LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
02 APR 1984
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

32 Élisabeth II

VOLUME XXII, 1983

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-DEUXIÈME JOUR D'AVRIL 1983
AU TRENTE ET UNIÈME JOUR DE MAI 1983, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

02 AGO 1984

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

SCHEFFERVILLE, QUÉBEC—LE PROBLÈME DE LA MOBILITÉ

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre la situation des gens de Schefferville en ce qui a trait au problème de la mobilité. Depuis déjà deux mois, le gouvernement fédéral a consenti à défrayer jusqu'à $4,500 relativement aux frais de déménagement des populations mises à pied par la compagnie Iron Ore. Je voudrais signaler que cette entente devrait aussi être portée à l'attention des familles qui ne sont pas employées directement par la compagnie Iron Ore, mais qui travaillent soit pour la ville, soit pour la Commission scolaire, ou encore pour les petites et moyennes entreprises de l'endroit, afin que tous les gens de Schefferville qui veulent se déplacer en vue de retrouver un nouveau milieu de vie puissent le faire grâce aux fonds fédéraux. Je suis également heureux de constater que la province de Québec, après s'être fait tirer l'oreille, ait accepté de défrayer 25 p. 100 des coûts admissibles et que la compagnie va également payer 25 p. 100 de ces coûts, ce qui fait finalement que le gouvernement fédéral déboursera $4,500 pour déplacer les gens, que la province de Québec en déboursera environ $1,250 et il en est ainsi en ce qui a trait à la compagnie Iron Ore, de sorte que finalement, grâce encore aux programmes fédéraux, les gens de Schefferville pourront profiter d'une mobilité accrue.

* * *

[*Traduction*]

L'HORTICULTURE

LES DÉGÂTS INFLIGÉS AUX POMMERAIES DE L'EST DE L'ONTARIO

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, les producteurs de pommes de l'est du Canada ont beaucoup souffert par suite des graves dégâts infligés à leurs vergers durant l'hiver de 1980-1981 et les répercussions ont maintenant atteint leur point culminant. Ces producteurs réclament un secours financier semblable à celui qui a déjà été offert pour d'autres produits agricoles exposés à des conditions climatiques inusitées échappant à tout contrôle.

Comme il n'existe aucun régime d'assurance accordant la protection voulue aux pommiers lors de sinistres de ce genre, les producteurs de pommes de l'est du Canada demandent au gouvernement fédéral de faire les premiers pas en vue de résoudre ce problème regrettable. A défaut d'une industrie nationale viable, le prix du produit importé grimpera, mais avec l'aide du gouvernement fédéral le Canada pourra accroître son autarcie et renverser la vapeur.

Il est à espérer que lors de la réunion mixte des producteurs de pommes et des responsables du gouvernement fixée au 26 avril, le gouvernement fédéral et les producteurs réussiront à s'entendre, afin que l'industrie puisse poursuivre son œuvre et relever le défi du gouvernement qui voudrait substituer aux importations des produits canadiens.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

RECONNAISSANCE DES EXPLOITS DES VOLONTAIRES DE LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais soulever à nouveau à la Chambre une question qui, d'après moi et d'après de nombreux autres députés d'ici, constitue une grave injustice qui dure depuis trop longtemps au Canada.

Vers la fin des années 30, quelque 1,200 Canadiens se rendaient en Espagne pour combattre les forces fascistes combinées de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie. La guerre contre le fascisme a effectivement débuté en 1931 avec l'invasion de la Mandchourie par le Japon et s'est élargie ensuite à l'occasion d'attaques fascistes contre le gouvernement élu de la république d'Espagne. La lutte s'est dès lors propagée entre 1939 et 1941 quand le monde entier a été engouffré dans la lutte contre le fascisme.

On note avec intérêt qu'un de nos héros canadiens Norman Bethune, a participé activement à la lutte contre le fascisme en Espagne et en Chine. Norman Bethune, un Canadien est devenu un héro national en Chine. Le Canada s'est désintéressé de lui officiellement durant 30 ans jusqu'à ce qu'il devienne opportun de découvrir son héroïsme parce que nous étions sur le point de reconnaître la République populaire de Chine. C'est à cause des grandes réalisations de Bethune durant ces 30 années, que nous n'avons pas tenu compte de son allégeance politique ni du fait qu'il avait enfreint la loi sur l'examen de l'investissement étranger, considérant uniquement ses exploits en Espagne et en Chine.

M. Lewis: Qu'est-ce que cette loi a à faire avec cela?

M. Skelly: Il est temps de considérer les exploits de la brigade Mackenzie-Papineau et de faire valoir les exploits de ces Canadiens qui ont participé à la lutte contre le fascisme.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN—LE DANGER QUE REPRÉSENTENT LES COLONIES DE PEUPLEMENT DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, cette semaine l'État d'Israël célébrait ses 35 ans d'existence. La Communauté internationale, soit au niveau de ses organisations multilatérales comme les Nations Unies, soit au niveau bilatéral, déplore régulièrement l'introduction de colonies de peuplement dans les territoires occupés. Le jour même de la fête du 35e anniversaire, une nouvelle colonie de peuplement dans les hauteurs de Naplouse était annoncée par le gouvernement israélien. Je rappelle aux députés que Naplouse est située à plus de 60 kilomètres au nord de Jérusalem, savoir dans un territoire majoritairement occupé par des Palestiniens et par des Arabes. J'aimerais simplement signaler à la Chambre le fait que cette nouvelle colonie de peuplement démontre à quel point il est urgent que les parties en cause, savoir Israël d'une part et les Palestiniens d'autre part, en arrivent le plus tôt possible à une solution négociée afin que les Palestiniens puissent, d'une part, trouver un endroit où vivre et obtenir une citoyenneté qui soit reconnue et que, d'autre part, Israël puisse vivre à l'intérieur de frontières qui soient reconnues et qui soient sûres. Madame le Président, ces colonies de peuplement constituent un élément extrêmement inquiétant de la politique du Moyen-Orient, et j'espère que la Chambre ainsi que le gouvernement indiqueront au gouvernement d'Israël la nécessité de négocier.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE COÛT DE LA RÉNOVATION DES BUREAUX DE LA DIRECTION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, au début de la semaine, la presse rapportait des propos tenus par le président de la Société canadienne des postes, M. Michael Warren, selon qui les tarifs postaux seront de nouveau relevés à une date encore inconnue. Cette nouvelle en soi ne surprendra personne, je présume, mais quelle n'a pas été ma surprise, cette semaine, de constater que cette même Société affecte plus d'un million de dollars à la rénovation des bureaux de la direction dans l'immeuble Sir Alexander Campbell, à Ottawa. De plus, il semble bien que les appels d'offres seront restreints.

En août dernier, des travaux de rénovation étaient effectués dans les bureaux de l'annexe. En novembre, on a dépensé $300,000 pour rénover les huitième et neuvième étages et on vient d'approuver un budget de $424,000 pour réaménager les bureaux de la direction. Il n'y a pas eu d'appels d'offre.

Je faisais remarquer hier que le budget désastreux qui nous est proposé est l'œuvre d'un gouvernement au bout de son rouleau. Et cette usure n'atteint que le ministre des Finances (M. Lalonde) et ses copains. Le cabinet a-t-il donc abandonné tout contrôle sur les opérations gouvernementales ou est-il simplement trop fatigué pour s'en préoccuper?

• (1110)

L'ADMINISTRATION

CONDAMNATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, la politique économique du gouvernement démontre clairement qu'il a perdu le nord, si vous voulez, qu'il n'a plus aucun sens de la réalité et qu'il est insensé. Si je dis cela, c'est que le gouvernement refuse de faire face à la réalité. Au lieu de créer des emplois, il a abandonné au secteur privé ses options financières. Au lieu d'essayer d'atteindre le plein emploi, il change la définition de cette expression. Au lieu de changer de politique, il en change la définition.

Madame le Président, le gouvernement voudrait que les Canadiens acceptent ce qui est carrément inacceptable. D'après lui, un taux de chômage réaliste serait de 12.4 p. 100 aujourd'hui, de 10 p. 100 à long terme et, finalement, de 7 ou 8 p. 100.

Le gouvernement fait fi de nos rêves, de nos espérances et de nos valeurs au lieu de les respecter. Il nie ses responsabilités et traite l'économie comme si c'était un phénomène atmosphérique. Il rend les analystes économiques responsables de la conjoncture actuelle au lieu de s'attaquer résolument à nos problèmes.

Pis encore, le gouvernement souffre d'un dédoublement de personnalité: le ministre des Finances (M. Lalonde) refuse de donner des chiffres précis sur les emplois, alors que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) se vante du fait que le budget va en créer environ 300,000. Le gouvernement doit synchroniser son affaire. Il est grand temps de retenir les services d'un psychologue pour que la Chambre retrouve sa raison.

* * *

LA SANTÉ

LA CONTROVERSE AU SUJET DE L'ADMINISTRATION D'HÉROÏNE À DES MALADES EN PHASE TERMINALE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il a été énormément question ces derniers temps d'utiliser l'héroïne comme calmant pour les malades en phase terminale. Il ne faut pas oublier que si l'héro⊕ine reste un médicament d'ordonnance que les médecins peuvent toujours administrer à leurs patients, l'importation et la fabrication au Canada en est interdite depuis 1955. Ce sont les autorités canadiennes qui ont, à l'époque, pris cette mesure prohibitive pour respecter les dispositions de la Convention internationale sur le contrôle des narcotiques établie par l'Organisation mondiale de la Santé.

L'usage de cette drogue comme palliatif soulève énormément de controverses. L'avantage de l'héroïne, c'est qu'elle est facile à administrer au moyen d'une aiguille hypodermique. Cependant, bon nombre de médecins refusent d'en donner à leurs patients en phase terminale et préfèrent leur administrer des médicaments par voie buccale.

Nous sommes maintenant suffisamment avancés en médecine pour savoir que les drogues qu'on administre pour calmer la douleur ne sont efficaces que si elles sont données régulièrement et non de façon intermittente. Et à l'heure actuelle il y a d'excellentes drogues à part l'héroïne qui remplissent ce rôle. L'héroïne est un dépresseur respiratoire en puissance, un phénomène physiologique qui a convaincu bon nombre de médecins de ne plus l'utiliser avant même que le gouvernement n'intervienne.

Je constate qu'au lieu de s'en remettre au gros bon sens, certains journaux usent de leur influence sur le public pour soutirer de l'argent aux contribuables, de l'argent qui servirait beaucoup mieux à faire des recherches dans d'autres domaines médicaux qu'à acheter de l'héroïne, même en quantité limitée.

* * *

LE BUDGET

LA DESCRIPTION DU COMPORTEMENT DES MÉDIAS FAITE PAR LE MINISTRE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, quand peut-on dire qu'un coup d'œil est une fuite et qu'une fuite est un vol? Hier le ministre des Finances (M. Lalonde) a dit ceci aux journalistes:

J'appellerais cela plutôt un vol qu'une fuite ou encore un regard furtif, si vous voulez.

Et pour ajouter encore à la confusion, le ministre a tenté, en faisant intervenir son secrétaire de presse, d'exercer des pressions sur un journaliste de Newsradio pour supprimer la phrase offensante. On a d'abord intimidé, menacé le journaliste pour finir par lui offrir une entrevue de sept minutes avec le ministre des Finances.

Les largesses du ministre sont-elles sans limite? On a proposé au journaliste une entrevue supplémentaire de sept minutes avec le ministre, s'il supprimait simplement le mot «vol». Je rappelle au ministre qu'à force de vouloir tromper on finit par se prendre au jeu.

Le ministre peut bien se permettre d'ajouter 200 millions de dollars à notre dette déjà lourde, mais j'estime que quand il rejette le blâme sur les médias et accuse les journalistes de l'avoir volé, c'est vraiment le bouquet.

Voilà où nous en sommes madame le Président. Les journalistes invités dans le cabinet du ministre pour une séance de photos pré-budgétaire sont accusés de vol simplement pour avoir fait ce qu'ils étaient invités à faire: prendre des photos du ministre tenant son budget en main. Cette séance de photos coûtera aux contribuables canadiens 200 millions de dollars sur deux ans ce qui équivaut, compte tenu des taux d'intérêt courants, à un million de dollars par mois.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE UNE RÉVISION DE LA MÉTHODE BUDGÉTAIRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais renchérir sur ce que vient de dire le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight). Les faits qui ont été portés à la connaissance de la Chambre et de la population ces derniers jours au sujet du ministre des Finances (M. Lalonde) nous donnent un excellent exemple de l'application pratique du principe de Peter. Quand on craint que quelque chose aille mal, on peut être assuré que ce sera le cas. Le ministre vient de donner à ce principe une tournure nouvelle: s'il y a la moindre possibilité que les choses s'aggravent, elles s'aggraveront inévitablement. Hier, il a multiplié ses difficultés.

• (1115)

Dans certaines de ses déclarations, il a parlé de la nécessité de se montrer plus ouvert en matière budgétaire. A mon avis, la Chambre des communes aurait intérêt à se pencher sur cette question. Si à certains égards, l'obligation du secret ne se justifie pas, alors qu'on la supprime. On ne saurait tolérer que la tromperie s'ajoute à ces atteintes magistrales au bon sens et à la logique. C'est la loi de Murphy, le principe de Peter, ou que sais-je d'autre qui est en cause ici—nous sommes dans un beau pétrin et il appartient à la Chambre des communes de nous en sortir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE PLEIN EMPLOI—LE NIVEAU PRÉVU PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du très honorable premier ministre. Le ministre des Finances a déclaré hier que 7 ou 8 p. 100 de la population active demeureraient sans travail même si l'économie devait tourner à plein régime. Voilà qui confirme tout à fait les projections que faisait le ministre dans son budget puisqu'il prévoit qu'en 1987, par exemple, soit trois ou quatre ans après le début de la relance, nous aurons un taux de chômage de 8.8 p. 100 ou 1.162 million de chômeurs. Était-ce là le produit de l'imagination du ministre des Finances ou le gouvernement accepte-t-il maintenant qu'un taux de chômage de 7 ou 8 p. 100 correspond au plein emploi au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le gouvernement a son opinion sur la situation actuelle et a proposé un budget destiné à y remédier. Ce qui se passera dans sept ou huit ans est affaire de conjectures vraiment générales. Si je suis premier ministre à ce moment-là, je me ferai alors un devoir d'exprimer mon opinion avant que la situation ne se présente.

M. McGrath: Madame le Président, le premier ministre vient de confirmer ce qu'il a déclaré ce matin, à savoir qu'il laissait à d'autres le soin de régler les problèmes du chômage dans cinq ou dix ans d'ici. Or, les prévisions du gouvernement se fondent sur sa propre stratégie de relance économique. Je tiens à rappeler au premier ministre qu'en décembre 1979, quand notre parti était au pouvoir, le taux de chômage était de 7.2 p. 100 et que nous nous étions fixé comme objectif 8.2 p. 100, l'actuel président du Conseil du Trésor a déclaré, comme en témoigne la page 2297 du hansard, que notre objectif prouvait que, je cite:

. . . le gouvernement conservateur se résigne honteusement à accepter le chômage et la faiblesse de l'économie du pays.

Selon moi, les propos tenus par le premier ministre aujourd'hui et par le ministre des Finances hier constituent une dérobade scandaleuse et une trahison sans nom des chômeurs. Nous venons de condamner la génération actuelle à être une génération qui a perdu tout espoir de trouver du travail.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le premier ministre pourrait-il nous dire si pour le gouvernement, l'objectif de la pleine relance économique s'accompagne du plein emploi, c'est-à-dire, à ses yeux, d'un taux de chômage de 8 p. 100? Est-ce là la position du gouvernement? Si tel est le cas, je tiens à lui dire que les Canadiens la trouvent absolument inacceptable.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député déforme mes propos quand il prétend que je laisse ce soin à d'autres. J'ai simplement dit aux représentants de la presse qui me posaient la même question que le député, qu'ils pouvaient s'interroger sur ce qui va se passer dans sept ou huit ans d'ici, mais que nous étions préoccupés par la situation actuelle qui pose à quantité de Canadiens d'énormes difficultés.

Nous avons présenté un budget à la Chambre. Je ne m'étonne pas que l'opposition, incapable d'analyser le budget ou de formuler des critiques constructives, se préoccupe de la situation dans sept ou huit ans. Elle ferait mieux de contribuer à l'adoption du budget et à son amélioration dans la mesure du possible. Elle ferait mieux de s'occuper de l'immédiat et de rendre la situation la meilleure possible pour les Canadiens. Le reste peut attendre.

Le budget prévoit un certain nombre de mesures pour qu'à moyen terme le déficit diminue et que les Canadiens soient dans une meilleure position pour rivaliser avec l'étranger, puisqu'il alloue au cours des 18 prochains mois des sommes importantes à l'amélioration de nos infrastructures. Voilà la position du gouvernement. Les habitants de la circonscription du député préfèreraient qu'il s'intéresse davantage à la situation présente et cesse de spéculer sur la conjoncture dans sept ou huit ans d'ici.

M. McGrath: Madame le Président, je ne spécule pas. Je ne fais que reprendre la stratégie économique du gouvernement définie dans le budget que le ministre des Finances a déposé ici-même il y a quelques jours.

• (1120)

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je prie le premier ministre de se reporter à la page 42 du plan financier où figurent des projections jusqu'en 1987 de plus d'un million de chômeurs. Cela signifie que cinq ans après le Programme de relance économique du gouvernement, le nombre des sans-travail dépassera encore le million.

Le premier ministre sait qu'en période de relance économique, même si elle se fait au rythme tout à fait inacceptable que prévoit le gouvernement, les jeunes sont les derniers à être embauchés et aux 600,000 jeunes qui chôment à l'heure actuelle vont bientôt se joindre 300,000 diplômés de nos universités et de l'enseignement postsecondaire. Ils n'ont aucun espoir de décrocher un emploi, car le budget n'offre rien de plus que la promesse de 27,000 nouveaux emplois pour eux cette année. Le premier ministre est-il d'avis—parce que les jeunes attendent une réponse—qu'un pays privilégié comme le nôtre n'a rien à offrir aux jeunes qui vont entrer dans la vie active, car si c'est ce qu'il pense, pourquoi, grand Dieu, ne démissionne-t-il pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas que Dieu ait grand-chose à voir avec ma décision de démissionner et j'ignore pourquoi le député jure ainsi à la Chambre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE MOTIF DES MISES À PIED—L'EXPLICATION DU SYNDICAT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, mais elle intéresse aussi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne leur programme commun de création d'emplois au ministère de la Défense nationale. A quelques reprises, madame le Président, ces deux ministres ont réfuté l'accusation selon laquelle le ministère de la Défense nationale aurait licencié 1,027 employés en vue d'en embaucher 3,000 nouveaux dans le cadre du programme RELAIS. Ils prétendent qu'il s'agit d'autres postes, mais le syndicat des fonctionnaires de ce ministère, notamment, affirme que, dans bien des cas, ce sont exactement les mêmes emplois.

Je voudrais bien savoir, comme tous les députés, d'ailleurs, qui dit la vérité. Est-ce le vice-président administratif du syndicat des fonctionnaires de la Défense nationale, selon qui on licencie des employés pour pouvoir en engager d'autres, sous prétexte de créer des emplois? Est-ce lui qui dit vrai, ou les ministres? Si le vice-président exécutif du syndicat de l'association des employés de la Défense nationale ne dit pas la vérité, le ministre aurait-il l'obligeance de tirer l'affaire au clair et de nous expliquer ce terrible malentendu dont sont victimes des centaines de fonctionnaires de l'État?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il me semble avoir répondu hier à cette question à propos de la création d'emplois à mon ministère. Quant à l'affaire que signale le député, j'ai dit que le syndicat ne m'avait pas présenté d'instances au sujet d'un conflit découlant de l'embauche d'employés dans le cadre du programme RELAIS. Les employés en cause sont des contractuels dont les services n'auraient plus été requis quand même à un moment donné. Toutefois, s'il existe un conflit entre les deux programmes, je vais certainement étudier la question, car tel n'est certainement pas l'objet du programme RELAIS. A ma connaissance, il ne semble pas y avoir de problème pour l'instant. Si les représentants syndicaux ont des instances à me présenter, je vais les recevoir gentiment et j'étudierai leurs doléances avec beaucoup de sérieux.

LE PROGRAMME RELAIS—LE REMPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, l'association des employés de la Défense nationale a déjà présenté des instances à ce sujet. Je les transmettrai au ministre pour qu'il puisse les examiner.

Entre-temps, je voudrais demander au premier ministre d'étudier le cas d'un des employés en cause. Son nom est Stephen Dent. Il est marié et a des enfants, dont un nouveau-né de quatre semaines. Le 25 mars, il a été congédié par le ministère de la Défense nationale. Il prétend, et je le crois, que la semaine dernière, quelqu'un a été engagé dans le cadre du programme RELAIS pour faire son ancien travail. Le premier ministre convient-il qu'un ministère de l'État, en l'occurrence le ministère de la Défense nationale, ne devrait pas agir ainsi sous prétexte de créer des emplois? S'engagera-t-il à examiner cette affaire et à faire en sorte de dissiper ce malentendu afin qu'aucun employé, Stephen Dent ni personne d'autre, ne devienne chômeur au nom de la politique de création d'emplois du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député s'intéressait vraiment à cette affaire, j'imagine qu'il m'aurait prévenu de sa question ou qu'il en aurait prévenu le ministre, pour nous permettre de nous renseigner à ce sujet. Il ne s'intéressait pas vraiment à cette affaire; il voulait simplement retirer des avantages politiques.

* * *

L'EMPLOI

LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, nous nous préoccupons aussi au Nouveau parti démocratique de ce qu'on semble s'habituer de plus en plus à un taux de chômage élevé, comme si c'était presque naturel ou normal. C'est contraire au message des évêques, ainsi qu'à la plus élémentaire justice sociale. J'ai une question à poser au premier ministre . . .

M. Malone: Le grand-prêtre.

• (1125)

M. Waddell: De grâce, ne mêlons pas Dieu à cela. Ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an la stratégie gouvernementale de création d'emplois semblait reposer sur les retombées des mégaprojets. Si comme je l'ai fait récemment le premier ministre allait visiter le centre industriel qu'est le sud de l'Ontario, il verrait que la stratégie gouvernementale de création d'emplois qui se poursuit au budget c'est essentiellement le programme RELAIS, lequel offre des emplois de ratisseurs de feuilles, de débroussailleurs et ainsi de suite. Est-ce là ce que le premier ministre donne à entendre aux jeunes Canadiens, que la stratégie du gouvernement est axée sur le ratissage et le débroussaillage, et que c'est là l'avenir qui les attend au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma réponse en deux mots, c'est non, madame le Président. Ce n'est pas cela la stratégie, ce n'est pas de cela que parlent le ministre des Finances et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le député manque d'imagination s'il pense qu'on va affecter 4.8 milliards au ratissage des feuilles. Il n'a pas beaucoup de confiance dans les Canadiens.

En ce qui concerne le taux de chômage, madame le Président, il faudrait que le député s'interroge sur ses propres idées politiques et économiques. Qu'est-ce qui convient comme taux de chômage? Est-ce 8 p. 100, 5 p. 100, 3 p. 100, ou moins encore? Je me souviens que le grand socialiste Nye Bevan disait que c'était 3 p. 100. Or, est-ce que 3 p. 100, ce n'est pas tout à fait injuste à l'égard de ces 3 p. 100 de sans-travail? Comment un socialiste bien pensant, que le député doit certainement admirer autant que moi, peut-il admettre 3 p. 100 de chômage dans une société juste? Le député aurait intérêt à réfléchir à ces problèmes.

M. Waddell: Je dirai au premier ministre que j'ai confiance dans les Canadiens, mais non dans le gouvernement actuel. Si le premier ministre lisait un peu au lieu de lancer des idées farfelues, il verrait que son budget prévoit un taux de chômage de 11.5 p. 100 pour l'an prochain et que son ministre des Finances parle, comme l'a signalé hier le *Toronto Sun*, d'un taux de chômage de 7 p. 100. Ces chiffres sont absolument inacceptables.

LE RECENSEMENT DES CHIENS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le premier ministre sait-il que l'un de ses programmes de création d'emplois, à Windsor, en Ontario, consiste à recenser, c'est-à-dire à compter les chiens? C'est là le genre de programme. Le premier ministre est-il au courant de cela et, lui qui lit les auteurs socialistes ou autres du même genre, croit-il que quelqu'un qui serait le moindrement progressiste établirait pareil programme de création d'emplois?

M. McKnight: Heureusement que vous n'êtes pas un arbre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député dit qu'un taux de chômage de 7 p. 100 est inacceptable. Quel serait un taux acceptable pour le député? Six pour cent? Cinq pour cent? Quatre pour cent? Trois pour cent? Ou quoi? Il pourrait bien dire n'importe quel taux qu'il estime acceptable. Si nous connaissions ses principes, nous pourrions peut-être discuter de la pratique.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

LE RESPECT DES DROITS RELIGIEUX DES AUTOCHTONES—LA GRÈVE DE LA FAIM DANS UN ÉTABLISSEMENT DE LA C.-B.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Le ministre pourrait-il nous dire ce que fait son ministère pour régler la grave situation qui existe au pénitencier à sécurité maximale de Kent, en Colombie-Britannique, où plusieurs détenus autochtones font depuis 23 jours la grève de la faim qu'ils ont entreprise parce qu'on leur avait interdit de s'adonner à leurs pratiques rituelles. Le ministre pourrait-il intervenir pour régler au plus tôt cette situation et pour s'assurer que les autochtones jouissent dans les pénitenciers des mêmes privilèges que les autres détenus en matière de pratiques religieuses, ce qui est, sauf erreur, un principe fondamental de la Charte des droits?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, les autochtones n'avaient pas par le passé le droit de s'adonner à leurs pratiques religieuses dans nos pénitenciers. C'est moi qui ai pris l'initiative de changer tout cela. J'ai demandé à Service correctionnel Canada d'élaborer une politique visant à permettre aux autochtones de s'adonner à leurs pratiques religieuses dans nos pénitenciers. Mécontents de la politique que le Service correctionnel a élaborée, les autochtones détenus au pénitencier de Kent ont tenté d'otenir une injonction en invoquant la Charte des droits. Le tribunal a jugé que la politique élaborée par Service correctionnel Canada était satisfaisante aux termes de la Charte. J'ai demandé à prendre connaissance de cette politique. Je suis en train de l'examiner pour voir s'il n'y aurait pas lieu de la modifier. Cependant, je dirai que les autochtones exagèrent un tantinet lorsqu'ils qualifient de génocide la nouvelle politique qui désormais les autorise à s'adonner à leurs pratiques religieuses dans nos pénitenciers, et je ne trouve pas abusif d'imposer une limite à la quantité d'objets et d'instruments rituels que chacun d'eux est autorisé à conserver dans sa cellule. Je tiens à examiner la politique; cependant, je le répète, je suis très satisfait des progrès qui ont été accomplis en si peu de temps à cet égard.

* * *

• (1130)

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE D'AIDER LES CHÔMEURS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je n'en ai pas encore fini avec le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Lui non plus, il n'en a plus pour longtemps.

M. Waddell: Je voudrais, sérieusement, lui poser une question supplémentaire. J'ai en main une lettre provenant d'un groupe d'action de chômeurs. Il s'en constitue dans tout le pays et comme il leur est impossible d'interroger directement le premier ministre, je peux peut-être le faire à leur place.

Dans sa lettre, l'auteur déclare qu'il a demandé à quelques étudiants de quatrième année ce qu'ils feraient s'ils étaient premier ministre, et l'un d'entre eux a répondu: «Si j'étais premier ministre, je prélèverais des impôts pour secourir les pauvres et pour les aider à trouver du travail.»

Je tiens donc à poser cette dernière question au premier ministre: s'il faut vraiment que le taux de chômage reste aussi élevé, comme semble le préconiser la politique gouvernementale énoncée dans le budget et comme en témoignent les déclarations du ministre—personnellement, je crois au plein emploi, mais pas le gouvernement, apparemment—je tiens à demander au premier ministre comment il va trouver l'argent dont ces gens ont besoin? Comment va-t-il répartir les fonds destinés aux gens qui souffrent parmi les 11 ou 12 p. 100 de chômeurs que compte notre société? Est-ce là son idée d'une société juste? Dans le cas contraire, comment va-t-il répartir le revenu parmi ces personnes pour leur permettre de mener une vie normale et satisfaisante, comme le reste d'entre nous, qui travaillons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député répète encore une fois qu'il est favorable au plein emploi. J'ai essayé à trois reprises, mais en vain, de connaître son avis . . .

M. Waddell: C'est moi qui pose les questions. Pourquoi n'y répondez-vous pas?

M. Trudeau: Oh, il s'agit d'un contre-examen, madame le Président. Je ne sais toujours pas comment le député peut parler du plein emploi sans être en mesure de le définir, ni de nous dire ce qu'il considère comme un taux de chômage acceptable au sein d'une société juste. Cependant, il m'a cité une bonne source pour obtenir une réponse à sa question. Cet étudiant de quatrième année a donné une excellente réponse. Si le député va le voir il lui expliquera pourquoi le ministre des Finances prend les mesures qui s'imposent, parce que si j'ai bien compris, l'étudiant en question a dit que le ministre des Finances et le premier ministre devraient percevoir des impôts en vue de donner du travail à ceux qui n'en ont pas. C'est ce que fait le ministre des Finances dans son budget, puisque celui-ci affecte près de 4.8 milliards de dollars . . .

M. Waddell: Et les emplois qui consistent à compter des chiens.

M. Trudeau: . . . à la création d'emplois à l'intention des chômeurs. Une certaine partie ira au secteur privé, auquel environ 2.4 milliards de dollars ont été réservés. L'autre servira au gouvernement fédéral, pour créer des infrastructures. Même l'étudiant de quatrième année pourra expliquer au député que l'on n'a pas besoin de compter des chiens pour construire des infrastructures. Je ne vois pas à quoi cela servirait.

Ce que l'on peut faire, c'est construire des aéroports, des ports, organiser des programmes de travaux publics, encourager toutes sortes de choses—en fait, le ministre des Finances en a cité des exemples au député de Saint-Jean-Est l'autre jour—s'assurer que le Service de recherche et de sauvetage est amélioré, et que l'on construit des navires pour notre Garde côtière, autant de choses dont le Canada a besoin.

Le député devrait prendre connaissance de la théorie avancée par Nye Bevan et l'autre Bevan il y a une trentaine ou une quarantaine d'années. Il doit savoir que les programmes prévus ne se limitent pas à des projets visant à compter des chiens. Il devrait pouvoir dire à ses électeurs de ne pas se préoccuper des chiens mais d'essayer de réaliser certains travaux publics, comme des réseaux de distribution d'eau . . .

M. Waddell: C'est vous qui êtes premier ministre. C'est votre programme.

M. Trudeau: Oui, et c'est ce que je dis aux gens. Toutefois, il est difficile de se faire comprendre par le député. Heureusement, certains étudiants de quatrième année comprennent, eux, ce que nous faisons.

* * *

AIR CANADA

L'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné les incroyables révélations, faites récemment, au sujet de machinations financières à Montréal, le ministre, qui est responsable d'Air Canada, pourrait-il nous dire ce qui se passe dans cette société à Montréal, et quelle est la raison des perquisitions de la GRC au bureau du président du conseil d'administration et également à son bureau à Québec?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le ministre de la Justice m'a dit qu'il répondrait à la question, car cela relève essentiellement de sa compétence. Je lui laisse donc la parole.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, la tradition veut qu'on ne réponde pas aux questions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: . . . concernant les enquêtes en cours ou que l'on pense en cours.

LA LOCATION DU SIÈGE SOCIAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'adresserai donc ma question supplémentaire au ministre des Transports, puisque cela est directement de son ressort. Peut-il nous donner une idée de ce qui se passe, sans entrer dans les détails de l'enquête, et peut-il assurer la Chambre que l'enquête en cours n'a rien à voir avec Canadair ni avec les audiences du comité des privilèges et élections sur l'affaire Mackasey et, en étant un peu plus précis, nous dire si l'enquête est dirigée contre M. René Amyot . . .

M. Ouellet: Spéculations.

M. Nowlan: . . . ancien administrateur et secrétaire de Place Québec incorporée, qui a vendu ses intérêts à la compagnie Trizec, qui a décroché le contrat pour la construction de l'immeuble dans lequel Air Canada vient de transférer son siège social?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais essayer. On m'a posé un bon nombre de questions, les journalistes en particulier. On m'a demandé si l'enquête avait à voir avec ceci ou avec cela. Si je réponds à toutes ces questions, les gens verront de quoi il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Nous avons le droit de savoir.

M. Pepin: Voilà le problème. Le ministre de la Justice et le solliciteur général me disent qu'il s'agit d'une enquête de la GRC et que je ne dois pas m'en mêler, parce que c'est leur affaire et que si j'ouvre la bouche, je nuirai à l'enquête. Je devais vous l'expliquer pour que mon collègue comprenne que, contrairement à mon habitude, qui est de dire toute la vérité, je ne pouvais pas abattre mon jeu. Le député sait combien j'ai plaisir à répondre aux questions qu'il me pose au comité et ailleurs. Dans le cas qui nous occupe, je dois faire une entorse à ma règle et me taire.

M. Nowlan: Nous verrons lundi si c'est une entorse.

M. Nielsen: Ce doit être vendredi.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX ABONNÉS DU CÂBLE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le budget fédéral présenté cette semaine impose une nouvelle taxe de 6 p. 100 aux personnes abonnées au câble. Comment le ministre concilie-t-il cette taxe et les hausses tarifaires de 6 et 5 p. 100 qui ont été accordées par le gouvernement, ce qui constitue une augmentation près de deux fois supérieure à ce qui est prévu par le programme d'austérité, avec les déclarations de ministres selon lesquelles les Canadiens doivent se serrer la ceinture?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député sait pertinemment que cela n'a rien à voir avec le programme des 6 et 5 p. 100. Il s'agit simplement d'une augmentation de la taxe qui a été proposée par le ministre des Finances, afin d'augmenter les recettes du gouvernement. Grâce à cette augmentation, on pourra établir un Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes dont les crédits seront de près de 60 millions de dollars par année et qui donnera de nombreux emplois à des créateurs canadiens, surtout à ceux du monde artistique ou culturel.

Selon moi, les députés de tous les partis se félicitent que nous ayons réussi enfin, peut-être pour la première fois de notre histoire, à mettre autant d'argent à la disposition du secteur privé dans le domaine de la production de films. Ce fonds de 60 millions devrait permettre, selon moi, la réalisation de nouvelles productions totalisant plus de 180 millions de dollars par année, ce qui aura, c'est évident, d'excellentes répercussions sur l'emploi et ce qui stimulera les entreprises du secteur privé produisant des films et des programmes de télévision.

Le député sait, tout comme moi, que ce nouveau fonds ouvrira des débouchés aux créateurs canadiens.

M. Beatty: Si le ministre des Finances n'avait pas commis sa bévue de 200 millions de dollars lundi soir, il aurait pu utiliser ce montant pour établir ce fonds de production sans augmenter les impôts. L'argent était là, semble-t-il, prêt à être utilisé, mais le ministre des Communications n'a pas pu y avoir accès.

• (1140)

LA DÉRÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DE STATIONS TERRIENNES DE RÉCEPTION PAR SATELLITE—LE RÔLE DES SOCIÉTÉS DE CABLODISTRIBUTION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Permettez-moi de poser une question relative à la stratégie du gouvernement en matière de radiotélédiffusion. Lorsque le ministre des Communications a annoncé que le gouvernement déréglementerait l'utilisation de stations terriennes, un certain nombre d'établissements ont décidé de ne plus faire appel aux services de cablodistribution, mais les sociétés offrant ces services ne peuvent toujours pas livrer une concurrence loyale en offrant des services de diffusion par satellite. Je voudrais donc savoir quand le gouvernement entend respecter ses engagements en permettant aux sociétés de cablodistribution de livrer une concurrence loyale? Est-il vrai qu'il faudra peut-être attendre un an avant que l'engagement qu'il a pris dans son exposé de principes ne soit respecté?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député sait certainement qu'un certain nombre de points soulevés dans la politique de radiotélédiffusion sont du ressort du CRTC. Dans ce document, nous avons établi de façon très claire l'orientation générale qui sera donnée au domaine de la radiotélédiffusion au cours des prochaines années.

Le député, qui parle au nom de son parti, ne nous a pas encore dit clairement si cette orientation lui convenait. J'ajouterai, et je sais que le député était présent à la même conférence sur la radiotélédiffusion du *Financial Post* que moi, que les radiotélédiffuseurs et les télédistributeurs semblent, en général, être tout à fait d'accord avec l'orientation que le gouvernement entend suivre dans le domaine de la radiotélédiffusion.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit de certaines mesures du budget de droite qui a été présenté à la Chambre l'autre jour. Soit dit en passant, il semblerait que le ministre des Finances songe sérieusement à lancer un défi au chef du parti conservateur avec son budget.

On a fait grand cas de l'acquisition de navires et de la construction navale. Trois programmes ont été créés en quelques années, mais ils semblent être tombés dans l'oubli. En premier lieu, il y a le programme des frégates de patrouille, deuxièmement le programme que les gouvernements conservateur et libéral ont annoncé et qui porte sur l'acquisition de bateaux pour la garde côtière pour une valeur de 300 millions de dollars et enfin, le prolongement de la limite à 200 milles dans le récent programme de construction navale. Nous n'avons rien vu de concret. S'agit-il d'une promesse supplémentaire ou le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement fera des déclarations à propos du programme des frégates de patrouille, du programme d'acquisition de bateaux pour la garde côtière et quand il compte mettre en œuvre le programme de construction navale proposé dernièrement à la Chambre?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le programme de construction navale est déjà en vigueur. En fait, nous avons annoncé dernièrement à un chantier naval qu'il recevrait une aide de 1.7 million de dollars pour un contrat important. Par ailleurs, mon collègue le ministre d'État au Développement économique fera des déclarations la semaine prochaine. Je crois que le ministre des Finances a déjà dit qu'il s'agira notamment d'acquisition de navires.

LE PROGRAMME CANADIEN DES FRÉGATES DE PATROUILLE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, un des programmes les plus importants est le programme des frégates de patrouille. Il y a longtemps qu'il devrait être en œuvre. Nous avions cru comprendre que nous en entendrions parler à la fin du printemps ou au début de l'été. Il semble maintenant que ce programme ait été retardé davantage. Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement mettra ce programme en œuvre et donnera un coup d'éperon à la construction navale?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, puisque le programme canadien des frégates de patrouille relève de moi, je suis heureux de signaler au député, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, que les délais sont respectés. Nous serons en mesure de prendre une décision définitive sur le choix de l'entrepreneur d'ici le mois de juillet 1983.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'APPUI DE L'OUEST DU CANADA AU PROJET DE MODIFICATION

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre nous dirait-il quels producteurs ou groupes de producteurs de l'ouest du Canada sont en faveur de son plan de réaménagement du tarif du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, vous ne me permettriez pas de les énumérer tous. Il y a des groupes agricoles comme UGG, Unifarm et Palliser. Il y a beaucoup de groupes d'agriculteurs dans l'Ouest qui appuient sans réserve ce projet.

Dans les milieux non agricoles, il est généralement admis que c'est ce qu'il faut faire. Je ferai parvenir à mon honorable ami cet après-midi une liste des gens qui ont exprimé le souhait que l'on présente une mesure de ce genre.

M. Kilgour: Certains de ces groupes favorisaient le plan Gilson. Je crois savoir qu'il y en a beaucoup moins qui sont en faveur du projet du ministre.

LA PÉTITION D'HABITANTS DE LA SASKATCHEWAN OPPOSÉS À LA MODIFICATION

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le ministre nous dirait-il quelle est sa réaction face à la pétition contre son projet, qui a recueilli 108,000 signatures en Saskatchewan? Nous dirait-il de nouveau pourquoi, à son avis, son projet est juste et équitable pour les collectivités urbaines et agricoles de l'ouest du Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux évidemment pas faire cela ajourd'hui, mais je le ferai lors du débat sur le bill. La difficulté à laquelle mon vis-à-vis fait allusion surgit inévitablement quand on tente de faire un compromis. En ce qui concerne le mode de paiement, certains disent que la totalité devrait être payée aux producteurs, tandis que d'autres soutiennent qu'il faudrait payer 100 p. 100 aux chemins de fer. Gilson lui-même avait fait un compromis, proposant 81 p. 100 aux producteurs et 19 p. 100 aux chemins de fer. On ne peut contenter tout le monde à 100 p. 100.

C'est pourquoi nous avons proposé une répartition moitié-moitié, tout en sachant fort bien que nous n'avons pas le monopole des bonnes intentions et de l'intelligence et qu'après un certain temps, il faudrait une révision en profondeur. Voilà l'attitude que nous avons adoptée, celle du bon sens. Je regrette que cette formule ne fasse pas encore l'unanimité dans l'Ouest, mais elle recueille des appuis de plus en plus importants.

* * *

LES FINANCES

LA SITUATION DES GENS AUX PRISES AVEC DES EMPRUNTS À TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je veux poser une question au ministre d'État (Finances). Celui-ci n'ignore pas que le ministre des Finances a dit maintes fois à la Chambre que les établissements de prêt se devaient de traiter de façon juste et équitable les gens qui sont aux prises pour longtemps avec un taux élevé d'intérêt hypothécaire.

Le ministre sait-il que la Société du crédit agricole a lié des gens par des prêts hypothécaires à 16¾ p. 100, et la Banque fédérale de développement à 22 p. 100, et cela, pour de longues périodes? Ne croit-il pas que ces organismes devraient pouvoir maintenant réviser ces prêts hypothécaires?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, lorsqu'on a posé la question au ministre des Finances, je me rappelle que cela concernait les hypothèques sur des maisons. La question, et partant la réponse du ministre visaient donc l'achat de maisons.

Le principe doit évidemment être le même. D'abord, depuis deux ans, la plupart des prêts hypothécaires sont plutôt de courte durée à cause des taux d'intérêt élevés. Les gens qui sont aux prises avec des emprunts hypothécaires à taux d'intérêt élevé ne le sont en général pas pour longtemps. Ensuite, le ministre a signalé que les sociétés qui ont accordé des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt élevés l'ont fait pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

Cela étant dit, le ministre s'est engagé à demander aux représentants des banques et des sociétés de fiducie qui offrent des prêts hypothécaires de tenir compte dans toute la mesure du possible des cas particuliers.

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Je pense qu'il a fait valoir justement que le ministre des Finances parlait précisément des propriétaires de maisons individuelles, des plus de 700,000 peut-être qui sont liés par des hypothèques à haut taux d'intérêt, pour des périodes de temps, plus ou moins longues.

Le gouvernement fédéral assume la responsabilité de deux sociétés de la Couronne: la Société du crédit agricole et la Banque fédérale de développement. Ces deux établissements prêtent de l'argent pour de longues durées. Si le ministre est capable de faire apparaître d'un coup de baguette magique 200 millions de dollars pour certains programmes, en quoi lui serait-il impossible de manifester envers ceux qui ont signé des hypothèques à long terme, la même compréhension qu'il demande aux établissements de crédit traditionnels, puisqu'il est comptable de ces deux sociétés de la Couronne?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je pense que si nous virions 200 millions de dollars aux banques ou aux sociétés de fiducie du Canada comme le demande le député, l'opposition s'empresserait de nous accuser de faire des cadeaux au secteur privé. Le ministre a procédé autrement. Il a dit que les 200 millions supplémentaires viendraient s'ajouter au programme d'infrastructure de 4.6 milliards. Dans ce chiffre, il y a 2.4 milliards pour la création immédiate d'emplois. Nous savons que les gens sont préoccupés par les taux d'intérêt élevés, mais il y a beaucoup de Canadiens qui ont pour préoccupation un emploi immédiat. Voilà la raison de ces 200 millions consacrés aux emplois. Comment l'opposition peut-elle nous critiquer d'affecter 200 millions de plus à la création d'emplois, au profit des Canadiens?

Questions orales

• (1150)

LE BUDGET

LA RÉVISION DE LA PRÉPARATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. La semaine dernière, lors des incidents malencontreux mettant en cause le ministre des Finances, le ministre d'État a dit qu'il n'aimait pas l'atmosphère de secret qui entoure la préparation de l'exposé budgétaire, car, à l'entendre, la procédure budgétaire était trop secrète. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe maintenant à procéder plus ouvertement? Si c'est le cas, peut-il nous dire de façon générale ce que le gouvernement entend faire à cet égard?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il s'agit d'un aspect très important de l'organisation gouvernementale et des travaux parlementaires. C'est justement à la suite de questions de ce genre et de la préoccupation exprimée par le député que le ministre des Finances d'alors avait publié en juin dernier un livre vert réclamant un débat public à ce sujet. Le ministre des Finances actuel est allé plus loin en organisant un symposium sur cette question, de concert avec l'Association canadienne des études fiscales. Ce symposium doit avoir lieu en juin ou en juillet si je ne m'abuse. Ces deux initiatives visaient à inviter le public à exprimer son opinion, fournissant ainsi au gouvernement un point de départ pour examiner cette question fort complexe.

L'EXAMEN PAR LE COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre sait certainement que le comité spécial du Règlement et de la procédure de la Chambre des communes a déjà fait savoir qu'il examinerait dans le cadre de son mandat la possibilité d'instaurer une réforme de la procédure budgétaire pour la rendre plus ouverte. Quand le comité étudiera cette question, pourra-t-il être certain d'obtenir l'aide et la collaboration du ministre des Finances, du ministre d'État aux Finances, des autres ministériels et de la Fonction publique du Canada pour examiner cette procédure très importante qui se rattache directement aux incidents de la semaine dernière ainsi que l'établissement du budget non seulement en tant qu'opération financière mais aussi comme politique sociale?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, bien entendu, j'ignore quel sera le programme ou le calendrier des comités de la Chambre, mais je peux dire au député que cette question préoccupe énormément le ministre. Il ne fait aucun doute qu'il demandera à tous les Canadiens et à tous les députés de faire des propositions utiles à cet égard. Le ministre a affirmé, et c'est aussi mon avis, qu'il est grand temps de réviser une procédure budgétaire désuète pour mieux l'adapter à notre époque.

LES COMMUNICATIONS

LES ANTENNES PARABOLIQUES SERVANT À CAPTER LES ÉMISSIONS DIFFUSÉES PAR SATELLITE—LE DILEMME DES UTILISATEURS

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et porte sur la réception d'émissions diffusées par satellite. Le ministre a annoncé une nouvelle politique gouvernementale à cet égard, qui semble incompatible avec la loi en vigueur. Ainsi, les particuliers et les organismes qui possèdent des terminaux récepteurs leur permettant de capter les signaux des satellites légalement, selon la nouvelle politique annoncée par le ministre, et illégalement, aux termes de la loi, doivent-ils démonter leurs antennes et attendre que la loi soit modifiée ou auront-ils le droit de les laisser en place conformément à la nouvelle politique? Que faire pour dissiper cette confusion?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, il n'y a en fait aucune confusion. Si le député lisait les documents portant sur la politique, il verrait très bien que les particuliers ont maintenant le droit de capter les signaux émis par les satellites. Il est également précisé que le CRTC examinera, au cours des prochains mois, les demandes présentées par des détenteurs de permis désirant avoir accès à un nombre accru de signaux pour des opérations faisant l'objet de permis comme la câblodiffusion. Tout ce que je peux dire au député, c'est que tous les câblodiffuseurs de sa région souhaitant capter un nombre accru de signaux peuvent présenter une demande à cet effet au CRTC.

J'ai également signalé qu'il y a à peine un mois le CRTC décidait d'accroître les services de télévision offerts dans des localités du Nord en modifiant le permis de CANCOM pour lui permettre de transmettre par les satellites canadiens les services, trois plus un, offerts dans d'autres régions du pays. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures, non seulement celles qui sont précisées dans l'énoncé de la politique, mais certaines de nature concrète qui permettent depuis quelques années l'uniformisation du service dans tout le Canada.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SE PROPOSER COMME MÉDIATEUR POUR PROMOUVOIR UN GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le grand public canadien s'inquiète de plus en plus de la course aux armes nucléaires, notamment des essais probables du missile de croisière au Canada. De nombreuses personnes ne croient pas que l'accumulation des armes puisse constituer un moyen de dissuasion. Étant donné l'excellente réputation internationale dont jouit le premier ministre—réputation qui est probablement aussi bonne que celle de tout autre premier ministre précédent, certainement meilleure que celle qu'il a au Canada—au lieu d'engager davantage le Canada dans cette course aux armes nucléaires, ne voudrait-il pas se proposer lui-même ainsi que le gouvernement du Canada, comme médiateur pour promouvoir un gel véritable des armes nucléaires et ultérieurement, l'élimination complète de ces armes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait que j'ai largement contribué à dénucléariser notre dispositif de défense. Je l'ai fait pour nos forces au Canada et pour celles que nous avons à l'OTAN en dénucléarisant les avions que nous avons en Allemagne.

Pour ce qui est de la réduction générale des armes nucléaires, le député comprendra que le Canada ne peut intervenir directement. Tout dépend des résultats des pourparlers entre les deux super-grands. Le Canada en sa qualité de membre d'une alliance dont les États-Unis font également partie, a fait de nombreuses suggestions de nature à favoriser la réduction des armes nucléaires.

Je ne suis pas de ceux qui croient que le gel serait une bonne solution, sûrement pas un gel unilatéral. S'il est question d'un gel, d'un véritable gel, il faudrait sûrement négocier ce qui en ferait l'objet, quelles en seraient les modalités, à quel rythme, quels seraient les moyens de contrôle, en somme un processus extrêmement long et complexe. Je pense qu'au lieu de préconiser un gel, nous avons raison de proposer une réduction qui exigerait le même type de contrôle ainsi que des négociations détaillées. A l'heure actuelle, les négociations se déroulent justement entre les deux super-puissances. Le Canada suit d'aussi près que possible le déroulement de ces pourparlers.

Je pense qu'il existe une saine divergence d'opinions au Canada relativement aux essais du missile de croisière. Tout ce que je peux dire c'est que quelle que soit la décision qui sera prise, ce ne sera pas un choix déterminant. La question cruciale est plutôt de déterminer dans quelle mesure les deux super-grands sont disposés à réduire leur arsenal d'armes atomiques.

M. Anguish: Je ne voulais pas parler de désarmement unilatéral. J'estime que le premier ministre, étant donné sa bonne réputation internationale, est en mesure de jouer un rôle utile comme médiateur entre les super-puissances.

LE PROJET DE MISE À L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Cette semaine, nous avons fait un pas de plus sur la voie qui mène aux essais du missile de croisière au Canada, ce qui est regrettable, à mon sens. On s'est efforcé de garder secret l'accord sur les essais du missile de croisière. Le premier ministre assurera-t-il à la Chambre que lui, ou le ministre de la Défense nationale ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une déclaration pour expliquer les mesures prises jusqu'ici et celles qu'on prendra à l'avenir et qui aboutiront aux essais de ce missile avant que d'autres accords ne soient signés pour donner le feu vert à son lancement.

Dépôt de documents

• (1200)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pourrais faire une brève déclaration dans le contexte de la période des questions. Je suppose que nous franchirons la prochaine étape quand les États-Unis jugeront qu'ils sont prêts à nous demander la permission d'essayer le missile de croisière au Canada. Ensuite, ce sera au cabinet de décider si la permission devrait être donnée ou non. Nous aimerions connaître le point de vue du député à ce sujet.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 21 avril 1983 satisfont aux exigences du Règlement quant à la forme.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, étant donné que vous avez jugé que la forme de ma pétition est réglementaire, je demanderai que le greffier la lise.

Mme le Président: Comme le député le sait, sa requête exige le consentement unanime. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le greffier lise la pétition?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Le député n'a pas le consentement unanime.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—LE CARACTÈRE PRÉSUMÉMENT TROMPEUR DES TABLEAUX RÉVISÉS DU BUDGET

Mme le Président: Je suis prête à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de York-Peel (M. Stevens). Comme d'habitude, toutefois, je préférerais attendre que le député soit présent.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET

DÉPÔT DES TABLEAUX RÉVISÉS DU BUDGET

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles les tableaux révisés du budget, datés du 22 avril 1983.

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) s'il s'agit de sa réponse à la demande du député de York-Peel (M. Stevens).

Mme le Président: Je suppose que le chef de l'opposition le verra en consultant les documents qui ont été déposés.

M. Nielsen: J'en doute.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—ON DEMANDE UN INDEX AUX ARTICLES PERMANENTS ET PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Si je me souviens bien, quand nous avons consenti à ce que les articles permanents et provisoires du Règlement s'appliquent au début de la partie en cours de cette très longue session pendant la présente année civile, il a été entendu qu'un index viendrait compléter la table des matières.

J'ai soulevé la question à plusieurs reprises. Je l'ai fait le premier jour. J'y suis revenu très souvent par la suite. Je crois savoir que l'imprimeur de la Reine—un titre qu'elle a toujours j'espère—a reçu instruction de produire l'index une fois les documents budgétaires corrigés, modifiés, recorrigés, réimprimés et maintenant révisés. Je suppose que ce travail est maintenant terminé. Peut-être ne l'est-il pas, il pourrait y avoir d'autres révisions.

Cette question de l'index des articles permanents et même provisoires du Règlement nous concerne tous. Je rappelle encore une fois que nous attendons tous cet index, sans retenir notre souffle parce que depuis le temps, nous aurions suffoqué. J'espère que l'index des articles permanents et provisoires du Règlement de la Chambre des communes nous arrivera d'ici un temps limité.

Mme le Président: Je remercie le député de se montrer aussi patient, car je sais qu'il a hâte d'avoir cet index pour mieux s'y retrouver dans le Règlement. Sa patience n'a d'égale que la mienne parce que j'ai encore plus besoin de cet index que lui. Je dois lui dire que l'imprimeur de la Reine est en train d'imprimer l'index, mais il y a un problème de couverture. Selon les dernières nouvelles, 200 exemplaires seront prêts lundi. Ces 200 exemplaires me seront envoyés. Je ne suis pas en mesure de décider comment ils seront répartis, mais je suppose que les premiers venus seront les premiers servis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): La couverture sera-t-elle rouge écarlate, madame le Président?

Mme le Président: Je n'en sais rien!

M. Baker (Nepean-Carleton): Puis-je proposer, en toute déférence, que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) obtienne le premier exemplaire autographié de votre main, madame le Président?

Mme le Président: Excellente idée.

* * *

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 4721.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ JOHNS-MANVILLE CANADA INC.

Question nº 4721—**M. Blenkarn:**

1. La société Johns-Manville Canada Incorporée a-t-elle demandé $35 millions au gouvernement pour continuer d'exploiter la mine d'Asbestos (Qué.)?

2. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il avancé de l'argent à cette société, sous forme de subvention, de prêt ou de garantie de prêt?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale:

1. Ces deux ministères ne rendent pas publics, pour des motifs de confidentialité commerciale, les renseignements sur la réception de demandes d'aide faites par les entreprises, à moins que l'offre ne soit acceptée ou jusqu'à ce qu'elle le soit.

2. Aucun des ministères n'a avancé d'argent à cette entreprise, sous forme de subvention, de prêt ou de garantie de prêt, au cours des cinq dernières années.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, si la question nº 4712 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES GROUPES DE TRAVAIL CHARGÉS DE DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS GILSON

Question nº 4712—**M. Althouse:**

1. A-t-on créé quatre groupes de travail chargés de donner suite aux propositions Gilson et, le cas échéant, combien des personnes nommées à ces groupes ont été rémunérées par le gouvernement?

2. Quel était le traitement ou l'allocation quotidienne versés dans chaque cas?

3. Quelles étaient les fonctions précises de chacun des groupes de travail?

4. *a*) Combien chaque groupe comptait-il de membres, *b*) quel était le nom de chaque membre et qui représentait-il?

5. Combien de deniers publics chaque groupe a-t-il dépensés à ce jour?

6. Quel devrait être le coût total du projet?

7. Quand le travail de chaque groupe devrait-il être terminé?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Schroder: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Mme le Président: Tous les ordres qui précèdent le numéro 454, sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés, sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Lambert: Monsieur le Président, je soulève de nouveau le point que j'ai abordé l'autre jour au sujet de l'ordre des initiatives parlementaires et de la présentation des projets de loi publics d'initiative parlementaire. On présente maintenant les projets de loi numérotés dans les 400 à 600. Cet ordre est fixé par une pratique établie, à savoir un tirage qui détermine dans quel ordre les projets de loi seront présentés. Il est très simple pour les responsables, peu importe de qui il s'agit, et Dieu seul le sait car tous semblent l'ignorer, de présenter les projets de loi dans l'ordre.

Je suis d'avis que beaucoup de projets de loi numérotés dans les 200 et 300 auraient dû être présentés déjà. Les employés qui s'occupent de ces choses devraient s'informer pour savoir si les députés sont prêts à défendre leur projet de loi. Beaucoup d'entre nous aurions dû être appelés, mais personne ne nous a fait signe. Et voilà que sans crier gare, certains bills sont mis à l'étude durant la journée réservée aux initiatives parlementaires. Je proteste contre cette façon de procéder. Ceux d'entre nous qui avons fait inscrire des projets de loi au *Feuilleton* depuis trois ans aurions dû être appelés longtemps avant les députés qui ont fait inscrire des projets de loi au cours des six ou neuf derniers mois, et même, dans certains cas, depuis à peine six semaines.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence éprouve quelque difficulté et je vais prendre un moment pour expliquer la situation. La procédure relative aux initiatives parlementaires: projets de loi, avis de motion et avis de motion portant production de documents, a été établie il y a quelques années par le cabinet du président du Conseil privé. J'aurais peine à vous expliquer en toute connaissance de cause comment se fait le choix de ces projets de loi au jour le jour. A la suite d'entretiens personnels, je sais que l'on s'efforce de donner à chaque député l'occasion de présenter et de débattre son projet de loi ou son avis de motion dans l'ordre qui lui a été attribué lors du tirage.

• (1210)

Comme le sait le représentant, il arrive que le moment venu les députés soient occupés ce jour-là ou, pour quelque autre raison, qu'ils préfèrent ne pas présenter leur motion. La présidence n'y peut rien, je le répète. Le député voudrait peut-être qu'il en soit autrement et que la responsabilité en incombe à la présidence ou encore aux services du greffier, mais même s'il voulait débattre cette question, il faudrait attendre une autre occasion pour tenir pareille discussion. Pour l'instant, la présidence est d'avis que ces affaires ont été organisées de bonne foi et que celles dont la Chambre est saisie sont le fruit d'une procédure établie en dehors de la Chambre à la satisfaction des députés, nous l'espérons.

Je ne pense pas pouvoir en dire davantage. Par contre, si le député a d'autres observations à faire, nous sommes disposés à l'écouter.

M. Lambert: Monsieur le Président, je crois avoir bien précisé dès le début que je n'en impute pas la faute à la Présidence mais au système qu'elle est chargée d'appliquer. A l'origine, la Présidence avait pour rôle de procéder au tirage au sort des 50 projets de loi qui seraient étudiés en priorité, quitte à ce que les députés s'entendent ensuite sur l'ordre dans lequel les projets de loi choisis seraient présentés. Ces projets de loi mis à part, il faut qu'il y ait un système.

Je me souviens que naguère, un précédent secrétaire parlementaire du président du Conseil privé avait l'habitude de demander aux députés siégeant dans l'opposition ou plutôt aux parrains des projets si l'intéressé était prêt à faire étudier son propre projet de loi cette semaine ou la semaine prochaine?» Cela permettait de conserver un semblant d'ordre.

Si je soulève cette objection, ce n'est pas simplement parce qu'aucun de mes projets de loi ne figure sur la liste de cette semaine, mais parce que quelqu'un m'a appris que si j'étais prêt à traiter de l'un ou l'autre des projets de loi inscrits à mon nom, je devrais le dire. Voilà pourquoi je soulève cette objection. Le système actuel ne fonctionne pas bien.

Le simulacre de débat d'aujourd'hui semble presque indiquer que chaque semaine, quelqu'un au service du Conseil privé—pourquoi diable! faut-il que ce soit quelqu'un du Conseil privé qui décide des initiatives parlementaires?—tire au hasard deux ou trois noms et inscrit à l'ordre du jour des projets de loi privés ou publics d'initiative parlementaire. Je m'oppose à cette façon de procéder, car au rythme auquel nous présentons les projets de loi privés, nous avons l'impression d'avoir gagné le gros lot chaque fois que d'aventure nous constatons que nous serons appelés à traiter de l'un ou l'autre de nos projets de loi. Ce n'est pas un bon système.

M. Crosby: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, j'aimerais formuler une brève observation au sujet des difficultés que le député d'Edmonton-Ouest a signalées. Je suis déçu tout comme lui de la façon dont la Chambre procède dans le cas des initiatives parlementaires, je sais que d'autres députés en sont déçus également, et je trouve que cette affaire mérite que nous nous y arrêtions.

En passant, j'aimerais faire une simple suggestion qui pourrait atténuer les appréhensions de certains députés qui s'inquiètent d'être informés que leur tour est venu. J'inviterais même la Présidence ou les représentants de la Chambre à l'examiner à la première occasion. Nous sommes parfois informés d'avance des mesures d'initiative parlementaire que la Chambre entend examiner. En fait, j'ai en main un document en date du 21 avril 1983 dans lequel sont énumérés les projets de loi qui seront étudiés, ou que l'on projette d'étudier, aujourd'hui lors de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je voudrais simplement proposer qu'une fois que l'on décide de ce que l'on compte faire durant cette heure, on en avise aussi rapidement que possible l'ensemble des députés afin qu'ils sachent très tôt à quoi s'en tenir à ce sujet. On pourrait par exemple afficher cet avis, mais je sais que cette méthode n'a pas porté fruit.

Je demande à la présidence et aux greffiers d'essayer de trouver un moyen plus efficace de prévenir les députés le plus tôt possible de préférence. Selon le nouveau Règlement, ces affaires sont étudiées le mercredi, ce qui fait que pareil avis devrait nous parvenir au plus tard le lundi précédent.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest. Je ne sais pas comment l'on choisit ces projets de loi. On doit certainement appliquer un système. Pourtant nous en étudions certains qui ont été présentés depuis très longtemps, comme le projet de loi nº 22, alors que nous en sommes déjà aux nºs 400 et 600. Je ne sais vraiment pas comment on procède.

Des semaines durant, le député de Vaudreuil a présenté des demandes de documents alors que les projets de loi les concernant n'étaient même pas encore à l'étude. J'ai l'impression que ce problème est imputable au fait que le gouvernement refuse d'observer la tradition et d'inaugurer une nouvelle session chaque année. Il aurait dû y avoir une nouvelle session en 1981, une autre en 1982, et une troisième en 1983. Mais au lieu de cela, c'est toujours la même session qui continue.

Je sais où veut en venir le gouvernement. Il a raflé aux députés deux journées par semaine depuis plusieurs semaines, car après les 200 premières heures d'initiatives parlementaires, seulement deux journées par semaine y sont consacrées. En vertu du nouveau Règlement, nous perdons au moins une heure en plus des trois heures prévues normalement le mercredi et, cette semaine, le vendredi. Si le gouvernement suivait les précédents et commençait à faire passer le pays avant lui-même, nous n'aurions pas ce problème. Bien des difficultés seraient résolues automatiquement.

En Grande-Bretagne, la Chambre des communes commence invariablement une nouvelle session au mois d'octobre, sauf lorsqu'il y a des élections au milieu de l'année. C'est toujours la reine qui lit le discours du trône. Si le gouvernement n'a pas réussi à faire adopter tous ses projets de loi, tant pis. Il incombe au gouvernement de présenter les projets de loi importants suffisamment tôt pour qu'ils soient adoptés. En Grande-Bretagne, s'ils ne sont pas adoptés à la fin de la session, tant pis. La Chambre doit recommencer l'année suivante. Et c'est ainsi que ce devrait être.

Au Canada, nous devrions suivre cette pratique et avoir une session par année, pas une session qui entre maintenant dans sa quatrième année. Voilà la difficulté, et la responsabilité de cette situation doit être rejetée entièrement sur le premier ministre et son gouvernement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à la Chambre que nous débattons en ce moment d'un problème que j'ai du mal à comprendre. Le Président a demandé le consentement unanime pour reporter tous les projets de loi antérieurs au nº 454. J'ai accepté.

Je comprends l'inquiétude de certains députés et je la partage. Parfois, on ne nous consulte pas à propos de l'ordre de présentation des projets de loi émanant des députés pour des jours comme celui-ci. Mais je ne veux pas prendre plus de temps au député dont nous étudions le projet de loi. Je suis d'accord et je n'ai entendu personne s'opposer à ce que nous étudiions le projet C-454.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'espère que vous voudrez bien écouter mes remarques, même si elles n'entrent pas totalement dans le cadre de la discussion. Étant donné que vous écoutez les récriminations concernant les affaires émanant des députés, j'ai pensé que je pourrais en profiter pour vous faire part des miennes. Je demande aux savants agents du bureau de les étudier et peut-être de conseiller Votre Honneur.

J'avais déposé un projet de loi qui a été étudié par la Chambre l'automne dernier. La date exacte m'échappe actuellement, mais c'était l'automne dernier. Les députés sont convenus de renvoyer l'objet du bill au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, lequel en a été saisi mais n'a pas encore eu le temps de l'examiner. Je n'y peux rien parce que je ne fais pas partie du comité. Il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire qui n'a rien à voir avec la politique de mon parti, puisqu'il ne reflète que mon opinion personnelle.

• (1220)

Si la Chambre est d'accord pour annuler le bill et que j'accepte de faire retirer la motion à condition de renvoyer l'objet du bill au comité, la Chambre adoptera un ordre à cette fin. Mais si, toutefois, celui-ci refuse de l'examiner, quel recours me restera-t-il? Je voudrais que le comité y réfléchisse.

Je n'ai pas voulu soulever cette question plus tôt de crainte d'empiéter sur l'heure réservée aux initiatives parlementaires, mais puisque nous en sommes à l'heure des griefs, je la signale. Il s'agit d'un bill que j'ai préparé il y a plus de dix ans et qui concerne notre attitude à l'égard des enfants à la télévision, et la façon dont nous les utilisons à des fins publicitaires. Cette mesure remettrait en question toute la politique gouvernementale concernant la télévision, le rôle des émissions pour enfants et ainsi de suite. Cette mesure législative a suscité un vaste intérêt dans tout le pays, mais elle ne traduit que mon opinion personnelle.

J'ai accepté de faire retirer la motion à condition de renvoyer la question au comité. C'est ce que l'on a fait et la Chambre a adopté un ordre à cette fin. Le projet de loi a été renvoyé au comité, mais celui-ci ne l'a pas encore examiné. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est.

Le président suppléant (M. Blaker): Il est évident que les députés sont mécontents de la procédure entourant l'étude des bills publics, motions et avis de motions d'initiative parlementaire. Les services du greffier m'ont remis une copie de la décision rendue le 5 décembre 1977 par le vice-président de l'époque, M. Laniel, où il examinait les usages de la Chambre. Selon lui, l'ensemble des députés étaient satisfaits à ce moment-là de la procédure suivie. J'ai fait allusion à cette décision et à la date où elle a été rendue parce que c'est en rapport avec ma prochaine remarque.

A mon avis, le député d'Edmonton-Ouest devrait présenter tout simplement une motion, appuyée par un autre député qui partage son opinion, demandant que le comité permanent de la procédure et de l'organisation, qui étudie en ce moment le Règlement et toutes les procédures à la Chambre, examine cette question à la satisfaction de tous les députés. Ce serait peut-être une façon directe et satisfaisante de saisir le comité permanent de la question.

M. Lambert: En toute déférence, monsieur le Président, je serais tenté alors de présenter une motion pouvant être débattue et je ne crois pas pouvoir le faire. J'ai déjà empiété sur le temps alloué au député qui a présenté la première mesure inscrite à l'ordre du jour. Je propose qu'on prolonge simplement le temps qui lui est accordé pour lui donner une heure. J'invoque le Règlement au sujet du tirage au hasard des projets de loi, mais je ne veux pas abréger le temps de parole des députés dont les projets de loi sont à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je vais écrire une lettre très précise à ce sujet au président du comité.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, le député a trouvé à résoudre ce rappel au Règlement. Nous pourrions donc passer maintenant au projet de loi inscrit au nom du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

* * *

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

PROJET DE MODIFICATION VISANT À CRÉER UN PARC NATIONAL DANS L'ÎLE MORESBY ET LES ÎLES ADJACENTES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose: Que le projet de loi C-454, portant création d'un parc national dans l'Île Moresby et les îles adjacentes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à créer un parc dans la partie sud de l'Île Moresby, qui fait partie des Îles de la Reine Charlotte au large de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique, région de fiords balayés par les pluies et de montagnes aux contours déchiquetés, que constituait l'ancien territoire ancestral des Indiens Haida. Les députés le resitueront en se rappelant certaines des photos extraordinaires qu'on a faites des derniers totems Haida qui subsistent dans un cadre naturel sur la côte Ouest.

Mon projet de loi pose cependant un problème. J'ai découvert que M. Lea, député de l'opposition à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, avait présenté un autre projet de loi, portant le numéro M-208, et visant à créer le Moresby Wilderness Park. Son projet de loi est plus détaillé que le mien, et le site projeté mieux délimité, car personnellement cette dernière question et d'autres m'ont posé certains problèmes lors de la rédaction du texte.

Je demanderais donc à la Chambre la permission de faire reporter mon projet de loi au *Feuilleton*. M. Lea sera peut-être bientôt en mesure de mettre son projet de loi en œuvre. Pour d'autres raisons également, j'aimerais avoir l'occasion de mieux redéfinir les limites du parc dans le mien. Que cette initiative vienne du gouvernement fédéral ou provincial, il faut que nous en venions à conserver ce site exceptionnel au Canada. Il s'agit d'une région dont l'intérêt écologique est reconnue internationalement, avec ses pyramides et autres formations du genre. Nous devrions le conserver pour l'avenir.

Je sais que de nombreux députés m'ont dit appuyer le projet de loi, mais je demanderais qu'on le reporte au *Feuilleton* jusqu'à ce que je puisse y apporter les modifications dont j'ai parlé.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la motion du député. Est-on d'accord pour retirer le projet de loi C-454 du débat d'aujourd'hui et le reporter au *Feuilleton*?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je me demande si on ne devrait pas procéder par voie de résolution. La création d'un parc naturel oblige en effet à dépenser des crédits considérables. Le député a une fort bonne idée, mais j'aurais cru qu'il l'aurait présentée sous forme de résolution demandant au gouvernement du Canada de lui donner suite en créant un parc national de cette envergure. Bref, j'estime, pour ma part, qu'il vaudrait mieux retirer ce projet de loi car ce n'est pas du tout comme cela qu'on s'y prend.

M. Waddell: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses sages conseils car il y a bien plus longtemps que moi qu'il siège à la Chambre. J'espérais pouvoir faire accepter mon idée en utilisant d'autres méthodes, peut-être sur la scène provinciale. Je voudrais néanmoins que le député me donne son appui en me permettant de reporter ce projet de loi. Il se peut qu'après réflexion, je décide de la présenter sous forme de résolution. Mais j'aimerais avoir le choix; je lui demande donc de permettre que le projet de loi soit reporté.

M. Lambert: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence considère donc que la Chambre accepte, à l'unanimité, que le projet de loi soit reporté.

Des voix: D'accord.

(Le projet de loi est reporté.)

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre doit maintenant se prononcer sur l'objet même des rappels au Règlement qui nous ont occupés pendant une demi-heure.

La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que tous les projets de loi publics d'initiative parlementaire qui précèdent le nº 318 soient reportés?

M. Taylor: Monsieur le Président, qu'auriez-vous fait si nous avions dit non?

Le président suppléant (M. Blaker): J'aurais commencé à les énumérer les uns après les autres. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1230)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION TENDANT À L'ÉTABLISSEMENT DE BUREAUX DE SCRUTIN MOBILES À L'INTENTION DES PERSONNES QUI NE PEUVENT MARCHER

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) propose: Que le projet de loi C-518, tendant à modifier la loi électorale du Canada (bureaux de scrutin mobiles), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur le Président, nous avons fait là une parenthèse intéressante, si je puis dire, au sujet de la sélection des mesures d'initiative parlementaire. Je n'ai pas sous les yeux le *Feuilleton* où sont indiqués les trois projets de loi que nous devions étudier aujourd'hui, mais l'ordre dans lequel ils sont présentés n'a rien à voir avec leur numérotation.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a demandé comment se fait la sélection. Je puis dire que c'est le résultat d'un appel téléphonique, et d'autres députés vous diront certainement la même chose. Hier ou avant-hier, on m'a appelé pour me demander si j'étais prêt à présenter mon projet de loi. J'étais prêt, mais comme bien d'autres députés, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de procéder. Nous pourrions en revenir à nos vieilles habitudes qui, parfois, n'étaient pas si mauvaises, en choisissant les projets de loi dans l'ordre, après en avoir discuté avec les députés intéressés, pour s'assurer qu'ils seront là le jour où leur bill sera mis à l'étude.

Je soulève également la question de la journée réservée aux initiatives parlementaires, dont on n'a pas parlé. Peu n'importe qu'elle ait été fixée au vendredi plutôt qu'au mercredi. Je veux tout simplement parler de la question des trois heures. On n'a jamais eu trois heures pleines pour étudier une mesure d'initiative parlementaire, même un mercredi, monsieur le Président. Il y a toujours des questions au *Feuilleton* et toutes sortes d'autres choses se présentent.

Par conséquent, j'estime qu'il faudra en tenir compte et je propose de renvoyer nos délibérations d'aujourd'hui, et surtout la question soulevée par le député d'Edmonton-Ouest et la discussion qui a suivi, au comité spécial de la réforme de la procédure, afin que ce dernier puisse tenir compte des désirs des députés quant à l'étude des trois projets de loi, la journée réservée aux initiatives parlementaires.

Je suis ravi qu'on étudie enfin mon projet de loi. Sa première lecture remonte au 2 mai 1980, ce qui fait pratiquement trois ans jour pour jour. Une des critiques que nous faisons tous au sujet des initiatives parlementaires, c'est qu'elles sont retardées indûment. Le député de Bow River (M. Taylor) a mentionné que c'est dans une large mesure parce que le gouvernement a prolongé la session, alors que si nous en étions à la deuxième ou même à la troisième, il y aurait un peu plus d'ordre dans la numérotation des mesures d'initative parlementaire. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles mon projet de loi, qui porte le nº 518, figure en tête de liste. Il devrait y avoir un tirage au sort et il faudrait ensuite étudier les autres mesures dans l'ordre, mais en donnant un préavis suffisamment long.

A propos du Règlement actuel qui prévoit l'étude de trois mesures d'initiative parlementaire le mercredi, il faut que le député dont on étudie le projet de loi soit averti suffisamment longtemps à l'avance pour qu'il puisse convaincre ses collègues ou les députés des autres partis de prêter une oreille attentive à son bill. Par conséquent, je suggère que l'on renvoie les délibérations d'aujourd'hui à ce comité spécial, afin qu'il puisse examiner les opinions exprimées ici aujourd'hui.

J'ai une autre plainte à formuler, monsieur le Président; ce projet de loi a été présenté le 2 mai 1980, et peu de temps après, il a été révisé et présenté de nouveau immédiatement après les élections de 1980. Après les élections, nous voulons tous apporter des corrections ou plutôt des révisions à la loi électorale. J'ai parlé de la liste permanente des électeurs, par exemple. J'estime qu'il aurait fallu l'inaugurer depuis longtemps. D'une part, cela raccourcirait la durée de la campagne électorale, et je crois que ce serait également moins coûteux, même si on m'a également affirmé le contraire. C'est lorsque nous avons encore le souvenir tout frais à l'esprit, monsieur le Président, qu'il faudrait discuter d'une affaire comme celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui, et non pas trois ans plus tard.

Je voudrais proposer qu'on modifie une autre disposition de la loi électorale. Il faudrait accorder aux électeurs urbains les mêmes privilèges qu'aux électeurs ruraux. Si ces derniers sont absents au moment du recensement, ils devraient pouvoir aller prêter serment afin d'être inscrits sur la liste. Ce sont des détails qu'on oublie trois ans après. Les exemples que j'ai cités me paraissent les plus évidents.

Le projet de loi à l'étude, monsieur le Président, vise un objectif particulier. Il est temps que nous prenions des dispositions en faveur des personnes désavantagées ou handicapées, des vieillards et des personnes en institution, de sorte qu'ils puissent voter.

J'ajouterais une autre catégorie à la liste, c'est-à-dire les personnes en situation d'urgence. Celles qui sont hospitalisées en raison d'un accident ou d'une maladie soudaine sont privées de leur droit de vote si elles n'ont pas voté par anticipation; elles devraient donc avoir cette possibilité. De l'aveu général, la disposition touchant le vote par procuration prête terriblement à confusion et constitue un échec. Elle n'est pas applicable. Par conséquent, monsieur le Président, le projet de loi à l'étude réglerait ce problème.

J'avais tenté de faire la même proposition en 1976, après ma première réélection. Ce bill portait le numéro C-336. La question avait été renvoyée au comité, qui l'a examinée. J'ai maintenant connu quatre campagnes électorales. Cette fois-là, j'en étais seulement à ma deuxième et je manquais sans doute d'habileté pour défendre un sujet semblable au comité. Cependant, si le projet de loi pouvait être renvoyé au comité, comme je le souhaite, je serais beaucoup plus en mesure, cette fois, de le défendre.

Lorsque j'ai témoigné auparavant devant le comité, j'ai pu entendre certains députés recourir aux prétextes les plus extraordinaires pour démontrer que cette idée n'était pas pratique. Ce que je propose, monsieur le Président, au moyen de ce projet de loi, somme toute, c'est d'amener les urnes auprès de ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas se déplacer le jour du scrutin.

• (1240)

La mise sur pied d'un tel système devrait être assez simple. La loi électorale du Canada contient déjà plus d'une centaine de règles qui font partie de l'une des deux catégories indiquées aux annexes A et B. Ce ne serait pas trop difficile d'insérer dans la loi quelques autres règles à l'égard des bureaux de scrutin mobiles. Bien entendu, ces règles devraient préciser les mesures de sécurité requises pour garantir que les urnes seront surveillées comme il convient en tout temps. Le greffier du scrutin et les scrutateurs qui devraient accompagner le bureau mobile s'en chargent, de toute façon.

Comment pouvons-nous garantir que le nom de ceux qui votent à un bureau mobile sera rayé de la liste des électeurs à l'endroit où ils voteraient normalement, afin qu'ils puissent pas voter deux fois? C'est très important d'y veiller, et je pense qu'on peut le faire. Le projet de loi ne précise pas la façon dont un électeur devra faire savoir qu'il veut voter aux bureaux de scrutin mobiles. On pourrait fixer une période de préavis de deux ou trois semaines. Quand le scrutin au bureau mobile pourrait-il avoir lieu? Il pourrait, par exemple, se faire le même jour que le scrutin aux bureaux provisoires ou même une semaine avant le jour des élections. Cela pourrait aussi se faire deux ou trois semaines plus tôt, une fois la liste des électeurs établie.

Comment pourrait-on compter les bulletins de vote et les répartir entre les diverses circonscriptions qu'elles concernent, une fois qu'ils ont été déposés dans les urnes? Bien entendu, on devrait prévoir des bulletins en blanc parce que, comme on l'a signalé à la dernière audience du comité, ce serait tout à fait impossible de fournir une série de bulletins imprimés d'avance pour des villes comme Montréal, Toronto ou Vancouver. Ce sont des villes très étendues qui comptent plusieurs hôpitaux, par exemple, où le bureau de scrutin mobile devrait se rendre et où les malades hospitalisés viennent de diverses circonscriptions. Selon moi, il doit y avoir moyen d'acheminer les bulletins de vote au bureau de dépouillement approprié.

Quel service peut-on offrir au juste? A mon avis, monsieur le Président, après avoir reçu l'avis voulu, le bureau mobile devrait se rendre aux hôpitaux, de même qu'aux établissements de soins pour malades chroniques et aux foyers pour personnes âgée. Même dans des maisons privées pour un seul votant. Le règlement permettra de déterminer dans quelle mesure on a besoin de ce service.

Comme il a déjà été dit, des dispositions devront être prises pour qu'on puisse donner préavis de ce besoin.

De nombreux arguments ont été invoqués contre cette idée, mais des bureaux de scrutin peuvent même être installés dans les hôpitaux. Mais tous les hôpitaux ne sont pas prêts à accepter ces multiples allées et venues. Par exemple, 25 personnes doivent le réclamer avant qu'un bureau de scrutin ne soit installé dans un hôpital. Les boîtes de scrutin circulent d'un lit à l'autre. La chose est raisonnable et elle peut se faire. Toutefois, si on peut agir de la sorte, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas adopter le bureau mobile de scrutin. Il est peu pratique d'y établir un bureau de scrutin distinct où serait admis le grand public du voisinage, à cause du va-et-vient dont on ne veut pas dans un hôpital. Cela vaut également pour les établissements de soins prolongés et les maisons de repos. Je ne crois pas qu'ils soient préparés à accepter ce genre de choses. J'ai donc jugé futiles beaucoup des arguments invoqués durant les audiences.

Nous ne devrions pas oublier, je crois, que diverses lois provinciales sur les élections renferment des dispositions en ce sens. En Alberta, en Colombie-Britannique et au Manitoba, si je me souviens bien, la loi électorale prévoit l'utilisation de bureaux de scrutin mobiles. Si cela se fait au plan provincial, je ne vois pas pourquoi cela ne se ferait pas au plan fédéral.

Quant à la nécessité d'avertir les bureaux de la circonscription d'un électeur lorsque celui-ci a voté dans un bureau de scrutin mobile, je crois que c'est là un problème très simple à régler. Alexander Graham Bell est fort bien connu au Canada. Il a été dit à une audience du comité que lorsqu'on a un bureau de scrutin dans un hôpital d'une région frontalière, il peut arriver que des habitants d'une autre province puissent voter dans cet hôpital. Ce problème peut aussi être résolu. Les circonscriptions n'empiètent pas sur les limites provinciales, il est vrai, mais il y a moyen de prendre contact avec un agent de scrutin même dans une autre province. J'estime néanmoins que ce genre de bureau de scrutin est plus utile en ville qu'à la campagne.

Il faudrait peut-être envisager d'inscrire les votes car, je le répète, il ne serait pas facile de transporter les bulletins de vote d'une circonscription à l'autre. Des Canadiens peuvent se voir privés de leur droit de vote parce qu'ils se trouvent à l'hôpital après avoir malheureusement eu un accident d'automobile hors de leur circonscription. Pourquoi devrait-il en être ainsi?

Seulement pour ces raisons, monsieur le Président, je souhaite que ce projet de loi soit débattu à fond et renvoyé si possible, au comité, et que celui-ci tienne des audiences à ce sujet. Nous avons tous entendu parler de projets de loi qui s'égarent après avoir été renvoyés au comité. J'ose croire que si nous fixons un délai de six semaines ou deux mois, soit un délai précis pour que cette affaire soit étudiée et réglée, il n'y aurait plus de problème.

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, je ne prendrai qu'un moment pour parler du bill dont le but est indéniablement juste et bon. Je m'accorde naturellement avec le motionnaire pour dire que cette disposition est nécessaire dans une circonscription comme la mienne qui couvre 6,500 milles carrés et compte plusieurs hôpitaux. Le seul problème que je vois, c'est que si on n'établit—comme semble le préconiser le bill—qu'un seul bureau de scrutin mobile par district électoral, dans le cas de ma circonscription, on n'aura jamais le temps d'en faire le tour dans la même journée.

Pour cette raison, je crois qu'il convient de renvoyer le bill au comité permanent des privilèges et élections. C'est la deuxième fois que le député tente d'inclure ce service aux électeurs dans la loi électorale. Il a fait une première tentative en 1976 en présentant une mesure d'initiative parlementaire semblable à celle-ci. Le bill a alors été renvoyé au comité permanent des privilèges et élections après la deuxième lecture. Il n'en a jamais été fait rapport à la Chambre.

• (1250)

Je propose donc maintenant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-518, tendant à modifier la loi électorale du Canada, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son sujet renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.»

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je remercie Votre Honneur de m'avoir demandé d'appuyer la motion. C'est la deuxième fois que j'ai l'occasion de soutenir une motion présentée par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson). Voilà qui est fait, je serai le plus bref possible car, sauf erreur, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) voudrait livrer quelques observations au sujet de ce projet de loi qui l'a toujours intéressé.

Lorsque ce projet de loi sera renvoyé en comité, j'espère que personne ne s'inquiétera du fait qu'il semble parler d'un bureau de scrutin mobile, par circonscription, comme s'il ne pouvait y en avoir qu'un. Selon moi, la loi d'interprétation permettrait de tenir pour acquis qu'il peut y avoir plusieurs bureaux de ce genre et le directeur général des élections pourrait utiliser ses pouvoirs de réglementation pour apporter une solution à cette question.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a commis une erreur. J'ai vu que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) semblait donner son accord et j'ai alors proposé son nom pour appuyer la motion. Cependant, il s'agissait là d'une erreur, puisque le député désire, en fait, intervenir sur cette question et, peut-être, qu'avec l'accord de la Chambre, un autre député pourrait appuyer cette motion. Nous tiendrons donc pour acquis que le comotionnaire est M. Maltais.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, cela ne devrait surprendre personne, mais vous avez pris là la bonne décision. On oublie parfois les dispositions du Règlement portant sur le comotionnaire. J'avais espéré un oubli de votre part, mais cela n'a pas été le cas.

De toute façon, en ce qui a trait aux problèmes, le directeur général des élections doit, selon moi, essayer de régler les problèmes qui se posent dans le cas de blocs à appartements, d'établissements de soins de longue durée et de maisons de repos. Les hôpitaux posent un problème particulier. Je dois dire, à titre de représentant d'une circonscription à la fois rurale et suburbaine, que cette mesure serait particulièrement utile dans les régions rurales, dans le cas, par exemple, où des établissements de soins de longue durée ne sont pas assez importants pour justifier que l'on installe un bureau de scrutin. Les gens de l'endroit ont autant le droit de voter que les habitants de centres de plus grande importance.

En fin de compte, je suis vraiment très heureux que mon collègue, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) ait de nouveau démontré à quel point il s'inquiétait de cette question en présentant ce projet de loi et que, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, le gouvernement ait accepté de l'étudier, ainsi qu'en témoigne la motion visant à renvoyer la question en comité. J'appuie ce projet de loi et j'attends avec beaucoup d'impatience l'intervention du député d'Ottawa-Vanier à ce sujet.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement féliciter le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) pour ce projet de loi. A l'instar des autres députés, je tiens à le féliciter d'être parvenu à faire retirer son projet de loi mais à en faire renvoyer le sujet au comité. Je le dis en plaisantant, car j'ai essayé de faire la même chose il n'y a pas plus d'un mois à propos d'une question analogue, et je n'ai pas aussi bien réussi à convaincre le gouvernement que le député d'Esquimalt-Saanich.

Le projet de loi que j'avais présenté portait sur le droit des Canadiens à voter pendant les élections générales où qu'ils se trouvent, peu importe qu'ils soient en voyage à l'étranger, dans une ambassade, en voyage d'affaires, ou qu'ils travaillent pour les Forces armées à l'étranger, mais pas à titre d'enseignant ni de membre des Forces. Je pensais que le projet de loi était sensé. Je n'ai pas eu autant de chance que le député d'Esquimalt-Saanich et je lui demanderai de m'apprendre quelques trucs pour savoir comment faire passer un projet de loi et convaincre le gouvernement de bien réagir dans des cas de ce genre.

Je voudrais tout simplement faire une ou deux remarques. On m'avait dit alors que le directeur général des élections est obligé, en vertu de la loi, de se présenter au Parlement à chaque session et de présenter un rapport dans les dix jours qui suivent le début de la session. On m'avait dit qu'une nouvelle session commencerait Dieu sait quand, plus tard, et que le directeur général de élections présenterait certaines recommandations. J'invoquais alors un argument qui étaye à mon avis celui du député d'Esquimalt-Saanich, c'est que nous avions adopté une Constitution moins d'un an plus tôt, que la Chambre avait adopté la résolution constitutionnelle. Je voudrais lire l'article 3 de la Constitution à l'intention du député car je crois qu'il serait très utile dans ce débat. Voici ce que dit l'article 3:

Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

A mon avis, cela inclut les handicapés, les invalides ou ceux qui peut-être à la suite d'un accident sont temporairement hospitalisés ou sont dans une maison de santé. D'après moi, chaque citoyen canadien, qu'il travaille ou voyage à l'étranger, devrait avoir le droit de voter. Que je sache, l'idée d'un bureau de scrutin mobile devrait être pris au sérieux par le directeur général des élections, par exemple à notre base de Lahr, où un bon nombre de Canadiens qui travaillent là-bas ne sont pas en mesure de voter parce qu'ils ne font pas partie des forces régulières ou des enseignants affectés à la base, étant plutôt affectés à l'administration ou comme médecins. J'ai un cousin là-bas chargé de la station-radio. Ni lui, ni sa femme ni ses enfants ne peuvent exercer leur droit de vote.

Alors que nous venons de nous donner une Constitution il y a moins d'un an, je trouve déplorable que des Canadiens au service de leur gouvernement ne puissent voter à l'occasion d'élections générales et perdent ainsi leur droit de vote simplement parce qu'ils sont à l'étranger.

Je voudrais féliciter le député d'Esquimalt-Saanich du succès de sa mesure. Et je suis parfaitement d'accord avec le secrétaire parlementaire que le projet de loi devrait être transmis au comité. J'espère qu'il fera valoir l'argument du droit constitutionnel. C'est un droit que nous avons acquis, un droit qui doit être respecté. Le secrétaire doit aussi faire valoir l'argument des coûts. S'il faut parler de coûts, soyons francs. Les frais ne seraient pas très élevés, mais je suis certain que quelqu'un soulèvera cet argument car on l'a déjà fait. Je suis sûr que le député pourra démontrer que le processus n'entraînera pas de frais élevés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Sûrement pas 200 millions de dollars.

M. Gauthier: Nous permettons simplement à un plus grand nombre de Canadiens, en fait à tous les Canadiens, d'exercer leur droit démocratique fondamental de participer aux élections fédérales.

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet des craintes que j'éprouve au sujet du projet de loi C-518, qui rallie nettement mon adhésion. Il est grand temps que nous prenions les dispositions qu'il préconise. Cela se fait déjà dans certains endroits au Canada. Je songe notamment au Manitoba qui a été premier à établir des bureaux de scrutin mobiles.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): L'un des premiers.

M. Lewycky: On a déjà prévu certaines dispositions à l'intention des électeurs qui ne peuvent pas se déplacer ou encore qui habitent dans des régions éloignées par exemple, les personnes qui ne peuvent pas sortir peuvent voter à domicile. Le président d'élection doit en personne livrer et recueillir ces bulletins de vote. Ma participation à des élections aux niveaux provincial et fédéral m'a permis de constater une nette différence.

• (1300)

Il a prévu aussi de transporter en voiture le bulletin de vote, en même temps que la boîte du scrutin et le cahier de scrutin, ainsi que les présidents d'élections régionaux, les scrutateurs et les greffiers de scrutin. Certains endroits ont été désignés à cette fin, les foyers pour vieillards entre autres, et le scrutin y a lieu dans ces régions à une date fixée d'avance.

Puis-je dire qu'il est 13 heures et poursuivre mes observations à 14 heures?

Le président suppléant (M. Blaker): Je fermais les yeux sur l'heure. En effet, je croyais que le député voulait faire valoir son point de vue avant 13 heures, mais d'après ce qu'il vient de dire, j'en déduis qu'il a d'autres observations à présenter. Dans ce cas, comme il est 13 heures je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Au moment où la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, le député de Dauphin (M. Lewycky) avait la parole.

M. Lewycky: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir poursuivre l'examen de l'excellent projet de loi C-518 inscrit au nom du député d'Esquimalt-Saanich. Ce projet de loi vise à modifier la loi électorale du Canada en ce qui a trait aux bureaux de scrutin mobiles.

Avant que nous n'ajournions pour déjeuner, je parlais des dispositions spéciales que nous appliquons au Manitoba depuis quelques années avec beaucoup de succès, et qui permettent aux infirmes et aux handicapés de voter. Je me réjouis d'avoir pu travailler pendant trois ans avec la Société des adultes et des enfants infirmes du Manitoba, dont le directeur exécutif à l'époque était M. Archie Carmichael. C'est lui qui nous a ouvert les yeux, à moi et à beaucoup d'autres, sur les besoins des infirmes et des handicapés. C'est en raison des pressions exerçées par des personnes dévouées comme lui que nous avons pu faire modifier la loi électorale du Manitoba.

J'aimerais expliquer à la Chambre quelques-unes des dispositions actuellement en vigueur au Manitoba. En supposant que le projet de loi soit envoyé au comité, je crois que mes explications seront très utiles et très instructives. Certaines dispositions s'appliquent aux malades hospitalisés. Je devrais dire d'abord que les bureaux de scrutin au Manitoba sont décrits en anglais comme étant "moving" plutôt que "mobile". J'invite les députés à examiner la loi électorale du Manitoba parce que certaines de ses dispositions ont subi l'épreuve du temps.

Comme je le disais, une personne hospitalisée a le choix de voter dans son propre bureau de scrutin ou dans un bureau de scrutin mobile. S'il arrive qu'une personne est dans un hôpital en dehors de son district—bien entendu, c'est très important pour les ruraux—une disposition l'autorise à se servir de formules spéciales en blanc, qu'on peut se procurer également dans les bureaux de scrutin mobiles. De plus, des dispositions spéciales s'appliquent aux aveugles et aux détenus. Ces bureaux de scrutin sont ouverts aux personnes accusées d'un délit qui sont détenues et attendent leurs procès. Avec ce genre de bulletins de vote, on n'exige pas qu'il y ait un nombre minimal d'électeurs. Les présidents d'élection font des sondages afin d'en justifier la nécessité. Je suis ravi de dire aux députés que ce système a fonctionné à merveille jusqu'ici.

La loi électorale du Manitoba prévoit également des bureaux de scrutin mobiles dans les régions à faible densité démographique. Évidemment, les régions septentrionales posent certains problèmes. Le directeur général des élections est habilité à déclarer que telle ou telle région est éloignée et à faire voter les électeurs par la poste. De plus, des bureaux de scrutin ordinaires sont ouverts dans autant de localités que possible dans les régions du Nord. Par exemple, une boîte de scrutin est placée sur un train à Churchill et les électeurs votent à bord du train qu'on gare sur différentes voies d'évitement. J'ignore ce qu'on fera maintenant que VIA Rail ne dessert plus cette région-là. Je constate que le ministre des Transports (M. Pepin) est présent et, sachant qu'il se dévoue pour les handicapés et s'intéresse à leur sort, je suis certain qu'il examinera cette question afin de s'assurer que les électeurs des régions nordiques ne sont pas lésés. Je sais qu'il est au courant des essais qu'on fera pour offrir un service d'autobus ferroviaire. Peut-être pourrait-il aider à accélérer les choses afin que les électeurs des régions éloignées puissent aller voter.

Il y a une autre disposition intéressante dont je voudrais parler à la Chambre. Elle se rapporte aux handicapés qui peuvent se rendre au bureau de scrutin, mais qui, en raison de la disposition des lieux, ne sont pas capables de voter. La loi prévoit que le scrutateur peut porter la boîte de scrutin à l'handicapé. Bien entendu, on précise que la boîte ne peut pas être déplacée à plus de 50 mètres d'une entrée de l'immeuble. Je pense que nous pourrions envisager une telle disposition au niveau fédéral, car je sais que le directeur général des élections a soulevé la question. Je suis heureux de dire que certaines de ces dispositions sont à l'étude.

Le paragraphe 45(22) de la loi actuelle prévoit que lorsqu'un bureau de scrutin a été établi dans un sanatorium, un foyer pour personnes âgées, un hôpital pour malades chroniques ou un établissement analogue, le scrutateur peut transporter la boîte de scrutin de chambre en chambre aux malades alités. De plus, dans certains cas, la boîte de scrutin a été portée à des handicapés à l'extérieur du bureau de scrutin. Toutefois, cette pratique n'est pas absolument légale. La seule disposition, de la loi actuelle s'appliquant à ces cas est le vote par procuration. Du fait de la nouvelle Charte des droits et des libertés, certains voudront voter et déposer leur bulletin personnellement. Les dispositions actuelles sont tout à fait inadéquates, et c'est pourquoi j'ai cité l'exemple du Manitoba, car dans cette province on a prévu d'autres mesures qui se sont révélées extrêmement utiles.

Je voudrais faire ressortir également un autre point. Il s'agit du rapport «Obstacles». C'est un beau document, bien présenté, mais il ne faut pas en oublier le contenu. Au-delà de la présentation, il faut voir les recommandations. Il y en a quatre qui touchent directement le droit de vote et les mesures à prendre pour aider les handicapés à exercer leur droit de vote. La recommandation nº 5 propose un système de vote postal semblable à celui du Manitoba. C'est ce que dit la recommandation nº 5 du rapport «Obstacles» que l'on a largement diffusé. Il importe de mettre en place les dispositifs et les programmes recommandés dans ce rapport, fruits des efforts de nombreuses personnes, si l'on veut répondre aux besoins des handicapés.

• (1410)

La recommandation nº 6 demande de mettre fin à la centralisation des bureaux de scrutin. Elle touche directement le paragraphe 33(9) de la loi électorale actuelle qui donne un pouvoir discrétionnaire permettant de rassembler les bureaux de scrutin. Il est recommandé de régler ce problème et de tenir compte des problèmes de mobilité des handicapés, des personnes âgées et des infirmes.

La recommandation suivante propose d'offrir aux préposés aux bureaux de scrutin des cours de formation sur les besoins des électeurs handicapés. Cette recommandation s'impose. Il y aurait lieu d'offrir des cours de formation aux scrutateurs et à leurs collaborateurs de toutes les circonscriptions pour qu'ils soient bien au fait des besoins des handicapés et qu'ils connaissent les dispositions à prendre pour ces derniers.

Le rapport «Obstacles» recommande en huitième lieu de renvoyer à un comité permanent toutes les questions concernant l'accessibilité aux bureaux de scrutin pour les électeurs. Le projet de loi C-518 cadre bien avec le rapport «Obstacles» et je tenais à le préciser, car le gouvernement a fait grand cas de ce document. Toutefois, bien peu de ces recommandations ont été mises en application. J'espère qu'on en tiendra bientôt compte.

En somme, il y aurait lieu de prendre des mesures pour faciliter le vote des électeurs qui ont du mal à se déplacer, les handicapés. On pourrait par exemple créer des bureaux de scrutin mobiles. Les progrès réalisés dans différentes provinces sont très encourageants, au Manitoba, entre autres. Il est aussi reconfortant de savoir que le directeur général des élections étudie les initiatives des provinces et qu'il en discute avec elles. Il examine également le rapport «Obstacles» présenté par le comité.

Le Nouveau parti démocratique est tout à fait d'accord pour qu'on élargisse l'accès au scrutin. Donc nous appuyons tout à fait le principe du bill. J'ai quand même une réserve à faire au sujet du nombre de 50 électeurs exigé comme condition du service, mais cela pourra être étudié au comité.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je félicite le député d'Esquimalt-Saanich qui nous a présenté ce projet de loi. Nous espérons qu'il y sera donné suite rapidement, peut-être même avant la prochaine session.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je désire intervenir sur l'amendement dont nous sommes saisis. Je ne veux pas reprendre les disputes de procédure qui ont surgi précédemment. A ce chapitre des conditions à réunir pour être admis à voter à une élection, nous partons du principe que l'électeur doit être une personne physique habitant dans une circonscription, à l'intérieur d'une certaine section de vote. Telle est la règle essentielle.

Comme nous le savons, celui qui a déménagé pendant la campagne électorale peut avoir la possibilité de faire rectifier l'omission de son nom sur les listes en s'adressant à un tribunal de révision. Dans le cas habituel, celui de la période électorale de deux mois, l'intéressé doit revenir à sa circonscription pour s'assurer qu'il est bien inscrit sur les listes et, à défaut, pour s'y faire inscrire par un tribunal de révision. Quant aux malades en état de se déplacer, aux personnes frappées d'empêchements et aux hospitalisés, les conditions varient selon l'endroit.

Tout d'abord, sans vouloir faire l'étouffoir, je suppose qu'un officier d'élection et son personnel seraient reçus comme des chiens dans un jeu de quilles s'ils se présentaient dans un hôpital pour aller recueillir les bulletins de vote d'une chambre à l'autre. D'ailleurs, la seule question sanitaire rend la chose impraticable.

Autrefois, dans certains centres hôpitalo-universitaires, on installait le bureau de scrutin dans la résidence des infirmières. Selon la loi actuelle, les personnes qui résident dans ces centres depuis un certain temps avant le recensement et encore le jour des élections peuvent y voter. A part cela, les malades des hôpitaux qui veulent voter doivent rentrer chez eux, le jour du scrutin anticipé ou le jour des élections.

On devrait imposer une restriction. Je ne voudrais pas que les Canadiens qui se promènent au Canada ou ailleurs dans le monde aient le droit de voter en se présentant à un endroit déterminé et qu'ils puissent voter par correspondance ou par un autre moyen. Nous avons déjà vu ailleurs les énormes problèmes que pose le vote par correspondance. Le plus souvent, il a lieu la veille des élections et les gens ne savent pas pour qui ils votent. Des tas de problèmes se présentent.

Un très grand nombre de Canadiens qui habitent chez eux ne se donnent pas la peine d'aller voter soit à cause de la fatigue, du mauvais temps ou pour une raison ou une autre. Il ne faut pas présenter la situation comme si 95 p. 100 des Canadiens votaient et que 5 p. 100 étaient privés de leurs droits électoraux parce qu'on leur impose certaines contraintes.

Dans le cas des hôpitaux, souvent le médecin responsable serait prêt à vous tordre le cou pour avoir songé à faire voter son malade car celui-ci devrait être placé sur un brancard et transporté à quelque point central de l'hôpital ou encore qu'un groupe composé des scrutateurs, du greffier du scrutin et d'un commis se promènent d'une chambre à l'autre pour ramasser les bulletins des malades.

Qui sait dans quelle circonscription habite chaque malade? Qui sont les candidats? Quels bulletins faut-il utiliser? Voilà ce qui importe. Je ne dis pas qu'en théorie ce soit impossible. Bien sûr, c'est faisable. On pourrait faire en sorte que presque tous les électeurs exercent leur droit de vote si l'on était prêt à dépenser l'argent nécessaire, à se donner toute la peine voulue et peut-être même à essayer de connaître les raisons pour lesquelles certains n'ont pas voté.

• (1420)

De toute façon, ce qu'il faudrait savoir, c'est si un bureau de scrutin mobile dans une circonscription urbaine où il y a un grand nombre d'hôpitaux peut parvenir à visiter chacun d'eux. Il faudrait sans aucun doute plus d'un bureau mobile à certains endroits et aucun ailleurs. J'ignore comment on pourrait fournir le même service dans les circonscriptions rurales. Un bureau mobile réussirait peut-être à parcourir la circonscription d'Esquimalt-Saanich que représente mon honorable collègue, s'il se déplaçait à vive allure toute la journée. On pourrait peut-être aussi y parvenir à Victoria. Je me pose cependant des questions à propos des circonscriptions du nord comme Skeena, Prince George et Peace River. Même plusieurs bureaux mobiles ne réussiraient pas à faire le tour de ces circonscriptions. Il faudrait songer à tout cela.

Je pense, cependant, que le plus gros problème serait de fournir le même service aux électeurs qui ne peuvent pas sortir de chez eux. Une jeune mère qui a de jeunes enfants pourrait dire: «Je ne peux pas quitter la maison.» Le bureau mobile devrait se rendre chez elle. C'est ridicule, car son mari peut quitter son lieu de travail quatre heures plut tôt que d'habitude pour aller voter. Ceux qui veulent voter s'arrangent pour le faire. Dans bien des cas, si les gens veulent vraiment voter, ils y arrivent. Il ne faut pas oublier que les électeurs ont le devoir de voter. Les gens sont libres de voter. Ils ont le droit de voter. C'est le fondement de notre démocratie. Il n'appartient certainement pas au gouvernement du Canada de prendre ces gens par la main et de les amener voter en grande cérémonie.

De toute façon, je suis d'accord avec la motion demandant que le sujet du projet de loi soit renvoyé au comité. Les députés ont parlé aujourd'hui de bien des aspects de la réforme électorale et il y a encore bien d'autres questions qu'on pourrait explorer.

Il a aussi été question des détenus aujourd'hui. Eh bien là, je ne suis pas d'accord. J'ai été l'un des premiers à faire des démarches pour qu'on installe des bureaux de scrutin dans les hôpitaux psychiatriques où il y a des admissions volontaires. J'ignore si les malades qui pouvaient voter dans ces hôpitaux ont vraiment profité des visites des gens qui sont allés y faire de la propagande électorale. Il n'y a pas tellement de malades qui ont exercé leur droit de vote. Si le nom des malades d'un hôpital psychiatrique est inscrit sur la liste électorale et que leur adresse soit donnée, dans bien des cas, on sait tout de suite que tous ces électeurs sont internés. Je ne pense pas que ce soit nécessaire de diffuser ce renseignement.

Bref, j'espère que le comité se penchera sur cette question et ne suivra pas l'exemple du comité qui était chargé d'examiner le sujet du projet de loi présenté par mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Le président suppléant (M. Blaker): Toutes les mesures inscrites avant le nº 440 sous la rubrique des projets de loi publics d'initiative parlementaire restent-elles au *Feuilleton*, du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(L'amendement de M. Ferguson est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Blaker): Ainsi, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré, et le sujet en est renvoyé au comité permenant des privilèges et élections.

(Le projet de loi est retiré et l'ordre est annulé.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉFORME DU SÉNAT DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) propose: Que le projet de loi C-640, tendant à prévoir la réforme structurelle du Sénat du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que la Chambre de me donner l'occasion d'intervenir sur ma mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-640, prévoyant la réforme structurelle du Sénat du Canada.

Mon vif intérêt pour la réforme du Sénat remonte à 1978, à l'époque où j'ai démissionné de mon poste de ministre que j'occupais au gouvernement de l'Alberta. Depuis, j'ai entrepris diverses démarches en vue de cette réforme.

Les députés se rappellent que le 18 novembre 1981, j'ai présenté une motion en vue de créer un comité mixte de la Chambre et du Sénat, afin de saisir le Parlement d'un projet de loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat. Cette motion, qui a reçu l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker), a été débattue à la Chambre le 4 juin 1982.

Le 3 novembre 1981, j'ai présenté le projet de loi C-640, loi prévoyant la réforme structurelle du Sénat du Canada. Nous débattons ce bill aujourd'hui et j'espère que les députés n'hésiteront pas à participer au débat.

Le 20 décembre 1982, je publiais un rapport important intitulé: «Fédéralisme renouvelé et réforme structurelle du Sénat du Canada.» Il s'agit d'une vaste étude sur les origines du Sénat, ses rouages et sa composition, suivie d'un examen des propositions récentes en vue d'une réforme du Sénat. On y trouve une analyse des conséquences de la loi constitutionnelle de 1981 et de la nouvelle formule de modification sur la future réforme du Sénat. Il y est question aussi de la légitimité, de la responsabilité, de l'autonomie et de la stabilité ainsi que de la continuité d'un Sénat réformé.

On y trouve ensuite une analyse approfondie des structures et de la teneur de la mesure, des principes et de l'analyse qui ont entraîné l'évolution du projet de loi C-640. Chaque député a reçu un exemplaire de ce rapport. Plusieurs milliers d'exemplaires ont été distribués et on le retrouve maintenant parmi les documents de la Bibliothèque du Parlement. Le rapport traite à fond du projet de loi C-640.

En outre, monsieur le Président, le rapport a été traduit en français et 500 exemplaires en cette langue officielle ont été distribués récemment. Je regrette qu'on ait pris tellement de temps à traduire et à imprimer ce rapport en français.

Bien des gens ont reçu un exemplaire du rapport et ont fait connaître leur opinion, notamment le sénateur Eugene Forsey qui l'a examiné à fond. Ses remarques ont été pertinentes et utiles et je l'en remerci publiquement. Tous les observateurs politiques reconnaissent que la réforme du Sénat s'impose d'urgence et qu'elle devrait être la priorité à la prochaine étape de la réforme constitutionnelle.

• (1430)

Le 16 décembre 1982, le gouvernement présentait au Sénat un avis de motion portant création d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la réforme structurelle du Sénat et de présenter au plus tard le 1er décembre 1983 une proposition en ce sens. La résolution gouvernementale lui ressemble de très près; c'est presque mot pour mot le projet de résolution que j'ai présenté le 18 novembre 1981. La résolution gouvernementale présentée au Sénat le 16 décembre 1982 a été votée par la Chambre il y a des mois. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné suite plus tôt à cette résolution, pour mettre en marche le comité mixte? Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à hier, quand il a su que nous allions parler aujourd'hui de réforme du Sénat dans le cadre du projet de loi C-640? Je pense que le gouvernement n'agit que le couteau sous la gorge. Quoi qu'il en soit, il nous faut nous occuper de la réforme structurelle du Sénat.

Bien sûr, la grande priorité c'est l'économie nationale, mais le marasme économique vient en grande partie de ce que nous avons un Sénat exsangue, inefficace et insensible. Il est permis de penser que nos mauvaises relations fédérales-provinciales sont à l'origine de nos maux économiques, comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau) au cours d'une de ses dernières interviews, de même que l'absence d'une véritable participation régionale et provinciale aux politiques nationales et sociales du pays. Cette participation et ce rôle modérateur incombaient partiellement au Sénat. Mais il n'a pas su modérer le gouvernement pendant les années 70, et il a capitulé complètement devant lui dans les années 80.

Il faut réformer le Sénat. Son rôle est de représenter adéquatement au Parlement canadien l'intérêt national, les intérêts régionaux et les intérêts provinciaux. Au plan de l'intérêt national, le grand impératif c'est l'unité nationale, la cohésion nationale, la responsabilité nationale. Le Sénat a-t-il fait entendre sa voix pendant la campagne référendaire au Québec, et quand le séparatisme s'est implanté dans l'Ouest? On ne l'a pas entendu.

Le Sénat s'est-il porté à la défense des intérêts régionaux pendant le débat qui a fait rage sur le Programme énergétique national? On ne l'a pas entendu.

A-t-il fait entendre sa voix, pendant le drame constitutionnel, pour défendre les intérêts provinciaux, ceux du Québec en particulier? C'est à peine si on l'a entendu. Il a même renoncé à son veto constitutionnel, sans presque sourciller. Le veto suspensif convenait, mais certainement pas pour n'importe quelle révision constitutionnelle. Si les Pères de la Confédération ont créé le Sénat, c'était sûrement pour protéger les droits des minorités. Par exemple, les droits linguistiques et culturels du Québec dans cette mer d'uniformisation linguistique et culturelle. Il est certain que le Sénat aurait dû conserver un droit de veto, limité à la défense de certains droits et intérêts provinciaux et régionaux.

Oui, il faut réformer le Sénat. Mais dans quel sens? Je pense que le projet de loi C-640 nous en trace la voie. Il apporte une solution de compromis entre deux extrêmes, et il faut l'adopter si l'on veut que l'accord du Parlement et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population devienne une réalité.

Quels sont ces deux extrêmes? Il y a d'abord le point de vue provincial, qui demande à supprimer le Sénat actuel et à le remplacer par un Sénat dont les membres seraient tous désignés par les gouvernements des provinces, un Sénat entièrement asservi aux gouvernements provinciaux et à leurs intérêts. Voilà ce que demandaient essentiellement le projet ontarien de 1978, le projet de la Colombie-Britannique de 1978, le Livre beige québécois de 1980, le projet albertain de 1982 et même le projet Pepin-Robarts de 1979. Cette solution extrême ne saurait convenir au Parlement canadien. A mon avis, il ne l'acceptera jamais.

L'autre extrême, c'est un Sénat entièrement électif à l'échelle régionale ou provinciale. Ce Sénat électif serait puissant; il dominerait les premiers ministres provinciaux, leurs gouvernements et les assemblées provinciales dont il compromettrait l'autorité et l'influence dans les relations et négociations fédérales-provinciales. En fait, un Sénat élu risquerait de compromettre gravement l'autorité fondamentale de la Chambre des communes même. Un Sénat élu est de plus en plus populaire auprès de partisans comme les sénateurs Roblin, Manning et Frith, et le sénateur Gordon Robertson, ex-greffier du Conseil privé.

Il est illusoire de songer à avoir maintenant un Sénat entièrement élu. Ce ne serait pas pratique présentement. Les gouvernements provinciaux n'accepteront jamais pareille solution extrême, ni d'ailleurs la Chambre des communes. On peut arriver petit à petit, et non d'un seul coup, à avoir un Sénat élu. Et c'est ce que prévoit essentiellement le projet de loi C-640. Grâce au principe du renouvellement de mandat, le projet de loi permettra l'établissement graduel d'un Sénat qui serait entièrement élu au niveau provincial et régional.

Quel est en fait le véritable sens, ou la solution du problème de la réforme? La fin du Sénat par atrophie est une solution, qui deviendra certes bientôt une réalité, si une réforme n'a pas lieu prochainement. Il ne serait pas particulièrement difficile à un nouveau gouvernement fédéral de s'assurer l'accord de sept gouvernements provinciaux représentant 50 p. 100 de la population canadienne d'abolir le Sénat, surtout maintenant que son influence a été réduite à un droit de veto suspensif en matière de modification constitutionnelle.

Y a-t-il moyen de garder le Sénat? Oui, en choisissant une solution de compromis entre les deux extrêmes que je viens de mentionner—un compromis qui soit acceptable pour les gouvernements provinciaux, pour le gouvernement fédéral et pour la population canadienne. C'est justement un tel compromis ou solution du juste milieu que je propose dans le projet de loi C-640. Le Sénat dispose de tous les pouvoirs dont il a besoin. Il lui faut seulement une réforme structurelle.

La solution consiste à établir un Sénat comprenant deux parties: l'une se composerait de sénateurs nommés au niveau provincial et l'autre de sénateurs nommés au niveau fédéral mais sur une base régionale. La structure doit toutefois répondre aux besoins de légitimité, d'indépendance et de stabilité. Le projet de loi C-640 permet de satisfaire à ces besoins.

Pour que les intérêts régionaux autant que provinciaux soient représentés au Parlement, un Sénat réformé doit se composer de sénateurs nommés ou élus au niveau provincial et de sénateurs nommés ou élus au niveau régional. La proportion des sénateurs provinciaux et des sénateurs régionaux sera fondamentale dans un sénat restructuré. Le projet de loi C-640 prévoit un Sénat au tiers provincial et aux deux tiers régional ou fédéral. D'aucuns prétendent que le rapport devrait être de 50-50, comme le prévoit le projet de loi C-60, ou de 60-40 en faveur des provinces.

Selon le projet de loi C-640, le Canada serait divisé en cinq régions qui seraient chacune représentée par 30 sénateurs, principalement parce que la région de l'Atlantique compte déjà 30 sénateurs, ce qui ferait au total 150 sénateurs. Les cinq régions sont l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, le Centre et le Pacifique. Chaque province en nommerait cinq des 30 sénateurs, par souci d'uniformité, et des sénateurs régionaux seraient nommés par un comité permanent de la Chambre des communes, non plus par le premier ministre. En vertu du projet de loi C-640, la région de l'Atlantique compterait 20 sénateurs provinciaux et 10 sénateurs régionaux ou nommés par les pouvoirs fédéraux. Au Québec et en Ontario, il y aurait cinq sénateurs provinciaux et 25 sénateurs régionaux nommés par le comité fédéral. La région du Centre serait représentée par 15 sénateurs provinciaux et 15 régionaux et la région du Pacifique par 10 sénateurs provinciaux et 20 régionaux.

Chaque sénateur serait nommé pour six ans, après quoi il devrait se faire reconduire ou réélire pour remplir un deuxième ou un troisième mandat.

Il serait souhaitable que toutes les provinces aient le même nombre de sénateurs provinciaux, mais cette solution est plutôt idéaliste et toutes les provinces ont rejeté cette option dans leurs propositions. Dans toutes les propositions présentées par les provinces, le nombre des sénateurs serait établi proportionnellement à la population. L'Alberta propose cinq catégories comptant un nombre de sénateurs proportionnel à la population. Et il y a d'autres propositions raisonnables. En conséquence, on pourrait améliorer le projet de loi C-640 en y reprenant la proposition de l'Alberta.

• (1440)

Donc, la région atlantique aurait 16 sénateurs nommés par le gouvernement fédéral et 14 désignés par les provinces. Autrement dit, l'Île-du-Prince-Édouard aurait deux sénateurs provinciaux, Terre-Neuve quatre, le Nouveau-Brunswick quatre et la Nouvelle-Écosse quatre, les autres étant nommés par le gouvernement fédéral pour représenter les régions. Le Québec et l'Ontario auraient chacun 20 sénateurs fédéraux et 10 provinciaux. La région du centre aurait 12 sénateurs nommés par le gouvernement fédéral et 18 désignés par les provinces.

Pour sa part, la région du Pacifique aurait 20 sénateurs fédéraux et 10 provinciaux, soit huit pour la Colombie-Britannique et deux pour le Yukon. Selon le projet de loi C-640, le Sénat serait composé de 62 membres nommés par les provinces et de 88 nommés par le gouvernement fédéral. Les sénateurs provinciaux pourraient naturellement être des députés élus aux assemblées législatives des provinces, voire même des ministres.

J'ai rédigé mon projet de loi avant le rapatriement de la Constitution et avant qu'une formule d'amendement ait été acceptée. Si j'avais à le refaire aujourd'hui, j'y apporterais plusieurs modifications. En premier lieu, j'autoriserais les provinces à rappeler leurs sénateurs par une majorité des deux tiers de leur assemblée législative. Ensuite, je tiendrais compte de la formule de pondération proposée par l'Alberta pour la désignation des sénateurs par les provinces au lieu d'en nommer cinq par province. En troisième lieu, je limiterais à 125 le nombre de sénateurs dont 62 seraient nommés par les provinces et 63 par le gouvernement féréral. Dans ce cas, chacune des cinq régions disposerait de 25 sénateurs. Il ne serait pas nécessaire d'octroyer 30 sénateurs à la région atlantique selon la nouvelle Constitution. La région atlantique aurait 14 sénateurs provinciaux et 11 fédéraux. Le Québec et l'Ontario auraient chacun 10 sénateurs provinciaux et 15 fédéraux. La région du Centre 18 provinciaux—Alberta 8, Manitoba 6, et Saskatchewan 4—et sept fédéraux. La région du Pacifique 10 provinciaux, c'est-à-dire huit en Colombie-Britannique et deux au Yukon, ainsi que 15 sénateurs fédéraux.

Cette répartition serait sûrement plus acceptable aux provinces que celle qui est proposée dans le C-640. Je suivrai de près les délibérations du comité mixte sur la réforme du Sénat et j'espère que chaque député fera de même. Je crois que de nombreux députés liront le rapport rédigé par mon bureau. Je me tiens moi-même à la disposition des députés pour leur fournir des explications. C'est une question dont je pourrais vous entretenir pendant des heures monsieur le Président, mais mon temps achève. Je ne peux que souhaiter que d'autres députés participent au débat.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Avant de commenter certaines dispositions du projet de loi dont nous sommes saisis cet après-midi, monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) de ses efforts soutenus pour lancer un débat public sur la réforme du Sénat. Il a acquis une connaissance approfondie des complications inhérentes à la réforme de l'autre endroit. Il a fait preuve d'une excellente compréhension des difficultés que pose la réforme du Sénat et des obstacles à surmonter avant que ce soit chose faite. De plus, il a fait de son mieux pour généraliser les discussions sur la réforme du Sénat parmi les députés et le public en général. Le député d'Edmonton-Est s'est consacré à cette tâche et, il y a presque un an et demi, soit en novembre 1981, il présentait le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. A l'époque, il avait distribué quelques pages de notes explicatives sur le projet de loi C-640. C'était une excellente initiative, car j'ai la conviction que nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que certaines parties de cette mesure législative sont plutôt complexes. Quelques semaines plus tard, le député a présenté une motion demandant la création d'un comité mixte spécial des Communes et du Sénat en vue d'examiner la réforme structurelle du Sénat. Dans cette motion, il demandait que le comité envisagé étudie un certain nombre de rapports sur la réforme sénatoriale publiés ces dernières années, ainsi que le bill C-60 présenté par le gouvernement fédéral en 1978 et le projet de loi actuel.

La motion du député, débattue le 4 juin 1982, a été rejetée. Cependant, elle lui a donné l'occasion de soumettre ses idées concernant la réforme du Sénat, comme l'ont fait un certain nombre d'autres députés de tous les partis. Bien que sa motion n'ait pas été adoptée, le député ne s'est pas laissé démonter pour autant. Il a publié un bref article dans la revue réputée intitulée «Policy Options» en septembre-octobre 1982. En décembre dernier, il a fait circuler une étude détaillée et utile, à mon avis, réalisée par son adjoint de recherche et lui-même, qui s'intitule «Le renouveau du fédéralisme: une réforme structurelle du Sénat canadien». Elle renferme bon nombre de renseignements sur l'histoire de la réforme sénatoriale et sur plusieurs propositions de réforme importantes faites au cours des dernières années. Comme on pouvait s'y attendre, dans ce rapport, le projet de loi C-640 figure parmi les recommandations du député en vue d'une réforme du Sénat. J'ai remarqué avec intérêt aujourd'hui que le député a d'autres idées touchant la réforme sénatoriale dont il n'est peut-être pas question dans le projet de loi C-60. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il porte à cette question un intérêt considérable.

Comme les députés peuvent le voir, le motionnaire du projet de loi d'aujourd'hui est devenu un fervent partisan de la réforme sénatoriale. Même si la solution précise qu'il propose n'est peut-être pas parfaite, elle renferme un certain nombre d'aspects positifs. Ce qui est plus important peut-être, c'est la façon dont il a provoqué un débat sur la réforme du Sénat, grâce aux diverses initiatives dont j'ai parlé, qui sont venues à point nommé. En décembre dernier, comme nous le savons tous, l'ordre de renvoi d'un comité mixte spécial a été annoncé et adopté à la Chambre et à l'autre endroit. Le comité doit se mettre au travail sous peu. J'espère que la création de ce comité donnera lieu ultérieurement à un débat public sur la réforme sénatoriale et qu'un grand nombre de Canadiens y prendront part, car c'est une question cruciale. Le député a, par ses efforts, favorisé la tenue de ce débat et j'espère qu'il poursuivra dans cette voie pendant que le comité s'acquittera de sa tâche.

Il serait utile, à mon avis, monsieur le Président, de se demander pourquoi le député s'intéresse avec un tel acharnement à la question de la réforme sénatoriale. Sa sincérité ne laisse aucun doute et bien des députés approuvent, je pense, les raisons qu'il invoque lorsqu'il dit que cette réforme est absolument nécessaire. Lorsqu'il a présenté sa motion le 4 juin 1982, le député d'Edmonton-Est a signalé qu'au moment de son rapatriement, la Constitution canadienne renfermait une formule d'amendement ainsi qu'une Charte des droits et des libertés. Puis, il a ajouté que nous devions pousser un peu plus loin le processus de réforme. Dans son intervention, ce jour-là et en d'autres occasions, il a laissé entendre que la prochaine étape de cette réforme devait comprendre un examen de nos institutions politiques nationales. Dans les notes qu'il a fait circuler en même temps que le bill C-640, voici ce que le député déclarait:

> En effet, la réforme du Sénat ne se fera plus attendre longtemps. Nous en sommes arrivés à un point de notre épanouissement national où nous devons rendre nos institutions mieux adaptées à tous les aspects de la société canadienne.

L'opinion du député sur les phases par lesquelles risque de passer la réforme constitutionnelle est partagée par bien des députés de ce côté-ci de la Chambre. Depuis 1968 au moins, les ministres libéraux et le premier ministre (M. Trudeau) ont dit qu'après le rapatriement, quand nous aurions les moyens de modifier toutes les parties de notre Constitution du Canada, nous pourrions nous occuper des institutions nationales. Nous pouvons maintenant modifier toute notre Constitution ici, monsieur le Président, grâce à la formule d'amendement qui comporte différents systèmes pour les différentes modifications constitutionnelles. En créant un comité spécial de la réforme du Sénat, nous entrons dans cette deuxième phase.

Lorsque j'ai cité un passage des notes que le député d'Edmonton-Est a fait distribuer avec le projet de loi C-640, j'ai dit que d'après lui, nos institutions devraient être plus réceptives. Il est juste de dire que cette notion de réceptivité se rattache étroitement au désir de beaucoup de voir le rôle du Sénat renforcé en ce qui concerne la représentation régionale. Dans l'article qu'il a publié dans «Policy Options», le député précise:

• (1450)

A moins qu'on ne s'arrange pour laisser les régions et les provinces contribuer utilement aux institutions du gouvernement central, tout porte à croire que l'unité nationale sera de plus en plus menacée.

Il n'est pas exagéré de dire monsieur le Président, que ces paroles rappelent assurément quelque chose à ceux, nombreux, qui examinent depuis quelques années la question de la réforme du Sénat. La Canada West Foundation a étudié, dans son rapport de 1981 sur la représentation régionale, de quelle façon le Sénat pourrait être un porte-parole plus écouté des différentes régions. Il se peut que tous les aspects de la réforme que cet organisme préconise ne soient pas du goût de tout le monde, mais j'invite fortement les députés à examiner l'analyse que renferme ce rapport très intéressant. Par ailleurs, l'ancien secrétaire du cabinet, Gordon Robertson, a rédigé plusieurs textes sur la réforme du Sénat. Il s'intéresse énormément à la représentation des régions au sein des institutions nationales, comme en témoigne le discours qu'il a prononcé à Québec il y a un mois à peine, et je cite:

Au Canada, nos disparités régionales sont particulièrement marquées et profondes. Dans le cadre des institutions du gouvernement central, il faut qu'on en discute et qu'elles aient des défenseurs efficaces.

De toute évidence, le gouvernement partage cette inquiétude au sujet de la représentation régionale dans le cadre du Parlement. Il l'a bien démontré dans le mandat qu'il a donné au comité mixte spécial, lorsqu'il lui a demandé notamment de:

Examiner les moyens de réformer le Sénat du Canada de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du Canada et serve à renforcer le pouvoir du Parlement de parler et d'agir au nom des Canadiens du pays tout entier et pour faire rapport à ce sujet:

Par conséquent, monsieur le Président, le député est loin d'être le seul à réclamer l'examen attentif de la représentation régionale à l'autre endroit. Il ne fait que joindre sa voix aux autres, de plus en plus nombreuses, qui estiment que le Sénat devrait faire l'objet d'une réforme, de façon à mieux représenter les différentes régions de notre pays. Ce thème de la représentation régionale ressort du projet de loi C-640 qui prévoit 30 sièges de sénateurs pour chacune des cinq grandes régions du Canada, même si l'on y tient également compte de la représentation directe des provinces.

Certes, le député a beaucoup de mérite de nous avoir présenté ce projet de loi; néanmoins, certaines dispositions me laissent perplexe. Dans la suite de mon intervention, je voudrais poser quelques questions. D'autres députés souhaiteront peut-être faire des observations là-dessus plus tard, au cours du débat. Le parrain de la mesure pourra lui-même y réfléchir, s'il envisage de pousser plus loin ses idées sur la réforme du Sénat. J'en déduis, à l'écouter, qu'il en a l'intention, et je crois que c'est tout à son honneur qu'il reste ouvert aux suggestions qui lui permettront de mettre au point cette question politique fort importante.

Tout d'abord, je voudrais savoir pourquoi il est proposé que désormais le Sénat compte 150 sièges. A l'heure actuelle, il en compte 104.

M. McGrath: Cent six.

M. MacLellan: Soit. Cent six.

M. McGrath: Six de Terre-Neuve.

M. McKinnon: Comme pour la Colombie-Britannique.

M. MacLellan: Bon; alors 104 ou 106, plus ou moins.

M. McGrath: On en comptait 100; n'est-ce pas?

M. MacLellan: On en comptait cent. Pourquoi donc augmenter ce nombre de près de la moitié? Dans d'autres propositions qui nous ont été faites ces dernières années, on voulait aussi augmenter le nombre des sièges. Le rapport du comité Goldenberg-Lamontage proposait 126 sièges; le projet de loi C-60 en proposait 118; d'autres cependant, par exemple le groupe de travail Pepin-Robarts, ont proposé un Sénat de moindre envergure, composé de 60 sénateurs. Il est utile de faire certaines comparaisons avec les secondes chambres d'autres régimes fédéraux. Le sénat américain, par exemple, compte 100 membres. L'Australie compte 64 sénateurs et la République fédérale d'Allemagne n'en compte que 45 au Bundesrat. Ce n'est qu'une réflexion que je fais là, mais je me demande si les Canadiens accepteraient sans broncher qu'on augmente ainsi le nombre des sénateurs surtout que la Chambre va elle-même augmenter de 28 le nombre des députés au prochain remaniement de la carte électorale.

Je voudrais également faire certaines observations sur la disposition du projet de loi, nommément l'article 10, qui prévoit que les sénateurs peuvent faire renouveller leur mandat au terme d'une campagne dite sans esprit partisan. Cet article est rédigé en ces termes:

Un sénateur qui demande un renouvellement de son mandat doit le faire sans esprit partisan, ne s'identifier à aucun parti politique officiellement représenté à la Chambre des communes et ne faire valoir que le rôle et les réalisations du Sénat du Canada.

Dans le rapport qu'il a rédigé en décembre dernier, le député a expliqué l'objet de cet article en disant qu'il s'agissait de débarrasser, en autant que possible, le processus de renouvellement de toute politique sectaire. Les sénateurs qui demanderaient le renouvellement de leur mandat ne pourraient pas faire prévaloir leur affiliation politique. Ils seraient forcés de faire campagne uniquement à partir de leurs «réalisations personnelles» en fait de travail législatif ou de représentation des intérêts de leur région.

Cela me semble plutôt irréaliste, monsieur le Président. Comment les sénateurs pourraient-ils faire abstraction de leur parti politique? Après tout, aux termes de ce bill, 50 d'entre eux seraient nommés par les gouvernements provinciaux et les

autres par un organisme appelé comité permanent de la Chambre des nominations par régions. Pourquoi faudrait-il s'attendre à ce que les sénateurs, six ans après leur nomination, fassent une campagne de renouvellement de mandat à titre de représentants «neutres»? En fait, peut-être les membres de ce Sénat réformé pourraient-ils contribuer à renforcer la présence de nos partis politiques nationaux dans les régions où ils sont faiblement représentés. Dans un tel cas, pourquoi voudraient-ils dissimuler leur allégeance politique? Je sais que le député voudrait que dans ce nouveau Sénat, la représentation des régions prime sur toute autre considération, mais je ne suis pas certain que nous irions aussi loin qu'il le propose, même si l'article 10 du projet de loi C-640 était applicable.

D'autres questions se posent au sujet de ce bill, mais je sais que d'autres députés veulent participer à ce débat, qui me semble fort opportun. Encore une fois, je félicite le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) pour son dur labeur et pour ses réflexions éclairées sur la réforme du Sénat. Il a contribué à démontrer que le Parlement du Canada peut prendre l'intiative d'un débat public sur la réforme du Sénat. J'espère que d'autres députés suivront son exemple au cours des prochains mois, alors que notre comité mixte spécial étudiera la question. A titre d'observation personnelle, je dirai que le comité mixte spécial serait impardonnable de ne pas inclure le député d'Edmonton-Est parmi les témoins qu'il convoquera. J'espère que le comité étudiera attentivement le bill C-640. C'est un document bien fait, qui sera utile au Parlement et aux Canadiens, et je félicite le député de l'avoir présenté.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) d'avoir déposé le projet de loi C-640 à la Chambre. La question de la réforme du Sénat s'impose au Canada, depuis de nombreuses années. Comme on l'a déjà dit, tout le monde sait que nous devons procéder à une réforme du Sénat, car, franchement, il n'a pas servi la cause de la démocratie canadienne. En fait, il a souvent fait exactement le contraire. Cela n'a rien d'étonnant car, en fait, le Sénat n'a jamais été conçu pour favoriser la démocratie; il était plutôt là pour empêcher qu'elle n'aille trop loin. Sir John A. MacDonald, dans l'une de ses remarques les plus cyniques, disait: «Nous devons protéger les intérêts des minorités, et les riches sont toujours moins nombreux que les pauvres». Voilà donc les minorités que le Sénat est censé protéger.

• (1500)

Le Sénat n'a pas une histoire tellement glorieuse. En 1896, on prétendait que les sièges de sénateur se vendaient pour la modique somme de $10,000. L'argent était censé aller dans les coffres du parti au pouvoir lequel, à cette époque, était, comme par hasard, le parti libéral.

M. Nickerson: Les choses n'ont pas beaucoup changé.

M. Manly: Je ne pense pas que les sièges de sénateur se vendent encore. On les donne, plutôt.

L'actuel premier ministre (M. Trudeau) a fait toute une série de nominations d'amis et d'associés. Par conséquent, je me félicite de l'initiative du député.

Le projet de loi C-640 essaie de résoudre certains des problèmes que posent les nominations au Sénat. L'un des problèmes fondamentaux, comme le savent les Canadiens de l'Ouest, c'est le déséquilibre régional actuel. Je ne sais pas si on devrait dire qu'il prête à rire ou à pleurer, mais, étant donné la piètre opinion que la plupart d'entre nous avons du Sénat, je suppose qu'il est simplement ridicule qu'une province comme la Colombie-Britannique, qui a 2.8 millions d'habitants, n'ait que six sénateurs; lorsque l'Île-du-Prince-Édouard en a quatre. Peut-être suffit-il de six sénateurs pour la Colombie-Britannique. Toutefois, le député veut contourner ce déséquilibre en créant une région supplémentaire du Pacifique qui engloberait la Colombie-Britannique et le Yukon. Ce semble un compromis raisonnable, s'il faut se résoudre à maintenir le Sénat. Toutefois, il y a lieu de se demander si nous avons réellement besoin d'un plus grand nombre de sénateurs. Est-ce vraiment là la voie à suivre?

Je trouve que le projet de loi C-640 propose un mode de nomination fort peu pratique. Le député d'Edmonton-Est a décrit un système de nomination à deux niveaux, certains sénateurs étant nommés sur une base régionale par le truchement du gouvernement fédéral et d'autres sur une base provinciale par les gouvernements provinciaux. Cette formule me paraît mal commode et plutôt difficile à comprendre. Les simples citoyens ne sauraient pas vraiment comment leurs sénateurs auraient été nommés. Cela ne changerait pas beaucoup, direz-vous, car bien des gens se demandent actuellement comment les sénateurs sont nommés.

Le député a cru soulever un problème en arguant que la Chambre des communes serait éclipsée si tous les sénateurs étaient élus. A mon avis, cela me paraît plutôt présumer la question résolue. Si le Sénat devait être exclusivement composé de membres élus et s'il avait de véritables pouvoirs risquant ainsi d'éclipser la Chambre des communes—et c'est vraiment là ce que nous craignons—alors à quoi bon nous livrer à tout cet exercice? S'il nous faut renforcer la Chambre des communes afin que les députés puissent faire ce qui s'impose pour servir les Canadiens, faisons-le, mais ne nous contentons pas de tripoter le système et de créer un Sénat qui ne soit ni chair ni poisson.

La nomination de sénateurs par les provinces, comme le préconise le député, perpétuerait le favoritisme que nous tous, du moins au sein de notre parti, souhaiterions voir disparaître.

La possibilité de reconfirmer les sénateurs actuels dans leurs fonctions lorsqu'ils atteindront l'âge de 75 ans est plutôt ahurissante. Certains des sénateurs que nous avons vu nommer au cours des derniers mois n'atteindront l'âge de la retraite obligatoire qu'après le début du XXI^{e} siècle. Il me semble un peu ridicule de penser que dans 25 ans ces vieux sénateurs fatigués pourraient avoir à demander aux électeurs de se prononcer sur la question de savoir s'ils doivent finir par prendre leur retraite ou non.

Cependant, abstraction faite des points acceptables ou inacceptables du projet de loi C-640, il me semble qu'il y a deux questions fondamentales que nous devons nous poser au sujet de la réforme du Sénat. Tout d'abord, une réforme véritable du Sénat serait-elle acceptable pour le gouvernement? Je m'empresse de répondre non. Le gouvernement ne veut pas d'une réforme du Sénat, car ça n'en vaut pas la peine d'après lui. A quoi bon réformer le Sénat puisqu'il est parfaitement bien structuré pour remplir ses deux principales fonctions de faveur politique suprême et de groupe de pression interne pour les entreprises. Je n'ai que quelques observations à faire sur chacun de ces points.

Pour ce qui est du favoritisme politique, nous avons vu les nominations que le premier ministre a faites ces dernières années. Nous avons vu d'anciens adjoints administratifs devenir sénateurs. Nous avons eu connaissance de la nomination au Sénat d'un député conservateur en fonction dont le siège devait, selon toute vraisemblance, passer au parti libéral lors d'une élection partielle et qui est effectivement passé aux libéraux. Nous avons vu nommer au Sénat un ancien député de Spadina, dont la principale qualité, s'il faut en croire la revue *Saturday Night*, était de savoir voyager. Il a été nommé sénateur pour laisser la place à un candidat qui devait être parachuté dans Spadina et y être élu, pour éventuellement entrer dans le cabinet. Mon collègue le député de Spadina (M. Heap) a malheureusement réussi à se faire élire dans cette circonscription comme candidat du Nouveau parti démocratique parce que les gens de Spadina et les Canadiens n'apprécient guère cette forme de favoritisme politique qu'est le parachutage d'un candidat.

Nous avons été témoins de la nomination d'un ancien greffier du Conseil privé au Sénat. Hier, on nous a annoncé que l'un des amis et compagnons de voyages de longue date du premier ministre venait d'être nommé. Un de plus. En outre, les libéraux et les conservateurs ont utilisé le Sénat pour donner un boulot en or et une sinécure aux organisateurs et aux collecteurs de fonds de leurs partis respectifs. Ils s'en sont servis afin, prétendument, de représenter au cabinet des régions où ils n'avaient pu faire élire des députés, le Québec, dans le cas des conservateurs, les Prairies et la Colombie-Britannique dans celui des libéraux. Ainsi, il est clair que le gouvernement s'est servi du Sénat pour récompenser les personnes qui avaient mérité le plus du parti.

En outre, le gouvernement n'est pas très désireux de voir le Sénat disparaître, car ses amis et le grand capital veulent que cette institution demeure. En effet, le secteur privé s'en sert pour exercer des pressions de l'intérieur sur le gouvernement. Dans une étude du Sénat canadien intitulée «The Canadian Senate: A Lobby from Within», à la page 71, Colin Campbell cite deux sénateurs discutant de leur façon d'agir. L'un d'eux dit ce qui suit:

> Sans nous, le cabinet et la bureaucratie n'obtiendraient jamais du secteur privé le type de collaboration nécessaire pour que le système fonctionne.

Et M. Campbell ajoute:

> Le second, avocat de société, souligne les tactiques utilisées par les conseillers d'entreprises. Selon lui, ils demandent fréquemment à des membres de leur cabinet d'avocat de les aider à rédiger des projets d'amendement de mesures législatives. Par la suite, ils exercent des pressions selon une méthode bien établie. Ils s'entretiennent tout d'abord avec le ministre chargé de ce dossier, afin de lui signaler ce qui selon eux, doit être modifié dans le projet de loi et ils lui demandent sa collaboration, puis ils exercent des pressions sur les députés en leur soulignant, bien entendu, qu'ils ont rencontré le ministre et qu'ils ont son accord.

• (1510)

Un autre sénateur aborde certaines de ces questions en résumant ce qu'il pense de l'intervention du Sénat. Même si leur expérience des affaires et leur pratique du droit permettent aux sénateurs de jouer ce rôle, il s'agit avant tout d'évaluer le processus législatif, dit-il. Les bureaucrates veulent des loi parant à toute éventualité. Par contre, les sénateurs se posent deux questions fondamentales avant de voter sur un projet de loi. D'abord, protège-t-il le pouvoir de légiférer du Parlement, notamment en refusant aux ministres des pouvoirs discrétionnaires excessifs? Deuxièmement, répond-il aux besoins du monde des affaires, auxquels il est essentiel de satisfaire pour maintenir le système de libre entreprise? Ce sénateur se prononce donc explicitement pour l'oligarchie. En fait, il laisse entendre que les Pères de la Confédération ont créé le Sénat parce qu'ils craignaient qu'en l'absence d'une Chambre haute, la Chambre des communes se laisse dicter des lois par des courants d'opinion qui pourraient détraquer complètement tout le système».

Campbell précise quels sont les efforts réalisés par les sénateurs pour limiter les changements fiscaux progressifs ou au sujet de l'abolition de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Nous reconnaissons tous que l'entreprise privée a des intérêts légitimes et que ces intérêts doivent être défendus au Parlement. Mais il faut tenir compte également d'autres intérêts légitimes, comme ceux des consommateurs et des travailleurs. S'il y a conflit entre ces intérêts différents, il faut en discuter sur la place publique. Les ministres et le caucus ne doivent pas prêter à l'entreprise privée une oreille plus attentive qu'aux autres groupes. Pourtant, c'est là la raison d'être du Sénat.

J'ai l'impression que le gouvernement, qui considère le Sénat comme un bon moyen de faire du favoritisme et qui veut défendre les intérêts de l'entreprise, voit là une excellente source de renseignements. Il ne s'intéresse pas vraiment à la réforme du Sénat.

Cela m'amène à la deuxième question, sans doute la plus fondamentale. Vaut-il la peine de réformer le Sénat? Avons-nous besoin d'un Sénat? Notre parti estime que non. Jusqu'ici, le Sénat n'a pas fait grand-chose pour les citoyens. Nous ne voyons pas quel rôle utile il pourrait jouer maintenant ou à l'avenir, et la meilleure façon de réformer le Sénat, c'est de l'abolir. J'exhorte mes collègues à le faire.

M. Evans: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du bill C-640.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Notre parti n'a pas encore eu l'occasion de participer à ce débat. Nous en avons certainement le droit.

Le président suppléant (M. Kilgour): J'ai été mal renseigné. Dans ce cas, j'accorde la parole au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je vais laisser un peu de temps au député d'Ottawa-Centre (M. Evans), afin qu'il ait le privilège d'étouffer ce projet de loi. Je lui laisse cet honneur.

Le député qui vient de se rasseoir nous a posé la question suivante: Avons-nous besoin d'un Sénat? Je crois que oui. Je crois que le système fédéral nécessite une assemblée législative bicamérale. Je ne crois pas qu'un seul État fédéral au monde n'ait pas d'assemblée bicamérale. C'est pour la raison évidente que les États ou provinces qui les constituent n'ont pas la même superficie et qu'ils ne sont donc pas représentés de façon égale. Par conséquent, il faut avoir une Chambre haute pour compenser le fait que la représentation est souvent disproportionnée dans la Chambre élue.

La réforme du Sénat est un sujet dont on parle pratiquement depuis les débuts de la Confédération. La question a été amenée sur le tapis peu après la fondation de notre pays. Je trouve curieux qu'on parle aujourd'hui de la réforme du Sénat, alors qu'il suffit de jeter un coup d'œil autour de nous pour constater que nous avons nous-mêmes désespérément besoin de certaines réformes.

J'hésite à signaler que nous n'avons peut-être même pas le quorum aujourd'hui, même si un certain nombre de députés se tiennent à proximité. Si l'on demandait s'il y a quorum, ils arriveraient bien vite.

Quoi qu'il en soit, il est question de la réforme de l'autre Chambre. Le nombre de députés présents correspond sans doute à l'intérêt que suscite ce sujet.

Personnellement, je crois que le Sénat joue un rôle fort utile. Si nous prenons les comités du Sénat, je pense que le comité sur la pauvreté a fait une excellente étude et présenté d'excellentes recommandations sous la direction du sénateur Croll. Je pense également au comité sur la gérontologie et au comité sur les médias. Un certain nombre de comités du Sénat font un excellent travail. Le problème, c'est que personne ne sait ce qui s'y passe, car personne ne s'y intéresse, et les journalistes moins que les autres. C'est très regrettable.

A cause de ce qui s'est passé, le projet de loi du député n'est plus d'actualité. Hier, par exemple, la Chambre a entériné une résolution conjointe visant à créer un comité du Sénat et de la Chambre chargé d'étudier la réforme du Sénat. Fait intéressant, c'est le Sénat lui-même qui a pris l'initiative de cette résolution et il mérite des félicitations pour avoir proposé d'inclure un député au sein de ce comité conjoint. Il n'avait pas à le faire et il aurait pu mener sa propre étude en instituant lui-même un comité comme nous le faisons dans le cas des comités spéciaux dont la nomination est prévue dans notre Règlement. Ils ont considéré à juste titre que les représentants élus du peuple devaient avoir voix au chapitre en ce qui concerne la réforme du Sénat.

C'est la première fois, que je sache, qu'il y aura un comité conjoint chargé d'étudier la réforme du Sénat. Je ne dis pas que ce soit la première fois qu'on étudie cette question. On trouve à la Bibliothèque du Parlement des pages et des pages d'études effectuées depuis 70 ans. Mais je crois que c'est la première fois que la réforme du Sénat fait l'objet d'une étude conjointe des deux Chambres.

Ayant admis que le projet de loi a été dépassé par les événements depuis qu'on a adopté une résolution conjointe destinée à instituer un comité mixte, il nous faut donner à ce comité le temps d'accomplir son travail. Nous ne devrions pas préjuger de ce que nos représentants au sein du comité proposeront et du consensus auquel ils en arriveront avec les représentants de l'autre endroit. C'est pourquoi on résiste à la tentation d'exposer comment on envisage la réforme du Sénat.

Je crois cependant que nous continuerons d'avoir besoin d'un Sénat si l'on veut que notre fédération survive de façon prospère. Comment les plus petites provinces pourraient-elles autrement être assurées d'avoir une voix égale dans les affaires du pays si ce n'est grâce à une Chambre haute qui tende à équilibrer la représentation par la population qu'assure notre Chambre élue?

Il est intéressant de noter que la grande démocratie de nos voisins du Sud n'a réussi à se doter d'un Sénat élu qu'après le tournant du siècle. On voudra bien me reprendre si je me trompe, mais je crois que c'est vers 1912 que le Sénat des États-Unis est devenu une Chambre élue. Je crois que les membres en étaient auparavant nommés par les États de l'Union. Aujourd'hui, bien sûr, ce n'est pas qu'un Sénat élu, mais, dans le contexte du Congrès américain, un Sénat très puissant qui a causé beaucoup de problèmes en ce qui concerne la division des pouvoirs prévue par la Constitution des États-Unis. On n'a qu'à songer en effet à l'accord canado-américain sur les frontières et les pêcheries. Les gouvernements du Canada et des États-Unis n'avaient réussi à le conclure après deux années d'efforts pénibles que pour le voir torpiller sur le parquet du Sénat par le comité sénatorial des relations étrangères. Cela donne une idée de l'importance et de l'influence que le Sénat élu des États-Unis a acquises. Que devrions-nous avoir au Canada? Devrions-nous avoir un Sénat élu? Cela présente certains avantages et j'aurais moi-même tendance à opter pour cette solution. Les sénateurs devraient-ils être nommés pour une période déterminée? Certains proposent des nominations de dix ans. Il y a sans doute des députés qui pourraient avancer d'excellents arguments en faveur de cette solution.

• (1520)

Pour ma part, je trouve que les nominations pour une période indéfinie, comme c'est le cas maintenant, sont inacceptables. Je ne suis pas d'accord pour qu'on nomme des sénateurs à vie ou pour qu'on leur impose simplement la retraite à l'âge de 75 ans, ce qui revient presque au même. Les sénateurs devraient-ils être nommés uniquement par les provinces? Devraient-ils être nommés par les provinces et par le gouvernement fédéral ou devraient-ils être élus? C'est là-dessus que se penchera le comité mixte. J'ai bien hâte de voir son rapport. Il donnera peut-être lieu à un débat plus animé que celui que nous avons eu aujourd'hui.

Cela dit, je soupçonne que dans 25 ou même 50 ans, si nous revenons ici, il sera toujours question de la réforme du Sénat. Nous pouvons et devons reconnaître que la seconde chambre a effectivement un rôle à jouer dans notre régime fédéral. Il nous reste à nous demander si le Sénat doit être une assemblée élue, si les sénateurs doivent plutôt être nommés à vie ou pour une durée déterminée, s'ils doivent représenter les régions, s'ils doivent être élus selon une forme de représentation proportionnelle, et ainsi de suite. Nous pouvons seulement espérer que le comité mixte parviendra à trancher enfin la question. Quoi qu'il en soit des témoignages qui y seront recueillis, j'espère que nous continuerons d'avoir une assemblée bicamérale. Le bicaméralisme s'impose si le fédéralisme doit survivre au Canada.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais profiter du temps qui reste pour faire quelques observations sur la réforme du Sénat. Je conviens avec le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qu'un système bicaméraliste doit être la règle au Canada. Par contre, je n'approuve nullement la proposition du Nouveau parti démocratique qui, chose étrange, est exactement la même que celle du parti travailliste de Grande-Bretagne. Ce parti prétend que la Chambre des Lords doit disparaître tout comme le Nouveau parti démocratique estime qu'il faut se débarrasser de notre Sénat.

Je ne pense pas que la question fondamentale soit de déterminer s'il ya lieu ou non de conserver une seconde Chambre. Je pense qu'il existe d'exellents arguments en faveur du maintien d'une Chambre Haute, une Chambre de pondération où l'on peut délibérer sans passion; une Chambre dont le mandat des membres soit de nature relativement permanente par rapport à celui des membres de la Chambre des communes, un mandat qui offre le climat nécessaire à la réflexion sereine. Par exemple, le mandat des sénateurs des États-Unis est de six ans pendant que celui de la Chambre des Représentants n'est que de deux ans.

M. Kilgour: Dites-nous quelque chose de neuf.

M. Evans: Le député de Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) en sait si peu que tout ce que je pourrais dire ne peut que lui être profitable.

Le Sénat est l'endroit où l'on étudie la législation avec réflexion et modération, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas dans une institution élective comme la Chambre des communes.

Le député de Saint-Jean-Est demande si le Sénat ne devrait pas être une chambre élective. C'est une question fort importante, mais il se trouve que je suis d'avis contraire. On ne peut faire du Sénat une chambre élective parce que dans notre système de gouvernement, l'exécutif n'est pas distinct du législatif comme c'est le cas aux États-Unis où les sénateurs sont élus.

Si les sénateurs étaient élus comme les députés, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif se confondraient et il surgirait de graves conflits d'intérêts entre les deux organismes. Quelle serait la ligne de démarcation qui indiquerait où s'arrêtent les pouvoirs du Sénat et où commencent ceux des Communes? Le premier ministre et le gouvernement devraient-ils siéger de temps à autre au Sénat?

A cause de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, il est fort difficile de faire du Sénat une deuxième chambre élective. Il nous faut, bien sûr, une deuxième chambre, mais ses membres ne sauraient être élus au suffrage universel qui lui donnerait et la compétence et des pouvoirs qui dépasseraient ceux des députés dûment élus à la Chambre des communes.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'aimerais poursuivre avec la permission de la Chambre, mais je crois que le temps alloué à ce débat a expiré.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a parfaitement raison. Conformément à l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de déclarer qu'il est 16 heures.

Comme il est 16 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 14 avril 1983, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures en vertu des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 15 h 27, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 21 avril, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M^lle^ Carney (p. 24689).

• (1110)

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, vous vous rappelez que l'automne dernier, avant que le chômage atteigne ce niveau inacceptable et qu'il frappe 2 millions de Canadiens, le premier ministre (M. Trudeau) nous a offert des homélies télévisées au cours desquelles il a demandé aux Canadiens, par-dessous tout, d'avoir confiance. En parcourant des coupures de presse, j'ai retrouvé des manchettes comme celles-ci: «Trudeau incite les Canadiens à la confiance», «Seule la confiance peut faire baisser les prix, selon Trudeau». Ces articles ont paru dans le *Globe and Mail* le 21 octobre 1982.

Voici ce qu'il déclarait lors de son entretien du 20 octobre 1982:

> J'insiste sur la confiance, car les résultats obtenus jusqu'ici sont précaires et fragiles. Nous devons renforcer notre confiance mutuelle, car c'est le seul lien qui va nous permettre de conjuguer nos efforts et nos énergies pour affronter les défis qui se présentent à nous.

Le premier ministre nous demandait donc, il y a six mois, de bien croire que lui et ses collègues allaient donner l'impulsion qu'il faudrait pour surmonter nos problèmes économiques; il nous invitait à collaborer et à lui faire confiance, à croire en lui. Six mois plus tard—six mois qui ont été tortueux—le Canada compte des centaines de milliers de nouveaux chômeurs, notre déficit a atteint un sommet astronomique et le gouvernement nous présente un budget qui est censé être une panacée. Je m'attarderai dans un moment sur certaines des mesures budgétaires.

Je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur les dernières méditations, ou plutôt diatribes, du premier ministre sur le thème de la confiance. Ces réflexions sont loin d'être philosophiques. Dans sa conférence de presse du 22 avril, soit vendredi dernier, il est revenu sur le sujet de la confiance entre Canadiens. Rejetant son appel à la confiance mutuelle d'il y a six mois, il nous gronde cette fois, il nous réprimande parce qu'il doute de notre capacité de dépenser judicieusement.

Voyons les manchettes qui coiffaient les comptes rendus de ce sermon du premier ministre. Selon la *Gazette* de Montréal du 23 avril: «Pas question de faire confiance à la population en réduisant les impôts, dit le premier ministre». Le même jour, le *Whig Standard* de Kingston affirmait: «On ne peut compter que les Canadiens achèteront des produits canadiens, dit Trudeau». Selon le premier ministre, le gouvernement n'a pas réduit la taxe de vente dans le budget, parce que les consommateurs n'achètent pas de produits canadiens; on ne peut leur faire confiance parce qu'ils achètent des produits importés ou voyagent à l'étranger. Il a ensuite ajouté qu'il n'accorderait pas de concession fiscale aux fabricants parce qu'on ne pouvait pas compter sur eux pour en faire profiter les consommateurs. Il refusait également d'accorder plus d'argent aux provinces, car comment être certain qu'elles ne l'empocheraient pas tout simplement?

Voilà ce que le premier ministre pense maintenant de la confiance qui règne entre les Canadiens et le gouvernement. C'est un tout autre son de cloche qu'il y a six mois.

Que dit-il maintenant? On ne saurait compter que les Canadiens vont agir dans les intérêts bien compris de leur pays. S'ils avaient plus d'argent, ils auraient plutôt tendance à aller le dépenser à l'étranger. Pourtant, monsieur le Président, quand il voyageait dans le sud-est de l'Asie au début de l'année, ce même premier ministre avait dit qu'il ne se souciait pas vraiment du sort des Canadiens, parce qu'ils étaient tous sans doute en train de se dorer au soleil des tropiques ou de s'amuser sur les pentes de ski.

• (1115)

On peut vraiment dire, monsieur le Président, que la façon dont le premier ministre comprend les Canadiens moyens dépasse tout entendement. A l'entendre, on ne peut pas leur faire confiance et qu'à la première occasion, ils iront se prélasser à l'étranger. Le problème, c'est que le premier ministre juge les autres Canadiens d'après lui-même. Cela montre bien à quel point il a perdu contact avec la réalité. Comment peut-il croire que les deux millions de chômeurs canadiens vont aller s'amuser sur les pentes de ski? Comment peut-il imaginer que les propriétaires de maison, les agriculteurs et les petits exploitants qui se désespèrent d'avoir perdu leur maison, leur entreprise ou leur ferme se prélassent sur la plage maintenant que leurs problèmes financiers sont chose du passé?

Le premier ministre et les ministériels sont déphasés et je tiens à le signaler au député d'Ottawa-Centre (M. Evans) s'il est d'accord avec ce que le premier ministre a déclaré à sa conférence de presse de vendredi dernier; pas question de faire confiance aux Canadiens, pas question de compter sur eux pour dépanner leur pays. Mieux vaut pour lui de se renseigner sur ce que font vraiment les Canadiens ordinaires. Mieux vaut pour lui de se rendre compte à quel point on peut faire confiance aux Canadiens. Voilà ce que je voulais dire au député d'Ottawa-Centre.

M. Fisher: Parlez du budget.

Mlle MacDonald: J'ai certes l'intention de parler des mesures budgétaires, car le premier ministre n'est pas le seul à avoir perdu contact avec la réalité et son ministre des Finances (M. Lalonde) est également déphasé à bien des points de vue. Ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que les Canadiens ne veulent plus des solutions qu'ils ont à proposer. Ils sont encore moins disposés à se faire ridiculiser par le premier ministre et son ministre des Finances. Ils ont trop souffert, ils ont connu trop d'incertitudes, ils sont trop exaspérés et ils en ont trop enduré de la part du gouvernement pour accepter d'être en butte aux mauvaises plaisanteries du premier ministre.

La façon dont le budget du ministre des Finances s'attaque au problème critique du chômage n'est rien de moins qu'une mauvaise plaisanterie, même si le ministre n'a pas employé les mêmes termes que le premier ministre. Le ministre des Finances a expliqué comment il envisage le problème en termes assez décents. Il a dit: «Mon premier souci dans ce budget est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler mais ne peuvent pas se trouver d'emploi.» C'est son premier souci. Était-il sincère ou s'agissait-il uniquement de paroles en l'air?

Je trouve difficile, sinon impossible, de croire en la sincérité du ministre des Finances, alors que son budget prévoit qu'il y aura, cette année, 182,000 chômeurs de plus que l'année dernière, que les Canadiens sans emploi seront plus nombreux en 1985 qu'en 1982 et qu'ils seront encore plus d'un million en 1987 et au delà. Il s'agit de savoir s'il est vrai ou non qu'il se préoccupe avant tout des chômeurs. Son budget contredit ses paroles.

On retrouve la même contradiction dans de nombreuses dispositions du budget. On promet un répit aux contribuables, mais au cours des années à venir, ils vont néanmoins devoir payer des impôts supplémentaires de 3,570 millions. On a promis au secteur de l'habitation un certain nombre de mesures propres à favoriser un grand essor de la construction. Je demande alors au ministre chargé du logement pourquoi le gouvernement propose en même temps d'augmenter la taxe fédérale sur les matériaux de construction. En quoi cela aidera-t-il le bâtiment?

M. Fisher: Quand cette taxe entre-t-elle en vigueur?

Mlle MacDonald: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) demande à partir de quand la taxe va augmenter. C'est en 1984, mais est-ce en menaçant le secteur du bâtiment de l'imposer davantage que le gouvernement va lui redonner confiance? On promet aux hommes d'affaires et aux investisseurs d'indexer les gains en capital sur l'inflation, mais on va les imposer chaque année sur ces gains, qu'ils soient réalisés ou non. On promet à la petite entreprise de l'aider à supporter ses pertes, alors qu'elle voudrait pouvoir prendre de l'expansion et essayer de devenir rentable.

• (1120)

On promet aux parents d'indexer le crédit d'impôt-enfants sur l'inflation, mais le seuil de revenu sera bloqué ainsi que la déduction de $710 pour les enfants à charge. Avec le temps, l'inflation ne tardera pas à éliminer ces deux avantages fiscaux.

Mais que veut donc dire ce budget, tellement complexe que le ministre l'a présenté avec près de deux mois de retard et qu'il lui a fallu deux fois plus de temps que d'habitude pour l'expliquer? Et pourtant, comme tout le monde a pu le voir, 24 heures lui ont suffi pour augmenter de 200 millions le déficit et le programme de dépenses.

Le ministre affirme que la relance économique et la création d'emplois dépendent du secteur privé. Son prédécesseur a délibérément mis deux millions de travailleurs au chômage en instaurant des mesures qui ont beaucoup affaibli le secteur privé. Le ministre des Finances actuel espère maintenant que, grâce à quelques expédients, le secteur privé pourra non seulement retrouver ses forces, mais également entraîner toute l'économie dans son sillage.

S'il est possible d'opérer un miracle avec si peu de moyens, en effet, seuls le secteur privé, les fabriques et industries, grandes et petites qui produisent notre richesse nationale, en seront capables. Mais en même temps que le ministre accorde à contrecœur quelques stimulants au secteur privé, il continue à nous dire qu'il n'y aura guère ou pas du tout de changements tant que l'économie mondiale n'ira pas mieux. Bien sûr, c'est toujours le même refrain, les libéraux rejettant sur d'autres la responsabilité de nos problèmes. Comme nos difficultés viennent d'ailleurs, les solutions devront venir d'ailleurs. Le ministre a expliqué à la presse que la Colombie-Britannique ne pourrait pas exporter son charbon tant que les Japonais n'augmenteraient pas leur production d'acier. Et cela ne se fera pas tant que les Américains ne recommenceront pas à acheter.

Cet argument aurait plus de poids si la situation économique de tous nos partenaires commerciaux était aussi mauvaise que la nôtre. Le gouvernement pourrait alors justifier un tel raisonnement. Ce serait également plus convaincant si le Japon avait également un taux de chômage de 12.5 p. 100, ce qui n'est pas le cas, ou si l'Allemagne de l'Ouest avait connu une forte inflation ces dernières années, ce qui n'est pas le cas non plus, ou encore si le déficit des États-Unis, pourtant considérable, n'était pas loin d'équivaloir à notre déficit de 31.3 milliards.

Chose certaine, nous ne sommes pas un pays sans ressource qui doit compter sur l'aide de l'étranger, comme le ministre des Finances aimerait nous le faire croire. Nous n'avons pas à compter sur d'autres, monsieur le Président, pour nous extirper du pétrin économique dans lequel le gouvernement nous a plongés. Nous pouvons faire beaucoup nous-mêmes pour sortir le Canada de ce bourbier financier. Toutefois, il n'y a grand-chose dans le budget qui nous permettra de nous y appliquer.

Je conviens certes que le budget offre au monde des affaires quelques-uns des stimulants et instruments dont il a besoin pour moderniser son matériel, pour investir dans la constructino d'usines et l'achat d'outillage, pour agrandir ses installations de recherche et de développement afin d'arriver à assurer sa productivité et lui permettre de soutenir la concurrence sur le plan mondial. À l'instar du monde des affaires, nous nous réjouissons des mesures à cet égard qui se font attendre depuis si longtemps. Nous réclamons leur adoption depuis des mois. Mais même en dépit de cela un secteur privé amaigri et affamé ne connaîtra qu'un certain succès tant que les consommateurs ne commenceront pas à acheter.

Ce doit être là le fondement de notre relance économique; tant que les entreprises et les fabricants ne commenceront pas à accroître leur stock, tant que les consommateurs ne commenceront pas à acheter le produit de l'usine, le chômage ne diminuera pas sensiblement au Canada. Pourtant, quel encouragement le budget offre-t-il aux consommateurs pour mettre tout ce processus en route? Très peu d'après l'Association des consommateurs du Canada qui donne au budget une cote de C et j'estime qu'elle est généreuse.

• (1125)

L'achat le plus important que la plupart des consommateurs font durant leur vie est celui d'une maison. Je l'ai dit plus tôt, certaines mesures promettent une période de prospérité dans le domaine de l'habitation. On trouve une proposition visant à améliorer le REEL, le Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, le Programme de prêts pour l'amélioration des maisons et le Programme d'aide à la remise en état des logements. De toute évidence, il s'agit de mesures de soutien qu'on doit accueillir chaleureusement. Je l'ai dit auparavant et je le redis au ministre chargé de l'habitation. Toutefois, je veux lui donner un conseil de la part des propriétaires de maisons. Ces mesures ne représentent pas un élément important apte à déclencher une relance dans le domaine de l'habitation. Le futur acheteur ou propriétaire de maison doit avant tout croire que les taux d'intérêt ne recommenceront pas à grimper d'ici deux, trois ou quatre ans.

Si l'inflation est vraiment jugulée, comme le prétendent les députés d'en face, si nous sommes en pleine relance, comme le croit le ministre, un programme garantissant la déduction des paiements hypothécaires dépassant un taux donné d'intérêt n'aurait rien coûté au gouvernement s'il croit vraiment que telle est la situation. Cette initiative aurait favorisé l'achat et la construction de maisons plus que toute autre mesure que le ministre des Finances a insérée dans son budget. Je vois le ministre chargé de l'habitation hocher la tête. De toute évidence, il ne se place pas au point de vue de ceux qui veulent acheter une maison comme je le fais moi-même. C'est la question des taux d'intérêt qui les préoccupe surtout. C'est la grande inquiétude de ceux qui ont perdu leur maison ou paient encore des taux d'intérêt élevés.

Bien entendu, le budget propose une initiative directe aux consommateurs en leur permettant d'effectuer des retraits de leur REEL. Toutefois, le ministre chargé de l'habitation pourrait peut-être expliquer pourquoi le ministre des Finances n'a pas indiqué dans cette mesure que la disposition s'appliquerait aux produits, aux meubles et aux appareils ménagers fabriqués au Canada. Pourquoi ne pas avoir prévu une disposition en ce sens? Pourquoi ne pas favoriser nos propres fabricants? Pourquoi ne pas leur donner la préférence? Cela aurait aidé et déclenché immédiatement des emplois ici même au Canada. Le ministre des Finances a pourtant dit que c'était là la préoccupation dominante du budget. Mais lorsqu'il a eu l'occasion de faire quelque chose à ce sujet, pourquoi est-ce qu'il n'a pas appliqué cette solution pour résoudre la question de la création d'emplois canadiens au Canada?

Thomas Maxwell, chef économiste du Conference Board au Canada signale que les entreprises ne se mettront pas à investir tant qu'elles n'auront pas vu les consommateurs se remettre à dépenser. Sans dépenses de la part des consommateurs, conclut-t-il, il n'y aura pas de reprise durable.

Je vois que Votre Honneur attend que je termine. Je tiens à ajouter que sans cet engagement des consommateurs, sans cet encouragement des dépenses de consommation, il ne faut pas compter sur une amélioration réelle du chômage énorme qui sévit chez nous aujourd'hui. Le gouvernement n'a rien fait à cet égard dans son budget.

M. le vice-président: Les députés demandent-ils la parole pour poser des questions au député qui vient de parler? Sinon, la présidence accordera la parole au ministre de l'Environnement (M. Roberts).

• (1130)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, il y a quelques minutes mon collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston), annonçait certains détails et éléments essentiels du programme de projets spéciaux de relance que le gouvernement canadien est en train de mettre sur pied et qui tiennent une place importante dans sa réaction au défi économique que pose le pays. Cette réaction constitue l'un des grands axes du budget présenté par mon collègue des Finances, budget essentiellement de relance. Par sa conception et par ses effets, il va remettre le pays sur ses rails, pour répondre à nos problèmes économiques et tout particulièrement créer des emplois. C'est un budget de relance conçu justement pour créer des emplois à court et à long termes.

Les raisons de ce budget ont été clairement exposées par divers députés. C'est un budget qui repose sur le principe voulant que l'effort majeur de création d'emplois doit être exercé par le secteur privé. C'est un budget qui prolonge l'action que nous avions déjà entreprise pour créer des conditions plus favorables et plus positives pour les activités du secteur privé.

Il y a également un autre volet important à notre action; il s'agit de l'activité propre du gouvernement fédéral pour créer des emplois. Notre gouvernement n'est pas imbu de cet esprit économique à la Reagan qui prétend que seul le secteur privé est capable de créer des emplois et que l'État n'a d'autre rôle que de créer l'ambiance favorable pour que le secteur privé s'en charge. Nous estimons que certains moments appellent une intervention directe de sa part, une participation à la création d'emplois.

L'exposé budgétaire a bien fait voir l'importance pour le gouvernement de prendre sur-le-champ de pareilles mesures. Bien sûr, nous comptons sur les résultats des modifications très favorables que le ministre des Finances (M. Lalonde) a réalisées pour encourager le secteur privé et mobiliser ses intentions d'investissement. Mais il est évident que l'élan majeur du secteur privé ne pourra être donné que vers la fin de 1983 et même bien avant en 1984. Il faut créer des emplois et renforcer le potentiel productif dès maintenant en prévision du redémarrage du secteur privé, dont nous croyons qu'il va se produire grâce aux propositions positives du budget.

Voilà pourquoi nous avons adopté le Programme de projets spéciaux de relance. L'idée est d'aller de l'avant et de trouver des projets que l'État fédéral peut mettre en train pour créer des emplois à très court terme, tout en procurant les avantages durables qui découlent du renforcement de l'infrastructure et de la capacité de production du pays.

Quand le ministre des Finances a présenté le budget la semaine dernière, il a exposé les grands objectifs de la relance. Le premier objectif était de faire en sorte que les récentes amorces de croissance se propagent à l'ensemble de l'économie canadienne le plus tôt possible. Le deuxième était de faire en sorte que la reprise soit solide et durable de façon à créer pour les Canadiens de bons emplois, des emplois permanents, intéressants et bien payés.

Le Programme de projets spéciaux de relance, c'est la pierre angulaire de la fondation que le gouvernement fédéral est en train d'édifier dans la poursuite de ces objectifs. C'est le plus important programme d'investissements spéciaux jamais entrepris par le gouvernement du Canada. Il va créer immédiatement des emplois, tant dans les localités où les installations vont être construites que dans les centres fournisseurs de biens et de services à qui les commandes vont être confiées. Cela va stimuler plusieurs secteurs actuellement faibles, par exemple le bâtiment et les travaux publics, la construction navale, les pêches et les produits forestiers. J'espère avoir le temps de traiter longuement de l'industrie forestière, domaine auquel je m'intéresse particulièrement, puisque je suis responsable du Service canadien des forêts, et auquel tous les députés s'intéressent sans doute.

Le programme spécial de relance donnera à l'industrie canadienne les moyens d'augmenter sa productivité et d'affronter la concurrence qui se manifestera au moment de la reprise économique mondiale.

Tout d'abord, quelques mots sur le milieu économique dans lequel s'insère la relance des investissements. Le total des immobilisations dans toutes les sphères de l'économie canadienne, dans les secteurs publics et privés, serait censé baisser de 3 p. 100 en 1983. De plus, fait encore plus important, l'investissement dans le secteur privé devrait normalement diminuer de 8.2 p. 100. L'année dernière, l'investissement avait déjà baissé de 5 p. 100.

Le gouvernement, en injectant rapidement des capitaux dans l'économie, ralentira la chute de l'investissement et contribuera considérablement à la relance de l'économie nationale. Ainsi, par nos projets d'investissement, nous accélérerons la reprise.

Des 2.4 milliards de dollars affectés aux projets spéciaux au cours des quatres prochaines années, 1.7 milliard constituera une injection de nouveaux capitaux. En 1983-1984, nous ajoutons 600 millions aux dépenses déjà prévues pour la construction et l'achat de biens et de services, ce qui représente une augmentation de près de 35 p. 100. En 1984-1985, nos dépenses augmenteront de 700 millions, soit d'environ 33 p. 100. Enfin, de 1984 à 1986, les dépenses supplémentaires s'élèveront à quelque 400 millions, ce qui donne une augmentation de près de 22 p. 100 par rapport à nos prévisions.

Ce programme assurera le financement de plus de 100 projets de relance. Je voudrais préciser de quelle façon les projets sont sélectionnés. Il s'agit de projets qui ne sont pas axés uniquement sur la création d'emplois. Selon nous, ils permettront de créer des emplois rapidement, mais ils serviront également à accroître la productivité du pays. Ce sont des projets qui, d'après les ministères, sont nécessaires à l'expansion de l'infrastructure au cours des dix prochaines années. Nous réalisons tout simplement ces projets plus tôt que prévu pour assurer un bon échelonnement dans le contexte de la relance économique.

Au cours des étapes initiales de la budgétisation, le gouvernement a demandé aux ministères d'examiner leur plan de dépenses en immobilisations pour les prochaines années et de désigner les projets les plus utiles et constructifs afin de les réaliser plus tôt que prévu. Ces projets ont été évalués par rapport à toute une gamme de critères de sélection essentiels. Nous cherchions des initiatives susceptibles d'être mises en œuvre dans les six mois. Les projets ont été triés selon l'incidence qu'ils sont susceptibles d'avoir sur les investissements et la croissance dans des secteurs et des régions clés.

Nous nous sommes efforcés avant tout, en examinant ces projets, de restreindre au maximum les formalités administratives qui entourent souvent, semble-t-il, la prise de décision dans le secteur public. Nous avons créé un comité du cabinet spécial pour accélérer le processus. Nous avons diminué les délais concernant les appels d'offres et la passation des marchés et nous travaillerons en étroite collaboration avec des groupes clés du secteur privé pour obtenir leur appui à l'égard de projets susceptibles d'être mis en œuvre rapidement, non seulement au cours des étapes de sélection et d'approbation, mais pendant toute leur réalisation.

La Commission des projets spéciaux de relance, qui se compose de divers fonctionnaires supérieurs, a été créée pour travailler conjointement avec tous les ministères qui participent à ce programme, afin de surveiller son avancement et d'accélérer les choses autant que possible.

En effet, 100 projets doivent être mis en œuvre. Le 1.5 milliard de dollars qui était prévu pour plus tard, au cours de la décennie va être affecté dès à présent à la création d'emplois de façon à accroître la capacité productrice de notre pays et à accélérer sa reprise. Le gouvernement fait tout son possible pour accélérer les choses, du moins sur le plan des formalités administratives. Deux projets importants ont été annoncés aujourd'hui. Mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), a annoncé une dépense supplémentaire de 630 millions de dollars, au cours des quatre prochaines années, en vue d'améliorer la qualité de notre garde côtière, ce qui est manifestement un besoin essentiel au sein de notre société. Ce projet aura d'énormes avantages tant sur le plan technologique que sur celui des retombées économiques.

J'ai annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, est disposé à affecter jusqu'à 147 millions de dollars, au cours des quatre prochaines années et aux termes du programme de relance, au renforcement de nos moyens de lutte contre les incendies de forêts à travers le pays, grâce à l'achat d'une vingtaine de CL-215 de Canadair.

M. McDermid: Il faut bien sauver cette société de la faillite d'une façon ou d'une autre.

M. Roberts: Je regrette que le député d'en face ne comprenne pas l'importance de cette mesure ni le rôle de l'industrie forestière dans notre pays. Je voudrais faire bien remarquer que cette étape très importante se place dans le contexte de la stratégie forestière générale que le gouvernement a présentée et mise en pratique. C'est un exemple de la façon dont les projets spéciaux de relance peuvent aider à renforcer certaines industries canadiennes à la base de notre activité économique. Nous pouvons venir en aide au secteur des richesses naturelles, l'aider à surmonter certaines de ses difficultés actuelles et à répondre aux possibilités à long terme qu'il apporte à notre pays.

• (1140)

Il y a 18 mois environ, le gouvernement fédéral a déposé un document intitulé stratégie forestière du Canada. Il définissait les domaines principaux où les gouvernements provinciaux, le secteur privé et le gouvernement fédéral doivent agir. Nous avons isolé les domaines de l'industrie forestière où l'aide gouvernementale est particulièrement nécessaire, où il faut améliorer les ressources humaines et renforcer le système de commercialisation.

Il importe de s'attaquer au problème du reboisement et de lancer des programmes qui amèneront l'industrie canadienne à se transformer: au lieu de se contenter d'exploiter une richesse donnée, elle apprendra à traiter les forêts comme une richesse renouvelable. Nous devons avoir une politique favorisant le reboisement indispensable à l'industrie. Le quatrième élément clé que nous ayons identifié est la nécessité de s'attaquer aux maladies et aux incendies de forêts, partout au Canada.

Le gouvernement fédéral a pris des initiatives dans chacun de ces domaines importants pour l'industrie. Du côté des ressources humaines, nous avons affecté 15 millions de dollars, pour les trois prochaines années, à des subventions aux écoles forestières du pays, ainsi que par l'intermédiaire d'un programme de ressources humaines qui accordera 20 bourses canadiennes en génie forestier cette année et jusqu'à 50 en 1985-1986. En vertu du programme fédéral de stages, nous avons présenté un programme qui emploiera 300 étudiants forestiers au cours de l'été. Nous avons aussi accru les contrats de recherche attribués aux universités. Au total, c'est un programme de 15 millions de dollars qui viendra renforcer le secteur des ressources humaines et aidera à combler les besoins de l'industrie en personnel qualifié.

Nous avons signé des accords avec les gouvernements provinciaux dans le domaine du reboisement. Le gouvernement fédéral a prévu 130 millions de dollars d'ici à 1985-1986. Nous sommes actuellement en voie de conclure un accord de reboisement avec chacun des gouvernements provinciaux. L'accord a déjà été signé avec la Nouvelle-Écosse, et nous sommes prêts à signer avec l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère que, dans les deux ans qui viennent, nous signerons avec chacun des gouvernements provinciaux des accords assortis de critères garantissant que, grâce à la collaboration fédérale-provinciale, nous nous attaquons aux besoins en reboisement. Nous avons conclu un accord de recherche avec plus de la moitié des provinces et nous envisageons d'en faire autant avec les autres d'ici à la fin de l'année. Pour l'année financière en cours, nous avons augmenté le montant que nous nous sommes engagés à dépenser en recherche, le portant à 5 millions de dollars.

Un domaine important où nous n'avons toujours pas pris d'initiative est celui de la lutte contre les maladies et les incendies de forêts. D'ici à quelques semaines, nous ferons d'autres annonces comme celle que j'ai faite aujourd'hui au sujet de l'achat de bombardiers à eau et de projets spéciaux de relance. Nous étayerons notre stratégie forestière de divers projets spéciaux afin de rehausser les normes fédérales des installations de recherche forestière et d'être en mesure d'assumer notre part de responsabilités dans ce secteur. Nous allons nous assurer que nos installations nous permettront de former la main-d'œuvre spécialisée dont a besoin l'industrie forestière contemporaine pour protéger les richesses forestières du Canada. Jusqu'ici, nous avons agi dans ce domaine en donnant notre appui à l'établissement du Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt, à Winnipeg. Il s'agit là d'une initiative essentielle pour améliorer la collaboration et la coordination entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Je voudrais donner aux députés une idée de l'ampleur de la lutte menée annuellement contre les incendies de forêt au Canada et leur expliquer pourquoi il est essentiel que nous achetions maintenant ces bombardiers. Immanquablement, la superficie forestière détruite par les incendies chaque année est supérieure à celle de la récolte forestière. Depuis cinq ans, nous avons des saisons où les incendies ont causé énormément de dommages, y compris des brasiers qui, en moyenne, ont ravagé trois fois et demi plus de terres forestières que la superficie de la coupe d'arbres. Il est bien évident que nous n'avons pas le moyen d'essuyer des pertes de cette envergure.

Pour en donner un aperçu encore plus graphique, je signale que, au cours d'une saison sans égale comme celle de 1980, les incendies de forêt ont brûlé au Canada l'équivalent d'un corridor d'une largeur de six kilomètres d'un bout à l'autre du pays. Voilà la superficie forestière que nous avons perdue en un an à cause des incendies seulement. Il n'est pas facile d'en établir l'impact économique, mais il est certainement considérable: la valeur estimée de ces pertes frise les 350 millions de dollars. Les pertes annuelles dues aux incendies sont de l'ordre de 53 millions.

Il faut absolument que les gouvernements fédéral et provinciaux agissent pour améliorer nos moyens de lutte contre les incendies. C'est pourquoi j'ai annoncé aujourd'hui que nous sommes disposés à dépenser 147 millions de dollars sur quatre ans pour acheter 20 bombardiers à eau CL-215 fabriqués par Canadair de Montréal pour combattre les incendies de forêt.

Quatre de ces bombardiers iront au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest et les 16 autres constitueront une escadrille nationale de bombardiers à eau commandée par les provinces. Nous achèterons ces avions aux termes d'une entente fédérale-provinciale d'approvisionnement coopératif que le gouvernement est en train d'étudier à la demande formulée par le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement au nom des provinces.

En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral achètera autant d'avions que les provinces. Exception faite des quatre qu'il achètera pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral consacrera le même montant que les provinces à l'achat des CL-215 dont le coût unitaire est d'environ 6 millions de dollars. Nous consultons les provinces afin qu'elles s'organisent définitivement pour participer au programme d'achat de bombardiers à eau.

Le CL-215 canadien est le seul bombardier à eau conçu spécialement pour se charger automatiquement en se posant sur une nappe d'eau, et c'est aussi le seul bombardier à eau moderne en production. Conçu par des Canadiens, il constitue l'une des plus belles réussites de l'industrie aérospatiale canadienne. Il a fait ses preuves et jouit d'une excellente réputation tant au Canada qu'à l'étranger.

Les bombardiers à eau que le gouvernement fédéral a achetés formeront notre flotte nationale qui sera appelée à intervenir lorsque les risques de feux de forêt sont les plus élevés, c'est-à-dire en période de sécheresse, et une fois les ressources provinciales dûment déployées. Autrement dit, lorsque faute de moyens, on risque de perdre des millions de dollars de bois comme ce fut le cas en 1980 lorsque les feux de forêt ont causé pour plus de 350 millions de dollars de dégâts.

Ce sont les provinces qui assumeront les frais d'exploitation et d'entretien de ces appareils. Le centre canadien de lutte contre les incendies de forêt sera chargé de coordonner les opérations en cas de sinistre. La flotte appartiendra au ministère des Transports qui représente le gouvernement du Canada. Les provinces et les territoires utiliseront ces appareils qui seront partie intégrante de leur escadrille de bombardiers à eau.

Non seulement cet achat revêtira beaucoup d'importance sur le plan technologique, mais il permettra aux gouvernements fédéral et provinciaux de maintenir une production économique. Ainsi, Canadair, vue l'ampleur des commandes, pourra non seulement en tirer des bénéfices, mais créer aussi des emplois dans le domaine aérospatial et forestier.

J'aimerais prendre les quelques minutes qui me restent pour parler des retombées que ce projet va avoir dans le domaine de l'emploi. Je ne saurais dire, bien sûr, combien d'emplois au juste vont résulter de ce programme car il faut auparavant que nous signions un accord avec les provinces. Il faudra voir aussi dans quelle mesure ce programme va donner lieu à des commandes de la part d'autres pays. Nous avons de bonnes raison de croire qu'il y aura au moins 20 C1-215 de vendus sur les marchés internationaux. Ces 20 appareils plus les 4 que nous achetons et les 16 que nous achèterons si les provinces en achètent autant font en tout 56 appareils qu'on va construire sur une période de quatre ans. Ce programme va permettre à Canadair de stimuler l'embauche à Montréal. Mais des emplois seront aussi créés ailleurs, notamment à Fort Érié, Sault-Sainte-Marie, Winnipeg et Vancouver. Je ne compte pas ceux qui découleront indirectement de la fabrication de ces avions comme la réparation, la remise en état et l'entretien.

• (1150)

Nous croyons donc que ce programme créera au bas mot 1,200 emplois directs et 265 au niveau de la sous-traitance. Il faudra environ 9,000 années-personnes pour mener à bien la première étape du programme, c'est-à-dire pour construire ces 56 appareils.

Monsieur le Président, j'ai beaucoup insisté sur cet aspect du programme parce qu'il m'intéresse au premier titre en tant que ministre chargé des forêts, et j'espère avoir démontré comment nous pouvons profiter du Programme spécial de relance pour mettre en œuvre immédiatement ce genre de projets. Le programme de relance arrive à point pour relever le niveau de productivité de notre pays de manière à ce que nous puissions tirer le maximum de nos ressources tout en créant des emplois dans l'immédiat. Voilà son principal objectif. C'est pour cela qu'il a été conçu. Monsieur le Président, il nous permettra d'atteindre ce but.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aurais deux questions à poser au ministre. Le ministre peut-il d'abord assurer aux contribuables canadiens que le prix d'achat de ces bombardiers à eau fabriqués par Canadair correspondra effectivement à leur valeur marchande et qu'il ne s'agira pas de prix gonflés comme ceux que le gouvernement canadien a payés pour d'autres types d'avions fabriqués par la même compagnie? Le gouvernement a payé le même appareil un prix beaucoup plus élevé que des acquéreurs privés. Le ministre peut-il nous garantir que nous allons payer la valeur marchande des appareils et qu'ils ne coûteront pas plus cher parce que l'acheteur sera un pouvoir public?

M. Roberts: Monsieur le Président, je peux assurer au député que le ministre des Approvisionnements et Services, qui sera responsable de la négociation relative à l'achat de ces avions, procédera par appel d'offres et par négociation, justement selon les pratiques commerciales courantes. Je rappelle également au député . . .

M. McDermid: Appel d'offres.

M. Roberts: Appel d'offres et négociations selon les pratiques courantes qu'Approvisionnements et Services a toujours respectées. Si le député voulait cesser de parler et écoutait un instant, je lui signalerais que le gouvernement fédéral se dispose à acquérir quatre de ses appareils. Les autres seront acquis avec la participation des provinces, de sorte que celles-ci devront négocier avec Canadair. On prévoit qu'une vingtaine d'avions seront achetés sur des marchés étrangers et les acheteurs devront mener les négociations sur le plan international. Mais le plus grand nombre sera acquis avec notre collaboration par les gouvernements provinciaux. Ce sera Approvisionnements et Services et les gouvernements des provinces qui entreprendront de négocier avec Canadair selon les règles habituelles relatives à l'offre et à la demande.

M. McDermid: J'aurais deux brèves questions à poser au ministre. Y a-t-il des provinces qui ont déjà promis de participer à ce programme? En second lieu, le gouvernement de l'Ontario ayant troqué ses avions de Canadair pour deux bombardiers à eau, ces deux appareils sont-ils inclus dans le groupe des 16 dont les provinces, a dit le ministre, vont négocier l'achat?

M. Roberts: La réponse à la deuxième question est non, car sauf erreur, la province de l'Ontario a déjà négocié ces contrats. Cela n'a rien à voir avec ce que le gouvernement fédéral a annoncé aujourd'hui.

La réponse à la première question est oui, puisqu'il était évident, lorsque le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement s'est réuni en septembre, que les provinces étaient disposées à participer au programme. Les fonctionnaires provinciaux du comité ont rédigé des propositions qui ont été approuvées par au moins la moitié des provinces. Si j'en ai le temps, je dirai au député quelles sont ces provinces. Il reste à régler les détails, mais il est certain qu'un bon nombre des provinces sont déjà décidées à participer au programme. Il reste cependant à régler certains détails relatifs aux contrats et aux ententes.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'ai une question à poser sur la partie du programme qui concerne la construction navale. Je sais que cette question ne relève pas nécesssairement de la compétence administrative du ministre, mais ce dernier a mentionné 630 millions aux fins de la construction de navires. C'est ce qu'affirment les dépêches. Le ministre peut-il me dire combien de ces 630 millions représentent de l'argent neuf et non de l'argent recyclé, et comme il était mentionné dans le communiqué, y a-t-il eu répartition de cet argent entre différentes régions?

M. Roberts: Comme l'a dit le député, monsieur l'Orateur, c'est un domaine qui outrepasse le cadre de mes attributions. Je ne puis répondre à la deuxième partie de la question, mais je suis sûr que lorsque mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services viendra à la Chambre pour la période des questions, il sera prêt à répondre aux questions que le député voudra bien lui poser.

Pour répondre à la première partie de sa question, je dirai qu'il s'agit là de nouveaux crédits en sus de ceux qui ont déjà été affectés au programme. Ce sont de nouveaux crédits, et non pas d'anciens crédits reaffectés.

M. Foster: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de cette notion d'une escadrille de bombardiers à eau. Il a très bien su expliquer comment une telle escadrille serait avantageuse pour lutter contre les incendies de forêt qui se déclarent chaque année.

Le ministre nous dirait-il si l'escadrille des 15 bombardiers à eau dont il a parlé n'en comprendra en fait que la moitié, c'est-à-dire 8, qui appartiennent déjà au gouvernement fédéral, et s'ils seront prêts à se rendre sur les lieux où les feux de forêt sont particulièrement menaçants ou font rage et causent beaucoup de dégats, ou si ces avions seront affectés à certaines provinces? J'estime quant à moi qu'il vaudrait mieux garder les 16 bombardiers sur un pied d'alerte afin de les diriger là où les risques d'incendie sont particulièrement grands.

Ensuite, selon une nouvelle parue sauf erreur dans le *Globe and Mail* de ce matin, le gouvernement entendrait multiplier les laboratoires de recherche dans l'est du Canada, le nord de l'Ontario, et l'ouest du Canada. Entend-il allouer des fonds, dans le cadre des projets spéciaux de relance, à la construction d'installations au laboratoire de recherche forestière de la région des Grands lacs, situé à Sault-Sainte-Marie, qui, au niveau fédéral, s'occupe essentiellement des programmes de recherche dans le nord de l'Ontario?

M. Roberts: A propos de la première partie de la question, monsieur le Président, je crains que le député et moi n'arrivions pas à nous comprendre. J'espère me tromper. Quatre des bombardiers à eau se trouveront au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est évidemment le gouvernement fédéral qui les prendra en charge. Nous sommes d'accord pour en acheter 16 autres pour faire pendant aux 16 que les provinces vont acheter. Je ne puis dire au député où ces avions seront installés, car j'ignore si telle ou telle province va en acheter cinq ou en acheter trois. Les 16 avions que le gouvernement fédéral va acheter vont faire pendant aux 16 que les gouvernements provinciaux vont eux-mêmes acheter, et seront répartis entre les provinces selon le nombre que celles-ci auront elles-mêmes achetés. Si, par exemple, l'Ontario décidait d'acheter quatre avions, le gouvernement fédéral en achèterait lui aussi quatre qui appartiendraient au ministère des Transports, mais ce serait le gouvernement de l'Ontario qui utiliserait ces quatre avions et qui en assurerait l'entretien, tout comme il le ferait des quatres avions qu'il aurait lui-même achetés. Il n'est pas question d'une escadrille nationale qui se déplacerait en masse tantôt dans une région, et tantôt dans une autre.

Le député se demande peut-être comment ces avions seront envoyés vers des endroits particuliers au fur et à mesure où les incendies de forêt se déclarent dans telle ou telle province et gagnent telle ou telle région. Voici la réponse. Nous nous sommes entendus avec les gouvernements provinciaux pour que le Centre de coordination de Winnipeg soit chargé de ces initiatives. Ainsi, le Centre disposerait à la fois des bombardiers du gouvernement fédéral et de ceux des provinces pour lutter contre les incendies de forêt partout où ils se déclareront. Je ne cherche pas à fendre les cheveux en quatre, mais les avions du gouvernement fédéral et ceux des provinces seront disponibles pour lutter contre les incendies où qu'ils puissent se déclarer.

C'est quelque chose de nouveau pour le gouvernement fédéral. Nous n'avons jamais acheté de bombardiers à eau auparavant. Nous estimons, toutefois, que nous en avons un besoin très grand et très urgent et que nos ressources forestières sont si précieuses pour le Canada, que nous devrions participer à cette initiative. En effet, nous devons collaborer avec les provinces à la coordination de ces services, puisque ces dernières sont propriétaires de ces ressources et responsables de leur gestion et qu'elles disposent déjà d'importants services de lutte contre les incendies. J'ai sans doute parlé un peu trop longuement, mais j'essayais de donner au député autant de détails que possible.

Pour ce qui est des centres de recherches, et du Service canadien des forêts, je ne suis pas pour le moment en mesure d'annoncer quoi que ce soit au député. Je puis lui dire cependant que d'ici quelques semaines, j'espère pouvoir lui faire part de certaines mesures à ce sujet, qu'il trouvera encourageantes, je l'espère.

• (1200)

M. Jarvis: Monsieur le Président, l'article de la Presse canadienne au sujet du programme de relance rapporte que des fonctionnaires auraient affirmé que, durant les semaines à venir, nous aurons droit à un blitz publicitaire pour attirer la plus grande attention possible. Je ne conteste pas ce «blitz publicitaire», mais je voudrais bien savoir si sur les crédits consacrés à ce programme, une partie a été réservée à des fins publicitaires, afin d'éviter au gouvernement d'avoir à demander des fonds supplémentaires. Je rappelle au ministre que la campagne publicitaire financée par le trésor public, que le gouvernement a organisée dans le cas du Programme énergétique national et de la Constitution, n'a pas été un succès,

compte tenu de l'ampleur du déficit. Peut-il me dire si pour faire connaître ces grands programmes de relance, ce qui se justifie selon le gouvernement, celui-ci va ou ne va pas organiser de battage publicitaire financé par le trésor public?

M. Roberts: Monsieur le Président, je dois préciser que mes collègues et moi-même jugeons qu'il importe, au moyen de la publicité ou des relations publiques, de communiquer ces propositions aux diverses régions du pays. Certains projets auront un caractère régional, et d'autres, national.

Nous déploierons un effort spécial pour les faire connaître et tant les ministres que nos collègues simples députés sillonneront le pays à cette fin. Cela me paraît tout à fait justifié.

Aucune campagne publicitaire spéciale n'est envisagée pour le moment. Les choses étant ce qu'elles sont, je ne puis affirmer qu'on ne préparera pas et ne diffusera pas de brochures ou de feuillets d'information là-dessus. Nous avons l'intention de communiquer ce programme à l'ensemble de la population, comme il en incombe à juste titre au gouvernement, mais nous n'envisageons pas de financer à cette fin une campagne publicitaire d'envergure.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et réponses étant terminée, c'est à regret, en l'absence du consentement unanime, que je dois donner la parole au prochain intervenant, en l'occurrence le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer dès aujourd'hui au débat sur le budget. Je dois dire qu'il y a une chose qui m'a particulièrement frappé à propos du budget, mais il ne s'agit pas du brouhaha qui a entouré la prétendue divulgation d'une ou deux pages du document. Non. Ce qui m'a surpris, c'est qu'à la fin du discours du ministre, les simples députés de la majorité et les ministres se soient levés pour ovationner frénétiquement et bisser le ministre des finances.

Alors que je les observais pendant le discours, j'ai remarqué que chaque fois que le ministre annonçait que 80 millions seraient affectés à tel programme et 120 millions à tel autre, ils applaudissaient. Ils me faisaient penser à une niché de moineaux qui se mettent à piailler et à ouvrir le bec chaque fois que le nourricier s'approche du nid. On avait l'impression, à les regarder, que ces 80 millions ou ces 120 millions étaient destinés à chacune de leurs circonscriptions. C'est exactement ce qui s'est passé.

J'ose espérer que les députés ont étudié le budget de près. Ils auront pu constater alors qu'il n'y a pas d'argent. Ils auront découvert que les investissements dont le ministre a parlé ne sont qu'un effet de son imagination et que le ministre essaye de vendre des châteaux en Espagne.

Voyons, si vous le voulez bien, certains des programmes d'encouragement. Dans la mesure où leurs pertes d'exploitation sont déductibles aux fins de l'impôt, les entreprises qui enregistrent un déficit ou dont le budget est équilibré pourront reporter leurs pertes en capital sur les années suivantes. Le problème est de savoir si cela va suffire pour inciter les entreprises à se lancer dans de grands projets d'expansion. Pour une entreprise ou une usine qui fonctionne aux deux tiers ou aux trois quarts de sa capacité va-t-elle vraiment être tentée de moderniser ses installations et sa machinerie si sa production ne peut pas être écoulée? C'est là une illusion tout à fait subtile et parfaitement acceptable. Ce genre de mesure a déjà été pris par le passé et pas seulement par des ministres libéraux.

Prenons par exemple la récession de 1956 qui s'est poursuivie jusqu'en 1959. A l'époque on a essayé d'inciter les chefs d'entreprise et les fabricants à acheter plus de machines et à s'agrandir en doublant le montant de la déduction pour amortissement. Plusieurs ministres libéraux ont renouvelé l'expérience par la suite. Jusqu'à ce que je parle à des membres de l'Association des manufacturiers canadiens et de la Chambre de commerce du Canada, je pensais que c'était une mesure valable. Mais ceux-ci m'ont dit qu'en dépit des apparences, cette mesure ne donnait aucun résultat. Ils m'ont posé la question: «Mettons que je sois fabricant de machines-outils. Quel intérêt aurais-je à dépenser 2 millions de dollars environ durement gagnés pour acheter de nouvelles machines, si le secteur fonctionne seulement aux deux tiers de sa capacité et que pour vendre davantage je vais devoir baisser mes prix ou offrir quelque chose que n'offrent pas mes concurrents? Dois-je le faire simplement pour profiter de la double déduction pour amortissement à l'égard des nouvelles machines alors que mon chiffre d'affaires est faible? Quel intérêt aurais-je à le faire?» Ce genre de raisonnement vaut pour bon nombre de programmes d'encouragement que le ministre a présentés comme le fer de lance de son budget.

Nous allons voir ce que cela donne avec les projets spéciaux de relance dont le budget total a été augmenté de 200 millions pour sauver la réputation du ministre des Finances.

Le *Globe and Mail* de ce matin mentionne un certain nombre des projets en question, comme la construction d'édifices fédéraux à Halifax et à Vancouver, l'agrandissement des installations à Dorval, tous projets qui se trouvent dans des circonscriptions détenues par des députés libéraux. Lorsque nous connaîtrons la liste, nous pourrons apprécier la valeur de ces projets pour le pays.

Une autre chose m'a surpris, le fait que le terme «encouragement» ait retrouvé la faveur du ministère des Finances. Le 12 novembre 1981, lorsque l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) était ministre des Finances, on ne parlait pas d'encouragements fiscaux, mais de refuges fiscaux qui sont devenus depuis des dépenses fiscales. Elles devaient être éliminées. Le budget du 12 novembre 1981 n'a pas été le seul à proscrire ces dépenses fiscales des finances publiques, mais même le secrétaire parlementaire conviendra que le même langage est revenu le 28 juin. Les conseillers en matière fiscale parlaient toujours au cours de l'été du tort que les stimulants causaient au régime. Le gouvernement vient de redécouvrir les stimulants et ne parle plus que de cela.

• (1210)

J'entends le député de Terre-Neuve faire une remarque. Il me fait penser à l'un de ces bébés mouettes qui ouvrent le bec dès qu'ils entendent dire que des fonds supplémentaires sont prévus pour un stimulant ou une subvention. Ces encouragements ne coûtent évidemment rien au gouvernement. Il faut d'abord investir pour avoir droit à la déduction. De toute manière, la plupart des stimulants à l'industrie prennent la forme de crédits d'impôt. Encore une fois, s'il n'y a pas d'investissement, cela ne coûte rien au gouvernement. Si l'on extrait le remplissage d'une bonne partie du budget, que reste-t-il?

Je tiens à traiter avant que mon temps de parole expire de la mesure qui abolit la déduction de $100 pour les dons de charité et les frais médicaux et la remplace par la déduction des déboursés réels justifiés par des reçus. Tout ce que je peux dire, c'est que les deux tiers des particuliers environ ne versent pas $100 aux œuvres de charité. On n'a qu'à demander à un pasteur ou à un curé combien ses paroissiens donnent en moyenne. Les offrandes sont bien inférieures à $100. Les contribuables vont donc être défavorisés par cette disposition. Mais ceux qui versent des dons de charité de plus de $100 bénéficieront, selon leur taux d'imposition le plus élevé, d'une déduction de $8 à $20. Le gouvernement va pouvoir retirer jusqu'à $80 de cette disposition.

Elle aura une répercussion sociale que je dois porter à l'attention des députés. La plupart des dons aux organismes privés et bénévoles reconnus aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu étaient de $100. Un don inférieur ne présentait aucun avantage, aucun attrait pour le contribuable qui bénéficiait de toute façon de la déduction aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

Il y a beaucoup à dire sur les dons aux organismes bénévoles. Je sais que certains de mes collègues vont traiter de la question beaucoup plus en détail au cours du débat sur la loi de l'impôt sur le revenu. Mais je crois que nous devons encourager les dons aux mouvements bénévoles le plus possible. Je ne dis pas que le crédit d'impôt doit égaler le montant du don. Mais qu'est-ce qui empêche, comme d'autres l'ont proposé à maintes reprises avant moi, d'instaurer un système semblable à celui qui existe pour les contributions à la caisse des partis politiques? Sur les cent premiers dollars, le crédit d'impôt serait, disons, de $75 et ainsi de suite sans fixer le plafond à $1,000. Je connais un grand nombre de personnes à l'aise qui seraient tout disposées à donner à une université, une Église, un musée, une galerie d'art ou une autre institution beaucoup plus que $1,000. Il faudrait les encourager à le faire. Tout ce que nous effectuons dans la loi de l'impôt sur le revenu à l'heure actuelle, c'est de détourner ces personnes de faire des dons, disons, à la postérité. A l'heure actuelle, ce n'est que de façon factice et détournée, car c'est très compliqué, que l'on peut faire cadeau d'importantes collections, afin qu'elles soient mises à la disposition du public, en les donnant en totalité à l'État qui remettra, disons $1, à l'intéressé lequel pourra conserver cette collection dans sa maison ou dans sa galerie particulière.

D'autres questions méritent, selon moi, qu'on les aborde. Nous le ferons de façon plus approfondie lorsque nous étudierons les divers projets de loi en détail. Pour ce qui est de la taxe d'accise, le gouvernement fera des prodiges pour nous faire accepter la taxe de vente indirecte sur les billets d'avion et les voyages. Cette taxe sera portée à 10 p. 100 l'année prochaine. Comment concilier cette augmentation et la mesure proposée par le gouvernement à la population, à savoir le prélèvement de la taxe de vente non plus au niveau du fabricant, mais bien au niveau du grossiste ainsi qu'une réduction de cette taxe à 8 p. 100 sans une réduction concomitante de la taxe sur les matériaux de construction de 5 p. 100 à 4 p. 100? L'ancien ministre des Finances s'est contenté de me répondre qu'il avait besoin des recettes. C'est un argument classique du gouvernement, quelle que soit l'utilité du projet de loi en vertu duquel il dépensera ces recettes. La taxe sur les vins canadiens sera portée à 13 p. 100 et l'indexation continue d'avoir cours.

Il y a, cependant, un point favorable dont nous discuterons un peu plus tard. Je veux parler du Régime de placements en titres indexés qui découle du rapport Lortie et qui a subi certaines modifications. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est la solution idéale car cette mesure renferme certains pièges, mais il n'en reste pas moins qu'elle peut encourager les investissements dans les titres canadiens admissibles.

Je voudrais enfin signaler que nous sommes maintenant dans la quatrième année de la présente session du Parlement et que nous ne pouvons malheureusement pas revenir sur certaines mesures qui ont été imposées au moyen de la loi de l'impôt sur le revenu en 1980 et, par la suite, du projet de loi C-139. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Règlement prévoit qu'au cours d'une session du Parlement, on ne peut présenter une motion pour renverser une décision prise précédemment au cours de la même session. Nous sommes maintenant dans la quatrième année et nous ne pouvons commencer à annuler certaines des mesures insensées qui ont été imposées au Parlement en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et en vertu de la loi sur la taxe d'accise par un gouvernement dont les idées étaient peu claires.

• (1220)

Ainsi, le principe perfide de l'indexation de la taxe d'accise sur le coût de la vie a été prévu dans un article de la loi sur la taxe d'accise. Cette mesure a exactement l'effet contraire à l'effet recherché, mais pas pour le gouvernement qui lui, en profite. Ce dernier peut continuer d'augmenter les impôts simplement en fonction de l'augmentation du coût de la vie sans demander de nouveau l'accord du Parlement. Et on dira après que l'inflation ne profite pas au Parlement! C'est un exemple type, monsieur le Président.

Sauf erreur, mon temps de parole a expiré, mais j'espère pouvoir aborder un certain nombre d'autres sujets lors de l'étude des divers projets de loi.

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, on appliquera bien des étalons différents à ce budget pour voir s'il porte ses fruits. Combien d'emplois créera-t-il? Quels avantages en retireront les consommateurs? Dans quelle mesure ce budget servira-t-il à stimuler l'économie? Tous ces étalons et bien d'autres seront appliqués, je le sais, au budget du ministre des Finances (M. Lalonde) pour voir s'il donne des résultats.

Monsieur le Président, je tiens à ce que vous sachiez que moi, aussi, je veux appliquer un étalon à ce budget. Dans quelle mesure s'attaque-t-il aux problèmes de la circonscription de Burin-Saint-Georges que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre? D'aucuns prétendront que mon étalon est trop précis, qu'un budget doit viser à améliorer le sort des Canadiens en général. Je ne le conteste pas. J'affirme seulement que l'on peut améliorer le sort des Canadiens en général tout en s'attaquant aux problèmes et en tenant compte des réalités d'une circonscription déterminée.

Pour les habitants de Burin-Saint-Georges, circonscription située sur la côte sud et sud-ouest de Terre-Neuve, la réalité économico-sociale la plus frappante est la pêche. Le sort de mes électeurs est lié à la pêche hauturière et côtière. Cette réflexion est valable pour Terre-Neuve en général. Dans ma province, la pêche fournit pas moins de 15 p. 100 des emplois, alors qu'elle offre environ 5 p. 100 des emplois en Nouvelle-Écosse et moins dans les autre provinces canadiennes. A Terre-Neuve et au Labrador, la pêche est la source d'emploi la plus importante, monsieur le Président, mais elle représente encore bien plus que cela. Elle constitue le fondement économico-social de centaines d'agglomérations de Terre-Neuve. Sans la pêche, la plupart de ces hameaux, de ces petits ports de pêche, de ces villes et de ces villages cesseraient d'exister ou ils deviendraient des ghettos d'assistés sociaux, des pupilles de l'État en permanence.

Comme vous le savez, monsieur le Président, un segment important du secteur de la pêche traverse une période difficile à Terre-Neuve et dans la région de l'Atlantique. Selon une opinion simpliste, le marasme dans lequel se trouve ce secteur à l'heure actuelle est dû à sa nature même; on le considère tout au plus comme un secteur marginal qui aura besoin en permanence des libéralités du gouvernement. C'est faux. Monsieur le Président, une bonne partie de ce secteur prospère à l'heure actuelle. Je pourrais vous citer de nombreux exemples qui le prouvent. Je voudrais toutefois parler uniquement du segment de ce secteur qui est en difficulté, expliquer pourquoi il est en difficulté et dire ce que le gouvernement et, notamment, ce budget peuvent faire pour remédier au problème.

C'est à la direction des grosses sociétés de pêche que s'adressent la plupart des reproches; on la juge responsable du marasme dans lequel se trouve le secteur de la pêche à l'heure actuelle, et à juste titre, parce que ces sociétés ont pris de très mauvaises décisions. Elles ont décidé sans raison valable de trop augmenter la capacité de transformation, elles ont adopté des méthodes de commercialisation peu perspicaces et pris des décisions financières qui ont fait gonfler beaucoup trop la dette par rapport aux capitaux propres. Pour résoudre le problème, il faut avant tout débarrasser ce secteur de ce genre d'incompétence. C'est à ce niveau que les gouvernements fédéral et provincial ont un rôle essentiel à jouer.

Monsieur le Président, il serait facile de reprocher au gouvernement de Terre-Neuve de n'avoir rien fait pour enrayer la crise que traverse actuellement le secteur de la pêche. Après tout, d'après la Constitution, le secteur de la transformation du poisson relève du gouvernement provincial. En tant que Terre-Neuvien, je suis scandalisé et humilié par l'attitude impitoyable du gouvernemnet provincial actuel à cet égard. J'ai toutefois appris depuis longtemps que ce n'est pas en levant un doigt accusateur sur les coupables que l'on arrive à résoudre bien des problèmes.

Ce qui est plus important, c'est que le gouvernement fédéral a lui aussi un rôle important à jouer pour deux raisons: premièrement, parce que d'après la Constitution, la pêche relève de la compétence fédérale-provinciale et deuxièmement, parce qu'un gouvernement provincial qui s'esquive nous a laissé le problème sur les bras.

Je suis heureux de dire que le gouvernement fédéral a déjà pris certaines décisions importantes en vue de s'attaquer aux problèmes des pêches. Une équipe de négociateurs ont été nommés et chargés de s'attaquer à la réorganisation des pêches. Des sommes importantes ont été mises de côté à cette fin. C'est un pas important dans la bonne direction, et nous espérons que cela permettra d'établir la pêche hauturière sur une base plus solide, de débarrasser la pêche des administrateurs incompétents et d'injecter des capitaux dont le besoin se fait durement sentir.

Cependant, monsieur le Président, il reste à régler un point d'une importance vitale. Je veux parler de l'avenir de plusieurs usines de transformation du poisson qui ont été fermées, ou qui sont acculées à la fermeture, à cause d'administrateurs terriblement incompétents, auxquels j'ai fait allusion il y a un instant. On se demande peut-être où sont situées exactement les usines en question. Peut-être dans l'extrême nord de Terre-Neuve, où le climat arctique ne permet qu'une exploitation saisonnière? Ou encore dans des endroits très éloignés des stocks de poisson, ce qui nuit à leur rentabilité? Pas tout à fait. Ces usines, monsieur le Président, dont l'avenir est menacé, sont situées le long du littoral sud et sud-ouest de Terre-Neuve, qui est entièrement libre de glace toute l'année; ces usines peuvent donc être exploitées à l'année longue, et c'est le cas depuis des décennies.

De plus, étant donné leur emplacement, ces usines sont littéralement à la porte des plus riches bancs de poisson de fond dans le monde entier. Tous les députés ont sans doute entendu parler des fameux bancs de Terre-Neuve où foissonnent la morue et d'autres espèces de poisson.

• (1230)

On est donc en droit de se demander, monsieur le Président, quelle personne saine d'esprit voudrait fermer une usine de transformation du poisson qui bénéficie de ces avantages. Qui donc aurait cette intention? La réponse est simple: ce sont les mêmes administrateurs incompétents qui ont pris de mauvaises décisions en matière d'agrandissement, de commercialisation et de financement, et dont je parlais il y a un instant.

Il est important de comprendre, monsieur le Président, que ces usines existent depuis bien longtemps. Il ne s'agit pas d'entreprises champignon, qui ont surgi du néant il y a quelques semaines, quelques mois ou même il y a un an ou deux à la suite d'un accès d'euphorie dans un conseil d'administration de Saint-Jean ou de Halifax. Je signale à mon bon ami le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que bien longtemps avant la découverte des gisements de pétrole de Leduc, découverte qui est à l'origine de la prospérité de l'Alberta, les usines de poisson de Burin et de Grand Bank fournissaient un gagne-pain aux pêcheurs et aux travailleurs de la presqu'île de Burin, à Terre-Neuve. Des décennies avant que l'industrie de la technologie de pointe ne vienne s'installer dans la vallée de l'Outaouais, l'usine de transformation du poisson de Gaultois était la raison d'être d'une collectivité de 700 personnes sur une île isolée dans la baie de l'Hermitage.

Bien des années avant que l'industrie aérospatiale ne s'installe à Toronto et à Montréal, les 1,500 habitants d'une île minuscule de l'océan Atlantique, à plusieurs milles au large des côtes de Terre-Neuve, jouissaient de la stabilité économique et sociale grâce à l'usine de transformation du poisson de Ramea. Burin, Grand Bank, Gaultois et Ramea. Je pourrais également citer Harbour Breton, qui dessert beaucoup d'autres localités le long de la côte, à plusieurs milles de chaque côté. Après d'aussi longues années de service, permettrons-nous que

ces usines ferment leurs portes, rayant de la carte des dizaines de localités et supprimant des milliers d'emplois, au moment-même où nous cherchons fébrilement et parfois désespérément des moyens de créer des emplois? Cette perspective me semble absurde et inacceptable, et je ne resterai donc pas les bras croisés devant cette possibilité.

S'il est important de comprendre, monsieur le Président, que ce n'est pas le gouvernement du Canada qui est à l'origine de ce problème, il est tout aussi important de comprendre que le gouvernement du Canada devra certainement endosser une bonne partie du blâme si ces usines devaient fermer leurs portes. Nous avons longtemps attendu que les entreprises poissonnières trouvent la bonne voie, mais elles n'ont pas la confiance nécessaire. Nous avons suffisamment attendu que le gouvernement provincial intervienne, mais il est notoire que le gouvernement actuel de Terre-Neuve aime mieux faire de la provocation que de régler des problèmes. C'est ce qui s'est passé dans le cas des gisements sous-marins. C'est encore le cas, à l'heure actuelle, au niveau des relations entre le premier ministre M. Peckford et son gouvernement et les enseignants de la province. La liste est interminable.

Il ne faut pas compter sur les sociétés de conditionnement du poisson pour prendre les mesures qui s'imposent. Il ne faut pas compter non plus sur le gouvernement provincial pour faire le nécessaire dans l'intérêt des localités en cause, des usines et de la population. Autrement dit, monsieur le Président, c'est à nous d'intervenir. Si le gouvernement fédéral ne fait rien, ces usines vont fermer, peut-être pour toujours.

C'est pourquoi, monsieur le Président, j'exhorte vivement le gouvernement fédéral à ne plus attendre une initiative de la part du gouvernement provincial. Ce que je propose est simple: accorder à ces usines les fonds nécessaires pour continuer à fonctionner. Les montants en cause sont loin d'être astronomiques. En effet, d'après mes renseignements, le programme actuel de création d'emplois du gouvernement fédéral coûte plus cher, par emploi, que ce qu'il faudra allouer à ces usines pour qu'elles continuent à fonctionner.

Si j'ai décidé d'intervenir aujourd'hui pour présenter officiellement cette requête, monsieur le Président, ce n'est pas de crainte que le gouvernement fédéral ne fasse rien pour remédier à ce problème important, mais parce qu'en toute franchise, je ne cesse de me battre en coulisses contre l'attitude modératrice des ministres fédéraux, selon lesquels le gouvernement provincial va certainement faire le nécessaire pour que ces usines restent en activité. Il est tout à fait raisonnable, étant donné que les pêches relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, que ces derniers collaborent à cet égard.

J'en conviens, car je suis moi-même un homme raisonnable. On ne peut malheureusement pas en dire autant du premier ministre Peckford. Voilà le problème. C'est pourquoi il ne faut plus attendre de voir ce que fera le gouvernement provincial. Des emplois sont menacés. De même, nous laissons filer entre nos doigts de nouveaux débouchés pendant que le climat économique et social d'un bon nombre de localités des côtes sud et sud-ouest de Terre-Neuve se dégrade. Je demande donc au gouvernement fédéral de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent, soit d'ordonner aux négociateurs fédéraux engagés dans le débat sur la restructuration des pêches de faire en sorte qu'on ouvre les usines. Il faut laisser de côté les politesses constitutionnelles et se rendre enfin compte que M. Peckford est absolument incapable de participer à des discussions fédérales-provinciales civilisées, même lorsque les emplois de milliers de Terre-Neuviens sont en jeu. Il faut agir maintenant, conformément à l'esprit du budget du ministre des Finances, en stabilisant l'économie des côtes sud et sud-ouest de Terre-Neuve et en préservant des milliers et des milliers d'emplois permanents.

Au début de mon intervention, monsieur le Président, j'ai dit qu'il fallait juger le dernier budget selon certains critères. Pour ma part, le budget doit répondre au critère suivant: dans quelle mesure apporte-t-il une solution aux problèmes qui se posent dans la circonscription de Burin-Saint-Georges? S'il ne règle pas ces problèmes, je tiendrai pour acquis que le budget s'est soldé par un échec total et qu'il constitue un affront envers les gens que je représente. Pour arriver à résoudre ces problèmes, il doit s'attaquer à la question des pêches. Le gouvernement doit faire sa part pour assurer que les usines resteront ouvertes.

M. le vice-président: Y a-t-il des commentaires ou des questions? Sinon, je donne la parole au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je saisis l'occasion pour prononcer quelques mots ce matin à propos du budget et peut-être aborder une question légèrement différente qui me paraît très importante sur le plan de la réussite économique du Canada. Au cours des 25 ou 30 dernières années, on a pu voir se dessiner certaines tendances, que je juge des plus inquiétantes, pour ma part. Pour ce qui est du niveau de vie, par exemple, nous sommes tombés, depuis 1960, du deuxième rang mondial au dix-neuvième. Exclusion faite des pays producteurs de pétrole, nous nous situons au douzième et treizième rang. Notre piètre performance nous place au dernier rang des 25 pays membres de l'OCDE.

Cela s'explique en partie, monsieur le Président, par le fait que notre économie est tellement dominée par des intérêts étrangers qu'en période de récession internationale et de réaménagements d'ordre structurel majeurs en raison de la révolution technologique actuelle, nous ressentons les problèmes de façon plus aiguë qu'ailleurs dans le monde.

Il semble que nous nous soyons écartés des grands élans politiques du passé, lorsque des hommes politiques de la trempe de sir John A. Macdonald, entre autres, voyaient loin et savaient projeter la mise en valeur de notre pays. A l'échelle nationale, nous semblons nous être pliés aux idées de C. D. Howe sur le continentalisme. C'est fort dommage. Je ne pense pas que la mainmise étrangère sur notre économie nous enrichissent. Cette idée est un mythe. Au contraire, le contrôle de notre économie par des étrangers, ainsi que nous le constatons en faisant le bilan des coûts et des avantages, a appauvri le Canada et lui a fait perdre un grand nombre d'emplois.

• (1240)

Considérons certains chiffres. Environ 26 p. 100 de l'industrie canadienne appartient à des étrangers, comparativement à 3 p. 100 aux États-Unis, à 3 p. 100 en Grande-Bretagne, à 3 p. 100 en France et à moins de 1 p. 100 dans ce pays en expansion qu'est le Japon. En faisant un examen sectoriel, nous nous apercevons que bon nombre de nos secteurs clés sont véritablement inféodés à la domination étrangère. Dans le secteur de la fabrication, la proportion est d'environ 41 p. 100, dans celui du caoutchouc, elle atteint presque 90 p. 100 et dans le secteur des produits chimiques, elle oscille aux alentours de 76 p. 100. Et la liste continue. De fait, en 1982, 19 des 50 plus importantes sociétés du Canada étaient entre les mains d'étrangers.

Il faut tenir compte à la fois des coûts et des avantages de la propriété et de l'investissement étrangers. Je répète qu'à mon avis les coûts dépassent de beaucoup les avantages que le Canada peut en retirer à l'heure actuelle, comme ce fut le cas, d'ailleurs, la plupart du temps depuis le début de notre histoire. L'investissement étranger n'est avantageux que s'il est utile aux Canadiens, s'il est contrôlé dans l'intérêt des Canadiens et satisfait à des critères bien précis et bien stricts. Nous avons cependant au Canada un organisme appelé Agence d'examen de l'investissement étranger qui n'est certes pas assez sévère lorsqu'il s'agit de réglementer l'investissement étranger au Canada.

Le seul autre type d'investissement étranger qui peut être avantageux ou utile, ce sont les accords de production associée qui permettent aux Canadiens d'exercer un certain contrôle, d'effectuer une partie des travaux de recherche et de développement et d'obtenir des débouchés dans d'autres pays parce qu'il s'agit justement d'accords de production associée. Par ailleurs, il est très important que les Canadiens aient la haute main sur ces entreprises conjointes.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, si le contrôle étranger de notre économie est si bénéfique, comment explique-t-on alors, comme le révèle une étude de l'OCDE effectuée il y a trois ou quatre mois, je pense, sur la performance économique de 24 pays, que notre pays, le Canada, se trouve le 24e sur 24 pays? De plus, comment peut-on expliquer que certains pays de l'Amérique latine sont parmi les plus pauvres du globe, alors que les multinationales y investissent sur une grande échelle?

[*Traduction*]

Le coût des investissements étrangers est, en fait, très élevé. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons, aujourd'hui, tant de problèmes de structure et de rendement. Par exemple, nous pouvons considérer la fragmentation très poussée du marché canadien, la déformation extraordinaire du commerce canadien tant à l'exportation qu'à l'importation, l'insuffisance de R et D, de fabrication et de transformation au Canada et, enfin, l'exode des profits et des dividendes.

Tout d'abord, il y a la fragmentation du marché canadien. Depuis que le Canada existe, nous nous sommes comportés comme une version réduite des États-Unis. Nous avons tendance à être dans l'ombre et dans la foulée de l'économie américaine. Quand les Américains avaient dix grandes entreprises, nous avions huit ou dix filiales. C'est pour cette raison que la plupart de nos industries sont extrêmement inefficaces, ont toujours été très coûteuses pour les Canadiens et, de ce fait, n'ont pas beaucoup exporté. En 1968, le gouvernement avait commandé une étude générale qui avait permis de mettre au jour un cas illustrant assez bien la fragmentation du marché canadien. On avait constaté cette année-là que le Canada comptait neuf fabricants de réfrigérateurs, tous des filiales, alors que, selon le gouvernement, deux seuls de ces fabricants auraient suffi à répondre à la demande, compte tenu de la taille du marché. Voilà un bon exemple d'absence de rationalisation de notre industrie, essentiellement parce qu'elle est contrôlée de l'étranger à un degré qu'aucun autre pays du monde ne voudrait autoriser.

Je viens de mentionner quatre ou cinq secteurs qui m'inquiètent. Le deuxième est la recherche et le développement. En 1973, seulement 2.7 p. 100 des entreprises de fabrication au Canada menaient des travaux de recherche et de développement. En 1981, il y a un an et demi, nous consacrions seulement 1.2 p. 100 de notre produit national brut à ce genre d'activité par l'entremise essentiellement d'entreprises canadiennes. Par comparaison, les États-Unis dépensent environ 2.5 p. 100 de leur PNB à la recherche et au développement pendant que le Japon y consacre environ 2 p. 100. Soit dit en passant, le Japon fait très peu de recherches à des fins militaires alors que c'est évidemment le contraire aux États-Unis. La France consacre environ 1.8 p. 100 de son PNB à la recherche et au développement.

Nous sommes loin d'être fiers des efforts accomplis dans ce domaine. Ils sont inférieurs à ceux que font d'autres pays comme la Suède, la Norvège, la Belgique et la Yougoslavie et seraient plutôt comparables à ceux de l'Egypte et de l'Irlande. C'est ce qui explique en partie pourquoi notre économie est si mal en point. La raison principale pour laquelle nous faisons si peu de recherche et de développement, c'est que les sociétés étrangères sont omniprésentes dans bon nombre de nos industries et, naturellement, elles ont tendance à exécuter leurs recherches dans leur propre pays. C'est une situation que nous, les Canadiens, devons faire changer.

Je m'inquiète particulièrement de cet aspect de la mainmise étrangère quand je considère le développement technologique de notre société. L'an dernier, par exemple, nous avons accusé un déficit commercial de 8 milliards au chapitre de la technologie avancée et nombre d'experts en la matière prédisent qu'en 1990, notre déficit pour l'achat d'ordinateurs atteindra près de 10 milliards.

Troisièmement, notre économie étant à ce point dominée par les capitaux étrangers, on assiste à des distorsions importantes au niveau de nos échanges commerciaux. De nouveau, on peut se reporter à de nombreux exemples du passé. Au début des années 70, le rapport Gray établissait que près de 58 p. 100 des sociétés de fabrication étrangères qui exportaient, et je tiens à préciser que seules celles qui exportaient étaient visées, car certaines n'en avaient pas le droit, s'étaient vu imposer des restrictions par leur société mère. Ainsi, 31 p. 100 d'entre elles n'avaient pas le droit d'exporter sur le marché américain.

Plus récemment, certains documents du Commissaire du commerce datant des années 60 ont été rendus publics. Le Commissaire précisait alors que plus des trois-quarts des sociétés étrangères établies au Canada étaient soumises par leur société mère aux Etats-Unis à certaines restrictions quant aux exportations. En 1980, on reprenait ces affirmations dans un document présenté au cabinet par le ministre de l'Industrie et

du Commerce d'alors, qui était de Windsor, document qui réclamait un durcissement de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et l'apport des modifications promises en 1980. Bien entendu, le cabinet a rejeté la requête du ministre.

Il y a également le cas de la société Nelson Muffler Company, société américaine dont le siège social est au Wisconsin. En 1980, elle a demandé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger l'autorisation d'implanter une usine au Canada, demande à laquelle l'Agence a accédé ce qui lui a permis de s'établir en Ontario. Deux ans plus tard, on s'est aperçu que l'usine canadienne était soumise à certaines restrictions quant aux exportations en vertu d'un accord de licence entre la société Nelson Industries Incorporated du Wisconsin et la société Nelson Muffler du Canada signé en juillet 1982. En fait, à la page 4, l'accord établissait que l'usine canadienne ne pouvait exporter nulle part au monde sans le consentement écrit du siège social aux États-Unis. C'est, selon moi, très injuste. Il s'agit d'une attaque contre la souveraineté économique du Canada. Aucune nation souveraine qui se respecte n'accepterait cette injustice.

ux

En outre, en ce qui a trait aux distorsions dans le cas des importations, en novembre dernier Statistique Canada a révélé qu'en 1981 les sociétés étrangères ou dominées par des capitaux étrangers établies au Canada ont importé près de quatre fois plus que les sociétés canadiennes des mêmes secteurs. Encore une fois, il est évident qu'une société dominée intégralement ou majoritairement par des capitaux canadiens va tendre davantage à s'approvisionner au Canada, à y transformer ou fabriquer ses produits, à y effectuer ses travaux de recherche et de développement et à y réaliser son expansion que les entreprises qui sont, en tout ou en partie, contrôlées par des étrangers. Cela signifie que la mainmise étrangère nous appauvrit parce que nous perdons de nombreux emplois qui sont créés ailleurs.

• (1250)

Selon une étude que le Département du commerce des États-Unis a effectuée au cours des années 60, les capitaux que des Américains ont investis au Canada se sont essentiellement substitués à ceux que des Canadiens auraient investis de toute façon. Il en est résulté pour les Américains un bénéfice net de millions de dollars par année.

Le quatrième aspect qui m'inquiète en ce qui concerne le coût de la mainmise étrangère, c'est le manque d'activité de fabrication et de transformation au Canada. En 1981, notre déficit commercial au chapitre de la fabrication a été de 21 milliards. Pourtant, le secteur manufacturier est celui où le coefficient de main-d'œuvre est le plus fort. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la situation de l'emploi au Canada est bien pire que dans la plupart des autres pays industrialisés. Même lorsque nous avons des ententes avec d'autres pays comme l'Accord canado-américain sur l'automobile, nous avons tendance à être moins favorisé parce que des sociétés comme General Motors et Ford appartiennent à des étrangers. Le déficit accumulé dans le secteur de la fabrication des pièces détachées s'élève actuellement à environ 41 milliards. Cette situation a entraîné la perte de beaucoup d'emplois. En 1982, le déficit dans l'industrie automobile s'élevait à près de 5 milliards.

Le fait que dans le secteur manufacturier beaucoup d'entreprises soient sous le contrôle de l'étranger nous fait perdre des millions de dollars, appauvrit notre pays, accroît le fardeau fiscal et contraint de nombreux travailleurs canadiens au chômage. On a même vu le cas où des sociétés étrangères pourtant rentables vont réduire leur production ou même fermer les portes de leurs filiales. C'est le cas notamment de Bowater à Terre-Neuve qui réalisait des millions de dollars de bénéfices au Canada, mais qui a fermé ses portes parce que la direction de la société multinationale en a décidé ainsi pour des raisons financières. C'est le cas aussi de la société Iron Ore du Canada que dirigeait Brian Mulroney. A cause du contrôle exercé par l'étranger sur notre économie, la ville de Schefferville où cette entreprise était établie est devenue une ville fantôme.

Il y a une cinquième raison pour laquelle le contrôle de notre économie par des étrangers coûte des emplois et appauvrit notre pays: c'est l'exode des capitaux. Entre 1976 et 1981, 38 milliards ont quitté le pays. Il s'agit d'un exode direct de capitaux qui étaient le fruit de la productivité des travailleurs, des agriculteurs et des chefs d'entreprises canadiens. Il y a aussi un exode de dividendes et d'intérêts. Ce montant représente la perte nette de capitaux après déduction des bénéfices réalisés au Canada.

Rien que dans le secteur pétrolier et gazier, entre 1975 et 1979, l'exode direct de capitaux s'est élevé à 2.1 milliards qui ont été investis à l'étranger ou dont des étrangers ont bénéficié. Par ailleurs, le montant des intérêts et dividendes versés aux actionnaires étrangers s'est élevé à 1.6 milliard. La somme totale des bénéfices qui ont été réalisés dans le secteur pétrolier et gazier au cours de ces quatre années, et qui ont été exportés, a atteint les 3.7 milliards de dollars.

J'ai cerné *grosso modo* les cinq secteurs où la mainmise étrangère sur notre économie a eu pour effet de nous appauvrir, de nous faire perdre de nombreux emplois et d'accroître nos frais. Nous ne sommes pas maîtres chez nous.

Je voudrais à présent répondre à ceux qui voudraient bien savoir d'où viendront les fonds. Nous entendons souvent dire que les Canadiens ne savent pas comment gérer leurs affaires. En fait, d'après le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), l'un des candidats à la direction du parti conservateur, nous devrions même avoir des liens plus étroits avec les investisseurs étrangers et favoriser encore plus les investissements des États-Unis. A entendre certaines de ses déclarations récentes, je le soupçonne de viser, non pas le poste de chef du parti conservateur, mais bien celui de gouverneur du Canada.

D'après des rapports publiés en 1972 et avant, 80 p. 100 des fonds qu'utilisent les investisseurs étrangers au Canada proviennent de sources canadiennes. Il faut y compter notamment les gains qui sont réinvestis au pays, les capitaux empruntés de banques canadiennes, les fonds de pension et d'autres fonds que l'on met à la disposition des étrangers. En fait, cela revient à financer, à même nos deniers, notre propre vente à perte, ce que nous devons stopper à tout prix.

Par exemple, il semble que durant les années 70, plus de la moitié des prêts consentis par des banques canadiennes étaient destinés à des entreprises étrangères. Certains de ces prêts ont été accordés à des entreprises qui investissaient au Canada, alors que d'autres l'ont été à des entreprises qui investissaient à l'étranger. A l'heure actuelle, il semble que 65 p. 100 des emprunts bancaires sont contractés par des sociétés étrangères.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger, l'AEIE, constitue l'autre source de nos préoccupations. Au contraire de ce qu'affirment un grand nombre d'hommes d'affaires canadiens, l'AEIE est un organisme fort timide. C'est un chien de garde aux crocs émoussés. Il faut à tout prix donner plus de mordant à cet organisme. Pour vous citer un exemple de son inefficacité, cet organisme n'examine que 8 p. 100 des projets étrangers d'expansion au Canada, puisque selon son mandat, il ne peut se pencher que sur les nouveaux investissements, les mainmises effectuées par des étrangers et les projets d'expansion des sociétés étrangères dans des domaines qui n'ont rien à voir les uns avec les autres. L'Agence n'est pas autorisée à se pencher sur les répercussions plus importantes dans leur domaine d'activité actuel de l'expansion des sociétés étrangères déjà établies chez nous.

En 1980, le parti libéral a promis à l'électorat canadien qu'il élargirait le mandat de l'AEIE en lui accordant le pouvoir de procéder à des examens périodiques des investissements de l'ensemble des sociétés étrangères établies au Canada, pour s'assurer que leur activité sert l'intérêt bien compris du pays. C'est une des raisons pour lesquelles les Canadiens ont voté en faveur des libéraux, mais ces derniers n'ont pas tenu leurs promesses.

M. Lambert: Qui prétend qu'ils ont eu tort?

M. Nystrom: Vraiment les conservateurs m'étonnent. A une certaine époque, ils se présentaient comme un parti nationaliste épousant l'idéologie de Macdonald, Diefenbaker et d'autres. Ils se sont soudain convertis à la politique de C.D. Howe et à la thèse continentaliste. Ce n'est pas dans cette voie que les Canadiens veulent aller. Ils veulent des buts et des objectifs vraiment canadiens. Ils veulent qu'en collaboration avec d'autres citoyens, leurs parlementaires veillent à ce que cette année nous commencions à rapatrier notre économie pour devenir maîtres chez nous.

Il est grand temps de commencer. D'autres pays industrialisés l'ont déjà fait, notamment le Japon, l'Allemagne et la France, qui avaient été pratiquement détruits pendant la Seconde Guerre mondiale. S'ils y parviennent avec moins de ressources, une superficie plus réduite et sans notre potential d'énergétique, nous pouvons certainement faire mieux qu'eux et affirmer notre souveraineté économique.

M. Evans: Monsieur le Président, les propos du député à l'égard de la mainmise étrangère m'ont vivement intéressé. Il a déjà tenu de semblables discours et il a très bien su faire valoir la nécessité qu'il y a pour les Canadiens d'être maîtres de leur économie.

Mais comment alors peut-il concilier sa position avec celle de son parti qui s'oppose au budget sous prétexte qu'il insiste trop sur l'épargne et l'investissement et qu'il incite les Canadiens à investir dans leur pays et à acheter des actions des entreprises canadiennes, tandis que les néo-démocrates voudraient qu'il favorise la consommation et accorde davantage de concessions fiscales, de façon à accroître la consommation aux dépens de l'épargne et de l'investissement? Comment explique-t-il son souci de la mainmise étrangère, alors que son parti s'oppose aux stimulants mis en œuvre pour inciter les Canadiens à acheter des industries canadiennes et à investir dans leur propre pays?

M. le vice-président: Le député devra donner ses explications après l'ordre du jour, cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE COÛT ÉLEVÉ DE L'ESSENCE AU QUÉBEC—LE DÉPART DES QUÉBÉCOIS VERS LES AUTRES PROVINCES

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, j'aimerais citer et faire miens des extraits d'un article du *Journal du Québec* du vendredi 22 avril 1983:

> Le prix de l'essence frise le hold-up au Québec, mais comme on est de bons poissons on ne bronche pas. Et pourtant, faire le plein d'essence nous ruine systématiquement. Un vrai scandale.
>
> Si votre voiture consomme 14 litres aux 100 kilomètres, c'est-à-dire 20 milles au gallon, et que vous roulez 12,000 milles par année, il vous en coûte $491 de plus par année au Québec qu'en Ontario pour faire le plein. Près de $500! $500 de plus en taxes.
>
> Mais si vous roulez 20,000 milles et 50,000 milles par année, les chiffres frisent la démence. A 20,000 milles par année, la différence entre le Québec et l'Ontario est de $818. A 50,000 milles, un représentant de commerce par exemple, la différence est de $2,045 de plus par année pour l'essence seulement.

Mme le Président: A l'ordre! Le député est-il toujours en train de citer un article? Les longues citations ne sont pas permises dans ces déclarations de députés. On peut en accepter quelques lignes, mais ce n'est pas l'endroit où lire des articles.

M. Gourde: Madame le Président, je citais un article du *Journal de Québec*, et je voulais faire miens les éléments de la citation. En fait, il s'agit du *Journal de Québec* de vendredi dernier. Je voulais tout simplement indiquer que le coût de l'essence au Québec est exorbitant, tenant compte de la taxe ascenseur de M. Parizeau en fonction des taxes qui sont payées par les Canadiens dans les autres provinces. Et le journaliste qui, malheureusement, n'a pas signé son nom écrit dans cet article qu'il comprend pourquoi plus de 100,000 Québécois ont quitté la province depuis 1976. Parce que c'est une situation absolument invivable qui contribue à provoquer le départ des Québécois vers les autres provinces.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE RELATIVE AUX ACHATS DE VIANDE—LE REFUS D'APPROUVER LE CONTRAT CONCLU AVEC UN FOURNISSEUR CANADIEN

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a exhorté l'entreprise privée à investir, à prendre de l'expansion et à créer des emplois. Il aurait dû raconter l'histoire suivante au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Une société canadienne de forage pétrolier avait commandé pour $100,000 d'aliments, dont $30,000 de viande de bœuf à un marchand de Cochrane, en Alberta. Cela aurait créé des emplois, accru le montant des achats aux agriculteurs, et ainsi de suite. Les fonctionnaires fédéraux de l'Agriculture à Calgary ont cependant refusé leur approbation. Pourquoi? Parce que le marchand vend de la viande fraîche au comptoir dans son magasin.

Les fonctionnaires fédéraux se sont accrochés à un règlement qui remonte à 70 ou 80 ans. «En outre, un fonctionnaire a-t-il dit allègrement, il vous faudrait un permis de grossiste». Le marchand en a déjà un. «Eh bien! a répliqué le fonctionnaire, vous ne pouvez pas le faire malgré tout parce que vous vendez de la viande fraîche au comptoir dans votre magasin.» La société de forage a donc passé sa commande à l'étranger.

Un peu plus tard, elle a voulu acheter 1,000 biftecks pour célébrer le lancement d'un nouveau navire. Encore une fois, les fonctionnaires ont dit au marchand: «C'est impossible. Vous vendez de la viande fraîche au comptoir.» La société a donc acheté les biftecks au Japon.

Ce marchand dirige une excellente entreprise; il ne vend que de la viande approuvée par le gouvernement, de la viande d'excellente qualité, et il emploie des Canadiens. Comme des centaines d'autres, il veut simplement créer des emplois, vendre des marchandises et faire prospérer son entreprise, mais on lui met des bâtons dans les roues. Le ministre des Finances en toucherait-il un mot au ministre de l'Agriculture, si toutefois ils sont encore en bons termes?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ DES MÈRES ADOPTIVES AUX PRESTATIONS

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Il y a actuellement une anomalie dans la façon dont on conçoit l'octroi des prestations d'assurance-chômage qui sont versées à la mère qui donne naissance à un enfant et celles qui sont versées à une mère qui en adopte un. Cette distinction injuste intervient immédiatement avant et immédiatement après la naissance ou l'adoption.

On prétend que les mères adoptives ne devraient pas avoir droit aux prestations d'assurance-chômage car elles peuvent organiser systématiquement l'arrivée de l'enfant et faire les préparatifs nécessaires à cette fin. Voici pourquoi ce raisonnement est fautif. Étant donné l'extrême pénurie de bébés offerts en adoption et le nombre toujours croissant de couples qui veulent en adopter, il n'y a aucun rapport entre la date de la demande et la date d'arrivée de l'enfant. La période d'attente peut se prolonger jusqu'à deux ou trois ans. Les futurs parents avertis de la disponibilité d'un enfant mènent ordinairement leur train de vie quotidien. Ils doivent faire des efforts concertés pour se préparer à accueillir l'enfant empiétant ainsi sur leurs journées de travail.

A mon avis, il aurait lieu de revoir la politique concernant l'octroi de prestations d'assurance-chômage aux parents adoptifs compte tenu des heures de travail qu'ils perdent en vue de s'organiser dans un court délai pour accueillir le bébé adopté.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE NIAGARA (ONTARIO)

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, il y a 8,000 personnes environ à Niagara qui ont renoncé à chercher un emploi le mois dernier, inscrivant le mot «fin» en lettres de feu sur leur rêve canadien. Les 26,000 autres, soit 17 p. 100 de la population active, ont continué d'user leurs semelles à la recherche d'emplois qui disparaissent à la cadence de 1,000 par mois depuis deux ans.

Le programme PAIMO a réussi à contourner notre région, et le programme des subventions d'adaptation de la main-d'œuvre n'a aidé qu'une seule usine. Les espoirs attisés de nouveau par les projets spéciaux de relance annoncés au budget ont été aussitôt étouffés par la liste des projets qu'a publiée la Presse canadienne. Il ne semble pas y avoir pour la région de Niagara de projets en plan, bien que notre ville s'insérerait parfaitement dans l'un des six objectifs du ministre, et spécialement l'aménagement foncier et touristique, le transport et les achats de navires. C'est intolérable.

Il y a toutes sortes de projets qui pourraient et devraient être entrepris, à commencer par le canal Welland. Nous savons qu'un jour ou l'autre il faudra apporter des améliorations pour répondre à la demande. Les emprises du vieux canal constituent des terrains tout trouvés pour l'aménagement touristique. Nos chantiers navals et nos cales sèches sont parfaitement en mesure d'exécuter toutes sortes de commandes de navires pour le gouvernement. Nous demandons, madame le Président, que la région de Niagara reçoive des projets spéciaux de relance une part juste, équitable et à la mesure du chômage effroyable qui sévit actuellement dans notre région.

* * *

L'EMPLOI

LA DÉFINITION DU PLEIN EMPLOI

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, l'an dernier, le gouvernement s'est efforcé d'inculquer aux Canadiens l'idée qu'ils doivent limiter leurs exigences en matière de revenu, grâce au programme publicitaire des 6 et 5 p. 100. Changeant d'idée, le gouvernement cherche aujourd'hui à nous convaincre qu'un nombre croissant de Canadiens doivent accepter le chômage comme faisant partie intégrante de la nouvelle orientation économique et politique du gouvernement.

Vendredi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) s'est moqué de mon collègue de Vancouver-Kingsway en lui demandant ce qu'il considérait comme un taux de chômage acceptable et en citant des chiffres comme 8 p. 100, 5 p. 100 et 3 p. 100. Nous savons que le gouvernement considère désormais qu'un taux de chômage de 8 p. 100 est acceptable.

Article 21 du Règlement

Notre parti estime que tous les gens qui veulent travailler, qui sont en bonne santé et capables de travailler, ont le droit de le faire sans être soumis aux fluctuations du marché privé ni à l'influence des forces économiques internationales.

Pour étayer ma thèse au moyen de chiffres précis, pour la gouverne notamment de notre estimé premier ministre, au moment de la création du programme d'assurance-chômage, notre objectif était de 4 p. 100. Lorsque le groupe de travail parlementaire sur l'emploi a été créé, dans les années 80, tous les partis ont accepté l'objectif du plein emploi qu'ils ont fixé à 4 p. 100.

Le budget vise avant tout à aider les hommes d'affaires à résoudre leurs problèmes de liquidités. Il ne fait rien ou presque pour le consommateur et pas grand-chose pour l'emploi. Je tiens à rappeler à la Chambre . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a la parole.

* * *

LES PENSIONS

L'IMPOSITION DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le régime de l'impôt sur le revenu présente une anomalie. En effet, certains employés du gouvernement fédéral à salaire élevé dont les juges, les docteurs en médecine et les hauts fonctionnaires sont victimes d'une injustice qu'il faut réparer.

Conformément à l'entente sur les cotisations de pension de retraite, ces gens doivent verser une portion fixe de leur traitement au régime des pensions de retraite dépassant souvent le maximum de $3,500 qui peut être déduit du revenu imposable. Tout ce qui dépasse $3,500 est donc imposable en tant que revenu et l'est une deuxième fois lorsqu'il est retiré de la caisse de retraite.

Une personne dont le taux marginal d'imposition se situe à 50 p. 100 au moment de verser les cotisations et de les retirer paie donc 100 p. 100 d'impôt sur toute somme versée en sus des $3,500. Cette somme est donc totalement récupérée par le fisc, ce qui est très injuste. Il y aurait lieu de modifier soit la loi sur les pensions de retraite, soit la loi de l'impôt sur le revenu, afin de supprimer cette double imposition.

* * *

• (1410)

LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

L'INTERACTION NOCIVE—LA DISTRIBUTION DES LISTES D'ALIMENTS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ce n'est que récemment que les chercheurs ont commencé à s'intéresser aux interactions entre les médicaments et les aliments. Ces interactions sont très importantes, que la personne prenne des médicaments constamment ou simplement pendant de courtes périodes. Normalement, l'étiquette d'un médicament sur ordonnance indique le nombre de pilules à prendre et quand les prendre. Ce que le patient ne connaît pas, c'est l'interaction entre les aliments et le médicament. Non seulement certains aliments modifient son action, mais certains médicaments peuvent dérégler l'utilisation des aliments par l'organisme. Certains types de médicaments peuvent entraîner des carences vitaminiques ou une mauvaise nutrition.

Il y a des médicaments qui agissent sur l'assimilation de certaines vitamines et de certains minéraux. Ils peuvent, par exemple, inhiber l'absorption d'éléments nutritifs par l'organisme. Les spécialistes de la nutrition ont mis au point des guides précisant le genre d'aliments à éviter lorsque l'on prend certains médicaments et certains antibiotiques. Ces listes sont disponibles et très complètes, mais elles n'ont jamais été largement distribuées.

Je voudrais demander au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de faire en sorte que ces listes soient obligatoirement fournies aux médecins et aux pharmaciens du Canada et que les renseignements utiles soient communiqués à toutes les personnes qui achètent des médicaments en vente libre ou sur ordonnance. Ces renseignements pourraient d'ailleurs figurer sur l'étiquette.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

LA MAJORATION DES EXEMPTIONS EN CE QUI CONCERNE L'IMPORTATION D'OBJETS PERSONNELS

M. Rod Murphy (Churchill): D'après un article du *Sun* de Toronto, madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) aurait déclaré que la raison pour laquelle il n'y a pas eu de soulagement fiscal pour les consommateurs c'est qu'ils flamberaient cet argent pour acheter des produits étrangers. Il a dit:

> Ils en dépenseraient la moitié, même plus, dans certains cas, pour acheter des produits étrangers, ce qui créerait des emplois dans les autres pays, mais pas au Canada.

Voilà comment le premier ministre et le gouvernement justifient le fait que le consommateur n'a pas bénéficié d'un allégement fiscal. Dans le même budget, le ministre des Finances (M. Lalonde) a annoncé des exemptions majorées pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger. L'exemption trimestrielle applicable aux achats à l'étranger passera de $50 à $100, et l'exemption annuelle, de $150 à $300. En d'autres termes, le premier ministre dit aux Canadiens qui ne vont pas à l'étranger qu'ils ne profiteront pas d'un allégement fiscal parce qu'ils pourraient dépenser une partie de cet argent pour se procurer des produits étrangers, alors que les Canadiens fortunés qui ont les moyens de voyager sont parfaitement libres d'acheter des produits étrangers et de les rapporter au Canada. Deux poids, deux mesures. Non seulement les Canadiens moyens en souffrent, mais cela frappe durement les chômeurs, car ces derniers pourraient travailler si les Canadiens payaient moins d'impôts et pouvaient acheter des produits de fabrication canadienne.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS D'ACCORDER AUX PALESTINIENS DES DROITS CIVILS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, le président Reagan aurait apparemment proposé que les pourparlers de paix au Moyen Orient sur l'avenir de la Palestine aient lieu sans la participation d'un représentant de l'Organisation pour la libération de la Palestine. Il aurait proposé cela en invoquant le fait que les Palestiniens n'ont jamais élu l'OLP pour leur servir de porte-parole.

Tous les gens bien informés, y compris notre gouvernement et le président Reagan, savent que les occupants israéliens n'ont jamais permis aux Palestiniens de la Rive ouest et de Gaza d'organiser des élections. Ils ont démis de leurs fonctions tous les maires que les Palestiniens avaient élus sauf un. Plusieurs sondages indiquent que les Palestiniens accordent un appui massif à l'OLP, y compris celui de la revue *Time* qui révélait récemment que pour plus de 85 p. 100 des Palestiniens l'OLP est le seul représentant légitime. Aucun autre groupe n'ose même se prétendre le porte-parole des Palestiniens.

J'exhorte donc notre gouvernement a bien faire comprendre au président Reagan que s'il tient absolument à ce que les Palestiniens aient un porte-parole légitime, qu'il les laisse procéder à des élections et que s'il n'arrive pas à convaincre les Israéliens d'accorder aux Palestiniens des droits civils, y compris le choix de représentants, qu'il informe les Israéliens que son gouvernement cessera de verser l'aide financière qu'il lui accorde et qui sert à établir illégalement des colonies en territoires occupés, et qu'il s'en servira pour canaliser l'eau des réservoirs palestiniens dans les réseaux de conduites israéliens, pour assurer l'éducation des jeunes palestiniens qui en sont privés, pour payer pour les hôpitaux, les écoles, les orphelinats, les centres de soin, les cliniques qu'ils ont détruit au Liban, et dont les Palestiniens s'étaient dotés, tant que le gouvernement israélien ne comprendra pas qu'il ne peut pas priver ainsi les Palestiniens du droit pour lequel ils luttent depuis si longtemps, soit le droit à l'autodétermination et le droit à une patrie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ANNONCE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE LA GARDE CÔTIÈRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services ou au ministre d'État chargé du Développement économique, à celui des deux qui daignera répondre. Ce matin, on a annoncé qu'on allait dépenser 630 millions pour un programme de renouvellement de la flotte de la garde côtière. Combien d'emplois ce programme va-t-il permettre de créer cette année et au cours des quatre ans qu'il doit durer, dans quelles régions et quelle partie des fonds consistera en nouvelles affectations d'argent qui n'avait pas déjà été destiné au remplacement des navires de la garde côtière?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le montant total est de 780 millions dont 630 millions, comme le député l'a mentionné, vont être dépensés au cours des quatre prochaines années. Cette somme comprend 185 millions d'argent frais. Pour ce qui est du nombre d'emplois, nous prévoyons 20,000 années-personnes sur une période de quatre ans dans la construction navale. Les répercussions et les retombées seront évidemment nombreuses à l'intérieur du marché canadien car, comme le député le sait, la proportion de produits canadiens employés dans la construction navale est très élevée.

Le député a posé une question à laquelle je ne peux pas répondre sur le nombre d'emplois qui seront créés cette année. Il sait que tous ces projets doivent être réalisés dans les plus brefs délais. Nous voulons procurer ces emplois dans les chantiers maritimes le plus rapidement possible. Ils seront offerts dans le délai prévu et selon les critères établis, soit d'ici six mois. Il est à espérer que le député nous appuiera dans ces initiatives.

LA RÉPARTITION DES NOUVEAUX EMPLOIS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je suis, par principe, en faveur de tout ce qui permettrait de rajeunir notre garde côtière. Mais je serais encore mieux disposé si je savais à quoi m'en tenir exactement. Je voulais surtout savoir combien d'emplois seraient créés cette année. Le ministre n'a pas répondu à la deuxième partie de ma question, car il n'a pas dit comment les emplois seraient répartis. Si j'ai bien compris le communiqué, il est dit que notre garde côtière s'occupe de six régions. Or, le gouvernement ou le ministère a-t-il prévu comment ces emplois, ces 20,000 années-personnes, seront répartis au cours de cette période de quatre ans?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député admet certainement que ces emplois seront de toute façon créés dans des régions à fort taux de chômage. En effet, les chantiers navals se trouvent tous dans des régions qui sont durement touchées par ce phénomène à l'heure actuelle. Nous tâchons de répartir ces investissements le plus équitablement possible entre toutes les régions du pays. Mais le député sait bien que les contrats sont accordés d'après des critères de compétitivité. C'est donc cet aspect surtout qui va déterminer comment les contrats seront répartis entre les régions.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, quand les appels d'offres seront-ils lancés pour que les chômeurs de l'Atlantique et d'autres régions du pays puissent espérer trouver un emploi au lieu d'être obligés de se contenter de communiqués?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, les contrats seront accordés le plus tôt possible pour créer les emplois dont le député parle. On a apporté certains changements aux modalités qui régissent les appels d'offres pour pouvoir adjuger les contrats plus rapidement. Dans le domaine de la construction navale, en particulier, c'est mon ministère qui est le premier en cause. Nous avons délégué plus de pouvoir pour ce qui est de l'octroi des contrats.

Je rappelle au député qu'on a établi une commission spéciale composée de fonctionnaires qui seront chargés de revoir toutes les modalités entourant l'octroi des contrats afin de supprimer toutes les tracasseries administratives qui pourraient retarder ce processus. Et il ne faut pas oublier non plus qu'il existe aussi un sous-comité de la planification et des priorités composé de ministres en vue de supprimer tous les obstacles de nature politique qui pourraient surgir.

* * *

LES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE

LES FONDS AFFECTÉS À LA RÉGION DE NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a déclaré que les projets spéciaux de relance seraient une partie, sinon la partie essentielle, de son plan de création d'emplois, et on a fait une déclaration ce matin sur le partage des travaux entre les différentes régions. Le ministre sait qu'il y a très peu de régions où le chômage est plus aigu que dans la région de Niagara. Je voudrais que le ministre dise sur quels critères il se base et quelle mesures il prend pour veiller à ce que les crédits destinés au financement des 100 programmes spéciaux relatifs aux transports et à l'acquisition de navires dont il a parlé soient répartis équitablement entre toutes les régions du pays, comme il l'a dit dans l'exposé budgétaire. Je voudrais notamment savoir quelles affectations de fonds ou quels projets ont été désignés pour la région de Niagara.

• (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je conseillerais à mon collègue de regarder plus attentivement les statistiques. Il constatera qu'il existe malheureusement des régions où le taux de chômage est plus élevé, beaucoup plus élevé, que dans la péninsule de Niagara. Cela dit, mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services a dit que les appels d'offres pour la construction de navires seraient lancés à tous les chantiers navals du pays et que ceux-ci auraient l'occasion de faire une soumission et de se faire concurrence.

Je tiens par ailleurs à rappeler à mon collègue que le budget comprend deux éléments. Il prévoit d'une part des investissements publics de l'ordre de 2.4 milliards de dollars et d'autre part des mesures destinées à stimuler le secteur privé représentent également des dépenses de l'ordre de 2.4 milliards.

Le député sait très bien que la région de Niagara est une région très industrialisée. C'est un grand centre manufacturier. Le secteur manufacturier et industriel profitera largement des avantages prévus dans le budget pour le secteur privé. Si le député considère cet aspect très important, il constatera que sa région profitera beaucoup des mesures d'encouragement du budget. S'il est allé dans sa circonscription la fin de semaine dernière, il a probablement constaté que les représentants du secteur privé ont beaucoup apprécié ce budget et qu'ils donnent leur appui avec beaucoup d'enthousiasme aux mesures annoncées mardi dernier. Sa région profitera largement de ces mesures.

LA RÉPARTITION DES PROJETS

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, compte tenu des observations faites par le ministre des Finances, c'est à lui que je voudrais poser ma question supplémentaire, et non pas à un autre ministre. Le ministre des Finances sait pertinemment que l'on n'a rien accordé à la région du Niagara dans le cadre des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre et de l'industrie, et qu'une seule usine, dans toute la région du Niagara, a bénéficié de la loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs.

Maintenant, quelle aide la région du Niagara peut-elle compter recevoir du programme prévu dans le budget du ministre? Le ministre a dit qu'il étudie 100 projets spéciaux. Y a-t-il un ou plusieurs de ces projets qui touchent la péninsule du Niagara? Peut-on escompter que la création d'emplois s'accélérera dans la région, afin de faire mentir les chiffres publiés par Statistique Canada? Le ministre a écarté ces chiffres, disant que d'autres régions ont un taux de chômage tout aussi élevé, mais il a pourtant été signalé que le taux dans notre région est l'un des plus élevés au Canada, supérieur au taux de chômage national dans les centres industriels, qui se situe à 17.6 p. 100, mais il y a 134 . . .

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit, le ministre d'État au Développement économique étudie actuellement les divers projets. Quand il sera en mesure de le faire, il prendra des décisions touchant diverses régions du pays et les rendra publiques. Mais je voudrais rappeler à mon vis-à-vis qu'il devrait examiner les très importants stimulants prévus par le budget pour les secteurs manufacturier, industriel et du bâtiment.

La péninsule du Niagara, compte tenu de ses caractéristiques, bénéficiera davantage, proportionnellement, des mesures prévues au budget. Si le député compare sa région à la plupart des autres régions du Canada, il constatera probablement que les mesures budgétaires destinées au secteur privé auront des répercussions beaucoup plus fortes dans sa région que toute autre mesure que je pourrais annoncer.

Je crois qu'il faut tenir compte de la totalité du budget et de ses répercussions globales sur l'économie du Canada. Le budget a été conçu de manière à tenter de relancer le secteur privé. Comme je l'ai dit, si l'on peut faire en sorte que les hommes d'affaires recommencent à faire des affaires, les travailleurs retourneront au travail au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

LE CALCUL DES AVANTAGES QU'OFFRE À UNE FAMILLE LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le budget déposé la semaine dernière prévoit des changements au Régime enregistré d'épargne-logement. On pourrait croire, à première vue que cette mesure apporte de l'aide aux acheteurs de maison, mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit qu'elle sera moins avantageuse pour les personnes à revenu faible ou moyen que ne l'était la subvention de $3,000 à l'achat, au terme du PCEAP.

Le ministre veut-il confirmer à l'intention des députés et des Canadiens qu'une famille qui gagne $32,000 ne recevra que $2,400 en vertu des changements apportés au régime, alors qu'avec un revenu d'environ $57,000 un famille aura droit à une aide de $5,280?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne suis pas très bien les calculs du député. Je vais d'abord examiner les chiffres qu'il m'a donnés avant de lui répondre. Je lui signale, cependant, que le Régime enregistré d'épargne-logement a été instauré par mon prédécesseur à un moment où les taux d'intérêt n'avaient jamais été aussi élevés et où la situation économique ne s'était pas encore stabilisée. Il nous faut dissocier les deux programmes. Autrement, nous risquons de tirer les mauvaises conclusions.

LE BESOIN DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas réussi à obtenir plus de 1 million de dollars du ministre des Finances pour construire 2,500 logements sociaux de plus—il ne s'agit pas vraiment de logements supplémentaires, mais de ceux qui n'ont pu être construits l'année dernière à cause des dépassements de crédits—puisqu'il sait très bien que nous avons besoin d'au moins 50,000 logements sociaux par année?

Une dépense de 500 millions de dollars, par exemple, qui équivaut à seulement la moitié du montant versé tous les mois aux chômeurs en assurance-chômage, aurait permis de construire les 50,000 logements dont les pauvres du Canada ont tellement besoin. Cela aurait créé 5,000 emplois de plus et certains Canadiens ne seraient plus obligés de coucher dans les stations de métro, les sous-sols d'églises et de vieux hôtels délabrés. Le ministre devrait faire davantage pour aider ces gens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député parle de créer des emplois et de construire des logements sociaux, mais il devrait réfléchir à ce qu'il dit. On évalue le coût par emploi pour la construction de logements sociaux à $30,000 par année-personne d'emploi. Ce coût est très élevé par opposition à la rénovation des maisons, qui coûte $5,200, et les nouvelles constructions, qui coûtent $7,000 par emploi par année, ce qui semble être un meilleur investissement si l'on veut créer des emplois.

Je concède au député que nous avons besoin de plus de logements sociaux. Je lui signale, cependant, que ce programme coûte extrêmement cher par rapport au nombre de ceux qui en profitent. Nous essayons d'en obtenir plus pour notre argent dans le secteur du logement social. J'espère que le député nous appuiera quand nous proposerons certains changements à cette fin.

PLAIDOYER POUR LES SANS-LOGIS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'en déduis que le ministre songe à augmenter d'une façon ou d'une autre le nombre de logements destinés aux pauvres. Quand pense-t-il que la situation maintenant fort critique commencera à s'améliorer? Quand nous annoncera-t-il un programme qui nous permettra de fournir des logements convenables à prix abordables à ceux qui doivent maintenant coucher dans des stations de métro ou de vieux hôtels délabrés? On ne songe pas assez à ces gens. Il ne faut pas penser uniquement à en obtenir le plus possible pour notre argent, mais aussi à fournir des logements convenables à prix raisonnables à nos Canadiens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne suis pas très bien le raisonnement du député. Le fait est que nous examinons d'autres possibilités. Certaines municipalités font quelque chose à ce propos, et d'autres non.

Le député devra décider s'il préfère l'ancien régime d'habitation publique qui crée des ghettos pour moins d'argent par famille ou s'il veut maintenir le système actuel qui coûte cher, mais qui permet à ceux qui en profitent de ne pas être considérés comme habitant un ghetto. Je pense que tous les partis auraient avantage à discuter des changements qu'il conviendrait d'apporter à notre politique à cet égard.

* * *

• (1430)

L'IMMIGRATION

LE TRANSFERT DE DÉTENUS LES JAMBES ENTRAVÉES ET LES MENOTTES AUX POIGNETS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a huit jours, je l'ai questionné au sujet des circonstances entourant le transfert de Toronto à Ottawa, en vertu de la loi sur l'immigration, de 11 détenus dont la plupart, sinon tous, avaient les jambes entravées et des menottes aux poignets. Je voulais savoir pour quelle raison ils étaient venus à Ottawa et pourquoi on avait pris ces précautions.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question et de m'avoir signalé la chose. Je dois dire que les services chargés de faire appliquer la loi sur l'immigration n'ont ni les installations ni les moyens voulus pour assurer le transfert des personnes détenues à titre de réfugiés convoqués à une audience.

Nous avons conclu un contrat avec les Services correctionnels de l'Ontario pour qu'ils assurent leur transport. Ils ont pris les précautions qu'ils prennent normalement pour tous les détenus. Comme l'a dit le député, ils leur ont notamment entravé les jambes. C'est, à mon avis, une façon inacceptable de traiter ces personnes. J'ai demandé au ministère de réviser ces méthodes afin que pareille chose ne se reproduise plus.

Questions orales

LES RAISONS DU TRANSFERT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, le ministre peut-il nous dire pourquoi ces 11 personnes ont été transférées de Toronto à Ottawa? Peut-il également nous dire pourquoi on les a renvoyées là-bas et ramenées ici aujourd'hui pour comparaître à une audience? Ne pourrait-on pas mieux prévoir ce qui va se passer afin d'éviter ce genre de dépenses?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la loi sur l'immigration permet aux personnes ayant demandé le statut de réfugié et dont l'appel a été rejeté par le Comité consultatif du statut de réfugié, ou la Commission d'appel, d'avoir recours aux tribunaux. Les enquêteurs estiment parfois que certaines personnes doivent être détenues parce qu'elles ne sont pas responsables de leurs actes ou parce qu'elles ont manifesté, comme c'est déjà arrivé, une tendance à s'échapper ou à ne pas se présenter aux audiences. Si ces personnes ont été transférées en l'occurrence, c'est pour qu'elles puissent comparaître devant les tribunaux ou la Commission d'appel.

Le député n'ignore peut-être pas que nous avons entrepris une révision assez importante des méthodes de détermination du statut de réfugié. Nous avons remanié le Comité consultatif du statut de réfugié et la Commission d'appel se penchera sur d'autres éléments du système. Telle est la raison de ce transfert. Nous étudions sérieusement comment procéder de façon à éviter à l'avenir ce genre d'incident.

LES MÉTHODES UTILISÉES AU COURS DE LA DÉTENTION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, en plus de l'incident où un réfugié n'ayant commis aucun crime est retenu menottes aux mains et entraves aux pieds n'y a-t-il pas d'autres circonstances où, comme l'a signalé le ministre, des agents spéciaux décident de leur propre chef qu'il n'y aura pas d'autre audition ni aucun autre appel ou révision de cette décision? Dans la plupart des cas, cela signifie l'emprisonnement dans la geôle locale ou un centre de détention provisoire.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je veux m'assurer que le député comprend que, dans ce cas-ci, la plupart de ces personnes s'étaient montrer assez violentes auparavant et peu disposées à respecter la loi. De fait, durant le déplacement, deux ou trois d'entre elles ont tenté de s'échapper et ont dû être détenues de nouveau. Il ne s'agit pas d'une procédure normale; elle n'est utilisée que dans les cas exceptionnels. Bien que je trouve ces méthodes inacceptables, elles ont été appliquées à cause du comportement de certains des individus.

Quant à l'autre partie de la question du député, je lui rappelle que la loi sur l'immigration accorde une certaine latitude à divers égards. Il s'agit ici de cas particuliers; aucune règle ordinaire ne peut être appliquée universellement et nous accordons ainsi aux agents d'immigration une certaine latitude.

Nous avons également un système d'appel à toute épreuve et très ouvert. D'après le nombre d'appels que je reçois chaque semaine, je peux dire que c'est un système très ouvert où nous tentons d'assurer une grande impartialité.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE RECRUTEMENT DE MAÎTRES NAGEURS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Parcs Canada, auquel j'ai donné préavis. Le ministre est certainement au courant de la situation à l'Île-du-Prince-Édouard, où des employés de Parcs Canada appliquent des critères différents de ceux de ces dernières années pour recruter des maîtres nageurs. Comme il existe des maîtres nageurs qualifiés et expérimentés, certains d'entre eux ont jusqu'à sept ans d'expérience, sur le marché du travail à l'Île-du-Prince-Édouard, pourquoi les responsables de ces services ont-ils engagé quatre maîtres nageurs d'autres provinces?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, je suis effectivement au courant de la situation. Mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants, n'a pas manqué de m'en parler.

Malheureusement, il semble toujours y avoir un litige au sujet des aspects essentiels de ce problème, que j'essaie actuellement de démêler. Sauf erreur, bien que certains candidats de l'extérieur de la province aient été recrutés comme maîtres nageurs, il s'agit, pour la plupart, de personnes qui ont déjà travaillé dans le parc de l'Île-du-Prince-Édouard. La sélection s'est faite grâce au Centre d'emploi du Canada de l'île et également en tenant compte de la candidature de personnes qui ont déjà travaillé pour le parc ces dernières années.

Il n'y a pas véritablement eu de changement cette année par rapport aux années précédentes, où des personnes de l'extérieur ont déjà eu la possibilité de postuler un emploi et de voir leur candidature examinée. En effet, certaines personnes de l'extérieur de la province, au sujet desquelles le député s'inquiète tout particulièrement, je le sais, ont déjà travaillé dans le parc par le passé. Il n'y a donc rien de bien nouveau dans la méthode suivie. D'ailleurs, la méthode de recrutement par l'intermédiaire du Centre d'emploi du Canada est la même dans les autres parcs des provinces de l'Atlantique, où des gens peuvent présenter leur candidature même s'ils ne sont pas ressortissants de la province où l'emploi est offert.

Je tiens également à dire au député que certains éléments de l'affaire sont toujours en litige, semble-t-il. Je m'efforce de déterminer exactement ce qu'il en est. Pour autant que je sache, la réponse que j'ai donnée est exacte.

ON DEMANDE QUE LA PRÉFÉRENCE SOIT DONNÉE AUX RÉSIDENTS DE L'ÎLE

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, le ministre vient de dire que les provinces avaient des pratiques d'embauche semblables. Je lui ferai remarquer que la parc national de l'Île-du-Prince-Édouard est le seul de l'est du Canada où des employés de Parcs Canada reçoivent en entrevue et embauchent les maîtres nageurs directement.

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur le mandat que Parcs Canada donne à l'entrepreneur, qui doit s'y conformer pour l'embauche des maîtres nageurs des parcs nationaux, ailleurs qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Pour le parc national du Cap-Breton, le mandat prévoit que, dans la sélection des membres de la patrouille de surveillance de la plage, l'entrepreneur doit s'assurer qu'il donne la préférence . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député désire-t-il poser une question?

M. Gass: Madame le Président, le ministre a dit qu'il n'y avait aucune préférence. Pourquoi les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont-ils pas la préférence comme c'est le cas dans les autres provinces? Ailleurs, le mandat que Parcs Canada donne aux entrepreneurs précise que les personnes embauchées doivent habiter dans la province.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, en ce qui concerne l'emploi de personnes de l'Île ou de l'extérieur, la situation est la même. Par le passé, des gens venus d'autres provinces ont travaillé dans le parc. C'est toujours le cas, puisque l'on continue d'employer des personnes de l'extérieur de l'île.

Le député a mentionné les autres parcs. Je lui ai dit plus tôt que j'avais reçu des avis contradictoires sur ce qui se passait dans les autres parcs, par comparaison avec celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne veux pas l'induire en erreur et c'est pourquoi je ne veux ni confirmer ni contredire ce qu'il vient de nous dire. Comme j'ai reçu des avis contradictoires, je voudrais m'assurer que mes renseignements sont exacts avant de lui répondre. C'est pourquoi je préfère attendre.

* * *

LE BILINGUISME

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LE REFUS D'ENGAGER UN ANGLOPHONE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, la semaine dernière je demandais en Chambre au secrétaire d'État ce qu'il avait voulu dire, dans un discours à un auditoire francophone, lorsqu'il a annoncé l'intention de faire du Canada un État français, et il n'a pas bien répondu à ma question.

Par une annonce insérée récemment dans un journal de Peterborough, le ministre demandait aux étudiants ou à d'autres personnes de solliciter du travail dans le cadre du programme Katimavik, destiné à rapprocher anglophones et francophones pour qu'ils puissent mieux se comprendre. La condition était que les postulants fussent disposés à devenir bilingues. Je demande au ministre pourquoi son haut fonctionnaire a refusé du travail à un anglophone qui ne savait pas le français et demandait un emploi dans le cadre du programme Katimavik pour travailler en Ontario?

• (1440)

[*Français*]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, le programme Katimavik a un objectif très particulier, savoir mettre en contact les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays, les uns avec les autres, de manière à ce qu'ils apprennent la diversité du Canada et utilisent la possibilité qui leur est offerte de travailler dans des collectivités différentes de leur milieu de vie habituel ou quotidien de manière à ce qu'ils puissent s'impliquer directement dans la diversification de notre pays. Lorsqu'on demande à l'étudiant, ou à l'étudiante, de démontrer son intérêt pour l'autre langue officielle, ceci permet de le diriger dans l'une ou l'autre des collectivités de manière à ce qu'il puisse communiquer avec son entourage.

Le but du programme Katimavik en soi n'est pas d'offrir des cours dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, mais de permettre aux jeunes qui y participent de se familiariser avec la diversité du Canada dans un contexte de communication avec les milieux dans lesquels ils sont appelés à travailler. Cependant, si le jeune n'a pas de disposition ou de volonté particulière à cet égard, il est dirigé à ce moment-là dans un milieu de langue officielle identique à la sienne.

[*Traduction*]

M. Domm: Madame le Président, le ministre a délibérément évité de répondre à la question.

* * *

L'EMPLOI DES JEUNES

ON DEMANDE QUE LES FONDS PUBLICITAIRES SOIENT CONSACRÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Je lui ai demandé la semaine dernière s'il voulait envisager la possibilité d'utiliser une partie de son budget publicitaire pour faire travailler des étudiants, au lieu de consacrer des centaines de millions à de la propagande en faveur de programmes gouvernementaux. Le premier ministre a dit que ma question était stupide. Je lui demanderai donc aujourd'hui pour quelle raison il augmente encore un budget publicitaire déjà exorbitant, en annonçant l'intention de recourir aux dollars d'influence pour la promotion d'un budget que les Canadiens ont déjà reconnu pour ce qu'il est? Le premier ministre ne veut-il pas songer à utiliser une partie de ces crédits de publicité, une partie des 800 ou des 400 millions de dollars publicitaires, pour la création d'emplois au profit de nos jeunes? Madame le Président, il ne s'agit pas là d'une question stupide mais d'une proposition constructive faite par l'opposition.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a déjà entendu maintes fois le ministre des Finances ainsi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration répondre que près de la moitié de l'argent que nous consacrons à la création directe d'emplois ou au recyclage est affecté aux jeunes. Donc, je vois mal ce qui permettrait de dire que le gouvernement ne s'occupe pas des jeunes.

En ce qui concerne la publicité, madame le Président, je n'ai pas été mis au courant récemment des sommes que le gouvernement y consacre. Je parierais que proportionnellement le montant est le même que celui qui est dépensé par n'importe quel gouvernement provincial conservateur, compte tenu de sa représentation.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES MANIFESTATIONS CONTRE LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE—ON DEMANDE UN DÉBAT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens descendent dans la rue pour crier leur approbation au désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. Il y a deux jours, en fait, plus de 80,000 Canadiens ont manifesté publiquement dans plusieurs villes canadiennes leur opposition aux essais du missile de croisière. Même le premier ministre doit se rendre compte que les Canadiens veulent envoyer un message à ceux qui, tant à Moscou qu'à Washington, préparent la guerre. Le premier ministre n'est-il pas disposé à écouter les gens qui veulent écarter toute menace nucléaire, peu importe son origine? Assurera-t-il à la Chambre que la prochaine étape consistera à ne pas prendre de décision définitive au sujet des essais du missile de croisière au Canada avant que la Chambre ne débatte la question en long et en large? Permettra-t-il que ce débat soit ouvert et non sujet aux restrictions partisanes afin que chaque député puisse voter selon sa conscience?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous encourageons toujours les ministériels à voter suivant leur conscience.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: En posant la question, le député laisse entendre que ce n'est pas le cas des néo-démocrates. Nous espérons que leur conscience leur dictera comment voter si jamais nous tenons un tel débat. Nous avons déjà débattu toute la question, et je suis en faveur d'un autre débat. Les partis de l'opposition auront plusieurs jours d'ici à la fin de juin et ils seront libres de choisir les sujets. Madame le Président, j'espère que, au cours du débat, on se chargera de nous rappeler à tous que le danger de l'escalation nucléaire n'est pas unilatéral. Sauf erreur, le député y a fait allusion dans sa question et, si c'est bien le cas, je suis tout à fait d'accord avec lui.

Je répète que je comprends pourquoi les Canadiens qui protestent contre l'éventualité des essais du missile de croisière ont des remords de conscience. J'ai déjà dit que je m'étonnais que nous n'ayons pas entendu de telles protestations pendant les nombreuses années où les Soviétiques ont déployé leurs missiles SS-20, engins beaucoup mieux perfectionnés et beaucoup plus dangereux que les SS-3 et les SS-4 qu'ils remplacent, qui, à mon sens, ne sont rien d'autre qu'une arme de terreur pour l'Europe de l'Ouest. Madame le Président, j'ai été étonné que les Canadiens ne fassent pas alors des démonstrations comme celles que le député semble préconiser.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je n'apprends rien à personne en disant que mon parti s'est toujours opposé à cette ronde infernale à laquelle se livrent les deux grandes puissances. L'époque des bons et des méchants est bel et bien révolue. Il n'y a plus de bons, il n'y a que des fous, madame le Président, quand on a les moyens de détruire plusieurs fois toute trace de vie sur la terre. Il y a 80,000 Canadiens qui veulent que le gouvernement du Canada se désengage . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle au député qu'on lui a donné la parole pour qu'il pose une question.

M. de Jong: Madame le Président, je m'adresse encore une fois au premier ministre. Les Canadiens aimeraient savoir exactement ce qui se passe. Les États-Unis ont-ils oui ou non demandé officiellement au Canada l'autorisation de faire l'essai du missile de croisière? Le Canada s'est-il formellement engagé à leur donner cette autorisation? Les 80,000 Canadiens qui marchent dans les rues manifestent-ils en pure perte contre une décision qui a déjà été prise? Nous a-t-on présenté une demande et avons-nous accepté?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, la situation n'a pas changé depuis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons répondu à maintes reprises à la sempiternelle question du député. Nous n'avons pas encore été saisis d'une telle demande. Et nous n'avons pas encore fait de promesse, forcément. Mais je m'étonne que le député, après avoir présenté sa question d'une façon aussi impartiale, ne se rende pas compte que le NPD ne se tue pas à la tâche à manifester contre les SS-20 des Soviétiques. Le député a-t-il vu beaucoup de manifestants qui portaient une pancarte dénonçant l'Union soviétique? Le parti du député s'est-il montré déçu que le secrétaire Andropov ne daigne pas répondre au président Reagan qui offrait à l'Union soviétique de renoncer à l'option zéro pour trouver un compromis? Madame le Président, je me permets de relancer la balle au député.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA PROPOSITION FISCALE DES ORGANISMES DE CHARITÉ RECONNUS

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le ministre a déclaré qu'il avait retenu l'une des recommandations de la Coalition of National Voluntary Organizations et décidé de supprimer la déduction forfaitaire de $100, mais qu'en revanche il avait rejeté une autre recommandation de la coalition réclamant un crédit d'impôt pour les dons de charité contre présentation d'un reçu. Veut-il dire par là qu'il a rejeté la proposition dite du «donnant donnant» visant à encourager les contribuables à faire des dons aux 47,000 organismes de charité reconnus qui jouent un rôle important dans la société? Si oui, le ministre déforme la proposition que nous débattons depuis déjà plusieurs années.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, en exigeant les reçus pour les dons aux organismes de charité, je ne déforme absolument pas la proposition. Je vais largement contribuer à encourager les Canadiens à faire des dons aux organismes de charité au cours des années à venir en supprimant une déduction qui leur était versée d'office même s'ils n'avaient rien donné à un organisme de charité. Le député a raison quand il dit que j'ai retenu une des deux recommandations. Dans n'importe quelle ligue, un joueur de base-ball avec une moyenne au bâton de 0.5 est considéré comme un excellent joueur. Pour quelqu'un qui effectue des démarches auprès du gouvernement, obtenir que l'une de ses deux recommandations soit retenue, c'est aussi un excellent résultat.

• (1450)

LE CALCUL DES AVANTAGES POUR LE GOUVERNEMENT ET POUR LES ORGANISMES DE CHARITÉ

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je voudrais savoir si le ministre a étudié le mémoire rédigé par la Coalition of National Voluntary Organizations. Puisque le ministre parle de moyenne de 0.5 au bâton, a-t-il personnellement examiné les statistiques et les prévisions qui figurent dans le mémoire rédigé par les organismes bénévoles dont la Chambre a été saisie il y a un certain temps et qui montrent que le gouvernement serait dans une meilleure situation financière s'il retenait la formule du donnant donnant qui aiderait également les organismes de charité à remplir leur mission? J'ai moi-même fourni ces chiffres à la Chambre il y a un certain temps dans le cadre d'une motion d'initiative parlementaire.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je ne peux reprocher à personne de chercher à obtenir une moyenne de 1 au bâton. Seulement, si l'on compare le résultat des démarches entreprises par les organismes charitables auprès du gouvernement avec celles d'autres groupes en prévision du budget, j'estime que ces organismes de charité ont obtenu d'excellents résultats et j'ose espérer qu'ils verront les choses de cette manière. Si ces organismes estiment que les mesures prises sont insuffisantes, je suis tout disposé naturellement à les recevoir comme je l'ai déjà fait. S'ils pensent que je devrais renoncer à ma proposition, là encore, je suis tout prêt à les écouter.

* * *

LES BANQUES

LA RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS—LE MONTANT DE LA PÉNALITÉ

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Banque du Canada fixe le taux de l'escompte qui touche à tous les emprunteurs. Les fluctuations de ce taux sont souvent provoquées dans le but de soutenir le dollar. Des milliers de Canadiens qui ont contracté des emprunts l'été dernier, au moment où le taux atteignait des sommets sans précédent, doivent maintenant payer une pénalité exorbitante s'ils veulent les renégocier aux taux actuels. Le ministre a-t-il l'intention d'offrir aux banques un crédit d'impôt pour leur permettre de faciliter la renégociation des taux?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais signaler à l'honorable député que la Banque du Canada n'établit pas le taux bancaire, ne le détermine pas. Ce dernier est déterminé chaque semaine par le marché des obligations du Trésor du gouvernement du Canada, et c'est le marché qui, en définitive, établit le taux bancaire chaque semaine. J'espère que mon collègue se réjouit du fait que ce taux bancaire a sensiblement diminué depuis l'an dernier et que les taux bancaires au Canada sont présentement à un niveau plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis environ quatre ans, peut-être même cinq ans. J'espère donc que mon collègue sait apprécier cela.

Quant à la recommandation de l'honorable député, je n'ai pas l'intention de la retenir.

[*Traduction*]

M. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, nous convenons tous que le taux a baissé, mais il n'est pas sûr que le ministre des Finances y ait été pour quelque chose.

LE SORT DES PROPRIÉTAIRES AUX PRISES AVEC DES HYPOTHÈQUES À TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, quel sort est réservé aux gens qui ont emprunté pour acheter une maison ou financer une entreprise et qui versent jusqu'à 23 p. 100 d'intérêt? Maintenant que le taux de l'escompte a baissé, ils peuvent obtenir des hypothèques à des taux de 11 à 13 p. 100. N'y a-t-il aucune issue pour eux? Le ministre entend-il aider ces gens à obtenir de meilleurs taux afin qu'ils aient les moyens de payer leur maison?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, mon honorable collègue sait sans doute que, dans la plupart des cas, il s'agit d'emprunts à court terme, lesquels sont en cours de renégociations et arrivés à échéance ou y arriveront très bientôt. En outre, mon collègue sait aussi que dans un très grand nombre de ces prêts, il existe une disposition en vertu de laquelle l'emprunteur peut rembourser le prêt avant échéance, moyennant le paiement de certaines pénalités. De telles dispositions sont habituelles, et elles sont disponibles dans la plupart des contrats.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA PROMESSE DE REPORTER LE JOUR DE L'ÉVALUATION POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, la question que je pose s'adresse également au ministre des Finances et porte sur l'avenir à longue échéance de l'agriculture. Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis de reporter de 1971 le jour de l'évaluation pour le calcul des gains de capital dans le cas des exploitations agricoles, à l'assujettir par la suite à une certaine indexation qui tienne compte de la hausse réelle de l'inflation.

M. Lalonde: A 1974.

M. Nystrom: Oui, de 1971 à 1974, pour l'indexer par la suite. Le ministre de l'Agriculture avait d'abord promis que ce serait pour bientôt, puis le mois dernier il a dit que c'était imminent. Or, je voudrais savoir pourquoi il n'en était pas question dans son budget de la semaine dernière.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai probablement reçu des milliers de suggestions et de propositions concernant le Budget. J'en ai retenu un certain nombre. Il y en a d'autres que j'ai été obligé de ne pas retenir, tenant compte des obligations financières du gouvernement ainsi que du fardeau fiscal que doivent porter les Canadiens. De plus, ce que j'ai présenté dans mon exposé budgétaire représentait, je crois, l'équilibre le plus sage possible, tenant compte des besoins des divers secteurs économiques du pays. J'espère que mon honorable collègue saura reconnaître, premièrement, que dans les mesures annoncées au cours de la semaine dernière, il y a déjà 100 millions de dollars additionnels pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté par l'intermédiaire de la subvention des taux d'intérêt et, deuxièmement, que toutes et chacune des mesures concernant le crédit à l'investissement et l'allocation relative aux pertes d'affaires sont disponibles aux agriculteurs de même qu'à la petite, la moyenne ou la grande entreprises.

En ce qui a trait aux agriculteurs, on a plusieurs dispositions très intéressantes. J'espère qu'ils les utiliseront et qu'ils sauront en tirer davantage.

[*Traduction*]

M. Nystrom: Madame le Président, le parti libéral devrait s'abstenir de faire des promesses électorales qu'il n'a pas l'intention de tenir.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉDUCTION DES PERTES AGRICOLES—ON DEMANDE UNE MODIFICATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Comme le ministre le sait, madame le Président, les agriculteurs tirent de leur exploitation des revenus insuffisants, ce qui en force un grand nombre, des jeunes surtout, à travailler ailleurs à temps réduit. Pourtant, aux termes de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, ceux-ci ne peuvent pas déduire de leur revenu plus de $5,000 des pertes agricoles qu'ils ont subies. Cet article est demeuré le même depuis 1951, alors que nous avons subi des taux d'inflation très élevés. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas relevé le montant de cette disposition de la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des agriculteurs comme il l'a fait dans le cas de bien des sociétés? Et s'il n'a pas l'intention d'indexer ce montant pourquoi ne l'élimine-t-il pas complètement ce qui serait plus juste pour les agriculteurs?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que c'est pour la même raison que j'ai donnée en réponse à une question antérieure.

[*Traduction*]

LA PERCEPTION DE L'IMPÔT DES PERSONNES ÂGÉS—LES VERSEMENTS TRIMESTRIELS EXIGÉS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national dont les services obligent de nombreux vieillards, et ce pour la première fois, à payer désormais le fisc en plusieurs versements, au lieu d'attendre le moment de remplir leur déclaration d'impôt. Étant donné, que beaucoup de ces gens disposent de revenus supplémentaires imposables, étant donné leur frugalité et les privations qu'ils se sont imposées pendant leur vie active, sur quoi le ministre se fonde-t-il pour obliger ces milliers de personnes âgées—je comprends les droits que la loi confère au ministère—à payer leur impôt en quatre versements par an?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, j'avoue que je suis un peu étonné du raisonnement utilisé par le député, parce qu'il dit que la loi stipule que c'est de cette manière que le ministère du Revenu doit agir puisque c'est prévu dans la loi.

Une voix: Peut agir.

M. Bussières: Non, pas peut agir, mais doit agir. Le député devrait relire le texte de la loi et constater le fait que les fonctionnaires du ministère du Revenu national n'ont pas le choix entre autoriser un groupe ou un autre de contribuables de se conformer ou non à la loi. J'ai déjà répondu à une question similaire à la Chambre et indiqué notre préoccupation au ministère du Revenu national quant à la mise en vigueur de ces dispositions relatives à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, le député comprendra bien que tant que cette disposition n'aura pas été changée à l'occasion d'une proposition du ministre des Finances, nous devons la faire respecter tout en essayant d'être le moins dur possible et en tenant compte de chaque cas particulier.

[*Traduction*]

M. Jarvis: Madame le Président, si le ministre et ses collaborateurs ont été obligés d'agir ainsi, que faisaient-ils ces dernières années, car les revenus de ces citoyens n'ont pas changé; pourtant c'est bien la première fois qu'on leur demande de payer leur impôt selon cette formule.

LES REVENUS ANNUELS D'OBLIGATIONS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, prenons le cas par exemple, qui n'est assurément pas exceptionnel, d'une personne âgée qui touche en décembre des revenus d'obligations et que ce soit là le seul revenu supplémentaire qui vienne s'ajouter à sa pension; les services du ministre feront-ils preuve d'une souplesse suffisante pour permettre à ce contribuable de s'entendre avec le bureau régional de l'impôt pour ne faire qu'un seul versement, au lieu de quatre, dès qu'il touche ce revenu supplémentaire imposable? Fera-t-on preuve de souplesse dans l'application de ce programme?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, les députés comprendront sûrement que je ne peux pas établir une règle générale à partir d'un exemple, d'un cas particulier qui m'est présenté par le député. A mon avis, s'il examine les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, il constatera que pour être obligé de payer ses impôts par versements trimestriels, il faut qu'un certain pourcentage du revenu soit payé à certaines périodes de l'année, de telle sorte que je ne peux pas, à partir d'un cas ou d'un exemple particulier, comme le soumet le député, établir une règle générale. Je pense que ce que le député doit retenir, c'est que nous essayons le plus possible d'être très flexibles. Cependant, nous n'avons pas le choix lorsque les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ne nous donnent pas ce choix, sauf celui de demander aux gens de respecter ces dispositions.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LA PRÉSUMÉE ENTRÉE SANS AUTORISATION DANS LE BUREAU DU CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, vous vous souvenez que j'ai soulevé la question de privilège jeudi dernier. Je veux simplement demander si la présidence a eu le temps de faire enquête ou si le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) peut donner une explication. Sinon, combien de temps faudra-t-il pour terminer l'enquête?

Mme le Président: J'ai bon espoir que j'aurai réuni tous les faits demain. Il me reste un rapport à recevoir et je préfère qu'il soit par écrit. Je serai certainement en mesure de me prononcer dès que l'enquête sera terminée.

* * *

LES ARTICLES PERMANENTS ET PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

LA PUBLICATION DE L'INDEX

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, puis-je profiter de l'occasion pour remercier les greffiers d'avoir préparé l'index du Règlement de la Chambre des communes. Je rappelle que tout vient à point à qui sait attendre. L'index est prêt. Merci, madame le Président.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3750 et 4744.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE AU CANADA ET DANS LES PAYS D'EUROPE DE L'EST

Question nº 3750—M. MacKay:

1. En janvier *a*) 1982, *b*) 1977, quel était l'effectif de (i) l'URSS (ii) la Tchécoslovaquie (iii) la Pologne (iv) la Hongrie (v) la Roumanie (vi) la Bulgarie en poste au Canada et bénéficiant de l'immunité diplomatique?

2. En janvier *a*) 1982, *b*) 1977, quel était l'effectif de (i) l'URSS (ii) la Tchécoslovaquie (iii) la Pologne (iv) la Hongrie (v) la Roumanie (vi) la Bulgarie en poste dans des missions diplomatiques au Canada et ne bénéficiant pas de l'immunité diplomatique?

3. Parmi les employés de la Partie II, y avait-il des citoyens canadiens et, si oui, combien?

4. En janvier *a*) 1982, *b*) 1977, quel était l'effectif total bénéficiant de l'immunité diplomatique et affecté aux missions canadiennes en (i) URSS (ii) Tchécoslovaquie (iii) Pologne (iv) Hongrie (v) Roumanie (vi) Bulgarie?

5. En janvier *a*) 1982, *b*) 1977, quel était l'effectif total ne bénéficiant pas de l'immunité diplomatique et affecté aux missions canadiennes en (i) URSS (ii) Tchécoslovaquie (iii) Pologne (iv) Hongrie (v) Roumanie (vi) Bulgarie et, dans chaque cas, combien y avait-il de citoyens canadiens et de ressortissants locaux?

6. A quelles restrictions en matière de déplacement sont présentement assujettis les employés des missions de *a*) l'URSS, *b*) la Tchécoslovaquie, *c*) la Pologne, *d*) la Hongrie, *e*) la Roumanie, *f*) la Bulgarie, au Canada?

7. A quelles restrictions en matière de déplacement est présentement assujetti le personnel diplomatique canadien en *a*) URSS, *b*) Tchécoslovaquie, *c*) Pologne, *d*) Hongrie, *e*) Roumanie, *f*) Bulgarie?

8. Depuis 1952, a-t-on expulsé du Canada des employés des missions diplomatiques de *a*) l'URSS, *b*) la Tchécoslovaquie, *c*) la Pologne, *d*) la Hongrie, *e*) la Roumanie, *f*) la Bulgarie, comme *personnae non gratae* ou pour d'autres raisons et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient les (i) nom de l'employé (ii) pays (iii) date (iv) motif de l'expulsion?

9. Depuis 1952, a-t-on expulsé des employés des missions diplomatiques canadiennes de *a*) l'URSS, *b*) la Tchécoslovaquie *c*) la Pologne, *d*) la Hongrie, *e*) la Roumanie, *f*) la Bulgarie, comme *personnae non gratae* ou pour d'autres raisons et, si oui, dans chaque cas, quels étaient les (i) nom de l'employé (ii) pays d'où il a été expulsé (iii) date (iv) motif de l'expulsion?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) En janvier 1982 et *b*) janvier 1977, le personnel basé au Canada et jouissant de l'immunité diplomatique se chiffrait comme suit dans les missions des pays suivants:

		1982	1977
(i)	URSS	38	31
(ii)	Tchécoslovaquie	7	4
(iii)	Pologne	9	15
(iv)	Hongrie	6	5
(v)	Roumanie	3	7
(vi)	Bulgarie	5	2

2. *a*) En janvier 1982 et *b*) en janvier 1977, le personnel ne jouissant pas de l'immunité diplomatique se chiffrait comme suit dans les missions des pays suivants:

		1982	1977
(i)	URSS	24	30
(ii)	Tchécoslovaquie	5	données non disponibles
(iii)	Pologne	2	données non disponibles
(iv)	Hongrie	10	données non disponibles
(v)	Roumanie	5	données non disponibles
(vi)	Bulgarie	5	données non disponibles

3. L'ambassade de la Bulgarie employait trois Canadiens en janvier 1982.

4. *a*) En janvier 1982 et *b*) en janvier 1977, le personnel jouissant de l'immunité diplomatique se chiffrait comme suit dans les missions canadiennes suivantes:

		1982	1977
(i)	URSS	14	16
(ii)	Tchécoslovaquie	16	6
(iii)	Pologne	20	9
(iv)	Hongrie	4	4
(v)	Roumanie	11	3
(vi)	Bulgarie	non-résident	non-résident

5. *a*) En janvier 1982 et *b*) en janvier 1977, le personnel ne jouissant pas de l'immunité diplomatique se chiffrait comme suit dans les missions canadiennes suivantes:

		1982	1977
(i)	URSS	62 (y compris 34 Soviétiques)	61 (y compris 32 Soviétiques)
(ii)	Tchécoslovaquie	19 (tous Tchèques)	27 (y compris 16 Tchèques)
(iii)	Pologne	27 (y compris 23 Polonais)	39 (y compris 26 Polonais)
(iv)	Hongrie	20 (y compris 12 Hongrois)	19 (y compris 11 Hongrois)
(v)	Roumanie	14 (tous Roumains)	19 (y compris 11 Roumains)
(vi)	Bulgarie	non-résident	non-résident

6. *a*) En réponse aux restrictions imposées au personnel canadien en poste à l'ambassade du Canada à Moscou, les diplomates soviétiques en poste à Ottawa peuvent circuler librement seulement dans la région de la capitale nationale. S'ils désirent voyager en dehors de cette zone, l'ambassade de l'Union soviétique doit donner un préavis de 48 heures au ministère des Affaires extérieures. Le préavis est réduit à 24 heures pour les voyages à Mirabel et à Montréal.

Le personnel soviétique en poste au Consulat général de l'URSS à Montréal peut circuler librement dans un rayon de 40 km depuis l'Hôtel de Ville de Montréal. Le préavis est de 24 heures pour les voyages à Mirabel et à Ottawa.

b), *c*), *d*), *e*) et *f*) Il n'y a pas de restrictions pour le personnel de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie en poste au Canada.

7. *a*) Le personnel canadien peut circuler dans un rayon de 40 kilomètres du centre de Moscou. Un préavis de 48 heures est requis pour tout déplacement en dehors de Moscou, à l'exception de Leningrad où le délai est de 24 heures.

b), *c*), *d*), *e*) et *f*) Il n'y a pas de restrictions pour les déplacements du personnel canadien affecté en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie.

8. Voir la réponse donnée le 23 juin 1982 à la question 4167.

9. Depuis 1952, aucun employé d'une mission diplomatique canadienne n'a été expulsé de Pologne, de Roumanie ou de Bulgarie; mais quatre employés au total ont été expulsés de l'URSS, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie. Les détails des quatre incidents sont les suivants:

(i) Nom	(ii) Expulsé de	(iii) Date	(iv) Motif
1. Lieut.-colonel J. Watson Attaché militaire Ambassade du Canada Moscou	URSS	Mai 1968	Accusé d'espionnage contre l'URSS
2. S.G. Noble Agent chargé des visas Ambassade du Canada Budapest	Hongrie	Janvier 1970	Se serait livré à des activités incompatibles avec son statut officiel
3. Col. H. Gold Attaché militaire Ambassade du Canada Moscou	URSS	Janvier 1980	Se serait livré à des activités d'espionnage en URSS

4. La quatrième expulsion s'est produite en Tchécoslovaquie et n'a pas été rendue publique à l'époque. Ayant passé en revue les circonstances, le gouvernement s'en tient à sa décision de ne pas divulguer les détails entourant cette affaire.

LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

Question nº 4744—**M. Blenkarn:**

1. Le gouvernement a-t-il permis à MM. Peter Knapton et Ian Weir, tous deux de Mississauga, d'utiliser des armes à feu pour tuer, hors saison, des oiseaux migrateurs à l'intérieur des limites de la municipalité de Mississauga?

2. Le ministère de l'Environnement a-t-il pour principe de permettre que l'on tue des oiseaux migrateurs pour les exposer dans des musées?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): 1. Un permis a été délivré à des fins scientifiques, en vertu de l'article 19 du Règlement concernant les oiseaux migrateurs, à M. Peter Knapton pour permettre à ce dernier d'utiliser une arme à feu afin de prendre, hors saison, des oiseaux migrateurs, au nom du Royal Ontario Museum. Aucun permis n'a été délivré à M. Ian Weir.

2. Oui.

[*Traduction*]

M. Burghardt: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M^lle^ Carney (page 24689).

Mme le Président: La parole est au député de York-Est (M. Collenette).

M. Collenette: Madame le Président, c'est avec un vif plaisir que j'interviens dans ce débat, car pour la première fois depuis longtemps, nous pouvons en tant que parlementaires et en tant que Canadiens . . .

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Bow River (M. Taylor) invoque-t-il le Règlement?

M. Taylor: Monsieur le Président, vous vous souviendrez sûrement que lorsque la séance a été levée à 13 heures, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) avait posé une question. Vous avez alors répondu que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) aurait la possibilité d'y répondre à la reprise des travaux. Le député devrait donc, selon moi, pouvoir le faire.

M. le vice-président: Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) désire-t-il répondre à la question?

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Oui. Merci beaucoup, monsieur le Président. Le député a posé une question au sujet de l'appui devant être apporté aux investisseurs canadiens et d'une réduction générale d'impôt et il m'a demandé pourquoi je n'appuyais pas le budget. La réponse est bien simple; je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une stratégie économique générale pour le Canada. Le gouvernement ne semble avoir aucune idée quant à l'orientation qu'il entend donner au pays. Il ne semble pas avoir de politique de rechange en matière de développement économique. En fait, le budget n'aborde que très peu les orientations que le gouvernement entend donner au pays. C'est, entre autres, pour ces raisons que je ne peux certainement pas l'appuyer.

En outre, il ne renferme, selon moi, aucune mesure importante pour les petites entreprises. Nous savons tous que ces dernières ont créé beaucoup plus d'emplois que les grosses sociétés. Or, le gouvernement a préféré jusqu'à maintenant accorder des encouragements à ces dernières.

En ce qui a trait aux réductions d'impôt sélectives, le secrétaire parlementaire a relevé un point excellent. Il a signalé certains des problèmes structurels qui se posent au Canada, problèmes attribuables au fait qu'aucun autre pays industrialisé du monde n'est autant dominé par des capitaux étrangers et n'importe autant de biens manufacturés par habitant. Il ne sert à rien d'accorder des réductions d'impôt parce que les consommateurs achètent des biens de consommation dont la plupart proviennent de pays étrangers. C'est là l'un des problèmes. Je propose donc que nous envisagions des réductions d'impôt sélectives.

Ainsi, il y a quelques années, le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, a prévu une réduction de la taxe de vente pour les biens produits au Canada, comme les chaussures, les vêtements et les meubles, accordant ainsi un avantage important aux consommateurs et stimulant, du même coup, l'industrie canadienne. Nous pourrions peut-être prendre une mesure du même genre au niveau fédéral.

Pour en finir avec la question de la réduction d'impôt, à cause du problème structurel qui se pose dans notre économie, nous devons faire un choix très difficile. Il s'agit, en effet, de savoir si nous devons accorder une réduction d'impôt et stimuler les entreprises étrangères ou plutôt n'accorder aucune réduction du tout. Ne serait-ce que pour des motifs de justice, il existe également un bon argument en faveur d'une réduction d'impôts pour les gagne-petit même si, pour l'essentiel, cette mesure bénéficierait aux industries du Japon, des États-Unis et d'ailleurs. Je préconise donc une réduction générale d'impôts pour les gagne-petit, mais je me rends compte que cela pourrait tout simplement contribuer à accroître nos importations de l'étranger.

Voilà pourquoi j'estime que cette réduction doit être plutôt sélective, avantageuse à la fois pour le contribuable moyen dont les dépenses accrues pourraient susciter la création d'emplois, et pour les secteurs vraiment canadiens tels que les textiles et la chaussure.

M. le vice-président: Le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) veut-il poser une question?

M. Clarke: Oui, monsieur le Président. Je voudrais demander au député de Yorkton-Melville si, en rejetant l'investissement étranger, il s'oppose également à ce que les Japonais montent une usine de roues à Richmond en Colombie-Britannique, de manière à y créer un peu d'emplois. S'oppose-t-il également à ce genre d'investissement?

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que l'investissement étranger pouvait être avantageux du moment que les Canadiens en restent les maîtres et qu'ils concluent des ententes avec d'autres pays. Par exemple, je voudrais que l'on conclue une sorte de pacte sur l'automobile avec les Japonais pour les inciter à créer de l'emploi chez nous en y installant des usines de montage. Voilà le genre d'ententes que nous devrions tenter de négocier.

Nous devons également déterminer quel type d'investissement nous voulons chez nous. Je n'ai rien contre les emprunts à l'étranger, par exemple. Je m'inquiète plutôt des investissements étrangers directs parce qu'ils permettent à des étrangers de contrôler nos industries. En Saskatchewan par exemple, nous avons décidé il y a bien des années de prendre en main notre réseau d'électricité. Pour ce faire, nous sommes allés emprunter sur les marchés américains. Une fois nos dettes remboursées, nous étions propriétaires de l'entreprise, la Saskatchewan Power Corporation. Il en a été de même pour la Saskatchewan Potash Corporation. Là encore, l'argent nécessaire au rachat des mines était de l'argent américain, mais nous l'avions simplement emprunté. Une fois la dette remboursée, les citoyens de la Saskatchewan étaient propriétaires à part entière de l'entreprise.

A mon avis, le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de ce type d'exemple dans la façon de traiter l'investissement étranger au Canada. La question importante à se poser est la suivante: qui doit être le maître de telle entreprise si elle compte des investisseurs étrangers? Je soutiens que dans l'intérêt du Canada, ce sont des Canadiens qui doivent en avoir le contrôle.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser. Tout à l'heure, le député a dit que le budget faisait peu de choses pour la petite entreprise. Je pense que cette affirmation intempestive mérite un commentaire de ma part et des explications de la part du député. Car je ne suis pas d'accord avec lui. Je me souviens que la Fédération des entreprises indépendantes nous avait proposé cinq choses: nous les retrouvons toutes dans le budget.

Par exemple, nous avons eu recours au régime fiscal au lieu de verser des subventions, car la Fédération estimait que c'était un moyen plus facile d'aider les petites entreprises. Nous les avons aidées à effacer leurs pertes et avons insisté sur le capital-actions plutôt que sur les créances. Nous avons évité d'imposer de nouveaux impôts préférant des travaux publics dont les retombées seront avantageuses plutôt que des programmes d'emploi.

Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de ces cinq suggestions que nous a faites la Fédération canadienne des entreprises indépendantes au moment où ses représentants sont venus nous voir avant l'élaboration du budget.

• (1510)

M. Nystrom: Monsieur le Président, le budget contient certes des mesures pour les petites entreprises mais, à mon avis, il ne va pas assez loin et n'aide pas suffisamment les petits entrepreneurs canadiens. Je crois que c'est ainsi que les petites entreprises réagiront pendant cette année civile. Les petites entreprises ont besoin de bien plus de mesures d'encouragement, comme des prêts à faible taux d'intérêt, pour les aider à étendre leurs activités.

M. Fisher: La Banque fédérale de développement.

M. Nystrom: Le député parle de la Banque fédérale de développement. Je crois que s'il faisait une enquête auprès des petites entreprises canadiennes . . .

M. Benjamin: Elles ont cessé de s'y adresser.

M. Nystrom: . . . il constaterait qu'elles ont cessé de s'y adresser, comme le dit si bien le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Je crois qu'il constaterait par ailleurs qu'elles étaient très peu satisfaites du genre d'aide qu'offre cette institution.

Le gouvernement fédéral a généralement eu tendance à aider les grandes entreprises plus que les petites entreprises par la fiscalité et ses programmes. Les petites entreprises sont généralement canadiennes à part entière et elles ont tendance à créer plus d'emplois que les très grandes entreprises étrangères.

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir bondi de mon siège un peu trop rapidement tout à l'heure, avant que la période de questions de l'orateur précédent soit terminée.

Intervenir dans le débat sur le budget a de quoi réjouir un député ministériel. Depuis un an et demi, les députés libéraux, les partisans du gouvernement et, de façon générale, tous les Canadiens sont sur la défensive en raison de tous les problèmes que la récession a provoqués au Canada. Mais maintenant, nous avons enfin le plaisir de parler d'économie en termes favorables.

Je ne doute pas du tout que nous sommes engagés sur la voie de la reprise économique au Canada, comme en font foi les principaux indicateurs. Mais sur cette lancée, nous devons faire en sorte que la reprise économique soit encore plus forte que nous ne le prévoyons au cours de l'année. Il faut que le Parlement, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux prennent garde de ne pas compromettre notre relance.

Je le répète, le budget vise à améliorer la reprise et à mettre en place diverses mesures qui soutiendront notre croissance à long terme. C'est bien ce que souhaitent tous les Canadiens. Les libéraux aussi bien que les députés d'en face croient au bien-fondé de ces objectifs. Malgré quelques divergences d'opinions quant aux programmes propres à accélérer la reprise économique, tout le monde est d'accord sur les objectifs fondamentaux que le ministre des Finances (M. Lalonde) a exposés dans son exposé budgétaire.

Permettez-moi une digression à propos du ministre des Finances. Lorsque celui-ci a accepté son portefeuille en octobre dernier, le gouvernement et le Canada tout entier étaient en très mauvaise posture. Le ministre a accompli sans contredit une tâche admirable. A titre de représentant de la région métropolitaine de Toronto qui constitue, il me semble, le cœur même du monde des affaires au Canada, j'affirme que le ministre s'est acquis de nombreux amis grâce aux efforts qu'il a déployés pour consulter le plus possible le milieu des affaires, les syndicats, les associations de consommateurs et les particuliers. Je sais effectivement que dans la région torontoise, du moins, le ministre n'a pas ménagé ses contacts avec le public et qu'il a consacré beaucoup de temps à des rencontres afin de discuter de l'avenir économique du Canada.

J'ai parlé il y a un instant des indices de reprise. Je voudrais parler de deux ou trois qui m'ont convaincu que la reprise était vraiment amorcée. D'abord, la confiance s'accroît sur le marché des valeurs depuis six mois. Selon un vieux principe économique, le marché des valeurs est toujours en avance d'environ un an ou un an et demi sur le climat économique réel. Si c'est vrai, les Canadiens ordinaires, y compris ceux qui essaient de conserver leur emploi, de gérer leur entreprise ou de trouver du travail, se ressentiront vraiment de la reprise économique plus tard cette année et au début du printemps prochain.

Les principaux indicateurs industriels sont à la hausse tant au Canada qu'aux États-Unis. Le taux d'inflation a baissé. Il paraît que le taux d'inflation aux États-Unis est à peu près nul depuis deux ou trois mois, ce qui est vraiment remarquable. Je parlerai dans un instant des différences dans la façon d'établir le taux d'inflation aux États-Unis et au Canada, parce qu'il faut tenir compte de plusieurs facteurs si l'on veut comparer le taux d'inflation dans les deux pays.

De toute façon, le programme des 6 et 5 p. 100 instauré au Canada l'été dernier a été couronné de succès. Le taux d'inflation est passé à 6.5 ou 7 p. 100 au cours des quatre derniers mois. Il y aura un an le 28 juin que ce programme a été annoncé, et tout indique que le taux d'inflation aura baissé à 6 p. 100 pour la période de 12 mois allant du 28 juin 1982 au 28 juin 1983. Si nous atteignons cet objectif, et je suis certain que nous le ferons, nous pourrons facilement atteindre notre objectif de 5 p. 100 pour l'année prochaine, à condition que le gouvernement et les citoyens fassent le nécessaire.

Même si les dépenses à la consommation n'ont pas beaucoup augmenté, elles ont repris suffisamment pour redonner au moins un peu d'optimisme à nos détaillants. Nous espérons que les Canadiens commencront à dépenser davantage à mesure que le climat de confiance s'améliorera au cours des prochains mois.

Les députés de l'opposition diront que les Canadiens n'ont pas d'argent à dépenser. C'est bien vrai pour les 12 p. 100 qui n'ont pas de travail et ceux qui craignent de perdre leur emploi, mais il ne faut pas oublier que 88 p. 100 des travailleurs ont un emploi. N'oublions pas non plus que le taux d'épargne bat tous les records. Ma circonscription de Toronto n'est certainement pas riche. Elle se compose de citoyens à faible et moyen revenus. En me promenant dans ma circonscription, j'ai constaté qu'un grand nombre de mes électeurs ont été très prudents et que, pendant les années de vaches grasses, ils ont mis de l'argent de côté pour les années de vaches maigres. Ils travaillent toujours, mais ils hésitent à acheter. Leurs craintes les ont amenés à se constituer un petit bas de laine.

A titre de comparaison, le taux d'épargne au Canada est pratiquement deux fois plus élevé qu'aux États-Unis. Le revenu disponible est de 6 p. 100 aux États-Unis contre 13 p. 100 au Canada. A mon avis, cela veut dire que le Canadien moyen peut commencer à faire les achats qu'il a différés ces dernières années à cause du climat économique. En fait, nous avons vu les dépenses à la consommation reprendre légèrement, et je pense que cette tendance va s'accentuer.

Parlons un peu du logement. Le logement a toujours servi de baromètre. A mon grand plaisir, le nombre de mises en chantier a nettement augmenté depuis l'année dernière.

Ce qu'il faut, c'est que tous les gouvernements du Canada stimulent la reprise économique déjà amorcée. Jusqu'ici, il a beaucoup été question au cours du débat des avantages que ce budget présente pour le monde des affaires. J'en suis encore plus convaincu depuis que j'en ai discuté avec des hommes d'affaires de Toronto. Ces derniers sont absolument ravis des mesures qui vont améliorer le climat des investissements et des affaires en général. Nous avons beaucoup entendu parler au cours du débat du crédit d'impôt fédéral à l'investissement ainsi que du Fonds spécial de relance des investissements et du Fonds spécial de relance des exportations. Il y a également le Régime de placements en titres indexés et le Régime fiscal des pertes d'entreprise. Ces mesures ont été très bien accueillies par la grosse et la petite entreprise.

Je suis allé récemment à l'inauguration d'un vieux restaurant de ma ville qui a fait peau neuve. Ses propriétaires sont ravis de l'aide que le budget apportera à leur petite entreprise. De toute évidence, les entreprises petites et grosses sont très satisfaites de ce budget.

Il est très important que le budget prévoie des mesures pour aider l'entreprise, car le secteur privé doit être le moteur de la croissance économique à long terme. Le gouvernement et le secteur public peuvent faire beaucoup grâce aux recettes fiscales provenant du secteur privé, mais ils ne peuvent à eux seuls relancer l'économie et créer des emplois.

Néanmoins, n'oublions pas que le budget ne se contente pas d'aider uniquement les entreprises. Examinons comment le présent budget aidera le Canadien moyen. Jetons un coup d'œil sur le secteur de l'habitation. C'est là une des industries de base au Canada qui a gravement souffert depuis quelques années mais qui connaît actuellement une relance. Il s'agit donc de stimuler la relance dans ce secteur. Depuis le fléchissement des taux d'intérêt, la courbe des ventes de maisons a commencé à grimper. Dans l'agglomération urbaine de Toronto, où très peu de maisons ont été vendues l'an dernier, le nombre de ventes a augmenté sensiblement. Cela signifie que les gens iront s'établir dans les banlieues et achèteront des maisons plus neuves. Ceux qui vivent dans des appartements et qui mette de l'argent de côté depuis quelques années songeront maintenant à déménager et à s'acheter une maison.

• (1520)

Une somme de 250 millions de dollars a été affectée à l'habitation et aux mesures connexes dans le budget pour 1983-1984. Le nombre de nouvelles mises en chantier est censé dépasser les 175,000 cette année seulement et atteindre les 200,000 en 1984. Ce ne sont pas tout à fait les niveaux que nous avons connus il y a quelques années, mais les chiffres sont appréciables. La construction de nouveaux logements entraîne une grande demande de matériaux de construction, ce qui aidera chacun des secteurs de notre économie. Le secteur des produits forestiers et d'autres secteurs reliés à la construction qui ont tellement souffert l'an dernier seront également aidés.

Le Programme canadien de rénovation des maisons, qui a connu un grand succès dans ma circonscription, fournit jusqu'à concurrence de 30 p. 100 du coût des travaux ou au maximum $3,000, sera prolongé et amélioré. Nous aiderons ainsi tous les Canadiens à revenus moyens.

Le Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété qui a stimulé la vente des maisons l'an dernier sera prolongé d'un autre mois. C'est une mesure très importante au printemps, car les gens pourront profiter de ce programme qui prévoit le versement d'une subvention de $3,000 aux acheteurs de maisons neuves.

Le Régime enregistré d'épargne-logement permettait aux contribuables depuis dix ans d'épargner une somme exempte d'impôt de $1,000 par an jusqu'à concurrence de $10,000 pour les aider à acheter leur maison. Ce régime sera modifié pour leur permettre d'accumuler plus rapidement cette somme de $10,000. Ils pourront ainsi atteindre la somme de $10,000 d'ici à 1984. Cela va donner une véritable impulsion à ceux qui ont un peu d'argent de côté. Il y a des gens qui disposent de sommes considérables, étant donné le fort taux d'épargne que nous avons au pays. Cela, on peut l'espérer, va inciter les gens à acheter ces maisons tout de suite au lieu d'attendre encore deux ou trois ans.

Il y a ensuite le Programme d'aide à la remise en état des logements, conçu pour l'amélioration des logements ne répondant pas aux normes dans des régions désignées. Les crédits de ce programme ont également été augmentés. Voilà à mon avis un assez bon groupe de mesures offertes aux contribuables moyens: pas à ceux qui se préoccupent de gains de capital et d'autres incitations fiscales et commerciales, mais aux contribuables moyens.

Mais il y a dans le budget autre chose encore qui fait que je suis fier de l'appuyer à la Chambre. Tout d'abord, la déduction pour frais de garde d'enfants va être doublée: elle va passer à $2,000 par enfant, jusqu'à concurrence de $8,000 par ménage. C'est beaucoup pour des parents qui travaillent, spécialement dans ma circonscription et dans toutes celles qui ont une population à revenus bas et moyens.

Pour en revenir au Régime enregistré d'épargne-logement, une nouvelle disposition permet de dégager l'argent déposé dans des régimes existants, non seulement pour l'achat de maisons mais aussi pour l'achat de meubles et d'appareils électroménagers. Chose amusante, il y a environ un mois une de mes commettantes m'avait approché pour me demander cela justement. Il s'agit d'une dame de 66 ans. J'imagine que lorsque ce régime a été établi, elle et son mari devaient se situer au milieu de la cinquantaine. Ils avaient l'intention de s'acheter une maison. Tous les Canadiens, je pense, rêvent d'avoir leur maison un jour ou l'autre. Donc, elle et son mari en avaient fait le rêve. Ils ont mis de côté $2,000 ou $3,000. Cependant, le mari est mort. La veuve a alors connu des années de vaches maigres. Elle n'avait absolument pas les moyens d'acheter cette maison. Elle occupe actuellement un logement assisté de ma circonscription, l'assistance venant de Metropolitan Housing Corporation, de la SCHL et du gouvernement provincial. Elle vit convenablement, en personne âgée. D'autre part, elle avait ces $2,000 ou $3,000 placés dans un REEL qu'elle désirait utiliser. J'ai transmis sa demande au ministre des Finances. Ce dernier m'a répondu gentiment qu'à son grand regret l'utilisation de cet argent pour l'ameublement n'était pas prévu par le régime. C'est tout ce que la dame désirait: un nouveau réfrigérateur, une nouvelle cuisinière, un sofa, enfin ce qu'il faut pour meubler un appartement de façon convenable. Et voilà que le budget prévoit un changement qui viendra en aide à cette dame.

Je n'irai pas jusqu'à dire que c'était mon idée, mais je suis très heureux que le ministre ait accédé à ma demande et ainsi qu'à celles, j'en suis sûr, d'autres députés. On peut voir à quel point le ministre est ouvert non seulement aux opinions de groupements, mais aussi à celles des députés. Ma circonscription compte maintenant au moins une électrice heureuse, sans parler de tous les autres gens qui étaient dans la même situation. Tous se félicitent sans aucun doute de cette mesure budgétaire.

Bien sûr, l'industrie du meuble, qui a été durement frappée l'an dernier, y trouvera elle aussi son compte. Ainsi, les entreprises fabriquant les appareils électro-ménagers, les sofas et autres meubles ne sont pas laissées à leur sort.

Je suis très heureux que le budget prévoie la participation des étudiants à temps partiel au programme de prêts aux étudiants. On partage souvent les étudiants en deux catégories. Il y a d'abord ceux qui étudient à temps plein, qui travaillent l'été et vivent chez leurs parents. Pour eux, pas trop de problèmes. Il y a également les étudiants à temps partiel qui se perfectionnent le soir et qui travaillent le jour.

Puis, on compte un autre groupe de gens qui ne peuvent s'offrir le luxe d'habiter chez leurs parents ou qui travaillent peut-être à temps partiel, dans des entreprises de services le plus souvent. Ils ne demeurent pas avec leurs parents, mais plutôt avec deux ou trois autres jeunes. Si je ne m'abuse, ces personnes n'ont pas droit aux prêts étudiants. Et voici que l'on propose de leur ouvrir le programme de prêts aux étudiants. C'est une mesure très louable.

Dans le budget, le gouvernement a également affecté 170 millions de dollars supplémentaires au programme de création d'emplois. Le démarrage du programme RELAIS a posé quelques problèmes à Toronto. Toutefois, cela s'explique du fait que les responsables du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, dans le grand Toronto, ont été submergés de travail avec les divers programmes de création d'emplois. Outre les programmes courants d'emplois d'été et d'hiver, ils doivent également s'occuper du programme RELAIS. Étant donné les compressions de personnel survenues ces dernières années, ces employés travaillent littéralement jour et nuit, je sais que cela s'est passé à Toronto, pour mener à bien ces programmes. Certains problèmes se sont posés dans ma région, le quartier de York-Est, mais j'ai eu la chance de pouvoir compter sur la collaboration du ministère. Certains hauts fonctionnaires se sont adressés au maire en vue d'accélérer la réalisation de ces projets.

Cent-soixante-dix millions de dollars supplémentaires seront injectés dans le programme de création d'emplois au cours des prochaines années, ce qui permettra de créer 120,000 emplois supplémentaires à court terme. La plupart des dispositions budgétaires à l'étude visent à assurer la croissance et la stabilité à long terme, ainsi qu'à créer des emplois durables. Toutefois, nous devons bien comprendre que le nombre de chômeurs est inacceptable. Voilà une mesure qui contribuera à accroître l'emploi à court terme. J'ajoute en passant que 280 millions de dollars ont également été affectés à la création d'emplois pour les jeunes.

Il y a également un poste de 2.4 milliards de dollars dont je voudrais dire quelques mots. Ce montant sera injecté dans notre économie grâce aux importants projets de relance. Ce matin, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) ont fait des déclarations à cet égard. D'autres ont fait des commentaires à ce sujet. Je n'entrerai pas dans les détails.

● (1530)

Depuis six mois, les provinces et les municipalités insistent auprès du ministre des Finances (M. Lalonde) en lui disant que les projets fédéraux de grande envergure peuvent contribuer à relancer l'économie. Les ministres ont annoncé des programmes comme l'achat de bombardiers à eau de Canadair et la modernisation de notre garde côtière, 147 millions de dollars et 630 millions de dollars respectivement. Les provinces et les municipalités s'efforceront d'ajouter leurs propres contributions à ces projets. Les marchés publics sont un levier d'une importance exceptionnelle pour accroître les possibilités d'emploi dans notre pays.

Pendant mon bref séjour dans le secteur privé, au cours de la 31e législature, dont je ne faisais pas partie, j'ai travaillé dans le secteur des marchés publics de l'industrie. Grâce aux sommes dont disposent les autorités fédérales, provinciales et municipales, il ne fait aucun doute à mon avis qu'en faisant preuve d'un peu d'imagination, on pourrait tirer un grand parti de la politique d'achat du gouvernement.

Outre les déclarations faites aujourd'hui, d'autres projets seront annoncés d'ici quelques semaines comme la remise en état des vieux quartiers, l'aménagement des parcs industriels et des ports. Je pourrais citer bien d'autres exemples, mais mon temps de parole est écoulé.

M. le vice-président: Des députés désirent-ils poser des questions? Autrement, la présidence va donner la parole au député de Vancouver Quadra (M. Clarke).

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est avec indignation que je prends, aujourd'hui, la parole pour débattre d'un budget présenté par un ministre des Finances (M. Lalonde) qui s'est acquis le surnom du ministre à 200 millions. Le ministre a fait preuve d'un tel manque de responsabilité ministérielle, puisqu'il a enfreint au moins trois fois son serment d'office, que je suis surpris et outré qu'il ait eu le droit de présenter son budget et que ce débat puisse se dérouler.

J'ai parlé de trois fuites. L'une est bien connue, c'est la trop fameuse séance de photographie où le ministre a invité la presse dans ses bureaux et où il a plaisanté au sujet des téléobjectifs. Il a malencontreusement laissé photographier au téléobjectif certaines pages de son budget, ce qui a révélé un très important programme de relance de 4.6 milliards de dollars. Ce chiffre a été malhonnêtement porté, entre le moment de la photo et l'exposé du budget, à 4.8 millions. Résultat: les contribuables doivent payer un supplément de 200 millions de dollars pour sauver la peau du ministre des Finances.

Les deux autres fuites sont peut-être moins connues. Le mardi qui a précédé l'annonce du budget, Ian Morrison, président des Organisations bénévoles du Canada a envoyé un télégramme à ses membres leur disant que, selon des sources généralement bien informées, le gouvernement avait l'intention de supprimer ou de réduire la déduction de $100 pour les dons de charité. Le fait a été confirmé par l'exposé budgétaire. Je reviendrai peut-être là-dessus un peu plus tard.

La troisième fuite, peut-être mal connue également, s'est produite la semaine d'avant le budget, il y a environ dix jours. Les manchettes des journaux disaient que, selon des hauts fonctionnaires, les déductions pour frais de garde des enfants seraient doublées. Et, comme de juste, c'est ce que nous avons constaté mardi soir. Après le budget, le ministre a déclaré que le secret du budget était une notion périmée. Le parti d'en face a démontré qu'il peut changer les principes au gré de ses besoins. Ce n'est qu'un cas de plus et je suppose qu'il n'y a pas lieu de s'étonner.

Voilà un gouvernement qui a vu les lignes directrices sur les conflits d'intérêts violées par Alastair Gillespie, ancien ministre, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque. Les preuves étaient flagrantes. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'après tout, ce n'étaient que des lignes directrices, qu'elles n'étaient pas gravées dans la pierre. Il a même dit à la Chambre qu'il serait heureux de les modifier si les députés d'en face préféraient des lignes directrices mieux adaptées aux pratiques courantes.

Il ne faut sans doute pas s'étonner d'un tel comportement de la part d'un gouvernement dirigé par un homme qui a proféré des mots que l'on ne saurait imprimer, ou qui tout au moins ne sont pas du langage parlementaire, contre des travailleurs québécois en grève, du fond de sa limousine. Le cabinet comprend un contrefacteur avoué, un autre qui a été condamné pour outrage au tribunal. Un autre, qui a maintenant quitté le cabinet, a admis avoir téléphoné à un juge pour essayer de l'influencer. Deux autres, qui ont également quitté la scène, nous ont laissé le «Nannygate» et le «Coalgate». Actuellement, nous avons un expert en questions sexuelles qui a dit à une de ses collègues que tout le monde sait que l'amour creuse l'estomac. Étant donné tous ces comportements, nous ne devons pas être surpris de ce que fait le ministre. Il semble que la seule façon de quitter le cabinet, c'est de dire la vérité. Je suis sûr que quelques occupants des premières banquettes pourraient en attester.

Au cours de ce débat qui va durer environ 30 heures, quelque 70 députés seront invités à prendre la parole. Ils parleront de bien des sujets. J'aimerais pour ma part aborder certains secteurs qui concernent les particuliers. Les milieux d'affaires, avant de se féliciter de ce budget, feraient bien de songer aux conséquences qu'il aura pour les particuliers. Car leur prospérité et leur avenir dépendent des particuliers.

Je devrais faire quelques remarques positives au sujet du budget avant de parler de ses aspects sournois et trompeurs.

M. Blais: Allons donc.

M. Clarke: Or, entre autres mesures positives, il double la déduction pour la garde des enfants. Ainsi soit-il. Il était temps. J'aimerais dire quelques mots des efforts que j'ai faits pour finalement obtenir cette mesure. Au moins dix fois, au moyen de motions que j'ai présentées aux termes de l'article 43 de l'ancien Règlement au cours de la période des questions, et nombre de fois au cours de discours et dans des lettres, et encore tout récemment pendant la période des questions en janvier 1983, j'ai demandé qu'on augmente la déduction pour frais de garderie, une déduction qui n'avait pas été modifiée depuis 1976. C'est à proprement parler impardonnable de ne pas avoir majoré cette déduction en sept ans. Ce sont les familles monoparentales qui en ont besoin. Ces pères et ces mères devraient obtenir la déduction du coût au complet, et pas seulement $2,000. Il en coûte au moins $4,000 par année pour

faire garder un enfant dans une garderie qui se respecte à l'heure actuelle. Le gouvernement a finalement promis de leur accorder une déduction d'impôt de $2,000. Et pourtant une mère qui travaille ou un père célibataire qui engagerait quelqu'un pour ranger la marchandise dans son magasin pourrait déduire de son impôt toutes les dépenses que cette main-d'œuvre entraîne, mais pas si c'est pour faire garder ses enfants.

• (1540)

Monsieur le Président, le budget comporte deux changements de principes majeurs. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) n'a pas aimé mon emploi du mot «sournois».

M. Blais: Trompeur.

M. Clarke: Bon, trompeur. Je vais le répéter: ces changements ont été faits de façon sournoise et trompeuse. Monsieur le Président, je vais cerner le problème et vous montrer où ces mesures se trouvent dans les discours du ministre.

Le premier principe proposé en cachette a trait au gel des exemptions personnelles. Un autre ministre a déjà lancé ce ballon d'essai plus tôt cette année et il s'est fait descendre. Voilà que le ministre des Finances propose que seule l'exemption au titre des enfants de moins de 18 ans soit bloquée au niveau actuel de $710. Qu'a-t-il dit exactement? Comme on peut le voir à la page 14 du discours du budget, il a dit:

. . . je maintiendrai au niveau actuel de $710 l'exemption au titre des enfants . . .

En d'autres termes, il désindexe l'exemption au titre des enfants qu'un de ses prédécesseurs avait indexée il y a dix ans. Je dis que c'est trompeur, monsieur le Président, parce que le lecteur qui voit les mots «je maintiendrai au niveau actuel» ne pense pas qu'il s'agisse là d'un blocage ou d'une désindexation.

Le ministre a employé des termes semblables dans la même partie du discours du budget quand il a fait allusion au seuil de revenu au-dessus duquel le crédit d'impôt au titre des enfants commencera à diminuer. Il a employé une expression apaisante: «je propose de maintenir le seuil de revenu familial». Monsieur le Président, si le ministre avait été franc, il aurait parlé sans ambages et déclaré qu'il gelait le seuil de revenu familial. Autrement dit, il a désindexé le seuil de revenu familial. Ce sont là deux principes fondamentaux que le ministre a changé de manière sournoise et trompeuse dans son exposé budgétaire.

Un autre principe très important est altéré par le budget, soit l'imposition des revenus non touchés. Le ministre des Finances ne s'est pas levé pour dire: «Chers compatriotes canadiens, je vais maintenant commencer à imposer les salaires que vous n'avez même pas encore gagnés. Non, il leur a plutôt offert un cadeau. A la page 8 de son exposé budgétaire, le ministre propose un Régime de placements en titres indexés. Voici ce qu'il dit:

Le Régime de placements en titres indexés est aussi une étape importante dans notre recherche systématique des moyens d'éliminer les distorsions que l'inflation introduit dans notre régime fiscal.

Cela paraît formidable et notre parti y souscrirait volontiers. En fait, il y a quatre ans, j'ai présidé un comité de notre parti qui a recommandé exactement la même chose. Ainsi cela paraît formidable, mais il ne faut pas s'en tenir au discours du ministre. Il faut aller voir dans le document budgétaire intitulé: Le Régime de placements en titres indexés. Pour que les gens comprennent bien que le ministre procède d'une façon détournée comme il en a l'habitude, je vais vous lire quelques extraits qui figurent aux pages 2 et 3 du document. Pour pouvoir constituer un régime de placements en titres indexés (RPTI), un contribuable devra avoir recours à un administrateur un peu comme c'est le cas pour un REER ou un autre régime du même genre. Voici ce qu'on peut y lire:

A la fin de l'année, l'administrateur fournira à l'investisseur un document contenant tous les renseignements nécessaires à l'établissement de sa déclaration d'impôt.

Cela soulève quelques doutes, monsieur le Président. A la page suivante, voici ce qu'on dit des calculs:

Le second calcul est la détermination de la partie des gains ou des pertes réelles en capital qui doit être prise en compte chaque année aux fins de l'impôt.

Vers le bas de la page 3, voici ce qu'on dit:

Seulement 25 p. 100 du gain réel doit être déclaré chaque année aux fins de l'impôt.

Peut-on douter de son intention d'imposer les gains non réalisés? Monsieur le Président, quand le ministre parle des «gains en capital réels», il veut parler des gains en capital excédant le taux d'inflation. Si nous avions un gouvernement qui évite ce genre de politique, nous nous en porterions beaucoup mieux et nous n'aurions pas besoin de tous ces régimes pour surmonter nos difficultés.

A la page 19 de son exposé, monsieur le Président, le ministre fait de nouveau preuve de gentillesse. Il déclare en effet:

Des représentants d'organismes bénévoles ont signalé que cette déduction . . .

C'est-à-dire la déduction forfaitaire de $100 au titre des dons de charité.

. . . réduisait les encouragements fiscaux aux dons de charité, puisqu'elle n'est pas directement liée aux sommes effectivement versées.

C'est vrai jusqu'à un certain point. Ce que le ministre a négligé de dire, c'est qu'au cours de ses entretiens avec les représentants des organismes bénévoles, ceux-ci lui ont bien dit d'abolir l'exonération forfaitaire de $100, mais qu'il fallait par la même occasion établir un régime de crédit d'impôt, de façon que les dons aux organismes de bienfaisance soient compensés par un crédit d'impôt. En vertu du système dont nous dote le gouvernement il est plus avantageux sur le plan fiscal de faire des dons aux partis politiques qu'à l'Église. C'est injuste et regrettable.

Le gouvernement aurait pu remédier à cet état de choses. Il en a profité au contraire pour indisposer tous les organismes bénévoles du Canada en abolissant l'exonération forfaitaire de $100. Cela signifie que ces organismes seront dorénavant obligés d'encourir de grands frais pour envoyer à leurs bienfaiteurs des reçus dont ceux-ci n'avaient que faire jusqu'à présent. Quand les contribuables n'avaient donné que $5 à un organisme charitable et disposaient de l'exonération forfaitaire de $100, ils pouvaient toujours verser $5 à une demi-douzaine, à une dizaine, voire à une quinzaine d'organismes charitables sans se soucier de demander un reçu. Ils devront dorénavant demander un reçu, et ce sont les organismes bénévoles qui vont devoir encourir des frais pour préparer et envoyer ces reçus.

Monsieur le Président, ce n'est pas là le pire aspect de l'élimination sournoise et injuste de l'exonération de $100. C'est une façon pour le gouvernement de s'emparer de 80 millions de dollars. C'est exactement le montant qui figure dans les documents budgétaires du ministre. En effet, d'après lui, en supprimant l'exonération de $100 le gouvernement va empocher 80 millions de dollars de plus en 1984. Si je le signale, c'est pour

éviter qu'on ne me reproche d'accuser le gouvernement injustement.

Mais là n'est pas la seule forme d'arnaque fiscal que renferme ce budget. Le ministre a annoncé qu'il comptait réduire le dégrèvement d'impôt fédéral de bien des Canadiens. Cette mesure rapportera des recettes supplémentaires de l'ordre de 265 millions de dollars en 1984. Le blocage des exemptions pour enfants rapportera 35 millions de plus. Les ajustements apportés au crédit d'impôt-enfant rapporteront 235 autres millions, en sus de la taxe de 6 p. 100 imposée aux abonnés au câble. Le ministre prétend que cette taxe rapportera 50 millions. La taxe spéciale dite de relance de 1 p. 100 sur les ventes des fabricants et de 1 p. 100 sur les matériaux de construction et autres, ajouteront 70 millions aux recettes de l'État. Ce qui donne un arnaque fiscal au grand total de 735 millions de dollars d'ici à l'échéance de ces mesures en 1984. Dieu seul sait ce que l'on nous réserve par la suite, mais c'est bien cette somme qu'encaissera le gouvernement d'ici là.

Dans son intervention de ce matin, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a fait allusion à une déclaration que nous aurait faite un peu plus tôt dans la journée son collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston). J'ai été très étonné, car le ministre de l'Environnement a pris la parole vers 11 h 15, tout juste après le début de la séance du matin. Cela n'est-il pas révélateur, monsieur le Président? On peut en déduire que le ministre d'État chargé du Développement économique a révélé d'autres détails du programme de relance. Mais où a-t-il révélé ces détails? Devant quelle tribune a-t-il fait ces annonces? Nous sommes en plein débat budgétaire. Et c'est déjà le troisième jour de ce débat. Le ministre d'État chargé du Développement économique dévoile des renseignements budgétaires, mais où? Non pas à la Chambre des communes, non pas lors du débat budgétaire, mais bien à une autre tribune. Je suppose qu'il nous faudra en lire les détails dans les journaux.

Le ministre a également parlé des entreprises dans son exposé budgétaire. Il a déclaré que les entreprises canadiennes avaient été durement touchées par la récession et il a ensuite expliqué ce qu'il comptait faire pour les aider. A mon avis, il aurait dû dire plutôt que les entreprises avaient été rudement malmenées par le gouvernement depuis environ dix ans. Ces gens sont victimes des initiatives du gouvernement comme son Programme énergétique national, sa politique des taux d'intérêt élevés et toutes les mesures interventionnistes.

• (1550)

Le député de York-Est (M. Collenette) a rappelé que les Canadiens épargnaient par peur et on les comprend. Ils ont peur de perdre leur emploi, peur de perdre leur maison. Ce que le député n'a pas dit, c'est qu'ils ont peur du gouvernement. S'ils ont mis de l'argent de côté, monsieur le Président, c'est parce qu'ils ne savaient pas quand ils pourraient en avoir besoin. De ce fait, les entreprises souffrent et les faillites se multiplient.

Les programmes de création d'emplois décevants, mis en place par le gouvernement, ne nous mènent nulle part. Après trois ou quatre mois de travail, les participants à ces programmes se retrouvent au chômage et n'ont pas toujours droit aux prestations d'assurance-chômage. Les jeunes ne veulent pas d'emplois temporaires; ils veulent un travail durable. Tant que le gouvernement ne définira pas une politique visant à remettre l'économie sur les rails, ils ne pourront pas trouver un emploi permanent. Pire, certains d'entre eux se retrouvent à prendre les emplois permanents d'autres salariés. Avec certains des programmes dérisoires qu'il a mis en place de temps à autre, le ministre se trouve à encourager les chefs d'entreprise à embaucher des jeunes travailleurs subventionnés en payant une partie de leur salaire. Ces programmes ont pour effet d'amener le licenciement de travailleurs qualifiés, lesquels réclament ensuite l'assurance-chômage. Ce genre de programmes ne contribue qu'à accroître le déficit.

Le ministre nous propose encore un déficit record. Quelqu'un l'a déjà dit: nous n'avons encore rien vu. Le déficit total prévu pour les quatre prochaines années dépasse le montant du déficit accumulé depuis 11 ans. Près du quart des recettes fiscales servent déjà au paiement des intérêts de la dette. Il faut que cela cesse, monsieur le Président.

M. le vice-président: Les députés ont-ils des questions à poser au député?

M. Blais: Oui, monsieur le Président. Le député a terminé son intervention en parlant de la dette nationale. Les députés de l'opposition oublient généralement de dire qui sont les créanciers de cette dette nationale. Le député aura certainement lu l'article de Reuben C. Bellan paru dernièrement dans le *Star* de Toronto qui avait pour titre «Le mythe entrave la reprise». Sait-il que la dette nationale a été contractée par le gouvernement fédéral auprès des Canadiens? Sait-il que les détenteurs des créances nationales sont les propriétaires des obligations d'épargne du Canada et que ce sont eux qui en touchent les intérêts?

Est-il prêt à reconnaître ce fait et que même si la dette nationale s'accroît à l'occasion, comme ce fut le cas durant la Seconde Guerre mondiale, avec le retour de la prospérité elle s'amenuise et le gouvernement rembourse sa dette aux citoyens canadiens qui sont ses créanciers?

M. Clarke: Naturellement, monsieur le Président, que je sais quels sont les créanciers du gouvernement. C'est précisément ce qu'il y a de tragique. Les Canadiens ne devraient pas avoir à acheter des obligations d'épargne du Canada pour permettre au gouvernement de dilapider inconsidérablement cet argent. Les Canadiens devraient investir leur argent dans des entreprises nationales. Les détenteurs des obligations d'épargne du Canada sont victimes d'une escroquerie puisque le gouvernement n'empêche pas l'inflation d'augmenter. Une personne qui investit $100 à bien de la chance si elle récupère un pouvoir d'achat de $50, ce qui veut dire que les Canadiens qui ont acheté des obligations d'épargne en 1936 ne récupéreront jamais leur argent.

Le ministre semble laisser entendre qu'il n'y a rien de mal à avoir une dette nationale. Bien sûr que non. Toutes les entreprises sont endettées et aucune ne s'attend que le gouvernement n'ait aucune dette, mais nous aimerions que la dette nationale garde des proportions raisonnables. N'importe quelle entreprise qui aurait emprunté au même rythme que le gouvernement, qui continue d'emprunter, d'ailleurs, serait en faillite. Il faut pouvoir rembourser une dette. Quand un particulier ou une entreprise emprunte pour acheter des biens, qu'il s'agisse d'une voiture, d'une maison, d'une usine ou d'une flotte de camions, il n'y a rien de mal à cela. Il m'arrive moi-même

parfois d'avoir plus de dettes que je ne le voudrais. Il faut rembourser la dette, monsieur le Président, et la dette gouvernementale grossit au point que le gouvernement sera bientôt incapable de payer ses traites. Ce sera alors la faillite, mais les ministériels ne semblent pas s'en rendre compte.

M. Blais: Monsieur le Président, je sais bien que le député s'efforce de se sortir de la position intenable dans laquelle il s'est enfermé lui-même, mais il ne s'en tire pas très bien. Je voudrais lui demander s'il connaît un seul courtier en valeurs mobilières ou un seul conseiller en placements au Canada qui déconseillerait à ses clients d'investir dans les obligations d'épargne du Canada, s'il connaît un placement plus sûr que ces obligations.

Je voudrais aussi lui demander s'il sait quel est actuellement le taux de l'épargne au Canada. Il est supérieur à 13.8 p. 100, et c'est un chiffre record. Le député expliquerait-il ce qui empêche aujourd'hui les particuliers d'investir, non pas dans des obligations, mais dans d'autres formes de placement, ce qui les empêche d'investir leur argent sous forme de capital-actions, surtout compte tenu des dispositions budgétaires que le ministre a annoncées et qui visent justement à encourager ces investissements?

M. Clarke: Monsieur le Président, je ne connais aucun courtier digne de ce nom qui conseillerait à n'importe quel investisseur normal d'acheter des obligations d'épargne du Canada. Je vais pourtant faire plaisir au ministre. J'ai bel et bien conseillé à ma mère d'acheter des obligations d'épargne du Canada. Mais elle a 85 ans. Elle n'envisage pas un avenir très lointain, et elle a besoin de liquidités. Elle a besoin de sécurité, et non pas de faire fructifier son argent à long terme. Les seules personnes qui ont raison d'acheter des obligations d'épargne du Canada sont celles qui ont besoin d'un placement sûr à court terme, d'un abri financier à court terme et portant intérêt.

Quant au taux de l'épargne, le ministre dit qu'il est de 13.8 p. 100. Je savais qu'il était très élevé, et j'ai expliqué pourquoi. Ceux qui travaillent craignent de se retrouver en chômage. Ils craignent de se faire frapper par le gouvernement. Voilà pourquoi le taux de l'épargne est tellement élevé. Le gouvernement devrait avoir honte d'un pareil taux d'épargne dans ce genre de valeurs. Il faut encourager les Canadiens à investir dans leur pays et à faire fructifier leurs économies.

M. Blais: Monsieur le Président, je vais poser une dernière question au député. A-t-il lu le budget?

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, je suis ravi de faire part à la Chambre de quelques-unes de mes réactions au budget qu'a présenté mon collègue le ministre des Finances (M. Lalonde).

J'ai écouté le dernier intervenant avec la plus grande attention. J'espère que le député va garder ses conseils financiers pour sa mère!

Je voudrais parler surtout des mesures de création d'emplois que le ministre a annoncées. Je sais que les députés s'inquiètent des taux de chômage terriblement élevés dans le pays, mais peu de régions sont frappées plus durement que celle de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, que j'ai l'honneur de représenter.

• (1600)

Les causes du chômage aigu dans notre région sont multiples et je suis ravi que le ministre s'attaque à quelques-unes d'entre elles. L'économie de Miramichi a été soutenue par deux grandes sources d'emploi au fil des ans. La première, et de loin la plus importante, est l'industrie des pâtes et papiers et l'industrie forestière en général. Elle figure parmi celles qui ont été le plus durement éprouvées par la récession profonde qui s'est abattue sur les pays industrialisés de l'Ouest. La combinaison de plusieurs facteurs, comme l'effondrement des prix de la pâte et du papier, le fléchissement de la consommation qu'a compliqués la dévaluation pratiquée par l'un de nos principaux concurrents, a conduit cette industrie au bord de la catastrophe. L'industrie elle-même a pris des mesures pour réduire ses coûts et redevenir compétitive, ce qui ne peut qu'être salutaire. Les marchés commencent à s'améliorer. Comme la plupart des facteurs qui sont responsables des mises à pied dans cette industrie sont nés à l'étranger, les solutions devront aussi, pour la plupart, venir de l'étranger.

Il y a par contre des mesures que le gouvernement peut prendre pour hâter la reprise et la faire durer. Le ministre a inclus, dans son budget, deux initiatives qui vont favoriser la relance et la création d'emplois dans la région de Miramichi. En raison des taux d'intérêts élevés et de la chute des ventes, le bilan de beaucoup de sociétés du secteur des pâtes et papier ont eu un coup dur. Toutes les liquidités supplémentaires provenant d'un raffermissement des prix et d'une augmentation des ventes serviraient à rembourser des dettes anormalement importantes. Un certain nombre de stimulants fiscaux annoncés par le ministre permettront plus rapidement d'équilibrer les bilans et de rappeler les milliers de travailleurs qui ont été mis à pied depuis deux ans. Par ailleurs, en annonçant des dépenses supplémentaires pour les projets de relance, le ministre peut aider les entreprises de la Miramichi à devenir plus concurrentielles.

Avec le concours du ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) et du ministre des Transports (M. Pepin), je me suis battu pour la construction de nouvelles installations portuaires dans la région de Newcastle-Chatham. Je suis certain que ces travaux commenceront cette année grâce aux nouveaux crédits qui seront affectés aux projets spéciaux. Ces installations réduiront considérablement les frais des producteurs de pâtes et papier de la région de la Miramichi et ces travaux permettront de créer de nouveaux emplois et de maintenir les emplois actuels. Monsieur le Président, lorsque le gouvernement débloquera des crédits pour ces installations portuaires, il aura investi de 25 à 30 millions de dollars dans l'amélioration du réseau de navigation de la Miramichi.

Je crois que l'action conjuguée des changements fiscaux annoncés par le ministre et de l'affectation de crédits à des projets d'investissements dans la construction pourrait être bientôt à l'origine non seulement du réembauchage des travailleurs qui avaient été licenciés mais aussi d'investissements importants dans le secteur des pâtes et papiers dans la Miramichi, qui contribueraient à diversifier et à améliorer le produit de notre région et à réduire notre dépendance des hauts et des bas de ce secteur. Je crois que le budget contient également des mesures d'encouragement qui aideront les sociétés minières à provoquer un revirement de la situation dans laquelle elles se trouvent depuis quelques années. J'espère bien que la société Noranda et que le propriétaire des mines de Heath Steel qui a

annoncé des licenciements importants pour la fin du mois, étudieront la situation sous un nouvel angle, en songeant aux dispositions budgétaires et aux autres mesures d'encouragement offertes par le gouvernement pour maintenir des entreprises comme celles-là en activité, dans l'espoir qu'elles trouveront un moyen d'éviter la fermeture et le licenciement des travailleurs.

Je voudrais faire une observation à propos de la création annoncée par le minis tre, d'un comité présidé par le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) qui sera chargé d'accélérer la mise en œuvre des projets annoncés récemment. J'en suis très heureux, mais je dois signaler au ministre qu'il faudra toujours faire preuve de vigilance pour éviter les formalités administratives que la bureaucratie fédérale a multipliées au fil des ans. Selon moi, les chinoiseries administratives et les études interminables sont deux des plus grands obstacles à la création d'emplois. Même si j'applaudis les intentions du ministre, je suis persuadé qu'il comprendra que j'attende de voir les résultats avant de lui faire une ovation.

Dans ma région, monsieur le Président, la présence et les investissements du gouvernement fédéral ont eu d'importantes répercussions sur l'emploi. J'ai parlé, il y a un moment, d'investissements de 25 à 30 millions de dollars dans des travaux portuaires et maritimes. En outre, nous avons profité largement des projets de création d'emplois lancés par le gouvernement au fil des ans. Une base militaire importante est établie dans notre circonscription, et j'aimerais livrer quelques observations très brèves à ce sujet. Je veux parler plus précisément d'un problème très grave qui, s'il n'est pas réglé, contribuera à aggraver la situation de l'emploi. Il s'agit, bien entendu, de la décision inopportune, inconsidérée et, en fait, inutile de démanteler le 416e escadron à la base de Chatham, à la fin de 1984. Il m'est difficile, en tant que député d'une circonscription où le taux de chômage tourne autour de 50 p. 100 d'expliquer comment le gouvernement peut annoncer la création d'emplois dans les Forces armées canadiennes d'une part et créer d'autre part du chômage dans l'une des régions les plus durement touchées par ce problème en prenant des mesures relatives aux Forces armées. Il est donc impératif qu'au cours des prochaines semaines—et je parle bien de semaines, monsieur le Président et non pas de mois—les ministres qui prendront des décisions relativement à des projets visant à la relance nationale n'oublient pas les obligations spéciales qu'ils ont envers les habitants de la Miramichi. Je peux assurer à la Chambre que je rappellerai continuellement à mes collègues cette obligation tant que je représenterai cette région. Je suis convaincu que le gouvernement respectera ses engagements et m'aidera à élargir les assises économiques de la Miramichi. Cependant, nous avons besoin de preuves plus concrètes de cet engagement et ce, sans délai. Le ministre des Finances a pris dans son budget certaines mesures qui seront utiles. Je tiens, cependant, à souligner à mes collègues que les habitants de la Miramichi, tout comme moi à titre de leur représentant, mesureront les réalisations du gouvernement à ses actions et non pas à ses paroles.

A Renous, où était installée auparavant une base militaire, une nouvelle prison est en voie de construction. Les travaux vont bon train et j'en suis heureux. En fait, je tiens à dire que le solliciteur général (M. Kaplan) ne s'est pas contenté de belles paroles; il a agi. Je le remercie de ses efforts et de sa collaboration. Cependant, pour ce qui est de la base de Chatham, il y a maintenant près de 18 mois que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a annoncé la décision du gouvernement au sujet du 416e escadron. A cette époque, le ministre a précisé que la direction générale des services de rémunération du ministère serait déménagée à Chatham. Cela donnera 350 emplois dont nous avons grandement besoin. Les habitants de la Miramichi apprécient ce geste, mais il reste 1,150 emplois à remplacer. Il s'agit de 1,150 postes militaires et non civils. Ce qui m'importe au plus haut point, ce n'est pas que les postes soient comblés par du personnel militaire ou civil mais qu'ils soient remplacés. Notre patience est à bout. Il est temps de prendre des mesures positives qui produisent des résultats concrets. Je perçois dans le budget les moyens et les mécanismes capables de résoudre les problèmes comme celui de la base des Forces canadiennes de Chatham, de simplifier les procédures et de produire des résultats. Je rappelle au gouvernement que c'est lui qui a causé le problème. Je m'attends que ces dispositions seront immédiatement mises en œuvre afin que des solutions soient appliquées et que les emplois dont on a désespérément besoin soient créés.

• (1610)

Je vais voter pour le budget, monsieur le Président, parce que c'est un bon budget. C'est même l'un des meilleurs que j'aie vus depuis que je suis député. Ses dispositions peuvent servir à secourir les régions durement éprouvées. Aucun député élu sous notre régime de gouvernement ne recherche les occasions de voter contre le parti ou le gouvernement au sein duquel il a été élu, et notre régime exige la loyauté qui apporte la stabilité. Je survivrai ou périrai politiquement comme libéral. J'ai été élu en tant que libéral et je le resterai. Mais on m'a envoyé ici . . .

M. McKinnon: Aucune ambition.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): . . . pour représenter les électeurs de Northumberland-Miramichi. Les vis-à-vis recommencent à jacasser. Il est évident qu'ils ne savent pas ce que c'est que d'avoir un minimum de loyauté.

M. McKinnon: Nous rions.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je me dois d'abord et surtout d'être loyal envers les électeurs de Northumberland-Miramichi et je le resterai toujours, monsieur le Président.

M. le vice-président: Des députés désirent-ils poser des questions? Sinon, je donne la parole au député de Waterloo (M. McLean).

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat pour appuyer l'amendement dont a été saisie la Chambre, amendement qui demande à la Chambre de condamner le gouvernement et de rejeter un budget qui n'apporte pas de solution adéquate au drame du chômage. Cette motion parle également du déficit énorme du Canada et de l'augmentation du fardeau fiscal des Canadiens.

D'abord, permettez-moi de souscrire aux observations de mon collègue, le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke) qui parlait d'un aspect particulier du budget, à savoir la suppression de la déduction de $100 pour les dons à des organismes de charité. Selon lui, il s'agit d'une razzia fiscale de la part d'un gouvernement qui prétend aider le secteur du bénévolat. Un peu plus tôt aujourd'hui, durant la période des questions, en réponse à des questions de mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Roche), le ministre a essayé de persuader la Chambre qu'en faisant fi des propositions du donnant donnant, et en supprimant la déduction d'impôt de $100, il a encouragé les Canadiens en leur permettant de réclamer le montant qu'ils ont réellement versé. Il a également prétendu qu'il a encouragé le secteur du bénévolat en ne tenant aucun compte de ses propositions et que ce dernier se porte assez bien malgré tout au Canada.

Au cours de ma brève intervention, je veux, en tant que porte-parole de l'opposition pour tout ce qui touche au secrétariat d'État, montrer à la Chambre que le gouvernement a été incapable de prendre des mesures efficaces permettant de soutenir le secteur du bénévolat. Permettez-moi tout d'abord de ne pas me contenter de faire allusion aux dirigeants des cent principaux organismes bénévoles nationaux, et de partager avec vous les observations que m'a livrées un de mes électeurs, M. Ernie Ginsler, président du Conseil de planification sociale de la région de Waterloo. Voici ce qu'il pense des mesures proposées par le gouvernement en ce qui a trait au secteur du bénévolat.

Selon lui, en matière de création d'emplois, il n'y a aucune règle d'établie pour le secteur du bénévolat et les projets de création d'emplois manquent d'imagination. Le gouvernement prodigue continue de faire fi de la rentabilité du secteur du bénévolat en ce domaine. Il a ajouté que le gouvernement a totalement ignoré l'efficacité pourtant prouvée de la formule du donnant donnant. Les grands projets d'immobilisation dont le ministre des Finances (M. Lalonde) entend avancer la réalisation créeront peut-être des emplois pour une partie des chômeurs actuels, mais il prévoit par contre que cette décision se traduira en définitive par une augmentation du chômage à la fin des années 80. M. Ginsler a ajouté qu'en tant que personne cherchant à motiver le secteur du bénévolat dans cette partie du sud-ouest de l'Ontario, rien ne lui permet de supposer que le gouvernement reconnaît qu'une période de prestation d'assurance-chômage de 50 semaines est insuffisante, dans la conjoncture économique actuelle. A son avis, les organismes de bienfaisance sont déjà au bout du rouleau depuis l'imposition du programme des 6 et 5 p. 100 aux services sociaux dans le cadre de l'entente sur le financement des programmes établis, et le gouvernement fédéral se contente simplement de demander aux municipalités de supporter seules le fardeau que constituent les personnes n'ayant plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Enfin, il a affirmé, et je suis d'accord avec lui, monsieur le Président, qu'il était tout à fait clair que le gouvernement ne comprenait absolument pas la complexité des services assurés par le secteur du bénévolat au Canada.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'aux comités, sur la place publique et à la Chambre, le gouvernement a dit vouloir tenir compte des propositions et des instances du secteur du bénévolat. Je voudrais faire lecture à la Chambre de ma lettre du 2 mars 1983 au secrétaire d'État (M. Joyal), lettre dans laquelle je souligne le désir de mon parti de collaborer avec le gouvernement à l'établissement d'encouragements pour le secteur du bénévolat. J'écrivais alors:

Comme je vous l'ai dit lors de la réunion du comité permanent de la culture et des communications le 23 novembre 1982, et comme je l'ai par la suite répété à la Chambre à plusieurs reprises pendant la période des questions, l'opposition officielle tient beaucoup à participer à l'enquête parlementaire que vous avez annoncée à Toronto au début de novembre dernier et qui portera sur les problèmes financiers et juridiques des organismes bénévoles du Canada.

Il y a près de quatre mois que vous avez annoncé la tenue de cette enquête, et je me préoccupe de plus en plus des inconvénients que les décisions illogiques et intempestives des divers ministères de l'État entraînent pour les travailleurs bénévoles. Comme le gouvernement n'a toujours pas mis au point la politique d'ensemble à l'égard du bénévolat, politique que les divers secrétaires d'État nous promettent depuis 1976, le secteur en général et certains organismes en particulier éprouvent de plus en plus de difficultés d'ordre pratique à cause des décisions myopes qui prennent les ministères du Revenu national et des Finances.

Je rappelais ensuite au ministre que:

J'ai toujours pensé que le Parlement, en faisant un examen approfondi de cette situation, pourrait faire un premier pas pour encourager le secteur bénévole du Canada à maintenir et à étendre les services qui lui ont valu son excellente réputation. La conjoncture économique rend une telle enquête encore plus inpérieuse. Vous vous rappellerez que l'un de vos prédécesseur, l'honorable David MacDonald, C.P., avait annoncé le 2 novembre 1979 la création d'un groupe de travail spécial de la Chambre des communes qui serait chargé «de faire rapport de ses conclusions et de formuler des recommandations à propos des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour renforcer le rôle du secteur bénévole:

1. parce que c'est en soi un objectif souhaitable,

2. pour que le public ne soit pas obligé de compter uniquement sur les services de l'État, et

3. pour que ces organismes soient mieux en mesure de fonctionner indépendamment du gouvernement.»

Depuis lors, le Comité des organismes bénévoles nationaux a contribué pour beaucoup à mettre au point une politique de l'État à cet égard en mettant en lumière certains problèmes précis, notamment:

1. la réforme fiscale,

2. la définition d'une œuvre de bienfaisance dans la loi,

3. la situation financière des sociétés sans but lucratif, et

4. la coordination des rapports entre les divers services de l'État et le secteur bénévole.

Des recherches menées par les organismes bénévoles et plusieurs universités canadiennes ont établi le potentiel de rendement du secteur bénévole en matière de création d'emploi et de formation professionnelle. Le Canada a plus que jamais besoin d'exploiter ce potentiel au maximum. Comme vous le disiez le 23 novembre, le gouvernement fédéral n'a pas encore reconnu la nécessité d'appuyer ce secteur pour exploiter sa capacité démontrée de créer des emplois.

● (1620)

Je dois cependant souligner que mes collègues de l'opposition officielle et moi-même sommes convaincus qu'il serait inutile d'entreprendre une autre étude détaillée de la «situation» du secteur bénévole. Il faudrait plutôt faire un examen rapide et efficace des recherches déjà effectuées et de l'expérience acquise. On pourrait alors formuler des recommandations précises pour que le gouvernement puisse intervenir au plus tôt . . . Vous vous rappellerez que le mandat du groupe de travail établi en 1979 prévoyait la présentation d'un rapport final six mois plus tard.

Quand j'ai donné notre accord au ministre, je lui ai aussi rappelé que Statistique Canada avait enfin publié les résultats d'une étude menée en 1980, selon laquelle l'activité économique produite par les 47,000 organismes de charité du Canada représentait 3 p. 100 de notre produit national brut.

Il est temps que le gouvernement reconnaisse l'apport des organismes bénévoles à la société canadienne en lançant une enquête parlementaire à leur sujet. Je tenais à donner cet aperçu de la situation pour bien montrer que mes collègues et moi-même avons mûrement réfléchi à la question et sommes

prêts à appuyer le gouvernement s'il décide de s'engager dans la voie qu'il préconise depuis des années.

Le 25 mars, j'ai reçu une réponse du secrétaire d'État (M. Joyal) me remerciant de ma lettre du 2 mars où je lui exposais ces propositions en vue de créer un groupe de travail parlementaire pour enquêter sur les aspects financiers et juridiques de la politique gouvernementale touchant le bénévolat. Voici ce qu'il me disait:

> Votre réaction enthousiaste me réjouit et je considère votre offre de collaborer à nos initiatives en matière de bénévolat comme l'expression du soutien que vous êtes prêt à accorder à mon plan d'action.

Voilà dans quel état d'esprit nous attendions le budget. Nous espérions que le gouvernement, après en avoir manifesté l'intention depuis une dizaine d'années, allait enfin s'occuper sérieusement de ce secteur.

Puis, le ministre a déposé le budget, en déclarant plus ou moins que les représentants des organismes bénévoles approuvaient la suppression de la déduction forfaitaire de $100. Toutefois, voici le compte rendu d'une réunion que le ministre des Finances a tenue avec ces personnes le 22 février dernier. Lors de cette réunion, des représentants des organismes bénévoles ont bien fait comprendre au ministre que s'il supprimait la déduction forfaitaire sans prévoir de crédit d'impôt de quelque sorte pour les dons de charité, ce serait priver de certains avantages appréciables les organismes bénévoles du Canada. Cette mesure n'encouragera aucunement les dons de charité et elle n'incitera pas non plus les riches à donner davantage, malgré la situation inéquitable qui leur accorde actuellement plus de crédits et, partant, de meilleures raisons de faire la charité que les contribuables à faible revenu.

A entendre le ministre, c'est comme s'il supprimait la déduction forfaitaire uniquement parce que les organismes bénévoles le lui ont demandé. C'est à croire que le secrétaire d'État n'a pas pu tenir sa promesse. Il nous avait annoncé la création d'un groupe de travail sur l'aspect juridique et financier du bénévolat. «Attendez de voir le budget», avait-il dit. Le changement a été opéré malgré les avis exprimés lors des séances de consultation, sans les encouragements qui auraient profité à l'ensemble du secteur et sans que l'on tienne compte de l'analyse de rentabilité selon laquelle trois emplois bénévoles créent un emploi rémunéré.

Comme me l'a dit un des dirigeants du Comité des organismes bénévoles nationaux, la suppression de la déduction uniforme revient à imposer ceux qui ne sont pas généreux, les 90 p. 100 de contribuables qui ne donnent rien, mais par contre, cela permet au gouvernement central d'exercer un contrôle encore plus serré sur les organismes bénévoles en obligeant ces derniers à compter davantage sur les subventions de l'État pour poursuivre leurs activités. Comme le gouvernement fédéral n'a pas révisé sa définition des œuvres de bienfaisance, les organismes bénévoles doivent continuer à faire ses quatre volontés.

Si l'on se place du point de vue des bénévoles, ce budget les soumet entièrement au gouvernement. S'ils sont bien obéissants, le gouvernement leur accordera un peu d'argent, mais seulement quand cela lui conviendra. En fait, le seul à bénéficier de cette suppression sera le Trésor public, dont les recettes augmenteront de 80 millions, ce qui représente une coquette somme qui pourrait, comme tout le monde l'a reconnu, s'élever à 300 millions sur une période de cinq ans.

Alors que ce budget n'offre rien aux chômeurs qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et que le budget prévoit un taux de chômage de 11.4 p. 100 pour 1984, le ministre néglige totalement le secteur bénévole qui est sous-employé, même si les bénévoles ont prouvé qu'ils pouvaient très bien assurer les services requis par cette couche sociale de plus en plus importante. Bien sûr, on va augmenter de 40 millions le budget de Katimavik en vue de créer des emplois. Néanmoins, l'YMCA a déjà démontré, en théorie comme en pratique, qu'avec ces 40 millions il aurait pu dispenser une formation professionnelle durable d'une valeur de 120 millions.

Je veux profiter des quelques minutes qui me restent pour demander au gouvernement pourquoi il n'a tenu aucun compte des consultations qui ont eu lieu au cours de l'étude «Gens à l'œuvre», en 1981, ou à l'occasion des engagements pris par les secrétaires d'État, avant la défaite des libéraux en 1979 et après leur retour en 1980. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il tenu aucun compte des faits et des chiffres présentés par Statistiques Canada et les services de recherche?

Au début de la session, j'ai présenté le projet de loi C-233, tendant à promouvoir le rôle du secteur bénévole dans la société canadienne. Le secrétaire d'État de l'époque, qui est actuellement ministre des Communications (M. Fox), a répondu à ceux qui soutenaient mon bill. Dans une lettre du 5 juin 1981, il a déclaré: «Vous comprendrez, j'en suis sûr, pourquoi le gouvernement ne soutiendra pas ce projet de loi». Il ajoutait:

> Nous avons déjà établi les mesures essentielles à prendre pour promouvoir le bénévolat et nous nous penchons maintenant sur certaines questions telles que la redéfinition de l'œuvre de bienfaisance et la proposition «donnant donnant» du Comité des organismes bénévoles nationaux concernant les déductions d'impôt. Les agents chargés du programme d'action bénévole coordonnent l'élaboration de la politique d'action bénévole au sein du gouvernement en plus d'assurer la liaison avec le Comité des organismes bénévoles nationaux.

Où en est cette étude? Cette lettre date de deux ans. On nous a dit qu'on étudiait la question, qu'on avait révisé la politique, que l'on communiquerait aux organismes bénévoles mon projet de loi qui incitait les contribuables à fournir des biens et services et que toute cette affaire était en bonne voie.

Je tiens à dire à Votre Honneur que par rapport aux attentes et à l'impact politique, le budget a non seulement déformé la réalité mais aliéné dans le monde du bénévolat beaucoup de gens disposés à se dévouer. Dans leur mémoire, les représentants des grands organismes bénévoles du Canada ont exposé au ministre des Finances les faits et les chiffres de l'impact que ce secteur exerce sur la vie canadienne, de ces près de 40,000 organismes de bienfaisance immatriculés, lesquels ont collecté 5.6 milliards de dollars en 1980, ce qui équivaut à 11 p. 100 de l'ensemble des recettes fédérales et près de 2 p. 100 du produit national brut. Leur facture salariale s'établissait en 1980 à 1.7 milliard de dollars, dont on estime qu'il a rémunéré 173,000 travailleurs, dont 23 p. 100 à temps partiel. Cela représente 1.6 travailleurs employés au Canada, deux fois plus que n'en emploie directement l'exploitation forestière, ou le quart de l'ensemble des effectifs de toutes les administrations publiques du Canada, ou le nombre de travailleurs à l'oeuvre à Terre-Neuve.

• (1630)

En 1979-1980, 2.7 millions de Canadiens ont donné 373 millions d'heures de travail. S'ils avaient été rémunérés au salaire moyen du secteur tertiaire, leur travail aurait représenté 2 milliards de dollars, soit presque autant que la facture salariale du secteur agricole. Si l'on appliquait la notion de valeur ajoutée aux données financières de ces 40,000 organismes charitables, on trouverait que ce secteur a ajouté 4.5 milliards de dollars au produit canadien de 1980, c'est-à-dire 1.7 p. 100 du PNB.

En terminant, je tiens à appeler l'attention du gouvernement sur la documentation qui lui a été présentée, et rappeler à l'attention des Canadiens que le gouvernement a donné une idée fausse de ces propositions. J'invite le gouvernement à refaire ses calculs rapidement et à jouer franc jeu avec les Canadiens, spécialement avec les près de trois millions qui fournissent leur temps bénévolement et donnent généreusement leur obole.

M. le vice-président: Des questions, des commentaires et des réponses?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Lisgar (M. Murta)—Les chemins de fer—*a*) La politique relative au tarif pour les oléagineux—L'exclusion de la graine de tournesol. *b*) Plaidoyer en faveur de la culture du tournesol; l'honorable député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon)—Les Mines—*a*) La mine Cyprus Anvil du Yukon. *b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—Questions ouvrières—*a*) L'égalité des salaires pour les femmes. *b*) La compilation de statistiques.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M^lle^ Carney (p. 24689).

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): J'ai été très heureux, au début de la période des questions d'aujourd'hui, d'entendre le critique de l'opposition officielle pour les questions de transports, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), ouvrir le feu en posant une série de questions sur les projets spéciaux de relance du gouvernement fédéral qui ont pour but de moderniser la flotte de la garde côtière canadienne, suivant l'annonce qui en a été faite ce matin par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) au nom de mon ministre, le ministre des Transports (M. Pepin).

Dans sa première question, le député a demandé combien d'emplois ce projet allait créer. Le ministre des Approvisionnements et Services a répondu que ce programme allait fournir 20,000 années-personnes d'emploi à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la construction navale au Canada. Et comme, a-t-il dit, le contenu canadien est très élevé dans ces projets, il va y avoir beaucoup de retombées pour les industries et les travailleurs du Canada.

Le député d'Annapolis Valley-Hants a alors demandé des précisions sur le programme d'acquisition de la grade côtière, demandant par exemple quels navires allaient être remplacés, dans quelles régions du Canada les emplois allaient être créés et où les navires allaient être déployés. Voilà autant de questions auxquelles on ne saurait répondre dans le peu de temps que dure la période des questions. J'aimerais donc lui fournir un complément de détails pendant ce débat budgétaire.

Comme il le sait, la garde côtière est en activité dans cinq régions du Canada. Il y a tout d'abord la région de Terre-Neuve, ce qui englobe la côte terre-neuvienne, le détroit de Cabot et la côte labradorienne jusqu'au 60e parallèle. Deuxièmement, les Maritimes, ce qui comprend la partie orientale du golfe Saint-Laurent, les eaux côtières de la Nouvelle-Écosse, la baie de Fundy et la zone maritime jusqu'à la frontière américaine. Troisièmement, il y a la région des Laurentides, qui va des écluses de Beauharnois jusqu'à la Voie maritime du Saint-Laurent, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, la partie occidentale du golfe ainsi que la partie orientale de la baie James et de la baie d'Hudson, et le détroit d'Hudson. Quatrièmement, il y a la région centrale du Canada qui englobe les cours d'eau navigables en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan ainsi que la partie occidentale de la baie James et de la baie d'Hudson. Finalement, il y a la région de l'Ouest depuis la frontière du Manitoba jusqu'à la côte du Pacifique et de l'océan Arctique y compris le réseau fluvial du Mackenzie. Les nouveaux navires seront répartis entre ces régions en fonction des besoins saisonniers et de la demande.

Je voudrais indiquer ce que le gouvernement achètera aux termes de ce programme. Tout d'abord, un nouveau brise-glace lourd, modèle 1200, d'une valeur de 100 millions de dollars qui viendra remplacer le *Labrador* âgé de 33 ans qui navigue dans les eaux des provinces de l'Atlantique. Le programme comprendra en outre six ravitailleurs, modèle 1100, conçus pour fournir des aides à la navigation, notamment des bouées, des balises et des phares et pour servir de brise-glace légers. Il y a aussi deux ravitalleurs, modèle 1050, conçus selon le modèle d'un navire de ravitaillement en haute mer pour la prospection pétrolière. Ils serviront au transport d'aides à la navigation, et également de brise-glace. Il y a également deux petits ravitailleurs, modèle 800, pour des aides à la navigation. Un certain nombre de petites embarcations de service seront également achetées. Elles seront utilisées pour les travaux d'entretien courant et pour d'autres travaux près du rivage et très souvent elles serviront d'aides aux navires. En outre, on prévoit un programme de radoub et de modernisation des navires *Sir*

Humphrey Gilbert, *Narwhal* et *Simon Fraser*. Tous ces navires fournissent des aides à la navigation et servent de brise-glace. Nous voulons ainsi améliorer ces navires pour leur permettre de poursuivre leur mission avec beaucoup de compétence durant encore dix à 15 ans.

Le coût global de ces navires est d'environ 780 millions de dollars. Aux termes du programme accéléré annoncé plus tôt aujourd'hui, une somme de 185 millions est ajoutée aux plans actuels de dépenses pour qu'on puisse entreprendre les travaux de construction beaucoup plus tôt.

Comme le ministre le signalait dans son communiqué ce matin:

> Grâce à ces nouveaux navires, la capacité générale de notre garde côtière sera sensiblement améliorée quand elle devra fournir des aides à la navigation ou briser les glaces. Les nouveaux navires joueront aussi un important rôle secondaire dans les activités de recherche et de sauvetage.

Il a ajouté qu'il s'agissait d'un des programmes les plus importants de l'histoire de la garde côtière. J'en conviens.

Je voudrais en second lieu aborder l'initiative, annoncée par le ministre des Finances (M. Lalonde) dans le budget d'avril 1983, en faveur des transports dans l'Ouest pour la relance nationale. Ce programme prévoit des crédits fédéraux de 3.7 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Les subventions au titre du Pas du Nid-de-Corbeau, ainsi que d'autres dépenses, soit des wagons-trémies et la remise en service d'embranchements, la légère augmentation de la contribution des producteurs pour le transport de leurs céréales et l'investissement de 16.5 milliards des chemins de fer au cours de la prochaine décennie fourniront 400,000 années-personnes de travail au cours des dix prochaines années. Voilà le fruit de la collaboration de tous les secteurs et des gouvernements.

Je saisis l'occasion pour préciser davantage ce que nous entendons par cette initiative en faveur des transports dans l'Ouest qui créera 375,000 emplois. En février dernier, le gouvernement du Canada annonçait une politique qui aura pour effet de supprimer le tarif statutaire fixe pour le transport des céréales par chemin de fer et de le remplacer par une nouvelle mesure législative, le projet de loi sur le transport des céréales dans l'Ouest, qui fixera de nouveaux tarifs et garantira un transport ferroviaire efficace.

Le gouvernement accordera chaque année une subvention de 651.6 millions. Cette somme, la subvention au titre du Pas du Nid-de-Corbeau, représente la différence entre le coût réel en 1981-1982 du transport de 31.1 millions de tonnes de céréales et ce que le producteur paie actuellement, soit seulement 152 millions. A l'avenir, les producteurs et le gouvernement assumeront tous les deux l'augmentation des frais de transport. Du pourcentage annuel de l'augmentation des coûts, le producteur paiera, de 1983 à 1985, les trois premiers points et le gouvernement le reste. A partir de 1985, le producteur devra assumer les six premiers points du pourcentage de l'augmentation et le gouvernement le reste. Cette protection contre les taux élevés d'inflation n'est offerte à aucun autre secteur de notre économie. Aucun autre n'est ainsi protégé contre l'inflation.

Étant donné que les exportations de céréales augmentent, le producteur devra assumer intégralement le coût du transport des céréales en sus de la quantité record de 31.1 millions de tonnes expédiées en 1982. A partir de ce plein tarif et du tarif subventionné applicable aux 31.1 millions de tonnes, on calculera un tarif pondéré unique qui s'appliquera à toutes les livraisons d'une campagne agricole. C'est pourquoi cette mesure ne dissuadera pas les céréaliculteurs d'accroître leur production, comme le prétendent le Syndicat du blé de la Saskatchewan, le Syndicat national des cultivateurs ou d'autres groupes intéressés. D'ici à 1986, l'avantage du Pas du Nid-de-Corbeau et la part fédérale de la hausse des frais de transport seront versés directement, à parts égales, aux chemins de fer et aux producteurs, au moyen de paiements selon la superficie cultivée. C'est ce point qui est le plus sujet à controverse, parce que près de la moitié des producteurs de l'Ouest souhaitent que nous leur versions ces paiements directement, et les autres souhaitent que nous les fassions directement aux chemins de fer. C'est donc là le point en litige. Mon ministre propose, très judicieusement à mon avis, un compromis. Les paiements commenceront par être effectués aux chemins de fer et peu à peu aux producteurs, de sorte que d'ici à la fin de 1985, près de 50 p. 100 des paiements iront aux producteurs et le reste aux chemins de fer. A la fin de cette période, ce système fera l'objet d'une révision en vertu de la loi à venir. Les méthodes de paiements seront donc révisées à ce moment-là. A ce moment-là, ce sera au Parlement de décider s'il faut augmenter les paiements aux producteurs, ou aux chemins de fer, ou continuer selon le principe que propose actuellement le ministre, soit en répartissant les paiements à parts égales entre eux.

• (1640)

Le nouveau tarif de transport des céréales pour les producteurs, qui doit entrer en vigueur au cours de la campagne agricole 1983, correspondra au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau plus la part de la hausse des frais qui revient au producteur, auxquels s'ajouteront les frais de transport du volume supplémentaire, le cas échéant. Comme toujours, les tarifs seront en général fonction de la distance à parcourir.

La somme que représente l'avantage du Pas du Nid-de-Corbeau, la part gouvernementale de la hausse des frais, ainsi que les autres mesures d'aide directe, s'élèveront à 3.7 milliards de dollars pour les quatre prochaines années-récoltes, soit jusqu'en 1985-1986. Ce montant représentera 80 p. 100 de l'ensemble des frais de transport des céréales subis au cours de cette période. D'ici à 1990, les dépenses courantes du gouvernement s'élèveront à environ 820 millions de dollars par an.

Grâce à l'initiative du gouvernement en faveur des transports dans l'Ouest, les chemins de fer seront indemnisés comme il se doit pour le transport des céréales. Autrement dit, si la loi est adoptée, les chemins de fer n'auront rien à débourser à l'égard de l'acheminement de cette marchandise et ils pourront alors mettre en œuvre leur programme d'investissements de 16.5 milliards de dollars, qui revêt une importance vitale. Cela ne veut pas dire que les producteurs céréaliers de l'Ouest paieront le transport d'un plus gros volume de charbon. Le gouvernement provincial de la Saskatchewan les a mal informés à cet égard. En fait, les céréaliculteurs de l'Ouest ne paieront pas le transport d'une tonne d'une marchandise quelconque autre que le grain. En effet, ils n'auront même pas à payer la totalité des frais de transport des céréales.

Que devra donc payer le producteur? Suite à cette mesure, au cours de la campagne agricole 1983-1984, le producteur paiera en moyenne 15c. le boisseau pour expédier son blé, contre environ 13c. à l'heure actuelle, soit une augmentation de 2c. le boisseau. Ce taux augmentera jusqu'à concurrence de 25c. le boisseau en 1985-1986.

En 1897, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau représentait 20 p. 100 du prix du blé. En 1982, il n'était plus que de 3 p. 100. En 1983-1984, si le prix du blé ne change pas—et il faut espérer qu'il augmente—le nouveau tarif sera inférieur à 4 p. 100 et s'élèvera à 6 p. 100 pour l'année 1985-1986. Bien qu'une augmentation de frais ne soit jamais la bienvenue, cette hausse des taux de transport des marchandises est modérée.

Les chemins de fer vont dépenser jusqu'à 16.5 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour améliorer le réseau ferroviaire. Le gouvernement surveillera ce programme d'investissements.

Les producteurs voudraient aussi avoir la garantie que les chemins de fer respecteront leurs engagements.

M. Blaikie: Il n'y en a aucune.

M. Flis: Les chemins de fer doivent présenter un plan annuel avant chaque année récolte.

M. Blaikie: Ils ne le feront jamais.

M. Flis: Il y aura également des pénalités s'ils ne respectent pas les objectifs fixés avant chaque campagne agricole.

M. Blaikie: Vous n'aurez pas le courage de les appliquer.

M. Flis: Le gouvernement continuera le programme de remise en état des embranchements estimé à 1 milliard jusqu'en 1988-1989. En 1977, 700 millions avaient été engagés. Le gouvernement dépensera 290 millions pour acheter plus de wagons-trémies. Cela portera les achats totaux du gouvernement fédéral depuis 1972 à environ 15,000 wagons, représentant une valeur d'à peu près 630 millions de dollars.

L'Agence de transport des grains, autrefois le Coordonnateur du transport des grains, verra son autorité accrue puisqu'elle aura le pouvoir de coordonner le mouvement des wagons, d'améliorer l'efficacité et de surveiller les garanties de rendement données par les chemins de fer.

Il est difficile de savoir ce que l'avenir nous réserve en matière de volume et de prix des céréales et d'inflation. C'est pour cette raison que le gouvernement s'engagera, par la mesure législative même, à revoir la situation en 1985. Cela nous permettra de quantifier l'effet du changement du tarif du Nid-de-Corbeau et de faire les rajustements nécessaires, afin que les changements soient à l'avantage des producteurs, de tous les producteurs.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le problème que nous avons aujourd'hui au sujet des initiatives en faveur des transports dans l'Ouest, ce n'est pas de savoir comment nous allons transporter les céréales en 1983, mais comment nous allons garantir que les céréales continuent d'être acheminées vers les marchés dans quatre ou cinq ans d'ici. C'est pourquoi nous devons commencer à accroître la capacité de transport immédiatement. Par exemple, il faudra cinq ans pour construire le tunnel Beaver et nous n'avons pas encore commencé. Si la mesure législative est adoptée d'ici à juin, ce que nous visons et espérons, les producteurs subiront des augmentations du prix du transport qui le doubleront à peine d'ici à 1985, mais les chemins de fer auront commencé à augmenter leur capacité de transport pour garantir que la Commission canadienne du blé n'ait jamais plus à retarder ou à refuser des ventes de céréales de la Saskatchewan en raison de problèmes de transport.

Je viens de donner deux exemples de ce que contenait le budget en matière de création d'emplois. Le premier projet entraînera la création d'emplois équivalant à 20,000 années-personnes; pour le second, ce sera 375,000 années-personnes au cours de la prochaine décennie. Vous admettrez, monsieur le Président, que ce budget mérite l'appui de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je pense qu'il a dit qu'il y aurait une faible augmentation des frais de transport pour les producteurs de céréales. Est-ce qu'il qualifie de faible une augmentation des frais de transport de 21 millions de dollars pour la prochaine année agricole, 1983-1984? S'il préfère que nous considérions une autre année, il mentionnait 1985-1986, pense-t-il que 155 millions de dollars soit une faible augmentation? Il a aussi mentionné 1991 et 1992, années où l'augmentation sera de 1,110 millions de dollars. Est-ce bien là une petite augmentation des frais de transport pour les producteurs de céréales?

M. Flis: Oui, monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre à ces questions. En effet, les chiffres paraissent énormes quand on donne les sommes totales pour une province tout entière ou pour les trois provinces des Prairies. Mais examinons l'augmentation pour un seul boisseau. Actuellement, il en coûte 13c. au producteur pour expédier un boisseau de céréales. Au cours de la prochaine campagne agricole, il paiera 15c., ce qui représente une hausse de 2c. le boisseau. En 1985-1986, le tarif grimpera à 25c. le boisseau, mais il est à espérer que le prix des céréales aura augmenté lui aussi. L'affaire serait dans le sac si nous pouvions fixer les prix nous-mêmes, mais ce n'est pas le cas. Les chiffres donnés par le critique officiel des transports du Nouveau parti démocratique paraissent énormes, en effet, pour dans dix ans d'ici. Toutefois, même au cours de la campagne agricole de 1990-1991, le producteur ne paiera que 60 p. 100 des frais de transport de ses céréales jusqu'au marché. Le gouvernement fédéral, autrement dit les contribuables canadiens, continueront de subventionner l'acheteur à raison de 40 p. 100.

• (1650)

Le député devrait aussi tenir compte de la protection ainsi assurée contre les hausses inflationnistes. Comme je l'ai dit, au cours des années 1983, 1984 et 1985, le gouvernement fera les frais des hausses de plus de 3 p. 100 et, par la suite, de celles de plus de 6 p. 100. Si l'inflation atteint 15 p. 100 d'ici à trois ans, que Dieu nous en garde, une tranche de 12 p. 100 de cette augmentation sera payée par le gouvernement, c'est-à-dire par les contribuables canadiens. J'ai été ravi de l'invitation que m'ont faite deux députés néo-démocrates de m'adresser aux agriculteurs de la Saskatchewan. J'y suis allé en fin de semaine et, lorsqu'ils ont entendu mes explications, ils étaient plus enclins à accepter notre initiative à l'égard du transport dans l'Ouest.

M. Benjamin: Le député a parlé de l'argent que les chemins de fer recevront du gouvernement et des céréaliculteurs en vertu de la formule Gilson-Snavely. Manifestement, le gouvernement et le député pensent que c'est une bonne formule. Le gouvernement et le député pensent-ils que c'est une formule équitable pour les autres secteurs de l'économie?

Pour la gouverne du député, je veux dire que si on tenait compte de cette formule pour déterminer le prix du grain, le blé rouge du printemps n° 1 coûterait $12.90 le boisseau au lieu de $4.50. Il est fort probable dans ce cas que la plupart des

producteurs de céréales seraient disposés à payer des frais de transport plus élevés. Le député croit-il que cette formule, qui a servi à rédiger le projet de loi, soit une formule qui convienne aux chemins de fer? Convient-il aussi pour les producteurs de céréales, les agriculteurs en général et d'autres secteurs d'activité de tenir compte, dans le calcul de leurs coûts, d'un rendement de 39.5 p. 100 sur l'investissement des chemins de fer, ce qui devrait entraîner quelques difficultés? Le député croit-il qu'il est normal que les céréaliers et les chemins de fer touchent 39.5 p. 100 puisque l'an dernier le producteur n'a touché que 3.5 p. 100 sur son investissement? Le gouvernement et le député veulent garantir aux chemins de fer 39.5 p. 100 dont la moitié représente un vrai bénéfice supplémentaire.

Le député m'affirme qu'à la fin de la présente décennie, 1 milliard de dollars c'est peu pour les producteurs de céréales qui n'auront pas de garantie quant à leurs revenus et quant aux prix. Il ne s'agit pas d'un mégaprojet mais d'un superprofit, de bénéfices assurés pour les chemins de fer et de dividendes pour les actionnaires. Que pense le député de la formule Gilson-Snavely pour les cultivateurs de céréales et quelques autres secteurs d'activité?

M. Flis: Monsieur le Président, compte tenu de tous les chiffres que lancent en l'air les néo-démocrates, il n'est pas étonnant que les producteurs de l'Ouest soient à la fois dans un état de confusion et de colère. J'ai visité deux circonscriptions néo-démocrates en Saskatchewan. On avait affirmé là-bas que nous allions garantir aux chemins de fer un rendement de 20 p. 100 sur leurs investissements. Pendant la fin de semaine, ce rendement est passé à 39.5 p. 100. Voilà ce que dit le député. Pas étonnant que les agriculteurs n'y comprennent plus rien et soient déçus. Ce dont il faut tenir compte . . .

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a mal compris ou mal interprété ce que j'ai dit.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Il n'y a pas matière à rappel au Règlement.

M. Flis: Monsieur le Président, il est dommage qu'un parlementaire de si longue date n'ait pas encore appris ce qu'est un rappel au Règlement.

Voyons un peu ce que les chemins de fer gagnent ou perdent en transportant du grain. Au cours de la dernière campagne, les chemins de fer ont perdu plus de 200 millions dans le transport des grains. Le député voudrait qu'on tienne compte du transport du charbon et du soufre, deux activités rentables pour les chemins de fer. Il est bien naturel que ceux-ci investissent en priorité dans le transport du charbon et du soufre et se désintéressent des grains.

Nous craignons que dans cinq ou dix ans, au moment où nos grains seront en grande demande à l'étranger, notre réseau ferroviaire ne soit pas à la hauteur des besoins. Les néo-démocrates ne veulent considérer que la parité des prix, affirmant que nos producteurs doivent produire à des prix concurrentiels. D'après moi, la concurrence est une affaire non seulement de prix mais de livraison et de qualité. Il faut pouvoir livrer le grain bien sec, dans de bonnes conditions, dans les délais prescrits et à un prix concurrentiel.

Une chose qui me réjouit énormément, c'est le degré d'efficacité que détiennent les céréaliers de la Saskatchewan et des autres provinces de l'Ouest, ce dont je les félicite. Les céréaliers canadiens sont sans doute les plus efficaces du monde. En améliorant encore leur efficacité et si les prix mondiaux continuent de monter, les producteurs toucheront encore davantage sur leur investissement. Bien sûr que le prix des engrais, des produits chimiques et du matériel s'accroît. Voilà pourquoi le prix des grains doit évoluer en conséquence. Les néo-démocrates peuvent-ils me dire comment nous allons déterminer le cours des grains sur les marchés mondiaux? Veulent-ils nationaliser non seulement le Canada mais le monde entier, chose qu'ils tenteraient je suppose, s'ils étaient au pouvoir?

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le budget libéral du 19 avril 1983 n'est, somme toute, que la dernière étape de la conversion progressive et pratiquement totale maintenant du parti libéral aux principes du néo-conservatisme. D'après cette théorie, la seule façon de résoudre nos problèmes, c'est de nous en remettre corps et âme, pour le meilleur et pour le pire, aux décisions éparpillées et sans cohésion de milliers de petites et de grandes entreprises, prises dans l'intérêt de particuliers ou de sociétés et dont le gouvernement espère, par quelque hasard miraculeux, qu'elles convergeront pour nous sortir de l'état de barbarie économique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Cette réhabilitation non déguisée du laissez-faire économique, cher au parti libéral, montre malheureusement encore une fois que c'est celui qui paie les violons qui mène la danse.

Les bailleurs de fonds du parti libéral n'ont pas manqué de dire au ministre des Finances (M. Lalonde) sur quel pied il devait danser. Ils lui ont dit de se mêler de ce qui le regardait, de réduire les impôts sur les sociétés, d'alléger davantage le fardeau fiscal des entreprises, d'imposer davantage la classe moyenne en guise de compensation et de laisser les sociétés se sortir de l'ornière dans laquelle elles nous ont tous mis alors que les pauvres et les chômeurs devront prendre leur mal en patience en faisant contre mauvaise fortune bon cœur. Et surtout, ces bailleurs de fonds ont donné ordre au ministre des Finances de ne pas se poser de questions sur la façon dont fonctionnait l'économie dans son ensemble et encore moins de répondre aux questions qui lui seraient posées à ce sujet, ni sur la valeur ou la dimension humaine de ce monde statistique désincarné dans lequel les économistes déshumanisés d'un gouvernement étroit d'esprit et de ces grandes sociétés se livrent à toutes sortes d'acrobaties intellectuelles et de spéculations tirées par les cheveux, fiers de leurs dernières cogitations mathématiques.

• (1700)

Monsieur le Président, le ministre des Finances a été un petit garçon modèle. Tous les Canadiens qui réfléchissent ont honte de ce qu'il est advenu de nous en tant que nation, une nation à l'agonie qui regarde un gouvernement qui a perdu, depuis longtemps, tout courage et tout sens de la dignité, qui rampe et qui par sa servilité et son obséquiosité devant la politique économique et étrangère des États-Unis rabaisse la notion même de notre indépendance. Le budget, et tous les documents qui l'accompagnent, sont le fruit d'une mentalité veule qui refuse totalement de voir en face les réalités économiques et politiques, des réalités dont il faut bien s'imprégner si nous voulons résoudre les graves problèmes économiques que personne ne conteste.

Ce sont là quelques-unes des réalités dont j'aimerais traiter aujourd'hui, monsieur le Président. Je ne prétend certes pas détenir toutes les réponses, mais je suis persuadé qu'à moins de poser des questions pertinentes, nous ne réussirons pas à trouver des réponses valables. Et c'est à ce chapitre que le budget a lamentablement échoué.

Les Canadiens étaient disposés à s'entendre dire que nos difficultés étaient passablement grandes, quelles en étaient les causes, et qu'elles étaient complexes à résoudre. Ils étaient prêts à entendre la vérité, et ils le sont toujours d'ailleurs. Ils étaient prêts pour la manne, mais ce sont plutôt des cailloux qu'on leur a lancés, ces mêmes cailloux que les conservateurs polissent depuis des années et qu'ils lanceront aux Canadiens si ces derniers, au comble du désespoir, ce qui est fort compréhensible, donnent le pouvoir aux conservateurs lors des prochaines élections, car tant sur le plan historique que numérique, ceux-ci ont les meilleures chances de former un nouveau gouvernement.

Et quelles sont donc ces réalités, monsieur le Président, auxquelles ce budget, de conception à la fois libérale et conservatrice, a négligé de répondre? Tout d'abord, on ne reconnaît nulle part, ni dans ce budget ou les documents qui l'accompagnent, ni dans les perspectives économiques, le rôle spécial que jouent les sociétés multinationales dans l'économie canadienne, et en fait dans l'économie internationale; nulle part il n'est question de la façon dont le gouvernement peut, ou ne peut pas, protéger le bien commun quand il se heurte aux stratégies capitalistes mondiales de ces géantes. On n'analyse nulle part les effets du comportement de ces sociétés dont souvent les pouvoirs et les avoirs dépassent de loin ceux de bien des États dans le monde. A cet égard, l'analyse du budget se compare à celle du jeu des joueurs sur un terrain de football lorsqu'on fait abstraction des principaux joueurs. Pareille omission suffit à enlever toute crédibilité au budget en tant qu'analyse sérieuse de l'économie.

Deuxièmement, encore au sujet de l'omission des multinationales, rien ne donne à croire dans le budget qu'il y ait jamais existé de dialogue Nord-Sud ou encore qu'il soit nécessaire pour le Canada de chercher à définir le nouvel ordre économique mondial, juste et durable qu'il souhaite voir instaurer et auquel il voudrait participer en prenant des mesures économiques à court et à long terme. Évidemment, il est impossible à un gouvernement qui a renoncé au rôle qui lui revient de contrôler les conditions du marché de collaborer et de travailler à établir dans le monde un nouvel ordre économique mondial qui soit plus juste, puisque, ce faisant, il irait à l'encontre de sa politique, soit celle de laisser le secteur privé prendre les décisions importantes. Le premier ministre (M. Trudeau), qui s'était naguère acquis une certaine réputation pour avoir prôné, en paroles tout au moins, l'intensification des rapports Nord-Sud, doit bien éprouver quelques remords en contemplant chaque matin l'équivalent canadien du «Portrait de Dorian Gray.»

Ensuite, ni le budget ni aucune des analyses qui l'accompagnent ne cherche vraiment à faire face à la crise économique réelle de l'État providence, crise qui, soit dit en passant, n'est pas la conséquence du fait qu'un trop grand nombre de Canadiens ordinaires cherchent à vivre aux crochets de l'État providence. Bien au contraire: la cause tient au fait que l'entreprise privée vit depuis trop longtemps aux crochets et au détriment non seulement de l'environnement et de la société de notre pays mais aussi des générations futures. Le moment est maintenant venu pour l'entreprise privée de payer ses dettes.

Pourtant, ceux qui appartiennent à l'aile droite politique et qui se déclarent de si chauds partisans du paiement par l'usager dans le cas de l'assurance-maladie, qui vantent haut et fort le travail et la responsabilité, ne sont pas prêts non plus à reconnaître qu'ils ont exploité à outrance certaines de nos ressources humaines et naturelles. En fait, ils sont encore moins capables de comprendre ceux qui parlent de devoir et de responsabilité, tant il est vrai qu'à parler à longueur d'années de concurrence, d'intérêt personnel et d'individualisme farouche, ou arrive à dilapider son capital moral pour utiliser une analogie que certains de mes honorables collègues à ma droite devraient comprendre.

Ceux qui, à la suite des Églises et de l'épiscopat canadien, ont invoqué récemment les principes du bien commun et de la morale naturelle, se sont faits traiter d'idéalistes et de naïfs. Nous avons parcouru un bon bout de chemin, monsieur le Président, pour nous retrouver maintenant au bord de l'abîme, les libéraux se précipitant eux-mêmes par étourderie dans les ténèbres, et les conservateurs nous exhortant à les y suivre au nom d'un certain darwinisme social renouvelé et d'une certaine conception du monde selon Amway.

Qui donc va se charger de réclamer la constitutionalisation des devoirs et des obligations de la propriété en même temps que le droit à la propriété? Tout sens des responsabilités a-t-il disparu? Le secteur privé aussi bien chez nous qu'à l'étranger a prospéré parce qu'il a vécu, tel un parasite, aux dépens des forces naturelles de la communauté humaine, en exploitant les ressources de notre planète, et en tenant pour acquis certains facteurs sociaux comme la famille et certains facteurs écologiques comme la salubrité de l'air et de l'eau. Mais cela ne peut durer qu'un temps.

Avec la pollution de l'environnement et l'éclatement des familles à cause de la course effrénée aux profits et l'assimilation des êtres humains à des biens de consommation, l'heure des comptes finit par sonner. Le gouvernement ne peut véritablement s'attaquer au problème que si ceux qui ont profité de la situation pendant des années, en l'occurence les sociétés privées, se rebellent au nom du profit contre un régime fiscal et un modèle économique qui les obligeraient à assumer leur juste part dans l'économie et à supporter les conséquences de leurs actes. De fait, la plupart des entreprises dites privées sollicitent plus que jamais les largesses du Trésor public.

Telle est la situation, monsieur le Président. Les libéraux n'ont pas eu le courage avec le budget de mettre les Canadiens en face des réalités pour qu'ils décident si oui ou non ils sont prêts à bâtir un avenir économique qui tienne compte de tous ces éléments et qui mette fin à toutes les injustices cachées.

Au lieu de cela, les libéraux ont concédé la défaite sans même se battre. Ils ont cédé sans même demander franchement aux Canadiens ce qu'ils préféraient et sans engager avec eux un dialogue sur les conséquences des différentes solutions possibles.

Les Canadiens veulent-ils un gouvernement qui va continuer de croire à l'argument spécieux du secteur privé voulant que si la productivité est en baisse, c'est à cause des travailleurs canadiens et de la société? Ou veulent-ils plutôt un gouvernement

qui soit prêt à débloquer les fonds nécessaires pour non seulement assumer mais même accroître le rôle qu'il doit jouer pour acquitter les coûts sociaux et écologiques imposés à notre système économique et pour mettre en place un système économique exempt de ce genre de problèmes?

La plupart des économistes, tous les libéraux et tous les conservateurs parlent de la baisse de productivité. De leur point de vue borné, il peut sembler en effet que la productivité soit en baisse, mais Hazel Henderson, conférencier américain, futurologue et auteur de «*The Politics of the Solar Age, Alternatives to Economics*», parlant de la baisse apparente de la productivité déclare ceci:

> . . . c'est uniquement parce qu'ils l'ont gonflée pendant des décennies et qu'ils en ont camouflé les coûts réels.

Monsieur le Président, pourquoi s'en prend-on toujours à la productivité des travailleurs et non à la productivité du système économique dans son ensemble? Tout le problème est là. L'utilisation des ressources énergétiques est un bon exemple. Il n'est pas surprenant que la productivité et la rentabilité de l'industrie pétrolière et gazière soient en baisse puisque le modèle économique en place depuis des années est fondé sur la vente et l'épuisement rapide de gisements faciles d'accès.

• (1710)

Nous traversons effectivement une crise, mais il ne s'agit pas à proprement parler d'une crise de productivité; il s'agit d'une crise provoquée par le fait que nous ne sommes pas arrivés à ménager les ressources facilement accessibles, ce qui nous a rendu davantage tributaires de l'extraction du pétrole du Nord et du pétrole sous-marin qui est coûteuse, difficile et qui a des conséquences sociales et écologiques désastreuses.

Monsieur le Président, c'est en faisant des analyses de ce genre que nous arrivons à comprendre les causes de la crise de rentabilité qui frappe le système économique occidental. Ce n'est pas que les gouvernements dépensent trop d'argent, comme semblent le croire les conservateurs et les libéraux; c'est que les gouvernements n'ont pas été chargés officiellement de percevoir, de dépenser et de faire tout ce qui est nécessaire pour réparer les dégâts sociaux et écologiques provoqués par nos valeurs économiques et notre mode de vie. Beaucoup n'ont pas eu l'aptitude idéologique ni l'inclination ni la perspicacité de le faire.

La solution consiste non pas à supprimer toute intervention du gouvernement sur le marché mais plutôt à faire intervenir les pouvoirs publics à tous les échelons ainsi que les autres organes coopératifs et communautaires, pour transformer le marché de façon à tenir compte du coût d'une activité économique et à attacher autant d'importance aux considérations d'ordre social et écologique qu'aux autres.

Pourtant, lorsque les gouvernements essaient de le faire de temps en temps, leurs citoyens le payent cher. Il faut affronter ce problème également. Cette réflexion me ramène à mes deux premières remarques sur la façon dont le budget esquive la réalité en faisant semblant qu'il n'existe pas de multinationales et en ne tenant pas compte de la nécessité d'établir un nouvel ordre économique international. A l'heure actuelle, les pays qui essaient d'instaurer une certaine justice sociale, économique et écologique risquent d'être boycottés par les multinationales sur le plan économique et d'être considérés comme suspects voire d'être persécutés par les Américains sur le plan politique.

Les multinationales peuvent se servir de leur mobilité mondiale presque mortelle, et elles le font, pour aller investir ailleurs lorsque leurs marges bénéficiaires sont menacées. Les Américains s'efforcent d'empêcher le dialogue mondial, dont l'importance est critique, en faisant l'éloge de la libre entreprise et en brandissant le spectre de la conspiration des communistes dans le monde. Le seul pays qui puisse se défendre sur le plan économique, même s'il viole les principes de la libre entreprise, ce sont les États-Unis. Lui, il peut se le permettre.

Les trois questions que j'ai abordées sont étroitement liées. Nous ne pouvons pas espérer bâtir un avenir prometteur sur les plans social et environnemental si nous ne trouvons pas le moyen de prendre en main notre propre destinée économique, si nous ne devenons pas beaucoup moins vulnérables aux décisions prises à l'étranger, dans les conseils d'administration des multinationales étrangères. Nous ne pouvons espérer y parvenir sans un nouvel ordre économique international plus équitable. Il faudra que les multinationales perdent tout pouvoir, ou au moins qu'elles soient forcées de tenir compte du bien commun de l'ensemble de la planète, et qu'elles soient empêchées de dresser les peuples les uns contre les autres.

Un nouvel ordre social et économique est en train de prendre forme, à la fois au Canada et partout dans le monde, et le régime que nous connaissons depuis des décennies craque de toutes parts. Les nouveautés surgissent, sur le plan de la technologie et de la répartition du travail, des ressources, des richesses. Notre époque peut devenir le point de départ des plus grands progrès jamais réalisés par l'humanité, si nous profitons du dilemme dans lequel nous nous trouvons actuellement pour évaluer honnêtement, objectivement et en tenant compte des valeurs morales, les problèmes qui se posent à nous à titre de communauté humaine.

Il faut se résoudre à collaborer pour bâtir un monde dans lequel la technologie nouvelle sera au service des vrais besoins de l'humanité et non pas axée sur des considérations étroitement commerciales, un monde dans lequel le développement du Tiers monde sera fondé sur le développement de l'homme et ne se limitera pas à exporter un capitalisme primaire dans des pays qui n'ont pas une culture politique assez évoluée pour l'assimiler, un monde qui procédera à la désindustrialisation de pays comme le Canada, afin d'orchestrer le développement économique selon les besoins des générations présentes et futures et de créer un environnement où il fait bon vivre, un monde dans lequel un pays comme le Canada n'aura pas besoin de démolir toutes ses réalisations passées, comme l'assurance-maladie, pour rester concurrentiel, terme que l'on emploie pour désigner le chantage qui se pratique actuellement.

Voilà le défi qui se pose, et que les libéraux, avec le consentement et suivant les conseils du parti progressiste-conservateur du Canada, n'ont pas osé relever; ils n'ont pas osé lancer un grand débat sur ces questions cruciales. Les Canadiens doivent rester spectateurs passifs d'un grand jeu qui met en cause leur survie.

Je le répète, un nouvel ordre mondial se dessine à l'intérieur même de l'ancien, un nouvel ordre économique international.

Cet ordre n'obéira pas aux principes des économistes keynésiens marxistes ou monétaristes ni, quant à cela, aux traditions de quelque parti politique. Nous tous, dans un avenir très rapproché, nous devrons remettre en cause toutes nos certitudes.

Le point de vue que j'ai défendu aujourd'hui, c'est que les tenants de la vision politique prédominante, les néo-conservateurs, les libéraux et les progressistes conservateurs, n'ont pas la capacité intellectuelle ni l'ouverture d'esprit nécessaires pour comprendre la réalité et pour nous montrer la voie à suivre. Ils battent en retraite face aux pressions que nous subissons. Ils tentent de faire marche arrière, au lieu d'aller vers l'avant et de surmonter les problèmes qui se posent.

Néanmoins, l'avenir demeure imprévisible. A titre d'êtres humains libres et de communauté humaine libre, il me semble que nous ne pouvons croire ni agir autrement. Par conséquent, ne confions pas notre avenir à l'élite mondiale des multinationales et des technocrates et à leurs vassaux politiques, les libéraux et les conservateurs.

A titre de sociaux-démocrates, nous croyons pouvoir apporter un élément spécial et vital au débat sur la forme que prendra ce nouvel ordre et sur ce que nous pouvons faire, à titre de particuliers et de nation, de sorte que ce nouvel ordre devienne l'occasion de cet élan vers la justice et la survivance dont je parlais tout à l'heure.

Les sociaux-démocrates ont toujours soutenu, comme leur nom même l'indique, que la crise économique actuelle est révélatrice de vérités fondamentales à ceux qui, de plus en plus nombreux, y regardent de près: à savoir, premièrement, que notre système économique doit répondre du bien commun à tous égards, et que cela exige forcément que l'économie soit soumise à un contrôle démocratique croissant de diverses façons.

Deuxièmement, les prétendues réalités économiques traduisent en fait une réalité sociale qui ne saurait être ramenée à des termes strictement économiques. Voilà pourquoi nous nous appelons des sociaux-démocrates.

Nous souhaitons l'avènement d'un monde où nous tous, particuliers et collectivités, de concert avec tous les habitants du globe, pourrons influencer davantage les décisions économiques qui influent sur la qualité sociale, écologique et politique de notre avenir respectif. Ce monde ne pourra être réalisé que par des gouvernements mobilisés à cette fin et que le peuple aura démocratiquement mandatés. C'est ce mandat que mes collègues néo-démocrates et moi-même demandons aux Canadiens de nous donner. Devant l'irréalisme du budget, notre tâche nous apparaît d'autant plus urgente.

Les lignes du combat idéologique sont déjà tranchées et se définissent de plus en plus nettement tous les jours, à mesure que les libéraux et les conservateurs s'emboîtent mutuellement le pas. J'invite nos opposants à justifier leurs positions à ce niveau conceptuel et à tenter de réfuter mes affirmations. En dernière analyse, je persiste à croire que c'est grâce à un véritable échange d'idées, et non pas en se lançant des chiffres sur la situation concurrentielle des partis, que les Canadiens pourront ressentir le besoin et le désir d'aviser aux moyens de garantir une croissance humaine et économique qui soit plus que les derniers ravages de l'entreprise dite libre. Ces ravages risquent de détruire à tout jamais la santé de notre économie, la société et, finalement, toute la planète.

Un débat de cette nature ne servirait pas les intérêts des libéraux ni des conservateurs. Leurs relations vont sans doute persister et tendre à ce qu'on ne saurait décrire autrement que par le raffinement du superficiel et l'élévation de l'affrontement parlementaire au rang de but ultime de la politique, aux dépens des Canadiens eux-mêmes et, en définitive, du village planétaire. En tant que pays doté de ressources politiques et économiques suffisantes pour servir d'exemple à l'échelle mondiale, le Canada se soustrait à ses responsabilités et retombe dans l'abîme.

C'est cette même impuissance, cette même absence de volonté devant le changement fondamental qui s'impose, qui explique pourquoi le gouvernement va continuer à consacrer 12 milliards de dollars par année à l'assurance-chômage au lieu d'affecter la même somme à créer de vrais emplois, alors que ses programmes de création d'emplois à court terme ne sont que du replâtrage, des programmes rotatifs.

Si lourd que soit le fardeau des 12 milliards de dollars pour le Trésor fédéral, les libéraux le préfèrent aux représailles qu'exerceraient les investisseurs internationaux qui, s'il fallait que l'argent dépensé serve vraiment à donner du travail, sentiraient leur domination de l'ordre économique menacée.

• (1720)

M. Fisher: Monsieur le Président, il y a une ou deux inexactitudes dans le discours du député, et je pense qu'il conviendrait de mettre les choses au point et de replacer certaines questions dans leur contexte. Par exemple, le député a dit que, souvent, on blâmait les travailleurs d'une baisse de productivité. Je voudrais lui citer un passage du budget et lui demander de nous expliquer d'où vient son parti pris. Ce passage figure à la page 24666 du hansard. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré:

> Bien des gens croient que les gains de productivité entraînent le chômage.

Il a dit ensuite:

> Nous devons reconnaître, par exemple, que les préoccupations du mouvement syndical en matière de conditions de travail, de qualité et de sécurité du milieu de travail, de participation des travailleurs et de possibilités d'autodéveloppement sont entièrement légitimes et peuvent, si elles sont bien comprises, améliorer notre productivité.

Un peu plus loin, il a ajouté:

> Il y aura toujours des tensions entre les travailleurs, les entreprises et les gouvernements. Cela ne devrait toutefois pas les empêcher de coopérer pour améliorer la productivité, la compétitivité et le potentiel de création d'emplois de l'économie canadienne. C'est la clé de l'augmentation des salaires et de l'amélioration des bénéfices.

C'est exactement le contraire de ce que le député a laissé entendre, et je veux donner au député l'occasion de reconnaître à la Chambre, tout d'abord, que les travailleurs peuvent avec raison donner leur avis sur les questions qui touchent la productivité et, deuxièmement, que le gouvernement tient compte de leur avis.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, non pas de reconnaître que ce que j'ai dit était faux, mais plutôt d'expliquer pourquoi le député, qui parle pour le gouvernement, n'a pas du tout compris ce que je voulais dire. De fait, ce qu'il a dit montre à quel point j'ai raison. Pour lui, la productivité est uniquement une question de relations ouvrières-patronales. Le passage du budget qu'il a cité néglige entièrement l'autre aspect de la productivité, et je réprouve à juste titre le gouvernement de n'en avoir pas tenu compte. Je veux parler de la productivité de nos modèles d'investissement

traditionnels, c'est-à-dire la productivité de notre structure économique. Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement n'a pas cherché à expliquer essentiellement la baisse de productivité au cours des années par le fonctionnement de notre économie en général. En me citant un paragraphe du budget qui ne parle que des relations ouvrières-patronales, le député a mis l'accent sur ce que j'essayais de dire. Il n'y a aucune contradiction entre ce passage du budget et ce que je disais. Le député devrait suivre un cours de logique et nous faire grâce de ses coq à l'âne.

M. Evans: Monsieur le Président, le député parle beaucoup de productivité. Peut-il nous en donner une définition précise et concise?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je connais assez le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) pour savoir qu'il comprend très bien de quoi il est question lorsqu'on parle de productivité. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que nous avons une notion trop étroite de la productivité. C'est exactement ce que je veux dire. Il me semble que cela ne servirait à rien de donner une définition traditionnelle de la productivité. J'espère qu'il a quelque chose de plus important à me demander.

M. Evans: Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le député me donne une définition traditionnelle de la productivité. Je voudrais plutôt qu'il explique en termes précis et concis ce qu'il entend au juste par «productivité».

M. Blaikie: Disons, si vous voulez, qu'on ne peut qualifier de productive une chose qui finit par absorber toutes les ressources sociales et environnementales d'un pays ou même d'une planète. Je veux dire que seules les choses acceptables sur le plan social et environnemental peuvent être qualifiées de productives. Voilà de quoi il faut tenir compte lorsqu'on parle de productivité, mais nous ne l'avons pas fait jusqu'ici. Nous avons parlé des profits, du nombre de trucs et de machins que nous pouvons produire à l'heure, de la façon d'accélérer la production grâce aux techniques de pointe et de la quantité de marchandises qu'une usine moderne peut produire dans un laps de temps donné par rapport à ce qui se faisait avant. Mais ce n'est qu'un des aspects de la productivité. Il faut voir l'ensemble du tableau, tant sur la scène nationale qu'internationale. Si le député ne comprend pas cela, la situation est grave. Bien sûr, si nous sommes en difficulté, c'est parce que le gouvernement est dirigé par des gens comme lui.

M. Evans: Monsieur le Président, je conviens avec le député que le concept de productivité englobe bien des choses. Néanmoins, comme il a consacré la majeure partie de son discours à parler du concept de la productivité et de la mauvaise définition qu'on en a donnée jusqu'ici, je voudrais qu'il nous définisse ce qu'il entend par productivité au lieu de tourner autour du pot comme il vient de le faire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne tourne pas autour du pot. C'est peut-être parce que j'ai du mal à trouver des exemples. Néanmoins, je vais vous en donner un. Il y a quelque temps, j'ai fait une tournée dans le nord-ouest de l'Ontario. Dites-moi ce qu'il y a de productif à couper des millions et des millions d'acres de forêts sans les reboiser, ce qui oblige l'industrie forestière à aller de plus en plus loin pour trouver un produit indispensable à l'équilibre de not re balance commerciale ou à nos besoins nationaux? Il n'y a là rien de productif. Et l'empoisonnement du réseau des rivières English et Wagiboon par le mercure? Et la situation économique du coeur des villes du pays? Je pourrais continuer ainsi pendant des heures, monsieur le Président, vous parler des cancers causés par les conditions de travail et des problèmes de santé à long terme et ainsi de suite. Les exemples sont innombrables. Si le député ignore de quoi je parle, son cas est grave. C'est la même chose pour nous tous.

M. Fisher: Monsieur le Président, comme le député se décide à donner des exemples concrets, je voudrais pousser un peu plus loin la question du député d'Ottawa-Centre (M. Evans). Il serait très utile, selon moi, que nous puissions faire la distinction entre le dogmatisme vague du député et les exemples plus précis et plus concrets qu'il a cités. Pourrait-il essayer d'établir un lien entre ses exemples et son dogmatisme en répondant à la question du député d'Ottawa-Centre et pourra-t-il nous dire comment il définit le mot «productivité»?

M. Blaikie: Monsieur le Président, encore une fois, le député abonde dans mon sens. J'estimais que, pour une fois, il fallait exposer des théories. Je sais que cela cause beaucoup de difficultés aux libéraux. Ils ont besoin d'exemples concrets, d'images et d'historiettes pour pouvoir comprendre. Je ne me suis guère cantonné dans un dogmatisme vague, monsieur le Président. En fait, j'ai dit que nous devrions tous réviser nos thèses économiques. Néanmoins, les libéraux ne sont pas prêts à le faire. Ils ne veulent pas se donner la peine de réfléchir. Ils se contentent de dire que si je ne suis pas capable de leur citer une longue liste d'exemples, mes arguments ne tiennent pas debout. Je les mets au défi, car aucun d'entre eux ne l'a encore fait, de répondre aux arguments que j'ai avancés. Ils ne l'ont pas encore fait, monsieur le Président.

M. Evans: Monsieur le Président, je voudrais dire au député, à propos de la définition de «productivité», qu'on ne peut, il me semble, exprimer d'idées si l'on a pas d'abord défini les notions, les termes utilisés. Le député refuse de dire ce qu'il entend pas «productivité». Je dirais qu'il s'agit du volume de la production, de la valeur du produit national brut, au sens large, pas seulement en dollars, mais du point de vue de la qualité de vie, au sens large, que nous pouvons tous partager. S'il y a augmentation, la productivité et le niveau de vie augmentent. La productivité a trait à l'accroissement du bien-être des Canadiens. Voilà ma définition. Je n'ai pas réussi à définir exactement ce dont le député parlait, mais s'il entend exprimer des idées il devrait, à mon avis, préciser à quoi elles se rapportent.

M. Blaikie: Depuis trop longtemps, monsieur le Président, nous avons précisément mesuré la productivité à partir du produit national brut. Dans ce cas, les accidents de la circulation où meurent des jeunes gens n'entrent pas en ligne de compte lorsque vient le temps de mesurer les activités économiques. Avec le PNB, tout est ramené sur le même plan. Je veux précisément dire que, depuis trop longtemps, nous mesurons la productivité ou le bien-être, pour reprendre les termes du député, trop étroitement en argent, en mises de fonds et en production, et nous nous en tenons à ce genre de notions dépersonnalisées et déshumanisées dont le député vient de se servir en parlant des facteurs de production, de la production elle-même et du produit national brut. Voilà exactement ce que je veux dire. Nous en sommes prisonniers. Il nous faut discuter de la définition de la productivité et le député n'est pas prêt à le faire.

• (1730)

Je ne m'excuse pas de ne pas avoir tout un nouveau plan me permettant de critiquer ce que nous avons considéré comme productivité jusqu'à maintenant. Si nous attendons pour en discuter que quelqu'un donne la réponse parfaite, nous resterons enfermés pendant des années dans ce carcan dans lequel nous étouffons depuis 30 ans.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ignore si la discussion que nous venons d'entendre se voulait un tête à tête entre les libéraux et le NPD, mais je voudrais vous faire part de ce que moi, citoyen ordinaire, j'entends par productivité. J'ai grandi dans les mines de charbon. Il y avait un mineur qui devait charger les wagonnets et il essayait d'en charger 12 ou 13 par jour. Il recevait un montant fixe par wagonnet. A la mine Newcastle, on a fait un concours pour voir qui pourrait augmenter la productivité en chargeant 14, 15 ou 16 wagonnets par jour. Aussi incroyable que cela puisse paraître, un homme en a chargé 20, et ce à quatre pattes dans ces galeries basses. C'est ainsi que l'on augmente la productivité. Si un autre travailleur était quelque peu paresseux et ne chargeait que huit wagonnets, il abaissait la productivité.

Il y a quelques années, je me trouvais dans l'ascenseur du Calgary Inn. Je demande à mon voisin: «Êtes-vous de Calgary?» Il me répond qu'il est de Terre-Neuve. Je lui dis: «Est-ce que ça vous plaît ici?» «Pas du tout», me répond-il. Je fus on ne peu plus surpris. Je lui demande pourquoi. Il me dit qu'il s'en retourne à Terre-Neuve, qu'il est maçon, qu'il est habitué à poser autant de briques qu'il peut par jour et que son patron n'arrête pas de lui dire qu'il en fait trop. Il ne veut pas travailler dans des conditions semblables. Il veut gagner cet argent, produire autant que possible. C'est grâce à ce genre d'attitude que l'on peut accroître la productivité. Si l'on se dit qu'on va en faire le moins possible et faire là grève du zèle, la productivité n'augmente pas. Voilà ce que l'homme de la rue entend par productivité. Si nous, Canadiens, collectivement, n'augmentons pas la productivité, nous diminuons le niveau de vie de ceux qui ne travaillent pas, des personnes du troisième âge, des invalides et des vieillards. Ce sont eux qui vont dépendre de la croissance de la productivité. Ce sera possible si chacun fait sa part. C'est grâce à cela que notre pays est grand. Bon, monsieur le Président, bien qu'il s'agisse là d'un sujet des plus valable, mon but aujourd'hui n'est pas de vous parler de productivité.

Je tiens à faire une déclaration, monsieur le Président. Aujourd'hui, M. et M^me^ Albert Cooper ont eu un bébé, né à 11 h 30 ce matin et pesant 6 livres et demie, et nous avons le plaisir d'annoncer que la mère et l'enfant se portent bien et que le père est ravi.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre.

M. Stewart: Ça, c'est de la productivité.

M. Taylor: J'en reviens maintenant au budget.

Le président suppléant (M. Blaker): J'entends certains députés dire que cette déclaration est peut-être en rapport avec la productivité. J'ai l'affreux pressentiment que le député de Bow River (M. Taylor) va me prouver que l'annonce qu'il vient de faire a un rapport quelconque avec le budget. S'il veut continuer dans cette veine, il devra me prouver que ses propos sont en rapport avec le budget.

M. Taylor: Je vous remercie, monsieur le Président, mais j'y arrive. Je vais dire à Albert que la prochaine fois, il faudra qu'il ait des jumeaux. Ce que je cherche véritablement à prouver—et j'en suis désolé, tout comme M. et M^me^ Cooper le sont certainement—mais il en va de même pour tous les parents qui ont un bébé comme celui d'Albert Brandon Cooper, c'est que ce bébé est né avec une dette de $3,800 autour du cou. Voilà comment il entre dans la vie au Canada. Sa dette augmente chaque fois que les libéraux proposent un budget et les pauvres petits bébés voient leur fardeau s'alourdir de plus en plus.

Cette remarque est-elle pertinente, monsieur le Président? Je pense que oui.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Je voudrais en dire un peu plus au sujet des bébés et de leur dette, mais je tiens également à aborder diverses autres questions. Le ministre a touché une corde sensible en disant que nous devons rétablir la confiance parmi les Canadiens. C'est l'un des problèmes qui se posent dans notre pays aujourd'hui, ce manque de confiance. Quelqu'un m'a abordé un jour dans la rue, à Calgary en me disant qu'il revenait des États-Unis où il avait investi $10,000. Comme je lui demandais pourquoi il n'avait pas investi cet argent au Canada puisqu'il était Canadien, il m'a répondu qu'il ne voudrais pas investir 10c. au Canada, car il n'a aucune confiance dans le gouvernement. Des centaines de personnes investissent leurs capitaux à l'étranger parce qu'ils n'ont pas confiance dans notre gouvernement. Le ministre est allé au cœur du problème lorsqu'il a déclaré que nous devons rétablir la confiance parmi les Canadiens. C'est vrai, et nous devons le faire sans tarder. Le budget y contribue dans une certaine mesure, certainement un peu plus que les deux derniers qui nous ont été présentés. Les deux derniers budgets avaient fait perdre toute confiance aux Canadiens. Toutefois, il y a trop de gens aujourd'hui qui se moquent de la politique financière du gouvernement actuel, ce qui n'est pas pour favoriser la confiance. Par exemple, dans le *Herald* de Calgary du 2 mars, une annonce publicitaire est parue et l'un de mes électeurs me l'a envoyée. Voici ce qu'elle disait:

AVIS DE RECHERCHE

Membre loyal du parti libéral. De préférence ancien député ayant $20,000 à investir dans une étude de faisabilité et un projet-pilote visant à transformer le pétrole brut de l'Alberta en charbon du Nouveau-Brunswick. Doit avoir des relations suffisantes parmi des députés libéraux hauts placés pour obtenir une subvention gouvernementale de dix millions ou plus.

Excellent rapport garanti.

Réussite du projet non garantie.

TELEPHONE 289-5681

Le journal est entré en rapport avec l'auteur de l'annonce, qui a avoué que sa blague lui avait coûté $121.50 mais qu'il était à ce point mécontent du gouvernement. Je ne sais pas exactement combien d'électeurs m'ont écrit pour me dire qu'ils n'ont pas confiance dans notre gouvernement. Celui-ci doit rétablir cette confiance et mettre un terme à certaines de ses initiatives qui la détruisent, comme l'affaire «Coalgate» et la suppression d'une partie du Parc national de Banff.

Il y a également une autre chose qui est très importante. Pour que la confiance règne, il faut que chacun soit satisfait. Lorsque j'avais une entreprise, j'essayais de satisfaire tous ceux qui se présentaient à mon magasin. J'avais dit à mes employés de faire abstraction de leur opinion des clients. Un d'eux m'avait dit: «Ah, lui c'est un ivrogne, il est bon à rien». Je lui avais répondu que peu importait son opinion, que c'était un client et qu'il devait être servi. Son argent est tout aussi bon que celui du millionnaire. En fait, j'aurais préféré lui rendre service, à lui, parce qu'il avait besoin d'aide. Je voulais que tout mon personnel soit conscient de cela. Si ce client est satisfait, il le dira à quelqu'un d'autre et c'est ainsi que l'entreprise progresse. Si vous créez des mécontents, laissez-moi vous dire que ce n'est pas la façon de progresser ou d'établir la confiance.

Monsieur le Président, je vais maintenant vous faire part d'une histoire que je ne pensais jamais raconter à la Chambre. Je regrette que le ministre du Revenu (M. Bussières) soit parti, parce que cela concerne justement son ministère. Il s'agit d'un homme et de sa famille, qui ont peur du gouvernement. Non seulement ont-ils perdu confiance, mais ils ont peur. Laissez-moi rappeler leur histoire brièvement. Cet homme avait envoyé un versement de $1,000 à Revenu Canada. Le chèque a non seulement été estampillé par le ministère, mais il a également été crédité au compte de mon électeur. Quelqu'un au ministère du Revenu a décidé qu'il n'avait pas été crédité au bon compte, de sorte qu'il l'a transféré. Mon électeur a avisé le ministère de l'erreur. Il semble que dans tous ces transferts cet argent se soit finalement perdu. Mon électeur a contacté le ministère et son comptable s'est rendu plusieurs fois au bureau de Calgary pour demander au gouvernement où étaient passés ces $1,000. Chaque fois, on lui a dit qu'il semblait que l'argent avait été trouvé et que ce ne serait pas long. Le comptable s'est présenté au bureau de l'impôt en moyenne une fois par semaine pour obtenir copie du compte et des chèques estampillés, prouvant que le versement avait été fait, mais, chaque fois, on lui disait que c'était une simple erreur d'ordinateur et que ce serait corrigé prochainement. Chaque fois qu'on lui disait cela, il semblait que l'argent avait été trouvé. A cette époque, le ministère du Revenu national a transféré beaucoup de ses dossiers de Calgary et Edmonton au bureau de Winnipeg. Dans ce déménagement, les $1,000 furent perdus une fois de plus.

• (1740)

A un moment, mon électeur a même téléphoné au bureau de Winnipeg qui l'a informé qu'après un certain nombre d'années le compte avait été fermé et qu'il aurait dû faire quelque chose plus tôt. Il avait essayé de faire quelque chose, semaine après semaine, pendant tout ce temps.

J'ai porté la question à l'attention du ministre qui m'a dit: «Nous avons détruit nos dossiers». La personne a continué à payer, jusqu'à ce que son dû soit inférieur à $1,000. Alors, sur la foi de toutes ses instances, il a estimé que les $1,000 suffiraient à payer les $900 et quelques qu'il devait en impôt. Toutefois, mon électeur a soudain constaté que le ministère du Revenu national s'était rendu à sa banque et avait soutiré $1,000 de son compte sans même le lui dire et qu'il avait alors fermé le dossier.

Pouvons-nous obtenir quoi que ce soit de ce ministère? Il prétend que les dossiers ont été détruits, qu'il ne les a pas. Peu m'importe, qu'il ait les dossiers ou non. Les $1,000 ont été reçus par le ministère du Revenu national et il devrait pouvoir en rendre compte. Le ministère a renvoyé deux chèques à la banque de Calgary, mais la banque affirme qu'elle n'a aucune écriture pour le confirmer. Si le ministère prouve qu'il nous a renvoyé les $1,000, nous verserons cette somme, mais le ministère ne le fait pas. On ne peut simplement pas tout effacer, tout faire disparaître. Il s'agit d'une somme de $1,000 que cet homme a durement gagnée. Je demande aux ministériels, députés de l'arrière-ban et ministres, d'être suffisamment honnêtes pour lui dire: «Nous vous remettrons vos $1,000 que le ministère a reçus et estampillés». On ne devrait pas lui faire perdre ces $1,000. C'est ce genre d'incident qui sape la confiance.

Je voudrais mentionner autre chose au sujet de l'aide de l'entreprise privée que nous réclamons. J'ai beaucoup d'estime pour les députés à mon extrême gauche. Je les trouve sincères. Je ne partage pas leurs opinions. Je n'accepte pas la nationalisation. Je crois dans l'entreprise privée. Toutefois, je n'aime pas les entendre sans cesse calomnier l'entreprise privée. Ils n'aiment peut-être pas m'entendre dénigrer la nationalisation mais je présume que nous sommes quittes sous ce rapport.

M. Blaikie: Vous avez raison.

M. Taylor: Toutefois, je veux signaler à Votre Honneur que nombre de gens qui appuient les députés à mon extrême gauche sont des partisans de la libre entreprise, notamment les agriculteurs. Ils veulent réaliser des profits. Ils ne peuvent conserver leur exploitation agricole à moins de réaliser des profits. Qu'y a-t-il de mal à faire des profits? Grâce aux profits que nous avons réalisés, nous avons pu jouir du niveau de vie le plus élevé au monde. Nous pouvons dire à quelqu'un: «En investissant votre argent, vous pouvez faire un profit. Voilà un stimulant! En réalisant un profit, vous pouvez acheter autre chose, vous pouvez améliorer le niveau de vie de votre famille, améliorer votre garde-robe et acheter des choses qui vous plaisent. Vous pouvez amener votre femme et votre famille en vacances. Vous pouvez acheter d'autres meubles et une alimentation saine.» Toutes ces choses s'obtiennent grâce à un travail acharné, à des placements, à une productivité accrue et, finalement, tout le pays en profite.

A mon avis, il est raisonnable de vouloir réaliser un profit, non pas un profit exorbitant, mais j'estime que les travailleurs ont droit à un profit. C'est ce qui assure la survivance du pays. Toutefois, le gouvernement réclame la collaboration de la libre entreprise. En entendant le ministre des Finances (M. Lalonde) réclamer la collaboration de ceux qui œuvrent au sein de la libre entreprise pour nous sortir du pétrin, je me suis forcément rappelé que ce pétrin était en partie attribuable à la politique énergétique nationale qui a presque acculé à la ruine nos exploitations agricoles dans l'Ouest ainsi que notre secteur pétrolier et gazier. Cette ruine s'est étendue à nos magasins et aux casse-croûte dans nos villages. La politique énergétique nationale a été vraiment préjudiciable au Canada. Ce fut une politique dévastatrice, mais le même ministre demande maintenant à ceux qui œuvrent dans le régime de la libre entreprise d'accroître leurs affaires, d'embaucher d'autres employés, d'augmenter leurs placements pour nous sortir de ce marasme, et je suis d'accord avec lui.

Si nous pouvons inciter des milliers de petites entreprises à embaucher une dizaine de personnes, avant longtemps, nous aurons un ou deux millions de personne de plus au travail. Je rejette l'allégation selon laquelle nous ne pouvons pas donner de travail à tous ceux qui en veulent. Quelques personnes ne veulent peut-être pas travailler, mais la plupart des gens veulent du travail à condition de toucher un salaire raisonnable qui leur permettra d'améliorer le niveau de vie de leur famille et même de payer des études universitaires à leurs enfants.

Je suis issu d'une famille pauvre et je sais ce que ressentent les gens. Dans ma famille, personne n'espérait pouvoir faire des études universitaires, car nous n'avions pas d'argent. Mes parents avaient dix bouches à nourrir et les mines ne nous donnaient du travail que quatre ou cinq mois par année. Finalement, mes frères aidant, on m'a envoyé—le premier des dix—à l'université ou à l'école normale afin que j'obtienne un certificat d'enseignant. Ensuite, en combinant nos ressources, nous avons pu payer les frais de scolarité de ma sœur. N'empêche qu'ils étaient prêts à travailler et à faire des sacrifices pour que le reste de la famille reçoive une meilleure éducation. C'est encore plus vrai des parents, ils tiennent à le faire. Le ministre va certainement à la bonne source. S'il peut leur redonner confiance, les gens iront sûrement travailler. C'est vrai, à condition qu'on ne leur mette pas de bâtons dans les roues.

J'ai parlé aujourd'hui d'un homme de Cochrane qui a reçu une commande de $103,000 d'une société pétrolière. Elle avait fait construire deux bateaux au Japon. Je ne suis pas d'accord avec une société pétrolière canadienne qui fait construire ses bateaux au Japon. Mais c'est pourtant ce qu'elle a fait . . .

M. Blaikie: A meilleur compte. C'est cela la libre entreprise!

M. Taylor: . . . et la société voulait célébrer et adjuger des contrats au Canada. Un employé de la société est donc allé au magasin de Cochrane—un excellent magasin avec un café, une épicerie et une boucherie—et a dit au propriétaire qu'il allait placer une commande de $103,000, y compris $32,000 de bœuf. Le propriétaire achète son bœuf à la Canada Packers, qui fait inspecter la viande par les inspecteurs fédéraux. Malheureusement, quand il est allé voir les inspecteurs fédéraux pour leur demander un permis d'exportation, ils ont carrément refusé. Il a demandé pourquoi et on lui a répondu: «Parce que nous avons un règlement, adopté il y a environ 70 ou 80 ans, qui vous défend d'exporter de la viande si vous vendez de la viandre fraîche dans une boucherie.» C'était peut-être logique en 1915 ou en 1930, mais cela n'a aucun sens aujourd'hui. Pourquoi un homme qui vend de l'excellente viande au comptoir n'obtiendrait-il pas un permis d'exportation? Le fonctionnaire à Calgary lui a dit: «D'ailleurs, vous devez aussi avoir un permis de vente en gros». Il a répliqué qu'il en avait un. On lui a dit que de toute façon, il ne pouvait pas obtenir de permis parce qu'il vendait de la viande fraîche au comptoir. Et c'est ainsi qu'il a perdu $103,000. J'ignore si ce sont les Japonais ou les Américains qui ont obtenu le contrat, car je ne suis pas au courant de tous les détails. Quoi qu'il en soit, environ deux semaines après, le même représentant de la société est revenu parce qu'elle voulait commander 1,000 steaks. Imaginez le joie du commerçant quand un client vient lui commander 1,000 steaks.

• (1750)

Cela me rappelle l'histoire d'une personne qui avait commandé 1,000 hamburgers chez MacDonald; toutes les personnes présentes n'en revenaient pas de voir qu'on commandait 1,000 hamburgers d'un seul coup. Dans ce cas-ci, je parle de 1,000 steaks. La société pétrolière voulait que tous ses amis, les constructeurs et les travailleurs célèbrent le grand événement de la construction de deux bateaux. Le boucher en question leur a répondu qu'il se ferait un plaisir de leur fournir mille biftecks. Il est allé consulter les représentants agricoles du gouvernement fédéral qui lui ont dit là encore qu'il ne pouvait avoir de permis d'exporter s'il vendait de la viande fraîche au détail.

Il est complètement absurde d'être obligé de s'adresser à d'autres pays alors qu'on aurait pu commander ces mille biftecks de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba ou même de l'Ontario et fournir ainsi du travail à des Canadiens. Or, devant tant de frustrations, ce boucher s'est dit qu'il ne pouvait laisser passer la chance encore une fois. Il s'est donc rendu au Japon pour acheter ces mille biftecks. Pendant ce temps-là, on parle de rebâtir nos industries. On parle de chômage.

La libre entreprise ne peut fonctionner si elle est enchaînée. Elle ne donne que la moitié de son rendement si elle a les mains liées. Il faut donc lui laisser les coudées franches en supprimant ces règlements gouvernementaux ridicules. Monsieur le Président, vous regardez déjà votre montre alors que je viens à peine de commencer.

Je profite donc de la minute qu'il me reste pour dire un mot du déficit. Quand je parle de reprise économique, je ne peux m'empêcher de songer au déficit qui ne cesse d'augmenter. Je me demande comment nous pourrons assurer la relance de l'économie si nous ne réduisons pas notre déficit. En 1972, notre déficit était de 999 millions de dollars. Il n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 1979 lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir. Il était tombé légèrement cette année-là passant de 12 milliards à 11.48 milliards de dollars. Et quand les conservateurs ont été défaits, il s'est remis à grimper dépassant son niveau de 1979, pour atteindre 12.6 milliards de dollars. L'année suivante, il a grimpé à 13.6 milliards de dollars et à 25 milliards un an plus tard. Cette année, il atteint 31.3 milliards de dollars.

Comment allons-nous faire pour éponger ce déficit? Nous n'y parviendrons certes pas en empruntant.

Il faut que le gouvernement commence à faire preuve de modération, qu'il réduise les dépenses qui ne sont pas nécessaires. Et pas en sabrant dans les prestations de vieillesse comme certains l'ont suggéré. Il doit pratiquer des compressions dans les secteurs qui sont en mesure de les supporter. Le gouvernement fait, et le budget prévoit, un tas de dépenses inutiles. Tâchons d'en supprimer quelques-unes. La conversion au système métrique en est un bon exemple. A quoi bon dépenser 25 millions de dollars par année pour un programme dont les Canadiens ne veulent pas? Il faudrait supprimer du budget toute dépense de ce genre.

J'aimerais avoir le temps de parler plus longuement du déficit. Je suis, bien sûr, en faveur des mesures budgétaires qui encouragent les Canadiens à travailler et qui sont susceptibles de nous sortir du gâchis actuel, mais certaines mesures budgétaires qu'on nous propose sont mauvaises. J'espère bien avoir l'occasion plus tard de faire la critique du budget.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'aimerais commenter certains propos que le député de Bow River (M. Taylor) a tenus. Je ne tiens pas à lui poser de questions car je sais bien qu'il répondra à mes commentaires.

Le député de Bow River a la réputation de savoir exposer avec clarté et vigueur sa vision du monde. Compte tenu de la discussion au sujet de la productivité qui est survenue tout juste avant qu'il ne prenne la parole, je lui ai su gré de la façon très claire dont il a décrit la perspective limitée de cette productivité que j'avais rejetée dans la discussion précédente. Le député nous a cité l'exemple des mineurs qui travaillent à plat ventre dans les mines. D'après lui, ces mineurs seraient considérés productifs s'ils réussissaient à doubler la quantité de charbon qu'ils extraient à la sueur de leur front en une journée donnée. Il a ajouté en outre que le maçon qui pose le plus grand nombre de briques possible en une journée est un autre exemple de productivité. Je suis d'accord avec le député dans la mesure où son argument porte sur la valeur et la signification, non pas du travail ordinaire, mais bien du dur labeur.

Toutefois, pour en revenir à l'exemple des mineurs, je ne partage pas l'avis du député sur la productivité, ou sur son absence, lorsque, dans l'ordre général des choses, on tient compte de l'effet dévastateur que ce genre de productivité minière a eu sur la vie des travailleurs et de leurs familles, et sur l'environnement dans ces localités minières.

J'ai fait valoir précisément qu'il ne suffisait pas d'entendre par productivité la quantité produite, dans le cas qui nous occupe la quantité de charbon extraite. Il faut en effet tenir compte également des coûts sociaux et écologiques à long terme de toute activité économique donnée. Voilà le genre d'analyse de la productivité à laquelle je m'employais à amener l'ensemble des députés à réfléchir.

Le député a déclaré qu'il ne voyait pas de mal à ce que des bénéfices soient réalisés. S'il avait prêté une oreille attentive, il aurait noté que dans mon discours, il a été sans cesse question de la maximisation des bénéfices, soit une autre expression pour les bénéfices exorbitants dont a parlé le député. Dans toute économie où l'on oblige les travailleurs à maximiser les bénéfices pour soutenir la concurrence il ne saurait en découler que des effets néfastes.

M. Taylor: Monsieur le Président, je comprends ce que dit le député, mais je voudrais lui soumettre un exemple précis de la situation dans une ville minière. Nous menions une bonne vie tant que nous pouvions produire du charbon et que mon père et mes frères étaient en mesure de travailler dans la mine. Plus l'un de mes frères réussissait à extraire de charbon et plus il était payé, ce qui lui permettait de mieux veiller à nos besoins en matière d'instruction ou de nous donner un peu plus d'argent le jour de la paye.

Nous avons mené une vie décente tant que les mines sont restées ouvertes. En nous montrant productifs, nous réussissions à améliorer notre bien-être, nos perspectives d'avenir et notre niveau de vie. C'est quand notre productivité a commencé à diminuer que sont arrivées les épreuves. En effet, la productivité s'est mise à chuter quand les travailleurs se sont rendu compte que leur labeur rapportait trop à la compagnie minière et qu'ils ont décidé de tronquer de moitié leur productivité. Et puis nous nous sommes soudainement rendu compte que le charbon ne pouvait plus concurrencer les autres formes de combustibles.

Bien entendu, avec l'avènement du pétrole et du gaz, la productivité est devenu un élément vital de notre compétitivité. Mais il était pratiquement impossible d'affronter la concurrence à cette époque-là et tout le secteur minier s'est effondré.

Après mon élection, je me souviens d'avoir fait partie d'une comité qui s'est rendu au Pas du Nid-de-Corbeau pour voir ce qu'il était possible de faire pour venir en aide aux mineurs qui soudain n'avaient plus de but dans la vie puisque les mines avaient fermé. Leur seul métier étant l'exploitation minière, ils se trouvaient pris au dépourvu, ne sachant rien faire d'autre. Nous avons essayé d'organiser à leur intention des programmes de recyclage. Le fait est que c'est l'absence de productivité qui a entraîné la perte de nos mines charbonnières. Il en irait de même pour toute autre industrie. Si une personne opte pour la solution de facilité ou pour la loi du moindre effort, voilà le résultat qu'elle obtiendra, au contraire d'une autre qui s'emploiera à faire de son mieux.

M. Flis: Monsieur le Président, à la page 10 de l'exposé budgétaire prononcé le 19 avril, le ministre mentionne les 3.7 milliards de dollars affectés à l'initiative du gouvernement en faveur des transports dans l'Ouest. Dans les quelques minutes qui restent, le député de Bow River (M. Taylor) peut-il nous faire part de son opinion, de l'opinion de son parti, de celle du gouvernement de l'Alberta et des producteurs de cette province quant aux changements que le gouvernement envisage d'apporter au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne peux certainement pas faire tout cela en trente secondes, mais j'essaierai de donner une réponse partielle. Personnellement, je trouve avantageuses plusieurs des propositions avancées, particulièrement celle qui concerne la création de diverses industries agricoles. J'ai toujours pensé qu'il fallait grouper l'ensemble des producteurs, même s'ils produisent différentes variétés de céréales.

Par contre, tout en appuyant certaines des propositions, je n'aime pas du tout l'idée que le taux de transport des grains augmente très sensiblement d'ici 1990. Le gouvernement pose des hypothèses au sujet du taux de transport, mais il n'en pose pas dans le cas du prix des grains. J'espère avoir l'occasion de parler en détail de cette question lorsqu'elle fera l'objet d'un

débat à la Chambre. Si le ministre avait proposé de rattacher l'augmentation du taux de transport au prix des grains, les agriculteurs pourraient le comprendre davantage. Mais le gouvernement leur dit qu'ils auront tant de plus à payer pour le transport, sans même savoir si leur blé, leur orge ou leur avoine leur rapportera plus qu'aujourd'hui ce qui est terrifiant pour eux. Les agriculteurs et leur famille ont peur parce qu'ils ne savent pas s'ils disposeront d'assez d'argent pour payer les taux de transport majorés. J'aurais voulu avoir plus de temps pour parler de tout cela parce que c'est un problème très réel.

Le président suppléant (M. Blaker): Je dois signaler aux honorables députés qu'il est 18 heures. Bien sûr, il est tout à fait irrégulier pour la présidence d'exprimer l'espoir que M. et M^me^ Cooper et leur bébé se portent bien, mais il était tout aussi irrégulier pour l'honorable député de le faire.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES CHEMINS DE FER—LA POLITIQUE RELATIVE AU TARIF POUR LES OLÉAGINEUX A) L'EXCLUSION DE LA GRAINE DE TOURNESOL B) PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA CULTURE DU TOURNESOL

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, la question que j'ai posée au ministre des Transports (M. Pepin) le 18 avril s'inscrit bien dans la ligne de ce dont nous parlions ces dernières minutes, c'est-à-dire des initiatives de transport dans l'Ouest qui ont été annoncées en février dernier par le ministre.

Ma préoccupation, celle que j'exprimais dans ma question du 18 avril, concerne un élément qui a été omis dans cette proposition globale. Je veux parler de la graine de tournesol et de ses produits, des diverses marques d'huile de tournesol qui le disputent à l'huile de soya pour la cuisson.

L'historique de cette industrie est intéressant. Ce fut la première des cultures spéciales à s'implanter dans l'ouest canadien dans les années 40. Elle est restée depuis lors une industrie majeure, et n'a cessé de croître. Elle se partage avec le colza, la faveur des producteurs de l'Ouest comme solution de rechange à la culture du blé, de l'avoine et de l'orge.

D'après le projet annoncé par le ministre des Transports, si le tournesol ne peut bénéficier de la parité avec le colza et l'huile de lin pour les frais de transport par fer, le secteur de la graine de tournesol risque l'extinction dans l'Ouest.

Il y a un écart d'environ $60 par tonne métrique entre le prix du transport de l'huile de colza et celui de l'huile de tournesol au départ d'une usine de broyage d'Altona, dans le sud du Manitoba. Il est évident que le secteur ne peut pas survivre avec une pareille inégalité. Personne n'achètera les produits. Et pour cause. Il n'y a pas que le producteur qui va payer plus cher, il est certain que le client devra payer plus cher lui aussi. La graine de tournesol est l'unique oléogineux en culture dans l'Ouest qui ne figure pas dans la structure tarifaire prévue dans la loi. De ce fait, ce sont les tarifs courants, beaucoup plus élevés, qui continuent d'être appliqués, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation, ce qui enlève encore de la compétitivité à ce très important produit de l'Ouest. Pour le Manitoba, le secteur de la graine de tournesol représente un chiffre d'affaires de 35 à 50 millions de dollars. Pour la seule province du Manitoba, je le répète. En ce qui concerne la Saskatchewan et aussi l'Alberta, ce secteur a une place non négligeable.

La structure tarifaire proposée porte en fait l'écart qui existe entre les produits du tournesol et du colza à près de $60 la tonne. Je répète que c'est de nature à faire disparaître cette culture, si rien n'est fait pour y remédier.

Voyons ce qu'il en coûterait pour faire figurer ce produit très important—qui représente dans les 35 millions au Manitoba—dans le plan d'ensemble que le gouvernement a présenté. En prenant comme coefficient 5.2 fois le tarif existant du Pas du Nid-de-Corbeau, ce que j'estime réaliste, le coût estimatif pour l'État fédéral de la suppression de cette anomalie, c'est-à-dire l'extension du tarif réglementaire à la graine de tournesol, ne serait que de $750,000 environ pour la période du 1^er^ août 1982 au 31 juillet 1983. Donc, il n'en coûtera que $750,000 pour sauver un secteur qui représente au Manitoba de 35 à 50 millions de dollars pour les producteurs. Il faut que le gouvernement se penche sur la question et il faut qu'il lui donne une suite positive pour que le tournesol et ses sous-produits conservent leur juste place dans l'agriculture de l'ouest du Canada.

• (1805)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Lisgar (M. Murta) d'avoir mis à profit le temps que le Règlement met à sa disposition pour défendre les intérêts des producteurs d'oléagineux.

Lorsqu'il a annoncé ses initiatives en matière de transport dans l'Ouest le 1^er^ février dernier, le gouvernement a fait savoir qu'il avait décidé, sur la recommandation du professeur Gilson, de n'inclure dans le nouveau tarif que l'huile et les tourtaux de colza et de lin. Il avait envisagé d'inclure également d'autres cultures et d'autres produits comme la graine et l'huile de tournesol et la luzerne. Si les tourtaux et l'huile de colza et de lin ont été ajoutés, c'est surtout à cause de l'écart qui existe depuis longtemps entre le coût du transport des grains d'une part et celui de leurs produits d'autre part. Ainsi, le colza et le lin en graines sont assujétis au tarif, alors que leurs produits d'ordinaire ne le sont pas. Puisque la graine de tournesol n'est pas assujettie au tarif, la question de la parité entre graines et produits ne saurait être envisagée.

Cependant, les producteurs de graines de tournesol devraient bénéficier de la décision que le gouvernement a prise quant à la méthode de paiement des avantages relatifs au Pas du Nid-de-Corbeau. Les subventions accordées aux producteurs seront calculées en fonction des emblavures. Les producteurs de graines de tournesol seront donc admissibles à ce titre, ce qui devrait réduire l'écart entre le tarif applicable au tournesol d'une part, et aux autres cultures d'autre part.

Les producteurs de graines de tournesol vont également bénéficier des rajustements que le professeur Gilson avait recommandés. D'ici à l'année financière 1985-1986, soit au cours des trois prochaines années, ces rajustements devraient atteindre 204 millions de dollars et devraient compenser le tort fait à tous les producteurs de grains en appliquant à toutes les cultures les avantages du Pas du Nid-de-Corbeau. Comme les

rajustements seront versés à tous les producteurs, les producteurs de graines de tournesol en bénéficieront également.

LES MINES A) L'AVENIR DE CYPRUS ANVIL À FARO AU YUKON B) LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Le 14 février dernier, monsieur le Président, j'ai interrogé à la Chambre madame le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) et le ministre des Finances (M. Lalonde) au sujet de la réouverture possible de la mine Cyprus Anvil à Faro au Yukon. Plus tard, soit le 17 mars dernier, puis de nouveau la semaine dernière, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) au sujet de l'incapacité de son gouvernement à régler ce problème qui, depuis le temps qu'il dure, a causé d'irréparables dommages à l'économie du Yukon.

Dans ma question du 20 avril, je demandais au premier ministre de confirmer les rapports selon lesquels son gouvernement a enfin pris une décision relativement à l'aide que la mine Cyprus Anvil lui demande depuis longtemps. Même si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) se trouvait à ce moment-là même à Whitehorse en train d'annoncer cette décision, le premier ministre a refusé de confirmer ces rapports à la Chambre, nous privant, moi et d'autres députés, de l'occasion de l'interroger au sujet des modalités de l'aide accordée et de la raison d'être du retard.

A cause de sa façon d'aborder le problème de la mine Cyprus Anvil, le gouvernement fédéral a causé un tort irréparable à la mine elle-même, à la ville de Faro et au Yukon tout entier. Les longs délais requis pour faire approuver le programme d'aide ont gravement compromis la rentabilité future de la mine et le gouvernement n'a rien fait pour compenser les torts qu'il lui cause depuis cinq mois.

Jusqu'au moment de la fermeture en juin dernier, la mine Cyprus Anvil était le plus gros employeur du territoire. Elle versait 40 p. 100 de la masse salariale du Yukon. Il est certain que le Yukon se ressentira de la fermeture définitive de la mine, et pourtant, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis cinq mois à dire si le gouvernement était disposé à agir. Cela se passait en octobre dernier.

• (1810)

Au début d'octobre 1982, le ministre acceptait de relancer l'exploitation à condition que la compagnie, les travailleurs et les responsables du gouvernement du Yukon s'astreignent à certaines conditions. Dès le début de décembre, toutes les exigences du ministre en ce qui concernait le contrat de travail et la question relative à l'imposition des avantages du Nord avaient été remplies. Pourtant le ministre hésite toujours à faire sa part dans cette affaire. Dans l'intervalle, les travailleurs continuent de quitter Faro et l'économie du Yukon de se détériorer.

Il est difficile de comprendre les hésitations du gouvernement, lui, qui semble toujours prêt à consentir des prêts à faible intérêt ou même sans intérêt pour des projets d'une valeur douteuse dans d'autres pays, qu'il s'agisse de la fabrication de wagons pour la ville de New York ou de l'ouverture de nouvelles exploitations minières dans différents pays de l'Amérique du Sud, des exploitations qui finissent par concurrencer les nôtres. Dans ce cas-là, le gouvernement est prompt à agir.

Mais dans le cas présent, les délais sont particulièrement exaspérants parce que le gouvernement est responsable des nombreux problèmes financiers de la mine de Faro. Il n'a pas tenu compte des demandes relatives à l'amélioration du réseau électrique et du réseau routier du Yukon. A cause de la politique libérale régissant l'investissement étranger, l'exploitation a été acquise par la Dome Petroleum, transaction qui est peut-être la cause première de la plupart des difficultés financières actuelles.

Le gouvernement du Canada avait donc toutes les raisons possibles et surtout avait l'obligation d'agir rapidement, et pourtant, les choses traînent depuis presque un an. Ce délai interminable n'a fait qu'aggraver le problème. C'est ainsi qu'en janvier dernier, devant cette situation, on a décidé de fermer pour une période indéfinie, les installations de la White Pass and Yukon Railway. Et durant ce temps, l'étroit chemin de fer ne fait que se détériorer chaque jour davantage pendant que s'accroissent les frais de réouverture.

Puisque la Cyprus Anvil est le principal usager de ce chemin de fer, il faudra peut-être qu'elle fasse les frais de la réouverture des installations. Et pour régler le problème, il ne suffira pas d'acheminer au cours des prochains mois les matériaux accumulés sur le site de la mine, solution qui constituait l'essentiel du programme d'aide annoncé la semaine dernière.

Il faut absolument de l'aide à brève échéance comme l'a annoncé le ministre à Whitehorse le 20 avril, à cause de la situation désespérée du Yukon. Cette aide nous garantira-t-elle toutefois que la mine Cyprus Anvil sera rouverte? Oblige-t-on la société minière Cyprus Anvil à garantir qu'elle rouvrira la mine? En vertu du marché qui prévoit l'octroi par le gouvernement, d'un prêt et de subventions se chiffrant à 25 millions de dollars, la société minière est-elle obligée de donner des actions de la société au gouvernement? Je crois que les députés voudraient connaître la réponse à ces questions, monsieur le Président.

Par ailleurs, il faut prendre des initiatives qui assureront la viabilité de la mine Cyprus Anvil à longue échéance. Ainsi, le gouvernement devrait supprimer cet impôt révoltant sur les avantages accordés aux personnes travaillant dans le Nord qui a déjà gravement compromis les efforts de reprise de la pleine production minérale à la mine. L'impôt compromettra les chances de la mine de Cyprus Anvil de devenir concurrentielle et de récupérer les clients japonais qu'elle a déjà perdus pendant cette longue fermeture. Le gouvernement devrait également améliorer l'infrastructure, ce qui prouverait qu'il tient à relancer l'industrie minière dans le Nord.

Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre ce soir si un des 100 projets de relance dont il est question dans l'exposé budgétaire sera directement avantageux pour l'industrie minière du Yukon? Ainsi, le gouvernement est-il disposé à ouvrir la route du port de Skagway ou à lancer des projets hydro-électriques qui permettront aux entreprises du Yukon d'obtenir de l'électricité à un prix raisonnable? Sinon, l'aide que le ministre a annoncée la semaine dernière pour la mine de Cyprus Anvil est insuffisante et elle vient trop tard.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre ce soir à la question du député parce que j'ai passé une semaine à Whitehorse juste avant Pâques et que j'ai écouté les doléances des mineurs de cette région du Canada qui sont au chômage.

A l'issue des négociations intenses avec la société Cyprus Anvil qui ont pris fin le 20 avril, le gouvernement fédéral a accepté la proposition de Cyprus Anvil de rouvrir la mine. La mise en œuvre du programme de financement de 50 millions de dollars est soumis à certaines conditions d'ordres technique et financier qui doivent encore être négociées par la société Cyprus Anvil et ses avaliseurs.

• (1815)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro) a informé les responsables de la Cyprus Anvil de la décision du gouvernement. La compagnie présentera maintenant son plan de réouverture de la mine, qui a été accepté par le gouvernement fédéral, à un comité directeur formé des principaux créanciers de Dome, et lui soumettra l'entente de principe. Si le plan est jugé acceptable, des représentants du gouvernement et de la compagnie rédigeront un protocole d'entente. Le gouvernement est confiant que cette entente permettra la réouverture de la mine et que l'extraction du minerai reprendra le plus tôt possible.

Comme le dit le communiqué du ministre publié le 20 avril à Whitehorse, cette entente a été conclue après dix mois de négociations intenses. Son application, qui est sujette au règlement de certains détails d'ordre financier visant à protéger l'investissement du gouvernement, entraînera le rappel de 210 employés.

Le ministre est convaincu que son plan donnera naissance à une entreprise minière plus concurrentielle, une entreprise qui apportera la stabilité pour les prochaines décennies à l'ensemble du Yukon et surtout à Faro. Le ministre a également signalé que la Cyprus Anvil est le pilier de l'économie du Yukon et que sa fermeture prolongée menaçait la survie même du territoire.

Le plan de deux ans prévoit que le gouvernement fédéral et la Cyprus Anvil investiront chacun 25 millions de dollars dans l'exploitation des installations de Faro. L'entente précisera que l'apport fédéral, à l'exception de l'argent que la Cyprus Anvil touchera aux termes des programmes fédéraux existants, sera pleinement remboursable et vise uniquement à permettre la réouverture de la mine de Faro.

Le ministre a également rendu hommage au gouvernement territorial du Yukon et au syndicat, dont l'intervention a contribué à la réussite des négociations. Le gouvernement du Yukon a accepté de verser environ deux millions de dollars à titre de supplément salarial pour les employés, et une aide accrue lorsque la mine aura recommencé à produire à pleine capacité. Pour ce qui est du syndicat des métallos, il a signé une nouvelle convention qui augmentera la productivité de 20 p. 100, selon les prévisions. Il a également contribué à l'organisation d'une délégation d'habitants du Yukon qui ont appuyé le ministre dans ses démarches en vue de faire approuver son plan par le cabinet.

Le gouvernement fédéral est pleinement conscient que la Cyprus Anvil n'est que l'une des nombreuses compagnies minières canadiennes qui sont actuellement en difficultés financières. Cependant, le cabinet a convenu que la Cyprus Anvil est un cas unique, surtout parce que le gouvernement fédéral assume des responsabilités presque équivalentes à celles d'un gouvernement provincial à l'égard de l'économie du Yukon. En outre, la Cyprus Anvil représente environ 40 p. 100 de l'infrastructure économique du territoire. Si le gouvernement n'était pas intervenu, il aurait assumé des coûts financiers et sociaux très supérieurs au montant de l'aide annoncée.

L'entente est un symbole de ce qu'il est possible de réaliser grâce à la collaboration des gouvernements fédéral et territorial, des milieux des affaires et syndicaux, et de l'ensemble de la population du Yukon.

QUESTIONS OUVRIÈRES A) L'ÉGALITÉ DES SALAIRES POUR LES FEMMES B) LA COMPILATION DE STATISTIQUES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais aborder une question que j'ai posée au ministre du Travail (M. Caccia) à propos de l'égalité des salaires pour les femmes et plus particulièrement de la responsabilité du ministre à ce titre.

Je voudrais tout d'abord rappeler l'importance qu'accordent les mouvements féministes canadiens à l'application du principe: à salaire égal, travail égal. Les militantes féministes ont concentré leurs efforts sur ce thème dans le secteur économique parce que la législation provinciale en matière d'égalité des salaires pour les femmes est insuffisante. Elles veulent que les femmes soient payées comme les hommes à compétences, efforts, responsabilités et conditions de travail identiques.

Malheureusement, soit que les femmes occupent des emplois différents des hommes, soit, lorsqu'elles prétendent à des postes occupés par des hommes, bien souvent, qu'elles ne sont plus protégées par la loi. Cette recommandation de la Convention 100 de l'Organisation internationale du travail a été reprise à son compte par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme dans son rapport de 1970. Par la suite, de nombreux groupes ont exercé des pressions et les syndicats ont appuyé cette recommandation qui a finalement été inscrite dans la loi canadienne sur les droits de la personne. Ce principe figure au moins dans une loi fédérale, ainsi que dans une loi du Québec qui prévoit que pour un travail équivalent, les femmes doivent recevoir un salaire égal.

Je dois signaler qu'à l'heure actuelle, la Commission des droits de la personne veille à l'application de ce principe plus qu'aucune province. Malheureusement, la Commission manque de personnel et la procédure est longue. Il faut des années pour étudier chaque cas. La lenteur de la procédure est voulue. Lorsque les associations féministes ont exercé des pressions, elles ont réclamé l'accélération de la procédure. Il y a plusieurs étapes: l'étape de la plainte, l'étape de l'enquête et une étape distincte de conciliation. Tout cela prend énormément de temps.

Le problème, monsieur le Président, c'est que l'on ne s'attaque pas au vrai problème. Celui-ci est mal posé. On part du principe que le caractère discriminatoire de l'égalité des salaires entre hommes et femmes effectuant la même tâche est une anomalie et que c'est l'exception lorsqu'une femme est moins payée qu'un homme. On considère le problème comme un échec du point de vue des relations humaines. On estime que si l'on pouvait réunir l'employeur et l'employée, la raison pourr ait l'emporter.

ti2 En matière de relations de travail, la référence aux droits de l'homme est incorrecte. C'est valable dans le cas des relations entre un propriétaire et ses locataires, notamment lorsque l'on veut obliger un propriétaire à accepter un locataire appartenant à une minorité raciale ou à un groupe ethnique. De toute façon, le propriétaire touchera le même loyer.

Dans le cas des femmes, il est rentable pour les entreprises de moins bien les payer. Un patron va réaliser davantage de bénéfices s'il embauche une femme pour accomplir la même tâche qu'un homme, mais pour un salaire inférieur. Ce n'est donc pas une question de mauvaise volonté, mais simplement une question d'argent.

De plus en plus de documents montrent qu'en ce qui concerne les lois provinciales en matière d'égalité des salaires pour les femmes, c'est un échec. C'est la méthode basée sur des cas pris individuellement qu'utilise la loi canadienne des droits de la personne. Si vous me le permettez, je voudrais vous fournir quelques chiffres sur les salaires des employés à plein temps au Canada.

En 1969, le traitement ou le salaire moyen des femmes représentait 55.6 p. 100 du salaire moyen des hommes. En 1971, cette proportion était ramenée à 55.3 p. 100. En 1973, elle passait à 55.8 p. 100, en 1975 à 56.1 p. 100 et en 1977, à 57.8 p. 100. En 1980, la dernière année pour laquelle nous avons des statistiques, le pourcentage était de 58.3 p. 100. Dans tous les cas, les chiffres sont inférieurs à 60 p. 100. Ils fluctuent quelque peu d'une année à l'autre et je ne pense donc pas que nous puissions nous féliciter d'être passés de 55 p. 100 à 58 p. 100. Nous ignorons, en effet, s'il s'agit d'une augmentation durable ou si elle ne sera pas suivie l'année suivante d'une diminution.

La rémunération des femmes travaillant à temps plein n'est donc égale qu'à 60 p. 100 environ de celle des hommes. Des études montrent que près de la moitié de cette différence de 40 p. 100 peut être attribuable au fait que les femmes sont payées moins que les hommes pour le même travail et l'autre moitié au fait qu'elles occupent des emplois différents. Si les lois provinciales donnaient les résultats escomptés, la rémunération des femmes serait égale à 80 p. 100 environ de celle des hommes. Elles ne pourraient obtenir la même rémunération, car elles sont confinées à certains emplois.

Par contre, si les lois fédérales étaient appliquées, les femmes faisant le même travail que les hommes recevraient en moyenne le même salaire. En outre, l'écart de rémunération dans le cas des fonctionnaires fédéraux diminuerait mais pas aussi rapidement que dans le cas des employés provinciaux. Si le ministre du Travail avait des statistiques pertinentes, nous pourrions les examiner. Il n'y en a malheureusement aucune, sauf erreur, et c'est bien regrettable. Il devrait y en avoir. Le ministre du Travail devrait pouvoir nous les présenter. S'il tient à prétendre, comme il l'a fait lorsqu'il m'a répondu, que la loi canadienne sur les droits de la personne est très bonne, il devrait nous montrer que dans le cas des personnes visées par cette loi, l'écart se rétrécit.

Il est tout à fait clair, selon moi, que la loi n'est pas efficace et que beaucoup d'autres améliorations pourraient être apportées. A mon avis, le ministre du Travail a une certaine responsabilité dans cette affaire. Il ne suffit pas d'affirmer que 90 p. 100 des travailleurs canadiens sont visés par des lois provinciales. Rien ne l'empêche de faire quelque chose pour ces 10 p. 100 de travailleuses canadiennes qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. En outre, le Code canadien du travail établit des mesures que le ministère du Travail peut prendre. Le paragraphe 38.1(1) de la Division 111 de la Partie III prévoit que les employeurs doivent respecter l'article 11 de la loi canadienne sur les droits de la personne. Voici ce que le paragraphe 38.1(2) dit à ce sujet:

L'inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire que l'employeur a commis un acte discriminatoire visé au paragraphe (1) peut en aviser la Commission canadienne des droits de la personne ou déposer une plainte devant celle-ci . . .

En d'autres termes, les inspecteurs pourraient déposer des plaintes. Mais le font-ils? En 1981, les 127 inspecteurs du travail n'ont déposé qu'une ou deux plaintes en vertu du Code. En 1982, aucune. Le Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail a lancé une campagne publicitaire sur le principe du travail égal à salaire égal, mais il n'a donné aucun numéro de téléphone auquel les personnes lésées pourraient se plaindre. Il ne leur a pas facilité la tâche. Après sa campagne sur le harcèlement sexuel, il a reçu de nombreux coups de téléphone. Selon moi, il devrait accueillir avec joie les plaintes et y donner suite en les transmettant à la Commission des droits de la personne.

En outre, le ministre pourrait aider, selon moi, le mouvement féministe et les syndicats qui essaient de faire adopter le principe du salaire égal à travail égal en publiant les statistiques dont ces personnes ont besoin pour leur campagne. Au lieu de cela, le ministère du Travail publie tout sauf ce qu'il faut.

Le livre en question «Faits et données» qui est, depuis longtemps, très utile, n'est plus publié. Certains prétendaient qu'il n'était pas assez utile, car il était inconséquent, mais il a maintenant été remplacé par un simple imprimé d'ordinateur. On a également cessé de publier, monsieur le Président, les chiffres sur la rémunération moyenne hebdomadaire et horaire. Ces statistiques étaient extrêmement utiles et elles montraient qu'il existe depuis longtemps un écart constant entre la rémunération des femmes et celle des hommes. Le ministère du Travail a décidé de ne plus publier ces documents.

• (1825)

En terminant, je voudrais simplement dire au ministre que s'il attache de l'importance au principe du salaire égal pour un travail égal, et s'il veut rendre justice aux travailleuses canadiennes, il y a bien des il a beaucoup à faire.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) que le ministre du Travail (M. Caccia) reste fidèle à la politique qui consiste à accorder une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Cette politique est celle du gouvernement et qu'elle l'a toujours été. Nous, comme gouvernement, de même que le ministre du Travail, attendons avec impatience le jour où ce principe du salaire égal à travail d'égale valeur sera respecté non seulement dans la Fonction publique mais aussi dans le secteur privé.

Selon la question originale du député et les observations qu'elle a faites aujourd'hui, elle laisse entendre que Travail Canada a cessé de faire un relevé annuel des salaires dans l'industrie canadienne. En fait, la Direction des données sur le travail mène des enquêtes chaque année depuis au moins 1974 et elle continue d'en publier les résultats dans le rapport annuel «Taux de salaire, traitements et heures de travail». Ce rapport présente des données sur les barèmes des salaires et les traitements dans certaines branches d'activité et certaines professions, selon le sexe et la situation syndicale. Y figurent aussi

des données sur les heures normales de travail des salariés qui travaillent dans des bureaux et les autres.

«Taux de salaire, traitements et heures de travail» paraît séparément pour l'ensemble du Canada et certaines villes canadiennes, dont Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown, Trois-Rivières, Saskatoon, Regina, Victoria, Saint-Jean (N.-B.), Halifax-Dartmouth, St. Catharines-Niagara, Ottawa-Hull, Thunder Bay, Kitchener-Waterloo, Windsor, London-St. Thomas, Vancouver, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Québec, Montréal et Toronto. Comme le député peut le constater, aucune ville n'est oubliée.

En outre, le Bureau de la main-d'œuvre féminine publie chaque année un rapport en trois parties qui s'intitule «Les femmes dans la population active». La partie 1 porte sur les taux de participation des femmes. La partie 2, «Gains des femmes et des hommes», fournit des données sur les gains selon le sexe, l'âge, la profession et la scolarité. Ces données proviennent des enquêtes menées par Statistique Canada et, je le répète, par Travail Canada. La partie 3 du rapport apporte divers faits et chiffres sur des aspects comme la syndicalisation, les pensions, les garderies et les plaintes pour discrimination fondée sur le sexe déposées auprès de la Commission des droits de la personne.

Le président suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James) propose:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'amorce aujourd'hui un débat sur le chômage qui frappe les jeunes. Cette façon de dire peut sembler ironique en raison de la tragédie dont sont victimes les jeunes Canadiens. Il est impérieux de signaler à la Chambre le triste sort de ces derniers et il est crucial que le gouvernement sache combien nous préoccupent, de ce côté-ci de la Chambre, leur situation et leur besoin de travailler. Nous nous devons de faire connaître au gouvernement les sentiments, les inquiétudes, les espoirs et les aspirations qui animent les jeunes d'un bout à l'autre du Canada. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter cette motion concernant le chômage parmi les jeunes et d'accorder à ce sujet la priorité de nos débats aujourd'hui à la Chambre.

• (1110)

Statistique Canada nous apprend que 34.4 p. 100 des jeunes Canadiens étaient sans travail au mois de mars; c'est dire que notre pays comptait 650,000 jeunes chômeurs. Comparons ces chiffres, monsieur le Président, avec le taux de chômage, non désaisonnalisé, de 13.9 p. 100 pour l'ensemble des adultes, soit 1,658,000 chômeurs environ, toujours selon Statistique Canada. Ces données ne comprennent pas les chômeurs qui ont abandonné leurs recherches ni les travailleurs sous-employés. Par rapport au chiffre de 1,658,000 chômeurs pour l'ensemble de la population, les 650,000 jeunes chômeurs, dont l'âge varie entre 15 et 24 ans, représentent entre le tiers et la moitié de tous les Canadiens actuellement sans travail. Dans une très grande mesure, par conséquent, le problème du chômage au Canada est lié aux jeunes.

Il est clair qu'un nombre sans précédent de personnes d'âge mûr, de chefs de famille habitués à un emploi stable et bien rémunéré, sont aussi au chômage. A la vérité, c'est là pour le Canada une tragédie inouïe qui ne s'était pas vue du moins depuis la crise des années 1930. Il n'en reste pas moins que le chômage affecte en grande partie surtout les jeunes, qui représentent entre le tiers et la moitié de l'ensemble des chômeurs.

S'il importe, monsieur le Président, d'attirer aujourd'hui l'attention de la Chambre sur cette tragédie, c'est notamment en raison de l'ensemble de la politique économique du gouvernement actuel, politique qui est incapable de donner du travail aux Canadiens. Les jeunes Canadiens souffrent beaucoup plus du chômage que bon nombre de leurs aînés à cause de la politique de ce gouvernement que le budget vient d'illustrer, laquelle donne bien peu d'espoir aux sans-emploi. Le gouvernement a accepté, comme le prouvent ses mesures, ses analyses et ses documents économiques, les taux de chômage extrêmement élevés. Il a accepté qu'il y ait cette année près de 12.4 p. 100 de chômeurs en tout. Il a accepté qu'à moyen et à long termes, le taux de chômage atteigne au moins 10 p. 100.

Le gouvernement veut ramener le taux de chômage à 7 ou 8 p. 100, sur une période de dix ans, ce qui montre bien qu'il a une conception très pessimiste de la réalité et qu'il accepte un taux de chômage très élevé pour l'ensemble des travailleurs et un taux encore plus élevé chez les jeunes. Les lignes de conduite et les décisions du gouvernement donnent donc très peu d'espoir aux jeunes pour l'avenir.

Le chômage touche tout particulièrement les jeunes, monsieur le Président, d'abord parce qu'ils n'ont aucune expérience de la vie active. Lorsqu'ils postulent un emploi, on exige qu'ils aient de l'expérience, et comme ils n'en ont pas, ils ne trouvent rien. La situation est d'autant plus difficile à l'heure actuelle que le chômage touche même des travailleurs très expérimentés et qualifiés dans leur domaine. Les jeunes manquent aussi de formation. Il y a une liste d'attente pour tous les programmes de formation qui existent au Canada. Un grand nombre de ceux qui veulent profiter de ces programmes voient leur nom inscrit sur une liste d'attente. Même des travailleurs chevronnés sont touchés par le chômage. Les jeunes ont donc encore plus de difficulté à se trouver du travail aujourd'hui à cause de leur manque d'expérience et de formation, puisque bon nombre de travailleurs expérimentés et qualifiés sont eux-mêmes chômeurs.

Nous devons nous occuper tout particulièrement des problèmes des jeunes, monsieur le Président, parce qu'ils recueillent leurs premières impressions de la vie active. Le travail devrait être une activité pleinement satisfaisante et enrichissante pour le travailleur et utile à l'ensemble de la société. A l'heure actuelle cependant, les jeunes ont l'impression que c'est exactement le contraire qui se produit. Ils sont incapables de se trouver un emploi et, même s'ils en trouvent un, ce n'est jamais un emploi assuré et durable. Leur expérience du monde du travail les exaspère.

• (1115)

Ce n'est pas l'attitude que nous devrions encourager au Canada. Pour qu'un pays soit fort et que son peuple soit heureux, il faut que le travail soit une activité pleinement satisfaisante et que les gens voient le travail dans cette optique. Il leur est impossible de se faire une telle conception du travail si la réalité n'y correspond pas et les jeunes qui débutent dans la vie active de nos jours n'éprouvent que frustration, désillusion et désespoir. Malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent pas trouver de travail et ils sont incapables de faire face à cette dure réalité. A cause de cela, ils éprouvent un sentiment d'impuissance.

Nous devons le reconnaître, monsieur le Président, parce que les jeunes forment leurs idées politiques et conçoivent leur rôle dans la société beaucoup plus tard au Canada que dans d'autres pays démocratiques du monde occidental, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le fait que les jeunes qui débouchent sur le marché du travail se sentent frustrés et impuissants peut avoir d'énormes répercussions sur notre démocratie. En fin de compte, la démocratie repose sur la conviction qu'on peut accomplir quelque chose et exercer une influence réelle sur ce qui touche chacun d'entre nous et l'ensemble de la société. Si l'on a l'impression du contraire, on adoptera une attitude apathique à l'égard du processus démocratique au lieu d'y participer, et il est essentiel dans une démocratie que les citoyens jouent un rôle actif.

Le chômage chez les jeunes n'est pas tragique uniquement parce que les jeunes n'ont pas d'argent, monsieur le Président. C'est une considération importante et les députés doivent en tenir compte, mais le problème touche aussi la réalité sociale, collective et politique du Canada. Tous les jeunes ne cherchent pas du travail toute l'année. Un grand nombre de jeunes fréquentent les établissements de formation professionnelle et d'enseignement, les collèges et les universités. En fait, les jeunes qui font des études universitaires sont sans doute plus nombreux que jamais, parce qu'ils constatent, en lisant le journal et en regardant ce qui se passe autour d'eux, que le taux de chômage est extrêmement élevé. Par conséquent, beaucoup de jeunes ont différé leur entrée dans la vie active, préférant s'inscrire à l'université. Nous allons devoir surveiller la situation de près. Une fois diplômés, ces jeunes auront besoin d'un emploi. Le gouvernement a présenté la loi nationale sur la formation professionnelle il y a plus d'un an et il a commencé à former les jeunes à de nouveaux métiers. Dans un an, quand ces jeunes commenceront à sortir des collèges communautaires, ils auront besoin d'un emploi, et s'ils n'en trouvent pas, ils se demanderont pourquoi ils ont acquis une formation. Ils seront à la fois déçus et désillusionnés.

• (1120)

L'avenir semble peu réjouissant, car le budget ne prévoit rien pour donner de l'emploi à ces jeunes, une fois leur formation terminée. Le gouvernement n'a pris aucune mesure importante pour assurer leur avenir. Néanmoins, je tenais à souligner que les étudiants ont eux aussi besoin d'un emploi. Ils veulent travailler pendant leurs vacances, et cela, pour un certain nombre de raisons. L'une d'elles, c'est qu'ils paient une bonne partie de leurs études et que les frais de scolarité augmentent dans toutes les régions du pays, notamment à cause de la réduction des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux. Quoi qu'il en soit, les frais de scolarité augmentent et l'étudiant doit payer de sa poche un plus gros pourcentage des frais. Par conséquent, les étudiants trouvent de plus en plus indispensable d'occuper un emploi pendant l'été pour payer leurs études.

Les étudiants cherchent un emploi d'été non seulement pour payer leurs études, mais également pour acquérir de l'expérience, pour le plaisir de produire, pour s'intégrer à la société et se familiariser avec le monde du travail, afin de pouvoir mieux définir leurs aspirations, le genre de service qu'ils veulent offrir à la collectivité et le genre de profession qu'ils désirent exercer. Par conséquent, il est indispensable que les étudiants puissent travailler non seulement pour payer leurs études, mais également pour acquérir de l'expérience.

Je voudrais parler un peu des programmes d'emploi pour les étudiants, pour les jeunes, mis en place par le gouvernement. J'ai sous les yeux un exemplaire du Budget en bref. Il y a là un chapitre concernant l'aide directe à l'emploi et les programmes pour les jeunes. Non seulement la politique économique générale du gouvernement n'a pas réussi à créer des emplois pour les jeunes, mais les programmes d'emploi qui leur sont destinés sont loin d'être satisfaisants. Ils n'atteignent absolument pas leur objectif.

Si je mentionne ces programmes au lieu de parler uniquement de la politique économique, c'est parce que même si l'économie était florissante, notre expérience des 20 dernières années nous a permis de comprendre qu'il faudrait quand même avoir des programmes spéciaux pour la jeunesse afin de leur assurer des emplois.

A la page 7 du Budget en bref du 19 avril 1983, dans la partie Programmes pour les jeunes, il est question de 70 millions supplémentaires affectés au programme Été Canada. On pourrait croire que le 19 avril 1983, le gouvernement a sorti de sa poche 70 millions de plus pour financer les programmes d'emploi d'été pour les jeunes. Il est question en effet d'une somme supplémentaire. On pourrait croire que le gouvernment a trouvé cet argent là où il a trouvé les 200 millions pour sauver la réputation du ministre des Finances (M. Lalonde).

J'ai consulté un certain nombre de gens, y compris la Fédération canadienne des étudiants. D'après ce que nous avons pu comprendre, ces 70 millions supplémentaires ont été annoncés au moins deux fois. En décembre ou en janvier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé l'affectation d'une centaine de millions au programme Été Canada pour les jeunes et, quelque temps après, en février ou en mars, il a porté ce montant à 170 millions. Or ce sont ces 70 millions de plus que le gouvernement annonce encore une fois au budget. Donc, tandis que le gouvernement arrivait à trouver 200 millions pour sauver la réputation du ministre des Finances, au moins sur le papier, il s'est contenté de ce supplément de 70 millions déjà annoncé.

Ce qu'il y a d'encore plus décevant avec ces 70 millions, c'est que si on compare le montant que le gouvernement dépense cette année pour les programmes destinés aux jeunes, c'est-à-dire 170 millions, à celui de 1979—j'oublie le chiffre exact mais c'était autour de 112 millions—on constate qu'en termes réels, c'est-à-dire compte tenu des 10 p. 100 environ d'inflation, le montant consacré par le gouvernement au programme Été Canada à l'intention des jeunes est le même que celui de 1979. Donc, l'effort en dollars constants, corrigés de l'inflation, est le même qu'en 1979 alors que la conjoncture économique est tout à fait différente de ce qu'elle était il y a quelques années, comme nous le savons tous. D'ailleurs il y aurait beaucoup plus d'emplois à créer pour les jeunes cet été qu'il y a une couple d'années. Si je donne ces précisions, c'est qu'il importe que le gouvernement offre aux jeunes des programmes adéquats.

• (1125)

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de deux autres décisions annoncées dans ce document. La première concerne Katimavik, qui dispose de 40 millions pour 4,000 participants. C'est une initiative louable, mais Katimavik n'est pas vraiment un programme d'emploi. C'est un programme qui permet à des jeunes de travailler pour leur collectivité. Ce n'est pas un programme qui donne un véritable salaire en fonction du travail effectué, c'est la possibilité pour les jeunes de servir leur collectivité en touchant moins que le salaire minimum. C'est un bon programme, une idée très valable, mais il n'est pas exact de le faire figurer dans l'aide directe à l'emploi. Je répète que c'est une initiative louable, mais pas un programme d'emploi.

L'autre programme d'appui direct à l'emploi dont je vais dire quelques mots concerne le ministère de la Défense nationale qui va affecter 75 millions au cours de deux années financières pour embaucher 5,000 jeunes. Il est certain que les jeunes vont faire la queue à la Défense nationale pour participer à ce programme parce qu'ils sont forcés de prendre tout ce qui se présente comme travail. Il est évident que les jeunes vont entrer dans les Forces armées, comme n'importe qui d'autre, puisqu'ils veulent servir leur pays et profiter de cette option. L'ennui c'est que s'il n'y a pas d'autres véritables options pour les jeunes, ils vont se sentir obligés de se rabattre sur celle-là, parce qu'ils n'ont pas le choix.

Cela m'amène à parler de la jeunesse elle-même. Ce qui fait sa valeur, c'est l'espoir qu'elle apporte au pays. Il importe donc que nous offrions de véritables emplois aux jeunes, afin qu'ils puissent à la fois acquérir de l'expérience et payer leurs études, se développer et venir ensuite renforcer le pays.

Les jeunes ne s'inquiètent pas uniquement pour eux-mêmes. Ils se préoccupent de la survie de la planète. Les jeunes ont fait beaucoup pour s'opposer aux essais de missiles de croisière sur notre territoire. Ils rattachent également cette question à celle de l'emploi, en disant que les dépenses sociales peuvent créer beaucoup plus d'emplois que les dépenses militaires.

Je vois que j'arrive au bout de mon temps. J'ajouterai qu'il est très important que le gouvernement appuie la campagne des jeunes en faveur du désarmement mondial, parce que c'est cet idéalisme qui va édifier un pays meilleur pour l'avenir. Ce qu'il nous faut ce n'est pas la conception de faucon que le gouvernement se fait du monde, mais au contraire l'espoir de la jeunesse, il faut donc l'aider pour que cet espoir fleurisse.

Le président suppléant (M. Corbin): Des questions ou des commentaires? Poursuivons le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de participer au présent débat, car il porte sans aucun doute sur une question qui touche au plus haut point les ministres du cabinet et qui me touche personnellement en tant que ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est une question qui mérite, à mon avis, de faire l'objet d'un bon échange de vues franc et honnête. Toutefois, j'aimerais que nous n'ayons pas à subir la vieille habitude de l'opposition d'accuser, de condamner et de chercher un coupable ou un bouc émissaire en prétendant que le gouvernement ne fait pas ce qu'il devrait faire. Je crois que la question que nous débattons vaut mieux que cela.

• (1130)

C'est une question qui doit être abordée avec réalisme et bon sens. Il s'agit d'un problème que nous avons eu dans le passé, que nous avons maintenant et que nous continuerons d'avoir à l'avenir, le plus important problème socio-économique que nous, Canadiens, ayons à affronter. Mais nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Je ne sais pas si des députés ont eu l'occasion très récemment de lire la une du *New York Times*. Il y était question de la pénible situation des jeunes Européens qui sont aux prises avec ce même problème. Le chômage a fait l'objet de plusieurs documents et études de la part des gouvernements du monde entier.

Ce phénomène découle de l'explosion démographique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Au cours des dix ou 12 dernières années, nous avons vu le nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail augmenter à un rythme effarant. Ce nombre est presque le double de celui des décennies antérieures. De très nombreux jeunes veulent un emploi et comptent en trouver un. Les emplois traditionnels ne sont plus aussi accessibles.

En même temps que de très nombreux jeunes envahissaient le marché du travail, celui-ci a connu un changement. La pratique contestable qui consiste à créer des emplois nécessitant des aptitudes très spécialisées, une formation poussée et de l'expérience, et les problèmes qu'elle suscite sont et devraient être au centre de notre débat. Nous devons absolument nous pencher sur le problème de l'emploi des jeunes. Ce n'est pas seulement le résultat de la récession actuelle. C'est un problème durable qui sera parmi les plus graves que nous aurons à régler au cours de ce qui reste de la présente décennie.

Je recommande aux députés de jeter un coup d'œil sur les documents que j'ai déposés à la Chambre la semaine dernière, au cours du débat du budget, document qui s'intitule: Perspectives d'emploi: Pour une stratégie du marché du travail pour les années 1980. Je crois qu'ils donnent une assez bonne idée de l'ampleur de la main-d'œuvre active que nous aurons et des problèmes que le Parlement sera constamment appelé à régler à cet égard.

Le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) a tort de vouloir faire croire qu'on ne fait rien, que tout s'en va allègrement au diable et que personne ne s'en soucie. Je veux profiter de l'occasion pour exposer aux députés certains problèmes auxquels nous avons entrepris de nous attaquer et de décrire les progrès que nous avons réalisés directement dans notre recherche de solutions.

Je voudrais dire tout d'abord que si des députés veulent évaluer les efforts que nous déployons en termes monétaires ou en fonction de leur ampleur, je signalerais que mon propre ministère dépense quelque 2.5 millions par jour pour former les jeunes et leur trouver un emploi. De fait, durant l'année financière 1982-1983, nous consacrerons environ 900 millions de dollars à des programmes mixtes de formation et d'emploi conçus pour tenir compte des intérêts des jeunes. Cette année seulement, nous fournirons des services de placement et de formation à plus de 2 millions de jeunes. La plupart de nos clients, auxquels cette gamme étendue d'activités s'adresse, ont moins de 24 ans. Nous investissons dans certaines initiatives qui, je crois, offriront un avenir prometteur aux jeunes.

Le député de Winnipeg-St. James et moi-même sommes du Manitoba. Je lui signale l'annonce que j'ai faite vendredi dernier dans notre propre province. Je disais que par suite d'investissements dans la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, nous étions en mesure d'accorder près de 1,000 places supplémentaires de formation au Manitoba seulement dans des domaines de haute technicité. Nous pouvons offrir ainsi au Manitoba une gamme étendue de nouvelles possibilités de formation dans les domaines des ordinateurs, de la robotique, de l'électronique supérieure et de la machinerie lourde, que nous avons créées au Manitoba grâce à des placements effectués par la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles pour établir des écoles de formation dans le nord du Manitoba et dans des réserves indiennes. Nous avons fait circuler des fourgons mobiles de formation dans les régions rurales et nous organisons un nouveau centre de formation à Winnipeg.

Si le député de Winnipeg-St. James veut faire croire que nous demeurons oisifs et que nous ne faisons rien, il devrait peut-être sacrifier 15c. à l'achat d'un journal qui lui apprendrait ce qui se passe dans sa propre région. Il pourra alors se rendre compte que grâce à notre activité, nous sommes à mettre en place un fondement important et solide pour notre croissance économique.

La même chose se fait d'un bout à l'autre du pays. Nous avons investi des fonds dans le collège Holland, dans l'Île-du-Prince-Édouard, pour donner à 90 autres jeunes une formation en technologie marine. Nous venons tout juste de verser 4 millions de dollars à l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique pour un nouveau programme CAD/CAM qui donnera une formation aux jeunes de ces régions.

Nous avons investi quelque 14 millions de dollars dans 17 collèges et établissements communautaires de l'Ontario qui assureront plusieurs milliers de places supplémentaires de formation. Je pourrais répéter ces exemples pour vous prouver que nous sommes conscients de la nécessité de répondre aux besoins de ces jeunes en fondant nos espoirs principalement sur leur avenir et en veillant à ce qu'ils aient les compétences et la formation professionnelles voulues pour occuper les nouveaux emplois qui seront disponibles au cours de la prochaine décennie.

En outre, monsieur le Président, il importe de signaler l'évolution de la stratégie pour l'emploi des jeunes annoncée dans l'exposé budgétaire la semaine dernière. L'été dernier, nous étions particulièrement conscients du problème croissant de l'emploi des jeunes et de la nécessité de faire quelque chose à ce propos. Nous avons mis sur pied un certain nombre de programmes à titre d'essai, dont dix programmes de la compagnie des jeunes travailleurs dans dix grands centres urbains. Ces programmes visent à aider les jeunes gens qui sont en marge du marché du travail, défavorisés ou chômeurs chroniques, par des conseils, des services d'orientation, des expériences de travail et de cours, à sortir de la catégorie des défavorisés pour enfin entrer sur le marché du travail.

Nous avons également établi un réseau de centres d'emploi Jeunesse dans tout le Canada qui offrent aux jeunes un service spécial de placement et d'autres mesures pour leur venir en aide. Un programme de subventions salariales a aussi été mis en œuvre, dans le cadre du programme d'accroissement de la productivité, à titre d'essai. Nous pourrons ainsi évaluer dans quelle mesure il nous est possible de collaborer avec le secteur privé pour donner aux jeunes gens la motivation voulue pour dénicher un premier emploi. Nous avons eu l'occasion, l'été dernier, de mettre ces nouveaux programmes à l'essai afin de voir ce qui fonctionne bien et ce qu'il y a lieu de modifier.

Par la suite, monsieur le Président, j'ai rencontré, en janvier 1983, tous les ministres du Travail et de la Main-d'œuvre des provinces et j'ai présenté un document sur l'emploi des jeunes. Je leur ai demandé de collaborer avec nous de façon qu'on puisse harmoniser les différents programmes. L'emploi chez les jeunes est sans aucun doute l'un des problèmes les plus graves qui se posent à tous les gouvernements. Nous n'en viendrons à bout que si chacun y met du sien.

Je suis heureux de signaler que les ministres provinciaux se sont montrés très bien disposés. Depuis ces rencontres, un bon nombre de hauts fonctionnaires travaillent à la coordination des différents programmes de formation pour les jeunes offerts un peu partout au Canada. Nous avons convenu, en janvier dernier, qu'il fallait régler ce problème chronique qui dure depuis 20 ans. Il est particulièrement difficile aux jeunes sans expérience d'obtenir un premier emploi. Pour y arriver, ils doivent foncer, mais le premier obstacle est de taille, car, il n'existe pas au Canada, comme dans nombre de pays européens, de période de transition bien définie entre l'école et le marché du travail. Dans ces pays, les jeunes suivent un programme d'apprentissage de presque deux ans. Nous n'avons pas adopté de programme de ce genre au Canada, car notre système d'éducation est morcelé. Nous n'acceptons pas nécessairement non plus le principe de cette période de transition qui donne aux jeunes l'occasion d'acquérir en cours d'emploi

une certaine formation. Je crois que nous devrions nous orienter dans cette direction. Mais comment?

• (1140)

L'un des principaux résultats concrets du budget présenté mardi dernier par le ministre des Finances (M. Lalonde) est de nous permettre de lancer un nouveau programme d'emploi des jeunes de grande envergure, programme provisoire qui offre des subventions directes au secteur privé, aux petites entreprises en particulier, aux universités, aux commissions scolaires et aux organismes à but non lucratif pour qu'ils donnent aux jeunes, grâce à une formation en cours d'emploi, l'occasion d'acquérir à la fois une expérience du milieu de travail et la formation pratique voulue. Les 95 millions de dollars prévus pour la première année d'exploitation du programme permettront à près de 35,000 jeunes d'y participer. Le député de Winnipeg-St. James a omis de parler de cette initiative, sans doute parce qu'il la trouve trop positive ou trop efficace.

Ce programme a été conçu à partir des propositions que nous ont formulées un certain nombre de groupes de jeunes qui nous demandaient de les aider à surmonter ces obstacles. Nous en avons désormais la possibilité. Nous aurons désormais les ressources voulues pour lancer ce nouveau programme provisoire d'emploi des jeunes. J'ai l'intention, en tant que ministre de l'Emploi, de consulter en premier lieu le secteur privé, pour connaître son avis sur la façon dont ce programme doit être mis en application, et également de demander la collaboration des jeunes et des groupes de jeunes pour sa mise en vigueur. Pour y parvenir, nous organiserons en août prochain, à Terre-Neuve, une conférence nationale sur l'emploi des jeunes. Nous avons invité certains des principaux groupes de jeunes à discuter avec nous de l'application de cette importante stratégie qui s'adresse à eux.

Cela représente aux yeux de tous, je crois, un grand pas en avant vers une nouvelle attitude à l'égard de l'emploi des jeunes. Viendront s'ajouter le programme de la compagnie des jeunes travailleurs, qui doit rester en vigueur, ainsi que les programmes supplémentaires prévus par le ministère de la Défense nationale, comme le programme Katimavik. Dans son budget, le ministre des Finances a prévu 280 millions de dollars supplémentaires, outre les crédits déjà affectés par des ministères à l'emploi des jeunes. Grâce à ces crédits supplémentaires, des jeunes pourront décrocher un premier emploi.

Il est faux de prétendre que nous ne faisons rien. En effet, le gouvernement a mis sur pied, l'été dernier, une stratégie assez bien conçue, qui se concrétise aujourd'hui, après avoir franchi les étapes de consultation qui s'imposent, par l'annonce dans le budget d'un nouveau programme d'emploi des jeunes. Ce qu'il nous faut véritablement désormais, c'est pouvoir compter sur la participation et la collaboration totales des autres secteurs de l'économie. Nous avons besoin de l'aide des commissions scolaires et des gouvernements provinciaux. Nous devons pouvoir compter sur la collaboration entière des syndicats et des entreprises pour nous aider à réaliser ce nouveau projet. Nous avons l'intention de tenir des consultations en partant du principe qu'il doit s'agir là d'une initiative, d'un engagement national. Un gouvernement à lui seul ne peut pas se charger d'un tel projet. Tous les Canadiens doivent faire un effort pour chercher à résoudre les problèmes des jeunes. Voilà l'orientation qu'a choisi de prendre le gouvernement pour résoudre le problème de l'emploi.

Nous reconnaissons également que nous devons nous attaquer à l'autre aspect du problème, à savoir les jeunes qui sont toujours étudiants. Comme je l'ai signalé, nous allons dépenser dans ce secteur plus de 1 milliard de dollars cette année en vue d'offrir une nouvelle formation en technologie de pointe à près de 275,000 ou 300,000 Canadiens, dont 50 p. 100 sont des jeunes. Cette année également, nous investirons 100 millions de dollars dans de nouvelles installations de formation, en vue de moderniser le matériel et de permettre aux jeunes de suivre des cours dans cette technique nouvelle, le travail de l'avenir.

Nous avons également mis en œuvre un certain nombre de mesures, dont le député a parlé, en vue d'offrir un emploi d'été à ceux qui sont toujours aux études. Le gouvernement fédéral va créer cette année des emplois directs pour plus de 70,000 jeunes. Nous espérons que les autorités provinciales et municipales feront le même effort de leur côté, auquel cas le nombre d'emplois offerts directement par les divers niveaux de gouvernement pourra doubler.

De plus, nous devons admettre que c'est le secteur privé qui doit être la source principale d'emploi des jeunes, un fait que le Nouveau parti démocratique a souvent du mal à reconnaître. Il ne voit pas dans le secteur privé le potentiel et la capacité de fournir de l'emploi aux jeunes. Ce parti semble passer pardessus la nécessité de s'assurer que les employeurs privés jouent leur rôle. En fait, nous avons lancé la semaine dernière une grande campagne d'information pour inviter les employeurs privés à offrir des emplois d'été aux étudiants. Nous ouvrirons quelque 400 centres d'emploi Jeunesse au Canada, de façon que les employeurs disposent d'un endroit pour afficher les emplois et les débouchés offerts aux jeunes. Nous faisons non seulement appel aux employeurs traditionnels du secteur privé, mais aussi aux gens qui voudraient faire faire des travaux dans leur maison ou leur bureau. Cet été, nous devrons consentir un effort particulier. La campagne d'information et de publicité souligne que, si vous avez un travail quelconque à faire faire, vous devez vous adresser à l'un des 400 centres d'emploi Jeunesse et l'afficher: le centre se chargera de trouver quelqu'un pour faire ce travail cet été.

J'espère que, grâce au débat en cours, les députés de l'opposition offriront leurs services pour que ce programme fonctionne, et collaboreront de façon que les activités dans les bureaux de leur circonscription tiennent compte de cette initiative. Plutôt que de gaspiller leur temps et leur énergie à critiquer, j'espère qu'ils les consacreront à quelque chose de plus constructif, pendant ces mois d'été particulièrement cruciaux. Je sais que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) sera un ardent défenseur du programme. Je constate qu'il s'est déjà rallié et qu'il nous a déjà assuré de son appui. Nous inscrirons son nom sur la liste.

C'est le genre d'efforts que nous essayons de faire, mais je voudrais revenir sur un point plus fondamental. Nous devons reconnaître que, dans la période que nous vivons, il n'y a pas de solutions miracles. En fait, j'ai constaté avec intérêt, dans le discours du premier député du Nouveau parti démocratique à prendre la parole, qu'il n'a proposé aucune solution. Il n'avait aucun remède magique à offrir. Il s'est cantonné dans la critique. La question exige beaucoup mieux que cela. Elle exige le meilleur de ce que nous pouvons donner et toute l'énergie des parlementaires, pour utiliser nos ressources efficacement et assurer une meilleure collaboration entre tous les agents économiques.

Ce que les économistes appellent le problème structurel de l'emploi des jeunes restera un problème. Nous devons y travailler d'arrache-pied. Il nous faut mettre au point de meilleures techniques pour amener les jeunes sur le marché du travail et faire meilleur usage de nos établissements d'enseignement et de formation. Nous devons nous rendre dans les écoles et essayer de donner plus de renseignements, de guider nos jeunes, de sorte qu'ils choisissent des carrières où il y a des emplois.

Lorsque je parle à des étudiants dans les écoles secondaires de ma circonscription, je suis abasourdi de constater que beaucoup d'entre eux se préparent, en huitième, neuvième ou dixième année, pour des emplois qui n'existeront plus dans quatre ou cinq ans d'ici. Les renseignements de base au sujet de l'évolution du monde du travail ne parviennent pas jusqu'à eux. En passant, je voudrais dire que nous essayons de nous attaquer à cette question par la mise en pratique de notre nouveau système de prévision des emplois au Canada. Nous essayons de mettre au point un meilleur système de guidage qui nous permettra de mieux prévoir ce que sera effectivement le marché du travail. Nous pouvons obtenir ces renseignements et nous pouvons les mettre à la disposition des conseillers des écoles, des enseignants, des parents et des jeunes eux-mêmes afin qu'ils puissent se préparer à des carrières d'avenir.

Lorsque nous nous rendons dans les écoles et que nous parlons aux jeunes filles, elles nous disent qu'elles vont devenir commis, sténographes ou qu'elles travailleront dans des bureaux. Nous devons leur dire que dans quatre ou cinq ans 40 ou 50 p. 100 de ces emplois n'existeront plus. Elles affirment que personne ne le leur a jamais dit. Cela fait ressortir la nécessité de travailler sur tous les fronts avec les éducateurs pour que la formation et l'enseignement de base qu'ils offrent soient adaptés aux besoins du marché du travail et que les jeunes aient accès à ces renseignements.

Je veux simplement dire que la question de l'emploi des jeunes ne peut pas être résolue d'un coup de baguette magique. Elle exigera des efforts importants et concertés de la part de tous les secteurs de notre économie. J'espère que notre débat aidera à susciter cet intérêt, cette participation et plus particulièrement cette collaboration, de sorte que nous puissions nous attaquer à ce que je considère comme la priorité nationale numéro un.

• (1150)

M. Keeper: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sait très bien qu'il y a longtemps que le NPD préconise une stratégie industrielle bien fondée au Canada pour créer des emplois stables pour tous ceux qui veulent travailler. Dans l'immédiat, nous demandons des travaux publics d'envergure et un allégement fiscal raisonnable pour ceux qui touchent des revenus modestes et moyens, ce qui stimulerait la demande du consommateur.

J'ai une question pour le ministre. Il a parlé des économistes et du chômage constant chez les jeunes. Il ne fait que répéter les vagues déclarations du ministre des Finances sur le chômage constant parmi les Canadiens en général, ce qui nous porte à considérer comme normal un taux de chômage extraordinairement élevé de toute la main-d'œuvre et des jeunes. Étant donné la longue liste de projets lancés par le gouvernement, le taux de chômage des jeunes qui est actuellement de 23.4 p. 100 et le fait qu'il s'est dit inquiet pour les étudiants en quête de travail cet été, pourrait-il dire à la Chambre à quel taux, selon lui, le taux de chômage chez des jeunes s'établira-t-il cet été en juin et juillet? Compte-t-il sur ses programmes pour réduire sensiblement le taux de chômage chez les jeunes? D'après lui, quels effets auront-ils dans notre contexte social actuel?

M. Axworthy: Monsieur le Président, permettez-moi de dire d'abord que c'est la première fois que le Nouveau parti démocratique se prononce carrément en faveur de notre budget. D'après le député de Winnipeg-St. James, son parti voulait un programme de travaux publics, des allégements pour la petite entreprise et d'autres incitations semblables. C'est exactement ce que le ministre des Finances a offert mardi dernier, et on fait actuellement des annonces à ce sujet. Nous sommes très heureux que le député approuve publiquement les initiatives prises mardi dernier et nous lui savons gré de ses remarques encourageantes.

M. de Jong: Ce que vous pouvez être évasif!

M. Axworthy: Évasif? Je suis ravi que le député de Winnipeg-St. James se soit maintenant prononcé en faveur de la stratégie adoptée.

Quant à sa question sur les données, je constate que le député de Winnipeg-St. James a changé son fusil d'épaule: il veut maintenant parler des données. Comme je l'ai signalé en parlant du document que j'ai déposé la semaine passée, nous admettons que le problème existe et qu'il est très grave. Cependant, nous ne le réglerons pas en argumentant ou en signalant les manquements de tel ou tel groupe. Nous le réglerons en le cernant et en nous y attaquant résolument.

Nous avons essayé d'élaborer une stratégie qui définisse clairement la méthode toute désignée, à notre avis, pour résoudre le problème de concert avec le secteur privé; cette stratégie consiste à établir un programme de revenu subventionné pour former la main-d'œuvre sur place afin d'éliminer les problèmes qui se posent pour les jeunes. 4Dans ce but, nous ferons appel à la compagnie des travailleurs d'été qui nous permettra d'aider les jeunes victimes d'un chômage chronique. Nous espérons que nos programmes de ce genre recevront autant d'approbation que le député vient d'en accorder au budget. Nous espérons que les députés seront disposés à persuader les gouvernements provinciaux, les autorités municipales, le secteur privé et les travailleurs de coopérer afin que nous puissions créer une coalition nationale. Nous espérons que nos efforts seront couronnés de succès et que nous réussirons à donner du travail aux jeunes.

Monsieur le Président, étant donné que les députés de l'opposition adorent jongler avec les chiffres, je tiens à signaler un phénomène statistique actuel: plus nous créons d'emplois, plus il y a des gens qui reviennent sur le marché du travail; les indices ne changent pas, mais les offres d'emplois sont plus nombreuses. C'est cela que le gouvernement s'intéresse.

M. Ogle: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question sur les perspectives globables d'emploi pour l'avenir, surtout chez les jeunes. Je sais que le ministre sait pertinemment que nous faisons face à un grave problème à ce chapitre, problème qu'on ne peut régler d'un coup de baguette magique, comme il le dit si bien. Mais cela ne nous empêche pas de faire le parallèle entre le Canada et le reste du monde, surtout l'Amérique latine ou la population en majorité est jeune. Le monde connaît une poussée démographique sans précédent et il faudra bien que ces jeunes travaillent quelque part.

Le ministre pourrait-il me dire s'il existe au gouvernement des futurologues qui s'efforcent de savoir ce qui se produira au Canada lorsque ces jeunes gens viendront en masse envahir les marchés du travail dans le monde? Existe-t-il quelqu'un qui envisage d'autres solutions dans le domaine de l'emploi au Canada pour tenir compte de ce phénomène? Certains diront que je coupe les cheveux en quatre, mais il faut bien travailler pour vivre et le travail tel que nous le connaissions tend à disparaître. Existe-t-il donc des spécialistes qui envisagent des solutions inédites autres que celles que nous avons connues il y a à peine quelques années?

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) me pose une question qui va me mettre à rude épreuve car j'ai la réputation d'être concis dans mes réponses, mais je vais tâcher d'être bref. Nous avons une section qui s'occupe de planification et j'en profite pour lui rappeler que nous avons déposé la semaine dernière un document qui fait état de nos prévisions concernant les perspectives d'emploi dans les années 80. Dans ce document, nous avons prévu, au Canada du moins, que vers les années 1985 ou 1986, le nombre de nouveaux travailleurs c'est-à-dire les enfants issus de l'explosion démographique de l'après-guerre, va diminuer. Ce nombre sera en fait deux fois moins élevé qu'il ne l'est actuellement. Nous allons donc connaître un taux de chômage plus conforme à la norme que celui que nous connaissons depuis sept ou huit ans.

Nous estimons que pour régler le problème du chômage chez les jeunes, il faut les préparer à s'adapter sur le plan professionnel au monde de demain, le monde de la haute technologie et de l'information. C'est pour cette raison que nous avons investi tant de ressources dans notre nouveau système de formation national, programme sur lequel repose toute notre politique de l'emploi.

Monsieur le Président, en réponse à la question plus globale du député concernant ce que nous faisons actuellement dans le monde de l'emploi, je ne saurais dire si nous avons saisi toute la portée de ce phénomène. Mais j'aimerais citer un exemple sur ce chapitre qui ne manquera pas d'intéresser le député. Nous commençons à recruter en Amérique centrale un nombre croissant de jeunes dans les camps de réfugiés et dans les camps pour personnes déplacées pour les amener au Canada où nous les initions à de nouvelles techniques. Nous avons actuellement un fonctionnaire au El Salvador qui s'efforce de mettre sur pied un programme spécialement conçu pour former au Canada des jeunes Salvadoréens qui pourront plus tard faire profiter leur pays des compétences qu'ils auront acquises.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'aurais une brève question à poser au ministre qui, je l'espère, me fournira une réponse également brève. Le Canada compte aujourd'hui 600,000 jeunes chômeurs. On prévoit que 300,000 autres viendront grossir leurs rangs quand les nouveaux diplômés se mettront en quête d'emploi. En somme, c'est 1 million de jeunes chômeurs que compte le Canada. Le ministre peut-il nous dire combien d'emplois, d'après lui, les mesures budgétaires vont créer pour les jeunes cette année même à la fois par des mesures budgétaires indirectes et par les dépenses directes de son ministère?

M. Axworthy: Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je renvoie le député à ce qu'a dit le ministre des Finances, lequel a affirmé que d'ici à deux ans, nous espérions que 600,000 nouveaux emplois seraient créés. Un fort pourcentage de ces emplois iraient aux jeunes. Selon des données émanant de mon ministère, environ la moitié de nos administrés sont âgés de moins de 24 ans.

Pour l'essentiel, le budget devrait accélérer la reprise qui se manifeste peu à peu. Et pour favoriser cette reprise, nous allons stimuler l'embauche. Les programmes annoncés hier par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) et par le ministre du Développement économique (M. Johnston), des programmes d'immobilisations, devraient créer de nombreux emplois. Une bonne proportion de ces places vacantes iront aux jeunes. Il en est de même dans le domaine du logement. Et aussi dans le domaine de la technologie nouvelle.

En ce qui concerne nos propres programmes, mon ministère tente d'intégrer des programmes tels que les 35,000 nouveaux emplois qui devraient être créés directement par les salaires subventionnés, notre nouveau programme provisoire orienté vers les jeunes chômeurs de longue date, de même que les 125,000 autres qui profitent chaque année de nos programmes de formation, mais pour l'instant, je ne peux faire la somme de tous ces programmes. Je sais cependant que le député et moi-même aurons l'occasion d'échanger d'autres informations demain à l'occasion de l'examen des prévisions budgétaires; j'en profiterai pour lui communiquer des données complètes.

• (1200)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat que j'estime important car la situation des jeunes nous préoccupe tous.

J'ai écouté avec attention le discours du ministre. Il a commencé par nous dire qu'il ne fallait pas souligner les fautes du gouvernement. Qu'est-ce que cela signifie? En effet, le gouvernement doit assumer la responsabilité de certains de ses actes qui ont contribué à provoquer du chômage chez les jeunes. Le ministre nous a longuement parlé des dépenses gouvernementales, des programmes de relance qui devraient régler toutes sortes de problèmes, pour nous parler ensuite de la responsabilité du secteur privé relativement à la création d'emplois. Je pense que le ministre n'est pas sincère, monsieur le Président. Bien sûr qu'il existe des programmes gouvernementaux, mais il y a lieu de se demander dans quelle mesure ils favorisent le secteur privé.

Le Programme énergétique national a littéralement supprimé des milliers d'emplois, mais cette question n'a pas été abordée dans le budget. Ces emplois ne réapparaîtront donc pas cette année. On ne voit pas de changements dans le régime fiscal qui puissent stimuler et aider le secteur privé, surtout la petite entreprise.

Pourtant, il faut noter que l'exposé budgétaire parle longuement de l'aide au secteur privé. Nous espérions que la reprise se manifesterait cette année, mais l'an prochain, à cause des nouvelles taxes, il se peut que la relance économique de 1983 soit compromise.

Le ministre a dit qu'il allait créer 600,000 nouveaux emplois. Comme l'a souligné mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath), 500,000 jeunes chercheront pour la première fois du travail à plein temps cette année. Quelques-uns réussiront peut-être à trouver un de ces nouveaux emplois. Le problème est grave puisque le ministre reconnaît que le chômage se prolongera jusqu'en 1986, alors que le taux de chômage s'établira aux environs de 10 p. 100. Cela signifie que le chômage chez les jeunes restera très élevé.

Les problèmes que doivent affronter tous les jeunes Canadiens sont énormes. Nous comptons à l'heure actuelle 658,000 jeunes chômeurs, soit 23.4 p. 100 de tous les jeunes. En somme, un jeune Canadien sur quatre est actuellement sans emploi. Et si on se donne la peine de décomposer ces chiffres, on constate que sur les 2 millions qui travaillent, 700,000 ne travaillent qu'à temps partiel. S'ils ne sont pas inscrits comme chômeurs, la moitié de ceux qui occupent un emploi à temps partiel cherchent un emploi à plein temps. C'est donc 300,000 jeunes travailleurs de plus. Ceux-ci éprouvent beaucoup de difficultés, car ils ne jouissent pas de la sécurité d'emploi. Ils touchent presque toujours de maigres salaires. Je pourrais nommer quelques employeurs qui préfèrent engager des travailleurs à temps réduit, car ils les paient moins. N'ayant reçu qu'une formation sommaire, ces travailleurs ont de bien médiocres perspectives d'avenir. Ceux qui sont sous-employés éprouvent bien des difficultés à l'heure actuelle.

Les chiffres ne tiennent même pas compte des chômeurs non recensés qui, découragés, ont cessé de se chercher du travail et qui vivotent du mieux qu'ils peuvent en acceptant ce qu'ils trouvent. Ces jeunes chômeurs sont en train d'adopter la pire attitude qui soit à l'égard de leur avenir. Comme ils estiment qu'ils n'ont pas le moindre avenir, ils manquent de la plus élémentaire fierté, car ils ne peuvent rien faire.

Voilà pourquoi je prends volontiers la parole pour traiter de cette motion, monsieur le Président. Les jeunes dont nous parlons sont les derniers à être embauchés et les premiers à être mis à pied. Ils requièrent manifestement toute notre attention et toute notre considération, et il faut qu'ils sachent que leur situation nous inquiète et que nous nous employons à y remédier.

Je me réjouis que la motion à l'étude fasse état des jeunes diplômés de cette année et de la situation à laquelle ils devront faire face. En consultant les chiffres publiés par des associations d'ingénieurs, j'ai constaté que le nombre des chômeurs parmi ce groupe avait augmenté de 500 p. 100 depuis 1981. Or, ce printemps-ci, en dépit de cela, 7,000 nouveaux ingénieurs vont se mettre en quête de leur premier emploi. Ils vont faire leur entrée sur le marché du travail alors que de nombreux ingénieurs qui ont obtenu leur parchemin l'année dernière n'en ont pas encore trouvé.

J'estime que le député qui a rédigé cette motion n'a peut-être pas vu assez grand. La politique monétariste n'est pas seule à l'origine de la situation actuelle. Il faut que le gouvernement s'efforce de freiner l'inflation qu'il a lui-même causée. En effet, c'est le gouvernement, notamment par ses déficits, par son ingérence et par son irresponsabilité fiscale, qui est la cause du chômage aussi bien chez les jeunes que chez les adultes. En 1973, notre dette brute atteignait quelque 46 milliards de dollars; à l'heure actuelle, elle atteindrait paraît-il environ 160 milliards de dollars. De toute évidence, monsieur le Président, l'augmentation est importante.

Le gouvernement ne semble pas particulièrement désireux de se corriger de ses habitudes de gaspillage. Il s'est trouvé un bouc émissaire dans la Banque du Canada. Quand la tâche s'est révélée difficile, il a décidé de la lui confier. Il n'a pas cessé sa propagande en ce qui concerne le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau. Ce battage qui ne sert qu'à présenter aux Canadiens le point de vue du gouvernement doit sûrement coûter beaucoup d'argent. Il s'est bien gardé de défendre son point de vue à la Chambre et de présenter un projet de loi à cet égard. A mon avis, il gaspille énormément de fonds publics avec cette propagande. Par ailleurs, le gouvernement ne surveille pas suffisamment les sociétés de la Couronne, et certains faits n'ont pas lieu de nous rassurer. Comme nous l'avons appris lors d'une récente émission de télévision, le Challenger a coûté plus de 1.5 milliard de dollars à la société Canadair, créant ainsi quelques emplois, mais le Parlement n'a toujours pas réussi à obtenir une analyse des opérations de cette société ni à discuter de l'incidence de cet investissement du gouvernement.

La société Consolidated Computer a coûté 125 milliards de dollars au cours des dix dernières années. Cet argent a été gaspillé, monsieur le Président. Il aurait pu servir à créer des emplois ou à encourager le secteur privé; au lieu de cela, il a peut-être contribué à l'inflation.

Je crains que l'auteur de la motion ne mesure pas vraiment l'ampleur des répercussions qu'ont les décisions politiques que prend le gouvernement. J'ai déjà parlé des difficultés qu'éprouvaient les ingénieurs nouvellement diplômés. Le secteur pétrolier et gazier est l'un des principaux employeurs de cette catégorie de travailleurs. Il fut un temps où l'on y embauchait un grand nombre d'ingénieurs, mais aujourd'hui, ni les entreprises pétrolières et gazières, ni les entreprises connexes n'en ont

grand besoin. Cet état de choses est une conséquence du Programme énergétique national. Il y a deux ans, en visite à Calgary, j'ai demandé à des compagnies qui naguère employaient des ingénieurs quelles étaient les perspectives d'avenir pour les jeunes récemment diplômés dans ce domaine. Auparavant, ces derniers pouvaient négocier avec leur employeur éventuel comme s'ils comptaient une expérience de 5, 10 ou même 15 ans, car leurs services étaient très en demande. Plus maintenant. Or, depuis la mise en œuvre du Programme énergétique national, ces jeunes ingénieurs sont à la recherche d'un emploi.

• (1210)

Le ministre québecois me fait signe que non, mais je vis dans cette région, et je sais pertinemment que les personnes qui étaient employées dans ce secteur se retrouvent sans travail aujourd'hui et n'ont plus la possibilité d'y retravailler. Il en va de même pour ceux qui travaillaient dans les industries connexes, et l'on sait que beaucoup d'entreprises sont tributaires du secteur énergétique. Toute croissance est paralysée dans les villes et villages qui, il y a un certain temps, avaient connu un grand essor et où l'on créait de l'emploi, non seulement pour les Albertains, mais pour l'ensemble des Canadiens. Dans ma propre circonscription, des gens du Québec, de l'Ontario et de presque toutes les provinces occupaient un emploi rémunérateur. Aujourd'hui, ils sont en chômage ou encore n'ont plus les mêmes possibilités d'emploi du fait de mesures comme le Programme énergétique national

Nous importons encore quelque 250,000 barils de pétrole par jour. Les prix désormais exigés en vertu du Programme énergétique national ne nous permettent plus de vendre nos produits pétroliers sur les marchés internationaux. Nous attribuons ces difficultés aux problèmes que suscitent les exportations de gaz naturel. Ce programme, qui est révélateur des mesures que nous pourrions prendre pour encourager le secteur privé, est un exemple concret des efforts que justement nous négligeons de faire. Il est l'une des causes du chômage chez les jeunes, pas seulement parmi les ingénieurs comme je le disais tout à l'heure, mais aussi parmi les ouvriers du bâtiment. Quiconque connaît tant soit peu le secteur énergétique sait que ces projets dont nous avons parlé nécessitent l'embauche de littéralement des milliers et des milliers de travailleurs, des simples manœuvres aux plus grands spécialistes. Mais ce n'est pas ce qui se passe. On n'embauche plus de personnel sur les chantiers de construction, les «fiers-à-bras» ont disparu. Il fut un temps, dans ma circonscription, où l'on comptait de 65 à 70 plates-formes de forage constamment en activité sur lesquelles travaillaient des jeunes, hommes et femmes. Aujourd'hui, il n'en reste plus que cinq, dix ou 15 tout au plus. Les emplois ont simplement disparu.

Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est la nouvelle attitude que semble vouloir adopter le gouvernement. On vient de demander au ministre ce que l'avenir nous réserve. C'est une question qui m'a beaucoup intéressé. A quoi rime tout cela? Que se passe-t-il au juste? Je m'inquiète de la solution qu'on propose: le travail partagé qu'on voudrait nous imposer. Comme nous ne pouvons pas fournir du travail à plein temps à nos jeunes Canadiens, nous les obligerons à se partager les emplois. Je trouve cette formule tout à fait choquante.

Dans la région dont je viens, les ressources naturelles ne manquent pas, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz ou encore de sables qui peuvent être transformés en verre. Le potentiel de notre pays est quasi inimaginable. Les observateurs étrangers sont les premiers à admettre que nous sommes bénis des dieux. Mais nous avons beau avoir tout, notre population reste extrêmement faible. Le problème alors est de savoir comment il se fait qu'avec ce potentiel et toutes ces ressources, nos jeunes soient sans emploi. Selon moi, c'est tout simplement parce que le gouvernement n'a pas offert les mesures d'encouragement voulues pour assurer la transformation de ces ressources et offrir ainsi du travail aux jeunes.

Il y a un autre problème, qui est le plus souvent mentionné, celui des taux d'intérêt. Ceux-ci ont certainement joué un rôle dans les faillites de ces deux dernières années. En 1982, nous avons eu presque deux fois plus de faillites qu'en 1979. On en a répertorié 10,700, presque 11,000. Cette année, il y en a déjà eu environ 2,800 au cours du premier trimestre.

La situation est très grave, car les entreprises du secteur privé qui font faillite ne font pas d'affaires, n'embauchent pas et ne créent pas d'emplois pour les jeunes. Les taux d'intérêt actuels ont quelque peu fléchi par rapport aux niveaux qu'ils avaient atteints l'an dernier et il y a deux ans, mais on s'interroge toujours sur les perspectives d'avenir. En présentant le budget, le gouvernement nous a dit que nous devions nous attendre à des déficits annuels supérieurs à 20 milliards au cours des dix prochaines années. Le montant du déficit va certainement avoir des répercussions sur le marché monétaire et les taux d'intérêt. C'est inévitable et le député d'en face le sait certainement. Lorsque les taux d'intérêt montent, les affaires et les possibilités d'emploi pour les jeunes en souffrent.

Le chômage des jeunes demeure toutefois le grand problème. C'est le gouvernement qui, à plusieurs titres, est responsable de la situation. Les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes sont énormes. Il y a plus de 600,000 jeunes au chômage et plus de 300,000 sont sous-employés, environ 600,000 cherchent du travail pour cet été et plus de 500,000 vont être en quête de leur premier emploi à plein temps cette année. Quand on additionne tous ces chiffres, on se rend compte de l'ampleur et de la gravité du problème.

On ne doit donc pas s'étonner si les jeunes sont frustrés et si désillusionnés quant à leurs perspectives d'avenir. Mais, que fait le gouvernement pour remédier à ce problème? J'ai été vraiment très surpris de la façon dont le ministre a abordé le problème en mentionnant le rapport intitulé: «Perspectives d'emploi: Pour une stratégie du marché du travail pour les années 1980». Ce document montre que le gouvernement est en train de redéfinir le niveau de chômage acceptable. Si j'ai bien compris, ce n'est plus 3 p. 100, mais 8 p. 100 qui va être acceptable. Est-ce vraiment un niveau de chômage acceptable pour un pays comme le nôtre avec le potentiel que nous avons? Actuellement, le taux de chômage se situe entre 12 et 12.5 p. 100, et pour les jeunes on peut doubler ce chiffre puisqu'il atteint 24 p. 100. Doit-on en conclure que si 8 p. 100 est un taux national de chômage acceptable, que l'on doit aussi accepter un taux de chômage de 16 p. 100 parmi les jeunes? Pour moi, monsieur le Président, c'est un taux absolument inadmissible. Le problème est extrêmement grave et il faudrait s'y attaquer, car les jeunes ont toujours eu du mal à trouver du travail. Le taux de chômage a toujours été élevé parmi eux. Doit-on retenir la nouvelle définition du gouvernement et considérer comme acceptable un taux de chômage de 16 à 18 p. 100 chez les jeunes?

Le gouvernement nous dit qu'il va créer des emplois à leur intention. Le ministre vient de nous dresser toute une liste de programmes qui vont être mis en place. Je l'en félicite, mais en réalité il faut se demander à quoi se résument ces mesures. Prenons par exemple le programme de subventions salariales et de stages pour les jeunes. Son budget est de 95 millions. Si l'on divise ce chiffre par le nombre des jeunes qui vont chercher un emploi à plein temps cette année, soit 500,000, cela donne approximativement $190 pour chacun d'entre eux. Si nous accordons à leurs employeurs une subvention salariale de $2 ou $3, quelle portée ce programme peut-il avoir? Avec un tel niveau de subvention ce budget de 95 millions ne va pas servir à les employer plus de quelques semaines. Il nous faut donc replacer le problème dans son contexte pour bien nous rendre compte de sa gravité et pour comprendre que ce montant est insignifiant quand littéralement des millions de jeunes Canadiens se cherchent du travail.

Le gouvernement a laissé entendre qu'il ne pouvait fournir beaucoup plus d'argent et qu'il ne pouvait continuer à dépenser plus qu'il n'avait. La difficulté, c'est qu'il a dépensé l'argent au moment où l'économie n'en avait pas besoin. Aujourd'hui, alors que nous sommes désespérément à court de fonds et d'assistance, il n'y a plus d'argent parce qu'il a été gaspillé par le passé. Le gouvernement nous tient aujourd'hui de beaux discours sur l'aide et l'encouragement qu'il va apporter au secteur privé, sur tout ce qu'il va entreprendre. Je ne crois pas qu'il en résulte grand-chose.

Je termine en blâmant en partie, pour le chômage chez les jeunes et dans la population en général, l'attitude méprisante que le gouvernement a adoptée envers le secteur privé et son ingérence massive et coûteuse dans la vie privée des Canadiens. Le Programme énergétique national en est probablement l'un des meilleurs exemples. Ce programme aurait pu créer des emplois dans un secteur qui se portait bien, qui avait un potentiel immense, mais il en a refréné l'essor. Nous en sommes réduits à écouter un ministre énumérer tous les programmes gouvernementaux, sachant que même si tous les emplois dont il a annoncé la création allaient à des jeunes, il y en aurait tout juste assez pour ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi à plein temps cette saison. La situation est très grave, monsieur le Président, et il va falloir que le gouvernement offre bien plus d'encouragements pour créer les emplois réels qu'attendent les jeunes Canadiens.

Le président suppléant (M. Corbin): Questions, observations, débat.

• (1220)

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon préopinant, le député de Peace River (M. Cooper), et j'ai eu beau l'écouter en anglais, me servir de l'interprétation simultanée pour essayer de savoir s'il ne disait pas mieux en français, et j'ai réalisé qu'il a utilisé ses 20 minutes à faire un *post mortem* de la crise qu'on vient de traverser. Je croyais sincèrement que le parti progressiste conservateur avait une relève. Quand le député a pris la parole, j'étais convaincu que c'était un des jeunes éléments du parti progressiste conservateur qui ferait preuve d'imagination, qui sortirait des sentiers battus pour critiquer l'inflation qui va s'établir à 6.3 p. 100, pour critiquer le déficit comme il l'a fait. Il dit: Faites-en plus, mais en même temps dépensez moins. A mon avis, il existe peu de logique dans cela! Il dit: Le gouvernement n'a pas fait assez, mais d'un autre côté, il ajoute: N'intervenez dans rien! Finalement, il récite une litanie de pleurs et de grincements de dents sur le problème de l'énergie au Canada, et il regrette de ne pas voir de grands projets aller de l'avant. Je le comprends, mais il ne faudrait pas que l'honorable député mette tout cela sur le dos du Programme énergétique national. Il faudrait qu'il réalise que les prix du pétrole ont varié sensiblement depuis le moment où ces projets-là ont été pensés, et que la viabilité financière de plusieurs de ces projets qui nécessitaient par exemple un prix de $42 le baril sont tout simplement irréalistes aujourd'hui.

Je pense que tous les Canadiens seront déçus du discours du critique à la jeunesse du parti progressiste conservateur, car pendant 20 minutes, il n'a offert aucune solution. Je trouve qu'il est exactement dans le sillon des candidats au leadership qui n'ont absolument rien à proposer. Tout ce qu'ils trouvent à faire, c'est d'essayer de nous lancer des poignards, comme ils le font entre eux relativement aux candidats au leadership. J'entends l'honorable député dire qu'on pourrait les voler. S'ils présentaient des programmes, on essaierait de les appliquer, mais il n'y a rien à voler chez eux, ils n'ont pas d'idée, et je trouve cela très malheureux, parce qu'en réalité, le problème de la jeunesse est un problème qui devrait nécessiter la réflexion des députés de l'opposition autant que celle des députés ministériels.

Le Nouveau parti démocratique a fait, tout à l'heure, une intervention vide de contenu, bien sûr, et les progressistes conservateurs font la même chose. Une chance qu'au moins les députés du gouvernement font preuve d'imagination en pensant à des programmes qui peuvent répondre aux préoccupations des jeunes. Bien sûr, nous aimerions avoir des programmes qui permettraient l'embauche de 600,000 jeunes, mais il est impossible de le faire dans la conjoncture économique actuelle.

Justement quelques jours après la présentation du Budget, il est très intéressant de constater le fait que les députés du Nouveau parti démocratique suscitent le débat sur l'emploi chez les jeunes, car c'est un sujet qui mérite la plus grande attention de tous les parlementaires. Malheureusement, je m'aperçois que l'attention est beaucoup plus axée sur le fait d'essayer de marquer des points politiques que d'offrir de l'espoir, des solutions et des emplois aux jeunes Canadiens.

En fait, le Budget Lalonde a offert, je pense, à plusieurs des gens de ma génération, si je peux m'exprimer ainsi, beaucoup d'espoir. Dans toutes les régions du pays, les hommes d'affaires ont accueilli le Budget Lalonde avec une grande satisfaction. Ils ont vu dans ces programmes et dans les mesures fiscales l'espoir d'une reprise plus rapide, et selon tous les commentaires que j'ai entendus pendant ma tournée de circonscription durant les deux dernières fins de semaine, ils sont prêts à entreprendre de nouvelles initiatives et ils sentent une reprise économique imminente.

Je sais que dans bien des cas, et c'est malheureux, plusieurs employeurs devront en premier lieu rappeler leurs employés qui sont sur la liste d'attente avant de procéder au recrutement de nouveau personnel. Et c'est pourquoi je trouve bienvenus les divers programmes temporaires. On me dira que ce ne sont pas

des solutions permanentes, que ce sont un peu des sparadraps pour la crise actuelle. Effectivement, et je pense que le gouvernement ne devrait pas s'embarquer dans des programmes permanents de création d'emplois, mais plutôt suppléer aux besoins dans des cas comme celui-ci où l'entreprise privée sera encore quelques mois sans faire de recrutement chez les jeunes.

Par contre, dès cet été, dans quelques semaines, tous les députés savent fort bien que des milliers d'étudiants de leurs circonscriptions vont commencer à réaliser des initiatives qu'ils nous ont eux-mêmes proposées, et lors de la présentation du Budget, le ministre des Finances (M. Lalonde) a accordé des crédits de 170 millions de dollars pour le Programme Été-Canada. J'entends les députés de l'opposition nous dire qu'on ne fait rien, pourtant ils sont tous heureux d'annoncer dans leurs circonscriptions des emplois d'été. Par exemple, moi le premier, je suis heureux: 32 projets verront le jour dans la circonscription de Shefford pour permettre aux étudiants d'occuper un emploi intéressant au cours de l'été, et c'est là un des nombreux programmes que nous offrons. N'oublions pas que le Programme Été-Canada, grâce aux montants d'argent qu'il a à sa disposition, va certainement permettre à plusieurs de financer leurs études l'année prochaine, et aussi, en fait, d'acquérir une expérience intéressante sur le marché du travail. Et c'est là une initiative du gouvernement que je trouve fort louable. Aussi, je pense aux stages qui auront lieu au sein de la Fonction publique fédérale, où des milliers d'étudiants, cet été, vont pouvoir acquérir une expérience pratique. Bien sûr que cela ne répond pas à la demande de tout le monde, mais c'est une occasion ouverte à tout le monde, et finalement, les heureux élus pourront profiter de ces programmes-là au cours de l'été.

Évidemment, le gouvernement a d'autres programmes dont je parlerai plus tard en détail, mais que je voudrais nommer. On a le Programme RELAIS, on a le développement communautaire, on a la formation des travailleurs, le travail partagé, les initiatives de la Défense nationale, le programme Katimavik du Secrétariat d'État, et je veux immédiatement signaler que cet été, comme par le passé, le principal employeur des jeunes au Canada sera, bien sûr, l'entreprise privée.

A cet égard, et afin d'inciter l'entreprise privée à embaucher un étudiant, une campagne nationale publicitaire, visant à inciter les industriels, les hommes d'affaires et même les particuliers à embaucher des étudiants cet été, vient d'être mise en application par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration avec un slogan fort intéressant qui dit: Profitez de l'énergie scolaire. Embauchez un étudiant cet été. Et tout à l'heure, j'entendais le député de Peace River dire: Ne dépensez pas en publicité. Je regrette, mais ce programme de promotion permet de sensibiliser les employeurs potentiels aux services offerts par les centres de main-d'œuvre pour étudiants, et cela leur permet de penser tout d'un coup: Peut-être que je pourrais faire faire tel ou tel travail par des étudiants. Comme les députés pourront le constater dans chacune de leurs circonscriptions, les centres d'emploi pour étudiants jouent un rôle fort intéressant dans toutes les circonscriptions du Canada.

Donc, je profite de l'occasion pour inviter les employeurs canadiens à embaucher le plus de jeunes possible cet été, soit de leur initiative personnelle ou en s'adressant au Centre d'emploi du Canada ou au Centre d'emploi pour étudiants, afin d'obtenir les jeunes employés dont ils ont besoin.

Incidemment, on s'efforce d'orienter les jeunes vers les entrepreneurs qui peuvent offrir des disciplines se mariant à leurs perspectives de carrière, et l'expérience passée a souvent démontré que de tels emplois débouchaient à échéances diverses sur des emplois permanents. En passant, je pense que les Centres d'emploi du Canada représentent une autre importante source d'emplois et d'expériences pour des milliers de jeunes, car ce sont des étudiants qui font fonctionner ces centres d'emploi-là.

• (1230)

On oublie parfois aussi, monsieur le Président, le rôle considérable joué par les services d'emploi et de consultation d'Emploi et Immigration Canada. Justement sait-on que pour 1983-1984, avant la présentation du budget du 19 juin dernier, la stratégie d'emploi, utilisant les centres d'emploi du Canada et les centres pour jeunes du Canada, prévoyait aider par l'intermédiaire de crédits de 145 millions de dollars 2,200,000 jeunes Canadiens? Sait-on qu'au chapitre de la formation des travailleurs, à la suite d'une loi votée par le Parlement l'an dernier, sur un montant de plus d'un milliard de dollars engagés cette année, on prévoit dépenser 589 millions de dollars directement pour les jeunes, soit pour 140,000 d'entre eux? Et les programmes de création d'emplois comme le PDCC, RELAIS, Katimavik, Été-Canada, représentent des crédits de l'ordre de 338 millions de dollars et créent ensemble de l'emploi à 107,000 jeunes. Si l'on inclut les 70 millions de dollars additionnels du Programme Été-Canada, qui représentent 24,000 emplois, les 18 nouveaux millions de dollars consacrés au Programme ACCÈS dans sa portion destinée aux jeunes, ce qui représente 9,500 places, puis les deux millions de dollars à la Défense nationale permettant d'occuper plus de 4,000 jeunes, de même que les 10 millions de dollars de plus à Katimavik au bénéfice de 1,000 autres jeunes, monsieur le Président, ce sont 160 millions de dollars de plus pour 38,000 emplois additionnels destinés aux jeunes Canadiens créés par le dernier Budget fédéral. De plus, je pense que dans la conjoncture économique actuelle, cette allocation d'argent fait en sorte que le gouvernement reconnaît le problème causé par le chômage chez les jeunes et veut y contribuer d'une manière extrêmement dispendieuse, savoir que 160 millions de dollars de plus s'ajoutent à nos programmes déjà existants voulant ainsi faire un effort spécial en vue de donner un coup de main au cours de cette période difficile.

J'ajouterais que la stratégie d'emploi des jeunes, mise de l'avant par le gouvernement canadien, repose sur la coopération et la participation des jeunes eux-mêmes, des milieux d'affaires, des syndicats, des gouvernements provinciaux ainsi que du gouvernement fédéral. Incidemment, en mentionnant les gouvernements provinciaux, je veux profiter de l'occasion pour traiter un peu du Programme RELAIS au Québec dans le secteur municipal, depuis que le gouvernement péquiste a refusé de collaborer avec le gouvernement fédéral. On sait que l'administration péquiste a «dételé», et au moment où elle l'a fait, nous avions déjà reçu plus de 400 projets municipaux au Québec, et dans le cadre de ces derniers, un grand nombre d'emplois auraient pu être détenus par des jeunes. Je désire signaler également que la semaine dernière, dans ma région, le ministre des Affaires municipales nous présentait un projet qu'il appelle PRIME, et le plus drôle dans tout cela, c'est qu'il

fait un peu de surenchère en disant qu'ils dépenseront 50 millions de dollars, mais qu'ils en donneront un peu plus au niveau des frais divers, et le reste! Ce qu'il ne mentionne pas publiquement, mais ce qu'il a révélé privément, c'est que toutes les municipalités ayant des employés sur des listes de rappel devront obligatoirement rappeler tous ces derniers en attente avant de profiter du programme PRIME. En d'autres termes, la ville de Granby, par exemple, aurait profité de milliers de dollars en vertu du Programme RELAIS si le volet municipal avait été accepté relativement à un total de 32 personnes sur sa liste de rappel. Par conséquent, pour avoir droit à une subvention dans le cadre du programme provincial PRIME, elle devrait réembaucher ces 32 personnes-là, et ensuite avoir droit au programme PRIME.

Monsieur le Président, cela ne constitue pas une prime du tout pour aucune municipalité, car il existe des employés syndiqués dans les villes de Sherbrooke, de Montréal, de Québec, dans toutes les villes importantes au Québec, lesquelles ont des listes d'attente. Par conséquent, ce Programme PRIME représente donc un écran de fumée. A mon avis, ils essaient de retirer beaucoup de publicité. Cependant, les jeunes de Granby ne pourront pas participer aux projets municipaux parce qu'on ne pourra pas réaliser de projet municipal étant donné les circonstances actuelles.

J'aimerais revenir à l'emploi des jeunes et à l'effort fédéral exercé dans ce domaine. Je mentionnais tout à l'heure que la contribution de l'entreprise privée constitue l'élément important, et j'étais donc heureux de constater que, dans le cadre du Programme RELAIS, une ouverture a été faite à l'entreprise privée. Je désire citer un exemple de projet qui a été accepté dans ma circonscription, savoir la compagnie Ezeflow, laquelle a décidé de moderniser une usine et de procéder au déménagement. Au moment de l'annonce du Programme RELAIS, grâce à une subvention de $120,000, le propriétaire m'a dit: Avec les 15 employés temporaires que vous me donnez au cours d'une période de quelques semaines, je dois, après mon aménagement dans ma nouvelle usine, embaucher 30 employés permanents. Et si parmi les 15 employés embauchés grâce au Programme RELAIS il existe de bons employés qui font mon affaire, je vais les garder. Par conséquent, le Programme RELAIS dans le domaine de l'entreprise privée peut se révéler un programme qui favorisera les emplois permanents. C'est là un exemple parmi tant d'autres qui existe actuellement au sein de ma circonscription. De plus, je suis convaincu que l'expérience se répète partout dans la province ainsi que dans le pays. Par conséquent, le gouvernement, et tout à l'heure on essayait de signaler qu'il existait trop d'intervention gouvernementale, tous les employeurs potentiels que j'ai rencontrés et auxquels j'ai mentionné le Programme RELAIS sont tous très intéressés à participer à ces projets de relance économique, et je suis convaincu que cela créera non seulement des emplois temporaires, mais aussi des emplois permanents chez plusieurs jeunes Canadiens.

La semaine dernière, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé le fusionnement de douze programmes en quatre. Je dois avouer que j'accueille cela avec beaucoup de satisfaction. Étant donné que nos collègues de l'opposition ne veulent pas faire de publicité pour que les gens ne connaissent pas nos programmes, quant à moi, je pense qu'on doit faire de la publicité et qu'on doit aussi avoir les programmes les plus simples possibles pour permettre aux gens d'en bénéficier vraiment sans pour autant avoir à faire 32 appels téléphoniques, 43 rendez-vous et à écrire des lettres en plusieurs copies. On sait ce que représente la simplification dans une crise comme celle-ci. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) étant à la Chambre, j'en profite pour le féliciter de la manière dont il met en œuvre les projets spéciaux. Il a décidé de couper les délais, de réduire la complication bureaucratique pour passer à l'action immédiatement. A mon avis, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration suit lui aussi exactement le même tracé, par l'intermédiaire du nouveau Programme RELAIS, le Programme CLÉ, le Programme ACCÈS et la Compagnie des travailleurs. Les douze programmes fédéraux vont devenir quatre programmes simples à administrer, à comprendre, en ce qui touche aux groupes intéressés, et ils bénéficieront de budgets fort importants. Par conséquent, lorsque j'entends nos collègues de l'opposition faire accroire, en fait, qu'ils se soucient du problème de l'emploi chez les jeunes, je pourrais signaler, surtout aux progressistes conservateurs, que la dernière fois qu'ils ont soulevé les problèmes de la jeunesse à la Chambre, c'était à l'époque du congrès progressiste conservateur où ils avaient payé les dépenses des jeunes délégués, des pro-Clark, pour venir à Ottawa, lesquels étaient partout dans les tribunes. C'est la seule fois, monsieur le Président, dont je me rappelle que les députés progressistes conservateurs ont consacré une période de questions orales pour parler des problèmes chez les jeunes, la seule fois dans leur histoire, et c'était, à mon avis, un «show» de la pure espèce.

Je suis convaincu qu'encore aujourd'hui ils parlent un peu du bout de la langue sans offrir aucune solution, parce que, depuis ce congrès-là, ils n'ont pas repensé à la jeunesse et, à ce moment-ci, ils sont moins préoccupés par les jeunes en chômage, ils le sont plus par ceux âgés de 13 ou 14 ans qui sont encore à l'école, lesquels, ils veulent surtout amener à leur congrès. J'espère qu'ils vont s'attaquer aux problèmes de la jeunesse une fois pour toutes, non seulement au moment de leurs chicanes au sujet du leadership. C'est le seul moment qu'on les voit.

Et j'espère, en terminant mes remarques, qu'au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, des députés des deux côtés de la Chambre pourront se réunir au sein de comités parlementaires pour examiner d'une façon globale la situation des jeunes au Canada, que ce soit au niveau de l'emploi ou des problèmes sociaux. De plus, j'espère qu'à ce moment-là, le parti progressiste conservateur et le Nouveau parti démocratique pourront présenter des députés qui auront un peu d'imagination, qui ne penseront pas aux jeunes juste en vue de recueillir des votes lors du Congrès, et qu'ils pourront trouver des idées et des solutions. Le gouvernement fait tout, à ce moment-ci, mais je pense que c'est là un problème si grave que tout le monde doit s'en occuper et, monsieur le Président, je vous remercie de votre patience et de votre attention.

• (1240)

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a la parole.

M. Blais: Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député de Shefford (M. Lapierre) de son allocution qui avait d'ailleurs sa qualité habituelle. Je le félicite aussi d'avoir traité de la question de la jeunesse et de son importance.

Ma question, monsieur le Président, a trait à un aspect de son discours se rapportant au Programme RELAIS. J'étais récemment dans la région de Lac-Saint-Jean et, en effet, je fus scandalisé par le fait que le niveau de collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial était quasiment non seulement non-existant, mais négatif. Il a parlé du Programme PRIME. Je voudrais lui demander s'il ne pourrait pas donner quelques précisions, parce qu'effectivement, si je me souviens bien, alors que le Programme RELAIS visait à la construction de quais, de diverses installations récréatives, que les règlements de la province de Québec rendaient impossible l'embauche de gens qui autrement seraient en chômage. Les règlements provinciaux exigeaient que les sommes d'argent soient supérieures aux montants que nous avions envisagés. Comme on le sait, je suis un député de l'Ontario, et effectivement dans ma province, il existe un haut niveau de collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, surtout dans les programmes de création d'emplois. Je me demande si le député ne verrait pas quelques ouvertures, surtout après les déclarations de M. Parizeau de la semaine dernière, lui-même ayant reconnu le manque de collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, s'il ne verrait pas des ouvertures afin d'éliminer ces règlements qui entravent le succès du Programme RELAIS.

M. Lapierre: Monsieur le Président, l'honorable ministre pose une question fort à propos, étant donné surtout que près de 400 municipalités au Québec ont déjà présenté des projets dans le cadre du Programme RELAIS, qu'elles ont attendu depuis maintenant trois mois, et finalement que la province, par fausse modestie, a décidé de se retirer du programme et de faire son propre petit programme qui, malheureusement, est régenté par l'Office de la construction du Québec. Cela veut dire que même si l'on donne $200 par semaine pour les gens qui travaillent aux projets, si un menuisier gagne selon l'OCQ $21 l'heure, on ne peut pas dans le cadre du Programme RELAIS embaucher un menuisier pour $200 la semaine, ce qui fait que plusieurs projets importants pour la collectivité, tout à l'heure on parlait d'équipement, d'installations récréatives, ne peuvent malheureusement pas être réalisés. Cela est malheureux, car les municipalités sont souvent des maîtres d'œuvres extraordinaires. Elles ont des besoins mais n'ont pas les ressources financières, et elles souhaiteraient, évidemment, profiter au maximum de ces projets-là. Je vais donner des exemples. Dans ma propre ville, dans le canton de Granby, des parcs devraient être aménagés, des jeux récréatifs pour enfants pourraient être construits, mais malheureusement le gouvernement du Québec dit: Les municipalités sont nos créatures et elles n'ont pas le droit de transiger avec le gouvernement fédéral.

Et même je pourrais raconter quelque chose de pis que cela. La semaine dernière, le ministre des Affaires municipales a déclaré: Si indirectement vous obteniez par l'intermédiaire de votre comité de loisirs des subventions fédérales, on est prêt à déduire le montant que le gouvernement fédéral vous donnerait des subventions provinciales éventuelles. Par conséquent, je ne vois pas beaucoup de liberté de manœuvre pour en arriver à une entente, et je trouve cela malheureux. Par contre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous a assurés que les 170 millions de dollars du Budget votés pour la province de Québec seraient tout de même dépensés par l'intermédiaire des entreprises privées que j'invite à présenter des projets, de même que les organisations communautaires. Cela est malheureux pour les municipalités, car elles n'auront pas d'aide du programme RELAIS, et étant donné les conditions du programme provincial PRIME, si elles ont un syndicat et des employés en attente, elles n'auront pas d'aide du programme PRIME du gouvernement du Québec. Cela est bien malheureux, parce qu'il existe des chômeurs, même si on a des syndicats et des employés qui attendent d'être rappelés par leur ville.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le Président, le dernier orateur s'est répandu en critiques contre le gouvernement du Québec. Je sais bien que tous les efforts du gouvernement tendent à séparer la province du reste du pays. N'est-il pas d'accord pour dire, cependant, que lorsque le premier ministre actuel (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir, les séparatistes n'avaient pas encore été élus au Québec et ne l'ont été qu'environ huit ans plus tard? Ne reconnaît-il pas que certains programmes du gouvernement national ont aggravé les problèmes du Québec au point d'ouvrir la voie à l'élection du Parti Québécois après un règne libéral de huit ans?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Comme les députés le savent, les questions doivent se rapporter autant que possible aux observations que l'orateur précédent a faites. Les propos que relève le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) ont pu échapper à l'attention de la présidence. Quoi qu'il en soit, j'ai cru bon de rappeler à la Chambre que les interventions doivent être pertinentes.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, bien sûr, je pense qu'il y a effectivement relation entre la question et mon discours, parce qu'on parlait des relations fédérales-provinciales. Ce que l'honorable député oublie de différencier, c'est qu'il y a la politique provinciale et il y a la politique fédérale. Les mêmes Québécois qui ont effectivement élu le gouvernement du parti québécois en 1976, en 1979, ils nous ont donné environ 60 sièges, et en 1980, ils nous ont donné 74 sièges sur 75. Par conséquent, s'il y avait eu mécontentement par rapport aux politiques du très honorable premier ministre (M. Trudeau), je doute que nous aurions eu des résultats aussi encourageants. Par contre, il pourrait se poser la question vis-à-vis de son propre parti qui, finalement, n'a pu que récolter un siège après 9 mois au pouvoir, et je pense que la relation entre le premier ministre fédéral et l'appui qu'il reçoit au Québec est finalement en fonction de son mandat et de son travail comme premier ministre fédéral. Par contre, la politique provinciale a beaucoup d'autres implications, et les circonstances ont fait que peut-être à cause du manque de compréhension de certains de ses collègues qui ont donné une image terrible du Canada anglais, et qui continuent d'ailleurs, je pense à celui qui passe son temps à parler contre le bilinguisme, entre autres, un des candidats au leadership de son parti fait en sorte que parfois, étant donné la perception du Canada anglais, vue sous cet aspect, je comprendrais à ce moment-là les Québécois de penser à l'indépendance et à élire un gouvernement séparatiste si on avait un gars comme l'honorable député comme chef du parti progressiste conservateur.

Mais je pense qu'à ce moment-ci, vous verrez les sondages par vous-même, on a eu l'occasion, par le référendum, de se

prononcer sur la séparation du Québec, et les Québécois ont effectivement dit non.

Par conséquent, je ne vois pas de relation de cause à effet, étant donné que l'appui au premier ministre n'a cessé d'augmenter au Québec depuis 1968.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Shefford (M. Lapierre) pour son intervention des plus intéressantes. Je voudrais lui poser une question. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il prétend que le taux de chômage chez les jeunes n'est élevé que depuis tout récemment. Selon moi, la situation a grandement empiré depuis un an environ, mais le problème remonte à plusieurs années, à la fin des années 70.

Pour remédier à la situation, le gouvernement a décidé à l'époque de lancer de prétendus programmes de création d'emplois qui ne riment à rien. On n'a pas réussi à atténuer le problème; bien au contraire, il s'est aggravé, pour en arriver finalement à ce dont nous sommes témoins depuis un an. Là encore, le gouvernement s'est contenté de lancer d'autres pseudo-programmes de création d'emplois. Cette solution ne semble pas donner de résultats.

Le parti ministériel a-t-il songé à abandonner ces programmes factices de création d'emplois qui coûtent cher au contribuable? Nous nous sommes engagés, à mon avis, dans une voie sans issue. A-t-on songé à une solution à long terme au problème structurel que semble constituer le chômage chez les jeunes Canadiens?

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis très heureux de l'intervention du député de Western Arctic (M. Nickerson) parce qu'à la fin de mes remarques je souhaitais l'établissement d'un comité parlementaire spécial qui se pencherait justement sur les problèmes de la jeunesse et qui pourrait en même temps réviser la pléiade de programmes qui existent. Je pense qu'en tout, 82 programmes affectent directement ou indirectement les jeunes au Canada et je pense que cela serait très sain pour nous tous de nous asseoir et de réviser cela, d'évaluer les programmes et de voir s'ils ont effectivement leur raison d'être dans la société aujourd'hui. Et, bien sûr, la pléiade de programmes n'a pas résolu le problème, et c'est pour cela que je serais fort intéressé d'avoir la collaboration de l'honorable député et celle du gouvernement, parce que comme vous tous je suis un des députés qui s'intéresse aux problèmes, mais il faudrait absolument regarder l'ensemble de la question de la jeunesse au Canada, les perspectives d'avenir. Je sais que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans le cadre de son mandat examine cette question-là, mais je pense que cela serait le rôle de presque tous les parlementaires d'avoir cette responsabilité sociale de la jeunesse et j'espère qu'on pourra avoir de la collaboration bien sûr, même si on a 52 nouveaux programmes, cela ne réglera peut-être pas le problème de fond, mais à ce niveau-là je pense que la collaboration de l'honorable député de Western Arctic nous est acquise, et j'espère que d'autres députés exigeront le même genre de comité pour que le problème de la jeunesse attire notre attention et nous oblige à y réfléchir d'une manière globale en réexaminant toutes les affectations de fonds qui sont peut-être faites dans le cadre de certains programmes qui ont . . .

• (1250)

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, en cette journée d'opposition consacrée au Nouveau parti démocratique, je me joins à mes collègues néo-démocrates pour condamner le gouvernement au nom des jeunes Canadiens. Vous remarquerez que le NPD condamne uniquement, dans sa motion, les conséquences tragiques de la politique monétariste adoptée par le gouvernement libéral. Je n'ai pas l'intention, monsieur le Président, d'en rester là. Je tiens à condamner également la politique économique, sociale et fiscale du gouvernement.

Je reconnais aussi que le gouvernement a saboté la gestion du pays. Voyons les faits. Nous sommes, au Canada, peu nombreux et nous possédons d'énormes ressources sur lesquelles, par la grâce de Dieu, nous exerçons un contrôle. Il convient alors de voir la façon dont le gouvernement a bâclé la gestion du pays au cours des 15 dernières années. Il n'a pas adopté de politiques donnant à notre petite population du travail et des carrières valorisantes.

A l'instar du NPD, je crois que le gouvernement n'a pas accompli convenablement son devoir. Il a perdu tout contact avec la réalité et en particulier avec la conjoncture économique au Canada. Il a tellement concentré ses efforts sur les conflits internes, que ce soit avec le gouvernement du Québec, celui de l'Alberta ou à l'intérieur des classes sociales, et sur la centralisation des pouvoirs qu'il en a oublié le rôle principal de la Chambre, qui consiste à s'occuper des affaires internationales. Si les conservateurs et les néo-démocrates ne soulevaient pas cette question lors des journées d'opposition, on n'en entendrait jamais parler. Pourtant, la Constitution prévoit que nous avons pour principale responsabilité de nous occuper des affaires internationales, du commerce international et de la défense. Nous n'abordons cependant jamais ces sujets.

Si nous nous concentrions sur le rôle du Canada dans le monde, cette petite population de 24 millions d'habitants travaillerait d'arrache-pied. Les gens du monde entier ont sans aucun doute besoin de nos ressources. Nous devons leur faire profiter de la stabilité politique, du développement économique et de la maturité générale qui sont les nôtres depuis de très nombreuses générations. Le Canada devrait exporter des capitaux dans le reste du monde. Peut-on imaginer, monsieur le Président, combien de capitaux 24 millions de Japonais réussiraient à tirer de nos ressources? Combien de capitaux en tireraient 24 millions d'Allemands? Le Canada serait une source de capitaux pour le monde entier. Au lieu de cela, que faisons-nous? Nous sommes à genoux devant l'Allemagne, le Japon et les États-Unis, nous les supplions de nous prêter leur argent. En empruntant cet argent, nous faisons concurrence au Tiers monde, ce qui fait monter les taux d'intérêt. Nous faisons inutilement obstacle au développement du Tiers monde. C'est la même chose dans le cas de l'énergie. Nous faisons concurrence aux pays du Tiers monde pour l'achat d'énergie. Le Canada devrait plutôt être une source d'énergie.

Notre premier ministre (M. Trudeau) reçoit beaucoup de louanges dans certains milieux journalistiques pour sa bonne réputation internationale. Je puis vous dire, monsieur le Président, que les gens que j'ai rencontrés à l'étranger ne croient pas que notre premier ministre fasse du très bon travail, et ils ne croient pas non plus que le Canada occupe la place qui lui

revient dans le monde, que ce soit en matière de défense ou d'énergie ou encore sur le marché international des capitaux. Le Canada possède des ressources immenses. Nous ne devrions pas avoir besoin de nous battre pour assurer notre place dans le monde. Nous devrions offrir nos compétences aux autres pays, au lieu de nous emparer des leurs.

Mon point de départ, au sujet de la motion du NPD, c'est qu'elle condamne le gouvernement pour son recours abusif à la politique monétariste. Je crois que le gouvernement s'est rendu coupable d'abus non seulement dans le domaine monétaire, mais aussi sur le plan des politiques sociale, fiscale et économique. Un gouvernement qui accumule des déficits année après année, ce qui revient à dire qu'il offre des services au peuple sans lever suffisamment d'impôts pour payer ces services, un tel gouvernement ne fait que refiler des dettes aux prochaines générations. Il hypothèque l'avenir. Quand un gouvernement fait cela année après année, il provoque directement l'inflation que nous avons connue; il provoque la flambée des taux d'intérêt, que nous avons subie également; et la hausse des taux d'intérêt entraîne des pertes d'emplois et des faillites, ce qui n'a pas manqué de se produire au Canada. Suit ensuite une dure période d'adaptation. Le gouvernement a foulé aux pieds la politique sociale.

Je voudrais parler des personnes qui ont pris leur retraite. Pendant toutes ces années, elles ont travaillé fidèlement à leur carrière et elles ont mis un peu d'argent de côté pour leur pension. Quand le taux d'inflation a atteint 20 p. 100, la valeur de leur pension a diminué de moitié en quatre ou cinq ans. C'est pourquoi toutes les personnes âgées sont très inquiètes. Ces déficits ont incité les investisseurs à aller placer leur argent ailleurs qu'au Canada, ce qui a touché les jeunes parce qu'il existe une relation directe entre les placements et les emplois. Les ressources n'ont aucune valeur si on ne s'en sert pas.

Je voudrais citer un exemple. Pendant des siècles, les gisements de charbon des grandes plaines de l'Ouest n'ont pas été exploités. Les autochtones avaient une culture différente. Ils marchaient sur le charbon. Ils avaient des tabous sociaux qui les empêchaient d'utiliser le charbon. Celui-ci affleurait dans ma ville, à Lethbridge, en Alberta. C'est seulement lorsqu'on a mis en valeur les ressources et qu'on les a utilisées que le charbon est devenu une richesse. Celle-ci a été redistribuée à toutes les couches de la société et elle a généralement amélioré notre bien-être.

Les forêts n'ont aucune valeur si les arbres ne sont pas abattus. Elles n'ont de la valeur que lorsqu'on utilise le bois. Si j'abats un arbre, je peux le vendre au Canada ou à l'étranger; il servira à construire des meubles, des maisons ou des usines. A titre de particulier, je peux découvrir du pétrole et me rendre compte qu'en installant une raffinerie, je peux le transformer en propane, en butane, en essence, en kérosène et en asphalte. Seules les personnes qui ont des idées et qui les mettent à exécution font prendre de la valeur au pétrole et aux autres ressources.

Peter Pond a découvert les sables bitumineux de l'Alberta il y a deux ou trois siècles. Pourtant, ces sables n'avaient aucune valeur avant qu'une société, un groupe de personnes, ne décide d'installer l'usine Syncrude, d'exploiter les sables, et de séparer l'huile du sable à l'eau chaude pour la vendre. C'est seulement alors que cette ressource a pris de la valeur et amélioré notre niveau de vie.

Le gouvernement ayant provoqué un exode massif de capitaux, il a fait disparaître des emplois, ce qui a touché les jeunes. C'est la raison pour laquelle le taux de chômage est de 24 p. 100 chez les jeunes.

Tous ces programmes spéciaux qui tiennent les gens occupés pendant quelques semaines au plus ne s'attaquent pas au problème sous-jacent, à savoir la création de vrais emplois et pas d'emplois spéciaux. Fait intéressant, les régions pauvres du pays s'appauvrissent depuis l'existence de ces programmes spéciaux. Faisons un effort concerté pour mettre notre pays en valeur car nous possédons des ressources.

Puis-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE AU QUÉBEC DE RÉDUIRE LA TAXE-ASCENSEUR

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, le 7 novembre 1981, le ministre des Finances du Québec créait la taxe-ascenseur de 40 p. 100 sur le prix de l'essence au Québec. Dans son discours, le ministre disait qu'il était de circonstance d'augmenter temporairement la taxe sur l'essence jusqu'au 31 mars 1983. Nous constatons que cette date est dépassée et que la taxe tient toujours. Nous constatons également que le même ministre a déclaré en fin de semaine que la taxe-ascenseur est là pour rester, et que c'est la plus justifiable actuellement.

Article 21 du Règlement

Madame le Président, à mon avis, c'est la taxe la plus inique pour les Québécois. Si l'on tient pour acquis que le Québec tire plus d'un milliard de dollars de revenu de cette taxe et que les activités relatives à l'agro-alimentaire représentent 20 p. 100 des activités économiques au Québec, ceci veut dire qu'il se crée une distorsion de 200 millions de dollars entre le Québec et l'Ouest, où les taxes sur l'essence sont légères ou nulles. C'est là la véritable distorsion qui est créée dans le domaine de l'agro-alimentaire, et les membres de la Coalition pour la survie de l'agro-alimentaire devraient poser ces questions au gouvernement du Québec. Il en est de même en matière de tourisme. A ce sujet, nos voisins américains et les habitants des autres provinces canadiennes ont toutes les bonnes raisons pour bouder le Québec, quand on sait qu'un plein d'essence peut coûter ici $10 de plus qu'en Saskatchewan. Je demande donc au ministre des Finances du Québec de réduire substantiellement la taxe, soit en dessous de 20 p. 100 à ce qu'elle était auparavant. A défaut, j'espère que le gouvernement canadien pourra encore une fois venir à la rescousse des Québécois.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DISPOSITION TOUCHANT LES AGRICULTEURS À TEMPS PARTIEL

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, le 29 mars dernier, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Lalonde) si, afin de tenir compte du taux d'inflation, il envisageait au moins de porter à $20,000 les déductions pour les pertes agricoles subies par les agriculteurs à temps partiel, déductions limitées depuis 1952 à $5,000 en vertu de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. L'interprétation arbitraire de l'article 31 par les vérificateurs du ministère du Revenu, qui n'ont pratiquement aucune compétence en matière agricole, a eu des conséquences financières désastreuses pour de nombreux agriculteurs et éleveurs au point qu'ils sont maintenant au bord de la faillite. Le ministre m'a alors affirmé qu'il allait étudier très sérieusement cette question et la considérer comme une suggestion pour le budget.

Le budget a maintenant été présenté, et à en juger par le manque de mesures prises relativement à l'article 31, le ministre n'a pas accordé une grande importance à cette question. En fait, il s'est si peu préoccupé du secteur agricole que, si l'on en croit l'article du numéro du 25 avril du *Globe and Mail*, plusieurs députés de l'arrière-ban libéraux se sont plaints à lui.

Le ministre des Finances devrait immédiatement présenter des mesures visant à augmenter les déductions permises en vertu de l'article 31, afin de tenir compte du fait que les coûts des agriculteurs sont quatre fois plus importants qu'il y a 31 ans, lorsque cette mesure fiscale a été adoptée. En outre, le ministre du Revenu national (M. Bussières) devrait suspendre les vérifications des exploitations agricoles jusqu'à ce que cette mesure ait été mise en œuvre et se limiter à l'année en cause pour ce qui est des arriérés d'impôt.

Le ministre des Finances a apporté une modification de 200 millions de dollars à son budget, pour sauver son poste. Il peut donc certainement présenter des mesures simples qui permettraient de réparer les injustices évidentes et les ambiguïtés que renferme l'article 31, des modifications qui encourageraient et aideraient les agriculteurs qui ne seraient plus, alors, harcelés ni contraints de déclarer faillite.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'AMÉNAGEMENT D'UNE INFIRMERIE À L'INTÉRIEUR D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, à l'occasion de l'inauguration officielle d'un foyer d'accueil pour personnes âgées dans la région de Hamilton, j'ai été agréablement surpris de voir qu'on avait réussi à aménager une infirmerie de 32 lits à l'intérieur d'une résidence de 100 logements pour personnes âgées. Cette démarche très heureuse assurera aux vieillards les soins infirmers dont ils ont tant besoin.

C'est la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui s'est occupée des modalités de financement de ce projet, lequel a nécessité la collaboration du gouvernement fédéral et des autorités provinciales de l'Ontario en vue de surmonter les obstacles réglementaires qui risquaient d'en empêcher la réalisation.

L'intégration d'une infirmerie dans une résidence pour personnes âgées offre principalement l'avantage de réunir les vieux couples dont un conjoint pourrait avoir besoin de soins et l'autre, uniquement d'un logis. Elle permet aussi aux personnes âgées de disposer sous un même toit du personnel médical et paramédical nécessaire à leurs besoins.

Je m'inquiète, cependant, du cauchemar bureaucratique que doivent affronter, dans beaucoup de régions du Canada, les organismes sans but lucratif qui projettent eux aussi des aménagements semblables, au lieu d'avoir, d'une part, des foyers d'accueil et, d'autre part, des résidences pour personnes âgées, ce qui oblige certains vieux couples à vivre séparément. Il faut souhaiter que les résultats obtenus à la résidence et au foyer d'accueil pour personnes âgées Heritage Green, de Stoney Creek, en Ontario, où ces deux formes d'hébergement sont justement combinées, pousseront à multiplier les projets de ce genre ailleurs au Canada, grâce à la coopération fédérale-provinciale.

* * *

LES PÊCHES

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS DE LIMITER LES IMPORTATIONS DE PÉTONCLES DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, le secteur de la pêche aux pétoncles éprouve de graves difficultés. Selon les normes actuelles, nous exportons vers les États-Unis 40 chairs de pétoncle par livre. Cette pêche nous a rapporté 88 millions l'année dernière, d'après ce calcul. Environ 75 p. 100 des 15,000 tonnes métriques de pétoncles pêchés sur la côte atlantique l'année dernière ont été exportées vers les États-Unis. Nous perdrons ce marché si ces derniers s'en tiennent à leur projet de fixer la norme pour les importations à 30 muscles comestibles par livre à compter du 15 mai.

Les Américains ont déclaré vouloir limiter les importations aux pétoncles de taille supérieure, de façon à protéger les stocks de pétoncles. Pourtant, quand les Canadiens ont demandé aux pêcheurs de pétoncles américains, il y a trois ou quatre ans, de limiter leurs prises sur le banc Georges, non

seulement les Américains ont-ils continué à dépeupler le banc, mais ils ont augmenté de plus du double leur flottille de pêche.

Si les États-Unis donnent suite à leur projet de fixer à 30 noix de pétoncle par livre la norme pour les importations en provenance du Canada, notre pêche aux pétoncles ne sera plus rentable. J'estime que le projet américain constitue, en fait, un obstacle non tarifaire au commerce. Il s'agit d'une ressource fondamentale et j'exhorte donc le gouvernement à en discuter, en haut lieu, avec les Américains.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ÉVENTUALITÉ DES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE—ON DEMANDE LA TENUE D'UN DÉBAT AU PARLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) ne cesse de laisser entendre que les milliers de personnes, dont des députés de mon parti, qui veulent que l'on mette un terme aux essais, au perfectionnement et au déploiement des armes nucléaires, de façon à en réduire considérablement le nombre, ne préconisent cette mesure que pour nous et nos alliés. Ce n'est évidemment pas vrai. Elles le veulent aussi pour les autres et songent tout autant aux SS-20 qui sont déployés en Europe de l'Est ou à la frontière chinoise.

Le premier ministre saurait cela s'il avait participé aux marches et manifestations qui ont eu lieu ou s'il avait vraiment écouté ce que disent les gens; il pourrait lire aussi ce que d'autres ou moi avons dit à ce sujet comme en témoignent le compte rendu des délibérations du comité permanent, la radio, ou encore la télévision. Il pourrait aussi apprendre que le missile de croisière américain est considéré comme étant particulièrement déstabilisant, surtout compte tenu de la technologie proposée pour le rendre indétectable, à cause de l'impossibilité qu'il y a de procéder à des vérifications. Si l'on ne peut vérifier le nombre et l'emplacement des engins, on ne peut les réduire. Les essais constituent donc une importante escalade de la course aux armements nucléaires et une invitation aux Soviétiques à tenter de rivaliser avec la technologie de pointe américaine.

Les connaissances du premier ministre y gagneraient énormément s'il autorisait la tenue d'un débat à la Chambre, y sacrifiant une journée du gouvernement, s'il y assistait, y participait même et permettrait qu'un vote libre suive le débat.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE À LA SCHL D'ÉTUDIER AVEC CÉLÉRITÉ LES DEMANDES DES MUNICIPALITÉS DÉSIGNÉES EN VERTU DU PROGRAMME PAREL

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, lors de la présentation du budget du ministre des Finances (M. Lalonde), le 19 avril, on a parlé du Programme d'aide à la remise en état des logements, appelé communément PAREL. En effet, un crédit supplémentaire de 40 millions de dollars a été affecté à ce programme, soit 10 millions de dollars en 1983-1984 ainsi que 30 millions de dollars l'an prochain. Avant la présentation du Budget, 155 millions de dollars avaient été prévus pour 1983-1984.

Le but de mon intervention est de demander à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, vu ce crédit supplémentaire qui a été octroyé, d'étudier avec rapidité et célérité les demandes des diverses municipalités qui veulent être désignées en vertu du Programme PAREL rural mais urbain, comptant plus de 2,500 habitants. Beaucoup de municipalités, de villes de ma circonscription ont fait cette demande. Il y a effectivement sujet à discussion, à négociation également avec le palier provincial de gouvernement. Cependant, avec ce crédit supplémentaire, il y aurait lieu qu'en conséquence le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement puisse faire des recommandations à ses fonctionnaires en ce sens afin que les municipalités comptant plus de 2,500 habitants puissent être désignées en vertu de ce programme, compte tenu des crédits qui ont été accordés dans le Budget, et je suis certain qu'un bon nombre de Canadiens et de Québécois seraient très heureux de cette initiative dans le cadre du Programme PAREL urbain.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE—LA PARTICIPATION À LA PRODUCTION MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, on apprenait la semaine dernière que le Pentagone à l'intention d'exclure le Canada des programmes d'expansion de l'industrie de la défense des États-Unis en partie parce que le Canada a profité de la bonté des Américains et surtout parce que ces derniers croient que notre participation pourraient entraîner la fuite de précieux renseignements vers l'Union soviétique. Le refus du gouvernement de poursuivre Hugh Hambleton et les révélations récentes à propos de l'affaire Long Knife, mettant en cause un ex-agent de la GRC qui aurait trahi un agent soviétique, ne feront rien pour modifier cette opinion.

L'industrie canadienne de la défense n'est pas en mesure de survivre seule, sans avoir accès aux travaux de recherche et développement, aux plans et à la machinerie des Américains. Il est donc temps que le gouvernement reconnaisse qu'il est en train de se tourner vers des amis socialistes au détriment de notre sécurité nationale et que la participation du Canada à la production militaire américaine sera sans aucun doute considérablement restreinte. Des problèmes pourraient ainsi surgir, car le Canada a négocié, dans le cadre du contrat d'achat du F-18 de McDonnell Douglas d'une valeur de 5 milliards de dollars, des compensations de l'ordre de 3 milliards de dollars, et plus particulièrement si les États-Unis imposent des limites à leurs ententes de compensations industrielles conformément au projet de loi de contrôle H.R. 2057 dont le Congrès est saisi encore cette année. Nos étroites relations avec notre partenaire commercial le plus important, notre voisin et protecteur, ne doivent plus être compromises désormais par des politiques irresponsables.

Article 21 du Règlement

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À SA POLITIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, en janvier dernier, la Conférence canadienne des évêques catholiques a exhorté le gouvernement à opter pour une politique économique où les besoins des pauvres auraient la priorité sur les désirs des riches. Comme l'ont rappelé les évêques, les classes laborieuses, les chômeurs, les jeunes et les personnes à revenus fixes, souffrent de plus en plus de la situation économique actuelle alors que les modifications fiscales favorisent les riches aux dépens des pauvres.

Depuis sa réélection en 1980, le gouvernement libéral, à l'occasion de trois budgets successifs, a accentué ces inégalités tout en essayant de convaincre les Canadiens que c'était là le prix de la reprise.

Nous avons aussi appris que le Canadien Pacifique et le Canadien National avaient haussé de 20.7 p. 100 en moyenne la rémunération de leurs cadres, la hausse maximale atteignant 35.5 p. 100, pendant que le gouvernement fédéral décrétait un gel de 6 et de 5 p. 100 pour les travailleurs de ces deux entreprises.

Afin que tous partagent également le fardeau de la reprise, notre parti demande au gouvernement de renoncer à la théorie de la survivance du plus apte qu'il invoque pour justifier son programme et nous l'exhortons à s'intéresser au sort des pauvres, des chômeurs, des pensionnés et de tous ceux qui doivent véritablement se sacrifier.

* * *

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LE CARBURANT DESTINÉ À L'AGRICULTURE

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, les agriculteurs ont été fort déçus du budget qui a été déposé mardi dernier. L'agriculture est pourtant la pierre angulaire de notre économie, mais on n'a prévu que 1.25 p. 100 de tout le budget pour des mesures agricoles alors que les agriculteurs sont aux prises avec des frais d'exploitation de plus en plus élevés et que le prix des denrées agricoles est en perte de vitesse sur les marchés internationaux.

Mes collègues et moi, nous avons fait des pieds et des mains pour que le gouvernement abaisse la taxe fédérale très élevée sur le carburant destiné à l'agriculture, une taxe de 60 c. le gallon alors que les cours mondiaux du pétrole sont en train de tomber. On n'en a tenu aucun compte dans le budget.

Le ministre des Finances ne propose aucune solution positive pour l'avenir de l'agriculture dans son budget. C'est donc que le ministre de l'Agriculture n'a aucune influence ni au cabinet ni auprès du ministre des Finances ni même au sein du gouvernement car il ne peut rien faire pour le mieux être et des agriculteurs et de l'agriculture en général.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

LA COMMANDE DE BOMBARDIERS A EAU FABRIQUÉS PAR CANADAIR

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma première question s'adresse au ministre responsable du Développement économique qui a annoncé hier le Programme spécial de relance du gouvernement. Il a annoncé qu'aux termes de ce programme et en vertu d'un partage des frais avec les provinces, Ottawa va commander jusqu'à 20 bombardiers à eau Canadair CL 215. Le ministre peut-il nous confirmer si cet avion est bien sur le marché depuis 1968, s'il est équipé de moteurs semblables à ceux qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale et si les autres provinces et tous les clients éventuels ont refusé cet avion, par le passé, parce qu'il coûte dix fois plus cher, à l'heure de vol, que les autres? Est-ce la fameuse politique de technologie de pointe que le ministre nous promet depuis longtemps?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, cet avion est effectivement un modèle de 1967. Il a été largement utilisé, non seulement au Canada mais dans d'autres pays également, notamment en Chine, en France et en Afrique du Nord. Étant donné l'utilisation précise à laquelle cet avion est destiné, il n'a pas été nécessaire de changer les moteurs dont il est équipé.

Les moteurs à piston dont sont équipés les CL 215 sont ceux qui conviennent le mieux à cet appareil, qui est appelé à faire des accélérations. L'honorable représentante doit se rappeler que cet avion va ramasser de l'eau dans les lacs pour éteindre les incendies de forêt. On ne peut pas faire cela avec un avion à réaction, madame le Président.

Mlle Carney: Madame le Président, je dois signaler que j'ai effectué des vols en bombardier à eau bien avant mon arrivée au Parlement. Payer l'heure de vol dix fois plus cher qu'avec un autre avion, voilà qui est typique du gouvernement.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

LA MAJORATION DES EXEMPTIONS RELATIVES À L'ENTRÉE DE BIENS EN FRANCHISE ACCORDÉES AUX CANADIENS QUI RENTRENT AU PAYS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je pose ma deuxième question au premier ministre, qui a déclaré que son gouvernement ne pouvait pas donner plus d'argent aux consommateurs parce qu'on ne peut pas leur faire confiance. En effet, au lieu d'acheter des biens canadiens, ils risquent plutôt de le dépenser à l'achat de produits importés et à des voyages à l'étranger. On ne peut qu'en déduire que le premier ministre ignore l'apport que représentent pour notre économie les concessionnaires d'automobiles étrangères et les sociétés d'importation, qui appartiennent à des Canadiens.

Si le gouvernement a une aussi piètre opinion des habitudes de dépenses des Canadiens, pourquoi a-t-il augmenté de 100 p. 100 l'exemption relative à l'entrée de biens en franchise, mesure qui favorise les dépenses à l'étranger et aboutit à l'exportation d'emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne sais pas pourquoi l'honorable représentante a

volontairement mal cité mes paroles. Je n'ai jamais dit que l'on ne pouvait pas faire confiance aux consommateurs. J'ai tout simplement énoncé le principe économique très simple, que l'honorable représentante approuve certainement, selon lequel, si l'on stimule directement les dépenses à la consommation, une partie de celles-ci quittent le pays sous forme d'achat de marchandises étrangères. C'est tout ce que j'ai dit.

Mlle Carney: Je tiens à signaler que le premier ministre n'a toujours pas répondu à la question.

* * *

LES FINANCES

LE DÉFICIT GOUVERNEMENTAL PRÉVU

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma troisième question au premier ministre. Demain, le Conference Board au Canada publiera des prévisions accusant le ministre des Finances d'avoir gonflé le déficit budgétaire de plusieurs milliards de dollars pour 1983 et 1984, principalement parce que les prévisions des paiements de transfert semblent trop élevées. En effet, on a prévu que les paiements de transfert aux particuliers augmenteront de 14 p. 100 l'an prochain, bien que les deux programmes principaux, la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, soient limités à 5 p. 100 d'augmentation.

Le gouvernement a-t-il gonflé le déficit, ce qui risque d'entraîner la hausse des taux d'intérêt, de façon à laisser aux libéraux des fonds disponibles au moment des élections l'année prochaine? Si le gouvernement peut augmenter les paiements de transfert dans une année électorale, pourquoi ne peut-il pas le faire maintenant? Il y a deux millions de chômeurs qui ont besoin d'argent.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député me demande de répondre à une question qui est basée sur une publication que le Conference Board doit diffuser demain. Bien entendu, je ne l'ai pas vue. Je ne bénéficie pas d'un accès privilégié à ces publications. Je serais heureux de faire mes commentaires lorsque j'aurai lu cette étude, mais je constate que le Conference Board aux États-Unis a annoncé aujourd'hui, à New York, d'après une dépêche de la Presse canadienne, que la relance économique s'accélère au Canada et il souligne un certain nombre d'indices probants.

Madame le Président, en ce qui concerne la création d'emplois, je voudrais rappeler au député que le fonds de relance du budget est divisé en deux parties. L'une vise les projets d'investissement qui démarreront immédiatement, c'est-à-dire dans les six prochains mois. Ce sont les projets en attente que les ministères ont été autorisés à accélérer et qui permettront d'améliorer l'infrastructure dans tout le pays. Hier, nous avons annoncé l'achat d'avions largueurs d'eau et l'amélioration des installations de recherche et de sauvetage ainsi que la commande de navires pour la garde côtière. Tout cela crée des emplois dès maintenant, c'est-à-dire dans les six mois qui viennent, mais l'argent sera dépensé immédiatement et sera donc dans les mains des travailleurs et des consommateurs qui pourront le dépenser.

• (1420)

L'autre moitié du fonds spécial de relance, 2.4 milliards de dollars, est destinée à améliorer le secteur privé. Il y aura également création d'emplois, mais pas immédiatement. Le secteur privé a actuellement une marge d'autofinancement insuffisante et une surcapacité de production. Le budget propose 2.4 milliards de dollars de mesures, essentiellement d'ordre fiscal, qui permettront au secteur privé de créer des emplois et de stimuler l'économie.

Voilà l'approche du budget, créer des emplois maintenant, au moyen de dépenses gouvernementales, et créer des emplois à moyen terme, grâce aux dépenses du secteur privé.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DIMINUTION INTENTIONNELLE DE LA PRODUCTION DE PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre n'est certainement pas sans savoir que depuis le début du mois, la production quotidienne de pétrole brut canadien a diminué d'environ 200,000 barils. Cette diminution se perpétue depuis des mois et coûte au pays des centaines de millions de dollars et des milliers d'emplois. Ne trouve-t-il pas cela absurde que les Canadiens perdent tout cet argent, qui permettrait de créer de nouveaux emplois, alors que nous continuons à importer la même quantité de pétrole et à réclamer aux consommateurs une taxe pour subventionner ces importations? Le ministre ne pense-t-il pas qu'il faudrait trouver une solution? Pourrait-il nous dire quand il va prendre les mesures qui s'imposent?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis parfaitement au courant de la situation. Je me suis d'ailleurs entretenu plusieurs fois avec mon homologue de l'Alberta avec lequel j'ai envisagé plusieurs solutions. A l'heure actuelle, nous ne pouvons acheminer le pétrole de l'Alberta partout au Canada.

Une solution consisterait à autoriser l'exportation de brut léger. L'Office national de l'Énergie a fait savoir qu'il étudierait d'un œil favorable les demandes en ce sens. De fait, j'ai lu dans les journaux, quoi que je le savais déjà, que différents produits pétroliers sont exportés au Japon. C'est une première. Jusqu'ici, nous n'exportions pas de produits pétroliers à destination de cette partie du monde, puisque depuis des années nous interdisions l'exportation de brut léger. Toutefois, l'Office national de l'Énergie reçoit actuellement peu de demandes émanant des producteurs à cause de la faiblesse des cours aux États-Unis. Il n'y a pas de demande. Tous ceux qui se rallient aux principes de l'économie de marché savent que lorsqu'il n'y a pas de demande, on réduit la production.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FACILITER L'EXPORTATION DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le ministre sait pertinemment que l'on pourrait acheminer vers l'est du pays une grande quantité de pétrole de l'Ouest qui reste inexploité. Sait-il par ailleurs que si nous n'arrivons pas à vendre ce pétrole aux États-Unis, c'est à cause de la rigidité des prix canadiens, de la rigidité de la taxe sur l'exportation du pétrole brut et des formalités administratives qu'impose

l'Office national de l'Énergie? Il doit savoir que si l'on réglait le problème de la diminution intentionelle de la production, en deux mois les avantages que cela représenterait pour l'économie canadienne et pour la situation de l'emploi dépasseraient largement ceux que procurera le fonds des projets spéciaux de relance. S'il veut vraiment venir en aide aux chômeurs et à l'industrie canadienne, il serait préférable qu'il règle cette question ce qui serait bien plus avantageux que tout le bluff que renferme le budget.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député fait bien du bruit. Je me suis entretenu bien des fois avec M. Zaozirny, le ministre de l'Énergie de l'Alberta. Celui-ci sait parfaitement que le prix du pétrole a énormément d'importance pour sa province et pour nous. Le député ne voudrait tout de même pas que nous vendions du pétrole canadien à l'étranger à un prix inférieur au prix que les Canadiens doivent le payer?

Nous examinons tous les aspects du problème. Fondamentalement, s'il y a une réduction de la production de pétrole, c'est à cause de la baisse sensible de la demande intérieure. Une partie du pétrole que reçoit l'Est est le fait de contrats que nous devons respecter. Le député nous demande-t-il de ne pas respecter les dispositions des contrats que nous avons passés avec l'étranger?

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE—LA PROPOSITION DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'OGIVES NUCLÉAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il a quelques semaines, le premier ministre a déclaré qu'il était nécessaire de présenter des propositions de rechange pour débloquer les négociations de Genève sur le désarmement nucléaire qui sont actuellement dans l'impasse. M. George F. Kennan, ancien ambassadeur des États-Unis en Union soviétique a proposé une solution de rechange. Il a suggéré que chacune des puissances nucléaires accepte de réduire immédiatement le nombre des ogives nucléaires d'environ 50 p. 100.

Je voudrais demander au premier ministre s'il approuve la proposition constructive de M. Kennan et si oui, s'il la soumettra à l'examen et à l'approbation du président Reagan quand il le rencontrera prochainement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas pris connaissance de la proposition Kennan, mais j'imagine qu'elle a été présentée au président des États-Unis. Si la proposition est valable, elle entrera sans aucun doute dans la panoplie des options que les deux grandes puissances sont en train de négocier.

Pour ce qui est de la première partie de la question, selon le député, j'aurais proposé que des solutions de rechange soient prises en considération. Je lui signale que tout récemment, après la tournée que le vice-président Bush des États-Unis a effectuée au Canada, dans les capitales européennes et dans les pays de l'OTAN, il s'est produit un changement dans la politique américaine sur la force nucléaire de portée intermédiaire. Les États-Unis ont renoncé à l'option zéro et ont proposé un compromis qui conduirait à la réduction du nombre de SS-20 que l'Union soviétique déploie contre l'Europe occidentale. Cela me semble être un pas dans la bonne direction. C'est en tout cas une position de négociation différente de l'option zéro. Je crois que cette attitude correspond à la volonté qu'ont exprimée de nombreux membres de l'OTAN. J'espère que la réaction de l'URSS sera favorable.

Je souhaite également que les nombreux groupements pacifistes au Canada et ailleurs vont diriger au moins une partie de leurs pressions contre l'Union soviétique pour que ce pays fasse preuve de plus de souplesse.

M. Broadbent: Madame le Président, pour maintenir la discussion sur un plan sérieux, j'aurais quelque chose à dire au premier ministre sur ce point, car j'ai lu ce qu'il a dit hier à la Chambre.

Il y a longtemps que mon parti milite contre le déploiement des SS-20 par l'Union soviétique. Je l'ai bien précisé dans l'allocution que j'ai faite hier à Toronto. Mon critique des affaires extérieures l'a aussi bien précisé à la télévision et au comité parlementaire. Je fais cette mise au point pour que le premier ministre comprenne bien.

Nous savons que ces mesures doivent être bilatérales. Les deux superpuissances, l'Union soviétique et les États-Unis, ont des obligations dans ce domaine crucial.

Le premier ministre a laissé entendre que la position des États-Unis avait changé et c'est vrai. Un autre sujet de préoccupation, comme le premier ministre le sait, concerne les armes nucléaires à inclure dans l'accord. L'ancien chef des négociations sur les armements sous le régime Carter a fait une proposition qui cadre avec la nouvelle position du président Reagan selon laquelle, dans les pourparlers futurs, la capacité nucléaire de la France . . .

Mme le Président: A l'ordre. Que le député pose sa question.

M. Broadbent: J'arrive à ma question, madame le Président.

LA PUISSANCE DES FORCES DE FRAPPE EUROPÉENNES INDÉPENDANTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): D'aucuns ont recommandé que, pour assurer l'équilibre des effectifs nucléaires en Europe, l'on tienne compte de la puissance nucléaire et de la capacité en matière d'armement à la fois du Royaume-Uni et de la France. Le premier ministre approuve-t-il ce principe? S'il est d'accord pour que l'on ajoute les effectifs de ces deux pays à ceux des pays de l'Occident, transmettra-t-il cette proposition au président des États-Unis en lui faisant remarquer qu'il y souscrit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député pose plusieurs questions. Il a commencé par faire une remarque au sujet de ces deux grandes puissances. Je suis heureux de constater que le NPD, qui a sans doute suivi mes recommandations, a décidé de protester hier soir à Toronto contre les SS-20. Il était temps qu'il manifeste son opposition à cet égard.

Pour ce qui est de la force de frappe des Français et de la puissance nucléaire des Anglais, je fais remarquer au député que la recommandation formulée par la personne qu'il a omis de nommer . . .

M. Broadbent: M. Warnke.

M. Trudeau: Si c'était bien M. Warnke, alors cette recommandation s'adresse probablement au président des États-Unis. Je signale au chef du Nouveau parti démocratique que le

président de la France et le premier ministre de la Grande-Bretagne ont déjà répondu à cette recommandation.

Le député m'a prié d'en discuter avec le président des États-Unis. Je puis lui dire que ce n'est pas le président des États-Unis qui a la haute main sur la force de frappe de la France. C'est plutôt le président Mitterand qui est du même parti que les néo-démocrates et j'espère que ces derniers réussiront à obtenir de ce président qu'il réponde à sa question.

• (1430)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, je constate que le premier ministre a retrouvé le ton hautain qu'il adopte généralement lors des débats. Je tiens à lui rappeler que nous avons exprimé notre point de vue au sujet des SS-20 depuis fort longtemps déjà, et j'ajouterai avant même qu'il ne se prononce sur la question. Le premier ministre ne pourrait-il, ne serait-ce que pour cette fois, avoir un atome de respect pour la vérité? Je n'hésite nullement à lui dire que nous ne sommes pas d'accord avec la politique du président de la France au sujet de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . l'inclusion de l'armement nucléaire et nous souhaiterions . . .

Des voix: Oh, oh!

LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il pour une fois faire preuve d'initiative au lieu de simplement parler de ce que la France fait ou de ce que le président Reagan fait ou ne fait pas? Pourrait-il dire sans ambages aux Canadiens ce qu'il propose pour en arriver à un désarmement nucléaire du monde?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je l'ai fait à maintes reprises, entre autres, aux deux sessions spéciales des Nations Unies sur le désarmement, dans mon allocution à l'université Notre-Dame et, il y a seulement deux semaines, lorsque j'ai porté un toast en l'honneur de la visite du vice-président Bush. J'ai établi clairement la position de notre gouvernement à de nombreuses reprises. Le député devrait, selon moi, se reporter à mes déclarations à ce sujet et aborder cette question avec ses amis socialistes plutôt que de nous vanter simplement son travail dans ce domaine.

Il me demande, d'une part, de prendre des initiatives plutôt que d'exercer des pressions sur d'autres et il m'invite, d'autre part, lors de la même période des questions à en exercer sur le président Reagan. C'est juste. C'est ce que j'ai fait dans mon allocution publique d'il y a deux semaines, à l'occasion de la visite de M. Bush et j'ai de nouveau abordé cette question lors d'entretiens privés avec lui. Le député n'a pas, sauf erreur, rencontré ses amis socialistes de France ni fait toute une histoire à propos de la force de frappe de la France. Pourquoi ne commence-t-il pas par là?

Questions orales

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle est terre à terre; nous n'avons pas besoin de planer. Le ministre n'a pas pu me donner des renseignements vendredi, madame le Président, quand je lui ai posé des questions sur le président d'Air Canada et sur les enquêtes de la GRC sur les activités d'Air Canada et de son président. Je voudrais poser une question très directe au ministre sur le Canadien National et sur les rumeurs venant de Washington selon lesquelles les cadres supérieurs du Canadien National ont reçu une hausse salariale de 20 p. 100 cette année et le traitement du président, M. Le Clair, a été porté de $151,000 à $213,000 en un an?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la vérité, c'est que le traitement des cadres supérieurs du CN est bloqué depuis janvier 1981. Ce qui s'est produit, c'est qu'après le départ de M. Bandeen et d'autres personnes, il y a eu une promotion normale à la tête de la société. M. Le Clair qui était vice-président de la société est devenu président. C'est ce qui explique l'augmentation.

LA JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je vais laisser le président en paix. Il comparaîtra devant le comité des transports cette semaine, si je ne m'abuse et le président du conseil comparaîtra peut-être également. En fait, la Commission des valeurs et des changes des États-Unis a reçu un rapport qui donne aux Américains des renseignements sur des hauts fonctionnaires canadiens qu'on ne peut pas se procurer au Canada. D'après ce document, le traitement moyen des cadres supérieurs du CN est maintenant de $92,000 soit 20 p. 100 de plus environ que l'année dernière.

Qu'est-ce qui justifie l'octroi d'une augmentation de 20 p. 100 aux cadres supérieurs du CN, société de la Couronne qui relève du ministre, alors que les cheminots ont accepté des augmentations de 6 et 5 p. 100, conformément à la loi? Le ministre ne pense-t-il pas que c'est un signe de dégradation morale et de décadence pour un gouvernement et qu'il faut y remédier immédiatement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je peux seulement répéter ce que j'ai déjà dit: les traitements sont bloqués depuis janvier 1981 au CN. Les traitements dont parle le député ont été augmentés en 1982 par rapport à 1981, à un moment où le programme des six et cinq n'était pas en vigueur. Je crois que l'explication que j'ai donnée est très bonne: lorsqu'un président s'en va et que le vice-président devient président, le traitement de celui-ci est augmenté à cause de la promotion qu'il reçoit. Si un bon nombre de personnes quittent la société en même temps, ce mouvement a des répercussions plus générales, cela va de soi. Il faut comparer le traitement des cadres supérieurs du CN à celui des autres administrateurs de grandes sociétés privées, parce que le CN est censé se comporter comme une entreprise quasi commerciale, car c'est ce qu'elle est.

Questions orales

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'AUGMENTATION DES ÉMOLUMENTS DU PRÉSIDENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui vient d'embaucher M. Ian Sinclair, le président du conseil d'administration du Canadien Pacifique, pour superviser le fameux programme des 6 et 5 p. 100. Le premier ministre a-t-il discuté avec le président du CP de la hausse de traitement de 35 p. 100 qu'il vient de recevoir et lui a-t-il demandé s'il avait pour principe, à titre de membre du conseil consultatif, de prêcher le contraire de ce qu'il fait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est la première fois que j'entends parler de toute cette affaire. J'ai écouté très attentivement tout ce que le ministre a dit lorsqu'il a répondu aux questions. En ce qui concerne le CN, je trouve qu'il a fort bien répondu aux questions qui lui ont été posées, à savoir que les hausses respectaient la règle des 6 et des 5 p. 100 prévue dans le programme et qu'un vice-président avait été promu président. J'imagine qu'il a reçu le même traitement que le président recevait. J'ignore ce qu'il en est de . . .

M. Hnatyshyn: Qu'en est-il de l'autre «teuf-teuf»?

M. Trudeau: . . . de l'autre «teuf-teuf» comme dit le député. Peut-être vaudrait-il mieux poser la question au ministre des Transports, voire à M. Sinclair lui-même.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA SITUATION DES AGRICULTEURS QUI ONT EMPRUNTÉ À DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait déjà, j'en suis certain, combien les agriculteurs canadiens sont déçus d'avoir été presque intégralement laissés pour compte par le dernier budget libéral. Par exemple, le ministre est-il au courant d'un problème très grave qui n'a pas été traité dans le budget, soit le cas de tous ces agriculteurs qui ont emprunté à 16¾ p. 100 auprès de la Société du crédit agricole et à qui on refuse la possibilité de renégocier leur prêt? Le ministre a-t-il songé à remédier à cette situation? A-t-il défendu la cause des agriculteurs canadiens auprès du ministre des Finances?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, ce n'est pas un problème qui se règle à l'occasion d'un budget et le député le sait bien. Nous avons eu des entretiens à ce sujet avec les administrateurs de la Société du crédit agricole. Nous espérons pouvoir trouver une solution qui viendrait en aide à ceux qui paient des taux fixes de 16.5 p. 100: sauf erreur, c'est le taux le plus élevé. Cela paraissait une bonne affaire à l'époque, puisque c'était de 5 à 7 p. 100 inférieur aux taux du marché. Nous admettons cependant que c'est un taux élevé. Nous espérons donc pouvoir d'ici un mois trouver une solution qui pourrait alléger le fardeau de ces emprunteurs.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VÉRIFICATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS—ON DEMANDE UN MORATOIRE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et a trait à l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Les agriculteurs du Canada, de même que certains ministériels de l'arrière-ban, ont été très déçus qu'on ne s'occupe aucunement de ce problème. Des vérifications sont actuellement effectuées auprès de fermiers de tout le pays, qui sont plongés depuis plusieurs années dans des difficultés économiques par des agents du ministère du Revenu national qui sont impitoyables et ne connaissent rien, pour ainsi dire, à l'agriculture. Ces derniers font passer les agriculteurs d'une classe à une autre et les obligent à verser des arriérés d'impôt pour quatre années, plus les intérêts. Étant donné l'ambiguïté de l'article 31 de la loi, le ministre accordera-t-il un moratoire pour les vérifications fiscales effectuées en vertu de cet article jusqu'à ce qu'il soit modifié?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, il faudrait se rappeler d'abord que l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu fait partie d'un ensemble d'articles qui visent à déterminer les pertes qui peuvent être déduites des revenus afin de déterminer le revenu imposable d'un individu. L'article 31 qui est exposé dans un bulletin d'interprétation du ministère de l'Impôt de Revenu Canada touche particulièrement les producteurs agricoles, et pour être admissible à des pertes telles que celles prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu, il faut d'abord être reconnu comme producteur agricole, et afin d'être reconnu comme tel, il faut quand même que l'exploitation agricole génère des revenus suffisants pour être accepté. Je pense que ce que le député doit faire, c'est d'examiner chaque cas particulier qui lui est soumis, et d'établir la distinction entre les personnes qui possèdent certaines terres, qui prétendent au titre de producteurs agricoles, alors qu'en fait ils n'en sont pas, qui voudraient simplement déduire d'autres revenus qu'ils touchent, lesquels servent à gagner leur vie et à déduire les pertes qu'ils encourent en ayant cette propriété qui est une perte.

• (1440)

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE D'ÉVALUATION EN CE QUI CONCERNE LE VERSEMENT DES ARRIÉRÉS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, de toute évidence, le ministre ne saisit pas la gravité de la situation. Un grand nombre d'exploitants agricoles sont actuellement au bord de la faillite en raison des vérifications en cours. Comme je l'ai souligné dans ma question précédente, on oblige nombre d'entre eux à verser des arriérés d'impôt sur quatre ans. Lorsque ce problème s'est posé en 1972, le ministre du Revenu national s'en était tenu à une seule année. Le ministre serait-il d'accord pour que ces gens ne soient obligés à verser qu'une année d'arriérés d'impôt en vertu de l'article 31?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je mets au défi le député de me soumettre des cas d'agriculteurs qui réellement ont une exploitation agricole, qui tirent leur revenu d'une ferme, qui génèrent des revenus d'une ferme, et qui sont aux prises avec l'article 31. Je le mets au défi de me soumettre ces cas, et je serais disposé à les examiner attentivement. Cependant, j'aime à lui faire remarquer que j'établis la distinction entre un individu qui tire son revenu d'une exploitation autre qu'une exploitation agricole, mais qui possède une ferme ou une terre qu'il exploite comme hobby ou comme activité secondaire ou tertiaire dans ses loisirs, et qui veut déduire les dépenses qu'il encourt en ayant cette activité des revenus qu'il tire d'une autre source. Je pense que c'est là une distinction extrêmement importante à établir et je ne qualifie pas cet individu de fermier.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE DE LA CONSOLIDATED BATHURST À HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La société Consolidated Bathurst a fermé son usine de Hamilton aujourd'hui. La plupart des ouvriers qui y travaillaient depuis plus de 20 ans ont fait une offre à Consolidated, à Montréal, en vue d'acheter l'usine et le matériel. La société a rejeté l'offre parce qu'elle ne veut pas de concurrence.

Comme cet incident n'est pas unique dans le pays et que bon nombre de sociétés font la même chose, n'est-il pas temps d'adopter une loi visant à obliger les grosses sociétés à justifier leurs actes, lorsqu'ils bouleversent la vie de bien des familles et de nombreuses localités?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire précise, mais je sais qu'il existe une politique de portée générale, politique qui est suivie la plupart du temps et qui consiste à demander au secteur privé, lorsqu'il envisage de fermer des usines, de consulter les deux niveaux de gouvernement et de faire le nécessaire pour trouver des solutions au problème des travailleurs mis à pied. Le député propose des modifications qui, à première vue, me semblent être du ressort des provinces. Manifestement, l'exploitation en question est située dans une province et la Consolidated Bathurst est assujettie aux lois de la province et à son droit du travail. C'est la législation provinciale qui s'applique à l'exploitation générale de cette société. C'est pourquoi il serait peut-être plus utile de proposer aux divers premiers ministres provinciaux d'envisager ce genre de réforme.

ON DEMANDE UNE MESURE AUTORISANT À ENQUÊTER SUR LES FERMETURES D'USINES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je remercie le ministre de ce conseil. Tout d'abord, je ne suis pas en mesure de le faire et le siège social de Consolidated Bathurst se trouve à Montréal, où la société a l'intention de mettre en service une équipe supplémentaire pour effectuer le travail qui se faisait jusqu'ici à Hamilton. Or, comme la même chose se produit dans toutes les provinces l'une après l'autre, est-il exagéré de penser qu'il faudra peut-être adopter une loi fédérale qui s'applique à toutes les provinces et qui permette au gouvernement fédéral de faire enquête sur les raisons à l'origine de ces fermetures, en vue de déterminer si, oui ou non, elles sont justifiées sur le plan économique ou si elles s'inscrivent simplement dans un programme de rationalisation visant à accroître les bénéfices au détriment des travailleurs et de leur famille?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, encore une fois, je ne puis répondre au fond de la question du député parce que je n'ai pas examiné les raisons financières, sans doute valables, qui ont poussé Consolidated Bathurst à agir de cette façon. Toutefois, je répète au député que même si un problème se pose dans plusieurs provinces, il n'en devient pas pour autant du ressort du gouvernement fédéral. L'enseignement, par exemple, est un domaine qui relève de toutes les provinces, mais ce n'est pas une raison suffisante pour que nous . . .

M. Deans: Oui, mais elles ne ferment pas une école en Ontario à partir d'un bureau situé au Québec.

M. Trudeau: . . . adoptions des lois à cet égard. C'est pourquoi je demande au député de réfléchir à la Constitution canadienne pour voir si je n'ai pas raison de dire que ce problème est bien du ressort des provinces. Le député prétend qu'il ne peut pas communiquer avec les responsables provinciaux. Il peut sans doute s'adresser au premier ministre du Manitoba. Serait-il prêt à adopter une telle loi, madame le Président?

M. Deans: A quoi, grands dieux, cela servirait-il, puisque ce problème touche l'Ontario et le Québec?

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA POSITION DU MINISTRE À L'ÉGARD DU BUDGET

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Il doit se souvenir que deux ou trois jours avant l'exposé budgétaire, je lui ai demandé s'il avait plaidé la cause de l'agriculture auprès de son collègue, le ministre des Finances. Il y a maintenant sept jours que le budget a été présenté, et le ministre a eu la possibilité de voir quel impact il aura ou n'aura pas sur l'agriculture. Donc, est-ce que le ministre souscrit aux observations et aux préoccupations exprimées publiquement par certains de ses collègues libéraux de l'arrière-ban, ou est-ce qu'il se range du côté du budget de son collègue le ministre des Finances, en tournant le dos au secteur qu'il représente au cabinet depuis près de 11 ans?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je viens de voir le document de politique agricole du parti conservateur pour le Canada, publié par certains journaux de l'Est. Ce document demande notamment 100 millions de dollars d'indemnisations supplémentaires pour les agriculteurs qui sont pris à la gorge, et c'est ce que le ministre des Finances a prévu dans son budget. Le député s'est gardé de dire que le ministre des Finances avait fait ce que son parti réclame. Il y a beaucoup d'autres choses au budget pour les chefs d'entreprise. Les agriculteurs ont autant le droit de participer à ces programmes que les hommes d'affaires.

J'ai étudié le budget. Il ne renferme pas tout ce que j'aurais aimé y voir, mais il offre beaucoup de choses aux agriculteurs. Je n'ai pas vu l'article que visait le député quand il a parlé de certains commentaires faits par mes collègues. Je ne suis pas au courant de cela, madame le Président.

M. Wise: Madame le Président, tant mieux si le ministre a lu le programme en dix points publié par le parti conservateur. Je reconnais que le gouvernement a adopté le premier point, mais il aurait intérêt à adopter les neuf autres.

L'INFLUENCE DU MINISTRE SUR LA PRÉPARATION DU BUDGET

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu directement à ma question. Je lui ai demandé s'il était heureux qu'il n'ait pas été question dans le budget de l'obligation agricole, de la réduction de la taxe prélevée sur le carburant utilisé dans les exploitations agricoles ou de l'aide aux exploitants de serres qui sont si nombreux dans sa circonscription et la mienne. Est-il content que le ministre du Revenu national n'ait pas plus que lui-même réussi à convaincre le ministre des Finances de modifier l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, les problèmes à ce sujet étant imputables au gouvernement actuel?

• (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait que peut-être l'article 31 de la loi n'a pas été modifié mais le fait même qu'ils peuvent amortir leurs pertes sur les trois années précédentes et les dix années ultérieures leur accorde pratiquement le même privilège qu'ils recherchaient en réclamant une modification à l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Une voix: Non, pas du tout!

M. Whelan: Si, cela leur accorde pratiquement tout ce qu'ils veulent avoir.

Si chacun avait obtenu tout ce qu'il voulait avoir dans le budget, le ministre des Finances, qui a parlé durant près de deux heures à la Chambre l'autre soir, aurait parlé durant quatre heures. Moi-même, je n'ai pas obtenu tout ce que je voulais. On reste dans les grandes ligues quand on conserve une moyenne de 50 p. 100 au bâton.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE SI LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (MIRABEL) LIMITÉE A ÉTÉ EXCLUE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. On a parlé tantôt de la politique des 6 et 5 p. 100 et du fait que certaines sociétés de la Couronne refusaient d'y souscrire. Est-ce que le ministre des Travaux publics pourrait dire s'il est vrai que la Société immobilière du Canada (Mirabel) Limitée a été dernièrement exclue de l'application de la loi sur les restrictions salariales?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je vérifierai, mais cela m'étonnerait beaucoup. D'ailleurs comme l'honorable député le sait, dans le cas de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, parce qu'il y avait eu une erreur et qu'on n'avait pas soumis la décision au Comité du Conseil du Trésor comme il se devait, celle-ci a été renversée et les ajustements ont été effectués en conséquence tout en respectant le programme des 6 et 5 p. 100.

M. La Salle: Madame le Président, j'ai en main une copie d'un décret en provenance du greffier du Conseil privé qui stipule, et je cite:

> Sur avis conforme du président du Conseil du Trésor et en vertu de l'article 16 de la Loi sur les restrictions salariales du secteur public, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil de mettre fin par les présentes à l'application de ladite loi à l'égard des employés de la Société . . . occupant des postes cléricaux, techniques, professionnels et de cadres intermédiaires.

Étant donné les circonstances, le ministre voudra bien, dans les plus brefs délais, rendre publique cette décision qui a été prise, et nous dire combien d'employés seront touchés et pour quelles raisons cette société serait exclue, contrairement au désir du gouvernement, des restrictions salariales.

M. LeBlanc: Madame le Président, si j'ai bien entendu la question de l'honorable député, il a cité ou parlé du président du Conseil du Trésor. Évidemment, je consulterai mon collègue, et j'essaierai de donner une réponse à l'honorable député demain.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE SYSTÈME DE GESTION DU PORTEFEUILLE HYPOTHÉCAIRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je veux poser au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement une question qui se rattache à celle que je lui ai posée le 16 mars dernier, et qui concerne le degré d'efficacité, le coût total et le rendement du système de gestion du portefeuille hypothécaire de la Société. Il sait que je m'intéresse à cette question, car le programme a été lancé lorsque j'étais moi-même ministre. Je me rends compte que ce n'est pas lui qui a été ministre au cours de la période critique. Toutefois, dira-t-il à la Chambre et au pays s'il est satisfait de la façon dont fonctionne ce programme?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai signé ce matin même la réponse à la question du député qui figure au *Feuilleton.* Il y trouvera des détails qui peuvent maintenant m'échapper.

Le député a raison de signaler que le programme a bel et bien débuté il y a quelques années, soit à la fin des années 70. Vers juillet 1981, si je me souviens bien, on a découvert qu'il suscitait des problèmes qu'il fallait absolument examiner à fond. Ce qui a été fait.

J'ajouterai qu'il y a quelques mois, vers la fin de 1982, le conseil d'administration a chargé un expert-conseil d'examiner la question, et même de suspendre le programme jusqu'à ce qu'il en soit satisfait. Je dois dire en outre que les chiffres qu'a cités le député ou qui lui ont été attribués par le *Sun* de Toronto sont absolument inexacts. En fait, nous parlons d'un maximum de 24 millions de dollars, non de 60 ou 80 millions.

M. MacKay: Je me rappelle que le ministre a cité hier feu le secrétaire américain à la Défense, Engine Charlie Wilson, disant qu'il en voulait toujours plus pour son argent. Je suppose que celui-ci aurait convenu avec moi qu'une perte de 24 millions de dollars est loin d'être négligeable et qu'on aurait pu construire beaucoup de logements à prix modique avec cet argent.

LES HONORAIRES DES CONSULTANTS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, la somme de 24 millions de dollars que mentionne le ministre comprend-elle les honoraires versés aux experts-conseils, notamment aux compagnies telles que Systems House? Est-il disposé à mettre en jeu son existence politique contre ce chiffre de 24 millions de dollars?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je voudrais vérifier cette somme de 24 millions de dollars avant de répondre. Je prends la question du député très au sérieux puisqu'il a été à un moment donné ministre chargé de la SCHL. Je dois ajouter qu'on aurait tort de croire que tout a été gaspillé si telle est l'opinion des députés. Chose certaine, la Société a utilisé d'autres façons une certaine proportion de ce matériel ou de cet outillage.

LES MINES

LA FERMETURE DE LA MINE SHERRIT GORDON, À LYNN LAKE (MAN.)

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je pose au premier ministre une question faisant suite à celle du député de Hamilton Mountain. Le premier ministre a terminé sa réponse en demandant ce que ferait le Manitoba ou la premier ministre de cette province.

Dans le cas de la mine Sherritt Gordon, au Manitoba, la compagnie a annoncé qu'elle allait fermer la mine, licencier les travailleurs et cesser toute prospection de métaux de base dans la région, même si le gouvernement provincial lui offre une aide financière, car, selon les propres paroles de son président: «Le secteur privé offre des conditions plus intéressantes, vu que le gouvernement ne paie pas d'impôt, contrairement aux gouvernements provinciaux, si bien que l'entreprise privée pourrait obtenir . . . »

Mme le Président: A l'ordre. Je ne veux pas que les députés commencent à faire des citations pendant la période des questions. C'est aller un peu trop loin.

M. Murphy: Comme, d'après les paroles que j'ai citées, cette compagnie n'acceptera pas de subventions du gouvernement du Manitoba à cause des dégrèvements d'impôt accordés par le gouvernement fédéral, le premier ministre va-t-il vérifier les dispositions relatives à ces dégrèvements et veiller à ce qu'elles soient modifiées, afin que les compagnies ne puissent plus refuser de faire de la prospection à cause de ces dégrèvements d'impôt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est une question à laquelle je ne peux évidemment pas répondre si je n'ai pas plus de précisions. Mais si j'ai bien compris, le député prétend que les dégrèvements d'impôt nuisent à la prospection au lieu de la favoriser. Cela me paraît certainement contraire à l'esprit du budget et c'est une bonne question à soulever, car nous sommes en plein débat sur le budget.

M. Murphy: J'ai l'intention d'en parler demain, lors du débat budgétaire.

ON DEMANDE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔT

M. Rod Murphy (Churchill): Cette question touche les travailleurs de Lynn Lake. Si les mesures fiscales du gouvernement fédérale empêchent cette société de faire des travaux d'exploration, parce qu'elle préfère traiter avec une entreprise privée plutôt que d'accepter les fonds que le gouvernement du Manitoba lui offre, le gouvernement compte-t-il modifier les dispositions relatives aux dégrèvements d'impôt, qui relèvent de sa politique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il importe de rectifier l'affirmation qu'a lancée le député. En fait, dans le cas du projet de fermeture de la mine Sherritt Gordon, des négociations ont été entreprises en vertu du programme RELAIS en vue de fournir une aide financière aux termes du programme mixte. Les autorités fédérales avaient bel et bien l'intention d'aider la société Sherritt Gordon à garder ses travailleurs en vertu du programme RELAIS. C'est le gouvernement provincial qui a refusé.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ACHAT DE BOMBARDIERS À EAU—LE CONTRAT POUR PEINDRE LES APPAREILS

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre peut-il me donner l'assurance que la décision du gouvernement d'acheter 20 bombardiers à eau Canadair CL-215 créera de nouveaux emplois à la firme Springer Aerospace, qui a décroché des sous-contrats dans le passé pour peindre ces appareils et qui est située près de Sault-Sainte-Marie, dans une région où le taux de chômage est très élevé?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je connais très bien le travail effectué par cette entreprise, et je sais que le député s'y intéresse beaucoup. Je crois savoir que cette compagnie a fait du très bon travail dans le passé pour le compte de Canadair. Évidemment, je rappelle au député que dans les circonstances qu'il a citées, le contrat sera certainement attribué par Canadair à la firme qui fera la meilleure offre. Cependant, j'incite fortement le député à transmettre ses instances à Canadair.

* * *

LES PÊCHES

LA RÉORGANISATION DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION SUR LA CÔTE EST

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, on a demandé le 15 avril au ministre des Pêches et des Océans si le gouvernement avait pris une décision sur la réorganisation du secteur de la transformation des pêches de l'Atlantique. Depuis lors, le gouvernement a présenté un budget où il n'est pas question du secteur de la pêche de l'Atlantique qui est dans une situation financière critique. Je voudrais demander au ministre d'État chargé du Développement économique qui, sauf erreur, est chargé au cabinet de la réorganisation des pêches de l'Atlantique, si une décision a été prise. Son collègue, le ministre des Pêches et des Océans nous a dit le 15 avril que les négociations avaient atteint un stade délicat et qu'il nous conseillait d'en parler à son collègue le ministre d'État chargé du Développement économique. Je lui pose maintenant la question.

• (1500)

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le député sait très bien que l'équipe de négociation a reçu un mandat du comité du cabinet chargé de la réorganisation et que le mandat de négociation est en voie d'exécution.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—LE CARACTÈRE PRÉSUMÉMENT TROMPEUR DES TABLEAUX RÉVISÉS DU BUDGET—DÉCISION DE Mme LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Avant de rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 21 avril par le député de York-Peel (M. Stevens), je voudrais faire connaître à la Chambre les faits qui ont entouré le dépôt des documents budgétaires les 19 et 21 avril.

Vers la fin de son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a déposé six documents budgétaires imprimés que le greffier adjoint a déclaré avoir été déposés selon les formes. Très peu de temps après, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) a remis au greffier adjoint d'autres documents photocopiés qui, a-t-il dit, auraient dû être déposés par le ministre en même temps que les documents imprimés. Le greffier adjoint a accepté ces documents supplémentaires, mais il a décidé qu'il ne pouvait attester qu'ils avaient été déposés parce qu'on ne les avait pas fait parvenir au bureau du greffier conformément à la pratique établie pour le dépôt de documents. Il a transmis la documentation additionnelle à la division des Journaux en même temps que les documents déposés par le ministre et a fait rapport au greffier de la Chambre sur ce qui s'était passé.

Le lendemain, le secrétaire parlementaire a demandé au greffier adjoint pourquoi il n'avait pas approuvé le dépôt de la documentation additionnelle. Le greffier adjoint a expliqué qu'étant donné que l'on n'avait pas observé la pratique habituelle, il avait jugé qu'il n'était pas autorisé à le faire. Il a laissé entendre au secrétaire parlementaire que cette documentatiion pourrait être déposée par le ministre ou, en son nom, par son secrétaire parlementaire, à la prochaine séance. Effectivement, le secrétaire parlementaire a demandé et obtenu le consentement unanime de la Chambre pour déposer la documentation additionnelle à 11 heures le 21 avril.

Cela m'amène à la question de privilège soulevée par le député de York-Peel. Dans son exposé, le député a soutenu qu'à la suite de modifications apportées aux documents budgétaires et du dépôt distinct de certains tableaux révisés, le ministre des Finances avait trompé la Chambre, trahi son serment d'office et commis un outrage envers le Parlement. Selon cette argumentation, le ministre aurait été de quelque manière malhonnête dans sa façon de fournir les documents budgétaires.

Mes prédécesseurs et moi-même avons, à diverses occasions, déclaré que des accusations de ce genre ne peuvent être portées par le biais d'une question de privilège, mais seulement par une motion de fond dans laquelle on énonce clairement des accusations précises. Quoi qu'il en soit, les accusations du député ne s'appuient sur aucune preuve. D'après le rapport que j'ai reçu du bureau du greffier, il est évident que le ministre avait l'intention de déposer la documentation supplémentaire de concert avec les documents imprimés. On s'est presque immédiatement rendu compte de l'oubli, et une ou deux minutes plus tard, le secrétaire parlementaire a remis la documentation supplémentaire aux fonctionnaires de la Chambre. Le greffier adjoint, conscient de l'importance de respecter la pratique établie de la Chambre, n'a pas considéré cette documentation supplémentaire comme faisant partie intégrante des documents imprimés. Il ne s'est rien produit de plus grave qu'un malentendu possible à propos du dépôt de documents.

Au sujet du dépôt de documents, l'article 46(2) du Règlement dit très clairement que:

Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire agissant au nom d'un ministre, peut, de son siège à la Chambre, déclarer qu'il se propose de déposer sur le Bureau de la Chambre, tout rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement et, cela fait, le rapport ou autre document est réputé, à toutes fins, avoir été déposé à la Chambre.

Ce sont les ministres, et non la présidence, qui assument l'entière responsabilité de tout document qu'ils déposent et qui traite des responsabilités administratives du gouvernement. La présidence est habilitée à décider si le document a été déposé dans les formes, mais elle n'est pas responsable de la teneur des documents. En l'occurrence, les documents budgétaires imprimés ont été déposés dans les formes le soir de l'exposé budgétaire, et la documentation additionnelle a été déposée dans les formes lors d'une séance ultérieure. On n'a enfreint ni les privilèges des députés, ni le Règlement de la Chambre.

Je dois donc constater que la question de privilège du député de York-Peel n'est pas fondée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. OGLE—LA FERMETURE DES BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, voici une pétition portant la signature de citoyens de Saskatoon et du nord de la Saskatchewan. Cette pétition fait état de la fermeture imminente des bureaux de l'Office national du film situés à Saskatoon. On y dit que les bureaux de l'ONF à Saskatoon ont rendu des services d'une valeur inestimable à la collectivité; qu'il n'existe pas d'autre organisme doté des ressources voulues pour rendre des services pareils à la population de cette région; que la fermeture de ces bureaux priverait un nombre incalculable de citoyens des régions du Nord ainsi que des villes et villages des Prairies d'un accès facile à une expression artistique de la culture et de la créativité canadiennes à laquelle ils ont contribué par leurs impôts, et que cette fermeture constituerait une perte irréparable quant à la qualité des services fournis à la collectivité.

Par conséquent, les signataires de la pétition prient humblement le Parlement de bien vouloir exhorter le ministre des Communications (M. Fox) à revenir sur sa décision de fermer les bureaux de l'Office national du film à Saskatoon. Des personnes de toutes les couches de la société ont signé, dont des enseignants, des professeurs d'université et des personnes âgées. J'ose espérer que le ministre accueillera favorablement cette requête.

Questions au Feuilleton

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION TENDANT À DONNER AU PARENT ADOPTIF LE DROIT AUX PRESTATIONS

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-683, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, (prestations au parent adoptif).

—Madame le Président, cette modification à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage accorderait à la personne, homme ou femme, qui adopte un enfant, les mêmes avantages de maternité que ceux dont bénéficient actuellement, en vertu de cette loi, les femmes enceintes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 4527 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document sera déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 4527 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ EQUIFAX INC.

Question nº 4527—**M. Parker:**

1. Des ministères ou organismes du gouvernement ont-ils fait affaires avec la société Equifax Inc., au cours des deux dernières années et, si oui, quelle a été la nature des travaux effectués?

2. Equifax Inc. effectue-t-elle présentement des travaux pour des ministères ou organismes du gouvernement et, si oui, et dans chaque cas, de quelle nature?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande à ce que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. McKinnon: Madame le Président, il y a une question inscrite au *Feuilleton* en mon nom. Cette question est marquée d'un astéristique, ce qui signifie que le gouvernement devrait normalement se dépêcher d'y apporter une réponse. Elle est inscrite au *Feuilleton* depuis le 19 mai de l'année dernière et concerne M. Geoff Wright. Le jeune homme en question est manifestement victime d'une injustice mesquine, car le ministère de la Défense nationale lui interdit de s'engager dans la réserve. Aucune raison valable n'a été fournie et c'est pourquoi j'ai demandé qu'une réponse orale soit donnée à la Chambre le plus rapidement possible. J'ai appris par ailleurs que la réponse attend depuis des semaines si ce n'est depuis des mois sur le bureau du ministre.

M. Smith: Si ce que le député nous dit est exact, je vais faire mon possible pour accélérer les choses.

M. Stevens: Madame le Président, j'ai moi aussi une question inscrite au *Feuilleton*. A ce propos, j'aimerais bien . . .

M. Smith: De quelle question s'agit-il?

M. Stevens: . . . rappeler aimablement au secrétaire parlementaire que l'on n'y a toujours pas répondu. C'est certainement un oubli puisque j'ai posé la question le 29 janvier 1981. Je demandais simplement ceci: «Combien a coûté le voyage que le premier ministre a effectué en décembre et janvier? Quel pourcentage du voyage sera défrayé par les contribuables?» Il s'agit de la question nº 2042.

M. Lewis: Donnez-nous les pourcentages.

M. Smith: Madame le Président, il est exact que le député a déjà soulevé la question. Je crois savoir qu'un ministère au moins n'a pas fini de réunir les informations voulues pour apporter une réponse à cette question, mais je vais voir ce que l'on peut faire pour accélérer les choses.

• (1510)

M. Stevens: Madame le Président, pendant que le secrétaire parlementaire y est, puisqu'il semble qu'il y ait une volonté d'accélérer la procédure chez nos vis-à-vis, pourrait-il aussi s'informer des questions 3216 à 3220 qui toutes concernent des balades du premier ministre aux quatre coins du monde, notamment au Mexique, en Australie, en Corée, aux îles Fidji, à Washington, à New York et en Algérie. Toutes ces questions remontent à 1981. Pourrait-il faire en sorte que l'on réponde rapidement à ces questions afin que nous sachions exactement combien il va en coûter réellement aux contribuables canadiens?

M. Smith: Madame le Président, c'est avec plaisir que je vais m'informer. Je tiens à préciser au député que ces voyages, qu'il a appelés malheureusement et à tort de «balades», étaient des visites officielles qui sont toutes aussi légitimes que les fréquents déplacements que le député entreprend pour se rendre dans sa circonscription. Cela fait partie de son travail, madame le Président.

M. Stevens: Tout ce que nous voulons savoir, c'est combien ils ont coûté.

M. McKenzie: Madame le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il examiner deux questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton,* dont l'une remonte au 18 novembre 1981. Cette dernière concerne les voyages des ministres du cabinet libéral. La voici:

Le 30 octobre 1981, les *a*) ministre des Approvisionnements et Services, *b*) ministre de l'Industrie et du Commerce, *c*) ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont-ils utilisé un *Jetstar* pour se rendre à Winnipeg assister à l'inauguration officielle de la *General Aluminum Forgings Incorporated* et, si oui et dans chaque cas, outre le ministre et l'équipage, qui était à bord de l'avion?

Cette question figure au *Feuilleton* depuis plus d'un an et demi. Si l'on n'y a pas répondu, c'est sans doute à cause d'une erreur. Je serais reconnaissant au secrétaire parlementaire de bien vouloir établir la cause de ce retard.

D'autre part, cela fait huit fois que je demande où en est la réponse à la question nº 4175. Cette dernière est inscrite au *Feuilleton* depuis le 24 mars 1982. Elle porte sur les équipes de recrutement que le gouvernement envoie dans les universités, de deux provinces seulement, selon mes renseignements. Dans ma question, je demandais si ces équipes de recrutement se rendraient dans d'autres provinces et notamment dans les universités du Manitoba? Je demandais au sein de quels groupes ces équipes faisaient du recrutement. D'après mes renseignements, on recrute seulement des francophones pour ces emplois au gouvernement, ce qui semble extrêmement discriminatoire.

Au comité j'en ai parlé à certains des ministres intéressés qui m'ont dit avoir communiqué les renseignements aux personnes compétentes. Le secrétaire parlementaire m'a répété à plusieurs reprises qu'il tâcherait d'établir la cause du retard, madame le Président. Je lui demande une fois de plus de faire enquête et de me dire pourquoi on n'a pas encore répondu à la question nº 4175 inscrite au *Feuilleton* le 24 mars 1982.

M. Smith: Madame le Président, le député a raison; il a déjà soulevé la question à la Chambre. Je ne peux malheureusement pas déposer la réponse aujourd'hui, mais je me ferai un plaisir de me renseigner.

Mme le Président: Les questions suivantes sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Keeper:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, en parlant au sujet de cette motion de défiance envers le gouvernement sur laquelle nous nous prononcerons plus tard aujourd'hui, je me suis rendu compte que nous offrions à nouveau aux ministériels de l'arrière-ban l'occasion de se lever et de faire enfin quelque chose pour leurs électeurs et pour le pays, je veux dire détrôner le cabinet libéral de sorte que les Canadiens puissent choisir une fois de plus le groupe d'hommes et de femmes de tel ou tel parti qu'ils veulent comme dirigeants au cours des prochaines années.

J'ai dit à quel point le parti libéral avait négligé les affaires du pays au cours des quinze dernières années et comment les libéraux avaient trahi non seulement le Canada, mais encore les Canadiens et le monde entier. Plutôt que d'être un pays de 24 millions d'habitants en possession tranquille des vastes ressources d'un demi-continent, plutôt que d'être un pays qui soit une source de capitaux pour le monde, une source d'énergie, une source mondiale de denrées alimentaires, plutôt que de donner, nous prenons. Je crois que nous serons sévèrement jugés là-dessus. Le Canada compte 24 millions d'habitants qui disposent de vastes ressources, et s'il en est ainsi, c'est bien parce que nous avons les États-Unis comme voisin. Si le Canada était situé aux frontières de la Chine, de l'Inde ou de la Russie, il y a belle lurette que ces pays l'aurait annexé. Nous ne savons pas exploiter les ressources dont nous avons légalement et internationalement la jouissance. Que le gouvernement se le tienne pour dit.

Cela n'a pas toujours été le cas. C'est en pensant à ce qui se passait il y a quinze ans qu'on se rend compte à quel point nous avons perdu du terrain. Il y a quinze ans, nous avions une dette nationale de quelque 13 milliards. Nous venions de traverser une terrible dépression suivie d'une guerre mondiale dans laquelle 40,000 de nos compatriotes avaient donné leur vie pour sauver notre liberté et notre système économique. Ils se sont battus pour que nos jeunes aient la possibilité d'exceller, de travailler et d'améliorer leur situation et celle des générations futures.

Nous avions un déficit annuel nul. A cette époque, les budgets étaient équilibrés. Nous n'avions pas la dette de 30 milliards que nous avons maintenant. Cependant, malgré cette faible dette nationale et ces budgets équilibrés, l'assurance-hospitalisation protégeait ceux qui devaient être hospitalisés, le régime d'assurance-santé remboursait les honoraires des médecins. Des dizaines de milliers de diplômés sortaient des établissements d'enseignement postsecondaire. En 1968, l'économie produisait dix emplois pour chaque diplômé de nos universités et collèges. De plus, nous avions la sécurité de la vieillesse pour nos personnes âgées, un régime qui était juste, et les allocations familiales pour les mères ayant de jeunes enfants. Le taux d'inflation était suffisamment faible pour qu'un homme ou une femme puisse travailler 25 ou 30 ans et économiser un peu chaque année. Ils pouvaient ainsi se constituer une retraite pour leurs vieux jours. Tant que les taux d'inflation étaient faibles, c'était possible. Mais où en sommes-nous maintenant, monsieur le Président? Jusqu'en 1968, notre attitude était positive. Nous construisions une nation grâce à nos richesses naturelles.

Avant le repas, je disais que les richesses naturelles ne représentent rien tant qu'elles ne sont pas exploitées. Elles ne peuvent être utiles que si nous laissons des particuliers ou des sociétés qui ont de l'initiative les mettre en valeur. Ces gens-là sont capables de transformer les sables bitumineux en une richesse. Le pétrole des sables bitumineux est là depuis des millions d'années; il ne valait rien pour personne jusqu'à ce que commence l'entreprise Syncrude. Les forêts ne valent rien si les arbres restent là. Une fois qu'ils sont abattus, transformés en bois d'œuvre et utilisés pour construire des maisons, ils permettent d'assurer des emplois et une infrastructure, et nos jeunes peuvent travailler. Au niveau international, nous étions respectés parce que nous faisions notre part. Nous étions une source de denrées alimentaires, d'énergie et de capital. Mais il n'en est plus ainsi, aujourd'hui. Nous faisions notre part dans le domaine de la défense internationale.

Nous voici 15 ans plus tard. Nous connaissons les difficultés que j'ai mentionnées non pas à cause du peuple canadien, non pas à cause de notre constitution, mais bien en raison de politiques délibérées du gouvernement qui ont été formulées par le cabinet, présentées à la Chambre et adoptées par celle-ci, la plupart du temps après imposition de la clôture. Ces politiques ont été adoptées grâce à la collaboration active des députés du Nouveau parti démocratique lorsque les libéraux constituaient un gouvernement minoritaire; à l'heure actuelle, la majorité gouvernementale suffit. Les députés votent jour après jour ces motions de clôture et ils adoptent n'importe quel projet de loi, que ce soit un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars ou des projets de loi qui ne reflètent en rien les besoins réels de la nation.

Aujourd'hui, la dette nationale, si l'on ajoute celle des sociétés de la Couronne et les passifs de la Couronne, dépasse 200 millions de dollars. L'intérêt sur cette dette, qui ne contribue en rien à rembourser le principal, représente le tiers des recettes fiscales. Nous imposons tout le monde et le gouvernement empoche. Mais nous donnons le tiers de ces recettes à quelqu'un, souvent un étranger, assez riche pour prêter au gouvernement. Les riches s'enrichissent davantage. Le Canada compte maintenant une petite classe de gens incroyablement riches, et ceux qui n'ont pas les moyens de prêter au gouvernement s'appauvrissent de jour en jour. Nous attendons toujours les programmes qui s'imposent. Comme le service de la dette représente le tiers des dépenses, le gouvernement ne dispose pas d'argent pour mettre des programmes sur pied ou pour mettre les ressources en valeur afin de donner du travail aux jeunes.

• (1520)

Le déficit annuel s'élève maintenant à 31 milliards de dollars, soit 1.5 milliard par mois. Dire qu'en 1968, les budgets étaient équilibrés. Les programmes, en 1968, étaient entièrement financés par les recettes fiscales. Si nous avons un déficit aujourd'hui, c'est que le gouvernement a continué d'offrir des programmes sans toutefois augmenter les impôts, préférant accroître la dette. Comme nous le savons, les jeunes se rendent compte de plus en plus qu'ils auront à payer la note. Un déficit constitue réellement une hypothèque sur l'avenir. Jamais, monsieur le Président, vous et moi n'agirions de la sorte dans nos propres affaires, nous n'imposerions un fardeau semblable à nos enfants. Nous voulons pouvoir dire avec fierté, à la fin de nos jours, que nous avons pu nous tirer d'affaire et laisser à nos enfants et à nos petits-enfants de quoi avoir une vie meilleure.

Voilà sans aucun doute l'attitude du parti conservateur, non pas celle des néo-démocrates ou des libéraux. Ces derniers ont opté pour une politique de cupidité: retirons tous les avantages de ces programmes aujourd'hui et laissons les générations futures en assumer le coût et pourvoir à leur avenir. Autant dire qu'ils ne songent pas du tout à demain.

Qu'est-ce que le gouvernement a donc fait pour le système enseignement postsecondaire? L'université forme les étudiants, dix diplômés pour chaque emploi. Le gouvernement, par sa politique fiscale, a détruit l'infrastructure économique nécessaire à la mise en valeur des ressources et à la création d'emplois pour les jeunes. Les personnes âgées sont inquiètes,

et tous partagent leur inquiétude. Les jeunes gens craignent de ne pas avoir d'emploi. Les travailleurs craignent de perdre le leur. Les personnes âgées craignent que leur pension ne soit insuffisante dans quatre ou cinq ans en raison du taux élevé d'inflation.

M. Gauthier: Absurde!

M. Thacker: J'entends le député. Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui aux prises avec ce problème, qui ne cesse de s'aggraver depuis des années, pendant que les ministériels se contentent de dire que nos craintes sont absurdes. Au train où vont les choses, ce n'est plus $1 mais $2 sur $3 qui serviront à rembourser la dette publique. Or, que se passera-t-il quand nous devrons consacrer toutes nos recettes fiscales au service de la dette? Nous serons alors dans la même situation que les pays du Tier-monde: un petit groupe de gens incroyablement riches et le reste de la population dans la misère. J'aimerais que le député en face me dise à combien il fixe la limite de notre endettement? J'ai toujours dit que c'était entre 15 et 20 p. 100 au maximum. Pour lui, c'est peut-être 30, 50, voire 75 p. 100. Il n'en demeure pas moins qu'un déficit est une hypothèque qu'on lègue aux générations futures. Je ne crois pas que les jeunes vont nous laisser faire. Ils n'ont donc d'autres solutions que de faire de la politique active en nous aidant à renverser le gouvernement.

Comment se fait-il que nous en soyons venus là? Je répète que le gouvernement l'a fait exprès. Ce n'est ni la faute des Canadiens en général, ni à cause de notre constitution ou des tensions entre francophones et anglophones dont nous avons parlé à la Chambre. Et ce n'est pas non plus une question de lutte de classe entre pauvres et riches ou entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Non, c'est parce que le gouvernment exerce le pouvoir depuis trop longtemps, parce qu'il a usé de ce pouvoir jusqu'à l'excès, qu'il en a abusé. Il est encore capable de donner le change aux gens. Il estime que les Canadiens sont des gens de bonne composition qui font confiance à leurs élus. Or, ils placent mal leur confiance. Ils devraient se méfier du gouvernement. Ils devraient exiger des comptes de nous tous, surtout des ministériels qui devraient leur rendre des comptes sur à peu près tout ce qu'ils ont fait.

Et en parlant de comptes, je pense au Programme énergétique national. Je pense à la politique de dépenses du gouvernement au chapitre de la défense. Je pense aux critiques qu'il a tenues à l'endroit des États-Unis, un voisin qu'il faut ménager qu'on le veuille ou non. Or le gouvernement ne peut réduire ses dépenses militaires et critiquer les États-Unis en même temps. Il ne le peut pas. Il faut amener notre voisin à se montrer raisonnable au lieu de le critiquer vertement en espérant qu'il ne se vengera pas. Il faut savoir ce qu'il en coûte de s'en prendre à plus fort que soi.

Le président suppléant (M. Corbin): Questions, observations et débat.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, les emplois et la reprise, tels sont les deux grands thèmes du budget du 19 avril. Ce soir-là, le ministre des Finances (M. Lalonde) a exprimé très clairement les deux objectifs qu'il entendait poursuivre. D'abord, encourager les premiers signes de la reprise économique. En second lieu, faire en sorte que la reprise soit permanente et donner espoir aux Canadiens pour le reste des années 80.

La création d'emplois est au cœur du budget. C'est la principale préoccupation des mesures de stimulation et des programmes que le ministre a annoncés mardi soir dernier: des emplois pour les jeunes, des emplois pour les travailleurs mis à pied, des emplois à court terme en attendant que la reprise se confirme et engendre ainsi des emplois permanents.

Comment atteindre ces objectifs? Nous procéderons d'après une stratégie en trois étapes. D'abord, une injection massive de dépenses publiques par le lancement de grands projets d'immobilisations. Nous le savons déjà, 2.4 milliards seront consacrés à des travaux publics pour stimuler immédiatement la reprise. En second lieu, les entreprises privées sont encouragées à investir, à rembaucher leurs travailleurs et à accroître leurs activités: encore 2.4 milliards en stimulants spéciaux pour inciter les entreprises à se ressaisir et à aller de nouveau de l'avant. En troisième lieu, nous n'allons pas attendre la réalisation de ces deux étapes. Nous avons débloqué 1.5 milliard pour la création directe d'emplois au cours de l'an prochain; de ce montant, 710 millions représentent de l'argent neuf.

Ces trois grandes étapes concourent aux mêmes objectifs. Elles sont toutes trois essentielles à la création d'emplois et à la reprise économique. Les projets spéciaux de relance seront mis en route immédiatement. Puisqu'ils toucheront l'ensemble du Canada, ce sera toute l'économie qui va s'en ressentir, à mesure que les entreprises, les consommateurs et les commerces vont se ressaisir. Pendant ce temps, les groupes socio-économiques les plus nécessiteux bénéficieront d'un programme d'aide directe et de soutien de l'emploi.

Quelles sont les industries ou les secteurs qui bénéficieront de tous ces programmes? Ce sont les différents ministres qui annonceront les modalités du programme de relance des investissements ainsi que des projets spéciaux. C'est ainsi qu'a déjà été annoncé le programme relatif aux bombardiers à eau pour combattre les feux de forêts et au renforcement de la garde côtière. D'autres ministres annonceront d'autres programmes au cours des prochains jours. Quel que soit le projet, quel que soit le programme, ces travaux publics doivent être amorcés rapidement. Cela est essentiel parce que nous voulons que leur effet se fasse sentir immédiatement. Pendant ce temps, d'autres projets verront le jour, d'autres projets d'une valeur durable ou permanente qui seront utiles pour tous les Canadiens. Ces projets seront réalisés dans les secteurs d'activités où le chômage est élevé et où nos dollars auront un effet presque instantané.

• (1530)

Comme je l'ai déjà dit, nous connaissons déjà le programme relatif à la construction de navires et d'avions et nous savons que d'autres programmes seront annoncés dans le domaine des transports. Nous savons que travaux publics signifie construction. Suite aux mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Lalonde), nous savons que la priorité sera donnée à la recherche et à la formation afin que nos industries soient concurrentielles à l'avenir. Nous allons également insister sur l'exploitation des richesses naturelles, l'une des grandes assises de notre économie. Nous allons également agir dans le secteur du tourisme, là où de nombreux jeunes et des travailleurs non qualifiés trouvent de l'emploi. Naturellement, il y aura des projets spéciaux de relance dans le secteur de la haute technologie, une industrie si prometteuse.

Monsieur le Président, il importe de savoir que ces projets correspondent aux vœux et aux besoins que le secteur privé nous a exprimés lors des consultations antérieures à la présentation du budget. A maintes et maintes reprises, les porte-parole du salariat, des banques, du patronat et du commerce de détail dans toutes les régions du Canada nous ont répété que si nous tenions vraiment à favoriser la création d'emplois, nous devions réaliser des projets de travaux publics qui conservent leur utilité. Nous devions ni plus ni moins accroître la richesse et les réserves du Canada. D'où l'importance de savoir que les projets spéciaux de relance, qui constituent le premier volet de ce programme, sont dus non pas uniquement au gouvernement, mais aussi à des Canadiens de tous les secteurs et de toutes les régions qui collaborent dans le cadre de travaux publics à la reconstruction de notre économie. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Comme je l'ai déjà dit, le secteur privé reçoit lui aussi des stimulants, que ce soit sous forme de subventions visant à favoriser les exportations, ou de concessions fiscales. Il pourra ainsi mieux se développer.

D'un océan à l'autre, nous avons entendu des hommes d'affaires déclarer, aussi bien au niveau national et régional que local, que nous étions engagés dans la bonne voie. Nous avons choisi des moyens d'atteindre toutes les entreprises, des plus grandes aux plus petites, que ce soit par des concessions fiscales de nature à favoriser leur expansion, ou encore par des remboursements de nature à aider certaines entreprises à régler leurs dettes, à émettre du capital-actions et à accroître leurs liquidités. De tels encouragements sont essentiels, et les hommes d'affairs ont reconnu que nous avions eu raison de les inclure dans le budget.

Aux petites entreprises, au logement, au bâtiment, à l'ameublement, aux mines, à l'outillage et aux machines lourdes qui servent à la construction, nous avons offert un stimulant supplémentaire. Non seulement nous accordons à tous ces secteurs des concessions fiscales, mais nous leur offrons des stimulants en sus de tous les autres. Si nous agissons ainsi, c'est vraiment pour les encourager à rappeler leurs travailleurs.

La petite entreprise et l'ameublement ont été particulièrement touchés par la récession. Ces secteurs vont donc pouvoir réembaucher les travailleurs rapidement. Nous avons estimé que la meilleure façon dont nous pourrions créer des emplois, c'était de stimuler des secteurs comme celui de la petite entreprise, qui peuvent créer de nombreux emplois, s'adapter très rapidement aux changements, et contribuer à la relance de notre économie. Par conséquent, ces stimulants visent bel et bien à créer des emplois.

Le troisième domaine dont je voudrais vous entretenir, monsieur le Président, est celui de l'aide à la création directe d'emplois. Voilà une mesure dont je suis particulièrement fier. Nous avons lancé un programme extrêmement dynamique de création d'emplois à court terme à l'intention de ceux qui en ont le plus grand besoin. Par exemple, nous avons injecté 100 autres millions de dollars dans ce programme pour permettre aux collectivités de se prévaloir de l'article 38 du réglement spécial. Les chômeurs dont les prestations viendront à terme sous peu, les personnes qui ont bénéficié de ce genre d'aide, peuvent compter sur une aide supplémentaire qui leur sera fournie par le programme RELAIS, notamment sous forme d'emplois, de projets qui seront exécutés dans les collectivités, les organismes privés, les coopératives et les entreprises, d'emplois et des projets qui, non seulement fourniront du travail à ceux qui n'en ont pas, mais auront des retombées à la fois durables et permanentes, une fois ces projets achevés. Aux crédits réservés au programme RELAIS, nous avons ajouté des fonds supplémentaires de 260 millions de dollars qui serviront à stimuler ce projet d'importance cruciale.

La discussion d'aujourd'hui a porté principalement sur les jeunes, monsieur le Président. Dans son budget, le ministre a accordé aux jeunes, pour qu'ils trouvent du travail, une aide directe et supplémentaire de 280 millions de dollars. Bien entendu, ces mesures sont destinées à tirer d'affaire les Canadiens en période de crise, à leur servir de filet de sécurité au moment où ils sont le plus vulnérables. Nous destinons cette aide à des groupes cibles, aux plus nécessiteux et ce, dans le but de leur permettre de passer au travers de ces temps difficiles.

Cette intervention directe, ces mesures ponctuelles, font suite à nos anciens programmes grace auxquels nous avons peu à peu dressé ces filets de sécurité. Ces programmes ont à maintes et maintes reprises dépanné des collectivités plongées dans le marasme et leur ont donné un solide coup de main au moment où elles en avaient le plus besoin. Ces programmes ont secouru les familles qui comptaient des chômeurs et leur ont redonné espoir et réconfort en leur montrant que le pays entier reste diposé à leur venir en aide aux moments les plus pénibles.

Dans ma localité de Mississauga, je suis très fier des projets que cette aide directe a permis de lancer. Nous avons en effet organisé des projets du même genre que connaissent tous les députés. Les gens de Mississauga ne sont pas différents du reste de leurs compatriotes. Les projets que nous avons mis sur pied sont typiques de ceux qu'on met sur pied dans les collectivités et les circonscriptions d'un bout à l'autre du pays.

Parmi les projets d'emplois d'été pour étudiants dont j'ai recommandé l'approbation, il y a plusieurs projets de garderie, un ou deux projets d'aide aux handicapés, un projet lié au service communautaire d'habitation à but non lucratif et un ou deux autres projets de logements coopératifs. Plusieurs concernaient des services communautaires et un autre des soins infirmiers. Ces projets apportent à ma ville des bienfaits permanents et précieux. Je suis fier des efforts que nous avons faits pour améliorer la qualité de vie à Mississauga grâce à ces projets de main-d'œuvre destinés aux étudiants.

Les parcs, les bibliothèques et les petites entreprises de ma ville vont également bénéficier du programme RELAIS. Des millions de dollars sont allés dans l'agglomération torontoise, et une grande partie a servi à financer des programmes utiles à Mississauga et à donner un emploi aux démunis en attendant que l'économie reprenne. Que peut-on demander de mieux? Quel meilleur exemple peut-on trouver, monsieur le Président, que les 11 millions que dépensent, à Toronto, l'Église catholique, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, qui tous trois travaillent de concert à rendre notre ville et notre région plus vivables pour les chômeurs?

De ce même souci direct de créer des emplois et de donner les moyens de survivre à la crise, nous avons vu découler un investissement massif dans le recyclage. Voilà, monsieur le Président, un investissement de taille dans notre avenir. Nous enseignons aux gens les nouvelles compétences qui correspondent aux nouveaux emplois. En 1983 seulement, le gouvernement fédéral va dépenser plus de 1.2 milliard pour le recyclage, dont le moindre projet n'est pas celui de 60 millions qui prendra la forme de prêts aux étudiants et d'aide financière aux jeunes qui veulent poursuivre leurs études encore un peu mais ne peuvent pas les payer.

• (1540)

La motion d'aujourd'hui traite le chômage chez les jeunes comme si c'était un problème isolé. J'espère que mes observations ont réussi à replacer ce problème dans le contexte. Le gouvernement fédéral voit le chômage des jeunes comme un drame particulier. Le budget d'avril affecte des sommes énormes pour le résoudre. Nous avons prévu plus de 200 millions pour aider spécialement les jeunes et pour leur procurer immédiatement des emplois. Ce qui est encore plus important, nous avons prévu des milliards de dollars pour renouveler l'économie et redonner aux jeunes de l'espoir en l'avenir. Ce qui est également important, nous avons affecté des centaines de millions de dollars à la formation professionnelle et au recyclage pour permettre à la population de relever les défis de demain.

Tel est le message du budget d'avril, monsieur le Président. Nous avons dit que les emplois étaient au cœur de nos préoccupations et que nous voulions que l'économie reprenne de façon permanente. Nous renforçons les éléments de notre économie qui nous apporteront une prospérité durable.

Le président suppléant (M. Corbin): Questions, observations ou débat. La parole est au député de Fundy-Royal (M. Corbett).

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, comme d'habitude, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député qui m'a précédé. J'ai été particulièrement intéressé bien que pas très impressionné par sa conclusion, lorsqu'il a fait allusion au «cœur» du budget présenté récemment par le ministre des Finances (M. Lalonde). Toute personne qui a lu le budget et qui s'y connaît en finances se rendra compte que le budget n'a pas de cœur du tout, si j'ose dire.

Il m'a fallu un certain temps pour comprendre que le député parlait du budget. Son introduction ne laissait certainement pas supposer qu'il parlait du document qui m'a été présenté ainsi qu'à des centaines de milliers d'autres Canadiens. Le député a fait mention des 1.5 milliards qui seront injectés dans l'économie au cours des prochains mois, mais il a jugé bon de ne pas nous dire d'où provenaient ces fonds. Monsieur le Président, en définitive ce sont les contribuables qui devront payer chacun $3,000 pour le déficit que le gouvernement leur a imposé. Cela leur sera extrêmement pénible, car ils ont déjà un énorme fardeau à supporter.

Le député a mentionné plusieurs points, plusieurs projets, plusieurs domaines auxquels le gouvernement va s'attaquer, afin de stimuler l'économie. Il a négligé de parler de plusieurs questions très importantes pour les jeunes et n'a abordé les problèmes qui les affligent que dans sa conclusion. Selon moi, son intervention ne tenait pas plus compte de la situation critique des jeunes que le budget, et c'est tout dire. Il nous a parlé de rebâtir l'économie et de donner de l'espoir aux gens en période difficile. Les Canadiens que mes collègues et moi-même avons rencontrés ne croient pas que le budget renfermait un message leur donnant quelque espoir que ce soit.

Il y a un certain nombre de mesures que le gouvernement aurait pu prendre pour aider nos jeunes. Il y a environ un an, sauf erreur, je suis intervenu ici même au sujet du chômage chez ces derniers. A l'époque, j'ai déclaré que, selon le gouvernement, le nombre de chômeurs, qui se situait alors à près de 1.25 million, avait pratiquement atteint son sommet. Le gouvernement prévoyait qu'au plus 100,000 personnes viendraient grossir les rangs des chômeurs. Notre parti a alors dit craindre que ces chiffres soient inexacts. On connaît la suite. En un an, ce ne sont pas 100,000 personnes qui se sont retrouvées au chômage, mais bien près de 500,000. Ce qui est vraiment tragique, c'est que ce sont nos jeunes qui semblent le plus durement touchés par le phénomène.

Au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage global est d'environ 16.1 p. 100, ce qui signifie que 49,000 des 305,000 personnes aptes au travail n'ont pas d'emploi. En mars 1983, le taux de chômage chez les jeunes de cette province était de 28 p. 100 alors qu'il y a seulement un an, il se situait à 23.2 p. 100. Il a donc augmenté de 4.8 p. 100 en un an. Dans ma circonscription de Fundy-Royal, le nombre de chômeurs est très élevé. Dans le comté Albert, le taux de chômage est de 18.2 p. 100, dans les comtés Kings et Saint John's, de 12.9 p. 100 et dans les comtés Queen's et Sunbury, de 14.1 p. 100.

Le taux de chômage au niveau de l'ensemble de la population est de 12.6 p. 100 alors que chez les jeunes, il est de 21.3 p. 100. Au Nouveau-Brunswick et dans les provinces de l'Atlantique, ce taux est supérieur, car le gouvernement se désintéresse totalement de cette question depuis quelques mois. Sa politique ne vise pas à remédier à cette situation intolérable dans ma région.

Dans un an, le budget n'aura rien fait pour atténuer quelque peu ces problèmes inacceptables. Les diplômés de cette année ne pourront pas trouver de travail ce qui risque fort d'être très décevant. Ils auront d'autant plus de mal à accepter cette situation qu'il est critique pour eux, à ce moment-là, de connaître leur avenir et d'avoir confiance en lui.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de me rendre dans une école de ma circonscription. Des élèves de 9e, 10e et 11e étaient regroupés dans une classe et, après la réunion, la maîtresse m'a dit avoir au moins une consolation, celle de savoir qu'ils ne finissent pas leurs études cette année et qu'ils n'entreront donc pas sur le marché du travail. Dans notre région c'est tout simple, il n'y a pas de travail pour ces jeunes. Elle a dit, monsieur le Président: «J'espère que lorsque ces jeunes auront terminé leurs études, la situation se sera suffisamment améliorée pour qu'ils puissent avoir un peu d'espoir dans leur avenir.» Malheureusement, monsieur le Président, voilà une assurance que je n'ai pu lui donner. Les prévisions du gouvernement lui-même nous empêchent d'y compter. Les choses ne vont pas s'améliorer de sitôt au Canada. Le chômage va continuer d'augmenter et les jeunes compteront parmi les plus touchés.

• (1550)

La plupart des emplois sur le marché du travail sont interdépendants. Il va sans dire que si nos entreprises n'ont pas de travail, l'effet va se propager. Si les chantiers navals, par exemple, sont inactifs, s'ils n'ont pas de navires à construire, les jeunes qui pourraient avoir envie d'aller y faire leur apprentissage en seront empêchés. Voilà ce qui se passe en ce moment. Les chantiers licencient du monde à une cadence sans pareille depuis des années, au détriment de beaucoup de nos jeunes qui auraient pu compter y travailler longtemps, et même toute leur vie, s'ils avaient pu aller y faire leur apprentissage.

C'est grand dommage, monsieur le Président, car beaucoup de nos jeunes ont ce qu'il faut pour exercer toutes sortes de métiers intéressants dans des secteurs comme la construction navale. On a souvent demandé au gouvernement d'accélérer son programme de construction navale, mais sans résultat. Nous avons appris il y a quelques jours à peine qu'un programme d'une certaine ampleur allait être adopté à l'automne. Ce n'est pas la première fois qu'on nous fait de ces promesses. On nous en a déjà assez rabattu les oreilles pendant des mois autrefois, et qu'est-ce que cela a donné? Rien du tout. Il y a peu d'espoir.

Le gouvernement, dans les débuts de sa lancée inconsidérée dans le pot au noir économique qu'il a créé, avait fait naître un peu d'espoir, mais nos citoyens, nos jeunes sont en train de perdre cet espoir. L'unique espoir serait que le gouvernement s'occupe des problèmes actuels de notre jeunesse et de ses problèmes futurs, pour permettre aux jeunes de se faire une place intéressante dans notre société, leur permettre d'apporter leur pierre à l'édification du pays. Cette possibilité ne leur aurait pas manqué si l'économie avait été gérée de façon convenable et réfléchie.

Il est un groupe de jeunes Canadiens qui suivent la trace de ceux qui ont donné au Canada la fondation solide que nous lui connaissions jusqu'ici. Il s'agit, comme j'ai l'honneur de le dire, des jeunes qui appartiennent à nos clubs 4H, dont quelques-uns visitent Ottawa aujourd'hui et la Chambre cet après-midi. Il est malheureux, monsieur le Président, que le ministre des Finances ne se soit pas vraiment occupé dans son exposé budgétaire des besoins de nos agriculteurs. Aucune raison ne leur a été donnée de supposer que les choses vont aller mieux, ou que le gouvernement tient compte des difficultés que traverse l'agriculture, ou qu'il tient compte des problèmes et des charges terribles engendrés par la politique d'intérêts élevés que le gouvernement applique depuis plusieurs mois. Le budget ne réserve pas d'espoir à ces agriculteurs et à leur famille, dont l'avenir est bouché s'ils n'ont pas déjà été écrasés par le désastre qu'on a appelé sur eux.

Il est malheureux, monsieur le Président, de voir que ces jeunes devront retourner chez eux avec l'image d'une capitale qui vit dans un univers de fantasmagorie, en harmonie avec la colline du Parlement, bien sûr, mais pas du tout en rapport avec la situation véritable du pays. Voilà le souvenir qu'ils en rapporteront, monsieur le Président, de quoi désespérer car, en rentrant chez eux, ils verront que les choses sont très différentes de ce qu'on se l'imagine ici dans la capitale du pays.

Je voudrais parler maintenant des encouragements que le budget a voulu donner en ce qui concerne le chômage des jeunes. Certains programmes ont été annoncés, par exemple le programme d'emplois d'été pour étudiants. D'après le budget, il est censé être doté de 70 millions de plus cette année et créer 17,000 emplois par rapport au niveau de 1982. En étudiant la documentation, monsieur le Président, on constate qu'il s'agit en réalité d'une augmentation de 50 millions seulement par rapport à la dotation de 1981.

Il est difficile de comprendre quelle justification le gouvernement peut trouver à augmenter les impôts l'an prochain de 250 milliards environ, argent qui devra être fourni directement par les consommateurs, dans le but de financer un programme destiné à favoriser l'emploi des jeunes, alors qu'il n'augmente que de 50 millions les crédits de ce programme d'emplois d'été pour étudiants. Nous ne pouvons pas l'accepter, monsieur le Président. Qu'est-ce que cela veut dire pour les jeunes de ma circonscription de Fundy-Royal? Cela veut dire qu'en vertu du programme mis au point, ma circonscription, où certains comtés accusent un taux de chômage sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, recevra la plus faible allocation au Nouveau-Brunswick pour aider les jeunes à se trouver de l'emploi cet été. Ce n'est pas réaliste et ce n'est pas acceptable, monsieur le Président. Les Canadiens ne l'oublieront pas et ne laisseront pas le gouvernement s'en tirer à si bon compte.

Il y a d'autres programmes, monsieur le Président, notamment les programmes de création d'emplois et de stages pour les jeunes. Le ministère de la Défense nationale se propose d'enrôler 5,000 jeunes de plus dans sa réserve. Nous constatons que le programme Katimavik, qui touchera une somme supplémentaire de 40 millions de dollars durant les deux prochaines années va fournir 2,000 autres emplois. Mais de quels emplois s'agit-il? Ces personnes sont rémunérés au taux de $1 par jour. Ceux qui feront partie de la réserve n'auront pas d'emploi à plein temps. Certains d'entre eux pourront peut-être recevoir une certaine formation, mais ils se retrouveront ensuite sans emploi. Comment cela peut-il être le moindrement utile au Canada ou aux jeunes Canadiens qui veulent avoir foi en l'avenir? Monsieur le Président, le programme offert aux termes du budget ne sera d'aucune utilité. Même des hauts fonctionnaires sont censés avoir déclaré quand on leur a demandé si ces mesures allaient venir en aide aux jeunes Canadiens ou au Canada en général: «N'y comptez pas trop!» Ces personnes prétendent que le programme effleure à peine les problèmes liés au chômage en général que nous connaissons au Canada. Le Canada et les Canadiens, monsieur le Président, avaient besoin d'espoir, mais il leur a été refusé.

Les subsides

• (1600)

[*Français*]

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, nous sommes à étudier une motion de l'opposition qui semble dénoter un certain éveil de la part du Nouveau parti démocratique en ce qui regarde la situation des jeunes et de l'emploi au Canada.

J'entends profiter des minutes que l'on me donne pour bien humblement tracer un portrait de ce que m'ont semblé être les 10 dernières années dans le contexte canadien du développement de la jeunesse et de la participation du gouvernement canadien. Je trouve merveilleux qu'aujourd'hui un député du Nouveau parti démocratique présente une motion selon laquelle ils expriment une préoccupation pour la jeunesse de ce pays.

Heureusement, monsieur le Président, je dois le dire, le gouvernement canadien, lui, a constaté bien avant 1983 que la jeunesse était touchée par des problèmes de travail, d'emplois disponibles dans notre beau pays, et a posé des actes effectifs, il a présenté de façon positive des politiques visant à aider les jeunes à se développer dans ce contexte-là.

En effet, depuis 10 ans, le gouvernement libéral, celui en place et ceux qui l'ont précédé, sont de ceux qui ont présenté des programmes, par exemple, le Programme Perspective Jeunesse, le Programme de développement communautaire du Canada, le PDCC ou encore Canada au Travail. Et je tiens à rappeler que, lors d'un court séjour au pouvoir en 1979, le premier geste et un des seuls que le parti progressiste conservateur a pu poser fut de faire disparaître le Programme Canada au Travail. Ce programme a été depuis plusieurs années critiqué fortement par l'opposition officielle lequel pourtant se trouve être le moyen d'expression le plus légitime que le gouvernement canadien, et même, je dirais, un gouvernement du monde, a pu donner à la jeunesse pour pouvoir s'exprimer. Le Programme de développement communautaire du Canada, ainsi que Perspective Jeunesse, tous ces programmes de création d'emplois représentent un acte de confiance d'un gouvernement envers une partie de la population qui était aux prises avec des problèmes d'emplois. C'est un acte de confiance envers la jeunesse, un acte de confiance dans le contexte où on dit à des jeunes: «Pondez» des projets. Mettez-les sur la table. Et le gouvernement canadien vous donnera de l'argent pour vous aider à démontrer que ce que vous avancez comme idées est bon, pour vous aider à mettre en place votre propre structure de développement.

Monsieur le Président, nos jeunes sont extraordinaires. Ils le sont, car il est vrai qu'ils vivent une situation difficile. Et vivre une situation difficile dans un pays où tout est difficile pour tout le monde, à mon avis, c'est faisable. Mais nos jeunes ont été élevés dans de belles grandes maisons près de parents qui ont une sécurité d'emploi et qui possèdent généralement beaucoup de biens, et plusieurs peuvent même se payer énormément de luxe, que ce soit des voyages, plusieurs automobiles ou plusieurs téléviseurs. De fait, nos jeunes ont côtoyé toute leur vie ce qui pourrait être appelé dans n'importe quelle partie du monde l'abondance. Ce faisant, je pense que les générations qui les ont précédés en toute légitimité se sont donné une sécurité très forte qui a eu pour effet secondaire de placer nos jeunes dans une situation où la sécurité que leurs parents s'étaient donnée dans le but de leur fournir l'essentiel a fini par les forcer à choisir d'autres valeurs de vie, à faire un choix, c'est-à-dire qu'on leur a dit que l'emploi est important, mais que ce n'est pas tout, et ils ont découvert d'autres valeurs sûres comme l'environnement qu'ils défendent, comme la paix qu'ils veulent instaurer dans le monde, et comme divers autres points, savoir le coopératisme, le travail de groupe, l'esprit de corps, et ce choix ils l'ont fait de façon très sereine. Et aujourd'hui, je veux leur rendre hommage jusqu'à un certain point, parce que depuis deux ans on entend parler de crise dans tout le monde nord-américain et dans tout le monde occidental, de la crise économique, la crise, on n'entend que ce mot-là partout. Quand a-t-on commencé à entendre parler de crise, monsieur le Président? Le jour où d'autres personnes que des jeunes ont commencé à se voir interdire l'accès à l'emploi. Quand les jeunes ont vécu ce problème-là, ils l'ont vécu de façon positive et ils continuent à le vivre de façon positive. Ils ont vécu ce problème-là en «pondant» des idées, en essayant de les faire accepter, en essayant de les développer. Ils nous ont guidé jusqu'à un certain point dans certaines opinions qu'ils ont émises sur des sujets qu'on ne croyait pas d'importance capitale, comme, par exemple, les pluies acides, opinions dont le Canada est devenu un grand défenseur. Ce sont les jeunes qui nous ont amenés vers cela. Et qu'on accuse aujourd'hui le gouvernement canadien de ne pas avoir été préoccupé au sujet de ces jeunes-là, j'en suis extrêmement surpris, parce que depuis 1970 le présent et l'avenir des jeunes, c'est justement le gouvernement du Canada. Est-ce que depuis 15 ans les leaders syndicaux ont exprimé leurs préoccupations à l'égard des jeunes dans notre pays? A-t-on déjà vu un leader syndical se lever et essayer de discuter de l'avenir des jeunes avec ses propres syndiqués, avec les propriétaires d'entreprises avec qui il négocie, avec les divers niveaux de gouvernement?

• (1610)

Encore plus, monsieur le Président, dans le Budget nous voyons que des milliards de dollars sont affectés par le gouvernement canadien à la formation de la main-d'œuvre, que des milliards de dollars vont servir plus précisément à des jeunes. S'est-on déjà demandé pourquoi le gouvernement canadien est obligé de former des jeunes qui viennent de sortir de l'école? Comment se fait-il, puisque ce même gouvernement canadien paie déjà 50 p. 100 de l'éducation postsecondaire, 50 p. 100 de l'instruction dans les CEGEP, 50 p. 100 de l'instruction dans les universités, 50 p. 100 dans les écoles techniques, plus la péréquation, comment se fait-il qu'après avoir payé cela, le gouvernement canadien soit obligé de payer encore pour former des gens qui viennent de terminer leur formation? Et là je veux justement pointer du doigt les partis de l'opposition, parce qu'il est beau d'accuser un gouvernement qui, lui, a «pondu» des politiques, mais je tiens à dire que ces politiques-là de fédéralisme coopératif sont issues du parti libéral du Canada au cours des années, et le fait de venir ici pointer du doigt un gouvernement libéral canadien tandis que ceux-là même qui sont chargés de livrer les vrais programmes de formation, ceux-là qui sont chargés d'instruire des jeunes pendant 15, 16, 17, 18 et 19 ans pour supposément les préparer au marché du travail, ce sont leurs propres collègues de leur propre parti qui sont à la tête des provinces. Ce sont ces gens à qui le gouvernement canadien a donné un chèque en blanc pour préparer les jeunes à affronter l'avenir qui viennent nous pointer du doigt

parce que tout ce qu'ils ont réussi à faire, c'est de faire entrer sur le marché du travail des jeunes qui n'ont pu obtenir la préparation nécessaire, soit par manque d'acuité ou par manque de clairvoyance de la part des leaders provinciaux.

Je ne m'oppose pas à ce que l'on dise au gouvernement canadien: Il faut que le gouvernement canadien fasse plus. Oui, ce dernier cherche à faire plus. Cependant, que l'on camoufle la vérité aux Canadiens, que l'on essaie de faire croire aux Canadiens que si, aujourd'hui, les jeunes ont de plus grandes difficultés que la classe moyenne de la société, c'est à cause du gouvernement, je peux dire, monsieur le Président, par expérience, que plusieurs fois, j'ai été rabroué par des politiciens d'autres partis politiques parce que, dans le passé, le gouvernement du Canada a donné de l'argent à des jeunes pour «pondre» des projets, pour mettre en place des coopératives, des compagnies incorporées, des corporations à but non lucratif, pour démontrer des préoccupations humanitaires, et je n'ai pas besoin d'en dire plus à ce sujet. On a souvent entendu des mots comme «cataplasmes», parce que c'était de l'argent qui était alloué à des jeunes qui avaient décidé de se prendre en main, et on appelait cela des cataplasmes. Parce que lorsqu'un gouvernement disait: On va permettre à ceux qui sortent des sentiers battus d'avoir plus que le droit de parole, on va leur permettre également d'avoir le droit d'agir, on disait que c'était du «cataplasme». J'en ris maintenant, parce que ceux-là même, et je parle des mentors du Parti québécois, qui, à l'époque, nous accusaient de tous ces vices, semble-t-il, de faire du «cataplasme» par l'intermédiaire de programmes comme Canada au travail ou Perspectives-Jeunesse; ce sont eux qui, aujourd'hui, disent qu'ils veulent participer à un sommet de la jeunesse québécoise pour savoir ce que pensent les jeunes. Je trouve cela aberrant. Je peux jurer quelque chose, monsieur le Président. Au sommet, au colloque des jeunes chez moi, je vais y être présent, et les jeunes libéraux y seront aussi, et ils vont travailler. Pourquoi? Parce que justement c'est le parti libéral du Canada qui a toujours permis aux jeunes de s'exprimer directement et de le faire non pas en se mettant sur le dos un carcan de séparatiste ou en obligeant de se coiffer de feuilles d'érable ou de fleurs de lis, mais au nom de principes humains et du principe de base selon lequel dans deux têtes il y a plus d'idées que dans une, au nom du principe de base selon lequel des millions de Canadiens ensemble, quel que soit leur âge, peuvent accomplir des merveilles avec nos richesses.

Aujourd'hui, le Nouveau parti démocratique condamne le gouvernement canadien, ce Nouveau parti démocratique qui s'est carrément donné à M. McDermott et compagnie, à des gens qui ont beaucoup plus la préoccupation du jour que du lendemain. C'est ce même parti qui va venir faire la leçon à un gouvernement qui, au cours des années, y est allé de millions de dollars pour aider une jeunesse qui, elle, avait droit au soleil comme tout le monde.

On sait quand on revient à la base, quand on revient dans les circonscriptions ... En fin de semaine, je donnais un petit cours devant presque 400 personnes, à un déjeuner, dimanche matin, à Alma. A cette occasion, j'annonçais que le gouvernement canadien versera $492,000 dans le cadre de projets Jeunesse Canada pour l'été, et que 261 étudiants vont travailler. Je l'ai fait, non pas dans l'esprit du donateur qui s'en vient faire un cadeau, mais dans l'esprit de celui qui se dit: Ces jeunes-là qui sont aujourd'hui étudiants à l'université ou collégiens ont une capacité de production fantastique, l'avenir, c'est eux. Ils ont une capacité de connaissance de leurs problèmes qu'ils sont capables de démontrer si on leur donne les outils pour le faire. Et c'est ce que ce gouvernement a fait, savoir leur donner confiance en eux-mêmes.

Comme on le sait, monsieur le Président, on est dans une société qui évolue terriblement vite, qui évolue toujours vers un perfectionnement électronique et mécanique toujours plus grand. On s'en va vers le domaine de la robotique et, comme je le disais, au cours des années, nous nous sommes donné une structure de sécurité, ce qui a fait qu'une ou deux générations de notre société se sont accaparées de beaucoup de cette sécurité pour l'avenir.

Tout continue à bien aller jusqu'au jour où le taux de natalité diminue presque de moitié dans le pays et l'absorption des jeunes que l'on pense être facile sur le marché du travail en 1980 ou plus tard va s'avérer un peu plus difficile à cause de l'apparition des robots dans le domaine de l'industrie et de l'automatisation un peu partout. Cependant, l'élément principal, c'est de justement pouvoir aller chercher ce que cette jeunesse-là peut nous donner comme expérience, et c'est peut-être équivoque de dire cela, mais c'est la pure vérité. On sait que les jeunes, au cours des dix dernières années, ont appris des choses. Ils ont appris qu'il existait des valeurs extrêmement importantes dans la vie, qui dépassent le travail. Ils ont aussi appris à se respecter et à respecter les autres qui avaient, jusqu'à un certain point, une meilleure situation qu'eux, mais ils font tout cela dans un contexte de patience qui aboutira à une restructuration complète de notre industrie, basée sur l'optimisme, sur la réalisation du développement économique par les gens du milieu ainsi que par l'entreprise privée. C'est exactement ce que le gouvernement canadien, par l'intermédiaire du Budget, a annoncé la semaine dernière, et c'est ce qu'il veut faire.

L'entreprise privée avec l'optimisme qu'une population peut avoir ... Si les corbeaux de malheur peuvent arrêter de nous parler des déficits pour faire croire aux Canadiens que tout le monde s'endette quand le gouvernement a un déficit, si les corbeaux de malheur peuvent arrêter de nous parler de crise, et si les Canadiens prennent vraiment leur gestion en main, s'ils commencent à sortir leurs épargnes des banques, s'ils commencent à dépenser et surtout à investir, il y a des possibilités d'investissement très grandes dans le dernier budget. Le gouvernement canadien sait très bien qu'une partie du problème que vivent nos jeunes, c'est que trop souvent, malheureusement, les Canadiens ont eu moins de difficulté ou plus de facilité à aller investir en Floride pour y effectuer un voyage qu'à acheter pour $3,000 d'actions d'une compagnie. C'est une grande partie du problème que vivent nos jeunes, et j'aimerais qu'à partir de ce jour, les Canadiens soient bien conscients du fait suivant, savoir que si, aujourd'hui, deux ou trois générations de Canadiens ont pu trouver de l'emploi facilement, c'est parce que des Canadiens se sont «crevés» au travail dans ce pays-là, c'est parce qu'il y a des Canadiens qui, dès qu'ils avaient 5c., les dépensaient au Canada, c'est parce que des Canadiens mettaient toute leur énergie à développer leur pays, à se développer un par un, et ainsi notre industrie a toujours

été une industrie de pointe, qu'elle s'est toujours accrue, et qu'elle a toujours donné de la place à ceux qui venaient y chercher de l'emploi.

Au cours des dernières années, on a peut-être pris goût, un petit peu trop, à aller dépenser à l'extérieur de son pays, peut-être un peu trop à mettre facilement de l'argent à la banque, à ne pas chercher d'investissement direct en capital de risque, à plutôt y aller en capital de prêt, parce que c'est moins compliqué. Le rendement est plus facile, on n'a pas besoin de s'occuper de l'argent. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'aller chercher le livret, puis de le faire mettre à jour. Je pense qu'aujourd'hui, comme groupe, il faut que nous prenions conscience d'un fait, savoir que le Canada se développera d'abord et avant tout par les Canadiens, et que s'il est vrai que 30 p. 100 de ce qu'on produit sont exportés, 70 p. 100 de ce qu'on produit sont consommés ici, au Canada, et que si les générations qui ont l'argent ne comprennent pas qu'il faut qu'elles consomment un strict minimum pour assurer aux jeunes un nombre d'emplois nécessaires, pour les faire travailler, pour les garder au moins vivants dans le système, dans le sens de toujours aller en évoluant dans leurs connaissances, si les générations, qui possèdent le potentiel monétaire, ne comprennent pas qu'elles doivent y aller plus que par du capital de prêt, qu'elles doivent prendre une part des risques pour assumer l'avenir de notre génération, nous risquons d'avoir des difficultés. C'est ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a essayé de faire comprendre à la population canadienne la semaine dernière. Ce sont les outils que le ministre a essayé de donner à la population canadienne. Ce sont les outils qui vont permettre aux Canadiens d'investir dans des entreprises en allant chercher un crédit d'impôt qu'ils pourront répartir sur 10 ans. Ce sont les outils qui vont permettre aux Canadiens qui ont les moyens de le faire de créer des emplois par l'investissement direct. Dimanche, je disais aux jeunes de ma région: Arrêtez de vous demander quand vous allez acheter tel produit. Allez-y. Allez-y au nom de vos enfants qui sont chez vous, qui attendent que vous créiez des emplois en achetant des biens. Allez-y gaiement, parce que votre pays, c'est celui que vous donnerez à vos enfants comme vous l'aurez bâti.

Monsieur le Président, je tiens à dire en terminant mes remarques qu'aucun autre gouvernement dans le monde ne fait pour les jeunes ce que fait le gouvernement canadien.

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

* * *

• (1620)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. Pinard: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement désigner d'une façon officielle vendredi de cette semaine comme jour de l'opposition.

[*Traduction*]

J'ai signalé plus tôt à mes collègues, les leaders parlementaires, que je pourrais désigner vendredi prochain comme jour de l'opposition. C'est ce que je fais maintenant. S'ils veulent que leur motion fasse l'objet d'un vote, ils auront l'occasion de débattre la question à la réunion de leur caucus demain.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Peterborough (M. Domm)—Le bilinguisme—Le programme Katimavik—Le refus d'engager un anglophone; le député de Victoria-Haliburton (M. Scott)—Les banques—La renégociation des emprunts—Le montant de la pénalité. *b*) Le sort des propriétaires aux prises avec des hypothèques à taux d'intérêt élevé; le député d'Edmonton-Sud (M. Roche)—Les finances—La proposition fiscale des organismes de charité reconnus. *b*) Le calcul des avantages pour le gouvernement et pour les organismes de charité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Keeper:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui la motion du NPD. La voici:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

Cette motion a été présentée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) qui a omis d'englober le gouvernement du Manitoba dans sa motion, à dessein ou par inadvertance. A cause de ses politiques économiques monétaristes, le gouvernement a mis les entreprises manitobaines en difficulté, ce qui a entraîné du chômage et des licenciements. Tout cela est la conséquence de l'impôt rétrograde sur la paie instauré par le gouvernement de cette province. Il enlève des possibilités d'emplois aux jeunes. Les entreprises du Manitoba ne peuvent pas engager des apprentis pour les former sur le tas à cause du fardeau supplémentaire qui leur est imposé. Elles ont dû licencier des travailleurs pour payer cet impôt supplémentaire rétrograde sur les travailleurs que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a instauré. Il aurait fallu le mentionner dans la motion. Les députés fédéraux néo-démocrates devraient protester également contre cet impôt manitobain et demander au gouvernement du Manitoba de le supprimer.

Le désastreux Programme énergétique national auquel les députés néo-démocrates ont donné leur appui est une autre cause de la difficulté de créer des emplois pour les jeunes et pour les citoyens en général. A cause du Programme énergétique national, on a perdu à peu près 60,000 emplois dans l'ensemble du Canada. Les programmes nationalistes de ce genre ne créent pas d'emplois; ils se contentent de provoquer un exode des investissements. C'est ce qui arrive sous un gouvernement nationaliste et socialiste comme le gouvernement néo-démocrate ou le gouvernement libéral. Ces gouvernements n'attirent pas les investissements: ils les chassent.

Il est très facile de savoir si le pays est bien gouverné car un pays bien gouverné attire les investissements et il ne les chasse pas avec des programmes comme le Programme énergétique national.

Je voudrais expliquer de façon détaillée comment cet impôt sur les travailleurs a fait du tort aux entreprises du Manitoba et comment il fera du tort aux jeunes de la province, puisque c'est le sujet de la motion à l'étude. L'impôt manitobain sur la paie ne constitue qu'un fardeau supplémentaire pour les entreprises manitobaines qui sont déjà suffisamment en difficulté sans qu'on leur impose des taxes supplémentaires. Quand cet impôt a été instauré, les taux d'intérêts étaient élevés et la consommation baissait. Les entreprises ne pouvaient transmettre au consommateur cet impôt de 1½ p. 100 sur les salaires. Cet impôt n'a fait que stimuler l'inflation et le chômage. Ce n'est donc pas très sérieux de la part des néo-démocrates de proposer pareille motion visant à condamner notre gouvernement socialiste alors que leurs frères et sœurs du Manitoba appliquent exactement le même genre de politique monétariste régressive. Des centaines d'entreprises ont cessé d'engager des gens à cause de cet impôt sur les salaires.

Par exemple, pour pouvoir payer cet impôt, des entreprises manitobaines ont mis des employés à pied de manière à pouvoir se servir de leurs salaires pour payer le gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Cet impôt a découragé des entreprises d'investir au Manitoba, et les a plutôt poussées à investir dans une province où cet impôt n'existait pas. Les agriculteurs ont dû aussi payer cet impôt, comme s'ils n'avaient pas suffisamment de problèmes comme cela.

Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a décidé de lever le plafond sur les taux d'électricité que le gouvernement progressiste-conservateur précédent avait établis pour cinq ans. Les cinq ans ne sont pas écoulés, mais les taux vont augmenter de 9 p. 100. C'est là un fardeau supplémentaire pour les entreprises et les consommateurs manitobains. La hausse des taux d'électricité va contribuer à empêcher des entreprises et des agriculteurs d'employer davantage de gens car cela ajoutera à leurs frais d'exploitation.

Par cette motion, les néo-démocrates auraient dû condamner le gouvernement néo-démocrate du Manitoba pour avoir haussé le tarif d'électricité et ne pas avoir gardé le plafond en place pour les cinq années prévues. Cette hausse du tarif constituera un autre coup pour les entreprises et les agriculteurs, car le premier ministre Pawley avait promis au cours de la campagne électorale que son gouvernement maintiendrait le plafond. Voilà ce que valent les promesses électorales du NPD.

La motion proposée aujourd'hui aurait dû montrer les effets que la hausse du tarif d'électricité a eu sur l'emploi au Manitoba et préciser qu'elle explique en partie qu'il n'y ait pas d'emplois pour les jeunes de cette province.

La société Kimberley Clark a quitté le Manitoba pour l'Ontario, où cet impôt de 1½ p. 100 sur les salaires n'existe pas. La société Shell Oil a fermé son usine au Manitoba parce qu'il lui en coûtait vraiment trop cher pour l'exploiter dans une province gouvernée par les néo-démocrates.

Les néo-démocrates ont soulevé la question des licenciements à la mine Sherritt Gordon aujourd'hui. L'impôt sur les salaires n'a certainement pas aidé cette entreprise à demeurer en activité. Le député de Winnipeg-St. James aurait dû en parler dans sa motion. Ce ne sont pas uniquement les impôts et la politique monétariste du gouvernement libéral mais aussi la politique monétariste régressive du gouvernement néo-démocrate du Manitoba qui ruinent les entreprises et les forcent à mettre à pied des travailleurs et à refuser d'embaucher des jeunes comme apprentis. La motion aurait dû en faire état.

Voici l'un des meilleurs articles que j'ai lus à propos de cet impôt sur les salaires ou de cet impôt sur les travailleurs, comme on l'appelle au Manitoba. Il a paru dans la *Free Press* de Winnipeg, sous la plume de M. John McCallum qui déclare ce qui suit:

> Il y a cinq bonnes raisons pour lesquelles l'impôt sur les charges salariales doit disparaître. D'abord, le chômage est de loin notre plus gros problème à l'heure actuelle et on a tort de vouloir en venir à bout en imposant ceux-là mêmes qui donnent de l'emploi.
>
> Deuxièmement, l'impôt sur les salaires nuit aux relations de travail.

Les entreprises ont de graves ennuis lorsqu'elles doivent licencier des travailleurs pour être en mesure de verser au gouvernement néo-démocrate ce fameux impôt prélevé sur les travailleurs.

• (1630)

Il continue:

> Troisièmement, il est clair que nous sommes en compétition avec l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta pour ce qui est de l'emploi. Aucun de ces gouvernements ne prélève d'impôt sur les salaires.

Il ajoute:

> Quatrièmement, l'impôt prélevé sur les travailleurs est loin d'être un impôt normal, et les employeurs qui songent à s'établir au Manitoba pourraient bien se demander, puisque le gouvernement est allé jusque-là, à quoi ils doivent encore s'attendre.

C'est vrai. Jusqu'où pourrait aller ce gouvernement néo-démocrate hostile à l'entreprise privée ainsi qu'au profit? Il n'encourage en rien les investissements. Ce gouvernement néo-démocrate fait fuir les investisseurs de la province. A cause de son opposition au secteur privé, le gouvernement du Nouveau parti démocratique est incapable d'attirer au Manitoba des entreprises et des investissements. Avoir un gouvernement socialiste, monsieur le Président, que ce soit au niveau provincial ou fédéral, c'est pire que de porter un collier de misère.

M. McCallum poursuit dans son article:

> Cinquièmement, cet impôt trouve grâce aux yeux de certains, sous prétexte qu'il existe également au Québec. Cet argument ne tient pas debout. Les finances du Québec sont loin d'être bien administrées, et vous n'impressionnerez personne en prétendant avoir raison sous prétexte qu'on fait la même chose au Québec.

L'impôt sur les charges salariales instauré par le gouvernement néo-démocrate a également suscité d'autres réactions au Manitoba. M. Lloyd McGinnis, président de la Chambre de commerce de Winnipeg a déclaré que la municipalité et la province auraient du mal à attirer de nouvelles industries si les employeurs devaient payer cette forme d'impôt. Le résultat est le même qu'avec le Programme énergétique national qui a chassé les plates-formes de forage. On pouvait voir ces dernières alignées sur des milles, attendant d'entrer aux États-Unis où elles étaient les bienvenues. N'oublions pas non plus les industries touchées en Ontario. Des centaines d'entre elles ont subi les conséquences du Programme énergétique national. Elles ont licencié du personnel et perdu des clients à cause de ce programme nationaliste instauré par le gouvernement libéral avec l'appui inconditionnel du NPD.

M. Alan McLaughlin, président de la section manitobaine de l'Investment Dealers Association, a déclaré que cet impôt obligerait également certaines entreprises à réviser leurs besoins en main-d'œuvre. M. Leo Quigley, porte-parole du Canadien National, estime que cela pourrait avoir des conséquences néfastes pour les employeurs. Aucun doute là-dessus. Le chef de l'opposition, M. Sterling Lyon, s'attendait à une majoration de la taxe de vente. Cela a été fait également, monsieur le Président. Depuis que nous avons un gouvernement néo-démocrate au Manitoba, nous avons de nouvelles taxes sur l'essence, un impôt sur les salaires, de nouvelles taxes sur l'électricité et une majoration de la taxe de vente. Voilà ce qu'a fait le soi-disant parti du peuple. M. Lyon a qualifié la taxe sur les charges salariales de taxe de vente camouflée. Il estime qu'en fin de compte, ce sont les consommateurs qui paieront. Aucun doute là-dessus.

La taxe sur les charges salariales a fait du tort aux hôpitaux. Les contribuables municipaux devront peut-être sauver les hôpitaux ruraux de la faillite. Ils s'endettent à cause de ce nouvel impôt. Plusieurs administrateurs d'hôpitaux ont dit que l'impôt sur les salaires alourdissait terriblement leur déficit. Ils ignorent où ils vont trouver cet argent.

Pendant les élections fédérales, les candidats néo-démocrates se prétendent les seuls à s'intéresser à la santé. Néanmoins, le gouvernement néo-démocrate a instauré cet impôt qui alourdit le fardeau des hôpitaux de la province. J'en reparlerai aux prochaines élections fédérales. Je rappellerai aux Manitobains les fausses promesses que les néo-démocrates ne manquent jamais de faire au sujet de la santé. Le gouvernement néo-démocrate déclare qu'il a éliminé tout le gaspillage et que les municipalités pourraient avoir à augmenter l'impôt foncier pour l'aider à réduire le déficit. Comme vous pouvez voir, personne n'a échappé à cet impôt régressif au Manitoba. La taxe de 1.5 p. 100 sur les salaires nous prend à la gorge a déclaré un des administrateurs qui veut conserver l'anonymat. Les contribuables ne seront guère contents de se voir imposer une taxe sur les hôpitaux. Ces derniers ne pourront pas embaucher du personnel supplémentaire à cause de ce fardeau imposé à tous les établissements hospitaliers du Manitoba.

De plus, le gouvernement néo-démocrate a annoncé au début d'avril un programme de capital-risque auquel il affecterait un million de dollars. Je suis curieux de voir combien de capital de risque le NPD attirera d'autres régions du pays. Seuls des chevaliers d'industrie se laisseront tenter par un programme de ce genre dans une province néo-démocrate. Ils saisiront sans aucun doute cette occasion, puisque ce sont les Manitobains qui financeront leurs entreprises.

J'ai ici des statistiques recueillies entre 1969 et 1977, lorsque le NPD était au pouvoir, les emplois et les débouchés pour les jeunes ont diminué. Ces chiffres proviennent d'un conseiller en placements qui a aidé des entreprises à quitter le Manitoba entre 1969 et 1977. Il donne une liste des sommes retirées de la province, chiffres très difficiles à obtenir, car rares sont les investisseurs qui annoncent dans les journaux qu'ils quittent une province ou un pays avec leur argent. Le conseiller en placements signale:

> Dans les pays, ou, en ce qui nous concerne, les provinces à tendance nationaliste, gauchiste ou fortement bureaucratique, les entrepreneurs dynamiques et prospères ne se sentent pas à l'aise.

De toute évidence, la situation au Manitoba est difficile pour les entreprises en raison de cet impôt prélevé sur les travailleurs.

J'ai ici les statistiques d'un certain nombre d'entreprises et de particuliers qui ont retiré leur argent du Manitoba, car ils ne faisaient simplement pas confiance au gouvernement socialiste. Un certain nombre d'entreprises et des milliards de dollars ont quitté la province. Selon ce conseiller en placements, le seul groupe pour lequel il a travaillé a représenté une perte de 17,000 emplois. Qu'on ne nous parle plus de ce programme de capital-risque présenté par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba.

Enfin, il est regrettable que le député de Winnipeg-St. James n'ait pas parlé du gouvernement néo-démocrate du Manitoba ni expliqué ce que les gouvernements provinciaux peuvent faire s'ils prélèvent des impôts régressifs sur les employés et alourdissent le fardeau des entreprises. Ce genre de choses influe sur le chômage parmi les jeunes et les personnes plus âgées, hommes ou femmes. Voilà le point faible de la motion à l'étude.

D'autres députés néo-démocrates prendront certainement la parole cet après-midi. J'espère qu'ils feront des observations et des propositions utiles à la Chambre. J'espère qu'ils feront savoir à leurs homologues manitobains qu'ils doivent supprimer cet impôt régressif sur les charges sociales qui a imposé un véritable fardeau aux entreprises manitobaines. Tant que cet impôt sera en vigueur, il n'y aura d'emplois ni pour les jeunes ni pour quiconque.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). J'aimerais connaître son avis sur deux points. Il n'a cessé de critiquer le gouvernement manitobain au lieu du gouvernement libéral fédéral. Je suis choqué de voir un député conservateur ne pas s'en prendre du tout au gouvernement libéral lorsqu'il parle d'impôt sur les salaires, surtout lorsqu'un gouvernement manitobain a adopté cet impôt à la suite de la diminution des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Je suis sidéré de voir que ce député conservateur préfère s'attaquer aux néo-démocrates mais qu'il omet de signaler . . .

Une voix: C'est un libéral dissimulé.

M. Keeper: C'est ce que je commence à me dire. Je ne voudrais pas dire que c'est un libéral caché, ni prétendre qu'il appartient au même parti que le gouvernement au pouvoir. Toutefois, je me demande pourquoi il ne s'attaque qu'aux néo-démocrates et non aux libéraux.

Le député a dit bien des choses, la plupart au sujet du gouvernement manitobain, mais pratiquement rien au sujet du gouvernement libéral fédéral. Il a même attribué de fausses déclarations au Nouveau parti démocratique, mais il s'est lui-même foncièrement trompé en déclarant que le NPD a appuyé sans réserve le Programme énergétique national du parti libéral. Le député sait très bien que c'est faux. Il sait que notre parti s'est catégoriquement opposé à ce programme. C'est pourquoi je l'exhorte à retirer ses paroles et à expliquer à la Chambre pourquoi il a décidé de s'attaquer au NPD plutôt qu'au parti libéral.

• (1640)

M. McKenzie: Monsieur le Président, je répondrai en premier lieu à la dernière partie de la question. Le député de Winnipeg-St. James a dit que son parti n'appuyait pas le Programme énergétique national. Il ne l'a peut-être pas appuyé entièrement parce que celui-ci n'allait pas assez loin en matière de nationalisation de l'industrie pétrolière canadienne. C'était là l'objection des néo-démocrates.

De même, le député a dit que je ne m'étais pas attaqué au gouvernement libéral. Il ne devait pas être à la Chambre pendant toute la durée de mon exposé. J'ai parlé du Programme énergétique national, à tendances socialistes, et de ses répercussions catastrophiques sur les entreprises et les industries à travers le pays. Je lui enverrai des copies de certains de mes discours à ce sujet et des attaques que j'ai lancées contre le gouvernement au cours de ma carrière. Je ne le cède à personne sur ce plan-là et mes attaques répétées contre le gouvernement sont du domaine public.

Si le député de Winnipeg-St. James a dit que son parti n'approuvait pas entièrement le Programme énergétique national, je lui présenterai mes excuses. Plus j'y réfléchis, plus je me dis que c'est uniquement parce que ce programme n'allait pas assez loin. Si nous avions nationalisé le secteur pétrolier canadien comme le souhaitait le Nouveau parti démocratique, c'est 200,000 et non 60,000 emplois que nous aurions perdus.

Le président suppléant (M. Corbin): Questions, commentaires et débat.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) que voici:

Que la Chambre condamne les répercussions tragiques des politiques économiques monétaristes du gouvernement qui sont à l'origine d'un taux de chômage de 24 p. 100 chez les jeunes Canadiens et qui refusent des perspectives raisonnables d'emploi aux 300,000 jeunes Canadiens qui sortiront des établissements d'enseignement postsecondaire ce printemps.

Je me joins à mon collègue pour condamner le gouvernement qui nous a plongés dans le marasme actuel.

Samedi dernier, j'étais à l'Université de la Saskatchewan, qui se trouve au cœur de ma circonscription, Saskatoon-Est. En un sens, c'est le centre nerveux de la circonscription. L'université remonte à 1911. Elle a été construite par nos ancêtres lorsqu'ils ont constaté que l'éducation et la préparation des jeunes aux emplois de l'avenir ne devaient pas être négligés si l'on voulait que l'ouest du Canada tienne ses promesses. Lorsque les pionniers se sont attaqués au sol inculte des Prairies, ils se sont rendu compte que s'ils ne créaient pas immédiatement des établissements pour préparer les jeunes, leur avenir ne serait pas très prometteur.

Samedi, à l'Université de Saskatchewan, plus de 3000 personnes ont participé à une marche de la paix vers l'hôtel de ville. Il y avait des personnes âgées et des enfants, mais surtout des étudiants universitaires. Beaucoup d'entre eux avaient participé à l'organisation et étaient liés d'une façon ou d'une autre à la vie universitaire. C'est avec eux que j'ai descendu la 25e rue et que j'ai traversé le pont. Je ne pouvais m'empêcher de penser que ces jeunes faisaient face à la menace d'une guerre atomique en même temps qu'à des problèmes considérables dans leur propre existence. Après toute cette préparation, avec l'aide de leurs parents, de leurs enseignants et de leur collectivité, ils se retrouvent sur le point d'être chômeurs. Ils vont gonfler les rangs d'une armée de jeunes chômeurs de leur âge totalisant 600,000 personnes. Avec les 300,000 diplômés qui sortiront des universités prochainement, cette armée de chômeurs atteindra près d'un million.

Je voudrais essayer de concrétiser un peu un tel nombre. Notre société est tellement habituée à jongler avec des nombres considérables, millions, milliards, billions qu'il est difficile de se représenter un million de personnes. Quelque chose que nous pouvons ressentir, dans une certaine mesure, c'est l'importance du corps expéditionnaire canadien pendant la Seconde Guerre mondiale. Les forces militaires furent constituées au Canada de 1939 à 1945. Tous les gens qui ont au moins mon âge se rappellent combien il y avait de personnes et l'impression que donnait cette multitude d'uniformes autour de nous. On m'a dit, cet après-midi, qu'entre 1939 et 1945, 1,086,771 Canadiens et Canadiennes sont entrés dans les Forces armées: plus de 730,000 dans l'armée, 249,000 dans l'aviation et 106,000 dans la marine. Beaucoup d'entre nous pouvons nous souvenir de ces jours-là, revoir ce grand nombre de militaires. Il y avait des camps militaires et un mouvement perpétuel de gens qu'on remarquait à cause de leur uniforme. Toute une économie s'est développée autour de la construction des bases militaires, des avions, des chars d'assaut et de tout ce qui faisait l'effort de guerre. Les chômeurs d'aujourd'hui sont une armée cachée qui a la même importance que celle que le Canada a pu mettre sur pied pendant la Seconde Guerre mondiale.

En fait, c'est un problème moral qui se pose à moi. Il y a une question à laquelle je ne peux pas répondre totalement, une question qui doit sûrement rendre perplexe beaucoup de gens à travers le monde. Comment a-t-il été possible de transformer une économie détruite en 1939, et de construire une telle machine de guerre pour détruire, tuer et brûler, alors qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, d'avoir ce que j'appellerais une armée de la paix? Nous savons tous que les problèmes du monde d'aujourd'hui sont d'une telle importance que le chômage ne devrait pas exister. Il faut un nombre incalculable de travailleurs pour approvisionner le monde en eau potable, pour construire les routes, les maisons, les systèmes d'égout, les hôpitaux et les écoles. Pourquoi ne pouvons-nous pas réaliser tout cela au lieu de tenter une nouvelle fois de nous doter d'armements qui feront sauter la planète? C'est la question que nous devons tous nous poser en ce moment. Je n'ai pas

l'impression qu'il nous reste beaucoup de temps pour y répondre.

En marchant avec ces jeunes samedi, je leur ai parlé de chômage, de l'avenir des armes nucléaires, de leur propre avenir, de la possibilité qu'ils se marient et des enfants qu'ils espèrent avoir. J'ai senti chez tous un désespoir muet sur leurs perspectives d'avenir.

J'ai aussi eu samedi une conversation intéressante avec un jeune agriculteur de la Saskatchewan que je connais depuis quelques années. Il est marié et il a sa propre exploitation. Au printemps et à l'été, il doit engager un homme de plus. Cette année, il a jugé qu'il n'était que juste, à cause du grand nombre de jeunes chômeurs dans sa région, d'annoncer dans un journal local qu'il avait besoin d'un jeune homme qui passerait l'été à travailler avec lui dans sa ferme. Il n'avait jamais fait paraître d'annonce auparavant, mais il a cru que c'était nécessaire cette année. Il a été inondé de réponses de jeunes hommes forts, vigoureux, vaillants et énergiques qui voulaient l'emploi. Il a pu en engager un en quelques heures. Après, les candidats pour cet emploi unique n'ont pas cessé d'affluer. Ce matin-là, on a frappé à la porte. Un jeune homme était venu à bicyclette de la ville qui était quand même à plusieurs kilomètres; il transpirait beaucoup et il était extrêmement fatigué et il a tout simplement demandé s'il pouvait avoir l'emploi. Le jeune agriculteur n'a pu que lui répondre qu'il avait déjà embauché quelqu'un. Le couple et le jeune homme ont donc pris une tasse de café et la femme de l'agriculteur lui a demandé s'il voulait qu'elle le raccompagne en ville, car elle devait s'y rendre. Le jeune homme lui a répondu qu'il rentrerait plutôt en bicyclette, car il n'avait rien d'autre à faire.

• (1650)

Le jeune homme, monsieur le Président, est le symbole de milliers, qui deviennent maintenant des millions, de jeunes Canadiens.

Le même jour, mon adjoint s'est mis en rapport avec Simon Johnson, le président du Syndicat de l'Université de la Saskatchewan, qui lui a dit que seul le tiers des étudiants en commerce et génie seraient convoqués à une entrevue comme candidats à un emploi cette année et que, sur ce nombre, certains d'entre eux n'en décrocheront pas. Lui-même, représentant un syndicat d'étudiants dont les rangs ont énormément grossi depuis un an, était en proie au même désespoir muet dont j'ai parlé précédemment. Il se demandait ce qui allait leur arriver, ce qui allait se passer, quel serait leur avenir. Parmi les vernis, ceux qui finissent par décrocher un emploi, rares sont ceux qui en obtiennent un qu'ils se jugent aptes à occuper.

Pour les jeunes, un dilemme se pose. Ils n'ont pu obtenir un emploi l'année dernière ou il y a deux ans; et qu'ont-ils fait alors? Beaucoup d'entre eux ont jugé que, puisqu'ils étaient jeunes, qu'ils avaient la possibilité de prendre cette décision qu'ils pouvaient profiter d'une bonne université et d'excellents établissements d'enseignement dans d'autres domaines, il valait mieux pour eux poursuivre leurs études pendant un an ou deux de plus pour parfaire leurs connaissances. Cette décision a cependant eu des conséquences pour l'université. La population étudiante a grossi de façon importante.

Il y a quelques mois, j'ai rencontré des représentants du corps enseignant de l'Université de Saskatchewan qui se demandaient ce qu'il allait advenir de l'université. Ils m'ont dit que, d'une part, ils avaient trop d'étudiants et que, d'autre part, leur budget était réduit. Le programme d'austérité du gouvernement et ses répercussions sur les paiements de transfert aux provinces en matière d'enseignement ont réduit les fonds accordés à l'université. Les professeurs doivent enseigner à des classes plus importantes avec moins d'argent que précédemment. Il s'agit donc d'une impasse.

Les jeunes retournent à l'université pour se perfectionner, mais les universités qui ont déjà trop d'étudiants sont littéralement congestionnées. Devant cet état de choses, l'association des facultés craint que la qualité de l'enseignement et de la formation universitaire en général en souffre et que les professeurs formés au fil des ans ne soient forcés, à cause de leur charge de travail, de lancer sur le marché du travail des étudiants mal préparés à faire face aux problèmes fort complexes qui les attendent.

Je crois que ce problème déborde largement nos frontières. Quand le ministre a pris la parole à ce propos tout à l'heure, je lui ai demandé, dans l'optique des perspectives que nous réserve l'avenir, si on avait fait un parallèle entre le problème du chômage chez les jeunes Canadiens et le problème de l'emploi dans le monde si on s'était demandé comment ils allaient faire pour s'adapter à un monde dont la très grande majorité a moins de 25 ans. Je ne sais pas au juste à combien s'élève la population mondiale à l'heure actuelle, mais je sais fort bien que la très grande majorité a moins de 25 ans. Par conséquent, nos problèmes ne sont qu'une partie des problèmes qui existent dans le reste du monde.

Or, quand on envisage sérieusement de prendre des mesures pour régler les problèmes de nos jeunes qui devront faire face à une situation aussi difficile, il faut aussi tenir compte de ce qui se passe ailleurs dans le monde. A moins d'envisager nos problèmes sous cet angle, c'est-à-dire dans une optique planétaire, au lieu de les régler au fur et à mesure qu'ils se présentent en parant au plus pressé, nous ne trouverons pas de solution. Il faut donc absolument que nos futurologues se penchent sur ce qui se passe partout dans le monde pour voir comment nous nous situons par rapport à la communauté internationale. Sans cela, nous ne trouverons pas de solution à nos propres problèmes.

Ce n'est pas pour rien que les évêques catholiques du Canada ont senti le besoin d'exposer les principes dont il fallait s'inspirer pour dénouer notre crise économique. Ils ont dit, en gros, que tout homme avait droit au travail et qu'il fallait pouvoir exercer ce droit pour s'épanouir. Ils ont dit que l'essence même de la vie humaine de nos jours reposait sur le droit de travailler et de s'épanouir dans son travail.

Tout en étant d'accord avec les évêques qu'un emploi est nécessaire à tout le monde et que n'importe quel gouvernement devrait y veiller, il y a un autre aspect qui ne figure pas dans la déclaration des évêques, mais qui a ses incidences sur la situation actuelle. C'est ainsi que je reprocherai aux évêques d'avoir presque complètement négligé l'agriculture. Je pense que pour avoir une idée de ce qui se passera dans les autres secteurs d'activités, il est très important de jeter un coup d'œil sur la façon dont a évolué l'agriculture moderne.

L'agriculture est un secteur d'activité qui est entré dans l'ère technologique beaucoup plus profondément et beaucoup plus rapidement, je pense, que bien d'autres secteurs. L'Université de la Saskatchewan a été construite par des pionniers venus s'établir à Saskatoon au début du siècle, des pionniers qui se sont empressés de fonder une grande école d'agriculture. Au moment de la fondation de l'université, l'agriculture était un type de production qui exigeait un grand nombre de travailleurs. C'est ainsi que des photos anciennes nous montrent ici ou là dans l'Ouest des batteuses avec une équipe nombreuse, de même que des trains qui transportaient les travailleurs venus de l'Est pour faire les récoltes dans l'Ouest. Même pour une petite exploitation, il fallait une machine et 40 hommes pour faire la récolte. Il fallait également des baraques, des cuisines, des cuisiniers et bien d'autres travailleurs, pour faire non seulement la récolte mais les labours, les semailles et toutes sortes d'activités réclamant un grand nombre de personnes.

Cependant, l'agriculture s'est mécanisée. Elle s'est même si fortement mécanisée que si la superficie est restée la même et si la production s'est accrue, une personne ou deux suffisent là où il en fallait auparavant 40, 60 ou 80. Ces ouvriers agricoles ont perdu leur emploi. Ils ont dû quitter la terre et sont allés se fixer dans les villes où ils contribuèrent au développement urbain. A ce moment-là, les industries ont absorbé ces nouveaux venus qui se sont mis à fabriquer des voitures et bien d'autres choses.

Aujourd'hui, ces industries dans les villes subissent la même évolution que l'agriculture. Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire d'avoir recours à une main-d'œuvre abondante pour produire ce dont nous avons besoin. Et ce problème doit être envisagé à l'échelle de toute la planète.

Il convient de remarquer, comme certains l'ont appris hier soir à la télévision, que la société British Leyland, fabricant de voitures anglaises de très haute qualité qui depuis deux ans a mis à pied plus du quart de ses effectifs, fabrique maintenant trois fois plus de voitures qu'auparavant. La même chose s'était produite en agriculture dans les Prairies vers les années 30, quand les agriculteurs ont vendu leurs chevaux pour acheter un petit tracteur et ont commencé à produire davantage. Ce fut là une percée fantastique. La même chose se produit maintenant dans tous les secteurs. Les robots industriels, fruit d'une nouvelle technologie, permettent de produire davantage avec des effectifs réduits.

• (1700)

On en vient au fond à se demander ce qu'on entend par travail humain. C'est une question que chacun d'entre nous devra se poser. Depuis longtemps, mais surtout depuis la révolution industrielle, les gens ont associé en quelque sorte subsistance et travail. Nous continuons en général à le faire, mais il va falloir remettre en question cette notion. Y aura-t-il suffisamment d'emplois? Arriverons-nous à produire tout ce dont nous avons besoin, tout en permettant à chacun de travailler, ou si au contraire la société devra rechercher de nouvelles façons de répartir les produits de l'industrie et de l'agriculture? Il faudra repenser sérieusement la façon dont les êtres humains répartissent entre eux le fruit de leur travail. C'est peut-être une question trop vaste à aborder pour le moment, mais j'estime qu'il faut en parler lorsque nous traitons du chômage à l'heure actuelle.

En somme, monsieur le Président, j'estime qu'en tant que Canadiens, en tant que députés et en tant que gouvernement, nous devons envisager ces questions avec plus de sérieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Nous devons veiller à ce que chacun ait un emploi, mais il se peut que les emplois se présentent autrement qu'auparavant.

M. le vice-président: Les députés ont-ils des questions à poser? S'ils n'en ont pas, je donnerai la parole au député de Sudbury (M. Frith).

M. Doug Frith (Sudbury): Monsieur le Président, avant de passer à l'essentiel de mes observations, je tiens à féliciter le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) d'avoir, cet après-midi, ajouté une nouvelle dimension au débat. Il a fort pertinemment exposé quelques-uns des problèmes de l'heure avec lesquels sont aux prises nos jeunes. Certaines des questions dont il a fait état touchent non seulement les jeunes, mais aussi la presque totalité des Canadiens qui occupent un emploi rémunérateur. L'évolution technologique qui, selon lui, s'est produite depuis 30 ou 40 ans, continue à se produire d'heure en heure et de jour en jour, tant au Canada que dans la plupart des pays industrialisés de l'Occident. Chacun de ces changements va entraîner la perte d'emplois dans un secteur ou l'autre d'activité de l'économie. Le député a signalé la mécanisation généralisée du secteur agricole, non seulement au Canada, mais aussi dans la plupart des pays de l'Occident. Il a fait remarquer que, à une certaine période, les ouvriers qui naguère travaillaient dans le secteur agricole ont émigré vers les métropoles, lors de ce que Toffler appelle la deuxième vague de la révolution industrielle, pour trouver du travail dans le secteur manufacturier.

Le député sait pertinemment que depuis trois ou quatre ans, une révolution des techniques est survenue dans le secteur agricole. Elle effraie beaucoup de gens, mais dans les pays industrialisés il leur faudra s'y adapter. Ce progrès s'accélérera au cours des cinq à sept prochaines années et il n'est pas près de s'arrêter. S'il y a une leçon à tirer de toute cette expérience, c'est qu'avec l'avènement de l'ère post-industrielle, la robotique et la micro-informatique deviendront choses plus courantes. La révolution actuelle de l'informatique nourrit toutes les conversations, mais je suis d'avis qu'elle n'aura que de très faibles répercussions sur les tendances de l'emploi dans les pays de l'Occident, par rapport aux effets qu'auront les microprocesseurs.

Au fil des ans, le député de Saskatoon-Est m'a fourni une liste de documents et d'ouvrages que je devais lire pour m'instruire sur certains des domaines qui nous touchent tous dans le monde d'aujourd'hui. Je voudrais recommander deux ouvrages en particulier. Il y a tout d'abord l'ouvrage de Toffler appelé «La troisième vague», mais surtout et le plus important, «Megatrends», l'œuvre de Anderson. Ce dernier s'emploie à mettre un semblant d'ordre dans l'évolution passablement

chaotique de notre société. Ce n'est pas nécessairement dire que les deux auteurs me paraissent détenir toutes les solutions que cherchent le gouvernement et les députés pour régler les problèmes provoqués par la révolution technique dans tous les secteurs d'activité de l'économie.

Le député de Saskatoon-Est a déclaré souhaiter l'existence d'une tribune où seraient réunis nos meilleurs futurologues pour nous aider à découvrir comment évolue l'économie mondiale. Je suis d'accord avec lui, car je crois que compte tenu de la complexité de la société moderne, le gouvernement doit disposer d'une certaine latitude pour déterminer les orientations qui seront plus efficaces que les mesures provisoires qui, comme je suis souvent obligé de le dire à mes électeurs de Sudbury, ne sont rien d'autre que des mesures improvisées. Elles nous donnent simplement le temps de nous adapter à l'évolution technologique que le gouvernement et le secteur privé ont du mal à maîtriser, quel que soit le secteur concerné, qu'il s'agisse des mines, du secteur agricole ou de l'industrie manufacturière.

On peut dire je crois sans se tromper que dans toutes les circonscriptions des députés, il y a un problème de chômage parmi les jeunes. Il y a trois ans que je suis ici et pendant tout ce temps, c'est l'un des problèmes que j'ai eu le plus de mal à résoudre. Lorsque je dois remplacer un collaborateur, je consulte les 60 ou 70 curriculum vitae que je garde dans mes archives. Bon nombre des candidats ont des maîtrises, mais n'ont pas de travail ou occupent des emplois sans rapport avec la discipline qu'ils ont étudiée à l'université ou au collège.

Les jeunes ont énormément de difficultés aujourd'hui à s'intégrer au marché du travail. Je crains hélas! que cette situation ne se perpétue pendant encore deux ou trois ans. Le problème des jeunes Canadiens est aussi un problème national, car c'est sur eux que repose l'avenir économique du pays. Leurs compétences sont indispensables au bien-être de la nation.

La relance économique est amorçée. J'ai été surpris ce matin de lire dans le *Globe and Mail*, journal qui appartient à la chaîne Thompson, un article courageux. De façon générale, cette presse tend selon moi à critiquer les mesures que le gouvernement a prises depuis trois ans pour résoudre les problèmes. Tous les indicateurs économiques semblent montrer que nous sommes en train de sortir de la récession bien plus vite que prévu. Comme toujours, la relance de l'emploi parmi les jeunes va être plus lente que parmi les adultes. Cette tendance s'est toujours vérifiée au cours de notre histoire. En période de crise économique, les jeunes sont les premiers licenciés et les derniers réembauchés au moment de la reprise. Cela tient principalement au fait qu'ils ont peu d'expérience et pratiquement pas d'ancienneté.

Nationalement parlant, on peut voir l'étendue du problème. Lorsque nous présentons un budget à la population, nous devons reconnaître que dans telle ou telle circonscription, il y a aussi des problèmes légitimes que les programmes du gouvernement doivent aider à résoudre.

Je tiens à dire que nous faisons tout notre possible pour réduire le taux de chômage parmi les jeunes. Si l'on examine le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, on constate que ce taux est de l'ordre de 25 à 30 p. 100. Je suppose que l'on pourrait soutenir preuves à l'appui qu'il n'y a rien que le gouvernement puisse faire pour faire baisser sensiblement le taux de chômage parmi nos jeunes.

• (1710)

Mais ce que je voudrais faire, c'est d'exposer aux Canadiens, et particulièrement aux jeunes Canadiens, les programmes qui leur sont expressément destinés. Je crois en effet que l'un des problèmes qui se posent à nous, députés aux Communes, c'est qu'il existe une multitude de programmes gouvernementaux qui s'adressent spécifiquement à certains éléments de notre population et que bien souvent, les gens ne connaissent pas l'existence de ces programmes et n'en tirent donc pas profit. Par exemple, cette année, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada dépensera à elle seule plus de 1 milliard de dollars pour des programmes et des services qui s'adressent aux jeunes. C'est une augmentation de quelque 25.4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Certains ont dit que le programme des six et cinq a ralenti, mais en l'occurrence, compte tenu du fait que le gouvernement actuel est déterminé à juguler l'inflation, qui est le problème numéro un actuellement au Canada, les subventions accordées aux universités et l'augmentation de 25.4 p. 100 de ce budget par rapport à l'année dernière devraient suffire à convaincre les Canadiens que nous prenons très au sérieux ce problème du chômage parmi nos jeunes. Nous avons accordé à ce programme une augmentation supérieure à celle de tous les autres programmes gouvernementaux dans le dernier budget.

Une variété de programmes s'adressent aux jeunes. Il y a par exemple les projets de services communautaires du Canada. Il y a le programme RELAIS, qui s'adresse spécifiquement aux Canadiens ou aux jeunes qui sont à la veille de perdre leurs prestations d'assurance-chômage. Nous avons créé ce programme spécial, le RELAIS, pour aider ceux qui sont dans cette situation. L'un des programmes qui connaissent le plus de succès—et je crois que la plupart des députés en conviennent—est le programme Été Canada. Cette année, on a augmenté le budget de ce programme, qui aide précisément les jeunes Canadiens. Nous avons eu auparavant des exemples d'excellents programmes tels PACLE et ADEL, qui créent des emplois directs pour les jeunes. Une autre initiative qui a été prise depuis quelques années par notre gouvernement est ce que l'on appelle les centres spécialisés pour les jeunes. C'est l'une des nouvelles initiatives que nous venons d'adopter. Ces centres visent justement à aider les jeunes de 15 à 19 ans à entrer sur le marché du travail. Une dizaine de ces centres ont été créés un peu partout au Canada, et cinq autres sont en cours de réalisation. En 1983-1984, 10 millions de dollars seront attribués à ces centres. Grâce à des services d'orientation et de placement spécialisés, plus de 43,000 jeunes trouveront du travail cet été. Ces jeunes font partie de ceux que l'on appelle les chômeurs chroniques. Nous les aiderons à se fixer des objectifs réalistes en matière d'emploi et leur montrerons comment réaliser ces objectifs. Certains de ces centres spécialisés sont intégrés aux centres de main-d'œuvre du Canada. D'autres sont rattachés aux projets d'extension de la main-d'œuvre. Ces projets sont parrainés par les organismes communautaires, et il s'agit d'une autre initiative visant à aider les jeunes Canadiens à se trouver du travail. Des conseillers leur font passer des tests pour tenter de les placer dans des emplois convenant à leurs aptitudes, qu'ils soient diplômés de l'école

secondaire, d'un collège ou de l'université. Les dépenses pour des projets Expansion destinés aux jeunes sont évaluées à 2.6 millions en 1983-1984, et nous espérons qu'ils fourniront du travail à environ 48,000 jeunes.

Le gouvernement s'inquiète énormément de la situation qui afflige les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire et des exigences croissantes auxquelles nos établissements doivent faire face. Les étudiants, eux-mêmes, doivent être capables de financer leurs études. Lorsqu'une année tout semble indiquer que le secteur privé engagera moins d'étudiants que d'habitude, il est clair, selon moi, que les gouvernements doivent compenser. Nous devons nous assurer que les étudiants qui veulent poursuivre leurs études puissent le faire, surtout dans les domaines qui seront très probablement en demande dans les années à venir.

Des crédits supplémentaires ont été accordés au programme Été Canada cette année pour permettre aux étudiants d'acquérir l'expérience pertinente tout en gagnant l'argent nécessaire à la poursuite de leurs études. Ainsi, cet été, quelque 140 millions de dollars seront affectés au programme Été Canada, afin de donner des emplois d'été aux étudiants. Sur ce montant, près de 28 millions ont servi à financer l'un des volets du programme Été Canada ayant donné les meilleurs résultats, le programme de stages d'été. Ces stages tiennent compte du fait que la plupart des difficultés qui affligent les jeunes à l'heure actuelle proviennent de leurs problèmes d'adaptation sur le marché du travail et de l'importance de combiner les connaissances théoriques et l'expérience.

En outre, monsieur le Président, je tiens à signaler que, au Canada, on complète souvent sa formation sur le marché du travail. Dans d'autres pays, on a tendance à lier l'obtention d'un travail aux études. Nous étudions l'expérience qui a cours en Allemagne et en Autriche où la formation professionnelle et la formation sur le tas font partie intégrante de la transition entre l'école et le marché du travail.

Je tiens également à préciser que, au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de visiter la Brookings Institution et la Hoover Institution de Washington et de San Francisco respectivement et de demander aux intéressés ce que le gouvernement américain entendait faire au cours des prochaines années, afin de s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes, problème qui est tout aussi important chez eux. J'ai été surpris d'apprendre que le gouvernement canadien consacrerait au cours des deux prochaines années pratiquement trois fois plus d'argent par habitant au règlement de ce problème que le gouvernement américain. Je tiens à le mentionner, car j'ai demandé aux intéressés si des groupes d'experts se penchaient sur cette question, afin de déterminer les secteurs qui, selon le gouvernement américain, offriraient des débouchés aux jeunes à la fin des années 80. Le directeur de l'un de ces groupes d'experts à la Brookings Institute m'a dit qu'ils avaient essayé de le faire au cours des trois ou quatre dernières années, mais qu'ils se sont aperçus alors qu'il était bien difficile de prévoir avec précision les domaines dans lesquels des emplois seront offerts dans cinq ans. Je le précise, car je sais que le député de Saskatoon-Est a fait cette suggestion, et, tout comme lui, je crois que nous avons besoin de nous pencher davantage sur les perspectives d'avenir. Je crois cependant, que nous devons être réalistes en ce qui a trait aux résultats que cette réflexion peut donner.

Selon moi, nous devrons, à l'avenir, injecter dans le secteur privé l'argent consacré à la création d'emplois chez les jeunes, car ce secteur est beaucoup plus à la fine pointe de la technologie, avec ce que cela suppose, que le gouvernement ne le sera jamais. A mon avis, nous devrions collaborer avec le secteur privé pour déterminer avec lui les domaines où il y aura des débouchés à l'avenir. Au lieu d'élaborer des programmes, nous devrions, selon moi, accorder aux entreprises privées des subventions leur permettant de recycler leurs employés et d'engager des jeunes dans les domaines où ils peuvent acquérir une expérience sur le tas, ainsi qu'établir les programmes d'enseignement en fonction des débouchés professionnels.

Je crois que depuis quelques années, surtout dans l'enseignement postsecondaire et dans les collèges communautaires, les milieux universitaires ont eu beaucoup trop tendance à vivre en vase clos et à ne pas rattacher ces programmes aux besoins industriels. Quand on étudie la situation dans les collèges communautaires ou dans les universités on constate souvent qu'il y a bien trop de changements brusques. Ainsi, pendant trois ans, on a insisté pour que les jeunes se dirigent vers les sciences infirmières sous prétexte qu'une forte pénurie d'infirmières allait se produire; le marché a été brusquement submergé d'infirmières si bien que le nombre de personnes qualifiées dans ce domaine a une fois de plus diminué.

Je pense que le gouvernement doit également collaborer avec les travailleurs, les entreprises et les établissements d'enseignement, qu'il s'agisse de collèges communautaires ou d'universités. Il faut œuvrer de concert pour mettre en œuvre un programme de longue durée qui va nous aider tous. Si nous pouvions y arriver, je crois que cela contribuerait beaucoup à résoudre les problèmes causés par le chômage chez les jeunes.

J'ai déjà dit que le Centre canadien d'information sur l'emploi ouvre chaque année plus de 400 centres d'emploi du Canada pour les étudiants d'avril à septembre. Je sais que l'on a probablement demandé à la plupart des députés d'ouvrir un centre dans leur circonscription d'ici un mois ou deux. Nous pensons pouvoir donner un emploi à 328,000 personnes cette année par l'intermédiaire de ces centres. C'est une réalisation gigantesque qui existe depuis plusieurs années. Je crois que les entreprises ont répondu aux demandes de ces centres qui ont largement contribué à donner un emploi aux étudiants, surtout depuis quelques années, car les entreprises n'ont pas pu engager des étudiants à cause de la récession. Le gouvernement du Canada a instauré des programmes qui ont permis à des milliers d'étudiants de retourner à l'université ou dans les collèges communautaires pour poursuivre leurs études.

• (1720)

Pour les jeunes gens qui ont de l'instruction mais qui sont incapables de trouver leur premier emploi, il existe le Programme d'emploi pour les innovations technologiques qui offre aux employeurs des subventions pour rémunérer les détenteurs de diplômes universitaires dans des domaines scientifiques ou techniques qui sont temporairement incapables de trouver un emploi dans leur branche. Cette année, nous comptons consacrer environ 1.5 million de dollars à ce programme et aider plusieurs milliers d'étudiants. Je voudrais signaler par ailleurs les nouveaux projets pilote mis en œuvre pour répondre aux besoins spéciaux des jeunes travailleurs. Ces projets ont été mis en œuvre à l'Université de Winnipeg et à l'Université du Manitoba. Environ 580 étudiants ont des emplois qui leur permettent de gagner l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études tout en acquiérant l'expérience dont ils ont besoin pour se lancer sur le marché du travail.

En guise de conclusion, je dirai qu'à moins d'aider les jeunes à faire la transition difficile entre le milieu scolaire et le milieu du travail, nous risquons de perdre leur potentiel de production. Cette question relève de plusieurs niveaux de compétence et il faut un effort concerté de la part des gouvernements provinciaux et fédéral, des entreprises, des travailleurs et des établissements d'enseignement pour mettre au point une nouvelle stratégie visant à aider les jeunes et, espérons-le, à faire baisser considérablement le taux de chômage extrêmement élevé dans cette couche de la population.

M. Keeper: Monsieur le Président, l'intervention du député est très réfléchie et je voudrais lui poser une question de même nature. Il s'est dit d'accord avec mon collègue de Saskatoon pour reconnaître qu'il était nécessaire de s'intéresser à l'avenir en vue de redéfinir ce que l'on entend par le travail. Sur le coup, je me suis demandé pourquoi le gouvernement n'organisait pas une conférence dans ce but. Par la suite, le député a ajouté que compte tenu de ses entretiens avec les chercheurs de l'Institut Brookings qui essayaient de prédire quels seraient les besoins en matière d'emploi mais qui n'avaient guère eu de succès, toute cette question devrait être laissée au secteur privé. Je voudrais soumettre deux réflexions au député pour qu'il me dise ce qu'il en pense.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas choisi d'aider l'institut du marché du travail mis en place par le patronat et les syndicats pour pouvoir trouver une méthode concrète qui permette de savoir quels emplois vont être nécessaires et quels cours de formation les jeunes vont devoir suivre? Cet organisme se verrait ainsi communiquer des renseignements émanant du secteur privé qu'il ne pourrait pas obtenir autrement. On pourrait ainsi prédire les besoins en matière de formation. Le député a également insisté sur le rôle du secteur privé et rappelé qu'en Europe, l'enseignement est un moyen de s'intégrer au monde du travail et au marché de l'emploi. La loi nationale sur la formation professionnelle s'est contentée de perpétuer un système de simples subventions . . .

M. le vice-président: Le député doit faire un bref exposé ou poser une question.

M. Keeper: Je vous remercie de me l'avoir rappelé, monsieur le Président. Ma question est donc en gros la suivante: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé de mettre en place un système de formation au sein du secteur privé? Une solution consisterait à reprendre la formule des subventions et de la taxe que nous avons déjà eu l'occasion de suggérer.

M. Frith: Monsieur le Président, le député vient de citer deux projets précis que je ne connais pas bien. Pour ce qui est de la loi nationale sur la formation professionnelle, quand il l'a présentée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a rappelé qu'elle était suffisamment souple pour permettre d'utiliser des fonds publics pour réaliser des projets novateurs. Je suggère au député de prendre contact avec le ministre et d'examiner les projets. Cela ne veut pas dire pour autant que tous les projets soumis au ministre vont être financés, mais je sais que nous avons pris certaines initiatives par l'entremise des centres nationaux de formation de la main-d'œuvre. Il y a d'énormes possibilités de ce côté-là. Je participe moi-même à un projet dont le ministre de la Santé national et du Bien-être social (M^me^ Bégin) est au courant, en collaboration avec l'Université de Colombie-Britannique et la circonscription de Quadra, projet qui vise à invoquer les dispositions de la loi pour amener les jeunes Canadiens qui ont reçu une formation en matière de technologie médicale à rester dans l'ouest du pays. C'est en cela que ce genre de projet est novateur.

Pour ce qui est de l'Institut Brookings, je ne prétends nullement que nous ne devrions pas financer des rencontres de futurologues. En tant qu'hommes politiques, et quelle que soit notre appartenance politique, l'une de nos principales tâches est d'informer la population sur la révolution informatique et les effets qu'elle va avoir sur tous les secteurs de l'économie et le monde du travail. Cela ne vaut pas simplement pour les jeunes. Cela montre qu'il est nécessaire au cours de notre existence de nous recycler continuellement dans différents domaines. Les conférences dont j'ai parlé contribueraient à atteindre cet objectif. Il faut absolument que nous apprenions aux Canadiens à ne pas avoir peur de l'avenir et que le changement, aussi chaotique soit-il, ne doit pas nécessairement faire peur. Si le gouvernement, le secteur privé et les syndicats savent tirer parti du changement, celui-ci pourra être très enrichissant et profitable pour toutes les personnes qu'il touche.

Pour en revenir à l'autre question, au regard des sommes investies aux États-Unis, nous constatons que les Canadiens vont payer trois fois plus cher que les Américains. Nous commençons à nous rendre compte que nous devons nous associer au secteur privé, car c'est lui qui est à la fine pointe des changements technologiques et qui en fait quotidiennement l'expérience sur la place du marché. A mon avis, voilà où nous devrions investir massivement.

M. Gilchrist: Monsieur le Président, l'aspect que le député de Winnipeg-St. James a soulevé (M. Keeper) est évidemment très délicat et très important, et le député de Sudbury (M. Frith) y a répondu d'une façon également très délicate. J'ai une question à poser au député.

J'ai été très déçu de l'entendre déclarer que le gouvernement ne pouvait pas faire grand-chose pour les jeunes chômeurs. Il nous a invités à organiser les conférences de futurologues et à préparer le monde de demain. Tous les gens qui réfléchissent un tant soit peu seront évidemment d'accord avec lui là-dessus. Mais au sein de son propre parti et du gouvernement, n'a-t-il pas participé à des discussions au sujet des affaires intéressant le Canada d'aujourd'hui? Le chômage n'est pas un phénomène nouveau, pas plus d'ailleurs que la société informatisée dont il a parlé. J'ai été déçu de lire dans les documents budgétaires que la structure fiscale actuelle en ce qui concerne l'appui à la recherche et aux emplois de l'avenir est complexe et quelque peu arbitraire, et qu'elle réussit bien peu à fournir l'aide qu'elle voudrait. Puis on y recommande une intensification de la planification, de la réflexion et de la discussion.

Le député ne pense-t-il pas que le moment n'est plus à la réflexion depuis longtemps, mais à l'action? C'est un fait qu'à l'ère de l'informatique, l'avenir appartient aux Canadiens, mais si les investissements requis sont énormes, les perspectives d'avenir le sont également. J'aimerais bien qu'il nous dise, au lieu de formuler des généralités, ce qu'il préconise tout particulièrement.

M. Frith: Monsieur le Président, le député a posé deux questions. Il a dit tout d'abord qu'il était déçu de voir que le chômage chez les jeunes risque de demeurer élevé pendant encore deux ou trois ans. Imaginons un peu que quelqu'un vous demande, sitôt après sa présentation, ce que le budget va apporter aux chômeurs de notre pays. D'après les calculs, pour réduire à 10 p. 100 le chômage qui se situe actuellement autour de 12.4 p. 100, il faudrait investir dans l'économie entre 12 et 13 milliards de dollars de plus. Nous n'avons pas cette marge de manœuvre. Le chômage figure évidemment au premier rang de nos préoccupations, mais à dire le vrai, ce n'est pas en dépensant que nous arriverons à nous en sortir. Le prix est beaucoup trop élevé. Quand je dis cela, je ne veux pas susciter de vaines espérances chez les Canadiens. Même si nous entendons augmenter de quelque 25 p. 100 les crédits que nous allouons aux programmes d'emplois d'été pour les jeunes, nous n'arriverons pas pour autant à éliminer le problème.

• (1730)

Au nom de nombreux députés de ce côté-ci, je puis dire que nous avons insisté sur la recherche et le développement. Je pense que le gouvernement nous a entendus, même si certains de nos vis-à-vis prétendront peut-être qu'il ne nous a peut-être pas suffisamment écoutés. Nous devrions attacher beaucoup plus d'importance et consacrer des sommes bien plus fortes aux activités de recherche et de développement. Prenons les sommes que nous y avons engagées dans le budget de 1980 jusqu'au budget de 1983; l'on constate l'importance accrue que le gouvernement accorde à l'injection de fonds plus considérables dans le secteur de la recherche et du développement. Je ne saurai être plus d'accord avec les députés. Si j'en avais les moyens j'investirais des sommes énormes dans la recherche et le développement, à cause des retombées qui seront des plus avantageuses au chapitre de la réduction du chômage dans quatre ou cinq ans. Si nous n'investissons pas dans ce domaine, nous ne réussirons pas à rester en tête de file des progrès techniques et notre part du marché mondial de l'information ira en diminuant.

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, si je prends part au débat d'aujourd'hui, c'est parce que je partage les préoccupations dont fait état la motion d'opposition, lesquelles portent sur les répercussions tragiques de la politique économique du gouvernement; en effet, c'est cette politique qui est à l'origine des 24 p. 100 de chômage chez nos jeunes Canadiens, et qui privent de perspectives raisonnables en matière d'emploi pour ce printemps, les jeunes diplômés des établissements postsecondaires.

Aujourd'hui, j'ai communiqué avec les universités dans ma circonscription. En fin de semaine, lors d'une réception donnée en l'honneur du président des étudiants à l'Université de Waterloo, qui s'est démis de ses fonctions, un jeune homme m'a déclaré: «Monsieur McLean, je voudrais bien vous voir à votre bureau, car je me cherche du travail. Ce n'est pas seulement la question d'un travail rémunérateur qui m'inquiète, mais je vous serai reconnaissant de m'aider à trouver un emploi où je pourrai acquérir de l'expérience, même si l'on me paye très peu ou rien du tout. Je viens de terminer trois années d'études et je suis extrêmement déconcerté de ne pas pouvoir trouver d'emploi.» Il traduisait ainsi les lamentations que les parlementaires entendent un peu partout dans le pays, et cela dénote la crainte chez bien des jeunes de ne pas faire partie intégrante de la société, de rester à la merci du gouvernement ou des autorités et de ne pouvoir participer à la vie active du Canada seulement si tout redevient normal.

Pour le moment, les statistiques dont on nous a saisis dénotent l'existence d'un grave problème, non seulement d'ordre économique, mais aussi d'ordre social. A mon avis, en axant ses efforts sur les mesures créatrices d'emploi, le gouvernement a négligé les répercussions sociales sur nos jeunes et l'agitation que cet état de choses risque de provoquer dans leurs rangs. Ensuite, il a pratiquement négligé le seul secteur de la société qui est le mieux équipé pour embaucher des jeunes, leur assurer un apprentissage et une formation pratiques au moyen de stages qui leur permettront de participer à la vie active du Canada.

Au moment même où a lieu ce débat en ce 26 avril, sur le 1.6 million de chômeurs canadiens, 40 p. 100 sont des jeunes. Nous avons appris qu'ils étaient 621,000 jeunes chômeurs au mois de mars. Nous savons par ailleurs que les jeunes ne représentent que 25 p. 100 de la population active et pourtant en mars, Statistique Canada signalait que le taux général de chômage pour les travailleurs de tous âges était de 12.6 p. 100. Le pourcentage des jeunes chômeurs qui est presque le double du pourcentage général, serait de 21.3 p. 100.

Pour l'année financière 1983-1984, le gouvernement se dispose à dépenser 260 millions pour favoriser l'emploi des jeunes. Nous savons que 100 millions avaient déjà été affectés avant le budget du 19 avril pour créer des emplois d'été aux étudiants, et que les nouvelles mesures budgétaires y ajoutent 160 millions. Par conséquent, pour 1983-1984, la répartition des dépenses favorisant l'emploi des jeunes est la suivante: Été Canada, 170 millions; Programme de stage et compagnie de travailleurs, 20 millions; Programme d'instruction du ministère de la Défense, 60 millions et Katimavik, 10 millions. Quand je considère tous ces programmes, je n'y vois pas beaucoup d'encouragement.

Aujourd'hui même, le registraire de l'Université Wilfrid Laurier me disait qu'environ 940 étudiants entreront sur le marché du travail cet été. Il précisait cependant que selon les statistiques, ce sont les diplômés universitaires qui ont le plus de chances de trouver un emploi, car il est plus avantageux de financer l'éducation postsecondaire que d'amortir le chômage. Il ajoutait cependant que la majorité des diplômés de son université était loin d'être assurés de trouver un emploi.

Le bureau du registraire de l'Université de Waterloo, laquelle poursuit un programme d'éducation coopérative à l'échelle mondiale, précisait qu'environ 2,600 étudiants obtiendront un diplôme ce printemps. Les données définitives seront peut-être différentes. Cependant, voilà le nombre de diplômés d'une université qui compte 20,000 étudiants. Le responsable du placement des diplômés, Tom Fitzgerald, me disait aujourd'hui que, selon toute probabilité, le nombre d'étudiants qui trouveront un emploi sera moins grand que l'an dernier. Le nombre d'employeurs à la recherche de diplômés aurait diminué de 50 p. 100. Environ un diplômé en génie sur quatre a décroché un poste permanent. Seulement deux secteurs marchent bien: l'informatique et le génie électrique. De même, 25 p. 100 des diplômés en science sont assurés d'un emploi.

Compte tenu de cette situation, je voudrais parler quelques instants des possibilités d'emploi non seulement pour les diplômés universitaires dont la grande majorité ne semble pas optimiste, mais aussi pour les nombreux élèves qui ont terminé leur cours secondaire. Où pourront-ils être placés? Comment pouvons-nous les intégrer à la société? Le gouvernement propose plusieurs programmes mais le nombre d'emplois est limité. Par exemple, le Programme d'instruction du ministère de la Défense fournira de l'emploi à 5,000 jeunes sur deux ans et pour sa part Katimavik, assurera du travail à 4,000 sur deux ans. Or, dans ma région, il faut compter sur un grand nombre de diplômés universitaires. On se rend compte, à l'échelle nationale, de l'importance du problème.

Certains organismes, tels que le Conseil canadien du développement social et d'autres également nous ont parlé des conséquences sociales de la pénurie chronique d'emplois. Permettez-moi de vous donner un extrait d'un document paru en février 1982 intitulé: «Youth: The Forgotten Generation—A Study of Skill, Training and Apprenticeship Programs in Metro Toronto». Voici ce qu'on dit dans cette étude:

• (1740)

Dans notre société traditionnelle, la jeunesse représentait l'avenir. Mais même à cette époque, trop de jeunes étaient laissés pour compte. La situation est encore pire de nos jours. Ce sont surtout les problèmes de la vieillesse et du vieillissement en général, la formation des travailleurs hautement spécialisés et les besoins de certains groupes qui retiennent l'attention.

Nous sommes tellement occupés par les crises économiques qui s'enchaînent et par les problèmes d'adaptation que pose un monde en pleine évolution technologique, que nous oublions les jeunes. Le sentiment d'aliénation qui en découle et l'agitation sociale à laquelle prédispose pareille situation ne laissent pas d'inquiéter et semblent s'aggraver avec le temps.

C'est donc dans ce contexte social que l'YMCA, l'un de nos organismes nationaux les plus importants, a décidé de mettre sur pied un projet à titre expérimental. Elle a proposé de créer 104 emplois dans le cadre des projets de services communautaires du Canada. Tous ces emplois visaient à former des bénévoles, du personnel pour en faire profiter à la fois la collectivité et le programme. Elle a fait valoir, dans son rapport, que des emplois de cette nature étaient doublement bénéfiques car ils avaient des effets d'entraînement dans le domaine de l'emploi en général et qu'ils permettaient de combler des besoins qu'autrement le gouvernement aurait peut-être à combler lui-même avec les deniers publics.

J'ai en main le rapport d'une étude que l'YMCA a menée sur les projets de services communautaires du Canada ici même à Ottawa. Ce rapport fait état de statistiques fort intéressantes tirées des renseignements que la National Voluntary Organizations Coalition a recueillis au Canada. Dans le mémoire qu'elle a présenté au secrétaire d'État (M. Joyal) et au ministre des Finances (M. Lalonde), l'YMCA estime que le secteur du bénévolat est un immense réservoir de ressources, à la fois sur le plan de la création d'emplois et de la formation de la main-d'œuvre, un réservoir qu'il faudrait exploiter pour combattre le fort taux de chômage qui sévit chez les jeunes.

On reste donc fort surpris de voir qu'on n'a tenu aucun compte des organismes bénévoles dans le budget, si ce n'est pour réduire la déduction fortaitaire de $100 au titre des dons de charité. Le ministre des Finances cherche à faire croire aux Canadiens et à la Chambre qu'il leur rend service en supprimant cette déduction de $100, mais il ne fait absolument rien pour les encourager. Je rappelle aux députés qu'il existe 40,000 œuvres de bienfaisance dûment enregistrées au Canada.

Je reviens maintenant à cette étude statistique que l'YMCA a effectuée pour démontrer combien le secteur du bénévolat offrait de possibilités au chapitre de l'emploi. Les députés se demandent peut-être qui sont ces groupes que le gouvernement a oubliés dans les mesures qu'il a prises. Permettez-moi de dresser la liste des membres de la NVO Coalition. On trouve notamment le nom des Églises du Canada, les Grands frères et les Scouts du Canada. Sont compris également dans cette liste, l'Association du hockey amateur du Canada, les associations de prévention du crime, l'Association canadienne pour les déficients mentaux, les services d'entraide communautaire, et l'Association for the Deaf. Il ne faut pas oublier non plus le Congress for Learning Opportunities for Women et le Conseil de la jeunesse. Toujours parmi les membres de la coalition, nous trouvons l'Association de la santé mentale, la Croix-Rouge et le Conseil canadien des cercles 4-H. Il y a aussi la John Howard Society, les Conseils nationaux de l'YM-YWCA, le Conseil des autochtones du Canada, l'Armée du salut et le Unitarian Service Committee. Je n'en voudrais d'oublier la Fédération des femmes du Québec qui y figure également. Et la liste des organismes bénévoles du Canada est loin d'être épuisée.

Ces organismes sans but lucratif dont il est question dans le mémoire présenté au ministre ont recueilli environ 5.6 milliards de dollars en 1980, soit l'équivalent de 11 p. 100 des recettes globales du gouvernement fédéral, ou presque 2 p. 100 du produit national brut. Ils ont versé 1.7 milliard seulement en salaires en 1980 pour compenser 173,000 travailleurs. Cela représente 1.6 p. 100 de toute la main-d'œuvre canadienne, deux fois le nombre d'ouvriers dans l'industrie forestière, le quart de tous les fonctionnaires à tous les niveaux de gouvernement, ou toute la main-d'œuvre terre-neuvienne. Nous parlons d'un secteur où 2.7 millions de bénévoles canadiens ont travaillé 373 millions d'heures en 1979-1980.

On n'a pas invité ni encouragé cette énorme entité économique à jouer son rôle dans la stratégie de l'emploi, alors que beaucoup des organismes qu'elle englobe travaillent pour les jeunes. Il faut considérer les quelque 40,000 organismes de charité au Canada comme un levier économique puissant qui pourrait nous être utile pour nous sortir de la crise de chômage actuelle, surtout dans la mesure où ils s'intéressent à la jeunesse.

A mon sens, le gouvernement peut s'attaquer aux questions fondamentales que la coalition lui a soumises. Le gouvernement a prétendu avoir étudié ces propositions, mais il a ensuite aboli la déduction forfaitaire de $100 pour les dons de charité comme s'il s'agissait d'un stimulant accordé à ces organismes pour créer des emplois ou faire du recyclage.

Tout en reconnaissant la capacité de ce secteur, permettez-moi de parler d'un projet pilote de l'YMCA. Il y a 45 associations qui ont proposé la création de 104 emplois pour une somme globale de $1,187,377. Trente-six associations ont reçu une aide financière d'un peu plus de $500,000 pour créer 48 emplois. De ces 48 emplois, 36 sont censés être permanents. Le taux de succès pour la création d'emplois permanents est de 75 p. 100.

Ces catégories d'emplois comprennent la culture et la santé physiques, le développement communautaire, les programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire, le développement international, les services de réadaptation, l'enseignement et la gestion de programmes. Une proportion de 85 p. 100 des personnes qui sont embauchées font partie des groupes auxquels s'adresse le programme de promotion sociale. Le potentiel estimatif de nouveaux emplois se situe actuellement entre 75 et 80 p. 100. Je voudrais faire comprendre à la Chambre que compte tenu des statistiques actuelles du chômage chez les jeunes, la moyenne nationale ayant doublé, et compte tenu de la nécessité de remédier à la désaffection éventuelle de nos jeunes, il y a lieu de critiquer et de blâmer le gouvernement d'avoir négligé de remédier à ce grave problème avec toute l'agitation et la désaffection qu'il pourrait provoquer parmi les jeunes si on ne s'occupe pas d'eux.

Je prétends que si on avait, par voie de propositions fiscales, offert un stimulant aux organismes bénévoles, ils auraient pu accroître leurs fonds et conserver leur autonomie pour effectuer leur propre travail. Le gouvernement décide plutôt de dire à ces organismes que des subventions leur seront versées de temps à autre par le truchement de programmes existants, s'ils se montrent conciliants. Si nous voulons maintenir le dynamisme et la vitalité de ce secteur, il doit avoir la possibilité de dresser ses propres plans; il ne doit être obligé envers personne ni compter sur l'aide financière du gouvernement. Il faudrait lui faire confiance.

Il suffit d'examiner la liste de ces organismes pour se rendre compte de leur dévouement, des heures que les personnes bénévoles consacrent à diverses activités et des compétences professionnelles que ces personnes manifestent. On voit qu'elles sont disposées à en former d'autres et à aider ainsi nos jeunes à développer un esprit communautaire et en définitive acquérir une compétence qu'ils pourront utiliser.

Nous apprenons que les taux de chômage ne diminueront pas de façon spectaculaire mais au ralenti. On a dit que nous devrions adopter des mesures à courte échéance dans l'intervalle. On sait que le secteur bénévole au Canada peut recruter rapidement des jeunes, leur trouver des emplois, les former et les faire participer à la vie communautaire.

• (1750)

La Fédération canadienne des étudiants, organisme national qui regroupe près de un demi-million d'étudiants de niveau postsecondaire, m'a exprimé ses préoccupations. Les étudiants ont donné leur avis sur la solution proposée par un député ministériel soit que les Forces canadiennes donnent du travail aux jeunes. L'idée était de créer dans les 20,000 emplois. On observe maintenant que le chiffre est de 5,000 sur une durée de deux ans. Ce qu'ils répondent donc, c'est que l'économie nationale et les jeunes sans travail en proie à un chômage chronique et à une crise de sous-emploi n'ont que faire d'une solution de fortune. Ils demandent la mise en œuvre de la stratégie exposée dans «Les perspectives d'emploi pour les années 80, Du travail pour demain». Ils demandent au gouvernement de soutenir des projets qui influent sur la vie de la collectivité et qui donnent des connaissances durables, au lieu de ne penser qu'au court terme. Voilà une orientation que les organismes bénévoles d'intérêt national pourraient prendre, contrairement aux projets du gouvernement.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, en clôturant le débat pour le NPD je voudrais manifester mon plaisir de pouvoir dire quelques mots. Je pense que je vais partager mon temps avec un ministériel; je le remercie donc de m'accorder quelques instants pour formuler des commentaires et des suggestions.

Le débat d'aujourd'hui a fait voir la gravité de la situation que doivent affronter le jeunes au plan de leur avenir, de leurs possibilités d'emploi, de l'orientation à prendre. Puisque ce sont des êtres humains, ils doivent se demander ce qu'ils feront de leur vie. Il ne s'agit pas uniquement du chômage des jeunes, mais du chômage tout court. Pourtant ce sont nos jeunes qui vont affronter des difficultés dont toute notre société va souffrir.

Quand on regarde ces jeunes et leur angoisse, on en voit déjà le terrible coût social. La fréquence des suicides chez les jeunes de 15 à 24 ans a quadruplé depuis 1940. L'avenir, l'espoir n'ont plus de sens, on ne sait plus où l'on va ni à quoi l'on sert. Il ne s'agit donc pas seulement des difficultés économiques, mais des difficultés psychologiques et sociales pour les jeunes, et je dirai même pour la société toute entière.

Plutôt que d'exposer ce mécanisme terrible de la frustration, de l'anxiété et de l'absence d'espoir, me sera-t-il permis dans les quelques instants qu'il me reste de parler du revers de la médaille, des espoirs qui pourraient exister? En ces temps de gigantesques innovations technologiques et de progrès qui se succèdent à une cadence inimaginable il y a quelques décennies, il faudrait voir quelle calamité cela crée, surtout chez nos jeunes. Il faut chercher les moyens d'y remédier. Comment réaliser le potentiel de notre époque? Il faut bien nous dire que pour réaliser ce potentiel, il faut compter sur les jeunes. Pour résoudre les dilemmes que présente notre régime économique et social actuel, il faut recourir à l'énergie et à l'ingéniosité de nos jeunes. Le Canada est un pays instruit. Il faut utiliser notre potentiel. Tel est le défi qui se pose à nous, députés de tous les partis.

Je pense qu'à bien des égards, ce débat n'a eu rien de sectaire. Nos avons bien des reproches à adresser au gouvernement, mais ce n'est pas seulement une question d'orientation politique, le problème est beaucoup plus profond. En fait, n'est-il pas relié à notre philosophie de la vie?

Ce débat est loin d'être terminé. Nous devrions le reprendre ici plus souvent. J'espère pouvoir participer à ces discussions et apporter des suggestions, de même que mes collègues, dans l'espoir qu'on pourra trouver des solutions avant qu'il ne soit trop tard.

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, deux accusations ont été portées cet après-midi contre le gouvernement. La première, c'est qu'il ignore l'étendue et la nature du chômage chez les jeunes. La deuxième, c'est que dans l'ignorance de ce problème, il n'a pas fait grand-chose pour le résoudre.

Pour ce qui est du premier argument, je doute fort qu'un gouvernement ou qu'un homme politique du monde occidental ne soit pas conscient du problème. A mon grand plaisir, le député qui m'a précédé a tenu un langage très différent de celui de son collègue qui a lancé le débat. Le député de Regina-Ouest (M. de Jong) a déclaré qu'en fait cette question ne se prêtait guère au sectarisme. Il a parfaitement raison. C'est un problème tellement fondamental, dont la solution est tellement importante, qu'il ne faudrait pas en faire une question de politique partisane, tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

Quant à la deuxième accusation, à savoir que le gouvernement n'a rien fait, les néo-démocrates l'ont souvent répétée. J'ai déjà entendu ce refrain dans ma circonscription il y a quelques mois. J'ai partagé une tribune avec un député néo-démocrate qui a déclaré à l'auditoire que le gouvernement s'était croisé les bras.

Je lui ai alors demandé ce qu'il voulait que nous fassions. Il m'a répondu que nous devrions mettre sur pied une série de programmes pour recycler, conseiller et orienter les jeunes. Je lui ai demandé ce que nous pourrions faire de plus et combien d'argent il consacrerait à ces programmes. Il m'a répondu au moins un milliard de dollars. Je lui ai dit que c'était déjà fait. C'est exactement ce que prévoit la loi nationale sur la formation professionnelle proclamée en 1982. Nous allons dépenser près de un milliard pour recycler, conseiller et orienter les jeunes, suivant les désirs de l'opposition. Pour compléter ce programme, on consacrera de l'argent à la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles ou au Système canadien des prévisions de main-d'œuvre ainsi qu'aux divers programmes énoncés dans le budget.

Cet après-midi, j'ai cherché dans le budget du ministre des Finances (M. Lalonde) ce qu'on avait prévu pour contrer le chômage chez les jeunes. J'y ai trouvé des programmes d'une valeur d'un demi-milliard de dollars spécialement conçus à leur intention. De nombreux députés de l'opposition répondront sans doute qu'un milliard et demi, c'est beaucoup d'argent. Néanmoins, vu l'ampleur du problème, ce n'est pas assez. Ce ne sont là que des programmes de dépannage. Mais j'estime qu'un gouvernement doit réagir avec les moyens à sa disposition. Peu importe qu'il s'agisse d'un gouvernement libéral, créditiste, progressiste conservateur ou néo-démocrate. Il doit toujours régler les problèmes avec les moyens du bord. Quiconque jugera de façon objective et raisonnable la façon dont le gouvernement a cherché à résoudre ce problème devra conclure, je pense, qu'il a fort bien réagi, compte tenu des moyens et des ressources limitées à sa disposition. J'estime qu'il mérite même des félicitations.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 62 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE BILINGUISME—LE PROGRAMME KATIMAVIK—LE REFUS D'ENGAGER UN ANGLOPHONE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour revenir sur une question que j'ai posée à la Chambre des communes le 25 avril, alors que j'ai demandé au secrétaire d'État (M. Joyal) d'expliquer pourquoi on avait refusé à un de mes électeurs de Peterborough, nommé Geoffrey Webb, un poste dans le cadre du programme national Katimavik, parce qu'il n'est pas bilingue. M. Webb me dit avoir répondu à une offre d'emploi publiée dans un journal de Toronto où l'on demandait des chefs de groupe pour le programme Katimavik dans la région de Toronto. L'une des exigences du poste était que le candidat soit prêt à devenir bilingue. Il n'est dit nulle part dans l'offre d'emploi, dont je vais donner lecture dans un instant, que les candidats doivent être bilingues.

M. Webb a reçu une réponse du gestionnaire du personnel de Katimavik, bureau régional de l'Ontario, rue Chapel, Ottawa, qui explique de la façon suivante la principale raison du refus:

Selon les objectifs de Katimavik, nous recherchons des chefs de groupe capables de travailler dans les deux langues et près de la nature.

J'ai moi-même examiné attentivement la demande de M. Webb et il m'a semblé qu'en ce qui a trait au deuxième critère, le fait qu'il ait passé trois ans dans les Forces armées, qu'il ait voyagé partout dans le pays à titre de représentant commercial, de gestionnaire de la production et de gestionnaire de la circulation, qu'il ait passé trois ans à Calgary, en Alberta, comme recrue dans les Forces armées et ensuite trois ans en Allemagne, aurait dû pousser les responsables de Katimavik à lui accorder au moins une entrevue.

Pour que l'affaire n'en reste pas là, j'ai demandé à M. Webb de poser sa candidature à l'autre poste, celui de coordonnateur de district. Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'un poste à Toronto, en Ontario. Selon l'annonce, le titulaire travaillerait dans un district englobant l'agglomération urbaine de Toronto et les environs. M. Webb a donc postulé le poste de coordonnateur de district, mais on ne lui a même pas accordé d'entrevue pour la raison suivante:

A cause du grand nombre de demandes reçues par notre organisme à la suite de l'offre d'emploi en vue de combler le poste de coordonnateur de district, nous avons dû procéder par élimination pour que les candidats convoqués à l'entrevue ne soient pas trop nombreux.

Cette réponse m'a poussé à me renseigner sur les qualités requises pour postuler un emploi à Katimavik. J'ai communiqué avec OPCAN, l'organisme qui s'occupe de Katimavik. J'ai aussi parlé à certains fonctionnaires du secrétariat d'État. Un certain John O'Sullivan a eu l'amabilité de me dire aujourd'hui que l'idéal serait de trouver un candidat bilingue, ce qui veut dire qu'un tel candidat dans le centre de Toronto serait considéré comme idéal et qu'on pourrait s'arranger pour le reste. Il me semble que la Chambre des communes devrait réfléchir sérieusement aux conséquences de cette décision.

L'Ontario compte plus de huit millions d'habitants et seulement 475,000 d'entre eux sont francophones. On me reprendra si je me trompe, mais à mon avis, bon nombre de ces francophones ne seraient pas admissibles au poste en question parce qu'ils ne sont pas tous à Toronto. L'offre d'emploi publiée dans le *Globe and Mail* concernait un poste à Toronto et le gouvernement réduit automatiquement le nombre de candidats possibles pour les postes à Katimavik à un peu moins de 5 p. 100 des 8,264,000 habitants de l'Ontario.

• (1805)

M. Geoffrey Webb, de Peterborough, vient de faire parvenir une lettre à la Commission des droits de la personne, à Ottawa, au nom de M. Gordon Fairweather. La voici:

Je tiens à porter plainte contre les pratiques discriminatoires du programme Katimavik.

J'ai répondu à une offre d'emploi de chef de groupe, pubiée en mars 1983 dans le journal de Toronto (copie ci-jointe). Ma demande a été refusée parce que j'étais incapable de travailler dans les deux langues. Pourtant, on exigeait simplement que je sois prêt à devenir bilingue.

En réponse à une autre offre d'emploi (pièce jointe), j'ai également postulé le poste de coordonnateur de district, pour être encore une fois refusé . . .

Les raisons sont mentionnées dans la lettre que j'ai fait consigner au compte rendu, et qui est une réponse à sa deuxième demande d'emploi. La seule raison qu'on ait donnée pour expliquer ce refus, c'est que le candidat était l'un parmi bien d'autres qui n'avaient pu être convoqués à l'entrevue.

J'ai hâte de voir si le ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, entend nous assurer qu'on respectera à la lettre les qualités requises dans l'offre d'emploi, de sorte que les personnes parfaitement bilingues ne seront pas les seules à pouvoir aspirer aux postes de chargé de projet ou de coordonnateur de district dans le cadre du programme Katimavik.

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, après avoir écouté les remarques de l'honorable député, je me rends compte qu'il vient de démontrer d'une façon probante son ignorance au sujet du Programme Katimavik. L'honorable député prétend que, parce que le Programme Katimavik a des projets à Toronto et que la concentration anglophone à Toronto est celle que l'on connaît, la personne en cause n'aurait pas besoin d'utiliser la langue française. A mon sens, la réputation de l'honorable député n'est plus à faire et certains que je ne nommerai pas oseraient même le qualifier de «mange-Canadiens français». Mais une chose est certaine, les projets du Programme Katimavik sont composés d'un éventail de la population canadienne et, par conséquent, un leader de projet doit pouvoir communiquer autant que faire se peut avec les participants. Et pour avoir un éventail de la population canadienne, au grand désagrément de mon honorable collègue d'en face, il y a des francophones au Canada, et ces gens-là doivent pouvoir communiquer avec leur responsable de groupe. C'est cela la politique de Katimavik depuis le début. C'est même, monsieur le Président, l'essence même du Programme Katimavik qu'il y ait une rencontre entre les francophones et les anglophones. Je regrette que l'honorable député n'ait jamais participé au Programme Katimavik, cela lui aurait peut-être ouvert l'esprit.

Monsieur le Président, je trouve dégueulasse la façon dont l'honorable député veut s'attaquer par ricochet à notre politique qui consiste à unir les francophones et les anglophones au Canada. Il le fait depuis qu'il siège à la Chambre et, franchement, je pense que sa phobie de la francophonie lui fait manquer l'occasion d'apprendre ce que c'est que le Canada et en fait d'apprécier effectivement le Programme Katimavik qui est fait justement pour que ses enfants n'aient pas la même résistance que lui au bilinguisme et qu'ils n'aient pas la même rancœur envers les francophones.

Monsieur le Président, je pense que Katimavik est très légitime en voulant essayer d'avoir des responsables de groupes qui puissent communiquer avec tous les participants, comme on le fait partout au Canada.

• (1810)

[*Traduction*]

LES BANQUES—LA RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS—LE MONTANT DE LA PÉNALITÉ. B) LE SORT DES PROPRIÉTAIRES AUX PRISES AVEC DES HYPOTHÈQUES À TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, le 25 avril, j'ai posé au ministre des Finances (M. Lalonde) une question qui, à mes yeux, est d'une importance capitale.

Presque tous les jours, je reçois des lettres et des appels téléphoniques de mes électeurs qui ont dû renégocier leurs hypothèques et leurs emprunts alors que les taux d'intérêt étaient excessivement élevés. Le ministre ne peut pas avoir oublié ces taux. Les obligations d'épargne du Canada qu'il émettait alors portaient intérêt au taux de 19.5 p. 100. Évidemment, ce taux n'est resté en vigueur qu'une année, après quoi il est tombé à 12 p. 100.

Dans sa réponse, le ministre a dit que ce n'est pas la Banque du Canada qui fixe le taux officiel d'escompte. Il a raison, en principe, mais chacun sait que la banque a un rôle à jouer, ne serait-ce qu'à l'arrière-plan, dans la vente aux enchères des bons du Trésor.

Je trouve incroyable qu'il refuse même de se pencher sur le sort des Canadiens aux prises avec des hypothèques et des emprunts à taux d'intérêt élevé. Dans bien des cas, les banques et les sociétés de fiducie imposent des pénalités de $9,000 ou $10,000 pour réduire les intérêts sur les emprunts aux taux actuels. D'après certains articles parus dans les journaux torontois il y a deux semaines, il n'est pas rare que les banques et les sociétés de fiducie de Toronto exigent jusqu'à $10,000 de pénalité.

Contrairement à la réponse du ministre à ma question supplémentaire, la plupart des cas que l'on m'a signalés ne sont pas des emprunts à court terme et ne pourront pas être renégociés sans que s'applique la clause pénale qu'il a mentionné. Les institutions prêteuses se sont probablement fort bien protégées grâce à ces clauses.

Qui va aider ces personnes? Doivent-elles continuer à rembourser jusqu'à deux fois la valeur des taux d'intérêt sur ces emprunts pendant quatre autres années, simplement parce qu'elles ont été forcées de les renégocier lorsque le gouvernement préconisait une politique d'argent cher? Elles n'ont pas d'autre solution parce qu'elles ne peuvent pas payer les pénalités prévues au contrat. Le gouvernement fédéral est le seul organisme à pouvoir intervenir.

Comment le ministre peut-il être insensible au point de se récuser envers les emprunteurs? Je ne peux pas accepter cette réponse et je suis persuadé qu'aucun député ne le peut non plus, car elle se résume à dire que le gouvernement n'assume aucune responsabilité envers les citoyens à qui ses décisions de politique ont porté préjudice.

Le budget du 19 avril en est un autre exemple. Le ministre des Finances a réaffecté de l'argent pour aider les agriculteurs en difficulté, mais juste assez pour qu'on puisse dire qu'il a fait quelque chose. Il a annoncé un grand plan spécial de relance. Les projets d'investissements annoncés, en vertu de ce plan, maintiendront un certain nombre de personnes au travail, mais je n'y discerne aucune création d'emplois nouveaux. Tout ce que j'y vois, c'est l'accélération de projets déjà prévus et le soutien d'une compagnie en difficultés, Canadair. Une fois encore, le gouvernement néglige le besoin d'emplois à long terme de nos électeurs, tout comme le ministre choisit de faire fi de ma demande d'aide en faveur de ceux qui paient des taux d'intérêt trop élevés sur leur hypothèque.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois dire que ce n'est pas un jour faste pour les banques à la Chambre des communes. Je reviens du comité de l'agriculture où nous avons parlé des agriculteurs qui doivent renégocier leurs prêts. J'ai moi aussi critiqué les banques au sujet de la divulgation des affaires privées et du revenu d'un agriculteur. Au moment où je me lève pour répondre à cette question, je dois dire que j'éprouve une certaine impatience vis-à-vis des banques.

Par le passé, le ministre a accueilli avec bienveillance les députés qui lui soumettaient des détails au sujet d'une hypothèque donnée. Nous pouvons renouveler cette offre au député, car il semble l'avoir oubliée.

Mais soyons pratiques, monsieur le Président. Lorsque l'hypothèque est à court terme, il n'est pas question de payer une pénalité de trois mois pour la renégocier. Elle serait beaucoup trop lourde pour les avantages que le propriétaire pourrait obtenir en renégociant. Le député se doit d'admettre ce point qu'il a oublié dans son discours.

Des fonctionnaires m'ont informé qu'à une des principales institutions de prêt du pays, 85 p. 100 des hypothèques négociées l'an dernier étaient de six mois. A quoi bon payer une pénalité de trois mois dans ces circonstances? Cependant, cette pénalité est le minimum que l'on puisse envisager de négocier avec les banques, qu'on soit un simple particulier ou le ministre des Finances (M. Lalonde) lui-même.

La pénalité de trois mois est devenue la norme au cours des années 70. Pour beaucoup de propriétaires, il ne vaut pas la peine de payer ces trois mois pour obtenir un taux d'intérêt plus bas. Quelques calculs permettraient au député de voir si, dans les divers cas, ce serait à l'avantage de ses électeurs de renégocier. Il vaudrait mieux s'emporter un peu moins et poser les problèmes sur un plan plus pratique.

Le ministre est prêt à écouter les gens qui ont des problèmes sérieux, mais il ne veut pas être noyé par des demandes qui ne constituent qu'un moyen pour un député de se justifier.

• (1815)

LES FINANCES—A) LA PROPOSITION FISCALE DES ORGANISMES DE CHARITÉ RECONNUS B) LE CALCUL DES AVANTAGES POUR LE GOUVERNEMENT ET POUR LES ORGANISMES DE CHARITÉ

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question que j'ai posée hier au ministre des Finances (M. Lalonde) à propos de la façon dont il a déformé la proposition des organismes bénévoles.

Le budget élimine la déduction forfaitaire de $100 pour dons de charité et ne la remplace pas, comme il a été recommandé, par un crédit d'impôt pour les dons accompagnés de reçus. Le ministre dit sans vergogne qu'il a accepté une recommandation et en a rejeté une autre. Voici ce qu'Andrew Cohen, président du comité de réforme de la fiscalité des organismes bénévoles nationaux, écrivait au ministre des Finances le 20 avril 1983, le lendemain de l'exposé budgétaire:

... notre suggestion recommandant l'élimination de cette disposition (la déduction forfaitaire de $100) était étroitement liée à notre autre proposition: l'établissement d'un crédit d'impôt de 50 p. 100 pour tous les dons de charité.

Selon les organismes bénévoles nationaux, l'élimination de la déduction forfaitaire de $100 devait logiquement donner au gouvernement les moyens de financer le crédit d'impôt de 50 p. 100. Bref, on n'a tenu aucun compte du principe du «donnant donnant» que je défendais dans ma motion du 8 juin 1980 et qui a, par la suite, été présenté par le député de Waterloo (M. McLean).

Soit dit en passant, le ministre des Finances lui-même défendait vivement ce principe en public il y a trois ans. Maintenant, il se refuse à tout compromis. De la sorte, le gouvernement récupèrera indirectement, selon le tableau 3.2 du plan financier, 380 millions en recettes nettes au cours des quatre prochaines années. Pourtant, selon M. Cohen, les conseillers financiers du ministre étaient contre le «donnant donnant», car l'élimination de la déduction forfaitaire de $100 ne devait normalement pas rapporter beaucoup. Ils prétendent que la plupart des contribuables donnaient déjà près de $100. En effet, ils sont allés jusqu'à dire qu'ils n'hésiteraient pas à procéder selon la formule «donnant donnant» s'ils étaient certains d'obtenir les recettes nécessaires par la suppression de la déduction de $100. On ne peut pas gagner sur tout les tableaux, monsieur le Président. En outre, étant donné le manque d'enthousiasme bien connu du gouvernement à renoncer à un domaine fiscal une fois qu'il l'occupe, les organismes de charité ont perdu leur principal moyen d'autofinancement en insistant pour obtenir le «donnant donnant».

D'un point de vue plus restreint, le principe du crédit d'impôt pour dons de charité est beaucoup plus progressif que celui des exemptions d'impôt sur le revenu des particuliers lesquelles sont calculées à partir de taux d'imposition marginaux. Pour aller au fond des choses, le principe du «donnant donnant» incitera véritablement les gens à faire des dons aux organismes de charité, donnant ainsi au secteur bénévole la solide base financière dont il a sérieusement besoin. Autrement, celui-ci dépendra de subventions gouvernementales, ce qui l'expose à l'ingérence arbitraire et inutile du gouvernement. C'est particulièrement inquiétant à une époque où le secteur bénévole se trouve encore dans une situation très précaire, surtout parce que la définition de l'œuvre de bienfaisance exclut toute activité politique.

En résumé, ce budget, monsieur le Président, ne tient aucun compte de l'apport social et économique que les 47,000 organismes de charité enregistrés font à notre pays. Ils créent 175,000 emplois, soit plus que le secteur du bâtiment, versent chaque année des salaires de 1.7 milliard de dollars et apportent des recettes totales de 5.6 milliards de dollars, soit 3 p. 100 du PNB. En outre, ces organismes, par leur nature, utilisent la main-d'œuvre de façon très intensive en donnant du travail aux groupes défavorisés comme les femmes, les jeunes, les employés à temps partiel et ainsi de suite. Lorsque le secteur bénévole crée un emploi à plein temps, cela coûte trois fois moins cher qu'au gouvernement fédéral. Pourquoi ce budget, qui prétend lutter contre le chômage, ne tient-il aucun compte de ces facteurs? Pourquoi le gouvernement actuel refuse-t-il de donner aux organismes de charité la place au soleil qui leur revient de plein droit? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas accepté la formule du donnant donnant?

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat et je voudrais commencer par citer une note officielle qui m'a été transmise par le ministère à ce sujet. Le ministère des Finances est en train de revoir attentivement cette question et d'autres possibilités en matière de dons de charité. Tant que l'étude ne sera pas terminée, il sera impossible de certifier vraiment le mérite relatif d'un crédit forfaitaire ou de toute autre formule.

Trois ou quatre points techniques très importants semblent être ici en jeu, monsieur le Président. D'abord, nous craignons qu'un crédit d'impôt produise facilement l'effet contraire à celui qui est recherché. A moins qu'ils ne se situent à un niveau très élevé, les crédits d'impôt n'encourageront pas les gens qui contribuent depuis toujours à certaines œuvres de charité. Les dons à l'enseignement, aux arts et à la culture sont plutôt le fait de contribuables à revenu élevé. Un faible crédit d'impôt ne sera pas un stimulant efficace pour les contribuables qui se trouvent dans ces tranches de revenus. C'est un crédit d'impôt de 50 p. 100 ou plus qu'il faudrait en l'occurrence. Cette mesure nous ferait perdre 100 millions de recettes fiscales. La déclaration d'impôt sur le revenu en serait aussi considérablement compliquée et il faudrait conclure un accord fédéral-provincial. Aucune réponse à ces questions d'ordre technique n'a été donnée pour l'instant. Le ministère les prend au sérieux mais il n'a pas de réponse facile et immédiate à fournir au député.

Je dirai toutefois qu'on met fin à la déduction forfaitaire pour deux raisons: premièrement, elle n'avait pas été prévue comme une simple extension de l'exemption personnelle. Deuxièmement, les organismes de charité nous informent que beaucoup de contribuables s'en servaient telle quelle au lieu de la prendre comme un encouragement ou un moyen de verser des dons de charité. Nous avons voulu agir sans tergiverser. Nous avons entendu les organismes de charité qui, comme le ministre le disait au député l'autre jour, ont obtenu la moitié de ce qu'ils demandaient. J'espère que le député nous fait confiance quand nous disons que nous étudions très sérieusement l'autre moitié de leur proposition, mais nous n'avons tout simplement pas de réponses toutes faites à toutes les complexités qu'elle comporte.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 24, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 avril 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'UKRAINE

LE 50E ANNIVERSAIRE DE LA GRANDE FAMINE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le 50e anniversaire de la grande famine de 1932-1933, qui a causé la mort de sept millions d'Ukrainiens, tombe cette année. Non seulement cette famine s'est distinguée des autres par son ampleur, mais c'était là un acte de génocide de la part du gouvernement de Staline. Selon les paroles du journaliste Malcom Muggeridge, qui a été témoin de cette tragédie:

> Ce qu'il y a de nouveau et de tellement diabolique dans cette famine, c'est que des bureaucrates l'ont créée délibérément, sans se soucier des souffrances qu'elle pouvait causer.

Le gouvernement a provoqué cette famine pour anéantir toute résistance à la collectivisation de l'agriculture. A compter de 1928, Staline et le comité central avaient, à dessein, surestimé les récoltes, afin d'établir des quotas de production très élevés. Quand les producteurs ne purent respecter ces quotas, ils furent accusés de vol et de sabotage. A l'automne de 1932, les autorités confisquèrent tous les aliments. Au printemps de 1933, les paysans ukrainiens mouraient au rythme de 25,000 par jour.

Il ne faut pas oublier cette tragédie. Il faut que l'histoire trace un portrait fidèle du stalinisme, de ce régime impitoyable. Les Ukrainiens ont connu bien des épreuves et des tragédies, mais cette famine est la pire des atrocités dont ils aient été victimes. Cela explique en partie pourquoi les Canadiens d'origine ukrainienne . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Hnatyshyn: . . . aiment tellement leur liberté . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Hnatyshyn: . . . et pourquoi ils veulent contribuer librement . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Hnatyshyn: . . . à édifier une nation dans un pays libre et démocratique.

Mme le Président: A l'ordre! C'est la première fois qu'un député ne termine pas sa déclaration, alors que je lui ai signalé que les 90 secondes étaient écoulées.

LE TOURISME

CONDAMNATION DES MESURES BUDGÉTAIRES TOUCHANT L'INDUSTRIE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, les députés savent que j'ai présenté des instances répétées au ministre des Finances (M. Lalonde) pour le convaincre que tout effort sérieux en vue de la reprise tant attendue devait commencer par l'industrie touristique à cause de sa répartition géographique, du volume de rentrées qu'elle génère et des incidences qu'elle a sur l'économie en général. Ce géant méconnu qui emploie 1,100,000 personnes et produit 16 milliards et demi de revenus est la deuxième industrie du pays. Plus que tout autre, ce secteur peut attirer des fonds canadiens et étrangers et les distribuer à travers toute l'économie.

A la lumière de ces faits vérifiables, on se rend compte que le dernier budget non seulement n'a rien fait pour cette industrie, mais qu'il vise même l'effet contraire. Il augmente la taxe d'accise sur les boissons alcooliques à compter du 1er octobre 1984 et n'apporte aucun changement au prélèvement spécial de canadianisation de quatre cents le gallon sur le prix de l'essence à la consommation, droit dont le but original a été accompli. C'est comme si le gouvernement disait aux touristes canadiens d'aller prendre leurs vacances ailleurs, qu'il ne veut pas les voir dépenser ici. Le gouvernement ne veut peut-être pas d'eux, mais je puis vous assurer que ce n'est pas le cas des chefs d'entreprises touristiques de Parry Sound-Muskoka et du reste du Canada.

* * *

LE LOGEMENT

LE REEL—ON DEMANDE DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, un commettant, m'a signalé récemment qu'après avoir signé une offre en vue d'acheter une maison, il a constaté par la suite qu'une fois qu'il est mis fin à un REEL et que le chèque représentant le produit accumulé de ce REEL a été encaissé, il n'est plus possible de le rétablir. Bien que je comprenne le bien-fondé général de cette disposition, je crois qu'il devrait y avoir des exceptions à la règle. Je songe, entre autres, au rétablissement d'un REEL quand la vente n'est pas conclue et que l'acheteur prévu n'est pas en cause.

Article 21 du Règlement

Comme de nombreux députés qui sont avocats s'en rendent compte, les marchés échouent souvent parce que certaines conditions ne sont pas remplies. A ce stade-là, l'acheteur a déjà pris des arrangements financiers et monnayé son REEL.

Les règlements régissant les REEL prévoient que le détenteur d'un REEL annulé jouit d'un délai de trois ans pour acheter une maison et réclamer un dégrèvement d'impôt sur le revenu, mais celui qui monnaye un REEL et qui ne réussit pas à acheter une propriété n'est plus autorisé à réclamer ce dégrèvement et à percevoir des intérêts déductibles sur les fonds accumulés dans le régime. A mon avis, la chose est déraisonnable et je recommande instamment au ministre du Revenu national (M. Bussière) d'envisager la possibilité d'autoriser ces particuliers malchanceux à racheter leur REEL même s'il faut leur réclamer des frais raisonnables d'administration.

* * *

LA SANTÉ

LES DANGERS QUE PRÉSENTENT L'ESSENCE AU PLOMB POUR LES ENFANTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, en tant que critique du Nouveau parti démocratique en matière de santé, je prie le gouvernement de réagir rapidement et de façon décisive aux revendications de divers groupes qui s'inquiètent au sujet de la santé des enfants canadiens, et de prendre des mesures pour accélérer le programme de suppression graduelle de la vente de l'essence au plomb. Comme le soulignent les annonces publicitaires lancées par ces groupes, il a bel et bien été établi scientifiquement que la pollution par le plomb est dangereuse pour les enfants et que des taux élevés de plomb dans le sang sont la cause de graves problèmes neurologiques.

Étant donné que le plomb est particulièrement toxique pour le cerveau et le système nerveux de l'enfant en pleine croissance, et que les enfants absorbent beaucoup de plomb parce qu'ils jouent dehors, l'inertie du gouvernement en cette matière de pollution met constamment en danger la santé des enfants canadiens.

Les risques sont plus grands dans les villes. Des contrôles effectués dans des centres-villes canadiens révèlent des niveaux de plomb de trois à six fois plus élevés que la moyenne. Si le Canada a fait figure de pays avant-gardiste dans les années 30 quand il a supprimé le plomb dans de nombreuses peintures d'intérieur, il est maintenant plus lent que les États-Unis et la plupart des pays européens à se pencher sur le problème de la pollution causée par l'essence au plomb.

Le 11 mars dernier, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a fait état de projets pour accélérer le programme de suppression graduelle de la vente de l'essence au plomb et a inauguré une période de débat et d'étude de 60 jours après laquelle il présentera sa recommandation définitive. Je le prie d'écouter ceux qui s'intéressent à la santé des enfants canadiens et non ceux qui trouvent un intérêt économique dans la commercialisation de l'essence au plomb.

LA CONSTITUTION

L'ENCHÂSSEMENT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je tiens à dire que je suis carrément en faveur de l'inclusion des droits de propriété dans la constitution. Néanmoins, le fait est que les droits de propriété et les droits civils relèvent de la compétence constitutionnelle des provinces. Les droits de propriété sont garantis par la Déclaration albertaine des droits depuis 1972 et la plupart des gens s'en accommodent.

Le premier ministre (M. Trudeau) mérite des félicitations pour avoir proposé, avec l'appui du caucus progressiste conservateur, une journée additionnelle de débat sur cette question, car il dure déjà depuis que M. Diefenbaker a présenté sa Déclaration canadienne des droits. Toutefois, il faut bien se rendre compte que, si la proposition du premier ministre était acceptée par sept provinces regroupant plus de 50 p. 100 des Canadiens, elle serait sujette à l'article dérogatoire et à l'abstention facultative de trois provinces. Quel serait le résultat, sinon la fragmentation équivoque des compétences d'un bout à l'autre du pays?

• (1410)

La résolution préconisée par le premier ministre aurait peut-être plus de sens si elle comprenait deux articles additionnels: premièrement, dans le cas des droits de propriété, que les provinces ne puissent pas se prévaloir de l'article dérogatoire et, deuxièmement, qu'il soit loisible aux provinces d'adopter une telle disposition constitutionnelle—au lieu de s'abstenir facultativement—quand bon leur semble ou si elles portent au pouvoir un gouvernement disposé à donner son appui à cet amendement constitutionnel.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE CONFIRMANT L'OPPOSITION À L'IMPOSITION OBLIGATOIRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir annoncer les résultats d'un sondage commandé par la station de radio CKO et effectué par la société Ron Rotenberg et Associés, entreprise privée de sondage. Cette enquête, menée dans la région torontoise, confirme les résultats de sondages semblables effectués par Loblaws, Dominion, La Fédération canadienne des épiciers détaillants et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. La grande majorité des Canadiens de toutes les catégories d'âge ne sont pas en faveur de l'imposition du système métrique. Voici donc les résultats obtenus.

La première était la suivante: êtes-vous d'avis que l'utilisation du système métrique, comme les litres, les kilogrammes et les kilomètres, etc., devrait être facultative, c'est-à-dire qu'il incomberait à chacun de décider s'il adoptera le système métrique, ou le gouvernement devrait-il l'imposer par voie législative? Parmi les répondants, 66.8 p. 100 ont opté pour l'utilisation facultative contre seulement 28.4 p. 100 pour l'application obligatoire.

Voici maintenant la deuxième question: quel système de mesure préférez-vous en général utiliser, les mesures impériales comme les pintes, les livres, les milles, etc., ou les mesures métriques comme les litres, les kilogrammes et les kilomètres? Une proportion de 64.8 p. 100 préfère le système impérial et 26.6 p. 100, le système métrique. De plus, il faut souligner que les répondants de 18 à 29 ans ont opté dans une proportion de 73.3 p. 100 pour l'utilisation facultative, contre 26.7 p. 100 pour l'utilisation obligatoire.

J'exhorte donc les Canadiens à écrire au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), en n'oubliant pas de me faire parvenir le double de leur lettre, pour demander le retour à la conversion facultative au système métrique comme c'est le cas aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES SALAIRES DES FEMMES—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE DONNER L'EXEMPLE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, les données du recensement que l'on vient de publier confirment que les femmes continuent à gagner beaucoup moins que leurs collègues masculins. Plus de 1.5 million de femmes ont pris un emploi depuis 1970 et pourtant l'écart salarial entre hommes et femmes n'a diminué que de 4 p. 100. Proportionnellement, les femmes gagnent 64c. pour chaque dollar que gagnent les hommes.

Des milliers de femmes sont mal payées et doivent élever des enfants dans la pauvreté à cause de l'inertie du gouvernement. Le ministre chargé de la condition féminine rend les gouvernements provinciaux responsables de cet état de choses. Mais au lieu de se défiler, le gouvernement fédéral devrait leur donner l'exemple. Le gouvernement fédéral a toujours refusé de prendre des mesures coercitives pour remédier à cet état de choses au sein de la Fonction publique et des entreprises avec lesquelles il fait affaire.

Les Libéraux font en sorte que les femmes continuent de gagner des petits salaires en leur imposant le programme des 6 et 5 p. 100 qui les empêche d'exercer leur droit à la négociation. Ils rejettent du revers de la main les droits que les commis et les gens à tout faire, la plupart des femmes, ont gagnés de haute lutte.

Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple aux provinces. Il doit s'assurer que le principe qui veut que pour un travail comparable, on reçoive un salaire égal, soit respecté au sein de la Fonction publique et il doit adopter des programmes à caractère coercitif dans tous ses services au Canada.

* * *

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DE LA CÔTE EST—ON DEMANDE D'AGIR

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, parce qu'il est incapable d'agir d'une façon décisive et avec un certain sens de l'urgence à propos de la restructuration, le gouvernement cause des torts graves, peut-être même irréparables à la fragile économie des provinces de l'Atlantique surtout à celle de Terre-Neuve dont la pêche, sa principale source de revenu, fournit directement et indirectement du travail à 80,000 personnes. Ce secteur traverse la pire crise de son histoire, chose qui n'est même pas mentionnée dans le budget du ministre des Finances (M. Lalonde).

Le cabinet est déjà saisi d'un nombre de projets relatifs à la restructuration, à la gestion et à la rénovation de la flotte, et l'inaction du gouvernement pourrait gravement compromettre nos marchés et surtout favoriser nos concurrents. Et pourtant, six mois après le dépôt du rapport Kirby, la seule réponse que puisse nous donner le ministre d'État au Développement économique (M. Johnston) chargé du dossier, c'est qu'il a reçu un mandat de négocier et que des négociations se poursuivent.

Des milliers d'emplois sont en jeu, madame le Président, et j'exhorte le gouvernement à agir immédiatement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. ARTHUR MAGUGU, MINISTRE DES FINANCES DU KENYA

Mme le Président: Je voudrais signaler à l'attention des députés la présence dans notre tribune de Son Excellence, M. Arthur Magugu, ministre des Finances du Kenya.

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES FRÉGATES DE PATROUILLE POUR LA DÉFENSE NATIONALE—L'ADJUDICATION DU CONTRAT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le cabinet décidera bientôt lequel des deux soumissionnaires retenus, soit St. John Shipbuilding ou Scan Marine, obtiendra le contrat pour construire la frégate de patrouille. Comme le ministre le sait sans doute, le choix de St. John Shipbuilding permettrait au Cabinet de réaliser ses objectifs. Garantira-t-il à la Chambre que le contrat sera adjugé en fonction des besoins de la défense et non pas d'avantages politiques?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je peux garantir au député que le choix se fera de façon à obtenir le meilleur navire, le plus grand nombre d'avantages industriels et la meilleure participation canadienne possible.

Questions orales

LA PROPRIÉTÉ DES CHANTIERS SOUMISSIONNAIRES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, quand les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1980, ils ont mis ce projet en veilleuse pendant six mois parce qu'ils tenaient à canadianiser les divers consortiums. La société Scan Marine a été créée par Pratt and Whitney, qui appartient entièrement à la société United Technologies du Connecticut, et lui appartient à 49 p. 100, tandis que le groupe Irving du Nouveau-Brunswick est l'unique propriétaire de St. John Shipbuilding. La décision du gouvernement tiendra-t-elle compte de ce facteur?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je suis très heureux que le député ait déclaré que nous tenions à canadianiser les soumissions et à garantir que les principales sociétés en cause dans les deux soumissions étaient canadiennes, comme c'est le cas maintenant.

Pour ce qui est du choix définitif, j'ai déjà dit au député sur quels critères la décision se baserait dans ma réponse précédente. Il n'a qu'à attendre que cette décision soit prise, ce qui se fera, j'espère, à la fin de juin ou au début de juillet.

LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a demandé aux consortiums d'inclure dans leur soumission un état comparatif du coût de construction des navires dans différents chantiers, par exemple, si deux étaient construits dans les Maritimes, deux dans la région du Saint-Laurent et deux sur la côte ouest, comme le gouvernement conservateur voulait le faire? A-t-il songé à répartir les travaux de construction entre trois chantiers navals, par exemple, pour que les navires soient terminés le plus tôt possible et pour faire profiter diverses régions des emplois qui seront créés dans cette industrie qui est dans un profond marasme?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je prends note des instances du député.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous devriez les prendre au sérieux.

M. Blais: Malheureusement, les conservateurs se sont occupés de ce contrat pendant si peu de temps que nous possédons très peu de détails sur ce qu'ils comptaient faire.

LA COMMANDE D'AVIONS-CITERNES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui a annoncé que le gouvernement envisage de dépenser jusqu'à 147 millions de dollars pour l'achat de 20 avions-citernes Canadair CL-215, aux termes du Programme spécial de relance. Cependant, si on lit entre les lignes, on constate que le gouvernement ne s'est engagé à acheter que quatre avions, en fait, les 16 autres devant être commandés uniquement si les provinces participent également au programme.

Combien le gouvernement a-t-il vraiment prévu de dépenser à l'égard de ces quatre appareils, et pourquoi le ministre a-t-il volontairement gonflé les chiffres relatifs à la création d'emplois? En effet, pour créer 650 emplois, comme il le prétend, il faut que les 20 avions-citernes soient construits.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, si l'honorable représentante avait été là lorsque j'ai fait cette déclaration et si elle avait prêté attention à ce que j'ai dit à la Chambre, elle saurait que j'ai bien insisté en disant que le gouvernement allait acheter quatre appareils pour les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et qu'il achèterait les 16 autres à condition que les provinces participent aux frais à parts égales. Plus de la moitié des provinces nous ont déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes à participer au programme. Je suis convaincu que nous achèterons le nombre voulu d'avions.

D'autre part, il y a de bonnes chances pour que 20 autres appareils soient vendus à l'étranger. Je ne puis pas le garantir, bien entendu, mais nous avons de bonnes raisons de croire que cette vente va avoir lieu. J'ai été extrêmement clair à ce sujet, tant lors de la conférence de presse qu'à la Chambre. Je suis heureux de constater que l'honorable représentante a fini par saisir l'importance de cette déclaration.

Des voix: Bravo!

LE COÛT D'UNE HEURE DE VOL DU CL-215

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Environnement. Il a insisté sur la création de 650 emplois, mais ceux-ci ne seront offerts que dans deux ans et demi d'ici, et seulement si l'on construit 20 avions-citernes.

• (1420)

Si trois provinces seulement ont commandé des CL-215 au cours des 25 dernières années, c'est en raison de leur prix prohibitif. Une étude du service des forêts de l'Alberta, en 1976, mentionnait que le CL-215 coûtait $8,277 par heure de vol, soit 11 fois plus que l'avion-citerne CANSO qui ne coûtait que $707. Si l'on rajuste les chiffres pour tenir compte de l'inflation le coût d'une heure de vol de l'appareil de Canadair est probablement de l'ordre de $15,000.

Étant donné le prix élevé des CL-215, le ministre peut-il nous assurer que les provinces paieront leur part de 100 millions de dollars ou bien leur offre-t-il un prix particulièrement intéressant?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, il faut que le député sache que le CL-215 est sans aucun doute le meilleur avion pour ce genre de travail. C'est non seulement le meilleur au Canada, mais c'est l'un des meilleurs au monde.

Elle semble être surprise ou inquiète du prix d'achat de ces avions. J'aimerais qu'elle s'inquiète davantage des pertes que causeraient les incendies de forêt si nous n'avions pas ce type d'avion. Ces pertes peuvent atteindre jusqu'à 350 millions de dollars par année.

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES S'OPPOSANT AUX CHANGEMENTS PROJETÉS

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui sait très certainement que l'Assemblée législative du Manitoba a adopté à l'unanimité le 15 mars dernier une résolution rejetant son projet réforme du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il n'est pas sans savoir non plus que cette résolution va dans le même sens que celle qui a été adoptée par l'Assemblée législative de la Saskatchewan, toujours à l'unanimité, le 22 février. Comment, dans ce cas, peut-il prétendre avoir l'appui unanime des gens dans l'Ouest pour modifier le tarif du Corbeau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je sais tout cela. Je connais fort bien le dossier.

LA JUSTIFICATION DE LA POSITION DU MINISTRE

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, dans ce cas, ne trouve-t-il par répréhensible de sa part de décider ce qui convient le mieux aux agriculteurs de l'Ouest alors qu'il n'est appuyé que par les députés de l'est du pays? Comment peut-il justifier ce genre d'intervention unilatérale qui nous rappelle l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques qui estimaient savoir ce qui était dans l'intérêt de ce pays? Comment peut-il se permettre une telle attitude totalitaire envers les agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je savais que le député allait me poser une question supplémentaire et que j'allais pouvoir ainsi expliquer le sens de ma réponse laconique. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'à l'heure actuelle dans l'Ouest comme dans l'est du pays, quantité de gens, de groupes et d'associations de toutes sortes sont réunis autour de la table de négociations.

Je regrette de ne pas avoir avec moi le texte de la déclaration du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan qui, après avoir présenté son plan en neuf points, a dit que lorsqu'il négociait avec le gouvernement fédéral, il ne dévoilait pas toutes ses cartes. Ce que je veux dire, c'est que les gens sont portés à prendre des positions extrémistes. Le plan en neuf points de la Saskatchewan le prouve. Ensuite à la conférence de presse qui suit l'annonce publique de la position de chacun on constate en général une plus grande volonté de compromis que lors de la déclaration initiale. C'est ce que je voulais dire.

LA POLITIQUE D'ABANDON DE TRONÇONS FERROVIAIRES

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, le ministre sait manifestement que les agriculteurs éprouvent des difficultés à cause des prix qui ne cessent de baisser. Comment peut-il justifier le harcèlement dont sont victimes les agriculteurs de l'Ouest car c'est ainsi que j'appellerais la double attaque qu'il leur fait subir. Comment peut-il envisager d'éliminer le tarif du Corbeau, tout en continuant à appliquer la politique d'abandon des tronçons ferroviaires de son gouvernement? Comment peut-il justifier ce double assaut contre les agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): A propos du programme d'abandon de tronçons ferroviaires, madame le Président, on devrait savoir à quoi s'en tenir. En dépit de tous les changements technologiques survenus depuis, nous disposons encore de 88 p. 100 de tous les tronçons ferroviaires qui constituaient notre réseau dans les années 30. S'il est une accusation qu'on ne saurait porter contre les gouvernements du Canada, c'est d'avoir à dessein démantelé notre réseau ferroviaire. Je le répète, nous disposons encore aujourd'hui de 88 p. 100 du réseau d'autrefois.

A propos des pertes que les agriculteurs de l'Ouest risquent d'encourir par suite des changements que j'ai annoncés le 1er février, nombreux sont ceux qui ont dit—je ne dis pas tous, car certains ont plus que d'autres de respect de la vérité—que les agriculteurs de la Saskatchewan encourraient des pertes énormes qui atteindraient peut-être un milliard de dollars. Le plus souvent, ils oublient de dire que pour sa part le gouvernement fédéral s'est engagé à lui seul à verser en contrepartie quelque 900 millions de dollars pour assurer la rentabilité de l'exploitation. Ils oublient également de dire que les sociétés ferroviaires investiront quelque 16.5 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie. Ce sont des détails que ceux qui ont mal accueilli ma déclaration du 1er février dernier négligent ordinairement de mentionner.

* * *

• (1425)

LES FINANCES

LE RÉGIME DE PLACEMENTS EN TITRES INDEXÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse, j'imagine, au minsitre d'État (Finances) en l'absence du ministre des Finances et du ministre d'État chargé du Développement économique. Le ministre d'État ne doit pas ignorer que le Régime de placements en titres indexés protège ceux qui placent leur argent à la Bourse contre les plus-values inflationnistes. Le ministre voudrait-il nous dire pour quelle raison il n'y a que les gros et les puissants qui sont protégés, pourquoi ceux qui placent leur argent dans de petites entreprises ne bénéficient pas des mêmes avantages et de l'équité assurés aux grosses sociétés qui ont leurs actions cotées à la Bourse?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je signalerai au député, si cela est vraiment nécessaire les autres dispositions touchant la taxe spéciale de relance annoncée au budget qui apporte, par exemple, un allégement fiscal aux petites entreprises. La disposition relative à l'achat d'actions, prévue à ce passage de la taxe spéciale de relance du budget, permet aux investisseurs canadiens, petits et gros, de placer de l'argent dans les petites et les grandes sociétés canadiennes. Ils bénéficient d'une réduction de 25 p. 100 calculée sur le montant des achats d'actions. En outre, cela va favoriser la croissance des petites et grandes sociétés. Cet avantage est généralement offert à tout l'éventail des petits investisseurs, ainsi qu'au sociétés grandes et petites.

M. Blenkarn: Madame le Président, il est dommage que le ministre d'État (Finances) soit si perdu dans les nuages. Il ne comprend pas que les crédits d'impôt à l'investissement ne bénéficient qu'à ceux qui investissent et qui mettent les gens en chômage.

LA CAPACITÉ DES PETITES ENTREPRISES DE CRÉER DES EMPLOIS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre d'État (Finances) veut-il nous dire, s'il s'agit bien d'un budget de relance, pour quelle raison le ministre ne veut pas étendre le bénéfice de cette protection contre les plus-values inflationnistes à celles des entreprises qui créent vraiment des emplois, c'est-à-dire aux petites et moyennes entreprises? Le ministre sait que d'après tous les critères utilisés, ce sont les petites entreprises qui créent des emplois. Pourquoi ne nous occupons-nous pas de création d'emplois, au lieu de protéger les gros et les puissants?

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, c'est justement ce que le budget est censé réaliser avec ce programme spécial de relance de 4.8 milliards. Il est axé sur la question de la création d'emplois, dont le ministre des Finances a traité au début et à la fin de son exposé. C'est justement cela que vise le budget. Ces 4.8 milliards sont fractionnés en deux. Il y a d'abord les 2.4 milliards pour les infrastructures, destinés à donner immédiatement du travail à des Canadiens. Il y a ensuite les 2.4 milliards de la partie investissement du budget, qui a pour but de fournir des éléments propres à amener des Canadiens à investir, à mettre en train des petites entreprises. Ces petites entreprises sont favorisées dans le programme spécial de relance de 2.4 milliards. Elles bénéficient d'un avantage de près de 100 p. 100 par rapport aux grandes sociétés. Le programme est entièrement orienté vers la création d'emplois. Quand les entreprises se remettront à entreprendre, les travailleurs se remettront à travailler.

* * *

AIR CANADA

LA LOCATION DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il nous dire si l'enquête que la GRC mène actuellement au sujet de la location du siège social d'Air Canada à Montréal concerne une transaction frauduleuse de 3.6 millions que le président du conseil d'administration d'Air Canada et trois autres personnes auraient conclue secrètement entre le 1er juillet et le 14 novembre 1982?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme je l'ai dit bien clairement l'autre jour, afin que nul n'en ignore, je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit au sujet de cette enquête.

M. Stevens: Pourquoi?

M. Pepin: J'ai expliqué pourquoi l'autre jour. Cette enquête relève du ministre de la Justice. Ce dernier a répété à maintes reprises qu'il ne pouvait rien dire de plus pour le moment. Je suppose que le député comprend ses raisons. Nous connaîtrons sans doute les résultats de cette enquête quand elle sera terminée.

• (1430)

LES NÉGOCIATIONS SUR LES DROITS D'ATTERRISSAGE DE TAP PORTUGUESE AIRWAYS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, cette affaire traîne depuis trop longtemps. Le ministre ou son collègue de la Justice devrait pouvoir nous préciser aujourd'hui même quand l'enquête a débuté, quand elle sera terminée et si le président du conseil d'administration est accusé d'avoir reçu ou accepté de TAP Portuguese Airways des billets d'avion permettant aux trois personnes accusées de fraude de voyager aller et retour entre Montréal et Lisbonne, afin d'exercer leur influence ou d'aider TAP à obtenir le droit d'atterrir à Toronto.

Entretemps, j'ai appris que le ministère des Affaires extérieures poursuivrait, en juin ou juillet, les négociations sur les droits d'atterrissage, si bien qu'un ministre devrait certainement pouvoir nous dire ce qui se passe dans la plus grosse compagnie aérienne du pays. C'est une société de la Couronne qui a des comptes à rendre aux citoyens.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, jusqu'ici, le député a toujours montré qu'il comprenait les traditions du Canada. J'espère qu'il continuera. Dans sa question, le député laisse entendre qu'il faudrait tenir un procès à la Chambre ou présenter au Parlement un rapport sur des faits faisant l'objet d'une longue enquête. Cela ne s'est encore jamais vu au Canada, et j'espère que les députés de l'opposition seront les premiers à rejeter pareille idée.

* * *

LE TOURISME

LA CONCURRENCE LIVRÉE PAR LE GOUVERNEMENT AU SECTEUR PRIVÉ

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), je vais poser ma question au ministre des Transports, puisque son ministère est partiellement responsable des problèmes qu'éprouve actuellement le secteur touristique. L'Association des propriétaires d'hôtels et de motels de la région d'Ottawa ainsi que l'Office du tourisme et des congrès de la capitale du Canada m'ont signalé que le gouvernement fédéral livrait une concurrence déloyale aux installations d'hébergement, de conférence et de formation du secteur privé en offrant ses propres installations au tiers, voire au sixième du prix que les hôteliers sont obligés de demander pour faire leurs frais. Le ministre peut-il nous expliquer quelles bonnes raisons le gouvernement fédéral peut-il bien avoir pour baisser de façon aussi artificielle le prix de location de ses installations et pour employer des méthodes de réservation déloyales, alors que le secteur de l'hébergement est aux prises avec des difficultés économiques aussi graves?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cela n'est pas du ressort de mon ministère, bien sûr. Je vais signaler cette question au ministre responsable du Tourisme, mais je doute qu'il puisse résoudre d'un seul coup le problème de la concurrence que se livrent au Canada les secteurs privé et public. Le représentant devrait aller voir le ministre pour lui exposer la situation telle qu'il l'entend. Un ministre ne peut pas répondre à des questions d'une telle envergure.

LES PRIX DEMANDÉS AU CENTRE DE FORMATION DE CORNWALL

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, à Cornwall, en Ontario, il existe un immeuble exploité, semble-t-il, par le ministère des Transports. Outre ses 700 chambres, il comporte des salles de réunion et de loisirs. La chambre et trois repas coûtent $20 par jour, par personne. Le gouvernement prétend rentrer dans ses frais avec cette affaire. Le ministre voudrait-il nous indiquer quelle proportion des frais il récupère en ne demandant que $20 par jour?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, tout le monde connaît ce centre que mon ministère possède à Cornwall. On s'en sert beaucoup pour former le personnel des transports: contrôleurs de l'air, pilotes, et ainsi de suite. C'est une réussite. Nous formons actuellement à Cornwall des personnes de l'étranger. Le Canada en est très fier et je suis convaincu que la population de Cornwall s'en réjouit. Si le député veut chercher noise à ces gens là-dessus, qu'il prenne soin de bien s'armer, parce qu'il aura affaire à forte partie.

* * *

LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

LE DANGER DE PERTES D'EMPLOIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Hier, le premier ministre a signalé qu'il n'avait nullement l'intention d'exiger des usines qui ferment leurs portes ou déménagent d'une région à l'autre du Canada ou qui quittent le Canada pour aller s'installer ailleurs dans le monde, qu'elles divulguent publiquement les raisons de leur déplacement. Nous découvrons aujourd'hui que le gouvernement n'a nullement l'intention de protéger les près de 80,000 emplois dans l'industrie du vêtement, la plupart se trouvant dans de petites localités du Québec et certaines régions de l'Ontario et du Manitoba et qu'il n'a élaboré aucune stratégie générale à cette fin. Si le gouvernement n'a aucune stratégie générale à proposer pour protéger ces travailleurs contre la perte inévitable de leurs emplois où le ministre croit-il que ces gens trouveront du travail?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député a tort de prétendre que le gouvernement n'a aucune politique pour ce qui est de protéger les emplois dans les industries du textile, du vêtement et de la chaussure. De fait, le gouvernement a pris des dispositions importantes depuis dix 10 ou 15 ans en imposant des contingents à de nombreuses usines de textile, ainsi qu'à des fabriques de vêtements et de chaussures au Canada. De plus, sauf erreur, ce sont des membres de son parti des diverses régions du pays qui ont déclaré que le gouvernement fédéral protégeait ces industries depuis trop longtemps et que dans de nombreux cas, on devrait admettre un plus grand nombre de ces produits pour venir en aide aux pays du tiers monde. La question du député m'étonne quelque peu.

M. Deans: Je présume que pour croire à cela vous devez croire à vos propres inepties.

LA MODERNISATION DES USINES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre d'État (Commerce international) vient de nous faire savoir qu'il n'a pas l'intention d'adopter la proposition que lui a faite le directeur du syndicat des travailleurs du vêtement et de solliciter de l'aide dans le cadre du GATT pour combattre l'érosion de l'industrie canadienne du vêtement. Est-il raisonnable de rester tranquillement les bras croisés pendant que de petites villes monoindustrielles risquent la ruine à cause des fermetures qui sont inévitables par suite de l'incapacité du Canada de fournir une protection et une aide raisonnables au secteur du vêtement qui emploie la majorité des travailleurs de bien des petites localités de l'Ontario et du Québec? Sinon, pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas un programme général de modernisation et de restructuration de ces entreprises afin que ces petites localités ne finissent pas par disparaître?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député me déçoit un peu.

M. Deans: Je m'en fiche bien.

M. Lumley: Il y a deux ans, le gouvernement canadien, le gouvernement actuel a lancé le programme OCRI, ou CIRB en anglais, devant consacrer 267 millions de dollars à faire exactement ce que le député vient de demander—moderniser et restructurer l'industrie des textiles, du vêtement et de la chaussure.

M. Deans: Cela n'a pas marché.

M. Lumley: Je regrette beaucoup, mais je ne suis pas d'accord avec le député, qui aurait mieux fait de consulter les entreprises qui ont bénéficié des quelque 100 millions de dollars déjà dépensés. Nous avons mené ce programme en même temps que nous étions à négocier dans le cadre du MFA les quotas pour les textiles et le vêtement dans tout le pays. Pour ce qui est de l'industrie de la chaussure, le député a, si je ne m'abuse, présenté des instances pour le compte de sociétés de sa circonscription à propos de quotas de chaussures . . .

M. Deans: C'est exact.

M. Lumley: . . . et le gouvernement a pris des mesures il y a six mois. Je ne vois pas sur quoi repose la question du député.

* * *

LES PÊCHES

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS DE LIMITER L'IMPORTATION DE PÉTONCLES DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, je ne sais si je dois poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais l'un d'entre eux acceptera peut-être d'y répondre. A l'heure actuelle, on compte 40 pétoncles par livre pour les exportations vers les États-Unis et, d'après ce calcul, ce secteur à lui seul a rapporté 88 millions de dollars au Canada l'an dernier.

Comme l'industrie canadienne sera anéantie si les États-Unis donnent suite à leur projet de restreindre les importations de pétoncles à 30 coquillages à la livre à partir du 15 mai, ce qui n'est plus très loin, je voudrais savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est au courant de ce problème. Dans l'affirmative, a-t-il pris des mesures pour encourager les Américains à accepter la contre-offre du Canada, à savoir 35 pétoncles à la livre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'admets en toute franchise que je ne suis pas au courant de ce problème. Je vais me renseigner sans tarder.

M. Crouse: Je tiens simplement à insister sur ce que je viens de dire. Si les Américains donnent suite à leur projet, la pêche aux pétoncles ne sera plus viable dans notre pays.

L'OBSTACLE AUX ÉCHANGES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, comme bon nombre de Canadiens estiment que la proposition américaine constitue en fait un obstacle non tarifaire aux échanges entre nos deux pays, le ministre va-t-il en discuter avec son homologue américain, dans l'espoir de résoudre ce problème important?

• (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai déjà abordé ces questions à maintes reprises avec mon homologue américain. J'ai déjà discuté avec lui du projet d'enquête, par les autorités douanières américaines, sur les importations de poisson du Canada. Je lui ai pas caché notre inquiétude à ce sujet, en lui disant qu'il est inutile, à notre avis, au gouvernement américain de mener une nouvelle enquête pour déterminer s'il y a lieu de prévoir une compensation à l'égard des produits de la pêche, parce que les enquêtes qui ont déjà été effectuées ont prouvé que ce n'était pas justifié. C'est pourquoi je n'ai aucune hésitation à aborder cette question et d'autres touchant la pêche avec le secrétaire d'État américain.

LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PÊCHE DE LA CÔTE EST

L'hon. James A. McCrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Du fait que le gouvernement ne s'est pas encore décidé à restructurer le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, cela a fait perdre des milliers d'emplois même dans la circonscription du ministre. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore pris de décision au sujet de la restructuration et de la gestion de la flotte, et du remplacement des bâtiments devenus vermoulus ou vieillis, deux facteurs qui revêtent une importance vitale pour les provinces de l'Atlantique et le secteur de la pêche dans cette région du pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député sait pertinemment que le gouvernement a confié à M. Kirby le mandat de négocier avec les autorités provinciales, les représentants du secteur de la pêche et tous les intéressés. Que je sache, ces négociations vont bon train à l'heure actuelle. Aussitôt qu'elles auront abouti et que M. Kirby sera en mesure d'en rendre compte au gouvernement, au comité spécial et au ministre des Pêches et des Océans, nous prendrons une décision dans les plus brefs délais.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA CONCURRENCE FAITE AUX PETITS HEBDOMADAIRES PAR LA VENTE D'ESPACE PUBLICITAIRE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Postes canadiennes. Il n'est pas sans savoir, j'en suis persuadé, que les receveurs des postes de petites agglomérations vendent maintenant de l'espace publicitaire dans des opuscules devant être imprimés et distribués par les Postes canadiennes à tous ceux qui reçoivent du courrier. Cette situation a des conséquences fâcheuses pour les hebdomadaires de ces petites agglomérations qui comptent sur les recettes de la publicité pour survivre. Pourquoi les Postes canadiennes entrent-elles en concurrence directe avec les petits hebdomadaires en vendant ainsi de l'espace publicitaire? Que compte faire le ministre à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je vais soulever cette question avec le président de la Société canadienne des postes, et je donnerai une réponse à l'honorable député.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD SUR LA PÊCHE AU SAUMON DANS LE PACIFIQUE-NORD—LA PROTECTION DES ESPÈCES CHINOOK ET COHO

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'avais espéré poser une question au ministre des Pêches et des Océans. En son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. Ni le Canada ni les États-Unis n'ont ratifié l'accord sur la pêche au saumon dans le Pacifique-Nord. Cela étant, le secrétaire parlementaire sait-il si le ministre juge que ses représentants ont pris les mesures voulues et que les quotas et les limites nécessaires relatives aux régions et aux espèces ont bien été appliqués pour s'assurer que les diverses espèces de saumon, surtout le Chinook et le Coho ne disparaissent pas? Croit-il, en outre, que l'on pourra faire respecter les règlements adoptés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, en l'absence du ministre, je vais essayer de répondre à la question du député. Si je comprends bien, il fait allusion à l'entente conclue par le Canada et les États-Unis. Les négociations sont maintenant terminées et nous avons passé un arrangement. Nous nous sommes arrêtés là car, sauf erreur, à l'heure actuelle, le gouvernement américain désire soulever d'autres points. En fait, le secrétaire d'État Shultz m'en a avisé lorsque je me suis rendu à Washington, il y a quelque temps. Nous n'avons pas poursuivi les négociations depuis lors, car, à l'époque, nous avons jugé avoir passé un arrangement satisfaisant pour les deux pays. Il est évident que nous n'accepterons les modifications proposées par les États-Unis que si l'accord demeure quand même satisfaisant pour les deux parties.

LES DANGERS DE LA SUREXPLOITATION DES LIEUX DE PÊCHE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'ait répondu. Il a évité de traiter la question au fond, évidemment, puisque c'est une affaire intérieure. Comme il a pris la peine de parler de ses aspects d'ordre international, voudrait-il nous dire s'il croit que les arrangements qui sont en vigueur ou qui devraient l'être permettront d'éviter que ne s'aggrave le différend qui oppose le Canada et les États-Unis à propos de la surexploitation des lieux de pêche à proximité de la frontière internationale, à l'embouchure du détroit Juan de Fuca et au large des Îles Reine-Charlotte?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes d'avis que la conclusion de cette entente, si nous parvenions à la faire ratifier, trancherait une question en litige de longue date dans le cadre de nos arrangements bilatéraux. Ce serait à l'avantage du Canada que de réussir à régler cette affaire.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): La saison de pêche est ouverte.

M. MacEachen: Il est vrai que la saison de pêche est ouverte, mais l'entente ne peut absolument pas être ratifiée en vitesse à cause des nouvelles questions que les États-Unis ont soulevées.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES FONDS AFFECTÉS À L'ALBERTA

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, puisque le ministre d'État chargé du Développement économique est absent, je poserai ma question au ministre d'État aux Finances. Quelle partie des crédits de 2.4 milliards de dollars annoncés dans le budget du 19 avril pour les travaux publics sera affectée à l'Alberta?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le ministre a dit que l'on ferait en temps et lieu des déclarations dans les différentes régions du pays qui sont concernées, notamment dans les régions qui profiteront des projets d'infrastructure. Le projet d'achat de bombardiers à eau est un des premiers projets qui ont été annoncés. Ce programme englobe plus de 100 projets. Certains d'entre eux nécessitent l'approbation des conseils et des organismes locaux et des gouvernements provinciaux. Il faut beaucoup de coordination. Le problème, c'est que s'ils avaient été instaurés et mis au point avant l'exposé budgétaire, et si on avait révélé des renseignements à ce sujet d'avance, on aurait enfreint le caractère secret des préparatifs du budget. On est en train de mettre ces projets au point; ils seront annoncés en temps et lieu, d'ici quelques semaines, à mon avis.

LE PROJET PLACE CANADA À EDMONTON

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, je voudrais que le ministre reconnaisse que le maire de la ville d'Edmonton a raison d'insister sur l'importance qu'attache sa ville à des projets comme ceux-là, compte tenu du fait que le taux de chômage dépasse 13 p. 100 dans cette ville, dans le télégramme qu'il a envoyé à certains collègues du ministre qui font partie du cabinet. Il insiste surtout sur l'importance du projet relatif à Place Canada. Le ministre peut-il nous dire si l'on songe à ce projet. Dans l'affirmative, quand pouvons-nous espérer qu'une déclaration sera faite à son sujet et quelle somme sera attribuée à la province?

• (1450)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai pas vu le télégramme auquel le député fait allusion; par conséquent, je ne peux rien dire sur le projet. Le député n'a même pas précisé comment s'appelle le projet dont il est question dans le télégramme.

Cela dit, je suis certain que beaucoup de municipalités canadiennes seront heureuses et que les dépenses de 2.4 milliards de dollars qui seront faites dans toutes les provinces et dans bien des municipalités de toutes les régions du pays les aideront beaucoup. Il est certain que bien des représentants des municipalités songent beaucoup au problème du chômage. Il ne fait aucun doute que ces projets seront bien accueillis, surtout dans les régions où le chômage est aigu.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES DROITS RELIGIEUX DES AUTOCHTONES—LA GRÈVE DE LA FAIM ENTREPRISE PAR DES DÉTENUS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): C'est au solliciteur général que je m'adresse, madame le Président. Le ministre sait sans doute que trois autochtones détenus en Alberta et en Colombie-Britannique, soit Gary Butler, Darelle Butler et Stuart Stonechild, sont entrés dans leur 29e jour de jeûne spirituel et que leur état de santé se détériore. Les détenus cherchent à faire pleinement reconnaître leur droit de s'adonner à leurs pratiques religieuses et demandent notamment d'avoir accès à des étuves sacrées et de fumer le calumet rituel. Étant donné que la possibilité de se livrer à ces pratiques constitue véritablement un droit, et non pas seulement un privilège à négocier, quelles mesures le ministre entend-il prendre immédiatement pour reconnaître ce droit à tous les autochtones détenus dans des pénitenciers de compétence fédérale et pour faire cesser les politiques racistes que le Service correctionnel applique dans nos prisons?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je dois dire que je n'éprouve guère de sympathie pour ces détenus autochtones qui font la grève de la faim sur la côte du Pacifique, tout particulièrement parce qu'ils ont bien pris soin, avant d'entreprende leur grève, de s'engraisser pendant plusieurs semaines.

Nous avons adopté une politique éclairée en ce qui concerne les rites spirituels des autochtones. Les tribunaux de la Colombie-Britannique devant qui les autochtones m'avaient traduit à ce sujet ont statué que notre politique est parfaitement conforme à la Charte des droits. Nous avons aménagé trois étuves sacrées dans d'autres établissements de détention et pénitenciers fédéraux canadiens sans que des autochtones aient été obligés d'entreprendre une grève de la faim et sans qu'un député néo-démocrate ait eu à intercéder.

D'autre part, deux de ces grévistes de la faim sont citoyens américains. S'ils souhaitent être transférés dans des prisons des États-Unis pour y jouir de conditions plus «éclairées», ils n'ont qu'à m'en faire la demande. Je m'empresserai d'obtempérer à leur requête.

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je suis curieux de savoir si la nouvelle conception de la discipline que se fait le ministre impose des normes différentes aux prisonniers canadiens et à ceux qui ne le sont pas.

Le ministre a reconnu vendredi dernier que les autochtones n'avaient pas par le passé le droit de s'adonner à leurs pratiques religieuses dans nos pénitenciers bien qu'ils y soient en nombre disproportionné.

Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que lorsqu'il établira les nouvelles lignes directrices concernant les pratiques religieuses, il collaborera pleinement avec les représentants des Indiens de l'Assemblée des Premières Nations et les fraternités indiennes des prisons? Voudrait-il promettre à la Chambre que la question sera réglée très rapidement, étant donné surtout la gravité du jeûne spirituel que le ministre traite à la légère en dépit du fait que des vies humaines sont en jeu?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, ces détenus font volontairement la grève. Le député devrait lire la réponse que j'ai donnée vendredi.

La politique a même été modifiée. La politique actuellement en vigueur reconnaît la spiritualité autochtone et permet aux autochtones de l'exprimer dans les maisons de détention, alors que, je le répète, cela n'était pas le cas par le passé. Cette politique est maintenant en vigueur. Il s'agit d'une politique éclairée qui a été confirmée par les tribunaux.

Je fais moi-même la révision de toutes les pratiques, madame le Président. Je n'estime pas, par exemple, que les autochtones peuvent comme ils le demandent, décider librement de la quantité d'herbe sainte et de chanvre que chaque détenu peut garder dans sa cellule. La politique qui a été établie me paraît raisonnable et je suis en train de l'examiner. Je trouve que c'est une bonne politique.

Quant à la rapidité avec laquelle nous installons des étuves dans les pénitenciers où des autochtones sont détenus, nous avons tout lieu de nous enorgueillir des progrès accomplis, compte tenu des autres priorités du Service correctionnel.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SERVICE CORRECTIONNEL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Au cours des neuf derniers mois, il y a eu une émeute à Archambault, qui a causé la mort de trois gardiens et de deux détenus; il y a eu des suicides et des tentatives de suicide à Archambault, à Edmonton et dans d'autres établissements; il y a deux semaines, les membres du comité des détenus d'Archambault ont démissionné en bloc à cause des tensions entre gardiens et détenus; il y a dix jours, deux détenus ont été poignardés à Archambault; vendredi dernier, un gardien a été assassiné et un détenu a été blessé à Archambault; et enfin, dimanche dernier, un détenu reconnu coupable d'avoir assassiné un gardien à Archambault l'été dernier a été . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Friesen: Au lieu d'attendre le rapport de l'inspecteur général des services correctionnels, qui blanchira toutes les personnes en cause, le ministre ordonnera-t-il immédiatement une enquête publique et approfondie sur la situation catastrophique qui existe dans les services correctionnels du Canada?

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, Je suis de très près les problèmes relativement à l'Institut Archambault. Quatre enquêtes sont en cours actuellement, savoir celles menées par l'inspecteur général, par la police et par le coroner qui en a lui-même déclenché une. De plus, l'enquêteur correctionnel accomplit également son travail à Archambault.

Étant donné toutes ces enquêtes, je ne vois aucune justification pour ajouter à l'heure actuelle une enquête publique.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX PENSIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre a comparu devant le comité sénatorial de la santé et du bien-être pour donner des explications sur le projet de loi C-133, qui concerne l'application du programme des six et cinq à la pension de retraite de la Fonction publique. Il a dit qu'il étudierait la recommandation du comité d'exempter de l'application du programme des six et cinq les fonctionnaires retraités qui n'ont pas d'autre revenu que leur pension et dont la pension est inférieure au seuil de la pauvreté. Le ministre a-t-il étudié la question et, dans l'affirmative, quel est le résultat de ses démarches?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il faudra que je discute de la question avec mes collègues du cabinet. A mon avis, c'est une mesure qu'il faudrait prendre dans le contexte du débat sur le livre vert proposant une réforme globale du régime des pensions au Canada.

Mme le Président: Je demanderais aux députés de parler un peu moins fort dans leurs conversations privées. Il commence à être difficile d'entendre les débats.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est probablement à cause du printemps, madame le Président. C'est la première belle journée cette année.

LE RETARD DANS LA PRISE DE DÉCISION

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a précisé dans sa réponse qu'il n'a pas encore consulté ses collègues à ce sujet. Je lui rappelle qu'il s'est engagé au Sénat, le 27 janvier, à procéder à ces consultations. Y a-t-il une raison qui explique ce retard? Le gouvernement a-t-il pour politique de nous faire patienter en attendant le rapport d'un comité parlementaire sur un autre rapport, qui est lui-même une étude d'un rapport précédent, avant de s'attaquer à ces problèmes qui est de la plus grande importance pour certains retraités de la Fonction publique?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je me suis penché sur un certain nombre de problèmes touchant le régime de pensions de la Fonction publique, dont celui soulevé par mon vis-à-vis, mais ils sont tous liés à des questions fondamentales et d'une grande portée relatives à ce régime. Je crois que ces questions méritent une étude soigneuse. Il faut notamment se demander si ces problèmes doivent être résolus à part, c'est-à-dire sans toucher au régime de pensions de l'ensemble des Canadiens.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA PROPOSITION RELATIVE À LA FLUCTUATION DU TARIF SUIVANT LE COURS MONDIAL DES CÉRÉALES

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Quand il a répondu à une question posée par le député de Dauphin, le ministre a dit qu'il était prêt à négocier et qu'il l'était toujours.

Les associations des Prairies croient en général que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être établi en fonction du cours mondial des céréales, ce qui veut dire qu'il augmenterait ou baisserait selon le cours des céréales sur le marché international. Divers organismes, notamment le Manitoba Pool Elevators, préconisent une telle solution. Le ministre peut-il dire si le gouvernement songe sérieusement à cette possibilité ou s'il songe à présenter une modification à la mesure que le ministre présentera?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il me semble avoir dit tout ce que je pouvais à ce sujet quand j'ai répondu à une question du député de Crowfoot un vendredi, il y a quelques semaines. Certains pensaient même que j'étais allé trop loin. J'ai dit à ce moment-là que, de toute évidence, cette solution semblait bien populaire dans l'Ouest à l'heure actuelle. J'ai ajouté que cela m'étonnait qu'il n'en ait pas été question à l'époque de l'enquête Gilson, mais on n'en a pas parlé à ce moment-là, ce qui est assez curieux. L'idée semble maintenant avoir fait son chemin, et j'ai dit que le gouvernement le savait et serait prêt à accepter cette solution si bien des gens la réclamaient, mais uniquement à certaines conditions, puisqu'il est impossible de régler une question aussi complexe à la pleine satisfaction de tout le monde. J'invitais donc les intéressés à appuyer cette solution et à laisser tomber certaines de leurs revendications dans le cadre du remaniement du tarif, par exemple l'inclusion d'autres produits, l'élimination des taux variables, et ainsi de suite.

Pétitions

• (1500)

LE VERSEMENT DES FONDS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement n'a pas décidé de modifier la proposition Pepin dont il est question depuis déjà quelque temps et de verser tout l'argent aux sociétés ferroviaires au lieu d'en donner la moitié aux agriculteurs et la moitié aux chemins de fer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne peux pas dire que nous ne l'avons pas fait, car la décision définitive n'a pas encore été prise. Par ailleurs, mon collègue, qui est un démocrate tout comme moi, ne peut pas nier que c'est justement ce que divers groupes tant dans l'Ouest que dans l'Est ont demandé au gouvernement de faire. Même si je ne suis peut-être pas d'accord avec cette façon de procéder et si je suis convaincu que le programme que j'avais annoncé le 1er février était plus avantageux, à titre de démocrate, je ne peux pas me permettre de ne pas tenir compte des vives protestations de certains groupes contre cet aspect de ma proposition du 1er février.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VÉRIFICATION DU REVENU DES AGRICULTEURS—L'ÉVALUATION DES ARRIÉRÉS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, pendant la période des question hier, le ministre du Revenu national (M. Bussières) m'a mis au défi de lui donner des exemples concrets d'agriculteurs qui ont à se plaindre de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Je peux maintenant lui transmettre trente des cas les plus urgents dans ma circonscription.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. OGLE—LA FERMETURE DE BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition présentée par l'honorable député de Saskatoon-Est (M. Ogle) le mardi 26 avril 1983 est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-142, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—LA QUESTION POSÉE À M. DE BANÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, vous vous rappellerez que j'ai posé tout à l'heure une question au ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané). Comme il était absent, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui y a répondu. Le ministre est entré à la Chambre plus tard, soit dix minutes avant 3 heures. Ce n'est pas la première fois, madame le Président, que je reporte ma question en espérant que le ministre sera là. Cette fois-ci, j'ai décidé de la poser quand même et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y a répondu de façon très peu satisfaisante.

Mme le Président: A l'ordre. Si le député se plaint de l'absence du ministre, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je voulais simplement . . .

Mme le Président: Le député a mis bien du temps. D'après son intervention, il m'a semblé qu'il se plaignait de l'absence d'un ministre. S'il s'agissait d'autre chose, qu'il y vienne immédiatement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je voudrais ajouter, madame le Président, que j'espère que le ministre répondra par écrit aux questions que j'ai posées.

Mme le Président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je dirai au député que je ne peux faire l'impossible. Je suis parti d'ici ce matin, pour Toronto, et ai réussi à revenir avant la fin de la période des questions . . .

M. Pinard: Il aurait dû attendre.

M. De Bané: Le député aurait certainement pu attendre. Il ne devrait pas avoir à demander la permission du Président . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

M. De Bané: . . . pour m'écrire ou me téléphoner . . .

Mme le Président: A l'ordre.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DOMM—L'EXPRESSION ANTIRÉGLEMENTAIRE QU'AURAIT UTILISÉE M. LAPIERRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je voudrais vous signaler ainsi qu'aux députés les propos qu'a tenus hier le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lapierre), qui figurent à la page 24889 du hansard. D'un ton indigné, il a qualifié le représentant de Peterborough de «mange-Canadien français», m'accusant personnellement de «phobie de la francophonie». En vertu de la question de privilège que j'ai soulevée, madame le Président, j'exige une rétractation, à défaut de quoi je demande que la question soit renvoyée . . .

Mme le Président: A l'ordre. Tout d'abord, le député a invoqué le Règlement. Ensuite, il me dit qu'il veut soulever, qu'il soulèvera ou qu'il a soulevé hier la question de privilège. Si des termes antiréglementaires ont été employés à la Chambre hier, la présidence a probablement tranché la question sur-le-champ. Il est clair que les termes employés n'ont pas semblé antiréglementaires au Président, et quels que soient ceux que vient de mentionner le député, ils s'apparentent à ce que nous entendons souvent à la Chambre au cours de nos débats qui sont parfois orageux. Il n'y a pas de question de Règlement ni de privilège dans ce cas. De toute façon, le député n'ignore sans doute pas que pour soulever la question de privilège, il faut en prévenir le Président par écrit.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BLENKARN—DES CRÉDITS DU BUDGET PRINCIPAL SONT JUGÉS IRRÉGULIERS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de trois questions touchant les prévisions budgétaires déposées à la Chambre, questions que je me dois de porter à l'attention de la présidence pour qu'elle rende une décision ou, à défaut, qu'elle décide, le moment venu, si la Chambre peut ou non se prononcer sur les crédits en cause.

Il y a tout d'abord le crédit 40, correspondant à la Société pour l'expansion des exportations. Dans les prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures, à la page 9-52 du Budget principal des dépenses, crédit 40, on trouve un crédit qui prévoit le paiement de 35 millions de dollars à la Société pour l'expansion des exportations pour les pertes subies en cours d'exploitation. Vous constaterez, madame le Président, que l'état financier de cette société a été déposé à la Chambre et qu'il n'y figure aucune perte. Il me paraît donc impossible de demander à la Chambre d'adopter un crédit de 35 millions de dollars visant à éponger des pertes qui n'ont pas eu lieu, nous le savons. Il convient donc de rayer ce crédit du budget des dépenses qui nous a été présenté.

Le deuxième problème que je tiens à vous signaler, madame le Président, concerne la même page du budget principal des dépenses, tout de suite après le crédit 40. On prévoit un poste statutaire de 164 millions de dollars qui doivent être transférés à la Société pour l'expansion des exportations, sans doute en vertu d'un pouvoir statutaire prévu dans la loi constituant cette société, chapitre E-18 des statuts révisés modifiés. On ne peut transférer des fonds à la Société pour l'expansion des exportations qu'en vertu des dispositions du paragraphe 11(2) de la loi sur l'expansion des exportations. Aux termes de cet article, le ministre et le cabinet sont tenus de prendre une décision et de demander les fonds nécessaires. Il s'agit alors d'une dépense statutaire non budgétaire. Toutefois, il devrait s'agir d'une dépense budgétaire, parce qu'aux termes de la loi, plus précisément du paragraphe 11(2) de cette loi, le ministre «peut», avec l'approbation du ministre des Finances, souscrire des actions. Autrement dit, le terme «peut» n'a aucun caractère d'obligation. Par contre, il faut au préalable une décision de la part du gouverneur général en conseil. Il faut donc soumettre une affectation de crédit directement à la Chambre au lieu de considérer la question comme un poste statutaire. La Chambre doit donc se prononcer à ce sujet. Malheureusement, de la façon dont le budget des dépenses est conçu et traité, c'est une question statutaire, non budgétaire, sur laquelle la Chambre ne peut pas exprimer d'opinion.

• (1510)

Je vous demande donc de déclarer, dans votre décision, qu'il s'agit d'une question budgétaire à étudier comme telle, de sorte que nous puissions exprimer notre opinion et voir s'il y a lieu d'accorder à la société pour l'expansion des exportations 164 millions de dollars en capital souscrit et d'autres choses que la société pourrait vouloir ou que le ministre pourrait demander.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur le credit 25 d'Industrie et commerce, à la page 14.7 du budget des dépenses. On y mentionne l'affectation de 185 millions de dollars en vertu de la loi sur le programme de subventions aux investissements des petites entreprises. Madame le Président, vous savez que la Chambre a adopté cette loi la semaine dernière et que le Sénat vient de finir de l'étudier. Le projet de loi prévoit que cette loi est abrogée le 1er avril 1983. Seules les demandes déposées avant cette date peuvent faire l'objet d'une subvention.

Le ministre a déjà reçu une partie de ces 185 millions de dollars en vertu des paiements anticipés que nous avons votés plus tôt cette année. Il n'y a certainement aucune base législative pour que l'on accorde des subventions en vertu de cette loi et, par conséquent, je demande que le crédit 25 soit jugé contraire au Règlement; la question ayant été résolue par la Chambre, elle ne peut lui être soumise à nouveau.

Mme le Président: Je remercie le député d'avoir soulevé ces trois points, je les étudierai et rendrai ma décision plus tard.

Privilège—M. Domm

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—L'EXPRESSION ANTIRÉGLEMENTAIRE QU'AURAIT UTILISÉE M. LAPIERRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, immédiatement après la période des questions cet après-midi, j'ai soulevé la question de privilège, et vous avez dit que mon recours au Règlement n'était pas fondé. Vous n'aviez peut-être pas compris pourquoi je prenais la parole. D'après le Règlement, il me semble qu'on peut soulever la question de privilège sans en prévenir la présidence si la question découle du hansard ou des délibérations de la Chambre. Je n'ai pas invoqué le Règlement, mais soulevé la question de privilège, et je voudrais que la présidence me permette de m'expliquer.

Mme le Président: Je pensais que le député invoquait le Règlement, mais disons qu'il soulevait la question de privilège. Ne m'a-t-il pas dit, cependant, que sa question de privilège avait trait aux délibérations d'hier?

M. Domm: Madame le Président, c'était à propos de ce qui s'est passé pendant le débat d'ajournement hier à la Chambre. Comme vous le savez, il est impossible à ce moment-là de soulever la question de privilège parce que vous n'avez pas encore vu le compte rendu des délibérations. Je voudrais que vous me donniez au moins 45 secondes pour me permettre d'établir qu'il y a vraiment là matière à soulever la question de privilège.

Mme le Président: D'abord, si un député veut s'opposer à une expression antiréglementaire, il doit le faire en invoquant le Règlement. C'est pour cela que je pensais que le député avait invoqué le Règlement. Je ne pense donc pas qu'il puisse soulever la question de privilège pour s'élever contre des propos antiréglementaires.

Il affirme maintenant qu'on peut soulever la question de privilège à propos du compte rendu des délibérations imprimées dans le hansard. Il doit savoir qu'on peut soulever la question de privilège sans préavis uniquement s'il s'agit des délibérations du jour même. Comme il s'agit du débat d'hier, il faut absolument me donner préavis par écrit. Je signale simplement au député qu'il aurait dû invoquer le Règlement à propos de ce langage antiréglementaire. Si personne ne l'a fait au cours du débat, cela veut dire que personne n'y a vu d'objection.

Je le répète, lorsqu'on veut se plaindre de propos anti-réglementaires, il faut le faire tout de suite. Il faut parfois vérifier dans le hansard quand la présidence n'a pu entendre certains échanges et lorsqu'un député nie avoir proféré les paroles en question. Il y a deux choses à établir. D'une part, si les paroles ont vraiment été prononcées, et d'autre part, si elles ont créé des remous à la Chambre. Il faut tenir compte de ces deux critères.

M. Domm: Madame le Président, comment peut-on soulever la question de privilège si la Chambre s'ajourne à 6 heures et qu'il n'y a plus personne?

Mme le Président: Le député confond débat et ajournement. Si c'est arrivé hier, il faut soulever la question aujourd'hui après avoir donné préavis. Si le député avait protesté au moment de l'incident ou immédiatement après, il aurait pu régler la question tout de suite. S'il veut soulever la question de privilège, il me faut un préavis.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement, car si j'ai bien compris, le député de Peterborough (M. Domm) peut soulever la question de privilège à la condition de vous en aviser? Les propos tenus par le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lapierre) sont absolument inacceptables. Le député veut qu'on retire ces paroles publiées dans le hansard. Il a fait valoir qu'on ne pouvait pas le faire pendant le débat d'ajournement et il veut, en fait, savoir comment procéder pour obtenir une rétractation. Les propos antiréglementaires du secrétaire parlementaire sont la cause du problème.

Mme le Président: Eh bien! J'ai dit trois fois au député qu'il pouvait m'envoyer un avis. S'il le fait, en précisant brièvement sur quoi porte sa question de privilège, je l'entendrai comme je le fais toujours. C'est bien simple, et je l'ai répété trois fois.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. TAYLOR—LA RECONSIDÉRATION DU PROJET DE LOI C-85

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je me réjouis fort de déposer aujourd'hui une autre pétition, signée celle-là par quelque 256 Canadiens, pour la plupart des producteurs, de diverses régions de l'Alberta. Les pétitionnaires espèrent que le gouvernement se rendra à leur prière et n'adoptera pas le projet de loi C-85, loi constituant la société Canagrex, sans en avoir d'abord supprimé les articles traitant de l'achat et de la vente de tous les produits agricoles.

Les pétitionnaires joignent leur demande à celles de milliers d'autres producteurs canadiens et espèrent tous que le gouvernement ne restera pas sourd à leurs instances.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n[os] 4720 et 4768.

[*Texte*]

LE PERSONNEL DE LA STATION DE RECHERCHE DE LACOMBE

Question nº 4720—**M. Schellenberger:**

1. Combien de personnes *a*) travaillaient en 1981 et 1982, *b*) devraient travailler en 1983 à la station de recherche de Lacombe (Alb.) comme (i) directeur général (ii) chercheur scientifique (iii) biologiste (iv) technicien (v) travailleur agricole général (vi) employé de laboratoire (vii) employé de soutien (commis aux écritures, secrétaire, etc.) (viii) agent d'information (ix) agent d'administration?

2. Envisage-t-on d'augmenter l'effectif de l'une ou l'autre des catégories de la Partie 1 à la suite *a*) de la création du nouveau Centre de recherche sur la viande à Lacombe, *b*) de tout nouveau projet de recherche prévu pour cet établissement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Au 1er avril

1. Au 1er avril

		a)		*b*)
		1981	1982	1983
(i)	Directeur	1	1	1
(ii)	Chercheurs scientifiques	15	17	17
(iii)	Biologistes	2	2	1
(iv et vi)	Techniciens et employés de laboratoire	15	17	15
(v)	Travailleurs agricoles généraux	32	30	29
(vii)	Employés de soutien (commis aux écritures, secrétaires, etc.)	10	9	10
(viii)	Agent d'information	0	0	1
(ix)	Agent administratif	1	1	1
-	Programmeur d'ordinateur	1	1	1
		77	78	76

2. *a*) et *b*) Non.

L'AMBASSADEUR R. M. TAIT

Question nº 4768—**M. MacKay:**

1. L'ambassadeur R.M. Tait a-t-il été rappelé de la mission canadienne à la Communauté européenne à Bruxelles et, le cas échéant, à quelle date précise?

2. Quelles fonctions a-t-on confiées à M. Tait après son rappel et, dans chaque cas, quels étaient *a*) la date d'entrée en vigueur, *b*) le lieu de l'affectation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non. M. Tait est revenu à Ottawa au terme, le 9 septembre 1982, de son affectation comme chef de mission et ambassadeur auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

2. Après une période de débreffage au ministère des Affaires extérieures, M. Tait réintégrait le 20 septembre 1982 le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, d'où il avait été détaché pour occuper ses fonctions à Bruxelles. Le 16 février 1983, il était nommé, au ministère des Affaires extérieures, sous-secrétaire d'État adjoint responsable du Bureau des relations culturelles internationales et entrait en fonction à cette même date.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1520)

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

[*Français*]

Mme le Président: Les avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Mme le Président: Les projets de loi publics d'initiative parlementaire inscrits au *Feuilleton* avant le nº 67 sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

PROJET DE MODIFICATION VISANT L'AFFILIATION SYNDICALE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River) propose: Que le projet de loi C-267, tendant à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que ce projet de loi est présenté à la Chambre, car je le propose depuis de nombreuses années, et ce ne sera pas non plus la première fois que nos amis du NPD et du parti libéral s'uniront pour étouffer cette mesure, pour la rejeter. Ce projet de loi veut corriger des disparités flagrantes dans nos lois provinciales et fédérales relatives au travail. En vertu de ce bill, nos lois seront plus conformes à l'attitude actuelle de la population et aux méthodes adoptées par d'autres pays industrialisés dont nous affrontons la concurrence sur les marchés internationaux.

Nos amis du NPD qualifieront ce projet «de loi du droit au travail», car il retire les clauses d'exclusivité et de sécurité syndicales du Code du travail. Je préfère l'appeler le projet de loi sur «la liberté d'association».

Depuis que ce projet de loi a été débattu la dernière fois à la Chambre, il y a eu des événements importants, notamment l'inclusion dans notre constitution de certains principes fondamentaux de démocratie, l'un étant la liberté d'association. Avant que nos amis, les libéraux et les néo-démocrates, ne décident de parler jusqu'à épuisement du temps imparti pour ce projet de loi, je tiens à leur rappeler certains éléments qui ont pris beaucoup d'importance depuis le dernier débat sur la question. Nous connaissons une très grave récession et il serait bon qu'ils envisagent les conséquences de la législation actuelle du travail pour le travailleur moyen dans ce contexte. Ils devraient envisager également les conséquences des nouvelles dispositions qui figurent maintenant dans notre constitution et qui touchent la liberté de la personne, employée ou non.

Au départ, ne soyons pas mesquins et reconnaissons la contribution des grands pionniers, voire des héros, du mouvement syndical. Reconnaissons ce qu'ils ont fait au fil des ans, depuis le tout début de la révolution industrielle. Il est certain que leurs efforts ont conduit à une répartition plus équitable des avantages industriels et de la richesse découlant de l'utilisation de la machine, qui a multiplié l'énergie humaine.

Nous convenons tous que les syndicats auront un rôle encore plus important, voire indispensable à jouer dans notre société, au cours de notre passage de l'ère de la société industrielle, avec la révolution qui l'a accompagnée, à une révolution plus profonde encore qui produira des transformations et des bouleversements sociaux encore plus grands. Je parle, bien entendu, du passage à une société d'information et de micro-électronique.

L'énergie humaine se trouve multipliée à une vitesse toujours croissante par les puces, les ordinateurs et les robots. Les avantages que l'on a obtenus de la société industrielle au cours des 200 dernières années seront égalés au cours des 20 prochaines années. On comprendra aisément les transformations que devra subir notre structure sociale pour s'adapter à ce changement rapide et profond du monde du travail.

Les effets de la révolution industrielle ne se limitent pas au milieu de travail et aux relations industrielles. Notre société dans son ensemble a subi des changements très fondamentaux et très profonds dans bien d'autres domaines. Par exemple, considérons la façon dont l'individu de notre société traite avec son gouvernement. Je compare les relations actuelles avec celles d'il y a 200 ans, dans la société préindustrielle. Dans cette société agraire, la personne assurait son confort et son bien-être économique, dans sa vieillesse, en ayant une grande famille.

Il est certain que la société industrielle a amené un plus grand degré de liberté et de dépendance de l'individu, plus tellement à l'égard de sa famille, mais plutôt à l'égard du gouvernement et de la société organisée à laquelle il est prêt à céder une partie de sa liberté personnelle, en échange d'une vie dans une société structurée qui lui apporte des avantages importants. Je dis que la révolution industrielle a amené le remplacement de la famille élargie par la famille nucléaire, qui est la norme aujourd'hui, simplement pour illustrer l'importance des changements dans le milieu de travail industriel

Notre société est de plus en plus informatisée, ce qui entraîne davantage d'individualisme et de liberté, pas tellement au sens politique, mais plutôt en ce qui a trait au confort, à la liberté et à la sécurité économiques. Cependant, ce ne sera pas la grande famille canadienne qui nous garantira ce confort et cette sécurité. Ce sera probablement l'institution que nous avons choisie nous-mêmes, c'est-à-dire le gouvernement, qui devra répartir équitablement et en toute justice les biens qui ont été créés par la machine industrielle et qui le seront désormais par le robot et l'ordinateur.

Les syndicats peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan dans cette nouvelle société, mais ce rôle doit être équitable et pondéré. Les dirigeants syndicaux doivent admettre qu'un troisième interlocuteur participe au processus de négociation et qu'il assume la responsabilité de protéger les droits et de satisfaire aux aspirations non seulement de ceux qui, dans notre société, sont protégés par de gros syndicats puissants et unifiés, mais également de tous les travailleurs, y compris ceux qui ne sont même pas syndiqués. Bien entendu, c'est le gouvernement et ses nombreuses institutions qui sera ce troisième interlocuteur dans le secteur des relations industrielles.

• (1530)

Permettez-moi de mentionner quelques-unes des institutions déjà existantes qui fourniront les biens qui assurent ce confort et cette sécurité. Par exemple, il y a la loi sur l'âge minimal. Les gens ne travaillent plus à la sueur de leur front et nous ne voyons plus d'enfants de 13 et 14 ans dans les mines. Nous avons des lois fort bien structurées sur les accidents du travail et la sécurité des travailleurs. Ces lois ne sont pas le fruit d'efforts politiques de la part des syndicats, même s'ils ont certes joué un rôle secondaire. Elles ont été adoptées parce que tous les participants sur la scène du travail ont réparti équitablement les énormes richesses qu'on avait accumulées. La main-d'œuvre est maintenant beaucoup mieux informée qu'elle ne l'était il y a deux siècles.

Nous avons l'assurance-chômage qui nous permet de traverser les crises auxquelles nous faisons face de temps à autre à cause de la nature cyclique de notre économie de marché libre. La dernière récession prouve bien que ces institutions sont importantes, qu'elles nous procurent de grands avantages et qu'elles devraient en conséquence reposer sur des assises solides. La récession que nous venons de traverser aurait pu être aussi dure du point de vue sociale que la dépression des années 30 n'eût été de ces institutions et de ces programmes d'assurance-sociale. Il y a eu de la misère chez nous et il y en a encore, mais beaucoup moins que si nous n'avions pas bénéficié de mesures sociales aussi importantes.

Le nombre d'institutions à vocation sociale va augmenter. Le Régime de pensions du Canada deviendra la plus importante de toutes et je reste persuadé qu'il sera fort bien financé sur le plan actuariel car personne ici ne conteste, à titre de partenaires des industries, qu'il est possible de créer une richesse immense à peu de frais dans la nouvelle société technologique. Cette richesse sera répartie équitablement entre tous les citoyens et servira notamment à financer une caisse qui permettra aux travailleurs de passer leurs vieux jours confortablement, dans la dignité, à l'abri des soucis financiers. Les syndicats seront appelés à jouer un rôle de premier plan puisqu'ils devront persuader le gouvernement, la tierce partie dans le processus de la négociation, de prévoir de meilleurs avantages sociaux pour les travailleurs, notamment des régimes de soins dentaires.

Je ne voudrais pas que ces avantages ne soient accessibles qu'aux travailleurs qui font partie d'un syndicat puissant. Je trouve qu'il n'y a pas que les métallurgistes ou les fonctionnaires qui doivent bénéficier d'un régime de soins dentaires, mais tous les travailleurs en général y compris ceux qui ne peuvent se syndiquer.

Dans notre nouveau système de production industrielle, la répartition équitable de la richesse se fera aussi par les deux autres groupes concernés dans le processus de la négociation. Je répète qu'il faut qu'il en soit ainsi car les travailleurs syndiqués ne représentent que le tiers de tous les travailleurs. Les deux tiers des travailleurs au Canada ne peuvent faire partie d'un syndicat et les syndicats n'ont jamais cherché vraiment à les syndiquer.

Les travailleurs qui avaient placé leurs espoirs dans leur syndicat au cours de la récession que nous venons de connaître ont été trahis et déçus. A cours de cette dure période qu'ils ont connue, entre 1982 et 1983, les syndicats n'ont obtenu ni emplois pour les chômeurs ni sécurité d'emploi pour les gens qui travaillent. Au contraire, les faits ont démontré partout au pays que du fait que les syndicats exerçaient leur pouvoir sans discernement, certains établissements ont dû fermer et des travailleurs ont perdu leur emploi. Le résultat concret c'est que certains travailleurs étant privés de leur emploi doivent se contenter d'un revenu encore plus modeste que celui qu'ils touchaient pendant les bonnes années 70.

Comme ce fut le cas pour la crise des années 30, la récession actuelle nous obligera à reconsidérer nos attitudes, nos exigences et la façon dont nous conduisons nos relations de travail. De cette manière, les effets à long terme de la présente récession seront bénéfiques. Si rien ne justifie la misère dont souffre un certain nombre, on peut sûrement s'attendre à des effets bénéfiques à long terme surtout si les trois grands agents, le gouvernement, les syndicats et les entreprises tirent de la récession les leçons qui s'imposent.

Il faudra aussi que les syndicats et leurs porte-parole du parti socialiste modifient leurs attitudes. La façon la plus intelligente serait d'examiner ce qui se passe dans le monde, de tirer profit d'autres modèles et de s'associer aux autres partenaires légitimes en vue de construire un modèle syndical plus juste et moins exigeant.

Comme je l'ai dit, il existe une raison encore plus pressante. A la suite du rapatriement de la Constitution et de l'intégration d'une Charte des droits et de certains principes démocratiques fondamentaux auxquels nous croyons tous, les Canadiens s'attendent à des changements fondamentaux dans nos institutions. J'exagère quelque peu, car je doute que nos collègues socialistes acceptent tous ces principes. Entre autres principes, je voudrais parler de la liberté d'association. Selon ce principe, le simple citoyen, en fait, chaque individu qui compose une société libre, peut adhérer librement à un parti politique, à une église, à une religion ou à un syndicat et se permettre de critiquer le gouvernement. C'est probablement l'aspect le plus fondamental et le plus précieux de la démocratie dont nous jouissons.

Le principe fondamental de la démocratie, la liberté de choix, doit être exercé en réciprocité. Personne ne doit être obligé ou forcé de se joindre à un parti politique, à un groupe religieux, à un groupe de pression ni même à un syndicat, surtout si nos lois sont faites de telle façon que les syndicats et leurs dirigeants peuvent jouer un rôle très actif en politique. Comme notre législation du travail oblige un travailleur à appartenir à un syndicat, le citoyen est privé d'une partie de ses libertés politiques.

Je m'appuie sur l'expérience vécue dans d'autres pays industrialisés qui sont nos concurrents sur les marchés mondiaux. Je veux parler d'États socialistes telles que la Suède, la France et même l'Allemagne jusqu'à tout récemment. Cependant, je dois préciser que ces pays sont des social-démocraties car, malheureusement, le Nouveau parti démocratique n'épouse pas les principes de la social-démocratie mais plutôt ceux du socialisme. Et il y a une différence fondamentale. Dans aucun autre pays du monde à l'exception du Royaume-Uni où il existe de temps à autre un parti travailliste aussi dénué du sens de ses responsabilités, ce principe de la liberté d'association n'est interprété d'une autre façon que celle que j'ai décrite. La liberté d'appartenir implique aussi la liberté de refuser d'appartenir. Être libre de se syndiquer ou de se désaffilier. C'est une liberté importante.

• (1540)

Notre pays s'achemine péniblement vers le XXI[e] siècle. J'opte pour un modèle de type européen qui permettrait à tous les salariés canadiens d'appartenir à un syndicat. Ce droit constituerait un élément important de la législation du travail. Tout syndicat qui voudrait être accrédité devrait se mettre à la disposition de tous les travailleurs qui veulent en faire partie, mais personne ne devrait être obligé de s'y affilier simplement pour avoir le droit de travailler. Nous devrions faire en sorte que ce principe fondamental de la démocratie qu'est la liberté d'association ne soit plus bafoué. J'ose espérer que le gouvernement, le patronat et les chefs syndicalistes vont se réunir et que la Cour suprême va être saisie de la question. C'est peut-être la dernière fois que je soulève cette question et que je défends la liberté des salariés face aux syndicats.

M. Gilbert Parent (Welland): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole aujourd'hui. J'ai écouté le député de Prince-George Peace River (M. Oberle). J'ai remarqué qu'il a repris en gros les mêmes arguments que les autres fois. C'est la quatrième fois en dix ans que le député soumet à la Chambre une proposition d'amendement au Code canadien du Travail qui est selon moi irréfléchie et mal venue. Cette fois-ci, il s'agit du projet de loi d'initiative parlementaire C-267.

La dernière fois que le député a soulevé cette question, il a justifié la répétition en indiquant que celle-ci lui donnait—je cite:

. . . l'occasion de répondre à certaines critiques formulées à l'égard du bill.

Verrait-il un inconvénient à ce que nous en profitions pour revenir sur certains des arguments qu'il a avancés ici même le 6 février 1979, d'autant que j'ai noté tout à l'heure qu'il a répété pratiquement mot pour mot certains passages de son intervention d'alors. Pour mon argumentation, je vais utiliser plusieurs extraits d'un de ses discours antérieurs.

Lors de sa dernière intervention à ce sujet, le député a eu quelque difficulté à faire valoir son point de vue selon lequel les adversaires de cette proposition de loi, l'avaient délibérément baptisé et interprété de travers. Bien qu'elle ressemble beaucoup à la loi amércaine «sur le droit au travail», le député a préféré la baptiser loi «sur la liberté d'association». Il a même affirmé qu'il convenait d'en discuter dans le cadre du débat, qui avait cours à ce moment-là, sur la constitutionnalisation de la Déclaration des droits, et, faisant allusion cette fois à la Charte des droits, il a ajouté:

La démocratie repose essentiellement sur la liberté d'association, les droits individuels et les droits collectifs.

Aujourd'hui encore, il a été question de la liberté d'association dans son discours. Je suppose que par «liberté», il nous faut entendre «démocratie»; quant au lien qu'il a voulu établir entre «les droits individuels et les droits collectifs» et le principal et seul article du projet de loi, il ne me semble pas très clair. Bien que la juxtaposition de ces deux principes sous-entende une certaine compatibilité entre les deux, l'un et l'autre étant parties intégrantes des principes de la «liberté d'association» et de la «démocratie», peu après avoir fait cette affirmation, le député a paru revenir sur son idée lorsqu'il nous a posé la question suivante:

Néanmoins, dans quelle mesure la liberté individuelle doit-elle céder le pas aux droits collectifs de certains groupes?

Malgré cette ambivalence apparente, l'auditoire aurait sans doute été disposé à lui pardonner sa confusion première, s'il s'en était tenu à l'essentiel et avait développé le thème principal et les aspects pratiques qui découlaient de sa question. Dans quelle mesure la liberté individuelle doit-elle céder le pas aux droits collectifs de certains groupes? Après tout, ce débat remonte probablement au moins aux premières civilisations urbaines et compte parmi ses plus illustres participants de grands philosophes comme Platon, Socrate, Aristote, Hobbes, Locke, Rousseau, et même Hume, ce dernier étant d'une époque plus récente.

Hélas, rapidement force nous a été de nous résigner à ne pas entendre dans le discours de février 1979 de dissertation avertie sur la question soulevée par le député de Prince George-Peace River. En fait, vu l'orientation qu'il a fait prendre à son discours tout de suite après, on est porté à soupçonner, que la question a été soulevée surtout comme prétexte pour s'en prendre injustement à la francophonie canadienne et aux syndiqués.

Je m'explique, monsieur le Président. Quels étaient donc les droits collectifs dont il craignait tant l'exercice? C'était surtout, semble-t-il:

Les droits linguistiques de la majorité francophone au Québec et des minorités francophones des autres provinces.

Le fait qu'il ajoute, par la suite, qu'il admet et respecte le droit collectif met simplement en lumière, semble-t-il, la peur qu'il a que l'exercice de ce droit ne conduise directement à la séparation. A preuve cette affirmation:

Je ne peux m'empêcher de me demander si, dans certains cas, un groupe linguistique minoritaire ne pourrait pas s'en prévaloir pour dire: «Puisque vous nous refusez ce que nous demandons, nous allons partir».

Je note qu'il a peur que les minorités exercent leurs droits linguistiques collectifs. Il ne dit mot de l'emploi abusif des droits linguistiques collectifs par la majorité. C'est surprenant de la part d'un homme qui prétend présenter des modifications, afin de protéger les intérêts des minorités.

Il déplore le séparatisme, tout comme moi, lorsqu'il concerne des groupes linguistiques minoritaires, mais il défend ardemment le droit des individus de se séparer de groupes même s'ils continuent de profiter des avantages qu'offrent ces groupes. Le député n'est-il pas en train de donner l'impression que ses opinions sont fondées non pas tant sur un principe que sur ses propres intérêts et ceux de son groupe en particuliler? J'ai suivi ces questions et j'entends y répondre, en donnant mon opinion.

Malheureusement, l'impression que le député laisse est renforcée par ce qu'il ajoute. Il en vient au fait en révélant sa principale crainte et le motif qui le pousse à agir qui, c'est évident, selon moi, est, sauf le respect que je dois au député, d'affaiblir la solidarité et la cohésion des syndicats. Ce ne sont pas les droits des individus qui l'inquiètent réellement, mais plutôt la force des syndicats lorsqu'il déclare:

Ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent à la table des négociations, non seulement de retirer leurs services essentiels mais de quitter le pays.

Il sème la confusion en concluant comme suit:

. . . sans égard pour les droits individuels de leurs concitoyens.

Puis-je demander au député de quels droits il s'agit. Il fait sans aucun doute allusion au droit que certaines personnes sont censées avoir à un certain service. On pourrait comparer ce droit présumé à un service au droit qu'ont d'autres personnes de travailler ou de refuser de travailler si elles le veulent, mais le député n'a pas envisagé cette possibilité ou il a décidé de ne pas en parler.

S'il avait décidé d'aborder le sujet, en toute honnêteté intellectuelle, il aurait été forcé de mettre en doute les hypothèses sur lequelles repose sa modification. S'il comprend bien les termes avec lesquels il jongle si aisément, et j'espère que c'est le cas, il aurait tout au moins été forcé d'admettre qu'il ne parlait pas du tout de droits individuels mais du droit collectif d'un groupe par rapport au droit collectif d'un autre. On se heurte au même problème qu'au sujet de son parallèle relatif aux revendications linguistiques contradictoires.

Même si le député n'a pas voulu aborder les problèmes découlant de sa question: Néanmoins, dans quelle mesure la liberté individuelle doit-elle céder le pas aux droits collectifs des certain groupes? C'est néanmoins une question qui mérite d'être étudiée. Il aurait peut-être pu avancer des arguments convaincants s'il avait abordé le problème du francophone isolé à Prince George ou de l'anglophone isolé à Rivière-du-Loup. Dans quelle mesure incombe-t-il à l'État de financer des services bilingues pour permettre à ces particuliers de faire affaire avec le gouvernement dans leur propre langue?

• (1550)

Permettez-moi de m'expliquer. Je ne reviens pas à la question linguistique simplement parce que le député de Prince George-Peace River en a parlé dans un débat antérieur. Il y a un principe à la base de toutes les questions que soulève son projet d'amendement. Dans le cas de la langue minoritaire, je me demande dans quelle mesure la collectivité doit verser des impôts pour fournir des services linguistiques à des minorités, c'est-à-dire pour respecter leurs droits personnels. Il s'agit nettement d'opposition entre le droit collectif ou le droit de la majorité de ne pas être imposée et le droit individuel d'obtenir ces services. Voilà l'alternative. De toute évidence, il n'y a pas qu'une seule véritable solution. Je ne prétends pas connaître la seule solution pour le Canada ou le monde entier. J'expose simplement mes opinions à la Chambre.

Comme dans toutes les négociations, il faudra probablement en venir à un compromis. Cette façon de procéder ne satisfera sans doute pas les idéologues ni les réactionnaires qui tentent de formuler la question en fonction des droits, mais c'est précisément un compromis de ce genre qui empêche les pays de se diviser. Un grand écrivain disait un jour que l'art de gouverner était en soi l'art du compromis ou l'art d'essayer de conduire un pays dans la direction où il veut et doit lui-même aller, en pleine connaissance de cause.

La même argumentation vaut dans le cas de l'adhésion obligatoire à des syndicats et du paiement des cotisations. Le député en a parlé à trois reprises dans son discours. Quand on tente de débattre ces questions en fonction des droits fondamentaux, on s'engage inévitablement dans un débat interminable et parfois confus sur les droits relatifs de la collectivité, c'est-à-dire du groupe par rapport à l'individu. De toute évidence, le fait que le député ait omis d'exposer la portée de la question posée prouve à mon avis la faiblesse de cette approche. Toutefois, comme ce sont les motifs sur lesquels le représentant de Prince George-Peace River fonde son argumentation, nous devrons les examiner de plus près même s'il est peu probable que nous puissions en tirer des conclusions fondamentales et précises.

A un moment donné dans son discours, il s'est posé la question suivante:

> Pourquoi suis-je tenu d'appartenir à mon syndicat?

Il l'a redemandé encore aujourd'hui. Ailleurs, il a soutenu qu'en Allemagne de l'Ouest, «on ne peut . . . pas les obliger à se syndiquer», déclarant:

> Dans un secteur donné, le travailleur a le droit, s'il n'est pas d'accord avec le syndicat, de ne pas payer de cotisations.

Je pense que ce sont là ses termes exacts.

M. Oberle: Pas du tout!

M. Parent: Le député dit que je ne le cite pas exactement. Je réponds que c'est extrait textuellement de son discours du 6 février 1979.

La dernière affirmation terminait un paragraphe d'argumentation par lequel le député cherchait à retourner l'impeccable raisonnement que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous avait exposé dans une discussion antérieure de ce même modificatif. Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'est pas présent en Chambre, mais il avait soutenu que si l'on étendait l'amendement à d'autres situations, il serait possible de prétendre: «Comme je ne suis pas libéral (ou conservateur d'ailleurs), et que je ne suis pas d'accord avec ce que fait le gouvernement—il visait le gouvernement de l'époque—je ne devrais pas avoir à payer d'impôt». Par une déduction assez fantaisiste, le député de Prince-George-Peace River a prétendu que l'affirmation du député de Winnipeg-Nord-Centre illustrait ce qu'il disait lui, que «le pouvoir syndical au Canada se place sur le même pied que le pouvoir des institutions ou celui du gouvernement».

Que le député ait tort ou raison de croire que dans l'esprit des syndicats, «si je ne suis pas d'accord avec ce que fait le gouvernement, je ne devrais pas avoir à payer d'impôt», cette déclaration est sans rapport aucun avec la question, à moins qu'il ne s'agisse de montrer encore une fois que le député, je le dis bien respectueusement, se fiche pas mal des droits du citoyen et que c'est la solidarité syndicale que son amendement combat directement.

Si le député de Winnipeg-Nord-Centre veut bien m'excuser, je vais chercher à expliquer l'analogie dont il s'est servi avec le député de Prince George-Peace River. Si j'ai bien compris le député de Winnipeg-Nord-Centre, il faisait allusion à un vieux principe conservateur. C'est quand même honteux qu'il nous faille à nous libéraux et socialistes chapitrer les conservateurs sur l'orthodoxie conservatrice. Je ne le fais qu'avec tout le respect qu'il faut. Le principe veut que par la naissance on acquière involontairement les avantages de la société, sans les avoir cherchés. Nous ne saurions vivre et nous développer sans ces avantages. Mais nous avons beau les recevoir sans les avoir cherchés, ils constituent une dette envers la société. Quand un enfant naît dans la société canadienne, il devient Canadien. Il accepte tous les droits du Canadien, et du même coup tous ses devoirs.

Nous nous acquittons de la dette découlant de ce qu'on appelle le contrat social en obéissant aux lois de la société. Ceux qui cherchent à se soustraire à cette obligation, nous les désignons comme criminels. Donc, que nous soyons d'accord ou pas avec certaines décisions d'un gouvernement donné, notre dette générale envers la société est si écrasante que nous n'avons d'autre choix que de nous y soumettre, jusqu'au moment où par la voie démocratique nous aurons la possibilité d'y remédier. Agir autrement serait le comble de la déraison. La désobéissance générale aux lois de l'autorité établie ne peut conduire qu'à l'anarchie à la lutte de chacun contre tous les autres, dans une sorte d'état de nature qui, pour reprendre les termes de Hobbes; rendrait la vie «détestable, misérable, solitaire, bestiale et brève.»

C'est un raisonnement analogue qui s'applique aux travailleurs des entreprises régies par une convention collective. Comme personne de ceux qui ont été nourris des principes conservateurs ne peut l'ignorer, nos obligations sociales ne se limitent pas à l'État. L'État lui-même est composé de groupes constitués qui, chacun dans sa propre sphère, régit la vie des citoyens et civilise ces derniers. Tout comme un individu doit respecter les lois nationales, car il profite de l'ordre imposé par l'État, un travailleur, lorsqu'il bénéficie, ne serait-ce que de façon involontaire, de conditions de travail négociées par un syndicat et qu'il les accepte, contracte certaines obligations envers ce syndicat, à savoir le paiement de cotisations.

Comme dans le cas des lois promulguées par nos gouvernements, le membre d'un syndicat a le choix de participer à une action collective au moment des élections syndicales pour changer de dirigeants, s'il ne les aime pas ou s'il considère que leur politique et leurs actions ne sont pas à son avantage. Pour ma part, je crois que ces élections de dirigeants syndicaux sont libres et démocratiques. Ni en tant que citoyen ni en tant que membre d'un syndicat, un Canadien ne peut être forcé de participer activement à la vie politique ou syndicale. C'est la loi et l'une des principales bases de la démocratie. Les Canadiens ont le droit de s'abstenir de participer à la vie politique et syndicale. On s'aperçoit que lors de certaines élections, seulement 75 à 80 p. 100 des personnes exercent leur droit de vote.

• (1600)

En outre, le Code canadien du travail ne force pas tous les travailleurs de tous les secteurs à se syndiquer. Il est autant insensé de la part du député de Prince George-Peace River de prétendre qu'un travailleur a le droit de profiter de conventions collectives sans avoir à verser de cotisations syndicales que d'affirmer que des individus devraient pouvoir bénéficier d'institutions de l'État sans avoir d'obligation envers ces dernières.

Le député prétend-il que ce ne sont pas là les choses qu'il préconise, qu'il ne veut pas simplement empêcher les syndicats d'avoir trop de pouvoirs? Je prétends, et je terminerai sur cette note, que la modification qu'il propose, si elle était adoptée, déstabiliserait gravement le monde syndical. Les syndicats s'arracheraient les membres, leur financement serait menacé, la capacité des dirigeants syndicaux de conclure des ententes et de s'assurer de leur respect serait gravement minée, et les relations de travail au Canada risqueraient fort de se détériorer gravement.

M. Oberle: Monsieur le Président, je me demande si le député de Welland (M. Parent) me permettrait de lui poser une brève question avant que vous ne donniez la parole à un autre député.

Le président suppléant (M. Corbin): Il faudra avoir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Prince George-Peace River de poser une question?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas consentement unanime.

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 27 avril 1983

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Brian Dickson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 27 avril 1983, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Chef de cabinet du Gouverneur général,
Esmond Butler

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

PROJET DE MODIFICATION VISANT L'AFFILIATION SYNDICALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Oberle: Que le bill C-267, tendant à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir parler de ce bill. Je profite de l'occasion parce que, comme nouveau député, c'est la première fois que je peux prendre part à ce débat rituel sur la proposition de loi que, semble-t-il, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) présente à peu près tous les deux ans. C'est même la première fois que je l'entends exposer ses arguments. Je tiens à y répondre.

La mesure du député aurait clairement pour effet de saper ou de détruire les groupes de négociation qui ont reçu l'approbation du syndicat et de l'employeur en autorisant un employé à se prévaloir des avantages syndicaux sans en assumer les obligations.

Le député prétend que nous devrions suivre l'exemple d'autres pays. Il oublie que ces lois ont été instituées sur un grand nombre d'années, au moins un demi-siècle au Canada. Elles ont en fait été établies par des gouvernements libéraux, conservateurs et progressistes conservateurs du Canada et des provinces.

Il est plutôt amusant de constater que le député décrit ces lois et leurs conséquences en laissant sous-entendre qu'elles sont socialistes. Dans ce cas, les gouvernements fédéraux libéraux et les gouvernements provinciaux conservateurs sont tous socialistes. En réalité, la législation canadienne est presque identique à la législation américaine et, dans certains cas, nos lois sont des calques de celles des États-Unis. Le député laisse entendre clairement que les Américains sont socialistes. C'est là un emploi très bizarre du mot «socialiste». Quand il dit que nous devrions nous inspirer des meilleures initiatives de certains pays européens qu'il qualifie de démocratiques socialistes, par contraste avec le Canada socialiste ou les États-Unis socialistes, il devient vraiment très difficile de comprendre le sens qu'il prête à ces mots.

Ce que nous pouvons comprendre, cependant, c'est que, à titre d'expérience pratique et avec le concours d'un juge fort renommé, le regretté juge Ivan Rand, le Canada a bel et bien énoncé certains principes fondamentaux. Je me souviens très bien de l'année qui a suivi mon licenciement des forces armées, car le marché du travail au Canada était dans le chambardement le plus complet. On a alors adopté la fameuse formule Rand qui a contribué énormément à régler le problème épineux des grèves et à dissiper la confusion dans les relations de travail.

Selon lui, tous les travailleurs du groupe devaient bénéficier des mêmes avantages et des mêmes services que ceux qui sont négociés entre un employeur et un syndicat. Si un travailleur estime qu'il a été privé de ces avantages ou de ces services, il a le droit d'intenter des poursuites à son syndicat. Le syndicat est obligé de fournir ces services. Par conséquent, le juge Rand en a conclu que chaque syndiqué avait également l'obligation de payer une cotisation syndicale et, dans certains cas, d'en demeurer membre. Aussi étrange que puisse paraître ce principe, tous les gouvernements du Canada l'ont adopté, de même que la plupart des gouvernements d'États aux États-Unis.

L'orateur qui m'a précédé, le député de Welland (M. Parent), a établi le parallèle avec l'impôt. La minorité doit payer les taxes imposées par la majorité parce que la minorité peut également bénéficier de tous les programmes réalisés à l'aide de ces impôts.

Non seulement les syndicats n'essaient pas d'usurper le rôle du gouvernement, mais au Canada, les syndiqués sont des citoyens de deuxième classe. Les médecins peuvent bien faire la grève, on ne les jette pas en prison. Les banquiers peuvent refuser leurs services sans être menacés de prison. Les commerçants et les sociétés pétrolières peuvent refuser de vendre sans craindre d'être incarcérés. Seuls les membres de syndicats sont de temps à autre menacés d'amendes ou de prison s'ils ne travaillent pas.

C'est en ce sens qu'on leur soustrait une partie de la liberté d'association que veut défendre le député de Prince George-Peace River. Le fait qu'un syndiqué soit exposé aux amendes et à la prison est une façon de le priver de sa liberté, éventualité qu'il ne redouterait pas s'il était membre d'une association médicale, d'une association de banquiers ou d'autres associations aussi prestigieuses. On peut dire que le député ne cherche pas à protéger les syndiqués contre les amendes ou la prison. Il n'a jamais parlé de cet aspect de la question. Il veut les protéger contre la possibilité de s'organiser solidairement pour mieux se défendre, le cas échéant, contre un employeur.

Les syndiqués disposent d'un pouvoir fondamental. S'ils sont d'accord, ils peuvent quitter le travail. L'employeur dispose d'un pouvoir comparable. S'il le juge à propos, il peut leur retirer la possibilité de travailler. Il peut fermer l'entreprise.

• (1610)

En cinquante ans, nous avons mis au point un train de mesures équilibrées qui permettent à l'employeur et aux travailleurs de négocier sans recourir à la loi dans la très grande majorité des cas; ce sont, par conséquent, des droits juridiques qui ne sont pas exercés, mais qu'on garde en réserve. L'appartenance à un syndicat et les cotisations syndicales font partie de ce cadre juridique. Bien sûr, ces droits ne font pas des travailleurs des citoyens aussi privilégiés que les banquiers et les présidents de sociétés pétrolières, mais au moins ils les protègent et empêchent qu'ils soient à la merci de ces derniers.

Je comprends mal que le député tienne tant à briser ce cadre juridique de travail chez nous et aussi aux États-Unis, semble-t-il. S'il fallait l'écouter, on ne pourrait plus se fier à une convention collective. Les travailleurs et l'employeur ne sauraient plus s'ils doivent considérer qu'ils sont liés par les dispositions de la convention collective.

Après avoir travaillé 18 ans en usine et 12 ans comme représentant syndical au comité de la négociation de mon syndicat, je peux assurer à la Chambre que les employeurs respectent les dispositions des conventions collectives. Ils cherchent à les contourner parfois, mais ils ne veulent pas passer outre.

Il y a environ 20 ans, les employés de l'hôtel Royal York de Toronto ont déclenché une grève et l'employeur a envoyé une lettre à tous les grévistes pour leur signifier de ne plus revenir une fois la grève terminée car ils ne faisaient plus partie des effectifs. Le syndicat a traîné l'employeur devant un tribunal et ce tribunal de première instance s'est prononcé en faveur de l'employeur en se fondant sur une loi moyennâgeuse qui traitait des rapports entre maîtres et valets.

Les grands employeurs et les industriels ont été scandalisés par ce jugement. Bref, la Cour supérieure a annulé cette décision en décrétant que les travailleurs avaient un droit quasi juridique d'occuper leur emploi, que le fait d'avoir fait toutes les difficiles démarches que leur permettait la législation sur le travail ne voulait pas dire pour autant qu'ils renonçaient à leur emploi. Ils avaient toujours droit de garder leur place.

Si le député de Prince George-Peace River veut supprimer toute cette législation pour la remplacer par la loi de la jungle, il devrait avoir aussi la franchise d'admettre qu'il faut abolir les syndicats à titre de représentants reconnus par la loi, et supprimer les conventions collectives. Ainsi, chaque jour, l'employeur se demanderait s'il a des employés. Souvent les syndicats préféreraient faire la grève pendant la durée d'une convention. C'est la convention qui les en empêche. L'employeur compte là-dessus lorsqu'il négocie.

Je trouve curieux que le député revienne sans cesse sur le sujet sans jamais nous dire ce qui en résulterait, selon lui. Il a avancé de nouveaux arguments aujourd'hui, et ce n'est peut-être pas la première fois qu'il avance ceux concernant les micro-circuits. Il a soutenu que les gens bénéficieraient de ces avantages si les chefs syndicalistes étaient plus dignes de confiance. Je suppose que, selon lui, c'est très bien que les patrons n'agissent pas honnêtement envers les ouvriers.

Le député prétend que des avantages comme l'indemnisation des accidents de travail, le salaire minimum, le Régime de pensions du Canada et les prestations d'assurance-chômage existent simplement parce que le Canada est un pays éclairé. Il a presque passé sous silence les efforts déployés pendant des années pour obtenir ces avantages. Ce sont les syndicats qui ont réussi à les obtenir tous, les uns après les autres, à l'issue de longues campagnes. Je ne me souviens pas d'une seule campagne organisée par des employeurs pour les accorder. Les employeurs les ont accordés, parce qu'ils voyaient dans ces avantages la façon la plus commode de régulariser certaines situations, mais c'est le mouvement syndical qui en a pris l'initiative, et le plus souvent sur les instances du parti CCF-NPD, le seul au Parlement qui sympathise avec les syndicats.

Nous avons entendu le député déclarer que les deux-tiers des ouvriers ne sont pas syndiqués, et que les syndicats ne se soucient guère de les recruter. Cette observation est hors de propos, mais comme il s'agit en quelque sorte d'un reproche, il faut y répondre. Ce n'est pas vrai. Les syndicats n'épargnent ni leurs énergies, ni leur temps ni leur argent pour aider les travailleurs à se syndiquer. Les employeurs, quant à eux, sont prêts à dépenser—et ont dépensé—des milliers et des centaines de milliers de dollars, voire même à recourir à des criminels notoires pour effrayer, malmener et espionner les travailleurs qui cherchent à se syndiquer ou qui participent à une grève légale, et pour porter contre eux de faux témoignages. Ce chaud partisan du patronat est mal venu de reprocher aux travailleurs de ne pas se syndiquer, d'autant plus que ce sont surtout les manœuvres de certains patrons qui les en empêchent.

Par ailleurs, le député a reproché aux syndicats de ne pas avoir créé d'emplois. Il n'a jamais dû lire un contrat de travail, en tout cas pas de l'Ontario. Dans cette province, la loi stipule que les contrats de travail renferment ou du moins sont censés renfermer une clause définissant les droits du patron. Dans cette clause, il est dit qu'il incombe au patron de diriger l'usine, de définir et de répartir les tâches en respectant les dispositions de la convention signée avec le syndicat et celles des lois provinciales et fédérales. C'est au patronat à fournir des emplois. En accusant les syndicats de ne pas offrir de travail, le député semble vouloir réclamer une société entièrement dirigée par les syndicats. Libre à lui de décider si à ses yeux une telle société serait socialiste ou non. Je peux vous dire une chose quant à moi: ce n'est pas le cas actuellement au Canada. Aussi longtemps que la direction d'une entreprise est responsable des emplois, les syndicats ne peuvent pas l'être.

En dernier lieu, il a défendu la liberté d'association et prétendu que personne ne devrait être obligé de faire partie d'un syndicat ou d'un parti politique. Cela me paraît juste. Les membres d'un syndicat ont bien entendu voté en faveur de création, sinon il n'y en aurait pas. Ils ont le choix entre travailler dans un atelier syndiqué ou non. J'ai des amis qui ont refusé un emploi parce qu'ils n'auraient pas été protégés par un syndicat. Les syndiqués peuvent remplacer les membres de leur exécutif et même retirer l'accréditation de leur syndicat s'ils estiment qu'il ne fait pas du bon travail. Cela arrive, monsieur le Président.

C'est cela la liberté de choix au sein d'un syndicat. Un syndicat qui souhaite faire des dons à un parti politique pour une campagne doit demander la permission de ses membres lors d'une réunion. Il n'en va pas de même au sein des entreprises où le conseil d'administration bien souvent verse l'argent des actionnaires au parti libéral ou au parti conservateur sans leur demander leur avis.

Lorsque le député accuse les syndicats de bafouer la liberté d'association cela frise l'hypocrisie, puisque en réalité les syndiqués ont une bien plus grande liberté d'association que n'en ont les employés d'une compagnie et les actionnaires dans bien des cas.

J'ai assisté deux fois à l'assemblée des actionnaires d'une importante société minière. J'ai été frappé du peu de pouvoir que les simples actionnaires avaient, vu qu'ils n'assistent qu'à une seule réunion par an. On ne leur fournit pas toutes les informations sur la situation exacte dans l'entreprise; un groupe à la table principale monopolise tout le temps. Ce n'est pas la même chose dans un syndicat.

Une voix: Qu'ils vendent leurs actions!

M. Heap: Un député prétend que les actionnaires n'ont qu'à vendre leurs actions. Autant dire à un salarié de donner sa démission. C'est un choix que certains ont mais que d'autres n'ont pas. Il ne faut donc pas en conclure que ces groupes, qu'il s'agisse des actionnaires ou des syndiqués, ne sont gérés d'une façon démocratique.

• (1620)

C'est pourquoi, monsieur le Président, tant que le député sera réélu, nous allons reprendre ce débat tous les deux ans. Je suis content d'avoir pu prendre la parole aujourd'hui et je suis certain que la prochaine fois que le député soulèvera la question, il y aura d'autres députés du caucus néo-démocrate pour lui répondre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

[*Traduction*]

Tous les articles inscrits avant le nº 69 sous la rubrique des avis de motion d'initiative parlementaire restent-ils au *Feuilleton,* du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE TRAITEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LEURS FAMILLES

M. Gordon Towers (Red Deer) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'adopter la recommandation nº 7 du rapport du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être social et des sciences intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons!», visant à ce que le gouvernement forme un comité, composé de représentants du gouvernement et d'associations d'anciens combattants qui serait chargé de revoir et de mettre à jour les recommandations du Comité Woods qui n'ont pas encore été appliquées, ainsi que d'étudier les anomalies qui persistent dans le traitement des anciens combattants et de leurs familles, qui étudierait la situation apparemment injuste du conjoint divorcé qui, en vertu des lois actuelles, n'a aucun droit aux avantages découlant de la Loi sur les pensions et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et qui étudierait la façon apparemment injuste dont les anciens combattants sont indemnisés pour le temps qu'ils ont passé comme prisonniers de guerre.

—Monsieur le Président, si j'ai présenté cette motion, c'est pour attirer votre attention et l'attention de tous les députés à la Chambre des communes sur la responsabilité qui nous incombe de bien traiter les anciens combattants du Canada et surtout ceux qui ont été prisonniers de guerre.

Depuis un certain temps, je constate avec inquiétude que dans un très grand nombre de cas, nous n'avons pas accordé à nos anciens combattants les pensions ou les prestations auxquelles ils ont droit. Il existe une zone grise qui couvre de très nombreux cas, et je suppose que cette zone grise existe dans toute situation qui est caractérisée par une vision en noir et blanc, par la présence du bien et du mal. Je crois donc que beaucoup de cas se situent dans cette zone grise et qu'il incombe aux membres de la Commission de faire preuve de jugement dans leurs décisions au sujet de ces cas. Je crois que bien souvent, on n'étudie pas le cas de manière assez approfondie avant de prendre une décision finale.

En février 1983, le Quartier général de la Légion royale canadienne a publié le texte de la réponse ministérielle à la résolution adoptée durant le 29e congrès national de la Légion. Cette résolution traite de la pension d'invalidité et de la question du bénéfice du doute. Je vrais en lire un passage pour la gouverne de mes collègues:

Attendu que la loi sur les pensions dit clairement que le candidat à une pension a le droit de bénéficier du bénéfice du doute, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de prouver formellement qu'il a droit à la pension, et que l'organisme chargé de rendre une décision au sujet de la demande de pension interprétera les circonstances de l'affaire et les faits en présence de manière favorable au candidat;

En conséquence, il est résolu que l'on continuera d'accorder le bénéfice du doute à tous les candidats à une pension, conformément aux dispositions énoncées à l'article 85 de la loi sur les pensions.

Et la réponse du ministère à cette résolution est tout simplement celle-ci:

Conformément à l'article 85 de la loi sur les pensions, tous les candidats aux pensions continuent de bénéficier du bénéfice du doute en égard aux décisions rendues par la Commission canadienne des pensions et le Conseil de révision des pensions.

Je suis certain, monsieur le Président, que vous avez été saisi, comme tous les députés à la Chambre des communes, de dossiers concernant des demandes de pensions de nombreux Canadiens. Je ne crois pas que la Commission aille suffisamment loin dans le sens d'accorder le bénéfice du doute à ces anciens combattants qui demandent des pensions. Je crois qu'il y a place pour une amélioration. Je sais que l'on prétexte toujours des problèmes financiers, comme on l'a fait dans le cas de la décision qui a été étudiée hier soir au comité permanent des affaires des anciens combattants. Il faut songer que cela ne nous coûterait pas tellement à la longue. De toute apparence, nous avons de l'argent pour déménager le ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île du Prince-Édouard. Il eut été nettement préférable, et je l'ai toujours dit, de garder cet argent pour les pensions des anciens combattants au lieu de déménager tout le ministère d'Ottawa parce que les anciens combattants étaient très heureux et tous les membres de la Légion étaient heureux d'avoir leur siège social à Ottawa. Ils furent très déçus par le déménagement de leur siège social. Certes, le coût entre beaucoup en ligne de compte. Comment un ministre ou un haut fonctionnaire peut-il bien dire qu'il n'y a pas d'argent pour aider les habitants des régions dont nous parlons alors qu'il dépense des sommes faramineuses pour déménager tout un ministère d'Ottawa?

Pour donner du poids à ma motion, je vais parler de la conclusion du rapport du comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences. Je citerai un passage de ce rapport pour essayer d'expliquer où je veux en venir:

Au cours de ses recherches et après avoir entendu les témoins, le Comité a été impressionné par les nombreux renvois au Rapport du Comité d'enquête sur l'organisation et le travail de la Commission canadienne des pensions. Ce groupe de travail, mis sur pied en 1965, était présidé par M. Mervyn Woods et a déposé son rapport en 1968. Bon nombre de ses recommandations ont été plus tard incorporées aux modifications apportées en 1970-1971 à la Loi sur les pensions et auraient, depuis, beaucoup avantagé les anciens combattants, les anciens prisonniers de guerre et leurs personnes à charge. D'autre part, de nombreuses recommandations de ce rapport n'ont jamais été mises en œuvre. Les témoins ne croient pas qu'il faille reprendre une étude approfondie de toute la législation et de l'organisation administrative concernant les anciens combattants. Ils proposent plutôt de revoir le rapport Woods étant donné qu'un certain nombre d'anomalies et d'injustices existent toujours dans les lois et règlements qui s'appliquent aux anciens combattants, ce à quoi le Comité souscrit. Deux situations injustes mériteraient par exemple une étude plus approfondie: il s'agit du traitement des conjoints divorcés d'anciens combattants et des anciens prisonniers de guerre de Dieppe.

A l'heure actuelle, le conjoint divorcé d'un ancien combattant n'a droit à aucune prestation en vertu de la Loi sur les pensions et la Loi sur les allocations aux anciens combattants. La Loi sur les pensions prévoit bien que la Commission canadienne des pensions peut à sa discrétion accorder des prestations à un conjoint divorcé, mais cette discrétion entre en jeu surtout si une injonction de la cour a été rendue afin d'assurer à ce conjoint un soutien durant la vie de l'ancien combattant. D'autre part, en vertu du Régime de pensions du Canada, les prestations sont également partagées au moment du divorce d'un cotisant, si le conjoint en fait la demande au moment du divorce. Nous estimons que ce précédent ainsi que les nouvelles lois sur le mariage et la propriété dans un certain nombre de provinces doivent être pris en considération dans la révision prévue afin que la loi soit conforme aux nouvelles notions d'égalité dans le mariage.

● (1630)

En vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, les anciens combattants reçoivent une pension d'invalidité de 10 à 20 p. 100 selon la durée de leur incarcération. Toutefois, les anciens combattants de Hong Kong ont droit à une pension de 50 p. 100 à cause des conditions extrêmement pénibles qu'ils ont subies pendant leur longue détention. D'autres groupes d'anciens combattants, comme les prisonniers de guerre de Dieppe, ont également été incarcérés pendant de longues périodes dans des conditions anormalement difficiles, mais n'ont droit qu'à une pension maximum de 20 p. 100. Pouvons-nous prétendre qu'il est juste d'indemniser des anciens combattants qui ont été captifs pendant plus de deux ans et demi à un taux d'invalidité qui n'est que le double de l'indemnité offerte à ceux qui ont été incarcérés pendant seulement trois mois?

Considérant qu'il existe d'autres cas d'injustice possibles, nous recommandons que:

Monsieur le Président, c'est la pierre angulaire de mon avis de motion. C'est la recommandation à laquelle je veux donner mon appui. Soit dit en passant, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) aurait voulu être là pour prendre part au débat d'aujourd'hui, mais il a dû aller à l'enterrement d'un ami à Winnipeg. Voici la recommandation:

a) Le gouvernement forme un comité, composé de représentants du gouvernement et d'associations d'anciens combattants, qui serait chargé de revoir et de mettre à jour les recommandations du Comité Woods qui n'ont pas encore été appliquées, ainsi que d'étudier les anomalies qui persistent dans le traitement des anciens combattants et de leurs familles, et à faire les recommandations appropriées à ce sujet;

b) le Comité étudie la situation apparemment injuste du conjoint divorcé qui, en vertu des lois actuelles, n'a aucun droit aux avantages découlant de la Loi sur les pensions et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants; et

c) le Comité étudie la façon apparemment injuste dont les anciens combattants sont indemnisés pour le temps qu'ils ont passé comme prisonniers de guerre.

Monsieur le Président, je défie quiconque de déterminer avec précision quel tort a été causé à ceux qui ont été incarcérés dans des camps de prisonniers de guerre. Ils ne savaient pas s'ils en sortiraient vivants. Ils ignoraient s'ils allaient jamais revoir les êtres chers. Je comprends les problèmes des membres de la commission mais je crois qu'il faudrait y songer pour que nous ayons tous l'impression que l'on est juste envers ces Canadiens.

Dans le mémoire qu'elle a présenté hier soir au comité permanent des affaires des anciens combattants, la Légion royale canadienne a déclaré, au sujet d'une autre catégorie de déductions fiscales . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député fait-il allusion à une déclaration faite hier soir devant le comité?

M. Towers: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois avertir le député que le Règlement interdit de discuter à la Chambre de questions étudiées par un comité permanent, suivant le principe qu'on ne peut examiner les mêmes questions aux deux endroits en même temps. J'espère que le député présentera ses arguments avec beaucoup de prudence.

M. Towers: Je suivrai vos conseils, comme toujours, monsieur le Président. C'est au sujet du budget et d'un mémoire présenté par les représentants de la Légion. Elle ne reviendra pas témoigner. Comme on ne peut pas dire que le comité et la Chambre s'intéressent aux mêmes questions, j'espère que vous me laisserez présenter cet argument, car il vient à l'appui de ce que j'essaie de démontrer.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Si j'autorisais le député à citer un extrait d'un mémoire présenté à un comité qui n'a pas encore fait son rapport à la Chambre, je l'inciterais à enfreindre le Règlement. Par conséquent, si le député juge utile de faire allusion à ce mémoire, il doit le faire de façon indirecte. Néanmoins, si le comité ne se penche pas actuellement sur la question, c'est peut-être acceptable.

M. Towers: Je vous remercie, monsieur le Président. Néanmoins, la situation est bien simple. La Légion a appris que la loi ne pourrait pas être modifiée avant un an ou deux. Cela m'inquiète, car—je vois que le président du comité est ici aujourd'hui et il sera sans doute d'accord avec moi—nous savons tous que les lois progressent très lentement à la Chambre des communes. On a laissé entendre qu'il n'y aurait aucun changement avant un an ou deux, alors que nous savons très bien qu'il y aura sans doute des élections à ce moment-là et que nous n'aurons plus la possibilité d'adopter des lois. Les élections ne feraient que tout retarder. Par conséquent, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi on ne peut pas étudier ces règlements pour établir où il y a des anomalies et prendre les mesures qui s'imposent. Comme les personnes en question sont déjà très âgées, il est donc grand temps de faire quelque chose. Autrement, il sera trop tard pour la plupart d'entre elles.

Par conséquent, j'estime que nous avons le devoir d'accepter la recommandation de l'autre endroit, de façon à pouvoir dire nous aussi: «Anciens combattants, nous nous souvenons!».

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Je n'interviens ni à titre de président du comité permanent, ni pour défendre le point de vue du gouvernement, mais bien à titre d'ancien combattant. C'est par égard pour mes camarades qui sont tombés au champ d'honneur et pour ceux qui sont revenus de la guerre mais n'ont hélas pas réussi cependant à retrouver une vie normale que je participe à cette discussion. Mon intervention se justifie également du fait que je participe depuis très longtemps aux travaux du comité. J'ai assisté à la mise en oeuvre, par le gouvernement actuel et par un bon nombre de ses prédécesseurs, du programme concernant les affaires des anciens combattants, lequel est à mon avis le meilleur qui soit. J'inclus dans le groupe visé les anciens prisonniers de guerre. Je ne crois pas que l'on puisse trouver de mesures qui se comparent avantageusement aux programmes sociaux et aux programmes d'aide que nous avons mis sur pied à l'intention de nos anciens combattants. Fort de cette conviction, j'estime qu'il est de mon devoir de participer à ce débat à la suite de mon éminent collègue qui est membre de mon comité, le député de Red Deer (M. Towers).

Le député soulève trois questions dans sa motion et je voudrais traiter surtout du rapport du comité Woods. Je suppose que d'autres de nos collègues voudront à leur tour aborder d'autres aspects de la motion. Ayant participé aux travaux du comité permanent des affaires des anciens combattants et ayant entendu à maintes reprises les témoignages des porte-parole de la Légion canadienne, je suis à la fois déconcerté et étonné que l'on présente pareille motion. A mon avis, les réalisations de la Légion canadienne sont probantes. On a parlé, il y a quelques minutes, de la réunion d'hier soir. Sans vouloir faire de reproche à qui que ce soit, je tiens à faire remarquer que dans son court exposé, le représentant des membres de la Légion canadienne m'a donné la très nette impression que pour ce groupe, le meilleur moyen d'exposer les besoins des anciens combattants était de témoigner devant notre comité à un moment donné. Leur porte-parole s'est même dit satisfait de la façon dont le gouvernement avait toujours prêté une oreille attentive à leurs doléances.

• (1640)

[*Français*]

Et cela me fait dire, monsieur le Président, que chaque fois que les représentants de la Légion royale canadienne comparaissent au comité, une institution qui a été mise sur place par les anciens combattants eux-mêmes, c'est une institution nationale qui est écoutée, respectée, entendue et souvent consultée par le gouvernement. Et hier encore, on se faisait dire, et ce n'était pas la première fois que j'entendais dire cela, que oui, en effet, la Légion royale canadienne est consultée, et que le gouvernement, lorsqu'il considère l'adoption de législations portant sur le bien-être des anciens combattants, consulte la Légion royale canadienne. Et cela me fait dire, monsieur le Président, que, en fait, nous nous rappelons les grands sacrifices que certains de nos anciens combattants ont faits et ont offerts à leur pays.

La Légion royale canadienne représente 99.9 p. 100 des anciens combattants, puisqu'elle représente et travaille comme on nous l'a indiqué ... Elle représente l'Association des anciens combattants indiens du Canada. Il y a des conseils locaux de la Légion royale canadienne à travers le pays, dans tous les villages, en tout cas au Québec, on retrouve un conseil local de la Légion royale canadienne, et c'est l'endroit où un ancien combattant va s'il a besoin d'aide, que ce soit de l'aide financière, de l'aide sociale, ou qu'il s'agisse de difficultés matrimoniales, il ira à la Légion royale canadienne.

Et je me demande si mon bon ami, le député de Red Deer (M. Towers), a pensé aux conséquences que cela pourrait avoir si le gouvernement consentait de former un nouveau comité, et quand je pense à la formation d'un nouveau comité, et comme je connais la bonne foi de mon collègue de Red Deer, je me demande si cela ne retarderait pas l'application des mesures que justement le Comité Woods propose. Et peut-être, à mon grand désespoir et au sien aussi, cela ne ferait que retarder en fait la mise en place de certains programmes, puisque lorsque la Légion a fait des propositions, comme dernièrement, lorsqu'elle demandait que les bénéfices relatifs aux frais funéraires soient augmentés, immédiatement, je pense que le gouvernement a considéré la demande et a augmenté les bénéfices qui étaient de $125. Je pense qu'ils sont maintenant établis à $500 ou $600. Et la même chose s'applique pour ce qu'on appelle les *casual workers*. Une demande a été faite par la Légion royale canadienne afin que le ministère et celui du Revenu national se penchent sur certaines difficultés qui se présentaient pour des anciens combattants. La requête que la Légion royale canadienne a présentée au nom des anciens combattants a été adoptée, et maintenant, les anciens combattants peuvent en bénéficier. Alors, les instances des anciens combattants sont acheminées à leurs conseils locaux, ils y ont accès, il s'agit de conseils élus par d'autres anciens combattants, les conseils locaux font avancer leurs requêtes et leurs demandes aux conseils provinciaux et au conseil national, chaque année, et ces requêtes sont acheminées, considérées, et en fait deviennent la politique si l'on veut ou les requêtes de la Légion royale canadienne.

Et je me dis, étant donné le record de la Légion royale canadienne et les succès que cette dernière a obtenus, je me demande si un nouveau comité est vraiment nécessaire. Et je me demande si ce ne serait pas risquer que l'adoption des mesures que l'on veut proposer soit retardée, que leur application soit retardée parce qu'on a nommé un nouveau comité qui va effectuer son étude. Et est-ce que là, on aura aussi des anciens combattants comme on en retrouve au comité, qui sont vraiment des représentants de leurs anciens frères d'armes, pour la majorité, si je ne m'abuse, qui sont des anciens combattants? Et je sais très bien que, lorsqu'il a une requête à faire au nom d'un de ses commettants ou au nom d'un conseil de la Légion de sa municipalité ou de sa circonscription, le ministre, traditionnellement, écoute avec beaucoup d'attention les doléances et les instances des députés, et les ministres des Affaires des Anciens combattants que j'ai connus, le ministre actuel (M. Campbell) et son prédécesseur étaient très attentifs aux requêtes découlant de ces instances. Et en fait le record du gouvernement canadien et du Canada est également excellent au sujet de la question de programmes de bien-être pour les anciens combattants, puisque les mesures qu'on a adoptées pour tenir compte des sacrifices qu'ont faits les anciens combattants de la guerre de 1939-1945 ont été adoptées avant même que je revienne au pays, car j'étais encore en Europe lorsqu'elles l'ont été. Cela veut donc dire que le gouvernement, tous les gouvernements en fait depuis la guerre de 1914-1918 ont été très sensibilisés aux doléances et aux instances que leur faisaient, par la voie de la Légion royale canadienne, les anciens combattants.

Encore une fois, monsieur le Président, je trouve que les Canadiens ont reconnu les grands sacrifices que les anciens combattants ont faits pour leur pays et, à mon avis, «Anciens combattants, nous nous souvenons!» est un motto qui a bien servi les anciens combattants, puisque nos anciens frères d'armes, qu'ils soient de la France ou de l'Angleterre, sont des cousins pauvres si l'on compare leurs bénéfices à ceux que nos anciens combattants touchent actuellement. De plus, pensons à tous les soins qu'on leur a donnés et à tous les problèmes qu'on s'est causés en vue de s'assurer que justice soit faite à ceux-là qui avaient offert leur vie pour sauver la démocratie, pour sauver les choses auxquelles on croyait, à ce moment-là, si jeune que l'on pouvait être, savoir 18, 19, 20 ans, et, moi, je considère que les gouvernements, celui-ci ainsi que ceux qui l'ont précédé, se sont bien acquittés de cette responsabilité, savoir reconnaître que pour ceux-là qui ont risqué leur vie et qui ont tant donné, nous nous sommes souvenu, et nous pouvons dire avec fierté «Anciens combattants, nous nous souvenons!»

Encore une fois, les instances qui sont faites sont acheminées au gouvernement par l'intermédiaire du Comité des affaires des anciens combattants pour la Légion royale canadienne et, comme je l'indiquais plus tôt, les doléances faites par la Légion royale canadienne sont entendues, sont écoutées et la Légion est consultée. Quant à moi, monsieur le Président, je ne vois pas le besoin ni même la sagesse de créer une nouvelle institution qui serait chargée de faire justement ce que le Comité fait déjà très bien.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur la motion du député de Red Deer (M. Towers). Cette question fait l'objet d'études et de débats depuis des années. Une discussion prolongée ne pourrait rien ajouter de neuf au débat aujourd'hui. Cette motion mérite d'être adoptée par la Chambre et le ministre devrait y donner suite.

Affaires des anciens combattants

La motion du député de Red Deer renvoie à la recommandation nº 7 du Rapport du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences du Sénat, intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons!». Les recommandations contenues dans ce rapport se fondent en grande partie sur le rapport du comité d'enquête sur l'organisation et le travail de la Commission des pensions du Canada, dont le nom abrégé est le comité Woods.

• (1650)

Se portant à la défense du gouvernement, l'orateur précédent a dit que les ministres des Affaires des anciens combattants ont toujours été à l'écoute des besoins des anciens combattants. Il a absolument raison de l'affirmer, et je le trouve d'une franchise et d'une sincérité étonnantes. Ils ont été à l'écoute, en effet. Dans le cas qui nous occupe, ils le sont depuis 1968, voire même depuis 1965. Constatant alors l'ampleur du problème, ils ont adopté la stratégie libérale habituelle et ont confié la question à une commission d'enquête au lieu de la régler.

Il y a eu d'abord la création de la Commission Woods en 1965, qui s'est penchée sur la question pendant trois ans jusqu'en 1968, il y a de cela près de 15 ans, soit jusqu'à la publication de son rapport.

Puis, le gouvernement s'est mis à l'écoute de 1968 à 1981, quand les sénateurs eux-mêmes se sont impatientés, ce qui est plutôt remarquable et peut-être même encourageant. Le Sénat s'est mis alors à étudier le rapport Woods et a publié son rapport intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons!» en 1981. Depuis la parution de ce rapport en octobre 1981, le gouvernement a entrepris d'en lire les recommandations et de les étudier. Il a été à l'écoute.

Le rapport du Sénat traitait de diverses questions outre celle plus précise dont le député de Red Deer parle dans sa motion. La première question de fond abordée dans la motion est le traitement accordé au conjoint divorcé dans la loi actuelle qui régit les pensions. C'est une question grave et je ne peux guère comprendre pourquoi le gouvernement hésite tellement à améliorer la situation de ces particuliers.

Je suis persuadé que d'autres députés ont reçu comme moi des lettres de Canadiennes qui ont été lésées par l'application de certaines dispositions de la loi actuellement en vigueur. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a travaillé activement à l'élaboration de la législation sur les anciens combattants reçoit de nombreuses lettres d'anciens combattants d'un bout à l'autre du Canada. Il m'a signalé une de ces lettres qui a trait à cette motion. L'auteur de cette lettre est une femme d'Eastman, au Québec, qui se trouve dans une situation très fâcheuse. Elle a été mariée à deux anciens combattants. Son premier mari est maintenant décédé et elle est divorcée d'avec son second mari. En outre, ce second mari, dont elle est divorcée depuis 1981, l'a maltraitée et lui a volé ses économies.

Cette ancienne infirmière de la santé publique souffre aujourd'hui d'une maladie incurable et vit de l'assistance sociale parce qu'elle n'a pas droit à une aide financière du fait de son premier mari qui est décédé et qu'elle n'est pas admissible à des prestations du fait de son second mari dont elle est divorcée. Et cela, tout simplement parce que le divorce n'est pas reconnu par le Programme des allocations aux anciens combattants ni par la Commission canadienne des pensions.

Voici ce qu'écrit le ministre dans sa lettre du 7 mars 1983 en réponse à une lettre du bureau du député de Winnipeg-Nord-Centre:

> Je conviens que la situation de cette femme est vraiment tragique et je regrette sincèrement que la loi des anciens combattants ne nous permette pas de l'aider financièrement.
>
> La loi sur les pensions prévoit le versement d'une pension à une veuve divorcée si celle-ci touchait une pension alimentaire ou une allocation alimentaire. Sinon, la Commission peut, à sa discrétion, lui accorder une pension si elle est dans un état de dépendance et si, de l'avis de la Commission, elle aurait eu droit à la concession d'une pension ou allocation alimentaire si elle en avait fait la demande selon les voies de droit régulières. La loi sur les pensions définit l'état de dépendance comme étant celui d'une personne dépourvue de ressources ou de revenus suffisants pour subvenir à ses besoins à part le logement qu'elle habite.

J'ai pris connaissance de cette lettre la semaine dernière et je l'ai lue et relue maintes fois depuis. J'en suis venu à la conclusion que seule une fine mouche pourrait arriver à comprendre ce que le ministre veut dire. Je me demande encore ce que le langage bureaucratique pourrait révéler à une personne qui voudrait savoir quels sont ses droits en vertu de cette mesure législative.

Le ministre poursuit:

> Pour ce qui concerne les allocations aux anciens combattants, la loi définit une «veuve» comme étant la veuve d'un ancien combattant qui ne s'est pas remariée, ou une veuve qui se marie et dont le mari par ce mariage décède dans les cinq années qui suivent ce mariage. Comme cette femme n'est pas dans une situation conforme à cette définition, elle n'a pas droit comme veuve aux allocations aux anciens combattants. En outre et comme elle n'est plus l'épouse d'un ancien combattant, puisque son mariage s'est terminé par un divorce, elle n'est admissible à aucune des prestations qui reviendraient à son-mari en vertu de la loi.

Le ministre affirme ensuite qu'ils étudient la question de nouveau, comme ils l'ont fait à partir de 1965 au moins, activement depuis 1968 et de nouveau depuis 1981. Il ajoute:

> J'ai le plaisir de vous informer qu'un réexamen complet de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la loi sur les allocations de guerre pour les civils a été entrepris il y a plusieurs mois. Vous pouvez compter que votre suggestion relative aux veuves remariées sera sérieusement prise en compte.

La dame en question a écrit depuis lors au député de Winnipeg-Nord-Centre pour lui dire tout l'encouragement que lui avait donné le dernier paragraphe de la lettre du ministre. Je crains d'avoir à l'informer par lettre que suivant les renseignements obtenus récemment de la Légion royale canadienne, on ne peut attendre avant au moins deux ans des résultats concrets de ce réexamen. Et au bout de ce délai nous n'aurons évidemment aucun moyen de savoir si à la suite de ce réexamen le gouvernement finira par appliquer en tout ou en partie les recommandations du rapport Woods de 1968 ou du rapport du Sénat de 1981.

Outre les recommandations du rapport du Sénat concernant les veufs et les veuves, il y avait également diverses recommandations sur des sujets qui ne cessent de préoccuper la Légion canadienne. A ce que m'ont appris les représentants de la Légion, ils sont tout à fait en faveur de la création du comité recommandé par le rapport du Sénat. Cette recommandation porte que:

> *a*) Le gouvernement forme un comité, composé de représentants du gouvernement et d'associations d'anciens combattants, qui serait chargé de revoir et de mettre à jour les recommandations du Comité Woods qui n'ont pas encore été appliquées, ainsi que d'étudier les anomalies qui persistent dans le traitement des anciens combattants et de leurs familles, et à faire les recommandations appropriées à ce sujet;

Le député qui, pour défendre le gouvernement, a plaidé contre la création de ce comité donne une idée fausse de la situation. Si nous avons conclu, la Légion canadienne et moi, que la création d'un pareil comité s'imposait, je dis tout franchement que c'est parce que le gouvernement ne fait absolument rien pour donner suite à ces recommandations. Si les associations d'anciens combattants insistaient sur la mise en application de ses recommandations, justice serait peut-être faite, enfin, dans ce cas particulier. Il est temps, il me semble, après 15 ans d'étude, d'examen, de réflexion et de correspondance que des mesures concrètes soient prises.

• (1700)

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat qui a pour objet les anciens combattants et les personnes à leur charge. Je peux parler en toute connaissance de cause, je crois, car j'ai servi dans les Forces armées à la toute fin de la Seconde Guerre mondiale. Bien que je n'aie pas combattu longtemps, j'ai quand même obtenu mes ailes. Depuis, j'ai fait partie de la milice pendant plus de 30 ans. Je me préoccupe des anciens combattants et de leurs proches depuis longtemps, et je me soucie de leurs besoins.

La Légion royale canadienne, de même que d'autres organismes semblables, ont fait et font encore beaucoup pour les anciens combattants. En fait, il y a quatre sections de la Légion dans ma circonscription, les nos 1, 101, 210 et 217 dont je fais partie. J'y suis depuis 35 ans, depuis la fin de mon service, et je me suis préoccupé des problèmes des anciens combattants pendant de longues années.

Pour les autres pays, le Canada se trouve à l'avant-garde. Nous avons une fiche des plus enviables en matière de programmes et de prestations à l'intention des anciens combattants. Nous avons le devoir en tant que parlementaires de soutenir cette réputation. Je crois que c'est ce que le gouvernement a toujours fait, quel que soit le parti au pouvoir. Nos gouvernements se sont toujours préoccupés des anciens combattants.

On me dit que l'âge moyen des anciens combattants approche aujourd'hui les 63 ans. Le défi que nous devons maintenant relever consiste à établir des programmes qui répondent aux besoins d'anciens combattants qui vieillissent. J'estime qu'au lieu de nous faire aller de l'avant, cette motion nous fait vraiment régresser. Toutes les considérations ont déjà été énoncées et les faits sont connus.

Je partage l'opinion exprimée par d'autres députés au sujet du rapport du comité du Sénat intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons!». Le comité du Sénat de la santé, du bien-être social et des sciences ne s'en est manifestement pas tenu à quelques questions, mais en a couvert toute une gamme. De nombreux témoins ont comparu. Le comité a vraiment l'impression d'avoir accompli un travail méritoire. Le comité a veillé à ce qu'une publication spéciale soit largement diffusée.

En tant qu'argument à invoquer contre l'établissement d'un comité spécial, le rapport «Anciens combattants, nous nous souvenons!» suffit amplement à mon avis. D'après ce que je peux voir, le comité a vraiment fait le tour de la question. Il est inutile de chercher à refaire ce qui a déjà été fait en créant un autre comité.

Nous avons là les recommandations d'un comité qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la question. Le comité a décelé des injustices apparentes dans le traitement de deux groupes, à savoir les conjoints divorcés et les prisonniers de guerre. Au lieu d'énoncer son opinion, le comité a recommandé que quelqu'un d'autre examine ces questions. Les faits sont connus, monsieur le Président. Qu'on le veuille ou non, les décisions ont été prises et il faut cesser de tourner en rond. Je reviendrai là-dessus au cours de mes observations. Je veux d'abord jeter un coup d'œil sur d'autres recommandations contenues dans le rapport.

On avait même donné suite à une des recommandations dès la publication du rapport, ce qui prouve que normalement l'on apporte toujours une solution aux préoccupations dont fait état le Parlement. Dans une autre recommandation, on demandait d'accélérer l'étude des demandes. Le comité des affaires des anciens combattants, auquel je siège depuis bien des années, s'est constamment soucié de cette question. Nous nous sommes penchés à maintes et maintes reprises sur l'étude interminable des demandes de pension. Voilà une autre recommandation qui n'a plus sa raison d'être. Les faits sont probants. Vers la fin de décembre 1981, il fallait 334 jours pour étudier une demande de pension d'invalidité au premier palier. Exactement un an plus tard, il n'en fallait plus en moyenne de 99.1. Le mois dernier, ce chiffre a encore baissé, passant à moins de 80 jours et nous espérons pouvoir le faire baisser encore davantage à l'avenir.

La Commission doit puiser ses renseignements à des sources extérieures. Voilà pourquoi il lui faut de 60 à 90 jours pour examiner les demandes qui lui sont présentées. Il n'y a donc plus aucun retard pour ce qui est de l'étude des demandes de pension au premier palier. Les députés se félicitent tous assurément de cette très nette amélioration de la situation. Je me souviens du tollé de prostestations que l'ampleur de ce retard avait coutume de soulever chez les conservateurs; je ne puis donc interpréter leur silence que comme une preuve d'admiration pour l'excellent travail que nous avons fait en réussissant à réduire ainsi la durée d'étude des demandes de pension.

D'autres recommandations visent la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je signale pour la gouverne des députés que les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont entrepris de revoir la loi dans ses moindres détails, et notamment d'examiner les questions dont il est fait état dans le rapport sénatorial.

Où je veux en venir, c'est que les anciens combattants ont de nombreux partisans qui défendent leur cause, et qu'ils savent se faire entendre. La semaine dernière précisément, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce doyen parmi les critiques des questions concernant les anciens combattants, a félicité le ministre des heureuses initiatives qu'il a prises depuis qu'on lui a confié ce portefeuille. En effet, il y a constamment des progrès.

Et que dire de la septième recommandation qui est à l'origine de ce débat? Je ne m'arrêterai pas au suivi qu'on a donné ou omis de donner aux diverses recommandations du rapport Woods. Ce dernier date de près d'une quinzaine d'années, et je serai fort étonné qu'on n'ait pas découvert nombre d'anomalies durant cette période. Je préfère plutôt traiter des questions précises que le comité sénatorial voudrait que nous examinions à la loupe.

Prenons tout d'abord cette situation apparemment injuste du conjoint divorcé qui, en vertu des lois actuelles, n'a aucun droit aux avantages découlant de la loi sur les pensions et de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Comment justifie-t-on la nécessité d'instituer un comité spécial pour examiner la question? Les circonstances sont très claires. Soit que l'on croit qu'il existe une situation injuste, soit que l'on ne voit aucune injustice dans cet état de choses. Ce n'est pas comme si la question était nouvelle. Elle existe depuis des années et les faits n'ont pas changé. Les anciens combattants sont indemnisés pour les services qu'ils ont rendu à la nation en temps de guerre. Ces allocations sont versées indifféremment aux hommes et aux femmes qui ont combattu. Et elles ne sont pas destinées aux familles des anciens combattants, car ce ne sont pas celles-ci qui ont été envoyées au front. Les conjoints survivants peuvent recevoir les prestations, car ils ont été, jusqu'à la mort de leur conjoint, l'époux ou l'épouse d'un ancien combattant y ayant droit.

Par contre, dans le cas d'un divorce, l'ancien combattant n'a plus de conjoint. Les prestations qui lui sont versées ne peuvent être transférées ni à ses parents ni à son ex-époux ou ex-épouse. Les opposants à ce principe soulignent que dans le cas du Régime de pensions du Canada les prestations sont divisées en deux au moment du divorce. En revanche, monsieur le Président, il faut cotiser pendant des années, afin d'avoir droit aux prestations de ce régime alors que dans le cas de l'allocation aux anciens combattants et de l'allocation pour invalidité, ce n'est pas nécessaire. Elles sont versées aux personnes qui ont servi sous les drapeaux pendant la guerre et, bien entendu, dans le cas de l'allocation pour invalidité, aux personnes qui ont été blessées au service de la nation.

Aucune étude ne pourra changer quoi que ce soit à cette situation. D'aucuns ont prétendu que l'allocation aux anciens combattants devrait être considérée comme les prestations versées au titre du Régime de pensions du Canada et du Supplément de revenu garanti. On a rejeté cette idée. Qu'a-t-on besoin alors d'une autre étude? Prenons le cas d'une personne recevant l'allocation aux anciens combattants, qui a droit au taux de la personne mariée. Si elle divorce, elle n'a plus droit qu'au taux de la personne seule. Avons-nous besoin d'un comité pour décider s'il est juste que cette personne verse la moitié de ce montant à son ex-époux ou ex-épouse? Pour ma part, je ne le crois pas.

Voyons maintenant l'autre question qu'il faudra étudier. Je voudrais citer mot à mot les conclusions du rapport sénatorial. On y lit ceci:

> En vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, les anciens combattants reçoivent une pension d'invalidité de 10 à 20 p. 100 selon la durée de leur incarcération. Toutefois, les anciens combattants de Hong Kong ont droit à une pension de 50 p. 100 à cause des conditions extrêmement pénibles qu'ils ont subies pendant leur longue détention. D'autres groupes d'anciens combattants, comme les prisonniers de guerre de Dieppe, ont également été incarcérés pendant de longues périodes dans des conditions anormalement difficiles, mais n'ont droit qu'à une pension maximum de 20 p. 100. Pouvons-nous prétendre qu'il est juste d'indemniser des anciens combattants qui ont été captifs pendant plus de deux ans et demi à un taux d'invalidité qui n'est que le double de l'indemnité offerte à ceux qui ont été incarcérés pendant seulement trois mois?

• (1710)

Voilà qui résume le débat avec concision et précision. Si le comité du Sénat n'a pu apporter une conclusion définitive, pourquoi espérer qu'un autre comité puisse le faire? Que reste-t-il à examiner? Le comité du Sénat a tout analysé. Toute nouvelle enquête s'en tiendrait pour l'essentiel aux demandes de pensions accrues de la part de l'Association des anciens combattants de Dieppe et des prisonniers de guerre. L'Association peut compter sur un président dévoué, M. Georges Giguère. Ce dernier a témoigné devant les comités des deux Chambres et a exposé son cas avec conviction. Il s'est même entretenu avec le ministre. A mon avis, personne n'aurait pu mieux présenter la cause des prisonniers de guerre de Dieppe.

On peut toujours se demander si les gouvernements ont suffisamment tenu compte de toutes ces démarches, mais il n'est pas permis de se demander si les anciens de Dieppe n'ont pas été entendus. Nous oublions parfois que le Canada est l'un des rares pays au monde qui indemnise les anciens prisonniers de guerre. Et nous avons toutes les raisons du monde d'en être fiers. L'histoire dira que les demandes des associations d'anciens combattants ont toujours été traitées avec bienveillance.

Je sais que le ministre réexamine régulièrement les demandes des anciens de Dieppe et qu'il connaît tous les arguments qu'on peut exposer devant un comité. Bref, toutes ces questions ont été examinées à fond. Et l'étude terminée, des décisions difficiles ont été prises. Pourquoi revenir là-dessus en formant un autre comité? Si la question soulevée par le député a toute ma sympathie et que je le félicite même pour faire en sorte que la Chambre soit constamment informée de tout ce qui touche les anciens combattants et leur famille, je ne vois aucune raison d'examiner davantage la possibilité de donner suite à la recommandation nº 7, puisque c'est déjà fait.

M. Towers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) acceptera-t-il de répondre à une question?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Oui, à moins que mon temps ne soit terminé.

M. Towers: Étant donné que le député vient de nous faire un discours rédigé à l'avance, acceptera-t-il que le gouvernement agisse immédiatement, s'il refuse de créer le comité recommandé par le Sénat? Cela m'irait très bien si le gouvernement acceptait d'agir immédiatement sans attendre un an ou un an et demi comme il l'a proposé. Le comité pourrait présenter son rapport dans deux ou trois mois. Mais le gouvernement n'est pas obligé d'attendre aussi longtemps. Le député peut-il nous promettre que le gouvernement passera à l'action sans attendre davantage, comme il le fait depuis quelques années?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je pense que le député de Red Deer (M. Towers) pose une très bonne question qu'il devrait poser lui-même au ministre pendant la période des questions orales.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, en septembre 1981, M. A. D. McCracken a été chargé d'examiner les méthodes administratives et de règlement des demandes. M. McCracken était censé faire un rapport au ministre sur les éventuels changements à apporter au système des pensions de façon à raccourcir le délai entre le moment où les anciens combattants demandent une pension d'invalidité pour la première fois et celui où l'on termine l'étude de leur demande.

M. McCracken a déclaré qu'entre le milieu de l'année 1979 et celui de l'année 1981, le nombre de décisions rendues a diminué considérablement et, de ce fait, au 30 juin 1981, l'arriéré de demandes non réglées était passé à 4,395, contre 2,800 en mars 1979. Sur ce total, plus de 16 p. 100 étaient parvenues au bureau depuis plus de 12 mois. Outre ces énormes retards dans l'étude des demandes de pension, M. McCracken a signalé également que les bureaux de pension de district de tout le pays étaient saisis de près de 3,000 dossiers, dont 37 p. 100 leur étaient parvenus depuis six mois ou plus. Cela représentait 700 dossiers de plus qu'en temps ordinaire.

Comme le député d'en face l'a signalé, nous sommes heureux de constater que les choses se sont nettement améliorées sur ce plan. Dernièrement, le ministre a déclaré que l'on avait fait d'importants progrès, non seulement pour rattraper le retard de la Commission canadienne des pensions mais également à l'égard du délai requis pour étudier les demandes. Il a signalé qu'il fallait désormais environ 79 jours pour étudier un dossier, contre 334 jours, soit près d'un an, par le passé.

Je voudrais opposer à ce rapport optimiste, qui nous satisfait tous, une lettre que j'ai reçue hier d'un de mes électeurs, M. G. Lars Thompson, de Penticton. Cette lettre révèle irritation et ressentiment à la suite d'une série de faits avec la Commission canadienne des pensions qui ont marqué ses échanges. Voici le début de sa lettre:

> Je demande votre aide pour obtenir des détails sur des cas d'anciens combattants qui ont eu des difficultés avec la Commission canadienne des pensions. Comme vous le savez, il faut parfois des années avant que cette commission n'étudie une demande qui pourrait être réglée en quelques jours. Il faut tellement de temps pour étudier les demandes qu'on pourrait croire que la Commission espère que la personne se découragera ou mourra avant qu'on lui accorde la pension.

Je ne pense pas que ce soit le cas, mais cette lettre montre l'irritation des anciens combattants qui doivent traiter avec ce qu'ils considèrent comme une bureaucratie froide et insensible. Elle montre le ressentiment qui naît chez celui à qui on refuse injustement une pension.

Le député de Red Deer (M. Towers) a mentionné la disposition qui donne le bénéfice du doute aux anciens combattants qui ne peuvent pas fournir de preuves spécifiques, mais seulement des preuves circonstancielles pour justifier leur demande d'aide. L'irritation et le ressentiment viennent peut-être du fait que, semble-t-il, les prestations accordées soient minimes lorsque des doutes subsistent.

J'avais l'intention de porter à l'attention de la Chambre la situation des prisonniers de guerre et le fait qu'on n'a toujours pas réglé les comptes de certains prisonniers de guerre détenus dans le Stalag III, en Allemagne. Mais je n'ai pas le temps aujourd'hui et je laisserai cela pour un autre jour. Je vois également que mon ami de l'autre côté voudrait parler, je vais donc en rester là et lui laisser la parole.

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) de me laisser une minute ou une minute et demie pour dire un mot de la motion du député de Red Deer (M. Towers).

Le rapport intitulé «Anciens combattants, nous nous souvenons!» rédigé par le comité de l'autre endroit a, à juste titre, fait l'objet de commentaires très favorables dans bien des milieux. Le ministre des Anciens combattants (M. Campbell) a également dit beaucoup de bien de ce rapport. Il témoigne d'une étude fouillée et sérieuse de l'ensemble des questions touchant les anciens combattants. Comme nous le savons, il contient sept recommandations. Je voudrais faire remarquer que certaines d'entre elles sont maintenant désuètes puisqu'on leur a donné suite.

• (1720)

Le député de Red Deer (M. Towers) semble se faire beaucoup de souci à propos de la dernière recommandation du rapport Woods. L'objet, nous le savons, en a été à maintes reprises abordé, analysé, discuté et disséqué.

M. Blaikie: Alors, qu'on agisse.

M. Burghardt: On a agi, comme le savent de nombreux anciens combattants et de nombreuses associations d'anciens combattants partout au Canada. Les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants le constatent lorsque les représentants des associations d'anciens combattants viennent déposer. En lisant les lettres que les associations d'anciens combattants écrivent aux députés, nous constatons qu'on a fait beaucoup.

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin. J'aurais aimé préciser davantage les mesures qui ont été prises, ainsi que les vastes programmes dont le ministre actuel a pris l'initiative.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, je dois interrompre les délibérations.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): Avant de présenter la motion de deuxième lecture et de renvoi du projet de loi C-405, loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations au parent adoptif), la présidence doit émettre certaines réserves sur la recevabilité de ce projet de loi quant à la procédure.

Lorsqu'un projet de loi d'initiative parlementaire prévoit un accroissement du nombre de demandeurs possibles ou l'augmentation des prestations versées en vertu de la loi, cela signifie que des fonds supplémentaires devront être prélevés sur le Fonds du revenu consolidé. Ainsi, selon moi, il s'agit alors d'une mesure financière qui doit être présentée par un ministre et appuyée par le gouverneur général. Cependant, étant donné que la présidence ne veut pas empiéter trop sur l'heure réservée

aux mesures d'initiative parlementaire pour prendre sa décision, j'entends laisser se dérouler le débat sur ce projet de loi jusqu'à sa conclusion, puis me prononcer quant à sa recevabilité.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À ACCORDER DES PRESTATIONS AU PARENT ADOPTIF

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose: Que le projet de loi C-405, loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations au parent adoptif), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur le Président, si j'avais la chance que vous ayez à trancher sur la recevabilité de ce projet de loi, je voudrai alors expliquer pourquoi il est tout à fait recevable, selon moi. Entre-temps, puis-je signaler que l'utilisation du terme «parent» dans ce projet de loi est intentionnelle. Pendant trop longtemps, notre société a pensé qu'il revenait aux femmes d'élever les enfants et que les pères n'avaient aucune responsabilité envers ces derniers. Au départ, ce projet de loi établit que les deux parents ont la même responsabilité.

Ce projet ne porte pas précisément sur les pères et les mères, mais plutôt sur l'arrivée d'enfants adoptifs dans un foyer. Certaines dispositions sont prévues pour aider les mères naturelles qui mettent un enfant au monde. A notre avis, cette aide n'est pas suffisante et n'assure pas une couverture totale. En Suède, en France, en Italie et en Israël, les prestations de maternité sont beaucoup plus élevées. Quinze semaines de congé de maternité payé paraissent dérisoires comparativement au congé de deux ans que l'on accorde dans d'autres pays. En vertu de ce projet de loi, les parents adoptifs profiteraient des mêmes avantages que les parents naturels. D'excellentes raisons justifient l'adoption de ce bill.

Dans bien des provinces, les parents adoptifs sont tenus de rester au foyer avec leur nouvel enfant. C'est une chose nécessaire pour la santé et le développement de l'enfant. Cette période de transition, exigée soit par une loi provinciale soit par un règlement d'un organisme de parrainage, varie de quelques semaines à plusieurs mois. De nos jours, comme bien peu de familles peuvent se permettre de vivre d'un seul salaire et en raison de nombreux autres facteurs, rares sont ceux qui ont les moyens d'adopter un enfant et qui, en conséquence, le font.

Il y a bien sûr les chômeurs qui demeurent à la maison, mais ils n'ont pas pour autant le droit d'adopter un enfant. Une personne doit se libérer de son travail pour passer du temps avec l'enfant. Rien qui n'incite à l'adoption. Pourquoi en est-il ainsi? Le gouvernement offre bien un congé aux parents naturels, pourquoi n'en offre-t-il pas un aux parents adoptifs pour lesquels cela est tout aussi important, particulièrement s'il s'agit de jeunes enfants? Ce bill mettra fin à cette injustice en accordant aux parents adoptifs les mêmes avantages qu'aux parents naturels.

Il est également important de noter que dans la plupart des cas c'est la femme qui laissera son travail. Elle aura fort probablement eu bien du mal à trouver un emploi, particulièrement s'il s'agit d'un bon poste. Si l'on ne modifie pas les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage pour qu'elles s'appliquent aux parents adoptifs, ces derniers ne seraient pas sûrs de retrouver leur emploi après un congé d'adoption. Autre facteur qui dissuade les gens d'adopter un enfant.

Ce bill veut donner à ceux qui, bénis soient-ils, adoptent un enfant, que ce soit un nouveau-né ou un adolescent, les mêmes privilèges qu'aux parents naturels. Les parents adoptifs devraient pouvoir passer quelque temps avec leur nouvel enfant. Tout ce que nous demandons, c'est que huit ou quinze semaines de congé leur soient offertes comme aux parents naturels.

J'ai tout lieu de croire que les députés de tous les partis approuvent ce projet de loi. Je ne tiens pas absolument à ce que mon projet soit adopté, qu'il soit réglementaire ou non. Si la Chambre est d'accord, nous pourrons renvoyer l'objet du bill au comité compétent, surtout si la présidence décide qu'il n'est pas réglementaire. Le comité pourrait alors examiner la question et en tenir compte dans une mesure législative future. Le gouvernement peut bien s'en attribuer tout le mérite, cela ne me dérange nullement.

Cette mesure se fait attendre depuis longtemps. Elle est inscrite au *Feuilleton* depuis plusieurs années, en mon nom ou en celui d'un ancien collègue. J'espère qu'aujourd'hui, la Chambre acceptera d'examiner ce projet de loi. Si Votre Honneur doute de sa recevabilité, je tiens à faire valoir certains arguments qui prouveront le bien-fondé de cette mesure. A défaut, renvoyer l'objet du bill au comité concerné représentera un petit pas vers la mise en œuvre d'une mesure sociale indispensable aux termes de la loi sur l'assurance-chômage.

• (1730)

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Je le félicite d'avoir proposé ce projet de loi. Deux réponses me viennent à l'esprit immédiatement lorsqu'il propose de verser les prestations d'assurance-chômage aux parents adoptifs.

Tout d'abord, cette question n'a rien de nouveau: on en a déjà parlé à maintes reprises depuis dix ans. Deuxièmement, et je tiens à insister sur ce point, les parents adoptifs méritent sans aucun doute que l'on tienne compte des problèmes spéciaux auxquels ils se heurtent.

Quelle est la meilleure façon de résoudre ce problème social apparemment réel? Il ne faut pas rejeter à la légère une proposition visant à étendre les prestations d'assurance-chômage aux parents adoptifs. Il faut voir en quoi les parents adoptifs et les parents naturels diffèrent, aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, et décider comment ce programme social peut aider les deux groupes. Les parents adoptifs jouent un rôle absolument essentiel au sein de notre société et le système de l'adoption permet à bien des ménages de connaître la joie d'être parents.

Au cours des dernières années, il y a eu des changements considérables dans les méthodes d'adoption dans notre société. A une époque, la majorité des enfants adoptés étaient des nourrissons et il y en avait un nombre considérable en attente d'adoption. Maintenant, le changement des valeurs sociales a radicalement modifié la situation; les mesures de contrôle des naissances sont plus perfectionnées et mieux acceptées; les mères célibataires ont de plus en plus tendance à conserver leur enfant plutôt qu'à les faire placer en foyer d'adoption. De ce fait, l'offre de nourrissons est faible et, au contraire, il y a un grand nombre de parents qui attendent de pouvoir en adopter.

Les valeurs sociales influençant l'adoption ont changé à bien des points de vue. Par exemple, il y a 10 ou 15 ans, on n'aurait jamais envisagé qu'une personne seule puisse adopter un enfant. Aujourd'hui, les sociétés d'aide à l'enfance encouragent de plus en plus l'adoption d'enfants plus âgés. Dans de nombreux cas, ces enfants ont des problèmes de comportement, des troubles psychologiques ou des handicaps physiques. Leurs besoins et ceux de leurs parents diffèrent donc des besoins de nombreux parents adoptifs d'autrefois.

Quiconque a étudié ce domaine sait que, dans certains cas, les parents adoptifs auront plus de difficulté à s'occuper de leur nouvel enfant que d'un nouveau-né. On imagine sans peine, par exemple, la tension qu'impose à une famille adoptive le soin d'un enfant qui a été déménagé d'un foyer d'accueil à un autre, un enfant à qui ont manqué la sécurité, l'amour et la chaleur familiale. Il n'y a pas de doute que, dans bien des cas, ces enfants adoptifs ont de graves troubles psychologiques et que les nouveaux parents doivent assurer un soin et une surveillance continuels qui exigeront que l'un ou l'autre reste à la maison. C'est ainsi qu'il pourra surgir des difficultés financières et c'est là que le gouvernement et les agences sociales peuvent intervenir.

L'un des critères, qui n'est pas nécessairement le plus important, des décisions concernant l'adoption est la situation financière de la famille. Il est tout aussi important de savoir si le milieu de la famille adoptive permettra de répondre aux besoins particuliers de l'enfant. Les sociétés d'aide à l'enfance accordent beaucoup d'attention à la qualité de la famille. Lors de l'évaluation, on cherche à savoir si l'union conjugale est stable et si la famille apportera stabilité émotionnelle et sécurité. Les parents doivent prouver qu'ils sont en mesure de résoudre les problèmes inhérents à l'adoption, qu'ils sont émotionnellement en mesure d'accepter un enfant et qu'ils seront capables de comprendre ses problèmes et ses points de vue et d'y répondre. Ce sont là des considérations extrêmement importantes qui sont parfois compliquées par la question de la sécurité financière.

La question que je me pose n'est pas de savoir si les parents adoptifs peuvent avoir besoin d'aide, car cela varie d'un cas à l'autre. La question que je pose est la suivante: si nous admettons en principe que les parents adoptifs devraient, d'une façon générale, bénéficier d'une façon ou d'une autre du programme d'assurance-chômage, quelle serait la meilleure loi à adopter pour les y autoriser?

Pour ma part, j'estime que le projet à l'étude n'est pas le meilleur outil possible et je m'explique. D'une façon générale, les dispositions du projet de loi à l'étude trahissent un manque de compréhension des principes relatifs à la loi sur l'assurance-chômage. La période et les conditions à remplir qui ont été proposées sont trop rigoureuses, compte tenu des dispositions présentes relatives aux prestations de maternité. Pourquoi les parents adoptifs devraient-ils être assujettis à des conditions beaucoup plus sévères que les parents naturels? Il se pourrait donc qu'après plus ample étude et d'autres consultations, nous décidions de modifier sensiblement les conditions imposées aux parents adoptifs. Mais à première vue, il paraît injuste de traiter les deux cas différemment.

D'autres dispositions du bill concernent la méthode utilisée pour verser les prestations et la durée de la période. En premier lieu, le projet de loi ne prévoit pas de délai de carence et ce faisant, il va à l'encontre du principe de la protection inhérent au programme d'assurance-chômage. Il faut se rappeler que le délai de carence est comparable à la franchise d'un régime d'assurance privée. Et il est certain que s'il existe un délai de carence pour celles qui réclament les prestations de maternité et si, comme on l'indique dans la note explicative, «un parent adoptif devrait avoir droit à des prestations équivalentes aux prestations de grossesse», pourquoi les parents adoptifs devraient-ils échapper aux exigences du délai de carence?

De même, le projet de loi propose de payer des prestations pendant seulement huit semaines après que l'enfant adoptif commence à résider avec ses nouveaux parents. Il y a quelques années, la Chambre avait décidé que les prestations de maternité seraient payables selon une formule beaucoup plus souple. Les législateurs s'étaient montrés beaucoup plus généreux, voulant offrir aux femmes une protection de leur revenu qui soit beaucoup plus compatible avec le rôle social essentiel que jouent les mères dans la préparation des générations futures. Le rôle des parents adoptifs n'est pas moins important. Par conséquent, toute proposition visant à leur donner droit aux prestations d'assurance-chômage devrait aussi leur offrir une protection comparable. La simple justice l'exige. Lorsqu'on propose de leur accorder des prestations d'assurance-chômage, il faudrait du même coup s'assurer, après s'être dûment renseigné, que ces personnes bénéficient d'une protection financière comparable. En outre, les dispositions concernant les prestations d'assurance-chômage pour les femmes en congé de maternité ont fait l'objet de longues études au cours des dernières années et des groupes intéressés ont fait d'intéressantes propositions qui rendraient ces dispositions plus uniformes et plus équitables. Le gouvernement a passé en revue les dispositions de la loi actuelle dans le but de la modifier.

Il faudrait donc étudier les mesures concernant les prestations d'assurance-chômage pour les parents adoptifs dans le contexte global de cette révision pour s'assurer qu'elles sont équitables et d'actualité et qu'elles protègent ceux qui ne peuvent travailler à cause des obligations qu'entraînent toutes les formalités et les tâches qui précèdent l'adoption ou les soins postnatals.

Je tiens à rappeler que je ne suis pas contre l'idée de verser des prestations d'assurance-chômage aux parents adoptifs. Les parents adoptifs jouent un rôle de premier plan au sein de notre société en assurant un foyer à des enfants démunis ou à des orphelins. Et c'est parce qu'on peut adopter des enfants que des gens qui n'ont pas pu avoir d'enfants ou qui n'en n'ont pas voulu pour une raison ou pour une autre, peuvent éprouver la joie d'être parents.

J'estime qu'il est de notre devoir d'approfondir cette question davantage car pour mettre au point un projet de loi valable il faut se fonder sur les consultations qu'on a déjà auprès des intéressés avant de décider que nous allons verser des prestations aux parents qui adoptent un enfant. En m'opposant à cette mesure . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole.

• (1740)

M. Benjamin: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le député, mais, si je ne m'abuse, la présidence va nous interrompre sous peu. Comme nous n'avons déjà pas beaucoup de temps pour examiner les projets de loi d'initiative parlementaire et en vue de faciliter l'étude de mon bill, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour prolonger le débat au-delà de 6 heures, afin de disposer d'une heure entière pour examiner mon projet de loi.

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre approuve-t-elle la proposition du député de Regina-Ouest (M. Benjamin)? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Moncton (M. McCauley) a la parole.

M. McCauley: Monsieur le Président, je conclurai rapidement parce que je sais que mon ami le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), désire faire quelques remarques au sujet de cette mesure.

En s'opposant à ce projet de loi, la Chambre ne se prononcera pas pour ou contre l'adoption, ni pour ou contre le principe d'accorder une sorte de compensation aux ménages modernes qui risquent d'avoir besoin d'un supplément de revenu provisoire pour s'occuper d'un enfant adopté pendant les premiers mois. Après tout, à certains égards, le rôle des parents qui adoptent des enfants est souvent plus difficile à assumer que celui des parents naturels. Toutefois, je ne puis approuver cette motion parce que ses dispositions précises ne concordent pas avec les principes inhérents aux dispositions actuelles de la loi de l'assurance-chômage, ni avec les conseils émanant des experts dans ce domaine ni, enfin, avec les intérêts supérieurs de groupes du secteur public et privé de notre société.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je tiens à ce que l'on sache bien que c'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Schroder) qui s'est opposé à ce que la Chambre accepte à l'unanimité de discuter de cette affaire . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Ce n'est vraiment pas une raison suffisante pour invoquer le Règlement. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a la parole.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): A l'instar de mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), monsieur le Président, je trouve regrettable que ce soit le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Schroder) qui ait refusé le consentement unanime.

Je prends volontiers la parole pour appuyer ce projet de loi, monsieur le Président. Comme le signale le projet de loi, les parents adoptifs devraient avoir droit à des prestations équivalentes aux prestations de grossesse des parents naturels. J'ai abordé cette question l'automne dernier. Monsieur le Président, je constate qu'en 1981 un groupe de travail a recommandé ce changement. S'il l'a fait, c'est par souci d'équité et de justice, parce qu'il estimait qu'il fallait accorder aux nouveaux parents adoptifs des prestations équivalentes aux prestations de grossesse. Les parents qui adoptent des enfants éprouvent les mêmes difficultés d'adaptation physique, mentale, sociale et financière que les parents naturels, et souvent ils ne sont pas informés à l'avance de la date de l'adoption. Des électeurs concernés m'ont écrit à ce sujet. J'aimerais lire un passage d'une lettre que j'ai reçu d'une dame de Penetanguishene qui dit notamment:

> Même si j'ai payé des primes d'assurance-chômage pendant huit ans et demi environ, je n'aurais pas droit . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Je regrette d'interrompre le député, mais le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Schroder) invoque le Règlement.

M. Schroder: Monsieur le Président, je ne m'opposais pas à ce que la Chambre consente à l'unanimité à siéger au delà de 18 heures et à laisser parler le député.

M. Lewis: C'est vous qui le dites; moi, j'ai compris autre chose.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence doit-elle comprendre que le secrétaire parlementaire ne refuse plus le consentement unanime? Très bien. Dans ce cas, la présidence doit s'assurer que la Chambre consent vraiment à l'unanimité à ce que le débat se prolonge au delà de 18 heures, l'heure prévue en l'occurrence pour l'ajournement, de façon que le débat puisse effectivement durer les 60 minutes réglementaires. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): Il en est ainsi ordonné.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais remercier le secrétaire parlementaire d'avoir réfléchi. Je citais un passage d'une lettre d'une femme de Penetanguishene; elle signalait qu'elle avait versé des primes d'assurance-chômage pendant huit ans et demi environ mais qu'elle n'aurait pas droit à des prestations lorsque l'enfant qu'elle a choisi arriverait. Elle signale par ailleurs, monsieur le Président, que la Société d'aide à l'enfance exige qu'un des parents reste au foyer tout le temps pendant au moins six mois. La Société d'aide à l'enfance reconnaît qu'il existe une période d'adaptation qui est en fait encore plus importante dans une famille adoptive. Monsieur le Président, j'ai une autre lettre d'une dame d'Orillia. Elle trouve que les parents adoptifs, hommes et femmes, ont les mêmes problèmes d'adaptation sur le plan affectif que les parents naturels. J'ai reçu également des doléances de la Ligue des femmes catholiques de St. Columbkille. Elle trouve que les parents adoptifs devraient recevoir les prestations d'assurance-chômage pour maternité comme les parents naturels.

Monsieur le Président, je voudrais signaler qu'ayant cinq enfants naturels, je sais bien qu'il y a une période d'adaptation. Je sais, pour avoir écouté des amis de la famille qui ont adopté des enfants, qu'il faut s'adapter physiquement et psychologiquement. Je trouve absolument injuste que les parents adoptifs n'aient pas les mêmes droits que les autres du point de vue de la loi sur l'assurance-chômage et j'exhorte le gouvernement à envisager de charger un comité d'étudier le problème ou d'insérer des mesures à cet effet dans les modifications qui vont être apportées à la loi sur l'assurance-chômage.

J'ai écouté mon collègue le député de Moncton (M. McCauley) parler de l'adoption, mais je ne crois pas qu'il ait fait allusion à l'injustice qui existe actuellement. Ce problème est au-dessus des considérations d'ordre politique. Je ne crois pas que ce soit un problème dont les partis puissent tirer un avantage politique ou qui puisse leur nuire. Je crois tout simplement que la Chambre doit rendre justice aux parents adoptifs. Il faut bousculer les bureaucrates et activer les formalités administratives dans ce cas-ci. Il faut rendre justice.

Il faut exhorter le gouvernement à revenir sur sa décision et à assouplir la loi sur l'assurance-chômage pour accorder les mêmes droits aux parents adoptifs qu'aux parents naturels, et mettre fin une fois pour toutes à l'injustice dont ils sont victimes sur le plan de l'assurance-chômage.

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par le député. A mon avis, il s'agit d'un projet de loi important, parce que de plus en plus, on vit au pays le phénomène de l'adoption et, bien sûr, il est normal d'avoir des mesures qui peuvent aider efficacement les gens qui, justement, vont aider en adoptant un enfant ou même des enfants, parce que dans bien des cas, on adopte maintenant des enfants. L'idée du bill C-405 est bien expliquée, c'est-à-dire que:

> Un parent adoptif devrait avoir droit à des prestations équivalentes aux prestations de grossesse étant donné que les difficultés à surmonter par les parents adoptifs sont aussi grandes ou plus grandes que celles que rencontrent les autres parents.

Je pense, monsieur le Président, qu'en principe, c'est un projet de loi qui mérite vraiment d'être appuyé au niveau du principe. Là où cela devient difficile, c'est de savoir comment le mettre en application en toute efficacité, et j'ai pris la peine de vérifier au ministère pour savoir, effectivement, ce qui pourrait être fait en terme d'audition pour des enfants qui sont adoptés, et si les mesures proposées par le député peuvent être appliquées immédiatement.

Il n'est pas nouveau, monsieur le Président, qu'un tel sujet soit débattu à la Chambre des communes. Déjà en 1980, la Commission canadienne des droits et libertés s'est d'abord prononcée sur le sujet en disant qu'il fallait faire quelque chose au niveau . . .

• (1750)

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

> Projet de loi C-136, Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises—Chapitre nº 147.
>
> Projet de loi C-142, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada—Chapitre nº 148.

• (1800)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À ACCORDER DES PRESTATIONS AU PARENT ADOPTIF

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Benjamin: Que le projet de loi C-405, loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations au parent adoptif), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, alors je voudrais continuer à élaborer sur le projet de loi C-405 qui a été présenté par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

De fait, comme je le signalais tout à l'heure, monsieur le Président, ce projet de loi est intéressant au niveau du principe et des gens qu'il touche. Je pense qu'il est très important que la sensibilité soit accrue au niveau des familles qui adoptent des enfants et que le ministère soit quand même particulièrement très préoccupé à ce sujet.

• (1805)

J'aimerais signaler, monsieur le Président, que déjà depuis dix ans les représentants de l'assurance-chômage se penchent sur ce problème-là, puisqu'à intervalles assez réguliers des gens, des députés de chaque côté de la Chambre signalent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ce phénomène particulier que représente l'adoption dans divers foyers.

Par contre là où il faut prendre garde, là où la prudence est nécessaire, c'est au niveau des parents qui vont adopter un enfant. Je pense que le ministère a de la difficulté à ce stade-ci à bien définir les contours des divers critères pour justement rendre admissibles des parents qui adopteraient des enfants. Par exemple, les mères célibataires ont de plus en plus tendance à garder leur bébé au lieu de les confier aux services sociaux. C'est un phénomène nouveau. Auparavant on avait beaucoup plus de facilité à adopter des enfants, parce qu'il y avait sur le plan social une espèce de gêne à être mère célibataire, alors que maintenant on assiste au développement de familles monoparentales, de sorte qu'il est de plus en plus difficile pour des couples d'adopter des enfants. Donc le nombre d'enfants confiés en adoption diminue, alors que le nombre de personnes désireuses d'adopter des enfants augmente. Les orphelinats sont de plus en plus rares et tendent à disparaître.

Aujourd'hui, monsieur le Président, certaines mœurs sociales ont tendance à changer, et de plus en plus même des célibataires peuvent adopter des enfants et effectivement le font. Cela aurait été impensable il y a quelques années, et aujourd'hui ce n'est plus une règle d'exception, c'est une règle courante selon laquelle des célibataires peuvent adopter des enfants. Le profil même de l'adoption s'est considérablement modifié avec les années. On adopte des enfants plus âgés qui semblent susceptibles de souffrir de problèmes physiques ou émotifs. Ces enfants et les parents qui les adoptent ont des besoins particuliers, et dans un projet de loi il est important de signaler cela, parce qu'on doit quand même établir tout l'ensemble des critères qui vont régir l'application de la loi et des règlements par conséquent.

Ainsi il faut considérer l'enfant qui passe d'une famille à une autre, et qui souffre d'un manque de sécurité, d'amour et de chaleur humaine. Plusieurs de ces enfants manifestent des problèmes graves de comportement qui exigent une attention particulière et continuelle. De plus, les personnes qui songent aujourd'hui à l'adoption ont des attentes différentes de celles de la génération précédente. Il en est de même pour les enfants susceptibles d'être adoptés.

Dans ce projet de loi on ne trouve pas cette définition-là ainsi que les contours même de l'application de la loi. C'est cela qui est difficile. Comme je le disais tout à l'heure, dans les notes explicatives du projet de loi du député on dit, et je cite:

> Un parent adoptif devrait avoir droit à des prestations équivalentes aux prestations de grossesse, étant donné que les difficultés à surmonter par les parents adoptifs sont aussi grandes ou plus grandes que celles que rencontrent les autres parents.

Alors comme je le disais tantôt, la Commission d'assurance-chômage et le ministre responsable de l'application de la loi sur l'assurance-chômage se penchent depuis plus de dix ans sur ce problème-là, parce qu'on a de la difficulté effectivement à y tracer les véritables contours.

Un autre point, monsieur le Président, qui est important, c'est que la famille adoptive doit démontrer certains critères. Ainsi il faut s'assurer que la situation matrimoniale est vraiment stable, et que les parents adoptifs pourront faire face à des situations difficiles parce qu'il ne faut pas mélanger la question de garder les enfants, je pense, avec une véritable adoption responsable et légale. De plus en plus on voit des familles qui assument la responsabilité d'enfants sans en avoir pour autant la garde légale ou tout au moins l'adoption réelle. Alors il faudrait que le projet de loi soit précis là-dessus.

Les personnes qui songent à l'adoption doivent, conformément à l'exigence des agences d'adoption, jouir d'un revenu annuel suffisant, puisqu'on exige souvent qu'un des parents puisse quitter son emploi durant une période s'étendant jusqu'à six mois. Ce critère nous amène à approfondir notre réflexion sur l'éventualité d'apporter une aide financière à ces personnes surtout s'il s'agit de foyers où on fonctionne avec deux salaires. Par contre l'objectif du régime d'assurance-chômage lui-même est de fournir une aide temporaire aux personnes qui perdent un emploi assurable. Il faut bien faire la distinction entre un régime d'assurance-chômage et des mesures sociales.

Je pense que là-dessus il y a des modalités importantes à établir. Il a été démontré, par contre, que la majorité des femmes enceintes travaillent jusqu'à une ou deux semaines avant l'accouchement, et qu'elles touchent des prestations de maternité durant les semaines qui suivent les naissances ou la naissance. Alors il est peu probable que la majorité de ces femmes soient incapables de retourner au travail jusqu'à 17 semaines après la naissance de l'enfant. Et c'est alors que cela devient important au niveau du projet de loi présenté par le député. Ce n'est pas que l'idée est mauvaise, mais on tend à confondre une mesure sociale avec la loi même sur l'assurance-chômage, laquelle stipule que quelqu'un doit avoir travaillé au moins 20 semaines à un emploi assurable, et qu'en contrepartie, parce que la personne va laisser son emploi à cause d'une grossesse, elle va avoir droit à des prestations, alors que ce que le député demande finalement, c'est que si quelqu'un adopte un enfant, cette personne-là aurait droit à des prestations d'assurance-chômage. J'imagine que le député sous-entend à ce moment-là que la personne travaille. Est-ce qu'on va payer quelqu'un à partir du moment que l'enfant a cinq jours, deux semaines, six mois, parce qu'il est possible d'adopter des enfants à trois ans, quatre ans, cinq ans, et là il y a des distinctions à apporter, et dans le projet de loi, elles ne le sont pas?

Un autre aspect mérite d'être signalé, c'est que non seulement le ministère étudie et se penche depuis un certain temps sur le problème, mais le ministre responsable, M. Axworthy, a fait part de ses intentions d'accélérer une étude de toute la problématique pour les cas d'adoption. Comme je le disais tantôt, depuis déjà 10 ans, je pense, que tout le monde examine le problème, mais M. Axworthy s'est engagé à faire accélérer les études . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! C'est la deuxième fois que le député invoque le nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il doit toujours se référer au ministre en utilisant le nom de son porte-feuille ou de sa circonscription.

M. Maltais: Monsieur le Président, je vous remercie du rappel au Règlement. Alors le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé à son ministère d'accélérer cette étude-là pour être en mesure de répondre de façon plus concrète aux préoccupations du député.

Actuellement il n'est pas possible d'accorder le droit aux prestations avant d'avoir pris connaissance de la conclusion de l'étude, et cette étude-là, monsieur le Président, comporte plusieurs aspects. D'abord la nécessité de définir clairement les modalités d'application, eu égard aux nombreuses possibilités qui s'offrent. Il existe plusieurs possibilités qu'on pourrait utiliser pour atteindre l'objectif qu'a proposé le député. Il faudrait définir de façon précise comment de telles prestations seraient rendues disponibles. Est-ce que les deux parents y auraient droit en même temps? C'est une question importante, puisque c'est une question d'adoption. Alors il n'y a pas vraiment ici le problème de la grossesse comme tel. Alors si les deux époux travaillent et qu'un demeure à la maison, que ce soit le père, par exemple, est-ce que la prestation est remise au père, à la mère ou à l'enfant? Comment procède-t-on?

Alors on pourra peut-être revenir sur les documents, la possibilité d'indemnité des versements des prestations pour les enfants adoptifs de moins de six ans, c'est-à-dire pour ceux qui ne fréquentent pas encore l'école. Cette limite pourrait être tendue aux enfants d'un âge plus élevé, parce que, comme je l'ai mentionné tantôt, on peut adopter quelqu'un âgé d'une journée, de huit, neuf ou dix ans. La possibilité de restreindre le versement des prestations au seul cas où l'un des parents doit, conformément aux exigences de l'agence d'adoption, rester à la maison pour s'occuper de l'enfant, c'est-à-dire déterminer la relation de cause à effet entre l'enfant et le parent qui adopte. Forte possibilité d'exclusion de l'adoption par mariage ainsi que de toute autre situation non directement liée à l'adoption ou à la naissance!

Parlons d'un autre aspect de l'étude, monsieur le Président, dans le cas où les prestations ne pourraient être versées aux parents adoptifs avant la venue de l'enfant, les règles visant les prestations ordinaires ou de maladie s'appliqueraient aux mères biologiques au cours de la période précédant l'accouchement. On peut voir la difficulté ici de répondre promptement à cette interrogation.

Je pense que cela demande quand même des bases solides avant de rendre une décision finale et dans l'intérêt d'un projet de loi.

Monsieur le Président, il faudra aussi considérer la nécessité d'abolir la règle limitant le versement des prestations de maternité aux 15 premières semaines de la période de prestations, parce qu'il ne s'agit pas évidemment d'une grossesse, il s'agit d'une adoption. Dans le cas de parents adoptifs, l'étude doit aussi examiner la règle des dix semaines qui pourrait perdre sa raison d'être, parce qu'à ce moment-là, ce n'est plus une question d'être disponible pour des raisons de santé, puisqu'il n'y a pas eu accouchement comme tel.

• (1810)

Enfin, tout changement pour inclure les parents adoptifs seraient affectés par les conditions actuelles touchant aux prestations de maternité. Une révision complète du projet de loi s'imposerait pour éviter toutes contradictions entre les conditions touchant les parents naturels et celles touchant les parents adoptifs. Dans le projet de loi du député, il existe certaines spécifications qui sont bien établies. Je pense que l'on convient de cela de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre côté. Mais les interrogations que je posais tantôt méritent quand même d'être vérifiées de façon beaucoup plus précise, parce que lorsque l'on étendra la portée générale de la loi à toutes sortes de situations, le législateur ne pourra pas faire, après adoption d'une loi, toutes sortes d'exceptions. Toutes les mesures ou toutes les possibilités doivent donc être vérifiées pour être bien sûr que la loi soit quand même applicable dans à peu près toutes les circonstances. Cependant, telle que définie, monsieur le Président, je pense qu'à partir des interrogations que j'ai signalées tantôt, il y aura énormément de cas et d'exceptions qui devront être révisés une fois la loi adoptée telle qu'elle. Et ce que le ministère recommande à ce stade-ci, c'est de terminer les études qu'il a entreprises, et je pense qu'il serait peut-être intéressant, à ce moment-là, que les députés puissent avoir accès à l'information pour voir si réellement, dans le cadre des études qui sont en cours actuellement, on retrouve l'ensemble des préoccupations exprimées par le député. Je pense qu'à ce stade-là, il serait aussi important que les députés aient l'information du ministère pour savoir aussi ce qui se passe au ministère.

Je pense que de ce côté-là, le gouvernement aurait avantage à faire participer davantage les députés aux études et aux analyses qui sont effectuées au ministère, parce qu'il est très difficile pour un député de préparer un projet de loi seul avec peu de ressources, alors que tout le ministère, depuis 10 ans, étudie et réétudie un problème qui est quand même fondamental. Et il est tellement fondamental, monsieur le Président, que la Commission canadienne des droits de la personne s'est déjà prononcée en disant qu'il y avait discrimination lorsqu'on n'avait pas une prestation pour un cas d'adoption. Alors, à mon avis, les préoccupations du député sont très légitimes, mais il faudrait peut-être demander au ministère de faire diligence, parce que de plus en plus, on vit avec ce phénomène social qui est un phénomène merveilleux, celui de l'adoption, et beaucoup de familles d'adoption aimeraient avoir les mesures que le député propose en termes d'objectifs. Il existe toutefois une difficulté, savoir comment l'appliquer? Comment faire la distinction entre les régimes qui sont prévus pour les maternités? Comment faire les distinctions pour un cas d'adoption? Et comment la distinguer de l'assurance-chômage qui permet d'assurer un emploi par rapport à une mesure sociale qui serait, elle, un complément de revenus à une famille qui aurait adopté un enfant?

Il existe donc trois distinctions importantes à établir à ce stade-ci, et honnêtement, le ministère aimerait, avant d'adopter une position définitive sur le projet de loi du député, s'assurer que la loi puisse être révisée en profondeur pour faire la distinction dans les trois cas. Et je pense que le député admettra avec moi qu'il est très difficile d'être juste, à ce moment-ci, sur ces trois distinctions-là. Et pour les députés qui sont vraiment sensibilisés à la question, il faut signaler que lorsqu'on fait une espèce de bilan des règlements qui régissent le cas de la maternité, on s'aperçoit que cela est relié énormément à la santé de la mère. C'est pour cela qu'il existe des choix d'abandonner son travail un certain nombre de semaines avant l'accouchement ou encore de travailler presque jusqu'au moment de l'accouchement et de reprendre les semaines après

l'accouchement. Alors là, c'est une question strictement d'état de santé de la mère. Et c'est le médecin et la mère qui peuvent prendre cette décision-là. Et là, on a affaire à quelqu'un qui paie des cotisations d'assurance-chômage pour assurer son emploi. Et la maternité est comprise dans cela.

Maintenant, s'il s'agit d'un cas d'adoption, est-ce qu'il est nécessaire, à ce moment-là, de toucher les mêmes prestations d'assurance-chômage que pour un cas de maternité? Prenons l'exemple d'un jeune qui a peut-être un an, deux ans, trois ans, les soins ne sont pas les mêmes que pour un enfant naissant. Et si on a dans une famille une aide à la mère, une aide à la famille, est-ce qu'il est nécessaire à ce moment-là de toucher des prestations pour un enfant qui a été adopté, puisque si on garde un ou deux ou trois enfants, il n'est peut-être pas nécessaire de donner, à ce moment-là, une allocation d'assurance-chômage? Parce qu'à ce moment-là, on a les allocations familiales auxquelles vient s'ajouter le crédit d'impôt-enfants, et c'est là qu'il faut faire la distinction. Dans le projet de loi, ces distinctions-là ne sont pas établies. Je termine donc mes remarques, monsieur le Président, parce que le temps fuit . . .

• (1815)

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me permet-il de lui poser deux brèves questions avant qu'il ne termine?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable secrétaire parlementaire accepterait-il de répondre à des questions?

M. Maltais: Oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Le député se rend-il compte que ce projet de loi figure au *Feuilleton* depuis six ans au bas mot, en mon nom propre depuis trois ans et au nom d'un ex-député trois ou quatre ans auparavant? Il devrait en prendre note lorsqu'il dit que le ministère devrait l'étudier.

Se rend-il compte aussi qu'il est dit dans cette mesure que seuls les gens et leurs employeurs qui ont versé leur quote-part à l'assurance-chômage auraient droit aux prestations de parents adoptifs? Toutes les autres questions qu'il soulève n'ont rien à voir avec le sujet.

[*Français*]

M. Maltais: Monsieur le Président, premièrement, je suis d'accord avec le député de Regina-Ouest, savoir que le ministère n'agit pas tellement vite. De plus, je suis également d'accord pour signaler qu'après six ans d'études, il me semble qu'on devrait obtenir des résultats. Cependant, ce que le ministre mentionne actuellement, c'est que, premièrement, le ministère accélère la finalisation des études, des analyses pour pouvoir faire la distinction entre les diverses situations que j'ai signalées tantôt. Deuxièmement, je comprends très bien, et cela est bien expliqué dans le projet de loi présenté par le député de Regina-Ouest, qu'il est certain que la personne qui aurait droit à des prestations d'assurance-chômage est une personne qui possède déjà un emploi assurable, sauf qu'actuellement les prestations de maternité sont beaucoup plus reliées à l'état de santé d'une personne qu'à un état d'adoption. Il s'agit de faire la distinction entre ces deux situations. Est-ce que si on adopte un enfant de deux, trois ou quatre ans, et que l'on bénéficie déjà d'une aide à la maison, est-ce que cela nécessite, à ce moment-là, le même genre d'attention pour l'enfant que si la mère a elle-même accouché? A mon avis, il existe des distinctions à faire. C'est cela que le ministère est en train de vérifier dans une dernière analyse, monsieur le Président, avant de rendre, je pense, un jugement final sur les propositions formulées par le député de Regina-Ouest.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots à l'appui du projet de loi et dire combien il est ironique et irritant d'entendre les ministériels relever de prétendues inexactitudes et s'en réclamer pour empêcher que la mesure de subir la deuxième lecture et d'être renvoyée au comité. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a raison de signaler que si la teneur du bill ne leur plaisait pas, ils ont eu près de six ans pour en présenter un autre qui aurait tenu compte de certaines de leurs objections.

Il est clair que nous sommes en face d'une tentative du gouvernement pour empêcher que le bill ne soit renvoyé au comité, pour éviter toute étude de cette question et pour empêcher toute modification de la loi sur l'assurance-chômage qui aurait pour effet d'éliminer l'injustice dont sont victimes les parents adoptifs à l'heure actuelle. Si telle est l'intention des ministériels, pourquoi ne font-ils pas preuve d'honnêteté envers les Canadiens en l'avouant, au lieu de prétendre souscrire au projet de loi et appuyer telle ou telle disposition? Ils vont intervenir jusqu'à ce que l'heure soit écoulée et que le renvoi au comité ne soit plus possible. C'est précisément ce que je ne veux pas faire, pour ma part. Je n'en dirai pas plus long, car je tiens à ce que cette question soit renvoyée au comité.

J'espère que les députés libéraux se raviseront afin de permettre ce renvoi. Quel mal y aurait-il à permettre aux parlementaires de débattre la mesure au comité en vue d'aboutir à certaines décisions sur le sujet? Des électeurs m'ont écrit à ce propos et je leur ai répondu que j'étais en faveur de la mesure. J'ai même écrit au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) sur cette question. La plupart des députés s'accordent sans doute sur la nécessité d'apporter certaines modifications en vue d'éliminer toute forme de discrimination. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il dans son obstructionnisme? Pourquoi refuse-t-il de renvoyer la proposition de loi au comité?

• (1820)

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je comprends le député qui se demande pourquoi nous n'étudions pas cette mesure et pourquoi nous ne l'envoyons pas au comité puisque nous donnons l'impression d'être d'accord. C'est vrai que cette mesure nous plaît sur certains plans. Et comme on le faisait remarquer, elle traîne depuis un bon nombre d'années et il vaudrait mieux l'étudier complètement et décider plus tard.

J'ai, moi aussi, reçu de nombreuses instances à ce sujet de la part de mes électeurs. A première vue, on peut se demander en toute justice pourquoi ne pas faire pour les uns ce qu'on fait pour les autres. Mais certaines questions qui paraissaient limpides comme le cristal au départ ont soulevé énormément de problèmes par la suite.

Je vais donc dire, au départ, pourquoi j'estime qu'il vaudrait mieux attendre que le ministère ait terminé son étude.

M. Taylor: Pourquoi?

M. Masters: Le député d'en face veut savoir pourquoi. Nous avons une loi qui est conçue pour protéger les citoyens qui ont perdu leur emploi, soit parce qu'ils ont été renvoyés, soit que leur entreprise a fermé ou encore qu'il s'agit de femmes qui sont enceintes ou qui viennent d'accoucher. Il y a une réalité physiologique dont nous devons tenir compte pendant cette période et il nous faut prendre des mesures en ce sens.

Cela nous amène à un autre principe et si les députés m'y autorisent, je voudrais aborder l'aspect théorique de la question pendant quelques instants. Tout changement de cette nature peut être pénible et long, mais il faut y refléchir longuement et procéder à des consultations intensives. Je crois que c'est l'objet du débat de cet après-midi.

Chacun se souvient du temps où les travailleurs malades ne touchaient rien. Tant pis pour eux s'ils étaient malades. Dans bien des cas, les gens ne touchaient rien à moins que leur employeur ne soit particulièrement bon ou qu'ils soient le fils ou la fille du propriétaire.

Petit à petit, la société est devenue plus compatissante et on a instauré les congés de maladie. Au départ, c'était les propriétaires et les travailleurs qui devaient assumer la charge des personnes malades pour qu'elles ne se trouvent pas sans le sou. Après tout, ce n'est pas de la faute du travailleur s'il tombe malade. Il y avait vraiment des circonstances atténuantes.

Par la suite, petit à petit, on en est arrivé à penser que si un individu avait pris une semaine de congé de maladie, qu'il ait été vraiment malade ou pas, tous les travailleurs devraient avoir droit à une semaine de congé de maladie. La formule changeait donc considérablement. On voulait être au départ équitable envers les personnes qui ne sont pas en mesure pendant un certain temps, et pour différentes raisons, de travailler.

Nous en venons maintenant à la proposition de loi à l'étude. Le problème est analogue. Nous reconnaissons tous qu'il est nécessaire d'aider toutes les femmes qui, durant une grossesse naturelle, ne peuvent travailler pendant un certain temps avant et après l'accouchement. On invoque pour ce faire les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. On pourrait procéder autrement et il y a de bonnes raisons à cela. Je ne conteste pas cela.

• (1825)

Mon collègue a mentionné le système de prestation des services sociaux, mais je me demande si c'est applicable lorsqu'il s'agit d'un programme d'assurance. Bien sûr, les gens qui adoptent des enfants disent qu'ils ont à affronter les mêmes difficultés que les parents naturels. Mais ce n'est pas exactement la même chose. Je ne pense pas que nous puissions nous permettre d'assurer l'universalité dans les services que nous offrons aux Canadiens. J'aurais bien aimé qu'on puisse le faire, mais nous n'en avons pas les moyens. Et c'est là l'autre problème que pose cette mesure . . .

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans la plupart des provinces, une personne qui adopte un enfant est tenue de rester à la maison pour s'en occuper pendant six mois et perd donc son emploi. Pourquoi les libéraux cherchent-ils tant de prétextes? S'ils ne veulent pas que ce projet de loi soit adopté, ils n'ont qu'à le dire au lieu d'étaler leur hypocrisie.

Le président suppléant (M. Corbin): C'était sans doute là une intéressante contribution au débat, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Masters: Monsieur le Président, le député demande si nous sommes sincères. Nous ne cherchons à attribuer des motifs à personne. J'étouffe ce projet de loi, c'est vrai; je l'avoue honnêtement. Mais cela ne veut pas dire que le gouvernement ne s'intéresse pas à cette question.

Je faisais valoir qu'il y avait là une question de priorité. L'exécution de la loi sur l'assurance-chômage nous cause déjà des difficultés innombrables et nous ne sommes pas capables de satisfaire aux besoins de tout le monde. Je crois que nous allons devoir nous pencher très attentivement sur ces questions. Notre société est aux prises avec de nombreux problèmes qu'il aurait fallu régler depuis longtemps, mais tout viendra en temps voulu.

Comme je l'ai dit, je pense que le député a rendu service à la Chambre, aux Canadiens et aux parents adoptifs en présentant un projet de loi soulignant qu'on estime urgent dans bien des milieux de faire quelque chose dans ce domaine. C'est une bonne cause. Les paroles que nous pouvons prononcer ici ont un certain poids, sans quoi nous ferions aussi bien de rester dans nos circonscriptions. Ce projet de loi devrait faire comprendre aux autorités la nécessité d'étudier la question avec plus d'énergie et d'enthousiasme.

Le député d'en face m'a rappelé certains détails des formalités et des lois relatives à l'adoption dans la plupart des provinces. Nous comprenons cela, mais il faut se demander si nous pouvons trouver l'argent nécessaire pour réaliser ce que nous voudrions faire ou si nous n'allons pas affaiblir davantage un système qui doit déjà répondre à de trop nombreuses demandes.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas se prononcer en faveur de cette idée et reconnaître que les parents adoptifs devraient avoir droit aux mêmes avantages que les parents naturels. Je le souhaite également, mais c'est une question de temps et il faudra y réfléchir longuement. Le député de l'opposition reproche au gouvernement d'avoir agi trop précipitamment dans d'autres domaines. Comme ses collègues, il estime que l'on a pas encore assez débattu de tel ou tel point. Nos vis-à-vis ne savent pas écouter. Quand on essaye de faire comprendre que nous devons examiner la question de manière plus approfondie . . .

• (1830)

M. Taylor: Pendant combien de temps six, sept, dix ans?

M. Masters: Qu'est-ce que six ans ou même dix ans? Il y a des problèmes qui existent depuis des milliers d'années. Je le répète, monsieur le Président, tout comme les députés de l'opposition, je fais moi aussi l'objet de pressions de la part de mes électeurs qui adoptent des enfants, mais je suis convaincu—même si je n'ai pas les longues années d'expérience et la carrière illustre de certains de mes vis-à-vis—et même si je suis naïf, que mes interventions sur la question qui viennent s'ajouter à toutes les autres interventions ici, ont amené une réaction extrêmement rapide. Je n'y avais pas songé mais ces instances ont été adressées à mon bureau de circonscription. La réaction a été immédiate; elle était favorable et logique. On m'a répondu que la question était à l'étude, mais que l'on manquait d'argent.

Si on n'a pas trouvé de solution au problème après tout ce temps, c'est peut-être parce qu'il n'est pas prioritaire. Il y a rien de mal à reconsidérer sous un éclairage nouveau le problème. Faute de consacrer un peu plus de temps aux problèmes sociaux auxquels nous nous vantons tous d'être sensibilisés, et d'essayer de les inscrire dans un plus large contexte pour nous assurer qu'il ne s'agit pas de mesures opportunistes ou à courte vue, nous risquons d'avoir encore plus de problèmes de financement. Je n'ai pas une excellente mémoire, monsieur le Président, mais je ne me souviens pas que les députés de l'opposition, pendant leur bref séjour au pouvoir, aient attribué à ce problème une priorité absolue. Je tiens à dire toutefois que le genre de débat que nous avons eu cet après-midi est toujours fructueux. C'est maintenant au gouvernement et aux députés de la majorité d'examiner la situation de près et de prendre des mesures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures en conformité des dispositions de l'article 2, paragraphe (1), du Règlement.

(A 18 h 33, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 25 avril, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M^lle^ Carney (p. 24689).

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, je participe avec plaisir à ce débat sur le budget. Tous les députés admettront sans doute qu'il n'y a rien de plus difficile pour un gouvernement que d'établir un budget. A titre de collègue et de Canadien, je tiens à féliciter de tout cœur le ministre des Finances (M. Lalonde) de son magnifique effort.

Des voix: Bravo!

M. Lumley: A ma connaissance, aucun autre budget n'a prévu de mesures aussi constructives en vue de régler les problèmes fondamentaux de l'économie canadienne. Lors de son exposé budgétaire, le ministre a affirmé, à juste titre, que la reprise était amorcée. Les mesures qu'il a annoncées vont contribuer pour beaucoup à créer le climat de confiance nécessaire pour accélérer la reprise et à réaliser notre objectif, qui est de donner aux Canadiens des emplois stables.

En matière de création d'emplois, ce budget de reprise comporte deux grands volets. Il y a tout d'abord, dans l'immédiat, la création directe d'emplois et les projets spéciaux de relance entrepris par le gouvernement fédéral. Le second volet consiste à renforcer le secteur privé, qui constitue le fondement de la prospérité à long terme de tous les Canadiens. En ma qualité de ministre responsable du développement industriel et régional, je m'en tiendrai aujourd'hui à cet aspect de notre programme économique de relance. Il va de soi, monsieur le Président, que je n'aurai pas le temps d'exposer en détail toutes les mesures que mon ministère entreprendra à cet égard. Cependant, je vais tâcher d'en faire ressortir les principaux mécanismes.

On a maintes fois répété avec raison que le secteur privé était et va toujours demeurer le moteur essentiel de la croissance économique du Canada. Toutefois, ne nous faisons pas d'illusions.

Les industries canadiennes n'ont jamais eu à affronter un aussi grand défi que maintenant. Les pays en développement aussi bien que les pays industrialisés nous livrent une concurrence commerciale de plus en plus vive, non seulement par rapport à nos débouchés étrangers mais également sur notre marché intérieur. Le budget prévoit pour les entreprises canadiennes des mesures qui les aideront précisément à relever ce défi.

Le budget s'attaque à la situation actuelle de façon réaliste. Le ministre reconnaît que le secteur privé a subi des tensions extraordinaires ces dernières années, ainsi qu'en témoigne la baisse spectaculaire des bénéfices des sociétés. Il est inutile de dire à la Chambre que sans profit, les sociétés ne feraient pas d'investissements, que sans investissements, la compétitivité de nos entreprises ne ferait que décliner et que l'impossibilité de soutenir la concurrence a pour effet de supprimer des emplois. Ce budget donne aux entreprises canadiennes, surtout celles de petite et moyenne importances qui ont moins de moyens à leur disposition, la possibilité de redresser leurs finances et de se débarrasser de leur lourde dette. Elles pourront alors utiliser l'argent qui leur sert actuellement à payer des intérêts, de façon plus productive, en créant des emplois.

Le fonds spécial de relance des investissements de 300 millions de dollars, annoncé dans le budget, servira immédiatement à stimuler les investissements dans le secteur privé. Les 100 millions de cette année et les 200 millions de l'année prochaine s'ajoutent au montant déjà accordé pour mon ministère, ce qui nous permettra d'accorder à l'industrie une aide directe de 2.5 milliards de dollars au cours de cette période de deux ans.

Nous avons consulté le secteur privé et il semblerait que les entreprises canadiennes envisagent d'entreprendre de nombreux projets. Nous pensons que cet argent supplémentaire contribuera à accélérer ces investissements.

• (1110)

Comme vous le savez, le gouvernement a avancé un grand nombre de ses propres programmes de dépense, afin que ces projets puissent être entrepris plus rapidement. Non seulement ce programme spécial de relance aide à créer des emplois à court terme, mais il permet également au gouvernement de puiser dans la réserve de capitaux pour répondre à ces besoins financiers quand les emprunts du secteur privé auront diminué. Les emprunts de l'État iront en diminuant au fur et à mesure que les investissements du secteur privé iront en augmentant, et c'est là une condition essentielle à une reprise durable et à long terme.

Certaines activités bien spéciales seront entreprises dans le cadre du vaste plan établi par le budget. Il vaut la peine d'insister de nouveau sur un des objectifs visés, l'accroissement de la productivité. Le gouvernement et le secteur privé, ce qui comprend le patronat et la main-d'œuvre, doivent déployer leurs ressources en vue de rendre nos produits plus concurrentiels pour nous permettre de conserver et même d'accroître notre part du marché.

Selon le budget, le gouvernement a l'intention de financer un centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi afin de faciliter la réalisation de cet objectif. Cette initiative sera l'occasion pour l'industrie et la main-d'œuvre de joindre leurs efforts. Mon collègue, le ministre du Travail (M. Caccia), qui sera chargé comme moi d'assurer la participation du gouvernement à ce projet, en parlera plus en détail cet après-midi.

La technologie jouera certainement un rôle essentiel dans notre avenir. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) en parlera plus longuement au cours du débat sur le budget. En ce qui concerne les attributions de mon ministère, le développement de la technologie et son application dans l'industrie contribueront largement à l'accroissement de la productivité. Si j'en ai le temps, j'aimerais préciser quels efforts nous avons déployés en ce sens. Néanmoins, j'aurai une excellente occasion d'en parler dans deux semaines, au cours du déjeuner où l'on décernera les primes nationales à la productivité à l'industrie canadienne de l'outillage et de la métallurgie.

Je le répète, les petites et moyennes entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la relance économique et le budget s'est efforcé de répondre à leurs besoins de plusieurs façons. Mon collègue, le ministre d'État chargé de la petite entreprise et du tourisme (M. Rompkey), parlera de certaines mesures et décrira le nouveau rôle que jouera la Banque fédérale de développement.

Le ministre des Finances a pris deux initiatives importantes pour aider l'industrie. D'une part, il s'agit des projets que le gouvernement entreprendra directement à court terme. D'autre part, il y a les mesures qui permettront au secteur privé de devenir plus concurrentiel. C'est seulement en accroissant notre base économique que nous pourrons créer suffisamment d'emplois durables. Notre base économique s'élargira si la base industrielle du secteur privé est renforcée.

Il y a un autre aspect du budget que je trouve particulièrement encourageant en tant que ministre chargé de l'expansion régionale et industrielle. L'esprit qui anime le budget, les dispositions précises qu'il contient et le moment choisi pour le présenter sont tous extrêmement heureux du point de vue des changements que connaît notre ministère. Je veux profiter de l'occasion pour expliquer à la Chambre ce que sont ces changements.

Lorsque le ministre des Finances a énoncé les mesures fiscales qui seraient prises pour aider les entreprises canadiennes, il n'a fait état que d'un seul des deux principaux éléments dont notre secteur industriel a besoin. Cela représentait une partie seulement de l'effort déployé pour stimuler la croissance du secteur privé dans tout le Canada.

Je voudrais décrire aujourd'hui l'autre grand volet de cet effort. Le nouveau ministère de l'Expansion régionale et industrielle a été établi comme principal agent du gouvernement fédéral pour la prestation directe d'aide à l'industrie canadienne. Il dispensera cette aide fédérale de diverses façons aux manufacturiers, aux entreprises de transformation, au secteur des services connexes, à l'industrie du tourisme et à toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes.

On a préparé ces derniers mois l'établissement du ministère de l'Expansion régionale et industrielle, dont le rôle sera de vraiment stimuler le développement industriel dans tous les secteurs économiques et dans toutes les régions du pays. Le travail préparatoire que je voudrais décrire aujourd'hui se divise en plusieurs catégories: le mandat du ministère; la structuration du programme; l'organisation mise sur pied et les priorités établies.

Votre Honneur n'est pas sans savoir qu'au début de l'année dernière le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé la réorganisation des ministères chargés du développement économique et du comité du cabinet qui s'occupe du développement économique. A la suite de cette annonce, les programmes régionaux du ministère de l'Expansion économique régionale ont été fusionnés aux services chargés de l'industrie nationale, de la petite entreprise et du tourisme du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le fusionnement de ces deux organismes est maintenant chose faite dans tout le pays.

• (1115)

Le mandat qui a été arrêté pour le ministère est de stimuler la croissance économique nationale et de contribuer à réduire les inégalités régionales par l'uniformisation des investissements et de la promotion industrielle et commerciale.

En un mot, le mandat du nouveau ministère sera de favoriser et de soutenir le développement et l'équilibre industriels de façon à réduire les inégalités économiques entre les régions et à accroître la prospérité de tous les Canadiens.

C'est ainsi qu'il stimulera les initiatives d'amélioration de la productivité, encouragera l'établissement, l'expansion et la modernisation d'usines, contribuera à promouvoir la création de produits nationaux qui soient compétitifs sur les marchés internationaux, appuiera le renouvellement industriel, contribuera à la prospérité industrielle au moyen de programmes d'exploitation des ressources naturelles et appuiera la création d'emplois et d'entreprises.

Le développement régional demeure d'une grande priorité pour notre gouvernement. Depuis la création du MEER en 1969, l'attitude gouvernementale est restée essentiellement la même en dépit d'une conjoncture économique changeante, et cela en grande partie grâce à l'apport important du MEER à l'établissement d'une infrastructure économique de base. Nous croyons qu'il serait maintenant opportun de tenter de nouvelles approches pour réaliser le même objectif fondamental, c'est-à-dire atténuer les inégalités régionales.

Nous devons examiner la gamme des programmes existants afin de voir dans quelle mesure ils nous permettront d'atteindre ces objectifs. Bien que le nouveau ministère ait hérité de certains programmes du MEER et du MIC adaptés au nouveau mandat, il est vrai qu'au fil des années, nous avons élaboré une vaste série de programmes à fins diverses qui font double emploi et qui comportent beaucoup de resources, de critères, de modalités de dispensation et de mécanismes de décision. En outre, on a identifié les lacunes des programmes quand il s'agit par example d'encourager l'innovation, améliorer la productivité et la commercialisation, questions qui jouissent de la plus haute priorité de la part du gouvernement fédéral, comme le ministre des Finances l'a si bien dit dans son exposé budgétaire.

J'annonce aujourd'hui un nouveau programme, soit le programme d'expansion industrielle et régionale qui sera le principal instrument dont se servira mon ministère pour réaliser ces objectifs. Le programme sera accessible au secteur industriel canadien de toutes les régions du pays. Grâce au programme d'expansion industrielle et régionale, le ministère aidera activement le secteur privé dans ses efforts pour consolider nos assises industrielles.

Le nouveau programme d'expansion industrielle et régionale offrira de l'aide pour l'expansion industrielle partout au Canada. Il y aura quatre catégories d'aide et cette aide sera proportionnelle aux besoins économiques, les régions les plus démunies étant admissibles aux niveaux les plus élevés.

Le premier niveau d'aide sera accessible à des entreprises n'importe où au Canada. Les stimulants les plus généreux seront offerts aux deuxième et troisième niveaux en fonction des besoins économiques. Un quatrième palier, à l'intention des 5 p. 100 de Canadiens les plus démunis, comportera d'office l'aide maximale pour des projets admissibles.

Afin de savoir quelles régions se situent à quel niveau, je proposerai au Parlement un indice d'expansion. Nous avons voulu mettre au point un indice équitable et objectif qui tiendra compte de trois éléments importants: le niveau de chômage, le revenu utilisable et la capacité fiscale de la province. De toute évidence, nous devrons évaluer ces éléments qui ne sont pas tous d'égale importance. Je remercie les représentants du secteur privé de tout le Canada avec lesquels nous avons débattu la question à fond pour tenter d'en arriver à cet indice.

Nous avons examiné consciencieusement les divers services qu'offraient les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale. Cela fait, nous avons créé un ministère englobant les meilleures particularités des deux. Mais, à mon avis, cela ne suffisait pas. Le nouveau ministère de l'Expansion régionale et industrielle n'est pas seulement une fusion de ces deux ex-ministères.

Nous voulions en premier lieu simplifier et assouplir davantage la répartition de l'aide fédérale. Nous nous sommes retrouvés en définitive avec un nombre excessif de programmes trop compliqués. Par conséquent, les entreprises, notamment les petites et les moyennes, ne savaient pas exactement ce que nous avions à offrir et comment l'obtenir. En outre, il était presque impossible de mettre en œuvre ces programmes au palier régional à cause de leur complexité.

Au lieu des multiples programmes qu'offraient le MIC et le MEER, le nouveau MEIR comprendra sept programmes importants, le principal étant le programme d'expansion industrielle et régionale que nous avons voulu souple et efficace. Il est destiné à répondre aux besoins du secteur privé et à orienter les ressources fédérales pour nous permettre d'atteindre notre objectif, soit l'expansion industrielle et régionale.

Le programme est beaucoup plus simple pour l'industrie. Il prévoit un seul ensemble de critères et de méthodes d'application. On pourra recourir au programme pour toutes les étapes de l'expansion d'une entreprise, peu importe où elle se trouve au pays.

Le programme porte sur six principaux points, dont, en premier lieu, l'infrastructure industrielle comme les parcs industriels ou encore l'aide à des institutions comme des centres de technologie.

En second lieu vient l'innovation industrielle, indispensable à la santé économique du Canada. Le gouvernement pourra subventionner par exemple l'établissement d'une base technologique, la création de nouveaux produits et procédés et des études de faisabilité.

• (1120)

Une fois le produit mis au point, on doit, bien sûr, le fabriquer. Pour ce faire, il faudra, dans certains cas, construire une usine et acheter le matériel de production. C'est pourquoi nous offrons notre assistance pour l'implantation dans toutes les régions, sauf les plus favorisées.

Quatrièmement, et il y a d'intéressantes possibilités, le programme veut faciliter la modernisation, ce qui peut comprendre diverses activités dont l'implantation d'une technologie nouvelle nous permettant d'améliorer nos produits et nos procédés de façon à pouvoir mieux affronter la concurrence. À cette fin, il faudra acquérir la machinerie, le matériel et les usines les plus perfectionnées. Tous conviendront sans aucun doute qu'il ne suffit pas de mettre au point de nouveaux produits pour faire bonne figure sur les marchés internationaux. Il est tout aussi important d'adapter nos industries traditionnelles à la technologie nouvelle.

Cela m'amène à aborder un autre aspect du programme, la commercialisation. Selon mon expérience en tant que ministre du Commerce, il faut sans contredit faire plus d'efforts de ce côté si nous voulons conserver nos marchés. Et je dois souligner que les sociétés canadiennes sont autant en mesure de remplacer les produits d'importation par des produits canadiens que d'augmenter leurs exportations.

D'après ce qu'on observe dans les différents ministères, la commercialisation est quelque peu négligée. Nous n'avons pas accordé suffisamment d'attention à nos produits, plus particulièrement ici, au Canada. Des fonctionnaires de mon ministère travaillent actuellement, de concert avec le secteur privé, à la mise sur pied de programmes en ce sens comme un programme «Acheter canadien» plus global.

Enfin, notre programme permet de soutenir les efforts de rénovation. Le gouvernement est parfaitement conscient que certaines entreprises doivent être restructurées. Nous savons également que ce sont les travailleurs qui souffrent le plus dans ces cas-là. Pour faciliter la tâche des entreprises, le gouvernement s'engage, dans certains cas particuliers, à leur offrir des garanties de prêt à court terme, pourvu que la restructuration présente de bonnes chances d'assurer la rentabilité.

Dans certains cas, la viabilité à long terme d'une entreprise est menacée si celle-ci ne change rien à son organisation. Dans ces cas-là, le gouvernement envisagera d'accorder des subventions remboursables pour aider la société à se diversifier et à créer d'autres emplois.

Tandis que nous mettions ce nouveau programme sur pied, les ministères fusionnés ont également entrepris une importante réorganisation, laquelle était nécessaire, de toute évidence, si nous voulions réaliser notre objectif, à savoir accélérer la mise en place des programmes et assurer une meilleure réceptivité devant les besoins des régions. Nous avons considérablement renforcé notre compétence sectorielle dans nos bureaux régionaux. Nous avons augmenté le nombre de bureaux régionaux du MEIR, par rapport au nombre total que représentaient les anciens MEER et MIC. D'autres sont en

projet. Dans le cadre du nouveau ministère, tous les programmes fédéraux touchant l'industrie seront, pour la première fois, offerts dans toutes les régions.

Nous avons donc un nouveau Programme de développement régional et industriel, principal instrument de l'aide directe offerte par le gouvernement fédéral à l'industrie, et les services ont été rationalisés. Le seul élément important qui manque est une liste de priorités par secteur et par région. Nous nous sommes déjà mis au travail avec mes autres collègues du cabinet, des députés, des autorités provinciales et, bien entendu, le secteur privé.

J'aurais souhaité avoir plus de temps, ce matin, pour expliquer en détail dans quelle mesure tous les programmes dont je viens de parler contribuent à l'élaboration d'une stratégie industrielle pour notre pays. Contrairement à ce que prétend un article de presse erroné que, malheureusement, plusieurs journalistes et éditorialistes renommés ont relevé, à ma grande surprise, nous sommes plus près que jamais d'atteindre ce but.

J'ai déclaré au comité des finances qu'à mon sens, le gouvernement ne peut pas imposer seul à l'industrie canadienne une stratégie efficace en matière de développement industriel. Notre stratégie doit découler des conseils éclairés des principaux groupes concernés, à savoir le patronat et les syndicats.

De même, je crois que l'organisation industrielle du Canada est telle que les stratégies sectorielles sont plus efficaces que n'importe quelle stratégie industrielle globale. Là encore, afin d'obtenir des résultats positifs, ces stratégies sectorielles doivent se fonder sur les conseils reçus de la part des entreprises et des travailleurs. C'est pourquoi nous avons créé des groupes de travail par secteur, ou des comités consultatifs dans des secteurs clés, pour participer à l'élaboration des stratégies sectorielles.

Ces groupes d'étude, coprésidés par des représentants des entreprises et des travailleurs, n'ont pas été créés par le gouvernement mais bien par le secteur privé. On leur a demandé d'examiner leurs secteurs et de faire un rapport sur leurs constatations. D'autres groupes semblables seront créés à l'avenir. C'est de loin la meilleure façon de s'assurer que le gouvernement est au courant des besoins précis de l'industrie. Grâce à cette méthode, nous serons en mesure de formuler des plans de développement précis par secteur.

Il ne fait aucun doute, si nous voulons voir nos efforts couronnés de succès dans ce domaine, que les secteurs public et privé doivent travailler en collaboration étroite. La création, il y a deux ans, de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur est peut-être le meilleur exemple de cette collaboration.

A cet égard, je compte créer également une Commission de développement régional et industriel qui sera représentée dans les régions, avec la participation de représentants syndicaux et qui reflétera les intérêts des différents secteurs. Cette Commission conseillera le gouvernement, par l'entremise de mon ministère, sur des questions de politique générale et contribuera fortement à réaliser un consensus général sur lequel se fondera la politique industrielle du gouvernement.

• (1125)

J'ai décrit brièvement aux députés un plan de développement industriel pour notre pays. Celui-ci découle du budget et prouve que les Canadiens doivent avoir confiance en l'avenir. Le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale s'est engagé à travailler en collaboration avec l'industrie et les travailleurs pour veiller à ce que les entreprises canadiennes deviennent plus productives et plus concurrentielles sur le marché international. Grâce à cette collaboration, nous pourrons réaliser des progrès et notre industrie se développera dans toutes les régions du pays, ce qui se traduira par de nouveaux emplois.

Le gouvernement va présenter sous peu à la Chambre la mesure législative visant à créer ce ministère et ses programmes. J'espère que tous les partis approuveront la proposition visant à offrir une aide efficace à nos industries, afin que cette mesure législative soit adoptée rapidement. Nous pourrons alors nous mettre au travail et passer à la deuxième étape de cet important programme de relance industrielle.

M. Keeper: Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre. Lorsque le gouvernement a déposé à la Chambre son budget et les documents économiques qui l'accompagnaient, il a parlé d'une nouvelle réalité, celle d'un chômage qui s'établit actuellement à 12.4 p. 100 et qui, même à long terme ne devrait pas tomber en deçà de 7 ou 8 p. 100. On justifiait, en partie, cette nouvelle réalité par la nature régionale de notre économie.

Étant donné que le ministre vient d'annoncer aujourd'hui un Programme de développement industriel et régional pour aider l'entreprise et, je suppose, diminuer le chômage, espère-t-il que ce nouveau programme s'attaquera aux disparités régionales, de sorte qu'il ait un effet réel sur les taux de chômage, ou en espère-t-il peu de chose en dehors d'une aide au secteur privé? S'attend-il que ce programme contribuera fort peu à l'emploi?

M. Lumley: Monsieur le Président, après avoir passé un certain temps comme ministre de l'Industrie et du Commerce et comme ministre responsable du MEER, je crois sérieusement que ce nouveau programme s'attaquera aux questions soulevées par le député. Le nouveau mandat du ministère comporte deux aspects: la restructuration industriellle et la réduction des disparités économiques, ce qui est très difficile à faire en un laps de temps donné. Depuis 1969, les désignations relatives des régions n'ont pas beaucoup changé. Même dans les provinces qui n'ont pas de désignation, il y a des poches où le chômage augmente de temps à autre. Le programme proposé s'attaquera aux véritables problèmes de structure qui existent dans l'industrie canadienne aujourd'hui. L'essentiel de notre chômage est dû à des phénomènes cycliques, comme le sait le député, qui ne pourront pas être corrigés seulement par la relance de notre économie, mais qui exigeront aussi la relance de l'économie internationale.

Nous devons nous assurer que l'ensemble de notre industrie soit concurrentielle. Il n'y a pas seulement les mesures fiscales annoncées par le ministre des Finances, à la suite de nos discussions avec les entrepreneurs, il y a aussi bon nombre de projets que les hommes d'affaires voudraient entreprendre. En raison du rapport dettes-avoirs et d'une marge d'autofinancement insuffisante, ils n'ont pas été en mesure de les réaliser. Nous pensons que ce nouveau programme rationalisé qui sera administré sur une base régionale, pourra intervenir à toutes les grandes étapes du cycle d'une compagnie ou d'un produit. Nous serons en mesure d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Je suppose, en fait, que nous verrons un changement beaucoup plus rapide, en matière de création d'emplois,

dans certaines des régions qui ont de graves problèmes de structure.

M. Darling: Monsieur le Président, les remarques du ministre sont extrêmement intéressantes. J'espère qu'il s'assurera que le nouveau ministère, le MEIR, aura un peu d'argent pour certaines circonscriptions de l'Ontario, notamment une partie de la mienne. Le ministre se rappellera les questions que je lui pose de temps à autre à propos du déplacement de certaines des limites de région. Je pense que, dans ses remarques, il a précisé qu'il y aurait des changements dans certaines régions. Une partie du centre de l'Ontario n'a pas droit aux subventions du MEIR en vertu du nouveau système.

Je me demande si le ministre reviendra maintenant sur sa décision, de façon à diminuer le chômage et à modifier le plus vite possible la délimitation de la région. En tant qu'ancien maire d'une municipalité très prospère, le ministre connaît très bien l'importance de ces subventions. Pourrait-il faire des commentaires à ce sujet?

• (1130)

M. Lumley: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon discours, nous déposerons très prochainement des mesures législatives. Je sais que le député porte un intérêt sincère à cette question, puisqu'il s'est occupé pendant un certain temps de développement municipal et régional. J'espère qu'il encouragera ses collègues à adopter rapidement ces mesures législatives. Celles-ci une fois adoptées, chaque région recevra une désignation. Je donnerai plus de détails là-dessus prochainement. Elle sera fonction des disparités économiques entre les diverses régions. A propos de la question fondamentale du député, chaque région fera l'objet d'une désignation aux fins de l'assistance financière.

M. Neil: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si ce programme est une élimination ou un recyclage du programme d'expansion économique régionale? Est-ce qu'il remplace ce programme? Où se situe-t-il exactement, est-ce que les deux programmes continuent parallèlement? Combien d'argent sera accordé à ce programme de développement industriel et régional? Comment l'argent sera-t-il réparti entre les régions?

M. Lumley: Monsieur le Président, les crédits qui ont été débloqués, les 300 millions de dollars additionnels que le ministre des Finances nous a donnés pour nos programmes l'an prochain, plus les crédits qui existent déjà, représentent environ 2.5 milliards de dollars qui serviront, au cours des deux prochaines années, à soutenir financièrement les compagnies partout au Canada. Et avec l'adoption du C-123 qui vient de franchir l'étape de la première lecture et du projet de loi concernant les nouvelles responsabilités du ministère de l'Expansion industrielle régionale, le MEER comme tel aura cessé d'exister.

Les députés n'ignorent pas que les différents ministères, l'Agriculture, les Forêts et les Transports notamment, reprendront à leur compte les ententes auxiliaires qui relèvent de leurs responsabilités. Celles qui concernent notamment les parcs industriels relèveront dorénavant du ministère du Développement industriel régional. Les programmes de stimulants au développement régional qui étaient naguère du ressort du MEER seront dorénavant intégrés au nouveau programme de développement industriel régional.

Nous avons regroupé bon nombre de programmes en sept programmes d'envergure. La description en sera donnée dans une brochure que le député pourra remettre à tous les chefs de petites et moyennes entreprises de sa circonscription. Grâce à ces programmes et l'aide financière régionale qui a été prévue, nous pourrions mieux faire converger nos efforts dans le domaine du développement régional. Nous pourrons beaucoup mieux aider maintenant les hommes d'affaires, petits et moyens, dans chaque région que nous le faisions naguère.

M. Fretz: Monsieur le Président, je sais que le tourisme n'est pas du ressort du ministre, mais devant l'enthousiasme avec lequel il parle du budget aujourd'hui, j'aimerais bien qu'il me dise pourquoi on n'a rien prévu pour ce secteur. La plupart des entreprises touristiques sont de petites exploitations familiales. C'est un secteur qui emploie énormément de main d'œuvre et dont il aurait fallu tenir compte dans le budget, forcément. Le tourisme a énormément de retombées dans le domaine de l'emploi. Il a des retombées, par exemple, sur l'industrie du bâtiment, sur la fabrication de matériaux, de meubles, d'appareils électriques, sur la production de denrées alimentaires et aussi dans le domaine des loisirs et des voyages. Il constitue, pour le gouvernement, une importante source de recettes fiscales. Le chiffre d'affaires des services touristiques s'élève à 16 milliards de dollars. Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

M. Lumley: Monsieur le Président, j'ai toujours eu comme principe de ne pas me mêler des affaires de mes collègues. Étant moi-même ancien chef d'entreprise, je pense que les grands bénéficiaires du budget du ministre des Finances seront les petites et moyennes entreprises et cela à travers tout le pays. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le ministre des Finances a décidé d'aider les PME à équilibrer leurs bilans financiers. Quand le programme de reprise sera en route, je crois que l'industrie touristique est celle qui en profitera le plus, car nous pourrons compter sur un plus grand nombre de Canadiens au travail, un plus grand nombre de touristes canadiens, en somme un plus grand nombre de personnes ayant un revenu disponible. Le principal bénéficiaire sera donc l'industrie touristique.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, puisque le ministre nous parle de revenu disponible, il pourra sans doute nous dire comment une hausse d'impôt de 5.7 milliards contribuera à augmenter le revenu disponible. Peut-il nous dire quand son ministère sera prêt à recevoir les demandes relatives à son nouveau programme d'expansion industrielle? S'agit-il d'un autre programme accessible à tout le monde ou le ministre va-t-il exercer son propre choix. Qui touchera l'argent et quels seront les critères? On nous a annoncé toute une pléiade de programmes. Peut-être que le ministre peut nous fournir des détails sur celui-là.

M. Lumley: Monsieur le Président, je m'étonne quelque peu de l'attitude du député qui connaît bien le monde des affaires et qui a préconisé une méthode plus rationnelle. Par exemple, pour autant que je me souvienne, c'est la première fois que sa région sera désignée. Nous avons ramené à sept principaux les différents programmes en vigueur. Nous disposons maintenant d'un indice équitable et objectif qui sera réévalué chaque année. Les désignations ne seront plus laissées à la discrétion du ministre. J'aurais cru qu'il aurait été l'un des premiers à la Chambre à approuver vigoureusement les initiatives du gouvernement à cet égard.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre sait que l'industrie du textile et du vêtement de tous les pays industrialisés subit une vive concurrence de la part des pays où les salaires sont bas, étant donné que ces industries requièrent beaucoup de main-d'œuvre. Depuis quelques années, le gouvernement a fait beaucoup de choses. Pour aider l'industrie canadienne qui emploie environ 200,000 travailleurs, il lui a accordé une aide financière, des prêts, des subventions et fixé des quotas. Pourtant, l'industrie canadienne continue de faiblir. Des entreprises en affaires depuis 50 ans ou davantage ferment leurs portes et des travailleurs qui ont 20 ou 30 ans d'ancienneté perdent leur emploi.

A quels nouveaux moyens songe le gouvernement ou bien pour aider les industries à se maintenir et conserver leurs effectifs ou bien à trouver d'autres méthodes et des solutions de rechange pour les travailleurs de cette industrie dont beaucoup habitent des villes dépendantes d'une seule entreprise en Ontario et au Québec? Si le recul s'accentue, leur situation sera désastreuse.

M. Lumley: Monsieur le Président, je dois d'abord dire combien j'apprécie le fait que le député reconnaisse les efforts entrepris par le gouvernement pour aider l'industrie à se restructurer en lui fournissant de l'aide et en établissant des quotas. J'espère qu'il fera part de ses vues au député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui, de toute évidence, ignore toutes ces choses.

Le député a soulevé une question très importante. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de maintenir l'Office canadien pour le renouveau industriel. Ce programme ne se superpose pas au nouveau. Il sera plutôt réévalué dans deux ans quand il sera soumis à un nouvel examen. Demain, par exemple, j'annoncerai un programme d'aide d'environ 55 millions pour les industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Une partie des subventions et des contributions remboursables servira aux entreprises pour se restructurer, innover, acheter du nouveau matériel, améliorer leur productivité et surtout assurer la sécurité des emplois de leurs travailleurs.

D'autres sociétés bénéficieront de notre aide pour diversifier l'infrastructure économique des localités où le textile, le vêtement et la chaussure sont les grands employeurs. Nous allons poursuivre nos efforts dans ce domaine. Avec les 267 millions destinés au textile, au vêtement et à la chaussure, nous espérons qu'une fois franchies les étapes de rationalisation et de modernisation, nos entreprises seront les meilleures du monde.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole dans le cadre du débat sur le budget après mon cher ami, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley). Je tiens à dire tout de suite que je ne doute nullement de sa sincérité lorsqu'il se dit fidèle au secteur privé, à l'économie de marché et à l'esprit d'entreprise, ni de ses efforts pour faire comprendre au pays que nous devons absolument être concurrentiels compte tenu de l'importance que le Canada attache à ses exportations puisqu'il compte sur elles pour 30 p. 100 du PNB. Dans cette perspective, je suis d'accord avec ce qu'il a dit.

Je tiens néanmoins à signaler que je n'ai pas la même confiance dans tous les membres du cabinet, notamment dans le ministre des Finances (M. Lalonde). Un bref rappel historique montre clairement qu'il appartient au clan des grands interventionnistes qui, par bien des aspects, n'ont aucune confiance dans le secteur privé. Ils n'ont pas confiance dans l'économie de marché, pas plus qu'ils n'ont foi dans l'attitude des Canadiens à servir au mieux les intérêts du pays.

• (1140)

C'est dans ce contexte que je voudrais parler du budget. On peut honnêtement dire qu'à première vue, celui-ci contient des éléments positifs. Le ministre des Finances a choisi les mots clés justes et a dit ce qu'il fallait dire. La question que l'on doit se poser c'est s'il est vraiment sincère et s'il est capable de tenir ses promesses ou bien s'il s'agit simplement d'une manœuvre politique qui part du principe qu'il n'y a pas d'autre solution étant donné que les mesures interventionnistes prises par le gouvernement au cours des trois dernières années ont tué l'esprit d'entreprise au Canada.

Il ne faudrait pas oublier certaines des déclarations du ministre des Finances de ces dernières années. À la page 22 de son Programme énergétique national, il a dit notamment ceci:

> Pour la plupart de nos citoyens, la seule façon de participer à la richesse créée par le pétrole et d'obtenir voix au chapître dans les sociétés qui exploitent cette ressource est d'avoir un plus grand nombre d'entreprises qui appartiennent à l'ensemble des Canadiens, plus de compagnies comme Petro-Canada.

Puis aux pages 50 et 51, il déclarait:

> Le gouvernement considère qu'un secteur public national plus important dans les domaines du gaz et du pétrole est le seul moyen équitable d'atteindre rapidement notre objectif de participation canadienne.

C'est le grand interventionniste qui parle, lui qui a littéralement signé l'arrêt de mort des entreprises liées au secteur pétrolier, notamment celles s'adonnant au forage, aux approvisionnements et aux services.

Quant au premier ministre (M. Trudeau), a-t-il vraiment changé? Pour seule réponse à cette question, je citerai un article du *Maclean's* du 25 octobre dans lequel on faisait un rappel historique de la pensée du premier ministre. En 1975, celui-ci déclarait—je cite:

> Nous ne pouvons plus compter vraiment sur le régime de la libre entreprise. Il nous faut des règles, même si on nous traite de communistes ou de socialistes.

Toujours en 1975, il déclarait ceci:

Nous n'avons pas réussi à faire fonctionner le régime de la libre entreprise . . . Le gouvernement va devoir intervenir davantage dans le fonctionnement des institutions. Cela ne veut pas dire que le gouvernement excercera moins d'autorité sur les individus, au contraire.

L'année suivante, le premier ministre déclarait—je cite toujours:

Nous n'avons même pas réussi a obtenir des résultats au Canada même avec une version modifiée du régime de la libre entreprise pour prévenir les problèmes que nous connaissons actuellement.

En 1977 maintenant, le premier ministre affirmait:

Si les Canadiens ne sont pas capables de se discipliner, nous allons le faire pour eux.

C'est donc dans ce contexte que nous devons analyser le budget. A y regarder de près, on constate que c'est un budget interventioniste et qu'il s'appuiera grandement sur des prises de décision politiques d'une part, et sur la bureaucratie d'autre part. Tout le programme de relance qui doit débuter en 1984 et qui fera appel à des hausses d'impôts et à des déficits annuels signifie que le gouvernement entend intervenir encore davantage dans les affaires économiques de notre pays.

Dès le début, il y a lieu de se demander, étant donné que l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada est maintenant chose faite, pour quelle raison nous continuons à payer la redevance de canadianisation? Le gouvernement va vraisemblablement utiliser les 3.5 milliards de dollars qu'il va accumuler ainsi pour s'ingérer encore davantage dans le secteur énergétique et pour effectuer de nouvelles nationalisations dans le secteur pétrolier. A cause des décisions de caractère politique que les ministres ou leurs services seront appelés à prendre, le gouvernement risque de susciter de nouvelles dissensions et d'autres désaccords.

Selon un communiqué rendu public le 19 avril, l'Association des comptables généraux agréés de l'Alberta a déjà déclaré ce qui suit:

Le budget que Marc Lalonde a présenté le 19 avril va surtout avantager l'Est du Canada . . .

Le communiqué poursuit:

Les projets spéciaux du ministre des Finances, évalués à quelque 4.8 milliards de dollars, vont beaucoup privilégier les provinces d'Ontario et de Québec où la main-d'œuvre est abondante . . . mais ils n'auront que des effets indirects sur les provinces de l'Ouest.

Qu'elle soit fondée ou pas, cette impression se répand chez les Canadiens de l'Ouest. Chaque fois que le gouvernement prend des décisions comme celle-là, il court le risque de susciter de nouveaux motifs de querelle et de discorde.

Les Canadiens de l'Ouest se demandent maintenant ce qui est advenu des 4 milliards de dollars du Fond de développement de l'Ouest dont le budget 1980 faisait tant de cas. Ils ont tout simplement été acheminés vers d'autres programmes où ils se sont engloutis.

Le maire de la ville d'Edmonton a envoyé un télégramme au président du Conseil du Trésor (M. Gray), au ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à propos des projets spéciaux de relance. Le télégramme est rédigé en ces termes:

Le programme de relance de 2.4 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a annoncé aujourd'hui ne mentionne pas un seul projet spécial pour Edmonton.

C'est le risque que le gouvernement et les bureaucrates courent lorsqu'ils se mêlent de prendre des décisions économiques.

Quand on compare ce budget aux autres qui l'ont précédé et qui ont été proprement désastreux, je suppose qu'on a raison de dire qu'il ne risque pas d'aggraver la situation. Mais il ne risque pas non plus de l'améliorer. Le jury n'a pas encore fait connaître son verdict.

M. Breau: C'est un budget conservateur.

M. Mazankowski: Eh bien, je suis heureux de constater que le budget renferme certains éléments conservateurs. Tout cela est bien vrai. Il offre effectivement certaines propositions conservatrices, mais l'ingérence du gouvernement est omniprésente, car ce dernier ne fait confiance ni au secteur privé, ni au Canadien moyen.

Je suppose que l'on peut présumer que ce budget ne causera sans doute pas autant de torts que les deux autres qui l'ont précédé. En 1980, c'étaient les voies ferrées qu'on voulait doubler, aujourd'hui, c'est redoubler d'ardeur qu'on voudrait, en mettant les projets sur une «voie express», au dire du ministre. Voilà une heureuse initiative que l'on peut citer en faveur du budget.

Monsieur le Président, essentiellement, ce budget de tout évidence est superficiel. On n'y trouve aucune mesure innovatrice qui s'attaque aux problèmes chroniques d'ordre structurel avec lesquels nous sommes aux prises. Seules quelques rares mesures ponctuelles visent à créer des emplois, et ainsi de nouvelles richesses, dans le secteur privé. Le budget apporte en effet un fort petit nombre de mesures novatrices.

Le député le nie, mais s'il examine le budget du point de vue d'un homme d'affaire, je suis persuadé que, en toute honnêteté, il me donnera sans doute raison. L'on propose nombre de mesures qui concernent le secteur public, mais pas vraiment autant pour relancer le secteur privé. Le budget ne favorise pas l'instauration d'une ambience favorable qui permettra de créer de véritables richesses nouvelles.

Le député me rappelle le capital-actions. Oui, je suis d'accord avec ces mesures. Le Régime de placements en titres indexés, par exemple, est un excellent programme. Je suis très heureux qu'on l'ait mis en œuvre. Il est vrai aussi que le traitement que l'on réserve aux crédits d'impôt à l'investissement aura de nouveaux effets stimulateurs par le biais du crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions. Oui, ce sont toutes des mesures positives à mon avis. Il serait irréfléchi de ma part d'omettre de les mentionner et j'espère qu'elles réussiront à améliorer le climat dans les milieux d'affaires. Les changements apportés au calcul général de la moyenne sont positifs eux aussi, sans doute, bien que ce soit à cause de la récession provoquée par le gouvernement que nous sommes obligés aujourd'hui de recourir à pareilles dispositions.

Il me semble que le gouvernement ne peut pas se résoudre à faire confiance au secteur privé. Il s'en méfie. Cette méfiance ressort dans la réponse que le ministre des Finances a donnée quand on lui a demandé pourquoi aucune réduction d'impôt n'avait été prévue dans son budget. Il a répondu qu'il se méfiait de l'usage que les Canadiens pourraient bien réserver aux sommes supplémentaires qu'on leur laisserait en main. Il a dit qu'il n'accorderait pas de dégrèvements fiscaux aux Canadiens de crainte qu'ils ne s'empressent de gaspiller cet argent sur des marchandises importées ou, pis encore, qu'ils ne s'en servent pour acheter des vacances à l'étranger. Puisque le gouvernement ne leur fait pas confiance, comment veut-on que, à

leur tour, les Canadiens fassent confiance à leur gouvernement?

Monsieur le Président, l'on parle beaucoup dans le budget de la confiance des milieux d'affaires et des consommateurs ainsi que de revitaliser le secteur privé, mais en y regardant de plus près, on constate qu'il faudrait soigneusement éviter de lancer trop de fleurs à ce budget. On y crée en fait de nouveaux programmes qui multiplieront la paperasserie et les prises de décisions politiques; or j'estime qu'il y en a déjà beaucoup trop dans l'état actuel des choses.

• (1150)

Je ne crois pas que le budget réponde de manière satisfaisante à la nécessité de veiller au bon fonctionnement de l'économie. Il présente de sérieuses lacunes structurelles. Je ne crois pas qu'il traite avec efficacité de la productivité, de l'impact technologique sur la formation des travailleurs, du développement des exportations et de la question énergétique. Le gouvernement, après avoir détruit une bonne partie de notre secteur énergétique, doit reconstruire cette industrie essentielle parce que nous n'avons pas réussi à transformer l'avantage que nous possédons en matière énergétique en un avantage économique.

Ce budget tient plus de la campagne publicitaire que d'une campagne de reprise économique. Il est plein de belles phrases et je crois qu'il vise fondamentalement à faire regagner au parti libéral la faveur du public qu'il est en train de perdre et qui va lui échapper de plus en plus malgré les quelques réactions favorables que le budget a suscitées mais qui ne dureront pas.

La réalité, c'est que nous traversons la pire récession depuis cinquante ans, qui est attribuable pour une grande part à la mauvaise gestion du gouvernement. Nous subissons la gabegie de ce gouvernement depuis quinze ans. Ce gouvernement, qui a gaspillé ses ressources au cours des années d'abondance, n'a pas réussi à convertir les nombreux avantages naturels dont notre pays regorge en avantages économiques. Il n'a pas réussi à promouvoir une croissance réelle, il n'a pas compris les réalités mondiales ni la nécessité d'être compétitif et d'encourager un accroissement réel de la productivité. Il redistribue de l'argent qui, au fond, est emprunté et ce ne sont pas les manœuvres auxquelles il se livre dans le budget qui vont améliorer les choses.

Notre déficit prend des proportions stupéfiantes. Il est de 31.3 milliards cette année et on prévoit qu'il atteindra $80.7 milliards de plus les trois prochaines années, pour un total de 112 milliards en quatre ans et c'est tout à fait insensé. Ce déficit vient s'ajouter aux 51.6 milliards qui se sont accumulés depuis que le gouvernement a repris le pouvoir en 1980.

Il faut se demander d'où viendra l'argent. Le niveau des épargnes est considérable; il dépasse les 30 milliards. Plus de 80 p. 100 des emprunts du gouvernement vont provenir des épargnes personnelles, ce qui aura pour effet de faire grimper les taux d'intérêt. Je vous dis, monsieur le Président, que ces emprunts pourraient bien barrer la route à toute reprise qui pourrait se produire naturellement. Les taux d'intérêt sont aujourd'hui beaucoup trop élevés. Il y un écart de plus ou moins 6 p. 100 entre le taux de 6.75 p. 100 que les banques servent et celui qu'elles exigent sur les emprunts. La Société du crédit agricole, par exemple, exige 12.75 p. 100, ce qui est très raisonnable dans la situation actuelle. Mais cet écart de 6 p. 100 n'est pas justifié et le budget ne propose rien pour le combler.

Il faut se demander comment nous allons payer ces terribles déficits. Il y a deux moyens seulement: imposer les générations futures ou imprimer de l'argent, ce qui relancerait l'inflation et nous replongerait dans le même cercle vicieux qu'auparavant. Nous devons nous pencher non seulement sur les déficits de l'année en cours et des données antérieures, mais sur ceux des années à venir. Je partage l'avis de David Peterson, le chef du parti libéral en Ontario. Dans le numéro du 26 avril du *Globe and Mail*, il déclarait ceci:

> Au lieu de bâtir pour l'avenir, nous l'avons hypothéqué.

Selon lui, les Canadiens épuisent les ressources qui appartiennent aux générations futures en empruntant massivement et en n'investissant pas dans des entreprises productives. Je partage ce point de vue. C'est précisément ce que le gouvernement a fait. Puis M. Peterson ajoute:

> Nous ne redistribuons plus les richesses en prenant aux riches pour donner aux pauvres; nous volons plutôt les générations futures.

Je prétends, monsieur le Président, que c'est là un bien triste héritage à laisser aux générations futures. Malgré d'énormes emprunts et un déficit accumulé astronomique, nous prévoyons un taux de croissance moyen de 4.5 p. 100. Cette année, notre déficit sera peut-être inférieur de deux milliards à ce qui était prévu, mais dans un avenir prévisible, nos déficits dépasseront 25 milliards.

Pour atteindre un taux de croissance réelle de 4.5 p. 100, il faudra emprunter massivement au secteur privé, et le gouvernement ayant besoin d'énormes sommes pour ses programmes de dépenses, le secteur privé ne pourra créer autant d'emplois que prévu. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer d'accumuler des déficits aussi énormes.

Les sommes affectées cette année au service de la dette sont astronomiques. Le gouvernement y consacre un tiers de ses recettes. En 1986, malgré la prétendue relance dont parle ce budget, le gouvernement y consacrera encore un quart de ses recettes.

Le gouvernement doit donc s'attaquer à cette question cruciale. Il s'agit d'un problème qui se pose à l'heure actuelle, mais qui menace surtout notre avenir. Le gouvernement doit donc réduire ses dépenses et la proportion de l'économie qu'il accapare et transférer ces ressources au secteur privé, afin qu'elles puissent être utilisées pour la création d'emplois productifs et de richesses productives à long terme. Selon moi, le gouvernement ne crée pas de richesses. C'est particulièrement vrai de nos jours, alors que tous les niveaux de gouvernement s'adjugent près de 50 p. 100 du produit national brut. Les prévisions pour le gouvernement fédéral varient de 20 à 23 p. 100 au cours des quatre prochaines années.

En ce qui a trait à l'emploi, monsieur le Président, le principal objectif du budget était de donner du travail à ceux qui ne pouvaient en trouver. Là encore, le budget ne servira pas à grand-chose, puisque le gouvernement lui-même prévoit que le taux de chômage sera de 12.4 p. 100 cette année et de 11.4 p. 100 l'année prochaine et qu'il ne descendra pas en-dessous des 10 p. 100 avant 1986. Je tiens à signaler qu'en 1984, 55,000 emplois de moins qu'en 1981 seront offerts.

Si l'on étudie les résultats obtenus par le gouvernement en matière économique, on s'aperçoit que, en novembre 1981, 408,000 emplois ont carrément disparu et 750,000 personnes sont venues grossir les rangs des chômeurs. En outre, en 1987, nous compterons encore 1.1 million de chômeurs. Ce n'est pas une prévision très optimiste, monsieur le Président. L'avenir s'annonce mal pour le Canada. Nous croyons que l'on pourrait faire beaucoup mieux. Le budget aurait pu, selon nous, de façon plus adéquate répondre aux besoins des Canadiens et permettre la création d'un plus grand nombre d'emplois. Il n'a absolument pas réussi à stimuler le secteur de la petite entreprise, par exemple, secteur qui crée près des deux tiers de tous les emplois nouveaux en Amérique du Nord.

Le temps ne me permet malheureusement pas de continuer à énumérer certaines des mesures relatives à la petite entreprise que le budget aurait dû contenir. En plus, le gouvernement n'a pas envisagé d'annuler l'impôt de 12.5 p. 100 sur la répartition des dividendes. Il n'a rien fait au sujet de la déduction pour amortissement. S'il avait voulu vraiment ouvrir de nouveaux débouchés professionnels à nos citoyens, il aurait pu prévoir des crédits d'impôt à l'emploi. Il aurait pu même envisager un abattement fiscal de $100,000 sur les bénéfices des petites entreprises. Bien des mesures auraient pu être prises, afin d'aider ce très important secteur.

On aurait pu également prévoir certaines initiatives dans le secteur énergétique, notamment pour stimuler le secteur du pétrole brut naturel qui est celui qui crée le plus d'emplois dans tout le domaine, mais dont la situation est précaire. Sur 400 tours de forage, il y en a actuellement 50 ou 60 en exploitation. Le gouvernement n'a pas transformé nos avantages naturels en atouts économiques; par conséquent, les Canadiens souffrent et le chômage continuera d'être extrêmement aigu sans que cela se justifie.

• (1200)

M. Breau: Monsieur le Président, je félicite le député pour la façon dont il expose son opinion et ses principes. En fait, j'ai constaté que peu de députés arrivent à défendre aussi bien une mauvaise cause. Il a parlé de doctrine économique mais il a omis une précision importante. En période de récession, lorsque c'est le moment de réagir pour les gouvernements, préconise-t-il d'adopter les principes monétaristes ou pense-t-il que le gouvernement devrait essayer de remédier à la situation par le biais de la fiscalité?

M. Mazankowski: Et bien, je pense qu'il faut gérer les affaires de l'État un peu comme on gèrerait ses affaires personnelles. Pour m'exprimer comme le ferait un profane, je dirai que pendant les périodes d'opulence, il faut mettre un peu d'argent de côté en prévision des mauvais jours. Le gouvernement actuel n'a eu qu'un seul budget équilibré en quinze ans, ce qui est lamentable.

M. Breau: Répondez à ma question.

M. Mazankowski: Je réponds à votre question. En fait, le gouvernement n'a pas épargné ni restreint ses dépenses pendant les périodes de vaches grasses et maintenant que nous avons besoin d'un coup de fouet pour relance l'économie et offrir des emplois, nous sommes obligés d'emprunter davantage qu'auparavant. A mon avis, d'après la doctrine keynésienne, on dépense pour sortir de la récession en partant du principe que l'on va adopter un bon régime financier et monétaire en période de prospérité. Le gouvernement actuel ne l'a pas fait.

M. Fisher: Monsieur le Président, le député a répété une déformation que les membres de son parti semblent affectionner. Je voudrais profiter de mon droit d'intervention pour y apporter une rectification. Le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) a déclaré le 26 avril, comme l'a fait aujourd'hui le député de Végréville (M. Mazankowski), que le gouvernement ne fait pas confiance aux citoyens ordinaires, que nous n'avons pas instauré des mesures d'encouragement à la consommation, parce que nous nous méfions. Le premier ministre (M. Trudeau) a très bien répondu à cette question, comme on peut le constater en lisant la page 24859 du hansard:

> Je n'ai jamais dit que l'on ne pouvait pas faire confiance aux consommateurs. J'ai tout simplement énoncé le principe économique très simple—que l'honorable représentante approuve certainement—selon lequel, si l'on stimule directement les dépenses à la consommation, une partie de celles-ci quittent le pays sous forme d'achat de marchandises étrangères. C'est tout ce que j'ai dit.

Je tiens à rappeler au député, qui essaie de déformer cette déclaration, que le premier ministre (M. Trudeau) a donné des précisions à ce sujet à la Chambre.

Je tiens à lui rappeler par ailleurs que nous avons suivi le conseil de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes quand nous avons adopté ce programme. La Fédération nous a conseillé de ne pas offrir de réduction d'impôts aux consommateurs parce que l'argent serait consacré à l'achat de biens importés, ce qui reviendrait à subventionner des entreprises manufacturières étrangères. Elle nous a recommandé de se fixer des objectifs précis pour stimuler la consommation et d'essayer d'aider les entreprises à reprendre vigueur. Ce ne sont pas les propos que le député essaie de nous prêter.

M. Taylor: Dites-leur comment ils doivent dépenser leur argent.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire de nous expliquer des initiatives qui me semblent contradictoires. Si mon interprétation de la situation n'est pas exacte et si le gouvernement craint à ce point que les Canadiens dépensent leur argent à l'étranger, pourquoi a-t-il jugé bon dans le budget de doubler la valeur des biens qui peuvent être ramenés en franchise au Canada? Je ne discute pas, mais il me semble que l'attitude du gouvernement est un peu contradictoire.

Deuxièmement, nonobstant ce que dit le premier ministre—enfin, il dit beaucoup de choses, et on ne sait pas toujours s'il pourrait passer avec succès le test de l'ivressomètre—je reviens à sa déclaration de 1977, quand il a dit que les Canadiens manquaient de discipline. Il a dit «s'ils ne se serrent pas la ceinture, nous le ferons pour eux». Cela revient à dire que le bon papa gouvernement sait ce qui est bon pour les Canadiens.

M. Fisher: Le député me pose une question sérieuse, et je lui réponds avec plaisir. Il demande pourquoi nous augmentons l'exemption pour le tourisme. Je peux lui dire qu'il s'agit surtout d'une question d'ordre technique. Je crois que cette exemption a été augmentée la dernière fois en 1974. La nouvelle augmentation tient compte de la hausse du coût de la vie depuis cette date. Si le député se donne la peine de lire les documents budgétaires, il verra que c'est une mesure plutôt insignifiante qui ne coûtera pas grand-chose au gouvernement cette année ni l'année prochaine. En outre, comme l'ont peut-être signalé certains de mes collègues, c'est une nouvelle

preuve de la confiance que le gouvernement témoigne aux Canadiens, et nous voulons les faire bénéficier de ce léger avantage.

M. Mazankowski: Vous ne pouvez gagner sur tous les plans.

M. Keeper: Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que ce budget prévoit des subventions de quelque 4 milliards de dollars en quatre ans au secteur privé, aux milieux des affaires, par le biais de dégrèvements fiscaux et d'autres stimulants. En même temps, le budget augmente l'impôt sur le revenu des particuliers. Je demande à mon collègue de Végréville (M. Mazankowski) quelle différence il y a entre ce budget et les dégrèvements fiscaux qu'il réclame pour le secteur privé. Ce budget n'est-il pas l'exemple même d'une politique économique axée sur l'offre, puisqu'il accorde des stimulants au secteur privé? Ne s'agit-il pas essentiellement d'un budget conservateur, comme l'a dit un député libéral?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il y a une différence fondamentale sur le plan des principes. Le député voudrait voir le gouvernement fédéral faire main basse sur l'économie tout entière. En fait, si l'on appliquait la politique économique de son parti, toute l'économie canadienne serait gérée comme un gros Programme énergétique national. Je ne souscris pas à cette théorie, monsieur le Président. Je suis d'avis que le secteur privé peut créer un essor économique réel et durable et créer des emplois. Je ne crois pas que le gouvernement soit le mieux placé pour le faire, et c'est là une différence fondamentale.

M. Breau: Monsieur le Président, le député plaide en faveur de la dépolitisation de l'économie. Il dit qu'il faut faire confiance au secteur privé. Je lui signale que cela pose une question fondamentale. Qui assume la responsabilité politique et morale dans la conduite de l'économie? Il me semble qu'il faut la répartir entre les deux. Le député ne convient-il pas que c'est une question de responsabilité politique et que l'on ne peut porter de jugement absolu sur la question de savoir quand on doit faire confiance davantage au secteur privé ou davantage au secteur public?

Deuxièmement, monsieur le Président, il est peut-être intéressant et même fascinant de parler de dépolitiser l'économie, mais le député est un politicien à l'esprit très pratique. Au nom de son causus il a publié il y a une dizaine de jours une déclaration qui appelle une plus grande politisation de l'économie. Comment peut-il concilier cette conception des choses avec celle du gouvernement Lougheed, fort juste à mon avis, qui l'a amené à mettre de l'argent de côté pour le patrimoine futur de l'Alberta? Et à propos de politisation de l'économie, c'en est là une qui n'a vraiment pas d'exemple au pays, et je ne puis qu'y applaudir. Donc, comment peut-il, en tant que conservateur de cette province, concilier cette conception avec celle du gouvernement Lougheed qui consiste à élargir la politisation de l'économie albertaine?

M. Mazankowski: Il faut tout d'abord remercier le député de sa question. Elle est fort juste et j'espère pouvoir y répondre correctement. Essentiellement, ce que je dis et ce que mon parti dit, je pense, c'est que nous optons pour un système d'incitations plutôt que de subventions. La subvention suppose une sorte d'appréciation discrétionnaire, alors que les incitations peuvent être appliquées de façon plus universelle. Sans vouloir être simpliste, voilà essentiellement comment nous voyons les choses.

En ce qui concerne le Heritage Trust Fund, je pense qu'à la réflexion, si le député se donnait la peine d'examiner les comptes de ce fonds, il ne manquerait pas de constater qu'une bonne partie de l'argent est en fait investi dans des hôpitaux, des écoles, des habitations: il est affecté à la couverture de besoins publics qui, dans la plupart des provinces, émargeraient au budget normal. Et de manière à bien définir les recettes fournies par les richesses naturelles, à permettre aux générations futures de constater que l'argent n'a pas été gaspillé, mais qu'il a servi à hausser notre niveau de vie. Je ne considère pas que ce soit faire de la politisation que de s'occuper des besoins des personnes âgées, des malades et des handicapés, ou d'améliorer l'enseignement. Je ne pense pas que ces mesures aient vraiment un caractère politique. Elles visent plutôt à répondre à un besoin.

• (1210)

M. Breau: Elles ne touchent pas le secteur privé.

M. Mazankowski: Le secteur privé a clairement un rôle à jouer. Par ailleurs, ce n'est pas du tout la même chose que de favoriser une croissance réelle. Soit dit en passant, la Caisse du patrimoine aide aussi à financer l'agriculture et les petites entreprises. Cela n'a rien de politique. A cet égard, la caisse fonctionne de la même façon que la Société du crédit agricole.

Le député veut-il laisser entendre que la Société du crédit agricole est un organisme politique? Pense-t-il que les décisions de la Banque fédérale de développement s'appuient sur des considérations politiques et non sur de bons principes économiques . . .

M. Breau: Oui.

M. Mazankowski: Il a dit oui.

Des voix: Quelle honte!

M. Mazankowski: Je trouve cela tout à fait répugnant car je ne pense pas que la Société du crédit agricole . . .

M. Breau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pensais dialoguer intelligemment avec le député, mais il ne donne pas au mot «politisation» le même sens que moi. C'est peut-être à cause de mes antécédents ou de la signification de ce mot en français. Quand je parle de «politisation», je veux dire que le secteur public s'intéresse davantage aux affaires de la nation ou d'une province. Cela n'a rien à voir avec les décisions partiales ou à caractère purement politique. Cela veut simplement dire qu'un acte politique tient compte de l'intérêt public. C'est tout ce que cela veut dire. D'après sa racine grecque, le mot «politique» signifie vraiment se soucier du peuple.

M. Mazankowski: Je comprends très bien ce que le député veut dire. Je ne pense pas que notre point de vue à ce sujet soit tellement différent, sauf que je fais la distinction entre les besoins sociaux et les besoins économiques. Dans mon discours d'aujourd'hui je n'ai pas accusé le gouvernement—ce que je ne fais jamais d'ailleurs—d'améliorer le sort des assistés sociaux et de pourvoir aux besoins des personnes âgées, des invalides et de ceux qui sont incapables de pourvoir à leurs propres besoins.

M. Breau: C'est de la politisation.

M. Mazankowski: Je ne considère pas qu'il s'agisse là de politisation car, à mon avis, cela répond aux besoins. Le député et moi ne sommes pas sur la même longueur d'onde et c'est peut-être une question d'interprétation puisque moi je suis convaincu que le gouvernement ne devrait pas intervenir aussi massivement pour satisfaire aux besoins économiques. Le Fonds fiduciaire du patrimoine fournit des fonds à un organisme que nous avons en Alberta—le Fonds de développement de l'Alberta—qui consent des taux d'intérêt moins élevés à la petite entreprise et aux promoteurs de l'infrastructure économique, et les nouveaux agriculteurs empruntent de l'argent aux termes du programme d'expansion agricole; pourtant je considère que ces transactions sont commerciales plutôt que politiques. Il n'est point nécessaire d'être progressiste conservateur ou d'habiter dans une circonscription progressiste conservatrice pour avoir droit à ces prêts.

M. Breau: Ce n'est pas là le sens du mot politisation.

M. Mazankowski: J'ai constaté que le budget et les programmes déjà commandités par le gouvernement donnent au ministre et à ses bureaucrates carte blanche pour décider qui bénéficie ou ne bénéficie pas de ses largesses. Je préférerais des encouragements fiscaux et des mesures de portée un peu plus générale à la sorte d'octrois et de programmes de subventions qui exigent des décisions politiques discrétionnaires.

M. Breau: Dommage que nous n'ayons pas plus de temps.

Le président suppléant (M. Blaker): Poursuivons le débat.

[*Français*]

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, le Budget qui fait l'objet du débat répond d'une façon si adéquate aux préoccupations et aux inquiétudes de la population canadienne que l'opposition a été prise de court, que l'opposition est maintenant à court d'argument et d'ailleurs, monsieur le Président, c'est ce qui explique qu'on ait tenté une manœuvre de diversion en tentant, le soir même du débat, au lendemain du Budget, de faire porter le débat sur la supposée fuite qui aurait eu lieu. Ayant passé le dernier week-end dans ma circonscription, je dois dire à mes amis de l'opposition qu'ils se sont littéralement couverts de ridicule en tentant de faire porter le débat là-dessus. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi ils ont tenté d'accorder une importance démesurée à cette affaire, puisque cela n'avait absolument aucun impact sur la fiscalité, et qu'en conséquence personne n'a pu profiter de ce malheureux événement. Il s'agit donc d'un gros ballon qui a éclaté au visage de ceux qui avaient entrepris de le gonfler.

Je voudrais signaler, monsieur le Président, pour les députés de l'opposition, qui, comme mon ami de Végréville (M. Mazankowski), prétendent que notre politique à l'égard des petites et des moyennes entreprises est un échec, qu'ils ont eu, à mon avis, une réponse dévastatrice le lendemain même de la présentation du Budget, et cela s'est poursuivi au cours des jours suivants, lorsque les marchés boursiers, enfin, ont réagi d'une façon absolument positive, le marché de Toronto, par exemple, connaissant le lendemain même une hausse de 43 points.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant répondre à certaines critiques. Certains ont dit, par exemple, que dans ce budget, il n'y avait rien pour les consommateurs, et je me souviens même que dans le journal *La Presse*, un titre laissait entendre que l'on donnait aux entreprises ce qu'on enlevait aux consommateurs.

Monsieur le Président, est-ce qu'il aurait été sage, alors que les consommateurs épargnent 13 p. 100 de leur revenu personnel disponible, de gonfler encore cette épargne en accordant des réductions d'impôt d'une façon généralisée? Je pense que non. Il faut être assez honnête pour aborder les problèmes d'une façon sérieuse et responsable. Ce qu'il faut, c'est créer la confiance, et c'est pourquoi nous avons mis l'accent sur les réductions fiscales aux entreprises de façon à leur permettre de créer les emplois qui vont créer la confiance qui, à son tour, va amener les gens à dépenser ce qu'ils ont épargné au cours des derniers mois et des dernières années.

Néanmoins, monsieur le Président, examinons l'année fiscale 1983-1984 au chapitre de l'impôt sur les revenus des particuliers. On y constate une diminution de l'impôt sur les revenus des particuliers de 75 millions de dollars. Par exemple, cela provient du fait que nous avons une hausse de la déduction pour les frais d'emplois, passant de 3 p. 100 à 20 p. 100 du revenu provenant d'un emploi et qui provoquera une épargne, au chapitre des impôts pour les travailleurs, de 150 millions de dollars. Ce sont 4 millions de contribuables qui vont en profiter, dont plus de 80 p. 100 sont des contribuables gagnant moins de $16,700 par année. Nous avons aussi doublé la déduction pour les frais de garde d'enfants, ce qui entraînera une épargne fiscale de 50 millions de dollars l'an prochain. Il y a 355 millions de dollars, consacrés à notre politique du logement. Est-ce que les gens qui vont profiter de ces 355 millions de dollars ne sont pas des consommateurs? Que ce soient les 120 millions de dollars dans le cadre du Programme canadien de rénovation des maisons, les 40 millions de dollars dans le cadre du PAPEL, les 125 millions de dollars que les contribuables vont épargner grâce aux modifications que nous avons apportées au Régime enregistré d'épargne-logement, ou encore les 30 millions de dollars du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, est-ce que les gens qui vont bénéficier de ces programmes-là ne sont pas des consommateurs?

Au cours des deux prochains exercices financiers, ces 355 millions de dollars suffiront à eux seuls à effacer l'augmentation de 290 millions de dollars qui apparaîtra au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il y a une baisse de 75 millions de dollars cette année, mais il y aura une augmentation de 365 millions de dollars en 1984-1985, ce qui veut dire 290 millions de dollars de plus, augmentation qui est amplement compensée seulement par notre politique au chapitre du logement.

Je voudrais aussi signaler, monsieur le Président, que le Régime de placements en titres indexés, que le crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions sont des politiques dont les consommateurs vont profiter. Les investisseurs sur le marché boursier ne sont pas seulement, enfin, des gens à hauts revenus. Il existe de petits investisseurs qui placent leurs épargnes sous forme de capital-actions, et je pense que ces mesures fiscales vont représenter des avantages considérables pour ces petits investisseurs qui sont également des consommateurs. Nous avons aussi voulu, monsieur le Président, nous soucier de faire porter le fardeau, quand il y a des augmentations, par ceux qui sont le plus en mesure d'assumer ces augmentations

d'impôt. Par exemple, nous avons modifié le dégrèvement fiscal. Alors qu'avons-nous fait? L'an prochain, cette modification va apporter au gouvernement 455 millions de dollars de plus. Ce que nous avons fait, c'est qu'en 1984, nous maintenons le dégrèvement fiscal de $200 sauf pour ceux qui touchent un revenu supérieur à $40,000 qui, eux, vont perdre le dégrèvement fiscal qui, en 1985, baissera à $100 et en 1986 à $50. Voilà, monsieur le Président, un gouvernement qui a le souci de la justice sociale.

• (1220)

Ce budget, monsieur le Président, est sous le signe d'une heureuse combinaison de stimulation fiscale d'une part, mais aussi de responsabilité fiscale d'autre part. C'est pourquoi cette année, parce que nous savons qu'il faut aider la reprise économique, nous consentons à un déficit de plus de 30 milliards de dollars, déficit que nous entreprendrons de réduire l'an prochain sous le signe de la responsabilité fiscale, parce qu'il faut non seulement aider la reprise économique, mais en même temps indiquer qu'à l'avenir, pour autant que l'avenir est concerné, nous avons l'intention de profiter de la reprise économique, des entrées additionnelles d'impôt, afin de réduire graduellement le déficit. Voilà pourquoi le déficit sera réduit de deux milliards 600 millions de dollars l'an prochain, passant de 31.3 à 28.7 milliards de dollars.

Il ne faut pas se faire de cachettes, monsieur le Président, il faut prélever des impôts pour payer ces programmes de création d'emplois, et je trouvais étrange d'entendre mon collègue de Végréville tout à l'heure qui, après avoir condamné le gouvernement en raison des déficits budgétaires, nous reprochait de ne pas avoir accordé des diminutions encore plus considérables d'impôt aux petites et moyennes entreprises. Monsieur le Président, pour les deux prochaines années, c'est un milliard 100 millions de dollars en réduction d'impôt que nous accordons aux petites et moyennes entreprises et aux grandes entreprises aussi, et cela va se payer, par exemple, par cette taxe spéciale de relance, c'est-à-dire par l'augmentation de la taxe fédérale de vente de 1 p. 100 qui, l'an prochain, va nous rapporter 300 millions de dollars. Je pense qu'une fois que la reprise sera amorcée d'une façon sérieuse, lorsque nous connaîtrons à nouveau la prospérité économique, les Canadiens seront assez compréhensifs pour accepter de faire un effort en vue de nous permettre, par la suite, de réduire ce déficit, car si nous n'entreprenons pas un tel processus, nous risquons d'entraîner une reprise de l'inflation.

Et parlant de déficit, monsieur le Président, certains ont exprimé des inquiétudes quant à l'ampleur du déficit, et j'aimerais exprimer mon étonnement à la suite de certaines remarques que le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, a formulées au lendemain de la présentation du Budget, le ministre des Finances, ami de notre collègue le député de Joliette (M. La Salle). M. Parizeau s'étonnait et disait qu'il était inquiet de l'ampleur de ce déficit. Il disait que le Budget n'était pas trop mal, mais que le déficit était trop élevé. Pourtant, monsieur le Président, c'est le même ministre des Finances du Québec qui, lors des négociations sur les accords fiscaux, reprochait au gouvernement fédéral d'étrangler financièrement le Québec, et qui aurait voulu, au chapitre de la péréquation, que l'on continue à utiliser la moyenne canadienne comme critère, ce qui aurait entraîné un déboursé additionnel de près de six milliards de dollars en 1982-1983, et cela serait certainement davantage cette année, six milliards de dollars de plus que le gouvernement fédéral aurait versés aux provinces dont plus de deux milliards 500 millions de dollars à la province d'Ontario qui serait devenue admissible, et c'est le même ministre des Finances qui, aujourd'hui, nous dit qu'il s'inquiète de l'ampleur de notre déficit, et c'est le même ministre des Finances du Québec qui nous dit aussi que ce que nous faisons maintenant, c'est ce que lui aurait fait l'an dernier, c'est ce qu'il nous avait demandé de faire l'an dernier.

Monsieur le Président, les conditions actuelles, ne sont pas celles qui existaient l'an dernier, et c'est la raison pour laquelle notre politique de cette année est beaucoup plus stimulative que celle de l'an dernier. L'an dernier nous avions un taux d'inflation de près de 12 p. 100, et c'est sûr qu'une politique stimulative comme celle que nous proposons maintenant aurait entraîné une augmentation de 15, 18, 20 p. 100 du taux d'inflation, alors qu'aujourd'hui vu que nous nous dirigeons vers un taux d'inflation d'environ 5 p. 100 l'an prochain, nous pouvons nous permettre de faire ce que nous faisons.

Monsieur le Président, je pense qu'à cause de la politique du gouvernement, nous avons vécu des moments difficiles, que politiquement cela a été difficile, les sondages le démontrent, mais je suis sûr que la population canadienne va comprendre que nous avons agi dans son intérêt, et qu'il fallait faire ce que nous avons fait, et que nous ne devions pas faire ce que le gouvernement socialiste a fait en France après les élections de mai 1981, c'est-à-dire ouvrir les valves politiques de création d'emplois. C'est beau cela, c'est merveilleux, mais aujourd'hui les Français ne sont pas plus avancés. Le taux de chômage commence à augmenter, alors que nous, nous sommes sur le bord d'une reprise économique. Les Français sont dans une situation pire que celle de mai 1981. Ils sont obligés de soumettre la population à des mesures d'austérité sans précédent. Alors je suis certain que la population canadienne va comprendre que nous avons agi dans son intérêt, même si cela n'était pas agréable. Au sujet des gens qui répètent que nous avons créé volontairement le chômage, je puis dire que cela nous faisait mal à nous aussi. Ce n'est pas plus agréable pour un député du côté ministériel de recevoir un chômeur à son bureau et de se sentir impuissant à cause de la conjoncture économique que ce ne l'est pour un député de l'opposition.

Monsieur le Président, on a aussi dit que le taux de chômage, en dépit de cette stimulation économique, baisserait de très peu, de 12.4 à 11.4 p. 100. Mais ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que ces statistiques risquent d'être trompeuses. Ce qui compte, c'est de savoir qu'il y aura 600,000 nouveaux emplois créés au cours des deux prochaines années au pays. Si le taux de chômage comme tel ne diminue pas davantage, c'est que le taux de participation de la main-d'œuvre active va s'accroître entre-temps, c'est-à-dire que des gens qui avaient quitté le marché du travail vont y revenir, et c'est la raison pour laquelle le taux de chômage ne diminuera pas aussi considérablement qu'on le souhaiterait.

J'aimerais dire un mot sur le contenu du Budget. Soixante-dix pour cent du Budget des 2.4 milliards de dollars consacrés aux projets spéciaux de relance seront dépensés entre maintenant et la fin de 1984. Et il est important que le secteur public intervienne, parce qu'en dépit des réductions d'impôt consenties aux entreprises sous forme de crédits d'impôt à l'investissement et toutes sortes de mesures fiscales allant dans le sens

d'une hausse des investissements consentis par le secteur privé, on sait très bien qu'il y aura un certain délai, de sorte qu'il est important que le secteur public intervienne, et c'est ce à quoi s'adresse le programme des projets spéciaux de relance. A ce sujet, j'aimerais que le ministre des Finances (M. Lalonde) et celui des Transports (M. Pepin) n'oublient pas d'inclure au nombre de ces projets spéciaux de relance la construction de la gare intermodale dans la région du Québec métropolitain. Depuis 1975, nous avons une gare temporaire située en banlieue à Sainte-Foy, et je pense qu'il est temps que les trains reviennent au centre-ville et que nous ayons une gare digne de la capitale du Québec.

Monsieur le Président, je pense que les initiatives les plus heureuses de ce budget, quand on examine les choses à long terme, sont sans doute, d'une part, le Régime de placements en titres indexés et, d'autre part, le crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions. Pourquoi, monsieur le Président? Parce que nos entreprises ont en général une structure financière déficiente, une structure financière où il y a beaucoup trop de dettes par rapport au capital. Et je voudrais donner quelques chiffres pour illustrer ce que je viens d'avancer. Par exemple, en ce qui a trait aux grandes sociétés industrielles, en 1978, leurs investissements étaient financés par leurs propres fonds à 82 p. 100; en 1982, 38 p. 100 seulement. En ce qui a trait aux frais d'intérêt payés par ces entreprises, ils ont augmenté de 32 p. 100 en 1980, de 58 p. 100 en 1981 et de 23 p. 100 en 1982.

Parlons maintenant d'une autre statistique intéressante, savoir la dette à long terme comme source d'investissement des entreprises. En 1978, elle était de 7.1 milliards de dollars, en 1982, de 12.1 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation considérable.

En ce qui a trait aux émissions d'actions pour aller chercher des fonds nouveaux, en 1980, les entreprises ont pu obtenir 5.9 milliards de dollars; en 1982, deux ans plus tard, seulement 4.4 milliards de dollars, ce qui démontre qu'il est nécessaire de modifier la structure financière des entreprises, parce qu'une entreprise qui a beaucoup d'actif peut plus facilement se tirer d'affaire, parce que le pire qui puisse arriver, c'est qu'elle ne puisse pas déclarer de dividendes, alors que l'entreprise qui dépend trop de la dette doit satisfaire à une obligation contractuelle, et si elle ne le peut pas, cela risque de la mener à la faillite.

Je pense donc qu'il s'agit là de mesures qui sont peut-être les plus importantes et les plus fondamentales. Il ne faut pas oublier non plus une chose, savoir que lorsque certains tentent de nous faire croire que nous privilégions les entreprises par rapport aux individus, la reprise économique doit nécessairement passer par le secteur privé qui, lui, créera les emplois. Il faut se souvenir que contrairement à ce que plusieurs croient, les bénéfices des entreprises ont baissé considérablement. En 1979, les bénéfices des entreprises représentaient 13.2 p. 100 du Produit national brut au Canada. Trois ans plus tard, en 1982, ils avaient baissé de plus de la moitié, ce qui ne représentait plus que 6.2 p. 100 du PNB. Il faut donc être sur ses gardes, il faut surveiller ceux qui tentent de nous faire croire que nous représentons un gouvernement qui tente de privilégier les gros, les biens-nantis, les propriétaires d'entreprises au détriment des gens les moins bien protégés de notre société.

Monsieur le Président, je voudrais finalement terminer mes remarques en mentionnant certains de nos programmes de création d'emplois. J'ai dit un mot, tout à l'heure, sur les projets spéciaux de la relance. J'ai également parlé enfin des stimulants fiscaux mis à la disposition des entreprises, savoir 2.4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Mais il existe aussi les programmes d'aide directe à l'emploi. Il y aura 710 millions de dollars de plus à la suite de la présentation du Budget, ce qui veut dire que, cette année, 1 milliard 500 millions de dollars seront consacrés à l'aide directe à l'emploi. Il s'agit donc de 180 millions de dollars de plus pour le Programme RELAIS, et 100 millions de dollars de plus également relativement à l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, des initiatives spéciales créatrices d'emplois à main-d'œuvre intensive, 150 millions de dollars, et relativement aux jeunes, nous ajoutons 280 millions de dollars pour leur permettre non seulement d'espérer, mais d'obtenir des emplois. Il y aura donc 40 millions de dollars accordés à Katimavik, c'est 70 millions de dollars additionnels à Été-Canada. De plus, le programme du ministère de la Défense nationale bénéficiera de 75 millions de dollars, et finalement les subventions salariales aux entreprises pour permettre à ces dernières d'embaucher des jeunes qui acquerront ainsi de l'expérience sur le marché du travail toucheront une somme de 95 millions de dollars.

Monsieur le Président, je vais terminer mes remarques en disant ceci: dans le journal *La Presse* du 26 avril, cela ne fait pas très longtemps, on pouvait lire le titre suivant: «LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE EST BIEN AMORCÉE LE CANADA PREND LA TÊTE AVEC LA REPRISE LA PLUS VIGOUREUSE»

Et le journaliste ajoute, et je cite:

> Le Canada est en tête des sept premiers grands pays industriels pour la vigueur de la reprise économique.
>
> Même si tous sont sortis de la récession, le Canada est celui qui fait preuve du plus grand dynamisme.

Et, monsieur le Président, cela repose non pas sur une étude farfelue d'un obscur économiste, mais sur une étude qui a été rendue publique le jour précédent, savoir le 25 avril, par le *Conference Board* de New York.

Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir des députés de l'opposition. Qu'ils ne se réjouissent pas trop vite des résultats des derniers sondages. On sait que lorsqu'il y a des courses de chevaux, c'est souvent le cheval qui traîne le septième ou le huitième qui, dans le dernier quart de mille, sort dans la partie droite et entre le premier au fil d'arrivée. J'invite particulièrement le député de Joliette à surveiller la course à partir de maintenant, surtout lorsqu'on se retrouvera avec un chef qui aura été élu par des enfants, qui, malheureusement, ne seront pas admissibles aux programmes d'emplois qui représentent 280 millions de dollars, parce qu'ils seront trop jeunes, savoir 8 ans et 9 ans. Quant à nous, ce sont des jeunes à partir de 15 ans ou 16 ans, quant aux autres, ils sont trop jeunes. Il faut donc espérer qu'on les gardera à l'école.

Monsieur le Président, je termine mes remarques en disant que les Canadiens doivent se serrer les coudes, et que si nous nous faisons mutuellement confiance, si nous oublions les propos, les élucubrations désordonnés, échevelés, provenant des bancs de l'opposition, nous pourrons tous, comme Canadiens,

passer à travers les difficultés et revenir aux belles années que nous avons déjà connues.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je dois admettre que le député de Montmorency-Orléans (M. Duclos) m'a étonné. J'ai toujours cru qu'il était plutôt de gauche au sein du parti libéral, mais aujourd'hui, on aurait cru entendre un vrai conservateur. Le député a fort bien résumé le rapport du Conference Board. Voici ce que disait le *Globe and Mail* de ce matin à propos du rapport en question:

L'économie canadienne devrait progresser de façon soutenue cette année, mais il n'y a aucun recul important du chômage à court terme . . .

On dit plus loin dans cet article que le taux de chômage, qui est actuellement de 12.8, va tomber à 12.3 cette année et à 11.5 l'année prochaine. Comment se fait-il alors que le taux de chômage national est de 12.5 p. 100 et qu'il est très élevé dans sa province, la province de Québec—le plus élevé au Canada à part Terre-Neuve, si je ne m'abuse—comment se fait-il, dis-je, que le gouvernement trouve le moyen de débloquer un milliard de dollars par mois pour financer la caisse de l'assurance-chômage, alors qu'il débloque moins de 2 milliards pour créer des emplois? A quoi cela rime-t-il de payer 1.5 million de Canadiens pour rester à ne rien faire au lieu de les employer à faire toutes ces choses utiles dont parle le député?

[*Français*]

M. Duclos: Monsieur le Président, c'est là le langage auquel on est habitué parce qu'on l'entend régulièrement de la part de gens qui savent que jamais ils n'auront à exercer le pouvoir. Cela est facile de la part de gens qui réussissent à se faire élire, au nombre d'une vingtaine, d'une trentaine, ou d'une douzaine à chaque élection, et qui n'ont aucun sens des responsabilités. J'ai bien expliqué la raison pour laquelle . . . Peut-être que mon honorable collègue ne portait pas attention, ou qu'il dormait, je ne sais pas. Cependant, j'ai bien expliqué que les statistiques relatives au chômage sont trompeuses, en ce sens qu'avec la reprise économique, à mon avis, cela est clair: il y aura une augmentation de la population active, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 58 ou 59 p. 100, je peux me tromper dans les chiffres, mais je sais que dans la région du Québec métropolitain, il existe peut-être 58 p. 100 des gens âgés de 15 à 64 ans qui sont sur le marché du travail, alors que normalement, on peut s'attendre à ce qu'il y en ait 64 ou 65 p. 100. Il est évident, monsieur le Président, si des gens viennent sur le marché du travail, qu'au niveau des statistiques du chômage, qui sont des statistiques en fonction de la population active, la diminution du taux de chômage en soi ne sera pas aussi dramatique que si l'on avait une population active qui ne bougeait pas.

Maintenant en ce qui a trait à l'assurance-chômage, je pense que les gens qui touchent des prestations d'assurance-chômage sont d'abord des gens très respectables, des gens qui veulent travailler, mais il y a une conjoncture internationale qui limite la marge de manœuvre de ce gouvernement, comme celle de tous les gouvernements au monde et, particulièrement, les gouvernements du monde industrialisé.

Alors, monsieur le Président, je pense qu'il s'agit là d'arguments trop faciles, et j'invite mon honorable collègue à venir nous visiter au Québec au cours de la prochaine campagne électorale. Il aura alors l'occasion d'exprimer son point de vue, et nous aurons aussi l'occasion de lui répondre, parce que je pense que le passé démontre que les Québécois ont confiance dans le parti libéral, et j'ai la conviction qu'ils nous maintiendront cette confiance, quoi qu'en dise l'honorable député.

M. Keeper: Monsieur le Président, le dernier budget a pour priorité l'aide aux entreprises privées. Ce budget a rejeté comme première priorité la création d'emplois ou l'aide aux consommateurs. Ma question pour le député de Montmorency-Orléans (M. Duclos) est la suivante: comment le député peut-il appuyer un tel budget étant donné particulièrement le grand nombre de chômeurs dans ce pays et surtout dans la province de Québec?

M. Duclos: Monsieur le Président, j'ai presque envie de faire les mêmes remarques préliminaires que celles que j'ai faites en réponse à la question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Parce que je ne peux pas comprendre . . .Nous ne vivons peut-être pas dans le même pays ou sur la même planète. Comment peut-on mettre en opposition l'aide à la petite et à la moyenne entreprises et la création d'emplois? Cela me rappelle qu'un jour je rencontrais justement, lors d'une réunion organisée par une centrale syndicale dans la ville de Québec, un groupe de travailleurs qui étaient en chômage, et je me souviens d'être entré dans une salle et je sentais de l'hostilité à mon égard. Et après avoir parlé avec ces gens, je leur ai dit ceci: Je vais vous dire une chose. Peut-être que vous allez me huer, mais pensez 30 secondes avant de me huer après que je vous aurai dit ce que je veux vous dire: le meilleur ami du travailleur, c'est l'entreprise qui fait des profits. J'espère que mon honorable collègue est d'accord sur cela. Moi, je ne connais pas d'entrepreneurs, je ne connais pas d'hommes d'affaires qui vont continuer en affaires s'ils perdent de l'argent continuellement, seulement pour le plaisir de faire travailler des gens.

Je veux donc dire à mon honorable ami que ce sont là des mesures complémentaires, c'est-à-dire que nous avons décidé de créer les emplois requis à travers le Canada en stimulant le secteur privé, en lui permettant d'investir plus facilement, en créant des conditions favorables, en créant un climat de confiance, alors cela n'est pas en opposition à une politique de création d'emplois. Si mon honorable collègue pense qu'avec un déficit de 40 ou 45 milliards de dollars et un gouvernement qui prendrait 70 ou 75 p. 100 du Produit national brut nous pourrions peut-être faire davantage, eh bien, je l'inviterais à examiner ce qui se passe dans les pays socialistes, il a probablement eu l'occasion d'aller visiter ces pays et il verrait que la mainmise de l'État sur toute l'économie, sur tous les facteurs de production, n'est pas ce qui apporte la prospérité.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député sait bien que dans les pays qui ont ou ont eu des gouvernements sociaux-démocrates comme la Suède, la Norvège et l'Allemagne de l'Ouest . . .

M. Fisher: Et la France.

M. Orlikow: . . . et la France, le taux de chômage est beaucoup plus faible qu'au Canada. De tous les pays industrialisés, le Canada arrive au troisième rang pour le chômage.

Le député se rend-il compte que si nous avons un déficit si élevé, c'est qu'une proportion élevée de notre main-d'œuvre est en chômage? Se rend-il compte également que lorsque les travailleurs ne sont pas inactifs, ils paient des impôts, achètent des biens de consommation sur lesquels les gouvernements prélèvent des taxes et les entreprises, qui font des bénéfices, paient aussi l'impôt sur les sociétés? Le gouvernement n'a rien fait pour combattre le chômage. Depuis que le premier ministre (M. Trudeau) est au pouvoir, la situation s'aggrave chaque année. Si tous les travailleurs canadiens avaient un emploi, n'est-il pas vrai que notre déficit serait inexistant?

[*Français*]

M. Duclos: Monsieur le Président, les propos de l'honorable député me renversent de plus en plus. Ses exemples sont pour le moins étranges, il nous parle du gouvernement de la sociale démocratie en République fédérale d'Allemagne. L'Allemagne, comme les autres pays du monde industrialisé, est aussi dans une crise économique, et je pose la question à l'honorable député. Est-ce qu'il n'y a pas eu récemment des élections en Allemagne? Est-ce que ce ne sont pas les démocrates chrétiens qui ont été élus? Est-ce que ce n'est pas le parti social démocrate qui a été défait? Est-ce que cela représente un hommage que les électeurs de l'Allemagne ont voulu rendre à la sociale démocratie de M. Schmidt? Je pense que l'exemple est assez mal choisi, et j'ajoute que j'y ai fait allusion rapidement dans mon discours. Je pense que nous avons l'exemple de la catastrophe que représente au plan économique la politique du gouvernement socialiste en France depuis mai 1981, alors que nous, nous sommes sur le point d'amorcer une reprise économique intéressante, sérieuse et durable, eux ils sont au plus profond du gouffre. Je voyais encore hier les manifestations à Paris, les manifestations de fermiers dans les provinces. Il faut quand même être sérieux, et pour répondre plus précisément à la question de l'honorable député, je lui dirai tout simplement ceci, nous faisons précisément ce qu'il dit en vue de réduire le déficit, c'est-à-dire que, par le biais de stimulants fiscaux pour faciliter l'investissement par le secteur privé, nous en arriverons à la création d'emplois, et par la création d'emplois, il y aura évidemment plus de Canadiens au travail, il y aura plus d'entrées fiscales dans les coffres du gouvernement fédéral et, par conséquent, nous en arriverons à diminuer graduellement le déficit.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, j'aimerais à mon tour, comme tant d'autres, faire quelques remarques sur l'exposé budgétaire qui nous a été présenté il y a déjà quelques jours. Je suis quand même étonné d'entendre le député de Montmorency-Orléans (M. Duclos) aujourd'hui s'appliquer avec autant de force pour appuyer l'administration de son propre gouvernement. Je suis convaincu, comme tant d'autres, qu'il est fort déçu des 15 dernières années, et des cinq dernières années particulièrement. Lorsque le député de Montmorency-Orléans veut blaguer en nous répétant que les programmes de stimulation à l'emploi pour les jeunes ne touchent pas les enfants de sept ou huit ans, je devrais peut-être lui rappeler que son propre gouvernement est responsable de l'hypothèque de près de $2,000 qu'on impose au nouveau-né, et je pense à la dette nationale actuelle. Le député de Montmorency-Orléans a oublié de signaler cela.

De toute façon, monsieur le Président, je voudrais tout simplement reconnaître, bien sûr, que l'exercice budgétaire est un exercice des plus importants dans l'administration de ce pays. Il est également difficile d'accepter les projections du ministre des Finances (M. Lalonde) actuellement, compte tenu de ses prédécesseurs et de je ne sais plus combien de projections fausses qui ont été faites à la Chambre depuis les 15 dernières années, c'est-à-dire depuis que je siège en cette enceinte. Partant de ces projections sur des faussetés incroyables et du fait que le gouvernement nous promet depuis 15 ans qu'à l'aide de crédits additionnels il va restaurer l'économie de ce pays et le remettre sur le chemin de la prospérité, nous nous devons de nous rendre compte que c'est exactement le contraire qui s'est produit. Alors je pense que si le passé est garant de l'avenir, c'est fort inquiétant.

Le député de Montmorency-Orléans parlait de catastrophe dans certains pays du monde. Je pense que les Canadiens vivent actuellement une catastrophe qui doit être reconnue comme la responsabilité de ce gouvernement. Ce gouvernement a posé de mauvais choix, il a refusé d'agir au bon moment dans les secteurs vulnérables, il doit donc en porter l'odieux et la responsabilité. Depuis plusieurs années nous demandons au gouvernement d'orienter sa philosophie économique pour inciter le secteur privé à faire ce qu'il doit faire dans notre économie, parce qu'il sait mieux le faire que le gouvernement. Il y a une question de confiance que l'on a signalée tantôt. Bien sûr qu'il y a une question de confiance, et la confiance également entraîne la crédibilité.

Le ministre des Finances actuellement a-t-il la crédibilité nécessaire pour gagner la confiance des investisseurs, de l'homme d'affaires et de l'ensemble du Canada? Nous disons: Non. Nous disons non parce qu'il a fait preuve d'une hypocrisie sans précédent en se lançant dans l'action et en reconnaissant après coup l'appel qu'on a fait de ce côté-ci de la Chambre, l'appel à la compréhension et à l'investissement du secteur privé, celui-là même qui, étant ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a chassé le secteur privé d'un domaine important au Canada, celui-là même, le ministre des Finances, qui a fait perdre au Canada des investissements de 30 à 40 milliards de dollars et à peu près de 150,000 à 250,000 emplois directs ou indirects, dans ce secteur-là particulièrement. Ce ministre des Finances qui est influent au Cabinet, beaucoup plus influent que ne peut l'être le député de Montmorency-Orléans, nous le savons, ce ministre des Finances, il n'y a pas si longtemps, a reçu du plomb dans l'aile relativement à l'histoire Gillespie, il a fait une gaffe monumentale en dévoilant une partie de son budget dont on refuse de parler aujourd'hui. Mais c'était quand même une gaffe monumentale de la part d'un ancien ministre. Ce même ministre des Finances, le sourire aux lèvres le soir de la présentation de son budget, peut-il avoir la crédibilité nécessaire pour orienter le pays vers une prospérité dont il fait mention dans son budget ou dans ses propos? Impensable, monsieur le Président! Ce ministre des Finances a perdu la confiance et du même coup la crédibilité nécessaire et suffisante pour redonner à ce pays la confiance dont les Canadiens ont pourtant besoin. Et le premier ministre (M. Trudeau), par surcroît, s'empresse de le couvrir sur deux incidents qui méritaient sur le plan de l'honneur une démission immédiate.

Voilà la façon dont nous sommes administrés aujourd'hui et, pour ces raisons, je dois reconnaître, bien sûr, que l'effort que

le gouvernement fait actuellement, la tentative qu'il fait d'utiliser le secteur privé, après l'avoir concurrencé et combattu, prouve d'abord une hypocrisie sans précédent, je le répète, et prouve aussi que nous avions raison d'inciter le secteur privé à faire mieux que l'État, ce qu'il peut faire. Et les libéraux ne viennent que de le comprendre aujourd'hui.

• (1250)

Comment peut-on, monsieur le Président, répondre à l'invitation des députés ministériels qui nous demandent, dans le but de sauver ce pays, de leur faire confiance, quand après 15 ans, plus on leur a accordé de crédits additionnels, plus les déficits ont augmenté et plus les déficits ont augmenté, plus la dette nationale a coûté cher au pays et en même temps, plus on a créé de chômage? La vérité doit être dite à la Chambre? Bien sûr! Et je suis scandalisé de voir que le député de Montmorency-Orléans s'est empressé d'essayer de défendre ce gouvernement qui a fait preuve d'une faillite et d'une incompétence sans précédent. Voilà la situation actuelle, monsieur le Président. Bien sûr, on ne voudrait pas qu'on dise qu'en 1968, lorsque j'ai été élu ici, peut-être à peu près en même temps que le député de Montmorency-Orléans, il y avait 358,000 chômeurs, et un budget de 12 milliards de dollars. En 1982, on parle d'un triste bilan qui est gênant pour les députés libéraux et qui se reflète très bien dans le résultat des sondages de ce matin. Monsieur le Président, les libéraux préfèrent ne pas en entendre parler et ils tenteront de dire au public: La course n'est pas terminée. Non, la course n'est pas terminée, mais les Canadiens ont drôlement hâte d'avoir la possibilité de juger à son mérite ce gouvernement qui les a fait trop longtemps souffrir. Et j'espère que l'on saisit bien la portée de mes paroles: 358,000 chômeurs en 1968 et près de deux millions aujourd'hui. Un budget de 12 milliards de dollars! Cela, les Canadiens le comprennent! Aujourd'hui, 100 milliards de dollars. Alors, on nous dit: Il nous faut des crédits. Nous allons redresser la situation économique dans 15 ans. Nous sommes passés de 12 à 100 milliards de dollars, et nous sommes passés d'un déficit de 491 millions de dollars en 1968 à un déficit de 31 milliards de dollars cette année. Dans le Budget, le ministre des Finances, avec le grand sourire qu'on lui connaît, nous assure que nous aurons des déficits de l'ordre de 25 milliards de dollars pour les quatre prochaines années.

Voilà la triste situation économique du pays, et ces gens-là nous demandent de leur faire confiance quand ils sont les artisans d'une faillite sans précédent pour le pays! Voilà le genre d'administration que nous avons, et voilà le genre d'administration que nous devons condamner de toutes nos forces, et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Y a-t-il un homme d'affaires au pays qui aurait gardé plus que six mois de tels administrateurs au sein de ses activités? Je ne le crois pas, monsieur le Président. Faudrait-il que les Canadiens sachent également que la dette de 1968 qui était de 32 milliards de dollars passe cette année à 160 milliards de dollars? Voilà le genre de tableau que nous avons et on nous demande, avec les investissements que constitue le budget cette fois-ci, avec l'assurance d'une relance économique à nos portes . . .

C'est une fausseté, monsieur le Président, quand on nous parle de relance économique à nos portes, quand le ministre des Finances nous assure que nous allons maintenir à peu près le même taux de chômage. Bien sûr, nos amis d'en face nous diront qu'il y aura de nouveaux arrivants sur le marché du travail. Mais cela était à prévoir. Si les statistiques, d'un côté, sont bonnes, elles sont bonnes de l'autre également. Il fallait le prévoir et on dit que gouverner, c'est prévoir. Le gouvernement a manqué de prévoyance, le gouvernement a manqué de compassion vis-à-vis du fléau du chômage qu'on a créé. Le gouvernement a été malhonnête à l'égard des électeurs canadiens en créant une prospérité artificielle, ne serait-ce que parce qu'on a simplement endetté le pays depuis les 15 dernières années. Et on a réussi à obtenir la majorité des Canadiens en période électorale en leur disant: Les choses ne vont pas si mal, vous voyez, on dépense beaucoup d'argent, on crée beaucoup de programmes sociaux, mais on a concurrencé le moteur générateur d'emplois dans ce pays qui s'appelle le secteur privé et là, on revient en demandant au secteur privé de pardonner.

Nous ne pouvons pardonner au gouvernement sa mauvaise gestion. Nous ne pouvons pardonner au gouvernement son intention quotidienne qu'il a manifesté en concurrençant les provinces, et le secteur privé, en essayant de se doter de lignes directrices bien unilatérales. Cela est impensable! Les belles années sont terminées pour ce gouvernement. Cela est impensable, si ce gouvernement n'a pas jugé bon d'asseoir avec lui le secteur privé, les syndicats, les provinces et d'agir en véritable fédéraliste qui sait respecter ses provinces, qui sait respecter ses partenaires et qui donne la place à ses provinces sur les grandes questions nationales! Voilà le genre d'opérations qu'on a eues depuis 15 ans. Et on vient nous demander de leur faire confiance. Monsieur le Président, c'est trop tard et c'est trop fort. Ces gens-là devront être jugés au mérite de leurs actions. Ces gens-là sont responsables d'une situation intenable. J'entendais tout à l'heure l'honorable député qui parlait de la relance dans le domaine de l'habitation. Ce gouvernement est responsable, par son absence de politiques en matière d'habitation, depuis les trois dernières années, de la perte de 500,000 emplois dans le domaine de la construction. Aujourd'hui, j'appuie la subvention de $3,000 pour l'achat d'une maison neuve, mais le ministre n'est même pas capable de s'engager sur une date précise, et cela est inquiétant, et je pense que les députés ministériels vont en saisir l'importance. Le ministre a dit, lors de la présentation du Budget, que la subvention pourrait être en vigueur jusqu'à la fin de mai. On voit cela d'ici! Les gens vont faire des demandes, mais les crédits étant dépensés, ils n'auront pas droit de toucher leurs $3,000. Mais quelle est la date exacte? Le ministre des Finances a bien dit que la subvention de $3,000 pourrait être en vigueur jusqu'à la fin de mai. Et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) n'est pas convaincu de cela. Regardons le Budget! Alors imaginons un instant ce que les gens vont . . . Sûrement que . . .

M. Ouellet: Vous dites bien 500,000 emplois!

M. La Salle: Le ministre de la Consommation et des Corporations n'est pas certain des 500,000 emplois perdus, mais il y a 2 millions de chômeurs actuellement, alors je pense qu'il doit revérifier ses statistiques lui-aussi.

Donc, monsieur le Président, je pense qu'il est aberrant de voir un ministre aussi irresponsable en ne stipulant pas une date précise pour la subvention des $3,000. Et j'insiste pour que le ministre des Finances assure les Canadiens qu'ils auront droit, jusqu'à une date précise, et si c'est le 30 mai, ce sera le 30 mai . . . mais que toute demande faite dans le cadre de ce calendrier soit respectée. Si le ministre des Finances a peur que cette subvention de $3,000 aux nouveaux propriétaires ne soit

pas respectée par le gouvernement, qu'il ait le courage et l'honnêteté de le dire. Et je réclame de sa part une date précise, un calendrier précis.

Monsieur le Président, je devrai terminer mes remarques compte tenu de l'heure, mais je ne pourrai le faire sans dire que ce gouvernement qui a perdu la confiance du public, cela se voit avec le résultat de sondages à l'appui, ce gouvernement qui est responsable des difficultés auxquelles font face les Canadiens actuellement sollicite de notre part un appui sur des intentions qu'il n'a jamais eues. Mais par la force des choses, parce qu'on lui a poussé dans le dos, parce qu'on a exigé d'utiliser le secteur privé comme on voulait le faire, il ne mérite plus notre appui, il ne mérite que d'être répudié le plus rapidement possible.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

LA DISPOSITION VISANT À STIMULER L'ACHAT DE BIENS DURABLES

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, il existe une disposition dans l'exposé budgétaire du 19 avril dernier qui n'a pas encore été l'objet de toute l'attention qu'on aurait dû lui porter, et qui favorisera les ménages canadiens. En effet, on permettra aux contribuables canadiens de retirer la totalité ou une partie de l'épargne déjà accumulée dans un REEL, c'est-à-dire un Régime enregistré d'épargne-logement en franchise d'impôt et ce, en vue d'acheter du mobilier ainsi que des appareils électroménagers, d'ici la fin de 1983. Les contribuables ne seront pas obligés de mettre fin à leur REEL en vertu de ce retrait. Les articles neufs d'ameublement devront généralement être achetés entre la date de la présentation du budget et le 31 décembre 1983. La disposition permettra ainsi de stimuler l'achat de biens durables de consommation. Les jeunes ménages participeront ainsi à leur manière à la relance économique, étant donné qu'en achetant soit du mobilier, soit un réfrigérateur, soit une laveuse, soit du tapis, ils aideront les industries de fabrication à réduire leurs inventaires et à accélérer ainsi leur production. De plus, à mon avis, on se doit de signaler une telle disposition et de féliciter, en même temps, ceux qui l'ont établie.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES—L'INCIDENCE SUR LES EMPLOYEURS

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, je suis fort inquiet de la révocation du règlement nº 16 établi en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Non seulement les agriculteurs devront affronter les difficultés supplémentaires que suscite l'obligation administrative, sans compter le haut niveau de roulement et de mobilité des travailleurs agricoles mais, pour ajouter à l'insulte, le gouvernement fédéral avec ses tracasseries administratives et sa lenteur habituelle n'a même pas les formulaires qu'il force des agriculteurs à utiliser.

Dans ma circonscription de Haldimand-Norfolk, les agriculteurs auront besoin d'au moins 50,000 formulaires d'ici le 10 juin c'est-à-dire dans moins de huit semaines alors que débutera la cueillette des fraises pour 1983. Un agriculteur entre autres aura besoin d'au moins 2,000 formulaires d'ici cette date. Les formulaires actuels, comme le ministre le sait, j'en suis certain, ne pourront plus servir après le 30 avril. Cela signifie que les seules formules disponibles cette saison ne pourront pas servir.

Le nouveau programme exige l'établissement d'un formulaire à chaque jour pour chaque travailleur. On demande d'y inscrire le numéro d'assurance sociale et d'autres renseignements détaillés pertinents. C'est une tâche horrible, interminable et impossible qu'on impose aux agriculteurs en pleine saison, notamment quand il s'agit de récoltes comme celle des fraises. Bien des producteurs emploient jusqu'à concurrence de 400 travailleurs saisonniers par jour.

Je crois comprendre que le ministre réexamine cette décision et doit s'entretenir avec l'association horticole cette semaine. Je demande instamment au ministre d'écouter attentivement ce groupe et de prendre immédiatement des mesures pour offrir un quelconque allégement à nos agriculteurs frustrés.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LE COMPTE DE STABILISATION POUR LE GRAIN DE L'OUEST

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ce n'est un secret pour personne que notre industrie agricole est en difficultés, à l'instar de nombreux autres secteurs de l'économie canadienne. Pour alléger quelque peu les problèmes de cette industrie, surtout dans l'Ouest, le gouvernement pourrait recourir à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Cette loi est en vigueur depuis 1976 et, dans les sept années qui ont suivi sa promulgation, elle a permis deux décaissements, l'un en 1977 et l'autre en 1978. A l'heure actuelle, le compte contient plus de 600 millions de dollars et, au rythme actuel des cotisations, il devrait contenir plus de 800 millions de dollars à la fin de la présente année.

Le compte est financé conjointement par les producteurs et le gouvernement fédéral à raison de $2 fournis par le gouvernement fédéral pour chaque dollar versé par les producteurs. La cotisation des producteurs est fixée à 2 p. 100 du produit de leurs ventes de grain admissibles.

Article 21 du Règlement

La loi a pour objet de stabiliser le revenu agricole net sur une période de cinq années. Si le gouvernement le voulait, il pourrait modifier la loi de façon à ce qu'elle ait un effet stabilisateur sur trois ans plutôt que sur cinq. Une telle modification contribuerait à libérer immédiatement quelque 150 millions de dollars, argent qui serait investi dans l'économie agricole de l'Ouest. Cela stimulerait l'économie sans hausser le déficit d'un cent. En prenant pareille mesure, le gouvernement aiderait l'industrie agricole à un moment où elle en a grandement besoin, sans pour autant accroître son déficit.

* * *

LA MAGISTRATURE

LA NOMINATION DE FEMMES JUGES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, la nomination du juge Constance Glude au poste de juge en chef de la division d'instruction de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse est une bonne nouvelle, peut-être pas autant pour nos confrères du monde syndical cependant. C'est pourtant la première fois au Canada qu'une femme, par ailleurs membre distingué de la magistrature de la Nouvelle-Écosse, accède à la fonction de juge en chef.

La nomination d'une femme à la magistrature revêt plus que jamais une grande importance, maintenant que nous avons une charte des droits et des libertés garantie. En raison de cette charte, le pouvoir judiciaire influera davantage sur nos vies.

Les groupes de Canadiennes ont exigé, au cours du débat sur la charte, une forte représentation, voire une représentation égale, des femmes au sein de la magistrature. Or, la proportion des femmes nommées juges au cours des trois dernières années ne s'élève qu'à 8.9 p. 100, proportion égale à celle des femmes nommées juges aux États-Unis par le président Reagan, qui n'est pas un exemple à suivre en matière de défense des droits des femmes.

Les décisions rendues récemment par la Cour suprême du Canada montrent qu'il est impératif de nommer juges des hommes et des femmes sensibles à la cause féminine. Certaines des horreurs de l'affaire Murdoch d'il y a dix ans se sont reproduites l'année dernière dans l'affaire Leatherdale. Hier encore, on annonçait un jugement selon lequel une victime de viol devrait justifier sa conduite après le délit, mesure que l'on ne prendrait jamais pour les victimes d'autres crimes. Il est grand temps que l'on nomme au Canada des juges sensibles à la cause des femmes et compétents dans ce domaine.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE REPRÉSENTATION NON DIPLOMATIQUE À TAÏWAN

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, le chômage, qui est notre plus gros problème à l'heure actuelle, tient, dans une large mesure, à l'état du commerce international. Pour un milliard de dollars que nous dépensons au chapitre du commerce international, environ 25,000 nouveaux emplois sont créés au Canada.

Mais contrairement à la plupart des autres pays, nous n'avons pas exploité toutes nos possibilités à ce chapitre. Nous savons, par exemple, que Taïwan est l'un des pays où l'économie progresse le plus rapidement, et même s'il n'est pas reconnu, sur le plan diplomatique, par bien des États, pratiquement tous les pays non communistes sont représentés de façon non officielle dans ce pays afin de promouvoir leur commerce.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que les membres du comité parlementaire Canada-Taïwan, qui compte 50 députés des deux côtés de la Chambre, viennent de recevoir une lettre du ministre des Affaires étrangères de Taïwan dans laquelle il leur assure que son pays songe sérieusement à déléguer une mission commerciale au Canada dans un proche avenir pour acheter des biens et des services de notre pays. Je crois que ce n'est là qu'une première étape qui nous permettra plus tard de tirer le meilleur parti possible de toutes les possibilités qu'offre le commerce entre nos deux pays afin de créer des milliers d'emplois au Canada.

Par conséquent, je demande instamment au gouvernement de joindre les rangs des autres pays non communistes en établissant des liens non diplomatiques dans ce pays pour pouvoir profiter de tous les énormes avantages commerciaux qui en découleraient pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LE MANQUE DE FOURNITURES MÉDICALES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, hier, le Président Reagan a prononcé un discours devant les deux Chambres réunies du Sénat et du Congrès des États-Unis. Il a réclamé davantage d'armes pour les pays d'Amérique centrale. Hier encore, le Dr. Alfred Gelhorn de l'École de santé publique de Harvard et trois autres praticiens américains ont déposé un rapport sur ce qu'ils ont été à même d'observer durant leurs séjours au Salvador depuis quelques mois. Le rapport dit ceci:

> Le taux des maladies endémiques s'accroît très rapidement puisque les programmes sociaux sont sacrifiés à l'appareil militaire.

Et un peu plus loin:

> L'aide américaine doit fournir de généreuses quantités de biens essentiels comme des aliments, des médicaments, des vaccins, du matériel médical, du matériel pédagogique, ainsi que d'autres formes d'assistance économique.

Enfin, le rapport dit ceci:

> Partout, nous avons pu constater les effets terrifiants de la dégradation progressive de l'hygiène et des soins médicaux causée essentiellement par le manque d'éducation, les coupures radicales dans les programmes d'hygiène publique et la répression pratiquée par le recours systématique à la terreur.

Les médecins précisent également qu'ayant visité un hôpital, dix jours après leur visite, un médecin a été enlevé par des hommes armés et personne ne l'a revu depuis lors.

Je demande aux sénateurs et aux membres du Congrès des États-Unis d'examiner avec soin ces révélations. Ils doivent se rappeler que les États-Unis ont été fondés en 1776 par un groupe d'hommes qui s'estimaient victimes d'oppression. Je crois que si George Washington et Benjamin Franklin vivaient aujourd'hui, ils prendraient le parti des révolutionnaires.

Des voix: Bravo!

LE 50e ANNIVERSAIRE DES CERCLES 4-H

HOMMAGE AUX RÉALISATIONS DES MEMBRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, l'association des cercles 4-H a contribué à l'amélioration du sens civique au Canada. Ces cercles existent depuis environ 70 ans. En effet, en 1933, en vertu de la loi sur les compagnies du Dominion, les cercles des 4-H ont été incorporés en tant qu'organismes à but non lucratif pour la jeunesse. Nous comptons au Canada plus de 5,000 clubs regroupant quelque 75,000 membres qui mènent à terme environ 80,000 projets par an.

Chaque membre s'engage par sa tête, «Head», à la réflexion, par son cœur, «Heart», à faire preuve de grande loyauté et à se montrer compréhensif à l'endroit de ses compatriotes, par ses mains, «Hands», à rendre à sa patrie de meilleurs services, et par sa santé, «Health», à améliorer la qualité de la vie au Canada. Les membres apprennent chacun à mettre en pratique ce sens civique très poussé sous la tutelle de chefs bénévoles qui encouragent spécialement les jeunes à s'intéresser à l'agriculture et à la qualité de la vie, et à reconnaître en ceux-ci, comme en eux-mêmes, des qualités de chef.

• (1410)

L'objectif fondamental de ce mouvement d'éducation à l'intention de jeunes est d'assurer à ces derniers une formation civique bien équilibrée et de les inciter à mettre en pratique de nouvelles méthodes agricoles et à mieux s'occuper de leurs foyers futurs. En cinquante années d'excellents services, ajoutées à 20 autres années précédant l'incorporation au Canada, les jeunes et leurs chefs dans quelque 80 pays ont consolidé leurs sens civique en travaillant sur les quatre éléments que j'ai mentionnés, à savoir: la tête, «Head», le cœur, «Heart», les mains, «Hands» et la santé, «Health», ce qui a eu des effets bénéfiques extraordinaires un peu partout dans le monde. Tous les députés ici réunis voudront assurément se joindre à moi pour féliciter et remercier le mouvement des 4-H.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TEXTILE ET LE VÊTEMENT

ON DEMANDE DE SOUTENIR L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, les Canadiens savent que la reprise économique sera surtout l'œuvre des entreprises. Le secteur du textile, qui emploie 13 p. 100 des travailleurs du secteur manufacturier, se heurte continuellement à une concurrence étrangère déloyale et si cette situation persiste, les emplois de plus de 80,000 travailleurs de ce secteur seront compromis; ils risquent de grossir les rangs des deux millions de Canadiens qui sont déjà au chômage.

Article 21 du Règlement

Au nom des 1,100 travailleurs du textile de la circonscription de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington et de leur famille, et au nom des milliers de Canadiens de ce secteur qui ont un emploi pour le moment, et de leur famille, je demande au ministre responsable et au gouvernement de soutenir le marché intérieur. Il ne faut pas laisser le Canada tomber de plus en plus sous la coupe des entreprises étrangères.

Les biens dont les Canadiens ont besoin doivent être produits au Canada pour que nous restions maîtres de la situation et de notre avenir; le gouvernement doit nous aider à progresser et non pas nous faire régresser. Je demande au gouvernement de faire preuve de compréhension et d'esprit de collaboration et d'aider ce secteur à étendre ses activités en prévision de l'avenir et par conséquent à empêcher la disparition d'emplois au Canada.

* * *

PETRO-CANADA

LA VENTE DE PNEUS EN CONCURRENCE AVEC LES COMMERÇANTS INDÉPENDANTS

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question qui a été portée à mon attention par l'association des vendeurs de pneus et des commerces de rechapage de pneus des provinces de l'Atlantique, qui représente une trentaine de commerces. Ces commerçants emploient plus d'un millier de personnes et ils ont pris des années à s'établir avec des fonds privés. Ils sont profondément inquiets de la forte concurrence que leur livrent les centres de pneus de Petro-Canada qui offrent leurs produits à des prix ridiculement bas.

Ces entreprises privées doutent que le gouvernement s'acquitte des devoirs qu'il a envers la population quand il se lance, comme société de la Couronne, dans la vente des pneus en concurrence directe avec les entreprises qui paient des impôts et se sont fait une réputation dans leur localité. Le gouvernement dépense aussi des sommes considérables provenant de l'argent des contribuables pour annoncer des soldes monstres de pneus à raison de $1,000 le page publicitaire.

Il est déjà extrêmement difficile pour les gens d'affaires de se maintenir à flot et de faire des bénéfices dans les conditions économiques difficiles d'aujourd'hui, sans qu'ils aient en plus à subir la concurrence d'une société qui vit des fonds publics. Au nom de l'association des marchands et commerces de rechapage des pneus, je réclame que cessent immédiatement ces méthodes commerciales qui sont pratiquées aux dépens de contribuables grevés d'impôts et que le gouvernement porte la responsabilité des effets négatifs qu'elles ont sur nos entreprises.

Questions orales

LA SANTÉ

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE MÉDICALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, la Chambre sait sans doute que par suite de l'application du programme des 6 et 5 au financement du Conseil de recherches médicales du Canada, celui-ci n'a pu répondre favorablement qu'à 12 p. 100 seulement des demandes d'aide relatives au financement des travaux de recherche. C'est que le Conseil disposait en effet de moins de ressources financières.

Ce qui nous inquiète, madame le Président, c'est que nous risquons d'être mal compris des jeunes qui fréquentent l'université et qui y poursuivent des travaux de recherche. Nous risquerons en effet de leur faire comprendre qu'ils auraient mieux fait de s'adonner à la spéculation foncière, car le système de valeurs du gouvernement est complètement fausse s'il applique son programme d'austérité à la recherche médicale. S'il tarde à regarder la réalité en face et à accorder la priorité à la recherche médiale dans notre pays, et s'il persiste à compter sur des sources suspectes de financement comme les paris sportifs envisagés pour alimenter la recherche dans le domaine de la santé, le gouvernement risque de sacrifier en quelque sorte toute une génération de jeunes chercheurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

L'AFFECTATION DE FONDS À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Programme spécial de relance et concerne l'attribution de fonds aux diverses régions du Canada aux termes de ce programme. Étant donné que le taux de chômage en Colombie-Britannique est plus élevé que jamais et qu'il est même l'un des pires au Canada, le ministre veut-il nous confirmer que cette province recevra près de 400 millions de dollars en vertu du Programme spécial de relance? Par ailleurs, le ministre est-il disposé à désigner les fameux grands projets d'équipement qui seront admissibles à une partie de ce financement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, comme je l'ai dit hier en réponse à une question qui aurait dû être adressée au ministre de l'Expansion économique régionale, qui est chargé de ce programme, les 4.8 milliards de dollars affectés au Programme spécial de relance ont été divisés en deux; une moitié, soit 2.4 milliards, permettra de réaliser des travaux d'équipement d'un bout à l'autre du Canada, de façon à créer des emplois dès maintenant. Tous ces crédits auront été affectés d'ici à six mois. La deuxième moitié, madame le Président, est liée à la loi de l'impôt sur le revenu; les 2.4 milliards de dollars sont destinés à stimuler le secteur privé.

J'imagine que le député veut parler des travaux d'infrastructure qui s'inscrivent parmi les Projets spéciaux de relance. J'ai signalé hier que le ministre responsable ou ses collègues feraient les déclarations nécessaires au cours des prochaines semaines. Il y aura une centaine de ces projets dans tout le Canada. On saura en temps opportun, madame le Président, quel montant aura été affecté à chaque projet, par province et par région.

LE CHOIX DES PROJETS FINANCÉS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, à propos de l'exposé budgétaire de la semaine dernière, j'ai remarqué que le ministre des Finances a dit que plus d'une centaine de projets avaient été choisis. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi on fait tant de mystères à ce sujet! Cela deviendra peut-être la plus grosse caisse noire de toute l'histoire du Canada.

Le ministre peut-il confirmer que la Colombie-Britannique aura droit à une part de cet argent proportionnelle à sa population pour financer d'importants projets de travaux publics, tels que les pipe-lines de l'Île de Vancouver, des établissements d'enseignement post-secondaire et professionnel et bien d'autres?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, en plus de la centaine de projets dont le ministre a parlé le soir du budget, nous savons que 200 millions supplémentaires ont été affectés à des projets spéciaux. Pour ce qui est du choix de ces projets, je réponds au député qu'en effet, on a fait beaucoup de travail préparatoire avant le budget, mais que ces projets n'avaient pas encore été vraiment approuvés.

Je tiens à préciser que ce n'est pas pour des raisons politiques que certains projets ont été annoncés, par exemple, l'achat de bombardiers à eau. En fait, un projet sera annoncé demain à Toronto dans une circonscription qui n'est pas un fief libéral. Par conséquent, j'estime que les députés n'ont aucune raison de laisser entendre que ces projets n'intéressent que certaines régions ou les sympathisants du parti au pouvoir.

M. Siddon: Madame le Président, le ministre cherche encore des faux-fuyants. Le budget précise bien clairement: «plus d'une centaine de projets ont été choisis», et il est parfaitement inutile de faire des mystères à ce sujet.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ACQUISITION DE NAVIRES POUR LA GARDE CÔTIÈRE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je voudrais demander au ministre ou à une autre personne qui pourra me répondre, vu que le ministre des Transports est absent, pourquoi le gouvernement a affecté une somme importante à la construction de gros navires pour la garde côtière, alors que, selon le rapport Cross, il faudrait acheter de petits bateaux de poursuite ultrarapides et qu'on a déjà acheté ces bateaux à la Grande-Bretagne? Je voudrais savoir pourquoi le ministre affecte une partie de ce fonds spécial de relance à la construction de gros navires pour la garde côtière, alors que cela va complètement à l'encontre des recommandations du rapport interministériel sur la recherche et le sauvetage?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député parle d'un rapport concernant la recherche et le sauvetage que je n'ai pas lu. Je me ferai un plaisir de l'étudier. Néanmoins, j'attire l'attention du député sur ce que nous avons annoncé lundi au sujet de l'achat de navires pour la garde côtière. J'ai dit clairement que les contrats seraient répartis équitablement entre les régions. Comme la région du député se situe sur la côte ouest, nous comprenons bien qu'il souhaite voir sa région bénéficier de ce programme. Je suis sûr qu'il suivra de près la suite des événements et je me ferai un plaisir de lui fournir d'autres renseignements, par les voies officielles ou officieuses.

* * *

• (1420)

AIR CANADA

L'ANNONCE DU LICENCIEMENT DE MÉCANICIENS À WINNIPEG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. La société Air Canada annonce qu'elle va licencier 420 travailleurs le 1er septembre, si les syndicats n'acceptent pas d'accords d'économie. Il va y avoir 120 mécaniciens de licenciés dans la région de Winnipeg. Il est malheureux qu'Air Canada ne pratique pas ce qu'elle prêche. Je demanderai donc au ministre s'il va user de l'autorité de l'État pour amener Air Canada à revenir sur sa décision ridicule de s'installer dans un nouveau siège luxueux au coût de 30 millions, déménagement qui fait actuellement l'objet d'une enquête de la GRC? Cet argent serait employé plus utilement s'il servait à maintenir au travail ces 420 membres du personnel d'Air Canada.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il s'agit là d'une instance qui s'adresse au gouvernement. Je la transmettrai au ministre des Transports.

ON DEMANDE DE STOPPER LES LICENCIEMENTS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le premier ministre suppléant pourrait peut-être la transmettre au ministre du Travail. La loi oblige la compagnie à signifier le licenciement quatre mois d'avance au ministère du Travail. Je signalerai au ministre qu'une bonne part de ces mécaniciens qui vont être licenciés ont dû déménager récemment de Dorval à Winnipeg à leurs frais, et qu'ils ont eu une garantie d'emploi. Le vice-premier ministre veut-il faire en sorte qu'Air Canada ne soit pas autorisée à licencier ce personnel, et user de son influence pour stopper ce déménagement inutile dans un nouveau siège luxueux au coût de 30 millions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député a dit qu'Air Canada violait la loi, du moins qu'il y a une loi qui devrait amener Air Canada à agir d'une certaine façon. Je pense que si cette loi existe, il faut qu'Air Canada s'y soumette au même titre que toutes les autres sociétés et personnes physiques du pays. Je vais également signaler la chose au ministre, en l'espèce le ministre du Travail.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA RÉALISATION DU PLEIN EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Hier, en comité, le ministre a admis que le taux de chômage resterait élevé, même en période de prospérité, ce qui cadre bien avec l'idée plutôt bizarre que le ministre des Finances a exprimée la semaine dernière et selon laquelle le plein emploi est réalisé lorsque le taux de chômage est de 8 ou 9 p. 100. Au lieu de s'attaquer au problème, le gouvernement redéfinit les termes.

Étant donné qu'un comité de tous les partis de la Chambre, constitué après les dernières élections, a recommandé au gouvernement de ne pas choisir un taux de chômage supérieur à 4 p. 100 comme critère du plein emploi, pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas cette proposition et ne fixe-t-il pas ses objectifs en conséquence?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme je l'ai fait remarquer hier, au comité, et il est regrettable que le chef du Nouveau parti démocratique n'ait pas été présent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il prétend qu'il s'intéresse à la question de l'emploi; il aurait eu là une bonne occasion de procéder à un échange de vues.

Mlle MacDonald: Dites-lui de venir ce soir.

M. Axworthy: Je l'invite à assister à la réunion ce soir, s'il est libre. S'il n'a pas de rendez-vous, il serait libre de venir ce soir parler de ces questions.

Ce que nous faisions remarquer au cours de cette discussion, madame le Président, c'est que nous nous sommes engagés fermement à créer des emplois. Le budget est conçu spécialement pour atteindre cet objectif. Mais, à mesure que les emplois se créent—et l'emploi augmente maintenant depuis trois mois—d'autres personnes reviennent sur le marché du travail. Par conséquent, du point de vue statistique, on ne voit pas les améliorations parce que le taux de participation continue à s'améliorer, augmente en même temps et évolue de façon parallèle.

Comme l'a dit clairement le ministre des Finances, grâce aux mesures proposées dans le budget pour stimuler le secteur privé—en plus de l'effort que nous consentons pour créer directement des emplois—nous serons en mesure de créer environ 600,000 emplois au cours des deux prochaines années, ce qui sera une moyenne très élevée pour cette période, et ainsi de redonner du travail à un grand nombre de gens.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre est un peu plus banal chaque jour. Ce qu'il vient de dire, c'est que les statistiques concernant le chômage continuent à augmenter parce que le taux de participation croît. Cela revient à dire que le chômage continue à augmenter parce que des hommes et des femmes cherchent du travail. Jusqu'où le ministre peut-il pousser le ridicule!

ON DEMANDE DE FIXER UN TAUX DE CHÔMAGE MINIMUM COMME OBJECTIF

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, certains pays connaissent à l'heure actuelle un taux de chômage de 4 p. 100 ou moins—notamment l'Autriche, la Suède et le Japon pour n'en citer que trois—et ce, parce que leurs dirigeants politiques se sont fixés cet objectif. Pourquoi le ministre ne répond-il pas à la question que je lui ai posée au départ? Pourquoi n'accepte-t-il pas comme objectif minimum un taux de chômage de 4 p. 100 pour notre pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il est intéressant de voir que l'honorable chef du Nouveau parti démocratique nous cite en exemple des pays comme l'Autriche et le Japon. Je lui rappelle que ces deux pays ont adopté des programmes de partage du travail, auxquels les députés de son propre caucus se sont opposés, après les avoir vivement critiqués. A mon avis, donc, s'il souhaite véritablement atteindre les mêmes résultats que certains de ces pays, les membres de son caucus devront se rallier et soutenir certaines initiatives que nous avons prises, au lieu de toujours nous critiquer.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre a encore refusé de répondre à ma question. Je lui réponds tout simplement que les programmes adoptés dans les pays auxquels il a fait allusion étaient plus équitables au départ et qu'ils donnent des résultats. Ce sont des programmes raisonnables, tandis que ceux qu'il a mis sur pied dans notre pays sont injustes et stériles. C'est pourquoi nous nous y opposons.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, pour la troisième fois, je demande au ministre de répondre à ma question. Pourquoi ne décide-t-il pas de fixer à 4 p. 100 l'objectif de chômage pour notre pays? Si le gouvernement refuse de le faire, est-il prêt à admettre que cela revient à dire aux jeunes Canadiens, et aux autres aussi, qu'ils devront renoncer à chercher du travail et restreindre leurs aspirations, ou faire ce que le premier ministre leur a suggéré il y a quelques années, soit quitter le pays pour trouver du travail ailleurs? Comme c'est méprisable!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique et certains membres de son caucus ont tendance, et c'est regrettable, à considérer que tout ce qui se fait à l'étranger est mieux qu'ici. Il serait beaucoup plus utile, pour les Canadiens, qu'il tienne compte des initiatives prises au Canada au lieu d'aller toujours voir ce qui se passe en Suède, au Japon ou en Autriche.

M. Broadbent: Nous en tenons compte.

M. Axworthy: Il devrait s'intéresser à ce qui se passe chez nous. Je tiens à signaler que s'il était disposé à le faire, il examinerait le rapport que nous avons déposé au cours du débat du budget, dans lequel nous exposons une stratégie très précise visant à faire face à l'évolution du marché du travail au Canada. Dans ce document, nous signalons comment, à l'heure actuelle, les programmes de formation mis en œuvre par le gouvernement viennent en aide à plus de 120,000 jeunes Canadiens.

M. Broadbent: Et maintenant, répondez à la question!

M. Axworthy: Nous dépensons plus de 2.5 millions de dollars par jour pour les jeunes. Nous avons adopté un nouveau programme d'emploi à l'intention des jeunes Canadiens.

M. Kempling: Oui, avec un million et demi de chômeurs!

M. Axworthy: Il est temps que le chef du Nouveau parti démocratique commence à s'intéresser à ce qui se passe chez nous, au lieu de toujours surveiller ce qui se fait ailleurs.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA VISITE DES INSPECTEURS AU SIÈGE SOCIAL D'UN JOURNAL DE TORONTO

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mardi, les inspecteurs de la GRC se sont rendus au siège du *Star* de Toronto apparemment pour permettre au ministre de mettre fin aux fuites émanant de son ministère dont il a été question dans l'article de Frank Howard paru dans le *Citizen* d'Ottawa cette semaine. Il semble que la GRC voulait interroger M. David Vienneau au sujet d'un rapport dont il avait obtenu copie après les questions posées à la Chambre au sujet de l'affaire «Coalgate», ou Gillespie, si vous préférez.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il juge nécessaire de faire intervenir la GRC et d'entreprendre une campagne d'intimidation de la presse et des médias ainsi que du personnel de son ministère au sujet de documents et d'informations qui devraient être du domaine public, d'après les dispositions de la loi sur l'accès à l'information que le Parlement a adoptée?

• (1430)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai nullement fait appel à la GRC. Chaque ministère a établi une procédure interne pour trancher le cas des employés qui divulguent des renseignements qui devraient rester confidentiels. Certaines des règles qui existaient déjà du temps où il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont toujours en vigueur, car la procédure n'a pas changé. Le déclenchement de l'enquête s'inscrit dans le cadre de la procédure normale établie par le ministère. Je n'ai pas même été consulté à ce sujet.

LA RESPONSABILITÉ DES ENQUÊTES DE LA GRC

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général en sa qualité de ministre de tutelle de la GRC. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de nous dire qu'il n'avait pas fait appel à la GRC ni l'avait chargée d'enquêter sur les fuites relatives à l'affaire «Coalgate» ou Gillespie.

Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement fait appel à la GRC pour procéder à des enquêtes et des descentes dès qu'un incident susceptible d'avoir des conséquences politiques embarrassantes se produit. Je veux parler de la descente au *Sun* de Toronto en liaison avec l'affaire Peter Worthington qui aurait enfreint les dispositions de la loi sur les secrets officiels. Le solliciteur général est-il prêt à interdire à la GRC de procéder à des enquêtes dont le seul but est de sauver la peau du gouvernement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Cette suggestion est indigne du député. Jamais la GRC ne ferait une telle chose. Le gouvernement ne charge pas la GRC de procéder à des enquêtes criminelles. Elle décide elle-même d'entreprendre ce genre d'enquête. Elle possède son propre code, ses propres règles, ses traditions et prend elle-même ses décisions. Le ministre, comme n'importe quel citoyen, peut faire appel à la GRC s'il soupçonne une quelconque malversation. Quant à suggérer que le gouvernement utilise la GRC, c'est une allégation absolument sans fondement.

* * *

AIR CANADA

L'ENQUÊTE MENÉE PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question devait s'adresser au ministre des Transports, mais en son absence, qui est plutôt inattendue, je voudrais la poser au solliciteur général. Depuis hier, il a eu, tout comme le ministre des Transports et le ministre de la Justice, 24 heures pour étudier les conséquences de ma question. Pourrait-il nous dire quand l'enquête criminelle sur l'affaire Air Canada a commencé et quand elle devrait être terminée?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Je tiens à répéter, madame le Président, qu'on ne devrait pas répondre, selon moi, à cette question, et je n'ai pas l'intention de le faire. Je suis surpris de voir que le député pose des questions et fait des allégations qui risquent d'empêcher la tenue d'un procès juste au cas où des accusations seraient portées par la GRC. Je lui demande donc de respecter la tradition établie qui veut que l'on laisse l'enquête suivre son cours sans lancer d'allégations ni s'en mêler de quelque façon que ce soit.

M. Nowlan: Madame le Président, je commencerai à respecter les traditions lorsque le gouvernement se mettra lui-même à faire preuve d'un tant soit peu d'honnêteté sur le plan politique.

Des voix: Bravo!

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Ma question supplémentaire, en l'absence du ministre des Transports, s'adresse malheureusement au vice-premier ministre. Mettons de côté l'enquête criminelle. Le vice-premier ministre pourrait-il alors demander à son collègue, le ministre des Transports, s'il est au courant d'une série d'abus commis par le président du conseil d'administration de la société Air Canada, abus qui, s'ils ont réellement été commis, justifieraient le congédiement immédiat du président, et s'il fait enquête à ce sujet?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le député empoisonne la vie de tout le monde avec ses allégations qui ne sont peut-être pas fondées et qui risquent d'empêcher, en définitive, la tenue d'un procès équitable voire d'un procès tout court. Je l'invite vivement à ne pas utiliser le pouvoir que lui confère son poste de député et de porte-parole de son parti pour lancer des accusations qui ne s'appuient sur rien de concret pour le moment. Nous savons maintenant qu'une enquête est en cours. Il a le droit, selon moi, de demander sur quoi elle porte, et il a déjà reçu une réponse à ce sujet. Il pourrait certainement s'en tenir là, sachant que la GRC est tout à fait capable de mener l'enquête sans son aide.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DES MESURES BUDGÉTAIRES—LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au ministre d'État aux finances. Hier, au cours d'une interview radiodiffusée, l'économiste en chef du Conference Board du Canada, M. Tom Maxwell, a donné raison au Parti conservateur en disant que la hausse des taux d'intérêt et les augmentations d'impôt que provoquera à l'avenir le budget libéral feront avorter la reprise économique qui s'amorce.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Dans notre réponse officielle au budget, nous avons dit que les mesures budgétaires pourraient faire dérailler l'économie en faisant monter les taux d'intérêt et en imposant de lourdes augmentations d'impôt au moment même où la reprise s'accélère. Le Conference Board déclare maintenant que ces mesures stopperont net l'élan de l'économie d'ici deux ans.

Étant donné que le gouvernement admet dans son exposé budgétaire qu'il ne peut résorber le chômage, qu'est-ce que le ministre répond au Conference Board, qui prévoit que le budget freinera l'économie?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire le rapport cité par la députée. Elle a affirmé avoir personnellement entendu une déclaration de M. Maxwell à la radio. Moi aussi, j'ai entendu des reportages, et nous n'écoutons probablement pas le même poste, car ce que j'ai entendu ne confirme pas du tout les craintes de la députée, bien au contraire.

On peut dire que le rapport du Conference Board affiche une attitude de neutralité, tout au plus, à l'égard de l'objectif général du budget, qui est de stimuler l'économie, laquelle montre actuellement des signes de croissance et de vigueur, afin de soutenir la croissance économique dans l'immédiat, l'année prochaine et au-delà, et de recouvrer par la suite cet argent investi dans les stimulants en augmentant les impôts, lorsque le secteur privé sera en mesure d'assumer une charge fiscale accrue. Le rapport du Conference Board ne traitait nullement de cette hypothèse de base. En fait, s'il l'avait fait, il y aurait eu divulgation prématurée de la teneur du budget que le ministre a présenté mardi de la semaine dernière.

Par conséquent, contrairement à ce qu'affirme la députée, le rapport ne critique nullement cette stratégie du ministre des Finances, qui consiste à stimuler plus énergiquement l'économie dans l'immédiat, mais de façon réfléchie, et d'annoncer un plan à long terme qui prévoit une réduction du déficit lorsque l'économie sera plus vigoureuse, et je crois que la députée fausse le sens de ce rapport, pour ne pas dire plus.

L'ÉVALUATION DU CONFERENCE BOARD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, il n'est pas encore démontré que le gouvernement agisse de manière réfléchie, et l'on se demande s'il ne jette pas simplement de l'argent à pleines poignées dans l'assiette au beurre. Je ferai parvenir au ministre la transcription de l'interview radiophonique durant laquelle M. Maxwell s'est prononcé sur la question. Je voudrais faire remarquer que les membres de l'opposition officielle ne sont pas les seuls à souscrire à cette évaluation du budget libéral. M. Maxwell a déclaré à la radio: «Je crois que notre point de vue reflète précisément ce que la plupart des gens disent». Ces opinions ébranlent-elles le ministre? Le gouvernement remet-il en question ses décisions, après mûre réflexion?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Absolument pas, madame le Président. Nous croyons, par exemple, que la bourse a réagi favorablement à la stratégie du gouvernement, ou plutôt du ministre des Finances, qui consiste à stimuler modérément l'économie dans la conjoncture. Compte tenu des préoccupations concernant la réduction à long terme du déficit, nous croyons que c'est pour cette raison que les marchés boursiers ont réagi à la hausse. Nous sommes convaincus que c'est pour cela que le budget a été bien accueilli sur les places financières internationales et que le dollar canadien s'est raffermi. Nous croyons que cette stratégie a reçu l'aval de la majorité des chroniqueurs, critiques et économistes qui l'ont étudiée. Oui, bien sûr, il y a des divergences d'opinion. Il y en aura toujours. Toutefois, les opposants sont une minorité, et le député fait partie de cette minorité.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉSUMÉE PROMESSE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DESTINÉES À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE D'USINAGE POUR LE F-18 AU QUÉBEC

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a trois ans, durant la campagne référendaire au Québec, le gouvernement fédéral avait promis 225 millions de dollars de retombées économiques pour l'établissement d'un centre d'usinage pour le F-18 au Québec. On apprenait hier qu'un contrat de seulement 3 millions de dollars a été signé entre la McDonnell Douglas et la Société UDT. Ma question est la suivante, madame le Président: Est-ce que le parti libéral a encore brisé une autre promesse?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, la question est très difficile à comprendre. Je pense que le contrat qui a été signé mardi entre la Société UDT et la McDonnell Douglas est un contrat signé entre deux sociétés indépendantes. Le gouvernement n'a pas eu à s'impliquer dans la question en vue de savoir qui devait l'avoir et de quelle façon le contrat devait être signé. C'est la McDonnell Douglas qui a décidé du choix de la société qui devait le mieux la servir, et la Société UDT a été choisie par la McDonnell Douglas.

M. Nystrom: Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser. D'après le journal *La Presse*, le ministre a déclaré, et je cite, madame le Président:

> Ce n'est pas la première fois que des hommes politiques avancent des chiffres qu'ils ne peuvent soutenir plus tard.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut affirmer à la Chambre que dans un avenir prochain d'autres contrats seront signés afin que le total des retombées économiques au Québec soit de 225 millions de dollars, ce qui avait été promis par le parti libéral il y a trois ans?

M. Lamontagne: Madame le Président, je pense que la question est relative à la conclusion qu'on en a tiré lorsque certains journalistes ont rapporté que les projections des retombées économiques du contrat seraient d'environ 225 millions de dollars. Lorsqu'on m'a demandé si les chiffres étaient exacts, j'ai répondu, comme cela avait été bien cité dans les journaux, qu'il s'agissait évidemment de projections. Et lorsqu'on fait des projections, comme on peut le faire dans quelque contrat que ce soit, les retombées économiques peuvent être augmentées ou diminuées, selon les contrats qui sont octroyés à la compagnie. Et c'est dans ce sens-là que j'ai répondu.

Quant aux retombées économiques se rapportant à toute la question du F-18, ce qui nous concerne, c'est de voir à ce que le Canada bénéficie du maximum de retombées économiques de cet achat de F-18, et que chaque province, le Québec comme l'Ontario, ait sa juste part de ces retombées, et nous allons y travailler.

M. La Salle: Madame le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. J'entends le ministre de la Défense nationale se désister de l'engagement de son gouvernement lors de la campagne référendaire. Est-ce que le ministre est disposé à dire à la Chambre qu'il va respecter l'engagement que son gouvernement a pris il y a trois ans, lors de la campagne référendaire? Pour gagner le cœur des Québécois, on s'était entendu sur le fait que le Québec allait bénéficier de ce fameux contrat du F-18. Je pense que la population du Québec a besoin de connaître les intentions du ministre aujourd'hui.

M. Lamontagne: Madame le Président, je pense que les Québécois connaissent très bien l'attitude du gouvernement envers le Québec, savoir de quelle façon on peut utiliser tous les moyens possibles afin de favoriser l'emploi de même que les retombées économiques dans la province de Québec. Il est évident que les bons amis du député de Joliette font de la question du F-18 un ballon politique dont ils se servent présentement. Je pense qu'il est important de voir à ce que la place du Québec au niveau de l'industrie aéronautique soit conservée, et c'est ce à quoi nous allons travailler très ardemment.

* * *

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LE RETRAIT DES DÉPÔTS AUPRÈS DES SOCIÉTÉS SEAWAY ET GREYMAC

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). J'ai reçu quelques appels téléphoniques de déposants auprès de Greymac et Seaway qui possèdent pour $20,000 de certificats de placement garanti parvenus à échéance. Ces personnes s'inquiétaient de ne pouvoir toucher les intérêts courus. Comme le projet de loi relevant la limite des sommes assurées a reçu la sanction royale, les déposants vont-ils pouvoir maintenant toucher ces intérêts?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): En effet, madame le Président, je suis en mesure d'affirmer que les déposants auprès de Seaway et Greymac vont pouvoir toucher n'importe quelle somme jusqu'à concurrence de $60,000, puisque le projet de loi a été sanctionné hier. Ces placements doivent toutefois être arrivés à échéance pour être admissibles. Je signale également que les désistements qui étaient exigés en vertu du plafond de $20,000 seront toujours exigés des particuliers qui veulent se prévaloir de la nouvelle limite de $60,000.

J'ajoute qu'en adoptant ce projet de loi aussi rapidement qu'il l'a fait, le Parlement a démontré que lorsque le gouvernement et l'opposition acceptent de collaborer, ils peuvent vraiment régler les problèmes économiques du Canada.

* * *

L'ÉDUCATION

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—LE RECOURS À UNE PROCÉDURE DE RECOUVREMENT IMPITOYABLE

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances et du secrétaire d'État chargé des questions parlementaires, je poserai ma question au vice-premier ministre. Je suis désolé de ne pas l'avoir informé de mon intention, mais j'en ai avisé le ministre des Finances.

Le secrétaire d'État et le ministre des Finances ont récemment annoncé des mesures visant à aider les diplômés sans emploi, dont la situation financière est précaire, à rembourser leurs prêts. Cela n'empêche pas le gouvernement fédéral et ses agences de recouvrement de se montrer impitoyables avec bon nombre d'entre eux. Le gouvernement suspendra-t-il cette procédure de recouvrement jusqu'à ce que le nouveau programme soit mis en œuvre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, si j'en crois mon expérience, on fait généralement preuve de compréhension à l'endroit des étudiants qui ont des difficultés financières. Nous avons toujours été compréhensifs dans ces cas-là et nous entendons continuer de l'être.

M. Howie: Je remercie le vice-premier ministre de sa réponse et de la compréhension dont le gouvernement entend faire preuve envers les étudiants. Certains incidents, dont le député ne semble pas au courant, se sont, semble-t-il, produits, et je lui donnerai de plus amples renseignements à ce sujet.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SUSPENDRE LA PROCÉDURE DE RECOUVREMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, certaines agences de recouvrement n'y sont pas allées de main morte. Je demande donc au vice-premier ministre, compte tenu de la compréhension dont le gouvernement fait généralement preuve, selon lui, dans ces cas-là, s'il envisage de suspendre la procédure de recouvrement jusqu'à ce que le secrétaire d'État et le ministre des Finances aient eu la possibilité de saisir le Parlement de bonnes mesures, du moins en apparence?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président, je ne peux prendre cet engagement, mais je transmettrai les observations du député aux deux ministres concernés.

Questions orales

PETRO-CANADA

LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La redevance spéciale de participation canadienne perçue sur le pétrole avait manifestement pour but de payer l'acquisition de la société Petrofina. Elle n'a pas été annulée dans le récent budget. Le sondage Gallup montre que 69 p. 100 environ des Canadiens ne font absolument aucun effort pour s'approvisionner aux stations-service de Petro-Canada et que 45 p. 100 sont d'avis que l'on devrait vendre cette société de la Couronne. Le ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement est maintenant disposé à admettre que c'est là un fardeau coûteux pour le contribuable et manifestement peu populaire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne peux pas être d'accord avec le député car, contrairement à ce que montre le sondage Gallup, la société Petro-Canada a accru l'an dernier sa part du marché canadien aux dépens de celle du secteur privé. Cela prouve bien que le député ne devrait pas trop accorder d'importance aux sondages Gallup.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Il y a un sondage Gallup dont les libéraux devraient tenir compte et c'est celui selon lequel 52 p. 100 des Canadiens souhaitent que les conservateurs forment le prochain gouvernement.

Des voix: Bravo!

LE SLOGAN PUBLICITAIRE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, s'il n'est pas carrément frauduleux de la part de la société Petro-Canada de proclamer dans sa publicité qu'elle «nous appartient», je me demande bien ce qui le serait. Si elle nous appartient, le ministre dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens quand il distribuera à ces derniers les actions ou les dividendes de la société de sorte qu'elle leur appartienne vraiment?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je pense que l'honorable député aurait intérêt à étudier d'un peu plus près les activités de la Petro-Canada. C'est une des compagnies les plus actives dans le développement des recherches sur le pétrole aussi bien dans le Nord canadien que sur la côte de l'Atlantique, et c'est une compagnie qui fonctionne aussi dans la vente au détail. Et comme je le disais tantôt, elle a augmenté considérablement ses ventes au détail l'an dernier alors que toutes les autres compagnies ont diminué leur partie du marché. Et en somme les contribuables ont vraiment bénéficié de l'établissement de cette compagnie, puisque eux-mêmes décident en achetant l'essence de la Petro-Canada qu'ils préfèrent acheter de Petro-Canada plutôt que des multinationales qui sont établies au Canada.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES FEMMES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a affirmé dernièrement que si le taux d'activité était le même que celui des années 60, le taux de chômage ne serait que de 5 p. 100. Je suppose que le ministre n'ignore pas que nous sommes dans les années 80 et non dans les années 60. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il se propose de faire? Souhaite-t-il par exemple que les femmes quittent la population active pour retourner au foyer, alors que nous n'avons pas de régime de pension pour les ménagères? Le ministre a-t-il des propositions concrètes qui soient à la hauteur des années 80, au moment même où un grand nombre de femmes et de jeunes sont en quête d'un emploi?

• (1450)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, une fois encore, j'invite le député à assister aux discussions que nous avons au sujet des prévisions de dépenses de mon ministère puisque c'est une bonne occasion de discuter à fond de certaines questions.

M. Parker: Faites quelque chose.

M. Axworthy: Si le député avait été présente, elle saurait que nous avons publié . . .

M. Broadbent: Déposez-le à la Chambre.

M. Axworthy: . . . pour le bénéfice et dans certains cas, pour la gouverne des députés, un document sur l'emploi dans les années 80, dans lequel nous exposons non seulement les faits que refusent d'admettre nos vis-à-vis, mais aussi la stratégie que nous avons conçue pour favoriser l'accès au marché du travail à tous les groupes de la société. Dans ce document, nous formulons des propositions très précises relativement à de nouveaux programmes de formation, de nouveaux programmes de création d'emplois, de nouveaux programmes de services professionnels et de nouveaux programmes de recyclage. J'invite instamment le député à lire le document et ensuite, nous pourrons en discuter.

Mme McDonald: Madame le Président, quelques-uns de mes collègues ont assisté à ces réunions et je ne pense pas qu'ils en aient retiré grand-chose.

LES TAUX DE CHÔMAGE DANS LES PAYS EUROPÉENS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, nous ne manquons pas de renseignements sur ce qui se passe dans d'autres pays. On a rappelé tout à l'heure qu'en Suède, en Autriche, en Allemagne de l'Ouest et dans certains pays de l'Europe, le taux de chômage était de 2, 4 et 5 p. 100. Or, dans ces pays, il y a belle lurette que les femmes occupent des emplois. Étant donné que le ministre répugne à prendre ces États comme modèles de planification économique, ne pourrait-il pas quand même se rendre à l'évidence en admettant qu'ils ont un faible taux de chômage même si les jeunes et les femmes font partie de la population active?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, voilà une déclaration fort intéressante. Mais quelle était la question au juste?

M. Broadbent: Vous refuseriez d'y répondre de toute façon.

M. Axworthy: Je me demande si c'était une question. C'est peut-être parce que le chef du Nouveau parti démocratique hurle de toutes ses forces que nous ne pouvons entendre les questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Dans notre document intitulé «Perspectives d'emplois», nous nous sommes efforcés d'exposer la situation telle qu'elle est au Canada en nous fondant sur les prévisions dont nous disposions; comme nous partions du principe que nous avions déjà fait beaucoup pour que le nombre de femmes qui travaillent augmente sensiblement nous avons mis sur pied de nouveaux programmes qui leur permettront de se spécialiser pour occuper les nouveaux emplois.

M. Parker: Laissez-nous un peu d'espoir.

M. Axworthy: Je rappelle au député qu'il reste de très graves problèmes à régler et que nous ne pourrons les régler si nous nous cachons la tête dans le sable ou si nous ne cessons de regarder ailleurs. Nous devons voir d'abord ce qui se passe dans notre propre pays.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES PILOTES DE L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—LES NÉGOCIATIONS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, et elle concerne le problème des citoyens des provinces de l'Atlantique. La grève continue et la situation est la même depuis cinq mois, et cela affecte tous les citoyens des provinces de l'Atlantique. Madame le Président, je pose la question au ministre du Travail afin de connaître la situation des négociations avec la CCT, de même qu'avec l'EPA et CP Air, sur la question des *joint air fares* et des autres négociations qui se font avec le président, le gérant et l'administration de l'EPA et la haute direction de CP Air?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le député de Restigouche a soulevé une question qui est d'un grand intérêt pour nous tous, et je voudrais informer la Chambre que le président de la Commission des relations du travail a eu des rencontres très fréquentes la semaine dernière, relativement à la grève, et il a déjà commencé à préparer une décision qui doit être déposée, on l'espère, dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE UNE MODIFICATION

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'avais une question à poser au ministre des Transports ou au ministre de l'Agriculture, mais comme ils sont absents, je pourrais peut-être poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre qui représente l'Ouest, une question sur la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Cette loi visait à stabiliser le revenu des agriculteurs sur une période de cinq ans. Est-il prêt à plaider la cause des agriculteurs de l'Ouest auprès du ministre des Transports pour qu'il modifie la loi, afin que la période de stabilisation soit ramenée à trois ans au lieu de cinq? Une telle mesure permettrait aux agriculteurs de toucher immédiatement environ $150,000 . . .

Mme le Président: Je regrette, mais c'est à un autre ministre et non pas au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'il faut poser cette question.

M. McDermid: C'est le seul ministre venant de l'Ouest.

* * *

LES FORÊTS

LA CRÉATION D'UN GROUPE CONSULTATIF

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Forêts. La semaine dernière, son collègue le ministre de l'Industrie a annoncé la création d'un nouveau groupe d'étude permanent qui sera chargé de faire au ministre et au gouvernement des recommandations sur les problèmes du secteur forestier et sur les possibilités qu'il offre. Où règne la confusion du côté du gouvernement?

M. Nielsen: La confusion est totale.

M. Oberle: Pourquoi le ministre ne peut-il pas se fier aux excellents conseils que le ministre des Forêts reçoit déjà du comité consultatif du secteur forestier et du Conseil des ministres de l'Environnement et des Forêts des provinces?

Mme le Président: Il n'y a pas de ministre des Forêts à la Chambre, à ma connaissance. S'agit-il du ministre de l'Environnement?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, je vais répondre à la question, si vous me le permettez. Je crois que s'il règne une certaine confusion, c'est bien dans l'esprit du député et pas dans celui des députés assis de ce côté-ci de la Chambre. C'est bien connu, et je crois que le député le sait, parce qu'on en a parlé au comité parlementaire. Une partie importante des problèmes du secteur forestier relèvent du ministre de l'Industrie et du Commerce, tout ce qui touche à la commercialisation et à l'aspect industriel. Le ministre a bien fait de créer ce comité qui sera très utile, car il fera au gouvernement des recommandations qui lui permettront d'améliorer ses programmes dans ce domaine.

Il y a un certain chevauchement entre ce comité et le Comité consultatif de l'Association forestière canadienne qui me fait des recommandations à titre de ministre chargé du Service canadien des forêts. Les deux comités œuvrent de concert. Il s'agit en fait d'une action coordonnée. Nous avons pris plusieurs décisions dernièrement qui aideront considérablement le secteur forestier; j'espère que le député est au courant.

Nous avons simplifié le système des comités qui font des recommandations au gouvernement pour mieux coordonner les activités de différents ministères se rapportant au secteur forestier. C'est une réussite extraordinaire et j'espère que le député le reconnaît.

L'ORGANISATION MINISTÉRIELLE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je préférerais que les résultats et les faits démontrent le succès qu'a cette guerre froide qui oppose Industrie et Commerce au Service canadien des forêts. Si notre industrie forestière est dans un pareil dilemme et si nos scieries manquent de matières premières, c'est précisément parce que trop de bureaucrates se chamaillent entre eux dans les divers ministères du gouvernement.

Le ministre ne reconnaît-il pas que l'on est en train d'attiser la lutte sourde que se livrent le ministère de l'Industrie et du Commerce et son ministère depuis au moins 1965? Quand le ministre, qui est chargé des forêts, va-t-il prendre ses responsabilités, redonner au Service canadien des forêts la place qui lui revient et reconstituer ainsi nos ressources?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, ce sont des propos bien étonnants de la bouche d'un député qui, je le sais pertinemment, est au courant de la situation dans le domaine forestier. Cette déclaration est tout à fait incroyable. Il sait que nous avons accru le financement des ressources humaines du côté forestier de plus de 15 millions de dollars. Il sait que nous avons rehaussé le statut du Service canadien des forêts. Il sait que nous avons annoncé la signature avec les provinces d'accords de reboisement qui, en 1985-1986, vont porter les déboursés pratiquement nuls à ce chapitre à près de 130 millions.

M. Paproski: Le savez-vous, vous?

M. Roberts: Il sait que nous venons d'annoncer l'affectation de 147 millions à l'achat d'une vingtaine d'avions pour combattre les incendies de forêt. Il sait que dans les prochaines semaines nous allons annoncer d'autres mesures qui vont renforcer davantage le Service de recherche en foresterie. Nous avons réalisé presque tout ce que le député nous demande d'entreprendre et il n'a même pas l'amabilité de dire merci.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

MIRABEL—L'UTILISATION ET LA VENTE DES TERRES EN TROP

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse encore une fois au ministre des Travaux publics. J'ai déjà posé un certain nombre de questions à la Chambre au sujet de Mirabel, et j'espère qu'il va pouvoir me donner quelques réponses. Tout d'abord, le ministre s'est-il donné la peine de vérifier le nombre d'exploitations agricoles qui ont été loties sur le terrain de Mirabel? Ensuite, peut-il me dire combien de propriétés ont été vendues à des fonctionnaires et revendues par la suite avant la fin des travaux? Enfin, le ministre compte-t-il vendre les 50,000 autres acres qui sont de trop pour les besoins de l'aéroport?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, l'expérience m'a appris que lorsque le député pose une question, il me faut non seulement chercher la réponse, mais aussi vérifier les faits qu'il avance dans cette question. Par exemple, il a mentionné le lotissement des terrains à Mirabel, sous-entendant que nous avions donné le feu vert à un plus grand morcellement de la région. La réalité est tout autre, car nous avons encouragé plutôt le remembrement foncier. Il lui suffit d'examiner la situation agricole de la région de Mirabel pour constater des signes concrets d'amélioration. Quant à savoir si des fonctionnaires ont effectivement ou non acheté et vendu des maisons, je puis répondre qu'ils l'ont fait pour certaines, mais que l'opération a été étroitement surveillée. Je compte vérifier la validité de la deuxième affirmation, mais je dois préciser que le député obtient ses renseignements de sources très restreintes.

• (1500)

M. Clark: Ce sont les propriétaires qui ont été expropriés.

M. Fennell: J'ai une question supplémentaire.

Mme le Président: Le député a posé trois questions en une seule; alors cela suffit pour l'instant.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. TAYLOR—LA RECONSIDÉRATION DU PROJET DE LOI C-85

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition, présentée par l'honorable député de Bow River (M. Taylor), le mercredi 27 avril 1983, est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LA PRÉSUMÉE ENTRÉE SANS AUTORISATION DANS LE BUREAU DU CHEF DE L'OPPOSITION—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je voudrais statuer aujourd'hui sur la question de privilège soulevée par l'honorable chef de l'opposition (M. Nielsen) au sujet de certaines sculptures qui ont disparu de son bureau. L'honorable chef de l'opposition a eu l'obligeance de m'écrire le 22 avril dernier et de me signaler une décision rendue par M. le Président Lamoureux le 4 septembre 1973 dans une affaire semblable, à laquelle il a fait allusion au cours de son exposé.

Je me suis renseignée, comme promis, et j'ai constaté en effet que ces sculptures ont été retirées de la salle de conférence adjacente au bureau du chef de l'opposition par des responsables du ministère des Travaux publics. Ces derniers les ont enlevées pour pouvoir faire un travail qui avait été autorisé. Néanmoins, le ministère aurait dû communiquer avec le Sergent d'armes pour obtenir son autorisation au préalable. Il ne l'a pas fait, ce qui est regrettable, et je m'en excuse auprès de l'honorable chef de l'opposition. Toutefois, je suis convaincue qu'il ne s'agit que d'un oubli bien involontaire dans lequel il ne faut voir aucune malveillance. Il n'y a pas eu effraction et les employés étaient accompagnés d'un garde de sécurité lorsqu'ils sont venus retirer les sculptures.

L'objet de cette initiative était de se conformer à notre politique de bilinguisme . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Les députés la désapprouvent? Il s'agissait de traduire les inscriptions pour qu'elles figurent dans les deux langues. Cependant, renseignements pris, j'ai constaté qu'il était inutile en l'occurrence de chercher à traduire ces inscriptions qui font partie de notre histoire, et il convient donc de les laisser en anglais. J'ai donné des instructions pour que les sculptures soient remises à leur place dans la salle de conférence. Elles ont été déplacées un lundi, l'affaire a été portée à mon attention un jeudi et elles sont revenues à leur place depuis hier matin, à 8 heures et ce, j'ajoute, avec l'entière autorisation de l'honorable chef de l'opposition.

Il ne fait aucun doute qu'entrer sans autorisation dans le bureau d'un député peut constituer une atteinte à ses privilèges et ce serait sans nul doute le cas s'il y avait eu effraction. Il existe des précédents à ce sujet. Cependant, celui qu'a cité l'honorable chef de l'opposition dans la lettre qu'il m'a adressée et lors de son intervention, ne concernait pas vraiment une entrée sans autorisation. Dans l'affaire précédente, il s'agissait d'agents de police qui étaient entrés dans le bureau d'une femme député et avaient interrogé son personnel sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Président. C'était le fait d'avoir interrogé le personnel et non d'être entré dans le bureau du député qui constituait une infraction. Dans sa décision, mon prédécesseur a conclu qu'il s'agissait là d'une «atteinte manifeste aux privilèges d'un député», bien qu'il n'y ait pas eu effraction.

Pour ce qui est de pénétrer dans le bureau des députés, il importe d'établir la distinction entre le fait d'entrer sans autorisation dans un but coupable ou pour une bonne raison. Par exemple, si un incendie se déclarait dans le bureau d'un député, il faudrait manifestement que quelqu'un y pénètre. Le personnel d'entretien et de sécurité pénètre dans les bureaux des députés, mais, bien entendu, dans ces deux cas-là, c'est une chose entendue et acceptée.

Dans l'affaire dont l'honorable chef de l'opposition s'est plaint, il n'y a pas eu effraction même si, effectivement, les responsables en cause auraient dû demander l'autorisation de l'honorable chef de l'opposition avant de retirer les sculptures. Les raisons pour lesquelles ils ont pénétré dans le bureau ne constituent ni un outrage au Parlement, ni une atteinte aux privilèges du député. C'est pourquoi j'en conclus que la question de privilège n'est pas fondée, mais je remercie le député d'avoir porté cette affaire à mon attention.

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai dû m'absenter ces deux derniers jours et j'ai ainsi retardé l'explication que vous vous étiez engagée à me fournir. En entrant dans mon bureau, cet après-midi, j'ai remarqué que les sculptures avaient été remises en place et j'en remercie la présidence, si, de fait, c'est la présidence qui en a donné l'ordre.

Toutefois, ce qui m'inquiète, c'est que cet incident ait pu se produire. La présidence a déclaré que l'on était entré dans les bureaux pour y effectuer des travaux qui avaient été autorisés. Elle n'a pas encore dit aux députés, à moi en particulier, qui avait autorisé le travail; elle n'en a précisé que l'objet. Ce dont je m'inquiète maintenant—et cela s'applique, par exemple, à l'inscription en français qui se trouve sur les armoiries situées au-dessus de la porte de mon bureau personnel, «Dieu est mon roi»—c'est qu'on pourrait porter atteinte à la nature historique de cet édifice en essayant d'ajouter une traduction anglaise à cette inscription.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je m'inquiète, tout comme le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) qui a la responsabilité de l'entretien de ces édifices, des changements qui se produisent sans que les députés en aient connaissance. Je ne pense pas que les députés sachent que quelqu'un a le pouvoir d'effectuer ces changements. Si des modifications doivent être apportées à la nature historique ou au patrimoine de ces édifices, on devrait certainement, avant d'y procéder, consulter un comité de tous les partis de la Chambre.

J'ai lu divers comptes rendus dans les journaux. Sont-ils justes ou non, je ne saurais le dire. Apparemment, il y aurait un comité de bureaucrates—et j'utilise ce terme dans son sens le plus généreux—responsable de prendre ces décisions. Il me semble que les députés pourraient être consultés, étant donné que toute altération de ces édifices les concerne tous directement. Tous les députés ont le droit d'être consultés avant que l'on apporte de tels changements.

Je voudrais que la présidence me donne l'assurance qu'elle examinera la possibilité de demander aux leaders à la Chambre de consulter leur caucus en vue de former un comité consultatif composé de membres de tous les partis qui travaillerait en collaboration avec tout autre mécanisme en place, de sorte que nous respections non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la loi sur les langues officielles, et qu'en même temps l'on s'attache à préserver le patrimoine que constituent ces édifices.

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Madame le Président, je me demande si le député invoque le Règlement ou pose une nouvelle question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je suppose que le député a simplement voulu poser une question à laquelle je réponds avec plaisir. Je puis rassurer le chef de l'opposition et lui dire que certaines de ces inscriptions, telles que celle qu'il vient de mentionner, «Dieu le veut», «Honour the King» et autres, ne devraient pas être traduites et, de toute façon, ne pourraient pas l'être. Dans ce cas particulier, il y a eu désaccord entre les membres du comité qui étudiait la question et quelqu'un a donné l'ordre de s'occuper des inscriptions de la salle de conférences. Les ayant moi-même examinées, comme je le dis dans ma décision, j'estime que ces expressions ne devraient pas être traduites.

• (1510)

Quant à la question plus vaste de savoir qui a donné les instructions, pris l'initiative de faire appliquer la loi sur le bilinguisme à la Chambre des communes, elle relève naturellement de la présidence. De toute évidence, le ministère des Travaux publics, qui est chargé du côté matériel des édifices du Parlement, ne ferait rien sans instruction ou requête de la part de la présidence. Cette façon de procéder a été scrupuleusement respectée. On a demandé l'avis d'experts, notamment d'architectes, dans tous les cas où l'on a pensé que les inscriptions devaient être bilingues. J'ose dire que cela a été fait avec beaucoup de goût parce que nous avons obtenu l'avis de ceux qui sont compétents en la matière.

Sur la question des consultations que le député a abordée, je dois dire qu'il est très difficile pour la présidence d'administrer le budget considérable des Communes, qui est de 141 millions, en consultant constamment. Il arrive que la présidence consulte quand elle estime que la question est controversée ou qu'elle va d'une manière ou d'une autre déranger les députés. La présidence consulte donc. C'est, en général, la façon dont je procède.

J'agis parfois sans consulter un comité ou le caucus quand j'estime que j'ai la responsabilité et le devoir administratif d'agir. Un comité a été formé, non pas de députés de tous les partis, mais de tous ceux qui sont chargés des installations matérielles des lieux où nous nous acquittons de nos fonctions. Quand former un comité et quand ne pas le faire est une question ce choix. Les députés doivent comprendre que je ne peux pas former des comités chaque fois que j'ai des décisions d'ordre administratif à prendre. Je suis investie d'une certaine autorité, et j'espère que je l'exerce à la satisfaction des députés.

M. Nielsen: Madame le Président, je n'entends pas retarder davantage les travaux de la Chambre avec cette question. Je compte en revanche vous écrire, madame le Président, au nom de mon parti pour vous demander de façon officielle, non pas de consulter tous les partis sur tout ce qui touche à vos responsabilités, mais certainement de les consulter s'il s'agit d'apporter des transformations à ces édifices historiques.

Cette question sera extrêmement importante dans 100 ans, tout comme elle l'est 50 ans après la construction de ces bâtiments et l'exécution de ces sculptures murales. Pour tous les partis de cette Chambre et pour les députés anglophones et francophones, il est important que le caractère historique soit préservé. Nous avons une responsabilité à cet égard en tant que députés.

Je suis persuadé que vous serez d'accord, madame le Président, que les membres de ce comité seront consultés et informés si d'autres changements sont prévus. Je m'étendrai un peu plus sur cette question dans une lettre personnelle que je vous adresserai, madame le Président.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous donner une idée des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine. Puisque nous n'avons pas eu la possibilité de le rencontrer, je tiens à lui rappeler que la semaine dernière, le premier ministre en parlant de l'amendement sur le droit à la propriété, a déclaré: «Si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur pour présenter un amendement sur le droit à la propriété et que cet amendement soit adopté dans les 24 heures, je suis prêt à convaincre le ministre de la Justice de prendre les mesures qui s'imposent.»

Après en avoir discuté en caucus, le chef de mon parti a déclaré au leader parlementaire du gouvernement qu'il y avait accord, puisque seul celui du parti conservateur était nécessaire. Pour notre part, il y a bel et bien accord. Je demande donc au leader parlementaire du gouvernement quand il sera possible de consacrer une journée, comme convenu, à l'étude de ce très important amendement à la Constitution.

M. Pinard: Madame le Président, en ce qui a trait à la dernière question, j'y ai répondu la semaine dernière. Pour ce qui est des travaux de la Chambre, la journée de demain est une journée d'opposition.

[*Français*]

Lundi de la semaine prochaine, nous allons continuer et compléter le débat sur le Budget, lundi étant la 5e journée de ce débat. Mardi sera le 6e et dernier jour du débat sur le Budget et, par conséquent, les procédures seront interrompues à 17 h 45, comme le stipule le Règlement, pour tenir le vote final sur le Budget. Mercredi prochain sera réservé aux affaires inscrites aux noms des députés, et jeudi de la semaine prochaine, ou bien nous allons procéder au débat, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi à être présenté au cours des prochains jours, et permettant au gouvernement d'emprunter une somme d'argent, ou bien nous allons en faire une journée de l'opposition, ce que je serai en mesure de confirmer à mes collègues leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, au début de la semaine prochaine. Ce sont là les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, madame le Président.

[*Traduction*]

M. Lewis: Sauf le respect que je porte au leader parlementaire du gouvernement, faut-il comprendre que le gouvernement a changé d'avis au sujet de l'amendement relatif au droit à la propriété? Nous nous étions engagés à y consacrer une journée. C'est tout ce que le premier ministre a exigé. La question a été débattue au sein de notre caucus. Nous pensons avoir fait notre part. Nous souhaitons ardemment que cette modification soit apportée à la Constitution et le premier ministre a laissé entendre que le gouvernement y tenait lui aussi. A en croire les médias, le NPD a arrêté sa position lui aussi. Jeudi prochain, le 5 mai, nous pourrions aborder la question en début de journée.

M. Pinard: Madame le Président, la réponse à la question est non. Je n'aime pas me répéter. La question m'a déjà été posée la semaine dernière et j'y ai répondu longuement. Je le répète: la réponse à la question du député est non; nous n'avons pas changé d'avis.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'aurais une question à poser au sujet des travaux de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement n'est pas sans savoir que le projet de loi relatif à l'accès à l'information a été adopté par les deux Chambres et qu'il doit être proclamé. Le leader parlementaire du gouvernement a fait savoir que l'étude de la résolution relative à la nomination d'un commissaire à l'information et d'un commissaire à la protection de la vie privée constituait une priorité, mais il a laissé entendre par ailleurs que pour Dieu sait quelle raison, ce serait le dernier point abordé au cours de la présente session.

Pourquoi, dans ce cas, refuse-t-il de saisir immédiatement le Parlement de cette importante résolution, sachant que notre parti au moins est prêt à l'adopter immédiatement? Les consultations ont déjà eu lieu. Nous sommes prêts à adopter sans débat la résolution en vue de la nomination des deux commissaires. Si je ne m'abuse, la loi sera proclamée après l'adoption de la résolution. Pourquoi le leader parlementaire du gouvernement exerce-t-il ce genre de chantage auprès des députés en déclarant que la résolution ne sera débattue que le dernier jour de la session?

M. Pinard: Madame le Président, je suis quelque peu surpris de la question du député. Il s'y prend un peu tard pour manifester son intérêt pour cette importante question. Je lui rappelle que la question a été soulevée ici même il y a plusieurs semaines déjà par le député de Nepean-Carleton et par notre parti. Il en a également été question il y a quelques semaines lors de la rencontre des leaders parlementaires. J'ai fait savoir au leader de son parti et du parti conservateur que la résolution serait présentée à la Chambre dès que possible, une fois le débat sur le budget terminé. Le député ferait mieux de poser la question à ses collègues au lieu de nous faire perdre notre temps en posant des questions qui l'ont déjà été il y a un mois.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, on a peut-être posé des questions et le sujet a peut-être été discuté, mais il n'en reste pas moins que le leader parlementaire de mon parti a indiqué que nous étions prêts à ce que la question soit débattue immédiatement et non pas après le débat sur le budget. Je le répète, si le gouvernement est vraiment sincère quand il parle de liberté d'accès à l'information, il devrait présenter la résolution immédiatement.

M. Pinard: Madame le Président, puisque le député s'est entretenu avec son leader parlementaire, il pourrait peut-être nous dire si son parti est disposé à insérer la reconnaissance du droit à la propriété dans la Constitution.

* * *

• (1520)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—L'EXPRESSION ANTIRÉGLEMENTAIRE QU'AURAIT UTILISÉE M. LAPIERRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je voudrais vous signaler ainsi qu'aux députés les propos qu'a tenus le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lapierre), lesquels figurent à la page 24889 du hansard. Tout de suite après mon intervention sur l'importante question du bilinguisme, le secrétaire parlementaire a eu l'audace de me qualifier de «mange-Canadien français» et de m'accuser personnellement de «phobie de la francophonie» ainsi que de «rancœur» à propos du bilinguisme.

De telles injures ne sont pas seulement grossières, mais elles sont d'une malveillance tout à fait indigne d'un député, en plus d'être loin de la vérité, comme le compte rendu de nos débats en fait foi. En s'exprimant de la sorte, le secrétaire parlementaire a agi de manière injustifiée et méprisante. Ses paroles ont des relents de préjugés, de discrimination et de parti pris. Elles sont dégradantes et déshonorantes non seulement à mon endroit mais aussi envers tous les Canadiens français.

En fait, les calomnies du secrétaire parlementaire portent sérieusement atteinte à la réputation de cette institution tout entière et, en ce sens, je voudrais reprendre à mon compte les propos que tenait il y a peu de temps le député de Lincoln (M. Mackasey) à propos d'une affaire le concernant; ils figurent à la page 23834 du hansard:

> Madame le Président, ces accusations fausses et diffamatoires . . . ont terni ma réputation et, faute de réagir, elles pourraient ternir également la réputation de la Chambre et des députés dans la mesure où, comme on l'a dit il y a deux semaines ici même, la réputation de la Chambre se fonde sur l'intégrité de tous ses membres.

Comme le disait encore le député de Lincoln:

> Les privilèges dont nous jouissons et que nous protégeons jalousement sont le résultat de siècles d'histoire.

C'est pourquoi chacun de nous se garde de commettre quelque offense qui pourrait compromettre la réputation de la Chambre. Madame le Président a judicieusement déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 24028 du hansard:

> Le député jouit de certains privilèges au nom des citoyens qu'il représente, et non dans son intérêt personnel. La diffamation à l'endroit d'un député constitue sans aucun doute une atteinte aux privilèges.

Par conséquent, je suis convaincu, en ma qualité de député de Peterborough, que les propos que le secrétaire parlementaire m'a attribués constituent une violation de privilège, aux termes de la définition qu'en donne Beauchesne, à la page 11 de son ouvrage «Jurisprudence parlementaire»:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers. On est donc fondé à affirmer que bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun.

Je poursuis la lecture de ce passage:

> Les privilèges du Parlement sont ceux—

Mme le Président: A l'ordre. La présidence sait très bien quels sont les privilèges d'un député. Il est inutile de les lui rappeler. Je sais tout cela par cœur. Je prie donc le député de se contenter d'expliquer son point de vue.

M. Domm: Madame le Président, je prie la Chambre de se reporter aux règles énoncées dans Beauchesne et au précédent établi par l'affaire de John Macdonnell contre L. S. Huntingdon. Je ne citerai pas ce texte, puisque la présidence peut le trouver à la page 18 de Beauchesne.

Madame le Président, j'affirme que le fait d'avoir été traité de «mange-Canadiens français» et accusé de phobie de la francophonie et de rancœur pendant le débat d'ajournement du mardi 26 avril 1983 porte tout autant atteinte à ma réputation que les expressions utilisées dans le cas que je viens de mentionner.

Je suis donc d'accord avec l'opinion exprimée par Erskine May et reprise à la page 11 de Beauchesne. Si vous préférez que je ne cite pas ce passage parce que vous pouvez vous y reporter, je m'en abstiendrai.

Étant donné les faits que j'ai exposés et le précédent historique que j'ai invoqué, je demande donc, en toute déférence, qu'on m'accorde le droit reconnu à tous les députés.

Pour bien remplir mes obligations de représentant de la circonscription de Peterborough et de député à la Chambre des communes, je demande que madame le Président voit dans cette affaire une violation de mes privilèges. De fait, les remarques désobligeantes à mon endroit, notamment «mange-Canadiens français», ont déjà été portées à l'attention du public puisqu'elles ont été non seulement imprimées au hansard, mais ont aussi été reprises par un grand quotidien du Canada. Ces remarques désagréables m'attribuent une attitude tout à fait insultante et négative à l'égard du bilinguisme. Je n'ai rien dit pour le mériter pendant le débat en question. Le compte rendu des déclarations du secrétaire parlementaire dans un quotidien donne l'impression que je déteste le bilinguisme, pour reprendre les termes utilisés dans l'article. Je n'ai certes pas mérité une telle réputation, ni par ce que j'ai dit le soir en question ni par les propos que j'ai pu tenir à d'autres occasions sur la politique du bilinguisme.

J'ajoute que, pendant que j'étais membre du conseil d'administration du comté de Peterborough en 1979, j'ai aidé à mettre sur pied des cours d'immersion en français non seulement dans le comté de Peterborough, mais aussi dans les écoles séparées et publiques de la ville de Peterborough.

Pour faire disparaître cette tache à ma réputation et ses conséquences néfastes pour la Chambre des communes, je demande que le secrétaire parlementaire soit appelé à la barre de la Chambre où il sera obligé de s'excuser formellement. L'un des commentaires que j'ai déjà mentionnés, madame le Président, traite justement de cette situation.

Pour terminer, je tiens à répliquer à un député ministériel qu'une attaque pareille contre un député, quel que soit le parti qu'il représente, porte préjudice à la Chambre et n'est certes pas à l'honneur de celui qui s'y livre. Il vaudrait beaucoup mieux ne pas prendre ce genre de calomnies à la légère.

Comme l'indique la page 24906 du hansard, madame le Président a déclaré:

> . . . on peut soulever la question de privilège sans préavis uniquement s'il s'agit des délibérations du jour même.

Malheureusement, je n'ai pas pu le faire ce jour-là à cause d'un problème de traduction. D'après un dictionnaire français-anglais, le mot français «rancœur» signifie «rancour» en anglais. J'ai consulté le dictionnaire Oxford pour trouver la signification du mot anglais «rancour». Le mot utilisé dans la version anglaise du hansard est d'ailleurs totalement différent. Dans le hansard on trouve en traduction les mots «an aversion to bilingualism». J'ai donc été accusé d'avoir de l'aversion pour le bilinguisme, mais sans preuves à l'appui. J'ai d'ailleurs prouvé le contraire.

M. Fisher: Comment?

M. Domm: Comment? Par ce que j'ai fait dans le système scolaire.

Mme le Président: A l'ordre! Le député se rend certainement compte qu'il est en train de débattre la question. Je lui demande de terminer en une minute tout au plus, car la présidence a maintenant une bonne idée de la raison pour laquelle il a soulevé la question de privilège.

M. Domm: Madame le Président, je voudrais continuer à définir le mot «rancœur». Mon argument s'appuie sur la signification des termes «mange-Canadiens français» et «rancœur» et sur mon attitude envers le bilinguisme. Ce qu'on a dit à ce sujet est faux. Ces affirmations sont diffamatoires. La presse a rapporté ces propos comme vrais.

Je demande que l'on corrige soit la traduction anglaise soit la traduction française du hansard qui, toutes deux, sont fausses et ne rendent pas ce que j'ai dit, comme on peut le voir sur la même page. Je veux vous faire comprendre que nous ne pouvons pas laisser passer cela, si nous voulons que les citoyens continuent à respecter cette institution.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député comprend, j'en suis sûre, qu'il s'agit là d'une question de Règlement, même s'il a soulevé la question de privilège après m'en avoir dûment donné préavis. Je l'ai entendu, car je sais qu'il n'a pas été en mesure de soulever la question en d'autres circonstances. Par conséquent, je considérerai cela tantôt comme un rappel au Règlement, tantôt comme une question de privilège.

• (1530)

Je ne suis pas certaine de pouvoir m'y retrouver, mais j'espère pouvoir régler cette question aujourd'hui. Pour commencer, je tiens à signaler au député que l'expression anglaise «frog basher» est beaucoup plus percutante que l'expression française «mange-Canadien français» qu'elle voulait traduire. Je ne prétends nullement que la traduction était mauvaise, car je ne crois pas qu'il y ait d'équivalent en anglais, et l'expression «frog basher» est sans doute la plus proche que l'on puisse trouver. Néanmoins, c'est beaucoup plus percutant qu'en français, et puisque le député a dû consulter de nombreux dictionnaires pour nous donner la signification de toutes ces expressions, comme je suis francophone, je suis certaine de ne pas me tromper en disant que «frog basher» a un sens beaucoup plus fort en anglais qu'en français. J'espère que cela rassurera un peu le député.

Quant aux autres expressions, je crois qu'il faut tenir compte du genre de débats qui se déroulent ici. Le Président ne peut demander à un député de modérer son langage que s'il emploie des expressions antiréglementaires, lesquelles sont énumérées dans Beauchesne. Néanmoins, certaines expressions insultantes ne figurent pas dans Beauchesne, et j'ai souvent été tentée de les déclarer antiréglementaires, ce que je pourrais faire un jour, car je pense que la Chambre a tout intérêt à ce que les débats se déroulent de façon acceptable.

Néanmoins, je tiens à dire aux personnes qui suivent nos débats que certaines de nos discussions sont très houleuses et que, même si elles ne comprennent pas pourquoi nous nous adressons parfois la parole dans des termes aussi virulents, c'est parfaitement conforme aux traditions parlementaires.

La liberté de parole, que je dois protéger et qui n'est limitée que par les expressions déclarées antiréglementaires, peut parfaitement s'exprimer dans un discours châtié, mais elle s'exprime également dans la véhémence dont certains députés font preuve. C'est tout à fait conforme aux traditions parlementaires. Néanmoins, j'estime que les insultes n'ont pas leur place ici. Pour ma part, je les désapprouve totalement.

Je ne saurais dire que les expressions utilisées par le secrétaire parlementaire sont antiréglementaires, car elles ne figurent pas sur notre liste. Je crois donc qu'à première vue, la question de privilège ne se justifie pas, même si je tiens à ajouter, pour la gouverne de tous les députés, qu'ils devraient se garder d'insulter leurs collègues et ne jamais oublier leurs bonnes manières.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PETITIONS

M. FRIESEN—ON DEMANDE DES MESURES VISANT À EMPÊCHER LES CRIMINELS DE PROFITER DE LEURS CRIMES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, il y a environ un an, un certain M. Shoesmight de Sarnia me confiait une pétition qu'il me demandait de présenter à la Chambre en vue de souligner l'injustice dont des Canadiens sont victimes quand un criminel profite de son crime. Il s'agit plus précisément du cas de M. Clifford Olson dont la famille a touché $100,000. M. Shoesmith m'avait remis une pétition à ce moment-là. Il m'en a remis une autre que je voudrais maintenant présenter à la Chambre.

M. TAYLOR—ON DEMANDE L'EXÉCUTION DE CLIFFORD OLSON

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je m'empresse de présenter cette pétition au nom de 503 autres personnes, ce qui fait en tout jusqu'ici 2919 Canadiens de toutes les régions du Canada qui espèrent que les députés voteront en faveur de l'exécution de Clifford Robert Olson pour tous les crimes odieux qu'il a commis. Sans aucune raison, il a assassiné 11 jeunes personnes qui avaient toutes leur existence devant elles, et il parle maintenant de ses droits. Cet homme a perdu ses droits quand il a violé ceux de ses jeunes victimes et il devrait maintenant être condamné à la peine capitale.

M. ROBINSON (BURNABY)—ON DEMANDE LA MISE EN APPLICATION DU RAPPORT MINORITAIRE SUR LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, au nom de plus de 2,000 habitants de Burnaby, Colombie-Britannique, qui signale que l'humanité doit choisir entre l'arrêt de la course aux armements et l'acceptation du désarmement ou la catastrophe atomique. Ces personnes demandent au gouvernement de mettre en application les quatre éléments essentiels du rapport minoritaire sur la sécurité et le désarmement, dont le refus de faire l'essai du missile de croisière au Canada. J'appuie vigoureusement cette pétition et j'espère que le gouvernement donnera suite aux recommandations qu'elle renferme.

M. MALONE—LE TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre d'agriculteurs des localités de Munson, Morrin et Delia, en Alberta, au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler les mesures «Pepin» visant à modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cette pétition se résume essentiellement à six points ou motifs pour lesquels les agriculteurs trouvent ces mesures inacceptables. Ce que les pétitionnaires laissent entendre, je crois, c'est que la proposition deviendrait plus acceptable si les six points en question étaient rectifiés.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 4755 et 4808.

[*Texte*]

L'IMPACT DU DÉFICIT GOUVERNEMENTAL SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

Question nº 4755—**M. Mazankowski:**

1. Le modèle économétrique du Conseil économique du Canada permet-il d'évaluer l'impact sur les taux d'intérêt à court et à long terme au Canada de niveaux variables du déficit gouvernemental et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, quel changement prévoit-il dans les taux d'intérêt à court et à long terme si le déficit est (i) nul (ii) de $10 milliards (iii) de $20 milliards?

2. Quelles répercussions les fluctuations des taux d'intérêts auraient-elles sur le coût du service de la dette nationale?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Oui. *a*) Ne s'applique pas. *b*) (i), (ii) et (iii). Il n'est pas possible de prévoir les changements exacts qui se produiraient sur les taux d'intérêt à court et à long termes par rapport aux niveaux actuels sans que soit indiqué dans la question de quelle manière le déficit sera réduit aux niveaux spécifiés. En général, cependant, des déficits moindres devraient exercer une influence à la baisse sur les taux d'intérêts.

2. L'effet direct est nettement positif. Autrement dit, les variations des taux d'intérêt conduisent à des variations dans le même sens des coûts du service de la dette, en supposant qu'aucun changement n'est apporté au portefeuille de la dette publique.

Les variations des taux d'intérêt peuvent également exercer des effets indirects sur les coûts du service de la dette nationale. Par exemple, des taux d'intérêt à la hausse peuvent provoquer un ralentissement de la croissance économique qui, en l'absence de toute modification des politiques, réduirait les recettes et augmenterait les dépenses de l'État, ce qui aurait pour effet de relever le niveau de la dette publique globale ou de modifier la composition du portefeuille de la dette publique en faveur d'instruments ayant un rendement plus élevé. Il en résulterait également une augmentation des coûts du service de la dette.

Pour qu'il soit possible de donner une réponse complète à cette question, il faudrait que soient déterminées les causes des variations des taux d'intérêt, les réactions de l'ensemble de l'économie à ces variations, ainsi que la réaction des politiques et des programmes publics aux effets tant directs qu'indirects des variations des taux d'intérêt.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question nº 4808—**M. Herbert:**

Une filiale d'une société étrangère peut-elle faire affaires au Canada comme succursale et, le cas échéant, une telle entreprise échappe-t-elle à l'application des dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

Oui, une société sous contrôle étranger peut faire affaires au Canada soit par l'entremise d'une filiale canadienne incorporée ou par une succursale canadienne non incorporée. La loi sur l'examen de l'investissement étranger s'applique à la fois aux entreprises à contrôle étranger incorporées et non incorporées. Cependant, l'acquisition d'une succursale à contrôle étranger non incorporée est sujette à examen seulement lorsqu'il s'agit de l'acquisition des actifs de l'entreprise.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur deux de mes questions qui remontent à 1981. La première est la question nº 3506, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*—le secrétaire parlementaire pourrait-il accorder son attention à moi plutôt qu'à l'autre ministre?—le 2 décembre et qui concerne la politique gouvernementale en matière de sondages d'opinion. Le ministre à qui le secrétaire parlementaire était en train de parler se souviendra d'un échange que nous avons eu devant le comité de la justice au cours duquel j'ai mentionné la question des sondages d'opinion commandés par le Centre d'information sur l'unité canadienne. Et, pourtant, madame le Président, le Parlement ne sait toujours pas sur quoi portent ces sondages, ni même quel en est le nombre.

Je voudrais aussi attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question nº 2672, qui a été inscrite au *Feuilleton* le 23 juin 1981 et qui vise, elle aussi, le nombre et le genre de sondages d'opinion qui sont menés aux frais de la princesse. Le secrétaire parlementaire nous fera-t-il savoir pour quelle raison on ne renseigne pas le Parlement là-dessus? Est-ce parce qu'il n'a pas transmis les questions pour qu'on y réponde? Ou veut-on délibérément éviter de répondre aux questions parlementaires concernant les sondages d'opinion qui sont payés à même l'argent des impôts?

M. Smith: Non, madame le Président, ce n'est pas parce que je n'ai pas transmis les questions. Je fais suivre toutes les questions qui me sont posées. Le bureau qui coordonne les réponses à ces questions veille à ce que réponse soit donnée à toutes les questions qui lui sont transmises. Ce qui arrive, c'est que nous n'avons pas encore reçu les réponses des ministres intéressés, et je me ferai un plaisir de rappeler le député à leur bon souvenir.

• (1540)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M^lle^ Carney (p. 24689).

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre en est actuellement à l'étape des questions, réponses et commentaires au sujet de l'exposé du député de Joliette (M. La Salle). Je signale que, malgré l'absence du député, ceux qui le jugent bon peuvent faire certains commentaires. Sinon, le ministre du Travail (M. Caccia) a la parole.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le budget, mais je me dois avant tout de féliciter le ministre des Finances (M. Lalonde) d'avoir présenté un budget axé principalement sur la création d'emplois et la réduction du chômage.

De plus en plus, monsieur le Président, les Canadiens se demandent s'il nous faut nous réorganiser pour être en mesure d'affronter la concurrence dans les années 1980 et par la suite. Sans une amélioration de notre compétitivité, il faut redouter que le Canada ne devienne une puissance de troisième ordre et que notre niveau de vie n'accuse une baisse.

A cet égard, il incombe au gouvernement de donner le ton et de créer un climat propice à la collaboration entre les entreprises et les travailleurs qui soit acceptable pour les deux partis et conforme à l'intérêt national.

C'est en parti pourquoi le ministre des Finances et d'autres ministres du cabinet ont multiplié les consultations avant de déposer le budget. Je veux, monsieur le Président, parler surtout des entretiens que nous avons eus avec les travailleurs. Nous avons écouté attentivement les doléances des travailleurs et avons répondu à leurs propositions en retenant des mesures destinées à améliorer leur rôle. Voici quelques exemples.

Les travailleurs nous ont demandé de stimuler l'économie par nos programmes de dépenses, d'encourager la croissance économique, de prolonger la période de versement des prestations d'assurance-chômage et d'accroître les investissements publics. Le budget n'a pas et, compte tenu des contraintes financières, ne pouvait pas répondre à toutes les demandes des travailleurs ou d'autres groupes. Mais le programme de relance de 4.8 milliards de dollars, annoncé dans le budget, répond en grande partie à ces inquiétudes. Considérons la réponse du gouvernement.

Les syndicats proposaient des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour favoriser l'accès à la propriété. Ils voulaient que les particuliers aient le droit de retirer jusqu'à $2,000 de leur REEL sans payer d'impôt et recommandaient de généreuses réductions d'impôts pour les contribuables à revenus faibles et moyens.

Étant donné la baisse récente des taux d'intérêt, qui rend beaucoup moins urgente cette demande des syndicats, le gouvernement s'est concentré sur ses efforts de stimulation. Cinq programmes existants de logement ont été élargis. On a ajouté 120 millions de dollars au Programme canadien de rénovation de maisons, 40 millions au Programme d'aide à la remise en état des logements, 40 millions au logement des Indiens des réserves, 30 millions au Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. L'affectation de 1983 pour la construction de logements sociaux a été fixée à 25,000 unités. Le Régime enregistré d'épargne-logement a été amélioré de façon à permettre le retrait pour l'achat de mobilier, d'appareils électroménagers et de nouveaux logements. Jusqu'à la fin de 1984, les particuliers pourront déduire de leur revenu imposable, en une somme unique, jusqu'à $10,000 pour l'achat d'une nouvelle maison.

Les syndicats avaient recommandé une généreuse réduction des impôts. Les contribuables à revenus faibles et moyens bénéficieront de plusieurs abattements fiscaux. En plus des modifications au REEL, on a doublé la déduction pour les frais de garderie, qui passe de $1,000 à $2,000 par enfant et de $4,000 à $8,000 par famille. Les contribuables à faible revenu profitent également de déductions plus généreuses pour leurs dépenses afférentes à un emploi, puisqu'elles ont été portées de 3 p. 100 à 20 p. 100 du revenu de l'emploi, jusqu'à concurrence de $500 par employé.

Les syndicats avaient fait un certain nombre de recommandations pour stimuler la croissance économique, notamment l'expansion de la recherche et du développement et des mesures pour améliorer la productivité.

Le programme spécial de relance augmente les budgets de recherche et de développement et encourage l'application et l'utilisation de la haute technologie. Plus spécifiquement, on dépensera 290 millions de dollars en installations de recherche, 180 millions de dollars sont affectés à l'achat de matériel de haute technologie, 100 millions de dollars sont réservés aux nouvelles initiatives technologiques et, de plus, des encouragements fiscaux d'une valeur de 185 millions de dollars sont proposés dans le document intitulé «la politique fiscale en matière de R & D». Voici les réponses aux propositions des syndicats.

Les syndicats qui ont été consultés avant que le gouvernement ne présente son budget ont soutenu qu'il devait prendre des mesures pour alléger les effets de la récession. Ils ont demandé que le gouvernement décrète un moratoire sur les faillites, qu'il stabilise les taux d'intérêts hypothécaires, qu'il relève le revenu des retraités et qu'il poursuive son programme de partage du travail. Le gouvernement, en réponse à leurs instances, a décidé d'étendre l'application des subventions prévues dans le cadre du programme RELAIS et les dispositions de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage. Il dépensera en outre 2.4 milliards de dollars de plus pour de nouveaux projets d'immobilisations. Combinés aux mesures que le gouvernement a prises pour relancer le bâtiment, ces programmes devraient créer des emplois et alléger d'autant le chômage. Les nouvelles modalités fiscales prévues pour les pertes commerciales et les mesures prises pour rendre plus accessibles les crédits d'impôt à l'investissement et le crédit d'impôt remboursable au titre des investissements devraient aider énormément les agriculteurs et les petits entrepreneurs à surmonter leurs difficultés financières. Toutes ces mesures devraient permettre de créer davantage d'emplois.

Les 2.4 milliards de dollars qui ont été débloqués pour mettre sur pied les projets spéciaux de relance tiennent compte de bon nombre de mesures qui avaient été proposées par les syndicats. On a considéré, dans le cadre de ces nouveaux projets, que les transports figuraient parmi les six secteurs-clé de notre économie et qu'à ce titre, on pourrait englober dans ce secteur les actifs nécessaires pour exploiter nos ressources et pour accélérer les mesures déjà prises pour reboiser nos forêts. La Commission des projets spéciaux de relance, dont la création a été annoncée dans le budget, va s'efforcer d'obtenir la collaboration du patronat, des syndicats et des provinces pour pouvoir concrétiser ces projets.

A quoi bon, me dira-t-on, examiner les mesures proposées par les syndicats en regard de celles qui ont été incluses dans le budget? Pourquoi faire le compte des mesures qui ont été proposées et celles qui ont été acceptées? Pour la bonne raison qu'il faut que les syndicats sachent que leurs recommandations ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd, qu'il en a été tenu compte dans le budget. Le gouvernement s'est rendu à bon nombre des principales suggestions qu'ils ont faites. Pourquoi alors en parler? Parce que le gouvernement doit pouvoir compter sur une certaine dose de confiance de leur part à une époque où la méfiance et le cynisme sont monnaie courante. La confiance forme la trame du tissu social. C'est sur la confiance que reposent des relations durables. Une société qui en est dépourvue finit par s'écrouler. Mais quand la confiance existe entre les éléments qui la composent, elle peut surmonter les difficultés et s'assurer des lendemains qui chantent.

Dans le budget d'avril 1983, le gouvernement a donné suite aux propositions dont les syndicats l'avaient saisi. On retrouve les plus importantes partout dans le budget qui est axé sur la reprise économique. Les syndicats peuvent y trouver de nombreuses raisons de faire confiance au gouvernement. Nous espérons que ce sentiment de confiance mutuelle permettra à tous les intéressés de se mettre résolument à l'œuvre pour trouver ensemble des solutions à nos problèmes industriels.

L'enjeu est grand pour les travailleurs et leurs associations. A mesure que progressent les technologies nouvelles, les syndicats risquent de devenir le théâtre d'une lutte entre les travailleurs s'efforçant de conserver des emplois de moins en moins nombreux et les jeunes en quête d'un premier emploi.

Depuis quelque temps, les syndicats canadiens et américains ont commencé à s'adapter eux-mêmes à l'avenir que j'ai tenté de vous décrire. Le rapport du comité des travailleurs des communications d'Amérique constitue une proposition sereine, réaliste et remarquablement lucide quant à l'avenir; le syndicat envisage à la fois les transformations et les occasions qu'offre une industrie de moins en moins réglementée. S'adressant aux membres syndiqués, le comité leur demande ceci:

> Allons-nous nous laisser dépasser par des tranformations sociales et technologiques porteuses de discorde? Allons-nous lutter pour conserver des métiers désuets en concurrence avec des jeunes travailleurs beaucoup mieux préparés aux nouveaux besoins? Allons-nous simplement nous laisser balayer par la marée de l'informatique?

N'importe quelle association pourrait trouver des réponses toutes faites et rituelles à ces questions. Il ne sera pas facile d'envisager de profondes modifications dans les attitudes individuelles et collectives.

• (1550)

En dépit de toutes ces difficultés, je reste convaincu qu'il sera possible d'apporter ces changements dans les entreprises, dans les syndicats et les administrations publiques. Nous ne pouvons nous féliciter de l'état de nos relations de travail actuelles au Canada pas plus que nous ne pouvons faire fi de l'expérience passée qui est précieuse. Heureusement, nous ne sommes pas tenus de reprendre sans cesse les vieilles luttes. Car il faut se tourner vers l'avenir. Nous seuls sommes responsables de ce que sera cet avenir. Et nous avons élaboré un budget en tenant compte de toutes ces considérations. Ce budget offre des moyens d'améliorer et d'élargir la collaboration entre les travailleurs, les entreprises et tous les Canadiens.

C'est ainsi que le budget propose de créer un centre national sur la croissance de l'emploi, la technologie et la productivité. Cette proposition fait suite à l'une des principales recommandations du rapport de Travail Canada sur la microélectronique et l'emploi, rapport intitulé: «La microélectronique au service de la collectivité». Ce rapport a été rendu public en novembre dernier.

Quand nous parlons d'un centre national pour l'accroissement de la technologie, de la productivité et de l'emploi, nous entendons un établissement qui a besoin de la confiance des gens pour démarrer, qui pourrait favoriser la consultation et la collaboration, qui pourrait donner des conseils et une orientation pratiques à propos des innovations technologiques en matière de gestion, qui pourrait renseigner sur ces problèmes, le monde des affaires, les syndicats et les autres intéressés et qui pourrait multiplier le nombre des emplois et humaniser l'embauche.

Qui plus est, nous entendons un établissement qui pourrait par exemple aider employeurs et employés à élaborer et à appliquer de nouvelles méthodes de gestion coopérative sur le lieu de travail, qui pourrait recueillir et distribuer des données sur l'évolution technologique, l'accroissement de la productivité, les méthodes de gestion coopérative, les méthodes de formation et de perfectionnement, et qui pourrait dispenser des cours de formation aux travailleurs et aux gestionnaires dans les domaines qui intéressent le centre. Nous entendons un établissement dont les travailleurs pourraient profiter énormément.

La main-d'œuvre a un rôle prépondérant à jouer dans la préparation de l'avenir technologique de notre pays, rôle qu'elle joue déjà en participant à Hamilton aux travaux du Centre canadien de l'hygiène du travail et de la sécurité, et à Ottawa à ceux de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs, du Conseil consultatif des textiles, et de la Société pour l'expansion des exportations.

Nous savons que le centre national pour l'accroissement de la technologie, de la productivité et de l'emploi ne pourra démarrer qu'avec la collaboration de tous les intéressés qui établiront sa structure et son mandat. Voilà pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) et moi allons entreprendre des consultations pour déterminer la structure et la mission de ce centre.

Il faut que ces consultations réussissent. Par expérience, les travailleurs craignent souvent d'être exclus des prises de décision importantes et de devoir subir le contre-coup d'emplois disparus ou de métiers dûrement appris devenus désuets, et de tensions résultant de leur emploi. En tant que consommateurs,

les Canadiens vont profiter des changements, mais en tant que travailleurs, ils se voient plus souvent qu'autrement comme des victimes. Les innovations de la microélectronique sont réputées libérer les travailleurs non seulement du travail ingrat, mais bien carrément de leur travail. La surveillance électronique permet à l'employeur de détecter la moindre erreur dans le travail exécuté par ses employés et également de détecter la moindre baisse de productivité. Dans un système de procédure contradictoire, l'innovation peut devenir l'alliée d'une partie, et l'ennemie de l'autre. Il en résulte inévitablement une lutte que les travailleurs ne sauraient remporter et que le Canada ne saurait se permettre.

L'expérience nous a appris que les Canadiens songent à l'avenir et qu'ils s'adaptent très facilement; pourtant ils sont aussi humains, et ils conservent un profond sens de la justice. L'une de nos principales vertus c'est notre fidélité à la solidarité sociale ainsi que le refus d'accepter le principe du sauve qui peut ou encore celui également rebuttant de la lutte des classes. Le gouvernement estime qu'il faut répartir équitablement les fruits d'une productivité accrue, qui ne doit pas s'obtenir au détriment des travailleurs, mais grâce plutôt à la collaboration.

Étant donné leur développement, ni le patronat ni les syndicats au Canada n'ont acquis des structures ou des traditions qui facilitent la consultation. Tant dans les usines que dans les ateliers, il est vrai que l'unité de négociation assure aux travailleurs canadiens une démocratie industrielle fondamentale, élément dont l'absence est lourdement ressentie dans la structure européenne. Dans certaines entreprises, il existe autant d'organismes pour les employeurs que pour les travailleurs, ce qui a permis à nos groupes de travail sectoriels de servir de modèle préliminaire à la collaboration efficace du type que nous recherchons.

Nous proposons aujourd'hui de faire un pas de plus en avant pour nous assurer une bonne collaboration cette fois entre tous les secteurs. Voilà pourquoi nous avons proposé d'établir un Centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi. Si tous les partenaires qu'il nous est possible de réunir dans cette entreprise sont décidés à s'attaquer de front, mais avec une grande ouverture d'esprit, aux grandes difficultés qui nous accablent, nous serons alors en mesure d'assurer aux Canadiens un avenir plus prospère.

M. Keeper: Monsieur le Président, la question que je veux poser au ministre découle d'une observation qu'il vient de faire, et c'est que le gouvernement a favorisé les milieux ouvriers dans son budget. Le ministre sait pertinemment, à l'instar d'autres Canadiens, que dans le budget en fait on s'emploie plus à accorder des fonds qu'à prendre des mesures concrètes, c'est-à-dire que le gouvernement a plutôt cédé au secteur privé la marge de manœuvre financière dont il disposait dans l'espoir que ce dernier réussira à créer des emplois. Toutefois, nous sommes en pleine récession et le nombre d'emplois ne sera certainement pas accru de cette façon. Les travailleurs désiraient en fait que le gouvernement stimule immédiatement la consommation et qu'il crée directement des emplois par le biais de travaux publics. Comment le ministre peut-il affirmer que le gouvernement a accédé aux demandes des travailleurs dans le budget alors qu'il a, en fait, adopté un budget axé sur l'offre et non sur la stimulation directe de l'économie et la consommation?

M. Caccia: Monsieur le Président, peut-être ne puis-je pas reprocher au député de n'avoir pas écouté attentivement mon intervention, car j'ai dû faire vite en raison de la limite de temps. Il est très regrettable, toutefois, qu'il n'ait pas pris le temps de lire le budget. S'il l'avait fait, il n'aurait pas posé une question semblable.

Il devrait savoir que le budget prévoit l'affectation de 2.4 milliards de dollars à des projets spéciaux de relance. Peut-être n'en est-il pas conscient? Peut-être ne sait-il pas que des crédits de 120 millions sont alloués pour le programme canadien de rénovation des maisons? De plus, des crédits de 40 millions sont prévus pour le programme d'aide à la remise en état de logements, de 40 millions pour le logement dans les réserves indiennes et de 30 millions pour le programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété.

Les dispositions visent le Régime enregistré d'épargne-logement, celles qui sont en vigueur jusqu'à la fin de l'année et la nouvelle mesure en vigueur maintenant jusqu'à la fin de 1984, sont autant de moyens de stimuler l'économie. En conséquence, il est ahurissant que le député pose une question semblable, révélant ainsi à quel point il ignore le contenu du budget qu'il n'a évidemment pas pris la peine de lire, d'étudier et d'analyser. S'il l'avait fait, il n'aurait pas posé cette question.

M. Keeper: Monsieur le Président, je rappelle au ministre que le budget augmente l'impôt sur le revenu, tirant par conséquent de l'argent des poches des Canadiens.

M. Fisher: Quand?

M. Keeper: Il freine donc la croissance économique au lieu de la stimuler et distribue l'argent récupéré aux entreprises privées. La croissance économique est freinée et non stimulée. Le ministre aurait lui-même intérêt à examiner le budget.

• (1600)

M. Caccia: Monsieur le Président, de toute évidence, le député ne veut pas savoir ce qui se trouve réellement dans le budget. Il voudrait faire partager aux autres l'idée qu'il s'en fait, qui est très éloignée de la réalité.

Comme je le lui ai expliqué, le budget renferme un certain nombre de mesures visant à stimuler l'économie, comme celles qui modifient l'impôt sur le revenu des particuliers en ce qui a trait aux frais de garderie et aux dépenses relatives à l'emploi. Le député n'est peut-être pas d'accord avec la répartition de ces stimulants entre divers secteurs. Le député ne semble pas disposé à admettre que 4.8 milliards de dollars seront consacrés à la création d'emplois. Voilà le problème du député.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre prétend que les députés de notre parti n'ont pas lu le budget et refusent d'admettre qu'il stimulera l'économie. C'est un fait que presque tous les commentateurs qui ont analysé le budget, qu'il s'agisse d'économistes travaillant pour des organismes de recherche, de chroniqueurs financiers ou de quiconque, ont déclaré qu'il ne s'agit pas réellement d'un budget qui stimulera l'économie, mais bien d'un budget immobiliste.

Au cours des dernières années, les effectifs de notre industrie manufacturière ont constamment décliné. Certains secteurs industriels ont presque complètement disparu et beaucoup d'autres s'affaiblissent continuellement.

Des avertissements ont été lancés à maintes reprises par les représentants des syndicats en cause et par beaucoup d'autres

intéressés. On prétend avoir tenté de s'attaquer à ces problèmes qui s'aggravent constamment par le biais de ce que l'on a appelé les comités sectoriels, qui réunissent des représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement. Dans une grande mesure, et les représentants syndicaux sont certainement de cet avis, les recommandations de ces comités sectoriels sont pratiquement tombées dans l'oreille d'un sourd.

Étant donné que les services du ministre sont censés se préoccuper des besoins et des intérêts des travailleurs du Canada, que fera le ministre pour aider le pays à faire face à la nécessité de moderniser nos industries manufacturières traditionnelles, pour les faire entrer de plain pied dans l'ère des années 80 et pour fournir du travail aux millions de travailleurs qui ont toujours œuvré dans le secteur manufacturier et qui sont maintenant menacés d'être congédiés d'ici quelques années?

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. S'il avait été là ce matin, il aurait entendu la réponse du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) à sa question. Le ministre a expliqué dans les grandes lignes non seulement ce que Main-d'œuvre Canada ferait mais ce que tout le gouvernement doit accomplir pour faire place aux industries de pointe tout en modernisant les industries actuelles.

Le député prétend que l'on n'a pas tenu compte du rapport des groupes d'étude sectoriels. Je lui signale qu'en ce qui concerne la chaussure, le textile, le vêtement et la tannerie, certaines recommandations ont été adoptées et mises en œuvre par le biais du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre qui est entré en vigueur en 1981. Son objectif est de faire précisément ce que le député préconise: offrir une transition et une retraite anticipée aux travailleurs de ces quatre secteurs qui sont âgés de 54 ans au moins. A la suite de cette expérience, nous pourrons peut-être tirer les conclusions qui s'imposent pour établir un programme à long terme susceptible d'être mis en œuvre dans d'autres secteurs également.

Pour en revenir à la question du député, je trouve amusant que les députés néo-démocrates soient bouleversés d'entendre une interprétation du budget qui tient compte essentiellement des recommandations des travailleurs, ce qui ne leur plaît pas de toute évidence. Ils craignent manifestement quelque chose et la possibilité que non seulement nous entamions le dialogue avec les travailleurs mais que nous voulions instaurer également une forme de coopération constructive ne leur sourit guère. Je le sens et je comprends que les députés néo-démocrates soient aussi chatouilleux et qu'ils jugent bon de poser des questions à ce sujet, c'est-à-dire sur l'interprétation du budget.

M. Fisher: Monsieur le Président, je tiens tout simplement à faire une réflexion qui vient se greffer à ce que le ministre a si bien dit. Je tiens à rappeler aux députés néo-démorates qui ont décidé de déformer un sujet important, que les nouvelles mesures fiscales entreront en vigueur en 1984, alors que d'après toutes les prévisions, la reprise battra son plein et que l'économie pourra se le permettre.

Je rappelle aux députés les propos que le ministre a tenus en présentant son budget; ils sont consignés à la page 24670 du hansard. Ils feraient bien de lire le budget une première fois pour comprendre que nous stimulons l'économie maintenant et que nous percevrons des impôts plus tard.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à propos de l'exposé budgétaire présenté à la Chambre par le ministre des Finances (M. Lalonde) le 19 avril. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui d'essayer de déterminer si le ministre des Finances a eu tort ou raison de présenter son budget comme il l'a fait. Par ailleurs, après ce que m'ont dit mes électeurs à la suite des deux présentations du budget, une à la télévision le lundi, et l'autre à la Chambre le mardi, j'ai été forcé de constater que les citoyens ordinaires sont convaincus que le ministre a violé le serment qu'il a fait de garder le secret en permettant que les caméras de télévision photographient l'exposé budgétaire présenté à la Chambre. Malheureusement, c'est un autre exemple de l'attitude méprisante du gouvernement actuel envers la Chambre des communes.

Les partisans du gouvernement auront beaucoup de mal à prouver le contraire. Ce sont eux qui devront répondre des 200 millions de dollars qui vont s'ajouter à notre dette à cause de la fuite budgétaire.

Le budget est rempli de clichés, de promesses et de phrases ronflantes. On dit, cependant, sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse que les actes sont plus éloquents que les paroles. Ce sera bien intéressant de voir au cours des mois à venir si le budget n'est que de la poudre aux yeux ou s'il s'appuie sur quelque chose de concret. Cela reste à voir.

Puisque tous les Canadiens paieront leur part des 4.65 milliards de dollars que coûtera ce que le ministre appelle son programme spécial de relance, j'ai bien hâte de voir si ce programme apportera quelque chose aux Canadiens qui ont le plus besoin d'aide dans certaines régions du Canada ou s'il sera simplement une autre sorte d'assiette au beurre dans les circonscriptions représentées par les partisans du gouvernement. Malheureusement, c'est ce qui est arrivé dans le passé.

S'ils quittaient leur tour d'ivoire à Ottawa, les ministériels constateraient avec étonnement que les priorités du gouvernement en matière de dépense offusquent et répugnent les Canadiens moyens. Il y a une chose dont tous les Canadiens peuvent être sûrs, et c'est de combien le montant de la dette nationale va augmenter à cause de ce budget. Le plan financier est une prévision quadriennale des recettes et des dépenses d'Ottawa qui montre que le gouvernement fédéral va s'endetter de plus en plus. Ce plan prévoit un déficit de 31.3 milliards de dollars en 1983-1984, de 28.7 milliards en 1984-1985, de 26.6 milliards en 1985-1986 et de 25.6 milliards en 1986-1987. Le déficit prévu s'élève au total à 112 milliards de dollars en quatre ans, ce qui portera la dette accumulée nette d'Ottawa à 232 milliards de dollars, soit une augmentation de 1000 p. 100 par rapport aux 22.6 milliards que représentait la dette fédérale en 1969, peu après l'arrivée au pouvoir du premier ministre (M. Trudeau) et de son gouvernement. Telles sont les prévisions, mais, malheureusement, les résultats ne sont jamais conformes aux promesses et le déficit réel est toujours supérieur aux prévisions.

• (1610)

«Le déficit fédéral mis en perspective» est un rapport de 81 pages qui est censé expliquer et justifier notre énorme dette et notre déficit croissant. Il fait plutôt ressortir l'incurie flagrante qui caractérise la politique financière du gouvernement fédéral depuis 1974. Vous pourriez vous demander ce qui s'est passé, monsieur le Président. La mesure fiscale discrétionnaire cruciale, apparemment, a été l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette mesure, extrêmement populaire, a apporté bien des voix au gouvernement en 1974 mais, de ce fait, le déficit budgétaire annuel du gouvernement fédéral a commencé à s'accumuler. En 1979, notre dette totale avait doublé, atteignant 44 milliards de dollars. De 1974 jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a jamais essayé d'avoir un budget des dépenses proportionné aux recettes. Le résultat, c'est le budget de l'actuel ministre des Finances qui prévoit une augmentation massive des impôts au cours des quatre prochaines années. Au total, les nouvelles mesures fiscales proposées rapporteront plus de 6 milliards de dollars, en impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, d'ici la fin de 1987. Dans les autres domaines fiscaux, la taxe de vente fédérale, qui augmentera l'année prochaine, retirera 2.2 milliards de plus de notre économie, tandis que le maintien de la redevance spéciale de participation canadienne sur l'essence, pour payer l'acquisition de Petrofina et de BP ainsi que d'autres mesures socialisantes prévues par le gouvernement, représentera une ponction de 3.3 milliards.

Voilà le bilan. Ce que le gouvernement a fait dans ce budget, c'est ce que font les libéraux d'une manière tout à fait irresponsable depuis pratiquement une décennie, à savoir dépenser maintenant et rejeter toute la charge sur nos enfants et nos petits enfants, un fardeau que nous n'avons pas le courage de porter. Cette attitude sème la crainte et l'incertitude chez les jeunes aussi bien que chez les vieux.

C'est pourquoi les électeurs ont déjà décidé de changer de gouvernement aux prochaines élections, comme le prouvent les récents sondages Gallup. L'inquiétude des électeurs se comprend sans peine. Regardons-y de plus près. Ce gouvernement est composé de 37 ministres et 27 secrétaires parlementaires, le plus grand nombre de conseillers qu'un premier ministre ait jamais eus dans l'histoire du Canada. Pour aider ce gouvernement, les Canadiens paient le plus grand nombre de sous-ministres et la plus imposante bureaucratie depuis que le Canada existe. Pourtant, malgré tous ses conseillers, le très honorable député de Mount Royal a jugé bon de constituer un troisième niveau de gouvernement, la Commission Donald Macdonald, composée de 12 membres, presqu'un tiers de cet énorme cabinet, aidée d'un nombre inconnu d'employés. A cette commission dont les travaux dureront trois ans, le premier ministre a simplement dit: «S'il vous plaît, M. Macdonald, dites aux libéraux quoi faire. Dites-nous où aller».

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je dirai à ce gouvernement que les Canadiens ne demanderaient pas mieux que de lui dire où aller, mais ils devraient utiliser le langage du très honorable député de Mount Royal, qui est parfois choquant.

Ce troisième niveau de gouvernement a déjà dépensé un million de dollars pour M. Macdonald et ses onze commissaires. Et ce ne sont pas de vulgaires apprentis: au tarif quotidien de $925, la note que le contribuable devra régler grossit à vue d'œil, sans parler du personnel de soutien de la Commission qui lui non plus ne travaille pas pour rien.

Le «Gros Mac» se promène d'un bout à l'autre du pays, ce qui explique en partie l'écrasant déficit que doivent assumer les Canadiens. Voilà le genre de politique qui engendre une crise au Canada, une crise de confiance dans le gouvernement et dans sa façon d'exploiter le système.

La confiance, c'est intangible, mais, sans elle, personne n'oserait monter dans une automobile, un wagon de chemin de fer ou un avion. On doit être convaincu que les chances d'arriver à destination sans danger sont bonnes, sans quoi le départ n'aurait même pas lieu. Le gouvernement actuel a perdu la confiance des Canadiens et je doute fort que les ministériels de l'autre côté soient capables de la regagner.

Il y a certaines déclarations contradictoires dans le budget qui prêtent à confusion, surtout pour ceux qui suivent de près la scène politique à Ottawa. Voici ce qu'on dit notamment à la page 3 du budget, sous la rubrique «Programme spécial de relance»:

> Le programme soutient également les investissements privés et publics, mais toutes les initiatives visent finalement à améliorer la situation financière, les perspectives de croissance et la capacité de création d'emplois du secteur privé.

C'est comme dans Alice au pays des merveilles lorsque l'héroïne parle au chapelier fou. Si les capitalistes se montrent alertes, ils pourront peut-être s'adjuger une partie de ces 4.6 milliards de dollars avant que le secteur public ne mette la main dessus, mais ils devront faire vite. Jusqu'ici, on n'a pas tenu compte de l'industrie dont les réserves en liquidités ont été mises à rude épreuve par des taxes exagérées, une inflation ruineuse et des taux d'intérêt très élevés. Or, pendant qu'elle se débattait pour résoudre ses problèmes, et que les Canadiens n'ont jamais connu tant de faillites, calculées sur une base mensuelle, que faisait le gouvernement qui adoptait des décrets du conseil en série au lieu de s'adresser au Parlement, c'est-à-dire à la Chambre où nous avons voix au chapitre? Que faisait le gouvernement? Le gouvernement, à coup de décrets du conseil, a permis au sénateur Jack Austin de se tailler un immense empire commercial sous le couvert de la Société canadienne pour le développement des investissements. Jusqu'ici le gouvernement s'est contenté de parer au plus pressé au lieu d'aider les entreprises à prospérer. Quels sont donc les principes dont il s'inspire pour assurer l'essor de nos entreprises? J'ai lu le budget de la première à la dernière page pour tâcher de le savoir. Le moins que l'on puisse dire, à mon avis, c'est qu'il est très ambigu sur ce point.

Les pêches traversent une période difficile dans les provinces de l'Atlantique et malgré le million de dollars que la Commission royale Kirby a dépensé pour examiner cette question, le ministre des Finances ne semble guère troublé par nos problèmes car il en parle à peine dans son exposé budgétaire.

M. Kirby a signalé les questions fondamentales, voire la matière première, si je puis m'exprimer ainsi, qui nécessitent des changements, notamment la réorganisation de la flotte, l'amélioration de la qualité, les structures de la commercialisation et les technologies de pointe. On peut et on doit surmonter les problèmes qui feraient obstacle à la reconstruction de cette industrie à croissance dynamique fondée sur une ressource renouvelable classique. Toutefois, le gouvernement ne doit pas se contenter de belles paroles, il doit agir immédiatement. Depuis trop longtemps ce secteur est privé de l'aide la plus rudimentaire dont il a besoin pour devenir rentable. Je veux

parler ici de la reconstruction des brise-lames et des quais, le dragage des ports et des cales de halage qu'utilisent les pêcheurs. Dans ma circonscription seulement, les ports de Lunenburg, Bridgewater, Liverpool, Lockeport, Sherburne, Sandy Point, Ingomar et Clark's Harbour, pour n'en nommer que quelques-uns, ont tous besoin d'une des installations que je viens d'énumérer. Depuis 1980, Liverpool réclame de nouveaux et importants travaux de dragage en vue d'accueillir les plus gros navires qu'utilisent les compagnies Mersey Seafoods Limited, Steel and Engine Products Ltd et Mersey Paper Company Limited, filiale de Bowater. Jusqu'ici leurs plaidoyers ont été vains.

Le gouvernement a annoncé dans le budget qu'une somme de 2.2 milliards allait être affectée à des projets spéciaux de relance. A cause de la fuite, cette somme a été portée à 2.4 milliards, de sorte que nous ne sommes même pas certains des chiffres qui nous ont été communiqués à la Chambre. Le gouvernement affecte 2.4 milliards de dollars à des projets spéciaux de relance, choisis et conçus pour mettre en place, développer ou améliorer des installations publiques qui soutiendront directement l'expansion du secteur privé et l'amélioration constante de notre performance économique. Le ministre lui-même a déclaré: «Il n'y aura ni délais, ni cafouillages. Tous les projets seront mis sur une «voie express» pour qu'ils démarrent à temps, progressent conformément aux plans et soient achevés le plus vite possible.» C'est un objectif tout à fait louable mais, à mon avis, ce ne sont que des propos ronflants. A titre de députés, nous devons accepter la déclaration du ministre. Nous devons le croire sur parole et espérer qu'il tiendra promesse.

• (1620)

J'ai donc l'intention cet après-midi de donner quelques exemples des nombreuses demandes que j'ai reçues de mes électeurs. Ces demandes correspondent tout à fait aux critères énoncés par le ministre. Par exemple, les citoyens de Liverpool voudraient rencontrer le ministre des Transports (M. Pepin) et le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) le plus tôt possible pour leur remettre la documentation démontrant l'urgence de draguer la baie et le port de Liverpool ainsi que de réparer et de prolonger le brise-lames situé à Brooklyn, Herring Cove, dans la baie de Liverpool.

Dans leur mémoire du 21 avril, qui a d'ailleurs été présenté aux deux ministres, les représentants de Bowater Mersey Paper Company, de Steel and Engine Products Ltd. et de Mersey Seafoods Ltd. déclarent que les travaux de dragage sont nécessaires si l'on veut favoriser l'expansion de la ville de Liverpool et permettre aux trois principales industries du port de survivre. Ces industries exercent une grande influence stabilisatrice sur l'économie du comté de Queens.

Je voudrais expliquer à la Chambre comment l'absence de dragage, de brise-lames et de quais nuit à la ville, à ses industries et à ses habitants. Steel and Engine Products Ltd. a amélioré et agrandi ses installations de radoub au point qu'elle est maintenant en mesure de radouber de très gros navires. Elle ne peut cependant pas le faire, car si ses soumissions sont acceptées, les capitaines de ces navires, qu'il s'agisse de navires commerciaux ou de navires du gouvernement du Canada, refusent de mouiller dans le port de Liverpool à cause de l'envasement.

Certains des navires de Mersey Seafoods Ltd. peuvent accoster à ses quais uniquement à marée haute, c'est-à-dire environ trois ou quatre heures sur vingt-quatre, et uniquement si le temps est favorable et si la marée est assez haute pour que les navires puissent franchir la barre. Si les navires ne peuvent mouiller dans le port, il n'y a pas de travail à terre ni d'emplois pour les habitants de la région.

Bowater Mersey Paper doit accepter des navires plus gros pour obtenir plus de débouchés à l'étranger. A cause de l'expansion de l'industrie américaine du papier journal, Bowater doit chercher des débouchés à l'étranger et, pour exporter ses produits, elle a besoin de navires encore plus gros qui ont un plus grand tirant d'eau, de sorte qu'il faut de meilleurs brise-lames pour protéger ces navires.

Les possibilités d'emploi dans ces trois industries sont maintenant menacées par l'inaction du gouvernement. Pourtant, le gouvernement ne peut pas prétendre n'avoir pas été mis au courant de la situation. J'ai dans mon bureau un tas de listes d'exposés et de mémoires présentés au gouvernement depuis 1980.

Le quai gouvernemental dans ma ville de Lunenburg aurait grand besoin d'être réparé et prolongé et le port aurait besoin d'être dragué pour continuer à recevoir les gros navires de la flottille hauturière. A l'heure actuelle, le quai est instable et a besoin d'entretoisement latéral. Il faudrait de toute urgence remédier à la situation, car les restrictions qu'elle impose à l'utilisation du quai nuisent à la réparation et à l'entretien de la flottille néo-écossaise de la National Sea Products. Ce serait sans doute possible de renforcer le quai actuel et, si on le prolongeait de 15 mètres, toute la structure serait plus rigide et plus commode pour les pêcheurs. En outre, l'administrateur de ce port a dessiné le plan d'un quai secondaire allant de Battery Point vers Rouse Brook, l'endroit où les premiers colons ont débarqué en 1753. S'il est construit, ce quai permettrait à 15 ou 20 gros bateaux de mouiller dans le port. Cela faciliterait l'exploitation des ressources gazières et pétrolières au large de la côte de Nouvelle-Écosse.

Un peu plus au sud, nous constatons que le port de Shelburne aurait également besoin de quais supplémentaires et d'un bon dragage, car c'est également un de nos plus beaux ports, mais il est sous-utilisé à l'heure actuelle à cause de sa faible profondeur et de l'inaction du gouvernement.

Le maire de Lockeport m'a également fait valoir au nom de la municipalité qu'un dragage s'impose en face de la nouvelle usine de la National Sea Products. On a prévu de draguer une partie de ce secteur, mais quand l'étude a été faite, on a complètement oublié la conserverie de poissons à côté de l'usine de la National Sea Products qui appartient à Pierce Fisheries Ltd. et où il faudrait également draguer.

Pour conclure, il y a bien d'autres petits ports où il faudrait faire des travaux de réfection. Je me ferais un plaisir de suggérer au gouvernement des projets qui créeront immédiatement des emplois, stabiliseront les industries existantes et amélioreront l'infrastructure de la Nouvelle-Écosse. J'en ai mentionné quelques-uns simplement pour montrer qu'il est inutile de prêter 2.4 milliards, comme le budget le prévoit pour le Fonds de relance des exportations. De nombreuses régions du Canada ont besoin d'aide. J'en ai mentionné quelques-unes. J'espère que le gouvernement examinera sérieusement mes propositions

et qu'il modifiera ses priorités, afin que les projets entrepris soient vraiment dans l'intérêt des citoyens, car ce sont eux qui paieront la note. Comme on doit dépenser des milliards de dollars d'ici l'année prochaine, j'exhorte le gouvernement à réviser ses priorités afin d'édifier un Canada meilleur.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, réponses, observations, débat.

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le budget. Depuis que le ministre des Finances (M. Lalonde) nous l'a présenté à la Chambre le 19 avril, les Canadiens estiment que ce budget stimulera l'économie. Il leur a redonné espoir, car c'est un budget orienté vers le peuple. C'est un budget pour les citoyens du Canada. Il est positif et objectif et il répond aux besoins de l'heure.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Il s'agit d'un budget raisonnable qui prévoit de l'argent pour stimuler l'économie et créer des emplois sans trop alourdir le déficit.

Ces derniers jours, les députés de l'opposition ont déclaré, d'une part, qu'il ne fallait pas accroître le déficit et, d'autre part, que nous n'avions pas prévu assez d'argent pour stimuler l'économie. Ce sont des propos contradictoires. Ils ne peuvent gagner sur tous les tableaux. J'estime que le ministre des Finances a su trouver le juste milieu.

Les citoyens doivent être très satisfaits de voir que le taux d'inflation est à son niveau le plus bas depuis trois ans. De même, les taux d'intérêt que nous devons payer sur l'argent que nous empruntons pour réaliser des projets domiciliaires ou pour acheter ce dont nous avons besoin, sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis trois ans.

Certains disent qu'il y a à cela plusieurs raisons. Il y a par exemple le programme d'austérité du gouvernement fédéral qui donne les résultats attendus. Les Canadiens remarquent que le secteur public et les gens qui comptent sur les programmes du gouvernement sont assurés cette année d'une hausse de 6 p. 100, et l'année prochaine d'une hausse de 5 p. 100. C'est plus que ce que nous pouvons dire du secteur privé. Au sein du secteur privé, les gens qui exercent des professions libérales et qui sont soit à leur compte soit à l'emploi d'entreprises de fabrication touchent des salaires qui sont bloqués. Certains ont même dû accepter des diminutions de salaires. D'autres ont dû accepter le travail partagé. Les gens qui travaillent quatre jours par semaine et qui touchent des prestations dans le cadre de ce programme doivent en remercier le gouvernement qui a mis ce programme en œuvre et qui leur vient en aide dans ces moments difficiles.

• (1630)

Un budget est à peine déposé que l'opposition s'empresse de le critiquer et de le dénigrer. Mais comme l'opposition trouvait peu de chose à redire au sujet du dernier budget, elle s'est permis de critiquer le procédé suivi. C'est ainsi que lundi dernier, le député de Bow River (M. Taylor), je vous renvoie à la page 24835 du hansard, a dit ceci:

> Je suis, bien sûr, en faveur des mesures budgétaires qui encouragent les Canadiens à travailler et qui sont susceptibles de nous sortir du gâchis actuel, mais certaines mesures budgétaires qu'on nous propose sont mauvaises.

Je répète que le rôle de l'opposition est de critiquer le budget. Étant du parti ministériel, je vois beaucoup de bonnes choses dans ce document. Un budget fédéral est un phénomène naturel. Il laisse indifférentes certaines personnes. Il y a ceux qui pensent qu'il est bon et ceux qui disent qu'il est mauvais. La raison est qu'en considérant le budget, ils ont ceci à l'esprit: «Que fera-t-il pour moi? Est-ce que je vais en bénéficier?»

Le dernier budget tient compte des besoins des personnes âgées, des travailleurs, de leur famille, des jeunes, des syndiqués, des petites entreprises et offre des stimulations à l'investissement. En somme, il faut l'examiner en se demandant: comment notre pays va-t-il en profiter?

Un vieux monsieur de ma circonscription me disait qu'il était déçu du budget. Il touche une augmentation de 6 p. 100, mais il est contre les taxes perçues sur deux choses qu'il aime: la boisson et le tabac. C'est une critique bien peu sérieuse d'un budget qui oriente notre pays vers la reprise.

Le ministre des Finances a dit dans son exposé budgétaire que son premier objectif était d'assurer une reprise soutenue et que son souci primordial était de trouver des emplois à ceux qui veulent travailler. Voilà pourquoi le ministre a décidé de débloquer 710 millions sur deux ans pour des programmes de création directe d'emplois.

Nous savons tous que les progrès techniques rendent certains métiers désuets. Un article paru dans le numéro du lundi 25 avril du *Free Press* de Winnipeg disait ceci:

> Les robots vont modifier radicalement le rôle des ouvriers d'usine . . .

On précise que des modifications de structure vont faire disparaître certains emplois pour de bon. Nous devons envisager cette réalité. Au temps de ma jeunesse, Saint-Boniface comptait trois forgerons. Tous trois ont disparu en l'espace de 20 ans. De nos jours, à cause des nouvelles techniques, des métiers disparaissent en quelques mois. On ne peut créer des emplois inutiles. Ceux qui occupent ou ont déjà occupé un emploi saisonnier savent que la saison terminée, ces emplois n'existent plus. J'ai 33 ans d'expérience dans le bâtiment. Ayant été entrepreneur, quand j'avais terminé un contrat et que je n'avais pas réussi à en obtenir un autre, ce n'était pas facile mais je devais congédier mes ouvriers. Je ne pouvais créer de l'emploi à partir de rien. C'est la demande qui fait les emplois. Et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé d'agir sur deux fronts. D'abord, lancer des projets qui créeront de l'emploi immédiatement. Ensuite, développer nos ressources humaines. Je félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) d'avoir anticipé nos besoins futurs. Nous avons ajouté 155 millions pour développer nos ressources humaines, ce qui porte notre effort à 1.2 milliard. Nous allons offrir des programmes de formation et de recyclage pour ceux dont le métier n'est plus en demande. Prenons le cas du logement, un besoin fondamental de l'être humain. C'est aussi un droit fondamental. Je suis heureux de signaler que le logement recevra un montant additionnel de 355 millions. Les mises en chantier vont bon train et continueront de progresser car dans le cadre du programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, chaque nouveau logement fera l'objet d'une subvention de $3,000, nous ajoutons 30 millions d'argent neuf ce qui, nous l'espérons, pourra prolonger le programme jusqu'à la fin de mai. Si les fonds sont épuisés avant la fin de mai, ce sera la fin du programme; autrement, le programme prendrait fin de toute façon le 31 mai.

Nous avons ajouté 120 millions de dollars au Programme de rénovation des maisons canadiennes, programme qui offre $3,000 de prêts-subventions. Nous avons ajouté également 40 millions au Programme d'aide à la remise en état des logements. Pour stimuler l'économie, nous avons donné plus d'ampleur au Régime enregistré d'épargne-logement, de sorte que l'argent peut maintenant servir à acheter soit une nouvelle maison, soit de l'ameublement, soit des appareils ménagers. Voilà qui devrait encourager les consommateurs à créer une demande que les fabricants devront satisfaire.

J'aimerais insister sur la construction. J'ai toujours été favorable aux investissements dans des projets d'équipement utiles qui conservent leur valeur. En 1935, aux États-Unis, il y avait la WPA qui s'occupait des travaux publics. Lors d'une visite à Los Angeles, j'ai remarqué des passes-déservoirs en béton qui descendaient des montagnes. Je me suis demandé à quoi ils pouvaient bien servir. Construits en 1935, ils servaient à détourner les eaux qui déferlaient en torrents des montagnes à la fonte des neiges et qui autrement auraient inondé le centre-ville de Los Angeles. Ils sont toujours là, presque 50 ans plus tard, et ils continuent de protéger la ville de Los Angeles. Voilà le genre de projets d'équipement que nous approuvons.

Durant l'après-guerre, il a fallu beaucoup reconstruire l'Europe. Les énormes auto-routes à six voies, comme les autoroutes EU-4 et EU-6 conservent leur utilité. Construites entre 1946 et 1950, et par la suite, elles continuent de servir la population après plus de 30 ans.

Dans ma province du Manitoba, la ville de Winnipeg fait face chaque année à des inondations. Le gouvernement fédéral a dépensé 81 millions de dollars pour construire un mur pour préserver la ville de l'inondation. C'est de la prévoyance. Ce mur continuera de jouer son rôle pendant très longtemps. Voilà pourquoi je suis en faveur des projets de relance qui figurent dans le budget.

Nous allons avoir besoin de services de transport. Nous savons par nos extrapolations que nous allons en avoir besoin. C'est inévitable. Si seulement nous pouvions les mettre au plus tôt à la disposition des Canadiens, ce serait encore mieux.

J'ai dit tout à l'heure que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration réclamait des établissements de recherche et d'enseignement. Vendredi dernier, on a annoncé à Winnipeg que le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain allaient collaborer à la construction d'un collège technique dans la circonscription de Winnipeg-Sud au coût de 5.7 millions prélevés sur un budget de 8 millions prévu par le gouvernement fédéral pour cette école. Je préconise la construction de projets de taille réduite. Si je parle de projets de taille réduite, c'est parce que je préfère, à un énorme projet comme l'Expo, dont la réalisation a duré trois ans et qui a permis d'embaucher quantité de travailleurs, mais qui est géographiquement restreint, plusieurs petits projets qui font appel à un plus grand nombre d'ingénieurs, d'architectes, de concepteurs, d'entrepreneurs et qui permettent de répartir à plusieurs endroits les investissements du gouvernement fédéral.

• (1640)

Les retombées économiques et les avantages du budget sont trop nombreux pour être tous cités ici. Le montant de la déduction pour frais de garde d'enfants a été doublé, ce qui permet maintenant à une famille de déduire jusqu'à $8,000 à ce titre. Le crédit d'impôt-enfants a lui aussi été majoré. Des changements ont par ailleurs été apportés à la déduction pour frais relatifs à un emploi dont vont profiter les gens qui gagnent moins de $26,000 par an.

Les initiatives gouvernementales annoncées dans l'exposé budgétaire du 19 avril contribueront beaucoup à inspirer confiance en notre économie. Ce matin, nous avons appris à la radio et à la télévision que d'après la Banque royale du Canada et d'après des experts-conseils en investissements renommés, le Canada est sur la voie de la reprise, nous sommes sur la bonne voie et nous faisons le nécessaire pour que la reprise soit aussi rapide que possible. Ce budget donnera confiance aux investisseurs, aux propriétaires d'entreprises, petites et grandes. Il rendra confiance aux consommateurs et encouragera les Canadiens à remettre en circulation une partie de leurs économies pour remettre en branle les rouages de l'industrie. Nous sommes sur la voie de la reprise et nous sommes sur la bonne voie. Si nous sommes en mesure de voir la lumière au fond du tunnel, c'est grâce au ministre des Finances et au gouvernement libéral.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire certaines observations au sujet du budget conservateur présenté par les libéraux. Je ne traiterai pas de chacune des dispositions budgétaires. Les ministériels ont déjà traité de façon suffisamment approfondie de certains articles mineurs, dans l'espoir de détourner notre attention. Ils ont insisté sur certaines concessions insignifiantes octroyées aux Canadiens et aux travailleurs ordinaires. Je ne m'attarderai pas sur le fait que les libéraux semblent avoir décidé d'acheter, avec notre argent, un nouveau mandat au pouvoir en proposant un budget qui ne pourra entrer en vigueur qu'après la date la plus éloignée possible pour les prochaines élections.

Monsieur le Président, je voudrais faire valoir que ce budget n'est pas un budget de la reprise, comme on l'a qualifié, et encore moins un budget de la création d'emplois, comme on l'a laissé entendre. C'est un budget par lequel on s'engage à dépenser 4.8 milliards de dollars d'ici quatre ans pour assurer la relance, mais en vertu duquel on percevra des impôts supplémentaires d'au moins 6 milliards de dollars pour amortir ces dépenses. En même temps, on n'y discerne aucun effort sérieux en vue de rétablir le plein emploi au Canada.

Le budget ne tient pas vraiment compte de la véritable cause du taux de chômage record que nous connaissons actuellement. Le taux de chômage atteint un niveau record pour tous ceux qui ont moins de 43 ans. La raison, à mon avis, pour laquelle le Canada souffre périodiquement du chômage, c'est que, premièrement, notre système économique actuel a tendance à connaître des fluctuations périodiques. Il est caractérisé par un cycle régulier, une alternance d'essor et de marasme. Deuxièmement, le chômage sévit particulièrement maintenant au Canada parce qu'il s'est produit un fait nouveau, un fait que tous les membres du cabinet, du premier ministre jusqu'au bas de l'échelle, ont reconnu publiquement, à savoir que le chômage est devenu une réalité permanente.

Je me rappelle que lorsque j'ai quitté l'armée à la fin de la guerre, on nous disait que nous aurions le plein emploi. Naturellement, il y a toujours un certain roulement des emplois et des travailleurs, de sorte que l'on a institué un nouveau régime appelé assurance-chômage afin de fournir un revenu temporaire aux travailleurs pendant un certain temps, entre deux emplois. C'était une brillante idée, et tout a bien marché pendant plusieurs années. On nous dit maintenant que ce système est dépassé. Le gouvernement actuel a mis au rancart ce système qui fixe à 3 p. 100 de la main-d'œuvre active la proportion des travailleurs qui sont normalement en chômage au moment où ils changent d'emploi. Le gouvernement nous dit que le chômage irréductible sera au moins de 7 ou 8 p. 100, et probablement de 10 p. 100. Il ne s'agit pas de travailleurs qui changent d'emplois mais de ceux qui n'ont pas d'emploi. C'est le minimum que le gouvernement nous a offert.

Si nous sommes aux prises avec ce problème, c'est qu'en raison de la politique fiscale du gouvernement, le pouvoir d'achat de la vaste majorité des Canadiens a été réduit à un niveau inférieur à celui qui est nécessaire pour assurer une saine économie. Le gouvernement est parvenu à réduire le pouvoir d'achat des Canadiens en inversant ses priorités, tantôt en s'en prenant aux revenus des sociétés, et tantôt à ceux des particuliers. En 1950, 50.7 p. 100 des recettes du gouvernement provenanent des particuliers, et 49.2 p. 100 des sociétés. Ces pourcentages représentent la répartition des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et bien que ces deux sources ne soient pas les seules, ce sont les plus importantes. En tout, l'impôt sur le revenu des particuliers fournissait au gouvernement 50.7 p. 100 de ses recettes, et l'impôt sur le revenu des sociétés 49.2 p. 100.

En 1960, dix ans plus tard, la part de l'impôt sur le revenu des particuliers était passée à 58.6 p. 100 tandis que celle de l'impôt sur le revenu des entreprises était tombée à 41.3 p. 100. Encore dix ans plus tard, en 1970, l'impôt sur le revenu des particuliers atteignait 71.3 p. 100 alors que pour les entreprises, la baisse était rendue à 28.6 p. 100. En 1980, les contributions des particuliers représentaient les trois quarts des recettes fiscales, soit 76.6 p. 100, celles des entreprises comblant la différence de 23.3 p. 100. Autrement dit, les travailleurs du Canada, sans oublier les agriculteurs, les retraités et les autres, ne disposent pas d'un revenu suffisant, après impôt, pour maintenir le pouvoir d'achat nécessaire à une saine économie. Au contraire, en vertu du régime fiscal on leur prélève une portion de plus en plus considérable qui se trouve canalisée par défaut vers les banques et autres établissements financiers dont la tendance, on le sait, n'est pas de dépenser cet argent au Canada. Les banques se vantent actuellement d'investir 40 p. 100 de leurs actifs à l'étranger, parfois dans des pays qui ne rembourseront jamais. Voilà en premier lieu de quelle façon le gouvernement a nui à notre économie. Je reviendrai sur le budget à l'étude pour démontrer qu'il poursuit cette détérioration.

Deuxièmement, le gouvernement s'en est pris, à une exception près, aux industries manufacturières. Il a exigé de ce secteur autrement plus que d'autres comme les mines, les finances et le pétrole, bien que les industries de fabrication aient encore à leur actif 1,750,000 employés, contrairement à 151,000 seulement pour les secteurs minier et pétrolier réunis et uniquement 562,000 pour le secteur financier. Malgré le fait que les industries de fabrication soutiennent un secteur beaucoup plus large de l'économie, elles sont soumises à un taux d'imposition prohibitif.

Au cours de la période allant de 1969 à 1978, l'industrie minière a été imposée à 19.8 p. 100, les institutions financières, à 23.7 p. 100, le secteur gazier et pétrolier, à 23.4 p. 100; mais le secteur des textiles, de la bonneterie et du vêtement a payé un taux d'imposition de 41 p. 100. Pour l'ensemble des industries manufacturières sauf celles du domaine du pétrole et du charbon, le taux s'élevait à 38.3 p. 100. Ainsi, les mines, les finances et le pétrole, les secteurs les plus riches au Canada, sont obligatoirement subventionnés, en vertu du régime fiscal canadien, par les travailleurs du secteur de la fabrication et, en particulier, par ceux de la principale industrie dans la circonscription que je représente, c'est-à-dire les travailleurs des vêtements et des textiles. Il n'est pas étonnant que les vendeurs immobiliers, notamment, reprochent aux travailleurs canadiens leur réticence à se porter acquéreurs. Cette résistance vient de ce qu'ils ont les poches vides. C'est ce gouvernement qui les a dépossédés et qui continue à le faire au moyen de ce budget.

Il y a une autre politique que le gouvernement applique depuis longtemps et qu'il poursuit avec le budget. Le gouvernement encourage, en toute connaissance de cause, une relance de l'importation de vêtements, de textiles et d'autres produits en provenance de pays où les salaires sont bas. Dans son exposé budgétaire, le ministre a affirmé qu'il poursuivrait cette politique de relâchement des restrictions contre les importations en provenance de ces pays. Cela en dépit du fait que l'industrie la plus durement touchée par cet état de choses à l'heure actuelle a déjà perdu 50,000 emplois sur 200,000 depuis deux ans. Le quart des emplois ont été éliminés plus particulièrement parce que le gouvernement encourage les importations de pays où on paie des salaires de 50c. et de $1. Le gouvernement agit ainsi en dépit du fait que le secteur, contrairement à la déclaration du gouvernement et à celle de l'ancien président du Conseil du Trésor, a consacré deux milliards à la modernisation de ses installations durant les années 70 et qu'elle poursuit cette modernisation à un rythme beaucoup plus rapide que dans la plupart des autres secteurs secondaires de fabrication. Compte tenu du fait que le coût de la vie a augmenté de 167.5 points entre 1971 et 1982, le coût des vêtements n'a augmenté que de 104.9 points, soit d'environ les deux tiers du taux d'accroissement. Les prix des vêtements importés ont augmenté de 214 points, ce qui est beaucoup plus que le taux d'intérêt. Le secteur du vêtement a donc été anti-inflationniste en aidant à contenir le prix des vêtements au Canada. Néanmoins, le gouvernement s'entête à détruire ce secteur en adoptant cette politique d'importation.

● (1650)

Le secteur du textile a atteint un taux plus élevé de valeur ajoutée par travailleur que la moyenne de l'industrie de la fabrication au Canada, un taux aussi élevé que les secteurs du vêtement et du textile aux États-Unis. Les secteurs du textile et du vêtement au Canada n'ont guère reçu d'aide du gouvernement pour se moderniser. Bien qu'ils comptent 11 p. 100 des travailleurs de la fabrication, ils ne reçoivent que 3 p. 100 de cette aide. J'estime, monsieur le Président, que le gouvernement a de plusieurs façon miné et affaibli l'industrie de la confection et du vêtement sans compter d'autres secteurs de la

fabrication au Canada et il a ensuite le mauvais goût de lui reprocher sa faiblesse.

Le gouvernement commence par l'abîmer, la mettre mal en point, puis il lui reproche sa faiblesse, il lance une propagande trompeuse sur l'inefficacité de ses travailleurs et sur une gestion qui refuse de se moderniser et ensuite il en prend prétexte pour anéantir le secteur tout à fait, au profit de pays exportateurs à bas salaires, quand ce ne sont pas des États policiers. Monsieur le Président, ce n'est pas ainsi qu'on remonte le moral en vue d'une relance. Je ne sais pas si le gouvernement s'imagine que cette politique est bonne pour les investisseurs canadiens, mais ce que je puis vous dire c'est qu'elle attise la colère de centaines de milliers de travailleurs canadiens dont elle diminue l'aptitude à gagner leur vie, avant de les insulter avec ces accusations d'inefficacité.

Le gouvernement continue de bousiller l'économie en favorisant la montée des charges d'intérêt. Le pourcentage du produit intérieur brut qui va au paiement des intérêts a presque triplé en 15 ans. En 1966, il y avait 6.3 p. 100 du produit intérieur brut qui allait au paiement des intérêts. En 1981, le pourcentage était passé à 15.2 p. 100, ce qui représente une hausse de 140 p. 100 en 15 ans. En comparaison, les salaires n'avaient augmenté que de 14 p. 100, donc dix fois moins que la part des banquiers, passant de 48.21 p. 100 en 1966 à 54.99 p. 100 en 1981. Ce n'est pas cela qui a empêché le ministre des Finances et les autres ministres de venir accuser ici les travailleurs canadiens d'être inefficaces, paresseux et exigeants, de toucher trop pour ce qu'ils donnaient en travail, d'être responsables de l'inflation par leurs salaires. Voilà qui est d'une fausseté flagrante, monsieur le Président, comme le savent tous ceux qui sont capables de lire les chiffres que publie le gouvernement sur la fiscalité. Le ministre doit sûrement pouvoir le faire. Ce qui a fait du tort à notre économie c'est ce cancer qu'est la croissance des recettes des banques et des sociétés prêteuses, mais le budget continue d'accéler le mouvement. Le résultat chronique de cette façon d'agir, c'est que les travailleurs canadiens n'ont pas le pouvoir d'acheter ce que les patrons et les investisseurs canadiens ont besoin de vendre pour tenir le coup.

Un vieux retraité me disait récemment en termes très simples: «Monsieur Heap, je ne me plains pas que mon chèque de pension soit trop peu élevé. Je sais que M. Lalonde n'a pas beaucoup d'argent à distribuer. Tout ce que je dis, c'est que le mois est trop long pour l'argent que j'ai». Voilà toute la situation en une ligne. Les petites gens du Canada n'ont pas l'argent qu'il faut pour faire tourner notre économie à une cadence raisonnable. Donc, nous fermons des usines. Donc, nous avons du chômage, à nous rappeler les années 30. Oui, il y aura peut-être une reprise. Les journaux nous disent qu'il y a eu une légère reprise depuis deux ou trois mois. Reprise marquée par une avance des profits et un recul des salaires réels. Voilà à quoi cela se résume, voilà ce que le gouvernement nous a obtenu. Reprise marquée également par une avance du chômage permanent, qui est passé de 8 à 10 p. 100, comme le gouvernement l'annonçait cette semaine et la semaine dernière. Monsieur le Président, ce budget c'est vraiment un budget conservateur. Avec l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers, de sa part au cours des quatre ans à venir, le budget nous annonce maintenant que le fisc va prélever 3.5 milliards de plus en impôt sur le revenu des particuliers au cours des quatre prochaines années, plus 2.5 milliards en taxes de vente sur les mêmes gens, mais avec 2.5 milliards ristournés aux sociétés par la voie d'une réduction de l'impôt sur leurs bénéfices. Résultat donc de ce budget, le revenu disponible sera moins élevé, les consommateurs seront encore moins disposés à acheter.

Quant à l'industrie manufacturière, le budget prévoit près de un milliard de dollars en cadeaux pour le secteur le plus riche du pays, le secteur pétrolier, et dont la moitié ira probablement à la société Dome Petroleum. En fait, toute la hausse de deux milliards et demi du déficit servira à accroître les profits des sociétés qui sont déjà riches pendant que le marché national stagne. Pour ce qui est du versement des intérêts, le gouvernement accroît son déficit de plus de deux milliards de dollars à cette fin, ce qui serait très bien et que j'approuverais sans doute si cet argent était utilisé de façon productive, mais ce n'est pas le cas. Toute cette hausse va en programmes de dégrèvement fiscaux, profite à des capitaux privés. Et il n'est absolument pas sûr que cet argent sera investi au Canada. Il n'est pas assuré qu'il servira à créer des emplois au Canada. Et rien ne dit qu'il contribuera à augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens.

A propos d'investissements inutiles, qui devraient créer des emplois mais ne le font pas, prenons l'exemple de la société MacMillan-Bloedel qui a acheté l'usine où j'ai déjà travaillé; il s'en est suivi qu'une centaine de personnes ont perdu leur emploi. Elle l'a fait avec de l'argent emprunté, de sorte qu'elle a contribué à hausser les taux d'intérêt pour tout le monde, sans pour autant créer le moindre emploi. Très récemment, la société John Inglis a acquis la société Admiral avec les quatre millions de dollars que lui ont donnés les gouvernements fédéral et ontarien et elle fait maintenant disparaître 250 emplois. Merci beaucoup pour les quatre millions de dollars, mais cela va coûter 250 emplois. Nous apprenons maintenant que la société Massey-Ferguson fermera peut-être définitivement sa succursale de Toronto après avoir reçu d'énormes montants des gouvernements fédéral et ontarien. On ne peut pas dire que ces cadeaux aux investisseurs contribuent à créer des emplois, si l'on en juge par notre expérience des dix dernières années. Et, pourtant, le gouvernement va continuer d'emprunter. On a appris aujourd'hui qu'il y aurait un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt alors que nous venons à peine d'en adopter un. Nous n'avons pas le temps de débattre des missiles de croisière ni du droit à la propriété, car nous devons adopter un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt. De cette façon, le gouvernement va accroître sa part inflationniste d'intérêts à verser sans créer d'emplois ni augmenter le revenu du Canadien moyen.

• (1700)

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est qu'il s'agit là d'un budget très conservateur, en ce sens que les libéraux et les conservateurs se sont arrangés, comme d'habitude, pour relever le revenu des investisseurs sans obtenir de ces derniers l'assurance qu'ils créeraient des emplois au Canada. Nous avons beaucoup de ce qu'un député conservateur a qualifié de fumée et de miroirs. Nous en avons un exemple dans Spadina, où il n'est pas vraiment certain que les projets RELAIS, dont certains sont en attente depuis quatre mois, seront approuvés et financés. Le ministre dit que 1,200 emplois ont été approuvés pour la circonscription de Spadina, mais il parle de toute la

province de l'Ontario, car le siège du gouvernement provincial se trouve justement dans Spadina. J'en suis fier, mais cela ne crée pas pour autant des emplois à Spadina. On nous fait ces déclarations trompeuses, qui laissent croire que l'on créera 300,000 emplois, alors qu'en fait ces programmes gouvernementaux n'en créeront probablement pas plus de 50,000. De plus, le gouvernement continuera à verser 1 milliard par mois en prestations d'assurance-chômage à des gens pour qu'ils ne fassent rien.

L'effet de ce budget, monsieur le Président, sera d'augmenter les bénéfices, de réduire les salaires réels après cette récession et dans le cadre de la relance, ainsi que de garantir que la récession reviendra prochainement, sous une forme plus virulente encore.

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce qui semble être le sujet favori du député, les quotas et le protectionnisme dans l'industrie textile. Il est remarquable qu'il soit en faveur de cela pour les pays à main-d'œuvre bon marché. Il s'attaque aux gens qui viennent de ces pays là. Il devrait répéter ce qu'il a dit en présence de la personne qui partage sa banquette et qui prétend toujours le contraire.

Toutefois, je voudrais lui demander spécifiquement ce qu'il estime être des quotas satisfaisants pour l'industrie textile. Comment les établirait-il?

M. Heap: Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais mettre en garde les personnes qui écouteraient et pourraient être induites en erreur si elles prenaient au sérieux les propos du député. Je n'ai absolument pas attaqué les gens des pays où les salaires sont faibles. Je m'élève publiquement contre les gouvernements de certains États policiers auxquels le député ministériel ne veut pas s'opposer. Ce sont ces gouvernements qui maintiennent des salaires artificiellement bas. Le gouvernement du député n'a pas encore eu le courage et l'honnêteté de prendre position publiquement et de s'opposer à une telle injustice. Je suis du côté de ces bas salariés, mais le député, lui, n'a pas encore prouvé qu'il l'était.

Ce que je veux dire, et je suis heureux d'avoir l'occasion de l'expliquer au député, c'est que les travailleurs canadiens et l'industrie canadienne devraient être en mesure de produire principalement pour les travailleurs canadiens, ce qui est également le souhait des travailleurs philippins aux Philippines. C'est ce que m'a dit un des chefs du mouvement syndical de ce pays à qui je parlais il y a quelques jours. Il est tout à fait d'accord avec la politique que je préconise.

Le député veut un chiffre; selon moi, les importations devraient être limitées à 20 p. 100 du marché canadien. Bien entendu, nous achèterons et nous vendrons, mais nous ne devrions pas vivre exclusivement pour l'exportation, pas plus que les Philippines ou tout autre pays, car alors il n'y aura personne en mesure d'acheter parce qu'il n'y aura pas d'emplois.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'apprécie cet exposé au sujet des États policiers, des textiles et de la théorie de l'exportation. Je suis heureux, en définitive, de savoir que le député voudrait réduire les importations à 20 p. 100 du marché canadien. Je doute que les gens de ma circonscription soient d'accord avec lui à ce sujet. Il a dit également que les encouragements fiscaux ne créeront pas d'emplois au Canada. Pourrait-il nous dire, par exemple, ce qu'il pense de l'influence des REEL sur le logement et l'industrie de la construction? Ne croit-il pas qu'ils créeront des emplois au Canada?

M. Heap: Monsieur le Président, j'admets qu'il y a quelques petites dispositions intéressantes dans le budget. J'ai dit, au début, que je n'allais pas passer en revue toutes les petites dispositions que le gouvernement utilise pour déguiser ce budget conservateur. Les dispositions concernant les REEL sont de celles-là. Oui, il est certain que des logements seront construits, mais c'est une bien mauvaise façon d'utiliser les fonds. Nous obtiendrions de bien meilleurs résultats si le gouvernement adoptait une politique de logements sociaux, à but non lucratif, car cela donne de bien meilleurs résultats, à long terme. La construction de logements dans un but lucratif fait souvent beaucoup monter les prix pour le consommateur et souvent la subvention du gouvernement ne lui donne vraiment rien. C'est pourquoi cette subvention n'a aucune incidence générale sur l'économie, elle ne fait qu'enrichir certaines personnes. J'ai été témoin de ce genre de choses à maintes reprises depuis dix ans à Toronto et si le député prenait la peine de regarder autour de lui dans cette ville, il l'aurait constaté également.

M. Axworthy: Je voudrais poser quelques questions au député pour savoir s'il peut corriger certaines lacunes ou certains renseignements incomplets que renfermait son discours. Il a à grand-peine, semble-t-il, soutenu la thèse que le gouvernement fédéral ne fait rien pour aider l'industrie du textile ou du vêtement. Je me demande s'il sait qu'il existe un Office canadien de renouveau industriel, dont le budget est d'environ 250 millions de dollars, et qui a déjà accordé plus de 100 millions de dollars en subventions à diverses entreprises textiles pour les aider à acheter de nouvelles machines et du matériel et à se moderniser? Sait-il qu'en même temps que ce programme, mon propre ministère a offert des programmes de recyclage et de perfectionnement à des dizaines de milliers de travailleurs du textile, ce qui leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer dans cette nouvelle ère technologique? Il semble avoir oublié tout cela, ce qui est bien commode.

Au cours de son exposé, le député a déclaré également que la société Inglis avait racheté la société Admiral, provoquant ainsi la perte de 200 emplois. Je me demande s'il est prêt à rectifier cette déclaration et à reconnaître que la société Admiral a fermé ses portes, mais que grâce aux dispositions du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, Inglis a pu reprendre cette société et rouvrir ces usines? Veut-il dire qu'il aurait préféré que le gouvernement fédéral n'aide pas cette société à maintenir 600 ou 700 emplois pour des gens qui avaient travaillé auparavant pour Admiral? Veut-il dire que c'est là la position du NPD, lequel préfère s'en tenir à ses théories idéologiques strictes, au lieu de permettre à des gens de retourner au travail?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie l'honorable ministre de ces deux questions. Pour ce qui est de l'Office canadien de renouveau industriel, il est vrai que j'ai entendu le ministre annoncer que 100 millions de dollars ont déjà été accordés en subventions, mais nous n'en avons aucune preuve. L'Office ne compte aucun industriel du textile ou du vêtement parmi ses membres. Pas un seul; seulement des représentants d'organismes de prêt et un syndicaliste qui est parvenu à ce

poste grâce à l'aide et aux pressions du Congrès du travail du Canada. Cet office n'est donc pas vraiment en mesure de défendre les intérêts de l'industrie. Les industriels, les employeurs auxquels j'ai parlé à Toronto, disent qu'ils n'ont jamais entendu parler de ces subventions, dont ils auraient pourtant bien besoin.

• (1710)

Quant à la formation, le gouvernement était sur le point de supprimer quatre cours de formation technique au Collège George Brown, l'automne dernier, jusqu'à ce que des représentants de l'industrie et des syndicats, ainsi que le député de la localité, moi-même, interviennent et obtiennent en réponse une lettre curieuse dans laquelle on disait: «Vous avez mal compris. Le terme «prendre fin» ne signifie pas que le cours est terminé, mais qu'il est actuellement à l'étude». C'est pourquoi le gouvernement ne dit pas la vérité lorsqu'il parle de ses programmes de formation. Il cherche en fait à faire disparaître progressivement l'industrie du vêtement là où elle existe encore, en Ontario et au Québec.

Quant au programme John Inglis, comme le ministre le sait très bien, je parlais de la promesse faite par John Inglis de créer 130 emplois si le gouvernement finançait une partie de l'achat. Or, on a annoncé dernièrement que 250 emplois vont être supprimés. On a également demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley), à la Chambre, il y a environ un mois, si le gouvernement exigerait que John Inglis tienne les engagements qu'il a pris pour obtenir des subventions de 3 millions de dollars du fédéral et de 1 million de Queen's Park. Le ministre n'a pas encore donné de réponse sérieuse.

Le président suppléant (M. Corbin): Il reste suffisamment de temps pour une brève question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député, en partie pour démontrer que la Chambre ne doit pas nécessairement prendre sa déclaration au pied de la lettre. En effet, il a déclaré à la presse de Toronto, il y a quelques jours, que, dans le cadre du programme RELAIS, aucun projet n'avait été financé dans sa circonscription alors que, en fait, 74 projets, totalisant 7 millions de dollars et procurant 1,200 emplois, avaient déjà été approuvés dans cette région.

M. Heap: C'est faux.

M. Axworthy: On peut se demander si le député est parfaitement en mesure de comprendre ce qui se passe dans sa circonscription. Toutefois, je voudrais lui poser une question . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Il faudrait maintenant donner au député le temps de répondre, car . . .

M. Axworthy: Je veux simplement poser une autre question à propos . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette, mais nous devrions permettre au député de répondre brièvement.

M. Heap: Monsieur le Président, le ministre se garde bien de dire qu'un grand nombre des projets qu'il attribue à Spadina sont en fait des projets de la ville de Toronto, du Grand Toronto, du gouvernement provincial et du conseil scolaire de la ville. En d'autres termes, il attribue à Spadina des emplois offerts à Kenora ou à Timmins.

Des voix: C'est faux.

M. Heap: Voilà pour les déclarations trompeuses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Fisher: Savez-vous seulement où se trouve votre propre circonscription?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Parry Sound-Muskoka a la parole dans le cadre du débat.

M. Darling: Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Fisher: J'invoque le Règlement. Ne serait-ce pas le tour du député de Montréal-Mercier (M^me^ Hervieux-Payette)? Il me semble qu'elle s'est levée.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Comme le député le sait, la présidence a beaucoup de latitude lorsqu'il s'agit de d'accorder la parole aux députés. Ceux-ci doivent, bien sûr, se lever. J'ai pris place au fauteuil il y a environ une demi-heure, et l'on m'a informé que le député de Parry Sound-Muskoka suivrait celui de Spadina (M. Heap). De toute façon, le député de Montréal-Mercier aura son tour.

M. De Bané: Je pose la question de privilège. Monsieur le Président, bien sûr, je ne peux invoquer le privilège du seul fait que le député de Spadina ne sache pas ce qui se passe dans sa propre circonscription. Mais assurément, le privilège est en cause quand le député allègue qu'un membre de notre parti a induit la Chambre en erreur et c'est le mot qu'il a utilisé. Votre Honneur devrait lui demander de retirer ce mot même si l'autre question, le fait qu'il ignore ce qui se passe dans sa propre circonscription, doit être prise au sérieux . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je comprends la position du ministre, mais l'expression «induire en erreur» est fréquemment utilisée. Du moment que l'on ne précise pas «induire en erreur délibérément», cela ne déroge pas à la coutume parlementaire.

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que vous avez une liste des différents intervenants. Je me demande s'il serait possible d'ajouter à la liste étant donné que nous venons d'entendre un député de l'opposition, et j'estime que, quel que soit l'ordre des orateurs inscrits sur votre liste, il serait normal qu'un ministériel prenne la parole en vertu du principe de l'alternance.

M. Beatty: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): Je voudrais répondre brièvement au secrétaire parlementaire et je le constate, le temps fuit.

M. Taylor: C'est une perte de temps.

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois préciser que la présidence n'a pas de liste à sa disposition. Les présidents s'aident la mémoire en prenant des notes, mais n'ont pas de liste toute prête. Les différents partis remettent à la présidence une liste des députés qui veulent prendre la parole pour l'informer des noms de ceux que le parti a désignés pour intervenir dans le débat. Cependant, il n'y a pas de liste à proprement parler. De toute manière, je vais m'inspirer de la sagacité de mon prédécesseur, et on m'a dit de donner la parole au député de Parry Sound-Muskoka.

Si les députés sont d'accord, je veux bien donner la parole à un autre député à moins d'une motion formelle, ce qui serait tout à fait légitime, mais troublerait le débat.

M. Beatty: Monsieur le Président, il est regrettable que cette mise au point ait lieu alors que la Chambre se prépare à voter.

M. Fisher: C'est exact.

M. Beatty: Monsieur le Président, vous aviez donné la parole à mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) n'avait pas le droit de chercher à la lui enlever.

M. Roberts: Je désire faire le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Mais je ne veux pas m'appesantir sur cette question. Cependant, n'est-il pas d'usage courant qu'à cette étape du débat il y ait alternance entre les oppositionnels et les ministériels? Je pense que c'est la procédure généralement adoptée. Le député de notre parti se disposait à prendre la parole et comme Votre Honneur a eu la malchance de venir occuper le fauteuil juste quelques minutes avant, il ne pouvait être au courant de ce qui venait juste de se passer. Ne devrions-nous pas suivre notre pratique habituelle et passer successivement d'un côté à l'autre de la Chambre?

M. Taylor: Monsieur le Président, nous voulons être équitables. Nous avons d'abord entendu un libéral, le ministre du Travail (M. Caccia), ensuite un conservateur, puis un libéral et, finalement, un néo-démocrate.

M. Fisher: C'est donc notre tour et c'est normal.

M. Taylor: Assez souvent, la présidence a donné la parole à un député de notre côté et personne n'a soulevé d'objections. A mon avis, les libéraux ne devraient pas nous faire perdre du temps tout simplement parce que la présidence a donné la parole à un député de ce côté-ci. La fois précédente, c'était le contraire.

M. Fisher: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement soulevé par mon ami, le député de Bow River, j'aimerais signaler que, s'il est déjà arrivé que la présidence donne la parole trois fois de suite à des députés de l'opposition, c'est parce que le gouvernement n'a pas jugé bon de laisser parler un des siens. Quoi qu'il en soit, nous avons le droit d'insister pour prendre la parole, et je sais que la représentante de Montréal-Mercier s'est bien préparée pour cette occasion.

M. Taylor: C'est vrai également de notre collègue. Contrairement au vôtre, il a passé l'après-midi à la Chambre.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. S'il y a eu une malencontreuse—et, je l'assure aux députés, involontaire—erreur dans l'ordre des orateurs, la présidence s'en tient responsable. J'aimerais citer le commentaire 121 de la 4e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, à la page 113:

> Il ne doit pas y avoir de liste établissant un ordre de priorité des orateurs à la Chambre des communes. Tout député qui veut prendre la parole peut se lever et faire en sorte que la présidence l'aperçoive.

La présidence a aperçu le député de Parry Sound-Muskoka. Je m'excuse auprès de la représentante de Montréal-Mercier, mais nous aurions eu amplement de temps pour qu'elle participe au débat. De toute façon, ayant donné la parole au député de Parry Sound-Muskoka, je dois lui demander de poursuivre.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, nous venons de perdre une dizaine de minutes, sinon plus, que le député de Montréal-Mercier (Mme Hervieux-Payette) aurait pu utiliser. Je suis ravi d'avoir cette occasion de dire quelques mots à propos du budget. Comme un député l'a signalé, il reste encore deux jours de débats, et je suis certain que la représentante pourra obtenir la parole pour prononcer son discours à la Chambre.

• (1720)

J'aimerais d'abord énumérer certaines mesures budgétaires valables avant de passer à d'autres peut-être moins flatteuses pour le gouvernement, ou simplement moins bonnes. Avec un peu de recul, le ministre mérite des félicitations, dans une certaine mesure, pour avoir déposé ce qui est indiscutablement le meilleur budget depuis la restauration de «Pierre le dernier». J'allais qualifier ce budget de «réincarnation des libéraux», pour citer les paroles d'Allan Fotheringham, mais il serait plus juste de dire qu'il leur donne un dernier sursis avant de passer de vie à trépas.

Mais prétendre que c'est un progrès par rapport à ce que son prédécesseur a fait, équivaudrait à dire que d'après les statistiques sur la santé publique, la santé des gens s'était remarquablement améliorée l'été qui a suivi la grande Peste. Je suis absolument certain que c'est ce que les Libéraux auraient dit s'ils avaient été là.

On a déjà dit du budget qu'il s'inspirait du slogan: «achetez maintenant, payez plus tard». Et il est fort probable que dans quelques années, on lira sur son épitaphe: «Il aurait pu être pire».

Oublions pour un instant le fait que le budget est conçu pour remettre les paiements à plus tard avec l'espoir qu'un autre gouvernement soit obligé de payer les pots cassés. C'est un gouvernement qui vit à crédit et nous allons voir quelles en seront les conséquences dans quelques instants. Je suis certain de ne pas me tromper car les sondages qui ont été publiés aujourd'hui donnent 52 p. 100 des voix au parti conservateur et 27 p. 100 au parti libéral. Il faut donc s'attendre à les voir de ce côté-ci de la Chambre après les prochaines élections.

Ceux d'entre nous qui ont un peu d'expérience savent qu'il y a deux façons d'évaluer un budget. Il y a la première impression, superficielle, que laisse le discours du budget et la lecture en diagonale des documents qui l'accompagnent. Règle générale, le dernier budget a été bien accueilli, sauf par les socialistes avoués à ma gauche que j'appelle ainsi par opposition aux socialistes déguisés d'en face qui n'auront de cesse tant que tous les citoyens ne dépendront pas des aumônes publiques dont seules les sociétés font les frais grâce à leurs impôts.

Le deuxième niveau de perception est le résultat d'une appréciation plus longue, plus approfondie et plus soignée. C'est alors qu'apparaissent les lacunes cachées du programme.

La première chose à remarquer, c'est que toute l'opération est fondée peut-être pas exactement sur la fraude, mais en tout cas sur le vieux truc de l'écran de fumée auquel on a déjà fait allusion à la Chambre. On a dit du budget qu'il était le triomphe de la consultation. On nous a assuré, avant sa présentation, que le ministre avait consulté tous les secteurs de l'économie, écouté toutes les revendications et recommandations et qu'il avait fait appel à la compétence respective de chacun de ses interlocuteurs au cours de sa préparation.

Je n'ai évidemment pas eu le temps d'examiner tous les mémoires qui ont été remis au ministre, mais j'ai choisi celui de la Chambre de commerce, qui est probablement l'un des plus utiles au ministre, compte tenu des objectifs déclarés de son budget.

La première recommandation de la Chambre de commerce est de réduire de 2 milliards de dollars les recettes de la taxe de vente au détail. Le résultat, c'est que le ministre a augmenté cette taxe de 1 p. 100. La Chambre de commerce recommandait que les initiatives visant à stimuler directement l'économie soient d'envergure limitée et qu'elles prennent fin à une date précise. Le ministre nous a donc offert ses projets spéciaux de relance économique, qui coûteront 2.2 milliards de dollars et qui prendront fin dans quatre ans. Ce n'est pas une date précise. Dans la conjoncture économique actuelle, autant dire que tout cela prendra fin dans la semaine des quatre jeudis.

La Chambre de commerce recommandait que les particuliers soient autorisés à retirer des fonds des régimes enregistrés d'épargne-logement pour acheter des meubles, et le ministre a accepté ce petit conseil. Il faut lui en donner tout le mérite. A ce sujet, je dirai qu'en écoutant l'exposé budgétaire, les marchands et ceux qui envisageaient d'acheter des appareils ménagers comme des poêles, réfrigérateurs ou congélateurs ont été ravis d'apprendre qu'ils n'auraient pas à payer de taxe sur leur achat. Mais évidemment, après avoir étudié cette mesure de plus près, on a constaté que seuls ceux qui ont de l'argent dans des REEL pourraient en profiter. Il est certain que cette mesure est soudainement devenue moins séduisante. C'est un peu comme si le ministre prétendait permettre à un certain groupe de la société d'acheter des réfrigérateurs et des cuisinières sans payer de taxe pendant un certain temps—jusqu'au 1er octobre 1984, sauf erreur—et qu'il s'empressait d'ajouter que cet avantage ne sera offert qu'aux personnes de 25 à 26 ans qui ont les yeux bleus. On peut voir le peu de répercussions que cette mesure aurait sur le secteur concerné.

La Chambre a exhorté le gouvernement à financer les programmes de création d'emplois en réduisant les crédits d'autres programmes moins importants, tout comme les entreprises doivent renoncer à d'excellentes perspectives d'investissement lorsqu'elles n'ont pas assez d'argent pour les financer et tout comme les particuliers doivent se priver de certains achats lorsqu'il n'en ont pas les moyens. Le gouvernement ne fait pas exception à la règle; il doit lui aussi abandonner certains programmes qui, autrement, seraient excellents, lorsque le pays ne peut se les permettre.

C'est certainement le conseil le plus sage et le plus pertinent que l'on puisse donner au gouvernement. En outre, c'est un conseil dont la pertinence est évidente pour toute ménagère canadienne.

Le ministre est le même homme qui a dépensé sans compter quand il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qui a réussi, tout seul, à détruire le secteur primaire dans l'ouest du Canada, quand il avait le portefeuille de l'Énergie. On le considère, cependant, maintenant comme un ministre favorable à l'entreprise privée et attentif aux besoins des gens. Qu'a fait notre homme? Il s'est lancé dans de folles dépenses, 4.8 milliards de dollars, qui devront en définitive être remboursées en grande partie par le contribuable de 1984 à 1987. C'est ce qu'on appelle vivre à crédit.

C'était vraiment très sensé de sa part. Cette mesure était de nature à bâtir la confiance sur laquelle repose, en définitive, la relance. J'espère sincèrement que ce n'est pas lui qui gère les finances de sa famille, car nous risquons fort d'avoir un indigent de plus dépendant de ces sources anonymes qui volent au secours des libéraux sur le pavé. Quoi qu'il en soit, le ministre de la consultation a donc une réussite et trois échecs à son actif.

La Chambre a ajouté:

> Seuls de sérieux efforts pour réduire le taux de croissance des dépenses gouvernementales convaincront les entreprises privées et les consommateurs que le gouvernement est sérieux lorsqu'il prétend vouloir en arriver à une croissance non inflationniste, et seule une amélioration de la confiance amènera les dépenses et les investissements nécessaires pour relancer l'économie.

Voilà qui décrit de façon assez complète ce que le budget n'est pas.

Bien loin de vouloir sérieusement réduire son train de vie, le gouvernement présente un budget des dépenses prévoyant une augmentation de 18 p. 100, et un déficit qui aurait constitué le budget total d'un gouvernement il y a seulement neuf ans. Le ministre a fait preuve d'une insouciance en matière fiscale inégalée depuis la phrase célèbre de Marie-Antoinette: «Qu'ils mangent de la brioche», quand il a sorti dont on ne sait où 200 millions de dollars, afin de protéger sa petite personne, après le fameux incident de la photo. Je suis persuadé que tous les députés trouveront, comme moi, qu'on n'a jamais dépensé autant pour sauver un emploi. Tant que ce gouvernement sera au pouvoir, nous devrions peut-être changer le titre de l'hymne du Commonwealth «Que Dieu sauve la Reine» pour «Que Dieu nous sauve tous».

La Chambre a précisé également que les sociétés, lorsqu'elles ont un problème de liquidité, sont obligées de vendre des biens, afin d'équilibrer leur budget. Elle a signalé, en outre, le nombre de sociétés de la Couronne qui dépendent des fonds publics et qui pourraient très bien devenir rentables, si elles étaient cédées au secteur privé. Inutile de dire que le ministre n'a rien fait pour mettre fin au statu quo qui existe dans le cas de ces vaches sacrées des libéraux et des néo-démocrates.

La Chambre revient ensuite à l'introduction de son mémoire qui se lit comme suit:

> Il est absolument essentiel que nos problèmes à long terme ne soient pas oubliés, afin d'améliorer la situation à court terme.

Elle ajoute qu'il faut prendre des mesures pour aider l'entreprise privée à créer des emplois à long terme.

Nous savons tous quelle a été la réaction du ministre à cela. Pour la première fois de notre histoire, un ministre des Finances (M. Lalonde) accorde des dons à court terme et demande aux Canadiens, dont l'économie est déjà chancelante, de les rembourser au cours des quatre années qui suivent.

• (1730)

En dernier lieu, la Chambre de commerce a énuméré certaines mesures que le gouvernement devrait éviter de prendre, comme par exemple l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers et une nouvelle désindexation de cet impôt. Le ministre y a répondu en faisant exactement le contraire, comme nous le savons tous.

C'est là tout un exploit pour un ministre qui s'est vanté d'avoir consulté les représentants du secteur privé qui ont déjà prouvé qu'ils savaient très bien de quoi ils parlaient. Ou bien serait-ce que, comme beaucoup s'en doutent depuis longtemps, le dogme libéral veut désormais qu'un ministre dans un cabinet libéral soit plus avisé en toutes choses que n'importe qui?

Je tiens à rappeler au ministre que le verbe «consulter» signifie bien plus que simplement permettre à des gens de s'exprimer devant lui. Il signifie qu'il lui faut prendre ces points de vue en considération et chercher à obtenir conseil, deux choses qu'il a manifestement négligées de faire depuis qu'il est chargé du portefeuille des finances, et que de toute façon il a toujours négligées.

Qu'aurions-nous donc pu raisonnablement espérer de ce budget si ce n'est qu'il avait eu pour objectif d'améliorer le sort des Canadiens? Tout d'abord, nous reconnaissons que nos perspectives d'avenir dépendent directement de notre aptitude à résorber l'inflation; mais dans l'état actuel des choses, le ministre doit à tout prix prendre des mesures tangibles qui s'attaquent au chômage. Par «mesures tangibles», je ne veux pas dire qu'il en parle dès le début de son exposé budgétaire comme de sa principale préoccupation pour ensuite reléguer ce sujet aux oubliettes durant le reste de son discours qui, en passant, a duré je crois une heure et quarante minutes.

Le fait est que d'après les projections établies dans le budget même, quelque 262,000 Canadiens de plus se trouveront sans travail à la fin de la première année de la relance, par rapport au premier trimestre de 1981. En fait, le ministre calcule que ce n'est pas avant 1986 que l'indice du chômage baissera au niveau qui nous avait paru si catastrophique en 1982. En vertu des programmes de création directe d'emplois, on ne créera pas plus de 81,600 emplois, dont 17,000 ne sont que pour la saison estivale et 36,000 autres, créés en vertu du programme RELAIS, sont d'une très courte durée, ce qui ne fait que 2,000 années-personnes en tout. Et nous revoilà devant des miroirs aux alouettes.

On nous annonce fièrement que dans le cadre des «Projects spéciaux de relance», le programme le plus significatif du budget, la somme plus que rondelette de 2.2 milliards de dollars sera consacrée au financement de toutes sortes de projets. Malheureusement, quand on y regarde de plus près, on constate que l'augmentation réelle des dépenses s'élève à seulement 1 milliard et demi, dont 460 millions pour la présente année financière. Qui plus est, quand on examine la procédure administrative suivie, on constate que les projets ne seront mis en œuvre que dans les six mois qui suivront l'octroi de l'autorisation par quelque comité du cabinet, qui n'a même pas encore été créé. Il est clair donc qu'il ne faut pas en attendre des effets quelconques avant le printemps prochain au plus tôt. A notre avis, ce programme sert davantage les intérêts du parti libéral que ceux des chômeurs. Le mois dernier, il y avait 621,000 jeunes chômeurs. Dans cette tranche d'âge importante, le taux de chômage s'élève à 21.3 p. 100.

Voyons donc les fameuses «initiatives spéciales pour les jeunes» proposées par le ministre. Ici encore, c'est autant de miroirs aux alouettes. Le ministre nous dit que le budget des programmes d'emploi d'été pour les étudiants sera supérieur de 70 millions à celui de l'an passé. Ce qu'il omet de dire, c'est que l'année dernière, le budget de ces programmes a été ramené de 120 millions à 100 millions. Par conséquent, ces 170 millions dont il est si fier ne représentent en réalité qu'une augmentation de 50 millions en deux ans. Certes, c'est plus de 6 et 5 p. 100, mais cela ne constitue en rien le geste généreux dont il se vante. De prime abord, le programme de stages pour les jeunes semble présenter un certain intérêt, et je félicite le ministre d'avoir pris cette initiative. Mais je dois ajouter que sa compagnie de travailleurs me laisse sceptique.

A la page 17 des Documents budgétaires, il nous dit que ce programme va permettre d'offrir «des possibilités d'emploi temporaire, des services d'évaluation personnelle et professionnelle, de conseil, de formation, et autres». Je suis désolé, mais à mon avis, entre des services d'évaluation personnelle et professionnelle, de conseil et un emploi, je pense qu'un bon nombre de jeunes n'hésiteraient pas et préféreraient un emploi. A moins que je me trompe complètement et que ces possibilités d'emploi temporaire ce soit précisément comme agents d'évaluation personnelle et professionnelle ou conseillers. Le mouvement perpétuel en quelque sorte dans le domaine de l'orientation. Ainsi, petit à petit, on va embaucher tous les jeunes comme conseillers et agents pour conseiller et évaluer les conseillers et les agents qui auront été licenciés. La solution idéale en somme.

Ce qui nous amène au programme du ministère de la Défense nationale qui va consacrer 75 millions au cours des deux prochaines années à la formation de 5,000 jeunes réservistes. Au gouvernement et plus particulièrement au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) je dis sincèrement bravo. Seulement, que va-t-il leur arriver ensuite? Admettons qu'ils veuillent faire carrière dans l'armée, ce qui sera certainement le cas de beaucoup d'entre eux s'ils s'y plaisent. Va-t-on purement et simplement les rembarrer? Si oui, c'est bafouer l'armée au passé glorieux. Dans le cas contraire, doit-on en conclure que pour entrer dans l'armée, il faudra avoir participé au programme d'emplois temporaires du gouvernement? Il faudrait que nos vis-à-vis réfléchissent à ce genre de problème et tout de suite.

Je voudrais maintenant passer au point qui est de loin le plus important quand on débat du budget. Qu'aurait-on dû faire pour accélérer la relance? C'est de loin une question primordiale pour l'ensemble du pays et je suppose que pour nos vis-à-vis aussi, après le bien-être du gouvernement et du parti libéral.

Je crois que la plupart des experts pensent que la reprise dépendra probablement surtout des consommateurs. Je prêche depuis des mois que le meilleur moyen de déclencher une reprise d'envergure consiste à encourager les petites entreprises, ce qui augmente les chances de stimuler l'emploi et la consommation le plus possible. Il y avait place pour des initiatives gouvernementales dans ce domaine, car il est peu probable que les investissements privés s'intensifient tant que la consommation n'aura pas commencé à augmenter. Qu'a fait le gouvernement?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Questions, commentaires, débat?

Le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) a la parole.

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Lalonde) et le cabinet pour le budget très humain qu'il a présenté cette fois-ci au Parlement. C'est le genre de budget qui favorisera la création d'emplois sur deux plans: la création directe d'emplois et la création d'emplois permanents.

Ainsi, dans ma circonscription, il y a un centre important, Timmins. C'est une ville très prospère, probablement une des plus prospères du Canada. Par contre, il existe également bien des petites localités, villes et hameaux qui n'ont aucune infrastructure économique. A en juger d'après ce budget et d'après les 280 millions de dollars supplémentaires qui seront injectés dans le programme RELAIS, une localité comme Biscotasing pourra faire construire son dock. Une localité comme Chapleau pourra profiter de certains travaux publics. Certains travaux pourront également être effectués à Iroquois Falls. Les propriétaires de petites entreprises de ma circonscription qui souffrent depuis un certain temps se remettent à faire des projets. Je suis certain qu'ils en feront encore davantage lorsque le programme RELAIS prendra la relève, d'ici un mois ou deux.

• (1740)

Je le répète, Timmins est une ville prospère. Son aéroport a grandement besoin d'une zone pour l'aviation générale. J'espère bien que grâce à la mise en œuvre rapide du Programme spécial de relance, nous jugerons bon d'investir environ 1.5 million de dollars dans l'aménagement d'une zone pour l'aviation générale et de construire des hangars d'entretien et des entrepôts dans ce secteur de la ville.

Timmins est avant tout une ville minière. Un certain nombre de sociétés font de la prospection pour essayer de trouver de l'or dans la région. Les petites sociétés sont prêtes non seulement à continuer à prospecter, mais à produire. Le cabinet libéral a jugé bon de les aider et de leur permettre d'entrer en service. Grâce à des stimulants fiscaux, les frais de prospection de ces petites sociétés peuvent être défalqués des recettes de toute provenance au lieu d'être déductibles seulement des recettes minières. Grâce aux crédits à l'investissement accordés aux Canadiens qui placent leur argent dans des sociétés canadiennes, ces petites sociétés pourront trouver l'argent dont elles ont grand besoin. Le nombre de mines d'or ou d'autres mines de métaux non précieux augmentera dans la région de Timmins. Ces investissements permettront de créer des emplois permanents dans ma ville et dans ma circonscription.

M. Nickerson: Signalez-le dans les brochures que vous faites distribuer dans toutes les maisons.

M. Chénier: C'est ce que j'ai fait. Les Canadiens doivent savoir que le gouvernement a décidé de relancer l'économie. C'est ce que les conservateurs n'ont jamais été capables de faire. Chaque fois qu'ils prennent le pouvoir, ils plongent le pays dans une dépression. Ils ont eu le pouvoir en 1979 et la situation n'a cessé de se dégrader depuis lors.

Des voix: Oh, oh!

M. Chénier: Nous avons enfin remis le Canada sur la bonne voie. De nombreuses petites entreprises ont subi de lourdes pertes au cours de la dernière récession. Le budget leur permet de récupérer l'argent qu'elles ont perdu. Le report sur trois années précédentes et sept années futures, nous amène au bout du tunnel. Ces petites entreprises vont redevenir rentables. Elles vont recommencer à payer des impôts. A cause de cette mesure humaine, ces sociétés ne seront plus obligées de fermer leurs portes. Elles vont continuer à tourner et conserver leur personnel. Certaines vont même pouvoir prendre de l'expansion.

Nous avons besoin de logements à Timmins. La pénurie est telle que les gens se logent là où ils peuvent. Quand je songe que 30 millions de plus vont être accordés comme subventions individuelles de $3,000, je pense qu'il va se construire le mois prochain de 20 à 50 maisons où leurs acheteurs vont pouvoir vivre convenablement. Depuis un an, le programme de rénovation des maisons et le PAREL ont été tellement populaires à Chapleau qu'une liste de centaines de personnes de régions rurales et défavorisées attendent ces fonds pour réparer leur maison. Nous avons manqué d'argent, mais le PAREL reçoit maintenant 40 millions, le programme de rénovation 100 millions et les gens de Chapleau vont avoir de l'aide pour remettre leur maison en état. Les chômeurs vont retrouver du travail. C'est là le but essentiel du budget. Quand je songe au programme d'accession à la propriété . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir en conformité des dispositions de l'article 64, paragraphe (7), du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement.

[*Traduction*]

Le vote porte donc sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Corbin): Convoquez les députés.

(L'amendement de M^lle^ Carney, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 319)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (M^lle^)
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dick
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (M^lle^)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (M^me^)
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—112.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet
(M^me^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^me^)
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan—127.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion de M^lle^ Carney est rejetée.)

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je voudrais signaler que le tiers du caucus néo-démocrate est absent, y compris le député de Skeena (M. Fulton) qui a l'habitude d'attirer l'attention de la Chambre sur ce genre de choses.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Comme il est passé 18 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 18 h 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 avril 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUE LA SITUATION RELATIVE À LA PUBLICITÉ SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE PETRO-CANADA AU QUÉBEC SOIT RÉVISÉE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu de commettants de ma circonscription une avalanche de protestations contre la société Petro-Canada, dont la publicité sur ses panneaux d'affichage au Québec n'est malheureusement faite qu'en langue française. Ces personnes s'indignent du fait qu'il s'agit là d'une société de la Couronne censée s'adresser à tous les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones. On peut certes comprendre dans une certaine mesure que les locataires des panneaux publicitaires ne se soient jamais arrêtés sur cette question, en raison de la Loi 101, mais on comprend beaucoup plus difficilement la société Petro-Canada qui semble ignorer un potentiel sérieux de clientèle anglophone. A juste titre, on voudrait inciter les Canadiens à faire leurs pleins d'essence aux stations-service de la Petro-Canada, et que cet organisme du gouvernement fédéral réponde au moins à leur attente linguistique. Je souhaiterais donc, madame le Président, que cette désagréable situation puisse être révisée.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LE PROCÈS INTENTÉ EN VUE D'OBTENIR LA RÉTROCESSION DE TERRES EXPROPRIÉES

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, j'avoue que le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) peut être charmant, mais quand il est question des terres expropriées de Mirabel, cet air d'être tombé des nues a de quoi irriter les Québécois. Il était sur la défensive, hier, en répondant à ma question, lorsqu'il a mis en doute le bien-fondé de mes inquiétudes à propos de Mirabel parce que j'aurais, selon lui, tiré mes renseignements de sources très restreintes.

Ces sources très restreintes, comme il les appelle, ce sont les 500 expropriés au moins, qui peuvent compter sur l'appui de l'opposition libérale à Québec ainsi que du gouvernement de la province. Ce groupe a fait émettre une assignation pour appeler le gouvernement du Canada à comparaître devant la Cour fédérale, en vue d'obtenir la rétrocession de quelque 50,000 acres de terres excédentaires.

Les citoyens de Mirabel sont exaspérés au plus haut point contre ce gouvernement qui nomme au portefeuille des Travaux publics des ministres incapables de répondre à toute question, si légitime soit-elle. Leur décision de poursuivre le gouvernement fédéral en justice est l'aboutissement de quatorze années de déceptions que ce dernier leur a causées. Mon point de vue n'a rien d'étroit ni de limité, puisqu'il est partagé par la majorité des citoyens de la «belle province».

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ DES PARENTS ADOPTIFS AUX PRESTATIONS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, tout le monde sait que les dispositions relatives aux prestations de grossesse dans la loi sur l'assurance-chômage comportent plusieurs injustices, notamment la règle magique de dix à l'article 46 et les dispositions relatives aux parents adoptifs. Non seulement le Nouveau parti démocratique, mais aussi les associations féminines, un groupe de travail du gouvernement et la Commission canadienne des droits de la personne réclament des modifications à cet égard depuis quelque temps.

Hier soir, le ministre a offert de présenter une mesure à cette fin si la Chambre acceptait de limiter le débat à une seule journée. Si le ministre est sérieux et n'essaie pas simplement de damer le pion aux autres partis, je lui demande de déposer cette mesure à la Chambre ou encore de profiter d'une journée réservée aux initiatives parlementaires pour faire adopter la mesure présentée par mon collègue, en vue de modifier les dispositions relatives aux parents adoptifs.

* * *

LE LOGEMENT

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES PAR LES BANQUES AUX PROPRIÉTAIRES QUI VEULENT RENÉGOCIER LEUR HYPOTHÈQUE

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, les taux sur les prêts hypothécaires à court terme ont baissé récemment à moins de 10 p. 100 pour la première fois depuis près de dix ans, atteignant 9¼ p. 100, et l'on prévoit que les taux pour les hypothèques de trois et de cinq ans baisseront de 1 à 2 p. 100 jusqu'à environ 11 p. 100 avant la fin de l'année. Tout cela est extrêmement encourageant. Cette nouvelle est très avantageuse pour les acheteurs de maison et les propriétaires qui peuvent renégocier leur hypothèque. Par ailleurs, même si c'est une très bonne nouvelle, il ne faut pas oublier que bon nombre de propriétaires ne pourront pas en profiter.

Article 21 du Règlement

Il y a un an à peine, des milliers de propriétaires canadiens ont dû renégocier leur hypothèque à des taux d'environ 20 p. 100. Maintenant, ils sont obligés de rembourser leur hypothèque à ces taux d'intérêt record sans pouvoir la renégocier aux taux actuels plus avantageux, à moins de payer des pénalités exorbitantes qui peuvent représenter jusqu'à $7,000 ou $10,000. Ces pénalités sont scandaleuses. En réalité, les banques rançonnnent ces propriétaires en leur imposant des taux d'intérêt élevés, même s'ils ont baissé depuis. Les banques ne devraient pas être autorisées à employer des méthodes aussi draconiennes.

J'exorte le ministre des Finances (M. Lalonde) à tâcher par tous les moyens d'obliger les banques et les sociétés fiduciaires à modifier leur politique à l'égard de la renégociation des hypothèques, afin que tous les propriétaires canadiens puissent profiter de la baisse des taux hypothécaires.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DES MÉTHODES DE COMMERCIALISATION DU BŒUF SUR LES AGRICULTEURS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, depuis des années, de nombreuses études sur la commercialisation du bœuf ont révélé une foule de problèmes et je veux en énumérer quelques-uns maintenant. Tout d'abord, les ventes directes aux salaisons ont réduit les offres par concurrence. En deuxième lieu, des écarts de prix pour du bétail de valeur égale vendu par les éleveurs sur le même marché. Troisièmement, les salaisons et les magasins à succursales exercent de plus en plus de pouvoir sur le marché. Quatrièmement, le système de classement pour les animaux de boucherie n'est pas entièrement compatible avec les exigences de la vente au détail multipliant ainsi les écarts de prix. Cinquièmement, on ne peut identifier le classement au niveau du détail. Sixièmement, les renseignements fournis au sujet du marché sont souvent insuffisants, inexacts et fragmentaires. Il semble que les agriculteurs n'aient guère de poids en matière de commercialisation.

Les consommateurs continuent à acheter du bœuf à des prix plus que raisonnables aux dépens des agriculteurs. Quand le prix des grains de provende est peu élevé, le céréaliculteur supporte le fardeau. Quand les prix des grains de provende sont élevés, les naisseurs assument le fardeau.

Les éleveurs ne sont pas suffisamment puissants sur le marché pour négocier avec d'autres secteurs économiques ce qui les laisse au bas de l'échelle. Ces éleveurs doivent s'organiser s'ils veulent échapper à la faillite et survivre.

L'établissement d'un office national de commercialisation du bœuf aiderait grandement à stabiliser l'industrie tout en assurant des profits raisonnables aux éleveurs et des prix soutenus aux consommateurs. Il est à espérer qu'on en établira un sous peu.

• (1110)

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON PROPOSE DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AU PLAN DE MODIFICATION DU MINISTRE

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, le plan Pepin pour modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est truffé d'inconvénients. Un tel plan ébranlerait et minerait le secteur agricole de l'ouest du Canada, le secteur vital de cette région. Le plan Pepin doit être révisé.

Une solution viable devrait comporter la politique suivante, qui reflète les promesses faites à la Conférence sur les prespectives économiques de l'Ouest. D'abord, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait pouvoir augmenter chaque année en fonction du taux d'inflation annuel. Ensuite, pour compenser l'indexation sur le taux d'inflation, le gouvernement fédéral devrait déposer chaque année 250 millions de dollars dans un fonds en fiducie non imposable des agriculteurs de l'Ouest qui serait géré par un conseil d'administration réunissant des représentants de diverses catégories de denrées agricoles produites dans l'Ouest. Ce fonds du patrimoine des agriculteurs permettrait d'aider ces derniers les années où le mauvais temps ou les bas prix des céréales nuiraient à leurs profits. Il servirait aussi à entretenir les embranchements du réseau, les élévateurs régionaux, et le reste.

Enfin, une collaboration fédérale-provinciale plus étendue est absolument essentielle. Le gouvernement fédéral devrait organiser des discussions en profondeur et collaborer avec les gouvernements provinciaux de l'Ouest en vue de moderniser et de rénover le réseau de transport des céréales de l'Ouest.

Il y aurait lieu de négocier des accords de participation aux frais d'exploitation avec les gouvernements provinciaux. Certains de ceux-ci ont déjà investi de vastes sommes dans l'achat de wagons-marchandises et autres installations.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

L'INDUSTRIE

L'INCIDENCE DE LA LOI SUR LES BREVETS SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, dans les années 1960, le gouvernement fédéral, conscient que le prix des médicaments était plus élevé au Canada que dans d'autres pays, a tenté de corriger cette situation. Il a donc modifié la loi sur les brevets en 1969 de façon que les exigences en matière de licence s'appliquent également aux inventions ou aux médicaments importés.

Cette nouvelle disposition bien qu'ayant pour objectif de réduire le prix des médicaments et d'augmenter la concurrence, a causé une diminution de la croissance réelle de la recherche et du développement de même que du taux de croissance de la fabrication, de l'investissement et de l'emploi dans l'industrie pharmaceutique et les secteurs connexes au Canada.

Les adoucissements fiscaux offerts au Canada de même que l'excellent programme d'assurance-maladie devraient normalement favoriser l'expansion de l'industrie pharmaceutique, mais la modification apportée en 1969 à la loi sur les brevets a créé un climat peu propice à l'investissement dans le domaine pharmaceutique.

Les brevets sont indispensables si l'on veut protéger les investissements considérables qu'il faut faire en recherche et développement dans cette industrie. Il en coûte entre 80 et 100 millions de dollars sur 10 ou 12 ans pour créer un seul nouveau produit, le produire et le mettre en marché.

Il y aurait donc lieu, pour créer un climat propice à l'investissement dans le domaine pharmaceutique au Canada, que l'on règle la question des exigences en matière de licence. J'exhorte donc le gouvernement à considérer sérieusement la possibilité d'abroger l'article 41 de la loi sur les brevets.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ANNONCE D'UN PROJET DE LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, un mois après que le gouvernement eut présenté à la Chambre la demande d'emprunt la plus importante et la moins justifiée de toute notre histoire, il nous a laissé entendre qu'il en présenterait une autre. Le gouvernement demandait au Parlement l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars, ce qui représente à peine moins que la somme de toutes les dépenses publiques depuis douze ans. Sur cette somme, 14 milliards de dollars représentaient le pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1983-1984.

Même si nous sommes en pleine période de rentrées fiscales étant donné que les gens paient leurs impôts, nous avons appris que le solde de caisse était de 2 milliards de plus que l'année dernière.

Je me demande à quoi joue le gouvernement? Est-il simplement en train d'accumuler de telles réserves au chapitre du pouvoir d'emprunt à l'heure actuelle que même en gérant encore plus mal les deniers publics, il pourra se dispenser de présenter une nouvelle demande d'emprunt à la Chambre avant les prochaines élections? Ou serait-ce que nos pires craintes se sont concrétisées? Que les dépenses ont atteint de telles proportions qu'elles échappent complètement à l'emprise du gouvernement.

Je dis au gouvernement que c'est assez. Il ne doit pas faire de nous, qui avons été élus par le peuple, ses complices, pour emprunter davantage tant qu'il n'aura pas justifié sa demande, non pas au nom d'intérêts politiques mesquins, mais dans l'intérêt du public que nous, de ce côté-ci de la Chambre ainsi que le gouvernement, représentons.

* * *

LES BANQUES

LE DROIT D'UTILISATION DES CARTES DE CRÉDIT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, les banques canadiennes sont en train de serrer encore un peu plus la vis aux milliers de consommateurs qui détiennent des cartes de crédit. Elles leur imposent un droit sur les transactions et des frais annuels.

Les banques refusent de révéler les bénéfices qu'elles font sur les opérations de cartes de crédit, mais elles font payer un intérêt de plus de 20 p. 100 sur les soldes impayés malgré la baisse sensible que les taux d'intérêt ont accusée récemment. Elles font également payer à tous les marchands un droit moyen de 3 à 5 p. 100 sur toutes les transactions effectuées avec une carte de crédit, droit que tous les clients subissent, qu'ils paient comptant ou avec une carte de crédit.

• (1115)

En ce moment où les profits des banques sont exceptionnellement élevés, ces frais supplémentaires pour l'utilisation des cartes de crédit n'ont aucune raison d'être. Le ministre des Finances (M. Lalonde) devrait insister auprès de l'inspecteur général des banques pour qu'il exige de celles-ci qu'elles divulguent des bilans détaillés avant de laisser cette exploitation des consommateurs continuer.

Comme Canadien qui détient une carte de crédit bancaire depuis plusieurs années, j'en ai finalement assez. Je vais faire ce que de nombreux consommateurs ont déjà fait et déchirer mes cartes de crédit pour protester contre ce nouvel exemple flagrant de la cupidité des établissements bancaires. Trop, c'est trop!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Puis-je rappeler au député qu'il ne lui est pas permis de se livrer à des démonstrations ou de donner un spectacle à la Chambre. Je le lui ai fait remarquer à plusieurs reprises. Il semble prendre beaucoup de temps à comprendre ce que cela veut dire exactement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT RÉDUISE LA TAXE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, nous venons de voir un autre député néo-démocrate faire son petit numéro à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mayer: J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet des prêts agricoles pour ce printemps et j'espère qu'il me donnera une vraie réponse. Le ministre doit savoir que bon nombre d'agriculteurs sont actuellement en difficulté financière, à l'époque où ils doivent ensemencer leurs champs. Ils ont notamment du mal à obtenir des prêts pour acheter des engrais, du carburant, des semences. Ce n'est un secret pour personne qu'une grosse partie du prix des carburants agricoles est dû à la taxe fédérale. Premièrement, le ministre de l'Agriculture est-il d'accord pour diminuer la taxe fédérale sur les carburants agricoles? La taxe d'accise fédérale de 9 p. 100, par exemple, représente près de 20c. le gallon, dans ce secteur. Le ministre est-il d'accord pour diminuer cette taxe?

Deuxièmement, il existe une taxe de 50c. les mille pieds cubes sur le gaz naturel qui sert à produire les engrais. Si nous pouvions la supprimer, cela diminuerait le prix de l'engrais 11-55 de $15 à $20 la tonne. Le ministre est-il favorable à cette idée? Dans l'affirmative, va-t-il effectuer des démarches auprès du ministre des Finances pour qu'il diminue ces taxes, en vue d'aider les agriculteurs à ensemencer leurs champs ce printemps?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a dit qu'un grand nombre d'agriculteurs de sa localité ont du mal à financer leurs activités de printemps. Je voudrais savoir s'il peut me donner des précisions et notamment me citer le nom des personnes en cause et des organismes de prêt qui leur posent des problèmes, parce que jusqu'ici on ne m'en a mentionné aucun.

Les agriculteurs ont de meilleures facilités de remboursement que n'importe quel autre groupe d'hommes d'affaires dans tout le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Si les organismes de prêts ne leur permettent pas d'obtenir le financement voulu pour ensemencer leurs champs, je veux le savoir.

Quand le député me demande si je suis d'accord pour diminuer les taxes, je voudrais pouvoir lui répondre que nous devrions supprimer tous les impôts et taxes au Canada. Toutefois, nous devons faire preuve de réalisme. Quand le député parle du prix du carburant et du prix de l'énergie utilisée en agriculture, il sait, comme moi, que cela ne représente que 3 p. 100 du coût des activités agricoles au Canada. Ce n'est pas, à l'heure actuelle, l'un des principaux coûts de production, contrairement à ce qu'a affirmé le député.

M. Mayer: Madame le Président, le ministre de l'Agriculture n'est visiblement pas au courant, ou peut-être s'en moque-t-il, de ce qui se passe dans le secteur agricole ce printemps. Depuis deux semaines, je lui ai envoyé des lettres au nom de certains de mes électeurs qui ont formulé quelques propositions utiles pour remédier au problème. Si le ministre veut des noms, qu'il consulte ses dossiers, où il trouvera ceux que je lui ai communiqués au cours des deux dernières semaines.

LE COÛT DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE AU MANITOBA

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ma question suivante s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Dans le cas du Manitoba, en particulier, le gouvernement fédéral perçoit ensuite 7c. par gallon de combustible agricole et rembourse ensuite. Si cet impôt n'était pas prélevé, il n'y aurait pas de remboursements, le gouvernement réaliserait des économies, puisqu'il faudrait moins de fonctionnaires, et les agriculteurs n'auraient pas à débourser les 7c. par gallon. Le ministre de l'Agriculture serait-il en faveur de cette simplification? Interviendra-t-il auprès du ministre du Revenu national?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, lorsqu'ils achètent en grande quantité, par exemple, les agriculteurs ne paient pas l'impôt sur le carburant diesel ou autre, lorsqu'ils le reçoivent. On m'a présenté un certain nombre d'instances à ce sujet.

• (1120)

Si le député m'a écrit et m'a fourni des noms, je n'ai pas encore vu les lettres. Je vérifierai mes dossiers pour en être sûr. Je veux parler des établissements de prêt et de la nature exacte de l'entreprise. Il y a bien eu un ou deux agriculteurs parfaitement au courant, dans la région du député, mais ce qu'on m'a dit personnellement concernait l'obtention de crédit à long terme de la Société du crédit agricole ou des arrangements financiers avec la caisse populaire locale. Je ne peux me souvenir de cas d'agriculteurs incapables d'obtenir de l'argent pour les travaux printaniers.

J'ai rencontré le président de la Société du crédit agricole. Nous envisageons de modifier de nouveau la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de façon à utiliser cette méthode de prêt pour aider les agriculteurs à obtenir des capitaux si les institutions de prêt, par exemple, décident de ne pas prêter à ce groupe qui, pourtant, est l'un des plus productifs et, comme je l'ai dit, l'un de ceux qui remboursent le mieux au Canada.

M. Mayer: On sait très bien dans le secteur agricole—et le ministre peut vérifier auprès des commerçants—que l'utilisation d'engrais diminuera cette année à cause des difficultés de financement des producteurs.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

DEMANDE POUR UN PAIEMENT ANTICIPÉ

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre des Transports, de qui relève la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le ministre est-il prêt à envisager une modification de la loi pour que la période de stabilisation passe de cinq à trois ans? En effet, cette modification permettrait de verser, cette année même, presque immédiatement ou tout au moins aussi rapidement qu'on pourrait faire les calculs, quelque 150 millions de dollars, ce qui ne nuirait absolument pas au fonds.

Celui-ci dépasse actuellement 600 millions de dollars. Au taux actuel des cotisations, il se montera à environ 800 millions de dollars à la fin de 1983. Voilà un cas où il y a contribution aussi bien des agriculteurs que du gouvernement. Si le gouvernement était prêt à réexaminer ces dispositions pour substituer une période de trois ans à celle de cinq, cela permettrait de verser 150 millions dans l'ouest du Canada, à mettre de l'argent en circulation et à aider . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Quand le député finira-t-il sa question?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, s'il n'en tenait qu'à moi, il aurait pu continuer toute la journée.

Lorsque la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été adoptée, nous avons débattu la question qu'il vient de soulever, à savoir la longueur de la période en question. A cette époque, on a décidé que cinq ans convenaient mieux parce que cela permettrait de mieux coordonner cette loi avec les autres mesures législatives. De toute évidence, le débat continue et, naturellement, chaque fois que les agriculteurs éprouvent des difficultés, quelqu'un se lève pour demander: «Pourquoi pas trois ans?» La réponse est la même que celle qui fut donnée lorsque le projet de loi a été présenté. D'après ce qu'on m'a dit, c'est néanmoins une qeustion qui est revue périodiquement par le gouvernement et les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sont en train de l'étudier.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COÛT DU CARBURANT AGRICOLE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui utilise volontiers le mot «etc.». Jusqu'ici, je croyais qu'une personne qui employait ce mot voulait dire qu'elle n'en savait pas plus, mais qu'elle savait qu'elle aurait dû en savoir davantage.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je tenais pour acquis que vous le saviez.

M. Epp: Compte tenu du prix du carburant—au dire du ministre, cela ne représente que 3 p. 100 des frais de production—qui se répercute sur le prix des engrais, des herbicides et des autres frais de production, le ministre de l'Agriculture estime-t-il, comme le gouvernement, que les Canadiens, et surtout les agriculteurs, devraient payer le pétrole plus de 75 p. 100 du cours mondial?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député n'ignore pas que nous avons au Canada une politique énergétique—je pourrais dire «etc.», car il le sait parfaitement. Il sait en quoi elle consiste et quel en est l'objectif. Il y a un an, avant la baisse du cours mondial, les agriculteurs américains payaient davantage que leurs confrères canadiens. En fait, tous les agriculteurs des autres pays du monde paient davantage. Le député n'a pas demandé alors: «Comptez-vous aller au-dessus de 75 p. 100 du cours mondial» ou «Qu'allez-vous faire?» Il n'en a pas parlé quand le programme avantageait les agriculteurs. D'ailleurs, quand on vérifie les chiffres, ils ne sont pas si désavantagés.

• (1125)

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

LES PROJETS AU MANITOBA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question supplémentaire concerne l'ouest du Canada, et surtout le Manitoba, et s'adresse au vice-premier ministre. Parmi la centaine de projets de relance qui doivent être mis en œuvre au plus tôt, y en a-t-il qui s'adressent particulièrement au Manitoba?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai pas sous la main la liste des projets à l'étude. Je peux assurer au député qu'ils se répartiront dans toutes les régions du pays. Le programme avantagera toutes les provinces et créera des emplois dans chacune d'elles. Le député devra attendre que les projets soient annoncés pour savoir s'ils se situent dans la région en question.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE—LA DÉCLARATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE AMÉRICAIN

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. D'après un article paru hier dans *Le Devoir*, un fonctionnaire haut placé du Pentagone aurait dit qu'il n'était pas vraiment nécessaire d'essayer les missiles de croisière au Canada. D'après cette source proche de l'équipe de négociation de Genève, les essais de ce missile aux États-Unis sont presque terminés et un complément d'essais au Canada ne changerait rien. J'aimerais savoir du ministre s'il a l'intention d'en informer le cabinet, pour que ce dernier puisse faire savoir au Pentagone que si les essais ne sont pas nécessaires, le Canada n'y participera pas.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il est bien connu qu'avant de prendre une décision au sujet des essais du missile de croisière, il sera tenu compte de toutes les déclarations. Le premier ministre est à Washington. Je suppose qu'il en a été question là-bas. Si nous sommes saisis d'une demande américaine, la décision du cabinet sera prise suivant la procédure appropriée.

LES MANIFESTATIONS CONTRE LES ESSAIS ÉVENTUELS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, comme des centaines de milliers de Canadiens ont manifesté et que de nouvelles manifestations vont avoir lieu ce dimanche qui vient à Ottawa contre l'essai du missile de croisière au Canada, et comme d'autre part ce missile marque un pas en arrière dans la négociation de traités de contrôle des armements vérifiables, le ministre veut-il nous donner l'assurance qu'il va aborder la question auprès du premier ministre, pour que ce dernier informe nos voisins américains que nous ne voulons pas essayer ce missile chez nous?

La Chambre des communes

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis persuadé que le premier ministre est déjà au courant des manifestations en faveur de la paix qui ont lieu dans les rues et je n'ai donc pas à l'en informer. Il connaît également les tenants et les aboutissants d'une décision pour ou contre les essais de missiles de croisière. Comme le député, j'estime que nous avons à prendre des décisions quant à la recherche de la paix dans le monde. Je sympathise sur beaucoup de points avec les manifestants. Je suis certain que tout le monde à la Chambre, sans oublier ceux qui sont dans les tribunes, sont en faveur de la paix et du désarmement. Là où nous différons d'avis, c'est sur les moyens de réaliser cet objectif.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'aimerais que le ministre fasse preuve un instant de sincérité envers la Chambre et l'opinion canadienne. Considérant les comptes rendus des entretiens qu'a eus récemment le premier ministre avec le vice-président américain et hier avec le président, le ministre veut-il nous dire s'il estime que nous sommes trop avancés au Canada dans l'essai du missile de croisière pour faire machine arrière? Existe-il encore une possibilité que les réticences canadiennes puissent faire renoncer à ces essais?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, la politique de notre gouvernement est bien connue. Nous faisons partie de l'OTAN. Le député sait que nous avons adhéré à la double décision de 1979. Nous souhaitons qu'il y ait de véritables négociations à Genève. L'unique façon que nous ayons d'obtenir que ces négociations soient sérieuses, c'est de disposer de moyens crédibles de dissuasion.

* * *

• (1130)

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M^ME^ YVETTE ROUDY, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DE LA FRANCE ET CHARGÉE DES DROITS DE LA FEMME

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la distinguée présence dans nos tribunes de M^me^ Yvette Roudy, ministre déléguée auprès du premier ministre de la France et chargée des droits de la femme.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question porte sur la grève entreprise par les pilotes de l'Eastern Provincial Airways qui dure maintenant depuis plusieurs mois. Le ministre du Travail est absent, mais je sais que le vice-premier ministre, comme tous les députés de la région atlantique, souhaite vivement qu'un règlement mette fin à cette grève. Le Conseil canadien des relations du travail a été saisi de l'affaire et c'est lui qui tranchera les dernières questions en litige.

Le vice-premier ministre peut-il nous promettre qu'aussitôt que le Conseil aura rendu sa décision prévoyant le règlement de la grève et le rétablissement de tous les services d'Eastern Provincial Airways, le gouvernement examinera la situation sans tarder pour que cette désastreuse grève prenne fin, que les services soient rétablis et que les habitants de la région atlantique bénéficient à nouveau de leur transporteur régional?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux répondre que oui à la question du député, à savoir que nous suivons de près l'évolution de la situation. Mon collègue est peut-être en train de découvrir un phénomène qu'il ne connaissait pas. A l'heure actuelle, l'industrie des transports aériens au Canada se rend compte que le bon temps, s'il n'est pas terminé, sera au moins absent pendant un certain temps. Voilà pourquoi l'industrie a entrepris de rationaliser ses activités. Et ce fut l'une des causes premières de la grève.

Eastern Provincial Airways a dû engager d'autres pilotes pendant un certain temps. Maintenant que ses anciens pilotes veulent retrouver leur emploi, la compagnie doit faire des choix et c'est une situation très difficile. J'ai promis au député que je suivrais de près la situation bien que cela incombe essentiellement au ministre du Travail dont je soutiendrai cependant les efforts.

L'OBSERVATION DES RÈGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je peux assurer au ministre que les pilotes de EPA seraient les premiers à profiter de l'efficacité de l'entreprise et qu'ils sont prêts à collaborer de toutes les manières possibles. C'est ce qu'ils ont affirmé en public.

Puisque le ministre a fait allusion au conflit entre les pilotes et la direction de l'entreprise, il doit aussi savoir que le fait d'embaucher des pilotes pendant une grève légale pourrait causer certains problèmes à bord des avions. Le ministre des Transports peut-il nous assurer que son ministère surveille de près la situation et veille à ce que les règlements sur la sécurité aérienne soient rigoureusement observés. Il sait, comme nous tous, qu'il suffit d'un seul accident pour que le public perde confiance non seulement en la compagnie, mais aussi dans toute l'industrie canadienne et surtout dans son ministère.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, bien sûr que je le sais. Et je remercie mon collègue d'en avoir informé le public. Je peux lui assurer que nous suivons de près la situation. On m'a affirmé que l'on s'intéressait particulièrement à cet aspect de la sécurité aérienne surtout pendant ces périodes difficiles.

* * *

LES PÊCHES

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL KIRBY

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Le ministre des Finances a présenté le budget comme le moyen de relancer l'économie. Or, ce budget ne tient absolument pas compte du rapport Kirby qui préconisait de mettre sur pied un programme de relance de plusieurs millions de dollars pour le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, secteur dans lequel près de 100,000 emplois sont en danger.

Je voudrais demander au ministre pourquoi le budget n'a touché qu'indirectement le secteur de la pêche par le biais des projets spéciaux de relance, par exemple, au lieu d'essayer de remédier directement à la situation dans ce secteur où le taux de chômage est le plus important de toute la région de l'Atlantique.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je tiens à assurer au député qu'aucun autre problème n'a retenu plus l'attention du gouvernement. Lorsque nous avons rendu publique notre position sur le rapport Kirby, nous avons affirmé être en accord avec la plupart des recommandations du groupe de travail.

En outre, nous avons autorisé une équipe de négociation à engager des pourparlers avec les provinces et avec les conditionneurs afin d'en arriver à une restructuration de ce secteur, restructuration qui lui permettrait d'être rentable et efficace et de garantir des emplois et des revenus à ceux qui dépendent de lui. Le député a donc tort de penser que nous négligeons ce secteur. Au contraire, on lui a accordé une plus grande attention que ne l'aurait permis le fait de la mentionner de façon précise dans le budget.

LA NÉCESSITÉ D'AIDER FINANCIÈREMENT LE SECTEUR DE LA CÔTE EST

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Ce n'est pas la concurrence qui s'exerce actuellement dans le monde qui redonnera de l'emploi aux pêcheurs et aux employés des usines de conditionnement du poisson, et je vais donc poser à nouveau la question au vice-premier ministre. Le rapport Kirby a établi de façon très claire que le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique avait besoin d'une stratégie industrielle globale, et non pas d'un quai par-ci et d'un navire par-là, comme le prévoit le budget, jusqu'en 1986. Comment se fait-il que le gouvernement ait pu trouver 200 millions de dollars on ne sait où en 24 heures pour sauver le peu qui reste de la réputation du ministre des Finances, mais qu'il ne puisse fournir l'argent nécessaire pour revitaliser le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique, secteur qui est pourtant dans une situation précaire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député comprend très mal, selon moi, la situation qui existe dans le secteur du conditionnement du poisson. Je suis porté à le penser suite à sa question et à ses allégations, selon lesquelles le gouvernement n'a accordé aucune importance à ce problème.

Puis-je répéter qu'à l'heure actuelle, nous sommes en pourparlers avec les provinces qui sont directement concernées par cette question. Nous négocions également avec les conditionneurs et les banques qui ont de gros intérêts dans cette affaire. Nous espérons que nous pourrons, grâce à ces négociations, élaborer un plan convenant à toutes les parties, notamment le gouvernement fédéral.

Tout le monde sait que ce dernier aura certaines obligations financières à la suite de la mise en œuvre des recommandations du rapport Kirby, et que les négociations portaient surtout sur la restructuration. Quoique le député pense, je l'invite à l'oublier, car ce n'est fondé sur rien de solide.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES NORMES UTILISÉES PAR LES VÉRIFICATEURS QUI EXAMINENT LES REVENUS DES AGRICULTEURS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, la question que je pose au ministre du Revenu national porte encore une fois sur l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Le ministre sait sans doute que l'interprétation de cet article suscite bien des difficultés à la collectivité rurale. J'aimerais lui signaler que dans ma circonscription par exemple, les vérificateurs ont jugé que pour être viable, une ferme d'élevage devait compter 100 vaches. Pourtant, Statistique Canada nous informe que les fermes d'élevage comptent en moyenne 30.8 vaches. Son ministère entendrait-il par là pour qu'une ferme d'élevage soit considérée comme étant viable, l'agriculteur doit avoir 100 vaches? Est-ce là la politique de son ministère?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que si on commence à faire l'examen à la Chambre de cas particuliers qui touchent au ministère du Revenu national, on va consacrer des heures à en discuter. Je ne crois pas qu'il existe de politique à partir d'un nombre donné de têtes de bétail pour pouvoir établir ce qu'est une ferme. Les fonctionnaires qui procèdent à l'examen des déclarations des personnes qui ont réclamé le remboursement de dépenses pour des exploitations agricoles le font à partir des revenus qui sont générés par cette exploitation sur une certaine période de temps en regard des dépenses qui sont réclamées par le contribuable. C'est à partir de ces éléments qu'ils déterminent s'il existe réellement une possibilité sérieuse d'une exploitation agricole plutôt qu'une exploitation sous la forme de «hobby» de la part de celui qui en est le propriétaire.

[*Traduction*]

LA CONDITION RELATIVE AUX BÉNÉFICES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): C'est au même ministre que je m'adresse, madame le Président. Les vérificateurs dont j'ai parlé déclarent également aux agriculteurs de ma circonscription que, pour que leur ferme soit considérée comme une exploitation légitime par le ministère, il faut qu'ils en retirent des bénéfices. Ils ajoutent qu'ils doivent réaliser des bénéfices de l'ordre de 33.33 p. 100 dans les deux ans qui suivent la mise en exploitation de leur ferme. Est-ce là la politique de son ministère?

• (1140)

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, il est bien évident, comme je l'indiquais tantôt, qu'afin de déterminer s'il existe réellement une exploitation agricole, il faut qu'une possibilité éventuel de profit soit générée par cette exploitation. Je pense qu'il s'agit là d'un principe ou d'un postulat que l'on doit accepter. De plus, quant à la période de temps sur laquelle ce profit sera vraisemblablement généré, à mon avis, les fonctionnaires du ministère y apportent une certaine discrétion. Ils font la distinction entre la possibilité de générer un profit lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole savoir laitière ou une autre qui aurait pour objet l'élevage du bétail, par exemple, où les revenus seraient plus longs à réaliser, ou encore une production de type horticole, soit la production de pommes. Si l'on possède un verger, par exemple, il faudra plus de temps à réaliser des bénéfices parce qu'il faudra plus de temps à produire des fruits que si l'on exploite une ferme laitière ou encore un type d'élevage. Je pense que l'on tient compte de ces distinctions en ce qui a trait à l'établissement de la possibilité de générer un profit ou d'établir la profitabilité d'une exploitation agricole.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DE LA VIANDE ROUGE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs canadiens ont de plus en plus peur de faire faillite quand ils voient que les prix de revient augmentent et que les cours des denrées alimentaires restent faibles. On peut lire dans le journal d'aujourd'hui un article qui raconte que les syndics sont allés jusqu'à saisir un bouvillon auquel un gamin de 13 ans s'était attaché, parce que son père avait fait faillite.

Quel programme le ministre compte-t-il mettre en place pour supprimer le déséquilibre entre les prix d'achat et de revient. Plus précisément songe-t-il à établir un véritable programme de stabilisation des prix de la viande rouge basé sur le prix de revient afin d'éviter à des centaines d'autres familles d'agriculteurs de faire faillite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député cite un cas qui s'est produit hier. Nous sommes parfaitement au courant de l'affaire. Mes collaborateurs ont même essayé, de concert avec la famille en question de trouver une solution. Même le Farmers' Survival Group qui s'était rendu sur les lieux la semaine dernière a abandonné ses démarches, estimant ne pouvoir plus rien faire étant donné les dettes que la famille a accumulées au cours des trois dernières années.

Je sympathise avec ces gens. Je voudrais bien faire tout mon possible pour les aider, mais nous avons les mains liées.

Si le député a des suggestions à me faire qui favoriseraient une hausse du prix des denrées alimentaires, en dehors la solution du programme de stabilisation, que beaucoup considèrent comme la planche de salut des éleveurs de bovins, je suis disposé à les entendre. Le député sait tout aussi bien que moi que cette solution n'est pas une panacée et il ne faudrait pas essayer de le faire croire aux gens.

Je me suis entretenu la semaine dernière avec l'un de mes homologues provinciaux à ce sujet. Les participants aux réunions qui se sont tenues dans tout le pays sont au même point qu'en 1978 quand à l'élaboration d'un programme national. A l'époque, je leur avais proposé une formule meilleure que celle qu'ils me proposent aujourd'hui. Leur proposition est pratiquement la même. Ils refusent de mettre fin à la surenchère; j'entends par là le fait que dans les provinces riches il y a des programmes qui viennent s'ajouter aux programmes fédéraux, alors qu'il n'y en a pas dans les provinces qui n'en ont pas les moyens. Je me refuse à mettre en place un programme national qui comporterait de telles injustices. Je ne suis pas d'accord pour lancer un programme qui ne ferait qu'accroître les injustices existantes.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LA MODIFICATION PROJETÉE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser cette fois au ministre des Transports qui est responsable de l'administration d'un programme qui a d'énormes retombées sur la réduction du prix de revient.

Le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est une solution que le gouvernement doit sérieusement envisager s'il ne veut pas que les prix de revient augmentent. Face à la multiplication inquiétante des faillites agricoles, le ministre est-il disposé à retenir la suggestion du président du syndicat du blé de la Saskatchewan et à décréter un moratoire de trois ans sur la réforme du tarif tout en poursuivant l'amélioration des voies de chemins de fer et en procédant à des consultations avec l'ensemble de la population?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a seulement deux groupes de Canadiens, plus particulièrement dans l'Ouest, qui s'opposent à tout changement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, à savoir les membres du Syndicat national des cultivateurs et certains membres du NPD. Ils sont à peu près les seuls à s'opposer à la réforme du tarif à l'heure actuelle.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DES PRESTATIONS AUX PÊCHEURS EN EAU DOUCE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, puisque le ministre des Pêches et des Océans est absent, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. En trois ans, j'ai protesté plusieurs fois auprès du ministre des Finances, l'ancien et le nouveau, et auprès du ministre des Pêches et des Océans, l'ancien et le nouveau, contre le fait que les pêcheurs en eau douce doivent verser des primes à la caisse d'assurance-chômage alors que, d'après la loi, ils ne peuvent pas recevoir de prestations parce que leur campagne de pêche ne coïncide pas avec la campagne de pêche sur la côte, ce qui est injuste. Quand le vice-premier ministre incitera-t-il le gouvernement à intervenir pour supprimer cette injustice?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais répondre à la question du député. Il sait sans doute qu'il y a trois ou quatre semaines, la Cour suprême a rendu une décision sur l'affaire Vicky Silk; cette décision supprime tous les règlements spéciaux relatifs aux prestations destinées aux pêcheurs en eau douce et crée une vive confusion à propos des zones de pêche et de l'octroi des prestations. Nous avons l'intention d'apporter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage pour écarter les doutes et régler le problème dont parle le député.

J'espère bien que les députés d'en face veilleront à ce que le projet de loi visant à apporter ce changement et d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage sera adopté à la hâte par la Chambre pour que certaines personnes comme ces pêcheurs ne soient pas victimes de telles décisions.

ON DEMANDE D'APPORTER UNE MODIFICATION À LA LOI AFIN D'AIDER LES PÊCHEURS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il envisager d'apporter uniquement cette modification en un jour et de ne pas essayer de la rattacher à toute une série de conditions, pour pouvoir réparer immédiatement cette injustice?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'aurais tendance à croire qu'il importe qu'un certain nombre d'autres problèmes relatifs à la loi sur l'assurance-chômage soient réglés en même temps. Je pense aux conditions d'entrée qui sont rattachées à une clause d'abrogation venant à échéance le 4 juin de cette année. Je suis certain que le député et son parti ne voudraient pas que les conditions d'entrée pour l'application de la loi sur l'assurance-chômage changent en même temps. Beaucoup de députés de son parti ont vivement recommandé certains changements, notamment à propos des prestations de maternité. Si nous arrivions à obtenir l'accord et la coopération des deux partis, nous pourrions accéder à ses désirs et faire adopter le projet de loi modificatif en un jour. Je suis certain que bien des Canadiens lui en seraient reconnaissants.

L'ADMINISTRATION

LA PEINE PRÉVUE POUR LE VIOL DU SERMENT D'OFFICE PAR UN MEMBRE DU CONSEIL PRIVÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Voudrait-il dire à la Chambre de quelle peine serait passible un membre du Conseil privé qui violerait son serment d'office?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président.

M. Hawkes: Comme il s'agit en l'occurrence pour notre société de l'un des serments d'office les plus graves, madame le Président, je trouve curieux que le vice-premier ministre refuse de nous révéler la nature de cette peine.

LE RESPECT DU SERMENT D'OFFICE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire à quelle méthode on recourrait pour déterminer si un membre du Conseil privé a bel et bien violé son serment d'office?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député demande une opinion juridique. L'usage de la Chambre veut qu'il soit interdit de le faire au cours de la période des questions.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ANNONCE RELATIVE AU PROJET HARBOURFRONT DE TORONTO—ON DEMANDE D'AMÉNAGER LE TERRAIN DE L'EXPOSITION NATIONALE CANADIENNE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je constate que quatre ministres torontois sont absents aujourd'hui. Manifestement, ils annonceront que le gouvernement va engloutir plus d'argent dans le projet Harbourfront.

Le gouvernement sait-il qu'il s'agit là d'une zone de divertissements et qu'il faut élargir et améliorer le terrain de l'Exposition nationale canadienne afin d'y aménager de meilleures installations commerciales? Ne serait-il pas mieux avisé de dépenser cet argent pour le terrain de l'Exposition nationale canadienne, qui est une zone commerciale permanente?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai pu visiter l'emplacement où l'on a entrepris ces travaux et j'ai été favorablement impressionné par ce qui a été fait et par les potentialités de cette zone.

Comme les députés le savent, l'aménagement des zones riveraines dans plusieurs de nos grandes villes est directement lié à la qualité de vie des citoyens. En fait, les chiffres indiquent clairement que les Torontois se déplacent en masse pour visiter cet emplacement et utiliser ses installations. Plus nous l'améliorerons—sauf erreur, c'est bien ce qu'on a annoncé aujourd'hui—plus les gens l'utiliseront. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour inviter les députés à visiter cet emplacement afin de constater toutes les possibilités qu'il offre.

• (1150)

Avec votre permission, madame le Président, j'aimerais répondre à la deuxième question que le député m'a posée hier.

Mme le Président: Je ne pense pas que ce soit réglementaire.

M. Fennell: Madame le Président, j'ai déjà dit aujourd'hui ce que je voulais dire à propos de Mirabel.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN PARC

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, le gouvernement est en train de concentrer les divertissements de toute la province au cœur de la ville de Toronto. Comme le ministre dispose de 18,000 acres près de Toronto, pourquoi n'en ferait-il pas un parc national pour tous les Ontariens afin de donner aux Torontois l'occasion de respirer un peu d'air frais?

M. Gauthier: Mettez le député à l'étalage.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): De toute évidence, madame le Président, le député ne veut pas connaître les faits relatifs à Mirabel, car il se contente de poser des questions trompeuses et ne se donne même pas la peine de poser d'autres questions le lendemain. En ce qui a trait aux divertissements en Ontario, je suis vraiment étonné que le député insulte si facilement le gouvernement de l'Ontario qui a tenu compte des intérêts de ses administrés en aménageant la Place Ontario. A mon avis, il y a amplement d'espace pour les deux projets et nous avons décidé d'agir.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE DE SE HÂTER D'AIDER LES CHANTIERS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur l'industrie de la construction navale et sur les crédits budgétaires destinés à relancer la construction navale et à créer des emplois dans ce secteur. Environ 500 travailleurs ont été congédiés récemment aux chantiers navals Burrard Yarrow, à Vancouver. Je crois savoir que la firme Marine Industries, de Sorel, au Québec, a congédié au moins 250 travailleurs, et la situation est la même dans la région de l'Atlantique. Étant donné que le gouvernement a prévu dans son budget des crédits pour créer des emplois et établir une stratégie industrielle dans le secteur de la construction navale, pourquoi ne procède-t-on pas plus rapidement en accordant immédiatement des subventions à ces entreprises, au lieu de dépenser inutilement plus d'un million de dollars en prestations d'assurance-chômage pour ces chômeurs? Quelles mesures seront prises dans ce domaine, et dans quels délais cet argent sera-t-il acheminé aux chantiers navals, pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités et donner de l'emploi aux travailleurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il doit y avoir un malentendu, car les mesures qui sont prises actuellement correspondent exactement à celles que réclame le député. On a annoncé à Montréal, il y a quelques jours, que onze nouveaux navires seront construits, trois autres seront rénovés et que l'on achètera un certain nombre de petits bateaux pour le ministère des Transports. Le député notera que le budget total est de 780 millions de dollars, dont 185 millions sont destinés à la relance immédiate. Par conséquent, le député semble réclamer exactement ce que nous allons faire.

Pour ce qui est de mon ministère, les navires visés serviront à la garde côtière, et ils devaient être construits d'ici cinq ans. Il y aura une accélération de ce programme, ce qui avantagera immédiatement les travailleurs des différents chantiers navals au Canada. J'ai vu un tableau montrant la répartition à l'échelle nationale, et je me ferai un plaisir d'en envoyer un exemplaire à l'honorable représentante. Mais les mesures qu'elle envisage seront prises, conformément à ce qui a été annoncé il y a quelques jours.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES DE PATROUILLE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il n'ignore pas que le Programme d'achat de nouvelles frégates a donné lieu à bien des conjectures à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne l'adjudication de ces travaux par le gouvernement. Le gouvernement a-t-il pris une décision quant aux marchés à conclure pour cet important programme de construction navale? A-t-on exclu certains chantiers maritimes en particulier de la liste de ceux qui pourraient bénéficier d'un marché? Quand le ministre prévoit-il qu'une décision sera prise au sujet de cette adjudication?

L'hon. J. Gilles Lamontage (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, en ce qui a trait au Programme d'achat de nouvelles frégates, chacun sait que mon ministère avait pour mission de faire une évaluation très objective des soumissions des deux chantiers pour les présenter au cabinet en temps opportun. Je compte m'acquitter de cette tâche à la mi-mai, de sorte que la décision relative aux marchés pourrait être prise avant la fin de juin.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHAGE D'AUTOCHTONES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Selon le rapport que le bureau des relations fédérales-provinciales a remis au Conseil du Trésor pour l'année financière 1981-1982, il a été prévu qu'à compter de 1982-1983, les offres d'emploi pour les postes de tout niveau au sein du bureau même seront affichées au ministère des Affaires indiennes régulièrement par la Commission de la Fonction publique. Je me demande pourquoi le Conseil du Trésor n'a aucune politique de recrutement, pourquoi aucun Indien ne siège au comité de sélection des nouveaux employés, et je me demande aussi quand la Fonction publique décidera d'embaucher davantage d'autochtones?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, sauf erreur, aucune mesure n'a été encore prise pour doter les postes en questions. Mais je ne doute pas ceux qui sont chargés de recruter du personnel ne fassent en sorte d'embaucher davantage d'autochtones et qu'ils ne prennent aussi des mesures pour que des autochtones aient voix au chapitre en matière d'embauche pour les postes qui les concernent. Nous comprenons d'autant mieux la question du député qu'elle nous préoccupe autant que lui et nous avons bon espoir d'y apporter une solution satisfaisante.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES BÉNÉFICES QUE PROCURERAIT AUX CHEMINS DE FER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le projet de loi que le ministre a l'intention de présenter, va-t-il attribuer les bénéfices du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau entièrement aux chemins de fer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai laissé entendre hier et dans les jours qui ont précédé que le gouvernement était à examiner la question du mode de paiement. Mon honorable ami se rappelera que, dans ma déclaration du 1er février, j'ai parlé d'un partage moitié-moitié entre les chemins de fer et les producteurs. Le gouvernement est en train de réexaminer cette formule et je devrais être en mesure très bientôt d'annoncer le résultat de cette étude.

LES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DES TARIFS POUR LES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, si tous les bénéfices du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau doivent aller aux chemins de fer et que ceux-ci ont le pouvoir de hausser le tarif pour tous les produits agricoles, où les agriculteurs trouveront-ils l'argent pour payer ces énormes hausses de tarif? J'estime qu'il faudrait tenir compte de cela.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas sûr de bien saisir l'objet de la question. Tout ce que je puis dire, c'est que lorsque le projet de loi sera présenté, il fera l'objet d'un débat approfondi en deuxième lecture; ensuite, il sera renvoyé au comité, puis reviendra en troisième lecture. Nous nous efforcerons de répondre à toutes les questions qui ont été posées jusqu'à maintenant. Ce qui arrive évidemment, et je l'ai dit très franchement, c'est que beaucoup de personnes n'approuvent pas le mode de paiement aux producteurs. Nous analyserons la question et nous convoquerons des psychanalystes, des économistes et des sociologues pour nous aider à comprendre ce genre de réaction.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME RELAIS—LE REFUS DE RÉEMBAUCHER LES ANCIENS EMPLOYÉS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, la question que je pose au ministre de la Défense nationale porte sur la réponse qu'il a donnée l'autre jour à une question du député de Victoria. C'était au sujet de l'embauche de travailleurs dans le cadre du programme RELAIS pour remplacer des employés du ministère de la Défense nationale qui travaillaient sous contrat, en l'occurrence à Uplands. Le ministre se souvient sans doute qu'il avait répondu:

> Les employés embauchés dans le cadre du programme RELAIS viendront s'ajouter à ceux que nous avons normalement sous contrat.

• (1200)

Le ministre sait-il que son ministère refuse de réembaucher ses employés occasionnels à la Base des forces canadiennes d'Uplands, sous prétexte qu'il embauche des travailleurs dans le cadre du programme RELAIS? Je lui demande donc aujourd'hui d'examiner personnellement cette affaire.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends les inquiétudes que le député témoigne à ce sujet, et si elles étaient fondées, je les éprouverais moi aussi.

M. Crosby: Allons donc. Vous savez bien qu'elles sont fondées.

M. Lamontagne: D'après les renseignements que j'ai obtenus à ce sujet, elles ne le sont pas.

M. Nielsen: Elles sont bel et bien fondées.

M. Lamontagne: Les travailleurs que nous embauchons dans le cadre du programme RELAIS ne remplacent pas nos employés occasionnels.

Des voix: Mais si!

M. Lamontagne: Le député sait pertinemment que nous disposons chaque année d'un certain nombre d'années-personnes sous forme de postes temporaires.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): De combien d'années-personnes disposez-vous à Esquimalt?

M. Crosby: De combien d'années-personnes disposez-vous à Halifax?

M. Lamontagne: C'est le Conseil du Trésor qui détermine, par voie de règlement, combien d'employés à contrat nous pouvons embaucher. C'est lui qui le détermine chaque année. Nous devons mettre à pied le 31 mars, tous les employés que nous avions à contrat, jusqu'à ce que nous soyons informés par le Conseil du Trésor du nombre d'années-personnes qui nous a été alloué. Cependant, je puis donner au député l'assurance que je vais examiner soigneusement l'affaire qu'il vient de me soumettre. Pour le satisfaire, je pourrais même lui répondre par écrit.

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE ENQUÊTE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Comme le ministre peut le constater, madame le Président, il y a à la Chambre des députés qui viennent d'Halifax, d'Ottawa et d'ailleurs, y compris maintenant Victoria . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et Esquimalt.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . sans oublier Esquimalt, où le même phénomène s'est produit. Si d'autres députés étaient au courant de situations analogues et les lui signalaient, le ministre accepterait-il de les examiner? Il se pourrait bien qu'en l'occurrence le ministre ait été mal informé par ses collaborateurs.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'espère ne pas avoir été mal informé par mes collaborateurs, mais je promets au député de me renseigner parce que si le phénomène existe vraiment, cela m'inquiète beaucoup.

M. Nielsen: Il existe vraiment.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau les rapports du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par des députés le jeudi, 28 avril 1983, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

PÉTITIONS

M. PARKER—LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE DU SUD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, je veux présenter une pétition au nom de mes électeurs de Kootenay-Est-Revelstoke au sujet de la participation fédérale à l'exploitation des gisements charbonniers de leur région. Le gouvernement canadien a contribué au financement et à l'exploitation de nouvelles mines de charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique, ce qui risque certes de nuire sérieusement à la production charbonnière du sud-est de la Colombie-Britannique et à l'accès de celle-ci aux marchés colombiens, et partant de faire disparaître des emplois qui existent déjà dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Plus de 2,000 personnes ont signé cette pétition. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de s'assurer que les mines de charbon déjà en exploitation dans le sud-est de la Colombie-Britannique puissent continuer d'écouler sur tous les marchés colombiens l'équivalent de leur pleine capacité de production.

Les pétitionnaires ne cesseront d'espérer comme il se doit.

M. MALONE—LE TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, il est de mon devoir, comme député de Crowfoot, de présenter aujourd'hui une pétition de 1,277 électeurs du sud-est de ma circonscription, au sujet de l'initiative que prend le ministre des Transports sur les transports de l'Ouest. Les pétitionnaires énumèrent six principes qui leur font juger la proposition inacceptable et ils demandent que ces principes président à toutes les modifications qui pourraient être apportées à la mesure législative devant être présentée incessamment.

* * *

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

Mme le Président: Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux . . .

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une déclaration du ministre des Transports (M. Pepin). Il a disparu. Je regrette, madame le Président, mais le ministre a quitté son siège.

Mme le Président: S'il s'agit bien d'un recours au Règlement, je vais l'entendre, mais . . .

M. McKnight: Je ne tiens plus à invoquer le Règlement, madame le Président.

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton) demande à présenter le projet de loi C-684, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne).

—Madame le Président, le projet de loi a pour but d'autoriser les médecins désignés d'hôpitaux choisis, et surtout de clinique de traitement du cancer, à prescrire de l'héroïne pour soulager la douleur, en empêchant que l'héroïne soit détournée à des fins illégales, d'ouvrir un débat public sur cette question importante et de conduire à une solution. Le projet de loi comble aussi les vœux de 91 p. 100 des électeurs de Nepean-Carleton qui ont répondu favorablement à un questionnaire sur le sujet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE (Nº 2)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. E. F. Whelan (au nom du ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le projet de loi C-147, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche (nº 2).

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES (Nº 2)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-148, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (nº 2).

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. E. F. Whelan (au nom du ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le projet de loi C-149, tendant à modifier la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4704 et 4727.

[*Texte*]

LE SYSTÈME DE GESTION DU PORTEFEUILLE HYPOTHÉCAIRE

Question nº 4704—**M. MacKay:**

1. Qu'est-ce que le Système de gestion du portefeuille hypothécaire (SGPH)?

2. Quels étaient les objectifs à l'origine de la mise en œuvre de ce système?

3. Quels sont les principaux experts-conseils de l'extérieur retenus pour aider à la conception et à la mise en œuvre du SGPH et en fonction de quels critères ont-ils été choisis?

4. A-t-on procédé à un appel d'offres public pour le projet de conception et de mise en œuvre du SGPH et, le cas échéant, *a*) quels en ont été les résultats, *b*) quels étaient les coûts et bénéfices prévus du SGPH tels que définis par le(s) soumissionnaire(s) choisi(s)?

5. Au sujet de la réponse à la question nº 4380 selon laquelle notamment on avait entrepris une revue du SGPH, cette revue est-elle terminée et, le cas échéant, quels en ont été les résultats concrets?

Questions au Feuilleton

6. Combien d'années-personnes embauchées à contrat ou permanentes la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle affectées au SGPH en *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, *d*) 1982, *e*) 1983?

7. Combien de contractuels ont été embauchés et, règle générale, quelles étaient les modalités des contrats?

8. Quel est le total cumulatif à ce jour des coûts d'immobilisations et de fonctionnement de la conception et de la mise en œuvre du SGPH?

9. Quels sont les coûts cumulatifs *a*) de la conception et de l'achat du logiciel SGPH, *b*) de l'achat ou de la location du matériel informatique?

10. Quelles sont les modalités des contrats d'achat ou de location de matériel informatique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

1 et 2. Le système de gestion du portefeuille hypothécaire (SGPH) devait constituer un important système informatique d'administration utilisant des techniques courantes de traitement des données. Le système devait traiter la plupart des transactions de la SCHL et comprendre un nouveau système financier de soutien de grande importance, ainsi que des systèmes informatiques de gestion considérablement améliorés.

3. Industrial Life—Technical Services (IST), Peat, Marwick, Mitchell & Co., Stevenson, Kellogg, Ducros, Meilleur, Roy et Associés Ltée (DMR), La Fontaine, Gauthier et Shatner. Ces experts-conseils ont été choisis en fonction de leur compétence reconnue dans l'exécution de tâches précises dans ce domaine.

4. Non.

5. *a*) Non. *b*) Sans objet.

6. Répartition des années-personnes affectées au SGPH.

Année	Employés de la Société	Autres	Total
1979	16	39	55
1980	35	48	83
1981	78	87	165
1982–30 juin	41	17	58
1983–Aucun			

7. Les employés de la catégorie «Autres» sont engagés par contrat pour une durée de trois à 12 mois.

8. Jusqu'à la mi-1982, 18 millions de dollars ont été consacrés à la conception et la mise en œuvre du SGPH.

9. *a*) Voir la partie 8 ci-dessus. *b*) Un montant supplémentaire de 5.9 millions de dollars a été consacré à l'amélioration de l'infrastructure et du matériel informatique de la SCHL nécessaires au SGPH ainsi qu'aux autres projets d'élaboration de systèmes. Les améliorations apportées servent toujours à satisfaire un bon nombre des exigences reliées au traitement des données à la Société.

10. L'unité centrale est louée au mois. Il est possible de mettre fin à la location en donnant un préavis de 90 jours. Le matériel périphérique et les terminaux sont loués pour une période de 1 à 5 ans.

LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DU CARBURANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

Question nº 4727—**M. Gurbin:**

1. Dans le cadre du Programme énergétique national, combien les ministères ont-ils consacré chaque année au programme de remplacement du carburant pour promouvoir l'utilisation du propane dans le secteur des transports?

Questions au Feuilleton

2. Combien a-t-on dépensé et prévoit-on dépenser dans le cadre de projets fédéraux-provinciaux conjoints de démonstration de l'usage du propane dans le secteur des transports?

3. Les ministères disposent-ils d'argent pour la promotion du transport par véhicules électriques et, le cas échéant, *a*) de combien, *b*) quelle proportion de l'argent disponible a été dépensée?

4. D'après quels critères objectifs octroie-t-on de l'argent pour la promotion d'un carburant de remplacement plutôt que d'un autre dans le secteur des transports?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et Transports Canada m'informent comme suit:

1. En vertu du Programme de subvention pour les véhicules au propane, on a versé les sommes suivantes, à titre de subventions, à des propriétaires de véhicules commerciaux:

du 1er septembre 1981 au 31 décembre 1981	$ 243,600
du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1982	$6,013,120
du 1er janvier 1983 au 4 mars 1983	$1,819,600

En vertu du Programme de subvention pour les véhicules au propane, on a consacré les sommes suivantes à la modification de véhicules du gouvernement fédéral:

1981-1982	$ 770,000
1982-1983	$1,830,000

2. On n'a dépensé aucune somme dans le cadre de projets fédéraux-provinciaux conjoints de démonstration de l'utilisation du propane dans le secteur des transports et on n'entend pas le faire.

3. Oui, pour les recherches, le développement et les démonstrations se rapportant aux véhicules électriques, ces activités étant menées au Centre de développement des transports de Transports Canada. *a*) Les dépenses s'établissaient à $442,134, en 1981-1982, et à $433,500 en 1982-1983 (prévisions d'ici à la fin de l'année). En 1983-1984, les dépenses devraient être du même ordre. *b*) Tout l'argent disponible a été dépensé.

4. Dans le cadre du programme fédéral relatif aux transports, les critères de financement des travaux de recherche et de développement sur les carburants de remplacement comprennent la contribution des travaux à la réalisation des objectifs de la politique énergétique, le degré de perfectionnement des techniques utilisées, l'incidence commerciale possible (y compris sur la consommation de carburant), les possibilités qui s'offriront à l'industrie canadienne et les avantages économiques connexes, ainsi que la contribution des projets dans les secteurs relevant de la compétence du ministère des Transports.

[*Traduction*]

M. Burghardt: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—MODIFICATION DE LA CONSTITUTION TENDANT À INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

L'hon. Jake Epp (Provencher) propose:

Que, considérant que la loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38;

La Chambre des communes a résolu d'autoriser Son Excellence le gouverneur général à prendre, sous le grand sceau du Canada, une proclamation modifiant la Constitution du Canada comme il suit:

PROCLAMATION MODIFIANT LA CONSTITUTION DU CANADA

1. L'article 7 de la loi constitutionnelle de 1982 est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

2. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

«60.1 Toute mention des lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de la Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (droit de propriété).»

3. Titre de la présente proclamation: Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (droit de propriété).

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente, au nom de mon parti, une résolution qui, si elle est adoptée par la Chambre et le Sénat, et approuvée par sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population, fera partie intégrante de notre Constitution. Comme vous le remarquerez, son libellé est exactement semblable à celui que le premier ministre (M. Trudeau) a présenté à notre parti la semaine dernière. Je retracerai tout à l'heure certains faits historiques reliés à cette résolution et les événements qui nous ont conduits là où nous en sommes.

Je voudrais préciser, pour la gouverne de la Chambre et de tous les citoyens, les engagements que le gouvernement a pris à l'égard du droit à la propriété le 9 juillet 1980, quand le ministre de la Justice, qui est maintenant ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), a déclaré aux provinces au sujet du droit à la propriété:

Nous avons décidé d'inclure dans la Charte uniquement les droits qui, à notre avis, reflètent les principales valeurs de notre société. Chacun de ces droits représente un élément essentiel de la Charte et appartient aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Nous sommes d'accord là-dessus. Tel est l'engagement que le gouvernement avait alors pris à l'égard du droit à la propriété. C'était avant le débat et toutes ces manigances. Et soudain, nous constatons qu'une chose qu'on pensait fondamentale et que la plupart des Canadiens considéraient comme une des valeurs de notre société n'est pas jugée telle par le gouvernement. On s'en est aperçu quand ce dernier a manigancé pour tenter de faire adopter sa résolution à la Chambre des communes.

Deuxièmement, la majorité des Canadiens souhaitaient que le droit à la propriété soit inclus dans la Charte. Il y a des raisons historiques à cela. Les terres du Canada ont toujours eu beaucoup d'attraits. Les Canadiens ont toujours été fiers d'être propriétaires de leur sol. Sa possession leur a toujours donné un sentiment de sécurité. C'est une chose fondamentale et c'est une des raisons pour lesquelles notre parti a tellement insisté, à toutes les étapes, pour que le droit à la propriété soit inclus dans la Constitution.

Le principe du droit à la propriété est enraciné dans la «common law» britannique. Les immigrants qui sont venus au Canada étaient mus par deux raisons fondamentales. Il y avait tout d'abord la liberté de religion et de conscience, qui est maintenant inscrite dans la Déclaration canadienne des droits. Par ailleurs, ils étaient aussi attirés par la liberté économique, laquelle a toujours comporté le droit à la propriété.

Même si j'invoque des raisons historiques, il est clair que dans la société canadienne, les citoyens ont toujours cru au caractère fondamental de leur droit à la propriété. Dans le contexte britannique, ce droit a été associé de tout temps à l'établissement d'institutions libres. La Grande Charte de 1215 en faisait mention. La Déclaration des droits de 1627 également. Nous pouvons nous reporter à la Constitution américaine de 1783 pour y puiser l'expérience de nos voisins. Tous ces documents prévoient le droit à la propriété foncière. Ils reconnaissent qu'il ne suffit pas d'établir ce droit dans les faits mais qu'il doit aussi devenir une réalité constitutionnelle.

La Déclaration universelle des droits de l'homme comporte, à l'article 17, le droit à la propriété, qui est consacré par la Déclaration canadienne de 1962. A l'époque, la Chambre avait adopté cette disposition.

La motion que nous sommes fiers de présenter aujourd'hui garantira à tous les Canadiens, dans toute la mesure du possible, leur droit à la propriété.

Des voix: Bravo!

M. Epp: C'est ce que nous souhaitons pour les Canadiens. Pour que la Déclaration canadienne des droits ait encore plus de sens et pour diverses autres raisons que je ne peux préciser pour l'instant, nous saisissons de nouveau l'occasion de proposer cette modification. Des collègues de mon parti invoqueront à leur tour d'autres raisons capitales qui nous poussent à proposer cette motion.

Quel a été notre cheminement? J'ai déjà évoqué la proposition gouvernementale du 9 juillet 1980. Cet été-là, monsieur le Président, les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis à maintes reprises. Pourtant, dans la résolution présentée à la Chambre en octobre il n'était pas question du droit à la propriété. Pendant les audiences du comité spécial mixte de la constitution, notre parti a encore une fois présenté un amendement pour faire inclure le droit à la propriété dans la charte. De fait, cet amendement a été proposé le 23 janvier 1981. Les députés se rappellent sans doute que le ministre de la Justice d'alors ne représentait pas le gouvernement au comité spécial mixte à ce moment-là. Le solliciteur général actuel (M. Kaplan) y était cependant et il nous avait garanti sans équivoque, en nous donnant sa parole, que le gouvernement approuverait un amendement visant à inclure le droit à la propriété dans la charte.

Fait curieux, quand le ministre de la Justice est rentré après la fin de semaine et qu'il est venu au comité représenter le gouvernement, la promesse faite par son collègue ne tenait plus. L'engagement qu'il avait pris n'existait plus et le droit à la propriété n'est toujours pas inclus dans la charte des droits.

Il serait bon d'expliquer pourquoi le gouvernement a modifié l'engagement qu'il avait pris et dont j'ai donné lecture à la Chambre et pourquoi il a changé d'avis tout à coup pendant la fin de semaine. De toute évidence, c'est parce que le NPD avait dit que si le gouvernement voulait avoir son appui pour faire adopter la résolution, il devait supprimer la disposition relative au droit à la propriété. Le gouvernement était prêt à laisser un ministre manquer à sa parole. Il était prêt à embarrasser le ministre de la Justice parce qu'il voulait l'appui du NPD à la Chambre.

En outre, le gouvernement néo-démocrate d'alors en Saskatchewan, qui n'avait toujours pas dit s'il allait appuyer la résolution ou non, avait clairement fait savoir pendant la fin de semaine qu'il ne l'appuierait pas si le droit à la propriété était maintenu dans la résolution constitutionnelle. C'est aussi un fait historique.

Je me rappelle très clairement que le premier ministre disait à cette époque: «Vous voulez négocier pour du poisson?» Pour quoi? Pour des droits. Pourquoi négociait-il? Il négociait le droit à la propriété pour obtenir l'appui du NPD.

La Cour suprême a aussi indiqué dans sa décision que la résolution du gouvernement fédéral n'avait pas fait suffisamment l'unanimité parmi les provinces.

Mais tout cela, c'est de l'histoire ancienne aujourd'hui. Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est ce qui s'est produit au cours des deux dernières semaines ici même. On a demandé au premier ministre s'il était prêt à insérer le droit à la propriété, étant donné que le 17 avril marquait le premier anniversaire du rapatriement de la Constitution. Il s'y est dit disposé, mais à certaines conditions. Lesquelles? A condition de n'y consacrer qu'une journée de débat et de se contenter de l'approbation de l'opposition officielle. Que s'est-il passé depuis? Devons-nous croire le gouvernement? Pouvons-nous lui faire confiance? Nous le voudrions bien. Aujourd'hui, le gouvernement a précisément l'occasion de gagner notre confiance.

Faute de temps, je ne peux revenir en détail sur les événements, mais hier, le leader parlementaire de mon parti a demandé à deux reprises au président du Conseil Privé (M. Pinard) quand le gouvernement comptait présenter l'amendement en vue d'inclure le droit à la propriété dans la Constitution. Nous avons soudain appris que le gouvernement voulait rallier un plus large appui et pas simplement celui de l'opposition officielle; il s'interrogeait au sujet du NPD. Si l'on doit en croire la presse, le critique en matière constitutionnelle du Nouveau parti démocratique a déclaré que son parti n'est pas contre l'insertion du droit à la propriété dans la Constitution, mais il se demande si un seul jour de débat suffirait. On a peut-être déformé ses propos. Aussi lui donnerai-je l'occasion de rectifier. Il n'en reste pas moins que l'on a demandé au président du Conseil privé s'il comptait présenter la résolution, car à nos yeux, nous avions respecté les conditions imposées par le premier ministre. Je voudrais rappeler publiquement la réponse du président du Conseil privé à cette question. Sa réponse, on la trouve à la page 24961 du hansard d'hier, et elle dit ceci:

● (1220)

Madame le Président, la réponse à la question est non. Je n'aime pas me répéter. La question m'a déjà été posée la semaine dernière et j'y ai répondu longuement. Je le répète: la réponse à la question du député est non; nous n'avons pas changé d'avis.

C'est pourquoi nous avons une motion de censure aujourd'hui. Nous allons ainsi pouvoir juger si le gouvernement accepte de reconnaître le droit à la propriété et s'il va finalement tenir sa parole. Nous sommes curieux de voir ce que le Nouveau parti démocratique va faire et si les députés de ce parti vont être favorables à la constitutionnalisation du droit à la propriété. J'ai bien hâte de le savoir. Nous verrons bien. Le gouvernement peut nous répliquer qu'il s'agit d'une motion de censure et qu'en réalité, notre objectif est d'amener la chute du gouvernement. Sachez, monsieur le Président, qu'il y a bien des Canadiens qui s'en réjouiraient.

Une voix: Cinquante-deux p. 100 en effet.

M. Epp: Mais je veux faire une proposition au gouvernement libéral. Comme idéalement j'aimerais faciliter le plus possible les choses au gouvernement, étant donné surtout les difficultés auxquelles il doit faire face actuellement, cette proposition sera très simple. Le vote doit avoir lieu sur cette résolution lundi, tout de suite après l'appel de l'ordre du jour, à 15 heures ou à 15 h 15.

Voici donc ma proposition. A 11 heures lundi, un ministériel pourrait prendre la parole pour dire: «Nous sommes en faveur de notre propre résolution, de la résolution gouvernementale, et nous allons affecter cette journée à l'adoption de cet article concernant les droits de propriété». Et lundi soir nous aurons définitivement réglé, du moins en ce qui concerne la Chambre, la question de savoir comment les Communes se prononcent sur les droits de propriété. Voilà ce que j'offre au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: En voilà une que vous aurez du mal à éluder.

M. Epp: Il y a certains éléments de la résolution qui me causent des préoccupations. Il y a lieu d'en faire état. Il y a d'abord la distinction à établir entre justice fondamentale et justice naturelle. La définition la meilleure que j'aie pu trouver de la justice naturelle est celle de Reid et David. Elle figure dans l'ouvrage *Administrative Law and Practice*. Au chapitre 6, sous le titre «Justice naturelle», on trouve la définition suivante:

La notion de justice naturelle est simple, elle peut se définir parfaitement en termes simples: la justice naturelle, c'est le franc-jeu et rien d'autre.

Ce que nous demandons pour les Canadiens c'est le franc-jeu, monsieur le Président, et rien d'autre. Ce que nous exigeons du gouvernement c'est justement cela, le franc-jeu. Je demande donc aux ministériels de faire ce qu'ils prêchent.

Deuxièmement, on pourrait nous accuser de vouloir imposer aux gouvernements des provinces des choses dont ils ne veulent pas. Et s'il y a une chose que notre parti a stigmatisée au cours du débat constitutionnel, c'est bien celle-là. On pourrait nous opposer que la propriété et ses droits sont de compétence provinciale, et nous demander pourquoi nous acceptons cette motion.

Depuis l'adoption de la constitution, les choses ont quelque peu évolué. Le droit de propriété ne porte pas seulement sur le fond de terre, par exemple, point n'est besoin d'insister là-dessus, mais sur autre chose. Par exemple, les dispositions législatives relatives aux droits d'auteur relèvent d'une autre compétence et le partage des pouvoirs est alors en cause. Toutefois, depuis l'adoption de la constitution, il y a maintenant une nouvelle façon de la modifier aux termes de l'article 38 de la loi constitutionnelle. Je ne la citerai pas, mais comment peut-on alors la modifier? D'après la loi, ce serait par voie d'une proclamation ou d'un projet de résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Telle est la façon de procéder à laquelle nous voulons recourir aujourd'hui. Nous voulons que la Chambre adopte un projet de résolution et nous espérons que l'autre endroit en fera autant. Puis les gouvernements des sept provinces comptant 50 p. 100 de la population pourront, en faisant adopter un projet de résolution analogue par leur assemblée législative, constitutionnaliser cette modification.

Nous sommes heureux de constater que des gouvernements provinciaux ont souscrit récemment à une position que nous avions prise au comité. Ces gouvernements y compris celui de la Colombie-Britannique, sauf erreur, ont adopté à l'unanimité un projet de résolution et l'opposition conservatrice à l'Assemblée législative du Manitoba a également proposé que nous garantissions les droits à la propriété dans la constitution.

Nous demandons aujourd'hui au gouvernement de jouer franc-jeu. Nous lui demandons uniquement de donner suite à ses promesses. Nous demandons uniquement au gouvernement de redonner à la propriété la valeur historique qu'on lui a toujours accordée. Finalement, nous avons donné au gouvernement la chance d'échapper au jugement des Canadiens lors des élections en acceptant la proposition que j'ai faite.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Blaker): Questions et observations.

M. Nielsen: Acceptez-vous l'offre?

Mlle MacDonald: Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) n'accepte-t-il pas notre offre?

Le président suppléant (M. Blaker): Débat. La parole est au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon).

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, le député de Provencher (M. Epp) a présenté la résolution dont la Chambre est saisie cet après-midi, mais qu'on me permette d'expliquer davantage pourquoi nous, membres du parti conservateur, jugeons opportun et indispensable que l'offre faite à la Chambre par le premier ministre (M. Trudeau) soit maintenant acceptée et adoptée par les députés de tous les partis.

Je voudrais me reporter à certains propos qui ont été tenus à la Chambre la semaine dernière. Le premier ministre a pris un engagement envers les députés présents à la période des questions, le 18 avril 1983, en ces termes, rapportés à la page 24576 du hansard:

Je vais faire une proposition que le leader intérimaire de l'opposition, je l'espère, va accepter au nom de son parti. Si nous pouvions obtenir l'accord de tous les partis—quoique l'accord de tous les partis ne soit pas vraiment nécessaire—si nous pouvions simplement avoir l'accord du parti conservateur pour présenter un amendement sur le droit à la propriété et que cet amendement soit adopté dans les 24 heures, je suis prêt à convaincre le ministre de la Justice de prendre les mesures qui s'imposent.

Plus tard, le même jour et au cours de discussions ultérieures, le premier ministre a même incité les membres de son parti à s'engager à accepter la formulation proposée par le gouvernement à l'été 1980 et reprise ensuite par le solliciteur général (M. Kaplan), lorsqu'il a accepté notre amendement à la constitution le 23 janvier 1981. Le premier ministre nous a exhortés à faire de même dans une réponse adressée au chef de l'opposition (M. Nielsen), rapportée dans le hansard à la page 24578:

C'est toujours ce qui fait défaut dans les questions du député . . .

Le député dont il parle est le chef de l'opposition. Il poursuit:

. . . il ne prend jamais aucun engagement personnel, ce que j'aimerais bien voir; il se contente de harceler le gouvernement.

En d'autres termes, le premier ministre nous faisait des reproches et nous demandait de respecter notre engagement. C'est ce que nous avons fait et la résolution que nous étudions aujourd'hui le prouve.

A propos des échanges à la Chambre, nous constatons à la page 24675 du hansard du 20 avril 1983, qu'en réponse à une demande du premier ministre, le chef de l'opposition a fourni le libellé anglais qui devait figurer dans l'amendement présenté par notre parti au comité spécial mixte sur la constitution le 23 janvier 1981. Cet amendement contenait la disposition suivante:

Everyone has the right to life, liberty, security of the person and enjoyment of property and the right not to be deprived thereof except in accordance with principles of natural justice.

Dans un paragraphe qui suit, à la même page du hansard, on indique que le premier ministre a répondu en précisant le libellé de l'amendement qui serait accepté. Il est identique à celui que je viens de lire, sauf pour un mot, comme l'a fait remarquer le député de Provencher.

Le texte que le premier ministre a accepté est le suivant:

Everyone has the right to life, liberty, security of the person and enjoyment of property, and the right not to be deprived thereof except in accordance with the principles of fundamental justice.

Si vous lisez la motion qui figure au *Feuilleton*, monsieur le Président, vous constaterez que notre parti a accepté la légère modification du premier ministre, bien qu'avec des réserves, puisque le terme «*natural*» supposerait que la justice est rendue dans un esprit d'équité, ce que n'implique pas le mot «*fundamental*» que préfère le premier ministre. Il s'agira alors d'une justice institutionnalisée, ce qui, à notre avis, risque de limiter l'interprétation de l'article. Néanmoins, notre parti est prêt à accepter, sous réserve de cette modification mineure, le texte proposé à la Chambre le 20 avril dernier par le premier ministre et dont la Chambre est saisie aujourd'hui par le biais d'une motion inscrite au nom du député de Provencher. D'après le *Feuilleton*, il s'agit d'une modification à l'article 7 de la loi constitutionnelle de 1982, que voici:

• (1230)

Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Nous voulons savoir aujourd'hui quelle est la position exacte du parti libéral à ce sujet. C'est sérieux. Le député de Provencher a fait une déclaration très simple en disant que si le gouvernement désire éviter un vote de censure sur cette question lundi après-midi, nous sommes disposés à proposer à la Chambre lundi matin la même motion au nom du gouvernement et à l'adopter dans les 24 heures, c'est-à-dire à la fin de la séance lundi prochain.

Les Canadiens veulent savoir sans nouveau débat public que réclament les néo-démocrates, quelle est la position des députés à l'égard de ces deux droits fondamentaux qui, au départ, ont poussé les gens à venir au Canada. C'est ce qui a incité nos ancêtres et d'autres immigrants à venir dans ce pays, notamment dans l'Ouest. Je veux parler de l'avantage des concessions de terres qui leur a permis de bâtir leur propre avenir, de pratiquer librement leur religion, de s'exprimer librement et de tirer le meilleur parti possible de cette terre que Dieu leur avait donnée et à laquelle ils estimaient avoir droit dorénavant. Nous voulons savoir maintenant ou d'ici lundi, au moment du vote, si le Nouveau parti démocratique et le parti libéral sont disposés à accorder aux Canadiens, qui sont des citoyens libres, ce droit à la propriété et à la jouissance de leurs biens.

Si nous remontons dans le temps, nous constatons que le droit fondamental à la propriété et à la jouissance des biens n'a pas eu d'importance que dans l'histoire du Canada. Comme le député de Provencher l'a signalé, il faut remonter à l'époque du roi Jean, de la Grande Charte et des luttes continuelles qui ont marqué notre histoire pendant toute l'évolution du régime parlementaire, des droits à la propriété et des droits personnels. C'était le seul moyen d'échapper à la monarchie, au féodalisme et aux droits du seigneur, anciens régimes en vertu desquels certains citoyens avaient beaucoup plus de droits, de pouvoirs et de privilèges que les autres.

Le principe de l'égalité dans une société démocratique s'articule autour du droit fondamental des citoyens de pouvoir dire que telles choses leur appartiennent, de pouvoir dire: «Ceci est à moi», qu'il s'agisse d'un lopin de terre, d'une bâtisse, d'un entreprise, d'une automobile, d'une bague de diamants ou de l'humble denier de la veuve. Notre parti croit que le droit à la propriété est inaliénable et qu'aucun gouvernement ne peut le restreindre sauf dans les cas prévus dans l'amendement, c'est-à-dire dans les cas où les intérêts de la collectivité auraient à souffrir des exigences d'un propriétaire qui seraient contraires au bien-être de son entourage.

Il convient de noter que la Déclaration canadienne des droits renferme cette disposition. M. Diefenbaker s'est montré prévoyant, en fait un peu plus généreux. Il a dit que ces droits, y compris le droit d'être propriétaire, devraient être maintenus sans égard à la race, à l'origine ethnique, à la couleur, à la religion ou au sexe. Les droits de la personne, dont le droit de posséder, ont donc été inscrits dans la Déclaration canadienne des droits. A cause du revirement dont a été témoin le comité spécial après le 23 janvier 1981, le gouvernement et les néo-démocrates se sont entendus pour restreindre et limiter ces droits et pour refuser à tous les Canadiens cette disposition fondamentale.

Le Nouveau parti démocratique prétendra que la question regarde les provinces mais c'est loin d'être une affaire purement provinciale. C'est une question de droit commun aussi ancienne que le système parlementaire. Maintenant que la Chambre, avec l'appui du Sénat et l'approbation de la Chambre des communes britannique, a voté la loi constitutionnelle de 1982, nous disposons d'un instrument pour obtenir le consentement des provinces et reconnaître qu'elles ont légitimement le droit de participer au processus de révision constitutionnelle selon la formule d'amendement, la formule équitable adoptée après de longs jours et de longs mois de consultation. La formule prévoit qu'au moins sept provinces pourront adopter un amendement proposé soit par une autre province soit par le gouvernement fédéral. Aucun amendement constitutionnel ne pourra être adopté à moins que sept provinces représentant plus de 50 p. 100 de la population canadienne, soient d'accord avec le gouvernement fédéral pour adopter ledit amendement.

Là où je veux en venir, c'est que, si les députés croient vraiment qu'il est important et impératif d'ajouter une disposition sur le droit de propriété dans notre loi constitutionnelle, rien ne les en empêche. Ils n'ont qu'à agir comme bon leur semble sans se soucier de la réaction du premier ministre de l'Ontario, de l'Alberta ou du Manitoba.

J'aimerais m'écarter brièvement du sujet et dire ce que, à mon avis, le concept de la propriété laisse sous-entendre. Il faut vraiment avoir quelque chose pour parler de propriété. Peu importe l'existence d'un bout de papier qui indique que ce quelque chose vous appartient. C'est quelque chose que le propriétaire, s'il veut le convertir en une autre sorte de bien, peut distribuer, vendre, échanger ou troquer. Le gouvernement trompe les Canadiens quand il leur parle de ces concepts de propriété en termes étatistes: notre société pétrolière, Petro-Canada, notre ligne aérienne, Air Canada, notre société Radio-Canada, notre CDIC. Nous ne sommes pas propriétaires simplement parce que le gouvernement dit qu'il fait preuve de générosité envers tous les Canadiens en accordant le droit de propriété d'une ressource à une société de la Couronne. Nous n'en sommes pas propriétaires si nous n'avons pas un morceau de papier ou un objet qui nous permet de faire un échange ou de négocier afin d'augmenter nos chances d'acquérir nos propres ressources ou nos propres biens. Nous ne sommes pas propriétaires de Petro-Canada. Nous ne sommes pas propriétaires de la société Air Canada, même si elle a été refinancée moyennant quelque 600 millions de dollars. Le gouvernement a émis une quantité énorme d'actions à son propre nom, mais ces actions ne sont pas négociables et ne veulent rien dire puisque le gouvernement canadien était déjà propriétaire d'Air Canada. Les Canadiens n'ont aucun droit de propriété, ni non plus l'option de vendre la société s'ils le voulaient.

Évidemment, les intérêts communautaires en général nécessitent une forme de pouvoir supérieur, d'où les dispositions statutaires découlant des lois provinciales sur l'expropriation. Le gouvernement fédéral en particulier a souvent abusé de ses pouvoirs d'expropriation. Il suffit de se rappeler les cas des terrains aux aéroports de Mirabel, de Vancouver et de Pickering. Dans ma circonscription, on a procédé à des expropriations afin de construire des digues. Lorsque le gouvernement a le droit d'exproprier, il est aussi habilité à demander à un évaluateur foncier de décider combien vaut une propriété; par la suite, le gouvernement peut s'entêter et retarder le règlement de l'affaire des années durant. Une cause dans ma circonscription est à l'étude depuis 25 ans parce que les propriétaires des terrains expropriés pour la construction d'un aéroport ne sont pas de bons libéraux. Le sénateur Arthur Laing et d'autres avaient beaucoup de propriétés dans cette région-là. Ces gens multiplient vainement les démarches devant les tribunaux pour contester une offre de $5,000 pour leurs terres, une offre qui remonte à 1955. Les appels traînent parce que les tribunaux considèrent que ce n'est pas une question prioritaire.

Je prétends que nos tribunaux fédéraux et provinciaux, souvent à l'instigation condamnable des gouvernements, peuvent bloquer les modalités d'expropriation et faire en sorte que les citoyens ne puissent exercer leurs droits en exigeant ce qui leur est dû en vertu de la loi.

• (1240)

C'est donc une bonne raison pour faire entériner ces droits dans la Constitution. J'ai connu une personne de ma circonscription qui a perdu sa famille et son entreprise, pratiquement toute sa raison de vivre, qui a défié la police les armes à la main et combattu la municipalité pendant cinq ans parce qu'on l'avait expropriée, injustement d'ailleurs, comme la preuve devait en être faite plus tard. Jamais personne ne pourra redonner à cet homme sa femme et sa famille, la santé et tous les biens qu'il a perdus à cause de la façon arrogante et impitoyable avec laquelle les gouvernements ont exproprié sa terre pour construire une digue.

Il y a dans cet amendement, dans les lois et les déclarations provinciales sur les droits de la personne y compris celle de l'Alberta, des dispositions concernant ce type d'expropriations dans la mesure où elles sont exécutées dans un esprit de justice devant les tribunaux concernés, à supposer que les tribunaux soient là pour défendre tous les citoyens sans distinction. Prétendre que cet amendement empiéterait sur les pouvoirs du gouvernement, c'est esquiver le fond même de cette question et c'est un prétexte pour refuser d'admettre qu'au nom d'une certaine philosophie politique, on retire aux Canadiens le droit à la propriété et à la jouissance de leur propriété. Il faudrait tirer cette question au clair.

En ce qui a trait à la Colombie-Britannique, si vous me permettez de parler brièvement de cette question, le chef du Nouveau parti démocratique a défini clairement durant le débat constitutionnel la position du parti. Elle n'a pas changé à l'heure actuelle, même si un de ses amis, le premier ministre de la Saskatchewan, a été battu à plate couture lors des élections dans cette province, car les électeurs n'étaient pas d'accord avec lui sur cette question.

Je voudrais citer ce que le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré le 25 janvier 1981. C'est cette même fin de semaine où il a persuadé le gouvernement de faire volte-face et de retirer son appui à l'amendement sur le droit à la propriété que notre parti avait proposé à l'époque. Il a déclaré à ce moment-là:

Nous n'accepterons jamais la proposition constitutionnelle si elle renferme cet amendement.

Le NPD a peur que cet amendement puisse non seulement empêcher l'application des lois provinciales limitant la participation étrangère . . .

Si je puis me permettre, ce n'est pas un problème insurmontable.

. . . mais également interdire aux gouvernements de nationaliser des secteurs, comme la Saskatchewan l'a fait avec la potasse et le Québec tente de le faire avec l'amiante.

L'amendement conservateur va à l'encontre de ce que nous essayons de faire dans le secteur primaire . . . exercer un contrôle plus serré sur la gestion de nos ressources, . . .

C'est vraiment l'essentiel de cette question. Il existe à l'heure actuelle une certaine politique qui préconise une économie mixte et ne tient absolument pas compte du rôle fondamental que le secteur privé a joué de tout temps dans la création de richesses et l'ouverture de débouchés pour tous les Canadiens. En vertu de cette politique, on est peu disposé à donner aux Canadiens le droit à la propriété.

C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui et le vote de lundi sont si importants. Nous voulons savoir une fois pour toutes quelle est la position du parti libéral et de son chef, qui est si souvent mis dans le même bateau que mes collègues de gauche. Nous ne voulons plus d'opportunisme politique. Nous voulons savoir si ces députés vont appuyer cette très importante mesure.

A l'heure actuelle, des élections provinciales très importantes se déroulent en Colombie-Britannique. Le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique est maintenant revenu sur sa politique minière au point qu'il essaie de faire de la lèche au secteur minier, qui emploie un très grand nombre de personnes, après lui avoir fait tant de mal entre 1972 et 1974 en refusant de prendre position sur la question de l'amendement relatif au droit à la propriété.

Ses adversaires, ce sont les membres de l'autre parti de la libre entreprise, qui gouverne actuellement la Colombie-Britannique. Leur gouvernement fut parmi les premiers gouvernements provinciaux à présenter et à faire adopter à l'assemblée législative le même amendement que nous débattons aujourd'hui, rétablissant le droit à la propriété. Il faut donc tenir compte du contexte.

L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique s'efforce maintenant de dire qu'il est entièrement en faveur du droit à la propriété. Il sera intéressant d'entendre ce que ses collègues de la Colombie-Britannique, qui siègent à ma gauche, auront à dire là-dessus. Un des députés de ce parti, le représentant de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), a participé au débat constitutionnel à la Chambre. Je n'ai pas le texte intégral de son intervention, mais je vais le paraphraser. Il a dit qu'il était important que la propriété des ressources et que la question du droit à la propriété demeurent des prérogatives du gouvernement parce qu'il souscrivait à ces objectifs gouvernementaux, c'est-à-dire d'avoir le pouvoir d'acquérir des ressources, de nationaliser des industries et des entreprises, lorsque ces mesures étaient jugées dans le meilleur intérêt du public.

Le nouveau parti démocratique, dans un récent document de politique qui a été discuté et approuvé par l'aile provinciale de ce parti en Colombie-Britannique, a adopté des résolutions qui disent essentiellement qu'il faut confier au gouvernement la mainmise sur l'industrie minière, par la création d'une société d'État provinciale chargée de commercialiser les produits miniers et notamment leur exportation. Si l'entreprise privée refuse d'obéir à la demande du gouvernement et d'accumuler des stocks ou de vendre à rabais, leur gouvernement, en dernier ressort, aurait le pouvoir de rapatrier à la Couronne tous les droits miniers.

Ce que je veux démontrer, c'est que ce genre de menace ou d'intimidation du secteur privé, et les principes socialistes sous-jacents, constituent un véritable danger pour les Canadiens. Nous en avons vu des exemples dans l'attitude et les pratiques du gouvernement fédéral, dans le cas du programme énergétique national et des pouvoirs d'expropriation qu'il renferme. Nous l'avons vu en Colombie-Britannique sous un ancien gouvernement du nouveau parti démocratique.

Nous voulons savoir d'ici lundi quelle est la position du nouveau parti démocratique sur cette question fondamentale. Les néo-démocrates ne peuvent prétendre qu'ils veulent attendre le verdict de l'opinion publique et tenir des audiences publiques. Leur caucus est déjà arrivé à une conclusion semblable mercredi dernier. Nous voulons connaître leur position sur cette question. Nous savons ce qu'en pense le public; 95 p. 100 des Canadiens sont d'accord avec notre parti à propos de cette motion. Ils veulent que le droit à la propriété soit rétabli dans la Constitution du Canada pour que nous puissions nous attaquer aux importants problèmes économiques qui se posent actuellement.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, réponses, commentaires.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, si je n'ai pas demandé la parole après l'intervention du député de Provencher (M. Epp), c'est que je voulais donner aux députés néo-démocrates l'occasion d'exprimer leur opinion. Je trouvais que c'était nécessaire, étant donné l'incertitude qui règne à propos de l'offre que le premier ministre (M. Trudeau) a faite la semaine dernière; l'opposition officielle a accepté un débat d'une journée se terminant par un vote sur cette question importante, et le Nouveau parti démocratique ne nous a pas encore donné de réponse à ce sujet. Nous attendions ce moment pour savoir comment organiser les travaux de la Chambre.

Je suis heureux de prendre part au débat et de souscrire à l'idée de modifier la Constitution pour mieux protéger le droit à la propriété des Canadiens. Je regrette, et c'est presque dramatique, que l'opposition officielle ait présenté ce projet de modification de la Constitution sous une forme telle qu'il est impossible aux députés de ce côté-ci de la Chambre de lui donner leur appui. Elle a présenté ce projet sous forme de motion de défiance. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent vraiment pas lui donner leur appui, cela va de soi. Le député de Provencher a dit que la motion devait être adoptée par la Chambre et par le Sénat. Il l'a toutefois présentée en invoquant un article du Règlement stipulant que si elle était adoptée, les Chambres seraient dissoutes immédiatement; par conséquent, le Sénat n'aurait évidemment pas l'occasion d'étudier ce problème important.

Les subsides

• (1250)

D'après le Règlement, il n'est pas possible d'accepter le subterfuge du député et d'éviter ce sujet lundi. S'il doit y avoir une mise aux voix aujourd'hui, le vote sera reporté à lundi à 15 heures. A ce moment-là, le vote aura la priorité sur tous les autres travaux de la Chambre. Le plus dramatique dans cette histoire, c'est que les députés de l'opposition, faisant preuve d'un opportunisme éhonté, nous empêchent, sans le consentement unanime de la Chambre, de remettre la question à l'étude au cours de cette session.

Monsieur le Président, je voudrais citer un extrait de la page 328 de l'ouvrage de Bourinot qui dit ceci:

Par contre, selon une vieille règle parlementaire, «aucune question ou motion ne peut être ramenée sur le tapis régulièrement si elle est essentiellement identique à une autre sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée au cours de la même session». Cette vieille règle parlementaire est ainsi conçue: «Une question, une fois posée et tranchée, soit affirmativement, soit négatiement, ne peut être ramenée sur le tapis, mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre».

M. Epp: C'est pourquoi vous devriez être les premiers à la présenter.

M. MacGuigan: Le député dit que c'est pourquoi nous devrions être les premiers à la présenter. Mais nous l'avons présentée les premiers. Elle a été présentée avant que nous ayons pu obtenir une réponse des députés néo-démocrates.

Voici la suite de cet extrait, qui figure à la page 329 de Bourinot:

. . . quand une motion a été rejetée, on ne peut pas la proposer à nouveau, même sous une forme et un libellé différents de ceux de la motion antérieure.

Monsieur le Président, voici ce que dit le commentaire 416 de la cinquième édition de Beauchesne:

1) Une vieille règle parlementaire est ainsi conçue: «Une question, une fois posée et tranchée, soit affirmativement, soit négativement, ne peut être ramenée sur le tapis, mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre». Sans une telle règle, le temps de la Chambre pourrait se passer à délibérer une motion de même nature: on obtiendrait ainsi quelquefois des décisions contradictoires au cours de la même session.

Beauchesne cite ensuite Bourinot.

Monsieur le Président, ces règles nous empêchent de procéder comme les députés l'ont proposé avec leur stratagème car, après 3 heures lundi quand aura lieu la mise aux voix, la Chambre ne pourra plus remettre cette question en discussion durant la présente session, sauf du consentement unanime.

J'ignore pourquoi l'opposition a choisi cette ligne de conduite. Je peux simplement supposer qu'elle voulait mettre le Nouveau parti démocratique dans une situation embarrassante avant les élections en Colombie-Britannique la semaine prochaine. C'est peut-être le motif qui pousse l'opposition officielle à agir de la sorte. Elle croit peut-être pouvoir persuader les Canadiens qu'étant donné que les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent se prononcer contre cette motion, vu que c'est une motion de défiance, nous nous opposons à l'essentiel de la motion. Si tel est leur raisonnement, les députés d'en face devraient savoir que les Canadiens ne se laisseront pas duper par leur machination.

Quelle que soit leur intention, de toute évidence les députés d'en face obéissent au souci électoral. Qu'ils agissent ainsi pour embarrasser le NDP ou notre parti ou les deux, ils pratiquent l'opportunisme en se servant de cette question qu'ils jugent sacrée et qu'on aurait pu examiner efficacement durant la présente législature; mais, en usant de cette tactique parlementaire, la chose est maintenant devenue impossible.

M. McKnight: Faites-le lundi. Vous en avez encore la possibilité.

M. MacGuigan: Nous ne pouvons pas le faire lundi étant donné que tant que nous ne nous serons pas prononcés sur la présente motion, nous ne pouvons débattre d'une autre motion sur le même sujet. S'il ne comprend pas, qu'il prenne le temps d'y réfléchir.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Monsieur le Président, je crois que nous savons tous maintenant pourquoi cette question dérange tant nos adversaires, ne serait-ce que parce qu'ils veulent éviter la discussion sur toute autre question touchant la Constitution. Laissez-moi dire deux mots sur le débat actuel au sein du parti conservateur au sujet du droit de retrait, avec ou sans compensation, de certains provinces. M. Brian Mulroney, l'un des candidats à la direction du parti conservateur a déclaré ceci à propos de la position adoptée par le député de Yellowhead (M. Clark):

«Vouloir chercher à gagner la faveur du Parti québécois pendant la campagne à la direction, c'est dangereux pour le candidat qui se prête à un tel jeu, c'est dangereux pour l'avenir du parti qu'il désire diriger et c'est dangereux pour l'avenir du pays qu'il souhaite gouverner».

Ces propos, M. Mulroney les a tenus la semaine dernière.

A quoi le député de Yellowhead a répondu ceci:

«L'une des faiblesses d'un candidat qui n'a pas été député, c'est probablement qu'il ne connaît pas bien les positions adoptées par le parti.»

J'aimerais bien savoir ce que pense le député de Yellowhead des prises de position du député de York-North (M. Gamble), lequel partage par exemple la position de M. Mulroney sur la question qui fait l'objet du débat. Naturellement, ils ne voudraient pas engager une discussion de la sorte ici-même.

Mais ce n'est pas tout. Les députés de l'opposition sont sûrement très embêtés par la situation. Le député de Provencher nous a dit que son parti avait toujours été favorable à ce que le droit à la propriété soit reconnu dans la Constitution. Ce raisonnement peut paraître logique, mais il n'est absolument pas fondé puisque les conservateurs se sont opposés à la reconnaissance des droits insérée dans la Constitution. En ce qui concerne la Charte canadienne des droits et libertés, ils se sont ralliés sur le tard et ils essaient maintenant de se mettre dans le sens du vent. Ils disent qu'ils tiennent à protéger la propriété. Ils ne tenaient pas, naguère, à la protéger, et c'est bien parce que le gouvernement a fait preuve de fermeté que nous avons maintenant une Charte et que nous pouvons à toutes fins pratiques envisager de constitutionnaliser le droit à la propriété.

A en juger par la position qu'adopte maintenant l'opposition officielle relativement au droit à la propriété, aucun désaccord de principe ne semble plus l'opposer au gouvernement. Dès le 18 avril, le premier ministre a déclaré sans ambages à la Chambre qu'il était prêt à présenter une motion à cette fin, pourvu que l'opposition accepte de restreindre la durée du débat, de façon à ne pas alourdir davantage un horaire déjà très chargé. Il a même communiqué au chef de l'opposition le texte de la résolution à cette fin. Le chef de l'opposition l'a manifestement tellement trouvé de son goût que son propre parti a maintenant choisi de la présenter lui aussi, mais dans le contexte . . .

Une voix: Voudriez-vous nous faire croire que c'est là votre idée?

M. MacGuigan: Je peux dire aux députés de l'opposition que le texte de la résolution était de nous, mais en le présentant aujourd'hui dans une motion de censure, ils mettent les ministériels dans l'impossibilité de l'approuver.

Je ne crois pas que ce gouvernement ou ce parti ait de leçon à recevoir de l'opposition sur les vertus de la propriété ou l'importance d'en prévoir la protecton constitutionnelle. Si les députés de l'opposition officielle veulent vraiment hâter la constitutionnalisation du droit à la propriété, au lieu de proposer ici cette motion, qu'ils consultent leurs amis politiques des diverses provinces qui ont toujours été contre cette idée par le passé et qui, de toute évidence, ne la voient pas avec beaucoup d'enthousiasme aujourd'hui.

Quant au gouvernement, au premier ministre actuel, dès 1968 alors qu'il était ministre de la Justice, il a fortement préconisé l'adoption d'une charte des droits. Pour préparer la conférence constitutionnelle de février 1968, il a publié une brochure intitulée «Charte canadienne des droits de l'homme» qui développait une thèse en faveur de la constitutionnalisation de certains droits. Il a aussi désigné des droits qui devaient être inscrits dans la constitution, entre autres:

> Le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens.

C'est un texte de 1968, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, un an plus tard, devenu premier ministre, il publiait *La Constitution canadienne et le Citoyen,* un document où il soulignait, encore une fois, l'importance d'insérer dans la Constitution une Charte des droits. Que l'on me permette de citer ce qu'il disait alors:

> L'inclusion d'un droit dans une Charte constitutionnelle est une décision importante, surtout quand il s'agit de placer les droits des individus au-dessus des droits des gouvernements. La proposition du gouvernement du Canada inclut les droits qui sont déjà mentionnés dans la législation canadienne actuelle sur les droits de l'homme ou qui sont inscrits dans les lois ou la Constitution des autres pays démocratiques dont nous partageons les idéaux.

Il précise ensuite, toujours dans le même document, les droits qu'il faudrait inclure dans une telle Charte. Au nombre de ceux-ci, on note le droit de l'individu à la jouissance de ses biens et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi.

[*Traduction*]

Puis-je signaler qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. MacGuigan: Monsieur le Président, avant le déjeuner, je disais qu'en 1968, le premier ministre s'était prononcé pour l'inclusion du droit à la jouissance de biens dans la Charte des droits qu'il proposait.

Pendant trois ans, de 1968 à 1971, le premier ministre et le gouvernement se sont battus pour faire inclure tous ces droits dans la Constitution. De nombreux gouvernements provinciaux s'y opposaient, notamment le gouvernement conservateur du Manitoba, la province de l'auteur de la motion, qui a rejeté cette idée jusqu'en 1969. Le gouvernement qui l'a remplacé à la fin de 1970 a poursuivi exactement la même politique. On s'est finalement rendu compte qu'il était impossible de s'entendre alors sur une charte des droits élargie.

[*Français*]

On se souviendra, monsieur le Président, qu'il n'a été que très peu question de réforme constitutionnelle au cours des années 1970. Néanmoins, en 1978, le très honorable premier ministre prit encore une fois l'initiative en la matière en déposant au Parlement le projet de loi C-60 intitulé *Loi constitutionnelle de 1978.* Ce projet de loi ne visait qu'à lancer le débat. Il donna lieu à de très vives discussions tant au Parlement que dans le cadre des négociations fédérales-provinciales. Le projet de loi C-60 contenait une charte canadienne des droits et libertés qui garantissait le droit de posséder des biens et de n'en être privé que conformément à la loi. Le droit reconnu par le projet de loi en cause aurait été appliqué au niveau fédéral de l'adoption du projet de loi, mais ne serait devenu applicable dans les provinces que si la législature provinciale y avait consenti. Le texte en cause prévoyait également la possibilité d'inscrire la Charte dans la Constitution une fois qu'elle aurait été adoptée par un nombre suffisant de provinces.

[*Traduction*]

Nous savons fort bien ce qu'il est advenu de cette proposition. Une fois de plus, les provinces, et surtout le gouvernement conservateur du Manitoba s'y sont opposés farouchement.

Il était de nouveau impossible de s'entendre sur l'inclusion du droit à la propriété. Après le référendum sur l'indépendance du Québec en mai 1980, le gouvernement a renouvelé ses tentatives. Les ministres et hauts fonctionnaires se sont rencontrés au cours de l'été 1980 et, au mois de juillet de la même année, le gouvernement fédéral présentait une ébauche de charte proposant les garanties suivantes:

Chacun a droit à la jouissance de ces biens individuellement ou en association; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec la loi et en échange d'une indemnité raisonnable.

On essayait ensuite de rassurer les gouvernements provinciaux en disant que cette garantie ne leur interdirait pas de promulguer des lois:

Visant à contrôler ou à limiter l'utilisation de biens dans l'intérêt public ou à saisir des biens en paiement d'impôts, de droits, de redevances ou d'amendes.

• (1410)

Bien que cette proposition ait été rédigée avec soin pour tenir compte des soucis que les représentants provinciaux avaient exprimés, une majorité de gouvernements provinciaux a continué de s'opposer farouchement à l'insertion du droit à la propriété dans toute charte que ce soit.

Par conséquent, monsieur le Président, lorsque le gouvernement fédéral s'est présenté à la conférence des premiers ministres en septembre 1980, dans l'espoir de faire adopter un train de changements constitutionnels, il a présenté une nouvelle version de la Charte qui ne prévoyait pas le droit à la propriété, puisqu'il était manifeste que dans le cas contraire, le document n'aurait pas obtenu l'assentiment des provinces. De même, quand le gouvernement a présenté une résolution en octobre 1980, il a employé la même méthode tout en espérant que les provinces parviendraient à s'entendre sur la formulation de cette disposition. C'est pourquoi les termes de la Charte des droits et libertés qui a été proposée étaient plus atténués que le gouvernement ne l'aurait souhaité, obligé qu'il était de satisfaire aux objections des gouvernements provinciaux et de dégager à un concensus par l'entremise du comité spécial mixte de la Constitution.

Si le droit à la propriété n'a pas été inclus dans la Charte, ce n'est pas parce que le gouvernement s'y opposait, mais plutôt parce qu'il ne pouvait pas obtenir l'accord de la majorité des provinces. On n'avait pas réussi à dégager un consensus national à ce sujet pendant les délibérations du comité spécial mixte et il n'est pas certain que ce consensus existe même maintenant. Par ailleurs, le premier ministre a bien dit qu'il était prêt à prendre de nouveau l'initiative en proposant une modification à la Constitution pour y inclure le droit à la propriété et en invitant les provinces à demander à leurs assemblées législatives d'accepter ce changement important.

Monsieur le Président, cette motion est une astuce politique que de mauvais goût.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Si l'opposition avait voulu faire preuve d'ingéniosité au lieu d'astuce, elle aurait fait des démarches auprès des gouvernements provinciaux de son parti et les aurait exhortés à appuyer une résolution en ce sens.

M. Lewis: Nous avons fait confiance au premier ministre.

M. MacGuigan: L'opposition aurait mieux fait de patienter quelques jours pour permettre au gouvernement de présenter la même proposition sous forme de motion tendant à modifier la Constitution. En présentant cette motion aujourd'hui, monsieur le Président, elle a enlevé cette possibilité au gouvernement. Les députés de l'opposition invoquent des arguments spécieux en disant que nous pourrions recourir à une procédure qui n'a aucun sens lundi et nous arranger pour voter sur cette motion sans mettre l'existence du gouvernement en jeu. Quand la motion aura été mise aux voix à 16 h 45 cet après-midi, il sera impossible d'empêcher que le vote ait lieu, sauf si la Chambre y consent à l'unanimité.

M. Siddon: Essayez et vous verrez.

M. MacGuigan: Ce que les conservateurs ont fait aujourd'hui nous met à la merci du consentement unanime de la Chambre.

De notre côté, monsieur le Président, nous sommes tous prêts à accepter que la motion n'entraîne pas un vote de censure à l'égard du gouvernement. Si l'opposition le propose et réussit à obtenir l'accord des députés du NPD, la situation changera du tout au tout. Les conservateurs n'ont pas songé à tout cela. Ils savent qu'en présentant cette motion au lieu de procéder de la façon normale, ce qui aurait évité de demander le consentement unanime . . .

M. Epp: A mon avis il proteste trop énergiquement.

M. MacGuigan: . . . et nous savons tous que le NPD ne donnera pas son consentement.

M. Siddon: Allons-y voir!

M. MacGuigan: Nous le verrons. S'ils peuvent obtenir le consentement unanime, monsieur le Président, nous serons alors disposés à ne pas la considérer comme une motion de défiance.

M. Epp: Nous l'accepterons.

M. MacGuigan: L'opposition n'a pas fait cette proposition-là ce matin; elle a fait une proposition trompeuse, mais je suis heureux de constater qu'elle s'engage maintenant à la faire accepter par le NPD. On ne peut guère, monsieur le Président, justifier des mauvais tours de ce genre qui peuvent avoir un effet si néfaste quand des questions d'une si grande importance sont en cause. Ils n'étaient pas obligés d'agir ainsi. Ils auraient pu attendre quelques jours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: . . . quand la motion aurait été présentée.

M. Bosley: Nous attendons depuis trois ans.

M. MacGuigan: Dès que nous aurions appris du NPD s'il consentait ou non à un débat d'un jour, la motion aurait alors été présentée. Mais ils n'étaient pas disposés à attendre, ils étaient déterminés à profiter de cela pour se faire du capital politique. Ils ont avili cette question et la cause qu'ils disent défendre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous n'avez jamais rien fait de tel.

M. Bosley: Monsieur le Président, pour que tout soit bien clair, le ministre veut-il dire qu'il n'appuiera le droit à la propriété que si l'on s'entend pour dire que la question importe peu? Autrement dit, si les deux côtés de la Chambre convenaient de ne pas faire de la question une affaire de défiance, les députés de votre parti se prononceraient-ils cet après-midi pour ce en quoi ils disent croire, à savoir le droit à la propriété?

M. MacGuigan: Monsieur le Président, si le député avait été ici plus tôt, il aurait peut-être compris la question. Le problème, c'est que son parti a proposé une motion de défiance envers le gouvernement à partir de cette disposition. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne pouvons manifestement pas appuyer une motion de défiance envers le gouvernement. Si les conservateurs sont disposés à présenter la chose différemment, nous appuierons évidemment la teneur de la motion. C'est d'ailleurs nous qui l'avons présentée, c'est notre motion pour ce qui est de sa teneur.

M. Lewis: Monsieur le Président, pour bien mettre les choses au clair, si le ministre de la Justice (M. MacGuigan) présente à la Chambre, lundi à 11 heures, cette même motion, la motion du premier ministre, en tant que motion du gouvernement, nous consentirons unanimement à ce que le vote ait lieu à ce moment-là, ou immédiatement avant le vote inscrit sur la motion de défiance. Le ministre de la Justice devrait donc être satisfait, car nous accordons ainsi au premier ministre (M. Trudeau) ce qu'il réclamait, sa motion. Après avoir été débattu pendant une journée, le droit à la propriété sera donc garanti par la Constitution.

Le ministre de la Justice est-il prêt à demander le consentement unanime de la Chambre, lundi à 11 heures, et à procéder ainsi?

M. MacGuigan: Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition ne semble pas comprendre.

M. Epp: Il comprend parfaitement.

M. MacGuigan: C'est une proposition tout aussi insensée que celle qui a été présentée ce matin. Une fois que la question sera mise aux voix cet après-midi, selon les commentaires de Bourinot et de Beauchesne que j'ai cités, nous ne pourrons plus empêcher le vote que par consentement unanime. Ce n'est pas à nous de demander le consentement unanime. Les oppositionnels ont posé la question de confiance. Ils sont les motionnaires. S'ils veulent proposer que la motion ne soit plus . . .

M. Siddon: Vous vous défilez.

M. MacGuigan: . . . interprétée comme le Règlement l'exige, nous n'y verrions pas d'inconvénient.

M. Lewis: Monsieur le Président, le ministre de la Justice a lu des commentaires à la Chambre. Je voudrais lui demander s'il a songé au commentaire 451 de la cinquième édition de Beauchesne, qui se lit ainsi:

> Il peut arriver que sans être disposée à abroger une résolution la Chambre soit disposée à modifier sa décision en se saisissant d'une nouvelle résolution sur le même sujet et en l'adoptant.

Le ministre ne croit-il pas que si le gouvernement n'accepte pas la proposition raisonnable, à mon avis, qui a été faite, nous pourrions atteindre le même but en appliquant le commentaire 451 de Beauchesne?

M. MacGuigan: Monsieur le Président, la Chambre peut faire ce qu'elle veut, c'est évident, avec le consentement unanime. Ainsi, si l'opposition est disposée à affirmer que cette motion n'est pas une motion de censure, nous sommes prêts à accepter qu'un vote ait lieu juste sur le fond de la motion.

M. Epp: Monsieur le Président, le ministre a semblé faire une proposition de bonne foi. Tout comme moi, il voudrait que cette question soit réglée. Cela étant, pour s'assurer qu'il n'y ait pas débat, ce qui risque de poser un problème quant à la procédure à suivre ici même, je suis persuadé que mon leader parlementaire et d'autres seraient prêts à discuter avec lui de cette question, afin de pouvoir peut-être la régler cet après-midi.

M. Siddon: Monsieur le Président, nous avons tous apprécié, selon moi, la leçon d'histoire du ministre et l'intensité avec laquelle il est intervenu et a fait valoir son point de vue. J'aimerais lui poser une question très simple qui ne tient pas compte des problèmes de forme dont nous avons discuté ni de la possibilité ou de l'impossibilité de s'entendre pour que la Chambre adopte très rapidement cette motion. Je voudrais demander au ministre s'il préconise personnellement l'inclusion dans la Constitution du Canada de la phrase: «Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit.» Le ministre de la Justice est-il lui-même en faveur de l'inclusion de cette phrase dans la Constitution? Je voudrais qu'il me réponde simplement par un oui ou par un non.

• (1420)

M. MacGuigan: Monsieur le Président, je ne vois pas ce que mon opinion personnelle a à voir avec cette question mais, de toute façon, j'exprime ma propre opinion et celle du gouvernement quand je dis que non seulement nous sommes d'accord pour inclure le droit à la propriété dans la Charte des droits, mais aussi que nous avons été les premiers à le proposer et que les députés d'en face avaient accepté notre proposition.

M. Siddon: Dans ce cas, qu'attendez-vous?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me rappelle fort bien que le parti libéral a voté contre l'inclusion de ce droit lors des audiences du comité de la Constitution et ici même à la Chambre.

Des voix: Foutaise.

M. Hawkes: Je tiens à signaler au ministre que, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un domaine de compétence correspond de fait à un bien détenu au nom des habitants d'une province quelconque. Quand on parle du domaine de compétence d'une province, on parle des biens de cette province au sens le plus large du terme. Par exemple, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donne aux provinces compétence en matière de terres publiques et de l'administration et de l'utilisation de ces terres, ce que veut certainement dire que les terres appartiennent aux provinces. Quand nous avons été obligés de voter à la Chambre, nous avons dû nous prononcer sur une formule modificative qui ne prévoyait pas une pleine indemnisation financière pour les provinces qui décidaient de conserver leurs anciennnes attributions. Comme je suis en train de poser une question, j'espère que le ministre ne veut pas s'en aller.

Les subsides

Le parti conservateur à l'échelon fédéral et huit des premiers ministres provinciaux voulaient une formule modificative qui les auraient indemnisés pleinement s'ils avaient décidé de ne pas céder au gouvernement fédéral certaines de leurs attributions. Le premier ministre (M. Trudeau) et le parti libéral n'ont pas permis que la Chambre en soit saisie, ils n'ont pas voulu l'inscrire dans le projet de loi constitutionnelle qui a été adopté.

Puisque le gouvernement s'intéresse maintenant au droit à la propriété, va-t-il s'engager à inclure dans la Constitution la clause de compensation pleine et entière que huit premiers ministres provinciaux souhaitaient, tout comme notre parti, en vue de protéger les compétences provinciales et le droit à la propriété dans les provinces? Le ministre peut-il nous assurer que la Chambre en sera saisie, de manière à protéger à l'avenir cet aspect important de la propriété?

M. MacGuigan: Monsieur le Président, de toute évidence, le député faisait un discours. Je ne m'étais pas aperçu qu'il s'agissait d'une question. C'est pourquoi j'ai voulu sortir un moment pour aller consulter mes collègues. Toutefois, sachant maintenant que c'est une question, je vais devoir l'interroger à mon tour sur la position des conservateurs. Il prétend que son parti est en faveur du droit à une pleine compensation en cas de dissociation. Je me demande alors ce qui oppose le député de Yellowhead (M. Clark) et M. Mulroney, ou encore le député de York-Nord et le député de Yellowhead. J'ai cru comprendre que son parti était complètement divisé, que les deux principaux candidats à la direction de son parti ne s'entendaient pas sur cette question. Je ne vois donc pas comment il peut dire quelle est la position de son parti à cet égard. Nous ne savons pas qui est son chef; comment pouvons-nous alors savoir quelle est la position de son parti?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je crois que le ministre use beaucoup trop de faux-fuyants.

Une voix: Nous avons un chef.

M. Fisher: Avons-nous affaire à la faction de l'Ouest ou à celle de l'Est?

M. MacGuigan: Notre position en cette matière est bien connue. Nous ne sommes pas pour le droit de se retirer avec pleine compensation. Nous estimions avoir une meilleure formule de modification. Nous avons dû battre en retraite là-dessus afin d'obtenir la Charte que nos amis d'en face n'ont rien fait pour avoir. Ils prétendent avoir toujours préconisé la constitutionnalisation du droit à la propriété. Je ne doute pas qu'ils aient voulu ce droit tout comme ils voulaient d'autres droits, c'est à dire pas du tout.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de cette question qui intéresse énormément les Canadiens. Ce qui entre autres inquiète notre parti c'est que la Chambre s'est engagée dans une affaire abominable en ce qui concerne la modification de la constitution.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'entends le porte-parole conservateur en matière constitutionnelle, celui qui tout récemment encore prétendait qu'il était de la plus haute importance que les comités de la Chambre examinent les modifications constitutionnelles proposées et entendent . . .

M. Epp: Nous l'avons fait.

M. Broadbent: . . . des témoins. Comme le signalera dans quelques minutes le porte-parole de notre parti, depuis 48 heures, divers groupements canadiens se sont dits très intéressés à cette question et ont manifesté le désir de comparaître devant un comité.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous voulez faire un discours.

M. Lewis: En viendra-t-il à son rappel au Règlement?

M. Broadbent: Si ces deux partis sont sérieux à propos du processus légitime auquel on doit recourir pour modifier la constitution canadienne, ils devraient alors, à mon avis, consentir à discuter le fond de la motion qui serait renvoyée à un comité de la Chambre chargé alors d'entendre des témoins et de faire rapport à la Chambre. Cela n'entraînerait ni accélération, ni retard dans la démarche. Ce serait donc la façon qui conviendrait à une révision constitutionnelle.

Le porte-parole du parti conservateur, son leader parlementaire, a évoqué le commentaire 451 de Beauchesne qui donne la possibilité de substituer une motion à une autre. Si nous pouvions avoir le consentement unanime à cette fin—j'ai moi-même une motion qui porte sur le même sujet, et qui autoriserait un comité de la Chambre à étudier la question—tous les partis auraient alors la possibilité de se faire entendre, d'écouter les témoins puis de se prononcer.

Je donne au nom de mon parti l'assurance que nous ne voulons ni retarder ni accélérer les choses. Nous nous en tenons à la façon qui convient à notre avis en matière de modification constitutionnelle. Donc, je renvoie la balle au ministre de la Justice (M. MacGuigan), qui devrait se préoccuper de la question, et au parti conservateur qui devrait éviter de se précipiter à propos d'une modification sérieuse, s'il se montrait vraiment conservateur au sens traditionnel du terme.

M. Siddon: Voilà trois ans que cela traîne.

M. Broadbent: J'inviterais le député qui proteste à lire un jour Edmund Burke.

M. Siddon: Consultez un peu les sondages.

M. Broadbent: En tout cas, je parle le plus sérieusement du monde. Cela pourrait se faire très rapidement. J'attends maintenant la réponse, tant du ministre de la Justice que du parti conservateur.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La présidence a une petite difficulté: selon le cours normal des choses, et aux termes du Règlement après le discours d'un député, il s'agit en l'espèce du ministre de la Justice, une période de dix minutes est prévue pour les questions, réponses et commentaires. J'ai accordé la parole au chef du Nouveau parti démocratique, non pas tant dans l'idée qu'il invoquait le Règlement, mais plutôt parce que, selon ce que j'ai estimé, il était possible de prolonger un peu la période de dix minutes pour lui permettre d'intervenir.

S'il doit y avoir rappel au Règlement, j'inviterais naturellement le député d'Oshawa à bien vouloir faire son recours au Règlement. Mais si, par contre, il désire poursuivre le débat au nom de son parti, la présidence sera toute disposée, bien sûr, à lui donner la parole à cette fin, pour traiter de l'objet du débat, ce qui lui permettrait de proposer telle motion qu'il pourrait désirer. Cependant il n'échappe pas à la présidence qu'il semble se dérouler des négociations ou des entretiens à l'extérieur de la Chambre, comme à l'intérieur d'ailleurs. Je ne puis m'occuper que de celles qui ont lieu à l'intérieur.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Rosemont (M. Lachance) invoque le Règlement.

M. Lachance: Je veux simplement réitérer, monsieur le Président, que ce n'est pas la coutume de discuter sur le parquet de la Chambre des modalités du Règlement en ce qui concerne les travaux de la Chambre. J'aimerais simplement suggérer que les représentants des partis puissent peut-être durant les deux ou trois heures qui restent, trouver un moyen de se rencontrer afin de discuter de ces propositions de telle façon qu'une proposition puisse être faite devant la Chambre, et que celle-ci puisse en disposer, plutôt que de tenir ces discussions ou ces négociations sur le parquet.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Blaker): Selon moi, le député de Rosemont a bien fait valoir son point de vue, et peut-être mieux que la présidence..

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Faites attention.

Le président suppléant (M. Blaker): Je ne voulais pas que l'on s'éternise sur ce problème.

M. Epp: Nous ne le faisons jamais en comité.

Le président suppléant (M. Blaker): Si des discussions ont lieu hors de la Chambre, la présidence n'a rien à y voir. Si les députés veulent en discuter ici même, je n'ai rien contre. Je donne donc la parole au député d'Oshawa, mais à ce stade-ci je crois devoir lui permettre d'intervenir dans le débat, à moins bien sûr, qu'il ne désire faire son rappel au Règlement.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est de tradition à la Chambre de permettre aux députés de soulever un rappel au Règlement à n'importe quel moment afin d'aborder, avec le consentement unanime de la Chambre, un autre sujet.

J'ai fait une suggestion et j'ai remarqué, sauf erreur, que le leader parlementaire des conservateurs semblait être intéressé par ma proposition. Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) acquiesce de la tête et fait montre d'un certain intérêt pour cette proposition.

Je me demande si, avec le consentement unanime de la Chambre, nous pourrions soit poursuivre le débat, soit le suspendre pendant cinq minutes. Notre parti est prêt à accepter l'une ou l'autre option. Nous pourrions poursuivre le débat et laisser la parole à un autre député. Nous serions heureux de le faire et je m'aperçois que les députés semblent d'accord avec cette façon de procéder. Nous pouvons donc reprendre le débat et discuter de cette possibilité dans l'intervalle.

Le président suppléant (M. Blaker): Je crois devoir obtenir l'opinion de la Chambre. Les députés acceptent-ils que la présidence suspende le débat pendant dix minutes ou dois-je donner la parole à un autre député?

Des voix: Continuez le débat.

Le président suppléant (M. Blaker): Nous reprenons donc le débat. La présidence donne la parole au député de Churchill (M. Murphy).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, au cours de mon exposé, je présenterai la motion que le chef de notre parti désire déposer. La motion propose une méthode appropriée pour étudier la modification de la Constitution, méthode qui autorise la participation du public. C'est une proposition qui permettra à ceux qui se préoccupent vivement des modalités d'adoption des modifications, de se présenter devant un comité de la Chambre et d'expliquer pourquoi ils sont pour ou contre l'insertion du droit à la propriété dans la Constitution, ou peut-être proposer un libellé qui rendrait plus acceptable l'insertion de ce droit. En même temps, cela donnerait au gouvernement et aux particuliers une protection contre tout abus du droit de propriété.

Le NPD a toujours été en faveur du droit des Canadiens de posséder leur maison et leur ferme familiale. Posséder sa maison ou sa ferme, cela est au centre du mode de vie canadien. C'est un privilège dont jouissent les membres du caucus qui possèdent leur maison ou leur exploitation agricole. Ils jouissent de la propriété de certains biens. Dans l'histoire du CCF et du NPD, nous avons toujours été en faveur d'une mesure législative garantissant ce droit contre les menaces que faisaient peser les taux d'intérêt élevés, les banques impitoyables et les incertitudes du marché.

L'actuelle proposition est de la plus grande importance et demande toute l'attention de la Chambre et du pays. En ayant recours à ces méthodes, aujourd'hui, les conservateurs entravent le débat. Ils demandent à la Chambre et au peuple canadien d'adopter notre première modification à la nouvelle constitution canadienne après un débat de quatre heures. C'est leur façon de dire aux Canadiens que cette question préoccupe qu'ils n'ont pas le droit de se présenter devant un comité de la Chambre des communes et de faire valoir leur point de vue. Ils refusent aux Canadiens le droit de déposer une pétition à la Chambre des communes exposant leurs inquiétudes, étant donné que la motion aura déjà été adoptée. Au nom du droit à la propriété, ils refusent aux Canadiens toutes les autres libertés, que leur garantit pourtant la Constitution. Ils sont donc devenus le parti de la propriété et non le parti de la population.

Au point de vue juridique, la propriété n'est pas définie comme un bout de terrain couvert de gazon. La définition est beaucoup plus complexe que cela. Les conservateurs se moquent de la justice et de la vérité en prétendant à la Chambre que le droit de propriété d'une ferme ou d'une maison familiale est menacé si cette disposition n'est pas incluse dans la Constitution.

Si nous voulons protéger les Canadiens, nous, membres de la Chambre des communes, nous devons leur donner l'occasion de discuter avec leur député et de faire connaître leurs opinions et leurs inquiétudes. Ce parti-ci refusera d'appuyer cette mesure si l'opposition officielle et le gouvernement tentent de la faire adopter rapidement sans consulter la population au préalable.

La façon de procéder du parti conservateur me répugne quelque peu. Ils ont présenté une motion de défiance contre laquelle le gouvernement se doit de voter étant donné sa nature. On veut ainsi mettre le gouvernement dans l'embarras. Notre parti n'a pas non plus confiance en ce gouvernement et pourrait voter en faveur de la motion du député de Provencher (M. Epp) à seule fin de faire opposition au gouvernement. C'est une solution que nous pourrions adopter et qui pourrait entrer en ligne de compte dans le vote final.

Je me demande si en présentant cette motion aujourd'hui, le parti conservateur n'enlève pas à la Chambre des communes le droit de reprendre ce débat à nouveau pendant la présente session. Le règlement de la Chambre est très clair à ce sujet: une fois qu'une question a été débattue et réglée, on ne peut la présenter à nouveau, même sous une autre forme. Je me demande même si le parti conservateur n'a pas ourdi un complot contre la propriété. La Chambre étant le lieu de jeux politiques, peut-être songe-t-il à aider les créditistes à gagner ou à perdre les élections en Colombie-Britannique. Assurément le député de Richmond-Sud-Delta (M. Siddon) nous a fait un discours qui, loin d'être une défense des droits à la propriété, était plutôt une annonce publicitaire payée pour les créditistes de sa province.

Les droits à la propriété sont une chose à laquelle nous nous intéressons. Et nous voulons que le premier amendement constitutionnel que nous allons voter soit une disposition dont les Canadiens soient fiers, une disposition qu'ils comprennent et qui leur soit utile. Il faudrait éviter d'adopter un amendement constitutionnel en l'espace de quatre heures pour l'avantage politique d'un groupe ou d'un autre, autrement dit, d'en faire un expédient politique. Car c'est une question qui affectera aussi l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et des Canadiens des générations futures. On ne peut donc limiter l'examen de cette question à quatre heures de débat.

Et nous nous préoccupons aussi du contenu de l'amendement. S'il était adopté tel quel, est-ce qu'il nous empêcherait de voter des lois interdisant aux sociétés étrangères de posséder des terrains? Est-ce que les banques de données pourraient recueillir toutes sortes d'informations sur les particuliers et les vendre ensuite puisqu'elles en seraient les propriétaires? Serions-nous empêchés de légiférer pour prévenir les saisies parce que l'hypothèque est la propriété de la banque? Les assemblées législatives n'auraient-elles plus le droit de légiférer pour protéger l'environnement, fixer un salaire minimum ou réserves des terrains pour les loisirs? Seraient-elles également empêchées de réformer le code familial parce que cela pourrait avoir un effet sur la propriété? Ce sont là des questions qui se posent et auxquelles il faudra répondre quand nous débattrons du droit à la propriété.

● (1440)

Bien des groupes, au sein de notre société, souhaitent voir cette mesure législative adoptée rapidement. Bon nombre des députés qui ont déjà participé au débat ont laissé entendre que c'est à cause du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan que cette disposition n'est pas encore constitutionnalisée. Permettez-moi toutefois de vous lire un extrait du hansard du 19 avril 1983 du Parlement albertain, prélevé dans le discours du ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. Horsman. Voici ce qu'il a déclaré, au sujet de la position du gouvernement albertain:

> . . . la position du gouvernement albertain, d'après le débat qui s'est déroulé est très claire: comme la question du droit à la propriété et des droits civils est, en vertu de la Constitution, du ressort des provinces, elle doit le rester et non être consacrée dans la Charte des droits, pour éviter toute éventuelle intervention du gouvernement fédéral à cet égard . . .

M. Siddon: C'est sa prérogative.

M. Murphy: Voici ce qu'a déclaré le même ministre albertain au sujet de la dernière conférence constitutionnelle, qui portait essentiellement sur les droits des autochtones:

> Il est vrai que c'est la province de la Colombie-Britannique qui a proposé d'inclure ces droits dans la Constitution lors de ces réunions, mais aucun entretien intensif n'a eu lieu à ce sujet. Après consultation rapide des diverses provinces, il était manifeste que les autres n'étaient guère en faveur d'insérer la question des droits à la propriété dans la Charte des droits.

Voici ce qu'il convient de signaler. Il y a sept gouvernements provinciaux conservateurs, y compris celui de l'Ontario . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est flatteur pour notre pays.

M. Murphy: . . . et il y a suffisamment de gouvernements provinciaux dirigés par des conservateurs pour qu'ils puissent faire le nécessaire pour obtenir le consentement des autres provinces. Ils peuvent le faire, mais ne font rien. Le gouvernement albertain prétend que les provinces ne sont pas d'accord. Il s'agit de provinces dirigées par un gouvernement conservateur.

L'autre question qui m'inquiète, monsieur le Président, c'est que le public n'ait pas son mot à dire. Comme mon chef l'a déjà fait remarquer, nous avons reçu des télégrammes et des lettres de l'Association canadienne pour les libertés civiles et d'autres groupes, dont l'Ottawa Council for Low-Income Support Services, de sociétés d'aide juridique et d'associations de locataires qui ne demandent qu'une seule chose: que cette modification à la loi constitutionnelle soit débattue par le public et les députés avant d'être adoptée.

Cette motion est le résultat d'une petite prise de bec entre le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Nielsen), d'une brève confrontation à la Chambre des communes alors qu'ils se sont menacés et mis au défi d'adopter rapidement cette modification. Si nous avions été prévenus plus longtemps à l'avance, beaucoup de groupes canadiens auraient eu l'occasion de se dire opposés à ce que cette modification soit adoptée aussi rapidement, sans débat.

M. Baker (Nepean-Carleton): Que pensent-ils du droit de propriété?

M. Murphy: La Chambre ne peut refuser à ces groupes l'occasion de se faire entendre, monsieur le Président.

Je vois qu'il ne me reste plus grand temps. Je propose donc:

Que la motion soit modifiée en supprimant les mots qui viennent après «La Chambre des communes a résolu» pour les remplacer par le texte suivant:

«Qu'elle est en faveur d'un amendement constitutionnel visant à enchâsser le principe du droit des Canadiens de posséder leur maison et leur ferme et que cet enchâssement dans la Constitution soit fait dans des termes qui ne créeront pas de nouveaux problèmes pour les Canadiens, par exemple pour les gouvernements provinciaux et autres désireux de s'assurer que seuls des citoyens canadiens puissent posséder des terres servant à des fins récréatives, ou que les bonnes terres agricoles soient réservées à l'agriculture seulement, ou que l'on ne mette pas en danger les droits des travailleurs, ceux des autochtones ou la protection de l'environnement.

Pour paver la voie à un tel amendement, il est maintenant résolu par la Chambre des communes que la question du droit de propriété soit soumise à un comité constitué de représentants de tous les partis à la Chambre des communes, comité qui tiendra des audiences pour entendre les vues des groupes et des particuliers intéressés.»

Le président suppléant (M. Blaker): J'ai bien entendu le député de Churchill (M. Murphy) qui vient de nous faire lecture de son amendement. Je tiens à lui rappeler que j'ai de très sérieuses réserves à propos de cet amendement car je me demande s'il est recevable. Je ne rendrai pas de décision immédiatement car d'autres députés voudront peut-être prendre la parole et nous n'aurons simplement pas le temps de l'étudier.

J'estime tout d'abord que les deux paragraphes sont contradictoires. J'estime aussi que cet amendement ne découle pas logiquement de la résolution qui a été présentée au nom du député de Provencher (M. Epp). Je fais cette mise au point simplement pour prévenir le député. Il se peut que je demande aux députés de dire ce qu'ils en pensent lorsque je le jugerai opportun. Je déciderai alors si cet amendement est recevable. Dans l'intervalle, par égard pour le député et pour la Chambre en général, la présidence considère qu'on peut poursuivre le débat et parler de l'amendement.

Y-a-til des questions, des réponses et des commentaires à formuler?

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Serait-il possible de nous remettre une copie de cette motion pour que nous soyons en mesure de vous aider le cas échéant?

Le président suppléant (M. Blaker): Je viens de prendre des dispositions à cet effet. Je crois que nous pouvons demander au chef des pages de faire distribuer maintenant une copie à chaque député et d'en garder un certain nombre en réserve.

M. Malone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens beaucoup à savoir quand vous allez rendre votre décision sur cet amendement pour savoir si oui ou non il est recevable. En faisant un rappel au Règlement, je pourrais présenter une proposition qui modifierait la motion principale dont nous sommes saisis pour que cela ne soit plus un amendement mais une substitution de motions. Si vous êtes prêts à écouter tout de suite ces rappels au Règlement, je voudrais vous exposer mon point de vue. Sinon, comment saurons-nous quand vous allez les entendre ou allez-vous nous faire savoir quand cela sera?

Le président suppléant (M. Blaker): Je comprends le point de vue du député. Je propose que la présidence examine la motion pendant la période réservée aux questions et aux commentaires qui feront suite au discours du député de Churchill (M. Murphy) ainsi qu'après le discours du prochain député. Après cela, la présidence se prononcera sur l'amendement proposé. Je pense que cela nous donnera ainsi à peu près une demi-heure et la présidence, qui est bien entourée, aura obtenu de judicieux conseils.

M. Siddon: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Churchill (M. Murphy). Le député a dit des choses intéressantes au sujet de la position des provinces. Naturellement, il sait que chaque province aura le temps de déterminer sa position. Le député présente le point de vue d'un député fédéral représentant une circonscription de la province du Manitoba.

J'aimerais demander au député de Churchill, car je sais qu'il prend la chose très à cœur, s'il était d'accord avec l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, l'actuel chef de l'opposition de cette province, quand, de concert avec les membres de son caucus néo-démocrate, il a accepté à l'unanimité, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, d'adopter une résolution tendant à amender la Constitution du Canada, résolution dont le libellé était identique à celui de la résolution dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Le député de Churchill était-il d'accord avec le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique lorsque celui-ci, avec tous les membres de son caucus, a appuyé à l'unanimité une résolution tendant à modifier l'article 7 de la Constitution du Canada, résolution dont le libellé est exactement le même que celui de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui?

M. Murphy: Pour répondre à la question du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), monsieur le Président, je dirais que la proposition d'amendement que le Président a sous les yeux démontre indubitablement que nous avons présenté une motion qui appuie le projet de constitutionnalisation du droit à la propriété, tout en octroyant aux Canadiens un certain droit de regard. Mon chef a déjà déclaré à la Chambre que nous n'envisageons pas toute une série d'audiences, ce qui empêcherait la Chambre de terminer le débat ou de se prononcer sur cette motion. Nous disons que nous devons faire en sorte d'adopter cette première proposition d'amendement constitutionnel, qu'elle est pratique et utile, et qu'elle ne doit pas être adoptée à la hâte après seulement quatre heures de débat.

• (1450)

M. Siddon: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au député de Churchill. Le député a reconnu qu'il n'était pas d'accord avec cet appui que l'ancien premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique a accordé. Est-il d'avis que le principe selon lequel chacun a droit par exemple à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens devraient être constitutionalisé? Si je lui pose cette question, c'est que la Chambre doit de toute nécessité s'assurer que le Nouveau parti démocratique continue de faire siennes les réserves que son chef formulait en 1980 à propos de cette proposition d'amendement qui, à son avis, priverait le gouvernement du Canada du droit d'exproprier et de nationaliser certains secteurs, ainsi qu'il aimerait peut-être le faire pour des raisons politiques.

Je crois qu'il est important que le nouveau parti démocratique mette cartes sur table et qu'il dise aux Canadiens pourquoi il est contre cet amendement très important. Je demande encore une fois au député de Churchill s'il est personnellement en faveur de la constitutionnalisation de la phrase suivante: «Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens».

M. Murphy: Monsieur le Président, le député de Richmond-Delta-Sud semble ignorer que la plupart des droits qu'il a énumérés sont déjà dans la Constitution. Le seul qui manque, c'est le droit à la jouissance de ses biens. Nous avons dit très clairement que nous sommes en faveur de l'insertion dans la Constitution d'un article sur le droit à la propriété. Nous l'avons dit. J'ai certainement insisté au cours du débat sur le fait que nous voulons nous assurer que la formulation en soit acceptable pour tous les Canadiens et pour la majorité des députés à la Chambre des communes, et que cet amendement n'empêche pas le gouvernement de gouverner.

Personnellement, je tiens à m'assurer que les gouvernements provinciaux puissent continuer de s'approprier des terres pour les réserver à des usages récréationnels. J'espère que l'amendement qui sera adopté, quel qu'il soit, n'y fera pas obstacle. J'espère également que l'amendement adopté n'accordera pas aux banques des droits plus étendus qu'aux travailleurs. Je tiens également à m'assurer—et j'espère que tous les députés y tiennent aussi—que les simples citoyens conserveront des droits au moins aussi nombreux et aussi étendus que les gens d'argent. Voilà ce qui nous inquiète.

J'ignore combien de fois il faudra le répéter pour la gouverne des députés, mais nous avons dit que nous étions en faveur d'un amendement constitutionnel garantissant le droit à la propriété. C'est assez clair.

Les députés nous demandent si nous sommes disposés à dire oui à leur proposition et à permettre l'adoption du premier amendement à la Constitution après un débat d'à peine quatre heures; je dois exprimer des réserves et dire que, si je suis peut-être en faveur de la motion, je ne permettrai certainement pas qu'elle soit adoptée après seulement quatre heures de débat et sans aucune consultation du public.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député de Churchill (M. Murphy). J'ai remarqué que nos bons amis d'en face insistent continuellement sur la phrase «le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne». Le député aurait-il l'obligeance de faire un rapprochement entre cette phrase et les pétitions du député de Bow River (M. Taylor), qui ne cesse de réclamer avec véhémence que nous pendions Clifford Olson?

M. Taylor: Vous voulez qu'il reste en vie.

M. Murphy: Monsieur le Président, c'est une observation intéressante, mais je ne crois pas qu'elle soit pertinente dans le cas du présent débat. Dans ce débat, il s'agit tout simplement de savoir si la Chambre des communes approuvera à la hâte la première modification à la Constitution. Nous avons déjà dit—et nous continuerons à le dire jusqu'à ce que les députés conservateurs et certains députés libéraux le comprennent bien—que nous ne voulons pas adopter de cette façon une modification à la Constitution.

M. Malone: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates essaient de jouer sur les mots au lieu de passer à l'action, ce qui est très différent. Je voudrais poser la question au député de Churchill (M. Murphy). Depuis l'époque de la Grande Charte, le droit à la propriété, qui a été repris dans la Déclaration des droits de Diefenbaker, fait partie des principes et des traditions de notre pays. En parlant de posséder sa maison et son exploitation agricole comme ils le font dans leur amendement, ils s'attachent uniquement aux symptômes. La notion des droits à la propriété va bien plus loin. Le droit à la propriété comporte le droit d'être le premier à profiter du fruit de son labeur. Il est précisé clairement dans le Manifeste communiste que l'on peut accorder tous les privilèges et tous les droits à tous les citoyens parce que si la propriété appartient à l'État, tous les autres droits ne servent à rien. A quoi sert la liberté de parole si l'État possède tous les endroits où l'on peut s'exprimer? A quoi sert la liberté de réunion si tous les lieux de réunion appartiennent à l'État? Le nouveau parti démocratique devrait nous dire franchement que s'il ne veut pas des droits à la propriété, c'est parce qu'il veut avoir la main haute sur l'État et parce qu'il désire donner des maisons et des exploitations agricoles aux Canadiens. Les droits à la propriété, c'est le droit d'être le premier à profiter du fruit de son labeur. Les députés néo-démocrates devraient savoir que par leurs manigances socialistes, ils s'attaquent à une tradition vieille de sept siècles, le régime parlementaire démocratique.

M. Murphy: Monsieur le Président, on entend de temps en temps un tas de balivernes à la Chambre et je suppose que c'est le cas des observations qui précèdent. Le droit à la propriété doit être équilibré par le droit des personnes. Certaines personnes ont fait certaines déclarations en invoquant les droits à la propriété. Dans un numéro de la semaine dernière du *Free Press* de Winnipeg, j'ai lu l'article rapportant qu'un détenteur d'hypothèque a plus de droits aux avoirs d'une société que les personnes qui y travaillent, sur le plan des droits à la propriété. Une telle affirmation m'effraie et il faut tirer cette affaire au clair avant d'adopter une modification à la Constitution.

Il y a également d'autres problèmes à régler dans le contexte de la Constitution. Pour le moment, la Déclaration des droits contient des clauses qui devraient se trouver dans la Constitution, notamment celle qui concerne le droit à une audition impartiale, droit qui protégerait également les Canadiens. La Constitution pourrait les protéger sur bien des plans.

Je voudrais que les conservateurs abandonnent leurs discours oiseux pour nous aider. C'est nous qui faisons des efforts. C'est nous qui présentons une motion offrant aux citoyens l'occasion de venir nous parler de leurs préoccupations au sujet du droit à la propriété et nous dire pourquoi ils voudraient qu'il soit inclus dans la Constitution. Et si nous le faisons, nous voudrions savoir quel libellé répondra le mieux aux besoins de tous les Canadiens. C'est raisonnable. J'espère que les porte-parole des partis conservateur et libéral qui parleront après moi appuieront la proposition de notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), qui remplace la motion tout à fait inacceptable des conservateurs par des dispositions permettant au public d'avoir son mot à dire et de discuter pendant plus de quatres heures du premier amendement à la Constitution.

M. Bosley: Monsieur le Président, je voudrais poser une question bien simple, même pour le député de Churchill (M. Murphy). Pourquoi la motion du député limite-t-elle à deux égards le principe du droit à la propriété? Premièrement, elle limite la jouissance de biens à la possession d'une maison ou d'une ferme. Autrement dit, on n'a pas le droit d'être propriétaire d'un immeuble de bureaux.

• (1500)

Deuxièmement, pourquoi veut-elle seulement inclure ce principe dans la Constitution plutôt que ce droit comme tel? Le député pourrait peut-être nous dire pourquoi le droit à la propriété de ceux qui travaillent dans un immeuble est plus important que celui de ses propriétaires.

M. Murphy: Pour ce qui est de la première question . . .

Une voix: Qui a dit cela?

M. Malone: C'est dans le manifeste communiste.

M. Murphy: Le parti conservateur vient de parler de manifeste communiste. Je ne l'ai jamais lu. S'il l'a fait, je reconnais qu'il a un avantage sur moi.

M. Epp: Avez-vous lu le manifeste de Regina?

M. Murphy: Dans l'amendement que nous avons proposé, nous disons que les Canadiens ont le droit d'être propriétaires de leurs maisons ou de leurs fermes. Il ne faut pas limiter cela à une définition. Il s'agit de tout le principe du droit à la propriété. Nous avons dit qu'il fallait soumettre toute la question à un comité de la Chambre où tous les partis seraient représentés et où les Canadiens pourraient venir exprimer leurs opinions. C'est simple. Cela me semble tellement essentiel pour protéger le système démocratique que je me demande vraiment pourquoi ces soi-disant défenseurs de la propriété ont peur du public canadien. Pourquoi ont-ils peur de laisser les Canadiens venir parler du droit à la propriété? Que craignent-ils?

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, quand on m'a invité au départ à participer à ce débat, je me suis demandé ce que je pourrais bien dire pendant 20 minutes. Mais maintenant que les deux orateurs précédents ont parlé, mon problème est résolu. Monsieur le Président, je m'en rapporte à vous, cette modification est bien le plus beau tas d'idioties que j'aie vu de ma vie. Tout d'abord, le député prétend vouloir protéger la maison et la ferme des gens, mais pas leur divan, leur cuisinière, leur réfrigérateur, leur voiture ou que sais-je encore. Donc, dans une ferme, l'État peut posséder le bétail, les tracteurs, les camions et tout le reste. C'est absolument idiot! Ils ont une peur bleue que la démocratie revienne au Canada. Ils ont une peur bleue que nous ayons un peu de démocratie au pays. Ils sont amoureux du socialisme qui se pratique ici depuis 13 ans. Renvoyer cela à un autre comité! Mais voilà deux ans et demi que c'est au comité. Nous respectons la volonté du peuple. C'est l'absence de droits qui inquiète les gens.

Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) proteste trop. Lui qui se faisait énormément de souci pour ses compagnons de route pendant le débat constitutionnel, craignant de les perdre, tous les moyens lui seront bons pour entraver le débat. Il attendait la réponse du NPD. Quel dommage qu'il n'ait pas été là pour l'entendre! J'aurais bien aimé l'entendre poser des questions à ce sujet.

Nous avons présenté cette motion à la Chambre des communes parce que les Canadiens veulent la voir adopter, et en un jour, comme le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de notre parti en sont convenus. Et si nous l'avons présentée de cette façon, c'était aussi pour nous plier à la volonté des Canadiens.

Ce qu'on me demande chaque jour, c'est quand il va y avoir des élections. Voilà un sujet qui aurait pu nous permettre d'avoir des élections. Mais cela est quand même moins important que de faire insérer le droit à la propriété dans la Charte.

M. Evans: Vous êtes allés fumer là-bas, Scott?

M. Fennell: Mon ami le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) dans son parti, ne saurait être plus socialiste de gauche. Je comprends donc son observation. Le ton a toujours monté entre nous parce qu'il ne partage pas certaines de mes idées sur les libertés individuelles et le secteur privé. C'est le deuxième point que je tenais à souligner.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) intervient continuellement à la Chambre pour demander au gouvernement quelles mesures il prend pour venir en aide à la petite entreprise. Ses collègues déclarent tout de go qu'ils n'ont pas l'intention de protéger les droits des petites entreprises et qu'ils vont nationaliser ce secteur. Où vont-ils s'arrêter? On va nationaliser la petite entreprise, nationaliser le secteur agricole, nationaliser Dieu sait quoi encore. C'est une honte. Après quoi le ministre de la Justice intervient pour nous dire que dès 1968, le premier ministre voulait reconnaître le droit à la propriété. Il est passé maître en l'art de retourner sa veste. Il est tout près à la retourner dans un sens ou dans l'autre pour regagner la faveur des électeurs. Il a vu les résultats du sondage, les 52 p. 100 notamment et c'est pourquoi il propose de sanctionner le droit à la propriété.

Nous nous demandions comment nous allions pouvoir atteindre 55 p. 100. J'ai appris aujourd'hui qu'ils recueillaient 19 p. 100 des intentions de vote. Ils vont perdre 3 p. 100 pour se retrouver à 6 p. 100, et nous, nous aurons 55 p. 100. L'intervention du député est tout à fait digne de la prochaine campagne électorale. Cela m'a vraiment fait plaisir quand il a terminé en déclarant qu'on pouvait simplement être propriétaire de sa maison et de son exploitation agricole. Cela m'assure le vote de tous les propriétaires de petites entreprises et les locataires de ma circonscription qui possèdent des meubles. Le NPD m'a aidé à me débarrasser du NPD dans ma circonscription. Je me réjouis qu'ils aient présenté cet amendement, mais j'estime qu'il ne vaut pas tripette et je pense, monsieur le Président, que vous êtes d'accord avec moi sur ce point.

Notre parti est probablement le dernier défenseur de la liberté au Canada. Le mot latin «libra» implique la liberté et à une époque, libéralisme et liberté étaient synonymes. Les libéraux l'ont oublié. Ils essaient aujourd'hui de s'en souvenir après avoir pris connaissance des sondages. Nous avons toujours défendu le droit à la propriété et les droits et libertés des individus.

Si nous remontons à la Déclaration des droits de M. Diefenbaker que mon collègue de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a mentionnée à maintes reprises durant son discours, c'est là que nous trouverons exactement ce que nous réclamions. Nous n'avons jamais changé d'orientation. Nous n'avons jamais prétendu que nous supprimerions le droit de propriété de la Constitution. Nous avons toujours approuvé sa rétention. J'ai trouvé difficile, et je l'ai fait simplement parce qu'on me l'a demandé, de me prononcer en faveur de la Constitution quand le droit à la propriété n'y était pas consacré. Nous enlevions quelque chose aux Canadiens.

D'autres orateurs ont signalé que le député de Provencher (M. Epp), le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), le député de Rosedale (M. Crombie) et le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) avaient passé six mois au comité à exposer cette question très importante aux yeux des Canadiens. Il ne s'agit pas de débattre la question encore six mois, six semaines ou six jours. Le ministre de la Justice devrait présenter une motion à 11 heures lundi matin. Nous devrions alors la mettre aux voix et l'adopter pour donner satisfaction aux Canadiens que nous représentons et qui doivent être entendus à la Chambre.

Il est étonnant de constater comment les libéraux et les néo-démocrates tentent maintenant de s'entendre au sujet du nombre de jours à y consacrer en comité. Le droit de propriété a été retranché pour une seule raison, pour obtenir leur appui. Ils savaient qu'ils n'obtiendraient pas notre appui, que nous serions contre. Heureusement, ils commencent à se montrer un peu plus raisonnables. C'est étonnant comme ils peuvent si souvent changer subitement d'avis, ce dont ils nous accusent parfois. Ce sont eux les grands coupables. Leur dernier budget, monsieur le Président, était un véritable jeu de bascule. Ils sont allés du socialisme à outrance au capitalisme le plus servile envers les multinationales, sans rien accorder au citoyen ordinaire. Ils l'ont oublié. Leur passage d'un extrême à l'autre a été si radical qu'ils ont laissé pour compte tous les Canadiens qui se trouvent entre les deux. Je doute qu'ils aient fait quoi que ce soit pour ceux qui en ont le plus besoin.

• (1510)

J'ai de la sympathie pour les néo-démocrates parce qu'ils sont entre le marteau et l'enclume. Le député de Churchill (M. Murphy) se prosterne devant le premier ministre de sa province. Je me demande comment les représentants de la Colombie-Britannique vont faire, la semaine prochaine, pour aller frapper aux portes quand ils sont contre le droit à la propriété, alors que leader de l'opposition de cette province est en faveur de celui-ci? Les citoyens de la Colombie-Britannique n'y comprendront rien.

Une déclaration des droits et des libertés qui englobe le droit à la propriété fait partie de notre patrimoine. Le député de Crowfoot (M. Malone) a fait référence à la Grande Charte. Je ne peux pas moi-même remonter aussi loin, mais je me contente de nos droits fondamentaux et de notre patrimoine.

M. Malone: C'est là où tout a commencé.

M. Fennell: Je comprends cela. Je sais comment tout cela a commencé, mais ma mémoire n'est pas aussi longue que la vôtre. Je me rappelle seulement que mon père avait une exploitation agricole et que je me suis retrouvé avec une exploitation agricole. C'est ce que je vois. C'est là notre patrimoine. C'est là notre liberté.

Le député de Crowfoot m'a donné des idées, mais il les a déjà presque toutes exposées. L'un de ses arguments est très important. Je crois que le principe du droit à la propriété est symbolique des efforts que nous déployons au cours de notre vie, des efforts que nous faisons au travail, des efforts que nous mettons à posséder des choses. L'un de ses arguments concernait le droit de se réunir et ce qui arriverait si le gouvernement possédait tous les immeubles, comme c'est le cas, par exemple, en Pologne. Je crois que le NPD devrait tenir compte de ce qui est arrivé au syndicat Solidarité. Cela montre bien ce qui se produit lorsque le droit à la propriété n'existe pas. Le NPD devrait s'en souvenir, lui qui appuie avec tellement de ferveur le syndicat Solidarité. J'admire beaucoup Lech Walesa pour ce qu'il a enduré afin d'essayer de restaurer la démocratie dans son pays même s'il savait que c'était là une cause perdue. Que s'est-il produit lors de la révolution hongroise? Cette révolution a eu lieu parce qu'on a refusé aux Hongrois le droit à leur patrimoine. On leur a enlevé le droit à la propriété. Pourquoi les Russes sont-ils si dociles? Parce que lorsqu'ils ne le sont pas, on les envoie fabriquer des Lada en Sibérie.

J'estime surtout que le droit à la propriété ne se limite pas à la possession d'une maison. Je parle du droit de posséder une exploitation agricole ou un chalet pour les gens qui ont trimé dur toute leur vie pour s'acheter un coin de terre tranquille, ou

des lopins de terre que possèdent certaines entreprises manufacturières pour pouvoir apposer des étiquettes sur leur produit disant qu'il est fabriqué au Canada. Ce droit à la propriété permet de créer des emplois et nous avons bien besoin d'en créer à l'heure actuelle. Sans compter qu'on crée des emplois lorsqu'on construit des maisons.

Les entreprises de taille moyenne, qui ne sont pas toutes nécessairement inscrites à la bourse, appartiennent à des groupes de gens. Or ce sont des gens qui, en exerçant leur droit à la propriété créent des emplois et font des bénéfices qu'ils réinvestissent dans notre économie. C'est cela le droit à la propriété. Les capitalistes qui détiennent une part, si petite soit-elle, des grandes sociétés canadiennes ou des multinationales exercent eux aussi leur droit à la propriété.

Les entreprises de camionnage comme Maislin ne possèdent plus leurs camions car elles les ont reçus en cadeau du gouvernement libéral. Mais la plupart des autres compagnies possèdent bel et bien leurs camions. Il s'agit, dans leur cas, du droit à la propriété. Si ce droit n'était pas consacré dans notre Constitution, la police aurait raison de leur dire: «Vous avez enfreint la loi, nous allons donc vous enlever vos camions.» Il ne faudrait pas que pareille chose se produise car le camionnage est un secteur productif qui emploie toutes sortes de gens.

Une voix: Et les pêcheurs?

M. Fennell: Mon collègue me rappelle le cas des pêcheurs. Ceux-ci sont propriétaires de leurs bateaux. S'ils enfreignaient la loi et que la garde côtière leur enlève leurs bateaux parce qu'ils n'avaient pas le droit d'être propriétaires, ce serait une situation bien cruelle.

Monsieur le Président, je pense que nous devons redonner aux Canadiens la confiance qu'ils avaient dans leur pays. Nous avons perdu la confiance des investisseurs et aussi de l'ensemble des citoyens. Je pense que le fait de constitutionnaliser les droits à la propriété redonnerait rapidement aux Canadiens un sentiment de confiance, un sentiment de fierté vis-à-vis de leurs réalisations, un sentiment bien légitime puisqu'ils les auraient accomplies au prix d'un dur labeur, à la sueur de leur front. Les anciens combattants croiraient à nouveau qu'ils sont allés combattre outre-mer pour protéger nos droits. Nombreux sont les Canadiens qui cherchent à retrouver ce sentiment de confiance. Les lois et les budgets abominables qu'on nous a servis depuis trois ans sont les causes de cette perte de confiance.

Sanctionner les droits à la propriété dans la constitution ne serait qu'un moyen d'en arriver là. Nous devons garantir aux Canadiens leur droit de naissance. Il faut élaborer des programmes qui feront des droits à la propriété une réalité. Je songe à ceux qui ont de la difficulté à posséder une maison. Il faut voter des dispositions fiscales qui les aident à être propriétaires car personne ne veut vivre comme un rat terré dans un appartement. A Ottawa, j'habite dans un immeuble de rapport. Ils sont bien beaux ces appartements, mais je me sens comme un rat en cage. C'est à quoi ressemblent les locataires d'appartements.

Je voudrais non seulement que l'on facilite l'accès à la propriété mais aussi qu'on diminue les subventions aux petites et moyennes entreprises pour tenter plutôt de stabiliser les taux d'intérêt. De cette façon on éviterait aux gens la perte de leur entreprise qui les menace, du fait que le gouvernement, et le monde entier sont dans une récession ou encore du fait que les taux d'intérêt ne cessent de monter à cause de la rareté de l'argent. Les droits à la propriété garantis, nous pourrions élaborer des lois pour inciter les citoyens à devenir propriétaires. C'est à cela que se résume la propriété. C'est le fait de savoir que par son intégrité, son dur labeur, ses sueurs et ses larmes, on a gagné l'argent nécessaire pour acquérir une propriété.

J'ai proposé tout à l'heure un taux d'intérêt flexible pour protéger l'entreprise privée contre les hausses astronomiques dont nous avons été témoins au cours des dernières années. Les entreprises, grosses et petites, ne peuvent supporter cette hausse des taux d'intérêt, et les subventions ne leur sont pas d'un grand secours. Une autre solution a été proposée à la Chambre et je pense qu'on devrait l'approfondir. Dans ce cas, les banques et le gouvernement fédéral pourraient offrir de concert ce taux flexible.

Je comprends l'argumentation au sujet des droits des provinces, mais, selon moi, il s'agit ici de s'assurer afin de respecter le droit à la mobilité que tous les Canadiens, quelle que soit leur province, aient les mêmes prérogatives. Ainsi, si cette mesure n'est adoptée que par sept des dix provinces, les trois en question risquent de ne pas avoir une législation renfermant des droits fondamentaux suffisants. Il est question de la mobilité dans la Constitution. Nous devons la protéger et donner aux Canadiens des chances égales, quelle que soit la région dans laquelle ils se trouvent.

En fait, si je souligne l'importance du droit à la propriété c'est à cause de mon expérience de l'expropriation et des difficultés qu'elle entraîne. Je sais que le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) est d'accord avec moi sur ce point, puisque nous en avons discuté. Les Canadiens expropriés sont aux prises avec d'énormes difficultés. J'en ai vus qui sont tombés gravement malades; d'aucuns ont eu des problèmes cardiaques et d'autres des ulcères, et certains couples se sont séparés à la suite de cette mesure. Quand vous expropriez une personne, vous lui prenez non seulement sa maison, mais également son mode de vie. C'est le principe même de l'expropriation que je rejette. Je sais que cette mesure n'est pas facile et que quoi que vous fassiez, vous ne pouvez satisfaire tout le monde.

J'ai parlé au ministre de la différence entre l'expropriation dans la région de Pickering et celle dans la région de Mirabel. Il a reconnu qu'il y avait là un problème. En gros, le problème résidait dans le fait que les habitants de Pickering ont crié plus fort. Je crois qu'il est d'accord là-dessus. Ils ont formé un groupe dirigé par M. Charles Godfrey, ancien député néo-démocrate provincial qui habite maintenant ma circonscription et qui est l'un de mes partisans. Il a compris. Il s'est rendu compte que c'étaient des gens raisonnables.

• (1520)

Je ne tiens pas à prolonger le débat, contrairement au dernier intervenant qui nous a exposé des raisonnements spécieux pour essayer de limiter les droits que nous voulons consacrer dans la Constitution. La Chambre doit adopter cette motion sans délai et conclure une entente afin que le droit à la propriété soit garanti dans la loi constitutionnelle. Nous devons donner aux Canadiens l'occasion de profiter de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Il faut le faire dès maintenant, monsieur le Président. Nous ne pouvons pas attendre encore six mois, car les Canadiens veulent ce droit maintenant. Ils y

ont droit parce qu'ils vont nous réélire aux prochaines élections.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme je l'ai dit plus tôt, avant de passer à la période de dix minutes de questions et de réponses sur le discours du député d'Ontario (M. Fennell), la présidence va rendre sa décision sur l'amendement proposé par le député de Churchill (M. Murphy).

J'ai l'intention de déclarer l'amendement irrecevable. En toute équité, par conséquent, la présidence est disposée à écouter les députés qui voudraient lui expliquer pourquoi ils sont d'avis que l'amendement est recevable. Par ailleurs, il serait superflu d'abonder dans le sens de la présidence et d'argumenter que l'amendement est irrecevable. Je constate qu'aucun député ne demande la parole, donc je vais me prononcer.

La petite difficulté provient de ce que la proposition d'amendement n'a pas été appuyée. Je vais combler cette lacune en précisant que c'est le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) qui l'appuie.

J'invite les députés à se reporter à l'amendement proprement dit. Je trouve que le premier alinéa contredit le second. Cela suffirait normalement à régler son cas, mais je tiens à en examiner tous les aspects.

J'invite par ailleurs les députés à se reporter au commentaire 435.(1) de la 5e Édition de Beauchesne qui se lit comme il suit:

> Proposer le renvoi d'une question à un comité ne constitue pas une proposition d'amendement à une motion.

Le commentaire 437.(2) précise:

> On ne doit pas, dans un amendement, soulever une question nouvelle qui ne saurait être considérée comme motion distincte que s'il en a été régulièrement donné avis.

C'est relativement au deuxième commentaire que j'inviterais les députés à se reporter à la décision que monsieur le président adjoint a rendue le 13 mai 1977 et qui figure à la page 794 des *Journaux* de la Chambre des communes. J'aimerais en citer un bref extrait qui s'applique à la situation actuelle:

> L'amendement cherche à étendre la portée du débat en demandant à la Chambre, non pas simplement d'accepter ou de rejeter la proposition que contient le motion principale . . .

En l'occurrence, celle que le député de Provencher (M. Epp) avait présentée.

> . . . mais d'envisager de saisir un comité de la Chambre du rapport Berger. Cela n'était pas dans la motion principale. A mon avis, il s'agit d'une nouvelle proposition.

Voilà pour l'essentiel ce que je trouve d'inadmissible dans l'amendement que propose le député de Churchill. Il n'est pas dans la ligne de pensée de la motion principale, et ne s'inspire pas de la même idéologie également; voilà pourquoi je dois la déclarer irrecevable du point de vue de la procédure.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question très simple. Bien que je sois d'accord avec certains des sentiments qu'il me prête, ne reconnaît-il pas que, dans certains cas, l'expropriation reste le moyen préféré de ceux qui doivent être expropriés? Deuxièmement, l'expropriation reste un moyen légitime, accepté et légalisé par ce Parlement. Le député reconnaît-il que je n'ai pas vraiment porté de jugement sur la différence entre Pickering et Mirabel? Il faudrait que j'étudie le dossier beaucoup plus sérieusement si je voulais me prononcer.

M. Fennell: Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de répondre aux questions du ministre. Il est très aimable.

J'ai parlé des différences entre Mirabel et Pickering et des pressions que les gens de Pickering, à la différence de ceux de Mirabel, ont su exercer.

J'admets qu'il doit y avoir des expropriations, mais elles doivent être justes. Ce n'est pas une solution facile et le ministre, j'en suis convaincu, ne la choisirait qu'en dernier recours. Il est regrettable qu'il y ait eu trop d'expropriations dans une région à un moment donné. C'est le tissu social même qui a été atteint. Voilà ce que je voulais dire. Je ne nie pas que l'expropriation doive être utilisée, mais elle doit être utilisée très prudemment et je pense que le ministre est d'accord avec cela.

J'ai connu des gens dont les terres avaient été expropriées et qui sont maintenant en Floride et d'autres qui cultivent toujours. Tout ne se passe pas de la même façon dans toutes les régions. Les valeurs économiques peuvent ne pas être les mêmes, et les groupes de pression peuvent être à l'origine d'une différence marquée.

M. Althouse: Monsieur le Président, je constate que le député d'Ontario a donné une très bonne description de ce qui se produit lorsqu'on exproprie des terres. Il a dit, et je paraphrase: «Les gens ont le cœur brisé; parfois les familles sont détruites; il ne s'agit pas simplement de prendre une maison, c'est un mode de vie qu'on fait disparaître».

Si je cite ses propres mots, c'est que, même s'il est fort bien de remonter à la Grande Charte pour trouver le fondement des droits de propriété en «common law», nous sommes au Canada et, à l'origine, les propriétés n'étaient pas détenues par des ducs, des comtes ou des rois, elles n'appartenaient pas à la Couronne, mais aux gens qui étaient là et qui, dans de nombreux cas, ont vu leurs terres confisquées. Ils en ont eu le cœur brisé; ils ont vu leur famille se désunir et ils ont perdu plus que leur maison en voyant disparaître leur mode de vie.

Le député propose que l'on apporte, dans les plus brefs délais, un amendement à la Constitution portant sur les droits de propriété, mais je voudrais d'abord en connaître l'incidence sur le territoire qui n'a jamais été cédé au peuple canadien ou abandonné par voie de traité par ses premiers habitants. Pourquoi ne pas prendre quelques mois pour demander à ces gens ce qu'ils pensent de notre conception des droits de propriété? Puisque la moitié du territoire canadien est en cause, ne serait-il pas justifié de consacrer à cette question plus que quatre ou cinq heures?

M. Fennell: Monsieur le Président, je voudrais que le député vienne faire un tour dans ma circonscription afin de voir les terres de l'aéroport de Pickering, les ruines des maisons et granges qui s'y sont effondrées. Je voudrais lui présenter des familles que l'expropriation a désunies, afin qu'il puisse saisir la dimension psychologique du problème. Les bases d'une collectivité agricole ont été sapées. Le député saura comprendre ces difficultés. Tout un mode de vie a disparu dans une partie de ma circonscription. C'est déplorable. Il y a pourtant là de bonnes terres agricoles.

A l'origine, les terres du Canada appartenaient à la Couronne ou, pour une large part, au CP. Inutile de se demander pourquoi je n'ai jamais été bien disposé envers le CP.

Au cours des débats sur le Programme énergétique national, j'ai parlé des 25 p. 100 des terres qui devaient être rendues au gouvernement, lesquelles, selon moi, reviendraient plutôt aux premiers propriétaires du territoire.

Ainsi, dans le cas des droits de propriété, nous pourrions invoquer qu'une portion considérable du territoire appartient aux autochtones. Ce sont eux qui l'habitent. Pourquoi ne posséderaient-ils pas ces terres et ne pourraient-ils pas prendre leur propre destin en main comme nous dans le sud? Je ne vois aucune différence. Il existe de grandes étendues de terre qui ne sont pas très rentables d'un point de vue économique, mais si ces personnes veulent les utiliser et les rendre productives, nous devrions peut-être accepter. Je serais donc ravi de voir cette mesure adoptée et d'accepter votre idée de respecter les droits des autochtones.

• (1530)

M. Yurko: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de l'Ontario (M. Fennell). Je vais m'efforcer d'être très clair pour qu'il comprenne bien où je veux en venir.

L'article 7 de la Constitution est assujetti à la clause dérogatoire à l'égard des provinces. Par conséquent, s'ils sont constitutionnalisés, les droits à la propriété seront également soumis à cette clause. N'importe quelle province, si elle le désire, pourra adopter une loi en vue d'accorder aux municipalités de vastes pouvoirs d'expropriation ou de donner au gouvernement proprement dit d'énormes pouvoirs à l'égard des droits à la propriété, bien que ceux-ci soient constitutionnalisés. Je parle d'expérience, ayant eu affaire à ce genre de problème à maintes reprises en Alberta depuis 1972. Le député convient-il ou non que l'article que la Chambre désire insérer dans la Constitution canadienne doit être assujetti à une clause dérogatoire visant les provinces? En effet, cet article change complètement de sens selon que la réponse à cette question est positive ou négative?

M. Fennell: Monsieur le Président, il s'agit d'une clause dérogatoire, qui se rapporte effectivement aux provinces, mais les pressions politiques ne permettront pas à une assemblée législative provinciale de supprimer cette disposition de la Constitution. Je ne vois pas où est le problème, puisque cela ne se produira pas dans les provinces.

Une voix: Et le Québec?

M. Fennell: Il ne va rien supprimer du tout. La situation est différente au Québec. Je parle de l'Alberta. Cela ne change rien, dans cette province. J'ai déjà dit plus tôt que cette disposition facilite la mobilité des Canadiens dans tout le pays. C'est déjà prévu dans la Déclaration des droits de l'Alberta, comme vous le savez sans doute.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le Président, j'interviens à un moment bien malencontreux de notre débat sur la motion présentée aujourd'hui par le député de Provencher (M. Epp). En effet, je pense qu'on peut déduire de l'échange d'il y a environ 45 minutes entre le leader du Nouveau parti démocratique, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) et de certains députés de l'opposition officielle qui appuient cette motion, que des discussions ont présentement cours pour tenter de trouver la solution la plus élégante possible à un grave problème de procédure, et j'y reviendrai dans quelques instants. Cela fait malheureusement partie des aléas de la vie parlementaire et de la participation aux débats à la Chambre que nous devons obtenir l'assentiment de la Présidence pour pouvoir prendre la parole et ce dans un certain ordre, et lorsque j'ai décidé d'intervenir dans ce débat, monsieur le Président, ce qui était pertinent ce matin, l'est peut-être un peu moins au moment où je parle et pourrait ne plus l'être du tout dans une heure ou dans une heure et demie en supposant que ces discussions entre les représentants des trois partis finissent par aboutir à une entente qui nous permettrait, encore une fois, de trouver une solution aux difficultés qui ont été déjà exposées par le ministre de la Justice.

En fait, ce qui est assez intéressant aujourd'hui, c'est que ce n'est pas tant un débat sur le fond que nous tenons en cette Chambre malgré les nuances, les remarques, les difficultés soulevées surtout par les députés du Nouveau parti démocratique, mais surtout un débat sur la forme, pas tellement sur la forme comme telle, mais sur le processus qui a été suivi par le parti progressiste conservateur pour discuter de cette question à la Chambre.

J'aimerais peut-être faire remarquer, monsieur le Président, que le parti progressiste conservateur a suivi une voie extrêmement dangereuse. En fait, si j'étais méchant, je pourrais presque dire ou l'accuser d'irresponsabilité politique. En effet, quelle que soit la solution qui pourrait être proposée un peu plus tard aujourd'hui pour résoudre le dilemme qui occupe les députés présentement, ce qui peut-être explique le bruit que nous avons à la Chambre, il faudra nécessairement que cette entente soit ratifiée par consentement unanime. Nous savons tous que dans une Chambre de 282 députés, où en principe ces députés ont le droit de parole et peuvent s'exprimer librement, il y a toujours danger qu'un de ces députés décide de ne pas donner son consentement.

Mais qu'est-ce qui arriverait si cela se produisait, si le consentement unanime n'était pas donné par la Chambre à cette éventuelle proposition qui pourrait être faite dans quelques instants? A ce moment-là nous retomberions dans le bourbier, ce qui a été clairement expliqué par le ministre de la Justice. Et de quoi s'agit-il, monsieur le Président? Indépendamment de l'ensemble des considérations qui sous-tendent ce débat, considérations idéologiques, sociologiques, juridiques, historiques, symboliques, légales, constitutionnelles et autres, il y a aussi, malheureusement, des considérations de pure procédure parlementaire. Et l'opposition a décidé de proposer cette motion sous l'égide des subsides à l'occasion d'une journée dite d'opposition et a même fait le pas suivant, forcer la tenue d'un vote, ce qu'elle n'était pas obligée de faire, forcer la tenue d'un vote qui, par définition, est un vote de non-confiance dans le gouvernement. Ce qui fait qu'indépendamment des opinions que nous pouvons professer les uns comme les autres, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, il est structurel que nous devions nous diviser selon les principes de la confiance, les députés gouvernementaux, bien sûr, appuyant le gouvernement, d'autant plus qu'il s'agit d'une question que le gouvernement lui-même a pris l'initiative de présenter à la Chambre, et l'opposition, bien sûr, s'inscrivant en faux contre le gouvernement et appuyant cette motion puisque c'est la leur.

Donc, par définition, nous nous diviserons sur une question de confiance, alors que nous pouvons nous entendre sur le fond de la motion, et puisqu'il s'agit d'un gouvernement majoritaire, si tout se passe comme cela devrait se passer, la motion serait

rejetée. Et qu'est-ce qui arrive à ce moment-là, monsieur le Président? Le ministre de la Justice l'a indiqué lui-même dans son intervention, mais je voudrais quand même le répéter. Le Règlement de la Chambre est très explicite à cet égard. Il s'agit d'une vieille règle parlementaire qui remonte presque dans la nuit des temps, savoir que lorsqu'une question a été décidée par la Chambre, cette même question ne peut être réintroduite dans sa forme qui a été décidée par la Chambre durant une même session. On a cité Beauchesne. Je peux peut-être me référer à Bourinot, à la quatrième édition, à la page 328, au paragraphe (9), où l'on parle du *Renewal of a question during a session.* On y a fait allusion il y a quelques instants.

Il y a toujours possibilité de présenter à nouveau une motion qui soit sensiblement différente et finalement essentiellement la même que celle qui a été rejetée au préalable par la Chambre. Mais encore là, monsieur le Président, dans une telle circonstance il y a toujours possibilité pour un député d'arguer devant vous qu'il s'agit d'une motion qui à toutes fins utiles est essentiellement la même que celle dont la Chambre a déjà disposé, et nous pourrions alors tenir un long débat sur l'admissibilité de cette nouvelle motion qui reprendrait essentiellement celle qui aurait été défaite par la Chambre. Donc, je répète, et c'était la raison pour laquelle à l'origine je voulais intervenir dans ce débat, que la procédure suivie par le motionnaire et, bien sûr, son parti qui doit l'appuyer, est une procédure extrêmement dangereuse, parce qu'en supposant que ces négociations très délicates, très délicates parce qu'il n'y a pas une entente absolue sur l'ensemble des éléments de la motion, en supposant que ces négociations que l'on tient présentement aboutissent, il suffit d'un seul député qui ne donne pas son consentement pour qu'automatiquement nous soyons pris à l'intérieur d'une procédure parlementaire de non-confiance qui nous entraînera inévitablement à la tenue d'un vote lundi après-midi à 15 heures, un vote de non-confiance où, évidemment, le gouvernement devrait voter contre et qui, tout aussi automatiquement, voudrait dire que ce que nous voulons faire, la plupart d'entre nous, ou une majorité d'entre nous, c'est-à-dire enchâsser les droits de propriété dans la Constitution, ne pourrait plus être fait durant cette session.

Donc les considérations de procédure sont ici des considérations de fond, et non plus simplement de forme, puisque, à cause de cette procédure suivie par l'opposition dans le débat sur la motion qui nous occupe aujourd'hui, nous pourrions nous retrouver dans une impasse parlementaire qui, je le répète, nous empêcherait de pouvoir présenter à nouveau ce que nous voulons tous, ce qu'une majorité d'entre nous veut faire, savoir enchâsser les droits de propriété dans la Constitution canadienne.

A tout événement, je me permets d'espérer, monsieur le Président, que la raison prévaudra lorsque le temps viendra dans quelques minutes ou dans une demi-heure, lorsqu'un député prendra la parole à la Chambre pour vous soumettre le texte d'une entente éventuelle qui pourrait nous faire sortir de cette impasse que je viens d'évoquer.

Qu'on me laisse utiliser le peu de temps qu'il me reste pour parler un peu du fond de cette motion. J'ai déjà dit au début de mon intervention qu'essentiellement j'étais d'accord sur ce qu'elle désire accomplir, et je le suis. Je pense que pour toutes sortes de considérations, et j'en ai énuméré quelques-unes tantôt, il est sans doute opportun que le droit à la jouissance de la propriété soit un droit enchâssé, non pas que cela change en soi quelque chose, puisque ce droit existe. Nous avons fait référence au droit coutumier, à la *Common Law*. Nous avons fait référence à tout cet historique juridique qui remonte à la *Magna Carta*, qui passe par la Chambre de l'Étoile, qui passe par la cassation des mandats généraux par les tribunaux anglais il y a quelques siècles, et toute cette histoire fait que les droits de propriété sont, bien sûr, des droits sacrés dans notre système juridique. Ces droits existent. Donc il ne s'agit pas de donner de nouveaux droits qui n'existent pas, mais même si en soi cela ne change pas le droit, je pense que symboliquement, et mon préopinant y a fait allusion tantôt, il s'impose que nous reconnaissions à ce droit qui est essentiel dans notre société la valeur qui est la sienne et que nous l'enchâssions.

• (1540)

Les considérations sont nombreuses. Bien sûr qu'il y a des considérations idéologiques. S'opposent évidemment dans ce cas au collectivisme, l'appartenance et le droit de propriété. Nous vivons dans une société qui n'est pas collectiviste et où le droit de propriété existe. Je pense que nous devons non seulement le reconnaître, mais le proclamer, puisque c'est là une caractéristique dont nous sommes fiers comme société. Il y a, bien sûr, des considérations juridiques, et j'en ai énuméré quelques-unes tantôt, des considérations légales comme je le disais, non pas que cela donne un nouveau droit, mais que les enchâssant dans la Constitution et malgré les observations du député d'Edmonton-Est (M. Yurko), selon lesquelles cette clause est sujette à la clause nonobstant, il s'agit quand même là, pour l'invoquer cette clause nonobstant, d'un débat politique de fond, et le député qui lui répondait tantôt, le député d'Ontario (M. Fennell), avait en partie raison d'espérer au moins que le fait que ce droit soit enchâssé empêche des abus trop manifestes de la part des diverses juridictions, qu'elles soient provinciales ou fédérales, qui voudraient empiéter, de sorte qu'un débat public suffisant serait tenu au préalable. Il y a bien sûr des considérations purement constitutionnelles et celle-ci en est une, à savoir: Est-ce que ces droits constitutionnels, parce qu'ils sont constitutionnels, et ce droit de propriété, parce qu'il est constitutionnellement enchâssé, prendront un relief particulier qui donnera aux tribunaux canadiens l'impulsion nécessaire pour dépasser le simple juridisme et leur donner un contenu sociologique propre? Et ici je pense que nous espérons tous que de l'ensemble de l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés, aucune des affaires présentement devant les tribunaux ne s'étant encore rendue devant la Cour suprême, cette dernière devra, au cours des prochaines années, interpréter plusieurs des dispositions de la Charte. Nous espérons, je le répète, que le plus haut tribunal du pays donnera un contenu juridique propre à la Charte des droits et libertés qui transcende l'interprétation restrictive qu'elle a donnée à la Déclaration canadienne des droits, mais cela, c'est une question évidemment qui reste encore à définir, puisque ce sera aux tribunaux eux-même à assumer cette responsabilité à laquelle ils sont conviés et qu'ils ne voudront peut-être pas assumer.

Il y a évidemment des considérations d'ordre psychologique, le droit à la propriété, c'est ce fait, et mon préopinant en parlait tantôt, que, vous retrouvant chez vous, vous vous sentez bien, vous vous sentez à l'abri et que vous aspirez à être chez

vous et à avoir la pleine jouissance de ce droit, et je pense qu'il ne faut pas minimiser cet aspect, cette aspiration des Canadiens à la propriété, surtout lorsqu'on parle de propriété, et je dois admettre que les néo-démocrates l'ont bien cerné dans leur amendement que vous avez jugé non recevable, monsieur le Président, savoir que lorsqu'on parle de droit de propriété, c'est surtout évidemment la maison, sa maison, celle qui nous appartient. Mais évidemment, cela dépasse aussi ces considérations et tout ce qui est propriété obtenue dans l'ordre normal des choses doit évidemment être protégé aussi contre les atteintes indues de l'État.

Mais pour rassurer les néo-démocrates, et là, je ne comprends pas très bien ce qui les animait en proposant cet amendement à la motion, il faut bien comprendre que même la Charte elle-même à son article 1 prévoit que des restrictions à la pleine jouissance de tous ces droits protégés, de tous ces droits enchâssés, peuvent être apportées par les corps constitués, des corps élus, lorsque ces restrictions sont normales dans le cadre du fonctionnement des sociétés démocratiques, et je pense que personne ne peut s'opposer au fait qu'il doit y avoir quand même certaines contraintes mises à l'exercice total et parfois indu d'un droit de propriété qui pourrait devenir envahissant.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, parce qu'il s'agit là, je pense, d'un équilibre bien reconnu dans la Constitution, premièrement, l'article 1 qui permet ces restrictions, deuxièmement, la clause nonobstant et, troisièmement, le fait que même si l'enchâssement n'apporte rien de plus comme droit, mais au moins reconnaît le relief particulier de ce droit qui est enchâssé, pour toutes ces raisons, je pense qu'il est parfaitement approprié que cette Chambre, après un an d'application de la Charte, accepte maintenant de considérer l'enchâssement de ce nouveau droit. Il s'agit d'espérer, bien sûr, puisqu'il s'agit de début ou d'une impulsion à la mécanique d'amendement constitutionnel, il s'agit d'espérer que les autorités provinciales accepteront de se joindre à cette initiative. Nous savons tous que si elles refusaient de se joindre à cette initiative, notre propre initiative ne serait pas suffisante pour amener cet enchâssement, donc, en supposant que nous puissions résoudre les difficultés ou l'imbroglio procédural qui nous occupe présentement, j'espère qu'une fois cette résolution adoptée sous une forme ou sous une autre que les provinces accepteront d'être parties à ce processus, et qu'éventuellement, nous puissions avoir un droit de propriété enchâssé dans la Constitution.

[*Traduction*]

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, la reconnaissance des droits et des privilèges des individus est le fondement même d'une société démocratique et libre. Le gouvernement est conçu de telle manière que même s'il est démocratique, les lois qui sont adoptées tendent à restreindre les droits et les privilèges des particuliers au profit des droits et des privilèges de la collectivité. La plupart des lois, au lieu d'offrir une plus grande liberté de choix, tendent à limiter au contraire cette liberté.

• (1550)

Précisément à cause de la tendance du processus démocratique à réduire la liberté de choix et les droits et privilèges des individus, il est essentiel que la Constitution reconnaisse le droit à la propriété et à la jouissance de biens. C'est d'autant plus vrai que nous avons une Constitution écrite. Quand il n'y avait pas de Constitution écrite, les droits à la propriété étaient peut-être mieux protégés par le droit coutumier.

Le droit à la propriété, ce n'est pas simplement une expression constitutionnelle. Elle traduit une volonté idéologique et définit la nature et les orientations du gouvernement et la façon dont les Canadiens conçoivent les valeurs fondamentales. A ce titre, reconnaître le droit à la propriété c'est plus qu'une déclaration de principes idéologiques et de valeurs.

Étant donné que nous pourrions très bien avoir une société démocratique dans laquelle on ne pourrait jouir de la possession de biens, le droit à la propriété est en danger lorsqu'il n'est pas garanti. L'ampleur du danger dépend des valeurs que défend le gouvernement en place. Sans une protection constitutionnelle, en suivant ces principes qui sont inconstants on pourrait porter atteinte au droit fondamental des individus à la propriété et même le voir disparaître. Je ne voudrais pas que ce droit soit soumis au bon vouloir du parti au pouvoir, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial.

En Colombie-Britannique on partait du principe que le droit à la propriété était garanti dans la Constitution non écrite de la province fondée sur le droit coutumier. Or, dans les semaines qui ont suivi son accession au pouvoir en 1972, l'une des premières décisions du gouvernement néo-démocrate a été de reconnaître le droit à l'expropriation sans même l'octroi de dédommagements.

Des voix: Oh, oh!

M. Wenman: C'est ce que prévoyait le premier projet de loi soumis à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

M. Robinson (Burnaby): C'est faux.

M. Wenman: C'est exact. Le principe de l'expropriation sans dédommagements automatiques figurait dans le projet de loi en question qui a dû être supprimé, car il avait déclenché un tollé.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Lachance): L'honorable député de Burnaby (M. Robinson) invoque-t-il le Règlement? Le député a la parole. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Comme le député le sait, à la fin de l'intervention du député qui a la parole, il y aura une période de questions et réponses et, à ce moment-là, il pourra intervenir.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député sait pertinement qu'il induit la Chambre en erreur. Le premier projet de loi soumis à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique était . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Lachance): Il s'agit de débat, et, à mon avis, l'honorable député aura l'occasion de discuter de cette question plus tard. De plus, cela ne constitue pas un rappel au Règlement. L'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a la parole.

Les subsides

[*Traduction*]

M. Wenman: Quel rappel au Règlement insensé! J'ai dit plus tôt, si le député veut bien écouter—je vois que j'ai maintenant son attention—qu'une des premières mesures qui ont été prises au cours des premières semaines . . .

M. Robinson (Burnaby): Vous avez dit la première.

M. Wenman: C'est certainement la première qui a capté l'attention du public en Colombie-Britannique. Je sais pourquoi il réagit de la sorte, car, de concert avec de nombreux Canadiens de la Colombie-Britannique, j'ai entrepris un mouvement qui a rallié toute la province. Des autocars bondés ont convergé vers l'assemblée législative. Nous avons fait modifier cette mesure puis défait le gouvernement. Nous nous sommes rendus à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et y avons eu des entretiens avec 23 des 28 députés de l'époque. Nous leur avons demandé s'ils étaient en faveur de la propriété privée. Des 23 députés, 18 étaient tout à fait contre et les cinq autres ont répondu évasivement. C'était au moment où ils venaient de prendre le pouvoir.

Nous savons maintenant que l'existence de la propriété privée peut être menacée, par nos assemblées législatives et la Chambre des communes, par un gouvernement néo-démocrate, que ce soit en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, où nous en avons eu un exemple avant les dernières élections, ou au Manitoba.

Nous avons dit aujourd'hui qu'il fallait agir rapidement. La situation est pressante surtout en Colombie-Britannique où l'ancien premier ministre, en compagnie de ses larbins, cherche à reprendre le pouvoir, le 5 mai.

M. Fisher: Voulez-vous dire qu'ils remporteront les élections?

M. Wenman: Je ne sais pas s'ils gagneront ou non, mais je ne veux pas que les citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada courent ce risque. Cela nous démontre clairement à quel point notre Constitution est fragile. Le droit de propriété pourrait être menacé dès le 5 ou le 6 mai. Cet ancien gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas renoncé à son idéologie. Sur la scène politique, tous les autres partis, les libéraux et les néo-démocrates, essaient de devenir plus conservateurs. Ils tentent de se rallier à la hâte à notre position.

La mesure législative présentée en Colombie-Britannique ne prévoyait pas l'expropriation du foyer, mais celle de la voiture, du tracteur et de tous les biens immeubles. En vertu de ce projet de loi, il pouvait y avoir expropriation sans compensation. Nous voyons maintenant l'évolution des néo-démocrates depuis 1972. Ils sont maintenant prêts à nous laisser la propriété de nos maisons et de nos fermes. Ils ont vraiment fait du chemin.

Le gouvernement de Colombie-Britannique a proposé cette mesure législative parce qu'il a vu ce que ferait le NPD en Colombie-Britannique et au Canada et il n'a pas voulu courir ce risque. Le gouvernement de Colombie-Britannique a été le premier à demander cette mesure et je le soutiens.

Je peux comprendre pourquoi les députés néo-démocrates de Colombie-Britannique sont tellement inquiets maintenant. C'est parce qu'ils savent que cette modification les obligera à débattre de la question en Colombie-Britannique, exigera que l'ancien premier ministre prenne position et cela révélera leurs intentions, comme cet amendement particulièrement dégoûtant.

M. Robinson (Burnaby): En Colombie-Britannique, on parle d'assurance-maladie.

M. Wenman: Le droit à la propriété de tous les Canadiens est actuellement menacé. Nous sommes en danger, car juste avant que je prenne la parole, j'ai vu à nouveau . . .

M. Murphy: Alléluia!

M. Wenman: Vous avez parfaitement raison, alléluia.

Il est grand temps que nous protégions nos droits fondamentaux, vous pouvez être sûr qu'il est temps. Si vous n'êtes pas en faveur du droit à la propriété, allez le dire à vos électeurs. J'aimerais bien vous entendre l'annoncer.

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. Wenman: Bien sûr, que je m'adresse à la présidence, monsieur le Président. Un des libéraux demande si je prendrais la présidence à parti à propos des droits de propriété. Je l'ai fait une fois et si je devais le faire à nouveau, je n'hésiterais pas.

Ces valeurs extrêmement fondamentales doivent être préservées et constitutionnalisées et c'était l'objet de cet affrontement. Nous pouvons voir que le NPD et les libéraux sont inquiets. Ils sont démasqués, que vont-ils faire?

Bien que ce soit vendredi après-midi, cette question est l'une des plus importantes et des plus fondamentales présentées à la Chambre des communes. C'est une question très sérieuse, qui préoccupe tous les Canadiens. Ils veulent savoir où nous nous situons. J'espère que les députés du Nouveau parti démocratique prendront position et indiqueront s'ils sont en faveur de la propriété privée.

M. Robinson (Burnaby): Vous auriez dû vous présenter comme créditiste.

M. Wenman: J'aimerais bien voir si ceux qui, du point de vue idéologique, sont aussi à gauche que le député de Burnaby (M. Robinson), vont soutenir le droit à la propriété privée. Je voudrais entendre le député déclarer dans sa circonscription, Burnaby, qu'il n'est pas en faveur de la propriété privée et du droit à la propriété. Je voudrais bien qu'il le fasse. Il ne reviendrait pas ici alors et cela me plairait aussi. En tant qu'être humain, je voudrais bien le voir ici, mais, compte tenu du fait que ses opinions politiques vont à l'encontre du droit à la propriété privée, j'aimerais autant qu'il ne soit pas ici.

• (1600)

Au cours du débat constitutionnel de 1981, les libéraux et les néo-démocrates se sont entendus pour voter contre l'insertion du droit à la propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés. Le parti conservateur a vivement combattu pour la constitutionnalisation du droit à la propriété; nous croyons en effet que l'une des faiblesses inhérentes à la constitutionnalisation d'une charte des droits, c'est que certains principes et certaines valeurs de base peuvent en être exclus. L'une de mes principales objections et déceptions au cours du processus constitutionnel a été la non-constitutionnalisation du droit à la propriété.

Si nous n'insérons pas le droit à la propriété dans notre Constitution, notre pays n'en sera que plus pauvre et connaîtra le genre de pauvreté et d'improductivité propre aux pays socialistes qui, comme l'Union soviétique, préconisent la collectivisation et la non-possession des biens.

Le 21 septembre 1982, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a adopté à l'unanimité une résolution prévoyant la constitutionnalisation du droit à la propriété. Je précise que ce fut là un vote unanime. Le Nouveau parti démocratique, qui n'appuyait pas cette idée en 1972, a changé d'avis. Le parti veut gagner les élections.

M. Robinson (Burnaby): Et nous allons les gagner.

M. Wenman: Mais ce qui est vraiment malhonnête, c'est que le NPD présente ensuite une motion appuyée sur la vieille théorie socialiste de la non-propriété. Le droit à la propriété ne s'applique qu'à une maison ou à une exploitation agricole. On fixe désormais des limites.

Parce que l'initiative est venue de la Colombie-Britannique, que je représente ici une circonscription de la Colombie-Britannique et que j'appuie fermement cette idée, j'ai fait porter la motion suivante au *Feuilleton* le 21 janvier 1983.

Motion nº 83;

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de tenir une conférence constitutionnelle pour discuter de la modification de la Loi constitutionnelle de 1982, de manière à ce que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés se lise comme il suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la propriété et à la jouissance de biens privés; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Plus récemment, le 18 avril 1983, le conseil de la municipalité que je représente, à Langley, en Colombie-Britannique, a adopté une résolution demandant que le droit à la propriété soit consacré dans la Constitution. Cette idée est fort bien acceptée à tous les paliers de gouvernement, ce qui démontre bien qu'elle est aussi fort bien accueillie au sein de la population canadienne.

Je demande donc instamment à tous les conseils municipaux de bien suivre ce débat cette semaine, et ceux-ci qui connaissent bien les gens tiennent à faire entériner ce droit, devraient adopter des résolutions demandant l'appui des gouvernements municipaux pour qu'ils fassent comme la municipalité de Langley, et comme le fera j'espère celle de Surrey, en Colombie-Britannique ainsi que d'autres municipalités de cette province et du Canada.

Le droit à la propriété est un principe fondamental qui a toujours été reconnu dans les démocraties parlementaires de l'Occident, un principe qui nous vient de la Grèce antique et qui a été défendu par des penseurs libéraux comme John Locke, Jeremy Bentham et John Stuart Mill. John Locke a été le premier à prétendre que le droit à la propriété sans limite est un droit naturel qui a préséance sur les droits du gouvernement. En fait, Locke estimait que les gouvernements n'avaient de raison d'être que pour protéger le droit à la propriété sans limite.

Je préférerais qu'on parle de droit naturel dans la résolution. J'aimerais qu'elle s'inspire davantage de la définition que je viens de lire car le droit naturel, par définition, assure une bien meilleure protection pour l'individu que le droit fondamental. Mais je suis prêt à faire des compromis car je profite de ce qu'il y a accord pour le faire sanctionner car je répète que l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Colombie-Britannique pas plus tard que la semaine prochaine pourrait compromettre ce droit.

M. Fisher: Les néo-démocrates pourraient gagner.

M. Wenman: Il faut bien qu'un parti gagne. Autrement, à quoi servirait de déclencher des élections; il n'y aurait plus de démocratie. Ils pourraient bien être élus.

M. Siddon: Les libéraux ne comprennent pas ce genre d'arguments.

M. Wenman: La victoire du NPD en Colombie-Britannique dépend de la façon dont le NPD réagira à la motion du gouvernement et de l'opposition, au Parlement du Canada. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) peut exercer une influence énorme sur le gouvernement de la Colombie-Britannique et sur ce qui se passera là-bas. L'amendement dont nous sommes saisis montre combien nous avions vu juste, lorsqu'on constate tout ce qu'il en coûte de s'inspirer d'une philosophie qui refuse aux Canadiens le droit à la propriété au sens naturel du terme.

Dans l'idée de Locke, le droit naturel à la propriété est le droit à la propriété sans limite. Or, l'amendement dont nous sommes saisis limite considérablement ce droit. Est-ce de cette façon que le gouvernement libéral définit la justice naturelle? Je me demande bien si le gouvernement ou le ministre va nous dire ce qu'il entend par les limites à la jouissance de la propriété? Le ministre va-t-il nous promettre d'utiliser le terme «propriété»? J'aurais bien aimé voir le mot propriété dans la motion pour être plus sûr. J'aurais préféré voir un autre mot dans cette motion, le mot «privé». J'aurais préféré y voir insérés les deux mots «propriété et privé». Je trouve que cette motion est incomplète sans cette précision, mais je suis bien obligé de faire des compromis au sens parlementaire du terme.

La Constitution américaine est fondée en grande partie sur les principes de Locke; l'article V(5) stipule que personne «ne devra être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété sans que les voies normales de la justice aient été suivies; et que la propriété privée ne devra pas servir à des fins publiques sans une juste compensation». L'article XIV garantit également la propriété selon la loi existante. La Constitution américaine offre donc une double garantie.

Le concept de la propriété, défendu par Rousseau, s'inspire également du droit naturel mais précise que la propriété limitée qu'un homme peut acquérir par lui-même était un droit sacré pendant que la propriété illimitée était injustifiée parce qu'elle prive la majorité des hommes de toute propriété, ce qui est contraire au droit naturel.

La doctrine de Jean-Jacques Rousseau a été l'un des piliers de la Constitution française et de la Déclaration des droits de l'homme qui stipule que la propriété est un droit inviolable et sacré.

Quelque part dans notre Constitution nous aurions dû inscrire les mots «droits sacrés et inviolables» en puisant dans notre héritage français. C'est un principe qu'on retrouve dans la Constitution française. Je vous ai cité la Constitution américaine et la Constitution française et la nôtre, moins énergique se trouve à mi-chemin.

L'article 16 de la Constitution française de 1793 précise également que le droit à la propriété est un droit naturel étant le fruit du labeur et de l'application.

J'espère que ceux qui reprendront ce débat à l'avenir se rappelleront que l'un des objectifs exprimés ici est que le droit à la propriété est le résultat naturel du fruit du labeur et de l'application.

La Constitution de la République fédérale d'Allemagne, plus moderne, garantit également, à l'article 14 paragraphe 1, la propriété et le droit à l'héritage.

D'autres philosophes ont examiné la question de la propriété et leurs opinions ont constitué la base de certaines constitutions. Karl Marx dans le Manifeste communiste indique que dix mesures s'imposent pour l'avancement du communisme révolutionnaire et de la dictature du prolétariat. L'étape numéro sept consistait «à abolir la propriété foncière et l'utilisation de tous les loyers des terres à des fins publiques». L'Union soviétique et d'autres pays socialo-communistes ont entériné le principe de la propriété publique. Cette fausse recherche de l'égalité équivaut à la privation des droits et des libertés fondamentaux de l'individu par l'État, qui conduit à la répression, à l'oligarchie tyrannique et à la dégradation de l'être humain.

En portant atteinte à la liberté on restreint du même coup la possibilité pour les individus de s'exprimer librement, de créer, de prospérer et de se développer à leur avantage et à celui de la société. Une société progresse dans la mesure où les individus qui la composent, peuvent s'exprimer librement et non parce que l'État dicte aux individus ce qui lui semble le mieux pour la société.

Les précédents historiques qui caractérisent la tradition démocratique parlementaire britannique est une méthode éprouvée pour faire triompher la justice et l'égalité. Nous, les Canadiens, possédons l'incroyable avantage de pouvoir puiser dans cet héritage pour assurer le fondement de notre société.

• (1610)

Le premier pacte constitutionnel d'importance dans le monde occidental a été signé dans un pré à Runnymede, en 1215, par le roi Jean, les évêques et les barons et on le désigne maintenant sous le nom de Grande Charte.

Ce document historique découle principalement de l'intérêt manifesté à l'égard des droits à la propriété et il a eu d'énormes répercussions sur notre mode de vie et notre régime de gouvernement. De fait, notre mode de vie actuel est fondé sur les droits à la propriété. C'est en nous appuyant sur cette source historique que nous pouvons définir notre société et délimiter nos rapports avec nos concitoyens.

Je constate que monsieur le Président me fait signe que mon temps de parole est écoulé. De fait, je regrette qu'on en ait si peu durant ce débat parce qu'il a été tenu en réponse à une demande du gouvernement, mais comme je voudrais obtenir cette protection le plus rapidement possible, j'accepte cette disposition et j'espère en d'autres occasions pouvoir revenir sur la question.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions. Réponses. Remarques. Débat.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir brièvement dans ce débat. Le droit à la propriété est une question qui intéresse beaucoup mes électeurs. Je veux tout simplement appuyer l'idée qu'il faut inclure le droit à la propriété dans la Constitution avec finesse et intelligence.

Tout au long du débat sur la Constitution qui a duré de 1980 à 1982, j'ai reçu une avalanche de communications de la part d'hommes d'affaires, de propriétaires de maison, d'agents immobiliers, d'entrepreneurs et même de conseillers municipaux qui voulaient savoir si j'étais en faveur d'inscrire le droit à la propriété dans la Constitution. J'ai répondu à chacun que j'étais effectivement en faveur de l'insérer comme il se doit dans la Constitution. Il importe de placer ce droit sur le même pied que les autres droits fondamentaux dont nous jouissons au Canada. Cette mesure aurait pour effet de manifester l'importance capitale que nous attribuons tous à la propriété foncière ou autre mais, mieux encore, de reconnaître la nécessité de recourir à la justice lorsqu'un particulier et la collectivité diffèrent d'opinion sur la jouissance de ces biens.

Je ne pense pas que les gens veuillent accorder un droit de veto absolu à ceux qui possèdent des biens, mais ils ne souhaitent pas pour autant que la collectivité puisse fouler aux pieds les droits des propriétaires. Par conséquent, pour trouver un juste milieu, je suis en faveur d'inscrire dans la Constitution une disposition à cet égard.

J'ai toujours été heureux de constater que le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement accordaient une haute priorité à la question du droit à la propriété. En 1980, quand les négociations ont abouti à une impasse, le premier ministre a déclaré sans ambages qu'il entendait soulever à nouveau l'affaire au plus tôt. Ce printemps, lorsqu'on a mis en doute à la Chambre son échéancier, il a affirmé qu'il voudrait que cette question soit réglée avant l'été. Cela prouve que le gouvernement y attache une grande importance. Les citoyens de ma circonscription vont en être rassurés.

Je voudrais faire lecture de la motion à l'étude aujourd'hui. Elle tend à modifier l'article 7 de la loi constitutionnelle de 1982. La voici:

> Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ses droits qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Le premier ministre, le gouvernement et les députés de notre parti partagent cette opinion. Je ne sais pas s'il faudrait vraiment conclure sur ces mots, mais cette phrase établit un juste milieu entre les droits collectifs et les droits individuels.

C'est exactement le principe que nous avons mis de l'avant en 1980, quand nous avons proposé la Constitution. Nous avons soumis cette idée aux citoyens et aux premiers ministres des provinces. Nous nous sommes heurtés à une opposition assez farouche, surtout de la part des provinces. Nous n'avions pas tellement le choix. Ou bien nous insistions sur le droit à la propriété au risque de tout perdre, ou bien nous consentions à un compromis et nous faisions constitutionnaliser d'autres droits tout aussi importants. Nous avons pris une décision raisonnable. C'est le genre de décision qu'un gouvernement est souvent obligé de prendre. Nous avons évidemment laissé tomber les questions litigieuses afin de faire adopter la plupart des autres. Puis, nous avons continué à chercher un moyen d'inclure cette clause dans la Constitution, suivant notre promesse. Nous avons accepté de jeter du lest en 1980, mais par la suite, nous n'avons jamais raté une occasion de défendre ce principe.

Je ne suis pas avocat, mais on m'a assuré que les lois fédérales protègent déjà énormément le droit à la propriété des contribuables canadiens. Par exemple, la Déclaration des droits touchent toute la législation fédérale. Bien sûr, les tribunaux devront trancher, car d'après ce qu'on m'a dit, la Déclaration des droits n'est, du point de vue juridique, qu'une loi parmi tant d'autres. Néanmoins, elle constitue un guide important pour les tribunaux et elle permet de se faire une bonne idée des priorités du gouvernement fédéral. Quand ce dernier s'en prend au droit à la propriété d'un contribuable, celui-ci peut au moins invoquer la Déclaration des droits, sinon, la dernière version de la Charte des droits et libertés.

Bien sûr, les gouvernements provinciaux peuvent refuser d'appliquer la Déclaration des droits de Diefenbaker dans leur propre juridiction. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) l'a bien démontré. J'ignore si les exemples qu'il a cités sont vrais, mais il nous a indiqué certaines possibilités. Le citoyen d'une province ne pourrait jamais invoquer pour sa défense la Déclaration des droits de Diefenbaker, car elle n'a de valeur que dans les domaines de compétence fédérale.

La jurisprudence dont on a parlé aujourd'hui peut également protéger les contribuables pour les questions du ressort fédéral. Nous voudrions renforcer cela. Tout comme le parti conservateur, nous voudrions que ce soit inclus dans la Constitution afin que toute loi, fédérale, provinciale ou municipale, protège le droit à la propriété des citoyens.

J'ai écouté attentivement certains arguments avancés ici aujourd'hui. Je pense qu'on a beaucoup exagéré. Il est absolument ridicule de comparer le Canada à la Hongrie, de comparer le programme politique d'un parti avec les théories de Karl Marx, et je pense que la majorité des électeurs canadiens ne sont pas du tout d'accord. Les citoyens qui possèdent des biens ne voient pas leurs droits menacés. Nous voyons plutôt l'occasion d'améliorer une situation déjà satisfaisante. C'est sans doute une bonne chose.

Quant on compare le Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique à la Pologne, comme un député l'a fait, ou sa politique aux théories marxistes, on rabaisse le niveau du débat. Ceux qui lancent des idées pareilles devraient avoir honte, mais malheureusement ce n'est pas le cas. Les personnes qui suivent ce débat ou qui le liront seront un peu déroutées par notre discussion d'aujourd'hui. Elles m'ont entendu souscrire à ce principe. Elles ont entendu d'autres députés y souscrire. Elles doivent se demander pourquoi le gouvernement ne vote pas en faveur de cette motion s'il est d'accord avec le principe et si cette question le préoccupe tellement.

• (1620)

C'est parce que les motionnaires ont fait preuve de maladresse parlementaire. Cela m'étonne, car l'un des plus brillants stratèges et tacticiens parlementaires est aujourd'hui le chef intérimaire du parti conservateur. Je pensais qu'il se serait aperçu du pétrin dans lequel il met aujourd'hui son parti.

De qui s'agit-il? D'une motion de censure. C'est un fait auquel le gouvernement ne pourra jamais échapper. Dès que l'on propose une motion de défiance, tout louable qu'en soit le contenu, cette motion doit être défaite ou le gouvernement doit se tenir prêt à déclencher des élections. Les conservateurs voudraient aujourd'hui qu'il y ait des élections. Leur cote de popularité est très élevée. Ils pourraient avoir une aile du Québec, sous la direction de M. Mulroney, une autre de l'Ontario sous celle de M. Davis et une autre des Prairies sous celle de leur ancien chef. Qui sait, il pourrait même y avoir une aile de l'Arctique dirigée par le chef actuel. Il pourrait y avoir plusieurs chefs pour les diverses parties du Canada.

Le gouvernement ne croit pas qu'il serait judicieux de déclencher des élections à l'heure actuelle. Nous serons donc forcés de voter contre cette motion. Ce ne serait pas si terrible que cela de rejeter cette motion, si cela ne nous valait qu'un petit embarras. C'est là le piège que nous tendent les conservateurs, mais c'est là que l'on voit leur maladresse. Ils aimeraient nous causer quelques ennuis et s'en tenir là. Cela ne nous empêcherait pas de vivre. Ils sont ici pour faire de l'obstruction et tenter de nous mettre dans l'embarras, chose dans laquelle ils sont passés maîtres. Je leur laisse le soin de continuer. Nous gouvernerons et ils pourront tenter de nous mettre dans l'embarras. Nous pouvons nous fier à leur expérience dans ce domaine.

La question, cependant, ne se résume pas à une simple question d'embarras. Le premier ministre a pris un engagement, mais avec cette manœuvre, les conservateurs ont fait disparaître cette possibilité. Un peu plus tôt aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a déclaré qu'il serait impossible au gouvernement de rejeter cette motion et de la présenter à nouveau par la suite, sous une autre forme. Nous pouvons le faire. Nous ne pouvons éviter le piège tendu par le parti conservateur. A cause de la maladresse des conservateurs, le gouvernement doit soit déclencher des élections sur cette question, qui deviendrait alors immédiatement caduque, soit attendre une nouvelle session du Parlement. Je ne crois pas que les Canadiens veuillent attendre.

Dans leur empressement à mettre le gouvernement dans l'embarras, les conservateurs ont peut-être menacé l'idée même que chacun d'entre nous appuie. Le premier ministre s'est engagé à faire avancer cette question avant les vacances d'été. Cependant, le libellé de cette motion nous empêche de respecter cet engagement. Il s'agit d'un bien mauvais travail de la part des conservateurs.

Je crois que le député de Provencher (M. Epp) veut réellement que cette question soit abordée dans la Constitution. Il n'a rien contre, selon moi, l'idée de me mettre dans l'embarras ainsi que les ministériels. Il aime cela, c'est du sport pour lui. Cependant, il ne veut pas pousser les choses au point de donner le coup de grâce à une question. Il ne veut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain.

En faisant de cette question une motion de censure, le parti conservateur oblige le gouvernement à voter contre cette motion, ce qui nous ôte toute possibilité de débat d'ici la fin du printemps. Les conservateurs étaient ravis, je pense, quand le premier ministre a proposé de faire quelque chose il y a une semaine environ. Nous étions heureux également.

Les députés néo-démocrates ont fait valoir un solide argument en nous exhortant à faire preuve de prudence. Selon eux, certains aspects du problème doivent être tirés au clair. Toute personne sensée le sait et comprend qu'il vaut mieux renvoyer une question à un comité pour qu'il y réfléchisse à deux fois. Toute personne sensée sait que les premiers ministres provinciaux, les dirigeants municipaux et toutes sortes de groupes concernés aimeraient faire connaître leurs vues.

M. Baker (Nepean-Carleton): Un exemple?

M. Fisher: Le député me demande un exemple. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard voudra sans doute être représenté et, comme à l'habitude, nous faire savoir que son cas est particulier. Le gouvernement conservateur voudra certainement nous mettre en garde et nous devons lui en donner la possibilité.

Les néo-démocrates ont eu raison de nous exhorter à la prudence, et à ne pas nous précipiter, dans notre enthousiasme. Nous pouvons réserver notre enthousiasme, car il ne s'agit pas de capituler. Il faut simplement se montrer prudent et y réfléchir un peu plus.

Nous sommes plus ou moins dans une impasse. Dans leur enthousiasme, les conservateurs cherchent trop à nous forcer la main, obligeant le gouvernement à s'opposer à leur façon de faire. Pour notre part, nous approuvons le principe, mais nous nous opposons à la tactique à laquelle on a eu recours aujourd'hui. Nous n'approuvons pas le refus total des néo-démocrates, qui refusent toute protection, mais nous reconnaissons que la question mérite réflexion et une étude approfondie.

Sauf erreur, les divers partis se sont rencontrés pour en parler et ils vont s'efforcer de nous proposer une solution de rechange. Je souhaite aux négociateurs de réussir. J'espère qu'ils ne nous proposeront pas un piège semblale à celui d'aujourd'hui, parce que mes électeurs voudraient bien que cette question soit réglée sans perdre trop de temps.

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il des questions, des réactions, commentaires?

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, en intervenant dans ce débat très important, je tiens à dire en premier lieu que bon nombre d'autres Canadiens et moi-même attendons depuis trop longtemps que les droits à la propriété soient constitutionnalisés. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à la Constitution. Des canadiens de toutes les régions semblent juger utile d'y inclure maintenant les droits à la propriété.

Je vois que le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) nous quitte. Avec le consentement unanime de la Chambre, je voudrais proposer la motion suivante:

Que l'on examine la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui sans la considérer comme une motion de défiance et qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, la motion soit renvoyée d'office au comité permanent de la justice et des questions juridiques, lequel devra présenter son rapport au plus tard le 7 juin 1983, et que l'étude dudit rapport soit terminée au plus tard le 30 juin 1983.

Le président suppléant (M. Blaker): Permettez-moi d'expliquer au député et à ses collègues que j'avais été prévenu officiellement qu'une motion différente serait présentée. Je demande à la Chambre de faire preuve d'un peu de patience pendant que j'examine cette motion pour voir si elle est recevable. Pendant ce temps, le député peut poursuivre son exposé.

M. McKnight: Monsieur le Président, je voulais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion afin de nous sortir de l'impasse dont a parlé le député de Mississauga-Nord.

Lorsque nous passons en revue le débat qui s'est déjà déroulé sur la Constitution, nous ne voyons pas la nécessité de tenir d'autres séances de comité. Je signale à la Chambre que le comité qui a étudié la Constitution en 1981 et 1982 a siégé pendant 57 jours pleins. A la Chambre des communes, la question du renvoi de cette motion au comité a fait l'objet d'un débat de 15 jours.

• (1630)

Monsieur le Président, la résolution initiale a été débattue ici pendant 29 jours. La résolution amendée ici a été débattue dix jours, ce qui fait en tout 54 jours entiers de débat à la Chambre, plus 57 en comité. J'estime que tous ceux que préoccupait la question des droits de propriété ou qui voulaient se faire entendre à ce sujet ont eu toute possibilité de le faire pendant ce temps.

Quand j'examine la motion du Nouveau parti démocratique, motion déclarée irrecevable, elle m'inspire quelques soupçons. Compte tenu du groupe de conseillers que j'ai vu dans les couloirs à la disposition du Nouveau parti démocratique, et considérant que ce parti pouvait aussi consulter le greffier, si le NPD était partisan de faire insérer dans la Constitution certaines motions de droits à la propriété, il aurait été parfaitement en mesure de le faire sous une forme recevable.

Ce projet du Nouveau parti démocratique ne dit pas qu'il veut faire consacrer les droits à la propriété dans la Constitution. Ce qui y est dit, c'est qu'il veut faire inscrire dans la Constitution le principe des droits à la propriété, certains principes seulement du droit à la propriété, et certains droits à la propriété seulement. Quand on lit cette motion qui n'accorde aux simples Canadiens que le droit de posséder une maison et une ferme, je me demande ce qu'on fait des mines canadiennes qui appartiennent à de simples Canadiens. Qu'est-ce qu'il advient des réserves de bois, si elles sont assimilées à une ferme, qui appartiennent à des Canadiens? Qu'est-ce qu'il advient des bâtiments à usage commercial qui appartiennent à de simples Canadiens, et ainsi de suite. Qu'est-ce qu'il advient de l'équipement et de l'outillage qui servent à produire des

biens dont la propriété n'est pas protégée entre les mains des simples Canadiens.

Si l'on parle de droits à la propriété, il faut poser en principe que ces droits sont nécessaires à la santé de la démocratie car, monsieur le Président, quand on ne peut pas avoir la propriété de ses biens et en tirer protection ou revenus, on est privé de l'indépendance économique qui permet de faire fonctionner un gouvernement démocratique au Canada.

Quand on fait l'historique de la question des droits à la propriété tels qu'ils ont été proposés, quand on remonte à l'amendement présenté par le parti conservateur au comité de la Constitution, et qui a été présenté en toute bonne foi . . . Monsieur le Président, est-ce que vous me faites signe?

Le président suppléant (M. Blaker): Je ne faisais pas signe au député, mais peut-être faudrait-il le faire. Afin d'aider quelque peu la Chambre, j'étais sur le point d'annoncer que je désirais interrompre le député pour demander le double consentement unanime qu'il lui faudrait, pour continuer et pour atteindre son but.

Je ne tiens pas à relire la motion. Mais j'estime tout d'abord que cette motion, que je trouve recevable, demande à passer outre à un ordre déjà adopté par la Chambre, à l'effet que la mise aux voix n'aurait pas lieu à 16 h 45, qu'elle ne serait pas non plus reportée à lundi, ou plutôt qu'il n'y aurait pas de vote et que la motion serait tenue pour avoir été renvoyée au comité permanent, pour que nous puissions nous en dessaisir. Mais il faut maintenant le consentement unanime à ce que le député présente sa motion. S'il y a consentement unanime à cette fin, alors je lirai la motion et je demanderai à nouveau s'il y a consentement unanime pour y donner suite.

En conséquence, la présidence accorde la parole au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) pour invoquer le Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, au nom du parti progressiste-conservateur, je voudrais donner notre consentement unanime à la motion.

M. Murphy: Monsieur le Président, nous n'avons pas encore un exemplaire de la motion présentée par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight). Si nous pouvions en avoir un, vous pourriez peut-être poser la question à nouveau.

M. Lachance: Monsieur le Président, je propose que vous remettiez de deux minutes la mise aux voix de la motion et que vous laissiez entre-temps le député de Kindersley-Lloydminster poursuivre son discours pour que les députés néo-démocrates puissent examiner le texte de la motion.

M. MacGuigan: Monsieur le Président, je voudrais tout juste dire que nous consentons et à la mise aux voix de la motion et à la motion elle-même.

Le président suppléant (M. Blaker): Certains députés proposent que des copies de la motion soient distribuées. Par conséquent, j'invite encore le député, s'il le désire, à poursuivre son discours pendant que les copies sont distribuées.

M. McKnight: Monsieur le Président, je suis certes content de ne pas avoir préparé de discours bien charpenté; et ces interruptions ne me poseront pas trop de problèmes.

Si l'on examine l'historique du débat sur le droit à la propriété, on constate que l'insertion d'un article à cet effet dans la Charte des droits et des libertés de notre nouvelle Constitution a été proposée au comité et appuyée à cette époque par les députés progressistes-conservateurs et par les membres du comité. En même temps, le ministre qui représentait le gouvernement, l'actuel solliciteur général (M. Kaplan), a donné son accord à l'inscription dans la Constitution du Canada d'un article sur le droit à la propriété. Mais en très peu de temps, en un week-end, on a changé d'idée et on a abandonné le droit à la propriété pour appuyer plutôt d'autres propositions constitutionnelles.

A cette époque, j'estimais que sans l'inclusion du droit à la propriété, les autres droits qui étaient garantis par la loi constitutionnelle de 1982 perdraient une partie de leur force. Depuis, il y a eu des débats à la Chambre, et certains députés ont dit que le parti progressiste-conservateur revient à la charge au sujet du droit à la propriété. J'attire votre attention, monsieur le Président, sur le fait que les citoyens de Kindersley-Lloydminster, de même, j'en suis certain, que les citoyens de toutes les circonscriptions de notre grand pays, n'ont pas cessé de souhaiter, depuis que la Constitution a été adoptée en 1982, que le droit à la propriété soit garanti par la Constitution du Canada.

Je suppose que la raison pour laquelle certains députés néo-démocrates ne souhaitent pas la constitutionnalisation du droit à la propriété remonte à la vieille doctrine exprimée dans le manifeste de Regina. A cette époque, les citoyens de Regina et de la Saskatchewan avaient peut-être raison de s'inquiéter, mais c'était il y a 50 ans. Je crois que la situation a beaucoup changé depuis cette époque.

Monsieur le Président, je vois que vous avez un document en main. J'espère que je pourrai poursuivre plus tard.

Le président suppléant (M. Blaker): Je crois que tous les députés ont maintenant en main le texte de la motion proposée, comme le demandait un député. Quelqu'un invoque-t-il le Règlement? Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Non, monsieur le Président. Au sujet de la demande que vous avez faite il y a un instant à propos du consentement unanime, nous avons fait savoir aux représentants des autres partis que notre caucus se réunirait lundi pour étudier la motion et que nous déciderons à ce moment-là si nous accordons notre consentement. A l'heure actuelle, nous ne pouvons accorder notre consentement. Nous n'avons pas eu la possibilité de tenir une réunion du caucus.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Blaker): C'est une simple formalité, mais je dois encore demander à la Chambre s'il y a consentement unanime. Étant donné que l'on m'a déjà fait savoir qu'il n'y aurait pas consentement unanime en vue de permettre au député de proposer une motion, je crois que nous pouvons tenir pour acquis que nous nous prononcerons sur la motion originale à 16 h 45. S'il n'y a pas d'autres interventions sur cette question, j'accorderai la parole aux députés sur cette motion.

Je signale que le député de Kindersley-Lloydminster a été interrompu trois ou quatre fois et qu'il serait donc normal qu'il poursuive et termine le débat, jusqu'à 16 h 45.

M. McKnight: Monsieur le Président, cette question a été débattue pendant 57 jours au comité, puis pendant 15 jours à la Chambre, ensuite 29 jours à la Chambre et encore dix jours à la Chambre, soit 54 jours supplémentaires. On peut vérifier ces chiffres à l'Index des débats, à la page 167, où l'on trouve une liste interminable de pages dans lesquelles est abordée la question du droit à la propriété. La motion a été présentée par notre parti, mais en fait, elle est présentée au nom de tous les députés à la Chambre sauf les néo-démocrates, c'est-à-dire tous les députés qui veulent faire inscrire le droit à la propriété dans la Constitution. C'était une proposition raisonnable. Elle permettait un débat supplémentaire au comité. Elle prévoyait que les Canadiens pourraient voir leur droit à la propriété inscrit dans la Constitution le 30 juin 1983.

● (1640)

Afin de maintenir un certain esprit de collaboration pour essayer d'obtenir quelque chose pour les Canadiens, peu importent les préoccupations du NPD—je vois arriver maintenant un député de ce parti mais je ne l'ai pas vu à la Chambre avant—je demanderais à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que je présente une motion. Le NPD poussera peut-être de hauts cris à propos des droits à la propriété, mais les Canadiens méritent que le NPD aient la considération qu'il faut pour consentir à insérer ces droits dans la Constitution. Lorsque je présenterai ma motion, j'espère que les députés de ce parti qui ne sont pas à la Chambre, surtout ceux de ma province, feront leurs doléances à leur collègue le député de Churchill qui ne veut pas des droits à la propriété, mais je me demande s'il a parlé au nom de son parti ou à titre personnel.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer:

Que nonobstant l'article 62(9) du Règlement, la période des questions soit remise au lundi 2 mai 1983, après les Affaires courantes.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence essaie de voir si la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion soit présentée.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je me demande si le député de Kinderley-Lloydminster (M. McKnight) serait disposé à répondre à une question avant que la motion ne soit présentée. Nous n'aurons bientôt plus le temps du tout de lui poser une question.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la motion. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à signaler que le parti progressiste conservateur est unanimement d'accord.

M. MacGuigan: Monsieur le Président, je tiens à signaler que nous souhaitons également que cette motion soit adoptée.

M. Yurko: Monsieur le Président, je voudrais faire consigner au compte rendu le fait que je suis entièrement d'accord que la motion proposée soit présentée par le député de Kindersley-Lloydminster.

M. McKnight: Monsieur le Président, je trouve incroyable . . .

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Même si un député de notre parti ne donne pas son consentement en ce moment, nous ne croyons pas que la motion soit nécessaire. Si des négociations portent sur un moyen d'inscrire le droit à la propriété dans la constitution . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La parole est au député de Kindersley-Lloydminster.

M. McKnight: Monsieur le Président, dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais exprimer calmement et rationnellement les sentiments des gens de ma circonscription et de tous les Canadiens que représentent des députés du parti conservateur, du parti libéral et même du Nouveau parti démocratique, qui souhaitent la constitutionnalisation du droit à la propriété.

Je ne peux pas dire à quel point cela me révolte. Je ne comprends pas pourquoi, quand des membres de notre parti, du parti ministériel ou même le député qui siège comme indépendant, ont essayé par tous les moyens légitimes de faire inclure le droit à la propriété dans la constitution comme les Canadiens le désirent . . .

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Réglement. Je crois que le député de Kindersley-Lloydminster était prêt à répondre à une question. Y est-il disposé?

Le président suppléant (M. Blaker): A cause de l'ordre que la Chambre a adopté plus tôt, il m'est impossible d'entendre des rappels au Règlement ou de permettre au député de poursuivre son exposé.

Comme il est 16 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin aux travaux des subsides, aux termes de l'article 62(9) du Règlement. Le vote porte sur la motion du député de Provencher (M. Epp). Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Les subsides

Le président suppléant (M. Blaker): Conformément à l'article 12(3) du Règlement, le vote inscrit est reporté au lundi 2 mai 1983, à 15 heures.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 14 h 46, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 avril, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le budget. Comme je sais qu'une certaine latitude nous est accordée dans le débat, je tiens à ce que tout le monde sache à quel point le parti progressiste conservateur est déçu de l'attitude que le Nouveau parti démocratique a adoptée vendredi à l'égard du droit à la propriété, lorsqu'il a refusé le consentement unanime pour que cette question soit renvoyée au comité.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député doit s'en tenir au budget et ne pas mettre sur le tapis des questions qui y sont tout à fait étrangères.

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) vient juste de commencer son allocution. La présidence est parfaitement sensible au problème de l'à-propos, comme l'est tout occupant du fauteuil.

M. Lewis: Monsieur le Président, je suis moi aussi peiné que, après avoir refusé le consentement unanime, le NPD soit maintenant si chatouilleux au sujet de la décision qu'il a prise vendredi de ne pas permettre que cette question fasse l'objet d'une motion de défiance, qu'elle soit renvoyée au comité, que le droit à la propriété des Canadiens soit constitutionnalisé.

J'ai examiné le budget du point de vue de mes électeurs. La circonscription de Simcoe-Nord est représentative de l'Ontario, étant moitié urbaine moitié rurale, et suffisamment près du grand Toronto pour que nous en comprenions les problèmes, mais suffisamment loin pour ne pas en souffrir. Dans la circonscription de Simcoe-Nord, nous nous inquiétons de voir qu'un pays qui promet autant que le Canada souffre tellement sous l'administration du parti libéral. Notre économie devrait être la plus prospère du monde. Aucun autre pays ne possède autant de richesses humaines et économiques que le Canada. Depuis trop longtemps, les divers gouvernements libéraux se disent: «Achetons les votes dès maintenant et nos enfants paieront plus tard.» Pendant que les libéraux faisaient des pieds et des mains pour faire adopter une charte des droits, les Canadiens voyaient leurs emplois, leurs entreprises, leurs maisons, leurs fermes, leurs espoirs et leurs rêves disparaître.

• (1110)

Avant de parler de l'exposé budgétaire lui-même, je voudrais dire quelques mots de la conjoncture économique qui existait au Canada le jour de la présentation du budget. Notre taux de chômage atteignait 12.6 p. 100, ce qui ne s'était pas vu depuis la dépression. Le taux de chômage chez les jeunes était de 21.3 p. 100. Plus de deux millions de Canadiens étaient au chômage ou avaient cessé de chercher un emploi.

Selon la *Free Press*, de Midland, en Ontario, 4,300 personnes étaient inscrites au Centre d'emploi du Canada, ce qui représente un taux de chômage de 33 p. 100.

Les Canadiens voulaient un budget qui créerait des emplois. Ce n'est pas ce qu'ils ont eu. En 1982, il y a eu 33 p. 100 de plus de faillites commerciales qu'en 1981, 63 p. 100 de plus qu'en 1980 et 91 p. 100 de plus qu'en 1979. Autrement dit, le nombre des faillites commerciales a doublé. L'économie de la circonscription de Simcoe-Nord est axée sur la petite entreprise. Les Canadiens voulaient un budget qui s'attaquerait aux problèmes de ce secteur de l'économie. Ce n'est pas ce qu'ils ont eu, monsieur le Président.

Comme partout ailleurs, les propriétaires de maison de Simcoe-Nord ont souffert des taux hypothécaires astronomiques entraînés par la politique d'argent cher du parti libéral. Les taux hypothécaires ont grimpé jusqu'à 21 et 22 p. 100 et, comme tous les autres Canadiens, mes électeurs en ont beaucoup souffert en 1981 et 1982. Les ventes forcées et les saisies sont devenues chose courante à cause de la politique du parti libéral. Les Canadiens auraient voulu que le budget prévoie la déduction des intérêts hypothécaires du revenu imposable ou encore qu'il contienne une disposition pour les prémunir contre les taux hypothécaires. Ils n'ont obtenu ni l'un ni l'autre.

J'ai déjà dit que la circonscription de Simcoe-Nord était moitié rurale, moitié urbaine. Mes électeurs des régions rurales font de l'élevage de bovins de boucherie, de vaches laitières, de porcs et d'agneaux. Ils cultivent aussi des récoltes commerciales. Depuis deux ans, les agriculteurs font face aux mêmes problèmes que les petites entreprises, y compris les taux d'intérêt élevés et le resserrement du crédit. Ils espéraient que le budget s'attaquerait à ces problèmes, mais il n'en a rien fait.

Que dire des contribuables? L'inflation et le taux de chômage élevé ont sensiblement réduit le revenu disponible. Les contribuables de ma circonscription ne voulaient pas d'un budget qui augmenterait les impôts, mais c'est ce qu'il a fait. Il a augmenté les impôts des contribuables à faible et à moyen revenus, non pas directement, mais à la façon traditionnelle des libéraux, c'est-à-dire par duperie.

Les habitants de Simcoe-Nord s'inquiétaient aussi du déficit. Nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir de nos enfants en accumulant des déficits énormes. Nous voulons limiter les dépenses et éliminer le gaspillage.

Étant donné les problèmes qui nous assaillent actuellement, monsieur le Président, quelle est notre position vis-à-vis du budget? Comment le jugeons-nous? Stimule-t-il la création d'emplois, s'attaque-t-il aux problèmes de la petite entreprise, aux taux d'intérêt hypothécaire, aux difficultés des agriculteurs, aux déboires des petits et moyens contribuables, au déficit? Voilà les points sur lesquels vont porter mes remarques aujourd'hui.

Devant un niveau sans précédent de chômage suscité par les politiques du parti libéral, qu'a fait le ministre des Finances pour renverser la vapeur? Tout d'abord, je dois aborder la question dans le même esprit que le gouvernement qui a reconnu ce que les progressistes-conservateurs affirment depuis des années, c'est-à-dire que c'est le secteur privé et non la bureaucratie qui crée des emplois. Je dois avouer que j'aimerais bien savoir comment le ministre des Finances a pu faire avaler la pilule aux bureaucrates, mais comme ils l'ont avalée, examinons maintenant le budget lui-même pour voir si oui ou non le ministre a agi comme un vrai libéral en disant une chose et en faisant le contraire.

Le budget a dévoilé certains programmes spéciaux de relance destinés à faire croire aux Canadiens que les libéraux font quelque chose. Les libéraux vont consacrer 4.8 milliards de dollars à des projets d'investissement l'an prochain. Bien entendu, tous les Canadiens se rendent compte que le chiffre initial de 4.6 milliards a été modifié du jour au lendemain par suite de ce qu'on nomme communément au Canada «la fuite Lalonde». Cela montre bien aux Canadiens tout le soin qu'on a mis à la préparation du programme. Nous sommes censés croire que cela accélérera la relance économique. De fait, nous savons tous qu'il s'agit d'une manœuvre libérale pour ménager une autre assiette au beurre qui servira à acheter des votes et à dispenser des faveurs.

• (1115)

La région de Midland-Penetanguishene sera consternée d'apprendre que le budget a supprimé la désignation du PAIM. Après avoir attendu trois mois pour cette désignation, après tout le temps et les fonds consacrés à leurs demandes, les espoirs et les rêves de ces gens ont été frustrés parce que le gouvernement a sabordé le PAIM.

Nous avions cru sincèrement que le gouvernement libéral comprendrait le besoin urgent de créer des emplois au Canada. Une fois encore, nous sommes étonnés qu'il n'en soit rien. Au lieu de mettre sur pied des programmes rapides et faciles aux fins d'encourager les entreprises à recruter des employés et à les former avec un minimum d'ennuis et d'écritures, nous nous retrouvons aux prises avec une foule de projets à court terme dont la valeur à long terme est douteuse. Les programmes signalés dans les mesures budgétaires sont incroyables, mais leur valeur quant à la création d'emplois est contestable.

Toutefois, j'estime que l'engagement de 5000 jeunes dans l'armée régulière et la milice des Forces armées canadiennes est un pas dans la bonne direction. A mon avis, ces jeunes seront incorporés dans l'armée et en train d'apprendre un métier et de se préparer à jouer leur rôle au Canada bien avant que les fonctionnaires d'Ottawa n'aient établi les questionnaires des autres programmes dits de création d'emplois. Après tout cela, après tous ces beaux programmes qu'il a annoncés, le ministre des Finances (M. Lalonde) concède que le chômage va se situer en moyenne au taux inadmissible de 12.4 p. 100 en 1983, et qu'il va y avoir 55,000 emplois de moins en 1984 qu'en 1981. Peut-on trouver plus belle condamnation d'un énoncé économique dont le ministre disait qu'il allait aider plus de 1.5 million de Canadiens qui veulent travailler mais ne trouvent pas d'emplois?

Qu'est-ce que le budget a fait pour les petites entreprises? Les Canadiens savent bien que c'est à cause du parti libéral qu'on se répète la blague suivante au sujet des petites entreprises: «Vous voulez être propriétaire d'une petite entreprise pendant que les libéraux sont encore au pouvoir? Rien de plus simple: achetez-en une grosse, et attendez.» Comme je l'ai dit, les dispositions du crédit d'impôt à l'investissement sont complexes. Il faut avoir au départ des fonds à investir pour avoir droit au crédit d'impôt. En fait, la récession créée par les libéraux a grandement diminué les fonds à la disposition des petites entreprises. Elles en ont très peu à investir.

Je pense que les autres dispositions concernant les investissements sont destinées aux investisseurs boursiers et non aux petites entreprises. Parlons de la Banque fédérale de développement. Je vois que le ministre d'État chargé des petites entreprises est à la Chambre aujourd'hui. Je crois savoir qu'il va annoncer une décision quand il prendra la parole, alors parlons de cette décision. Pourquoi tout se tapage au sujet de ce que va faire la BFD? Moi qui, en ma qualité d'avocat, me suis occupé de petites entreprises avant d'entrer en politique, je tiens à dire que je croirai à la Banque fédérale de développement quand je l'aurai vue faire quelque chose pour les petites entreprises. Non pas par des annonces ou des brochures, mais par des gestes concrets.

Permettez-moi de citer un passage d'une lettre que j'ai reçue d'un électeur au sujet de la Banque fédérale de développement, la «banque du peuple»:

> Comme vous en avez été informé, avant la fin de notre enquête sur votre demande d'aide financière, la Banque fédérale de développement exigera une participation de $3,950 à verser d'avance.

• (1120)

Voilà la sorte d'aide que nous donnons aux petites entreprises. C'est une banque de dernier recours. Si vous êtes au bord de la faillite mais qu'il vous reste $3,950, elle va se pencher sur votre dossier. Si les libéraux veulent vraiment aider les petites entreprises, il faudra qu'ils se mettent immédiatement à améliorer cette situation, avec des prêts et non avec des fonctionnaires qui s'imaginent être au courant des affaires.

Une fois que le ministre aura annoncé que la Banque fédérale de développement va devenir une banque d'investissement et détenir des actions dans les petites entreprises, voici la question que je vais lui poser: «Comment la BFD pourra-t-elle conserver l'objectivité du banquier quand elle agira en investisseur?» Et puisque les banques à charte du Canada n'ont pas pour politique de demander une mise de fonds aux petites entreprises avant d'examiner une demande de prêt, pourquoi la Banque fédérale de développement, elle, en exige-t-elle?

Enfin, au sujet du semblant d'aide accordé aux petites entreprises, je voudrais parler des dispositions concernant le raport des pertes. Le ministre fait grand cas de l'élargissement de

cette mesure, qu'il trouve si avantageuse pour les petites entreprises. A l'en croire, cela va donner aux entreprises un complément de certitude, pour qu'elles puissent mieux tirer parti de leurs pertes fiscales. C'est ridicule. Comment une économie peut-elle se fonder sur les pertes fiscales? Comment un homme ou une femme d'affaires peuvent-ils se targuer de subir des pertes afin de les reporter? N'importe quel directeur de banque rirait du parti libéral s'il entendait cela et c'est bien ce que fera le monde des affaires.

Passons maintenant à la question du logement. Le ministre des Finances a encouragé les bien nantis à investir dans le régime enregistré d'épargne-logement, à acheter des maisons, des meubles et des appareils électroménagers. Mais qu'a-t-on prévu pour la grande majorité des propriétaires canadiens qui ont souffert pendant ces années où le gouvernement libéral a fait monter les taux d'intérêt? Rien. Aucune mesure dans le budget ne protège ces propriétaires contre les ravages des taux d'intérêt exorbitants sur les hypothèques. Selon notre politique bien définie, les Canadiens seraient en mesure de déduire les frais d'intérêt de leurs revenus. Nous étudierons également la possibilité d'établir une assurance en ce qui a trait à ces taux d'intérêt. Toutefois, le budget ne prévoit absolument rien pour venir en aide aux Canadiens qui versent de 20 à 21 p. 100 d'intérêts sur des hypothèques en raison de la politique libérale.

Les propriétaires de maison ne risquent pas d'oublier l'inaction du parti libéral de 1980 à 1982. Nous ne pouvons plus laisser les propriétaires canadiens sous la menace d'une vente ou d'une saisie de leurs biens. Peut-être est-ce là l'attitude du parti libéral, mais certainement pas celle du parti conservateur.

Et les agriculteurs? Le ministre qui devait être le plus embarrassé le soir de l'exposé budgétaire, hormis le ministre des Finances (M. Lalonde) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), était sans aucun doute le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Le budget est une véritable insulte pour les agriculteurs. On ne leur promet qu'une seule chose, la grande merveille, la possibilité de reporter leurs pertes sur des années antérieures et à venir. Quel stimulant! On imagine sans peine les bureaucrates de la rue Sparks oser le prétendre. Selon les changements prévus dans le budget, les agriculteurs et les pêcheurs pourront plus facilement utiliser leurs pertes d'une année pour réduire leur impôt d'une autre année. En d'autres termes, on a l'intention de voir à ce que ces gens continuent de subir des pertes qu'ils pourront déduire de leurs revenus sur une période plus longue. Quelle absurdité!

En même temps que le ministre des Finances présente les pertes agricoles comme un stimulant pour l'agriculture, il oublie un problème très réel. Selon l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, les agriculteurs subissant des pertes sur leur exploitation agricole, ne peuvent déduire plus de $5,000 de pertes de leurs revenus provenant d'une autre source. Les pertes déductibles sont limitées à $5,000, montant établi en 1960. Nombre de gens, dans ma circonscription de Simcoe-Nord, ont deux emplois. Pour joindre les deux bouts, ils travaillent très fort à leur exploitation agricole et occupent un autre emploi à temps plein ou partiel.

• (1125)

Monsieur le Président, les agriculteurs ne travaillent pas pour perdre de l'argent. La politique des taux d'intérêt du gouvernement et son indifférence pour les agriculteurs font perdre à chacun d'entre eux plus de $5,000 par année, même s'ils travaillent aussi en dehors de leur exploitation. Quand le gouvernement fédéral fera-t-il face à la réalité canadienne? Quand se rendra-t-il compte de ce qui se passe dans l'Ouest? Monsieur l'Orateur, nous croyons qu'il faut modifier l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu afin qu'il reflète les normes contemporaines.

Qu'est-ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait pour le contribuable le soir du budget? J'aimerais savoir ce qu'il a fait pour les Canadiens à revenus moyens et modestes qui font les frais du gaspillage du gouvernement libéral. Il a augmenté les impôts. La taxe de vente fédérale sera de 1 p. 100 plus élevée à partir du 1er octobre 1984, le crédit d'impôt-enfants ne sera plus indexé pour compenser l'inflation, le dégrèvement fiscal fédéral diminuera, la déduction habituelle de $100 pour les dons de charité sera supprimée, le prélèvement spécial de canadianisation ne sera pas éliminé, même si le gouvernement n'a pas l'intention d'acquérir quoi que ce soit, et une taxe de vente de 6 p. 100 sera imposée sur les frais de télécommunications.

Seul un ministre des Finances libéral pouvait augmenter la charge fiscale des contribuables à revenus moyens et modestes, et prétendre ensuite que l'économie s'en portera mieux parce que ces Canadiens-là vont dépenser davantage à titre de consommateurs. Ce n'est pas logique mais, que voulez-vous, les libéraux n'ont pas de logique de toute façon.

Que dire du déficit? C'est quoi 31.3 milliards de dollars? C'est plus que les dépenses globales du gouvernement central en 1974-1975. Un déficit de 31.3 milliards se traduit par une dette de $3,120 pour chaque contribuable, ou de $1,200 pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant au Canada. Un dollar sur trois du contribuable est affecté au service de la dette. Compte tenu de ce problème, que fait le budget du ministre pour le résoudre? Rien. Il n'est pas question de compressions dans le budget ni de réduction des dépenses, on parle seulement des dépenses futures. Le gouvernement parie que ses recettes vont augmenter, donc il ne fait rien pour contrôler et réduire ses dépenses.

Les dépenses publiques ont grimpé de 17.6 p. 100 en 1981-1982, de 16.8 p. 100 en 1982-1983, l'année du programme des 6 et 5 p. 100, et elles seront de 12.7 p. 100 plus élevées en 1983-1984. Quand le gouvernement rétablira-t-il l'équilibre? Par ailleurs, il ne s'inquiète pas outre mesure du fait que 12 p. 100 des Canadiens sont en chômage. C'est une tragédie nationale.

A première vue, le budget nous a semblé acceptable, mais un examen approfondi révèle que ce n'est rien de plus que la supercherie habituelle de la part des libéraux. Le budget ne contient pas de sérieuses mesures d'encouragement et ne reflète aucune inquiétude profonde. Encore une fois, les libéraux n'ont pas su aider les chômeurs, la petite entreprise, les agriculteurs, les propriétaires de maison ainsi que les classes inférieures et moyennes.

M. le vice-président: Des députés veulent-ils questionner le député qui vient de parler? Sinon, la présidence accorde la

parole au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Rompkey).

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais commencer en remerciant mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde), de l'attention particulière qu'il a portée au groupe dont je m'occupe, les entreprises de moyenne importance. En parcourant le pays, ces derniers mois, pour parler avec les hommes d'affaires, j'ai constaté qu'il y avait un certain nombre de mesures concrètes que pouvait proposer le budget et qui aideraient considérablement ce secteur dynamique de notre économie à jouer un rôle important dans la relance. Je suis heureux de dire que le budget contient nombre de ces mesures.

Mon comité, le comité consultatif de la petite entreprise, a étudié beaucoup de ces initiatives au cours des derniers mois. Il a estimé que leur adoption donnerait une impulsion notable à cet élément du secteur privé et contribuerait à nos objectifs de développement économique, industriel et régional. Je ne peux m'empêcher d'exprimer ma satisfaction en voyant dans le budget un si grand nombre des recommandations que j'avais faites, au nom du comité consultatif de la petite entreprise. On se rend compte de plus en plus de l'extraordinaire valeur des petites entreprises pour le bien-être économique du Canada. Celles-ci ne se remarquent peut-être pas individuellement, à quelques exceptions près, mais, collectivement, elles sont le fondement même de notre vigueur industrielle. On pourrait les comparer au hockey. Les vedettes reçoivent toute la publicité, mais elles ne pourraient pas faire leur travail sans l'aide du reste de l'équipe.

• (1130)

J'estime que le budget aidera beaucoup la petite entreprise à faire son travail. Bien entendu, la première priorité était la création d'emploi. Le fait d'avancer un certain nombre de projets d'investissement stimulera l'économie à court terme. Ces travaux ont une influence bénéfique directe, mais ils ont aussi des retombées sur le secteur de la petite entreprise qui approvisionne les sociétés plus grandes. Ce groupe bénéficiera donc de l'augmentation de la demande.

En même temps, le budget reconnaît un autre besoin immédiat: la nécessité d'aider les compagnies que la récession mondiale a soumises à des pressions extraordinaires. Les plus petites entreprises ont été les plus durement touchées. Elles n'ont pas la possibilité de s'appuyer sur des ressources internes dans la même mesure que les grandes entreprises et elles n'ont pas le même accès aux fonds extérieurs. Le ministre des Finances a su tenir compte du problème du rapport dettes-avoirs dans la petite entreprise.

Je ne peux qu'être d'accord avec ce que le ministre des Finances disait:

> [La façon dont] la plupart d'entre elles ont réussi à traverser la récession ... témoigne de l'abnégation et de l'esprit d'entreprise des Canadiens.

Il parlait des petites entreprises, qu'il décrivait comme «l'un des éléments les plus dynamiques et les plus innovateurs du secteur privé.» Le budget propose un certain nombre de mesures positives qui permettront aux petites entreprises de rééquilibrer leur budget. C'est la première étape nécessaire pour qu'elles puissent tirer parti de la relance qui s'accélère maintenant.

Améliorer le climat d'investissement et augmenter la disponibilité de fonds internes permettra à nos industries d'investir dans des activités innovatrices. C'est le genre d'activité dont le Canada a le plus besoin pour renforcer notre position concurrentielle ici même et à l'étranger.

Je voudrais expliquer à la Chambre comment certaines mesures budgétaires favorisent nettement la petite et moyenne entreprise. En fait, ces dispositions sont avantageuses pour toutes les entreprises canadiennes mais je crois que les PME sont considérées comme le principal moteur de la reprise économique.

Les mesures destinées à compenser les pertes des entreprises devraient leur assurer des liquidités suffisantes, en prolongeant le report sur trois ans au lieu d'une seule année et en offrant même le choix d'un étalement sur sept ans au lieu de cinq ans comme auparavant, et les petites entreprises devraient profiter immédiatement de ces mesures. En outre, le besoin de liquidités des PME devrait être comblé une fois que la reprise se confirmera et que les recettes recommenceront à rentrer. De même, les dispositions visant à reporter sur trois ans au lieu d'une seule année les pertes de capital devraient améliorer l'autofinancement général d'une entreprise.

D'autres changements tels que la suppression de la limite du crédit d'impôt à l'investissement devraient être bien reçus par les PME. Il en sera de même pour le remboursement direct à l'entreprise d'une partie du crédit d'impôt. Tout cela profitera largement aux entreprises disposant d'un revenu imposable et c'est une mesure importante si l'on tient compte de la chute brutale des bénéfices des petites entreprises l'an dernier.

Comme la Chambre ne l'ignore pas non plus, le budget propose de remettre directement aux entreprises 40 p. 100 des nouveaux crédits d'impôt. Cela les aidera notamment à financer les travaux de recherche et de développement et à acquérir des actifs immobilisés pour fin de fabrication, de transport et de construction. Celles qui auront recours à cette mesure de concert avec le crédit pour acheter des actions ordinaires pourront réduire les frais inhérents à l'émission de capital-actions. De même le crédit d'impôt offert aux acquéreurs d'actions devrait rendre accessible aux entreprises du nouveau capital permanent et des liquidités, à condition qu'elles résolvent leurs graves problèmes d'endettement. Les petites entreprises ont toujours eu de la difficulté à se financer. Cette mesure devrait régler ce problème par les avantages qu'elle offre aux investisseurs et aux particuliers désireux d'investir.

Les députés ont probablement noté également que le ministre des Finances a proposé à l'attention du public un certain nombre de mesures destinées à permettre aux entreprises surtout aux petites, de profiter des stimulants fiscaux à la recherche et au développement et de trouver les fonds nécessaires à ce genre d'activité.

Dans les entretiens que j'ai eus avec des représentants de la petite entreprise, j'ai constaté que les petits hommes d'affaires souhaitaient surtout des allégements fiscaux. Ils m'ont affirmé que si les programmes étaient déjà en place, les intéressés n'avaient pas nécessairement le temps de lire les brochures ni de remplir les demandes. Voilà pourquoi ils souhaitaient des mesures fiscales favorables. A leur dire, ce serait pour eux un bon moyen de s'ajuster aux circonstances. Et je suis heureux de constater que le budget répond à leur désir.

Cependant, le budget fait bien d'autres choses pour aider la petite entreprise, car d'autres mesures précises leur seront aussi avantageuses. Ainsi je constate l'aide accrue au programme pour l'expansion des marchés d'exportation dont les principaux bénéficiaires seront les petites entreprises. Le gouvernement ne cesse de répéter combien la prospérité de notre économie dépend de nos exportations. Trop de gens ignorent encore à quel point les petites entreprises jouent un rôle majeur dans nos échanges avec l'étranger. Pour favoriser davantage leur participation, parce qu'une petite entreprise a de la difficulté à se lancer dans ce domaine fortement concurrentiel, de nouveaux fonds seront mis à leur disposition.

Le budget va favoriser en particulier l'industrie canadienne du bâtiment. En effet, le ministre des Finances a affecté un montant supplémentaire de 355 millions de dollars pour accélérer la reprise dans le secteur du logement, en plus de tout l'argent qu'il entend allouer aux projets spéciaux de relance. Je signale à la Chambre ainsi qu'au Canada, ce sont de petits entrepreneurs qui constituent près de 97 p. 100 de toutes les entreprises de construction. De toute évidence, ils seront beaucoup avantagés.

Je me réjouis par ailleurs de ce que le budget renferme une proposition qui réponde à un autre vœu important de la petite entreprise. En réponse à une demande que de nombreuses associations et de nombreux groupes lui avaient adressée, le ministre des Finances a annoncé que la Canada Tax Foundation allait organiser cet été un colloque national visant à simplifier la fiscalité. En ma qualité d'ancien ministre du revenu, je sais que simplifier la fiscalité ne sera pas une tâche facile, mais j'ai hâte de participer à cette entreprise qui devrait s'avérer des plus utiles pour les sociétés canadiennes.

Lorsqu'il a présenté son exposé budgétaire, le ministre a annoncé que j'allais donner les précisions sur le rôle élargi de la Banque fédérale de développement, laquelle a joué jusqu'à maintenant un rôle très utile en répondant aux besoins des petits entrepreneurs. Depuis ses origines en tant que Banque de développement industriel, elle a ressenti le besoin de changer de mission.

Je suis chargé d'annoncer aujourd'hui que la Banque canadienne de développement, qui jusqu'ici a assumé son rôle de prêteur à terme, va désormais accroître et diversifier les services qu'elle rend à ses clients, et progressivement se mettre à remplir son rôle de banque marchande. A ce titre, la Banque pourra découvrir les entreprises prometteuses et participer à leur expansion. A cette fin, elle se chargera d'acquérir une participation minoritaire, avec l'intention avouée de revendre ses actions après quelques années. Dans son nouveau rôle, la Banque va continuer de répondre aux besoins des petits entrepreneurs et servir de complément aux mesures fiscales que renferme le budget. Ensemble, ces deux initiatives devraient beaucoup améliorer le climat commercial des entreprises canadiennes.

Ainsi qu'elle l'a toujours fait, la Banque va continuer de prêter à terme. Cependant, nous devons reconnaître que la Banque doit subir de plus en plus la concurrence de nos banques à charte et de nos autres établissements financiers qui œuvrent dans ce domaine. C'est dans l'ordre normal des choses. En fait, la Banque fédérale de développement a contribué dans une certaine manière à se créer elle-même cette concurrence. En faisant la preuve que prêter à certains entrepreneurs auxquels les autres établissements financiers avaient refusé de prêter pouvait être parfois profitable, la Banque a convaincu ces établissements de remettre en question leur politique à cet égard. Ces établissements en sont naturellement venus à la conclusion que bon nombre des entreprises canadiennes qui s'étaient déjà vu refuser des prêts offraient pourtant de bonnes perspectives d'avenir.

• (1140)

J'ai pu ainsi constater que les établissements financiers s'étaient mis à accroître leurs prêts aux petites entreprises en leur offrant des modalités de crédit acceptables. Je veux croire que la BFD va continuer de jouer le rôle de catalyseur, car je crois que nos banques peuvent faire bien davantage encore pour aider les petites entreprises.

Je me suis entretenu avec les porte-parole de l'Association des banquiers canadiens et je reçois actuellement à tour de rôle les représentants de chacune des banques. Durant mes entretiens, j'ai chaque fois demandé à mes interlocuteurs de reconsidérer les conditions exigées en matière de garanties qui sont souvent prohibitives à mon avis et de voir s'ils ne pourraient pas donner une information supplémentaire à leur personnel pour le sensibiliser aux besoins particuliers des petites entreprises. Je leur ai fait remarquer que la qualité des services varie d'une région à l'autre et que la Colombie-Britannique et Terre-Neuve s'inquiétaient de cet état de fait.

Il y a une conséquence à l'accroissement des prêts bancaires qu'il ne faudrait pas oublier. La BFD a multiplié les prêts aux entreprises offrant des risques plus élevés. Il est clair que c'est vers la BFD que les entreprises canadiennes se tournent en dernier ressort et que c'est elle qui prend le plus de risques. Il est donc normal qu'elle enregistre des pertes au chapitre des prêts à terme. Quand on sait que les banques à charte, en dépit de leur politique en matière de prêts et des garanties qu'elles exigent, ont enregistré en 1982 des pertes supérieures de un milliard de dollars à leurs prévisions, on ne s'étonnera pas que la BFD connaisse encore plus de problèmes. J'estime que c'est là un risque raisonnable lorsque le gouvernement coopère avec le secteur privé. Si nous n'avions pas de pertes, je dirais que nous ne prenons pas suffisamment de risques.

La BFD ne se limite pas aux prêts à terme. Indéniablement, ce dont beaucoup de petites entreprises canadiennes ont besoin, c'est d'informations et de conseils en matière de gestion. Des crédits supplémentaires vont être alloués pour permettre à la BFD d'agrandir ses services d'aide aux entreprises et d'information. Les services offerts par la Banque à la clientèle se sont révélés des plus utiles pour assurer la rentabilité à long terme de nombreuses entreprises. La Banque va veiller plus particulièrement à offrir ses services en dehors des grands centres urbains. Nous espérons donc, monsieur le Président, que la BFD va s'intéresser plus particulièrement à la petite entreprise, notamment dans les zones rurales. La Banque va aider les petites entreprises à préparer les demandes qu'elles vont soumettre aux établissements financiers privés. Ce faisant, nous allons satisfaire un besoin reconnu et j'espère que nous allons aussi inciter les banques à charte à redoubler d'efforts dans ce domaine.

Il faut que les services offerts par la Banque coûtent le moins cher possible aux petites entreprises et c'est pourquoi la Banque a pris l'habitude de financer ses services à partir des bénéfices réalisés sur les prêts à terme. Je le répète, il va être de plus en plus difficile pour la Banque de réaliser des profits

de cette façon étant donné que les autres établissements de prêts se mettent maintenant à offrir les services dont la rentabilité a été prouvée par la BFD. Néanmoins, nous pensons que ce service est des plus utiles pour les clients de la Banque et qu'il nous faut en accepter le prix.

L'élargissement progressif du rôle de banque marchande de la BFP sera très utile aux petites entreprises à la recherche de capitaux. En devenant de plus en plus une banque d'investissement, le BFD pourra mieux répondre aux besoins de capitaux et autres besoins financiers des petites entreprises prometteuses. Ce sont ces entreprises sur lesquelles nous comptons pour innover qui ont le plus de mal à obtenir des fonds. En gros, la Banque conclura des marchés pour ces petites entreprises. Elle leur obtiendra un plan de financement moyennant certains honoraires ou pourra s'assurer une participation directe en achetant des actions dans ces sociétés ou des options d'achat d'actions.

En conclusion, je tiens à répéter que, selon moi, ce budget tient compte de l'importance énorme des petites entreprises dans notre économie. La relance dépend en grande partie d'elles. Elles ont la souplesse voulue pour se lancer rapidement dans des opérations spéculatives prometteuses. Elles font figure de novateurs en offrant de nouveaux produits et de nouveaux procédés et elles forment le réseau de fournisseurs qui permettent aux plus grosses entreprises de survivre. On a souvent fait remarquer que la plupart des emplois sont créés par les petites entreprises. Ce budget, en leur apportant une aide importante, nous aidera, c'est évident, à réaliser notre objectif primordial, offrir des emplois à long terme valorisants aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Je tiens de nouveau à féliciter le ministre des Finances d'avoir offert aux petites entreprises canadiennes un ensemble de mesures fiscales et d'autres stimulants qui leur permettront de prendre de l'expansion et de prospérer. Ce budget a répondu aux besoins et aux attentes des petites entreprises. Si elles profitent des possibilités qui leur sont offertes, et je n'en doute pas une seule seconde, la capacité industrielle du Canada en sera d'autant améliorée.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé des petites entreprises. Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à l'un de mes électeurs, la Banque fédérale de développement lui signalait qu'il devrait lui verser $3,950 pour que l'on termine l'étude de sa demande d'aide financière. Par contre, si j'en crois le document que m'a fait parvenir ce matin le directeur des affaires publiques, les banques à charte n'ont pas pour politique de demander des frais de dédit ou une commission d'engagement sur les prêts, si ce n'est, peut-être, dans le cas d'un prêt de plusieurs millions de dollars offert à un taux fixe.

La Banque fédérale de développement cessera-t-elle de demander une commission de ce genre aux Canadiens qui s'adressent à elle pour obtenir des prêts?

M. Rompkey: Monsieur le Président, avant de répondre à cette question, j'aimerais que le député me donne de plus amples renseignements. Je peux lui assurer que je soumettrai cette question à la Banque. En gros, les membres du comité consultatif que j'ai formé estiment que les biens donnés en nantissement sont trop élevés et les petites entreprises, surtout celles des régions rurales où il n'y a aucune concurrence, n'ont pu profiter de ce service. D'ailleurs, l'étude effectuée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui n'est certainement pas le plus grand défenseur des banques à charte, a conclu la même chose. Je n'ai pas tenté de demander à la Banque fédérale de développement de répondre aux besoins de la petite entreprise, car généralement parlant elle le fait déjà. Ainsi, 23 p. 100 de son portefeuille se trouvent dans le secteur du tourisme, secteur principalement constitué de petites entreprises.

Cependant, je serai heureux d'étudier le cas soulevé par le député, car je sais que ses craintes sont sincères. Je crois, cependant, que, dans le passé, la BFD a été un prêteur de dernier recours, mais qu'elle a mis l'accent sur la petite entreprise, et dans mon intervention de ce matin, j'ai simplement signalé que nous voulions qu'elle assume à l'avenir un plus grand rôle encore dans ce domaine.

M. Lewis: Voici donc ma question, monsieur le Président: la Banque fédérale de développement va-t-elle cesser d'exiger des frais de dédit?

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ignorais qu'elle en exigeait. J'ai entrepris de me renseigner, mais je voudrais savoir exactement de quoi il retourne avant d'en dire plus. A ma connaissance, ce n'est pas une pratique courante.

M. Domm: Monsieur le Président, nous avons été tous fort intéressés par l'annonce du ministre lorsqu'il a dit que, dorénavant, la Banque fédérale de développement s'intéresserait davantage au monde des affaires, c'est-à-dire qu'elle participerait au capital-social des petites entreprises comme actionnaire minoritaire ou qu'elle fournirait des capitaux-propres à ces entreprises. S'agit-il d'une nouvelle version de ce qui s'est passé dans le cas de Nordair ou de Maislin où, pour sauver des entreprises dans une situation désespérée, le gouvernement intervient en investissant des deniers publics en contrepartie de quoi il obtient une participation. Voilà qui fait penser à General Motors et compagnie.

Je vais aller droit au but: quand la Banque fédérale de développement investit dans une petite entreprise, cette petite entreprise peut-elle racheter la part de la Banque sans être obligée de payer une prime, sans être pénalisée et sans donner préavis? Autrement dit, si la Banque fédérale investit dans une entreprise pour l'aider à surmonter ses difficultés, étant donné que c'est le gouvernement qui intervient dans le secteur privé, l'entreprise en question peut-elle la rembourser sans lui donner préavis et sans être obligée de verser une prime ou une pénalité?

M. Rompkey: Monsieur le Président, il importe de ne pas oublier le principal objectif proposé par le budget. Il est bien dit dans ce budget que l'entreprise privée est le moteur de l'économie, que c'est elle qui doit assurer la relance. J'irais jusqu'à dire que la petite entrerise est le nerf de l'économie et c'est cela même que nous tâchons d'expliquer ce matin.

Mais il saute aux yeux que nous préférons que ce soit le secteur privé qui assure seul cette relance. Or s'il a besoin d'aide, sous quelle forme allons-nous la lui accorder? Je ne crois pas qu'il serait de bon ton, pour une banque, de commencer par acquérir des actions ou des parts dans une entreprise. S'il est possible de trouver des capitaux privés, à mon avis, ce serait préférable. Dans ma région j'ai vu des cas où la transaction ne pouvait pas se faire autrement et le député a dû en voir lui aussi. Par conséquent, il y a moyen d'acquérir des intérêts dans l'entreprise.

• (1150)

Je ne pense pas qu'il faudrait retenir tout de suite cette solution car, je le répète, il vaut mieux laisser l'initiative à l'entreprise privée dans la mesure du possible. Pour ce qui est ensuite de céder ces intérêts, comme je l'ai dit dans mon discours, on a prévu certaines dispositions en ce sens et j'espère que cela se fera le plus facilement et le plus rapidement possible.

M. Domm: Monsieur le Président, cette réponse ne me satisfait pas. La question était très directe. Si le gouvernement acquiert des intérêts dans une entreprise, histoire de la tirer d'affaire ou de l'aider à traverser une mauvaise passe, étant donné qu'il est chargé de la petite entreprise le ministre est-il prêt à nous garantir, ainsi qu'à tous les intéressés, que si le gouvernement fait des investissements permanents dans le secteur privé, ce sera de façon inconditionnelle? Autrement dit, est-ce que l'entreprise pourra racheter ses actions au gouvernement, sans préavis et sans avoir à lui verser de dédommagement? Cette question est on ne peut plus simple. Il suffit de répondre par oui ou par non.

M. Rompkey: La réponse c'est que les actions peuvent être rachetées au gouvernement. Quant à la façon de procéder, j'espère pouvoir au cours des jours qui viennent fournir des précisions quant à la marche à suivre compte tenu des changements apportés à la Banque fédérale de développement. Néanmoins, la réponse est oui en ce qui concerne la portée générale de la question, mais je ne peux pas répondre par l'affirmative à chacun des points qu'il a soulevés, car c'est seulement d'ici à deux ou trois jours que j'espère pouvoir préciser exactement comment on procèdera.

M. Deans: Monsieur le Président, un des problèmes qu'éprouvent actuellement de nombreuses petites municipalités c'est que les usines qui employaient la majeure partie de la population ferment leurs portes pour aller s'installer ailleurs, parfois dans d'autres villes, parfois à l'étranger. Le gouvernement n'a rien proposé dans ce budget pour régler ce problème. En fait, ces industries ont des responsabilités envers la municipalité qui a dépensé de l'argent pour créer l'infrastructure dont elles ont profité, et elles ont également des responsabilités envers les travailleurs et leurs familles qui voient leur vie complètement bouleversée et souvent détruite par ce départ qui se fait sans préavis et sans leur fournir l'occasion de participer à des discussions ou aux prises de décisions.

Le ministre ne pense-t-il pas qu'il est temps de modifier le comportement des sociétés et d'exiger un peu plus de ceux qui prennent des décisions économiques d'une importance capitale qui se répercutent non seulement sur les travailleurs, mais sur toute la collectivité? Dans l'affirmative, ne croit-il pas qu'il faudrait exiger des décisionnaires des sociétés grosses et petites qu'avant de prendre une décision finale, ils en discutent avec leurs employés, les autorités municipales et gouvernementales afin de trouver une solution évitant à l'entreprise de déménager et de licencier ses employés, dont certains ne retrouveront jamais d'emploi?

M. Rompkey: Il faut d'abord souligner que le budget vise à aider les entreprises à prendre de l'expansion. Certaines d'entre elles ont déjà subi des pertes qui les ont obligées à fermer leurs portes, mais le budget pourrait en inciter d'autres à changer d'avis. Les citoyens de ma circonscription disent: «Ces entreprises ont-elles étudié les nouvelles dispositions fiscales? Peut-être pourraient-elles changer d'avis. Peut-être pourraient-elles profiter de ces dispositions et revoir leur décision.» Les nouvelles dispositions fiscales empêcheront peut-être certaines fermetures, mais je conviens que le secteur privé a des responsabilités, non seulement de relancer l'économie mais également de faire connaître ses plans exacts. Il a une responsabilité envers les localités en cause. J'ai entendu parler d'endroits où des banques ont fermé leurs succursales. C'est un service essentiel, au même titre qu'un hôpital ou une école qui, eux, ne peuvent pas fermer.

M. Deans: C'est exact.

M. Rompkey: Malgré tout, on peut fermer des banques. Elles sont tenues, à mon avis, d'offrir un service. Elles ne peuvent se contenter de prendre l'argent de la localité, elles doivent agir de manière responsable à son égard. Il en va de même pour les sociétés. J'irai jusqu'à dire qu'il en va de même pour les sociétés de la Couronne. Elles n'ont pas toujours fait leur possible pour répondre aux besoins des localités non plus, bien qu'elles aient été créées par le gouvernement.

Cet argument est judicieux, à mon sens, mais nous ne devrions pas nous en tenir à ce qui s'est fait par le passé. Il faut espérer que la situation changera grâce aux nouvelles dispositions budgétaires.

M. le vice-président: La période des questions et réponses est terminée.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, mon exposé d'aujourd'hui porte sur deux thèmes principaux, le premier touchant les circonstances exceptionnelles qui ont entouré la présentation du budget du 19 avril dernier. Le deuxième, de portée plus générale, concerne l'attitude du gouvernement en matière fiscale et ses répercussions sur la reprise économique.

Le tremplin, si je puis dire, de ma première série d'observations est l'attitude absolument puérile, mais en même temps plutôt effrayante, mélange d'arrogance, de mesquinerie et d'âneries de collégien manifestée par le ministre des Finances (M. Lalonde) lundi, ou peut-être mardi, il y a 15 jours, après avoir acheté ses nouvelles chaussures. Je parle bien entendu de son rendez-vous avec les journalistes. Il s'en est suivi, nous nous en souvenons tous, une série incroyable de bêtises indescriptibles qui étaient ou bien purement intentionnelles ou bien le fruit d'une négligence de la part du personnel du ministre. Encore une fois, je veux parler du dépôt d'une première série de documents budgétaires, suivie d'une autre et enfin, semble-t-il, d'une troisième, voire d'une quatrième série de documents.

Ce tour de passe-passe, ou cet acte de négligence voulue de la part du personnel en vue de dissimuler une gaffe inexcusable due à l'arrogance dont j'ai déjà parlé, ou qui ne visait peut-être qu'à faire diversion ou à tendre un écran de fumée autour de l'affaire, s'est terminé par une démonstration de justification si ridicule de la part du ministre qu'elle constitue un véritable outrage, à mon avis, aux convenances et à la dignité de la Chambre. Ce jour-là a terni à tout jamais la réputation du ministre des Finances.

Il s'agissait en effet d'un budget de relance, comme l'a qualifié le ministre. Il a été remanié à la dernière minute en vue de permettre au ministre de se reprendre, après un écart inexcusable des usages parlementaires courants. A la dernière minute, il a manifestement trafiqué les chiffres en ajoutant 200 millions de dollars à son programme de dépenses proposé. Il n'a pas eu le temps toutefois de décider si ces 200 millions devraient être consacrés . . .

M. Cosgrove: A la création d'emplois.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): . . . ni d'où il allait les sortir. De cette façon, il a essayé de se sortir sans scrupule d'une situation très délicate et profondément vexante, celle d'avoir montré son budget en public avant le soir de l'exposé budgétaire, se livrant ainsi à ce qui constitue un véritable outrage public à la pudeur. Je n'en dirai pas plus pour le moment.

Et pourtant, ce numéro, prévu ou non, combiné ou improvisé, n'était d'une certaine façon que le dernier d'une suite d'événements entourant la présentation du budget. J'hésite à dire que c'en était peut-être le point culminant, mais c'était pour le moins la dernière d'une série de manipulations tortueuses du Règlement et des traditions de la Chambre qui dure depuis trois ans, à l'égard des budgets, de leur présentation et de leurs conséquences.

Je tiens à dire très respectueusement, avant que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Rompkey) ne nous quitte, qu'il nous en a donné encore un exemple aujourd'hui. Il aurait pu présenter ses propositions dans le cadre des déclarations de ministres pour qu'il puisse y avoir un débat. Au lieu de cela, à l'instar d'autres ministres, il les a glissées dans son discours sur le budget et il n'a été soumis à des questions que pendant dix minutes. Je répète que ce dernier incident n'est probablement pas le dernier.

• (1200)

Le ministre des Finances ne s'est pas contenté de patouiller les documents qu'il devait déposer. Il a déclaré un jour ou deux plus tard que toute cette affaire du secret du budget était dépassée et que nous devrions adopter la pratique américaine. Sur ce dernier point, j'espère que son personnel attirera son attention sur les observations que fait l'honorable Eugene Forsey dans une lettre qui a paru dans le *Globe and Mail* du 27 avril et où il se dit d'avis qu'il est impossible d'établir un parallèle entre cet incident et la pratique américaine.

Le ministre s'est évidemment contredit quand il a affirmé plus tard que le caméraman qu'il avait taquiné jusqu'à lui demander s'il aimerait se servir de son zoom, n'était rien de moins qu'un voleur. C'est à se demander quelles autres accusations monstrueuses vont suivre celle-là.

Le dossier du gouvernement en ce qui concerne la présentation des budgets n'est pas très honorable à d'autres égards parce que, intentionnellement ou non, il a dérogé à la tradition parlementaire en faisant durer une session plus de trois ans. C'est une révolution en soi. C'est un record dont le gouvernement, ou certains de ses ministres du moins, semblent inexplicablement fiers. Nous en sommes aujourd'hui à la cinq cent unième séance de la quatrième année de la 32e législature. Il faudra toutefois revenir sur toute cette question un autre jour, parce que c'est le gâchis qui entoure la présentation du budget qui nous intéresse en ce moment. Quant à savoir si une session parlementaire qui entre dans sa quatrième année est légale, c'est une tout autre affaire.

Pour revenir au budget, il faut remonter au 21 avril 1980, au moment où le ministre des Finances d'alors, qui est aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), a employé tout le temps dont il disposait dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour présenter un mini-budget, désigné ainsi dans l'index du hansard anglais, ainsi qu'une motion de voies et moyens. C'est ce que l'on peut voir à la page 243 du hansard du 21 avril 1980. C'est probablement la première fois qu'une motion de voies et moyens a été présentée ainsi.

Cette dérogation à la tradition parlementaire en matières fiscales a été suivie de d'autres au cours de la session. Les incidents qui sont survenus au cours des trois années suivantes sont tout aussi étonnants, comme je vais le démontrer.

Les députés de l'opposition ont soulevé la question de privilège contre cette façon inhabituelle de procéder d'avril 1980, car ne rien dire revenait à priver les députés de leur droit d'examiner les mesures budgétaires qui étaient exposées. C'est un point important. Le débat sur l'Adresse tirait alors à sa fin et le ministre n'a donc pas eu à répondre à des questions sur la présentation de son mini-budget. Les oppositionnels ont cité les commentaires 516 et 517 de Beauchesne, en vain, comme on peut le voir dans la décision de la présidence qui figure à la page 459 du hansard du 28 avril 1980.

L'anomalie suivante relative à un exposé budgétaire qui mérite d'être signalée est survenue le 28 octobre 1980. Le ministre des Finances a annoncé alors des mesures visant à augmenter les taxes de vente et d'accise, à modifier les tarifs douaniers, à modifier le montant des primes d'assurance-chômage pour les employés et pour les employeurs, mais il a en outre instauré subrepticement un tout nouveau programme visant à nationaliser le secteur énergétique dans le cadre de mesures fiscales; il s'agit du Programme énergétique national.

Comme nous pouvons maintenant le constater, ce programme a eu au moins deux graves conséquences. Premièrement, il a détourné une bonne partie de la prospection du Canada, compromettant ainsi d'emblée un des objectifs louables du programme, l'autonomie énergétique. Deuxièmement, il a provoqué inutilement une très forte détérioration de nos relations avec les investisseurs étrangers, sauf avec ceux qui seraient sous peu extrêmement avantagés par cette nationalisation, je tiens à le préciser. Je songe notamment à l'acquisition à un prix exorbitant de la filiale canadienne d'une société exploitant une chaîne de stations-service. Je parle bien sûr, de l'achat des biens de la société Petrofina par Petro-Canada au prix de 1.6 milliard de dollars, ce qui est beaucoup trop pour une chaîne de stations-service fixes. La présentation de ce projet de nationalisation dans un exposé budgétaire va à l'encontre des traditions de la Chambre.

Il y a ensuite le budget du 12 novembre 1981, présenté au cours de la même session, 20 mois après le début de la 32e législature. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit du budget qui a été détruit petit à petit par le ministre qui l'a présenté. En tout, on a annoncé 90 changements aux mesures budgétaires qui avaient été présentées publiquement le soir du 12 novembre.

Le budget du 12 novembre 1981 a finalement été approuvé le 8 décembre, si je ne m'abuse. Il a été approuvé mais il a été mutilé, comme un fromage grignoté par des souris. On a approuvé 90 changements au budget. Que vaut cette approbation? Que font les députés de l'arrière-ban qui donnent leur appui au gouvernement et le regardent faire 90 trous dans ce budget? Les députés n'ont-ils plus aucun amour propre? Je suis forcé de poser la question.

Même le déficit budgétaire prévu dans le budget de novembre 1981 a été renié dans le budget suivant du ministre, celui du 28 juin 1982, présenté il y a 26 mois environ durant la même session. Dans le budget de novembre, le ministre avait prévu un déficit de 10.5 milliards de dollars. En juin, soit huit mois plus tard seulement, il a été obligé d'annoncer que le déficit avait presque doublé, passant de 10.5 à 19.6 milliards de dollars et que les besoins financiers annoncés dans le budget de novembre 1981 avaient pratiquement triplé en huit mois, qu'ils étaient portés de 6.6 à 17.1 milliards de dollars.

Le système budgétaire s'effondrait manifestement à plusieurs titres. Certaines mesures budgétaires étaient modifiées et retirées. Les prévisions sur les déficits et sur les dépenses étaient complètement révisées.

Le nouveau ministre des Finances a présenté un mini-budget le 27 octobre 1982. Il a fait une déclaration par laquelle il présentait un projet de loi visant à augmenter le pouvoir d'emprunt de 4 milliards de dollars. Je le répète, une telle initiative allait à l'encontre des traditions et ce faisant, le gouvernement refusait au Parlement le droit de discuter des mesures budgétaires au moment où elles sont proposées. Le projet de loi C-128 sur le pouvoir d'emprunt a été adopté en moins d'une semaine. Il a été approuvé le 2 novembre 1982 par la majorité silencieuse qui siège en face de nous.

Un mois plus tard, le 7 décembre 1982, on a présenté le bill C-139, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour la rendre conforme aux dispositions du budget de juin. Ce bill n'a été adopté que le 24 mars 1983. Il a reçu la sanction royale le 30 mars 1983, le jour même où la Chambre ajournait ses travaux pour le congé de Pâques.

Que s'est-il passé ensuite, monsieur le Président? La saga du budget a connu de nouveaux rebondissements. Croyez-le ou non, cinq jours après que le bill sur l'impôt sur le revenu eût reçu la sanction royale, le ministre a rendu public un document intitulé «Projet d'amendements à la loi de l'impôt sur le revenu». Il prétendait qu'il n'avait pas eu le temps de proposer ces amendements pendant le débat sur le bill C-139, même si le bill en question avait été étudié à la Chambre pendant plus de trois mois, soit depuis le 7 décembre 1982. C'était un nouvel accroc au processus budgétaire. La Chambre venait tout juste d'adopter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, après les avoir étudiées pendant trois mois et demi, afin de mettre en vigueur les dispositions de budgets précédents. Or, voilà qu'on dévoilait une nouvelle série d'amendements proposés pendant le congé parlementaire. J'ai reçu ces documents à mon bureau le 6 avril, pendant que j'étais dans ma circonscription pour le congé de Pâques. Faut-il s'étonner que l'on s'interroge sur l'avenir du Parlement?

• (1210)

Et ce n'est pas tout. J'arrive maintenant aux événements des 18 et 19 avril dernier. Ces irrégularités ont été discutées en long et en large à la Chambre et dans les médias, et la présidence a jugé qu'il n'y avait pas matière à question de privilège. Mais qu'il y ait eu ou non violation des privilèges—et j'insiste pour conserver mon droit de ne pas être convaincu par les arguments que l'on a avancés pour donner raison au ministre des Finances—toute cette histoire concernant les photographies prises au téléobjectif et les mesures de relance annoncées par le ministre des Finances demeure l'une des pages les plus sombres de la première session de la 32e législature, qui est déjà démesurément longue puisqu'elle dure maintenant depuis 36 mois et qu'elle entre dans sa quatrième année.

Le ministre a même été forcé d'aggraver son cas et d'afficher toute son arrogance et son mépris du Parlement. La présidence a peut-être jugé qu'il n'avait pas enfreint les privilèges de la Chambre, mais mon collègue le député de York-Peel (M. Stevens) a exposé la nature de son infraction dès le 21 avril. C'était la première occasion qu'il avait de se prononcer après avoir vu la documentation budgétaire qui avait été déposée deux jours auparavant, le 19 avril. Dans le texte de sa décision, la présidence donne un compte rendu du dépôt des divers documents pendant et immédiatement après l'exposé budgétaire. Toutefois, il y avait tellement de documents qu'il est difficile de préciser à quels documents et tableau la présidence fait référence.

Personnellement, je sais que j'ai reçu un document rectificatif le soir même, dans l'antichambre. Ce document était qualifié d'«addenda», et il devait être inséré après le premier paragraphe de la page trois de l'exposé budgétaire. Il s'agissait en fait des excuses du ministre. Il ne faisait pas son mea-culpa, mais il tentait de se justifier rationnellement et il annonçait qu'il avait découvert 200 millions de dollars de plus qu'il ajoutait aux dépenses prévues cette année pour la relance économique, ou plutôt pour la relance de la carrière du ministre.

J'ai également reçu, après en avoir fait la demande aux services du greffier, au moment où le député de York-Peel formulait sa question de privilège, une série de rectificatifs apportées à un certain nombre de pages d'un document budgétaire intitulé «Le plan financier». Ces rectifications étaient écrites à la main. Il s'agit d'un document bâclé et mal foutu, qui n'aurait jamais dû être déposé, même s'il s'agissait pour le ministre de ne pas perdre la face et même de sauver sa peau. Je suis heureux de dire que ce document n'a pas été estampillé par les services du greffier. Nous avons non seulement l'annexe au discours du budget, mais encore la version non corrigée et les diverses versions corrigées à la main de ces documents budgétaires. La confusion que ces documents ont causée méritait plus que le grand sourire béat que le ministre a arboré, une fois sa conduite scandaleuse excusée. Il vaut la peine de se souvenir des dates que je viens de mentionner au sujet des événements scandaleux qui ont eu lieu.

Et puis, le 26 avril, le Président décidait qu'il n'y avait pas là matière à soulever la question de privilège. Il y a certes une leçon à tirer de tout cela.

Compte tenu de toutes les versions budgétaires, de toutes les modifications qui ont été apportées au budget—90, je vous le rappelle, pour un seul budget—et compte tenu de toutes les volte-face et corrections, comment pouvons-nous être sûrs que les dispositions relatives à l'impôt sur le revenu qui figurent dans le budget, et même pour 1982-1983, vont rester telles quelles? Et, compte tenu de cette incertitude, comment les sociétés, surtout, et les particuliers, dans une moindre mesure, arriveront-ils à planifier leur avenir financier?

Un climat fiscal stable, et j'insiste sur ce dernier mot, est absolument essentiel à une saine croissance économique dans le pays. Cette stabilité dont je parle n'existe plus au Canada depuis au moins quatre ans. L'incertitude et l'énorme dette nationale sont, à mon avis, les deux principaux obstacles à la relance économique du Canada.

La prudence est donc de rigueur. Avant d'aller crier sur les toits les avantages de ce budget, réfléchissons à tout cela. Réfléchissons à l'atmosphère d'incertitude qui plane sur le Canada et, en ce qui concerne le fardeau de la dette, n'oublions pas que, selon l'éditorial du *Financial Times* du 25 avril dernier:

> L'héritage des huit dernières années se résume à une baisse des recettes fédérales de 18.7 p. 100 du PNB en 1974-1975 à 15.7 p. 100 l'an dernier et à une hausse des dépenses de 19.9 à 23.1 p. 100.

La hausse des dépenses vise la même période. C'est là un résumé plutôt décourageant, surtout si l'on songe que nous serons bientôt saisis d'un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt, au montant de 19 milliards de dollars cette fois-ci. Ce montant viendra s'ajouter aux 62.6 milliards de dollars—je dis bien, s'ajouter aux 62.6 milliards—dont l'emprunt a déjà été autorisé au cours de la session en cours.

Compte tenu de tout cela, j'avoue ne pas savoir encore si le gâchis budgétaire de la 32e législature est attribuable à la négligence ou s'il s'agit d'un complot visant à saper le processus parlementaire. De toute façon, nous ferions bien de nous méfier, car si de telles manigances deviennent chose courante, nous ne pourrons plus nous en défaire. Nous devons donc rester sur nos gardes si nous ne voulons pas perdre les outils démocratiques que nous avons mis si longtemps à forger.

Je voudrais maintenant passer à un autre aspect des états de service du gouvernement, mais je vois que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Il était d'ailleurs à la Chambre quand j'ai interrogé le ministre d'État aux Petites entreprises à propos de cette question que j'estime être vitale pour l'orientation économique de notre pays.

Compte tenu du budget et de la conjoncture économique, surtout en ce qui a trait au chômage et à la situation des villes monoindustrielles et des municipalités plus anciennes où la majorité des emplois sont fournis par des sociétés établies de longue date, que pense le député de l'idée qu'à notre époque il n'incombe pas uniquement aux administrateurs de sociétés ni même aux actionnaires de chacune des sociétés du secteur privé de prendre les décisions les concernant, que ces sociétés ont certaines obligations envers la municipalité dont les habitants paient pour leur fournir certaines infrastructures, notamment les routes, les égouts et les autres services dont leurs employés ont besoin pour travailler et pour vivre—car à l'heure actuelle, les sociétés du secteur privé ne tiennent parfois aucun compte de leurs employés ou de leurs familles lorsqu'elles décident de fermer leurs usines—et je suis certain que le député a constaté dans sa propre région et d'après sa propre expérience . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Comme le député pourra participer au débat plus tard, je lui demanderais de bien vouloir poser sa question.

M. Deans: Monsieur le Président, je me rends bien compte de cela, mais le Règlement me permet de poser une question ou de formuler une brève remarque.

Des voix: Brève!

M. Deans: Parfait! Le député serait-il en faveur d'un nouveau code de conduite imposé au monde des affaires qui exigerait une consultation préalable avec ceux qui sont les plus durement touchés afin de trouver des solutions propres à éliminer la nécessité de fermer des usines au Canada et pour apporter une certaine stabilité dans de nombreuses municipalités?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, cette approche est analogue à celle que préconise le gouvernement. Le député ne se rend pas compte que dans le climat fiscal actuel, les sociétés ont à affronter de graves difficultés. Elles sont parfaitement en mesure de gérer leurs affaires, de produire et d'embaucher si la structure fiscale le leur permet, mais la proposition émanant d'en face ce matin par exemple est tout simplement un autre exemple de l'ingérence de la horde socialiste qui dit: «Permettez-moi de détenir une certaine partie des actions de votre société, et une fois que ce sera fait, nous prendrons tout en charge.»

Toutefois, il y a une autre solution, celle des stimulants fiscaux pour employer, produire et exporter. Ce sont les moyens qui permettent à celui qui est doué d'esprit d'initiative et qui est fier de son travail d'étendre son entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le socialisme est inefficace et inapplicable. L'autre solution est la seule vraiment pratique.

• (1220)

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député, par pure curiosité. Si c'est la formule de l'incitation fiscale que le député propose, comment peut-il concilier cela avec le déficit budgétaire qui résulte fatalement des réductions d'impôts et des incitations fiscales? Comment peut-il concilier cela?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, voilà bien de l'économie socialiste. Le député ne semble pas se rendre compte qu'en augmentant la production et en augmentant l'embauche, on va faire augmenter les impôts. C'est tout simple. Quant à l'approche socialiste, voilà plus de 15 ans que le gouvernement au pouvoir essaie de l'appliquer. Le député parle sans rougir du sens des responsabilités des sociétés. C'est justement la philosophie conservatrice qui fait naître, qui favorise et qui récompense le sens des responsabilités chez les sociétés.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aimerais poser une petite question au député. Il prétend que c'est l'approche socialiste qui est suivie dans le budget. Comment se fait-il alors que les commentateurs parlent de budget conservateur, et que la bourse s'en félicite? L'indice a monté, et tout le reste. Il a également parlé de «hordes socialistes». Est-ce qu'il pense que les hordes socialistes sont aux portes du gouvernement de la Colombie-Britannique?

M. Taylor: Espérons qu'ils ne les franchiront pas.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, je le pense. Je conseillerai au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) de lire le numéro du 25 avril du *Financial Times*, auquel j'ai emprunté certains commentaires. Tous les médias ne sont pas favorables au budget.

M. Cosgrove: On parle de 98 p. 100.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Bon, si le ministre veut parler de pourcentages, il y en a plusieurs autres que je pourrais lui signaler. Par exemple, il y a un fort pourcentage de baisse des revenus des Canadiens, et il faudrait nous en occuper. Le député de Vancouver-Kingsway a intérêt à ne pas aller trop se vanter du budget dans les rues, sinon il s'attirera un mauvais coup un de ces jours.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je viens d'entendre l'extrême droite de la Chambre et aussi l'extrême gauche, c'est pourquoi je voudrais maintenant dire quelques mots au nom du groupe sensé et à l'esprit pratique qui représente le centre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Considérons le budget et la réalité qu'il représente. Comme beaucoup d'autres députés à la Chambre, je suis ici depuis un certain temps et j'ai vu un bon nombre de budgets. Avant leur présentation, c'est toujours le même scénario: les députés demandent au ministre des Finances ce que contiendra son budget. Si le ministre ne le leur dit pas, on l'accuse de faire des secrets; si quelque chose arrive, on l'accuse d'être l'auteur de fuites. Même lorsque les renseignements sont volés dans son bureau, on l'accuse de fuites. Après le dépôt d'un budget, notre courrier augmente ou diminue selon le contenu de ce budget. De tous ceux que j'ai vus depuis 17 ans que je suis à la Chambre, le dernier est celui qui a suscité le moins de courrier. C'est une preuve très nette que beaucoup sont satisfaits et sont prêts à lui accorder une vraie période d'essai.

Je vais parler d'un certain nombre de choses ce matin. Pour commencer, je reviens sur une question que j'ai posée au ministre des Finances (M. Lalonde), il y a quelques jours, au sujet de la politique concernant les banques à charte du Canada. Je ne voudrais pas que mes remarques soient prises comme une attaque en règle contre les banques. Il y a un problème qu'il faut résoudre si nous voulons améliorer la situation de l'emploi au Canada, celui du financement des projets de la petite entreprise et de la petite industrie.

Récemment, la politique des banques à charte du Canada a été de ne pas accorder de fonds aux petites entreprises pour les aider à payer la main-d'œuvre ou à acheter le matériel nécessaire à la production de biens pour honorer leurs contrats ou commandes. De ce fait, je connais une compagnie qui a dû, récemment, refuser un contrat de 3 millions de dollars. Il ne sert pas à grand-chose, alors, que le gouvernement injecte des milliards de dollars pour essayer de promouvoir l'emploi, qu'il demande au secteur privé d'investir pour améliorer l'économie et la situation de l'emploi, si nous n'avons pas la collaboration totale du secteur financier canadien. J'espère que le ministre des Finances continuera cette discussion avec les banquiers afin que les petites entreprises puissent s'attaquer à la tâche de produire des biens, payer leurs employés et créer plus d'emplois.

En réponse à ma question, le ministre des Finances a dit prévoir que tous les secteurs de l'économie feront leur part. Voilà la solution au problème qui me préoccupe.

J'étais très heureux que le budget prévoie un Programme prolongé d'instruction et d'emploi par lequel les Forces armées canadiennes donneront à 5,000 jeunes des cours de formation de base. Des crédits de 75 millions de dollars seront affectés à ce programme; ils permettront aussi de fournir une formation professionnelle qui aidera les jeunes à faire la transition entre l'école et le marché du travail. Les Forces armées canadiennes comptent d'excellents professeurs dans les domaines sur lesquels porte le programme. Je voudrais leur dire que nous apprécions grandement l'accueil qu'ils ont réservé à ce programme. Je suis convaincu qu'ils feront un travail irréprochable.

Je voudrais parler d'un autre secteur qui n'est pas exploité à sa juste valeur dans la structure de l'économie canadienne. Il s'agit du tourisme. Les provinces n'ont pour ainsi dire jamais fait preuve de dynamisme pour la promotion de ce secteur d'activité. Les compétences du gouvernement fédéral sont bien sûr limitées dans ce domaine, mais je voudrais vous faire part de certains efforts méritoires. C'est un secteur de l'économie capable de créer des emplois, d'augmenter les recettes versées au Trésor public et d'aider les chômeurs en leur ouvrant un nouveau marché du travail.

Le tourisme est un secteur prometteur. Un bel exemple, c'est l'entreprise de descente des rapides sur la partie nord de la rivière des Outaouais dans la région de Beachburg-Forester's Falls. Trois sociétés surtout ont joué un rôle de premier plan dans la descente de rapides sur cette partie de la rivière des Outaouais. L'an dernier, la société Wilderness Tours a fait descendre les rapides de la rivière des Outaouais à 32,000 personnes, alors qu'une autre, la Ottawa White Water Rafting, en a fait descendre 12,000, et la OWL—les Ottawa *white water leaders*—5,000. Cette année, la Wilderness Tours s'attend que le nombre de ses clients passe de 32,000 à 47,000. Cela témoigne d'un esprit d'initiative sans pareil, et je tenais à le mentionner à la Chambre.

A mon avis, tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, doivent accorder beaucoup plus d'importance au tourisme, car ce pourrait être une excellente source de nouveaux emplois. Contrairement au secteur industriel, le tourisme ne dépendra pas exclusivement de la technologie. L'industrie touristique pourrait créer plus d'emplois pour la main-d'œuvre non spécialisée que n'importe quelle autre industrie à l'heure actuelle.

Le premier souci de ces sociétés-là est la sécurité et aucun incident tragique n'est survenu depuis qu'elles sont en affaires. Elles ont tout intérêt à ce que leurs clients soient bien équipés et dirigés par des experts. Ces derniers ont subi un entraînement rigoureux et les touristes qui aiment descendre les rapides sont entre bonnes mains. Jusqu'ici ils n'ont eu à déplorer aucun accident. C'est une industrie relativement nouvelle au Canada, de 12 ans à peine. Cependant, elle progresse rapidement et son potentiel est énorme. Et les perspectives d'emploi excellentes.

• (1230)

C'est une chose que le gouvernement devrait considérer et encourager. Les responsables des descentes de rapides en radeau souhaitent que le gouvernement établisse des règles de sécurité. Non pour protéger leur réputation, ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes. Ils veulent être protégés contre les nouveaux venus qui utiliseraient du matériel bon marché dont la sécurité serait incertaine. Des accidents pourraient se produire donnant ainsi mauvaise réputation à ce genre d'activité.

J'ai eu l'occasion de collaborer avec des responsables de la garde côtière du ministère des Transports et avec d'autres pouvoirs publics en vue d'obtenir un projet de règlement. Les entreprises songent à nous soumettre un projet de règlement qu'elles espèrent voir adopter. C'est la bonne façon de procéder. Les responsables de cette entreprise sont des experts. Le règlement devrait assurer la protection de leurs intérêts et de leur clientèle. C'est un bon exemple d'une entreprise qui veut collaborer avec le gouvernement pour formuler une réglementation qui assurerait la protection d'une activité touristique importante au Canada.

Je reviens un peu en arrière pour signaler que le Parlement n'a jamais légiféré en matière de sécurité touristique et que ce genre de législation s'impose. J'espère que le discours du trône abordera cette question. A l'heure actuelle, les règles qui régissent la sécurité de cette entreprise relèvent de la loi sur la marine marchande. Les exploitants du Fraser en Colombie-Britannique sont assujettis au règlement d'application de cette loi. Il existe d'autres règles générales qui concernent tous les exploitants, que ce soit sur les cours d'eau de la Colombie-Britannique, ou sur la rivière des Outaouais qui sépare l'Ontario du Québec.

Cette activité a besoin d'être protégée par une nouvelle série de règlements beaucoup plus techniques. De toute évidence, le matériel nécessaire sur le Fraser est différent de celui qu'on utilise sur l'Outaouais. Le règlement devrait être divisé en deux sections dont une de nature technique concernant la géographie d'une région dans laquelle s'effectue la descente des rapides.

Enfin j'ajouterai ceci pour souligner l'importance de cette industrie touristique. Un établissement important doit être aménagé dans le canton de Ross sur la rivière des Outaouais. L'entreprise, Wilderness Tours, investira jusqu'à $800,000 de ses propres fonds. Cela, pour vous dire quel est l'enthousiasme de ses dirigeants. La société a reçu $110,000 au titre de l'entente annexe avec l'Est de l'Ontario qui prévoit un financement fédéral-provincial mixte à parts égales. D'ici à l'an prochain, la société Wilderness Tours s'attend d'avoir plus de 200 employés à son service, nombre non négligeable qui montre les possibilités en matière d'emploi qu'offre cette entreprise.

Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, je voudrais dire un mot des aéroports. Il en est question dans plusieurs des documents concernant les projets d'amortissement annoncés dans le budget. Je tiens à insister fortement sur ces projets. J'espère que le ministre des Transports (M. Pepin) et plusieurs de ses collègues vont tenir compte de ce que je vais dire. Les aéroports régionaux sont très importants. Il faut accorder des fonds aux petits aéroports régionaux pour leur permettre d'entreprendre des travaux d'amortissement. Ces aéroports font partie intégrante de l'infrastructure des collectivités locales. Vous aurez beau essayer d'attirer les entreprises, petites ou grosses, pour créer des emplois, si vous n'avez pas les infrastructures voulues pour assurer les déplacements rapides nécessaires, les chefs d'entreprise ne seront pas intéressés.

En Ontario, il y a des aéroports régionaux à Kapuskasing, à Cochrane et ailleurs. Un bon exemple, c'est celui de Pembroke. L'aéroport y relève de 12 municipalités. Chaque jour, il y a deux vols aller-retour à destination de Toronto. Les petits aéroports jouent un rôle important en approvisionnant les grosses compagnies aériennes en passagers et en permettant aux gens de se rendre où ils veulent. Ces aéroports peuvent accueillir les avions privés, qu'il s'agisse d'avions de tourisme ou d'avions d'affaires. Un aéroport attire les entreprises.

A quoi bon dépenser des millions de dollars pour créer des zones industrielles et d'autres infrastructures si certains services essentiels sont inexistants? Il ne faut jamais oublier les transports. Tous les députés qui viennent du nord de l'Ontario savent que c'est un facteur important. C'est le cas aussi des

écoles de pilotage. Beaucoup de petits aéroports offrent des cours de pilotage. Je le répète, la présence d'un aéroport contribue à attirer les entreprises.

Je ne voudrais pas finir mon intervention sans dire un mot de l'industrie forestière. Les députés savent certainement que les députés du nord de l'Ontario ont organisé une conférence à Thunder Bay sur l'industrie forestière au cours de la première fin de semaine de février. Cette conférence a connu un succès retentissant. Des chefs d'entreprise appartenant aux différents secteurs de l'industrie forestière du nord de l'Ontario y assistaient et ils ont contribué à l'échange d'informations. Le ministre de l'Environnement (M. Roberts), ministre responsable du Service canadien des forêts était présent en compagnie de trois ou quatre autres ministres. Je tiens à les en remercier. C'est en manifestant ce genre d'intérêt et en établissant des contacts personnels que l'on contribue à instaurer un climat de confiance dans le secteur privé. Les hommes d'affaires se rendent compte que le gouvernement s'intéresse à eux. C'est important, si nous voulons qu'ils nous aident à améliorer la situation économique actuelle et, partant, la situation de l'embauche au Canada.

A cette conférence, la discussion a porté sur des questions fondamentales qui intéressent le secteur forestier, y compris les problèmes de fiscalité. Le budget renferme, je le sais, des mesures fiscales à l'intention des exploitants forestiers. L'avenir du secteur forestier revêt une très grande importance.

Ceux qui connaissent tant soit peu ce secteur savent que le manque de gestionnaires a été l'un des principaux problèmes avec lesquels il a été aux prises ces dernières années. Le gouvernement fédéral se trouve handicapé dans une grande mesure pour ce qui est de valoriser nos forêts, par des problèmes de compétence. J'ai entre les mains une note qui traite de la propriété qui est fort révélatrice à cet égard. Ce sont les provinces qui sont les propriétaires d'environ 92 p. 100 de toutes les terres forestières du Canada, à l'exception de celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Sept pour cent appartiennent à des intérêts privés et moins de 1 p. 100 au gouvernement fédéral. Cela montre à quel point la marge de manœuvre de l'État est limitée sans des ententes fédérales-provinciales sur l'amélioration des forêts et sur la création d'emplois dans ce domaine.

• (1240)

La participation du secteur privé dans le secteur forestier est importante dans certains coins de la région de l'Atlantique, dans les régions agricoles du sud de l'Ontario et du Québec et dans certaines des meilleures régions forestières de la côte ouest. En 1980, les Canadiens possédaient 70 p. 100 du secteur des pâtes et papiers et plus de 80 p. 100 du secteur des scieries et autres industries du bois. Près de 75 p. 100 de toute l'industrie forestière sont la propriété des Canadiens.

Même si le secteur forestier est important, c'est évident, pour les Canadiens, puisqu'il emploie plus de 11 p. 100 de toute la main-d'œuvre active lorsqu'il fonctionne à plein, sa force dépend de plusieurs variables très importantes, comme les exportations, les approvisionnements en bois brut et la tendance économique générale. Il nous incombe, en tant que gouvernement fédéral, de mettre en œuvre des mesures fiscales d'encouragement à ce secteur aussi bien en période difficile qu'en période de vaches grasses, afin d'en arriver à un certain équilibre permettant de conserver ce secteur intact. Le secteur forestier joue un rôle important dans l'amélioration de nos forêts. Je ne soulignerai jamais assez l'importance de la recherche et du développement dans ce domaine.

Nous devons nous attaquer au problème de compétence au niveau fédéral-provincial afin que le gouvernement fédéral puisse légalement jouer un rôle plus important dans les programmes de reboisement et dans l'amélioration des espèces que l'on trouve dans les forêts canadiennes, car nous savons maintenant qu'il y a trop de bois brut de seconde et troisième qualités. De nombreux chefs d'entreprise œuvrant dans ce secteur depuis des années jugent qu'il s'agit là d'un danger réel pour l'avenir. S'il est une chose qui les dissuade de prendre de l'expansion et de créer des emplois, c'est bien le manque de qualité du bois brut.

Puisque le ministre de l'Environnement est présent aujourd'hui, je tiens à lui signaler que je voudrais que cette question de compétence dans le domaine forestier fasse l'objet d'une conférence fédérale-provinciale regroupant les ministres des ressources des diverses provinces et les ministres concernés du cabinet fédéral. Je voudrais qu'ils concluent une entente judicieuse, afin qu'il n'y ait plus de manœuvres, qu'on ne puisse plus dire, par exemple, au gouvernement fédéral qu'il ne peut verser des subventions, car il s'agit d'un domaine de compétence provinciale. Si nous voulons reboiser comme il se doit nos forêts, nous devons nous montrer responsables en mettant au point un programme bien établi.

M. Roberts: Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire combien ce que le député vient de dire m'a intéressé. Je retiens la dernière proposition qu'il a faite concernant la tenue d'une conférence des ministres des forêts qui aurait pour but d'apaiser les sentiments de colère ou les objections que l'intervention du gouvernement fédéral dans ce secteur pourrait soulever et je retiens ses arguments en faveur d'une meilleure coordination des mesures prises dans ce domaine.

Je tiens d'abord à le féliciter pour son discours et à le remercier des propos qu'il a tenus. Mais ne croit-il pas que le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement est la tribune idéale pour procéder à ce genre de consultations? Dans l'affirmative, pourrait-il me dire quels sont les problèmes dont il a parlé qu'il aimerait voir aborder à cette tribune?

M. Hopkins: Monsieur le Président, je suis de l'avis du ministre lorsqu'il dit que le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement serait une bonne tribune pour étudier ces problèmes. J'espère que les ministres tiendraient compte de ces recommandations et que les deux paliers de gouvernement prendraient des mesures en conséquence, car c'est un problème qui ne peut rester en suspens indéfiniment. Je sais que le reboisement de nos forêts est une question à laquelle le ministre tient fortement et qu'il n'aimerait pas que les choses traînent trop.

Personnellement, peu importe comment on procédera si ce que l'on fait est bien et pourvu que l'entente fonctionne harmonieusement, qu'elle ne donne pas lieu à toutes sortes de chicanes et qu'on donne la priorité au reboisement de nos forêts pour que nous puissions avoir du bon bois et que nos entreprises forestières soit plus rentables et en profitent.

Monsieur le Président, je termine en remerciant le ministre d'avoir bien voulu poser une question à un député de l'arrière-ban, car il est fort rare que les membres du cabinet s'adressent à eux.

M. Deans: Ou même leur demandent leur avis.

M. Hopkins: En effet, monsieur le Président, le ministre m'a demandé mon opinion. Je suis tout à fait d'accord et je l'apprécie. Je l'encourage vivement à poursuivre ses efforts. Je n'hésiterai pas à lui apporter mon soutien. Je le répète, il faut adopter une solution qui donnera des résultats durables.

M. Penner: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question connexe. Je m'inquiète comme lui de la pénurie de fibres, qui, à un moment donné, a pris des proportions catastrophiques dans certaines régions du pays. Néanmoins, à la suite d'une sérieuse baisse des ventes de produits forestiers, la pénurie de fibres a cédé le pas devant le problème posé par la commercialisation des produits forestiers. Cette industrie dépend énormément du marché américain, un marché en perte de vitesse depuis quelque temps. Cela s'est traduit par un taux de chômage très élevé dans le secteur forestier au Canada.

Je voudrais savoir si le député a étudié d'autres marchés vers lesquels ce secteur pourrait se tourner et s'il pense que le gouvernement du Canada fait tout en son pouvoir pour aider l'industrie à trouver de nouveaux débouchés. S'il a réfléchi à la question, quels sont, à part les États-Unis, les marchés que l'industrie forestière pourrait sonder avec quelque chance de succès?

M. Hopkins: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Le député a remarqué qu'en raison du ralentissement dans le secteur forestier, la demande de produits forestiers, n'est plus aussi importante. Il n'y a donc plus de pénurie de fibres. Voilà ce qu'il a déclaré, si j'ai bien compris. Néanmoins, je trouve que c'est là une bien piètre façon de remédier à la pénurie de fibres. J'espère que nous pourrons présenter un programme qui, comme l'a dit le ministre de l'Environnement, continuera à favoriser notre industrie de la fibre de bois pour lui permettre de satisfaire à la demande, même quand l'économie se porte bien.

Quant au commerce, il est intéressant d'entendre le député poser cette question, parce que j'ai posée la même dernièrement, au comité des finances, au ministre de l'Industrie (M. Lumley) qui est également responsable du MEER. Il m'a signalé que son ministère, avant qu'il ne devienne lui-même ministre du Commerce, avait mené des activités au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde dans le but de trouver de nouveaux débouchés pour les produits du bois canadien. Il a parlé, je crois, d'un programme de promotion des ventes internationales mis sur pied dernièrement par le gouvernement de la Colombie-Britannique, de concert avec le gouvernement fédéral et l'industrie forestière de cette province, chacun assumant un tiers des frais. Ce programme est toujours en vigueur, je crois. Si l'industrie désire y participer, ce n'en est que plus avantageux pour le programme, parce que les entreprises tiennent à ce que l'on adopte une politique très agressive de recherche de débouchés pour leurs produits. Étant directement en cause elles auront tendance à inciter les délégués commerciaux canadiens et les autres intéressés à faire encore davantage, ce qui est souhaitable, monsieur le Président.

• (1250)

Il faut à tout prix éviter à l'avenir de nous retrouver dans une situation semblable à celle où nous nous sommes trouvés dernièrement sur le marché américain, même si l'affaire est momentanément réglée. Comme l'a signalé le député, cela doit être pour nous un avertissement, la preuve que nous ne pouvons compter à tout jamais sur nos marchés traditionnels, mais qu'il nous faudra chercher de nouveaux débouchés. Nous avons manifestement intérêt à nous concentrer le plus possible sur le Moyen-Orient. Comme le député a soulevé la question et que d'autres ont semblé s'y intéresser également, il serait intéressant pour les députés de savoir exactement où en est le programme. Nous devons réévaluer nos programmes de vente, de temps à autre, pour nous assurer qu'ils marchent bien et donnent de bons résultats.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'attendais impatiemment le budget. Compte tenu des questions posées par des députés de notre parti et des réponses qu'ils ont obtenues, j'en étais arrivé à croire qu'il est tout à fait possible que le gouvernement libéral ait au moins commencé à comprendre les vrais problèmes du Canada. J'espérais que pour la première fois depuis que je suis à la Chambre, soit depuis trois ans, il reconnaîtrait que le chômage est un problème très grave et que la majorité des chômeurs ont de gros problèmes économiques qui risquent de les marquer à vie. J'avais espéré que le gouvernement allait s'attaquer en priorité à ce problème.

J'avoue que j'étais déçu le jour où le budget a été présenté. J'ai écouté attentivement le ministre faire son exposé budgétaire; en fait, j'avais les yeux rivés sur lui. J'ai attendu, comme bien des Canadiens, au moins deux millions voire davantage, le passage de l'exposé budgétaire où il aborderait leurs problèmes.

Une bonne partie de ces chômeurs ont travaillé dans des usines et dans des bureaux pendant 25, 30 ou 35 ans. Ils allaient au travail tous les jours et ils faisaient ce qu'on attendait d'eux. En échange de leur travail, ils recevaient une rémunération qui leur permettrait d'avoir un niveau de vie moyen et voire, il y a quelques années, d'acheter une maison et d'élever leur famille. Maintenant, ils sont au chômage à un âge où il est extrêmement difficile sinon impossible de trouver un autre emploi. Ils sont devenus chômeurs à un moment où ils se réjouissaient de se constituer une petite réserve pour la retraite et où, à cause du chômage, ils cessaient de verser leur quotepart à leur régime de pension. En fin de compte, leur pension sera moins élevée quand ils auront 65 ans ou quand ils auront atteint l'âge de la retraite prévu dans leur emploi. Il y a des personnes de 54 à 62 ans surtout qui comptent sur nous pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Le budget n'a même pas tenu compte de cette situation. Il n'a pas tenu compte du fait qu'il y a littéralement des dizaines de milliers de jeunes, parmi la classe d'âge des 20 à 30 ans, qui se sont mariés dernièrement, qui ont une famille à élever et dont les perspectives d'emploi sont plutôt sombres. D'autres quittent les établissements d'enseignement supérieur, les universités ou les écoles postsecondaires; ils ne savent pas où chercher l'emploi que depuis longtemps nous considérons comme une aspiration de cette société.

Il y a une semaine, à peu près à cette heure-ci, je m'adressais à 300 étudiants d'école secondaire de Hamilton. Ils m'ont demandé, avec raison, quels débouchés s'offraient à eux. Ils ne peuvent pas poursuivre leurs études au niveau postsecondaire et ils n'y voient pas non plus d'avantage. Où sont les perspectives d'emploi que des gouvernements successifs leur ont fait miroiter? Ils sont désireux et impatients de travailler mais ils ne savent pas où se tourner. Dans la plupart des cas, leurs parents sont chômeurs et ils savent que si leurs parents ne parviennent pas à se placer avec l'expérience qu'ils ont, leurs chances à eux sont bien minces. Ils veulent savoir ce qui se passe et où va le pays.

C'est trop facile, monsieur le Président, de dire pour expliquer la situation que la conjoncture économique est le résultat de décisions qui ont été prises ou d'événements qui sont survenus dans d'autres parties du monde. C'est de la dérobade. Il est évident que nous avons été touchés par le ralentissement mondial mais nous n'avons rien fait ou presque pour compenser en améliorant ou en accroissant notre activité économique. La position que nous avons prise—en parlant du gouvernement et j'irais jusqu'à inclure les conservateurs—c'est que nous n'étions pas obligés d'appuyer les mesures comme celles que notre parti proposait il y a deux ans quand ce qui nous attendait était évident. Ils n'étaient pas disposés à appuyer des mesures qui auraient permis de créer des emplois dans les municipalités d'un bout à l'autre du pays. A ce moment-là, le fléchissement de l'économie commençait à se faire sentir.

Quand nous avons parlé de construire des voies ferrées, ce qui aurait permis de créer des emplois et de doter le pays d'un réseau de transport convenable, les conservateurs et les libéraux ont dit que c'était impossible, que nous ne pouvions pas nous le permettre. Quand nous avons proposé de construire des maisons pour loger ceux qui n'arrivaient pas à trouver un logement décent à un prix raisonnable, ce sont encore les conservateurs et les libéraux qui ont répliqué que cela coûterait trop cher.

Quand nous disions qu'il fallait parachever le pipe-line est-ouest afin d'être vraiment indépendants sur le plan énergétique, tout en créant des emplois et en construisant une infrastructure qui facilite la croissance nationale, ce sont les libéraux et les conservateurs qui ont dit que c'était trop cher pour nos moyens. Ils disaient cela quand il y avait 900,000 chômeurs et quand le déficit était de 11 milliards de dollars. C'est alors qu'ils affirmaient que nous ne pouvions pas nous le permettre. Aujourd'hui, il y a deux millions de chômeurs, le déficit dépassera 30 milliards et, surtout, nous dépensons environ un milliard par jour pour que les Canadiens puissent continuer à chômer.

Quand on regarde en arrière, on est forcé de constater qu'il y a eu de grossières erreurs de gestion causées par la politique conservatrice d'extravagance fiscale et par l'incapacité de comprendre qu'investir dans le Canada, c'est investir à bon escient. Les conservateurs et les libéraux ne cessaient de dire que nous ne pouvions pas nous le permettre.

Je poursuivrai cet après-midi, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROGRAMME DES PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE—LE JUSTE PARTAGE AU NIVEAU RÉGIONAL

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, le 25 avril 1983, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) au nom du ministre des Transports (M. Pepin) annonçait que le gouvernement fédéral dépenserait au cours des quatre prochaines années 630 millions de dollars par le biais du programme de projets spéciaux de relance afin de moderniser la flotte de la garde côtière canadienne. Le programme prévoit la construction de 11 nouveaux navires, l'amélioration de trois autres et l'acquisition de certaines embarcations plus petites. Selon le ministre des Approvisionnements et Services, ces projets de construction et de remise en état de navires auront une très forte teneur en éléments canadiens et permettront de créer 20,000 emplois d'ici 1986.

Madame le Président, ces nouvelles ne peuvent être qu'encourageantes pour les travailleurs des chantiers maritimes canadiens. J'escompte, cependant, que le gouvernement canadien s'assurera de donner à ces projets de relance une saveur régionale et que, dans la mesure d'un juste partage, les travailleurs des chantiers québécois y trouveront leur part plus particulièrement les chantiers de la Davie Shipbuilding Limited de Lauzon. Malgré l'intérêt du gouvernement pour les contrats à ce chantier naval, les chantiers de la Davie Shipbuilding Limited procèdent actuellement à un niveau d'emplois de 33 p. 100 de sa capacité. J'espère que le message sera entendu en haut lieu.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCROÎTRE NOS LIENS ÉCONOMIQUES AVEC TAIWAN

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, la République de Taiwan a fait de grands progrès sur le plan économique depuis 20 ans. Malgré les petites dimensions du pays, le revenu par habitant atteint près de $3,000 américains et son économie est en plein essor pour ce qui est de répondre aux besoins de ses 20 millions d'habitants. Taiwan, sur le plan de l'économie et du niveau de vie, vient au deuxième rang en Asie après le Japon. En très peu de temps, Taiwan a comblé

Article 21 du Règlement

l'écart entre les revenus les plus forts et les plus bas, dont le rapport est passé de 20 à 1 à quatre à un. Tout nous porte à croire également que cet écart sera encore plus restreint d'ici quelques années.

Bien que le Canada entretienne certaines relations commerciales avec Taiwan, ce n'est rien comparé à ce que nous pourrions faire en réalité. Taiwan augmente régulièrement ses liens économiques et politiques avec l'Ouest. Cependant, le Canada est le seul pays industrialisé qui n'ait ni délégué commercial ni agent de liaison à Taiwan. La création de bureaux commerciaux serait un premier pas dans la bonne direction qui permettrait d'accroître les échanges entre nos deux pays. C'est pourquoi, madame le Président, j'exhorte le gouvernement à y réfléchir et à entamer immédiatement des négociations à cette fin.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE PRIVÉE

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, le dernier budget présenté par l'honorable ministre des Finances (M. Lalonde) était un budget de relance économique. Chicoutimi a été favorisée par l'annonce d'un investissement de l'ordre de 34 millions de dollars destiné à la relocalisation de son port et au réaménagement portuaire du centre-ville. Puisque Transport Canada libérera 17 hectares et demi de terrain au centre-ville, nous aurons à réaménager le centre-ville par la création d'espaces verts et à demander à l'entreprise privée de participer à la construction d'habitations sur le site extraordinaire qu'est le Saguenay. Mais en ce qui touche le Port de Chicoutimi, madame le Président, j'étais très fier de faire cette annonce, puisque c'est un outil extraordinaire de développement économique dans lequel l'entreprise privée sera appelée à participer davantage afin de doter la région de cet outil pour le développement d'une région éloignée. Encore une fois j'étais très fier de m'associer à cette annonce, et je suis convaincu que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean saura profiter de ces investissements qui sont énormément importants pour notre région.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES FONDS CONSACRÉS À LA RECHERCHE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Nonobstant la récession actuelle, madame le Président, le secteur agricole reste encore un des plus florissants de notre économie. C'est pourquoi nous devrions nous attendre que tout ministre bien intentionné soutienne fermement la recherche et le développement agricoles sans lesquels l'agriculture ne saurait rester rentable. Malheureusement, la recherche agricole ne semble pas être une des priorités du cabinet libéral.

Depuis dix ans, l'augmentation annuelle des dépenses d'Agriculture Canada pour la recherche et le développement n'a été que d'environ 1 p. 100. A cause des fonds limités consacrés à la recherche, le Canada n'est plus à la hauteur de la situation en ce qui a trait aux installations, à l'équipement et aux recherchistes. Selon des études récentes, l'argent dépensé pour la recherche agricole rapporte à la société canadienne des avantages équivalents à 30 à 70 fois la dépense originale. Cette seule donnée devrait faire réfléchir le cabinet libéral quand il est question de sabrer davantage dans les investissements pour la recherche.

Si le cabinet libéral ne modifie pas bientôt sa politique sur la recherche et le développement agricoles, nos agriculteurs pourront difficilement atteindre leur but et doubler la production alimentaire d'ici à l'an 2000. Tous les députés et tous les Canadiens doivent exhorter le cabinet à abandonner ses mesures de myope qui ne produiront que des avantages politiques à court terme, alors que les conséquences à long terme mettront sérieusement en péril nos ressources et nos moyens de nourrir les Canadiens et les nombreux autres pays du monde.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA PROPOSITION RELATIVE À LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, le ministre des Transports (M. Pepin), en répondant d'une manière plutôt désinvolte à la question que je posais sérieusement vendredi dernier, a laissé entendre que sa position sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau reçevait un accueil plus favorable que celle du Nouveau parti démocratique. Je ferai remarquer au ministre qu'il ne lit peut-être pas son courrier ou qu'on exerce des pressions trop fortes sur lui. Je défie le ministre de tenir immédiatement dans l'ouest du Canada un référendum offrant aux agriculteurs un choix entre la proposition Pepin-Gilson et celle du Nouveau parti démocratique.

Nous avons reçu des lettres et des pétitions de comités de syndicats de grains, de conseils de coopératives, de conseils municipaux, de sections locales de syndicats agricoles, de Chambres de commerce et de dizaines de milliers d'agriculteurs qui, tous, s'opposent au projet Pepin-Gilson. Nous avons fait à la Chambre la preuve que notre proposition reçoit l'approbation générale.

Les rumeurs qui circulent au sujet des nombreuses ébauches et des nombreuses séances du comité consacrées à la loi concernant le tarif du Pas de Nid-de-Corbeau sont la preuve que le gouvernement est en train de revenir sur sa proposition désagréable et impraticable. J'exhorte le ministre de mettre fin à cette démarche, d'examiner le projet néo-démocrate sensé et éclairé qui préconise un chemin de fer revigoré et voué au service de la population, projet qui créerait un plus grand nombre d'emplois à brève et à longue échéances et rallierait l'appui général des agriculteurs de l'Ouest. La proposition néo-démocrate devrait être adoptée.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'INCIDENCE DE LA DÉCISION DU CRTC CONCERNANT LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le CRTC a pris une décision relative à la compatibilité des appareils auditifs et elle a décrété que les abonnés au service téléphonique avaient le droit d'acheter leur téléphone à n'importe quel fabricant, sans que les nouveaux téléphones soient munis du même «phonocapteur» que celui des téléphones de la société Bell Canada, qui permet à toutes les personnes ayant un appareil auditif de les utiliser.

• (1410)

La prolifération inévitable de téléphones incompatibles obligera les 200,000 personnes qui portent un appareil auditif d'acheter et de se déplacer avec un coupleur acoustique à piles ayant la forme d'une rondelle de hockey et de le placer entre le combiné téléphonique et leur appareil auditif. La décision du CRTC risque par ailleurs de forcer la société Bell Canada à cesser d'installer des phonocapteurs, qui coûtent un peu plus d'un dollar, dans leurs téléphones pour pouvoir vendre ceux-ci au prix auquel les sociétés qui n'installent pas de phonocapteur vendront leurs téléphones.

Je considère la décision du CRTC comme un coup dur pour les personnes atteintes de surdité et je trouve qu'elle va à l'encontre des objectifs exposés dans le rapport intitulé «Obstacles», publié en 1981 par le comité spécial, soit de permettre aux handicapés de participer plus facilement aux activités de la société canadienne.

Par ailleurs, les phonocapteurs devraient être considérés à mon sens comme un élément de base du réseau téléphonique et tous les utilisateurs devraient partager les frais pour préserver et accroître le caractère universel du service téléphonique.

Pour ces raisons, j'exhorte le cabinet à songer à revenir sur cette décision.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON BLÂME LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE POUR LA POSITION QU'IL A ADOPTÉE À PROPOS DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, vendredi dernier, la Chambre a débattu d'un amendement à la Constitution qui aurait constutionnalisé le droit des Canadiens à la propriété. Le NPD a refusé que la question soit renvoyée à un comité de la Chambre. Le NPD a refusé que cette question fasse l'objet d'une motion de défiance, de façon qu'on y donne suite. Bref, la Chambre et le pays tout entier doivent savoir que le NPD a manifestement refusé de garantir aux Canadiens le droit à la propriété.

Article 21 du Règlement

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

ON DEMANDE LA MODIFICATION DE LA DÉCISION DU CRTC CONCERNANT LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, en novembre 1982, le CRTC a décidé de ne pas exiger que tous les téléphones répondent à une norme technique garantissant la compatibilité avec les appareils auditifs. En prenant cette décision, le CRTC a manqué une occasion en or de faire œuvre de pionnier dans le domaine des télécommunications et de promouvoir les droits des personnes atteintes de surdité.

La possibilité d'utiliser les téléphones est essentielle pour les 1.5 million de Canadiens qui sont atteints de surdité. La décision du CRTC aura une incidence profonde sur les occasions d'emploi pour les malentendants et sur la possibilité pour eux de communiquer avec leurs parents et leurs amis et avec la collectivité en général. Pour le malentendant, c'est également une atteinte au droit à l'indépendance.

Le Conseil canadien de la coordination de la déficience auditive, l'association canadienne des durs d'oreille et le club des durs d'oreille d'Ottawa ont demandé, en présentant une pétition au Cabinet, que la décision du CRTC soit modifiée. Dans toutes ces situations, il est malvenu de laisser dresser un tel obstacle contre le droit des malentendants à l'utilisation universelle du réseau téléphonique et c'est inadmissible sur le plan public.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON APPUIE LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, il y a un an, j'ai pris la parole devant 30,000 personnes rassemblées à Vancouver pour manifester en faveur du désarmement nucléaire. La semaine dernière, 65,000 personnes ont participé à pareille manifestation. Vingt mille autres l'ont fait à Toronto et dans plusieurs autres localités.

Au début de l'année, un sondage Gallup a montré que près de 60 p. 100 des Canadiens qui ont une opinion sur le sujet étaient contre les essais de missiles de croisière.

La semaine dernière, un sondage Gallup mené aux États-Unis a montré que 64 p. 100 des Américains étaient favorables à une suspension mutuelle et vérifiable de la course aux armements, y compris les essais d'armes nucléaires et de leurs systèmes de lancement, ce qui comprend les essais des missiles de croisière. Au cours de la fin de semaine, les évêques catholiques américains ont demandé que l'on cesse de fabriquer de nouveaux armements nucléaires, faisant écho à la déclaration des dirigeants des principales Églises canadiennes en décembre dernier.

En 1984, les Canadiens et les Américains vont élire un nouveau gouvernement. Peut-on douter que, des deux côtés de la frontière, les gens voteront massivement contre les hommes politiques qui ne croient pas vraiment au contrôle des armements?

Questions orales

L'ADMINISTRATION

ON INVITE LES ÉLECTEURS À EXPRIMER LEUR MÉCONTENTEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, il y a eu des cours célèbres et prestigieuses, notamment la cour des rois de France, la cour d'amour et la cour du Parlement, qui évoquent des images de galanterie et d'honneur.

C'est vraiment malheureux pour le Canada que les occupants des banquettes ministérielles de l'autre côté de la Chambre n'aient rien fait pour mériter le même respect. Au contraire, leur attitude individuelle et collective ne fait que renforcer ma conviction quant à la nécessité de rétablir la peine capitale. Le dernier sondage Gallup montre d'ailleurs que la grande majorité de Canadiens sont de mon avis.

Le public se rend compte que le Parlement se voit privé de sa dignité, de ses attributions et de ses droits. Le libre accès à l'information n'existe pas. Ce ne sont que scandales étouffés, corruption et ineptie. Le gouvernement ne tient pas à faire respecter les principes de la démocratie. Il songe uniquement à récompenser la ruse, la tromperie et les manigances de ses ministres passés ou actuels. Les noms Lalonde, Gillespie et Mackasey sont célèbres, ou mais tristement célèbres.

Nous avons eu des exemples innombrables d'appels téléphoniques à des juges, de signatures contrefaites, de délits de fuite, d'intrigues de couloir, de nominations au Sénat, de cartes d'abonnement gratuites d'Air Canada, de décisions suspectes, notamment le cartel de l'uranium et le refus d'intenter des poursuites contre certains agents ennemis. Le premier ministre (M. Trudeau) ferme les yeux sur tout cela.

Ce n'est pas la cour des rois de France que nous avons devant nous, mais la cour des miracles. Je suis pleinement convaincu que les électeurs canadiens montreront leur mécontentement et leur dégoût devant tout cela lors des prochaines élections générales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MISE À PIED ANNUELLE DES EMPLOYÉS NOMMÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En réponse à une question portant sur les mises à pied au ministère de la Défense nationale, le ministre a laissé entendre que, à la fin de chaque année financière, le ministère licencie les employés nommés pour une période déterminée et que tout se passe comme à l'ordinaire cette année. N'est-il pas vrai que, depuis de nombreuses années, on congédie les employés à la fin de mars par pure formalité et que, jusqu'à cette année, on les reprenait presque toujours le 1er avril?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends bien la question du député de Victoria, car nombre de députés voulaient m'interroger là-dessus au cours de la période des questions vendredi dernier. Elle porte sur la politique du ministère régissant la mise à pied d'employés nommés pour une période déterminée par opposition aux employés embauchés grâce au programme RELAIS.

Je peux exposer les instructions très claires que mon ministère a reçues à ce sujet. On a bien avisé les services dont relève le programme RELAIS de s'assurer que les employés temporaires occupent des postes autres que ceux que prévoit le programme RELAIS ou qui ont été prévus autrement avant le 1er avril 1983. En conséquence, je dois dire que, peu importe le programme RELAIS, certains de nos employés nommés pour une période déterminée ont dû être licenciés le 31 mars. Grâce au programme RELAIS, qui a été appliqué et offert au ministère de la Défense nationale, nous avons été en mesure d'engager des employés pour accomplir du travail qui n'aurait pas été fait sans ce programme.

LE PROGRAMME RELAIS—L'INCIDENCE SUR LE RÉENGAGEMENT DES EMPLOYÉS NOMMÉS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Tout d'abord, je me demande si le ministre s'engagerait à déposer le document dont il vient de citer des extraits, comme c'est la coutume.

De plus, n'est-il pas vrai que, cette année, des centaines d'employés nommés pour une période déterminée, dont beaucoup ont travaillé pour le ministre de la Défense nationale pendant plusieurs années sans manquer un seul jour, ont été licenciés et sont maintenant à l'assurance-chômage? N'est-il pas exact que, dans de nombreux cas, particulièrement dans celui des personnes qui ont des emplois peu spécialisés, leurs fonctions sont maintenant remplies par des personnes embauchées en vertu du programme RELAIS du ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

L'hon. J. Gilles Lamontage (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je dois admettre que le député de Victoria a raison, en partie. Après la question du député de Nepean-Carleton vendredi, je lui ai dit que je lui enverrais tous les renseignements nécessaires pour expliquer les processus de mise à pied ou d'embauche d'employés nommés pour une période déterminée et également toutes les procédures et instructions données au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à propos des exigences que nous devons satisfaire, en ce qui concerne le programme RELAIS.

Par conséquent, d'une façon ou d'une autre, je peux affirmer au député que si nous n'avions pas les crédits requis et l'aide du programme RELAIS, il y aurait plus de personnes en chômage qu'actuellement. C'est en fait le principe à ne pas perdre de vue dans le recours au programme RELAIS d'une part et, d'autre part, la mise à pied de certains de nos employés temporaires.

M. McKinnon: Madame le Président, le ministre a oublié de m'assurer qu'il déposerait le document qu'il a cité en réponse à ma première question.

LES MISES À PIED À ESQUIMALT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): A la base des Forces canadiennes d'Esquimalt, madame le Président, 114 employés à contrat ont été mis à pied le 31 mars dernier; près de la moitié d'entre eux travaillaient pour le compte des services de construction mécanique qui s'occupent de l'entretien des bâtiments, des chemins et des parcs, et le reste pour le compte du service de radoub. Le gouvernement les a mis à pied conformément aux compressions budgétaires visant le personnel à contrat. Depuis le 1er avril, il a embauché des douzaines de nouveaux travailleurs grâce aux ressources financières dont le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dispose dans le cadre du programme RELAIS. Le ministre ne pourrait-il pas admettre maintenant qu'il s'agit bien en l'occurrence d'un «fromage» stérile qui va coûter des millions de dollars à l'assurance-chômage?

• (1420)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne pense pas pouvoir discuter du programme RELAIS, un programme mûrement réfléchi qui devrait favoriser l'embauche en général. A ce propos, c'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'on devrait interroger; je le sais tout à fait capable de défendre son programme et je suis d'accord avec tout ce qu'il pourrait dire à ce sujet. Je tiens ce programme pour excellent.

Quant au document que le député de Victoria a demandé, je pourrais lui communiquer la note que j'ai entre les mains. Je puis lui assurer que dans le cas de Chilliwack, ainsi que dans celui des bases des Forces armées à Ottawa et ailleurs, nous avons envisagé les avantages qu'il y aurait à mettre à pied nos employés à contrat pour embaucher des travailleurs dans le cadre du programme RELAIS. Je pourrais lui expliquer pourquoi nous avons pris telle ou telle décision dans chaque cas. Le député va recevoir une lettre . . .

M. Broadbent: Moi aussi je vous ai écrit.

M. Lamontagne: Je sais. Les députés vont recevoir une lettre où la nature et le motif des décisions leur seront expliqués. Tout s'est passé normalement. Nous insisterons également sur le fait que le programme RELAIS a été très utile, puisqu'il a permis de maintenir au travail un certain nombre d'employés qui n'auraient eu rien à faire à compter du 1er mars.

L'EMBAUCHAGE ET LE LICENCIEMENT D'EMPLOYÉS À HALIFAX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale également. Je tiens tout d'abord à lui signaler que l'administration du programme RELAIS au sein du ministère de la Défense nationale pose un problème réel qui touche des personnes réelles elles aussi. Je veux donc lui soumettre un cas.

A Willow Park, une installation dépendant de la base des Forces armées à Halifax, quatre employés nommés pour une période déterminée ont été licenciés à la fin de mars. En avril, on a engagé six personnes qui, selon mes informations, offraient les mêmes services à des postes identiques. Cela étant, le ministre pourrait-il examiner la question pour savoir ce qui se passe exactement? Si ces employés nouvellement engagés effectuent bel et bien le même travail que les employés qui ont été licenciés, est-il prêt à s'engager à prendre immédiatement des mesures pour remédier à la situation? Ces personnes ont besoin de leur emploi.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je comprends fort bien l'intervention du député. Je sais qu'il a été l'un des premiers à s'enquérir de la situation. Cela étant, comme je l'ai dit précédemment, madame le Président, nous essaierons d'examiner tous ces cas particuliers sur chaque base.

Si vous avez des noms à me fournir, comme le député de Halifax-Ouest l'a fait dans le cas d'une certaine personne, M. Dent, sauf erreur qui aurait été, semble-t-il, licencié à cause du programme RELAIS, je peux alors vous donner une réponse immédiatement, car j'ai tous les renseignements pertinents. Je pourrai vous dire exactement la raison pour laquelle ils ont été licenciés et les conditions auxquelles ils pourraient être réengagés: si, par exemple, le Conseil du Trésor nous accorde plus d'années-personnes à temps plein. En outre, nous pouvons décrire tous les avantages que le programme RELAIS offre au sein du ministère de la Défense à l'heure actuelle.

M. Crosby: Puis-je signaler que l'employé dont le ministre de la Défense nationale a parlé est, M. Stephen Dent, d'Halifax-Ouest. Il a été renvoyé et il doit faire vivre de jeunes enfants, payer une hypothèque et rembourser d'autres dettes.

* * *

LE PROGRAMME RELAIS

LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu de tous les exemples concrets qui lui ont été présentés à la Chambre, des plaintes qu'il a entendues concernant l'application du programme RELAIS et des explications qu'il a données au comité, que pense-t-il maintenant de ces allégations selon lesquelles les dispositions du programme RELAIS ne seraient pas respectées? Que pense-t-il de ces gens qu'on embauche sous prétexte de créer des emplois alors que des employés nommés pour une période déterminée sont mis à pied pour leur faire de la place?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que le ministre de la Défense nationale a déjà dit sauf que le programme a été conçu pour procurer du travail que les entreprises ou les organismes en cause ne fourniraient normalement pas s'ils ne disposaient pas de ces fonds.

Nous ne demandons pas mieux que d'étudier tous les cas où les ministères fédéraux et provinciaux, les municipalités ou les entreprises privées ne respectent pas cet objectif. Nous avons déjà donné suite aux instances du député en rencontrant le ministre de la Défense pour en discuter. Il a dit aujourd'hui que les contrats d'embauche en cause arrivaient à expiration à la fin d'avril, je crois. Voilà pourquoi ces employés ont été remerciés. Cette décision n'avait rien à voir avec le programme RELAIS.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LES INSTANCES AUPRÈS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a une semaine le premier ministre a affirmé qu'à son avis il existait des différences fondamentales entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis relativement à la politique suivie pour l'Amérique latine. Plus précisément il a dit ceci:

> Nous nous opposons à toute ingérence d'une grande puissance, fut-elle une puissance amie, dans les affaires internes d'autres pays.

Étant donné que depuis que le premier ministre a tenu ces propos, le président des États-Unis a déclaré que son gouvernement allait continuer de financer et d'entraîner des groupes dont l'objectif est d'envahir le Nicaragua à partir du Honduras, le premier ministre maintient-il toujours ce qu'il a dit il y a une semaine? L'a-t-il dit clairement au président des États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. Ce que j'ai clairement affirmé au président des États-Unis c'est qu'à mon avis il avait fait une suggestion très positive en proposant, dans son allocution au Congrès, que toutes les parties concluent une entente, une entente internationale contrôlable, stipulant qu'aucun pays, ni les États-Unis, ni l'Union soviétique, ni Cuba ni toute autre puissance intéressée, n'intervienne dans les affaires internes des États de l'Amérique centrale. Pour moi c'est une suggestion très positive. Et j'espère que mon collègue l'approuve.

M. Broadbent: Je suis heureux de préciser au premier ministre que nous sommes absolument d'accord avec ce genre de proposition. Nous l'avons d'ailleurs répété à maintes reprises.

LA FORMATION DISPENSÉE À DES REBELLES PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, dans son allocution au Congrès, qui m'a paru calculée tout à fait pour obtenir des crédits supplémentaires pour des activités à caractère militaire dans cette région, le président américain a affirmé que si les États-Unis finançaient et formaient au Honduras des groupes qui font des incursions au Nicaragua, c'était pour stopper l'arrivée au Salvador d'armes provenant du Nicaragua. Depuis lors, c'est-à-dire hier, le chef des plus importants groupes de rebelles financés et formés par les États-Unis a nié la véracité de cette affirmation du président Reagan. Il a bel et bien dit que ces groupes ne s'occupent absolument pas d'empêcher l'arrivée d'armes au Salvador, mais que leur but principal est de renverser le gouvernement du Nicaragua.

Puisque les rebelles eux-mêmes disent cela, le premier ministre va-t-il donner suite aux critiques qu'il avait déjà formulées contre ce genre d'activité en faisant savoir aux États-Unis que le gouvernement canadien désapprouve ce genre d'intervention, qui bénéficie de l'appui américain et qui entraîne des pertes de vie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas caché à mes interlocuteurs qu'en ce qui concerne les objectifs et l'analyse historique des événements qui se déroulent actuellement en Amérique centrale, le Canada n'est pas d'accord avec les États-Unis. Je sais que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en a également informé le secrétaire Shultz.

En ce qui concerne la non-intervention des puissances étrangères à la région, je suis tout à fait heureux d'apprendre que le NPD a déclaré par la bouche de son chef que le président américain avait l'appui non équivoque du NPD sur cette question. Il est important que cela soit dit, parce que le chef du NPD fait très souvent état de mon appui au président américain. Il faut le remercier d'avoir dit que lui aussi accorde son appui non équivoque au président des États-Unis sur cette question.

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme des gens sont tués tous les jours dans cette région du monde, il ne me semble pas très à propos de profiter de cette question pour essayer de marquer des points à bon compte dans le débat. J'ai dit que nous approuvions tout à fait la demande que le président des États-Unis a adressée à tous les États de la région pour les exhorter à signer un traité qui interdirait toute intervention dans les affaires d'autres États. J'ai dit aussi que c'est une chose que le gouvernement du Nicaragua préconise depuis longtemps.

• (1430)

Je reviens à ma question au premier ministre. Dira-t-il clairement que les États-Unis doivent cesser de financer et de former des groupes qui, d'après ce que leur chef a déclaré il y a moins de 24 heures, cherchent à renverser le gouvernement du Nicaragua, et que la position du gouvernement du Canada sur la question est très nette?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tout comme le député, je condamne sans contredit l'intervention d'autres pays dans les affaires des États d'Amérique centrale et j'ai d'ailleurs déjà condamné les activités de certains pays dans cette région. Je pense avoir obtenu l'appui du président des États-Unis quand j'ai réaffirmé que le gouvernement du Canada a pour principe qu'aucun pays ne doit se mêler des affaires d'un autre pays. Nous devons cependant nous inquiéter lorsqu'un pays commence à exporter sa révolution ailleurs.

Ce n'était pas pour marquer un simple point dans le débat que j'ai insisté sur le fait que le chef du Nouveau parti démocratique appuie la politique du président des États-Unis. C'est plutôt parce que, quand nous appuyons les États-Unis pour certaines choses, le chef du NPD suppose bien souvent que nous les appuyons à tous les égards et que nous souscrivons à leur politique en Amérique centrale. Tout comme le NPD, nous sommes d'accord avec certaines des choses que font les États-Unis, mais pas avec toutes. C'est ce que je tenais à préciser dans ma réponse. Je suis heureux d'être du même avis que le chef du NPD à ce sujet.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REFUS DE RÉEMBAUCHER LES EMPLOYÉS CONTRACTUELS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'espère qu'il est satisfait d'avoir pu, grâce au programme RELAIS, refuser d'embaucher certaines personnes qui possèdent de bons états de service et qui sont remplacées par d'autres qui n'ont pas autant d'expérience pour remplir les fonctions qui leur sont assignées. Peut-il expliquer à la satisfaction des députés et de ceux qui ont été mis à pied les critères sur lesquels on s'est fondé pour refuser de réembaucher les employés contractuels qui sont remplacés par d'autres qui ne sont pas aussi bien formés pour remplir ces emplois?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je conviens avec le député que certains de nos employés contractuels sont très compétents et efficaces mais ce sont, malgré tout, à notre avis, des employés contractuels. Il était entendu que pour l'exercice financier de 1982-1983, le contrat de ces employés deviendrait caduc le 31 mars et qu'ils se retrouveraient sans emploi. A ce moment-là, le nombre d'années-hommes pour les contractuels a été réduit par rapport à l'année précédente. Puis est survenu le programme RElAIS qui nous a accordé des fonds et fourni des années-hommes supplémentaires pour embaucher des travailleurs sous réserve de certaines conditions. Toutefois, les contractuels ordinaires pourraient être rappelés si nous avons les années-hommes nécessaires pour les réembaucher. Le député ne doit pas confondre les deux programmes. Aucun programme n'est là pour en compléter un autre. Le programme RELAIS vient s'ajouter au programme en vigueur pour nos employés contractuels.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre peut s'être convaincu qu'ils viennent s'ajouter l'un à l'autre, mais il n'a pas réussi à convaincre ni les députés, ni les employés qui ont été mis à pied et remplacés par d'autres qui ne possèdent peut-être pas les qualités requises.

LE SORT DES ANCIENS EMPLOYÉS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale ou le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourraient-ils nous dire suivant quels critères on va choisir ceux qui vont remplacer les personnes qui ont été licenciées et qui depuis plusieurs années, comme le ministre le sait parfaitement, organisent leur avenir en fonction du renouvellement de leur contrat de travail au début de l'année financière suivante?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je concède encore une fois que nous avons réembauché pendant plusieurs années de suite certains de nos employés contractuels. Mais ils sont toujours restés des contractuels et ils comprenaient, peut-être mieux que le député, qu'un jour ou l'autre on se priverait de leurs services parce qu'ils n'étaient pas titularisés. Voilà ce que j'essaie de faire comprendre au député. Il y a deux programmes. Les gens du programme RELAIS que nous employons ne remplacent pas nos contractuels ordinaires. Ce programme vient se surajouter à ceux qui existent déjà. Nos contractuels de 1982-83 n'auraient plus d'emploi de toute façon le 1er avril 1983, parce que nous n'avons pas les années-personnes voulues pour les embaucher.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE SI UN TIMBRE COMMÉMORATIF SERA ÉMIS À L'OCCASION DU 450E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCOUVERTE DU CANADA À GASPÉ

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a quelques mois, je lui écrivais pour lui signaler que 1984 sera le 450e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, à Gaspé, et je lui demandais si la Société canadienne des postes devait émettre un timbre commémoratif à cet effet. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il étudie présentement ce projet, et doit-il donner sous peu une réponse favorable aux gens de Gaspé ainsi qu'à tous les Canadiens?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il me fait plaisir de confirmer que le ministre français des Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion (PTT), M. Louis Mexandeau, et moi avons retenu l'idée d'un timbre-poste commun, en 1984, pour commémorer le 450e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES FONDS POUR TRAVAUX OCCASIONNELS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme il le sait très bien, la seule raison pour laquelle la Défense nationale a des employés occasionnels, c'est que le ministère peut les licencier une fois par année afin de ne pas être obligé de leur verser la pension de la Fonction publique.

Pourquoi le ministre a-t-il délibérément sabré dans les fonds pour travaux occasionnels des différents services de la Défense nationale? Par exemple, le service de la construction et de l'ingénierie perdra 35 employés parce que le gouvernement a coupé les vivres, et, comme mon collègue de la Colombie-Britannique vient de le dire, le ministre les remplacera par des travailleurs non qualifiés et sans formation. Le ministre peut-il me dire pourquoi il a délibérément fait cela? En même temps, madame le Président, nous dirait-il pourquoi on a donné des directives pour que toute personne embauchée par son ministère en vertu du rogramme RELAIS soit renvoyée après seulement trois semaines, ou après la période prescrite ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne voudrais pas que le député induise la Chambre en erreur en disant que nous embauchons des occasionnels une fois par année afin de ne pas avoir à leur verser de pension. Nous avons toutes sortes d'occasionnels et ils travaillent un mois, trois mois, quatre mois, six mois, parfois même un an. Nous avons toutes sortes d'employés occasionnels.

M. Lewis: Y compris des occasionnels pour cinq ans.

M. Lamontagne: Le député sait très bien que je serais beaucoup plus heureux si nous pouvions leur donner des emplois permanents, mais les directives du Conseil du Trésor exigent que nos besoins soient établis sur une base annuelle. Nous disons au Conseil du Trésor de combien d'hommes nous avons besoin et c'est lui qui décide combien d'année-hommes nous aurons. Cette année, en 1983-1984, le nombre d'année-hommes des occasionnels a été réduit, ce qui explique pourquoi nous réexaminons nos priorités. Nous devons décider où nous utiliserons notre main-d'œuvre occasionnelle et quels travaux prioritaires lui confier. Voilà pourquoi il y a parfois des déplacements d'une base à l'autre, car tout dépend de la priorité des travaux exécutés par le ministère de la Défense nationale. C'est aussi simple que cela.

M. Forrestall: Ce sont des billevesées, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Je ne doute pas que le ministre soit sincère quand il dit qu'il voudrait donner du travail permanent à tous les employés, mais il ne doit pas tromper les troupes et jouer au plus fin avec elles. La situation est trop grave, madame le Président.

* * *

• (1440)

LE PROGRAMME DE RELANCE DE L'AIDE À L'EMPLOI

LA DURÉE DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS PARTICIPANTS AU PROGRAMME

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais que le ministre réponde à la deuxième partie de ma question. Est-il vrai que lui-même, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou le Conseil du Trésor ait fait distribuer une directive à l'intérieur de son ministère ou de tout autre ministère du gouvernement, pour dire que les hommes et les femmes participants au programme RELAIS ne doivent travailler que le temps nécessaire pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage et que leur emploi sera supprimé par la suite pour être remplacé par un autre dans le cadre du programme RELAIS? A-t-on effectivement envoyé cette directive? Si oui, concerne-t-elle précisément le ministère de la Défense nationale ou tous les autres ministères dont une bonne partie de l'effectif sont des employés à temps partiel, intermittents, irréguliers, quelle que soit leur désignation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en réponse à la question du député, je peux lui affirmer catégoriquement qu'il n'existe pas de directive semblable et que mon ministère n'en a jamais envoyé.

M. Forrestall: Vous devriez en parler à votre collègue.

M. Axworthy: Je vais continuer si le député me laisse répondre à sa question. Les directives au programme RELAIS sont très explicites. La durée des emplois autorisés dans les différents projets varie entre 12 et 52 semaines. C'est le parrain d'un projet qui détermine la durée de celui-ci, que le parrain soit un ministère fédéral, un organisme, une entreprise privée ou tout autre. Tous les projets varient à l'intérieur de cette fourchette. Cela est conforme aux directives et il n'en a été publié aucune autre qui dise que les emplois prendront fin au bout d'une certaine période.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉDUCTIONS POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je veux parler des injustices de la politique de l'impôt sur le revenu à propos des déductions pour les frais de garderie. Nous croyons comprendre que pour être admissible à la déduction de $2,000 par enfant pour les frais de garderie, il faut que les deux parents travaillent, à moins que celui des conjoints qui a le revenu le plus bas ne soit invalide, à l'hôpital ou aux études à plein temps. Le ministre admettra-t-il que cette politique est discriminatoire à l'égard de milliers de parents qui ne travaillent pas et qui se trouvent dans une situation très répandue actuellement, c'est-à-dire que le père ou la mère est mis à pied et doit payer pour faire garder ses enfants afin de chercher du travail? Une famille dans cette situation n'est pas admissible aux déductions pour les frais de garderie, ni les familles à faibles revenus, de plus en plus nombreuses, qui ne paient aucun impôt sur le revenu. Que fera le ministre pour mettre fin à ces injustices?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà dit que ceux qui sont en chômage et qui cherchent du travail sont dans une situation où, évidemment, ils n'ont pas d'emploi. Dans des cas semblables, la loi de l'impôt sur le revenu prévoit que l'on peut se prévaloir de certains avantages seulement dans des circonstances déterminées. Dans ce cas-ci, l'exigence est que la déduction est accordée à ceux qui payent des frais de garderie parce qu'ils ne sont pas à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

La plupart des chômeurs se trouvent du travail en moins d'un an. Les statistiques le démontrent. C'est un fait indubitable. Pour pouvoir réclamer la totalité de cette déduction, il n'est pas nécessaire d'avoir un revenu élevé pour l'ensemble de l'année. Par exemple, une famille qui compte deux enfants pourra réclamer la totalité de la déduction pour frais de garderie, soit $4,000, si le conjoint qui gagne le moins a gagné $6,000 dans l'année. Cela donne une idée de l'accessibilité de cette mesure et de la facilité relative avec laquelle on peut en profiter.

Mme Mitchell: Si j'ai bien lu les chiffres, un chômeur sur cinq est en chômage pendant plus d'un an; il est certain que ces chômeurs payent très peu d'impôt sur le revenu et ne sont donc pas admissibles à ce dégrèvement d'impôt.

ON DEMANDE DE REMPLACER LA DÉDUCTION PAR UN CRÉDIT D'IMPÔT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, nous croyons que toutes les familles, quel que soit leur revenu, doivent avoir accès à des garderies de qualité et à prix raisonnable. Le ministre sait que les déductions d'impôt sont régressives, puisqu'elles sont plus avantageuses pour les familles qui ont un revenu élevé et qu'elles n'offrent aucun avantage aux familles qui ne payent pratiquement aucun impôt et qui peuvent le moins se permettre des frais de garderie. Je sais que le ministre est un homme juste. Envisagerait-il d'appliquer un système plus équitable, en transformant cette déduction en un crédit d'impôt pour les frais de garderie, qui serait plus avantageux pour ceux qui gagnent le moins? Il n'en coûterait pas plus cher à l'État, mais ce serait plus avantageux pour les plus démunis. Qu'en pense le ministre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député sait pertinemment que les garderies relèvent des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral contribue depuis des années aux coûts des garderies, par le biais du régime d'assistance publique du Canada. Cependant, il n'incombe pas au gouvernement fédéral de prendre en main l'administration des garderies au Canada. Cette responsabilité incombe aux provinces.

Pour ce qui est de la suggestion du député, je lui rappelle que dans mon budget, j'ai maintenu le crédit d'impôt au titre des enfants et que je l'ai même accru, exactement pour les raisons énoncées par le député. En même temps, je crois qu'il y a de bons arguments en faveur des exemptions, crédits d'impôt ou mesures fiscales qui sont reliées au revenu personnel des particuliers.

L'IMMIGRATION

L'EXAMEN DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'ignore pas que des députés se préoccupent beaucoup du retard apporté à examiner les demandes en vue d'obtenir le statut de réfugié, en vertu de la loi de l'immigration. Le ministre peut-il dire à la Chambre comment et quand il compte régler ce problème?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à signaler aux députés que, par suite des troubles politiques croissants dans d'autres parties du monde, le nombre de demandes en vue d'obtenir le statut de réfugié est passé en 1982 à plus de 3,500. Cela a manifestement contribué à congestionner le système établi en vertu de la loi de l'immigration de 1978, surtout parce qu'il prévoit une série d'appels des décisions du Comité consultatif du statut de réfugié devant la Commission d'appel. Afin d'accélérer de beaucoup le processus, nous lançons aujourd'hui deux grands programmes, un à Toronto et un autre à Montréal, les deux centres internationaux, grâce auquels le Comité consultatif du statut de réfugié pourra tenir audience. Il devrait en résulter une plus grande justice et, nous l'espérons, une plus grande efficacité.

Nous prévoyons de pouvoir accélérer ainsi le processus de façon à accomplir en un an le travail de deux ou presque, et de venir à bout ainsi d'une bonne partie de l'arriéré attribuable au volume énorme de demandes que nous recevons à l'heure actuelle pour obtenir le statut de réfugié.

* * *

LES PÊCHES

LES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA CÔTE EST

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Si je lui pose cette question c'est parce que ce ministre et son comité du cabinet ont usurpé certains pouvoirs que la loi confie au ministre des Pêches et Océans. Les négociations en vue d'une restructuration de la flotte de pêche hauturière et les conserveries de Terre-Neuve et de provinces atlantiques se poursuivent depuis quatre mois. C'est le ministre qui supervise ces négociations. La plupart des usines en question marchent au ralenti depuis un an ou plus. Je demande au ministre au nom des milliers de travailleurs et de pêcheurs en chômage qui ont droit à une réponse, quand le gouvernement va conclure ses négociations? Quand prendra-t-il une décision? Quelles sont les solutions qu'il étudie?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, les négociations se poursuivent. Personne n'a usurpé les pouvoirs de qui que ce soit. Je remarque que le ministre des Pêches et Océans est absent. S'il était là, je suppose que le député lui aurait adressé sa question. Il est vrai que je préside un sous-comité du cabinet chargé de superviser les négociations que nous poursuivons actuellement.

M. McGrath: Le ministre a mis le doigt sur la difficulté. La dernière fois que nous avons questionné le ministre des Pêches et Océans au sujet de la restructuration, il nous a répondu qu'il fallait s'adresser au ministre d'État chargé du Développement économique qui est maintenant chargé de cette question. C'est écrit noir sur blanc.

LA PROPOSITION DE TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le Conseil des pêches du Canada tient aujourd'hui à Saint-Jean son assemblée annuelle. En même temps se tient une conférence sous les auspices de certains ouvriers des usines fermées et du Newfoundland Fishermen, Food and Allied Workers Union. Ces derniers tiennent à exprimer leurs vives inquiétudes devant l'inertie du gouvernement et devant le fait qu'il n'ait rien fait pour protéger les intérêts des ouvriers d'usine et des pêcheurs. Notre gouvernement semble être plus enclin à protéger les intérêts de certaines sociétés.

Je tiens à demander au ministre des Pêches—je regrette, c'était un lapsus freudien. Je tiens à demander au ministre d'État chargé du Développement économique, qui assume désormais ses fonctions, comment le gouvernement compte répondre à la proposition que lui a faite depuis plus d'un mois le gouvernement de Terre-Neuve, ainsi qu'à celle qu'il a déjà reçue d'un certain nombre d'usines fermées de Terre-Neuve, en ce qui concerne la gestion de la flotte de pêche et l'intégration et restructuration de certaines des sociétés en cause?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un lapsus freudien. Comme je l'ai dit en réponse à la première question, si le ministre des Pêches et des Océans avait été présent, c'est à lui qu'auraient été adressées ces questions. Lorsqu'on accuse le gouvernement de se désintéresser de ce secteur, on doit se rendre compte que c'est le gouvernement qui a pris cette initiative, en créant le sous-comité des ministres du cabinet en vue de superviser les négociations, que c'est lui encore qui a chargé la Commission Kirby de faire un rapport, dont les recommandations ont déjà été annoncées publiquement, et que c'est ce même gouvernement qui fait tous les efforts possibles pour restructurer cette industrie. Comment le député peut-il l'accuser de se désintéresser de ce secteur? C'est l'un de nos principaux sujets de préoccupation, c'est un domaine dont nous nous occupons activement et nous espérons voir nos efforts porter fruit dans un avenir proche.

LE TEMPS MIS À PRENDRE UNE DÉCISION

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Il y a quelques jours—et seulement quelques jours, je tiens à le souligner—le ministre des Pêches et des Océans, lorsqu'un de mes honorables collègues lui a posé la même question, a déclaré qu'il fallait la soumettre au ministre d'État chargé du Développement économique.

• (1450)

Cela a fait un an en janvier que le gouvernement a annoncé la tenue de l'enquête Kirby sur le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement savait que les temps étaient difficiles depuis l'été de l'année précédente. Comment le ministre peut-il maintenant déclarer à la Chambre que cette question ne le regarde pas, alors qu'il dirige le comité chargé de l'étudier? Comment au nom du ciel peut-on planifier le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique alors que le ministre et son comité tournent en rond et que le ministre des Pêches et des Océans s'en remet toujours au ministre qui dirige le comité du cabinet qui est censé trouver des solutions à cette question?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je suis flatté de voir que le ministre des Pêches et des Océans m'a, semble-t-il, renvoyé la question, et j'y ai répondu en son absence.

M. McGrath: C'est faux.

M. Johnston: J'y ai répondu.

Pour ce qui est de tourner en rond, comme le député le prétend, les ministres intéressés, notamment le ministre des Pêches et des Océans, M. Kirby et les membres du groupe de travail ont probablement déployé des efforts sans précédent pour trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées. Ainsi, selon moi, la question du député n'était vraiment fondée sur rien de concret.

* * *

L'EMPLOI

LES DISCUSSIONS PORTANT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Le maire de Peterborough, un représentant de l'administration régionale et un représentant du Conseil du travail de cette ville essayent en vain d'être reçus à Ottawa pour discuter de la création d'emplois dans la région de Peterborough où le chômage sévit avec une acuité exceptionnelle. On n'arrête pas de les renvoyer d'un ministre à un autre.

Or, en fin de semaine dernière, on a pu lire dans un journal qu'un ministre fédéral, le président et deux membres de l'association libérale de la circonscription de Peterborough s'étaient réunis secrètement. L'objet de cette réunion, d'après le journal en question, était de parler de la création d'emplois dans la région de Peterborough.

Ce que je voudrais que le ministre me dise, c'est comment on peut réussir à se faire recevoir par un ministre pour parler de la création d'emplois quand on habite l'une des 135 circonscriptions qui ne sont pas représentées par un député libéral. Faut-il passer par le président de l'association libérale de la circonscription pour obtenir une entrevue sur le sujet de l'expansion économique?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, il va de soi qu'il n'est pas nécessaire de passer par le président d'une association libérale. Il faut néanmoins féliciter les présidents des associations libérales qui défendent la cause de la création d'emplois dans leur circonscription.

Les membres du gouvernement reçoivent régulièrement des représentants des municipalités, des conseils économiques régionaux et autres organismes similaires. De fait, vendredi dernier, j'étais à Trail, en Colombie-Britannique, où je me suis entretenu avec les représentants des organismes de la région de Kootenay. La porte est toujours ouverte à ceux qui désirent s'entretenir directement avec les ministres en matière de création d'emplois.

COMMENT OBTENIR UNE ENTREVUE AVEC UN MINISTRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, on a d'abord prié M. Bob Barker, maire de Peterborough, M. Bob Allan, qui représente 18 municipalités du comté de Peterborough et M. Paul Crough, membre du Conseil du travail de Peterborough, de s'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui n'est pas ici en ce moment, puis au ministre d'État chargé du Développement économique. Pour l'instant, ils n'ont obtenu aucune réponse. Dans le même temps, le ministre assistait à une réunion secrète à Oshawa. Comment un maire, un représentant de l'administration régionale, un conseiller municipal ou un représentant élu de Peterborough peut-il obtenir une entrevue s'il n'est pas président de l'association libérale de la circonscription?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le maire de Peterborough aurait pu appeler mon cabinet pour solliciter une audience. Je ne me suis pas entretenu avec lui, mais je suis prêt à le recevoir. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un cas exceptionnel et non de la règle. Je me suis entretenu, tout comme mes collègues, avec des groupes provenant des quatre coins du pays dont plusieurs venus de l'Ontario et de circonscriptions qui souvent ne sont pas représentées par des députés libéraux à la Chambre. Si le député veut bien demander au maire de s'adresser à mon bureau, c'est avec grand plaisir que je le recevrai.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'APPEL DE LA DÉCISION DU CRTC CONCERNANT LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de coordonner la réponse du gouvernement au rapport Obstacles. Le ministre n'ignore pas que, l'automne dernier, le CRTC a jugé inutile d'exiger que tous les téléphones du Canada soient compatibles avec les prothèses auditives. Le ministre n'ignore pas non plus que s'il a pris cette décision, c'est notamment à cause des frais qu'entraînerait une modification des appareils téléphoniques. Comme un certain nombre d'associations représentant les malentendants ont fait appel de cette décision au cabinet en soulignant que le CRTC avait été mal renseigné, le ministre veut-il nous dire si le cabinet a pris une décision à cet égard, et dans la négative, quand il va en prendre une?

[*Français*]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, je voudrais remercier l'honorable député de sa question et confirmer que les représentants de The Canadian Hard of Hearing Association m'ont écrit au cours des derniers mois pour porter à mon attention cet aspect fort important des droits des handicapés au Canada d'utiliser les services de téléphone dans les mêmes conditions que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Je leur ai répondu moi-même que j'étais des plus sympathique à leur requête, que je l'appuyais totalement, et que j'allais me faire l'écho de leurs instances auprès de mes collègues du Cabinet lorsque la décision dont il est question sera discutée.

Par conséquent, je peux rassurer l'honorable député ainsi que tous ceux qui appuient cette requête que nous allons considérer très sérieusement la demande qui nous est faite de façon que le droit des handicapés soit entièrement reconnu.

Tous les téléphones de la compagnie Bell Canada sont présentement équipés de phonocapteurs qui peuvent être actionnés par le commutateur en T des appareils acoustiques.

Quant aux téléphones de la compagnie B. C. Telephone, seulement 79 des 1.7 million de téléphones de cette entreprise sont équipés de phonocapteurs. Et il n'y a aucun doute, madame le Président, que tous les handicapés au Canada devraient avoir exactement les mêmes droits.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CAS D'UN EMPLOYÉ MIS À PIED À VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. J'ai ici le cas de M. Edward Hershey, employé à temps partiel à Vancouver, dans ma circonscription. Il me dit qu'il a postulé un emploi, passé les examens et rempli toutes les formalités. Il pense que le ministère sait tenir un budget. Le ministre peut-il me dire ce que je dois répondre à M. Hershey, qui estime, et je suis d'accord avec lui, que le gouvernement lui a fait du tort en le licenciant pour pouvoir engager de nouveaux employés dans le cadre du programme RELAIS et ainsi gonfler les chiffres sur la création d'emploi? Le ministre n'admettra-t-il pas que c'est injuste pour ces employés? Va-t-il faire quelque chose en réponse à la lettre que je lui ai adressée au sujet de M. Hershey? Les exemples de ce genre foisonnent d'un bout à l'autre du pays.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je conseille au député de me fournir des précisions au sujet de ce cas et je l'étudierai attentivement. Je ne pense pas que mon ministère se soit montré injuste envers certains employés. Nous entretenons d'excellentes relations avec le syndicat. Je sais qu'il a protesté dans certains cas. Nous les étudions très attentivement.

Les subsides

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE SERVICE RURAL EN ALBERTA

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Postes. Elle a trait aux conditions différentes qui sont faites aux gros et aux petits. Dans une société où les populations urbaines peuvent bénéficier d'une multitude de canaux de télévision alors que le centre et le centre-ouest de l'Alberta en captent à peine deux, où les citadins paient un certain tarif pour le service téléphonique mais où les ruraux doivent discuter d'affaires au téléphone pendant que leurs voisins écoutent, comment le ministre peut-il expliquer que nos cousins des villes se fassent livrer gratuitement le courrier à domicile alors que le service postal va être supprimé dans des centres comme Cadogan, Metiskow, Veteran, Oyen et Hanna, régions dont l'éloignement rend ce service essentiel alors qu'actuellement il sert d'une excuse pour le supprimer?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le service rural a toujours été assuré par les Postes au fil des années. La Société canadienne des postes n'a pas seulement le devoir mais elle a pour but de maintenir le service postal dans toutes les régions du Canada, y compris dans les campagnes et les régions éloignées, à un prix qui équivaut à celui qui est exigé dans les autres régions. Le député doit comprendre que la livraison du courrier dans ces régions éloignées coûte beaucoup plus cher quand dans les villes. Au fil des ans, les Postes ont maintenu ce service et elles continueront de le faire même s'il inflige de lourdes pertes.

● (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—MODIFICATION DE LA CONSTITUTION TENDANT À INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 29 avril, de la motion de M. Epp:

Que, considérant que la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38;

La Chambre des communes a résolu d'autoriser Son Excellence le gouverneur général à prendre, sous le grand sceau du Canada, une proclamation modifiant la Constitution du Canada comme il suit:

PROCLAMATION MODIFIANT LA CONSTITUTION DU CANADA

1. L'article 7 de la Loi constitutionnelle de 1982 est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité des principes de justice fondamentale.»

2. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

«60.1 Toute mention des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de la Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (droit de propriété).»

3. Titre de la présente proclamation: Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (droit de propriété).

Mme le Président: Comme il est maintenant 15 heures, en conformité de l'article 12(3) du Règlement, la Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé sur la motion de M. Epp, appuyé par M^lle^ MacDonald, relativement à une proclamation modifiant la Constitution du Canada, en ce qui a trait au droit de propriété. Convoquez les députés.

(La motion de M. Epp, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote n^o^ 320*)

POUR

Messieurs

Althouse	Fretz	McGrath
Andre	Friesen	McKenzie
Baker (Nepean-Carleton)	Gamble	McKinnon
Beatty	Gass	McKnight
Benjamin	Gilchrist	Miller
Blackburn	Greenaway	Mitchell (M^me^)
Blenkarn	Gurbin	Mitges
Bosley	Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)	Munro (Esquimalt-Saanich)
Bradley	Hawkes	Murphy
Broadbent	Hees	Murta
Carney (M^lle^)	Hnatyshyn	Neil
Clark (Yellowhead)	Hovdebo	Nielsen
Clarke (Vancouver Quadra)	Howie	Nystrom
Cook	Jelinek	Oberle
Cooper	Kempling	Ogle
Corbett	Kilgour	Orlikow
Cossitt (M^me^)	King	Paproski
Crosby (Halifax-Ouest)	Knowles	Reid (St. Catharines)
Crouse	Kushner	Sargeant
Dantzer	Lewis	Scott (Victoria-Haliburton)
Darling	Lewycky	Siddon
Deans	MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)	Skelly
Dick	MacDougall	Speyer
Domm	Malone	Stewart
Ellis	Mazankowski	Taylor
Elzinga	McCain	Thacker
Epp	McCuish	Thomson
Forrestall	McDermid	Towers
Fraser	McDonald (M^lle^) (Broadview-Greenwood)	Vankoughnet
		Young—88.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Campbell (LaSalle)	Dionne (Chicoutimi)
Appolloni (M^me^)	Campbell (Cardigan)	Dionne (Northumberland-Miramichi)
Axworthy	Chénier	Dubois
Bachand	Chrétien	Dupont
Baker (Gander-Twillingate)	Collenette	Dupras
Beauchamp-Niquet (M^me^)	Cosgrove	Duquet
Berger	Côté (M^me^)	Evans
Blais	Cousineau	Ferguson
Blaker	Cullen	Fisher
Bloomfield	Cyr	Fleming
Bockstael	Daudlin	Flis
Bossy	Dawson	Foster
Breau	De Bané	Francis
Bujold	de Corneille	Frith
Burghardt	Demers	Garant
Bussières	Deniger	Gauthier
Caccia	Desmarais	Gendron
Campbell (M^lle^) (South West Nova)	Dingwall	Gimaïel
	Dion	

Messieurs

Gingras	Lapointe (Charlevoix)	Parent
Gourd (Argenteuil-Papineau)	Lapointe (Beauce)	Penner
Gourde (Lévis)	LeBlanc	Pepin
Gray	Leduc	Peterson
Guilbault	Lefebvre	Pinard
Harquail	Loiselle	Portelance
Herbert	Lumley	Reid (Kenora-Rainy River)
Hervieux-Payette (M^me^)	MacBain	Roberts
Hopkins	MacEachen	Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Hudecki	MacGuigan	Rompkey
Isabelle	MacLaren	Rooney
Johnston	MacLellan	Rossi
Joyal	Malépart	Roy
Kaplan	Marceau	Savard
Kelly	Massé	Schroder
Killens (M^me^)	Masters	Smith
Lachance	McCauley	Tardif
Lajoie	McRae	Tessier
Lalonde	Munro (Hamilton-Est)	Tousignant
Lamontagne	Nicholson (M^lle^)	Trudeau
Landers	Olivier	Turner
Lang	Ostiguy	Veillette
Lapierre	Ouellet	Watson
		Weatherhead
		Whelan—126.

[*Traduction*]

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par des députés le vendredi, 29 avril satisfont aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-150, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1530)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question n^o^ 4660.

[*Texte*]

LE SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

Question n^o^ 4660—**M. Stewart:**

1. Le gouvernement cubain a-t-il déjà accordé des billets d'avion gratuits à des employés du Service universitaire canadien outre-mer et, si oui, *a*) quelle en était la valeur, *b*) le gouvernement est-il d'accord pour que des employés payés par SUCO acceptent des subventions de gouvernements communistes?

2. Lors d'une récente réunion, SUCO a-t-il adopté une résolution demandant au gouvernement d'adopter une politique de neutralité et de se retirer de l'OTAN et de NORAD et, si oui, la résolution visait-elle à aider le Canada à se libérer d'engagements qui permettraient la fabrication d'éléments du missile de croisière et l'essai du missile au Canada?

3. M^me^ Iona Campagnolo est-elle membre du conseil de direction de SUCO et, si oui, cela entre-t-il en conflit avec ses fonctions de présidente du Parti libéral du Canada?

4. Le Conseil du Trésor a-t-il l'intention d'annuler une réduction du budget de SUCO de $500,000 parce que celui-ci a menacé de mettre fin à son projet en Tanzanie?

5. Le budget de SUCO a-t-il été réduit par l'Agence canadienne de développement international et, si oui, *a*) de quel pourcentage, *b*) la réduction représente-t-elle une réduction réelle en dollars ou simplement une réduction du taux d'augmentation, *c*) comment cette réduction se compare-t-elle aux réductions imposées par l'ACDI à d'autres organisations non gouvernementales?

6. Des employés de SUCO en Zambie appuient-ils des mouvements de libération nationale (terroristes) et, si oui, dans quelle mesure?

7. Qu'est-ce que la Fondation du tiers monde, et cet organisme est-il créé pour succéder au Secrétariat de prospective?

8. Lors d'une récente réunion, SUCO a-t-il songé à mettre sur pied une fondation des Nations Unies pour réunir des fonds et, si oui, *a*) cette question a-t-elle été soumise à un comité pour étude, *b*) le gouvernement est-il d'accord pour que SUCO recueille de l'argent à l'étranger?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): L'Agence canadienne du développement international et le Conseil du Trésor m'informent comme suit:

Questions au Feuilleton

1. *a*) L'organisme de développement international SUCO étant une organisation non gouvernementale privée, il conviendrait de lui poser directement cette question. *b*) SUCO est une organisation non gouvernementale privée. Outre les programmes que le gouvernement canadien appuie financièrement par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, le SUCO peut mettre en œuvre, dans les pays en développement, des programmes dont l'organisation bénéficiaire, qu'elle soit gouvernementale ou non gouvernementale, peut couvrir une partie des frais.

2. Voir 1.*a*) ci-dessus.

3. Voir 1.*a*) ci-dessus.

4. A sa réunion du 10 mars, le Conseil du Trésor a examiné et accueilli un appel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la restitution de $522,000 pour la contribution établie pour deux ans dont le versement par l'ACDI à SUCO a été approuvé.

La décision du Conseil traduit les espérances actuelles concernant l'inflation à l'étranger et l'octroi d'une petite indemnité de prévoyance pour régler les dépenses liées aux évacuations d'urgence pour raisons médicales et autres et répondre à d'autres demandes urgentes mais imprévues.

5. Non.

6. Voir 1.*a*) ci-dessus.

7. La création d'une organisation appelée la Fondation Canada/tiers monde, ou autrement, est une possibilité parmi d'autres envisagées pour l'amélioration de notre programme d'assistance technique dans les pays en développement. La fondation n'a pas encore de statut officiel puisqu'elle est encore à l'état de projet. Cette possibilité avait d'ailleurs été évoquée avant la mise sur pied du Secrétariat de prospective.

8. *a*) Voir 1.*a*) ci-dessus. *b*) SUCO est une organisation non gouvernementale privée qui obtient ses propres fonds de diverses sources. Voir aussi la partie 1.*b*) ci-dessus.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 4733 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE POURCENTAGE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE QUE REPRÉSENTE L'AIDE ALIMENTAIRE

Question nº 4733—**M. Mazankowski:**

1. Quel pourcentage du total de l'aide étrangère accordée par le Canada l'aide alimentaire a-t-elle représenté en *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983?

2. Pour l'ensemble et chacun des pays bénéficiaires, quels ont été le volume et la valeur en dollars de chaque denrée alimentaire fournie par le Canada sous forme d'aide étrangère en *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983?

3. Quel pourcentage des exportations agricoles du Canada les contributions accordées sous forme d'aide alimentaire ont-elles représenté, par produit, en *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, lorsque j'ai dû m'interrompre j'étais en train d'expliquer que les partis conservateur et libéral s'entendent comme larrons en foire pour priver les Canadiens de possibilités d'emploi.

Je sais qu'un grand nombre de Canadiens ont été amèrement déçus au moment de la présentation du budget, il y a un peu plus d'une semaine. Ils avaient espéré que le budget laisserait entrevoir la reprise économique et, par le fait même, leur retour au travail. Les gens de la région que je représente avaient également escompté que le gouvernement comprendrait dans quel abîme sont plongées certaines vieilles municipalités lorsque des entreprises, certaines bien établies, décident de fermer leurs portes et de s'en aller. Certaines sont attirées vers d'autres municipalités, peut-être par des avantages supplémentaires. Certaines rationalisent leurs entreprises, comme elles aiment à le dire, de façon à maximiser les bénéfices. D'autres quittent totalement le Canada, certaines pour les États-Unis, de façon que la société mère ait une plus grande part du marché nord-américain, et d'autres encore quittent carrément le continent.

La semaine dernière, dans une question au premier ministre (M. Trudeau) et dans une question ultérieure au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley), je disais qu'il est temps que le Canada commence à comprendre l'effet dévastateur de ces décisions unilatérales des sociétés. Il est temps que nous exigions d'elles un comportement différent et temps que les preneurs de décisions des sociétés tiennent compte de l'investissement des municipalités qui ont fourni l'infrastructure indispensable à leur implantation. Il est temps que les décideurs comprennent le tort que leurs décisions font aux travailleurs et à leur famille, et les problèmes qui naissent lorsque le principal soutien de famille, que ce soit l'homme ou la femme, se trouve soudain en chômage, à un âge où il lui est virtuellement impossible de trouver un autre travail.

Aujourd'hui, après le discours du ministre chargé des petites entreprises, je lui ai demandé s'il ne pensait pas qu'il était temps que le gouvernement présente à la Chambre des communes des mesures, au nom du peuple canadien, pour essayer de mettre un terme à ces trop fréquents effondrements de collectivités entières.

Laissez-moi parler de la situation de Hamilton. Ces deux dernières semaines, nous avons eu trois déclarations importantes de compagnies installées dans cette ville depuis longtemps. Deux de ces sociétés ferment complètement, la troisième met à pied la totalité de ses employés, sans fixer de date ferme de retour au travail. Sont en cause des centaines de gens qui ont mis tout ce qu'ils avaient dans ces compagnies. Il n'y a jamais eu la moindre consultation antérieure, aucune possibilité pour les employés ou leurs représentants, la municipalité représentant les contribuables de Hamilton, le gouvernement provincial, qui a un investissement substantiel dans notre municipalité, ou le gouvernement fédéral de rencontrer ces compagnies pour examiner d'autres solutions.

Après des années à Hamilton, Consolidated Bathurst a envoyé à ses employés une lettre, à Noël dernier, les remerciant de leur excellent travail, grâce auquel la compagnie avait eu une année sensiblement supérieure aux précédentes. En fait, elle avait réalisé des bénéfices. La lettre disait: «Nous espérons que votre collaboration au cours de l'année prochaine fera de 1983 une année encore meilleure». La compagnie a négocié avec ces mêmes employés et leurs représentants en janvier et elle a signé un nouveau contrat. Il n'y avait pas le moindre soupçon que l'usine fermerait et rien ne laissait prévoir qu'elle déménagerait.

En mars, même pas deux mois plus tard, vint l'annonce soudaine que l'usine serait fermée, que le matériel serait vendu et que la production se ferait à Montréal. C'est scandaleux. Ce genre de comportement est obscène. C'est une preuve flagrante du manque de compréhension des sociétés. Si c'était simplement un cas isolé, il mériterait déjà qu'on s'y attarde, mais en plus, il présente un caractère exceptionnel. Mais ce n'est pas un cas isolé. Nous avons appris, tout juste la semaine dernière, que la société Allan Industries avait décidé de ne pas rouvrir son usine. Elle n'avait pas donné le moindre indice de son intention, ce qui fait que l'on n'a pu ni discuter ni envisager la possibilité de l'aider à découvrir de nouveaux débouchés. On n'a pas pu discuter de moyens à mettre en œuvre pour améliorer sa situation et partant, celles de ses employés. C'est lorsqu'un journaliste du *Spectator* de Hamilton nous a téléphoné pour nous demander quand la société comptait reprendre ses activités que nous avons apris qu'elle y avait mis fin définitivement. Dans un communiqué qu'elle avait préparé environ deux semaines auparavant mais qu'elle ne s'était pas donné la peine de diffuser, la filiale annonçait qu'elle fermait ses portes définitivement et que ce serait la société mère aux États-Unis qui se chargerait du travail.

Il y a aussi le cas de la société International Harvester, naguère la principale source d'emploi des habitants de Hamilton qui est, nous dit-on, dans une situation désespérée à l'heure actuelle. On constate qu'en dépit des énormes réductions salariales que ses employés ont acceptées, la société n'a toujours pas de travail à leur offrir.

Quand on visite la municipalité, on découvre de nombreux endroits où le gouvernement aurait pu créer directement des emplois. La capacité de production de la National Steel Car est réduite de près de 100 p. 100. Le gouvernement aurait pu et aurait dû commander ses wagons-trémies, mais il ne l'a pas fait, préférant maintenir ces travailleurs en chômage, de sorte que la société est de moins en moins susceptible de retrouver sa capacité de production. Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que maintes et maintes fois des sociétés ont décidé de fermer leur porte, au grand dam des travailleurs de leur localité, sans même avoir la politesse élémentaire de les en prévenir d'avance. D'un autre côté, des entreprises qui devraient produire bien davantage ou même simplement produire comme dans le cas de la National Steel Car, en sont empêchées par les décisions que le gouvernement a prises ou encore celles qu'il refuse de prendre.

• (1540)

Dans le budget, le gouvernement fait savoir aux entreprises que si elles veulent se rééquiper afin d'accroître leur production, il est prêt à les aider. Seulement, le problème n'est pas là. A l'heure actuelle, 30 à 35 p. 100 de la capacité de production des entreprises est inutilisée. Il faudrait qu'un chef d'entreprise soit fou, quand 30 p. 100 de la capacité de son entreprise est inutilisée, pour emprunter de l'argent afin d'augmenter sa capacité de production et se retrouver ainsi avec 50 ou 60 p. 100 de cette capacité accrue inutilisée. Le problème n'est donc pas là. C'est au niveau de la consommation qu'il se situe, car les consommateurs ont perdu confiance dans le gouvernement. Ils ne pensent pas que les mesures prises par le gouvernement vont les aider.

Il est bon de noter que le gouvernement reçoit l'appui de ses alliés conservateurs sur toute la ligne. Quand nous avons proposé qu'on adopte des mesures plus vigoureuses pour inciter les consommateurs à acheter davantage et dès maintenant, ainsi que des mesures favorisant la production, tout ce que les conservateurs et les libéraux nous ont dit, c'est que nous n'en avions pas les moyens.

Quand nous parlons de réaliser les projets qui vont nous permettre de créer des emplois, de bâtir de vastes infrastructures pour assurer le transport de la production, de disposer des installations portuaires voulues pour en assurer la manutention, d'accéder à l'indépendance énergétique et de mettre à profit les compétences de nos entreprises, le problème n'est pas de savoir si nous pouvons nous le permettre. Le problème est de savoir si nous pouvons nous permettre de ne pas entreprendre ces projets. En ce qui nous concerne, la réponse est évidente: nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas entreprendre ces projets. Et il faut le faire tout de suite afin que les Canadiens travaillent au lieu d'être payés à rester chez eux à ne rien faire.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde) pour avoir fait preuve d'autant d'imagination en s'attaquant aux problèmes économiques auxquels nous devons faire face. Bon nombre des mesures qu'il a présentées ont pour but d'encourager les Canadiens à investir dans nos industries, d'accroître notre capacité de production et de créer un climat économique qui favorise l'essor de nos entreprises.

Le ministre des Finances a bien précisé que le gouvernement voulait avant tout aider nos chômeurs à trouver du travail. Et il estime qu'un nouveau partenariat pour la relance s'impose entre les syndicats, les entreprises et le gouvernement et que ceux-ci doivent faire preuve de civisme.

C'est ce que le gouvernement a fait dans le domaine du logement. Il a débloqué des crédits pour encourager les Canadiens à acheter une maison ou à faire réparer celle qu'ils possèdent déjà. Le nombre de mises en chantier a augmenté, passant de 86,000 l'été dernier 177,000 en mars. Cette augmentation a crée des emplois directs. Selon les données des associations de constructeurs, il semblerait que les emplois dans le domaine de la construction résidentielle vont passer de 176,000 à environ 354,000.

Et pourtant ce n'est qu'un début. On sait que le programme d'aide à la rénovation des maisons du gouvernement fédéral a fourni 20,000 années-personnes supplémentaires cette année. Il n'y a pas à chercher plus loin pour voir que le gouvernement s'occupe vraiment des chômeurs.

Nous nous sommes donné une politique réaliste, susceptible de créer des emplois. Mais nous savons que toute relance soutenue de l'économie ne peut venir que du secteur privé. Or, il est bien dit, dans le budget, que même si le secteur privé est le moteur de l'économie, il y aura toujours des gens qui auront besoin d'aide pour pouvoir assurer leurs besoins les plus élémentaires. Et par ces temps difficiles, il sont vraiment à plaindre. Je suis tout aussi fier que mon collègue de voir que le gouvernement n'a pas renoncé à protéger les plus démunis, surtout ceux qui, faute de pouvoir s'organiser, ne peuvent négocier en position de force.

J'approuve particulièrement les mesures qui renforcent nos programmes sociaux et prévoient des dispositions spéciales pour aider les familles économiquement faibles à élever leurs enfants. Les mesures que le gouvernement a prises pour favoriser la relance économique et la création d'emploi et pour aider les plus nécessiteux touchent également un secteur dont j'ai la charge, celui du logement. Au cours des 18 prochains mois, 335 millions supplémentaires seront affectés à ce secteur pour stimuler l'activité économique, créer des emplois et aider les personnes, y compris les autochtones, qui vivent dans des logements insalubres, trop exigus ou trop coûteux. Cela en plus du milliard déjà affecté au logement au cours de l'année passée, et en plus du budget de 2 milliards de la SCHL.

J'approuve entièrement la décision d'affecter 30 millions de plus au programme visant à favoriser le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, car cela permettra d'aider les petits constructeurs, surtout ceux qui ne pourraient pas entreprendre de chantiers en hiver. Grâce à cet argent supplémentaire, le gouvernement aura investi en tout près de 750 millions dans ce programme ce qui veut dire que plus de 200,000 foyers canadiens ont déjà obtenu de l'aide pour acheter une maison.

Le ministre des Finances a également annoncé d'importantes modifications au Régime enregistré d'épargne-logement. Ces changements inciteront ceux qui ont investi dans un régime enregistré d'épargne-logement à utiliser l'argent ainsi économisé pour s'acheter une maison ainsi que des meubles et des appareils électroménagers. Cela complète les stimulants déjà offerts au secteur du logement. Cela incitera les gens à utiliser leurs économies pour créer des emplois, construire des maisons et acheter des meubles et des appareils électroménagers.

On a reproché à cette mesure d'être injuste et d'avantager surtout les riches. Je répondrai à cela que plus de 80 p. 100 de ceux qui ont investis dans un Régime enregistré d'épargne-logement ont un revenu se situant entre $10,000 et $30,000. Moins de 2 p. 100 d'entre eux ont un revenu supérieur à $50,000. Ceux qui achètent leur première maison ne sont pas riches.

Je le répète, au mois de mars les mises en chantier correspondaient à un taux annuel de 177,000. Grâce à la prolongation du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété et aux nouveaux stimulants prévus grâce aux changements dont je viens de parler, nous aurons de bonnes chances de dépasser les 150,000 mises en chantier espérées pour 1983. Nous pourrons faire beaucoup mieux que cela si nous continuons à donner confiance aux investisseurs dans le marché du logement et surtout si les taux d'intérêt ne fluctuent pas trop.

Les associations du secteur du logement ont réagi de manière très favorable à ces mesures. L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain s'est dite très satisfaite du budget et prévoit que ces mesures augmenteront les mises en chantier d'au moins 10,000. Cela représente de 20,000 à 25,000 années-personnes d'emploi de plus.

[*Français*]

Monsieur le Président, d'ailleurs le président du Conseil québécois du commerce de détail a déclaré que les modifications des dispositions en matière d'ameublement et d'appareils ménagers donneront un nouvel élan à l'achat d'articles chers qui avaient constitué le point noir de la vente au détail au cours des 18 derniers mois. Le directeur général de l'Association des fabricants de meubles du Québec, un organisme qui représente quelque 500 fabricants de meubles, a déclaré que le Budget fera pour eux une grande différence.

Je voudrais aussi signaler que le gouvernement n'a pas négligé les locataires. Le taux de logements vacants a connu récemment une amélioration encourageante, mais on note encore en certains endroits une pénurie de logements locatifs. Que l'on me permette de rappeler ici que le Régime canadien de construction de logements locatifs, créé l'an dernier, a précisément pour but de remédier à ces pénuries locales. Jusqu'ici, quelque 14,000 logements locatifs ont bénéficié de ce régime et 16,000 autres pourront encore en profiter au cours de l'année 1983.

Je devrais aussi ajouter que nos programmes d'accession à la propriété, en aidant les locataires à s'acheter une maison, contribuent à augmenter le nombre de logements disponibles. Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement n'a pas oublié sa responsabilité sociale. Dans le domaine du logement, des mesures ont été prises afin de mettre en œuvre des programmes qui aideront aux Canadiens à revenu faible ou à revenu modéré à améliorer leur habitation ou à en acquérir une. En outre, ces mesures contribuent à créer des emplois. Quelque 325 millions de dollars ont été prévus dans ce budget pour aider les ménages à revenu faible ou modéré par l'entremise de programmes de rénovation de maisons, de programmes de logements sans but lucratif, de logements coopératifs et de logements dans les réserves indiennes.

• (1550)

[*Traduction*]

Notre stock de logements se fait vieux. Il faudra nous concentrer de plus en plus sur le maintien et l'amélioration du stock actuel. Près de un million de maisons ont besoin de réparations importantes. La décision prise par le gouvernement d'allouer 160 millions de dollars à la remise en état des maisons témoigne d'une bonne politique de logement et de l'intérêt qu'il porte aux ménages à revenu faible ou moyen et à la création d'emplois.

Sur ces 160 millions, 120 millions ont été réservés au Programme canadien de rénovation des maisons. Celui-ci s'est révélé très populaire et donne de bons résultats, surtout pour ce qui est de créer des emplois et de stimuler l'activité économique, étant donné que les propriétaires doivent mettre $3 de leur poche par dollar de subvention gouvernementale. Dans ces conditions, les 120 milions de dollars supplémentaires annoncés par le ministre des Finances représenteront un nouvel investissement total de 480 millions de dollars. Le revenu moyen des ménages qui profitent de ce programme a été évalué à entre $20,000 et $24,000 par an.

En outre, 40 millions de dollars ont été alloués au Programme d'aide à la remise en état des logements, appelé couramment PAREL. Le PAREL aide les ménages à faibles revenus à garder leur maison sûre, salubre et confortable.

Ce programme est humain; il protège le stock de logements et les structures sociales de la communauté. L'un de mes collègues a même dit récemment à une conférence internationale que grâce au programme on répare les logements avec des brouettes au lieu de bouteurss.

Je sais que tous les députés s'accorderont pour dire que nos autochtones vivent dans des logements qui souvent ne sont pas acceptables. Le gouvernement prévoit 40 millions de plus pour la construction et l'amélioration des logements dans les réserves. Ce programme est administré par le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro) mais je tiens à informer les députés qu'à l'intérieur de mon ministère, les fonds pour le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones ont été augmentés de 6.7 millions de dollars pour 1983 et de 20 millions pour 1984 et les années suivantes.

Le budget fait encore plus, monsieur le Président. Il fait passer de 2,500 à 25,000 le nombre de logements publics qui seront financés cette année en vertu des programmes pertinents. Il s'agit d'un engagement d'environ 125 millions pour la durée de ces projets.

Il est facile de parler de ces mesures relatives à l'habitation en termes de logements et de dollars, de manière un peu impersonnelle, mais elles concernent directement des personnes et des ménages réels. Elles ne consistent pas uniquement en sommes d'argent. Elles ont un effet considérable sur le bien-être des ménages à faibles revenus, qu'ils vivent dans les villes, les régions rurales ou les réserves. Nous parlons de programmes qui aident les personnes âgées. J'ai assisté hier dans ma propre circonscription à l'ouverture d'une vingtaine de logements pour personnes âgées. Ces programmes viennent aussi en aide aux handicapés. J'ai visité récemment un projet de logements coopératifs dont un grand nombre d'occupants sont des handicapés. Ces programmes aident les familles monoparentales, les victimes de violence au foyer et nos populations autochtones. Il n'y a pas le moindre doute que ce budget, tout en étant favorable aux entreprises, répond également aux besoins pressants de logements de nombreux Canadiens à faibles revenus.

Dans l'année qui vient, comme dans les mois précédents, l'habitation va continuer de jouer un rôle primordial pour redonner du travail aux chômeurs, non seulement dans les chantiers de construction mais dans tous les secteurs qui produisent des matériaux de construction, qui fabriquent et distribuent les meubles, les appareils et les articles de ménage et assurent les services que se procurent ceux qui emménagent dans une nouvelle maison. Ces matériaux, fournitures, marchandises et services sont principalement produits au Canada. En relançant la construction domiciliaire, le gouvernement a stimulé l'économie tout en rendant un service social primordial et en permettant de fournir des logements satisfaisants à des prix raisonnables dans une localité sûre.

M. le vice-président: Des députés veulent-ils poser des questions?

M. Blackburn: Monsieur le Président, je voudrais poser une ou deux questions au ministre. Même si notre parti accueille avec satisfaction certaines propositions budgétaires destinées à stimuler l'industrie de la construction domiciliaire en général, et nous convenons qu'elles engendreront un nombre appréciables d'emplois dans les secteurs du bâtiment, des appareils ménagers et de l'ameublement, je voudrais revenir à la question que je posais au ministre durant la période des questions la semaine dernière ou la semaine précédente au sujet de l'enveloppe pour l'habitation. Je suis persuadé que le ministre tente d'obtenir du cabinet la construction d'un nombre suffisant de logements locatifs à loyer modique, mais il sait que le Canada aura besoin durant les cinq prochaines années—et il ne s'agit pas d'un chiffre approximatif mais assez exact—de 50,000 logements par année. Je propose la construction non pas de nouveaux ghettos comme le sont devenus certains logements que nous avons construits, mais d'une gamme raisonnable de logements dans nos diverses localités. Le ministre pourrait-il

m'encourager en me disant que le chiffre qu'il a mentionné au sujet des logements sociaux à loyer modique sera accru sensiblement d'ici deux ou trois ans? Il s'agit d'une question très grave, monsieur le Président. J'ai une question supplémentaire à lui poser ensuite.

• (1600)

M. LeBlanc: Monsieur le Président, je ne pense pas être en désaccord avec le député sur la question bien que nous puissions ne pas nous entendre sure sa façon de s'exprimer. Je ne suis pas tout à fait de son avis quand il parle de limiter à 25,000 le nombre des logements sociaux, qui sont si importants. Je pourrais dire que quelque 160 millions environ—il faudrait que je contrôle le chiffre—sont consacrés au PAREL, lequel s'adresse en réalité aux ménages à bas revenus. Grâce à des prêts pouvant faire l'objet d'une remise, il permet souvent aux habitants des zones rurales, comme j'en ai vu dans ma province, de continuer d'habiter leur propre maison et, mieux encore, de rester dans le milieu de leur enfance et de leur vie adulte. Par certains côtés, il s'agit là également de logements sociaux.

La situation des autochtones au plan du logement me permet de parler du budget considérable qui a été augmenté de 40 millions par le ministre des Finances il y a quelques jours. Il s'agit là d'une catégorie de logements sociaux de la plus haute priorité. A cause du coût du programme par logement, c'est-à-dire du coût à consentir pour régler le problème de logement d'un nombre relativement peu élevé de personnes par rapport aux besoins, mon prédécesseur a fait procéder à une évaluation des programmes de logements sociaux. Nous en avons maintenant les résultats. J'espère qu'ils seront communiqués aux députés qui s'intéressent au logement au cours des semaines ou des mois qui viennent, pour que nous puissions les mettre en discussion. Le mouvement du logement coopératif parmi d'autres reconnaît qu'il faut trouver le moyen de faire bénéficier plus de gens des programmes de logements sociaux. Comme le député l'a dit, il y a de très longues listes d'attente.

Je ne veux pas en revenir à la création de ghettos. Personne ici, j'imagine, ne le désire non plus. Comme je le disais il y a quelques jours, il faut trouver le moyen d'obtenir un peu plus d'effet par dollar. Cela, je le concède, et je continue de faire pression en ce sens auprès de mes collègues. Mais je pense qu'il va falloir une bonne dose d'imagination de la part de tous ceux qui s'occupent de programmes sociaux pour trouver le moyen de répondre à l'attente d'un plus grand nombre de personnes, que ce soit pour une allocation aux locataires, qui a ses avantages et ses inconvénients, ou par une autre formule quelconque.

M. Blackburn: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Elle est plus particulière, puisqu'elle concerne uniquement la ville de Montréal. Je sais qu'il y a des besoins de logement dans toutes les villes du Canada, grandes ou petites, mais c'est Montréal qui compte le plus grand nombre de locataires par habitant de toutes les villes canadiennes. C'est également elle qui a la pénurie la plus aiguë de logements pour familles à bas revenus. Elle y atteint des dimensions critiques. En effet, on fixe à entre 300,000 et 400,000 le nombre des Montréalais qui ont un besoin désespéré et immédiat de logement à un prix en rapport à leurs revenus.

Quelles initiatives précises le ministre prévoit-il actuellement pour la ville de Montréal? Peut-il également nous dire s'il a été directement approché, lui ou ses services, par des groupes montréalais réclamant un programme plus large et plus libéral, si vous me permettez l'expression, pour aider les 400,000 personnes qui ont désespérément besoin d'un logement convenable et présentable dans la seule ville de Montréal?

M. LeBlanc: J'ai eu quelques entretiens avec les représentants du conseil municipal de Montréal ces derniers mois. Je vais les rencontrer de nouveau. Le député a raison de dire qu'avec son fort pourcentage de locataires, Montréal a des problèmes particuliers. D'ailleurs le conseil municipal lui-même s'occupe de cette question. En collaboration avec lui, nous avons pu offrir 2,400 logements au cours de l'année écoulée. Le conseil présente également des projets assez originaux, par exemple l'utilisation d'anciens terrains ferroviaires. Nous examinons également une façon d'améliorer la situation du côté du stock ancien de petits îlots d'immeubles de trois à six logements, dont l'un est habité par le propriétaire et les autres par des locataires. Beaucoup de ces immeubles, s'ils étaient rénovés, offriraient d'excellents logements dans les milieux ou dans les quartiers que leurs habitants ne veulent absolument pas quitter ou dans lesquels ils préfèrent rester.

Dans le cadre de la loi, nous faisons preuve du maximum de souplesse, conscients que le problème, à Montréal, se pose autrement que dans d'autres grandes villes qui, elles aussi, ont leurs difficultés propres. Je n'ai peut-être pas été suffisamment explicite. Si le député veut bien préciser sa pensée, je vais essayer de lui répondre.

M. Blackburn: Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question. Dans son allocution, le ministre a fait allusion aux logements coopératifs. Il y a quelque temps, je lui ai posé une question à ce sujet et il m'a répondu qu'il s'agissait de la forme la plus coûteuse de logement social. L'association canadienne du logement coopératif conteste ce point de vue, évidemment. Ses chiffres ne correspondent pas à ceux du ministre, mais je ne veux pas en discuter pour le moment. Étant donné que le ministre est responsable de ce genre d'initiatives en matière de logement, serait-il prêt à rencontrer bientôt des représentants de l'association canadienne du logement coopératif à Ottawa pour examiner les différents chiffres et voir qui a raison et qui a tort? Les deux ont peut-être raison ou tort, je l'ignore. Le ministre serait-il prêt à les rencontrer pour discuter des façons d'élargir le programme d'habitation sans but lucratif des coopératives? Selon moi, cela pourrait coûter cher . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député espère une réponse, il doit laisser un peu de temps au ministre.

M. LeBlanc: Je vais essayer d'être aussi bref que possible. J'ai dit récemment que les logements sociaux, en raison de leur nature même, sont coûteux. Ce que je voulais dire, c'est que le programme qui ramène le taux d'intérêt à 2 p. 100 pendant une période de 35 ans sera de toute évidence très coûteux. Je ne m'en excuse pas. Comme je l'ai dit plus tôt, je veux faire en sorte que le maximum de gens profitent du programme ou de nos crédits nécessairement limités, même si nous doublons le nombre d'unités du programme de logements sociaux.

Les logements coopératifs entrent dans le total de 25,000 unités. Je comprends le désappointement de ces gens-là. Ils n'obtiennent peut-être pas le nombre de logements qu'ils espéraient. J'ai eu des discussions avec eux. En fait, j'ai discuté longuement avec les représentants d'une coopérative de Toronto. Nous avons eu ce que j'appellerais une discussion très positive sur le nombre de logements qui devraient appartenir à la catégorie des logements assistés ou des logements pour personnes à faible revenu. Nous en sommes arrivés à la conclusion que la proportion idéale serait de 15 à 25 p. 100. Je pense que le mouvement coopératif a bien présenté son point de vue. J'ai écouté attentivement sa suggestion d'augmenter le pourcentage d'aide aux occupants d'appartement ou de maison de façon qu'une plus grande proportion de gens bénéficient de notre investissement dans un vaste projet. La discussion continuera. Je les ai rencontrés et je les rencontrerai de nouveau. Le débat sur . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé est expiré. Il peut continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, depuis que le budget a été présenté, le 19 avril dernier, de nombreux députés ont participé au débat en abordant de façon très concrète nombre de ses divers aspects. En conséquence, afin d'éviter les redites, je vais m'en tenir à deux domaines précis du budget, à savoir l'agriculture et le tourisme. En réalité, le ministre des Finances (M. Lalonde) n'a fourni qu'un semblant d'aide à ces deux secteurs de l'économie qui connaissent aujourd'hui de graves difficultés. En ce qui concerne l'agriculture, les 100 millions de dollars supplémentaires prévus dans le budget ne sont accessibles qu'aux agriculteurs au bord de la faillite. De nombreux producteurs qualifient cette mesure d'expédient, étant donné que, en Ontario, 5,000 à 8,000 agriculteurs seulement peuvent être considérés comme étant dans une situation désespérée.

• (1610)

Le ministre des Finances a annoncé qu'il allait permettre aux agriculteurs d'amortir leurs pertes sur dix ans au lieu de sept, mais cela aussi n'est guère mieux qu'un palliatif. Si le ministre était gravement blessé, je suis persuadé qu'il s'attendrait à ce qu'on lui offre autre chose qu'un sparadrap, et c'est pourtant ce qu'il offre aux agriculteurs en détresse, dont beaucoup se voient forcés de quitter l'exploitation que leur famille possède depuis des générations.

Les députés d'en face ont demandé ce que notre parti ferait et quelles solutions nous proposerions pour aider les agriculteurs. D'abord, notre parti affecterait jusqu'à 100 millions de dollars pour aider les producteurs qui ont emprunté à un taux d'intérêt élevé à renégocier leur emprunt pour profiter des taux actuels. Nous créerions des commissions d'examen financier dans chaque région de la Société du crédit agricole pour conseiller les agriculteurs et servir de tribunal d'appel.

En outre, nous instaurerions le principe des obligations agricoles pour inciter les gens, notamment les agriculteurs à la retraite, à investir leurs économies dans la Société du crédit agricole en retour de certaines concessions fiscales, y compris l'exemption de l'impôt sur les gains en capital. Cela permettrait à la Société d'offrir des taux d'intérêt stables et avantageux et de disposer d'une source permanente de capitaux. Comme les députés le savent, bon nombre d'organismes du Canada seraient en faveur d'un tel système, y compris la Fédération canadienne de l'agriculture.

Nous préconisons aussi la suppression de la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur les carburants agricoles. Même si les agriculteurs canadiens n'utilisent que 3 p. 100 de toute l'énergie consommée au Canada, leur consommation d'essence représente 6 p. 100 et leur consommation de combustible pour moteur diesel 10 p. 100 de la consommation nationale. Environ le quart des frais d'une exploitation agricole sont reliés directement ou indirectement à l'énergie. La suppression de la taxe de vente de 9 p. 100 réduirait le prix du combustible pour moteur diesel de 20c. le gallon et la suppression de la taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz réduirait le prix du gaz naturel et des engrais, ce qui ferait baisser les coûts agricoles. Les agriculteurs canadiens auraient sans doute été ravis que le ministre des Finances propose de telles mesures.

A cause de la conjoncture extrêmement défavorable, bon nombre d'agriculteurs ont dû se trouver d'autre travail pour gagner un peu d'argent et financer leur exploitation agricole. Nous demandons donc l'abrogation de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu, qu'invoque Revenu Canada pour désigner ceux qui sont dans cette situation «agriculteurs à temps partiel», ce qui limite le montant admissible des pertes agricoles à seulement $5,000. A cause de cette reclassification, bon nombre d'agriculteurs doivent payer des milliers de dollars en arriérés d'impôt à une époque où ils sont au bord de la faillite.

Nous exhortons le ministre des Finances, le ministre du Revenu national (M. Bussières) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à examiner sérieusement les conséquences de cet article de la loi pour l'industrie agricole. En fait, le gouvernement actuel ayant fait preuve d'un zèle excessif dans l'application de l'article 31, de nombreux exploitants agricoles ont l'impression que le gouvernement projette en secret de remplacer les exploitations familiales indépendantes par de grosses sociétés agricoles.

Je m'en voudrais de ne pas soulever la question du tourisme en parlant du budget. Ce qui est remarquable dans le cas de ce secteur, c'est qu'on n'en a absolument pas parlé de façon concrète dans le budget. Or, c'est un secteur qui a besoin de beaucoup d'aide et qui ne l'obtient pas du gouvernement. Ce dernier se contente de vaines promesses, mais il ne pose aucun geste concret. Un de mes électeurs, M. Gordon Canning, président de la société Blue Mountain Resorts Ltd. de Collingwood, en Ontario, l'a très bien signalé, d'ailleurs, dans une lettre datée du 25 avril dans laquelle il écrit:

> Nous avons certes beaucoup de mal, en tant que secteur, à retenir l'attention du gouvernement fédéral. Le dernier budget n'a fait qu'ajouter à notre mécontentement et notre exaspération. Dans un mémoire présenté à l'honorable Paul Cosgrove, ministre d'État chargé des Finances, la Tourism Industry Association of Canada a simplement demandé que l'on reconnaisse dans le budget que le tourisme est un secteur vital de l'économie canadienne. On ne l'a pas fait; bien au contraire, la politique annoncée, qui prévoit une certaine aide pour d'autres secteurs, aura des conséquences fâcheuses pour le secteur du tourisme. Ainsi, la taxe sur les boissons alcoolisées a été haussée . . . et même si nous pouvons maintenant réclamer des crédits d'impôt pour certains appareils ménagers, cette mesure ne s'applique pas à d'autres pièces d'équipement comme les canons à neige, les télésièges et les machines à damer la neige, car elles ne sont pas utilisées pour produire des biens vendus ou loués. Avant le dernier budget, nous

avions droit à la pleine déduction pour amortissement la première année pour nos nouveaux investissements, mais on a réduit cette déduction de moitié et le budget de la semaine dernière n'a rien changé à cette décision.

Il a ajouté que le gouvernement provincial avait fait sa part, puisqu'il avait déjà prévu 12 millions de dollars pour des services municipaux dans la région de Blue Mountain/Craig Leith. Le plan officiel d'aménagement de la région, s'il est mis en œuvre, entraînera des investissements de plus de 100 millions de dollars dans le domaine de la construction.

La mise en œuvre de ce plan sera accélérée si l'entente fédérale-provinciale sur le tourisme, que l'on attend depuis deux ans et demi maintenant, est enfin conclue. C'est bien long pour en arriver à une entente. Entre-temps, rien ne bouge à cause de l'indécision de certains politiciens et bureaucrates, et c'est vraiment regrettable.

Les difficultés de l'industrie touristique au Canada ont été bien définies dans le débat qui a eu lieu aux Communes le jeudi 13 avril dernier. Des ébauches de solutions ont également été apportées. Le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme (M. Rompkey) qui a participé au débat, a paru approuver de nombreuses recommandations présentées par les députés. Il faudra voir quelle en sera la suite. Nous espérons tous que pour l'avantage et la survie de l'industrie touristique au Canada, le ministre prendra certaines initiatives depuis longtemps attendues.

Si j'ai dit tout à l'heure que, dans mes commentaires sur le budget du ministre des Finances, je m'en tiendrais essentiellement à l'agriculture et au tourisme, d'autres aspects de cet exposé budgétaire méritent qu'on s'y arrête quelques minutes. Par exemple, songeons à la misère des chômeurs auxquels le ministre des Finances a offert quelques miettes. Aujourd'hui plus de deux millions de Canadiens chôment. Les chômeurs veulent travailler mais ne peuvent trouver d'emplois.

Il est difficile de prendre au sérieux le ministre des Finances si l'on considère qu'au 31 mars dernier, seulement 32 p. 100 des fonds prévus au programme RELAIS étaient engagés, mais non dépensés. D'une façon ou d'une autre, le véritable objectif de ce programme n'est pas vraiment de donner un emploi permanent aux travailleurs mais plutôt de les aider à obtenir des prestations de chômage. Les chômeurs veulent des emplois durables non des miettes gouvernementales. Et d'une façon générale le nouveau budget n'offre aux chômeurs aucun espoir réel de véritables emplois.

Pour ce qui est des jeunes chômeurs, c'est un véritable désastre national. Le soir du budget, le ministre des Finances a fièrement annoncé des fonds additionnels de 70 millions pour le pogramme d'emplois d'été des étudiants. Cependant, si l'on considère que le programme de 1982 a été réduit à 100 millions, alors qu'il était de 120 millions en 1981, le programme de 170 millions prévu dans le budget ne représente qu'une augmentation de 50 millions par rapport à 1981.

Le ministre des Finances essaie de séduire les 621,000 jeunes chômeurs de moins de 25 ans. Ce qui est vraiment grave c'est que le gouvernement par ses programmes semble vouloir les persuader de ne pas s'en faire parce qu'il va leur trouver un emploi temporaire financé par les deniers publics, après quoi il leur donnera l'assurance-chômage. Une fois épuisées les prestations d'assurance-chômage, nous inventerons un autre programme de travaux publics qui durera juste assez longtemps pour que vous ayez de nouveau droit à l'assurance-chômage. Je me demande quelles seront les conséquences à long terme de cette attitude sur la productivité future des Canadiens, en particulier chez les jeunes.

• (1620)

Fait à noter, monsieur le Président, le ministre des Finances a beau s'extasier sur les programmes d'emploi, mais n'empêche que nous aurons 55,000 travailleurs de moins en 1984 qu'en 1981.

Il est bien évident que notre parti s'inquiète du financement du budget. D'après le vieux dicton, deux choses sont inévitables dans la vie: la mort et les impôts. Le gouvernement ajoutera un troisième mot à ce vieux dicton, et j'en parlerai tout à l'heure.

Pour financer ce programme de relance, le ministre des Finances a annoncé que le déficit s'élèvera à environ 25.3 milliards en 1982-1983 et à 31.3 milliards en 1983-1984. Pour aider à financer ce budget qui est censé faire démarrer l'industrie et créer des emplois, il augmentera la taxe de vente fédérale des fabricants de 9 à 10 p. 100 à partir du 1er octobre 1984. Comme cette taxe sera perçue au niveau des fabricants, on ne s'en rendra pas compte. Cela signifie par ailleurs que l'augmentation ne se fera sentir au niveau des détaillants que quelques mois plus tard. Il y aura belle lurette que les élections de 1984 auront eu lieu. De plus, cette augmentation va sûrement se traduire par une hausse des prix et les consommateurs vont probablement blâmer les commerçants et non le gouvernement. Comment le ministre des Finances compte-t-il relancer l'activité économique à une époque où la situation économique est précaire en prenant des mesures qui contribuent à la hausse des frais des entreprises? Comment veut-il que les consommateurs devenus prudents et qui se protègent se mettent à dépenser si les prix augmentent?

Je n'ai jamais entendu parler jusqu'à présent d'une politique de relance de la consommation, de relance de la productivité et de création d'emplois qui prévoit une hausse des coûts de production. Or c'est précisément à quoi contribue l'augmentation de la taxe. De fait, cette augmentation va à l'encontre du thème principal du budget du ministre des Finances qui est de redonner du travail aux Canadiens.

Le ministre des Finances a ajouté un troisième terme au vieil adage: «Pour les Canadiens, trois choses sont inévitables: la mort, les déficits et la hausse des impôts». Il y a ajouté le terme déficit, tout comme ses prédécesseurs d'ailleurs. Pour pouvoir financer son prétendu programme de relance de 4.8 milliards de dollars, il a porté le déficit pour l'année 1983-1984 à 31.3 milliards de dollars.

De nombreux économistes estiment que l'épargne des particuliers et les capitaux disponibles dans le secteur privé ne suffiront pas à financer ce déficit sans que les taux d'intérêt et les taux hypothécaires n'augmentent comme ce fut le cas il y a un an et demi. Joyeuse perspective pour les consommateurs canadiens. Sur la tombe de l'actuel gouvernement, on pourra lire cette triste épitaphe: «Ci-gît le gouvernement des taux d'imposition records, des taux de chômage records et des déficits records». Aux yeux de la majorité des Canadiens, le gouvernement actuel représente déjà un pitoyable épisode de notre histoire. Cet affreux cauchemar, il va falloir longtemps pour l'oublier, tout comme il va falloir longtemps pour réparer les dommages et faire oublier les souffrances que le gouvernement a infligés au pays et aux Canadiens.

M. Blais: Monsieur le Président, je me réjouis de n'avoir pas raté le discours du député. Le lendemain de l'exposé budgétaire, il en avait fait une analyse très positive. Je me demande bien ce qui a pu le faire changer d'avis. Je m'étonne qu'un député qui représente une circonscription dans laquelle se trouvent les chantiers navals Collingwood ne félicite pas le gouvernement de lancer un vaste programme d'accélération de la construction des navires qui va permettre à l'entreprise dont les produits sont très concurrentiels d'accaparer une partie du marché.

M. Mitges: Dans mon exposé, monsieur le Président, je n'ai pas, je le répète, traité intégralement du budget. J'ai plus ou moins insisté sur son incidence sur l'agriculture et le tourisme. Comme je l'ai dit, l'agriculture éprouve encore de très grandes difficultés et a besoin d'une aide considérable.

Le budget renferme quelques dispositions qu'après tout je ne trouve pas si mauvaises. A propos de l'aide au chantier naval de Collingwood, je m'intéresse surtout au bassin de radoub de 1,300 pieds que nous tentons d'obtenir depuis tant d'années. C'est une acquisition que les gouvernements fédéral et provincial ont toujours différée en prétendant qu'elle nécessitait des études plus poussées. Ces atermoiements ont beaucoup nui au chantier naval, et nous en sommes toujours au même point qu'il y a plusieurs années. Malgré tout nous avons obtenu de l'aide pour l'achat des nouvelles grues valant quelque 2.5 millions de dollars, ce dont je tiens à remercier le ministre. Je ne trouve rien à redire à cela.

M. Neil: C'est l'argent des contribuables.

M. Mitges: Comme le député vient de le dire, c'est de l'argent des contribuables qui sera dépensé utilement et qui créera de nouveaux emplois. L'important, cependant, c'est le bassin de radoub. Maintenant que le ministre en a parlé, j'aimerais bien que ce bassin de radoub devienne une réalité, plutôt qu'un prétexte à des envolées oratoires.

M. Blais: Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait parlé du bassin de radoub et de l'aide que nous avons fournie pour la grue. Par ailleurs, je suis certain qu'il a pris connaissance du communiqué concernant les contrats que la société Collingwood a obtenus le 20 avril dernier relativement à deux grues flottantes destinées à l'exportation. Le gouvernement est fier encore une fois du rôle qu'il a pu jouer en l'occurrence, de concert avec la Corporation commerciale canadienne et le directeur des approvisionnements destinés à l'exportation qui a négocié le contrat.

Je me réjouis que le député ait abordé la question des bassins de radoub, car j'aimerais qu'il me dise s'il a adressé des instances au gouvernement de l'Ontario pour l'inviter à effectuer, de concert avec le gouvernement fédéral, une étude du marché en vue de déterminer s'il y a lieu d'aménager un bassin de radoub flottant. Le député se souvient sans doute que lors de ma dernière visite à Collingwood, on avait laissé entendre que nous étions prêts à participer à une telle étude. Pour autant que je sache, personne n'a jamais procédé à une étude de marché à ce sujet. J'ai dit aussi que si la participation du gouvernement provincial se limitait à seulement 6 millions de dollars, celle du gouvernement fédéral se situait dans les 25 millions. Je suggère au député de demander aux représentants du gouvernement de l'Ontario de changer de place avec nous. Nous paierons les 6 millions de dollars et la province en paiera 25 millions. Nous n'aurons alors peut-être plus besoin de faire une étude du marché.

M. Mitges: Monsieur le Président, je ne mets pas en doute les chiffres de 6 et de 25 millions de dollars avancés par le ministre. Je suis sûr qu'il est de bonne foi. Pour sa gouverne, je tiens à ce qu'il sache que j'ai demandé au gouvernement provincial de commander cette étude, mais je lui rappelle aussi que je lui en ai parlé à cette occasion-là, à Collingwood. Je lui avais demandé alors, si cette étude démontrait qu'une cale sèche de 1,300 pieds carrés était rentable et que la province assumait sa part des frais de construction, s'il consentirait à débloquer ces 25 millions qui représentent la participation du gouvernement à ce projet fédéral. Je ne crois pas qu'il m'ait vraiment répondu jusqu'ici.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—La Charte des droits—Les coûts d'application—La Constitution—Le coût du rapatriement; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—Les pêches—L'accord sur la pêche au saumon dans le Pacifique-Nord—a) La protection des espèces Chinook et Coho *b*) Les dangers de la surexploitation des lieux de pêche; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les pénitenciers—On demande une enquête publique sur le service correctionnel.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter l'exposé budgétaire. Je voudrais d'abord parler des sommes que le gouvernement du Canada investit au nom des Canadiens pour les aider à avancer sur la voie de la relance économique. Je crois que tous les députés et l'ensemble des Canadiens reconnaissent que nous semblons enfin nous diriger vers la reprise. Tout indique que la reprise s'accentuera si nous agissons avec prudence et si nous ne perdons pas de vue que cette reprise sera lente et fragile.

• (1630)

Le gouvernement a consacré 4.8 milliards de dollars aux investissements visant à favoriser cette reprise de l'économie. Le danger, quand on lance de gros chiffres à la ronde, c'est qu'ils risquent d'impressionner, mais il est certain que l'on injectera des sommes énormes dans l'économie.

Le budget me satisfait, car le ministre a reconnu que tout ce que nous pouvons faire, c'est d'utiliser des fonds comme tremplin pour le secteur privé, afin que la reprise soit permanente et que les emplois créés soient durables. Nous sommes conscients, même si nous ne le formulons pas toujours en ces termes, que le gouvernement lui-même ne peut pas faire grand-chose pour créer des emplois durables et qu'il faut s'en remettre au secteur privé. Il faut que la nation canadienne ait confiance en elle-même et en sa capacité d'être concurrentielle sur les marchés mondiaux.

On consacre donc énormément d'argent à la création directe d'emplois. Je crois que c'est l'un des faits saillants du budget, et dans un instant, j'expliquerai pourquoi cet investissement est opportun, à mon avis. Cela fait partie d'une tendance nationale essentielle qui, je l'espère, va se maintenir. Cela fait partie du processus de consultation.

A la vérité, que nous fassions preuve de sectarisme politique ou que nous nous inquiétions de nos intérêts propres en tant qu'hommes d'affaires, chefs syndicaux ou éducateurs, nous risquons toujours de travailler dans le vide. Nous savons que cela ne donne rien, mais nous avons tous et chacun notre cheval de bataille. Nous devons nous préoccuper de la situation dans notre circonscription.

A la longue, il faut beaucoup de francs désaccords pour en arriver à se rencontrer dans la bonne tribune de discussion, en partant de l'idée que nous convenons de ne pas nous entendre, mais que nous continuerons quand même de communiquer de façon à dégager un consensus. Nous pouvons alors commencer à nous soucier du bien-être de la plupart des Canadiens.

Je crois que, dans une grande mesure, le dernier budget est le résultat de la véritable consultation qui a eu lieu dans tout le pays. De nombreux députés estiment avoir participé au processus de consultation, tout comme moi, qui ai eu l'occasion de travailler avec de nombreux groupes de ma circonscription de Thunder Bay-Nipigon, qui ai entendu leurs revendications et leurs idées et les ai transmises au gouvernement. Je crois que certaines de ces idées et préoccupations sont reprises dans un budget que les Canadiens trouvent très sensé. Il n'est pas parfait, mais la perfection n'est pas encore de ce monde, monsieur le Président.

Les gens se rendent compte, je crois, que le budget prévoit des mesures visant à créer immédiatement des emplois et à mettre le pays en état d'améliorer sa situation économique et de créer des emplois à long terme. Il a aussi créé un climat permettant au patronat, au syndicat, au gouvernement et aux éducateurs de travailler ensemble à créer des emplois et à accélérer la relance économique que nous pressentons déjà.

Il y a là de nombreux avantages généraux pour le Canada, monsieur le Président. Le processus de consultation est un instrument très important et souvent oublié qui a été amélioré dans le budget. Nous consacrons tous nos efforts à accroître la compétitivité du Canada. Nous allons construire l'infrastructure nationale de façon à être mieux en mesure de servir les gens que nous voulons servir. Ce qui est plus important encore, nous allons, en tant que nation commerçante, nous arranger pour être plus compétitifs à cause des changements rapides qui s'opèrent dans le commerce international.

Comme le Canada est une nation commerçante, je trouve excellent que le budget propose des moyens pour nous aider à trouver de nouveaux débouchés. Cela nous permettra de mieux livrer concurrence aux autres pays pour obtenir ces débouchés et d'adopter de meilleures méthodes de mise en marché à l'échelle internationale dans toutes les régions du pays. Thunder Bay est un port mondial et national. Comme seul un autre port du pays est plus achalandé que lui, ce qui se passe dans le commerce international le touche de très près.

Quand l'économie était à la baisse, bien des gens demandaient pourquoi nous attribuions nos problèmes à la situation qui existait à l'étranger. Quand on habite un pays où environ 80 p. 100 des produits manufacturés sont exportés aux États-Unis ou ailleurs, on ne peut faire autrement que se rendre compte que nous faisons partie d'une communauté mondiale. A ce moment-là, on se réjouit que le budget contienne des propositions qui visent à permettre à la Société pour l'expansion des exportations d'être plus agressive et de collaborer plus étroitement avec les fabricants et les fournisseurs de services dans des régions comme Thunder Bay. On voit aussi avec beaucoup d'intérêt la création du MERI, qui stimulera les divers secteurs économiques dans chaque région du pays, pour que toutes puissent profiter de l'expansion industrielle. Cet organisme jouera un rôle important dans l'économie du Canada, mais il aidera en même temps les hommes d'affaires des diverses régions qui sont suffisamment perspicaces pour vouloir trouver des débouchés à l'étranger.

Si je peux faire une petite digression, monsieur le Président, je tiens à noter que, comme bien d'autres exposés budgétaires, celui-ci nous rappelle que, même si le gouvernement peut faire certaines choses pour aider l'économie, le principal stimulant économique est l'esprit d'entreprise des hommes d'affaires, des dirigeants syndicaux et des enseignants. Il ne faut pas l'oublier. J'exhorte donc les habitants de ma région et d'ailleurs à coordonner leurs efforts en utilisant les programmes gouvernementaux, en examinant nos possibilités d'expansion commerciale et en se rappelant bien que c'est l'esprit d'entreprise des Canadiens qui nous permettra d'exploiter ces possibilités. Cela favorisera en revanche la reprise à long terme que nous souhaitons et nous permettra d'envisager l'avenir avec encore plus de confiance.

Le Programme national de formation professionnelle et les montants supplémentaires prévus pour aider les jeunes Canadiens constituent un aspect très important du budget. Nous nous servirons de cet argent pour aider les étudiants qui doivent emprunter pour terminer leurs études. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a reconnu qu'il fallait travailler avec plus d'acharnement de concert avec les jeunes Canadiens en vue de trouver des solutions et de pouvoir envisager l'avenir avec confiance. A mon avis, nous ne pourrons jamais dépenser assez d'argent dans ce domaine. Nous n'aurons jamais assez de fonds pour cela. Nous devons examiner comment nous, Canadiens, traitons nos jeunes, comment nous les encourageons et quelles valeurs nous leur transmettons afin qu'ils puissent manifester un certain esprit d'initiative et se tailler un bel avenir.

Je voudrais parler de certaines remarques au sujet du budget qui m'ont été faites à Thunder Bay et dans le nord-ouest de l'Ontario. En toute franchise, je dois vous dire qu'en général les observations émanant de tous les groupes ont été très positives. Il y en a toujours quelques-uns qui demeurent insatisfaits, mais le budget contient des mesures sur lesquelles je veux faire certaines observations. On stimule la construction domiciliaire et la rénovation des maisons; par exemple, l'allocation accordée dans le budget à ceux qui voudraient acheter leur première maison mais qui, s'ils ne sont pas prêts à le faire dès maintenant, pourront quand même s'acheter des meubles et des appareils ménagers. Ces mesures d'encouragement ont été bien accueillies, monsieur le Président, non pas à cause de leur résultat immédiat mais à cause de ce qu'elles accompliront plus tard. La construction de maisons et d'immeubles à appartements s'est accélérée dans Thunder Bay et elle continuera à le faire. Ce sont des initiatives de ce genre qui suscitent une relance rapide de l'économie à court terme. Je constate que nos scieries sont plus actives et que nos détaillants sont plus achalandés. Je constate les effets très positifs qui se produisent quand il y a reprise dans les ventes de maisons, que ce soit de maisons neuves ou de maisons revendues. Quand l'activité reprend dans ce sens, les retombées sont bien connues. C'est ce qui se produit actuellement dans le nord-ouest de l'Ontario et c'est pourquoi je suis heureux de constater que le budget s'est attaqué au pressant besoin de logements.

• (1640)

Tout à l'heure, quelqu'un a parlé du programme de construction navale. Nous avons un chantier maritime à Thunder Bay. J'ai communiqué avec ses bureaux, pour m'assurer qu'ils ne manqueront pas de soumissionner pour tous les nouveaux marchés qui vont se présenter. Mais je voudrais dire une chose au sujet des programmes comme celui de la construction navale qui va démarrer au Canada. Il n'est pas toujours possible d'orienter l'argent vers tel ou tel chantier. Mais il faut se rappeler qu'une fois que l'activité reprend dans ce secteur, par exemple au chantier de Collingwood, Thunder Bay commence automatiquement à s'animer. Je veux espérer que certaines commandes directes pourront être passées à notre chantier, ce qui toutefois va dépendre de divers facteurs: la compétitivité du chantier pour tel programme donné, son désir d'y participer, et le reste. Mais dès qu'un secteur très important de l'économie comme celui de l'industrie navale entre en activité, tous les chantiers y gagnent. Donc, ce programme, outre qu'il répond tout de suite à un besoin tout à fait spécial, va faire beaucoup de bien à plusieurs régions du Canada car, même si un chantier ne reçoit pas de commande directe, il profitera quand même du programme.

Récemment, monsieur le Président, il y avait à Thunder Bay un séminaire consacré à l'exploitation forestière. Éducateurs, écologistes, syndiqués, de même que six ministres ont convergé sur Thunder Bay. Nous avons invité tous ceux dont nous avons pensé qu'ils s'intéressent à l'industrie forestière, laquelle intervient pour une si large part dans la richesse du nord-ouest de l'Ontario et du Canada. Nous avons longuement et sérieusement examiné la question de savoir comment le gouvernement du Canada pourrait faire davantage pour encourager cette industrie, et nous avons vu des résultats positifs. Nous avons, entre autres choses, examiné la nécessité d'assurer une meilleure protection à nos forêts: protection contre les maladies, contre le feu, et le reste. Donc, l'annonce de l'achat d'un plus grand nombre de bombardiers à eau est très important pour l'industrie forestière du nord-ouest de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. Tous les ans, nous voyons s'envoler en fumée un nombre trop élevé de nos arbres qui pourraient servir plus utilement l'économie nationale. J'aimerais voir sortir du séminaire forestier beaucoup d'autres résultats, comme le budget nous en donne des signes.

La collectivité de Nipigon attache un vif intérêt à l'implantation d'un laboratoire de recherche sylvicole dans le nord-ouest de l'Ontario. Naturellement, elle souhaiterait qu'il s'établisse à Nipigon et moi de même, si c'est possible. J'estime que nous devons consacrer plus d'argent à la recherche forestière. Qu'il soit situé à Nipigon même ou non—bien que je le réclame pour cette localité—l'essentiel, c'est que le gouvernement du Canada accroisse son aide, déjà substantielle, à l'industrie forestière. La recherche profitera largement à l'industrie forestière du Canada dans son ensemble. Pardonnez-moi si je prêche pour ma paroisse, mais je serait heureux que l'on songe au nord-ouest de l'Ontario comme emplacement d'un tel centre de recherche.

Le nord-ouest de l'Ontario a plusieurs universités. Celle de Lakehead bénéficie déjà d'une aide accrue à la recherche forestière dans le cadre des programmes en place. J'aimerais qu'il s'en fasse davantage, et je prêche en faveur de Thunder Bay et du nord-ouest de l'Ontario simplement parce que nous avons une forte proportion d'industries forestières. J'estime, toutefois, que le budget contient d'autres avantages économiques pour cette industrie, notamment le fait que nous encouragions les gens à trouver des moyens de fabriquer plus de produits pour les diverses industries, y compris le secteur des pâtes et papiers. Grâce au budget, je pense que nous assistons à une reprise économique. La confiance renaît et on se dit: «Nous avons connu une période difficile, c'est maintenant le moment de foncer». Depuis le budget, j'ai reçu un certain nombre d'instances de la part d'hommes d'affaires du nord-ouest de l'Ontario et je suis heureux de dire que la réaction des divers niveaux de gouvernement est très positive. On entend des choses comme: «Comment pouvons-nous travailler avec vous? Comment pouvons-nous vous aider à mettre au point cette nouvelle gamme de produits pour l'industrie des pâtes et papiers? Comment pouvons-nous vous aider à exporter votre bois d'œuvre, vos produits de papier, plus efficacement dans le monde entier?» J'ai aussi constaté que le milieu des affaires, à la suite du budget, se dit: «Nous devons élargir nos horizons. Nous devons améliorer l'équilibre de nos marchés dans le monde». C'est un domaine où nous pouvons travailler avec le gouvernement fédéral et c'est ce que cette industrie commence à faire. Tout cela découle du budget. Toutefois, en lui-même, monsieur le Président, celui-ci n'est qu'un guide.

Le nord-ouest de l'Ontario est déjà convaincu que le budget a beaucoup de bon et qu'il y a place pour d'autres propositions et d'autres améliorations. J'ai eu des commentaires de mes électeurs à ce sujet également. Il faut admettre que, dans son budget, le ministre s'est efforcé de favoriser les régions industrielles au Canada et de promouvoir la création d'emplois permanents, sans pour autant négliger les services sociaux auxquels les Canadiens ont droit. De ce point de vue, le budget est très positif et le nord-ouest de l'Ontario en est satisfait.

Le président suppléant (M. Blaker): Des questions, des réponses, des commentaires?

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir cette occasion de parler du budget. Nombreux sont les intervenants avant moi qui ont exprimé leur satisfaction au sujet des mesures budgétaires et qui ont formulé d'excellents arguments à l'appui. D'autres en ont signalé les manquements. Je ne prétends pas être économiste, pas plus d'ailleurs que la majorité des députés. La Chambre se compose de représentants spécialisés dans diverses disciplines. A titre de représentante élue de Leeds-Grenville, cependant, je me dois de décrire à la Chambre les réactions de mes électeurs—sans doute, les mêmes que celles de beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays—sur les conséquences que les mesures budgétaires auront sur leur vie.

Déçus, découragés et abattus depuis des mois, les Canadiens s'attendaient vraiment que le fameux budget d'avril leur apporte un peu de soulagement. Beaucoup furent désappointés. Les Canadiens furent encore plus déçus par ce qui s'est passé au moment où le budget a été présenté, un budget qui, nous l'espérions, donnerait au Canada une nouvelle orientation.

• (1650)

Après des années de chômage élevé, de taux d'intérêt record, de faillites inouïes, de déficits croissants, après deux budgets et des déclarations financières désastreux, il était normal qu'un grand nombre d'électeurs exigent une nouvelle politique fiscale pour relancer le Canada sur la voie de la reprise économique. Les Canadiens souhaitaient désespérément replacer leurs espoirs dans le gouvernement. Ils voulaient qu'on leur promette que s'ils persévéraient, les choses allaient s'améliorer. La dernière chose qu'ils voulaient entendre c'était qu'on avait demandé au ministre des Finances (M. Lalonde) de donner sa démission parce qu'il s'était montré imprudent. Les Canadiens s'attendaient que le ministre des Finances assume ses responsabilités, non qu'il s'amuse à faire les manchettes. Eh bien, il les a faites les manchettes, mais pas celles qu'il espérait.

Le ministre des Finances a tenté de faire ce qu'il pouvait pour venir à la rescousse d'une économie chancelante, résultat direct de la politique du gouvernement. Bien sûr, le budget comporte quelques aspects positifs. Il faut espérer qu'avec le secours du secteur privé, nous pourrons continuer à progresser petit à petit vers la reprise économique.

En présentant son budget le ministre a reconnu la gravité du chômage en disant ceci: «Nous devons faire tout en notre pouvoir pour atténuer les privations et l'anxiété que le chômage cause aux travailleurs canadiens et à leurs familles». Si le ministre veut nous faire croire qu'il se préoccupe véritablement de la misère de tant de Canadiens qui luttent pour survivre en ces temps économiques difficiles, il n'a pu faire mieux que de reconnaître la situation. Il n'a pu faire mieux que de nous présenter un budget édulcoré qui ne s'attaque pas au véritable problème. Il n'a rien fait pour soulager l'angoisse et la misère qui est le lot des chômeurs canadiens.

Le gouvernement reconnaît dans ses statistiques officielles que le chômage à l'heure actuelle atteint le niveau incroyablement élevé de 12.6 p. 100. Par ailleurs, hélas! il ne s'intéresse guère au .5 p. 100 de Canadiens qui, par dépit ou découragement, ont cessé de chercher un emploi. Ces désespérés ont droit comme les autres à un emploi. Le gouvernement n'a pas lieu d'être fier, lui qui laisse deux millions de Canadiens se morfondre d'inquiétude au sujet de leur avenir, sans aucune sécurité.

Le ministre des Finances n'a pas été à la hauteur lorsqu'il a parlé du chômage, et c'est le visage tout souriant qu'il a annoncé qu'à son avis, le chômage demeurerait supérieur à 10 p. 100 à la fin de l'année financière 1986-1987. C'était sa façon de nous dire que selon lui, nous continuerions d'être aux prises avec un chômage élevé. Son estimation se fondait sur un taux de croissance de 4.5 p. 100. Or, si nous n'arrivons pas à maintenir une telle croissance, notre situation sera encore pire.

Le chômage et ses séquelles marquent tous les aspects de notre vie. Non seulement il faut absolument donner du travail aux gens; mais il faut aussi veiller à ce qu'ils continuent à travailler. Comment le ministre des Finances veut-il que son budget nous inspire confiance alors qu'il reprend des mesures qui se sont déjà révélé inefficaces?

Il n'y a rien de nouveau dans les programmes de création d'emplois. On les a peut-être réorganisés, mais ils ne constituent pas une nouveauté. Nous avons déjà entendu parler des programmes d'emplois d'été pour les jeunes, des stages, du programme RELAIS et de tous les programmes de création d'emplois temporaires. C'est des emplois à long terme dont nous devrions nous occuper. Les programmes de création d'emplois sont conçus pour offrir du travail tout de suite, mais l'expérience nous a montré que ce n'était pas une bonne solution.

Le programme RELAIS donne une bonne idée de la rapidité d'intervention du gouvernement en matière de création d'emplois. En effet, il a annoncé la création du programme en question en novembre dernier. En 18 mois, il devait permettre de créer 60,000 emplois. Or, en six mois, on a seulement réussi à en créer le dixième. C'est uniquement sous la pression de l'opposition que le gouvernement s'est senti obligé de tenir sa promesse et de créer des emplois. Seulement, combien d'emplois véritablement nouveaux crée-t-on grâce à ce programme? En réalité, en temps normal, le travail accompli serait effectué par des gens qui travaillent déjà pour le gouvernement fédéral ou des agences fédérales.

Dans un effort désespéré pour soigner son image, le gouvernement a autorisé la réalisation de projets et jongle avec désinvolture avec les chiffres. Le gouvernement se figure-t-il vraiment que les Canadiens vont le croire et lui faire confiance?

Les emplois que le gouvernement offre aux chômeurs m'inspirent de vives inquiétudes. En moyenne, ces emplois vont durer 20 semaines au maximum, tout juste de quoi avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Pour les étudiants, la solution des emplois temporaires est peut-être valable, mais pour un chef de famille qui a plusieurs bouches à nourrir et une hypothèque à payer, cela ne constitue qu'une solution temporaire. Je souhaite tout autant que les chômeurs eux-mêmes qu'ils retrouvent un emploi et ce désir est partagé par tous les députés ici.

Le nombre record de chômeurs pose un grave problème pour la caisse d'assurance-chômage. Le gouvernement en a déjà accru l'énorme déficit en empruntant de l'argent pour pouvoir payer les prestations d'assurance-chômage. Si le taux de chômage ne diminue pas de façon sensible, le gouvernement devra emprunter de plus en plus pour répondre aux besoins toujours croissants. Nous ne pouvons nous permettre de continuer à augmenter le déficit qui a déjà atteint des proportions sans précédent. En réduisant le chômage, on diminuerait le déficit et on mettrait fin à cette tendance qui ne peut qu'entraîner un endettement permanent et la faillite du Canada.

Le ministre a prévu une baisse du déficit de 31.6 milliards cette année à plus de 25 milliards au cours de 1986-1987. Cela n'a vraiment rien d'optimiste. Le Canada ne peut plus se permettre un déficit accumulé qui devrait atteindre plus de 282 milliards d'ici le 31 mars 1987. Là encore, toutes ces prévisions sont basées sur un taux de croissance prévu de 4.5 p. 100.

Ce qui m'inquiète surtout, ce sont les jeunes. Plus de 30 p. 100 d'entre eux seront au chômage cette année, ce qui est désastreux pour l'avenir de notre grande nation. Sans l'énergie et les nouvelles idées de nos jeunes, le Canada n'a aucun avenir. Cette énergie stagnant, cet enthousiasme diminuant et un sentiment de frustration et de colère remplaçant les idées novatrices, l'avenir du Canada s'annonce de plus en plus sombre.

Notre avenir repose sur les épaules des jeunes d'aujourd'hui et ils ont besoin de tous les encouragements que nous pouvons leur offrir. Cependant, les répercussions économiques du chômage chez les jeunes n'ont d'égal que les effets sociaux et psychologiques dévastateurs de cette lutte constante que des centaines de milliers de jeunes doivent mener avant de décider simplement de tout laisser tomber. Nous serons bientôt aux prises avec un groupe important de jeunes qui n'auront plus ni moral, ni volonté, ni ambition, ni expérience. Nous ne pouvons continuer de les laisser subir les conséquences de la piètre situation économique. Nous devrions leur redonner espoir, car c'est d'eux que dépend l'avenir du pays. Ils ont besoin de cette confiance pour réaliser leurs rêves et leurs idéaux et il nous faut leur ouvrir des possibilités, afin qu'ils puissent utiliser leur esprit d'initiative. Il faut faire très attention de ne pas réprimer chez eux leur désir naturel de produire. Eux aussi espéraient que le budget leur redonnerait espoir dans la capacité du gouvernement. Ce dernier a reconnu qu'il y avait là un problème et il a prévu 95 millions de dollars pour le versement de subventions à la rémunération aux employeurs qui acceptent de former des jeunes sur le tas.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a dit lui-même que la situation des jeunes allait devenir critique cet automne quand les nouveaux diplômés s'apercevraient que les possibilités d'emploi sont très rares. Espérons que ce programme contribuera à remédier à cette situation.

Voyons ce que le ministre a prévu dans son budget pour créer immédiatement des emplois. Ces nouveaux projets spéciaux de relance qu'on nous a annoncés avant même d'avoir le temps d'imprimer les avis sont en principe extrêmement prioritaires et urgents. Néanmoins, les premiers de ces projets ne seront pas entrepris avant l'automne prochain, soit dans six mois. Voilà ce que propose le ministre pour remédier à la situation critique dans laquelle se trouvent 2 millions de Canadiens. La plupart d'entre eux n'ont pas les moyens d'attendre jusqu'à l'automne pour trouver un emploi.

• (1700)

Dans son discours, le ministre des Finances s'est dit prêt à accorder des stimulants au secteur privé pour l'aider à accroître sa productivité et à créer des emplois à long terme. C'est seulement en redonnant confiance aux consommateurs et aux investisseurs que nous pourrons favoriser la reprise économique. Heureusement, le ministre des Finances a suivi les conseils des nombreux économistes et députés de l'opposition qui n'ont cessé de répéter que le secteur privé serait le moteur de la relance économique. Le ministre des Finances est enfin prêt à faire confiance au secteur privé.

Néanmoins, les stimulants qu'il accorde à la petite entreprise sont loin d'être suffisants pour favoriser la reprise. Il a malheureusement oublié que la plupart des petites entreprises sont dans une situation financière désespérée. Celles qui sont déjà au bord de la faillite ne peuvent pas dépenser de l'argent qu'elles n'ont pas pour se rééquiper et obtenir ainsi un crédit d'impôt. C'est un budget qui vous donne d'une main et vous le reprend de l'autre. D'une part, il prévoit des stimulants pour soutenir le secteur du logement et créer des emplois, et nous commençons à en constater les effets car l'immobilier a amorcé une bonne reprise. D'autre part, le ministre des Finances va augmenter de 1 p. 100 le coût des matériaux de construction.

Nous recevons également un stimulant indirect grâce au Régime enregistré d'épargne-logement, où l'on peut puiser des fonds pour acheter des articles pour la maison sans être assujetti à l'impôt sur le revenu, ce qui stimule l'achat de produits et de services. L'an prochain toutefois, ce stimulant sera limité par l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale.

Nous savons tous que le gouvernement a désespérément besoin de recettes pour faire face à ses dépenses, mais j'ai des doutes quant à sa façon de procéder pour les obtenir.

La meilleure façon d'accroître les recettes gouvernementales, c'est de redonner du travail aux Canadiens, de les faire contribuer aux caisses du Trésor public et de stimuler la consommation de biens et de services en augmentant leur pouvoir d'achat. Bien entendu, le moyen d'atteindre ce but est des plus complexe mais il reste bien des secteurs à explorer en vue d'y parvenir. Comme mon collègue le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) l'a signalé si justement un peu plus tôt, le tourisme a été malheureusement négligé et seulement 100 millions de dollars de plus ont été alloués à la Société du crédit agricole en vue de financer des agriculteurs déjà endettés.

La tâche du ministre des Finances n'est pas simple et son budget ne pourra porter ses fruits que si les Canadiens ont confiance en leur gouvernement. Étant donné les circonstances qui ont entouré la présentation de ce budget, les Canadiens ont perdu tout espoir de retrouver cette confiance perdue. Ce budget, qui avait les moyens de redonner confiance aux Canadiens, a été anéanti lorsqu'il nous a été présenté après un tripotage de chiffres visant à sauver la réputation du ministre des Finances.

Pour conclure, je tiens à faire consigner une lettre adressée au ministre des Finances. Elle m'a été envoyée et elle traduit de façon très réelle, je crois, l'opinion de bien des Canadiens. La voici:

Il est 8 h 22, le 19 avril 1983 et c'est plein de rancœur et d'exaspération que j'écris cette lettre pour vous faire part de la honte que j'éprouve devant votre attitude écœurante des dernières 24 heures. En quelques mots, vous avez révélé des secrets budgétaires lundi soir et, au Parlement, devant toute la population canadienne, vous m'avez déclaré avoir «été obligé» de modifier certains chiffres pour faire face à votre «responsabilité financière». Ajoutant l'outrage à l'insulte, vous avez ri de moi en entendant l'honorable (par rapport à vous et à votre bande de vauriens) opposition exprimer son dégoût devant votre façon d'agir.

Pourtant, vous n'aviez rien fait pour les entreprises canadiennes si ce n'est les taxer de plus en plus pour les petits cadeaux sociaux de Monique Bégin. Vous me présentez un budget prévoyant un déficit de 31 milliards de dollars, plus coûteux que le prix mondial du pétrole; vous ne cessez d'étendre la Fonction publique bilingue et vous nous prouvez tous les jours que les libéraux sont incapables de faire quoi que ce soit sans avoir recours à la dissimulation.

Il n'y a aucun terme assez fort pour vous décrire vous et votre gouvernement. Vous êtes la preuve vivante que le pouvoir absolu corrompt absolument.

Je vous dis sérieusement . . .

Il a signé sa lettre. Sa femme a ajouté en post scriptum une note qui donne une très bonne idée de l'opinion des Canadiens de toutes les régions du pays.

Si mon mari et moi gérions notre ménage comme vous gérez les affaires du pays, nous serions sur le pavé. L'arrogance absolue des libéraux envers les citoyens qui les aident par l'impôt me sidère. Ma seule arme est ma voix et vous pouvez être sûr que je m'en servirai.

Je termine mon discours par ces remarques qui montrent bien que les Canadiens n'ont pas confiance dans le gouvernement actuel.

M. Blais: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député. J'ai trouvé que ses observations étaient très objectives et réfléchies dans l'ensemble et compte tenu du sectarisme dont il faut faire preuve à cet endroit, je la trouve très constructives.

La lettre d'un de ses électeurs qu'elle a lue est non seulement déplacée mais elle est sans aucun doute motivée par des principes que le député ne partage pas. En lisant cette lettre, essayait-elle de nous faire comprendre qu'elle approuve les réflexions et les accusations qu'elle contient?

Mme Cossitt: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du ministre sur mon discours. On m'a envoyé cette lettre, mais elle était adressée au ministre des Finances. Il serait évidemment intéressant de savoir ce qu'il a répondu à mon électeur.

Tout en étant, à mon avis, très objective à propos des mesures budgétaires, j'approuve une bonne partie des réflexions que contient cette lettre; je reconnais que le budget néglige certaines questions très importantes qui contribueraient à instaurer la stabilité d'emploi au Canada.

J'ai la lettre ici, au cas où le ministre en contesterait la teneur et l'existence. Je suis sûre que le ministre des Finances lui remettra une copie de cette lettre qu'il a dans ses dossiers, s'il la lui demande.

M. Blais: Monsieur le Président, j'ai demandé à la représentante si elle partageait les opinions qui sont exprimées dans la lettre. Deux sujets y sont abordés sur lesquels, à mon avis, elle voudra réfléchir. Il s'agit dans le premier cas des observations de l'auteur qui désigne le régime de sécurité sociale du Canada comme cadeau social de Monique Bégin, si ma mémoire est bonne. Le second sujet est l'argent que le gouvernement gaspille pour le bilinguisme. Connaissant la région que le député représente, je ne doute pas que ces opinions soient répandues. Je me demandais si c'était les siennes.

Mme Cossitt: Monsieur le Président, je partage sans contredit les opinions générales qui sont exprimées dans cette lettre. Le ministre soulève la question du bilinguisme. Comme il le sait très bien, dans la région de Leeds-Grenville que je représente, le bilinguisme est une question très controversée. Je ne voudrais pas en parler en ce moment, parce qu'elle ne se discute pas de façon satisfaisante en une minute ou deux. Elle comporte beaucoup de choses; il n'y a pas que le bilinguisme dans la Fonction publique, il y a la question globale de l'unité des Canadiens tant d'expression française que d'expression anglaise. Comme je le disais, on ne peut pas en traiter convenablement en quelques minutes.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le Budget qui a été présenté par le ministre des Finances (M. Lalonde), le 19 avril dernier.

Je désire d'abord féliciter le ministre des Finances pour deux raisons. Premièrement, avant d'avoir présenté son budget, d'avoir établi une consultation avec les divers intervenants socio-économiques à la grandeur du pays, le ministre des Finances a rencontré les dirigeants du milieu financier, de la grande entreprise, des petites et moyennes entreprises, les dirigeants très importants, des travailleurs et des travailleuses à la grandeur du pays. Et deuxièmement, je tiens à féliciter le ministre des Finances de nous avoir présenté un budget qui non seulement correspond aux besoins, aux aspirations des Canadiens et des Canadiennes, mais qui s'attaque tout d'abord au principal problème au Canada, le chômage, puisqu'il nous a présenté un budget de relance économique et de création d'emplois.

En effet, monsieur le Président, le Budget comporte un programme spécial de relance de 4.8 milliards de dollars répartis sur les quatre prochaines années afin d'accélérer la reprise et de mettre en place les infrastructures nécessaires pour accroître la compétitivité de l'économie et créer les nouveaux emplois dont les Canadiens ont besoin. Ces programmes prévoient des investissements de 2.4 milliards de dollars pour stimuler la création d'emplois par le secteur privé. Premièrement, il permettra aux entreprises de réclamer plus rapidement le crédit d'impôt à l'investissement, au coût de plus d'un milliard de dollars.

Deuxièmement, le crédit d'impôt à l'investissement, soit de 7 p. 100, sera étendu à l'équipement lourd employé dans l'industrie de la construction, une évaluation d'environ 125 millions de dollars.

Troisièmement, un crédit d'impôt spécial à l'investissement sera remboursable et permettra aux sociétés qui autrement n'auraient pu réclamer l'actuel crédit d'impôt de se faire rembourser une partie, au coût d'environ 400 millions de dollars.

Quatrièmement, un crédit d'impôt spécial pour la relance du capital actions réduira le coût de nouvelles actions émises avant 1987 par les entreprises qui procéderont à des investissements après la date du budget, au coût d'environ 240 millions de dollars.

Cinquièmement, un fonds spécial de relance des investissements de 300 millions de dollars sera établi afin d'apporter une aide supplémentaire aux projets de développement économique d'intérêt national et régional.

Et sixièmement, un fonds spécial de relance des exportations de 180 millions de dollars sera institué afin d'aider les exportateurs canadiens.

Ce programme, monsieur le Président, comprend également des projets d'investissements publics de 2.4 milliards de dollars. Une centaine de projets publics seront mis en œuvre dans toutes les régions du Canada, et j'ai eu le plaisir, vendredi dernier, avec mon collègue le député de Verdun (M. Savard) ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet), de dévoiler un projet d'investissements de 40 millions de dollars pour la Société du vieux port de Montréal, afin d'établir l'infrastructure, les pistes cyclables et la promenade piétonnière tout le long du port. Je pense donc que c'est là un investissement pour le tourisme et aussi pour la création d'emplois, et je suis persuadé que d'autres annonces seront faites dans la région de Montréal en vue d'aider les montréalais.

Monsieur le Président, je pense qu'au niveau de l'emploi, grâce à un secteur privé en meilleure santé, plus dynamique et plus productif, de nouvelles occasions d'emplois seront créées pour les Canadiens et les Canadiennes. C'est la volonté du gouvernement canadien de créer un climat économique qui encourage et favorise la création d'emplois stables et productifs. Cependant, le gouvernement reconnaît que des mesures d'aide sont aussi nécessaires pour le million et demi de Canadiens sans emploi, mais prêts à travailler. En 1983-1984, plus de 1.5 million de dollars seront consacrés par le gouvernement à la création directe d'emploi. C'est le programme le plus considérable jamais mis en place au Canada, et cela représente près de 900 millions de dollars de plus que l'an dernier. Les besoins essentiels des Canadiens qui ont été aux prises avec des périodes de chômage prolongées ont été pris en considération par le gouvernement du Canada. En effet, en octobre dernier, grâce au Programme RELAIS, cette initiative a connu beaucoup de succès, contrairement à certains propos de nos collègues progressistes conservateurs, et les gouvernements des provinces ont apporté leur appui financier à cet effort de création d'emplois. Malheureusement, au Québec, le gouvernement péquiste a refusé cette collaboration. Soyons assurés que tous les gens du Québec ne perdront pas leur argent, puisque le gouvernement canadien et tous les caucus des députés libéraux du Québec s'occuperont de voir à ce que ces fonds-là soient distribués par la création d'emplois des organismes communautaires ou du secteur privé.

Le gouvernement du Canada a décidé de fournir 280 millions de dollars additionnels pour accroître le Programme RELAIS, et 150 millions de dollars seront aussi consacrés au Programme des initiatives spéciales pour l'emploi afin d'accroître les dépenses pour des projets locaux à forte proportion de main-d'œuvre dans le cadre des programmes déjà existants de construction et autres. Une hausse de 100 millions de dollars est également approuvée pour les projets créateurs d'emplois de l'assurance-chômage, ce qui permet aux chômeurs de continuer à toucher des prestations tout en travaillant volontairement à des projets communautaires.

Le gouvernement canadien répond aux besoins de la population en dépit des difficultés économiques actuelles. Le gouvernement libéral a tenu son engagement d'aider les Canadiens et les Canadiennes qui en ont le plus besoin. La jeunesse canadienne est l'un des groupes les plus choyés par le budget Lalonde. Le gouvernement canadien reconnaît les besoins d'une stratégie concertée de tous les gouvernements, des entreprises et des travailleurs en ce qui touche à la formation de la main-d'œuvre. La nouvelle stratégie a pour but d'aider ceux et celles qui doivent faire la transition entre l'école et le marché du travail. Voilà pourquoi le gouvernement canadien a décidé d'allouer 280 millions de dollars pour satisfaire aux besoins des jeunes Canadiens et Canadiennes qui n'ont pu trouver de travail. Une somme de 60 millions de dollars sera ajoutée au Programme canadien de prêts aux étudiants, ce qui portera son financement à 141 millions de dollars et bénéficiera à 185,000 étudiants cette année.

• (1710)

Monsieur le Président, le ministre des Finances n'a pas oublié les familles canadiennes dans son budget. En effet, le gouvernement libéral reconnaît que les frais de garde d'enfants peuvent devenir un fardeau pour les familles monoparentales. Le crédit d'impôt-enfants a donc été amélioré de façon à aider les familles les plus démunies. Les parents célibataires et les mères qui travaillent peuvent actuellement déduire les frais de garde d'enfants pour lesquels ils ont des reçus jusqu'à concurrence de $1,000 par enfant de 14 ans ou moins. Le Budget propose donc de doubler cette limite en portant le plafond de $1,000 à $2,000 par enfant, jusqu'à un maximum de $8,000 par famille. Et de plus le crédit d'impôt-enfants a été maintenu dans le nouveau budget. Le montant sera de $343 cette année. Le seuil du revenu familial donnant droit au crédit maximal sera de $26,330. Monsieur le Président, il y a aussi les agriculteurs et les pêcheurs qui n'ont pas été oubliés dans le budget du ministre des Finances, et on va peut-être trouver curieux que c'est un député du centre de la ville de Montréal qui parle des avantages au niveau des agriculteurs et des pêcheurs, mais je pense que comme tout bon consommateur, on sait très bien que l'aide apportée aux agriculteurs est une aide apportée aux consommateurs, puisque si le gouvernement ne répondait pas et ne venait pas en aide à ces gens-là, ce sont les consommateurs des centres urbains qui feraient les frais de ce que nos agriculteurs et nos pêcheurs nous offrent.

En effet, les agriculteurs bénéficieront également du budget du ministre des Finances puisque des fonds supplémentaires de 100 millions de dollars sont prévus cette année pour des prêts spéciaux de la Société du crédit agricole aux agriculteurs en

détresse financière. Les agriculteurs admissibles auront droit à une réduction d'intérêts de quatre points pendant les deux prochaines années. De plus, ils seront intéressés par la disposition spéciale permettant de reporter leurs pertes sur 10 ans plutôt que sur sept ans comme auparavant. Les agriculteurs et les pêcheurs bénéficieront des mêmes mesures, ils disposeront maintenant de plus de temps pour rentabiliser leurs activités avant de perdre la possibilité de déduire les pertes subies durant la dernière année d'activité.

Monsieur le Président, il y a aussi les petites entreprises. On sait qu'au Québec la PME, comme on l'appelle chez nous, est une des industries les plus importantes au niveau des activités économiques, et le ministre des Finances a tenu compte de cette industrie. Les petites entreprises ont toujours été l'un des éléments les plus dynamiques et les innovateurs du secteur privé au Canada. Le gouvernement canadien a voulu qu'elles ne soient pas oubliées et qu'elles profitent immédiatement de toutes les mesures de ce budget. Ainsi il a fixé à 40 p. 100 le crédit d'impôt spécial remboursable pour la relance des investissements. Il a aussi décidé que la nouvelle période de report des pertes de trois ans en arrière leur serait immédiatement applicable, ce qui n'est pas la situation pour les autres. Enfin, il apportera des changements importants au mandat de la Banque fédérale de développement qui sera invitée à être plus dynamique et plus efficace en conseillant les petites entreprises sur leurs besoins financiers globaux et en les aidant à y répondre. On voit très bien que le résultat de ce budget est un exercice intensif de consultations entre le gouvernement et les représentants du secteur privé, des syndicats, du monde des affaires et de l'industrie. Il existe un autre domaine très important qui touche à tout l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, il s'agit de l'habitation. En effet, dans le Budget du ministre des Finances, 335 millions de dollars répartis sur les 18 prochains mois sont affectés au logement dans le but de stimuler l'activité économique, de créer des emplois et d'apporter une aide à ceux et à celles de nos concitoyens qui sont le plus en difficulté.

Je me réjouis de la décision qui a été prise, savoir d'affecter encore 30 millions de dollars au Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. Cette augmentation permettra notamment aux petits constructeurs qui n'ont pas pu permettre de mettre des logements en chantier pendant l'hiver d'obtenir l'aide dont ils ont besoin et, de plus, cela permettra à des milliers de Canadiens et de Canadiennes d'accéder à l'achat d'une propriété. Ces nouveaux crédits porteront à près de 750 millions de dollars le total des investissements du gouvernement dans ce programme qui a déjà aidé plus de 200,000 familles canadiennes à s'acheter un logement.

De plus, le ministre des Finances a aussi annoncé d'importantes modifications au Régime enregistré d'épargne-logement. Ces changements encourageront ceux qui ont investi dans un Régime enregistré d'épargne-logement à consacrer leurs économies à l'achat de logements neufs, de mobilier et d'appareils ménagers. L'élan qui a déjà été donné au secteur de l'habitation sera ainsi maintenu. Les Canadiens seront incités à retirer leurs économies des comptes bancaires et feront travailler cet argent en créant des emplois, en produisant des mises en chantier et en faisant naître une demande sur le marché du mobilier et des appareils ménagers.

En mars dernier, le taux annuel des mises en chantier était de 177,000. Nous avons de bons espoirs, grâce à la prolongation du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété et aux nouveaux stimulants que constituent les modifications du REEL, que le nombre des 150,000 mises en chantier prévues pour 1983 sera dépassé.

Parlons d'un autre programme fort important, monsieur le Président, il s'agit du Programme canadien de rénovation de maisons qui alloue jusqu'à $3,000 à chaque personne afin de rénover sa maison, d'améliorer la condition du logement, mais qui est aussi un programme vraiment efficace pour la création d'emplois. En effet, 120 millions de dollars supplémentaires ont été annoncés par le ministre des Finances, lesquels produiront un nouvel investissement total de 480 millions de dollars. Il en résultera encore la création de 20,000 nouveaux emplois et le revenu moyen des ménages profitant de ce programme se situe entre $20,000 et $24,000. De plus, une somme additionnelle ajoutée à un programme très important, soit 40 millions de dollars, a été accordée au Programme d'aide à la remise en état des logements. Le PAREL aide les ménages à faible revenu à maintenir leur maison dans un état satisfaisant d'hygiène et de sécurité. Je suis assuré que tous les députés reconnaissent l'importance de ce programme et accueilleront avec autant de plaisir que moi le fait qu'on lui affecte 40 millions de dollars supplémentaires pour les deux prochaines années. Le Programme PAREL, en plus de créer des emplois, aide les familles à faible revenu à améliorer la condition des logements et à assurer la sécurité.

Il existe un autre point important pour les citoyens à moyen et à faible revenus, ce que j'appelle, moi, les PMS, ceux qui sont dans le domaine économique ou l'industrie parlent des PME, mais moi, je m'occupe surtout du domaine social et les PMS sont les petits et moyens salariés. Alors le ministre des Finances a consenti à rajouter 2,500 unités de logements sociaux, ce qui nous permet d'atteindre pour cette année 25,000 unités de logements sociaux qui seront créés à la grandeur du pays. Cette augmentation représente un engagement d'environ 125 millions de dollars échelonnés au cours de la durée de ces ensembles résidentiels.

• (1720)

Monsieur le Président, avant de terminer mes remarques, j'aimerais rappeler aux députés et à vous aussi ce que le gouvernement canadien a réalisé dans le domaine de l'habitation au Québec. Très souvent, il est sûr qu'on ne peut pas se fier au gouvernement péquiste pour démontrer ce que le gouvernement du Canada investit ou réalise dans la province de Québec, alors je pense qu'aujourd'hui il est important de rappeler à tous nos concitoyens ce que le gouvernement canadien fait dans le domaine de l'habitation. Tout d'abord, depuis le début du Programme canadien de rénovation de maisons, comme je mentionnais tantôt, qui alloue une subvention pouvant aller jusqu'à $3,000 pour effectuer des rénovations en ce qui a trait aux maisons, ce programme s'applique aux citoyens et aux citoyennes qui sont propriétaires occupants d'une maison unifamiliale ou de ce qu'on appelle un «duplex». Je peux dire que présentement, à la suite des instances de mes collègues du caucus de la région de Montréal, j'ai demandé au ministre responsable et aux dirigeants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de voir si ce programme, comme dans

la ville de Montréal on sait qu'il s'agit de «triplex», de «quadruplex», ne pourrait pas être modifié, afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder à ce programme. Mais depuis le début, on peut dire que plus de 14,000 familles ont bénéficié de ce programme, ce qui représente un montant de $24,332,000.

On doit signaler un autre programme vraiment important comme le PCRM pour la rénovation et pour l'amélioration des logements à la grandeur du Québec, il s'agit du Programme PAREL, touchant 13,294 familles et représentant un montant de 42 millions de dollars qui ont été dépensés strictement dans la province de Québec. Ces deux programmes-là ont été créés en vue d'améliorer les conditions de logement et la création d'emplois.

Je désire signaler un autre programme vraiment efficace et vraiment accepté des Canadiens, des citoyens et des citoyennes du Québec, savoir le Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. En effet, depuis le début de ce programme, 45,000 familles en ont bénéficié grâce à des subventions de l'ordre de 135 millions de dollars qui ont été injectées au Québec. Quelqu'un, savoir mon collègue de Chicoutimi (M. Dionne), signalait que le Programme Loginove au Québec semble bien fonctionner. Je peux donc dire à mon collègue que dans le cadre du Programme d'accession à la propriété, 30,024 unités de logements neufs ont été financées, et je lisais récemment un article où, se référant à une déclaration d'un représentant de la CSN Construction, on disait que le Programme Loginove n'avait pas fonctionné, puisqu'on prévoyait 50,000 logements qui seraient construits en vertu de ce programme-là et que, malheureusement, il n'y en a eu que 3,800. Si l'on compare ces 3,800 unités avec les 30,000 financées par le gouvernement canadien, à mon avis, le gouvernement canadien peut se vanter d'avoir aidé la reprise de la construction au Québec.

Il existe un autre programme vraiment important, savoir le logement social, d'autres connaissent cela en vertu de l'article 56(1), et tout le monde sait que dans le domaine du logement social, il existe ce qu'on appelle le logement social public et le logement social privé, soit les sociétés à but non lucratif, soit les Coopératives ou les organismes à but non lucratif. Il existe aussi une partie du logement social que nous remettons aux gouvernements provinciaux.

Alors au cours de l'année 1982, 6,807 unités ont été réalisées dans la province de Québec, 3,456 unités ont été remises à la province de Québec pour réaliser des HLM et des centres d'accueil. Encore là, malheureusement, on ne peut pas se fier à nos collègues provinciaux du Parti québécois qui, soit par malhonnêteté ou par ignorance, ne mentionnent jamais que ces fonds proviennent du gouvernement canadien. Mentionnons aussi un autre programme très important, savoir Le Régime de construction de logements, grâce auquel 1,000 unités ont été réalisées au Québec pour une somme de 7 millions de dollars.

Monsieur le Président, je termine donc mes remarques et, étant donné que mon temps de parole est écoulé, je désire signaler que l'an dernier plus de 245 millions de dollars ont été injectés par le gouvernement canadien dans le domaine de la construction, et je pense, étant donné les fonds supplémentaires que le ministre des Finances a encore octroyés en 1983, grâce au gouvernement canadien, que l'on assistera à une reprise de l'industrie de la construction et à l'amélioration dans le domaine du logement grâce au gouvernement.

Le président suppléant (M. Blaker): L'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a la parole.

M. Blais: Monsieur le Président, je voudrais simplement demander au député s'il ne pourrait pas donner quelques renseignements concernant l'industrie de la construction à Montréal, et surtout dans sa région et, évidemment, s'il est au courant, de nous faire part des augmentations récentes du nombre de mises en chantier grâce aux politiques du gouvernement en ce qui touche au logement résidentiel.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est sûr que, comme je le mentionnais tantôt avec chiffres à l'appui, le programme accordant $3,000 aux personnes pour acheter une propriété produit une augmentation considérable des mises en chantier dans la province de Québec. Il y a aussi une collaboration entre le gouvernement canadien et les municipalités, puisque la ville de Montréal a aussi établi un programme de subventions dans le cadre d'une opération relative à 20,000 logements qu'on appelle . . . et comme le ministre responsable de l'habitation l'a mentionné au début dans son discours, il y a eu des rencontres avec des représentants de la ville de Montréal pour établir une coordination dans le plan de réalisation de la construction de logements et aussi dans le plan de la rénovation. Même vendredi dernier, j'ai eu le plaisir de rencontrer les dirigeants de la FTQ construction, avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), afin d'étudier une possibilité aussi dans le domaine de la construction au Québec, même s'il y a eu augmentation de salaires, mais qui toucherait une partie de la population, une clientèle qui est en difficulté dans le domaine de la rénovation. Je suis persuadé que la rencontre a été très fructueuse et qu'elle donnera des résultats.

Je citais tantôt des chiffres. Si on compare avec le Programme Corvée habitation, qui accordait à l'époque un financement de 11 p. 100, sur une période de trois ans, eh bien, le Programme a permis de réaliser seulement 3,800 unités, alors qu'au Québec plus de 30,000 unités l'ont été grâce au programme des $3,000 par logement, grâce au gouvernement fédéral, et je pense que tous les représentants des associations de constructeurs l'admettent. Mais il y a une autre partie que souvent les gens oublient, ce sont nos programmes de rénovation de logements, qui ne sont pas comptabilisés dans les mises en chantier. Alors il ne faudrait pas oublier, lorsqu'on parle des mises en chantier, l'autre partie des constructeurs, comme la grande industrie au niveau de la rénovation qui crée de l'emploi, mais qui n'est pas comptabilisée dans les mises en chantier.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Fisher: Monsieur le Président, les gens de ma circonscription s'intéressent également au logement. Je viens d'une banlieue à l'ouest de Toronto où le bâtiment est l'une des grandes sources d'emplois. Je dois dire en passant que la subvention de $3,000 et la baisse des taux d'intérêt l'année dernière ont grandement stimulé cette industrie à Mississauga. En outre, il importe de le signaler, la politique du gouvernement en matière de logement social a été fort bien accueillie à Mississauga. Nous avons un mouvement coopératif actif, un bon organisme sans but lucratif pour la ville et une excellente organisation privée sans but lucratif. Ils font usage des logements

sociaux que nous avons prévus, très satisfaits des 2,500 autres qui leur sont assurés.

Le secrétaire parlementaire peut-il préciser certains des rouages du programme REEL en ce qui concerne les nouveaux acheteurs de maisons? Certains de mes électeurs se sont montrés vivement intéressés. Durant la fin de semaine, quelqu'un s'est plaint auprès de moi que ce programme ne serait peut-être pas mis en place avant un mois ou deux. Le secrétaire parlementaire sait-il au juste à quel moment ce programme entrera en vigueur et à partir de quand on pourra y avoir recours?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, pour répondre à l'honorable député, à mon avis, il a raison de dire que grâce au gouvernement canadien, dans le domaine du logement social, le ministre des Finances a ajouté 2,500 unités pour répondre à cette demande-là.

En ce qui concerne le nouveau programme qui est instauré avec le REEL . . . Je sais que dernièrement, il y a eu des rencontres pour établir des moyens de communication avec les divers milieux et aussi pour bien renseigner la population. Je suis assuré que prochainement tous les députés et la population en général seront renseignés sur la façon de procéder relative au programme et pour bénéficier le plus rapidement possible de ces avantages que le gouvernement leur accorde pour l'achat de propriétés.

Un autre programme est vraiment important pour les Canadiens, c'est celui relatif à l'accession à la propriété, pour faire fonctionner le domaine de la construction, c'est ce qui a trait aux assurances-prêts. L'an dernier, au Québec, plus de 24,000 familles ont bénéficié des assurances-prêts grâce au programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il y a 24,000 familles qui ont pu bénéficier de l'achat de propriétés pour une garantie de prêts de plus de sept millions.

Alors c'est un autre programme qu'il ne faut pas négliger car il touche toutes les régions du pays et est vraiment efficace et ce, en plus des $3,000, et en plus des programmes de rénovation. Alors je pense que là-dessus on a à se féliciter des programmes ainsi que de notre personnel et des fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui remplissent un rôle important et sont des plus efficaces auprès de la population.

[*Traduction*]

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'aime toujours écouter les députés d'en face et les ministres lorsqu'ils se félicitent des mesures et des programmes que le gouvernement a adoptés. Ils s'en accordent tout le crédit en oubliant que c'est le contribuable qui fait les frais de cette dette énorme que le gouvernement a contractée au fil des ans, que sans lui il n'y aurait tout simplement pas de programme. Je trouve donc que c'est lui qu'il faudrait remercier et non le gouvernement.

J'ai écouté attentivement ce que le ministre des Finances (M. Lalonde) a dit lorsqu'il a présenté son budget le mardi 19 avril. J'ai bien aimé ce qu'il a dit lorsqu'il a prétendu que le succès des mesures qu'il proposait dépendait de l'attitude des Canadiens en général et de la façon dont elles seraient accueillies par le secteur privé. Il a fallu 15 ans au gouvernement pour se rendre compte combien le secteur privé occupait une place importante au sein de notre économie.

Les milieux agricoles figurent parmi les représentants les plus importants du secteur privé, le secteur de la libre entreprise. Quand je me suis présenté à la Chambre pour écouter le ministre faire son exposé budgétaire, j'ai cru qu'il allait parler des agriculteurs. J'ai été franchement déçu, car il ne commence à en parler qu'à la page 9 du budget et ce qu'il a dit m'a fort déçu. Les mesures que les députés de ce côté-ci de la Chambre et que les agriculteurs en général attendaient n'y figuraient pas.

Il a été question de l'agriculture en deux endroits. La première fois, je le répète à la page 9. On parle de dispositions qui permettraient aux agriculteurs de reporter leurs pertes sur dix ans au lieu de sept comme c'est le cas d'autres entreprises. Pour celui qui ne fait aucun bénéfice et qui ne prévoit pas en faire dans l'immédiat, c'est une bien piètre consolation que de pouvoir reporter ses pertes sur une période de dix ans quand l'exploitation va mal.

On parle ensuite à la page 10 de 100 millions de dollars supplémentaires qu'on mettrait à la disposition de la Société du crédit agricole pour qu'elle puisse prêter aux agriculteurs en grandes difficultés. C'est une importante mesure. Quand le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a dit que ce budget était excellent pour les agriculteurs, je me suis demandé si nous parlions bien du même budget. Mais je me suis rendu compte qu'en fait il ne représentait pas une région agricole. Il représente une circonscription de Montréal et j'ai bien l'impression qu'il ne connaît pas grand-chose à l'agriculture et aux difficultés actuelles des agriculteurs.

• (1740)

Il n'est guère étonnant que le ministre des Finances ait oublié l'agriculture dans ce budget. Cela fait des années que le gouvernement néglige ce secteur. Il l'a laissé tomber même si l'agriculture est l'épine dorsale de notre économie. Par exemple, les ventes de grain constituent un des principaux éléments positifs de notre balance des paiements.

Notre économie ne peut pas être prospère si notre agriculture ne l'est pas. Quand l'agriculture est en difficulté les fabricants et les marchands de machines agricoles en subissent les conséquences, ainsi que les fabricants d'automobiles et de camions, les détaillants . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Les fabricants d'engrais.

M. Neil: Les fabricants d'engrais, comme l'a dit mon collègue ainsi que les petites entreprises . . .

M. Blais: Il parle toujours d'engrais.

M. Neil: Le député d'en face a dit que mon collègue parlait toujours d'engrais. Je lui ferai remarquer que nous avons en face de nous de quoi engraisser tout un champ, mais que la récolte ne serait pas bien fameuse.

Monsieur le Président, je tiens à dire que les agriculteurs ne demandent pas de cadeau. L'agriculteur est une libre entreprise et elle demande simplement la possibilité de produire, de vendre et de réaliser un profit honnête.

Des voix: Bravo!

M. Neil: Pour accroître la production agricole il faut faire de la recherche industrielle. Qu'a-t-on fait dans ce domaine depuis dix ou 15 ans? Le budget de la recherche agricole a augmenté au rythme d'environ 1 p. 100 par an. Autrement dit, sa croissance a été inférieure au taux d'inflation.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne semble pas s'intéresser à la recherche et au développement. Depuis 1972, on y a consacré 9 milliards puisés dans la Caisse d'urgence des terres des Prairies. Cet argent appartenait aux agriculteurs et on a essayé de persuader le ministre et le gouvernement de payer des intérêts sur cet argent qui était déposé dans un compte ne rapportant pas d'intérêts et de le consacrer à la recherche et au développement. J'ai présenté une mesure d'initiative parlementaire qui a été renvoyé au comité. Par la suite, des groupements d'agriculteurs de l'Ouest ont créé une association pour la recherche et le développement, mais il a quand même fallu au ministre plus de deux ans pour débloquer cet argent. Il a dit: «Je ne sais pas comment procéder pour le faire. C'est compliqué. Je voudrais bien vous donner cet argent, mais le Conseil du Trésor dit qu'il ne sait pas comment procéder». On s'est finalement décidé à le faire il y a deux ou trois semaines. je ne sais pas comment il a fait, mais c'était bien simple. S'il avait des difficultés, il lui suffisait de présenter un projet de loi abrogeant l'ancienne loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de donner cet argent aux groupes de recherche. Mais il n'a pas compris cela.

L'agriculteur est pris aujourd'hui dans l'étau coûts-prix. Le prix des céréales n'a pas été aussi bas depuis des années. Les coûts de production ne cessent d'augmenter d'une année à l'autre, non seulement les machines aratoires, les engrais et le carburant, mais tout le reste coûte plus cher. Tout ce dont l'agriculteur se sert coûte de plus en plus cher, et pourtant, le prix des céréales est à la baisse. Il est de plus en plus difficile pour un agriculteur de joindre les deux bouts.

L'un des principaux éléments des coûts de production de nombreuses exploitations agricoles est le coût du crédit qui, dans bien des cas, a atteint jusqu'à 25 p. 100. Même la Société du crédit agricole, organisme établi pour offrir aux agriculteurs des facilités de paiement, a exigé des taux d'intérêt de plus de 16 p. 100. A l'heure actuelle, le taux, bien sûr, a baissé à 12.125 p. 100, mais il n'empêche que les agriculteurs qui ont emprunté de l'argent à la Société du crédit agricole à un taux d'intérêt élevé en ont pour dix, 15 et même 20 ans à payer ce taux d'intérêt.

Si l'on fait un calcul rapide, monsieur le Président, une acre de terre achetée au prix de $1,000 l'unité et à un taux d'intérêt de 12.125 p. 100 coûtera $121.25 d'intérêt chaque année. L'agriculteur ne touchera pas $5 le boisseau cette année, mais en supposant que ce soit là le prix, il devra produire 25 boisseaux à l'acre pour payer seulement l'intérêt sur le prix d'achat de cette acre de terre. Il faudrait que l'agriculteur exploite sa terre au maximum pour pouvoir gagner assez d'argent chaque année. La plupart des agriculteurs adoptent un cycle de rotation des cultures de deux ans. L'été, la moitié de leurs terres sont en jachère et l'autre moitié en culture. Autrement dit, la moitié seulement d'une terre agricole donne des céréales dans une année donnée. Dans ce cas, il faut en doubler le rendement. A 12.125 p. 100 d'intérêt sur une acre de terre de $1,000, un agriculteur devrait produire 48 boisseaux à l'acre seulement pour payer l'intérêt. Il ne pourrait avec cela rembourser une partie du capital, ni payer son carburant, ses engrais ou d'autres coûts de production.

Notre parti se préoccupe des taux d'intérêt depuis de nombreuses années. Au fil des années, nous avons proposé au gouvernement et à la Société du crédit agricole des moyens pour permettre à celle-ci d'acquérir de l'argent à des taux très raisonnables et de le prêter aux agriculteurs à la moitié probablement du taux courant. Nous avons recommandé le programme des obligations agricoles dans le cadre duquel un agriculteur actif ou à la retraite pourrait prêter de l'argent à la Société du crédit agricole à un faible taux d'intérêt à la condition de ne pas être imposé sur cet intérêt ou, du moins, d'être imposé à taux inférieur à la normale. Nous avons aussi recommandé un programme d'investissement des plus-values de capital qui permettrait à un agriculteur à la retraite ou sur le point de l'être d'investir le profit de la vente de son exploitation agricole dans la Société du crédit agricole à un faible taux d'intérêt pendant cinq ans, et cela, sans avoir à payer l'impôt sur les plus-values de capital. Ces programmes éviteraient à la Société du crédit agricole d'emprunter à l'étranger. C'est exactement ce qu'elle a fait. Le 21 février 1983, le ministre de l'Agriculture a fait cette déclaration par l'entremise de la Société du crédit agricole, et je cite:

• (1750)

Le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, a déclaré aujourd'hui que la Société du crédit agricole du Canada a fait sa première tentative sur les marchés de capitaux internationaux.

La SCA a émis pour 50 millions de dollars de bons à 12⅛ p. 100, venant à échéance le 31 mars 1993. Les bons ne sont pas rachetables avant leur échéance et ont été cotés à la bourse du Luxembourg.

La Société du crédit agricole s'est engagée à offrir 12⅛ p. 100 pendant dix ans. Le gouvernement a refusé de tenir compte des recommandations de notre parti à l'égard du programme des obligations pour les exploitations agricoles ou du Programme d'investissement des gains en capital. Autrement dit, il est disposé à subventionner les organismes de prêt étrangers, sans doute pendant dix ans, mais il refuse d'envisager de gagner de l'argent facilement auprès d'une source toute trouvée.

Fait intéressant à noter, avant la présentation du budget, le ministre de l'Agriculture et le directeur de la Société du crédit agricole ont comparu devant le comité de l'agriculture, où on les a interrogés au sujet du programme Agribond et du Programme d'investissement des gains en capital. Nous leur avons demandé s'il était possible que ces programmes, une combinaison des deux ou d'autres mesures d'aide, soient prévus dans le budget. Tout en admettant n'être pas au courant des détails du budget, ils ont déclaré avoir fait des démarches auprès du ministre des Finances au sujet de ces programmes. Ils étaient convaincus que le budget renfermerait des dispositions visant à permettre à la Société du crédit agricole d'obtenir des fonds au Canada à taux faible, pour être en mesure d'aider les agriculteurs. Ils ont dû être bien déçus en entendant l'exposé budgétaire du 19 avril et en apprenant qu'il n'y était absolument pas question de ces programmes. Il me semble que le gouvernement s'intéresse davantage à subventionner des organismes de prêt étrangers qu'à venir véritablement en aide aux agriculteurs canadiens.

J'ai parlé plus tôt des coûts de production élevés auxquels font face les agriculteurs et du prix bien faible des céréales. Il y a quelque temps, le ministre responsable de la Commission du blé a annoncé une diminution du prix de base par rapport à l'an passé. En outre, le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé que les frais de transport des céréales de l'Ouest vers les points d'expédition allaient doubler en trois ans et quintupler d'ici l'année 1990. Si le gouvernement reste au pouvoir et

continue à se désintéresser des agriculteurs, il fera beaucoup de tort à ce secteur qui est le pivot de notre économie.

J'espère que le ministre et les membres du cabinet réfléchiront à ce qu'ils peuvent faire pour aider l'agriculture. La session actuelle va prendre fin sous peu, je suppose, et nous aurons un discours du trône à l'automne. J'espère que d'ici là, le gouvernement aura tenu compte de certains conseils et des requêtes que lui présentent les députés de notre parti au nom des agriculteurs.

M. Blais: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Comme il prétend que le gouvernement ne s'intéresse pas à l'agriculture, alors qu'il a mis sur pied l'une des initiatives les plus importantes jamais prises à l'égard de ce secteur, pourquoi son parti s'est-il systématiquement opposé à l'adoption de cette mesure? Je veux parler du bill sur Canagrex que l'opposition officielle a systématiquement rejeté. Peut-il nous expliquer pourquoi son parti s'oppose à cette mesure législative des plus progressiste?

M. Neil: Monsieur le Président, le ministre s'y connaît bien peu en agriculture, je crois. S'il avait lu le compte rendu des débats ou des délibérations du comité permanent de l'agriculture sur Canagrex, il comprendrait pourquoi nous sommes inquiets. Il comprendrait également que très peu d'associations agricoles voire aucune donnent leur appui à Canagrex tel quel cet organisme est présenté à la Chambre.

Il n'y a pas longtemps, le ministre de l'Agriculture a cité la Fédération canadienne de l'agriculture en exemple, à titre d'organisme national qui donne son appui total à Canagrex. S'il avait lu les journaux, il saurait que cet appui était conditionnel. La Fédération n'a pas donné son appui au projet de loi sous sa forme actuelle.

Je pourrais passer une heure à expliquer au ministre pourquoi nous ne sommes pas en faveur de Canagrex, monsieur le Président, mais tout cela est déjà consigné au compte rendu.

M. Blais: Monsieur le Président, si c'est le cas, pourquoi se fait-il qu'une autre mesure sur l'amélioration du réseau de transport—bien qu'il s'agisse des transports, elle a de très fortes répercussions sur l'agriculture—présentée par le gouvernement, le projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, n'a pas reçu l'appui des conservateurs alors qu'elle sauverait l'agriculture? Pourquoi le parti conservateur n'insiste-t-il pas pour que cette question soit étudiée rapidement et que la loi puisse être en vigueur pour la prochaine campagne de céréales, soit pour le mois d'août?

M. Neil: Ce sont là une question et une observation intéressantes de la part d'un ministre. La Chambre n'est pas saisie du projet de loi auquel il fait allusion. Tout ce que nous avons, ce sont les déclarations que le ministre a faites il y a trois mois, suivies d'une campagne publicitaire fédérale de près de un million de dollars visant à faire accepter le programme. La publicité qu'on lui a faite dans la province de Québec disait exactement le contraire de ce qu'elle proclamait dans l'ouest du Canada.

Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que l'opposition donne son appui à un programme avant de savoir de quoi il s'agit? Nous ne le savons pas. D'après certaines rumeurs, la teneur de la mesure législative qui sera présentée à la Chambre, si cela se produit, sera tout à fait différente de celle des déclarations qui ont été faites il y a deux ou trois mois.

• (1800)

M. Blais: Monsieur le Président, le député a convenu que Canagrex constituait une initiative agricole importante présentée par le gouvernement. Le député a également convenu en parlant du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qu'il s'agissait d'une initiative gouvernementale importante qui a une incidence sur l'agriculture. Comment l'honorable représentant peut-il dire alors en toute sincérité, après avoir reconnu que nous avons proposé des initiatives agricoles importantes, que le gouvernement actuel ne se soucie guère de l'agriculture?

M. Neil: Monsieur le Président, les modifications au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau proposées par le ministre des Transports n'ont pas été présentées à la Chambre. Le ministre interprète ma réponse à la façon d'un partisan libéral. Il prend ses propres décisions et s'efforce de modifier les choses pour les adapter à sa façon de penser.

Quant à Canagrex, si le ministre de l'Agriculture avait écouté et adopté les modifications que nous proposions, ce projet de loi serait adopté depuis longtemps. Toutefois, le ministre de l'Agriculture est si entêté qu'il n'écoute pas les députés de l'opposition et n'accepte pas leurs amendements.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CHARTE DES DROITS—LES COÛTS D'APPLICATION—LA CONSTITUTION—LE COÛT DU RAPATRIEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, le 17 novembre 1982, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. MacGuigan) quel était le coût total de l'application de la Charte des droits et du rapatriement de la Constitution. Le ministre de la Justice n'a jamais voulu nous le dire. J'ai ensuite demandé au président du Conseil du Trésor (M. Gray) s'il avait effectué une étude de rentabilité dans ces cas. Pas de réponse là non plus. Les Canadiens ont droit de savoir comment et à quelles fins leur argent est utilisé. Ils ont également le droit de connaître quels avantages ils retireront, le cas échéant, des dépenses gouvernementales.

Le vérificateur général a dit que le gouvernement a perdu le contrôle des deniers publics. Il a également signalé que les méthodes comptables du gouvernement laissaient à désirer. Le déficit devait atteindre 29 milliards de dollars pour l'année financière 1983-1984, mais le gouvernement libéral, avec son nouveau budget, a encore établi un nouveau record. On prévoit maintenant un déficit de 31.3 milliards. Des politiques inefficaces et coûteuses ont été adoptées en raison de l'incurie du gouvernement pour qui la rentabilité n'entre même pas en ligne de compte.

Le 9 novembre 1976, j'ai prévenu la Chambre que le gouvernement devrait examiner les dépenses de Canadair. J'ajoutais qu'il devrait déposer tous les documents portant sur Canadair et sur les deniers publics engagés dans cette entreprise.

Le 2 décembre 1976, j'avertissais le gouvernement de la tournure désastreuse que prenaient les affaires de la société. Je disais que le gouvernement aurait intérêt à mettre cartes sur table et à révéler ses plans et ses attentes en ce qui concerne Canadair, et qu'il devrait commencer à donner des informations exactes sur la situation financière de cette dernière.

Le 24 février 1977, je proposais que l'on somme le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque de nommer un comité indépendant pour étudier les problèmes que connaissait alors Canadair dans la production de nouveaux avions.

Sept ans plus tard, j'en suis encore à réitérer mon avertissement. Une fois de plus, le gouvernement renfloue Canadair, société de la Couronne qui connaît depuis longtemps de sérieuses difficultés. L'automne dernier, les avoirs financiers de Canadair ont été confiés à une autre Corporation de la Couronne, la Société de développement des investissements du Canada. Depuis cette époque, on a préparé un rapport financier, mais le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de le rendre public. Il a déclaré aux Canadiens que «nous serions sur la voie du désastre financier si rien n'était fait pour contrôler les dépenses». En dépit de ces commentaires, le gouvernement libéral permet que l'on accorde encore des capitaux à cette société de la Couronne qui a toujours mal géré ses finances. Nous venons d'apprendre que Canadair prévoit licencier 570 employés d'ici à la mi-juillet. Le renflouage de Canadair coûtera 2.3 milliards de dollars aux contribuables.

Le gouvernement libéral n'a vraiment plus aucun contrôle des dépenses. Le contribuable ne sait pas où vont ses impôts. Le manque de responsabilité financière et l'absence d'analyse coûts-avantages du gouvernement libéral ont été signalés périodiquement par le vérificateur général. En 1962, il y avait 28 sociétés de la Couronne ayant 8.4 milliards de dollars d'avoirs. Aujourd'hui, il y en a plus de 300 et les avoirs se montent à 67 milliards. Les revenus des sociétés de la Couronne dans l'année financière la plus récente se montaient à 31.9 milliards et les dépenses à 33.6 milliards.

• (1805)

En 1982, le Vérificateur général disait des sociétés de la Couronne:

«La plupart de ces sociétés ne sont pratiquement pas connues, même des contribuables les mieux informés. L'ensemble de ces sociétés, toutefois, exigent des contribuables un investissement qui souvent constitue un placement à perte».

Rien n'est prévu pour permettre au Parlement un examen sérieux du budget de ces quelques 300 sociétés dans lequel le public canadien a des intérêts.

L'extrait suivant du rapport du vérificateur général de 1982 est une représentation fidèle de ce qui se produit à Canadair, dans nombre d'autres sociétés et, sans doute, dans bien des ministères et organismes du gouvernement fédéral:

A défaut de divulgation publique, la tentation est trop grande de s'enfoncer davantage dans une mauvaise affaire avec l'espoir de renverser le courant, quel que soit l'état désespéré de la situation . . .

Le gouvernement progressiste conservateur voulait que l'État resserre ses contrôles sur les sociétés de la Couronne. C'est pourquoi nous avions proposé une mesure conforme aux recommandations de la Commission Lambert, du vérificateur général et du comité des comptes publics. Mais on nous a empêchés de donner suite à nos projets.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, une société d'État, a dépensé plus que 20 millions de fonds publics pour mettre au point un système informatique qui est techniquement inutilisable.

Le 26 avril 1982, j'informais la Chambre que le Programme énergétique national avait fait fuir des capitaux et causé la perte de près de 60,000 emplois. Le gouvernement libéral n'avait sûrement pas tenu compte de la rentabilité en élaborant ce programme.

Comme les députés le savent, le gouvernement libéral et le secrétaire d'État (M. Joyal) ont affirmé publiquement leur intention de faire du Canada un État français. L'analyse de rentabilité n'entre sûrement pas en ligne de compte dans ce projet comme le disait le secrétaire d'État dans son discours:

Les droits des francophones ne peuvent être ni achetés, ni vendus, ni soustraits, ni divisés, ni multipliés en termes de dollars et de cents dans les budgets d'une économie en difficulté et il en sera ainsi, je vous le promets, aussi longtemps que je serai secrétaire d'État du Canada. Si je dois réduire certains programmes et je l'ai déjà fait, il y a un secteur où je n'ai pas l'intention d'utiliser les ciseaux: l'avancement des droits des francophones au Canada. Une autre chose qui doit être dite: «comme on le dit en français «que cela vous plaise ou non», cela va coûter un peu plus d'argent . . .

Aucun Livre blanc ni Livre vert n'a proposé de faire du Canada un État français, et les Canadiens ne l'ont pas autorisé non plus. A l'avenir, avant d'être mis en pratique, tous les programmes gouvernementaux devraient tenir compte de la rentabilité.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je désire apporter une réponse à la question posée par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) le 17 novembre dernier. Je ne vais pas reprendre les allégations gratuites qu'il a faites concernant de nombreux sujets depuis les droits des francophones jusqu'aux sociétés de la Couronne en passant par le rapport du vérificateur général, Canadair etc. Je vais m'en tenir dans ma réponse à sa question initiale qui concernait les dépenses relatives à la Constitution.

Un certain nombre de circonstances et d'activités ont entouré . . .

M. Mitges: L'auteur.

M. Lang: . . . la proclamation de la loi constitutionnelle, le 17 avril 1982. Le Parlement a approuvé des crédits supplémentaires de l'ordre de 1.8 milliard pour payer une partie des dépenses dont la visite de Sa Majesté la reine. Cette autorisation tenait compte des frais de la Société Radio-Canada qui a fait le reportage de la cérémonie de proclamation et a organisé un grand concert à cette occasion. La somme a permis par ailleurs d'acquitter les dépenses du Centre national des arts, du ministère de la Défense nationale, du ministère des Travaux publics, du Parlement, du bureau du premier ministre et du centre des conférences. Les crédits ont été alloués au secrétariat d'État et vont servir à rembourser les ministères et organismes que je viens de citer.

• (1810)

Indépendamment de la visite de la reine, le secrétariat d'État a financé plusieurs réceptions officielles, des déjeuners, des dîners, y compris le dîner pour les jeunes talents présidé par le premier ministre, les déplacements et les frais d'hébergement des hauts fonctionnaires britanniques qui étaient les hôtes du Canada, les frais de voyage des invités au dîner donné en l'honneur des jeunes talents, les dépenses relatives aux chœurs de Calgary et de Moncton qui se sont produits durant les cérémonies ainsi que l'impression des programmes, des menus et des invitations.

Il s'agit uniquement de dépenses pour lesquelles le gouvernement a obtenu une autorisation supplémentaire du Parlement. Plusieurs ministères et organismes fédéraux ont subi des dépenses supplémentaires; c'est le cas de la GRC, du ministère de la Défense nationale et du Centre d'information sur l'unité canadienne, dépenses qui ont été payées à même les crédits votés par le Parlement dans le cadre de l'adoption du budget principal des dépenses pour l'année financière 1982-1983.

Toutes ces dépenses se rapportent directement à la proclamation. Quant au rapatriement, il a pris du temps et l'affaire a été amorcée il y a au moins dix ans. En effet, au cours des dix dernières années environ, il y a eu plusieurs conférences fédérales-provinciales au sujet de la Constitution. La dernière en date a coûté approximativement $113,000 au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Les recherches en matière constitutionnelle liées au rapatriement ont coûté de l'argent aussi, essentiellement pour les honoraires des avocats qui ont été consultés au sujet des questions importantes. Au cours des dernières années, le ministère de la Justice a dépensé approximativement un million de dollars en honoraires d'avocat.

Comme le député l'a dit lui-même, le rapatriement de la Constitution va avoir des répercussions sur l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement? Qui le souhaiterait? Le ministère de la Justice va dépenser 3.3 millions de dollars au cours de l'année financière 1982-1983 afin de procéder à une étude des lois et des règlements pour voir s'ils sont conformes aux dispositions de la Charte des droits. Il va de soi que le ministère de la Justice va avoir des dépenses supplémentaires, que ce soit pour procéder à des études internes, pour aller devant les tribunaux peut-être ou pour d'autres motifs.

LES PÊCHES—L'ACCORD SUR LA PÊCHE AU SAUMON DANS LE PACIFIQUE-NORD—A)LA PROTECTION DES ESPÈCES CHINOOK ET COHO B) LES DANGERS DE LA SUREXPLOITATION DES LIEUX DE PÊCHE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je remarque que c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang) qui sera prétendument le porte-parole du gouvernement sur la question de la pêche. Il en connaît encore moins sur cette question que l'homme qui a répondu à la question au sujet de laquelle j'interviens aujourd'hui.

Le 27 avril dernier, je voulais poser une question au ministre des Pêches et des Océans (M. de Bané). J'ai attendu bien longtemps avant de pouvoir la lui poser. J'ai en définitive dû m'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui s'y connait un peu dans le domaine des relations internationales, mais qui en sait très peu sur la pêche. Il s'agit, à mon avis, d'un manque d'égards à mon endroit. La procédure parlementaire ne fonctionne pas très bien lorsque aucune personne versée dans le domaine n'est là pour répondre aux questions qu'on pose.

Tout le monde sait que mes questions d'aujourd'hui porteront sur la négociation de l'accord sur la pêche au saumon dans le Pacifique-Nord. Ces questions sont extrêmement détaillées. Les questions que j'ai déjà posées concernaient les règlements relatifs à la saison de pêche qui a débuté et les dangers que constitue l'absence d'un accord entre le Canada et les États-Unis. Cette question s'adressait à l'origine au ministre des Pêches et des Océans. En son absence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et vice-premier ministre a répondu, mais il ne l'avait pas écoutée attentivement, c'est évident. Il nous a alors parlé d'un traité, mais je savais, à l'instar de tous les habitants de la côte ouest, qu'il n'avait pas été ratifié. Répondant à ma première question, qui concernait simplement la situation au Canada, il m'a alors signalé que le Canada et les États-Unis n'avaient pas encore conclu d'entente. Je le savais pertinemment.

• (1815)

Ma seconde question portait sur l'accord international, et le fait qu'il n'ait pas été ratifié. Je trouve tout à fait inacceptable de devoir attendre une réponse toute faite de la part d'un ministre qui vit au beau milieu d'une province sans accès à la mer, l'Ontario, et ne sait rien de la pêche sur la côte ouest. Je me crois donc justifié de ne pas participer aujourd'hui au débat d'ajournement et de réclamer d'être autorisé à soulever la question que j'ai essayé de poser le 27 avril dernier, comme en témoigne la page 24901 du hansard, à quelqu'un qui sait de quoi je parle. Selon moi, ce serait une perte de temps que d'écouter une réponse préparée pour le secrétaire parlementaire.

M. McDermid: Il ne sait même pas ce qu'il lit.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence n'a pas le droit en vertu du Règlement d'empêcher le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang) de répondre. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être se rendre à la demande du député d'Esquimalt-Saanich qui voudrait soulever la question une autre fois. Je ne suis pas vraiment autorisé à entendre des rappels au Règlement et des questions de privilège pendant le débat d'ajournement. Je vais

donner la parole au secrétaire parlementaire et nous verrons après.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Sans que cela ne m'empêche de soulever la question une autre fois, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): Je ne suis pas en mesure de promettre au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) qu'il aura une autre occasion de soulever la question autrement que dans le cours normal des délibérations. Je crois qu'il s'est bien fait comprendre. Il n'appartient pas à la présidence de décider s'il a raison de vouloir intervenir une autre fois avant d'autres députés.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je regrette que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) trouve à redire à une réponse avant même de l'entendre. Le ministère a pris le temps de faire les recherches et il répond aux questions que le député a posées. Selon moi, le but du débat à l'ajournement est d'apporter des réponses plus détaillées quand un député n'est pas satisfait de celle qui lui a été donnée en premier lieu. Je vais lui donner la réponse que le ministère des Pêches et des Océans a préparée.

L'ébauche de l'accord sur la pêche au saumon entre le Canada et les États-Unis a été rédigée dans sa forme actuelle par les négociateurs des deux pays le 1er février 1983.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je le sais.

M. Lang: Les négociateurs ont soumis ce texte aux deux gouvernements en leur recommandant d'en approuver les dispositions et de les mettre en vigueur à compter de 1983.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je sais cela aussi.

M. Lang: Le traité lui-même renferme des annexes qui établissent les modalités que nos deux pays devraient observer dans la gestion de leurs lieux de pêche au saumon communs en 1983.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est exact.

M. Lang: Mais on s'est vite rendu compte qu'un grand nombre de gens s'opposaient au projet de traité dans l'État de l'Alaska.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Qu'en est-il du poisson?

M. Lang: Devant le mécontentement de ces gens, le nouveau gouverneur de l'Alaska a institué un groupe d'étude composé de trois personnes qui avaient pour tâche de le conseiller. Le groupe d'étude lui a dit de ne pas donner son appui au traité et le gouverneur de l'Alaska a donc informé le secrétaire d'État des États-Unis qu'il fallait en renégocier six articles.

Dans l'intervalle, les gouverneurs des États de Washington, de l'Orégon et de l'Idaho . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et le règlement?

M. Lang: . . . qui sont tous visés au premier chef se sont tous dits très favorables au traité. Le gouverneur de l'État de Washington a dû faire face à une opposition très vive de la part de représentants du secteur des pêches qui estiment que les dispositions de ce traité leur nuiraient beaucoup.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Rien de nouveau jusqu'ici.

M. Lang: Bien que ces gouverneurs aient donné leur appui au traité, les États-Unis n'ont pas moins dit qu'ils souhaitaient qu'on en modifie certaines clauses, surtout celles qui touchent aux secteurs dont le gouverneur de l'Alaska s'inquiète.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Dans l'intervalle, on va épuiser ces stocks.

M. Lang: Au début de mars, le Canada a fait savoir aux États-Unis qu'il ne pouvait ou ne voulait pas appliquer les dispositions provisoires du traité si les États-Unis ne faisaient pas de même. Par conséquent, le 27 avril 1983, le ministère des Pêches et des Océans a rendu publics les projets de pêches pour 1983 qui ne sont pas tous conformes aux dispositions du traité. Il a pris cette mesure après avoir dûment consulté les conseillers du secteur qui faisaient partie de l'équipe de négociation du Canada, dont un bon nombre étaient aussi membres de la délégation canadienne depuis que les négociations ont débuté en 1970.

Les mesures que le Canada a prises pourraient nuire énormément aux réserves de saumon, surtout au saumon Chinook.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est exact.

M. Lang: A moins que l'on ne puisse conclure un traité, il est probable que la quantité de saumon pêché au Canada et exporté aux États-Unis augmentera, et le saumon sockeye et le saumon rose que nous pêchons dans le fleuve Fraser dépassera la capacité du marché des États-Unis. Normalement, les Américains partagent avec les Canadiens les prises de saumon dans le détroit Juan de Fuca.

Le Canada garde l'espoir que l'on pourra se mettre d'accord, mais les États-Unis ne peuvent compter sur le Canada pour accepter de modifier à leur avantage un traité qui a nécessité de longues négociations et de nombreux compromis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Mais en attendant?

M. Lang: Il est clair que la ratification du traité serait dans l'intérêt de tous et permettrait aux pêcheurs des deux pays de réaliser d'importants bénéfices à l'avenir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est indéniable.

M. Lang: Et c'est la seule voie qui nous permettrait de prévenir des malentendus comme ceux qui ont guidé l'opinion des pêcheurs de l'Alaska.

Le président suppléant (M. Blaker): Une troisième question était inscrite au débat d'ajournement, au nom du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). Le député est absent, et je suppose donc que sa question sera reportée à la fin de la liste, comme le veut la pratique établie.

La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain.

(A 18 h 21, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 mai, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence doit informer les députés qu'à l'ajournement du débat, hier, il restait encore six minutes du temps prévu pour les questions et réponses après le discours du député de Moose Jaw (M. Neil). Par conséquent, je dois savoir s'il y a d'autres questions ou observations avant de donner la parole au prochain orateur.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Moose Jaw (M. Neil), qui possède une longue expérience du domaine bancaire. Diplômé en droit, il est également agriculteur. L'importance que le député de Moose Jaw attribue à l'agriculture a quelque chose de fascinant. Je l'ai écouté avec plaisir, bien entendu, mais je regrette qu'il n'ait pas eu le temps de parler du Fonds de stabilisation des céréales de l'Ouest. A-t-il quelques conseils à donner pour rendre le Fonds plus attrayant pour les représentants de l'Ouest?

M. Neil: Monsieur le Président, à l'heure actuelle, les paiements puisés dans le Fonds de stabilisation des céréales de l'Ouest sont fonction de la moyenne des cinq dernières années. Cette année, il n'y aura pas de paiement, semble-t-il. Les agriculteurs de l'Ouest éprouvent pourtant des difficultés financières, parce que les céréales se vendent à bas prix et que leurs frais d'exploitation sont élevés. Si le gouvernement était disposé à modifier la loi de façon que les paiements soient établis en fonction d'une moyenne de trois ans au lieu de cinq, les paiements s'élèveraient sans doute cette année à 150 millions de dollars, somme qui constituerait une importante injection d'argent dans l'économie de l'ouest du Canada. Non seulement les agriculteurs s'en trouveraient-ils bien, mais aussi les vendeurs de machines agricoles et toute l'économie de l'Ouest.

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'ai pas d'autre question à poser au représentant de Moose Jaw, mais puisqu'il s'y connaît tellement en agriculture, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense de la situation suivante. De nos jours, un grand nombre d'agriculteurs de l'Alberta, et sans doute des autres provinces de l'Ouest également, voire même du Canada tout entier, ne suffisent pas à la peine et sont obligés d'occuper un autre emploi pour rentabiliser leur ferme. En l'occurrence, l'agriculteur ne peut, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, réclamer que des pertes de $5,000. Le député de Moose Jaw a-t-il des observations à faire à ce propos?

M. Neil: Monsieur le Président, j'ai l'impression que si tant d'agriculteurs doivent avoir un second emploi, c'est parce qu'ils ne réussissent pas à remplir leurs obligations financières. Il s'agirait simplement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour que ces derniers puissent déduire de leur revenu leurs frais agricoles ordinaires. Je comprends que les agriculteurs du dimanche n'aient pas le droit de soustraire tous leurs frais d'exploitation, mais dans le cas des véritables agriculteurs qui doivent trouver ailleurs l'argent pour faire fonctionner leur exploitation, le gouvernement devrait être tenu d'adopter les modifications nécessaires pour qu'ils puissent déduire leurs dépenses normales.

• (1110)

M. Bloomfield: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Comme le député n'est pas à sa place, je ne peux pas lui accorder la parole.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis vraiment ravi de prendre la parole aujourd'hui pour exprimer mon appui, mon optimisme et mon enthousiasme à l'égard de l'exposé budgétaire présenté à la Chambre par mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde). Le budget nous offre de puissants remèdes qui nous permettront de nous attaquer non seulement à la crise du chômage, mais aussi au problème chronique que représente la faible croissance de la productivité que le Canada connaît depuis dix ans.

Le progrès technologique est directement relié à ces deux questions. Je suis convaincu que la politique technologique nationale que je proposerai aujourd'hui nous redonnera le moyen de répondre aux exigences des années 90 grâce à une économie saine, productive et vigoureuse. Je me réjouis que le budget prévoit l'affectation de plus de 700 millions de dollars au domaine de la technologie au cours des deux prochaines années. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays que le gouvernement fait autant pour accroître la compétence technologique du Canada.

La technologie entraîne une évolution plus rapide que jamais de bien des aspects de notre vie. Les communications, l'automatisation, les nouveaux produits et l'électronique à la portée de tous influent énormément sur notre gagne-pain et sur notre conception du monde. Certains de ces changements font notre affaire et d'autres non. De toute façon, nous ne pouvons pas rester indifférents à leur influence.

[*Français*]

Les innovations dans les milieux de travail pourront créer de nouveaux emplois et apporter une nouvelle abondance. Il se peut aussi qu'elles éliminent les emplois actuels. Le gouvernement est déterminé à faire preuve de leadership en appuyant le développement des nouvelles technologies qui seront les plus avantageuses pour le Canada. Nous sommes également déterminés à partager entre tous les Canadiens les avantages qu'apporteront ces nouvelles technologies. Les changements sont toujours contrariants et peuvent souvent être pénibles. Par ailleurs, il nous faut reconnaître que nous n'avons pas le choix et qu'il nous faut suivre les événements et changer quand le monde change. Si nous voulons continuer à jouir du niveau de vie élevé actuel, il faut sans tarder nous mettre à la tâche et prévoir les occasions qui s'offriront demain. Le Canada n'est pas le seul à connaître ce climat d'incertitude.

[*Traduction*]

Cette question a été jugée tellement importante lors du Sommet économique de juin dernier à Versailles qu'un groupe de travail spécial a été organisé pour examiner les effets de l'évolution et du progrès technologique dans le monde entier. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur bon nombre de questions, notamment en reconnaissant que le progrès technologique a des conséquences profondes et évidentes dans tous les pays. Son rapport final insiste sur le fait que la technologie ne saurait résoudre tous nos problèmes économiques, mais qu'elle constitue un excellent outil pour bâtir un meilleur avenir pour nous-mêmes et nos enfants.

Toute période de transition comme celle que nous connaissons maintenant dans le domaine technologique requiert beaucoup d'efforts et engendre certaines tensions. Le groupe de travail souligne la nécessité de mettre sur pied un programme spécial pour favoriser la souplesse, la capacité d'adaptation et la mobilité de la main-d'œuvre. Il se dit cependant convaincu que l'innovation technologique créera les emplois de l'avenir. Le Canada s'est hâté de relever ce défi et, depuis quelques mois, nous avisons aux meilleurs moyens d'élaborer une politique technologique efficace. Nous avons dû examiner sérieusement la nature de la technologie elle-même et les rapports entre la technologie, le gouvernement et l'économie.

La technologie est omniprésente et touche tous les aspects de notre vie. Une politique qui vise à favoriser le progrès technologique doit en tenir compte. Pour être pleinement efficace, une politique technologique nationale doit être étroitement reliée à la politique économique, financière et industrielle. Les innovations technologiques sont essentielles à l'expansion de notre industrie manufacturière et extractive, mais une politique technologique doit aussi influer sur nos mesures sociales et en subir l'influence en retour. Elle aura des répercussions énormes sur nos emplois, notre santé, notre environnement, voire même sur notre mode de vie.

On ne peut pas non plus dissocier la politique technologique de la politique scientifique. La recherche fondamentale qui est à la base du progrès scientifique a souvent provoqué d'énormes progrès technologiques. A notre époque, nous ne pouvons plus nous permettre de nous occuper de l'un de ces domaines en faisant abstraction de l'autre. Si nous voulons soutenir la concurrence dans un monde de plus en plus compétitif et conserver notre niveau de vie actuel, il nous faut un organisme capable de considérer le développement technologique comme une politique intégrée, formée d'éléments distincts et synergiques.

• (1115)

Comme les sciences et la technologie sont omniprésentes et qu'à l'échelon fédéral, la politique scientifique et technologique touche les programmes de tous les principaux ministères, notamment les Communications, l'Environnement, l'Agriculture, l'Énergie, les Pêches, la Santé nationale et le Bien-être social, de même que le Conseil national des recherches, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que le premier ministre (M. Trudeau) a créé un sous-comité spécial du cabinet en matière de progrès technologique, qui s'efforcera d'intégrer tous les éléments de notre politique technologique et de favoriser le progrès technologique dans tous les secteurs. Chacun des ministres du sous-comité dispose des pouvoirs, des ressources et de l'influence voulus pour apporter les changements nécessaires en créant de nouveaux programmes dans certains domaines ou en adaptant les anciens. Chaque ministre joue un rôle capital dans la mise en œuvre de la politique technologique canadienne.

Le sous-comité s'est d'abord donné pour tâche de confirmer l'orientation de notre politique de développement technologique. C'est maintenant chose faite. Nos objectifs sont fixés. En fait, certains d'entre eux ce sont déjà matérialisés dans le budget. Néanmoins, nous avons également établi un programme qui nous maintiendra dans la voie tracée par le budget, qui guidera nos progrès et nous permettra de concentrer notre énergie sur des objectifs à long terme. C'est cette politique technologique que je voudrais présenter aujourd'hui à mes collègues de la Chambre des communes.

Le premier objectif de cette politique est de renforcer l'économie du pays grâce à la création, l'application et la diffusion de techniques de pointe. Deuxièmement, nous voulons gérer le développement technologique de façon que les Canadiens soient au courant des possibilités et des problèmes éventuels. S'ils sont bien informés, les Canadiens pourront faire des choix dans leur intérêt et celui de notre pays. Troisièmement, nous devons veiller à ce que tous les Canadiens de toutes les régions profitent autant que les autres des progrès technologiques. Enfin, nous devons favoriser un climat social où il sera fait une large place à la science et à la technologie, à la curiosité et à l'innovation. C'est grâce à ces valeurs que nous pourrons progresser.

[*Français*]

Ce sont les objectifs d'ensemble de développement technologique au Canada et ils constituent les paramètres qui nous guideront. Mais une politique technologique détaillée doit également tenir compte de la contribution que chaque secteur de notre société peut apporter au développement technologique et des incidences de l'évolution technologique sur tous les aspects de notre vie. A cet égard, le gouvernement fédéral a défini de façon précise les objectifs liés à chaque secteur en particulier. En voici quelques-uns qui illustrent le degré d'engagement du gouvernement actuel envers notre avenir technologique.

[*Traduction*]

Les objectifs que nous nous sommes fixés en ce qui concerne l'entreprise montrent que nous comptons avant tout sur le secteur privé pour innover et investir. Nous soutiendrons ses

initiatives en créant un climat propre à favoriser l'investissement, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Les mesures fiscales que nous avons prévues pour favoriser les investissements dans la recherche et l'innovation témoignent de notre détermination à cet égard. Le Canada est l'un des pays qui ont accordé le plus de stimulants fiscaux pour la recherche et le développement, même avant le budget. Si nous prenons le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne ou la Suède, nous constatons qu'à l'exception de Singapour, le Canada est le pays qui accorde le plus d'avantages fiscaux pour la recherche et le développement. Ces avantages devraient représenter pour l'industrie au-delà de 200 millions de dollars en 1983.

Le budget est allé encore beaucoup plus loin. Par exemple, il a apporté d'importants changements au crédit d'impôt à l'investissement, ce qui avantagera surtout les petites entreprises et élargira l'application du crédit d'impôt. Le budget propose également des mesures que j'apprécie particulièrement en ma qualité d'ancien avocat fiscaliste, car elles simplifient les stimulants fiscaux à la recherche et au développement et renforcent leur efficacité. Ces mesures devraient donner 100 millions de plus à l'industrie pour la recherche et le développement. Elles ont été faites dans un document de consultation sur lequel on est invité à donner son opinion d'ici le 1er juillet 1983, afin que ces mesures puissent être mises en œuvre au plus tôt.

• (1120)

Le gouvernement fédéral veillera également à ce que les programmes d'aide au développement technologique demeurent efficaces et à ce que les entreprises canadiennes puissent profiter des techniques les plus productives et les plus avancées. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement dépensera 20 millions au cours des deux prochaines années pour élargir le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches. Les Services régionaux de consultation et le Service d'information technique prendront de l'expansion, de façon à desservir également les petites et moyennes entreprises et à faciliter la diffusion des différentes techniques auprès de toutes les entreprises canadiennes. Cela fait partie des 100 millions que le gouvernement a affectés aux nouvelles initiatives technologiques pour les deux prochaines années.

[*Français*]

Pour ce qui est de la main-d'œuvre, les principaux objectifs du gouvernement fédéral concernent notre aptitude à prévoir les effets de l'évolution technologique et ainsi à réduire au minimum ses effets négatifs. Je suis persuadé que la plupart des gens accueillent favorablement l'idée que les nouvelles techniques vont éliminer de nombreuses tâches fastidieuses et répétitives. J'ai tout lieu de croire que les gens attendent avec impatience la possibilité d'occuper les emplois intéressants et mieux rémunérés que créeront les nouvelles techniques. Ainsi en guise d'appui à la formation, le Budget a affecté une somme additionnelle de 155 millions de dollars à des programmes de perfectionnement des ressources humaines.

[*Traduction*]

Notre politique technologique vise également à favoriser la mise en place de mécanismes de gestion pour inviter les syndicats et le patronat à prévoir ensemble l'évolution technologique. Nous allons également aider les syndicats à étudier les problèmes suscités par cette évolution et à les régler. Le gouvernement fédéral a accepté de dépenser 10 millions au cours des deux prochaines années pour inciter le patronat et les syndicats à créer un centre de productivité et de croissance de l'emploi. Mes collègues, le ministre du Travail, l'honorable Charles Caccia, et le ministre de l'Expansion économique régionale, l'honorable Ed Lumley, dirigeront les négociations à cet égard.

Le gouvernement fédéral voudrait également soutenir les universités qui mènent des recherches d'application industrielle. Pour soutenir la recherche universitaire et lui permettre de contribuer davantage au développement technologique, le gouvernement augmentera de près de 27 millions ses subventions au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie au cours des deux prochaines années.

Notre politique technologique vise également à mieux renseigner l'industrie sur la recherche universitaire et à orienter davantage les recherches menées dans les universités et les laboratoires fédéraux vers les applications industrielles. Le gouvernement fédéral dépensera 9 millions au cours des deux prochaines années pour renforcer la recherche menée de concert par les universités et l'industrie ainsi que le développement technologique.

[*Français*]

Au gouvernement même, nous ferons en sorte que la R-D effectuée dans les laboratoires fédéraux appuie les besoins de l'industrie dans le cadre de nos objectifs économiques. Nos programmes et nos politiques seront conçus en fonction de ces objectifs. Nous étudierons les programmes de recherche fédérale afin d'évaluer si dans certains domaines ils pourraient s'adapter davantage aux besoins de l'industrie. Le secteur des communications retient particulièrement notre attention. Le Canada possède une réputation mondiale d'excellence dans le domaine des communications. Afin de continuer en ce sens, mon collègue l'honorable Francis Fox qui se trouve à la Chambre aujourd'hui, le ministre des Communications . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! C'est la deuxième fois que l'honorable ministre mentionne le nom de ses collègues à la Chambre. Je dois donc lui rappeler qu'il doit se référer à ses honorables collègues en utilisant leur titre ou le nom de leur circonscription, et non pas leur nom propre.

M. Johnston: Je m'excuse, monsieur le Président.

Le ministre des Communications (M. Fox) qui se trouve présentement à la Chambre propose l'institution d'une société sans but lucratif qui appartiendrait au gouvernement et à d'autres et qui effectuerait de la R-D dans les champs connexes des télécommunications, de la technologie spatiale et de l'informatique. Un groupe d'étude, formé des représentants de l'industrie, des universités et du gouvernement, sera mis sur pied afin d'évaluer la viabilité de l'institut proposé. Nous avons consacré une somme de $250,000 pour mener cette étude.

• (1125)

[*Traduction*]

Le gouvernement veut également que le Canada relève le défi que pose l'apparition de nouvelles technologies.

Afin d'assurer que le Canada profite au maximum des nouvelles découvertes dans le domaine de plus en plus important de la biotechnologie, le gouvernement fédéral affecte 22 millions de dollars à la mise au point d'une stratégie nationale en matière de biotechnologie. Cette stratégie soutiendra des réseaux de recherche, auxquels participeront l'État, les universités et l'industrie, qui verront à utiliser la biotechnologie pour améliorer l'utilisation des ressources et l'expansion industrielle au Canada.

La micro-électronique est elle aussi un domaine important pour l'avenir technologique du Canada. Le gouvernement établira une caisse initiale de 7.5 millions échelonnée sur deux ans pour soutenir l'élaboration d'un réseau national de conception en micro-électronique. Ces fonds aideront à établir un réseau universitaire automatisé de stations de conception et d'essai pour des circuits intégrés de grand format. Une trentaine d'universités sont censées se rallier au réseau agrandi de conception qui fera partie intégrante des travaux industriels en cours. Ces installations aideront à former la main-d'œuvre à vocation technologique dans le domaine de la micro-électronique indispensable à l'expansion de l'industrie canadienne de la micro-électronique et constitueront un apport important à cette fin.

Le succès de toutes ces initiatives est subordonné à l'intérêt que les Canadiens manifesteront à l'égard de la science et de la technologie.

Je suis heureux d'annoncer que le gouvernement fédéral va organiser une conférence nationale sur l'avenir du Canada l'automne prochain, conférence qui mettra en lumière la gestion efficace de l'évolution technologique, plus précisément dans la mesure où elle touche le travailleur canadien, l'industrie et le commerce au Canada. Cette tribune rassemblera les divers secteurs qui s'intéressent à l'évolution technologique, c'est-à-dire les travailleurs, les entreprises, les universités et l'État, en vue de mieux comprendre les besoins et les intérêts des uns et des autres.

[*Français*]

Les provinces ont également un rôle important à jouer dans le développement technologique de notre pays. Au cours des dernières années, leurs activités dans ce domaine se sont multipliées. Le gouvernement fédéral va collaborer étroitement avec les provinces afin d'en arriver à une synergie et à une harmonie des objectifs, des politiques et des programmes qui relanceront le Canada.

[*Traduction*]

L'engagement du gouvernement dans le milieu technologique est évident en ce qui concerne le soutien actuel accordé à la recherche et à l'innovation et l'aide considérable que le budget accorde à la recherche et à la technologie.

Le Programme de projets spéciaux de relance a alloué une somme de 290 millions étalée sur les quatre prochaines années au financement de 15 installations nouvelles ou agrandies de recherche et de formation. Les projets sont censés accroître sensiblement les capacités de recherche dans les secteurs des produits forestiers, des pêches, de l'agro-alimentaire, de la fabrication et des mines. En outre, la somme de 180 millions a été affectée à l'achat accéléré d'outillage électronique ou de matériel de communication de haute technicité.

Dans le cadre de ce programme, je suis heureux de signaler à la Chambre que mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) vient d'annoncer, aujourd'hui même à Saint-Jean de Terre-Neuve, l'achat de matériel de communication de haute technicité dont le coût dépassera les 67 millions de dollars. Ces acquisitions sont notamment un satellite de recherche et de sauvetage de 19.5 millions qui fournira une technologie de pointe pour aider à repérer les avions et les navires en détresse; un réseau de communications de 38 millions de dollars destiné à l'aviation militaire et mis en place dans nos diverses bases d'un bout à l'autre du Canada; de nouveaux récepteurs à haute fréquence pour une somme de 5 millions en vue d'améliorer nos réseaux actuels de communication, et de nouveaux réseaux CW20 de communications à micro-ondes pour encore 5 millions à certaines bases canadiennes choisies. En outre, le ministère de la Défense nationale a annoncé l'allocation de plus de 20 millions de dollars pour améliorer les fonctions de recherche et de sauvetage par hélicoptère au Canada.

Comme je le signalais au début, une somme de plus de 700 millions a été réservée dans le budget à l'expansion de la technologie, sans compter la somme de 3 milliards que le gouvernement fédéral a déjà engagée au titre de soutien technologique dans les prévisions budgétaires de 1983-1984. Cela ne comprend pas, et je veux le souligner, les recettes fiscales de 200 millions auxquelles nous avons renoncées pour les dépenses en cours consacrées à la recherche et au développement ni la somme de 185 millions que les nouvelles modifications et propositions fiscales viendront ajouter au chiffre de base.

• (1130)

Ce vaste et important investissement doit maintenant susciter de l'action, et le succès dépendra de la collaboration et des efforts concertés de tous les secteurs. Nous avons maintenant la structure politique et les ressources fiscales nécessaires pour accélérer le progrès technologique du Canada. C'est à nous maintenant de profiter des possibilités qui s'offrent et de préparer la prospérité des années 90.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au ministre. L'un des programmes les plus récents susceptible d'être lancé par le gouvernement dans le domaine de la technologie de pointe concerne l'installation d'un réseau de radiotélescopes couvrant tout le pays. Le ministre sait-il si ce programme sera mis en œuvre? En outre, l'administration centrale du programme serait-elle installée à l'Université de Lethbridge qui, selon les données scientifiques, serait l'endroit tout indiqué à cet effet?

M. Johnston: Monsieur le Président, aucune décision n'a encore été prise quant à l'organisation du réseau. On s'est beaucoup intéressé à la question dans la circonscription du député, c'est-à-dire la circonscription de Lethbridge. Comme le député le sait sans doute, j'ai eu moi-même des conversations avec des représentants de la localité, y compris le recteur de l'Université de Lethbridge. C'est évidemment un projet très excitant et fort coûteux. En fait, c'est un projet qui doit être étudié en détail, et c'est ce que fait à l'heure actuelle, je crois,

le Conseil national de recherches. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise à l'égard de ce projet en particulier.

M. Thacker: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si c'est là, à son avis, un projet de technologie de pointe et s'il compte parmi la centaine de projets prévus par le gouvernement? Toutefois, ma seconde question concerne un autre service de recherches très important qui a son siège à Lethbridge, dans ma circonscription, et qui s'appelle l'Institut de recherches sur les épizooties. Le ministre sait, depuis son séjour au Conseil du Trésor, que d'éminents scientifiques y travaillent dans des conditions absolument dépassées et dans des immeubles vétustes. Je me demande si l'un des cent projets prévus ne serait pas l'octroi de fonds à l'Institut de recherches de Lethbridge.

M. Johnston: Monsieur le Président, comme le sait probablement le député, j'ai l'entière responsabilité de la mise en œuvre et de la coordination du Programme spécial de relance des projets d'investissement. J'ai déjà dit, et je le répète aujourd'hui pour la gouverne des députés, que des projets précis seront annoncés bientôt, au fur et à mesure qu'ils seront prêts, par chacun des ministres qui en sont chargés. J'ose croire que tous les projets seront annoncés dans les prochaines semaines. Je demanderais seulement au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) de prendre patience et d'attendre que les projets soient annoncés.

M. Deans: Monsieur le Président, hier, j'ai saisi le collègue du ministre de toute la question des usines qui ferment tout simplement leurs portes et des sociétés qui déménagent sans se préoccuper le moindrement de la localité ou des travailleurs intéressés, et il y a de cela de nombreux exemples. Le ministre parle de changements technologiques qui doivent être apportés et de la nouvelle technologie qui doit être mise en place au Canada. Je suis d'accord avec lui sur toute la ligne. Toutefois, s'est-il penché sur le genre d'attitude que nous pourrions exiger des sociétés qui exploitent des usines ici, qui profitent largement de notre régime fiscal et qui exigent de diverses façons que les localités utilisent l'argent des impôts pour créer une infrastructure qui leur permette de fonctionner utilement et efficacement? Et comment exiger de ces sociétés un comportement qui les oblige au moins à prendre la peine de rencontrer ceux qui sont le plus directement concernés: les gouvernements, le personnel, les dirigeants municipaux, pour examiner d'avance avec eux leurs projets et la façon dont elles pourraient s'acquitter de leurs responsabilités envers ces localités?

M. Johnston: Monsieur le Président, à propos de la gestion du changement technologique, je serais étonné qu'il y ait un domaine plus important et qui préoccupe davantage le gouvernement, à l'instar du député, que la question des mesures à prendre pour les réaménagements de personnel. Voilà pourquoi on a proposé la création d'un centre national de productivité de la technologie, sous cette appellation ou sous une autre, qui serait justement chargé de ces questions que le député vient d'évoquer. Je suis persuadé, comme le sont sûrement aussi les particuliers qui, au niveau municipal, sont très au fait des changements technologiques qui se produisent dans l'ensemble du monde occidental, que la cadence des changements et l'aptitude de notre système à en tirer des relèvements de productivité seront fonction dans une très large mesure de la façon dont nous nous occuperons de cette question.

Nous avons l'intention d'agir, de faire tout ce que nous pourrons, monsieur le Président, pour définir l'ampleur du problème, dont le député sait probablement qu'elle a engendré un débat, la mesure dans laquelle ces changements vont se répercuter sur le marché du travail à court terme et surtout à long terme. Nous constatons une incidence à court terme, par exemple, dans le vêtement, le textile et la chaussure.

Le député sait que nous avons créé l'Office canadien pour un renouveau industriel, qui dans le cadre de son mandat s'est efforcé de faciliter l'adaptation, de faire venir de nouveaux établissements industriels dans les localités qui sont touchées soit par une baisse d'activité soit par la modernisation de leurs usines, car ces deux phénomènes influent sur l'embauche. Cela est indubitable.

Tout ce que je dirai, monsieur le Président, c'est que la question évoquée par le député me tient tout à fait à cœur, qu'elle est expressément visée par le document de politique technologique, et qu'elle sera expressément examinée par mes collègues, le ministre du Travail et le ministre chargé du MEIR, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, lorsqu'ils établiront les conditions à prévoir pour le salariat et le patronat dans la création et l'exploitation du centre.

M. Blackburn: Monsieur le Président, le ministre sait que la microtechnologie, la micro-information et la robotique vont remplacer les monteurs dans beaucoup de secteurs industriels, si ce n'est pas déjà fait. C'est là une tendance qui a été amorcée il y a plusieurs années. En fait, Alvin Toffler nous en a parlé il y a cinq ans. Étant donné qu'on estime à 400,000 environ le nombre des moniteurs qui vont être remplacés par la robotique et la micro-informatique au Canada d'ici à 1985, et considérant qu'en ce moment il n'y a pas nulle part au Canada de moyens de recyclage pouvant recevoir un nombre considérable de personnes et, considérant, pour donner un exemple bien précis, qu'à Brantford, en Ontario, au Collège Mohawk, celui qui a épuisé ses prestations d'assurance-chômage, qui suit un cours de recyclage à la haute technologie, qui est marié et qui a deux enfants, reçoit $106 en tout par semaine pour vivre, j'aimerais savoir comment le ministre, son ministère vont s'occuper tout particulièrement de ce problème des 400,000 monteurs en voie d'être remplacés par le robotique et la micro-informatique, avec des installations lamentablement inadéquates dans l'immédiat et qui vont le rester jusqu'en 1985? Qu'est-ce qu'on fait pour leur venir en aide?

M. Johnston: Pour commencer, monsieur le Président, je ne sais s'il s'agit bien de 400,000 emplois, mais peu importe le nombre, il faut sans aucun doute, je le répète, que le gouvernement, l'industrie les syndicats et les provinces se concertent pour s'attaquer au problème de la transformation des emplois et du recyclage.

Le député semble croire, d'après sa question, que les mesures présentées aujourd'hui ne sont pas suffisantes. Selon moi, les programmes mis sur pied et présentés par mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), sont très innovateurs et efficaces. En fait, je doute que le Canada ou d'autres pays aient déjà mis en œuvre des programmes aussi ambitieux pour résoudre le problème que le député a soulevé. Je signale qu'au cours de l'exposé budgétaire, le ministre des Finances a tenu ces propos, rapportés dans le hansard à la page 24667, relativement à la question de la technologie:

> En outre, les travailleurs devront acquérir des compétences et des connaissances nouvelles tout au long de leur vie active. C'est dans cet esprit que j'affecte ce soir $155 millions de plus aux programmes fédéraux de développement des ressources humaines. Cela portera à $1.2 milliard cette année les sommes consacrées au développement des compétences dans les professions importantes pour la croissance économique.

A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement a déployé des efforts considérables pour résoudre le problème soulevé par le député.

M. Bockstael: Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) a mentionné un peu plus tôt, à propos des projets découlant du budget, l'établissement d'encouragements à la recherche et au développement dans l'industrie. Ces encouragements prendront-ils la forme d'encouragements fiscaux à la recherche et au développement? Certaines sociétés auraient peut-être recours à ces encouragements fiscaux, mais d'autres ne voudront peut-être pas ou ne seront pas en mesure d'en profiter. Le ministre aurait-il des recommandations à faire à cet égard?

M. Johnston: Monsieur le Président, il ne s'agit pas tant de faire une recommandation que de préciser les mesures offertes. On offre des encouragements fiscaux à l'investissement pour, entre autres, les nouveaux acheteurs d'actions de sociétés, mesure qui pourrait être précieuse pour certaines entreprises incapables de tirer profit de déductions qui leur permettraient effectivement d'augmenter leur capital-actions.

J'ai naturellement mentionné, au cours de mon allocution, d'autres propositions . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Je regrette infiniment d'interropre le ministre, mais la période réservée aux questions et commentaires est terminée.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le budget laisse beaucoup à désirer. C'est un semblant de budget, et à courte vue avec ça. Il ne prévoit pas plus loin que les prochaines élections, ne tient pas compte du long terme. Il est donc irresponsable et injuste. Ce sont encore les mieux nantis qui en retirent le plus. Il est plein d'hypocrisie et de contradictions. Il ne faut pas se fier aux apparences, car, à bien y regarder, on voit bien qui paiera la note et qui en tirera profit.

[*Français*]

On parle d'un budget de relance, mais c'est un budget d'attente. Comme moyen visant à la création d'emplois, il est tellement inadéquat, impuissant. Le programme spécial de relance dépensera 4.8 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années, c'est-à-dire 1.2 milliard de dollars en moyenne chaque année. Or, chaque mois, les dépenses de l'assurance-chômage dépassent un milliard de dollars. Étant donné le problème du chômage dans notre pays, ce soi-disant programme de relance ne représente donc pas beaucoup. C'est plutôt un budget d'attente que de relance. On attend la relance de l'économie ailleurs, surtout aux États-Unis, au Japon et en Europe, et le Canada reprendra son rôle historique de fournisseur de ressources naturelles. On parle dans ce budget des programmes visant à encourager la recherche et le développement dans l'industrie, mais ce qui est proposé sera, à notre avis, inefficace. Lorsqu'un problème est mal compris, le remède est souvent inutile parce que mal fondé. Dans ce cas, le ministre ne se rend pas compte des raisons du manque d'argent dans la recherche dans l'industrie au Canada. C'est le système multinational. Les succursales des multinationales au Canada n'investissent pas dans la recherche et le développement ici, parce que leur sièges sociaux ne le veulent pas.

On mentionne de plus dans le Budget que ce n'est pas la faute des encouragements fiscaux canadiens. Ils sont en effet au moins au niveau de ceux d'autres pays sinon au-dessus. Alors qu'est-ce qu'on propose? Des augmentations des encouragements fiscaux? On ne discute pas ici les raisons structurelles du manque d'investissements dans la recherche et le développement, et on n'aborde pas la discussion des vrais problèmes, le fait que des pays comme le Japon, les États-Unis, la Suède, la République fédérale d'Allemagne accordent un pourcentage beaucoup plus élevé que le nôtre en relation avec leur produit national brut à la recherche et au développement. Parlons des pays plus indépendants économiquement, des pays où l'économie est dirigée par les citoyens et où les entreprises du pays investissent plus dans la recherche et le développement que nous étant donné notre économie dépendante, contrôlée de l'extérieur par les multinationales. Je crains que, sans s'attaquer aux vrais problèmes structurels, on n'atteigne pas aux remèdes nécessaires.

• (1140)

[*Traduction*]

Ce programme spécial de relance est à deux volets: les travaux publics et les projets spéciaux de relance. Bien qu'il s'agisse de projets souvent valables et sans nul doute utiles, ce sont en général des projets de faible envergure parce que ce budget n'est qu'une assiette au beurre. Ils donnent l'occasion aux ministres de visiter le pays en vue de les annoncer, de tenir des conférences de presse, et de participer à diverses cérémonies d'inauguration.

Il ne fait aucun doute que certains travaux nécessaires seront réalisés; on va construire des installations, améliorer les moyens de transport ainsi que les installations de tourisme, mais, à certains égards, le budget témoigne d'un manque total de compréhension de l'essentiel, surtout dans le domaine de la recherche et du développement et de l'achat de technologie de pointe.

A cet égard, le budget pèche lourdement par omission. Il ne fait rien pour essayer de déterminer pourquoi nos activités de recherche et de développement sont insuffisantes, au Canada, pourquoi nous n'exportons pas assez et pourquoi nos entreprises n'ont pas assez de stimulants pour le faire. Le budget ne s'attaque pas aux causes fondamentales du problème. Toutefois, il essaie de ne pas se limiter à un simple exposé des dépenses et des recettes pour l'année prochaine. Il y est question de projets quadriennaux. Il est accompagné d'une épaisse documentation justificative. Il renferme des prévisions et des analyses, mais celles-ci manquent d'objectivité. Peu importe le nombre d'annexes, de tableaux et de graphiques que l'on fournit au ministre, ils ne lui serviront à rien s'il ne s'interroge pas sur les problèmes importants.

Le budget prévoit même un programme spécial de relance des investissements privés. Ces dispositions constituent la transition entre une politique économique plus ou moins empreinte de théories keynésiennes et l'adoption sans réserve de la reaganéconomie. Il faut acheter les riches par des cadeaux toujours plus généreux pour les inciter à investir, tandis que l'on demande aux Canadiens à revenu faible ou moyen de faire des sacrifices dans l'intérêt de la relance nationale, comme en vertu du programme des 6 et 5 p. 100, ou plus tard, par le biais des augmentations d'impôt prévues dans le budget.

Cette partie du budget est injuste et peu judicieuse. On prévoit des stimulants pour permettre aux entreprises de se développer, mais les entreprises canadiennes fonctionnent à 70 p. 100 de leur capacité. Leurs activités pourraient s'étendre considérablement à l'heure actuelle, d'au moins 30 p. 100, sans créer de nouvelles installations pour la simple raison qu'elles ne tournent déjà pas à plein rendement.

D'autre part, il y a le Fonds spécial de relance des exportations. Nous approuvons tous l'idée de stimuler les exportations, mais les mesures que propose le budget à l'étude sont malheureusement inutiles, car elles ne font rien pour remédier aux problèmes structurels qui entravent les exportations, dans le cadre du système des multinationales. Bon nombre de filiales n'ont pas le droit d'exporter pour ne pas livrer concurrence à leur société-mère.

Le ministre, craignant que son programme n'ajoute au déficit et ne nuise aux investissements dans les années à venir lorsque lorsque nous serons enfin sortis de cette récession, a décidé d'adopter une taxe spéciale de relance. Qui va la payer? Les consommateurs. La taxe de vente sur les produits de fabrication va passer de 9 à 10 p. 100 et la taxe sur les matériaux de construction, l'alcool et le tabac va augmenter également, bien que cette hausse n'entre en vigueur qu'en octobre 1984 ou après les prochaines élections. Il est peu judicieux d'augmenter la taxe de vente, car c'est une mesure régressive. Les gagne-petit consacrent une plus forte partie de leur revenu à la taxe de vente que ceux dont le revenu est élevé. Cette disposition est encore une fois caractéristique du gouvernement libéral qui tend à percevoir de l'impôt essentiellement auprès des particuliers. Le budget à l'étude nous en donne encore une nouvelle preuve.

La prochaine partie du budget consiste en concessions fiscales accordées aux sociétés. Là encore, le gouvernement suit la même orientation que pour la taxe de vente sur les produits de fabrication, puisqu'il allège le fardeau fiscal des sociétés et augmente celui des particuliers. Au cours des années 50, les impôts perçus au Canada étaient partagés à peu près à parts égales entre les sociétés et les particuliers. A l'heure actuelle, les quatre cinquièmes des recettes fiscales proviennent des particuliers et un cinquième seulement des sociétés.

Des modifications ont été apportées à la déduction pour épuisement minier qui est déjà élevée. La déduction pourra être imputée par ceux qui financent des entreprises minières à leur revenu ne provenant pas des ressources. Bien que l'exploitation minière soit un secteur important, nous en convenons tous, cela justifie-t-il un tel favoritisme? L'industrie minière a été fortement touchée, non par le manque d'investissement, mais par la récession mondiale. C'est une industrie déjà hautement favorisée, du point de vue fiscal, par rapport aux autres industries canadiennes, notamment celle du textile qui est un employeur important au Canada et verse une bien plus grande proportion de ses revenus en impôt. L'industrie minière fournit des emplois dans les mines et les services qui gravitent autour d'elle, mais pas dans le secteur manufacturier où les investissements produisent beaucoup plus d'emplois.

• (1150)

De plus, le Canada importe toute sa machinerie et tout son matériel d'exploitation minière, ce qui signifie que nous aiderons à la création d'emplois dans d'autres pays, principalement aux États-Unis et en Europe. Cependant, une des raisons qu'on nous a données pour ne pas diminuer l'impôt sur le revenu est le fait que les Canadiens achèteraient davantage de produits importés. Il semble que le ministre ne se rende pas compte que les sociétés importent également, et que les sociétés minières importent beaucoup. C'est pourquoi le NPD proposait, dans sa stratégie industrielle, la mise sur pied d'un secteur manufacturier qui pourrait se mettre au service de nos industries extractives au lieu de se consacrer uniquement à l'exploitation des ressources naturelles. Les deux devraient aller de pair, mais le budget ne propose pas la moindre ébauche de mesure en ce sens.

Dans le secteur du logement, on continue d'enrichir les riches. On n'a augmenté que de 2,500 le nombre de logements sociaux prévus pour les années 1980. C'est pourtant un secteur où le manque de logements est particulièrement aigu. C'est certainement vrai dans ma circonscription et dans une bonne partie du pays. Mais l'essentiel du programme est consacré à ceux qui peuvent se permettre d'acheter une nouvelle maison.

A ceux qui réclament davantage de logements coopératifs, on répond souvent que ceux-ci représentent une subvention aux personnes à revenu moyen, qui pourraient s'en passer, alors qu'on accorde des subventions de $3,000 aux contribuables qui peuvent se permettre d'acheter une nouvelle maison. On a ajouté de nouvelles dispositions au REEL, un régime de déduction d'impôt qui joue à l'avantage des mieux nantis. Ce régime permet de retirer des fonds pour l'achat de mobilier et d'appareils électroménagers. Nous sommes bien entendu en faveur de stimuler la consommation pour remettre les gens au travail, mais nous voudrions qu'on le fasse par des moyens efficaces et équitables. L'utilisation des déductions est une méthode régressive et injuste.

Dans le domaine des prestations pour enfants, nous voyons encore que l'apparence et la réalité diffèrent. Les mesures sont destinées «à venir en aide aux familles à revenu modique, aux parents qui travaillent et aux autres personnes dans le besoin». La déduction pour frais de garde d'enfants est augmentée, ce

qui, bien sûr, est une bonne initiative, car les dispositions existantes étaient certainement insuffisantes. Mais la façon dont on a accordé ce dégrèvement supplémentaire est critiquable. En effet, ces déductions profitent davantage aux personnes à haut revenu qu'à faible revenu et elles ne servent à rien pour les personnes qui n'ont pas d'impôt à payer.

On a beaucoup parlé du maintien du crédit d'impôt-enfants, particulièrement avantageux pour les travailleurs à faible et moyens revenus. On le maintiendra au même niveau alors qu'il devait tout simplement être supprimé. Mais il ne s'agit là que de redonner ce que l'on a pris. Pourquoi le crédit d'impôt-enfants a-t-il été augmenté? Tout simplement parce que les allocations familiales avaient été réduites. Si le ministre n'avait pas réduit les allocations familiales, il n'aurait pas eu à jongler avec les fonds.

En effet, le ministre paye pour ces prestations dites supplémentaires en supprimant l'indexation de l'exemption d'impôt au titre des enfants. Étant donné que le système d'exemption est régressif, ce n'est pas une mauvaise idée, mais il serait préférable de réformer en profondeur l'ensemble du système d'aide au titre des enfants. Il est plein d'injustices et le budget ne s'y attaque pas, il ne propose pas de meilleur système et c'est pourtant ce dont nous avons besoin. En fin de compte, les gens qui ont des enfants paieront des impôts plus élevés à l'avenir; cette aide dite supplémentaire disparaît donc. Le gain net pour le gouvernement, au cours des quatre prochaines années, sera de 585 millions, payés par ceux qui élèvent des enfants. Voilà un beau tour de passe-passe. Le ministre passe de l'argent d'une main à l'autre et, en fin de compte, il lui en reste davantage alors qu'il en reste moins aux familles.

Enfin, le budget annonce quelques innovations qui sont censées nous convaincre que le gouvernement se soucie vraiment de l'avenir et s'attaque aux problèmes fondamentaux. Nous allons avoir un centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi. Qui pourrait s'y opposer? Mais quelle certitude avons-nous qu'il accorde toute l'attention voulue aux problèmes véritables? Le budget ne nous en donne certainement aucune preuve. S'agira-t-il d'une autre bureaucratie qui publiera de beaux rapports annuels? Se penchera-t-il sur la productivité des travailleurs plutôt que sur la structure de l'industrie? Suivra-t-il le conseil du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui ne semble pas être contre l'importation de matériel minier suédois ou contre le contrôle étranger de notre économie, mais qui devient nationaliste lorsqu'il s'agit de connaître les idées des autres pays et la façon dont ils contrôlent leur économie? Qu'on examine donc les expériences des sociaux-démocrates de l'Europe de l'Ouest et que l'on s'arrête à leur faible taux de chômage. A les entendre, il serait répréhensible de vouloir nous inspirer des démocraties sociales de l'Europe de l'Ouest, mais, par contre, il serait fort bien d'importer une quantité de produits de ces pays au lieu de développer notre économie. Si c'est là le genre de raisonnement que l'on tiendra au centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi, il ne va pas faire grand-chose de bien.

Bref, monsieur le Président, ce budget a bien des lacunes. C'est un budget conservateur fort complaisant envers les sociétés commerciales. C'est un budget sournois et trompeur, une assiette au beurre préélectorale. Il est truffé d'injustices et il ne fait qu'alourdir le fardeau fiscal des particuliers pour le plus grand bien des sociétés. C'est un budget à courte vue qui ne règle pas nos problèmes économiques.

Si le ministre n'avait pas fait cette gaffe devant les caméras, les conservateurs n'auraient rien eu à dire. Mais ce budget est une bien triste mesure pour tous ceux qui se préoccupent le moindrement du bien-être futur de leur pays.

Je félicite le ministre d'avoir donné l'occasion aux ministériels de prétendre que quelque chose se passait et d'avoir su aussi habilement déguiser des hausses fiscales en taxes de vente reportées et en désindexations. Mais que le ministre se le tienne pour dit: nous allons faire l'impossible pour dénoncer ces faux-fuyants, nous allons proposer des mesures de rechange à ce budget, nous allons attirer l'attention sur les vrais problèmes qui minent notre économie et nous allons dire qu'il existe des moyens plus justes de lever des impôts pour répartir de façon plus équitable ce qu'il en coûte pour administrer le pays. Nous préconisons une politique fort différente de celle à laquelle nous avons eu droit jusqu'ici, monsieur le Président, et nous continuerons de lutter pour la faire accepter.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le député de Broadview-Greenwood a dit. Je dois reconnaître que je suis d'accord avec elle, dans une large mesure, pour ce qui est du budget. Mais elle a comparé les $3,000 de subvention qui étaient prévus dans le budget pour ceux qui veulent acheter une maison avec la minuscule subvention accordée pour les logements coopératifs. Sait-elle au moins ce que représente cette subvention par logement pour la durée d'une hypothèque puisqu'elle a l'air de tellement aimer ce programme?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je ne saurais dire à combien s'élève cette subvention puisqu'il n'en est pas question dans le budget. On ne donne aucun chiffre en ce qui concerne l'aide au logement coopératif; on dit qu'il y en a 2,500 sans donner de montant précis.

M. Friesen: Monsieur le Président, si le député se donne la peine de communiquer avec les fonctionnaires de la SCHL, elle verra que c'est de 2 p. 100 qu'il s'agit pour les logements coopératifs. Autrement dit, le gouvernement paie tout le coût de l'hypothèque sauf 2 p. 100 que la coopérative doit elle-même assumer. Or, quand les taux d'intérêt étaient très élevés, cette subvention représentait plus de $500,000 sur la durée d'une hypothèque. Maintenant que les taux d'intérêt ont baissé, elle est probablement de $250,000 ou $300,000, somme appréciable qu'on accorde à ces coopératives. On ne peut donc pas dire que ce soient des logements bon marché. Ce sont peut-être des loyers bon marché, mais pas des logements.

J'aimerais donc qu'elle compare cette subvention aux $3,000 qu'on accorde au propriétaire d'une première maison quand on considère que le gouvernement peut débloque jusqu'à $300,000 sur la durée d'une hypothèque pour les logements coopératifs. J'aimerais qu'elle me dise si elle croit que les mesures prises par la SCHL suffisent pour assurer que seuls des gagne-petit vivent dans ces logements car je peux lui assurer que bien des gens de la classe moyenne en profitent.

Mme McDonald: Des comparaisons s'imposent dans chaque cas et pour autant que je sache, la SCHL ne fournit pas les données nécessaires à cet effet. A l'heure actuelle, les coopératives imposent généralement une limite de 25 p. 100 de logements subventionnés. Nombreuses sont celles qui souhaiteraient aller jusqu'à 50 p. 100 mais les règles le leur interdisent.

En fait, la proportion des locataires à faibles revenus serait beaucoup plus élevée. Dans ma circonscription les locataires sont surtout des gagne-petit mais le député a certainement raison d'affirmer que les coopérativess acceptent des locataires à revenus moyens.

Je pense que la SCHL devrait fournir les données nécessaires à toute comparaison sérieuse. Mais elle s'en abstient. Le niveau de revenu n'entre nullement en ligne de compte dans l'analyse de ses subventions. Or, comme il n'y a pas de plafond nous ignorons à quel groupe de contribuables les subventions profitent effectivement. J'ai voulu le savoir au moment où j'étais critique en matière de logement, mais je n'ai jamais pu obtenir de chiffres parce que la SCHL ne recueille pas ce genre d'information. De sorte que je ne peux répondre aux questions à partir de données officielles.

• (1200)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'examen d'une question dont la Chambre est saisie aujourd'hui, soit l'introduction des technologies nouvelles dans notre structure de production, autrement dit dans notre vie économique.

En premier lieu, je voudrais rappeler plusieurs des mesures antérieures qui nous rattachent au sujet à l'étude aujourd'hui. En 1979, nous avons constaté que le Canada ne consacrait pas suffisamment d'effort aux activités de recherche et de développement. En 1967, nos travaux de recherche et de développement en matière de technologies nouvelles égalaient 1.2 p. 100 du produit national brut. De 1967 à 1976, cette proportion est passée de 1.2 à 0.96 p. 100 soit son niveau le plus bas et en 1978 et 1979, nous avons décidé de faire beaucoup plus à cet égard. Nous avons fixé de nouveaux objectifs réalistes. Nous avons décidé qu'en 1985, 1.5 p. 100 du PNB serait consacré au développement de technologies nouvelles.

C'est une chose que le NPD n'approuverait pas puisque le gouvernement n'agit pas seul et met à contribution l'entreprise privée. Nous avons cru que la principale responsable des recherches au Canada devait être le secteur privé, plus exactement les entreprises qui fabriquent les produits et s'occupent de les vendre. L'entreprise privée devrait pouvoir être comptable de la moitié du 1.5 p. 100 du PNB consacré à la recherche. Un tiers viendrait du gouvernement fédéral, et enfin, un sixième des universités, des fondations et des gouvernements des provinces.

Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui que nous avons même dépassé nos objectifs jusqu'à présent. A la fin de 1982, nous avions déjà consacré à la recherche et au développement 1.34 p. 100 du PNB. De sorte que j'estime qu'en 1985 nous aurons dépassé notre objectif de 1.5 p. 100 et je suis heureux de constater que le gouvernement fédéral et l'entreprise privée ont déjà dépassé leurs objectifs.

Je me dois de répondre à certaines observations du député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) car j'estime qu'elle reconnaît bien mal les efforts accomplis par certaines personnes et qu'elle contredit intégralement le critique du Nouveau parti démocratique, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

Je voudrais vous parler des programmes conçus pour créer de l'emploi immédiatement dont les fonds globaux atteignent 2.4 milliards. Nous avons décidé d'encourager l'amélioration des infrastructures à la fois pour créer de l'emploi immédiatement et pour accélérer le financement de projets déjà conçus depuis deux ans dans différentes régions. Ce sont là des travaux essentiels pour améliorer notre position concurrentielle. Il se peut que ces infrastructures s'imposent depuis un certain temps déjà mais que leur construction ait été retardée à cause de la conjoncture difficile. Nous avons décidé d'aller de l'avant en leur consacrant 2.4 milliards. Je pense que le député de Broadview-Greenwood agit par opportunisme en se permettant de critiquer ce genre de chose, soit la création d'emploi, la mise en place de nouvelles infrastructures et l'amélioration de notre position concurrentielle, toutes choses dont nous avons besoin.

La représentante de Broadview-Greenwood n'a même pas fait allusion au programme spécial de relance de 2.4 milliards de dollars qui, au cours des trois prochaines années, nous aidera à sortir plus rapidement de la récession. Il comprend toutes sortes d'encouragements au secteur privé pour l'aider à accumuler des fonds et à vendre du capital-actions, pour aiguillonner les investisseurs et augmenter nos exportations. L'aspect dont je suis particulièrement fier, c'est que ce programme va étayer notre infrastructure industrielle à haute technicité.

Pourquoi cherchons-nous toujours à porter des coups bas et à ne relever que les aspects négatifs des choses? J'ai déjà entendu les députés de l'opposition exprimer de bonnes idées et, d'ailleurs, le critique officiel du NPD en matière de finances s'est dit enthousiasmé par nos projets de grands travaux. Dans une grave crise économique, nous devrions utiliser nos ressources collectives au lieu de vouloir gagner des avantages politiques secondaires. Nous devrions chercher des solutions à nos problèmes.

J'aimerais parler brièvement des moyens que nous devrions prendre à l'avenir afin d'être plus productifs et plus concurrentiels. Si nous ne pouvons pas nous mesurer à nos concurrents internationaux, je ne suis pas vraiment certain que nous verrons la relance économique. L'économie canadienne est fondée sur le commerce extérieur et nous avons besoin de débouchés internationaux pour écouler notre production. Ce qui est aussi important, c'est que non seulement ces marchés absorbent nos matières premières, mais ils nous fournissent également les produits de fabrication qui créeront des emplois à l'avenir. C'est là un autre domaine de technologie de pointe.

A mon avis, le secteur public et le gouvernement fédéral peuvent prendre l'initiative en utilisant les nouvelles techniques afin que le secteur public soit plus productif. Les contribuables ont le droit de s'attendre à la meilleure productivité possible, et c'est dans ce domaine que les nouvelles technologies, les ordinateurs et les appareils de traitement de textes nous seront d'un précieux concours.

Le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine est double. En effet, en utilisant tout notre potentiel—nous employons beaucoup de cols blancs—et en nous servant du gouvernement fédéral comme laboratoire, non seulement devenons-nous plus productifs, mais encore pouvons-nous enseigner au secteur privé les nouvelles techniques que nous mettons au point et dont il pourra éventuellement s'inspirer. Autrement dit, en se

servant des nouvelles technologies, le secteur public a l'occasion idéale d'augmenter sa productivité et de donner l'exemple aux autres.

J'ai été un peu alarmé quand j'ai appris les conclusions du rapport du groupe d'étude du gouvernement ontarien sur la microtechnologie. D'après ce rapport, l'attitude des Canadiens constitue un obstacle, et les Américains sont beaucoup plus optimistes sur les avantages que les nouvelles technologies donneront aux travailleurs. Par contre, les Canadiens craignent énormément de se faire remplacer par les nouvelles technologies et de perdre leur emploi. Les Américains pensent plutôt qu'elles vont améliorer leur productivité et leur rendre le travail moins abrutissant. Ils ne s'inquiètent pas outre mesure de se retrouver en chômage.

Je tiens à soulever cette question en particulier parce qu'elle touche beaucoup de femmes actuellement sur le marché du travail. On a peur que les nouvelles technologies, les nouvelles machines et les nouvelles techniques rendent la main-d'œuvre féminine tout à fait inutile. Je recommande la lecture du rapport de la commission d'enquête australienne sur l'évolution technologique à tous ceux et celles qui s'inquiètent et qui broient du noir à cause du rapport du groupe de travail du gouvernement ontarien. L'étude a révélé que les changements technologiques nuiraient aux femmes qui se cherchent du travail en tant que téléphonistes, caissières, que les ordinateurs remplacent de plus en plus dans les banques et dans les magasins. Par ailleurs, l'étude a révélé que ces nouvelles technologies ouvriraient des horizons insoupçonnés aux femmes qui font partie de la population active.

• (1210)

Selon des études récentes effectuées en Ontario tout cela dépendrait de notre structure industrielle et commerciale. Ainsi, les quelque 46,000 associations de bienfaisance de notre pays comptent chacune au moins une travailleuse. Les nouvelles techniques, loin de lui faire perdre son emploi, devraient au contraire la rendre plus productive et plus efficace en lui permettant d'abattre une tâche encore plus considérable. Cette travailleuse ne risque pas de perdre son emploi.

Une autre étude a révélé que les entreprises en Ontario fournissent du travail en moyenne à quatre personnes seulement. Presque toutes emploient des femmes. Les automates qui travaillent dix fois plus vite que l'être humain ne risquent pas de faire perdre leur emploi à ces femmes mais vont au contraire accroître leur productivité. Nous devons veiller à ce que toute nouvelle entreprise, aussi bien en Ontario que dans le reste du Canada, ait accès aux nouvelles techniques et sache les utiliser à bon escient.

A l'heure actuelle, environ 40 p. 100 des entreprises chez nous utilisent des techniques nouvelles ou remises à jour, ce qui signifie que le marché des nouvelles machines, nouveau logiciel et nouveaux programmes, est énorme. Cela signifie également qu'on devra former un bien plus grand nombre de techniciens pour qu'ils puissent les utiliser. Je ne suis pas certain que ce soit au gouvernement fédéral à en assumer la charge, comme le propose le Nouveau parti démocratique. Je trouve que les marchands qui veulent commercialiser leur matériel, que ce soit en le vendant ou en le louant, sont tout à fait en mesure d'assumer ce rôle étant donné qu'ils sont au fait des nouvelles techniques à enseigner. Il ne faut pas en conclure que le gouvernement n'a aucun rôle à jouer au niveau du recyclage. Même si le gouvernement fédéral n'est pas habilité par la Constitution à remplir ce rôle, il a dû par nécessité se résoudre de plus en plus à former les Canadiens aux nouvelles techniques.

J'aspire à voir le jour où les femmes vont assumer des fonctions plus complexes et plus spécialisées sur le marché du travail. Elles ne seront plus appelées simplement à traiter les données, mais à les interpréter et à prendre les décisions qui découlent inéxorablement des nouvelles techniques et des données qu'elles élaborent. J'éprouve une certaine inquiétude au sujet de l'éducation des femmes de demain. D'ici à 1985, nous devrions avoir besoin de 8,000 ingénieurs et docteurs en sciences, et nous risquons de n'en avoir que la moitié.

Le Conseil des sciences du Canada vient de publier une excellente brochure intitulée «Les femmes et l'enseignement des sciences au Canada». Il y révèle qu'au niveau secondaire, deux fois plus de filles que de garçons de moins de 15 ans se désintéressent des sciences, de la physique et des mathématiques. Autrement dit, les filles n'étudient pas à l'école secondaire les matières qui leur permettraient pourtant de maîtriser les nouvelles techniques de l'ère que «La troisième vague» de Toffler a inaugurée. Aussi, elles manqueront de la souplesse voulue quand elles devront choisir une carrière. Elles seront aussi moins nombreuses à l'avenir à pouvoir assumer des postes de commande et de direction dans les universités, les gouvernements et l'industrie. Nous avons le devoir de communiquer ces renseignements aux jeunes qui sont arrivés au tournant de leur vie où ils doivent envisager leur avenir professionnel.

Dans le secteur des services, nous avons à nous inquiéter non pas de perdre des emplois, mais au contraire de les multiplier. Dans «Le défi mondial», Jean-Jacques Servan-Schreiber mentionne les perspectives que les pays industrialisés aux mêmes idéologies vont découvrir en se portant à l'aide des pays du tiers monde. Non seulement nous avons le devoir moral de veiller au développement et à l'industrialisation de ces pays, ainsi qu'à l'amélioration du niveau de vie de leurs populations, mais nous découvrirons par la même occasion des perspectives extraordinaires pour les Canadiens.

Je ne voudrais surtout pas que l'on réduise les fonds que nous consacrons à l'aide à l'étranger, surtout ceux qui servent à l'embauche de spécialistes canadiens qu'on envoie à l'étranger enseigner les nouvelles techniques qui permettront d'améliorer la qualité de la vie dans les pays du tiers monde. Ce faisant, ces derniers sauront mieux utiliser nos services et nos techniques.

Une autre solution que nous pourrions envisager, c'est celle qui nous permettrait de profiter de la situation exceptionnelle du Canada sur le continent nord-américain et de la vigueur de notre secteur tertiaire. En effet, nous pourrions faire du Canada un centre international des marchés boursiers en nous servant avec un peu de créativité de nos traités fiscaux internationaux portant sur la double imposition, la retenue d'impôts, les liquidités internationales et les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu; cela encouragerait les multinationales du monde entier faire faire le service de leurs capitaux ici au Canada. Ainsi ils utiliseraient les services de nos institutions financières, de nos banques, de nos sociétés de fiducie, de nos établissements de prêts, de nos compagnies d'assurance, de nos comptables et de nos avocats. Ainsi, des capitaux afflueraient au Canada qui autrement ne seraient pas obligés ou exposés à

y venir. Pareille formule entraînerait la création d'un nombre considérable d'emplois dans le secteur des services et elle transformerait le Canada en un carrefour pour les liquidités internationales, ce qui rapprocherait notre pays de sa véritable destinée, à savoir celle de chef de file dans les milieux internationaux des affaires et du commerce. Elle nous rapprocherait en outre d'autant plus de notre véritable objectif pour l'avenir.

J'ai essayé de mon mieux d'exposer quelques-unes des préoccupations dont les électeurs de Willowdale et d'autres me font part. Certains députés de l'opposition ont fait valoir qu'il y avait lieu de craindre la nouvelle technologie car elle est susceptible de faire disparaître des emplois. Or, bien au contraire, cette technologie de pointe nous obligera à accroître nos ressources humaines; les travailleurs devront s'efforcer par eux-mêmes d'assimiler de nouvelles notions et de se recycler de façon à s'adapter à toutes les innovations de l'heure. Je ne vois pas de menace en cela, mais plutôt un défi à relever, et une excellente occasion pour les Canadiens d'accroître leur productivité en appliquant les nouvelles techniques dans leur travail et en les mettant à notre service pour relever notre niveau de vie et améliorer notre compétitivité. Et c'est faisable. C'est une excellente occasion qui nous est donnée et qui en soi ne nous menace aucunement. Les techniques de pointe sont l'instrument qui nous aidera à nous tailler notre place sur la scène internationale et à affronter la concurrence fondée sur l'exportation, un cycle de production plus long, la fabrication et un plus grand usage de ces nouvelles techniques.

Je suis heureux de voir que les techniques de pointe constituent l'un des pivots de notre dernier budget. C'est ce qui explique entre autres pourquoi les Canadiens de toutes conditions sociales lui ont réservé un si bon accueil.

• (1220)

M. Neil: Monsieur le Président, il ne m'arrive pas très souvent de féliciter un ministériel de ses observations, mais je dois avouer que l'intervention du secrétaire parlementaire a été très appréciée. C'était un excellent discours. Je suis d'accord avec lui en ce qui concerne l'importance de la recherche et du développement et la nécessité de le bien faire comprendre aux organismes publics et aux divers paliers de gouvernement.

J'ai une ou deux questions à poser au député. Celui-ci a affirmé que le gouvernement avait atteint son objectif au chapitre des dépenses sur les activités de recherche et de développement. A l'appui de ce qu'il venait d'avancer, il a cité le chiffre de 1.5 p. 100 du produit national brut. Le député pourrait-il nous dire quel objectif le gouvernement s'est fixé en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'agriculture, et s'il estime que cet objectif a été atteint?

M. Peterson: Monsieur le Président, je me renseignerai volontiers. Je ne dispose pas en ce moment des données précises. Je sais cependant que nous sommes les précurseurs en Saskatchewan où nous avons fait construire de nouvelles installations afin de faire étudier par des hydrologues les effets fort importants de l'eau sur la production agricole. On ne saurait cultiver les terres dans cette province sans bien connaître les conditions nécessaires aux divers types de sol et surtout le contenu en eau du terrain à cultiver.

Je suis fier de pouvoir dire que l'agriculture canadienne est l'une des meilleures du monde. Nos agriculteurs méritent de vives félicitations de notre part. La vache Holstein par exemple est considérée dans le monde entier comme probablement la meilleure vache laitière qui soit. Grâce aux nouvelles techniques de transplantation d'œufs et de la conservation et du transport du sperme dans le monde entier, les vaches canadiennes sont sans doute présentes dans presque tous les pays du monde producteurs de lait.

Notre pays a aussi mis au point la meilleure variété de blé au monde, le nº 1 du Nord. Il a fallu pour cela innover considérablement et effectuer d'importants travaux de recherche et de développement. Cela ne veut pas dire pour autant que nous n'ayons plus rien à faire dans le secteur agricole. Il n'en reste pas moins que les techniques agricoles utilisées au Canada sont les meilleures du monde.

Dans le cadre de son mandat, l'ACDI assure la diffusion dans le monde entier de ces nouvelles techniques agricoles. Le député a tout à fait raison. On a probablement fait autant d'efforts sur le plan scientifique et technologique pour mettre au point cette nouvelle variété de blé qui est l'une de celles qui se vendent le mieux au monde, que lorsqu'on a outillé certaines de nos usines les plus modernes.

Maintenant, si le député suggère que nous allons négliger les secteurs traditionnels qui ne font pas appel aux techniques de pointe, il se trompe, et j'espère que les députés de tous les partis aborderont ce point précis.

M. Neil: Monsieur le Président, il est indéniable que les travaux de recherche que le ministère de l'Agriculture a effectués sont des plus admirables. Malheureusement, si l'on regarde les chiffres de ces dernières années, on constate que le budget de la recherche et du développement dans le secteur agricole n'a progressé que de 1 p. 100, soit beaucoup moins que le taux d'inflation. C'est tout à fait regrettable, car si nous voulons produire plus de céréales et autres produits agricoles, il ne nous suffit pas de rester à la page; il faut aussi nous tenir à la pointe du progrès en matière de recherche et de développement. A défaut de mieux, j'ose espérer que le député va rappeler au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre des Finances (M. Lalonde) combien les travaux de recherche et de développement effectués dans le domaine agricole, non seulement par le gouvernement, mais également par le secteur privé, sont importants.

C'est plutôt dommage qu'on ait dû attendre plusieurs années pour que le ministre de l'Agriculture prélève sur la caisse d'urgence des terres des Prairies 9 millions environ pour les verser à un organisme des Prairies qui s'occupe de recherche et de développement. Ça fait des années qu'on en parle, mais ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai trouvé sur mon bureau un communiqué de presse annonçant que près de 9 millions avaient été versés à l'organisme en question. Ces 9 millions, ils faisaient partie de la caisse d'urgence des terres des Prairies, auquel les agriculteurs ont cotisé et dont l'argent était bloqué depuis 1972 et ne rapportait pas d'intérêts. Si on s'était servi de cet argent il y a des années pour effectuer des travaux de recherche et de développement, pensez un peu aux progrès qu'on aurait pu réaliser dans le secteur privé, avec la collaboration des pouvoirs publics.

M. Peterson: Monsieur le Président, je ne suis pas bien au courant du point que soulève le député, mais je vais m'informer bien volontiers. Il est essentiel en effet que nous évaluions continuellement nos efforts dans le secteur agricole. Je pense à certaines solutions qui permettraient aux consommateurs

d'économiser de l'argent tout en achetant des produits canadiens. Pourquoi faudrait-il absolument que les Canadiens achètent des fruits et des légumes frais importés en hiver? Il nous suffit en été, de produire en excédent et de mettre l'excédent en conserve. Avec quelques travaux de recherche et de développement, en faisant appel à l'énergie solaire ou aux autres formes nouvelles d'énergie qui ne manquent pas, nous pouvons cultiver des fruits et des légumes tout l'hiver à peu de frais. Cela va peut-être même nous coûter moins cher que d'importer.

Cela nous ramène à l'une de mes marottes à ce sujet. Pourquoi les consommateurs canadiens ne se rendent-ils pas compte qu'en achetant des produits canadiens avec leurs dollars ils ont l'occasion inespérée d'affirmer la souveraineté du Canada? Pourquoi ne recherchent-ils pas des produits avec l'étiquette «Fabriqué au Canada»? Je n'hésite pas à dire que l'on peut trouver dans les magasins des produits manufacturés au Canada de qualité et de prix comparables aux produits étrangers. Même si on doit payer quelques cents de plus parce que dans tel ou tel domaine, tel ou tel pays étranger est mieux placé, pourquoi les Canadiens n'exercent-ils pas précisément leur droit de consommateurs pour aider les producteurs canadiens?

Pourquoi les Canadiens ne se lancent-ils pas dans un mouvement général d'entraide? L'agriculture est le domaine idéal où en envisager la possibilité. Nous pouvons mettre cette politique en application toutes les semaines quand nous faisons nos provisions. Le député a aussi fait valoir . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. En vertu du Règlement, un député ne doit pas abuser du temps réservé aux questions et réponses. Il a été répondu au point de vue exprimé et un autre député demande la parole.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je trouve très intéressants les propos du député sur l'autosuffisance en matière de production d'aliments et sur l'accroissement de cette production et j'y souscris entièrement. Le député a un peu plus d'influence que nous auprès du gouvernement. Défendrait-il un programme de main-d'œuvre et un projet de développement économique qui encouragerait et soutiendrait la formation, dans le domaine alimentaire, de coopétatives de producteurs et de coopératives de consommateurs? Si tous les centres pouvaient avoir des serres solaires qui seraient exploitées par des coopératives, grâce à des fonds de démarrage publics, ce mouvement pourrait prendre beaucoup d'ampleur. Le député prendrait-il un projet spécial comme celui-là en considération et le défendrait-il auprès de son parti et du gouvernement?

• (1230)

Le président suppléant (M. Corbin): Le secrétaire parlementaire a 30 secondes pour répondre.

M. Peterson: Monsieur le Président, oui, les coopératives m'apparaissent certes comme un mouvement qui a démarré de lui-même sans nécessiter l'intervention du gouvernement parce que des personnes dynamiques ont jugé qu'il leur serait profitable de travailler ensemble. Elles n'ont pas besoin de l'intervention oppressive du gouvernement, de ses lois et de son argent. Les coopératives qui se sont établies sans l'aide du gouvernement présentent des avantages. J'ai beaucoup d'admiration pour celles que je connais. Il existe des coopératives dans les établissements financiers, dans les petites villes de l'Ontario rural, nous en connaissons d'énormes qui fonctionnent à merveille dans l'Ouest. Si tout ce qu'il faut, c'est adopter des lois habilitantes et supprimer des obstacles administratifs, parfait. Je voudrais réfléchir aux crédits dont ces coopératives auraient besoin, car elles ont déjà démontré dans de nombreux domaines qu'elles peuvent être rentables sans avoir besoin de puiser dans le Trésor public.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui. C'est un débat important sur un budget important. A bien des égards, le budget ne ressemble à aucun des autres qui nous ont été présentés. Je sais qu'il doit y avoir un vote sur le budget. Celui de jeudi dernier a été très serré. Seulement 15 voix séparaient les deux camps. Par malheur, 12 néo-démocrates, retenus ailleurs, ne sont pas venus voter. Sans ces absences, l'écart n'aurait été que de trois voix. Il faut comprendre que 12 députés, presque 40 p. 100 de la formation néo-démocrate, étaient absents. La proportion est de 37.5 p. 100, je crois. Nous sommes habitués, quand le gouvernement libéral est menacé, de voir le NPD voler à son secours, que ce soit en accourant à la Chambre ou en s'en éloignant.

Le budget fait état d'un déficit que, je suppose, le monde entier trouve renversant. J'ai entendu dire à la radio ce matin qu'on craint que le gouvernement des États-Unis ne s'occupe pas de son déficit. Si le gouvernement américain ne fait rien pour diminuer son déficit, les répercussions seront tragiques sur les marchés internationaux.

Le déficit par habitant des États-Unis équivaut à environ deux tiers de celui du Canada. En d'autres termes, notre déficit par habitant est d'environ 50 p. 100 supérieur à celui des États-Unis. Or, on s'inquiète du déficit américain un peu partout dans le monde, même s'il est relativement petit par rapport au nôtre.

Le budget a créé cet énorme déficit de 31.4 milliards. Nous semblons maintenant être en butte à la pire situation possible. Il est mauvais que le déficit soit si élevé, mais on pourrait l'accepter si des emplois étaient créés. Or, le ministre des Finances (M. Lalonde) a beau prévoir dans son budget une réduction du taux de chômage à l'avenir, rien n'est moins certain. Nous sommes donc vraiment dans la pire situation possible puisqu'à l'avenir le taux de chômage et le déficit seront élevés.

Dans le passé, au moment des discours du budget et des discours du trône, les députés pouvaient intervenir au sujet de questions qui n'étaient pas nécessairement liées à ces discours. Depuis quelques années, la situation empire. Comme le sait sûrement monsieur le Président, cela fait tellement longtemps que nous n'avons pas eu de discours du trône que personne, sans doute, ne se souvient de la façon dont nous nous sommes comportés à la dernière occasion. Le dernier discours du trône remonte, semble-t-il, à plusieurs années. A cette époque-là, les députés avaient la possibilité d'intervenir durant ces discours. Les nouveaux députés pouvaient faire leur premier discours sur le sujet de leur choix. Je dois reconnaître que les débats libres de cette époque-là où la complaisance avait sa place me manquent. Je recommande vivement au gouvernement de prendre son courage à deux mains et de présenter un discours du trône pendant qu'il est encore au pouvoir.

Le débat sur le budget a été extrêmement intéressant jusqu'à maintenant. Certaines interventions étaient remarquables. Nous venons tout juste d'être témoins de deux exposés d'excellente qualité. Même si je suis en désaccord avec pratiquement tout ce que le député de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) a déclaré, elle a, selon moi, très bien exprimé sa pensée. Nous avons également été témoins d'une bonne intervention de la part du secrétaire parlementaire (M. Peterson) du ministre d'État chargé du Développement économique. Il est vraiment malheureux, selon moi, que le ministre des Finances n'écoute que son seul discours du budget. Nous avons prêté l'oreille à son discours et il devrait, à mon avis, nous remettre la politesse de temps en temps en étant présent en Chambre pour écouter ce que les autres députés, notamment certains ministériels, pensent de son budget.

Je voudrais parler des répercussions possibles du budget et de la politique fiscale du gouvernement sur les moyens de défense du Canada. Le budget prévu du ministère de la Défense nationale semble assez bon sur papier, mais il est fondé sur une hypothèse fausse au départ. Pendant de très nombreuses années, le ministère de la Défense nationale a fonctionné selon un modèle bien à lui pour le calcul du taux d'inflation. En effet, des calculs étaient effectués plusieurs fois par année pour déterminer ce que serait le taux d'inflation au cours des prochaines années.

Au fil des ans, le ministère de la Défense nationale est devenu un très gros utilisateur de la technologie de pointe. Cela signifie que ses dépenses sont supérieures à celles de tout autre ministère et qu'il faut prévoir, dans son cas, un taux d'inflation supérieur. Ainsi, étant donné le modèle suivi en ce qui a trait au taux d'inflation, si l'indice des prix à la consommation était, disons, de 12 p. 100, on considérait que le taux d'inflation était de 15 p. 100 dans le cas du ministère de la Défense nationale. Le Conseil du Trésor acceptait ce taux et l'utilisait dans ses calculs pour donner au ministère de la Défense nationale une augmentation réelle. Ce taux de 15 p. 100 englobait une majoration de 3 p. 100 pour tenir compte des dépenses du ministère.

Le ministère de la Défense nationale doit maintenant prendre une autre voie. Le ministre des Finances, de concert avec le premier ministre (M. Trudeau), semble-t-il, a décidé que cette façon de procéder était trop avantageuse pour le ministère de la Défense nationale, et il le forcera donc, à compter de l'année prochaine, à utiliser le modèle du ministère des Finances pour calculer le taux d'inflation. On en arrivera ainsi à un chiffre tout à fait faux en ce qui a trait à l'augmentation en termes réels, puisqu'il sera basé sur un taux d'inflation qui sera bien inférieur au renchérissement réel des biens que le ministère de la Défense devra acheter, particulièrement s'il décide de moderniser son équipement.

Le ministère de la Défense nationale a, c'est évident, besoin d'une augmentation réelle de son pouvoir d'achat car, surtout dans les premières années du règne de M. Trudeau, le gouvernement était tellement déterminé à l'ébranler et à réduire son importance qu'il a gelé son budget dans un cycle inflationniste, ce qui l'a forcé à faire un choix pénible. On pensait à l'époque que ce choix n'aurait des conséquences pour ce ministère que pendant un an, 1969 ou 1970, peut-être. Ce dernier a décidé de geler ses effectifs et de ne plus ni entretenir ses installations ni acheter de l'équipement, croyant que l'année suivante, comme on le lui avait assuré, les choses reviendraient à la normale. Et bien, la situation n'est pas redevenue normale avant trois ou quatre ans et à la fin de cette période, non seulement le matériel du MDN n'avait pas été remplacé, mais le ministère avait finalement été obligé de réduire ses effectifs jusqu'au niveau actuel.

Le ministère de la Défense nationale est tombé si bas qu'à un certain moment, son budget des dépenses en capital ne représentait plus que 9 p. 100 de son budget total. C'est vraiment scandaleux car à notre époque, il faut consacrer de 25 à 30 p. 100 du budget de la défense à l'achat de matériel comme des chars d'assaut, des navires et des avions si l'on veut une armée moderne et efficace capable d'accomplir la tâche que l'on attend des forces de la défense nationale. D'après les prévisions du ministre des Finances, entre le budget de 1981-1982 et le budget de 1985-1986, les dépenses seront réduites de 392 millions de dollars en plus des autres réductions.

• (1240)

Dans le budget présenté en juin 1982, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), qui était alors ministre des Finances, dans un dernier sursaut d'énergie pour essayer de faire le travail qu'il était incapable d'accomplir, le budget du MDN a été réduit de 200 millions de dollars sur une période de deux ans. Pour ne pas être en reste, le ministre actuel l'a encore amputé de 230 millions de dollars, la réduction devant s'étendre sur les exercices 1983-1984 et 1984-1985. En imposant ces réductions, le ministre des Finances avait signalé qu'il faudrait apporter certains changements aux programmes que nous avions prévu mettre en œuvre. Pendant combien de temps encore le ministère de la Défense nationale devra-t-il s'adapter?

Par contre, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a déclaré à une conférence des associations de la défense que le MDN doit recevoir 20 millions de dollars pour être mieux préparé, ce qui est plutôt grotesque. Cette somme pourrait servir à acheter des munitions, du matériel, des pièces de rechange ou à engager du personnel pour les forces régulières ou pour celles de réserve. On peut considérer que cette somme est loin de compenser la réduction de 430 millions de dollars du budget du ministère survenue en un an. Même en tenant compte du budget actuel qui attribue 75 millions de dollars au MDN, il reste une différence de 335 millions de dollars, ce qui n'améliorera pas une situation déjà difficile en ce qui concerne les programmes d'équipement.

Je voudrais dire quelques mots sur les programmes d'emploi dont il est question ces jours-ci, monsieur le Président. Le MDN est censé recevoir 60 millions de dollars cette année et 15 millions de dollars l'année prochaine pour le Programme prolongé d'instruction et d'emploi. Dans le cadre de ce programme, 5,000 personnes doivent être formées et rémunérées comme des recrues des forces régulières mais il s'agira officiellement de réservistes de la classe C qui n'auront pas de pension ni de prestations. C'est un peu moins coûteux ainsi. Les cadres du MDN ont dit, paraît-il, qu'ils étaient surpris—et moi aussi—que l'on compte recruter seulement 5,000 personnes, car ils pensaient qu'on en recruterait 20,000.

Que deviendront ces 5,000 personnes quand leur formation sera terminée? Pourquoi le gouvernement ne compte-t-il pas étoffer ce programme et utiliser les jeunes qui ont une formation d'un an? Ce serait le moment idéal de relever le plafond

des effectifs des forces régulières et de se servir des personnes qui ont déjà reçu une bonne partie de leur formation, ce qui leur donnerait l'occasion de rester après l'échéance du programme.

Depuis quelques jours, nous entendons parler du conflit entre le ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui est allé vanter les mérites de son programme RELAIS aux quatre coins du pays. L'objectif de ce programme est de recruter à courte échéance des personnes qui n'ont plus droit aux prestations de chômage. Le ministère de la Défense nationale doit être un des bénéficiaires de ce programme. Il faut toutefois qu'il ait du travail à donner; par conséquent, il a licencié des contractuels pour faire place aux employés du programme RELAIS. Une bonne partie de ces personnes travaillent pour le ministère depuis des années. Après une période déterminée, elles doivent être réengagées pour pouvoir continuer à travailler là. On dit souvent en blaguant dans le ministère que l'échéance tombe le 31 mars et que ces personnes sont réengagées le 1er avril. Sur une période de cinq ans, seulement 15 employés engagés pour une période déterminée, dont 14 qui ont pris leur retraite, n'ont pas été réengagés à ce que je sache.

Les deux ministres se livrent à un véritable chassé-croisé. Ils n'ont pas réengagé des centaines de personnes qui considéraient leur emploi comme pratiquement permanent et ils comptent de toute apparence engager des personnes qui n'ont plus droit aux prestations de chômage. Dans un an, on pourra recommencer. On pourra réembaucher ceux qui ont été congédiés le mois dernier et congédier ceux que l'on a embauchés ce mois-ci. Le seul résultat de cette manœuvre, c'est de faire doubler le coût des travaux.

Je voudrais maintenant aborder le programme d'investissements, en insistant particulièrement sur la marine, car le programme d'achat de matériel pour la marine me semble plus inquiétant que ce qui se fait dans les autres armes. Le programme Léopard, visant à doter l'armée d'un certain nombre de blindés, est à peu près complété. Le programme du CF-18 est en bonne voie dans l'aviation. Malheureusement, le matériel de la marine doit être commandé tellement à l'avance que les hommes politiques ne semblent pas enthousiastes à ce sujet, car le matériel ne sera probablement livré que trois élections plus tard. Il leur est donc difficile de donner à ces achats toute l'importance qu'ils méritent.

Il y a un et demi, le ministre de la Défense nationale, qui participait aux travaux de la Conférence des associations de défense, a publié un communiqué dans lequel il affirmait que nous avions besoin de cinq autres navires Gates pour remplacer les bâtiments qui étaient en service depuis de longues années. Curieusement, cette rubrique est disparue du budget des dépenses cette année. Quand nous avons posé des questions à ce sujet, on nous a répondu que ces dépenses étaient toujours prévues, mais qu'elles n'étaient plus prioritaires. Pourtant, c'était très prioritaire lorsque le ministre l'a annoncé triomphalement il y a un an, en janvier dernier. Maintenant, cet article de dépenses a tout simplement disparu.

Il y a une longue liste d'achats d'équipement pour la marine, monsieur le Président. Le 17 mars dernier, j'ai demandé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale une liste de ces achats, mais je ne l'ai pas reçue. Beaucoup d'achats importants n'ont pas été approuvés par le cabinet. Le programme d'achat de frégates coûtera des milliards de dollars, mais le Conseil du Trésor n'a approuvé que 60 millions de dollars à ce chapitre. Le ministre a remis le dossier au cabinet pour qu'il choisisse entre deux groupes concurrents pour la construction des frégates. Nous sommes très inquiets au sujet des rumeurs qui émanent des banquettes ministérielles, que l'on surnomme la cour des miracles, selon lesquelles le choix serait fait en fonction de motifs politiques, et que l'on ne chercherait pas à acheter le meilleur bateau au meilleur prix. J'espère que le fait que les chantiers de la firme Scan Marines soient totalement entourés de circonscriptions libérales n'entraînera pas un mauvais choix dicté par des raisons purement politiques.

Toujours au sujet du programme d'acquisition de frégates, monsieur le Président, j'ajoute qu'il est impossible qu'un seul et unique chantier naval canadien puisse embaucher tous les spécialistes dont il aurait besoin pour réaliser le programme en entier. Si l'on commandait les six frégates au même chantier naval, il serait impossible de les constuire dans les délais impartis. Aucun chantier naval ne peut réunir à lui seul suffisamment de techniciens pour effectuer le travail. Notre parti a déclaré, et nous n'exigeons pas de droits d'auteur pour cette suggestion, que ce serait peut-être une très bonne idée de faire constuire deux frégates dans les maritimes, deux dans la vallée du Saint-Laurent et deux sur la côte ouest. Cela permettrait de soutenir une industrie en déclin, et même de lui insuffler une nouvelle vigueur. Nous possédons certes les compétences voulues au Canada pour effectuer ce genre de travail, et j'espère fortement que lorsque le gouvernement prendra la décision, premièrement, elle ne sera pas fondée sur des motifs politiques, et deuxièmement, elle permettra de répartir les retombées dans l'ensemble du pays, comme il se doit, et non de les concentrer dans les régions où le parti qui est temporairement au pouvoir est le plus fort.

• (1250)

Je constate que mon temps de parole est expiré, monsieur le Président. Je voudrais féliciter ceux qui m'ont précédé dans ce débat pour leur excellent exposé, et je suis tout disposé à répondre à leurs questions.

M. Friesen: Monsieur le Président, je sais que le député a une vaste expérience. Toutefois, le seul élément du budget dont il n'ait pas touché un mot est le programme de recrutement des cadets; je suppose qu'en termes courants, on pourrait dire que ce programme a pour but d'enrôler des jeunes dans l'armée pour une période d'un an. Le député commenterait-il cet élément du budget, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes qui seront touchées et la question de savoir si les Forces armées sont prêtes à les recevoir?

M. McKinnon: Monsieur le Président, le chef d'état-major de la Défense, le général Withers, a signalé il n'y a pas très longtemps que l'armée ne disposait pas d'un budget suffisant pour ses besoins en fait d'entraînement des recrues. Si on demandait soudainement à l'armée de former un grand nombre de recrues, elle ne serait pas en mesure de le faire. Cette situation serait beaucoup plus grave en cas d'urgence, alors que les militaires les plus expérimentés seraient mutés à d'autres postes. Il y a une grave pénurie à ce chapitre.

Pour ce qui est de la formation des cadets, il n'y a rien qui ne soit plus important. Aucune activité des Forces armées n'est plus importante que la formation des cadets. Nous avions des camps de formation des cadets assez extraordinaires, mais au fil des années, on a progressivement réduit leur budget. Il semble bien, malheureusement, que ce soit l'un des secteurs où le gouvernement a imposé des restrictions exagérées ces dernières années. En conséquence, de nombreux cadets ne peuvent s'inscrire aux camps d'été comme ils le voudraient, à cause du manque de fonds.

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député au sujet du programme des frégates dont il a parlé. Croit-il que le gouvernement entend faire exécuter des travaux de ce genre dans la région de Vancouver-Victoria?

M. McKinnon: Monsieur le Président, même si la chose était tout à fait raisonnable, cela ne signifie pas que le gouvernement va le faire. De fait, comme je le disais tantôt, aucun chantier maritime au Canada ne pourrait construire six frégates dans les délais fixés. Comme tous les intéressés le savent, d'ici à 1991, et au rythme où nous allons, notre marine sera composée de dix navires. Si le gouvernement confie la construction de ces six frégates à un seul chantier maritime, notre marine n'aura pas ses dix navires avant 1993, ce que les Canadiens en général ne jugent pas satisfaisant.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la question que j'adresse au député a trait au missile de croisière, aux discussions qui se sont poursuivies et aux affrontements qui ont eu lieu au sujet de la possibilité que le Canada fournisse l'espace aérien nécessaire pour mettre à l'essai le système de guidage du missile de croisière. Le député et son parti ont-ils statué officiellement que cela était souhaitable?

M. McKinnon: Monsieur le Président, le parti conservateur du Canada a pour politique que nous devons, que notre gouvernement doit inviter les superpuissances à négocier, aux rencontres de désarmement à Genève, de manière à faire suffisamment de progrès dans la voie de la limitation et du contrôle des armements nucléaires en Europe pour qu'il ne soit pas nécessaire de déployer le Pershing II ou le missile de croisière en Europe. Ces pourparlers sont en cours. Le président Reagan a fait une concession majeure en renonçant à exiger la solution zéro-zéro, qui paraissait être à l'époque la principale pierre d'achoppement. Il a cédé sur ce point. J'espère que l'URSS va maintenant faire une contre-proposition.

Si tout le reste échoue, si ces négociations ne donnent rien, alors l'OTAN va devoir tenir l'engagement pris en 1979 envers les pays de l'Europe de l'Ouest, c'est-à-dire déployer le missile de croisière et le Pershing II. Si les choses en viennent là, tout le reste ayant échoué, notre parti ne protestera pas contre l'autorisation gouvernementale de procéder aux essais du missile de croisière à Cold Lake.

M. Reid (Kenora-Rainy River): Cette réponse permet de conclure que le député et son parti admettent le bien-fondé de la proposition des deux voies faite par l'OTAN.

M. McKinnon: Monsieur le Président, faut-il faire remarquer au député que c'est mon parti qui était au pouvoir quand le système des deux voies a été adopté?

M. Reid (Kenora-Rainy River): Cela n'a pourtant pas empêché le parti conservateur, monsieur le Président, de changer de politique en d'autres domaines, maintenant qu'il est dans l'opposition. Donc, je tenais à m'assurer qu'en ce domaine du moins le parti conservateur restait axé sur une politique de voie unique.

Ma deuxième question au député concerne l'essai du missile de croisière au Canada, et plus particulièrement des systèmes de guidage. Si j'ai bien compris, ces essais au Canada ont pour but d'essayer non pas forcément les systèmes de guidage qui seraient utilisés dans le cadre européen, mais plutôt le système de guidage qui aurait également son utilité dans le cadre nord-américain; en d'autres termes, de procéder à des essais plus poussés des systèmes de guidage mis au point.

Dans le cas où la politique des deux voies échouerait, par refus ou incapacité de s'entendre, le député serait-il d'accord pour passer aux essais du missile de croisière pour utilisation en Amérique du Nord, plutôt que des systèmes de guidage pour utilisation en Europe?

M. McKinnon: Monsieur le Président, des gens mal informés font tout un plat de la mise à l'essai d'un certain type de missile, alors que c'en est un autre qui sera déployé en Europe de l'Ouest. Si nous faisions l'essai des missiles de croisière lancés en vol à Cold Lake, si on en vient là et que le gouvernement décide de donner son autorisation—il n'a pas encore tranché la question—ce sera dans le but de mettre à l'essai le système d'autoguidage qui est semblable dans les deux types de missiles. Il s'agit de missiles de croisière dans les deux cas, mais ils sont fabriqués par deux entreprises différentes. Ils auront toutefois le même système de guidage. Cela revient en fait au même. Pour faire l'essai du système de guidage il est moins coûteux, d'une certaine façon, de lancer le missile en vol. Si j'ai bien compris, ce sont ces essais, pour peu qu'ils se passent, qui auront lieu à Cold Lake.

Le président suppléant (M. Corbin): Peut-on dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES—LES AVANTAGES POUR LE QUÉBEC

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, l'adjudication finale du contrat relatif à la construction des frégates pour le compte de la Défense nationale approche à grand pas. Le ministre responsable a répété dernièrement qu'il espère une décision finale avant l'ajournement d'été de la Chambre. Le *Financial Post* du 30 avril faisait une analyse de la situation et indiquait de façon non équivoque que les fonctionnaires de la Défense nationale favoriseraient clairement l'option d'un des consortiums, soit celui de St. John.

Madame le Président, j'ai eu l'occasion de prendre la parole dernièrement à ce sujet pour indiquer que je prétends que les chantiers maritimes québécois ont démontré qu'ils avaient le leadership au Canada dans le domaine de la construction navale. La décision que les fonctionnaires et le Cabinet prendront devra, bien entendu, être fondée sur des considérations d'ordre technique et de qualités nécessaires étant donné les circonstances. Cependant il leur faudra aussi tenir compte, premièrement, de l'ampleur des avantages pour le Québec, deuxièmement, de la reconnaissance de la qualité de la main-d'œuvre et, troisièmement, de l'avantage technologique important pour notre province si un chantier québécois devenait maître d'œuvre dans ce qui s'avère le contrat du siècle.

En tant que représentant de la circonscription de Lévis, j'escompte une réponse qui soit fondée sur toutes ces considérations.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LE RETARD DANS LA TRANSMISSION DES FORMULES DE VERSEMENT D'IMPÔTS

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, je voudrais faire état des ennuis que Revenu Canada cause à une petite entreprise de ma circonscription. Un concessionnaire de machinerie, la société Layton Green Incorporated, à Albany, Île-du-Prince-Édouard, a été mise à l'amende pour avoir transmis en retard des formules de versement d'impôts pour janvier et février 1983.

Ces déclarations fiscales, où sont inscrites les retenues à la source des employés au titre du Régime de pensions du Canada, de l'assurance-chômage et de l'impôt sur le revenu, doivent parvenir au Centre des données fiscales de Saint-Jean, Terre-Neuve, le 10 du mois suivant. Il arrive que Layton Green Incorporated ne reçoive ces formules que le jour de l'échéance et même plus tard, ce qui l'empêche évidemment de les expédier à temps à Saint-Jean. La société expédie les formules aussitôt qu'elle les reçoit, mais elle n'y peut rien si elles ne lui parviennent pas avant l'échéance. Revenu Canada a exigé à tort qu'elle verse un pourcentage des sommes déclarées dans les formules de janvier et de février 1983.

J'exhorte le ministère à mettre ses formules de déclaration fiscale à temps à la poste, afin que les entreprises puissent les renvoyer pour le 10 du mois suivant, et à ne pas les mettre à l'amende pour un retard attribuable à Revenu Canada ou à Postes Canada.

* * *

[*Français*]

LE DÉSARMEMENT

LE SOUCI DU GOUVERNEMENT DE TRAVAILLER POUR LA PAIX

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Madame le Président, étant donné les déclarations de l'opposition néo-démocrate ainsi que des groupes de citoyens soucieux de travailler à la paix, j'aimerais déclarer à la Chambre que je marcherai et travaillerai avec les mouvements pacifistes quand les manifestations pour le désarmement se tiendront simultanément devant les ambassades des pays communistes avec la même fréquence et la même vigueur que devant le Parlement canadien. Comme député élu à cette Chambre, j'assume la responsabilité de préserver les valeurs fondamentales reconnues par le Parlement canadien, comme la liberté d'expression. C'est pourquoi j'invite toute la population canadienne préoccupée par la paix à dénoncer les armes et les conseillers militaires soviétiques à Cuba si l'aide américaine au Salvador doit cesser. Je l'invite aussi à protester contre l'occupation soviétique en Afghanistan, la répression soviétique en Pologne contre les syndiqués et la population, l'installation de missiles soviétiques en Syrie, les 330 missiles SS-20 dotés de trois ogives nucléaires pointés sur les capitales européennes.

Madame le Président, la liberté dont nous jouissons dans nos pays démocratiques ne peut reposer sur la naïveté des pacifistes unilatéraux. Travailler pour la paix fait partie de notre tâche de parlementaire canadien. Voilà pourquoi je souhaite une réflexion sérieuse de tous les députés de la Chambre sur les conséquences d'une intervention qui n'aurait pas pour but de mener à un désarmement bilatéral contrôlable. Le Canada doit continuer à jouer un rôle dans cette seule option valable pour la liberté de tous les Canadiens et Canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES DROITS DE PERMIS DE RADIO POUR UN PETIT AVION

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, l'année dernière, les droits à payer pour obtenir une licence radio pour un petit avion ont été portés à $40, et à la suite de plaintes adressées au ministère et au ministre, il a été question de réduire le prix du permis en 1983. Néanmoins, on ne l'a pas fait et les agriculteurs et hommes d'affaires qui possèdent un petit avion doivent encore débourser $40 pour un permis de radio, alors que les gros paquebots immatriculés au Canada, les transatlantiques dont le port d'attache est au Canada, ne paient que $20 par an.

Aux États-Unis, c'est gratuit, car les Américains se rendent compte que si l'on équipe les avions d'une radio, ce n'est pas pour se distraire, mais par mesure de sécurité. Le gouvernement canadien exige cette radio, après quoi il impose des droits de permis trop élevés. Les agriculteurs et hommes d'affaires doivent se conformer au programme des 6 et 5 p. 100, alors que le gouvernement majore énormément ses prix.

J'exhorte le ministre à annuler cette majoration ou à étendre à cinq ans la durée de ce permis ou, encore mieux, à l'accorder gratuitement, car la radio fait partie intégrante de l'avion. La prochaine fois, va-t-on exiger un permis pour les carburateurs? Le gouvernement et le ministre des Communications (M. Fox) n'ignorent certainement pas que l'aviation privée rapporte déjà beaucoup d'argent au Trésor public avec la taxe sur le carburant, et qu'elle crée également des emplois. Le ministre des Finances (M. Lalonde) demande au secteur privé de coopérer, mais il a là l'occasion de montrer que cette coopération n'est pas toujours à sens unique.

* * *

LES BANQUES

LES TECHNIQUES DE RELATIONS PUBLIQUES—CONDAMNATION D'UN ARTICLE DE REVUE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, nous pouvons lire aujourd'hui dans le *Globe and Mail* qu'une revue bancaire montre aux banquiers comment fermer des usines avec succès, comment cacher des renseignements aux députés de l'opposition, comment manipuler les médias et tenir des conférences de presse loin des usines touchées pour éviter une réaction des travailleurs. Au moment même où les évêques du Canada parlent de moralité économique, il est dégoûtant, quoique caractéristique des banques, de recourir à des techniques de relations publiques qui ne tiennent aucun compte des travailleurs ou des gens qui sont victimes de saisies.

Madame le Président, je demande à l'Association des banquiers canadiens, à qui appartient la revue en question, de réfuter cette déclaration, de nier tout appui aux observations faites dans cet article. Les Canadiens se méfient déjà des banques qui leur saisissent maintenant leur maison et leur ferme, mais si les banques ne réfutent pas pareil article, cela contribuera à la déchéance du système bancaire canadien.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA NÉCESSITÉ D'APPORTER RAPIDEMENT DES MODIFICATIONS AU SUJET DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Vendredi dernier, madame le Président, j'ai lu avec intérêt et presque avec amusement la déclaration du député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) relativement à des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage au sujet des prestations de maternité. La soirée précédente, à l'occasion d'une séance de comité, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a démontré qu'il était disposé à apporter des amendements afin

d'inclure les prestations de maternité à la Loi sur l'assurance-chômage ainsi que certains changements, si le Nouveau parti démocratique était disposé à donner son consentement pour adopter rapidement ce projet de loi, afin que nous puissions en arriver à établir ces changements, étant donné la somme de travail que nous avions à faire au Parlement.

Madame le Président, après cette ouverture de la part du ministre, nous n'avons eu aucune indication de la part du député de Winnipeg-St. James, savoir si son parti était disposé à accepter de tels amendements, et surtout à donner son consentement pour que ce bill soit adopté le plus rapidement possible. Ce député, madame le Président, qui se vante de défendre les intérêts des femmes à travers le pays, devrait donner une réponse ferme et précise à ce moment-ci, pour que nous puissions aller de l'avant avec ce projet de loi et inclure ces modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE LES FONDS CONSACRÉS À LA RECHERCHE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, dans toute société, la recherche et le développement sont essentiels au progrès. Le Canada semble se préoccuper très peu de cette vérité bien évidente pourtant, car nous reléguons la recherche au second plan, surtout dans le domaine de l'agriculture. Résultat, nous risquons de perdre à jamais les avantages que nous pourrions retirer de la mise au point de nouvelles espèces, de nouvelles récoltes et de méthodes de culture plus productives. Par ailleurs, le Canada sera moins en mesure de soutenir la concurrence de plus en plus vive sur les marchés internationaux et d'atteindre les objectifs fixés par nos planificateurs agro-alimentaires.

Nos chercheurs doivent à tout prix commencer dès maintenant à jeter les bases de la recherche dans des domaines comme la sélection eugénique, une efficacité énergétique accrue et la transormation des déchets.

Les chercheurs et les scientifiques ont déjà exprimé leur inquiétude à propos de la réduction des fonds affectés à la recherche et du manque de techniciens compétents. Pourtant, le cabinet semble faire la sourde oreille à toutes les critiques et il continue à justifier les coupes sombres dans le personnel de recherche dont nous avons tellement besoin et qui est déjà tellement restreint.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) connaît certainement la publication de son ministère intitulée «Le défi des années 1980, Stratégie agro-alimentaire pour le Canada». Contrairement au ministre, les auteurs de cette publication ne sont pas satisfaits du *statu quo* dans nos activités de recherche et notent le manque à gagner de l'agriculture canadienne à cause de l'insuffisance des fonds affectés à la recherche.

Puis-je demander au ministre d'examiner ce document de plus près et de se renseigner sur les occasions que nous avons perdues dans le domaine de l'agriculture?

Article 21 du Règlement

• (1410)

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LE MAINTIEN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les fausses allégations faites par le ministre des Transports au sujet du maintien du tarif du Nid-de-Corbeau. Le ministre a affirmé à la Chambre vendredi dernier que seul le Nouveau parti démocratique et le Syndicat national des agriculteurs étaient en faveur du maintien. Ce n'est pas le cas. Car c'est aussi la position que défendent la majorité des céréaliers et des habitants de l'Ouest.

Je peux en faire la preuve en vous citant ce qui se passe dans ma propre région de Prince-Albert, une région typiquement céréalière. Jusqu'à présent je n'ai reçu qu'une seule lettre appuyant la proposition Pepin, soit la modification du tarif. Par contre, j'ai déposé à la Chambre des pétitions portant 3,500 signatures et 2,000 particuliers se sont déclarés en faveur du *statu quo*. Tout comme j'ai reçu des lettres provenant de 23 conseils municipaux. Il s'agissait des localités de Hudson Bay, Choiceland, Canwood, Marcelin, Rosthern, Carrot River et Shell Lake. De même que les municipalités rurales de Kinistino, Spiritwood, Garden River, Kelvington, Ponass Lake, Arborfield, Buckland, Torch River, Willow Creek, Blaine Lake, Flett's Springs, Canwood et Birch Hills.

Le conseil de ville et la Chambre de commerce de la ville de Prince-Albert est aussi en faveur du *statu quo*. C'est là l'appui d'une petite partie de la province de la Saskatchewan. La démocratie exige dans son principe même que le gouvernement ait le consentement des gouvernés. Or, le ministre n'a pas tenu compte de ce principe.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LE RACISME

L'ANTI-SÉMITISME ENSEIGNÉ PAR UN PROFESSEUR ALBERTAIN

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je n'en croyais pas mes oreilles hier soir lorsqu'en regardant le *Journal* du réseau anglais de Radio-Canada, j'ai appris que M. Keegstra, professeur en Alberta, avait été renvoyé parce qu'il avait fait de la propagande antisémite pendant plus de 14 ans dans sa classe.

Au cours de l'entrevue qu'il a accordée au *Journal*, M. Keegstra a répété qu'il croyait que les Juifs avaient fomenté la Révolution française, la guerre civile américaine et l'assassinat de Lincoln. Il est même allé jusqu'à prétendre que les Juifs avaient déclenché la Première et la Seconde Guerre mondiales.

Il a ensuite défendu certaines des idées d'Adolf Hitler et est même allé jusqu'à prétendre que les exterminations n'avaient pas nécessairement eu lieu. Il a mis au défi le journaliste qui l'a interrogé de présenter des preuves.

Ce qui m'a le plus choqué et qui m'a horrifié, surtout après m'être rendu le mois dernier à Jérusalem au monument commémorant les massacres, c'est que non content de reconnaître qu'il avait enseigné ces insanités à ses éléves, il a déclaré que bon nombre du personnel d'encadrement de son école, dont le directeur, les membres du conseil scolaire, ses collègues et les dirigeants de l'Association des enseignants n'avaient cessé de lutter pendant un certain temps pour qu'il ait le droit de continuer à enseigner, prétendant que cela allait permettre d'encourager la discussion. En tant que Canadien et en tant que chrétien, j'ai été choqué de découvrir cette indifférence apparente des responsables du système scolaire face à des manifestations de racisme aussi flagrantes. J'ose espérer que nous allons tous tirer une leçon de cette triste affaire et que nous allons apprendre à être plus vigilants pour éviter que le racisme, sous toutes ses formes, y compris l'antisémitisme, ne se propage parmi les élèves et parmi les jeunes.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA DÉFINITION D'UN HANDICAPÉ

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, Revenu national définit ce qu'est un handicapé aux fins de l'impôt sur le revenu, dans son bulletin d'interprétation IT-225. A ces fins, la personne handicapée est celle qui est obligée de garder le lit ou de demeurer dans un fauteuil roulant plus de 12 heures par jour, une bonne partie de journée ou de la nuit. Cette définition ne vise pas à aider les handicapés mais à faciliter la tâche des fonctionnaires de l'impôt qui doivent décider qui est handicapé.

Il y a trois ans et demi, à l'heure des initiatives parlementaires, la Chambre a adopté à l'unanimité une résolution qui demandait aux ministère des Finances de reprendre ce bulletin et de modifier la définition d'une personne handicapée aux fins de l'impôt. Ce n'est pas encore fait.

Je note avec intérêt que, dans son dernier budget, le ministre des Finances a eu l'amabilité de doubler la déduction qui est accordée aux parents aux fins de l'éducation de leurs enfants, parce qu'il veut aider ces parents à l'aise de la classe moyenne. Par contre, on laisse à eux-même les parents qui veulent se charger de la formation de leurs enfants handicapés.

Il est temps que les fonctionnaires de l'impôt du Revenu national prennent leurs responsabilités au sérieux et aillent au-delà du joli rapport «Obstacles» qui n'exige aucune action de la part du gouvernement. Le gouvernement me semble avoir pour objectif d'entreprendre tout ce qui paraît bien et ne lui coûte rien.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LE CONTRAT PASSÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UNE ENTREPRISE ALLEMANDE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma première question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il se souvient sans doute d'avoir déclaré, le 18 février dernier, répondant à des questions et participant au débat sur l'affaire Coalgate, comme en témoigne la page 22982 du hansard:

> Cet argent avait été transféré au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et c'est lui qui l'avait en main.

Il se rappelle sans doute également avoir fait la déclaration suivante, consignée à la page 23193 du hansard:

> M. Gillespie n'a touché, directement ou indirectement, aucun argent du gouvernement.

Le ministre peut-il nous dire si, à l'époque où il a fait ces déclarations et d'autres, également consignées au hansard au sujet de cette affaire, il était au courant de l'existence d'un contrat passé entre le gouvernement du Canada et Veba Oel Entwicklungs-Gesellschaft (Voeg) de Gelsenkirchen-Buer, en Allemagne? Aux termes de ce contrat, le gouvernement canadien doit verser $17,000 à cette entreprise pour une étude sur la transformation du charbon en pétrole pour le projet Synfuels de Cap-Breton. Était-il au courant de ce contrat au moment de ces déclarations?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'étais pas au courant, mais j'ai fait des vérifications aujourd'hui. En effet, un contrat, signé en janvier, a été passé entre le gouvernement et cette société.

Comme le député doit le savoir, une vingtaine de projets de liquéfaction du charbon ont fait l'objet d'une étude, sur une assez longue période, grâce à l'aide du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Ce contrat avait pour objet de vérifier si la technique utilisée par Veba offrait des avantages. En fait, aucun projet n'a utilisé cette technique de liquéfaction du charbon en gaz naturel. Nous avons passé ce contrat pour avoir la possibilité d'explorer cet autre procédé. Cette société possède le meilleur système; celui qui est expoloité en Allemagne.

Les renseignements que nous possédons ou que nous recevrons de cette société permettront au gouvernement de décider quelle est la meilleure façon de liquéfier le charbon. En effet, l'étude a révélé jusqu'ici que la technique de Veba est encore meilleure que toutes les autres envisagées par les 20 différents groupes qui ont fait des propositions au gouvernement canadien. Ce contrat avait pour objet de nous permettre d'explorer une technique que ne nous ont proposée ni les responsables du projet Synfuel ni ceux des 19 autres projets soumis à l'étude du ministère.

M. Nielsen: La longueur de cette réponse me rappelle cette phrase de Shakespeare: «Vous faites trop de serments, me semble-t-il». En quelques mots, la réponse est donc positive, le ministre était au courant de l'existence du contrat du 28 janvier. Il est assez curieux que le seul projet de liquéfaction du charbon s'applique au Cap-Breton.

ON DEMANDE SI LE VICE-PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DU CONTRAT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question suivante s'adresse au vice-premier ministre. Le 21 février 1983, à la page 23039 du hansard, il disait, parlant de l'argent versé relativement à l'affaire Coalgate:

> Le gouvernement du Canada ne peut pas en disposer . . .

Au moment où il a fait ces déclarations et d'autres, qui figurent au hansard de février dernier, était-il au courant d'un contrat signé le 28 janvier entre le gouvernement du Canada et Veba Oel à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président, je n'étais pas au courant.

M. Nielsen: Voilà qui m'étonne. Je pensais que le vice-premier ministre connaissait très bien tous les aspects de ce projet qui devait se réaliser dans sa circonscription.

Ma question suivante était pour le ministre des Finances, dont je regrette l'absence et qui a fait des déclarations semblables en février dernier.

• (1420)

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU CONTRAT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma quatrième question était destinée au premier ministre qui a aussi fait des grandes déclarations, mais il n'est pas ici non plus. Par conséquent, j'adresserai ma dernière question au ministre des Approvisionnements et Services.

Dispose-t-il du contrat conclu le 28 janvier entre le gouvernement du Canada et Veba Oel, contrat par lequel le gouvernement affectait $17,000 à des recherches sur la liquéfaction du charbon dans le cadre du projet du Cap-Breton? Dans l'affirmative, le ministre le déposera-t-il?

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, en effet un contrat a été conclu entre mon ministère, à la demande du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et la Société Voeg de l'Allemagne, ce contrat représentant la somme de $17,000, et étant donné qu'il touchait à une technologie de pointe qui était sensible à la commercialisation, l'une des conditions du contrat était à l'effet que le contrat lui-même était confidentiel entre les parties.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, cela montre clairement l'ampleur du camouflage. Le ministre de l'Énergie a admis l'existence du contrat, le ministre des Approvisionnements et Services en a fait autant, un responsable de Veba Oel a déclaré que ce contrat vise le projet Synfuels du Cap-Breton, et ce projet seulement, et le ministre n'est pas prêt à déposer le contrat.

Étant donné l'étendue du camouflage, le vice-premier ministre reviendrait-il sur le refus qu'on nous a opposé en février dernier et confiera-t-il à un comité permanent de la Chambre le soin de faire enquête sur cette affaire, de sorte que nous puissions voir ce contrat, aller au fond des choses et faire toute la lumière sur l'affaire «Coalgate»?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je pensais que le député avait tous les renseignements qu'il désirait.

M. Nielsen: Vous ne nous aviez pas parlé de ce contrat.

M. MacEachen: J'étais sur le point de dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait déposé de pleines brouettes de documents à la Chambre . . .

M. Nielsen: Vous ne nous aviez pas parlé de ce contrat.

M. MacEachen: . . . concernant le projet Synfuels, qui se réalisera peut-être un jour, espérons-nous, dans l'île du Cap-Breton. Je ne vois pas quels renseignements supplémentaires le député pourrait vouloir.

M. Nielsen: Simplement le contrat.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DE L'UTILISATION DES FONDS FÉDÉRAUX

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En février, au moment de l'affaire «Coalgate», le gouvernement a d'abord prétendu que la période de deux ans prévue par les lignes directrices avait été respectée. Lorsqu'on a pu prouver le contraire, le vice-premier ministre a alors déclaré que les lignes directrices étaient prises en tant que telles et non pas en tant que règlements. Voyant que cette excuse ne prenait pas, le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont affirmé que cette transaction n'avait pas coûté un sou au gouvernement fédéral, que l'argent provenait du Fonds du revenu consolidé de la Nouvelle-Écosse. Or, on découvre maintenant que cette troisième et dernière réponse ne résiste pas à l'examen elle non plus.

Le ministre, qui a déclaré ne rien savoir de ce contrat, aurait-il au moins la décence de se lever pour retirer les déclarations qu'il a faites en février, déclarations selon lesquelles le projet grâce auquel M. Gillespie entend réaliser d'énormes profits n'a pas coûté un sou au Trésor fédéral?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député veut, selon moi, susciter une controverse à propos de pas grand-chose. J'ai déclaré que diverses sociétés avaient proposé au ministère 20 projets, dont j'ai la liste avec moi, de liquéfaction du charbon canadien. Il existe des universités et des groupes de recherche dans tout le Canada. Aucun de ces 20 groupes n'a proposé au gouvernement fédéral la technique qui est utilisée avec succès en Allemagne depuis 50 ans par cette société. Le ministère a jugé qu'il était normal de déterminer si cette technique s'appliquerait à ces 20 projets. Nous avions obtenu des exploitants de cette technique en Allemagne le droit de l'utiliser moyennant la somme mentionnée précédemment. Ces derniers avaient transformé du charbon en gaz naturel. Nous devions évaluer cette technique en fonction des 20 projets et pas seulement en fonction du projet auquel a fait allusion le député.

M. Nielsen: Il n'y en avait qu'un.

M. Chrétien: Si les députés le désirent, je peux faire lecture de la liste des 20 autres groupes qui ont présenté des projets de liquéfaction au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Andre: Madame le Président, le ministre essaie de nous faire croire que 20 sociétés s'intéressent au charbon du Cap-Breton. M. Ulrich Graeser, de la société Voeg, a déclaré qu'il croyait à la lumière des discussions qu'il a eues à Ottawa que l'essai devait porter sur le projet Synfuels du Cap-Breton, le projet de M. Gillespie, le projet sur lequel il essaie de cacher la vérité. Le ministre risque de mal informer davantage la Chambre, de l'induire encore plus en erreur s'il poursuit dans cette veine.

ON DEMANDE QUE LE CONTRAT SOIT RENDU PUBLIC

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé lorsqu'il a présenté ses documents que tous ceux du dossier sur le projet Synfuels du Cap-Breton avaient été déposés.

M. Nielsen: Pas celui-là.

M. Andre: Nous savons maintenant que c'était inexact. Si le ministre n'a pas délibérément induit la Chambre en erreur à l'époque, reconnaîtra-t-il au moins qu'il n'avait pas alors tous les documents voulus et respectera-t-il maintenant son engagement en s'assurant que ce contrat est bien mentionné dans les documents rendus publics?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai expliqué tantôt que nous avons à faire face à 20 projets différents de liquéfaction du charbon en gaz naturel. Nous avons reçu des propositions, et les scientifiques au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avaient remarqué qu'aucun de ces groupes ne proposait le système Veba. Ils ont donc conclu que si l'on voulait avoir une vue réaliste de toute la situation, il fallait savoir si oui ou non ce système pouvait s'appliquer au charbon du Canada dans les 20 projets qui avaient été présentés. Ils ont donc signé un contrat avec la compagnie pour savoir si le système allemand Veba pouvait s'appliquer au charbon du Canada. Ils lui ont envoyé du charbon du Cap-Breton. Ils auraient pu envoyer du charbon de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique. De plus, les études démontrent qu'il n'y a pas eu qu'un seul projet concernant le charbon de la Nouvelle-Écosse, qu'il y en a eu d'autres que celui auquel fait allusion l'honorable député cet après-midi. Encore une fois, je tiens à dire que ce projet n'a rien à voir directement avec le Synfuels

Project, car c'est globalement que l'étude a été faite pour s'appliquer aux 20 projets différents. Je m'en tiens à ce que j'ai dit au cours du débat, en février. J'ai déposé, depuis ce temps, tous les documents pertinents en ma possession relativement à ce dossier directement relié au projet Synfuels.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ALOURDISSEMENT DU FARDEAU DES MOINS BIEN NANTIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je tiens à signaler au premier ministre un véritable scandale. Le gouvernement a l'intention de soutirer au cours des quatres prochaines années, 4 milliards de dollars aux contribuables canadiens en éliminant graduellement les réductions d'impôt fédéral. Par suite de ce changement, ce sont les démunis qui vont assumer le fardeau des nantis.

Ainsi, la famille qui gagne $15,000 par année va devoir payer 281.9 p. 100 d'impôt de plus; celle qui gagne $20,000 par année va devoir payer 22 p. 100 d'impôt de plus, alors que celle qui gagne $100,000 par année va devoir payer seulement 1.3 p. 100 d'impôt de plus. Le premier ministre se rend sûrement compte qu'il s'agit en l'occurrence d'une mesure régressive qui va obliger les pauvres à payer pour les riches. Est-il prêt à reconsidérer cette mesure, de façon à mieux répartir si possible le fardeau fiscal entre les Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Si le député qualifie cette mesure de régressive, madame le Président, c'est vraisemblablement parce que c'est cet aspect que le journaliste a choisi de faire ressortir dans l'article que le *Globe and Mail* a publié ce matin. J'exhorte le député à se rendre compte qu'il ne s'agit en l'occurrence que d'un seul élément du budget. Il devrait retenir en particulier que le budget vise en fait à créer de 1982 à 1984 quelque 600,000 emplois supplémentaires à l'intention des Canadiens dont le revenu est moyen ou faible. C'est important pour les nécessiteux qui voudraient bien être capables non seulement de payer l'impôt quel qu'il soit, mais aussi de trouver des emplois utiles et bien rémunérés.

• (1430)

J'exhorte le député à tenir compte également du fait qu'en dépit de tous les changements, le budget vise essentiellement à fournir des emplois utiles à des milliers de Canadiens, qui pourront alors très bien faire face aux changements accessoires apportés à la fiscalité.

M. Deans: Si jamais le ministre prend de nouveau la parole pour répondre à une question, j'aimerais bien qu'il nous explique pour quelle raison le gouvernement demande moins aux nantis qu'aux démunis de contribuer aux efforts qu'il déploie pour créer tous ces emplois.

ON DEMANDE UN ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES TRAVAILLEURS MOYENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais me tourner de nouveau vers le premier ministre. Il y a deux ans, le gouvernement a réduit de la même façon le taux d'imposition des contribuables à revenu élevé. Il a diminué de neuf points le taux d'imposition des contribuables gagnant plus de $134,000. A l'époque, le gouvernement avait déclaré que parallèlement, il allait éliminer certaines échappatoires. Il est clair que le budget de l'ex-ministre des Finances n'a nullement amené la suppression de ces échappatoires dont beaucoup sont toujours là.

Sachant que nous avons besoin d'emplois et que les Canadiens doivent disposer de l'argent nécessaire pour acheter des biens de consommation fabriqués au Canada, le premier ministre est-il prêt à accorder un allègement fiscal similaire aux Canadiens moyens qui, travaillent d'arrache-pied pour le maigre salaire de $15,000 à $20,000 par an?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député est très partial dans son analyse du budget de 1981 et dans le choix qu'il fait des mesures qu'il contenait. Il oublie par exemple de parler de la déduction relative aux frais d'emploi pour les travailleurs à faible revenu que les députés de son caucus avaient précisément réclamée. Des démarches ont été effectuées auprès du ministre des Finances pour qu'il modifie la législation de l'impôt sur le revenu à cet effet. Le député oublie aussi de parler du crédit d'impôt-enfant et de la déduction accrue pour frais de garde d'enfants. Il n'en a pas soufflé mot. Son analyse du budget s'inspire de sectarisme. J'aimerais bien qu'il soit davantage disposé à parler des mesures d'aide que nous avons prises en plus des initiatives en matière de création d'emplois pour les Canadiens à faible et moyen revenus.

M. Deans: Il est clair que je vais quand même devoir m'adresser au ministre d'État aux Finances.

LE FARDEAU FISCAL DES GROUPES À FAIBLE REVENU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les Canadiens qui gagnent de $15,000 à $20,000 par an sont obligés de payer proportionnellement beaucoup plus d'impôts que les Canadiens qui gagnent plus de $100,000?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je pensais avoir fait comprendre que les dispositions du budget, comme les mesures d'encouragement en faveur du logement, non seulement sont conçues pour permettre aux Canadiens de trouver des logements à un prix abordable et pour occuper les travailleurs du bâtiment et de la rénovation des maisons, mais qu'elles prévoient aussi l'octroi d'une subvention de $3,000 par exemple aux Canadiens qui achètent une maison, subvention dont bénéficient notamment les salariés à faible ou moyen revenu. Ces subventions, il n'en est pas question dans les chiffres dont le député parle.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: Ces mesures ont des répercussions positives immédiates. Elles contribuent à la hausse du revenu des Canadiens; elles leur permettent de payer leurs impôts et surtout, de trouver du travail et d'avoir un revenu décent.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES AU SUJET DU FINANCEMENT FÉDÉRAL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a dit que les crédits réservés au procédé de liquéfaction étaient destinés à 20 sociétés. Mais j'ai sous les yeux un document du cabinet daté du 13 septembre 1982. Il s'agit d'une note aux ministres concernant l'incidence financière, énergétique et de développement régional qu'aurait une aide financière à l'usine de liquéfaction du charbon dans l'île du Cap-Breton. Cette note faisait deux recommandations au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout d'abord, d'offrir au consortium Scotia Coal Synfuels «un appui financier fédéral supplémentaire pour une réévaluation technique du projet, portant plus particulièrement sur des procédés qui utiliseraient beaucoup plus de gaz naturel que de charbon et qui auraient un rendement élevé en produits commercialisables». Voilà la fin du passage emprunté au document d'information du cabinet daté du 13 septembre 1982, époque à peu près où le ministre entrait dans ses fonctions actuelles.

J'ai également une lettre de M. Gillespie en date du 7 janvier . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'est pas autorisé à citer trop de documents. Il faut qu'il pose sa question. D'après les textes qu'il veut citer à la Chambre je suis persuadée qu'il pourrait poser tout simplement sa question, sans autre citation.

M. McGrath: Madame le Président, je veux tout simplement demander au ministre comment il peut concilier cela avec la réponse qu'il a donnée à la Chambre aujourd'hui au député de Calgary-Centre, et également avec les réponses du mois de février par lesquelles le gouvernement a nié expressément avoir octroyé des crédits fédéraux, directs ou indirects, pour ce projet.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le contrat passé avec Veba avait pour but d'avoir une technique nouvelle pouvant servir aux 20 projets. Il ne visait pas les projets de carburant synthétique. Il avait pour but de connaître cette technologie, dont aucun des promoteurs des 20 projets n'avait parlé dans les documents présentés au gouvernement.

M. Nielsen: Déposez le contrat.

M. Chrétien: Nous voulions apprendre ce qu'il était possible de faire avec cette haute technologie, de la part de ceux qui en avaient la disposition, c'est-à-dire de la maison allemande. Voilà pourquoi nous avons signé un contrat avec elle. Nous voulions avoir les renseignements qui nous permettraient d'évaluer les 20 projets présentés au gouvernement.

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE A EU CONNAISSANCE DU MARCHÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire exactement—je me base sur les réponses données à la Chambre le 21 février, page 23042 du hansard—à quel moment il a eu connaissance de ce marché de $17,000 passé en janvier avec une maison ouest-allemande, pour venir en aide au projet Scotia Coal Synfuels?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, c'est hier que j'en ai été informé.

LA LETTRE D'ALASTAIR GILLESPIE—LA RAISON DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais, moi aussi poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le problème dont la Chambre est saisie n'est pas de savoir quel est le rôle de M. Gillespie mais de savoir si oui ou non les ministres doivent dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité à la Chambre: c'est la question de la moralité du gouvernement.

M. Gillespie a dit à M. Phillip Read dans une lettre qu'il lui a envoyée le 7 janvier 1981, que la société allemande Voeg, c'est-à-dire une des sociétés en question, devait être consultée dans un premier temps. Il a dit que la phase 1 consiste en une évaluation technique et économique du procédé éprouvé, le procédé Sasol, et des procédés que l'on met au point surtout aux États-Unis, au ministère de l'Énergie et ailleurs; il y en a au moins un en Allemagne. Le ministre n'est-il toujours disposé à reconnaître que le gouvernement a consacré de l'argent directement au projet de M. Gillespie et non pas à la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, c'est le contraire. Le projet Gillespie proposait une technique différente et nous voulions être au courant de toutes les techniques. Nous voulions savoir si le procédé allemand pouvait être utilisé au Canada, s'il serait utile dans tous les projets, pas seulement le projet Synfuels, mais tous. J'ai parlé de 20 projets différents, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, portant sur la liquéfaction du charbon comme technique d'utilisation. Nous voulions connaître le procédé Veba. Nous avons signé un contrat avec la société pour savoir si cette technique pouvait être appliquée à tous les projets canadiens, non pas seulement au projet Synfuels.

M. Hnatyshyn: Le ministre traite en réalité de menteurs M. Graeser de la société Voeg et M. James Kelly de la section de la liquéfaction du charbon de son ministère. C'est ce qu'il fait en réalité en affirmant que cet argent n'a pas été investi pour le projet de M. Gillespie.

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre au sujet des renseignements communiqués à la Chambre combien de fois le ministre peut induire la Chambre en erreur et combien de fois il peut nous donner des renseignements erronés avant que le premier ministre ne lui demande de donner sa démission.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai été très franc avec la Chambre. Je sais que le député aime remuer la boue. Je ne m'abaisserai pas à son niveau. Je préfère être plus régulier. Je lui ai donné l'explication que m'ont fourni aujourd'hui les fonctionnaires du ministère, à savoir qu'il y avait 20 projets et que nous voulions connaître le procédé allemand. Si le député veut remuer la boue, qu'il le fasse tout seul.

* * *

• (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA NÉGOCIATION DE LA PAIX—LA POSITION DU CANADA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai une question pour le premier ministre au sujet de l'Amérique centrale. J'aimerais lui dire que j'ai été ravi de l'entendre déclarer au cours de sa conférence de presse que le Canada suit une politique différente et distincte en Amérique centrale. Par contre, j'ai été extrêmement déçu de ce que j'appellerais les conclusions équivoques qui se sont dégagées de ses entretiens à Washington.

Hier, dans une déclaration aux journalistes, le président Guillermo Ungo du Front révolutionnaire démocratique au Salvador a dit que les États-Unis ont le droit d'arrêter l'avance du communisme. C'est exact, c'est ce qu'il a dit. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada est disposé à faire maintenant pour aider ceux qui veulent amorcer les négociations dans le conflit salvadorien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, madame le Président, nous n'avons pris aucune initiative depuis mes entretiens avec le président la semaine passée. J'ai dit que nous étions d'accord avec le président des États-Unis quand il a recommandé que toutes les parties conviennent de ne pas intervenir de quelque façon que ce soit en Amérique centrale. Je rappelle au député que son chef, le chef du Nouveau parti démocratique, a dit qu'il était d'accord avec le président Reagan à ce sujet.

M. Ogle: A mon avis, mon chef était d'accord que nous ne devrions pas nous en mêler.

L'INITIATIVE DES PAYS LATINO-AMÉRICAINS EN VUE DE RESTAURER LA PAIX

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, l'ambassade nicaraguayenne m'a appris ce matin qu'une nouvelle vague de 1,200 hommes, y compris des Honduriens, est en train d'envahir le Nicaragua. La semaine passée, je me suis entretenu avec Mgr Raul Corriveau, évêque canadien du diocèse de Choluteca, au Honduras. Il m'a dit que des camps Miskito et un aéroport où arrivent des approvisionnements se trouvent le long de la frontière hondurienne. Le premier ministre serait-il disposé à ce que le Canada fasse des efforts plus sérieux en vue de signer le Pacte Contadora auquel a souscrit un groupe de pays à la recherche d'une solution pacifique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait qu'un groupe de pays de l'Amérique latine, le Mexique, le Venezuela, Panama et la Colombie, si je ne m'abuse, a déjà essayé de restaurer la paix dans cette région-là. Cela me semble être une louable initiative. Nous espérons que ces pays veulent nous aider à atteindre le but que ce sont assigné le Nouveau parti démocratique, le parti libéral et le président Reagan, soit que personne de l'extérieur n'intervienne dans ce conflit. Nous sommes tout à fait disposés à collaborer à la réalisation de cet objectif.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—LES AVANTAGES POSSIBLES POUR ALASTAIR GILLESPIE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser ma question au premier ministre. Il s'agit encore du projet de liquéfaction du charbon. Au cours de l'interrogatoire que nous avons mené sur la question en février dernier, le premier ministre a insisté sur le fait que l'argent qui avait été versé ne provenait pas du trésor fédéral, mais plutôt de celui de la Nouvelle-Écosse. A la page 22982 du hansard du 18 février 1983, le premier ministre a déclaré entre autres choses que «Ces fonds appartenaient au Fonds du revenu consolidé du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.». Or il est désormais manifeste que le gouvernement fédéral a effectivement signé des ententes, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de nous affirmer que ses services réclamaient ces renseignements lesquels pouvaient être appliqués à l'ensemble des projets, et donc aussi au projet Gillespie, quoi qu'on en dise.

Comment le premier ministre peut-il affirmer le 18 février que les fonds appartenaient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et non pas au gouvernement fédéral, et donc que M. Gillespie n'a pas été avantagé, alors que nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement fédéral s'est engagé à accorder à la Veba Oel Entwicklungs-Gesellschaft au moins la somme de $17,000?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le peu d'attention que j'ai porté à la discussion de cette affaire aujourd'hui ne me permet pas de conclure que des fonds ont été versés à M. Gillespie. Les questions qui ont été posées et les réponses qui ont suivi ne m'ont certainement pas amené à cette conclusion. Accuse-t-on M. Gillespie d'avoir touché une partie des fonds que le gouvernement fédéral a versé à cette société allemande?

Questions orales

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, le premier ministre a persisté à dire que ce n'étaient pas des fonds fédéraux qui avaient été versés, et donc que M. Gillespie n'avait pas été avantagé, ni directement, ni indirectement. Il a insisté là-dessus. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prétend à présent que l'on voulait connaître cette technique car elle serait utilisée dans divers projets, ce qui comprend évidemment le projet Gillespie, d'où des avantages à la fois directs et indirects pour M. Gillespie. Comment le premier ministre peut-il persister à dire que, en signant des contrats et en engageant des fonds fédéraux, son gouvernement ne fait pas directement bénéficier M. Gillespie de ces avantages?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Encore une fois, madame le Président, je suis désolé de ne pas être parfaitement au courant des détails de cette affaire; mais, simplement d'après les questions du député, je trouve qu'il est farfelu de prétendre que, en subventionnant une entreprise spécialisée dans la recherche, qui découvre une technique dont bénéficieront l'ensemble des Canadiens, c'est en quelque sorte M. Gillespie que le gouvernement fédéral subventionne, que ce soit directement ou indirectement. Est-ce bien cela que le député est en train de nous dire?

LES CIRCONSTANCES ENTOURANT LA SIGNATURE DU CONTRAT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Approvisionnements et Services, qui était assurément au courant du contrat de $17,000 conclu à la fin de janvier. Le ministre a-t-il cherché alors à mettre le premier ministre et ses collègues du cabinet au courant de ce contrat? Quelle a été, dans ce cas, la réponse du premier ministre? Autrement, pourquoi a-t-il préféré ne pas le mettre au courant?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, il s'agit d'un marché assez peu important, dont la valeur ne s'élève qu'à $17,000. En vertu de la délégation de pouvoirs, ce sont mes fonctionnaires qui en ont négocié les dispositions et conclu l'entente. Par conséquent, je n'en ai appris l'existence que ce matin, ce qui est dans l'ordre des choses puisque la presse s'est emparée de l'affaire.

Je signale, à l'instar du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que le contrat figure parmi tous les autres marchés que mon ministère a négociés dans le domaine de la recherche et du développement et, plus particulièrement, en matière de recherche sur la liquéfaction. Je peux vous nommer d'autres entreprises, d'après la liste que voici: Nova Scotia Research Foundation Corporation, Catalytic Enterprises Limited, de Sarnia, l'Université de Regina, le groupe de recherche Sandwell-Beak, de Toronto, l'Université de Victoria, le ministère de l'Énergie de l'Ontario . . .

Mme le Président: A l'ordre!

LA CONDUITE DU MINISTRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre des Approvisionnements et Services a certainement eu connaissance du document du cabinet daté du 13 septembre et qui offrait au consortium l'aide financière dont il a parlé. Quand cette question a été soulevée à la Chambre des communes en février, plusieurs collègues du ministre ont nié qu'on avait consacré des fonds publics au projet de liquéfaction du charbon du Cap-Breton.

Nous avons sous les yeux une lettre d'un représentant de la compagnie allemande avec laquelle le contrat a été conclu, reconnaissant que celui-ci aurait des répercussions directes sur le projet de liquéfaction du charbon. Si le ministre avait fait son travail, il aurait dû savoir que ce contrat avait été octroyé. Quant aux déclarations faites à la Chambre des communes, pourquoi le ministre ne s'est-il pas donné la peine de prendre connaissance des contrats signés? Pourquoi n'a-t-il pas cherché à mettre les choses au point au lieu de se rendre complice des tentatives de camouflage de ses collègues du cabinet et du premier ministre?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, après avoir lu le communiqué qu'il a reçu hier à son bureau, le député doit savoir que rien qu'au mois de mars, mon ministère a accordé des contrats de recherche et de développement d'une valeur de plus de 36 millions de dollars. Nous négocions régulièrement de nombreux contrats pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En fait, ce ministère s'efforce d'acquérir des procédés technologiques dans plusieurs domaines, y compris la liquéfaction du charbon.

Ce contrat n'a rien d'inhabituel. Les sommes prévues devaient être versées à l'entreprise allemande. Un grand nombre de contrats contiennent une clause protégeant le caractère confidentiel de la transaction, car elle porte sur des techniques tout à fait nouvelles. Cela n'a rien d'inhabituel.

En ce qui concerne cette technologie et cette entreprise, la West Coast Transmission avait conclu un contrat avec elle pour des essais sur le charbon de l'Ouest. La Saskatchewan Oil and Gas Corporation a cherché à savoir si se lignite se prêtait à l'utilisation de ces techniques. Le député d'en face veut-il dire que M. Gillespie aurait également joué un rôle dans cette transaction?

• (1450)

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU CONTRAT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Il vient de dire que ses collaborateurs ont négocié un contrat avec une société de l'Allemagne de l'Ouest. Ai-je raison de supposer que des lettres au sujet de ce contrat ont été échangées entre cette société allemande et son ministère et peut-être même entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et cette société? Si c'est exact, le ministre s'engage-t-il alors à déposer la correspondance relative à ce contrat?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, il s'agit de communications de toutes sortes qui renferment comme d'habitude des renseignements d'ordre confidentiel. Je vais revoir les modalités du contrat pour m'assurer que certaines de ces communications peuvent être transmises.

M. Jarvis: Je parle de la correspondance.

M. Blais: Madame le Président, c'est l'usage courant et cela s'applique aussi à la correspondance. Je veux répéter que le contrat était parfaitement normal et analogue à de nombreux autres que mon ministère a négociés.

LA TENEUR DU CONTRAT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): J'attendrai avec impatience que le ministre réexamine la correspondance et finisse par la déposer. Pour ce qui est du contrat lui-même, le ministre a affirmé que son refus tenait uniquement aux modalités confidentielles de commercialisation figurant dans le contrat. Je demande donc au ministre des Approvisionnements et Services s'il serait prêt à déposer ce contrat après en avoir supprimé les dispositions relatives à la commercialisation seulement, cela étant apparemment la raison pour laquelle le ministre refuse de déposer le document.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, évidemment, quelque chose a été perdu dans l'interprétation simultanée. Ce n'est pas simplement la question de mise en marché qui est délicate, c'est toute la question de la technologie échangée entre les particuliers et, effectivement, si le Canada veut acquérir une technologie sur le marché international, il faudra que les députés de l'opposition reconnaissent que souvent on doit se soumettre aux demandes de ceux qui exportent ces technologies, c'est-à-dire maintenir le caractère confidentiel des renseignements qui nous sont transmis.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES FEMMES ÂGÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, comme le ministre de l'Emploi est absent, j'adresse ma question au ministre chargé du logement. Ma question concerne un groupe d'étude sur les femmes âgées dont les recommandations ont été publiées aujourd'hui. Le groupe d'étude a fait un certain nombre de recommandations très importantes, notamment au sujet du manque de logement à prix abordable pour les femmes, et surtout les femmes d'âge mûr qui vivent seules et les femmes âgées à la retraite. Ces femmes ont un besoin pressant de logements à prix abordable. Je demanderais au ministre s'il veut bien étudier les recommandations contenues dans le rapport de ce groupe d'étude et consulter la SCHL de façon à débloquer des fonds spéciaux pour répondre aux besoins particuliers des femmes âgées en matière de logement, soit notamment en rénovant de vieilles maisons, en construisant des logements à l'intention des femmes d'âge mûr qui vivent seules, étant donné que la plupart des logements actuels sont conçus pour des familles ou des pensionnés, et en appliquant un certain nombre d'autres recommandations bien précises.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je n'ai pas encore pris connaissance de ce rapport, mais j'en lirai évidemment les recommandations afin de voir si nous ne pouvons pas appliquer de quelque façon les propositions de l'honorable représentante.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES FEMMES D'ÂGE MÛR

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et concerne les recommandations relatives à l'accroissement de l'embauche pour les femmes âgées. On nous a dit au groupe d'étude que les femmes âgées voulaient de l'emploi afin de rester indépendantes et de pouvoir contribuer au Régime des pensions du Canada. Elles ont élevé des enfants pour leur pays et elles veulent maintenant leur chance. Elles veulent un emploi rémunérateur. Je sais que le ministre a des programmes en cours, mais accordera-t-il une plus grande priorité aux stratégies d'emploi pour les femmes d'âge mûr et élargira-t-il les services de formation et d'aide; contribuera-t-il à supprimer les préjugés des employeurs et à accroître le nombre des emplois essentiels dans le domaine des services communautaires qui pourraient convenir particulièrement aux femmes âgées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je répondrai à l'honorable représentante que je partage sûrement les sentiments exprimés dans ce rapport. Le groupe de personnes dont il est question dans ce rapport mérite dans notre société une attention particulière.

Je tiens à signaler, madame le Président, qu'au cours de la dernière année nous avons considérablement élargi les services d'emploi spécialement destinés aux femmes de ce groupe. Nous avons ouvert une dizaine de centres spéciaux de placement pour les femmes dans les grandes villes et nous avons aussi ajouté au Programme d'expansion pour les femmes qui ne compte plus 14 mais quelque 33 projets qui sont tous conçus de façon à fournir le genre d'appui, de conseils et d'orientation requis. Je tiens en outre à dire à la Chambre que, en vertu de la nouvelle loi sur la formation nationale, nous tenons à l'heure actuelle des consultations et des discussions avec des groupes de femmes de tout le Canada en vue d'établir une politique en matière de formation de la main-d'œuvre féminine. J'espère être en mesure d'exposer les détails de cette stratégie d'ici à deux mois.

Questions orales

LE REVENU NATIONAL

LES FORMULES D'IMPÔT SUR LE REVENU—ON PROPOSE LE RECOURS À DES PROCÉDÉS GRAPHIQUES POUR AIDER LES ANALPHABÈTES

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le mouvement canadien pour l'alphabétisation signale que 70 p. 100 des Canadiens ont tant de difficulté à lire qu'ils ne peuvent pas comprendre les brochures d'information que les gouvernements leur envoient par la poste.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Ce gouvernement affirme également que près de sept millions de Canadiens ne sont pas en mesure de remplir leur déclaration d'impôt pour la même raison. Étant donné la complexité de la déclaration elle-même et des brochures qui l'accompagnent, le ministre étudiera-t-il la possibilité de recourir à des procédés graphiques comme je l'avais expliqué à son prédécesseur?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, il est bien entendu que j'apprécierais toute formule qui contribuerait à simplifier la déclaration d'impôt que les contribuables ont à remplir, et si le député a des suggestions à me fournir, je serais très heureux de les recevoir.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LA PROVENANCE DU CHARBON SUR LEQUEL UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE A EFFECTUÉ DES TESTS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Le ministre a prétendu que 20 sociétés faisaient partie du consortium qui s'intéressait au projet Synfuels et au projet de recherche. Le ministre saurait-il dire en quoi diffère le charbon d'une province à l'autre ou d'un gisement à l'autre, par exemple, dans la teneur en soufre et dans la proportion d'hydrocarbures et sait-il si c'est du charbon venant du Cap-Breton qui a subi des tests?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, c'est ce que j'ai dit. Dans le cas qui nous préoccupe, le charbon qui a été envoyé à la compagnie allemande provenait du Cap-Breton, mais effectivement, il y a eu plusieurs projets de liquéfaction du charbon du Cap-Breton par plusieurs compagnies, et non pas simplement par la Synfuels. Il y a eu d'autres projets de même nature et sachant que le charbon d'un endroit peut être tout à fait différent de celui d'un autre endroit quant à sa composition chimique, il était important pour nous de savoir si la technique allemande pouvait s'appliquer au charbon canadien. Elle a fait son premier test avec du charbon du Cap-Breton, mais on pourrait en faire effectuer d'autres plus tard avec du charbon de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

LES ÉVENTUELS BÉNÉFICES POUR LA RÉGION

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre reconnaîtra-t-il au moins que ce sont la région où se trouve le gisement et le consortium qui propose d'exploiter ce projet qui en bénéficieront les premiers?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crois que toutes les régions charbonnières bénéficieraient de cette nouvelle technologie. Il va de soi que si le charbon provenait du Cap-Breton, nous aurions été les premiers à le savoir. J'en conviens, mais cela n'a rien à voir avec le projet Synfuels. Ce projet visait à fournir suffisamment de renseignements pour que le ministère puisse avoir une bonne idée de la valeur de tous les autres.

J'en profite, pendant que j'ai la parole, pour dire combien je suis surpris du ton moralisateur de tous ces gens en face qui soutiennent le député de Yellowhead (M. Clark), l'un de ceux qui ont fait voter des enfants de sept ans au congrès pour le choix des délégués. Il y a de quoi vous rendre malade.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LEWIS—LE PROJET DE LA SCOTIA COAL SYNFUELS—LES RÉPONSES DONNÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je pose la question de privilège à la suite des réponses données aujourd'hui par le premier ministre (M. Trudeau), le vice-premier ministre (M. MacEachen), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) et le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), notamment au sujet de questions qui ont été soulevées à la Chambre en février dernier. Chacun de ces ministres de la Couronne a trompé la Chambre au sujet du projet de la Scotia Coal Synfuels et de la participation financière du gouvernement fédéral.

• (1500)

Aucun ministre n'a l'obligation de répondre à une question qui lui est posée à la Chambre. Nous sommes même disposés à admettre qu'ils n'avaient pas l'intention de tromper la Chambre dans cette affaire. Mais quand un ministre répond à une question portant sur le domaine dont il a la charge, il lui incombe de faire en sorte que cette réponse soit exacte et véridique, dans toute la mesure du possible. C'est le devoir de tous les ministres. C'est leur devoir de s'en assurer quand un fait est porté à leur attention ou lorsqu'ils déposent un document. Le

ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré à la Chambre le 24 février dernier, comme en fait foi la page 23,193 du hansard:

J'ai déposé hier à la Chambre . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député semble poser la question de privilège parce qu'à son avis, certains faits qui lui ont été communiqués par certains ministres n'étaient pas tout à fait exacts. Je dois rappeler au député qu'une différence d'opinion entre deux députés au sujet d'une affirmation relative à certains faits ne répond pas à la définition de la question de privilège, d'après l'article 19 de l'ouvrage de Beauchesne.

Les députés savent que ces controverses au sujet de certains faits constituent d'excellentes occasions de se lancer dans un débat, mais qu'elles ne répondent pas aux exigences nécessaires pour pouvoir soulever la question de privilège à la Chambre. J'incite le député à tenter de vérifier l'exactitude des faits par un autre moyen, c'est-à-dire durant la période des questions, et c'est d'ailleurs ce que l'on a fait abondamment aujourd'hui.

Le député aura d'autres occasions de vérifier les faits en cause, ou même de prouver que les affirmations étaient inexactes, mais il ne peut le faire par le biais d'une question de privilège. D'ailleurs, je suis certaine que le député le sait.

M. Lewis: Je vous remercie de votre suggestion, madame le Président. Le 24 février précisément, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré:

J'ai déposé hier à la Chambre tous les documents que j'avais en ma possession.

Mme le Président: A l'ordre. Le député poursuit simplement ses remarques. Le député voudrait-il reprendre son siège? Je constate que le député se contente de poursuivre son exposé, puisque c'est exactement à ce point de son argumentation qu'il a été interrompu, et ce, pour une très bonne raison. Au début, j'avais l'impression que sa question de privilège était peut-être fondée. Je lui ai maintenant fait savoir que ce n'est pas le cas, et je ne vois donc pas comment il pourrait poursuivre son argumentation. De toute façon, on ne peut argumenter dès le départ sur le bien fondé d'une question de privilège, mais seulement après que la présidence a constaté qu'il y avait, à première vue, matière à question de privilège.

M. Lewis: Madame le Président . . .

Mme le Président: Non, le député ne peut continuer d'argumenter. Il n'y a pas matière à question de privilège dans les faits évoqués. Le député doit l'accepter. C'est le règlement.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) invoque-t-il le Règlement?

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'aurais une question à vous poser pour commencer. Je croyais connaître les précédents. Je me souviens en particulier de la décision que l'ancien Président James Jerome a rendue sur une question de privilège qu'avait soulevée le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) pour savoir s'il y avait atteinte aux privilèges lorsqu'un ministre de la Couronne induisait délibérément la Chambre en erreur. La situation qui a donné lieu à cette intervention était aussi paradoxale qu'aujourd'hui, parce qu'il est contraire au Règlement d'accuser quelqu'un de tromper délibérément . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Andre: Madame le Président lit dans les pensées?

Mme le Président: J'ai jugé que les privilèges n'étaient pas en cause dans l'affaire que le député de Simcoe-Nord a exposée. Le député de Calgary-Centre se reporte à un précédent qui a pu survenir dans le passé et il interroge la présidence. La présidence n'enseigne la procédure à la Chambre qu'indirectement, par la jurisprudence que forme les décisions rendues. La présidence ne va sûrement pas se prononcer sur une situation hypothétique qui pourrait survenir ou qui a pu se produire à la Chambre, comme le député de Calgary-Centre le lui demande. Ce n'est pas le rôle de la présidence. Voilà pourquoi j'ai interrompu le député.

M. Andre: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais donner avis que j'ai été lésé dans mes privilèges de député parce que je suis incapable de m'expliquer et que vous portez un jugement avant d'entendre mes arguments. C'est une atteinte à mes privilèges.

Mme le Président: Je suis désolée. Je veux seulement rappeler au député qu'il a commencé par dire qu'il voulait poser une question à la présidence. Je lui ai dit que je ne répondrais pas à des questions sur la procédure; je tranche seulement en matière de procédure. Je ne réponds pas à des questions là-dessus. Les députés sont libres d'étudier la procédure et d'en discuter à la Chambre mais la présidence ne répond pas aux questions concernant la procédure.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. LEWIS—LA MOTION DE M. EPP CONCERNANT LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je vous ai déjà fait part de mon intention d'invoquer le Règlement.

Nonobstant les dispositions du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour faire inscrire de nouveau au *Feuilleton* la motion de mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), demandant l'inclusion du droit à la propriété dans la Charte des droits, que la Chambre a rejetée hier.

Au nom de l'opposition officielle, je propose de réserver une journée de l'opposition à l'étude de cette motion et de renvoyer celle-ci à la fin de la journée au comité permanent de la justice et des questions juridiques, que le comité présente son rapport d'ici le 7 juin 1983 et que l'étude de ce rapport soit terminée au plus tard le 30 juin 1983.

Si la Chambre donne son consentement unanime, madame le Président, je suis prêt à proposer cette motion. Je signale aux chahuteurs d'en face que nous en avons discuté avec le leader parlementaire du gouvernement, qui pourra peut-être nous donner sa réponse.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la proposition est essentiellement acceptable au gouvernement, cependant mes collègues qui ont émis certaines réserves ont absolument eu raison de le faire puisque dans le texte suggéré il n'est pas clair qu'il s'agirait d'une motion qui ne met pas en cause la confiance à l'égard du gouvernement. Lorsque nous avons discuté un peu plus tôt, j'ai suggéré un texte à mon collègue qui dissiperait tout doute à ce sujet et qui indiquerait d'une façon non équivoque que la motion ne serait pas considérée comme une motion de défiance à l'égard du gouvernement. Alors si cela était inclus dans la proposition, elle serait beaucoup plus acceptable que dans sa forme actuelle.

De plus, la proposition est aussi essentiellement acceptable parce que le texte qui vise à inclure dans la Constitution le droit de propriété est, en substance, celui qui a été proposé par le premier ministre du Canada (M. Trudeau) lui-même. Et c'est aussi essentiellement acceptable parce qu'il m'apparaît que le tout serait réglé avant la fin de juin. Cependant, j'ai émis une réserve en ce qui a trait au débat suivant le rapport préparé par le Comité, et je crois que mon collègue, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), a accepté ma suggestion à l'effet que ce débat soit limité à un maximum d'une journée. Alors, s'il l'a acceptée, il faudrait l'inclure dans le texte au même titre qu'il faudrait y indiquer que la motion ne sera pas considérée comme une motion de défiance.

Et, finalement, je pense qu'il est important que nous décidions ensemble lors de la réunion des leaders parlementaires demain si effectivement, même si l'opposition donne une journée d'opposition, il est normal que la proposition soit présentée par un député de l'opposition. Elle pourrait être présentée par le gouvernement, appuyée par les partis d'opposition, et c'est un sujet qui mérite d'être discuté, à défaut de quoi on pourrait procéder à une journée réservée aux affaires inscrites aux noms des députés. Alors sur les modalités secondaires, mais importantes, je pense que nous avons intérêt à parfaire le texte, mais sur l'essence, nous sommes entièrement d'accord avec l'opposition officielle.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je me demandais pourquoi les leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition complotaient derrière le rideau; maintenant, tout s'éclaire. J'ai pris connaissance il y a cinq minutes à peine de la proposition dont ils ont discuté un bon moment. Il me faut le temps de l'étudier avec mon caucus avant de pouvoir donner une réponse.

• (1510)

M. Pinard: Madame le Président, je tiens à bien faire comprendre à mon collègue que je n'ai jamais refusé qu'un leader parlementaire de l'opposition officielle ou du Nouveau parti démocratique vienne me parler. La proposition était celle du leader parlementaire des conservateurs (M. Lewis). Il est venu me voir. J'ai cru qu'il irait consulter le leader parlementaire des néo-démocrates (M. Deans). Pour ma part, jamais je ne refuserais de recevoir le député ou encore le chef de l'opposition. Ils sont les auteurs de la proposition et je veux bien les écouter.

Le député dit qu'il veut consulter son caucus. Parfait. Les leaders parlementaires doivent se réunir demain à 13 h 30; il aura donc le temps de consulter les députés de son groupe demain matin.

M. Lewis: Madame le Président, nous nous sommes entretenus, le leader parlementaire du gouvernement et moi, dans le but d'en arriver à nous entendre pour constitutionnaliser le droit à la propriété. Il y a longtemps que la position du NPD en la matière est bien connue. Avec tout le respect que je dois à la présidence de la Chambre, si nous tenons des consultations en coulisse, il n'y a pas de complot là-dedans.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, deux questions demeurent en suspens à la suite de l'intervention du leader parlementaire du gouvernement. Tout d'abord, qu'il soit bien entendu qu'en proposant de renoncer à une journée de l'opposition en faveur du gouvernement, qu'en abandonnant cette journée, cela n'entraîne pas de vote et on ne pourrait considérer ce geste comme une motion de défiance. Il n'est pas question de vote, en effet. Deuxièmement, pour ce qui est de limiter l'étape du rapport à une journée, cette condition nous agrée, d'autant plus qu'il risquerait d'y avoir six ou sept semaines d'étude en comité après les discussions qui ont duré de longs mois au comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat ainsi qu'à la Chambre même. Ce sont les deux seules conditions qu'il a mentionnées, il me semble. Pour le rassurer, j'ajoute qu'il n'y aura pas de motion de défiance et que nous sommes tout à fait d'accord pour terminer l'étape du rapport en une journée.

M. Pinard: Très brièvement, madame le Président, si les choses sont aussi claires, je suppose que l'honorable représentant ne verra aucune objection à prévoir dans le libellé de la motion qu'il ne s'agit pas d'une motion de défiance et qu'un jour de débat suffira une fois le rapport présenté. La seule question en suspens, comme il s'agit d'une mesure d'initiative gouvernementale, même si le débat se déroule pendant une journée cédée par l'opposition, c'est qu'il faudra peut-être discuter demain pour savoir qui va proposer la motion puisque, je le répète, il s'agit d'une initiative gouvernementale et que je n'ai jamais vu, dans ces cas-là, un député de l'opposition proposer la motion. Il s'agira donc de déterminer si la motion doit être proposée par un ministériel, appuyé par un député de l'opposition, ou des deux partis d'opposition, ou si le débat doit avoir lieu un mercredi pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Cette question reste à régler.

M. Nielsen: Pour ce qui est de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous ne pouvons pas en décider. C'est aux simples députés, et non au parti en tant que tel, de le faire. Cependant, pour ce qui est des formalités entourant la proposition de la motion, cela nous importe peu. L'essentiel est de constitutionnaliser les droits à la propriété. Comme cette idée émane, au départ, de notre parti, nous serions tout à fait d'accord pour que le premier ministre (M. Trudeau) ou l'un de ses ministres propose la motion, appuyé par l'un des nôtres. Quant à tous les autres points abordés par le leader parlementaire du gouvernement, nous sommes d'accord.

M. Pinard: Dans ce cas, madame le Président, c'est très simple. A condition que ces trois points soient bien clairs dans la motion, nous n'y voyons aucune objection. Nous sommes d'accord et fiers parce que le libellé de la motion est celui qu'a proposé au départ le premier ministre (M. Trudeau) lui-même.

M. Deans: Madame le Président, nous allons sans nul doute accorder à cette proposition toute l'attention qu'elle mérite. Comme vous le savez, nous sommes très impatients de voir enfin constitutionnaliser les droits des Canadiens à posséder leur maison et leur exploitation agricole, et nous ferons tout notre possible pour accélérer les choses à cet égard. Je serai en mesure, au nom de notre caucus, de m'entretenir demain avec les deux . . .

Une voix: Sournois.

M. Deans: . . . collègues des autres partis, en vue de discuter de la meilleure façon de procéder. En attendant, j'espère avoir le temps de réfléchir aux répercussions et de décider si d'autres entretiens s'imposent pour formuler une motion satisfaisante aux yeux de tous.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne vois rien à redire à ce que les différents leaders parlementaires cherchent à se mettre d'accord sur certains points. Toutefois, une grande partie des entretiens se sont déroulés à la Chambre même, alors qu'ils doivent normalement avoir lieu derrière les rideaux ou dans le bureau de l'un d'entre eux. Si je ne m'abuse, il est inutile de demander s'il y a consentement unanime; il doit y avoir d'autres discussions et j'en prends note.

M. MUNRO (ESQUIMALT—SAANICH)—ON TROUVE INSATISFAISANTES LES RÉPONSES DONNÉES AU COURS DU DÉBAT SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos du débat d'ajournement d'hier soir. Selon moi, le débat sur la motion d'ajournement doit permettre au député qui pose une question d'obtenir plus de renseignements qu'au cours de la période des questions. Je voulais poser une question au ministre des Pêches et des Océans (M. de Bané) pendant la période des questions le 27 avril, mais il était absent. J'ai donc dû m'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui, je présume, a mal compris ma question. Une chose est sûre, il n'y a pas répondu. En conséquence, j'ai demandé que ma question soit débattue durant le débat d'ajournement.

Hier soir donc, aussi incroyable que cela puisse paraître, madame le Président, c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang), qui connaît encore moins bien la question de la pêche sur la côte ouest que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui cette fois-là devait répondre à ma question. Il était le seul ministériel présent au cours de ces discussions et il me semble pertinent de lui signaler, de même qu'à vous, madame le Président, par le recours à un rappel au Règlement qui paraîtra dans le hansard, que cette façon de tenir un débat sur une motion d'ajournement n'est pas très satisfaisante. On n'obtient pas les précisions voulues dans les réponses aux questions posées.

Mme le Président: A l'ordre. Les griefs du député sont peut-être justifiés, mais ils ne sauraient donner matière à un rappel au Règlement. On n'a transgressé aucun article du Règlement. Le député n'est visiblement pas satisfait du genre de débat tenu hier soir. Néanmoins, il pourra reposer sa question et il obtiendra certainement la réponse désirée.

M. Smith: Madame le Président, je voudrais simplement signaler que le secrétaire parlementaire a en fait parlé au nom du gouvernement hier soir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Dois-je comprendre, madame le Président, qu'il me faudra soulever la question de privilège pour obtenir satisfaction à la Chambre?

Mme le Président: Non, ce n'est pas ainsi que le député doit interpréter mes propos. J'ai dit que son intervention ne donnait pas matière à un rappel au Règlement. Peut-être a-t-il des doléances à exprimer. Il pourra le faire en d'autres circonstances, mais ses griefs ne sauraient en l'occurence motiver la question de privilège et le député en est certainement conscient. Je lui suggérerais de consulter les auteurs qu'il connaît aussi bien que moi pour se rafraîchir la mémoire quant à la nature de la question de privilège qui n'inclut pas les griefs. L'insatisfaction à la suite d'un débat à la Chambre des communes ne justifie certainement pas qu'on soulève la question de privilège. Le député est déçu, je comprends son point de vue; mais je dois dire que ses arguments ne motivent pas la question de privilège ni même un rappel au Règlement.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-151, intitulé: «Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.»

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions 4568 et 4729.

[*Texte*]

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CONFISERIE CANADIENS

Question nº 4568—**M. Hawkes:**

1. Mme le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social a-t-elle écrit au président de l'Association des fabricants de confiserie canadiens, M. E. J. Korhomem, le 14 octobre 1982 et, si oui, le premier ministre en est-il au courant?

2. Le premier ministre et le cabinet approuvent-ils la menace implicite de sanctions gouvernementales non précisées contenue dans la lettre et sinon, qu'entend faire le premier ministre pour assurer aux sociétés canadiennes et à leurs employés qu'ils ne feront pas l'objet de menaces ministérielles pour avoir obéi aux lois du Canada?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Maintenant que des renseignements ont été pris, le premier ministre confirme que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a adressé une lettre, le 14 octobre 1982, à M. E. J. Korhomem, président de l'Association des fabricants de confiserie canadiens.

2. Après avoir examiné une copie de la lettre en question, le premier ministre estime qu'elle a pour seul objet de demander à M. Korhomem de contribuer à la poursuite d'un des objectifs du gouvernement, soit de prévenir les enfants contre l'usage du tabac, qui présente de sérieux risques pour la santé.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 4729—**M. Scott (Victoria-Haliburton):**

1. En 1982, combien de personnes du troisième âge ont dû payer de l'impôt sur le revenu par versements trimestriels?

2. Combien ont rapporté les acomptes provisionnels versés par les contribuables âgés en 1982?

3. Combien ont rapporté les amendes imposées aux contribuables âgés qui n'ont pas effectué les versements appropriés en 1982?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Les données pour l'année d'imposition 1982 ne sont pas encore compilées. Voici les données pour l'année d'imposition 1981:

1. 312,389 personnes du troisième âge ont dû verser des acomptes provisionnels trimestriels.

2. Montant des recettes provenant de paiements d'acomptes provisionnels: $720,422,778.

3. Montant des recettes provenant d'intérêts sur acomptes provisionnels: $31,479,968.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat. Effectivement, le débat tire à sa fin, mais il existe quand même certains points qui doivent être portés à l'attention du public.

Premièrement, je voudrais féliciter le ministre des Finances (M. Lalonde), qui a vraiment présenté un excellent document, lequel a reçu une approbation quasi universelle. Évidemment, cette approbation résulte du fait que plusieurs Canadiens se sont reconnus comme étant les auteurs d'une portion ou de l'autre de ce document.

[*Traduction*]

En fait, monsieur le Président, je n'ai jamais vu autant de particuliers et de groupes prétendre que certaines dispositions du budget découlaient de leur intervention. Au sein même de notre caucus libéral, certains députés ont affirmé que telle ou telle mesure avait été incluse dans le budget à la suite des instances qu'ils avaient présentées. En fait, monsieur le Président, même certains de nos vis-à-vis ont prétendu avoir influencé les décisions du ministre des Finances. C'est sans aucun doute parce que nous avons consulté largement la population.

Je voudrais vous donner certains exemples. Deux députés de l'opposition qui sont intervenus, hier, à la Chambre avaient dit précédemment être d'accord avec le budget. Voici d'ailleurs, monsieur le Président, un extrait d'un article du *Midland Free Press* dans lequel on décrit la réaction du député de Simcoe-Nord (M. Lewis) au budget:

Le député a déclaré mardi être heureux d'apprendre que le gouvernement entendait élargir le mandat de la Banque fédérale de développement. Cette dernière apportera une aide accrue aux petites entreprises et servira dorénavant de banque d'investissement pour aider celles qui sont prometteuses à obtenir les capitaux dont elles ont besoin.

Selon M. Lewis, c'est exactement ce que ces entreprises attendent.

Le député était également heureux de voir que les Canadiens pourraient maintenant réclamer le montant des dons qu'ils ont réellement versés et leurs véritables frais médicaux au lieu de n'avoir droit qu'à une déduction d'impôt forfaitaire de $100.

Selon M. Lewis, le leader parlementaire des conservateurs, l'abolition des plafonds actuels sur les crédits d'impôt à l'investissement est une bonne chose.

J'espère, monsieur le Président, qu'après avoir appuyé à ce point le budget, le leader parlementaire de l'opposition votera dans le même sens que les ministériels lorsqu'il s'agira d'adopter cette mesure. Je vous reporte également à ce que le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) aurait déclaré selon l'*Enterpriser Bulletin*, de Collingwood, en Ontario:

Le député de Grey-Simcoe, M. Gus Mitges, a déclaré que les projets spéciaux devraient permettre d'améliorer la situation de l'emploi.

Il a ajouté que bon nombre des mesures budgétaires visaient cet objectif.

Selon lui, le budget renferme de bonnes mesures pour les agriculteurs et le doublement de la déduction des frais de garde d'enfants est une bonne chose.

J'invite encore une fois le député à se joindre au parti ministériel et à voter pour le budget le moment venu.

Je voudrais citer enfin M. MacDougall, le nouveau député de Timiskaming, circonscription juste au nord de la mienne. Voici comment on rapporte ses propos:

M. MacDougall estime que le budget contient quelques bonnes nouvelles. Il a cité la subvention fédérale aux acheteurs de maisons neuves, dont l'application est prolongée d'un mois jusqu'à la fin de mai 1983. Il a aussi loué le régime d'épargne-logement dont il est question dans le budget.

Bien qu'il soit en faveur des encouragements fiscaux à l'investissement que le ministre des Finances propose . . .

Cela prouve le haut degré d'excellence de ce document et l'accueil favorable qu'il reçoit dans tout le pays.

Je voudrais aussi parler ce qui s'est passé le lendemain de la présentation du budget. La Bourse de Toronto a accusé une hausse de 43.75 points, la plus impressionnante qu'elle ait jamais enregistrée après un budget depuis qu'on tient des registres; quant au dollar il a gagné deux cinquièmes de cent. Les financiers de Wall Street ont même loué la pensée et la structure du budget. Le fait que le monde financier approuve le budget pour sa pensée et sa structure économique, madame le Président, est des plus encourageant.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Si le député adressait sont discours à la présidence, il verrait que je ne porte ni robe ni jupe.

M. Blais: Oui, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, je m'en excuse. Évidemment, l'autre problème qui se pose, c'est que je voudrais toucher à la question relative aux projets de capitaux, parce que, comme on l'a remarqué, plus de un milliard de dollars seront attribués par voie d'approvisionnement.

[*Traduction*]

En fait, j'étais très heureux de constater que le budget prévoyait 2.4 milliards de dollars en projets d'investissement, car, de ce montant, plus de un milliard de dollars seront investis grâce à des contrats d'acquisition. Comme vous le savez, monsieur le Président, mon ministère se targue d'efficacité en matière de négociation de contrats. Des députés d'opposition ont prétendu que l'attribution des contrats pourrait en fait poser des problèmes de favoritisme. Je tiens à rassurer la Chambre, monsieur le Président: le tout se fera conformément au Règlement régissant les contrats et à la loi sur l'administration financière, et nous y veillerons bien comme c'est notre devoir et celui de la Chambre.

Les projets sont mis sur une «voie express»—et je crois que l'expression est bien choisie—car un sous-comité du comité des priorités et de la planification leur accorde immédiatement une approbation provisoire. Je fais partie de ce sous-comité, monsieur le Président, et je puis vous assurer que les choses vont bon train et que la plupart des projets ont déjà été approuvés.

On peut également accélérer le processus en délégant davantage de contrats aux divers ministères, ce qui signifie que nous pouvons lancer des appels d'offre sur le marché et négocier des contrats pour des sommes plus élevées sans avoir à obtenir l'approbation du Conseil du Trésor. C'est une façon d'accélérer le processus. On peut aussi établir un office des projets spéciaux de relance qui serait composé de sous-ministres qui veilleraient à ce que tous les obstacles bureaucratiques soient éliminés pour hâter le processus. Je le répète, j'ai parlé du processus d'approbation délégué à un sous-comité de ministres relevant du comité des priorités et de la planification.

Vous vous souvenez sans doute que nous avions affirmé pouvoir réduire de moitié la période qui s'écoule entre le moment où le besoin est dépisté et le moment où les travaux sont mis en route. C'est précisément là notre intention et c'est exactement ce que nous ferons. Nous faisons d'une pierre deux coups, monsieur le Président. Tout d'abord, nous créons des emplois, cela est indiscutable. En second lieu, nous établissons une infrastructure fortement souhaitable et nous nous procurons des produits dont le gouvernement fédéral et ses organismes ont besoin. Je voudrais citer ce que le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire. Voici:

• (1530)

Les projets seront concentrés dans six grands domaines: les transports, les installations de recherche et de formation, la mise en valeur des ressources, les achats de navires, l'aménagement foncier et touristique et les achats de haute technologie. Ces projets sont tournés vers l'avenir, car ils visent à mettre en place et à améliorer les centres de recherche et de haute technologie, l'infrastructure des transports et d'autres installations ou services qui renforceront le potentiel de croissance à long terme de l'industrie canadienne. Ils apporteront une aide bien nécessaire à plusieurs secteurs de l'économie qui sont actuellement en difficulté, comme l'industrie du bâtiment, les chantiers navals, les pêches et l'industrie forestière.

Les députés se souviendront que nous avons annoncé deux de ces grands projets lundi de la semaine dernière, dont l'achat du bombardier à eau. De fait, nous mettons 147 millions de côté pour l'achat d'un nombre maximum de 36 bombardiers à eau chez Canadair, à Montréal.

Qu'il me soit permis d'indiquer que c'est là le premier exemple du marché de fourniture passé en commun par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cela est d'ailleurs tout à fait dans l'ordre, puisqu'il s'agit d'une technologie typiquement canadienne. Le bombardier à eau de Canadair CL-215 est appelé partout dans le monde le «Canadair». A l'échelle internationale, c'est l'appareil qui vient le plus souvent à l'esprit quand il est question de l'industrie aérospatiale canadienne.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre est-il prêt à déposer les documents corroborant ce qu'il vient de dire, qu'il s'agit de ce qu'on appelle dans le monde un splendide appareil?

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. Les députés devraient savoir qu'il est prévu une période de questions après le discours d'un ministre. Peut-être pourrait-il attendre jusque-là.

M. Blais: Si le député voyageait autant qu'il veut bien le dire, il saurait qu'en Chine et en France, par exemple, on appelle cet appareil le «Canadair». C'est le seul avion fabriqué spécialement pour lutter contre les incendies de forêt.

De plus, j'ai annoncé l'accélération de la construction de 11 navires pour la garde côtière. C'est un programme de 780 millions de dollars. Nous construirons six brise-glaces de la série 1100, pour l'entretien des aides à la navigation, deux navires de la série 1050, aussi pour l'entretien des aides à la navigation et qui pourront servir de brise-glace, et deux plus petits de la série 800. Enfin, nous remplacerons le *Labrador*, maintenant âgé de 33 ans, qui est un des brise-glaces de la flotte de la garde côtière canadienne. Selon nos estimations, il s'agit là d'un contrat de l'ordre de 100 millions de dollars.

Au total, le montant investi sera d'environ 780 millions de dollars. Bien entendu, cela ne comprend pas le programme de construction de frégates, qui sera également approuvé à la fin de juin ou au début de juillet, ni le programme DLEX, programme de prolongation de la vie des destroyers, que le ministère de la Défense nationale a instauré et pour lequel j'ai commencé à adjuger des contrats à nos chantiers navals. Cela ne comprend pas non plus le programme de modernisation du type Tribal qui n'a pas encore été approuvé par le cabinet. Ce sont donc des montants considérables qui seront investis par le gouvernement du Canada dans l'industrie navale, très prochainement. Dans tous les cas particuliers que je viens de décrire, les critères de mise en chantier accélérée ont été respectés. Le montant des dépenses sera accru dans les deux ans qui viennent et le travail commencera dans les six mois.

En plus de cela, la sélection des projets a été basée sur le contenu canadien. Nous avons insisté pour que les projets choisis aient le maximum de valeur ajoutée canadienne, de façon à créer le maximum d'emplois chez nous. De plus, nous voulions que ce soit surtout le secteur manufacturier qui profite de ces dépenses, car c'est là où se trouvent les emplois et où nos réalisations laissent à désirer.

Lorsque l'on considère le domaine de la création d'emplois, on constate que les résultats les meilleurs sont obtenus lorsque la valeur ajoutée est maximale. Le secteur extractif a tendance à créer moins d'emplois pour le même investissement que le secteur manufacturier. On considère normalement dans mon ministère que si l'on investit 1 million de dollars dans le secteur extractif, on crée un emploi et que si l'on investit un million de dollars dans le secteur manufacturier, on crée 15 emplois. La différence est impressionnante.

La faiblesse du Canada, c'est d'avoir omis d'axer ses efforts sur le secteur manufacturier. La preuve, ce qu'en étudiant les chiffres du MEER et en les ventilant, on se rend compte que si la balance commerciale est excédentaire, il existe un déficit important qui ne cesse de s'accroître au titre des produits finis. Je ne parle pas des biens semi-finis ni des biens manufacturés. Notre déficit au titre des produits finis a dépassé 20 milliards de dollars en 1981. D'après les derniers chiffres que j'ai, on n'arrivera pas loin de cela en 1982. Par conséquent, le déficit du Canada pour les produits finis est de 20 milliards de dollars.

Par ailleurs, on considère normalement dans mon ministère que nous créons ou maintenons 70 emplois directs ou indirects par tranche de 1 million de dollars consacrée à l'acquisition de produits finis. Supprimons ces 20 millions de dollars au chapitre du déficit des produits finis, multiplions 70 emplois par le million de dollars dépensés, et nous créerons 1.4 million d'emplois soit presque l'équivalent du nombre de chômeurs actuels selon les données de Statistique Canada. En fait, il faut faire en sorte que notre secteur de la fabrication produise davantage.

Je suis content d'avoir un allié de poids à mon côté sur ce plan. J'ai lu un article dans le *Globe and Mail* de lundi intitulé «Le Canada à l'heure des décisions: Crosbie, candidat tory, esquisse ses plans». J'aimerais donc reprendre quelques-uns des propos que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a tenus car je suis d'accord avec ce qu'il a dit. Je trouve que pour une fois au moins, il s'affiche comme le vrai libéral qu'il est en faisant sienne devant tout le monde la politique que nous défendons depuis bon nombre d'années maintenant. Il traite du secteur de la fabrication, le sujet dont je parle surtout aujourd'hui, évidemment. Voici ce qu'il dit:

> De très graves problèmes planent sur notre secteur de la fabrication.
>
> Nous devons mettre un terme à la fragmentation de notre marché intérieur en négociant un code d'éthique qui engage tous les gouvernements, de quelque niveau qu'il soit. Il faut surtout nous entendre pour que les provinces mettent un frein à la politique d'achat chez elles.

Nous ne pourrions être plus d'accord et c'est ce que je m'efforce de faire depuis deux ans. En fait, j'ai tenté à deux reprises de régler cette question avec mes collègues provinciaux.

Les avantages que nous avons retirés de mesures aussi progressistes sont comparables aux retombées que va avoir la construction du bombardier à eau dont je viens de parler. L'achat de ce bombardier est un excellent exemple de marchandises de toute première importance achetée conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous participons à ce projet dans une proportion de $147 millions de dollars et nous demandons aux gouvernements provinciaux d'en faire autant. Ils nous ont déjà fait savoir qu'ils ne demandaient pas mieux.

Le député a parlé aussi de l'orientation de la production. Je m'occupe de cette question depuis que je detiens le portefeuille des Approvisionnements et Services. J'ai essayé de persuader les grandes sociétés qui approvisionnement le gouvernement d'adopter notre politique qui consiste à orienter la production en fonction des marchés internationaux et j'ai obtenu passablement de succès.

Nous sommes en train de supprimer à l'heure actuelle tout ce qui peut rester de taxes susceptibles de nuire à nos exportations. C'est exactement ce dont il est question dans le budget. Il est dit dans le budget qu'on remplacera la déduction courante sur le revenu d'emploi des Canadiens qui travaillent à l'étranger par un crédit d'impôt représentant 80 p. 100 des impôts payables au Canada jusqu'à concurrence de $100,000. On s'est déjà plaint que les Canadiens refusaient d'occuper des postes à l'étranger à cause de l'argent qu'ils perdaient en acceptant ces postes. Les exportateurs nous ont demandé d'insérer cette disposition et nous l'avons fait. On a prévu dans le budget 180 millions pour promouvoir les exportations.

• (1540)

Je vois monsieur le Président que vous vous levez et cela signifie que je dois me rasseoir. Ce que je ferai volontiers. Mais je veux simplement vous dire, monsieur le Président, que des membres de l'opposition ont admis, comme je l'ai dit au début, que ce budget est excellent et je suppose qu'ils l'approuveront le moment venu.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre je vous prie. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Friesen: Monsieur le Président, le ministre a rappelé longuement que son ministère sera chargé de conclure de nombreux contrats qui seront adjugés à la suite du budget. Son ministère a-t-il l'habitude d'adjuger des contrats à des particuliers—et cela ne concerne pas nécessairement le budget—qui sont des officiers de réserve des Forces armées canadiennes émargeant ainsi déjà au budget du gouvernement, ou le gouvernement voit-il dans cette situation une possibilité de conflit d'intérêt?

M. Blais: Monsieur le Président, nous n'avons pas l'habitude d'accorder des contrats à des personnes qui sont au service du gouvernement du Canada. Cependant, avant d'en dire davantage, je voudrais examiner le cas souligné par le député. S'il y a conflit d'intérêts et que le cas soit signalé à notre attention, bien sûr le contrat ne peut être adjugé à la personne concernée.

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre le contrat nº VAN-07838A . . .

M. Peterson: Je le connais bien.

M. Friesen: Je signale au ministre que ce contrat a été adjugé une deuxième année d'affilée en dépit des objections d'autres entreprises de la région. Pour la deuxième année un contrat a été adjugé à un officier de réserve des Forces armées canadiennes et cela aurait causé quelques embarras. Le gouvernement a-t-il l'habitude d'accorder des contrats à des officiers? Le gouvernement l'a déjà fait. Si j'en crois le ministre, ce dernier vient de dire que ce serait un cas de conflit d'intérêts. Si c'est bien le cas, le ministre examinera-t-il cette affaire pour voir ce qu'il en est?

M. Blais: Monsieur le Président, je n'ai pas dit que, dans ce cas, il y avait conflit d'intérêt, car je ne connais pas le dossier. Je suis un peu désemparé du fait que, sachant que je justifiais mon budget devant le comité ce matin, le député n'a pas jugé bon de me poser alors sa question, ou encore de m'en prévenir afin que je puisse lui fournir une réponse plus convenable. Quant aux restrictions qu'on impose aux officiers de réserve dans leurs rapports avec le gouvernement du Canada, je ne suis pas en mesure de lui donner immédiatement de réponse. Mais les officiers de réserve, ou le personnel des forces de réserve, sont comme les citoyens ordinaires qui s'occupent de leurs affaires courantes. Pour savoir s'il y a conflit d'intérêt, il faudra examiner le cas en question ainsi que les circonstances qui l'ont entouré.

M. Sargeant: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre au sujet de l'achat de bombardiers à eau de Canadair dont il a été question dans son discours. Je suis sans doute d'accord avec le ministre au sujet de la qualité de ces appareils, mais je ne partage cependant pas son enthousiasme pour cette transaction. La semaine dernière, quand le gouvernement nous a fait part de son intention, nous avons appris qu'il envisageait de faire l'acquisition de 36 bombardiers à eau. Toutefois, dans son discours d'aujourd'hui, le ministre a déclaré que le contrat de vente prévoyait «jusqu'à» 36 appareils. Si j'ai bien compris, le gouvernement fédéral s'est engagé à acheter quatre appareils pour le moment, et il envisage d'en acheter 16 autres, à la condition que les provinces participent aux frais à parts égales. En d'autres mots, si une province achète un bombardier à eau, il faut que le gouvernement fédéral en acquiere un à son tour. Or, si les provinces décident de s'abstenir, le marché conclu n'est pas aussi intéressant qu'on le dit. Si certaines provinces ne consentent pas à acheter ces appareils, alors l'affaire est loin d'être aussi bonne que le gouvernement voudrait nous le faire croire. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous éclairer là-dessus?

M. Blais: Monsieur le Président, je sais gré au député de reconnaître avec moi que c'est là le meilleur avion du genre au monde. Les Canadiens ne savent pas d'ordinaire s'enorgueillir de leurs réussites dans le domaine technologique. Je félicite le député d'avoir su reconnaître les très grandes qualités de cet avion. Je l'invite à venir assister à une démonstration . . .

M. Sargeant: J'ai déjà vu un avion de ce type à l'œuvre. Le gouvernement du Manitoba en possède un.

M. Blais: C'est vrai. Le gouvernement du Manitoba s'intéresse en effet aux bombardiers à eau depuis un bon moment. En fait, il suffit de voir ce qui s'est passé dans les provinces qui ont acheté des avions CL-215 pour comprendre jusqu'à quel point ils luttent bien contre les incendies de forêt. Le Manitoba et le Québec sont deux de ces provinces. Dans le cas du Québec, le gouvernement s'est déjà engagé à acheter des avions supplémentaires. Dans celui de l'Ontario, le cabinet envisage actuellement d'en acheter d'autres. Nous espérons sincèrement que les autres provinces vont se rendre compte de la grande utilité de cet avion et passer leur première commande. Je pourrais peut-être signaler au député qu'avant que les provinces ne se joignent à nous en l'occurrence, nous avons dû montrer que nous étions sérieux en offrant de l'argent comptant. Nous avons envoyé deux hauts fonctionnaires auprès des gouvernements provinciaux. A force de négocier, ces derniers ont compris la nécessité de se doter d'une escadrille de bombardiers à

eau et nous ont dit combien ils voulaient en acheter. Ils ont ajouté toutefois qu'avant de pouvoir prendre une décision ils voulaient avoir la preuve que le gouvernement leur faisait une offre sérieuse, et jusqu'à la présentation du budget, ils n'étaient pas certains que l'argent serait disponible et qu'il servirait à acheter des avions. Jusque là, les différents cabinets provinciaux avaient éprouvé bien du mal à discuter de cette question. Ils en discutent à l'heure actuelle et j'ai bon espoir qu'ils vont prendre des décisions conformes à nos vœux.

L'autre avantage, évidemment, c'est qu'en se mettant à fabriquer des avions à Montréal, la société Canadair améliore sa position par rapport à ses concurrents sur les marchés internationaux. Étant donné qu'elle recevait si peu de commandes de clients canadiens, elle manquait d'enthousiasme dans ses efforts pour vendre le CL-215 à l'étranger. De fait, l'une des conditions que nous avons fixées relativement à ce programme, c'est que la société Canadair en profite pour lancer une campagne internationale de commercialisation afin de vendre les 20 avions dont il était question dans le plan rendu public lundi.

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le débat se poursuit donc.

La parole est au député de Mackenzie (M. Korchinski).

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur ce budget que je qualifierai de budget à la Rip Van Winkle. Le gouvernement se réveille brutalement et prend conscience des réalités; il se rend compte de ce qui se passe. Pendant son sommeil, il a changé d'orientation. Subitement, le gouvernement se rend compte qu'il y a deux millions de chômeurs et qu'il est largement responsable de la situation.

Il y a des années que j'observe le gouvernement libéral et j'ai souvent remarqué qu'il présentait des projets de loi radicaux. Les gouvernements libéraux vont souvent trop loin après quoi un débat prolongé s'engage à la Chambre et parmi les Canadiens puis le gouvernement se replie légèrement. Les libéraux ne cessent de se vanter, de louer les mérites de leurs réalisations. Ce qu'ils se contentent de faire, c'est de serrer les rênes pour les relâcher ensuite, un peu comme quand on a ferré un poisson. Les libéraux se figurent que les Canadiens vont oublier ce qu'ils leur ont fait. Ils s'étonnent des résultats du sondage Gallup et de leur baisse de popularité. Pensez-vous, monsieur le Président, qu'un chef d'entreprise qui a toujours été libéral et qui perd son entreprise après des années d'efforts va voter de nouveau libéral? Qui agirait de la sorte? Pour se faire mettre K.-O. encore? Certaines des entreprises sont invendables, car elles ont purement et simplement disparu. Qui irait racheter une entreprise qui a fait faillite? Qui va acheter une entreprise au bord de la faillite? Que peut faire alors ce chef d'entreprise pour subvenir à ses vieux jours? Déjà désemparés, les hommes d'affaires voient maintenant le gouvernement chercher à prêter. La plupart des contribuables viennent de remplir leur déclaration d'impôt. Que nos revenus soient faibles ou élevés, nous devons tous contribuer au programme de relance que le gouvernement a instauré.

• (1550)

Pourquoi faut-il détruire l'esprit d'initiative des entrepreneurs et anéantir bien souvent à tout jamais leur compétence s'il faut les inviter ensuite à se recycler? Se recycler dans quel but? Peut-on s'imaginer l'avenir que les diplômés des écoles secondaires, ou ceux qui ont abandonné leurs études, peuvent entrevoir? Ils savent que le gouvernement leur offre un programme mais ils ignorent où se diriger. Ils se demandent quel sera l'avenir dans tel secteur ou tel domaine. Savons-nous à quel point le choix d'une carrière les désempare?

Au cours de l'adolescence, chacun de nous a dû décider de ce qu'il allait faire dans la vie. Nos intentions ne se sont pas toujours réalisées mais nous avons pu, du moins, réfléchir à loisir pour déterminer quelle serait notre orientation. Dans le meilleur des cas, ce moment de décision a été une expérience angoissante. Peut-on imaginer dans quel état d'esprit sont les jeunes qui doivent passer par là aujourd'hui?

Le gouvernement entend s'occuper du recyclage et il a déjà désigné les domaines dans lesquels il faudra se lancer. J'ai voyagé dans certains pays communistes où l'on m'a dit que lorsque le gouvernement avait décidé de l'orientation de quelqu'un, c'en était fait pour toujours. C'est bien dommage pour ceux qui après quelques années d'expérience voudraient changer de domaine, car ils ne le pourront plus. Il ne reste plus aucune latitude, au Canada, pour l'esprit d'initiative ou la volonté de changement, parce que le gouvernement a tout gâché.

Les ministériels disent qu'ils ont jugulé l'inflation. Ils n'ont pas enrayé l'inflation, ils ont terrassé les Canadiens. Devant la population rendue impuissante, le gouvernement essaie de vanter ses programmes extraordinaires.

Il y a quelques années, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a lancé un programme de réduction des stocks de blé que j'ai qualifié de programme de réduction des revenus, car il a demandé aux agriculteurs de cesser de produire, de laisser leur terre en jachère. A l'heure actuelle, nous avons un autre programme de ce genre, mais je l'appellerai «Programme de réduction des encouragements aux personnes en difficulté». Le gouvernement a toujours un programme de réduction, car c'est dans sa mentalité.

Le gouvernement cesse d'accorder des encouragements et il prétend par la suite qu'il aidera les Canadiens. Notre déficit s'élève à 31 milliards. Le gouvernement dépense l'argent qu'il n'a pas. Le programme spécial de relance lui-même ne sera pas financé immédiatement, mais dans les années à venir. Le gouvernement s'imagine qu'il peut nous faire payer sans que nous nous en rendions compte. Cela fait partie de son programme «vivre à crédit». C'est exactement ce qu'il fait avec ses déficits, déficits qui ne sont que des impôts reportés.

Les ministériels semblent avoir une idée fixe, celle de présenter des programmes et de demander aux gens quelques années plus tard de les financer. Ils s'imaginent que nous ne nous rendrons compte de rien, que ce ne sera qu'un fardeau de plus. Ils se targuent d'avoir lancé le programme des 6 et 5 p. 100 qui a permis de mater l'inflation. Ce ne sont que sottises. Le programme d'austérité n'est pour rien dans la réduction du taux d'inflation. Les taux d'intérêt élevés ont empêché les chefs d'entreprise de remplacer leurs stocks et les agriculteurs, d'acheter des machines agricoles. En outre, c'est à cause d'eux que les fabricants n'ont pas pris d'expansion. Lorsque le gouvernement utilise ce genre de mécanisme, il ne tient pas compte du fait que les Canadiens élaborent des plans qui sont basés sur un examen de leur rendement au cours des dernières années, des prévisions sur leur revenu et la situation du marché

dans le cas du produit qu'ils fabriquent ou produisent et, dans certains cas, du prix qu'ils établiront. Ils savent à combien s'élèveront leurs recettes et certains de leurs frais fixes. Ils planifient sur un certain nombre d'années. Par la suite, ils s'équipent en tenant pour acquis que le taux d'intérêt sera de 12 p. 100. Ils ont élaboré des plans quinquennaux et c'est alors que le gouvernement entre en jeu en portant le taux d'intérêt à 23 p. 100. Comment ces personnes, aussi intelligentes, compétentes et versées dans le domaine soient-elles, peuvent-elles faire face à cette situation? Pour quelles raisons?

Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence. Nous ne trouverons pas ces personnes. Le gouvernement croit-il qu'elles sont assez stupides pour reprendre leur activité sans être plus sûres de ce que le gouvernement leur réserve ensuite? Si le gouvernement avait voulu inciter ces gens à agir, il aurait tenu compte des achats qui dépendaient des projections ou des dépenses prévues. Il aurait établi des catégories pour tenir compte de ces achats. C'était possible. Ceux qui avaient déjà fait des achats en se fondant sur un revenu prévu auraient pu bénéficier d'un taux d'intérêt fixe. Un autre niveau aurait pu s'appliquer à ceux qui devaient renouveler leur stocks. Si le gouvernement avait voulu stimuler, il aurait pu hausser le taux à un autre niveau afin de permettre aux entreprises de se maintenir en activité. Il aurait pu décider qu'il ne voulait pas stimuler à l'excès ou surchauffer l'économie. Il aurait pu annoncer qu'il resserrerait le crédit et conseiller aux entreprises de ne pas prendre d'expansion pour le moment à cause de la gravité de l'inflation. Il aurait pu resserrer la masse monétaire sans aller jusqu'à détruire les entreprises. Il aurait ainsi sauvé de nombreux emplois et de nombreuses entreprises. Au lieu de cela, le gouvernement s'est acharné contre tout le monde: les petits et les gros revenus, les acheteurs de réfrigérateurs et d'autres articles de première nécessité. Après avoir assommé les manufacturiers qui étaient en affaires depuis de nombreuses années, il a offert un léger stimulant. Il a accordé quelques subventions ici et là. Il a dit qu'il se montrerait généreux et qu'il accorderait des subventions pour la création d'emplois. C'est une sorte de tour du chapeau.

Je me rappelle ce qu'a dit un jour un nommé John Turner qui siégeait de l'autre côté de la Chambre. A ce moment-là il a proposé de supprimer le plafond imposé aux prêts destinés aux améliorations agricoles. Les journaux affirment qu'un jour viendra où John Turner sera le chef du parti libéral. Il se peut que des libéraux le souhaitent, mais pour ma part je ne souhaite pas son retour ici. Quand il a supprimé le plafond il a dit que beaucoup de fonds seraient disponibles. Nous l'avons prévenu du danger que présentait la suppression de la limite de 5 p. 100 mais d'après lui c'était une façon d'accroître les sources de financement.

• (1600)

Pendant un certain temps les faits lui ont donné raison. Et le taux d'intérêt est passé de 5 à 7 puis à 8 p. 100. Les emprunteurs grognaient un peu mais ils s'y faisaient. Quand le taux a atteint 12 p. 100, les gens ont commencé à se demander ce qui se passait, mais se sont quand même adaptés. Mais quand il a atteint 23 p. 100 plus ou moins, ils ne pouvaient même plus payer l'intérêt encore moins le capital. Il fut un temps où les banques, les institutions financières et la Société du crédit agricole affirmaient que ce n'étaient pas les fonds qui manquaient et que pour en obtenir il suffisait d'apposer sa signature au bas d'une feuille. Aujourd'hui, ces mêmes institutions annulent les prêts en disant qu'elles n'ont plus d'argent.

Où est l'argent qui devait être disponible, selon John Turner? Jetez un coup d'œil au hansard de cette époque et vous verrez que c'est ce qu'il a dit. Où est donc passé cet argent-là?

J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et des lettres de personnes en difficultés financières. Des agriculteurs font faillite. Ils sont traînés devant les tribunaux et perdent leurs biens. Un simple député a présenté une mesure pour venir en aide à ceux qui avaient suivi les conseils du gouvernement et des banques.

J'ai déjà eu à traiter avec les banques. Quand l'une d'elles refusait de me prêter j'allais en voir une autre. J'en ai assez de ces établissements qui ne veulent rien savoir. Ils ne vous écoutent même pas. Ils vous demandent pourquoi vous n'êtes pas un de leurs clients. Mon nouvel interlocuteur ignore peut-être que j'en ai assez de mon ancien bailleur de fonds qui ne veut rien entendre, cherchant uniquement des bénéfices pour sa banque. Ses intérêts ne sont pas les miens, mais je dois m'y faire. Quand on s'adresse à une autre banque le résultat est le même. C'est comme si elles se concertaient.

Les citoyens qui m'appellent et m'écrivent me disent la même chose. Un de mes électeurs, un agriculteur, a, au cours des années, acheté des terres à d'autres agriculteurs. Il a créé des emplois dans la région. Il s'est constitué un actif. La valeur de ses terres a atteint 2 millions et demi à cause de l'inflation. Il possédait une grande partie du secteur. Il s'est trouvé obligé de tout vendre du jour au lendemain. Du même coup, une douzaine d'entreprises vont faire faillite, car il était leur plus gros client.

Le gouvernement n'est pas forcé d'utiliser l'argent des contribuables. Il lui suffit d'aller faire entendre raison aux banques. J'ai écrit au ministre au sujet de l'obligation pour le développement de la petite entreprise. Il m'a répondu qu'il ne pouvait pas s'en mêler. S'il ne peut pas parler aux banquiers, qui peut le faire? Certainement pas celui qui a besoin d'argent. C'est seulement en dernier ressort que les gens écrivent à leur député, lequel communique à son tour avec le ministre des Finances (M. Lalonde), ce ministre qui dit ne pouvoir rien faire. Le ministre peut faire quelque chose. Il peut demander aux banques d'être plus accommodantes, de laisser un peu plus de temps aux emprunteurs. Il n'est pas indispensable d'imposer ceux qui gagnent le salaire minimum pour relancer l'économie. On peut le faire sans utiliser l'argent des contribuables, à la condition que le gouvernement prenne les initiatives voulues. Le gouvernement blâme les hommes d'affaires alors qu'il n'est pas capable d'aller faire entendre raison aux banquiers.

Je voudrais maintenant aborder la question du logement. Le ministre a annoncé la construction de 2,500 autres logement subventionnés. C'est une question délicate. Dès qu'on parle de logements subventionnés, on pense aussitôt aux pauvres et aux miséreux. D'après les renseignements que j'ai obtenus, j'ai l'impression que dès qu'il y a un logement libre, on le propose à la première personne inscrite sur la liste, même si elle ne remplit pas tout à fait les conditions requises et s'il faudrait plutôt l'orienter vers un autre programme.

Une fois qu'une famille obtient ce genre de logement, il n'est plus possible de l'en sortir. Il y a également ceux qui connaissent une personne disposant d'un revenu supérieur au leur et qui habite un logement subventionné. Il estime y avoir droit aussi. Si vous accordez un logement subventionné à quelqu'un, cela risque d'attirer beaucoup d'autres amateurs qui penseront que c'est là la politique du gouvernement, et qui voudront en profiter eux aussi. Par conséquent, il faut se montrer très prudent. Il faudra peut-être exiger un supplément de loyer ou fixer les loyers en fonction des moyens au lieu d'utiliser l'argent du contribuable pour les subventionner. Si j'ai bien compris, la subvention moyenne s'élève à environ $4,000 par logement. Je pense que ceux qui en profitent ne sont pas toujours des familles désespérées qui n'ont pas d'autres moyens de se loger.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. En ce qui concerne les besoins en fait de logement, a-t-il une suggestion à faire quant à la façon dont le budget pourrait aider les acheteurs de maisons sans alourdir notre déficit?

M. Korchinski: Monsieur le Président, il y a plusieurs moyens de le faire. Le budget ne prévoit malheureusement pas de régime d'assurance pour ceux qui doivent renouveler leur hypothèque au moment où les taux d'intérêt sont très élevés. J'ai demandé au ministre à la Chambre, si on songeait à cela. A mon avis, on peut recourir à une formule d'étalement sans utiliser les deniers publics. Cela ne signifie par forcément que le régime doit être obligatoire ni qu'il doit être soutenu par le gouvernement—quand je dis le gouvernement je songe aux contribuables—car la prime d'une assurance supplémentaire serait peu élevée et elle protégerait durant les quelques années suivantes contre une hausse subite des intérêts hypothécaires de 12 à 19 ou 20 p. 100.

• (1610)

Si le gouvernement pouvait mettre au point une formule de ce genre, les détenteurs d'hypothèques, qui paieraient les primes, ne joueraient pas à ce que j'appelle «la roulette renouvelable.» La roulette renouvelable signifie que quand l'hypothèque arrive à échéance à un moment donné où les taux hypothécaires sont plus élevés, le détenteur se trouve obligé d'accepter ce taux plus élevé. J'avais une hypothèque à 12.75 p. 100 mais quand est venu le moment de la renouveler j'ai dû accepter un taux de 16.75 p. 100. Si mon hypothèque arrivait à échéance aujourd'hui, j'aurais de la veine. Mais tel n'est pas le cas. En somme, on pourrait mettre au point une formule de ce genre.

Tandis que j'ai la parole, je voudrais parler d'un autre aspect de la question, c'est-à-dire des $10,000 . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le Règlement ne lui permet pas de le faire à cause de la période réservée depuis peu aux questions et aux remarques. Y a-t-il d'autres questions? La parole est au député de Bow River (M. Taylor).

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député de Mackenzie. A propos des initiatives en faveur des transports dans l'Ouest, le député peut-il dire comment cette proposition pourrait influer sur un programme de relance?

M. Korchinski: Monsieur le Président, je peux bien en parler parce que le ministre des Finances a mentionné dans son exposé budgétaire que c'était un des mégaprojets envisagés. D'une part, le gouvernement créera des emplois en construisant un chemin de fer, ce qu'il appelle avoir une voie ferrée double ou rapide, mais où obtiendra-t-il les fonds à cette fin? Il les soutirera à l'agriculteur.

Vous savez que l'agriculteur est un de ces types entreprenants qui n'ont pas besoin d'être aiguillonnés. Il n'a que faire du colporteur qui vient frapper à sa porte. Il s'adresse aux vendeurs parce qu'il a toujours besoin d'une pile, d'un pneu, d'outillage électrique, de machines, de scies, de marteaux, d'appareils de réfrigération et ainsi de suite. L'agriculteur a besoin de tout. Ses besoins n'entrent pas dans une seule catégorie. Un propriétaire de maison ne peut acheter que tant d'articles, mais pour le propriétaire d'une exploitation agricole, c'est une tout autre histoire. Tous les secteurs industriels bénéficient des dépenses de l'agriculteur.

Et voici que le gouvernement veut tirer de la seule province de la Saskatchewan une somme de 1 million de dollars par année qui, selon lui, contribuera à créer des emplois. Pourquoi soutirer cet argent? Il vaudrait mieux le laisser aux agriculteurs, qui sont de grands acheteurs. Pourquoi croyez-vous que les agriculteurs sont si endettés auprès de la Société du crédit agricole ou des banques? Parce qu'ils aiment acheter les produits qui leur permettront d'être aussi efficaces que n'importe qui d'autre. En fait, l'agriculteur est plus efficace car il s'est acheté des instruments de ferme.

Le programme gouvernemental est censé créer des emplois, mais ces emplois ne dureront que quelques années. Entretemps, le programme ruinera l'agriculteur établi. Je connais personnellement des agriculteurs qui tiennent le coup presque par miracle. Le gouvernement va leur soutirer de l'argent, à eux qui dépensent beaucoup, afin de créer des emplois. On reconnaît là l'attitude caractéristique des libéraux: prendre pour redonner.

[*Français*]

M. Roy: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski).

Je pense bien que ce n'est pas des discours comme celui que nous venons d'entendre et qui comporte une note aussi pessimiste qui vont relever l'économie au Canada. Il suffit de lire les journaux pour voir à quel point cet exposé budgétaire, que certains ont appelé la clé de l'avenir pour les Canadiens, peut relancer l'économie si on veut tous y mettre un peu plus d'optimisme et d'espoir.

Lorsque l'honorable député a mentionné que le ministre des Finances (M. Lalonde) aurait dû intervenir auprès des banques et parler à leurs représentants, j'aurais aimé qu'il nous donne un peu plus d'explications, parce qu'il n'a pas mentionné quel message le ministre des Finances aurait dû transmettre aux banques. Est-ce qu'il fait référence à des taux d'intérêt inférieurs au Canada comparativement aux taux américains? J'aimerais lui rappeler, lorsqu'il dit que le ministre des Finances hypothèque les Canadiens, qu'au Canada l'épargne se situe au niveau de 13 p. 100, soit environ deux fois plus qu'aux États-Unis. Le message du ministre des Finances est un message optimiste faisant appel à l'entreprise privée, visant justement à développer l'économie canadienne.

C'est sur la question des taux d'intérêt que j'aurais aimé entendre le député.

[*Traduction*]

M. Korchinski: Monsieur le Président, je croyais m'être bien fait comprendre, mais ce n'est pas l'avis du député. Mon message n'est peut-être pas passé aussi clairement que je l'avais espéré. J'avais bel et bien dit à ce moment-là que je comptais sur le ministre des Finances pour s'aboucher avec les banquiers et leur conseiller de ne pas saisir les biens de ces personnes ni de leur intenter des poursuites, mais plutôt d'accorder une prolongation de prêt aux agriculteurs et de leur donner la chance de s'en sortir en leur accordant un peu plus de temps. Il ne sert à rien de détruire une entreprise qui a été édifiée au prix d'un dur travail, d'emprunts et beaucoup d'efforts si c'est seulement pour se rendre compte qu'il faut créer un autre emploi. Au lieu de réclamer le remboursement immédiat des dettes, les banques n'ont qu'à accorder plus de temps à l'emprunteur. Je suppose que les banques sont justifiées de voir à leurs affaires, mais il est étrange qu'elles dépensent tant d'argent dans d'autres pays. Elles perdent beaucoup d'argent à l'étranger et elles essaient maintenant de compenser leurs pertes sur le dos des petits entrepreneurs qui créent les emplois au Canada. Si les banques peuvent se permettre de perdre de l'argent à l'étranger, elles peuvent bien prendre des risques avec les Canadiens. Voilà ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit. Tout ce que je demande aux banques, c'est de miser sur des Canadiens.

M. Roy: Monsieur le Président, je voudrais mentionner que le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a présenté un projet de loi pour aider les agriculteurs dont il parle, mais que les conservateurs sont contre ce projet de loi. Dans notre parti, nous voulons aider l'agriculteur par la mesure présentée par le député de Lambton-Middlesex.

M. Korchinski: Monsieur le Président, si le député avait écouté les commentaires que ce projet de loi a suscités, il aurait également été au courant des critiques que lui ont adressées les intéressés eux-mêmes. Une de ces critiques, c'est que cela tarirait leur source de crédit. Voilà le danger qu'il y a à faire des choses de ce genre. Ce n'est pas parce qu'on lui a trouvé un titre ronflant qu'on présente un projet de loi, car on trompe alors beaucoup de monde, beaucoup d'agriculteurs qui s'imaginent que les banques ne demanderont pas de saisies dès l'instant où ce projet de loi sera voté. Il n'est pas impossible que cela arrive, mais en attendant leur source de crédit sera tarie. Ce dont les agriculteurs ont besoin aujourd'hui, c'est du crédit, de l'argent pour payer les engrais, les aliments, les carburants, les tracteurs, les réparations, les produits chimiques et tout le reste. Si vous tarissez cette source de crédit, vous les acculez du même coup à la faillite. Voilà exactement ce que ce projet de loi risque de faire.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je pense que les députés surtout du côté ministériel, depuis une dizaine de jours, se réjouissent non seulement de la qualité du budget qui a été présenté par le ministre des Finances (M. Lalonde), mais également de l'enthousiasme qu'il a suscité à travers le pays. Je pense que quelqu'un de sérieux qui lirait les propos en général de divers milieux s'accorderait pour dire tout simplement qu'il est vrai que ce budget est un budget d'espoir, un budget de relance économique, mais également un budget qui permettra peut-être aux Canadiens, s'ils veulent s'en donner la peine, d'utiliser toutes les mesures et d'aller de l'avant avec leur économie, parce qu'il est absolument complet. Et je pense que les Canadiens et les Canadiennes étaient prêts à bénéficier d'un tel budget.

• (1620)

J'aimerais, monsieur le Président, pour la gouverne de mes collègues, citer une partie du discours que M. Frazee prononçait au Cercle canadien à Montréal, le 25 avril, donc après la présentation du budget. Et Frazee, qui n'a jamais mâché ses mots concernant les politiques économiques du parti libéral du Canada, disait que le Budget dans son ensemble mérite des éloges. Il reconnaît que la création d'emplois permanents est exclusivement du ressort du secteur privé, et que le Budget tend indubitablement à créer un climat favorable dans ce domaine. M. Frazee étant l'un des nombreux hommes d'affaires qui ont demandé expressément à Ottawa depuis plusieurs années d'agir en ce sens, je ne peux qu'exprimer ma satisfaction. Le secteur de la construction avait besoin d'être fortement stimulé, il l'a été; le protectionnisme devait être rejeté avec fermeté, il l'a été; les problèmes propres aux agriculteurs ont été pris en considération; un léger répit a été accordé au secteur énergétique; l'exploration minière, la recherche et le développement ont été stimulés, et l'achat de biens d'équipements a été encouragé.

C'est donc dire, monsieur le Président, que les vœux de tous ceux qui ont été consultés au cours des derniers mois par le ministre des Finances, qui a fait, je pense, depuis de nombreuses années la tournée de consultations la plus large, la plus vaste et la plus complète de tous les groupes sociaux canadiens et qui en est arrivé à ce budget, ont été pris en considération, et que le Budget peut, je pense, pour les parlementaires créer un climat nécessaire visant à redonner confiance aux électeurs de chacune de nos circonscriptions.

Monsieur le Président, je voudrais traiter particulièrement de deux mesures qui m'ont intéressée dans ce budget, puisque mes collègues ont eu l'occasion de discuter de diverses mesures avant moi. Par contre, je voulais quand même signaler que ce budget de relance économique va créer des emplois directs à court terme et stimuler les investissements également grâce à 2.4 milliards de dollars dans des investissements à plus long terme, et tout cela sans toucher les programmes sociaux. Monsieur le Président, j'étais de celles qui s'inquiétaient du fait que les allocations familiales puissent être touchées par le Budget. Certains groupes de la société avaient fait valoir la nécessité

d'une justice redistributrice beaucoup plus étroite, et je pense que le principe de l'universalité n'a pas été trahi par le ministre des Finances et à ce titre, comme libérale, je me sens fière.

Au chapitre des pensions, c'est la même chose, monsieur le Président. On n'a pas cédé à la tentation de sélectionner des clientèles particulièrement en difficulté, et on est assuré que le Supplément de revenu des pensionnés demeurera complètement indexé. Je pense que, justement, ce budget de relance respecte quand même l'esprit traditionnel du libéralisme, c'est-à-dire de ne pas faire payer aux pauvres les problèmes économiques, mais d'assurer une relance en harnachant tous les efforts des citoyens dans la société.

Pour ma part, un des éléments dynamiques de ce budget est évidemment celui qui assurera la relance de la construction. Les derniers chiffres publiés le 26 avril 1983 démontrent comment les Canadiens reprennent confiance et comment la chute des taux d'intérêt, grâce à notre politique monétaire efficace, a suscité pour 1984 des prévisions de 165,000 à 185,000 unités comparativement à 80,000 en 1982. Je pense que cela est très significatif et permettra de relancer non seulement le domaine de la construction, qui est le moteur d'une économie, mais également tous les secteurs associés comme celui, évidemment, des appareils électriques et des autres fournitures pour la maison. Et à ce titre le ministre des Finances ne nous a pas fait défaut, il a présenté des mesures qui, entrées en vigueur le 19 avril, se continueront jusqu'au 31 décembre 1984, et ainsi les citoyens pourront mettre de côté exempts d'impôt jusqu'à $10,000 de leur revenu pour pouvoir construire une maison. Il va sans dire que le ministre a été prévoyant et qu'il a gardé la mesure des $3,000 comme mesure de transition, mais la période de transition est quand même très éphémère, et c'est à la mesure des $10,000, je pense, que nous devons nous adresser. Cette mesure n'est pas discriminatoire. Elle peut s'adresser à tous les citoyens qui veulent bâtir une maison, et j'ose espérer, monsieur le Président, que les Canadiens et les Canadiennes auront suffisamment confiance; pensons aux prévisions de la Banque royale, pour construire ces 180,000 maisons au cours de l'année prochaine et assurer des emplois stables, des emplois de bonne qualité, des emplois bien rémunérés aux Canadiens et aux Canadiennes à travers le pays.

Pour ceux qui ont eu la sagesse d'investir dans un Régime enregistré d'épargne-logement jusqu'au 19 avril 1983, ils bénéficient évidemment d'une mesure qui incitera à des achats de produits de consommation, et je pense que cette mesure est extrêmement dynamique. Ceux qui ont déjà pensé à s'acheter une maison et qui, en fin de compte, n'en ont pas encore possédé, et qui veulent, à l'heure actuelle, utiliser ces fonds pour faire l'acquisition de mobilier, d'appareils ménagers et d'autres choses pour leur maison, ils pourront bénéficier finalement des épargnes non imposées qu'ils ont faites au cours des années et les dépenser; et comme le ministre des Finances, je souhaite que ces Canadiens achèteront des produits faits au Canada, sachant bien que notre industrie canadienne fait toujours des efforts pour être concurrentielle dans la qualité et dans les prix.

La deuxième mesure, monsieur le Président, à laquelle je voudrais me référer est évidemment un programme très dynamique qui entrera en vigueur un peu plus tard au cours de l'année mais qui, je pense, permettra à nos hommes d'affaires de recouvrer l'équilibre des finances de leur entreprise, et il s'agit évidemment du crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions. Après avoir présidé un sous-comité des finances de la Chambre, et après avoir présenté un rapport unanime sur le sujet en juin 1982, je pense que nous devons être fiers finalement du fait que le ministre des Finances ait jugé opportun d'apporter cette mesure incitative visant à permettre aux Canadiens de participer au capital-actions des entreprises. Nous avons connu les périodes difficiles où les taux d'intérêt augmentaient sans qu'on puisse vraiment faire autre chose que d'attendre que la demande diminue, et si nous devions revivre ces difficultés, et j'espère que nous n'aurons pas à le faire, je pense qu'une meilleure structure, une meilleure capitalisation des entreprises permettra d'absorber des chocs de façon beaucoup moins pénible et moins onéreuse, et que si des mesures comme cette dernière vont de l'avant, nous allons réaliser plus d'un objectif.

En effet, monsieur le Président, si les Canadiens se mettent à investir par le biais du capital-actions dans leurs entreprises, non seulement vont-ils participer à la valeur accrue de cette capitalisation par l'intermédiaire de dividendes qui sont évidemment imposés sur une base quand même intéressante, mais ils pourront également émettre leurs idées et utiliser leur énergie, surtout s'il s'agit des travailleurs. Et c'est dans cette optique que notre comité sur la participation des employés aux bénéfices par le biais du capital-actions dans les entreprises et à la prise de décision avait été créé. Nous croyions à cette époque, monsieur le Président, lorsque nous avons fait rapport, que le gouvernement devait apporter des mesures fiscales qui stimuleraient cette avenue de financement des entreprises, en laissant tout simplement les profits dans l'entreprise et en remettant des actions aux employés plutôt qu'en donnant des augmentations de salaire qui rendent la concurrence toujours de plus en plus difficile.

Ainsi, monsieur le Président, la mesure adoptée par l'honorable ministre des Finances diminuera le coût des nouvelles actions achetées par les investisseurs, rendant ainsi ces achats plus intéressants. Les investisseurs pourront utiliser ce crédit d'impôt de 25 p. 100 pour diminuer leur impôt fédéral. Ces 25 p. 100, je pense, sont très significatifs, car ils démontrent la volonté ferme du ministre des Finances d'assurer cette relance que l'on peut voir comme trame de ce budget. Je pense que justement il démontre amplement la volonté d'un gouvernement libéral d'assurer cette relance par le biais de l'entreprise privée.

Je conclus mes remarques, monsieur le Président, en disant également aux hommes d'affaires, aux petites entreprises de ma circonscription, comme à celles des plus grandes évidemment qui sont déjà financées par le biais d'un capital-actions parfois sur le marché public, que même les sociétés privées sont admissibles à un tel programme, facilitant ainsi la possibilité aux travailleurs, lors de renégociations de conventions collectives, de s'asseoir à la table des négociations avec les patrons et de décider des modalités de croissance de leur entreprise. Je pense que nous n'insisterons jamais assez pour que cette concertation des ouvriers et des patrons puisse se faire, et avec un mécanisme d'incitation comme le crédit d'impôt spécial.

Monsieur le Président, on trouve beaucoup d'autres mesures extraordinaires dans ce budget. Je voulais attirer l'attention des députés sur le Programme de relance de la construction, comme sur celui du crédit d'impôt spécial relatif au capital-actions, parce que j'étais de celles qui avaient déploré antérieurement l'absence de création d'emplois pour un type de travailleurs qui étaient en difficulté. Je pense que ce budget répond à toutes mes aspirations comme député et grâce à cette initiative, j'espère que tous les hommes d'affaires, que tous les Québécois et Québécoises, en ce qui me concerne, mettront la main à la pâte et bénéficieront des mesures du budget Lalonde.

• (1630)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): Des questions, des commentaires? Le débat.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mes collègues qui sont intervenus dans le débat et qui ont formulé des observations très intéressantes.

Je vais traiter des mesures de développement annoncées au budget, en m'attachant plus particulièrement au ministère de l'Expansion économique régionale, que nous désignons sous ls sigle de MEER. Le partage du MEER en deux parties, qu'on a enterrées dans deux autres ministères, n'a pas fait le bonheur des régions canadiennes qui souffrent le plus des inégalités régionales. Ce que le gouvernement annonce, ce sont les funérailles du MEER et non la naissance d'un instrument plus efficace de développement régional. Ceux d'entre nous qui pleurent la disparition du MEER regrettent l'absence d'un successeur direct. Ce n'est pas que les imperfections dans l'organisation et l'administration du MEER nous aient échappé. Ni que nous prenions prétexte de cette occasion pour imputer bêtement au gouvernement la responsabilité de toutes les déficiences du MEER. Ce qu'il faut chercher, ce sont les leçons à tirer de l'expérience du MEER et plus généralement des politiques de développement général suivies par le gouvernement depuis dix à 15 ans. Ce n'est qu'à la lumière de ces leçons que nous pourrons apprécier les décisions annoncées par le ministre des Finances (M. Lalonde), ainsi que par le ministre chargé du MEER dans les excellents commentaires qu'il a faits tantôt dans le débat.

En 1969, le gouvernement s'était engagé catégoriquement à réduire les inégalités économiques régionales par la création du ministère de l'Expansion économique régionale. La part des dépenses générales brutes affectée à ce ministère a atteint son maximum en 1970-1971, soit 2.1 p. 100, représentant 330.8 millions de dollars. Ses dépenses n'ont cessé de baisser depuis lors: depuis 1978-1979, elles se situent en gros à 1.1 p. 100 des dépenses générales brutes chaque année. En dollars constants de 1971, les dépenses effectuées par ce ministère dans la région atlantique ont atteint leur maximum en 1970-1971, soit 184 millions. En 1977-1978, elles sont tombées à 108 millions. La chute a donc été de 41.2 p. 100. Malgré tout les beaux discours sur les initiatives actuelles et futures, on voit à l'expérience que l'effort gouvernemental de développement économique régional a grandement décliné ces dernières années.

Quelles sont les leçons à tirer de l'expérience du MEER? On ne manque pas de documentation sur le sujet: rapports annuels du ministère, évaluations commandées spécialement et, pure coïncidence, puisqu'il n'a pas été effectué en prévision de la dissolution du MEER, le rapport du comité sénatorial des finances intitulé «Politique gouvernementale et développement régional». On relève des divergences d'opinion entre ces différents documents, mais il s'en dégage tout de même un consensus remarquable. De toute évidence, l'efficacité des encouragements à l'expansion économique régionale est directement liée aux autres politiques et activités du ministère. Dans nombre de cas, deux politiques ou programmes allaient à l'encontre l'un de l'autre. Qui plus est, des mesures ne portant pas expressément sur la réduction des disparités régionales ont créé un climat peu propice à l'expansion régionale. La politique régissant les transports en est un bon example. Juste au moment où une révolution des techniques de communication aurait permis aux sociétés d'installer leur siège social en dehors des grands centres urbains, le gouvernement réduit à néant le système régional de transport dans les Maritimes.

Au Canada, le régime fiscal, en décourageant l'audace et l'innovation, a entravé de nouvelles initiatives dans les régions les moins développées. Les politiques du gouvernement en matière d'achat ont toujours été discriminatoires envers les petites entreprises. On n'a jamais bien défini les objectifs des politiques d'expansion régionale. On a toujours eu tendance, pour des raisons politiques, à tracer le cercle trop grand. Lorsque des grands centres urbains sont inclus, on n'incite plus les entreprises à s'établir loin des marchés importants.

En matière de développement économique, il y a des compétences fédérales, provinciales, et d'autres sont partagées. Les gouvernements des provinces riches sont plus en mesure d'assumer leurs responsabilités que les autorités des provinces démunies. En ayant pris conscience, le gouvernement fédéral est venu en aide à ces dernières, par des ententes-cadres de développement. Mais cette formule ne prévoyait pas l'intégration des programmes fédéraux aux efforts d'expansion. Il importe de reconnaître que la responsabilité en matière d'expansion économique est partagée et que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent unir leurs efforts pour orienter les activités d'expansion vers un même objectif.

Le gouvernement fédéral devrait s'intéresser avant tout au développement économique régional, étant donné que seules des initiatives fédérales efficaces dans ce domaine permettront aux Canadiens de tous les coins du pays d'accéder à l'égalité d'emploi et de revenu, dans une mesure acceptable. En outre, dans les provinces les moins riches, seule l'aide du gouvernement fédéral peut permettre aux petites régions où le taux de chômage est élevé et les revenus sont faibles de se rapprocher des normes nationales.

Dans le domaine de la recherche et du développement, il est indispensable de combler l'écart technologique entre les régions riches et les pauvres. C'est lorsque nos experts les plus compétents pourront rester dans les régions pauvres que l'innovation et l'expansion y deviendront possibles. Les travaux de recherche et de développement dans les domaines scientifique et technique doivent absolument se faire dans les régions si l'on veut qu'ils satisfassent leurs besoins et exploitent leurs possibilités propres d'expansion économique. Le gouvernement, grâce à la collaboration des gouvernements provinciaux, peut promouvoir ce genre de développement régional. C'est pourquoi il est inexcusable de s'être dérobé à l'égard d'un projet comme le

Complexe forestier et maritime de Fredericton, d'autant plus que les raisons qu'il a invoquées manquent carrément d'objectivité et que le gouvernement est prêt à donner suite à un projet semblable en Thaïlande.

Le MEER a adopté une stratégie solide en se concentrant sur les centres de croisssance au sein des régions dans le marasme, mais ces dernières années, il semble avoir renoncé à cette coutume. Nous en avons un exemple typique au Nouveau-Brunswick où le triangle Fredericton-Saint-Jean-Moncton a été exclu du crédit d'impôt aux investissements de 50 p. 100. L'attitude peu cohérente du gouvernement a souvent été inefficace et peu fiable. Il a, à l'occasion, opté pour un important programme de dépenses en infrastructures et en stimulants, pour s'apercevoir que le projet tombait à l'eau ou devait être subventionné à titre permanent en raison de la conjoncture particulière d'un secteur ou d'une société. Ce manque de cohérence a également été inévitablement en contradiction avec les plans et les priorités des provinces. Il n'y a rien de surprenant, de ce fait, que le MEER ait obtenu ses meilleurs résultats grâce à l'entente-cadre de développement.

L'expérience du MEER nous a prouvé que les meilleurs investissements que puisse faire le gouvernement sont en général dans des entreprises viables et productives. Les subventions d'expansion économique régionale ont toujours beaucoup mieux rapporté lorsqu'elles étaient destinées à des projets d'expansion et de modernisation, plutôt qu'à des lancements d'entreprises. Nous devons nous efforcer de déterminer quelles sont les entreprises de fabrication les plus rentables à long terme, en général, celles qui exploitent les ressources de la région, et montrer plus d'empressement à promouvoir des activités suffisantes en matière de recherche et de gestion des marchés et de formation de la main-d'œuvre. A l'exception des projets d'infrastructure, la planification du gouvernement a trop souvent été à court terme. Là encore, nous avons dû résister à des tentations politiques, comme l'a même reconnu un comité sénatorial à majorité libérale. En dernier ressort, seule une entreprise de fabrication viable a les moyens voulus pour permettre à une région dans le marasme d'accéder à l'autonomie.

• (1640)

Divers types de transferts sont, bien entendu, nécessaires pour que tous les Canadiens bénéficient d'un niveau de vie satisfaisant et de services sociaux et d'enseignement acceptables. Mais nombre d'études ont démontré que les paiements de transfert finissent toujours par aboutir dans les parties les plus riches du pays. A eux seuls, ils n'ont pas d'effet stimulateur permanent et ils ne contribuent en rien à réduire les disparités régionales. Même la politique bien intentionnée qui consistait à implanter certains services fédéraux à l'extérieur d'Ottawa n'a eu qu'un effet limité sur la scène locale, en dehors de la période de construction. Nous avons appris du MEER que l'objet du développement régional était de diminuer la dépendance. C'est la seule solution permanente aux disparités. Malheureusement, cette approche est de plus en plus empêchée par la crise financière permanente du gouvernement fédéral.

Au cours des années de vaches grasses, les généreux programmes de transfert du gouvernement ont augmenté la dépendance. Maintenant qu'Ottawa doit réduire ses dépenses, il s'oppose aux provinces à propos de l'assurance-maladie ou de l'enseignement postsecondaire; en bref, il trouve tous les prétextes possibles pour réduire ses engagements financiers. Ce qui est tragique, c'est qu'en dépit de nombreuses réalisations, le MEER n'a fait qu'effleurer le problème de la dépendance. Ayant à l'esprit les leçons du MEER, monsieur le Président, je voudrais faire état de certaines de mes inquiétudes à propos de la dissolution de ce ministère et des nouvelles initiatives de développement régional qui ont été présentées dans le budget fédéral et précisées par le ministre responsable.

Tout d'abord, remplacer en partie le MEER par un ministère d'État responsable du développement économique régional en demandant aux ministères de se doter d'une composante consacrée au développement, c'est comme demander à une mouche de chasser un éléphant. Le bruit qui a entouré la création du MEDER est, je le crains, guère plus qu'une orchestration bureaucratique. A moins que le premier ministre (M. Trudeau) ne prenne personnellement la tête du MEDER et qu'il ne mène lui-même l'attaque contre les disparités régionales, les ministères, en période de restriction, ne vont pas accepter d'autres responsabilités que celles qu'ils ont déjà, réduites à leur minimum. L'absence d'un ministère ou d'un ministre unique, qui se consacre exclusivement au développement régional n'est pas de bon augure. Le mandat de favoriser le développement dans toutes les régions est une tromperie. C'est la négation de l'attaque concertée contre les disparités régionales. En ce sens, on peut réellement dire que le MEDER tient de l'absurdité.

Le principe voulant que tous les ministères se soucient des besoins régionaux est inattaquable, en théorie, et particulièrement logique maintenant que l'égalité régionale est un objectif de la Constitution. Mais il n'a aucun sens sans une désignation spécifique des responsabilités à l'intérieur de chaque ministère, et nous n'avons aucune garantie de ce côté-là. Je m'inquiète particulièrement de la façon dont, après tout le réaménagement administratif qui sera nécessaire, certaines priorités de développement régional pourront se concrétiser. L'une de ces priorités est l'identification des marchés étrangers possibles et l'établissement de contacts avec des investisseurs étrangers associés qui ont déjà leurs propres contacts. Pourtant, les compétences dans le domaine international de l'ex-ministère de l'Industrie et du Commerce vont être réaffectées au ministère des Affaires extérieures qui ne va pas prêter grande attention aux besoins des régions de l'Atlantique, par exemple, à moins qu'on lui en donne l'ordre exprès.

Je me demande aussi pourquoi on a décidé de mettre un terme aux ententes-cadres de développement. Il est regrettable que le gouvernement ne reconduise pas les ententes-cadres actuelles et les ententes auxiliaires qui en découlaient. Rien n'était plus simple que ces ententes et rien de plus approprié pour les régions desservies par les ententes auxiliaires afférentes qui étaient toutes le fruit de négociations et d'études de la part des deux paliers de gouvernement.

Il faut croire que le gouvernement est en train de renoncer à coordonner toutes les mesures qu'il pourrait prendre avec celles qu'ont adoptées les provinces. Il a prévu un remplaçant pour les ententes-cadres. Il s'agit du Fonds de développement régional, une institution qui ouvre la porte au pillage politique et bureaucratique, qui prête plus au sensationnalisme qu'à la mise au point d'une politique de longue haleine.

Les premières régions qui vous viennent à l'esprit, lorsqu'on parle de disparités régionales, ce sont les régions de l'Atlantique, lesquelles souffrent d'un sous-développement chronique et néfaste, qui n'a rien de comparable aux îlots de pauvreté des régions riches, victimes temporaires des répercussions économiques attribuables à la dislocation des marchés ou à l'évolution technologique. Il faut donc faire porter le gros de nos efforts dans ces régions, et pas seulement pour ces raisons, mais pour d'autres également. Les régions de l'Atlantique ont toujours été victimes non seulement des forces économiques normales qui influent sur la conjoncture, mais aussi de décisions politiques qui remontent au temps de la Première Guerre mondiale. Les historiens et les commissions royales d'enquête l'ont amplement démontré; je n'insisterai donc pas davantage.

Et pourtant, sur le plan politique et culturel, les provinces de l'Atlantique forment des sociétés distinctes dont les racines remontent loin dans notre histoire; elles se sont toujours distinguées par leur apport non négligeable à la vie canadienne et elles ont toujours refusé de dépendre de qui que ce soit comme c'est le cas ces dernières années. Nous aurons connu au cours de notre génération le renouveau remarquable qui s'est accompli au sein de notre société voisine, au Québec. Le gouvernement fédéral a été le grand artisan de cette renaissance.

Je suis convaincu que les provinces maritimes, tout en étant plus petites, moins puissantes politiquement et moins développées que le Québec même au début de la révolution tranquille, méritent autant de considération. Refuser de l'admettre constituerait un exemple flagrant de discrimination pour reprendre un terme que certains de nos vis-à-vis aiment bien utiliser quand ils sont déçus dans leurs ambitions. Je veux bien croire que les nouveaux programmes et les initiatives hardies annoncés par le gouvernement éviteront soigneusement ce genre de discrimination. Mais je n'en ai aucune garantie.

M. Campbell (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député qui vient de terminer son discours. Je me permettrai de relever une observation qu'il a faite. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, la relocalisation de ministères fédéraux ou de services administratifs du gouvernement fédéral n'entraîneraient que des avantages permanents limités. Je suppose que cette question me touche de près, mais j'estime que les effets sont précisément tout autres puisque, au début, la région concernée bénéficie d'une nouvelle masse salariale. Cette situation crée naturellement une demande de biens et de services à la fois pour le ministère et aussi pour les nouveaux employés qui travaillent dans la région. Le député voudrait-il préciser ce qu'il entend par des avantages permanents restreints ou limités?

M. Howie: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a bien compris le sens du mot limité car effectivement, tout déplacement de services gouvernementaux est profitable si on tient compte des salaires, des employés et des emplois du moins dans les étapes initiales de l'établissement. J'ai utilisé le qualificatif «limité» à dessein parce que j'ai fait la différence entre un service gouvernemental et une industrie. Toute industrie engendre des industries secondaires, toutes sortes de retombées économiques. Les experts ne sont pas tous d'accord quant au facteur de création d'emplois; pour les industriels, le multiplicateur serait de cinq; pour les services gouvernementaux, il serait de deux. Les services gouvernementaux achètent leurs fournitures, soit dans les grands centres soit dans les marchés locaux, mais ces achats n'ont pas l'importance d'une implantation industrielle qui doit acquérir les matières premières, des composantes ou des éléments qui peuvent être refaits, retransformés, dont la valeur s'accroît, et créer ainsi des emplois. Assurément, les habitants des provinces maritimes accueillent volontiers les deux facteurs, mais l'objet de mon argument était le suivant. Les paiments de transfert du gouvernement fédéral représentent environ 47 p. 100 des recettes brutes des provinces maritimes. Ces provinces ont grand besoin d'une assiette fiscale fondée sur la fabrication secondaire pour pouvoir percevoir plus d'impôts des particuliers et des sociétés, afin d'augmenter leurs recettes fiscales et de cesser de dépendre autant du gouvernement central. On ne peut pas percevoir d'impôt des ministères de l'État. C'est une distinction qu'il importe d'établir et c'est notamment pourquoi j'ai dit que les avantages procurés par la décentralisation seraient limités.

• (1650)

Je sais fort bien que les ministères de l'État jouent un rôle important dans les Maritimes, surtout le ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown. Ce ministère emploie bien des gens et joue un rôle utile dans la région. Il y a aussi la direction des pensions au Nouveau-Brunswick. Ces organismes sont des employeurs importants, nécessaires et fort appréciés dans les Maritimes.

Nous avons cependant aussi besoin d'industries. Nous avons besoin d'une base industrielle, maintenant inexistante. Comme le député le sait, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard est fortement axée sur les richesses naturelles de la province. Une économie fondée sur les richesses naturelles est frappée plus tôt et plus durement que d'autres en période de récession et met plus longtemps à s'en remettre. Nous avons grand besoin d'aide, et je remercie le ministre de ce qu'il a fait jusqu'ici.

M. Campbell (Cardigan): Je voudrais poser une brève question supplémentaire. Le député ne convient-il pas que le déménagement de ministères et d'organismes de l'État dans les Maritimes représente non seulement un apport monétaire en salaires versés et en argent dépensé dans la région, mais peut aussi favoriser l'établissement d'un secteur de la transformation ou de la fabrication? Ne pense-t-il pas que le fait qu'un ministère ou un organisme de l'État vienne s'installer quelque part puissse favoriser la création d'une petite industrie dans une région qui en était dépourvue? Autrement dit, je suis bien d'accord avec le député sur la façon d'obtenir des retombées maximales sur l'économie, mais ne pense-t-il pas que la décentralisation peut, de fait, suppléer à la demande et créer de nouvelles occasions pour l'industrie manufacturière dans la région de l'Atlantique, par exemple?

M. Howie: Monsieur le Président, je conviens avec le député qu'un accroissement du nombre de consommateurs peut stimuler le développement industriel en créant les débouchés voulus.

Nous avons deux principes fondamentaux. Le premier, c'est que pour assurer l'efficacité des industries, il faut voir quelles sont celles qui peuvent produire à plein rendement. Un grand nombre de nos industries extractives, notamment l'industrie forestière, ont besoin non seulement des marchés nationaux, mais des marchés mondiaux pour pouvoir tourner à plein rendement. Les industries orientées vers les marchés mondiaux n'ont pas besoin des mêmes stimulants que celles qui sont tournées vers le marché canadien.

Nous avons certainement besoin des deux dans les provinces de l'Atlantique. Nous continuons à importer davantage de produits alimentaires que nous n'en exportons. Il y aurait beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.

Le secteur de la pêche n'a pas été mentionné dans le budget, mais nous savons que nos conserveries sont loin d'exploiter à fond leur capacité de production. Pourtant, nos pêcheurs importent une grosse quantité de matériel, d'aides à la navigation et d'équipement. Il y aurait beaucoup d'argent à gagner de ce côté-là, et je pense que nous pourrions transformer nos moyens de production inutilisés en chaînes de fabrication qui pourraient employer une plus grande partie de la main-d'œuvre des provinces de l'Atlantique.

Je conviens avec le ministre que nous devons augmenter la demande des consommateurs à cet égard. C'est essentiellement ce qu'il a dit et je suis d'accord avec lui. Je le vois qui hoche la tête et je suppose qu'il pense comme moi que nous avons également besoin d'une industrie manufacturière.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au cours de la dernière heure du débat de six jours sur le budget. Bientôt, nous allons voter.

Je voudrais m'attacher dans mon intervention à deux questions que d'autres députés ont abordées, mais qu'ils n'ont pas suffisamment approfondies à mon goût. Chaque député, de quelque parti qu'il soit, s'intéresse à certaines questions en particulier qui le touchent et qui touchent ses électeurs. De leur côté, les membres du gouvernement ont leurs propres sujets d'intérêt, qu'ils soient ministres ou secrétaires parlementaires.

Les députés et les Canadiens se souviennent certainement qu'en début d'année, la Commission des affaires sociales de la Conférence canadienne des évêques catholiques a publié une déclaration qui constituait une réflexion philosophique sur la situation économique actuelle. Comme chacun sait, ce document a suscité un vaste débat. Certains étaient d'accord avec la totalité de son contenu, d'autres avec certains aspects seulement, tandis que d'autres en désapprouvaient certains passages, voire la totalité. Il en est même qui contestaient aux évêques le droit de parler des questions économiques. Bien qu'ayant un lien spécial avec les évêques, je suis personnellement convaincu qu'ils ont le droit de prendre publiquement position à l'égard de questions morales, économiques et sociales qui touchent la vie des gens.

Hier, les évêques catholiques américains ont protesté avec véhémence contre la course aux armements, ce qui ne manquera pas d'irriter certains Américains. Je crois pour ma part qu'ils avaient parfaitement le droit, et le devoir, de prendre position sur une question à l'origine d'une telle immoralité, à savoir la destruction de notre planète.

La déclaration des évêques canadiens comportait deux principes fondamentaux sur lesquels reposaient leurs réflexions. Le premier concerne l'option préférentielle pour le pauvre, l'affligé et l'opprimé. Voici ce que les évêques ont déclaré à cet égard:

> Dans la lignée des prophètes, Jésus a consacré tout son ministère à apporter «la bonne nouvelle aux pauvres» et «la liberté aux opprimés». Comme chrétiens, nous sommes appelés aujourd'hui à Le suivre en nous solidarisant avec les victimes d'injustice, en analysant les racines des attitudes et structures sources de souffrance humaine, et en soutenant le pauvre et l'opprimé dans leurs luttes pour la transformation de la société. Comme Il nous l'a dit: « . . . dans la mesure où vous avez fait cela à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait».

Le deuxième principe sur lequel repose la déclaration des évêques est le suivant:

> Le second principe concerne la valeur spéciale et la dignité du travail humain dans le plan divin de la Création. C'est par l'activité du travail que les gens exercent leur esprit créatif, réalisent leur dignité humaine et participent à la Création. En collaborant à un projet commun avec les autres travailleurs, les hommes et les femmes développent leur personnalité et leur être propre. Ils participent ainsi au développement de leur société et, comme êtres humains, donnent un sens à leur existence. En fait l'importance du travail est illustrée dans la vie de Jésus qui «était lui-même un travailleur, un artisan comme Joseph de Nazareth».

Compte tenu de ces deux principes, je voudrais faire quelques observations générales sur les répercussions du budget à l'étude et dire en particulier s'il atteint les objectifs fixés par les évêques dans leur déclaration.

Le premier principe, l'option préférentielle pour le pauvre, est né en Amérique latine au cours des 20 dernières années. Il s'agit d'un principe social qui repose essentiellement sur les enseignements de l'Église catholique et d'autres également, mais surtout sur les enseignements sociaux du pape. En vertu de ce principe, au moment de prendre parti dans une conjoncture économique donnée, il convient d'opter pour les pauvres, les chômeurs, les vieillards, les malades, les enfants et ceux qui n'ont aucun pouvoir. Il aurait fallu s'en occuper en premier lieu et s'intéresser ensuite aux autres secteurs de la société.

A mon avis, on n'a jamais tenu compte de ce principe en élaborant le budget. Les chômeurs, les vieillards, l'étudiant sans emploi et ceux qui sont complètement démunis n'ont toujours aucun pouvoir, et rien n'est fait pour leur venir en aide.

• (1700)

Le ministre a fait savoir que le chômage demeurerait au même niveau. Le budget ne vise pas à accroître le nombre des Canadiens qui ont des emplois. Il vise d'une façon ou d'une autre à relancer l'économie, mais sans rien changer au nombre des Canadiens qui éprouvent des difficultés à cause du chômage. Peut-être qu'à toutes fins pratiques ce nombre pourrait augmenter. A l'heure actuelle, 12 p. 100 de la population active est en chômage. Le gouvernement a reconnu que le chômage ne descendrait pas au dessous de 11 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Je le répète, ce n'est là qu'une supposition. Le nombre des chômeurs pourrait encore augmenter.

Tout comme les autres députés, monsieur le Président, vous savez sans doute qu'au Canada, les contribuables les plus riches soit 20 p. 100 du haut de l'échelle, touchent 42.5 p. 100 de tous les revenus, alors que les contribuables les plus pauvres soit les 20 p. 100 au bas de l'échelle n'en touchent que 4 p. 100. Des chiffres comme ceux-là servent au moins à me montrer

que le budget ne change rien à la situation réelle des Canadiens, et que les pauvres vont continuer de souffrir à cause des carences du budget.

Qui plus est, pour bien montrer qu'il n'entend pas avantager les pauvres, le gouvernement a décidé tout d'abord d'accorder aux entreprises pour 2.67 milliards de dollars de concessions fiscales, puis de hausser l'impôt sur le revenu des particuliers—celui qui frappe le plus durement l'ensemble des Canadiens et surtout les plus pauvres—de 3.5 milliards de dollars et la taxe de vente de 2.4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Par conséquent, ce sont les pauvres qui vont le moins profiter du budget.

Deuxièmement dans le texte qu'il a publié en janvier dernier l'épiscopat a fait valoir le principe selon lequel pour tout être humain le travail est un droit. Un être humain ne saurait se développer pleinement, jouer son rôle et se perfectionner s'il n'a pas la possibilité de se livrer à une activité créatrice en s'associant au travail d'autrui.

Les chômeurs ressentent le chômage et l'incapacité de travailler comme quelque chose de terrible. Tout député qui fait son devoir et qui s'intéresse aux problèmes de ses mandants sait ce que c'est que de recevoir des chômeurs, des gens qui ont cherché du travail et qui se sont présentés aux centres de main-d'œuvre dans le vain espoir d'en trouver: c'est terrible! Leur fardeau est lourd à porter. Ils s'estiment bons à rien. Ils ont perdu leur dignité. Ce sont là des doléances que j'entends constamment. Je suis sûr, Votre Honneur, que vous les avez entendues vous aussi, car vous vous occupez certainement de vos électeurs. Ce sont ces sentiments qui prouvent que ce principe du droit au travail pour tous n'a pas été respecté, ni dans le budget, ni ailleurs.

Si l'on en croit le budget, les entreprises seront avantagées. J'ai entendu de nombreux intervenants à la Chambre et des porte-parole des milieux d'affaires affirmer très clairement que les entreprises en bénéficieront. Les évêques nous ont cependant prévenus que même si les entreprises se relèvent de leur marasme et qu'elle accroissent leurs marges de bénéfices, les revenus supplémentaires seront vraisemblablement soit réinvestis dans la mise au point de techniques qui permettront d'économiser sur la main-d'œuvre, soit exportés vers d'autres pays, soit dépensés en spéculations boursières ou alors ils serviront à l'achat d'articles de luxe. Si ces bénéfices sont ainsi utilisés, ce n'est pas dire nécessairement qu'on donnera du travail à plus de gens. Ceux d'entre nous qui sont le moindrement au courant de l'évolution de la technologie dans notre société savent qu'il sera de plus en plus difficile de trouver du travail et de créer des emplois dans la situation économique actuelle, à moins qu'il n'entre spécialement dans nos plans d'assurer le plein emploi au Canada. Il se peut que, à l'avenir, nous soyons obligés de considérer certaines activités courantes comme des domaines d'emplois, alors qu'à l'heure actuelle ce n'est pas le cas; ou bien il nous faudra peut-être découvrir d'autres moyens qui permettent de redistribuer l'ensemble des richesses qu'un pays comme le Canada peut produire de façon à ce que tous les habitants en profitent équitablement, mais qu'ils aient en même temps le sentiment et la conviction qu'ils font quelque chose de valable et de créateur. Cette répartition ne devrait pas se justifier du fait que nos concitoyens n'occuperont pas tous un emploi considéré traditionnel ou ordinaire. En fait, le nombre de ces emplois va se raréfier. Il faudra donc trouver un autre moyen de procéder à cette répartition des richesses nationales. A cet égard, je prétends que le budget ne respecte pas les principes énoncés par les évêques dans la déclaration qu'ils ont faite au début de janvier 1983.

Je veux à présent aborder le domaine qu'on m'a chargé de surveiller et de critiquer à la Chambre, l'aide internationale et le développement, et de montrer l'influence que le budget, d'après ce que je peux voir, a eu sur ce domaine. Tout d'abord, je tiens à préciser que j'ai été content de voir que dans son budget le ministre des Finances (M. Lalonde) s'intéressait tant soit peu à la question internationale. Malheureusement, ce fut de courte durée. De la même façon, je ne suis pas d'accord avec les évêques. Certes, dans leur déclaration, ils ont raison à mon avis de dire que notre pays n'est pas le seul à connaître des difficultés, qu'il s'agit d'un phénomène mondial. Par contre, pour ce qui est des remèdes, ils oublient selon moi d'envisager des solutions à l'échelle de la planète. En celà, leur déclaration est incomplète à mon avis.

Dans son exposé budgétaire, le ministre a cité un certain nombre de facteurs d'ordre international. Il a notamment rappelé l'interdépendance entre les nations et déclaré que nous ne pouvions oublier les nations les plus défavorisées. En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud par exemple, la récession ou la dépression, appellez-la comme vous voulez, avait été prévue par la commission indépendante dirigée par M. Willy Brandt. Cette étude des rapports Nord-Sud remonte à plusieurs années. Les membres de la commission continuent leur travail même si le mandat de la commission est officiellement terminé. Tout dernièrement, ils ont publié une petite brochure intitulé «Crise commune» dans laquelle ils révisent leur position quant à la manière dont les pays du monde entier, se qu'ils trouvent dans l'hémisphère nord ou l'hémisphère sud, qu'ils soient riches ou pauvres, doivent coopérer pour définir des modalités d'existence pour l'humanité toute entière. Dans la brochure en question, on parle notamment de la question du commerce à laquelle le ministre a fait allusion dans son exposé. Il y a d'autres points dont le ministre n'a pas parlé à propos de la situation internationale car, selon la commission Brandt, il est nécessaire de trouver une solution internationale au problème de l'emploi, et l'aide devrait aussi être envisagée d'un point de vue mondial, tout comme le problème des emprunts à l'étranger qui fait que les pays du tiers monde et de l'hémisphère sud souffrent actuellement de l'énorme dette qu'ils ont contractée. Cette dette des pays de l'hémisphère sud s'élève à au moins 600 milliards de dollars. Bon nombre des pays qui commençaient à connaître un décollage économique ont échoué et pratiquement croulé sous le poids de leur dette. C'est vrai non seulement des petits pays qui sont dans la pire situation, mais également de vaste pays comme le Brésil, le Mexique, le Nigéria et d'autres. Ces pays ont beau avoir accumulé une certaine richesse, l'assise économique qu'ils avaient commencée à bâtir s'est écroulée l'an dernier. Toutes ces difficultés, à cause des liens Nord-Sud, vont toucher le Canada également. Autant que je puisse voir, le budget n'en parle pas.

Dans la petite brochure sur le budget intitulée «Budget en bref», le ministre précise que le tarif douanier va être considéré de façon spéciale. C'est ainsi qu'à la page 14 du document en question, on peut lire ceci:

Conformément aux recommandations de la Commission du tarif, on abaisse les droits de douane touchant environ 10 millions de dollars d'importations

annuelles provenant des pays en développement, dans le cadre du tarif de préférence générale.

C'est parfait. Seulement, il ne faut pas oublier que le marché des importations des pays en voie de développement s'est réduit de 100 milliards de dollars, selon la commission Brandt. Cette somme, c'est ce que les pays en développement sont capables de produire afin de rembourser leur dette ou d'acheter les produits des pays riches, en d'autres termes les pays de l'hémisphère nord.

Nous en arrivons à la conception que les Canadiens se font en général de la façon dont notre pays devrait aider les pays en développement. C'est une question à la fois compliquée et vaste. Actuellement, nous ne savons pas quelle direction va prendre le programme d'aide du Canada. L'ACDI est sans président depuis bientôt six mois. Je comprends l'irritation du personnel, car l'absence de président le prive d'une orientation claire.

• (1710)

Au cours de l'année passée, les organisations non gouvernementales, telles que les organisations religieuses, l'YMCA et divers fonds pour les enfants des pays en développement, ont reçu plus, en pourcentage, que l'année précédente, même si nous connaissions une récession. Les Canadiens restent généreux. C'est un point extrêmement important dont le gouvernement devrait avoir conscience. Certains députés se sont élevés contre l'aide à l'étranger. Ils ont le droit de protester contre certaines formes d'aide qui ne font que profiter à des compagnies canadiennes. Les Canadiens, eux, s'intéressent à l'aide et ils l'ont prouvé en collectant des dons pour aider des pays en voie de développement. Des responsables d'organisations non gouvernementales m'ont dit que c'était généralement le cas.

Il est important que le gouvernement se souvienne, lorsqu'il parle d'institutions internationales et de réalimenter le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou toute autre banque de développement, que les Canadiens sont normalement généreux lorsqu'il s'agit d'aider ceux qui sont dans une situation pire que la nôtre. C'est vrai dans l'ensemble de notre société, même parmi les plus pauvres.

Dans l'ouvrage intitulé «Crise commune», les rédacteurs, dirigés par Willy Brandt, signalent le même phénomène: les gens, par eux-mêmes, individuellement, dans de petites organisations non gouvernementales, ont un désir naturel d'aider leurs semblables. Ils l'ont constaté dans d'autres pays également. Ce qu'ils proposent—et je voudrais le proposer officiellement ici—c'est que le Canada s'associe à d'autres pays qui ont de puissants organismes non gouvernementaux pour voir s'il ne serait pas possible de regrouper les organisations, de sorte que la direction et le travail de ces organismes privés dans des collectivités du monde relèvent d'un organisme international qui ne serait pas sans ressembler au FMI ou à la Banque mondiale.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question qui renvoie à la première partie de son discours. Je me demande s'il chercher à se faire nommer ministre ou cardinal. J'aimerais savoir ce qui porte le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) à croire que Dieu est socialiste.

M. Ogle: Monsieur le Président, je voudrais remercier tout d'abord le député de sa question très explicite et très manifestement dénuée de tout préjugé. Je peux lui assurer que je ne cherche à me faire nommer ni cardinal ni ministre. Je ne crois pas que Dieu ait voté récemment. Je suis persuadé qu'Il éprouve souvent de la difficulté à comprendre les luttes des hommes.

Mme Mitchell: Il ou Elle.

M. Ogle: Ou Elle, comme l'honorable représentante de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) vient de me souffler. Il doit ne guère comprendre parfois combien les hommes ont de la difficulté à résoudre leurs problèmes.

Je voudrais faire part de mes sentiments au député. J'ai appris à connaître Dieu selon la tradition judéo-chrétienne. Ma tradition, comme la sienne, je suppose, découle de la Bible et des antécédents judaïques des principes chrétiens que renferme le Nouveau Testament.

Si je comprends bien ces livres, à commencer par l'Ancien Testament, il y est clairement établi qu'un bon Juif doit aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit, et aimer son prochain de la même manière. Jésus a repris ce précepte lorsqu'Il nous a enseigné les principes du christianisme. Selon cette tradition, c'est ainsi que je vois Dieu.

Les mots que nous employons aujourd'hui pour décrire la façon dont les gens se traitent les uns les autres sur la scène économique varient. D'aucuns résument le tout sous l'appellation de «libre entreprise». Je serais heureux de demander à mon collègue s'il serait disposé à débattre de la question de savoir si Dieu est un libre entrepreneur. Par contre, d'autres parlent de «communisme». Je demanderais aux gens si Dieu est un communiste et on pourrait me répondre n'importe quoi. Mais, en conscience et compte tenu du sens qu'ont pour moi la charité et la justice dans la tradition chrétienne, je crois très sincèrement que la façon socialiste avec laquelle Dieu a créé le monde et en a distribué les richesses pour que tout le monde en profite est beaucoup plus conforme à ce que Dieu attend de nous que toute autre philosophie possible. Je voudrais bien que le député m'explique ici s'il croit que Dieu est un libre entrepeneur.

M. Breau: Monsieur le Président, il est évident que le député a déjà réfléchi à cette très grave question, étant donné la profession qu'il a choisie.

Pour passer à l'intervention des évêques dans les questions économiques, ou plus généralement sociales, le député concédera-t-il que lorsqu'on intervient au nom de Dieu, ou avec ce que les gens considèrent comme l'autorité de l'Église, il importe de ne pas confondre l'exercice d'une force d'inspiration pour les catholiques, ou l'ensemble des chrétiens ou l'ensemble des membres de la société d'une part, avec le fait de commenter, d'analyser ou de critiquer les moyens utilisés par le gouvernement, ce qui nous amène en réalité dans l'arène politique? Je sais bien que le député a opté pour l'arène politique. Il est parfaitement admissible à le faire, parce qu'à ce moment-là il ne parle pas à mon avis avec l'autorité de Dieu ou celle de l'Église. Est-ce qu'il saisit cette distinction qui m'apparaît clairement? Dans l'affirmative, où pense-t-il qu'il faille établir la démarcation?

M. Ogle: Monsieur le Président, la question du député de Gloucester (M. Breau) est parfaitement au point, dans la démarche que j'ai entreprise avec mon discours d'aujourd'hui. Mais elle est un peu trop compliquée pour que je puisse y répondre pleinement dans le temps qui m'est imparti.

Tout d'abord, je dirai que les évêques, dans l'exercice de leur magistère moral, ont le droit de parler de la moralité de n'importe quel domaine de la vie sociale. C'est ainsi qu'ils ont le droit, par exemple, de parler du mariage du député, de demander si oui ou non il en vit les règles. Je pense qu'ils ont le droit de parler des domaines qui touchent à la morale.

M. Breau: En public?

M. Ogle: Je parle uniquement des divers domaines de la vie de chacun où se pose la question de morale. Il y a des questions morales qui se posent dans sa vie personnelle et dans sa vie sociale. J'estime que les évêques ont le droit de parler du respect de la morale dans le contexte militaire. Il ne sert à rien de parler de moralité en restant dans le vague. Les évêques doivent parler de ce qui se passe, au risque de manquer de vigueur dans leur jugement. En tant que groupe de Canadiens qui font partie intégrante de notre société au même titre que les médecins, les industriels et les travailleurs ou que n'importe quelle autre couche de la société, ils ont le droit de parler des questions sociales et économiques en s'appuyant sur leur base et sur leur autorité. Il est facile parfois de porter des jugements sur certains problèmes d'ordre moral mais quand il s'agit de la fibre sociale, des structures qui oppriment les citoyens dans des situations réelles, il est beaucoup plus difficile de parler clairement; il faut toutefois en parler, et concrètement.

• (1720)

M. Breau: Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu parler le député ailleurs. Il sait ce que je veux dire. Il est passablement habile dans l'art d'esquiver une question. Il n'a pas répondu à ma question. Je ne demandais pas si les évêques avaient le droit de parler. Tout le monde a le droit de parole dans ce pays; les évêques, les prêtres, les députés et les citoyens. Il n'y a pas de règle absolue à cet égard. C'est une question de jugement et d'équilibre.

Quelle est, d'après le député, la limite entre être une source d'inspiration pour la société et discuter des agissements du gouvernement, ce qui revient à faire de la politique? Je ne lui demande pas de parler des droits des évêques ni de leur sagesse. Tout le monde a le droit de parler dans ce pays. Je lui demande de me dire, à titre d'homme politique élu à la Chambre, où il faut s'arrêter.

M. Ogle: Monsieur le Président, premièrement, ce que le député a dit donnerait l'impression qu'il existe deux camps dans le monde, l'un où la religion existe et l'autre d'où elle est absente. Je ne suis pas d'accord. Je crois qu'il existe un seul monde et que la moralité concerne le monde entier. Si vous voulez parler d'un problème moral bien précis, il faut le situer dans son contexte. C'est pourquoi je crois que les évêques ont le droit d'aborder parfois des problèmes d'ordre moral.

Le député a dit que s'ils le faisaient ils perdraient de leur valeur comme source d'inspiration. Je ne suis pas d'accord. Les évêques sont devenus une source d'inspiration pour un bien plus grand nombre de chrétiens parce qu'ils ont parlé des réalités actuelles. Ils n'ont peut-être pas inspiré le député parce qu'ils ont critiqué les agissements de son gouvernement.

M. Breau: Soyez sérieux.

M. Ogle: Je suis sérieux. Je me rappelle très bien la déclaration faite par le député à la presse. J'estime qu'ils ont le droit d'en parler, tout comme les autres chefs spirituels. Le député et moi-même devrions peut-être poursuivre cette discussion à l'extérieur de la Chambre.

M. le vice-président: La période consacrée aux questions et réponses est terminée, et la discussion ne peut donc se poursuivre que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il ne semble pas y avoir unanimité.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai remarqué que le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) secouait très énergiquement la tête.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. Taylor: Monsieur le Président, il y a quelques jours, le député de Mississauga-Nord a fait toute une histoire parce qu'il s'était produit la situation inverse.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion de parler d'un budget à la préparation duquel je suis personnellement associé depuis que le ministre a entamé en décembre dernier une ronde de consultations pré-budgétaires auprès d'un grand nombre de groupes du secteur privé.

En écoutant le ministre nous faire part de ses décisions, le soir de l'exposé budgétaire, j'en suis venu à la conclusion que le budget met l'accent sur une intervention rapide afin de créer des emplois, surtout pour ceux qui ont le plus grand besoin d'un emploi. C'est un budget qui met l'accent sur une intervention rapide du gouvernement dans les secteurs économiques clés, d'un bout à l'autre du pays, afin de relancer notre économie. C'est un budget qui met l'accent sur les allégements accordés aux entreprises pour leur permettre de financer leur croissance, afin de rendre possible une reprise économique à long terme et la création d'emplois durables.

Personnellement, je suis enchanté des réactions très favorables exprimées par le public depuis la présentation du budget. Je vais citer quelques exemples de cet appui de la part du secteur privé. Dans le milieu de la petite entreprise, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. John Bullock, a été cité en ces termes par la Presse canadienne le 19 avril:

Une combinaison de bonnes décisions politiques et de saines mesures économiques. Dans l'ensemble, les milieux des affaires s'en féliciteront.

Voici ce qu'a déclaré M. John Kyle de la Chambre de commerce du Canada, d'après *The Gazette* du 20 avril:

On dirait qu'il a écouté les milieux d'affaires.

M. Brian Aune de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a dit ceci:

Un programme soigneusement mis au point pour faciliter la relance dans le secteur privé.

A propos des emplois, autre problème épineux abordé dans ce débat, écoutons nos électeurs. D'après le *Globe and Mail* du 20 avril, M. Norman Godfrey de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, un bon Torontois, a déclaré ceci:

Le budget en faveur des entreprises suscitera la confiance et entraînera la création d'emplois.

Voici ce que M. Kenneth Nisbet, de la société Westinghouse Canada Limited a dit, d'après le *Globe and Mail* du 21 avril:

Le fait que le gouvernement se préoccupe subitement de la création d'emplois dans le secteur privé est encourageant. Cette attitude améliore le climat pour les employeurs.

Voici ce que John Grant, économiste spécialisé dans les investissements, a déclaré le 20 avril aux nouvelles nationales du réseau CTV:

L'expansion va être plus forte que nous ne l'avions deviné la veille du budget.

Pat Johnston, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a déclaré ceci à l'émission Canada AM au réseau CTV:

Dans l'ensemble, nous sommes donc fort satisfaits. Les gens sont maintenant plus confiants. Et la confiance créera plus d'emplois que les allégements fiscaux.

Voilà des déclarations importantes de la part de représentants de la petite entreprise. Si l'on envisage un tableau plus général de la réaction au budget, on constate une image tout aussi positive. Dans le numéro du 26 avril du *Sun* de Toronto, on cite en ces termes M. Terry Elder, de la firme de comptables Deloitte, Hastings and Sells:

Le budget a montré que le ministre des Finances, Marc Lalonde, sait écouter les milieux de la petite entreprise et répondre à leurs demandes.

Dans un éditorial du 27 avril, le *Citizen* d'Ottawa disait:

Les signes d'une reprise économique s'accumulent au Canada, ce qui semble confirmer que l'approche adoptée par le gouvernement fédéral dans son budget de la semaine dernière était la bonne.

Ce sont toutes des réactions favorables de la part de représentants du secteur privé, des réponses percutantes à certaines critiques entendues à la Chambre.

Comment ce budget a-t-il été mis au point? J'ai dit que j'avais participé aux consultations entreprises dès décembre. Nous avons rencontré des représentants de tous les coins du pays, de tous les secteurs de la libre entreprise. J'ai personnellement participé à des rencontres avec des maires, des conseillers municipaux, des représentants de l'industrie du bâtiment, du Congrès du travail du Canada, des coopératives et des caisses populaires, des petites entreprises, de l'Association des manufacturiers canadiens et de l'Association des banquiers canadiens. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a consulté tous les Canadiens qu'il a pu rencontrer. Il les a écoutés et il a amalgamé leurs idées dans son budget. C'est pourquoi, monsieur le Président, tant de Canadiens disent maintenant être d'accord avec le budget. Il a écouté les idées, s'en est imprégné et les a mises en pratique, et les gens ont maintenant de plus en plus confiance dans ses décisions.

• (1730)

Quels sont les propos que les Canadiens nous ont tenus durant ce long processus? Ils nous ont tout d'abord dit—et quand je dis ils, je parle tant du monde ouvrier que du monde des affaires—que le gouvernement ne devait pas avoir peur de dépenser davantage, pourvu que ce soit justifié. Ils nous ont encouragés à lancer un programme de travaux publics permanents qui ajoutera à la richesse et à l'infrastructure de notre pays. C'est ce que nous avons fait. On n'a qu'à examiner le budget pour s'en convaincre. Il renferme 100 projets qui stimuleront des secteurs clés d'un océan à l'autre. Voyez les mesures que nous avons prises dans le domaine du logement et de la construction. Mises ensemble, elles nous donneront des signes durables de notre relance.

Monsieur le Président, vous et moi savons les merveilleuses retombées que ces initiatives peuvent avoir. Ainsi, prenons ce que nous a laissé dans tout le pays l'année du centenaire. Quelle ville, quel coin du pays, n'a pas une petite bibliothèque ou un petit monument commémorant l'année du centenaire? De même, nous déployons maintenant des efforts importants pour stimuler la relance par des travaux publics permanents.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Monsieur le Président, ce sont des gestes que le secteur privé nous a demandé de poser, et c'est ce que nous avons fait.

Il nous a également invité à lui accorder des encouragements fiscaux, à nous fier à lui et plus particulièrement à lui permettre de récupérer une partie de ses pertes grâce au régime fiscal. Nous nous sommes pliés à ses demandes, puisque le budget prévoit 2.4 milliards de dollars en encouragements fiscaux et encouragements à la croissance pour le secteur privé. Cette somme permettra aux entreprises, petites et grosses, de tout le pays, de profiter d'une relance permanente. C'est le secteur privé qui nous avait suggéré cette mesure, et nous avons donné suite à sa proposition.

Enfin, le secteur privé nous a dit que la confiance et la relance iraient de pair. Comment le secteur privé a-t-il réagi depuis ce temps? Je cite fièrement ce qu'Eric Owen a écrit dans le *Financial Post* du 23 avril:

Le ministre a fait son travail et tenu compte des critiques constructives.

Barbara Morrison, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, disait dans le *Vancouver Sun* du 20 avril:

Le plus important, dans le budget, c'est l'attitude. C'est le changement d'attitude qui stimulera l'entreprise.

Au cours de l'émission «Sunday Morning» du 24 avril au réseau anglais de Radio-Canada, Sam Hughes, de la Chambre de commerce du Canada, affirmait:

Nous devons lui donner des conseils constructifs bien pesés et nous continuerons d'applaudir tant qu'il en tiendra compte.

Enfin, pour en revenir à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. John Bullock a tenu les propos suivants à l'émission «The House» au réseau anglais de Radio-Canada le 23 avril dernier:

Nos membres vont avoir une attitude plus positive envers le Canada et à l'égard des réinvestissements.

Ainsi, monsieur le Président, les entrepreneurs vont donc adopter une attitude plus positive vis-à-vis de la croissance, de l'expansion et de la création d'emplois, parce que le gouvernement les a écoutés. Leur enthousiasme vient de ce que dès le début, nous avons écouté ce que les Canadiens avaient à dire. Nous avons écouté leurs propositions et les avons mises en œuvre.

Le secteur privé réagit parce que nous lui avons donné l'occasion d'une reprise qui sera permanente. Nous avons donné aux hommes d'affaires l'occasion de se développer, de créer des emplois et de se remettre au travail. Les Canadiens ont applaudi à l'unisson à cet objectif.

Le budget, je le répète, comporte trois thèmes essentiels. Le premier concerne la création immédiate d'emplois pour redonner du travail à ceux qui n'en ont pas; à cette fin, le budget ajoute 700 millions de dollars à tous les fonds que les budgets précédents avaient déjà prévus. Par conséquent, nous avons engagé actuellement près de 1.5 milliard de dollars à la création directe d'emplois.

Nous avons demandé aux entreprises privées, pour se donner de l'expansion, de profiter des stimulants fiscaux et des mesures prises pour encourager les investissements. C'était le deuxième volet de notre budget. Nous débloquerons 2.4 milliards de dollars à cet effet. J'ai déjà dit que les programmes de travaux publics vont donner le coup d'envoi à la reprise économique et nous avons débloqué 2.4 milliards de dollars de plus dans le cadre de ces programmes pour en assurer le succès.

Qu'est-ce que l'opposition en pensait? Je l'écoute depuis les six jours que dure ce débat qui manque d'âme et qui est plutôt décousu si on s'en tient à ses commentaires. Les critiques ont, somme toute, manqué vraiment leur but. Mais il y en a certaines auxquelles j'aimerais répondre dès maintenant.

Les conservateurs notamment n'ont pas manqué de se lamenter comme d'habitude sur le déficit. Ils ont sommé le gouvernement de sabrer dans des dépenses comme celles dont je viens de parler malgré tous les avantages que nous allons en retirer. Et nous n'avons pas manqué non plus d'entendre des notes passablement discordantes de l'autre côté où tous et chacun se contredisaient à qui mieux mieux en nous disant d'agir d'une part et de réduire le déficit ou en nous demandant de financer davantage nos programmes. Bref, après avoir fait le bilan de tous ces arguments contradictoires, j'imagine que nous devrions prendre conseil auprès de l'un des candidats à la direction du parti conservateur, M. Michael Wilson, le député de Etobicoke-Centre, qui a déclaré au *Globe and Mail* ce que voici:

M. le vice-président: Il est d'usage de désigner les députés par le nom de leur circonscription.

M. Fisher: Le député d'Etobicoke-Centre, monsieur le Président; je reconnais mon erreur et vous prie de m'en excuser. Donc le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a dit dans le *Globe and Mail* il y a deux jours, que même en travaillant d'arrache-pied, il ne pourrait réduire le budget de plus de 29 milliards. On ignore cependant où il aurait retranché les deux milliards. Je suppose que selon la tradition conservatrice ces réductions auraient été faites aux dépens des travailleurs.

Voici ce que disait M. Thomas Maxwell, membre du prestigieux Conference Board au Canada, à l'émission du réseau anglais de Radio-Canada «As It Happens», le 20 avril dernier:

Je ne vois pas de problèmes financiers majeurs résultant du déficit ou des projections contenues dans le budget.

Je suis d'accord avec M. Maxwell. Je pense que les programmes de dépenses prévus dans le budget seront un des principaux éléments de la reprise. Ces programmes n'ont pas été élaborés au hasard ou avec désinvolture. Ils visent à encourager la reprise et surtout à mettre à contribution l'influence gouvernementale pour relancer l'activité économique le plus rapidement possible.

Une autre plainte est montée des banquettes conservatrices, surtout de celle du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui nous a reproché d'avoir augmenté les impôts. Ces députés oublient qu'ils venaient de nous conseiller de réduire le déficit comme ils oublient que ces augmentations d'impôt entreront en vigueur au moment même où la reprise se confirmera et que nous serons en mesure de les payer. Nous ne voulons pas les prélever immédiatement alors que la reprise débute à peine. Nous attendrons qu'elle soit complètement confirmée, et que les contribuables soient en mesure de payer un peu plus. Vers la fin de 1984 et au début de 1985, nous demanderons un petit effort pour payer le prix de la reprise dont nous apprécierons alors les bienfaits.

Nous avons entendu le même argument illogique de la bouche de nos collègues néo-démocrates. Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) vient de nous dire que chaque Canadien a le droit de travailler. C'est un refrain passablement différent de ce que nous avons entendu précédemment de la part de membres de son parti et d'autres députés. Pendant 50 ans, nous avons combattu pour que les Canadiens puissent obtenir du secours de la collectivité quand ils ne peuvent trouver un emploi. La différence est notable. Pourtant quand nous décidons de créer de l'emploi en offrant du travail aux jeunes, par des programmes d'emploi d'été, le programme RELAIS, quelle est la réaction des néo-démocrates? Ils considèrent nos programmes comme de simples palliatifs, comme si les efforts que nous faisons pour créer de véritables emplois pouvaient être dénigrés et ravalés par de viles calomnies. Je ne suis pas d'accord avec eux là-dessus, monsieur le Président.

• (1740)

Dans ma circonscription le budget a apporté des avantages tangibles aux consommateurs et les stimulants offerts par le REEL, vont relancer les secteurs de la construction domiciliaire et de la fabrication de meubles. Tous les constructeurs, les promoteurs et les ouvriers vont bénéficier de ce nouveau programme.

J'ai reçu une lettre de M. Paul Fox, le directeur de ce remarquable établissement qu'est le collège Erindale de l'Université de Toronto. On sait que le gouvernement fédéral va investir la somme de 290 millions de dollars dans l'installation de 15 nouveaux centres de recherche disséminés dans le pays. Mais voici ce que m'écrit M. Fox:

Je me réjouis d'apprendre que le gouvernement envisage de subventionner 15 centres de technologie de pointe, M. Jeff Fawcett, le doyen de la faculté des sciences, et moi-même souhaitons nous entretenir avec vous à ce sujet dès que vous en aurez le loisir.

J'aurai donc le plaisir d'annoncer à M. Fox que je veillerai à faire installer l'un de ces centres à Mississauga, dont les travaux viendront parachever ceux qu'effectuent les grandes entreprises spécialisées dans la recherche dans les domaines de l'informatique, de la défense et de l'électronique. J'espère que

le ministre des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) et son associé, le député de Willowdale (M. Peterson) m'écoutent, car je voudrais que l'on établisse l'un de ces centres à Mississauga où se poursuivent les principales activités de recherche et de développement au Canada.

Dans ma circonscription, la question des emplois est primordiale. Les gens voient que nous avons réussi à stabiliser le climat financier, que nous avons mis de l'argent dans les mains des hommes d'affaires, et que nous les avons encouragés à agrandir leurs entreprises. Les gens sont satisfaits, car ils savent que c'est ainsi que nous allons créer des emplois permanents.

Dans ma circonscription, les familles ordinaires sont contentes de voir que le crédit d'impôt-enfant a été maintenu à un niveau élevé. Les gens se réjouissent de la déduction de $2,000 par enfant pour frais de garde que le gouvernement a accordée. Les parents qui travaillent à l'extérieur, que ce soit à Mississauga ou ailleurs au Canada, s'en réjouissent. Les travailleurs ordinaires de Mississauga sont ravis que la déduction relative à un emploi ait été majorée, le contribuable pouvant déduire soit $500, soit jusqu'à 20 p. 100 de son revenu imposable.

Les jeunes de ma région veulent joindre Katimavik. Lorsque la musique de l'école secondaire de Streetsville est venue se faire entendre sur la colline du Parlement la semaine dernière, plusieurs élèves qui souhaitent aller y travailler pendant un an m'ont demandé des formules d'inscription. Les jeunes de ma circonscription sont contents que les prêts aux étudiants aient été augmentés, et qu'on ait augmenté les fonds affectés au programme d'emploi d'été pour étudiants. Ils ont accueillis avec joie le programme de stages pour les jeunes et les perspectives d'emploi dans les Forces armées.

Par-dessus tout, monsieur le Président, les familles de Mississauga et du reste du Canada sont reconnaissantes au gouvernement des sommes qu'il dépense pour créer directement des emplois. Dans les parcs de ma ville, nous avons constaté des améliorations. Grâce à la mise en service d'un ordinateur, le service de la bibliothèque est bien meilleur. Des logements coopératifs ont été rénovés. L'entreprise privé commence à se prévaloir des avantages du programme RELAIS. Toutes ces choses qui se produisent à Mississauga en matière de création d'emplois sont caractéristiques de celles qui se produisent partout ailleurs au Canada.

En terminant, j'aimerais rapporter brièvement les propos de M. William Mackness, l'économiste en chef de la Banque de la Nouvelle-Écosse. Voici ce qu'il dit:

> A mon avis, l'économie nord-américaine ressent comme une énorme soif de produire qui reste insatisfaite. Depuis plusieurs années, nous ne construisons plus suffisamment d'automobiles, d'appareils ou de maisons. Si l'économie met tant de temps à reprendre son rythme de croisière, c'est à cause des taux d'intérêt qui sont trop élevés. J'ai bon espoir qu'ils vont beaucoup baisser, et c'est pourquoi j'entrevois une relance vigoureuse et soutenue.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, en conformité des dispositions de l'article 64(8) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 321)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Landers
Lang
Lapierre
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan—128.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Bosley
Carney (Mlle)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett

Messieurs

Crosby (Halifax-Ouest)	Keeper	Murphy
Crouse	Kempling	Murta
Darling	Kilgour	Neil
Deans	King	Nickerson
de Jong	Knowles	Nielsen
Domm	Korchinski	Nowlan
Ellis	Kushner	Nystrom
Elzinga	La Salle	Oberle
Forrestall	Lewis	Ogle
Fraser	Lewycky	Orlikow
Fretz	MacDonald (M[lle]) (Kingston et les Îles)	Patterson
Friesen	MacDougall	Reid (St. Catharines)
Gass	Malone	Roche
Gilchrist	Mazankowski	Sargeant
Greenaway	McCain	Scott (Victoria-Haliburton)
Gurbin	McDonald (M[lle]) (Broadview-Greenwood)	Shields
Gustafson	McGrath	Siddon
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)	McKenzie	Skelly
Hargrave	McKinnon	Stewart
Hawkes	McLean	Taylor
Heap	McMillan	Thacker
Hovdebo	Miller	Thomson
Howie	Mitchell (M[me])	Towers
Huntington	Mitges	Vankoughnet
Jarvis	Munro (Esquimalt-Saanich)	Wenman
Jelinek		Young—90.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, je voudrais désigner vendredi de cette semaine comme journée d'opposition.

[*Français*]

Mme le Président: Comme il est maintenant passé 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 14, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mai 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA VISITE DU SOUVERAIN PONTIFE AU CANADA

ON RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT OFFRE L'AIDE NÉCESSAIRE À LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ce matin à la radio, j'entendais aux nouvelles l'annonce de la visite du Pape Jean-Paul II au mois de septembre 1984 en terre canadienne. Le Souverain Pontife sera 10 jours au Canada, dont trois jours dans ma province, la province de Québec. Je veux donc souligner jusqu'à quel point cette visite dans le contexte des catholiques de ce grand pays le Canada, c'est-à-dire plus de 25 p. 100 de la population, est importante, et je veux aussi dire jusqu'à quel point moi-même, comme député en cette Chambre, je suis heureux de cette venue. Je considère que cette visite représente pour nous tous catholiques de notre pays une grande reconnaissance de la part du leader d'un demi milliard de catholiques dans le monde.

A cette occasion, j'aimerais que le gouvernement du Canada offre à la Conférence des évêques catholiques du Canada toute l'aide nécessaire afin d'aider à la préparation de ce grand voyage qui marquera la première présence en sol canadien de notre Souverain Pontife si apprécié dans le monde.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE RÉGIME DE PLACEMENTS EN TITRES INDEXÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, dans les documents budgétaires, le ministre des Finances (M. Lalonde) expose en détail le Régime de placements en titres indexés, y compris un avis de motion des voies et moyens et un avant-projet des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu ainsi que des explications complètes sur le fonctionnement du régime. Le RPTI va permettre à ceux qui négocient publiquement des actions cotées en bourse de compagnies canadiennes d'échapper à l'impôt sur la partie qui correspond à l'inflation des gains en capital.

Le programme, de nature très bureaucratique, ne favorisera que les courtiers en valeurs et ceux qui investissent dans des actions cotées en bourse. Ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent les emplois dont les Canadiens ont besoin. Le régime proposé ne prévoit absolument rien pour protéger les investisseurs dans les PME contre les impôts qui frappent injustement leurs gains gonflés par l'inflation.

La Chambre devrait former dès maintenant un comité d'enquête spécial sur le Régime de placements en titres indexés que le ministre a proposé. Ce comité devrait aviser aux moyens d'accorder aux petites et aux moyennes entreprises la même protection que le ministre réserve aux grandes entreprises, en vertu de ce régime. Si le gouvernement entend permettre, aux fins de l'impôt, de corriger entièrement de l'inflation les gains réalisés par ceux qui investissent dans les grandes sociétés, au nom de la justice et de l'honnêteté il se doit d'accorder les mêmes privilèges aux investisseurs dans les PME dont les actions, de par la nature même de ces entreprises, ne peuvent pas être cotées en bourse . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES DES ÉTATS-UNIS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, hier, à l'occasion d'une réunion extraordinaire tenue à Chicago, les évêques catholiques des États-Unis ont publié une nouvelle lettre pastorale portant en particulier sur le désarmement mondial. Il s'agit essentiellement d'une déclaration pastorale, elle s'intitule «Le défi de la paix—Notre réponse à la promesse de Dieu». Dans cette déclaration, les évêques condamnent tout recours aux armes nucléaires, s'interrogent sur la moralité de leur possession par tout pays et insistent sur la nécessité d'en cesser la fabrication à l'échelle mondiale. En substance, les évêques se prononcent clairement contre les armes nucléaires. Leur déclaration est péremptoire et précise. Elle est fondée sur le fait que la planète qui nous a été donnée pour que nous en bénéficiions tous risque d'être complètement détruite.

Dans leur déclaration, les évêques ont changé un verbe pour un autre; ainsi, ils ne parlent plus de freiner la course aux armements, mais bien de l'arrêter. A ce propos, je rappelle au premier ministre (M. Trudeau) que, en décembre 1982, les chefs des six principales confessions religieuses du Canada lui ont exprimé la même opinion ou presque dans un document semblable. Le gouvernement canadien doit réexaminer sérieusement sa position à l'égard des essais des missiles de croisière à la lumière de la nouvelle moralité que proposent les évêques américains.

Article 21 du Règlement

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON APPUIE L'EXTENSION DES PRESTATIONS DE CONGÉ DE MATERNITÉ AUX PARENTS ADOPTIFS

M. Maurice Bossy (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Madame le Président, au nom d'un bon nombre de commettants intéressés de Kent, je veux me joindre aux députés des deux côtés de la Chambre qui ont déclaré être en faveur d'une modification à la loi sur l'assurance-chômage qui étendrait les prestations de congé de maternité aux parents adoptifs.

Cette modification que proposait récemment le Groupe d'étude sur l'assurance-chômage dans les années 80 fait actuellement l'objet d'une évaluation approfondie de la part du gouvernement fédéral. Les prestations d'assurance-chômage pour les congés de maternité sont actuellement accessibles aux employées durant et immédiatement après leur grossesse non seulement pour leur permettre de se préparer à l'accouchement et de se rétablir physiquement, mais aussi pour donner aux nouveaux parents la chance d'apprendre à connaître leur nouveau-né durant les premières semaines de son existence.

Les nécessités de l'adoption d'un enfant sont à peu près semblables. Les trois partenaires de cette nouvelle association ont besoin de temps et d'aide financière pour établir des liens solides qui permettront à toute la famille de se développer. Cette aide et ce temps sont inaccessibles à de nombreux couples qui travaillent et qui ont adopté un enfant aux termes des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage actuellement en vigueur. Une démarche de la part du gouvernement fédéral en vue de modifier la situation serait fort salutaire à la trame sociale de la collectivité canadienne. Je recommande donc instamment au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et à ses collaborateurs de poursuivre leurs discussions utiles afin de pouvoir présenter sous peu une proposition réalisable en ce sens.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON PROPOSE DES CHANGEMENTS DE NATURE À AIDER L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest est au bout de son rouleau. Le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Lalonde), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), le sous-ministre de l'Énergie et la plupart des hauts fonctionnaires de l'Énergie, des Mines et des Ressources savent tous que le Programme énergétique national est tout à fait catastrophique. Le gouvernement fait-il quelque chose pour rectifier la situation? Pas du tout. Il refuse d'apporter les changements qu'il sait nécessaires, parce que ce serait reconnaître qu'il s'est trompé. Le gouvernement n'a pas le courage de reconnaître ses erreurs.

Si le gouvernement voulait vraiment que l'industrie pétrolière et gazière contribue à la reprise économique, il créerait un climat propice à l'industrie. Ce n'est pas en trifouillant qu'on redonnera confiance aux investisseurs, car ils vont refuser de collaborer tant que les hommes politiques et les bureaucrates se contenteront d'apporter des changements insignifiants au PEN.

Les changements qui s'imposent sont bien simples. D'abord, on devrait permettre aux prix de tous les produits canadiens de s'aligner sur le cours mondial, qu'il soit à la hausse ou à la baisse. Deuxièmement, le gouvernement devrait supprimer ses programmes de subvention. Le programmes d'encouragement du secteur pétrolier est coûteux et discriminatoire. Le Canada est le seul pays du monde dont le gouvernement paie les sociétés qui forent des puits improductifs. Il faudrait remplacer les subventions par des encouragements équitables et non discriminatoires. Troisièmement, grâce aux économies réalisées par suite de la suppression du programme d'encouragement du secteur pétrolier, on devrait réduire les frais de pré-production et négocier avec les gouvernements provinciaux . . .

• (1410)

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ARRÊT DE LA DÉCENTRALISATION ENVISAGÉE

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social veut décentraliser les services de la direction de la sécurité du revenu qui se trouvent actuellement à Toronto, Ottawa et Halifax. Selon le ministre, cette décentralisation permettrait le transfert de quelque 505 emplois dans des régions où le taux de chômage est élevé. Le ministère estime qu'il faudra débourser environ 34 millions de dollars pour faire 505 chômeurs à Toronto, Ottawa et Halifax et réduire le chômage ailleurs.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada a proposé différentes façons d'utiliser ces 34 millions de dollars pour créer 772 emplois à temps plein, si le programme de décentralisation était abandonné. Elle a aussi signalé que si on préférait les emplois à court terme, cette somme permettrait d'atteindre les 2,000 années-personnes au moins.

L'Alliance met en doute l'exactitude des estimations du ministère et croit que le coût de ce déménagement risque plutôt d'atteindre 100 millions que 34 millions de dollars. Étant donné la modération que le ministre a prônée et les coups portés aux pensions, aux allocations familiales et aux salaires des fonctionnaires dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement, le ministre devrait abandonner ce projet de décentralisation . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

L'UTILISATION DE FONDS EN VUE DE MENER UNE CAMPAGNE CONTRE LES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, dans un article qu'il a publié samedi dernier le *Globe and Mail* décrivait la façon dont la Fédération canadienne de la faune sollicite des fonds. Selon cet article, M. Kenneth Brynaert, président-directeur général de la FCF, le plus important organisme canadien à but non lucratif, aurait déclaré que la Fédération avait obtenu $343,228 du public afin de mener une campagne aux États-Unis contre les pluies acides, ce qui ne l'a pas empêchée d'accepter du ministère fédéral de l'Environnement un contrat de $80,000 aux mêmes fins. Quoi qu'il en soit,

la Fédération a consacré à ce projet une somme inférieure à celle qui était stipulée dans le contrat, se trouvant enrichie de plus de $350,000 après avoir sollicité des fonds publics qu'elle n'a pas dépensés aux fins prévues.

Cette situation ternit la réputation d'autres groupes du domaine de la conservation et, de plus, elle place le gouvernement dans une position équivoque, en ce sens qu'il accorde le titre d'organisme de bienfaisance—donc tous les avantages fiscaux qui y sont rattachés—à un groupe qui ne mérite peut-être pas cette appellation.

Comme je m'intéresse énormément au problème des pluies acides, ces révélations me troublent. De toute évidence, le gouvernement doit des explications à la Chambre et aux Canadiens qui ont contribué à la caisse de la FCF et qui ont soutenu la FCF et d'autres organisations dans leur lutte contre les pluies acides.

* * *

AIR CANADA

LES GRATIFICATIONS VERSÉES AUX EMPLOYÉS QUÉBÉCOIS

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, je voudrais vous entretenir d'un article qui a paru dans le numéro de ce matin de la *Gazette;* on y apprend que des gratifications d'environ 4 p. 100 du traitement ont été versées secrètement à des cadres d'Air Canada gagnant plus de $45,000 par an. Je n'ai que trois observations à formuler à cet égard. En premier lieu, pourquoi n'aider que ceux qui gagnent plus de $45,000? Est-ce que d'autres employés du Québec ne payent pas l'impôt de cette province eux aussi? Sur quel principe ou raisonnement se fonde-t-on pour justifier ces agissements?

Ensuite, pourquoi donner des gratifications alors que la compagnie d'aviation a perdu 32.6 millions de dollars l'an dernier? Le principe de la gratification ne veut-il pas justement qu'elle ne soit versée que lorsque les affaires sont florissantes?

Dernièrement, Air Canada a licencié 585 employés qui faisaient partie du personnel au sol mais on ne leur a pas donné de gratification. On ne leur a pas remis de prime de départ, au contraire de ce qu'on a fait dans le cas des 600 employés de bureau qui ont pris une retraite prématurée.

Alors qu'elle a subi de lourdes pertes l'année dernière, notre compagnie nationale récompense arbitrairement et en cachette quelques employés en leur versant des gratifications, elle privilégie d'autres groupes au moyen de régimes de pension spéciaux, et enfin elle exerce une discrimination contre un dernier groupe de travailleurs qu'elle licencie sans aucune forme d'indemnisation.

En présence de quelle méthode de gestion sommes-nous? Comment pareils agissements extravagants peuvent-ils inspirer du respect aux Canadiens? La direction de cette compagnie agit comme si la fin était proche et qu'il fallait à tout prix s'occuper des classes privilégiées avant qu'il ne soit trop tard.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. L'une des dispositions budgétaires prévoit l'affectation, pour les deux prochaines années, de 700 millions de dollars de plus aux activités de recherche et de développement au Canada, faisant passer notre budget total à ce chapitre à 1.4 p. 100 environ du Produit national brut, au mieux, ce qui ne nous permettra guère de rattraper le retard que nous connaissons depuis 15 ans dans ce secteur. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous expliquer comment ce financement, manifestement insuffisant, permettra de créer les emplois nécessaires à l'avenir, et comment il empêchera la perte d'emplois au profit de pays dont les gouvernements ont assumé leurs responsabilités dans les domaines de la technologie de pointe et des techniques courantes.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je suis déçu que le député, qui est le critique en matière scientifique et technique de l'opposition officielle n'ait pas été présent hier pour participer à l'échange de questions et réponses à la fin de mon intervention. J'espérais qu'il nous félicite de l'engagement pris par le gouvernement, non seulement en vue de financer la recherche et le développement dans le domaine technique et dans celui des ressources humaines, mais, en fait, il n'intervient que pour critiquer. Je suis heureux de voir qu'il est disposé à préconiser un budget encore plus élevé dans le secteur de la recherche et du développement.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à jouer un rôle actif dans ce domaine, il y a également l'industrie, les universités et les provinces. Nous espérons que celles-ci suivront notre exemple. En effet, étant donné notre objectif, soit 1.5 p. 100 du PNB qui sera consacré à la recherche et au développement d'ici 1985, le député, d'après ses propres chiffres, doit reconnaître que nous sommes sur la bonne voie. Si ma mémoire est bonne, il n'était pas du même avis la dernière fois qu'il est intervenu à la Chambre.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—LE CHÔMAGE PRÉVU

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, je remercie le ministre de son invitation à suivre son exemple. Nous ne nous contenterons pas de le suivre, nous dépasserons largement ses engagements lorsque nous formerons le prochain gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Gilchrist: Je voudrais citer un extrait du discours que le ministre a fait le 3 mai, celui-là même dont il a dit que je n'en ai pas pris connaissance.

> Le Canada s'est hâté de relever ce défi et, depuis quelques mois, nous avisons aux meilleurs moyens d'élaborer une politique technologique efficace.

Le ministre nous demande-t-il maintenant de croire qu'au cours des derniers mois le gouvernement a découvert la valeur de la recherche et de la technologie, après 15 ans d'insouciance? Comment peut-il expliquer le discours enflammé qu'il a fait hier alors qu'il a sur mon bureau, depuis plusieurs mois, un rapport émanant de son ministère et selon lequel il pourrait y avoir deux millions de Canadiens sans emploi à la fin de cette décennie?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, il est difficile de prendre cette question au sérieux étant donné la détermination dont le gouvernement fait preuve dans le domaine de la recherche et du développement depuis de nombreuses années. Les documents budgétaires le font remarquer et je l'ai répété dans mon discours d'hier, le régime fiscal du Canada pour la recherche et le développement n'est inférieur qu'à celui de Singapour en ce qui concerne la valeur des encouragements au secteur privé. C'est quelque chose que le député réclamait. Le ministre des Finances, comme vous le savez, a déposé un Livre blanc qui permettra de débattre la question.

Il ne faut pas se faire de fausses idées sur ces deux millions d'emplois perdus. Il y aura peut-être deux millions de personnes en quête de travail. Il y aura peut-être des emplois perdus. Les innovations techniques font toujours disparaître des emplois. Le secteur agricole en est un bon exemple. Ce secteur ne représente maintenant que 4 p. 100 des travailleurs, alors qu'en 1946, il en comptait 25 p. 100. Qu'est-il arrivé à tous ces agriculteurs? Appelleriez-vous ça des emplois perdus? Ces gens ont été intégrés dans d'autres domaines, tel que le secteur manufacturier et le secteur des services. C'est exactement ce qui se produit aujourd'hui. Au lieu de nous lamenter, nous cernons les problèmes, nous en parlons et nous les portons à l'attention du public.

Des voix: Bravo!

• (1420)

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE FINANCEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ce nest pas moi qui ai prédit qu'il manquerait 2 millions d'emplois d'ici la fin de la décennie, mais le ministre lui-même.

Le ministre se rend-il compte que la population du Canada représente moins de .5 p. 100 de la population mondiale? Il y a à l'étranger des milliards de gens désireux et capables d'acheter nos produits si le gouvernement se décide à développer la technologie dont nous avons besoin.

Je voudrais savoir quand le gouvernement et le ministre vont s'attaquer sérieusement au problème du chômage, et cela, de toute urgence, de façon à atteindre l'objectif de 2.5 p. 100 de l'accroissement du produit national brut que le gouvernement conservateur avait fixé en 1979 pour la recherche et le développement visant à créer des emplois. Le ministre se rend-il compte qu'il suffirait de 1 p. 100 de plus pour réduire le chômage de moitié, comme l'a dit le Conseil national de recherches.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je remarque qu'en 1979, le gouvernement conservateur avait d'excellents objectifs, et notamment celui de rester au pouvoir pendant quatre ans.

Les chiffres ne veulent rien dire. La question est de savoir si nous sommes sur la bonne voie et si nous nous sommes fixé des objectifs réalistes. Je pense que c'est le cas. J'ai déjà fait remarquer au député et je lui répète que, pour le moment, nous voyons de nouvelles possibilités d'emploi apparaître pour les Canadiens. Mais surtout, nous mettons les Canadiens au courant de ces possibilités, afin que le système d'enseignement les prépare à remplir leur nouveau rôle et à occuper des emplois mieux rémunérés. C'est ce que nous avons fait jusqu'ici. Nous reconnaissons que cette révolution technologique est très rapide. C'est pourquoi nous avons fait de tels efforts dans ce budget et que nous allons continuer à faire le nécessaire pour préparer les Canadiens à relever ces nouveaux défis.

Le ministre des Finances a souligné dans son budget qu'au cours de cette période, 1.2 milliard de dollars seraient affectés au développement des ressources humaines. Il a donc prévu dans ce budget 155 millions supplémentaires.

Je ne pense pas que le député ait vraiment raison de se plaindre, à moins qu'il ne croie nécessaire de dépenser plus d'argent, car c'est toujours ce que préconisent les néo-démocrates. Je lui recommande de lire le document technologique, de l'analyser et de nous présenter des critiques constructives. Nous nous ferons un plaisir de l'écouter.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

LES FONDS ALLOUÉS À DES MAISONS D'ENSEIGNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Pourrait-il confirmer que des 2.4 milliards de dollars qu'il entend consacrer aux programmes spéciaux de relance, 400 millions sont destinés à la Colombie-Britannique. En l'occurrence, le gouvernement n'a pas su prévoir l'avenir, comme le montre le rapport du ministre d'État chargé du Développement économique. Ce rapport nous informe en effet que le chômage pourrait bien atteindre 15 p. 100 d'ici 1991, ce qui ne devrait pas manquer d'angoisser nos jeunes qui ne pourront pas planifier leur avenir.

Le ministre pourrait-il s'engager à allouer des fonds à des maisons d'enseignement comme Kwantlen et BCIT qui forment tout particulièrement les jeunes en vue de carrières dans les secteurs de pointe, de façon que ceux d'entre eux dont l'avenir s'annonce décevant puissent planifier leur avenir et ne pas souffrir des bouleversements sociaux que le gouvernement n'a pas su prévoir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): A mon avis, madame le Président, la question du député va bien au fond du problème, à propos de l'évolution de la conjoncture, qui est de savoir dans quelle mesure nous nous attaquons à un problème pour en triompher. Nous sommes déjà liés par la promesse qu'il veut nous arracher. Il ne le savait probablement pas, mais nous avons annoncé en Colombie-Britannique il y a deux semaines que nous allions accorder des subventions considérables au BCIT en vue d'établir un centre de formation aux automates CAD/CAM. Trois ou quatre semaines auparavant, nous avions annoncé dans quelque sept écoles professionelles différentes de la Colombie-Britannique, comme nous l'avions fait ailleurs au Canada, que nous allions les moderniser et les doter de nouveaux appareils, pour qu'elles puissent former les étudiants aux nouvelles techniques. C'est notre façon de préparer les Canadiens aux lendemains qu'on nous annonce.

M. Friesen: Le principal secteur auquel le gouvernement s'intéresse, madame le Président, c'est celui du recyclage, car ces fonds ont déjà été recyclés à plusieurs reprises.

J'aimerais bien, je le répète, que le ministre des Finances nous déclare qu'il destine effectivement 400 millions de dollars à la Colombie-Britannique.

* * *

LES FORÊTS

L'AIDE À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Une fois de plus, le gouvernement découvre de nouveau avec surprise la catastrophe qui menace l'industrie forestière qui, selon le rapport du Conseil national de recherches, risque d'avoir disparu dans 15 ans. C'est dire que la principale source d'emplois et de revenus, grâce aux exportations, sera perdue pour la Colombie-Britannique.

Je voudrais que le ministre me dise quels programmes précis il envisage d'instaurer pour venir en aide à l'industrie forestière, spécialement en Colombie-Britannique, dans le domaine de la sylviculture et de la lutte contre les insectes par exemple pour sauvegarder les emplois dans ce secteur.

• (1425)

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, qui pourrait donner des détails sur tous les programmes rattachés à la politique forestière, je tiens à rappeler au député que de ce côté de la Chambre—j'espère que c'est le cas aussi du côté de l'opposition—nous sommes tous conscients que l'industrie forestière est l'un des fondements de l'économie nationale. Je tiens à l'assurer que nous nous intéressons à tous les problèmes qu'il soulève. Les problèmes sylvicoles dans leur ensemble, pas simplement en Colombie-Britannique, mais dans tout le pays, constituent pour nous une priorité. Comme par le passé, le gouvernement va continuer à déployer des efforts dans le domaine des techniques, des travaux de recherche et de développement, pour mettre au point des méthodes et des programmes qui permettront à la sylviculture de rester l'un des atouts majeurs de notre économie.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

ON DEMANDE DE DÉPOSER LE RAPPORT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question est destinée au ministre d'État chargé du Développement économique. Il a brossé hier un tableau plutôt réjouissant du progrès technologique et de l'emploi. Il a parlé du remplacement progressif des tâches ennuyeuses et fastidieuses par des emplois excitants et rémunérateurs. Les Canadiens ont été scandalisés d'apprendre ce matin que le ministre avait sur son bureau un rapport indiquant notamment que l'économie canadienne va perdre deux millions d'emplois. Ce que nous avons besoin de savoir aujourd'hui, madame le Président, c'est si le ministre voit encore tout en rose et s'il est prêt à engager les Canadiens dans un grand débat sur l'évolution technologique. Va-t-il déposer le rapport secret et le renvoyer au comité de l'emploi?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, quand on s'occupe de développement économique, il est difficile de ne pas voir l'avenir de notre pays en rose.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Quand nous parlons du déplacement des travailleurs par la technologie, nous débattons une question d'importance primordiale et d'actualité, non seulement ici au Canada mais aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, en France et en Grande-Bretagne, dans tous les pays industrialisés. Nous ne pouvons pas ne pas nous engager dans les nouvelles technologies. C'est ce que nous faisons par notre politique technologique. Nous avons discuté de la question hier et j'étais ici à la Chambre. Je regrette que le député de Winnipeg-St. James n'ait pu venir prendre part au débat animé sur le sujet.

Le fait est, madame le Président, que nous allons sûrement perdre des emplois, mais d'autres seront créés. Ainsi, nous avons créé au Canada trois millions d'emplois entre 1971 et 1981, dans une conjoncture des plus défavorables à cause de l'inflation et des coûts énergétiques que notre pays a connus. Il n'y a aucune raison de croire que nous ne pourrons pas profiter aussi bien des possibilités que nous offrent les nouvelles technologies. C'est là-dessus qu'il faut miser. Sur le fait que l'avenir nous réserve des possibilités et non des inconvénients.

Des voix: Bravo!

Questions orales

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT FORMEL À FOURNIR DES EMPLOIS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, je n'ai jamais dit que nous devrions laisser tomber la technologie de pointe. J'ai affirmé, par contre, que nous devrions examiner tous ses aspects et non pas seulement les meilleurs. Nous devons tenir compte des travailleurs qui vont souffrir de la politique de ce gouvernement en matière d'emploi.

Cette étude d'hier montrait que ces taux de chômage très élevés entraîneraient une recrudescence de l'alcoolisme, de la dissolution de familles et du vandalisme. Ce que nous devons savoir c'est si le gouvernement est prêt à ne pas se contenter d'élargir la définition du plein emploi, chose tout à fait inacceptable pour les Canadiens, et s'il est disposé à s'engager à donner un emploi à tous les Canadiens.

Permettez-moi de rappeler au ministre qu'il n'a pas encore dit s'il déposera ce rapport et s'il le renverra au comité de l'emploi.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Tout d'abord, madame le Président, je ne suis au courant d'aucune étude en tant que telle; il s'agit, sauf erreur, de documents d'information.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Le député se satisferait-il de penser que le gouvernement n'a pas étudié activement les répercussions possibles de la technologie de pointe, notamment sur notre compétitivité à l'échelle internationale? Il est certain que nous étudions toutes ces questions. En fait, le budget y répond, en proposant de créer un centre national à l'issue de négociations avec le monde ouvrier et le secteur privé sous la direction de mes collègues, le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre du Travail.

J'ignore de quoi se plaint le député au juste. Prétend-il que nous devrions poursuivre nos efforts dans le domaine de la technologie de pointe? Nous nous attaquons aux problèmes qui se posent dans ce domaine. Nous lançons des programmes de perfectionnement des ressources humaines. Le député pourrait peut-être nous signaler de façon plus précise les mesures que nous devrions prendre, selon lui, à part le dépôt d'un rapport—j'ignore au juste, d'ailleurs, de quel rapport il s'agit.

LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR LE SECTEUR PUBLIC

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement déclare maintenant à qui veut l'entendre qu'il faut pratiquement s'en remettre corps et âme au secteur privé pour assurer la relance économique. Étant donné que ce document de fond démontre que les changements technologiques vont bouleverser le domaine de l'emploi au Canada, le ministre ne considère-t-il pas que c'est au secteur public à donner le ton et qu'il faut mettre au point une politique industrielle essentiellement axée sur l'emploi? Ne se rend-il pas compte que les Canadiens ne sont pas des idéologues de droite qui ne jurent que par les élucubrations d'Adam Smith et qu'ils voudraient des emplois non pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs voisins?

• (1430)

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, les Canadiens ne sont certes pas des idéologues de droite, mais ils ne sont pas non plus des idéologues de gauche, comme le député voudrait apparemment nous le faire croire. Et j'ai aussi l'impression qu'il voudrait que le gouvernement se lance dans un programme public d'emplois pour que la Fonction publique absorbe tous les chômeurs canadiens. Ce n'est pas ce qu'on a voulu faire dans le budget. Ce qu'on a cherché à faire, c'est à donner au secteur privé qui a créé des emplois naguère—trois millions de 1971 à 1981—les moyens de répéter cet exploit dans les années 80 et 90.

* * *

AIR CANADA

LA SITUATION DU PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement n'a fait aucune déclaration d'aucune sorte au sujet de l'enquête de la GRC dans l'affaire d'Air Canada. Le premier ministre a-t-il discuté avec son ami René Amyot, qu'il a nommé président du conseil d'Air Canada, de l'opportunité pour ce dernier de prendre congé en attendant l'achèvement de l'enquête?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, abstraction faite de toute enquête criminelle, le gouvernement a-t-il pour politique de permettre à ceux qui sont nommés à des charges publiques par le premier ministre . . .

M. Lalonde: Ces nominations sont faites par le cabinet.

M. Nowlan: . . . d'utiliser les locaux publics à leur avantage personnel? Plus précisément, le premier ministre a-t-il discuté avec M. Amyot de l'usage des locaux d'Air Canada pour rencontrer des gens qui fuient la justice canadienne et d'autres personnes, afin de promouvoir des transactions immobilières personnelles, tant au Canada qu'à l'étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse aux deux questions est encore non, madame le Président. J'ajoute que de ce côté-ci de la Chambre, nous respectons le principe de droit, contrairement à mon vis-à-vis.

LE LOGEMENT

LE RÉGIME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ—LES FONDS DISPONIBLES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement. Je suis troublé par le nombre d'appels que j'ai reçus de personnes qui ont demandé une subvention de $3,000 dans le cadre du Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. Les employés de la SCHL disent à ces personnes qu'ils n'ont pas d'argent et qu'ils ignorent s'ils seront en mesure de répondre aux demandes. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que toutes les demandes faites avant le 31 mai seront acceptées et que le gouvernement aura assez d'argent pour toutes ces personnes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je vous demanderai de patienter un moment car on me pose beaucoup de questions à ce sujet. Je tiens à rappeler à la Chambre que, lorsque le ministre des Finances a annoncé un supplément de 30 millions de dollars pour ce programme, il a bien précisé qu'il était administré en fonction d'un certain budget et qu'il viendrait à échéance quand les fonds seraient épuisés. On comptait bien mettre un terme au programme après avoir écoulé les 30 millions supplémentaires, même si c'était avant la fin de mai. Le député est une des personnes qui ont soulevé le problème qui m'a incité à aller trouver le ministre des Finances pour essayer d'aider les habitants des régions nordiques et des agglomérations isolées où il n'est pas facile de construire en hiver, même en avril. Nous les avons aidés. En fait, madame le Président, ce programme a remporté un succès tel que nous sommes littéralement inondés de demandes depuis deux semaines et que tout l'argent disponible a probablement été bloqué, sauf une réserve que nous avons gardée pour les régions nordiques et les agglomérations isolées. Nous étudierons ces cas dans l'ordre où les demandes arrivent.

Mes fonctionnaires disent aux personnes qui viennent dans les bureaux que nous n'aurons probablement pas assez d'argent pour répondre à la demande. Ils acceptent toutefois les demandes dans l'ordre et ils tiennent à jour la liste des personnes qui ont fait une demande, à mesure qu'elles arrivent. Madame le Président, je dirais que le Régime enregistré d'épargne-logement contribuera beaucoup à offrir le même genre d'avantage que les subventions offertes dans le cadre du Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété.

LE TRAITEMENT DES CANDIDATS DU NORD

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, étant donné que le gouvernement s'apprête à soumettre à la Chambre des communes une autre demande d'autorisation d'emprunt, le ministre ne considère-t-il pas qu'il serait opportun de réclamer des fonds supplémentaires afin que les canadiens du nord qui ne peuvent remplir les conditions pendant les mois d'hiver puissent avoir les mêmes droits que ceux du Sud, et qu'au lieu de donner la préférence à ceux qui se présenteront les premiers, on accorde la subvention à absolument tous les candidats dont la demande aura été présentée avant le 31 mai?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je vais vérifier ce que j'ai dit exactement mais ce que je voulais dire, c'est que nous avons mis de côté une réserve à l'intention des habitants du Nord et des régions éloignées. Les demandes nous viendront surtout des particuliers ou des très petits constructeurs. Et nous avons prévu de l'argent à leur intention. J'espère que cela suffira à combler les besoins de ces collectivités pour lesquelles j'ai demandé au ministre des Finances d'accorder des fonds supplémentaires.

* * *

LE COMMERCE

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT DE BUREAUX COMMERCIAUX À TAIWAN

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Considérant le nombre record des chômeurs, le premier ministre connaît sûrement la statistique suivant laquelle il y a 25,000 emplois de créés au Canada pour chaque milliard de commerce avec l'étranger. Malheureusement, nous n'avons pas tiré parti de nombreuses possibilités commerciales qui se présentaient. Il y a Taiwan, par exemple, où la plupart des autres pays non communistes ont installé des bureaux commerciaux qui n'ont rien de diplomatique, pour profiter de la croissance et du potentiel commercial énormes de ce pays, sans nuire à leurs relations avec la Chine continentale, et je dis bien «sans».

Le gouvernement veut-il prendre des mesures pur promouvoir des arrangements réalistes de commerce et de voyage à Taiwan afin d'y avoir des relations commerciales comme les autres pays du monde moderne, dans l'intérêt de tous les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il y a peut-être une différence de degré entre la suggestion du député et la politique du gouvernement, mais nous encourageons le commerce avec Taiwan. Il y a un assez bon volume d'affaires entre le secteur privé canadien et les gens de Taiwan. Je sais que des députés sont allés plusieurs fois à Taiwan, et si le député suggère que j'y fasse un voyage, j'y réfléchirai.

M. Nielsen: Pourquoi n'allez-vous pas à Tombouctou?

LA POSSIBILITÉ DE VENDRE UN RÉACTEUR CANDU À TAIWAN

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, le premier ministre n'a pas répondu bien sûr à une question, qui est de savoir s'il veut établir des bureaux commerciaux à Formose, comme le fait le reste du monde industrialisé.

Plus particulièrement, si le premier ministre pouvait garantir des permis d'exportation à l'Énergie atomique du Canada pour la vente de réacteurs Candu à Formose, moyennant des conditions de sécurité et de contrôle du genre de celle qui assortissaient la vente à la Corée du Sud, je puis donner l'assurance au premier ministre et à la Chambre que nous pouvons vendre immédiatement à Formose au moins un réacteur Candu, valant un milliard, ce qui créerait au moins 25,000 emplois au Canada aujourd'hui. Le premier ministre veut-il nous donner l'assurance qu'il va accorder les permis d'exportation à l'EACL?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député nous garantit une vente de un milliard. Si ce n'est pas plus compliqué que cela, quel besoin avons-nous d'ouvrir des bureaux commerciaux? Je traiterai avec le député.

M. Stewart: Bonne idée, cela pourrait vous apprendre des choses.

* * *

LES BANQUES

LA MANIÈRE DONT LES BANQUES À CHARTE TRAITENT LES PETITES ENTREPRISES ET LES AGRICULTEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le *New York Times* rapportait que le groupe Nu-West Limited de Calgary, promoteur immobilier, avait déclaré des pertes considérables pour 1982 et dit avoir conclu une entente avec ses créanciers bancaires en vue de cesser ses paiements de capital et d'intérêts sur des emprunts d'une valeur de 652 millions de dollars. Cette société n'a pas été en mesure de rembourser le capital ni de payer les intérêts depuis l'automne dernier.

Le nombre de petits exploitants et d'agriculteurs qui sont obligés de déclarer faillite augmente, et comme ils ne peuvent pas rembourser leurs emprunts, les banques saisissent tout leur actif, y compris leurs machines, leurs animaux et leur maison. Le ministre n'est-il pas d'avis que les banques réagissent tout à fait différemment vis-à-vis de leurs clients, selon qu'il s'agit de grosses sociétés ou de petites entreprises et d'agriculteurs? Le ministre entrevoit-il des mesures qui pourraient forcer les banques à traiter tous les Canadiens, dans un même esprit de justice?

• (1440)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je souhaiterais que les banques s'intéressent davantage aux emprunteurs ordinaires comme les petits exploitants et les agriculteurs, comme vient de le dire le député. J'ai moi-même fait des instances à cette fin, tout comme le premier ministre. Je pourrais vous citer des centaines de cas où des députés consciencieux, du moins de ce côté-ci de la Chambre, se sont acquittés de leurs responsabilités envers leurs électeurs en intercédant auprès des établissements bancaires pour les persuader de venir en aide à certains. Je sais pertinemment qu'un grand nombre de députés libéraux n'ont pas manqué à ce devoir. Il serait souhaitable que les députés néo-démocrates en fassent autant.

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE POUR PROTÉGER LES PETITS EMPRUNTEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Des députés de tous les partis ont comme moi parlé au ministre de personnes qui ont perdu leur maison, faute de pouvoir payer leur hypothèque, et d'agriculteurs de toutes les provinces qui ont été acculés à la faillite. Je veux faire comprendre au ministre que les citoyens en difficulté ne peuvent pas se contenter de ses belles paroles ou de celles du premier ministre. Il faut agir pour que les banques aient pour eux les mêmes égards qu'elles en ont eu pour Nu-West et des douzaines d'autres grosses sociétés qui leur doivent maintenant plus de 4 milliards sur lesquels elles ne payent ni le principal ni les intérêts. Je demande au ministre si, au lieu de se contenter de belles paroles, il va légiférer pour protéger les simples citoyens.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit, je connais des centaines de cas où les banques ont pris des mesures exceptionnelles pour venir en aide à de petits clients en difficulté. Si le député veut se donner la peine de vérifier, il constatera que c'est vrai.

J'ai toujours des doutes à l'égard des questions émanant du NPD, car l'autre jour le député de Kamloops-Shuswap a affirmé que rien n'avait été fait dans sa circonscription pour aider les citoyens. J'ai vérifié cette affaire auprès d'une banque et j'ai constaté que l'aide apportée dans la circonscription de Kamloops-Shuswap s'élevait à plusieurs millions de dollars, alors que le député a dit qu'il y en avait eu aucune.

M. Trudeau: Il ignore ce qui se passe.

M. Lalonde: Force m'est de conclure que les néo-démocrates ne suivent pas de très près ce qui se passe dans leur circonscription.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'OFFRE SOVIÉTIQUE VISANT À INCLURE DANS LES NÉGOCIATIONS LE NOMBRE D'OGIVES NUCLÉAIRES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le chef d'État soviétique, M. Andropov, a offert que l'on compte les ogives de même que les missiles à l'occasion des pourparlers sur les armes nucléaires de portée intermédiaire. Cela dénote un changement considérable par rapport à sa position antérieure dans les négociations. Étant donné que le premier ministre aime bien s'attribuer le mérite de la politique du président américain quand il l'approuve, dira-t-il à la Chambre s'il demandera au gouvernement américain d'accepter cette offre comme nouvelle base de négociation ou s'il lui proposera de la rejeter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, on m'a dit que la proposition de M. Andropov était très positive. J'espère qu'elle ne sera pas rejetée et qu'au contraire elle sera examinée attentivement et de façon formelle. D'après les renseignements que j'ai reçus jusqu'à maintenant, les États-Unis ne l'ont pas rejetée, mais veulent l'examiner. Nous applaudissons donc à toute démarche, d'un côté ou de l'autre, en vue d'une stabilisation, d'une réduction éventuelle des armes nucléaires de portée intermédiaire ou de type stratégique. Nous y voyons un pas dans la bonne direction.

LA RÉIMPLANTATION ÉVENTUELLE DES MISSILES SOVIÉTIQUES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser également au premier ministre. M. Andropov n'a pas dit, semble-t-il, ce qu'il entend faire des SS-20 qui seraient retirés d'Europe si son offre était acceptée. Si ces engins ne sont pas démontés mais simplement déplacés, le choix des lieux de réimplantation revêt une grande importance. S'ils sont redéployés juste au-delà de l'Oural, ils resteront encore à portée de toutes leurs cibles européennes actuelles, même si, en théorie, ils ont été retirés d'Europe.

Le premier ministre a dit à la page 24114 du hansard:

. . . j'ai ajouté qu'en fonction du résultat de ces négociations, nous déciderions ou non de déployer ces missiles.

Le premier ministre estime-t-il que la déclaration de M. Andropov répond aux conditions posées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense avoir répondu à cela en disant que nous y voyons un geste positif. Il y a, bien sûr, des difficultés, comme le dit le député, car si les missiles sont ramenés sur la partie asiatique de l'Union soviétique, il est toujours concevable qu'ils puissent être dirigés sur l'Europe occidentale. D'ailleurs, s'ils sont repliés tout à fait dans l'est de l'Union soviétique, ils pourraient être dirigés vers des régions de l'Amérique du Nord. Il y là certainement des questions à examiner. Voilà pourquoi il est impossible pour l'instant d'approuver ou de désapprouver catégoriquement. Mais nous pensons que cette proposition est positive, en ce sens qu'elle propose une réduction du nombre des ogives nucléaires.

A ceux qui sont contre les essais du missile de croisière au Canada, et même contre la possibilité d'avoir des euromissiles du côté de l'OTAN, je signalerai qu'il est peu probable que le secrétaire Andropov ait proposé en décembre de réduire le nombre des SS-20, ou hier encore de réduire le nombre des SS-20, par pure bonté. Si les Soviétiques proposent une réduction des missiles, c'est probablement dans la crainte que nous ne déployions les nôtres. Cela devrait donc nous inciter à ne pas perdre trop tôt notre sang-froid, à ne pas renoncer à tout prix à déployer les nôtres. Au contraire, il faut que les négociations se poursuivent.

Des voix: Bravo!

LES PROPOSITIONS AMÉRICAINE ET SOVIÉTIQUE PORTANT SUR LA RÉDUCTION DE LEUR ARSENAL NUCLÉAIRE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Quelle est la nature de l'étude qui a été entreprise, relativement aux propositions pour la réduction des armes nucléaires faites à la fois par le président Reagan et le dirigeant soviétique Andropov, sur l'arsenal nucléaire exact de chaque pays? Le gouvernement canadien sera-t-il prêt à faire des recommandations aux deux parties en cause, afin que les négociations de Genève permettent de réels progrès?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis au courant d'aucune étude particulière. Je sais que le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires extérieures ont entrepris toute une série d'études et d'analyses à ce sujet. Ils ne reçoivent pas seulement des renseignements des États-Unis, puisque, comme le député le sait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu à Genève et a personnellement rencontré les négociateurs soviétiques. Nous avons des rapports étroits avec l'ambassadeur soviétique à Ottawa et nous essayons de savoir comment les soviétiques perçoivent les négociations.

Nous voulons ainsi nous faire une idée juste des progrès réalisés et nous assurer que les deux parties veulent avancer. En conséquence, je ne peux pas, je le répète, citer une étude en particulier, mais je puis affirmer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a gardé le contact avec les deux pays afin d'être bien sûr que les négociations se déroulent sérieusement et progressent.

M. Roche: Ma question avait pour but de signaler que le gouvernement aurait avantage à faire des recommandations, dans le cadre des négociations de Genève, basées sur une étude bien documentée.

LA PROPOSITION CONCERNANT LA TENUE D'UNE RÉUNION AU SOMMET

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je voudrais maintenant demander au premier ministre s'il a pris note de la récente proposition du chancelier Kohl d'Allemagne de l'Ouest. Celui-ci a lancé l'idée d'une réunion au sommet entre le président Reagan et le leader soviétique Andropov, afin de donner une nouvelle impulsion aux négociations de Genève sur les armements nucléaires. Le premier ministre a-t-il soulevé la question d'un sommet lors de sa récente visite au président Reagan? Est-il en faveur de cette proposition au nom de tous les peuples du monde qui veulent, sans privilégier une partie ou l'autre, que l'Union soviétique et les États-Unis mettent fin à la course aux armements nucléaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, je puis affirmer au député et à la Chambre que j'ai soulevé la question d'un sommet avec le président Reagan. Je l'ai incité—en fait, je l'ai prié—de travailler à la préparation d'un tel sommet. Je pense que le choix du moment doit être laissé aux États-Unis pour que ce sommet n'ait pas des résultats négatifs, ou pour éviter que le sommet ne fasse plus de mal que de bien.

• (1450)

J'ai fait remarquer au président des États-Unis que, à notre avis, le temps pressait, non seulement du point de vue politique pour lui, et peut-être pour d'autres, mais aussi pour l'avenir de l'humanité. Il faut donc que les deux parties qui détiennent ces terribles armes de destruction soient incitées, par tous les groupes et tous les membres de l'OTAN, de notre côté du moins, à faire des progrès que, à un moment donné, un sommet pourra peut-être accélérer. Mais, encore une fois, nous suivons les discussions de Genève. Je le répète, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était là. A moins d'aller à Moscou moi-

même, je ne vois pas ce que je pourrais faire d'autre à ce moment.

M. Hnatyshyn: Vous y avez été, nous nous en rappelons.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

LES FONDS AFFECTÉS À DES PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS EN ALBERTA

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, c'est au ministre d'État chargé du Développement économique que je m'adresse. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle tranche il destine à l'Alberta du montant de 2.4 milliards de dollars qu'il entend consacrer aux projets de travaux publics?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Au moment où nous avons annoncé le programme national, madame le Président, j'ai dit que les divers ministres annonceraient au cours des semaines suivantes, c'est-à-dire sous peu, les projets dont ils sont chargés. J'ai bien peur que le député soit obligé d'attendre qu'ils s'exécutent.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT—LA POLITIQUE D'ACHETER CANADIEN

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Quelle est la politique du gouvernement à l'égard des marchés de l'État qui sont mis en adjudication? Comme le dernier exposé budgétaire a laissé entendre que les entreprises canadiennes vont sortir de la récession actuelle grâce à un coup de pouce de la part du gouvernement, le ministre peut-il nous dire si les entreprises canadiennes ont la priorité au moment d'examiner les appels d'offres pour les marchés de l'État? Ou, plus simplement, le gouvernement a-t-il pour politique d'acheter canadien chaque fois que possible lorsqu'il passe des marchés pour les ministères fédéraux?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je suis très heureux que le député ait posé cette question. Je sais qu'il approuve la politique de mon ministère, en vertu de laquelle nous nous efforçons d'acheter le plus possible auprès de fournisseurs canadiens, des produits à valeur ajoutée canadienne très élevée.

Quant aux projets qui doivent être mis sur une «voie expresse» et dont il est question dans le budget, le député doit savoir que près de 49 p. 100 d'entre eux seront appliqués par l'entremise de mon ministère, Approvisionnements et Services Canada. En effet, les projets ont été choisis en fonction de leur contenu canadien et de notre aptitude à nous procurer les ressources nécessaires auprès d'entreprises canadiennes.

M. Sargeant: Madame le Président, j'approuve les efforts visant à favoriser les entreprises canadiennes, mais je ne puis m'empêcher de critiquer lorsqu'on néglige ces efforts.

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À UNE ENTREPRISE DE FLORIDE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je voudrais parler au ministre d'une affaire précise. Depuis 1981, une entreprise américaine appelée Lifeskil Corporation, de Floride, s'est vu allouer des contrats pour plus de $340,000 en vue d'appliquer des programmes de prévention et de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie dans des bases des Forces canadiennes à travers le pays. Cette société est actuellement sur les rangs pour obtenir un autre contrat de $150,000 environ, tandis que les entreprises canadiennes qui ont soumissionné également se font marcher sur les pieds. A la connaissance du ministre, existe-t-il une raison spéciale d'accorder ces contrats à cette entreprise américaine tandis que l'on fait fi des entreprises canadiennes et des travailleurs canadiens?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député parle d'un contrat en particulier. Je pensais qu'il connaissait suffisamment bien mon ministère pour savoir que nous passons tous les jours des marchés qui représentent plus de 10 millions de dollars, et j'aurais souhaité que le député me donne préavis de sa question. S'il l'avait fait, j'aurais pu lui fournir les détails demandés. Je vais prendre note de la question, vérifier les détails et répondre au député dès que possible.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LE CONTRAT CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, une question qui découle des réponses qu'il a lui-même ainsi que d'autres ministres fournies à la Chambre hier au sujet du contrat de $17,000 conclu entre le gouvernement du Canada et la Veba Oel et concernant le projet de liquéfaction du charbon à Cap-Breton. Premièrement, les représentants de la société même ont déclaré à la Presse canadienne que les travaux qui leur avaient été confiés avaient trait au projet en question. Deuxièmement, ils ont aussi révélé à la Presse canadienne qu'ils ont été sollicités pour entreprendre ces recherches au Canada tout d'abord par M. R. H. Shannon, un représentant de M. Gillespie et troisièmement, que M. James Kelly, l'un des collaborateurs du ministre, associe le contrat au projet Synfuels de Cap-Breton.

En outre, puisqu'on demande à la page 1 de l'annexe A du contrat, à supposer que les résultats des essais sur le charbon de la Nouvelle-Écosse se révèlent positifs, que les renseignements soient fournis concernant une «grande entreprise industrielle» et puisqu'on n'envisage la construction que d'une seule qui serait alimentée au charbon de la Nouvelle-Écosse, le ministre n'avouera-t-il pas enfin à la Chambre que le contrat en question, ratifié par le gouvernement du Canada, visait précisément le projet Synfuels de Cap-Breton en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois répéter exactement ce que j'ai dit hier. Il s'agit d'un contrat qui avait été passé entre mon ministère et la Veba en vue de procéder à des essais sur le charbon de la Nouvelle-Écosse, pour la gouverne du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce contrat, qui a été passé entre une société et le ministère, prévoyait que les renseignements ne devaient pas quitter le ministère et n'être transmis à aucune personne étrangère au gouvernement.

LES DISPOSITIONS DU CONTRAT—LA DÉCLARATION DU MINISTRE—ON DEMANDE QUE LE CONTRAT SOIT DÉPOSÉ

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Si je pose une question supplémentaire au ministre des Approvisionnements et Services, madame le Président, c'est que le ministre de l'Énergie vient de tenir des propos analogues à ceux qu'il a lui-même tenus hier, comme en fait foi le hansard à la page 29,095. Le ministre des Approvisionnements et Services a en effet déclaré:

> . . . l'une des conditions du contrat était à l'effet que le contrat lui-même était confidentiel entre les parties.

J'ai un exemplaire de ce contrat qui n'est pas du tout secret et que j'ai étudié à loisir. Or, je n'y ai trouvé aucune disposition obligeant les parties à ne pas révéler le contenu de ce contrat.

Cela dit, madame le Président, le ministre voudrait-il reconnaître que par sa déclaration hier il a induit la Chambre en erreur, et voudrait-il réfuter les propos du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui vient de dire que ce contrat est confidentiel? Or, il n'est nulle part stipulé dans le contrat que celui-ci doit être confidentiel. Le ministre pourrait-il déposer ce contrat, de façon que nous puissions tous le voir?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Sans doute le député se souvient-il de ma réponse d'hier madame le Président. J'ai en effet examiné le contrat. Il y a, joint à ce contrat, un document qui oblige les parties à respecter le caractère confidentiel du contrat et des renseignements qu'elles pourraient échanger.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: J'ai examiné le contrat et je l'ai fait étudier par mon contentieux pour voir si je pouvais le déposer, ainsi que la correspondance qui s'y rapporte, comme le député de Perth me l'a demandé hier. J'attends de recevoir sous peu un avis de mes conseillers par ailleurs, j'entends communiquer avec l'entrepreneur en Allemagne pour lui demander de m'autoriser à déposer le document en question.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'EXPLIQUER

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre aurait dû vérifier auprès de ses conseillers juridiques avant de déclarer froidement hier que l'une des dispositions du contrat exigeait que son contenu soit gardé secret, ce qui n'est pas vrai. J'ai en main toutes les annexes—il y en a trois—au contrat en question et il n'est dit nulle part que le contenu du contrat ou de ses annexes doit rester confidentiel. J'estime que le ministre se doit de nous expliquer pourquoi il a consciemment induit la Chambre en erreur. Je suis disposé à accepter une explication raisonnable—nous le sommes tous—. Mais cette explication, il nous la doit.

Des voix: Bravo!

Des voix: Rétractez-vous?

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. Il faudrait que le chef de l'opposition reformule sa question. Il sait qu'il n'a pas le droit d'accuser un autre député d'avoir intentionnellement induit la Chambre en erreur.

M. Nielsen: Madame le Président, je crains que vous m'ayez mal entendu. Ce que j'ai dit au ministre, c'est . . . Vous hochez la tête madame le Président, mais c'est possible que vous ayez mal entendu.

Des voix: Des excuses.

M. Trudeau: Arrêtez ce chahut.

M. Nielsen: Je n'ai pas l'intention de me rétracter. Je répète ce que j'ai dit au ministre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Si vous voulez bien écouter, je vais répéter ce que j'ai dit au ministre. Les députés, tout comme moi, sont prêts à accepter son explication, à supposer qu'il y en ait une, montrant que l'on a tort de penser qu'il a délibérément induit la Chambre en erreur par sa déclaration d'hier.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Si le député est prêt à nous dire qu'il va formuler différemment ce qu'il vient de dire, soit que le ministre avait intentionnellement induit la Chambre en erreur, cela me satisfera.

• (1500)

Le député doit respecter le Règlement. Il est interdit de dire qu'un député a intentionnellement induit la Chambre en erreur. La nouvelle formulation de sa question diffère considérablement de la première, mais je ne peux tolérer que le député ne se rétracte pas.

M. Nielsen: Madame le Président, je n'ai pas accusé directement le ministre d'induire la Chambre en erreur. Absolument pas. Je n'ai fait que réclamer une explication de sa part qui nous permette de ne pas en venir à la conclusion qu'il avait sciemment induit la Chambre en erreur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il me dire si la seconde fois, il essayait de reformuler sa question?

M. Nielsen: Madame le Président, tout est parfaitement clair. Je demande au ministre de nous fournir une explication qui nous empêche d'en venir à la conclusion qu'il a sciemment induit la Chambre en erreur hier.

Mme le Président: Je considère donc que le député a reformulé sa question.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je puis vous dire que la réponse que j'ai donnée hier contenait des renseignements qui m'avaient été fournis par les fonctionnaires de mon ministère. Effectivement, comme je l'ai indiqué au député de Végréville qui m'a posé une question, j'ai appris que le contrat existait hier matin même, et je n'avais pas eu alors l'occasion d'examiner toute la documentation. A la suite de la période des questions orales d'hier, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner les contrats et de me fournir leur opinion, c'est-à-dire de me dire si oui ou non je pouvais déposer ce contrat-là, savoir tous les documents qui ont été échangés entre mon ministère, qui était la partie contractante pour le gouvernement du Canada, et la société allemande. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, j'attends une opinion de ces fonctionnaires, de même que la permission des contractants allemands avant de pouvoir déposer ces documents-là.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE, 1983

Mme le Président: J'ai le devoir, conformément à l'article 19 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts revisés du Canada, 1970, de déposer sur le bureau une copie authentique du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Nouvelle-Écosse, 1983. Conformément aux dispositions de l'article 46(4) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office en permanence au comité permanent des privilèges et élections.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. JOHNSTON—LE RAPPORT SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE MENTIONNÉ PAR M. KEEPER

Mme le Président: Le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) demande-t-il la parole pour invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je soulève la question de privilège, je crois, madame le Président. Je ne voudrais pas me faire accuser d'induire la Chambre en erreur à cause de la réponse que j'ai donnée au député de Winnipeg-St. James (M. Keeper). La Chambre se souvient qu'il a demandé que soit déposé le rapport ou l'étude dont Thomas Walkom aurait parlé dans un article du *Globe and Mail* du 4 mai.

Le fait est que je ne suis pas au courant d'une étude pareille, mais je tromperais peut-être la Chambre si je laissais l'impression que je ne connais pas l'existence de ce document. Je ne sais pas quelle version le journaliste avait en main, mais je crois avoir donné l'impression que j'ignorais l'existence du document. Je sais que le document existe, mais je ne sais pas quelle version ou édition, de quelle date, il a examinée. Je ne voudrais pas que le député de Winnipeg-St. James m'accuse d'avoir induit la Chambre en erreur.

Mme le Président: Il s'agissait d'un rappel au Règlement.

M. TOBIN—L'EXPRESSION UTILISÉE PAR M. NIELSEN EN PARLANT D'UN MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Madame le Président, je me demande sérieusement si oui ou non mes privilèges en tant que député n'ont pas été bafoués aujourd'hui. J'ai entendu la présidence signaler à l'honorable chef de l'opposition (M. Nielsen) qu'il avait utilisé une expression non parlementaire «délibérément induit la Chambre en erreur» en parlant du ministre. J'ai entendu l'honorable chef de l'opposition refuser de retirer . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Tobin: Selon moi, mes privilèges et ceux de tous les députés ont été . . .

Mme le Président: A l'ordre. Cette question a été réglée à la satisfaction de la présidence.

M. Tobin: Je soulève la question de privilège, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Tobin: Je soulève la question de privilège . . .

Mme le Président: J'ai déjà dit au député que toute cette question avait été réglée à la satisfaction de la présidence.

M. Tobin: Mais, madame le Président, je juge que mes privilèges . . .

Mme le Président: Non.

[*Français*]

. . . eh bien, comme on dit, on ne répète pas la messe deux fois pour les sourds! Je l'ai dit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. NYSTROM—L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, c'est pour moi un grand honneur aujourd'hui de présenter à la Chambre une pétition au nom de l'association de personnes âgées de la Saskatchewan «Action Now». J'ai eu la possibilité d'étudier cette pétition. Elle porte près de 5,000 signatures de personnes provenant en majorité de la Saskatchewan, dont certaines que je connais. Ce sont des personnes dont la situation financière est précaire à l'heure actuelle.

Le Règlement ne me permet pas de lire toute la pétition, mais je tiens à signaler qu'elle réclame la formation d'un ministère des Affaires des personnes âgées, une augmentation substantielle des pensions, la suppression des évaluations des moyens d'existence et une pension égale à 70 à 75 p. 100 de la rémunération moyenne dans le secteur privé au Canada.

Je prie mes collègues d'examiner la pétition avec soin et d'y donner suite, car elle émane de personnes qui ont bâti ce pays et qui méritent beaucoup plus de la Chambre que ce qu'elles ont reçu dernièrement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions 4736 et 4746.

[*Texte*]

LES SOUMISSIONS POUR UN CONTRAT EN ARABIE SAOUDITE

Question nº 4736—**M. Herbert:**

1. A-t-on reçu des soumissions pour la construction d'une ambassade du Canada en Arabie Saoudite et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) quels sont les nom et adresse des soumissionnaires et le montant de leur soumission?

2. Quel est le budget prévu pour le projet?

3. L'appel d'offres prévoyait-il un pourcentage quelconque de contenu canadien et, le cas échéant, les soumissionnaires s'y sont-ils conformés?

4. Les offres devaient-elles être acceptées dans les 90 jours et, le cas échéant, quand le délai a-t-il expiré?

5. A-t-on toujours l'intention de construire une ambassade dans ce pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) A la suite des exigences préliminaires, les soumissions obtenues sur invitation pour la construction du nouveau complexe de l'ambassade du Canada à Riyad en Arabie Souadite ont été reçues le 14 décembre 1982.

b) La liste des noms et adresses, ainsi que le montant des soumissions des cinq entrepreneurs présélectionnés qui ont présenté leurs prix est annexée. Le Conseil du Trésor a approuvé cette liste le 15 octobre 1982.

2. Le budget pour l'ensemble du projet, tel qu'approuvé par le Conseil du Trésor le 22 juillet 1982, est de $32,762,000, ce qui comprend le coût des plans et devis, du mobilier et de la construction.

3. L'utilisation de produits canadiennes était spécifiée dans le dossier d'appel d'offres toutes les fois qu'il était raisonnable et pratique de le faire, compte tenu du contexte en Arabie Saoudite. Les soumissionnaires se sont conformés à l'exigence relative au contenu canadien en ce qui concerne les matériaux.

4. Les soumissions devaient être acceptées dans un délai de 90 jours. Ce délai a expiré le 14 mars 1982.

5. Bien que le contrat principal de construction n'ait pas encore été adjugé, il est prévu de construire un jour une nouvelle ambassade à Riyad.

Nouveau complexe de l'ambassade du Canada
à Riyad en Arabie Saoudite

Liste des entrepreneurs présélectionnés	Montants des soumissions présentées le 14 décembre 1982
1. Bell Canada International 1, rue Nicholas, 8e étage Ottawa, (Ontario) Canada KIG 3J4 Télex: 053-4849 Attention: R. E. Bays Tél.: (613) 563-1811	RS 72,477,150 (env. $26,091,774 can.)
2. Co-entreprise Foundation/Skanska a/s Foundation Co. of Canada 1, rue Yonge Toronto (Ontario) Canada M5E 1E8 Télex: 065-24213 Attention: J. A. Whyte Tél.: (416) 361-4666	RS 72,767,000 (env. $26,196,120 can.)
3. Laing Wimpey Alireza a/s John Laing Construction of Canada Pièce 505, 170, avenue University Toronto (Ontario) Canada M5H 3B3 Attention: Doug Orgill Tél.: (416) 593-5971	RS 54,629,659 (env. $19,666,677 can.)
4. Co-entreprise Pomerleau/Nesma Al Fadl a/s Hervé Pomerleau Inc. 521, 6e avenue N., Saint-Georges,Beauce-Sud Québec, Canada G5Y 5C1 Télex: 05-833520 Attention: Hervé Pomerleau Tél.: (418) 228-6688	RS 55,191,782 (env. $19,869,042 can.)
5. Co-entreprise Walsh & Brais/ Sainrapt & Brice Inc. a/s Walsh & Brais Inc, 7690, boul. Marie-Victorin Ville de Brossard (Québec) Canada J4W 1B2 Télex: 055-61379 Attention: Marcel Malo Tél.: (514) 671-5944	RS 78,364,000 (env. $28,211,040 can.)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 4746—**M. Epp:**

Entre 1970 et 1981, combien de personnes le gouvernement a-t-il poursuivies pour des infractions à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Aucune.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que tous les projets de loi publics d'initiative parlementaire précédant le nº 388 restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE AU CERTIFICAT DE COMPÉTENCE POUR L'USAGE D'ARMES À FEU

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose: Que le projet de loi C-588, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, c'est mercredi après-midi et nous pouvons présenter des projets de loi d'initiative parlementaire. Il s'agit à mon sens de la partie la plus importante de tout le système parlementaire parce que les citoyens ordinaires ont l'occasion de faire étudier leurs opinions, leurs attentes et leurs aspirations par nous tous, parlementaires.

Par conséquent, je propose que le projet de loi C-588 soit lu pour la deuxième fois et qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques pour lui permettre de l'étudier en détail et permettre aux groupes concernés d'exprimer leur opinion au sujet du contrôle des armes à feu en général.

• (1510)

Ce projet de loi porte sur les modifications de 1978 qui ont eu un terrible effet sur bien des personnes, surtout celles qui tiennent à la liberté. C'est une belle occasion pour le public de dire ce qu'il pense en 1983 d'une loi qui a été adoptée en 1978. J'espère que les députés d'en face reconnaîtront que c'est un projet de loi intéressant et qu'ils accepteront de procéder à sa deuxième lecture et de le renvoyer en comité. Je félicite les juristes de la Couronne pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée pour présenter ce projet de loi de façon conforme sur le plan légal.

Je le répète, ce projet de loi vise à répondre aux préoccupations sincères et légitimes, pratiques et théoriques, des citoyens ordinaires respectueux de la loi qui s'opposaient et qui s'opposent toujours aux modifications relatives au contrôle des armes à feu. Ce projet de loi vise par ailleurs à supprimer les frais administratifs très élevés qu'entraîne l'enregistrement des armes à feu à canon long.

Certaines personnes trouvent qu'il faudrait supprimer toutes les armes à feu. D'autres jugent que nous avons le droit de posséder une arme à feu, y compris une arme de poing. Ce projet de loi ne modifie aucunement la loi en vigueur en ce qui concerne les armes de poing.

Depuis de nombreuses années, il existe au Canada un système d'enregistrement de ces armes, et leur usage est assez limité. Ce bill ne vise pas à modifier ces règles générales. Il vise à répondre aux revendications des gens de l'ouest et du nord; en effet, dans ces régions rurales, les armes à canon long, fusils et carabines, font partie de la vie quotidienne des gens. Les députés qui représentent le centre-ville de Montréal ou de Toronto ne sont guère enthousiastes à l'égard de ce bill. Ils ne sont jamais allés dans des endroits où la présence d'un ours grizzly dans le jardin n'est pas chose impossible. C'est le cas des habitants de ma circonscription et de tous les habitants du Nord. Ce bill mérite d'être étudié sérieusement. Il permettrait de simplifier grandement la bureaucratie. Cet avantage à lui seul mérite qu'on s'y arrête, alors que nous avons un déficit de 30 milliards de dollars et que nous cherchons des moyens de réduire les coûts.

Ce bill abrogerait l'amendement adopté en 1978, qui introduisait la notion de certificat d'acquisition d'arme à feu et l'obligation qui s'ensuit de faire enregistrer les armes à feu. Il le remplacerait par une disposition que l'on avait prévue en 1978 et qui n'a jamais été appliquée. Il n'y aurait qu'une restriction. Avant de pouvoir acheter une arme à feu, tout citoyen de plus de 18 ans devrait obtenir un certificat de compétence. Pour cela, il devrait connaître le maniement des armes et l'usage sécuritaire des armes à feu, ainsi que les statistiques prouvant à quel point ces armes peuvent être dangereuses. Comme le font remarquer les propriétaires d'armes à feu, ce n'est pas le fusil qui est dangereux, mais bien celui qui appuie sur la gâchette.

L'alinéa 104(2)*c*) de la loi actuelle, qui n'a jamais été mis en vigueur, renferme une disposition exigeant que l'on suive un cours avant de pouvoir acheter une arme à feu. Ce que je voudrais faire valoir, c'est que nous n'avons pas besoin de tous les autres articles de la loi, qui prévoient des certificats d'acquisition, des préposés aux armes à feu partout au pays et des enquêtes sur la vie privée des citoyens.

Quand un Canadien veut s'acheter une arme, il fait l'objet d'une enquête par un préposé aux armes à feu. Ce dernier peut puiser dans toutes les sources gouvernementales pour vérifier s'il y a dans les antécédents du candidat un élément qui pourrait rendre indésirable la possession d'une arme. C'est une invasion de la vie privée à un degré inimaginable. Le bill à l'étude prévoit que pour pouvoir acheter une arme, il faut un certificat délivré par un club de tir ou une association de chasse et pêche reconnus, certificat prouvant que le candidat connaît les armes à feu et sait les utiliser de façon sécuritaire.

Le bill stipule que le certificat sera délivré par une association ou personne autorisée à le faire par le procureur général de la province. L'avantage est de retirer cette responsabilité au gouvernement d'Ottawa et de la remettre aux gouvernements provinciaux, qui sont plus sensibles aux réalités de leurs territoires respectifs. Tout procureur général en Alberta ou au Yukon devrait faire respecter un ensemble de conditions et serait chargé d'approuver les différents clubs existant dans la province. Il en serait de même pour l'Ontario et le Québec.

Après avoir déposé mon projet de loi j'ai reçu de nombreuses lettres de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Je n'ai reçu aucune lettre de critique. Nombre de correspondants me disaient que c'était la façon la plus logique d'aborder toute la question du contrôle des armes à feu et qu'ils espéraient que la mesure serait votée.

Je voudrais vous rappeler brièvement les objections d'ordre pratique qu'avait soulevées le projet de loi C-51; De nombreux députés les connaissent très bien. La première concerne les frais relatifs à l'enregistrement, aux enquêtes, aux demandes et à la paperasserie inhérente à l'achat d'un fusil. Il y a aussi les tâches administratives imposées au corps policier. Sans aucun doute les marchands d'armes en souffrent également. Ces formalités administratives ont accru sensiblement leurs frais de fonctionnement. Il s'ensuit que les recettes versées au Fonds du revenu consolidé ont baissé. Quant aux simples citoyens tout cela les importune. Cela ne fait aucun doute.

Comble d'ironie, la loi actuelle n'est pas un obstacle à l'élément criminel. En 1977, on dénombrait 13,432 infractions et en 1981, 17,706, soit une hausse de 32 p. 100. En 1977, on a enregistré 7,500 vols à main armée. Et 9,040 en 1981. Tous les faits concourent à prouver que c'est le simple citoyen respectueux de la loi qui pâtit le plus de cette situation. Monsieur le Président, si vous et moi décidions d'aller à la chasse au canard et que je vous prête mon fusil, si vous n'êtes pas détenteur d'un certificat d'acquisition d'arme à feu, vous et moi sommes devenus deux criminels. Cependant, les vrais criminels, ceux qui se procurent leurs armes en sous-main ou les importent en cachette, ceux-là continuent à commettre des meurtres qui n'ont jamais été aussi nombreux.

Outre les problèmes d'ordre pratique, il y a aussi l'aspect psychologique, plus délicat, qui concerne ceux qui sont nés et ont grandi dans notre pays. Presque tous les jours, je m'entretiens avec des gens émigrés de l'Europe de l'Est, par exemple de Pologne et d'Ukraine. La Pologne a derrière elle une longue histoire de grande puissance. Les Polonais sont des gens très raffinés. Ils ont donné au monde des musiciens, des artistes, qui ont grandement contribué à ce que nous appelons la civilisation. Pourtant après la Deuxième Grande Guerre, la première chose que leur gouvernement a faite a été de leur enlever leurs armes. Et ce fut le début de la perte de leur liberté.

Ils m'affirment que si les citoyens ne peuvent posséder d'armes, dans 10, 20 ou 30 ans, tout gouvernement pourra s'imposer. Si aucun citoyen ne peut posséder d'arme pour protéger sa maison, sa famille et la collectivité, les militaires pourraient prendre le pouvoir. C'est une chose difficile à comprendre pour une personne née au Canada. Nous croyons que nous sommes trop civilisés pour que des choses semblables arrivent ici; mais c'est déjà arrivé ailleurs. Nous sommes bien naïfs de penser que cela ne pourrait se produire au Canada.

• (1520)

Monsieur le Président, ces citoyens qui viennent d'autres pays font également remarquer que l'obligation de faire enregistrer ses armes à feu a des effets fort nuisibles à la longue. Nous faisons enregistrer les armes à feu pour savoir qui en possède et combien. Or, le gouvernement peut aller voir un particulier pour lui dire de lui remettre, disons, les 14 fusils qu'il possède et les lui prendre de force au besoin. C'est donc, monsieur le Président, un empiètement sur la vie privée.

C'est totalement inutile parce que le contrôle des armes se résume au maniement sûr des armes. Et pour que les gens utilisent leurs armes à feu en toute sécurité, il vaut certes mieux leur montrer comment faire que d'enquêter à leur sujet avant de leur délivrer un certificat qui leur permet d'en acheter autant qu'ils veulent à condition de les faire enregistrer. Pourquoi ne pas voir les choses sous cet angle?

Les gens ont autant le droit de posséder un fusil qu'une voiture. Mais pour posséder une voiture, ils doivent savoir conduire pour ne pas mettre la vie de leur prochain en danger et pour cela, ils doivent appendre à bien la conduire. Monsieur le Président, j'estime qu'il faut faire de même dans le cas du contrôle des armes à feu.

En terminant, je rappelle qu'une telle mesure est nécessaire. J'espère que les autres députés l'approuveront car sur les plans théorique et pratique, elle satisfait les besoins de nos concitoyens et elle aura des effets bénéfiques à la longue. Renvoyons-la au comité pour que nos concitoyens puissent nous dire ce qu'ils attendent de nous et alors pour une fois, prenons les mesures qui s'imposent.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais dire que je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat et de faire des remarques au sujet de la suggestion formulée par mon honorable collègue.

Les députés se souviennent, j'en suis certain, et je m'en souviens personnellement, parce que j'étais député de la Chambre des communes à cette époque, de toute la controverse qui a entouré l'adoption du projet de loi C-51. Cela n'avait rien d'étonnant, si l'on considère que le contrôle des armes à feu est l'un des sujets qui divise nettement l'opinion et provoque de vigoureux débats.

Cela se comprend facilement, puisqu'il s'agit d'un sujet qui porte sur des questions de vie et de mort et sur la nature même de nos libertés individuelles en tant que Canadiens. Nous connaissons tous déjà des arguments au sujet du contrôle des armes à feu. Les positions défendues vont d'un extrême à l'autre: de l'interdiction absolue des armes à feu à l'interdiction de tout contrôle. Un système de contrôle des armes à feu

réconciliant ces positions éloignées sera nécessairement complexe et prêtera à controverse.

Les dispositions sur les armes à feu, présentées au Parlement dans le projet de loi C-51 et adoptées dans la Loi modifiant le Code criminel 1977, ont apporté des modifications fondamentales à la législation canadienne sur le contrôle des armes à feu. Le gouvernement a mis en place un système de contrôle que je reconnais, et que la plupart d'entre nous, je pense, reconnaissent également comme étant efficace, mais en même temps, basé sur le principe que les armes à feu tiennent une place légitime, quelquefois essentielle, et souvent enviable dans la vie de nombreux Canadiens.

Les armes ont joué un rôle important dans l'histoire du Canada, depuis l'exploration et la colonisation jusqu'à maintenant. Durant toute cette période, le Canada a maintenu une tradition de responsabilité en matière d'utilisation des armes, et c'est ce qui nous a conduits à écarter les solutions extrêmes, comme l'enregistrement de toutes les armes ou la création de dépôts pour les armes inutilisées. Le gouvernement n'a pas modifié sa position, et les dispositions législatives relativement aux armes à feu reflètent cette philosophie.

Après la mise en place, le 1er janvier 1979, du Régime d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, j'espère qu'il est maintenant évident que ce régime a été conçu en vue de s'assurer que le propriétaire d'armes à feu responsable continue à posséder et à utiliser ses armes le plus facilement possible.

Il devient d'ailleurs de plus en plus manifeste que les mesures adoptées par le gouvernement ont grandement aidé les forces policières à contrôler l'utilisation irresponsable et criminelle des armes par la réduction du nombre de meurtres, d'accidents et de suicides qui se produisent au Canada d'année en année. Les propositions de mon honorable ami traitent directement de cette question, et les modalités qu'il suggère ne sont peut-être pas celles que je partage, mais je considère que son approche est positive et qu'elle a les mêmes objectifs que nous avons tous, savoir utiliser les armes à feu comme elles doivent l'être, et non comme moyen de violence et de destruction.

Monsieur le Président, je suis fier de pouvoir affirmer que la mise en place du Régime d'autorisation d'acquisition d'armes à feu s'est faite en douceur, presque sans difficulté, que les Canadiens l'ont vraiment très bien accepté, et comme le démontrent les recherches effectuées par des groupes indépendants, que ce régime a contribué, depuis son entrée en vigueur, et avec les autres mesures de contrôle des armes à feu, à la réduction du nombre de meurtres, d'accidents et de suicides par balles.

Je suis sûr que de ce côté mon collègue de l'opposition partage le même souci d'éviter que dans notre société cette violence que l'on constate trop souvent soit perpétuée. Je pense que les suggestions qu'il nous fait peuvent être utiles.

Et pourtant, à mon grand regret, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) parraine maintenant le projet de loi C-588, qui substituerait à ce régime efficace des mesures nouvelles, non vérifiées et moins rigoureuses mettant en péril les gains réalisés au cours des quatre dernières années. J'ai écouté attentivement l'exposé de mon collègue de l'opposition, cependant, il ne semble pas que les mesures qu'il propose, selon lui, aient cet objectif, malheureusement, je n'en suis pas convaincu, mais je pense quand même que son idée n'est pas mauvaise. Quant à moi, si elle brisait les objectifs que nous avons atteints, je crois que ce ne serait pas l'objectif de mon collègue.

Remplacer le Régime d'autorisation d'acquisition d'armes à feu par les mesures proposées dans le projet de loi C-588, aurait pour effet de compromettre gravement l'efficacité de la législation canadienne sur le contrôle des armes à feu. Je suis persuadé que tous les députés en viendront à cette conclusion après avoir examiné le but du Régime d'autorisation d'acquisition d'armes à feu et les importantes mesures de filtrage qu'il prévoit et qui disparaîtraient à la suite de l'adoption du projet de loi C-588, comme cela est suggéré par mon collègue de l'opposition officielle.

• (1530)

Afin d'éclairer la Chambre, je vais maintenant passer brièvement en revue les objectifs des dispositions législatives relatives au contrôle des armes à feu et les moyens précis permettant d'atteindre ces objectifs.

Voici d'abord, si on me le permet, monsieur le Président, les trois objectifs généraux de la Loi modifiant le Code criminel. Premièrement, empêcher l'utilisation irresponsable d'armes à feu, deuxièmement, favoriser et garantir le fait de posséder et d'utiliser des armes à feu de façon judicieuse et, troisièmement, sanctionner et décourager l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Je suis sûr que mon collègue de l'opposition officielle est d'accord sur le fait que ces objectifs sont valables et qu'ils doivent être suivis. Mais je présume que les moyens qu'il suggère ne sont pas nécessairement ceux que nous sommes disposés à favoriser dans l'état actuel des choses. Le Régime d'autorisation d'acquisition d'armes à feu contribue à la réalisation de ces deux premiers objectifs, grâce à des mesures de contrôle précises. Les dispositions prévoyant la mise en place de ce régime sont entrées en vigueur le 1er janvier 1979. Depuis ce temps toute personne âgée de 16 ans ou plus qui veut acquérir une arme à feu par quelque moyen que ce soit doit se procurer une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Cette autorisation est valable pendant cinq ans et permet à la personne de se porter acquéreur d'un nombre indéterminé de fusils à long canon et à autorisation non restreinte comme des fusils de chasse et des carabines. Habituellement délivrée par le préposé aux armes à feu de la force policière locale, l'autorisation prévoit d'importantes mesures de filtrage.

Ceci peut peut-être paraître assez préliminaire comme commentaire, mais je pense qu'il est important, après quelques années, de répéter les objectifs et le contenu de cette loi qui a été importante, et comme mon honorable ami a voulu nous le rappeler en nous faisant ses suggestions d'aujourd'hui, l'autorisation ne sera pas accordée si le préposé a connaissance de tout fait susceptible de rendre souhaitable pour la sécurité d'autrui pour celle de l'auteur de la demande que celui-ci ne soit pas autorisé à acquérir des armes à feu. De plus l'autorisation ne sera pas délivrée si, durant les cinq ans précédant la demande, son auteur a été traité pour déséquilibre mental dans un hôpital, un établissement pour malades mentaux, une clinique psychiatrique ou ailleurs, qu'il ait ou non été interné lorsque ce déséquilibre s'accompagnait de violence.

Comment peut-on déterminer si le candidat est touché par l'une de ces dispositions? Il doit tout d'abord indiquer dans sa demande s'il tombe sous le coup de l'une ou de l'autre d'entre elles, et une peine est prévue pour quiconque fait une fausse déclaration. Ensuite, toutes les demandes sont étudiées par le service centralisé des casiers judiciaires. De plus, toutes les demandes sont transmises à la division policière locale de la région où habite le candidat. Et lorsque mon collègue et ami, tout à l'heure, disait qu'il y avait beaucoup de *red tape*, beaucoup de dispositions qui semblaient retarder l'exécution de la loi, je pense que celles que je viens de décrire m'apparaissent essentielles, et qu'il serait difficile de les enlever de la loi pour les remplacer par d'autres peut-être plus expéditives, mais qui ne rejoindraient pas les objectifs de la loi. Plusieurs dispositions importantes dont je viens de parler disparaîtraient en vertu du projet de loi C-588. Dans le régime actuel, l'autorisation d'acquisition d'armes à feu est délivrée par un préposé aux armes à feu, disposition importante dans le cadre où elle assure l'efficacité des mesures de filtrage visant à empêcher les personnes irresponsables d'acquérir des armes à feu. La police a accès à des renseignements inaccessibles à d'autres qui lui permettent d'éliminer les candidats pouvant représenter éventuellement un danger pour eux-mêmes ou pour autrui.

La procédure d'obtention de l'autorisation peut paraître complexe à première vue, comme l'a souligné mon collègue, mais peu de personnes au Canada s'offensent du processus de filtrage et de ce qu'il croit être de la paperasserie embarrassante pour les citoyens respectueux des lois. Toutefois, il a clairement été établi que les Canadiens se sont montrés tout à fait disposés à se conformer à la loi. Ceci n'indique pas que je ne suis pas d'accord avec mon collègue pour essayer de diminuer peut-être certains processus qui pourraient être lourds, mais toujours dans la mesure où les objectifs de la loi demeurent des objectifs valables, il faudrait éviter que sous prétexte d'accélérer un système on détruise les objectifs prioritaires qui justifient cette loi que nous avons adoptée en 1979.

Il est bon de rappeler qu'au cours de la première année suivant la mise en place du régime, plus de 250,000 Canadiens ont obtenu une autorisation d'acquisition d'armes à feu, ce qui signifie en quelque sorte que les difficultés qu'ont pu rencontrer certaines personnes pour l'obtention du permis n'ont pas empêché un nombre important de Canadiens d'obtenir ces permis qu'ils sollicitaient.

Durant les trois premières années plus de 629,000 demandes ont été traitées. Les Canadiens se sont montrés disposés à accepter ces dispositions, et je peux dire, en me basant sur ma propre expérience et sur les rapports des responsables de l'administration de ce régime, que les problèmes rencontrés et les critiques soulevées sont négligeables compte tenu du nombre de demandes reçues. Je présume que dans sa région mon collègue aurait peut-être certains cas qu'il pourrait rapporter où la loi aurait été appliquée avec difficulté, je le reconnais, mais je pense que ce dont il faut tenir compte, c'est de l'ensemble de la loi et si son application s'est avérée utile, raisonnable et acceptable, et d'après les renseignements que je possède à ce jour, et malgré que certains aspects pourraient être modifiés, l'ensemble de la loi semble être très acceptable.

Comment ont été appliquées les mesures de filtrage? Les statistiques démontrent qu'au cours des trois premières années respectivement 997, 1,107 et 1,006 demandes ont été rejetées. Pour chacune des trois années les taux de refus ont été bien en deçà de 1 p. 100 du nombre total de demandes. Au cours de cette période, de 6 à 7 p. 100 de refus ont fait l'objet d'appels, et, avant 1981, 57 p. 100 de ces appels se sont révélés institutionnels.

Monsieur le Président, comme on peut le constater, il semble bien que les objectifs de la loi ont dans l'ensemble été respectés, et que même si certains dossiers ont pu faire l'objet de retards et d'injustices envers des personnes qui, normalement, auraient dû obtenir ces permis plus rapidement, j'en conclus que l'ensemble de la loi semble respecter ces objectifs. Je le répète, je trouve que le débat que mon collègue de l'opposition officielle a soulevé est très intéressant et très valable, et l'approche que j'ai essayé de formuler aujourd'hui est une approche positive et non dans le but de détruire les objectifs du projet de loi de mon collègue et peut-être d'exprimer une opinion différente vis-à-vis des modalités d'objectifs que nous partageons.

Je dirai respectueusement à la Chambre qu'à mon avis il serait prématuré, à ce stade-ci d'envisager des modifications aussi importantes et aussi controversées que celles proposées par l'honorable député de Lethbridge-Foothills. Avant d'envisager toute modification importante à la législation canadienne sur le contrôle des armes à feu, il serait préférable de laisser au public et aux nombreux groupes intéressés au contrôle des armes à feu l'occasion de se pencher sur les conclusions finales de l'étude d'évaluation, et de présenter leurs commentaires et suggestions sur les modifications qu'il convient d'apporter. Je félicite encore mon collègue de m'avoir permis d'exprimer mon opinion sur ce sujet, et nous pourrons peut-être continuer au cours de la discussion à essayer des formules encore plus efficaces pour atteindre les objectifs que nous partageons, savoir aider les citoyens et leur permettre dans le domaine des armes à feu d'atteindre des résultats positifs et non négatifs.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): Le Règlement ne prévoit pas de période de questions et réponses à ce moment-ci.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je veux me prononcer contre cette mesure d'initiative parlementaire car, je la trouve bâclée. En fait, certaines de ses dispositions risquent d'être très néfastes.

Le projet de loi vise à remplacer par un certificat de compétence les exigences prévues au Code criminel pour une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Le député a négligé de préciser les conditions interdisant la possession d'armes à feu, que ce projet de loi aurait pour effet de supprimer. Je voudrais vous les résumer: «Une personne qui, dans les cinq ans précédant la date de la demande, a été déclarée coupable d'une infraction commise avec emploi, menace ou tentative d'emploi de violence contre autrui; qui, dans les cinq ans précédant la date de la demande, a été traitée pour déséquilibre mental dans divers endroits, lorsque étaient associés au déséquilibre pour lequel elle fut traitée, des emplois, menaces ou tentatives d'emploi de violence; qui, dans les cinq ans précédant la date de la demande, a eu un comportement associé à des emplois, menaces ou tentatives d'emploi de sa part de violence.»

• (1540)

Ce sont toutes des situations graves et je m'étonne que le député prétende que chacun a le droit de posséder une arme à feu même si, dans les cinq ans précédant la demande, quelqu'un a recouru à la violence ou menacé ou tenté d'y recourir; quant à moi, cette personne est déchue de son droit. On voit mal comment un simple test de compétence pourrait remplacer l'obligation pour le candidat d'avoir un comportement responsable et de démontrer qu'il est assez fiable pour posséder une arme capable de tuer quelqu'un.

Le député a également omis d'étudier attentivement les statistiques. Il a vite glissé sur l'augmentation de la criminalité. Il prétend que les dispositions actuelles ne font que nuire aux citoyens respectueux de la loi, sans pour autant empêcher la criminalité. Il a tort. Le ministère du solliciteur a commandé une étude sur les effets du contrôle des armes à feu après l'adoption de la loi en 1977. Le Pr Martin Friedland, de la faculté de droit de l'Université de Toronto, a, pour sa part, effectué une étude indépendante dans ce domaine. D'après ces études, cette loi a donné des résultats. Depuis sa mise en place, le taux d'homicide a diminué ainsi que le nombre d'accidents de chasse et de suicides commis à l'aide d'armes à feu. Nous avons donc de bonnes raisons de croire que cette loi a donné d'assez bons résultats.

Il est toujours difficile de savoir exactement à quoi l'on doit la diminution du nombre d'homicides, d'accidents et de suicides, car les provinces ont pris entre-temps des mesures pour améliorer le contrôle des armes à feu en exigeant des permis de chasse. Toutes les provinces ont des programmes visant à assurer la sécurité des chasseurs. En fait, six provinces, soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse, les obligent à passer un examen. Le Nouveau-Brunswick compte en instaurer un bientôt et Terre-Neuve fait subir un examen uniquement pour un type de chasse. Par conséquent, les mesures prises par les provinces et la législation fédérale sur le contrôle des armes à feu ont contribué à améliorer la situation comme nous le souhaitions. Heureusement pour nous, il n'y a jamais eu beaucoup de violence au Canada. Nous avons depuis longtemps des lois régissant l'usage des armes à feu. C'est sans doute une bonne chose et nous tenons à conserver nos bonnes traditions.

En 1979, moins de 60 homicides ont été commis au moyen d'une arme de poing au Canada, dont seulement quatre à Toronto, ville de 2 millions d'habitants. A titre de comparaison, il y en a eu 900 à New York. Le nombre d'homicides commis à l'aide d'armes de poing est vingt fois plus élevé par habitant aux États-Unis où l'on vend dix fois plus de revolvers ou de pistolets que chez nous. Par conséquent, nos lois et nos traditions ont donné d'excellents résultats et nous tenons à les conserver au lieu d'aller dans le sens opposé. En fait, d'après un sondage Gallup, les Canadiens souhaiteraient que l'on resserre la loi sur les armes à feu, y compris dans l'Ouest où, d'après le député, on considère qu'il s'agit là d'un droit important. La majorité des Canadiens ne sont pas de cet avis et tiennent à ce que la violence soit réduite au minimum.

Je voudrais également faire remarquer que la loi actuelle prévoit déjà des examens sur le maniement des armes à feu et que le député voudrait que ce soit là la seule condition à remplir pour acheter une arme. Une disposition actuelle permet aux gouvernements provinciaux d'imposer un examen de compétence avant d'octroyer l'autorisation d'acquisition. Nous pouvons donc accroître les exigences aux termes de la loi actuellement en vigueur, ce qui ne serait pas le cas en vertu du projet de loi. Aucun gouvernement provincial jusqu'ici n'a institué d'examen obligatoire de compétence préalablement à l'achat d'une arme à feu, mais ils travaillent en ce sens. Des discussions ont eu lieu et les gouvernements provinciaux veulent s'orienter dans cette voie. Ils ont certes adopté cette ligne de conduite au sujet de la chasse. A mon avis, il serait préférable de maintenir la loi actuellement en vigueur en vue de permettre au solliciteur général (M. Kaplan) et aux responsables des provinces de poursuivre leurs consultations sur la meilleure façon d'instituer ces examens quand les gouvernements des provinces seront prêts à le faire. A l'heure actuelle, la loi est efficace et les problèmes ne sont pas trop graves, mais nous ne devrions pas susciter de nouveaux problèmes en adoucissant une loi qui s'est révélée satisfaisante.

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je suis certes heureux de pouvoir traiter de ce projet de loi. La Chambre a déjà été saisie de cette question et je signale notamment que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a été le premier à présenter une mesure similaire, soit le projet de loi C-451.

M. Huntington: Similaire? Il y a quelque chose qui ne va pas ici; vous n'avez pas lu le projet de loi.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Ce projet de loi visait à étendre la portée du droit actuel relatif aux autorisations d'acquisition d'armes à feu à la propriété, à la possession et à l'utilisation des armes à feu et à changer le nom de l'«autorisation d'acquisition d'armes à feu» qui devenait «autorisation de possession d'armes à feu». Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) présente aujourd'hui essentiellement le même projet de loi, sauf qu'il remplace l'expression «Autorisation de possession d'armes à feu» figurant dans le projet de loi C-451 par «Certificat de compétence pour l'usage d'armes à feu». J'estime que, en substance, les deux projets de loi sont exactement pareils.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne veux pas que les lecteurs du hansard aient le moindrement l'impression qu'il y a similitude entre les projets de loi C-451 et C-588. Ceux-ci ne sont absolument pas similaires.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Eh bien, monsieur le Président, quoi qu'en dise le député, la différence entre les deux projets de loi me semble en être essentiellement une de terminologie, comme je l'ai déjà signalé. J'estime que c'est vraiment là la seule différence entre les deux.

Maintenant, monsieur le Président, ceci suscite dans mon esprit de très sérieuses inquiétudes non seulement pour la Chambre mais pour le bien-être de la population canadienne. Tout d'abord, il est stipulé dans la loi actuelle, non encore promulguée, que la personne qui demande une autorisation d'acquisition d'armes à feu doit avoir terminé avec succès un cours d'apprentissage sur le maniement et l'usage sécuritaire des armes à feu ou avoir réussi à un examen à cet effet. Cette disposition peut être appliquée à la demande d'un gouvernement provincial. Nous avons besoin d'établir des mécanismes administratifs pour promulguer cette disposition, et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire en collaboration

avec les gouvernements provinciaux. La Chambre se rappellera que la mise en place de tout le système d'autorisation d'acquisition d'armes à feu a été retardée afin que nous puissions tenir des consultations approfondies avec les gouvernements provinciaux sur la façon de nous y prendre pour appliquer le système en douceur.

Mais, ce qui m'inquiète le plus, c'est que le projet de loi exige seulement qu'une personne sache manier correctement une arme à feu. Le député supprime toutes les formalités de contrôle actuellement imposées. Or il est absolument indispensable que nous procédions à un contrôle quelconque, pour éviter que des criminels d'habitude ou des gens portés à la violence réussissent à se procurer une arme de poing, ou ne serait-ce qu'un fusil. N'importe qui pourrait se procurer une arme à feu en réussissant simplement à l'épreuve d'aptitude. Ce qui est certain, c'est que nos prisons sont remplies de gens qui sont fort aptes à manier une arme à feu. Et, d'autre part, il y a beaucoup de gens qui ne se serviraient pas d'une arme à feu s'ils ne savaient pas le faire. Il y a donc d'autres critères à appliquer.

Même ceux qui n'acceptent pas tous les points de la loi actuelle ne sont pas partisans de mettre à nouveau des armes entre les mains de repris de justice ayant commis des actes de violence, surtout quand c'est au moyen d'armes à feu. C'est pourtant ce que le projet de loi du député propose de faire. Le postulant ne sera pas interrogé sur ses délits, non plus d'ailleurs que sur ses maladies mentales. Et il n'y aura pas de vérification policière, dès lors que le postulant pourra produire un certificat d'aptitude établi n'importe où. A mon avis, cela n'a rien d'un contrôle des armes à feu. Cela met les armes à feu à la disposition des personnes dangereuses. Cela ne fait que s'assurer que l'intéressé sait se servir de l'arme. C'est là une condition importante, je l'admets, mais ce n'est certainement pas la seule à prévoir.

• (1550)

Nos prisons sont remplies de gens qui savent se servir d'armes à feu, qui l'ont démontré dans le passé et qui ne manqueraient pas le plus souvent de s'en servir à nouveau s'ils avaient la possibilité de le faire. Je dirai même que le projet de loi permettrait à ceux-là qui sortiront de prison un jour de passer le lendemain l'épreuve de maniement d'une arme à feu et de s'acheter tout de suite après une arme. Une arme avec laquelle ils pourraient commettre des crimes s'ils en avaient le goût. Est-ce que la Chambre tient vraiment à voter un pareil texte? Je suis persuadé que non.

Comment le député entend-il établir ces cours ou ces épreuves d'aptitude? Est-ce que ces cours vont être uniformes dans toutes les provinces, ou va-t-on laisser à chacune le soin de le faire? Cela ferait que le certificat serait plus facile à obtenir dans une province que dans une autre. Il y aurait lieu de normaliser, d'uniformiser le genre d'examen qu'il faudra subir pour obtenir un certificat de compétence.

On se demande également à qui le député voudrait que le gouvernement confie la responsabilité de délivrer ces certificats de compétence? Il me semble que la proposition du député laisse beaucoup trop de questions sans réponse.

Pour ce qui est du programme actuel, qui prévoit des cours ou des examens de maniement des armes à feu, je peux dire à la Chambre que le gouvernement fédéral travaille actuellement, avec les provinces et plus particulièrement les coordonnateurs de la sécurité pour les chasseurs, à mettre au point des lignes directrices uniformes qui s'appliqueront obligatoirement à tous les cours de maniement d'armes à feu.

De plus, le gouvernement fédéral a pris plusieurs autres initiatives pour promouvoir la sécurité dans l'usage des armes à feu. Nous avons produit une série de films fixes sur l'usage et la sécurité des armes à feu qui serviront à l'enseigner aux étudiants dans les régions éloignées et dans le Nord. J'ai remarqué que c'est là une des questions qui préoccupaient le plus le député, en ce qui a trait aux gens du Nord et à d'autres personnes intéressées. Certains autochtones ont besoin de fusils et de carabines. Le député devrait savoir qu'il y a une nette différence entre l'utilisation des armes à canon long et les armes de poing. Ce qui préoccupe le député, dans la loi, n'intéresse que les armes à canon long. Si c'est le cas, il aurait dû faire la distinction, mais il n'en a pas soufflé mot.

Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que ces initiatives ont été très bien acceuillies et que les provinces en étendent l'application dans toutes les régions, y compris les centres urbains.

Afin de transmettre notre message de sécurité aux utilisateurs d'armes à feu qui ne font pas nécessairement partie d'associations, nous avons prévu des affiches et des dépliants renfermant ce que l'on appelle les dix commandements de la sécurité et des informations sur les endroits où sont offerts les cours sur l'usage des armes à feu.

C'est une question importante et je félicite le député de l'avoir soulevée, parce qu'elle est toujours d'actualité. Toutefois, il m'est impossible d'appuyer la mesure législative proposée par le député de Lethbridge-Foothills sous sa forme actuelle. En effet, ces propositions anéantissent complètement le principe universel selon lequel on doit empêcher les individus dangereux de posséder une arme à feu. Je recommande toutefois sans réserve de distribuer à tout le monde la brochure concernant les fameux dix commandements sur la sécurité des armes à feu, et je la recommande également au député. Elle porte sur tous les aspects de la sécurité. Voici ce qu'on peut lire au début de cette brochure:

> En utilisant votre arme à feu avec prudence, vous pourrez pratiquer un sport ou avoir des loisirs agréables. En l'utilisant à mauvais escient, vous risquez de blesser ou de tuer quelqu'un.

L'objet fondamental de la loi actuelle est de veiller à ce que l'on comprenne bien le maniement des armes à feu et sache, en fait, se servir d'une arme avant d'obtenir un permis quelconque de port d'arme. Cette disposition vise à prévenir les accidents dus à l'emploi d'armes à feu, à garantir que ceux qui utilisent une arme savent bien comment s'en servir, et à faire en sorte également qu'on ne les utilise pas dans un but illicite ou illégal.

Je tiens à féliciter également le député de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) pour les remarques qu'elle a faites au sujet des études effectuées par le ministère du Solliciteur général sur l'incidence de la réglementation des armes à feu. Les statistiques révèlent que la législation actuelle a porté ses fruits et a accru considérablement la sécurité dans notre pays.

C'est pourquoi je répète au député que je lui sais gré d'avoir saisi la Chambre aujourd'hui de ce problème toujours d'actualité et que j'appuie en partie sa proposition, si elle ne s'applique qu'aux armes à canon long et non aux armes de poing. Malheureusement, sous sa forme actuelle, je ne puis appuyer le projet de loi à l'étude.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, aucune personne sensée ne peut s'opposer au cours de formation sur le maniement des armes. Ce n'est pas la question soulevée ici. Les lois actuelles sur les armes à feu laissent à désirer. Le député de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) et l'un des députés libéraux ont soutenu que les lois actuelles font diminuer le nombre des victimes et des vols à main armée, ce qui n'est pas vrai. La police de notre pays en sait quelque chose; c'est elle qui doit intervenir.

Voyons ce que la police a dit à cinq juges de la Cour d'appel d'Edmonton, selon le *Journal* de cette ville, le 30 novembre 1982:

> On a dit aux cinq juges de la Cour d'appel que les statistiques de la police municipale montraient qu'il y avait eu 562 vols à main armée à Edmonton en 1981, dont 242 avec des couteaux, 169 avec des armes à feu et 151 avec d'autres armes.

On a tendance à penser que tous les assassinats sont commis avec des armes à feu, qui seraient l'instrument préféré de ceux qui veulent tuer ou blesser. La loi actuelle gêne les innocents qui s'y conforment. Les lois n'empêchent pas les criminels de se procurer des armes. Il est certain que les Canadiens veulent qu'on empêche les criminels de posséder des armes à feu, mais ils ne veulent absolument pas qu'on leur enlève les leurs, qu'on les enlève à tout le monde.

A Edmonton, 70 p. 100 des vols à main armée ont été commis sans armes à feu. On a utilisé des bâtons de baseball, des couteaux, des sabres, des haches ou des hachettes. Autant d'instruments qui peuvent tuer. Si je devais être tué, je préférerais que ce soit par balle plutôt qu'à coups de hachette ou de bâton de baseball. Toutefois, d'une façon ou d'une autre, je préfère ne pas être tué et je ne veux pas non plus que d'autres le soient.

L'objet du débat, c'est la sécurité. Nous essayons d'améliorer les lois concernant les armes à feu, car les dispositions actuelles ne donnent rien. Voici le premier paragraphe d'un article paru le 10 février 1983 dans le *Chronicle-Herald* de Halifax:

> La police n'est toujours pas satisfaite des mesures législatives d'Ottawa concernant le contrôle des armes à feu, car elles ne s'avèrent pas suffisamment efficaces pour en empêcher l'utilisation criminelle.

Le contrôle des armes à feu, ce n'est pas le contrôle de tous et de chacun comme le souhaite le député de Broadview-Greenwood. Je ne tiens pas à contrôler qui que ce soit. Nous vivons dans une société libre. Je ne veux pas que le gouvernement vienne me dire que je n'ai pas le droit de posséder un fusil ou une carabine. J'aime beaucoup les armes et je ne fais de mal à personne. Je laisse au gibier la chance de s'envoler. Je ne tire jamais sur un canard qui est en train de nager. J'attends qu'il prenne son envol pour tirer et s'il vole mieux que je ne vise, il a de bonnes chances de s'en tirer indemne. Autrement, j'ai un bon dîner qui m'attend.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: J'ai vu des chasseurs ramper sur la berge d'un lac pour surprendre les canards qui nageaient sur l'eau. J'en ai vu aussi qui faisait de même à la chasse au chevreuil. On peut en abattre un quand on est vraiment habile à surprendre les animaux sauvages. Quant à moi, j'estime qu'il faut laisser une chance à l'animal et tous les chasseurs pensent comme moi. Les chasseurs sont fort probablement les gens les moins enclins à abuser des armes à feu. Mais c'est pour empêcher les criminels de s'en servir qu'on veut réglementer la possession des armes à feu et nous n'y parviendrons pas avec les lois que nous avons actuellement.

• (1600)

Permettez-moi de citer le passage que voici tiré du *Chronicle Herald* de Halifax:

> Les porte-parole des corps policiers de Halifax et de Dartmouth ont déclaré qu'on avait utilisé de plus en plus . . .

Il est regrettable que le député de Broadview-Greenwood ne soit pas ici pour entendre. Voici ce qu'on dit plus loin:

> . . . d'armes à feu pour commettre des crimes au cours des 10 dernières années. Même s'il existe des lois qui réglementent la possession d'armes à feu, il n'est pas difficile de s'en procurer légalement sans compter tous les endroits où on peut en acheter illégalement.

Et on ajoute plus loin:

> C'est au gouvernement à protéger les citoyens contre les criminels.

Ce n'est pas au gouvernement de contrôler l'usage des armes entre les mains des particuliers. En fait, le fait de posséder une arme chez soi peut être avantageux. Les malfaiteurs sachant que j'ai une arme à la maison y regarderont à deux fois avant de chercher à y pénétrer. Il faut également mettre un peu de bon sens dans toutes ces lois.

En ce qui concerne les pistolets ou revolvers, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) n'en a même pas parlé. Il est possible d'obtenir un permis pour en acheter un mais les règlements sont si ridicules que pour transporter mon arme de chez moi à ma maison de campagne où je m'exerce à tirer—je ne veux pas la laisser chez moi parce qu'on pourrait me la voler et c'est moi qui en suis responsable—je dois obtenir la permission de la police. Je ne peux donc la transporter de chez moi à ma terre distante de deux milles sans obtenir la permission. Est-ce là le genre de règlements que l'on veut imposer aux Canadiens? Ne pourrions-nous pas les traiter en adultes responsables?

En ce qui concerne le certificat d'acquisition d'une arme à feu, il est arrivé que la police se soit emparée de deux fusils de chasse dans une maison privée pour obliger ensuite le propriétaire à prouver qu'il n'était pas irresponsable. Il a dû prouver qu'il avait le droit de se servir de ces armes. Il était donc coupable avant même d'avoir été jugé. Il a dû se présenter devant un magistrat et établir qu'il était un citoyen responsable de ses actes. Ce n'est pas le genre de règles que nous souhaitons. Si la police estime que je suis un irresponsable, qu'ils cherchent à convaincre un juge de paix ou un magistrat que je suis irresponsable avant de me déclarer coupable et avant de m'enlever mes armes.

Oui, beaucoup de règlements qui découlent de la loi actuelle doivent être améliorés. La loi est inefficace. Elle s'en prend aux citoyens paisibles et respectueux des lois. Mais les criminels continuent à avoir le champ libre. Nos vis-à-vis de même que les députés néo-démocrates devraient ouvrir les yeux avant que des événements vraiment graves ne se passent dans notre pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le Président, en ce qui touche au projet de loi C-588, quand j'entends mon collègue d'en face dire qu'il faut faire quelque chose relativement à ce projet de loi et empêcher que des gens soient tués ou blessés, je ne pense pas que c'est par l'adoption d'un tel projet de loi qu'on peut y arriver, parce que le projet de loi s'intitule Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu). Ce n'est donc pas un tel projet de loi qui peut changer la situation des criminels au Canada ou empêcher que quelqu'un puisse s'attaquer à un autre avec une arme à feu, parce que je pense que la situation actuelle de la loi est beaucoup plus adéquate que ce que mon collègue d'en face vient de dire cet après-midi avec beaucoup d'emphase et d'emportement. On y dit que, et je cite:

> Depuis le 1er janvier 1978, l'acquisition d'armes à feu est subordonnée à l'obtention d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Ce projet de loi a pour but de supprimer une telle obligation et de la remplacer par l'obligation de détenir un certificat de compétence de l'usage d'armes à feu.

On peut se poser de sérieuses questions concernant la situation entre l'autorisation d'acquisition d'armes à feu et un certificat de compétence de l'usage d'armes à feu, quand on examine les diverses dispositions, surtout l'article 95 actuel du Code criminel qui donne toutes les dispositions et qui dit ce qu'il en est en ce qui a trait à une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Moi je crois que c'est beaucoup plus adéquat avec les dispositions de l'article 104 lequel prévoit à ce moment-là ce qu'on doit faire lorsqu'une personne reçoit une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, savoir qu'elle doit s'assurer de la pertinence des renseignements qui lui sont fournis et faire en sorte que s'il y a des choses dans le passé de la personne qui en fait la demande, celle-ci pourra être refusée. Parce que si on n'a pas cette autorisation et qu'on a sûrement un certificat de compétence, je veux dire que les criminels de grand chemin et les gens qui peuvent poser certains actes criminels vont rencontrer d'autres gens et perpétrer des vols à main armée ou autre chose, et il est bien évident qu'ils ont sûrement plus de compétence que peut-être mes collègues de la Chambre des communes. Il s'agit sûrement de gens qui, s'ils n'ont pas été traduits devant les tribunaux ou s'ils l'ont été, jouissent maintenant d'une libération conditionnelle ou qui sont dans la société pour être supposément réhabilités et qui par la suite demandent un certificat de compétence pour obtenir l'usage d'une arme à feu. Il est bien évident qu'à ce moment-là cette situation-là entraînerait une plus grande libéralisation et, contrairement à ce que mon collègue vient juste de dire, ce serait encore pire que la situation si grave qu'il peut nous laisser entrevoir. Parce que ce qui est important et ce que j'aimerais souligner, c'est le texte actuel de l'article 104 qui parle de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Et je me permets de lire certains paragraphes qui sont, d'après moi, tout à fait pertinents. Alors on dit, et je cite:

> «104. (1) Le préposé aux armes à feu qui reçoit une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu s'assure de l'exactitude des renseignements qui y apparaissent ainsi que de ceux qui lui sont fournis sur demande faite en vertu du paragraphe (8) et de ceux que l'on peut raisonnablement considérer comme pertinents à la demande; sous réserve du paragraphe (2), s'il n'a connaissance d'aucun fait susceptible de rendre souhaitable pour la sécurité du requérant, ou celle d'autrui, que celui-ci ne soit pas autorisé à acquérir des armes à feu, il lui délivre l'autorisation demandée sur réception du paiement des frais prévus le cas échéant.

Vient ensuite la situation des interdictions ou même des pénalités. On dit ceci:

> (2) Il est inderdit de délivrer une autorisation d'acquisition d'armes à feu aux personnes suivantes:
>
> *a*) celles qui ont moins de seize ans;
>
> *b*) celles à qui une ordonnance rendue en vertu des articles 98 ou 101, ou une des modalités d'une ordonnance de probation visée à l'alinéa 663(2)*d*), interdit d'avoir des armes à feu en leur possession; ou
>
> *c*) celles incapables d'établir, corrélativement à leur demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu
>
> (i) qu'elles ont terminé . . .

. . . et là je pense que c'est très important . . .

> . . . un cours d'apprentissage de maniement et de l'usage sécuritaire des armes à feu, ou
>
> (ii) qu'elles ont réussi avec succès un examen sur le maniement et l'usage sécuritaire des armes à feu

J'aimerais signaler une autre chose qui est très importante concernant l'autorisation d'acquisition d'armes à feu, c'est que l'autorisation ne sera pas émise si effectivement, et je cite:

> *a*) dans les cinq ans précédant la date de la demande, le requérant a été déclaré coupable, sur mise en accusation, de l'une ou l'autre des infractions suivantes:
>
> (i) une infraction commise avec emploi, menace ou tentative d'emploi de violences contre autrui,
>
> (ii) une infraction à la présente Partie;

Et on dit aussi:

> *b*) dans les cinq ans précédant la date de la demande, le requérant a été traité pour déséquilibre mental dans un hôpital, un institut pour malades mentaux, une clinique psychiatrique ou ailleurs, qu'il ait ou non été interné, lorsque étaient associés au déséquilibre pour lequel il fut traité, des emplois, menaces ou tentatives d'emploi de sa part de violence contre lui-même ou contre autrui;

Alors ce qu'il en est, c'est que si l'on parle d'une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu et qu'on a ces choses-là dans la loi actuelle, il est certain qu'il n'existe pas de système parfait, c'est comme dans toutes choses, que ce soit du domaine civil, du Code civil du Québec, du *Common Law* qui existe dans les provinces anglaises, il n'existe donc pas de choses parfaites, mais je veux dire que de là à créer une situation de compétences entre ce qui existe, à l'heure actuelle, il y a une marge, et voilà pourquoi je suis contre ce projet de loi.

La constitution

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

• (1610)

[*Traduction*]

Tous les articles inscrits avant le nº 283 sous la rubrique des projets de loi publics d'initiative parlementaire restent-ils au *Feuilleton*, du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA CONSTITUTION

MODIFICATION CONCERNANT LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES FÉDÉRALES

L'hon. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose: Que le projet de loi C-483, tendant à modifier la Constitution du Canada (durée de la Chambre des communes), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, c'est un privilège que de présenter le projet de loi C-483 tendant à modifier la constitution du Canada, particulièrement les dispositions qui ont trait à la durée de la Chambre des communes. Ce projet de loi vise à introduire dans la constitution un élément permettant de prévoir l'époque des élections générales fédérales.

Actuellement, le premier ministre a à peu près toute liberté de choisir un moment qui convient au gouvernement. En vertu de ce projet de loi, les élections auraient lieu à intervalles réguliers de quatre ans, sauf si la durée d'une législature se trouvait diminuée par suite de la défaite du gouvernement sur une question de confiance. En ce cas, le gouvernement nouvellement élu aurait lui aussi un mandat de quatre ans. Aucune disposition du projet de loi n'empêcherait le gouverneur général de demander à l'opposition, dans les circonstances où il peut le faire, de former un nouveau gouvernement pour remplacer un gouvernement qui aurait perdu la confiance de la Chambre des communes.

Par le biais de ce projet de loi, je propose donc que, au moyen des mécanismes appropriés, la constitution du Canada soit modifiée de la façon suivante:

Que le mandat d'une législature soit structuré de façon à permettre qu'une législature de la Chambre des communes dure jusqu'à sa dissolution par le gouverneur général, qui aura lieu au plus tôt quatre ans moins quarante jours et au plus tard quatre ans plus quarante jours après la date de dissolution de la précédente.

Je propose en outre, nonobstant la durée établie de la législature, que:

Le gouverneur général peut dissoudre une législature de la Chambre des communes n'importe quand si le gouvernement est défait lors d'un vote sur une motion d'approbation de sa politique budgétaire, sur une motion portant adoption des crédits provisoires ou du budget principal des dépenses, ou sur une motion indiquant qu'il a perdu la confiance de la Chambre.

Le fait de fixer à quatre ans le mandat d'une législature entraîne la modification de la loi électorale du Canada. Par le biais de ce projet de loi, je propose de modifier la loi électorale du Canada de façon à insérer dans le droit statutaire la disposition constitutionnelle selon laquelle on doit, dès la dissolution d'une législature, émettre les brefs de l'élection suivante. Je propose que les brefs d'une élection générale soient émis le jour de la dissolution d'une législature, et en outre que:

Le gouverneur en conseil fixe le jour du scrutin d'une élection, à une date qui n'est pas postérieure de plus de quatre-vingts jours à celle de l'émission du bref d'élection, et cette date est indiquée dans le bref d'élection.

J'estime que cette modification assurerait la tenue d'élections générales et partielles dans un délai raisonnable après la date d'émission des brefs y afférents. Inutile de préciser que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, ni de rappeler les injustices que cet état de choses provoque. De nos jours, comme le savent pertinemment les députés, la durée maximum d'une législature est de cinq ans.

Dans toute l'histoire du Canada, il n'y a eu qu'une seule exception. En 1917, durant la Première Guerre mondiale, le mandat du Parlement qui avait été élue en 1911 fut prorogé après l'adoption d'une modification spéciale de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui tenait compte des circonstances exceptionnelles d'alors. Comme l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avant elle, la loi sur le Canada prévoit la possibilité de prolonger le mandat du Parlement. Nous connaissons tous parfaitement le passage suivant:

... en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative.

Cette disposition a été très controversée. A trois reprises, le Parlement est allé au bout du mandat de cinq ans. Les deux premières fois, lors des élections qui ont suivi, soit en 1896 et en 1935, le gouvernement a été battu. La troisième fois—c'était en 1945—le gouvernement a difficilement réussi à se faire réélire, ce qui confirme mon point de vue et justifie mon projet de loi.

La législature la plus courte de notre histoire, celle de 1957-1958, a duré en réalité moins de six mois; celle de 1925-1926 à peine plus de six mois.

En dépit de la fréquence des élections au cours de la période de 1957-1967, la législature a duré en général quatre ans. La limite de cinq ans à laquelle le Parlement est assujetti s'inspire du modèle britannique. Je suis un fervent partisan du système parlementaire britannique, mais j'estime qu'en limitant la législature à quatre ans, on améliorerait le système. Je n'aime pas critiquer notre système parlementaire pas plus que je n'aime critiquer notre système de gouvernement, car j'estime que c'est le meilleur au monde.

Jusqu'en 1715, en Angleterre, il n'y avait pas de limite à la législature. C'est alors que l'on a fixé la limite à sept ans. En 1911, avec la proclamation du British Parliament Act, la durée de la législature a été ramenée à cinq ans. Depuis lors, elle n'a été prolongée qu'à deux reprises, tout comme au Canada, à cause de la guerre. La Chambre élue en janvier 1911 a siégé huit ans, tandis que la Chambre élue en novembre 1935 a elle siégé dix ans, fort heureusement pour Winston Churchill. Tout comme au Canada, le mandat du Parlement britannique dépasse rarement les cinq années prévues. La moyenne varie entre trois et quatre ans.

Si j'ai donné ces renseignements, c'est pour montrer aux députés pourquoi, à mon avis, il faudrait réduire la durée du mandat du Parlement canadien. Comme je viens de l'expliquer, la limite est rarement observée et ne signifie donc rien. Dans la pratique, les cinq ans ne sont que la limite à ne pas dépasser et non la durée fixe et réelle d'une législature. Il peut même être acceptable de prolonger une législature dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, mais les trois fois où

la législature a duré la pleine période de cinq ans, ce fut uniquement pour des raisons d'opportunisme politique. Ce n'est pas à mon avis une pratique sensée ou démocratique. En permettant, essentiellement, qu'une législature prenne fin n'importe quand avant une certaine date limite, on laisse le processus démocratique à la merci d'un petit groupe voire, dans bien des cas, d'un seul homme. Après avoir vu ce gouvernement à l'œuvre, je redoute cet homme comme je n'ai redouté personne depuis Adolf Hitler.

Dès lors que le premier ministre peut choisir la date des élections, il peut attendre le moment qui lui est le plus favorable. Ses propres intérêts passent avant tout, même le bien du pays. Le droit de choisir le moment qui lui convient donne un avantage formidable au gouvernement, et qu'on ne s'y trompe pas, surtout à celui qui le dirige. Lorsque les conditions ne sont pas encourageantes, pour dire le moins, le gouvernement peut, comme il le fait maintenant, s'accrocher au pouvoir dans l'attente de jours meilleurs, sans se préoccuper du tort qu'il cause au pays. Ce qu'un tel gouvernement doit comprendre, c'est qu'en attendant la dernière minute pour déclencher des élections il s'entendra sûrement reprocher durant la campagne électorale de ne pas avoir eu le courage de faire face à l'électorat plus tôt. C'est ce qui s'est passé, comme je m'en souviens si bien, en 1979.

Lorsque le mandat du gouvernement est de cinq ans au maximum, il est également bon de signaler que le gouvernement a le droit de déclencher des élections à n'importe quel moment au cours d'une session. Il s'agit là d'une autre parodie de la démocratie à laquelle il faut mettre fin. Le gouvernement en place a le droit de choisir les questions et les circonstances qui lui conviennent le mieux. Le premier ministre est toujours tenté d'utiliser ses prérogatives pour garder le pouvoir ou pour favoriser son parti, même si ce n'est pas dans l'intérêt du public.

Un premier ministre et un gouvernement, sachant les premiers à quel moment des élections seront déclenchées, peuvent lancer un grand nombre de projets en dépensant sans compter l'argent du contribuable. N'avons-nous pas déjà été témoins de cela? Ces projets n'ont d'autres buts que de s'assurer les faveurs des électeurs avant les élections. Je suis persuadé que vous vous souvenez tous des slogans retentissants du genre de «Pour une société juste» et «Notre pays est fort» qu'on nous a ressassés. Nous nous souvenons également d'avoir reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas de contrôle des prix et des salaires.

Si le mandat du Parlement se limitait à quatre ans, la population pourrait se rendre compte instantanément des résultats obtenus par le gouvernement et voter en conséquence.

La possibilité de déclencher des élections surprises, surtout au moment où la popularité du gouvernement est négligeable, constitue également un outil extrêmement utile pour le premier ministre. Lorsque l'électorat exprime clairement, surtout au moyen de sondages d'opinion publique, que, selon lui, c'est le gouvernement qui est la source de ses problèmes, le premier ministre peut utiliser la menace d'élections pour rappeler son parti à l'ordre. Cette solution a été utilisée à je ne sais combien de reprises.

Les députés ministériels de l'arrière-ban hésiteraient fortement à voter contre leur parti à la Chambre des communes ou à faire connaître leur désaccord avec la politique du cabinet, si on les menaçait d'élections. Cela arrive très souvent ces temps-ci chez les députés d'en face. Une bonne partie des 74 députés du Québec frémissent rien qu'à y penser. Combien de ministériels se sentent en sécurité pour le moment? Combien voudraient que l'on déclenche des élections au mois de février, ce qui serait le cas si l'on respectait le mandat de quatre ans? Je suis certain qu'ils trembleraient.

• (1620)

Pas moins de 52 p. 100 des Canadiens voudraient avoir maintenant un gouvernement progressiste conservateur. Nous serions heureux que l'on déclenche des élections demain. Le gouvernement actuel, conscient de son impopularité, fait tout son possible pour essayer de convaincre les Canadiens qu'il fait vraiment un travail excellent, fantastique.

Le gouvernement dépense l'argent des Canadiens pour essayer de faire passer ce message qui est faux. On peut faire le rapprochement entre son attitude et l'échéance de son mandat de quatre ans. Ce n'est pas une multinationale géante qui fait le plus de publicité au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui dit aux Canadiens qu'ils devraient être fiers de lui; pour cela, il doit faire de la publicité.

On estime que le gouvernement consacre environ 70 millions de dollars par an à la publicité et ses dépenses dans ce domaine augmentent. Ce chiffre représente le triple du budget de publicité de la société qui se situe au deuxième rang à ce titre, General Foods. Les parlementaires britanniques ont pris conscience des problèmes inhérents au système, y compris de l'avantage anormal accordé au gouvernement, et bien des mesures visant à instaurer des mandats fixes comme ceux du Congrès américain ont été présentées au Parlement britannique. Sauf erreur, c'est la première fois qu'un projet de loi de cette nature est présenté à la Chambre.

Le système américain est légèrement différent du système canadien et du système britannique en ce sens que le chef d'État, le président, est élu par un scrutin populaire indépendant et qu'il n'accède pas à ce poste parce qu'il est chef du parti qui obtient la majorité des sièges au Congrès. Je n'approuve pas ce système, mais je suis en faveur du mandat fixe.

Les membres du Congrès, de la Chambre des représentants et du Sénat, sont élus pour un mandat d'une durée déterminée, comme nous le savons tous. Tous les deux ans, ont lieu des élections générales pour toute la Chambre des représentants. Les sénateurs sont élus pour une période de six ans, mais le système est organisé de telle façon qu'un tiers seulement des mandats viennent à échéance tous les deux ans. Je ne parlerai pas de la réforme du Sénat ni de l'élection des sénateurs qui se fait attendre depuis longtemps.

Dans les deux cas, les élections ont lieu le mardi qui suit le premier lundi de novembre, les années paires. Le mandat des élus commence à midi, le 3 janvier de l'année suivant les élections. C'est un système simple, prévisible et satisfaisant.

Le président des États-Unis est élu pour un mandat de quatre ans, et il doit donc rendre compte de ses actes au bout de cette période. Il serait souhaitable que les Canadiens envisagent sérieusement d'imposer à leur premier ministre la même obligation de rendre des comptes périodiquement, en cette année de réforme parlementaire. Nous devrions peut-être envisager de limiter à deux mandats de quatre ans la durée des fonctions du premier ministre du Canada. J'espère présenter

très bientôt à la Chambre un autre projet de loi traitant de cette question.

L'adoption d'une limite fixe à la durée du Parlement comporte bien d'autres avantages, outre celui de limiter le mandat du gouvernement. Dans le cadre de nos efforts de réforme parlementaire, une limite de durée précise permettrait d'expédier les affaires publiques de façon plus suivie et plus pratique. Cela permettrait aussi aux candidats déclarés ou potentiels, affiliés à un parti politique ou indépendants, de préparer à moindre frais et de façon plus pratique leur campagne en vue de se faire élire ou réélire.

Personnellement, j'ai été choisi candidat en mars 1978. A ce moment-là, on croyait généralement que le déclenchement des élections était imminent. Tous les indices concordaient. Pourtant, les élections n'ont été déclenchées qu'en mai de l'année suivante, soit 14 mois plus tard. Pendant cette période, j'étais dans l'attente du jugement des électeurs, si l'on peut dire.

Je suis certain que cette mesure serait généralement accueillie favorablement par le directeur général des élections, qui a la tâche de mener à bien le processus électoral. Les documents pertinents sont parfois prêts longtemps avant la date des élections, mais ce n'est pas toujours le cas. Je crois savoir que certains documents ont déjà été distribués dans ma circonscription. On éliminerait ainsi la ruée de dernière minute pour procéder à la tâche gigantesque du recensement électoral et du scrutin lui-même. Je suis certain que la majorité des Canadiens seraient en faveur de ce système permettant de renouveler le gouvernement à dates fixes.

Si nous voulons restaurer l'estime du public envers le Parlement et le respect à l'égard des institutions politiques, il faut songer sérieusement à nous présenter devant les électeurs régulièrement, afin de faire approuver ou désapprouver notre gestion des affaires publiques, au lieu de procéder par surprise et de profiter de la vague d'émotion.

Nous sommes les représentants de la population et nos électeurs doivent avoir la chance de nous juger à des intervalles prévus. Nous ne devrions pas avoir le droit de choisir le moment où les Canadiens pourront exercer leur jugement à notre égard, surtout si ce moment est fixé pour des raisons de politique plutôt que dans l'intérêt public.

Je présente ce projet de loi aujourd'hui à la Chambre en affirmant mon appui inconditionnel à la nécessité de rendre compte, un objectif qui fait tristement défaut dans la conjoncture actuelle au Canada. Si ce Parlement avait un mandat de quatre ans, les Canadiens auraient l'espoir d'en finir avec la mauvaise administration que le premier ministre fait subir à l'économie; ce premier ministre que soutient une horde de disciples veules et dociles qui n'hésitent pas à l'imiter, quelle que soit la question et sans songer au bien de leurs électeurs.

Malgré la durée de cette législature, la plus longue de notre histoire avec ses 504 jours de séance, j'ai fermement confiance que les Canadiens n'oublieront pas les inepties du budget qui les a complètement asservis. Ils se souviendront des récompenses, des pots-de-vin, des subterfuges, des arguties, du manque de courage, des tromperies et de la duplicité qui caractérisent le régime actuel.

La plupart des Canadiens se sont heureusement aperçus que le premier ministre, au lieu de gouverner, s'arrogeait le droit de régner. La monarchie de droit divin est pourtant disparue depuis longtemps. Avec un mandat de quatre ans les choses de ce genre seraient moins susceptibles de se produire. Quoi de mieux pour décrire la démagogie gauchiste du premier ministre que cette sentence de lord Acton selon laquelle «le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument».

Je suis persuadé que les Canadiens souhaiteraient dès maintenant que le mandat soit de quatre ans; en février, ils pourraient ainsi se débarrasser de ces voyous. Mais peu importe la date des élections, cette fois notre caméléon de premier ministre ne pourra pas s'en tirer en bluffant. Les électeurs ne se laisseront plus avoir par un budget qui prétend soutenir la libre entreprise, par des courbettes de dernière heure devant le président Reagan ou par la prétendue condamnation de l'URSS à propos des missiles de croisière, dont nous venons d'être témoins à la Chambre aujourd'hui. La politique socialiste du premier ministre échappe à beaucoup de monde. Mais le manque d'honneur ne peut pas s'oublier. Les électeurs se rappelleront que des ministres sur qui le discrédit avait été jeté n'ont pas démissionné, comme MM. Lalonde, Chrétien et MacEachen dans l'affaire Gillespie ou la fuite concernant le budget. Je suis désolé, monsieur le Président, d'avoir mentionné des noms. Je vous prie de m'en excuser.

Ce n'est pas la cour du Parlement que nous avons en face de nous, mais une véritable cour des miracles. Il y a là toute une bande de malfaiteurs qui ont contrefait des signatures, tenté d'influencer des juges, exercé des pressions pour obtenir des contrats, accordé gratuitement des laissez-passer d'Air Canada, refusé de poursuivre des agents ennemis, laissant nos alliés s'en charger, nommé leurs copains au Sénat, trempé dans le cartel de l'uranium et imposé un silence officiel sur cette affaire. Ils ont commis d'innombrables méfaits avec la bénédiction de leur chef. Les Canadiens ne toléreront pas beaucoup plus longtemps leur cupidité, leur incompétence et leur indifférence.

Je suis sûr qu'avec l'aide des citoyens, qui en ont assez du gouvernement actuel, notre parti n'aura aucun mal à former le prochain gouvernement. Si ce projet de loi est adopté, c'est notre gouvernement qui sera chargé d'appliquer ce délai de quatre ans. Je peux vous assurer que nous n'aurons pas peur d'affronter les électeurs au bout de quatre ans.

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur le Président, si je participe cet après-midi à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, c'est parce que je suis tout à fait d'accord pour que les députés aient le droit de présenter leurs idées à la Chambre des communes. J'ai examiné le projet de loi du député de Simcoe-Sud (M. Stewart), le projet de loi C-483. Je pensais qu'il s'agissait de quelque chose de sérieux. J'ai donc préparé avec sérieux mes observations et je vais vous les faire. Après avoir écouté les arguments du député, nous pouvons voir qu'il ne cherche pas sérieusement à convaincre la Chambre d'accepter ses propositions.

Même si je fais partie de ceux que le député qualifie de partisans bien dressés et dociles du gouvernement, je me fais un plaisir de répondre aux arguments de quelqu'un que je considère comme un *minus habens*. Le député nous a récité toute une litanie de critiques parfaitement oiseuses à l'endroit du gouvernement actuel, qui reflètent les opinions des éléments les plus minables de notre société sur une question dont il aurait au moins valu la peine de discuter. Je commencerai donc par examiner les aspects sérieux de sa proposition et je m'occuperai du banal et du ridicule plus tard. Cela me répugne de répondre à quelqu'un comme le député de Simcoe-Sud (M.

Stewart), mais si je ne le fais pas, quelqu'un d'autre s'en chargera, parce que nous devons étouffer cette mesure.

• (1630)

Je fais partie du comité permanent du Règlement et de la procédure et je respecte le droit des députés de soulever certaines questions à la Chambre des communes pour qu'elles soient débattues sérieusement. Par ailleurs, quand j'entends des arguments comme ceux que le député de Simcoe-Sud a invoqués à l'appui de son projet de loi, je me demande parfois s'il vaut vraiment la peine de consacrer tout l'après-midi du mercredi aux initiatives parlementaires ou d'accorder autant d'importance à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je vais donc prendre la proposition du député au pied de la lettre et l'analyser sérieusement. Je répondrai ensuite aux propos ridicules qu'il a tenus tout à l'heure. D'abord, le projet de loi entraînerait la tenue d'élections générales tous les quatre ans. A mon avis, le fait de tenir des élections à la même date tous les quatre ans poserait certains problèmes d'ordre pratique. Par exemple, les dernières élections ont eu lieu en février 1980. La mesure à l'étude nous obligerait donc pendant longtemps à tenir des élections au milieu de l'hiver. J'imagine que le député de Simcoe-Sud voudrait que le gouvernement déclenche des élections 40 jours avant ou après la date anniversaire, ce qui lui laisserait une marge de manœuvre de trois mois. L'article 3 du projet de loi fixerait à 80 jours la durée maximale de la campagne électorale.

A mon avis, cette mesure apporterait des changements radicaux au mode de fonctionnement du système politique canadien. Je me demande s'il convient vraiment de modifier notre système politique au moyen d'un petit bill d'initiative parlementaire. Le député a déclaré qu'il s'intéressait beaucoup à la démocratie parlementaire britannique. Les arguments qu'il a invoqués cet après-midi me poussent à en douter.

Examinons un peu ce que cette mesure prévoit au juste. Le premier article vise à abroger l'article 50 de la loi constitutionnelle de 1867 et à le remplacer par ce qui suit:

50. (1) Une législature de la Chambre des communes durera jusqu'à sa dissolution par le gouverneur général qui aura lieu au plus tôt quatre ans moins quarante jours et au plus tard quatre ans plus quarante jours après la date de dissolution de la précédente.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), le gouverneur général peut dissoudre une législature de la Chambre des communes n'importe quand si le gouvernement est défait lors d'un vote sur une motion d'approbation de sa politique budgétaire, sur une motion portant adoption des crédits provisoires ou du budget principal des dépenses, ou sur une motion indiquant qu'il a perdu la confiance de la Chambre.

Cette modification à la loi constitutionnelle de 1867 créerait énormément de confusion, car elle pourrait sembler incompatible avec l'article 4 de la Charte canadienne des droits et des libertés qui est ainsi conçu:

4. (1) Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date fixée pour le retour des brefs relatifs aux élections générales correspondantes.

(2) Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par la législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative.

Quelle sera la durée maximale? Quatre ou cinq ans? Le gouvernement sera-t-il autorisé à continuer de gouverner en temps de guerre ou en cas d'invasion? Le député n'en souffle mot. Il donne trois exemples où le Parlement a fonctionné jusqu'à la limite de son mandat et je le crois sur parole, car je n'ai fait aucune recherche là-dessus. Il dit que la chose s'est produite en 1896, en 1935 et en 1945. Il écarte ces faits en disant que le Parlement s'est rendu jusqu'à la limite ultime de son mandat pour des raisons d'ordre politique. Mais il ne précise pas quelles étaient ces raisons d'ordre politique. Je pourrais peut-être l'éclairer. Tout d'abord, en 1896, le gouvernement conservateur au pouvoir craignait de déclencher des élections et avait décidé d'aller jusqu'au bout de son mandat de cinq ans. De fait, je crois qu'il a dépassé légèrement la période de cinq ans mais, sauf erreur, personne ne l'a relevé durant la campagne électorale. Personne n'a accusé ce gouvernement d'avoir agi de façon antidémocratique.

De même, c'est M. Bennett, un autre premier ministre conservateur, qui s'est rendu jusqu'à la fin de son mandat en 1935. Il n'en a pas été question durant la campagne électorale. Personne ne l'a accusé de subvertir le processus démocratique.

En 1945, sous le gouvernement de Mackenzie King, il y avait une raison légitime. Le Canada était en guerre et il aurait été tout à fait irréfléchi de tenir des élections durant la guerre. Des élections avaient eu lieu en 1940, dès après le début de la guerre, mais avant que le pays ne fût tout à fait mobilisé et que l'attitude de la société canadienne se fût transformée pour répondre à l'effort de guerre. Ce sont les trois exemples qu'il a donnés.

Le député a déclaré ensuite qu'il voulait modifier l'article 3 du projet de loi qui, s'il était adopté, modifierait le paragraphe 1 de l'article 22 de la loi électorale du Canada de façon à limiter la durée de toute campagne électorale. Ainsi la loi électorale du Canada comporterait deux séries de dispositions. Une porterait sur la durée minimale d'une campagne aux termes du paragraphe 3.1 de l'article 6 de la loi électorale du Canada que voici:

(3.1) Nonobstant les paragraphes (2) et (3), le bref d'élection ne pourra, en aucun cas, être émis après le cinquantième jour précédant le jour du scrutin, ni porter une date postérieure audit jour.

Une autre disposition porterait sur la durée maximale d'une campagne, soit le paragraphe 1 de l'article 22, qui se lirait désormais comme ceci:

(1) Le gouverneur en conseil fixe la jour du scrutin d'une élection, à une date qui n'est pas postérieure de plus de quatre-vingts jours à celle de l'émission du bref d'élection, et cette date est indiquée dans le bref d'élection.

Par conséquent, en vertu de ces deux dispositions combinées, un scrutin ne pourrait avoir lieu moins de 50 jours ou plus de 80 jours après l'émission d'un bref d'élection.

Il résulte finalement de ces projets d'amendements et des dispositions actuelles de la loi électorale du Canada qu'un gouvernement pourrait déclencher des élections n'importe quand à partir de quatre ans moins quarante jours et au plus quatre ans et quarante jours du dernier scrutin; dans le premier cas, les élections pourraient se tenir 50 jours plus tard, soit à quatre ans et dix jours du dernier scrutin, et dans l'autre, elles pourraient avoir lieu 90 jours plus tard, soit à quatre ans et cent trente jours du dernier scrutin. Ainsi, le gouvernement disposerait d'une marge réelle de plus de quatre mois et le premier ministre jouirait d'une certaine discrétion, ce contre quoi s'est élevé cet après-midi le député de Simcoe-Sud.

Monsieur le Président, venons-en au vrai problème. Est-il vraiment nécessaire de fixer des dates pour la tenue des élections? Cela améliorerait-il notre système électoral? Trois pays tiennent leurs élections à date fixe. Je ne suis pas sûr que le député les ait tous mentionnés, mais il a parlé des États-Unis. Voyons ce qui se passe en France, en Allemagne de l'Ouest et aux États-Unis.

En France, la constitution fixe la durée normale d'un mandat législatif à quatre ans et des élections doivent avoir lieu moins de 60 jours avant la fin d'un mandat. Mais le président a aussi le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale dans des circonstances spéciales et il se sert souvent de cette prérogative. En fait, seulement la moitié des élections législatives françaises ont été déclenchées à la fin d'un mandat de quatre ans.

Dans le cas de l'Allemagne de l'Ouest, le gouvernement a trouvé le moyen de contourner les dispositions de la constitution en provoquant sa propre défaite au Bundestag. C'est ce qui s'est passé l'automne dernier. La même chose pourrait se produire ici, car le premier ministre pourrait s'arranger pour perdre sur une motion de défiance quand il le jugerait bon, n'importe quand au cours de la période de quatre ans.

Dans le cas des États-Unis, auquel le député a fait allusion, le président, deux ans seulement après avoir pris le pouvoir, est déjà en campagne électorale. M. Reagan, en tant que président actuel, est censé être au-dessus des questions politiques, mais il fait campagne à qui mieux mieux pour être réélu l'an prochain. Le cabinet du président doit ainsi être plus clément envers les groupes de pression ce qui, à mon avis, restreint énormément sa marge de manœuvre. Voilà l'un des problèmes qui se posent dans le cas d'élections à dates fixes. Cela mine le pouvoir du gouvernement qui se trouve souvent à la merci de groupes de défense d'intérêts du pays et de l'extérieur. Si les élections fédérales étaient tenues à dates fixes au Canada, les gouvernements provinciaux en tireraient sans aucun doute profit. Nous avons vu à quelles sortes de jeux politiques les provinces ont eu recours au cours des dix dernières années.

La question des élections partielles me préoccupe également, mais je ne veux pas l'aborder maintenant.

Le député est un grand admirateur du système parlementaire britannique. Or, d'après mes lectures, je ne me rappelle pas que l'opposition ou le gouvernement en Grande-Bretagne ait jamais exigé que le système soit modifié. Selon une règle bien établie dans le système parlementaire britannique, un mandat doit normalement durer cinq ans, sauf dans des circonstances particulières comme ce fut le cas en Grande-Bretagne en 1935 et 1945 et ici au Canada de 1911 à 1917 en raison de la guerre. Je le répète, il n'a pas fallu invoquer une disposition spéciale en 1945, car le gouvernement avait toujours son mandat, mais la fin de la guerre a plus ou moins coïncidé avec la fin du mandat du gouvernement de Mackenzie King. Si nous nous tournons vers le modèle des Parlements, je ne pense pas que la question s'y soit jamais posée. Je ne le jurerais pas, mais il ne m'est pas resté souvenance de mes lectures que cela préoccupe beaucoup les Britanniques.

• (1640)

La véritable raison pour laquelle le député a présenté ce projet de loi à la Chambre cet après-midi, il nous l'a donnée. Son parti a été quelque peu déçu de n'avoir pu conquérir les faveurs de l'électorat. Comme les conservateurs viennent en assez bonne place dans les sondages d'opinion, ils veulent transformer la nature du système parlementaire britannique et canadien dans l'unique but de satisfaire leur soif plutôt répugnante du pouvoir. Voilà de quoi il retourne en réalité, monsieur le Président. Je demanderai au député si c'est bien là la position officielle du parti conservateur. Il a dit sans équivoque que si le parti conservateur était de nouveau porté au pouvoir, ce serait là sa politique.

M. Stewart: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cette heure est réservée aux initiatives parlementaires et non à l'avis de notre parti, si je comprends bien le Règlement. Je prierai le député de lire la date du projet de loi.

M. Collenette: Monsieur le Président, le député est peut-être dans les nuages. C'est lui qui a dit que si les sondages continuent, si son parti arrive au pouvoir . . .

M. Stewart: Des si, toujours des si.

M. Collenette: Oui, toujours des «si», et les députés ont tout à fait raison de dire «si», car c'est rien moins que certain. Je pense que la décision annoncée aujourd'hui par le premier ministre ontarien, M. William Davis, fait voir qu'il y a des tas de «si» dans ces sondages d'opinion. Si c'était tellement certain, je suis persuadé qu'il se serait lancé dans la course. En tout cas, monsieur le Président, je ne tiens pas à poursuivre ce genre de débat partisan. Ce que le député de Simcoe-Sud a dit en tout cas, que ce soit la position de son parti ou pas, c'est que si le parti conservateur est appelé à former le prochain gouvernement ou un autre, il changerait les règles et adopterait un mandat fixe. Je n'ai pas entendu d'autres chefs de l'opposition, le député de Yellowhead (M. Clark) ou celui du Yukon (M. Nielsen), ni aucun des candidats à l'investiture prendre position sur cette politique-là.

La réalité, monsieur le Président, c'est que la Grande-Bretagne ne désire absolument pas ce type de changement, car il y a alternance entre les principaux partis. La période la plus longue où un parti ait dominé la Chambre des communes britannique, au XX^{e} siècle, est, sauf erreur celle de 13 ans où les conservateurs ont été au pouvoir, entre 1951 et 1964. Le reste du temps, il y a eu alternance. Bien entendu, au Canada, il y a eu prédominance du parti libéral, qui a gouverné 60 ans depuis le début du siècle.

M. Cullen: Cela se comprend!

M. Collenette: Mon collègue, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) dit que cela se comprend. C'est parce que le parti libéral a répondu aux besoins des Canadiens. Je suis sûr que c'est ce que nous ferons encore lors des prochaines élections et que nous vaincrons, en dépit des hauts et des bas des sondages d'opinion. Le fait est, monsieur le Président, que ce projet de loi est le reflet des frustrations du parti conservateur qui est incapable de s'organiser et de montrer au pays qu'il peut former le gouvernement avec une certaine régularité.

Il suffit de regarder le débat qui a eu lieu samedi, à Toronto, entre les candidats à la direction du parti conservateur pour constater que ce parti n'est toujours pas prêt à prendre la direction du pays. Il ne peut toujours pas s'attaquer aux principaux problèmes nationaux de l'heure et on ne peut certainement pas estimer, en toute confiance, qu'il sera capable de former un nouveau gouvernement. C'est pour cela que le député est frustré. Par charité, monsieur le Président, il faut comprendre son impatience. Il n'est pas ici depuis bien longtemps, mais certains de ses collègues sont ici depuis un quart de siècle ou plus et ils ont le droit d'être frustrés. La réponse n'est pas dans un changement de constitution, du système parlementaire, de notre patrimoine constitutionnel. Ce n'est pas la réponse. La réponse, c'est que le parti conservateur essaie de se donner une certaine espérance afin de s'attirer la faveur des électeurs et de former le prochain gouvernement.

J'ai parlé assez longtemps. On pourrait m'accuser de tuer le temps et aucun député n'aime être la cible de ce type d'accusation. J'admets, toutefois, que cet après-midi j'ai essayé de tuer du temps, simplement parce que cette mesure, telle qu'elle est présentée sous forme de projet de loi, est une invitation à le faire. Cependant, les arguments que nous a imposés le député de Simcoe-Sud prouvent que ce projet de loi mérite d'être étouffé.

J'espère que les autres députés ne permettront pas à ce bill d'être renvoyé un jour au comité, parce que si c'est le cas, ce ne sera pas pour la bonne cause, mais plutôt pour des raisons de sectarisme mesquin, pour répondre à une faiblesse et aux frustrations du parti conservateur. Il n'est pas normal que ce parti utilise l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour exprimer ses déceptions, et aucun comité ne doit être chargé d'examiner cette mesure, étant donné la véritable raison qui a poussé le député à la proposer aujourd'hui.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je n'ai nullement l'intention d'étouffer ce bill. Je tiens à signaler certains de ses aspects qui me préoccupent, mais également à appuyer certains de ses principes. A mon avis, tous les députés qui sont intervenus jusqu'ici ont omis de parler des avantages et des inconvénients propres à la mesure à l'étude, ce qui est regrettable. L'orateur qui m'a précédé avait raison lorsqu'il a déclaré que l'heure réservée aux initiatives parlementaires—ou plutôt ce qui est devenu la journée réservée aux initiatives parlementaires—est le seul moment où les simples députés ont la possibilité de parler de mesures législatives et de soulever des problèmes qu'il convient de résoudre au moyen d'une loi. C'est un droit dont on abuse d'une certaine façon à la Chambre, étant donné que presque toutes les mesures d'initiative parlementaire sont rejetées après un débat inutile. On ne les renvoie jamais à un comité pour qu'il les étudie en profondeur, ce qui est regrettable, à mon avis. Le gouvernement n'a pas le monopole de l'intelligence et des bonnes idées, et il faudrait prévoir un système, à la Chambre, pour permettre aux mesures législatives d'initiative parlementaire qui sont acceptables d'être renvoyées au comité compétent, lequel, après les avoir examinées et s'il est d'accord, les renverra à la Chambre des communes pour qu'elle les étudie à nouveau.

Je crois que nous nous faisons du tort, dans l'opposition, lorsque dans notre désir de défendre notre projet de loi nous invoquons de mauvaises raisons. Je comprends les sentiments qui inspirent ce genre d'argument, mais j'estime qu'ils ne sont pas de mise pour l'instant et qu'ils ont probablement discrédité les bonnes suggestions que renferme le projet de loi proposé par le député. Sauf erreur, le dernier libéral qui a pris la parole a demandé comment je pouvais approuver une pareille mesure. Il a dit, plus ou moins textuellement, qu'il ne serait peut-être pas très pratique pour le gouvernement de s'occuper des groupes de pression et d'autres groupes si les élections tombaient à date fixe. Monsieur le Président, je trouve, par principe, qu'on n'a pas à tenir compte uniquement de ce qui nuit au gouvernement ou qui pourrait le faire tomber lorsqu'on décrète une date fixe pour des élections. Nous devrions être tous d'accord à la Chambre pour reconnaître que les élections concernent le peuple avant tout. Je ne nie pas aux divers groupes de pression le droit de s'exprimer sur le désarmement, sur l'avortement ou sur le contrôle des salaires et des prix. Il se peut que nous trouvions à redire sur les moyens qu'ils emploient et je suis sûr que certains d'entre nous ne se privent pas de le faire. Mais ils ont droit de se faire entendre avant, pendant et après des élections. Je trouve donc que l'argument qu'on a avancé au nom du parti libéral ne tient pas.

Pour ce qui est des élections proprement dites, j'estime que les Canadiens devraient savoir quand exactement elles doivent avoir lieu. Ils devraient être en mesure, tout comme le gouvernement, d'avoir suffisamment de temps pour s'y préparer. Je trouve que c'est raisonnable et que cela a une très grande importance pour toute notre société. Je trouve aussi que c'est une fort bonne chose pour ceux qui veulent se porter candidats. Bien des gens qui voudraient se faire élire ne sont pas en mesure de mener une campagne qui dure 18 mois ou deux ans, avant finalement que des élections ne soient décrétées. Bien des gens n'en n'ont pas les moyens. Beaucoup à cause de leur travail qui ne leur permet pas de faire campagne à n'en plus finir avant que les élections ne soient déclenchées. Du fait que les élections de 1979 aient été retardées je suis certain que certains candidats ont éprouvé des difficultés économiques. Je sais même que des candidats se sont désistés après avoir été désignés. Je pense que la démocratie serait mieux servie si on savait précisément quand les élections auront lieu non seulement en ce qui concerne l'aspect professionnel, mais parce que dans bien des cas il en coûte trop cher pour se porter candidats. Comme je le disais tout à l'heure, s'ils doivent attendre une année ou deux avant que des élections soient finalement déclenchées, de nombreux Canadiens ne peuvent se permettre le luxe de poser leur candidature.

• (1650)

En troisième lieu monsieur le Président, la démocratie serait aussi bien servie d'une autre manière si la durée du mandat d'un gouvernement était déterminée. Aux termes de la loi actuelle, les fonctionnaires fédéraux doivent quitter leur emploi dès qu'ils veulent se présenter aux élections. Or plus de 300,000 Canadiens ne peuvent le faire à moins de démissionner de leurs fonctions.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et les congés? Il y a une différence.

M. Murphy: Les congés dites-vous? Le député conservateur affirme qu'il y a une différence, sûrement d'ordre technique mais le fait d'être sans emploi pendant deux ans est un obstacle économique et c'est ce que j'ai voulu souligner. Il arrive parfois qu'aussitôt qu'un employé déclare qu'il désire se porter candidat pour tel parti, on lui demande de demander immédiatement un congé. La mise en candidature ne pourra avoir lieu que cinq ou six mois plus tard et les élections au bout d'un an ou un an et demi. De sorte qu'ils seront absents de leur emploi pendant deux années complètes. Ce qui est hors de portée de la plupart des fonctionnaires. Ainsi sur le plan individuel, les avantages seraient grands.

De même, je pense que le représentant ministériel a exprimé certaines inquiétudes qui sont légitimes. Je souhaite donc que le projet de loi soit renvoyé au comité. Je pense que beaucoup de députés de tous les partis voudraient participer à cette étude et peut-être même proposer par la suite à la Chambre des mesures que la majorité d'entre nous, sûrement la majorité des Canadiens, seraient prêts à accepter. Ce serait une garantie de plus pour les droits démocratiques des Canadiens non seulement de changer le gouvernement quand ils le désirent, mais aussi de se porter candidats s'ils en ont le choix.

En terminant, monsieur le Président, à la lumière des événements qui ont eu lieu au cours des derniers jours à la Chambre, il est intéressant de noter que ce projet d'initiative parlementaire, qui modifie la constitution réclame une étude en comité, mais ne fixe pas de délai pour cette dernière et n'insiste pas pour que le débat à la Chambre des communes ne dure qu'une journée. Si vous vous souvenez des discussions et de l'opportunisme politique dont nous avons été témoins au cours des derniers jours à la Chambre dans le cas de l'importante question du droit à la propriété, on peut en conclure que les gens veulent accélérer la procédure et établir des délais pour chaque étape. Selon moi, dans le cas d'un amendement constitutionnel, il est probablement préférable de renvoyer ce projet de loi à un comité qui prendra tout le temps nécessaire pour l'étudier et de permettre à la Chambre des communes d'en débattre tant qu'elle le jugera nécessaire, avant que nous ne l'adoptions ou le rejetions. J'espère que lorsque nous aurons terminé de faire preuve d'opportunisme politique dans le cas de la question du droit à la propriété, nous envisagerons la façon d'étudier les amendements proposés à la constitution canadienne.

Nous savons tous qu'on essaie d'inclure le droit à la propriété dans la constitution. Nous n'ignorons pas également que la question de savoir si des droits spéciaux doivent être accordés au Québec en ce qui a trait à la formule d'amendement et à d'autres points de la constitution n'a pas été réglée. En outre, nous ne sommes pas sans savoir que nous devrons sous peu étudier la question des droits des autochtones à la suite des propositions qui sont ressorties de la conférence des premiers ministres. Or, nous n'avons pas encore fixé ici la procédure à suivre pour l'étude des amendements constitutionnels. Je tiens à ajouter qu'à la suite de certaines décisions de tribunaux qui seront prises probablement au cours des prochaines années nous pouvons nous attendre à découvrir que la constitution renferme certaines dispositions que nous n'entendions pas inclure dans cette dernière, et la Chambre des communes voudra peut-être apporter certaines corrections à ce moment-là. Si c'est le cas, nous ne devrions pas le faire par opportunisme politique ou à la suite des protestations publiques d'un groupe de la société. En outre, si nous désirons modifier la constitution—et il ne s'agit pas ici de la modifier au complet comme il y a deux ans, mais bien d'apporter un ou deux amendements à la fois—il nous faut alors penser à la procédure que nous désirons suivre. Ce projet de loi m'a donné l'occasion d'intervenir à ce sujet et, selon moi, tous les députés s'intéressent à cette question et souhaitent qu'elle soit réglée.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir sur cette question. Je félicite le député de vouloir modifier la constitution. Il y a des aspects de son projet de loi que je trouve intéressants et que je pourrais peut-être accepter. Il y en a d'autres que je ne peux pas approuver et je voudrais parler des uns et des autres.

La mesure a une faiblesse évidente. Si le député veut une durée fixe, il donne toutes sortes de raisons pourquoi elle ne devrait pas l'être. L'une de ces raisons pourrait être que le gouvernement décide d'en appeler au peuple avant la fin des quatre ans parce que c'est à son avantage de le faire. Le député siège dans l'opposition précisément parce que le gouvernement qui a été élu en mai 1979 s'est laissé renverser en décembre 1979 alors que rien au monde ne l'aurait empêché de rester au pouvoir s'il l'avait voulu. Nous avons donné à ce gouvernement le moyen de sauver sa peau: en reportant la discussion du budget à plus tard.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) pourrait peut-être nous expliquer pourquoi, faisant fi d'une tradition parlementaire établie depuis longtemps, le secrétaire d'État . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Si le député souhaite poser une question, il doit se conformer à la procédure et demander au député qui a la parole s'il l'autorise à lui poser une question.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je suis sûr qu'il acceptera volontiers d'y répondre.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Thunder Bay-Atikokan accepte-t-il de répondre maintenant à une question?

M. McRae: Oui, monsieur le Président, pourvu qu'elle soit brève.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je vous remercie de m'avoir rappelé à l'ordre, monsieur le Président. Le député pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, faisant fi d'une tradition établie de longue date, le gouvernement a choisi d'agir à sa guise et de demander au porte-parole de l'opposition officielle sur les question d'affaires étrangères de se lever pour voter, alors qu'il savait pertinemment que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque était absent en voyage officiel? Cela ne s'était jamais produit et espérons que cela ne se reproduira plus.

M. McRae: Je trouve cela vraiment incroyable. J'ai une expérience pratique de la Chambre et à ma connaissance aucun article de notre Règlement n'interdit en l'absence du ministre, à un critique de se prononcer, sur une affaire quelconque, voire à l'occasion d'un vote de défiance.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous feriez mieux de vérifier.

M. McRae: Je n'ai eu connaissance d'aucun cas semblable. Ce que je veux faire comprendre, c'est que si le vote avait eu lieu deux semaines plus tard et que la session s'était prolongée pendant les vacances de Noël, je suis convaincu que bon nombre des députés de ce côté-ci de la Chambre auraient été absents. J'estime pour ma part que le gouvernement a décidé qu'il pouvait obtenir de bons résultats en déclenchant les élections à ce moment-là. A partir du moment où on prévoit que le gouvernement peut être battu pour toutes sortes de raisons, lors d'un vote sur une motion de censure par exemple, le premier article n'a plus de raison d'être étant donné que les élections peuvent être déclenchées n'importe quand.

• (1700)

Je ne suis pas contre le principe d'un mandat fixe, mais ce qui me dérange, c'est que les motions de censure ne soient pas supprimées pour autant. Il y a des années que je siège à la Chambre, et plus les années passent, plus je me rends compte que le véritable problème à la Chambre, c'est le conflit entre les partis. L'un des avantages d'un mandat fixe, c'est que nous ne serions pas obligés ou contraints de déclencher des élections si nous votions contre une quelconque mesure ou que des groupes se coalisaient pour faire adopter telle ou telle mesure. C'est précisément l'existence de ce conflit entre les partis qui m'amène à penser qu'un mandat fixe serait préférable. Mais si nous devons avoir un mandat fixe, il faudrait supprimer les motions de censure par exemple.

La population canadienne, surtout maintenant, depuis qu'elle regarde la période des questions à la télévision, est choquée par les conflits à l'intérieur du système. Ils doivent penser que quand nous quittons la Chambre, nous nous bagarrons, car à en juger par la façon dont nous nous comportons à la Chambre, nous réglons nos différends à l'extérieur à coups de poing. Bien entendu, ce n'est pas le cas. Cependant, quelle que soit la mesure que le gouvernement présente—et j'imagine que ce serait la même chose si nous nous retrouvions dans l'opposition—l'opposition est presque obligée de s'y opposer. C'est la règle du jeu. L'opposition doit se manifester.

M. Siddon: Une opposition constructive.

M. McRae: Nous avons présenté un budget que les milieux d'affaires ont bien accueilli, mais l'opposition reproche quand même au budget de ne rien prévoir pour le secteur privé. Je n'en veux pas aux députés de l'opposition pour autant; c'est la règle du jeu. Cependant, c'est la façon même dont nous fonctionnons qui est en cause. Nous nous opposons constamment les uns aux autres. Lorsque j'ai une suggestion à faire au sujet d'un projet de loi déposé par le gouvernement, comme je siège du côté de la majorité, je vais soutenir le gouvernement. Par contre, si l'opposition réclame le même changement, je ne vais pas soutenir l'opposition. Du coup, nous allons être en désaccord. C'est ce qu'il y a de plus ennuyeux dans ce système.

Un mandat fixe présente des avantages si c'est vraiment un mandat fixe. Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a parlé du mandat fixe qui est en vigueur aux États-Unis, mais il ne s'agit pas d'un système où le gouvernement peut être battu et où des élections peuvent être déclenchées du jour au lendemain. Nous parlons de mandat fixe. L'échéance, c'est tous les deux ans, le premier lundi de novembre. Ni M. Reagan ni les Démocrates ne peuvent être battus à la Chambre. Ce système a des avantages certes; il a aussi des inconvénients. Cependant, nous devons envisager ensemble des solutions.

Si nous étions membres du Congrès ou du Sénat américains, nous compterions à notre service, chacun d'entre nous, un personnel bien plus nombreux que ce n'est le cas à présent. Toutefois, de la réceptionniste au membre du Congrès ou au sénateur, tout le monde en pareille situation, s'emploierait constamment à faire du démarchage politique. Je pourrais moi-même faire des pressions auprès de personnalités politiques. Le député de Simcoe-Sud est un excellent exemple. Je respecte son point de vue. En fait, il s'exprime avec grande aisance. Je ne souscris pas du tout à ses idées, mais il pourrait nous arriver de constater que nous aspirons au même but pour le plus grand bien de nos mandants de Thunder Bay-Atikokan et de Simcoe-Sud. Nous n'irions pas jusqu'à signer d'entente, mais nous pourrions néanmoins réussir à nous entendre. Voilà comment nous procéderions, même si nos idéologies politiques ne concordaient pas du tout. Mais dans l'état actuel des choses, cela me paraît impossible à faire à la Chambre des communes.

Des députés des trois partis se penchent depuis un certain temps sur la question du désarmement. Nous avons chacun nos idées à ce sujet. Je sais que le député de Simcoe-Sud ne partage pas notre point de vue car je l'ai entendu tenir au comité des propos différents. Le fait est qu'il est très difficile pour une poignée de députés d'entreprendre une collaboration efficace, simplement à cause du conflit entre nos partis. En effet, il nous faut presque constamment voter selon les consignes de notre parti. Il arrive de temps à autre qu'un libéral puisse voter contre son gouvernement ou qu'un député de l'opposition vote contre son parti, mais ce n'est ni très efficace, ni très fréquent. Le système est différent, voilà tout.

Je ne comprends pas très bien ceux qui se déclarent être partisans du système britannique. J'ai moi-même accepté ce système. Nous avons appliqué la plupart de ses principes valables à notre système parlementaire. Cependant, du fait que notre pays se trouve sur le continent nord-américain, nous sommes constamment influencés par les événements qui surviennent aux États-Unis. En fait le Canada est influencé de

deux côtés. Parfois, cela ne nous apporte que des inconvenients, et c'est peut-être le cas en l'occurrence. Par exemple, à propos des syndicats ouvriers, nous sommes très désavantagés car le mouvement syndical aux États-Unis est loin d'être aussi antagoniste qu'ici et les membres collaborent entre eux.

La Chambre devrait toutefois s'efforcer non pas de reprendre le système américain, mais de s'adapter à une idée en partie britannique et en partie américaine—nord-américaine en quelque sorte. Grâce à l'exemple américain, nous devrions commencer à nous rendre compte que nous ne sommes pas élus par les habitants de ce pays pour nous battre. C'est toutefois ce qui se passe. La période des questions est un spectacle, presqu'un cirque à trois pistes. Elle revêt toujours un caractère antagoniste. Un libéral peut poser une question qui est favorable au gouvernement ou à l'opposition, mais cela ne semble pas avoir d'importance. C'est absolument ridicule et je suis certain que les Canadiens sont de mon avis, car cela se produit continuellement.

Par conséquent, je crois que nous pouvons emprunter dans une certaine mesure aux Américains. Il faut toutefois le faire avec prudence. Un des problèmes du système américain, c'est que comme il y a beaucoup de lobbying, les citoyens croient que les hommes politiques sont toujours en train de puiser dans la caisse. Les émissions de télévision américaines ont tendance a renforcer cette image.

Il m'arrive rarement d'avoir l'occasion de m'arranger avec un député de l'autre côté de la Chambre. Cela ne se produit tout bonnement pas. On nous traite de politiciens parce que les citoyens croient que nous sommes semblables aux hommes politiques américains, mais ce n'est pas vrai. Nous ne nous concertons pas souvent pour appuyer un projet. Ce genre d'attitude n'existe pas entre les partis et c'est peut-être une bonne chose. Il faut être très prudent lorsqu'on emprunte; il ne faut emprunter que le meilleur et le faire de façon à éviter de s'embarquer dans le style de lobbying américain qui est très mauvais.

J'aurais tendance à étudier le premier article, mais je ne tiens pas à parler de l'article précisant que nous . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

Tous les ordres qui précèdent le numéro 355 sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

• (1710)

Tous les articles précédant le nº 355 sont reportés, du consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LA PUBLICATION DE RÉSULTATS DE SONDAGES D'OPINION

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel) propose: Que le projet de loi C-555, tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Je voudrais tout d'abord faire part aux députés de l'objet principal du projet de loi C-555. J'ai annoncé, monsieur le Président, que cette mesure tendait à modifier la loi électorale du Canada de sorte que, si le bill était adopté, aucun sondage d'opinion ne pourrait être publié entre le 28e jour précédant la tenue du scrutin et la fermeture des bureaux de scrutin. Il faut entendre par publication celle qui se fait à la radio, à la télévision, dans les journaux et les bulletins de nouvelles, sur des affiches, des panneaux d'affichage, des affiches écrites à la main ou de quelque autre façon.

M. Smith: De bouche à oreille.

M. Stevens: Pour répondre au député qui aura sans doute l'occasion d'intervenir dans le débat, je précise que nous ne voulons pas interdire les sondages privés ni les mesures que prennent les organisations des partis politiques pour déceler la faveur d'un parti. Mais dans une démocratie qui se veut responsable, il importe de se demander au moins si des personnes très souvent compétentes, pour certaines, mais qui emploient, pour d'autres, des méthodes peu professionnelles, peuvent se permettre de mener des sondages d'opinion dans le but de les publier et peut-être même d'influer radicalement sur le résultat du scrutin.

Je vais citer un cas qui s'est produit au cours de la dernière campagne électorale. Voici le numéro du *Saturday Star* du 16 février 1980 où vous remarquerez, monsieur le Président, la photo de celui qui était alors premier ministre du Canada; j'affirme qu'on a délibérément choisi de reproduire cette photo dans cette édition du *Saturday Star* pour présenter le premier ministre du pays sous un jour des plus défavorables. Cette photo est coiffée de la manchette «Avantage de 20 p. 100 pour les libéraux d'après le sondage Gallup». Il s'agit d'un article de Peter Regenstreif publié par le *Toronto Star* en 1980. Cet article commence ainsi:

> L'avantage de 20 p. 100 qu'ont les libéraux sur les conservateurs, d'après le dernier sondage Gallup, semble indiquer que nous aurons probablement un gouvernement libéral majoritaire après les élections de lundi.

Les résultats de ce sondage étaient tout à fait faux. Selon les enquêteurs, le sondage indiquait que 48 p. 100 des électeurs ayant déjà fait leur choix voteraient pour le parti libéral, 28 p. 100 pour les conservateurs et 23 p. 100 pour le NPD. Bref, d'après le sondage et d'après cet article, les libéraux avaient 20 p. 100 d'électeurs de plus que les conservateurs de leur côté, ce qui voulait dire un gouvernement majoritaire.

En fait, lors des élections, les libéraux n'ont pas remporté 48 p. 100, mais bien 44 p. 100 des voix, et les conservateurs 33 p. 100 et non 28 p. 100. Les enquêteurs prévoyaient un écart de 20 p. 100 entre le parti au pouvoir à ce moment-là et le parti d'opposition, mais le jour des élections, l'écart était environ moitié moins que ce qui était prévu.

J'ai présenté ce projet de loi le 2 mai, il y a trois ans, monsieur le Président, parce qu'après avoir subi les conséquences de ce que les enquêteurs ont fait pendant la campagne électorale de 1980, j'ai jugé qu'il était temps d'imposer certaines contraintes à ceux qui publient le résultat de sondages avant des élections. Quant aux conséquences possibles, la plupart des députés peuvent confirmer que lorsqu'ils rencontraient des électeurs chez eux ou lors d'assemblées publiques pendant la campagne électorale de 1980, au lieu qu'on leur demande ce qu'ils pensaient de certaines questions ou du chef de leur parti par rapport aux autres chefs de parti, on leur disait inévitablement: «Il semble bien que vous allez être défaits.» Les gens nous disaient que les journaux parlaient d'un écart de 20 p. 100 entre les deux partis et, à cause de cela, ils nous donnaient pour perdants. Ils n'essayaient plus de savoir qui devrait gouverner le Canada, mais parlaient uniquement des résultats des sondages d'opinion.

Naturellement, il y a deux façons de voir les choses, aussi mauvaises l'une que l'autre. Vous pourriez me dire que la plupart des gens se rangeront du côté du plus fort. Je vous répondrai qu'il ne faut pas les y inciter. Ou vous pourriez dire exactement le contraire et que cela va sans doute apporter au perdant de nombreux appuis. A choisir entre les deux scénarios, je préférerais de beaucoup me ranger du côté du plus fort que de soutenir le perdant.

M. Smith: Voilà pourquoi vous soutenez Mulroney.

M. Stevens: Le secrétaire parlementaire peut bien plaisanter et prendre cela à la légère, mais je pense que les citoyens se préoccupent de cette question. Les libéraux peuvent rire tant qu'ils veulent, mais la situation catastrophique dans laquelle notre pays se trouve depuis quelques années est due en partie aux résultats de ces élections attribuables aux sondages d'opinion effectués jusqu'à la dernière minute. Le député ne rira plus longtemps.

M. Smith: Vous n'y croyez pas.

M. Stevens: Quels sont les inconvénients de publier les sondages d'opinion jusqu'au jour des élections? Je vais vous l'expliquer brièvement. Pensez un peu à l'effet que cela produirait si un journal choisissait un groupe de bureaux de scrutin et qu'il y organisait une sorte d'élections préliminaires. Prenons les électeurs qui votent d'avance dans des bureaux spéciaux. Qu'arriverait-il si les résultats de ce scrutin étaient publiés avant le jour des élections? Personne ici n'irait proposer pareille chose. Et pourquoi pas? Les députés savent bien que ce serait antidémocratique.

On ne doit pas révéler, avant de connaître le résultat des élections, comment les gens ont voté dans les bureaux spéciaux de scrutin, que ce soit dans dix ou dans cent de ces bureaux. Si on le faisait, ce serait extrêmement injuste. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute là-dessus. Si nous reconnaissons qu'il ne faut pas publier les résultats des scrutins anticipés, comment peut-on faire faire un sondage auprès de 1,000 ou 2,000 personnes? Premièrement, on porte atteinte à leur vie privée en leur demandant comment elles vont voter. Deuxièmement, de quel droit publie-t-on le résultat d'un sondage mené auprès, disons, de 2,000 personnes, comme si cela pouvait donner une bonne idée du résultat qu'auraient donné les véritables élections?

• (1720)

Si nous convenons qu'il est mal de publier les résultats d'un scrutin anticipé—ce qui, après tout, se ferait dans les règles—pourquoi dirions-nous le contraire des résultats d'un sondage amateur ou professionnel mené auprès d'un échantillon de gens choisis au hasard sous prétexte que cela tient de la liberté de parole ou de je ne sais quoi d'autre et ne devrait pas être restreint? Nous devons ajouter à cela le fait que toute personne qui fait un sondage nous dira qu'elle peut en influencer les résultats selon la méthode qu'elle utilise pour recueillir les données souhaitées et selon la façon dont elle formule la question. Si elle veut être tout à fait malhonnête, elle n'a qu'à s'adresser aux gens qui lui donneront les réponses qu'elle veut avoir. Si tout cela est vrai, je dirai qu'il est temps pour le Parlement de se demander au moins s'il ne faudrait pas restreindre quelque peu la libre publication des résultats des sondages littéralement jusqu'au jour même où les Canadiens sont appelés à voter.

Combien de fois nous a-t-on dit à quel point les Canadiens de l'Ouest n'aimaient pas regarder la télévision le soir des élections et voir les résultats du scrutin dans l'Est? Ils se rendent compte alors que leur vote ne compte à peu près pas. Si les électeurs de l'Ouest ressentent cela, nous devons certes nous demander pourquoi. La raison en est qu'ils ressentent une certaine futilité. Si telle est leur opinion, pourquoi un groupe d'enquêteurs amateurs ou professionnels peut-il leur dire effectivement la même chose un ou deux jours auparavant?

Certains libéraux doivent se rappeler avec plaisir les élections de 1980 alors qu'un sondage publié dans le *Star* de Toronto les avait aidés dans la région de Toronto. S'ils veulent aujourd'hui défendre ici cette façon de procéder, qu'ils nous disent pourquoi la loi électorale a interdit la publication des résultats à Terre-Neuve soit dans un autre fuseau horaire au Canada, avant que les bureaux de scrutin ne ferment dans cette région. De toute évidence, cette disposition a été insérée parce qu'on jugeait que si les citoyens de la Colombie-Britannique connaissaient les résultats du scrutin à Terre-Neuve avant la fermeture des bureaux de scrutin, cela pourrait les influencer. S'ils croient que l'annonce des résultats devraient être différée le jour même des élections en Colombie-Britannique, pourquoi peut-on autoriser un enquêteur amateur ou professionnel à faire effectivement la même chose jusqu'au jour même du scrutin pour des raisons sournoises ou non.

Ceci dit, monsieur le Président, vous demanderez peut-être: «Oui, mais quel autre pays a jamais eu l'audace d'empêcher ce type de publication?» Je répondrai tout d'abord que le gouvernement de la Colombie-Britannique a interdit les sondages d'opinion à l'occasion d'élections. Il y a ici des députés de la Colombie-Britannique. Qu'ils rectifient si je me trompe, mais je pense que cette interdiction existe depuis près de 30 ans. Il y a eu par exemple une station radiophonique de Nelson qui a été poursuivie lors de la dernière élection en Colombie-Britannique pour avoir violé le règlement avec son sondage. En France, il est interdit de publier des résultats de sondages pendant la dernière semaine d'une campagne électorale. Il y a interdiction en Australie, mais je ne sais pas au juste dans quelle mesure. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui a fait savoir aux députés que s'il était à la Chambre il ne manquerait pas d'appuyer mon projet de loi, a fait valoir que cette question revêt une grande actualité dans cette partie du

monde démocratique. L'Australie estime que l'interdiction des sondages de ce genre est nécessaire.

On pourrait soutenir que la publication de résultats de sondages si elle nuit à tel parti à l'occasion d'une élection, peut aussi bien l'aider la fois suivante; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Ce dont il s'agit, c'est de faire en sorte que nos élections soient le plus franches, le plus équitables et le plus démocratiques possible. Pour cela, il ne faut pas d'indiscrétions préalables sur le sens dans lequel les gens vont voter parce que cela exerce un effet d'entraînement. Ceux qui ont les moyens de commander des sondages peuvent faire comme bon leur semble. Ils peuvent poser les questions qu'ils veulent, et en publier les résultats de la façon qu'ils veulent. Personne au Canada ne doit avoir ce droit, si nous voulons respecter notre système de libre démocratie.

Permettez-moi de vous faire voir le genre de renseignements qu'il est généralement impossible d'obtenir auprès de ceux qui font les sondages. Je suis allé voir les représentants de l'entreprise Gallup pour leur poser des questions au sujet des résultats de 1980. Je leur ai demandé qui avait été interrogé, quand, et où. Ils ont bien voulu donner des réponses de caractère général, par exemple, entre telle et telle date et ainsi de suite. Quant au reste, ils ont dit que ces renseignements étaient confidentiels et qu'ils ne les révéleraient pas. Si on demande qui a commandé l'enquête ou qui l'a payée effectivement, on nous répond, bien sûr, que cela est confidentiel. Si on demande si les questions destinées à recueillir les données nécessaires ont été posées par téléphone ou en personne, ils répondent ou ils ne répondent pas.

Je crois que tout devrait se faire au grand jour. Si nous laissons les gens effectuer des sondages et les publier peu importe les conséquences, nous devrions certainement avoir le droit de savoir quels étaient les répondants, qui a commandé et financé le sondage et si les entrevues ont été faites par téléphone ou en personne.

Les enquêteurs professionnels m'ont dit qu'il y a des différences considérables entres les réponses. Ainsi, si le sondage est effectué par téléphone, les gens sont plus réservés que lorsqu'un enquêteur professionnel s'asseoit avec eux, en vient graduellement à la question pour finalement leur soutirer une réponse. Je reviendrai une autre fois sur ces tactiques, mais il n'en demeure pas moins que nous n'obtenons aucun renseignement sur la composition de l'échantillon, le nombre d'hommes ou de femmes, la langue de ces personnes, la proportion des francophones, des anglophones ou d'autres groupes ethniques. Ces sondages ne portent pas sur l'ensemble de la population. C'est impossible. La plupart des enquêteurs diront qu'ils ne peuvent jamais être sûrs des résultats. En toute bonne foi, ils peuvent publier des résultats semblables à ceux que j'ai mentionnés et, si, par suite du mauvais temps ou pour toute autre raison, un grand nombre d'électeurs ne se présentent pas aux bureaux de scrutin, leur sondage est automatiquement inexact. Ils reconnaissent le fait que le taux de participation peut être très élevé ou très bas. Ils ne peuvent se prononcer.

Là où je veux en venir, c'est que les résultats des sondages sont publiés, et on l'a vu dans le Toronto *Star*, comme une vérité d'évangile sur laquelle les gens peuvent se reposer, alors que les enquêteurs s'entendent pour dire qu'ils sont exacts à 4 p. 100 près 95 p. 100 du temps.

• (1730)

Si nous tenons à notre régime démocratique libre, est-il normal de permettre à des gens de publier des sondages qui risquent d'être, et qui sont parfois, c'est prouvé, tout à fait inexacts? Voilà l'objet du débat d'aujourd'hui.

J'espère que les députés qui décident d'étouffer ce projet de loi, ou éventuellement de s'inscrire en faux contre lui, hésiteront à le faire. S'ils croient en la démocratie au Canada, qu'ils le prouvent en déclarant qu'il ne faut pas procéder à ces sondages d'opinion injustes immédiatement avant des élections générales comme ce fut le cas en 1980.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre à la discussion sur le projet de loi C-555, et je dois commencer mes remarques en disant à mon collègue qui a parlé en faveur de ce projet de loi, que je respecte beaucoup trop l'intelligence des électeurs canadiens pour faire la part des choses sur la qualité des sondages d'opinion effectués pendant la campagne électorale. Je lui ferai remarquer que nous avons vécu au Québec des moments beaucoup plus douloureux pendant la période référendaire où plusieurs sondages d'opinion donnaient des résultats contradictoires, et cela n'a pas empêché les Québécois et les Québécoises de choisir le Canada.

[*Traduction*]

L'objet du projet de loi C-555 est semblable à celui de deux autres projets de loi déjà débattus au cours de cette session-ci. Le premier, le bill C-208, a été proposé par le député d'Athabasca (M. Shields) et débattu le 20 juin 1980. Le deuxième, le C-262, a été proposé par le député de Cumberland-Colchester (M. Coates) et débattu le 26 novembre 1981.

On peut se demander si tout n'a pas déjà été dit à ce sujet. Le député de York-Peel (M. Stevens) était peut-être absent au moment où les deux mesures en question ont été débattues. Quoi qu'il en soit, je voudrais réitérer, pour sa gouverne, certaines observations déjà formulées au sujet de mesures semblables.

La modification qu'il propose d'apporter à la loi électorale du Canada a pour objet d'interdire toute publication, pendant les 28 jours qui précèdent la fermeture des bureaux de scrutin dans la circonscription électorale où l'élection a lieu, des résultats ou des prétendus résultats d'un sondage sur les opinions politiques des électeurs au sujet de l'élection. C'est tout à fait inadmissible à mes yeux. C'est un outrage à l'intelligence des électeurs canadiens et une atteinte à leur droit d'être mis au courant de choses qui les concernent.

Au premier abord, il semble plutôt révoltant qu'un député du parti conservateur, un parti qui a toujours été l'infatigable champion de la liberté d'information, propose de museler ainsi la presse et de refuser des renseignements au public. Chose curieuse, cette proposition arrive à un moment où ce parti n'est pas au pouvoir, mais connaît un taux de popularité de 52 p. 100, selon les sondages Gallup. Apparemment, c'est maintenant dans l'intérêt du pays. Toutefois, les députés de ce parti ne sont pas connus pour leur constance.

Le député de Cumberland-Colchester, un des phares de son parti, essaie d'aider son chef, autant qu'il peut, et il parraine le projet de loi C-262 qui interdirait la publication des résultats des sondages d'opinion pendant toute la période électorale. C'est peut-être un peu radical, mais le véritable problème, c'est que ce projet de loi ne traite pas vraiment les Canadiens avec beaucoup de respect. Il suppose, plus ou moins, que nous sommes une bande de lemmings, de moutons de Panurge ou de bisons des Prairies, qui fonçons dans la direction que les sondages d'opinion semblent indiquer.

Ces craintes concernant l'ignorance et la crédulité de l'électorat, pendant quatre semaines seulement, ne nous paraissent pas très fondées. Cela me rappelle le mot célèbre de Franklin D. Roosevelt: «La seule chose que nous devons craindre est la crainte elle-même», et il en savait quelque chose. En 1936, il y a eu un sondage d'opinion, maintenant fameux, effectué pendant la campagne présidentielle, qui montrait que Alf Landon battrait Franklin Roosevelt à plate couture. En réalité, c'est Roosevelt qui a écrasé Landon, mais le *Literary Digest* n'avait consulté que les abonnés au magazine. Au milieu de la dépression, les seuls qui pouvaient se permettre de s'abonner étaient des républicains. Peu de temps après, le *Literary Digest* a fait faillite.

On peut simplement espérer que la Chambre donnera à ce projet de loi le traitement qu'il mérite si bien, celui qui a été accordé à des projets de loi similaires proposés par le député de Cumberland-Colchester et le député d'Athabasca. Les deux projets de loi, C-208 et C-262 respectivement, auraient interdit la publication des résultats des sondages d'opinion pendant la période électorale, comme le propose maintenant le député de York-Peel; trois fois la même proposition en deux ans.

J'ajoute qu'un éminent député à la Chambre, un député dont la distinction ne le cède en rien à la vôtre, monsieur le Président, a déclaré, et je cite ses propos consignés dans les Procès-verbaux et témoignages du comité permanent des privilèges et élections, en date du mardi 13 avril 1976:

M. Cullen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai effectué quelques recherches là-dessus. Je crois qu'il s'agissait du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et non pas du titulaire actuel de la présidence.

Le président suppléant (M. Corbin): Quoi qu'il en soit, je prierais les députés de ne pas tenter d'associer la présidence au débat.

Mme Hervieux-Payette: C'est exact, monsieur le Président. C'était le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Je m'excuse de cette erreur. Le député d'Ottawa-Ouest a dit ceci au sujet des sondages:

> Eh bien, si on essayait de le faire à l'échelle nationale, on verrait que c'est un journal de Détroit qui effectuerait le sondage au Canada et le publierait à Détroit. Au Royaume-Uni, on a essayé d'appliquer une telle loi et c'est Radio-Luxembourg qui diffusait partout au pays les résultats des sondages. Je ne crois pas qu'on puisse l'appliquer. Pour ma part, je n'aime pas tellement les sondages d'opinion, je comprends qu'on ne puisse pas adopter ce Bill mais j'aimerais quand même que l'on essaie de trouver une bonne façon d'atteindre le même objectif. A mon avis, ce n'est pas bien.

Le point soulevé au cours des travaux de ce comité est très valable. Qu'arriverait-il si une station de radio de Détroit décidait de rendre public le résultat d'un sondage effectué au Canada? Compte tenu de la diffusion par câble et des techniques actuelles, comme les antennes paraboliques permettant de capter les signaux des satellites, une station de télévision d'Atlanta pourrait diffuser les résultats d'un sondage. Allons-nous tenter de l'empêcher? Cela pourrait donner lieu à des scènes plutôt désagréables.

On voit immédiatement en imagination les citoyens de l'Europe de l'est qui écoutent la radio dans l'obscurité presque totale; ils écoutent la «Voix de l'Amérique», craignant l'irruption imminente de la police. Je me souviens de nombreux films sur la Seconde Guerre mondiale où la Gestapo surprenait un résistant en train de communiquer par radio. Est-ce ce que nous allons faire? Cela ne me semble pas très réaliste. Si l'on commence à museler la presse et à lui refuser le droit de publier des informations, où cela va-t-il s'arrêter et je devrais dire plutôt où cela commence-t-il?

Je comprends que le député ait présenté ce projet de loi, mais il s'engage sur une voie très dangereuse. Lorsqu'on commence à prendre ce genre de mesure, rien ne garantit, selon moi, qu'on ne s'attaquera pas, en définitive, à des droits fondamentaux, précieux. La presse a toujours été libre au Canada. En tant que libéral, je dois dire que mon parti a fait l'objet de critiques et de remarques de sa part. Nous avons survécu, cependant, au fil des ans. Que se passerait-il si quelqu'un procédait à un sondage et voulait reproduire chez nous ce qui se fait dans Hyde Park? Allez-vous étendre la portée de ce projet de loi, afin d'empêcher quiconque d'effectuer un sondage, puis de monter sur une caisse lui servant de tribune improvisée pour annoncer les résultats?

Où allez-vous vous arrêter? En empêchant, la dernière semaine, la publication des résultats de sondage on empiète de façon évidente sur la liberté d'expression. Ces dispositions empêcheraient les particuliers, la presse, les revues, la radio et la télévision de s'exprimer pendant une période cruciale de sept jours. Pour les journalistes, cela constituerait une violation flagrante du droit qu'a la population d'être informée.

● (1740)

Si une partie de la population venait tardivement à changer d'idée, cette interdiction empêcherait de le faire savoir au reste de la population. Il convient de noter que cette interdiction, d'une grande portée, frapperait tous les résultats des sondages, aussi bien ceux qui sont vraiment révélateurs d'une tendance que ceux qui risquent d'induire la population en erreur.

[*Français*]

Et j'aimerais faire une petite remarque sur ceci, monsieur le Président. Venant du Québec et autrefois du ministère des Affaires sociales du Québec, je crois que beaucoup de politiques de notre ministère, très souvent, reposaient sur des documents qui étaient préparés et toujours appuyés d'un sondage. Et je pense qu'il s'agit vraiment d'un outil scientifique que des personnes qualifiées aujourd'hui ne peuvent nier. Quant à la question de savoir si tous les sondages effectués sont d'excellente qualité, c'est au client à décider, et en l'occurrence, ce sont d'habitude des journaux en période électorale. Mais je pense qu'aujourd'hui la réputation des maisons de sondage est amplement faite, et celles qui jouissent justement d'une crédibilité ne mettraient pas en doute leur avenir tout simplement en jouant sur les chiffres ou en donnant de faux résultats. Je pense que l'avenir de ces sociétés est beaucoup plus important que le résultat d'une seule élection.

[*Traduction*]

Voyons un peu les résultats des dernières élections? Quelqu'un pense-t-il sérieusement que ces résultats ont été vraiment influencés par les sondages? Les résultats des sondages ont effectivement été diffusés aux quatre vents. Les électeurs de l'Ouest ne se sont guère laissé influencer par les résultats des sondages qui indiquaient que le parti libéral obtiendrait d'excellents résultats dans l'Est du Canada. Les électeurs des Prairies ne se sont pas précipités pour voter libéral. En fait, les résultats de ces sondages ont plutôt eu l'effet contraire.

Voyons un peu les sondages. Tous arrivaient aux mêmes conclusions. Même si leurs chiffres différaient, les sondages effectués par le réseau CTV, la Société Radio-Canada et l'université Carleton indiquaient tous que le parti libéral allait l'emporter, et il l'a bel et bien emporté.

Qu'adviendrait-il si nous décidions par exemple d'interdire les sondages au cours des quatre dernières semaines de la campagne électorale? A la suite de l'incident Ken Taylor en Iran, les conservateurs se sont imaginés qu'ils pourraient peut-être encore l'emporter, qu'ils pourraient peut-être sauver leur mise. Tous ceux qui ont participé à la campagne électorale dans la région de Toronto et qui ont parlé avec des partisans conservateurs savent jusqu'à quel point ceux-ci ont redoublé d'ardeur à la suite de cet incident. Ils étaient très impatients de connaître les résultats du sondage suivant. Ils estimaient que, d'une certaine façon, leur fortune devait changer par suite de cet incident. Je dois préciser cependant qu'ils n'étaient pas responsables des événements survenus en Iran.

Allons-nous priver les conservateurs de ce regain de vigueur, ou de ce coup de fouet au moral, que provoquerait un incident qui survient vers la fin d'une campagne électorale? Oserons-nous prétendre que, si quelque chose d'extraordinaire survient pendant la première partie d'une campagne électorale, les sondages le refléteront et influenceront l'électorat, mais que cela ne saurait se produire durant les quatre dernières semaines? Si tel était le cas, les conservateurs auraient probablement demandé à Ken Taylor de quitter l'Iran deux ou trois semaines plus tôt, afin de donner le temps aux sondages de refléter ce revirement dans leur fortune. Voilà le genre de situations ridicules que pourrait provoquer cette mesure.

Le député d'Athabasca a rappelé qu'un électeur pouvait se laisser influencer par les tendances manifestées par ses concitoyens. Une personne qui tient beaucoup par exemple à ce que le gouvernement élu soit majoritaire aimerait peut-être savoir si l'un des deux grands partis a de meilleures chances que l'autre de former un gouvernement majoritaire. Certains électeurs pourraient pencher pour l'un ou l'autre des deux grands partis, mais préférer un gouvernement minoritaire. S'ils pensaient que le NPD aurait des chances de détenir la balance du pouvoir, ils voteraient pour ce parti, mais uniquement s'ils pensaient que celui-ci détiendrait l'équilibre du pouvoir. Je ne vois pas de mal à cela. Ce sont-là des renseignements utiles que les électeurs ont le droit d'avoir.

Il y a une chose certaine, c'est que les électeurs sont de plus en plus au courant des affaires politiques, des élections et des questions importantes. Je ne pense pas que nous devrions les empêcher d'avoir accès à des renseignements auxquels ils ont eu accès jusqu'à présent de peur qu'ils soient influencés et qu'ils changent d'avis. Monsieur le Président, je pense que dans un pays démocratique comme le nôtre, ce n'est pas un genre de comportement auquel on peut s'attendre. Pour ma part, je pense que les sondages d'opinion doivent continuer.

Un électeur qui voudrait qu'un gouvernement majoritaire soit élu et qui voudrait savoir quel parti a le plus de chances d'obtenir la majorité, peut effectuer son propre sondage. Seulement, les résultats de ce sondage ne vaudraient que pour sa propre circonscription où la tendance pourrait être aux antipodes de celle du reste du pays. Je trouve que dans un pays aussi vaste que le nôtre, qui s'étend sur 5,000 kilomètres, il est tout naturel qu'on veuille savoir ce que l'on pense dans d'autres régions.

Notre parti ne veut pas qu'on interdise de divulguer ces renseignements même s'ils peuvent influer sur l'électorat. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens qui se comportent comme des moutons et qui font leur choix en fonction de celui des autres.

[*Français*]

Au Québec, monsieur le Président, on dit souvent: on n'agira pas comme des moutons. Je pense que si le chef descend de la montagne, ce n'est pas nécessaire que tout le monde aille se jeter à l'eau.

[*Traduction*]

Les résultats aux dernières élections, surtout dans la région qui se trouve à l'ouest de Winnipeg, vont nous le dire. S'il y a eu un déferlement dans l'Ouest, ce n'était pas en faveur du parti libéral, mais dans la direction opposée même si les électeurs connaissaient très bien les résultats des sondages.

Il faut savoir aussi faire la distinction entre le travail d'un commentateur politique, d'un journaliste syndiqué, d'un journaliste de revue ou d'un expert en sondages. Admettons qu'ils aient le même talent et la même intuition. Qui oserait dire qu'un commentateur politique qui écrit dans plusieurs journaux du pays, ne peut pas prétendre, après avoir parlé à bien des gens, que les libéraux ou les conservateurs vont gagner telles ou telles élections? Les gens ont de la considération pour ces journalistes. Et si les Lynch, les Fisher ou les Fotheringham disent qu'ils sont allés vérifier ce qu'ils disent sur les lieux et que c'est bien ce qui se passe, c'est comme si leurs paroles étaient gravées dans la pierre. Cependant, on sait que les commentateurs n'ont pas toujours raison, mais si c'est le genre

d'information que le public recherche, ils croiront sûrement M. Lynch ou M. Fisher. Généralement, les conservateurs font confiance à M. Fisher. Devons-nous interdire aux journalistes d'écrire de tels articles dans les quatre dernières semaines d'une campagne électorale? Tel n'est pas l'objectif du projet de loi mais peu importe. Les journalistes et les sondeurs d'opinion livrent une impression, dans un cas une impression personnelle et dans l'autre une impression scientifique.

Si l'électorat est si facilement impressionné par les analyses des observateurs, au lieu de consulter les résultats des sondages de Martin Goldfarb ou de Peter Regenstreif, ils liront simplement les articles de Charles Lynch ou de Doug Fisher. Nous savons tous combien leurs analyses font autorité. Parfois, ils peuvent différer d'opinion mais il en est de même pour les sondeurs d'opinion. Les opinions ne sont pas toujours identiques et c'est un autre problème qui peut se poser si on adopte cette attitude.

Monsieur le Président, en terminant je voudrais signaler qu'au Québec, nous croyons en la nécessité d'effectuer des sondages durant la campagne électorale et nous pensons qu'il suffit, comme à l'heure actuelle, d'empêcher la publication de ces sondages durant la dernière journée. Nous croyons assez à la liberté d'expression et nous faisons suffisamment confiance au jugement des Québécois pour leur permettre d'être bien informés jusqu'à la dernière minute.

[*Français*]

Les règles du jeu, la méthodologie des sondages nous permettent de croire tout simplement que nos concitoyens sont capables de se faire un jugement sur ces questions. Et comme député, monsieur le Président, je consulte très souvent des ouvrages et récemment, concernant mon travail comme député, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'un document, *L'héritage de Jacques Cartier,* publié par Jean-Pierre Hogue, et M. Hogue utilise dans ce volume en vue de connaître les valeurs de . . .

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de York-Peel invoque le Règlement.

M. Stevens: Monsieur le Président, je me demande si le député accepterait de répondre à une brève question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable député de Montréal-Mercier (M^me^ Hervieux-Payette) accepte-t-elle une question?

Mme Hervieux-Payette: Oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur le Président, je remercie le député. Selon elle, il est bon de permettre aux Canadiens d'être bien informés jusqu'à la veille des élections. Comment peut-elle prétendre qu'ils sont bien informés, alors que les résultats du sondage dont j'ai fait mention étaient manifestement faux.

[*Français*]

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député me pose une question qui est plutôt à caractère philosophique, parce que sur le plan de la méthodologie scientifique, et c'est ce dont je voulais entretenir mon collègue en parlant de l'ouvrage de M. Hogue, la vérité en fin de compte peut toujours être subjective ou objective. Et je pense à celui qui honnêtement effectue un sondage et en révèle les résultats. Il peut y avoir des défauts au niveau de l'échantillonnage, il peut y en avoir au niveau de la collecte des données, il peut y avoir des distorsions dans le système. Et je pense que la qualité, la valeur, la justesse ou la vérité des sondages provient surtout de la réputation des sociétés qui les effectuent, de la qualité des individus qui procèdent à ces sondages. Quand je me réfère à l'ouvrage de M. Hogue, c'est surtout pour me référer à la qualité des échantillonnages ainsi qu'à la méthodologie scientifique qu'on peut utiliser. Et comme député, de façon générale depuis plusieurs années et avant même d'être élue comme député, je dois dire que non seulement les sondages sont utiles et importants, mais qu'à mon avis ils sont essentiels pour les Canadiens, et que les gens méritent de connaître la vérité.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots du projet de loi que propose le député de York-Peel (M. Stevens). Vu le grand nombre de députés à la Chambre, les ministériels voudront probablement poursuivre le débat au-delà de l'heure normale d'ajournement, jusqu'à 18 h 10. La Chambre y consentirait-elle à l'unanimité afin que je ne sois pas accusé d'étouffer le projet de loi?

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Dauphin (M. Lewycky) demande si la Chambre accepte à l'unanimité de dépasser l'heure normale d'ajournement, 18 heures, et de compléter l'heure ou les soixante minutes qui sont prévues par le Règlement. Y consent-on?

M. D. M. Collennette (York-Est): Sauf erreur, monsieur le Président, le député veut tout simplement prolonger le débat pour qu'il ait duré toute une heure, pas plus. Ai-je raison?

Le président suppléant (M. Corbin): C'est cela; la présidence devrait alors dire que le débat se terminerait à 18 h 10. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lewycky: Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son indulgence. Je tiens à faire quelques observations et je tiens beaucoup à laisser au moins quelques minutes à un député désireux de faire également des remarques sur ce projet de loi.

Je crois que ce projet de loi aborde un problème crucial sur le plan de la procédure électorale ou le système de référendum, parce qu'il vise à diviser l'opinion publique et à la ramener à une question de biens publics ou de biens privés. J'ai écouté très attentivement les arguments du député de York-Peel. Je sais qu'il existe deux aspects. Le député a très bien exposé le premier. Je voudrais revenir sur certains points. Par ailleurs, je parlerai des préoccupations que les députés de mon parti ont au sujet de l'autre aspect.

Il y a donc deux façons de voir les choses. Selon la première, la publication des résultats d'un sondage relatif à une élection provoquerait un revirement de l'opinion publique. Je crois que le député de York-Peel a parlé d'un effet d'entraînement. Le sondage aura donc des répercussions sur les résultats de l'élection. Cette façon de voir suppose évidemment une deuxième prémisse, qui découle logiquement dans la même ligne de pensée, à savoir qu'un tel revirement de l'opinion représente une manipulation de l'opinion et, naturellement, cette manipulation est répréhensible. Par conséquent, et c'est la conclusion tirée par le député, il faudrait interdire tous les sondages d'opinion électoraux pendant la période électorale, et le député propose une période de trente jours.

De ce point de vue, je suis évidemment tout disposé à admettre que l'on peut probablement conclure de diverses études que les sondages d'opinion ont bel et bien une influence sur l'opinion publique, qu'il s'agisse de politique ou d'autres questions.

Voyons un peu le revers de la médaille. Qu'arriverait-il si cette mesure était adoptée? Bien entendu, les sondages privés ne seraient pas interdits. Cela veut dire que les partis politiques qui en ont les moyens pourraient encore retenir les services d'enquêteurs privés. Ils pourraient se servir des renseignements obtenus pendant cette période de trente jours dans leur propre intérêt.

On a beaucoup parlé de la région de Toronto. Je m'en servirai donc dans mon exemple. En vertu de cette mesure, le parti conservateur pourrait mener un sondage et constater que le parti libéral semble avoir plus de partisans qu'auparavant dans la région de Toronto. A cause des résultats de leurs propres sondages, ils pourraient donc inonder la région de Toronto de bonne publicité conservatrice. Le public serait-il mieux renseigné?

S'il s'agissait d'un sondage public et que Gallup indique tout à coup que le parti libéral a obtenu quelques points de plus et que les conservateurs inondent la région de Toronto de leur, j'allais dire propagande, mais disons publicité, les gens perspicaces à Toronto pourraient dire: «On pouvait s'y attendre, car c'est ce que disait le sondage Gallup. Maintenant, les conservateurs nous inondent de publicité.» Par conséquent, les électeurs sont renseignés sur l'opinion publique, les opinions que des membres du public ont été invités à exprimer.

Je crois qu'à notre époque, de plus en plus de gens savent comment on procède aux sondages d'opinion. Par conséquent, ils sont davantage conscients des lacunes des méthodes utilisées.

On a dit qu'en Colombie-Britannique et dans d'autres pays du monde, c'était interdit, mais je voudrais alors savoir quel est le résultat de cette interdiction? Les grands partis politiques mènent toujours leurs propres sondages privés. Conformément à la loi, les résultats ne sont pas publiés. Mais je me demande si le public prend une décision plus sage et s'il se laisse moins manœuvrer par les politiciens en lice?

Par-dessus le marché, je me demande si ce n'est pas contraire à la Charte des droits et libertés et si cela ne nuit pas à la liberté de la presse et à la liberté d'opinion dont a parlé le député qui m'a précédé. J'aimerais seulement mentionner quelques-unes de ces inquiétudes. J'aurais préféré voir les libéraux et les conservateurs consentir tout au moins à renvoyer au comité l'objet du projet de loi, car durant le peu de temps qui m'est alloué, je ne peux pas faire état de toutes nos préoccupations. A mon avis, si l'objet de ce bill était renvoyé au comité, nous pourrions donner d'autres preuves tirées, par exemple, de la Colombie-Britannique et examiner la situation en Australie et ailleurs. Nous aurions pu étudier le pour et le contre de la question. Nous ne pouvons certes pas le faire en si peu de temps.

Le député a signalé qu'il importait d'obtenir des renseignements sur les enquêteurs, les paramètres, les méthodes statistiques utilisées. Je remarque qu'il a parlé d'échantillonnage au hasard mais le député sait, j'en suis certain, que cet échantillonnage est une technique ou une méthode statistique élaborée scientifiquement. Il ne s'agit pas, comme l'expression en anglais pourrait nous porter à le croire, d'une collection de données faite au hasard. J'aurais aimé qu'il tienne compte de ces choses et si le député avait proposé dans son projet de loi que des renseignements soient mis à la disposition du grand public, nous aurions pu alors appuyer une initiative de ce genre.

• (1800)

Je trouve ironique que le député qui défend si volontiers l'entreprise privée, s'en prenne aujourd'hui à ces chefs d'entreprise qui considèrent tous ces renseignements comme leur propriété. Ce faisant, le député illustre bien que la discussion que nous avons eue, même au sujet des droits de propriété, est un sujet un peu plus vaste que certains auraient voulu nous faire croire.

Pour ce qui est des sondages publics qui peuvent effectivement influencer les résultats des élections, le député qui m'a précédé a rappelé les élections précédentes soulignant que les résultats n'avaient pas été influencés dans l'Ouest même si les électeurs savaient que le gouvernement serait probablement libéral. Je pense que c'est un excellent argument et qu'il faut considérer que même si l'Est avait voté libéral, cela n'a pas influencé l'Ouest. C'est la preuve que nous avons nos idées personnelles.

J'aurais d'autres aspects à souligner, monsieur le Président. Je voudrais que la Chambre accepte à l'unanimité que le projet de loi soit renvoyé au comité car je souhaite vivement qu'il soit étudié davantage. Je voudrais que le député vienne témoigner devant le comité pour nous expliquer davantage son point de vue. J'espère que la question ne sera pas enterrée.

Je sais que le commissaire aux langues officielles présentera certaines recommandations relatives à la loi sur les langues officielles et j'espère que le député, sachant que le gouvernement invoquera toutes sortes d'arguments pour ne pas adopter le projet de loi, s'arrangera au moins pour faire part de ses préoccupations au commissaire. On saura ainsi publiquement que ses vues correspondront à celles du commissaire aux langues officielles, qu'elles auraient pu être débattues en comité ou encore faire l'objet du rapport et des recommandations du directeur général des élections. J'espère que le député de York-Peel suivant mon conseil écrira au commissaire afin que son opinion soit connue officiellement. Ainsi son opinion sera peut-être discutée comme elle le mérite.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de prendre part à la discussion.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je n'ai que deux ou trois observations à faire sur ce projet de loi. Il fait partie d'une série de bills que des députés consciencieux ont présentés. Vous remarquerez qu'il est daté du 2 mai 1980.

Au lendemain des élections, il nous est venu à l'esprit, à moi et à d'autres députés consciencieux, certaines modifications que nous jugions nécessaire d'apporter au système électoral. J'ai présenté la semaine dernière celle qui a trait aux bureaux de scrutin mobiles et j'en ai encore quelques autres. Celle dont nous sommes saisis aujourd'hui porte sur les sondages.

On aurait pu présenter celle qui propose des listes permanentes d'électeurs. Il faut proposer ces modifications lorsque nous sommes pleinement conscients des problèmes qui se posent en période électorale. Il ne faut pas minimiser ce moyen discret d'influencer les électeurs. Le député de York-Peel (M. Stevens) a parlé de l'interdiction de publier les résultats des élections dans l'Est avant la fermeture des bureaux de scrutin dans l'Ouest. La question est à l'étude par le comité compétent. La raison bien évidente qui milite en faveur de cette interdiction est que les électeurs de l'Ouest peuvent être influencés par les résultats obtenus dans l'Est. L'influence peut s'exercer dans un sens ou dans l'autre ou encore les gens, se disant qu'il ne leur sert à rien d'aller voter, peuvent décider de rester tout bonnement chez eux. Ce n'est pas acceptable. Il ne faudrait pas que les gens soient influencés ainsi; ils devraient pouvoir se prononcer librement sur les candidats et les idées. On peut désirer sauter dans le train en marche, le laisser passer ou, comme je le disais, rester chez soi.

Ceux qui sont intervenus dans le débat jusqu'ici, surtout ceux du parti ministériel, sont insensibles à certaines réalités parce qu'ils vivent dans le centre du pays. Ils oublient qu'il y a quatre heures et demie de différence entre les deux bouts du pays. Les résultats sont connus à Terre-Neuve quatre heures et demie avant qu'ils ne le soient ici. Les résultats dans les grands centres de l'Ontario et du Québec sont connus trois heures avant la fermeture des scrutins sur la côte ouest.

De même que la publication de ces résultats devrait être interdite—et elle l'est sauf qu'elle se fait par voie des États-Unis—il devrait être interdit d'influencer les électeurs avec des résultats de sondages au cours des derniers jours avant le scrutin. Je ne suis pas sûr s'il s'agit de 28 jours, mais j'irais jusqu'à dire qu'on ne devrait pas publier de résultats de sondages le jour même où les élections sont déclenchées. Les divers partis peuvent faire des sondages à leurs propres fins, mais ils ne devraient pas en publier les résultats. Ils savent où sont leurs faiblesses et quels sont leurs problèmes. Ils devraient utiliser les résultats des sondages à leurs propres fins, non à des fins publiques.

Je suis carrément pour que le projet de loi soit au moins renvoyé au comité pour y être examiné.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Je dis franchement aux députés que j'aurais été tout disposé à ce que le sujet soit renvoyé à un comité . . .

M. Stevens: Allons-y!

M. Cullen: . . . si nous avions parlé de sondages Gallup, parce que je pense que des deux côtés de la Chambre il y a des sentiments plutôt mitigés quant à la façon dont ces sondages s'effectuent.

Le député de York-Peel (M. Stevens) a parlé précisément de la façon dont le sondage s'effectue et des gens qui sont interrogés. Il a dit que si la fréquentation électorale est élevée, cela risque de fausser complètement les résultats. Le fait est que les gens qui font le sondage ont toutes sortes de portes de sortie. Ils l'impriment, ils en parlent oralement et par écrit comme si c'était parole d'évangile. Mais en fait ils auront huit, neuf ou dix possibilités de dire: «Si nous avions eu le pourcentage de votants prévu, le scrutin aurait donné tel ou tel résultat». Ou encore: «Personne ne pouvait prévoir qu'il y aurait une aussi forte vague contre le chef, ou pour le chef, ou ce qu'on voudra.»

Le député de York-Peel a fait ressortir les grandes carences des sondages d'opinion. Il a aussi montré la différence entre les professionnels et les amateurs. Parfois, je me dis que les amateurs font un aussi bon travail, parfois meilleur, que les professionnels, car ils ont un désir sincère de savoir. On se demande parfois, lorsqu'on voit les questions posées dans certains de ces sondages, si les responsables n'ont pas déjà décidé ce qu'ils voulaient comme réponse. En rédigeant la question d'une façon particulière, en donnant une certaine nuance, il est très facile . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): D'accord, passons au comité alors.

M. Cullen: . . . d'obtenir un résultat gravement faussé dans un sens ou dans un autre. En ce qui concerne la réalisation même des sondages, il pourrait peut-être y avoir un professionnalisme plus grand dans l'interprétation des résultats, ou une meilleure divulgation des critères utilisés.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Cullen: Toutefois, je ne vois pas comment l'interdiction . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de York-Peel invoque le Règlement.

M. Stevens: Monsieur le Président, j'espère que le député est sûr de ce qu'il avance. Je suis tout à fait disposé à retirer le projet de loi et à en renvoyer l'objet au comité compétent.

M. Cullen: Cette attitude est typique du député expérimenté, qui intervient à la dernière minute pour soumettre une nouvelle idée à la Chambre, quand je croyais qu'il voulait sincèrement et véritablement interdire la publication des sondages d'opinion avant les élections. Mais voilà qu'il retourne sa veste . . .

M. Stevens: Mais non!

M. Cullen: . . . qu'il change tout à fait d'avis et essaie une autre tactique.

M. Stevens: Tout ce que vous faites, c'est étouffer mon bill.

M. Cullen: Est-ce là l'objet du débat d'aujourd'hui? Je m'oppose à l'idée d'interdire les sondages.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Renvoyons la question au comité et nous pourrons nous prononcer.

M. Cullen: Cette mesure témoigne d'un manque de respect à l'égard de l'intelligence de l'électeur canadien, et c'est pour cette raison que je ne puis appuyer le projet de loi à l'étude.

M. Stevens: Renvoyons-le à un comité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, je voudrais commencer mes observations sur le projet de loi C-151 en attirant l'attention des députés sur les propos qu'a tenus le ministre des Finances (M. Lalonde) quand, le 27 octobre 1982, il a présenté à ce titre son plan économique. Il a fait les observations suivantes:

> J'ai également montré, à partir des estimations présentées, que de nouveaux pouvoirs d'emprunt seraient nécessaires avant la fin de l'exercice. Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-1984 et les années futures, avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

• (1110)

Dans le discours qu'il a fait le 17 février 1983 sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a aussi parlé de son intention de demander le pouvoir d'emprunt qui fait l'objet du projet de loi C-151, en ces termes:

> J'ai l'intention de déposer un projet de loi qui couvrira tous les pouvoirs d'emprunt requis pour 1983-1984, dès que j'aurai fourni au Parlement les renseignements nécessaires par l'entremise du budget.

Au cours du débat sur le pouvoir d'emprunt où le ministre a fait cette intervention, les oppositionnels se sont bien défendus de vouloir gêner les activités du gouvernement et compromettre les précieux programmes d'assistance sociale qui sont financés grâce à ce pouvoir d'emprunt. Ils ont fait valoir qu'ils étaient prêts à discuter de l'autorisation d'emprunter s'ils obtenaient suffisamment d'information financière. Par exemple, le 17 février 1983, le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney) a déclaré au nom de son parti:

> . . . nous serions certainement plus disposés à l'égard du projet de loi si nous savions quand et à quoi va servir cet argent, . . .

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui est présent aujourd'hui, a également signalé, en comité et à la Chambre, qu'il serait prêt à adopter ce projet de loi rapidement si le ministre lui donnait une explication sensée de la situation économique du pays durant l'année financière en cours. C'est le 22 mars dernier qu'il a fait cette déclaration à la Chambre.

Monsieur le Président, le budget a été présenté. Il renferme les prévisions économiques du gouvernement pour l'année financière en cours et les années financières à venir et ses hypothèses sur la performance économique du Canada. En fait, nous avons mis cartes sur table et transmis aux intéressés les données qui justifient le pouvoir d'emprunt demandé dans le projet de loi C-151. Comme certains de nos vis-à-vis l'ont signalé, ils ne sont peut-être pas d'accord avec une partie du budget ou le budget en entier, ou avec les données soumises, mais ils ne peuvent certainement pas prétendre que nous n'avons pas présenté toutes les informations possibles pour justifier l'adoption rapide de ce projet de loi par la Chambre, monsieur le Président.

La loi sur l'administration financière précise que, sauf dans le cas de l'application de l'article 39, le gouvernement ne peut augmenter sa dette ni emprunter davantage sans l'accord du Parlement. L'article 36 de la Partie IV constitue la justification législative de la demande qui nous est soumise aujourd'hui. Il se lit comme suit:

> Aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement.

Il s'agit simplement de nouvelles sommes, car l'article 38 de la loi donne un pouvoir continuel d'emprunter de l'argent, afin de rembourser des titres qui arrivent à échéance. Ainsi, pour que le gouvernement puisse emprunter les sommes qui lui sont nécessaires, il doit absolument obtenir un pouvoir d'emprunt du Parlement. L'article 39 prévoit que le gouverneur en conseil peut autoriser certains emprunts lorsqu'il lui apparaît que le Fonds du revenu consolidé sera insuffisant pour faire face aux déboursés prévus. Ce projet de loi prévoit des prêts à court terme venant à échéance au bout de six mois au plus.

J'ai signalé sur quel article le gouvernement se basait pour saisir la Chambre de ce projet de loi aujourd'hui. J'ai précisé que les données financières qui justifient ce projet de loi ont été présentées. Nous demandons maintenant à l'opposition d'étudier rapidement cette mesure.

Pour ce qui est du budget, les députés ne sont pas sans savoir qu'il renferme un grand nombre de nouvelles mesures visant à favoriser la relance économique, à créer des emplois et à nous permettre de profiter pleinement de la reprise qui commence à se faire sentir dans le monde et, du même coup, au Canada.

Pouvoir d'emprunt

• (1115)

Le programme d'encouragement des investissements dans le secteur privé et de travaux publics, qui s'élève à 4.8 milliards de dollars, est le pivot de la stratégie budgétaire. Nous sommes convaincus que non seulement il donnera lieu à la création d'emplois intéressants pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, mais qu'il renforcera aussi notre infrastructure économique sur laquelle reposent nos perspectives de croissance. Les projets fédéraux de grands travaux d'équipement dont la valeur atteindra la moitié de cette somme, c'est-à-dire 2.4 milliards, sont en bonne voie d'élaboration. Leur réalisation va être accélérée afin que leurs effets sur la relance économique se fassent sentir en quelques semaines.

Les dispositions touchant les nouveaux encouragements fiscaux axés sur le milieu des affaires, dont la somme est également de 2.4 milliards, ont reçu un accueil favorable à peu près général dans tout le Canada dès la présentation du budget. Il est certain que ces mesures destinées à accélérer les investissements, au coût de 2.4 milliards, vont contribuer pour beaucoup à relancer l'économie.

Le Programme spécial de relance ne peut manquer de stimuler la création d'emplois au Canada non seulement dans l'immédiat, grâce aux projets d'infrastructure, mais aussi dans les mois et les années à venir, par le biais des encouragements fiscaux qui continueront à porter fruit, puisque la loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée en conséquence de façon permanente.

Le gouvernement entend faire encore davantage. Les mesures budgétaires vont profiter beaucoup au secteur de la construction domiciliaire, et les emplois dans ce domaine vont augmenter rapidement. Parmi les dispositions destinées à stimuler ce secteur, mentionnons la modification du Régime enregistré d'épargne-logement, la prolongation du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété et du Programme canadien de rénovation des maisons et en plus, les nouveaux crédits affectés au Programme d'aide à la remise en état des logements, en ce qui concerne les réserves indiennes et les logements sociaux.

Le gouvernement a aussi accru sensiblement son appui aux programmes d'emploi grâce à des mesures de création directe d'emplois. Des fonds supplémentaires ont été affectés au Programme de relance de l'aide à l'emploi, aux projets d'emploi locaux et à divers programmes spéciaux de création d'emplois pour les jeunes, notamment le programme Été Canada, Katimavik, le nouveau programme prolongé d'instruction et d'emploi de la Défense nationale et le programme de subventions salariales et de stages pour les jeunes. Ces affectations prévues dans le budget font passer le montant total des dépenses fédérales pour la création directe d'emplois en 1983-1984 à 1.5 milliard de dollars. C'est un chiffre imposant, surtout si on le compare aux dépenses faites par l'État à ce titre dans le passé.

D'autre part, comme l'indique l'exposé budgétaire, le taux de croissance des recettes restera probablement assez faible cette année et le gouvernement prévoit un déficit budgétaire de 31.3 milliards de dollars. Le montant net des recettes provenant des transactions non budgétaires en 1983-1984 devrait être plus élevé qu'en 1982-1983, en bonne partie à cause de la majoration des cotisations à l'assurance-chômage depuis le 1er janvier 1983. On prévoit donc que les besoins financiers du gouvernement, exception faite des opérations de change, atteindront 26.6 milliards de dollars pendant l'année financière en cours.

L'adoption du projet de loi C-151 sur le pouvoir d'emprunt dont nous discutons aujourd'hui permettra au gouvernement de mettre en œuvre les importantes mesures budgétaires et de satisfaire aux besoins financiers prévus dans le cadre de notre programme de relance économique.

Le pouvoir d'emprunt demandé pour 1983-1984 a été établi en fonction de nos besoins financiers et prévoit un fonds de réserve pour les dépenses imprévues. Comme nous sommes déjà autorisés à emprunter 14 milliards pour l'année financière en cours, nous demandons 12.7 milliards supplémentaires, ce qui nous donnera au total 26.7 milliards pour cette année, c'est-à-dire le montant de nos besoins financiers, plus une réserve pour les dépenses imprévues.

• (1120)

Afin que tout soit bien clair, monsieur le Président, je voudrais dresser l'inventaire, pour la gouverne des députés, des pouvoirs d'emprunt accordés jusqu'ici. La partie II du projet de loi C-143 adopté en mars dernier prévoyait un pouvoir d'emprunt provisoire de 14 milliards pour 1983-1984. En outre, la partie I du projet de loi C-143 autorisait le gouvernement à emprunter 5 milliards pour l'année financière 1982-1983, et cela incluait un pouvoir d'emprunt non utilisé de 2 milliards qui devait expirer le 31 mars 1983. En fait, et je fournirai plus tard davantage de précisions à ce sujet, ces 2 milliards ont été reportés à 1983-1984.

L'article 2(1) du projet de loi à l'étude demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 14.7 milliards pour l'année financière 1983-1984. L'article 2(2) du projet de loi C-151 prévoit que toute partie inutilisée de cette somme, supérieure à 2 milliards, sera annulée au 31 mars 1984. Par conséquent, si ce projet de loi est adopté, nous pourrons emprunter au total 26.7 milliards en 1983-1984, en plus du pouvoir d'emprunt prévu dans le projet de loi C-143, plus une réserve non annulable de 4 milliards pour éventualités.

C'est pour deux raisons qu'on a prévu cette réserve d'urgence. C'est pour ces mêmes raisons que le Parlement avait déjà prévu une telle réserve non seulement sous le gouvernement actuel, mais également sous celui du parti d'en face. Premièrement, il lui faut des fonds pour faire face aux pressions du marché du change et à leurs répercussions sur les réserves officielles de devises. Deuxièmement, c'est pour permettre au gouvernement de poursuivre son programme d'emprunt quand la Chambre ne siège pas.

Quand le dollar canadien se porte bien sur le marché des devises, notre réserve de devises accumule des dollars américains, et pour financer son accroissement, il faut soit prélever des dollars canadiens dans l'encaisse, soit en emprunter en recourant au pouvoir d'emprunt.

Par contre, quand le dollar est faible, les réserves de devises américaines baissent et il faut faire le complément soit en tirant sur nos deux facilités de crédit confirmés auprès des banques canadiennes et étrangères, soit par la voie d'autres types d'emprunts à l'étranger. Tous les emprunts de ce genre sont imputés à l'autorisation d'emprunt. Tel est l'usage suivi par le gouvernement depuis des années, donc par les députés d'en face quand ils étaient au gouvernement.

Ce qui s'est passé en mai et juin 1982 constitue sans doute le meilleur exemple de la situation que je viens d'évoquer. Pendant ces deux mois il y a eu des pressions d'exercées sur le dollar, et nous avons eu recours à l'autorisation d'emprunt, à hauteur de près de 3.5 milliards, pour emprunter à l'étranger. Et pour l'ensemble de 1982-83, les opérations sur devises ont augmenté de 1.5 milliard les besoins de financement.

C'est pour parer à une répétition de ces événements, monsieur le Président, que nous avons demandé ce moyen d'intervention, lequel, je le répète, a été voté par le Parlement chaque fois qu'il lui a été demandé. Donc, la demande d'un moyen non temporaire d'intervention n'est pas nouvelle.

Je voudrais maintenant expliquer, monsieur le Président, comment s'est terminée la situation de l'autorisation d'emprunt à la fin de l'exercice 1982-1983. En comptant les cinq milliards d'autorisation accordés par le projet de loi C-143, le montant total des autorisations accordées pour 1982-1983 s'établissait à 26.1 milliards environ. Sur ce montant, on a employé 23.1 milliards environ: 9.7 milliards par émission de bons du Trésor; 4.9 milliards par émission d'obligations; et 7.6 milliards nets par la vente d'obligations d'épargne du Canada. Les emprunts à l'étranger se sont par ailleurs attribué 0.9 milliard d'autorisation. Le chapitre des emprunts à l'étranger comprend 750 millions de dollars des E.-U. empruntés sur le marché des euro-obligations en juin dernier, et le rachat partiel d'effets libellés en Deutsche Marks au début de l'an dernier. Ainsi il y a eu environ trois milliards inemployés, dont deux milliards comme je l'ai dit ont été reportés, et un milliard environ radiés le 31 mars 1983.

• (1125)

J'ai déjà dit au début de mes observations que nous pouvons recourir à l'article 39 de la loi sur l'administration financière dans des circonstances particulières. Je voudrais parler du montant effectif de bons du Trésor créés par application de l'article 39. Les députés se souviendront qu'à la mi-février, les autorisations d'emprunt pour 1982-1983 avaient été employées en presque totalité. Au début mars, il est apparu que le projet de loi C-143 ne serait pas adopté avant plusieurs semaines. En fait, nous savons que la sanction royale n'a pas été accordée avant le 30 mars.

Les besoins financiers prévus pour la période de mars à juin étaient considérables et, afin de poursuivre un programme d'emprunt régulier pour satisfaire à ces besoins, nous avons décidé de nous prévaloir du pouvoir d'emprunt temporaire accordé par l'article 39 de la loi sur l'administration financière. On a demandé au cabinet la permission de recourir à cet article pour autoriser l'émission de 2.3 milliards en tout de nouveaux bons du Trésor au cours de la période du 11 au 31 mars. Toutefois, en raison des remboursements d'obligations d'épargne du Canada durant cette période, ce qui a eu pour effet d'augmenter le pouvoir d'emprunt et étant donné qu'une nouvelle autorisation a été accordée à temps pour permettre l'émission, le 31 mars, de bons du Trésor, le recours total à l'article 39 a été d'environ 1.4 milliard. Ce montant a été soustrait du nouveau pouvoir d'emprunt autorisé par le projet de loi C-143.

Pouvoir d'emprunt

Passons maintenant au dernier article du projet de loi C-151, monsieur le Président, qui est devenu une disposition standard. Ce paragraphe 2.3 traite de la possibilité, pour le gouvernement, de contracter et de rembourser les prêts en devises étrangères. On le retrouve dans les six dernières lois sur le pouvoir d'emprunt. Au fil des ans, le Canada a emprunté et remboursé des fonds dans un certain nombre de devises. Ces dernières années, toutefois, cet article a été ajouté pour confirmer qu'il a le droit de le faire.

Le projet de loi C-96, qui a été lu pour la première fois en mars 1982, propose un certain nombre de modifications à la loi sur l'administration financière, notamment une modification générale précisant le droit du gouvernement à emprunter et à rembourser en devises étrangères. Une fois que cette modification aura été adoptée, on pourra se passer de cette disposition dans les projets de loi sur le pouvoir d'emprunt, comme celui que nous étudions aujourd'hui.

En conclusion, monsieur le Président, j'ai dit au début de mon exposé que le ministre des Finances avait, à l'automne dernier, dans sa première déclaration officielle à la Chambre en tant que ministre des Finances, fait connaître son intention de solliciter le pouvoir d'emprunt que nous demandons aujourd'hui. Il a de nouveau fait état de son intention de solliciter un pouvoir d'emprunt une fois qu'un plan financier et économique aurait été soumis au Parlement. Nous venons justement de terminer le débat sur ce budget. Le vote a mis fin dernièrement au débat initial sur la politique budgétaire.

• (1130)

En demandant un pouvoir d'emprunt provisoire, le gouvernement en a profité pour rappeler aux députés que la dernière fois qu'il a demandé l'autorisation d'emprunter, c'était en attendant la présentation du budget et de ses dispositions financières, bien que les prévisions de dépenses aient déjà été déposées. C'est pourquoi, en présentant le projet de loi C-151, le ministre donne suite à son intention, annoncée en octobre dernier, de demander l'appui des députés pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution du programme économique qui est si important pour notre pays à l'heure actuelle, et notamment le fameux programme spécial de relance prévu dans le budget. En même temps, le gouvernement veut continuer à soutenir les programmes sociaux qui ont revêtu, et revêtent encore, une telle importance pour les Canadiens défavorisés qui, par exemple, ont eu besoin de prestations d'assurance-chômage. La demande d'aujourd'hui vise à permettre au gouvernement de mettre à exécution son programme économique et de maintenir ses programmes sociaux à l'intention des Canadiens qui ont besoin d'aide à l'heure actuelle.

Le projet de loi, sauf erreur, sera renvoyé au comité pour qu'il l'étudie en profondeur. Il faut espérer que l'étude à l'étape de la deuxième lecture, les délibérations du comité, le renvoi à la Chambre et l'étude de cette mesure qui permettra de soutenir le programme de relance économique, que tous les Canadiens ont bien accueilli, se dérouleront de façon à prouver que le Parlement est déterminé à relancer notre économie.

Pouvoir d'emprunt

Mlle Carney: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Dans ses observations, il a cité le chiffre de 26.6 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La période de dix minutes réservée aux questions, réponses et observations s'applique aux discours qui durent eux-mêmes 20 minutes. Les trois premiers députés à intervenir au sujet du bill ont 40 minutes à leur disposition, s'ils le désirent.

M. Cullen: Il y a le consentement unanime.

Le président suppléant (M. Blaker): Le Règlement prévoyant une période de dix minutes pour les questions ne s'applique pas ici. Toutefois, j'ai entendu le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) faire remarquer que si la Chambre donnait son consentement unanime à un échange de questions et de réponses, celui-ci pourrait être accepté. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mlle Carney: Monsieur le Président, dans ses remarques, le ministre a mentionné des besoins financiers se montant à 26.6 milliards de dollars. Selon les documents budgétaires, ce serait 26.7 milliards, le ministre pourrait-il nous dire quel chiffre est exact?

M. Cosgrove: Monsieur le Président, je ne peux pas. Je peux simplement dire que je suppose . . .

M. Blenkarn: C'est à cause de la séance de photos.

M. Cosgrove: . . . que c'est en raison des modifications, de l'addendum qui a été ajouté par le ministre des Finances (M. Lalonde) après son exposé budgétaire. Toutefois, j'ai consenti à donner des réponses au cours de cette période de questions, car j'espère que cela pourra accélérer la solution de ces problèmes de formalités. Je communiquerai certainement ce renseignement au député. Cet échange pourrait peut-être permettre aussi d'abréger l'étude en comité. Par conséquent, je peux commencer à donner des détails pour expliquer les écarts. Je suppose que cela résulte des 200 millions qui ont été ajoutés au fonds spécial pour les projets de relance.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Vancouver-Centre.

Mlle Carney: Monsieur le Président, en entamant le débat sur le projet de loi C-151 . . .

M. Blenkarn: Puis-je poser une question? J'invoque le Règlement. J'allais poser une question, si le ministre m'y autorise. Votre Honneur autorise les questions, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence a donné la parole au député de Vancouver-Centre pour une question supplémentaire; si le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) veut également poser une question . . .

M. Blenkarn: En effet, monsieur le Président, je tiens effectivement à poser une question.

Le président suppléant (M. Blaker): . . . il aura le temps de le faire. J'ai déjà donné la parole à l'honorable représentante de Vancouver-Centre mais elle peut évidemment lui céder son tour.

Mlle Carney: Je suis prête à céder la parole à mon collègue, monsieur le Président, après quoi j'aimerais entreprendre mon exposé.

M. Blenkarn: Je voudrais simplement que le ministre nous fournisse une précision. Au début de l'année financière, c'est-à-dire le 31 mars, il lui restait, sauf erreur, 2 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt supplémentaire qu'il avait obtenu dans le cadre du projet de loi C-143, et il disposait en outre des 14 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt qu'il avait demandé pour l'année financière en cours, soit en tout 16 milliards de dollars. Il nous demande maintenant 14.7 milliards de dollars, de sorte qu'il disposerait en tout de 30.7 milliards de dollars. Le ministre estime-t-il vraiment avoir besoin d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire d'urgence de 4 milliards de dollars de plus seulement pour pouvoir gérer les affaires de l'État?

M. Cosgrove: Oui, monsieur le Président. Comme je l'ai dit, le gouvernement a pris l'habitude, chaque fois qu'il a présenté un projet de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, de demander un pouvoir d'emprunt d'urgence. Le gouvernement estime prudent de disposer d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire d'urgence de 4 milliards de dollars.

Si nous demandons ces 4 milliards de dollars, c'est pour les deux raisons que j'ai clairement indiquées. La première, c'est que le gouvernement veut jouir d'une certaine marge de manœuvre à l'égard du marché des changes étrangers. J'ai signalé que le gouvernement avait dû utiliser 1.9 milliard de dollars l'année dernière, alors que les changes étrangers fluctuaient rapidement. Le gouvernement n'en sait rien, mais une situation analogue pourrait se reproduire. L'important, c'est que le gouvernement a besoin d'une marge de manœuvre pour protéger le dollar canadien.

La deuxième raison pour laquelle le gouvernement demande des crédits pour dépenses imprévues, c'est qu'il ne veut plus du tout être obligé de compter de nouveau sur l'article 39, une mesure extraordinaire à laquelle il a dû recourir pour la première fois cette année. Pour ne plus être obligé d'y recourir, le gouvernement demande 4 milliards. Nous voulons éviter cela à tout prix, car nous estimons qu'en nous prévalant de l'article 39, nous avons vraisemblablement exercé une influence sur les marchés et sur les taux d'intérêt au Canada. Quand les taux d'intérêt ont augmenté, nous avons cru que c'était peut-être à cause de la lenteur avec laquelle le dernier pouvoir d'emprunt provisoire a été étudié à la Chambre. Par conséquent, nous jugeons prudent de demander un pouvoir d'emprunt de 4 milliards en cas d'urgence.

Le président suppléant (M. Blaker): Débat?

M. Blenkarn: Je voudrais poser une autre question.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Mississauga-Sud peut poser une autre question.

M. Blenkarn: Je me demandais si le ministre pourrait me dire si dans le projet de loi C-143, le pouvoir d'emprunt de 2 milliards qui a été reporté ne tombe jamais à échéance. Il demeure en vigueur pour toujours. D'après le témoignage que le ministre des Finances a fait devant le comité des finances, cette somme de 2 milliards est plus que suffisante pour les cas d'urgence. Pourquoi dès lors a-t-il besoin de reporter une somme de 4 milliards en cas d'urgence?

M. Cosgrove: Sauf votre respect, monsieur le Président, c'est là la répétition de la question précédente. En étudiant la première question, je me suis rendu compte que les prévisions étaient de 26.7 milliards de dollars. J'ai fait une erreur en lisant. D'après les notes, il s'agit de 26.7 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. Blaker): Débat.

• (1140)

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses explications. En ouvrant le débat sur le projet de loi C-151, qui demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire, je tiens à dire que le gouvernement est soit insensible, soit insouciant. Il faut qu'il soit cynique pour demander au Parlement l'autorisation d'emprunter 4 milliards de dollars de plus qu'il n'en a besoin, si l'on en juge par les projets de dépenses exposés dans le budget. Il faut être bien dur pour vouloir ajouter cet emprunt de réserve à notre dette qui ne cesse d'augmenter et que nos enfants devront rembourser au bout du compte.

Le gouvernement révèle également son insouciance en gonflant considérablement son déficit, puisqu'il reconnaît que ses prévisions financières bâclées fluctuent constamment. Il est d'autant plus insouciant que cette façon de gonfler ses emprunts et son déficit prévu va, de toute évidence, lui permettre de se constituer une caisse noire en prévision des prochaines élections, avant que les électeurs canadiens ne flanquent les libéraux à la porte.

C'est la septième fois au cours de cette session que le gouvernement demande au Parlement un nouveau pouvoir d'emprunt. Pendant la seule année financière 1982-1983, il est venu quêter cette autorisation du Parlement à quatre reprises. Il y a quelques semaines à peine, nous avons adopté la mesure accordant le pouvoir d'emprunt le plus considérable de notre histoire parlementaire, le projet de loi C-143.

Le gouvernement peut encore compter sur 16 milliards de dollars qui étaient prévus dans ce pouvoir d'emprunt. Comme ses prévisions de dépenses sont de 26.7 milliards pour l'année financière en cours, somme que le ministre a confirmée, il n'a donc plus besoin que de 10.7 milliards pour terminer l'année. En outre, le ministre nous a dit lui-même qu'il fallait au gouvernement 2 milliards de dollars d'encaisse. Pourtant, à compter de cette semaine, ses liquidités s'élèvent à près de 6 milliards. En fait, si l'on soustrait de ses prévisions de dépenses les 3 milliards de liquidités, le gouvernement n'a plus besoin que d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7.7 milliards de dollars pour réaliser les projets financiers prévus dans son budget du mois d'avril.

Nous avons déjà vu un ministre des Finances négligent ajouter 200 millions de dollars à la dette nationale pour camoufler une fuite involontaire. Nous voyons maintenant le même ministre gonfler le pouvoir d'emprunt et la dette publique de plusieurs milliards de dollars.

Qui plus est, le ministre manifeste son mépris pour le Parlement en redemandant un pouvoir d'emprunt si peu de temps après la dernière fois. Il voudrait que ce bill soit approuvé dès maintenant pour empêcher le Parlement d'examiner ses projets de dépense pour le reste de l'exercice financier qui se terminera à peu près à l'époque des prochaines élections. Il veut dépenser l'argent qu'il aura emprunté sans se donner la mal d'expliquer au Parlement et au pays ce qu'il compte en faire. Il se servira de ces emprunts pour s'attirer la faveur du public au moment des élections. C'est abuser de l'institution parlementaire effrontément et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous opposons à cette mesure.

Le gouvernement doit rendre compte de ses actes au Parlement et le Parlement doit en répondre devant le peuple. Le gouvernement ne peut pas rendre compte des milliards de dollars qu'il demande dans cette mesure et qui viennent s'ajouter à ses réserves de caisse, à ses pouvoirs d'emprunt non utilisés et aux projets de dépenses prévus dans le budget.

Il ne faut pas oublier que ce même gouvernement s'y est pris par quatre fois pour estimer le déficit de l'année dernière et qu'il en a triplé le montant avant d'abandonner la partie et de dire qu'il se situerait quelque part entre sa troisième et sa quatrième estimation. Qui en souffre? Ce n'est pas simplement le Parlement et ce ne sont pas uniquement les Canadiens qui devront assumer les frais de cette mesure et payer 5.7 milliards de dollars en impôts supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Les vraies victimes de la malhonnêteté du gouvernement seront les jeunes Canadiens qui en feront les frais pendant de nombreuses années. Voilà l'héritage que leur léguera le parti libéral.

Qui sera gagnant et qui profitera de cette largesse libérale, du moins dans l'immédiat? Le gouvernement a depuis longtemps l'habitude d'indemniser ses partisans et de récompenser ses amis. Il injectera la plus grande partie possible de notre argent dans les circonscriptions libérales avant les prochaines élections pour contenir le raz-de-marée conservateur. D'après mes amis chinois, l'année dernière était l'année du chien. Nous aurons maintenant l'année des vaches grasses pour les partisans libéraux. Permettez-moi de citer quelques exemples à la Chambre.

Le pivot du Programme spécial de relance annoncé dans le budget est le fonds de 2.2 milliards de dollars visant à financier les spéciaux de relance. Cette assiette au beurre sera administrée par un comité spécial du cabinet formé des mêmes personnes qui nous ont donné Canadair, Consolidated Computer, l'affaire Synfuels et le Programme énergétique national. Ces gens disposent maintenant de beaucoup plus d'argent qu'ils pourront dépenser follement.

Même si ces projets sont la pierre d'angle des programmes de création d'emplois du gouvernement, le gouvernement a donné très peu de détails sur le nombre d'emplois que créeront les projets annoncés jusqu'ici. Les rares chiffres qu'il nous a donnés étaient gonflés et extrêmement trompeurs. Par exemple, il a annoncé qu'il dépenserait 147 millions de dollars pour acheter 20 bombardiers à eau CL-215 de Canadair pour mettre sur pied un service national de lutte contre les incendies. La première fois qu'il en a parlé, le ministre des Finances (M.

Lalonde) a déclaré que cette mesure créerait 650 emplois par année. En réalité, le gouvernement s'est engagé à acheter seulement quatre bombardiers à eau, dont deux pour le Yukon, où la saison des incendies de forêt commence avant la fonte des glaces. C'est un autre exemple de planification bâclée et de conclusion hâtive. Les 16 autres appareils ne seront achetés que si les provinces acceptent d'en acheter également 15 de leur côté. Comme les provinces ont toujours reculé devant leur prix extrêmement élevé, l'achat de ces 36 avions n'est pas encore chose faite. Certaines provinces ont dit que cela ne les intéressait pas, car leur terrain ne se prête pas à l'utilisation de ce genre d'appareil.

Même si nous commandons la totalité de ces avions, Canadair nous a dit que le gouvernement avait de beaucoup exagéré le nombre d'emplois qu'il en résulterait. En fait, cela n'en créera aucun pour cette année. Canadair va même licencier du personnel cet été. En janvier 1984, si tous les avions sont construits, cela créera 155 emplois. Si tout marche comme prévu, ce projet pourrait créer 300 emplois d'ici à mai 1984. En décembre 1984, le nombre d'emplois ainsi créé s'élèvera à 525, et ce n'est qu'en juin 1985, quand la production atteindra son maximum, que nous aurons les 650 emplois dont le ministre a parlé.

Le gouvernement a également annoncé qu'il dépenserait 185 millions de plus pour la garde côtière, créant ainsi 20,000 emplois. Ce chiffre a également été grossièrement exagéré. Selon des évaluations plus réalistes, il s'agirait plutôt de 2,000 emplois.

Alors qu'on n'a pas cherché à calculer exactement le nombre d'emplois créés, on a pris grand soin d'annoncer ces mesures par étape, de façon à ce qu'elles retiennent l'attention. Même si on a prétendu que le programme aurait des répercussions positives immédiates dans l'ensemble du pays sur le plan de l'économie et de l'emploi, il est clair qu'il vise davantage à servir les intérêts politiques du parti libéral qu'à favoriser le développement économique des Canadiens.

Le ministre chargé de l'Expansion économique régionale a également annoncé la semaine dernière la restructuration des programmes de son ministère. Le nouveau programme de développement industriel régional, doit, selon lui, permettre de répartir mieux qu'avant l'aide financière du gouvernement fédéral. Je serais très curieuse de savoir ce que le ministre entend par là, mais cela veut sans doute dire qu'il a trouvé une meilleure façon de canaliser les subventions vers les circonscriptions libérales. C'est ce que le ministre appelle orienter l'argent.

Pour décider quelles seront les régions qui recevront les subventions fédérales, on se basera sur les 260 districts de recensement du pays. On établira le montant de l'aide à apporter au moyen d'une formule baptisée indice de développement. L'indice se fondera sur trois facteurs: le taux de chômage dans le district de recensement; le revenu par habitant du district et la capacité fiscale de la province dans laquelle se situe le district, autrement dit, les recettes fiscales qu'elle est en mesure de recueillir.

A première vue, cela semble très objectif. Néanmoins, il n'est pas nécessaire d'aller au fond des choses pour découvrir les problèmes que pose une telle approche. Par exemple, la taille de l'échantillon permettant d'établir le taux de chômage dans chaque district sera trop petite pour être fiable si l'on se fonde sur les statistiques relatives à la main-d'œuvre. Même si cette mesure était exacte, cela ne tiendrait pas compte de l'ensemble de la situation de l'emploi. Autrement dit, cela ne tiendrait pas compte du nombre de personnes qui ont quitté le marché du travail. Par conséquent, les données défavoriseront les régions où il y a un chômage saisonnier très important, alors que ce sont elles qui pourraient bénéficier le plus de ce genre de programmes.

Une évaluation plus précise de l'étendue du chômage pourrait tenir compte du nombre de personnes inscrites aux centres de la main-d'œuvre ou de celles qui touchent des prestations d'assurance-chômage. En outre, l'indice est établi en fonction de données qui remontent à 1976 pour se concentrer sur les régions où traditionnellement le chômage est élevé et les revenus faibles. Malheureusement, on ne pourra pas alors réagir rapidement aux circonstances qui changent. Par exemple, il sera préjudiciable à la Colombie-Britannique durement frappée par la récente récession. En faisant intervenir la capacité fiscale des provinces, le programme traitera injustement les régions durement touchées de provinces relativement nanties, comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. En théorie, chaque circonscription aurait droit à des fonds fédéraux. De cette façon, le gouvernement pourra beaucoup plus facilement offrir des fonds à certaines circonscriptions favorisées qui ne seraient pas admissibles aux termes de programmes antérieurs destinés à atténuer les inégalités régionales.

• (1150)

Le ministre n'a pas précisé comment la formule sera établie, mais d'après la façon d'agir du gouvernement dans le passé, notamment aux termes du PAIM et du programme canadien de développement communautaire, nous sommes portés à croire qu'elle favorisera les circonscriptions libérales. Nous, oppositionnels, voulons savoir si la formule sera arrêtée en vertu d'une mesure législative ou si elle sera laissée à la discrétion ministérielle. Nous pouvons seulement espérer qu'elle sera un peu plus objective que le plan spécial de stimulation de l'emploi auquel on vient d'allouer dans le dernier budget une somme de 150 millions répartie sur une période de deux ans. Cette somme doit être ainsi dépensée:

Projets locaux créateurs d'emplois dans le cadre des programmes de travaux de construction et d'autres programmes du gouvernement.

Jusqu'ici des sénateurs libéraux, notamment les sénateurs Olson et Argue, ont annoncé l'octroi de fonds pour la construction de piscines et de stades communautaires. Toutefois, on ne peut présenter de demande officielle pour obtenir ces fonds, de sorte que nous ne pouvons pas vous dire pourquoi ces projets ont été choisis. Il s'agit assurément d'un plan spécial de stimulation de l'embauche. Nous ne savons pas quels critères ces projets doivent respecter pour être admissibles. Nous ne savons pas combien d'emplois ils créeront. Nous ne savons pas combien de ces emplois seront attribués aux diverses provinces et nous ignorons le coût de l'année-personne pour chaque emploi ainsi créé. Toutefois, nous savons que des sénateurs libéraux en ont annoncé certains.

Ce qui importe cependant c'est l'incidence économique des initiatives du gouvernement. Nous venons de connaître la pire récession depuis 50 ans, une récession qui a suscité des ennuis à des millions de Canadiens. Le gouvernement prétend que ses politiques sont destinées à assurer une relance durable, mais

nous devons dire à regret qu'elles auront probablement l'effet contraire.

Il se pourrait bien que le gouvernement réussisse ainsi à étouffer la relance avant même qu'elle ne prenne vraiment son élan. Comme nous l'avons signalé dans notre réplique officielle au budget, le gouvernement ne s'efforce aucunement de restreindre ses dépenses, même si celles-ci ont augmenté de 17 p. 100 l'an dernier. Il est vrai que le gouvernement promet d'aligner ses dépenses sur les hausses du PNB, mais cela signifie que la part gouvernementale de l'économie, qui s'est accrue au cours de la récession, ne décroîtra pas avec la relance.

Le ministre des Finances prétend qu'il n'y avait rien de substantiel dans notre réplique officielle au budget. Je voudrais répéter exactement ce que j'ai dit, car mes propos sont maintenant repris par de nombreux autres analystes. J'ai fait remarquer que le ministre ne prévoyait rien pour freiner les dépenses. En fait, il se propose même de les accroître pour arriver à financer son programme de relance économique. J'ai souligné la menace que des dépenses extravagantes présentaient pour les programmes sociaux. Si l'on n'arrive pas à équilibrer les livres, il n'y aura pas d'argent à allouer aux programmes sociaux sur lesquels comptent les Canadiens. J'ai aussi fait remarquer à quel point la politique fiscale et la politique monétaire du gouvernement divergeaient. Une relance soutenue nécessitera des taux d'intérêt moins élevés, mais le déficit croissant risque de compromettre les stimulants que le budget est censé offrir au secteur privé au fur et à mesure que la relance prendra forme. Nous ne pourrons pas empêcher les taux d'intérêt de grimper à nouveau compte tenu des prévisions du ministre à l'égard du déficit. Il s'en suivra que la relance sera stoppée en plein élan.

J'ai aussi examiné les effets que le budget aura sur les divers secteurs de l'économie. J'ai signalé, par exemple, qu'il ne favorisait pas les entreprises autant qu'il l'avait semblé au premier abord. Certes, les petites entreprises n'y gagneront pas grand-chose et c'est dommage, car quelque 32 p. 100 des emplois qui sont créés au Canada le sont dans ce secteur. Malheureusement, de nombreuses petites entreprises ont été tellement touchées par la récession qu'elles ne sont plus en mesure de profiter des stimulants à l'investissement annoncés dans le budget. Ces stimulants ne sont de toute façon pas très utiles aux petites entreprises; les grandes entreprises seront mieux à même d'en profiter. Il eût mieux valu pour aider les petites entreprises créer une société des petites entreprises qui leur aurait permis d'accroître leur apport social et leurs liquidités. Les petites entreprises auraient en effet pu régler leurs problèmes de liquidités en prenant des associés qui pouvaient amortir les pertes de celles-ci grâce à leurs revenus.

Toutes les entreprises se ressentiront des énormes hausses d'impôt qu'auront à absorber les consommateurs au cours des quatre prochaines années. En fait, les impôts vont être augmentés de 5.7 milliards d'ici à 1986. Ce qu'il faut surtout aux petites entreprises, c'est que les consommateurs dépensent davantage. Malheureusement, les mesures budgétaires sont de nature à ralentir la consommation.

J'ai passé en revue plusieurs relèvements d'impôts, par exemple la suppression de la déduction forfaitaire de $100, la restructuration du crédit d'impôt fédéral, le gel de la déduction au titre des enfants, le maintien de prélèvement spécial de canadianisation et l'augmentation de la taxe de vente à la fabrication. Comme beaucoup de ces impôts ont un effet dégressif, ce sont les Canadiens à bas et moyens revenus qui seront le plus touchés.

Tout cela, nous l'avons dit au lendemain de l'exposé budgétaire. D'autres commencent à comprendre l'effet véritable que le budget va avoir. Thomas Maxwell, chef économiste du Conference Board, annonce que la reprise va probablement s'enrayer d'ici à la fin de l'an prochain. Voici ce qu'il disait au cours d'une interview récente:

> Ce que nous voyons essentiellement, c'est la création d'un élan suffisant pour maintenir la croissance jusqu'en 1984. La question est de savoir ce qui va se passer vers la fin de 1984 et en 1985. C'est là que nos prévisions commencent à diverger de celles de Lalonde. D'après nos prévisions à nous, l'économie va être freinée en 1985 et en 1986, lorsque les taux d'intérêt très élevés, conjugués avec les relèvements d'impôts qui doivent prendre effet dans les dernières années du budget, commenceront à peser sur la croissance.

Voici ce que dit Roger Keane, de Midland Doherty:

> C'est à tort qu'on considère ce budget comme favorable aux entreprises; en réalité, il a toutes les caractéristiques d'un budget truffé de nouvelles dépenses publiques qu'on a sorties des cartons.

Je remarque aujourd'hui que Thomas D'Aquino, porte-parole d'un groupe d'hommes d'affaires, pense comme nous qu'on a choisi les entreprises comme bouc émissaire: comme elles ne sont pas en situation de profiter des incitations fiscales, le gouvernement en prendra prétexte pour intervenir de nouveau dans l'économie.

Je comprends que les gens applaudissent au budget du ministre des Finances, après avoir connu les trois budgets libéraux qui l'avaient précédé. Mais ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt ne fait que trop voir la mauvaise gestion économique dont je parlais, et qui va se poursuivre sous le gouvernement libéral.

Il faut considérer ce projet de loi dans son contexte. Depuis 15 ans, les dépenses publiques ont augmenté de près de 700 p. 100. Pour ne regarder que la période qui suit la réélection des libéraux en 1980, la comptabilité nationale fait apparaître une augmentation des dépenses de 84 p. 100. Le gouvernement dépense maintenant l'équivalent de 26 p. 100 du produit national brut canadien.

Le gouvernement soutient qu'il lui faut maintenir la cadence de ses dépenses pour lutter contre le chômage. Mais si l'on met en parallèle les chiffres passés des dépenses publiques et du chômage, il apparaît clairement que ce n'est pas en lançant toujours plus d'argent par les fenêtres qu'on règle le problème. On voit, par exemple, qu'en 1970-1971 le déficit s'établissait à 370 millions, et le taux de chômage à 5.7 p. 100. En 1975-1976 le déficit était passé à 5.4 milliards, et le taux de chômage à près de 7 p. 100. Aujourd'hui, avec un déficit projeté de plus de 31 milliards, le taux de chômage dépasse les 12 p. 100. Et puisque les prévisions nous annoncent des déficits budgétaires de 25 milliards par année et des taux de chômage bien supérieurs à 10 p. 100, on peut voir que les déficits en série ne favorisent pas la création d'emplois, mais qu'il semble y avoir au contraire une nette corrélation entre la hausse des déficits et l'augmentation du chômage. Il est évident que cette formule s'est déjà révélée inefficace et qu'elle ne fera pas mieux à l'avenir.

Que faut-il faire? Il nous faut exiger des comptes du gouvernement, qui doit expliquer pourquoi il a besoin de fonds supplémentaires. Pour être responsable, il doit reprendre le contrôle de ses dépenses. On ne peut accorder un pouvoir

d'emprunt supplémentaire au gouvernement qui en profitera pour dépenser sans rendre compte au Parlement. Nous devons voter contre ce bill, car il permettrait au gouvernement de dépenser beaucoup plus que nécessaire. Le pays n'a pas les moyens de financer des réserves financières pour ses gestionnaires incompétents ni de pourvoir à la caisse électorale de libéraux désespérés. Il ne faut pas oublier qui paiera la note de cette mesure législative.

Comme je le disais au début de mon intervention, ce sont nos enfants et nos petits-enfants qui ploieront sous des impôts exorbitants si nous n'agissons pas maintenant. Si nous ne mettons pas immédiatement un frein aux dépenses gouvernementales, le pays ne retrouvera jamais sa prospérité d'autrefois et ne sera pas en mesure de s'adapter pour relever les défis économiques des années 80. Je le répète, nous n'aurons peut-être même pas les moyens de financer les programmes sociaux nécessaires pour protéger les plus démunis. Nous ne serons pas non plus en mesure d'exploiter nos avantages naturels de façon à affronter avec succès la concurrence sur les marchés mondiaux. Nos enfants ne connaîtront jamais le même niveau de vie que nous. Voilà des perspectives d'avenir bien peu réjouissantes. Un bel héritage que nous laisse le parti libéral!

• (1200)

La situation pourrait être toute autre. Comme notre parti l'a affirmé, nous, Canadiens, avons actuellement la possibilité d'exploiter nos avantages, d'accroître notre productivité et notre compétitivité. La récession a eu un effet dévastateur. Toutefois, ceux qui y ont résisté en sont sortis plus alertes, plus efficaces et plus réalistes. Ils se sont débarassés de la capacité de production excédentaire. Devant la compression des marchés intérieurs, nous avons commencé à nous tourner vers l'étranger pour trouver de nouveaux débouchés. Un grand nombre d'entreprises ont réussi à desserrer l'étau de leurs dettes et sont de nouveau prêtes à produire et à innover. Les travailleurs qui ont perdu leur emploi commencent à songer à se recycler ou à se lancer en affaires.

Pour que la reprise ait bel et bien lieu, nous devons être à l'affût des nouvelles possibilités, tenir compte de nos erreurs passées et chercher à nous adapter à des circonstances qui ne cessent d'évoluer. Il nous faut cerner nos lacunes. Ainsi, le forum de gestion européen a effectué un sondage portant sur 22 pays classés selon toute une gamme de facteurs dont la productivité, l'efficience industrielle et les ressources humaines. Les avantages du Canada ressortent nettement. Nous nous classons au troisième rang pour les ressources humaines, au deuxième pour nos ressources naturelles et notre infrastructure, au septième pour le dynamisme économique et au sixième pour la compétitivité.

L'étude fait ressortir également un certain nombre de points faibles. Nous sommes au treizième rang sur le plan de l'efficience industrielle, au dix-septième pour nos efforts de promotion du commerce extérieur. Le Canada est seizième sur vingt-deux pour ses initiatives en matière d'innovation, à savoir la place accordée à la recherche et au développement, ainsi qu'au développement des ressources humaines et, enfin, en dernière position pour les tendances de productivité des employés et également la souplesse des exportations. En moyenne, nous venons au sixième rang, mais nous devrions être mieux placés.

Il faut nous mettre au travail sans tarder en vue d'améliorer notre productivité et notre compétitivité. Nous ne pouvons plus compter sur nos exportations de ressources naturelles pour assurer notre prospérité et garder notre place au sein de la communauté mondiale. Nous ne pouvons plus céder aux dissensions régionales et nous devons, au contraire, tirer parti de notre diversité régionale. Il faut élaborer une stratégie économique qui tienne compte des atouts de chaque région, comme la place qu'occupe le Canada sur la côte Pacifique, et coordonner les initiatives des divers niveaux de gouvernement en vue d'atteindre ce but. Nous devons nous attaquer aux problèmes des divers secteurs économiques comme l'énergie et les pêches, que le gouvernement a complètement négligés ou dont il a profité. Nous devons nous efforcer d'améliorer nos relations patronales-syndicales.

Voilà quelques exemples de mesures positives que nous devrions prendre. Pour assurer la relance, il faut élargir nos marchés en faisant augmenter la demande de biens de consommation, ce qui sera possible si nous redonnons du travail aux gens. Pour cela, nous devrons augmenter nos marchés d'exportation, ce qui nous oblige à être concurrentiels et, pour cela, plus productifs. Pour devenir plus productifs, il faut promouvoir la recherche technologique et l'appliquer de façon plus dynamique à la production industrielle.

Pour prendre toutes ces initiatives, nous devons changer d'attitude et de mode de comportement. C'est un défi exaltant qu'il nous faut relever. Un gouvernement qui prouve qu'il s'attaque à ces problèmes avec détermination et ténacité, tout en faisant preuve d'un esprit de collaboration et d'initiative, inspirera confiance aux gens. C'est ce que veulent les Canadiens, et c'est ce que peuvent leur offrir les conservateurs. C'est pourquoi nous proposerons deux amendements à ce projet de loi, le moment venu.

A notre avis, le gouvernement doit rendre compte de tout l'argent qu'il a emprunté en son nom. C'est pourquoi nous avons l'intention de modifier le projet de loi pour y inclure les besoins financiers des sociétés de la Couronne. A notre avis, le gouvernement doit demander l'autorisation d'emprunter uniquement l'argent dont il a besoin. C'est pourquoi nous proposerons un amendement visant à diminuer de moitié le pouvoir d'emprunt qu'il demande aujourd'hui. Nous voulons obliger le gouvernement à rendre des comptes. Il doit commencer à surveiller ses dépenses et le projet de loi à l'étude est un bon point de départ.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui sollicite un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 14.7 milliards de dollars. Le ministre a eu l'obligeance d'expliquer à la Chambre que 4 milliards serviraient à constituer un fonds de prévoyance. Comme la Chambre le sait, cette somme vient s'ajouter au fonds de prévoyance et au pouvoir d'emprunt attribués au gouvernement en février, après le dépôt du projet de loi C-143 et son adoption par la Chambre. Ce projet de loi autorisait le gouvernement à emprunter 19 milliards de dollars. A peine deux mois plus tard, on revient à la charge, et il s'agit cette fois de 14.7 milliards de dollars.

Le gouvernement devra répondre à un grand nombre de questions. Comme je l'ai dit, le ministre a expliqué qu'il prévoyait utiliser 4 milliards pour un fonds de prévoyance, qui, selon lui, doit servir en cas de spéculations massives sur le

dollar canadien. Il a évoqué un épisode survenu au cours des deux dernières années: le gouvernement a été obligé de dépenser 9.1 milliards de dollars pour essayer de stabiliser notre devise. Il a aussi fait remarquer que le gouvernement voulait éviter d'avoir recours à des méthodes inhabituelles de financement, en particulier à l'utilisation de l'article 39, en raison des effets de ce type d'initiative sur les marchés boursiers et monétaires, non seulement au Canada, mais dans le monde.

Le gouvernement vient seulement de déposer son budget; nous devons donc nous demander maintenant à quoi servira cet argent. Bien sûr, nous pouvons spéculer. Il y aura des augmentations des frais. Le chômage est à un niveau record et, par conséquent, les versements de la caisse d'assurance-chômage continueront à augmenter. Une partie de ce pouvoir d'emprunt sera probablement utilisée pour combler le déficit de cette caisse.

Les gens ayant de plus en plus de mal à trouver un emploi et leurs prestations d'assurance-chômage venant à s'épuiser, un plus grand nombre d'entre eux sont contraints d'avoir recours à l'assistance sociale pour que leur famille puisse subsister. Le gouvernement fédéral paie environ la moitié de l'assistance sociale. Vu la situation économique actuelle, une partie de l'argent sera donc utilisée pour répondre aux demandes de cette nature. De même, il faudra continuer à payer l'intérêt sur les emprunts effectués en raison des dépenses extrêmement élevées du gouvernement. Bien que les taux d'intérêt aient baissé pour le gouvernement comme pour le reste d'entre nous, le volume des emprunts continue à croître.

Nous remarquons dans les documents budgétaires que les recettes habituelles, qui contrebalancent le coût élevé de ces programmes fédéraux n'atteindront pas le même niveau que par le passé. Les recettes provenant de l'imposition de l'énergie sont en baisse, étant donné la diminution de la demande qu'entraîne le ralentissement économique. La demande d'énergie a baissé de 15 à 18 p. 100. Par conséquent, les recettes déclinent, même si le gouvernement essaie de maintenir les redevances d'indemnisation pétrolière qu'il avait promis de supprimer au début de cette année.

Une autre source de recettes normales, pour absorber les dépenses, est l'impôt sur le revenu des particuliers. Comme de plus en plus de gens sont en chômage, il y a moins de biens et de services et moins de gens qui paient des impôts. Ces recettes fiscales sont donc en baisse également. Il est vraisemblable que l'impôt sur les sociétés diminuera aussi, en raison aussi bien de la situation économique que de la réduction du niveau d'imposition que le budget accorde aux sociétés. Je dirais même que le budget a surtout pour but de forcer le gouvernement à venir nous demander l'autorisation d'emprunter davantage.

• (1210)

On poursuit la même politique que les gouvernements libéraux et conservateurs pratiquent depuis 25 ou 30 ans. On taxe toujours plus les particuliers et de moins en moins les sociétés. A la fin des années 50, les recettes de l'État provenaient dans une proportion égale des particuliers et des sociétés. Il ne faut pas oublier qu'au début des années 50, cette proportion était de 70 p. 100 pour les sociétés et de 30 p. 100 pour les particuliers. C'était déjà moitié moitié dix ans plus tard. A la fin des années 70, c'est le phénomène inverse: environ 30 p. 100 des recettes fiscales proviennent des sociétés et 70 p. 100 des particuliers.

J'en profite pendant que nous parlons des problèmes qu'éprouve le gouvernement à conserver suffisamment de liquidités et à augmenter ses rentrées fiscales pour dire que j'aurais mauvaise conscience de ne pas faire remarquer que les impôts sur les sociétés qui se sont accumulés au Canada parce qu'ils ont été reportés ont atteint un chiffre effarant. Il y en a suffisamment pour combler tout le déficit que le gouvernement a créé pour les Canadiens.

M. Blenkarn: Ce n'est pas le cas.

M. Althouse: Je crois qu'ils en combleraient la moitié; il y a environ 60 à 70 milliards de dollars d'impôts reportés comparativement au déficit accumulé du gouvernement fédéral qui est de 130 à 140 milliards de dollars.

En prenant pour exemple la société qui m'est particulièrement chère au cœur, le Canadien Pacific, elle a reporté pour environ 1.6 milliard de dollars d'impôts. Ni les études qui ont été faites ni l'expérience passée ne sauraient nous dire ce qu'il adviendra de ces impôts, s'ils finiront un jour dans les coffres de l'État. Mais nous savons par contre, d'après des études qui ont été faites aux États-Unis, que moins de 5 p. 100 des impôts reportés des sociétés sont perçus par l'État. Bref, ce sont autant de cadeaux donnés à ce secteur de notre économie. Si on y mettait bon ordre, le gouvernement fédéral se trouverait en bien meilleure posture, financièrement parlant, car il paierait la moitié moins en intérêt rien que pour maintenir la dette à son niveau actuel.

J'aimerais parler brièvement du budget et de la façon dont il a traité des problèmes des riches et des pauvres dans notre société. Il convient d'en parler aujourd'hui, car de 1.6 million à 2 millions de Canadiens sont en chômage et cherchent du travail. Ces gens-là n'ont pas de gagne-pain, mais ils doivent quand même se chauffer, se loger, se nourrir et se vêtir. Ils essayent encore de faire instruire leurs enfants et de donner à la prochaine génération des moyens de survivre dans la société canadienne.

A mon avis, le budget n'a rien fait pour désamorcer le conflit qui s'annonce entre les riches et les pauvres au Canada. En effet, seuls les hauts salariés bénéficieront d'allégements fiscaux à la suite du budget. Plus ils examinent le budget, plus les analystes fiscaux s'accordent à dire que les personnes dont le revenu est d'au moins $60,000 ont été traitées avec largesse dans le budget.

Un article du *Globe and Mail* du 3 mai décrit très bien la situation. En voici la manchette:

«Les Canadiens à revenus moyens et inférieurs sont les perdants. Analyse d'un budget régressif.» Le qualificatif «régressif» est bien le seul qu'on puisse coller au budget, car les contribuables bien nantis, donc ceux qui peuvent payer plus d'impôts sur le revenu, bénéficient d'un allégement fiscal, alors que les autres, qui ne gagnent pas beaucoup ou peu constatent que les dégrèvements auxquels ils avaient droit disparaissent graduellement.

A titre d'exemple, je signale à la Chambre que l'allégement fiscal de $200 entré en vigueur l'an dernier sera réduit de 50 p. 100 cette année. D'après les documents budgétaires, cet allégement diminuera de $50 l'année suivante et finira par disparaître vers 1986. On l'avait accordé aux petits et moyens contribuables afin de promouvoir la demande globale des consommateurs.

D'après les analystes de notre parti, la seule façon de ranimer l'économie et d'assurer la relance est d'adopter une politique fiscale qui incite les Canadiens à revenus moyens et modiques à dépenser davantage et à accroître leur demande de biens et de services, ce qui remettra plus de chômeurs au travail. Les investisseurs seraient ainsi plus confiants et nous pourrions rétablir graduellement le plein emploi.

Une autre petite disposition du budget que nous considérons régressive est le changement apporté à la déduction pour frais de garde d'enfants. Il faut tenir compte du contexte. La modification devrait favoriser les familles ou les particuliers qui ont des enfants, mais la grande question qui se pose et à laquelle n'a pas encore répondu adéquatement le gouvernement est celle-ci: qu'arrive-t-il si l'un ou les deux parents tombent soudainement en chômage? L'interprétation courante est la suivante: si l'un ou les deux parents d'une famille ordinaire perdent leur emploi, il n'y aura plus de frais de garde d'enfants puisque l'un des parents restera à la maison. On a oublié que cette personne au lieu de rester à la maison, devra plutôt se chercher un nouvel emploi. Selon notre propre interprétation, la famille ne pourra plus bénéficier de la déduction pour frais de garde d'enfants.

Encore une fois, le budget est régressif. Les contribuables qui ont besoin d'un allégement fiscal, ceux qui ont perdu leur emploi et pourraient bénéficier d'un allégement supplémentaire de $1,000, ne pourront en profiter. Non seulement ces gens-là seront en chômage, mais ils perdront même un avantage fiscal dont ils croyaient bénéficier au début de l'année.

Pour mieux montrer la distinction que le gouvernement établit entre les avantagés et les désavantagés, on a conçu le Régime de placement en titres indexés (RPTI). Si on en croit les documents budgétaires, le gouvernement veut ainsi encourager les investissements. Il encouragera sans doute certains types d'investissement. Comme je l'ai dit plus tôt, ce sera probablement le contribuable gagnant entre $40,000 et $50,000 par année qui pourra profiter de ce régime, car ce dernier ressemble à l'ancien Régime enregistré d'épargne logement. Un tel régime est institué par l'intermédiaire d'une compagnie de fiducie, d'assurance ou d'une institution semblable. L'argent placé dans un tel régime est sous forme d'actions achetées sur le marché boursier. Il me semble que l'on fait ainsi une distinction bien curieuse entre les petits investisseurs individuels, ceux qui exploitent leur propre entreprise commerciale ou agricole, ou encore ceux qui dirigent une entreprise familiale constituée mais qui n'est pas cotée en bourse, et les autres, et je pense que l'on crée ainsi deux catégories d'investisseurs, ce qui cadre avec la politique du gouvernement, semble-t-il. Le gouvernement paraît décidé à créer deux catégories de citoyens au Canada, les très riches et les très pauvres.

• (1220)

Si je comprends bien le programme, le gouvernement adopte une attitude à deux niveaux relativement à l'imposition des gains en capital. Les contribuables qui participent à un RPTI obtiennent certains avantages. Ils peuvent amortir une bonne partie de leurs gains en capital. Ils peuvent absorber ces gains et les ajouter à leur revenu ultérieurement, peut-être au moment de leur retraite. Mais un petit exploitant ou un agriculteur est toujours lié au jour de l'évaluation de 1971, alors que pour un contribuable qui adhère au RPTI le jour-J est un jour de 1983. A la fin de chaque année il fait le bilan de son portefeuille et ne paie que 25 p. 100 d'impôt sur ces gains en capital. Il y gagne en reportant le reste. Le Régime de placements en titres indexés comporte un indice d'inflation dont ni le petit entrepreneur, ni l'agriculteur, ni l'exploitant d'un petit commerce privé ne peut se prévaloir.

A mon avis, ce budget ne tient aucun compte des petits hommes d'affaires qui sont pourtant les principaux agents et le moteur de l'économie. Sauf le respect que je dois au gouvernement, quiconque investit dans des actions ordinaires ne stimule pas tellement l'économie, n'ayant aucune expérience qui pourrait servir à la bâtir et à la développer. Il se contente de fournir des capitaux, avec l'espoir que les administrateurs de ses actions sauront les faire fructifier.

Quand je considère les grandes entreprises qui sont financées au moyen de ces actions ordinaires, je trouve, en me fondant tout au moins sur l'expérience récente, qu'on ne cherche pas à créer de nouveaux investissements, à s'implanter dans de nouveaux domaines—à l'exception peut-être celui des ordinateurs et des techniques de pointe—mais bien plutôt à favoriser les fusions. Je songe notamment à celle de La Baie, de Simpson's et de Zeller's, il y a quelques années. En se fusionnant ainsi, les très grandes sociétés, au lieu d'utiliser leurs excédents de ressources pour créer des emplois et lancer de nouvelles entreprises, éliminent une partie de leurs concurrents et, par la même occasion, de très nombreux emplois.

A mon avis, la nouvelle politique d'investissement que le gouvernement a annoncée à l'occasion de la présentation du budget ne précise pas dans quel secteur l'investissement devra se faire. Le soir de la présentation du budget le gouvernement a mentionné une centaine de programmes différents dans toutes les régions du Canada. Les députés ministériels continuent d'en parler, mais ils ne nous disent toujours pas dans quels projets l'investissement se fera. C'est une excellente question à poser, monsieur le Président, car nous savons que les usines canadiennes ne tournent qu'à environ 60 p. 100.

Compte tenu de cette réalité, pour quelle raison un investisseur se hâterait-il de construire une nouvelle usine, voire même d'en démolir une ancienne pour en construire une nouvelle? Il se peut que cela se produise dans certains secteurs. Dans ces cas-là, car il arrive que pareilles choses se produisent dans le secteur de la technologie de pointe, l'usine que l'on ouvre alors nécessite l'embauche d'un personnel moindre, et non pas plus important, ce qui signifie que, en fin de compte, le nombre des emplois n'en est pas accru. Soutenir que ce budget sera propice à la relance économique et à l'emploi du fait qu'il favorisera l'accroissement des emplois et qu'il ranimera la demande, c'est, de la part du ministre des Finances (M. Lalonde), vouloir nous bercer d'illusions. Il a omis de nous exposer quelque fait que ce soit. Aucun fait tangible ne vient effectivement étayer ces affirmations et nous prouver que le ministre dit vrai.

Je voudrais à présent me pencher sur l'usage que réserve le gouvernement fédéral à ces fonds. Le sujet est opportun du fait que le gouvernement nous réclame un nouveau pouvoir d'emprunt de 16.7 milliards de dollars. Vers la toute fin de mon intervention, je compte traiter du programme gouvernemental de réaménagement des chemins de fer du pays. En réalité, le gouvernement se propose d'investir quelque 3 milliards de dollars dans le secteur ferroviaire pour doubler quelques voies et achever la construction d'un tunnel sur le versant

oriental des Rocheuses. Le gouvernement prétend ainsi régler le problème du transport des céréales, tel qu'il le perçoit.

Je ne perdrai pas de temps à rappeler à la Chambre que les céréales comptent pour moins de 20 p. 100 du total des marchandises transportées sur ces chemins de fer et que l'on prévoit que, d'ici à la fin des années 1990, cette proportion baissera à 10 ou 12 p. 100. Mais je veux simplement entretenir la Chambre de la façon dont le gouvernement se propose de dépenser ces crédits. Ce dernier voudrait donner plus de 3 milliards de dollars aux sociétés ferroviaires qui seraient absolument libres d'en faire ce que bon leur semble. Ce ne sont pas des placements. Il ne se propose pas d'acquérir une partie du capital-actions des chemins de fer, afin de permettre aux Canadiens si les sociétés ferroviaires se révèlent rentables de participer aux décisions du conseil d'administration du Canadien Pacifique, par exemple. Le gouvernement n'envisage pas d'étatiser ce mode de transport que j'estime mériter légitimement le titre de service d'utilité publique. Même dans une économie capitaliste laissée à l'entreprise privée, c'est le genre de société qui sert l'intérêt public et qui devrait être exploitée de façon à procurer des avantages à la population.

Le gouvernement a préféré répéter la même erreur qui a été commise il y a plus d'un siècle lorsque le gouvernement a donné de l'argent aux compagnies des chemins de fer avec lesquelles il était lié sans acquérir une partie de leur capital-social. Il vaudrait beaucoup mieux à notre avis obliger les chemins de fer d'accroître leur capital-actions, leur financement et que le gouvernement se rende acquéreur des nouvelles actions. De cette façon, la valeur des actions n'augmenterait pas de façon inattendue et cela ne changerait pratiquement rien au revenu des actionnaires, que les actions déjà émises soient rentables ou non. De cette façon, les Canadiens contrôleraient davantage ce qui a toujours été un conglomérat des transports entre les mains du secteur privé.

• (1230)

Si le gouvernement accroissait sa participation, nous pourrions amener les deux compagnies de chemin de fer à coopérer entre elles et éviter ainsi des dépenses colossales d'ici quelques années pour certains des travaux de doublement des voies prévus. Il suffirait pour cela d'un effort de coopération plutôt que de laisser libre cours à la concurrence. Prenons, par exemple, la gorge du Fraser, ce passage très étroit qui débouche sur Vancouver et le sud-ouest de la Colombie-Britannique; l'une des deux lignes de chemin de fer circule de chaque côté de la gorge. Si l'on amenait les deux compagnies à coopérer, chacune pourrait exploiter le transport dans un sens, ce qui permettrait d'augmenter considérablement le volume. Il suffirait qu'elles coopèrent entre elles. Nous pensons que si l'on augmentait le capital—le capital-actions s'entend—des compagnies de chemin de fer pour accroître le volume, et si la majorité des actions appartenaient aux Canadiens, qui auraient ainsi la prépondérance des voix au conseil d'administration, cela faciliterait assurément cette coopération.

Chacun a pu constater que les mesures économiques, budgétaires et fiscales que nous a proposées le gouvernement la semaine dernière et qu'il nous propose aujourd'hui encore, ne sont le fruit d'aucune planification. Le gouvernement n'a pas l'air d'avoir de plan pour nous sortir de la récession. Il ne semble pas vraiment vouloir réduire le nombre des chômeurs, augmenter la demande de travailleurs à faible et moyen revenus pour permettre à l'économie de se remettre d'elle-même sur les rails. Une nouvelle fois, le gouvernement nous réclame un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 14.7 milliards, presque dans la foulée de l'autre pouvoir d'emprunt de 19 milliards ce qui ne fait que confirmer dans notre esprit l'impéritie du gouvernement.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est la septième fois au cours de la présente session que j'interviens au nom de notre parti à propos d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Vous vous souvenez, monsieur le Président, que le premier projet de loi, le C-30, avait pour objet d'autoriser le gouvernement à emprunter 12 milliards. Il a été suivi peu de temps après, l'année suivante, par le projet de loi C-59 qui demandait 14 milliards de plus. Puis, pour commencer l'année financière 1982-1983, il y a eu le projet de loi C-111 qui demandait 6.6 milliards; ensuite, le projet de loi C-125, dont le montant de 11 milliards a été rabaissé à 7 milliards. Il y a eu plus tard, dans le projet de loi C-128, une demande de 4 milliards et dans le projet de loi C-143, une autre de 19 milliards. Le projet de loi C-151 qui nous arrive maintenant demande 14.7 milliards. J'ai l'impression, monsieur le Président, que nous passons la majeure partie du temps de la session à débattre des mesures sur le pouvoir d'emprunt pour satisfaire ce gouvernement dont la faim d'argent et de crédit est insatiable.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le Président, que le 31 mars 1980, à peu près au temps où la présente session allait commencer, après les élections de cette année-là, l'endettement total net des Canadiens s'élevait à 72.1 milliards. Ce montant comprend, en plus de notre dette libellée en dollars canadiens, nos emprunts libellés en devises étrangères. Le total était de 72.1 milliards. A la fin de l'exercice financier qui vient de se terminer, soit le 31 mars 1983, la dette nette avait été portée à 115.8 milliards. Si ce bill et les emprunts que prévoit le budget sont approuvés, la dette nette nationale sera de 142.5 milliards au 31 mars 1984. Je puis vous dire, monsieur le Président, que la dette nationale a doublé au cours de cette courte période qui s'est écoulée depuis les dernières élections.

Rien ne justifie ces dépenses, cette mauvaise gestion. Absolument rien. Un député qui aime son pays, qui se soucie de l'avenir de ses enfants, de ceux de ses voisins et de leurs petits-enfants manquerait à son devoir en n'exigeant pas un compte détaillé de ce programme d'endettement qui ne semble pas avoir de limites. Cette dette devra être remboursée par mes enfants, par mes petits-enfants et, en fait, monsieur le Président, par mes arrière-petits-enfants et par les générations futures. Il serait faux de prétendre que nous nous endettons quelque peu cette année, car le taux de chômage étant élevé, il nous faut prendre des mesures pour stimuler l'économie. Durant une partie de la présente session du Parlement, la situation a été, semble-t-il, assez bonne; chose certaine, elle a été bien meilleure qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Pourtant, des projets de loi d'emprunt de 12 milliards, de 14 milliards et ainsi de suite ont été présentés. On ne peut donc dire, monsieur le Président, que cet endettement est un phénomène propre aux temps difficiles. Nous n'avons pas uniquement contracté de petits emprunts, afin de stimuler et de relancer l'économie en période difficile; nous avons emprunté non seulement quand les

temps étaient durs, mais également en période de vaches grasses.

Ainsi, monsieur le Président, je veux aborder le budget lui-même et examiner les prévisions du gouvernement. Si l'on veut donner confiance aux Canadiens, ce n'est pas en présentant des projets de loi d'emprunt de cette nature qu'on peut le faire, même si le budget prévoit une augmentation réelle du produit national brut de 2.3 p. 100 cette année, de plus de 5 p. 100 l'année prochaine et de 4.4 p. 100 et 4.7 p. 100 par la suite. En d'autres termes, selon le budget, le Canada est sur le point d'entrer dans une période de grande activité.

Mais voyons un peu à combien se monteront les besoins d'emprunt et le déficit. On s'aperçoit alors qu'aussi loin que l'on puisse prévoir, nos déficits seront supérieurs à 25 milliards et nos emprunts se situeront entre 25 et 30 milliards. Comment pouvons-nous avoir confiance alors que, au moment où nous sommes censés être dans une période de grande activité et que la croissance économique réelle n'a jamais été, selon le budget, aussi rapide depuis la guerre, le Canada, aussi loin que l'on puisse prévoir, continuera d'avoir des déficits? En fait, le budget et les prévisions qu'il renferme n'ont aucune valeur et ne signifient rien. Le budget ne pourra nous conduire qu'au désastre, car lorsqu'un gouvernement emprunte, il accapare une grande partie des capitaux offerts sur le marché et empêche du même coup ceux qui créent la richesse d'un pays—rôle que n'a nullement le gouvernement—d'utiliser cet argent, et ce faisant fait monter les taux d'intérêt.

Selon moi, monsieur le Président, même si les taux d'intérêt semblent, par rapport à 1981 et 1982, être à la baisse à l'heure actuelle, et continueront probablement de l'être lors de la vente aux enchères des bons du Trésor un peu plus tard aujourd'hui, les taux d'intérêt réels—je veux parler là de la différence entre le véritable taux d'inflation et les taux d'intérêt pratiqués—sont probablement supérieurs aujourd'hui à ce qu'ils ont été au cours des trois dernières années.

Si l'on examine le taux d'inflation prévu, et non pas le taux d'inflation actuel, et si on le compare à l'augmentation prévue des prix de gros, on s'aperçoit que le taux réel que paient les Canadiens et qui correspond à la différence entre ce que l'on considère être le taux d'inflation et le taux d'intérêt préférentiel pratiqué par les banques—taux qui s'établit à 11 p. 100—varie entre 8 et 9 p. 100. Monsieur, c'est un fardeau énorme. Si nous versons des taux d'intérêt aussi élevés, c'est que les gouvernements, surtout le gouvernement actuel, empruntent beaucoup plus d'argent qu'ils ne peuvent légitimement en prélever sur l'économie. Si la situation économique s'améliore, comme le gouvernement le prétend dans ce budget, cette amélioration ne se produira probablement pas parce que les taux d'intérêts montent.

• (1240)

En étudiant ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, il faut voir s'il n'ébranle pas la confiance des entreprises et il faut voir ce qu'il dit sur la situation financière du pays et s'il suscite l'enthousiasme et l'énergie nécessaires pour que la situation du pays s'améliore. Dans son budget, le gouvernement dit qu'il a besoin de 26.7 milliards de dollars pour financer ses besoins pendant cet exercice financier. Le gouvernement affirme que le premier jour de l'exercice financier, le 1er avril, il avait un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars; par conséquent, il aurait dû normalement avoir besoin d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 10.7 milliards. Pourtant, le ministre prétend avoir besoin d'une réserve d'urgence. Il ne se contente pas de la somme brute de 26.7 milliards de dollars, car elle ne lui laisse pas de réserve d'urgence, paraît-il. D'après lui, cette somme représente le strict minimum.

C'est inimaginable, monsieur. Le ministre parle de problèmes sur le marché des changes mais il sait que lorsqu'il emprunte à l'étranger, cet argent est converti en dollars canadiens; par conséquent, il peut emprunter à l'étranger ou au Canada, le résultat est le même. En fait, d'après le budget, il peut s'en tirer avec 26.7 milliards de dollars, réserve d'urgence comprise. Il prétend qu'il a besoin de 4 milliards de plus, moins de trois semaines après avoir présenté le budget. Et dire que les Canadiens sont censés avoir confiance dans la gestion financière du gouvernement après qu'il eut déclaré le 19 avril qu'il avait besoin de 26.7 milliards de dollars et prétendu le 5 mai qu'il avait besoin de 30.7 milliards.

M. Cosgrove: Ce n'est pas vrai. C'est inexact.

M. Blenkarn: Il faut demander des comptes au gouvernement, monsieur le Président. Nous ne pouvons pas accepter ce projet de loi tel quel.

Je voudrais parler un moment du programme fédéral des six et cinq parce que je dois dire en toute franchise que nous en avons assez. Je vous conseille de vérifier au budget principal des dépenses de novembre 1981. Ce budget était censé suffire pour l'année financière 1982-1983. Le gouvernement disait alors qu'il dépenserait 76.3 milliards de dollars. Et que s'est-il passé? Il en a dépensé 81 ou 82 milliards, après quoi il a présenté un budget pour 1983-1984 et des prévisions de dépenses de l'ordre de 88.9 milliards de dollars. L'encre du budget n'est pas encore sèche, le budget des dépenses n'est même pas encore adopté, et nous venons à peine d'entendre le président du Conseil du Trésor (M. Gray) nous dire qu'il ne demanderait jamais à la Chambre d'approuver un budget supplémentaire dépassant ce chiffre de 88.9 milliards, et voilà que son collègue le ministre des Finances (M. Lalonde) vient nous dire qu'il prévoit maintenant dépenser 90.7 milliards de dollars, soit une augmentation de 18.9 p. 100 par rapport aux prévisions de l'année précédente. Va-t-on respecter le chiffre magique de six et cinq? Non, vous avez bien entendu, l'augmentation est de 18.9 p. 100. Alors, quand ce ministre affirme qu'il a besoin d'un fonds d'urgence de 4 milliards, il faut le prendre avec un grain de sel. L'histoire nous a appris que cette somme est déjà dépensée.

M. Cosgrove: Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: La Chambre vient à peine d'adopter le budget du 19 avril que le ministre prévoit y ajouter 4 milliards. C'est aussi simple que cela. Le ministre vient nous dire «allez, donnez-moi de l'argent; je ne veux aucun contrôle, je veux dépenser, je veux emprunter».

Un gouvernement est censé être l'intendant des deniers publics, et un intendant honnête. Le gouvernement actuel a failli à la tâche. Et je parle sérieusement, car il nous est carrément impossible d'autoriser un pouvoir d'emprunt dépassant les besoins financiers prétendus.

M. Cosgrove: Nous voulons la reprise économique tout de suite.

M. Blenkarn: Le ministre glapit que c'est pour la reprise économique. Je vais lui rappeler quelques faits. S'il lit la déclaration publiée la semaine dernière par la Banque du Canada, il verra que son gouvernement dispose de 5.6 milliards de dollars qui sont déposés dans les banques à charte. Je vais vous expliquer tout cela, M. le Président, vous verrez que c'est fascinant. Le gouvernement est censé conserver 100 millions de dollars dans les banques à charte pour couvrir les frais de compensation des chèques, et cet argent n'est pas censé lui rapporter des intérêts. Au delà de ce chiffre, le gouvernement touche sur ses dépôts dans les banques à charte un intérêt inférieur d'environ 10 p. 100 au taux courant des bons du Trésor. Au cours actuel, le gouvernement touche donc 8 p. 100 d'intérêt sur cet argent, mais n'oublions pas qu'il paye un peu plus de 9 p. 100 sur les bons du Trésor qu'il émet.

Le gouvernement actuel a répété à maintes reprises qu'il n'a pas besoin de plus de 2 milliards de dollars pour expédier ses affaires courantes. Dès qu'il a cette somme en banque, il peut payer ses factures et régler tous ses problèmes. Le gouvernement a donc actuellement dans son compte en banque 3.6 milliards de dollars de plus que ce dont il pourrait avoir besoin, et cet argent immobilisé fait perdre aux Canadiens au moins 36 millions de dollars par année, ou 3 millions par mois. On ne peut pas dire que nous ayons un bon intendant. En fait, le gouvernement ne gère pas bien les affaires du pays. Sa gestion financière laisse à désirer. C'est pourquoi nous devons lui dire froidement: nous vous accorderons le pouvoir d'emprunter au fur et à mesure des besoins, parce que nous ne pouvons vous donner carte blanche.

M. Cosgrove: C'est la stagnation économique.

M. Blenkarn: C'est un gouvernement qui n'a aucune compétence administrative, et je pèse mes mots. Ses dépenses augmentent vertigineusement. En novembre 1981, il prévoyait dépenser 76.3 milliards de dollars; en avril 1983, il affirme avoir besoin de 90.7 milliards pour gouverner le pays. Le gouvernement prend la galopade avec une attitude de ce genre. On nous demande à tout bout de champ d'adopter des projets de lois portant pouvoir d'emprunt. Un gouvernement conservateur au pouvoir aujourd'hui ne se présenterait pas à la Chambre pour réclamer un pouvoir d'emprunt. Nous en aurions déjà un de 16 milliards et nous saurions qu'avec une gestion prudente, nous pourrions administrer le pays jusqu'en octobre ou en novembre prochain.

• (1250)

M. Cosgrove: Sous quel chef?

M. Blenkarn: Nous saurions qu'il serait inutile de pilonner le Parlement pour obtenir une somme supplémentaire de 14.7 milliards.

M. Cosgrove: Qui serait quart-arrière?

M. Blenkarn: Nous le ferions de cette façon-là. Je signale à Votre Honneur que notre gestion financière serait ferme et que nous n'emprunterions pas quand nous avons encore de l'argent en caisse. Nous ne gaspillerions pas.

A l'heure actuelle, le gouvernement n'a pas besoin de ce projet de loi. Il aura probablement besoin d'un autre pouvoir d'emprunt pour le reste de l'année financière. Il pourrait sans doute s'en tirer facilement avec huit milliards de dollars. Afin d'accélérer les délibérations et les travaux de la Chambre, nous pourrions peut-être convenir de débattre d'un amendement demandant de réduire le pouvoir d'emprunt de sorte qu'il n'excéde pas les besoins budgétaires du gouvernement. Toutefois, notre parti ne peut et la Chambre ne doit en aucunes circonstances consentir à adopter le projet de loi dont nous sommes saisis.

Le fait est, tout simplement, que le budget prévoyait des dépenses inattendues. Le budget prévoyait que le gouvernement aurait à emprunter pour régler des dépenses inattendues. Dire que ces dépenses inattendues nécessitent l'emprunt de quatre autres milliards de dollars est stupide, irréaliste et absurde.

M. Cosgrove: Et vous êtes contre la relance économique.

M. Blenkarn: Le ministre parle de relance économique comme si la seule chose qu'il tentait de faire était de se relancer en empruntant. Je ne crois pas que personne puisse s'enrichir en s'endettant davantage. Et c'est pourtant là le programme du gouvernement: endetter davantage le pays. Je dirai que le gouvernement doit s'expliquer devant le pays et le Parlement, et présenter une proposition qui ait du sens. Quelle hypocrisie de venir demander au Parlement l'autorisation d'emprunter 30.7 milliards de dollars alors que d'après les chiffres gonflés que le gouvernement a établis lui-même, il pourrait se contenter de 26.7 milliards.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai bel et bien l'impression qu'on va engager un débat en bonne et due forme sur cette question. Nous venons d'entendre une perle qui est le propre de gens comme les Conservateurs qui ont des oeillères. J'aimerais reprendre l'argument du député qui prétend qu'on ne peut créer la richesse en empruntant. C'est une absurbité car les particuliers empruntent bien, sous forme d'hypothèques notamment, pour améliorer leur sort et les sociétés émettent des obligations aussi pour créer la richesse; le gouvernement emprunte pour raviver l'économie quand elle est au point mort. Je ne comprends pas pourquoi il nous ressert ces clichés, car il est bien placé pour savoir qu'ils ne tiennent pas debout.

Je voudrais lui poser une question de but en blanc. Il a déclaré que les Conservateurs emprunteraient, qu'ils tâcheraient de se débrouiller jusqu'à la fin d'octobre avec les 16 milliards de dollars et qu'ils redemanderaient à la Chambre l'autorisation d'emprunter davantage pour finir l'année. En octobre, comment garantirait-il que des députés comme lui ne feraient pas d'obstruction systématique comme son parti l'a fait en mars dernier, forçant ainsi le gouvernement à emprunter de la façon la plus ridicule: effets à court terme et emprunts d'urgence très coûteux? Comment garantirait-il que ses collègues collaboreraient avec nous pour adopter un autre projet de loi sans faire de l'obstruction?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il est évident que le secrétaire parlementaire tente de dissimuler son ineptie. La réalité, c'est que le ministre des Finances a présenté le projet de loi C-143 à la Chambre le 17 février et qu'il a alors refusé de répondre à nos questions ou de faire quelque prévision que ce soit. Tous les députés de l'opposition se sont prononcés contre cette mesure et le gouvernement a dû imposer la clôture. Si le ministre des Finances nous avait fourni les données que nous lui avions demandées, l'étude du projet de loi aurait progressé beaucoup plus rapidement. Malheureusement, il a carrément

dit non et il a aussi refusé délibérément de laisser un seul critique financier du gouvernement prendre la parole, ce qui nous aurait permis d'intervenir au cours des périodes de questions de dix minutes pendant les huit premières heures du débat.

En second lieu, le ministre refusait de venir témoigner et il a fallu le traîner de force devant le comité des finances. Le secrétaire parlementaire a fait tout son possible . . .

M. Cosgrove: Après la clôture.

M. Blenkarn: . . . pour bloquer les délibérations du comité. Le ministre, bien malgré lui, a fini par donner des informations financières. A ce moment-là aucun problème ne se posait. Nous étions disposés à donner au ministre les cinq milliards dont il n'a pas eu besoin l'an dernier. En fait, il s'était contenté d'une somme réduite de un milliard. Nous étions donc tout disposés comme nous le sommes encore même si nous croyons que le gouvernement dépense sans compter, à accorder au gouvernement des crédits approuvés dans le budget.

Cependant, ce n'est pas ce qu'il demande. Il en veut plus que ce qui a été approuvé dans le budget. Il veut quatre milliards de plus. Et comme si cela ne suffisait pas, il les veut tout de suite, alors qu'il n'aura pas besoin d'emprunter d'ici octobre, novembre ou décembre. S'il réussit à bien gérer les affaires, probablement qu'il pourra se contenter des 16 milliards qui ont déjà été autorisés. Mais, à supposer qu'il en ait effectivement besoin, pourquoi exige-t-il maintenant 14.7 milliards de dollars, alors que rien ne prouve dans le budget que la somme soit nécessaire?

M. Fisher: Monsieur le Président, je dois faire erreur. Il doit s'agir d'un autre de mes collègues de Mississauga-Sud, et non pas celui qui vient de parler devant la Chambre. Je dois confondre la personne, car j'ai assisté aux délibérations du comité des finances en même temps que mon collègue de Mississauga-Sud, et j'ai entendu le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) témoigner à deux reprises, ainsi que le ministre des Finances. Nous avons accepté que le ministre des Finances dispose de tout le temps nécessaire pour répondre aux questions. Un député de Mississauga-Sud, si ce n'est pas celui-ci, était présent lorsque le ministre des Finances a témoigné un soir de mars de 21 heures à 2 heures du matin, et ce député a assisté aussi à une seconde séance qui a duré, celle-ci, une heure et demi. Je n'en suis pas très sûr, mais c'était ou bien le député, ou bien son frère, ou bien son sosie, qui a eu tout le temps voulu, en mars dernier, pour poser toutes sortes de questions. Ses questions étaient sottes, mais il les a tout de même posées.

Maintenant, je voudrais bien avoir une réponse à ma première question. Comment le député de Mississauga-Sud ou son porte-parole—son alter ego de Mississauga-Sud—pourrait-il nous garantir l'adoption rapide d'un projet de loi d'emprunt en octobre pour que le gouvernement n'ait pas à user du genre de tactique ridicule à laquelle il nous contraint actuellement avec son obstruction?

Des voix: Il n'en sait rien.

M. Blenkarn: C'est très simple. Il lui suffit de réduire le montant du pouvoir d'emprunt et de réclamer simplement ce que la Chambre a déjà autorisé. La Chambre a déjà adopté le budget. Celui-ci prévoit un pouvoir d'emprunt de 26.7 milliards pour permettre au gouvernement de répondre à ses besoins. Le ministre nous dit qu'il dispose de 16 milliards. Il n'a donc plus besoin que de 10.7 milliards. Il serait si simple pour un ministre de dire que le gouvernement a besoin des sommes prévues dans le budget qui a été adopté. Or, ce n'est pas ce que réclame le gouvernement. Il réclame un montant bien supérieur.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, je sais l'heure qu'il est . . .

Le président suppléant (M. Blaker): Je passe la parole au minitre pour une question très brève. Il peut le constater lui-même, il est 13 heures.

M. Cosgrove: Je sais, monsieur le Président, qu'il est 13 heures. Le député qui vient de parler accepterait-il de répondre à des questions à la reprise du débat?

M. Blenkarn: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA NOUVELLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT AU TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement. Hier, le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé qu'il déposerait bientôt un nouveau projet de loi sur la mise en œuvre de l'initiative du gouvernement visant à améliorer le transport dans l'Ouest, plus précisément le transport des céréales. Il va sans dire que, face à la proposition du ministre des Transports, le Comité du caucus du Québec comprenant 10 députés de diverses régions du Québec, et que j'avais l'honneur de diriger, avait récemment fait des recommandations au ministre des Transports selon lesquelles, suite à la proposition présentée le 1er février, ce Comité recommandait au ministre des Transports de subventionner les petites compagnies de chemin de fer pour le transport des grains. Il va sans dire que nous sommes heureux de la décision qui a été rendue hier par le ministre des Transports. Depuis le mois de septembre 1982 nous avons eu à effectuer du travail, à faire des recommandations et des rencontres avec des organismes agricoles, comme l'Union des agriculteurs du Québec, la Coopérative fédérée des meuniers, et chaque député a poursuivi ces rencontres dans sa circonscription.

Aujourd'hui, je pense donc qu'on peut dire que le caucus du Québec est d'accord sur la proposition qui a été présentée par le ministre des Transports, et que celle-ci satisfait aux aspirations des députés de toutes les régions rurales et de tout le caucus du Québec, et je crois qu'elle est à l'avantage non pas uniquement de la province de Québec, mais de l'ensemble du pays au niveau du monde agricole.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, en 1897, on établissait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau selon lequel il fallait débourser en moyenne un demi-cent par tonne-mille pour transporter par chemin de fer le grain des Prairies. Grâce à ce tarif, la production céréalière a pris beaucoup d'essor, le Canada a gagné des milliards de dollars en devises étrangères et les chemins de fer ont réalisé des bénéfices. Les producteurs bovins, les engraisseurs, les abattoirs et les industries de transformation des céréales ont continué à prospérer, car ce facteur ne suffisait pas à annuler les avantages naturels de l'agriculture de l'Ouest.

A la fin des années 60 et pendant les années 70, à cause de l'inflation créée par le gouvernement actuel, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a créé une grave distorsion entre les céréaliers d'une part et les éleveurs et industries de transformation du grain d'autre part. L'avantage économique naturel avait disparu. En 1982, le ministre des Transports (M. Pepin) chargeait la Commission Gilson de négocier une solution raisonnable. Neuf grandes organisations agricoles, les deux chemins de fer nationaux et un groupe d'usines de transformation ont passé des milliers d'heures à négocier une entente globale.

Le ministre des Transports a entre-temps apporté d'importants changements à cette entente, si bien qu'il existe toujours de graves distorsions économiques. Les dispositions actuelles n'ont plus rien d'équitable. Tout cela a été fait sans présenter de lois aux députés ou sans les consulter.

Cette situation prouve une fois de plus l'incompétence incroyable du gouvernement actuel, qui oblige les Canadiens à faire les frais de la pire des solutions qu'on ait pu trouver.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPÔT PAYÉ PAR LES CONTRIBUABLES SELON LES TABLES D'IMPÔT DES PROVINCES CANADIENNES

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, on entend souvent dire par les média, à la Chambre ou à l'Assemblée nationale que les Québecois sont les plus imposés au Canada. J'ai donc cru qu'il serait intéressant pour les Canadiens et les Québecois de connaître certains renseignements au sujet des tables d'imposition de chacune des provinces canadiennes. A titre d'exemple, si on a un revenu imposable de $6,000 comme Québecois, on paiera $1,496 en impôt; comme Ontarien, on paiera $1,119 c'est-à-dire $377 de moins; comme Albertain, $906, c'est-à-dire $590 de moins. Si on a un revenu imposable de $25,000, comme Québecois on paiera $9,229, mais comme Ontarien, on paiera $2,098 de moins, et comme Albertain, $2,569 de moins. Je pense que les chiffres parlent par eux-mêmes et que toutes les envolées oratoires des politiciens passés maîtres dans l'art de parler et de ne pas agir trompent de moins en moins la population du Québec.

Voilà les vraies raisons qui portent les investisseurs à bouder le Québec, des raisons sur lesquelles le gouvernement du Québec a l'entier contrôle et qu'il ne peut reprocher ni à ses voisins ni au gouvernement d'Ottawa. D'ailleurs, M. Parizeau pourra corriger cette situation dès mardi prochain lors de la présentation de son budget.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA PROPOSITION DU MINISTRE DE LIBÉRER UN PLUS GRAND NOMBRE DE DÉTENUS

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le solliciteur général (M. Kaplan) propose de libérer plus tôt, pour la première fois, des détenus condamnés pour des délits non violents. Nous sommes tous d'avis qu'il faut faire sortir un certain nombre de détenus des prisons, mais seulement s'ils se sont réellement amendés et ne risquent pas d'être une menace pour le public. Même si les libérations doivent se faire plus nombreuses, les critères doivent être qualitatifs et non quantitatifs. Comment y parvenir? De toute évidence, nous n'avons pas encore trouvé la solution.

Le fait de s'amender est essentiellement une responsabilité individuelle. Nous ne pouvons pas d'un coup de baguette magique changer le comportement d'un détenu. Seul l'individu peut s'amender par une évolution voulue de son attitude.

Le solliciteur général et le président de la Commission des libérations conditionnelles auraient dit qu'aucun changement ne serait apporté au processus habituel d'autorisation des libérations. Le vrai progrès consisterait à prendre une décision osée, qui permettrait à la fois une réforme véritable et une réduction du nombre de détenus.

Pourquoi ne pas changer le processus actuel de libération pour que la libération se mérite vraiment, dans un système où il appartiendrait à chaque détenu de faire la preuve qu'il est digne d'une libération.

Article 21 du Règlement

Nous ne devrions pas avoir à examiner les dossiers; le détenu qui veut sortir devrait prendre l'initiative et réussir un test, à la satisfaction du comité des libérations conditionnelles, prouvant qu'il s'est suffisamment amendé pour pouvoir être libéré. S'il y a un doute, celui-ci devrait être tranché en faveur de la société.

Nous ne réduirons la criminalité que lorsque nous nous attaquerons aux causes et non aux symptômes.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES EMPLOIS MENACÉS—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) m'a beaucoup inquiété lorsqu'il nous a demandé de ne pas nous en faire. Il nous a assuré calmement qu'il n'y a rien de tragique à ce que deux millions de personnes victimes du chômage technologique viennent s'ajouter aux deux millions de personnes qui n'ont à l'heure actuelle ni travail ni l'espoir d'en trouver. Je suis extrêmement préoccupé par cette affirmation.

Le ministre nous demande de ne pas nous inquiéter, d'avoir confiance dans le système de la libre entreprise. Cela n'a rien de rassurant.

La mécanisation a contraint certains agriculteurs à quitter leur terre pour s'embaucher dans une usine. Par la suite, l'automatisation a forcé certains employés d'usine à se trouver du travail dans des bureaux ou dans le secteur tertiaire. A l'heure actuelle, cependant, les ordinateurs et la microélectronique vont faire perdre leur emploi à de nombreuses personnes, et ces dernières n'auront aucune possibilité de reclassement.

Il est vrai que nous ne pouvons ni ne devons endiguer le flot technologique qui est sur le point de nous engloutir. Nous devons suivre la révolution technologique ou périr. Nous devons cependant le faire à nos conditions et de façon qu'elle profite aux gens ordinaires. Le ministre cède à la panique lorsqu'il déclare que nous devons avoir une technologie de pointe à tout prix.

Il y a d'autres possibilités. Certains d'entre nous, comme les évêques catholiques, offrent des solutions qui mettraient l'accent sur des modes de production utiles à la société, sur les secteurs créateurs d'emplois et l'utilisation judicieuse de la technologie.

Grâce à ces solutions, nous pourrions non seulement survivre mais également prospérer en n'étant pas emportés par la vague technologique. Le ministre pense peut-être qu'il a réponse à tout, mais on peut se demander s'il a seulement compris la question.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

L'OPPOSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE À LA CONSTITUTIONNALISATION DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, nos concitoyens qui tiennent au droit à la propriété privée doivent être prévenus que les députés du Nouveau parti démocratique sont idéologiquement contre la constitutionnalisation du droit de posséder des biens et d'en jouir. Autrement, les néo-démocrates n'auraient pas fait obstacle à la modification concernant le droit à la propriété qui a été débattue à la Chambre vendredi dernier. En refusant le consentement unanime vendredi, ils ont délibérément empêché le Parlement de se prononcer avec l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en faveur de cet important amendement à la constitution.

M. Deans: Qu'est-il advenu de votre communiqué?

M. Siddon: Le chef du NPD (M. Broadbent) et ses députés ont souvent affirmé que ce serait une erreur de garantir le droit de posséder des biens dans la constitution, parce que cela empêcherait les gouvernements socialistes de nationaliser des industries ou de restreindre les droits des propriétaires fonciers.

M. de Jong: Qu'en est-il de votre communiqué?

M. Siddon: Cela m'étonne qu'ils ne veuillent pas écouter. Les gouvernements provinciaux néo-démocrates ont à leur actif tout un passé d'interventions de l'État qui ont tendu à liquider ou restreindre les biens des propriétaires privés. Par exemple, la politique courante du NPD en Colombie-Britannique préconise l'intervention dans les marchés et la propriété d'État.

Le NPD de Colombie-Britannique et leurs compères fédéraux ont fait semblant de défendre le droit à la propriété tout en s'opposant farouchement, sur le plan idéologique, à ce que pareille disposition soit incluse dans la constitution. Ils offrent de reconnaître aux Canadiens le droit de posséder une ferme ou une maison, mais rien d'autre.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

• (1410)

LES FRONTIÈRES DES PROVINCES

ON PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, en vertu de la Constitution canadienne, la création de provinces et le rattachement de territoires aux provinces existantes ne peuvent se faire qu'avec l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Toute province peut accepter la modification de ses frontières ou y opposer son veto, aux termes de l'article 43.

Il n'existe pas de critères concernant la création de provinces ou la modification des frontières existantes. Par conséquent, il importe que le Parlement charge au plus tôt une commission d'enquête de recommander les critères de telles modifications. En fait, nous avons besoin de critères pour accorder le statut de province au Yukon, un statut de nature semblable à la région du Mackenzie, créer peut-être de nouvelles provinces dans la partie centrale du Canada et rattacher, éventuellement, aux provinces certaines parties des territoires du Nord situées au-delà du 60e parallèle. La création de provinces renforcerait l'unité nationale et rendrait plus équitable la formule d'amendement de la Constitution.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA HAUSSE DES LOYERS À HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le 20 juillet 1982, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) déclarait:

> Aucune majoration de prix ne dépassera 6 p. 100 durant une période de 12 mois à compter du 28 juin 1982 et 5 p. 100 dans les 12 mois suivants.

En outre, le ministre a confirmé que la politique s'appliquerait à tous les prix établis relevant de la compétence fédérale, notamment dans les ministères, les organismes, les sociétés de la Couronne et leurs filiales. Le ministre chargé de l'habitation a confirmé que cette règle s'appliquait à la SCHL le vendredi 30 juillet, le lundi 26 juillet et le vendredi 23 juillet.

En décembre 1982, les résidents de First Place à Hamilton recevaient une lettre leur faisant savoir que la SCHL était obligée de majorer les loyers pour qu'ils correspondent davantage à leur valeur marchande. Cette fois-là, le loyer a été haussé de 12 p. 100. Cette hausse avait précédé une lettre datée du 29 avril 1983 annonçant une majoration qui, ajoutée à celle qui était annoncée en décembre, porte la hausse globale à 21 p. 100 en moins de 15 mois.

A mon sens, ou le ministre chargé de l'habitation ne disait pas la vérité à la Chambre, ou la SCHL ne respecte pas les directives du gouvernement, ou les deux choses sont intervenues à la fois. Je demande au gouvernement d'agir pour remédier . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES STATISTIQUES CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE, LA COTE D'ÉCOUTE ET LES SERVICES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, à la suite de la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 14 mars dernier au sujet du nombre de Canadiens qui regardent la télévision américaine, et plus particulièrement la télévision publique américaine, le président de la Société Radio-Canada a porté à mon attention des statistiques que je veux transmettre à la Chambre.

D'abord, les cotes d'écoute montrent que dans les grands centres canadiens où l'on peut capter la télévision publique américaine, seuls 2 à 3 p. 100 des téléspectateurs la regardent. On m'informe ensuite que l'exploitation de la télévision publique américaine a coûté, en 1981, 767 millions de dollars, dont 200 millions ont été fournis par le gouvernement fédéral, 272 millions ont été tirés des recettes fiscales des États et des municipalités, et 295 millions sont provenus de recettes non fiscales qu'ont fournies des institutions dotées, des ventes aux enchères et la population en général.

J'avais aussi parlé du pourcentage de Québécois qui regardent la télévision anglaise. Il est vrai que quelque 51 p. 100 des Québécois de langue française ont accès à la télévision anglaise—c'est-à-dire qu'ils la regardent au moins un quart d'heure par semaine—mais, de tout le temps qu'ils passent à regarder la télévision, les Québécois de langue française n'en consacrent que 14 p. 100 à la télévision de langue anglaise, dont 5.5 p. 100 seulement à la télévision américaine.

Bien que Radio-Canada s'attende à recevoir 820 millions de dollars du Parlement au cours de la présente année financière, cet argent servira à fournir des émissions et des services aux réseaux anglais et français de télévision, aux réseaux anglais et français de la radio MA, aux réseaux anglais et français de la radio stéréo MF . . .

Mme le Président: A l'ordre.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE SI LA SUBVENTION DE $3,000 SERA ACCORDÉE JUSQU'À LA FIN DE MAI

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances et du ministre responsable de l'habitation, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre. Ce dernier sait parfaitement bien que, lors de la présentation du budget, le ministre des Finances avait parlé d'une subvention de $3,000 pour relancer, bien sûr, le domaine de la construction, et il avait dit que cette subvention pourrait être accordée jusqu'à la fin de mai. Hier le ministre responsable nous a fait part du fait que ces crédits-là sont déjà à peu près tous dépensés, et que tous ceux qui en feront la demande avant le 31 mai risquent d'éprouver une grande déception. Étant donné les circonstances, et compte tenu de l'implication d'une société juste comme le voulait le premier ministre, est-ce qu'on pourrait assurer la Chambre que toute demande faite avant le 31 mai sera respectée, tel que promis et selon l'engagement du gouvernement lors de la présentation du budget?

[*Traduction*]

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je pourrais répondre au député en lui faisant remarquer qu'au moment où le programme d'encouragement à l'accession à la propriété a été annoncé, en juin dernier, la construction domiciliaire avait atteint un niveau très bas par rapport aux années antérieures. Certains députés ont dit à ce moment-là que le programme serait absolument inefficace.

Pourtant, ce programme a connu un franc succès, tant et si bien que nous sommes aux prises avec le problème que le député soulève. En effet, un grand nombre de Canadiens sont au courant de son existence et voudraient profiter des subventions de $3,000. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé la prolongation du programme, soit jusqu'à l'épuisement des crédits supplémentaires de 30 millions de dollars soit jusqu'à la fin du mois de mai.

Le ministre responsable du logement a signalé hier à la Chambre que le programme était très populaire et que c'était son succès qui était à l'origine du problème. La construction domiciliaire a repris à un très bon rythme. On construit maintenant trois fois plus de maisons unifamiliales qu'au moment où le programme a été proposé.

Nous croyons que l'industrie a repris une grande vigueur et qu'il n'y a plus lieu d'offrir ces subventions. Les députés qui demandent au gouvernement de réduire ses dépenses et son déficit, par exemple, devraient reconnaître que l'industrie est actuellement en excellente posture.

[*Français*]

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire qui s'adresse cette fois au ministre des Finances qui lui-même a déclaré dans son budget que la subvention de $3,000 pourrait être accordée jusqu'à la fin de mai. Je ne conteste pas la valeur du programme et je me réjouis de voir qu'on fait un effort dans ce sens-là, mais il n'en demeure pas moins que des milliers de Canadiens éprouveront la déception de ne pas pouvoir bénéficier de cette subvention en fonction de l'offre qu'a faite le ministre des Finances lors de la présentation du Budget. Le ministre comprendra facilement que les fonctionnaires qui sont obligés d'appliquer ce programme auront des problèmes monumentaux au sujet de l'acceptation de ceux qui ne pourraient pas bénéficier de ce programme par rapport à un budget qui est insuffisant. Étant donné les circonstances, est-ce que le ministre des Finances, reconnaissant son programme comme étant un excellent programme, pourrait au moins assurer la Chambre aujourd'hui que toute demande faite avant le 31 mai sera considérée tel que les Canadiens le souhaitent, et pour permettre à tous les Canadiens, de quelque région que ce soit, de bénéficier de ce programme, qu'il saura octroyer les crédits nécessaires pour répondre honnêtement à la population, comme il a présenté honnêtement son budget, j'imagine?

M. Lalonde: Madame le Président, le problème avec le député de Joliette, c'est qu'il ne sait pas lire! Dans le Budget, j'ai bien indiqué, et je cite:

> . . . j'affecte 30 millions de dollars de plus au Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, ce qui devrait suffire pour le prolonger jusqu'à la fin mai environ.

C'est ce qui est dit dans le Budget, et si mon honorable collègue s'était donné la peine d'écouter au lieu d'interrompre rudement la lecture de mon budget le soir du Budget, et s'il s'était donné la peine de le lire, il aurait lu ce qu'est la politique du gouvernement. J'ai ajouté 30 millions de dollars à ce programme. Il a obtenu un très grand succès, comme l'honorable député le sait. Le ministre responsable de l'habitation va complètement utiliser les 30 millions de dollars que j'ai ajoutés et répondre aux demandes. Mais en tout état de cause, un programme comme celui-là devait avoir une fin, le 30 avril, et évidemment, il y aurait eu des gens déçus le 1er mai, le 2 mai ou le 3 mai parce qu'ils n'auraient pas eu accès à ces fonds-là. Alors la situation est bien simple. Les taux d'intérêt ont diminué de 20 p. 100 à 10.75 p. 100, par exemple, pour une première hypothèque à l'heure actuelle. Les consommateurs bénéficient de taux d'intérêt beaucoup plus faibles qu'antérieurement, et il est temps, à ce moment-ci, de mettre fin à ce programme qui a été mis sur pied pour aider les acheteurs de maison à un moment où les taux d'intérêt étaient aux environs de 20 p. 100. Notre politique monétaire a réussi à ramener les taux d'intérêt à des niveaux beaucoup plus bas qu'ils ne l'étaient antérieurement. J'espère donc que nous continuerons à diminuer ces taux d'intérêt encore davantage et entretemps, les 30 millions de dollars que j'ai indiqués seront affectés à tous ceux qui feront des demandes, lesquelles seront examinées selon l'ordre où elles auront été reçues par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

• (1420)

M. La Salle: Je voudrais faire remarquer au ministre que j'ai très bien lu le Budget, mais je sais très bien que des milliers de Canadiens ont actuellement le droit de croire qu'ils auront droit à leurs subventions. Le ministre des Finances semble oublier qu'hier le ministre responsable de l'habitation a dit que les 30 millions de dollars étaient déjà presque dépensés ou bloqués. Étant donné les circonstances, je pense que le ministre a l'obligation d'être aussi honnête avec les électeurs canadiens en leur disant carrément que le programme aujourd'hui est terminé plutôt que de leur laisser l'impression qu'ils pourront toucher une subvention, qui sera négociée, discutée ou évaluée . . .

Mme le Président: A l'ordre! On prononce vraiment de part et d'autre des discours. Je demanderais à l'honorable député de procéder immédiatement à la question et également à l'honorable ministre d'être aussi bref que possible dans sa réponse.

M. La Salle: Je vous remercie, madame le Président. Ma question est celle-ci. Le ministre sait parfaitement bien les problèmes que cela va causer. Étant donné les circonstances, si le ministre est incapable . . . c'est ma question, madame le Président, si le ministre est incapable d'octroyer des crédits à la suite de ses promesses, aura-t-il au moins le courage de dire aux Canadiens ce qu'il peut ou ce qu'il ne peut pas leur donner? Voilà ma question.

M. Lalonde: Madame le Président, la dernière personne à la Chambre de la part de qui j'aurais besoin de recevoir des leçons d'honnêteté et de courage, c'est le député de Joliette. Je l'invite donc à faire montre d'un peu plus de politesse dans ses expressions et de retenir ses injures. On est habitué à les entendre lorsqu'il est assis, mais il est malheureux de les entendre même quand il est debout. Tout ce que je vais répondre à l'honorable député, et encore là c'est très clair, c'est ce que j'ai dit dans mon budget. J'ai alloué 30 millions de dollars de plus en vue d'aider les Canadiens qui veulent acquérir des maisons neuves. Ces 30 millions de dollars seront dépensés au bénéfice des Canadiens.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE CEUX QUI ONT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE RECEVRONT LA SUBVENTION

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. En octobre dernier, le gouvernement a proposé une somme de 100 millions de dollars. Il n'a pas dit à ce moment-là que si les crédits étaient épuisés, il n'accèderait plus aux demandes. Ceux qui ont construit des maisons ont tenu compte de la subvention dans leur budget. Ils s'attendaient que le gouvernement respecterait son engagement. Dans certaines régions, comme celle de l'Atlantique, on n'a pas obtenu suffisamment d'argent pour poursuivre le programme jusqu'à la fin d'avril. Le ministre nous assurera-t-il qu'en dépit de cette volte-face, ceux qui ont présenté leur demande avant la fin d'avril et qui s'attendaient à recevoir la subvention de $3,000 la recevront bel et bien, même si le gouvernement a changé son fusil d'épaule?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas de raison de mettre en doute la possibilité de satisfaire aux demandes relatives à la construction qui auront été reçues avant la fin d'avril. Le ministre responsable de l'habitation sera à la Chambre très prochainement, il y était hier. L'honorable député aurait pu lui poser la question . . .

M. La Salle: Je la lui ai posée!

M. Lalonde: Il est le ministre responsable de l'administration de ce programme, et je n'ai pas de raison de croire que nous serons dans l'impossibilité d'atteindre ces objectifs. Ce qui est arrivé selon le ministre, c'est que beaucoup de demandes sont parvenues par l'intermédiaire de certains entrepreneurs, des demandes parfois pour 50 ou 100 maisons à la fois. Nous ne sommes pas convaincus que, dans chacune de ces situations-là, les fondations aient déjà été mises en terre. Les inspecteurs vérifieront si ces demandes correspondent véritablement aux critères du programme ou si, au contraire, il ne s'agit pas de circonstances selon lesquelles les entrepreneurs auraient voulu prendre des mesures, faire présenter des demandes au préalable alors qu'ils anticipaient que le programme se terminerait à la fin d'avril au lieu de tenir compte des 30 millions de dollars additionnels. Le ministre responsable de l'habitation surveille cette question de très près.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LE MONTANT QUE DEVRONT PAYER LES PRODUCTEURS CÉRÉALIERS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet des changements au projet de réforme du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qu'il a annoncés hier. D'après les propositions que le ministre a formulées hier, les producteurs céréaliers des Prairies vont devoir payer en moyenne $6,000 de plus pour le transport des céréales, d'ici la fin de la décennie? Si tel est effectivement le cas, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens pour quelle raison les producteurs céréaliers devraient supporter cette charge supplémentaire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, dans l'Ouest, la majorité des gens reconnaissent que le tarif est un handicap. Seuls quelques réactionnaires au sein du Nouveau parti démocratique refusent de l'admettre. Je recommande au député de lire les déclarations que le Syndicat du blé de la Saskatchewan a faites il y a deux ans. Il a dit alors que si le gouvernement remplissait les sept conditions en question il était prêt à négocier la modification du tarif. De nombreuses organisations de l'Ouest ont dit et répété qu'elles partageraient cette position. Cela signifie que les agriculteurs de l'Ouest sont prêts à payer davantage pour un bon service.

Il y a quelques mois, le Syndicat du blé de la Saskatchewan était disposé à accepter le plan «Argue» en vertu duquel les agriculteurs auraient payé d'office deux fois plus qu'à l'heure actuelle. Ils étaient prêts à le faire. De quelle preuve supplémentaire le député a-t-il besoin pour comprendre que les agriculteurs de l'Ouest sont prêts à payer davantage pour obtenir un bon service? Lui qui fume le cigare, il doit savoir que l'on ne trouve plus de cigares à 5c. Il devrait donc s'adapter à ce changement.

Selon les dispositions de la proposition annoncée hier et celles de la proposition précédente, la contribution des agriculteurs au tarif doit doubler d'ici quatre ans et d'ici la fin de la décennie, en fonction d'un certain nombre de facteurs comme le volume expédié et les taux d'intérêt, elle doit quintupler. Les agriculteurs sont prêts à accepter le principe de ce changement, car il va permettre d'améliorer le système.

M. Broadbent: Madame le Président, vous me pardonnerez l'expression, mais le ministre a dû avaler des couleuvres à propos de cette affaire. S'il se rend dans les Prairies d'ici 48 heures, il va avoir droit à ce que l'on peut appeler par euphémisme des réactions intéressantes à sa nouvelle proposition. Il vient d'admettre que les agriculteurs vont devoir payer cinq fois plus qu'à l'heure actuelle. D'après nos calculs, c'est une estimation en-deçà de la vérité, si l'on tient compte de l'augmentation des autres charges.

LE MONTANT QUI SERA VERSÉ AU CANADIEN PACIFIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur un autre aspect de la même proposition. En se servant des deniers publics, le gouvernement a l'intention de donner—je dis bien donner—au CP environ 500 millions de dollars pour lui permettre d'investir des capitaux dans la modernisation des installations de manutention des céréales. Je reconnais que cet apport de capitaux est nécessaire pour moderniser les installations de manutention des céréales dans l'Ouest, mais le ministre ne croit-il pas que les contribuables, y compris les chômeurs qui continuent de payer des impôts, de qui proviennent ces 500 millions de dollars, devraient recevoir des actions de CP en retour?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le premier ministre vient de me signaler que j'aurais dû préciser en réponse à la première question, quand j'ai dit que d'ici la fin de la décennie les agriculteurs paieraient cinq fois plus au titre du tarif qu'à l'heure actuelle, que ce montant représenterait encore moins de 60 p. 100 du coût réel du transport de leurs céréales. C'est la preuve que le gouvernement fédéral va continuer à subventionner largement le transport des céréales, puisqu'il va verser 900 millions de dollars par an à ce titre bien au-delà de la décennie. Il faut donc tenir compte d'un certain nombre d'éléments.

• (1430)

Quant à savoir si le gouvernement devrait acquérir une partie du capital-action du CP, je pense que la réponse la plus simple, c'est qu'il ne s'agit pas d'un don. Le CP va devoir acheminer les céréales en contrepartie de l'argent qu'il va recevoir. Il faut bien comprendre cela. Maintenant, si le gouvernement subventionnait le transport des céréales dans l'Ouest ou le finançait en partie, et que par ailleurs, il achetait des actions

du CP, il va de soi que le gouvernement devrait accroître considérablement sa contribution actuelle. Si vous me le permettez, j'aimerais citer le chef du NPD de la Saskatchewan . . .

Mme le Président: A l'ordre je vous prie.

[*Français*]

A l'ordre! Je dois vraiment demander au ministre des Transports d'essayer d'abréger ses réponses.

[*Traduction*]

ON DEMANDE POURQUOI VERSER LES SUBVENTIONS AU CANADIEN PACIFIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une dernière question au ministre. S'il se tourne vers son collègue à sa gauche, le premier ministre, pour obtenir conseil sur les questions concernant les Prairies, alors là il est vraiment en difficulté.

Mais revenons à la question du capital-actions; admettons que l'on ait besoin de fonds pour moderniser les services de manutention du grain et qu'il soit nécessaire de réserver certaines sommes pour payer les frais supplémentaires qui sont en sus du tarif de transport des marchandises; j'aimerais maintenant que le ministre qui est chargé de dépenser les deniers publics nous explique pourquoi nous devrions faire des cadeaux au CP, cette société ferroviaire qui a réalisé l'an dernier des bénéfices de plus de 120 millions de dollars? Pourquoi devrions-nous engager des capitaux dans cette société, à moins de donner aux Canadiens une participation proportionnelle à ces capitaux?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est avec plaisir que je me tourne vers mon collègue à ma gauche, car c'est lui qui, il y a quelques années, avait laissé entendre que la prospérité future de l'Ouest était fonction du doublement des voies ferrées.

Une voix: C'était bien la double entente.

M. Pepin: A ce moment-là, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui, certains ont souri, alors que d'autres se sont carrément moqués. Aujourd'hui, tous les gens sagaces se rangent à cette idée car cette solution est vraiment à l'avantage de l'Ouest, et mon collègue à ma gauche a tout lieu d'être fier de ses prédictions de l'époque.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: A propos de l'annonce générale que j'ai faite hier, j'ai dû en effet avaler des couleuvres. Je le reconnais très humblement. Le fait est qu'on avait certaines idées bien précises, tant dans l'Ouest que dans l'Est, à l'encontre desquelles nous ne pouvions aller. M^me^ le Président m'a prié d'abréger mes réponses; nous estimons donc avoir une solution équilibrée qui conviendra tant aux gens de l'Est qu'à ceux de l'Ouest, et c'est ce qui importe dans cette affaire. Nous allons faire des progrès.

LES FINANCES

LE DÉFICIT GOUVERNEMENTAL PRÉVU—LA PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui aujourd'hui honore la Chambre de sa présence, chose qui ne s'est pas produite très souvent depuis son budget. Le ministre doit savoir qu'il semble de plus en plus certain qu'il y a quelque chose qui cloche dans son budget déficitaire de 1983-1984, que ce déficit aura été gonflé d'environ 1.5 milliard, cette somme étant peut-être prévue pour des pots de vin ou des bonbons électoraux. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il nous a présenté les prévisions de dépenses et de recettes préparées par les fonctionnaires de son ministère, ou s'il s'est permis de les modifier?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai été tellement frappé par l'observation désobligeante que le député a faite au début que je le prie de répéter sa question. Je n'ai pas compris la dernière partie.

Mlle Carney: Madame le Président, je vais répéter ma question. J'ai dit qu'il était de plus en plus évident qu'il y a quelque chose qui cloche dans le déficit budgétaire prévu pour l'exercice en cours et qu'on croit que le déficit a été gonflé d'environ 1.5 milliard, peut-être pour des pots de vin ou des bonbons électoraux. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il nous a présenté les prévisions de recettes et de dépenses préparées par les fonctionnaires de son ministère ou s'il s'est permis de les modifier?

M. Lalonde: Madame le Président, je voudrais d'abord signaler au député que j'étais présent à la Chambre hier mais qu'elle n'y était pas. En second lieu, sur les 58 jours qui ont précédé le budget, j'ai été absent de la Chambre cinq jours seulement. Je défie le député d'en faire autant. Car je sais qu'elle a été absente bien plus souvent.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Cela dit, il est certain que le budget est la responsabilité du ministre des Finances. Ce serait plutôt bizarre si je me mettais à commenter ce qui se passe à l'intérieur de mon ministère entre les fonctionnaires et entre le ministre et ses collaborateurs. Mais je n'ai aucun scrupule, aucune hésitation à affirmer au député qu'elle n'a nullement à s'inquiéter. Les chiffres en question sont ceux qui proviennent de mon ministère. J'ai pris soin de les analyser avec mes collaborateurs, même de les contester, mais ce sont les données préparées par le ministère des Finances, des données qui sont valables. Elle n'a pas à s'inquiéter.

Mlle Carney: Madame le Président, nous sommes prêts à déposer à la Chambre la feuille de présence du ministre depuis qu'il a présenté son budget.

LES PROJETS DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je sais fort bien que le ministre peut nous endetter de 200 millions de plus pour faire oublier la fuite qu'il y a eu dans son budget et qu'il se propose d'emprunter encore 4 milliards en nous présentant la mesure que nous sommes en train d'étudier. Le ministre des Finances a-t-il finalement dévoilé tous ses projets de dépenses pour l'année fiscale courante dans son budget ou va-t-il prendre les Canadiens à l'improviste en se lançant d'emblée dans de nouveaux programmes coûteux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir dire, qu'après avoir longuement discuté du budget avec les Canadiens, qu'ils l'ont fort bien accueilli et qu'ils sont plutôt révoltés par la politique mesquine que les Conservateurs préconise maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Mais ce qui les choque le plus, ce sont les critiques vides de sens que font les Conservateurs à propos du budget. Je me réjouis de voir que c'est bien la réaction que ces critiques ont provoquée. J'engage le député à prendre quelques jours de congé pour s'en rendre compte elle-même. Il se peut alors qu'elle réaligne son tir à l'avenir.

Je tiens à lui dire que les données du budget sont tirées des prévisions budgétaires établies par mon ministère, des prévisions que j'ai moi-même approuvées. Quant aux projets de dépenses du gouvernement, le député n'a qu'à consulter les prévisions budgétaires que le président du Conseil du Trésor a déposées et les budgets supplémentaires qu'il déposera au Parlement comme il le fait plusieurs fois par année. Le député devrait le savoir même si elle n'est pas ici depuis très longtemps.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES ANNONCES FAITES EN DEHORS DU PARLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je veux qu'il sache que je suis déçu, d'abord parce qu'il est revenu sur ses principes dans son communiqué d'hier, et ensuite à cause de la méthode qu'il utilise maintenant pour annoncer ses décisions dans l'affaire du tarif du Nid-de-Corbeau. Après avoir joué au chat et à la souris pendant deux ans en émettant des hypothèses incertaines d'un bout à l'autre des Prairies, pourquoi le ministre déciderait-il maintenant de s'adresser quatre fois de suite aux médias, à des gens qui peuvent colporter ses paroles mais qui ne peuvent rétorquer, au lieu de s'adresser à la Chambre des communes? Pourquoi le ministre persiste-t-il à éviter le Parlement du Canada, dont les membres peuvent lui transmettre des instances et commenter des décisions d'une importance vitale, et pourquoi s'obstine-t-il à fournir ses renseignements aux gens de la presse, qui ne peuvent que les diffuser? Étant donné ce qu'il a dit hier, on peut dire qu'il apporte des amendements par la voix des journaux et non au Parlement.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la décision a été prise par le cabinet hier, et je l'ai annoncée immédiatement parce que je voulais que tous les Canadiens soient au courant.

Quant à savoir pourquoi j'ai changé d'idée à ce sujet, comme je l'ai dit hier, il y avait de l'opposition dans l'Est et dans l'Ouest. Les gens de l'Ouest, en deux mots, estimaient que cela modifierait trop brusquement les habitudes de l'Ouest en matière de transports. C'est pourquoi nous avons décidé de verser des paiements aux compagnies de chemin de fer. D'autre part, d'autres Canadiens de l'Ouest affirmaient que le risque était trop grand. Certes, la situation est tolérable actuellement, mais qui peut prédire l'avenir? C'est pourquoi nous avons prévu un filet de sûreté. Mon vis-à-vis ne sera peut-être pas d'accord avec cette décision.

Pour ce qui est des gens dont le député défend la cause, les éleveurs de bétail, il est certain qu'ils auront un meilleur réseau de transport. Ils en bénéficieront. Le résultat net de tout cela sera une baisse du coût du grain de provende dans l'Ouest. Par conséquent, les éleveurs de l'Ouest seront avantagés, pas autant qu'ils l'auraient été aux termes d'une proposition antérieure, mais ils seront avantagés par le programme que j'ai annoncé hier.

• (1440)

M. Malone: Madame le Président, il faudrait rappeler au ministre des Transports que le Parlement est également situé au Canada et qu'il peut servir à quelque chose. Le ministre a évoqué un programme qui suscite de l'opposition à la fois dans l'Est et dans l'Ouest; il est sûrement conscient qu'il n'est pas nécessaire qu'un programme soit mauvais dans l'Ouest pour être bon dans l'Est. Notre pays n'est pas ainsi fait, et il est certainement possible de mettre au point des programmes agricoles qui seront avantageux pour le Canada tout entier, et non pas uniquement pour une seule région.

Des voix: Bravo!

LES INSTANCES ENTENDUES PAR LE MINISTRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais poser une autre question au ministre des Transports. Compte tenu du fait que le ministre a demandé à de nombreux groupes de personnes et associations comme les groupes de négociants, les groupes d'éleveurs de bétail et les associations de transformateurs de se taire, sous prétexte qu'il s'occuperait d'eux, et que, par conséquent, une seule partie concernée a pu exprimer ses doléances, pourquoi, après avoir ainsi obligé l'autre partie à rester tranquille, ose-t-il lancer une notion qui provoque un déséquilibre et faire fi de l'histoire, des conventions de notre fédération et faire entrer en ligne de compte le favoritisme au détriment de l'économie de l'Ouest du Canada.

Mme le Président: A l'ordre!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a une chose dont personne ne peut m'accuser, c'est de ne pas avoir consulté les différentes parties concernées, dans l'Est et dans l'Ouest. C'est ce que je fais depuis deux ans et demi. Certains députés savent que je suis allé très souvent dans l'Est et dans l'Ouest pour en discuter.

En ce qui concerne le Parlement, le projet de loi sera à la Chambre la semaine prochaine. Nous procéderons à la première lecture puis à la deuxième, à peine quelques jours plus tard. Mon collègue en parlera. Tous ceux qui voudront pourront parler du projet de loi. Le projet de loi sera ensuite renvoyé au comité et pendant près d'un mois, nous écouterons les doléances et nous débattrons tous les aspects de ce projet de loi. Je crois que cela répondra aux exigences de la démocratie.

M. Hnatyshyn: De quoi nous menacez-vous? Près d'un mois?

LA NÉGOCIATION DE TARIFS VARIABLES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, il a annoncé qu'il allait apporter quelques légères modifications à sa proposition initiale concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, qu'il modifiait sa méthode de paiement aux chemins de fer. En même temps, lors de sa conférence de presse, le ministre a déclaré que le gouvernement allait prévoir un système pour permettre aux expéditeurs de présenter une demande à la CCT en vue de négocier des tarifs variables. Comme le ministre a déclaré qu'il souhaite voir les associations agricoles de l'Ouest, et notamment les Syndicats, approuver ces modifications, comment peut-il concilier les tarifs variables avec le reste de sa proposition?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si on lit les débats qui ont en lieu ces dernières années, et surtout depuis trois ans, au sujet notamment des tarifs variables, on constatera que ce système ne suscite pas une opposition absolue. La WAC, par exemple, a dit que, dans certains cas, les tarifs variables sont acceptables. Dans la mesure législative qui sera proposée lundi, nous en tiendrons compte. Il existera une procédure, qui est assez longue, grâce à laquelle les expéditeurs et les chemins de fer peuvent demander à la CCT d'adopter des tarifs variables. La CCT, après une étude approfondie, rendra une décision à l'égard de ces demandes. Les associations agricoles de l'Ouest n'y sont pas fondamentalement opposées. Dans certains cas, les tarifs variables sont tout à fait souhaitables, par exemple les tarifs de fin de semaine et hors-saison, et le projet de loi en tiendra compte.

LES RAISONS JUSTIFIANT LES PROPOSITIONS DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, il y a de quoi s'interroger sur les principes économiques qu'appliquent le ministre et ses services. Il parle d'économiser de l'argent grâce à des tarifs de fin de semaine et, pourtant, il se propose de faire payer plus cher le transport des céréales lorsque le volume dépasse 31 millions de tonnes. A mon sens, le prix devrait considérablement diminuer, passé ce cap.

Des voix: La question.

M. Althouse: Au contraire, le ministre a proposé de faire payer le plein tarif aux agriculteurs. Comment justifie-t-il une telle mesure, compte tenu surtout de certaines études et prévisions qu'il a fait établir il y a quelque temps et dont les résultats ont révélé que le blé allait rapporter $7.40 au producteur, en 1983. Est-ce là le genre de données sur lesquelles le ministre s'appuie pour faire de telles propositions?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il vaut mieux attendre le débat qui doit avoir lieu la semaine prochaine pour en parler. Il est assez compliqué d'établir un rapport entre la marge de sécurité et le volume repère de 31.1 millions de tonnes, et madame le Président m'a déjà fait remarquer que mes réponses étaient trop longues.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LE PRÉSUMÉ SCANDALE DE SHERBROOKE (QUÉ.)

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Communications, en sa qualité de responsable du Conseil des Arts du Canada, mais en son absence, je l'adresserai au secrétaire parlementaire. Madame le Président, qu'on me permette d'abord de me demander avec d'autres s'il est possible pour un député qui représente des contribuables de répondre de certaines initiatives du Conseil des Arts du Canada, tellement elles sont quelquefois farfelues et constituent une véritable dilapidation de fonds publics. En effet, j'ai déjà dénoncé auprès du bureau du ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre! Le député voudrait-il poser une question. Il n'est pas nécessaire de donner un si long préambule.

M. Tessier: Merci, madame le Président.

Alors je passe immédiatement à la question. Suite à un scandale qui a éclaté à Sherbrooke en fin de semaine où des artistes ont brûlé une auto avec des rats vivants, le ministre peut-il rassurer la Chambre et dire qu'il comprend qu'il s'agit là d'une erreur du Conseil des Arts du Canada, et que de telles erreurs devraient être suffisantes pour justifier le renvoi d'un fonctionnaire ou au moins constituer une «liste noire» de tels artistes qui rient des contribuables canadiens, des institutions et du gouvernement du Canada?

[*Traduction*]

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, le Conseil des arts du Canada agit à distance du ministère des Communications et du ministre. Il accorde toutes sortes de crédits, d'un bout à l'autre du pays, à divers groupes professionnels, à des artistes et à des écrivains, et à quiconque appartient au monde des arts et de la culture. Mais puisque le député a évoqué cette question, je ne manquerai pas d'en faire part au ministre, lequel, je le sais, en parlera aux responsables du Conseil des arts.

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LE TORT CAUSÉ AUX ÉLEVEURS DE BOVINS PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle concerne la véritable volte-face que vient de faire le ministre en décidant de verser les bénéfices réalisés au Pas du Nid-de-Corbeau aux chemins de fer plutôt qu'aux producteurs céréaliers. Le député ne doit sûrement pas ignorer les conséquences de cette volte-face, surtout pour l'Alberta. On y a déjà dit que le tort causé aux éleveurs de bovins par l'aggravation des distorsions va se chiffrer dans les 230 millions par année, si l'on y fait figurer les $25 de hausse par tonne de céréales fourragères que cela va entraîner environ pour les éleveurs. Étant donné l'appui solide du comité Gilson et celui donné personnellement au ministre par la Western Commodity Coalition, qu'est-ce que le ministre va faire après cette volte-face, qui est vraiment désastreuses pour les éleveurs de bovins de l'Ouest et qui n'est pas une solution équitable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, vous me permettrez de demander où était tout cet appui, au cours des derniers mois?

M. Mayer: Déposez le projet de loi.

M. Pepin: Certains députés sont bien énergiques tout d'un coup.

M. Nielsen: Faites-nous voir le projet de loi.

M. Pepin: Je ne me souviens pas de les avoir entendus parler ainsi il y a quelques mois, en tout cas pas à la Chambre.

Je répète à mon honorable ami ce que j'ai déjà dit. Primo, que les éleveurs vont profiter comme tout le monde dans l'Ouest de la formidable amélioration des transports ferroviaires que va entraîner cette initiative que nous prenons maintenant. Secundo, ils vont profiter également de l'abaissement du coût des graines fourragères dans l'Ouest, et cela tout le monde le sait. Cette réduction ne sera pas aussi élevée que si nous avions adopté la répartition moitié-moitié qui était d'abord prévue, mais elle sera quand même très appréciable. C'est la vie. Il faut que je concilie les intérêts de tout le monde en ce domaine. Mon honorable ami devrait le savoir, parce qu'il est assez apparent que l'Ouest était divisé sur ces questions. Il m'était absolument impossible de satisfaire tout le monde à 100 p. 100, comme le député le sait, lui aussi.

M. Hargrave: Madame le Président, comment peut-on parler de conciliation, quand nous n'avons jamais vu le projet de loi?

• (1450)

L'APPLICATION DU TARIF STATUTAIRE AUX RÉCOLTES SPÉCIALISÉES ET À CERTAINS PRODUITS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que dans la brochure diffusée par le ministère des Transports, on trouve la remarque du ministre que voici:

> Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nuit à la diversification des récoltes, à la transformation des produits agricoles et à l'élevage.

Et l'autre remarque du ministre que voici:

> Les distortions que provoque dans le domaine agricole le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sont plus accentuées et privent effectivement l'Ouest de ses avantages naturels dans certains secteurs tels que la production de récoltes diversifiées, la transformation secondaire et l'élevage.

Ces remarques sont tirées de la brochure du ministre. Se proposait-il d'inclure l'élevage quand il a annoncé hier que:

> Quelques autres récoltes et leurs produits seront assujettis au nouveau tarif réglementaire.

Et, bien entendu, le ministre sait que je lui pose cette question au nom de 20 différentes associations qui forment la Western Commodity Coalition.

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis étonné d'entendre mon vieil ami dire que cette politique demeurait inconnue. J'ai fait une déclaration dans laquelle j'ai exposé cette politique à fond le 1er février dernier. Il y a même eu une fuite à propos du projet de loi de sorte qu'il y a très peu de gens qui n'étaient pas au courant.

M. Trudeau: Et ce sont les gens là-bas.

M. Pepin: Toutefois, pour ce qui est d'ajouter d'autres récoltes spécialisées, le gouvernement a annoncé hier qu'il assujettira au projet de loi sur le tarif réglementaire certaines récoltes spécialisées et quelques produits. Je présenterai au comité un amendement au projet de loi là-dessus afin d'accommoder un certain nombre de gens irrités à la suite de l'annonce que j'ai faite hier.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT DATANT DE JANVIER

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Hier, je l'ai mis au défi de lancer un débat ouvert à propos de l'évolution technologique et de la perte d'emplois qui en résultera. Il s'agirait d'un débat ouvert et tous les faits seraient étalés au grand jour. Le ministre m'a répondu: «Je ne suis au courant d'aucune étude en tant que telle.» J'ai depuis appris que le rapport de son ministère sur l'évolution technologique est daté du 26 janvier 1983. Dans ces conditions, le ministre acceptera-t-il de déposer ce document à la Chambre pour que nous puissions avoir un débat démocratique en connaissance de cause? Ou bien veut-il plutôt choisir les faits qu'il divulguera pour manipuler l'opinion publique? Prendra-t-il comme modèle politique Thomas Jefferson plutôt que le Dr Goebbels?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je trouve la déclaration du député plutôt injuste. A la fin de la période des questions hier, j'ai expliqué ce que je savais du document en question. Je ne dirais pas quant à moi qu'il s'agit d'une étude. C'est un document qui cherche à lancer la discussion.

En fait, madame le Président, j'ai moi-même transformé le document de janvier auquel le député a fait allusion en document du cabinet et je l'ai transmis à mes collègues du cabinet pour favoriser les échanges de vue. C'est ce que nous faisons à l'heure qu'il est, ce qui est excellent, à mon avis, et cela nous permettra de mieux comprendre les possibilités que nous offrent les progrès technologiques, de même, bien entendu, que les difficultés auxquelles la société canadienne doit faire face, tout comme nos voisins américains, les habitants d'Europe occidentale et aussi les Japonais. Ce débat est très important. J'ai cependant transmis un document du cabinet à mes collègues.

Le député ne voudrait certainement pas que je publie un document du cabinet que mes collègues sont en train d'examiner. Je reconnais, cependant, l'importance de tenir un débat à ce sujet. Ce que je voudrais faire, c'est de m'assurer si je possède des renseignements qui n'ont pas déjà été rendus publics. Les détails contenus dans ce rapport ont été obtenus d'experts, des médias, d'économistes et de revues scientifiques. Il n'y a rien d'extraordinaire dans . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Keeper: Madame le Président, je ne veux pas être injuste envers le ministre, mais je suis convaincu que pour bien faire, il devrait rendre tous les faits publics.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉLARGISSEMENT DE L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES EMPLOYÉS MASCULINS ET FÉMININS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la Commission de la Fonction publique, le secrétaire d'État, s'il voulait bien m'écouter. Hier, le rapport annuel de la Commission a été rendu public. De toute évidence, le programme des 6 et 5 p. 100 a eu pour effet d'élargir de près de 12 p. 100 l'écart salarial entre les fonctionnaires fédéraux masculins et féminins. Le président de la Commission de la Fonction publique a pourtant déclaré que les fonctionnaires étaient satisfaits de ces restrictions. Je tiens à dire au ministre que les femmes fonctionnaires ne se réjouissent certainement pas de cet élargissement de l'écart salarial. Le ministre est-il disposé à reconnaître l'injustice du programme de restrictions salariales envers les femmes? Va-t-il prendre les mesures qui s'imposent pour réduire cet écart au lieu de l'augmenter?

[*Français*]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, l'honorable député devrait comprendre que l'objectif du programme des 6 et 5 p. 100 était de créer les conditions économiques susceptibles de relancer l'économie canadienne de manière à ce que, selon nos objectifs, les salaires offerts aux hommes et aux femmes atteignent un niveau d'égalité. Si nous n'avions pris aucune initiative visant à lutter contre l'inflation, l'objectif que nous aurions poursuivi ne s'en serait retrouvé que repoussé davantage dans le temps. Présentement l'inflation marque une décélération constante, et il n'y a aucun doute que les objectifs que nous avons déposés en cette Chambre et débattus à plusieurs occasions demeurent les objectifs de la politique gouvernementale, et que nous serons en mesure de faire des progrès additionnels accélérés au cours des prochains mois et des prochaines années à la mesure de la relance économique que le ministre des Finances a annoncée dans son budget.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LA PROPOSITION DE CONSTRUIRE UN PORT À STOKES POINT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Mais avant de poser ma question je prie mon collègue du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-St. James, de s'abstenir de traiter les autres de Nazis.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: La société Gulf a demandé la permission de construire un port à Stokes Point. Le ministre sait peut-être que ce secteur a justement été interdit à tout développement. Il sait également que son collègue le ministre de l'Environnement s'oppose vivement à ce projet, du moins jusqu'à ce que l'évaluation environnementale ait été terminée relativement à l'ensemble du littoral de la mer de Beaufort. Le ministre peut-il nous dire s'il a arrêté sa décision avant de délivrer un permis d'exploitation? Je dois prévenir le ministre que s'il accorde ce permis, bien que ce ne soit pas son intention, il va saboter tout ce qu'on a fait jusqu'ici.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je suis très heureux que le député ait soulevé cette question. Je viens tout juste de m'entretenir à ce sujet même ainsi qu'au sujet d'une autre question importante, avec M. Tom Butters, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest. Et je suis très heureux qu'il soit notre invité.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, si le député me le permet, et je suis certain qu'il est d'accord, je vais—comme M. Butters m'a demandé de le faire—rappeler au premier ministre que la célèbre ville d'Inuvik fêtera son 25e anniversaire à la mi-juillet et il souhaitait le signaler à la Chambre.

Pour répondre à la question, madame le Président, oui, il s'agit d'une région controversée. Oui, les responsables de l'environnement, dont mon collègue, s'inquiètent de la décision qui sera prise concernant Stokes Point; c'est aussi le cas pour le gouvernement du Territoire du Nord-Ouest, les Dénés de même que le gouvernement du Yukon qui y seraient favorables cependant. Soit dit en passant, le parti ministériel au Yukon est le même parti que celui du député. Je répète cependant qu'il s'agit d'une question très controversée.

Je ne prendrai aucune décision avant d'avoir longuement consulté le CEDA, d'autres représentants indigènes, et je dois dire au député, madame le Président, que si je prends la peine de consulter tous les organismes indigènes, la décision ne sera pas prise avant trois ou quatre semaines.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Je remercie le ministre de m'avoir répondu. Je me joins à lui pour souhaiter la bienvenue au visiteur de marque qui est parmi nous aujourd'hui.

J'ignore si c'est une bonne chose de faire construire un port temporaire à Stokes Point au coût de 60 millions de dollars. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas de savoir si c'est une bonne chose ou non. La question très grave que je me pose met en jeu la réputation du gouvernement car il a réservé des terres. J'ai l'impression que si on laisse un ministère décider comment les terres seront utilisées dans cette région, les autorités qui sont chargées d'évaluer les répercussions écologiques dans toute cette région, c'est-à-dire celle de la mer de Beaufort, se retrouveront pratiquement devant un fait accompli. J'aimerais savoir si le ministre a consulté son collègue, le ministre de l'Environnement à ce sujet, et si tous les deux en ont discuté avec le premier ministre, quelque difficile que soit cette question.

• (1500)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, avant de prendre une décision définitive, j'aurai certes d'autres entretiens avec le premier ministre. Mais pour l'instant cependant, c'est au ministère du Nord canadien et à moi-même, à titre de ministre, qu'il incombe d'examiner cette question sur tous les plans avant d'en discuter avec le premier ministre et au cabinet. Voilà de quoi je m'occupe pour l'instant et c'est un travail fort important.

Madame le Président, quand le député dit qu'il se demande si c'est un bon ou un mauvais projet, j'ai bel et bien l'impression, par le ton de sa voix, qu'il est contre. Je ne vois pas comment je pourrais interpréter autrement les explications qu'il a données avant de poser sa question. Si j'ai visé juste, je me demande alors si son parti est du même avis que lui, y compris le député des Territoires du Nord-Ouest.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il y a quelques instants, pendant la période des questions, le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) a posé une question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) à propos d'un document qui est paraît-il devenu un document du cabinet et qui a été distribué comme document de travail sur les sciences et la technologie.

Le député a posé une question supplémentaire, prétendait-il, au secrétaire d'État (M. Joyal) sur un tout autre sujet; elle portait sur la Commission de la Fonction publique et le problème très important de l'emploi chez les femmes. Madame le Président, cette deuxième question n'avait absolument aucun rapport avec la première. En toute franchise, ces deux questions sont importantes, mais l'une n'est pas supplémentaire par rapport à l'autre et je crains que cela ne se représente.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Si cela peut consoler le député de Nepean-Carleton (M. Baker), je peux lui dire que ce n'est par la première fois que cela se produit à la Chambre. Même quand un député a posé deux questions sur un sujet déterminé, on me crie «supplémentaire» pour pouvoir attirer mon regard, je suppose. Il m'est arrivé de donner la parole à un député qui voulait poser une question qui n'était pas du tout supplémentaire. Je suppose que nous avons pris l'habitude de permettre aux députés de poser deux questions, et qu'ils qualifient la seconde de supplémentaire. Si les députés sont d'accord, je serai stricte et je veillerai . . .

Des voix: Bravo!

Mme le Président: . . . à ce que les questions soient réellement supplémentaires. Je tiens toutefois à préciser que cela posera bien des problèmes à bien des députés parce que l'on pose beaucoup de questions qui ne sont pas supplémentaires. Certains députés n'écoutent même pas la réponse, et posent une deuxième question qu'ils ont notée. Je suis par conséquent disposée à être plus stricte à cet égard.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suppose que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a rendu un grand service à la Chambre en faisant ce rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE—MOTION CONCERNANT LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Lewis: Madame le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous donner un aperçu de l'ordre du jour pour demain et la semaine prochaine.

Je tiens à rappeler l'offre qu'a faite mon parti mardi dernier de renvoyer la motion sur le droit à la propriété à un comité après un débat d'une journée demain. Nous offrons au gouvernement ce qui est normalement une journée d'opposition pour discuter de cette question, sans aucun vote de confiance. La motion pourrait être renvoyée au comité pertinent qui pourra en discuter, entendre des témoignages et faire rapport à la Chambre d'ici le 7 juin, et l'on pourrait étudier cette mesure à l'étape du rapport et en troisième lecture dans le cadre d'un débat d'une journée d'ici le 30 juin.

Si je vous ai bien compris, madame le Président, le caucus néo-démocrate désirait avoir l'occasion de discuter de cette question. Le caucus s'est réuni hier et nous pouvons alors, je l'espère, procéder à l'étude de cette question.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, demain, tel qu'indiqué antérieurement, sera une journée consacrée à l'opposition. Le lundi 9 mai le sera également, et le mardi qui suit, nous allons continuer le débat sur le projet de loi C-151 qui est une loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour le gouvernement. J'espère qu'avant la fin de la journée, mardi, nous pourrons déférer ce projet de loi au comité. Mercredi est réservé aux affaires inscrites aux noms des députés et, comme je l'ai indiqué aux leaders parlementaires lors de la réunion, il est possible que jeudi prochain soit une journée consacrée à l'opposition, mais cela reste à être confirmé, et dès le début de la semaine je serai en mesure de préciser quels seront les travaux pour jeudi de la semaine prochaine.

[*Traduction*]

En ce qui a trait à la question soulevée par le député, le renvoi de la motion sur le droit à la propriété à un comité, nous avons eu ici même une discussion à ce sujet à laquelle a participé le chef de l'opposition (M. Nielsen) il n'y a pas si longtemps. Il est apparu alors, et c'est toujours le cas, que nous étions d'accord avec la proposition, et j'ai ici l'ordre voulu. Nous sommes prêts à l'accepter par consentement unanime si le parti conservateur et le NPD donnent leur accord.

M. Lewis: D'accord.

M. Deans: Madame le Président, nous avons bel et bien discuté de cette question en détail. Comme nous l'avons déclaré précédemment, nous sommes très faborables à l'idée d'inclure, dans la constitution, le droit pour les Canadiens de posséder une maison ou une exploitation agricole et d'autres droits semblables.

M. Nielsen: Mais!

M. Deans: Cependant, je voudrais poser quelques questions à mes deux collègues, afin que nous puissions établir clairement les conséquences de ce geste. Je me demande si l'un d'entre eux pourrait dire à la Chambre comment . . .

Mme le Président: Je croyais que les négociations étaient terminées. Je rappelle aux députés qu'il vaudrait mieux négocier ces questions à l'extérieur de la Chambre. Je pensais que le député allait annoncer qu'il consentait ou ne consentait pas à la proposition qu'a faite le président du Conseil privé (M. Pinard). C'est seulement à cette fin que je peux le laisser intervenir. Je ne peux absolument pas accepter que ces négociations se déroulent à la Chambre.

M. Nielsen: Le NPD consent-il ou non?

M. Deans: Madame le Président, je vais pouvoir dire dans un instant ce que nous avons l'intention de faire. Mais je voudrais répondre à ceux qui nous demandent si nous sommes prêts à accepter la proposition qu'ont exposée il y a quelques jours le gouvernement et l'opposition officielle, en ce qui concerne l'inclusion de certains termes dans la constitution.

Je voudrais que la Chambre comprenne bien que la question pose de très graves difficultés. De quelle façon ces termes vont-ils empiéter sur les rapports entre propriétaires et locataires?

M. Nielsen: Consentez-vous?

M. Deans: Sur la régie des loyers?

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que les réponses à ces questions sont tellement complexes que ce n'est pas l'endroit où en discuter.

M. Hnatyshyn: C'est l'esquive à gauche du NPD.

Mme le Président: Je ne veux pas intervenir, mais les députés ont probablement besoin d'une autre réunion pour régler la question.

M. Pinard: Madame le Président, en toute déférence, je crois avoir les réponses dans le texte de la motion. Je vais la proposer officiellement et si le député est d'accord, il dira oui; s'il n'est pas d'accord, il dira non.

Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

A. Que, nonobstant tout article permanent ou provisoire du Règlement, la motion suivante soit inscrite au *Feuilleton*, sous la rubrique Ordres émanant du gouvernement, au nom d'un ministre de la Couronne:

Que, considérant que la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la Constitution peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38;

La Chambre des communes a résolu d'autoriser Son Excellence le gouverneur général à prendre, sous le grand sceau du Canada, une proclamation modifiant la Constitution du Canada comme il suit:

PROCLAMATION MODIFIANT LA CONSTITUTION DU CANADA

1. L'article 7 de la loi constitutionnelle de 1982 est abrogé et remplacé par ce qui suit:

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

2. La même loi est modifiée par l'adjonction de ce qui suit:

60.1 Toute mention des lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de la Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (droit de propriété).

3. Titre de la présente proclamation: Proclamation de 1983 modifiant la Constitution (droit de propriété).

B. Qu'un jour réservé conformément à l'article 62 du Règlement pour la période se terminant le 30 juin 1983 soit réservé à l'étude de ladite motion, à condition que la motion soit celle décrite au paragraphe A du présent ordre;

C. Qu'à la fin de la séance le jour où l'on étudiera ladite motion conformément à cet ordre, la motion soit réputée avoir été renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques;

D. Que le comité fasse rapport à ce sujet au plus tard le 7 juin 1983.

E. Que l'on dispose dudit rapport en au plus un jour de séance et au plus tard le 30 juin 1983;

F. A condition que toutes les motions présentées en conformité de cet ordre, y compris celles découlant de tout rapport de comité présenté conformément à cet ordre, ne soient présentées que par un ministre de la Couronne.

• (1510)

Tel est le texte de la motion que je voulais consigner au compte rendu.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Hnatyshyn: Rien de plus facile.

M. Deans: Madame le Président, comme vous l'avez dit vous-même, la question est beaucoup trop compliquée pour n'y consacrer qu'une journée. Par conséquent, nous ne pouvons accorder notre consentement.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Donc, si je comprends bien la proposition du président du Conseil privé (M. Pinard), la motion, telle qu'il l'a lue, serait présentée par un ministre. Il n'y a pas consentement unanime.

M. Lewis: Madame le Président, j'invoque le Règlement. En toute honnêteté, il faudrait que le compte rendu indique que s'il n'y a pas consentement unanime, c'est le faute du NPD.

Mme le Président: Le compte rendu montrera qu'il n'y a pas eu consentement unanime.

M. Deans: Madame le Président, trêve de belles paroles. Nous refusons d'accorder notre consentement parce que les conservateurs et les libéraux refusent de consacrer suffisamment de temps au débat.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Lewis: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

M. Deans: Ne vous gênez pas! Privez les gens de leurs droits. Allez-y donc!

M. Nielsen: Vous l'avez bien fait pendant 18 mois.

M. Lewis: Madame le Président, je dirai que c'est là que le bât blesse chez nos voisins de gauche.

Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement s'il n'aurait pas omis par accident de faire savoir à la Chambre à quel moment exactement le ministre des Transports (M. Pepin) déposerait le projet de loi relatif au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Pinard: Madame le Président, ce n'est pas le cas.

M. Nielsen: C'est une question que nous posons.

M. McGrath: Madame le Président, j'invoque le Règlement, car il s'agit des initiatives parlementaires. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être me répondre. Pourrait-il nous préciser davantage quelles seront les mesures d'initiative parlementaire à l'étude mercredi, afin que les députés soient plus nombreux à participer au débat vu qu'ils auront eu suffisamment le temps de s'y préparer? Pour le moment, on ne nous avertit pas assez tôt des mesures d'initiative parlementaire qui seront mises à l'étude. Par conséquent, il n'y a pas assez de députés qui participent au débat. Je pense que si nous étions mieux prévenus, la participation serait plus importante.

M. Smith: Madame le Président, je tiens à signaler au député que son leader parlementaire a soulevé la question en son nom et en celui de ses collègues hier, à la réunion des leaders parlementaires. Il a parfaitement raison et nous essayons d'améliorer la situation.

L'ennui, c'est qu'il arrive souvent que des députés dont c'est le tour ne soient pas prêts à défendre leur mesure le moment venu, et cela, pour diverses raisons. Je tiens à dire au député que même si cela présente des inconvénients pour les députés en question, cela en présente aussi pour les secrétaires parlementaires qui doivent être prêts à débattre ces motions moyennant un préavis très bref. Néanmoins, le député a raison, et nous allons nous efforcer de prévenir les intéressés plus longtemps à l'avance.

M. Deans: Madame le Président, si vous le permettez, je voudrais en revenir aux travaux de la Chambre et demander au leader parlementaire du gouvernement de nous dire s'il a pu s'entendre avec le parti conservateur pour en finir avec le projet de loi sur Canagrex ou avec le projet de loi C-653.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: En une seule journée!

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. NYSTROM—L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition présentée par l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), le mercredi 4 mai 1983, est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

REMISE D'UNE OBJECTION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ALBERTA

Mme le Président: Je dois signaler à la Chambre qu'une objection signée par les députés de Peterborough, Caribou-Chilcotin, Lanark-Renfrew-Carleton, Prince George-Peace River, Red Deer, Richmond-Delta-Sud, North Vancouver Burnaby, Calgary-Sud, Lethbridge-Foothills et Assiniboia m'a été remise, conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Satuts revisés du Canada, 1970, à propos du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta.

Dépôt de documents

Si la Chambre y consent, je propose de faire comme d'habitude et de publier le texte de l'objection en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, vous avez lu le nom de la circonscription d'Assiniboia. S'agissait-il de Winnipeg-Assiniboine ou d'Assiniboia?

Mme le Président: Je viens de dire «Assiniboia», sans «Winnipeg» devant.

M. Neil: J'invoque le Règlement. Il n'y a pas eu de rapport sur la délimitation des circonscriptions de la Saskatchewan. Il n'a en tout cas jamais été annoncé.

M. Nielsen: Ce n'est pas la bonne circonscription.

Mme le Président: Les députés se rappellent que le rapport a été déposé hier, et ce sont les objections qui ont été reçues aujourd'hui.

M. Lewis: Les signatures pour la Nouvelle-Écosse ont été recueillies hier.

Mme le Président: Les députés s'étonnent probablement parce qu'ils n'ont pas signé, mais j'ai ici l'avis qui porte les signatures.

M. Lambert: Les députés qui ont signé ne sont pas de l'Alberta.

Mme le Président: Dix députés, quels qu'ils soient, peuvent signer et pas nécessairement des députés de l'Alberta. Je suppose que c'est pour cela que les députés sont étonnés de voir ces objections, mais elles sont dûment signées. J'ai ici les signatures de dix députés qui ne sont pas nécessairement tous de l'Alberta.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RELATIFS AU CONTRAT PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ VOEG

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le 3 mai, au cours de la période des questions, et de nouveau hier, certains députés de l'opposition m'ont demandé de déposer toute la correspondance et tous les documents relatifs au contract de $17,000 passé entre mon ministère, pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et la société ouest-allemande Voeg. Comme je l'avais mentionné à ce moment-là, certains aspects de ces documents sont de nature confidentielle, car ils portent sur des techniques de pointe représentant une certaine valeur commerciale.

Dans le but de présenter autant d'information que possible, j'ai demandé à certains fonctionnaires, y compris des juristes de la Couronne, de passer en revue tous les documents pertinents qui se rapportent au ministère des Approvisionnements et Services. On m'a fit savoir que ces documents pouvaient être rendus publics.

De plus, mes collaborateurs ont consulté les dirigeants de la société ouest-allemande, qui ne voyaient aucune objection à ce que le contrat soit déposé. Les députés trouveront la copie du contrat passé entre le ministère des Approvisionnements et Services et la société Voeg, de même que le courrier échangé entre les représentants du ministère et ceux de la société. Votre Honneur remarquera sans doute que les documents comprennent la correspondance échangée entre les deux parties, en date du 18 mars 1983, portant sur une entente accessoire et obligeant le ministère des Approvisionnements et Sercices et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à ne dévoiler aucun détail relativement aux méthodes de l'entrepreneur.

Cette entente garantissant le secret des méthodes est également déposée aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Des excuses!

* * *

LA VIE PRIVÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE À LA VIE PRIVÉE POUR 1982

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je suis heureux de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom du ministre de la Justice (M. MacGuigan), un exemplaire dans les deux langues officielles du rapport annuel du commissaire à la vie privé pour 1982. Je demande que ce rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LA DIFFUSION DE FILMS PORNOGRAPHIQUES À LA TÉLÉVISION PAYANTE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par 234 électeurs de Cariboo-Chilcotin, en Colombie-Britannique. Ils protestent dans cette pétition contre la diffusion de films pornographiques sur le réseau de télévision payante First Choice, et contre la possibilité que ces films soient également transmis par d'autres réseaux du même genre.

Cette pétition a pour objet d'exhorter le gouvernement à remettre en question les permis de diffusion accordés à ces exploitants de télévision payante, qui projettent des films pornographiques, et d'envisager d'annuler ces mêmes permis si ces diffuseurs persistent à présenter des émissions aussi inconvenantes et discriminatoires.

Les pétitionnaires espèrent que Mme le Président trouvera leur pétition conforme aux exigences du Règlement et qu'elle usera des pouvoirs discrétionnaires que lui confère son poste pour renvoyer cette pétition au comité pertinent pour qu'il l'étudie le plus tôt possible.

* * *

• (1520)

[*Français*]

LA LOI ORGANIQUE DE 1983

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) demande la permission de déposer le projet de loi C-152, intitulé «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) demande la permission de déposer le projet de loi C-153, intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (Corporations de la Couronne)».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale) demande à présenter le projet de loi C-154, tendant à modifier la loi nº 2 sur les subventions au développement régional.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 4676 et 4739.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LES PERSONNES AYANT LA DOUBLE NATIONALITÉ CANADIENNE ET TCHÉCOSLOVAQUE

Question nº 4676—M. MacKay:

1. Depuis 1977, combien d'employés *a*) du gouvernement, *b*) de sociétés et organismes de la Couronne (i) ont demandé aux autorités de la République socialiste tchécoslovaque de «normaliser» leur statut légal vis-à-vis de cet État, en conformité du décret du 16 mars 1977 du gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque (ii) ont, par la suite, été libérés de leur citoyenneté tchécoslovaque (iii) ont reçu un passeport tchécoslovaque (iv) ont voyagé en Tchécoslovaquie avec un passeport tchécoslovaque?

2. Quels sont le nom de ces employés et le poste qu'ils occupaient dans la Fonction publique?

3. Le gouvernement a-t-il pour principe d'employer d'anciens citoyens tchécoslovaques qui, en conformité du décret du 16 mars 1977 du gouvernement tchécoslovaque et pendant qu'ils étaient au Canada, ont renouvelé leur allégeance à cet État en signant une déclaration les obligeant «à se comporter et à se conduire comme des citoyens de la République socialiste tchécoslovaque» ou qui ont été libérés de leur citoyenneté tchécoslovaque parce qu'ils n'ont pas agi «d'une façon hostile à la République socialiste tchécoslovaque ou de façon à nuire aux intérêts de la République socialiste tchécoslovaque»?

4. Le gouvernement a-t-il pour principe d'accorder la citoyenneté ou la résidence canadienne à des personnes qui se prétendent réfugiées de la République socialiste tchécoslovaque et qui, après avoir obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada, ont renouvelé leur serment d'allégeance à la République socialiste tchécoslovaque?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires extérieures, la Commission et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et la Commission de la Fonction publique m'informent comme suit:

1. Ces renseignements ne sont pas disponibles. Aux termes de l'article 36 de la Convention de Vienne sur les relations consulaires à laquelle le Canada et la Tchécoslovaquie ont adhéré, les fonctionnaires consulaires tchécoslovaques sont libres de communiquer avec les personnes qui sont encore considérées comme des citoyens de la Tchécoslovaquie et de les rencontrer pour discuter de questions relevant directement de leur juridiction consulaire. Il s'ensuit que les fonctionnaires consulaires tchécoslovaques ne sont nullement tenus de notifier le gouvernement canadien de leurs contacts légitimes avec des personnes ayant la double nationalité canadienne et tchécoslovaque. De même, ces dernières ne sont nullement obligées de notifier le gouvernement canadien de leurs contacts avec des fonctionnaires consulaires tchécoslovaques. Par conséquent, à moins que ces renseignements ne lui soient communiqués volontairement, ce qui n'est généralement pas le cas, le gouvernement canadien ne peut compiler des données sur les personnes ayant la double nationalité canadienne et tchécoslovaque qui désirent se conformer au règlement tchécoslovaque.

D'autre part, tous les citoyens et résidents canadiens sont libres de quitter le Canada à leur gré. Nul n'a à informer le gouvernement de sa destination lors de son départ du pays. Il n'est pas tenu de données sur les mouvements des personnes qui partent. Il est donc impossible de savoir exactement combien de personnes d'origine tchécoslovaque ou autre ont visité la Tchécoslovaquie au cours d'une période donnée. Ceci s'applique également à tous les Canadiens, indépendamment de l'employeur.

2. Pour les raisons susmentionnées dans la partie 1, ces renseignements ne sont pas disponibles.

3. La Commission de la Fonction publique, qui est chargée de faire appliquer la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, n'a aucune politique concernant l'emploi d'anciens citoyens tchécoslovaques ni d'autres pays. Après avoir acquis la citoyenneté canadienne, un ancien citoyen d'un autre pays peut se présenter à des concours visant à pourvoir à des postes publics au même titre que les autres Canadiens. De plus, s'il n'a pas obtenu la citoyenneté canadienne, mais qu'il est résident canadien, à titre d'immigrant reçu, il peut poser sa candidature à un poste dans la Fonction publique fédérale. L'obtention d'un tel emploi dépendra du mode d'application de certaines dispositions de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Ainsi, dans les concours publics, la Commission de la Fonction publique peut ne sélectionner que des citoyens canadiens lorsqu'elle sait qu'il existe suffisamment de postulants canadiens qualifiés. La loi sur l'emploi dans la Fonction publique exige également que, lorsqu'elle établit une liste d'admissibilité à la suite de concours publics, la Commission y inscrive les noms des anciens combattants et des citoyens canadiens avant celui des non-canadiens. En raison de ces dispositions, les immigrants reçus qui ne sont pas citoyens canadiens ont plus de difficulté que les citoyens canadiens à obtenir un emploi dans la Fonction publique fédérale.

Les personnes ayant une double nationalité ne sont pas tenues d'en informer la Commission avant de soliciter un emploi dans la Fonction publique fédérale.

4. En ce qui concerne la loi sur l'immigration: Les citoyens et (ou) les résidents de la Tchécoslovaquie peuvent être acceptés à titre de réfugiés si la définition de «réfugié au sens de la Convention» s'applique à eux ou s'ils rentrent dans la «catégorie des exilés volontaires».

Le Canada ne retire pas leurs privilèges de résident aux immigrants tchécoslovaques qui sont venus au Canada à titre de réfugiés et qui, une fois au Canada, renouvellent leur serment de fidélité à la République socialiste tchécoslovaque. En tant que membre signataire de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, le Canada se conforme aux règlements établis par le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés en ce qui concerne l'acquisition ou la réacquisition de la protection nationale par une personne. Ces règlements stipulent entre autres ce qui suit:

Si le réfugié n'agit pas volontairement, il ne perd pas son statut de réfugié. Si ordre lui est donné par une autorité, par exemple du pays de sa résidence, de commettre contre son gré un acte qui risque d'être interprété comme un acte visant à se réclamer de nouveau de la protection du pays de sa nationalité, il ne cesse pas d'être un réfugié pour la simple raison qu'il obéit à cet ordre. Il peut aussi être contraint, par des circonstances indépendantes de sa volonté, de recourir à une mesure de protection de la part du pays de sa nationalité.

En ce qui concerne la loi sur la citoyenneté: Aux termes de la loi sur la citoyenneté, entrée en vigueur le 15 février 1977, la naturalisation est un droit assujetti à certaines conditions. Ces conditions énoncent entre autre que le candidat à la naturalisation doit: *a*) avoir 18 ans ou plus, *b*) avoir été admis comme résident permanent au Canada (ayant obtenu des responsables de l'Immigration le statut d'immigrant reçu) et avoir, dans les quatre ans qui ont précédé la date de sa demande, totalisé au moins trois ans de résidence au Canada, *c*) ne pas être sous le coup d'une ordonnance d'expulsion, et *d*) ne pas être visé par les dispositions prohibant l'octroi de la citoyenneté au regard de la commission d'actes criminels ou d'actes portant atteinte à la sécurité de l'État.

Les personnes de nationalité tchécoslovaque, qu'elles aient ou non maintenu ou réaffirmé leur allégeance à la Tchécoslovaquie, ont obtenu et continuent d'obtenir la citoyenneté canadienne, comme toute autre personne adulte qui en fait la demande et qui satisfait à toutes les exigences de la loi.

Du reste, la loi sur la citoyenneté de 1977 ne contient pas de dispositions entraînant la perte automatique de la citoyenneté lorsqu'on devient citoyen d'un autre pays, comme il en existait dans la loi de 1947 et dans les lois antérieures. Ce changement entraîne nécessairement une augmentation du nombre de Canadiens, résidant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, qui possèdent une double nationalité. Ces personnes dont la résidence n'est pas au Canada mais dans l'autre pays dont ils possèdent la nationalité (par exemple, en Tchécoslovaquie) ou qui sont en visite dans ce pays, particulièrement si elles voyagent avec l'autre passeport, sont considérées comme assujetties à toutes les lois de ce pays et peuvent se voir empêchées de le quitter, et parfois même être mises en prison, sous l'accusation, fondée ou non, d'avoir enfreint une loi.

L'ÉTUDE SUR «LES DÉFIS RÉELS OU ÉVENTUELS À LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE DANS L'ARCTIQUE»

Question nº 4739—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il retenu, au coût de $17,200, les services de M. N. Tracy de Fredericton (N.-B.) pour effectuer une étude sur les défis réels ou éventuels à la souveraineté canadienne dans l'Arctique et, le cas échéant, pourquoi, alors qu'il a reçu, il y a moins d'un an, une étude de $11,600 effectuée par Nils Orvik sur la sécurité du Canada dans le Nord?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Oui. Le ministère de la Défense nationale a retenu les services de M. N. Tracy de Fredericton (N.-B.) pour effectuer une étude sur «Les défis réels ou éventuels à la souveraineté canadienne dans l'Arctique», au coût de $17,200. Cette étude, ainsi que celle effectuée par le professeur Nils Orvik l'année dernière, font partie d'un projet plus vaste du MDN sur les études stratégiques dans l'Arctique. Celle de M. Tracy porte sur les défis que présente la souveraineté canadienne et le rôle des Forces armées canadiennes pour relever ces défis. L'étude du professeur Orvik était plus restreinte du point de vue géographique, se limitant à la région est de l'Arctique, et il a abordé des questions comme le transport, les ressources non renouvelables, les autochtones et les rapports entre le Canada et le Groenland selon un concept de sécurité plus général.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. MacKay: Madame le Président, je me dois de rappeler au secrétaire parlementaire que, dans le passé, on se plaignait d'attendre parfois longtemps avant d'obtenir des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton.* Dernièrement, cependant, on me fournit des réponses détaillées et je tiens à profiter de l'occasion pour faire une chose qu'on a rarement vue à la Chambre, soit de féliciter notre collègue.

Mme le Président: J'ai presque envie de demander au secrétaire parlementaire s'il a bien entendu cette intervention.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président suppléant (M. Blaker): Lorsque la Chambre s'est ajournée, à 13 heures, nous en étions à la période de dix minutes réservée aux questions et observations suivant l'allocution du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). En conséquence, la présidence accordera la parole à ceux qui voudront profiter de ce qui reste de cette période.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, comme vous le savez, il est plutôt rare que des ministres aient l'occasion de poser des questions à la Chambre des communes. C'est à eux que l'on pose d'habitude des questions. En vertu du nouveau Règlement et des nouveaux usages de la Chambre, un député a la possibilité de répondre à des questions une fois qu'il a terminé son allocution, questions qui peuvent venir de tous les députés. J'avais demandé au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui est intervenu ce matin dans le débat sur la loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, s'il répondrait à une question et il a répondu que oui.

Les observations du député ont porté essentiellement sur le contenu du budget qu'il prétend être le prétexte des demandes de pouvoirs d'emprunt supplémentaires. C'est là-dessus, par exemple, que repose le programme gouvernemental de relance économique.

En parlant du budget et des programmes de relance, le député a aussi soulevé la question du déficit qui le préoccupe particulièrement. Le ministre des Finances (M. Lalonde) est également préoccupé par le déficit et il a proposé deux moyens d'en freiner la hausse pour stimuler la relance économique: que le gouvernement s'engage à aligner ses dépenses sur la croissance du PNB, et qu'il prévoie de hausser les impôts lorsque l'économie sera vraisemblablement plus forte.

Compte tenu de ses appréhensions au sujet du déficit, le député avait-il d'autres propositions concrètes à formuler, exception faite de la réduction des dépenses publiques ou de l'augmentation des recettes?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voulais et j'espérais avoir le temps d'en parler. Le ministre sait que, depuis plus d'un an et demi, nous préconisons la nomination d'un comité spécial de la Chambre qui serait chargé du contrôle global du budget. Le comité examinerait soigneusement les dépenses du gouvernement et il établirait les priorités afin de s'assurer que les dépenses soient faites exactement comme le gouvernement et la Chambre l'auraient stipulé. Le gouvernement fait toutes sortes de dépenses jugées nécessaires, mais il faut établir des priorités.

Nous ne pouvons nous procurer rien de plus que ce que nous avons les moyens d'acheter. Nous aimerions avoir beaucoup de choses, d'accord, mais à titre de parlementaires nous devons nous en tenir à ce que nous sommes capables de payer. Nous devons verser des prestations sociales dans le domaine de la santé et du bien-être et nous occuper de ceux qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins.

Mais avons-nous encore réellement besoin du programme d'encouragement du secteur pétrolier? Les subventions pour l'isolation des maisons sont-elles encore utiles? Est-il vraiment nécessaire que nous dépensions autant d'argent pour nous distraire? Avons-nous besoin de la publicité engagée? N'y a-t-il pas beaucoup de dépenses qui peuvent paraître souhaitables, mais ne sont pas vraiment nécessaires dans la conjoncture actuelle et à une époque où les demandes budgétaires sont sans commune mesure avec les recettes? N'est-il pas temps d'établir un ordre de priorité dans nos efforts et de déterminer ce qui justifie réellement le paiement d'intérêts sur les emprunts contractés pour faire des choses plus ou moins nécessaires?

M. Cosgrove: Ma dernière question est double. Le député veut réduire les dépenses. Estime-t-il nécessaire de créer un autre comité, avec toutes les dépenses que cela comporte, pour étudier ces questions? Est-ce que les comités en place, notamment celui dont il sera membre et devant lequel je comparaîtrai lundi prochain à propos des dépenses du Département des assurances, ne semblent pas convenir pour ce genre d'étude?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ils ne conviennent absolument pas. Il s'agit de comités axés sur un ministère d'exécution. Par exemple, les gens qui s'intéressent à l'environnement veulent que l'on dépense de l'argent pour le protéger; ceux qui se préoccupent des communications veulent qu'on dépense dans ce domaine. Les gens qui s'intéressent à l'énergie veulent qu'on donne la priorité aux questions énergétiques. La tendance est aux comités de dépenses plutôt qu'à des comités qui surveillent les dépenses globales du gouvernement. D'autres que nous ont déjà défendu ce principe par le passé et le ministre le sait. Cela n'ajoutera ni dépense ni frais généraux supplémentaires aux comités actuels. Il s'agit d'un changement d'orientation du système des comités visant à s'assurer que le Parlement fait véritablement un effort de budgétisation. Le Parlement doit s'attaquer à ce problème, car nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à prévoir des budgets toujours plus importants.

Pouvoir d'emprunt

• (1530)

Le ministre a dit que les dépenses augmentent parallèlement au PNB. Il doit savoir que l'an dernier, les dépenses budgétaires prévues s'élevaient à 76.3 milliards de dollars; elles ont atteint 82 milliards. Son programme pour l'année à venir représente 90.7 milliards de dollars, soit une augmentation de 18.9 p. 100 par rapport au programme de dépenses de l'an dernier. Le PNB n'augmente jamais à ce rythme. En fait, il a même diminué l'an dernier. En réalité, nous devons adapter nos besoins à notre portefeuille, à nos moyens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Raymond Savard (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, je suis très heureux aujourd'hui de prendre la parole sur le projet de loi C-151 ainsi que sur le Budget, lequel, j'en suis convaincu, apportera aux Canadiens l'assurance que notre économie est sur la bonne voie. Je me dois de féliciter le ministre des Finances (M. Lalonde) qui, avant de présenter son budget, a fait des consultations sérieuses et intensives auprès du secteur privé, des gouvernements et de divers organismes. Ce budget apportera les mesures nécessaires afin de venir en aide à ceux qui sont disposés à travailler mais qui malheureusement ne peuvent se trouver d'emploi. Et je parle des jeunes et des gens plus âgés. Ce que j'admire le plus dans ce budget, c'est que le gouvernement canadien veut venir en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin. Ce budget de relance de 4.8 milliards de dollars aidera inévitablement à la création d'emplois, surtout dans le secteur privé. Il faut mentionner que plus de 250 millions de dollars en fonds supplémentaires seront consacrés à l'expansion des programmes déjà existants touchant au logement, notamment pour l'achat, la rénovation et la remise en état de maisons.

Monsieur le Président, dans Verdun-Saint-Paul, ce programme dans lequel le gouvernement canadien a investi un peu plus de deux millions de dollars a permis la réalisation d'une centaine d'unités de coopératives, lesquelles ont permis à plusieurs de mes commettants de devenir propriétaires de maisons, et aux locataires de vivre dans des logements remis à neuf. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux que le ministre ait consenti à augmenter le nombre d'unités devant être créées cette année à 25,000 nouvelles unités de logements sociaux pour les citoyens à faible et à moyen revenus. Ce programme a également contribué à réaliser une autre construction très importante dans ma circonscription. Je veux parler, bien sûr, d'une résidence pour personnes âgées pour laquelle le gouvernement canadien a consacré plus de quatre millions de dollars afin d'y installer des personnes du troisième âge dès juillet prochain. Une centaine de ces personnes à faible revenu pourront, grâce à cette résidence, vivre confortablement et sereinement.

Puisque je parle d'habitation, que l'on me permette, monsieur le Président, de remercier le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) au sujet de ces programmes très importants pour la population de Verdun-Saint-Paul. Il s'agit du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété et du Programme canadien de rénovation des maisons dont une centaine de mes commettants se sont prévalus durant 1982. Si je me fie aux commentaires que je reçois, je m'attends à ce que plusieurs autres demandes nous parviennent au cours de la prochaine année.

Et que dire des fameuses modifications apportées au Régime enregistré d'épargne-logement? A mon avis, ce programme encouragera plusieurs de mes concitoyens à consacrer leurs économies à l'achat d'une maison neuve, de mobilier et d'appareils ménagers. Il permettra également aux petits constructeurs de réaliser des mises en chantier et, par le fait même, donnera à des milliers de citoyens la chance de se trouver un emploi.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la création d'emplois, surtout au niveau des jeunes, je suis fier du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), lequel a mis à la disposition des résidants de Verdun-Saint-Paul un centre d'information dédié spécialement à la jeunesse. Ce centre permettra à notre jeunesse d'acquérir une expérience professionnelle et lui facilitera le passage de l'école au marché du travail. Depuis trois mois déjà, grâce à ce centre, 150 finissants ont trouvé un emploi régulier, ce qui est très encourageant pour l'avenir de nos jeunes. Cependant, nous devons déplorer le fait que malgré la crise économique que nous venons de traverser, tant et aussi longtemps que le gouvernement de la province de Québec ne dirigera pas ses énergies de concert avec ses partenaires canadiens, et tant et aussi longtemps qu'il laissera planer et mettre en évidence sa priorité d'indépendance, je ne connais pas trop d'hommes d'affaires qui investiront dans des entreprises du Québec.

De plus, la plus belle preuve de ce que j'avance, laquelle a été mentionnée par le ministre des Finances devant la Chambre de commerce de Montréal et dont les questions se posaient ainsi, est la suivante: Quel gouvernement est responsable du niveau excessif des impôts au Québec? Qui a mis la clef dans la porte des sièges sociaux à Montréal? Quel gouvernement continue à maintenir l'incertitude de l'avenir politique du Québec? Eh bien, je n'apprendrai rien à la Chambre si je dis que c'est le gouvernement du Québec et lui seul. A mon avis, il ne reste que peu de gens qui ont encore les yeux fermés pour affirmer encore une fois que ce n'est pas la faute du gouvernement du Québec. Le seul gouvernement qui a à cœur de créer des emplois et d'appuyer les industries du Québec, de garder la présence des sièges sociaux à Montréal, de nourrir les grandes entreprises et d'aider à financer la modernisation des industries, c'est le gouvernement canadien. Mais si le gouvernement du Québec persiste à séparer la province du reste du Canada, malheureusement, nous, les Québécois, nous serons appauvris sur toute la ligne, soit économiquement, socialement et culturellement. La seule façon de voir notre avenir plus brillant, c'est qu'enfin le gouvernement du Québec se doive de collaborer plus sérieusement avec le gouvernement canadien.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur ce qui a trait à la création d'emplois. Quand le gouvernement canadien met la «plomberie» en marché pour créer des emplois, nous constatons l'indifférence du gouvernement provincial envers les jeunes à la recherche d'un emploi, lesquels se voient, une fois de plus, obligés de refuser l'aide du gouvernement canadien, savoir qu'au mois de décembre dernier, lors d'une entente fédérale-provinciale concernant le Programme RELAIS ayant pour but de créer des milliers d'emplois dans les municipalités, à la dernière minute, le gouvernement du Québec a encore une fois renié sa signature.

Comment peut-on, monsieur le Président, faire prospérer un pays quand on a des dirigeants du gouvernement provincial du Québec qui s'efforcent continuellement de mettre les bâtons dans les roues et qui continuent à faire croire à la population du Québec que les problèmes économiques actuels dépendent du gouvernement fédéral?

Monsieur le Président, afin que ce budget ait des conséquences au niveau des sans-travail, il va falloir que l'entreprise privée utilise les programmes mis de l'avant par le gouvernement canadien. Je reconnais que le secteur privé a été soumis à des pressions intenses au cours des dernières années. Voilà pourquoi le ministre des Finances a prévu une aide particulière pour les entreprises canadiennes. Ainsi le Budget prévoit des mesures qui permettront aux entreprises, surtout les petites et les moyennes, dont les ressources sont beaucoup plus restreintes, de rétablir leur bilan et d'alléger le fardeau de la dette dont plusieurs sont accablées. Ces entreprises pourront alors consacrer les sommes actuellement réservées au financement de leur dette à des activités plus productives et propices à la création d'emplois. Grâce aux 300 millions de dollars qui seront utilisés en vue d'aider les entreprises, celles-ci pourront accélérer leurs investissements. Nul n'est besoin de dire qu'à mesure que les investissements du secteur privé s'accroîtront, ce dont nous avons besoin pour assurer une relance économique soutenue à long terme, les emprunts du gouvernement diminueront. De plus, si le gouvernement et le secteur privé orientent l'utilisation de leurs ressources afin de renforcer la concurrence en ce qui a trait à nos produits, nous maintiendrons et accroîtrons notre part de marché. Il faut inciter les entreprises à s'approvisionner davantage au Canada en favorisant l'innovation et l'accroissement de la productivité, l'implantation, l'agrandissement et la modernisation des installations de production. Il s'agit de mesures très importantes en ce qui a trait au redressement de l'économie et à une entreprise durable afin que les Canadiens aient des emplois permanents, satisfaisants et bien rémunérés.

Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que les entreprises de la province de Québec ont à subir un préjudice grave de leurs concurrents des autres provinces du Canada, à cause des coûts honteusement élevés de l'énergie dans la province de Québec. En effet, la taxe de M. Parizeau sur l'essence, la semaine dernière, représentait 52 p. 100 du prix du litre d'essence dans la région métropolitaine de Montréal.

Monsieur le Président, je veux également mentionner que je m'intéresse aux questions sociales dans la circonscription de Verdun-Saint-Paul, où l'âge de la population est très élevé. Le gouvernement canadien a su garder en place ses programmes sociaux sans entrer dans les détails. Je tiens à assurer à nos personnes du troisième âge que, quant à moi, je continuerai à faire des recommandations au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) en vue d'accroître davantage les programmes sociaux déjà existants afin que ces personnes continuent de bénéficier de la même protection.

• (1540)

[*Traduction*]

Je tiens également à féliciter le ministre des Finances de s'être rendu aux vœux des Canadiens. Son budget propose en effet de modifier le régime des allocations familiales de manière à préserver le principe de l'universalité et les programmes destinés aux familles dont le revenu est moyen ou faible. Il viendra donc en aide aux familles monoparentales, familles dont le chef est souvent une femme dont le salaire d'ordinaire n'est que 58 p. 100 de celui des hommes.

Il double en quelque sorte la déduction pour frais de garde d'enfants en la portant à $2,000 par enfant jusqu'à concurrence de $8,000 par famille. Ce faisant, il devrait beaucoup venir en aide aux familles dont le revenu est moyen ou faible. Par ailleurs, non seulement il maintient la déduction à l'égard des enfants, mais il l'augmente encore de $50 cette année, de sorte que les mères pourront réclamer une somme non imposable de $343 par enfant. Je me réjouis aussi qu'il maintienne le plafond au niveau de $26,330 et qu'il permette aux contribuables qui ne touchent pas plus de $40,000 de revenu de réclamer une partie de cette déduction. Je le répète, le budget, j'en suis certain, devrait protéger la plupart des familles nécessiteuses.

[*Français*]

Je crois sincèrement, monsieur le Président, que toutes les mesures présentées dans ce budget serviront les intérêts de tous les Canadiens et leur donneront confiance en l'avenir.

[*Traduction*]

En somme, c'est un budget qui mérite qu'on y investisse, qu'on y collabore et qu'on le développe. Grâce à nos efforts, le Canada va pouvoir sortir de la récession non seulement pour amorcer sa relance, mais aussi pour s'acheminer vers une prospérité permanente. A nous de choisir.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais terminer sur un mot d'humour. Depuis que je siège à la Chambre, j'entends toujours les députés de l'opposition se plaindre du gouvernement en place. Eh bien moi, je dirai que quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, les gens de ce côté-ci sont plus efficaces que ceux d'en face.

M. Dawson: Monsieur le Président, nous connaissons déjà, de notre côté l'humour de notre whip adjoint, le député de Verdun-Saint-Paul (M. Savard). Nous sommes heureux de voir qu'il est capable de le partager avec la Chambre.

J'aimerais signaler deux choses. Premièrement, que je comprends pourquoi, à la suite de l'intervention de l'honorable député qui va célébrer d'ici quelques jours son sixième anniversaire comme député de Verdun-Saint-Paul, les gens de sa circonscription lui ont fait confiance trois fois.

J'ai vu que le député de Verdun-Saint-Paul était préoccupé par les besoins de sa collectivité, par les besoins des gens de la circonscription de Verdun-Saint-Paul et de la région de Montréal. Il a parlé des personnes âgées, il a parlé de gens de diverses catégories. J'aimerais savoir si l'honorable député a des remarques à faire concernant le Budget, et l'effet que celui-ci aura sur la création d'emplois chez les jeunes. Il est évident que la performance passée du gouvernement en ce qui regarde les programmes de création d'emplois pour les jeunes est excellente, mais j'aimerais, s'il le pouvait, qu'il donne à la Chambre des statistiques sur l'utilisation que le gouvernement fédéral fait des fonds dans le but de créer des emplois particulièrement pour les jeunes, et notamment dans la circonscription de Verdun-Saint-Paul.

Pouvoir d'emprunt

M. Savard: Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue de Louis-Hébert je dirai que je crois que c'est réciproque. Je dois le féliciter aussi, et lui dire que c'est pour ces raisons qu'il siège dans cette Chambre, car lui aussi célébrera son sixième anniversaire, le 24 mai prochain.

En ce qui concerne la question qu'il vient de poser, je voudrais tout simplement lui dire que la contribution du gouvernement fédéral pour les jeunes en ce qui a trait aux programmes de 1983-1984 qui sont déjà en cours, la contribution du gouvernement fédéral aux provinces pour les études postsecondaires s'élève à trois milliards 899 millions de dollars. Il existe des emplois d'été pour les étudiants pour 170 millions de dollars. Il existe des programmes de prêts aux étudiants (intérêts et manquement à des engagements) pour 170 millions de dollars. Pour les jeunes qui ont terminé leurs études, cela est très important, pour le programme de formation, il y aura 589 millions de dollars, pour le programme de création d'emplois, il y aura 390 millions de dollars, et pour les services de placement, il y aura 126 millions de dollars. J'espère que ma réponse saura satisfaire mon cher collègue.

M. Dubois: Monsieur le Président, suite au discours de mon collègue de Verdun-Saint-Paul (M. Savard), j'ai noté qu'il a parlé des bienfaits du budget. Il a également parlé des gens du troisième âge, et il vient de parler des jeunes, ce qui convient plus évidemment au député de Louis-Hébert (M. Dawson) qui est très jeune, mais qui est très vieux en même temps puisque bientôt il aura siégé comme député depuis six ans à la Chambre, le député de Verdun-Saint-Paul également. J'aimerais que ce dernier donne plus de précisions. Dans son discours il parle de crédits spéciaux, de projets spéciaux qui sont de l'ordre de 2.4 milliards de dollars. On constate diverses choses au point de vue administration. On parle d'un milliard 710 millions de dollars. L'honorable député connaît-il les détails de la répartition de ces sommes d'argent dans les régions du Québec, de Québec, de Montréal ou de Verdun-Saint-Paul, et lui, dans sa propre région, connaît-il des cas spéciaux? Il a parlé de la province de Québec qui entre en conflit dans la mise en marche de certains programmes qui pourraient aider sa circonscription et ses électeurs.

M. Savard: Monsieur le Président, pour répondre encore une fois à mon collègue sur le discours que je viens de prononcer, je voudrais lui dire que depuis la présentation du budget, plusieurs de ces projets ont été annoncés. Ils représentent près de 45 p. 100 de l'ensemble des dépenses prévues pour les projets spéciaux de relance pour les quatre prochaines années. Je voudrais lui mentionner que ces sommes d'argent seront distribuées au cours des quatre prochaines années. Au fait, 147 millions de dollars seront consacrés au cours des quatre prochaines années à l'achat de 20 bombardiers à eau CL-215 devant être construits par la Canadair à Montréal. De plus, 630 millions de dollars, dont 185 millions de dollars de dépenses nouvelles, seront consacrés au cours des quatre prochaines années à la modernisation de la flotte de la garde côtière canadienne. Il y aura aussi 67.5 millions de dollars qui serviront à accélérer l'achat de matériel de communication très perfectionné pour le ministère de la Défense. De plus, 51.8 millions de dollars seront affectés à la construction d'un nouvel immeuble fédéral à Halifax. En ce qui regarde Montréal, 40 millions de dollars, j'en suis très content parce que je l'ai annoncé la semaine dernière, seront affectés aux Vieux Port de Montréal, dont 14.8 millions de dollars serviront aux travaux d'infrastructure et à l'aménagement du site, 11.1 millions de dollars à de nouvelles constructions et à des travaux de rénovation et 14 millions de dollars à l'aménagement de parcs et de promenades. Il y aura aussi 23.8 millions de dollars qui ont été approuvés pour le projet Harborfront de Toronto; 36 millions de dollars qui seront consacrés au nouveau port de Sept-Îles, chez vous, mon cher ami. Il y aura 34 millions de dollars qui permettront de doter la région de Chicoutimi d'un port en eau profonde; 15 millions de dollars seront consacrés aux nouveaux ports de Chatham et de Newcastle au Nouveau-Brunswick; 11.6 millions de dollars seront dépensés dans la région du canal Welland, 8 millions de dollars permettront d'aménager une partie de terres amendées du port de Hamilton, 7 millions de dollars serviront à la construction d'un nouveau terminus, et 2 millions de dollars seront dépensés pour moderniser l'aéroport de Saint-Jean.

Alors comme on peut le constater, c'est un très bon budget, et le gouvernement va de l'avant pour essayer de créer des emplois et faire de bonnes choses.

• (1550)

M. Dubois: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses précisions. Maintenant, j'aimerais lui poser une autre question au sujet du programme canadien de rénovation des maisons. En ce qui a trait à la rénovation des maisons, et au sujet du montant de $3,000 qui s'appliquait jusqu'à la fin d'avril et que nous avons prolongé jusqu'au mois de mai, quelle est la situation dans la région du député? Est-ce qu'à sa connaissance, à titre de député, ce programme a contribué à améliorer particulièrement la situation de la construction dans sa région, celle de Montréal? Peut-il dire à la Chambre si les citoyens de sa circonscription ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la prolongation de ce programme?

M. Savard: Monsieur le Président, je dois dire a l'honorable député que je pense que ce programme de $3,000 a été un bienfait pour ma région et pour la ville de Montréal. Je puis lui dire que déjà, nous avons des constructions en marche et je pense que tous les entrepreneurs et les constructeurs qui ont fait des démarches en conséquence sont ravis de voir qu'un tel projet sera aussi bénéfique surtout pour la région de Montréal et dans ma circonscription. Nous avons beaucoup d'espace actuellement, je ne pourrais pas dire qu'on en a énormément, mais je crois qu'avant la fin du programme nous aurons construit plus d'une centaine de logements.

M. Dubois: Monsieur le Président, j'aimerais également poser une autre question à mon collègue. Je sais qu'il est également échevin de la ville de Verdun. Existe-t-il dans la ville de Verdun ce qu'on appelle le programme d'amélioration de quartiers ou ce qu'on appelle communément le PAREL urbain? De plus, à sa connaissance, la ville de Verdun comprend-elle plusieurs quartiers qui sont désignés pour ce programme? Il disait tout à l'heure qu'on y trouvait un nombre de citoyens d'un certain âge. Évidemment je pense que je peux rappeler que beaucoup de gens de Verdun travaillent à Montréal et demeurent à Verdun. Il s'agit peut-être plus d'une ville dortoir, d'une ville où on se retire. Je ne veux pas dire que ce n'est pas une belle ville, mais j'aimerais savoir si dans Verdun-Saint-Paul des instances ont été faites au conseil municipal, ou si mon collègue en a fait au ministre des Finances (M. Lalonde) pour le programme du PAREL urbain.

M. Savard: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que sincèrement le PAREL a été très bénéfique pour la ville de Verdun. Nous avons divisé la ville en quatre parties au début de l'application de ce programme, et j'étais très fier d'annoncer le Programme PAREl, car lorsqu'on en a commencé la mise en application, j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. Je dois dire que depuis que nous avons commencé l'application du Programme PAREL dans la ville de Verdun, chez nous, plusieurs propriétaires se sont prévalus de ce programme et cela a été très bénéfique pour toutes les personnes qui résident dans ma circonscription. Je dois dire à mon collègue que le PAREL continue. J'ai fait beaucoup d'instances, et au moment où je parle deux phases sur quatre sont terminées et nous attaquerons la troisième très prochainement. Je crois que tous les gens à travers le Canada devraient profiter de ce programme.

[*Traduction*]

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je suis ravi que mon collègue de Verdun puisse être très fier de ce que le budget apporte à ses électeurs. Je ne puis m'empêcher de penser que dans six ans d'ici, je voudrais bien pouvoir demander aux enfants de Verdun, qui ont aujourd'hui six ou sept ans, s'ils sont contents de rembourser la dette de 240 milliards de dollars que le Canada aura accumulée en 1987.

Le gouvernement fédéral et la Chambre dissertent sur de nombreux problèmes, mais je crois que l'un des problèmes les plus graves qu'aucun d'entre nous n'aborde carrément, est l'accumulation, année après année, de déficits sur les épaules de nos enfants, que je considère immorale sur le plan politique. C'est comme si j'achetais une voiture que je suis incapable de me payer et que je demandais à mes enfants de la payer à ma place.

Il est politiquement immoral d'accumuler des déficits d'une ampleur démesurée comme ceux que nous empilons depuis 15 ans et que nous subirons encore pendant quatre ans, d'après les projections énoncées dans le budget. C'est de l'irresponsabilité politique. Nous sommes dans un cercle vicieux. Plus nous empruntons, plus nous aggravons le chômage. C'est curieux, n'est-ce pas? Le gouvernement a mis en place un imposant programme de création d'emplois; nous empruntons donc de l'argent pour créer des emplois, mais c'est une mauvaise utilisation des capitaux. Plus nous insistons, plus nous aggravons le chômage. Pourtant, certains trouvent cela parfaitement acceptable. Les néo-démocrates aiment bien les raisonnements économiques de ce genre. Le gouvernement semble se complaire dans cette erreur depuis 15 ans. Il emprunte, alimente l'inflation et crée des chômeurs.

Un débat fait rage actuellement aux États-Unis au sujet de l'ampleur du déficit de ce pays. On prévoit un déficit de 150 milliards de dollars pour ce pays de 250 millions d'habitants, dont l'économie vaut un billion de dollars. Pendant ce temps, nous, au Canada, nous prévoyons un déficit de 30 milliards, et notre pays est pourtant dix fois plus petit. Les Américains se disputent au sujet d'un déficit de 150 milliards, et nous, nous voguons dans l'allégresse. Le gouvernement canadien ne semble pas s'inquiéter outre mesure d'un déficit de 30 milliards qui, aux États-Unis, correspondrait à un déficit de 300 milliards, soit le double du déficit américain. Le ministre sourit béatement de son siège, de même que le secrétaire parlementaire. Après tout, qu'est-ce qu'une trentaine de milliards? Messieurs, il est politiquement immoral d'imposer cette dette à la prochaine génération de Canadiens. Vous privez de ses chances la prochaine génération et nous sommes vos complices.

Tous les députés sont assurément à même de constater qu'en accroissant constamment le déficit, nous enlevons des emplois aux Canadiens et nous accentuons l'inflation. Ça ne peut pas faire autrement. Il n'existe pas de formule magique. Chacun de nous le sait, et pourtant nous persistons. C'est de l'immoralité politique. Cette institution trompe la population canadienne.

A part cette façon immorale, au niveau politique, d'accumuler les déficits, ce qui me fâche, c'est de voir que les députés ministériels ne s'en soucient guère. Ils ne cessent de répéter qu'on ne peut pas réduire les dépenses de l'État parce que ce serait priver les Canadiens de l'essentiel. Impossible donc de toucher aux programmes sociaux ou aux programmes de soutien du revenu.

Eh bien, messieurs, il se peut qu'il faille maintenir un grand nombre de mesures sociales, mais à titre de membre du comité des comptes publics où je siège au moins deux fois par semaine, je peux vous parler des horreurs qui pullulent dans le rapport du vérificateur général. Les députés d'en face sont au courant. Le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) prétend que nous avons un système de comités qui peut adéquatement enquêter sur les dépenses du gouvernement et qu'il n'y a pas lieu de proposer des améliorations. Je vous dirai qu'il n'y a pas un seul député qui n'ait pas quelque proposition pour améliorer ce système, pour donner un peu de mordant aux comités afin de faire disparaître les horreurs dont j'ai parlé. Nous nous contentons jour après jour de convoquer des témoins pour les interroger. La même chose se répète d'année en année. Nous avons consenti 94 millions de dollars à la Consolidated Computer, un milliard à la société Canadair et 560 millions à Via Rail. Cela n'en finit plus. Le gaspillage et les folles dépenses sont intolérables. Nous devrions avoir honte, nous autres, parlementaires, de ce gouvernement qui dépense sans compter. Chacun de nous est au courant. Pourtant, nous laissons faire, personne ne s'inquiète, et surtout pas ceux qui siègent sur les premières banquettes. Nous n'avons pas les moyens ni le courage politique de nous attaquer à l'inefficacité et au gaspillage.

• (1600)

Ces derniers jours, nous n'avons examiné qu'une infime partie des activités du ministère de l'Expansion économique régionale. Nous nous sommes bornés à quatre articles. Quand on compare cette gabegie à la tragédie de ceux qui perdent leur maison et leur emploi, on s'aperçoit que le gouvernement, que personne, à vrai dire, ne s'en préoccupe. En voici un exemple: le MEER verse 2.7 millions de dollars à une compagnie que la banque saisit quatre jours plus tard. Les Canadiens ont ainsi perdu 2.7 millions de dollars. Personne ne peut se permettre de gaspiller tant d'argent, mais c'est dans l'ordre naturel des choses. Cela ne dérange personne. Il y a également une petite somme de 57 millions. Elle a été payée à la Devco, la Société de développement du Cap-Breton. Cette société a demandé et obtenu au total 57 millions, soit davantage qu'elle n'a dépensé pour acquérir des actifs. N'est-ce pas du gaspillage? On ne peut pas parler vraiment de détournement de fonds, si ce n'est que la Société de développement du Cap-

Breton n'aurait pas dû recevoir ces 57 millions qu'elle n'a toujours pas dépensés. Les méthodes comptables du gouvernement sont absolument lamentables. Pourtant, tous les députés ont des comptes à rendre. Nous devrions avoir honte.

Prenons maintenant Petro-Canada. Bien des gens pensent que j'ai une dent contre cette société. Les Canadiens ont perdu un très grand nombre d'emplois à cause de Petro-Canada, mais le gouvernement ne semble pas vouloir comprendre. Les générations futures ont investi 7.7 milliards dans cette société. Et quels ont été les résultats? Petro-Canada a réalisé un profit de 10 millions l'année dernière. J'ignore quel est le chiffre exact, mais cela donne certainement un rendement inférieur à 1 p. 100. Pas besoin d'être un génie pour comprendre qu'on a gaspillé l'argent des contribuables. Ce sont des capitaux dont nous avons besoin pour créer des emplois afin d'être concurrentiels. Si nous consacrons 7 milliards à Petro-Canada, 2 milliards et demi à Canadair, 500 millions à de Havilland et 1 milliard et demi à Dome, où trouverons-nous les capitaux nécessaires pour créer des emplois? Ce sont les jeunes qui devront rembourser cette dette énorme, mais ils n'auront pas d'emploi pour gagner l'argent nécessaire. Inutile d'être diplômé en économie pour savoir ce qu'il faut faire. Dieu sait que nous avons beaucoup d'économistes. J'ignore s'ils ont conseillé le gouvernement, mais nous avons désespérément besoin de capitaux pour soutenir la concurrence dans le monde d'aujourd'hui.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) parlent de la nécessité d'être plus productifs et plus compétitifs. Comment le deviendrons-nous si nous n'utilisons pas de capitaux? Nous avons besoin d'énormes capitaux. Mais que faisons-nous au Canada? Le gouvernement crée des programmes qui chassent les capitaux. En 1981 seulement, le Programme énergétique national a chassé des capitaux de l'ordre de 10 milliards de dollars.

A moins que nous ne soyons disposés à nous attaquer au problème du déficit et à être nettement résolus à le faire baisser, les marchés financiers au Canada ne seront guère convaincus que nous sommes sérieux. Les taux d'intérêt demeureront élevés tant que les marchés financiers ne feront pas confiance au gouvernement. On ne peut s'attendre à une relance économique du seul fait qu'une somme de 2.4 milliards est allouée à des programmes provisoires. C'est de la frime et c'est se leurrer. Il faut convaincre le secteur privé de venir à notre aide.

Le ministre des Finances affirme avec enthousiasme qu'il est prêt à collaborer. Le parti libéral se découvre tout à coup dans une nouvelle ère. Il va stimuler l'activité économique en encourageant le secteur privé.

M. Fisher: Bien dit!

M. Thomson: Durant 15 ans, les libéraux ont étranglé le secteur privé.

M. Fisher: Ce n'est pas vrai.

M. Thomson: Le secteur privé a adopté sa position actuelle parce qu'il ne fait nullement confiance au gouvernement. Il n'a pas la confiance voulue pour investir. Les gens hésitent à investir non seulement à cause des taux d'intérêt élevés, mais parce qu'ils savent que le gouvernement changera très probablement les règles du jeu un jour ou l'autre. Le gouvernement est passé maître dans l'art d'imposer la rétroactivité et de s'adapter aux circonstances. Le gouvernement croit aux subventions, aux subsides et aux sauvetages.

Dans la plupart des pays, à l'heure actuelle, en Europe occidentale au Japon et dans les économies progressistes du monde libre, voire même aux États-Unis, les gouvernements commencent à se rendre compte qu'ils ne peuvent pas dépenser plus que ce qu'ils perçoivent. Les gouvernements du monde entier tentent d'affronter les problèmes de l'inflation et du chômage en réduisant les déficits. Toutefois, le Canada s'y refuse et fait précisément le contraire.

Revenons un instant aux sociétés de la Couronne. Il en existe plus de 300, en comptant les filiales. J'ignore combien on a investi dans ces 300 sociétés l'an dernier. J'imagine que c'est de l'ordre de 50 milliards de dollars, voire 100 milliards. Leurs recettes se sont élevées à 31.9 milliards l'année dernière, alors que leurs dépenses atteignaient 33.6 milliards. Nous avons donc investi 100 milliards à perte. Si nous y perdons, c'est parce que le gouvernement entrave l'action du secteur privé. Il prétend le contraire mais c'est faux, car il ne fait pas confiance à l'entreprise privée. C'est la raison fondamentale de la stagnation du Canada. Il n'y a pas de liens de confiance entre le gouvernement et l'entreprise privée. Monsieur le Président, ce gouvernement contrecarre depuis 15 ans les projets du milieu des affaires; nous en payons chèrement le prix aujourd'hui et nos enfants en souffriront encore plus.

• (1610)

Le président suppléant (M. Blaker): Questions et réponses, observations? Le débat se poursuit.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, je trouve curieux qu'après avoir entendu l'excellent discours du député de Calgary-Sud (M. Thomson), aucun ministériel ou aucun député d'en face n'ait posé de questions au sujet de ces critiques acerbes à l'égard des dépenses du gouvernement. C'est là-dessus que porte ce projet de loi.

M. Cosgrove: C'était faux.

M. Mayer: Si c'était faux, le ministre aurait pu le signaler. Il en avait l'occasion et s'il avait ses responsabilités vraiment à cœur, en tant que ministre d'État chargé des Finances, il aurait dû signaler les inexactitudes. Néanmoins, je le répète, je trouve curieux que personne n'ait eu le courage de relever certaines erreurs, si toutefois il y en avait. Ce projet de loi se rapporte directement aux dépenses de l'État. Comme l'a souligné le député de Calgary-Sud, les 7 milliards investis dans Petro-Canada n'ont rapporté que 10 millions au gouvernement. C'est comme si un épargnant investissait $7,000 et que cela ne lui rapportait que $10, ou encore $700 pour récupérer $1. Si ces chiffres sont exacts, ce n'est certainement pas une bonne façon de dépenser l'argent des contribuables.

Il s'agit là d'une mesure d'emprunt, et nous ne prétendons pas que le gouvernement doit totalement s'abstenir d'emprunter. Nous comprenons qu'il a certaines raisons légitimes de le faire. Tout le monde reconnaît, je pense, que le gouvernement a besoin d'emprunter de l'argent. Néanmoins, devant des dépenses aussi considérables, tout citoyen, tout contribuable, est en droit de se demander si cet argent est dépensé à bon escient. Voilà ce qui me préoccupe ainsi, je pense, que tous les députés de l'opposition. Un milliard de dollars, cela représente $40 par habitant. Cette année, le gouvernement va accumuler un déficit de 30 milliards. Cela veut dire qu'il empruntera $1,200 au nom de chaque habitant du pays. Si vous prenez une famille de quatre personnes, cela veut dire qu'il empruntera près de $5,000 au nom de cette famille. Par conséquent, si nous voulons défendre les intérêts des contribuables que nous représentons et qui vont devoir finalement payer la note, j'estime que nous devons demander au gouvernement comment il dépense cet argent.

Cela remonte même plus loin qu'aux derniers budgets. Nous en sommes à la 32e législature, et pourtant, la première session n'est toujours pas terminée. Je ne vois pas comment une organisation quelconque, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un ménage, d'une ferme ou d'un commerce pourrait fonctionner de cette façon. Une ferme, une entreprise ou un ménage se fixe des objectifs pour une certaine période, par exemple pour un mois ou pour un an. Après avoir été élu en 1980, si le gouvernement nous avait présenté tous les ans un discours du trône et un budget et s'il avait fait un peu de planification, il aurait sans doute dépensé notre argent de façon plus judicieuse. En fait, au cours de cette session parlementaire, nous avons eu sept bills d'emprunt. Nous avons l'impression d'entendre un disque rayé. Le gouvernement nous demande constamment d'autoriser de nouveaux emprunts. Comme l'a souligné le député de Calgary-Sud, si une partie de cet argent sert à couvrir les subventions qu'il accorde à certaines entreprises pour les tirer d'affaire et d'autre dépenses de ce genre, nous sommes en droit de lui poser des questions.

Pendant que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) parlait ce matin, le ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) a dit: «Si le gouvernement n'emprunte pas, ce sera la stagnation économique». Il ne croit assurément pas qu'il ne peut y avoir d'autre activité économique productrice de richesses que celle qui est financée par l'État? Il y a d'autres façons de gérer un déficit, si l'on tient à dépenser plus qu'on n'encaisse, que celle adoptée par le gouvernement. Oui, il y a d'autres façons de gérer un déficit. On peut, par exemple, se contenter d'accorder des incitations à l'industrie privée, sous forme de remises d'impôts étalées sur une longue période, et autres mesures que le gouvernement trouve à propos. Cela voudrait dire qu'on n'encaisse pas les impôts et, par certains côtés, c'est une solution au moins aussi valable que celle adoptée par le gouvernement. Plutôt que d'encaisser au départ l'argent des impôts, et d'emprunter de l'argent pour les redonner ensuite au secteur privé, peut-être vaudrait-il mieux ne pas encaisser cet argent au départ, essayer d'accorder des incitations. Je pense que cela serait une façon bien meilleure de gérer un déficit. Cela augmenterait le nombre des gens au travail et, du même coup, cela produirait plus de richesses. Cela, c'est une autre optique pour nous sortir de la stagnation économique actuelle, plutôt que de compter bêtement sur des dépenses publiques énormes, des emprunts publics énormes et des transferts énormes d'un secteur à l'autre. Point n'est besoin d'être économiste pour comprendre cela, comme l'a fait voir le député de Calgary-Sud. C'est une question de simple bon sens.

J'ai entendu une histoire amusante l'autre jour, monsieur le Président. Celle de Christophe Colomb, premier économiste des temps modernes. L'histoire n'est peut-être pas nouvelle, mais c'était la première fois que je l'entendais. Quand il s'est embarqué, il ne savait pas où il allait. Quand il est arrivé en Amérique, qui allait devenir le Nouveau Monde, ou qu'on allait appeler le Nouveau Monde, il ne savait pas où il était. Quand il est revenu chez lui, il ne savait pas où il était allé. Pourquoi était-il un économiste moderne? Parce qu'il a fait tout cela aux frais de l'État. En un sens, voilà la politique budgétaire du gouvernement. Il n'a pas de plan, à mon avis, il n'a qu'une idée, accumuler des déficits énormes.

Quand on examine les déficits cumulés que nous avons maintenant, c'est à en faire dresser les cheveux sur la tête. La dette nationale par habitant approche les $5,000. Et le service de dette doit coûter cette année $705 à chacun des contribuables. Cela veut dire qu'une famille moyenne de quatre personnes verse près de $3,000 en impôts destinés au service de la dette de l'État. Cet argent ne sert pas à établir de nouvelles écoles, ni à accorder d'autres transferts de paiements aux provinces, ni à financer de nouveaux programmes, mais tout simplement à payer l'intérêt sur les emprunts faits par le gouvernement.

Il me semble que nous souhaitons tous en finir avec pareille situation. Nous ne faisons pas que critiquer le gouvernement. Si vous prêtez une oreille attentive à ce que disent les députés en général, vous constaterez qu'ils présentent essentiellement des propositions. Si nous voulons nous débarrasser de ce problème, nous devons réduire la participation de l'État à l'économie. Cela pourrait encourager les Canadiens à être plus productifs. Certes, nous devons prévoir d'autres programmes. C'est là ce qui me préoccupe lorsque je me rends compte que le gouvernement a presque battu un record avec ses demandes répétées d'argent.

Lorsqu'un gouvernement est de la taille du nôtre, il est essentiel qu'il soit bien dirigé. Lorsque les dépenses du gouvernement représentaient 10 p. 100 du produit national brut, c'est-à-dire lorsqu'il exigeait cela du contribuable moyen en impôts, et qu'il commettait une erreur, ce n'était pas la fin du monde et on pouvait s'en accommoder. Toutefois, le gouvernement à lui seul utilise quelque 25 p. 100 des ressources totales du pays; il nous prend cela en impôts et il redistribue cet argent ou le dépense à financer des sociétés de la Couronne. Lorsque des erreurs sont commises et que le gouvernement se mêle à ce point d'économie, cela devient un problème énorme. Si l'on ajoute à cela ce qui se passe au niveau provincial, le contribuable canadien moyen verse probablement près de la moitié de son revenu global en impôts à l'un ou l'autre niveau de gouvernement. Il est donc extrêmement important que l'argent de ces impôts soit dépensé à bon escient. Sinon, on ne fait que créer de très graves problèmes. C'est tout simplement une affaire de gros bon sens.

• (1620)

L'été dernier, monsieur le Président, beaucoup d'entre nous étions prêts à charger un comité parlementaire spécial d'examiner les dépenses de certains ministères afin de voir où nous pourrions réaliser des économies. Il a été maintes fois proposé que nous économisions sur la publicité. Le gouvernement a dépensé quelque chose comme un million de dollars à faire connaître les changements qu'il proposait d'apporter au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et je ne crois pas que ce fût là une sage dépense. Nous aurions été beaucoup mieux servis si le gouvernement avait présenté une mesure législative il y a longtemps. Nous aurions ainsi pu l'examiner, la débattre et nous pencher sur les problèmes possibles à la Chambre au lieu de voir le gouvernement faire des déclarations à ce sujet à l'extérieur de la Chambre et dépenser l'argent des contribuables à vanter les énormes avantages que comportent les changements proposés pour les agriculteurs.

Nous avons fait des propositions qui peuvent paraître sans grande importance. Lorsqu'il est question d'un budget global de 80 milliards de dollars, un million de dollars a l'air de rien. Mais, justement, si l'on se met à chercher à faire des économies et qu'on trouve des propositions utiles que le gouvernement pourrait adopter, on sera alors motivé à économiser. En épargnant un million ici et un million là, nous arriverons peut-être à réduire pour la peine les dépenses totales. Ce sont là des points qui m'intéressent comme député et qui intéressent aussi mes électeurs.

Nous nous faisons aussi beaucoup de souci au sujet du montant d'argent que le gouvernement touche sous forme de taxes sur l'essence. Je viens d'une circonscription agricole où il est très important pour les producteurs d'être aussi compétitifs que possible sur les marchés mondiaux. Au sud de la frontière, l'agriculteur américain paie le gallon d'essence de 40 à 50c. moins cher que l'agriculteur canadien. Il est par conséquent très difficile à l'agriculteur canadien d'être compétitif, car l'agriculteur américain et lui vendent leurs produits aux mêmes clients répartis dans le monde entier. Si le gouvernement voulait bien réduire ces taxes, la situation n'en serait que meilleure. J'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, et je le répéterai une fois de plus, car je vois que le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) est là et j'espère qu'il m'écoutera, que dans le cas du Manitoba, le gouvernement fédéral perçoit une taxe de 7c. le gallon sur le carburant servant à la production agricole et la rembourse selon certaines conditions. J'ai écrit à au moins un ministre à propos des économies que le gouvernement pourrait réaliser s'il ne percevait pas cette taxe de 7c. le gallon sur le carburant. Cette proposition me semble sensée, mais le gouvernement choisit de ne pas y prêter attention.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais répéter que je fais certaines réserves, mais non pas parce que nous voulons empêcher le gouvernement d'emprunter. Nous sommes tous conscients qu'il doit le faire. Toutefois, il faudrait qu'il emprunte et dépense cet argent de façon responsable. Quand il s'agit de sommes aussi considérables, il faut s'assurer de ne pas commettre de nombreuses erreurs, car les conséquences économiques pourraient en être très fâcheuses. J'entends le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) parler d'alimenter le secteur privé pour assurer la relance. Il faudrait particulièrement voir que le gouvernement, en empruntant, ne nuise pas au secteur privé. Nous savons tous que les travailleurs canadiens, les Canadiens en général, épargnent beaucoup. Toutefois, si le gouvernement empiète trop sur les marchés de capitaux et qu'en conséquence les taux d'intérêt recommencent à grimper, le secteur privé et les gens qui font la vraie richesse du pays, les producteurs, auront de la difficulté à soutenir la concurrence. Encore une fois, cette mesure est néfaste.

Voilà toutes les observations que j'avais à formuler sur le projet de loi, monsieur le Président.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, au début de son intervention, le député a invité les ministériels à poser des questions. Je voudrais donc m'assurer de l'attitude de l'opposition officielle quant à certaines dépenses. Le député a entre autres exprimé ses inquiétudes face aux déficits et aux dépenses publiques. Or, le député de Joliette (M. La Salle) et le député de Mackenzie (M. Korchinski) ont reproché au gouvernement aujourd'hui au cours de la période des questions de mettre fin aux subventions de $3,000 dans le cadre du programme d'encouragement à l'accession à la propriété.

M. McKenzie: Ils ont déclaré qu'il n'y aurait pas suffisamment d'argent jusqu'à la fin de mai.

M. Cosgrove: Je suis dérouté. Qui parle au nom du parti? Les deux députés dont je viens de parler? Le député? Il y a également la question des projets spéciaux de relance annoncés dans le budget, projets qui, selon nous, permettront d'inciter le secteur privé à investir dans la construction grâce à des dépenses de 2.4 milliards permettant d'acheter des services au secteur privé et de lancer des projets. D'une part, le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) prétend que ce programme n'est qu'un mythe, et d'autre part, le député de Pembina (M. Elzinga), le président du parti conservateur, demande si on a prévu des fonds pour sa circonscription dans le cadre de ce programme.

Je me demande donc qui parle au nom du parti conservateur, le député agissant à titre de président du parti, le député qui fait office de critique financier, le député qui vient tout juste d'intervenir ou le député de Joliette et le député de Mackenzie qui ont tous deux demandé des dépenses supplémentaires?

M. Mayer: Monsieur le Président, au début de mes observations, j'ai signalé que le député de Calgary-Sud (M. Thomson) avait condamné de façon très retentissante, selon moi, la politique gouvernementale. J'aurais aimé que l'honorable ministre, s'il n'était pas d'accord avec certaines affirmations du député, lui pose des questions.

En ce qui a trait aux deux questions qu'il m'a adressées, j'avais cru comprendre qu'il y avait suffisamment d'argent dans ce fonds d'encouragement à l'accession à la propriété pour que les gens puissent présenter une demande jusqu'à la fin de mai. Pour ma part, je croyais qu'il s'agissait là d'un bon programme. Si le ministre veut être juste, il reconnaîtra que je n'ai jamais dit que le gouvernement ne devrait pas contracter des emprunts, mais bien qu'il devait utiliser cet argent avec sagesse. Selon moi, il y a une certaine incohérence dans l'application du programme lorsque le gouvernement prétend, d'une part, qu'il y a assez d'argent dans le fonds pour que les Canadiens présentent leur demande jusqu'à la fin du mois de mai et que, d'autre part, on s'aperçoit que dans toutes les provinces, les demandes de certaines personnes sont rejetées. Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour régler cette question. Je ne vois là aucune contradiction. J'ai simplement affirmé que le gouvernement devrait, selon moi, dépenser l'argent de façon plus judicieuse.

Quant aux projets spéciaux de relance de 2.4 milliards de dollars, je ne trouve absolument rien à y redire. Je n'en connais pas tous les détails, mais j'ai idée que ma circonscription ne retirera pas grand-chose de certains projets. On ne peut certainement pas reprocher aux députés de demander à la Chambre au ministre compétent quels programmes seront offerts de façon qu'ils puissent indiquer à leurs électeurs comment en profiter.

• (1630)

M. Cosgrove: Monsieur le Président, le député est-il d'avis que le programme spécial de relance, élément central du budget en matière de création d'emplois dans le secteur privé, est peut-être excellent, puisqu'il dit ne pas en connaître tous les détails s'appliquant à sa circonscription? Toutefois, s'il admet que le programme pourrait avoir de bons résultats, ne prend-il pas le contrepied du député précédent, son collègue? En effet, ces dépenses, bien qu'elles accroissent le déficit, constituent par la même occasion un investissement dans l'avenir du Canada et un avantage pour les générations futures, contrairement à ce qu'a pu dire le député précédent. Ce compromis, ces sommes affectées judicieusement à l'infrastructure et aux travaux publics n'apporteront-elles pas des avantages aux Canadiens dans l'avenir et, en conséquence, ces derniers ne devraient-ils pas maintenant assumer une partie de ces dépenses publiques?

M. Mayer: Monsieur le Président, j'en conviendrais avec le ministre, mais le problème qui se pose et celui qu'a également soulevé le député de Calgary-Sud, c'est qu'il y a sûrement d'autres moyens que les subventions pour stimuler la productivité. On a comparé les subventions à une transfusion de sang d'un bras à l'autre, avec une perte de moitié en chemin. Si nous voulons encourager le secteur privé, pourquoi faut-il que les impôts soient si élevés? On devrait laisser plus d'argent au simple citoyen. Il n'ira pas se cacher pour brûler cet argent. Il le mettra en circulation en achetant un téléviseur ou en prenant des vacances au Canada. Il le dépenserait tout aussi bien que le gouvernement et peut-être mieux, dans certains cas. Le gouvernement devrait laisser cet argent aux gens qui le produisent, chaque fois que possible, et les encourager à investir et à être productifs, au lieu de tout leur prendre sous forme d'impôt, ce qui, à mon avis, décourage la production et rend le pays moins productif.

Si l'on considère ce qui s'est passé lorsque ces déficits importants ont coexistés avec un taux d'imposition élevé, on constate que nous avons connu une croissance négative ces dernières années. Si nous voulons élargir notre assiette fiscale, il faut favoriser la production.

C'est pour cette raison que je reproche au gouvernement d'opter pour un système unique. Non pas que je lui reproche de recourir uniquement ou en partie au système des subventions, mais je pense qu'il est temps de commencer à envisager d'autres façons de stimuler la production dans le secteur privé.

M. Cosgrove: Je voudrais poser une dernière question au député, monsieur le Président. Le Programme spécial de relance, dont le budget est de 4.8 milliards de dollars, vise précisément à accorder des stimulants fiscaux à l'industrie pour les activités de recherche et de développement, le financement des exportations et la mise en valeur des ressources. La moitié, soit 2.4 milliards de dollars, du budget qui découlera des changements apportés aux dispositions relatives à l'impôt sur le revenu, vise précisément à encourager les Canadiens à investir par exemple, en achetant du capital-actions de petites entreprises canadiennes. Je voudrais savoir si le député veut dire que cette partie du budget, au moins, vise précisément à aider les Canadiens, bien qu'il ne s'agisse pas de subventions.

M. Mayer: Monsieur le Président, certains stimulants prévus sont excellents dans la mesure où ils auront vraiment l'effet voulu et que les Canadiens en profiteront pour acheter des actions de sociétés canadiennes. Notre bilan en matière d'investissements dans le secteur privé est plutôt lamentable par rapport à celui des États-Unis. En effet, par habitant—et je crois que ces données sont toujours exactes—les Canadiens sont prêts à investir davantage aux États-Unis que dans leur propre pays. C'est dû encore une fois à l'un des problèmes dont a parlé le député de Calgary-Sud, à savoir l'incertitude dans laquelle le gouvernement a plongé le monde des affaires en adoptant toutes sortes de mesures rétroactives.

Le ministre a parlé de la disposition budgétaire concernant la recherche et le développement. Je n'ai pas l'exposé budgétaire sous les yeux, mais je peux presque le citer mot pour mot, je pense. A la fin du paragraphe concernant la recherche et le développement, il est dit en gros que les dispositions fiscales adoptées par le Canada dans ce secteur supportent très avantageusement la comparaison avec l'étranger. En gros, le gouvernement ne fera rien. Là encore, je n'ai pas le texte du budget sous les yeux et je le regrette. Je serais heureux de m'en procurer un exemplaire et de le faire parvenir au ministre lorsque j'aurai terminé. Cependant, si je m'en souviens bien, dans son exposé budgétaire, le gouvernement n'a rien prévu pour stimuler la recherche et le développement dans notre pays.

M. Cosgrove: Si, 180 millions de dollars.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux parler du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt en raison de certains événements qui se sont produits ces derniers mois et ces dernières années, et pas plus tard qu'hier, et qui se produiront encore au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Je veux établir un rapport entre les emprunts du gouvernement pour les transports et ce qui se passe sous nos yeux.

Je ne suis ni économiste ni comptable agréé. Toutefois, j'ai toujours pensé que lorsque les gouvernements empruntaient, c'était pour des besoins précis. Je remarque que le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt ne nous dit pas précisément à quoi servira cet argent. Toutefois, il n'y a pas de doute qu'une bonne partie servira à accorder des subventions directes ou indirectes. Une autre partie notable servira également à financer des investissements.

J'ai toujours cru que les subventions gouvernementales, financées par des emprunts et des recettes et accordées pour des projets qui ne rapportent rien, qui ne permettent même pas de rentrer dans son argent, sont de l'argent jeté par les fenêtres. Ces emprunts devront être remboursés au moyen des recettes futures du gouvernement. Toutefois, les emprunts qui servent à financer des immobilisations, que ce soit des aéroports, des chemins de fer, des voies maritimes ou des ports, peuvent être considérés comme des dettes amortissables, à condition que l'argent soit fourni sous forme de prêts remboursables. S'il s'agit d'immobilisations financées par le gouvernement à partir d'argent emprunté, celui-ci a sûrement la responsabilité, au nom des contribuables, de s'assurer que ces investissements rapportent.

Votre Honneur connaît-il quelqu'un qui investirait de l'argent sans obtenir une participation, des actions, des obligations dont il tirerait des intérêts ou des dividendes? Je ne connais pas d'investisseur ou d'entrepreneur qui se respecte qui donnerait son argent, ou celui de quelqu'un d'autre, sans recevoir quelque chose en retour ou, au minimum, sans être admissible à une part des bénéfices si l'investissement s'avérait profitable.

Je suis certain que nous pourrions étudier de nombreux autres secteurs de l'économie, mais il faudrait examiner tous les cas où des fonds empruntés pour les transports ont été remis à des entrepreneurs pour des immobilisations dont le peuple canadien n'a retiré aucun profit ou très peu. Emprunter de l'argent pour investir dans des améliorations majeures témoigne d'un bon sens des affaires puisque l'argent sert à rentabiliser cet investissement.

• (1640)

Depuis 1881 et sans doute avant, lors de la construction de canaux et de petits chemins de fer dans la région centrale, les Canadiens ont financé des investissements dans des sociétés ferroviaires privées ainsi que l'achat de terrains, de forêts, de droits miniers et des subventions en espèces. Ils ont financé ces investissements sans toutefois obtenir de droits de propriété.

Nous avons financé l'acquisition de sociétés en faillite comme lors de la création des Chemins de fer Nationaux du Canada. Nous avons racheté cinq sociétés ferroviaires en faillite et tandis que les banques et les détenteurs d'obligations sont rentrés dans leurs frais, les contribuables canadiens ont épongé ces dettes et payé des intérêts pendant une quarantaine d'années par la suite.

Soit dit en passant, le Canadien National n'a pas été formé parce que le gouvernement de l'époque croyait au principe d'une société de la Couronne ou d'une société ferroviaire nationalisée, mais bien pour sauver de la faillite les compagnies de chemin de fer du Grand-Tronc, du Grand-Tronc-Nord, du Grand-Tronc-Pacifique, du Canadien-Nord et d'autres. Dans les années 50, 60 et 70, ces dettes ont été transférées du Canadien National au gouvernement du Canada. Ces dernières années, il est arrivé à l'occasion que le Canadien National verse des dividendes à son seul actionnaire, le gouvernement du Canada, parce qu'il s'était libéré de toutes ses anciennes dettes et d'autres plus récentes, ce qui lui a permis de faire un bénéfice d'exploitation grâce auquel il a pu payer des dividendes et de l'impôt sur le revenu. Nous avons au moins commencé à rentabiliser notre investissement. C'est un bon début, mais, depuis quelques années, nous continuons à donner de l'argent à la société pour des améliorations majeures ou sous forme de subventions qui ne nous rapportent rien.

En effet, il s'est agi dans certains cas d'emprunts destinés à subventionner les embranchements. Les chemins de fer, non contents de s'attendre à recevoir ces subventions, espéraient que celles-ci rapporteraient. Autrement dit, ils espéraient gagner de l'argent grâce aux deniers publics reçus sous forme de subventions aux embranchements.

Au départ, cette subvention, qui s'appliquait à l'entretien et à l'amortissement du matériel, était accordée à condition que les chemins de fer réparent les embranchements. Cependant, ils ont gardé l'argent et n'ont pas fait de travaux. Le gouvernement a proposé un autre programme, le programme de remise en état des embranchements. Quelques centaines de millions de dollars y ont été engloutis. Les chemins de fer espèrent un rendement de 21 p. 100 sur le investissements que les Canadiens leur ont donné. Il s'agit pourtant de l'argent des contribuables et non des chemins de fer. De plus, ils espèrent obtenir 20 p. 100 sur ce qu'ils appellent, par euphémisme, les frais généraux.

Un bureaucrate qui a comparu devant le comité des transports m'a dit que les frais généraux étaient en réalité le loyer de l'argent. Je sais que les taux d'intérêt sont élevés, mais je ne savais pas que l'argent pouvait coûter jusqu'à 20 p. 100 ces jours-ci. Les frais généraux ne comprennent pas seulement le loyer de l'argent, ils comprennent aussi le salaire du président et le coût de l'eau qu'il met dans son whisky, les frais de gestion, etc. La vilainie est encore aggravée par l'utilisation prévue pour une partie de l'argent emprunté en vertu du projet de loi. Le ministre des Transports (M. Pepin) nous a fait savoir qu'il voulait donner 725 millions de dollars par année aux deux principales compagnies de chemins de fer pour compenser les pertes qu'elles sont censées avoir subies à cause du transport des céréales et à titre de contribution du gouvernement fédéral aux investissements de remise en état. Le ministre ne nous dit pas quelle partie de la subvention compensera les pertes et quelle partie servira aux investissements. En d'autres termes, les 725 millions de dollars par an prévus dans ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt et l'argent qui viendra des pouvoirs d'emprunt ultérieurs seront simplement remis aux compagnies de chemin de fer, qui pourront en disposer à leur guise. Je sais que le ministre a parlé de garanties de performance de la part des chemins de fer, mais il a déjà depuis plusieurs années tous les pouvoirs nécessaires en vertu de la loi nationale sur les transports, de la loi sur les chemins de fer et de la loi sur la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique pour exiger cette performance. Ces prétendues garanties additionnelles sont, au mieux, superflues.

Aucune entreprise privée, banque ou établissement de prêts ne fournirait de l'argent sans avoir une certaine forme de garantie que cet investissement rapportera. Combien de temps encore les gouvernements libéraux et conservateurs financeront-ils des immobilisations, au nom des Canadiens, et ajouteront-ils à ces fonds publics l'équivalent de 40 p. 100 de bénéfice. Bien que je ne sois pas contre un bénéfice raisonnable, je défie quiconque de me dire que ce pourcentage est raisonnable. Aucun chef d'entreprise qui se respecte n'oserait le prétendre.

Nous pouvons utiliser l'argent d'une autre façon que celle que propose le ministre des Transports (M. Pepin). En ce qui nous concerne, nous prendrions 380 millions sur 930 millions de dollars prévus par année pour les investir directement dans les transports ferroviaires afin de combler l'écart réel qui existe entre les tarifs statutaires et ce qu'il en coûte vraiment pour transporter le grain. Nous n'ajouterions pas 21 p. 100 de bénéfices sur les investissements à ces subventions qui vont profiter aux sociétés ferroviaires ou 20 p. 100 de plus pour les prétendus frais généraux. Elles seraient remboursées du coût réel, soit les frais d'entretien, l'amortissement, les salaires et le coût du carburant. Les 550 millions de dollars qui restent seraient investis en immobilisations. Si on divisait cette somme également entre le CN et le CP, le capital-actions du gouvernement pour le compte des Canadiens et du Canadien national augmenterait dans la même proportion, ce qui représenterait $1,000 l'action, je crois.

Sur les capitaux qu'on donne au Canadien Pacifique pour qu'il les investisse dans des projets d'immobilisations et qui proviennent d'emprunts contractés au nom des Canadiens, aucuns ne rapportent un traître sou aux Canadiens. C'est loin d'être brillant sur le plan strictement économique. Je trouve que c'est avoir le sens des affaires d'exiger que l'argent qu'on remet aux sociétés ferroviaires rapporte. Tous les intérêts et les dividendes qu'elles verseraient chaque année pour cet emprunt seraient autant de profits que les Canadiens réaliseraient sur les investissements qu'ils auraient consentis. C'est ce qui devrait exister normalent qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou publique. Et sur une période de 50 ans, un tel investissement n'est pas une dette ou un poids mort pour les Canadiens mais un placement qui s'est remboursé tout seul. En fait, il se pourrait que pour une fois cet investissement produise un bénéfice, un rendement annuel. Je ne parviens pas à comprendre comment un gouvernement qui se dit en faveur de l'entreprise privée—et c'est ce que nous avons eu ici depuis 117 ans—ne rougisse pas de honte quand il emprunte pour fins d'investissement alors qu'il n'y a pas la moindre chance que cet investissement rapporte.

• (1650)

Je ne suis qu'un simple garçon des Prairies. Je ne prétends pas connaître tous les secrets de la haute finance, de l'économie et le reste, mais je ne peux m'expliquer quel genre d'économie le gouvernement est en train de pratiquer. A quoi sert d'emprunter de l'argent que l'on remet à d'autres pour investir sans espoir de rendement? C'est une chose que je ne comprends pas.

Si nos brillants sujets de l'autre côté et les autres là-bas avaient agi ainsi avec leur propre argent, ils vivraient tous d'assistance sociale. Ils dénoncent volontiers l'énorme déficit, l'endettement national, ils plaignent la pauvre contribuable, mais qui a emprunté depuis 1867? Qui a dépensé des milliards au cours des 117 ans pour lancer des projets, des projets publics et privés, sans espoir de rendement sur ces investissements? Qui a osé faire cela?

Sûrement pas les socialistes. C'était des libéraux et des conservateurs, ces grands défenseurs de la libre entreprise et champions de la propriété privée! A qui les biens? Les contribuables du Canada empruntent l'argent. L'argent est remis à d'autres qui s'en servent pour investir c'est-à-dire pour acquérir des biens. Les contribuables canadiens touchent-ils le moindre intérêt ou le moindre rendement sur ces biens? Non, car ils appartiennent à d'autres. Qu'arrive-t-il aux droits à la propriété des contribuables qui emprutent et qui donnent cet argent au Canadian Pacifique qui l'investit mais ne paie pas de dividendes aux contribuables? Ils n'ont aucun mot à dire sur ces dépenses. Ils n'ont pas d'actions, ne touchent ni dividendes ni intérêt. Quel est ce genre d'absurdité économique? Les contribuables canadiens sont victimes d'une énorme escroquerie et dans le cas actuel, les victimes sont aussi les céréaliers de l'ouest du Canada.

Pour la même somme que le ministre des Transports propose de dépenser, nous pourrions accroître notre participation dans le Canadien National. Nous pourrions acquérir des actions votantes dans le Canadien Pacifique afin de toucher des dividendes et des intérêts sur l'investissement. C'est sûrement la bonne façon de dépenser les emprunts que tout gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, doit faire souvent, en fait à chaque exercice financier.

Au sujet des dépenses de capital qui serviront à améliorer les chemins de fer dans l'Ouest, bien que rien n'ait été prévu à l'est de la Saskatchewan, le ministre a dit que les agriculteurs

paieraient tous les frais de transport pour tout ce qui dépasserait 31,500,000 tonnes par année. Quand on lui a demandé hier s'il relèverait ce plafond, il a répondu que si les céréaliers expédiaient 41,500,000 tonnes, le gouvernement fédéral devrait débourser un milliard. Il a dit qu'il ne pouvait relever le plafond. Mais il trouve normal que les céréaliers aient à dépenser un milliard de plus par année en 1991. Il emprunte de l'argent pour le remettre à d'autres, de l'argent qui ne rapporte pas, et ensuite il remet la facture aux céréaliers et aux contribuables en général. J'espère que nous finirons par obtenir des réponses. Nous voulons savoir pourquoi on dépense ainsi sans compter et à quoi serviront ces emprunts.

M. Flis: Monsieur le Président, je n'aurai que deux questions à poser au député. D'abord, je voudrais qu'il nous dise en toute franchise s'il a lu les documents budgétaires déposés le soir du budget.

Des voix: Les avez-vous lus?

M. Flis: Le député ne cesse de nous répéter que le budget n'explique pas comment l'argent sera dépensé et je voudrais avoir une réponse franche à cette question. Oui, j'ai lu les documents budgétaires, pour répondre à nos bruyants vis-à-vis.

Ensuite, si le député allait prendre un repas au restaurant et payait $6, insisterait-il pour obtenir une participation dans ce restaurant? J'en ai plein le dos d'entendre cet argument qu'on nous a servi une vingtaine de fois depuis une semaine. Quand le NPD insiste pour que le gouvernement obtienne une participation chaque fois qu'il subventionne une entreprise, c'est comme s'il insistait pour obtenir une participation de $5 dans un restaurant chaque fois qu'il va y prendre un repas de $6. Peut-être le repas ne coûte-t-il en fait qu'un dollar, mais les cinq dollars qui restent servent à payer les impôts, les taxes, le chauffage, l'éclairage, ainsi que le salaire du garçon ou de la fille de table. J'aimerais bien que le député me dise s'il insisterait pour obtenir une participation de $5 dans un restaurant où il vient de manger pour $6. Ce sont là mes deux seules questions.

M. Benjamin: En réponse à la première question du député, monsieur le Président, je dois avouer que je n'ai pas lu tous les documents budgétaires.

M. Flis: J'admire votre franchise.

M. Benjamin: Je serais fort surpris qu'un député autre que lui les ait lu. Tous ce que j'ai dit, c'est que ce serait bien si nous pouvions avoir une ventilation des domaines où seront dépensés les 14.7 milliards de dollars dont il est question dans ce projet de loi qui ne comporte que trois paragraphes. C'est tout.

Quand à savoir si j'insisterais pour obtenir une participation de $5 dans un restaurant où je viendrais de manger pour $6, je dois dire que le député n'a pas du tout compris le sens de mon observation. Il est peut-être le seul de tous les députés à ne pas l'avoir compris. J'ai dit que de toutes les sommes que le ministre des Transports entendait dépenser, les 380 millions de dollars constituaient des subventions directes pour compenser le prétendu «trou» résultant de l'acheminement des grains. Ce sont des dépenses d'exploitation, comme celles que doit encourir le restaurant pour préparer le repas dont le député a parlé.

M. Althouse: Pour préparer le repas.

M. Benjamin: Oui, pour préparer le repas. Si j'allais prendre au restaurant un repas de $6 et que le propriétaire me réclame $10, sous prétexte que je dois payer $4 pour l'aider à réparer la toiture de son restaurant, j'insisterais pour qu'il me remette sur-le-champ des actions ordinaires pour me dédommager de l'investissement que je fais dans son restaurant. De même, les 380 millions de dollars que le gouvernement verse en subventions directes servent à payer les dépenses d'exploitation. Il ne saurait être question en l'occurrence de participation. Par ailleurs, les 550 millions d'investissements sont l'équivalent des $4 que le propriétaire me réclamerait en sus. Pour cette raison, je trouve tout à fait normal et raisonnable que nous acquérions une partie du capital-action en échange de nos investissements. Je pensais que le député le comprendrait. Je pensais en outre que c'était là une façon de faire normale pour un particulier, un établissement financier et à plus forte raison un gouvernement qui investissent et qui dépensent. C'est tout ce que je disais.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Nous en reviendrons aux questions dans un moment.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—Les pêches—Les négociations portant sur la restructuration du secteur de la côte est. *b*) La proposition de Terre-Neuve; le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway)—L'impôt sur le revenu—La vérification des revenus des agriculteurs—On demande un moratoire. *b*) On demande de réduire la période d'évaluation en ce qui concerne le versement des arriérés; le député d'Edmonton-Sud (M. Roche)—Les armes nucléaires—Les propositions américaine et soviétique portant sur la réduction de leur arsenal nucléaire. *b*) La proposition concernant la tenue d'une réunion au sommet.

• (1700)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais vous dire un mot au sujet de cette question du capital-actions. Le député d'en face a soutenu que pour tout repas pris au restaurant, un néo-démocrate exigerait $5 en capital-actions. L'ennui avec cette affirmation est qu'elle prouve que le député libéral n'a pas la moindre idée de la différence qui existe entre les dépenses quotidiennes d'exploitation et l'investissement. Le principe du capital-actions, c'est l'investissement. Si les députés du parti d'en face avaient su la différence entre les dépenses quotidiennes d'exploitation et l'investissement, l'économie du Canada serait sans doute plus florissante.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, avec le projet de loi C-151, loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter la somme supplémentaire de 14.7 milliards de dollars. Sur cette somme, 2 milliards pourront être reportés sur les années à venir. Le gouvernement cherche donc à obtenir des crédits tampons de 2 milliards pour cette année, auxquels s'ajoutent 2 autres milliards qui serviront soit cette année, soit durant les années à venir. En fait, bien plus que de crédits tampons, c'est de toute une couverture que le gouvernement voudrait s'assurer.

Jusqu'à présent, le gouvernement a réclamé au Parlement sept pouvoirs d'emprunt. Nous avons ainsi été saisis des projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et enfin C-151. Voilà qui prouve sans conteste que le gouvernement ne s'est nullement préoccupé de la déclaration du vérificateur général selon laquelle le gouvernement n'a aucun contrôle sur les dépenses. Ce dernier s'est longuement arrêté aux difficultés que causaient à l'État les emprunts effectués par nos quelque 300 à 400 sociétés de la Couronne. En fait, ces sociétés ne rendent absolument pas de comptes à qui que ce soit. Mais j'y reviendrai dans un instant.

D'après les prévisions, les besoins financiers du gouvernement totaliseront 93 milliards de dollars entre 1983-1984 et 1986-1987. Le Parlement va devoir étudier toute une série de projets de loi portant pouvoir d'emprunt en l'espace de quelques années, ce qui prouve que lorsqu'un problème se pose, la solution du parti libéral consiste indifféremment à dépenser et à emprunter davantage.

Les besoins financiers ne représentent qu'un aspect du problème. Bien des sociétés de la Couronne peuvent s'endetter sur les marchés financiers sans demander un pouvoir d'emprunt au Parlement. Nous, les conservateurs, nous sommes adversaires de tels procédés. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons fait le nécessaire pour régulariser un peu la situation. Malheureusement, nos initiatives sont tombées à l'eau lorsque les libéraux ont repris le pouvoir.

Je voudrais maintenant parler des perspectives de financement du gouvernement fédéral. Les dépenses du gouvernement pour les projets s'élèveront à 100.1 milliards de dollars dans les comptes nationaux et le déficit atteindra 31.3 milliards dans les comptes publics. La dette nationale brute était d'environ 160 milliards de dollars au mois de mars. Les intérêts sur la dette coûteront 17.6 milliards de dollars aux contribuables canadiens cette année. Les dépenses fédérales s'élèveront cette année à $4,000 par homme, femme et enfant canadien. Par contre, elles n'étaient que de $500 par personne en 1967-1968.

Les intérêts à verser sur la dette publique reviendront à $700 par personne et à $1,800 par contribuable cette année. Un tiers de l'argent des impôts sera consacré au service de la dette.

A l'automne de 1979, le Conseil du Trésor a constaté qu'il avait des suppléments de frais de 1.1 milliard de dollars sur les grands projets d'investissement. Ces suppléments permettraient de financer la construction de 18 tours du CN ou de 66 nouveaux avions de chasse. Cette situation dure depuis des années. Il y a des suppléments pour pratiquement tous les projets auxquels participe le gouvernement. Aucune étude de rentabilité n'est effectuée et ces projets ne sont pas surveillés d'assez près.

En tenant compte des déficits de fonctionnement et des dépenses en capital, l'aéroport de Mirabel a coûté jusqu'à présent plus de 700 millions de dollars aux contribuables, tout cela pour construire un aéroport nettement en avance sur son époque, dont on n'avait pas besoin et que l'on considère à juste titre comme un éléphant blanc. Avec cette somme d'argent, on pourrait donner à 800,000 personnes un billet aller-retour pour se rendre de Saint-Jean, à Terre-Neuve, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral dispose d'un budget de communications et de publicité de 245 millions de dollars. Il n'a pas besoin de cet argent. La majeure partie de cette publicité est du gaspillage pur et simple. En 1981, le gouvernement fédéral a dépensé 13.1 millions de dollars pour les repas, l'alcool et les réceptions. C'est l'équivalent de plus de un million de bouteilles d'alcool. Depuis que le premier ministre actuel (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir en 1968, il répète les mêmes rengaines tous les deux ans. Ses déclarations sont absolument vides de sens. Je vais citer certaines de ses déclarations passées.

Le gouvernement libéral a l'habitude de prêcher la restriction, mais seulement du bout des lèvres. En août 1969, le premier ministre annonçait le premier programme libéral de restrictions; il disait aux Canadiens «nous nous dirigeons vers un désastre financier si nous ne faisons rien pour resserrer le contrôle des dépenses». Pourquoi ne fait-il rien? Le gouvernement devrait y voir. En juin 1975, c'est le ministre des Finances de l'époque qui annonçait le deuxième programme libéral de restrictions, et qui disait aux Canadiens «le gouvernement se propose de donner l'exemple de la modération ... en contrôlant étroitement ses activités et programmes».

Le gouvernement revient périodiquement sur le thème des restrictions, mais ses dépenses ont grimpé de 554 p. 100, d'après les Comptes publics, depuis 1968. L'expérience a prouvé que tous les engagements pris par le gouvernement libéral à l'égard des restrictions ne sont que pure hypocrisie.

Au Manitoba, nous sommes doublement gâtés sur ce plan. Nous avons le même problème avec le gouvernement néo-démocrate qui est au pouvoir dans cette province. A cause du déficit budgétaire et des folles dépenses du gouvernement NPD, la cote financière du Manitoba a baissé. La situation financière du Manitoba s'est sensiblement dégradée depuis deux ans, affirmait hier une importante firme d'évaluation de New York, et en conséquence, la cote de crédit de la province a été rabaissée. Le gouvernement provincial prévoit un déficit tout aussi important cette année. Les dépenses gouvernementales augmenteront de près de 10 p. 100, compte tenu de l'inflation. La cote de crédit a été diminuée à cause des dépenses excessives et des emprunts exagérés. Le Manitoba, sous un

gouvernement NPD, a l'une des dettes les plus fortes au Canada. En 1969, nous avions un budget équilibré. Le gouvernement conservateur a été défait en 1969, et le NPD a pris le pouvoir. Avant 1969, les contrôles financiers étaient effectués dans les règles. Dès que le NPD est arrivé au pouvoir, les dépenses ont échappé à tout contrôle. C'est pourquoi le Manitoba est aujourd'hui dans le pétrin.

Depuis 15 ans, les dépenses publiques ont augmenté à un rythme incroyable. D'après les comptes nationaux, dont les données sont comparables d'une année à l'autre, elles sont passées de 12.6 milliards en 1968-1969 à environ 100.2 milliards en 1983-1984, une hausse de 693 p. 100. Si on se fonde sur les comptes publics, une mesure plus couramment utilisée, les dépenses publiques sont passées de 12.3 milliards en 1968-1969 à 89.8 milliards maintenant, une augmentation de 554 p. 100. C'est de la démence. Une bonne part de cette hausse est survenue depuis la réélection des Libéraux en février 1980. Par rapport à l'exercice fiscal de 1979-1980, les dépenses publiques ont grimpé de 78 p. 100 selon les comptes publics et de 84 p. 100 d'après les données des comptes nationaux. Cette année, elles vont augmenter de 12 p. 100. Pour quelles raisons? Je n'en vois aucune. Les dépenses publiques, toujours d'après les données de comptes nationaux, représentent 26 p. 100 du Produit national brut du Canada. Elles n'équivalaient qu'à 21 p. 100 il y a quatre ans. En 1982, les emprunts publics ont représenté 51 p. 100 de toutes les nouvelles émissions canadiennes. Des emprunts aussi massifs doivent sûrement se répercuter sur l'offre et la demande et par conséquent sur les taux d'intérêt que le secteur privé doit payer. Monsieur le Président, je vous fais grâce du reste de cette sinistre histoire.

• (1710)

Les investisseurs se méfient d'un gouvernement qui continue de vivre au-dessus de ses moyens. Ils refusent de soutenir un dollar ébranlé par des emprunts publics excessifs. A cause de ces emprunts, notre monnaie est dévaluée et le coût de la vie grimpe d'autant au Canada. Les taux d'intérêt restent élevés parce que le gouvernement tente de soutenir notre dollar. Les capitaux qui créeraient des emplois sont investis ailleurs. Nous en avons eu la preuve éclatante avec le Programme énergétique national qui a presque détruit notre industrie pétrolière, qui nous a fait perdre quelque 60,000 emplois et qui a fait fuir les derricks à l'extérieur du pays. Le gouvernement reste sourd. Il continue à dépenser follement. Il emprunte sans arrêt. Il ne tire aucune leçon de ses erreurs passées. Il continue bêtement à foncer.

J'ai dit tout à l'heure qu'on ne faisait pas vraiment la vérification comptable des sociétés de la Couronne. On leur donne simplement de l'argent et comme un vérificateur général l'a déjà dit, elles se dépêchent de prendre la poudre d'escampette. Voici à ce sujet un extrait du rapport du vérificateur général pour 1982:

> On pourra se faire une meilleure idée des dimensions du problème en comparant l'ensemble de ces sociétés à un immense iceberg, silencieux, majestueux, terrifiant, flottant paresseusement, par un temps brumeux, sur les eaux de l'Atlantique. Le public n'en voit généralement que la partie émergée ... des sociétés géantes comme le CN, Petro-Canada, Radio-Canada ... La partie principale immergée est énorme et moins spectaculaire, moins connue du public, attire moins l'attention du Parlement mais demeure quand même onéreuse pour les contribuables.

Naturellement, les rapports du vérificateur général redisent la même chose chaque année et cela depuis des années. C'est dommage qu'on fasse si peu de cas de leurs recommandations.

En ce qui concerne le contrôle progressif de l'État, la création d'une société de gestion multi-milliardaire, la Corporation de développement des investissements du Canada, à ne pas confondre avec la Société d'assurance-dépôts du Canada nie que les libéraux, quoi qu'ils en disent, se soient engagés à obliger les sociétés de la Couronne à rendre des comptes. La CDIC a été créée en mai 1982 en vertu d'un décret du conseil. Six mois plus tard, après qu'on eut fait passer 17 autres décrets, la CDIC est apparue comme une gigantesque société de gestion pour les entreprises gouvernementales, n'ayant aucun compte à rendre au Parlement, autorisée cependant à intervenir dans n'importe quel secteur de l'économie canadienne. L'une des premières choses que l'actuel premier ministre (M. Trudeau) ait faites en prenant le pouvoir en 1968, a été de soustraire les dépenses publiques au contrôle du Parlement. Tout homme politique qui soustrait ainsi les deniers publics à toute forme de contrôle, n'a aucun sens des responsabilités.

Le Fonds du revenu consolidé a octroyé un prêt de $500,000 sans intérêt à la nouvelle société et le ministre responsable, le sénateur Austin, prétend réquisitionner les bénéfices de Teleglobe qui sont versés actuellement au Fonds, pour les attribuer à la CDIC comme fonds de roulement. Voilà un grand geste comptable, monsieur le Président.

Dernièrement, la société Canadair a retenu les manchettes. Cette société s'apprête à demander au Parlement de lui garantir un prêt de 2.5 milliards de dollars. En décembre 1976, j'avais dit au gouvernement libéral qu'il devrait . . .

> . . . cesser de se dissimuler sous le manteau du secret . . .

. . . et de révéler tous les détails concernant Canadair, cette avionnerie propriété de l'État, y compris le prêt de 50 millions garanti par le gouvernement. A ce moment-là je me préoccupais de ces 50 millions. Aujourd'hui c'est 2.5 milliards qu'elle demande. Toujours en 1976 j'avais souligné ceci:

> . . . Canadair devra vendre 500 avions juste pour récupérer l'investissement sans parler des intérêts dans l'intervalle . . . Le Gulfstream Two, son plus proche concurrent, occupe une forte position mais les ventes sont loin d'avoir atteint les 200 unités.

Et j'avais ajouté:

> Comment Canadair Ltd. réussira-t-elle à vendre 500 appareils?

Et la question est toujours d'actualité. Allons-nous continuer de financer Canadair? Quand on viendra nous demander 2.5 millards, il faudra bien savoir s'ils ont trouvé des clients ou s'ils ont vendu 500 appareils. Simplement pour rentabiliser leur entreprise, il leur faudra sans doute vendre maintenant 1,000 avions. Mais à cette époque-là, l'actuel ministre de l'Énergie (M. Chrétien) qui était ministre de l'Industrie et du Commerce, nous assurait toujours qu'il n'y aurait pas de problème et nous a tournés en ridicule mes collègues et moi, simplement pour avoir posé la question. Nous les avons pourtant prévenus en 1976 qu'ils couraient à la catastrophe, mais ils se sont moqués de nous. Aujourd'hui, c'est des contribuables dont ils se moquent.

Les Canadiens s'inquiètent sérieusement d'une récente déclaration du secrétaire d'État (M. Joyal) qui a annoncé qu'il allait faire du Canada un État francophone. A cette occasion, il fait remarquer que peu importait le prix. Tout le monde sait que pour faire du Canada un État francophone, cela va coûter très cher. Le ministre a fourni quantité de détails, mais il n'a

pas dit exactement combien il en coûterait. Nous ignorons aussi quelles répercussions cela aura sur les anglophones. Le gouvernement devrait au moins nous fournir un livre blanc, un livre vert ou des détails quelconques sur le montant qu'il compte consacrer à cette opération.

Lors de cette même allocution, le ministre a déclaré qu'il faudrait davantage d'universités francophones au Canada. Il ne nous a pas dit combien il en faudrait, combien cela allait coûter, qui allait financer l'opération et où ces universités seraient situées. A l'heure actuelle, toutes nos universités sont victimes de la conjoncture économique. C'est à peine si elles peuvent joindre les deux bouts. Et pourtant, le ministre nous annonce qu'il va en faire construire d'autres. Il serait intéressant de savoir si une étude coûts-bénéfices a été effectuée au sujet de la transformation du Canada en un État francophone.

Autre source d'inquiétude pour les Canadiens: le coût énorme des programmes de cours de langue. On a déjà dépensé près de 4 milliards de dollars à ce titre. La plupart des Canadiens sont prêts à consacrer une somme raisonnable à la formation linguistique. Seulement, ces 4 milliards de dollars rien que pour les cours de langue, ne représentent qu'une part infime du coût total de l'instauration d'un État entièrement bilingue.

Le programme de cours de langue du gouvernement libéral renferme des injustices qui nous inquiètent. Certaines personnes, proches des milieux gouvernementaux, sont envoyées dans le sud de la France. D'autres fonctionnaires sont envoyés à Toronto où on leur loue un appartement. Un cas a été signalé récemment. Une personne avait été envoyée à Toronto pour apprendre le français. Le gouvernement lui avait loué un appartement dont le loyer était de $845 par mois. De plus, la personne en question avait droit à un compte de dépenses de $600 par mois, en plus de son salaire qu'elle a continué de toucher pendant les 11 mois où elle est restée à Toronto. Je connais des gens ici à Ottawa, monsieur le Président, qui ont eu des difficultés à apprendre le français. Le gouvernement refuse de les accepter dans les écoles du gouvernement et elles sont obligées de suivre des cours du soir et de payer elles-mêmes les frais de scolarité.

Je pourrais parler longuement du budget énorme de la Commission du système métrique et de ses dépenses extravagantes. Le budget de la Commission a doublé cette année pour atteindre plus de 25 millions de dollars. Je recommanderais au gouvernement de lire le rapport du vérificateur général et de cesser de venir ici tous les deux mois nous réclamer un nouveau pouvoir d'emprunt de plusieurs milliards de dollars.

• (1720)

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il des questions ou des remarques? Le débat se poursuit donc. La parole est au député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir à vous tenir le discours que je suis sur le point de faire. Je soutiens que j'ai été trahi en tant que député. Je ne saurais employer de terme moins vigoureux.

Quand j'ai été élu pour la première fois à l'automne de 1972, je m'inquiétais de voir qu'on venait de mettre en œuvre un programme de bilinguisme. Je voulais en connaître les répercussions sur mes électeurs en particulier et sur les Canadiens en général. J'ai été prié alors d'assister à une réunion en compagnie des députés de l'époque de Moncton, de Saint-Jean, de Fundy-Royal et de York-Sunbury (M. Howie); cette dernière circonscription est toujours représentée par le même député. Nous y avons rencontré M. Spicer qui, à ce moment-là, avait été chargé de l'application du programme en question. Nous lui avons posé plusieurs questions. Nous avons voulu savoir tout d'abord sur quels facteurs on se fondait pour décider que tel ou tel poste dans la Fonction publique serait considéré bilingue. Notre question n'était pas très équitable à l'époque et M. Spicer n'a d'ailleurs pas été en mesure de nous répondre directement. Je lui ai ensuite demandé si les collectivités unilingues seraient désignées au même titre que celles pour lesquelles il fallait embaucher des fonctionnaires bilingues. Il m'a répondu par un non catégorique. A la question suivante, j'ai voulu savoir si, dans le cas où l'on ouvrait un concours pour un poste donné, toujours dans la Fonction publique fédérale, l'unilinguisme d'une personne pouvait l'empêcher de se porter candidat. Il m'a répondu par la négative, puisqu'on prévoyait une période de formation linguistique pour le candidat heureux. Si la personne était reçue à l'examen et que l'on constatait qu'elle avait besoin d'une certaine formation linguistique, on la lui offrirait avant qu'elle n'occupe le poste sollicité. On a également demandé à M. Spicer si le bilinguisme entrerait en ligne de compte pour la promotion éventuelle des personnes déjà employées. Sa réponse a été négative dans ce cas aussi. Le gouvernement avait en effet pour politique, avait-il dit, d'offrir des cours de langue aux personnes qui sollicitent un poste désigné bilingue.

Mais il ne nous a pas fallu attendre très longtemps avant de voir le gouvernement revenir sur sa première décision selon laquelle des cours de langue seraient effectivement offerts au candidat qui a toutes les qualifications voulues pour occuper le poste qu'il sollicite. On a apporté une première restriction à la déclaration de M. Spicer en obligeant le candidat à subir un test d'aptitude. Celui qui ne réussissait pas le test ne pouvait pas suivre de cours de formation linguistique. Quelle que soit sa compétence, la personne qui n'avait pas d'aptitude pour le bilinguisme n'obtenait pas le poste. C'était une très grave dérogation à la politique établie par M. Spicer.

On impose maintenant comme deuxième restriction qu'une personne soit impérativement bilingue pour postuler certains emplois. La résolution sur les langues de 1973 a suivi. Nous avons reçu encore une fois l'assurance que les normes que M. Spicer nous avait exposées seraient, en fait, maintenues aux termes de cette résolution. Elles avaient évidemment été tellement bien respectées jusque-là que j'avais la conviction que la résolution ne renierait aucune des déclarations qui m'avaient été faites comme nouveau député par M. Spicer. J'ai été assez idiot pour me trahir moi-même et trahir mes électeurs. J'ai voté en faveur de cette résolution et j'en demande pardon aux Canadiens, qu'ils habitent Saint-André, St. Stephen, Fredericton ou Edmunston. Les gens, quelle que soit, leur première langue, ont le droit de se présenter aux postes de la Fonction publique. On ne devrait jamais leur refuser un emploi à cause de leur langue maternelle. C'est faire une injustice à toute personne, jeune ou vieille, qui fait une demande d'emploi dans un pays qui se proclame bilingue.

Pour ce qui est de l'avancement, je n'ai pas assez des vingt minutes qui me sont allouées pour énumérer les cas où l'on a refusé la formation linguistique à ceux qui l'ont demandée. Je

n'ai pas le temps de détailler les sommes extravagantes qui ont été dépensées pour ceux qui ont suivi des cours de langue, mais je m'inquiète à cause des trois emplois qui sont annoncés dans la ville de St. Stephen comme postes bilingues et qui ont été comblés ou non. Un seul poste pour unilingue est offert. J'ai honte d'avoir voté pour cette résolution. L'un des candidats pour ces postes au Revenu national est allé à la Gendarmerie. Quelqu'un, qu'il a supposé être un agent du personnel, lui a dit qu'il ne devait pas se donner la peine de présenter sa demande s'il n'était pas bilingue. Je mets tous ceux qui sont ici et tous ceux qui liront mon discours au défi de dire que je suis contre un programme de bilinguisme au Canada. Mais je soutiens que le bilinguisme doit être pour tout le monde. Les emplois doivent être accessibles à tous les Canadiens, qu'ils viennent de Saint-André ou de St-Stephen. Cela m'est égal, mais il faut des cours de langue et un système au mérite. Les Canadiens ont le droit, que je croyais avoir été étendu et expliqué en 1973, de faire des demandes d'emploi et d'être acceptés indépendamment de leurs capacités linguistiques.

Quand ces exigences sont poussées à l'extrême, que nous voyons des cas où des employés du ministère fédéral des Transports qui s'occupent de la sécurité à l'aéroport de Fredericton, dont la plupart ont plus de 50 ans et certains plus de 60 ans, apprennent qu'on va les démettre de leurs fonctions dans quatre mois parce qu'ils ne sont pas bilingues, le gouvernement me trahit et les trahit.

Il n'y a pas d'exemple de trahison aussi flagrante dans notre histoire. Pourquoi plusieurs postes de chercheur dans le domaine de la recherche agricole sont-ils toujours libres? Ont-ils été déclarés bilingues? Je me fiche de la langue maternelle d'une personne tant qu'elle peut étudier les projets de recherche et avoir les compétences voulues pour occuper l'emploi. C'est absolument sans importance pour moi. Ce qui importe, à mon avis, c'est qu'elle exerce bien ses fonctions, et on ne devrait pas l'évaluer en fonction de ses aptitudes linguistiques.

Je prie le gouvernement de respecter la promesse qu'il a faite d'abord par l'entremise d'une personne extrêmement respectée, M. Spicer, et d'autre part par l'intermédiaire d'une motion qui a été adoptée par la Chambre et à laquelle j'ai souscrit, ce dont je m'excuse auprès de tous les Canadiens et pas seulement de mes électeurs, promesse selon laquelle c'était là le type de bilinguisme que l'on entendait instituer, et c'est ce bilinguisme là que je peux appuyer. Je ne peux accepter que l'on rejette automatiquement la candidature d'une personne en fonction de ses aptitudes linguistiques ni que l'on freine l'avancement d'une autre pour les mêmes raisons. Il faut former les gens et leur donner de l'avancement s'ils le méritent. C'est là le genre de système que nous devrions avoir.

L'intervention du dernier député néo-démocrate m'a particulièrement intéressé. Il doit prendre le Canada pour la poule aux œufs d'or pour croire que l'on peut financer sa gestion comme il l'a proposé. Selon moi, le député avait autant le sens de l'économie qu'un ours en peluche automatisé parlant.

Il y a bon nombre de questions relatives au projet de loi d'emprunt, au budget et aux Canadiens en général sur lesquelles je voudrais m'étendre. Entre autres, je vais poser une question ou aviser la Chambre d'une question à laquelle on répondra, je l'espère, au cours de ce débat sur le budget ou sous une autre forme. Les changements proposés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qui touchent principalement, en apparence du moins, l'Ouest, ont également des retombées économiques dans l'Est. Or, on ne nous en a jamais parlé. Personne ne nous a fourni une évaluation de l'augmentation des coûts que devront subir les éleveurs de l'est du Canada et plus particulièrement ceux qui sont établis à l'est de Montréal, notamment dans toutes les provinces de l'Atlantique. Ces répercussions sont bien réelles et je veux savoir si le gouvernement a l'intention de reconnaître que les éleveurs de volaille, de porc et de bœuf de l'est du Canada subiront bel et bien une augmentation de leurs coûts à la suite de la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous avons le droit d'obtenir la réponse à cette question grâce à une étude décisive des coûts, monsieur le Président. Obtenons-là. Étant donné que nous ne pouvons même pas procéder à cette évaluation puisqu'on n'a présenté ni projet de loi ni proposition ferme à cet effet, nous pourrions peut-être nous adresser à la presse.

• (1730)

Nous sommes disposés à être saisis d'un projet de loi d'emprunt dont les conséquences sont des plus regrettables, pour ma part, mais certaines questions se posent. Vous et moi, monsieur le Président, représentons des circonscriptions qui ont besoin de capitaux. Le secteur de la pomme de terre a un besoin urgent d'une partie des sommes que le gouvernement va consacrer à la création d'emploi. Cela s'applique également aux régions situées à l'ouest par rapport à chez moi, au Québec, et à celles situées à l'est, en Nouvelle-Écosse. Nous avons également besoin d'argent dans le secteur de la pomiculture. Ce secteur subit les contrecoups de ce que je considère être une erreur, sans vouloir me montrer trop critique dans ce cas-là. Je veux parler de l'absence d'évaluation de la résistance des porte-greffes au climat. Les pomiculteurs de l'est du Canada ont utilisé un porte-greffe qu'ils n'auraient jamais dû repiquer et ils ont procédé à des greffes sur des arbres dont le rendement n'a pas été bon, contrairement à ce qu'on croyait. Je prétends, monsieur le Président, que ce porte-greffe devrait avoir été évalué en fonction des conditions climatiques prévalant dans la région où il a été utilisé. Or, on l'a mis en vente sans l'avoir évalué, et il s'est multiplié. Malheureusement, certains pomiculteurs ont perdu maintenant jusqu'à 50 p. 100 de leur verger après avoir repiqué un porte-greffe qui n'était absolument pas adapté au climat canadien.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré que si l'on établissait qu'il s'agit d'un désastre, le gouvernement fédéral interviendrait et que si les provinces accordaient une aide quelconque, le gouvernement fédéral ferait sa part. Cependant, monsieur le Président, de tout temps, cette responsabilité a incombé au gouvernement fédéral , et je ne vois pas comment quelqu'un pourrait prétendre que cette zone ne doit pas être déclarée sinistrée lorsque 50 p. 100 de la récolte est détruite.

Cependant, à l'heure actuelle, la situation la plus désastreuse se retrouve dans le secteur de la pomme de terre. Depuis qu'on la cultive de façon commerciale dans la région de l'Atlantique et dans tout le Canada, le secteur a connu des hauts et des bas. Les rendements ont tellement varié que certaines personnes ont prétendu que la culture de la pomme de terre était un jeu de hasard et, dans une certaine mesure, c'est vrai, car les variables sont nombreuses. Cependant, cette fois-ci, nous sommes doublement frappés. Tout d'abord, les conditions atmosphériques ont entrainé une récolte difficile à entreposer et, même lorsqu'elle l'a été, elle a été si mal classée

qu'elle était pratiquement invendable. Dans votre circonscription, monsieur le Président et dans la mienne, les producteurs n'ont récupéré que de 15 à 20 p. 100 de leurs coûts de production.

Il y a plusieurs initiatives que le gouvernement devrait prendre. Je propose qu'il passe à l'action dès maintenant. Je demanderais aux ministériels qui m'approuvent d'encourager le gouvernement à agir dès à présent. La campagne agricole va bientôt commencer. Premièrement, le gouvernement pourrait confier une partie de l'argent destiné à la création d'emplois, une partie de l'argent destiné à amorcer la relance à la Société du crédit agricole pour qu'elle le prête à un taux d'intérêt raisonnable aux agriculteurs qui ont besoin d'aide; deuxièmement, il pourrait accepter de retarder le remboursement de l'argent qui a été prêté pour le programme relatif aux récoltes entreposables, ce qui permettrait à certains producteurs de planter. Troisièmement, et c'est ma dernière recommandation, le gouvernement devrait, de concert avec les gouvernements provinciaux, élaborer un programme d'aide aux pomiculteurs et aux planteurs de pomme de terre. Il doit toutefois agir immédiatement, car c'est le moment de planter. C'est cette semaine que la décision doit être prise et si elle ne l'est pas, si le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les associations agricoles et les banques ne se serrent pas les coudes—et ils sont tous prêts à discuter—si cette décision n'est pas prise d'ici la fin de la semaine prochaine, vous et moi savons bien, monsieur le Président, que certains producteurs qu'il faudrait aider ne pourront plus planter.

Je fais appel au sens des responsabilités des gens, monsieur le Président. Vous avez moins d'une semaine pour prendre cette décision. Je ne parle pas uniquement des jeunes agriculteurs qui ont trop financé ou trop emprunté. Je parle de tous les agriculteurs, de ceux qui ont moins de dix ans d'expérience et de ceux qui depuis plus de 40 ans subviennent à leurs besoins en pratiquant cette culture. Ils sont tous tributaires des dégâts causés par la nature; ils ont tous des problèmes d'entreposage, d'humidité excessive et de déformation des tubercules. Dans ce cas-ci, tous les agriculteurs de toutes les catégories ont de graves problèmes. Je n'insisterai jamais assez sur la nécessité de prendre une décision de toute urgence.

Une partie de l'argent destiné à la relance pourrait également servir à d'autres fins. On pourrait en consacrer une partie aux projets de création d'emplois de la région côtière de ma circonscription. J'ai présenté une liste chaque année, sauf celle-ci, mais en vain, de toute apparence. La liste doit toujours se trouver dans les archives et personne ne s'en est servi—il s'agit d'une liste d'installations portuaires, de ports pour petites embarcations qui devraient être agrandis ou modernisés. J'ai une liste de pas moins de 30 ports, dont certains n'ont jamais été inspectés par le ministère des Travaux publics. Ce n'est pas de leur faute. Il était inutile de les inspecter parce que le ministère des pêches ne leur a pas donné d'argent; pour le moment, on pourrait justement consacrer un peu d'argent dans un double but ou dans un seul but, selon le cas. Ce serait dans un double but dans la ville de St. Andrews, où la présence d'une installation portuaire suffisante pour la pêche et le tourisme apporterait beaucoup à cette agglomération sur le plan économique. On pourrait dire la même chose au sujet de St. George. On pourrait consacrer de l'argent à l'aménagement du quai de Sand Point. Il y a trois ans, on avait promis à cette collectivité que si la conserverie de thon triplait sa capacité, le gouvernement du Canada agrandirait le quai pour que les navires qui doivent apporter les produits et transporter d'autres produits du Nouveau-Brunswick puissent accoster. Ces travaux n'ont pas encore été effectués, monsieur le Président, et c'est la pagaïe dans le quai. Nous perdons des clients. Certains travailleurs canadiens pourraient avoir un emploi, mais maintenant, les clients vont à East Port, Winter Port et dans d'autres ports de la côte du Maine. Nous perdons des clients parce que le gouvernement n'a pas tenu parole. L'aménagement du quai ne servirait pas uniquement à la conserverie de thon. Certains produits expédiés de la côte atlantique du continent qui ne passent pas par Saint-Jean, Chatham ou Rimouski seraient en fait acheminés par le port de Sand Point, situé dans le parc industriel du comté de Charlotte.

Il y a un endroit où une partie de cet argent pourrait contribuer à créer non seulement de l'emploi, mais encore de l'emploi permanent et des revenus permanents pour ces localités. Je pourrais lire ici la liste des ports pour petites embarcations: Dipper Harbour, Chocolate Cove, Whale Cove, Seal Cove, Ingalls Head, et ainsi de suite à l'infini. Ces ports ont été négligés. Servons-nous d'une partie de cet argent pour créer de l'emploi là où sa valeur et les possibilités qu'il offrira seront durables et rentables. Ce sont là, je crois, monsieur le Président, les points dont nous devons tenir compte. Ce serait là une façon constructive d'utiliser les fonds destinés à la création d'emplois.

D'autres projets méritent aussi notre attention au Nouveau-Brunswick; les projets sont nombreux, mais ceux dont il est question sont ceux qui produiraient des recettes et de l'emploi pendant longtemps. L'argent pourrait aussi servir à stimuler l'industrie touristique dans toute la province du Nouveau-Brunswick. On pourrait améliorer les parcs provinciaux de façon à les rendre plus attrayants. Ce serait là une bonne façon de dépenser l'argent. Certaines grandes routes, qui traversent nos régions, pourraient être rénovées de façon à ce que les touristes puissent visiter la province en toute saison.

Monsieur le Président, je dois dire à la Chambre, à mes électeurs et à tous les Canadiens que j'ai été trahi par le programme du bilinguisme. Je l'ai appuyé. Je demande maintenant qu'il redevienne ce qu'il était. Les Canadiens ont été trompés et on a mal géré leurs ressources. Lorsque je rentrerai à la maison pour la Fête des mères et que je verrai les membres de ma famille, mes enfants et mes petit-enfants, je puis vous assurer que je ne me sentirai pas aussi fier que je l'étais il y a vingt ans. Ils avaient encore un avenir à cette époque au Canada, lorsque le premier ministre pouvait dire au cours de la campagne électorale «notre pays est fort». Eh bien, monsieur le Président, le gouvernement actuel a certes miné cette force.

• (1740)

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, je suis bien heureux de participer à ce débat aujourd'hui, surtout après les propos que j'ai entendus du député de Carleton-Charlotte (M. McCain) concernant évidemment toute la question du pouvoir d'emprunt du gouvernement canadien. Je pense que le député de Carleton-Charlotte a été très intéressant lorsqu'il parlait de

l'importance d'effectuer certains travaux dans sa circonscription, où l'argent pourrait servir de façon bien pratique et fort utile, parce que dans le fond, je pense qu'il rejoint toutes les préoccupations des députés des deux côtés de la Chambre, c'est-à-dire de s'assurer que l'argent que le gouvernement canadien peut tirer des citoyens ou encore des citoyens corporatifs, ou même par le biais de l'emprunt puisse être générateur d'emplois et d'économie. Cependant, je suis en désaccord avec lui lorsqu'il dit qu'on est un peu moins fier maintenant qu'il y a 15 ans, parce qu'il y a moins d'avenir pour les jeunes. Je pense qu'il est vrai que la situation est difficile actuellement, mais de là à conclure qu'il y a moins d'avenir dans ce pays-ci qu'il y en avait il y a 15 ans, je pense que c'est faux, puisque si on examine les possibilités du pays et si on compare avec d'autres pays industrialisés, on constate que le Canada se tire très bien d'affaire, mais qu'on devrait mettre beaucoup plus d'efforts, je pense, au niveau de la modernisation et de la mise en place d'infrastructures.

Je pense que le député de Carleton-Charlotte que je connais très bien, avec qui j'ai voyagé alors que j'étais vice-président du Comité des transports, et vous-même, monsieur le Président, qui venez d'une région de l'Est du Canada, êtes au courant, de ce que représente le fait de manquer d'infrastructures de toutes sortes dans nos circonscriptions, et surtout dans nos régions.

Le projet de loi que nous étudions actuellement, monsieur le Président, savoir le projet de loi C-151 qui demande l'autorisation d'emprunter de l'argent pour que le gouvernement puisse, suivant l'énoncé même du projet de loi, investir au niveau des travaux publics, on dit investir à la réalisation des travaux publics à des fins diverses, je pense que pour nous cela signifie quelque chose de très important. Pour les députés des villes, cela a peut-être moins d'importance parce qu'ils sont habitués à vivre dans un . . . je ne dirais pas un luxe, mais dans un bien-être relatif: des routes nombreuses, des routes larges, des industries à proximité de la maison et une diversification économique très forte. Tandis que lorsqu'on examine les régions extra-périphériques du pays, on s'aperçoit qu'il y a un manque incroyable d'infrastructures. Je viens d'une région qui sans être éloignée connaît quand même les difficultés des inégalités régionales et ce, depuis longtemps. Au début j'étais en désaccord sur le fait qu'on puisse augmenter le déficit gouvernemental. Comme tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, on souhaiterait que le Budget puisse arriver à un équilibre autant au niveau des recettes qu'à celui des dépenses. Mais telle n'est pas la situation, parce que, justement, à cause de la crise économique, appelons cela la récession, les difficultés d'industrialisation, il arrive que les entrées d'argent sont moins considérables et beaucoup plus faibles que les prévisions des spécialistes et celles du gouvernement, de sorte que des sorties de fonds sont nécessaires pour assurer le bien-être des Canadiens, alors que les recettes sont moins considérables. Mais si le gouvernement n'avait pas été attentif à ce qui devait être fait au pays, on aurait peut-être pu équilibrer le budget, mais au détriment de régions extra-périphériques et au détriment des travailleurs et des travailleuses.

Je pense simplement à la Gaspésie qui est en face de ma circonscription. Il est important, monsieur le Président, que très bientôt le gouvernement canadien annonce des mesures d'importance dans cette région-là au niveau des infrastructures. Beaucoup de choses ont été réalisées en Gaspésie depuis une quinzaine d'années, mais jamais cette région du pays ne pourra être concurrentielle avec les autres parties du pays si on ne lui donne pas les installations nécessaires au niveau des structures pour concurrencer non seulement d'autres parties du pays, mais aussi d'autres pays. Cela est important, et il faut connaître la Gaspésie pour parler ainsi.

De la même manière qu'il faut connaître, je pense, la Côte Atlantique pour s'apercevoir qu'à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, on a beaucoup moins d'infrastructures que dans l'Ouest du pays, c'est-à-dire dans la région du Pacifique. Et il faut vraiment être capable d'établir des comparaisons pour voir l'importance que peut représenter les crédits demandés actuellement par le gouvernement, pour pouvoir immobiliser dans ces régions-là. Et s'il s'agissait d'avoir de l'argent pour rendre encore plus luxueux ce qui est déjà luxueux, je serais en désaccord.

Mais tantôt, le député de Carleton-Charlotte a été bien précis, monsieur le Président, quand il énonçait lui-même les besoins particuliers de sa circonscription. Et c'est de même, je pense, pour à peu près toutes les circonscriptions de l'Atlantique.

Tous les députés de l'Est du Canada ont des besoins bien précis au niveau des infrastructures. Et si nous ne sommes pas capables d'avoir des infrastructures dans cette partie du pays, jamais nous pourrons nous comparer aux autres régions sœurs de notre pays.

Et c'est cela qui est important. C'est d'être capable, avec un budget comme celui qui a été présenté et les ajouts qui doivent être faits, d'immobiliser sur le plan des structures, et souvent j'ai entendu des critiques de la part de certains Canadiens, de certaines Canadiennes, selon lesquelles on endettait le pays. Mais si on endette le pays, il faut prendre garde, c'est qu'on permet simplement de devancer des travaux qui devaient, semble-t-il, être faits au cours des cinq, dix ou quinze prochaines années.

Mais les structures qui seront payées au cours de l'année 1983-1984 serviront pour l'ensemble des générations. Ce seront des infrastructures qui vont durer dix, quinze, vingt, vingt-cinq, quarante ans. Cela veut dire qu'il est normal que le fardeau soit réparti sur une, deux ou trois générations.

Et la semaine dernière, le ministre des Transports du Canada (M. Pepin) est venu dans ma circonscription annoncer, justement, que Ports Canada, enfin, installerait de nouvelles infrastructures dans la baie de Sept-Îles. Cela faisait déjà des années que les gens espéraient ce développement-là, mais il était prévu pour les 15 prochaines années. Alors grâce au travail conjugué des divers corps intermédiaires de la région, grâce également au travail acharné de personnes responsables des collectivités régionales, le ministre des Finances et le ministre des Transports ont donné leur approbation à l'aménagement de ce port.

Cependant, déjà nous avons demandé aux gens, localement, de se mettre en cause pour s'assurer que l'entreprise privée pourra, justement, venir s'installer dans la région de Sept-Îles, pour rentabiliser davantage les infrastructures de la région, celles du port de Sept-Îles. Et déjà jeudi dernier, une fois l'annonce faite, la mentalité a changé chez nous, monsieur le Président. Contrairement à ce que le député disait tantôt, c'est-à-dire que les gens, les jeunes, les plus vieux, les pères de familles, les gens à la retraite étaient désespérés, les gens avaient

l'espoir au visage. Et les gens disaient, enfin, on va avoir quelque chose de précis sur quoi on pourra travailler, car à cause de nos problèmes miniers que nous avons vécus chez nous, il faut diversifier l'économie régionale. Il faut le faire. Et très bientôt, on devra sûrement aider à réunir Québec à Port-Cartier, qui est fermé depuis 1979.

Et si, monsieur le Président, je voulais être irresponsable, je pourrais dire qu'il a été fermé à l'époque où le parti progressiste conservateur était au pouvoir. Mais ce n'est absolument pas la faute du parti progressiste conservateur, c'est une question de conjoncture. Toutefois, depuis 1979, le Québec et le gouvernement canadien, ont nommé des personnes très responsables justement pour évaluer une possibilité de réouverture de l'usine de Port-Cartier. Et à ce moment-là, nous avons besoin de crédits pour assurer la relance, non pas comme propriétaire de l'usine, et je pense que là-dessus, je rejoins les préoccupations des députés progressistes conservateurs, non pas pour être propriétaire, mais pour être partenaire dans la relance de cette usine.

• (1750)

Déjà nous avions concouru justement par la mise de fonds dans l'usine de Port-Cartier en 1974 pour qu'on puisse vivre une véritable diversification économique dans la région. Alors les montants d'argent qui sont demandés à la Chambre actuellement vont servir pour de telles activités. Je me souviens du moment où j'étais vice-président du Comité des transports, alors que nous avions été dans la région de l'Atlantique, et je me rappelle jusqu'à quel point la déficience des installations de pêche et des quais était profonde; je me souviens de certains quais qui étaient complètement à l'abandon et qui sont nécessaires pour que les pêcheurs puissent effectuer leur travail. Les fonds vont donc servir à des réalisations dans ces circonscriptions-là et dans cette région-là.

Et ce budget-là, monsieur le Président, n'a pas été présenté seulement pour les gens du parti au pouvoir. Il a été présenté pour l'ensemble des Canadiens et l'ensemble des circonscriptions. Et je pense que le rôle de l'opposition, c'est de s'assurer qu'il y en a pour tout le monde, et que les besoins réels des gens seront véritablement comblés. C'est cela qu'il est important de dire à ce stade-ci. Et je pense que tous les députés de quelque côté que ce soit ici à la Chambre savent l'importance de ce budget eu égard aux jeunes.

Je pense qu'il est facile de faire une critique de ce qui peut être présenté ici à la Chambre, mais ce qui est important, c'est de savoir à quels besoins réels ce budget-là s'applique, et pour que le budget puisse s'appliquer, il faut que nous puissions avoir les montants d'argent disponibles pour réaliser effectivement les divers projets. Ce qui me surprend, monsieur le Président, c'est de penser que souvent depuis deux ans on a demandé à cette Chambre, autant de ce côté-ci, du côté du pouvoir, que du côté de l'opposition, que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour relancer l'économie.

Cependant le gouvernement a été très responsable, monsieur le Président. Non seulement lui-même injecte 2.5 milliards de dollars pour la création directe d'emplois, mais encore il demande et à juste titre au secteur privé de se mettre en cause par des mesures fiscales, des crédits d'impôt de toutes sortes qui elles aussi, comme mesures, vont atteindre les 4.5 milliards de dollars.

Il est très important de signaler ces choses-là à la Chambre et de les dire aux Canadiens, c'est un effort concerté du secteur privé et du secteur public pour justement équilibrer les forces, parce que le gouvernement n'a pas d'argent. Tout ce qu'un gouvernement a, c'est l'argent de la population. C'est tout ce qu'un gouvernement a, et ce sur quoi il peut tabler, c'est sur deux choses, savoir le capital humain et les ressources naturelles, et tenter de trouver évidemment un «point milieu» entre ces deux ressources pour faire fructifier le pays. C'est tout ce qu'on peut faire. On ne crée pas l'économie comme gouvernement, mais on peut et on doit créer un climat propice à l'économie. C'est cela qu'un gouvernement doit faire. Et c'est exactement ce que le budget du ministre des Finances tente de réaliser et non pas des miracles. Il n'y aura pas de miracle, monsieur le Président, il y a simplement des efforts dans la bonne direction.

Déjà on se plaint de l'autre côté de la Chambre du fait qu'on doive emprunter des montants d'argent. Mais si on n'avait pas emprunté, ou si on n'avait pas présenté des mesures qui, évidemment, augmentent le déficit, est-ce qu'on aurait pu avoir un outil qui aurait permis le déblocage économique? Je pense que la réponse est très claire, monsieur le Président, c'est non.

A la lecture des commentaires faits par divers spécialistes de l'économie, on se rend très bien compte que le Budget satisfait aux besoins actuels. Évidemment, il existe des réserves de part et d'autre. On aurait pu en mettre un peu plus de ce côté-là, un peu moins de l'autre côté, mais dans l'ensemble, l'équilibre est atteint. Et c'est à cela que le gouvernement devait viser au nom des intérêts des Canadiens. Sur la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent, monsieur le Président, on trouve un territoire d'à peu près 400 milles de côtes où il n'y a pas de route, absolument aucune route, et il y a de 6,000 à 7,000 personnes qui vivent là, isolées, dans une quinzaine de villages, des francophones, des anglophones, des autochtones. Ce sont des gens qui ont besoin d'une réorganisation au niveau de la Regionair, au niveau de la Quebecair, et là-dessus je pense qu'il faut demander au ministre des Transports d'agir rapidement. Ce sont des gens, simplement pour donner un exemple, monsieur le Président, qui paient de Blanc-Sablon à Montréal $700 un billet aller-retour, et non pas en première classe, et avec de nombreux arrêts, et toujours dans le même pays et dans la même province. Ce n'est pas normal. On devra donc trouver des mesures spéciales qui coûteront de l'argent aux contribuables canadiens pour permettre à ces gens-là de venir de Blanc-Sablon à Montréal à des coûts plus raisonnables. Il en coûte plus cher actuellement pour aller de Blanc-Sablon à Montréal qu'il en coûte pour aller de Montréal à Paris. Ces gens-là ont le droit de vivre et ils ont fait des efforts incroyables pour permettre aux Canadiens de se nourrir avec le poisson, avec le gibier du pays.

Et pourtant, souvent lorsqu'on parle ici à la Chambre, on a l'impression de parler seulement à des gens de Toronto, de Montréal, de Vancouver. Or le pays n'est pas fait que de dix capitales provinciales et d'une capitale fédérale, monsieur le Président, il est fait d'un énorme territoire rempli de potentiel qui demande à être exploité et auquel on doit procurer des infrastructures. Et souvent cela a été oublié par le passé pour toutes sortes de raisons. Mais ce n'est pas parce que les choses ont été négligées qu'il faille continuer dans la même direction.

Au contraire! Je suis un député qui aurait aimé et qui souhaiterait et qui pense qu'on devrait toujours avoir des budgets équilibrés, mais face aux lacunes incroyables dans diverses régions du pays, autant dans l'Est que dans le Centre du pays, dans l'Ouest que dans le Nord, je pense qu'il faut vraiment investir pour l'avenir et aller chercher l'argent nécessaire pour avoir les infrastructures requises.

Ce que les jeunes demandent chez nous, ce sont deux choses, monsieur le Président, et elles sont bien précises. C'est une formation solide et des infrastructures pour ensuite utiliser leur formation dans le concret, pour développer le pays. C'est cela que les jeunes veulent. Les plus vieux veulent la même chose. Pensons aux mises à pied qui ont été effectuées dans les diverses exploitations minières du pays, non seulement à Schefferville, à Gagnon, à Fermont, à Port-Cartier, à Sept-Îles, mais ailleurs, quand on voit des gens de 50, 55 ou 58 ans mis à la retraite anticipée, ce sont de vrais drames! Ce n'est pas parce qu'une personne touche $10,000 en allocation de départ qu'elle est vraiment heureuse. La seule manière d'être heureux, c'est souvent d'avoir un travail qui plaît, un travail qui donne la fierté de faire vivre sa famille, d'être responsable, d'assumer ses responsabilités. C'est de cela qu'on a besoin.

Je me souviens jusqu'à quel point les fonctionnaires du ministère des Finances voulaient qu'on limite les sorties d'argent pour pouvoir peut-être compenser le déficit. Mais il s'agit d'être élu à la Chambre pour connaître les vrais besoins des citoyens et dire non à l'administration publique pour que les représentants assument vraiment leurs responsabilités, pour dégager des fonds pour que les gens puissent travailler et s'industrialiser. C'est de cela qu'on a besoin. Parfois on dit: Comment se fait-il que le gouvernement ne planifie pas toutes ces dépenses-là? Je rappellerai aux députés qu'avec la fermeture des installations de la compagnie minière IOC à Schefferville le gouvernement canadien, c'est-à-dire nous tous, allons payer $4,500 par ménage pour déménager les gens de Schefferville n'importe où au Canada, même s'ils n'ont pas d'emploi parce que les gens ne peuvent pas rester «en haut,» ils ne peuvent pas rester à 385 milles au nord de Sept-Îles où il n'y a pas de route, où un billet d'avion entre Schefferville et Montréal coûte au-delà de $350 aller-retour. Alors c'est le gouvernement canadien, c'est l'État qui assume la responsabilité de permettre aux gens d'aller trouver un avenir meilleur ailleurs. La compagnie minière va payer $1,500 et le gouvernement du Québec va y aller aussi de $1,500. Mais cela n'était pas prévu dans les dépenses du gouvernement. Et ces gens-là qui étaient à Schefferville et qui payaient énormément d'impôts, c'est tout à fait normal que le gouvernement puisse maintenant les aider à vivre des jours meilleurs ailleurs.

Alors pour toutes ces raisons-là je pense que le projet de loi qui est présenté est nécessaire, et ce que je demanderais en terminant puisque mon temps de parole est déjà écoulé, c'est que de chaque côté de cette Chambre, nous soyons très circonspects au niveau des mises de fonds dans toutes les parties du pays, et que nous nous assurions que chaque circonscription aura sa part pour réinvestir dans l'avenir du pays, chez les jeunes, chez les plus vieux, pour que tout le monde retrouve l'espoir non seulement dans le pays, mais en soi-même, parce que la grande crise actuelle, c'est souvent une crise de foi en soi-même. Alors, monsieur le Président, je termine en disant simplement que j'espère que nous obtiendrons l'appui de tous les partis de la Chambre pour adopter rapidement ce projet de loi, et afin que dès demain nous puissions être sûrs que tout le pays soit sur les rails de la prospérité et de la diversité économique.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÊCHES—LES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DE LA CÔTE EST. B) LA PROPOSITION DE TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le 2 mai j'ai posé une question au ministre d'État au Développement économique (M. Johnston), qui préside le comité du cabinet chargé de la restructuration du secteur de la pêche de l'Atlantique et de ses entreprises qui sont en difficulté. Je voulais que le ministre nous dise quand les négociations aboutiront et quand le comité prendra une décision et présentera son rapport à la Chambre.

Bien sûr, le ministre ne m'a pas donné de réponse satisfaisante. Voilà pourquoi j'en profite pour attirer l'attention de la Chambre sur ce grave problème.

Le 28 mars, une conférence réunissant les principaux représentants de la pêche terre-neuvienne a eu lieu à Saint-Jean. Une résolution a été adoptée à l'unanimité et envoyée au ministre d'État chargé du Développement économique. Je vais vous la lire:

Il est arrêté que:

Toutes les conserveries de poisson associées à la pêche hauturière restent ouvertes, et

Que les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent à exercer leurs pouvoirs dans le domaine de la pêche et de la transformation, pour que tous les ports hauturiers poursuivent leurs activités, et

Qu'au lieu de se contenter de renflouer les entreprises, les deux niveaux de gouvernement s'engagent, conjointement ou séparément, à racheter, en tout ou en partie, les entreprises de pêche incapables de fonctionner sans l'aide de l'État, et

Que le rachat immédiat de ces entreprises, conjointement ou séparément, par les deux niveaux de gouvernement est absolument indispensable pour restructurer efficacement le secteur de la pêche et

Que l'on envisage d'inclure la division de la flottille et la copropriété des conserveries parmi les objectifs d'une nouvelle industrie de la pêche hauturière restructurée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité à la conférence et elle porte la signature de certains députés, dont le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, le représentant de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), de même que celle du ministre des Pêches de Terre-Neuve, du ministre de l'Environnement de Terre-Neuve, du président du Newfoundland Fish Food and Allied Workers Union, du président de la Newfoundland Federation of Labour et des maires de toutes les villes touchées par les fermetures d'usines. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas réagi à cette résolution.

A l'heure actuelle, il reste encore sept usines de fermées à Terre-Neuve. Des milliers de pêcheurs côtiers ne réussissent pas à vendre leur poisson et les flottilles de chalutiers restent au port. Cette situation persiste six mois exactement après la publication du rapport du groupe d'étude Kirby, alors que des négociations sur la restructuration auraient dû avoir lieu entretemps.

L'Office canadien du poisson salé n'a toujours pas de président, bien que le gouvernement ait accepté la recommandation du rapport Kirby, selon laquelle le rôle de l'Office devrait être intensifié de manière qu'il s'occupe de la transformation et de la commercialisation du poisson dans les localités du nord de Terre-Neuve et du Labrador.

L'assemblée annuelle du Conseil canadien des pêcheries vient de se terminer à Saint-Jean sans que le gouvernement ait parlé de restructuration, même si des négociations semblent se dérouler, selon ce qu'on nous a affirmé, entre le comité du cabinet et M. Kirby.

Nous assistons en fait à la mise au rancart de l'industrie terre-neuvienne des pêches, celle-ci devant jouer un rôle secondaire au profit de la Nouvelle-Écosse qui pourra compter, si les intentions du comité du cabinet en matière de restructuration se réalisent, sur la formation d'un nouvel office tout-puissant qui deviendra le principal intervenant en ce qui concerne la récolte, la transformation et la commercialisation du poisson dans les provinces de l'Atlantique.

Je voudrais bien savoir ce que fait le ministre canadien des Pêches et des Océans (M. De Bané) au moment où doit se prendre une décision cruciale qui touchera les localités de Terre-Neuve, les pêcheurs, les travailleurs d'usine, les pêcheurs sur chalutier ainsi que leurs familles? Le sort de milliers de gens est en jeu. Son rôle a été usurpé par un des super ministres du cabinet, le ministre d'État chargé du Développement économique, qui s'en remet de toute évidence aux conseils du vice-premier ministre (M. MacEachen), membre actif du comité et, fait plutôt curieux, député de Cape Breton Highlands-Canso. Inutile de se demander où résident les intérêts de ce dernier.

• (1805)

Nous perdons patience. On s'entend à Terre-Neuve sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre. Or, le gouvernement, voulant protéger les intérêts de certains de ses membres, se laisse tirer l'oreille. Dans tout cela, les pêcheurs de Terre-Neuve ne sont que de pauvres pions: 14,000 pêcheurs, des millions d'employés sans travail, des pêcheurs au chalut et leur famille. Ils sont de simples pions dans cette partie d'échecs que jouent des intérêts puissants.

Notre patience a des limites. Le temps presse. Je demande donc au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, qui a signé son nom sur la résolution proposée comme un compromis permettant de régler convenablement les problèmes des pêches à Terre-Neuve, des usines en difficulté et des localités qui voient leur gagne-pain disparaître, de nous dire quand nous pouvons espérer une décision du gouvernement. Il pourrait, à tout le moins, nous dire si nous recevrons bientôt une réponse à la résolution envoyée au gouvernement le 29 mars. On n'a pas encore daigné en accuser réception.

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre responsable du Développement économique régional en sa qualité de président du comité spécial des ministres qui veillent à la restructuration des pêches de l'Atlantique, est chargé de coordonner les négociations relatives à cette restructuration. Nous comprenons l'impatience du député; car nous aussi sommes impatients. Le 31 mars dernier, le gouvernement a confié à Michael Kirby le mandat général d'amorcer des négociations devant aboutir à la réorganisation et au refinancement de la pêche en haute mer présentement en difficulté. M. Kirby représente le gouvernement à ces négociations. A l'heure actuelle, les pourparlers avec les banques, les compagnies et les provinces en sont à une étape délicate. Je sais que le député ne voudrait pas que ces négociations échouent à cause d'une indiscrétion ou d'une intervention politique.

Tous les députés comprennent que ces questions ont des connotations financières très délicates et que pour l'instant, nous ne pouvons révéler à la Chambre le moindre détail concernant la position du gouvernement. Le député saura précisément ce qui s'est passé une fois les négociations terminées. Cependant, j'ai bon espoir que ces négociations qui revêtent un caractère d'urgence—et le député l'a bien souligné—aboutiront à la réorganisation du secteur de la pêche atlantique, garantissant ainsi une source d'emploi et de revenus stable pour des milliers de pêcheurs et de travailleurs des poissonneries.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA VÉRIFICATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS—ON DEMANDE UN MORATOIRE. B) ON DEMANDE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE D'ÉVALUATION EN CE QUI CONCERNE LE VERSEMENT DES ARRIÉRÉS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, la question que je soulève ce soir concerne l'application de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Je crois que tous les députés à la Chambre qui comptent des agriculteurs dans leur circonscription sont conscients des problèmes que pose la façon dont on interprète l'article 31 de cette loi. La plupart d'entre nous, et je suis le premier concerné, ont bien des maux de tête depuis que le ministère du Revenu national a décidé de vérifier les revenus des agriculteurs partout au pays en invoquant les dispositions de cet article.

Comme nous vivons à une époque difficile, de taux d'intérêts et de frais d'exploitation élevés, bon nombre d'agriculteurs ont bien été obligés de se trouver un deuxième emploi pour payer leurs mensualités et pour pouvoir garder leur exploitation. Et le bouquet c'est que le ministère a choisi cette période difficile pour vérifier leurs revenus et pour les reclasser toujours aux termes de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

L'article 31 classe les agriculteurs en trois catégories pour ce qui est de l'amortissement des pertes subies. Il existe des agriculteurs de bonne foi qui exploitent leur terre toute l'année durant. Ils peuvent faire figurer dans leur comptabilité toutes les pertes qu'ils ont subies comme amortissement. La deuxième catégorie d'agriculteurs concerne ceux qui ont des revenus supplémentaires. Ils ont droit d'amortir pour l'équivalent de $5,000 par année. On dit qu'il s'agit d'agriculteurs amateurs. Ce ne sont pas ces agriculteurs là que nous voulons protéger.

Mais il se trouve qu'on a classé dans cette catégorie des agriculteurs qui doivent se chercher un autre emploi pour joindre les deux bouts. Ils sont donc drôlement pénalisés en l'occurrence. On ne leur permet plus de déduire leurs pertes comme amortissement et maintenant on cherche à leur faire rembourser des impôts qui remontent à quatre ans sans parler des sanctions et des intérêts. Dans nombre de cas, ils sont littéralement forcés de vendre leur exploitation avec le cheptel et tout le matériel agricole pour pouvoir payer leurs impôts.

• (1810)

Dans ma circonscription, pratiquement des centaines d'agriculteurs ont fait l'objet de pareilles vérifications. Permettez moi de lire un passage d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de la Chambre de commerce de Quesnel et de la région. La localité de Quesnel, qui se trouve dans ma circonscription, compte environ 10,000 habitants. La lettre est adressée au ministre des Finances (M. Lalonde). Les auteurs exposent le problème dès le premier paragraphe que voici:

Les agriculteurs de notre localité craignent d'acheter avec les ressources financières dont ils disposent à l'heure actuelle l'engrais et les semences par exemple dont ils ont un urgent besoin à cette période-ci de l'année, tandis que plane la menace d'une vérification fiscale pour les années précédentes.

Dans ma question du 26 avril dernier, j'ai voulu savoir si, étant donné l'ambuguïté de l'article 31 de la loi et la reclassification d'un bon nombre de ces agriculteurs, le ministre accorderait un moratoire pour les vérifications fiscales effectuées en vertu de cet article jusqu'à ce qu'il soit modifié compte tenu de ces difficultés. En fait, cet article nous cause des ennuis depuis 1951, année où il a été adopté. Mais je n'ai pas reçu de réponse à ma question. J'ai donc posé la question suivante:

Le ministre serait-il d'accord pour que ces gens ne soient obligés à verser qu'une année d'arriérés d'impôt en vertu de l'article 31?

A cela, il y a un précédent. Un problème analogue s'était présenté en 1972. Le ministre du revenu national de l'époque, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Gray) avait écrit à l'ex-député de Mission-Port Moody une lettre dont voici un extrait:

Si, après examen, on en vient à la conclusion que la politique du ministère a été appliquée correctement au contribuable, j'ai demandé que l'on n'autorise la déduction de ces pertes que pour la dernière des années faisant l'objet de l'examen. Cette base d'évaluation sera maintenue par la suite toutes les fois que s'appliquera la politique du gouvernement concernant les pertes d'exploitation dont les agriculteurs à temps réduit réclament la déduction de façon que seules les pertes pour cette année-là soient refusées.

Dans les circonstances, ce précédent devrait jouer. Le moins que nous puissions faire pour les agriculteurs qui sont aux prises avec ce problème terrible, c'est de les autoriser à déduire leurs pertes pour l'année en cours.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a soulevé un certain nombre de questions au sujet des vérifications entreprises par le Revenu national des pertes d'exploitation déduites par les exploitants agricoles. Le ministre a déjà répondu à toutes ces questions, mais pour la gouverne du député, je vais expliquer comment les dispositions pertinentes de la loi sont interprétées et appliquées.

L'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu fixe un montant maximum pour les pertes provenant d'une entreprise agricole qu'un contribuable peut déduire à certaines conditions de ses autres revenus au moment de faire sa déclaration d'impôt. Le mot «entreprise» est capital ici. Le contribuable doit être exploitant agricole pour pouvoir déduire des pertes d'exploitation, ce qui me semble une exigence raisonnable.

Le député réclame un moratoire sur les vérifications fiscales, car il prétend que l'article est ambigu. S'il est vrai que cet article est quelque peu compliqué, le ministère dispose de nombreuses décisions des tribunaux dont une émanant de la Cour suprême du Canada sur laquelle il peut se baser pour interpréter et appliquer la loi.

Le député met aussi en doute les compétences des vérificateurs. A ce propos, je tiens à dire que les vérificateurs du ministère ont les aptitudes voulues pour calculer les profits ou les pertes d'une entreprise. Prenons par exemple une entreprise qui a des milliers de dollars de frais au cours d'une année donnée et qui, dans le même temps ne réalise que quelques centaines de dollars de chiffre d'affaires. Supposons que cette situation se reproduise trois ou quatre années de suite. Si on se rend compte que l'entreprise n'arrive pas à devenir rentable et que son propriétaire tire ses revenus en réalité d'un autre emploi à plein temps, on peut se demander s'il s'agit véritablement d'une entreprise. La question se pose, qu'il s'agisse d'une exploitation agricole ou de n'importe quelle autre type d'entreprise.

Le député a proposé que la nouvelle évaluation ne porte que sur une année. Le ministère part du principe qu'il peut falloir plus d'une année pour mettre en route une exploitation agricole. Le député peut certainement comprendre que dans bien des cas, il faut plusieurs années pour juger si une entreprise est viable. Par conséquent, il est normal, tout en tenant compte des circonstances propres à chaque cas, que le ministère fasse porter la vérification, le cas échéant, l'évaluation sur plus d'une année.

• (1815)

LES ARMES NUCLÉAIRES—LES PROPOSITIONS AMÉRICAINE ET SOVIÉTIQUE PORTANT SUR LA RÉDUCTION DE LEUR ARSENAL NUCÉAIRE. B) LA PROPOSITION CONCERNANT LA TENUE D'UNE RÉUNION AU SOMMET

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, lorsque j'ai interrogé hier le premier ministre (M. Trudeau) au sujet des négociations relatives aux armes nucléaires, j'ai voulu signaler que le Canada devrait contribuer davantage à la paix dans le monde en insistant auprès de l'Union soviétique et des États-Unis pour qu'ils fassent des progrès lors des négociations de Genève. Par insister, j'entends que le Canada devrait formuler ses propres recommandations aux deux superpuissances en vue d'une réduction réciproque, équilibrée et vérifiable de leur arsenal nucléaire, et que ces recommandations reposent sur un compte objectif du nombre précis d'armes nucléaires que possèdent les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

A un certain niveau, la question des armes nucléaires est terriblement complexe et, pourtant, il y a toujours moyen de poser des questions simples qui appellent des réponses claires et nettes. Voici certaines questions qu'un nombre croissant de Canadiens, et notamment certains parlementaires, se posent: Combien d'ogives nucléaires possède exactement chaque bloc? Pourquoi les deux séries de négociations, c'est-à-dire celles sur les armes nucléaires de portée intermédiaire et sur les armes de type stratégique, ne sont-elles pas groupées en une négociation générale afin de trancher la question de la parité des armes

nucléaires? Pourquoi le Conseil de sécurité des Nations Unies n'y participe-t-il pas activement?

Le Canada a un rôle important à jouer en exerçant des pressions des deux côtés. Les négociations relatives aux armes nucléaires ne sont pas du domaine exclusif des deux superpuissances. L'humanité toute entière a le couteau sous la gorge à cause de la course aux armements.

C'est parce que tout le monde s'entend à dire qu'il faut mettre un terme à la course aux armes nucléaires que deux importants organismes américains ont fini par intervenir cette semaine. La Chambre des représentants des États-Unis a adopté, par 278 voix contre 149, une résolution demandant un gel réciproque et vérifiable des armes nucléaires. Ce vote a non seulement donné une valeur nouvelle mais également un nouvel élan au mouvement en faveur du gel des armes nucléaires. Les membres du Congrès n'ont pas pris cette mesure à la légère. Ils ont débattu la résolution pendant 45 heures, en y apportant plusieurs amendements. Quelle différence avec le Parlement canadien qui n'a pour ainsi dire pas débattu ce problème crucial!

Les évêques catholiques des États-Unis, par un vote de 238 à 9, ont ratifié une lettre pastorale de grande portée qui dénonce la guerre nucléaire et demande que l'on mette fin à la production d'armes nucléaires. Les évêques, en demandant cet arrêt immédiat, ont pris une position nouvelle et d'avant-garde du point de vue de la pensée de l'Église et ont collectivement touché le problème du doigt en disant, et je cite le *New York Times* du 4 mai 1983:

«L'ère nucléaire est une ère de danger moral tout autant que physique ... Nous sommes la première génération, depuis la genèse, qui ait le pouvoir de virtuellement détruire la création de Dieu. Nous ne pouvons pas rester silencieux devant un tel danger.»

Personne ne peut accuser les membres du Congrès ou les évêques américains d'être tolérants à l'égard des communistes ou d'être les dupes du mouvement pacifiste qui prend rapidement de l'ampleur dans le monde entier. La Chambre des représentants et l'Église ont, dans la même semaine, dit de façon urgente que les négociations doivent être couronnées de succès si l'on veut que l'humanité survive.

On trouve dans le rapport Palme, signé par des représentants de l'Union soviétique, des États-Unis et de plusieurs autes pays, tiers monde compris, une voie claire et précise vers la sécurité de tous. Ce rapport demande qu'une zone d'Europe centrale soit débarrassée d'armements nucléaires tactiques. Comme le disait mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon) dans une longue analyse du rapport Palme:

... il contient des recommandations pratiques et réalisables. On peut se sortir de ce pétrin et je pense que la Commission Palme nous a montré la voie.

Laissons le premier ministre et le gouvernement canadien demander plus vigoureusement que l'on étudie les recommandations détaillées du rapport Palme, que le Conseil de sécurité joue un rôle dans des négociations unifiées et enfin que l'on organise une réunion au sommet des deux leaders, M. Reagan et M. Andropov, qui tiennent l'avenir de l'humanité entre leurs mains.

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Mon honorable collègue fait des recommandations ayant trait à une manière de régler l'«escalade» nucléaire, et je pense que si l'on suivait son raisonnement et que l'on pouvait réunir des partenaires qui, par exemple ... Il suggère de poser des questions claires et précises et que l'on obtiendra des réponses claires et précises. Je l'invite donc à examiner les débats tenus sur cette question au cours des dernières années afin de s'apercevoir que lorsqu'on parle de parité et d'équivalence dans le domaine des forces nucléaires entre les Américains et les Russes, il existe plusieurs sortes d'interprétations. De plus, je pense que cette question est tellement complexe, et qu'à cause des diverses méthodes d'évaluations, il serait difficile pour nous, à ce moment-ci, en bons Canadiens ou en bons citoyens du monde, d'aller tout simplement demander aux Russes et aux Américains qu'ils nous fassent un inventaire de leurs attirails et de celui des autres. A mon avis, c'est un peu être naïf que de ne pas réaliser ce qui se passe à ce moment-ci, que de poser ce genre de question-là.

Par contre, le gouvernement canadien, depuis quelques années déjà, pousse très fort dans le sens des négociations, et particulièrement en ce qui a trait à celles de Genève.

Et comme on a pu le constater relativement aux contacts qui ont été effectués par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) ou par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même, quand l'honorable député parle de la possibilité d'un sommet, le très honorable premier ministre, hier, lui confirmait justement qu'au cours de ses entretiens avec le président Reagan et le vice-président Bush, il avait supplié les autorités américaines de bien vouloir en arriver à un sommet de concert avec leur contrepartie soviétique. Par contre, il faudrait s'assurer que si un sommet de cette envergure-là avait lieu, qu'il soit fort bien préparé et qu'il puisse se terminer par des résultats concrets. On ne peut pas nous imposer un horaire ou un ordre du jour à ce moment-là, et je pense que la volonté politique du Canada ainsi que celle des Canadiens en général consistent justement à ce que ce genre de sommet puisse avoir lieu. De plus, le très honorable premier ministre et le gouvernement «poussent» énormément en vue de tenir ce genre d'activité-là, mais on espère qu'il pourrait y avoir un sommet du genre de celui qui a eu lieu en 1972, savoir la réunion au cours de laquelle l'Accord SALT I a pu être signé, et nous avons espoir que, peut-être, dans l'avenir, un autre exercice du même genre pourrait avoir lieu au grand agrément de toute la population mondiale qui attend avec impatience une «désescalade» dans la poursuite nucléaire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 23, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE LOGEMENT

LES CONDITIONS D'APPLICATION AVANTAGEUSES DU RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, le dernier budget a changé les conditions d'application du Régime enregistré d'épargne-logement. Dernièrement je signalais la particularité qui permettra aux contribuables canadiens d'acheter des meubles et des appareils électroménagers en retirant en franchise d'impôt des sommes accumulées dans leur REEL. Comme autre nouvelle mesure, les personnes qui achèteront une maison nouvellement construite après la date de la présentation du budget et avant le 31 décembre 1984 pourront réclamer une déduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à $10,000. Ainsi le contribuable ayant versé $3,000 dans un REEL les années précédentes pourra réclamer une déduction supplémentaire de $7,000 pour l'achat d'un logement neuf dans les délais prescrits. Le produit du REEL devra bien entendu être utilisé pour l'achat d'un logement neuf et de l'ameublement admissible correspondant. Les personnes intéressées devraient faire une offre écrite avant le 31 décembre 1984, la date de clôture de la transaction et d'occupation ne pouvant dépasser le 28 février 1985. Les logements à l'égard desquels une offre d'achat a été conclue avant le 20 avril 1983 donneront droit à cette mesure si l'entente était signée avant cette date, pour autant que la prise de possession n'a pas encore été effectuée au moment de la présentation du budget.

Je pense qu'avec les nouvelles des derniers jours concernant le programme d'accession à la propriété, cette mesure constitue une solution de rechange plus que valable à ce régime pour remplacer les $3,000 qui étaient offerts aux acheteurs de maisons neuves.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SITUATION SUR LA CÔTE EST—LA CONCURRENCE DES IMPORTATIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, depuis au moins deux ans, les pêches de la côte est sont dans le marasme. Il s'agit d'un secteur essentiel pour plus de 1,300 localités, dont la moitié dépendent exclusivement de la pêche. C'est l'entreprise non gouvernementale qui emploie le plus de travailleurs dans les provinces de l'Atlantique et l'est du Québec; en chiffres absolus, elle procure davantage d'emplois que l'industrie automobile en Ontario.

A cause de son importance pour le Canada, le gouvernement a créé le groupe d'étude Kirby pour examiner la situation. Pour la première fois sans doute, les pêcheurs, les syndicats et les conserveries viennent de comprendre que leurs véritables adversaires sont leurs concurrents étrangers. Les Américains achètent à l'Islande de la morue fraîche qui leur est livrée quotidiennement par avion, et les magasins Steinberg d'Ottawa vendent de la morue congelée en paquets d'une livre dont la marque d'origine indique que le produit provient des États-Unis. Il est clair que nous sommes à la fois en train de perdre nos débouchés extérieurs et notre marché canadien, surtout à cause de normes de qualité inférieures.

Bien qu'un nouveau règlement oblige tous les chalutiers de plus de 45 pieds à transporter de la glace, ce règlement n'est pas respecté. La saignée, l'éviscération et le tri à quai sont encore laissés à la discrétion des particuliers. Les prises devraient être conformes à certaines normes de base. Le rapport Kirby recommandait aussi de doter les municipalités côtières de plus d'installations pour fabriquer de la glace, mais on n'a pas encore répondu à ce besoin essentiel.

Tant que nous n'améliorerons pas nos normes de qualité, les marchés en pleine expansion partout dans le monde s'approvisionneront en Islande ou en Norvège, voire aux États-Unis. C'est pourquoi j'exhorte le ministre ainsi que le gouvernement à accorder une bien plus haute priorité aux besoins essentiels de l'industrie de la pêche au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE LA FAILLITE D'ECON POUR LES AGRICULTEURS DES PRAIRIES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, il y a plus d'un an maintenant, l'entreprise Econ Consulting Limited de Winnipeg était acculée à la faillite, ce qui faisait perdre à plus de 300 agriculteurs des Prairies une somme d'environ quatre millions. Au moment de la faillite en avril 1982, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait refusé de reprocher à la Commission canadienne des grains d'avoir laissé les administrateurs d'Econ échapper à des vérifications annuelles. Il a rejeté une requête analogue que lui a présentée l'Union nationale des cultivateurs.

Comme le ministre le sait, 77 agriculteurs ont maintenant intenté des poursuites contre la Commission canadienne des grains au sujet de la faillite d'Econ. Ils réclament le remboursement d'une partie au moins des fonds qu'ils ont perdus quand cette société a fait faillite. Il y a quelques semaines, les avocats de la Commission canadienne des grains ont réclamé la suspension d'instance dans cette affaire. Le juge qui entend cette cause à Winnipeg n'a pas encore rendu sa décision sur cette motion.

Article 21 du Règlement

La vérité finit toujours par se découvrir quand on tente d'écraser les agriculteurs canadiens. Grâce aux avocats de la Commission canadienne des grains, les poursuites intentées devant les tribunaux sont suspendues et les agriculteurs de l'Ouest touchés par la ruine d'Econ Consulting n'ont pas encore été indemnisés pour leurs pertes.

Quand l'Union nationale des cultivateurs a écrit au ministre de l'Agriculture pour lui demander une enquête publique sur la faillite, le ministre a répondu que son ministère avait retenu les services d'une société de comptables-conseils pour faire des recommandations au sujet des procédures qu'utilise la Commission canadienne des grains. Cette société a-t-elle remis son rapport ou ses services coûteux ont-ils été retenus simplement pour servir d'écran de fumée?

Le Nouveau parti démocratique n'a rien oublié de la faillite d'Econ. Nous surveillons le ministre et nous attendons afin de voir ce qu'il fera pour s'assurer que cela ne se reproduira pas.

* * *

LA VISITE DU PAPE AU CANADA

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PAIX MONDIALE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, la visite de dix jours que le pape Jean-Paul II fera au Canada, en septembre 1984 constituera un événement historique puisque ce sera la première fois qu'un pape viendra dans notre pays, où la foi chrétienne fut implantée si profondément il y a plus de 250 ans.

Les catholiques ne seront pas les seuls à se réjouir de la visite du pape Jean-Paul II. Tous les Canadiens de bonne volonté qui reconnaissent dans le pape un défenseur inlassable de la paix et de la justice dans le monde entier seront heureux de cette visite.

Le 2 octobre 1979, aux Nations Unies, le pape Jean-Paul II disait:

> Partout sur la terre, l'Église catholique proclame un message de paix, prie pour la paix et prône la paix.

La poursuite de la paix, qui exige tout d'abord l'interruption de la course aux armes nucléaires est aujourd'hui la plus importante qui s'impose à tous les parlements, à toutes les assemblées religieuses, au monde entier. Le Canada doit jouer un plus grand rôle dans la quête de la paix dans le monde. En conséquence, je recommande ce thème vital au comité de planification pastorale, organisant la visite du pape.

• (1110)

Au nom des citoyens de ma propre circonscription, celle d'Edmonton, je souhaite ardemment que le pape Jean-Paul II s'arrête à Edmonton pendant son séjour chez nous.

LES PÊCHES

ON DEMANDE L'ABOLITION DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, en 1969, le gouvernement du Canada s'est arrogé le droit exclusif de vendre du poisson frais dans l'ouest et le nord du Canada et les pêcheurs se sont aperçus que la société de la Couronne que le gouvernement avait créée, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, était comme un casier à homards: une fois pris dans les filets de cette société, impossible de s'en sortir.

Malgré les subventions que les gouvernements territoriaux et provinciaux ont débloquées pour cette pêche, les bénéfices des pêcheurs n'ont pas cessé de diminuer, les acheteurs indépendants ayant été acculés à la faillite par le gouvernement fédéral. Ainsi, une industrie jadis prospère est en train de s'effrondrer. Les bénéfices que retirent les pêcheurs de leurs activités en pourcentage sont tombés à un niveau carrément inacceptable à cause de l'ineptie de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Ils devraient pourtant obtenir de fort bons prix pour le poisson blanc canadien de qualité, la truite et les autres espèces, et pouvoir ainsi bien gagner leur vie. Mais ils n'y parviendront jamais à moins qu'on revienne aux principes de la libre entreprise en reléguant aux oubliettes cet office déshumanisant.

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

CONDAMNATION DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE EN FAVEUR DES CHANGEMENTS TOUCHANT LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, le 18 avril dernier, le ministre des Finances (M. Lalonde) a pris un ton plutôt cassant pour répondre à ma question. Il a même trouvé normal les fonds que le ministre des Transports (M. Pepin) a gaspillés à faire de la propagande gouvernementale au sujet des changements apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les prodigalités du gouvernement lui-même avec les deniers publics sont encore plus choquantes étant donné que le ministre des Transports a apporté des changements à une documentation qu'il a qualifiée de désuète.

Et que nous a donné tout cela? Un joli prospectus aux couleurs bleu conservateur et rouge libéral, qui saigne les contribuables de quelque $350,000. Je conteste la moralité de la publicité que fait le gouvernement à propos de questions sur lesquelles on n'a pas encore légiféré, et des changements qu'il effectue dans ce domaine. J'encourage les libéraux de l'arrière-ban à s'indigner ouvertement de l'attitude amorale de ministres qui comme le ministre des Transports, dépensent d'une manière aussi contestable les deniers publics. Que compte faire le ministre des Transports? Se permettra-t-il de mener d'autres campagnes publicitaires, de faire publier d'autres prospectus publicitaires dans tout le Canada pour expliquer pourquoi il a modifié ses premières propositions? Est-ce que le contribuable sera encore appelé à payer la note? Comme l'a fait remarquer

le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) le 15 avril dernier, le parti libéral devrait rembourser le trésor fédéral ou les contribuables en versant . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE DÉBUT DE LA TRAVERSÉE DU CANADA À LA COURSE ENTREPRISE PAR UNE FEMME

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, l'expression «d'un océan à l'autre» va bientôt prendre une nouvelle signification pour Kanchan Stott d'Ottawa. Kanchan entreprend aujourd'hui la traversée du Canada à la course à pied, à partir de Victoria, en Colombie-Britannique. Quand elle arrivera à Halifax, en octobre, elle sera la première femme à avoir couru une aussi longue distance. Cette course aux dimensions héroïques est en même temps un exploit qui prouve que la contribution des femmes grandit sans cesse dans le domaine des sports et de la condition physique. Kanchan prévoit qu'à cette heure-ci la semaine prochaine elle aura couru 300 milles. Il faudrait garder ce chiffre à l'esprit quand nous songerons aux exercices physiques à entreprendre pendant la Semaine nationale de l'activité physique.

Peu de Canadiens possèdent les qualités et la capacité de devenir des champions de marathon, de natation ou d'autres disciplines. C'est une réalité qu'il faut accepter, mais qui ne devrait décourager personne de faire des efforts pour améliorer sa condition physique. Personne n'est obligé de gagner une médaille d'or pour améliorer sa santé ou sa forme physique. Il suffit d'intégrer l'exercice dans ses activités quotidiennes.

La Semaine de l'activité physique lance aux Canadiens l'invitation et le défi d'inclure des activités physiques dans leur programme de vie. J'espère que les Canadiens vont relever ce défi et en retirer leur récompense personnelle.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES STATISTIQUES CONCERNANT LE CHÔMAGE—LES PROGRAMMES DE FORMATION DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les taux de chômage publiés aujourd'hui par Statistique Canada montrent que la situation n'a pas sensiblement changé. En fait, elle s'est aggravée, étant donné qu'en principe le chômage devrait diminuer à cette époque de l'année.

Nous remarquons que le nombre de chefs de famille sans emploi a augmenté de 31.7 p. 100 par rapport à l'année dernière et de 100 p. 100 depuis deux ans. Le nombre de femmes en chômage est en hausse de 23.2 p. 100 par rapport à l'année dernière. Il y a 62.5 p. 100 de plus de chômeurs chroniques qu'il y a un an. Le nombre de jeunes chômeurs a également augmenté de 21.8 p. 100. Le nombre de jeunes actifs est moins important qu'il y a dix ans.

Le taux de chômage moyen se situe à 12.5 p. 100. Les programmes de formation, d'emploi et d'incitation au travail du gouvernement visent-ils à aggraver le chômage, ou va-t-on nous présenter des programmes à l'intention des jeunes et des femmes en chômage qui sont les premiers à être licenciés et les derniers à être réembauchés quand il y a une reprise économique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il est vraiment regrettable que le député ait cherché à présenter les chiffres publiés ce matin sous un très mauvais jour, alors qu'en fait, ils témoignent d'une bonne reprise économique. S'il étudie ces chiffres dans leur contexte, il constatera que, depuis novembre, nous avons créé plus de 135,000 nouveaux emplois. En ce qui concerne l'emploi des femmes, rien que le mois dernier, nous avons créé 55,000 emplois pour les Canadiennes, ce qui bat tous les records des cinq dernières années.

Je crois que les Canadiens attendent des signes de reprise et que ces signes sont là. Notre gouvernement essaye de profiter de cette reprise au lieu de se lamenter comme le fait le député. Les Canadiens n'aiment pas qu'on joue les prophètes de malheur. Ils veulent voir comment nous pouvons profiter de ces signes de relance, les accélérer comme le budget cherche à le faire, et comment tirer le meilleur parti de la nouvelle croissance qui s'amorce.

LES PROGRAMMES DE FORMATION À LA MICROTECHNOLOGIE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, les Canadiens veulent savoir où ils vont et le gouvernement est incapable de le leur dire. Voilà la tragédie. Il y a maintenant plus de chômeurs au Canada qu'en janvier dernier. Cela montre bien ce que vaut la conception que se fait le ministre de la relance économique.

Le mois dernier, 7,000 emplois ont disparu dans le secteur manufacturier. Il y a maintenant 624,000 jeunes chômeurs, auxquels viendront bientôt se joindre 300,000 diplômés d'universités et d'écoles postsecondaires. Il y aura donc un million de jeunes Canadiens au chômage sans la moindre perspective d'emploi. Pourtant, pour reprendre les mots chers au ministre, celui-ci continue de répéter la même rengaine et de ramener les mêmes vieux programmes de formation, feignant d'ignorer le défi que nous lancent la nouvelle technologie et la société des microplaquettes, qui empêcheront les jeunes Canadiens de trouver un emploi si nous n'instaurons pas dès maintenant des programmes de formation spéciaux. Quelles mesures le ministre prend-il à cet égard?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je le répète, je déplore que le député soit le critique de son parti en matière d'emploi depuis si peu de temps. D'ailleurs, il n'a pas su profiter de cette brève période pour se renseigner sur ce qui se passe dans le cadre des programmes de formation. Il y a un an, nous avons présenté une nouvelle loi nationale sur la formation professionnelle qui a obtenu l'appui de tous les députés. Grâce à ce nouveau programme de formation, nous avons maintenant injecté plus de 1 milliard de dollars dans les établissements de formation d'un bout à l'autre du Canada, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente. Nous avons désigné toute une série d'occupations d'importance nationale pour former les Canadiens aux nouveaux emplois hautement spécialisés.

Jusqu'à cette année, nous avions dépensé plus de 70 millions de dollars pour moderniser les établissements de formation et établir de nouveaux centres de formation en robotique et en informatique dans toutes les provinces et toutes les régions du Canada. Il en résulte qu'il y a maintenant plus de 140,000 jeunes qui en profitent.

Le député refuse constamment de tenir compte de ces faits. Il fait comme si tout cela n'existait pas et donne une idée fausse et inexacte de ce qui se passe au Canada.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DES PROGRAMMES DE FORMATION POUR LES CHÔMEURS À LONG TERME

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, c'est le ministre qui trahit la réalité parce qu'entre l'année 1976-1977 et aujourd'hui, la dépense réelle de formation pratique de la main-d'œuvre est tombée de 13 p. 100: elle a baissé de 553 millions à 481 millions. Et cela à une époque où nous savions que nous abordions une ère de technologies nouvelles, où nous savions que chaque fois qu'un emploi était supprimé, c'était à cause des technologies nouvelles.

• (1120)

Aujourd'hui, nous avons 931,000 Canadiens rangés dans la catégorie des chômeurs à long terme, ceux qui sont sans travail depuis quatre mois ou plus. Il y en a 118,000 classés dans la catégorie des travailleurs découragés, ceux qui n'espèrent plus. Et nous voici maintenant avec une catégorie nouvelle, celle des inemployables, du million de Canadiens sans perspective d'emploi.

Le ministre est-il décidé à recommander au premier ministre et à ses collègues du cabinet l'adoption de programmes qui axent les incitations sur ces inemployables à long terme, sur les jeunes sans travail et sur les femmes sans travail? Si nous ne le faisons pas, ces gens sont voués à rester des parias, des inemployables à l'ère de la microplaquette. Le gouvernement lui-même prévoit que le taux de chômage atteindra les 15 p. 100 à la fin de la décennie. Voilà des faits dont le ministre refuse de tenir compte.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, s'il y a un groupe de personnes qui ont besoin d'être recyclées, c'est sûrement les recherchistes du député.

M. McGrath: Ce sont les recherchistes du ministre que je cite.

M. Axworthy: Ils ne savent pas ce qui se passe.

M. McGrath: Tout va bien de ce côté-là.

M. Axworthy: Je lui conseille d'aller voir un peu ce qui se passe en réalité. Dans son budget, le ministre des Finances a prévu des crédits pour un programme spécial d'emploi des jeunes, qui va fournir des subventions directes aux entreprises du secteur privé pour qu'elles permettent aux jeunes qui sortent des écoles d'acquérir une expérience pratique et une formation sur le tas, pour qu'elles leur donnent un premier emploi où ils puissent acquérir de l'expérience. Il a également prévu des crédits pour créer un réseau de programmes d'embauche d'un bout à l'autre du Canada.

Nous venons de créer tout un nouveau réseau de bureaux d'information à l'intention des jeunes des deux sexes, pour qu'ils puissent recevoir de l'aide et un appui spécial pour revenir sur le marché du travail. Voilà ce que le gouvernement fait pour s'occuper de ces problèmes, pour aider les gens à reprendre du travail. Nous avons un programme de partage de travail visant à faciliter la transition aux personnes mises à pied. Mon collègue, le ministre du Travail, a toute une série de programmes pour aider à commencer la réorganisation des prestations de retraite anticipées.

Nous savons parfaitement qu'il va y avoir un changement. Mais au lieu de lever les bras au ciel, comme le député, nous essayons de faire quelque chose pour gérer ce changement.

M. Fennell: Madame le Président, le problème est beaucoup plus profond que le ministre de l'Emploi ne le pense.

LE TAUX D'ÉCHEC DANS LES PROGRAMMES D'INITIATION À LA TECHNOLOGIE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Je voudrais tout d'abord déclarer que l'exposé qu'il a présenté lundi constitue un excellent début. Il est cinq ans en retard et ne va pas assez loin, mais c'est un début. Par exemple, la société Northern Telecom a annoncé un nouveau programme qu'elle appelle le Programme d'ouverture sur le monde, qui lui coûtera 1.2 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années et dont elle prévoit tirer pour 13 milliards de dollars de recettes. La société Mitel consacre 25 p. 100 du montant brut de ses ventes à la recherche et au développement.

L'incidence socio-économique sur le chômage des jeunes est très important. Un jeune sur quatre est sans emploi.

Mme le Président: A l'ordre. Le député se décidera-t-il à poser sa question? Ce genre de préambule n'est pas nécessaire. Le député devrait en venir tout de suite à la question.

M. Fennell: Madame le Président, le ministre a-t-il alloué des fonds à l'expansion des systèmes informatisés d'enseignement qui viendront à bout du taux d'échec que connaissent les collèges communautaires et les universités avec les étudiants et les chômeurs qui s'inscrivent aux programmes d'initiation à la technologie?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la question du député concerne un domaine qui relève vraiment de mon ministère aux termes de la loi sur la formation nationale. La réponse est simple: oui, nous avons alloué des fonds à cette fin dans tout le pays. Nous avons établi un nouveau système dans lequel nous travaillons en collaboration avec le patronat et la main-d'œuvre à déterminer les professions où la demande sera forte, surtout dans les domaine très spécialisés.

Comme je l'ai dit au député de Saint-Jean-Est, nous collaborons à l'heure actuelle avec le secteur privé, les syndicats ouvriers et les collèges communautaires à investir, à même la caisse de développement des aptitudes, dans le matériel, l'équipement et les programmes de formation requis dans tout le Canada. Je puis dire que nous sommes en train de travailler avec les centres de technologie de pointe, ici même, à Ottawa. Nous avons établi un nouveau centre CAD/CAM à l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique. Nous explorons la nouvelle ingénierie maritime au large des côtes. Nous collaborons avec les centres collégiaux communautaires à Toronto. Nous avons établi de nouveaux centres professionnels dans les Prairies. Madame le Président, les mesures mêmes dont les conservateurs viennent de découvrir la nécessité, nous les avons déjà prises.

• (1125)

L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ À LA SEMAINE DE TRAVAIL RÉDUITE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je veux bien admettre que le gouvernement prend certaines mesures, mais un problème social plus grave, dont il n'ignore rien, va se poser au cours des 20 prochaines années. Les Canadiens travailleront moins. Que compte faire alors le ministre pour adapter la société à cette ère des loisirs? La télévision payante ne suffit pas. Quels programmes lance-t-il pour nous adapter dès maintenant à la société de demain, société dans laquelle le taux de chômage sera toujours plus élevé, et quelle importance accorde-t-il à cette adaptation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, c'est, selon moi, une très bonne question. Je voudrais tout d'abord signaler que dans le cadre du débat sur le budget, j'ai présenté un document sur les perspectives d'emploi pour les années 80, document qui tient compte des changements démographiques, de la croissance de la population active, des changements dans les emplois offerts en fonction de l'évolution technologique et qui analyse les conséquences de tous ces facteurs. Par la suite, j'ai soumis une stratégie en quatre points prévoyant la formation des travailleurs, l'adaptation de ceux qui sont appelés à perdre leur emploi, des programmes de création directe d'emploi destinés aux habitants de régions en butte à un taux de chômage élevé et expliquant la façon de faire face à l'évolution structurelle du marché du travail.

Nous avons présenté ce document au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration qui tiendra des audiences spéciales auxquelles j'irai témoigner, et nous invitons maintenant les intéressés à présenter des instances. Entre-temps, nous avons lancé des programmes comme le programme de travail partagé, qui vise à aider les gens à utiliser leur temps libre lorsqu'il y a pénurie de travail ou que leur secteur est en récession, pour se recycler. Nous avons également mis en œuvre le Programme spécial d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre qui, là encore, a pour but d'aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi ou risquent de le perdre.

Nous savons bien que ces changements se poursuivent, mais il faut également se rendre compte que la meilleure façon d'y faire face consiste à s'assurer que le secteur privé, le monde ouvrier et le gouvernement unissent leurs efforts, car aucun niveau de gouvernement ni secteur de l'économie ne peut réussir seul dans cette entreprise. Il faut obtenir la collaboration de tous, et c'est ce que nous essayons de faire.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA PROPOSITION CONCERNANT L'APPLICATION DE TARIFS DE TRANSPORT VARIABLES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte sur la modification au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau annoncée hier. Le ministre des Transports a refusé hier de revenir sur sa proposition, très controversée, concernant l'application de tarifs de transport variables dans les Prairies, politique qui permettra aux chemins de fer de choisir leurs clients grâce à des prix sélectifs.

Le premier ministre sait-il que le conseiller principal du gouvernement en matière de coûts ferroviaires, Carl Snavely, a déclaré que cette mesure va provoquer un exode dans les Prairies? Pourquoi son gouvernement veut-il à tout prix adopter une politique qui va provoquer le départ des agriculteurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, voilà un exemple, je suppose, de question-piège. Le ministre n'est revenu sur aucune décision hier. Il a invité les députés d'en face à attendre le projet de loi qui doit être proposé en première lecture la semaine prochaine. Il n'a rejeté aucune possibilité. Il a déclaré simplement que nous examinerons la question en toute objectivité, comme il l'a fait lui-même.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE À PROPOS DES TARIFS VARIABLES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, le ministre a déclaré lors de sa conférence de presse, je tiens à le rappeler à la Chambre, qu'il allait adopter un régime de tarifs variables. Le premier ministre se souvient sans doute qu'il a lui-même pris un engagement à ce sujet lors d'une réunion du parti libéral tenue à Regina le 18 mars 1982. Il a déclaré alors que si les céréaliculteurs signalaient à M. Gilson qu'ils ne voulaient pas de taux variables, il n'y en aurait pas. C'était aussi simple que cela.

Si c'est aussi simple, pourquoi le gouvernement a-t-il permis au ministre des Transports d'annoncer qu'il allait mettre les tarifs variables en vigueur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si vous le vérifiez, vous pourrez constater que les céréaliculteurs ont tous tenu des propos contradictoires à M. Gilson et même au ministre et aux diverses personnes qui ont essayé de recueillir leurs opinions sur place. Le député sait aussi bien que moi qu'il y a parmi les groupes agricoles de l'Ouest, de profondes divergences d'opinion à ce sujet.

Le ministre s'est contenté de proposer un plan qui sera annoncé en détail au moment de la première lecture du bill, sans doute au début de la semaine. Le député saura alors si les tarifs variables sont proposés ou non. Il pourra constater . . .

Une voix: Le ministre a dit que ce serait le cas.

M. Trudeau: ... quel genre de tarifs variables sont en vigueur et comment ils s'appliquent, le cas échéant.

L'ABSENCE DE CONSENSUS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake-Centre): Une dernière question, madame le Président. Le premier ministre vient de dire qu'il y a de profondes divergences d'opinion à l'égard des propositions de modification du tarif du Nid-de-Corbeau. Ne se rappelle-t-il pas qu'il y a un an et demi ou deux ans, il avait assuré à la Chambre qu'il n'y aurait absolument aucun changement tant qu'il n'y aurait pas consensus? Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il, s'il n'y a pas consensus?

• (1130)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député vérifie mes déclarations, il verra qu'il s'agissait d'un consensus sur la nécessité même d'une modification. J'ai dit que nous n'y toucherions pas tant qu'il n'y aurait pas consensus pour que nous le fassions.

A l'exception de quelques survivants du Néanderthal, tous du NPD, je pense que les gens de l'Ouest souhaitent une modification du tarif. C'est un fait.

Le débat ne porte pas sur la nécessité d'un changement, mais sur la nature exacte de ce changement. Si le parti d'en face était honnête, il admettrait sans peine que c'est là un sujet extrêmement difficile qui sème la dissension. Les gens de l'Ouest sont tout aussi divisés. Ils savent que des progrès s'imposent, ils savent que le réseau ferré doit être amélioré si l'on veut éviter l'encombrement dans les années à venir. Le gouvernement a examiné en long et en large les mesures à prendre.

Nous avons eu le courage de faire face à nos responsabilités et de dire que nous ferions des changements, parce que c'est nécessaire, sachant très bien que ces gens-là, les réactionnaires de ce pays, s'opposeraient à tout changement parce qu'ils ont la frousse.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, c'est également au premier ministre que je m'adresse. Voudrait-il bien dire aujourd'hui à la Chambre si avec son cabinet il a approuvé définitivement les recommandations qui figurent dans le document du cabinet en date du 29 avril 1983 dont j'ai un exemplaire entre les mains et qui portent sur le fonds de développement économique des autochtones. S'ils les ont approuvées, voudrait-il bien nous dire également si, à son avis, les 345 millions de dollars de fonds publics que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncés en 1981 seront mieux utilisés si c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce au lieu du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui les distribue?

Enfin, est-il d'accord avec les membres de son caucus qui s'occupent des autochtones et qui ont recommandé que le fonds ne serve en aucun cas à la réalisation de projets de développement social comme le logement d'une part, et, d'autre part, que le conseil d'administration devrait comprendre des autochtones d'allégeance libérale qui ont l'expérience des affaires, et non pas des représentants d'associations autochtones reconnues au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait pertinemment qu'il me pose là une question à laquelle j'ai toujours refusé de répondre et à laquelle je refuserai toujours de répondre pour deux raisons. Tout d'abord, il s'agit en l'occurrence d'un document du cabinet qui a fait l'objet d'une fuite. Je n'ai pas l'habitude de répondre aux questions concernant les documents de ce genre, et je n'ai pas non plus l'intention de l'acquérir. Ensuite, sa question porte sur le caucus libéral.

Il existe des moyens de savoir ce que fait le caucus libéral. Il suffit par exemple d'en faire partie, ce qui ne risque pas d'arriver au député.

M. Oberle: C'est la première fois que je partage les vœux du premier ministre.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DISCUTE DE SES INTENTIONS AVEC DES GROUPES D'AUTOCHTONES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, de toute ma carrière, je n'ai jamais vu un document aussi cruel, aussi ouvertement de parti pris, et qui exploite à des fins clairement politiques les malheurs d'une catégorie de citoyens.

Les sommes dépensées ne vont pas servir à répondre aux besoins. Je cite de nouveau le document du cabinet qui dit ceci: «Compte tenu de l'énormité du problème et du peu de temps et d'argent disponible, certains des autochtones qui vont en bénéficier»—j'imagine qu'il va s'agir de Libéraux—«doivent être ceux qui en ont le moins besoin. Cela cependant prouvera aux autres qu'il est possible d'accéder à la classe des citadins entreprenants.»

Le premier ministre pourrait-il nous promettre qu'il va discuter des intentions du gouvernement au sujet du montant de 345 millions—qui proviennent du Fonds de développement de l'Ouest je le signale—avec les organismes d'autochtones reconnus au lieu de donner un blanc-seing à une petite clique de sympathisants libéraux indiens afin qu'ils puissent combler leur découvert bancaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député cite un prétendu document qui pourrait fort bien être le produit de son imagination ...

M. Smith: C'est probablement le cas.

M. Trudeau: ... c'est probablement le cas. Il brandit une feuille.

Je voudrais lui rappeler les termes du serment que prêtent les membres du Conseil privé. Ils promettent, je cite: «de garder le secret absolu sur les questions qui y seront traitées, débattues ou résolues».

Je n'ai pas l'intention de manquer au serment que j'ai prêté simplement pour satisfaire l'imagination délirante du député.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en lisant ce document de 49 pages, on comprend que ces 345 millions de dollars puisés dans les poches des contribuables serviront à plier les autochtones à la volonté de ce gouvernement immoral et dénué de scrupules; cela saute aux yeux.

Le premier ministre pense-t-il que lui et ses collègues peuvent s'en tirer avec un projet qui promet d'exploiter encore davantage les autochtones canadiens et de donner de l'argent aux riches au détriment des pauvres; un projet qui servira à acheter les chefs indiens et marquer des points sur le plan constitutionnel—bref, ce projet vise-t-il à alimenter l'assiette au beurre libérale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, on dirait que c'est la même question que la précédente. Je le répète, elle est basée sur un document au sujet duquel je ne sais rien. Lorsque le cabinet prend des décisions et adopte des politiques après avoir discuté le sujet à fond et étudié le problème sous tous ses angles—et il est possible que différents services de la bureaucratie ou du ministère signalent différentes options—je suis disposé à faire des commentaires. Je ne suis pas disposé à en faire à propos d'un document qui aurait fait l'objet d'une fuite.

LE CHOIX DES CIRCONSCRIPTIONS QUI RECEVRONT DES FONDS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en annexe à ce document que je considère comme un document officiel, il y a une liste «de circonscriptions électorales fédérales dans lesquelles la population d'origine indienne âgée de 18 ans au moins aura une influence considérable sur l'issue d'élections fédérales.» Le gouvernement libéral a-t-il l'intention de se servir des 345 millions de dollars venant des poches des contribuables pour essayer d'acheter les voix des Indiens dans ces circoncriptions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis sur le point d'accuser le député d'inventer de toutes pièces. S'il veut déposer un document que tout le monde puisse voir, il pourra poser des questions sur ses origines et ses auteurs. Qu'il cesse d'inventer des histoires de toutes pièces.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA PEINE PRÉVUE EN CAS DE VIOLATION DU SERMENT D'OFFICE PAR UN MEMBRE DU CONSEIL PRIVÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Puisqu'il a lu à la Chambre le serment que doivent prêter les membres du Conseil privé, pourrait-il nous dire quelles peines sont prévues en cas de violation du serment?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question revêt un caractère d'ordre juridique. Si le député s'intéressait au droit constitutionnel, il apprendrait probablement qu'il n'existe pas de base statutaire pour le serment du Conseil privé. Celui-ci repose sur la tradition.

M. Hawkes: Je suppose que le premier ministre veut dire qu'il est le seul à pouvoir décider s'il y a eu violation du serment et quelles sanctions il faut prendre.

LA QUESTION DU DOCUMENT BUDGÉTAIRE PHOTOGRAPHIÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il réexaminer les photographies qui sont passées aux nouvelles et qui représentaient le ministre des Finances montrant une décision du cabinet aux caméras et aux Canadiens et dire si d'après lui, compte tenu du fait qu'il a lu le serment d'office, le fait de montrer délibérément une décision du cabinet relative au budget va oui ou non à l'encontre du serment d'office du Conseil privé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député veut présenter un projet de loi d'initiative parlementaire donnant une base statutaire au serment d'office, il en a parfaitement le droit, cela va de soi. Le libellé du serment et la façon dont il doit être respecté seront expliqués dans la loi et ne reposeront plus sur la tradition.

S'il envisage de présenter un tel projet de loi, il devrait également tenir compte du fait que l'on a découvert un budget dans une poubelle.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances j'adresserai au premier ministre ma question concernant la politique économique générale du gouvernement. Aujourd'hui on apprenait que le chômage se maintient à 12.5 p. 100. Dans son dernier budget, le gouvernement n'a pas établi de stratégie pour l'ensemble de l'économie, se contentant d'offrir des stimulants à l'entreprise privée alors que nous aurions besoin d'une stratégie nationale de développement économique capable de produire des emplois pour tous. En même temps, nous savons, qu'un jeune Canadien sur cinq est en chômage alors que ce même budget devait censément répondre aux besoins des jeunes. Mais les jeunes n'osent plus rêver.

Le ministre s'attend-il vraiment que les Canadiens prennent au sérieux un budget qui promet de répondre aux besoins des jeunes alors qu'un jeune sur cinq reste en chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne pense pas que les membres de notre gouvernement aient abandonné les jeunes à leur sort aussi rapidement et aussi facilement que les néo-démocrates l'ont fait de toute évidence. Nous admettons que la conjoncture est difficile pour les jeunes, car si le marché de l'emploi tend à s'améliorer ils ne sont guère avantagés puisque les employeurs commencent par embaucher ceux-là même qu'ils ont congédiés ou qui sont sans travail. En même temps, le budget a tenté de différentes manières de répondre à leurs besoins, d'abord, en créant le programme spécial de relance dont l'effet sera considérable partout au Canada. Parmi les bénéficiaires, on comptera de nombreux jeunes en quête d'un premier emploi.

• (1140)

De même, des fonds spéciaux ont été mis en réserve pour de nouveaux programmes destinés aux jeunes. Dans le cadre de ces programmes, on les aidera à surmonter les difficultés d'ordre structurel en leur offrant un emploi au ministère de la Défense nationale, grâce au programme Katimavik et différents emplois dans l'entreprise privée.

Au lieu de chercher à proposer une solution magique comme le souhaite toujours le Nouveau parti démocratique, nous avons plutôt un budget équilibré.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Répétez donc cela.

M. Axworthy: Il prévoit des investissements et des engagements financiers dans différents secteurs de concert avec l'entreprise privée, nous mettrons en vigueur des programmes d'emploi direct en investissant dans les ressources humaines et dans les programmes de formation. En somme ce sont des solutions équilibrées qui se tiennent à bonne distance des solutions extrêmes de la gauche ou de la droite.

M. Keeper: Madame le Président, de toute évidence, le budget tend à favoriser l'offre. Le ministre a parlé des fonds destinés à aider les jeunes. Si on divise les 280 millions promis par 600,000 jeunes chômeurs, on obtient $405 par jeune sur deux ans. Peut-on y voir un effort sérieux pour combattre le chômage chez les jeunes?

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cet été, comment peut-il allouer en dollars réels le même montant que celui d'il y a quatre ans? Ne pourrait-il pas tenir compte du fait que les circonstances ont évolué radicalement depuis ce temps-là et n'accordera-t-il pas cette année beaucoup plus de priorité aux emplois d'été des jeunes qu'il ne l'a fait il y a quatre ans?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Cette année, madame le Président, nous dépensons 170 millions de dollars pour l'embauche des jeunes cet été, soit environ 40 p. 100 de plus qu'au cours des années précédentes. Nous avons aussi ouvert quelque 400 bureaux spéciaux d'emplois pour les jeunes d'un bout à l'autre du Canada. Ces bureaux vont collaborer avec le secteur privé afin d'encourager non seulement les grandes entreprises, mais aussi les petits commerçants qui travaillent chez eux, à annoncer dans ces bureaux leurs emplois disponibles.

C'est une autre façon d'admettre que, à lui seul, le gouvernement ne peut pas résoudre tous les problèmes, mais il peut donner l'exemple et aider les autres secteurs de l'économie à s'organiser afin de s'attaquer au problème des jeunes. Voilà ce que nous essayons de faire. Loin de vouloir tout faire seuls, nous collaborons avec les autres secteurs de l'économie parce que nous nous rendons compte que c'est une priorité nationale. C'est pourquoi nous sommes d'avis que tous les Canadiens devraient s'efforcer de ramener les jeunes sur le marché du travail.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. A cause du mauvais temps, des mauvaises conditions d'entreposage et des prix exceptionnellement bas sur le marché, l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick est au bord de la catastrophe. D'autres régions du Canada où l'on cultive la pomme de terre ont aussi souffert des mêmes problèmes dans une certaine mesure et auraient besoin d'aide. Vu que la Société du crédit agricole dispose maintenant de 100 millions de dollars de plus, le ministre accepterait-il d'affecter certains montants aux régions où l'on cultive la pomme de terre et de charger des employés d'examiner immédiatement les demandes de financement provisoire présentées par les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et d'autres régions du Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ai déjà rencontré le président de la Société du crédit agricole, et il m'a dit qu'il faisait justement ce que le député vient de demander.

ON DEMANDE QUE LES PRODUCTEURS PUISSENT REPORTER LE REMBOURSEMENT DE LEURS EMPRUNTS

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, le ministre songerait-il aussi à modifier les modalités de remboursement des prêts pour les récoltes entreposables, si cela peut aider un agriculteur à planter une nouvelle récolte?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, certains paiements ont déjà été suspendus. Je me suis penché sur cette situation hier, je pense. Nous nous sommes entretenus avec les producteurs à deux ou trois reprises. Certains d'entre eux ne seront pas capables de rembourser leurs emprunts. Nous le savons, et il ne servirait pas à grand-chose de les acculer à la faillite pour essayer d'obtenir l'argent qu'ils nous doivent. Nous leur demandons de faire tout ce qu'ils peuvent pour rembourser au moins une partie de leurs emprunts. Nous ne savons pas s'ils y réussiront ou non. Nous sommes en train de discuter du problème avec le groupe en cause, soit le groupe de commercialisation du Nouveau-Brunswick.

L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je voudrais poser une petite question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Si l'Office de stabilisation des prix agricoles compte effectuer des paiements cette année, voudrait-il se hâter de prendre une décision et annoncer quel sera le montant du paiement de stabilisation, même s'il n'est pas versé immédiatement, afin de rassurer un peu les prêteurs? Puis-je ajouter quelque chose, madame le Président? Il est déjà arrivé que le gouvernement se soit efforcé d'obtenir le remboursement des prêts pour les récoltes entreposables. J'espère que le ministre ne fera pas la même chose cette année.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait que c'est très facile de s'entendre avec moi, surtout quand il est question d'agriculteurs qui produisent des aliments d'excellente qualité pour le reste de la société et qui n'en obtiennent pas un prix convenable. Je peux donc garantir au député que je vais tâcher par tous les moyens d'aider les producteurs. A titre de ministre, j'ai le devoir d'accorder ces prêts. Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour garantir qu'ils seront remboursés, mais nous essayons toujours de faire preuve de jugement.

Le député a parlé de l'Office de stabilisation. Il sait certainement que bien des gens estiment que nous ne devrions pas prendre les mesures qu'il a proposées. Par exemple, les producteurs du Nouveau-Brunswick veulent un office de commercialisation fort. Ce sont les producteurs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de toutes les provinces sauf de l'Île-du-Prince-Édouard, qui empêchent l'Office d'agir pour l'instant.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE CONTENU CANADIEN DES ÉMISSIONS DIFFUSÉES À LA TÉLÉVISION PAYANTE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre des Communications à propos d'un rapport qui a été publié cette semaine concernant des manigances relatives à la télévision payante. Le ministre n'ignore pas que le rapport contient de graves allégations selon lesquelles les règles touchant le contenu canadien des émissions ne seraient pas appliquées aussi rigoureusement que c'était prévu. Voudrait-il nous dire ce qu'il entend faire à la suite de ce rapport?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, on me dit que le rapport est paru hier. Les membres du comité permanent des communications et de la culture ont interrogé à ce propos le président du CRTC. Je fais remarquer au député que le fait que le ministère des Communications a financé en partie la rédaction de ce rapport, que j'entends étudier attentivement, démontre bien notre vif intérêt pour l'ensemble de la question. Je saurai alors précisément en quoi consistent ses recommandations et je serai à même de décider des mesures à prendre et aussi de celles qu'il conviendrait au CRTC de prendre.

LE RENVOI DES DOCUMENTS AU COMITÉ

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Communications. Elle concerne la stratégie de la radiodiffusion. Le ministre ignore peut-être que la stratégie qu'il a déposée à la Chambre ne compte pas parmi les documents qui sont renvoyés d'office au comité. Voudrait-il s'assurer auprès du leader du gouvernement que son Livre vert et son Livre blanc seront bel et bien transmis au comité, étant donné que ce dernier étudie justement la stratégie en matière de radiodiffusion actuellement?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de son conseil. Enfin, il a fini par demander ce renvoi.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX INDUSTRIES DE TECHNOLOGIE DE POINTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Elle a trait au chômage en particulier chez les jeunes. Il y a quelques jours, le Conseil des sciences publiait un rapport qui affirmait que le Canada retardait de beaucoup sur ses concurrents dans le monde en ce qui concerne l'aide financière accordée aux industries de technologie de pointe. Le Conseil mentionne, par exemple, que le ministre vient d'annoncer que 700 millions de dollars seront dépensés durant les deux prochaines années, tandis que de petits pays d'Europe consacrent des milliards au développement de la technologie de pointe.

Étant donné qu'environ 21 p. 100 de nos jeunes sont en chômage et qu'ils s'intéressent vivement à la technologie de pointe, aux ordinateurs, aux micro-circuits et ainsi de suite, pourquoi sommes nous si loin derrière nos concurrents? Pourquoi ne consacrons-nous pas plus de fonds au développement de technologie de pointe en vue de créer d'autres emplois pour les jeunes au Canada comme il y en aura dans d'autres pays?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, plus tard aujourd'hui nous tiendrons un débat sur la question. J'espère que la qualité du débat surpassera celle de certaines questions posées notamment par les tories. Toutefois, la question du député de Yorkton-Melville est réfléchie.

J'ai examiné brièvement le rapport du Conseil des Sciences. Nous progressons dans le domaine de la micro-électronique de façon très agressive grâce à cinq grands programmes. Nous nous proposons de poursuivre dans cette voie. La somme de 700 millions mentionnée par le député constitue, bien entendu, une dépense accrue qui figure dans le budget. Il n'y a jamais eu de tels efforts dans le passé. Je pense qu'il y a fort peu de pays qui aient fait des efforts de ce genre dans leur budget. Cette somme ne comprend pas, je dois le faire remarquer, des stimulants fiscaux effectivement prévus dans le Livre blanc que le ministre des Finances a déposé avec le budget.

• (1150)

Je peux assurer au député que nous saisissons parfaitement bien à quel point il est important de former des jeunes en micro-électronique, non seulement par l'intermédiaire des programmes que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a exposés il y a quelques minutes, mais aussi par notre programme d'information. Nous reconnaissons que les jeunes Canadiens qui fréquentent nos écoles primaires et secondaires doivent être conscients des occasions qui leur sont offertes et qui continueront de l'être grâce à ces nouvelles technologies. Tel est en partie l'objectif de notre budget. Je voudrais signaler que nos efforts sont considérables. Nous pourrions peut-être y revenir et fournir plus de précisions durant le débat cet après-midi.

LA CANADIANISATION DU SECTEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le Conseil des sciences du gouvernement canadien déclare à nouveau que malgré ces programmes, nous sommes quelque quatre à cinq années derrière certains petits pays européens, sans parler du Japon. L'an dernier, nous avons accusé au Canada un déficit commercial de huit milliards de dollars dans le domaine de la technologie de pointe et, d'ici à 1990, le déficit atteindra dix milliards de dollars rien que pour les ordinateurs. Compte tenu de ce renseignement qui provient de l'organisme même du gouvernement, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'établit pas une politique visant à assurer que ce secteur viable sera pleinement canadien. Autrement, ce secteur peut bien péricliter et même disparaître tout à fait. Nous devrons peut-être alors importer toute notre technologie de pointe et tout l'équipement dont nous aurons besoin, et nous ferons ainsi perdre des emplois aux Canadiens. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour faire en sorte que ce secteur soit pleinement canadien et que des emplois soient créés ici pour les jeunes Canadiens?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le gouvernement a toujours favorisé la canadianisation de nombreux secteurs, y compris celui de la technologie de pointe, et continuera de le faire. Il est intéressant de remarquer que les principales sociétés dans ce domaine au Canada sont en fait des sociétés canadiennes de réputation internationale. Lorsque le député dit que nous sommes en retard, il a peut-être raison, mais nous sommes en avance à d'autres égards.

Je rappelle au député que, malgré la très faible croissance de la productivité au Canada, les dernières statistiques de l'OCDE montrent que nous demeurons le pays le plus productif, du point de vue de la production nationale brute par travailleur, après les États-Unis. Nous avons donc une bonne assise que nous ne devons pas perdre. Et ce programme technologique est justement là pour nous y aider. C'est en effet le but de la politique technologique que j'ai déposée et exposée plus tôt cette semaine. Si j'en juge par les observations qu'a faites le député, celui-ci appuiera fortement l'essentiel de la politique que nous allons mettre en œuvre.

L'AGRICULTURE

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES EN MESURES MÉTRIQUES ET IMPÉRIALES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Je voudrais voir s'il est aussi facile de s'entendre avec lui qu'il le prétend. Le ministre se souviendra qu'il y a quelques semaines je lui ai posé une question sur l'étiquetage en mesures métriques et impériales des produits chimiques destinés à l'agriculture. Il comprend le problème. Certaines organisations agricoles lui ont présenté des instances. Le ministre a-t-il parlé à son collègue responsable de la conversion au système métrique? A-t-on décidé d'autoriser l'étiquetage des produits chimiques agricoles dans les deux systèmes.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis parfaitement conscient du débat sur l'étiquetage dans les deux systèmes. De nombreux produits chimiques utilisés au Canada sont importés. Par conséquent, leurs étiquettes portent les mesures américaines. Selon nos discussions, cette pratique risquerait d'accroître la confusion. L'Ontario envoie un guide aux agriculteurs pour qu'ils ne fassent pas d'erreur lors du mélange des ingrédients pour les épandages de produits chimiques. Je n'ai connaissance d'aucune décision concernant l'étiquetage dans les deux systèmes. Les fonctionnaires d'Agriculture Canada qui ont étudié la question y sont résolument opposés.

ON DEMANDE D'ÉTUDIER LA QUESTION AVEC LES ORGANISATIONS AGRICOLES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, au cours des années, le ministre n'a cessé de nous répéter qu'il se préoccupait du sort des agriculteurs canadiens. De nombreuses instances lui ont été présentées au sujet de ce problème. Il connaît le sentiment des agriculteurs et leurs difficultés. Il est intéressant de remarquer que Gilles Cyr, agriculteur de Prescott, en Ontario, a publié un livre sur ce sujet. Il a reçu des demandes de renseignements et des commandes de tout le Canada. Si le ministre se soucie vraiment des agriculteurs, il étudiera cette question avec les organisations agricoles et son collègue responsable de la conversion au système métrique et il autorisera, au minimum, l'étiquetage dans les deux systèmes de sorte que les agriculteurs ne risquent pas de mal utiliser leurs produits chimiques.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député dramatise la situation. J'ai eu des réunions avec un bon nombre d'organisations agricoles et nous avons discuté de cette question. Je leur ai demandé si elles s'inquiétaient. Certaines ne m'en ont pas du tout parlé. Leurs membres ne s'inquiétaient pas, ils comprenaient le système métrique et étaient parfaitement prêts à l'utiliser. Nos statistiques montrent qu'il n'y a pas plus d'erreurs d'utilisation qu'il n'y en avait lorsqu'on employait le système impérial.

Le député est en train de prétendre que je ne me soucie pas du problème. Je m'en soucie autant que n'importe qui et probablement plus que lui. Il excelle, lorsqu'il s'agit d'exploiter le moindre détail, de le gonfler hors de toute proportion, à des fins politiques. Ce dont il devrait s'inquiéter, c'est du bien de l'agriculture. Pratiquement le monde entier utilise le système métrique. Il n'y a que deux petits pays, le Burundi et le Népal, je pense, qui ne l'utilisent pas. Le député voudrait nous ramener au XVIII[e] siècle.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'INTENTION DU MINISTRE DE LIBÉRER LES PERSONNES CONDAMNÉES POUR UN PREMIER DÉLIT COMMIS SANS VIOLENCE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Il a annoncé son intention d'accorder plus tôt la libération conditionnelle à des personnes condamnées pour un premier délit commis sans violence. Le ministre veut-il nous dire s'il considère comme non violents l'effraction, le vol simple, le trafic d'héroïne, et certains genres de vol qualifié? Qu'est-ce qu'il entend par «non violent»?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, ce n'est pas moi qui suis chargé d'accorder la libération, mais la Commission nationale des libérations conditionnelles. J'ai constaté que dans beaucoup de cas de libération, la Commission n'étudiait pas le dossier dès que la loi l'autorisait à le faire. J'ai dit que j'aimerais voir le service des libérations conditionnelles, qui relève du Service correctionnel du Canada, soumettre plus tôt les dossiers à la Commission, afin que, dans les cas où elle est disposée à libérer plus tôt le condamné non violent, elle puisse obtenir l'audience nécessaire à cette fin.

M. Kilgour: En d'autres termes, le ministre ne veut pas répondre à la question.

L'APPLICATION AUX TRAFIQUANTS D'HÉROÏNE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le solliciteur général pourrait-il me dire s'il a jamais vu une victime de cambriolage, un drogué, une victime de vol, une personne à qui on a subtilisé les économies de toute une vie? Est-ce que le ministre considère que les délits correspondants sont commis avec ou sans violence? Le ministre considère-t-il qu'il faut libérer un trafiquant d'héroïne dès qu'il a purgé le sixième de sa peine?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, les délits dont parle le député sont commis sans violence. Ce sont ces cas que j'ai prié la Commission des libérations conditionnelles d'examiner plus tôt. Il est évident que, suivant les circonstances de chaque dossier, le risque pour la société comprend non seulement celui de récidive, qui doit être apprécié aussi bien pour le cambrioleur que pour le drogué ou le trafiquant de drogue, mais également le risque grave que notre système judiciaire soit discrédité par la libération prématurée de gens dont la peine comporte une durée d'incarcération plus longue. Je pense que la Commission des libérations conditionnelles a, en vertu de la loi, le pouvoir d'apprécier le risque que font courir à la société, non seulement la récidive, qui entre évidemment dans ses attributions, mais aussi le discrédit qu'entraînerait pour le système judiciaire une libération contraire au sens de la justice qu'à la collectivité.

* * *

• (1200)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GREENAWAY—DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre en vue de déposer ce document que mon collègue et moi-même . . .

Mme le Président: Le député sait que les députés ne sont pas autorisés à déposer de documents. Je le regrette; l'honorable chef de l'opposition (M. Nielsen) invoque-t-il le Règlement?

M. Nielsen: Oui, madame le Président, j'invoque le Règlement pour signaler que la Chambre peut faire n'importe quoi s'il y a consentement unanime. Puis-je proposer à la présidence de tout simplement demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de déposer ce document? Tout ce que nous voulons, c'est que la présidence consulte la Chambre pour voir s'il y a consentement unanime.

Mme le Président: Je tenais simplement à attirer l'attention du député sur le Règlement en vigueur. Voici ce que dit Beauchesne:

> Le ministre qui invoque l'autorité d'un document officiel ou le cite au cours d'un débat doit être prêt à le déposer. Le simple député n'a ni le droit ni l'obligation de déposer un document quelconque, officiel ou pas.

Toutefois, le député a raison, bien que je m'efforce d'inciter la Chambre à respecter les règles écrites en les rappellant aux députés. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) m'a rappelé hier que la présidence devait appliquer très strictement les règles relatives à la période des questions, et il parlait notamment des questions supplémentaires qui doivent manifestement être en rapport avec la question initiale, mais nous avons pris l'habitude de ne pas le faire.

M. Lambert: C'est une mauvaise habitude.

Mme le Président: C'est une mauvaise habitude, j'en conviens avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). C'est une bien mauvaise habitude et il faudra que nous nous efforcions de nous en débarrasser. C'est ce que j'essayais de faire, mais, manifestement, je me vois obligée de demander à la Chambre si elle accorde le consentement unanime au député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

PÉTITIONS

M. GREENAWAY—LA DIFFUSION DE FILMS PORNOGRAPHIQUES À LA TÉLÉVISION PAYANTE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée le jeudi 5 mai 1983 par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 4671 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le Président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 4671 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES RÈGLEMENTS PROMULGUÉS PAR DIVERS MINISTÈRES

Question nº 4671—**M. Mazankowski:**

1. Combien de règlements nouveaux ou modifiés ont été promulgués en *a*) 1981, *b*) 1982 par les ministères (i) de l'Agriculture (ii) des Communications (iii) de la Consommation et des Corporations (iv) de l'Énergie, des Mines et des Ressources (v) de l'Environnement (vi) des Pêches et Océans (vii) de la Santé nationale et du Bien-être social (viii) des Affaires indiennes et du Nord canadien (ix) du Travail (x) des Transports?

2. *a*) Dans le cadre du programme d'analyse des répercussions socio-économiques du Secrétariat du Conseil du Trésor, quels projets de règlements ont été étudiés en (i) 1981 (ii) 1982, *b*) quelle a été la durée moyenne et médiane de chaque analyse et quel en a été le coût moyen?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*, madame le Président.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'INSUFFISANCE DES FONDS CONSACRÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir prévu de fonds suffisants et réservés pour la recherche, le développement et la formation spécialisée nécessaires pour faire face à l'évolution technologique au travail qui, d'après une étude du gouvernement fédéral, provoquera le déplacement de nombreux emplois dans les secteurs de la fabrication et des services commerciaux, ce qui maintiendra le chômage à un niveau élevé qui, d'après les prévisions, devrait atteindre quinze (15) pour cent en 1991.

—Monsieur le Président, hier, nous avons fait inscrire cette motion en prévision des taux de chômage que Statistique Canada devait publier aujourd'hui. Je ferai un peu d'ironie en disant que nous n'avons pas été déçus, car d'après les chiffres publiés aujourd'hui, le taux de chômage n'a pratiquement pas changé d'un mois à l'autre mais, par contre, il a beaucoup augmenté d'année en année. D'après Statistique Canada, il atteint actuellement 12.5 p. 100. En avril 1982, le taux désaisonnalisé n'était que de 9.9 p. 100. En fait il n'y a eu aucun changement si l'on ne tient pas compte du taux désaisonnalisé. Étant donné qu'à cette époque de l'année, il devrait y avoir beaucoup moins de chômage, cela veut dire qu'en réalité la situation s'est aggravée.

C'est encore plus inquiétant, monsieur le Président, si vous regardez au-delà des statistiques. On a parfois tendance à ne voir que des chiffres au lieu de penser aux conséquences sur le plan humain. Mais si vous regardez plus loin, vous constaterez certains faits extrêmement alarmants dont je parlerai plus tard. Par exemple, le taux de chômage chronique a augmenté. Il y a actuellement au Canada un million de citoyens entrant dans la catégorie des chômeurs chroniques. Le mois prochain, un million de jeunes seront sans emploi. La situation actuelle est extrêmement grave.

Le mardi 3 mai 1983, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) exposait les quatre principaux objectifs de la nouvelle politique technologique du gouvernement. Il s'agit, premièrement, de renforcer l'économie du pays en développant de nouvelles techniques pour produire des biens et services et en diffusant les techniques nouvelles et existantes; deuxièmement, de gérer le développement technologique de façon à ce que les Canadiens soient au courant des possibilités et des problèmes éventuels; troisièmement, de veiller à ce que tous les Canadiens de toutes les régions profitent équitablement des progrès technologiques et, quatrièmement, de favoriser un climat social où il sera fait une large place à la science et à la technologie, à la curiosité et à l'innovation.

Autrement dit, nous croyons que le gouvernement se décide enfin à regarder la réalité en face, et cette réalité, c'est que nous n'avons pas su prévoir les besoins en préparant les travailleurs et la société à faire face à la nouvelle technologie née de la microplaquette. Voici une autre citation:

> Le chômage risque fort de durer ainsi que tous les problèmes qu'il entraîne, comme l'alcoolisme, la criminalité, le vandalisme et les divorces. Les jeunes seront les plus durement touchés et les disparités entre les régions riches et pauvres du Canada risquent de s'accentuer.

Ce n'est pas moi qui ai dit cela. Les évêques, en ont dit autant mais c'est le genre de déclaration que l'on trouve normale de la part de représentants de l'Église. C'est le genre de déclaration à laquelle on s'attend de la part du Conseil canadien de développement social. La déclaration est tirée d'un rapport qu'a fait faire le ministre d'État chargé du Développement social, dont le *Globe and Mail* est parvenu à prendre connaissance.

Monsieur le Président, cette déclaration est en fait la raison de ce débat car si nous n'admettons pas que notre société évolue à cause de la technologie de pointe, des problèmes sociaux très graves surgiront à un certain moment. Étant donné le nombre de personnes qui sont au chômage pour une longue période, je prédis que nous sommes pratiquement dans une situation analogue. Avec les chaleurs de l'été, les têtes s'échaufferont et il se pourrait très bien que l'on assiste à des actes de violence dans les rues, mais je prie Dieu que cela ne se produise pas.

Le ministre d'État chargé du Développement économique essaie de nous dire que tout va bien, mais en fait, le ministre et ses collègues, qui devraient montrer l'exemple, ferment les yeux face à la réalité et ils refusent de voir les faits qui sont signalés non seulement dans l'étude dont je viens de parler mais dans d'autres études faites par des experts du secteur public et d'ailleurs qui ont essayé de mettre le gouvernement en garde.

Ce qui est malheureux, c'est que le Canada n'est pas prêt pour cette nouvelle ère. Le Canada n'est pas prêt pour cette nouvelle révolution industrielle, cette nouvelle société des microplaquettes. Par conséquent, le gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Lalonde) et les études du gouvernement nous disent que nous devons nous faire à l'idée d'un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. En fait, le taux de chômage restera supérieur à 10 p. 100. Le rapport dont je viens de parler, celui qu'a fait faire le ministre d'État au Développement économique, disait que le chômage atteindrait 15 p. 100 en 1991.

• (1210)

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que le gouvernement part de ce principe puisqu'il l'a accepté. Il espère qu'avec le temps, les Canadiens vont finir par s'habituer à un chômage supérieur à 10 p. 100. Le gouvernement a marqué une couche importante de la population du stigmate du chômage. Dans d'autres sociétés, il existe des intouchables. Au Canada, il y a les inemployables. Ce sont les personnes qui sont inemployables parce qu'elles sont au chômage depuis longtemps, parce qu'il s'agit de chômeurs chroniques, de chômeurs découragés et de chômeurs sans formation. Je refuse d'accepter cela comme un fait. Pour ma part, je m'attends à ce que le gouvernement fasse preuve d'initiative et à ce qu'il s'attaque au problème, à ce qu'il étudie ce nouveau phénomène de la vie canadienne.

Je regrette de dire que nous avons eu la preuve aujourd'hui à la Chambre d'un manque de leadership flagrant. On constate tous les jours cette absence de direction. En conséquence, une fraction importante de notre population est condamnée au chômage. C'est ce que l'on pouvait lire dans l'article du *Globe and Mail* consacré à un document obtenu grâce à une fuite; ce document commandé par le ministère d'État au Développement économique expose crûment ce problème.

Il n'y a qu'à voir les statistiques sur le chômage. Quiconque tente de trouver matière à consolation ou à satisfaction dans les chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui fait le fanfaron ou refuse tout simplement de voir la réalité en face. Je le répète, le léger fléchissement du taux désaisonnalisé signifie que le taux réel du chômage n'a pas changé. En fait, il y a eu une hausse très nette du taux de chômage au moment où il aurait dû baisser.

Examinons le tableau d'ensemble du chômage. Allons au delà des statistiques, car les chiffres peuvent dissimuler une tragédie sur le plan humain. Derrière chacun de ces chiffres, il y a un être humain, un Canadien qui n'a guère d'espoir de trouver du travail. Chez les femmes, le chômage a augmenté de 23.2 p. 100 comparé à avril 1982. En 1982, on était censé être dans le creux de la vague récessionniste. Pourtant, on constate aujourd'hui que par rapport à 1982, le chômage a augmenté de 23.2 p. 100 parmi les femmes. Aujourd'hui, il y a 609,000 Canadiennes en chômage. C'est inacceptable. Le chômage des jeunes a augmenté de 21.8 p. 100 par rapport à avril 1982. Il y a actuellement 624,000 jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans qui n'ont aucune autre perspective que le chômage. Ce groupe sera très bientôt grossi par une armée de jeunes qui sortiront des universités et des collèges pour entrer sur le marché du travail, et qui n'en trouveront pas. J'ai honte à la pensée qu'il y aura bientôt un million de jeunes Canadiens en chômage.

Attardons-nous un instant sur ceux qui subissent des périodes de chômage prolongées. Ils représentent l'essence même du problème du chômage. C'est à eux que s'adressaient les recommandations formulées dans divers rapports qui ont été déposés à la Chambre. Le document du ministère d'État au Développement économique traitait de ce problème, de même que le rapport publié par le Conseil des sciences du Canada. Le chômage prolongé a augmenté de 62.5 p. 100 par rapport à avril 1982. Il s'agit de ceux qui sont sans travail pendant trois mois et demi ou davantage. Actuellement, il y a 931,000 Canadiens qui sont en chômage depuis au moins trois mois et demi. La plupart d'entre eux ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Tous ces chiffres sont tirés du catalogue publié aujourd'hui par Statistique Canada. Si l'on ajoute les 118,000 travailleurs découragés—ce chiffre se trouve également dans ce document—c'est-à-dire ceux qui ont renoncé à chercher du travail parce qu'il n'y a tout simplement aucun emploi, nous arrivons au chiffre d'un million de Canadiens qui constituent l'immense armée des chômeurs forcés du Canada. Ce sont les personnes qui ont abandonné, car il n'y a aucun débouché à l'horizon. Je parle en connaissance de cause, car je viens d'une région où c'est une réalité bien connue, où le taux de chômage

est élevé depuis si longtemps que bien des gens ont cessé de chercher du travail, car c'est sans espoir.

C'est là la situation qui existe au Canada à l'heure actuelle alors que nous entrons dans l'ère de la nouvelle révolution industrielle, la société de la micro-électronique. Nous aurions besoin d'orientations pour remédier à cette situation, mais le gouvernement n'a pas joué son rôle à cet égard, que ce soit ici même, comme l'a montré l'intervention d'hier du ministre d'État chargé du Développement économique ou dans le budget. C'est ce que mon parti essaie de montrer à la Chambre aujourd'hui dans le cadre de ce débat sur la motion dont nous sommes saisis. Elle découle de la politique à courte vue et de la négligence du gouvernement qui a tendance à jouer à l'autruche lorsque des signes évidents de danger se présentent à lui.

Examinons les faits. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) est intervenu aujourd'hui, mais permettez-moi tout d'abord de signaler que l'accent doit être mis sur la formation professionnelle alors que nous entrons dans l'ère de la technologie de pointe. Depuis cinq ans, de 1976-1977 à 1981-1982, les investissements du gouvernement fédéral dans le domaine de la formation professionnelle ont diminué, en dollars constants, chaque année, sauf celle où un autre parti a pris le pouvoir; ils ont augmenté alors de 5 p. 100. Entre 1976-1977 et 1982-1983 les sommes réelles consacrées à la formation professionnelle ont diminué de 13 p. 100, alors que les dépenses totales du gouvernement ont augmenté, en termes réels, durant la même période. En fait, sous le gouvernement libéral, il a fallu attendre 1982-1983 pour que les dépenses réelles au titre de la formation professionnelle augmentent. Il admet enfin que le gouvernement n'a pas mis suffisamment l'accent sur les bons types de programmes de formation.

Examinons maintenant les résultats du gouvernement dans le domaine de la recherche et du développement. Nous savons tous qu'ils sont désastreux. L'énorme taux de chômage que nous connaissons à l'heure actuelle et la perspective d'un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 pendant une bonne partie des années 80 sont la rançon de l'insuffisance de l'effort déployé en faveur de la recherche et du développement. C'est là le prix qu'il nous faut payer parce que le gouvernement n'a pas su accorder une priorité suffisante à la recherche et au développement. L'année dernière, les sommes consacrées à la recherche et au développement au Canada équivalaient à 1.3 p. 100 du produit national brut, soit la même chose qu'en 1976, et je ne tiens pas compte ici de la croissance économique et des changements technologiques affectant la main-d'œuvre et le marché du travail. La part du gouvernement fédéral est passée de 47 p. 100 en 1963 à 1967 à 33 p. 100 cette année. Cela signifie que c'est maintenant le secteur privé et les établissements d'enseignement qui doivent financer ces activités.

C'est le gouvernement du Canada qui devrait donner l'exemple, mais il s'en abstient dans l'espoir que le secteur privé et les établissements d'enseignement assumeront ce rôle. La situation actuelle ne devrait donc pas nous surprendre. Nous n'avons pas investi dans ces domaines qui, nous le savons par expérience, permettent d'augmenter la croissance réelle, le taux de productivité et la compétitivité sur les marchés mondiaux. Nous en subissons aujourd'hui les conséquences. Sans ces investissements, il était inévitable, et il l'est encore, que les emplois diminuent. Nous avons perdu 700 emplois en un mois dans le secteur de la fabrication. Et cette situation, selon mes prévisions, persistera. En n'investissant pas suffisamment par le passé dans la recherche et le développement, nous n'avons pas planté les graines nécessaires à une bonne récolte. Les jeunes gens et les femmes de ce pays en subissent les conséquences. Wayne Simpson, économiste à l'université du Manitoba, a affirmé, dans une étude que lui avait commandé le Conseil économique du Canada, que les dirigeants canadiens, depuis le début des années 1970, ont pour défi de trouver des solutions non inflationnistes au chômage élevé et à la faiblesse de la productivité. Il note également:

• (1220)

> Une formation efficace visant à remédier aux déficiences de la main-d'œuvre spécialisée peut à la fois accroître la productivité, réduire l'inflation et abaisser le taux de chômage. Bref, elle peut aider à régler trois des graves problèmes économiques du Canada.

Les mêmes observations valent bien sûr pour la recherche et le développement. Il y a lieu de blâmer le gouvernement d'avoir manqué de reconnaître que l'investissement dans ces deux domaines constituait notre meilleure chance d'assurer une croissance économique non-inflationniste et des hauts niveaux d'emploi.

Quelles sont les personnes les premières à être mises à pied et les dernières à être réembauchées lors d'une récession? Les femmes, les jeunes, les handicapés, les groupes ethniques et les autochtones. Ce sont les premières personnes à être licenciées et les dernières réengagées lorsque l'économie reprend. Si nous ne faisons rien pour ces gens, ils deviendront vite indésirables sur les marchés de l'emploi de la société micro-électronique. Qui occupe la majorité des postes dans le secteur des services, dans les bureaux du pays? Les femmes. Ces emplois disparaîtront avec l'avènement de la nouvelle technologie. Pourtant nous nous sommes efforcés de donner à ces femmes des chances égales sur le marché du travail par le biais des programmes de promotion sociale et autres; or, elles se retrouveront sans perspective d'emploi. Il n'y aura plus de travail pour elles. Elles ne pourront plus aider à subvenir aux besoins de leur famille. Et, si par hasard elles sont chef de famille, elles devront s'en remettre au bien-être social.

C'est ce qui arrive lorsqu'un gouvernement ne prend pas les choses en main, n'écoute pas ses experts, ne tient pas compte des signes montrant que nous sortons de la récession pour entrer dans l'ère de la micro-électronique. Nous sommes maintenant aux prises avec un gouvernement qui, dans le cadre de sa relance économique, nous promet un taux de chômage qui ne baissera pas en-dessous de 10 p. 100 d'ici la fin de la décennie. D'après ses prévisions, le taux de chômage devrait même atteindre 15 p. 100 d'ici 1991. C'est scandaleux et tout à fait inacceptable pour les Canadiens. Cela prouve, à mon avis, que le gouvernement a abandonné tout à fait la partie.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, je profite avec plaisir de l'occasion de prendre part au débat et je félicite mon collègue du parti conservateur de soumettre la question de l'évolution technologique à l'examen de la Chambre aujourd'hui. Le choix du progrès technologique comme sujet de débat est on ne peut plus judicieux parce que les nouveaux chiffres du chômage ont paru aujourd'hui et bien que, pour être juste envers le gouvernement, les proportions aient légèrement baissé, la situation dans son ensemble n'a pas changé. Que le taux de chômage, à 12 p. 100, soit très élevé est un fait reconnu et signalé dans le budget. Ces niveaux sont inacceptables pour les Canadiens.

L'évolution technologique va continuer de menacer les perspectives d'emploi des Canadiens. Le chômage et le progrès technologique sont donc deux questions inséparables. Les chiffres d'aujourd'hui révèlent qu'il y a environ 21.4 p. 100 de chômeurs parmi les jeunes. Un jeune Canadien sur cinq n'a pas d'emploi. Les chefs de famille qui doivent payer l'hypothèque et la nourriture ne sont pas les seuls à se ressentir de l'état actuel de l'économie et de l'hésitation du gouvernement à s'attaquer à toute la question des changements technologiques. Les jeunes eux aussi, l'avenir même de notre pays, souffrent profondément de la crise économique que traverse le Canada.

Il y a quelques jours, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) a présenté à la Chambre son plan d'action concernant l'évolution technologique. Il a parlé d'encouragements au secteur privé. Il a donné une version optimiste de l'avenir. Il a laissé entendre que les Canadiens allaient quitter des emplois fastidieux et astreignants pour d'autres plus excitants et rémunérateurs. C'est peut-être un aspect de la révolution technologique, mais ce n'est pas tout. Nous avons tous pris une conscience aiguë du fait que le ministre n'avait présenté qu'un seul côté de la médaille le lendemain matin, quand le *Globe and Mail* a publié un document secret que possédait le ministre sur l'évolution technologique. Ce document met en lumière les défis à affronter pour transformer l'économie actuelle en économie nouvelle.

L'une des dures réalités que comporte cette transition, est que l'économie canadienne pourrait perdre environ deux millions d'emplois et à moins d'un renversement énergique de la situation, nous pourrions être affligés d'un taux de chômage d'environ 15 p. 100 en 1990. Par conséquent, même si le budget que le gouvernement a présenté récemment à la Chambre prévoit un taux de chômage de 12 p. 100 cette année, de 11 p. 100 l'année prochaine, et de 10 p. 100 les années suivantes, allant même jusqu'à préciser que le plein emploi au Canada devrait équivaloir dorénavant à un taux de chômage de quelque 7 ou 8 p. 100, ce document secret que le gouvernement n'a toujours pas rendu public indique que le chômage chez nous pourrait bien atteindre les 15 p. 100, si le gouvernement ne prend pas au sérieux la question des changements technologiques.

La difficulté à l'égard des mutations technologiques et de l'ensemble de l'économie, c'est que le gouvernement a bel et bien décidé de se dérober à ses responsabilités dans le domaine économique, lui qui devrait au contraire montrer la voie. Il a fermement décidé en effet de s'en remettre au secteur privé. Les documents budgétaires insistent bien sur l'idée selon laquelle les emplois viendront du secteur privé. L'ennui, monsieur le Président, si on s'en remet ainsi au secteur privé—et uniquement au secteur privé—pour créer des emplois et assurer la croissance de l'économie, c'est qu'on laisse les dirigeants d'entreprises décider de notre avenir et prendre les décisions importantes qui le façonneront.

Pourtant, il est plus opportun que jamais d'élaborer une stratégie d'ensemble pour orienter notre économie, et d'exhorter les représentants du monde des affaires, de la haute finance, des associations professionnelles, de la main-d'œuvre et du secteur public à collaborer à une entreprise commune, soit l'élaboration d'une stratégie de développement économique qui mette surtout l'accent sur la création d'emplois pour les Canadiens. Au lieu de mettre en œuvre une stratégie industrielle, un projet de développement économique pour notre pays, le gouvernement, par le truchement du dernier budget, a gavé le secteur privé de stimulants. Utilisant la marge de manœuvre financière dont il disposait encore, le gouvernement a alloué ces dollars au secteur privé. Ce faisant, il a renoncé à orienter notre économie. C'est la première bévue vraiment importante qu'il commet en ce qui concerne les changements technologiques.

• (1230)

Il y a un autre aspect que je tiens à signaler à la Chambre, monsieur le Président. Alors que l'économie évolue rapidement et que la nouvelle technologie va modifier radicalement le marché du travail au Canada, à tel point que même les industries établies de longue date seront forcées de se renouveler et de prendre une orientation différente, il est évident qu'il nous faut absolument concevoir un régime de formation mieux approprié. En d'autres termes, l'économie va évoluer si rapidement que, si les gens veulent travailler et toucher un revenu stable, il devront avoir un accès direct et facile à des cours de formation. Malheureusement, le gouvernement n'a encore rien fait qui vaille dans ce domaine. Quand il a présenté la loi nationale sur la formation, à grand renfort de publicité dans toutes les régions du pays, il est resté dans la même ornière et les programmes de formation n'ont pas changé depuis des années. Le gouvernement continue à offrir des encouragements financiers à l'industrie privée pour qu'elle forme la main-d'œuvre, mais ce n'est pas vraiment ainsi qu'il mettra sur pied un régime de formation comme il en existe en Europe, par exemple. C'est un fait que les industries canadiennes ne forment pas autant de travailleurs que le font les industries européennes comparables?

Voilà pourquoi, au cours du débat que nous avons tenu à la Chambre sur la formation, nous avions proposé que le gouvernement examine sérieusement le régime de formation axé sur le prélèvement et les subventions. Dans ce régime, par exemple, nous choisirions une société d'un secteur manufacturier donné et nous lui prélèverions une certaine somme que nous verserions à une caisse de formation auxquelles auraient accès les sociétés qui forment leurs employés. Ce régime inciterait l'industrie à former la main-d'œuvre. Nous aurions ainsi recours à la fois à l'incitation et à la coercition. Si nous voulons que les Canadiens aient des emplois plus spécialisés, il faudra que l'industrie privée joue un rôle dans les programmes de formation que nous aurons systématisés, au lieu de nous en remettre seulement à des octrois et à des encouragements en espèces.

Les personnes désavantagées, les femmes, les autochtones, les handicapés, sont elles aussi touchées durement par l'évolution technologique. J'aimerais traiter brièvement du problème des femmes, car elles constituent la majorité de la main-d'œuvre dans le secteur tertiaire. Ce secteur sera radicalement transformé par les techniques nouvelles. Les emplois que les femmes occupent actuellement, des emplois sous-rémunérés par rapport à ceux des hommes, perdront de leur importance ou bien vont disparaître. Pour éviter que les femmes ne fassent les frais de cette transition, il faut mettre en place des programmes pour assurer leur formation, leur permettre de profiter de ces nouveaux emplois et de continuer à gagner leur vie. Non seulement il faudra offrir des cours de formation, mais il faut aussi songer à des mesures sociales qui permettront aux femmes ayant des enfants de se prévaloir des cours de formation.

Monsieur le Président, il existe au Canada un grand nombre de personnes qui sont à toutes fins pratiques illettrées. Il est certain qu'au seuil d'une ère de technologies nouvelles, ces personnes-là seront laissées pour compte et resteront à l'écart du courant économique à moins que nous ne fassions quelque chose pour elles. Il faudra que le gouvernement élabore un programme général qui tienne compte de ces quasi-illettrés. Or, pour que ceux-ci puissent gagner leur vie dans une société exigeant des spécialisations, ils auront besoin des connaissances de base indispensables à l'acquisition d'une formation.

Certaines gens mettent leurs espoirs dans la haute technologie. Mais des organismes comme le Conseil canadien du développement social qui ont analysé la situation, affirment que si la haute technologie fournira de l'emploi, elle ne pourra en créer suffisamment pour tous les Canadiens. Il sera nécessaire de disposer d'un système de création d'emplois permanent et global. Le système actuel ne vise qu'à fournir des palliatifs, les appellations des programmes étant modifiées tous les mois ou tous les ans, et si l'on annonce de nombreux programmes de création d'emplois nous n'avons pas de plan permanent et général pour offrir un emploi à tous ceux qui ne peuvent en trouver auprès de l'entreprise privée.

Essentiellement, les transformations techniques constituent un défi. Ce sont les valeurs fondamentales de la société qui sont mises en cause de même que les simples particuliers. L'autre jour, quand le ministre a pris la parole il a tracé un portrait engageant des transformations techniques et nous a fait voir l'avenir tout en rose. Il a cherché à nous rassurer en nous faisant miroiter un avenir prometteur. Mais cela ne correspond pas à l'image réelle des transformations techniques qui nous attendent.

Les Conservateurs ont concentré tous leurs efforts sur la recherche et le développement. Ils me font penser à ce vieil économiste qui considérait que l'or était la source de toutes les richesses. Il y a belle lurette qu'on a abandonné pareille théorie car on sait bien aujourd'hui que la véritable richesse d'une société sont les citoyens. La vraie valeur économique d'une société, c'est celle qui se fonde sur le principe que tous les citoyens ont le droit au travail et l'engagement que nous avons pris de leur permettre d'exercer ce droit. C'est nous qui devons décider si l'évolution technologique va devenir un fardeau pour les gens ou si elle va les aider. Si nous optons pour la deuxième solution, alors il nous faut redéfinir la notion de travail pour qu'elle englobe tous les citoyens et nous devons aussi faire en sorte que ces nouveaux emplois leur permettent de vivre décemment.

Monsieur le Président, la société est en train de subir une mutation profonde. Jadis, on cultivait la terre avec un cheval et une charrue. Plus tard, avec la venue des machines agricoles, le travail de l'agriculteur a été profondément transformé et il a cessé d'avoir besoin d'autant de personne pour exploiter sa terre. Nous sommes en train de vivre des changements aussi profonds à l'heure actuelle et nous devons nous y préparer en prenant des mesures pour que ces changements améliorent le sort des Canadiens au lieu de les jeter sur le pavé, ce qui serait payer trop cher les avantages de la technologie nouvelle.

• (1240)

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je n'ai pas manqué un mot de ce qu'ont dit mes collègues de Terre-Neuve, d'une part, et du Manitoba, d'autre part. Je suis heureux de constater, en tout cas, qu'il ne se manifeste pas de réactions violentes au machinisme comme celles qui ont eu lieu au siècle dernier. On semble être d'accord pour que le Canada se lance dans la nouvelle technologie et c'est bien ce que nous entendons faire, et que nous ferons certes, grâce aux mesures que nous avons prises.

J'ai l'impression qu'on se complaît à jouer aux prophètes de malheur et je sais aussi qu'on s'inquiète d'un problème qui nous préoccupe tous. Je veux parler, bien sûr, du chômage. Mais il ne faut pas oublier que le chômage actuel tient d'une combinaison de facteurs, dont l'un est sans aucun doute la récession qui a frappé tous les pays industrialisés, mais qui est à la veille d'être résorbée, pour ainsi dire. Il y a là de quoi être optimiste. Nous ne saurions néanmoins oublier le taux élevé du chômage qui sévit dans tous les pays. Ce chômage aigu et la récession qui affligent les pays auxquels nous exportons nos produits auront des répercussions de taille sur l'économie canadienne, tant qu'ils persisteront. Ce n'est un secret pour personne. A mon avis, cette récession a permis aux Canadiens de comprendre l'importance du rôle que joue leur pays sur le plan du commerce mondial.

Cela étant dit, j'avoue que je n'ai pas la moindre intention de me lancer dans un long discours politique. Je suis persuadé que ce débat mérite que tous ceux qui y participeront s'y préparent consciencieusement. Certaines des questions dont nous traitons concernent au fond l'avenir du pays. Ce sont des questions qui intéressent le Canada de demain. C'est dans cette perspective que je vais les aborder. Ce débat est très important et je suis très heureux qu'il soit enfin engagé. Nous devrions donc nous montrer réfléchis et éviter l'hystérie. Il n'y a pas lieu d'être effrayés par les possibilités que les techniques de pointe apportent au Canada et à d'autres sociétés. Procédons rationnellement pour relever les défis qui se présentent à nous; c'est d'ailleurs ce que nous avons fait jusqu'ici, d'après moi, et que nous continuerons à faire.

Par conséquent, j'exhorte les députés à ne pas brouiller les cartes; faisons en sorte que tout soit très clair. Entamons ici un dialogue qui s'étendra à l'ensemble de la nation afin que les Canadiens soient mieux au courant de ce qui les attend, tant sur le plan des défis que des perspectives d'avenir. Je crois que je réussirai à convaincre les députés ici présents que ces perspectives existent bel et bien, que toutes les formules qu'on pourra éventuellement appliquer sont inspirées par l'optimisme, exception faite de ce néo-ludisme, soit une école de pensée qui favorise l'inertie que, bien entendu, les Canadiens ne sauraient tolérer et dont les effets ne pourraient que réduire notre niveau de vie et dévaluer notre devise; nous serions ainsi relégués à l'arrière-plan du progrès qui déferlerait comme un raz-de-marée un peu partout ailleurs dans le monde. Cela, les Canadiens ne l'accepteront jamais.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je dois constater d'abord que ce débat a été déclenché en raison d'un document préparé dans mon ministère. Il s'agit d'un document interne, confidentiel, transmis, paraît-il, à un journaliste du journal *The Globe and Mail*. On ne peut pas caractériser franchement le document comme une étude, et même on ne peut pas dire que c'était vraiment un rapport. C'était en effet un document qui visait à susciter un débat entre mes collègues et à servir comme point de départ aux discussions sur les grandes questions auxquelles devra faire face l'économie canadienne au cours de la prochaine décennie. Il s'agit plus précisément d'un document de travail dont les ministres pourront se servir lors de l'examen des priorités du développement économique au niveau national et même régional.

Alors, monsieur le Président, dans l'exercice de mes fonctions comme ministre d'État chargé du Développement économique, à mon avis, c'est mon devoir, et je devrais constamment porter à l'attention de mes collègues et de la population canadienne les défis auxquels il faut faire face grâce à cette révolution technologique. Donc je profite de cette occasion aujourd'hui non pas pour noircir le tableau, mais plutôt pour le clarifier, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Cela dit, je voudrais analyser rapidement la motion de l'opposition. Elle se divise essentiellement en trois parties. La première concerne le financement. L'opposition veut blâmer le gouvernement, on demande à la Chambre de blâmer le gouvernement pour ne pas avoir prévu des fonds suffisants et réservés pour la recherche, le développement et la formation spécialisée nécessaires pour faire face à l'évolution technologique au travail. Depuis le dépôt du budget, la question a été débattue assez longuement. De fait, comme chacun sait, le budget prévoit un montant supplémentaire de 700 millions de dollars au titre de l'aide directe du gouvernement fédéral—je dis bien du gouvernement fédéral—accordé à ce secteur. De plus, le budget du ministre des Finances (M. Lalonde) était accompagné d'une dissertation qui traite précisément du problème de la recherche et du développement. Comme nous tous, le ministre veut savoir quelles sont les meilleures solutions.

Plusieurs études montrent que notre pays jouit d'un des régimes d'encouragements fiscaux favorables aux travaux de recherche et de développement par le secteur privé, le plus généreux de toutes les puissances industrialisées. Il se peut qu'il faille procéder à certaines améliorations. Peut-être faut-il un peu plus d'argent dans tel ou tel secteur. Le débat public d'aujourd'hui sur le thème du document déposé hier devrait permettre de le savoir.

Je tiens à faire remarquer que les crédits affectés à l'aide à la recherche et au développement dans tous les secteurs augmentent rapidement. Cessons un peu de noircir le tableau ou . . .

[*Français*]

Comme je l'ai dit tout à l'heure: noircir le tableau, parce que franchement je vois des conséquences de notre politique qui sont vraiment très optimistes.

[*Traduction*]

Je tiens à faire remarquer par exemple que d'ici à 1985, la part des dépenses à ce titre représente 1.5 p. 100 du produit national brut. C'est un résultat absolument admirable. J'estime que les efforts déployés par le secteur privé, par les milieux industriels et par les collectivités locales ces dernières années sont on ne peut plus encourageants. Naturellement, la motion parle de formation spécialisée.

[*Français*]

J'aimerais faire référence au discours de mon collègue, le ministre des Finances (M. Lalonde) lors de la présentation du Budget. Je cite le paragraphe suivant:

> Pour exploiter au mieux les progrès technologiques, le Canada aura de plus en plus besoin de travailleurs ayant une instruction et une formation poussées. En outre, les travailleurs devront acquérir des compétences et des connaissances nouvelles tout au long de leur vie active. C'est dans cet esprit que j'affecte ce soir $155 millions de plus aux programmes fédéraux de développement des ressources humaines. Cela portera à $1.2 milliard cette année les sommes consacrées au développement des compétences dans les professions importantes pour la croissance économique. Plus de 250,000 Canadiens, dont la moitié sont des jeunes, bénéficieront cette année d'une aide fédérale au développement des ressources humaines.

[*Traduction*]

Que doit-on ajouter? Au cours de la période des questions, nous avons tous entendu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) dresser la liste de tous les programmes fédéraux de développement des ressources humaines et indiquer les sommes qui y sont affectées. C'est pourquoi j'estime que la motion du député est sans fondement et que celui-ci a tort de reprocher au gouvernement de ne pas consacrer assez d'argent au domaine qui nous intéresse.

Je voudrais maintenant passer au second volet de la motion à l'étude. On y parle de déplacement d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des services commerciaux. On y fait allusion à la prétendue étude du gouvernement. Comme je l'ai dit en commençant, il n'y a pas vraiment d'étude du gouvernement. Il s'agit en réalité d'une dissertation dont l'objectif était de lancer la discussion et c'est précisément l'effet qu'elle a eu, en partie à cause de cette fameuse fuite.

Les subsides

● (1250)

Le député n'est pas sans savoir que les puissances occidentales s'interrogent actuellement sur les répercussions des nouvelles techniques. J'ai lu dans la presse ce que l'économiste bien connu, Michael McCracken, aurait déclaré lors d'une émission radiophonique cette semaine. Il n'est pas du tout d'accord avec l'idée selon laquelle des emplois vont être perdus. Bien au contraire, il prétend que si nous refusions d'adopter les nouvelles techniques, bien plus d'emplois risqueraient d'être perdus. Je pense que nous sommes tous d'accord avec lui sur ce point. Il n'est pas vraiment convaincu que les changements technologiques vont amener une disparition des emplois.

Qu'entend-on par une disparition des emplois? J'avoue que j'ai été quelque peu inquiet de voir dans les journaux des titres du genre «L'étude sur la disparition des emplois». Il y a une différence considérable entre le chômage et la disparition des emplois. Si nous automatisons la production et introduisons la robotique et de nouveaux systèmes qui assouplissent les méthodes de fabrication en les rendant plus automatiques, bien entendu, cela va supprimer des emplois dans ce secteur. Tous les pays industrialisés s'attendent depuis longtemps à des pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière. Je vais peser le pour et le contre de cette évolution dans quelques instants, en passant en revue l'opinion de diverses autorités en la matière. Je ne la juge pas mauvaise, pour ma part, comme en ont conclu la plupart des chercheurs indépendants. Certains emplois seront supprimés, mais que dire de ceux qui seront créés? Quel en sera le nombre? Quelles nouvelles possibilités la technologie de pointe va-t-elle offrir? Voilà les questions qu'il faut se poser. Quelqu'un sait-il vraiment comment y répondre?

Dans ce domaine, les avis des économistes sont très partagés. Une boutade veut que si tous les économistes du monde étaient alignés, ils seraient quand même orientés dans toutes les directions. On ne saurait mieux dire en ce qui concerne ce débat. Loin de moi l'idée de critiquer les économistes, cependant, car ils ont stimulé le débat et proposé des idées intéressantes. Par contre, je suis convaincu que personne ne peut saisir parfaitement toute la question, parce que nous n'avons pas de boule de cristal pour prédire les nouvelles possibilités, tout comme nous ne pouvions pas prévoir que l'automobile allait favoriser le tourisme, faire naître des centres commerciaux, des maisons mobiles et toutes ces choses qui découlent de ce nouveau mode de transport. Qui sait ce que la nouvelle société informatisée va nous apporter?

Nous avons de bonnes raisons de croire qu'elle créera une quantité d'emplois intéressants. En toute justice, je dois avouer qu'il existe à ce sujet deux écoles de pensée, dont je veux faire état. Selon la première, il y aura davantage de postes mieux rémunérés. C'est un scénario optimiste, fondé évidemment sur l'évolution de la technologie et des changements qu'elle a provoqués. Cette école de pensée est sérieuse et ses thèses s'appuient déjà sur une certaine expérience.

A titre d'exemple, je me reporte à un article de Richard Riche, économiste principal à l'emploi du ministère du Travail des États-Unis. L'article est paru en 1983 dans le numéro 41 de la revue *Economic Impact*. En voici un passage:

> Quand on a commencé à se servir d'ordinateurs pour traiter les données dans les bureaux, on pensait qu'un grand nombre de commis et d'autres employés de soutien perdraient leur emploi et que les possibilités d'emploi de millions de travailleurs dans l'une des catégories d'emploi les plus importantes seraient réduites.
>
> En réalité, ce n'est pas du tout ce qui s'est passé aux États-Unis. En 1960, il y avait environ 10 millions d'employés de bureau aux États-Unis, ce qui représentait environ 15 p. 100 de la population active. En 1980, il y en avait plus de 18 millions, soit environ 19 p. 100 de l'ensemble des travailleurs. Ainsi, au lieu de baisser comme on l'avait prévu, le nombre d'emplois de bureau a augmenté d'environ 85 p. 100 entre 1960 et 1980. En outre, on prévoit que le nombre d'employés de bureau continuera à augmenter sensiblement jusqu'en 1990.

Voilà ce qui s'est passé dans le domaine du travail de bureau à propos duquel bien des gens se faisaient du souci.

Bien entendu, il faut aussi voir ce qui se passe dans le secteur de la fabrication et quelles sont les conséquences de la robotique dans ce domaine. Le rapport contient d'ailleurs certains détails intéressants à propos des robots. Voici ce qu'on dit à la page 23:

> Selon un sondage mené auprès des utilisateurs et des fabricants de robots, dans environ 95 p. 100 des cas, les employés qui seront remplacés par des robots d'ici à 1990 ne deviendront pas chômeurs, soit parce qu'ils seront recyclés, soit parce qu'ils auront atteint l'âge de la retraite.

Je peux faire le nécessaire pour mettre sur pied des programmes à cette fin, mais de toute façon, c'est un facteur dont nous devons tenir compte. Il y a encore bien d'autres détails, mais malheureusement, je n'ai pas le temps de lire tout cela à la Chambre aujourd'hui. Je serais cependant très heureux de transmettre certains de ces renseignements à mes honorables amis, car je suis certain qu'ils les trouveront intéressants.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous pensons que la déclaration du ministre est très importante. Il a commencé ses observations à moins vingt. Nous serions d'accord pour dépasser l'heure, afin de permettre au ministre de terminer.

Le président suppléant (M. Blaker): On a informé la présidence que le ministre pourrait commencer sa période de questions de dix minutes à 13 heures s'il obtient le consentement unanime. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'en remercie la Chambre, car j'apprécie beaucoup le calibre de ces discussions qui me semblent importantes et qui peuvent marquer le début d'un débat national. Nous pourrons aborder certaines questions assez importantes, surtout pour les jeunes qui se préoccupent tellement de leur avenir. Il est bien important, je pense, de prendre conscience des possibilités qui s'offrent et des défis à relever.

Si vous le permettez, je vais lire la suite de ces propos intéressants sur les robots. Voici:

> Même si, logiquement, l'installation de robots devrait avoir pour effet de réduire l'emploi et parfois même de créer du chômage, ce phénomène n'a pas été très marqué. La robotisation vise à accroître la productivité et, du même coup, la compétitivité de l'entreprise et le bien-être de ses employés. On a souvent exagéré les conséquences de la robotisation sur l'emploi, étant donné que la réduction des effectifs est en partie compensée par l'embauche de personnel d'entretien, de travailleurs employés à la fabrication des robots et de programmeurs d'ordinateurs chargés de leur donner des instructions.
>
> Signalons que la structure de l'emploi évoluera dans une direction qui semblera positive à la plupart des gens.

Et j'insiste là-dessus:

> En général, les robots remplaceront les travailleurs affectés à des tâches monotones, souvent épuisantes et abrutissantes. Les robots effectueront également des travaux dangereux pour les humains. Les travailleurs ainsi remplacés finiront peut-être par être reconnaissants aux robots de les avoir libérés pour accomplir des tâches plus satisfaisantes.

A mon avis, c'est un point important à souligner au cours de cette discussion.

Selon une autre école de pensée, les nouvelles technologies nous apporteront peut-être plus de richesses, mais moins d'emplois. D'éminents experts défendent cette école de pensée. L'un deux est Vassily Leontief, un des prix Nobel de 1973. Vous trouverez dans *Scientific American* de septembre 1982 l'article de Leontieff que j'ai trouvé très intéressant. Ce numéro du *Scientific American* est consacré entièrement aux questions de mécanisation du travail. Leontief affirme que ces technologies nouvelles risquent effectivement d'entraîner une baisse permanente de l'embauche, en se fondant partiellement sur l'unique modèle qu'il a pu trouver, c'est-à-dire l'Autriche.

Il y a quelques années, l'Autriche procédait en effet à une étude des effets sur son économie des technologies nouvelles. Voici ce qu'il en dit.

Les projections qui résultent d'une application totale, dans tous les secteurs de l'économie autrichienne, d'ici à 1990, de la technique actuelle, avec les suppressions d'emplois qu'elle entraîne, conduisent, dans tous les cas, à la plus forte croissance du produit intérieur brut . . .

C'est-à-dire au maximum de richesse . . .

. . . mais aussi au niveau le plus élevé de chômage: dix pour cent (plus que les Autrichiens n'ont connu dans les jours sombres des années 1930). Dans l'hypothèse d'une réduction de la durée hebdomadaire du travail correspondant à la valeur nécessaire pour mécaniser l'industrie au maximum, la nature des changements, positifs ou négatifs, reste la même, mais leur ampleur diminue en valeur absolue. Dans ce cas, le chômage reste naturellement proche du chômage autrichien actuel de deux pour cent.

Il en conclut que si ce scénario est juste, il va falloir nous occuper de certains changements majeurs qui vont fatalement intervenir dans la nature du travail.

Je rappellerai à la Chambre que la semaine de travail, qui était de 67 heures il y a 100 ans, n'en compte plus que 40 aujourd'hui. Je ne pense pas quant à moi que nous assistions à un scénario apocalyptique. Quelle que soit donc celle de ces deux opinions qui se révèle juste, celle d'un nombre plus élevé d'emplois mieux rémunérés ou celle d'une diminution du nombre des emplois par la mécanisation, mais avec dans les deux cas un accroissement des richesses, nous disposerons des moyens nécessaires pour nous attaquer aux problèmes parce que la société en sortira plus riche.

Il n'y a qu'un scénario dans lequel ce résultat ne serait pas atteint: ce serait celui où nous tournerions le dos à notre engagement à l'égard de la technologie et de la révolution technologique. Si nous nous soustrayons à cet engagement, bien sûr, notre niveau de vie fléchira. Notre monnaie sera dévaluée. Le chômage augmentera, car nous ne serons simplement pas compétitifs sur les marchés internationaux et je présume que nous deviendrons forcément des coupeurs de bois et des porteurs d'eau.

• (1300)

Il y a des choses extrêmement intéressantes qui nous attendent et de magnifiques occasions qui vont s'offrir à nous. Je prétends que nous pouvons choisir l'une ou l'autre voie. Je préfère adopter une attitude optimiste car nous avons connu cette situation dans le passé. Nous savons ce qu'il en est. Nous avons vu ce qui s'est produit dans le domaine agricole. Entre 1946 et 1981, nous avons perdu dans le secteur agricole un demi-million d'emplois, tombant de 25 p. 100 à 4 p. 100 de la main-d'œuvre. Personne, à mon avis, n'estime que ce sont là des emplois perdus, mais ils ont été déplacés. Toutefois, je le répète, que nous choisissions une voie plutôt qu'une autre—et je terminerai mes remarques là-dessus—que nous ayons des emplois mieux rémunérés ou que nous ayons moins d'emplois et plus de richesse dans les deux cas, nous devrons nous accommoder d'une période de transition. Nous devons à cette fin recourir au recyclage, en nous engageant à développer nos ressources humaines, à inculquer de nouvelles compétences et, avant tout, à faire comprendre à nos élèves qui sont à l'école quelles sont les compétences et les connaissances dont ils auront besoin pour profiter des emplois qui seront disponibles grâce à cette révolution technologique. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied un programme de sensibilisation. Ce n'est pas un programme de relations publiques comme certains journalistes l'ont affirmé. C'est un programme de sensibilisation. Il est destiné à signaler aux jeunes Canadiens, notamment aux jeunes filles qui fréquentent les écoles primaires et secondaires, qui n'ont pas encore décidé de se diriger vers les disciplines scientifiques ou de se spécialiser en mathématiques et en chimie, comme elles le devraient, les possibilités qui leur sont offertes. A cette fin, j'ai été heureux d'annoncer dans un discours plus tôt cette semaine que nous allions tenir une conférence sur l'avenir du Canada qui regroupera tous les éléments de notre société. Presque tous les éléments de notre société s'intéressent à la technologie qui a une incidence sur chaque secteur et sur chaque Canadien.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la déclaration du ministre. Je la juge importante. Mais le ministre tente de minimiser la valeur de ce qu'il appelle un document de travail du cabinet. Et pourtant, ce document, qui a été divulgué d'une façon ou d'une autre aux médias, révèle que, à cause de la nouvelle technologie et de notre évolution vers une société de microplaquettes, le chômage au Canada va augmenter de 15 p. 100 d'ici la fin de la décennie. Nous comptons maintenant 600,000 chômeuses et près de un million de chômeurs à long terme. Le ministre a fait état de la réaction du gouvernement et de la façon dont celui-ci voit les changements technologiques et leur incidence sur le marché du travail, mais que faisons-nous pour l'armée de travailleurs semi-spécialisés, pour les travailleurs du secteur tertiaire qui vont voir leur emploi disparaître? Allons-nous tolérer un taux de chômage de plus de 10 p. 100 au cours de la prochaine décennie ou allons-nous tenter de régler le problème des travailleurs qui devriendront inemployables dans notre société par suite de l'avènement de la technologie? Comme le sait le ministre, un emploi a autant de valeur aujourd'hui qu'un lopin de terre avant la révolution industrielle. Cela revient au même de priver aujourd'hui une personne de possibilités d'emploi que de refuser au paysan d'il y a cent ans une terre assez grande pour produire de quoi se nourrir et nourrir sa famille.

M. Johnston: Monsieur le Président, je répondrai à la question en fonction, disons, du genre de chômage que prévoit M. Vassily Leontieff par suite d'une offre insuffisante d'emplois. Autrement dit, la société sera plus riche. Nous parlons de la prochaine décennie, mais qu'arrivera-t-il dans les cinquante prochaines années? Comment sera le Canada dans cinquante ans? Combien de personnes seront productives? Quelle sera la part des loisirs dans notre société? Comment les emplois seront-ils répartis? Cela me semble être un problème très important qui, je le répète, pourrait être réglé en temps voulu grâce au travail à temps partiel, à la semaine de travail réduite, ou à toute autre formule. Ces problèmes doivent être

réglés, je l'admets. Je ne crois pas que ce soit urgent. Cela repose essentiellement sur le principe qu'il y aura en fait moins d'emplois.

Si par contre on dit: «Non, il y aura davantage d'emplois», je présume qu'il faudrait donner à la question la signification suivante: «Comment s'assurer que les travailleurs auront les compétences voulues pour occuper ces postes?» C'est là un autre défi à relever et c'est pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a signalé que la somme de 1.2 milliard de dollars prévue dans le budget sera consacrée au perfectionnement des ressources humaines. Le député croit peut-être que ce n'est pas suffisant. Quant à moi, je ne saurais le dire. Il semble que les programmes soient efficaces. Ils permettent de donner la formation qu'exige l'ère de la microtechnologie, ère dans laquelle nous sommes entrés depuis quelque temps déjà. Les bureaux ont adopté la microtechnologie depuis un certain temps. En fait, nous sommes parmi les nations les plus avancées au monde dans ce domaine.

Nous avons fait nos preuves. D'intéressantes possibilités s'offrent à nous. Il n'y a pas de raison de croire que le taux de chômage atteindra 15 p. 100 en 1990 ou 1991. Le député devrait cesser de considérer ce document comme une bible. Ce n'est pas le cas. Il avait pour but d'alimenter le débat. Il est basé sur certains principes bien connus. Laissez-moi vous donner un exemple, monsieur le Président. Chaque prévision montre que les emplois dans le secteur manufacturier diminueront en raison des nouvelles technologies. C'est vrai aux États-Unis, en Europe de l'Ouest, au Japon et c'est vrai ici. On a dit, dans certains pays, que le pourcentage de gens employés dans ce secteur passerait de 20 à 5 p. 100 de la population active. Il y a au Canada plus de deux millions de personnes employées dans le secteur manufacturier. Si nous en perdons la moitié, disons au cours de la prochaine décennie, cela représente une perte d'un million d'emplois. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un autre million d'emplois de créés dans un autre secteur. Nous avons aussi, approximativement, deux millions de personnes qui entreront sur le marché du travail.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le devoir d'appliquer le Règlement de la Chambre qui exige des réponses et des questions très brèves. Je signale au ministre qu'un certain nombre de députés ont demandé la parole et voudraient poser des questions.

M. Johnston: Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser.

Le président suppléant (M. Blaker): Ces députés n'auront pas la possibilité de poser leurs questions si les réponses sont toutes aussi longues.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une question qui fait suite à celle posée par le député de Terre-Neuve. Pour commencer, il faut se rendre compte que cette nouvelle société est déjà là. Nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable et prétendre qu'elle n'existe pas ou que nous pouvons stopper cette évolution. La question importante, comme le dit le ministre, est celle des moyens à prendre pour opérer la transition et tirer partie de cette évolution pour relever notre niveau de vie?

Ma question concerne le recyclage. Le Japon a environ cinq fois notre population, mais il y a 40 fois plus d'étudiants dans les écoles de génie électrique qu'on en trouve chez nous. C'est là une des raisons pour lesquelles ils sont tellement en avance dans la technologie de pointe. Les rapports du Conseil des sciences disent que nous sommes en retard sur pratiquement tous les autres pays industrialisés du monde. Pourquoi le gouvernement a-t-il permis qu'on en arrive là? Pourquoi n'a-t-il pas fait de la technologie de pointe une priorité plus importante dans ses programmes de dépenses? Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas fait du recyclage des travailleurs une priorité de dépense plus importante? Je sais que les ressources ne sont pas illimitées, monsieur le Président. Toutefois, d'autres pays ont accordé la priorité à ce secteur. Pourquoi pas nous?

M. Johnston: Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons. Nous avons prévu d'augmenter considérablement les fonds alloués au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, par exemple . . .

M. Nystrom: Par rapport aux autres?

M. Johnston: . . . qui est le pilier, si vous voulez, des études supérieures au Canada. Le gouvernement fédéral a fait le nécessaire. Nous espérions voir un plus grand nombre de provinces suivre notre exemple et subventionner ce secteur également. Une étude effectuée récemment au Québec a souligné l'importance de la contribution fédérale.

Je sais que je ne dois pas m'étendre trop là-dessus et je m'abstiendrai, mais je suis franchement convaincu que nous faisons tous les efforts possibles. Le financement de tous ces secteurs par le gouvernement a augmenté de façon considérable depuis plusieurs années.

• (1310)

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, ma question sera très brève et elle s'adresse au ministre. Compte tenu du fait qu'il a annoncé il y a quelque temps la tenue d'une conférence nationale sur le problème, j'aimerais lui demander d'abord des renseignements sur les problèmes structurels du chômage, problèmes auxquels les députés font face tous les jours dans leurs circonscriptions lorsqu'ils rencontrent des gens qui ne sont pas formés, inaptes à combler les postes qui sont offerts. J'aimerais donc savoir s'il a l'assurance du concours des provinces et des autres participants dans cette fédération. Ce pays est tellement décentralisé que l'éducation est une responsabilité provinciale et non fédérale, mais tout de même nous avons, je pense, des crédits de l'ordre de trois milliards de dollars destinés à l'«éducation». Je lui demande précisément: Est-ce qu'il a le concours des provinces, de même que celui du secteur privé et, disons, du domaine général des associations intéressées dans ce secteur-là pour que la réunion qu'il va tenir porte fruit et soit vraiment une réussite?

M. Johnston: Monsieur le Président, quand l'honorable député parle d'une certaine concertation, si l'on veut, entre tous les acteurs, je dirai que je n'ai pas eu l'occasion de discuter de notre congrès «Canada demain» avec les provinces ni avec le secteur privé, parce que l'idée en cause faisait partie en effet du budget. Mais je peux donner cette assurance que lors de mes voyages à travers le pays, des discussions avec les provinces, des consultations avec l'industrie, il y a eu un intérêt accru dans le domaine de la technologie. Alors tout le monde est très intéressé à travailler ensemble. Il n'y a presque personne au pays qui ne se rend pas compte de l'importance de la technologie pour relancer l'économie. Donc, je suis convaincu

que tous les éléments, toutes les provinces, l'industrie, les universitaires, vont participer avec énormément d'enthousiasme.

[*Traduction*]

M. Fennell: Monsieur le Président, le ministre est sur la bonne voie et il s'efforce de s'attaquer au problème, mais, à mon avis, il voit les choses avec des œillères. Le ministre a parlé des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Nous nous sommes bien acquittés de cette tâche. Quels stimulants le gouvernement va-t-il adopter pour favoriser la production de notre bois et la protection de nos réserves d'eau? On peut invoquer toutes les justifications qu'on veut. Il a omis de parler d'un ouvrage excellent du Conseil des sciences du Canada. Il ne faut pas s'en tenir au secteur de la fabrication et des services. Où vont aller tous ces gens? Comment allons-nous développer la Canada au-delà de la bande de 50 milles qui longe la frontière américaine?

M. Johnston: Monsieur le Président, le député met le doigt sur une question importante. Je le répète, le temps alloué à ce genre de débat ne nous permet pas d'aborder tous les aspects du problème. Il ne fait aucun doute que notre politique en matière de technologie doit être essentiellement orientée vers nos secteurs traditionnels. Nous l'oublions souvent. On parle surtout de la technologie de pointe et de la vallée du silicium. Ce qui importe plus encore, et je l'ai souvent signalé dans mes discours, c'est d'appliquer la technologie à nos secteurs traditionnels et les techniques les plus récentes à l'industrie forestière et au secteur des industries d'extraction.

De bien des façons, le Canada continuera d'y puiser sa force. N'espérons pas chambarder l'économie du jour au lendemain. A mon avis, il faut absolument que nous adaptions ces nouvelles technologies aux sources de force traditionnelle. Le secteur forestier en est un exemple et nous devrons faire un effort suprême pour nous assurer qu'il reste concurrentiel. La technologie de pointe doit être mise à contribution pour le reboisement, la coupe et le traitement ainsi que dans de nouveaux domaines comme les bois travaillés et la biotechnologie qui les complémente à tant de points de vue.

Le député a raison. Nous ne négligeons pas cet aspect, mais je n'ai pas eu le temps d'en parler en long et en large.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, non seulement la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui arrive au bon moment mais elle est essentielle pour le développement futur du Canada. Ou bien nous allons entrer avec confiance dans le 21e siècle ou bien nous allons rester des fournisseurs de matières premières pour les autres pays industrialisés du monde. C'est à nous de décider.

Tous les jours presque nous sommes envahis par de nouveaux progrès techniques. Comme le dit Alvin Toffler, nous sommes sous le coup d'une troisième vague et le Canada ne peut se contenter d'importer de la technologie, pas plus qu'il ne peut se permettre d'utiliser ses ressources financières limitées pour développer des produits dont personne ne voudra.

Représentant la circonscription de St. Catharines, je m'intéresse naturellement à la recherche et au développement et aux avantages qu'aurait un vigoureux programme de recherche dans le domaine de la construction navale et de l'industrie automobile. Plus que tout autre secteur d'activité, ces deux industries ont été durement touchées par la récession.

Il y a quelques instants, j'écoutais le ministre reprocher aux députés de l'opposition d'être des oiseaux de malheur. Monsieur le Président, je tiens à préciser que ce n'est pas notre but d'exploiter l'aspect négatif des choses, mais nous voulons que les Canadiens sachent que les choses pourraient se passer autrement si on procédait différemment et si les programmes étaient autres. Nous sommes ici simplement pour exposer les faits et les réalisations du gouvernement telles qu'elles sont.

Au cours du débat quelqu'un a parlé du Japon. Je voudrais moi-même en parler davantage. Je n'insisterai pas sur le fait que l'industrie automobile et la construction navale au Japon connaissent du succès ici même au Canada et partout dans le monde. Parlant d'automobiles, les Japonais détiennent maintenant de 25 à 30 p. 100 du marché canadien. Ce succès ils le doivent surtout au fait que leur gouvernement, leurs dirigeants d'entreprise et leurs syndicats ont mis en commun leurs ressources et leurs talents, leurs connaissances et leurs expériences pour assurer la mise au point et la production de produits vendables.

La construction navale est vraisemblablement le meilleur exemple que l'on puisse fournir de l'attitude pragmatique propre aux Japonais. Quand le gouvernement japonais s'est rendu compte que, par suite des changements technologiques, ses chantiers maritimes étaient devenus désuets, et comme il souhaitait partir à la conquête du marché mondial, il a décidé de cesser toute activité pendant deux ans, le temps de réorganiser les chantiers, de les doter d'outillages modernes et de former les travailleurs à leur utilisation. Après cette pause, les Japonais se sont lancés avec succès à la conquête du monde, à tel point qu'ils contrôlent maintenant plus de 50 p. 100 du marché de la construction navale.

Nous pourrions tirer de cet exemple plusieurs leçons utiles, et notamment, ce qui n'est pas la moindre, que la recherche financée par le gouvernement et le secteur privé montre à quel point il est utile et nécessaire actuellement de faire partir l'industrie du bon pied cette fois-ci. C'est la recherche qui a fourni aux Japonais les atouts dont ils avaient besoin pour triompher de leurs concurrents. Par ailleurs, en ce qui concerne les automobiles, non seulement les Japonais ont su prévoir que les petites voitures et les petits camions allaient être en grande demande, mais ils ont su encore perfectionner le style, la conception, la construction et les qualités techniques de leurs modèles, et les imposer sur les marchés mondiaux. Rien d'étonnant à ce que les Japonais consacrent tant d'argent à la recherche et au développement. A l'heure actuelle, ils y consacrent en effet 2.4 p. 100 de leur produit national brut.

• (1410)

Le gouvernement canadien, au contraire, a laissé les secteurs de la construction navale et de l'automobile s'en tirer par leurs propres moyens en matière de recherche et de développement. Pire encore, il s'est donné du mal pour que les pays exportateurs dans ces deux secteurs renforcent leur emprise sur le marché canadien. Nos industriels qui doivent soutenir une guerre des prix et des ventes contre les industriels étrangers ne disposent guère de ressources à consacrer à la recherche et au développement dont ils ont eux-mêmes besoin. Au fur et à mesure que leurs ressources se tarissent, ils sont de moins en moins capables de s'équiper pour répondre aux exigences nouvelles des consommateurs.

Je sais que c'est une grave accusation que de prétendre que le gouvernement agit contre les intérêts de secteurs comme celui de l'automobile et de la construction navale. Pourtant il ne saurait en être autrement compte tenu des initiatives qu'a prises le gouvernement pour chacun de ces secteurs. Il a promis par exemple au secteur de la construction navale de le doter d'une politique dès le printemps 1980. Mais trois années se sont écoulées avant qu'on ne fasse quoi que ce soit à cet égard. Entre temps, même Pétro-Canada s'approvisionnait à l'étranger. Il faut cependant reconnaître à l'honneur du secteur de la construction navale du Canada, qu'on y a retardé et réduit au minimum les licenciements au point qu'on n'aurait pu se douter des difficultés énormes qu'on y éprouvait. Alors tandis que Pétro-Canada s'adressait à l'étranger, le gouvernement s'employait à prélever des impôts sur les moindres bénéfices que le secteur réussissait à réaliser. Les députés se souviennent sans doute de l'impôt discriminatoire qui a été imposé sur le carburant de soute. Quelques ministériels se sont prononcés avec véhémence contre cet impôt, mais ils ont fini pas l'avaliser au moment du vote à la Chambre. Les représentants du secteur ont organisé une grande campagne de démarchage contre cette mesure, mais leurs efforts ont été vains.

Cette réaction furieuse s'est manifestée simultanément avec la proposition que renfermait le budget de novembre—laquelle a maintenant force de loi—visant à tronquer de moitié la déduction pour amortissement pour la première année d'acquisition. Cette mesure alourdissait de centaines de milliers de dollars le fardeau fiscal de tout acquéreur éventuel d'un navire. Les commandes ont donc été annulées, ce qui n'a étonné personne.

On nous pardonnerait aisément de croire que ces deux mesures ont été les seules à pénaliser de la sorte ce secteur. Elles étaient déjà passablement pénibles, mais nous ne saurions oublier l'augmentation des droits maritimes de péage et d'éclusage qui ont défavorisé eux aussi le transport maritime. La concurrence est effectivement très forte dans le secteur des transports, et une différence de prix d'un cent la tonne suffit à décider un client à recourir à une forme de transport soit ferroviaire, soit maritime ou routier, à l'exclusion des autres, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Les Américains ont connu des difficultés économiques semblables. Ils se sont donc attelés à rendre leurs services ferroviaires plus concurrentiels, au contraire de ce que fait le gouvernement du Canada dans le domaine du transport des marchandises. Ainsi, alors que les frais de transport augmentaient au Canada en raison des impôts et des droits exigés par notre gouvernement, ils baissaient aux États-Unis car les Américains avaient décidé de déréglementer ce domaine. Si je signale tous ces faits et ces facteurs, c'est pour expliquer que les secteurs visés ne peuvent investir dans la recherche et le développement que s'il leur reste des fonds après avoir payé leurs frais d'exploitation. Alors quand le gouvernement reproche au secteur privé de ne pas dépenser suffisamment, tandis qu'il lui impose un lourd fardeau fiscal, il fait tout simplement preuve d'hypocrisie.

Malgré les taxes extrêmement élevées et les programmes discriminatoires, le secteur privé est parvenu à entreprendre des programmes de recherche et de développement impressionnants. Grâce à certains de ces programmes, certains secteurs ont pris de l'expansion et prospéré, tandis que d'autres sont parvenus à demeurer viables en lançant des nouveautés sur le marché. Par contre, bien trop d'entreprises n'ont pas pu rester à la pointe de la recherche et du développement dans leur domaine alors que d'autres se sont mises à compter sur la technologie étrangère. Si nous jugeons important que la recherche et le développement soient dans la mesure du possible d'origine typiquement canadienne—et c'est mon cas—le gouvernement fédéral devra aider l'industrie et sa promotion et son développement davantage qu'il ne le fait à l'heure actuelle.

Après avoir négligé la recherche et le développement pendant 15 ans, le gouvernement propose maintenant d'atteindre dès que possible un objectif fixé à 1.5 p. 100 du PNB pour l'aide à la recherche et au développement, soit près d'un point de pourcentage de moins qu'aux États-Unis, au Japon et en Allemagne de l'ouest. Par contre, le gouvernement progressiste conservateur avait fixé son objectif à 2.5 p. 100 en 1979. Le Canada a perdu du terrain et il doit le regagner. Non seulement il a perdu du terrain avant 1979, mais il en a encore perdu davantage depuis lors.

Ce n'est pas en dépensant de l'argent que l'on peut régler un problème. Le nombre de projets que l'on peut financer est infini. On peut toujours invoquer cette raison pour montrer la valeur du financement d'un type particulier de recherche. Il faut prendre des décisions difficiles. Lorsque la conjoncture économique n'est pas favorable, les décisions sont peut-être d'autant plus dures, mais il faut les prendre et déployer des efforts dans les domaines les plus prometteurs.

Pour en revenir à la politique du gouvernement à cet égard, je note que sur les 100 millions de dollars consacrés à la technologie de pointe, 1.5 million seront affectés aux relations publiques. Or, c'est en créant plus d'emplois et en amenant une plus grande prospérité économique que l'on peut le mieux promouvoir une idée et non pas en dépensant toujours plus en publicité pour perpétuer un mythe. Après tout, si l'on compare les dépenses de centaines de milliers de dollars en publicité pour la société Petro-Canada à l'appui toujours moindre dont cette société jouit auprès des Canadiens, on peut en conclure que la publicité gouvernementale a un impact négatif sur les Canadiens.

Le secteur de la technologie de pointe est en plein essor. Il crée des milliers d'emplois dans des domaines où il y en avait peu auparavant. Mais cela ne s'arrête pas là. Les sociétés de ce secteur sont généralement extrêmement rentables et sont parfaitement intégrées aux collectivités dans lesquelles elles œuvrent. Elles n'ont pratiquement aucun mal à convaincre un pays où le taux de chômage est très élevé que la technologie de pointe est la clé de l'avenir. On peut alors se demander si le

programme de relations publiques de 1.5 million du gouvernement ne vise pas en définitive à associer le gouvernement à une réussite pour faire oublier ses échecs sans précédent.

J'ai fait mention du taux de chômage, il y a un moment. Cette crise de l'emploi est le second aspect de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le taux de chômage est extrêmement élevé dans ma circonscription de St. Catharines-Niagara surtout en raison de l'incapacité du gouvernement de diriger le pays. Il nous a fait des promesses mirobolantes, en 1980, au sujet d'une stratégie industrielle et de taux d'intérêt et de prix énergétiques moindres. Or, après les élections de février 1980, le gouvernement nous a entraînés dans la pire crise économique depuis la grande dépression. La région de Niagara, une région industrialisée, a été parmi les plus durement touchées. Depuis un an, elle figure généralement parmi les trois centres urbains où le taux de chômage est le plus élevé au Canada. Le mois dernier, comme se sont empressé de le signaler les ministériels, le taux de chômage a baissé de presque 2 p. 100 dans la péninsule de Niagara, ce qui nous met au quatrième rang des régions les plus touchées au Canada. Nos vis-à-vis ont toutefois oublié de mentionner que si les données sur le chômage s'améliorent, c'est parce que bien des gens se retirent du marché du travail. Ils ont abandonné tout espoir de trouver un emploi. Dans la région de Niagara, entre 10,000 et 20,000 personnes se trouvent dans cette catégorie. Si elles reprennent courage devant l'optimisme du gouvernement et les fleurs qu'il se lance, et qu'elles se remettent en quête d'un emploi, notre taux de chômage atteindra au moins nos prévisions minimales de 22 p. 100.

• (1420)

Il n'y a rien de bien réjouissant à voir baisser les statistiques sur le chômage, quand cette diminution résulte du désespoir et du découragement de milliers de Canadiens. Même actuellement, malgré tous les avantages prévus dans le budget du ministre des Finances (M. Lalonde), le Canada compte 7,000 emplois de moins dans l'industrie que le mois dernier, tandis que le taux de chômage en Ontario est passé de 11.4 à 11.7 p. 100. La situation est encore pire dans la péninsule de Niagara.

Un nombre considérable de chômeurs peuvent s'attendre à mieux, si jamais la reprise économique s'amorce, mais pour un grand nombre, monsieur le Président, l'avenir est moins prometteur, parce qu'ils ne possèdent pas la compétence voulue pour satisfaire aux nouveaux besoins. La motion à l'étude souligne cet état de fait en reprenant la conclusion d'une étude fédérale selon laquelle le taux de chômage pourrait atteindre 15 p. 100 en 1991. Il faudra sans doute nous habituer à ce chiffre. Nous ne pouvons plus nous attendre à aller chercher à l'étranger les travailleurs spécialisés en vue de combler quelques postes de choix au Canada, comme nous l'avons fait si souvent par le passé. Nous pouvons certainement assurer la formation des travailleurs canadiens en fonction de nos perspectives d'emploi.

L'une après l'autre, toutes les études, y compris le rapport du groupe de travail parlementaire intitulé «Du travail pour demain» ont réclamé de nouveaux programmes de recyclage, pour que les Canadiens soient à même de remplir ces postes qui exigent de nouvelles aptitudes ou une compétence supérieure. Mais la réaction du gouvernement est tout à fait inadéquate. Apparemment, il préférerait émettre des chèques d'assurance-chômage plutôt que d'utiliser cet argent pour parrainer un programme national visant à préparer les Canadiens à relever les défis de l'avenir, alors que les travailleurs non qualifiés sont tout disposés à recevoir une formation.

La révolution technologique peut être positive pour le Canada si nous sommes prêts à prendre les devants. Par contre, si nous continuons à suivre le courant, cette révolution ne sera ni aussi grande ni aussi positive qu'elle le devrait. Il est grand temps d'agir, monsieur le Président. Attelons-nous tout de suite à la tâche.

M. le vice-président: A-t-on des questions à poser au député qui vient de parler? Dans la négative, la parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, c'est avec certain émoi que je prends la parole. Il s'agit d'un débat important. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a donné le ton ce matin, suivi dans son raisonnement par le député du Nouveau parti démocratique et le ministre.

La plupart des députés des deux côtés de la Chambre attachent beaucoup d'importance à la création d'emplois et à ce que j'appellerais la «révolution cybernétique» qui s'amorce. Le fait est que nous avons un défi à relever, mais je suis sûr que nous possédons l'énergie et le potentiel voulu pour réussir. Au lieu de jouer les prophètes de malheur, je voudrais aborder deux aspects de cette révolution. Premièrement, je parlerai de la recherche et du développement mentionnés dans la motion. Deuxièmement, j'aborderai la question de la formation et du développement des ressources humaines qui constituent nos richesses de demain.

Je voudrais préciser, pour la gouverne des députés, certaines déclarations faites à propos du financement de la recherche et du développement au Canada et des engagements pris par le gouvernement, qui s'est fixé pour objectif d'investir dans la recherche et le développement 1.5 p. 100 du PNB d'ici à 1985. Pendant une certaine période, nous avons relativement peu investi dans la recherche et le développement au Canada, mais cette tendance est maintenant renversée. En 1982, les dépenses brutes pour la recherche et le développement atteignaient 1.34 p. 10 du PNB, si bien que nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de 1.5 p. 100 d'ici à 1985. A la fin des années 60 et pendant la première moitié des années 70, le pourcentage du PNB investi dans la recherche et le développement a diminué graduellement. Il est, en effet tombé d'un niveau record de 1.29 p. 100 en 1969 à un modeste taux de .96 p. 100 en 1976. Les industries privées du Canada n'ont pas beaucoup investi dans la recherche par rapport à leurs homologues des principaux pays industrialisés. En outre, la plupart de nos concurrents internationaux ont accru leur productivité davantage que nous, tandis que le déficit de notre balance commerciale s'est alourdi pour ce qui est de la technologie de pointe.

Pour inciter l'industrie canadienne à dépenser davantage pour la recherche et le développement et à accroître ainsi sa productivité et sa compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux, le gouvernement fédéral a instauré, en 1977, un crédit d'impôt à l'investissement dans la recherche et le développement, suivi, en 1978, d'une subvention supplémentaire pour la recherche scientifique. Plus tard, en décembre 1980, le cabinet a approuvé un cadre de planification de la

recherche et du développement selon lequel les dépenses nationales pour la recherche industrielle dans le domaine des sciences naturelles et de l'ingénierie devaient atteindre 1.5 p. 100 du produit national brut en 1985. La moitié de ces dépenses devaient être assumées par le secteur industriel, le tiers par le gouvernement fédéral et le reste par d'autres secteurs. Le cadre de planification fixait aussi des objectifs de croissance pour les dépenses brutes nationales en matière de recherche industrielle et les dépenses des divers secteurs de financement. A partir de 1979, le montant brut des dépenses pour la recherche et le développement devait augmenter en moyenne de 20 p. 100 par année, l'apport de l'industrie de 27 p. 100 et l'appui fédéral de 17 p. 100.

On a accompli beaucoup de progrès depuis l'instauration des mesures fiscales et l'adoption du plan de recherche et de développement. Entre 1979 et 1982, le montant brut des dépenses de recherche industrielle à l'échelle nationale a augmenté en moyenne de 20 p. 100 par année, les investissements de l'industrie de 26 p. 100 et l'apport du gouvernement fédéral d'environ 18 p. 100. Ces taux de croissance sont presque identiques aux objectifs fixés dans le cadre de planification de la recherche et du développement. Au lieu de continuer à baisser, le pourcentage des dépenses brutes pour la rercherche industrielle à l'échelle nationale par rapport au produit national brut a recommencé à augmenter. Depuis 1976, le montant brut des dépenses à l'échelle nationale a toujours augmenté plus rapidement que le PNB et, depuis que le cadre de planification a été approuvé, le pourcentage de dépenses par rapport au PNB est passé de 1.03 p. 100 en 1979 à 1.34 p. 100 en 1982. L'année dernière, les dépenses pour la recherche et le développement dans le domaine des sciences naturelles représentaient 4.7 milliards de dollars, soit 833 millions de dollars ou près de 22 p. 100 de plus que l'année précédente. C'est la plus forte augmentation, en pourcentage, jamais enregistrée d'une année sur l'autre. Au cours de la même période, le financement fédéral accordé à la R et D en génie a augmenté de 232 millions de dollars, passant de 1.4 milliard l'année précédente à 1.6 milliard en 1982. En termes réels, les dépenses de recherche et de développement à l'échelle nationale ont augmenté chaque année depuis 1976 au taux de 7 p. 100 par an et entre 1980 et 1982, elles ont augmenté de 10 p. 100 par an.

• (1430)

Outre l'aide offerte sous forme de subventions, de contrats et de contributions, le gouvernement fédéral encourage également la recherche et le développement dans l'industrie grâce à diverses mesures indirectes. En 1980, par exemple, 343 entreprises ont présenté des demandes, pour un montant total de 181 millions de dollars, de subventions supplémentaires à la recherche scientifique et de 83 millions de dollars en crédits d'impôt aux investissements dans la recherche et le développement. L'impôt des sociétés a sans doute diminué de 90 à 120 millions de dollars à la suite de ces demandes.

Le gouvernement fédéral finance également d'autres étapes des activités novatrices. En 1982, dans le cadre des principaux programmes d'aide à l'industrie, nous avons dépensé 429 millions de dollars à l'amélioration des moyens d'innovation de l'industrie canadienne.

Plus de la moitié des 2.6 milliards de dollars alloués à la recherche et au développement dans l'industrie sont allés aux secteurs de technologie de pointe comme le matériel de communication, l'aérospatiale, les produits du pétrole et les produits chimiques. Ces quatre secteurs ont utilisé 1,228 millions de dollars des crédits de R et D en 1982, soit 255 millions de plus que l'année précédente et presque deux fois plus qu'en 1979.

Selon les données préliminaires pour 1983, le financement du gouvernement fédéral et de l'industrie n'a pas augmenté au même rythme cette année. Toutefois, pour ce qui est du gouvernement fédéral, ces données reposent sur le Budget principal pour l'exercice 1983-1984 et ne tiennent pas compte des dépenses effectuées en vertu d'un certain nombre de décisions rendues des comités du cabinet par la suite.

Les données ne tiennent pas compte non plus des dispositions budgétaires du 19 avril, qui prévoient 100 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour de nouvelles initiatives dans le domaine technologique, 180 millions de dollars pour l'acquisition de technologie de pointe et 290 millions pour la création de nouvelles installations de recherche.

Pour ce qui est de l'industrie, les données de 1983 se fondent sur des prévisions de dépenses calculées à partir de l'enquête de 1982 sur l'industrie. Là encore, elles ne tiennent pas compte des nouveaux crédits d'impôt ni des encouragements fiscaux proposés dans le budget du 19 avril. Ces mesures sont censées accroître le soutien que le gouvernement fédéral accorde à l'industrie de près de 185 millions de dollars au cours de leur première année complète d'application et favoriser d'importantes augmentations du financement extérieur des activités de R et D. Même sans ces nouveaux stimulants, d'autres facteurs nous permettent de croire que les données de 1983 sont modestes. Ainsi, l'enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie effectuée par le *Financial Post* révèle que 54 des 82 entreprises visées par l'enquête vont augmenter leurs dépenses réelles au titre de la R et D au cours des trois prochaines années.

Sur les 3,242 millions de dollars affectés aux sciences et à la technologie, en 1983-1984, 2,611 millions, soit 80 p. 100, seront réservés aux activités dans le domaine des sciences naturelles et du génie. La recherche et le développement dans le domaine des sciences naturelles s'élèvera à 1,956 millions de dollars, soit 11 p. 100 de plus que l'an dernier, et dans les domaines scientifiques connexes, les dépenses vont augmenter de 12 p. 100, passant de 585 à 655 millions de dollars. Depuis 1979-1980, les dépenses allouées à la R et D et aux activités scientifiques connexes auront augmenté aux taux annuels de 15 et 14 p. 100 respectivement.

Environ 52 p. 100 des fonds du programme fédéral de R & D pour 1983-1984 sont affectés à des projets qui intéressent les ressources naturelles, dont l'agro-alimentaire et les océans, l'énergie et l'avancement des sciences. Onze p. 100 des fonds serviront à soutenir les initiatives du secteur industriel et 8 p. 100 iront à la recherche et au développement dans le domaine de la santé. Ces dernières années, on a particulièrement accru les subventions dans les domaines énergétique et spatial, soit de 23 p. 100 par année entre 1981-1982 et 1983-1984.

Le gouvernement fédéral affectera 462 millions de dollars à la R & D dans le secteur industriel, soit 27 p. 100 de plus qu'en 1982-1983 et plus du double de la somme de 213 millions de dollars consentie en 1979-1980. En cinq ans, le fédéral aura accru de 21 p. 100 ses subventions à la R & D dans

l'industrie, de 17 p. 100 dans les universités et de 15 p. 100 à l'intérieur de ses propres services.

Au cours de l'année financière 1983-1984, le gouvernement dépensera quelque 631 millions pour des activités reliées aux sciences humaines, soit une augmentation de 8 p. 100 par rapport aux 583 millions dépensés en 1982-1983 et de 59 p. 100 par rapport aux 397 millions de 1979-1980.

C'est pourquoi le gouvernement est persuadé que le Canada continuera de progresser pour atteindre son objectif de 1.5 p. 100 en 1985. Je remercie les députés de m'avoir permis de faire état de ces chiffres qui revêtent une grande importance. Comme les députés le savent, le comité permanent des prévisions budgétaires en général, qui doit souvent étudier des séries de chiffres plutôt arides, s'intéresse toujours à ces données. Il m'a semblé que l'occasion était toute choisie pour les rendre publiques.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant en venir à une question qui est plus proche de ma circonscription, et de la vôtre d'ailleurs, Ottawa-Ouest, savoir la formation et le perfectionnement.

Comme on le sait, monsieur le Président, certaines compagnies dans la région d'Ottawa se spécialisent dans le domaine de la technologie de pointe, et je pense à la compagnie Mitel, par exemple, qui a énormément contribué à l'essor économique du Canada à la faveur des progrès technologiques de notre époque. Il me fait évidemment plaisir de participer avec ces compagnies à l'expansion de ce domaine fort important, et la Mitel annonçait récemment la conclusion d'un contrat assez important dans le domaine de l'exportation d'appareils de communication téléphonique.

Justement, monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire la formation et le perfectionnement, je voudrais également signaler aujourd'hui que le *Financial Post* dans un article intitulé *High-tech booster*, révèle que le «Canada's high tech sector is well pleased by Finance Minister Marc Lalonde's April budget, which contains several significant investment changes and more than $500 million-worth of incentives».

Cela est récent, c'est d'aujourd'hui même, c'est le «*Financial Post*» qui le dit.

Monsieur le Président, je ne lirai pas tout l'article parce qu'on y trouve des explications assez intéressantes sur les mesures contenues dans le dernier budget et susceptibles de favoriser, comme je le disais tantôt, ce qu'on appelle la recherche et le développement, c'est-à-dire les choses qui sont essentiellement importantes pour la croissance de ce secteur économique.

Parmi les organismes qui ont accueilli favorablement les mesures destinées à aider les progrès technologiques, il y avait également la «Canadian Advanced Technology Association», dont le directeur exécutif, M. Robert Long, a indiqué qu'il en résulterait des investissements accrus dans ce secteur.

Dans une économie reposant d'abord sur l'entreprise privée, voilà des gestes qui, d'après moi, vont entraîner des réalisations pratiques, donc à des emplois, et cela vaut beaucoup mieux que des affirmations gratuites selon lesquelles le gouvernement a failli à la tâche dans ce domaine.

Ceci ne signifie pas que la situation soit satisfaisante et encore moins que l'avenir parfait soit assuré, car le nombre des chômeurs continue d'être élevé malgré la reprise économique actuelle. Il est évident que bien des gens qui ont été mis à pied dans certaines industries, certains secteurs, ne retrouveront jamais le travail qu'ils faisaient il y a quelque temps. Ils devront être dirigés ailleurs, avec les mêmes compétences si possible, dans un nombre de cas, mais dans plusieurs cas, il nous faudra les recycler. C'est justement là que la Loi nationale sur la formation professionnelle, que nous avons adoptée à la Chambre l'an dernier, permettra au gouvernement du Canada de dépenser près d'un milliard de dollars dans le domaine de la formation et du perfectionnement. Je pense, monsieur le Président, que ces dépenses sont essentielles, car elles aideront les jeunes à acquérir les compétences qui leur permettront d'obtenir des emplois nécessitant les connaissances nouvelles.

Il nous faut aller résolument de l'avant et ne pas écouter ceux qui voudraient nous cantonner dans des industries qui emploient beaucoup de monde, mais qui dans certains domaines techniquement sont dépassées, et où la concurrence étrangère nous élimine presque. Au contraire, il nous faut être à l'avant-garde et non seulement conserver ou améliorer nos positions sur le marché domestique, mais conquérir des marchés étrangers. Ceci nécessite également la collaboration des autorités provinciales, encore une fois à la faveur de la Loi nationale sur la formation professionnelle, car on sait que les provinces, qui ont juridiction en matière d'éducation, ont un gros mot à dire dans l'élaboration des programmes de formation professionnelle.

Monsieur le Président, j'aimerais lire un extrait d'une conférence tenue récemment au Club Richelieu d'Ottawa. C'est le président du Conseil national de recherches qui parle, le Docteur Larkin Kerwin, et je me réfère justement à ce que je viens de dire au sujet d'un problème au niveau de la coordination des programmes de formation entre les objectifs visés de façon nationale et les provinces qui, elles, sont chargées de façon constitutionnelle ou responsable, si l'on veut, de la formation, et je cite le Docteur Kerwin:

> Il n'existe malheureusement pas de mécanisme ou d'organe de coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces, en matière de recherche et de développement scientifique. Il est donc difficile de dégager des priorités à partir de ces niveaux de gouvernement. Or, le simple bon sens exige que ceux-ci se mettent d'accord sur des stratégies communes, avec un accent prononcé sur l'établissement d'industries à technologie de pointe.

• (1440)

Il nous faut donc apporter à ce problème une solution globale. Il nous faut donc inciter les provinces, les universités, le secteur postsecondaire, à travailler de concert avec le gouvernement fédéral, à s'asseoir et à régler une fois pour toutes les objectifs que nous devons atteindre. Et c'est pourquoi, ce matin à la Chambre, je demandais au ministre s'il avait le concours des provinces. Il m'a répondu, comme on s'en souviendra, qu'il n'avait pas encore approché les provinces. J'espère, et je le dis très sincèrement, que toutes les provinces verront à s'asseoir avec le gouvernement fédéral pour mettre en place ces mécanismes qui sont essentiels pour atteindre nos objectifs communs, c'est-à-dire la formation de notre potentiel humain, de nos jeunes, tant dans le domaine technologique qu'industriel.

Rien ne sert de rechigner en ce qui a trait au passé alors qu'on a souvent formé des travailleurs pour des secteurs où

l'emploi était insuffisant. Mais il est évident qu'il faudra désormais effectuer un meilleur choix des cours à dispenser, non seulement pour économiser de l'argent, mais aussi pour obtenir plus d'efficacité.

D'ailleurs, le nouveau programme mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration contient justement des éléments qui nous aideront beaucoup dans ce sens.

Il y a d'abord le système des projections des professions au Canada qui permet de recueillir, structurer et diffuser des renseignements sur l'offre et la demande futures de travailleurs sur une base professionnelle. Ceci permettra une meilleure planification à long terme des ressources humaines du Canada. Il y a également la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles qui mettra quelque 100 millions de dollars cette année à la disposition des institutions canadiennes désireuses de se moderniser ou de s'agrandir.

Je suis fort aise, monsieur le Président, de parler du rôle de cette Caisse puisque le 17 mars dernier ici même à la Chambre j'avais le plaisir de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) des détails sur une subvention originant de cette Caisse et qui va contribuer à la création d'un centre de formation dans les technologies de pointe à Ottawa même. Les entreprises participantes au nombre de sept sont: NABU, Epitek, Digital Equipment, Canadian Marconi, Mitel, Gandalf et Systemhouse, qui élaborent maintenant les plans de ce programme spécial de formation. La participation de ce consortium est un exemple parfait de collaboration entre le gouvernement fédéral et le secteur privé quand il s'agit de former des Canadiens pour relever les défis de la concurrence au cours des années quatre-vingt.

Monsieur le Président, comme je l'ai signalé au début de mes remarques, il est essentiel, pour parvenir à des niveaux élevés d'emploi et à une augmentation du salaire réel, d'assurer aux travailleurs canadiens les compétences dont ont besoin les industries dans les secteurs prometteurs. Et l'élément clé de la stratégie du marché du travail pour les années quatre-vingt est donc le fait d'améliorer et de mieux orienter, après l'avoir mieux définie, la formation professionnelle. Le programme national sur la formation professionnelle, établi en vertu de la Loi nationale sur la formation professionnelle, jette les bases d'une telle amélioration.

Je vois que vous vous levez, monsieur le Président. Si mon temps de parole est écoulé, je m'excuse, mais j'aurais aimé continuer mes remarques.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a consentement unanime pour permettre à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de terminer son discours?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder ce temps supplémentaire. Je serai bref. Comme je le disais tantôt, nos objectifs consistaient à faire en sorte que les employeurs trouvent des travailleurs ayant les compétences nécessaires pour l'expansion de leurs entreprises, et à aider les particuliers à acquérir les compétences nécessaires pour devenir plus productifs et plus concurrentiels sur le marché du travail. La Loi nationale sur la formation professionnelle fixe le cadre dans lequel les fonds consacrés à la formation iront, savoir surtout à des activités de formation dans les professions d'importance nationale.

Monsieur le Président, les éléments clé de la stratégie de formation dont l'implantation doit se poursuivre en vertu de la loi afin de répondre aux besoins sont les suivants, et je serai très bref afin d'essayer de couvrir ce domaine fort important. Il faut d'abord obtenir de meilleurs renseignements sur les besoins dans les professions. A cette fin, les gouvernements, le patronat et les syndicats doivent évidemment travailler de concert à l'élaboration du système de projections des professions au Canada.

Il est aussi nécessaire d'apporter des changements aux établissements de formation et de perfectionnement pour assurer la formation voulue. Les établissements doivent s'adapter aux nouvelles conditions pour pouvoir offrir les cours de formation jugés nécessaires. Une telle adaptation est difficile étant donné, me dit-on, que l'augmentation du nombre de stagiaires est actuellement stagnante. Par conséquent, il faudra réserver des fonds spéciaux pour faciliter l'expansion des installations de formation dans les domaines où elle est particulièrement nécessaire. Les projets financés aux termes de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, établie en vertu de la Loi nationale sur la formation professionnelle, ont déjà commencé à donner des résultats, comme je l'ai signalé dans le cas des sept compagnies d'Ottawa.

Ailleurs, par exemple, l'Institute of Technology de la Colombie-Britannique a déjà commencé à offrir un programme de conception et de fabrication assistées par ordinateur. La Computing Devices Corporation de Winnipeg a mis en place, à l'intention des jeunes défavorisés, des cours de formation en informatique, et le Holland College de l'Île-du-Prince-Édouard offre un programme de techniques marines.

Il faut donc améliorer le volume et la qualité de la formation en industrie. En particulier, il faut augmenter la formation en cours d'emploi dans les métiers clé pour la croissance du Canada. Les programmes remaniés de formation générale dans l'industrie et de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée sont des moyens essentiels d'apporter les améliorations nécessaires.

Monsieur le Président, je termine sur cette note, je me souviens d'avoir passé plusieurs années de ma vie au niveau scolaire, de 1960 à 1972, alors qu'on a vécu une expansion étonnante des écoles techniques canadiennes, c'était un programme qui avait été lancé par M. Diefenbaker en 1957, un programme d'encouragement aux provinces pour construire des écoles techniques, pour pouvoir rencontrer le défi des années soixante-dix. On a relevé un défi en 1980; en 1990 il faudra s'unir, développer des techniques et orienter les programmes vers la formation des jeunes.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des députés qui veulent poser des questions ou commenter le discours du député? Sinon, la présidence va donner la parole au député de Waterloo (M. McLean).

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots de la motion à l'étude, qui demande que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir prévu de fonds suffisants et réservés pour la recherche, le développement et la formation spécialisée nécessaires pour faire face à l'évolution technologique au travail qui, d'après une étude du gouvernement fédéral, provoquera le déplacement de nombreux emplois dans les secteurs de la fabrication

et des services commerciaux, ce qui maintiendra le chômage à un niveau élevé qui, d'après les prévisions, devrait atteindre 15 p. 100 en 1991. J'interviens dans ce débat parce qu'il s'agit certes du problème national le plus urgent. La question n'a pas que des dimensions internationales; elle se répercute dans chacune de nos circonscriptions.

Mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), lorsqu'il a présenté sa motion, a attribué en partie la prise de conscience tardive du gouvernement à cet égard à la publication non autorisée des résultats d'une étude. Le gouvernement est harcelé de toutes parts par des groupes et des secteurs de la société qui réclament une direction, un effort national d'adaptation aux temps nouveaux.

On nous dit maintenant que le gouvernement est en train de préparer les Canadiens à une situation qui aurait très bien pu être évitée si, au cours des quinze dernières années, l'on avait su prévoir tant soit peu les conditions futures. Comme mon collègue le disait, nous avons aujourd'hui quelque 609,000 femmes et 624,000 hommes entre 15 et 24 ans sans emploi. Ce sont eux qu'on licencie en premier et qu'on réembauche en dernier.

• (1450)

Dans sa réponse, lors du débat, le ministre a fait état de plusieurs scénarios et a essayé de faire oublier que le gouvernement n'a rien planifié, pendant toutes ces années. Il a suggéré que nous fassions maintenant du rattrapage accéléré. Selon lui, nous sommes en période de transition, ce que nous savons tous, et il faut s'attaquer au mal, ce qui paraît normal et urgent. Il y aura maintenant un programme de propagande dans les écoles, qu'on appellera programme de sensibilisation, et il y aura une conférence sur le Canada de demain. Si le ministre et ses fonctionnaires avaient pris au sérieux les mises en garde du Conseil des sciences du Canada et d'autres organismes gouvernementaux au fil des ans, nous n'en serions pas là.

En 1983, s'adressant à l'assemblée générale des professeurs et du personnel de l'Université de Waterloo, établissement dont la capacité technologique est de niveau mondial, le président, M. Douglas Wright, disait:

> La transformation qui se produit actuellement dans notre économie, sous l'impulsion des nouvelles technologies et de la concurrence internationale, conduit à une division plus fondamentale de la population active. Au cours des prochaines années, les travailleurs non spécialisés auront de plus en plus de difficultés et le rôle des travailleurs plus instruits deviendra plus critique. L'avenir du Canada dépend davantage de ses ressources humaines que de ses richesses naturelles. Ce n'est pas un hasard si les économies les plus prospères au monde sont actuellement pauvres en ressources, mais riches du point de vue technologique. Elles ont toutes privilégié la rigueur dans l'enseignement et la formation. Elles sont toutes décidées à maintenir leur place sur le marché grâce à la recherche et au développement.

Réfléchissant à ces remarques, j'ai appris avec intérêt, par exemple, qu'il y avait, au Japon, intégration des universités et de l'industrie. A l'Université de Tokyo, il y a maintenant six professeurs de robotique à la faculté de génie. Le produit de la recherche et du développement qu'ils font profite directement à l'industrie automobile japonaise. Actuellement, 25 p. 100 du prix de revient d'une voiture au Canada est imputable à l'électronique, celle-ci est importée à 90 p. 100 du Japon par les centres automobiles d'Amérique du Nord.

En 1982, le *Business Quarterly*, dans un article de M. MacMillan, laissait entendre que d'ici peu, même nos richesses naturelles ne seraient plus nécessaires. Les Japonais sont en voie de mettre au point une céramique pour fabriquer les blocs-moteurs et ils pourront se passer des métaux traditionnels.

Aujourd'hui, nous en sommes à un stade où nous devons aider la petite entreprise à utiliser les nouvelles technologies. Les petites entreprises de ma région du sud-ouest de l'Ontario, celle de Kitchener-Waterloo, nous disent qu'on refuse souvent leurs demandes d'aide parce qu'elles n'ont pas d'expérience. On les laisse de côté parce que le gouvernement veut éviter les risques.

Je voudrais m'arrêter un moment sur un groupe représentant 52 p. 100 de notre société qui a étudié de façon rigoureuse les conséquences des nouvelles technologies. Il s'agit des femmes et des organisations qui parlent en leur nom. Je veux attirer l'attention de la Chambre et de la nation sur le rôle des travailleuses dans notre économie et passer ensuite à certaines propositions qui font ressortir l'importance des programmes de formation et de recyclage si on veut que les femmes ne fassent pas tous les frais de la disposition d'emplois résultant des changements technologiques au travail.

Faisons un bref tour d'horizon de notre population active. En 1982, il y avait quelque 4.844 millions de femmes qui occupaient un emploi rémunéré. Ce chiffre représente la moitié de toutes les Canadiennes. De ce nombre, 65 p. 100 avaient moins de 45 ans et 45 p. 100 avaient des enfants de moins de trois ans. La très grande majorité était célibataires, veuves, divorcées ou chef d'une famille monoparentale. En outre, dans les ménages où les deux conjoints travaillaient, la moitié des femmes étaient mariées à des hommes gagnant moins de $15,000 par année.

En 1981, le salaire moyen des femmes était d'environ $8,000 par année, soit moins de la moitié du salaire moyen des hommes qui était de $16,659. En ne tenant compte que du travail à plein temps, les femmes en moyenne ne gagnent aujourd'hui que 58 p. 100 du salaire moyen des hommes. En chiffres, cela donne $12,069 contre $20,719.

Voyons maintenant ce qu'il en est du recyclage de la main-d'œuvre féminine dans le domaine de la haute technologie. De décembre 1981 à décembre 1982, le taux de chômage chez les femmes est passé de 9 p. 100 à 12.1 p. 100, une hausse de 41 p. 100. Les femmes se retrouvent dans une proportion de 70 p. 100 dans les ghettos mal payés que sont les emplois dans les bureaux, dans la vente ou dans les services. La situation ne s'améliore pas.

Entre 1975 et 1980, la proportion des femmes qui occupaient de bons emplois, gestion, profession libérale ou technique, n'a augmenté que de 1.5 p. 100 alors qu'elle a progressé de 3.5 p. 100 dans les domaines qui leur sont traditionnellement réservés. Et le nombre de femmes qui occupent ce genre d'emplois est sans commune mesure avec le nombre de femmes qui occupent des postes de gestion.

Les femmes perdent du terrain dans l'enseignement, un domaine qui était jadis leur domaine réservé. Entre 1975 et 1980, 66.7 p. 100 de tous les nouveaux emplois d'enseignant ont été offerts à des hommes.

Ce sombre tableau ne tient pas compte des conséquences possibles de la haute technologie, le sujet dont nous parlons aujourd'hui, sur le travail des femmes en général. Nous avons vite fait d'oublier que si la révolution micro-technologique est aussi efficace et aussi productive, c'est encore une fois grâce

aux femmes qui se retrouvent dans ces ghettos mal payés. Il se pourrait qu'un million d'emplois occupés actuellement par des femmes soient disparus en 1990.

Il se peut que dans l'ensemble, le nombre d'emplois reste stable ou augmente, selon que nous réussirons à exploiter cette nouvelle industrie, mais les travailleurs qui exercent les métiers que nous connaissons actuellement, dont beaucoup sont des femmes, seront forcés d'aller ailleurs.

Il y a plus grave: il semblerait que la différence entre les emplois traditionnels et les nouveaux emplois technologiques qui les remplacent soit telle qu'on ne puisse recycler les travailleurs sur le tas. Et c'est surtout vrai dans le cas des emplois de bureau. Pour palier au chômage chez les femmes et à toutes les conséquences sociales qui s'ensuivraient pour elles et pour leur famille, et pour empêcher que la nouvelle technologie ne provoque une vague d'opposition, il faut prévoir des mesures pour recycler les travailleurs ainsi déplacés.

Mon parti se refuse à abandonner à leur sort un million de travailleuses. Il a promis de prendre les mesures suivantes pour qu'elles puissent se perfectionner. Les premières mesures seraient des mesures d'incitation financière, surtout des dégrèvements fiscaux, pour les employeurs qui feraient donner des cours de perfectionnement à leurs employés avant de se doter de la nouvelle technologie qui leur enlève leur emploi. Deuxièmement, des stimulants financiers au secteur industriel, aux maisons d'enseignement et aux gouvernements provinciaux qui leur permettent d'offrir des programmes de formation destinés non seulement aux futurs titulaires des emplois de technologie de pointe, mais aussi, dans toute la mesure du possible, aux travailleurs dont les emplois auront disparu. Je remarque qu'il n'est absolument pas question, dans le projet de loi C-150, de transferts de paiements dans le domaine de l'enseignement. Si le gouvernement est pour mettre des conditions au versement de ces transferts, pourquoi ne pas en mettre aussi là où il est question de la formation des femmes. Troisièmement, le remplacement de la formation en cours d'emploi par un congé de perfectionnement ou toute autre forme de congé d'études payé ou subventionné.

• (1500)

Quatrièmement, des modifications à la loi sur l'assurance-chômage qui permettent aux prestataires de suivre des cours de recyclage sans pour autant perdre leurs prestations.

Cinquièmement, des modifications au Code canadien du travail qui visent à établir une norme minimale pour les travailleurs relevant de la compétence fédérale en matière de consultation préparatoire à l'instauration de changements technologiques en milieu de travail pour ce qui concerne le recyclage et les normes de santé et de sécurité par rapport à la nouvelle technologie. Les modifications au Code canadien du travail sont particulièrement importantes pour les femmes étant donné que la grande majorité d'entre elles ne sont pas syndiquées et ne peuvent donc pas négocier ce genre de protection.

Nous passons maintenant à la question de la formation féminine. Nous constatons que, même si les emplois traditionnellement occupés par des femmes disparaissent, les femmes continuent d'entrer sur le marché du travail en nombres toujours croissants. Six nouveaux travailleurs sur dix sont aujourd'hui des femmes, nouvellement diplômées ou encore d'un certain âge, et cette proportion devrait passer à sept sur dix au cours de la prochaine décennie. La majorité de ces femmes continuent de s'équiper en fonction des emplois traditionnels. Après l'enseignement, le travail de bureau reste la profession la plus courante des bachelières. La plupart des femmes munies d'un diplôme en commerce deviennent commis, alors que la majorité de leurs homologues de sexe masculin de même niveau passent à la vente ou à la gestion.

Il faut encourager les femmes qui sortent de chez elles ou des établissements d'enseignement à s'orienter vers les professions non traditionnelles, vers celles surtout dont on prévoit qu'elles vont devenir prioritaires au cours de la prochaine décennie, grâce à des mesures comme l'information spécialisée et des subventions spéciales de formation.

En outre, mon parti s'est prononcé en faveur des solutions suivantes en matière de formation: primo, élargissement notable des programmes d'extension qui orientent les femmes revenant sur le marché du travail, tout en veillant à ce que ces programmes continuent d'être gérés autant que possible par les groupes clients.

Secundo, élargissement notable du programme de formation dans les métiers non traditionnellement féminins de la CCEI, afin que les femmes obtiennent leur juste part des places de formation aux emplois non traditionnels financées par l'État, car en ce moment il n'y a que 6.5 p. 100 de ces places qui vont aux femmes, et octroi d'incitations fiscales aux entreprises pour qu'elles embauchent et forment des femmes dans des professions non traditionnelles.

Tertio, réorientation des Centres d'Emploi Canada, de telle sorte qu'ils ne constituent plus un obstacle aux femmes qui veulent occuper des emplois non traditionnels. Car, faut-il le souligner, des études nous apprennent que les conseillers d'Emploi Canada continuent de diriger les femmes vers les programmes de formation aux emplois de bureau.

Je tiens à rendre un hommage particulier aux groupes féminins de la région de Waterloo qui font beaucoup pour l'étude des effets du passage à la haute technologie dans les milieux de travail, à l'intérieur de cette zone en proie aux problèmes de chômage créés par le marasme de la construction automobile, et ailleurs. Selon Wendy Newberry, porte-parole du groupe Community Resources for Women, dans notre seule région de Kitchener-Waterloo il y a des centaines de travailleuses, surtout dans le domaine des assurances, qui subissent déjà les effets du passage au traitement de textes et à l'informatique électronique. Elle a dit qu'elle se ferait un plaisir de communiquer au gouvernement le rapport de cette étude lorsqu'il sera terminé, au cours du printemps, et qu'elle est tout particulièrement désireuse de voir le ministre du Travail (M. Caccia) appliquer les recommandations du rapport de Travail Canada intitulé «In the Chips: Opportunities, People, Partnerships» qui a été présenté l'automne dernier au ministre par le groupe de travail qui, au sein de son ministère, s'est penché sur la micro-électronique et l'embauche.

Dans les quelques instants qui nous restent, je dirai que ce secteur, celui des femmes, n'en est qu'un parmi d'autres, qu'il n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'ampleur du problème. Déjà, dans le cours du débat, nous avons examiné quelques-unes des nombreuses possibilités qui s'ouvraient à nous. Le gouvernement a été saisi du rapport détaillé présenté par le Conseil des sciences du Canada. Après avoir examiné les effets et les impératifs économiques de cet éventail de changements technologiques, le besoin dont nous avons parlé de stratégie

d'emploi, de programmes de recyclage, de formation au logiciel, de systèmes d'étude, de collaboration entre le travail et le patronat, le Conseil affirme dans ce rapport que l'avenir sera sombre si nous n'intervenons pas rapidement pour assurer la stabilité sociale et économique lors du passage à la société d'information. D'après ce rapport:

> De nombreux secteurs de notre industrie manufacturière deviendront désuets presque du jour au lendemain. Notre balance commerciale, déjà précaire, ne s'en remettra peut-être jamais. Le chômage structurel pourra entraîner un chômage permanent pour de nombreux Canadiens, ce qui donnerait lieu à une dégradation du niveau de vie et portera nombre d'entre eux à émigrer.

On peut éviter cette situation en agissant sur-le-champ. Le gouvernement en est averti non seulement depuis l'an dernier mais depuis des années, de fait depuis la dernière décennie. Le présent débat est important. Même s'il est déjà tard, tous les secteurs doivent s'entendre pour choisir ces stratégies et en présentant notre motion nous voulons exposer à nous-mêmes et à la population nombre de possibilités et de choix que nous offririons aux Canadiens alors que nous envisageons la possibilité d'en arriver à former le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: D'autres députés veulent-ils poser des questions? La parole est au député d'Ontario (M. Fennell).

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, vous ne devez pas oublier que ma circonscription porte le nom le plus facile à retenir au Canada et je me suis rendu compte quand vous hésitiez que vous n'en chercheriez pas le nom. La plupart des gens me demandent où cela se trouve.

Néanmoins, la question m'intéresse vivement. Le député de Waterloo (M. McLean) a parlé d'un volume que je révère comme la Bible. Rédigé en mars 1982, il a été publié par le Conseil des sciences du Canada. Il a pour titre *Planning Now For an Information Society*. Je veux simplement signaler les dangers ici car, dans cet ouvrage, le Conseil des sciences révèle ce qu'il prévoit être sa situation entre 1985 et 1990 et en l'an 2000. Le Conseil des sciences nous révèle également quelle sera notre situation entre 1980 et 1985. Les événements se déroulent si rapidement! Ce que le Conseil des sciences prédisait pour les années 1980 à 1985 est déjà survenu de même que certains événements prévus pour 1985-1990.

Cet excellent rapport a été publié il y a un peu plus d'un an. Je ne le critique pas. Je veux simplement présenter mon argumentation. Je ne m'inquiète pas du chômage tel quel, car on a tendance à simplifier le problème à l'excès. Nous avons un problème social, un grave problème social, parce que la technologie envahira tous les aspects de notre vie. Aujourd'hui elle n'enlève pas nécessairement les emplois aux travailleurs.

Ma circonscription abrite une usine de la General Motors. J'ai eu l'occasion de visiter l'usine et d'examiner ce qui est en train de se passer. En fait, General Motors n'a pas réduit ses effectifs. La raison pour laquelle General Motors installe des robots et d'autres techniques avancées n'était pas pour réduire l'emploi ou réduire ses frais de main-d'œuvre mais pour améliorer la qualité du produit. Les robots soudeurs effectuent un travail de bien meilleure qualité que les humains avec leurs faiblesses et leurs défauts. C'est justement ces faiblesses et ces défauts qui m'inquiètent à l'ère technologique. Ce n'est pas seulement le chômage.

• (1510)

A mon avis, l'explosion démographique ne va pas causer un chômage aussi aigu que nous le prévoyions, mais nous aurons désormais beaucoup de temps libre. Je ne parle pas des loisirs parce que c'est un mot dangereux. Quand on se rappelle l'histoire de Rome, ce sont les loisirs qui ont ruiné cette société. Quoi qu'il en soit, nous aurons du temps.

Cependant, entre autres choses, nous pourrons consacrer notre temps à élaborer de nouveaux projets. Ce serait une façon intéressante d'utiliser son temps. La haute technologie nous en fournira les moyens. Elle mettra toutes sortes d'information à notre portée, des informations médicales et la science médicale nous aidera à rester en bonne santé. Il sera plus facile de faire nos emplettes. Surtout pour les handicapés qui ne peuvent quitter la maison. Nous aurons beaucoup de temps libre.

A maintes reprises, un de mes collègues de la Colombie-Britannique a signalé que les agriculteurs, à cause de la situation économique, sont obligés de se trouver un deuxième emploi. C'est essentiel s'ils veulent conserver leur exploitation, qui est leur intérêt fondamental. Le ministère du Revenu national a entrepris d'imposer le revenu de base de ces personnes-là. C'est une mesure négative. Nous devrions plutôt élaborer des stimulants fiscaux pour les particuliers. Nous avions l'habitude d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Individuellement et collectivement nous pouvons développer des techniques nouvelles favorisant la croissance des arbres et le rendement des grains. Prenons le maïs par exemple. Auparavant la culture du maïs était limitée au sud-est de l'Ontario. Aujourd'hui, on en cultive au Manitoba. Chaque agriculteur qui a de l'initiative veut faire quelque chose. Je répète que le ministère du Revenu national a adopté la mauvaise attitude.

Puisque nous aurons beaucoup de temps libre, il est essentiel de développer de nouvelles spécialités, des nouveaux produits, des hybrides, des grains nouveaux et des fourrages. Voilà pourquoi il est essentiel d'encourager le petit agriculteur. De plus en plus de gens retourneront vers la terre. A cause des techniques avancées les grands centres manufacturiers auront moins d'emplois à offrir de sorte que le centre du Canada se peuplera de gens qui viendront bâtir quelque chose dans cette région. Nous devrons quitter les grandes villes que nous avons bâties pour satisfaire nos besoins matériels. Nous devrons nous efforcer de découvrir ce que nous pouvons faire pour venir en aide aux agriculteurs. Il faut aussi tenir compte de la biotechnologie, ce que nous ne faisons pas. C'est un domaine très important qui peut améliorer toutes les espèces que nous cultivons. Grâce aux progrès de la médecine, les gens pourront mieux employer leurs loisirs. Il importe qu'ils les emploient bien.

Comme je l'ai dit aujourd'hui au cours de la période des questions, ce n'est pas en regardant la télévision payante que les gens vont bien les employer. La télévision est comme une béquille. Ce que nous devons fournir aux gens, ce sont des outils. Voilà ce à quoi la technologie de pointe va servir. Elle va ouvrir aux gens l'accès à l'information. Ils vont pouvoir par exemple prendre connaissance de ce qui s'est passé à la Chambre il y a une vingtaine d'années. Ils vont pouvoir consulter les revues publiées dans tous les pays du monde. Les peuples vont pouvoir échanger des renseignements. L'avenir devrait présenter beaucoup d'intérêt, mais nous devons chercher tout d'abord

à découvrir à quoi les gens vont occuper leurs loisirs. Autrement, ils risqueraient de perdre leur temps.

Quelqu'un m'a dit qu'il avait une excellente idée de ce qu'il fera quand il ne travaillera plus que trois jours par semaine. Il pourra, m'a-t-il assuré, consacrer plus de la moitié de son temps à ce qui l'intéresse, tout en touchant un revenu qui lui permette de conserver à peu près le même train de vie. Si tous les Canadiens pouvaient en faire autant, vous pouvez vous imaginer combien le Canada pourrait profiter des nouvelles idées, des nouvelles formules, des nouvelles méthodes qu'ils pourraient élaborer pour semer et récolter, ainsi que des nouvelles formes d'énergie qu'ils pourraient découvrir et dont nous n'avons pas encore la moindre idée à l'heure actuelle. Nous parlons sans cesse de forer des puits pour trouver du pétrole. Nous forons jusqu'à cinq milles de profondeur. En plein océan, nous prospectons les vallées creusées par les banquises pour découvrir du pétrole. Je me suis laissé dire hier qu'on fabrique en Nouvelle-Écosse suffisamment d'alcool pour remplacer tout le pétrole que cette province importe de l'étranger.

M. Baker (Nepean-Carleton): De cet alcool, ils en ont bien besoin en Nouvelle-Écosse.

M. Fennell: Ce sont des Américains qui habitent notamment le Kentucky qui ont mis au point le gazole qu'ils utilisent pour alimenter leurs tracteurs. Nous n'éprouvons pas le besoin au Canada de prendre de semblables initiatives. Voilà le genre de chose que nous devons faire.

Ce n'est pas en subventionnant les grandes sociétés que nous allons résoudre le problème. Nous devons venir en aide aux innovateurs. J'aimerais dire un mot des subventions. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) a déclaré qu'il allait accroître les subventions. D'ordinaire, les bureaucrates mettent un an pour décider de l'utilité d'un projet. Quand la subvention arrive, elle représente moins de 10 p. 100 de tous les frais subis, car le projet est généralement terminé.

Si le gouvernement tient vraiment à aider l'industrie au moyen de la recherche et du développement, car c'est là-dessus qu'il nous faut faire porter nos efforts, il devrait permettre à ces gens de ne pas avoir à déclarer dans leur état financier l'impôt sur le revenu dont le paiement est différé. Voilà qui consoliderait leur position financière. Le marché de la libre entreprise réussira à recueillir les fonds. On pourra donc emprunter des capitaux pour s'établir sans avoir à déclarer d'impôts futurs. Le gouvernement ne percevra pas cet impôt de toute façon, alors pourquoi ne pas épargner à ces contribuables d'avoir à le déclarer sur leur état financier, et leur permettre de solliciter librement des fonds sur le marché? Voilà ce que réclame l'industrie, et non pas des subventions qui mettent trop de temps à lui parvenir.

J'ai discuté à bien des reprises avec M. Walter Light de la Northern Telecom. Voilà une personnalité canadienne pour qui j'éprouve le plus grand respect. Il a représenté notre pays avec grand brio dans le domaine des communications. Je ne dis pas qu'il y soit parvenu tout seul, mais il en a été le chef de file. Il n'a pas besoin de subventions, lui. N'oublions pas qu'il s'agit de 700 millions de dollars sur deux ans. Pour un seul projet par exemple, la Northern Telecom dépensera 1.2 milliard durant les cinq prochaines années. Si je parle de la technologie de pointe, c'est que c'est de cette façon qu'on devrait financer ce domaine.

• (1520)

Mais pour fermer la boucle, il faut à présent s'arrêter aux particuliers. C'est du chômage éventuel contre lequel beaucoup de députés nous ont mis en garde et, comme l'a si bien rappelé le député de Waterloo (M. McLean), du chômage chez les femmes qu'il nous faut traiter. A ce sujet, monsieur le Président, je me suis entretenu cette semaine avec une jeune femme qui travaille aux États-Unis. Son employeur a fait installer des terminaux dans les foyers des employés de sorte que ces derniers n'ont plus à se rendre au bureau puisqu'ils peuvent travailler dans le comfort de leur domicile. Les textes sont donc dactylographiés à la maison et ils ressortent imprimés sur le terminal au bureau. Nous y arriverons un jour nous aussi. Un ouvrage est paru récemment à ce sujet; il s'intitule «Megatrends». On nous y prédit que dans l'avenir on éloignera les travailleurs des centres vers les banlieues, et on y va même jusqu'à dire que nous n'aurons plus à nous rendre au bureau car nous pourrons travailler dans notre foyer. Le seul élément qui manque est la possibilité de communiquer avec ses collègues et de discuter de personne à personne.

J'insiste sur le fait que nous devons à tout prix nous pencher sur les répercussions d'ordre social de la technologie. Il faut protéger les gens. Je veux d'aborder la question du chômage structurel, dont on a beaucoup parlé. Le chômage structurel affecte en réalité les travailleurs qui ne peuvent s'adapter aux nouvelles techniques et qui ont été formés à une époque où l'on travaillait avec ses mains. Nous devons protéger ces gens-là. Nous devons les aider à déménager, à se recycler; nous devons faire notre possible pour les assister. Si nous échouons, il va nous falloir leur assurer une vie décente. C'est un problème que nous négligeons.

Quelqu'un entre 20 et 45 ans peut s'adapter très rapidement aux changements technologiques. Par contre, certaines personnes dans la cinquantaine ou plus ont du mal à s'y faire. Ce sont ces gens-là qui vont souffrir le plus. On peut régler le problème des jeunes à temps, car ceux-ci peuvent s'inscrire dans des collèges communautaires et recevoir la formation voulue. Ce sont précisément les gens qui ne peuvent recourir à cette solution que nous devons protéger. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas réfléchi aux solutions à apporter au problème.

Il y a deux mois environ, je me suis entretenu avec deux jeunes ouvriers de General Motors. Je leur ai demandé: «J'espère que vous vous rendez compte que vos enfants n'effectueront probablement pas les mêmes tâches que vous?» A quoi ils m'ont répondu: «Comment cela?» Avez-vous remarqué les nouveaux robots dans votre usine, leur ai-je dit?» «Oui, m'ont-ils répondu, ils sont formidables.» Je leur ai demandé ensuite: «Est-ce qu'ils n'ont pas réduit le nombre d'ouvriers nécessaires pour fabriquer une voiture?» Ils ont reconnu que c'était le cas. «Vous venez sans doute d'une famille d'Oshawa qui travaille depuis des générations dans l'industrie automobile, leur ai-je demandé?» Ils l'ont finalement avoué.

Ces jeunes qui travaillent pour General Motors trouveront toujours du travail, car une aussi grosse société peut leur en fournir. La société a dépensé énormément d'argent pour recycler ses électriciens réparateurs et en faire des électroniciens-réparateurs. Actuellement, General Motors déclare qu'il n'y a pas eu de compressions d'effectifs, mais la société reconnait qu'avec l'utilisation accrue des robots, elle aura besoin de moins d'ouvriers. Ce qui n'empêche pas la société de continuer

à me soutenir le contraire. Le point important ici, c'est que l'entretien des nouvelles machines devrait occuper pratiquement tous les ouvriers qui montaient les roues auparavant.

Je voudrais que le gouvernement se penche sur les problèmes sociaux occasionnés par la technologie de pointe. Je voudrais qu'il fasse comprendre aux gens qu'ils ont tort d'avoir peur de perdre leur emploi et qu'il les incite à se tourner vers d'autres activités, que ce soit dans l'industrie à domicile, dans le domaine artistique, que sais-je encore. Il faut accorder la priorité à l'individu étant donné que la machine va effectuer les tâches que les hommes effectuaient auparavant.

Il nous faut plus encore encourager les gens à s'occuper davantage. A partir du moment où un travailleur peut effectuer un travail donné en deux jours et demi ou trois jours au lieu de cinq jours comme auparavant tout en touchant le même salaire, ce travailleur a le loisir de s'intéresser à d'autres choses et d'apporter une contribution à la société. Le gouvernement peut en profiter si ce travailleur se tourne par exemple vers une activité commerciale, puisqu'il va devoir alors payer des impôts au gouvernement fédéral.

Fondamentalement, l'économie n'est rien d'autre qu'une gigantesque machine. A chaque révolution, le gouvernement prend sa dime. Plus la machine tourne vite, plus ses recettes augmentent. Cela nous permettrait en particulier de réduire la dette que nous allons laisser à nos enfants. Nous avons traversé des temps difficiles et la dette nationale a considérablement gonflé. A partir du moment où l'on s'inspire de la théorie keynésienne en période de prospérité économique, il ne reste plus d'argent pour s'attaquer aux contrecoups sociaux de la technologie de pointe en période de vaches maigres.

Je suis convaincu que les femmes vont toujours trouver du travail. Les femmes se sont affirmées depuis dix ans. Personnellement, je crois qu'elles peuvent assumer une grande partie des tâches des hommes et s'en acquitter mieux qu'eux. En revanche, les hommes sont bien meilleurs dans certaines activités comme le baseball et le hockey.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Non, je dois le dire. Je persiste à dire que le football en est un bon exemple. Les femmes, à mon avis, ne devraient pas pratiquer des sports robustes. C'est mon opinion. Mais les femmes peuvent réussir beaucoup mieux que les hommes dans de nombreux postes d'administration et de gestion. Il y a des entreprises . . .

Une voix: Avez-vous déjà été mis en échec par une femme?

M. Fennell: Non, je ne dis pas cela. Je parle de façon très positive. Je suis l'un des rares députés qui n'aient jamais compté d'homme dans leur personnel, parce que je trouve que les femmes sont plus assidues au travail.

M. McGrath: Là, vous vous embourbez vraiment.

M. Fennell: Non, je le dis parce que les femmes ont fait un excellent travail. Elles sont un élément de la société et nous devons les protéger. Je ne crois pas que nous devons nous efforcer de protéger les femmes aussi étroitement que certains le disent parce qu'elles ont plus d'assurance que les hommes.

Mais nous devons songer aux femmes d'âge avancé et d'âge mûr parce qu'elles sont en difficulté. J'en ai parlé tout à l'heure à propos des employés de General Motors victimes du chômage structurel. Les jeunes Canadiennes d'aujourd'hui sont dynamiques et elles sont décidées à faire leur chemin. Elles n'acceptent pas d'être confinées aux emplois de bureau. Elles occupent des postes dans l'administration. J'ai une fille de 22 ans qui n'a pas l'intention d'être commis. Elle veut diriger. C'est bien, car beaucoup de femmes savent aujourd'hui qu'elles en sont capables et l'occasion leur est donnée de le faire.

Je voudrais revenir, monsieur le Président, à un sujet qui me tient à cœur, les handicapés. Je crois que la technologie que nous avons mise au point va leur être d'un précieux secours. Je ne parle pas des machines mais de l'utilisation de ces techniques. Nous obtiendrons des résultats si nous utilisons la technologie, mais nous retomberons dans les ténèbres si nous nous contentons d'utiliser les machines. La robotique va supprimer la main-d'œuvre, mais c'est un avantage que nous devons développer nous-mêmes. En développant la technologie nous-mêmes et en nous perfectionnant, nous deviendrons autonomes, notre pays sera meilleur, plus productif et plus audacieux. Nous créerons ainsi des personnes plus raffinées qui auront d'autres intérêts que de regarder un film à la télévision payante.

M. Ogle: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Ontario (M. Fennell) de la façon dont il a saisi le grand problème que la technologie amènera sur le plan humain. Compte tenu de ce qu'il nous a dit, il importe—je pense—de revenir sur des périodes où des mutations aussi importantes se sont produites pour voir les éléments de notre ancien mode de vie qu'il est nécessaire de préserver et ceux qu'on peut abandonner.

L'avènement des navires à vapeur constitue, selon moi, un excellent exemple. Même si je viens des Prairies et si je n'ai jamais donc vécu tout près des navires, ils m'ont toujours fasciné. Au cours de mes voyages autour du monde, j'ai eu l'occasion d'en voir de toutes sortes, de forme et de style. Il a fallu, sauf erreur, 8,000 ans pour construire un quatre-mâts pouvant parcourir les océans du monde. Je me suis souvent demandé ce que les marins servant sur des clippers pensaient à l'époque des premiers vapeurs. Il avait fallu 8,000 ans pour bâtir ces bateaux faits de bois, de tissu, d'acier, etc. Puis, le navire à vapeur est apparu et le clipper était tout à coup complètement dépassé. Pourtant, les marins ayant servi sur des clippers avaient quelque chose à offrir aux marins des vapeurs. Ils avaient l'expérience de la mer. Ils n'ignoraient rien des marées et ils savaient naviguer et se mettre à quai. Ils avaient une vaste expérience dont pouvaient profiter ceux qui servaient sur des bateaux à vapeur. Ils ne pouvaient peut-être pas toujours s'adapter à ces nouveaux navires, mais ils avaient quand même des connaissances à transmettre à ceux qui servaient à leur bord.

• (1530)

J'aimerais signaler au député d'Ontario (M. Fennell) un problème que la nouvelle technologie pourrait entraîner. Il risque d'être difficile de conserver les vieilles valeurs de notre société importantes, selon moi, comme les valeurs humaines. Quand on regarde ce qu'on enseigne à la suite de l'évolution technologique, comment utiliser un ordinateur ou faire fonctionner une nouvelle machine, beaucoup des valeurs qui cimentent notre société tomberont peut-être en désuétude. Comment pourrons-nous préserver les valeurs humaines et morales dans cette ère de technologie de pointe?

M. Fennell: Monsieur le Président, je m'intéresse à la navigation. Ainsi, j'ai toujours été traditionaliste et je croyais

qu'un voilier en bois naviguait mieux. C'était vrai. Il a fallu des années pour que les voiliers en fibre de verre soient aussi stables que les voiliers en bois. C'était une nouvelle technologie, une nouveauté. Je préfère toujours un canoë en bois parce qu'on n'a pas encore perfectionné suffisamment le canoë de fibre de verre pour qu'il se comporte aussi bien en eaux vives.

Je parlais de recréer le noyau familial et de le maintenir uni. Il faut permettre aux gens d'avoir certaines activités ensemble. Ainsi, les membres de la famille pourraient cultiver une petite parcelle de terre pour y faire pousser les légumes dont ils ont besoin. Ils pourraient utiliser à nouveau les caves froides pour conserver les légumes-racines tout l'hiver. Il faudrait encourager les familles à avoir certaines activités ensemble, non pas avec la machine mais grâce à la machine. On aura plus de temps pour aller à l'église. Il faudrait encourager les citoyens à se rassembler par l'intermédiaire de l'église. Il faudrait essayer d'encourager les organismes bénévoles à se grouper. Ils en auront le temps. Nous n'avons pas besoin de subventions du gouvernement pour ce secteur. Il faut des crédits d'impôts accélérés pour ces organismes.

A mon avis, la famille a éclaté et les statistiques récentes le prouvent. Si grâce à l'évolution technologique, il y a moyen d'améliorer les liens familiaux, nous aurons accompli une œuvre vraiment utile.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais demander au député d'Ontario (M. Fennell) comment, d'après lui, la société rémunérera les particuliers. D'après le récent rapport, il y aura deux millions de chômeurs de plus et il y en aura peut-être quatre millions en tout. La population active sera moins importante lorsque la nouvelle technologie prendra la relève. Comment la société peut-elle rémunérer les citoyens? Autrefois, les gens avaient un emploi et ils faisaient un certain nombre d'heures de travail. Puis on a instauré le système de sécurité de l'assurance-chômage, les pensions d'invalidité et ainsi de suite. Comment la société peut-elle rémunérer les citoyens ordinaires qui ne peuvent pas travailler parce qu'il n'y a pas d'emplois?

M. Fennell: Monsieur le Président, je crois que le député essaie d'aller plus loin que moi. Il faut une base d'intérêt plus grande car il se peut très bien que deux personnes fassent le travail d'une à l'heure actuelle. Ainsi, une personne qui travaillera trois jours par semaine aura l'occasion d'apprendre autre chose. Elle décidera peut-être de continuer et de laisser tomber son ancienne spécialité. Il faut élargir l'éventail des activités dans toute la société.

Nous ne pourrons jamais supprimer l'assurance-chômage ni la sécurité sociale. Il faut offrir toute la gamme des services, mais il faut remettre à l'honneur l'initiative personnelle en créant de nouveaux emplois et en accordant des crédits d'impôt afin que les gens aient la liberté de faire ce qu'ils veulent. Notre société ne sera plus centrée sur le seul secteur manufacturier.

Je ne peux pas vraiment répondre à question du député en quelques mots. Il faut procéder de manière à permettre aux gens d'avoir un sentiment d'accomplissement. C'est là en fait que je veux en venir. Comme le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) l'a fait remarquer, il est important de faire revivre le noyau familial. C'est l'un des objectifs. Les familles pourraient alors faire de nouveau ce qu'elles faisaient dans le passé, comme naviguer sur un bateau à voiles ou exploiter une ferme familiale.

M. Ogle: Monsieur le Président, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a posé une question extrêmement importante au sujet de l'évolution rapide provoquée par la nouvelle technologie. Il est important que la société ne perde pas de vue la situation des familles et des individus au moment où déferle une nouvelle vague de technologie. Avant la révolution industrielle, la cellule familiale subvenait à ses besoins d'une certaine façon. Avant cela, les sociétés tribales étaient organisées différemment. C'est seulement à l'avènement de l'ère industrielle que le revenu tiré d'un travail est devenu la source du soutien familial.

Comme les gens sans emploi sont de plus en plus nombreux—et je n'ai pas de solution toute faite—il faudra trouver un système de distribution qui permettra à chacun d'avoir suffisamment pour vivre, sans que ce revenu soit nécessairement tiré d'un emploi. Il faudra peut-être changer radicalement la définition d'un emploi, qui ne sera plus, comme aujourd'hui, un local où l'on passe huit heures par jour. Je ne crois pas que nous ayons trouvé la solution, mais je remercie le député de Lethbridge-Foothills d'avoir soulevé un point fondamental dans le débat qui nous occupe.

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais d'abord signaler qu'il y a à peine un an ou deux, nous n'aurions pu tenir à la Chambre un débat sur la révolution technologique, en dépit du fait qu'elle se poursuit depuis environ dix ans. Les Japonais ont étudié de façon approfondie la révolution technologique, et les résultats de leurs recherches sont consignés dans le rapport Mitsubi de 1973. C'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi les Japonais sont devenus durant les années 70 l'un des peuples les plus puissants du monde sur le plan économique.

Comme beaucoup de députés l'ont fait remarquer, nous traversons actuellement une période historique. Nous sommes à l'aube de la troisième révolution industrielle. Un député néo-démocrate a rappelé que la première révolution industrielle date du passage d'une société agricole à une société caractérisée par la machine à vapeur, une société industrielle. A ce moment-là, 90 p. 100 des Canadiens qui travaillaient dans l'agriculture ont perdu leur emploi. Ces gens qui avaient perdu leur emploi dans l'agriculture sont allés en trouver un autre dans les villes. C'étaient des emplois dans le secteur manufacturier ou dans l'industrie en général. Si nous pouvions revenir en arrière à cette époque où la société canadienne et l'humanité tout entière étaient essentiellement rurales, nous pourrions de nouveau trembler de crainte devant les pertes d'emplois ou le fait que 90 p. 100 des gens perdraient leur emploi, ou bien nous pourrions faire preuve d'imagination et relever les défis qui se posent à nous, aller de l'avant et profiter de l'extraordinaire accroissement de la productivité et de la richesse que permettait la révolution industrielle. Nous en avons fait l'expérience lors des deux premières révolutions industrielles, marquées d'abord par la machine à vapeur, puis par le moteur à combustion interne.

• (1540)

L'un des premiers obstacles que nous autres, Canadiens, devons surmonter, c'est la résistance à la révolution technologique. Elle se manifeste au sein des gouvernements, du milieu des affaires, chez les syndicats et les consommateurs. Les changements extraordinaires qui se sont produits ont effectivement de quoi effrayer.

Je voudrais maintenant passer du général au particulier, car c'est à force de connaissance et de compréhension que les craintes s'atténuent. Parmi les grands problèmes que nous associons à la révolution technologique, il y a indéniablement les changements d'emplois et le chômage. Par les temps qui courrent de nombreuses questions de pure forme, inspirées par des motifs politiques, sont posées pendant la période des questions, à propos du chômage. Je suis pourtant convaincu que la plupart des députés, en dehors de la Chambre, reconnaissent que le chômage est en grande partie d'ordre structurel, qu'il découle de la révolution technologique et que la meilleure manière de faire face à cette situation demeure la concertation et la collaboration.

Nous devons faire face à des questions qui sont parfois très épineuses et je vais m'attaquer directement à la première, celle du déficit. Je me demande comment on peut choisir un premier ministre ou encore un député fédéral ou provincial sans connaître ses idées en matière de déficit. C'est devenu, dans une très large mesure, une question politique. Le déficit augmente. Les dépenses publiques augmentent elles aussi; or, il est grand temps de faire un virage à droite, de revenir au conservatisme. Mais qu'arriverait-il à la révolution technologique si les conservateurs prenaient les rênes du pays?

Les députés d'en face ne se privent pas de dire qu'il faut davantage d'encouragements fiscaux pour relancer la recherche et le développement, que nous ne pouvons pas détruire notre régime de sécurité sociale ou notre régime d'assurance-chômage, qu'il faut prendre des mesures pour former les travailleurs. Les députés conservateurs ne cessent de répéter que nous devons conserver notre système d'enseignement, que nous devons nous occuper de nos ressources les plus importantes, pas le pétrole, mais les gens, en conservant notre régime de soins médicaux considéré comme le meilleur du monde. Et on sait combien il est important que la population soit en bonne santé lorsqu'il y a une révolution industrielle, chose qu'on tend trop souvent à oublier. Or, tous les domaines que je viens d'énumérer représentent 70 p. 100 du déficit.

Devons-nous sacrifier au déficit tous les nombreux programmes dont nous avons besoin, aux dires de conservateurs, pour nous adapter à la révolution technologique? Or devons-nous considérer cette révolution dans une perspective différente?

Comparons l'ampleur de nos déficits respectifs au Canada et au États-Unis par rapport au PNB au moment de la première et de la deuxième révolution industrielle. Y a-t-il eu une augmentation massive des investissements? Y a-t-il eu des déficits plus grands au gouvernement et dans les entreprises pour moderniser les industries au moment de la première et de la deuxième révolution industrielle? Or c'est exactement cela qui s'est passé. Les députés n'ont qu'à se renseigner pour voir que c'est effectivement ce qui s'est passé.

Toute cette question est liée au problème de la productivité. Nous avons tous entendu dire que la situation au Canada n'était guère brillante au chapitre de la productivité, du moins si l'on en croit les médias et les milieux conservateurs. Et ce n'est pourtant pas le cas. Nous figurons parmi les cinq pays les plus productifs du monde. Mais il est exact, et je vois que le député fait non de la tête, que nous sommes en perte de vitesse sur ce plan. Monsieur le Président, c'est un problème que nous devons résoudre et le gouvernement a pris les mesures nécessaires dans son dernier budget.

Nous savons que la révolution technologique a des effets d'entraînement à moyenne et à longue échéances. Et qu'elle produit aussi la richesse. La plus grosse difficulté, c'est de répartir cette richesse pour que les travailleurs qui ont perdu leur emploi parce qu'ils occupaient des métiers traditionnels soient en mesure de se perfectionner pour travailler dans ces nouvelles industries issues de la révolution technologique.

Ce n'est pas seulement un vœu pieux, monsieur le Président, c'est exactement ce que les Japonais ont fait. Nous ne saurions trop insister sur le fait que les Japonais ont vécu presque toute la révolution technologique sans que le chômage augmente sensiblement. Sauf erreur, leur taux de chômage actuel est d'environ 2.9 p. 100. Ce n'est pas parce qu'ils ont une baguette magique secrète ou qu'ils sont de culture différente, mais plutôt parce que les Japonais savaient ce qui se passait quand ils ont adapté la robotique à leurs lignes d'assemblage d'automobiles. Les travailleurs qui ont perdu leur emploi ont été formés dans d'autres disciplines—l'industrie tertiaire, la gestion ou la mise en marché, par exemple—et le niveau de chômage est resté stable. Leur société étant moins pluraliste et moins libre que la nôtre, elle s'est peut-être mieux adaptée à cette évolution. Nous devons admettre que les Canadiens sont désavantagés parce qu'ils ont deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est inévitable.

M. Lang: Comme le dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker), nous ne pouvons pas faire autrement, mais nous pouvons certainement faire preuve de volonté sur le plan politique, pour amener nos hommes politiques, nos gouvernements, à collaborer. Et ils semblent disposer à le faire, monsieur le Président. Ainsi, j'ai trouvé très réconfortant de voir que, lorsque le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté son budget, le trésorier de l'Ontario, M. Frank Miller, a signalé que son propre budget reprendrait les même lignes, mettant l'accent sur les stimulants fiscaux pour le secteur privé afin que ce dernier puisse s'adapter à la révolution technologique et créer des emplois. Voilà qui augure bien, car il s'agit d'un effort concerté entre deux partis politiques et de deux niveaux de gouvernement différents.

Nous devons également nous rendre compte qu'au Canada, une attitude de confrontation domine depuis au moins 100 ans, non seulement entre nos gouvernements, mais aussi entre les principaux agents économiques. Ce n'est rien de nouveau: les travailleurs, les gestionnaires, les gens d'affaire et le gouvernement ont tous opté pour la confrontation, et les résultats ont été plutôt bons. Toutefois, cela ne peut continuer, monsieur le Président, car nous allons traîner de l'arrière en tant que nation commerçante concurrente dont un tiers du PN dépend du commerce.

Que peuvent donc faire les gouvernements, le milieu des affaires et les travailleurs? D'abord, les travailleurs, lors de la négociation de contrats, auraient intérêt à abandonner cette attitude de confrontation qui les pousse à réclamer le plus

d'argent possible, sans tenir compte de l'augmentation de la productivité de la situation du pays, et devraient opter pour la sécurité d'emploi et le recyclage. En négociant ces deux derniers points et en acceptant que toute augmentation de salaire soit basée sur un accroissement de la productivité, les travailleurs auront fait un grand pas en avant.

Sinon, nous savons déjà ce qui se passera: le taux de chômage augmentera, car les entreprises, particulièrement les multinationales, sont en mesure de congédier des travailleurs canadiens et d'utiliser les produits des travailleurs qui sont prêts à offrir leurs services pour des salaires inférieurs dans d'autres pays, tout particulièrement dans le tiers monde et les pays en voie de développement.

• (1550)

Que dire de l'entreprise? Eh bien, elle peut faire sa part également. Beaucoup d'hommes d'affaires disent, dans leurs interventions, que ce qu'ils peuvent faire de mieux, c'est créer de nouveaux produits, adopter de nouvelles stratégies de mise en marché et développer de nouveaux marchés, à mesure que nous sortons de la récession. Ils peuvent prendre la responsabilité de participer à l'augmentation de la productivité, en modernisant et en ne rejetant pas le blâme sur les syndicats. En bref, faire un effort coopératif.

J'ai vu cela se produire dans ma circonscription, monsieur le Président, en vertu du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, qui permet à l'industrie, aux syndicats et au gouvernement de travailler non seulement à la modernisation, mais aussi à l'expansion des usines. La contribution du gouvernement ne consistait qu'à donner des prêts sans intérêt pour 50 p. 100 des immobilisations requises pour l'expansion et la modernisation, dans le domaine de la fabrication et de la transformation. Dans le cadre de ce programme, les chefs d'entreprises et de syndicats de la région de Kitchener-Waterloo ont formé un comité local et évalué divers projets soumis par l'entreprise et les syndicats. Nous avons eu une augmentation considérable du nombre d'emplois créés et 16 usines ont été modernisées ou agrandies en l'espace d'un an. Nous espérons qu'il y en aura beaucoup d'autres pour permettre d'augmenter le nombre des emplois.

Indépendamment des emplois qui cesseront d'exister, ce dont plusieurs députés ont déjà parlé, la révolution technologique aura d'autres répercussions sociales. Je pense en particulier à la biotechnologie, à la production d'insuline à partir de diverses souches de bactéries et à d'autres manipulations génétiques similaires. Quelles répercussions ces découvertes vont-elles avoir sur la société? Certains craignent une dissémination de ces bactéries. Un accident pourrait se produire dans un laboratoire et une souche de bactéries dangereuses pour les humains pourrait se répandre. Le gouvernement se doit d'établir des règlements et des directives de concert avec les milieux scientifiques afin que la population soit certaine que l'évolution rapide des techniques dans ce domaine au même titre que dans les autres domaines, ne mette pas en danger sa santé et sa sécurité.

La révolution technologique a une autre conséquence sur la société, mais son apparition est si progressive qu'on risque de ne pas s'en rendre compte. En effet, les tensions auxquelles sont soumis les individus dans une société en rapide mutation sont considérables. Il est indéniable, comme le docteur Hans Selye, spécialiste canadien de renommée mondiale du stress l'a montré, que le principal facteur de tension, c'est le changement. Nous vivons dans une société en mutation rapide et cette mutation va se poursuivre avec la révolution technologique. Que doit faire le gouvernement à ce titre? En tant que représentants du peuple, nous devons d'abord tous reconnaître l'existence du problème.

Par ailleurs, nous ne devrions pas craindre autant de voir le nombre des emplois dans le secteur des services augmenter. Cette évolution est probablement normale. La tension se traduit de multiples façons chez les individus, tantôt par des maladies psychosomatiques comme les ulcères ou par des maladies dites de civilisation, notamment l'alcoolisme, la drogue et l'abus de divers produits chimiques comme le café qui sont considérés comme une chose normale dans notre société. Il n'y a pas de mal à boire une ou deux tasses de café par jour. Par contre, pour quelqu'un qui en boit une dizaine pour supporter l'augmentation de la tension, cette habitude a des conséquences catastrophiques. On prend de plus en plus conscience des problèmes posés par l'excès d'absorption de caféine. Ce que je veux faire comprendre, c'est que les mutations technologiques créent des tensions supplémentaires.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais aborder les détails de la motion d'opposition selon laquelle le gouvernement ne consacre pas suffisamment d'argent à la recherche et au développement. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Selon moi, il est tout à fait faux de prétendre que c'est en affectant plus d'argent à la recherche et au développement que nous pourrons mieux profiter de la révolution technologique. Ainsi, rien ne prouve que des dépenses accrues à ce titre dans le domaine des sciences naturelles ou celui des sciences appliquées seraient la fin des fins. Quand on regarde la façon dont les Japonais se sont préparés à la révolution technologique, on s'aperçoit qu'ils ont choisi d'adapter et d'améliorer des produits existants. Ils l'ont fait dans de nombreux secteurs où les États-Unis avaient 20 ans d'avance sur eux, en examinant les produits, en les adaptant et en les améliorant.

Je vois que vous êtes sur le point d'intervenir, monsieur le Président, et je vais donc mettre fin à mon intervention, merci.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait répéter ce qu'il a dit au sujet du café. Je n'ai pas tout à fait compris.

M. Lang: Monsieur le Président, j'ai simplement affirmé que les gens étant de plus en plus tendus à cause de l'évolution rapide, bon nombre d'entre eux recourront à divers moyens pour faire face à cette tension. Certains fumeront, d'autres boiront, ou prendront du valium et il y en aura même qui consommeront plus que d'habitude des produits tout à fait ordinaires, comme le café, au point de risquer de nuire à leur santé. Par exemple, il y a une différence énorme entre une personne qui boit une ou deux tasses de café par jour et une autre personne qui boit 16 tasses par jour. Dans ce dernier cas, le café affecte très durement le système nerveux central. Cela se traduit par la tension, l'irritabilité, parfois des effets secondaires gastro-intestinaux, et je pourrais allonger la liste, mais je ne crois pas que les députés veuillent entendre un cours sur les effets secondaires du café.

M. Thacker: Monsieur le Président, je serais intéressé d'entendre les vues du secrétaire parlementaire sur la façon dont la société devrait, à son avis, dédommager les gens, dans

l'hypothèse où il y aurait quatre ou cinq millions de chômeurs qui seraient dans l'impossibilité de trouver un emploi. Le mode de vie traditionnel, c'est de travailler et de gagner un salaire. Le député songe-t-il à un système d'imposition à rebours? Quelles sont ses vues là-dessus?

M. Lang: Monsieur le Président, le député n'a peut-être pas entendu la première partie de mon discours, car c'est l'un des points que je me suis efforcé de faire valoir. Lors des deux premières révolutions industrielles, il y a eu des déplacements massifs de travailleurs. Nous sommes passés d'une société agricole à une société axée sur la machine à vapeur, puis à une société marquée par le moteur à combustion interne. Nous avons perdu 80 p. 100 des emplois dans le secteur agricole. Cependant, ces emplois ont été remplacés par d'autres dans les manufactures. L'industrie de l'automobile était un nouveau secteur où des emplois se créaient. On n'aurait pas pu imaginer tous les effets qu'allaient avoir la première et la seconde révolution industrielle à leur début.

• (1600)

C'est pourquoi j'ai tenté de démontrer qu'il y aurait des emplois de créés grâce aux nouvelles technologies mises au point. Il ne s'agit pas tant de prendre peur, de s'affoler et de chercher des moyens détournés pour combattre la révolution technologique, mais bien de nous y adopter et de nous recycler dans les secteurs de pointe, à mesure qu'ils se présentent.

M. Lewycky: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours qu'a tenu le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang). Je me demande tout simplement s'il est conscient des énormes disparités régionales en matière de technologie de pointe. Dans les centres de la technologie de pointe situés dans diverses régions du pays, les jeunes sont très conscients des possibilités et ils ont également l'occasion de participer à des programmes de formation. Le secrétaire parlementaire est-il au courant des graves disparités régionales et, dans l'affirmative, peut-il nous dire quelles mesures son gouvernement a prévues pour permettre aux citoyens des régions rurales et septentrionales de participer à la révolution informatique que nous connaissons actuellement?

M. Lang: Oui, monsieur le Président, je suis au courant des disparités régionales. Elles existent depuis la Confédération.

M. McGrath: C'est faux.

M. Lang: Monsieur le Président . . .

M. McGrath: Cela dénote une profonde ignorance de l'histoire du Canada.

M. Lang: . . . le gouvernement est conscient du problème. Cela fait des années qu'il a chargé le MEER, qui vient de fusionner avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, de se pencher sur ce problème, et cela avant même début de la révolution technologique.

Néanmoins, je pense que le député a soulevé une importante question. Les gouvernements tant fédéral que provinciaux doivent certainement tenir compte des disparités régionales dans leurs programmes. Notre gouvernement est conscient du problème, comme l'a dit le ministre de l'Expansion économique régionale quand il a annoncé à la Chambre les nouveaux programmes visant à faire disparaître les disparités. Je n'essayerai pas de le résumer pour répondre à la question du député.

M. Lewycky: Je ne demande pas qu'on me résume le discours du ministre, mais je voudrais savoir si certains programmes précis s'adresseront aux citoyens des régions rurales et septentrionales. Par exemple, il a été question de la conférence sur le Canada de demain. Des habitants des réserves indiennes du Nord et des régions rurales de l'Ouest et du Nord vont-ils participer à des conférences de ce genre, afin d'être mieux renseignés sur les possibilités actuelles que leur offre la technologie de pointe? Ceux qui vivent en dehors de ce secteur ne connaissent pas autant ces possibilités. Je me demande si le député ne pourrait pas nous renseigner sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour assurer la participation de ces citoyens.

M. Lang: Monsieur le Président, pour ce qui est de la conférence dont le député a parlé, la conférence sur le Canada de demain, je ne suis pas au courant des dispositions qui ont été prises et j'avoue franchement ne pas savoir si on a offert aux habitants des régions rurales et urbaines la possibilité d'y assister. Je sais que le gouvernement estime indispensable que tous les Canadiens soient au courant de la révolution technologique actuelle et du rôle que nous devons tous y jouer, comme je l'ai dit dans mon discours.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je suis très heureux que le parti conservateur ait présenté aujourd'hui cette motion qui fait état de l'insuffisance de la recherche et du développement au Canada. Il n'y a qu'à étudier les statistiques, qu'à voir ce qui se fait ailleurs dans le monde pour constater que nous ne consacrons pas assez d'argent à la recherche et au développement, pour pouvoir suivre le reste du monde.

Nous avons longuement parlé aujourd'hui du passage de la société industrielle à la société informatisée. Je vois avec plaisir que les députés commencent à comprendre que nous sommes dans une société nouvelle, dans l'ère de l'ordinateur, que les choses ont vraiment changé. Bon gré mal gré, nous y sommes, et sans possibilité de retour. Malheureusement, on entend encore des députés des différents partis proclamer que nous allons revenir au bon vieux temps. N'en croyons rien.

Quand on veut savoir ce qui se passe au Canada aujourd'hui, ou ce qui se passera demain, on n'a qu'à se tourner vers ses propres enfants. Chez moi, par exemple, nous avons un fils de neuf ans. Il y a quelques semaines, notre téléviseur est tombé en panne. Ma femme travaille dans le secteur de la télévision, et nous avons essayé de le réparer. Nous avons mis je ne sais combien de temps à essayer de le régler, mais peine perdue. Jason, notre gamin de neuf ans, s'est écrié: «Papa, tu n'y comprends. Laisse-moi faire.»

M. Nickerson: Il voit juste!

M. Nystrom: Parfaitement! J'étais sur le point de porter le poste chez un dépanneur. En 15 minutes mon gamin de neuf ans, qui n'a aucune expérience de la question, a fait la réparation. Notre téléviseur marche à merveille depuis lors. Il faut dire que ce gamin de neuf ans, je l'ai vu s'amuser avec des jeux électroniques, les démonter et les remonter. Donc, ce jour-là, je me suis senti pas mal vieux, et pourtant j'ai eu 37 ans il y a juste environ une semaine . . .

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: . . . quand il m'a dit: «Papa, comment était-ce autrefois, quand tu allais à l'école?»

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Votre femme a l'air si jeune!

M. Nystrom: Nous n'avions pas le Pac-Man, l'Atari, l'Intellivision, ni aucun de ces jeux sur ordinateur auxquels nous sommes tellement habitués aujourd'hui. Il faut donc conclure qu'autrefois, au temps où j'étais écolier, dans les années 60, cela va paraître aussi loin à mon fils lorsqu'il aura mon âge, que l'époque des années 20 et des années 30 me paraît à moi, celle où mon père était écolier.

Tout change très vite. Voilà la vérité, et il faut que le pays le comprenne. Il va falloir que le pays change ses priorités économiques et sociales, qu'il essaie d'adapter et de modeler cette réalité en fonction des valeurs humaines, pour ne pas que la transition nous impose de simples valeurs techniques, froides et impitoyables. Le monde réel, c'est celui de mon gamin de neuf ans, des autres gamins de neuf ans et aussi de ceux de dix ans.

Il y a quelques années, qui parlait de camps de vacances informatiques? Aujourd'hui il y en a pour les écoliers. Il y a de longues listes d'enfants qui veulent aller étudier les ordinateurs. Les cours de dactylographie ont été remplacés par des cours de perforation de cartes et autres choses du genre. Voilà ce qu'est la réalité d'aujourd'hui.

Le député d'Ontario (M. Fennell) a très bien parlé. Je crois que la nouvelle société devrait pouvoir nous donner plus d'espoir en tant qu'êtres humains, susciter notre optimisme et nous libérer vraiment de corvées auxquelles il a fallu se résigner de tout temps. Voilà quel doit être notre but.

Je crois que nous devons également prendre conscience de certaines réalités. Un bon nombre des emplois que nous connaissions bien n'existent plus et sont à jamais disparus. Il nous faut commencer à recycler les gens ici comme le fait déjà dans d'autres pays, afin qu'ils ne soient pas victimes de la révolution technologique. Les gens ne devraient pas en être victimes, mais bien en tirer profit.

Je veux passer en revue certains phénomènes marquant actuellement le monde. Aux États-Unis, par exemple, les exploitants agricoles ne comptent plus que pour 3 p. 100 de la population. Treize pour cent seulement des Américains travaillent comme ouvriers dans des usines de fabrication. Soixante pour cent des Nord-Américains travaillent dans le secteur de l'information. Qu'il s'agisse d'enseignants, d'avocats, de comptables, de gens qui travaillent dans la technologie de pointe ou avec des ordinateurs, logiciel, matériel ou microélectronique, les Américains qui travaillent dans la société dite d'information représentent 60 p. 100 de la population, contre 13 p. 100 seulement dans le secteur de la fabrication et 3 p. 100 dans l'agriculture. Le nombre de personnes qui travaillent dans le secteur de la fabrication n'augmentera pas, quel que soit le parti politique au pouvoir, mais il va au contraire diminuer dans tous les pays industrialisés. Comme pour l'agriculture, le nombre de personnes qui travaillent dans ce secteur va aller en diminuant.

• (1610)

Mon père et mes ancêtres étaient agriculteurs dans les Prairies. A l'époque, il y avait un agriculteur sur chaque quart de section de terre dans les Prairies. Je me souviens d'histoires qu'on me racontait étant enfant, où les agriculteurs avaient à leur disposition, au moment des moissons, des équipes importantes d'une vingtaine ou d'une trentaine d'hommes qui utilisaient des batteuses et des chevalets. D'autres équipes battaient le grain pour faire des moyettes. A l'heure actuelle, une seule personne s'en charge à l'aide d'une moissonneuse-batteuse. Il y a près de 120 ans, environ 60 p. 100 des Nord-Américains travaillaient dans des fermes et dans l'agriculture. A l'heure actuelle, il n'en reste que 3 p. 100, mais ceux-ci produisent plus que les 60 p. 100 ne produisaient il y a une centaine d'années.

Il en va de même dans le secteur de la fabrication, de l'exploitation minière et de diverses industries extractives et autres, qui ont employé beaucoup de monde au cours des ans. En effet, l'évolution a commencé il y a longtemps, en 1956. C'est la première année où, aux États-Unis, il y a eu plus d'employés de bureau que d'ouvriers d'usine. C'était il y a près de 30 ans. Quand les Russes ont lancé le premier spoutnik à être mis en orbite autour de la terre en 1957, cela a été un moyen extraordinaire d'ouvrir les yeux du monde sur la société d'information.

Nous connaissons une évolution rapide. De ce fait, en tant que décisionnaires, nous devrions agir dans trois secteurs auxquels j'attache une importance toute particulière. Premièrement, le Conseil des sciences du Canada a déclaré il y a à peine deux jours que notre pays ne suit pas le reste du monde sur le plan de la technologie de pointe, du matériel, des machines et des appareils. Selon le Conseil, nous sommes à peu près en retard de cinq ans sur les petits pays d'Europe de l'Ouest. Cela représente une demi-décennie, ce qui est beaucoup plus important qu'il y a 30 ou 40 ans. On nous dit que nous dépensons moins à la recherche et au développement que d'autres pays moins industrialisés. Bien que nous ayons alloué 700 millions de dollars à la technologie de pointe pour les deux prochaines années, d'autres pays comme la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves y consacrent des milliards de dollars.

Il faut savoir également que le Canada est déjà très en retard et fortement déficitaire dans son commerce de haute technologie. En 1982, notre déficit net dans ce domaine était de 8 milliards de dollars. Une bonne partie des ordinateurs et du matériel de bureau que nous importons de l'étranger pourraient être produits au Canada. Nous ne fabriquons pas de puces électroniques, bien que nous en utilisons des quantités chaque jour. En fait, lorsqu'on parle aux responsables de notre industrie informatique, on apprend que si nous ne modifions pas notre façon de procéder, notre déficit commercial, dans le domaine des ordinateurs seulement, atteindra quelque 10 milliards de dollars en 1990. Imaginez les pertes d'emplois, de richesse et d'activité économique que cela suppose, notamment pour les jeunes qui sont parfaitement capables d'être formés pour fabriquer des puces électroniques, des ordinateurs ou d'autres matériels de micro-électronique déjà utilisés au Canada, ou qui le seront à l'avenir.

Nous vivons aujourd'hui dans une société où tout enfant aura bientôt un ordinateur sur son bureau, dans toutes les classes de nos écoles, mais nous les importerons de l'étranger. Cela démontre notre imprévoyance et notre manque de planification, ce qui est une honte pour un pays aussi bien doté que le nôtre.

Une autre de mes inquiétudes, c'est que 40 p. 100 du peu d'industrie de haute technologie que nous ayons soit la propriété d'étrangers ou contrôlé par des étrangers. De nombreuses sociétés canadiennes risquent maintenant de tomber aux mains des étrangers. Ce secteur finira comme l'industrie pétrolière, propriété étrangère totale, si nous ne prenons pas les mesures voulues. La situation pourrait même être pire, car il n'y aurait pas de filiales dans ce pays. A la place, nous importerions la totalité du matériel de haute technologie nécessaire à nos besoins. En tant que nation, nous devons être conscients de ces réalités et faire preuve d'un peu de prévoyance et de confiance.

Je m'inquiète aussi de la transition d'une société industrielle à une société informatique, car beaucoup de gens risquent de se retrouver en chômage. Personne n'a toutes les réponses, mais une solution évidente est le recyclage. Nous connaîtrons peut-être une société où nous aurons des semaines de travail plus courtes. Il y a quelques années, nous travaillions 65 heures par semaine, nous en sommes maintenant à 40. Il viendra peut-être un jour, dans 50 ans d'ici, où nous travaillerons 15 ou 20 heures par semaine et où nous aurons cinq ou six semaines de vacances au lieu de trois ou quatre. Le gouvernement de François Mitterand a décidé maintenant de ramener la semaine de travail de 40 à 35 heures à titre d'essai.

Une voix: Il n'y a pas de travail en France. C'est ce qui arrive avec le socialisme.

M. Nystrom: Mon collègue conservateur a l'air fâché tout à coup. Les idées nouvelles ou originales l'effraient peut-être. Il faudra qu'on songe à raccourcir encore davantage la journée ou la semaine de travail dans les années à venir et prévoir plus de congés. Beaucoup d'emplois vont disparaître et il faudra s'occuper équitablement des gens qui les occupaient, que le parti libéral le veuille ou non.

Voyons ce qui se passe dans l'industrie automobile notamment. En septembre dernier, j'ai eu la chance de m'adresser aux Travailleurs unis de l'automobile, à Chicago. Le directeur de la recherche de ce syndicat a déclaré, devant les travailleurs, que même si les États-Unis récupéraient toute la part du marché de l'automobile qu'ils avaient perdue aux mains des Japonais et d'autres fabricants, dans 17 ans seulement, soit en l'an 2000, 80 p. 100 des emplois qui existaient au plus fort de la production dans les années 70 auront disparu à cause de la robotique et de l'automatisation des usines.

Dans certaines usines automobiles du Japon, 98 p. 100 des opérations sont aujourd'hui robotisées. La construction d'une automobile y prend en moyenne 11 heures alors qu'elle prend quelque 31 heures aux États-Unis. Des robots produisent aujourd'hui des automobiles en neuf heures au Japon. La production par les robots revient à environ $5 de l'heure, alors que la production par la main-d'œuvre humaine coûte $15 de l'heure en salaires et avantages sociaux. C'est la réalité et en tant que législateurs, nous allons devoir envisager des moyens de recycler les travailleurs déplacés au lieu de les abandonner à l'assurance-chômage ou à l'assistance sociale. C'est le défi que nous devons relever et nous devons veiller à ce que les gens ordinaires ne deviennent pas les victimes des robots.

Le monde se dirige vers une société robotisée. Les Japonais ont maintenant des usines qui construisent des robots. En fait, dans une usine à l'extérieur de Tokyo, où le travail est exécuté par des robots, il n'y a personne d'autre que le gardien de nuit. Voilà le genre de société qui est en train de s'implanter.

Je recommande fortement que nous commencions à recycler nos travailleurs et à investir de l'argent pour les perfectionner et les préparer au monde d'aujourd'hui et de demain. Le Japon, dont la population est cinq fois la nôtre, a quarante fois plus de jeunes dans les écoles de génie électrique que nous. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Scandinavie, où l'on insiste davantage sur le recyclage qu'au Canada, le taux de chômage est inférieur au nôtre et le niveau de vie plus élevé.

Je crois que la société actuelle nous force aussi à nous poser de nombreuses questions sur l'orientation que nous prenons. Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) a soulevé celle de valeurs humaines et morales par rapport aux machines et aux être humains. Ces questions sont très pertinentes. Nous nous acheminons vers une société qui conteste les valeurs que nous tenons pour établies depuis longtemps, comme le travail physique et le capital. Nous entrons dans une société où l'information et les industries à fort coefficient de travail intellectuel vont prendre beaucoup plus d'importance, où les connaissances vont décider de l'efficacité et de la productivité d'une industrie. Je crois que beaucoup de théories du passé sont maintenant remises en question.

• (1620)

Il est important que nous gardions, dans cette nouvelle révolution, les valeurs très humaines du partage, de la collaboration et de l'esprit d'entreprise et que nous nous servions de la technologie de pointe et des innovations pour libérer les gens, pour assurer que nous ne serons pas les esclaves des robots, mais bien que ceux-ci travaillerons pour nous. Nous devrions nous assurer d'utiliser la technologie pour éliminer les emplois qui sont dangereux pour la santé et la sécurité des travailleurs, de même que les corvées pénibles et fastidieuses. Nous devrions employer la nouvelle technologie à accroître notre productivité, pour que nous ayons plus d'argent pour faire diverses choses, plus de temps libre et plus de temps que jamais pour participer à des activités humanitaires et sociales. C'est ainsi que nous pourrons créer une société meilleure et plus satisfaisante pour l'avenir.

Grâce aux nouvelles techniques, nous jouirons aussi d'une société plus décentralisée et plus démocratique. Ce sera une société plus souple. Nous devrions nous efforcer d'utiliser ces nouveaux outils à cette fin, et non continuer de construire des villes de plus en plus grandes et de plus en plus polluées. Nous ne devrions pas non plus continuer à construire d'autres grandes autoroutes. Nous devrions plutôt tenter d'équilibrer davantage la croissance de notre société, d'encourager davantage la confiance en soi, de favoriser une plus grande démocratie économique afin que les simples Canadiens puissent se prononcer plus qu'ils ne l'on fait jusqu'ici sur la vie qu'ils mèneront et sur leur milieu.

A mon avis, certaines de ces choses peuvent être accomplies. En qualité de législateurs, nous devons étudier certaines d'entre elles de façon approfondie.

J'ai tenté de soulever un certain nombre de questions cet après-midi. J'ignore quelles sont les solutions à de nombreux problèmes soulevés aujourd'hui. A mon avis, nous devons conserver les valeurs et les objectifs d'une société humaine compatissante et accueillante. Nous devons utiliser la nouvelle technologie, les robots et les ordinateurs pour rehausser cette humanité et cette bienveillance et tenter d'améliorer le niveau de vie des pauvres et des démunis. Si nous y réussissons, le monde au XXI[e] siècle sera beaucoup plus juste et passionnant que le monde actuel.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord dire à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qu'il a fait un constat du problème de l'implantation de la robotique dans les années quatre-vingt qui me semble des plus exact. Et en fait, il nous a fait part du même type de dilemme qui confrontait les sociétés occidentales durant les années de l'après-guerre en ce qui concerne l'automation et les difficultés d'adaptation de la main-d'œuvre qui est ainsi déplacée. Il a, bien sûr, fait part à la Chambre de la nécessité de mettre en place des mécanismes d'ajustement de la main-d'œuvre. N'est-il pas, cependant, d'accord avec moi, et je vois où j'ai déduit de son intervention qu'il favorisait l'implantation de la haute technicité et de la robotique, n'est-il pas d'accord avec moi pour dire que la robotique pourrait certainement, selon les estimations des spécialistes, à long terme créer de nouveaux emplois tout comme l'automation a aussi créé de nouveaux emplois, mais qu'à court terme, il faudra quand même faire face à un chômage assez sérieux pour ces travailleurs qui sont surtout des travailleurs manuels, qui ne pourront immédiatement, quel que soit le programme que nous mettions en œuvre, bénéficier, encore une fois, à court terme de l'implantation de la robotique et créeront un chômage assez considérable dans la société canadienne qui s'ajouterait au chômage assez grave et endémique que nous connaissons en ce moment?

M. le vice-président: Est-ce que l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) veut répondre au député de Rosemont (M. Lachance)?

M. Nystrom: Oui, monsieur le Président.

Voilà longtemps que je suis optimiste. Je pense qu'à long terme il y aura création d'emploi au Canada dans la mesure où nous aurons un programme pour le développement de la technologie de pointe. Mais à cause de cela nous avons eu l'année dernière un déficit du commerce international, dans le domaine de la technologie de pointe, de l'ordre de huit milliards de dollars, et plusieurs autres pays maintenant ont pris beaucoup d'avance sur nous. Et pour moi, je sais que maintenant et dans l'avenir, il y aura un très grand usage des ordinateurs dans les écoles, par exemple, ou n'importe où ailleurs dans notre société.

Je viens de lire un article d'un économiste des États-Unis qui a dit que vers l'année 1985, à peu près 75 p. 100 de l'emploi en Amérique du Nord seront des emplois où on devra utiliser un ordinateur.

Et pour moi, c'est très sensé d'avoir une industrie de technologie de pointe au Canada. Il est très important que nous ici, du Canada, fabriquions des ordinateurs, que nous fabriquions toutes les choses dont nous avons besoin ici au Canada. Il est très important de faire cela au lieu d'avoir souvent recours aux importations.

Le problème est à court terme. Il s'agit d'un problème de transition entre ce qui se passe dans la société et ce qui se passe dans la société dans peut-être 15 ou 20 ans. Ce sera le problème, et je pense que le défi pour nous, comme députés, est de trouver le moyen, grâce à un recyclage, comme au Japon ou dans la société des pays européens, d'offrir d'autres emplois aux citoyens.

M. Lachance: Monsieur le Président, au cours de son intervention, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) nous a fait part des difficultés pour les gouvernements de satisfaire aux demandes extrêmement nombreuses d'aide aux industries en déclin face aux industries de pointe. J'aimerais lui demander dans le contexte de ressources budgétaires limitées, dans quelle mesure il préconise que nous aidions, comme gouvernement et comme élus, les industries de pointe, et ce qui nécessairement aura pour incidence de diminuer l'aide aux industries en déclin, et quelles seront les incidences sur le chômage et sur les emplois dans ces industries en déclin qui sont généralement des industries à haute concentration de main-d'œuvre.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il s'agit d'une question très difficile et très importante.

Je pense que nous pouvons avoir au Canada beaucoup de changements économiques. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour la construction du F-18, par exemple, et beaucoup d'autre pour des choses inutiles. Je pense que nous devons faire comme beaucoup d'autres pays dans le monde, dont le Japon, la France, la République fédérale d'Allemagne, les pays scandinaves. Nous devons dépenser plus d'argent pour la technologie de pointe. Récemment, j'ai visité M. Stuart Smith, président du Conseil des sciences du Canada. C'est un agent du gouvernement du Canada. Il dit souvent que maintenant beaucoup d'autres pays sont en avance sur le Canada. De plus, il a dit que selon le pourcentage de notre Produit national brut, nous avons dépensé moins au Canada que beaucoup d'autres pays, et que nous devrons changer nos priorités.

C'est la raison pour laquelle le niveau de vie au Canada a chuté depuis 1960 alors qu'il était, disons, le deuxième dans le monde, au 18[ième] ou au 19[ième] rang maintenant. Voilà pourquoi nous devons changer nos priorités économiques. Nous avons besoin d'une stratégie économique pour l'avenir.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il a dit combien les Japonais étaient beaucoup plus efficaces que les Américains; par exemple, ils fabriquent une voiture en 11 heures au lieu de 31. Le député ne convient-il pas que la décision des gouvernements canadien et américain au début des années 70 de bloquer le prix mondial de l'énergie constituait une ingérence flagrante sur le marché mondial qui a eu effectivement un effet néfaste sur nous, car en bloquant le prix du pétrole, nous avons incité nos fabricants à continuer à fabriquer de grosses voitures. Entre temps, en Allemagne et au Japon où il a fallu tenir compte du cours mondial de l'énergie, on s'est immédiatement attelé, avec les meilleurs ingénieurs scientifiques, à produire des voitures moins énergivores. Et voilà que huit ou dix ans plus tard, ils nous battent à plate couture sur les marchés. Le député ne convient-il pas que cette décision du gouvernement a influencé le marché au point que notre secteur de l'automobile est aujourd'hui dépassé?

• (1630)

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'est peut-être un facteur, mais il y en a eu beaucoup d'autres qui ont fait que l'industrie nord-américaine de l'automobile a accusé du retard par rapport à celle du Japon et de l'Europe. Les gestionnaires des entreprises privées en Amérique du Nord en général manquent de perspicacité. Ils attachent trop d'importance aux bénéfices trimestriels et annuels au détriment de la planification à long terme. Qui plus est, en Europe et au Japon, on accorde la priorité à la qualité plutôt qu'à la quantité. C'est là une différence notable qui distingue les Nord-Américains des Japonais et des Européens. Ces deux derniers se soucient plus des perspectives à long terme. Ils essuient peut-être des pertes à court terme, mais ils tiennent à long terme à accroître leur compétitivité sur la scène internationale.

Nos gestionnaires ne voient pas plus loin que l'avenir immédiat. La productivité est essentiellement un problème qu'il faut régler au niveau de la gestion. Les décisions importantes concernant les changements technologiques ou l'expansion de telle ou telle industrie par rapport à l'autre sont prises à ce niveau. Or en Amérique du Nord, nous nous sommes laissés prendre au jeu de la consommation. Nous construisons centre commercial sur centre commercial, nous produisons toute une variété de nourriture pour chiens, et nous fabriquons un tas d'autres produits qui sont au fond inutiles. Or, en Europe et au Japon on évite cette erreur.

Au chapitre de la recherche et du développement, les Américains ont dépensé légèrement plus que les Japonais, mais pas tant que cela. La grande différence réside dans le fait que les Américains consacrent près de la moitié de leur activité de recherche et de développement au secteur militaire alors que les Japonais ne dépensent pour ce secteur pratiquement rien.

Il est très difficile de répondre directement à la question. C'est un peu comme vouloir comparer des pommes à des oranges. Les différences culturelles sont nombreuses. Et là, je suis honnête. Je ne cherche pas à éluder la réponse que me réclame le député. Oui, il existe de nombreuses différences culturelles. Nous avons beaucoup à apprendre de nos concurrents, notamment pour ce qui est de mettre l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité. Étant donné la récession mondiale et du fait que certaines de nos ressources commencent à s'épuiser, il faut espérer que nous saurons désormais insister un peu plus sur les valeurs humaines.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais connaître le point de vue du député sur une dernière question. Qu'est-ce qui le porte à croire que le Canada hésite à participer à l'économie mondiale?

M. le vice-président: A l'ordre. Il ne nous reste vraiment pas beaucoup de temps pour prolonger la période de questions et de réponses.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est la qualité des interventions que j'ai eu le bonheur d'écouter cet après-midi qui m'a incité à demander la parole à mon tour. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'y avoir autorisé. J'aurai quelques réflexions dont je voudrais vous faire part relativement à la motion à l'étude. Mais avant, j'attire votre attention sur la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Cette motion est rédigée dans un climat politique particulier. Par conséquent, il serait difficile au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'arrive pas souvent que j'intervienne quand la présidence fait l'appel de l'ordre du jour, mais en ce jour réservé à l'opposition officielle, avant la fin de la séance d'aujourd'hui, un plus grand nombre des libéraux auront pris la parole . . .

M. le vice-président: En toute déférence pour le député, je le prie de refaire ses calculs. A un moment donné aujourd'hui, deux députés de son parti ont pris la parole successivement.

M. Caccia: Monsieur le Président, une motion écrite dans un climat politique peut difficilement féliciter le gouvernement de ce qu'il fait. Car ce faisant, l'opposition ne remplirait plus son rôle. La motion semble ne pas vouloir tenir compte de certaines initiatives, de certains programmes instaurés par le gouvernement, des choses qu'on ne peut passer sous silence.

Si on en croit la motion, le gouvernement n'a rien fait en matière de recherche et de développement et de formation spécialisée. Dans son budget d'il y a trois semaines à peine, le ministre des Finances (M. Lalonde) a justement abordé la question de la recherche et du développement. Le ministre ne l'a pas fait à la légère puisqu'il a annoncé des mesures importantes devant favoriser et faciliter la recherche en offrant des stimulants au secteur privé. Cela s'est passé il y a trois semaines à peine. Le député aurait dû au moins le signaler dans sa motion.

En ce qui concerne la formation spécialisée, la motion ne semble pas tenir compte de la réalité. Au cours des dix derniers mois, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a parrainé un vaste programme de formation des adultes dans le cadre de la loi nationale sur la formation. La motion du député de Saint-Jean-Est oublie de le mentionner et c'est une grave lacune. Comme je l'ai dit déjà, le député ne pouvait présenter une mesure vantant le gouvernement, mais comme il ose reprocher à ce même gouvernement de ne pas avoir fait les choses qu'il a précisément accomplies, ce qui n'est pas la bonne façon d'établir la vérité, il s'ensuit des réactions comme la mienne de la part du parti du gouvernement.

Cette mise au point faite, je félicite le député de Saint-Jean-Est. D'une façon très politique il a mis à l'ordre du jour une question fondamentale et il faut le féliciter de cette initiative. D'ailleurs cette initiative a suscité d'intéressantes interventions cet après-midi. Je note en passant celle du député de Kitchener (M. Lang), du député d'Ontario (M. Fennell), du secrétaire parlementaire, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et d'autres. Assurément, leurs discours devraient inspirer ceux qui seront chargés d'élaborer la politique de notre pays relativement aux changements technologiques.

Puisque les Canadiens s'inquiètent inévitablement devant cette perspective, il serait utile de rappeler des faits qui remontent à 1931. A cette époque-là, le directeur de l'Organisation internationale du travail affirmait que l'une des causes du chômage était «la désorganisation du marché du travail causée par le développement trop rapide de l'automation et des procédés de rationalisation».

Il faut bien se rendre compte que les nouvelles méthodes adoptées au cours des années 80 ont des retentissements beaucoup plus profonds que celles des années 30. En 1931, monsieur le Président, le directeur adjoint de l'Organisation internationale du travail a déclaré, alors qu'il témoignait au sujet des conséquences que les nouvelles machines auraient sur l'emploi, que chaque moissonneuse-batteuse privait d'emploi cinq travailleurs agricoles. Au Canada, le nombre de ces moissonneuses-batteuses est passé de 2 en 1922 à quelque 7,215 en 1929. En sept ans, elles ont donc privé de leur emploi quelque 36,000 travailleurs. Cependant, je doute que nous disposions dans les années 80 d'autant de marge de manœuvre que dans les années 20.

• (1640)

La révolution technologique dont nous discutons aujourd'hui semble s'incarner dans les mini-ordinateurs qui ont automatisé les modes de fabrication. Il ne s'agit pas en l'occurrence de se demander si c'est une bonne chose, mais comment l'utiliser à notre avantage.

Je trouve que le député de Yorkton-Melville, au cours de son exposé, a bien mis le doigt sur ce qui constitue à mon avis l'attitude essentielle à adopter. Nous devons en effet considérer les répercussions que les changements technologiques ne manqueront pas d'avoir sur l'embauche, la répartition des revenus, l'hygiène et la sécurité, ainsi que les relations ouvrières. Nous pouvons trouver des solutions aux effets des changements technologiques en humanisant le problème. Si nous nous intéressons en priorité aux hommes et aux femmes touchés par ces mutations, je pense que nous aurons tiré la leçon de la révolution agricole et industrielle de ces dernières décennies et nous pourrons profiter des enseignements de ces changements pour le bien des générations présentes et futures. A mes yeux, le problème est là.

En 1982, nous avons créé un groupe d'étude sur la microélectronique et l'emploi. Ce groupe d'étude dirigé par M^me^ Margaret Fulton a clos ses travaux en novembre dernier. Il a produit un rapport extrêmement concis intitulé «La microélectronique au service de la collectivité» qui suscite depuis une multitude de consultations entre les syndicats et le patronat, car il va de soi que les recommandations du rapport ont trait aux divers aspects de la révolution technologique.

Comme chacun sait, monsieur le Président, cette révolution technologique va modifier les données du marché de l'emploi. Nous allons probablement nous retrouver avec un excédent d'ouvriers non spécialisés et pas assez de travailleurs qualifiés. Il va falloir mettre en place des programmes de formation spécialisée sur lesquels porte la loi nationale sur la formation et dont parle la motion à l'étude. L'évolution technologique aura probablement des répercussions sur les travailleurs de l'industrie secondaire, et surtout, j'imagine, sur les employés de bureau. Elle influera probablement sur les heures de travail, le travail à temps partiel, le travail partagé, et peut-être aussi beaucoup sur la retraite anticipée et les méthodes utilisées pour la rendre plus attrayante et faciliter le départ à la retraite à ceux qui veulent en profiter.

Du point de vue de la santé et de la sécurité, monsieur le Président, l'évolution technologique peut aussi entraîner de nouveaux risques et peut-être causer plus de problèmes d'ordre psychologique. Les risques de l'évolution technologique pour la santé et la sécurité pourraient donc ne pas être aussi évidents que par le passé et il faudra effectuer des recherches plus poussées qu'auparavant pour les éviter.

Je tiens à remercier le député de Saint-Jean-Est de nous avoir permis de discuter d'une question qui constitue peut-être le défi le plus important que doivent relever non seulement le gouvernement du Canada, mais aussi les gouvernements de tous les pays où l'industrie et la main-d'œuvre sont touchées par l'évolution technologique, car le patronat et le salariat devront faire preuve de plus de souplesse à l'avenir et collaborer davantage avec les gouvernements. Il se peut fort bien que le patronat doive céder un peu plus des droits qui lui reste, qu'il devienne plus démocratique et qu'il encourage des formes de cogestion. Cela se produit dans d'autres pays depuis dix ans et ce vent de réforme commence à souffler chez nous. Il faudra peut-être rassurer le monde ouvrier, afin qu'il accepte ce changement inévitable. Il faut lui donner des garanties quant à la sécurité d'emploi et le développement de l'emploi.

Cela m'amène à revenir sur le budget, car ce dernier renferme un point très important que certains de nos vis-à-vis, pas tous, ont semblé négliger. Je regrette de n'avoir pas entendu toutes les interventions. Je veux parler de la formation prévue dans le budget d'un centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi. Ce centre, qui s'occupera surtout de l'évolution technologique, constituera un forum où le secteur privé et le gouvernement pourront partager l'expérience des travailleurs, afin de trouver certaines réponses à court terme à des questions soulevées par certains de nos vis-à-vis. Ces questions préoccupent aussi le gouvernement. On devra également trouver, c'est évident, des réponses à moyen et à long termes, et c'est à nous qu'il appartient de relever le défi.

Dans son budget du 19 avril 1983, le gouvernement a proposé de financer un centre, si sa création est souhaitée, dans un endroit où le monde du travail pourra jouer un rôle important de concert avec le secteur privé et le gouvernement dans la préparation de notre avenir, dans la gestion de l'évolution technologique et dans la mise en commun d'expériences diverses, afin d'en arriver à des solutions. Ces dernières ne seront pas faciles à trouver, c'est évident, et ce n'est ni un parti, ni le Parlement, ni le gouvernement seul qui pourra y parvenir.

Selon moi, monsieur le Président, on pourra en arriver à de meilleures réponses grâce à la consultation et la collaboration de tous les secteurs de notre société touchés. Le monde du travail et le secteur privé ont chacun des domaines qu'ils connaissent mieux, c'est évident, et le gouvernement pourra, dans l'intérêt de la population, apporter certaines connaissances et une certaine expérience.

L'avenir repose sur des mesures de ce genre. Selon moi, on aurait dû parler plus tôt dans le débat de la création d'un sous-comité du cabinet de la technologie. Monsieur le Président, avez-vous besoin d'autres preuves pour vous apercevoir que le gouvernement est tourné vers l'avenir contrairement à ce que la motion d'opposition laisse entendre? Si les arguments que je vous présente vous semblent valables, la motion dont nous sommes saisis, qui condamne le gouvernement, n'a pas sa raison d'être.

Ce dont je me réjouis, cependant, c'est que ce débat a permis la présentation d'un certain nombre de propositions intéressantes. Le député de Waterloo (M. McLean) a soulevé des questions pertinentes lorsqu'il a abordé la question du Code canadien du travail un peu plus tôt cet après-midi.

• (1650)

Certains députés ont posé des questions intéressantes à propos de la gestion du changement en général. C'est une question extrêmement importante et elle est tellement essentielle pour la survie de la société et le bien-être des citoyens qu'il faut l'aborder dans une autre optique que le sectarisme étroit qui est compréhensible dans cette enceinte. Il faudra une participation et une collaboration très active et très intenses pour pouvoir inciter tous les partis à donner leur avis. Par conséquent, j'accorde une importance capitale à la création du centre dont il est question dans le budget du 19 avril. Je le considère comme un moyen d'aborder ces questions qui pourraient faire une différence considérable.

Certains sceptiques prétendent que le Canada n'est pas prêt pour une collaboration des travailleurs, des entreprises et du gouvernement. Je suis passablement saturé, c'est le moins qu'on puisse dire, du Japon et des modèles japonais. En toute franchise, ces modèles étrangers présentent une certaine valeur dans le cadre de ces cultures. Il faut les étudier et être au courant de leur existence, mais cela fait, il faut songer à nous et chercher notre identité propre pour pouvoir mettre en œuvre une méthode personnelle. On ne peut pas imiter les Japonais ni les Européens; il faut une méthode canadienne.

A cet égard, je rappelle aux députés qu'il existe déjà au Canada des modèles intéressants. Ainsi, nous pouvons nous servir des groupes d'études, comme l'a annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) à plusieurs reprises depuis quelques mois. Il existe ce que l'on pourrait appeler le modèle bilatéral dans le secteur automobile: un dirigeant syndical et un cadre reconnu œuvrent de concert, ils sont coprésidents d'un groupe d'étude et font un rapport, en quelques semaines, je suppose, dans le cas de ce secteur. Ils présentent leurs constatations et leurs conclusions au gouvernement et lui laissent le soin de prendre une décision dans l'intérêt du secteur industriel concerné et du public en général. Ce modèle est repris dans le secteur forestier. On pourrait considérer cela en quelque sorte comme le prolongement des études sectorielles de 1978, ou de cette époque; le gouvernement avait décidé de faire une étude sur dix ou vingt secteurs.

Parallèlement au modèle bilatéral, il existe un modèle trilatéral à au moins quatre endroits, à l'échelon fédéral. Je ne m'aventurerai pas dans le secteur provincial; je suis sûr qu'il existe actuellement des modèles trilatéraux dans la plupart des provinces, surtout dans les services d'apprentissage et les services de conseillers. Par contre, à l'échelon fédéral, il existe notamment un Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail dirigé par un conseil au sein duquel sont représentés les travailleurs, les entreprises et le gouvernement. A Ottawa, il existe un Office d'aide à l'adaptation des travailleurs qui est également dirigé par un organe trilatéral. Par ailleurs, il y a la Société pour l'expansion des exportations qui conseille le ministre chargé des exportations et compte trois représentants, un des travailleurs, un de l'administration et un des entreprises. Il y a enfin la Commission consultative des textiles et du vêtement . . .

M. le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

M. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de dire quelques mots à ce sujet. Je remercie aussi le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) pour m'avoir généreusement accordé quelque temps, et le député de Dauphin (M. Lewycky) pour ne pas avoir posé de questions. Je m'enhardirai jusqu'à remercier aussi le député d'Ottawa-Centre (M. Evans).

J'ai suivi très attentivement le débat aujourd'hui. J'ai même envisagé de proposer une motion en vertu du paragraphe (2) de l'article 84 du Règlement qui permette à la Chambre de poursuivre presque indéfiniment cet intéressant débat, mais je crois maintenant qu'il vaut mieux y mettre un terme.

Les observations du ministre du Travail (M. Caccia) m'ont fort intéressé. Il a parlé de nombreuses choses que fait le gouvernement, et je crois que le gouvernement fait quelque chose. Le rapport que l'on a déclaré document du cabinet afin que nous ne puissions en prendre connaissance fait état d'un taux de chômage possible de 15 p. 100. Si nous nous trouvons dans cette situation, c'est peut-être notamment parce que le gouvernement canadien a oublié deux choses. En ce qui concerne le déficit, qui draine l'économie et freine la relance, il a oublié l'injonction biblique qui demande d'économiser en période de vaches grasses en vue des mauvaises années. Il dépense, dépense encore et toujours durant les bonnes années; et il dépense de plus belle durant les années de vaches maigres, et nous trainons ce boulet qui pourrait bien faire obstacle à la reprise.

Deuxièmement, si les gouvernements s'emparent des recettes auxquelles ils ont droit, à mon avis, quand les choses vont raisonnablement bien, ils doivent également assumer les responsabilités lorsque les choses vont relativement mal. Il est indéniable que nous souffrons aujourd'hui de l'imprévoyance du gouvernement, qui n'a pas su prévoir l'avènement d'une société de l'information et l'importance de cette nouvelle technologie. C'est maintenant seulement que nous sonnons l'alarme, alors que notre société est en proie à des problèmes terribles. Il n'y a pas un seul partisan du gouvernement en face qui pourrait dire en toute sincérité que c'est maintenant qu'il faut commencer à implanter ces changements. En fait, le moment opportun pour le faire est passé depuis belle lurette. C'est une tragédie dont souffriront beaucoup de jeunes qui n'ont pas les compétences voulues et qui sont pris au dépourvu dans l'immédiat. Je ne voudrais pas donner l'impression à quiconque que cette révolution technologique ne comporte pas d'immenses avantages, si nous sommes suffisamment avisés pour prévoir en conséquence et tourner cette évolution à notre avantage.

Certains députés ont évoqué la révolution industrielle et l'invention de la machine à vapeur, qui ont mis fin à la société agricole et déplacé d'innombrables travailleurs. Ces travailleurs sont allés chercher du travail dans les villes. Or, la nouvelle technologie n'est pas un outil en soi. Elle permet d'améliorer les usines existantes, de les rendre plus productives et plus concurrentielles, de mettre au point de nouveaux produits, de créer de nouveaux emplois et d'améliorer notre position sur les marchés mondiaux. Il faut que nous soyons suffisamment éveillés et avisés pour en tirer profit. C'est le défi qui se pose à chacun de nous. Et la motion à l'étude condamne le gouvernement parce qu'il se met à la tâche affreusement tard.

J'invite les ministériels à lire un petit livre intitulé «Pendant qu'il est encore temps», par Stephen Leacock. Voici ce qu'il dit du Canada, dans un très bref passage:

> . . . le Canada est aussi vide que jamais—ou presque; il reste encore de grands espaces, d'innombrables occasions à saisir, la vie et tout ce qui contribue à la douceur de vivre, tout cela attend les millions d'êtres qui viendront encore, les cieux sereins et les vastes plaines et les ruisseaux qui murmurent au sein des forêts—c'est le temple de la nature, et nous nous entassons et nous chamaillons aux portes.

Cette image de notre pays est encore vraie. Il faut tirer profit de toutes ces choses qui sont à nous, et l'un de ces avantages est justement l'avènement de l'ère de l'information et de la communication.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 62 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir imposé au secteur minier des mesures fiscales punitives, des coûts élevés aux titres de l'énergie et des intérêts, ainsi que l'incertitude économique générale, facteurs qui ont tous causé la perte d'emplois au Canada et la perte de marchés étrangers et de devises étrangères, et qu'elle recommande fortement qu'un comité de la Chambre soit institué pour faire enquête sur les problèmes de l'industrie minière au Canada, ainsi que sur les difficultés et le désespoir économiques imposés à des milliers de Canadiens vivant dans les communautés minières d'un océan à l'autre, et pour recommander des solutions immédiates . . .

—Monsieur le Président, si la Chambre devait adopter la motion à l'ordre du jour, un comité parlementaire spécial serait institué pour faire enquête sur les problèmes fondamentaux qui frappent actuellement l'industrie minière du Canada.

Bien entendu, le marasme dans lequel est plongé notre secteur minier dépend en grande partie de la récession économique internationale. Mais les entreprises et les travailleurs de ce secteur sont en butte à un grand nombre de problèmes qui remontent à plus d'une décennie et n'ont rien à voir avec la récession. Les Canadiens ont commencé il y a à peine 18 mois à prendre conscience de ce déclin et de l'importance de ce secteur pour le Canada, en voyant nettement les conséquences d'un chômage généralisé pour l'industrie minière.

Le chômage a amené la misère, le malheur et l'incertitude dans les villes minières du pays en provoquant la fermeture de plusieurs d'entre elles, à commencer par l'arrêt de toute activité à Uranium City, dans le nord de la Saskatchewan, en décembre 1981. Puis, au cours des mois suivants, l'industrie de la potasse en Saskatchewan, celle de l'amiante au Québec, du minerai de fer au Québec et dans le nord de l'Ontario ont connu un déclin, les principales activités d'extraction et de fonte du nickel à Sudbury ont été suspendues pour une période prolongée, les industries du cuivre et du molybdène ont périclité, et tout dernièrement, hélas, nos marchés charbonniers dans les pays riverains du Pacifique ont fléchi. Tout cela se traduit par de grandes souffrances et un manque à gagner.

• (1110)

Je tiens tout d'abord à préciser que ce ne sont pas des palliatifs qui vont résoudre ces problèmes. Le recours aux dispositions de l'article 38 de la loi de l'assurance-chômage, le travail partagé et même les programmes spéciaux d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre ne seront utiles que s'ils suscitent des investissements dans de nouvelles usines et de nouveaux moyens de production, de façon à accroître notre compétitivité et nous permettre de commercialiser les ressources minières dont le Canada regorge d'un océan à l'autre.

Les expédients que madame le ministre s'apprête sans doute à vanter dans sa réplique ne pourront toucher qu'une poignée des milliers de nos travailleurs miniers qui sont actuellement en chômage. Ces mesures ne vaudront pas grand-chose à moins d'être axées sur des objectifs à long terme que le gouvernement du Canada pourrait fixer, de concert avec le secteur minier.

Le comité parlementaire spécial, que prévoit le nouveau Règlement de la Chambre, constituerait la meilleure façon de s'attaquer au problème. Ses membres étudieraient ouvertement la question et pourraient recommander les moyens à prendre d'urgence afin de remédier à des années de négligence non seulement de la part du gouvernement fédéral mais aussi des gouvernements provinciaux qui ont omis de régler ces graves problèmes.

Le Canada possède un grand potentiel inexploité d'abondantes richesses minérales. Ce serait inexcusable que le Parlement du Canada néglige cet important secteur de l'économie et tout ce que ces richesses minérales peuvent représenter pour le bien-être des Canadiens. De toute évidence, ce n'est pas grâce aux exposés de principes rédigés par les bureaucrates que nous pourrons résoudre le problème.

Il y a maintenant 14 mois que le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) a rendu public son malencontreux exposé de principes qui, à l'époque, avait été décrit comme un document de travail sur la politique minière, mais d'après ce que nous avons pu constater, ce document n'a produit aucun résultat. Malgré le travail acharné et onéreux de centaines de fonctionnaires de son ministère, l'exposé de principes du ministre n'a pas réussi à cerner les véritables priorités qu'il aurait fallu établir. Il ne faut donc pas s'étonner que tous les intéressés l'aient sérieusement critiqué. Par ailleurs, les préoccupations suscitées par le projet de politique minière ont donné lieu à un certain nombre de contre-propositions réfléchies et détaillées. Il serait tragique que madame le ministre n'en tienne pas compte, parce qu'elle préfère reléguer ce document gênant aux oubliettes.

Il est temps que le ministre, le gouvernement et le ministère d'État se mettent à tenir compte des besoins à long terme de l'industrie. Il y a longtemps qu'il aurait fallu envisager tout autrement de moderniser notre industrie minière. Un comité parlementaire pourrait établir les règles de base et fixer les objectifs voulus à tous les ministères gouvernementaux, aux échelons tant fédéral que provincial. Cela contribuerait pour beaucoup à créer le climat de sécurité et de confiance essentiel à l'expansion de l'industrie minière du Canada.

Certaines des questions qu'un tel comité serait chargé d'examiner pourraient faire partie des catégories suivantes. Le comité devrait analyser les divers éléments des frais de production, notamment les salaires et les répercussions des relations ouvrières sur ces salaires, le coût du capital, et plus particulièrement les taux d'intérêt offerts aux investisseurs et à l'industrie au Canada par rapport aux taux pratiqués ailleurs dans le monde, la charge fiscale et les redevances. Ces composantes des frais de production devraient être comparées aux coûts dans les pays qui nous livrent la plus forte concurrence, pour nous permettre de découvrir, par exemple, comment ils peuvent vendre le nickel $1 la livre moins cher que les producteurs canadiens.

Nous devons aussi voir si notre production est efficace. L'industrie minière du Canada s'enorgueillit d'être à la fine pointe de la technologie moderne. Par ailleurs, nous tenons-nous vraiment au courant des innovations technologiques utilisées dans les nouvelles mines un peu partout dans le monde? Du point de vue économique, est-il vraiment rentable d'exploiter un grand nombre de petites mines marginales ou devrions-nous plutôt voir plus grand? Que fait-on à cet égard dans d'autres pays? Que dire des gisements marginaux et du coût élevé de l'infrastructure comme l'énergie hydro-électrique et le transport?

Nous devons analyser ces questions et voir ce que font nos principaux rivaux dans les pays derrière le Rideau de fer tels que l'Union soviétique, l'Australie et les pays du tiers monde qui accaparent une part de plus en plus grande de nos débouchés sur les marchés mondiaux. Nous devons découvrir pourquoi l'industrie minière du Canada ne réussit pas depuis quelque temps à attirer suffisamment de capitaux d'investissement. Nous devons mettre au point des stratégies de commercialisation mondiale et analyser le potentiel de croissance de l'industrie minière du Canada. Ce matin et plus tard aujourd'hui, mes collègues et moi-même analyserons bon nombre de ces questions pour montrer pourquoi et comment un comité parlementaire pourrait faire un examen détaillé et a mon avis très utile de ce grave problème.

• (1115)

Une industrie dont les recettes représentent près de 10 p. 100 de notre produit national brut mérite certes mieux que les piètres efforts que le gouvernement y a consacrés jusqu'ici. Environ 80 p. 100 de nos minerais sont exportés, ce qui représente un rapport très important à notre balance des paiements et à notre produit national brut. Nous ne devons donc pas nous contenter de nous attaquer à ce problème au petit bonheur, monsieur le Président, et j'espère que ce n'est pas ce que feront les députés libéraux. Nous devons nous efforcer de résoudre le problème de façon tout à fait constructive et durable pour rétablir l'énorme potentiel qui a été mis en valeur au cours des années dans le Nord et les régions isolées du Canada et qui a créé un vaste réservoir de richesses pour tous les Canadiens.

Monsieur le Président, l'industrie minière influe sur toutes les régions du pays. Elle intervient pour 4.1 p. 100 des dépenses au titre des immobilisations et des réparations et pour le cinquième de nos exportations. En temps normal, elle emploie 135,000 travailleurs et fournit indirectement des emplois à 10 p. 100 de la population active du Canada, ce qui représente environ cinq fois le nombre de travailleurs dans les mines et les fonderies. L'industrie minière produit environ 60 p. 100 de toutes les marchandises transportées par chemin de fer au Canada.

En 1981-1982, l'ensemble de la production de métaux et de minerais représentait plus de 31 milliards de dollars, mais ce chiffre a beaucoup baissé en 1982. La valeur de notre production minérale a baissé de 20 p. 100, en bonne partie dans le domaine des exportations, ce qui a représenté un manque à gagner de plusieurs millions de dollars tant pour les principales industries minières du Canada que pour le Trésor fédéral, car les pertes importantes déclarées par l'industrie ont fait sensiblement baisser les recettes fiscales du gouvernement au cours de la dernière année financière.

Dans l'exposé de principes intitulé «Le développement économique du Canada dans les années 80», publié en même temps que l'exposé budgétaire de 1981, le gouvernement notait l'importance de l'industrie minière et disait que l'une de ses principales préoccupations économiques serait « . . . la mise en valeur des ressources naturelles dont le Canada est richement doté». On peut lire plus loin:

> A ce titre, le gouvernement affectera plus de 60 milliards de dollars à l'expansion économique d'ici 1985-1986.

C'était il y a un an et demi, monsieur le Président, et, sauf pour quelques programmes de création d'emplois et d'aide directe, le gouvernement a fait très peu jusqu'ici pour accroître les débouchés des industries minières du Canada un peu partout dans le monde. Le problème ne découle donc pas uniquement de la passivité du gouvernement. Certaines politiques du gouvernement fédéral ont en réalité porté préjudice à l'industrie minière du Canada. Le gouvernement a instauré des politiques fiscales préjudiciables et pris des mesures interventionnistes qui ont nui énormément à l'investissement dans le secteur primaire en général. Des milliers d'emplois ont disparu du fait que ces mesures gouvernementales ont mis un frein à l'expansion minière pendant les années 70. La situation est très alarmante pour ceux qui se rendent compte du potentiel de l'industrie et de la façon dont elle a contribué à la prospérité du Canada dans le passé.

Le secteur minier s'est implanté au Canada et a pris de l'ampleur dans l'après-guerre, monsieur le Président, parce que le gouvernement fédéral a adopté des mesures fiscales pour encourager l'exploration et la mise en valeur de nos richesses naturelles; mais cette politique a été abandonnée vers la fin des années 1960 et l'industrie a alors amorcé son déclin. La première démarche qui devait conduire à la situation démentielle d'aujourd'hui a été de supprimer l'exemption fiscale de trois ans, c'est-à-dire pendant la période de pré-production des nouvelles mines. Cette disposition fiscale ou, plus précisément, ce «report d'impôt», permettait aux sociétés minières de ne pas payer d'impôt au cours des trois premières années de mise en valeur d'une nouvelle mine, étant bien entendu que cet encouragement serait remboursé subséquemment ou que le gouvernement aurait tout au moins droit aux bénéfices, selon une formule de partage, une fois les travaux d'extraction commencés. Ce programme supprimait l'imposition de droits excessifs d'exploitation à des entreprises marginales en quête de nouveaux capitaux pour financer un projet d'équipement.

• (1120)

Mon éminent collègue, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), parlera plus en détail de l'instauration de cette politique fiscale et de son efficacité; il nous dira aussi de quelle manière, après diverses tentatives de certains gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour accaparer une part plus importante des recettes tirées de ces ressources, les avantages découlant de cette mesure ont été annulés pour donner place à de lourds impôts qui découragent quiconque de se lancer dans la mise en valeur de nouveaux gisements miniers dont le coût serait aligné sur la concurrence mondiale.

La fiscalité destructive a eu des effets spectaculaires, monsieur le Président, non seulement parce qu'elle a privé de moyens financiers des entreprise minières qui avaient peine à survivre, mais aussi parce qu'elle a créé un climat instable et hostile aux investissements, alors que ce secteur nécessite une planification de longue haleine. Le tort causé par la politique fédérale a malheureusement été aggravé par certains gouvernements provinciaux, celui de la Colombie-Britannique notamment, à l'époque de l'expérience avortée du socialisme. Bien des citoyens de cette province remercient le ciel, depuis vendredi, de ce que ce parti n'ait pas été reporté au pouvoir. Nous avons pu constater vendredi matin que les transactions d'actions minières étaient à la hausse, même à la Bourse de Toronto, après avoir été stationnaires depuis six mois, parce qu'on craignait la réélection d'un gouvernement néo-démocrate dans cette province la semaine dernière. Les mineurs et les compagnies minières en Colombie-Britannique, bien sûr, se remettent à peine de la redevance prélevée sur la production minière sous le gouvernement néo-démocrate entre 1972 et 1975. Durant cette brève période seulement, des milliers d'emplois et des investissements atteignant les millions de dollars ont été chassés de la Colombie-Britannique.

De même en Saskatchewan, dans le secteur privé, l'industrie de la potasse a été écrasée à cause des taux d'impôt absurdes mis en place par le gouvernment néo-démocrate dans cette province. Bien qu'on ne puisse reprocher au gouvernement fédéral tous les méfaits des gouvernements provinciaux, il est aussi en partie responsable de l'absence de tout progrès concret réalisé en ce qui concerne les accords fédéraux-provinciaux sur l'imposition de l'industrie minière durant les années 70. Un accord de ce genre aurait pu éviter aux mineurs, aux sociétés minières et aux Canadiens en général une situation insensée alors que des impôts étaient surajoutés à d'autres impôts et paiements recueillis aux divers niveaux de gouvernement pour atteindre dans de nombreux cas 100 p. 100 des profits et même davantage. Telle était assurément la situation de certaines exploitations minières en Saskatchewan sous le gouvernement de M. Blakeney.

Le gouvernement fédéral devrait non seulement tenter de coordonner la politique minière de concert avec les gouvernements provinciaux, mais il devrait lui-même agir de façon cohérente. Bien que les travaux accomplis par les scientifiques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources soient souvent louables, le ministère des Finances et d'autres organismes du gouvernement sont souvent hostiles à l'industrie minière. La chose n'a jamais été aussi évidente dans les deux budgets présentés par M. MacEachen en novembre 1981 et en juin 1982. Pour citer un porte-parole anonyme de l'industrie minière: «Après les deux budgets catastrophiques de MacEachen n'importe quoi aurait été accueilli favorablement, mais nous constatons avec intérêt qu'après avoir tout gâché, le gouvernement confie maintenant au monde des affaires le soin de remettre l'économie sur pied.»

C'est la caractéristique, monsieur le Président, du budget présenté le 19 avril dernier. Il a proposé, comme le ministre le proclamera dans quelques instants, j'en suis convaincu, certaines mesures positives destinées à venir en aide à l'industrie minière. Toutefois, on n'y souffle mot de l'effet préjudiciable de la réduction de l'allocation du coût en capital, du non-dégrèvement des frais connexes, de l'imposition des frais d'intérêt, de l'imposition du travail en cours, des vérifications fiscales rigoureuses contre les transactions des administrateurs de sociétés minières et de la répercussion des politiques antérieures du gouvernement généralement défavorables aux investissements.

On doit louer, monsieur le Président, la décision prise dans le budget du 19 avril de pouvoir imputer la déduction pour épuisement de 33⅓ p. 100 des frais d'exploitation minière au revenu ne provenant pas de ressources des contribuables qui investissent dans les petites sociétés minières. Cette initiative se fait attendre depuis trop longtemps, mais les effets salutaires de cette décision seront gravement entravés à cause du traitement fiscal encore injuste infligé aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs des petites sociétés minières, comme je l'ai déjà souligné, car Revenu Canada tente d'imposer à titre de revenu les gains découlant d'un placement que touchent les consultants et les professionnels en contrepartie de leur participation aux petites sociétés minières. Une mesure de ce genre, qui sera exposée plus tard aujourd'hui par un de mes collègues, aura une énorme répercussion négative sur les capitaux mis à la disposition de l'industrie minière.

Le ministre parlera probablement aussi de certaines modifications apportées au crédit d'impôt à l'investissement et de certaines autres initiatives que renfermait le budget du 19 avril. Ces démarches visent à stimuler le financement de grands projets d'investissement dans le secteur minier. Le seul problème, c'est que l'industrie se trouve à l'heure actuelle dans une situation de surproduction. Tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de rendre nos produits plus compétitifs sur les marchés internationaux, aucun investissement additionnel n'arrivera à régler ce problème persistant.

• (1125)

L'initiative la plus contestée de toutes celles qu'a prises le ministre des Finances (M. Lalonde) ces dernières années est celle visant à imposer les avantages liés au logement et aux déplacements dont bénéficiaient jusque-là les travailleurs du Nord et des autres régions éloignées. Cet impôt contribuera à hausser considérablement le coût de l'exploitation minière dans le nord du Canada, tant pour les sociétés que, au bout du compte, pour leurs employés. La décision prise en décembre dernier d'établir graduellement ce nouvel impôt n'a fait que confirmer l'industrie dans sa conviction que le gouvernement est déterminé à affaiblir et à détruire l'exploitation minière au Canada, en particulier dans les régions où la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements sont essentielles.

Que le ministre des Finances vienne supposer que les syndicats miniers peuvent toujours négocier la compensation de ces avantages perdus, cela frise le ridicule. Ces syndicats négocient

avec des sociétés qui ont accusé d'énormes pertes et qui ont souvent dû fermer leurs portes pendant de longues périodes. Le moment est loin d'être choisi pour venir percevoir un impôt sur les bénéfices accrus.

Quelque 35,000 mineurs sont encore à pied aujourd'hui au Canada, soit près de 30 p. 100 de toute la main-d'œuvre minière, et cela en dépit de la reprise du travail à Subbury et de la promesse d'exploitation du gisement aurifère de Hemlo. La menace que constitue l'impôt sur les avantages dont bénéficient les travailleurs du Nord demeure un obstacle important au retour au travail de beaucoup de ces travailleurs.

Le ministre des Finances et ses collègues ont affirmé que cet impôt mettrait les Canadiens du Nord sur le même pied que les autres, en oubliant qu'en réalité ces avantages sont essentiels pour que le niveau de vie dans le Nord soit comparable à celui qui existe ailleurs. En décrétant cet impôt, on n'a pas non plus tenu compte des nombreuses décisions à long terme qu'ont prises travailleurs et sociétés en croyant que la disposition relative à ces avantages ne serait pas modifiée.

Je répète qu'il faut absolument un climat d'investissement stable pour que l'industrie minière puisse prospérer. Toutefois, le gouvernement a choisi l'instabilité, non seulement par une politique fiscale destructive, mais aussi par sa position sur l'investissement étranger et son ingérence dans l'économie. L'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a influencé la prise en charge d'entreprises telles que la mine Cyprus Anvil, à Faro, au Yukon, demeure un obstacle majeur pour les investisseurs même si le gouvernement a décidé d'atténuer quelque peu le rôle de l'AEIE pendant la récession.

L'effet déstabilisateur de l'AEIE sur le milieu de l'investissement est accentué par la nouvelle Corporation de développement des investissements du Canada, qui est suspendue comme l'épée de Damoclès sur la tête de tout le monde dans le secteur privé. L'industrie minière est particulièrement consciente de la menace que présente cette super-société de portefeuille depuis que la CDIC s'est emparée, en 1980, de la mine de la société Kidd Creek, près de Timmins, en Ontario. Cette petite aventure, reliée au Programme énergétique national, a entraîné 400 millions de dollars de dettes pour cette mine qui autrefois était rentable.

L'expansionnisme de Petro-Canada ne peut qu'alarmer l'industrie minière, surtout depuis que son intervention dans l'extraction du charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique prouve qu'elle est en situation de le faire. Or le nouveau président du conseil d'administration de West Coast Transmission, qui est en même temps président de Petro-Canada, manifeste l'intention de mettre la main sur l'industrie du gaz naturel de la Colombie-Britannique et d'intervenir également dans d'autres secteurs.

L'acquisition l'an dernier d'avoirs de BP nous montre que le gouvernement n'a pas l'intention de redonner confiance aux investisseurs, qu'il inquiète depuis des années. Jointe aux autres politiques gouvernementales elle a eu un effet désastreux. Comme je l'ai signalé au début de mes observations, la fin des années 60, c'est-à-dire le début de l'ère Trudeau, nous a annoncé les politiques fiscales nuisibles appliquées aujourd'hui.

La situation n'est pas du tout brillante, mais ce ne sont pas les possibilités qui manquent d'y porter remède. Mon parti propose aujourd'hui la création immédiate d'un comité spécial de la Chambre, ayant pouvoir de parcourir le pays pour consulter l'industrie et les administrations publiques, fédérale et provinciales. Nous devons trouver des solutions constructives pour porter remède à ce grave problème du déclin marqué de notre compétitivité mondiale.

• (1130)

M. Cullen: Madame le Président, le député a parlé du congé fiscal de trois ans. Nous savons pourquoi il a été adopté: c'était pour favoriser la mise en production des mines. D'après mes renseignements, on exploitait tellement les minerais à haute teneur que cela compromettait l'avenir, celui du personnel et celui des mines elles-mêmes, qu'on extraie ainsi tout le minerai à haute teneur au cours des trois premières années du congé fiscal. Mais c'est ensuite qu'elles tombaient en difficulté. N'est-ce pas cela qui se produisait?

M. Siddon: Je pense que c'est tout le contraire. La suppression du congé fiscal a rendu moins intéressante la mise en production des gisements marginaux ou à faible teneur. Donc, les investissements étaient orientés encore plus nettement vers le développement et la mise en valeur des gisements à haute teneur. Cela nous a privés de la possibilité de mettre en valeur beaucoup de nouveaux gisements à basse teneur. Les faits sont là, il est devenu beaucoup plus difficile de trouver des capitaux pour l'exploitation de ces gisements à basse teneur. La situation se serait peut être améliorée depuis les mesures du budget du 19 avril.

Ce qu'il faut surtout reconnaître, c'est que si nous ne créons pas les conditions nécessaires pour que les investisseurs aient intérêt à y placer des capitaux, ils verront que l'argent consacré à la prospection et à la mise en valeur d'une nouvelle mine ne rapporteront rien pendant trois à cinq ans. Et alors ils cesseront de multiplier les sources concurrentes, qui ont une telle incidence sur notre compétivité internationale pour la vente des minéraux.

M. Cullen: Monsieur le Président, il faut que le député fasse un choix. Il dit d'une part que cela avait un effet nuisible sur les gisements à basse teneur, parce que les mineurs s'orientaient vers les minerais à haute teneur. Sans vouloir l'offenser, les mines à haute teneur seront toujours exploitées, avec ou sans congé fiscal. Ce dont il faut s'occuper, c'est des gisements à basse teneur. Ils ne seront pas exploités, il n'y aura pas de mine, mais peut-être qu'il n'est pas dans leur intérêt à long terme d'encourager l'exploitation de ces gisements à basse teneur, ni dans l'intérêt à long terme des travailleurs. Cela aurait peut-être encouragé les mineurs ou les gens qui font ce genre d'investissement à se tourner vers les minerais à basse teneur pendant les trois ans du congé fiscal, faire travailler ces mineurs pendant cette durée, mais ensuite ils auraient été incapables de trouver du travail après la fin du congé fiscal.

M. Siddon: Monsieur le Président, ce qu'il faut dire, je pense, c'est que si nous augmentons notre capacité de production de minéraux, par l'exploitation de gisements soit à haute teneur, soit à basse teneur, ces travaux vont devenir rentables. Même une fois accordé le congé fiscal de trois ans, il y aurait engagement contractuel tacite que l'avantage tiré de ce congé fiscal serait acquitté une fois qu'il y aurait réalisation de profits. Il n'est pas sérieux de parler d'imposer des profits non réalisés. Si le député propose que nous ne laissions faire que les gisements à haute teneur, en n'accordant pas l'avantage du

congé de trois ans, lequel aurait essentiellement pour effet de stimuler les sources concurrentes de production, je ne suis pas du tout d'accord, monsieur le Président. Il y a une seule raison de soulager la charge énorme de l'investissement initial que les investisseurs miniers ont à supporter: c'est d'attirer plus de capitaux dans l'activité minière, et de mettre un terme à cette situation idiote qui consiste à imposer des bénéfices avant qu'ils n'aient été effectivement réalisés.

M. Deans: Monsieur le Président, le député tire certaines conclusions de l'expérience de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, disant que les gouvernements néo-démocrates de ces provinces doivent en quelque sorte être tenus responsables de la crise de l'industrie minière. Je voudrais poser deux questions au député. Comment explique-t-il que l'industrie minière connaisse des difficultés en Ontario où le NPD n'a jamais gouverné?

M. McDermid: Et ne gouvernera jamais.

M. Deans: Qui oserait l'affirmer? Ce n'est pas là un bien gros problème, en vérité. En second lieu, le député a dit qu'il fallait instaurer un climat favorable à l'investissement. Que pense-t-il du climat économique du Chili, de l'Argentine, du Guatemala ou de l'Indonésie où les même gens qui investissent chez nous risquent leur capitaux? Dans ces pays, ils font affaire avec un fusil braqué sur la tempe, ce qui ne semble pourtant pas les arrêter, sauf peut-être au Guatemala. Faire affaire là-bas n'a pas l'air de leur poser de problèmes. Le député pense-t-il vraiment que quelqu'un gobera toutes ces balivernes?

Des voix: Règlement!

M. McDermid: Quels propos édifiants!

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Monsieur le Président, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) camoufle sous ces propos arrogants un malaise profond. Peut-être voudra-t-il me donner la chance de répondre à ses questions?

Pour ce qui est de la province de l'Ontario, on peut dire sans crainte qu'un grand nombre de gens ne sont pas très satisfaits de la lourde bureaucratie qui ralentit les transactions de valeurs minières à la bourse de Toronto. A la bourse de Vancouver, par contre, le volume des transactions portant sur ces titres a atteint un niveau record au cours des derniers mois. Je ne veux cependant pas dire que l'on peut établir un parallèle entre la situation qu'on observe en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, provinces gouvernées par le NPD—et même au Manitoba—et celle de l'Ontario. Je ne vois pas le gouvernement de l'Ontario réserver quantité de terres et établir des sociétés de la Couronne pour exploiter les ressoures minières de l'Ontario au nom de l'État, ni constituer un cartel pour la mise en marché de ces minéraux comme la Saskatchewan l'a fait. L'Ontario ne s'empare pas des capitaux d'investissement de l'industrie minière. En fait, si vous examinez la situation à Hemlo, dans la région aurifère près de Timmins, monsieur le Président, vous vous rendrez compte que l'on fait preuve d'enthousiasme et de dynamisme à propos de nouvelles initiatives minières.

Je ne crois pas qu'il soit juste de prétendre que le gouvernement conservateur de l'Ontario a adopté le type de mesures socialistes ou interventionnistes qu'ont prises les gouvernements néo-démocrates dans l'ouest du Canada.

Si le député veut poser d'autres questions, je vais m'asseoir, mais il me reste à répondre à sa deuxième question qui avait trait à la situation qu'on observe dans d'autres pays. Je conviens qu'il serait souhaitable que les sociétés minières canadiennes investissent au Canada et rentabilisent suffisamment ces investissements, et qu'elles maintiennent des emplois pour les Canadiens, si notre régime fiscal, le système des redevances et la réglementation fédérale, toujours imprévisible le leur permettaient. Fait intéressant à noter, les sociétés ont été obligées d'investir ailleurs à cause de la politique négative des gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard du secteur minier.

Il est encore plus sidérant de constater, comme nous l'avons fait la semaine dernière, que le gouvernement canadien participe activement au financement d'entreprises minières dans bon nombre de pays, par l'entremise de la Société canadienne pour l'expansion des exportations, de l'ACDI et d'autres programmes. Je voudrais savoir ce que pensent mes amis néo-démocrates de l'exemple suivant. Le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Regan) a annoncé le 4 mai que le gouvernement canadien allait financer en grande partie la mise en valeur d'une importante houillère en Indonésie. Il était présent à Djakarta pour la signature du contrat aux termes duquel des sociétés canadiennes vont profiter de certaines retombées de ce projet d'exploitation de houillère dans le sud de Sumatra.

Le plus beau, dans tout cela, c'est que le gouvernement indonésien a une politique en vigueur selon laquelle il ne peut accepter aucun investissement dans ce genre d'entreprise à moins que le pays investisseur ne signe avec lui des contrats, pour un montant équivalent à ce qu'il peut retirer de l'Indonésie. Le député de Hamilton Mountain est certainement au courant. Voilà notre gouvernement qui exploite dans le sud de Sumatra une nouvelle houillère qui va produire neuf millions de tonnes de charbon par an d'ici 1985, soit l'équivalent de toute la production des gisements houillers du nord-est de la Colombie-Britannique. Le gouvernement indonésien répond qu'il apprécie notre aide et la participation de nos sociétés minières, mais que nous devrons en échange passer des marchés en vue d'importer des produits indonésiens au Canada pour une valeur égale à l'investissement que nous ferons dans son pays. C'est plutôt ridicule, monsieur le Président, car nous n'avons rien à y gagner. En effet, cela représente une perte nette pour le Canada. Nous ajoutons à notre capacité de production neuf millions de tonnes par an produits dans un autre pays et le gouvernement canadien est donc en partie responsable de la perte d'emplois au Canada.

M. Bloomfield: Monsieur le Président, le député a expliqué en détail les importantes augmentations de taxes imposées par les provinces aux entreprises minières et il a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir dans ce secteur. Peut-il nous expliquer les méthodes qu'il propose de suivre dans le cadre de cette intervention auprès des provinces qui, aux termes de la constitution canadienne, sont propriétaires des ressources se trouvant sur leur territoire?

M. McDermid: Allez donc le dire à Terre-Neuve!

M. Siddon: Monsieur le Président, je connais la disposition constitutionnelle prévue à l'article 92 de l'ancien Acte de l'Amérique du Nord britannique, devenu la loi du Canada de 1982. Je n'ai jamais parlé d'intervention quelconque, dans mon exposé. Cela témoigne de la façon de penser des députés ministériels, qui ont tendance à envisager automatiquement l'ingérence gouvernementale. Je n'ai jamais utilisé le terme «intervention», sauf en parlant des pratiques du gouvernement libéral depuis 14 ans. J'ai employé le terme «consultation» et j'ai proposé de créer un comité parlementaire.

• (1140)

Il est grand temps que les membres élus du Parlement aient l'occasion de s'entretenir avec leurs homologues provinciaux, au lieu de laisser aux bureaucrates toute la responsabilité d'un système qui a abouti à un régime complexe, un vrai fatras de taxes et de redevances qui étouffent littéralement l'industrie. Je ne parlais pas d'intervention, mais bien de consultation et de travail véritablement efficace, pour changer, de la part de . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais le temps alloué aux questions et réponses est écoulé.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur la motion qui, entre autres, recommande fortement qu'un comité de la Chambre soit institué pour faire enquête sur les problèmes de l'industrie minière au Canada. A mon avis, il ne faut pas nous en tenir là. Il faut considérer la situation des localités minières et le sort des travailleurs, car ce sont eux qui sont les plus touchés par les décisions prises.

Je voudrais évoquer ce qui se passe dans ma circonscription, Kootenay-Est-Revelstoke, suite aux décisions du gouvernement du Canada. Le ministre est au courant, car je lui en ai déjà parlé. Tout d'abord, je voudrais rappeler une déclaration du sénateur Olson, faite le 6 août 1980, concernant la mise en valeur des charbons du nord-est. Il disait:

> L'aide financière du fédéral pour la mise en valeur des charbons du nord-est était un solide investissement pour les Canadiens, dans la mesure où notre contribution tenait compte d'un niveau raisonnable de coûts récupérables. Malheureusement, la proposition actuelle de la Colombie-Britannique n'indique nulle part que l'un ou l'autre des gouvernements pourra récupérer directement ses investissements.
>
> La mise en valeur des ressources charbonnières du nord-est de la Colombie-Britannique serait bien entendu extrêmement avantageuse pour les acheteurs . . . étant donné qu'elle diversifierait leurs sources d'approvisionnement et, par conséquent, leur sécurité. Franchement, les acheteurs éventuels de charbon doivent être prêts à payer un prix plus élevé s'ils veulent bénéficier d'une mise en valeur accélérée des ressources canadiennes.

Le sénateur Olson faisait également remarquer qu'il y avait déjà de grandes quantités de charbon métallurgique commercialisable de haute qualité, en Colombie-Britannique et en Alberta, qui pouvait être expédié au Japon au prix mondial en vigueur. En avril 1981, un accord fut conclu entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral. A cette époque, le sénateur Bud Olson a déclaré:

> Au nom du premier ministre Trudeau et du gouvernement du Canada, je félicite les sociétés du Canada et du Japon d'avoir réussi à négocier le plus gros accord d'exportation jamais signé entre nos deux pays. Je souscris aux remarques que M. Nemoto a faites à l'instant et au cours des négociations sur l'importance de ces accords pour le développement de relations commerciales saines entre le Canada et le Japon.
>
> Ce fut un honneur pour moi que de diriger la participation du gouvernement fédéral à ce projet. J'ai eu l'encouragement et l'aide constants du ministre des Transports . . . qui, bien qu'il ne puisse être ici aujourd'hui, m'a assuré de la collaboration totale du Conseil des ports nationaux et des Chemins de fer nationaux du Canada.

Voilà donc le revirement que se permet le gouvernement, sans consulter les localités ou les industries charbonnières, et qui est à l'origine de tant de difficultés. Depuis cette époque, 2,000 travailleurs des charbonnages de ma circonscription ont subi une mise à pied de six semaines et ont été avisés d'une prochaine mise à pied de quatre semaines. Ces mines et celles du nord-est approvisionnent les mêmes marchés. Non seulement le ministre et le gouvernement consacrent-ils plus d'un milliard à l'infrastructure nécessaire pour le charbon du nord-est, mais ils vont détruire les charbonnages su sud-est.

Ils ont aussi nommé un office de commercialisation, sous la direction d'un ancien ministre, M. Ron Basford, qui touche $800 par jour et a un bureau à plein temps à Vancouver. Il sera responsable de la commercialisation du charbon du nord-est. Au conseil d'administration de cet office de commercialisation siégera un ministre de la Colombie-Britannique, le ministre d'État au Développement économique (M. Johnston), son sous-ministre, le directeur de British Columbia Hydro, le directeur du CN et des représentants de la nouvelle localité de Tumbler Ridge.

Cette structure est mise en place pour commercialiser le charbon du nord-est. Comment le ministre espère-t-il que le charbon du sud-est supporte la concurrence, sur les mêmes marchés, alors qu'il y a toute cette structure à Vancouver pour trouver des acheteurs étrangers? La question est extrêmement sérieuse. Le gouvernement et le groupe de travail que réclame le parti conservateur peuvent venir au secours des localités concernées. En tant que critique néo-démocrate de la politique minière, je me rallie à l'idée d'un comité qui visiterait le pays et je suis d'accord pour que les gens des localités touchées soient représentés.

Je voudrais mentionner le cas de l'Iron Ore, à Schefferville, qui a été la cause de graves problèmes pour des milliers de ses travailleurs mis à pied. Comme nous le savons, Brian Mulroney est à la tête de cette compagnie. Il a offert à ses travailleurs 50 p. 100 de leurs frais de déménagement.

Une voix: Une offre généreuse.

M. Parker: Cela peut paraître généreux mais, comme les conservateurs le savent, le seul moyen de quitter Schefferville, c'est chemin de fer de la compagnie Iron Ore. Par conséquent, elle reprendra les mêmes fonds qu'elle donne à ses travailleurs et, en fait, elle demande au gouvernement fédéral de verser la différence. Nous avons une responsabilité à l'égard de ces localités et de ces travailleurs, mais les responsables de la compagnie en ont une encore plus grande et ils ne peuvent simplement tourner les talons et aller s'occuper de leurs investissements en Amérique du Sud, en Afrique du Sud, au Guatemala, d'où ils fournissent leurs marchés.

Le député a eu tout à fait raison de dire que le gouvernement fédéral a dépensé de l'argent dans d'autres pays. Notre parti l'a signalé à la Chambre et il a demandé au gouvernement pourquoi ces fonds alloués au développement étaient dépensés dans d'autres pays, surtout à une époque où nos industries minières éprouvaient des difficultés.

• (1150)

J'ai une autre question à soulever au sujet du charbon. Chaque année, quatre sociétés minières expédient au Japon à peu près 13 ou 14 millions de tonnes de charbon de la région des Kootenays, et c'est une production très importante pour les champs de charbon dans ma circonscription. Parce qu'il y a eu des pourparlers, je sais que le gouvernement est au courant du fait que la société Ontario Hydro achète environ 14 millions de tonnes de charbon aux États-Unis—14 millions de tonnes de charbon importées des États-Unis par le Canada pour l'Ontario Hydro. Je tiens à insister fortement sur le fait que la quantité de toxine qui se dégage du charbon américain est sept fois plus élevée que celle qui est attribuable au charbon canadien. Les députés parlent souvent des pluies acides et je m'en voudrais de ne pas dire au ministre de l'Environnement (M. Roberts) qu'il est grand temps que nous examinions la situation actuelle au Canada.

Le parti conservateur a critiqué la politique minière des néo-démocrates de la Colombie-Britannique, et il a peut-être eu raison quand elle a d'abord été mise en vigueur dans cette province. Cette politique a été élaborée et expliquée, mais sait-on d'où le Nouveau parti démocratique l'a tirée? Il a étudié le cas de Cominco, c'est-à-dire un segment du marché de la libre entreprise, pour savoir comment cette société faisait affaire avec l'industrie minière. D'après le parti néo-démocrate de la Colombie-Britannique, si l'industrie minière donnait volontiers des recettes de cet ordre à Cominco pour se servir de ses installations et de ses terres minières, elle devrait alors être disposée à faire preuve de la même largesse envers la province. Voilà le principe de la politique, mais nous avons constaté qu'elle ne donnait pas le résultat escompté.

Le Nouveau parti démocratique a inauguré une nouvelle politique qui a marqué le début de l'exploitation d'une mine à Kamloops. La mine est encore exploitée et nous avons pu . . .

Des voix: Non, elle ne l'est pas.

M. Parker: Elle a été fermée pendant quelque temps, mais elle est maintenant en pleine activité. Les conservateurs et le gouvernement créditiste devraient donc arrêter de semer la panique au sujet de l'industrie canadienne.

Monsieur le Président, la société Iron Ore a accordé de généreuses indemnités de départ à quelque 300 travailleurs à Schefferville, mais elle a carrément refusé d'aider les 700 ou 800 autres travailleurs qui ont perdu leur emploi à Schefferville où le minerai était concentré. La société a refusé catégoriquement de considérer ces employés comme étant définitivement congédiés. Des cheminots perdent aussi leur emploi, et c'est pourquoi je dis que nous ne pouvons nous arrêter exclusivement aux sociétés minières et aux activités du gouvernement. Nous devons également nous occuper des municipalités et des personnes touchées.

Notre caucus a eu l'occasion de s'entretenir avec une délégation de Faro, au Yukon, et le gouvernement a pris des mesures pour pallier certains de leurs problèmes. Ils font de petits travaux d'exploration, ce qui les soulage un peu et fournit du travail à quelques-uns d'entre eux. Comme membre de ce comité, j'ai été peiné d'entendre des représentants de la chambre de commerce, du milieu des affaires et de la main-d'œuvre dénigrer leurs propres antécédents alors que leur localité dépérit à vue d'œil. Tout cela est dû aux mesures et à la réglementation minières qui ont été adoptées et aux programmes mis à exécution. Dans notre parti, nous avons dit qu'il était temps de doter le Canada d'une politique industrielle qui tienne compte non seulement des possibilités qu'offrent les différentes régions du Canada, mais qui assure aussi la stabilité de la main-d'œuvre minière dans ces régions.

Sauf erreur, le député conservateur qui a parlé avant moi, a rappelé que les mesures fiscales que le gouvernement avait adoptées concernant l'imposition des avantages sociaux dont bénéficient les mineurs dans le Nord avaient nui énormément au secteur minier. J'ai demandé au ministre que ma région soit comprise dans celles qui bénéficient de ces avantages puisque les gens y vivent surtout pour travailler dans les mines.

Mais j'ai bien dit que le problème, c'est que le gouvernement refuse d'accorder à mes concitoyens les avantages prévues dans le projet de loi sur les avantages sociaux dans le Nord. Lorsqu'un jeune homme quitte son foyer pour aller travailler dans les régions périphériques et choisit de rester dans un camp de mineurs, il n'en retire pas les mêmes avantages qu'un homme marié. L'homme marié peut prouver qu'il a une deuxième résidence dont il a besoin alors que le célibataire même s'il a peut-être lui aussi une résidence secondaire, sera imposé au taux de $23 par jour pour rester dans ce camp.

Voilà le genre de difficultés que le gouvernement leur crée. Le ministre trouve peut-être cela drôle, mais les mineurs qui ont bien du mal à communiquer avec leur famille ou à se rendre chez eux ne peuvent certes pas en dire autant. Je connais un jeune homme qui a dû payer $1,000 pour se rendre chez lui se défendre devant les tribunaux pour une infraction quelconque à la loi sur l'assurance-chômage. Il a été acquitté, mais il a quand même perdu $1,000 pour défendre ses droits. Voilà le lot des gens qui travaillent dans le Nord. Ce projet d'imposition des avantages sociaux accordés aux gens du Nord va nuire énormément aux mineurs.

Monsieur le Président, nous souscrivons à la proposition que le parti de l'opposition a présentée aujourd'hui. J'espère que le gouvernement en tiendra dûment compte en instituant un comité qui ira rencontrer les représentants des mineurs, des localités concernées, de l'industrie minière et des provinces pour trouver une solution qui satisfasse tous les intéressés.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je crois que le député s'est plaint du fait que le gouvernement ayant décidé d'investir dans les chemins de fer et les ports du nord-ouest de la Colombie-Britannique, enlève ainsi un certain nombre d'emplois à des Canadiens. Le député croit-il que ces investissements pourront favoriser la mise en valeur des richesses naturelles du nord-est de la Colombie-Britannique ou encore est-il d'avis qu'ils seront effectués en pure perte?

M. Parker: Non, monsieur le Président, loin de là. Nous sommes d'avis que la mise en valeur du Nord aura son heure, mais cette heure n'est pas encore venue. Pour l'instant, des milliers de personnes sont sans travail. On ne fait qu'accroître les difficultés présentes en bâtissant une nouvelle collectivité qui va concurrencer une autre déjà en place. Nous aimerions mieux que ce milliard soit consacré à d'autres domaines, par exemple à l'amélioration des chemins de fer qui devront s'engager fermement à nous permettre de transporter nos produits à nos clients. Quand la reprise sera confirmée et que nous recommencerons à produire, à ce moment-là il sera temps de songer à l'infrastructure.

• (1200)

M. Blenkarn: Dois-je comprendre qu'en période de chômage élevé, tout investissement est répréhensible, qu'aucun fonds public ne devrait servir à bâtir l'avenir du Canada, à aménager des routes pour exploiter de nouvelles richesses? Est-ce ainsi que le député voit l'avenir de son pays? Estime-t-il qu'en période de vaches maigres, nous devrions limiter nos activités, ne pas rechercher de nouvelles occasions ni de nouvelles ressources, nous en tenir simplement aux ressources actuelles? Estime-t-il que c'est de cette manière que nous devrions édifier notre pays?

M. Parker: Monsieur le Président, je pensais avoir précisé qu'à mon avis le moment n'est pas bien choisi pour exploiter une mine de charbon en concurrence avec d'autres déjà en activité. Trois exploitations déjà existantes peuvent répondre à la demande. Nous ne pensons pas qu'il convienne de dépenser un milliard pour favoriser la tâche de nos concurrents, alors qu'ils peuvent s'approvisionner à bon compte; en somme, on soulève le nord-est contre le sud-est et le sud-est contre le nord-est. On favorise nos concurrents étrangers.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai été presque scandalisé en entendant exposer la politique du Nouveau parti démocratique en matière de développement du Nord. Heureusement que ce parti n'existait pas à l'époque de la Confédération car nous n'aurions pas encore de chemin de fer pour relier l'est du Canada et la Colombie-Britannique.

Plus sérieusement, je n'ai pas de question à poser au député. Il a déploré que des mines soient inactives. Étant donné que le minerai est une richesse épuisable, il est inévitable que les mines finissent par fermer. La première tonne de minerai produite, les jours de l'exploitation sont comptés. Le député veut-il dire que nous ne devrions pas exploiter des mines car un jour ou l'autre elles fermeront? Si ce n'est pas le cas, quelle solution offre-t-il aux problèmes qui se posent quand une mine ferme?

M. Parker: En toute sincérité, je pense que le député ne comprend pas bien ce dont nous parlons aujourd'hui. La diversité s'impose dans ces collectivités. Il faut élaborer des plans quand les réserves de minerai commencent à s'épuiser. C'est le genre de plan que notre parti préconise.

Il faut être capable d'évaluer le potentiel d'une région. Il ne suffit pas de l'abandonner comme le voudraient les conservateurs. C'est ce que font leurs bailleurs de fonds. Ils offrent 50 p. 100 aux travailleurs pour qu'ils quittent la localité. Ce n'est pas ce que nous préconisons. Nous croyons qu'un plan industriel pourrait aider la collectivité à changer de vocation, contribuant ainsi à renforcer l'économie de notre pays. Mais cela requiert des planificateurs, pas des promoteurs avides qui après avoir extrait le minerai du sol, s'en vont avec les bénéfices sans se préoccuper des gens.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir vous entretenir aujourd'hui du secteur minier et de vous énumérer en détail les mesures que le gouvernement a prises et continue de prendre pour veiller à ce que le secteur minier serve au mieux les intérêts de l'économie nationale et de la population. Je me réjouis que ce débat, qui se faisait attendre depuis longtemps, ait lieu aujourd'hui. C'est la première fois au cours de la présente législature que nous abordons la question et je vais ainsi pouvoir discuter avec les députés de la situation du secteur minier et du rôle que joue le gouvernement fédéral en ce domaine.

Je voudrais rappeler que vendredi dernier, j'ai passé toute la journée à m'entretenir avec mes homologues provinciaux. Les députés de l'opposition seront peut-être surpris d'apprendre que cinq des ministres présents ont tenu à féliciter le gouvernement fédéral pour l'efficacité de ses interventions, surtout au cours des 18 derniers mois marqués par la récession.

Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a parlé des gisements miniers comme celui de Uranium City. Je trouve cela très dommage de sa part, car cela enlève beaucoup de poids à son raisonnement. Tout comme son collègue de Western Arctic (M. Nickerson) qui est un expert dans le domaine minier—je suis très sérieuse quand je dis cela—le député n'est pas sans savoir qu'un gisement minier est une ressource naturelle non renouvelable. A un moment donné, le gisement n'est plus exploitable. C'est une réalité dont les gouvernements, fédéral et provincial et les municipalités doivent être conscients. La question a été abordée au cours de l'année écoulée.

Il serait utile que je précise où nous en sommes à l'heure actuelle et dans quelle direction nous nous orientons. Le député a tout à fait raison de dire que le secteur minier est l'un des piliers de notre économie. Si l'on ne tient pas compte des combustibles, la valeur de la production de métaux bruts au Canada en 1982 a atteint près de 11 milliards. La majeure partie de cette production, près de 80 p. 100, est exportée et constitue une source importante de devises. Dans 175 localités dont l'économie est fondée exclusivement sur une industrie, c'est le secteur minier qui domine. C'est pourquoi je tiens tout autant que le député à voir le secteur minier rester prospère. Les députés peuvent être certains sur ce point: le gouvernement y tient lui aussi.

Le secteur minier est victime depuis trois ans d'une chute mondiale de la demande d'une ampleur sans précédent, du moins depuis la grande crise. L'an dernier, la valeur de la production minière canadienne était inférieure de près de 18 p. 100 à celle de 1981 qui elle-même était légèrement inférieure à celle de l'année précédente.

La réduction de la production que notre pays a connue, d'autres pays producteurs de minerais l'ont connue eux aussi. Cette baisse a inévitablement entraîné la mise à pied temporaire de nombreux mineurs. La faiblesse des cours mondiaux a accéléré dans certains cas la fermeture de mines peu rentables, entraînant ce que l'on peut appeler un épuisement économique prématuré des gisements miniers, même s'il n'y a pas épuisement comme tel. C'est pour cette raison qu'il y a eu aussi des licenciements permanents.

Je tiens à dire que la prospection est étonnamment dynamique. Cela risque d'en surprendre quelques-uns. Les compagnies minières ouvrent d'autres mines, notamment des mines d'or, de potasse et de certains métaux vils également. La situation n'est donc pas si catastrophique. De plus, une reprise cyclique s'est amorcée et elle devrait permettre de rembaucher graduellement les travailleurs licenciés.

J'ai dit en commençant que je m'étais entretenue avec mes homologues provinciaux et territoriaux. L'atmosphère au cours de la journée de travail était loin d'être au pessimisme. Les députés auront certainement d'autres éléments d'information sur les projets d'expansion et les aspects positifs dans l'industrie minière canadienne.

Le gouvernement fédéral est pleinement conscient des difficultés du secteur minier et des répercussions que ces difficultés ont sur les travailleurs de ce secteur. Il a pris des mesures pour résoudre les problèmes immédiats et pour poser les jalons d'une expansion future dans le cadre des mutations permanentes qui affectent le monde entier.

Au cours des quelques minutes dont je dispose aujourd'hui, je voudrais montrer en quoi la motion à l'étude est injustifiée, de quelque façon qu'on l'aborde. C'est pourquoi je voudrais examiner brièvement chacun des éléments de la motion tout en laissant à d'autres députés le soin de fournir de plus amples renseignements sur les programmes fédéraux.

Sur le plan fiscal tout d'abord, le gouvernement n'a pas puni le secteur minier. Le document de travail sur la politique minière rédigé par mes adjoints et auquel le député de Richmond-Delta-Sud a fait allusion, montre que si le taux d'imposition des bénéfices réalisés par l'industrie minière a augmenté au début des années 70, la majeure partie des recettes fiscales s'est retrouvée dans les coffres des provinces. La part revenant au gouvernement fédéral a baissé, passant de 46 p. 100 en 1969, à 38 p. 100 en 1978. Je me ferai un plaisir de fournir les chiffres au député. Ce qui est capital à ce propos, c'est que pendant la même période, la part des taxes versées par l'industrie minière aux provinces a progressé, elle, de 54 p. 100 à 62 p. 100.

• (1210)

A mon avis, ce n'est pas en créant un groupe de travail parlementaire qu'on va règler le problème. Je rappelle au député que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a mis sur pied, en collaboration avec le mien, un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier le régime fiscal de notre pays. L'échange des points de vue a été salutaire et a permis de formuler certaines des mesures fiscales qui ont été annoncées il y a moins de deux semaines par le ministre des Finances (M. Lalonde). Ce sont des mesures que l'industrie, et je dirai même les provinces, ont accueillies avec enthousiasme.

Qui plus est, il importe à mon avis de noter que la portion des bénéfices que les sociétés minières versent en impôts est à tous les points de vue comparable à celle que payent les entreprises manufacturières et autres. Mais sans compter ce traitement équitable que nous réservons à l'ensemble de ce secteur au Canada, nous avons tenu compte de la participation et des difficultés spéciales éprouvées par les entreprises relativement petites et avons prévu à leur intention dans notre dernier budget d'importants stimulants fiscaux qui leur faciliteront la tâche d'obtenir du financement et de s'en servir pour la prospection et la mise en valeur minières. Le député de Richmond-Delta-Sud y a brièvement fait allusion. Mais je vais, moi, entrer dans les détails.

La déduction pour épuisement gagné des frais d'exploration minière de n'importe quelle source de revenu, ajoutée aux frais d'exploration, sera propice à l'accroissement de l'investissement dans la prospection minière de base. Ces mesures existent aujourd'hui grâce à notre groupe de travail interne qui a bénéficié de l'étroite collaboration de quelques organismes professionnels, de l'Association minière du Canada et de la Prospectors and Developers Association avec laquelle nous avons régulièrement affaire. Tous les contribuables en tireront profit, notamment les entreprises d'exploration minière, les particuliers et les entreprises qui font autre chose que de la prospection minière, et elles se révéleront particulièrement utiles aux jeunes sociétés minières en leur permettant de recueillir des fonds pour la prospection, surtout par le biais du capital-actions. Je suis étonnée que nous n'ayons pas suscité plus d'enthousiasme que n'en a provoqué le député qui en a parlé.

Le ministre des Finances a également fait corriger les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives au crédit d'impôt à l'investissement en vue d'en accroître l'efficacité et de rendre le crédit plus juste. D'autres changements qui ont été apportés dans le budget non seulement favoriseront la poursuite de ces objectifs, mais ils encourageront aussi les petites entreprises minières à mettre en valeur leurs découvertes.

En outre, on a reconnu dans le budget les problèmes particuliers que pouvaient poser les caractéristiques spéciales du secteur minier et on a donc prévu pour y remédier que les pertes autres qu'en capital, c'est-à-dire les pertes résultant d'une exploitation commerciale, pourront désormais être reportées aux trois années antérieures et que la période de report aux exercices ultérieurs passe à sept ans. Ces mesures aideront les petites entreprises de prospection minière à mettre en valeur leurs premières découvertes, surtout dans les cas où celles-ci ont perdu le capital engagé en période de pré-production du fait de la cherté des intérêts sur les sommes empruntées. Le prolongement de la période de report des pertes sera d'une aide précieuse pour l'ensemble du secteur minier en raison du caractère cyclique de ce dernier.

Ensuite, pour s'assurer que ce secteur bénéficie d'un traitement équitable par rapport non seulement aux autres secteurs d'activité au Canada, mais aussi aux secteurs miniers dans d'autres pays, le gouvernement a annoncé qu'il comparerait dans une étude d'envergure le régime fiscal imposé au secteur d'exploitation des ressources au Canada à celui qui est imposé à l'étranger pour le même secteur.

Lors d'un voyage que j'effectuais à l'étranger la semaine dernière, j'ai remarqué avec un certain intérêt que le Canada était cité en exemple pour la façon dont notre gouvernement a

su utiliser notre fiscalité à bon escient pour mettre en valeur notre industrie primaire. Quant aux vérifications fiscales, particulièrement en Colombie-Britannique, je dois reconnaître que des problèmes m'ont effectivement été signalés il y a plusieurs mois et que mes collaborateurs et les fonctionnaires du Revenu national s'en occupent à l'heure actuelle. Je tiens à féliciter les prospecteurs et les promoteurs de cette région, ainsi que les membres de la Bourse des valeurs de Vancouver, qui ont fait preuve de beaucoup d'initiative et de courage en organisant ces entretiens.

Quant aux indemnités que touchent ceux qui vivent dans les régions septentrionales, je dois signaler au député de Kootenay qu'elles ne seront pas imposées cette années, car elles font en effet l'objet d'un moratoire. Elles vont commencer à être imposées en 1983 au taux de 25 p. 100 jusqu'à concurrence d'un montant maximal. C'est là un renseignement dont, j'en suis certaine, on n'informe pas suffisamment le grand public, et les députés feraient certainement œuvre utile en le communiquant tout particulièrement aux contribuables qui ne savent vraiment ni comment ces mesures vont être appliquées, ni jusqu'à quel point ces indemnités de séjour étaient injustes envers ceux qui n'y avaient pas droit. J'ajouterai que les ministres des mines et des territoires avec lesquels j'ai beaucoup discuté de cette question n'étaient pas en faveur du régime actuel qu'ils jugent injuste envers les Canadiens domiciliés dans ces régions et qui n'y ont pas droit. Nous avons proposé et continuerons de rechercher des moyens financiers, autrement que par le biais de la fiscalité, de favoriser la mise en valeur harmonieuse de ces régions. C'est un objectif que je ne saurais trop appuyer.

Pour ce qui est de l'énergie et des intérêts, je dois dire qu'à l'instar de presque tous les secteurs des pays industrialisés, notre secteur des mines a beaucoup eu à souffrir ces dernières années des chocs pétroliers et des forts taux d'intérêt. Parce qu'il exerce son activité dans des régions éloignées, notre secteur minier doit le plus souvent payer très cher le pétrole qu'il consomme pour assurer le transport. Qui plus est, le prix du pétrole a grimpé en flèche dans les années 70. Au lieu de rester indifférent aux difficultés qu'il éprouve, le gouvernement est intervenu pendant plusieurs années pour alléger le fardeau que le secteur doit assumer par suite de la hausse du prix de l'énergie dans le monde, et il négocie actuellement avec les provinces productrices pour que le secteur puisse compter sur des approvisionnements stables à des prix justes. Encore une fois, j'aimerais signaler au député que nous avons travaillé en étroite collaboration avec les représentants du secteur minier dans le cadre d'un groupe de travail sur l'énergie et ils ont vraiment contribué à faire baisser les prix de revient de l'énergie, notamment dans le secteur minier.

Dans leur lutte contre l'inflation, tous les pays industrialisés ont eu à faire face à des taux d'intérêt élevés. Grâce à son programme de gestion économique, le gouvernement a réussi à réduire les taux d'intérêt à leur niveau le plus bas depuis plusieurs années, ce qui a beaucoup contribué à réduire l'énorme fardeau que les grandes sociétés minières devaient assumer il y a peine quelques mois au chapitre du service de la dette, fardeau qui mettait en péril leur survie même. Aussi le secteur dans son ensemble envisage-t-il une reprise lente, mais progressive.

Qu'est-il advenu au cours des 18 derniers mois? Qu'a fait le gouvernement? Quel est notre bilan au chapitre des emplois perdus et des emplois créés? Excellent! Le député de Richmond-Delta-Sud a prétendu que les projets à court terme comme le projet en vertu de l'article 38 et le programme RELAIS sont infructueux. Je puis lui dire que je parle d'expérience. Je viens d'une région où des milliers de travailleurs et de travailleuses avaient été mis à pied. Grâce à l'application de l'article 38 et au programme RELAIS, nous sommes sortis indemnes d'un hiver très difficile. Les gens ont repris le travail. Sans ces programmes, le choc aurait été beaucoup plus grave. Si le député visitait ma région, ma circonscription, il verrait que l'industrie et la communauté se portent très bien. C'est un résultat dont je suis extrêmement fière. Notre gouvernement a réagi avec sensibilité et souplesse en recourant à l'article 38. Nous avons mis sur pied le programme RELAIS et dans notre dernier budget, le programme spécial de relance, qui vont créer un grand nombre d'emplois.

Les fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources suivent la situation de près et ils ont veillé à ce que les employés et les groupes communautaires soient pleinement informés de l'application des programmes de main-d'œuvre qui existaient dans le secteur minier. Grâce à ces efforts et à la coopération avec certaines provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario, notamment, qui se sont montrées particulièrement souples et coopératives, l'utilisation de ces programmes pour soulager la misère dans les centres miniers a été exceptionnelle. Mes collaborateurs ont préparé un dossier pour faciliter la formulation et l'approbation des projets pour la création d'emplois dans le secteur minier. Avec le consentement unanime de la Chambre, je voudrais déposer ces propositions.

M. le vice-président: Consent-on à ce que le ministre dépose les documents en question?

Des voix: D'accord.

Mme Erola: Merci. Un aspect important des programmes de main-d'œuvre qui existent aujourd'hui, c'est qu'ils permettent d'effectuer des travaux autres que ceux qui sont liés à la production sur les terrains miniers, ce qui aura pour effet d'améliorer à long terme la productivité et la rentabilité de ces exploitations. Nous estimons que c'est extrêmement utile. Les députés, tout spécialement ceux qui agissent en qualité de critiques, savent que de nombreuses petites villes n'ont qu'une seule industrie. Il était important de faire travailler les gens là où ils accroissent vraiment la productivité des exploitations. Nous y sommes parvenus. Monsieur le Président, sans ces mesures et d'autres dispositions vitales du régime d'assurance-chômage, il est bien certain que la récession actuelle aurait dégénéré en véritable dépression.

• (1220)

Je voudrais parler maintenant des marchés étrangers et des changes. Le coût de nombreux minéraux produits dans les mines et usines du Canada figure parmi les plus bas du monde. Nos sociétés minières ont prouvé leur compétence en commercialisation sur de nombreuses années. Cette compétence est remarquable. Ce n'est donc pas un hasard si le Canada est devenu le plus grand exportateur de minéraux non combustibles.

Il devient cependant évident qu'il perd graduellement du terrain depuis quelques années. Il faut chercher l'explication dans les changements structurels qui ont secoué les marchés mondiaux de minéraux par le passé. Les facteurs suivants s'imposent à l'attention: les politiques d'approvisionnement de pays pauvres en matières premières comme la France, l'Allemagne de l'Ouest, le Japon et dans une certaine mesure, les États-Unis, les ont conduits à investir à l'étranger dans le secteur minier et à établir des rapports commerciaux préférentiels. Les prévisions de croissance optimistes et les conditions de financement préférentielles accordées par les établissements internationaux ont entraîné des investissements miniers excessifs dans les pays moins développés, auxquels s'ajoute le plus souvent l'intervention du gouvernement hôte. Ces installations, une fois qu'elles sont en place, fournissent souvent une forte proportion de l'emploi et des recettes étrangères de ce pays. Cette situation a été douloureusement évidente au cours de la dernière récession.

Notre gouvernement a réagi de deux façons. Premièrement, pour garantir au Canada sa part des marchés libres de minéraux, il est persuadé qu'il faut maintenir les coûts de production au minimum par la découverte de gisements supérieurs, par l'utilisation de la meilleure technologie et d'autres mesures pour accroître la productivité. J'annonce aujourd'hui un programme technologique concernant des minéraux particuliers. J'ai d'autant plus de plaisir à l'annoncer que le moment est tout à fait favorable.

Deuxièmement, le gouvernement s'est engagé à veiller à faire assouplir l'intransigeance des institutions internationales qui joue au détriment des exportations canadiennes de minéraux. Les fonctionnaires de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont ainsi mené des missions d'information sur des produits particuliers. Une enquête a été entreprise en coopération avec l'Association minière du Canada pour découvrir les cas des pratiques commerciales discriminatoires autres que douanières et de production subventionnée. Enfin les fonctionnaires du gouvernement canadien particicipent à un groupe de travail spécial sur les matières premières du GATT en vue d'éliminer les barrières au commerce des minéraux à tous les niveaux de transformation.

J'ai dit tout à l'heure, monsieur le Président, que je voulais annoncer une initiative concernant la technologie des mines, minéraux et métaux. J'ai examiné ces derniers mois les projets de recherche et de développement fédéraux et j'ai étudié les propositions qui répondent aux exigences technologiques et aux défis des années 80. Mon examen a porté sur le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie connu sous le signe CANMET. Ses activités comprennent la recherche et le développement qui soutient la politique minière fédérale, les techniques de prévention pour améliorer l'hygiène et la sécurité du milieu et la technologie pouvant aider à améliorer la productivité et la compétitivité industrielles.

Au cours de cette étude, mes collaborateurs et moi-même avons consulté les provinces qui ont, à l'instar des représentants de ce secteur dans tout le Canada, présenté des recommandations extrêmement utiles. J'annonce donc aujourd'hui le lancement d'un programme supplémentaire de deux ans de 5 millions de dollars comprenant plusieurs volets et destiné à apporter une aide accrue à court terme au secteur minier dans le domaine de la recherche et du développement. L'un des éléments les plus importants de ce programme réside dans l'établissement d'un nouveau fonds de recherche et de développement permettant d'accorder des contrats aux entreprises de ce secteur dans des domaines comme l'extraction de la potasse et le traitement hydrométallurgique et biotechnologique des minerais. Nous allons nous pencher sur le contrôle des opérations de fonderie et sur la simulation à l'aide d'un ordinateur de ces opérations lorsqu'on peut en retirer des avantages à court terme.

Un autre aspect du programme qui est bien accueilli et qui découle des recommandations des entreprises de ce secteur est la décision de mettre les installations et les compétences spéciales du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie à la disposition de ce secteur à des coûts moindres lorsque, ce faisant, le centre n'entre pas en concurrence avec des entreprises commerciales. Comme le député de Richmond-Delta-Sud le sait probablement, le centre a, généralement, jusqu'à maintenant, exigé des tarifs lui permettant au moins de rentrer dans ces frais. Compte tenu de la marge brute d'autofinancement des entreprises de ce secteur à l'heure actuelle, nous avons décidé de réduire le coût de ces services.

Je voudrais également mentionner que, demain, j'annoncerai que la société Inco de Sudbury s'est vu accorder un contrat de $778,000 pour la mise au point et la construction d'un robot qui accomplira un éventail de tâches difficiles et dangereuses effectuées à la main à l'heure actuelle.

Mon temps de parole est expiré, monsieur le Président, mais une chose demeure; j'ai montré que la motion du député n'avait aucune raison d'être. Même si de véritables problèmes se posent, le gouvernement fait tout en son pouvoir pour les régler en collaborant très étroitement avec les entreprises de ce secteur et les provinces. Il veut trouver une solution aux problèmes qui affligent ce secteur et il a lancé les programmes nécessaires pour y parvenir ou il est sur le point de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Monsieur le Président, je tiens à féliciter et à remercier le ministre de nous avoir donné tellement de renseignements, comme on était en droit de s'y attendre de la part du ministre chargé des Mines. Je remarque qu'elle a annoncé aujourd'hui certaines choses très louables, notamment une trousse destinée aux députés portant sur les programmes d'aide gouvernementaux destinés à aider les régions plus durement touchées, notamment un nouveau programme de technologie des minéraux et des métaux et certaines mesures que le centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie va prendre. On peut se demander, monsieur le Président, si nous ne devrions pas avoir des journées d'opposition comme celle-là plus souvent, car le ministre semble alors se mettre sérieusement au travail.

Cependant, lorsque le ministre nous parle de nouveaux programmes et de nouvelles mesures qui ont été, en grande partie, élaborés par les bureaucrates de son ministère, monsieur le Président, je me dois de me reporter à l'époque de l'élaboration de l'exposé de principes sur la politique minière, élaboration qui a demandé un an et demi et des centaines et de centaines d'heures de consultation et qui n'a été suivie d'aucune mesure concrète. En fait, cet exposé de principes est passé à côté de la question et le ministre n'a pu réfuter mon affirmation selon

laquelle le document n'a absolument pas réglé le principal problème de ce secteur, selon tous les porte-parole de ce dernier.

Le président de l'Association minière du Canada a d'ailleurs déclaré le 19 avril dernier que le Canada pouvait dire adieu à sa place privilégiée en matière d'exportation des minéraux, s'il ne réussit pas à demeurer compétitif par rapport à un nombre croissant d'autres pays producteurs. Le Canada fait face à une concurrence acharnée sur le marché des minéraux de la part de nombreux pays, notamment les pays communistes et les pays en voie de développement. En fait, la production de minéraux des pays communistes a augmenté deux fois plus rapidement que celle des pays occidentaux.

Je voudrais donc demander à madame le ministre si elle ne croit pas qu'il est plus que temps que les députés aient la possibilité, entre les journées d'opposition qui ne reviennent qu'une fois tous les ans ou tous les deux ans, de discuter à fond de certaines des questions qui se posent, comme la motion le propose. Elle a déclaré, sauf erreur, que la formation proposée d'un comité parlementaire spécial n'était pas justifiée. Le croit-elle vraiment? Ne pense-t-elle pas que les députés devraient pouvoir entre les journées d'opposition, s'attaquer à ces problèmes très réels, sachant les possibilités d'avenir qu'offre le secteur minier sur le double plan des revenus et de la création d'emplois?

Mme Erola: Monsieur le Président, je pense avoir répondu à ces questions de façon très claire. Le député n'est certainement pas sans savoir que c'est du cadre très large que constitue le document sur la politique minière, dont le député a fait mention, que découlent les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui.

En ce qui a trait à la formation d'un comité parlementaire spécial qu'il a proposée de nouveau, je pense avoir réglé cette question une fois pour toutes. En fait, nous tentons de régler les problèmes du secteur minier et nous avons formé un certain nombre de groupes de travail chargés d'étudier le secteur minier et de présenter des rapports, rapports que je dépose aujourd'hui. La plupart des recommandations du groupe d'étude fédéral-provincial, qui tenaient compte notamment des desiderata des travailleurs et des sociétés minières, sont en place. Les recommandations à brève échéance sont en œuvre. Le groupe d'étude poursuivra sa tâche longtemps et il tiendra le ministre au courant des résultats. Voilà le genre de coopération qui règne à l'heure actuelle et qui assainira ce secteur.

Je regrette beaucoup que l'on ait très peu parlé à la Chambre de la situation du secteur minier. Ce n'est certainement pas parce que les députés de ce côté-ci de la Chambre se désintéressent de ce secteur. Nous nous y intéressons encore. Mes critiques . . .

• (1230)

M. Siddon: Pourquoi avez-vous fait toutes vos déclarations aujourd'hui?

Mme Erola: . . . n'ont pas été particulièrement actifs et ils ne se sont pas particulièrement intéressés à ce secteur.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement madame le ministre lorsqu'elle a déclaré qu'un comité international spécial faisait une étude sur le commerce des ressources minières sous les auspices du GATT. Il s'agit, paraît-il, d'abaisser les barrières tarifaires sur les minerais à toutes les étapes de la transformation. Il semblerait par conséquent que le gouvernement change son fusil d'épaule car il encouragerait systématiquement la transformation de minerais et de concentrés au Canada, si je ne m'abuse; c'est ainsi que les règlements miniers canadiens ont été modifiés il y a quelques années pour interdire l'exportation de minerais et de concentrés non transformés sans un permis spécial.

Je me demande si on pourrait nous dire en quoi consiste au juste la politique du gouvernement. S'agit-il d'encourager le commerce des minerais et des concentrés non transformés, comme cela semble être le cas à l'heure actuelle, ou d'encourager la transformation des ressources minières au Canada?

Mme Erola: Pour être tout à fait honnête, monsieur le Président, je dois dire que je suis choquée que le député de Western Arctic ait semé la confusion dans les esprits à ce sujet. Le gouvernement encourage la transformation, et c'est la tendance actuelle. Le député sait certainement qu'il existe bien des barrières tarifaires qui empêchent la vente de nos minéraux transformés. Il s'agit de voir si à un certain moment, si à la longue, il n'y aura pas moyen d'abaisser ces barrières tarifaires pour que le Canada puisse transformer davantage ces métaux et trouver des débouchés sans se heurter aux barrières actuelles. Je suis certaine que le député approuve cette initiative.

M. le vice-président: J'accepterai une brève question supplémentaire car plusieurs députés essaient d'obtenir la parole.

M. Nickerson: Je voudrais poser une autre question au ministre. Il s'agit de l'imposition des avantages offerts aux personnes qui travaillent dans le Nord. L'automne dernier, le bureau du ministre a publié un communiqué. Depuis lors, aucun document écrit n'a été publié à ce sujet. Pourrait-on nous dire comment le ministre compte mettre en œuvre l'imposition des avantages offerts aux personnes travaillant dans le Nord? Modifiera-t-on la loi, les règlements ou cela se fera-t-il au moyen d'une série de décrets de remise. Il faut que les experts fiscaux et les comptables puissent voir par écrit les règles qui s'appliqueront. Quand pourra-t-on les voir? Tout ce que nous avons jusqu'à présent, c'est un communiqué.

Mme Erola: Monsieur le Président, le ministre des Finances publiera ces règlements. J'ignore combien de temps j'ai mais je crois qu'il serait bon d'expliquer comment ces règlements seront mis en vigueur.

M. Siddon: Nous avons les réponses.

Mme Erola: Je ne suis pas certaine que les députés d'en face les ont car le moratoire est en vigueur depuis cette année. Il n'y aura pas d'impôts à payer . . .

M. Siddon: Pour l'année prochaine?

Mme Erola: . . . sur les avantages sociaux des employés du Nord pour cette année, 1983. C'est seulement en 1984 que ces avantages, qui seront maintenus, seront imposés graduellement, dans une proportion de 25 p. 100 la première année.

M. Siddon: Cent pour cent la quatrième année?

Mme Erola: Le ministre des Finances présentera cette mesure.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais faire suite à certains points que j'ai soulevés dans mon discours, et interroger le ministre au sujet des achats de charbon aux États-Unis par l'Hydro-Ontario. Nous avons un déficit commercial de un milliard de dollars avec les États-Unis. Premièrement, en ce qui concerne l'aspect environnemental, le charbon des États-

Unis contient 7 p. 100 de souffre, et le charbon de l'ouest du Canada en contient moins d'un demi pour cent. La teneur en souffre a d'énormes répercussions sur les pluies acides. Je voudrais insister sur la possibilité de subventionner le transport du charbon vers l'est.

M. Siddon: Cette subvention s'appelle le tarif du Nid-de-Corbeau.

M. McDermid: C'est le Nid-de-Corbeau à l'envers.

M. Blenkarn: Il n'y a qu'à inclure le charbon dans le tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Parker: Quelles mesures le ministre prévoit-il prendre dans l'immédiat pour que l'Hydro-Ontario achète du charbon canadien? Le Canada importe actuellement 14 millions de tonnes de charbon de l'étranger. La firme Byron Creek expédie une petite quantité de charbon de l'ouest à l'Hydro-Ontario. Ce que je voudrais démontrer, c'est que le Canada offre des possibilités extraordinaires à cet égard. Le ministre envisage-t-il sérieusement d'intervenir dans ce dossier, et, dans l'affirmative, quand pouvons-nous compter obtenir une réponse à ce sujet?

Mme Erola: Le député de Kootenay-Est-Revelstoke a mis le doigt sur le problème. Il s'agit du coût du transport. Le député sait pertinemment que cela coûte extrêmement cher de transporter le charbon de l'ouest jusqu'aux installations de l'Hydro-Ontario. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Association canadienne du charbon a joué un rôle de catalyseur dans les modifications apportées au tarif du Nid-de-Corbeau. Je tiens à rendre hommage à l'industrie minière et notamment à l'Association canadienne du charbon, qui ont pris conscience du fait que pour débloquer la situation, il faut absolument modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Siddon: C'est la solution: une augmentation générale des tarifs!

Mme Erola: C'est pourquoi il est important que le député et ses collègues de son parti appuient ces changements . . .

M. Parker: Oublions le problème des pluies acides!

Mme Erola: . . . s'ils veulent que le charbon de l'ouest canadien soit transporté dans l'est du pays.

M. le vice-président: Il semble y avoir beaucoup de députés qui veulent poser des questions. La Chambre consent-elle à l'unanimité à prolonger la période réservée aux questions et réponses?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il semble y avoir consentement unanime.

M. Blenkarn: Le ministre a dit qu'à son avis, les gens estiment que les avantages accordés aux Canadiens du Nord sont inéquitables. Étant donné que plus de la moitié des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest sont employés par le gouvernement du Canada, directement ou indirectement, et qu'ils reçoivent tous de tels avantages, y compris des allocations au titre du logement, du combustible et des transports, en plus d'une foule d'autres avantages, pourquoi le gouvernement du Canada accorde-t-il ces avantages s'il les juge tellement injustes? Ces allocations doivent certainement avoir leur raison d'être. Quelle est la politique du gouvernement à propos des allocations versées à ses propres employés en poste dans le Nord lorsque la majoration d'impôt sur ces allocations entrera en vigueur vraisemblablement l'an prochain pour atteindre en définitive 100 p. 100 dans quatre ans?

Mme Erola: Le député de Mississauga-Sud à également signalé le problème. La situation est injuste. Pourquoi les employés du gouvernement fédéral en poste dans le Nord auraient-ils droit à une allocation que de nombreux autres habitants de ces régions septentrionales ne peuvent toucher?

M. Siddon: Pourquoi alors l'accordez-vous?

Mme Erola: Comme un des ministres qui assistait à la conférence territoriale de l'Ontario me le faisait remarquer, le type qui travaille dans un garage, qui est né à Inuvik et qui est rétribué par le propriétaire du garage, ne touche pas d'allocation.

M. Siddon: Que lui donnez-vous?

Mme Erola: Il devrait y avoir une meilleure façon d'élaborer et d'énoncer des politiques équitables pour tous les habitants du Nord. J'ai dit à ces ministres que nous devrions nous concerter en vue d'élaborer une politique de développement économique qui inciterait les gens à aller s'établir dans le Nord et à y demeurer, mais cette politique devrait être juste pour tous les habitants des territoires du Nord.

M. Siddon: Trouvez la solution.

Mme Erola: Le député dit: «Cherchez la solution.» Je suis d'accord, cherchons une solution.

M. Nickerson: Nous vous en proposerons une.

Mme Erola: Je lui conseille de venir nous exposer certaines de ses idées. Il pourrait parfois y en avoir une de bonne.

M. Blenkarn: Le ministre sait que notre collègue de Peace River en Colombie-Britannique a proposé une politique fiscale qui serait fort avantageuse. Depuis longtemps, notre parti discute de modifications importantes à apporter à l'impôt qui grève les habitants du Nord de façon à le rendre équitable. Dans le Nord, où les denrées alimentaires coûtent trois fois plus cher que dans le sud du pays, où il en coûte de $300 à $400 par mois pour chauffer une maison, les gens ne devraient certes pas être contraints de payer le même impôt que les citoyens d'Ottawa, par exemple. C'est toutefois là ce qu'a toujours préconisé le gouvernement. Quand donc le gouvernement propose-t-il quelque chose de sensé? Nous avons fait des propositions; quand le gouvernement se décidera-t-il à les appliquer?

Mme Erola: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de sympathie pour les gens qui vivent dans des régions isolées du pays, surtout dans le Nord. Je sais parfaitement ce que cela veut dire, puisque je viens moi-même d'une localité minière du Nord. En fait, un membre de ma famille a vécu deux ans dans une région très isolée, où il a dû assumer les coûts dont a parlé le député. Je sympathise donc avec ces gens. Toutefois, j'estime que nous devons établir une politique qui soit juste pour tous ceux qui vivent dans le Nord, et non seulement pour quelques privilégiés qui bénéficient bien souvent d'avantages extrêmement généreux dont ne profitent pas les autres habitants de la région. Je crois que les Canadiens des autres parties du pays conviendraient qu'une politique doit être juste pour tous. C'est pourquoi je dis au député que l'instauration graduelle des avantages que nous proposons permet aux gens qui vivent dans le Nord de mieux absorber le coup.

M. Blenkarn: Vous ne faites que hausser leurs impôts!

• (1240)

Mme Erola: Donnez-nous, aux ministres fédéraux et provinciaux, l'occasion d'élaborer un programme qui remplacera avantageusement celui qui existe déjà.

M. le vice-président: La présidence demande aux députés de se rappeler qu'il y a eu prolongation. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a la parole.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter mon collègue pour avoir présenté cette motion, bien que le ministre semble croire qu'elle est absolument sans nécessité. Je félicite également le gouvernement d'avoir pris au budget des mesures qui favorisent le secteur de la production en général, et celui de la production minière en particulier. Ces mesures sont celles qui permettent de défalquer les provisions d'épuisement de n'importe quelle source de revenu; de faire remonter les pertes non en capital sur les trois années précédentes ou de les reporter sur les sept années suivantes; ainsi que le crédit d'impôt à l'investissement. Ce sont des mesures valables qui n'arrivent pas trop tôt.

Comme nous le savons tous, le ministre représente une circonscription qui est presque entièrement tributaire de l'activité minière. Elle avait dû fatalement être dégoûtée des politiques antérieures de son gouvernement, qui avaient eu un effet si désastreux sur l'industrie minière autrefois si prospère, et en particulier dans sa circonscription.

Il est vraiment tragique qu'avant que les sondages Gallup et l'inévitabilité d'élections prochaines n'aient obligé le gouvernement à mettre de côté certaines de ses théories économiques les plus saugrenues, il ait fallu que plus de la moitié de la main-d'œuvre de ce secteur important soit contrainte de s'inscrire à la soupe populaire ou à l'assurance-chômage. S'il est possible de faire bondir une grenouille avec une décharge électrique, l'industrie minière n'est pas un secteur qu'on peut faire réagir aussi instantanément avec des mesures incitatives. Comme tous les autres secteurs il est facile de l'anéantir par des mesures fiscales répressives ou confiscatoires, comme le gouvernement en a fait l'expérience, mais il n'est pas si facile de la faire ensuite renaître de ses cendres.

Pour prospérer, l'industrie minière a besoin que le secteur secondaire puisse acheter ses produits. Sinon, les mesures incitatives comme celles qui portent sur l'augmentation de l'emploi ou qui ne visent qu'un facteur isolé de l'équation production n'auront d'autre résultat que de faire augmenter les stocks de produits inutilisés. Par conséquent, pour trouver la raison de la crise qui sévit dans l'industrie minière, il faut se tourner vers la situation générale de l'économie.

Bien sûr, le fait que près de la moitié des travailleurs du secteur minier ait été sans travail pendant un certain temps l'an dernier, constitue un exemple éloquent des répercussions de la politique économique du gouvernement sur l'ensemble du pays. Toutefois, il ne faut pas oublier que presque toute la production minière canadienne est exportée. Je crois que le ministre a parlé de 80 p. 100 de la production. Cependant, la mine Adams à Kirkland Lake et la mine Sherman à Temagami vendent toutes les deux leurs produits à Defasco Mill à Hamilton, en Ontario. La mine Adams a récemment fermé ses portes pour quelque trois mois, mettant au chômage environ 400 soutiens de famille. La mine Sherman devra faire de même en août. Cet exemple prouve bien, comme je l'ai dit, que la santé de l'industrie minière ne dépend pas des programme gouvernementaux directs, mais bien du climat industriel général. Comme nous en sommes conscients, ce climat est en grande partie le résultat des expériences sociales et politiques du gouvernement de la dernière vingtaine d'années.

L'autre facteur qui influe sur la viabilité de l'industrie est le prix qu'elle doit demander pour son produit. Manifestement, si une entreprise ne peut produire un article vendable à un prix moins cher que le prix courant sur le marché international, elle devient non rentable.

Les facteurs qui contribuent à l'établissement du prix du produit sont notamment la qualité du minerai, l'existence de sous-produits vendables, les frais de transport et de main-d'œuvre. Le ministre a parlé de l'énergie et des taux d'intérêt, qui sont également importants. Toutefois, il existe un autre facteur essentiel, dans le cas de l'industrie minière: les taxes et impôts écrasants perçus par tous les niveaux de gouvernement.

Les taxes exorbitantes imposées à l'industrie par le gouvernement provincial ne sont pas du ressort des ministériels de l'autre côté, mais leurs propres lois fiscales le sont. Je pense notamment au fait que les impôts provinciaux ne soient pas déductibles du revenu imposable aux fins de l'impôt fédéral. Cette simple disposition, qui a pris force de loi en vertu du budget Turner de 1974, a contribué plus que toute autre chose à saper la rentabilité des mines canadiennes. Si l'on tient compte également du fait que les dividendes de ces sociétés minières, après avoir été imposés à la source par les gouvernements fédéral et provinciaux, le sont à nouveau une fois versés aux investisseurs, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'industrie ait eu les pires difficultés à trouver du capital d'établissement.

Je laisse à mes collègues le soin de discuter de la politique gouvernementale qui consiste à imposer les allocations du Nord. Nous avons déjà entendu des observations à ce sujet.

A mon avis, les causes fondamentales des problèmes qui assaillent ce secteur, de même que l'ensemble de notre économie, sont de nature théorique. Après avoir dissimulé ses tendances socialistes aux électeurs afin de se faire élire, et ayant peut-être le sentiment que ce serait sa dernière chance de l'être, le gouvernement s'est lancé sur la voie du collectivisme, de la centralisation et de la démoralisation, au point d'anéantir une économie qui fut à une époque la plus florissante du monde ou presque, et de la ramener derrière celles de tous les pays de l'OCDE.

Pour atteindre cet objectif et pour financer les initiatives visant à rendre autant de Canadiens que possible tributaires, dans une certaine mesure du moins, de ses propres subventions, le gouvernement a relevé les impôts à un niveau inconcevable. Il a agit de la sorte, apparemment, parce qu'il estimait que la première responsabilité d'un citoyen canadien ou d'une société canadienne était de produire des recettes que le gouvernement dépenserait et, dans la plupart des cas, gaspillerait.

Un des effets, peut-être imprévu, de cette politique a été la double et même la triple imposition des produits de l'industrie minière ce qui a non seulement fait fuir les investisseurs, ce qui ne troublera guère le sommeil des gens du gouvernement, je suppose, mais, dans bien des cas, a aussi fait augmenter le prix de ces produits bien au-delà de ce que peut tolérer le marché international.

L'un des faits les plus frappants, depuis que ce gouvernement est en fonction, est la diminution progressive de notre part du marché mondial avec le temps pour nombre de produits. Chaque fois que nous disions, au cours des 15 dernières années, que notre économie nationale n'allait pas, on nous opposait les affirmations insipides du premier ministre (M. Trudeau) ou du ministre des Finances (M. Lalonde), selon lesquels il s'agissait d'un problème mondial. Or, j'aimerais bien que tous deux m'expliquent comment il se fait que les autres pays nous aient damé le pion dans un domaine où nous étions jadis les premiers, si ce n'est pas la faute de leur propre gouvernement.

Nous avons perdu du terrain sur les marchés internationaux du minerai surtout pour deux grandes raisons qui tiennent essentiellement à l'intervention du gouvernement. D'une part, les taux déprimant d'imposition ont rendu nos produits miniers prohibitifs sur les marchés internationaux et d'autre part, le gouvernement a favorisé des concurrents étrangers. Je crois que d'autres députés ont déjà parlé de cette question.

A propos du déclin du secteur minier du Canada, le président de la chambre des mines de la Colombie-Britannique et du a Yukon tenu, il y a trois mois, dans le rapport annuel qu'il a présenté à cet organisme, à peu près les propos suivants:

Ce n'est pas d'hier que ce déclin s'est amorcé et on ne peut en attribuer la cause ni à la conjoncture internationale ni à une pénurie de ressources; nos problèmes viennent de l'intérieur.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la production canadienne et la production mondiale pour constater que notre industrie minière a commencé à battre de l'aile il y a dix ou quinze ans. Étant donné que la part du Canada sur les marchés internationaux de certains métaux a commencé elle aussi à diminuer au cours de cette période, il saute aux yeux que le Canada, contrairement à d'autres pays producteurs de métaux, n'a pas réussi à ouvrir suffisamment de nouvelles mines pour remplacer les mines épuisées. Et il ne saurait être question de prétexter la conjoncture internationale puisque cette tendance était engagée bien avant la récession actuelle.

• (1250)

Voici la dernière phrase du paragraphe de M. Cathro:

Le déclin coïncide de près avec les années du gouvernement de M. Trudeau et avec son abandon des mesures économiques favorables à l'industrie minière.

Monsieur le Président, je n'aurais pas pu le dire mieux ni même aussi bien.

Permettez-moi de citer une autre observation ou prédiction, en l'occurrence celle qu'a faite en 1976 M. Alf Powis, président de la Noranda Mines:

Nous avons accepté sans critiquer le principe voulant que l'État ait le devoir de mieux répartir la richesse. Malheureusement, nous avons oublié un petit détail: il faut d'abord créer la richesse avant de la redistribuer. Une fois créée, la richesse ne peut pas être à la fois dépensée et conservée. Selon le truisme, on ne peut gagner sur les deux tableaux.

Le problème, c'est que jamais auparavant dans l'histoire on n'a mis en place pendant si peu de temps autant de nouveaux programmes sociaux manifestement ambitieux et de grande envergure. Au cours de ce processus, les dépenses du gouvernement ont doublé entre 1965 et 1972, et elles ont doublé encore depuis 1972...

N'oublions pas que cette déclaration a été faite en 1976 et que les dépenses du gouvernement ont encore doublé depuis 1972. Voilà le reste de la déclaration de M. Powis:

... au point qu'elles absorbent maintenant 40 p. 100 de notre produit national brut. On en a financé la majeure partie en faisant fonctionner la planche à billets. Je ne critique ni ces programmes ni la motivation des personnes qui les ont lancés, car ils visent à résoudre des problèmes que nous voulons tous voir disparaître. Pris ensemble, cependant, ils sont beaucoup trop onéreux pour nos moyens. Nous avons stimulé la consommation à outrance et chassé les investisseurs qui créent de nouvelles richesses et des emplois, ce qui est la seule façon de juguler l'inflation.

C'est ce qu'on a dit il y a sept ans. Depuis lors, les dépenses gouvernementales ont bien plus que doublé. A cause de l'inflation, l'inévitable croissance des budgets des années Turner échappe à tout contrôle et un nouvel élément est apparu sur la scène, le déficit de plusieurs milliards.

Dans ce contexte, bien que les avantages concurrentiels des dirigeants des industries extractives soient anéantis par le gouvernement, que l'économie intérieure soit incapable d'absorber ses propres produits, aussi à cause d'une politique du gouvernement, et enfin qu'une troisième série de mesures nous rendent incapables d'attirer les capitaux nécessaires pour financer la prospection et l'expansion, les dirigeants des industries extractives en lisant le budget la semaine dernière ont eu l'impression que les choses allaient mieux.

Quelles seraient les mesures que je préconiserais alors? Quelles seraient les orientations que favoriserait un gouvernement progressiste conservateur? En premier lieu, les impôts provinciaux seraient déductibles de l'impôt fédéral à payer. Ensuite, nous devrions supprimer le fardeau des taxes gouvernementales.

En outre, il faudrait reconnaître qu'une exploitation à forte concentration de capital comme l'exploitation d'une mine ne peut être rentable dans une économie hautement concurrentielle aussi longtemps que l'exploitation est endettée et qu'elle est frappée d'une double imposition. Je pense que nous devrions nous entendre avec les autorités provinciales pour octroyer une exemption générale à toute nouvelle exploitation jusqu'à ce qu'elle ait payé ses dettes. Le ministre a mentionné qu'elle avait dernièrement consulté ses homologues provinciaux. Espérons que cette question aura été discutée et partiellement résolue.

Nous devrions reprendre les initiatives prises par le député de Végréville (M. Mazankowski) au moment où il était responsable des Transports, pour faciliter ainsi l'exportation de nos produits miniers. Ces initiatives ne devraient pas se limiter à la côte ouest et à la côte est, et il faudrait aussi envisager de prolonger la voie de l'Ontario-Northland Railway jusqu'à un port en eau profonde sur la côte est de la Baie d'Hudson, de même que la construction d'installations portuaires. Si ce projet se révélait rentable, quel avantage ce serait pour les industries extractives du nord de l'Ontario et du Québec.

Et par-dessus tout un gouvernement conservateur interviendrait avec énergie pour redonner confiance aux Canadiens et aux étrangers dans notre politique nationale. On ne saurait trop en exagérer l'importance. Il faut convaincre les investisseurs, cette engeance qui inspire aux gouvernements collectivistes, comme celui-ci, une souveraine méfiance, même si c'est elle qui en fin de compte crée les emplois et assure par le fait même la bonne marche de l'économie, d'investir. Il faut les persuader, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés, que nous sommes heureux de les accueillir, eux-mêmes et les emplois

qu'ils créent. Et il faut leur assurer que nous continuerons de nous réjouir de leur présence tant qu'ils se comporteront en bons citoyens de notre pays.

Je le répète, seul un gouvernement progressiste conservateur pourrait y arriver. Quoi que puisse dire le ministre des Finances, les investisseurs vont sûrement s'interroger, pendant une bonne génération, sur les intentions véritables du parti libéral, tant que le climat de méfiance qui l'entoure à l'heure actuelle ne sera pas dissipé. Je crois savoir que le ministre est en mission. Puisse celle-ci être couronnée de succès.

Il n'y a pas d'exploitation minière dans ma région, mais ma circonscription est voisine de Nickel Belt, qui est la circonscription du ministre et voilà pourquoi je m'intéresse énormément à cette industrie. Sauf erreur, le secteur minier compte quelque 40,000 employés en Ontario. Dans le nord de l'Ontario, 15 p. 100 de la main-d'œuvre y travaillent. Pour l'ensemble de la province, cette proportion est beaucoup plus faible; je crois qu'elle est de 1 p. 100. Pourtant, ce sont ces travailleurs, soit 1 p. 100 de la main-d'œuvre, qui ont produit 4 p. 100 du produit provincial brut. C'est tout à leur honneur.

L'extraction minière est une industrie qui nécessite une forte injection de capitaux et c'est un secteur d'activité fort important dans l'économie nationale. Le ministre a soutenu que son importance était attribuable au volume de capitaux qu'elle crée, soit quelque 11 milliards de dollars.

L'Ontario est aussi un grand producteur d'or. En dollars de 1982, la province a produit pour près de 25 millions de dollars de ce minerai. Jeudi et vendredi derniers j'ai eu le privilège de circuler dans la circonscription du ministre en compagnie des membres du sous-comité sur les pluies acides. Nous nous sommes entretenus avec les représentants de l'International Nickel Company. J'ai eu le plaisir d'apprendre que la mine tourne à pleine capacité. Par contre, j'ai eu le regret d'entendre le vice-président administratif, M. Walter Curlook, annoncer que les pertes d'exploitation se chiffraient à un million de dollars par jour. Les responsables de la société m'ont fait savoir qu'ils comptaient intensifier les travaux de prospection, car il est indispensable d'accroître la production. Le problème ne se situe pas uniquement au niveau des salariés et M. Curlook a souligné que les cadres et les dirigeants se doivent d'accroître leur rendement afin de permettre à l'entreprise d'être compétitive. C'est une réalité que nous connaissons tous.

Il y a des années de cela—j'étais écolier à l'époque, c'est dire qu'il y a longtemps—International Nickel produisait 95 p. 100 de toute la production mondiale de nickel. C'était sensationnel. Il n'y avait pas de concurrence. C'est merveilleux de pouvoir se trouver dans une telle situation.

M. Cullen: C'était à l'époque où j'habitais là.

M. Darling: Le député de Sarnia (M. Cullen) signale que c'était là la situation avant qu'il ne quitte la région. Cependant, la production canadienne ne représente plus maintenant que 24 p. 100 de la production mondiale et il ne tient qu'à un fil, selon moi, que ce chiffre ne soit encore réduit. Le comité s'est rendu dans la région pour voir ce que la société International Nickel faisait pour lutter contre la pollution. Elle alloue certaines sommes à ce problème, mais elle devra en consacrer beaucoup plus, soit la somme astronomique de 400 millions de dollars environ par année, avant d'en arriver à respecter la norme de moins de 1,000 tonnes. Elle a déjà réduit ses émissions de façon importante puisqu'elles sont tombées de 7,000 tonnes par jour à, sauf erreur, 1,900 tonnes à l'heure actuelle. Nous tenons à lui donner tout le crédit qu'elle mérite pour cela. Ce qui importe, et je l'ai précisé au vice-président de la société, c'est que nous sommes extrêmement heureux que la société ait repris ses activités. Cependant, nous voulons faire tout en notre pouvoir pour qu'elle réduise ses émissions de soufre le plus possible.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

M. Cullen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député reviendra-t-il parmi nous cet après-midi, car je voudrais lui poser une question?

M. Jarvis: Il est toujours présent.

M. Darling: En fait, monsieur le Président, je serai absent cet après-midi, car je dois me rendre à Toronto.

(La séance est suspendue à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ACCÈS DES GAGNE-PETIT À LA FORMATION HAUTEMENT TECHNOLOGIQUE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, dernièrement, le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) a exposé les grands objectifs que le gouvernement poursuivait dans le cadre de sa nouvelle politique technologique. Il a dit, notamment, que le gouvernement voulait s'assurer que les progrès technologiques profitent à tous les Canadiens de toutes les régions du pays. Certains organismes à vocation sociale et certains groupes communautaires craignent que la révolution technologique ne crée une vaste classe sociale d'illettrés technologiques, les «techno-paysans».

Étant donné que la haute technologie revêt une importance toujours plus grande pour notre pays, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent des mesures pour que les plus mal nantis puissent accéder aux cours de perfectionnement dans ce domaine et aux emplois qui en découleront. En dressant des barrières financières et sociales à la formation hautement technologique, on réduirait à néant les chances d'emploi des gagne petit dans ce secteur et leur enlèverait tout moyen de comprendre la raison d'être des progrès, de la haute technologie, son importance et les possibilités qu'elle offre.

Je demande instamment au gouvernement d'explorer de nouvelles façons de faire progresser les cours de formation hautement technologique dans le cadre de la loi nationale sur la formation et j'engage tous les gouvernements provinciaux à multiplier les cours du soir et d'enseignement aux adultes dans les domaines reliés à la haute technologie et à relever la qualité de ces cours.

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES CHANGEMENTS PROPOSÉS—LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement a dépensé quelque $300,000 pour la Commission Gilson qui a entendu les groupes concernés de l'Ouest et a eu des consultations détaillées avec eux. Après avoir étudié le rapport, le ministre, dans une déclaration de politique annonçait que les «avantages principaux de cette initiative»—c'est-à-dire le partage des subventions associées au changement du tarif du Nid-de-Corbeau entre les chemins de fer et les agriculteurs—comprenaient une «amélioration du transport des céréales, un développement accru des ressources, et une diversification économique». Une année s'est écoulée et le projet de loi n'a toujours pas été présenté à la Chambre. Tout d'un coup, le ministre abandonne l'ensemble des propositions «Pepin-Gilson» et annonce à la presse que toutes les subventions iront aux chemins de fer.

Les recommandations de l'Ouest n'ont pas changé, elles sont toujours celles que Gilson et le ministre ont entendues, mais le ministre a reçu une recommandation dont n'a pas été saisi Gilson. Elle ne venait ni de l'Ouest ni de la Chambre des communes, mais bien du caucus libéral du Québec. Celui-ci a demandé que le gouvernement paie la totalité des subventions aux chemins de fer et le ministre a cédé. La raison et le processus de consultation ont prévalu jusqu'à ce que le caucus libéral du Québec parle; et alors, adieu diversification économique et mise en valeur des ressources dans l'Ouest, potentiel extraordinaire de l'élevage du bétail et des porcs dans l'Ouest. Tout d'un coup, l'objectif est devenu le maintien, à tout prix, de la base électorale du Québec. Le gouvernement estime que les Canadiens de l'Ouest continueront à être des coupeurs de bois et des puiseurs d'eau. Pourtant, l'Ouest veut seulement que les règles du jeu soient les mêmes pour tous.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE D'UNE USINE DE PIÈCES D'AUTOMOBILES À HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, une autre usine vient de fermer ses portes à Hamilton. Chaque nouveau cas semble pire que le dernier en date. En l'occurrence, il s'agit de la firme Allen Industries, qui fabrique des plaques isolantes pour les automobiles. Elle a déménagé ses installations de Hamilton à Richmond, en Virginie, et elle continuera de vendre ses produits à la compagnie Ford, à Oakville. Il faut que cela cesse, cette attitude méprisante que beaucoup de manufacturiers, notamment en Ontario, affichent à l'égard de leurs employés et à l'égard des municipalités, qui ont investi énormément d'argent pour créer un milieu qui a permis à l'entreprise de réussir. Il faut leur rappeler que leurs responsabilités envers le Canada passent avant la possibilité de tirer une poignée de dollars de plus d'une entreprise déjà rentable.

Je crois que le gouvernement devrait examiner le pacte de l'automobile pour déterminer si ces firmes ne violent pas d'une façon ou d'une autre les dispositions de ce traité. S'il n'y a pas infraction, alors il faut renégocier le pacte de l'automobile et veiller à ce que les usines qui bénéficient de la protection de la loi canadienne soient profitables aux Canadiens.

Article 21 du Règlement

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON APPROUVE L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE AU CANADA

M. Garnett M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, la possibilité que les missiles de croisière soient essayés au Canada fait couler beaucoup d'encre depuis quelque temps. A mon avis, il importe que les Canadiens se rendent compte que le gouvernement fédéral appuie l'OTAN et l'Alliance. Nous croyons qu'un moyen de dissuasion plausible est nécessaire pour maintenir la paix et la liberté.

En analysant soigneusement les faits on verra que la stratégie à deux volets de l'OTAN, la négociation et le déploiement, est la voie la plus sûre à suivre à l'heure actuelle. Nous serions mal avisés de préconiser le désarmement unilatéral dans le contexte mondial actuel, car nous risquerions de briser l'équilibre international du pouvoir. Si nous refusons aux États-Unis la permission d'esayer le missile de croisière au Canada, les Soviétiques verront que le monde occidental est divisé et les espoirs de tenir de véritables négociations sur le désarmement seront encore moins justifiés.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral soit contre le désarmement. En fait, je ne connais aucun Canadien qui ne soit pas en faveur du désarmement. C'est le but ultime que l'humanité tout entière devrait chercher à atteindre. Cependant, l'histoire prouve que nous n'y arriverons pas en faisant des concessions unilatérales, car elles ont pour effet de créer un déséquilibre et, à tout le moins, d'engendrer d'autres demandes de concessions unilatérales. C'est le sentier qui mène à la catastrophe ultime.

Nous devrions nous rappeler que le compromis et la faiblesse n'ont pas empêché la Deuxième Guerre mondiale d'éclater. Le monde occidental y a presque perdu sa liberté. Tous les Canadiens devraient approuver le renforcement de l'Alliance de l'OTAN et reconnaître que si nous voulons la paix, il faut préparer la guerre. Nous devrions collaborer avec les États-Unis pour les essais du missile de croisière.

* * *

L'INDUSTRIE

LES TAXES AUXQUELLES SONT ASSUJETTIS LES PRODUCTEURS DE VIN

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, compte tenu de la popularité croissante des vins de table auprès des consommateurs nord-américains, il y a lieu de comparer le soutien enthousiaste que les États américains accordent aux viticulteurs et aux fabricants de vin à celui que nous réservons à leurs homologues au Canada. Dans la plupart des États américains, les fabricants de vin sont exemptés de la taxe prélevée par l'État sur les vins et alcools; dans les États où cette taxe est tout de même perçue, elle est plutôt symbolique et elle a été fixée à 5c. le gallon, ce qui revient à moins de 1c. la bouteille. En conséquence, le nombre d'acres de terre consacrés à la production vinicole aux États-Unis a doublé chaque année depuis 1976. Les États américains et les gouvernements européens considèrent que le vin est un produit alimentaire. Au Canada, nous persistons à taxer le vin comme une boisson

Article 21 du Règlement

alcoolique, ce qui rapporte annuellement aux gouvernements du Canada et de l'Ontario quelque 140 millions de dollars en recettes fiscales, alors que les revenus bruts des producteurs ontariens ne dépassent pas 24 millions de dollars.

Le nombre des viticulteurs de cette province a diminué de moitié, et ces derniers ne sont donc plus qu'un millier environ. Ils ont réussi à se tirer d'affaire en cultivant du raisin importé d'Europe et des hybrides et en se consacrant principalement à la production de vins de qualité. On rappelle aux députés, au restaurant parlementaire et à tous les consommateurs en général que la récolte de 1982 a donné un excellent vin. «Point n'est besoin de se montrer aventureux ou audacieux; il suffit de faire confiance aux produits canadiens.»

* * *

• (1410)

L'AGRICULTURE

LES BESOINS DE FINANCEMENT DU COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DE L'ONTARIO

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, depuis plus d'un siècle, le Collège vétérinaire de l'Ontario est réputé dans le monde entier pour son excellence. Des milliers de vétérinaires ont obtenu leur diplôme de cette vénérable institution pour ensuite aller pratiquer leur profession de par le monde. En outre, des centaines d'étudiants étrangers ont été formés à ce collège.

Il y a déjà plusieurs années, le doyen a lancé l'avertissement que le collège risquait de perdre sa réputation d'établissement de classe internationale, faute d'un soutien financier suffisant. Le doyen n'a cessé de répéter qu'il fallait moderniser les installations et accroître le capital d'exploitation, sans quoi l'accréditation du collège était compromise.

Dernièrement, l'équipe d'accréditation de l'Association de médecine vétérinaire des États-Unis a visité le collège et réduit sa catégorie d'accréditation. L'établissement a maintenant cinq ans pour satisfaire à certains critères, en modernisant, par exemple, ses installations matérielles et en revalorisant son corps professoral en nombre et en qualité. D'ici là, on lui recommande de réduire le nombre de ses inscriptions.

Le gouvernement a promis il y a peu de temps de financer en partie la construction d'un quatrième collège vétérinaire dans les provinces Maritimes. Bien que l'initiative soit louable, le gouvernement a certes l'obligation d'assurer aux trois collèges existants des crédits adéquats qui leur éviteraient l'embarras de ne pouvoir respecter certaines normes d'excellence.

Il serait ridicule de dépenser de l'argent pour un nouveau collège vétérinaire, alors que les trois qui existent déjà perdent leur accréditation, faute de fonds. Par conséquent, madame le Président, j'exhorte le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à recevoir le doyen du Collège vétérinaire de l'Ontario qui sera de passage à Ottawa demain, en vue de prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation déplorable.

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES CHANGEMENTS PROPOSÉS PAR LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, le Nouveau parti démocratique est en faveur des investissements publics dans la modernisation des lignes de chemin de fer servant au transport de toutes les marchandises, par seulement du grain. Le projet du gouvernement qui consiste à supprimer le tarif statutaire sur le transport du grain des agriculteurs de l'Ouest est inadmissible. La solution préconisée par le Nouveau parti démocratique nécessiterait l'adoption d'une loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention des marchandises par chemin de fer et à modifier en conséquence certaines lois pour préciser ceci: un, les capitaux servant à la modernisation du réseau ferroviaire seront fournis sous forme d'investissements publics en échange d'actions de la société CP Limitée et d'actions supplémentaires du Canadien national; deux, payer directement les compagnies ferroviaires pour les pertes prouvées dues au transport du grain; trois, conserver le tarif statutaire sur le transport du grain et l'appliquer à d'autres denrées.

Le projet du NPD sur la modernisation du réseau ferroviaire ne se limiterait pas à la Colombie-Britannique ni à l'Alberta mais il engloberait les lignes de Churchill et d'autres reliant des endroits du Canada où les installations de manutention sont insuffisantes. Notre projet ne serait pas plus coûteux que celui du gouvernement, mais le réseau serait modernisé davantage parce que nous empêcherions les sociétés ferroviaires de gaspiller les deniers publics.

Des voix: Bravo.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OBLIGATION FAITE AUX PERSONNES ÂGÉES D'ÉCHELONNER LEURS PAIEMENTS D'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, les citoyens âgés touchent des prestations quand ils atteignent l'âge de 65 ans, notamment les pensions de vieillesse et le supplément de revenu garanti et ils ne sont plus tenus alors de verser des cotisations au régime d'assurance-chômage. Toutefois, un des problèmes auxquels ils se heurtent à 65 ans est qu'ils doivent échelonner leurs paiements d'impôt sur le revenu. De nombreux citoyens âgés ne s'en rendent pas compte et éprouvent de la difficulté à le faire. Je pense que le gouvernement devrait examiner le problème. Il devrait dire aux Canadiens qu'en atteignant l'âge de 65 ans, ils ne sont plus tenus d'échelonner leurs paiements d'impôt sur le revenu.

Des voix: Bravo!

LES FORÊTS

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, l'industrie forestière est évidemment un secteur important de l'économie canadienne. Près de 20 p. 100 des produits que nous exportons sont des produits forestiers et ceux-ci représentent un excédent commercial de 10.9 milliards de dollars. Dans de nombreuses localités, l'industrie forestière fournit jusqu'à concurrence de 60 p. 100 des emplois.

Quand le bois devient rare, notre économie en souffre. Néanmoins, des études récentes révèlent que les pertes de bois imputables aux maladies forestières s'élèvent à un chiffre annuel de 45 millions de mètres cubes, soit 20 p. 100 des coupes annuelles autorisées au Canada.

Une fois encore, madame le Président, les politiques du gouvernement libéral continuent à minimiser l'importance de recherches suffisantes pour épargner des centaines de millions de dollars par an. Les programmes de recherche sur les maladies au Service canadien des forêts perdent de leur importance et le personnel a été réduit de moitié.

Pour l'année financière 1983-1984, le Service canadien des forêts a reçu la somme de 5.5 millions de dollars au titre de la recherche et du développement. Toutefois, ces fonds permettront uniquement aux pathologistes forestiers de se procurer le matériel scientifique élémentaire dont ils ont besoin. On n'a pas tenu compte des années-personne supplémentaires dont ils ont grand besoin.

Au cours de la présente récession, parler de pertes forestières peut sembler hors de propos. Permettez-moi de vous assurer que ce sont des pertes réelles quand on songe aux pertes commerciales subies, au nombre d'emplois réduit et à l'effet préjudiciable sur l'environnement.

Je recommande instamment au gouvernement de s'intéresser immédiatement à la question en vue de préserver notre industrie forestière et notre économie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE FINANCEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, en l'absence du ministre chargé du logement, je poserai ma question au très honorable premier ministre. L'industrie du bâtiment venait tout juste de revenir à la vie et commençait à peine à prendre de l'expansion, en bonne partie grâce au Programme canadien d'encouragement à l'occasion à la propriété, lorsque ce programme a tout à coup été supprimé, ce qui a laissé des centaines de Canadiens dans une situation bien précaire. Comme cette industrie a commencé à remonter la pente et que le gouvernement a affecté 2.4 milliards de dollars dans son budget aux encouragements spéciaux pour la relance des investissements privés, le gouvernement transférera-t-il 100 millions de dollars au Programme d'encouragement à l'accession à la propriété et fixera-t-il un délai en mai pour la présentation des demandes ou acceptera-t-il au moins les demandes qui ont déjà été présentées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre lui-même a répondu à cette question jeudi ou vendredi dernier et le gouvernement n'a pas modifié sa politique depuis.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE PREUVE DE COMPASSION ENVERS CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES SUBVENTIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le ministre n'a pas parlé de la possibilité de transférer une partie des fonds déjà mis de côté pour favoriser la reprise. L'annulation de ce programme risque d'entraver la reprise et va désappointer ceux qui avaient cru le gouvernement sur parole. Quand le ministre des Finances a déclaré que le programme disparaîtrait vers la fin de mai, il a donné de l'espoir à des centaines de Canadiens.

Le premier ministre ne ressent-il pas un peu de compassion envers ceux qui ont cru le gouvernement sur parole et qui ont investi pour jeter les fondations, obtenir une hypothèque, et ainsi de suite? Le premier ministre a demandé aux Canadiens de faire preuve de compassion envers les habitants des pays du tiers monde. Je lui demande, quant à moi, de faire preuve de compassion envers les Canadiens qui ont cru le gouvernement sur parole.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député et son parti nous demandent bien souvent de faire preuve de compassion envers les contribuables, mais cela ne semble pas les empêcher de proposer que nous dépensions sans compter pour résoudre des problèmes ici ou là.

Le député propose que nous transférions des fonds déjà affectés. Si nous réduisons le montant affecté à quelque programme, le député se plaindra que nous ne dépensons pas assez pour aider les chômeurs ou les jeunes Canadiens. C'est une proposition bien étrange de la part d'un parti qui a si souvent préconisé le recours à des mesures de temporisation. Le député et ses collègues savent qu'un programme doit prendre fin du jour un l'autre et que les fonds qui y sont affectés ne sont pas illimités. On ne peut pas continuer à appliquer tous les programmes, même s'ils sont très utiles.

Je voudrais bien que l'opposition se rende compte de l'efficacité de nos programmes et les appuie quand ils sont en vigueur au lieu d'en déplorer la disparition et d'attendre qu'ils prennent fin avant de comprendre à quel point le gouvernement a bien légiféré.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, quand le gouvernement réussit à instaurer un bon programme, il le supprime tout à coup. Il a déjà affecté des fonds pour favoriser la relance dans le secteur privé. L'industrie du bâtiment fait partie du secteur privé. Nous demandons au premier ministre et au gouvernement de ne pas trahir ceux qui ont cru le gouvernement sur parole, qui ont pris une hypothèque et jeté les fondations d'une maison et qui ont maintenant le bec dans l'eau. Le premier ministre peut-il me dire qui donnera ces $3,000 à ceux qui risquent de tout perdre s'ils ne les obtiennent pas? Le premier ministre ne se soucie-t-il pas des Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le budget prévoyait l'affectation d'un montant supplémentaire de 355 millions de dollars pour stimuler l'industrie du bâtiment. Il proposait aussi deux changements importants au Régime enregistré d'épargne-logement, afin de stimuler l'achat de maisons et d'articles désignés d'ameublement ou d'appareils électro-ménagers.

Madame le Président, l'exposé budgétaire prévoit des mesures pour stimuler l'industrie du bâtiment. Nous dépensons de l'argent pour favoriser la construction domiciliaire. Le député ne peut pas prétendre que nous ne nous soucions pas des propriétaires de maisons. Le fait que la reprise soit amorcée dans ce secteur montre bien l'efficacité de nos programmes. Je répète que le député nous demande de continuer indéfiniment à affecter des fonds à certains programmes. C'est impossible si l'on n'augmente pas les impôts en même temps, madame le Président.

LA SORT DES CONSTRUCTEURS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question à poser à ce même sujet au ministre d'État (Finances), qui a laissé entendre jeudi dernier que les mises en chantier sont beaucoup plus nombreuses cette année; le ministre a dit:

Nous croyons que l'industrie a repris une grande vigueur . . .

Je conviens qu'il y a des signes encourageants de relance. La grande difficulté du programme des $3,000, c'est que les petits constructeurs, ceux qui construisent six à dix maisons par année, qui en creusent les fondations, vont maintenant avoir bien du mal à vendre ces maisons, du fait que les propriétaires éventuels ne peuvent plus compter sur cette aide.

• (1420)

Le ministre sera le premier à convenir que, du point de vue de l'emploi, il est plus important de terminer que d'entreprendre la construction de maisons. Le ministre peut-il rassurer ces constructeurs, c'est-à-dire non pas ceux qui demandent 50 ou 100 permis, mais bien les petits constructeurs qui ont mis des maisons en chantier, qui en ont creusé les fondations et qui se trouvent maintenant dans une situation très précaire s'il ne peuvent vendre ces maisons, maintenant que les fonds sont épuisés?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, ces constructeurs profitent sans aucun doute de la réduction des taux d'intérêt, qui sont à la baisse depuis trois ou quatre mois. A la longue, l'industrie du bâtiment de même que tous les autres secteurs de l'économie vont bénéficier davantage d'une réduction générale des taux d'intérêt. L'autre facteur qui est aussi, sinon plus, important que la subvention de $3,000, c'est la sécurité des Canadiens qui envisagent d'acheter une maison et qui savent que notre gouvernement investit dans la création d'emplois et s'efforce de maintenir de nombreux emplois dans bien des secteurs. Ces deux facteurs, de même que l'investissement de milliards de dollars, devraient normalement créer le climat de confiance dont les consommateurs ont besoin pour faire ce genre d'achat.

ON DEMANDE UNE REDISTRIBUTION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je signalerai au ministre que beaucoup de constructeurs ont cessé à toutes fins pratiques de bâtir des maisons; il y a six maisons en chantier dans ma circonscription depuis deux semaines. La construction est en veilleuse, parce qu'on craint de ne pouvoir vendre. Jeudi dernier, le ministre des Finances a déclaré qu'il allait contrôler la situation de certains gros constructeurs, qui avaient demandé 50 à 100 permis dans le cadre du programme de la subvention de $3,000. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que si les inspecteurs constatent que ces gros constructeurs n'y ont pas droit, il y aura une redistribution raisonnable des permis entre les petits constructeurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je m'excuse d'être en retard. J'ai été retenu à la toute dernière seconde. Nous essayons de mesurer l'ampleur du problème. Tout programme qui arrive à expiration a ce genre de ballon à la fin. Il est évident qu'il y a eu une hausse assez imprévue des mises en chantier au début d'avril. Nous sommes en train d'évaluer le problème. Nous avons demandé à nos services de ne plus accepter de demandes. Nous apporterons des réponses à certaines questions du député, d'ici à une semaine ou dix jours. Entre temps, je tiens à donner l'assurance à ceux qui ont présenté des demandes valables qu'on s'occupera d'eux très sérieusement.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

ON DEMANDE D'INTERDIRE LE TICKET MODÉRATEUR

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il n'aura pas oublié qu'il y a un peu plus d'un mois je réclamais du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une loi fédérale sur la santé qui porterait remède à l'usage de plus en plus répandu du ticket modérateur, à cause de l'incident de la veille, la présentation par l'Alberta d'un nouveau régime assorti du ticket modérateur. La province du Nouveau-Brunswick vient de faire de même pour certains services hospitaliers, et j'avais donc raison de prédire que cet usage se répandrait si l'État fédéral n'intervenait pas. Quand va-t-on agir au sujet de l'assurance-maladie?

Quand allons-nous avoir un projet sérieux de loi fédérale sur les soins de santé qui s'occupe de ces problèmes, plutôt que de laisser s'effriter l'assurance-maladie pendant que le gouvernement fédéral attend un avis du ministère de la Justice sur les possibilités constitutionnelles qui existent en cette matière. Quand allons-nous avoir cet avis du ministère de la Justice, quand allons-nous avoir une proposition concrète de la part du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne pense pas que le député rende compte fidèlement de la réponse du ministre quand il parle d'attendre l'avis du ministère de la Justice. Le ministre a déjà communiqué à maintes reprises avec les gouvernements des provinces, pour demander ce régime d'assurance-maladie, qui est de création fédérale mais qui ne peut fonctionner sans participation provinciale, pour persuader autant que faire se peut les gouvernements provinciaux d'appliquer la loi sur l'assurance-maladie de la façon souhaitée par les Canadiens. Il est évident qu'elle n'y

a pas réussi dans certains cas. Elle a déclaré à la Chambre qu'elle étudiait les mesures possibles.

S'il y a retard, ce n'est pas à cause d'une difficulté générale d'ordre constitutionnel. La difficulté serait plutôt de trouver des moyens de remédier à la situation qui ne soient pas contestés devant les tribunaux. Voilà la difficulté. Le député sait que l'État fédéral n'a pas compétence pour légiférer en certains domaines. La prestation des soins de santé en est un. Voilà pourquoi nous avons besoin de la collaboration des provinces. C'est énoncé dans la loi de l'assurance-maladie elle-même. Nous ne pouvons absolument pas la modifier unilatéralement, suivant nos goûts ou ceux du Nouveau parti démocratique.

L'OPINION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le premier ministre a confirmé plutôt qu'infirmé mon interprétation de la situation. D'après lui, donc, le ministère de la Justice essaie de déterminer ce que le gouvernement a le droit de faire en vertu de la Constitution.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'a dit le 17 mars, soit il y a plus d'un mois, que le ministère de la Justice rédigeait un document. Quand ce document sera-t-il prêt? De même, le premier ministre serait-il d'accord pour le déposer à la Chambre avant que M^me^ le ministre s'entretienne avec ses homologues provinciaux? Le premier ministre dit que celle-ci rencontre régulièrement les ministres provinciaux de la Santé. Or, ils ne l'ont pas fait depuis 11 mois, soit depuis mai ou juin dernier, date à laquelle ils ont parlé de l'assurance-maladie. On ne peut pas dire qu'il s'agisse de consultations actives et intenses.

Le premier ministre déposera-t-il enfin un document à la Chambre des communes à cet égard, de sorte que les députés qui s'intéressent à la question puissent rallier l'opinion publique, si la proposition en vaut la peine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il est fort à parier qu'aucune proposition du gouvernement ne sera assez bonne pour rallier les membres du Nouveau parti démocratique. Je ne vois donc pas l'intérêt d'accéder à la demande du député. La mesure législative adoptée en Alberta n'entrera en vigueur que l'automne prochain. M^me^ le ministre s'emploie actuellement à faire en sorte que le régime d'assurance-maladie réponde aux vœux des Canadiens. Elle agit actuellement en ce sens. Il ne serait pas utile, à ce stade, de déposer des opinions de juristes.

La Constitution, je le répète, énonce très clairement ce que le gouvernement fédéral ne peut pas faire. Il ne peut légiférer dans le domaine des régimes de santé. Si le député en doute, il peut consulter ses conseillers juridiques. Nous n'avons pas besoin de déposer un document préparé par le ministère de la Justice pour en attester. Nous essayons de trouver une formule de régime d'assurance-maladie qui satisfasse les provinces et soit conforme à la Constitution.

LES ACCORDS DE FINANCEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, nous ne voulons pas savoir ce que le gouvernement ne peut pas faire sur le plan des services de santé. Nous voulons savoir par contre ce qu'il peut faire et ce qu'il se propose de faire en réalité, mais nous n'en avons pas la moindre idée.

Ma dernière question porte sur l'accord provincial qui selon le premier ministre, est nécessaire. Je suis convaincu pour ma part, que nous ne réussirons pas à conclure parmi les gouvernements conservateurs provinciaux une entente susceptible de maintenir les cinq principes de base de l'assurance-maladie. Le premier ministre va-t-il envisager de prendre des mesures à condition que la Constitution permette au gouvernement de le faire, sans obtenir l'accord des provinces? Afin que celles-ci approuvent ces mesures, est-il prêt à revenir sur les diminutions apportées il y a un an au financement des programmes établis et retirer le projet de loi C-150, qui imposait une limite de 6 et 5 p. 100 aux paiements au titre de l'enseignement postsecondaire? Comment peut-il s'attendre que les provinces accepteront quoi que ce soit, vu son attitude?

Mme le Président: A l'ordre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député confond deux choses, l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie. Les paiements au titre de cette dernière n'ont pas diminué, et le député le sait. Je sais d'ailleurs pourquoi il nous entraîne sur une fausse piste dans le cadre de cette discussion. Il sait qu'il n'y a aucune solution possible si nous ne respectons pas la Constitution. Il nous propose d'acheter les provinces en leur donnant plus d'argent. Ce n'est pas la méthode que nous comptons adopter.

* * *

• (1430)

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DES FRÉGATES—LA RÉPARTITION DES TRAVAUX

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. On a cité à maintes reprises les propos du député de Longueuil, selon lequel le choix du consortium est une décision purement politique, dans le cas des frégates de patrouille, et si Scan Marine n'est pas choisie, selon lui, il risque d'y avoir une révolution politique au sein du parti libéral. Bon nombre de facteurs devraient être déterminants dans cette décision, mais j'espère sincèrement que ce chantage politique n'aura pas d'effet.

Le ministre peut-il nous confirmer que l'une des solutions proposées par le chantier naval de Saint-Jean, dans son offre, est de construire deux frégates dans les Maritimes, deux dans les chantiers navals du Saint-Laurent et deux sur la côte ouest; autrement dit, sur l'ensemble, le partage se ferait de la façon suivante: de 22 à 24 pp. 100 pour la région Atlantique, de 38 à 41 p. 100 pour le Québec, de 22 à 27 p. 100 pour l'Ontario et 15 p. 100 pour l'Ouest? Le ministre peut-il nous confirmer que cette très juste répartition du travail est bien l'une des options proposées par le chantier naval de Saint-Jean?

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député a déjà fait des instances concernant le contrat des frégates. A l'époque, je lui ai dit que la sélection de l'adjudicataire, c'est-à-dire de l'entrepreneur qui construira les six frégates, serait faite sur une base qui inclurait l'efficacité du navire, le contenu canadien et, effectivement, le prix. Ce sont là nos considérations. Il s'agit d'une concurrence très stricte, d'une concurrence dont l'évaluation se poursuit présentement. Nous serons en position de déclarer le nom de l'adjudicataire à la fin de juin, ou au début de juillet, comme l'a indiqué le ministre de la Défense nationale. Évidemment le député sera dans l'obligation d'attendre cette période pour savoir exactement la décision que nous aurons prise, mais je puis lui dire que cette dernière sera prise selon les critères que j'ai déjà énumérés.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, je trouve curieux que le ministre ait omis de citer l'un des critères dont il a parlé la semaine dernière, à savoir que l'on choisira avant tout le meilleur navire. J'espère que ce critère est toujours en vigueur, car le député de Longueuil semble l'avoir oublié.

LES SYSTÈMES DE PROPULSION

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Le ministre peut-il nous confirmer deux choses: premièrement, qu'aucun chantier naval du pays n'a le matériel ou le personnel voulu pour construire les six frégates dans les délais prévus par le programme? Deuxièmement, le ministre peut-il confirmer ou infirmer que les spécifications des navires prévoient des moteurs à turbine pour les pointes de vitesse et des moteurs diesel pour la vitesse de croisière, et que, dans son offre, Scan Marine n'a pas prévu de moteurs diesel pour que ses coûts ne soient pas trop élevés?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, si le député avait écouté attentivement ma réponse, il aurait constaté que j'ai déclaré en effet que l'efficacité du navire est un facteur essentiel. En effet, le député devra attendre jusqu'à ce que la décision soit prise et annoncée pour poser ses questions sur les divers critères utilisés et l'importance accordée à chacun d'entre eux.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—LA RUMEUR CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et fait suite aux questions posées vendredi à la Chambre au sujet du projet de création d'une société de la Couronne chargée d'administrer les 345 millions de dollars du Fonds de développement économique des autochtones, projet qui est énoncé dans un document du cabinet portant la signature du ministre.

Le 19 février dernier, le ministre et deux de ses collègues du cabinet ont rencontré des représentants du caucus autochtone du parti libéral pour discuter de la création d'une société de la Couronne et de la nomination des membres de son conseil d'administration. Le ministre dirait-il à la Chambre qui a eu l'idée que le conseil d'administration de cette société devrait être composé d'autochtones membres du parti libéral? Cette idée a-t-elle été émise par le ministre et ses collègues ou bien par les autochtones qui participaient à cette réunion?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, premièrement, le député sait pertinemment que beaucoup des documents en question sont actuellement étudiés par le cabinet. Deuxièmement, je voudrais apporter une rectification à ce qu'il a dit. Je n'ai pas rencontré les membres du caucus autochtone libéral pour discuter de ce document ni de tout autre document. Troisièmement, madame le Président, le gouvernement a consulté un grand nombre de personnes parce que l'un de nos objectifs à cet égard est d'aider les autochtones à s'aider eux-mêmes. Nous tenons à nous assurer que ce fonds annoncé par mon collègue le ministre des Finances dans son exposé budgétaire de novembre 1981 donne les résultats escomptés.

LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur le même sujet et s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Le 1er décembre 1981, le ministre a annoncé la création d'un fonds de 345 millions de dollars destiné à aider le développement économique des autochtones, fonds qui devait être administré par son ministère. Aujourd'hui, un an et demi plus tard, il semble que le cabinet envisage de confier au ministre de l'Industrie et du Commerce la responsabilité globale du développement économique des autochtones, par l'entremise d'une société de la Couronne dont le conseil d'administration serait formé de membres en règle du parti libéral. Le ministre est-il d'accord avec ce projet?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, permettez-moi de dire au député qu'il n'a jamais été question que ce fonds soit administré par mon ministère, parce que mon ministère s'occupe des Affaires indiennes. Il s'agit en l'occurrence d'un fonds de développement économique des autochtones, qui s'adresse tout autant aux Indiens non inscrits et aux métis. Or, bien sûr, comme le député le sait, toutes les relations que nous entretenons avec les métis se font par l'entremise du secrétariat d'État, pour des raisons évidentes. En effet, le ministère des Affaires indiennes ne peut prendre de décisions impartiales dans les questions qui intéressent ces divers groupes, et on ne peut lui demander de le faire, surtout que les Indiens inscrits relèvent essentiellement du gouvernement fédéral. En ce qui a trait au Fonds de développement économique des autochtones, je crois qu'il s'agit d'une excellente initiative, et je crois que le ministre de l'Industrie et du Commerce est la personne idoine pour s'en occuper.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'AVENIR DU PROGRAMME

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a récemment annoncé le programme national de développement industriel qui doit fournir une aide directe à l'industrie de toutes les régions du Canada. Qu'arrive-t-il au programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre? Est-il maintenu?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je pense que 1984 est la date anniversaire de PAAIM. Toutes les demandes d'aide venant de régions désignées qui seront présentées aux termes de ce programme seront acceptées jusqu'à sa date anniversaire. Toutes les autres décisions concernant certaines parties du PAAIM seront prises à ce moment-là ou même avant.

LA DEMANDE DE DÉSIGNATION PRÉSENTÉE PAR MIDLAND-PENETANGUISHENE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Pour que les choses soient parfaitement claires, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, par votre intermédiaire, madame le Président, à propos des demandes présentées en vertu du PAAIM qui sont actuellement à l'étude. Je pense notamment à celle de Midland-Penetanguishene, dont la demande est en attente depuis trois mois. Les gens de cette région ont dépensé des milliers de dollars et consacré des centaines d'heures, à ce dossier; ils veulent savoir quand leur demande sera étudiée. Sera-t-elle étudiée en vertu du PAAIM ou du nouveau programme?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je pense que plus de 1,000 localités ont demandé à être désignées en vertu du PAAIM. Le nouveau programme de développement industriel régional garantira une aide financière, fonction des possibilités à exploiter, d'une région à une autre, pour l'ensemble du pays. Par conséquent, la plupart des régions, comme celle de Midland-Penetanguishene bénéficieront, une fois cette mesure législative adoptée, d'une aide pour les catégories mentionnées dans le communiqué de la semaine dernière. Je voudrais pouvoir compter sur la collaboration du leader à la Chambre du parti conservateur pour que l'on adopte rapidement cette mesure législative lorsqu'elle sera présentée à la Chambre.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA DESTRUCTION DE LA GARE HISTORIQUE DE TORONTO-OUEST—LA POSSIBILITÉ D'INTENTER DES POURSUITES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, la question que je pose au ministre de la Justice a trait à la décision que la Commission canadienne des transports a rendue le 28 avril dernier et dont voici un passage:

> . . . nous avons demandé au procureur général du Canada de poursuivre en justice au nom de Sa Majesté le Canadien Pacifique . . .

. . . ainsi que ses dirigeants, administrateurs, agents et entrepreneurs, parce qu'ils ont détruit la gare de chemin de fer de Toronto-Ouest. J'aimerais demander au ministre de la Justice, lui qui, sauf erreur, est également procureur général du Canada, s'il compte intenter des poursuites, comme le lui recommande la Commission canadienne des transports, et, le cas échéant, s'il entend procéder par l'intermédiaire de son homologue provincial ou de concert avec lui.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, j'ai effectivement été saisi de cette recommandation et je l'étudie. Cependant, le député doit comprendre que nous ne saurions tenir pour acquis, simplement à vue de nez et sans examen plus poussé, que par exemple la loi sur les chemins de fer justifie une telle action. Nous entendons examiner cette affaire très soigneusement, et dès que j'aurai obtenu l'avis de mon contentieux, je ferai connaître ma décision.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'OBLIGER LA COMPAGNIE À RECONSTRUIRE LA GARE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, c'est la Commission canadienne des transports, elle-même un tribunal aux termes de la loi sur les chemins de fer, qui a pris cette décision. Puisque c'est manifestement le CP qui mène le gouvernement, et non pas celui-ci qui mène celui-là, je voudrais poser une question au ministre des Transports, qui nous dit qu'en abolissant le régime spécial applicable au Pas du Nid-de-Corbeau, il est sûr d'obtenir un meilleur rendement des chemins de fer. Pourrait-il nous dire s'il va se prévaloir des pouvoirs qu'il détient aux termes de la loi sur les chemins de fer pour obliger le CP à reconstruire la gare de chemin de fer de Toronto-Ouest comme elle était à l'origine, et s'il va presser le ministre de la Justice de traduire le CP en justice pour avoir démoli cette gare, ne serait-ce que pour faire la preuve de l'intégrité de la Commission canadienne des transports, de la loi sur les chemins de fer et du ministre lui-même?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Comme le ministre de la Justice vient de le dire, madame le Président, la Commission canadienne des transports a demandé au ministre de la Justice d'intenter des poursuites dans cette affaire. Par ailleurs, on me dit que le CP a interjeté appel de cette décision.

LA LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES—LA RÉVISION DU MANDAT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Elle est peut-être très pertinente car, selon certaines rumeurs, le projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau va être présenté aujourd'hui. Ma question porte sur une loi symbolique analogue pour la région de l'Atlantique, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et sur l'étude que le ministre a fait faire sur cette loi par une entreprise privée. Les quatre ministres des Transports ont-ils protesté auprès du ministre contre le fait que le mandat est très restreint, que le délai est très court et que le public n'aura pas l'occasion d'apporter son grain de sel dans cette étude et que compte faire le ministre à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, d'après mes renseignements, la situation est très différente. Sauf erreur, deux provinces de l'Atlantique sont d'accord, une est restée neutre et une a désapprouvé. Quoi qu'il en soit, mon collègue est tellement occupé à étudier d'autres dossiers ces jours-ci qu'il ne sait peut-être pas très bien que nous avons conclu un protocole d'accord avec les quatre provinces de l'Atlantique et que nous essayons, entre autres, de planifier ensemble. Nous essayons effectivement de faire des études du genre de celle dont le député a parlé notamment pour dépenser de la manière la plus judicieuse possible les centaines de millions de dollars que le gouvernement fédéral donne aux provinces de l'Atlantique au titre des transports. C'est tellement normal et si souhaitable que mon collègue ne désapprouve certainement pas cette initiative parce que c'est pour le bien des provinces de l'Atlantique.

M. Nowlan: Madame le Président, je crois que le ministre a été mal occupé également, ces derniers jours ou ces dernières semaines, à étudier toutes sortes de questions. Si le ministre vérifie ses dossiers, il constatera que mes renseignements sont exacts. Sauf erreur, l'entente de 1982 portant sur l'amélioration des routes secondaires de la région de l'Atlantique contient une clause sur la consultation et la planification en commun, mais le ministre a pris cette décision unilatéralement.

ON DEMANDE QUE LE PUBLIC SOIT CONSULTÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, pour apaiser les craintes des entreprises de la région de l'Atlantique qui sont à la limite de la rentabilité et qui ne réussiront pas si ces subventions intérieures et extérieures sont supprimées ou réduites, le ministre peut-il garantir à la Chambre et à la région de l'Atlantique que, en dépit des recommandations des sociétés d'experts-conseils, les personnes concernées pourront donner publiquement leur avis avant que le gouvernement n'aille plus loin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ma réponse sera exceptionnellement brève. Oui, il y aura consultation, au moins avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ÉTAT DES FORCES DE RÉSERVE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale si je peux me permettre de l'interrompre dans sa petite séance d'information au sujet du programme de frégates. Madame le Président, les forces de réserve du Canada sont dans un état pitoyable à la fois sur le plan du matériel et des effectifs. Quelle mesure le ministre entend-il prendre pour remédier à cette situation?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député ne puise pas ses renseignements aux mêmes sources que moi. Nous avons relevé le budget de la réserve il y a quelques années. Nous lui donnons du nouveau matériel et nous avons intégré plusieurs unités aux forces régulières. Je ne me rappelle plus exactement quels organes d'informations de l'Ouest en parlaient la semaine dernière, mais je crois qu'ils se félicitaient des mesures prises au sujet de la réserve et des améliorations qu'on lui apporte depuis deux ou trois ans. Des représentants de la réserve m'ont dit eux aussi qu'ils étaient fort heureux de ce qu'on faisait pour eux. On pourrait faire davantage et on ne manquera, certes, pas de le faire, mais j'estime pour l'instant qu'il y eu beaucoup d'amélioration.

M. McDermid: Madame le Président, elles sont si peu qu'un rien les contente. Si le moral est élevé à la réserve, c'est bien à cause des gens qui y sont, et non pas à cause du matériel dont elle est équipée ou des mesures que le gouvernement a prises pour elle.

LE PLAN DE MOBILISATION

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre promet depuis deux ans de doter la réserve d'un plan de mobilisation. Où est donc passé ce plan? Pourrions-nous le voir?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis heureux de voir qu'au moins le député admet que le moral et l'atmosphère sont au beau fixe dans la réserve. Je m'en suis bien rendu compte dernièrement quand j'ai visité certaines unités. Quant au plan de mobilisation, il est toujours en voie d'élaboration. On peut donc dire que nous en avons un par les temps qui courent. Il y a, certes, bien des choses dans un plan de mobilisation qu'on ne peut rendre publiques car ces renseignements ne peuvent pas tous être divulgués. Mais si le député ou d'autres députés veulent en savoir plus, je peux demander à mon ministère de leur donner le genre de séance d'information que nous tenons en cas de mobilisation générale.

* * *

LES FINANCES

L'ÉTUDE DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique qui se souviendra sûrement d'avoir déjà abordé la question de l'impôt sur les gains en capital. Or, nous sommes maintenant saisis d'une proposition connexe en vertu du programme RPTI. Je me demande si son ministère procèdera à une étude au sujet de ce programme, étude qu'il renverra à un comité permanent ou à un comité spécial de la Chambre, afin que nous puissions établir à quel point l'inflation a miné les gains en capital et les possibilités d'investissement? Il me semble qu'il s'agit là d'une question relative au développement économique.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, cette question devrait, c'est évident, être adressée au ministre des Finances. Le ministre d'État (Finances) voudra peut-être y répondre. J'aurais pensé, et je tiens à le préciser, que le député aurait bien accueilli cette initiative. Il faut se rappeler qu'elle est le fruit d'un grand débat public et d'une étude de la part des chefs de file du monde des affaires que la question des gains en capital touche de très près. J'espère donc que le député sera tout à fait d'accord avec cette façon d'élaborer une politique.

LA SITUATION DE CEUX QUI INVESTISSENT DANS DE PETITES ENTREPRISES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je ne critique pas du tout la politique. Je me demande simplement si le ministre croit que cette mesure devrait bénéficier à d'autres personnes qui investissent dans des petites entreprises qui ne sont pas cotées et ne peuvent donc profiter de ce programme? C'est lui le ministre d'État chargé du Développement économique. Pourquoi ne recommanderait-il pas à ses collègues du cabinet de mettre à la disposition de ceux qui créent de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises des titres sous une forme ou sous une autre plutôt que de limiter cette mesure à ceux qui ont la chance que leurs actions soient cotées ou qu'elles puissent l'être?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, les discussions entre ministres sont, bien entendu, confidentielles. Je peux cependant vous assurer que le ministre des Finances a prêté une oreille très attentive aux instances présentées non seulement par ses collègues, mais également par des représentants du secteur des affaires, du monde ouvrier et des diverses associations de construction et d'autres professions de tout le pays dans le cadre de l'élaboration de son budget. Les députés devront reconnaître que c'est probablement la première fois dans notre histoire que d'aussi nombreuses instances sont présentées au sujet d'un budget. Je suis persuadé que le député aura eu l'occasion de présenter les siennes au ministre des Finances, s'il le désirait. J'ignore s'il l'a fait ou non, mais, pour ma part, je n'ai pas manqué cette occasion.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PACIFIC WESTERN AIRLINES—LE SERVICE FOURNI DANS L'OUEST DU MANITOBA

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que la Commission canadienne des transports examine actuellement l'autorisation accordée à la Pacific Western Airlines de desservir Brandon, au Manitoba, et par voie de conséquence, l'ouest de la province, et comme les services offerts sont excellents et que la majorité sinon tous les clients de l'ouest du Manitoba en sont très satisfaits, le ministre pourrait-il ordonner à la CCT d'accorder une attention favorable à la demande de la société et de mettre ainsi un terme aux incertitudes que soulève ce service essentiel dans la province?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les décisions que doit prendre la Commission sont si nombreuses que je ne peux les suivre toutes de très près, mais je vais prendre un risque. Je pense que la CCT a déjà donné son autorisation.

Une voix: C'est fait.

M. Pepin: C'est fait? Pour vous apprendre quelque chose de neuf, je pense que le ministère se dispose également à apporter certaines améliorations à l'aéroport de Brandon.

L'ANNONCE DE LA DÉCISION

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je n'ai pas très bien compris la réponse du ministre. Si la décision a déjà été prise et qu'elle est favorable, pas de problèmes. Mais si la décision n'a pas été prise, le ministre voudrait-il s'assurer que ce soit fait le plus vite possible? La décision pourrait-elle être rendue publique afin que les gens en soient informés? Car le public l'ignore pour l'instant. Le ministre voudrait-il également s'assurer, et c'est une chose que je lui demande, que la décision soit favorable à la PWA?

• (1450)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à ce que je vois, mon collègue de l'autre côté semble passablement mieux renseigné que moi. Je savais que la décision avait été prise, mais je n'étais pas sûr qu'elle ait été annoncée et ce genre d'annonce est toujours source de problème pour un ministre.

Pour en revenir à la question, la permission a été accordée parce que le service a été excellent et la clientèle nombreuse. Et on attendait la décision de la CCT pour procéder à des améliorations aux aéroports. Puisque c'est déjà fait, les crédits seront débloqués mais je ne me souviens pas du montant exact. Cependant, je communiquerai toute l'information requise à mon collègue le plus tôt possible.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES DONS ÉLECTORAUX AUX POLITICIENS ÉTRANGERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci juge-t-il qu'il convient que des sociétés d'État ou leurs représentants fassent des dons électoraux à des hommes politiques ou à des personnes qui aspirent à le devenir dans d'autres régions du globe dans le but de les amener à faire affaire avec le Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne puis répondre à cette question. Je ne sais pas de quoi parle le député. Pareille initiative est peut-être opportune dans certains cas, alors qu'elle ne l'est pas dans d'autres.

Une voix: Répondez en principe.

M. Trudeau: Oui, mais je ne suis pas le pape.

M. Nielsen: Ah, vraiment?

M. Trudeau: Je ne suis pas en mesure de faire de distinction catégorique entre ce qui est bien et ce qui est mal.

M. Nowlan: Même le pape a des difficultés à cet égard.

M. Deans: Je suppose que c'est là ce que dictent les directives!

CANADAIR—LE POT-DE-VIN PRÉSUMÉMENT OFFERT À UN SÉNATEUR DE L'ALASKA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je me demande si le premier ministre se souvient que je l'ai prié de faire enquête sur les liens qui existaient entre Canadair et le sénateur américain de l'Alaska, le sénateur Hohman, qui a été trouvé coupable d'avoir accepté un pot-de-vin. Pourquoi la GRC n'a-t-elle pas enquêté sur la participation de Canadair dans cette affaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me souviens que Canadair a fait une déclaration officielle selon laquelle cette personne n'était plus à son service, qu'elle agissait en tant qu'agent et qu'elle a pris certaines initiatives à ce titre. Voilà ce qu'a déclaré Canadair, si je me souviens bien, madame le Président.

* * *

L'INDUSTRIE

LES TRAVAUX QUE DYNATEK ENVISAGE D'ENTREPRENDRE À L'AÉROPORT DE SYDNEY (C.-B.)

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Pourrait-il me dire où en sont les négociations entreprises avec Dynatek à l'aéroport international de Sydney au sujet du financement de 16 millions de dollars en partie sous forme de prêt exempté d'intérêts et en partie sous forme de subvention? Qu'en est-il?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir qu'à la demande du gouvernement provincial et de la Dynatek elle-même, le gouvernement fédéral a fait une offre très intéressante à la société car il cherchait à préserver les intérêts à long terme de l'industrie de la microélectronique et plus particulièrement à diversifier l'économie dans l'ouest du pays. Un certain nombre de conditions avaient été fixées quant au financement par la société. Autant que je sache, les conditions n'ont pas encore été remplies.

LA COMPÉTENCE DES CADRES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je suppose—ceci est ma question supplémentaire—que le ministre s'est assuré avant de faire cette offre «très intéressante» comme il dit, que les cadres de l'entreprise étaient en mesure de remplir la tâche qu'ils ont promis d'accomplir, en l'occurrence concevoir un système de robotisation pour la fabrication des microprocesseurs.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, il y a déjà plusieurs mois que j'ai examiné le dossier, mais si je me souviens bien, la société devait embaucher 700 personnes. Parmi elles, il y avait des cadres très compétents qui avaient acquis une certaine expérience dans le domaine.

Je tiens toutefois à rappeler au député que le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait savoir qu'il examinerait la demande après le gouvernement fédéral. Si je me souviens bien, le ministre provincial des Sciences et de la Technologie a déclaré qu'il tenait à connaître la position adoptée par Ottawa. La décision que nous avons prise est tout à fait sensée, je crois. Je pense que le gouvernement de la Colombie-Britannique a accepté notre offre initiale.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROTESTATION DES ÉTATS-UNIS CONTRE LE FAIT QU'ON A BRÛLÉ UN DRAPEAU—LA RÉPONSE DU CANADA

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre se souvient certainement que le gouvernement américain avait adressé une note de protestation véhémente au gouvernement au sujet d'une démonstration anti-américaine qui s'était déroulée à Winnipeg et à laquelle avaient participé deux membres du gouvernement manitobain ainsi que plusieurs membres du caucus néo-démocrate de la majorité gouvernementale, au cours de laquelle un drapeau américain avait été brûlé devant le consulat des États-Unis. Il était dit notamment dans cette note ceci:

> Les États-Unis tiennent à s'élever avec véhémence contre la participation de ministres du gouvernement manitobain à cette manifestation qui a ainsi revêtu un caractère officiel, et apprécieraient qu'on leur garantisse que le gouvernement veillera à ce que de telles manifestations hostiles ne se reproduisent plus.

J'aurais trois petites questions à poser au sujet de cette note. Le gouvernement canadien a-t-il reçu une lettre d'excuse du gouvernement manitobain, qui a été transmise au gouvernement américain? Si le gouvernement manitobain n'a pas présenté d'excuses, le gouvernement canadien a-t-il présenté au gouvernement américain des excuses au nom du gouvernement du Manitoba . . .

Une voix: Qu'il s'en garde bien.

M. Nielsen: Un député néo-démocrate vient de dire que le gouvernement canadien doit bien s'en garder. Ma dernière question est la suivante: Le gouvernement accepterait-il de déposer copie de toute note qu'il aurait adressée au gouvernement américain en réponse à sa lettre de protestation?

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement canadien a effectivement reçu la note américaine et y a répondu. Pour ce qui est du fait de s'excuser pour le gouvernement manitobain ou de ce que le gouvernement manitobain se soit excusé, je pense que le contenu de la note diplomatique, que le réponse qui a été donnée aux États-Unis peut être déposée à la Chambre sans hésitation, et l'honorable leader de l'opposition pourra voir, juger et en fait ne pas surtout augmenter la gravité de l'événement, mais essayer de le faire oublier.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Je suis content de constater que le gouvernement est disposé à déposer la réponse qu'il a adressée à la note du gouvernement américain.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DÉPOSE LA RÉPONSE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Le gouvernement accepterait-il également de déposer la lettre d'excuse que le gouvernement du Manitoba a adressée au gouvernement fédéral, et dont a parlé le secrétaire parlementaire?

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai pas dit que le gouvernement du Manitoba s'était excusé. Je pense que le contenu de la correspondance s'expliquera par lui-même.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES STOCKS DE SAUMON DE L'ATLANTIQUE—LES PRISES DES PÊCHEURS DANOIS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre, car je sais qu'il s'intéresse à la prise de saumon.

M. Nowlan: Ou de tout autre poisson.

M. Crouse: Étant donné la déclaration du ministre des Pêches et des Océans selon laquelle la pêche au saumon de l'Atlantique sera limitée cette année en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, mais pas au Québec, je voudrais savoir quelles mesures le gouvernement prend pour mieux surveiller les braconniers, notamment les Danois qui pêchent au large du Groenland et dont les prises de saumon canadien peuvent fort bien être la principale cause de la diminution des stocks de saumon de l'Atlantique? Le très hon. premier ministre pourrait-il soumettre cette question, qui est extrêmement importante pour la région de l'Atlantique, à l'ambassadeur du Danemark?

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Je suis heureux de pouvoir répondre à mon vis-à-vis. Je tiens à l'assurer au nom du ministre des Pêches et des Océans que ce dernier et le gouvernement déploient d'énormes efforts pour préserver et augmenter les stocks de saumon de l'Atlantique. Nous nous inquiétons, c'est évident, du problème que posent les prises des pêcheurs d'autres pays, et nous y attachons toute l'importance voulue.

Je tiens à assurer au député que c'est en fonction des raisons biologiques et des preuves objectives que nous fournissent nos représentants que nous décidons de toute réduction des quotas de saumon et de tout autre poisson dans la région de l'Atlantique et que le ministre veut, tout comme lui, préserver les aspects commercial et sportif de cette pêche dans la région de l'Atlantique.

• (1500)

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES SALMONIDÉS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de la réponse qu'il m'a donnée. Il n'a malheureusement pas répondu à la question. Je demandais au très honorable premier ministre s'il s'occuperait de cette question de la pêche du saumon canadien par les Danois au large des côtes du Groenland. Cette question relève des Affaires extérieures et regarde le premier ministre.

Comme la diminution des réserves de saumon dans l'Atlantique ne fait aucun doute, quand pouvons-nous compter que le gouvernement du premier ministre établira un programme vraiment efficace de mise en valeur des salmonidés de l'Atlantique?

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je veux donner au député l'assurance que le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement, bien sûr, s'occupent sérieusement de nos relations avec d'autres pays et des traités de pêche, qu'il s'agisse des pêcheries de saumon des côtes ouest et est, des pêcheries de pétoncles au large du littotal des États-Unis, ou même des stocks de morue qui concernent la Communauté européenne.

Le député, qui est membre du comité des pêches, sait que tout récemment, le Canada a institué, particulièrement dans le domaine des pêches, une politique en vertu de laquelle nous allons traiter nos partenaires selon la façon dont ils respectent les traités que nous avons signés concernant les diverses pêcheries. Il sait que nous avons adopté des positions fermes surtout envers la Communauté économique européenne.

Je répète qu'il serait simpliste d'accuser les Danois d'être responsables de la diminution des réserves de saumon dans l'Atlantique. Il faut que nous mettions de l'ordre dans nos propres affaires. Nous commençons à le faire. Avec l'appui du député, nous obtiendrons des résultats positifs au cours des prochaines années.

Dépôt de projets de loi

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE OBJECTION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ALBERTA

Mme le Président: Je dois signaler à la Chambre qu'une objection signée par les députés d'Edmonton-Strathcona, Red Deer, Calgary-Ouest, Peace River, Edmonton-Nord, Lethbridge-Foothills, Bow River, Medicine Hat, Crowfoot et Simcoe-Nord m'a été remise, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts revisés, 1970, à propos du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

Si la Chambre y consent, je propose de faire comme d'habitude et de publier le texte de l'objection en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI VISANT À FACILITER LE TRANSPORT, L'EXPÉDITION ET LA MANUTENTION DU GRAIN DE L'OUEST ET MODIFIANT CERTAINES LOIS EN CONSÉQUENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) demande à présenter un projet de loi intitulé «Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence».

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Que l'on convoque les députés.

[*Et la sonnerie s'étant tue.*]

● (2240)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le Président: On m'informe que les députés seraient prêts à se prononcer demain matin. Je suspends donc la séance jusqu'à 9 heures, demain matin, alors que la sonnerie, qui se taira cette nuit, se fera de nouveau entendre.

M. Prud'homme: A quelle heure?

Mme le Président: La sonnerie se fera de nouveau entendre à 9 heures.

(A 22 h 40, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 9 heures, le mardi 10 mai, sous la présidence de M. Francis.

[*Et la sonnerie s'étant tue à 10 h 45.*]

(La motion de M. Pepin, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 322*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Bégin (M^me^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Collenette
Corbin
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Flis
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gray
Guilbault
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
MacLellan
Malépart
Maltais
Massé
Masters
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Parent
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tobin
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan—112.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Carney (M^lle^)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Domm
Epp
Fennell
Friesen
Fulton
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hawkes
Heap
Hees
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (M^lle^)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (M^lle^) (Broadview-Greenwood)
McKenzie
McKinnon
Miller
Mitchell (M^me^)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Wenman
Wise
Wright
Young
Yurko—88.

● (1050)

Mme le Président: La motion est adoptée.

Comme il est passé 6 heures, le 9 mai, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à demain.

(A 10 h 58, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 mai 1983, de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai quelques discours dans mon bureau, dont l'un à propos du projet de loi C-151. J'en ai également un très intéressant concernant l'imposition du secteur minier, que j'aurais aimé prononcer hier, si le Nouveau parti démocratique n'avait encore fait des siennes. J'espère pouvoir me reprendre sous peu. Nous autres, conservateurs, sommes d'avis que le sort des milliers de mineurs qui sont en chômage mérite d'être débattu à la Chambre et les simagrées des néo-démocrates, hier, nous ont scandalisés.

Au moyen du projet de loi C-151, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter encore 14.7 milliards de dollars. Cette mesure fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

Une voix: Qu'ils avalent des couleuvres!

• (1105)

M. Nickerson: Voici un train de mesures législatives d'emprunt qu'on nous a présentées au cours de la session actuelle: les projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et, enfin, le projet de loi C-151. Si je vous demandais ce qui relie ces bills, ce qu'ils ont en commun, la réponse sauterait aux yeux. Toutes ces mesures sont des tentatives du gouvernement canadien pour demander au Parlement l'autorisation d'emprunter encore davantage. Pendant la seule année financière 1982-1983, il a demandé pas moins de quatre fois au Parlement un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Quelle est la politique financière du gouvernement? On dirait qu'il ne peut pas s'empêcher de disperser aux quatre vents tout ce qui tombe dans les coffres de l'État. Il dissipe et dilapide tout. Le gouvernement sait qu'il peut toujours redemander au Parlement un nouveau pouvoir d'emprunt, et nous revoilà dans l'engrenage. Sa politique financière consiste-t-elle à n'assumer aucune responsabilité et à dépenser sans compter? Il ne cesse de s'adresser au Parlement à cette fin. Mais il pourrait y avoir d'autres raisons. Les ministériels sont peut-être des incompétents et de mauvais gestionnaires. Sont-ils vraiment incapables de prévoir les besoins financiers du gouvernement du Canada? Je ne peux pas le croire, parce que le ministère des Finances compte un grand nombre de spécialistes. Il doit s'en trouver qui peuvent calculer et prévoir les sommes que le gouvernement dépensera dans les six mois ou durant l'année. Ils peuvent certainement prévoir les recettes du gouvernement au cours d'une certaine période. Il suffit d'un simple calcul pour fixer le montant des emprunts nécessaires.

Mais on dirait que ces opérations n'ont pas lieu. Cela dépend peut-être de ce que les prévisions secrètes, qui ne peuvent manquer d'être faites, indiquent des besoins financiers si énormes et si extraordinaires que le gouvernement n'ose pas demander au Parlement l'autorisation d'emprunter tout l'argent dont il aurait besoin pendant une période déterminée, car les Canadiens seraient abasourdis par l'ampleur d'une telle demande. Il le fait donc petit à petit. D'abord, ces 5 milliards de dollars, puis 10 milliards; la fois suivante c'est 15 milliards, et ainsi de suite.

Livrons-nous à un petit calcul pour établir quels sont actuellement les besoins financiers du gouvernement du Canada. Son dernier bill d'emprunt, le projet de loi C-143, demandait à la fois un pouvoir d'emprunt de 5 milliards de dollars pour 1982-1983 et un autre de 14 milliards de dollars pour 1983-1984. Cela donnait donc au gouvernement les 2 milliards reportés de l'année financière précédente, plus 14 milliards de dollars pour l'année financière 1983-1984. Pour le moment, le pouvoir d'emprunt total s'élève à 16 milliards de dollars, sans compter le projet de loi C-151.

• (1110)

Si nous examinons les chiffres que le ministre des Finances (M. Lalonde) nous a présentés en même temps que son budget du 19 avril, nous constatons qu'il prévoit des besoins financiers de 26.7 milliards de dollars. Si vous soustrayez de cette somme les 16 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt, cela donne des besoins réels de 10.7 milliards de dollars, d'après les chiffres du gouvernement. Telle est la somme qu'il devra emprunter pendant l'année financière en cours. Pourquoi alors trouvons-nous le chiffre de 14.7 milliards de dollars dans le projet de loi C-151, ce qui donne en plus au gouvernement la somme rondelette de 4 milliards de dollars?

J'aime autant vous dire tout de suite, monsieur le Président, que si le gouvernement avait demandé un pouvoir d'emprunt de 10.7 milliards de dollars, sachant qu'il est impossible de retourner en arrière, nous aurions été parfaitement disposés à lui accorder cette autorisation assez rapidement. Pourquoi demande-t-on aux représentants du peuple de voter au gouvernement une caisse noire de 4 milliards de dollars, car en fait ce n'est rien d'autre?

Nous voyons se dessiner la stratégie du gouvernement. Le ministre des Finances nous a annoncé son intention de lancer 100 ou 200 projets de relance, mais sans fournir de précisions. En réalité, le parti libéral s'apprête à faire marcher l'assiette au beurre comme jamais encore. Vous savez aussi bien que moi qu'il l'a déjà fait, mais cela dépassera tout. C'est 4 milliards de dollars qu'il va distribuer à ses sympathisants. Nous allons voir les ministres du cabinet libéral parcourir le pays en distribuant des dollars pour acheter des votes en prévision des prochaines élections. C'est un acte de désespoir.

Cela a déjà commencé. Par exemple, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui était ici il y a quelques minutes, a pris le Jetstar du gouvernement jusqu'à Whitehorse, après quoi il a nolisé un avion aux frais des contribuables pour se rendre à Faro annoncer un projet. Il n'avait nul besoin d'aller là-bas. Il a des bureaux à Whitehorse. Les fonctionnaires de son ministère auraient pu l'annoncer aussi bien. Il l'a fait simplement à des fins publicitaires. Voilà ce que cherchent les libéraux; ils cherchent à se parer des plumes du paon.

Hier encore, le même ministre était à Port Dover, en Ontario. Même si on peut dire qu'il avait des raisons légitimes d'aller au Yukon, puisqu'il est ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il n'avait vraiment aucune raison d'aller à Port Dover annoncer un projet de 2 millions de dollars qui sera sans doute financé au moyen des revenus illicites de ce projet de loi. C'est purement pour des raisons politiques qu'il est allé annoncer ce projet dans la circonscription de Haldimand-Norfolk. Cela ne s'est encore jamais vu.

Je crois que le même ministre va, aujourd'hui encore, faire de la propagande dans la circonscription de Western Arctic où il ira porter une bonne nouvelle qu'il aurait pu aussi bien annoncer à Ottawa.

• (1115)

Voyons comment le gouvernement a utilisé une partie de l'argent qu'il avait mis de côté pour gagner des partisans au parti libéral. Il y a, par exemple, le fiasco des bombardiers à eau. Nous allons acheter plusieurs de ces appareils au prix de 6 millions de dollars chacun. Deux seront utilisés dans ma circonscription. Je connais assez bien les employés du service forestier de la région et ils n'ont jamais demandé un bombardier à eau de ce genre. Le système actuel fonctionne bien. La saison des incendies ne dure que deux ou trois mois par année et le service forestier peut engager à forfait des sociétés canadiennes qui s'y connaissent en largage d'eau. A d'autres époques de l'année, ces sociétés décrochent des contrats ailleurs au Canada ou en Amérique du Sud. Le service forestier n'avait pas demandé de bombardiers à eau canadiens. On l'a obligé à les accepter. Cela montre bien que le gouvernement dépense de l'argent sans raison valable. On ne sait vraiment pas si des appareils de ce genre seront bien utiles dans des régions comme la mienne. Nous ne savons pas ce qu'ils feront le reste de l'année; ils resteront probablement stationnés sur la piste pendant neuf mois de l'année.

Les 14.7 milliards de dollars que le gouvernement voudrait emprunter grâce au projet de loi C-151 ne représentent pas tous les emprunts qu'il s'efforcera d'obtenir sur les marchés de capitaux du Canada ou de l'étranger, loin de là. Les sociétés de la Couronne emprunteront elles aussi des montants considérables, mais nous ne savons pas combien. Nous pourrions peut-être calculer de combien les taux d'intérêt que devront payer les hommes d'affaires et les propriétaires de maisons vont augmenter à cause de ces emprunts de l'État de 14.7 milliards de dollars, mais nous ignorons combien il faudra aux 300 ou 400 sociétés de la Couronne.

Je tiens à souligner, comme le vérificateur général lui-même l'a dit, qu'il est grand temps que le Parlement commence à exercer un certain contrôle sur les affaires financières des sociétés de la Couronne. A l'heure actuelle, celles-ci sont administrées dans l'ombre, loin des yeux du public.

D'après les projections que renferme la déclaration du 19 avril du ministre des Finances, il y a peut-être une autre raison pour laquelle le gouvernement demande un montant supplémentaire de quatre milliards de dollars. Certaines personnes, moi-même y compris, ont prétendu que le chiffre des recettes prévues dans l'exposé budgétaire est douteux. Il est peut-être un peu plus élevé qu'il ne le sera en réalité. Il a été calculé en fonction d'une augmentation du produit national brut qui pourrait ou non se produire cette année. Même si le PNB augmente, il y a toujours un certain décalage entre le moment où la prospérité générale du pays augmente et celui où les recettes de l'État augmentent à l'avenant. Les entreprises ne commenceront pas à réaliser des bénéfices avant un certain temps et ces bénéfices ne seront pas imposables immédiatement, surtout à cause des dispositions contenues dans le budget à l'égard du report des pertes sur les années suivantes.

Nous pensons aussi que le chômage restera aigu pendant encore quelque temps et que la somme des cotisations perçues sera inférieure au montant des prestations d'assurance-chômage à verser. En outre, les recettes du gouvernement diminueront parce que les chômeurs ne paieront pas autant d'impôt sur le revenu qu'en temps normal.

J'ai l'impression que les chiffres contenus dans l'exposé budgétaire visent simplement à donner bonne figure au gouvernement, même s'il sait très bien qu'il est trop optimiste et qu'il devra se servir d'une partie de son pouvoir d'emprunt excédentaire de quatre milliards de dollars, du fait que ses recettes seront inférieures aux montants prévus dans les documents budgétaires.

• (1120)

Voyons un peu quel sera l'avenir financier du Canada au cours des quatre prochaines années, d'après l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Selon les chiffres donnés par le ministre, le déficit cumulatif atteindra 112 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Les intérêts à verser pendant cette période seront d'au moins 77 milliards de dollars. C'est ce que le ministre des Finances prévoit ou promet et, de toute évidence, ce sont les prévisions les plus optimistes qu'il puisse faire. Qu'arrivera-t-il si la conjoncture n'est pas tout à fait aussi favorable qu'il le pense? C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à plusieurs reprises dans le passé lorsque, après coup, les prévisions du gouvernement se sont révélées douteuses.

Une politique financière aussi irréfléchie nous promet un avenir financier bien sombre, monsieur le Président. En examinant les exposés budgétaires présentés par le gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir, on constate que les déficits prévus augmentent constamment d'année en année. Il va augmenter de 5, de 10 milliards ou de tout ce qu'on voudra mais, après cela, il va commencer à fléchir. Le déficit va diminuer et nos affaires seront en règle. C'est ce que le gouvernement nous a affirmé tout d'abord, puis un an plus tard il répète exactement la même chose. Le déficit n'a pas commencé à fléchir. Il a continué à augmenter; c'est comme un toxicomane qui dit: «Une autre dernière dose et j'arrêterai.» Mais il n'y arrive jamais.

A mon avis, la seule solution aux problèmes des emprunts et des déficits excessifs est d'y mettre un terme maintenant. C'est possible. Nous avons commencé en 1979 avec le budget Crosbie qui, à l'époque, nous montrait la voie à suivre. Nous avions instauré à ce moment-là le système des enveloppes qui facilitait l'adoption de mesures d'austérité financière. Nous devons supprimer les dépenses inutiles sur-le-champ. Les hommes politiques trouvent toujours cela difficile, je le sais, mais il nous faut prendre le taureau par les cornes et commencer à sabrer certaines dépenses superflues. Il importe également d'adopter des mesures qui augmenteront la richesse de notre pays ce qui par le fait même accroîtra les recettes de l'État. Je crois que de cette façon, nous pourrions espérer régler nos problèmes financiers. Il nous faut adopter des politiques qui permettront à la population de faire confiance au Canada et d'y réaliser des investissements pour ainsi créer des emplois et accroître les recettes de l'État.

A mon avis, monsieur le Président, les Canadiens ont perdu espoir et ne font plus confiance au gouvernement libéral actuel et j'attends avec impatience la prochaine période postélectorale quand nous de ce côté-ci serons en mesure d'adopter les politiques destinées à susciter la confiance envers le Canada et à mettre en règle ses affaires financières.

Le président suppléant (M. Corbin): Des questions? Des remarques? Poursuivons le débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai écouté avec intérêt le député qui vient de parler. Je souscris à de nombreux points qu'il a soulevés aujourd'hui. Je conviens que nous sommes arrivés à l'heure des grandes décisions, à un moment décisif de notre histoire, monsieur le Président.

• (1125)

Le gouvernement vient à nouveau de présenter à la Chambre un projet de loi, le C-151, réclamant un pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards pour aider au financement des affaires de l'État durant l'année financière en cours. Il y a dans cette demande quelque chose de bizarre puisque le gouvernement réclame quatre milliards de plus que ce dont il a besoin. Ce n'est pas un député de l'opposition qui l'a dit mais, d'après ses propres besoins financiers exposés dans ses prévisions budgétaires et formulés à maintes reprises à la Chambre, le gouvernement réclame maintenant quatre milliards de plus que ce dont il a besoin. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire pour les Canadiens?

Décrivons brièvement la situation dans laquelle le Canadien ordinaire retrouve actuellement, qu'il travaille dans une banque, qu'il soit agriculteur, propriétaire d'une ferme d'élevage, pêcheur, bûcheron ou ouvrier d'usine. Le Canadien ordinaire, monsieur le Président, doit lutter pour assurer sa survivance. Il s'inquiète de son avenir, notamment de l'avenir de ses enfants et de ses petits-enfants. Pourquoi? Parce que nous ne pouvons voir exactement quelle sera la situation au Canada dans l'avenir, pas même l'an prochain ou l'année d'après.

Nous lisons avec intérêt les publications d'un certain nombre d'organismes ont tenté de prédire l'avenir économique de notre pays. Ils ne peuvent prévoir que quelques mois tout au plus à l'avance, compte tenu de l'état de notre économie et de la situation qui existe dans nos milieux financiers. Certaines de ces maisons, telle Midland Doherty, estiment qu'il y a lieu d'être optimiste pour les prochains mois, mais elles sont incapables de prédire ce qui se passera exactement en 1984 et en 1985. Autrement dit, est-ce que la relance à peine ébauchée se maintiendra pendant encore quelques années? C'est la question qu'elles se posent et que se posent certes aujourd'hui de nombreux Canadiens. Qu'est-ce que l'avenir de notre pays leur réserve, à eux et à leurs enfants? C'est l'incertitude qui existe dans notre pays qui rend les Canadiens craintifs.

Je crois que ce qui déçoit les gens, monsieur le Président, ce n'est pas tant le climat d'insécurité et de crainte; ce qui horripile les gens, c'est qu'il n'y a aucune raison pour qu'il en soit ainsi. Nous ne sommes pas un pays en voie de développement, du moins pas dans le sens que l'on donne traditionnellement à cette expression. Notre pays ne souffre pas d'instabilité politique comme bien des dictatures militaires dans le monde. Le Canada n'est pas déchiré par des conflits raciaux ou religieux. Quelle que soit la définition employée ou presque, notre pays est l'un des plus riches au monde quant aux ressources naturelles, humaines et financières. Le fait que nous ne sommes pas aux prises avec la plupart des problèmes que connaissent aujourd'hui d'autres pays du monde. Nous ne subissons ni dissensions nationales ni soulèvement politique violent.

Le Canada, monsieur le Président, offre plus d'avantages que tout autre pays au monde et, pourtant, notre économie s'écroule. Voilà ce qui exaspère les Canadiens. Ils ne comprennent pas comment il se fait que malgré tous ces avantages nous n'arrivons pas à nous développer dans un secteur ou dans un autre. Le gouvernement que nous avons n'arrive pas à donner l'impulsion voulue en ce sens.

M. Stevens: Sa politique est trop socialiste, voilà le problème.

M. Riis: Mon ami, le député de York-Peel (M. Stevens) estime que la politique du gouvernement est trop socialiste. Nous avons un gouvernement qui ne sait pas planifier l'avenir de notre pays.

• (1130)

M. Stevens: Tout cela tient du socialisme.

M. Riis: Il n'est pas apte à diriger comme devrait le faire un gouvernement fédéral. Il laisse simplement les régions du pays progresser à tâtons, leur disant de se débrouiller comme elles peuvent, sans orientation particulière, à partir des ressources, de la force et de la richesse que nous connaissons tous. A notre époque, cela ne suffit plus.

Je tiens à dire quelques mots sur deux ou trois secteurs de notre économie qui ont été plus ou moins oubliés ces dernières semaines. C'est avec intérêt que j'ai entendu, lors de la présentation du budget, de nombreux groupes d'hommes d'affaires dire qu'ils en étaient très satisfaits. On a dit que ce budget favorisait les entreprises et qu'il aiderait le milieu canadien des affaires. J'ai entendu les ministériels nous dire ici et ailleurs que ce budget allait aider nos entreprises. Ce qu'on peut constater, maintenant que l'écran de fumée s'est dissipé, c'est qu'il y a très peu de choses au budget pour aider nos petites et moyennes entreprises.

Il faut bien admettre qu'il comporte certains éléments qui vont se révéler très intéressants pour les sociétés qui sont en bonne situation, en situation exceptionnelle, celles dont le compte de profits et pertes est excédentaire. Mais à la petite et à la moyenne entreprises typiques, à celles qui ont du mal à survivre, à tenir le coup, le budget n'apporte à peu près aucune aide.

Je pense que les hommes d'affaires du Canada commencent à comprendre qu'ils ont été dupes. On a fait appel à eux pour qu'ils appuient le budget, pour qu'ils créent une ambiance favorable. C'est ce qu'ils ont fait mais ils comprennent maintenant qu'on s'est servi d'eux, et qu'en fait les petits hommes d'affaires, les petites et moyennes entreprises ne sont pas mieux partagés qu'avant ce budget.

C'est vraiment dommage, parce que s'il y a un fait qui s'est imposé à la Chambre des communes ces derniers mois, c'est que ce ne sont pas les grosses sociétés qui détiennent la clé de nos problèmes. La lenteur de leur énorme marchine décisionnelle les empêche de profiter rapidement de l'évolution actuelle de la conjoncture.

Ce qui est apparu ces derniers mois, c'est que notre économie traverse en ce moment une étape de transition. Après avoir régressé pendant deux ans et demie, elle commence maintenant à reprendre son élan en divers endroits. Une économie nouvelle est en train d'émerger. Mais les entreprises qui vont pouvoir profiter de ces conditions nouvelles en pleine évolution, ce ne sont pas les grosses sociétés traditionnelles, mais plutôt les petites et moyennes entreprises. Car ce sont elles qui sont capables d'agir rapidement. Elles ont la souplesse et l'agilité voulues, pour profiter des technologies nouvelles et des programmes commerciaux nouveaux. Ce sont elles qui peuvent profiter des nouvelles sources de capitaux, qui peuvent prendre le risque de se lancer très rapidement dans des domaines nouveaux appelés par les conditions nouvelles.

Voilà le genre d'entreprises qui comptent pour l'avenir de l'emploi au Canada. Ce sont elles qui vont faire la recherche et le développement qu'il nous faut. Ce sont elles qui vont édifier des économies à racines locales, qui seront sensibles non seulement aux régions, mais je dirai même aux petites localités du Canada. Ce sont les petites entreprises qui sont maintenant les mieux en mesure de répondre aux aspirations des Canadiens, quand elles s'implantent dans leurs localités et dans leurs sous-régions. Le budget ne comporte rien pour ces entreprises. Rien pour l'homme d'affaires qui désire se lancer dans la mise en valeur d'une ressource locale ou l'approvisionnement d'un marché local.

Il faut se demander à partir de quoi les ministériels établissent leur politique. Sur quelles sources d'information ils se basent pour adopter leurs politiques, leurs programmes, leurs positions budgétaires. Je n'ai lu nulle part, je n'ai entendu aucun groupe dire que la solution consiste à s'occuper des grosses sociétés en laissant à peu près de côté les petites entreprises. Bien au contraire. Le dynamisme économique, c'est chez les petites et moyennes entreprises qu'on va le trouver dans l'avenir. Et, pourtant, ce sont elles qui sont négligées par le budget.

Dans l'étude du projet de loi C-151, qui demande l'autorisation d'emprunter encore 14.7 milliards, il y a une autre question qui se pose, et c'est celle-ci: À quoi vont servir les quatre milliards de plus? Ce qui frappe les yeux, c'est que nous abordons une période préélectorale. Il est avantageux pour les ministériels d'avoir une caisse de manœuvre, une sorte d'assiette au beurre qui puisse servir à s'attirer les faveurs de l'électorat. Je ne voudrais même pas dire que c'est cela que le gouvernement envisage. Mais tant qu'il ne nous aura pas dit clairement pour quelles raisons il veut ces quatre milliards de plus, cette caisse de manœuvre, je pense que l'opposition doit s'attendre au pire. Il faut conclure que le gouvernement va utiliser ces quatre milliards pour s'acheter des votes dans certaines circonscriptions.

Il y en a qui peuvent désirer des stades, des pistes d'équitation, des piscines, des centres de jeunesse, des maisons de réadaptation, des ports, des quais, des ports de plaisance, etc. Le gouvernement pourra, avec ces fonds, accorder des faveurs aux électeurs de ces circonscriptions afin qu'ils votent de nouveau pour le candidat libéral ou qu'ils passent du parti conservateur ou néo-démocrate au parti libéral.

Je demande aux libéraux d'expliquer, au cours du débat sur le pouvoir d'emprunt, pourquoi le gouvernement doit emprunter 4 milliards de dollars de plus qu'il en a besoin. Qu'ils expliquent cela aux Canadiens qui arrivent à peine à joindre les deux bouts par le temps qui court. Les Canadiens ne vont certainement pas emprunter de l'argent pour parer à toute éventualité. Déjà, s'ils réussissent à obtenir un prêt pour combler leurs besoins ils s'estimeront très heureux, étant donné l'attitude des banques au cours des derniers mois.

Je veux, dans le cadre de ce débat, soulever deux points, qui ont retenu mon attention ces derniers mois et qui doivent être connus de tous. Il s'agit de certaines pratiques des banques à charte que, à mon avis, il y aurait lieu d'examiner attentivement. Tout d'abord, une mise en garde: je ne crois pas que ces pratiques découlent des politiques des banques. J'ai idée que si les dirigeants des milieux bancaires canadiens étaient au courant, ils mettraient immédiatement un terme à ces pratiques.

• (1140)

Partout au Canada, des gens m'ont fait part des problèmes qu'ils éprouvent avec les banques. En effet, il semble que les banques aient adopté deux façons de procéder très insidieuses. Tout d'abord, nombre de petites entreprises ont dû payer un supplément pour pouvoir emprunter de l'argent. Je ne parle pas ici des intérêt exorbitants qu'elles doivent verser, puisque qu'elles ne réussissent pas à obtenir d'aide en vertu du programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il s'agit, par exemple, d'un petit entrepreneur qui, pour obtenir un prêt de $100,000, devra emprunter $100,000 et rembourser à la banque la somme exigée pour un emprunt de $110,000 alors qu'il n'aura obtenu que $100,000. En d'autres termes, la banque exige une prime qui, en un certain sens, constitue un prélèvement frauduleux sur la somme que l'entrepreneur tente d'emprunter.

Les gens avec qui je me suis entretenu depuis deux ou trois mois m'ont informé d'un fait encore plus troublant. En effet, pour qu'un agent de prêt examine leur demande, ils ont dû, paraît-il lui offrir un billet pour Las Vegas ou deux semaines de vacances pour lui et sa femme à Hawaï ou dans les Antilles. Autrement dit, certains Canadiens commencent à se conduire de la même façon que dans certains autres pays que nous critiquons parce qu'ils acceptent des pots de vin. Cette pratique est devenue un mode de vie pour bon nombre de petites entreprises au Canada et il faut faire la lumière à ce sujet. Nous devons porter au grand jour les cas où des petites entreprises sont appelées non seulement à faire un cadeau aux agents de prêt, mais également à verser un supplément, en plus du remboursement du prêt demandé. Comme je l'ai dit dans mon exemple, si bon nombre de petites entreprises canadiennes veulent emprunter $100,000, à l'heure actuelle, elles doivent demander $110,000 mais s'attendre à n'en obtenir que $100,000. C'est devenu chose relativement courante.

On pourrait citer aujourd'hui bon nombre d'exemples du manque d'orientation ou de politique du gouvernement, notamment dans l'agriculture, le tourisme, le secteur de la petite entreprise, la pêche, l'industrie de fabrication et même les industries de technologie de pointe. Quelle est la politique du gouvernement à l'égard de la technologie de pointe? Quelles industries cherche-t-il particulièrement à encourager dans ce secteur? Il reste bien des questions en suspens à ce sujet, et cela, parce que le gouvernement ne propose aucune orientation. En effet, le gouvernement n'a pas su donner d'orientation à un pays qui a désespérément besoin qu'on lui dise où il va.

Lorsque, au hasard de tournées dans le pays, on demande aux habitants des villages ruraux, des villes et des grands centres urbains où le gouvernement nous mène et quelle voie il suit sur le plan économique, personne ne peut donner de réponse intelligente, car le gouvernement ne nous donne aucune orientation. Le gouvernement du Canada a renoncé à sa responsabilité à cet égard et il a décidé, au contraire, de se contenter d'acheter les Canadiens. Bien que j'hésite à utiliser ce terme, il est évident que le gouvernement offre de l'argent à certaines régions du pays pour répondre à leurs besoins courants alors que certaines autres reçoivent aide et encouragement simplement dans le but de soutenir leur économie, alors que l'ensemble du pays est laissé sans orientation générale.

Pour terminer, il est peut-être temps de dire qu'en cette époque préélectorale, comme le gouvernement admet qu'il lui faudra un miracle pour rester en selle, il pourra peut-être commencer à fournir une orientation au pays. Faute de quoi, les Canadiens lui demanderont de céder la place à un parti qui voit loin et qui a une idée de ce que le pays pourra devenir si on lui en donne la possibilité.

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Passons au débat.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, pour la septième fois cette session, nous débattons d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt et depuis 18 mois, les exposés budgétaires se multiplient. Voilà qui montre bien la profonde ineptitude et l'incompétence de ce gouvernement. Comme le disait le député précédent, le gouvernement ne sait plus où il va, il n'offre ni orientation ni leadership. Les députés de l'autre côté ne font que se présenter pour voter, comme nous l'avons vu aujourd'hui, sans se poser de questions sur l'inertie de leur gouvernement.

Aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Lalonde) nous demande encore 14.7 milliards de dollars. Selon lui, c'est une demande raisonnable. Voyons ce qu'il en est. Il y a 11 mois, le ministre voulait 6.6 milliards; il y a neuf mois, il réclamait 11 milliards; il y a six mois, il se contentait de 4 milliards; mais il y a deux mois, il en voulait 19. En moins de 12 mois, si l'on compte ce qu'il sollicite aujourd'hui, le ministre des Finances a demandé au Parlement l'autorisation d'emprunter 55.3 milliards de dollars.

Ce n'est là qu'un aspect de la question. L'autre, ce sont les quatre budgets qui ont créé tant d'incertitude et démontré l'incompétence du gouvernement, son incapacité d'assurer le leadership, de proposer une orientation.

Le budget de juin 1982 détruisait de fond en comble le budget de novembre 81; celui d'octobre 1982 faisait la même chose à l'égard du budget de juin et ce celui d'avril 1983 jetait aux orties le budget d'octobre 82. La seule constante que l'on trouve dans tous ces budgets, c'est: «Emprunter, emprunter et continuer à emprunter».

L'opposition n'a pas suffisamment de membres pour empêcher le gouvernement de contracter de nouveaux emprunts ou de nous entraîner à la ruine. Ce que nous pouvons faire, et c'est notre devoir de députés, c'est faire ressortir l'effet que ces emprunts auront sur tous les Canadiens et montrer comment nous en sommes arrivés là. Après les prochaines élections, nous serons certainement assez nombreux pour nous tirer de ce désastre et mettre un terme à cette irresponsabilité financière.

Pouvoir d'emprunt

Le projet de loi C-151, la mesure législative que nous débattons aujourd'hui, sollicite un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 14.7 milliards de dollars, qui vient s'ajouter aux 16 milliards de dollars déjà autorisés. Il aura donc, en tout, un pouvoir d'emprunt totalisant 30 milliards de dollars pour l'année financière en cours. Mais que nous dit le ministre des Finances à propos de ses besoins? Il a fait remarquer que le gouvernement n'aura besoin d'emprunter que 26.7 milliards de dollars pendant cette année financière.

Revenons un peu sur les chiffres, parce que l'addition semble boiteuse. Si le gouvernement a besoin de 26.7 milliards, selon le ministre des Finances, et dispose déjà d'un pouvoir d'emprunt de 16 milliards, il n'aurait peut-être besoin que d'un supplément de 10.7 milliards. Mais ce n'est pas ce qu'il nous demande; ce projet de loi sollicite 14.7 milliards. C'est 4 milliards de plus que ce qui est nécessaire selon le ministre des Finances. On se ménage donc une petite marge. Pourquoi faire? Pour que le parti libéral puisse dispenser ses faveurs. En d'autres termes, le gouvernement réclame un fonds de 4 milliards de dollars dont il pourrait disposer à sa guise à l'approche des élections.

• (1150)

Ces 4 milliards de dollars en sus des besoins permettront au gouvernement de dépenser $400 pour chaque contribuable du Canada. Comme la plupart d'entre eux sont aussi des électeurs, nous avons là un potentiel de 10 millions de voix. Voilà l'absurdité ultime, dépenser l'argent des contribuables pour acheter leur voix. Ayant déjà gaspillé l'argent de ceux-ci, le gouvernement propose maintenant d'emprunter pour obtenir leur voix et laisser les générations futures payer la facture.

Je doute que ce stratagème marche encore. La plupart des députés envoient des bulletins dans leurs circonscriptions et donnent à nos bureaux une interprétation de ce qui se passe sur la colline. Dans mon dernier envoi, j'ai fait remarquer que la dette nationale brute, dépassera probablement 200 milliards de dollars d'ici la fin de 1984. Elle est déjà de l'ordre de 160 milliards et une des plus élevées par habitant dans le monde occidental. Mes électeurs m'ont immédiatement fait part de leur indignation. Je ne compte plus les lettres où ils m'ont demandé comment on avait fait pour que notre dette prenne de telles proportions. Un certain nombre m'ont dit qu'il était temps de mettre le holà, que la foire était finie. Qu'elle devrait l'être en tout cas. Ils parlaient de la foire libérale.

Le gouvernement prétend qu'il faut stabiliser l'économie au moyen du déficit lorsque les temps sont durs. Qui dit le contraire? Va pour le principe, monsieur le Président, mais nous prétendons que le gouvernement bon an mal an a pris l'habitude de fonctionner à crédit, en empruntant. Le parti libéral n'a pas présenté un seul budget équilibré depuis l'exercice de 1969-1970. Les ministériels disent que ce n'est pas si grave, que le passé est le passé, qu'il faut oublier et penser à l'avenir. Fort bien, sauf que le gouvernement a bien du mal à se défaire de ses habitudes de dissipation. Et les Canadiens commencent à trouver qu'il leur coûte cher, trop cher. Ils n'ont plus les moyens de se payer un pareil gouvernement.

Il nous faut des programmes sociaux, nous sommes tous d'accord. Et il faut sanctionner certaines mesures sociales qui sont présentées. Mais le gouvernement doit faire preuve de discernement et tâcher de garder un certain équilibre dans ses dépenses. Si les dépenses grimpent dans un certain domaine, il faut trouver le moyen de les réduire ailleurs. Or, on ne constate rien de tel dans les mesures que le gouvernement prend maintenant, ni dans celles qu'il a prises jadis et le C-151 en est une nouvelle preuve.

J'aimerais prendre quelques instants pour dire à la Chambre ce que le C-151 représente pour les gens de ma circonscription de St. Catharines et de la région du Niagara en général. Quand on parle aux Canadiens d'une somme comme 1 milliard de dollars, beaucoup trop souvent lèvent les bras en signe de désespoir et d'impuissance. C'est trop pour nos moyens, disent-ils. Ils n'en reviennent pas tant cela les dépasse.

Je vais donner comme exemple St. Catharines et la région du Niagara pour expliquer ce que signifie les milliards de dollars dont nous parlons. St. Catharines, la ville jardin, compte 125,000 habitants, des gens ordinaires. Dans 11 jours notre région va accueillir le quinzième festival des arts traditionnels, l'un des plus beaux exemples qui soient au Canada d'un multiculturalisme vivant. Supposons que j'aie 14.7 milliards à dépenser; je pourrais remettre un chèque de 432 millions à chacun des 34 groupes qui participent au Festival d'arts folkloriques. Ou bien, je pourrais faire paraître une annonce dans le *Standard* de St. Catharines, une annonce qui serait très remarquée—je suppose qu'elle intéresserait beaucoup de monde—promettant $115,000 à chaque homme, femme et enfant de St. Catharines qui assisterait au bal du Festival de la reine. Et il me resterait assez d'argent pour acheter un smoking ou une robe de soirée à chaque personne présente.

Voyons maintenant ce qui arriverait si cette somme était investie dans la région du Niagara. D'une façon générale, on parle de la région du Niagara sans préciser qu'elle comprend cinq circonscriptions. Dernièrement, à la suite du dernier budget, les citoyens du Niagara ont appris qu'on dépenserait $12.6 millions au cours des deux prochaines années pour effectuer des travaux de réparation et d'aménagement paysager le long du canal de Welland. Cela représente environ $21 par personne par année.

Cependant, l'autorisation requise aujourd'hui équivaut à 1,167 fois 12.6 millions ou encore à $49,000 par tête, sans compter les 12.6 millions qui seront dépensés comme il avait été annoncé. Un montant de $49,000 par tête pour toute la région du Niagara, voilà ce que représente ce projet d'emprunt. Soyons bien clairs à ce sujet. Les habitants du Niagara devraient verser chacun $49,000 pour répondre aux exigences de ce projet d'emprunt. Par contre, le gouvernement devrait dépenser $49,000 pour chaque habitant du Niagara pour égaler la somme de 14.7 milliards requis dans ce projet.

D'aucuns continuent de soutenir que les emprunts du gouvernement ne sont pas énormes. Eh bien, attendons que le moment soit venu de les rembourser. On pourra peut-être trouver un contribuable de St. Catharines qui estime normal que ce remboursement soit refilé à la génération suivante ou à celles qui suivront. Mais bien peu de prêteurs attendent le moment de remboursement sans exiger d'intérêt ou de frais d'emprunt. Le bon peuple de St. Catharines paie environ 166 millions en impôts chaque année, soit une moyenne de $3,300 par contribuable. Environ $1,000 de ce montant est déjà affecté au service de la dette publique.

En supposant que le gouvernement profite de sa position majoritaire pour nous imposer ce projet, il ajoute 14.7 milliards à la dette nationale. A raison de 10 p. 100 d'intérêt, les contribuables de la région du Niagara devront payer une somme additionnelle de 1.5 milliard par année en plus de ce qu'ils paient déjà.

Le contribuable moyen de St. Catharines verra probablement ses impôts augmenter de $150, sinon ce seront les générations futures qui auront à en faire les frais. Tôt ou tard, le gouvernement doit se rendre compte que ces factures et les frais inhérents doivent être payés. En toute franchise, monsieur le Président, je ne pense pas que les électeurs de St. Catharines souhaitent l'une ou l'autre éventualité.

• (1200)

Tout à l'heure, je parlais des 12.6 millions qui seront affectés à la région du Niagara dans le cadre du Programme des projets spéciaux de relance annoncé dans le budget du ministre des Finances, et je voudrais maintenant vous entretenir des dépenses gouvernementales. Y a-t-il un seul député qui s'oppose à ce que le gouvernement dépense de l'argent—c'est presque naturel—dans sa circonscription? «Fort bien, dans ma circonscription», mais il y a toujours un doute lorsqu'il s'agit de dépenser cet argent ailleurs. J'estime pour ma part que les dépenses doivent être réduites et qu'il y a lieu d'examiner les difficultés éprouvées par la région du Niagara depuis quelques années. Cela semble démontrer que, comme je viens de le dire, on approuve plus volontiers les dépenses qui sont faites chez soi, mais il reste que je voudrais en avoir davantage. La différence réside dans le système et les motifs de dépenser. Le gouvernement actuel n'a aucun système, aucun contrôle et ne désire nullement réduire ses dépenses inutiles.

Par contraste, en 1979, le gouvernement progressiste conservateur a établi des lignes directrices sur les dépenses, il a pu maintenir ses programmes prioritaires et en lancer de nouveaux tout en réduisant systématiquement le déficit. Si un gouvernement peut le faire, d'autres devraient au moins essayer de l'imiter. Si le gouvernement voulait vraiment aider la région de Niagara, il admettrait que 12.6 millions de dollars constituent à peine un fonds de lancement. Il faudrait prendre des mesures immédiates pour asseoir les chantiers de construction navale et de fabrication de véhicules moteurs sur des bases solides, ce qui permettrait de commencer à augmenter le tonnage dont le canal Welland a tant besoin. On établirait un programme d'expansion industrielle afin de créer des emplois permanents. Au lieu de décourager la petite entreprise, fondement de notre pays, de telles initiatives la revigorerait. Les fonds nécessaires proviendraient de différentes sources, y compris le budget de publicité du gouvernement. La création d'emplois est la meilleure publicité que le gouvernement puisse faire.

Le principe que suit le gouvernement est simple: il dépense dans un secteur les sommes épargnées dans un autre. Il est beaucoup plus facile de toujours demander plus d'argent au Parlement que de s'astreindre à la vérification ennuyeuse et fatigante des dépenses courantes ou de dire non de temps à autre.

Je pourrais dire que les contribuables ont fait confiance au gouvernement et s'attendent qu'il dépense sagement leurs impôts, mais ce sont là des considérations presque insignifiantes pour un gouvernement qui s'accroche désespérément au pouvoir. Chaque fois qu'on publie un sondage Gallup, les Canadiens peuvent s'attendre à une série de communiqués dans lesquels on annonce de nouveaux projets du gouvernement au coût de millions ou de milliards de dollars, de nouvelles dépenses, mais aucun programme de relance. Cela ne colle plus, car les Canadiens en ont assez de se faire rouler avec des fonds empruntés. Nous voulons tous avoir des programmes bien structurés et une politique clairement définie de relance économique, non pas des projets de dépenses inutiles.

Dans le projet de loi à l'étude, le gouvernement nous demande d'approuver une somme additionnelle de 14.7 milliards pour continuer son programme désespéré de dépenses. Il aura dans sa caisse noire 4 milliards de dollars pour sa prochaine campagne électorale, et il en coûtera $150 de plus par année à chaque contribuable en intérêt seulement.

Voilà autant de bonnes raisons pour que tous les députés s'opposent à cette mesure législative et forcent le gouvernement à équilibrer son budget. J'ai la ferme intention de voter contre le projet de loi C-151, car le bien-être et les aspirations de mes électeurs sont pour moi des priorités.

Le président suppléant (M. Corbin): Des questions ou des commentaires? Poursuivons le débat.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je trouve plutôt étonnant que pas un seul député libéral ne soit prêt aujourd'hui à assurer la défense de ce projet de loi. Je suppose, réflexion faite, que cela ne devrait guère me surprendre. Je me demande, monsieur le Président, si vous savez combien au juste de projets de loi portant pouvoir d'emprunt nous ont été présentés au cours de cette session. Vous vous souvenez peut-être de certains d'entre eux, mais il y en a eu sept en tout. Ce projet de loi est le septième à nous être présenté au cours de la session, le septième en 37 mois à peine, ou encore en quelques semaines à peine après le troisième anniversaire de la session. Je me demande si les députés ici présents, les spectateurs qui suivent nos délibérations à la télévision et les auditeurs qui les écoutent à la radio se doutent de l'importance de la somme que le gouvernement a empruntée depuis trois ans. Aimeriez-vous avencer un chiffre, monsieur le Président? J'imagine que non. Les pages le savent-ils? Nos visiteurs dans les tribunes le savent-ils? Les Canadiens le savent-ils?

M. Darling: Le ministre des Finances (M. Lalonde) le sait, lui.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me demande s'il s'en doute. Il ne le sait peut-être même pas. Je vais vous mettre au supplice, monsieur le Président, en vous révélant qu'il s'agit de 77.3 milliards de dollars en seulement trois ans et quelques semaines. Il est difficile de le croire, n'est-ce pas? Jusqu'ici, le gouvernement a réclamé à la Chambre l'autorisation d'emprunter la jolie somme de 77.3 milliards de dollars, si l'on compte le projet de loi d'aujourd'hui. Mais s'il est difficile de s'imaginer ce que peuvent représenter 77.3 milliards de dollars, vous conviendrez assurément, monsieur le Président, que le montant est énorme surtout qu'il est en sus des recettes fiscales. Envisageons la chose sous un autre angle, et l'on constatera qu'il s'agit de 25 milliards par an, ou encore de 2 milliards par mois.

Il serait utile de rappeler chacune des sommes empruntées par le biais des six premiers pouvoirs d'emprunt ainsi que les dates auxquelles la sanction royale a été donnée à chacun des

projets de loi pertinents. Je vais donc le faire car j'estime qu'il vaut la peine et qu'il est même salutaire pour ceux qui lisent le hansard de se remémorer les faits exacts. La première mesure, le projet de loi C-30, réclamait 12 milliards. Il a reçu la sanction royale le 17 juillet 1980, soit trois mois tout juste après les élections et le retour au pouvoir de ce gouvernement.

Avec la deuxième mesure, soit le projet de loi C-59, on demandait 14 milliards. La sanction royale a été donnée à cette mesure le 8 avril 1981, c'est-à-dire neuf mois plus tard.

Avec la troisième, soit le projet de loi C-111, on réclamait 6.6 milliards. C'est le 17 juin 1982 que ce projet a reçu la sanction royale, ou quinze mois plus tard.

Avec la quatrième mesure, soit le projet de loi C-125, c'était 7 milliards que le gouvernement réclamait et le 14 août 1982, deux mois à peine après le dernier projet de loi, la sanction royale lui était donnée.

Le cinquième, soit le projet de loi C-128, demandait 4 milliards et la sanction royale lui était donnée le 8 novembre, c'est-à-dire trois mois plus tard.

Le sixième, soit le projet de loi C-143, réclamait 19 milliards et recevait la sanction royale le 30 mars, quatre mois après celle qui l'a précédée.

La septième à présent, le projet de loi C-151, qui réclame 14.7 milliards, a été déposée le 3 mai, c'est-à-dire deux mois tout juste après que la sanction royale ait été donnée à la mesure précédente.

Certains de mes collègues et moi-même, ainsi que d'autres députés, avons essayé d'imaginer ce que pareille somme pouvait bien représenter sous forme par exemple de milliers de dollars mis bout à bout, encerclant le globe tant de fois, ou encore de Rolls Royce au prix unitaire de tant, placées à la queue leu leu tout autour de la planète tant de fois.

• (1210)

Ces comparaisons figurant déjà au hansard, point n'est besoin de les répéter. Celle que je tiens à établir est différente. L'une des comparaisons porte sur le projet de loi C-151 dont nous sommes saisis et par lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 14.7 milliards de dollars. Je tiens à le comparer au budget des dépenses du gouvernement.

En premier lieu, les 14.7 milliards de dollars que le gouvernement demande aujourd'hui dépassent de près de 5 milliards le montant du budget des dépenses que le premier ministre (M. Trudeau) a présenté lorsqu'il a accédé au pouvoir pour la première fois en 1968. Le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter 5 milliards de plus que ce qu'il avait prévu de dépenser et qu'il a bel et bien dépensé en 1968. Son budget des dépenses atteignait alors 9.8 milliards de dollars. Le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter une somme équivalente à un tiers que celle qu'il a dépensée en 1968, alors que le déficit budgétaire n'atteignait que trois-quarts de milliard.

La deuxième comparaison que je tiens à faire, c'est que avant 1972, le budget des dépenses du gouvernement n'a jamais atteint le pouvoir d'emprunt qu'il demande aujourd'hui. En effet en 1972, le budget des dépenses atteignait 14.8 milliards de dollars alors que le déficit budgétaire dépassait à peine le demi-milliard. C'est à peu près le montant que le gouvernement nous demande maintenant l'autorisation d'emprunter.

Ma troisième comparaison, et vraisemblablement la plus flagrante, c'est que la somme globale que le gouvernement a demandé d'emprunter au cours de la présente législature est à peu près la même que la somme globale des dépenses générales en 1982. C'est ahurissant surtout lorsqu'on songe que cette somme sera en sus bien entendu des recettes générales provenant des impôts que les particuliers comme vous et moi et les entreprises payons.

Depuis 13 ans qu'il exerce le pouvoir, le gouvernement a dépensé quelque 200 milliards de dollars. Au cours de cette période, il a poussé l'outrecuidance jusqu'à demander l'autorisation d'emprunter le tiers de ces 200 milliards, soit 77.3 milliards 200 milliards ont été dépensés depuis que le premier ministre dirige le gouvernement.

Je sais que le gouvernement va chercher à nous convaincre que s'il a été obligé d'emprunter autant d'argent, c'est à cause du chômage et de l'inflation qui sont extrêmement élevés. C'est vrai dans une certaine mesure. Le gouvernement ne saurait se dérober à certains engagements financiers qu'il a pris, alors qu'il aurait mieux fait d'attendre des circonstances plus propices pour les prendre; je songe notamment à l'acquisition de secteurs de service, sans parler d'un certain nombre d'initiatives fort dispendieuses dans le domaine de la publicité, et d'un certain nombre d'investissements dans des entreprises dont la viabilité est aléatoire.

Le gouvernement entend consacrer, beaucoup plus par goût que par nécessité, une très forte proportion de l'argent qu'il demande à ces entreprises qui, pour une bonne part, non seulement présentent des risques sérieux, mais obéissent manifestement à des préoccupations politiques. Je mentionnerai seulement les centaines de millions que le gouvernement a dépensés depuis deux ou trois jours dans une certaine région du pays et ceux qu'il entend encore dépenser, s'il faut en croire les journaux de ce matin, pour s'attirer les suffrages des pêcheurs. Il espère que ceux-ci vont se précipiter vers l'assiette au beurre.

J'ai suffisamment décrit l'ampleur et l'énormité de la somme que le gouvernement nous demande d'approuver par le biais de ce projet de loi. J'aimerais aborder maintenant une autre considération qui en découle et, en guise d'entrée en matière, je vous invite à vous reporter à octobre dernier, plus précisément le jour où le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté son modeste projet de loi visant à emprunter 4 milliards de dollars. Ce jour-là, le ministre a formulé une observation qui m'a fait voir sous un jour à la fois nouveau et inquiétant la façon dont le gouvernement songe à financer ses activités. Comme en fait foi le hansard du 27 octobre 1982 à la page 20080, le ministre a en effet déclaré:

> En 1975, le gouvernement s'était engagé à limiter la hausse des dépenses fédérales aux taux de croissance tendancielle du PNB.

Il a ensuite félicité son gouvernement d'avoir respecté cet engagement, engagement d'autant mieux respecté, a-t-il ajouté, si l'on ne tient pas compte du service de la dette. N'aimerions-nous pas tous pouvoir ne pas tenir compte des intérêts lorsque nous remboursons nos dettes personnelles? Certes, notre situation financière serait beaucoup plus encourageante si l'on pouvait laisser tomber les paiements d'intérêts lorsque nous faisons nos comptes afin de savoir si nous pouvons nous payer un voyage ou si nous devons nous séparer d'une propriété que nous espérions conserver jusqu'à notre retraite?

Ce serait merveilleux si nous pouvions exclure ainsi les paiements d'intérêts comme le gouvernement prétend pouvoir le faire.

De telles déclarations venant d'un ministre au beau milieu d'un discours préparé sont très révélatrices du cheminement de pensée des membres du gouvernement et de ses mandarins. Le ministre nous dit: «Si seulement nous pouvions ne pas tenir compte du service de la dette, la situation serait excellente». N'est-ce pas le cas de chacun d'entre nous? Nos enfants et nos petits-enfants voudraient bien pouvoir ne pas tenir compte de la dette que le gouvernement ne cesse d'accumuler depuis le début de son mandat.

J'ai quelque chose à apprendre au ministre des Finances. Peut-être ne sait-il pas ce que c'est le service de la dette. Aussi aimerais-je le lui apprendre. Je mettrais ma main au feu que ses petits-enfants vont le lui apprendre aussi. Selon ma définition, le service de la dette, c'est ce qu'il faut payer pour l'argent emprunté cette année, pour payer les excédents de dépenses de l'année précédente et peut-être mêmes certaines des dépenses excessives de l'année en cours.

Cela étant dit, reprenons ensemble le bilan du gouvernement. Dans le document budgétaire intitulé «Le plan financier», on trouve un certain nombre de tableaux. A la page 65, les prétendues «dépenses» représentent le total des dépenses, y compris le service de la dette. J'ai retenu quelques chiffres du tableau B.5. En 1968-1969, le total des dépenses équivalait à 17.8 p.100 du PNB, en 1976-1977, 21.1 p. 100 de ce même PNB et en 1982-1983, 23.1 p. 100, ce qui représente une progression de 5.3 p. 100. Sur la page de gauche, le tableau B.4 fournit les montants réels pour la même période.

Certes, le tableau B.5 fournit au ministre les chiffres dont il a besoin, à savoir le montant des dépenses, service de la dette exclu, mais d'après le tableau B.4, la situation est loin d'être aussi rose que le ministre voudrait nous le faire croire. Dans ce cas, si l'on ne tient pas compte du service de la dette, les dépenses du gouvernement ont représenté en 1968-1969 15.4 p. 100 du PNB, 18.7 p. 100 en 1976-1977 et 20.9 p. 100 en 1982-1983, soit une augmentation de 5.5 p. 100. Ces chiffres, je le répète, ne tiennent pas compte du service de la dette. Alors, que nous raconte le ministre? Non seulement il parle à tort et à travers mais il nous induit en erreur en essayant de nous convaincre. Il devrait cesser de chercher à nous leurrer ainsi. Ses propos ont peut-être plu à certains, mais quand on regarde les chiffres, ils infirment totalement ses propos mensongers.

En novembre dernier le ministre avait promis que son gouvernement ferait en sorte que la ponction fiscale, c'est-à-dire les recettes fiscales, reste à peu près constante par rapport au PNB. Or, cela m'inspire une autre réflexion. Un telle déclaration, à mes yeux, c'est la porte grande ouverte au socialisme. Pourquoi me direz-vous? Une telle déclaration revient à dire que le gouvernement libéral estime que le fait d'avoir été élu lui donne le droit de prélever une partie de toute augmentation de la capacité de production nationale. A partir du moment où ce principe est admis, c'est la porte ouverte à tous les abus. On commence par percevoir des recettes fiscales et c'est seulement ensuite qu'on décide à quoi cet argent va servir. Un tel raisonnement est inquiétant. Il laisse supposer que l'intervention des pouvoirs publics n'a pas de limites, aussi longtemps que le PNB continue de progresser.

• (1220)

C'est précisément là où cette logique socialisante ne marche plus. A partir du moment où les secteurs de l'activité économique se rendent compte que l'excédent de production est récupéré par le gouvernement, lui qui est un secteur non productif, l'esprit d'entreprise et d'initiative s'émoussent. C'est là pour moi la menace que représente le gouvernement, tout gouvernement de fait qui estime que les électeurs l'autorisent à prélever une portion constante du PNB. Il faut fixer des limites à cette ponction. C'est utile au gouvernement pour lui permettre de connaître les tendances de l'économie ce que représentent ses dépenses, mais lorsque l'on en est rendu à ce point, il faut que le gouvernement réduise la proportion de ses prélèvements fiscaux sur l'excédent de production. Sinon, il n'y aura plus d'augmentation de la production, plus de croissance, plus de progression du PNB, si ce n'est par le biais de l'inflation. Voilà la conséquence inévitable de ce raisonnement.

Quand, par surcroît, à cause de sa propension incontrôlée aux étatisations coûteuses, un gouvernement comme le nôtre, s'aventure dans des projets qu'il ne peut pas payer, un autre phénomène fait inévitablement son apparition: l'augmentation de la dette publique, la concurrence pour les fonds à emprunter, et l'effet qui en résulte sur les taux d'intérêt. C'est ce qui nous attend à cause de ce bill et de son prédécesseur.

Le gouvernement même pose les questions pertinentes à la page 15 de son document budgétaire «Le déficit fédéral mis en perspective», en ces termes:

> Les déficits importants et la hausse de l'endettement public qui viennent d'être évoqués soulèvent des questions sérieuses à propos du financement de la dette. Les marchés financiers au Canada peuvent-ils absorber des déficits de cette ampleur sans que se produisent une forte concurrence pour obtenir les capitaux disponibles, une hausse des taux d'intérêt et une éviction des investissements privés?

Sans apporter de preuve à l'appui, le document du gouvernement donne à ces questions, à la page 16, les réponses suivantes:

> Malgré l'important déficit global des administrations prévu pour cette année et l'an prochain . . . il semble y avoir relativement peu de risque que les déficits de l'État exercent un effet d'éviction sur les investisseurs privés . . . La principale raison en est que les investissements du secteur privé seront probablement très faibles, cette année ainsi que, dans une certaine mesure, l'an prochain.

Faut-il demander pourquoi? C'est parce que le gouvernement a absorbé plus que sa part des fonds d'investissement. Est-ce bien la voie de la reprise où nous mène ce budget dit «de relance»?

Je voudrais à ce moment-ci faire part des observations qu'a faites sur le sujet M. R. E. Harrison, président et directeur général de la Banque impériale de commerce. Il ne voit pas d'un très bon œil les déficits croissants qui accaparent une proportion d'environ 82 p. 100 de l'épargne totale disponible au Canada afin de satisfaire aux besoins financiers de 1983 se montant à 40 milliards. Ses propos méritent d'être cités. Les voici:

> Il y a vraiment lieu de se demander comment ces besoins financiers considérables de l'État vont influer sur le comportement des marchés de capitaux. La confiance—ou le manque de confiance—qu'ont les marchés financiers dans la volonté des dirigeants à faire obstacle à l'inflation, et à protéger ainsi la valeur de la monnaie est un facteur qui joue un rôle important au niveau des taux. Au sortir d'une période d'inflation aiguë sans précédent, cette confiance doit être rétablie.

Plus loin dans sa lettre, il parle de deux décisions que les gouvernements doivent prendre pour contenir les taux d'intérêt: premièrement, ne pas céder aux pressions qui s'exerceront

pour qu'ils accroissent les déficits et, deuxièmement, prouver qu'ils sont bien décidés à réduire leurs emprunts. Constate-t-on un effort en ce sens dans le bill? Selon moi, la réponse est non. C'est aussi celle que je donnerai quand viendra le moment de voter.

Le président suppléant (M. Corbin): Questions, observations? Débat.

M. Stan Darling (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur le Président, le gouvernement, six semaines après l'adoption du dernier projet de loi d'emprunt supplémentaire, vient encore nous réclamer de l'argent. C'est la septième fois cette session, la quatrième fois en un an et la deuxième fois au cours des six dernières semaines—conduite qu'aucun directeur de banque rurale ne pourrait ou ne voudrait tolérer. Pourtant, le Parlement ne peut absolument rien faire pour empêcher le gouvernement d'agir ainsi, si ce n'est faire du bruit autour de cette question et espérer que la presse transmettra aux électeurs nos reproches. Chose certaine, tant que nos moutons de vis-à-vis bêleront quand leurs maîtres politiques le leur demandent, nos craintes en ce qui a trait au Trésor public et au bien-être de la population auront beau être justifiées et sincères nous n'en serons pas moins impuissants. Nous nous sentons comme les passagers d'un véhicule fou sur les montagnes russes, mais tant que nos collègues d'en face seront plus loyaux envers leur parti qu'envers leurs électeurs, nous ne pourrons que nous contenter de suivre le mouvement.

Vous vous dites peut-être que je fais du mélodrame, mais permettez-moi de vous signaler que jamais dans notre histoire un gouvernement n'est venu signaler que jamais dans notre histoire un gouvernement n'est venu réclamer de l'argent au Parlement après avoir emprunté 19 milliards de dollars six semaines auparavant. Notre déficit de 30 milliards de dollars est sans précédent et le gouvernement, malgré tous ses efforts pour nous dresser un tableau très rose de la situation, ne peut prévoir une diminution importante de ce dernier dans un proche avenir. Jamais auparavant n'avons-nous eu en même temps un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 et une gabegie telle de la part du gouvernement qu'il est incapable d'y mettre fin. C'est la première fois qu'un gouvernement qui, d'une part, a lancé l'idée d'un programme des 6 et 5 p. 100 qu'il manipule comme l'apprenti sorcier sa baguette magique est incapable, d'autre part, de limiter l'augmentation de ses propres dépenses à moins de 12 p. 100 pour l'année en cours. Le gouvernement actuel a réussi la performance inégalée de faire passer la dette totale du pays de 31 milliards à son arrivée au pouvoir à 160 ou 165 milliards à l'heure actuelle. Les dépenses gouvernementales représentent, de nos jours, 26 p. 100 du produit national brut, ce qui est également une première.

En bref, sous aucun autre gouvernement on a connu une gabegie pareille. Jamais auparavant un gouvernement n'a demandé à ces partisans de faire passer leur allégeance au parti bien avant leur loyauté envers l'électorat.

Il ne s'agit pas d'un simple projet de loi gouvernemental de plus; c'est plutôt la preuve de l'échec de la politique financière et fiscale du gouvernement. Il s'agit d'une tentative de la part du gouvernement, afin d'obtenir un pouvoir suffisant pour être indépendant de la Chambre et ne plus être soumis à son contrôle, jusqu'après les prochaines élections. Il veut nous faire disparaître de sa vue et de son esprit.

Je me souviens lorsque les dernières obligations de guerre sont arrivées à échéance—en 1960 ou peu après, sauf erreur—alors que le regretté John Diefenbaker était premier ministre. Les commentateurs prétendaient que le gouvernement devrait émettre d'autres obligations pour rembourser celles-là, car il n'avait pas suffisamment d'argent dans ses coffres. Je suppose que le montant en question s'élevait à quelques millions de dollars, une somme que l'actuel gouvernement n'hésiterait pas à dilapider, simplement pour sauver la face. Après tout, «qu'est-ce qu'un milliard»?

Les prêts et les titres gouvernementaux non échus qui, soit dit en passant, s'élevaient à 21 milliards de dollars lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir, se montaient à quelque 115 milliards à la fin du mois de mars. On prévoit que le coût de l'intérêt seulement s'élèvera à 17.6 milliards pour l'exercice financier 1983-1984, mais personne ne sait au juste de combien il sera, en définitive. Il faut remonter avant le règne de l'honorable John Turner, c'est-à-dire près de dix ans, pour trouver un ministre des Finances libéral dont les prévisions étaient exactes. Aucun pays ne devrait passer une décennie ou plus sans pouvoir faire confiance aux prévisions financières du gouvernement. Ce doit être la pire chose que l'on puisse reprocher à un gouvernement.

• (1230)

Sauf erreur, depuis que les libéraux sont au pouvoir, aucun indice financier n'a augmenté de moins de 250 p. 100. Les prêts et les titres non échus ont grimpé de 458 p. 100 et la dette nationale nette de 640 p. 100. L'intérêt sur la dette, les besoins financiers, les dépenses gouvernementales et le déficit ont augmenté respectivement de 1,121 p. 100, 1,273 p. 100, 693 p. 100 et 6,261 p. 100.

Les députés ministériels tenteront peut-être de se persuader eux-mêmes que ces chiffres ne signifient pas grand-chose, étant donné l'énorme écart entre les taux d'intérêt d'aujourd'hui et ceux qui avaient cours au début de l'agonie du régime Trudeau, et ils se convaincront évidemment que le gouvernement en question ne peut aucunement être tenu responsable de cette situation. Toutefois, je suis certain que ces députés conviendront que vers 1979-1980, les taux étaient à peu près les mêmes que ceux d'aujourd'hui, et le gouvernement voudrait nous convaincre qu'ils ne bougeront guère pendant les quelques prochaines années. Pourtant, on prévoit pour 1986-1987 des frais d'intérêt deux fois et demie supérieurs à ce qu'ils étaient pendant ce que les gens appellent le bref et brillant intermède conservateur, et seize fois plus élevés que durant la période précédant l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel. Et voilà qu'on revient à la charge pour nous demander une rallonge de 14.7 milliards de dollars. C'est proprement scandaleux!

J'ai déjà abordé tous ces points auparavant, durant l'étude de l'un ou l'autre de la demi-douzaine de bills sur le pouvoir d'emprunt que l'on a présentés dans un passé récent. Un gouvernement qui vit à crédit finit toujours par coûter cher. Premièrement, il y a les frais d'intérêt, qui sautent aux yeux. Cette année, il en coûtera $1,700 à chaque contribuable canadien. Cela représente 4.6 p. 100 de notre Produit national brut.

Il y a ensuite les répercussions sur notre marge de manœuvre en matière de fiscalité. Quand tout va mal, les gouvernements adorent se réclamer du keynésianisme, car lord Keynes

a justifié de belle façon la nécessité de dépenser davantage en période difficile. Le problème, c'est que si le gouvernement adopte une attitude radicalement contraire à la théorie de Keynes en période d'abondance et qu'il emprunte à tour de bras pour acheter le vote des électeurs, il ne lui reste plus beaucoup de marge de manœuvre lorsque le temps est venu de stimuler l'économie. C'est un peu comme le parabole biblique des vierges folles et des vierges sages. Dans les personnes qui nous font face, le premier ministre, le vice-premier ministre (M. MacEachen), le ministre des Finances (M. Lalonde), le président du Conseil du Trésor (M. Gray) et le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove), je discerne très bien cinq vierges folles. En 1968-1969, le gouvernement consacrait 4 p. 100 de ses dépenses au service de la dette. Aujourd'hui, ce chiffre est de 35 p. 100, c'est-à-dire neuf fois plus.

Il faut que ces cinq personnages soient complètement écervelés pour nous avoir fourrés dans un pétrin pareil. Ce qui est terrible, c'est que les cinq que j'ai nommés sont parmi les plus compétents du cabinet. Faut-il s'étonner que le Canada s'en aille chez le diable? Je refuse de croire qu'il n'y ait pas de députés plus talentueux parmi l'arrière-ban ministériel, mais en quoi peuvent-ils être utiles au Canada? En fait, notre pays a été ruiné jusqu'à la corde par l'incompétence monumentale du cabinet actuellement au pouvoir. Que Dieu nous vienne en aide!

Les emprunts massifs effectués par le gouvernement sur le marché financier en chassent le secteur privé, le secteur productif. Les sommes disponibles ne sont pas illimitées, et la forte demande gouvernementale provoque évidemment la hausse des taux. En deux mots, les taux d'intérêt augmentent. Les ministres surnommés ne peuvent imputer à M. Bouey la responsabilité directe de la fixation des taux, ils ne peuvent dissimuler le fait que ce sont leurs politiques qui ont en fin de compte fixé les taux.

Le gouvernement a considérablement ébranlé la confiance du public et des milieux d'affaires à cause de sa mauvaise gestion financière. Il ne faut pas sous-estimer l'incidence de ce facteur. Nous avons atteint le stade du cycle économique où la confiance du public et des milieux d'affaires est peut-être primordiale. Que voit le public? Il voit que le gouvernement actuel se vautre dans un bourbier de dettes, plaçant ses espoirs, et ceux du pays, dans un budget qui semble de plus en plus contestable quand on l'étudie, et qui est basé—que Dieu nous vienne en aide à tous—non pas sur la responsabilité financière, mais sur le principe que nous continuerons à vivre à crédit pendant un an ou deux et que l'on recommencera à se servir des recettes fiscales pour payer les factures—après les prochaines élections.

Le public voit un gouvernement qui impose son programme des six et cinq au reste du pays mais qui fait une exception dans son propre cas. Il voit un gouvernement qui, il y a six semaines, a adopté le projet de loi portant le pouvoir d'emprunt le plus élevé dans nos annales, et qui revient demander l'autorisation d'emprunter davantage. Il voit un groupe de députés de l'arrière-ban qui, se dérobant complètement aux responsabilités qu'ils ont à l'égard de leur pays et de leurs électeurs, ont décidé de tout permettre en continuant à donner aveuglément leur appui aux députés siégeant sur les premières banquettes.

L'enjeu n'est pas de bien gouverner. Ce n'est pas la loyauté envers l'électorat ni ses intérêts. L'enjeu, c'est le pouvoir, le pouvoir pour le pouvoir, et pour les privilèges très intéressants qu'il apporte, cela va de soi. C'est le pouvoir qu'il faut conserver à tout prix, le prix devant être payé par les citoyens, bien sûr, au profit du parti libéral. «Tout le pouvoir aux libéraux» Quel slogan!

Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que l'ingrédient qui manque dans la situation économique actuelle, le facteur dont nous avons désespérément besoin si l'on veut que la reprise persiste, c'est la confiance. Le parti actuellement au pouvoir ne peut pas gagner cette confiance à cause des activités économiques que le gouvernement a eues pendant son mandat, à cause des événements économiques de la dernière ou des deux dernières décennies. Pour le dire d'une façon toute simple, le gouvernement a gaspillé sa crédibilité, et si l'on en veut la preuve, nous l'avons amplement dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui est à l'étude.

J'ai cité bien des statistiques pendant mon intervention. Ces chiffres sont tellement faramineux qu'ils ne surprennent pas autant qu'ils le devraient. C'est comme les statistiques sur la bombe de Hiroshima ou sur la peste noire. Les chiffres sont trop élevés pour pouvoir trouver des points de comparaison.

Je voudrais citer un dernier chiffre qui est pertinent à mon sens. Nous savons tous que depuis les dernières élections de 1980, le gouvernement a mis en œuvre un programme d'austérité dont il a beaucoup parlé. Du moins, il a parlé d'austérité et il a exhorté le secteur privé à suivre son exemple quand il a réglementé les traitements des fonctionnaires. Il part peut-être du principe qu'en tenant les citoyens occupés en lançant des appels, ceux-ci n'ont pas le temps d'aller vérifier les chiffres.

Depuis les dernières élections, les dépenses du gouvernement ont augmenté de 66 p. 100, soit de deux tiers. Quelle austérité! Juste pour situer le problème dans son contexte, durant la même période, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 37 p. 100 et le produit national brut de 33 p. 100, soit deux fois moins que les dépenses du gouvernement. Et voilà que le gouvernement vient encore demander 14.7 milliards de dollars. Dans quel but? Il ne l'a pas dit. Nous le savons toutefois. Nous le savons tous. C'est pour ne plus devoir revenir demander de l'argent avant les prochaines élections.

C'est inconcevable de présenter un tel projet de loi au Parlement. Je crois qu'il vaudrait beaucoup mieux que le gouvernement décide de le présenter aux Canadiens. Nous savons quelle serait leur réponse.

Comme l'ont signalé les députés qui ont parlé avant moi, le gouvernement essaie de se constituer une réserve supplémentaire de 2 milliards de dollars en cas d'imprévu. Voilà une autre raison pour laquelle les députés de mon parti rejetteront ce projet de loi.

● (1240)

M. Blais: Monsieur le Président, le député vient de parler d'une caisse noire et il s'est fait l'écho de certains propos du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Comme il s'en souviendra, ce dernier a dit qu'en effet les sommes empruntées seraient dépensées à des fins politiques.

Le député partage-t-il cette opinion alors qu'on a annoncé hier, en Saskatchewan, qu'on allouerait plus de 4 millions de dollars pour financer la plus grosse exposition de bétail de la

province? Partage-t-il cette opinion alors qu'on a annoncé hier, en Alberta, l'augmentation des sommes consacrées à la construction de routes dans le parc national de Banff? Pense-t-il que les 20 millions de dollars que le gouvernement fédéral va investir dans l'établissement de la garde côtière de Parry Sound, sa propre circonscription ne représentent qu'une simple manœuvre politique, alors que cette circonscription est le fief d'un député conservateur. Hier, si je me souviens bien, on a annoncé qu'on allait revêtir 6,000 pieds de piste à l'aéroport de Timiskaming; est-ce, là encore, à des fins politiques?

Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) veut-il réfléchir à ce qu'il vient de dire et rectifier, peut-être, les propos du député d'Esquimalt-Saanich?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Avant de donner la parole au représentant pour qu'il réponde à la question, la présidence rappelle aux députés que les questions doivent être brèves et pertinentes. On a souvent dit qu'il était raisonnable d'accorder 90 secondes.

M. Darling: J'apprécie les observations du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) sur les nombreux projets dont il a fait mention. Ces projets, je présume, sont inclus dans le budget du ministre des Finances qui prévoyait des montants de 2.2 milliards de dollars puis, de 4 milliards.

M. Blais: Il s'agit de 2.4 milliards de dollars.

M. Darling: Il ne fait aucun doute qu'il fallait dépenser cet argent dans cette région, et je suis très satisfait que l'on ait annoncé l'affectation de 5 millions de dollars à la base du ministère des Transport de Parry Sound. Toutefois, cette somme ne sera certainement pas toute dépensée cette année, comme je l'aurais souhaité. J'étais avec le ministre des Approvisionnements et Services lorsqu'il a annoncé ce projet il y a un an ou deux, sauf erreur. On dépense les fonds progressivement et bon nombre des projets dont il a parlé sont exécutés sur un certain laps de temps. J'ai entendu parler de beaucoup de projets que le gouvernement a proposé de lancer et qu'il a effectivement entrepris. Certains d'entre eux ne seront pas achevés avant cinq ou six ans.

Ainsi, il a été question pendant quelques années du programme de frégates. A l'époque où j'ai été élu député, le gouvernement envisageait de faire construire ces six frégates à un coût de loin inférieur au coût actuel. Mais que sont devenues ces six frégates? Elles sont toujours à l'état de projet. Le programme est administré par les services du ministre et il est grand temps que ce dernier fasse démarrer les choses et qu'il assigne la construction de ces bâtiments à différentes régions du pays, soit deux en Nouvelle-Écosse, deux au Québec et deux sur la côte du Pacifique. Une telle initiative permettrait de créer des emplois, mais ces fonds sont déjà engagés, et je pourrais citer une foule d'autres projets qui ont connu le même sort.

M. Blais: Monsieur le Président, je signale simplement que je me suis trompé de chiffre et ce n'est donc pas 4 millions que je réserve pour l'exposition agricole, mais bien 5.7 millions. Quant aux remarques que vient de faire le député, celui-ci sait pertinemment que depuis que l'on m'a confié le programme de frégates, les travaux avancent selon le calendrier prévu. En outre, le député doit certainement être au courant des deux appels d'offres pour la construction de navires de la classe 800 que j'ai eu le plaisir d'organiser dans sa région. Il sait très bien qu'il s'agit de deniers publics puisés à même les caisses fédérales et il sait tout aussi bien que 90 travailleurs de Parry Sound sont tributaires de programmes fédéraux. Bien entendu, c'est une chose qu'il ignore pas et dont il est certainement très reconnaissant.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, pour préparer son budget et pour établir les données relatives au déficit dont il est question aujourd'hui, le gouvernement a multiplié les consultations. J'ai sous les yeux une déclaration intitulée «Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique, actuelle par la Commission épiscopale des affaires sociales, Conférence canadienne des évêques catholiques». On peut y lire que, ces dernières années, l'Église catholique s'est de plus en plus inquiétée du fléau que représente le chômage au sein de la société contemporaine et des luttes que doivent mener les travailleurs canadiens en conséquence. Les évêques nous exhortent, monsieur le Président, à accorder la priorité, dans les stratégies de relance économique, aux victimes réelles de la récession actuelle, à savoir les chômeurs, les assistés sociaux, les travailleurs pauvres, les pensionnés, les autochtones, les femmes et les jeunes.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. J'invite l'honorable ministre à s'en tenir aux questions abordées plus tôt par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). Le ministre est en train de citer d'importants passages d'un document.

M. Cosgrove: Je vous le signale très respectueusement, monsieur le Président, je rappelais que c'est là l'un des conseils que le gouvernement a reçus, à savoir, accorder la priorité, dans ses programmes de dépenses, aux chômeurs, et surtout à ceux dont j'ai parlé. C'est pourquoi je pose la question suivante au député, qui a passé beaucoup de temps à reprocher au gouvernement ses dépenses excessives pour aider ces personnes, et surtout son programme de 4.8 milliards de dollars, élément essentiel du budget visant à leur venir en aide: comment, à son avis, le gouvernement devrait-il financer ce programme conçu pour venir en aide à ceux qui en ont besoin? Grâce à un déficit ou en augmentant les impôts? Tout d'abord, convient-il avec les évêques que le gouvernement doit secourir ces gens? Deuxièmement, croit-il qu'il y a lieu d'augmenter le déficit à cette fin? Au cas contraire, quelles autres méthodes recommande-t-il? Nous recommande-t-il d'augmenter les impôts?

M. Darling: Monsieur le Président, sans manquer de respect au ministre, il est évident que j'approuve la déclaration des évêques. Je reconnais sans nul doute qu'il existe dans notre société toutes sortes de personnes défavorisées, des chômeurs et des assistés sociaux, que le gouvernement se doit d'aider. Cela va de soi. Nous savons que le gouvernement doit emprunter puisqu'il n'a pas d'argent.

Il nous demande l'autorisation d'emprunter 14 milliards de dollars dans cette mesure. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour savoir que le gouvernement n'est pas au bord de la faillite par les temps qui courent. Bon nombre de Canadiens ont payé leurs impôts le 30 avril et ils n'ont pas droit à des remboursements. Le gouvernement est donc en fort bonne posture sur le plan des liquidités, en meilleure posture qu'à n'importe quel autre moment de l'année. Je ne crois pas que le gouvernement ou le ministre des Finances auraient été autant critiqués s'ils avaient demandé l'autorisation d'emprunter 10

milliards de dollars. Selon des sources officielles, le gouvernement a déjà 2 milliards de dollars à l'heure actuelle. Et Dieu sait combien entrent dans ses coffres depuis le 30 avril.

• (1250)

Notre parti prétend que le gouvernement est trop avide, trop gourmand. Si après avoir dépensé ces 10 milliards, il expliquait au Parlement qu'il doit emprunter davantage pour des raisons fort légitimes, il ne fait aucun doute qu'il aurait cette autorisation pour mener à bien des projets valables. Mais il demande trop d'argent d'un coup, de l'argent qui va rester à la banque et pour lequel il devra payer des intérêts. Je connais la haute finance. Quand vous déposez de fortes sommes dans une banque, vous en retirez des intérêts, mais pas autant que ceux que vous devez payer lorsque vous empruntez. Les banques ont la partie belle en l'occurrence. Elles prêtent 14 milliards au gouvernement qui a peut-être 5 milliards en dépôt. C'est l'argent du gouvernement et elles vont le faire fructifier. Voilà ce que je n'admets pas et que bien d'autres députés en face n'admettent pas non plus, j'en suis sûr.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je participe au débat sur le plus récent projet de loi portant pouvoir d'emprunt parce que, à mon avis, il est juste de rappeler à nouveau que le Parlement étudie présentement le septième projet d'emprunt depuis 37 mois, soit au total un pouvoir d'emprunt de 77.3 milliards de dollars, y compris la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Pour donner une idée de ce que cela représente, je divise le montant global par 1,123—le nombre de jours dans trois ans et un mois—et j'obtiens la somme de $68,833,482 par jour. C'est presque ½ million de dollars par jour pour chaque député libéral de l'autre côté de la Chambre.

Fait à noter, le ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) a fait allusion tout à l'heure à la déclaration des évêques catholiques, et il a dit que les dépenses et les priorités devraient avoir trait surtout au bien-être et au soutien du million et demi de chômeurs ainsi qu'aux pauvres et aux personnes délaissées par la société. Si la majeure partie de ces fonds allait être alloués à ces gens-là, ceux de nous qui éprouvent un peu de compassion pourraient au moins comprendre que le gouvernement veut emprunter pour subvenir aux besoins essentiels des Canadiens et les maintenir en bonne santé. Cependant, une partie des fonds a été dépensée à des fins qui n'ont rien de charitable ou utilisée pour des projets tout à fait inutiles.

Mon discours portera surtout sur les dépenses engagées par le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique dans un projet dit du charbon du nord-ouest. Voilà un exemple de milliards de dollars qui sont non seulement gaspillés, mais dépensés de façon telle qu'on élimine des emplois créés par les investisseurs publics et privés dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Les prédictions douteuses du gouvernement fédéral actuel et du gouvernement créditiste ou conservateur social de la Colombie-Britannique ont entraîné le gaspillage de milliards de dollars non seulement pour concurrencer le secteur privé, mais également pour contrecarrer les investissements qu'ils ont faits il y a quelques années dans l'infrastructure pour exploiter les ressources charbonnières du sud-est, améliorer les voies ferrées pour le transport du charbon, et construire les installations de transport et d'expédition au banc Roberts d'où le charbon part à destination d'outremer.

A la suite de tout ce gaspillage et en dépit des nombreux avertissements des Japonais et de l'industrie canadienne, ces gouvernements-là éliminent des emplois et réduisent à zéro les investissements et l'avoir des actionnaires qui ont pensé faire de bons investissements dans le charbon à coke du sud-est de la Colombie-Britannique.

On peut lire dans le numéro du 21 avril 1983 du *Sun* de Vancouver un article récent de H. M. Halderson, consultant minier de Vancouver qui, en 1980, présentait un rapport au conseil des maires du sud-est de la Colombie-Britannique sur l'incidence que l'exploitation des gisements houillers du nord-est aurait sur les diverses localités. L'article se termine en ces termes: «L'État fédéral et provincial, a-t-il fait preuve de jugement en investissant dans Northeast Coal? Une subvention versée à un secteur d'une industrie aux dépens d'un autre ou une initiative de création d'emplois dans une région de la province qui contribue au chômage dans une autre région ne constituent certes pas un usage averti des deniers publics.»

Il termine son article en posant la question suivante: «Une dépense aussi colossale pour stimuler la production dans le nord-est quand les mines du sud-est peuvent produire avec une fraction de cette somme, est-ce un exemple de dépenses modérées de l'État dont nous entendons si souvent parler?»

La réponse à cette question est évidente pour quiconque lit l'article ou connaît l'état du projet dans le nord-est. La réponse est que cela est insensé. Ce n'est pas un exemple de modération. On voit plutôt en l'occurrence un gouvernement—aussi bien le gouvernement libéral que le gouvernement créditiste—bien résolu à gaspiller ses fonds dans le secteur privé tout en refusant de prolonger les prestations de plus de 1.5 million de chômeurs au Canada. Non seulement gaspillent-ils l'argent, mais ils provoquent directement la mise à pied de centaines d'autres travailleurs des charbonnages du sud-est de la Colombie-Britannique. C'est une politique absolument stupide qui revient à jeter des milliards de dollars par les fenêtres. Et ce gaspillage contribue en plus à faire disparaître des emplois.

A l'instar des autres Canadiens du sud-est de la Colombie-Britannique, je suis stupéfait de cette politique. Lorsque des hommes politiques ont des problèmes, ils construisent des pyramides. Il en est ainsi depuis 5,000 ans. Au moins, les ouvrages édifiés par les Pharaons tiennent encore. Pour ce qui est des pyramides et des chimères des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, ils s'écroulent avant même d'être achevés, et entraînent tout le monde dans la ruine.

Cette politique insensée est absolument indescriptible et inefficace. Elle est toutefois devenue la marque des gouvernements qui préfèrent édifier de nouveaux empires dans quelques petites localités peu peuplées où ils peuvent offrir des contrats à leurs amis aux frais de la princesse, plutôt que d'employer intelligemment cet argent à desservir des localités qui existent déjà et qui ont besoin d'installations. Ils ne tiennent pas compte des besoins existants des gens, mais ils lancent des milliards de dollars dans des marchés confiés aux copains. Ces gouvernements agissent donc de concert, et il s'agit d'une sorte de collusion car accorder des incitations, c'est enrichir encore plus les possédants. Mais, en fait d'incitations, ce que les libéraux et les conservateurs offrent aux non-possédants, c'est la réduction de leur salaire pour les forcer à travailler davantage,

Article 21 du Règlement

ou leur radiation de l'assurance-chômage pour qu'ils aient envie de travailler à des salaires inférieurs.

Voilà ce qu'ils ont fait dans le cas du charbon du nord-est. Il ne leur a pas suffi de détruire les localités et les emplois des gens du sud-est de la Colombie-Britannique. En s'immiscant dans les affaires de la Commission des relations de travail et dans ses décisions, ils ont cassé les dispositions des conventions salariales qui autorisaient les syndiqués à ne pas travailler avec des ouvriers non syndiqués. Résultat, comme on l'a vu à une émission du réseau CTV consacrée il y a une semaine environ à l'exploitation des charbonnages du nord-est, on voit apparaître des jungles de vagabonds, où une centaine de personnes cherchent à se réchauffer autour d'un feu de camp. Pour une personne qui gagne $7 l'heure sur le chantier, mais qui pour un logement minable doit verser un loyer astronomique, il y en a dix dans ces jungles de vagabonds. Je reprendrai après le déjeuner.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE PATRIMOINE CANADIEN

LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ANGLOPHONES ET AUX FRANCOPHONES POUR FÊTER L'ANNIVERSAIRE D'ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, le secrétaire d'État (M. Joyal), ce partisan de l'unilinguisme, mérite des louanges pour avoir fait part de la participation du gouvernement fédéral aux fêtes de 1984 qui marqueront le quatre cent cinquantième anniversaire de l'arrivée de l'explorateur français Jacques Cartier en Amérique. Je le félicite d'avoir eu la prévoyance de présenter cette année un chèque de un demi-million de dollars aux organisateurs québécois des fêtes qui auront lieu l'an prochain. Le gouvernement fédéral est censé verser au total 1.6 million de dollars. J'applaudis également à la décision de Postes Canada d'émettre en 1984 un timbre commémoratif de concert avec la France.

Cette année, et non pas l'année prochaine, c'est le quatre centième anniversaire de la découverte de Terre-Neuve par sir Humphrey Gilbert; cette île a été une possession britannique et même la première colonie de l'Empire britannique. Qu'est-ce que ce gouvernement impartial a consenti à Terre-Neuve? Une subvention globale de $394,000 dont le chèque se fait encore attendre, alors que les fêtes auront lieu cette année même.

Il y a deux ans, mon collègue de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington a réclamé l'émission d'un timbre-poste en 1984 en hommage à ces héroïques colons que furent les Loyalistes. Le cabinet du ministre nous a signalé que la terminologie officielle devait rappeler les 200 années de développement, étant donné l'opposition de certains groupes francophones. Il n'y aura pas de timbre d'émis de concert avec les États-Unis, et aucune subvention ne sera versée; encore une fois, notre patrimoine britannique est passé sous silence. Si «Jack Carter» peut obtenir 1.6 million et l'émission d'un timbre de concert avec la France, nous avons droit, nous, anglophones, étant donné l'importance de notre population, à trois fois cette somme pour nos fêtes ainsi qu'à un timbre-poste commémoratif.

Monsieur le ministre, il faut être juste, ce qui est bon pour l'un l'est pour l'autre. Il faut que tous les Canadiens soient traités également.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES AVANTAGES QUE REPRÉSENTE POUR LE QUÉBEC L'ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un contrat très important qui sera octroyé au cours des prochains mois pour la construction de frégates, ce qui représente énormément pour tous les Canadiens, surtout pour la circonscription de Longueuil. Je dois soulever ici une hypothèse. Si les propositions sont présentées autant par une compagnie de Saint-Jean que par une compagnie de Longueuil, et si la qualité des bateaux semble être la même, je suis certain qu'il est normal que les députés puissent exercer des pressions auprès du gouvernement en vue de réclamer que l'essentiel de la construction de ce bateau se fasse au Québec, à Longueuil. A mon avis, il est juste, normal et raisonnable que le nombre de Canadiens que l'on trouve dans la province de Québec aient droit de regard sur la marine et également sur le contenu canadien, alors qu'on sait que certaines compagnies qui ont présenté une demande ont été chercher leur *know-how* chez les Américains.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA CONCURRENCE FAITE AUX HEBDOMADAIRES LOCAUX EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICITÉ

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, les maîtres de poste dans le nord de l'Alberta et dans la Saskatchewan font de la sollicitation auprès des entreprises locales pour qu'elles fassent paraître des annonces dans les imprimés publicitaires que la Société canadienne des postes distribue avec le courrier. Il saute aux yeux qu'une société qui est subventionnée par l'État et qui dispose en plus d'un système de livraison gratuite, n'a pas de mal à faire concurrence aux petits hebdomadaires locaux dont la survie dépend de ces annonces.

Or, la Société canadienne des postes n'est pas financée uniquement par les contribuables, mais aussi par ces mêmes journaux qui paient ses services de livraison. C'est un abus flagrant de la part de la Société des postes qui leur coupe l'herbe sous le pied.

Les maîtres de poste qui vendent cette publicité sont déjà fort bien payés par le gouvernement. Par contre, ces journaux

ont des vendeurs qui sont souvent payés à la commission. Les maîtres de poste les volent littéralement.

Les directeurs de ces journaux sont des gens qui travaillent parce qu'ils aiment leur métier et non pas pour gagner de l'argent. Ils rendent un fier service à leur communauté.

On n'a pas le droit d'utiliser les deniers publics d'une façon aussi déloyale. La Société canadienne des postes, en agissant ainsi, pourrait fort bien acculer ces petits hebdomadaires à la faillite, eux qui ont déjà du mal à survivre par les temps qui courent. Le ministre dont relève la Société canadienne des postes et le ministre des Communications . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a la parole.

* * *

LES PORTS

LES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES VIA LE PORT DE CHURCHILL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, je prends la parole pour dénoncer l'initiative du gouvernement fédéral qui a offert de réaménager les installations du port de Churchill juste au moment où il a décidé de ne plus commercer avec la Pologne, pays qui reçoit le gros de ses importations de céréales via ce port.

L'an dernier, nous avons exporté 1.6 million de tonnes métriques de blé en Pologne, marché qui se classe au troisième rang en importance pour nous. Cette année, nous ne vendrons presque rien à ce pays parce que le cabinet libéral a décidé de ne pas accorder d'autres crédits à l'exportation.

L'an dernier le port de Churchill exportait 572,000 tonnes métriques de céréales. Cette année, il exportera beaucoup moins parce que le cabinet libéral ne permettra pas au principal acheteur de céréales de prendre livraison de ses achats au port de Churchill. L'offre gouvernementale d'améliorer les installations de Churchill n'a aucun sens dès l'instant où le gouvernement bloque des marchés éventuels.

Ainsi, je dois me demander si cette offre a vraiment été faite de bonne foi. Comme de toute évidence des fonds pour l'amélioration du port de Churchill ne figurent pas dans l'initiative en faveur des transports de l'Ouest, je crois que nous pouvons dire que l'offre du sénateur Argue en faveur du port de Churchill n'est qu'un autre stratagème de relations publiques dénué de sens annoncé avec fanfare et avec éclat.

* * *

L'AVORTEMENT

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, en tant que médecin qui se soucie de préserver la vie, je m'inquiète énormément de voir que les membres les plus vulnérables et les moins en mesure de se défendre dans notre société que sont les enfants à naître, ne bénéficient pas de la pleine protection de la constitution. La seule mesure de protection que l'on applique dans leur cas figure à l'article 251 du code criminel qui fait de l'avortement un acte criminel s'il n'est pas effectué dans un hôpital accrédité, par des médecins qualifiés lesquels auront consulté trois autres collègues, et seulement lorsque la santé et la vie de la mère sont mises en danger par la poursuite de la grossesse.

Mais même cette protection se trouve compromise selon l'interprétation que l'on donne à l'expression «santé de la mère». Cette définition devrait-elle être d'ordre médical ou juridique? Le Parlement n'a pas défini ce mot. La définition à laquelle on a le plus fréquemment recours est celle de l'Organisation mondiale de la santé, que voici d'ailleurs: «Un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.»

Les comités d'avortement thérapeutique n'ont jamais été légalement autorisés à utiliser cette définition extrêmement vaste de la notion de santé, ou d'autres semblables, pour interpréter l'article 251 du code criminel. Il serait plus opportun d'adopter une définition plus restreinte. La loi ne devrait sanctionner l'avortement qu'en tant que traitement médical prescrit, lorsque la majorité des membres d'un comité d'avortement thérapeutique sont personnellement d'avis, à titre de médecins bien informés et exempts de préjudice, que la vie ou la santé physique ou psychologique de la mère est sérieusement mise en danger ou risque de l'être si la grossesse n'est pas interrompue. En outre, les comités devraient être tenus par la loi de rendre compte de leurs décisions.

* * *

LES PÊCHES

LES DÉCLARATIONS FAITES PAR DES MINISTRES À L'EXTÉRIEUR DU PARLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, il y a un peu plus d'un an, lorsque le groupe d'étude Kirby a été chargé de faire une étude sur la crise que traverse la pêche de l'Atlantique, il a dû s'attaquer à au moins trois problèmes d'envergure: Il s'agissait de savoir que faire pour essayer de résoudre les problèmes aigus des pêcheurs côtiers, comment restructurer le secteur de la pêche et que faire sur le plan de la commercialisation. Jusqu'à présent, le groupe d'étude n'a pas répondu à ces trois questions importantes. Dans la plupart des régions des provinces de l'Atlantique le prix du poisson de fond n'a pratiquement pas changé depuis 1979 alors que le prix du carburant et du matériel est monté en flèche.

D'après Kirby, les pêcheurs en général sont au-dessous du seuil de la pauvreté. Faut-il en déduire que le gouvernement approuve la situation? D'après les journaux du 10 mai, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) a annoncé à Saint-Jean de Terre-Neuve des projets fédéraux prévoyant un investissement de 140.7 millions de dollars dans de nouvelles installations dans toutes les régions du Canada, soit 60 millions de dollars de moins que ce que l'on dépensera cette année dans la région de la capitale nationale pour construire un nouvel édifice pour le Musée de l'homme et un pour la Galerie nationale. La Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve se partageront en parts pratiquement égales une somme d'environ 106 millions de dollars, 12 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick, 8 millions de dollars pour l'Île du Prince-Édouard et 8 millions de dollars pour la Colombie-Britannique.

D'après une autre déclaration qui a été faite à Matane, en Gaspésie, on doit consacrer 71 millions de dollars sur une somme totale de 224.5 millions à l'expansion de la pêche en Gaspésie d'ici cinq ans. J'exhorte les ministres concernés à

Article 21 du Règlement

tenir compte des droits des parlementaires et à faire les déclarations à la Chambre pour que les députés puissent poser des questions . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Crouse: . . . sur les priorités sur lesquelles se base le gouvernement . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Crouse: . . . pour attribuer les crédits à la réorganisation du secteur de la pêche.

Mme le Président: Allons, à l'ordre. Les députés doivent cesser immédiatement de parler. Personne n'a droit à plus de 90 secondes.

M. Shields: J'ai cessé.

* * *

• (1410)

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE AU SOMMET ENTRE LES CHEFS D'ÉTAT RUSSE ET AMÉRICAIN

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, le 16 mars je déclarais ce qui suit à la Chambre:

Cette crainte et cette anxiété ont été suscitées par la fabrication d'ogives nucléaires, par les expériences de fission et de fusion nucléaires qui se sont multipliées de façon incontrôlée à un rythme que l'on peut presque qualifier de fou et d'insensé. Il faut mettre un frein à cette escalade et renverser la vapeur. Des conférences au somment sont essentielles, voire indispensables.

L'offre faite récemment par le secrétaire général Andropov de baser les négociations sur le nombre d'ogives plutôt que sur les seuls missiles constitue un progrès encourageant.

Le 17 novembre puis le 24 novembre 1982, j'ai présenté des motions demandant l'appui unanime de la Chambre en faveur de la tenue d'une rencontre au sommet, dans un délai de 18 mois, entre le président Reagan et le secrétaire général Andropov, dans le but de renforcer la détente nucléaire et d'amorcer la stabilisation puis la réduction des arsenaux nucléaires. Par deux fois, la Chambre a refusé son consentement unanime. J'espère qu'elle a changé d'avis.

Depuis lors, les Canadiens ont eu le plaisir d'apprendre que le premier ministre (M. Trudeau) a insisté auprès du président Reagan pour qu'il tienne une réunion au sommet. Tous ici nous devrions à notre tour affirmer unanimement la nécessité d'une pareille rencontre au sommet. J'espère que le gouvernement va présenter une motion en ce sens. Je suis prêt à faire circuler une pétition auprès de tous les députés et sénateurs favorables à la tenue d'une conférence au sommet.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON S'OPPOSE À L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) ayant peur de discuter de la question des missiles de croisière à la Chambre des communes, a dit dans une lettre ouverte envoyée aux journaux que les Canadiens s'opposant à l'essai de missiles font preuve d'anti-américanisme. Le premier ministre est-il au courant que les Américains s'opposent de plus en plus vivement à la poursuite de la course folle aux armes nucléaires et que la Chambre des représentants vient juste d'adopter, à 278 voix contre 149, une résolution exigeant un gel mutuel et vérifiable? Les Canadiens qui sont contre l'escalade nucléaire et la participation du Canada par le biais de l'essai des missiles de croisière s'allient à la majorité des Américains. Ceux-ci seraient-ils donc anti-américains?

Le premier ministre prétend que de refuser les essais des missiles de croisière revient à se réfugier sous le parapluie américain sans aider à le tenir lorsque souffle la bourrasque. Pourtant, la stratégie Reagan, qui repose sur une puissance nucléaire massive, des armes déployées dans l'espace et une guerre nucléaire à l'issue favorable, avec l'inévitable contre-attaque soviétique, n'a rien d'un parapluie. Elle rappelle plutôt les sombres cavaliers de l'Apocalypse, et les Américains eux-mêmes refusent cette stratégie.

C'est le premier ministre qui tombe dans l'hypocrisie, et non les Canadiens, en disant qu'on n'acceptera jamais de procéder à l'essai des missiles de croisière tant qu'on n'aura pas fait de progrès substantiels aux négociations de Genève, alors que nous savons tous qu'il a assuré au gouvernement Reagan que ces essais auraient lieu. Cette lettre ouverte se veut-elle donc une tentative d'amadouer les Canadiens en prévision du prochain saut du Canada dans la course aux armements nucléaires?

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'ÉMETTRE UN TIMBRE EN MÉMOIRE DE GILLES VILLENEUVE, COUREUR AUTOMOBILE

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, il y a un an et deux jours maintenant décédait tragiquement Gilles Villeneuve, coureur automobile de Formule I, un grand Canadien français qui a fait connaître sa région, la province de Québec, ainsi que tout le Canada dans ce domaine, où, avant lui, presque personne ne s'était fait aussi bien connaître mondialement, si l'on peut dire. Beaucoup de choses ont été dites depuis ce temps et, même en fin de semaine, des articles ont été publiés dans les journaux nous rappelant cet événement tragique. Plusieurs organisations et plusieurs personnes ont mentionné la possibilité d'évoquer le souvenir d'une personne qui a si bien permis au Canada de se faire connaître, tant dans son pays qu'à l'extérieur. Je me demande donc, madame le Président, si le ministre responsable de la Société canadienne des postes ne pourrait pas faire émettre un timbre en mémoire de Gilles Villeneuve, ce grand Canadien qui s'est fait connaître à travers le monde et qui a également fait apprécier les valeurs des Canadiens français et celles du sport automobile qu'on méconnaissait ici et qu'on reconnaît énormément actuellement, grâce à sa grande valeur.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA SITUATION DES COLLECTIVITÉS NON DÉSIGNÉES DANS LE CADRE DU PAIM

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) a admis que l'on n'accepterait plus de demandes de désignation

dans le cadre du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Le comité du PAIM de Midland-Penetanguishene a dépensé des milliers de dollars et des centaines d'heures à la préparation de sa demande de désignation dans le cadre du programme. Il attend patiemment depuis trois mois que l'on réponde à sa demande, et le ministre vient de décider que cette demande est sans valeur.

Les gens de cette région ont besoin d'aide, car le taux de chômage y est de 33 p. 100. Ils n'ont pas besoin que les libéraux leur promettent encore l'avènement d'un autre programme qui résoudra tous leurs problèmes. La stagnation ne résout rien, bien au contraire. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, prions le gouvernement libéral de s'intéresser quelque peu aux localités canadiennes comme celle de Midland-Penetanguishene et de proposer immédiatement de présenter son Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (MIRABEL) LTÉE—LE TRAITEMENT DES EMPLOYÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et découle d'une question posée par le député de Joliette le 26 avril. Celui-ci a alors demandé au ministre d'expliquer pourquoi le programme des 6 et 5 p. 100 ne s'appliquait pas à certains employés de la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée. Comme en témoigne la page 24864 du hansard, le ministre a répondu qu'il vérifierait, «mais cela m'étonnerait beaucoup». Deux jours plus tard, le 28 avril, le décret du conseil nº 1983-1013 a été annulé et remplacé par le décret nº 1983-1247, qui reprenait exactement les dispositions du premier.

Le ministre pourrait-il non seulement nous expliquer pourquoi on a accordé cette exemption, mais aussi nous donner la raison de tous ces mystères? Pourquoi n'est-il pas au courant du premier décret du conseil qui soustrayait les employés de la Société à l'application du programme des 6 et 5 p. 100? Pourquoi le décret original a-t-il été révoqué à peine deux jours après notre interpellation et a-t-il été remplacé par un décret qui revient au même?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, quand cette question a été soulevée la première fois, j'ai dit que je me renseignerais parce que je ne savais pas si j'avais été mis au courant de cette affaire ou non. Quand j'ai vérifié ce qui en était, j'ai constaté que cette affaire ne m'avait pas été signalée auparavant. Il s'agissait d'une réorganisation du personnel de la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée qui a eu lieu il y a bien des mois. Avec l'autorisation du Conseil du Trésor, on avait demandé à des experts de l'extérieur de faire une classification du personnel qui corresponde aux niveaux de classement dans la Fonction publique. Le rapport a été remis à la Société qui l'a transmis au Conseil du Trésor. Celui-ci a examiné la question et mon collègue, le président du Conseil du Trésor, pourrait fournir plus de détails à ce sujet.

Si j'ai bien compris, le classement et l'application du programme des 6 et 5 p. 100 sont des questions tout à fait distinctes. On a jugé que les titulaires de postes équivalant à ceux de la Fonction publique devraient être rémunérés au taux qu'ils recevraient normalement.

M. Fennell: Il y a deux poids deux mesures, pour les fonctionnaires d'une part, et pour les employés des sociétés de la Couronne et d'entreprises privées comme Maislin, d'autre part.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT LORS DE LA NÉGOCIATION DES TRAITEMENTS

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, de toute évidence, le président de la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée, M. Goyer, a négocié directement ce décret du conseil avec le Conseil du Trésor. Le ministre peut-il nous dire si c'est vrai ou non?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ignore qui a fait des démarches auprès du Conseil du Trésor. Les sociétés de la Couronne qui traitent avec le Conseil du Trésor doivent procéder d'une certaine façon.

L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il est manifestement au courant de ce décret du Conseil et le ministre des Travaux publics aurait dû l'être lui aussi. Peut-il dire à la Chambre pourquoi les employés de la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée ont été soustraits à l'application du programme des 6 et 5 p. 100, même si ce programme continue à s'appliquer à tous les autres fonctionnaires de Mirabel?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, l'article 16 de la loi sur les restrictions salariales du secteur public dit bien que le gouverneur en conseil peut soustraire à l'application de la loi des employés qui signent une convention ou qui sont visés par un régime de rémunération qui correspond au programme des 6 et 5 p. 100. Comme le ministre des Travaux publics l'a dit, on a instauré un régime de rémunération qui respecte rigoureusement le programme des 6 et 5 p. 100 et le gouverneur en conseil a donc eu recours à l'article 16 de la loi adoptée par le Parlement.

Mon collègue a tout à fait tort de prétendre que le programme des 6 et 5 p. 100 ne s'applique pas à ces employés. Ils sont visés par la loi aux termes de l'article 16. Leur régime de rémunération respecte rigoureusement les limites de 6 et 5 p. 100.

• (1420)

LES EXEMPTIONS À LA LOI

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil du Trésor. Il vient de nous dire que, parce que cette société de la Couronne dirigée par Jean-Pierre Goyer, a négocié une convention avec ses employés qui respecte les 6 et 5 p. 100, la loi sur les restrictions salariales du secteur public, en d'autres termes le programme des 6 et 5 p. 100, ne s'applique pas. Cela me paraît une absurdité. Comment peut-il autoriser ce type d'exception à la promesse fondamentale du gouvernement libéral que le programme s'appliquerait à tous les employés du gouvernement?

Comment une société de la Couronne peut-elle s'y soustraire sans que le ministre censément responsable devant la Chambre ne soit au courant? Combien d'autres sociétés de la Couronne sont-elles exemptées? Combien d'autres moyens a-t-il trouvés d'exempter ces amis du gouvernement de l'application de cette loi que le gouvernement prétendait fondamentale et qui devait être appliquée universellement?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si le député ouvrait les oreilles avant d'ouvrir la bouche, il m'aurait entendu dire que les employés de cette société ne sont pas exemptés du programme des 6 et 5 p. 100. Leur régime de restrictions est strictement dans les limites du programme des 6 et 5 p. 100. De plus, l'article 16 de la Loi sur les restrictions salariales du secteur public précise que le gouverneur en conseil peut prendre ce type de mesures lorsque les employés acceptent une convention ou un régime de restrictions conforme au principe des 6 et 5 p. 100.

Ce n'est pas la première fois que cet article est utilisé. Autant que je sache, on y a eu recours au moins à deux reprises, après que des employés travaillant pour le secteur public eurent négocié une convention avec le Conseil du Trésor en vertu de laquelle ils acceptaient les restrictions prévues mais procédaient à des ajustements à l'intérieur de ce cadre. Par conséquent, ces mesures ont déjà été prises par le passé, à la demande d'employés du secteur public, et je suis heureux que le député soit prêt à dire qu'il s'agit d'amis du gouvernement.

LA RAISON DES EXEMPTIONS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le ministre devrait s'assurer que son cerveau fonctionne avant d'ouvrir la bouche. Comment peut-il dire que l'exemption de sociétés de la Couronne de la loi des 6 et 5 p. 100 est un moyen, pour les employés de ces sociétés, de se conformer à la loi? C'est une absurdité.

Voilà le même ministre qui a été incapable d'expliquer comment les cadres supérieurs de la Fonction publique ont pu se soustraire à l'application des 6 et 5 p. 100 simplement en changeant de catégorie. Nous avons maintenant deux fois plus de gestionnaires que nous n'en avions avant le programme, ce qui revient à le contourner. Le ministre n'a pas dit à la Chambre combien de sociétés de la Couronne et combien d'autres groupes avaient été exemptés. Et il ne nous a toujours pas expliqué pourquoi. Nous savons que c'est en vertu de l'article 16, mais pourquoi?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député, je le crains, n'est pas au courant de l'échange que j'ai eu à ce sujet avec son collègue, assis quelques rangs derrière lui, ni du communiqué que j'ai publié expliquant que nous n'avons pas plus de gestionnaires. Nous étions en train de créer une nouvelle catégorie de gestion depuis 1980 et elle regroupe maintenant tous ceux qui étaient gestionnaires précédemment. Par conséquent, ce n'était pas un moyen utilisé pour créer des postes de gestionnaires supplémentaires, auxquels ne s'appliquerait pas le programme des 6 et 5 p. 100.

Deuxième point, l'article 16 de la loi adoptée par le Parlement permettrait de mettre fin à l'application de la loi en cas de convention ou de régime de restrictions respectant le programme des 6 et 5 p. 100. Puisque les employés de la Société immobilière du Canada n'ont pas droit à plus de 6 et 5 p. 100, et c'est exactement le cas, que je sache, cette disposition peut s'appliquer.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Selon un article reproduit dans de nombreux journaux aujourd'hui, il aurait déclaré que la mise au point de missiles de croisière peut se justifier, en partie, par la nécessité de contrebalancer le déploiement des missiles SS-20 soviétiques. Même s'il est vrai que ces derniers missiles n'auraient jamais dû être déployés, de nombreuses personnes se demandent maintenant si nous devons, pour contrer la menace soviétique, poursuivre l'escalade de la course aux armements à l'Ouest.

Étant donné que littéralement des centaines de milliers d'Américains du Nord, notamment de nombreux experts, ont déclaré qu'il était maintenant temps de briser ce cercle vicieux de la course aux armements nucléaires, pourquoi le premier ministre n'appuie-t-il pas ce mouvement de désarmement, au lieu de continuer d'être en faveur de la mise à l'essai des missiles de croisière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens tout d'abord à signaler qu'on n'a jamais demandé au Canada de mettre à l'essai les missiles de croisière et qu'il n'est donc pas question d'être en faveur de cette mise à l'essai. On ne nous a pas présenté de requête à cet effet, et nous n'avons, donc, pas donné de réponse.

Je désire simplement rectifier la fin de la question. Cette dernière revenait à nous demander pourquoi nous n'appuyons pas le mouvement de paix maintenant, plutôt que de vouloir nous assurer que les forces de l'OTAN puissent faire face à la menace des SS-20. Il me semble que l'on peut parfaitement être en désaccord sur cette question. Selon moi, il n'est pas illogique d'invoquer la possibilité du déploiement de missiles de croisière et de missiles Pershing II pour forcer les Soviétiques à démanteler tous leurs SS-20 ou du moins une partie d'entre eux. On peut toujours se demander si ces derniers missiles étaient nécessaires ou s'il s'agissait juste d'une poursuite de l'escalade par les Soviétiques.

Si, comme l'OTAN le prétend, ces missiles ne font que favoriser, de façon inutile, l'escalade, les forces de l'OTAN se doivent alors de trouver une façon de forcer les Soviétiques à revenir en arrière. C'est en fonction des résultats obtenus, que l'on pourra juger si cette position est celle qu'il convient d'adopter. La stratégie à deux volets choisie par l'OTAN en 1979 a forcé le secrétaire Andropov à proposer à deux reprises une réduction du nombre de SS-20, la première fois en décembre et la seconde, il y a une semaine à peine. Ainsi, selon moi, nous ne pouvons condamner à l'avance le déploiement possible par l'OTAN de missiles en Europe, s'il permet, comme à l'heure actuelle, une réduction du nombre des missiles SS-20.

LE POINT DE VUE DE L'ANCIEN CHEF DE LA CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre, qui a lu tout ce qui s'est écrit à ce sujet, sauf erreur, sait pertinemment que chaque fois qu'un camp

intensifie la course aux armements, il dit toujours que sa décision est dictée par la nécessité de forcer l'opposant à négocier ou à réduire ses armements. Je vois que le premier ministre approuve d'un signe de la tête. En bref, rien ne nous permet d'affirmer que ma thèse est meilleure que celle du premier ministre.

Nous ne sommes, ni lui ni moi, des experts dans ce domaine. L'ancien chef de la CIA a écrit, la semaine dernière, un article dans lequel il s'oppose aux missiles de croisière. On peut difficilement dire qu'il est anti-américain, mais il n'en a pas moins déclaré ce qui suit:

> Il est certainement faux de prétendre que, à l'heure actuelle l'Union soviétique est supérieure dans tous les sens du mot, aux États-Unis ... La capacité de riposte actuelle des Américains est absolue.

Étant donné les affirmations de M. Colby sur le niveau des armements actuels, le premier ministre n'est-il pas porté à remettre en question son jugement? Ne croit-il pas qu'il est nécessaire que le Canada se joigne au congrès américain pour réclamer un gel dès maintenant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question renferme plusieurs volets. Les actions du congrès américain ou d'Américains opposés à la politique nucléaire globale du président Reagan n'ont rien à voir avec cette affaire. Je n'appuie pas cette politique, je n'ai pas l'intention de le faire et on ne me l'a pas demandé. Par contre, je suis en faveur de la politique à deux volets de l'OTAN. On peut l'accepter, même si on est en accord avec certaines des citations de mon honorable collègue.

Je n'ai pas pris connaissance de cette déclaration de l'ancien directeur de la CIA, mais je peux certainement admettre que les États-Unis et l'Union soviétique ont déjà à l'heure actuelle plus d'armements qu'il ne leur en faut. En effet, les deux côtés sont en mesure non seulement de détruire l'ennemi, mais probablement une grande partie de l'humanité.

• (1430)

J'ignore, madame le Président, quels conseils les néo-démocrates comptent nous donner, mais s'ils veulent une réponse rationnelle, ils devraient écouter mon intervention.

LE RÔLE DU CANADA DANS LA POURSUITE DU DÉSARMEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre vient de dire que les États-Unis sont en mesure d'anéantir l'Union soviétique. Cette dernière est évidemment en mesure d'anéantir les États-Unis et les deux puissances ont les moyens d'anéantir le genre humain. S'il en est ainsi, je voudrais savoir quelle est la logique de la double stratégie. Pourquoi est-il nécessaire de se doter des missiles de croisière? Ne serait-il pas infiniment plus raisonnable que le Canada agissant comme puissance pacifique prenne des initiatives sérieuses pour hâter le désarmement nucléaire dans le monde au lieu de favoriser l'escalade dans l'autre sens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, c'est infiniment raisonable. J'espère que nous agissons comme une puissance pacifique dont le but ultime est la réduction des armes nucléaires. Cela ne contredit pas mon affirmation antérieure selon laquelle les deux superpuissances peuvent se détruire l'une l'autre. C'est l'explication fondamentale que chaque camp donne à la dissuation et qui a écarté la guerre nucléaire puisque les deux côtés ont la force nucléaire.

La thèse en ce qui concerne les missiles de croisière, les Pershing II et les SS-20 est tout à fait différente. Ce que l'OTAN essaie de faire, c'est de se défendre contre une arme nucléaire tactique, le SS-20. Nous disons qu'en ce qui concerne la survie des États-Unis et celle de l'Union soviétique, les deux puissances ont des raisons de se craindre l'une l'autre et qu'il est peu probable qu'elles se lancent en guerre l'une contre l'autre. Mais qu'est-ce qui empêche l'Union soviétique, si elle le désire, de déclencher une guerre limitée en Europe avec les SS-20? Je ne sais pas à quel point cette guerre serait limitée, mais nous savons que l'Union soviétique est munie de 300 à 400 SS-20 à triples têtes explosives capables de détruire toute l'Europe occidentale. C'est un fait certain.

Comment l'OTAN, qui comprend les pays de l'Europe, peut-elle riposter? Elle ne peut se défendre qu'en demandant aux États-Unis de lancer ses gros engins et de détruire l'humanité si l'Union soviétique attaque l'Europe de l'Ouest.

N'est-il pas logique, madame le Président, que l'Europe tente de répondre à la menace de l'Union soviétique afin que cette dernière ne se serve pas plus de ses SS-20 contre l'Europe occidentale qu'elle ne se servirait de ses ICBM contre les États-Unis d'Amérique.

LES ENTENTES CONCLUES AVEC LA SASKATCHEWAN RELATIVEMENT À UNE BASE D'ESSAI

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une brève question à poser au premier ministre, d'une part au sujet de sa lettre que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt, surtout quand il parle des hypocrites, et d'autre part, au sujet de la déclaration du député de New Westminster-Coquitlam et des questions du chef du Nouveau parti démocratique. Je suis sûr qu'il répondra à ma question par l'affirmative.

Le gouvernement du Canada a-t-il conclu quatre ententes: une en août 1953, une en octobre 1965, une autre en mai 1975 et une dernière en avril 1981 avec la Saskatchewan, d'abord avec le gouvernement néo-démocrate de M. Douglas et, plus récemment en 1981, avec le gouvernement néo-démocrate de M. Blakeney? Ces ententes qui accordent au gouvernement du Canada l'usage exclusif de la base d'essai de Primrose et mentionnent expressément les essais de missiles, auraient-elles été ratifiées et reconduites en 1981 par le gouvernement néo-démocrate de M. Blakeney?

Si le gouvernement pouvait déposer ces quatre ententes, ce qui, je pense, ne mettrait pas en danger la sécurité nationale, cela pourrait sans doute nous aider à découvrir qui sont les hypocrites et à connaître la position des divers partis politiques sur cette question.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne voudrais pas que le député monte trop en épingle la phrase où j'ai dit que l'anti-américanisme de certains Canadiens frisait l'hypocrisie, mais je pense néanmoins que la question du chef de l'opposition mérite une réponse. Il a mentionné des faits notoires. Je ne pourrais pas confirmer les dates qu'il a mentionnées, mais je pense que ce serait peut-être au NPD de répondre à sa question.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ENTENTES

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale pourrait-il s'engager à étudier la possibilité de déposer ces quatre ententes? Nous pourrions ainsi savoir exactement quelle est la position du Nouveau parti démocratique qui, de toute évidence, soutient les essais de missiles en Saskatchewan.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis prêt à étudier la demande du chef de l'opposition et je vais le faire très attentivement. Si ces ententes n'ont rien de confidentiel, elles pourraient être déposées. Je suis sûr que cela pourrait mettre en lumière la position du NPD.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ACHAT D'APPAREILS DE HAVILLAND POUR RECONNAÎTRE LES ICEBERGS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je vais poser ma question au président du Conseil du Trésor qui est censé veiller aux questions financières et aux dépenses de fonds.

Le ministre sait peut-être qu'hier, le ministre de l'Environnement a annoncé l'octroi d'un juteux contrat de 37 millions à la de Havilland Canada pour modifier un Dash-7 qui ne vaut que 12 millions. Le programme a été annoncé dans le cadre d'un projet de relance spéciale. Ce projet nous coûte $100,000 pour chaque emploi créé.

Est-ce que ce contrat fait partie du programme spécial de relance économique ou s'agit-il d'un programme de relance de la de Havilland comme le gouvernement s'efforce de le faire pour Canadair avec des contrats plantureux, pour un appareil dont l'utilité n'est pas encore établie?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je répondrai volontiers à cette question. L'achat du Dash-7 fait partie du Programme spécial de relance économique. On serait en droit d'espérer que le député qui vient de Toronto où est située la de Havilland, soit plutôt satisfait de l'octroi d'un tel contrat.

L'avion en question servira à reconnaître l'état de la glace. Il n'a jamais servi à un tel usage mais il est possible de l'adapter très rapidement.

Je voudrais aussi signaler au député de Scarborough-Est qui la semaine dernière a posé une question à ce sujet au comité, que nous allons avoir recours à un produit de technologie canadienne, soit un radar à balayage latéral mis au point au Canada et dont le contenu canadien s'élève à 85 p. 100.

COMPARAISON DES MODÈLES D'AVION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, comment le ministre peut-il s'imaginer que cet appareil puisse servir à des fins de reconnaissance alors qu'il sait bien que son rayon d'action est limité. En effet, son temps de vol n'égale que 60 p. 100 du Lockheed Electra qui date des années 50 et qui est actuellement en service. Comment peut-il espérer que les utilisateurs achètent un appareil qui n'est même pas à la hauteur de la technologie des années 50?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je peux assurer au député que la décision d'acheter l'appareil a été prise après un examen très attentif. J'aurais espéré que le député ait suffisamment confiance dans la technologie canadienne pour être fier que le gouvernement et une société de la Couronne du Canada mettent au point une technique non seulement pour notre propre usage mais aussi pour être vendue à l'étranger.

Enfin, j'ajoute pour la gouverne du député, que les Grands lacs sont recouverts de glace pendant trois mois.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST OPTIMISTE AU SUJET DU PROGRAMME DE FINANCEMENT VISANT À AIDER LES PÊCHEURS ET LES EMPLOYÉS D'USINES AU QUÉBEC

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches.

L'industrie des pêches au Québec est dans une situation tragique, compte tenu du fait que les usines de transformation, propriété des Pêcheurs-Unis du Québec, n'ont pas encore débuté leurs activités, le 10 mai. Et je sais que l'honorable ministre a présenté un programme de relance, c'est-à-dire un programme de financement, aux pêcheurs, aux ouvriers d'usines, de même qu'aux financiers afin de mettre au travail les 2,500 pêcheurs et employés d'usine.

Est-ce que l'honorable ministre peut dire aujourd'hui à la Chambre s'il est optimiste à ce sujet, savoir s'il pense que le programme proposé sera accepté par tous les intervenants, afin que l'on puisse assurer aux travailleurs d'usines et aux pêcheurs qu'ils pourront, au cours des prochaines heures, retourner au travail?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le problème sur lequel le gouvernement a décidé de se pencher est beaucoup plus vaste que le seul cas auquel l'honorable député de Gaspé (M. Cyr) fait allusion. En effet, nous avons actuellement dans les provinces maritimes cinq entreprises, dont Pêcheurs-Unis du Québec, ce qui représente soixante usines qui sont sur le point de faire faillite.

Si cela par malheur devait arriver, on pourra constater comme dans toutes les faillites, des ventes de plusieurs dizaines de millions de dollars de stocks de poisson à des prix de détresse, ce qui entraînera un affaissement des prix pour les 500 usines de la côte Atlantique.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement canadien a proposé que si tous les créanciers étaient disposés à se donner la main et à travailler de concert avec le gouvernement fédéral, nous travaillerons ensemble en vue d'éviter des faillites en cascade.

Au moment où je vous parle, tous les créanciers sans exception de ces 60 usines et des 45,000 emplois qui sont en jeu ont accepté cette proposition, à l'exception du gouvernement du Québec, qui, lui, a saisi certains actifs. Et ce qu'il faut comprendre, c'est que si un créancier commence à saisir, tous les autres commenceront eux aussi à saisir pour réaliser leurs créances, et à ce moment-là, tous les efforts du gouvernement canadien seraient vains. C'est la raison pour laquelle . . .

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA PROPOSITION RELATIVE AUX TAUX VARIABLES—L'INCIDENCE SUR LES LIGNES SECONDAIRES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui a indiqué clairement lors de la conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière que le projet de loi prévoyait des taux variables. Le ministre n'est pas sans savoir que M. Snavely, qui a effectué une bonne partie du travail de recherche, a déclaré que cette mesure contribuerait au dépeuplement des Prairies. Et pourtant, M. Snavely est d'accord avec le projet du ministre. Le ministre pourrait-il nous dire s'il tient absolument à faire instaurer le système des taux variables qui permettrait aux compagnies de chemins de fer d'abandonner 44 lignes secondaires de plus, c'est-à-dire de 2,000 kilomètres de voies dans l'ouest du pays comme elles en avaient l'intention, sachant que certaines de ces lignes font partie intégrante du réseau ferroviaire d'ensemble?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est clair que le député voudrait tout savoir. Il ne veut pas entendre parler du projet de loi, mais malgré tout il voudrait en connaître son contenu. Nous allons trancher la question dans quelques minutes et au cours des jours qui viennent, je vais avoir l'occasion de répondre aux questions à ce sujet.

M. Benjamin: Madame le Président, cela ne nous ferait ni chaud ni froid si nous ne voyions jamais le projet de loi.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Si le ministre acceptait de retirer son projet de loi et de se remettre au travail en retenant notre proposition, il n'aurait pas de problèmes dans l'Ouest.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACQUÉRIR DES ACTIONS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, étant donné que les tarifs fixés pour le transport des céréales et la modernisation des voies de chemins de fer principales dans l'Ouest sont deux problèmes tout à fait distincts et, que par ailleurs, à peine 15 p. 100 des voies vont servir au transport de ces mêmes céréales, il est clair, contrairement à ce que le ministre et d'autres veulent nous faire croire, que la modernisation des chemins de fer va concerner aussi bien le transport des denrées et des voyageurs, que celui des céréales. Le ministre est-il prêt à reconnaître que le gouvernement dont il exprime la politique a le devoir de protéger les fonds investis par les contribuables canadiens dans l'amélioration du réseau de chemins de fer et de faire en sorte que cet investissement produise des revenus sous forme de dividendes, en faisant l'acquisition d'actions des compagnies de chemins de fer en échange des capitaux investis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Le député nous a dit que cela ne lui faisait ni chaud ni froid de ne jamais voir le projet de loi. Vendredi, j'étais dans l'Ouest; mon collègue, le ministre de l'Agriculture y était hier. Toutes les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus nous ont dit qu'elles voulaient consulter le projet de loi avant de prendre position. Cet après-midi, au cours d'une conférence de presse, je vais pouvoir rappeler les positions prises dès 1981 par diverses organisations agricoles et autres de l'Ouest, qui réclamaient que le gouvernement présente un projet de loi relatif au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela fait trois ans qu'on nous réclame dans l'Ouest, comme je vais le montrer cet après-midi en rappelant les prises de position de ces organisations. Nous n'avons fait que les satisfaire.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES INDUSTRIES DU SECTEUR DES PÊCHES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre des Pêches a annoncé que son ministère dépenserait 140.7 millions de dollars—dont 12.2 millions au Nouveau-Brunswick—pour «donner des outils aux pêcheurs pour leur permettre d'améliorer leur profession». Il a annoncé quelques programmes très intéressants visant à réaliser cet objectif. Compte tenu des graves problèmes structurels que l'on a constatés dans l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique et au Québec, le ministre dira-t-il à la Chambre si son ministère s'est fixé comme objectif spécial la création d'industries du secteur des pêches dans la région de l'Atlantique et au Québec, par exemple la fabrication d'agrès de pont, d'aides à la navigation, de matériel de pêche, de médicaments et de produits chimiques tirés des ressources marines, bref le genre d'industries qui font réellement de gros bénéfices?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, premièrement, je voudrais me joindre à mon vis-à-vis pour féliciter le ministre des Pêches pour l'excellente initiative qu'il vient de prendre dans le domaine des pêches et des industries connexes.

Des voix: Bravo!

M. Lumley: Deuxièmement, madame le Président, je crois que le député a annoncé très clairement les possibilités qu'offre l'exploitation de cette ressource nationale. Mon collègue le ministre des Pêches m'a déjà exposé plusieurs des possibilités qu'il avait examinées alors qu'il était ministre de l'Expansion économique régionale, dans les secteurs de la transformation et de la fabrication, et nous travaillerons de concert afin de réaliser pleinement ces possibilités.

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES ENTREPRENEURS

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, je suis ravi d'entendre le ministre faire allusion aux secteurs de la transformation et de la fabrication. Le ministre des Pêches vient d'indiquer que ces secteurs éprouvent de graves ennuis, qu'ils sont au bord de la faillite, et il a annoncé des mesures visant à améliorer l'efficacité de l'industrie de la pêche. Je voudrais savoir si le ministre de l'Industrie prendra lui-même des initiatives en concentrant ses efforts sur les industries connexes à celle de la pêche proprement dite, par exemple la fabrication d'engins de pont ou d'aides à la navigation, bref, des secteurs qui n'existent pas actuellement dans les provinces de l'Atlantique ni au Québec et qui offrent des emplois bien rémunérés et d'extraordinaires possibilités. Le ministre secouera-t-il son ministère pour qu'il intervienne activement au lieu de rester passif, pour qu'il contribue à lancer des programmes, à intéresser les entrepreneurs, afin de sortir l'industrie de la pêche du marasme et de rendre productives les plus importantes ressources mondiales en matière de pêche?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député lance d'excellentes idées, et je suis tout disposé à collaborer avec lui pour tirer le maximum de notre potentiel dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION DE FRÉGATES—ON DEMANDE S'IL EST VRAI QUE LE BATEAU DE SAINT-JEAN (T.-N.) EST LE MEILLEUR

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a quelques mois, le gouvernement canadien présentait à deux compagnies l'analyse de la construction de plusieurs frégates, une de ces compagnies étant située dans la ville de Longueuil, la Scan Marine, et une autre, dans l'Est du Canada et appuyée par le *know-how* américain, la Sperry. Est-ce que le ministre peut confirmer à la Chambre ce que le critique progressiste conservateur, appuyé par le député de Joliette, a dit, savoir que le meilleur bateau, c'est celui de Saint-Jean, que de plus l'analyse est terminée et que cela a été présenté au Cabinet? Est-ce que le ministre peut dire réellement à l'heure où l'on se parle que le meilleur bateau est celui de Saint-Jean, tel que soutenu par le parti progressiste conservateur?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que ma principale responsabilité comme ministre de la Défense nationale est de m'assurer que les forces canadiennes acquièrent le meilleur équipement possible, et ce, dans le but évidemment de fournir l'équipement le plus efficace au cas où nos Forces armées auraient à s'en servir pour se défendre. Je pense que c'est ma première responsabilité. Quant au programme des frégates, je dirai à l'honorable député que deux propositions ont été faites au ministère, c'est-à-dire l'une par la Scan Marine, et l'autre par la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. L'évaluation de ces deux propositions a été faite de la façon la plus objective possible et sans partisanerie de la part du ministère, tout en essayant de peser le pour et le contre de chaque proposition et en prenant bien soin de faire l'évaluation, encore une fois, de la façon la plus objective possible. L'évaluation est sur le point d'être terminée et elle sera présentée au comité du Cabinet sur la Défense nationale, et par la suite aux divers organismes qui doivent voir à l'évaluation. Une décision appropriée sera prise par la suite, de la façon la plus objective possible et dans l'intérêt de tous les Canadiens.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE PATRIMOINE CANADIEN

LE BICENTENAIRE DES LOYALISTES UNIS DE L'EMPIRE

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): C'est au secrétaire d'État que je m'adresse, madame le Président. Compte tenu du programme visant à commémorer les événements vraiment marquants de notre histoire, programme au titre duquel 1.6 millions de dollars serviront à célébrer le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier en terre canadienne d'une part, et 1.5 million iront au Festival international de Toronto pour marquer le 150e anniversaire de cette ville d'autre part, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle aide, financière ou autre—mises à part les pourparlers—le secrétaire d'État a versée aux Canadiens qui, aussi bien au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec qu'en Ontario, souhaitent célébrer dignement en 1983 et en 1984 le 200e anniversaire de l'immigration des Loyalistes unis de l'Empire?

[*Français*]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, je suis heureux de dire à l'honorable député qu'il y a déjà quelques mois le premier ministre de l'Ontario a écrit au très honorable premier ministre du Canada l'informant que l'Ontario avait l'intention de célébrer cet événement et ne se proposait pas, cependant, de dépenser des fonds considérables compte tenu de la conjoncture économique. Nous avons exprimé au gouvernement de l'Ontario notre intérêt et notre intention de contribuer aux célébrations de l'événement. J'ai moi-même rencontré au cours des dernières semaines le ministre de l'Agriculture de l'Ontario qui s'est engagé avant la fin de mai à me donner la liste des projets que le gouvernement de l'Ontario voudrait présenter au gouvernement canadien en vue d'un financement conjoint.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE L'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF DES LOYALISTES UNIS DE L'EMPIRE

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Ma question supplémentaire, madame le Président, je la pose au ministre chargé de la Société canadienne des postes qui a annoncé récemment que le Canada et la France allaient émettre ensemble un timbre commémoratif en 1984 pour marquer le 450e anniversaire du 1er voyage de Cartier en terre d'Amérique. Le ministre et ses collaborateurs ont-ils envisager également la possibilité de s'entendre avec les États-Unis pour émettre en 1984 un timbre commémoratif canado-américain, de façon à marquer le 200e anniversaire de l'arrivée chez nous des Loyalistes américains?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, comme on le sait, un timbre a déjà été émis conjointement avec les autorités américaines. Je ne dis pas que dans l'avenir un autre timbre ne pourrait pas être émis conjointement avec ces mêmes autorités, mais cette suggestion de l'honorable député pourra être déférée au comité qui avise le ministre sur le choix des timbres canadiens.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTENU CANADIEN EXIGÉ—LE DÉMÉNAGEMENT DE L'USINE DE HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est au ministre de l'Industrie que je m'adresse. La société Allen Industries possède une usine à Hamilton. Elle a décidé de la déménager à Richmond, en Virginie. Elle fabrique des moulures isolantes et entend vendre le plus gros de la production de son usine de Richmond à la société Ford du Canada à Oakville. Le ministre voudrait-il bien se mettre en rapport avec les représentants des sociétés Allen Industries et Ford du Canada, pour leur rappeler qu'en vertu de l'Accord canado-américain sur l'automobile, les voitures vendues chez nous doivent renfermer une certaine proportion de pièces fabriquées au Canada, et pour leur signifier en outre que nous n'allons pas tolérer davantage l'exode des usines de l'Ontario et d'autres régions du Canada vers les États-Unis?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je sais gré au député de m'avoir prévenu de sa question. Je tiens à lui faire savoir qu'à l'instar de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mes collaborateurs et moi-même sommes parfaitement au fait de la situation. Nous devons nous entretenir avec les représentants de cette société d'ici une semaine.

LA SOCIÉTÉ FIRESTONE TIRE AND RUBBER COMPANY

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je suis déçu d'apprendre que le ministre des Affaires indiennes sera de la partie, car tout ce qu'il entreprend semble voué à l'échec. Quand il m'informera du résultats de ses pourparlers avec la société Allen Industries, le ministre pourrait-il me faire savoir où en sont les pourparlers avec la société Firestone Tire and Rubber Company, une autre entreprise de Hamilton qui semble en difficultés, pour voir si ladite société est prête à réaliser ses projets d'expansion et si elle va obtenir l'argent que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lui a promis?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je sais que la question intéresse le député de même que tous les honorables représentants de la région de Hamilton, mais je lui répète que mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a consacré une bonne partie de sa vie à améliorer autant que possible la situation économique des habitants de la région de Hamilton, a la situation bien en main. Nous devons recevoir cet après-midi les représentants de la société Firestone. Mais je sais l'intérêt que le député porte à cette affaire et j'espère pouvoir compter sur son appui cet après-midi.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'HÔPITAL DE MOOSE FACTORY—LE NOMBRE DE PATIENTS PAR INFIRMIÈRE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 22 avril dernier, le ministre a écrit une lettre au conseil de bande de la Baie James au sujet de la fermeture de la salle de l'hôpital de Moose Factory, pour lui signaler que celui-ci pourrait continuer à fonctionner malgré tout. Depuis la fermeture de cette salle, le nombre de patients par infirmière est passé de quatre à huit ou neuf pour un. Le ministre peut-il me dire si ses services envisagent d'affecter du personnel supplémentaire à cet hôpital en vue de ramener le rapport infirmière-patients à un à quatre?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pas à ma connaissance, madame le Président. L'objectif que poursuit mon ministère est bien entendu d'assurer la santé et le bien-être des gens. Les rapport a peut-être changé, comme le laisse entendre le député. Cependant, les lits n'ont jamais été occupés totalement par le passé et nous en avons tenu compte en décidant de l'affectation de personnel à l'hôpital général de Moose Factory. Je suis convaincue pour le moment que les habitants de cette région reçoivent des services de santé convenables.

LA QUALITÉ DU SERVICE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame le Président, en vérifiant ce matin auprès du conseil de bande, on m'a garanti que le service s'est détérioré depuis la fermeture de cette salle. L'honorable représentante peut-elle me dire si les responsables de ses services sont disposés à se réunir avec le conseil le plus tôt possible pour s'assurer que les services de santé dans cette région sont satisfaisants?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je puis répéter au député, comme je l'ai fait aux gens de la localité, que les services offerts par l'hôpital général de Moose Factory aux habitants des environs de la Baie James n'ont absolument pas diminué. C'est ce qui compte avant tout. C'est là notre objectif et nous l'atteignons, à mon avis.

Questions orales

LES PENSIONS

LE PARTAGE DES CRÉDITS DE PENSION EN CAS DE DIVORCE—ON DEMANDE SI UNE MESURE LÉGISLATIVE EST ENVISAGÉE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui n'ignore pas que dans le Livre vert sur la réforme des pensions, qui a reçu l'entière approbation du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, recommandait le partage des crédits de pension en cas de divorce. Le ministre a-t-il l'intention de modifier à cet égard la loi sur la pension de la Fonction publique et la loi sur la pension spéciale du service diplomatique?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le gouvernement étudiera cette question ainsi qu'un certain nombre d'autres touchant la loi sur la pension dans le cadre du débat sur le Livre vert. Il n'a pas encore pris de décision au sujet des recommandations du Livre vert concernant les régimes de pension privés, et nous estimons que c'est seulement dans le cadre de l'étude globale des pensions que nous pourrons éventuellement décider de modifier le régime de pension de la Fonction publique.

M. Dantzer: Madame le Président, le Comité d'action nationale sur la condition féminine et le Conseil national des femmes comparaissent aujourd'hui devant le comité des pensions. Ces groupes seront certainement désolés d'apprendre que le gouvernement tergiverse à cet égard, alors qu'il devrait ouvrir la voie.

ON DEMANDE DE PROTÉGER LES EX-CONJOINTS DES MILITAIRES

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. Si j'ai bien compris, la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes ne prévoit pas le partage des crédits de pension en cas de divorce. Le ministre ne reconnaît-il pas que c'est d'autant plus important que les membres des Forces armées voyagent dans le monde entier, si bien que leurs conjoints, qui généralement les accompagnent, peuvent difficilement occuper un emploi. Je voudrais savoir ce que le ministre va faire pour protéger ces conjoints en cas de divorce?

• (1500)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, notre ministère étudie toutes ces questions concernant la pension de retraite. Je reconnais que, dans le cas des militaires, le problème n'est pas tout à fait le même que pour les autres fonctionnaires. Je lui promets d'étudier la question et de lui fournir une réponse satisfaisante par écrit.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TEMPS PERDU PENDANT LA JOURNÉE RÉSERVÉE À L'OPPOSITION

M. Lewis: Madame le Président, j'invoque le Règlement. La journée d'hier était réservée à l'opposition, mais parce que le gouvernement n'avait pas ses députés sur place, nous avons perdu deux heures et trois quarts de délibérations qui auraient pu être consacrées à l'importante industrie minière du Canada.

Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre (M. Pinard) si, lorsqu'il préparera le programme des travaux pour la semaine prochaine, il voudrait tenir compte du temps perdu et songer peut-être à le remettre le plus tôt possible.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je vais tâcher de relever les journées du gouvernement qui ont été perdues à cause d'une telle attitude de l'opposition, et lorsque je serai en mesure de faire des comparaisons, je pourrai répondre d'une façon beaucoup plus intelligente à l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ANGUISH—LA QUESTION POSÉE PAR M. NIELSEN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une question que le chef de l'opposition (M. Nielsen) a posée aujourd'hui à la Chambre. Je crois que dans son préambule il a induit la Chambre en erreur par inadvertance. Il y a quelques facteurs dont il faut tenir compte dans cette affaire qu'il a soulevée concernant le terrain d'essai des armes aériennes Primrose.

Mme le Président: A l'ordre. Je suis certaine que le député sait que le Règlement n'est pas en cause. Il ne fait que prolonger la période des questions. Il pourra se reprendre à celle de demain, car c'est le moment où il convient de faire cette intervention.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCIDENT DU MANITOBA—DÉPÔT D'UN ÉCHANGE DE NOTES DIPLOMATIQUES AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il me fait plaisir pour faire suite à la question posée par l'honorable leader de l'opposition, hier, de déposer un échange de notes diplomatiques avec les États-Unis en ce qui a trait au malheureux incident du Manitoba.

[*Traduction*]

LE TRAITÉ SUR LE FLEUVE COLUMBIA

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE D'INGÉNIEURS POUR L'ANNÉE 1981-1982

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission permanente d'ingénieurs des gouvernements des États-Unis et du Canada relatif au Traité sur le fleuve Columbia pour la période du 1er octobre 1981 au 30 septembre 1982.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-155, intitulé «Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence», soit maintenant lu pour la 1re fois et imprimé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Pepin, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 323)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Chénier
Collenette
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Ethier
Evans
Ferguson
Fleming
Flis
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gray
Guilbault
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Johnston
Joyal
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Parent
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead—112.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Broadbent
Carney (Mlle)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Corbett
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Friesen
Fulton
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall
MacKay
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McDonald (Mlle) (Broadview-Greenwood)
McKenzie
McKinnon
McLean
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wise
Wright
Young
Yurko—93.

● (1540)

Mme le Président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

M. Pinard: Oui, madame le Président. Quand vous avez posé la question, savoir quand le projet de loi C-155 sera lu une deuxième fois, vous avez donné la réponse habituelle. Je désire préciser à la Chambre que nous allons entreprendre l'étude de la deuxième lecture de ce projet de loi jeudi matin, à 11 heures.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 4745.

[*Texte*]

LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU SELON DIVERSES CATÉGORIES

Question nº 4745—**M. Lewis:**

1. Combien de déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers ont été présentées au cours de l'année d'imposition *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981 par des contribuables dont le revenu net se situait dans la tranche de (i) moins de $20,000 (ii) $20,000 à $29,999 (iii) $30,000 à $39,999 (iv) $40,000 à $49,999 (v) $50,000 et plus?

2. Pour les mêmes années et pour les mêmes tranches de revenu net, combien de déclarations ont été *a*) acceptées telles que présentées par le contribuable, *b*) révisées par le ministère de l'Impôt et ont fait l'objet d'un avis de cotisation, *c*) préparées par une autre personne que le contribuable?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1. Il n'existe pas de statistiques par catégorie de revenu «net». Voici des statistiques comparables compilées par catégorie de revenu «total», c'est-à-dire le revenu net tiré d'un travail indépendant plus le total du revenu de toute autre provenance comme il est indiqué à la page 1 de la déclaration d'impôt.

Catégorie de revenu total	Année d'imposition 1979	Année d'imposition 1980	Année d'imposition 1981*
moins de $20,000	12,059,247	11,346,417	10,796,727
20,000 à 29,999	1,842,067	2,269,389	2,584,292
30,000 à 39,999	474,724	674,784	1,008,650
40,000 à 49,999	143,694	227,638	340,396
50,000 et plus	162,423	246,650	336,170
Total	14,682,155	14,764,878	15,066,235

* Ces chiffres sont préliminaires et représentent environ 97.5 p. 100 du nombre total de déclarations prévues pour l'année d'imposition 1981.

Source: Statistique fiscale—éditions 1981 et 1982
Statistique fiscale préliminaire—édition 1983

2. Nous ne compilons pas de données par tranche de revenu concernant les déclarations modifiées ou non modifiées. Voici les totaux:

	Année d'imposition 1979	Année d'imposition 1980	Année d'imposition 1981*
a) Acceptées telles que présentées	8,367,822	8,067,040	8,112,023
b) Révisées par le ministère de l'Impôt sur le revenu	6,314,333	6,697,838	6,954,212

* Ces chiffres sont préliminaires et représentent environ 97.5 p. 100 du nombre total de déclarations prévues pour l'année d'imposition 1981.

Source: Statistiques non publiées—«comptes et montants».

c) Depuis l'introduction de la T1 Spéciale, il n'a pas été possible de compiler des statistiques sur les genres de préparateurs fiscaux, aucun espace n'étant prévu dans cette formule pour le préparateur fiscal.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu à la question mentionnée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, lorsque la Chambre s'est ajournée, je venais de signaler qu'au cours de cette session, le gouvernement a emprunté au rythme de $68,833,482 par jour, ce qui représente, pour la durée de cette législature, des emprunts supplémentaires de l'ordre de 77.3 milliards de dollars. Je voudrais poursuivre mes observations en démontrant que, de cette somme, le gouvernement a totalement gaspillé 1.3 milliard de dollars de concert avec le gouvernement créditiste-conservateur de la Colombie-Britannique, avec une niaiserie qui s'appelle le charbon du Nord-est. Cette mésaventure financière, cette mauvaise attribution des priorités a déjà eu ses effets dévastateurs puisqu'elle s'est soldée jusqu'à maintenant par la perte de 460 emplois permanents dans les charbonnages du sud-est de la Colombie-Britannique.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a trop de bruit à la Chambre. Que les députés fassent la conversation à l'extérieur.

M. Kristiansen: Il y a une dizaine de jours, le réseau CTV a donné un reportage sur la concurrence désastreuse que les travailleurs sont amenés à se livrer aujourd'hui même dans le nord de la Colombie-Britannique, en raison des politiques gouvernementales. On y voyait des images révoltantes de travailleurs arrivant de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec dans le nord de cette province pour y voler les emplois des citoyens de la Colombie-Britannique grâce à des contrats signés en Alberta, parce que les conservateurs et les libéraux qui forment le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique ont manipulé le Code du travail de manière à permettre à des non-syndiqués d'occuper ces emplois. Des travailleurs de l'extérieur de cette province venaient donc, munis de contrats signés ailleurs, voler des emplois qui paient $7 l'heure. Pour loger leur famille, ils étaient obligés de louer non pas de vraies maisons mais des cabanes en papier goudronné à raison de $450 par mois, parfois pour des familles de quatre enfants.

L'un des travailleurs a répondu à l'intervieweur que même avec un salaire horaire de $7, étant donné le loyer qu'on lui demande il ferait mieux de rentrer en Alberta et de se mettre en chômage. Quand le journaliste lui a demandé pourquoi il ne partait pas, l'homme a répondu que s'il démissionnait il n'aurait pas droit aux prestations et que, de toute façon, dans l'espèce de jungle le long de la route, il y avait une dizaine de sans-travail prêts à se battre pour le remplacer. Les caméras nous ont montré le maquis des clochards. Nous ne pensions jamais revoir de telles images à notre époque. Elles semblaient tirées du roman «Les raisins de la colère».

Voilà la situation stupide et insensée que le gouvernement a provoquée en se mettant d'accord avec ses amis conservateurs du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique pour dépenser 1.3 milliard de dollars de l'argent des contribuables. Il dépense sans compter pour accorder des contrats à ses amis, même si l'on avait prévu une baisse de la demande et une chute des prix. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique avaient tiré de quelque part des chiffres fantaisistes et c'est là-dessus qu'ils se sont fondés pour accorder une subvention de 1.3 milliard de dollars à ce projet.

Aux charbonnages du sud-est de la Colombie-Britannique, 460 travailleurs ont déjà été congédiés parce que les prix et la demande sont trop faibles pour écouler le charbon que nous produisons déjà, compte tenu de l'état de nos services ferroviaires et de nos installations portuaires. Cette politique est suicidaire. C'est un exemple de la façon dont le groupe d'en face a dilapidé des milliards de dollars de fonds publics. S'ils doivent choisir entre investir pour aider les localités actuelles et construire de nouvelles pyramides dans des régions jusqu'ici inhabitées, les députés d'en face et leurs alliés du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique choisiront toujours de bâtir un nouvel empire et d'abandonner les habitants des localités actuelles à leur sort. Dieu seul sait pourquoi.

Le 21 avril, le *Sun* de Vancouver publiait un article rédigé par un expert-conseil minier de Vancouver nommé Halvorson, qui disait ceci:

> En versant cette subvention, le gouvernement de la Colombie-Britannique livre concurrence à une entreprise déjà établie, risque d'entraîner la perte d'emplois et de réduire à néant l'investissement des propriétaires.

En se servant du Trésor public pour construire de nouvelles installations de production et de transport alors qu'il en existe déjà dans le sud-est de la province, le gouvernement ne se contente donc pas de faire perdre leur emploi aux travailleurs de la région, mais il prive du même coup les investisseurs du rendement de leurs placements, ce, aux frais de la princesse. L'article se poursuit ainsi:

> Dans le projet d'exploitation houillère du nord-est, le gouvernement provincial subventionne la mise en service de deux nouvelles mines de charbon grâce à d'énormes investissements en vue de la construction de voies ferrées et d'autres infrastructures. Ces mines vendront leur charbon à un marché japonais saturé faisant directement concurrence aux mines déjà exploitées dans le sud-est de la C.-B. Il est indiscutable que de nombreux emplois seront perdus, que des mines même fermeront dans le sud-est au cours des deux prochaines années.

Cela ne fait pas le moindre doute monsieur le Président. Il en était ainsi avant même que le projet du nord-est ne soit mis sur pied. Entre-temps, la population du nord-est de la Colombie-Britannique ne jouit même pas provisoirement d'emplois et de salaires convenables.

Les entrepreneurs du nord-est de la Colombie-Britannique ne jouissent pas non plus des avantages provisoires. A cause de l'ingérance de la Commission des relations du travail, des emplois sont accordés à des entrepreneurs de l'extérieur de la province. Qu'est-ce qui a provoqué une politique insensée de ce genre?

Ce n'est pas le seul domaine où le gouvernement continue à engloutir des deniers publics. La Colombie-Britannique n'est pas le seul endroit. Chaque fois que le gouvernement fédéral décide d'accorder la moindre hausse indexée sur le coût de la vie aux pensionnés d'un bout à l'autre du Canada, que se produit-il? Nous voyons les gouvernement provinciaux non seulement refuser de transmettre ces majorations, mais de réclamer davantage aux simples pensionnés leur extorquant de l'argent pour garnir leur caisse aux dépens du gouvernement fédéral. Quand ces gens se dégourdiront-ils et diront-ils à certains de ces gouvernements tories ou créditistes qu'ils ne peuvent voler ainsi les deniers publics et priver les pensionnés pour faire meilleure figure sur le plan financier?

• (1550)

Il y a environ une semaine et demie M. et M^me^ Rhodes, un couple de ma circonscription, sont passés par mon bureau pour me montrer leur dernier chèque. Le gouvernement fédéral leur avait remis un paiement supplémentaire de sécurité de la vieillesse de $2.34. C'est de bonne politique. Ils ont besoin de ces paiements pour maintenir leur niveau de vie. Toutefois, en même temps leur supplément provenant du gouvernement de la Colombie-Britannique était réduit de $3 par mois chacun. L'État fédéral leur a donné $4, mais le gouvernement de la province leur en a pris $6. Dans certains cas, ce que le gouvernement provincial a volé à ces gens, c'est $50 par mois et par ménage. Voilà ce que le gouvernement fédéral laisse faire. Quel genre d'accord a-t-il passé avec les gouvernements des provinces? Quelle sorte de confiance mal placée a-t-il accordée aux conservateurs et aux créditistes, pour continuer de leur verser de l'argent qu'ils empochent ensuite?

A ma connaissance, il y a qu'un seul gouvernement qui ait un comportement financier plus mauvais que celui d'Ottawa, c'est-à-dire qu'il s'endette de plus en plus aux frais de la population, et c'est le gouvernement provincial de Victoria. Il y a huit ans, sa dette totale, accumulée en 100 ans par des gouvernements de toutes opinions politiques, était de quatre milliards. Depuis lors elle a plus que triplé, en huit ans tout juste. En comparaison, la mauvaise gestion du gouvernement fédéral paraît plutôt exemplaire. Quel gaspillage on laisse poursuivre aux frais du contribuable!

Il est grand temps, monsieur le Président, qu'on change de priorités. Si le gouvernement tient à s'endetter, alors que ce soit pour créer des emplois et non pour maintenir les gens au bien-être social pendant des années et des années et pour passer des marchés aux copains, ce qui est bien l'unique raison que nous puissions trouver au projet d'exploitation houillère du nord-est, car il va ravager des localités existantes. Nous ne pouvons pas y trouver d'autre raison. Si le gouvernement tient à recourir à l'emprunt; s'il tient à utiliser ses moyens financiers actuels pour créer de nouvelles industries, pour passer des accords avec certains de nos partenaires commerciaux, s'il faut vendre nos richesses naturelles, et les ressources à long terme, au moins que nous en retirions quelque chose. Il faut avoir l'assurance qu'une partie des installations devant desservir ces industries seront construites chez nous, avec notre main-d'œuvre et avec notre savoir-faire. Cela, ce serait une dépense justifiée. Il est temps, monsieur le Président, que le gouvernement ne se borne plus à remettre l'argent du contribuable aux copains. Malheureusement, voilà des années qu'on ne voit rien d'autre.

Le président suppléant (M. Corbin): Des questions? Des commentaires? La suite du débat.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-151, loi visant à autoriser l'emprunt de 14.7 autres milliards de dollars. Jusqu'à maintenant au cours de la présente session, le gouvernement a demandé pareille autorisation sept fois au Parlement. En fait, les besoins financiers prévus du gouvernement de 1983-1984 à 1986-1987 totalisent quelque 93 milliards de dollars. Cela veut dire que le Parlement doit s'attendre d'être saisi au cours des prochaines années d'un bon nombre d'importants projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Au moins quatre facteurs économiques distincts justifient un financement déficitaire d'une telle amplitude. Le premier, c'est le fardeau croissant de l'intérêt. Cette année, le service de la dette nationale coûte quelque 17.6 milliards de dollars, ou $1,700 par contribuable.

Le deuxième, c'est une moindre souplesse fiscale. Dans le passé, le gouvernement avait la possibilité d'adopter des mesures fiscales coûteuses et importantes pour stimuler la relance. Aujourd'hui, monsieur le Président, il n'y a pratiquement plus de marge de manœuvre.

Le troisième facteur, c'est que le secteur privé productif a moins accès aux marchés de crédit, ce qui a pour effet de faire hausser les taux d'intérêt. En 1982, les emprunts du gouvernement fédéral représentaient 51 p. 100 de l'émission nette de nouveaux titres au Canada. Si le gouvernement empruntait moins, la demande d'argent baisserait certainement, de même que les taux d'intérêt.

Le quatrième, monsieur le Président, a trait à la confiance. Les investisseurs n'ont pas confiance en un gouvernement qui continue de vivre si largement au-dessus de ses moyens. Ils ne veulent pas détenir de devises sans cesse dépréciées par des emprunts excessifs du gouvernement. Notre dollar a perdu beaucoup de valeur et, en conséquence, le coût de la vie au Canada a augmenté. Pendant que le gouvernement essaie de soutenir le dollar, c'est l'exode des capitaux créateurs d'emplois.

Je voudrais faire la comparaison entre les dépenses engagées en 1968-1969, année où le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir, et les dépenses actuelles. Je tire mes chiffres d'un document intitulé «Où va l'argent de vos impôts», publié par le président du Conseil du Trésor de l'époque, C. M. Drury. C'est un document étonnant dont j'ai gardé quelques exemplaires, monsieur le Président. Selon ce rapport, la somme totale affectée à toutes les fonctions gouvernementales en 1968-1969 s'élevait à 10,767 millions de dollars. N'est-ce pas ahurissant? Le Canada comptait alors quelque 20 millions d'habitants. Depuis, la population s'est lentement accrue pour passer à 25 millions tandis que les crédits des comptes publics atteignaient cette année 90 milliards de dollars, soit une augmentation de 555 p. 100. Les raisons de ce fiasco ont été amplement expliquées. Le vérificateur général du Canada, M. Dye, a entre autres signalé dans son rapport:

> A nos yeux, le fait que le ministère ait avancé 1.7 milliard de dollars à Petro-Canada sans lui imposer de responsabilités correspondantes suscite de sérieuses questions.

En annexe, M. Dye souligne d'autres failles: le contrôle de gestion, est insuffisant ce qui a entraîné le paiement en trop de 285.3 millions de dollars par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans le cadre de quatre programmes énergétiques importants; le ministère des Travaux publics n'a pu obtenir de la Société canadienne des postes le remboursement d'une somme de 61 millions; au cours de l'année financière 1981, la Commission de l'assurance-chômage a accordé des paiements en trop de 178 millions. Et la liste s'allonge sur des pages et des pages.

Nous parlons aujourd'hui d'un programme de dépenses énorme. Certaines de ces dépenses seront sans nul doute effectuées à bon escient mais, malheureusement, je crains qu'une grande partie des montants prévus dans la mesure à l'étude seront gaspillés et dépensés de façon frivole à de prétendus projets de création d'emplois. Ces derniers n'améliorent pas automatiquement l'infrastructure du Canada, pas plus qu'ils ne donnent un emploi intéressant ou à long terme aux Canadiens.

Voilà longtemps que nous aurions dû admettre certains faits saillants et prévoir en conséquence un programme de développement qui ait un sens. Par exemple, le Canada est l'une des principales nations commerçantes du monde. Tout le monde semble le savoir, monsieur le Président, sauf le gouvernement. Le Canada est également un pays où le commerce maritime joue un rôle important, mais personne ne semble s'en préoccuper. Voilà un pays qui fait beaucoup de commerce maritime et qui n'a pas de marine marchande. Depuis des années, nous comptons sur le fait que nous pouvons acheter les services maritimes dont nous avons besoin sur le marché. Nous payons plus de 3 milliards par an à des compagnies maritimes étrangères pour leurs services, tandis que nous avons plus de 1.5 million de chômeurs, ce qui nous coûte des centaines de millions

de dollars. Cela n'a aucun sens, monsieur le Président, du moins pas à mes yeux. Ces services sont importants et si nous avons pris l'habitude de les acheter à l'étranger, c'est parce qu'en vertu de notre politique maritime actuelle, nous comptons sur le marché mondial pour nous fournir le moyen de transporter nos marchandises à l'étranger. C'est une politique qui a répondu à nos besoins jusqu'ici, mais il y a lieu de se demander s'il en sera de même à l'avenir.

• (1600)

Je fais cette remarque, monsieur le Président, parce qu'un certain nombre d'événements survenus dans le milieu du commerce maritime international remettent en cause notre politique actuelle. Il ne semble pas non plus prudent, pour le moment, de dépendre des compagnies maritimes internationales pour répondre à nos besoins précis dans les régions septentrionales. Il ne faut pas non plus partir du principe que la politique maritime que nous suivons aujourd'hui nous permettra demain de faire face de manière satisfaisante aux problèmes qui découleront de la mise en valeur de nos ressources sous-marines, aussi diverses qu'inestimables. Nous avons pu compter sur le marché libre pour notre commerce maritime parce que jusqu'ici, un excédent mondial de navires nous a permis d'acheter les services de compagnies maritimes à des tarifs très intéressants. Toutefois, les événements économiques, technologiques et politiques pourraient bientôt réduire l'importance de la flotte commerciale libre dont nous dépendons. La croissance de l'économie mondiale, aussi lente qu'elle soit en ce moment, réduira graduellement le surplus disponible de capacité de transport maritime. De plus, ces navires en trop, à l'ancre aujourd'hui, comme on dit dans les provinces atlantiques, pendant que les armateurs attendent que le marché se régularise, pourraient ne jamais plus naviguer. Ils pourraient ne jamais reprendre la mer! Ils pourraient être tellement démodés, du point de vue de l'efficacité énergétique et de la lutte contre la pollution, que, au moment où les marchés mondiaux reprendront, ils seront devenus inutilisables. C'est le danger qui nous guette. Le surplus mondial de capacité de transport maritime est, à cet égard, plus apparent que réel.

De plus, les événements politiques peuvent réduire l'importance de cette flotte commerciale libre sur laquelle dépend l'efficacité de notre politique maritime actuelle. Nous pourrions constater, avant la fin de cette décennie, que le Canada ne peut pas obtenir aussi facilement qu'aujourd'hui des navires pour transporter, à des prix compétitifs, les pommes de Nouvelle-Écosse vers la Grande-Bretagne, le bois du Nouveau-Brunswick vers l'Écosse ou les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard vers le Venezuela. La question, monsieur le Président, est simple, c'est une question d'argent.

Je vous dis, monsieur, et au gouvernement par votre intermédiaire, que tout ce qui peut entraver les exportations d'une nation commerçante risque d'avoir de graves conséquences pour la santé de son économie nationale. C'est dans un tel contexte que l'on voit immédiatement les conséquences de la politique actuelle. Ces conséquences deviennent évidentes lorsque l'on envisage d'exercer un contrôle efficace et nécessaire sur le développement de l'Arctique et l'exploitation des ressources au large des côtes.

Avant la fin de la décennie, monsieur le Président, nous verrons probablement un trafic maritime commercial à grande échelle envahir l'Arctique, étant donné que le Canada a des réserves prouvées d'hydrocarbures dans le grand Nord. Par exemple, j'étais à Frobisher Bay, l'année dernière, et on me disait que des opérations de forage étaient en cours dans le détroit de Davis. Le Canada estime qu'il a souveraineté sur les eaux de l'Arctique. En théorie, monsieur, cela signifie que les navires qui passent dans la région, en particulier dans le passage du nord-ouest, seront sujets au contrôle et à la réglementation du Canada. Toutefois, les dirigeants américains rejettent la notion de la souveraineté canadienne sur le passage et prétendent que c'est une voie d'eau internationale à laquelle tous les navires devraient avoir accès. Mais la réalité est différente: nous n'avons tout simplement pas les moyens appropriés d'imposer notre autorité dans les régions septentrionales.

Malheureusement, notre politique maritime ne fait rien pour promouvoir au Canada les technologies maritimes qui nous permettraient d'exploiter à fond nos ressources dans le Nord ou de régler les problèmes de souveraineté qui s'y posent; d'ailleurs, elle n'est pas davantage conçue pour que nous puissions profiter des occasions ou nous attaquer aux problèmes associés à l'exploitation de nos ressources sous-marines. Ces dernières constituent un défi qui dépasse largement les secteurs de la pêche et du pétrole. A l'heure actuelle, nous avons l'occasion de montrer au reste du monde la voie dans le secteur technique des métiers spécialisés du génie maritime. Le temps est venu pour nous de commencer à élaborer une technologie et des services que nous pourrons un jour exporter aussi facilement que n'importe quel produit canadien actuel. Cependant, monsieur le Président, il faut agir immédiatement, car nous devons en profiter alors que nous commençons à exploiter nos ressources sous-marines, non pas plus tard quand d'autres pays auront trouvé le moyen de satisfaire à ces besoins.

Qui plus est, c'est au Canada que nous devons former cette main-d'œuvre spécialisée et perfectionner cette technologie si nous voulons protéger nos intérêts dans l'exploitation active des ressources sous-marines. A mon avis, le défi est trop important pour que nous laissions d'autres le relever. Personne ne sera aussi désireux que nous de savoir si l'exploitation simultanée du poisson et du pétrole canadiens peut se faire en toute sécurité dans les mêmes eaux. Il nous faut des moyens de contrôler le développement de nos zones sous-marines. La seule façon de garantir ce développement et de perfectionner les mesures de contrôle et les techniques qu'il nécessite, c'est dans le contexte d'une politique maritime nationale de grande envergure.

Quand nous parlons aujourd'hui d'une politique maritime nationale, nous devons affronter toute une série de problèmes. Les constructeurs et les réparateurs de bateaux ainsi que leurs fournisseurs et les syndicats maritimes ont tous leur mot à dire à ce sujet. Jusqu'ici, le Canada, sinon notre industrie, s'est très bien accommodé de sa politique maritime mais les temps changent, monsieur le Président. Dans le domaine des expéditions internationales, il existe des forces qui nous obligeront peut-être à changer de méthode en matière de commerce international. L'Arctique et l'exploitation des ressources sous-marines posent des problèmes qui exigent, du moins en partie, que le Canada trouve des solutions technologiques axées sur l'univers maritime. En somme, nous avons un urgent besoin d'une politique maritime nationale qui tienne compte de ces nouvelles

réalités. Je dois éviter de faire preuve d'esprit de clocher, monsieur le Président. Les échanges et l'exploitation des richesses naturelles sont des questions nationales—des questions qui nous touchent de près, pourrais-je ajouter.

La Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association signale qu'en décembre dernier, l'industrie n'employait que 8,500 travailleurs, une perte de quelque 5,700, soit 40 p. 100 de ses effectifs. En ce qui concerne le renouvellement des chalutiers de l'Atlantique, il faudrait investir plus de 3 milliards au cours des 10 prochaines années pour remplacer la flotte actuelle. Les entreprises canadiennes en profiteront bien peu à moins que l'on ne modifie la politique actuelle qui encourage nos pêcheurs à s'approvisionner à l'étranger. Les chantiers navals canadiens n'ont reçu aucune commande de bateaux de pêche en 1982. Pourtant, cinq chalutiers ont été importés, ce qui porte le nombre à 27 depuis 1979.

Monsieur le Président, c'est en pouvant concurrencer les marchés étrangers, contrôler et protéger nos ressources, que nous serons en mesure d'assurer notre bien-être économique national. Notre politique maritime nationale intéresse aussi bien les habitants de l'Alberta, ou ceux de la Saskatchewan, que les habitants de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, de Liverpool, de Bridgewater, de Lunenburg ou de Halifax. A mon avis, monsieur le Président, l'intérêt national doit primer. Il ne faut pas toutefois que notre louable désir de construire des navires au Canada ou de créer une marine marchande nous rendre insensibles au besoin de transporter nos produits le plus efficacement et le moins cher possible.

• (1610)

L'objectif dans le domaine de la navigation, et je parle là par expérience, est de transporter une cargaison et non pas simplement de faire naviguer les bateaux. La mise au point de techniques canadiennes permettant de favoriser et de contrôler la mise en valeur de nos ressources sous-marines et celles du nord suppose, par définition, l'élaboration de solutions bien canadiennes à nos problèmes. Ce qu'il faudrait peut-être faire dans ce domaine, à court terme, du moins, c'est s'assurer qu'il soit financièrement avantageux pour les Canadiens qui possèdent maintenant des navires battant pavillon étranger de faire enregistrer leurs bateaux au Canada.

La politique maritime nationale doit être pragmatique, souple et conçue de façon à favoriser un large éventail de réponses à tous les défis qui s'offrent, selon moi. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que nous sommes capables d'élaborer une politique répondant de façon optimale aux problèmes qui nous affligent à l'heure actuelle dans le domaine maritime.

Je me rends bien compte qu'il faudra pour cela que cette tâche entre, contrairement à ce qui se passe à l'heure actuelle, selon moi, dans nos objectifs nationaux. Cependant, vu l'urgence de la situation, nous accorderons peut-être à ces problèmes toute l'attention qu'ils méritent.

Ce qui me réconforte, cependant, c'est de savoir que deux fois dans son histoire, ce pays que nous aimons tant, ce pays qui est le nôtre, a été une puissance maritime importante, et, selon moi, il n'y a aucune raison pour que cela ne se reproduise pas une troisième fois.

Le président suppléant (M. Corbin): Des questions et des observations? Le débat se poursuit.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole et parler du projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire. Je ne trouve pas très consciencieux de la part du gouvernement de venir demander 4 milliards de dollars après avoir présenté le budget, alors que le déficit est déjà exorbitant.

Ce projet de loi fait partie d'une longue série de projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Pendant la session actuelle, le gouvernement a présenté les projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et C-151.

Dans son budget d'avril, le gouvernement a eu l'occasion de préciser ses besoins financiers. Il a décidé de demander plus d'argent sans vouloir préciser pourquoi au Parlement, il a demandé une réserve de 2 milliards pour cette année et une assiette au beurre de 2 milliards pour l'avenir.

Une chose est certaine, c'est que chaque fois que le gouvernement dépense $3, il doit en emprunter $1. Les ministériels prétendent qu'il est nécessaire d'emprunter pour stimuler l'économie. Cet emprunt n'est pas de la stimulation mais de la régression.

Dans un climat de méfiance, il faut voir où l'argent que le gouvernement demande ira. D'après l'attitude du gouvernement, il est clair que la situation de l'emploi et que les perspectives d'emploi resteront très mauvaises pendant au moins quelques années. A un moment où il faudrait précisément favoriser la reprise, le gouvernement prévoit une série de mesures fiscales rétrogrades pour payer l'énorme déficit qu'il a imposé aux Canadiens. Nous passerons les 18 premiers mois de la reprise économique à revenir à zéro.

Un des principaux aspects du programme spécial de relance, ce sont les projets spéciaux de relance du ministre des Finances (M. Lalonde) dans lesquels ont doit injecter 2.2 milliards de dollars en quatre ans. Les nouvelles dépenses ne s'élèvent toutefois qu'à 1.5 milliard de dollars dont 460 millions, pense-t-on, pour l'année financière 1983-1984. Aucun projet inscrit dans le cadre de ce programme ne peut être en voie de réalisation avant octobre 1983 au plus tôt. L'incidence de ces projets sur le chômage ne se fera par conséquent pas ressentir avant cela.

Contrairement à la plupart des Canadiens, les libéraux ne comprennent pas que celui qui dépense doit payer la note. Le gouvernement emprunte massivement et, d'après ses propres projections, il faudra augmenter fortement les impôts après les prochaines élections. C'est une tentative délibérée de mettre des bâtons dans les roues au prochain gouvernement et de réduire la gamme des options qui s'offriront à ce prochain gouvernement pour remettre notre pays sur la voie de la reprise. Au lieu de créer des emplois et de réduire le déficit, le gouvernement met en place de futures hausses d'impôts qui totaliseront 5.7 milliards de dollars en quatre ans, et des déficits qui totaliseront plus de 102 milliards de dollars d'ici 1986.

Dans leur analyse de la position économique du gouvernement, les économistes disent que ces mesures «auront des répercussions négatives sur les dépenses des consommateurs l'année prochaine, réduisant ainsi la possibilité d'une forte reprise axée sur la consommation tant espérée par le gouvernement».

Les nouvelles mesures fiscales apporteront aux consommateurs des avantages d'une valeur de 75 millions de dollars durant l'année financière en cours, mais leur reprendront respectivement 365 millions et 1.3 milliard au cours des deux années suivantes. Les Canadiens avaient besoin d'une réduction générale de la taxe fédérale de vente, ou bien de la remise immédiate des remboursements d'impôt prévus pour l'année prochaine, afin de favoriser la reprise par le biais de la relance de la consommation.

Le gouvernement a abondamment fait la preuve de son incompétence; il a démontré qu'on ne pouvait lui faire confiance, qu'il était à court d'idées et qu'il n'était plus digne de gouverner le pays. Il a sapé la confiance envers l'avenir du Canada et ruiné l'esprit de collaboration et d'entreprise qui a contribué à construire notre pays. Le gouvernement a trahi le libéralisme historique pour mettre en place une société socialisante dominée par l'État tentaculaire; il s'est arrogé le droit d'intervenir dans toutes les facettes de la société.

Le gouvernement a trompé les Canadiens à propos du prix du pétrole, des taux d'intérêt, de la création d'emplois, des mégaprojets, du droit à la propriété et de la réforme fiscale, pour ne citer que quelques uns de ses abus. Ce prétendu parti libéral est au pouvoir depuis si longtemps qu'il a perdu de vue la démocratie; il a muselé le Parlement, modifié les lois par voie de règlements et de décrets du conseil, se dissimulant derrière des sociétés de la Couronne et des bureaucrates sectaires et invisibles.

La gestion du gouvernement en dit long. Le Canada compte plus de deux millions de chômeurs et les capitaux fuient le pays. Plus de 10 milliards de dollars ont quitté le pays en 1981, car les Canadiens recherchaient un climat plus propice aux investissements. Cet argent aurait pu permettre au secteur privé de créer au moins 400,000 nouveaux emplois.

Sur le plan économique, notre pays n'a enregistré que des échecs. Il ne figure plus maintenant qu'au 40e rang, derrière des pays comme l'Équateur, Formose, la Birmanie, Chypre, Panama et l'Algérie. Sur la liste de tous les principaux pays industrialisés du monde dressés par l'OCDE, il ne figure plus qu'en 24e et dernière place. Comment le gouvernement libéral s'efforce-t-il de remédier à cette situation? Il nomme Donald Macdonald et il lui paie entre $800 et $900 par jour en sus de ses dépenses pour élaborer un rapport qu'il ne soumettra que dans deux ans.

En novembre 1981, le ministre des Finances de l'époque a prédit que le déficit atteindrait 11 milliards de dollars; or, il dépasse actuellement 30 milliards de dollars et ne cesse d'augmenter. Selon le vérificateur général, les grands ministères sont de piètres administrateurs financiers, la gestion du personnel manque d'orientation, 70 p. 100 des contrats que le gouvernement adjuge n'ont fait l'objet d'aucun appel d'offres, et on ne rend guère compte des millions de dollars engloutis dans les sociétés de la Couronne.

Il serait juste de présumer que l'on est en droit d'exiger de nos dirigeants, surtout au niveau du cabinet fédéral, la même imputabilité que celle que l'on exige des contribuables. Mais ce n'est bien entendu pas le cas, comme en témoignent le projet de loi C-151 et son prédécesseur, le projet de loi C-143.

Ce dernier projet de loi, le C-143, renfermait le plus gros pouvoir d'emprunt jamais réclamé dans l'histoire du Canada. Mais à peine un mois plus tard, voici qu'on nous demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire, de 14.7 milliards cette fois. Sur cette somme, 4 milliards serviront sans aucun doute à influencer les électeurs grâce à l'assiette au beurre tout juste avant les prochaines élections.

L'imputabilité, c'est la pierre angulaire du régime fiscal au Canada. Or, la norme d'imputabilité qu'on exige de ceux qui sont chargés de dépenser les recettes fiscales est très inférieure et en fait carrément insuffisante. Le rapport du vérificateur général du Canada regorge à chaque page de cas où l'on interdit à ses services de vérifier les finances des sociétés d'État fédérales.

D'après le vérificateur général, la notion d'imputabilité est désormais restreinte, surtout en ce qui concerne le Parlement. Cette institution est de plus en plus tenue à l'écart d'une proportion croissante de l'activité gouvernementale. La pratique de plus en plus courante qui consiste à confier un nombre sans cesse accru des activités gouvernementales aux sociétés d'État a tellement compliqué le système de surveillance actuel que le Parlement n'est plus en mesure d'exercer ses responsabilités fondamentales qui consistent à surveiller l'usage que l'on fait des recettes du gouvernement et la dépense des fonds publics. La Chambre a tout lieu de revoir les lois existantes qui permettent de créer et de surveiller ces organismes et, au besoin, de veiller à remédier à cet état de choses.

• (1620)

Le gouvernement ne fait rien pour faire cesser le gaspillage que le vérificateur a signalé. A cause de contrôles de gestion insuffisants, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a versé quelque 285.3 millions de dollars en trop à l'égard de quatre programmes énergétiques majeurs. Le ministère des Travaux publics n'a pas su recouvrer de la Société canadienne des postes pour 61 millions de dollars de dépenses. La Commission d'assurance-chômage est censée avoir versé 178 millions de dollars en trop au cours de l'année financière 1981, et la liste se poursuit ainsi sur des pages et des pages.

L'imputabilité des fonds publics, ceux notamment qui ont fait l'objet d'emprunts, a diminué de plus en plus, et le Parlement n'a guère, sinon à peu près jamais, l'occasion d'examiner l'activité des sociétés de la Couronne. Les renseignements qu'il obtient à l'occasion de nominations politiques à la direction des sociétés de la Couronne sont le plus souvent tout à fait insuffisantes. Le gouvernement devrait préciser, surtout lorsqu'il autorise les sociétés de la Couronne à dépenser de l'argent emprunté, quel est exactement leur mandat et les obliger à rendre des comptes au Parlement.

Si le récent budget fédéral laisse à désirer, c'est qu'il semble apporter quelque chose à chacun, mais il ne fait qu'hypothéquer l'avenir sans pour autant accroître dans l'immédiat le pouvoir d'achat des consommateurs. Une consommation accrue est la condition nécessaire de toute relance économique. Le dernier budget du gouvernement fédéral augmente de 3.6 milliards de dollars l'impôt sur le revenu des particuliers, tout en augmentant notre dette nationale.

Contrairement au premier ministre Thatcher et au président Reagan, notre premier ministre (M. Trudeau) entend réduire le déficit en augmentant à la fois ses dépenses et nos impôts. La part du produit national brut que les gouvernements du Canada accaparent atteint déjà 40 p. 100 et elle continue d'augmenter.

Nous n'avons pas les moyens de jeter l'argent par les fenêtres quand nous devons emprunter un dollar sur trois que nous dépensons. Nous n'arriverons pas à stimuler l'investissement si nous ne réussissons pas à accroître la consommation. La consommation va s'enliser, les impôts vont augmenter, et les programmes prestigieux de travaux publics vont se multiplier.

Le seul espoir qui reste aux Canadiens, c'est que l'économie mondiale donne des signes de reprise. Si nous avions un gouvernement qui puisse compléter cette relance en suscitant la confiance du secteur privé, nous pourrions nous attendre à un revirement majeur avant longtemps. Chaque fois que le gouvernement emprunte des sommes considérables, il oblige le secteur privé à lui faire concurrence. Par conséquent, l'inflation augmente, tout comme les taux d'intérêt.

A l'instar des autres mesures d'emprunt dont le gouvernement a saisi le Parlement au cours de la session, le projet de loi C-151 est un bel exemple d'insolvabilité. Étant donné que ses besoins déclarés s'élèvent à 26.7 milliards de dollars et qu'il a le pouvoir d'emprunter 16 milliards, le gouvernement devrait demander au Parlement l'autorisation d'emprunter 10.7 et non pas 14.7 milliards de dollars.

C'est horrible de prévoir une réserve de deux milliards de dollars pour cette année. Cependant, les deux autres milliards constituent une dette que les Canadiens vont devoir rembourser indéfiniment, de génération en génération. En maniant des chiffres aussi exhorbitants, j'ai l'impression que le gouvernement cherche consciemment à empêcher le Canadien moyen de saisir l'ampleur de la ruine qui menace leur pays.

Faudra-t-il que les Canadiens s'attendent à de nouveaux projets de loi de ce genre, alors que le gouvernement tente de gagner du temps de même qu'il cherche à acheter des voix en s'accrochant au pouvoir?

Les fonds supplémentaires prévus dans le projet de loi C-151 ne cadrent pas avec la nécessité de vivre selon ses moyens, en particulier puisqu'il appartient au gouvernement de donner l'exemple. Il faut mettre un terme à la caisse noire que ce gouvernement entretient afin de payer tous les Donald Macdonald et les Alistair Gillespie du Canada.

Le changement que nous entrevoyons va profiter à toute la population. J'espère qu'ils se produira avant que cette bande qui est au pouvoir ne plonge le Canada et son économie dans un pire bourbier encore.

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit et la parole est au député de Simcoe-Sud (M. Stewart).

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je tiens encore une fois à exprimer mon dégoût profond pour l'ineptie financière du gouvernement, sa gabegie scandaleuse, et plus particulièrement son indifférence flagrante devant la dette énorme et croissante qu'il impose au pays. Faire confiance à la gestion financière du gouvernement équivaut à confier son argent à Jesse James pour qu'il le dépose à la banque. C'est la septième fois depuis le début de cette session, la plus longue de l'histoire et elle n'est pas encore terminée, que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter plus d'argent. Il demande cette autorisation à la Chambre à peine trois semaines après avoir présenté un exposé budgétaire qui a ajouté 31 milliards de dollars à la dette nationale brute qui atteignait déjà le chiffre renversant de 134 milliards de dollars.

Le gouvernement veut se servir de la mesure à l'étude pour ajouter encore 14.7 milliards de dollars à cette charge financière. Sur ce pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards, deux milliards ne seront pas nécessairement utilisés cette année et pourront servir plus tard. Le gouvernement a donc une réserve de deux miliards de dollars cette année, plus deux autres milliards qui peuvent être utilisés n'importe quand. Cet argent servira peut-être à la publicité. Le gouvernement fédéral est maintenant l'organisme qui fait le plus de publicité au Canada et il se servira peut-être de cet argent pendant la prochaine campagne électorale pour dire aux Canadiens tout ce que le gouvernement libéral a fait pour eux.

Je ne pense pas qu'un seul Canadien soit prêt à confier plus d'argent qu'il n'en faut au gouvernement. Si nous adoptons ce projet de loi, notre dette nationale brute atteindra les 180 milliards de dollars et vraisemblablement les 200 milliards avant longtemps. C'est une dette que nous léguons à nos enfants. C'est tout à fait honteux et désastreux pour le pays.

Le gouvernement prévoit que ses besoins pour les quatre prochaines années financières se chifferont à 93 milliards de dollars au total. Tout nous porte à croire que le gouvernement reviendra encore bien des fois à la Chambre au cours des prochaines années pour demander l'autorisation d'emprunter encore plus d'argent. Tout ce que les Canadiens peuvent espérer, c'est qu'il y aura bientôt des élections générales pour que nous puissions nous débarrasser du gouvernement actuel et mettre un terme à cette mainmise cupide et inconsidérée sur l'argent des contribuables.

La dette créée et gonflée par le gouvernement actuel est en train de s'installer à demeure, si ce n'est déjà fait. Ce n'est certes pas très réjouissant.

Un économiste réputé a dit que même s'il n'y avait pas un seul chômeur au Canada, l'économie ne réussirait pas à liquider la dette nationale. Ce serait impossible, même sans le moindre chômeur. On ne saurait raisonnablement supposer que notre déficit actuel est cyclique et disparaîtra avec la relance. Il n'en est rien. Pourtant, quand il a présenté son exposé budgétaire le mois dernier, le ministre des Finances (M. Lalonde) a eu l'audace de prétendre que nous réduirions éventuellement notre dette globale en y ajoutant. J'ignore comment il fait ses calculs. Pense-t-il vraiment que les Canadiens sont aussi stupides ou aussi naïfs que cela? La seule chose qui m'attriste, c'est que les Canadiens ne protestent pas davantage.

Le premier ministre (M. Trudeau) est celui qui nous a donné la société juste. Maintenant, nous avons juste une société. Il disait aussi que le pays est fort. Nous savons qu'il l'est, sinon nous n'aurions pas pu nous empêcher de crouler sous un tel fardeau. C'est le gouvernement qui est faible. Le premier ministre qui se vantait il y a plusieurs années d'avoir terrassé l'inflation a maintenant un ministre des Finances qui prétend venir à bout du déficit. Ce sont de belles paroles, rien d'autre. Ce n'est pas par des paroles que nous viendrons à bout du déficit, et il faut en venir à bout pour que le Canada puisse prospérer. Ce n'est pas en alourdissant la charge fiscale des Canadiens que l'on comblera le déficit. Ce n'est pas en dépensant davantage. Seules une réduction des dépenses et une bonne gestion financière, assorties de mesures immédiates pour mettre fin aux dépenses inutiles y parviendront. Cela va enrayer le déficit et permettre au gouvernement de prendre la situation en main, si toutefois il est disposé à prendre les

moyens voulus. Pour commencer, la responsabilité financière a été, de tous temps, une absolue nécessité à laquelle il faut strictement se conformer.

L'argent que le gouvernement dépense ou emprunte ne lui appartient pas. C'est l'argent des contribuables canadiens qu'il dépense et ce sont les contribuables qui devront rembourser ses emprunts. Les contribuables ont donc le droit d'exiger des comptes de ceux qui agissent ainsi en leur nom.

La responsabilité financière est une responsabilité importante. Il est souvent question des droits de la personne, mais combien de fois entendons-nous parler des responsabilités du gouvernement envers les citoyens? Quand vous utilisez quelque chose qui appartient à quelqu'un d'autre, vous avez des comptes à rendre à cette personne. Quand vous faites une chose au nom de quelqu'un d'autre, vous avez le devoir de bien la faire. Si vous échouez, vous êtes responsable. Vous avez des comptes à rendre. C'est là un principe à la fois simple, traditionnel et respectable qu'il faudrait respecter, alors qu'il ne l'a pas été jusqu'ici. C'est un principe que le gouvernement ignore ou rejette complètement. Son attitude à cet égard revêt diverses formes. Certains ministres cherchent à décliner toute responsabilité à l'égard de leurs propres actes et ceux de leurs ministères, comme l'auteur des fuites, en face, qui n'éprouve même pas le moindre remord. Certains ministres évitent de faire face à leurs responsabilités envers le Parlement en annonçant la politique gouvernementale sur la place publique, comme le premier ministre l'a fait en envoyant une lettre à la presse aujourd'hui et en faisant trois discours à la télévision. Certains ministres participent aux combines douteuses d'anciens collègues, comme Gillespie, ou du moins les approuve. Le gouvernement évite de faire face à ses responsabilités envers le Parlement et les Canadiens en promulguant décret sur décret, que ce soit pour créer des sociétés de la Couronne, accorder des postes de faveur ou imposer des lois odieuses et contestables, et même des camps d'internement. Non seulement cette fuite devant les responsabilités coûte cher aux contribuables canadiens, mais c'est un véritable affront envers le Parlement, envers nous, les représentants du peuple, et envers les citoyens.

• (1630)

De nombreuses objections, tout ce qu'il y a de plus valable, ont été soulevées devant la multiplication des sociétés de la Couronne. Dans son récent rapport, le vérificateur général a signalé les dangers inhérents à l'existence de ces organismes d'État. Il a déclaré à juste titre que les sociétés de la Couronne sont des «sous-gouvernements» et qu'elles devraient rendre des comptes au Parlement et à leurs actionnaires qui sont, bien sûr, les citoyens.

Comme chacun sait, notre déficit est en réalité beaucoup plus élevé que les chiffres que je viens de citer. La dette des sociétés de la Couronne n'est pas incluse dans la dette totale du gouvernement et elle n'est pas vérifiée. Bien souvent, on attribue des deniers publics à ces sociétés sans se soucier de la façon dont elles les dépensent. Les actes de leurs dirigeants échappent à l'examen du public ou du Parlement, et c'est seulement par hasard que nous entendons parler de leur gaspillage ou de leur incurie. Je pense notamment à l'ACDI et à ses dirigeants, à la dette de Haïti, qui coûte 22 millions de dollars aux contribuables canadiens, et de l'abandon du projet. L'ACDI n'a aucun compte à nous rendre, alors qu'on a la preuve qu'il y a eu des paiements frauduleux dont l'un dépassait $100,000. Personne ne doit rendre des comptes et personne n'a été mis à la porte.

La façon dont le gouvernement dirige les affaires de la société aéronautique de la Couronne, Canadair, est l'un des plus récents exemples de l'inefficacité onéreuse de l'ingérence gouvernementale dans l'économie et explique pourquoi le gouvernement doit emprunter davantage. Sans consulter le Parlement, le gouvernement a donné plus de un milliard et demi de dollars à cette société, et le premier ministre a dit que celle-ci en redemanderait probablement encore cette année. Le coût total pour le contribuable de la réalisation de l'avion d'affaires Challenger atteindra probablement la somme fabuleuse de 2.3 milliards de dollars, tout cela pour un appareil équipé de moteurs d'hélicoptère Lycoming.

Et comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a récemment confié la gestion et l'administration de Canadair à une autre société de la Couronne—la Corporation de développement des investissements du Canada. N'est-ce pas magnifique? La CDIC n'est pas comptable au Parlement; ce n'est donc pas faire confiance aux Canadiens que de confier à cette société le soin de régler les problèmes d'une autre. La création même de la CDIC et la façon dont elle est dirigée illustrent clairement pour tout Canadien qui se donne la peine d'y penser l'erreur fondamentale et coûteuse que commet le gouvernement lorsqu'il se mêle d'intervenir sur le marché privé. Établie à l'origine pour extirper le gouvernement de la Corporation de développement du Canada, qu'elle a tenté de maîtriser mais en vain, la CDIC s'est vu confier les intérêts du gouvernement fédéral dans une demi-douzaine de sociétés. Naturellement, cette Corporation existe grâce à dix-sept décrets du conseil, et non à l'autorité du Parlement. Qu'on la vende et le déficit s'en trouvera réduit; voilà ce qu'il est vraiment important de faire et non pas d'emprunter de l'argent.

On s'est demandé si la Corporation avait été créée pour permettre au gouvernement de mettre la main sur le secteur privé ou de doter davantage de postes par népotisme. J'estime que les deux motifs ont existé. Le président de la CDIC n'est autre que Maurice Strong, libéral de longue date et ami du premier ministre. Le président directeur général de la société est Joel Bell, l'architecte de l'éphémère politique gouvernementale en matière de concours, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, cette meule que nous avons d'attachée au cou, et de la politique énergétique nationale. Bien de la chance à la pompe à essence! Joel Bell est encore le personnage qui a imaginé une taxe à la consommation pour payer l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Cette taxe est toujours prélevée, même si la société est bel et bien payée. Cette année, les Canadiens paieront probablement à la pompe 800 millions de dollars qu'ils ne seraient pas censés payer, rien que pour tirer Dome Petroleum du trou. Les deux hommes qui dirigent la Corporation doivent rendre des comptes au sénateur Jacob Austin, ex-secrétaire principal du premier ministre qui a été directement impliqué dans la participation canadienne au cartel de l'uranium—une autre belle affaire! Les trois sont des interventionnistes à tout crin. Si l'on en juge par leurs réalisations passées, nous pouvons être sûrs que leur attitude n'a pas changé.

Outre Canadair, de Havilland Aircraft, une autre société de la Couronne est maintenant chapeautée par la CDIC. Elle aussi, à court d'argent, a reçu une garantie d'appui financier aux frais du contribuable. Encore cette semaine le gouvernement annonçait qu'il allait acheter à de Havilland plusieurs Dash-7 qui serviront de bombardiers à eau. Il y a, bien sûr, cette fiction budgétaire qu'on appelle les programmes de création d'emplois pour l'achat de bombardiers à eau, mais tout cela à la condition qu'une province décide de faire un effort égal à celui de l'État fédéral. A ce qu'il paraît donc, l'unique client fiable de cette société de la Couronne, c'est la Couronne elle-même.

Les Forces armées canadiennes avaient déjà annoncé l'achat de quelques Dash-7 pour le transport de personnages importants en Europe. La commande a été placée par la Défense nationale pour remplacer les appareils Cosmopolitan. En raison de leur âge ces derniers devaient être remplacés, mais si on a acheté des Dash-7, c'est parce que le Canada veut en vendre à l'étranger et qu'il fallait bien avoir l'air de les soutenir nous-mêmes. Nous savons maintenant que les Dash-7 de 12 millions vont être transformés au coût de 37 millions, soit-disant pour la surveillance des glaces. On pourrait surveiller les glaces à bien meilleur marché qu'en dépensant 37 millions sur un appareil de 12 millions. Canadair et de Havilland sont deux gouffres dont les Canadiens peuvent maintenant se vanter d'être propriétaires et qui n'ont pas fini d'engloutir de l'argent. Comme je l'ai dit, les trois personnages qui sont maintenant à la tête de la CDIC ont contribué pour beaucoup à la création de Petro-Canada. Et Petro-Canada, c'est encore une illustration typique des graves problèmes que provoque l'intervention de l'État dans le secteur privé, et qui se résolvent par des dettes.

L'an dernier, le gouvernement a imposé une taxe à la consommation du pétrole et du gaz naturel pour financer l'achat de Petrofina par Petro-Canada. Je répète que cela devrait être fini, pourtant les Canadiens continuent de payer cette taxe. On a décidé de continuer à percevoir cette taxe pour donner à la société de la Couronne les moyens de financer des projets énergétiques. Comme ce n'est pas la modestie qui l'étouffe, cette société invite les Canadiens dans sa publicité à se vanter d'en être les propriétaires. D'après un récent sondage Gallup, les Canadiens n'en sont pas tellement fiers. Il y a 69 p. 100 des personnes interrogées qui ne font aucun effort pour acheter leur essence aux pompes de Petro-Canada, et 45 p. 100 affirment comme moi qu'il faut vendre cette société. Car les Canadiens ont bien compris que tout ce qui est à nous, c'est la dette de Petro-Canada.

On se sert de l'argent de nos impôts pour permettre à une émanation de cette société de la Couronne—encore une qui s'appelle Petro-Canada International—d'aller aider les pays en voie de développement à trouver chez eux du pétrole et du gaz. L'an dernier, Petro-Canada International avait un budget de 21 millions. Il a été plus que doublé cette année, passant à 55 millions. Et celui qui a la haute main ne répond qu'au ministre, et pas à la Chambre.

Le Canada va dépenser près de 80 millions en deux ans pour aider des pays comme la Tanzanie, le Sénégal, la Thaïlande et le Sri Lanka à réaliser, paraît-il, leur autosuffisance énergétique, mais sans garantie, bien sûr. Parce que Petro-Canada est une société de la Couronne, qui n'a de compte à rendre ni au Parlement, ni aux contribuables, le gouvernement n'est pas tenu de justifier quoi que ce soit. Comment le gouvernement peut-il expliquer qu'on dépense notre argent pour aider les autres à devenir autosuffisants quand nous en sommes loin nous-mêmes? Les mégaprojets ont tous été contremandés, et le projet de la mer de Beaufort s'est évanoui. Le gouvernement ne peut même pas justifier les millions et les milliards qu'il consacre à l'aide étrangère, dans ce qu'il appelle les prêts faciles. Le vérificateur général a également insisté là-dessus lorsqu'il a présenté son rapport si intéressant. Il a dit que les quatre milliards de prêts sans intérêt consentis aux pays en voie de développement devraient en réalité être considérés comme dons et comptabilisés comme tels. Faut-il s'étonner que nous devions emprunter tant de nouveaux milliards? Ils ont été dilapidés. En faisant figurer ces dons ou ces subventions parmi les prêts dans ses écritures, le gouvernement dissimule des fonds qui devraient être effectivement tenus pour des dettes.

Il importe de ne pas oublier que quel que soit le secteur envisagé—que ce soit le rapport du vérificateur général ou la situation financière du Canada—le dénominateur commun n'a rien du déficit. Il s'agit de dette, de dette énorme, terrible et affolante. Nous sommes officiellement endettés. Les sociétés de la Couronne le sont également. Nous avons des dettes déguisées en prêts et en lettres d'appui. Je conseille au gouvernement d'écrire une lettre d'appui aux Canadiens qui doivent garantir ces dettes. Le plus grand réconfort que le gouvernement pourrait procurer aux Canadiens serait de leur adresser une lettre qui aurait là forme d'un mandat pour la tenue d'élections générales. Ce serait vraiment une lettre de réconfort pour les Canadiens.

Le gouvernement nous demande l'autorisation d'endetter le Canada encore davantage. Le déficit qu'accuse le gouvernement au nom de tous les Canadiens révèle nettement qu'il est incapable de gérer ses affaires. Le problème est en grande partie attribuable au fait que le gouvernement, par l'intermédiaire des sociétés de la Couronne, établit des sociétés qui font concurrence à l'entreprise privée ou tente désespérément de rescaper les sociétés qui ne réussissent pas à soutenir la concurrence.

• (1640)

Je voudrais dire quelques mots du programme de bilinguisme au Canada. Nous approuvons tous la loi sur les langues officielles, mais elle a été dénaturée, utilisée à mauvais escient et elle n'a plus sa place sur le marché ni dans les bureaux du gouvernement. La linguistique passe dorénavant avant le mérite. Le coût total du programme de bilinguisme, qui représente une dépense absolument stérile, a été de $433,597,000 en 1981-1982. Le coût prévu pour l'année 1982-1983 est des $453,222,000.

Nous pourrions peut-être prendre quelques instants pour voir si ce programme s'applique de manière équitable et juste et si les dépenses sont effectuées à bon escient. Nous devrions peut-être passer en revue un discours prononcé par le secrétaire d'État (M. Joyal) devant la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse le 13 novembre 1982. Voici le texte qu'on peut lire à la page 2:

> . . . parce que tout ce que nous entreprenons, toutes les initiatives que nous prenons pour faire du Canada un État français s'inscrivent dans le cadre d'une entreprise à laquelle je participe depuis de nombreuses années . . .

Puis, à la même page, il déclare également:

. . . faire du Canada un pays français, tant au Québec qu'en dehors de cette province . . .

A propos des dépenses en cause, un demi-milliard de dollars, nous lisons à la page 3:

. . . il faudra une aide monétaire pour financer les procès qui obligeront les tribunaux à statuer sur ce que signifie l'expression «lorsque leur nombre le justifie» et sur ce qu'on entend par établissement scolaire parce que, vous le savez, vous et moi avons la mémoire longue maintenant.

Un peu plus loin, voici ce qu'il a à dire au sujet du financement:

Les droits des francophones ne peuvent ni s'acheter, ni se vendre, ni se soustraire, ni se diviser, ni se multiplier en termes strictement financiers dans les budgets d'une économie en difficulté, et ce principe vaudra, je vous le promets, aussi longtemps que je serai secrétaire d'État du Canada. Si je dois restreindre certains programmes—et je l'ai déjà fait—il est un secteur dans lequel je n'ai aucune intention d'effectuer des coupes sombres: la promotion des droits des francophones au Canada.

Puis, à la page 8, voici ce qu'il déclare:

En conséquence, la première chose que j'ai faite après ma nomination au Secrétariat d'État, ce fut de dire aux bureaucrates de préparer un programme de développement pour les universités francophones, ou plutôt les universités françaises à travers le pays, compte tenu des ressources et des caractéristiques économiques de chaque région.

Nous allons manifestement dépenser davantage. Je me reporte maintenant au hansard du 2 mai 1981, page 7773, où le député de Vaudreuil (M. Herbert) a posé la question nº 1934, que voici:

Quel est le budget, pour l'année financière en cours, de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État et quels sont *a*) le pourcentage, *b*) le montant, per capita, de ce budget qui sont attribués à chaque groupe de langue officielle?

Voici quelle fut la réponse:

Le budget pour l'année financière 1980-1981 de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle est de 15 millions de dollars.

Dans la réponse, on précisait que le budget était réparti de la façon suivante: Francophones hors Québec: $14,073,800 soit 94 p. 100, et Anglophones au Québec: $926,200, soit 6 p. 100. Ce n'est pas juste, à mon avis. Nous voulons tous et nous avons tous des droits dans ce pays. On ne peut guère parler de droits dans ce cas-là, me semble-t-il.

Le *Financial Post* publie actuellement des articles au sujet de la situation au Canada. Il faut être bilingue pour obtenir un emploi à l'aéroport de Fredericton. Cela s'applique même à ceux qui y travaillent depuis 15 ans. Voici un passage d'un de ces articles:

Aucune des huit femmes qui travaillent aux comptoirs de location de voitures à l'aéroport ne parle français. Pour se conformer à la nouvelle politique, elles doivent toutes apprendre la langue ou être remplacées.

«C'est stupide, à mon avis», déclare Judy Martinson en colère.

Elle prétend qu'après 12 ans d'expérience au comptoir Avis de l'aéroport, elle n'a jamais eu de problèmes de langue avec un client.

Cette politique doit être mise en vigueur à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, à Wabush, à Terre-Neuve, à Timmins, Sault-Sainte-Marie, Sudbury et North Bay, en Ontario. Il y aura des répercussions terribles si nous ne commençons pas à traiter tous les Canadiens de manière équitable.

J'ai signalé à la Chambre aujourd'hui que la somme de $454,000, près d'un demi-million de dollars, était affectée à la célébration de la découverte de l'Amérique du Nord par Jacques-Cartier. C'est un geste très louable et nous applaudissons. Nous ne demandons pas mieux. Le coût total s'élève à 1.6 million de dollars. Mais lorsqu'il s'agit de Gilbert, premier colon de Terre-Neuve et, nous ne pouvons disposer cette année que de $394,000. Peut-on parler de droits égaux et de répartition judicieuse des fonds? Les exemples renversants abondent. Le principe du mérite ne vaut plus rien, et c'est la langue qui est déterminante.

Mon collègue de Carleton-Charlotte (M. McCain), au cours d'une allocution récente, a exprimé le regret d'avoir voté en faveur de cette mesure législative. Pas plus que nous tous, il ne s'oppose à la loi sur les langues officielles, mais on va à l'encontre de cette loi, et il ne peut le tolérer. Il disait à la fin de son intervention:

Je dois, monsieur le Président, dire à la Chambre, à mes électeurs et aux Canadiens que j'ai été trompé par le programme du bilinguisme. Je l'ai appuyé. Je dois demander qu'on revienne au point de départ. Les Canadiens ont été trompés et leurs ressources dilapidées.

C'est un aspect de la question. L'incurie du gouvernement fait partout ses ravages. Je termine en disant que nous, Canadiens anglophones, réclamons un traitement équitable. Nous ne voulons pas un traitement de faveur, mais l'égalité. Nous voulons que le principe du mérite soit respecté, que le déficit soit réduit et que le facteur linguistique ne soit pas déterminant sur le marché du travail.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker)—L'énergie—La politique du gouvernement sur l'établissement du prix du charbon. *b*) On demande la rétrocession des charbonnages à la Colombie-Britannique; le député de Halton (M. Jelinek)—Le commerce—On demande l'établissement de bureaux commerciaux à Taïwan. *b*) La possibilité de vendre un réacteur Candu à Taïwan, le député de Winnipeg-Birds Hill—Les soins médicaux—L'imposition d'un ticket modérateur en Alberta. *b*) La présentation de mesures législatives.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le 21 avril j'ai, en tant que député de Vancouver-Est, parrainé une réunion locale sur le chômage qui pourrait intéresser beaucoup les députés et certainement, je l'espère, le gouvernement. Environ 150 personnes sont venues. Il y avait des chômeurs, des personnes de différents groupes ethniques de ma circonscription, des représentants d'Emploi Canada et un certain nombre de personnes ressources. A notre grand plaisir, la séance fut ouverte par l'évêque De Roo, de Victoria, qui a

participé à la Conférence des évêques catholiques du Canada et à la rédaction du document «Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle».

La discussion a été très approfondie. Nous avons eu six ateliers. Je voudrais faire connaître certains des résultats de ces ateliers, regroupant des gens tout à fait ordinaires. Des chômeurs, très déprimés, ont fait d'excellentes propositions, dont nous pouvons tous tirer profit. De plus, à un message envoyé dans tous les foyers de ma circonscription, nous avions ajouté un questionnaire. Les réponses rentrent nombreuses. Je serai heureux de les mettre à la disposition de tous les intéressés. Les réponses à certaines de ces questions traduisent des attitudes qui ne s'expriment jamais au Parlement. Nous avons des statistiques, des généralisations et des rapports. Nous pensons connaître notre circonscription, mais on est vraiment frappé lorsqu'il s'agit de cas concrets. Par exemple, un rédacteur en chômage se sent isolé, déprimé, rejeté et inutile, même s'il a beaucoup de talent.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence se demande si le député traite toujours de la question. Je sais qu'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt représente un domaine assez vaste, mais le député pourrait peut-être rattacher ses remarques au projet de loi.

Mme Mitchell: Je vais certainement y venir. Je supposais que c'était implicite. Une bonne partie de l'argent que nous empruntons en vertu du projet de loi C-151, 14 milliards de dollars, sera utilisée pour des programmes de création d'emplois. J'aimerais qu'on soit beaucoup plus généreux. La situation de l'emploi au Canada est réellement désastreuse.

• (1650)

Je reviens donc à ces recommandations fort valables qui ne manqueront pas d'intéresser le gouvernement je l'espère, car elles expliquent comment cet argent pourrait être dépensé à bien meilleur escient. Des talents sont gaspillés pour rien. On pourrait mobiliser ces gens et créer davantage de programmes qui s'autofinancent.

Je vais donner des exemples pour qu'on sache mieux de quoi il est question. L'esprit humain ne peut se faire une juste idée de ce que représentent 14 milliards de dollars; je donne donc des exemples concrets.

Je donne donc comme exemple le cas d'un ex-gérant d'immeuble et paysagiste qui vit maintenant de l'assistance publique. La seule chose que le bureau de l'emploi ait pu faire pour lui, c'est d'inscrire son nom sur une liste d'attente. Je connais une secrétaire qui est en train de perdre tout espoir de se trouver un emploi, mais qui a pourtant toutes sortes de bonnes idées sur ce qu'on pourrait faire. Il y a aussi un jeune homme d'origine asiatique qui est comptable de profession. Il travaille maintenant à mi-temps, après avoir passé huit mois à chercher un emploi et distribué 200 curriculum vitae. Il y a cette travailleuse sociale, une diplômée universitaire, qui n'arrive pas à se trouver d'emploi. Et ce manœuvre qui travaille dans une entreprise dont les effectifs ont été réduits et qui estime que son syndicat l'a mal défendu. Un commis à la paie qui était au chômage et qui vit maintenant de l'assistance publique. Un camionneur âgé de 53 ans qui a perdu ses droits de rappel au travail garantis par la convention collective mais qui a lui aussi sa petite idée sur les moyens à prendre pour employer les jeunes. Un mécanicien de 25 ans qui a tout laissé tomber parce qu'il a perdu tout espoir et qui mendie, emprunte ou vole pour survivre. Un immigrant dont le fils est chômeur qui croit qu'il faut plus d'usines et que les gouvernements et les syndicats devraient collaborer davantage.

Je pourrais continuer indéfiniment, monsieur le Président. Je voulais simplement rappeler à la Chambre que ce sont tous des cas qui ont un rapport avec la mesure que nous étudions présentement et qui montrent aussi de quelle façon on pourrait dépenser l'argent qu'on veut emprunter.

Dans Vancouver-Est, le chômage a augmenté de 125 p. 100 depuis l'année dernière. Des travailleurs qui comptaient bien pouvoir améliorer leur sort et celui de leur famille sont littéralement traumatisés. Et c'est encore pire pour les gens à l'aise qui avaient leur maison et qui ne sont pas des chômeurs chroniques. Le choc est encore plus fort lorsqu'on perd sa maison, sa voiture et même sa famille parce qu'on n'a plus d'emploi. Des gens m'ont dit qu'ils se considéraient comme des laissés-pour-compte. On leur dit, en des termes ronflants, qu'ils sont l'espoir du pays, qu'ils sont notre fierté et pourtant ils ont perdu espoir, ils se sentent rejetés et ils sont découragés. Comment pourraient-ils acquérir de l'expérience s'ils n'arrivent pas à se trouver un emploi? Et leurs aînés trouvent difficiles d'être obligés de faire vivre des enfants de 20 ans, voire de 30 ans qui reviennent vivre à la maison parce qu'ils n'ont plus de travail.

Nous avons donc tenu cette réunion au centre des autochtones. Ce sont les plus durement touchés, eux qui comptent 75 p. 100 de chômeurs. On trouve aussi des immigrants qui ont de bons métiers et qui n'ont pas droit à l'assistance publique parce qu'ils sont immigrants. Des familles sont détruites parce qu'elles ne peuvent résister à pareille situation. Jamais nous n'avons connu autant de pauvreté et le taux de criminalité augmente. C'est ce que nous ont dit les travailleurs sociaux et les chômeurs. Je répète donc que ce groupe a présenté un certain nombre de recommandations aux ateliers. Ils avaient de bonnes idées sur les moyens à prendre pour survivre.

Ils voulaient tout d'abord en savoir davantage sur les programmes d'emploi et les programmes de création d'emplois du gouvernement. Les gens qui ont rempli le questionnaire n'ont pas cessé de répéter qu'ils ne savaient quels programmes le gouvernement offrait.

Il ne faudrait pas limiter l'accès aux programmes de création d'emplois aux seules personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. C'est faire preuve de discrimination. Bien des jeunes qui n'ont pas encore occupé d'emploi et qui ne peuvent donc pas obtenir de prestations d'assurance-chômage estiment que les emplois offerts sont pour les chanceux, ceux qui ont au moins des prestations d'assurance-chômage pour vivre. Les indemnités de bien-être devraient être augmentées considérablement. Beaucoup d'autres recommandations seront transmises aux gouvernements provinciaux. Les chômeurs devraient pouvoir emprunter gratuitement les services de transport public pour se chercher du travail ou aller suivre des cours de formation.

On était d'avis qu'il y a beaucoup à faire pour créer des emplois dans les diverses localités. Les fonds actuellement disponibles pour les programmes d'emplois temporaires ou à court terme seraient peut-être mieux utilisés si, de concert avec les autorités municipales, on lançait des entreprises locales qui offrent des emplois permanents. Une partie des 14 milliards demandés dans ce projet de loi pourrait être investie dans ce secteur. Les subventions et les programmes du gouvernement

devraient refléter plus fidèlement les aspirations des gens. C'est à Ottawa que les bureaucrates et le gouvernement préparent ces programmes, ce qui prend beaucoup de temps, et ils gaspillent trop d'argent pour des formalités bureaucratiques, alors qu'ils devraient collaborer avec les municipalités et s'inspirer de leurs idées. Il importe de minimiser la paperasserie bureaucratique et d'améliorer les services publics. Nous devrions réexaminer toute la question de l'obsolescence et généraliser les programmes de formation.

Nous avons entendu de nombreuses plaintes au sujet des programmes de formation, monsieur le Président. Le ministre dit que la nouvelle loi nationale sur la formation sera avantageuse et que des programmes additionnels seront mis à la disposition des intéressés. Malheureusement, ceux-ci doivent attendre cinq ans avant de pouvoir s'inscrire à beaucoup de ces programmes de formation.

Le gouvernement devrait lancer des programmes d'emploi à long terme plutôt que temporaire. Les employés à temps partiel ou saisonniers devraient avoir plus de bureaux. Nombreux sont les habitants de Vancouver qui n'ont pas accès à un bureau parce qu'il est trop éloigné. On a suggéré que ces bureaux soient ouverts là où sont les bureaux d'emploi afin que les travailleurs puissent plus facilement trouver des emplois à temps partiel ou saisonniers.

Étant donné que les autochtones sont le plus durement frappés par le chômage, tous les niveaux de gouvernement devraient donner la priorité à la création d'emplois pour eux. Il ne faudrait pas non plus négliger les programmes de promotion sociale. Des fonds additionnels devraient être alloués pour des emplois dans le reboisement et le gouvernement devrait libérer plus de terres pour les logements sociaux. L'environnement des lacs, des rivières et des terres en général devrait être nettoyé et sujet à des mesures de contrôle sur la pollution. Les bureaux d'emploi devraient engager des conseillers autochtones pour remplacer les étrangers qui travaillent avec des autochtones.

Le groupe de travail sur l'évolution et la formation technologique a fait d'excellentes suggestions. Il estime qu'il faut renseigner davantage le public au sujet des changements technologiques. Partout règnent la crainte et les malentendus. Il faut procéder à une planification à long terme qui tienne compte des êtres humains. J'insiste là-dessus, monsieur le Président. Nous offrons des programmes de formation aux techniques avancées et une bonne partie des fonds prévus dans le projet de loi va sans doute favoriser les transformations techniques. Mais nous ne préparons pas l'avenir. Nous ne pouvons enrayer le progrès technique; nous en avons besoin mais nous pouvons enseigner de nouveaux métiers, abréger les heures de travail. Il faudrait aussi s'occuper davantage du revenu garanti.

Les gens devraient commencer à se préparer à occuper plusieurs métiers au cours de leur vie. Les programmes d'enseignement doivent être modifiés. Maintes fois on a répété que nos institutions étaient dépassées et qu'elles préparent mal les jeunes à l'avenir. L'éducation doit être restructurée de fond en comble. Les élèves du secondaire sont mal informés. On leur offre des programmes de formation dans les métiers traditionnels, des métiers tombés en désuétude.

Les travailleurs et les chômeurs doivent collaborer. Les syndicats doivent s'occuper autant des chômeurs que des travailleurs et de ceux qui n'ont jamais été syndiqués.

Il faudrait aussi modidier la loi sur l'assurance-chômage, celle-ci partant du principe que les chômeurs trichent. Notre régime d'assurance-chômage est à la fois négatif et punitif. Il faudrait aussi simplifier les demandes de prestations.

Les salaires prévus dans les programmes gouvernementaux sont trop faibles. Il faudrait fixer un salaire minimum et améliorer la coopération entre les paliers de gouvernement pour éviter d'exploiter les victimes du chômage.

Nous avions cru que les jeunes participeraient à d'autres programmes mais ils ont dit que nous les avions oubliés, que nous les avions délaissés comme tous les autres. Naturellement, on a formé un groupe spécial pour examiner la question. On a conclu que les jeunes chômeurs et les étudiants ne devraient pas être traités différemment dans le programme Été Canada par exemple, qui exclut les jeunes qui ne sont pas étudiants, en somme on ne considère qu'une élite. Les jeunes qui ont quitté l'école et ont passé l'hiver inactifs ne peuvent profiter des emplois d'été. Voilà pourquoi on estime que des programmes globaux de création d'emplois s'imposent pour offrir du travail à ces jeunes-là. Les jeunes doivent pouvoir se faire entendre. Il faudrait qu'ils aient un comité consultatif, ils doivent s'organiser, exercer des pressions et faire entendre leur voix. A la suite de la réunion, j'ai été heureux de constater qu'ils avaient accepté de s'organiser.

● (1700)

L'entreprise privée devrait faire davantage pour aider les jeunes à trouver un emploi, à acquérir de l'expérience, même les collégiens. La formation coopérative qu'on donne dans certains collèges, en somme une formation en cours d'emploi, est extrêmement importante. Même s'ils ne touchent pas de salaire, de nombreux jeunes sont prêts à porticiper pour acquérir l'expérience qui leur permettra de répondre aux offres d'emploi. Ces jeunes gens ont demandé à ce que le système d'enseignement soit mieux adapté aux besoins et plus réalistes de façon à ne désillusionner personne. Les cours de spécialisation professionnelle sont trop conventionnels. L'enseignement supérieur devrait répondre de façon plus réaliste et plus rapide aux besoins des jeunes.

Nous avons eu un atelier sur les coopératives de travailleurs dont j'ai déjà parlé longuement, et je ne reviendrai pas là-dessus aujourd'hui.

D'après nous, il conviendrait de mettre à la disposition des petites entreprises les fonds destinés à la création d'emplois, et il y aurait peut-être lieu, au stade expérimental, de permettre aux prestataires de l'assurance-chômage de travailler dans ces petites entreprises et dans les coopératives communautaires, si on leur assure ainsi une certaine formation tout en cré ant des emplois permanents.

Enfin, monsieur le Président, et cela va sans doute intéresser les députés, dans notre localité nous avons constitué un groupe qui est chargé de surveiller constamment le niveau de chômage. De cette expérience, est née une coopérative de travailleurs. Je compte m'entretenir personnellement avec le ministre de l'Emploi (M. Axworthy) et ses collaborateurs en vue de trouver un moyen objectif pour donner suite à ces recommandations au nom des chômeurs dans ma circonscription, lesquels sont très représentatifs des Canadiens en général.

Pouvoir d'emprunt

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je compte profiter des vingt minutes qui sont à ma disposition pour faire part à la Chambre de quelques histoires affreuses qui se sont produites parce que nous avons un gouvernement insensible qui refuse de tenir compte des vœux de la majorité des électeurs en matière de dépense des fonds publics dans des domaines prioritaires. Je vais particulièrement m'attacher au dossier de la Commission du système métrique. Pour certains députés, cette commission rend service à la population. Or la réalité est tout autre, car cet organisme coûte extrêmement cher aux consommateurs canadiens. En outre, il oblige le gouvernement du Canada à dépenser des sommes folles—je ne parle pas ici de milliers ou de millions mais bien de milliards de dollars—pour mettre en œuvre les projets de cette commission et concrétiser cette fameuse conversion «à tout prix».

Ce ne serait déjà pas si mal, monsieur le Président, si le gouvernement ordonnait à la Commission du système métrique, ou exigeait d'elle, de justifier certains des coûts de cette «conversion forcée», pour ainsi dire. Nous sommes obligés de nous tourner vers notre voisin du Sud, les États-Unis, pour savoir, grâce à une étude que ce pays a entreprise, combien nous coûte la conversion au système métrique. Je tiens à signaler à la Chambre que le General Accounting Office du gouvernement fédéral américain a commandé une étude afin de savoir combien il en coûterait aux États-Unis pour forcer la population américaine à adopter le système métrique. L'Office en est venu à la conclusion que si les industriels et les milieux d'affaires américains ont renoncé à adopter le système métrique, c'est parce qu'il en coûterait de 60 à 100 milliards. Voilà ce qu'il en coûterait aux États-Unis pour obliger le pays à adopter le système métrique.

Chez nous aussi, on a effectué une étude sur la conversion au système métrique, qui a été suivie d'une mise à jour lorsque les conservateurs ont été quelque temps au pouvoir en 1979. Le principal obstacle à la conversion au système métrique aux États-Unis, c'était l'impossibilité de déterminer à la fois le coût de la conversion et les avantages que le pays pourrait en retirer. L'étude effectuée par le gouvernement conservateur en 1979 précise que d'après les quelques chiffres dont disposait le contrôleur général, il en coûterait de l'ordre de 100 milliards aux Américains pour passer au système métrique. Le rapport déposé à la Chambre des communes vient donc confirmer les conclusions de l'étude entreprise par le General Accounting Office des États-Unis.

Cela étant dit, nous devons nous demander pour quelles raisons nous avons ces dévoués commissaires qui dépensent au gré de leur fantaisie des centaines de millions de dollars au nom de la conversion «à tout prix». Il m'aura fallu quatre ans pour finalement obtenir la liste des commissaires au système métrique, pour connaître leurs antécédents, savoir ce qu'ils font, combien ils gagnent et quelle est la raison d'être de leur présence au sein de la Commission. Ces 20 commissaires payés pour faire partie de la Commission du système métrique sont autant de militants libéraux. Mais que touchent ces 20 commissaires pour le travail qu'ils effectuent au sein de la Commission, sachant que leurs honoraires sont payés grâce à l'argent emprunté par le gouvernement fédéral? Ils touchent $250 par jour, tous frais payés. On compte dans leurs rangs des responsables de campagnes électorales, des organisateurs de campagnes de financement du parti libéral, des candidats libéraux aux élections provinciales. Presque tous militent activement pour le parti libéral.

On voudrait nous faire croire que si nous adoptons le système métrique, c'est parce que le secteur privé, qu'il s'agisse du bâtiment, du secteur industriel ou des épiciers, le réclame. C'est absolument faux, monsieur le Président, sauf le respect que je porte à tous mes collègues ici présents. Les épiciers n'en voulaient pas. Ils ont même voté, avant l'adoption du décret du conseil, une résolution lors de leur assemblée précisant qu'ils ne voulaient pas engager les dépenses nécessaires à la conversion au système métrique dans le secteur de la vente d'aliments au détail. Si le gouvernement avait bien voulu tenir compte de l'opinion de ce secteur, notamment des épiciers qui ont organisé des conférences de presse et assisté à des réunions en présence de représentants du gouvernement fédéral pour leur faire savoir qu'ils étaient contre la conversion au système métrique, il aurait pu nous faire économiser 32 millions par an.

Qu'en pensent les Canadiens maintenant? Que pensent-ils de ce budget de 32 millions environ de la Commission du système métrique, dont 3 millions pour les salaires et 2 millions pour la propagande et la publicité? Qu'en pensent vraiment les Canadiens? Nous pourrions demander à des groupes indépendants qui ont effectué des sondages. Nous pourrions nous adresser aux magasins Dominion qui ont eux-mêmes effectué un sondage auprès de leur clientèle qui, à 68 p. 100, s'est déclarée opposée à la conversion. La Fédération canadienne des épiciers détaillants a elle aussi procédé à un sondage qui a donné 85 p. 100 contre la conversion. De son côté, le réseau radiophonique national de nouvelles CKO a fait appel à un expert indépendant pour effectuer un sondage à Toronto. Savez-vous quels en ont été les résultats? Même les élèves des écoles, même les jeunes dans la tranche d'âge de 18 à 25 ans sont opposés à la conversion. Ce qui n'empêche pas le gouvernement, dans son indifférence, de donner généreusement de l'argent à la Commission du système métrique qui dépense chaque année des centaines de millions de dollars de fonds publics.

Lorsque la Commission du système métrique a été créée en 1974, avec son budget annuel de $44,000, nous pensions que cela suffirait amplement pour aider les différents secteurs de l'économie à passer au système métrique. De $44,000 en 1973-1974, le budget annuel de la Commission est passé à 32 millions, dont $3,200,000 servent à payer les membres de la Commission installés dans leur tour d'ivoire à Ottawa. En 1971, le gouvernement libéral a adopté un décret du conseil précisant qu'il devrait y avoir au maximum 15 commissaires, bénéficiaires du népotisme du gouvernement libéral qui leur verserait, outre leurs faux frais, $250 par jour. Le gouvernement a de plus adopté d'autres décrets du conseil pour porter le nombre de commissaires au système métrique à plus de 20. Pourquoi le gouvernement a-t-il demandé au rédacteur en chef honoraire du *Herald* de Lethbridge, un libéral, de me suivre comme mon ombre dans tout le pays en écrivant des lettres au journal. Ce même commissaire au système métrique, M. Cleo Mowers, alors qu'il était commissaire, a été payé par le *Globe and Mail* de Toronto pour écrire un éditorial sur les raisons pour lesquelles nous devrions adopter le système métrique.

• (1710)

M. Lapierre: Bravo!

M. Domm: J'ai entendu un «bravo»! De la part de qui? Un libéral! Permettez-moi de vous signaler que vous payez un commissaire au système métrique avec l'argent du contribuable pour défendre la politique du gouvernement libéral.

M. Lapierre: Mais bien sûr.

M. Domm: Il est inadmissible qu'en tant que commissaire il soit payé pour écrire des articles pour le compte du *Globe and Mail*. Il s'agit là d'un conflit d'intérêts. Par contre, lorsque j'ai décidé, à titre d'humble député, d'écrire une lettre au *Globe and Mail* pour lui demander d'accorder à l'opposition autant d'espace qu'au gouvernement pour défendre son point de vue, on a rejeté ma requête, car elle ne respectait pas les critères du journal. C'est ce que j'appelle du journalisme sélectif; c'est dangereux que vous l'appuyiez à titre de député, et vous n'avez pas le droit de fermer les yeux sur une façon d'agir aussi répréhensible.

M. de Corneille: Monsieur le Président, le député s'adresse directement à un autre député, et je crois qu'il devrait parler par l'entremise de la présidence.

M. le vice-président: Je suis persuadé que le député de Peterborough (M. Domm) prendra note de cette observation.

M. Domm: J'ai déclaré que mon vis-à-vis n'avait pas le droit d'agir ainsi, observation, à ma connaissance, tout à fait conforme à l'usage parlementaire.

M. LeBlanc: Vous savez peu de choses.

M. le vice-président: Le député a exposé son point de vue. Nous nous reporterons au hansard pour savoir ce qui a été déclaré exactement.

M. Taylor: Vous avez mauvaise conscience et c'est cela votre problème.

M. Domm: Permettez-moi de montrer à la Chambre à quel point le budget de la Commission du système métrique est répréhensible. Pouvez-vous croire que la Commission du système métrique du Canada puisse aujourd'hui accorder un contrat de $89,000 à un expert-conseil d'Unionville pour qu'il adapte le règlement du football canadien au système métrique? La somme est de $89,000. Mais ce n'est pas tout. Pouvez-vous croire qu'on accorde des contrats aux organismes de conditionnement physique sous prétexte qu'ils convertissent les mensurations en mesures métriques? Le gouvernement a dépensé $50,000 pour diffuser cette propagande partout au Canada. Pouvez-vous imaginer que les membres de la Commission puissent dépenser $2,000 pour faire prendre leur photo, la faire encadrer et suspendre dans les bureaux de la Commission? Le gouvernement ferait mieux d'accrocher ces portraits ailleurs après les décès des commissaires. A quel genre de programme d'austérité avons-nous affaire quand on laisse dépenser ces sommes sans se préoccuper des intérêts des consommateurs?

Écoutons ce que le président de la grande chaîne de magasins d'alimentation Loblaw's a à dire. Écoutons ce que Dave Nicholl disait dans un message publicitaire à la radio:

> Je voudrais vous donner tous les détails . . .

Il parlait d'un produit en particulier:

> . . . mais l'une des difficultés qu'a un supermarché voulant faire de la publicité à la radio, c'est que, dans certaines régions de l'Ontario, le gouvernement exige que les caractéristiques de certains produits à prix réduit soient exprimés en grammes et kilogrammes, alors que, à mon avis, les consommateurs veulent aussi savoir quel est le poids en onces et en livres. A cause de cela, en 60 secondes on peut annoncer simplement quelques «spéciaux».

Est-ce se soucier du secteur du détail que de doubler ses dépenses de publicité pour permettre au gouvernement de contrôler les médias par la conversion au système métrique? Comment se fait-il, lorsque le gouvernement oblige les détaillants, les marchands de tapis, les stations-service et les épiceries à adopter le système métrique, que les plans de maisons que le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro) donne à construire dans le territoire du Yukon ne renferment pas une seule mesure métrique? Quelle excuse a le gouvernement de vendre l'essence au gallon à la base des Forces armées canadiennes de Trenton? Comment peut-il dire qu'on peut mesurer les colis en livres au comptoir postal d'un petit magasin de détail et qu'une balance métrique n'est pas nécessaire, alors qu'il est illégal de garder une balance en mesures impériales dans la partie avant du magain où l'on vend de l'épicerie? Comment le gouvernement justifie-t-il cette attitude? Comment le gouvernement justifie-t-il le fait qu'il accorde un contrat d'achat de CF 18A, le contrat le plus important qu'un gouvernement ait jamais accordé au Canada, entièrement rédigé en mesures impériales? Comment le gouvernement justifie-t-il le fait qu'il accorde un contrat de $110,000 à madame Benoît et à Bruno Gerussi pour qu'ils aillent préparer des soufflés métriques dans toutes les régions du Canada? Il est fier de son coup. La Commission du système métrique pense que c'est fantastique. La Commission du système métrique accorde un contrat de $150,000 pour faire établir différents modules d'études métriques par des experts-conseils. Imaginez un peu, des experts-conseils, tous énumérés ici, qui reçoivent $150,000 pour aider la commission à imposer le système métrique aux Canadiens.

Comment le gouvernement justifie-t-il le fait de permettre au ministère de la Consommation et des Corporations de joindre un feuillet intitulé «Vivre en métrique» aux chèques d'allocations familiales et aux chèques de pension de vieillesse, qui est truffé d'erreurs? Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) ne protège-t-il pas les Canadiens contre la publicité mensongère alors que dans ce feuillet il prétend que tous les pays du monde adoptent le système métrique et que le Canada ne peut pas s'offrir de luxe d'attendre, et cela englobe les États-Unis? Je tiens à rappeler au ministre que les États-Unis ont liquidé leur Metric Board, que les sociétés Shell, Amoco et Chevron ont rétabli les inscriptions en gallons sur leurs pompes et qu'il n'y a pratiquement pas de commerce de détail aux États-Unis où l'on puisse acheter de la viande en gramme.

Nous faisons 86 p. 100 de nos exportations en mesures impériales puisque nous exportons surtout aux États-Unis et en Grande-Bretagne. On dirait que les députés d'en face en doutent. On convertit les boisseaux de blé en tonnes métriques et l'on prétend vendre à la Russie en unités de mesure métriques. Bon Dieu, monsieur le Président, nous avons vendu le blé à la Russie en unités de mesure métriques chaque fois qu'elle voulait nos tonnes métriques et nous pourrions lui vendre le blé au choix en unités de mesure métriques ou impériales, sans lui forcer la main.

Et le président de la Commission du système métrique reçoit $275 par jour, somme à laquelle il faut ajouter le remboursement des frais? Il s'agit de M. D.R.B. McArthur qui a un bureau au troisième étage d'un édifice situé au 255, avenue Argyle. Il a loué des bureaux à une entreprise privée et il a de

grands divans, un magnétoscope pour repiquer les émissions de télévision.

Cependant, M. McArthur ne se sert presque jamais de tout cela puisqu'il passe la majeure partie de son temps à Edmonton et qu'il est presque un inconnu pour ses employés. Pourtant, le mandat de la Commission précise que son président occupe ce poste à plein temps. Voilà le type de dépenses que nous refusons d'approuver dans le programme d'implantation du système métrique.

• (1720)

L'ancien directeur exécutif, M. P. C. Boire, a déjà dépensé $7,000 de l'argent des contribuables pour faire imprimer, distribuer et poster un discours. Où a-t-il prononcé ce discours? Devant le National Metric Council des États-Unis, à Washington. Il a dépensé $7,000 pour faire imprimer un discours qu'il a prononcé à Washington. J'ai en main tous les documents à l'appui de mes dires.

Et que dire d'un budget de plus de $12,000, sans compter le salaire des employés et les heures supplémentaires, pour réaliser un calendrier publicitaire? J'ai ici un calendrier qui commémore le centenaire du football canadien. M. William Robinson, qui est directeur exécutif de l'Association canadienne du football amateur, a déclaré: «C'est de la bonne publicité pour nous. Ce calendrier ne nous a rien coûté. Mais à titre de contribuable, il me semble que cet argent aurait pu être dépensé à meilleur escient.» Il n'a pas dit cela en privé, mais aux journalistes de la Presse canadienne et de la radio. La Commission du système métrique a eu le culot de dire qu'elle avait l'appui de l'Association canadienne du football amateur pour réaliser ce calendrier publicitaire, qui a coûté $12,000. C'est de la foutaise. On nous trompe de tous les côtés. Ceux qui en doutent n'ont qu'à s'adresser au directeur de l'Association canadienne du football amateur.

Il y a ensuite les $300,000 que l'on a accordés à la firme Warwick-Bradshaw, qui appuie ouvertement les libéraux, pour obtenir de prétendus conseils au sujet du programme de balances métriques pour la vente au détail. Le coût de ce programme est un cauchemar. Il y a des entreprises qui fabriquent des balances métriques dont les dirigeants siègent à la Commission. Ces gens-là nous ont imposé le système métrique. Ils ont voté en faveur du système métrique, et lors de certaines réunions de la Commission, leur vote l'a emporté sur ceux des détaillants, des représentants du secteur de la vente au détail. Imaginez la situation: des représentants de firmes comme Toledo ou de compagnies japonaises ou allemandes qui siègent à la Commission du système métrique. Ils disent «oui, nous sommes en faveur du système métrique». Ils nous imposent le système métrique.

En terminant, je ne peux pas m'empêcher de dire que le gouvernement a déjà annoncé l'abolition de la Commission du système métrique. Son mandat prendra fin graduellement au cours des 18 prochains mois. Juste à temps pour les prochaines élections fédérales. Pendant les cinq années où nous avons lutté pour nous débarrasser de cette commission qui saigne les Canadiens de 32 millions de dollars par année et qui a fait dépenser indirectement 2 milliards de dollars à l'industrie et au secteur du bâtiment, ce pour quoi les consommateurs devront payer et même les contribuables en général, nous aurions pu épargner 6 à 10 milliards de dollars si seulement nous étions parvenus à supprimer la Commission du système métrique.

M. Lewycky: Monsieur le Président, le député sait-il bien que celui qui avait rédigé un document pour nous inciter à adopter volontairement le système métrique, qui est maintenant obligatoire, est le même ministre qui vient de présenter à la Chambre les modifications au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Domm: Monsieur le Président, je suis content de pouvoir répondre à cette question. Je signale au député que c'est le gouvernement conservateur qui a supprimé le décret qui obligeait le secteur de l'alimentation au détail d'adopter le système métrique. Le représentant de Capilano (M. Huntington), qui est présent ce soir, était à l'époque le ministre responsable.

J'ajoute qu'on nous a accusés à tort d'avoir forcé les fabricants de tapis à se conformer au système métrique. Mais je rappelle aux ministériels que le 17 mars 1979, lorsque le décret concernant le secteur des revêtements de sol a été publié, c'était après les élections fédérales, mais l'assermentation des ministres du gouvernement conservateur n'a eu lieu qu'au mois de juin suivant. La publication de ce décret, le 17 mars 1979, est le fait du cabinet libéral.

Devant le prix que le système métrique coûtait aux Canadiens, c'est le gouvernement conservateur qui a pris des mesures pour réduire la contribution des consommateurs destinée à satisfaire l'appétit insatiable de ce monstre, le gouvernement et sa Commission du système métrique, prêt à tout engouffrer dès l'avènement de la Commission, qui nous coûtait alors $44,000 par année et qui nous en coûte maintenant 32 millions.

M. Flis: Monsieur le Président, le député peut-il expliquer comment il se fait qu'en 1971, le gouvernement conservateur de l'Ontario a ordonné à toutes les écoles de la province d'enseigner dorénavant le système métrique? Nous avons maintenant des jeunes qui ont connu le système métrique depuis la première année jusqu'à la douzième. Je voudrais savoir ce qu'il proposerait au gouvernement provincial. Demanderait-il aux jeunes qui ont passé 13 ans à apprendre le système métrique de ne plus s'en servir? Le gouvernement conservateur de l'Ontario préconise le système métrique.

Je ne comprends pas pourquoi le député tient tellement à abolir le système métrique alors qu'il sait très bien que c'est le système utilisé dans le commerce international et que ce sont ceux qui adoptent ce système qui obtiendront des débouchés à l'avenir dans les pays en voie de développement, notamment au Moyen-Orient et sur la frange du Pacifique.

Cela me fascine de voir que chaque fois que le député prend la parole, peu importe la question à l'étude, il réussit toujours à parler du système métrique. Il en est presque paranoïaque. Il me semble que les habitants de sa circonscription ont dû l'élire pour qu'il exprime leurs points de vue sur d'autres sujets que le système métrique. Je ne comprends pas son attitude et je voudrais qu'il explique comment il peut justifier la différence entre l'attitude du gouvernement conservateur provincial et celle du parti conservateur fédéral à propos du système métrique.

M. Domm: J'essaierai de répondre à ces trois questions aussi brièvement que possible. La première question du député avait trait à l'enseignement dans les écoles. Le système métrique s'enseigne dans les écoles depuis 1871. Je n'ai rien à redire à cela. Je pense que c'est merveilleux de pouvoir parler français

et anglais et je ne vois rien de mal à pouvoir comprendre tant le système métrique que le système impérial. Cela m'attriste seulement que nos écoles n'enseignent pas les deux. Je pense que nos écoles manqueraient à leur devoir envers les élèves du Canada si elles laissaient tomber le système impérial. Tout comme le ministre de l'enseignement de l'Ontario, j'ai recommandé qu'on entreprenne une étude, et c'est ce qu'on fait maintenant, pour déterminer s'il convient d'abandonner le système de mesures impériales.

En ce qui concerne l'adoption du système métrique dans le monde entier, cela remonte à 1871. Nous ne sommes pas contre le système métrique, mais nous ne voulons pas qu'on l'impose à des secteurs qui n'en veulent pas, alors que cela représente des frais injustifiables pour le moment.

Quant à la troisième question concernant mes électeurs, j'ignore si le député se livre, comme moi, à certains sondages. Je le mets au défi de demander aux gens de sa circonscription s'ils sont pour la métrisation obligatoire ou facultative.

Je me suis livré à un sondage auprès de mes électeurs le mois dernier et d'après les résultats que j'ai reçus cette semaine, 76.5 p. 100 des 5,300 personnes qui m'ont répondu s'opposaient à la métrisation obligatoire. Je leur ai également demandé s'ils soutiendraient une action en justice si 37 députés allaient contester devant les tribunaux l'imposition obligatoire du système métrique ou si les députés devaient au contraire se taire et ne pas s'opposer au décret du conseil. Soixante-quatorze p. 100 des répondants étaient d'accord pour que les 37 députés intentent une action en justice. Si seulement André Ouellet joignait le geste à la parole . . .

M. le vice-président: Le député désigne le ministre par son nom.

M. Domm: Je suis désolé, mais je souhaite que le ministre de la Consommation et des Corporations poursuive en justice les 37 députés s'ils ouvrent une station-service, comme il les en a menacés, en décembre 1982, à la télévision nationale et à une conférence de presse. Pourquoi ne traîne-t-il pas les 37 députés devant les tribunaux afin que nous puissions défendre notre droit de choisir? Pourquoi ne nous traîne-t-il pas devant les tribunaux? Il sait que nous ne briserons pas les scellés. Il ne peut pas nous faire expulser comme de simples immigrants. Il ne peut pas nous réserver le même sort qu'à Jack Halpert. Pourquoi ne poursuit-il pas les 37 députés? J'aimerais bien qu'il le fasse.

• (1730)

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je dois dire que je prends toujours plaisir à voir avec quelle vigueur et énergie mon collègue le député de Peterborough (M. Domm) parle de ce sujet. Je l'admire beaucoup pour la croisade qu'il mène au Canada contre l'imposition obligatoire du système métrique. Il mérite des félicitations, et il peut en tout cas compter sur l'appui de ses collègues de l'opposition.

Nous voici saisis d'un autre bill sur le pouvoir d'emprunt, le bill C-151. Le gouvernement revient demander à la Chambre 14.7 milliards, dont quatre milliards au moins ne sont pas vraiment nécessaires. Ce dernier montant ne figure pas dans les projets de dépenses du gouvernement ou dans son budget et le gouvernement ne peut en prouver la nécessité dans cette nouvelle demande de fonds publics.

Deux des quatre milliards qui sont en excédent dans cette septième demande de pouvoir d'emprunt à être présentée au cours de la présente session parlementaire sont une provision que le gouvernement veut garder en réserve jusqu'au prochain exercice financier qui commence le 1er avril 1984.

Le budget nous propose un programme de dépenses dans l'immédiat qui vise à inciter les consommateurs à dépenser, à stimuler la consommation et la circulation d'argent pour que le gouvernement puisse se vanter que son programme d'austérité et tous les autres sont efficaces. Les ministres les uns après les autres, et même les présidents de certaines banques viennent chanter que tout va bien, que nous sortons de la récession et que l'avenir nous sourit. Le ministre des Finances (M. Lalonde) assure qu'avec les programmes de dépenses qu'il présente dans son dernier budget, il y a un regain d'activité. L'activité reprend, en effet, grâce aux programmes des États-Unis. Dans ce grand marché au sud, l'inflation est maîtrisée, les taux d'intérêt sont à la baisse et d'habitude, les mesures correctives ou erronées qu'adoptent les États-Unis ont leur écho au Canada avec neuf mois de décalage.

Je répète que c'est la septième demande d'emprunt. Je dois rappeler aux députés que ces demandes s'ajoutent au pouvoir d'emprunt que le gouvernement détient automatiquement en vertu de l'article 38 de la loi sur l'administration financière qui l'autorise à retirer de la circulation des instruments qui viennent à échéance ou des dettes qui font déjà partie du système. A moins d'obtenir un mémoire du ministère des Finances et de comprendre parfaitement quel est le montant d'emprunt total, afin de faire face aux dettes échues et de financer des programmes d'intervention de ce gouvernement interventionniste, il est vraiment difficile de savoir exactement ce qui se passe.

Le projet de loi C-151 est un exemple de plus de la gabegie de ce gouvernement contre laquelle certains d'entre nous s'insurgent. Le gouvernement n'a plus aucune maîtrise sur le régime fédéral. Nous n'avons plus aucune maîtrise sur le régime fédéral et les régimes provinciaux depuis que l'on croit que le gouvernement peut apporter des réponses à tous les problèmes du peuple.

On nous a habitué à attendre du gouvernement qu'il s'occupe de tous nos problèmes et nous sommes maintenant incapables de compter sur nous-mêmes en tant que peuple. On nous a tellement promis une relance et on nous a tellement vanté les mérites des programmes gouvernementaux qu'année après année, le nombre de ces derniers augmente. Cependant, si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que ce sont les mêmes vieux programmes auxquels le gouvernement n'a consacré aucun argent que l'on rebaptise et que l'on présente à la population, afin de lui faire croire que le Parlement prend des mesures constructives.

Le ministre des Finances et d'autres ministres prétendent maintenant que la récession est finie, que la relance est là. On nous dit que la situation va s'améliorer. On nous a avisés que même des économies exonérées d'impôt pourvu qu'elle servent à l'achat d'une maison peuvent être utilisées pour acheter des meubles et des biens de consommation si on procède à ces achats dans les mois qui suivent cette annonce. Il s'agit là de stimulants, mais le consommateur profite-t-il de ces mesures et croit-il vraiment à ces promesses de relance? Il est vrai que l'on peut sentir sur la côte du Pacifique une certaine reprise dans le domaine des ventes de maisons. Les prix ont chuté d'environ un tiers; les taux d'intérêt sont à la baisse et les gens

commencent à investir dans ce domaine. Cependant, selon moi, monsieur le Président, il ne pourra y avoir de véritable relance au Canada tant que les ventes de biens d'équipement n'augmenteront pas et tant que des entreprises canadiennes dont les activités produisent une valeur ajoutée n'achèteront pas de nouvelles usines et du nouveau matériel et ne remplaceront pas l'équipement qui ne peut plus servir à améliorer la productivité. Tant qu'il n'y aura pas un réel mouvement du côté des biens d'équipement, nous ne connaîtrons pas, à mon avis, de relance soutenue.

Les hommes d'affaires canadiens se disent pour la plupart très satisfaits du budget. Celui-ci a mis un terme à ce qui semblait être l'ingérence continue du gouvernement dans le secteur privé à ses assauts apparemment constants lancés contre le revenu net des entreprises et des contribuables canadiens. Le ministre des Finances a certes mis fin aux inquiétudes que nous avaient causées les trois budgets antérieurs.

Si le gouvernement est vraiment sincère dans ce budget, s'il veut cesser de s'ingérer dans les affaires des entreprises et s'il souhaite vraiment un rajustement à la hausse du milieu canadien des affaires, il lui faudra cesser de reporter la responsabilité de notre dilemme sur les vents froids de la récession économique qui soufflent du Nord, de l'Europe et des États-Unis. Nous, Canadiens, semons depuis de nombreuses années les germes de nos problèmes économiques cycliques.

Je me souviens d'avoir eu le privilège, il y a deux ou trois ans, de participer en tant que délégué du Canada à une conférence tenue à Ditchley, en Angleterre, sur l'impact des faibles taux de croissance économique pour les pays occidentaux. J'ai été scandalisé de me retrouver absolument seul parmi tous les délégués à la conférence à dire que le monde occidental devait s'habituer à de faibles taux de croissance s'il voulait s'adapter à ce que lui réservait l'avenir, car les pays du tiers monde commencent à exiger leur juste part des ressources mondiales limitées, et notamment des ressources énergétiques. Il est bon de stimuler la consommation à court terme, comme le fait d'ailleurs le budget. Mais vous remarquerez, monsieur le Président, que les dépenses prévues par le budget et par le projet de loi C-151 constituent des stimulants à court terme, de sorte que le coût de cette politique gouvernementale immédiate ne sera payé qu'en 1985-1986.

Les initiatives dont le Parlement est aujourd'hui saisi sont des mesures à très court terme. Le gouvernement ne propose pas de correctifs à long terme qui nécessiteraient un changement fondamental d'attitude dans tout le Canada. C'est ainsi que nous parle le très honorable premier ministre (M. Trudeau). C'est fascinant de l'entendre. Mais, à mon avis, il ne cesse de dire des demi-vérités et de prendre des mesures contradictoires qui viennent à l'encontre d'une vérité fondamentale qu'il a déjà exposée. Il s'ensuit qu'il jette le pays dans la confusion. Il a vraiment embrouillé des gens comme moi et son crédit pour ce qui est des correctifs à long terme laisse de plus en plus à désirer. Son gouvernement ne se soucie que de mesures à court terme en prévision des prochaines élections. C'est celui qui remportera ces élections qui devra payer la note de ces politiques à court terme.

• (1740)

Les consommateurs n'achètent pas. Comme je l'ai mentionné, on observe une timide reprise dans l'industrie du bâtiment sur la côte du Pacifique, mais, en général, les consommateurs gardent précieusement leurs économies et réduisent leurs dettes. Tant que nous n'aurons pas retrouvé une certaine stabilité, que les taux d'intérêt ne fluetueront plus chacun de nous, comme particuliers, comme sociétés ou comme nation ne planifiera pas son avenir, on ne pourra guère parler que de mesures à court terme. Maintenant, les banques veulent consentir des prêts. Elles font de la publicité pour inviter chacun à emprunter, alors que, pendant quelques années, elles ont multiplé les saisies, les mises en faillite ou sous séquestre.

La récession touche chaque Canadien. Il faut remettre en question les attentes qui modèlent nos vies depuis les deux dernières décennies, les ramener à un niveau pratique et réaliste. Il faut modifier notre attitude pour faire place à la compassion envers ceux qui n'ont pas d'emploi. Il faut leur trouver du travail. Nous, qui sommes syndiqués ou sommes privilégiés, devons faire notre part, et permettre un rajustement de l'économie au cours des années à venir. Tant que nous n'aurons pas adopté ce mode de penser et que nous n'aurons pas modifié nos attentes, que ferons-nous? Nous devons nous remttre au travail et arrêter de gaspiller les deniers publics. Nous devons mettre un terme aux programmes interventionnistes du gouvernement destinés aux perdants et cesser le protectionnisme. Mieux vaut abaisser le niveau de nos attentes le plus rapidement possible et accepter le fait qu'il nous faut faire place à un monde de libre-échange. Il ne faut plus soutenir les perdants, mais encourager les gagnants. Sinon, le pays ne progressera pas, c'est impossible. Toutes les initiatives en matière de dépenses, les budgets et les emprunts, sont inutiles si l'attitude fondamentale du peuple canadien, de la nation canadienne ne change pas. Voilà le défi que nous avons à relever, car la relance économique en dépend. Je voudrais que nous arrêtions ces beaux discours politiques et que tous les partis de la Chambre s'attaquent à ce besoin fondamental de changement de notre grand pays.

Nous pouvons parler à n'en plus finir de la magie de la haute technologie, prétendre que c'est la panacée. Quand on passe dans la Silicon Valley de Californie, on peut voir que tous les terrains de stationnement devant les usines de haute technologie sont pleins de voitures. En poursuivant sa route jusqu'à Oakland, on voit que l'herbe pousse à travers l'asphalte des terrains de stationnement des usines d'automobiles. Voilà qui fait ressortir l'importance des changements qui se produisent dans le monde.

Comme hommes politiques, nous ne nous attaquons pas à cette question parce que nous nous intéressons trop au gain politique à court terme et tenons à secourir à court terme des entreprises condamnées. Nous devons changer d'attitude et cesser de parler et de rêver d'une stratégie industrielle que personne ne peut définir. Les socialistes ont beau jeu de parler d'une stratégie industrielle; ce dont le pays a besoin, c'est d'un milieu favorable à l'industrie. Nous aurons ce milieu lorsque le gouvernement ne siègera plus aux conseils d'administration et lorsque les entrepreneurs, les inventeurs et les preneurs de risques seront débarrassés du fardeau gouvernemental et pourront développer leurs idées et se mettre au travail. Alors, nous progresserons.

Mon intervention à propos de ce projet de loi C-151 vise à demander au gouvernement de se retirer du marché, après 15 ans d'intervention croissante. Il devrait, comme autrefois, jouer un rôle de stabilisation et décentraliser le processus de prise de décisions; il devrait créer un milieu qui attire les cerveaux au Canada, comme c'était le cas à une époque. Si le Canada n'avait pas eu un milieu favorable à la recherche et au développement dans le secteur privé à une époque, les Cowpland et les Mitchell ne seraient pas au Canada et ne feraient pas ce qu'ils font pour le pays et pour le monde dans le domaine de la haute technologie. Les retombées de la haute technologie sont incroyables, même avec le peu que nous avons dans ce pays. Pourtant, il faudra une attitude différente, de la part de tous, mais particulièrement des politiciens, si nous voulons aboutir à des résultats.

Je ne voudrais pas faire concurrence au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui est en grande discussion. Je peux à peine m'entendre parler. Monsieur le Président, voudriez-vous faire un rappel à l'ordre?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Huntington: Merci, monsieur le Président. Comme je le disais, le système de crédits et de dépenses du gouvernement échappe à tout contrôle. Si je le puis, je voudrais revenir sur ce sujet pour dire que, si nous voulons redonner une certaine crédibilité à la Chambre et au gouvernement, en tant que députés, nous devons nous attaquer à cette question. En tant qu'hommes politiques, nous avons connu des décennies de surenchère; c'était à qui ferait les plus grandes dépenses et proposerait les programmes les plus séduisants. En conséquence, nous avons créé un gouvernement monolithique moderne qui, au fond, est contrôlé par les bureaucrates. Ce ne sont pas les ministériels qui dirigent, même s'ils sont responsables du maintien de cette orientation. Si nous voulons résoudre cette question, nous, à la Chambre des communes, devons trouver le moyen d'exiger des comptes du gouvernement et des bureaucrates. Nous devons nous assurer que les critères utilisés pour juger les programmes et justifier des dépenses soient appliqués et respectés.

Si je soulève ce point, c'est que je ne pouvais pas en croire mes oreilles l'autre jour, lors de délibérations sur le ministère de l'Expansion économique régionale, au comité permanent des comptes publics. Il s'agissait du paragraphe 15.9, celui dans lequel le vérificateur général attirait l'attention sur les 2.7 millions versés à une organisation du Québec. L'argent avait été déposé à la Banque mercantile et, dès que la banque a eu l'argent, trois jours plus tard, elle a mis la compagnie en faillite.

Il est inacceptable qu'on distribue ainsi des deniers publics sous prétexte que cela représente un énorme avantage pour le Canada et en vue de créer des emplois permanents, que les administrateurs de programmes comme celui-là soient assez négligents pour offrir une aide aussi considérable—qui ne dure pas plus de trois jours—quand ceux qui la reçoivent sont les actionnaires d'une société qui a fait faillite parce que sa dette envers la banque a diminué et que le bénéficiaire est une banque. Pourtant ce n'est là, à mon avis qu'un aspect minime d'un problème de comportement et de comptabilité que les députés de tous les partis feignent d'ignorer. Personne n'accordera ni respect ni crédibilité à notre institution tant que nous, députés, ne nous organiserons pas en comités comme il convient et n'exigerons pas les ressources nécessaires pour utiliser les données dont nous disposons en vue de mettre en évidence les problèmes de comportement qui se manifestent dans le système. La balle est dans notre camp. C'est un fait, nous sommes très dépensiers; nous ne voulons pas en arriver au point où le gouvernement doit rendre des comptes, ni exercer un contrôle à son égard.

• (1750)

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues de la Chambre, que tant que nous ne changerons pas d'attitude et que nous n'exigerons pas un peu plus de crédibilité et de responsabilité au sein de notre système, ces dépenses incontrôlées continueront à aller bon train. Le système va s'effondrer. C'est pourquoi je suis heureux d'avoir eu cette occasion de formuler quelques observations à l'égard de ce septième bill d'emprunt à nous être présenté pendant cette session de la 31e législature.

M. le vice-président: Des députés souhaitent-ils poser des questions?

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, vous et moi commençons à être des vieux de la vieille dans le cadre de ce débat, car c'est la septième fois que je prends la parole à la Chambre en vue de remplir mon devoir à l'égard de mes électeurs, devoir que j'accepte avec plaisir et qu'ils me confirment à chacune de nos rencontres, à savoir m'opposer à ce bill d'emprunt scandaleux que nous propose le gouvernement libéral du Canada. Le gouvernement actuel a été élu sur la promesse de restreindre l'ingérence gouvernementale dans la vie des gens, mais, depuis 1980, il n'a fait qu'accroître de façon spectaculaire le rôle du gouvernement. Il a augmenté la dette imposée à nos jeunes, ce qui va avoir des conséquences pour eux jusqu'à la fin de leurs jours. En fait, cette dette se répercutera même sur nos petits-enfants.

Jusqu'ici, 15 conservateurs et cinq néo-démocrates sont intervenus au sujet de ce projet de loi. Du côté du gouvernement, il n'y a eu qu'un ministre et deux députés à prendre la parole. Rendent-ils des comptes à leurs électeurs? Je vais dans leur circonscription pour m'adresser aux gens. Ils ne veulent pas plus que mes propres électeurs voir leurs enfants et leurs petits-enfants ainsi endettés. Manifestement, les députés libéraux de l'arrière-ban reçoivent le même message: il faut que cela cesse. Essayent-ils d'intervenir à la Chambre pour s'opposer à ce genre de mesure? Pas du tout. En effet, ils vont encore une fois se prononcer en faveur d'une augmentation du déficit et de la dette de notre pays.

Voyons un peu les chiffres. Le gouvernement a dit qu'il avait besoin cette année de 26.7 milliards de dollars. Il dispose déjà de 16 milliards. En principe, il ne devrait plus avoir besoin que de 10.7 milliards. Par le biais de ce projet de loi, il ne devrait donc pas nous demander davantage. Par ailleurs, il a 5 milliards de dollars à la banque. C'est de l'argent dont il dispose. En réalité, c'est donc de 5.7 milliards de dollars dont le gouvernement a besoin et qu'il devrait réclamer dans ce projet de loi.

Pourquoi donc vient-il demander 14.7 milliards de dollars à la Chambre? Pourquoi les députés de l'arrière-ban libéral ne s'opposent-ils pas à ce que le cabinet s'accaparent ainsi de 14.7 milliards de dollars, au détriment des Canadiens qui auraient bien besoin de cet argent pour investir dans des usines et des équipements, ainsi que pour créer des emplois. De nouveaux emplois augmenteraient les recettes du Fonds du revenu consolidé. Ils réduiraient le nombre des travailleurs qui touchent des prestations de bien-être ou d'assurance-chômage. Par conséquent, le gouvernement ne devrait pas chercher, comme il le fait, à emprunter 14.7 milliards de dollars.

Plusieurs possibilités existent. La première, c'est que les comptes dont la Chambre a été saisie sont inexacts. C'est peut-être que les recettes du Fonds du revenu consolidé ont beaucoup diminué. Des comptables nous ont dit que les formulaires de déclarations d'impôt que les contribuables remplissent cette année n'indiquent pas le même genre d'impôt sur le revenu à payer que ceux des années passées.

J'ai discuté de la chose avec certains de mes électeurs. A cause de l'augmentation des coûts et des taux d'intérêt, le système économique ne produit pas de bénéfice. Évidemment, il y a à l'heure actuelle moins de Canadiens qui travaillent qu'il n'y en avait il y a à peine quelques mois. C'est pourquoi les recettes ont baissé. Si le gouvernement a besoin de 14.7 milliards parce que ses recettes sont à la baisse, pourquoi ne le dit-il pas à la Chambre? Chacun d'entre nous, qu'il fasse partie du gouvernement ou de l'opposition, a le devoir en tant que député de voir—c'est en fait la principale raison pour laquelle nous sommes-là—comment la Couronne et, en l'occurrence, les 36 autocrates du cabinet tirent les cordons de la bourse.

Il se pourrait aussi qu'il s'agisse tout simplement d'argent destiné à la caisse électorale. C'est possible. Une autre possibilité, c'est que le gouvernement chercherait délibérément à maximiser le déficit. Dans le cas de certains programmes qu'il a annoncés récemment, des centaines de millions de dollars seront échelonnés sur plusieurs années. Le gouvernement est en train de constitutionnaliser la chose. C'est peut-être une stratégie du parti libéral pour empêcher le prochain gouvernement qui pourrait ne pas être libéral—que dis-je, qui ne sera sûrement pas libéral—d'élaborer des programmes utiles.

Si c'est le cas, c'est le comble de l'abomination, de la lâcheté. Il veut garder les gens à sa merci même dans l'au-delà. Il ne devrait prendre aucune mesure cette année pour quatre ou cinq ans à l'avance, des mesures qui engageront le prochain gouvernement.

Certains ont prétendu que le gouvernement maintenait certaines classes de la population dans la pauvreté rien que pour les tenir à sa merci. Il fut un temps où nos vieillards jouissaient de beaucoup de liberté. Ils avaient économisé leur argent quand ils étaient plus jeunes pour se ménager une retraite confortable pendant leurs vieux jours. Ils étaient libres. Ils n'attendaient pas la prestations de la sécurité de la vieillesse pour vivre. Ils en profitaient, mais ils pouvaient faire autre chose pour arrondir leurs fins de mois.

Les déficits du gouvernement, les taux d'intérêt élevés et l'inflation ont détruit la confortable retraite qu'ils s'étaient ménagée. L'inflation a fait son œuvre. Les vieillards affluent dans nos bureaux, des vieillards qui ont l'impression d'être sous la tutelle du gouvernement car ils ne pourraient pas manger sans leur pension de vieillesse. Sont-ils libres? Est-ce là le genre de pays qu'on veut bâtir pour nos vieillards?

On est en train d'adopter progressivement un système d'aide sélective pour les étudiants. Un étudiant peut choisir le sujet qu'il veut à l'heure actuelle. C'est une question de préférence personnelle. Il communique avec la Commission canadienne de prêts aux étudiants qui lui accorde l'aide à laquelle il a droit. Mais avec un système d'aide sélective, un système que le gouvernement envisage sérieusement d'adopter, le gouvernement peut décider de venir en aide à un étudiant qui se dirige en économie, mais pas à celui qui veut étudier l'histoire. Le gouvernement va empiéter sur un domaine de la liberté individuelle qui a existé de tout temps dans notre société.

Nous en avons eu l'exemple avec l'industrie pétrolière. Avant que le Programme énergétique national n'existe, n'importe qui pouvait se lancer dans l'exploitation pétrolière. On pouvait embaucher cinq géologues et sonder le sous-sol n'importe où. Et on pouvait déduire les frais de forage des revenus qu'on tirait de l'exploitation d'un puits. Le Programme énergétique national allait tout bouleverser. Maintenant, il faut aller à Ottawa et prouver qu'on est canadien. Et on obtient alors de meilleurs subventions qu'un étranger. Des subventions pouvant aller jusqu'à 40 p. 100 si on fait des forages en Alberta. Les bureaucrates peuvent décider qu'au-delà d'une ligne imaginaire, les subventions seront de 80 p. 100.

Voilà qui allait modifier du tout au tout l'industrie pétrolière où les prospecteurs et les producteurs se livraient naguère concurrence sur le marché des exportations. Maintenant, ils creusent des puits fédéraux sur des terres fédérales. C'est de l'argent gaspillé. Résultat: l'Alberta qui produisait 16 milliards de barils brut, n'en produit plus que 4 milliards et les réserves baissent au point où il n'en restera plus très bientôt. On ne trouve pas d'autres gisements. Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur le Président?

M. le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU CHARBON. B) ON DEMANDE LA RÉTROCESSION DES CHARBONNAGES À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, le 15 mars dernier, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) d'expliquer ce que le gouvernement avait l'intention de faire des 50,000 acres de gisements de charbon dans le sud-est de la Colombie-Britannique maintenant que le projet de loi relatif au Nid-de-Corbeau sera adopté. En vertu des dispositions de l'accord du Nid-de-Corbeau, le prix du charbon destiné au Canada était bloqué à $2 la tonne. Même si je suis d'accord qu'il devrait être gratuit, la constitution canadienne accorde aux provinces le contrôle et la propriété des ressources.

• (1800)

J'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous donner l'assurance que ces 50,000 acres seront rétrocédés à la Colombie-Britannique. Si l'accord n'est pas respecté, la province devrait reprendre ces terres pour les exploiter dans les délais qu'elle prévoit. Quelques sociétés charbonnières ont demandé au gouvernement fédéral l'autorisation d'exploiter ces gisements.

Ce qui me tracasse, c'est que, aux termes de l'accord du Nid-de-Corbeau, la B.C. Rail recevra jusqu'à concurrence de 635 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années afin d'améliorer le réseau ferroviaire, alors que sa filiale charbonnière demande au gouvernement fédéral l'autorisation d'exploiter ces gisements de charbon. C'est injuste, à mon avis, car c'est la province, non pas le gouvernement fédéral, qui devrait avoir l'option de décider quand et comment procéder à cette exploitation.

Une des raisons pour lesquelles les habitants de l'Ouest se sentent lésés, c'est que des accords comme celui du Pas du Nid-de-Corbeau peuvent être rompus ou modifiés sans leur consentement. Les terres devraient être rétrocédées à quiconque en était propriétaire quand les provinces et les sociétés ferroviaires ont conclu l'accord.

Je demande au ministre de promettre immédiatement que, si l'accord du Nid-de-Corbeau est modifié, ces 50,000 acres et les gisements de charbon d'une valeur estimée à quelque 450 milliards de dollars seront rétrocédés à la province. Le ministre a dit clairement que le gouvernement fédéral est bel et bien propriétaire de ces terres et qu'il examinerait la situation si le problème se pose. Voilà le genre d'attitude que les habitants de l'Ouest ne prisent guère.

J'exhorte le ministre à examiner cette remarque ainsi que les problèmes très graves qui en résulteront dans le domaine de l'exploitation énergétique en Colombie-Britannique. Si Terre-Neuve a le droit de forer en haute mer et si l'Alberta est propriétaire de ses ressources énergétiques et peut fixer le prix du gaz, la Colombie-Britannique a certainement le droit d'exiger que cette propriété soit rétrocédée à son légitime propriétaire.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il serait opportun en ce moment de faire l'historique des charbonnages nationaux. Le gouvernement détient les droits miniers et les droits de surface sur deux parcelles de terrain dont la superficie totale est de 50,000 acres dans le bassin houiller du Pas du Nid-de-Corbeau, dans la région de Kootenay, en Colombie-Britannique. Le gouvernement détient ces droits aux termes de la loi de 1897 sur le Pas du Nid-de-Corbeau. Aux termes de cette loi, le CP était tenu de transporter certains produits—y compris le charbon et les céréales—à des taux fixes et à accorder certains droits de transport sur ses voies ferrées sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil. La loi cédait également au gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de 50,000 acres de tout gisement houiller dévolu au CP à titre de subvention pour la construction du chemin de fer par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Bien que la loi sur le Pas du Nid-de-Corbeau porte principalement sur des questions de transport ferroviaire, notamment le transport des céréales, l'alinéa *i*) du paragraphe 1, qui a trait aux gisements houillers, stipule que le charbon doit être vendu $2 la tonne au maximum.

• (1805)

Comme le ministre des Transports (M. Pepin) le signale dans sa réponse à une question posée à la Chambre le 15 mars, si le gouvernement présente un projet de loi pour accompagner son initiative en faveur des transports de l'Ouest c'est pour supprimer les restrictions imposées sur l'exploitation des charbonnages nationaux et abroger notamment la disposition limitant le prix de vente du charbon à $2 la tonne.

Le gouvernement fédéral, monsieur le Président, et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont toujours été en désaccord quant à leur mainmise sur les gisements houillers nationaux. Ce différend a entravé l'exploitation de ces ressources. Depuis la fin des années 60 et jusqu'en 1971, le gouvernement fédéral a accordé des permis de prospection pour ce charbon à quatre compagnies minières. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas renouvelé ces permis non exclusifs de prospection en 1971 à cause des restrictions figurant dans l'alinéa 1 de l'Accord sur le Pas du Nid-de-Corbeau et l'incertitude quant à l'opportunité de retrancher cette restriction. La politique énergétique du gouvernement fédéral vise à utiliser une combinaison raisonnable de toutes nos sources énergétiques disponibles.

Dans ce contexte, le gouvernement va compter de plus en plus sur le charbon canadien. Les réserves de charbon dans nos gisements nationaux sont considérables. On a évalué leur qualité et on s'est rendu compte que leur cote métallurgique était satisfaisante. On ne peut entreprendre aucune exploitation de ces ressources sur une grande échelle tant que les problèmes juridiques n'auront pas été résolus.

Cela nous ramène aux modifications apportées à la loi adoptée en 1897. Le gouvernement espère que le Parlement adoptera sans retard et sans hésitation la loi sur l'initiative en faveur des transports dans l'Ouest afin de l'aider à résoudre facilement les problèmes qui entravent l'exploitation de nos charbonnages nationaux.

LE COMMERCE—ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT DE BUREAUX COMMERCIAUX À TAÏWAN. B) LA POSSIBILITÉ DE VENDRE UN RÉACTEUR CANDU À TAÏWAN

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, l'objet de mon intervention d'aujourd'hui prend sa source dans les questions que j'ai posées au premier ministre (M. Trudeau) la semaine dernière, le 4, au sujet de deux points intimement liés: tout d'abord, la vente immédiate d'au moins un réacteur CANDU à Taïwan, ce qui créerait dans les 25,000 emplois au Canada. Ensuite, la nécessité d'imiter le reste du monde moderne du commerce international, en établissant un bureau commercial permanent mais non diplomatique à Taïwan afin d'y promouvoir les relations commerciales avec ce pays.

Permettez-moi de dire tout d'abord, monsieur le Président, le plaisir que j'ai eu de constater que le premier ministre n'a pas rejeté catégoriquement ces propositions, déclarant en fait: «Si le député suggère que j'y fasse un voyage, j'y réfléchirai». Donc, je suggère effectivement, monsieur le Président, que le premier ministre se rende à Taïwan pour aller y voir de ses yeux une des économies les plus florissantes du monde actuel. Il y verra également l'énorme potentiel de vente dont le Canada et les Canadiens se privent du seul fait que nous

n'avons dans ce pays aucune représentation commerciale. Oui, j'insiste là-dessus, tous les autres pays industrialisés non communistes du monde ont un bureau commercial quelconque à Taïwan, et profitent de la croissance formidable et du potentiel d'échanges de ce pays. Et cela ne nuit en rien à leurs relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Cela c'est indéniable. La Suède a été le dernier pays occidental à ouvrir un bureau à Taïwan, en janvier dernier. Cela ne lui a pas fait perdre un centime d'échanges avec la Chine. Cela n'a pas nui à ses relations diplomatiques avec la Chine rouge, et elle a augmenté considérablement ses ventes à Taïwan, comme tous les autres pays qui y sont présents. Le Canada et l'Italie sont les seuls pays n'appartenant pas au monde industrialisé non communiste qui n'y soient pas représentés.

Pourquoi est-ce que, parmi d'autres, je prône une pareille mesure? C'est très simple, monsieur le Président. C'est parce que le commerce international crée des emplois au Canada. Nous avons aujourd'hui les plus hauts niveaux de chômage de notre histoire, et nous ratons des occasions à l'étranger, à Taïwan et ailleurs.

M. Lapierre: Non.

M. Jelinek: Le secrétaire parlementaire dit non. Il va nous lire un texte rédigé d'avance, et ne sait pas de quoi il parle. Après mes sept minutes, je le laisserai parler.

Le département américain du Commerce déclare par exemple que chaque tranche de un milliard de dollars américains d'exportations de biens crée 24,000 emplois directs et indirects. D'après Statistique Canada, chaque tranche de un milliard de dollars d'exportations de biens et de services crée 26,123 années-hommes d'emplois directs et indirects. Parce que Formose est l'une des économies qui progressent le plus rapidement, il faut faire comme le reste du monde et promouvoir les produits canadiens à l'étranger.

• (1810)

Je suis heureux de constater que le premier ministre se soit montré positif dans sa réponse, surtout dans le passage que j'ai cité. A la suite de mes questions à la Chambre et d'entretiens privés avec des députés libéraux, dont beaucoup font partie du comité d'amitié parlementaire Canada-Taïwan, ainsi qu'au cours d'une conversation avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), on m'a assuré que le gouvernement s'efforcerait de resserrer nos liens commerciaux avec Formose pour le bien du Canada et des Canadiens.

Pour l'avantage des hommes d'affaires canadiens et des Canadiens en général, il est urgent que nous ayons deux choses à Formose: un bureau commercial permanent comme les autres pays; de meilleures dispositions favorisant les déplacements, autrement dit, des bureaux de visas. A l'heure actuelle, un chef d'entreprise canadien doit se rendre aux États-Unis pour obtenir un visa pour Formose, pour y traiter des affaires. Il en est de même pour les hommes d'affaires formosans qui veulent venir au Canada. Et il en vient. Je suis certain par exemple qu'ils veulent acheter des réacteurs Candu. Le secrétaire parlementaire l'ignore peut-être, mais nous leur en avons déjà vendu un, un réacteur expérimental, que font marcher les Américains.

Formose a aussi besoin de nos techniques de pointe parce que leur économie progresse très rapidement. Leur économie de main-d'œuvre se transforme en économie de haute technologie. Elle a besoin de nos techniques de communication, de notre matériel de transport, de nos connaissances en agriculture, pour ne pas mentionner nos matières premières telles que le charbon, le soufre, les pâtes et papier, la potasse et le reste.

Je suis très heureux que le premier ministre semble bien disposé. Je suis très heureux que le ministre de l'Énergie ait accepté l'idée de vendre des Candu et d'accroître nos relations commerciales avec Formose. Je sais que le secrétaire parlementaires se dispose maintenant à lire un texte rédigé à l'avance dont il ignore la teneur et je vais lui en donner l'occasion pour en reparler par la suite avec le premier ministre et le ministre de l'Énergie.

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) me disait justement de me montrer gentil à l'égard de mon vis-à-vis, mais sa dernière observation ne m'inspire guère.

M. Blaikie: Présentez l'autre joue.

M. Lapierre: Je pense que les suggestions du député sont dignes d'intérêt. Le premier ministre (M. Trudeau) est toujours prêt à entendre les suggestions des députés. Mais le député doit se rendre compte que la question est un peu plus complexe. Si la demande est là, si les possibilités sont grandes, il est certain que l'entreprise privée aurait déjà établi des bureaux à Formose. D'autres organismes l'ont déjà fait et je songe à la Chambre de commerce australienne, au comité commercial anglo-formosan, à la Fédération allemande du commerce et de l'industrie et à d'autres organismes des pays d'Europe.

M. Jelinek: Tous aidés par leur gouvernement.

M. Lapierre: Si l'entreprise privée a des projets à ce sujet, il est certain que le gouvernement les examinera volontiers et nous ne voyons aucun obstacle à l'établissement à Formose d'une filiale d'un organisme canadien semblable à ceux-là.

En ce qui concerne le réacteur Candu, le député simplifie les choses. Vendre un Candu ce n'est pas vendre une paire de chaussures. Il y a un aspect politique dont il faut tenir compte. Le gouvernement a établi une politique concernant la non-prolifération des armes nucléaires. A l'heure actuelle, il n'existe pas de mécanisme par lequel Formose respecterait nos exigences en matière de non-prolifération, par exemple, la signature du traité de non-prolifération, ou un accord équivalent, ou encore des garanties acceptables par l'Agence internationale de l'énergie atomique ou encore une entente bilatérale avec le Canada prévoyant des droits de retrait, le consentement préalable, la protection physique et d'autres dispositions. Taïwan ne fait pas partie de l'Agence internationale de l'énergie atomique et par conséquent, n'entretenant pas de relations diplomatiques avec ce pays, nous ne pouvons signer avec lui d'entente limitative bilatérale. Il y aurait intérêt, bien sûr, à trouver une solution à ces problèmes ce qui nous permettrait de vendre un produit canadien aussi excellent que le réacteur Candu, mais nous devons tenir compte aussi de la conjoncture et de notre politique de non-prolifération.

• (1815)

Le député a cité des chiffres concernant les emplois que nos exportations permettent de créer. Je tiens à lui faire remarquer que d'après ses calculs, nos échanges avec la Chine ont permis de créer 31,347 emplois. Il ne faudrait pas que le député l'oublie. Nous entretenons de nombreux liens avec ce pays. Nous sommes ouverts aux suggestions du député, mais celui-ci doit bien comprendre qu'il n'y a pas de solution miracle.

LES SOINS MÉDICAUX—L'IMPOSITION D'UN TICKET MODÉRATEUR EN ALBERTA. B) LA PRÉSENTATION DE MESURES LÉGISLATIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir revenir sur plusieurs questions que j'ai posées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) ces derniers temps au sujet de la présentation d'un nouveau projet de loi sur la santé qui effectuerait une synthèse de toutes les lois en vigueur concernant les services de santé et qui permettrait par ailleurs de préciser les normes en ce domaine au niveau national ainsi que les cinq principes fondamentaux de l'assurance-maladie. Le ministre avait annoncé l'an dernier qu'elle comptait le faire.

Or, ce qui m'étonne, c'est que nous n'ayons pas encore vu ce projet de loi sur la santé. Il semble qu'il soit encore au stade de la rédaction qui dure depuis un certain temps déjà. A cause de cette inertie ou de cette lenteur de la part du gouvernement fédéral, l'existence même de l'assurance-maladie est remise de plus en plus en question par toute une série d'événements. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, ce n'est pas une mesure prise par une province en particulier qui risque de sonner le glas de cette assurance. Cependant, la combinaison d'un certain nombre d'événements qui se sont produits ces dernières années et ces derniers mois en particulier, nous amène à penser qu'au bout du compte, le Régime d'assurance-maladie que nous connaissons et que les Canadiens ont réclamé, est en voie de disparition.

Je voudrais faire remarquer au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que les mesures qu'elle va prendre, ou ne pas prendre, au cours des prochains mois vont être cruciales pour l'avenir de l'assurance-maladie. Il faut qu'elle cesse ses beaux discours et les arguments qui ont souvent été jugés acceptables et qui lui sont familiers. En 1979 déjà, avant les élections—elle était déjà ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—elle en avait défendu le principe. Lorsqu'elle était dans l'opposition, je m'en souviens, elle a participé à une conférence alors que le régime d'assurance-maladie était remis en cause.

Depuis lors, nous avons eu droit au rapport sur les services de santé qui recommandait que des mesures soient prises au sujet du dépassement des honoraires des médecins, par exemple. Il y a eu également le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qui a été constitué un an après la présentation du rapport Hall et qui a fait des recommandations au sujet du dépassement d'honoraires des médecins et nombre d'autres domaines ayant trait au régime de l'assurance-maladie et le maintien de normes nationales. Cela fera deux ans en septembre prochain que le groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces a déposé son rapport.

Au printemps, l'Alberta a mis sur pied un nouveau régime de ticket modérateur. Le Nouveau-Brunswick a annoncé dernièrement qu'il exigerait le ticket modérateur pour certains services hospitaliers. L'automne dernier, le gouvernement progressiste conservateur de l'Ontario a lancé un régime en vertu duquel on permettrait à des multinationales américaines d'administrer les hôpitaux en échange d'une part des bénéfices que rapporterait la gestion de ces hôpitaux. Nous estimons que l'on enfreint de la sorte le principe d'une administration à but non lucratif, l'un des cinq grands principes de l'assurance médicale.

Je pourrais citer bien d'autres cas où l'esprit, voire même le principe, de l'assurance-maladie est enfreint par les autorités provinciales. Le gouvernement fédéral n'a toujours rien fait de concret en ce qui concerne l'établissement d'une loi sur la santé au Canada. Je sais combien il sera difficile pour le gouvernement de présenter une loi sur les services de santé au Canada, qui résoudra à fond et bien toutes ces questions. Mais c'est ce que j'attends du gouvernement. Je voudrais qu'il agisse, et bientôt. Voilà pourquoi j'exhorte le ministre à soumettre une proposition à la Chambre.

• (1820)

L'honorable représentante ne semble pas avoir beaucoup de succès auprès des autorités provinciales. Depuis près d'un an déjà elle n'a eu aucun entretien avec les représentants des provinces. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se décide à recevoir ses homologues provinciaux. Elle devrait nous soumettre ses propositions soit sous la forme d'un livre blanc ou autre. Donnons aux députés et aux Canadiens l'occasion de se prononcer sur le contenu de ce document. Ce sera un document de travail valable si l'on y propose des mesures qui savent rallier l'adhésion des gens de façon à les amener à exercer des pressions sur les autorités provinciales pour que celles-ci consentent à négocier avec le gouvernement fédéral dans l'intérêt du régime d'assurance-maladie, et non pas simplement pour satisfaire les intérêts financiers ou idéologiques des gouvernement provinciaux d'allégeance progressiste conservatrice.

En dernier lieu, j'ajoute que cette responsabilité incombe également au gouvernement fédéral. Celui-ci doit lui aussi agir dans l'intérêt du régime de l'assurance-maladie et ne pas se préoccuper uniquement de l'état de ses finances. Il doit verser sa quote-part et corriger certaines des injustices financières qui ont été perpétrées au détriment des provinces l'année dernière afin d'être en mesure de négocier fermement en faveur de la survie de l'assurance-maladie.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous sommes tous conscients que le réseau de soins médicaux et le régime d'assurance-maladie du Canada connaissent actuellement des problèmes économiques extrêmement aigus. C'est précisément en période de difficultés économiques que les programmes de ce genre sont le plus menacés. Nous sommes également conscients de l'origine des problèmes. Citons, entre autres sources de problèmes, la demande de nouveaux programmes de santé, la nouvelle technologie, la croissance des programmes existants, l'amélioration et la modernisation des installations et de l'équipement actuels, la hausse des salaires et des honoraires. Nous pourrions peut-être résoudre tous ces

problèmes d'un seul coup grâce à une gigantesque augmentation des recettes du programme, mais on sait que cette solution est irréalisable. D'où viendrait cet argent? Des gouvernements? Des consommateurs? Des deux?

Il est évident que nous avons tiré le maximum de chacune de ces sources de revenus. Cependant, actuellement, on envisage sérieusement de diversifier grandement la source des revenus, comme on peut le constater à la lecture des budgets de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick, bien qu'une loi fédérale soit depuis longtemps en vigueur dans ce domaine.

Malheureusement, la loi a été rédigée il y a 25 ans en vertu d'ententes fiscales différentes, et elle n'est plus adaptée aux attentes du public des années 80, compte tenu surtout de la conjoncture économique. Notre législation manque également de clarté, de sorte que les gouvernements provinciaux ne savent plus au juste quelles sont les conditions minimales d'admissibilité aux très importantes contributions versées par les contribuables fédéraux au régime d'assurance-maladie.

C'est en songeant à ces problèmes et à ces risques qui ont été signalés par le juge Emmett Hall dans son rapport de 1980 intitulé «Le programme de santé national et provincial du Canada pour les années 1980» et par le groupe d'étude parlementaire tripartite sur les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux dans son rapport d'août 1981, que le ministre a rencontré les ministres de la Santé des provinces en mai 1982 pour leur proposer la nouvelle loi sur l'assurance-maladie.

Les ministres de la Santé ont décidé à la réunion qu'il faudrait entamer rapidement, dans un esprit de collaboration, des discussions franches entre ministres et entre fonctionnaires, pour terminer le plus vite possible les entretiens sur la nouvelle loi sur l'assurance-maladie qui doit remplacer la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et la loi sur les soins médicaux. Le ministre était très content que tout le monde ait insisté sur la nécessité de maintenir des services médicaux de grande qualité et les principes de l'universalité, de la transférabilité, de la polyvalence et de l'accessibilité des soins médicaux.

L'élaboration d'un nouveau projet de loi par la voie de la consultation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devrait faciliter le maintien des conditions dans les années 1980 et au-delà, parce que l'on essaie de bien comprendre ce que le Parlement compte exiger d'une province pour les paiements de transfert destinés au programme d'assurance-maladie et ce que les provinces s'engagent à faire dans le cadre du programme d'assurance-maladie.

Je certifie au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) que les travaux sur la nouvelle loi sur l'assurance-maladie avancent systématiquement, que tout se déroule très bien et que le ministre rencontrera les ministres de la Santé des provinces dès qu'elle le jugera opportun pour clôturer les consultations avant de présenter le nouveau projet de loi au Parlement. C'est une programme très important pour les Canadiens et il faut prendre le temps de bien préparer le projet de loi.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 26, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 mai 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE COMPTE RENDU DES PROPOS DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, au début de la semaine, le premier ministre (M. Trudeau) a écrit une lettre ouverte aux Canadiens concernant la mise à l'essai des missiles de croisière au Canada. Parmi les comptes rendus dont j'ai pris connaissance, un grand nombre avaient tout à fait altéré le sens des propos du premier ministre, mais certains journaux ont au moins publié le contenu de cette lettre, en même temps que leurs commentaires plutôt fallacieux. Cependant, on ne saurait en dire autant du reportage présenté hier soir à l'émission d'actualités télévisées «The National», alors que le message du premier ministre a été complètement déformé. Les Canadiens comme les députés sont en droit de s'attendre à mieux du réseau d'État.

Il est à souhaiter, madame le Président, que le commentateur prenne soin à l'avenir de lire les documents avant de faire des commentaires fallacieux, malveillants et trompeurs sur le sujet. Si les prévisions de dépenses de Radio-Canada étaient présentées à la Chambre de façon distincte du budget des dépenses du gouvernement, les députés auraient ainsi l'occasion de dire à Radio-Canada, par leur vote, ce qu'ils pensent de son travestissement de la vérité.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES CONSÉQUENCES POUR LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE DES CHANGEMENTS ENVISAGÉS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, il y a près de 86 ans, le tarif traditionnel du Pas du Nid-de-Corbeau était fixé à un demi-cent la tonne au mille pour l'acheminement des céréales des Prairies. Depuis environ 70 ans, la céréaliculture, le secteur de l'élevage, les sociétés ferroviaires et les conditionneurs secondaires ont tous réalisé des gains. Toutefois, depuis 16 ans, principalement à cause de l'inflation, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a provoqué une énorme distorsion entre la céréaliculture d'une part, et le secteur de l'élevage et les conditionneurs secondaires d'autre part. Le ministre des Transports (M. Pepin) a retenu les services de M. Clay Gibson qui, de concert avec 12 groupes de producteurs de denrées et environ 60 à 70 personnes, a proposé une solution progressive en vue d'équilibrer les intérêts légitimes des groupes qui se font concurrence.

Puis, madame le Président, les hommes politiques s'en sont mêlés, ce qui a donné lieu au compromis Pepin de février dernier. Ensuite, après l'intervention agressive et regrettable des milieux politiques, le projet de loi C-155 a été présenté. Ce projet de loi est absolument inadmissible pour le secteur de l'élevage et n'est pas dans l'intérêt bien compris du Canada. Je demande à mes collègues d'en face et au NPD de voir à ne pas négliger entièrement le secteur de l'élevage car si nous agissons ainsi dans l'Ouest, nous perdrons des recettes fiscales considérables en provenance de cette région du pays.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LA FABLE DE L'AGRICULTEUR ET DE LA PRUNELAIE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, je voudrais raconter une petite anecdote à l'appui de ce que je veux dire.

Il y a quelques années, un de mes mandants prenait en mains une exploitation agricole après avoir appris à l'université comment la bien gérer. Il a appliqué les méthodes les plus efficaces selon les connaissances de l'époque et a dirigé l'exploitation avec beaucoup de succès. Sa première récolte a été très bonne et la moins coûteuse à avoir été produite là depuis des années.

Une fois la récolte finie, il a décidé de parcourir ses terres à pied pour voir s'il ne pourrait pas faire autre chose pour augmenter la rentabilité de son exploitation. C'est ainsi qu'il découvrit une petite prunelaie que son père et sa sœur, spécialiste de la génétique des plantes, avaient plantée.

Il remarqua que de la douzaine de pruniers que comptait le petit verger, neuf seulement produisaient des fruits. Absolument obnubilé par l'idée d'efficacité, il s'est immédiatement mis à arracher ces arbres non productifs à l'aide d'un tracteur. Depuis lors, la prunelaie ne donne plus de fruits car il a arraché les arbres mâles.

C'est là ce que fait le ministre des Transports (M. Pepin), à mon avis, en proposant un nouveau tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il s'intéresse à un détail inutile et ne perçoit pas l'ensemble. Il se trompe tout à fait et je le prie de revenir sur sa position.

Article 21 du Règlement

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA POSITION DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, les Conférences des évêques catholiques ont examiné les conséquences morales de l'utilisation controversée des forces de dissuasion nucléaires comme moyen d'assurer la défense, d'obtenir une réduction de l'armement et de garantir la paix. Toutefois, le Catholique moyen pratiquant ne s'y retrouve plus dans la série de déclarations qu'ont faites les dirigeants catholiques sur les armes nucléaires.

Passons en revue les différentes décisions prises. En Italie, la Conférence des évêques n'a proposé aucune directive ou ligne directrice. En Allemagne de l'Ouest, les évêques catholiques ont publié une lettre pastorale condamnant la course aux armements, mais reconnaissant le droit de recourir à la menace de représailles nucléaires comme force de dissuasion. Ils ont également condamné les visées expansionnistes des États totalitaires. Les évêques catholiques des États-Unis, avec lesquels les évêques canadiens sont en accord, réprouvent le recours aux armements nucléaires comme force de première frappe et déplorent que ces armes soient pointées sur des objectifs civils. Selon eux, il est moral de déployer des armements nucléaires comme force de dissuasion et non comme force de combat, et seulement comme un pas vers le désarmement progressif.

Le pape Jean-Paul II, lors de la deuxième séance extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement le 11 juin 1982, a dit, que dans les circonstances actuelles, une force de dissuasion fondée sur l'équilibre et ne constituant certainement pas une fin en soi, mais un pas vers le désarmement progressif, peut encore être jugée moralement acceptable. Il a également réaffirmé sa confiance dans le pouvoir de vraies négociations pour arriver à des solutions justes et équitables. Il faut cependant faire diligence et faire preuve de patience et . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

• (1410)

LE REVENU NATIONAL

LES AVANTAGES SOCIAUX IMPOSABLES—LE TRAITEMENT IMPOSÉ AUX EMPLOYÉS ET AUX CONTREMAÎTRES D'UNE SOCIÉTÉ

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je tiens à signaler à la Chambre qu'il est illogique sur un autre plan d'imposer les avantages sociaux aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

Depuis quelque temps, le ministère du Revenu national enquête sur les contremaîtres et les autres catégories d'employés du ministère de la Voirie de la Nouvelle-Écosse parce qu'ils utilisent les véhicules de la Voirie et que le ministère considère, semble-t-il, que cette pratique fait partie des avantages sociaux imposables au même titre que la rémunération.

D'autre part, j'ai tout lieu de croire que la société Massey Ferguson, qui a profité des millions de dollars en prêts garantis que le gouvernement a dû payer, a récompensé certains de ses cadres pour avoir réussi à obtenir certains avantages du gouvernement. Il semblerait que dans certains cas, elle ait payé à ces employés et à leur famille un voyage à l'étranger au lieu de leur accorder une prime. Les livres de la société Massey Ferguson ont-ils été vérifiés à ce sujet. A-t-on vérifié les revenus de ces cadres ou ont-ils simplement inclus ces avantages que leur a consentis la compagnie dans leurs revenus imposables?

Autrement, le gouvernement a deux poids deux mesures. D'une part, il applique la loi dans toute sa rigueur à bien des travailleurs qui ne gagnent pas grand-chose toute proportion gardée alors que cette compagnie qui semble malheureusement plus près de la faillite que de la reprise me paraît se soustraire aux exigences de notre régime fiscal. J'aimerais que le ministre se renseigne à ce sujet.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE TEST D'UN PRODUIT CHIMIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, la plupart des Canadiens savent maintenant que la coalition de droite des libéraux et des conservateurs est en faveur des essais en sol canadien du missile de croisière et d'autres engins nucléaires.

Non moins insidieuse est la décision récente des libéraux de tester le produit chimique H-16 à l'Université McGill de Montréal cette année. On est en train d'essayer ce composé chimique sur des chiens, des rats et des porcs, et, au dire de représentants du ministère de la Défense nationale, «nos troupes l'utiliseraient en cas de guerre chimique».

La convention de Genève, signée par le Canada, est une entente internationale en vertu de laquelle la guerre chimique est prohibée. Les Canadiens seraient naïfs de supposer que les essais actuels du H-16 à l'Université McGill sont menés à des fins défensives seulement. De toute évidence, on a fabriqué ce substitut synthétique de l'atropine pour contrer les effets de gaz asphyxiants et de composés chimiques utilisés pour faire la guerre, vraisemblablement contre les populations civiles.

Peut-être le premier ministre (M. Trudeau) pourrait-il expliquer aux Canadiens le rôle du Canada dans le domaine de la guerre chimique et biologique, et, à la Chambre, dans quelles situations, d'après lui, les Forces canadiennes seront en contact avec des composés chimiques dont le H-16 est un antidote. En même temps, peut-être pourrait-il justifier le fait qu'on a dépensé $204,000 en février pour des distributeurs de produits chimiques sous pression et $109,000 en mars pour des simulateurs chimiques?

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT—LA DISPARITION DES EMPLOIS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, avec l'habileté d'un Houdini, le gouvernement a ébloui les constructeurs navals avec des promesses mirifiques et fabuleuses. La politique concernant la construction navale que le gouvernement a annoncée en janvier dernier a été présentée comme un programme destiné à sauvegarder cette industrie canadienne. Cependant, le gouvernement n'a pas encore pris la moindre mesure pour prouver qu'il envisageait sérieusement de mettre en pratique sa nouvelle politique.

Il y a deux semaines, le gouvernement a annoncé un programme d'acquisition de navires pour moderniser la flotte de notre garde côtière, ce programme devant coûter 630 millions répartis sur quatre ans. Mais il faudra attendre la fin de juin avant qu'un contrat soit adjugé et ce n'est pas avant Noël que les travaux pourront commencer. D'ici là, les chantiers navals de Saint-Jean et les autres chantiers navals canadiens vont continuer à perdre des emplois.

Le programme canadien de frégates de patrouille n'a été qu'une illusion. Les constructeurs ont, à maintes reprises, demandé au gouvernement d'avancer la date de mise en œuvre du programme. Tout retard dans sa réalisation entraîne des pertes d'emplois.

On invente des programmes comme le prestidigitateur sort des lapins d'un chapeau pendant que les emplois disparaissent sans qu'on ait le temps de dire abracadabra. En 1981, le chantier naval de Saint-Jean employait 1,627 travailleurs; à Noël, le chantier ne sera qu'un cimetière si le gouvernement ne donne pas suite à ses programmes.

Les constructeurs canadiens en ont assez de ces petits jeux. Ils réclament la mise en œuvre d'une nouvelle politique de construction navale, une répartition des contrats à travers le pays et l'accélération du programme des frégates. Les constructeurs veulent des emplois et n'ont que faire des tours de passe-passe du gouvernement.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

ON DEMANDE UN CRÉDIT D'IMPÔT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le ministre des Finances (M. Lalonde) a trahi les organismes nationaux de bénévoles.

Le ministre a consulté en effet ces organismes avant de préparer son budget pour mieux les trahir par la suite dans ce même budget. Les bénévoles du Canada lui avaient demandé de remplacer la déduction uniforme de $100 applicable aux dons consentis aux œuvres de bienfaisance par un crédit d'impôt équivalent à 50 p. 100 des dons effectués, mais le ministre ne s'est pas rendu à leur vœu. Il s'est seulement contenté de supprimer la déduction de $100, portant ainsi préjudice aux milliers de personnes qui font des dons aux associations d'anciens combattants, de lutte contre le cancer, etc. sans réclamer de reçu aux fins d'impôt.

La disparition de la déduction uniforme accroît les coûts d'administration et d'affranchissement—en fait, la Société canadienne des postes est la seule gagnante dans cette affaire. Par cette décision le ministre perpétue les injustices qui existent au chapitre du traitement fiscal que l'on réserve aux dons de charité et omet d'apporter aux organisations de bénévoles un stimulant salutaire. C'est en fait un coup bas que l'on porte à ces organisations.

• (1415)

J'exhorte donc le ministre à mettre immédiatement en œuvre le crédit d'impôt ou bien, à tout le moins, à maintenir la déduction uniforme de $100 jusqu'à ce que l'on soit en mesure d'accepter intégralement la proposition des organismes bénévoles.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE SI L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA SUBVENTION DE $3,000 SERA RESPECTÉ

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation. Ce dernier se souviendra très bien que le 27 octobre dernier le ministre des Finances annonçait que la subvention de $3,000 visant à encourager l'accession à la propriété serait prolongée, en ce qui a trait aux maisons neuves, jusqu'à la fin d'avril 1983. Étant donné les circonstances et compte tenu de l'inquiétude grandissante chez plusieurs personnes qui veulent profiter de ce programme fort intéressant, le ministre serait-il en mesure, aujourd'hui, d'assurer la Chambre qu'il fera le nécessaire afin que l'engagement pris par son gouvernement soit respecté, et que toute demande répondant aux critères relatifs au programme, présentée avant le 30 avril inclusivement, soit aussi respectée et que les citoyens reçoivent des réponses affirmatives?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le ministre des Finances avait effectivement annoncé en octobre une allocation de l'ordre de 100 millions de dollars, indiquant clairement qu'il s'agissait d'un programme qui serait administré selon le budget qu'on lui avait attribué, c'est-à-dire les 100 millions de dollars. Les pronostics selon lesquels ces 100 millions de dollars dureraient dans des circonstances normales, et même dans des circonstances où le domaine du logement est très actif, étaient les suivants: ces 100 millions dureraient jusqu'à la fin d'avril. Cette année, à la suite d'instances de la part des députés de tous les côtés de la Chambre, j'ai demandé au ministre des Finances d'accorder une allocation supplémentaire de l'ordre de 30 millions de dollars surtout pour aider aux petites gens des régions isolées, où le froid et la gelée ne permettent pas de creuser pendant le mois d'avril. Il n'y a pas de doute que, étant donné la confiance que les Canadiens démontrent dans le domaine du logement à l'heure actuelle, à compter du 15 avril nous avons été débordés par les demandes qui ont été présentées au bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous avons accepté les demandes jusqu'à vendredi dernier, nous les avons mises en ordre de priorité et les inspections des lieux requises par la loi sont en cours à l'heure actuelle. Je ne sais pas encore quelle est la dimension du problème. J'ai l'impression que nous avons dépassé les 130 millions de dollars, mais lorsque j'aurai un profil exact du problème, à ce moment-là, j'aviserai et je consulterai mon collègue le ministre des Finances. Je voudrais dire à l'honorable député . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député de Joliette peut poser une question supplémentaire.

M. La Salle: Madame le Président, ceci permettra au ministre, j'en suis convaincu, de compléter sa réponse. Il sait parfaitement bien que son gouvernement s'était engagé jusqu'à la fin d'avril. De plus, je pourrais parler de la deuxième étape où le ministre des Finances s'est permis de faire rêver les Canadiens au sujet d'une subvention qui pourrait être prolongée jusqu'à la fin de mai. Je m'en tiendrai au premier engagement. Je pense

que le ministre est conscient de l'engagement de son gouvernement, du respect qu'il doit avoir envers les requérants, et je pose de nouveau ma question au ministre. Ce dernier pourrait-il aujourd'hui confirmer que son gouvernement respectera les demandes au sujet de ce premier engagement allant jusqu'au 30 avril, et je n'imagine absolument pas comment le gouvernement pourrait se désister de cet engagement qu'il a pris dans un premier temps jusqu'au 30 avril?

M. LeBlanc: Madame le Président, il nous faudra savoir, et c'est ce que nous sommes en train de faire, combien de demandes ont été envoyées avant la fin d'avril, quelles sont les demandes légitimes et quelles sont celles pour lesquelles nous aurions à assumer une obligation. Quand je connaîtrai la dimension de ce problème, je serai en état de répondre à la question de l'honorable député. Tout ce que je voudrais dire à l'honorable député, c'est que je ferai tout pour que ceux qui ont de bonne foi présenté des demandes avant la fin d'avril ne soient pas déçus.

• (1420)

M. La Salle: Madame le Président, je pourrais peut-être demander au ministre des Finances, s'il était présent à la Chambre, comment il pouvait s'engager de nouveau jusqu'à la fin de mai sans évaluation suffisante. Le ministre m'en donne la preuve aujourd'hui, mais il saisira, je pense bien, le message que je veux livrer aujourd'hui. Des milliers de Canadiens attendent et sont inquiets parce qu'ils se sont conformés à la loi et partant, j'aimerais savoir, premièrement, si le ministre peut s'engager au moins cette semaine à faire une déclaration pour rassurer les gens au sujet des demandes reçues avant le 30 avril et, deuxièmement, s'il va consulter le ministre des Finances plus tard.

M. LeBlanc: Madame le Président, je dois répéter, et j'espère que l'honorable député a écouté ma réponse, que le ministre a donné une allocation de 100 millions de dollars. Nous croyions que cette allocation pourrait durer jusqu'à la fin d'avril. Il se peut que cela soit encore possible. C'est d'ailleurs ce que nous sommes en train de déterminer. Mais je ne voudrais pas donner de faux espoirs aux citoyens qui nous entendent, ni semer la panique. Je leur dis ceci, à la suite de la question de l'honorable député: Nous examinerons toutes les demandes. Il y en a qui sont parfaitement légitimes, et nous essaierons d'être le plus souples possible, surtout lorsque nous parlons de régions rurales isolées et de régions situées plus au Nord.

[*Traduction*]

L'EXAMEN DES REQUÊTES—LE RISQUE DE PERDRE L'ACCOMPTE VERSÉ

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question, qui fait suite aux précédentes, s'adresse également au ministre des Travaux publics. En réponse à mon collègue, il a déclaré que la SCHL a cessé d'examiner toutes les requêtes présentées après le 6 mai. Peut-il nous donner l'assurance aujourd'hui que l'on donnera suite aux requêtes présentées avant cette date? Certaines personnes en cause ont prévenu leur propriétaire de leur départ et acheté une maison. Ils se trouvent désormais assis entre deux chaises. S'ils n'obtiennent pas cette subvention de $3,000, ils perdront l'accompte versé sur leur maison. Le ministre peut-il prendre aujourd'hui cet engagement?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà donné des explications détaillées en répondant à trois questions à ce sujet. Les requêtes présentées avant le 30 avril vont en effet être examinées. On essaie également de voir combien de demandes ont été présentées et combien pourront être acceptées. Si je ne puis donner une réponse honnête au député de Joliette—et je veux éviter de créer la panique—je ne suis manifestement pas en mesure non plus de répondre à la question du député concernant la date du 6 mai. Je puis lui dire toutefois qu'il fait courir des bruits alarmants. En effet, celui qui donne son préavis au propriétaire de son appartement avant d'être certain que sa requête a été examinée et acceptée ne gère pas ses affaires comme il le devrait.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le ministre des Finances, dans sa déclaration du 19 avril, a dit qu'il allait affecter 30 millions à un programme qui durerait probablement jusqu'à la fin de mai. En fait, le ministre des Finances ajoutait 30 millions pour compenser le déficit d'un programme et il savait pertinemment à ce moment-là que ce programme n'irait pas au-delà du 30 avril.

Le ministre des Travaux publics a causé beaucoup d'inquiétude à un grand nombre de gens. Il hoche la tête, mais s'il commence à répondre aux appels téléphoniques de ses électeurs, comme je l'ai fait pour les gens de ma circonscription qui ont signé avant le 21 avril, il verra ce que je veux dire. Trente-neuf constructions n'ont pas été approuvées et ne le seront probablement pas, selon les renseignements fournis par la SCHL. Le ministre acceptera-t-il de s'engager? Le ministre des Finances peut trouver 200 millions de dollars pour se sortir du pétrin, le ministre des Travaux publics devrait pouvoir trouver quelques millions pour terminer ce programme et respecter ses engagements vis-à-vis des Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà dit et je répète que je ferai tout mon possible pour répondre aux besoins de ceux qui ont déposé des demandes légitimes avant la fin du mois d'avril. Je dois dire que, pour offrir une rallonge de 30 millions, le ministre des Finances s'est fondé sur l'évaluation la plus sûre de la SCHL. En fait, nous avons pris le chiffre le plus élevé pour les mois d'avril et de mai et nous avons même ajouté un complément. Voilà comment nous avions fait nos prévisions.

M. Jarvis: Et elles étaient fausses.

M. LeBlanc: C'était les meilleures que la société, avec toute son expérience, ait pu fournir.

Des voix: Oh, oh!

M. LeBlanc: Le fait est que l'industrie de la construction, à la suite des initiatives de mon prédécesseur, se trouve dans une excellente situation. Les Canadiens achètent et construisent des maisons. Cela ne s'était pas vu depuis quelque temps. C'est cette reprise qui est à l'origine du problème actuel. Mais il n'y a pas de doute que c'est également une raison pour se réjouir.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE PROJET DE L'ALBERTA D'APPLIQUER UN TICKET MODÉRATEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Au début de la semaine, madame le Président, j'ai vainement demandé au premier ministre où en était la loi sur la santé nationale. Nous avons appris depuis lors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social compte s'entretenir avec le ministre de la santé de l'Alberta pour examiner la question du ticket modérateur que l'Alberta entend appliquer à compter du 1er octobre. Madame le ministre aurait dit qu'elle ne songerait pas à prendre des sanctions contre cette province avant le 1er octobre. Voudrait-elle bien nous dire si elle va présenter dans l'intervalle une proposition concrète en vue de présenter une loi sur la santé nationale où il serait question du ticket modérateur? Il faut espérer que ce projet de loi plairait suffisamment aux Canadiens pour qu'ils se portent à la défense du régime d'assurance-maladie; cela contribuerait à convaincre le gouvernement de l'Alberta de changer d'avis et aussi à réduire au silence la publicité hystérique, insensée et manifestement mensongère de l'Association médicale de l'Ontario et des autres adversaires du régime d'assurance-maladie.

• (1425)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'ai souvent soutenu qu'il ne servirait à rien de présenter un projet de loi sur la santé nationale qui serait moins précis que la loi actuelle. Le député persiste à confondre les deux questions. Dans le cadre de la loi actuelle, nous nous trouvons en face d'une situation très grave et très regrettable du fait que l'Alberta, l'une de nos provinces les plus riches, se propose semble-t-il d'imposer un ticket modérateur. Ce n'est pas encore fait. L'Alberta a simplement promis—si je puis m'exprimer ainsi—d'y avoir recours à compter du 1er octobre.

Les Canadiens, le député lui-même, les députés de tous les partis, y compris vraisemblablement ceux du parti progressiste conservateur—mais comment savoir, comment vraiment en être sûre?—et moi-même avons tout intérêt à ce que le ticket modérateur ne devienne jamais une réalité. Est-ce que je parle correctement?

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Voilà ce que nous voulons. Nous cherchons à prévenir toute perturbation des services et nous discutons avec l'Alberta. Nous nous adressons évidemment aux Canadiens de cette province qui seraient les premiers à être victimes de ce triste état de choses qui semble avoir déclenché une réaction en chaîne dans d'autres provinces comme le Nouveau-Brunswick avec l'annonce de son budget vendredi dernier. Voilà pourquoi j'ai demandé au ministre compétent du Nouveau-Brunswick de m'envoyer des renseignements pour m'assurer que cette province ne songe pas elle aussi à se désolidariser.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, tout le problème est là et c'est pour cette raison qu'il nous faut une loi sur la santé nationale qui permettra de remédier à la situation. Faute de quoi, le ministre ne pourra s'appuyer que sur la législation en vigueur. C'est tout ou rien. Faute de couper les vivres à l'Alberta, elle ne va pas pouvoir avoir voix au chapitre en ce qui concerne les décisions de cette province. C'est justement pour cette raison que je lui suggère de présenter un projet de loi sur la santé nationale qui offre des solutions et que nous puissions discuter et appuyer—à condition qu'il le mérite—afin de montrer au gouvernement albertain qu'Ottawa n'a pas l'intention de le laisser se débattre seul avec son dilemme et qu'il envisage de mettre en place un régime plus souple qui permette de trouver des solutions.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, un problème réel et pas simplement une situation potentiellement dangereuse existe dans l'une des provinces; c'est peut-être le second cas du genre. J'ai oublié de signaler que malheureusement, les cotisations au Régime d'assurance maladie de l'Ontario ont augmenté la semaine dernière.

Le problème est de savoir pourquoi nous avons toutes ces difficultés d'ordre financier aujourd'hui, alors que personne n'a montré que nous manquions d'argent pour faire fonctionner le régime. Nous allons examiner les faits, et non pas nous intéresser à une situation hypothétique au cas où un projet de loi national sur la santé serait adopté, afin de voir quel serait la meilleure façon de renforcer la législation en vigueur.

LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION UNILATÉRALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, tout le problème est là. Pendant que le ministre réfléchit à ce qu'elle va faire au sujet de l'assurance maladie—ce qu'elle fait depuis l'automne 1979, depuis le temps de la conférence SOS sur l'assurance maladie, la situation n'a fait qu'empirer. La situation en Alberta donne un prétexte à d'autres provinces qui voudraient l'imiter.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il bien poser sa question et non pas faire de discours?

M. Blaikie: Madame le Président, voici ma question. Étant donné qu'il est peu probable qu'elle obtienne l'accord de huit des dix provinces sur un projet de loi qui permettrait de préciser et de renforcer les principes de l'assurance maladie, le ministre envisage-t-elle de présenter une loi nationale sur la santé? Si tel est le cas, quelles options a-t-elle envisagées à ce sujet?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, nous tenons à éviter autant que possible—tous les Canadiens le comprendront facilement—toute perturbation des services. Si nous coupons les vivres à la province, j'ignore ce que le ministre provincial va faire. Il ne va pas nécessairement perturber les services, mais il peut fort bien le faire, tout comme toutes les autres parties en

présence, en dehors du gouvernement fédéral. Je suis responsable pour les Canadiens des services de santé. Cela répond à une des questions du député.

En ce qui concerne le premier volet de la question du député, je pense que le gouvernement a agi convenablement puisque notre pays est le seul parmi toutes les puissances occidentales, avec la Nouvelle-Zélande, à posséder un système d'assurance maladie complet et gratuit qui fonctionne. J'ajouterais même que c'est le meilleur au monde.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Je le dis sans aucune réserve.

• (1430)

Je l'ai déjà dit plusieurs fois au député: la question n'est pas aussi simple que cela. L'assurance maladie est même l'un des systèmes les plus complexes de notre société. Nous allons devoir le renforcer. Nous n'avons pas adopté la politique monétariste à la Reagan. Dans presque tout le pays, l'assurance maladie couvre tous les soins. Nous n'avons pas limité les services. C'est l'un des rares programmes qui continuent à bénéficier de la pleine indexation. Les tarifs ont été majorés de 12 p. 100 l'an dernier et de 10 p. 100 cette année. Où est cet argent?

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Mme Suzanne Beauchamp-Niquet (Roberval): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je l'ai avisée de ma question.

Alors que le gouvernement ontarien a annoncé hier son intention d'enlever son veto sur le Régime de pensions du Canada pour les mères de famille qui élèvent leurs enfants à la maison, j'aimerais savoir si le ministre peut dire à la Chambre quand ces dispositions entreront en vigueur et si les prestations auront un effet rétroactif.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je me réjouis, et j'en suis sûre, avec toutes les femmes, de ce que le gouvernement ontarien, qui malheureusement avait kidnappé le pays sur ce point, ait enfin, hier dans son budget, enlevé son veto et permis aux mères de famille qui consacrent, je pense, jusqu'à sept années pour élever un enfant, en quittant momentanément le marché du travail, de se prévaloir maintenant de cette disposition pour ne pas perdre un cent de leur Régime de pensions du Canada.

[*Traduction*]

Il faudra pour cela un décret du conseil spécial de la province d'Ontario. J'espère que ce décret sera passé en mai. Par la suite, le gouvernement fédéral prendra à son tour un décret du conseil. La mesure devrait être rétroactive à 1966 et s'appliquer à toutes les mères qui ont décidé de rester au foyer pour élever leurs enfants. Je me rends compte qu'un grand nombre d'entre elles seront pénalisées parce qu'elles ne savaient pas qu'elles pourraient profiter de cette disposition et qu'elles se sont arrangées autrement.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—LA REVITALISATION DE LA MARINE MARCHANDE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les ouvriers des chantiers navals du Canada ont accueilli avec enthousiasme le programme de construction de frégates annoncé il y a quelques temps. Par ailleurs, on craint maintenant que ce programme ne soit qu'une lichette dans l'assiette au beurre du gouvernement. Ce qui s'est produit de plus excitant dans le cadre de la politique de construction de navires annoncée récemment et si longtemps attendue, c'est qu'un vieux navire serait transformé en transporteur de béton en Ontario au coût de 1.7 million de dollars. Nous avons dans l'est et dans l'ouest du Canada certains des meilleurs chantiers navals du monde entier. Nos ouvriers sont les meilleurs du monde et sont extrêmement compétents. Ce qu'il nous faut au Canada, c'est une politique consistante.

Mme le Président: Ce qu'il nous faut à la Chambre pour l'instant, c'est une question.

Des voix: Bravo!

M. Corbett: Madame le Président, je suis ravi de pouvoir poser cette question au premier ministre. J'espère qu'il nous fera l'honneur d'y répondre. Me concède-t-il que ce qu'il nous faut au Canada, c'est une politique consistante en matière de construction navale qui sera avantageuse à long terme pour les ouvriers actuels et éventuels des chantiers navals? Le premier ministre convient-il que nous devons revitaliser la marine marchande du Canada? Sinon, est-il prêt à faire effectuer une étude de faisabilité pour examiner les possibilités à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne pense pas que nous ayons besoin d'une étude de faisabilité. Les objectifs du gouvernement dans le domaine de la construction navale sont les mêmes que ceux du député. Bien avant que le député soit élu, nous savions que les chantiers navals de Saint-Jean sont parmi les meilleurs du pays et nous ne l'oublions pas.

Mme le Président: Le député de Richmond-Delta-Sud.

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

LES DROITS MINIERS CONCERNANT LES GISEMENTS SITUÉS DANS L'OCÉAN PACIFIQUE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État aux Mines sont absents, je vais poser ma question au premier ministre. Dans un avis paru dans le *Federal Register* des États-Unis le 8 décembre dernier, le gouvernement américain semble prétendre à des droits sur les précieux gisements de sulfures polymétalliques situés le long de la crête de Juan de Fuca, au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, et en partie dans la zone économique de 200 milles du Canada. Des notes diplomatiques ont été échangées par la suite à ce sujet entre le Canada et les États-Unis. Le premier ministre peut-il garantir aux Canadiens que les États-Unis n'ont pas l'intention de revendiquer ou d'exploiter les précieux gisements de minerais stratégiques se trouvant à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles ou dans tout secteur au nord du sillon de Juan de Fuca?

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je tiens à dire au député que nous suivons la situation de très près. Il n'y a aucun risque que les États-Unis exploitent des gisements dans notre zone de 200 milles. Les projets annoncés seront entrepris à l'intérieur des frontières internationales.

LA COLLABORATION ÉVENTUELLE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'espère que le premier ministre pourra répondre à ma question supplémentaire, car elle soulève une question de gouvernement extrêmement importante. Comme le gouvernement des États-Unis ne reconnaît pas la Convention sur le droit de la mer, les compagnies minières américaines pourraient très bien revendiquer les gisements sous-marins situés le long de la crête de Juan de Fuca, au large de la côte de la Colombie-Britannique, mais à l'extérieur de notre zone économique de 200 milles. Si des compagnies américaines décidaient d'exploiter ces ressources, le Canada leur apporterait-il sa collaboration, ce qui pourrait être extrêmement avantageux pour nous sur le plan économique, ou considérerions-nous cela comme une violation de la Convention sur le droit de la mer? Nous rangerions-nous du côté de nos voisins américains ou de l'administration internationale des fonds marins?

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la question de l'honorable député est tellement hypothétique qu'elle ne mérite pas de réponse.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE MODERNISER LES COLLÈGES VÉTÉRINAIRES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Il n'ignore pas que l'American Veterinary Association a restreint l'accréditation du Collège vétérinaire ontarien de Guelph pour la première fois en 121 ans, et lui accorde cinq ans pour moderniser ses locaux et son enseignement, à défaut de quoi il perdra le droit de décerner les brevets de vétérinaire. D'autre part, le collège francophone de Saint-Hyacinthe a été mis en accréditation probatoire de deux ans. Quelles mesures, financières ou autres, le ministre et son gouvernement vont-ils prendre pour aider ces deux établissements, étant donné que l'État fédéral compte sur leurs diplômés pour pourvoir les centaines de postes de vétérinaires de son ministère?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député ne doit sûrement pas ignorer que l'enseignement est de compétence provinciale. Nous nous étions déjà engagés contractuellement avec les collèges vétérinaires à financer jusqu'à 50 p. 100 des travaux de construction. Il ne doit sûrement pas ignorer non plus que le gouvernement du Canada finance le fonctionnement de ces écoles, par l'intermédiaire du secrétariat d'État. En Ontario, je pense que notre participation est à hauteur de 59 p. 100 du montant total des frais.

A Guelph, nous avons fourni trois millions de dollars pour la construction de la dernière aile. La direction s'était alors engagée à s'occuper de l'ensemble des frais pendant les 10 années suivantes et à porter le nombre des étudiants à former de 80 à 120. Elle dit maintenant que l'école en est incapable. J'ai visité pas mal d'écoles vétérinaires en différents endroits du monde. Je dirai que celle de Guelph est du niveau de n'importe quelle autre école du monde, et nous allons continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il en reste ainsi.

M. Mitges: Je sais parfaitement que les collèges vétérinaires relèvent des provinces, et que ces dernières doivent s'employer plus activement elles aussi à retourner la situation.

LES ENTRETIENS AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, je demanderai au ministre s'il ne veut pas prendre l'initiative d'ouvrir le feu, et peut-être d'organiser des rencontres avec ses homologues provinciaux ainsi qu'avec les doyens des deux collèges, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette anomalie, qui n'aurait jamais dû se produire.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le recteur de l'université a visité notre bureau. Nous avons également eu des rencontres à Guelph à ce sujet. Encore il y a dix jours, je me suis entretenu avec les ministres provinciaux de l'agriculture. Mais vous vous souviendrez que c'est par décision de quelqu'un au gouvernement de l'Ontario que le collège vétérinaire et l'école d'agriculture ont été retirés de la compétence du ministre de l'Agriculture pour être confiés au ministère de l'éducation de la province de l'Ontario. C'est à partir de ce moment que le niveau de l'école d'agriculture a commencé à baisser.

Questions orales

• (1440)

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'APPLICATION AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et a trait à la situation des femmes employées à temps partiel, lesquelles représentent 72 p. 100 des salariés de ce groupe. La plupart d'entre elles touchent un faible salaire, ne jouissent pas d'avantages sociaux, ne participent pas à un régime de retraite et n'ont aucune sécurité d'emploi. Ce genre d'exploitation doit cesser.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Quelles modifications le ministre compte-t-il apporter au Code du travail afin d'en étendre les dispositions à tous les travailleurs à temps partiel relevant de la compétence fédérale? Supprimera-t-il également les restrictions qui privent du droit de se syndiquer les travailleurs à temps partiel de la Fonction publique?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons pas besoin des sermons de l'honorable représentante sur l'importance accrue du travail à temps partiel et de ses répercussions sur les femmes. Le gouvernement a en effet commandé une étude sur cette très importante question. Travail Canada devrait être en mesure de la publier d'ici quelques semaines, et lorsque les recommandations de cette étude seront rendues publiques, comme je l'ai dit, nous pourrons alors répondre plus précisément à la question du député.

Mme Mitchell: Le ministre pourrait certes apporter immédiatement des modifications dans le domaine de sa compétence. Il n'a pas besoin d'une étude pour cela.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'APPLICATION AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi. Bon nombre de travailleurs à temps partiel et de travailleurs occasionnels ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Le ministre apportera-t-il des modifications à la loi sur l'assurance-chômage afin d'en étendre les dispositions aux travailleurs à temps partiel et, plus particulièrement, modifiera-t-il l'exigence minimale pour bénéficier de l'assurance-chômage en la portant à 100 heures de travail sur une période de dix semaines afin de venir en aide aux travailleurs occasionnels?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, l'honorable représentante fait, je le crains, complètement erreur en disant que le programme d'assurance-chômage ne s'adresse pas aux travailleurs à temps partiel. En réalité, le gouvernement a modifié la réglementation il y a près de deux ans pour que les travailleurs à temps partiel puissent bénéficier de la protection de la loi sur l'assurance-chômage.

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DE MATERNITÉ

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui s'est engagé l'autre soir, au comité, à modifier la loi sur l'assurance-chômage pour en supprimer la discrimination en ce qui concerne le congé de maternité. Le ministre voudrait-il nous dire quand il sera prêt à présenter ces modifications qui s'imposent de toute urgence?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, encore là, le gouvernement est fortement en faveur d'une modification de la loi sur l'assurance-chômage pour en éliminer certaines injustices concernant les prestations de maternité. Le député va reconnaître que j'ai dit au comité que le gouvernement consentirait volontiers à présenter ces modifications si l'opposition, c'est-à-dire son parti et le Nouveau parti démocratique, acceptent de les adopter rapidement et immédiatement en même temps que d'autres qui sont absolument essentielles pour effectuer ces changements, mais il faudrait que nous obtenions d'abord cette assurance du député et de ses collègues.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je pose ma question au premier ministre. Quand le gouvernement va-t-il présenter une mesure législative concernant la Corporation de développement des investissements?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la première lecture devrait avoir lieu d'ici une semaine ou deux.

LE RÔLE DU PARLEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il a jugé bon de ne pas associer le Parlement du Canada avant aujourd'hui à la création d'une société de la Couronne qui deviendra la plus grande société à portefeuille du genre au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je donne la réponse habituelle, la même que vient de donner le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et que donne chaque ministre qui voudrait faire adopter une mesure législative par la Chambre. C'est l'opiniâtreté des partis conservateur et néo-démocrate qui empêche la Chambre de s'occuper des affaires de la nation.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA FACULTÉ DES CHEFS D'ENTREPRISE D'AVOIR ACCÈS AUX FONDS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Dans le récent budget et dans des déclarations hors de la Chambre, le ministre et d'autres ministres ont parlé des modifications qui seront apportées au mandat de la Banque fédérale de développement. Le ministre pourrait-il nous dire comment ces modifications influeront sur la faculté qu'ont les chefs d'entreprise canadienne d'avoir accès aux fonds de la Banque fédérale de développement, quelles entreprises pourront profiter de la capacité de s'assurer une participation de la banque et si les gens pourront refinancer leurs prêts en vertu de ces dispositions.

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, cette question a déjà été soulevée ici-même il y a peu de temps. En fait, chaque cas sera examiné séparément. En ce qui a trait à l'achat d'actions par la banque, ce n'est pas la meilleure solution. Nous préférons, c'est évident, laisser le secteur privé faire son travail, et s'il est nécessaire que la banque s'assure une participation dans une entreprise, elle le fera, mais temporairement seulement.

Je tiens à préciser que le nouveau rôle de la banque se situera dans le domaine du capital de risque, et je pense que c'est très important pour les petites entreprises. Nous voulons faire de la Banque fédérale de développement la banque des petites entreprises et plus particulièrement des régions rurales du Canada.

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS DES PETITES ENTREPRISES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Si le gouvernement est disposé à essayer d'en faire la banque des petites entreprises, est-il également prêt à examiner les taux d'intérêt qui sont exigés de certaines petites entreprises canadiennes auxquelles la Banque fédérale de développement a consenti des prêts, et entend-il aider ces entreprises qui doivent payer des taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 22 p. 100 sur une longue période, afin de pouvoir protéger ainsi les entreprises canadiennes et les emplois qu'elles offrent?

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, nous voulons accorder les meilleurs taux d'intérêt possibles, c'est évident. Le député remarquera que, la semaine dernière, nous avons annoncé une certaine réduction des taux pratiqués par la Banque fédérale de développement. Je tiens à préciser, cependant, que ces taux d'intérêt élevés sont justifiés, dans la majorité des cas, par les énormes risques pris par les banques. Nous voulons aider de toutes les manières possibles, les chefs de petite entreprise. Je répète que nous voulons faire de la Banque fédérale de développement une banque pour les petites entreprises, notamment celles qui sont établies dans les régions rurales du Canada où, selon moi, le secteur privé n'a pas toujours répondu aux besoins.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À LA SOCIÉTÉ NORTHUMBERLAND FERRIES LIMITED—LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Je crois que le ministre a posé la question à son voisin et il sait très bien que les habitants de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse sont très inquiets au sujet de l'interruption du service de la société Northumberland Ferries Limited, la première interruption qui se soit jamais produite. Je sais que le ministre a nommé un médiateur hier conformément à la Partie V du Code canadien du travail. Je l'en félicite. Je me demande s'il peut dire à la Chambre s'il y a du nouveau depuis et s'il peut certifier à la Chambre qu'il suivra la situation de près. Il semblerait que les attitudes ne se soient pas encore durcies et s'il suit la situation de près avant qu'elle ne dégénère en une longue interruption des services, comme celle de la société Eastern Provincial Airways, il rendra un grand service à la région.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, j'ai été très bien conseillé et guidé par mon voisin. Je tiens à confirmer ce que le député vient de dire. Un médiateur a été nommé et il rencontrera les parties le jeudi 12 mai 1983. Nous souhaitons et espérons vivement que ce problème sera résolu de façon éviter des interruptions comme celle dont le député a parlé. Pour arriver à un règlement équitable, il faudra que toutes les parties concernées fassent preuvent d'esprit de collaboration et de bonne volonté, cela va de soi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA PRÉSENCE POSSIBLE DES SOVIÉTIQUES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense. Il y aura un mois demain que j'ai demandé au ministre s'il avait des preuves quelconques de la présence soviétique au Nicaragua. Étant donné qu'une centaine de tonnes d'armes en provenance de Libye et destinées au Nicaragua ont été interceptées au Brésil, le ministre de la Défense pourrait-il dire s'il a maintenant connaissance de la présence des Soviétiques dans ce pays?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je peux donner au député l'assurance que le gouvernement surveille de très près la situation en Amérique centrale. Je crois que certaines déclarations ont été faites au sujet de nos intérêts dans cette région. Le premier ministre fait part au président Reagan, à Washington, de ses vues et de ses préoccupations à propos de ce qui se passe là-bas. Nous recevons par nos sources habituelles des renseignements sur les événements dans cette région du monde. Pour ce qui est de la livraison d'armes dans cette partie du monde par d'autres pays, je crois qu'il est notoire qu'il y a beaucoup d'ingérences dans cette région de la part de divers pays. On l'a déjà dit, la politique du gouvernement est que le Nicaragua devrait être dirigé par les Nicaragayens, et qu'aucun pays étranger ne devrait s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays ou de tout autre pays.

• (1450)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER SES PROGRAMMES D'AIDE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je pourrais peut-être poser une question supplémentaire au premier ministre en l'absence du ministre des Affaires extérieures. Étant donné que la violence est devenue la principale denrée d'exportation du Nicaragua, que ce pays a maintenant une nouvelle armée de 25,000 hommes soutenue par une milice de 50,000 hommes, qu'il y a dans ce pays 2,000 Cubains chargés de conseiller le gouvernement sur les questions militaires et la sécurité, sans parler des chars d'assaut et du matériel soviétique, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement révise ces programmes d'aide au Nicaragua afin de voir s'il y a lieu de les poursuivre, alors que ce pays est si manifestement sur le pied de guerre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tous nos programmes d'aide font l'objet d'une révision permanente.

L'ANNULATION D'UNE RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, comme le ministre des Affaires extérieures est absent, je pourrais peut-être adresser ma question à son secrétaire parlementaire. Hier, le Conseil de sécurité a annulé une réunion où il devait se pencher sur les doléances du Nicaragua qui reproche aux États-Unis de vouloir renverser son gouvernement. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire à quelle date cette réunion du Conseil de sécurité a été remise? Peut-il également nous faire savoir si le gouvernement canadien a l'intention d'exhorter le secrétaire général, Perez de Cuellar, à participer au maintien de la paix?

[*Français*]

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que je n'ai pas l'information requise à ce moment-ci, car il s'est écoulé trop peu de temps depuis hier. Dès le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les initiatives du Canada seront discutées dans ce domaine.

[*Traduction*]

LA PROPOSITION DE NÉGOCIATIONS BILATÉRALES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, peut-être pourrais-je alors demander au premier ministre si le Canada va prendre des initiatives en vue de persuader le secrétaire général, M. Perez de Cuellar, de participer au maintien de la paix en Amérique centrale? D'autre part, à propos d'une question que mon collègue, le député de Saskatoon-Est, a posée l'autre jour au sujet des propositions du groupe Contadora en vue de favoriser des négociations bilatérales entre le Nicaragua et les États-Unis et également entre le Nicaragua et le Honduras, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien compte appuyer lui aussi les propositions du groupe Contadora?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre s'est déjà exprimé en faveur des propositions du groupe Contadora. Elles nous paraissent en effet constructives et nous les appuyons. Les pays situés dans cette zone ont certainement raison de craindre que tout ce secteur ne devienne le foyer de conflits internationaux. Par conséquent, nous soutenons cette proposition. Nous ignorons si elle donnera les résultats dont parle le député, mais je crois qu'en effet, tel est son objectif. J'espère qu'elle atteindra son but. Il devrait y avoir davantage de dialogues entre pays, même entre certains de ces pays et les États-Unis.

* * *

LE LOGEMENT

LA FIN DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE $3,000—LES CONSÉQUENCES POUR LES LOCATAIRES AYANT FAIT UNE DEMANDE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui a laissé entendre, au début de la période des questions, qu'un jeune couple avait fait une grosse bêtise en donnant un préavis de départ au propriétaire de son appartement et en s'engageant à acheter une maison neuve sur la foi, ce qui me paraît raisonnable, des dispositions que renfermait le budget concernant la subvention de $3,000.

L'autre erreur grossière que le ministre nous a signalée, c'est que le gouvernement et la SCHL, malgré leurs excellents conseillers, ont sous-estimé la demande de beaucoup. Étant donné ces deux erreurs, l'une commise par un jeune couple qui espérait acheter sa première maison, l'autre par un ministère qui possède, de l'avis du ministre, les meilleurs experts en la matière, le ministre veut-il nous dire qui, en toute justice, devra payer la note?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'avais compris que des gens avaient abandonné leur appartement comme s'ils devaient prendre possession d'une maison dont les fondations n'étaient pas encore jetées. Une observation comme celle-là ne m'avait donc pas paru utile au débat.

Je vois maintenant que le député de Perth était sérieux. Il faut évidemment satisfaire à certains critères lorsqu'on demande la subvention de $3,000 pour s'acheter une maison. On doit au moins s'en assurer avant de prendre des décisions majeures comme celle d'abandonner son appartement. Par ailleurs, j'ai dit que nous avions estimé de notre mieux le nombre normal de mises en chantier en nous alignant sur les années de pointe de la construction domiciliaire au Canada. Il est clair que le climat de confiance s'est établi puisque tant de Canadiens veulent se faire construire une maison. Les possibilités d'épargne sont nombreuses et nous cherchons à encourager cette tendance.

Je ne l'ai pas mentionné dans mes réponses, mais les Canadiens devraient s'intéresser aux autres mesures que le ministre des Finances a annoncées, notamment celle qui a trait au Régime enregistré d'épargne-logement qui permet de réaliser des bénéfices considérables dans bien des cas. Certains excèdent mêne la subvention de $3,000. Cela dit, je détermine actuellement l'ampleur du problème. Aussitôt que j'aurai des renseignements, je répondrai à la question sérieuse soulevée par le député.

* * *

PETRO-CANADA

LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE AU LARGE DES CÔTES DE LA CHINE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le ministre le sait, Petro-Canada vient d'annoncer qu'elle compte faire de la prospection pétrolière au large des côtes de la Chine avec l'argent des contribuables canadiens. Il sait aussi que Petro-Canada a déclaré qu'elle abandonnait un de ses projets de traitement des sables pétrolifères dans le nord-est de l'Alberta. Peut-il nous expliquer pourquoi, à notre époque de marasme économique, alors que nous avons besoin d'emplois au Canada, Petro-Canada dépense des dollars canadiens pour créer des emplois au large de la Chine et fait sortir du pays des fonds qui créaient des emplois ici même?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme bien d'autres sociétés qui ont recours aux services d'experts, Petro-Canada doit découvrir des débouchés non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. A mon avis, cette entente avec la Chine nous fournit une excellente occasion de procéder à des forages pour découvrir du pétrole et du gaz dans une région très prometteuse. En ce qui concerne les problèmes au Canada, nous travaillons toujours à certains projets. Je communique régulièrement avec le gouvernement de l'Alberta. Nous essayons de mettre sur pied de nouveaux projets. Je pense cependant qu'il est tout à fait injuste et mal à propos de rapprocher les deux projets, comme le député vient de le faire.

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je ne concède pas au ministre qu'il est injuste de rapprocher les deux projets. Je lui rappelle que l'ensemble des réserves connues dans les sables bitumineux et les sables pétrolifères du nord-est de l'Alaska dépassent toutes les réserves du Moyen-Orient. Ne serait-il pas temps que le gouvernement garantisse nos propres approvisionnements énergétiques et pétroliers en exploitant ces ressources au lieu d'aller exploiter les ressources de la Chine pour garantir la sécurité et les approvisionnements d'un autre pays?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme le député est originaire de l'Ouest, il sait certainement qu'il est très important pour le Canada de faire affaire avec la Chine, parce que notre balance commerciale est très favorable avec ce pays et que la plupart des produits que nous lui vendons sont des produits agricoles en provenance des Prairies. Il sait certainement qu'il importe de conserver de bons rapports avec la Chine. Quant à la situation énergétique du Canada, j'invite le député à lire les commentaires de Total Petroleum qui ont été repris par la presse ce matin et selon lesquels le Canada est le seul endroit où cette société peut faire de bonnes affaires dans le secteur pétrolier à l'heure actuelle.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ENTENTES CONCLUES AVEC LA SASKATCHEWAN RELATIVEMENT À UNE BASE D'ESSAI

L'hon. Erik Nielsen (leader de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question très brève à poser au ministre de la Défense. Je lui ai demandé hier de déposer quatre contrats passés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan. Est-il maintenant en mesure de le faire. Sinon, au cas où il lui faudrait pour ce faire le consentement du gouvernement de la Saskatchewan, il verra que, s'il le lui demande, ce gouvernement est prêt à le lui accorder.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Lorsque j'ai répondu hier au chef de l'opposition, madame le Président, j'ai dit que j'envisageais cette demande du point de vue de la confidentialité des documents, et que j'estimais opportun, avant de les déposer, d'obtenir en l'occurrence le consentement du gouvernement de la Saskatchewan. Or, je me suis assuré que ces documents ne présentent aucun caractère confidentiel et j'ai obtenu le consentement du gouvernement de la Saskatchewan. Aussi, si vous le permettez, madame le Président, je déposerai volontiers ces documents dès que la période des questions aura pris fin.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles auquel, en vertu de l'article 69(13) du Règlement, le Comité demande une réponse globale.

PRÉSENTATION DU 15E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT DES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le quinzième rapport du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires sur les textes réglementaires nº 19 auquel, en vertu de l'article 69(13) du Règlement, le Comité demande une réponse globale.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

DÉPÔT DES ENTENTES CONCLUES AVEC LA SASKATCHEWAN RELATIVEMENT À UNE BASE D'ESSAI

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'ai bien l'honneur de déposer, en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, les documents dont j'ai parlé au cours de la période des questions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CORBETT—LA QUESTION POSÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je voudrais attirer votre attention sur ce que je considère comme une question de privilège non seulement pour moi mais aussi pour les Canadiens qui travaillent dans les chantiers navals, surtout pour les travailleurs de ce secteur qui sont au chômage. J'ai posé aujourd'hui une question extrêmement importante pour ces personnes au premier ministre (M. Trudeau) . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a pas pu poser de question supplémentaire, mais je crois que tous les autres députés ont compris pourquoi. Les députés m'ont exhorté à être un peu plus stricte pour les questions. La question du député était très, très longue et il a reçu une réponse. Je suppose que la meilleure façon d'aider les personnes qu'il veut aider consiste à respecter le Règlement de la Chambre qui précise que les questions doivent être courtes et qu'elles doivent viser à demander des renseignements. Je donnerai bien volontiers la parole au député à d'autres occasions pour qu'il puisse satisfaire ses électeurs, mais il doit poser des questions brèves.

M. Corbett: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Non, le député ne va pas commenter la décision que je viens de rendre. Elle est définitive. Le député n'a pas pu poser de question supplémentaire, et je suis certaine que la Chambre m'approuve de vouloir obliger les députés à poser des questions brèves.

M. Corbett: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Le député fait un rappel au Règlement?

M. Corbett: Oui.

Mme le Président: Dites-moi immédiatement de quoi il s'agit.

M. Corbett: C'est tout simple; voici mon rappel au Règlement: si l'on a instauré de nouvelles règles à la Chambre, je n'en ai pas reçu une copie. Y a-t-il . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il n'y a pas de nouvelles règles, il s'agit de règles très anciennes. Je conseille au député de lire le Règlement de la Chambre. Les questions doivent être brèves et viser à demander des renseignements.

M. Nielsen: Et les réponses doivent être brèves.

* * *

PÉTITIONS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je voudrais proposer, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que, conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement, la pétition de Michael Rusnak, qui sollicite l'adoption d'une loi constituant en société l'éparque de l'éparchie des Saints Cyrille et Méthode des Slovaques de rite byzantin au Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 97 du Règlement, ainsi que le quatre cent trente-huitième rapport du greffier des pétitions, présenté à la Chambre le mardi 26 avril 1983, soient renvoyés au comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 4407.

[*Texte*]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LE CERTIFICAT ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 21

Question nº 4407—**M. Cook:**

Une personne visée par un certificat émis en vertu de l'article 21 en 1969 est-elle entrée au Canada grâce à un permis du ministre, entre le 1er janvier 1975 et le 31 décembre 1980, et, le cas échéant, *a*) le permis a-t-il été émis aux termes d'une catégorie criminelle, *b*) la profession de l'intéressé a-t-elle été identifiée comme étant «inconnue»?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. *a*) Non. *b*) Non.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

Mme le Président: Tous les articles qui précèdent le nº 70 sous la rubrique Avis de motion d'initiative parlementaire sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MUNRO (ESQUIMALT-SAANICH)—LA PROCÉDURE SUIVIE POUR AVISER LES DÉPUTÉS DES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du parrain de la première motion mise à l'étude, mais j'estime que mon recours au Règlement est quelque chose qui intéresse tous les députés à propos du mercredi, car il porte sur le moment où nous sommes avisés des projets de loi ou des motions dont nous serons saisis ce jour-là.

L'*Ordre quotidien projeté des travaux* est parvenu à mon bureau à 11 h 10 aujourd'hui. L'avis publié et polycopié ne se trouve pas dans notre couloir. Celui qui s'y trouve actuellement est celui de la semaine dernière et y a été placé par notre whip adjoint. Cela est inadmissible. Il y a des questions soulevées par des simples députés qui sont importantes non seulement pour des députés mais pour le Canada en général. Nous sommes ici pour saisir la Chambre de questions que le gouvernement n'est pas disposé à examiner. Les députés ont le droit de le faire. Ils devraient également avoir la chance de se préparer convenablement en prévision de cette étude.

Le choix des questions est également un grand mystère pour tous, monsieur le Président. Je crois comprendre que de nombreux appels téléphoniques sont faits aux députés pour leur demander s'ils sont prêts à soulever une certaine question, mettons demain. Nous pouvons parfois recevoir un appel le jour même où la question doit être débattue. Personne ne sait précisément comment s'effectue ce choix.

Je regrette d'avoir accaparé dix minutes de la période réservée non pas au premier motionnaire, mais au troisième qui prendra la parole aujourd'hui. Son temps de parole sera réduit de dix minutes ou du temps consacré à ce recours au Règlement à moins qu'il n'y ait consentement unanime de la Chambre pour agir autrement.

Je soutiens, monsieur le Président, que les règles concernant les affaires des simples députés manquent de clarté. Elles ne sont pas suffisamment claires dans le *Feuilleton* pour que chacun soit prévenu suffisamment à l'avance—le parrain de la motion par exemple—ou pour que ceux qui veulent prendre la parole à propos de la motion aient le temps de se préparer. Le temps manque pour que chacune des questions soit examinée pendant une heure pour un total de trois pleines heures.

• (1510)

Ces trois questions méritent la plus grande attention de la part de la présidence. Cela intéresse tous les députés de l'arrière-ban et je crois que je parle en leur nom en invoquant cet après-midi le Règlement.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si cela pouvait être utile au député, je pourrais préparer une explication de la façon dont fonctionne le système qui nous permet d'établir quels travaux sont prévus pour tel ou tel jour et la faire parvenir à tous les députés.

Si l'on veut toutefois laisser entendre qu'il y a favoritisme ou traitement préférentiel, je tiens à dire que ce n'est absolument pas vrai. Si vous jetez un coup d'œil sur la liste établie pour aujourd'hui, monsieur le Président, vous y verrez le nom de trois députés de l'opposition. Il y a une semaine ou deux, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé un point et, pas plus tard qu'il y a deux ou trois jours, nous lui avons demandé s'il était prêt à prendre la parole aujourd'hui et il nous a répondu que non.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Qui ça «nous»?

M. Smith: Le bureau qui coordonne cette procédure et me fait rapport. Nous avons alors rejoint le député de Bow River (M. Taylor), qui désirait remplacer un projet de loi par un autre. Nous avons cru que sa demande était raisonnable et nous avons accepté.

Pour satisfaire à la demande des députés, il ne nous est pas toujours possible de distribuer la liste aussi tôt que le souhaiterait le député. C'est là la seule raison. Je tiens à lui assurer que cela ne convient pas davantage aux divers secrétaires parlementaires qui doivent organiser le débat sur les projets de loi d'initiative privée. Ils n'en sont pas mieux informés que les députés qui soulèvent les questions.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, l'heure tardive à laquelle les députés sont prévenus de leur participation a toujours été un sujet de mécontentement. On peut dire sans risque d'erreur que lorsque nous entamerons la nouvelle session sous le nouveau Règlement, il va y avoir un tirage, et que les députés sauront suffisamment tôt à quel moment leur projet de loi sera appelé. Celui qui est 19e, par exemple, saura avec une relative certitude à quel moment il aura une chance de présenter son argumentation.

Je pense que le problème qui existe actuellement, c'est que nous suivons deux séries de règles. Nous ne procédons pas par tirage au sort, comme cela avait été recommandé. Je pense qu'on a beaucoup de mal ces derniers temps à obtenir que les députés participent.

M. J. M. Forrestal (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, lorsque le secrétaire parlementaire s'occupera de la chose, je me demande s'il ne voudrait pas s'occuper également d'un autre sujet qui met en cause les privilèges des députés. Moi qui comme d'autres, ai eu cinq minutes pour exposer la question très importante et tout à fait d'actualité de la création d'une marine marchande canadienne, j'ai jugé que cela dépréciait le sujet et m'entravait dans l'exercice du droit historique reconnu aux députés.

En d'autres termes, nous avons commis une erreur en révisant le Règlement, et il faut trouver le moyen d'y remédier, c'est-à-dire d'obtenir l'heure complète qui est prévue, sans avoir à attendre le début d'une nouvelle session, qui ne viendra peut-être jamais.

M. Smith: Monsieur le Président, il faut signaler que le nouveau Règlement provisoire nous accorde ou nous permet de chercher à avoir trois heures chaque mercredi après-midi, alors que l'ancien Règlement n'en prévoyait que deux à partir de la 40e heure de la session. A strictement parler, les initiatives parlementaires disposent maintenant d'un peu plus de temps qu'auparavant.

Je tiens à assurer mon honorable ami que si j'avais été ici, je lui aurais volontiers donné le consentement unanime à ce qu'il lui soit accordé une prolongation de temps.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a exposé un grief légitime. Toutefois, la présidence doit s'en remettre aux coutumes et à la tradition parlementaire à cet égard. Comme le député le sait, le comité permanent du Règlement et de la procédure révise actuellement le Règlement de la Chambre des communes. Ce serait là une question tout indiquée à lui soumettre. La présidence tient aussi compte des propositions présentées par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith).

Je voudrais également rappeler aux députés la décision prise le 5 décembre 1977 par le président suppléant, M. Laniel, et dont le texte figure à la page 1557 du hansard:

> Deuxièmement, un député qui estime que cette pratique se traduit à un moment donné par une injustice, qu'il aurait dû être consulté ou qu'on aurait dû lui donner un préavis plus long, peut naturellement marquer son mécontentement en refusant tout simplement le consentement unanime nécessaire. Ce geste obligerait ainsi la présidence à appeler, l'une après l'autre et à leur rang, toutes les initiatives précédant celle dont l'étude est prévue.

On avait fait les mêmes réserves à ce moment-là ainsi qu'à d'autres occasions auparavant. Dans le cas du projet de loi qui nous occupe actuellement, le consentement unanime a été accordé.

La présidence a entendu le grief présenté par le député d'Esquimalt-Saanich. Dans les circonstances, il vaut mieux demander au comité de clarifier ou de rendre plus rigoureux le processus de sélection. Jusqu'à ce que cela soit fait, la présidence devra se fonder sur la tradition parlementaire.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je propose que les commentaires faits aujourd'hui, dans le cadre de ce débat, soit présentés au comité afin qu'il soit saisi du problème et qu'il comprenne la situation des députés de l'arrière-ban et y apporte une solution équitable. Il y aurait peut-être lieu de prolonger automatiquement les heures de séance après 18 heures, d'afficher un préavis dans tous les couloirs le lundi ou de donner le préavis au cours de la période des questions le jeudi. Je crois que ce serait peut-être l'occasion idéale.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, mon honorable collègue parle, je crois, des règles et règlements et non du personnel en cause. L'agent qui s'occupe de cette question est des plus conciliant et fait de son mieux pour nous rendre service.

Ce sont les règlements ou les procédures en vigueur qui nous inquiètent, et non le personnel en cause.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence a bien compris l'argument soulevé par le député. Faute de présenter une motion officielle en vue de renvoyer cette question importante au comité chargé d'examiner la procédure, la présidence va, de son propre chef, écrire au président du comité pour lui soumettre les différents arguments avancés par tous les partis.

LES POSSIBILITÉS INDUSTRIELLES MARITIMES

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer une Commission royale d'enquête sur les possibilités industrielles maritimes du Canada qui serait chargée, entre autres, de faire des études et de soumettre des recommandations sur *a*) la faisabilité et les avantages de la création d'une flotte marchande canadienne, *b*) la façon de coordonner les efforts du gouvernement, de l'industrie et des syndicats en vue de créer une flotte marchande canadienne, *c*) les initiatives à prendre pour permettre aux Canadiens d'identifier et de saisir les avantages économiques futurs du secteur industriel maritime, comme l'exploitation minière en haute mer et l'exploitation des fonds marins.

● (1520)

—Monsieur le Président, ma motion a été inscrite au *Feuilleton* le 26 novembre 1981. Fait intéressant, entre cette date et le jour du débat de cette motion, le gouvernement a pris des mesures pour stimuler la construction navale. Cependant, cette motion est toujours d'actualité, à mon avis, parce que les initiatives prises par le gouvernement dans ce domaine sont désespérément insuffisantes compte tenu des possibilités qui s'offrent aux Canadiens.

La plupart des députés admettront sans doute que cette motion a vu le jour à la suite d'un débat prolongé et ardu sur la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, le projet de loi C-48. Dans cette loi, le gouvernement prévoyait un certain nombre de mesures qui, selon lui, devaient apporter des avantages à l'industrie canadienne grâce à l'exploitation du pétrole et du gaz, et notamment des gisements sous-marins. D'après lui, ces avantages devaient découler de l'approvisionnement en matériaux au Canada et du fait que cette mesure allait inciter les producteurs canadiens non seulement à répondre à nos besoins dans ce domaine, mais également à accroître leurs compétences pour, en fin de compte, vendre à l'étranger. Cette mesure renfermait également des dispositions qui garantissaient la création d'emplois au Canada.

Il est devenu de plus en plus évident au cours du débat, et c'est regrettable, que tout était laissé à la discrétion du ministre. En vertu des articles du projet de loi, aucun pouvoir réel, ni examen public ni participation de quiconque en dehors du cabinet du ministre n'était prévu. Bien qu'étant censé recevoir des conseils de ses ministères de soutien, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait en fait la haute main sur tout ce qui devait se passer dans ce secteur industriel des plus important. D'après les données présentées au comité et à la Chambre des communes lors de l'étude de la loi sur le pétrole et le gaz, il semble que les priorités du ministre aient nettement été d'exploiter les ressources énergétiques sans se soucier des retombées industrielles pour le Canada. Ces pouvoirs discrétionnaires étaient beaucoup plus vastes que nécessaire et ne tenaient aucun compte de bon nombre d'autres secteurs dans notre pays, notamment le secteur maritime, les syndicats ouvriers et les membres du grand public susceptibles d'en profiter.

L'objet de cette motion est d'essayer de faire la lumière sur certains faits. Nous avions envisagé de réunir des spécialistes pour former un groupe d'étude qui aurait parcouru tout le pays et rencontré des représentants des municipalités, des syndicats et des divers chantiers navals. Il aurait rencontré le groupe des industries maritimes qui fournit leurs matériaux aux chantiers navals, de sorte que l'étude aboutisse à un document général bien documenté qui tienne compte de l'opinion du public et propose des recommandations permettant d'améliorer le secteur des industriels maritimes du Canada.

Le gouvernement a fini par prendre certaines initiatives et a reconnu que l'industrie navale, négligée depuis des années, justifiait que l'on y consacre un peu de temps et que l'on procède à certains investissements. Ces initiatives tendraient à montrer que le gouvernement fédéral désirait mettre au point une politique de construction navale, à partir de ce que nous lui avions remis au début de l'année, qui préconiserait un effort très passif, sans aucune intervention active.

Cette action prenait la forme de trois propositions fondamentales. Premièrement, la frontière douanière serait portée à 200 milles dans l'espoir de récupérer les activités maritimes au large, comme les plate-formes de forage qui seraient ainsi construites au Canada, de façon à éviter le paiement des droits de douane. Cette proposition ou déclaration de politique, puisque ce n'est guère plus que cela, éliminerait certains des tarifs préférentiels permettant à des pays, comme ceux du Commonwealth et ceux en voie de développement, de vendre à perte au Canada, à des prix très inférieurs à ceux que peuvent pratiquer les chantiers navals canadiens et cela sans aucune sanction. Cette solution aurait évidemment bloqué certaines échappatoires, mais la frontière douanière n'a pas été modifiée.

Maintenant que la politique est en place, je me demande si je verrai jamais la mesure législative qui lui donnera effet. Je crois savoir que la responsabilité passe du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) au ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove). Nous n'avons aucune indication qu'un projet de loi sera déposé.

Nous avons eu aussi une excellente idée de la situation lorsque le ministre des Finances (M. Lalonde) a prononcé son discours sur le budget. Il ne faut pas oublier qu'il détenait naguère le portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Ressources et que c'est lui qui a dit qu'il aurait le dernier mot en ce qui concerne l'avenir de nos chantiers navals. Il s'est servi des pouvoirs discrétionnaires que lui confère son portefeuille pour rappeler encore une fois que le gouvernement s'intéressait plus ou moins à la construction navale au Canada. Il a dit que le gouvernement débloquerait environ 700 millions de dollars pour financer un programme de rénovation de la flotte de la garde côtière.

Mais je rappelle que depuis les trois dernières législatures, les ministériels n'ont jamais cessé de faire miroiter cette perspective. Chaque fois qu'ils partent en voyage pour les Grands lacs, ou sur la côte est ou ouest du pays, ils vantent ce programme de rénovation concernant notre garde côtière. Quand le député de Victoria (M. McKinnon) occupait le portefeuille de la Défense dans le gouvernement conservateur précédent, il a proposé de mettre sur pied un programme de rénovation de 300 millions de dollars. Nous attendons toujours les navires.

Nous avons entendu parler du même programme de rénovation de la flotte au cours de la précédente législature. Je sais que c'est pour trois raisons que les membres du parti siégeant à ma droite ne cessent de demander que ce programme soit mis rapidement sur la planche à dessin et accéléré. Tout d'abord, pour obtenir l'infrastructure et le matériel dont la garde côtière canadienne a besoin pour bien s'acquitter de sa mission. Ensuite, pour créer des emplois, en particulier dans les régions

du pays qui en ont désespérément besoin. Et, enfin, parce que l'accélération de ce programme et la construction plus rapide de navires donneraient un coup de fouet aux chantiers canadiens, ainsi que la possibilité de se moderniser et d'acheter les technologies nouvelles qu'il leur faut pour rester compétitifs. Cependant, je soupçonne que ces 780 millions de dollars vont être dépensés pendant la durée de vie entière de la présente génération.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement a présenté deux propositions très timides. La première c'est un énonçé de politique qui n'a pas encore fait l'objet d'une loi. Compte tenu du temps qu'il faut au Parlement pour agir, et de l'indifférence absolue manifestée jusqu'ici par le gouvernement libéral en ce domaine, je ne m'attends guère à voir venir un projet de loi pour concrétiser cette politique.

La deuxième de ces propositions timides, c'est la vieille carotte du programme de rénovation de la flotte de la garde côtière. Il eût été beaucoup plus utile pour ceux qui ont à faire la planification à investir dans leurs chantiers, à calculer les charges de travail et l'importance des effectifs à recruter, ainsi qu'à former leur personnel afin de rester dans le vent et compétitifs, de savoir si oui ou non le ministre des Finances avait vraiment la moindre intention de dépenser ces 780 millions de dollars pour la rénovation de la flotte de la garde côtière. Voilà les deux choses qu'il fallait dire.

L'autre très grave problème de notre stratégie industrielle maritime, c'est que le gouvernement n'est pas vraiment décidé à s'en occuper. Il est très difficile de savoir à quoi s'en tenir quand on regarde de l'autre côté. Il doit certainement y avoir là des représentants de l'est du pays qui pourraient obtenir d'importants avantages pour cette région.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu à Vancouver et qu'on lui a demandé qui construisait les vraquiers qui allaient amener notre charbon au Japon, il s'est tourné vers la foule et il a dit: «Nous allons acheminer notre charbon sur les bateaux de tous ceux qui voudront bien le transporter». Il ne pouvait dire plus carrément qu'il ne tenait pas à ce que se soit sur des navires canadiens. Il n'a certes pas insisté pour qu'il le soit. Le premier ministre du Canada, le premier porte-parole du parti d'en face, a rejeté la possibilité de construire une flotte canadienne.

• (1530)

Quand on l'a interrogé aux États-Unis à propos du nationalisme économique du Canada, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, maintenant ministre de la Justice (M. MacGuigan), a déclaré que les Canadiens ne se mêleraient pas de réserver les cargos et qu'ils ne feraient rien pour favoriser la création d'une flotte marchande canadienne en adoptant, par exemple, une disposition comme celle adoptée par la CNUCED, selon laquelle jusqu'à 40 p. 100 de nos cargaisons commerciales seraient transportées par des navires canadiens, 40 p. 100 par les navires de notre associé commercial et 20 p. 100 par d'autres navires pour profiter des voyages de retour, et ainsi de suite. Un ministre important du cabinet et le premier ministre lui-même n'ont pas voulu permettre aux Canadiens de profiter d'une occasion réelle de mettre sur pied une flotte marchande canadienne.

Le gouvernement nous donne des réponses contradictoires. Ses réponses positives sont très faibles. Il semble donc que le gouvernement n'accorde pas vraiment la priorité à la construction navale au Canada ni à la création d'une flotte marchande canadienne.

Le débat de cette motion arrive à point nommé. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a parlé de certaines anomalies curieuses qui surgissent pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Comme j'allais être retenu ailleurs, j'ai essayé de faire changer l'ordre de cette résolution sur la liste. Par chance, nous discutons maintenant de la motion tout de suite après la publication du rapport annuel de l'Association des chantiers maritimes canadiens. Nous avons bien de la chance d'avoir réussi à saisir la Chambre de cette résolution à un moment aussi opportun.

Dans son rapport, l'Association des chantiers maritimes mentionne un autre secteur de l'activité industrielle maritime que nous négligeons et pour lequel le gouvernement a refusé de faire quoi que ce soit. Quand le gouvernement a fait son exposé de principes sur l'extension des frontières douanières, la suppression des échappatoires pour les navires étrangers et de la subvention de 9 p. 100, il n'a rien dit de l'importation des bateaux de pêche de plus de 100 pieds. Par exemple, la flottille de chalutiers de l'Atlantique devra être remplacée au cours des dix prochaines années. Cela représente des contrats de 3 milliards de dollars pour les chantiers maritimes. Un peu plus loin dans le rapport, on signale qu'aucun bateau de pêche n'a été commandé à nos chantiers en 1982. Néanmoins, cinq chalutiers ont été importés en 1982, ce qui porte à 27 le nombre total de chalutiers importés depuis 1979. Le gouvernement laisse à des étrangers faire le travail des Canadiens. C'est absolument ridicule.

Le rapport reconnaît certains besoins. Prenons, par exemple, la construction d'un ou deux transbordeurs du CN. Nous avons toute une liste de travaux exécutés à l'étranger en 1982. Le rapport ajoute qu'en période de récession économique, quand tous les pays se livrent une concurrence acharnée, le secteur de la construction navale a besoin d'une politique gouvernementale. En fait, le gouvernement jouera le rôle de catalyseur pour réconcilier les acheteurs et les constructeurs. Il faudrait le faire de façon à ce que chacun y trouve son compte. Cela ne se fera pas tout seul. Malheureusement, le gouvernement ne fait rien.

Il peut également jouer le rôle de catalyseur en établissant un programme pour la construction des bateaux dont il a besoin. Par exemple, pour les bateaux du ministère des Pêches et des Océans, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Transports. Le gouvernement devrait prévoir un programme de construction. Le projet de frégates traîne depuis des années sur les tablettes. C'est la même chose pour le programme de rééquipement de la garde côtière. Si le gouvernement planifiait ses dépenses, cela permettrait aux chantiers maritimes de s'organiser, de conserver leur main-d'œuvre et leur personnel déjà formé. Cela leur permettrait également de planifier leurs achats d'équipement automatique et informatisé. Ces chantiers pourraient alors se maintenir en tête du marché non seulement au Canada, mais à l'échelle mondiale. Mais le gouvernement ne fait rien. C'est vraiment regrettable, car nous perdons bien des possibilités.

Je vais résumer brièvement le reste du rapport. Au 31 décembre 1982, les commandes des chantiers navals canadiens ne comprenaient que 20 navires ou installations flottantes d'un tonnage brut de 186,000 tonnes. Ces chiffres représentent une

baisse de 59 p. 100 quant au nombre d'unités en voie de construction et une réduction de tonnage de 35 p. 100. Les nouvelles commandes ont baissé radicalement, passant de 38 en 1981 à 11 en 1982. D'après le rapport, les carnets de commande sont vides pour 1983. C'est désespérant. A part l'engagement plutôt fragile du gouvernement, son exposé de principes auquel il n'a pas donné suite ainsi que le programme canadien de construction de frégates, il y a très peu d'espoir pour l'industrie de la construction navale au Canada.

Au cours du débat de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, nous avons eu l'occasion d'étudier ce qui se fait de neuf dans des pays comme la Norvège et la Grande-Bretagne. Je veux parler de l'idée d'un centre d'approvisionnement en pleine mer. Nos spécialistes pourraient étudier ces nouvelles possibilités afin d'encourager les industriels canadiens à lancer d'autres lignes de produits qui répondraient aux besoins du secteur industriel maritime, de concert avec les constructeurs de navires de même que les compagnies pétrolières et les sociétés de forages sous-marins qui sont en mesure de les utiliser.

En Grande-Bretagne on avait des centaines et des centaines de personnes employées au bureau de fournitures à l'étranger. Elles s'occupaient de commercialisation, d'ingénierie et d'aide matérielle aux entreprises dans divers domaines. C'était une aide efficace. Mais nous qu'avons-nous fait, monsieur le Président? Nous avons placé 24 personnes du ministère de l'Industrie dans le Bureau des retombées industrielles. Quelle farce! Lorsqu'elles en auront terminé des travaux d'écriture et réussi à s'organiser, il serait étonnant qu'elles puissent encore avoir la possibilité de faire quoi que ce soit dans le domaine de l'assistance pratique.

Au cours des deux prochaines décennies, des milliards de dollars seront en jeu, soit environ 33 milliards. Il y a 400 projets distincts étalés sur les deux prochaines décennies auxquels les chantiers canadiens pourraient s'intéresser. Ils embaucheraient alors des dizaines de milliers de Canadiens. Toutefois, le gouvernement, qui se montre peu empressé, confie tout ce travail à 24 personnes. C'est ridicule. Il ne respecte pas ses engagements.

Je conseille au gouvernement de doubler, voire de tripler les ressources. Il ne s'agit pas d'ingérence gouvernementale, mais d'un besoin désespéré et réel de coordonner et de propager les renseignements et d'encourager l'entreprise privée à s'intéresser à davantage d'activités. Il faudrait être sûr au départ que l'investissement sera rentable. Cela pourrait être garanti par une bonne synchronisation des programmes et par l'octroi des ressources nécessaires à la bonne marche des affaires dans cet important domaine.

Il est intéressant de remarquer que nous nous sommes probablement bâti au cours des années une très importante flotte marchande proprement canadienne. Des sociétés comme la Federal Commerce and Navigation, le Canadien Pacifique et la Papachristidis Maritime Inc. Bien d'autres entreprises canadiennes réalisent des bénéfices en immatriculant les navires de cette flotte à l'étranger. Ils profitent de dégrèvements fiscaux, d'exigences moindres en matière d'avantages sociaux à accorder aux employés, et autres choses du genre. Le gouvernement pourrait très rapidement ramener ces navires au Canada. Il s'ensuivrait une recrudescence de l'emploi dans les chantiers navals, une recrudescence de travail pour les hommes d'équipage canadiens et toutes sortes de retombées en matière d'emploi et de croissance économique. Le gouvernement pourrait très rapidement ramener ces navires canadiens au port, et cela de façon très simple. Il pourrait adopter la méthode de réservation des cargos établie par la CNUCED, selon laquelle la vente de marchandises canadiennes à l'étranger se ferait en vertu de la proposition de la CNUCED. Les armateurs devraient alors ramener leurs navires dans nos ports pour pouvoir transporter des marchandises canadiennes. Ils en transportent déjà, mais les profits sont réalisés ailleurs qu'au Canada.

• (1540)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de Comox-Powell River (M. Skelly) d'avoir proposé cette motion aujourd'hui. Il s'en est presque excusé se demandant si la question était toujours d'actualité puisque sa motion a été inscrite au *Feuilleton* en novembre 1981. Qu'il se rassure, la question est toujours d'actualité.

Je suis heureux que le député ait reconnu que le gouvernement fédéral s'intéresse au transport hauturier. Je suis d'autant plus heureux qu'il l'ait fait que le gouvernement fédéral, comme le député l'a signalé, a fait les choses modestement. Il a aussi rappelé que le dernier budget prévoit plus de 700 millions pour un programme de rénovation et d'acquisition de navires pour la garde côtière canadienne.

En outre, en présentant cette motion, le député nous fournit l'occasion de rappeler aux Canadiens ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire dans ce domaine. Comme le député le sait sans doute très bien, après mûre réflexion, le Canada a décidé à la fin des années 40 de s'en remettre au jeu du marché pour ses besoins de transports maritime international, ce qui l'a amené à mettre au rancart les vieux navires battant pavillon canadien. Cela ne signifie pas cependant que le gouvernement n'ait pas tenu compte du rôle que joue le Canada dans le transport maritime depuis 30 ans. Depuis quelques années, on commande des études très poussées pour déterminer s'il serait dans l'intérêt du Canada de favoriser la présence canadienne dans la navigation hauturière. Avant de songer à d'autres études ou à des commissions d'enquête, comme le propose le député, je pense qu'il nous incombe d'examiner les antécédents et les conclusions des études déjà faites.

Pour mieux comprendre la situation actuelle, il importe de voir ce qui s'est passé après la deuxième Grande guerre. En 1945, la Park Steamship Company administrait une flotte de 176 navires. En 1948, la flotte canadienne comprenait 215 navires de charge totalisant deux millions de tonnes. La pénurie de services maritimes et les tarifs océaniques pratiqués après la guerre ont permis aux navires canadiens d'effectuer du transport en haute mer en dépit du fait que les tarifs canadiens comptaient parmi les plus coûteux au monde. Mais à la fin de cette décennie, cependant, la concurrence croissante des flottes étrangères, la diminution des tarifs maritimes, des problèmes de main-d'œuvre et les progrès techniques ont commencé à peser lourd sur nos navires marchands.

Après un examen approfondi de la situation du commerce maritime international en 1948-1949, la Commission sur la marine canadienne a émis la conclusion suivante:

Compte tenu de coûts de construction et d'exploitation et des balances commerciales, il ne serait ni souhaitable ni rentable pour le Canada de songer à la

construction et à l'exploitation d'une marine de haute mer assurant l'ensemble du transport de nos produits d'exportation ou encore une proportion déterminée.

La Commission recommandait que le Canada maintienne un noyau de chantiers navals capables d'expansion rapide en cas d'urgence. Cependant, le gouvernement conscient des difficultés éprouvées par la Park, décida de s'en remettre à la libre concurrence et autorisa la liquidation de la flotte de la Park qui était incapable de soutenir la concurrence. On accorda une période de sept ans aux compagnies maritimes pour acquérir des navires neufs ou rénovés, préférablement de navires construits dans des chantiers canadiens, grâce au fruit de la vente des navires bâtis durant la guerre. Mais parce que ces compagnies hésitaient à acquérir des navires de haute mer, une bonne partie des recettes servit en fin de compte à acheter des caboteurs et des navires pour la navigation intérieure. Il convient de noter que ces privilèges fiscaux ont permis de développer la flotte canadienne des Grands lacs, laquelle non seulement transporte les denrées canadiennes à bas prix, mais aussi achemine une bonne partie des marchandises échangées entre les États-Unis et le Canada. On me dit que cette portion atteint près de 90 p. 100.

Depuis qu'il a été décidé de liquider la Park Steamship Company, on continue à se demander s'il serait rentable de remettre en activité la flotte hauturière du Canada. Bien que des armateurs canadiens aient déjà assuré dans le passé le transport de certaines catégories de marchandises et qu'ils continuent encore à le faire de temps à autres, de l'avis général, le Canada ne peut pas se comparer avantageusement aux autres pays dans le secteur du transport maritime et il ne saurait donc devenir une grande puissance dans ce domaine. Les conclusions des diverses études entreprises ont été semblables. Bien que les Canadiens soient quelque peu désavantagés sur le plan des coûts, d'après ces études, nous pourrions tout de même assurer le transport de certaines marchandises, surtout celles qui requièrent l'utilisation de navires nécessitant l'investissement de lourds capitaux.

En 1970, après l'adoption de la loi nationale sur les transports, dans un rapport préparé par la maison Hedlin Menzies et Associés pour le compte de la Commission canadienne des transports, on évaluait la faisabilité du projet de doter le Canada d'une marine marchande hauturière. L'étude en question a consisté en une analyse approfondie de la rentabilité du transport maritime. On y mentionne les frais d'exploitation et de construction à la fois pour les armateurs canadiens et étrangers. On s'est servi d'une formule informatisée d'analyse économique pour déterminer quels prototypes de bâtiment coûteraient le moins cher pour assurer le transport maritime de chacun des principaux produits canadiens expédiés en vrac.

Au total, ont été examinées 26 routes commerciales à partir des côtes est et ouest du Canada, sur lesquelles étaient acheminés divers produits canadiens; l'on a également tenu compte des possibilités de procéder à des échanges commerciaux et l'on a envisagé les divers types de bâtiment qu'il était possible d'utiliser. En se servant donc des bâtiments les plus rentables on a ensuite calculé les frais de transport par rapport aux recettes que devraient réaliser les exploitants de navires. Il a été conclu que les recettes des armateurs canadiens devraient être de 14 à 20 p. 100 plus élevés que celles réalisés par leurs homologues étrangers offrant des services à bon marché, si l'on voulait qu'ils réalisent des bénéfices proportionnels après impôt à leur mise de fonds. La nécessité d'obtenir des revenus supérieurs a été attribuée à l'incidence des taxes exigées au Canada, et aux frais d'exploitation plus élevés du fait des coûts de subsistance et du salaire versé à l'équipage canadien. Malgré cette difficulté au chapitre des coûts, les auteurs de l'étude ont déclaré qu'il était probablement rentable pour les armateurs canadiens de pratiquer le commerce du transport à bord de vracquiers dont les frais de premier établissement dépassent les 10 millions de dollars, en dollars de 1975.

Vers la fin des années 1970, l'Alcan Shipping Services Limited a entrepris une étude approfondie sur la viabilité commerciale du transport de marchandises à destination du Canada ou de l'étranger. Essentiellement, les auteurs du rapport de l'Alcan affirment, au sujet de la viabilité commerciale des diverses possibilités étudiées, que certaines routes maritimes se révéleraient probablement rentables pour les armateurs canadiens. Ils se sont penchés sur la concurrence et la rentabilité relatives des bâtiments battant pavillon étranger par rapport aux bâtiments battant pavillon canadien sur 23 routes de transport maritime comptant pour 54 p. 100 des tonnes de produits exportés outre-mer par le Canada en 1974, et pour 30 p. 100 des produits que nous avons importés d'outre-mer. Sur ce nombre on comptait 12 routes de transport de marchandises en vrac, cinq de semi-vrac, quatre de conteneurs et deux de vrac en lots. Aux fins de l'analyse, on a calculé les coûts et les bénéfices, en partant du principe que les navires utilisés étaient les plus appropriés compte tenu de la nature et du volume de leur cargaison.

Les 12 routes de transport de marchandises en vrac représentaient 55 p. 100 des produits exportés en vrac à destination d'outre-mer et 35 p. 100 des marchandises en vrac importées d'outre-mer en 1974. La même année, les cinq routes de semi-vrac avaient permis d'acheminer 48 p. 100 de tout le commerce de semi-vrac; quant aux quatre routes de transport de conteneurs, elles avaient acheminé 78 p. 100 de tout le commerce de conteneurs.

L'étude ne visait pas à choisir des routes pour d'éventuels investissements par le Canada. Son but était simplement de voir quels étaient les attraits commerciaux de ces quatre possibilités de transport. Les calculs étaient fondés sur des conditions moyennes approximatives pour les 20 prochaines années. On a choisi un type de navire particulier pour chaque route et évalué pour chacune d'elles le volume de trafic. On a estimé quels seraient le tarif-marchandises ainsi que les dépenses d'exploitation des navires. On a tenu compte d'un certain nombre d'autres variables comme le prix d'achat ou d'affrètement des navires, les échéances des paiements et les conditions de prêt, les périodes d'amortissement, les frais d'entretien et le salaire des équipages, les frais portuaires et de combustible, les tarifs de transport des marchandises et les rabais accordés.

L'étude a permis de montrer que l'exploitation de navires construits et enregistrés au Canada sur sept routes serait rentable. L'exploitation de navires inscrits au Canada et construits dans les chantiers navals offrant les prix les moins élevés pourrait être rentable sur six routes.

Compte tenu de ces conclusions, on peut difficilement justifier la nécessité d'autres études sur la compétitivité commerciale des armateurs canadiens qui voudraient exploiter des routes de transport maritime. En fait, il est très difficile pour bien des raisons de comparer les opérations des navires battant pavillon canadien avec celles des navires battant pavillon

étranger, dont bon nombre bénéficient de divers programmes d'aide gouvernementale. Tout d'abord, la réglementation économique dans les transports maritimes internationaux est pratiquement inexistante. Il est donc très difficile de trouver des données sur les coûts d'exploitation qui soient sûres et opportunes.

• (1550)

Deuxièmement, l'industrie internationale de la navigation hauturière est très vaste mais peu homogène. Les conditions qui prévalent dans un secteur de l'industrie peuvent différer de celles qui existent dans un autre. Il existe toute une gamme d'opérations et l'on constate souvent une nette différence dans la performance des divers éléments du marché. Il y a par exemple trois principaux secteurs du marché des transports maritimes, c'est-à-dire le vrac liquide, le vrac sec et les marchandises diverses, et des éléments plus spécialisés comme le transport des colis lourds, le cabotage, le transport de marchandises à manutention horizontale, les traversiers, la navigation de croisière et d'autres encore. Chacun de ces secteurs de l'industrie utilise des bâtiments de genre et de gabarit complètement différents, dessert souvent des ports de types différents, et fonctionne dans des conditions économiques qui varient elles aussi énormément. C'est ainsi qu'il est possible d'observer simultanément une expansion du transport par vraquier en raison de commandes extraordinaires de blé par un pays d'Europe de l'Est, un effondrement du transport par pétrolier géant en raison d'une crise dans le Golfe persique, une forte hausse dans le transport d'approvisionnement des plates-formes marines en raison de la recherche de ressources de remplacement, et un marasme dans la navigation de croisière à cause de la récession aux États-Unis. Ainsi, il est impossible de tirer, à partir de ce secteur, des conclusions qui soient applicables à toutes les situations.

Troisièmement, le secteur du transport océanique est très instable; les tarifs et le coût des bateaux d'occasion changent très rapidement, et c'est de ces deux facteurs que dépendent les profits possibles. C'est l'un des secteurs où il est le plus évident que l'instabilité est la résultante de plusieurs facteurs. La demande de transport dépendant d'autres demandes, tous les cycles touchant un bien en particulier ou une route commerciale influent immédiatement sur les volumes et les tarifs. D'un autre côté, comme l'a montré la situation dans les prix pétroliers mondiaux, le renchérissement des denrées n'entraîne pas nécessairement une augmentation du tarif des transports, même si souvent, il peut y avoir une relation entre ceux-ci et la valeur des biens.

Les tarifs sont également déterminés par des facteurs politiques, comme la fermeture du canal de Suez ou des actions militaires entraînant une demande au niveau du transport commercial, comme la guerre de Corée et du Vietnam l'ont montré. N'importe quelle analyse des tarifs de transports maritimes internationaux montrera rapidement qu'ils fluctuent de façon très importante, augmentant très souvent de 250 à 350 p. 100 en l'espace de quelques semaines, si ce n'est de quelques jours, puis retombant tout aussi rapidement à leur niveau précédent et même en-dessous.

Prenons par exemple le cas des tarifs pratiqués pour le transport du blé entre les ports du Saint-Laurent et Anvers, Amsterdam et Rotterdam. Les taux de frètement ont été en moyenne de 10.84 dollars américains la tonne en 1973, puis ils sont passés à 18.18 dollars américains en 1980 pour retomber à 6.31 dollars américains en 1982, soit un tarif équivalant à 60 p. 100 seulement du taux pratiqué neuf ans plus tôt.

Il ne faudrait surtout pas croire que le Canada n'ayant pas une flotte de haute mer importante, les Canadiens n'ont joué aucun rôle dans ce secteur. Au début de 1982, la flotte marchande canadienne comprenait 271 navires de 1,000 tonnes de port lourd ou plus pour un tonnage total réel de 3,600,000 tonnes. De ces navires, 85 étaient en mesure de naviguer sur les océans, mais bien peu l'ont fait, la majorité des bâtiments étant utilisés presque exclusivement pour faire du cabotage.

D'autre part, les navires qui appartiennent à des Canadiens mais qui battent pavillon étranger constituent une flotte importante, qui témoigne de l'ampleur des intérêts canadiens dans le transport maritime et prouve qu'une participation plus directe offrirait un potentiel énorme. Il n'existe au Canada aucun registre officiel permettant de préciser l'importance des intérêts canadiens, mais la Commission canadienne des transports estime qu'à la fin de 1982, les Canadiens possédaient au moins 108 navires d'un déplacement total de plus de 6.5 millions de tonnes. Appartenant à des entreprises comme le Canadien Pacifique, Cast North American Limited, et Fednay Limited, ces navires sont immatriculés dans des pays tels le Royaume-Uni, le Liberia, la Belgique et Hong Kong.

Parmi les navires battant pavillon canadien, les plus nombreux et aussi les plus rentables sont les navires qui assurent le commerce sur les eaux intérieures des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement canadien a contribué énormément à la création d'une flotte canadienne de navires hors mer après l'inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent, en 1959. Cette politique a donné naissance à une flotte de navires battant pavillon canadien, flotte qui a connu une expansion rapide, profitant des nouvelles écluses de la Voie maritime permettant des tonnages supérieurs.

En plus d'assurer le commerce intérieur canadien sur les Grands lacs, la flotte canadienne de navires hors mer transporte plus de 90 p. 100 du fret transfrontalier entre le Canada et les États-Unis. Le succès de la flotte canadienne sur les Grands lacs, de même que la rentabilité des navires canadiens qui assurent le commerce intérieur et transfrontalier sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, prouve que dans un climat favorable, les Canadiens peuvent se débrouiller et même innover pour demeurer concurrentiels. Par exemple, les armateurs canadiens ont été les premiers à utiliser sur les Grands lacs des navires dotés d'un équipement intégré de déchargement, et sur la côte ouest, beaucoup de remorqueurs et de péniches ont été conçus expressément pour répondre aux besoins de l'industrie forestière. De plus, ces armateurs canadiens ont prouvé qu'il était possible et rentable d'embaucher des équipages canadiens et de traiter avec les syndicats de façon constructive et cohérente.

En plus de connaître le succès dans le commerce intérieur et transfrontalier, certains exploitants canadiens ont découvert des créneaux commercialement rentables dans le commerce transocéanique en exploitant certains débouchés ou en profitant d'avantages technologiques. La plus récente initiative de ce genre est la décision prise par certains armateurs canadiens de construire des navires capables de naviguer à la fois sur les routes transocéaniques et sur les Grands lacs.

Deux de ces navires ont été livrés l'an dernier, cinq autres vont l'être cette année, et la livraison des deux derniers est prévue pour 1984. Ces neufs navires, qui coûtent en moyenne 40 millions de dollars chacun, constituent un très important investissement des armateurs canadiens et témoignent de leur conviction de pouvoir être compétitifs sur certaines liaisons hauturières, grâce à la technologie de l'autodéchargement qu'ils ont mise au point sur les Grands lacs et à la solidité de leurs activités intérieures actuelles.

Cependant, une étude achevée récemment par le Pr Shaw, de l'Université York, pour le compte de la Commission canadienne des transports affirme que ces navires vont perdre dans quelques années l'avantage technologique dont ils disposent présentement lorsque les armateurs de navires battant pavillon étranger disposeront de la même technologie. Il affirme que le régime fiscal applicable à ces activités canadiennes devra être modifié, si nous voulons que les nouveaux océaniques opérant sur les Grands lacs puissent rester rentables dans le commerce hauturier.

Le gouvernement continue de définir les politiques fiscales et maritimes qui sont propres à créer une ambiance plus susceptible d'attirer les armateurs océaniques à investir au Canada. J'aurais autre chose à dire, mais vous me signalez, monsieur le Président, que j'ai épuisé mon temps de parole.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Comox-Powell River (M. Skelly) d'avoir proposé cette motion visant à créer une Commission royale d'enquête sur les possibilités industrielles maritimes du Canada. Il n'a pas besoin de s'excuser parce que sa motion arrive trop tard, comme l'a dit le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis).

Pour commencer, je tiens à signaler que certains d'entre nous sommes vraiment désolés de voir le secrétaire parlementaire intervenir à la Chambre pour lire un texte rédigé par quelques bureaucrates perdus au fin fond de la section maritime du ministère des Transports, en vue de communiquer les quelques données qu'ils ont pu recueillir. Cette note aurait pu être diffusée sous forme de revue ou d'article s'adressant à l'ensemble du pays. Ce serait bien de savoir ce que le secrétaire parlementaire pense vraiment et sincèrement, en tant que représentant du peuple au lieu de ce que pense un bureaucrate perdu dans le système.

• (1600)

Il s'agit d'un problème des plus crucial qui est au premier plan des préoccupations de ceux d'entre nous qui habitent dans les régions maritimes du Canada. Le motionnaire, moi-même et un autre collègue de la Chambre venons de la côte ouest. Dans ma circonscription uniquement, il y a huit chantiers navals, dont l'un est assez important. Ces huit chantiers ont mis au point les techniques nouvelles qui ont permis de construire des navires de servitude pour l'industrie pétrolière naissante dans la mer du Nord et les forages au large des côtes. Ils ont conçu et construit des navires merveilleux qui sillonnent l'océan Arctique et desservent les plates-formes de forage et les îles de l'Arctique.

Il existe à l'heure actuelle une technologie extraordinaire mise au point par les collèges navals du monde entier. J'ajoute que les architectes navals de la côte ouest sont les meilleurs du monde. Nos produits peuvent être livrés dans toute l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Europe et la Mer du Nord. Ce que nous voulons, sur la côte ouest, c'est un traitement équitable et juste de la part de la Société pour l'expansion des exportations, qui nous permette de constituer des ensembles compatibles suffisamment petits pour que nous puissions commercialiser notre excellente technologie de la pêche, ainsi que notre technologie des services et des navires de ravitaillement, mises au point sur la côte ouest.

Je me suis fréquemment battu avec la bureaucracie, ici à Ottawa, pour essayer d'obtenir de la Société pour l'expansion des exportations qu'elle reconnaisse les besoins des consortiums de la côte ouest, qui ne font pas d'affaires de plus de quelques millions de dollars, bien que ces quelques millions soient très importants pour ce type de chantiers navals hautement spécialisés. Si l'ensemble n'atteint pas les centaines de millions de dollars, la Société ne semble pas s'y intéresser. C'est trop compliqué, cela exige trop de paperasse. Quelle tragédie! Nous perdons une grande partie de notre capacité de construction, de nos moyens de satisfaire nos propres besoins maritimes, à cause des offres financières totales que font des pays ayant une industrie navale aux capacités similaires, sur le plan de la conception et de l'architecture, mais une productivitié supérieur et donc des coûts inférieurs.

L'obstacle que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) essaie de contourner, j'y ai réfléchi et j'ai tenté de le surmonter. A la Chambre, nous ne cessons pas de nous répéter que notre objectif est d'améliorer la productivité nationale à tous les niveaux et que pour contrôler les coûts et faire baisser l'inflation à un niveau qui permette de répondre aux besoins de la population, il faut améliorer la productivité. A mesure qu'elle s'améliorera, la proportion des capitaux, de production, augmentera. Nous devrons diminuer le nombre d'heures-personnes de production et nous devrons équilibrer le capital et la main-d'œuvre.

Tout récemment, le gouvernement a jugé utile d'annoncer qu'il financerait un centre de productivité de façon à nous sortir du dilemme de la productivité auquel nous faisons face. Il est intéressant de remarquer que le très honorable Diefenbaker avait constitué un centre de productivité dans les années 60, mais qu'il a été fermé par le gouvernement libéral. Nous sommes maintenant revenus aux grandes phrases sur la nécessité d'être plus productifs.

Je crois que nous, hommes politiques élus et siégeant à la Chambre, ne saisissons pas bien la question de la productivité. Il nous importe davantage de soutirer de l'argent au gouvernement afin de le distribuer dans nos circonscriptions plutôt que de faire face à la dure réalité. Je voudrais que ma circonscription tire certains avantages du programme de rénovation de la flotte de la Garde côtière.

Monsieur le Président, où en est ce programme? Si j'ai bien compris, la somme considérable qui y est affectée servira à remplacer trois des gros navires de la Garde côtière utilisés pour le service des bouées et voies navigables. Pourtant, lundi dernier, un haut fonctionnaire du ministère m'a dit que chacun de ces navires pouvait fonctionner de 10 à 15 ans encore. Les nouveaux navires consommeront moins de carburant que les anciens, mais il n'empêche que ces derniers étaient très efficaces, bien construits et qu'ils auraient pu accomplir leurs tâches pendant encore 10 à 15 ans. Et nous nous en débarrassons graduellement au moment où ils n'ont plus de valeur marchande. Ils seront mis au rancart. Nous allons construire ces

trois nouveaux navires pour créer des emplois temporaires dans nos chantiers navals et probablement pour améliorer les cabines qui sont réservées aux employés de la garde côtière. A mon avis, c'est du gaspillage et une véritable tragédie que de lancer un tel programme seulement pour créer des emplois.

Par ailleurs, ne serions-nous pas mieux avisés de concentrer à nouveau nos efforts sur le système de transport ferroviaire automatique qu'on installe pour Transpo 86 à Vancouver? Pourquoi le gouvernement ne profiterait-il pas de ce genre de crédit à l'expansion des exportations pour financer ce système de transport automatique qu'il subventionne largement déjà? Ainsi, les Canadiens auraient leur prototype sur une ligne allant du sud de la province jusqu'au nord de la vallée du Fraser, sur les deux rives du fleuve, afin d'ouvrir de nouvelles terres pour réduire le coût du logement et de la vie dans le sud de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Nous ne réussirons pas à vendre notre système de transport automatique tant que nous n'aurons pas au Canada un prototype pour en faire la démonstration. C'est un projet tout à fait justifié, car il existe un marché de quelque 4 milliards de dollars pour ce genre de technologie. Les Canadiens ne seront pas concurrentiels sur le marché international. Nous n'avons pas de prototype urbain vraiment efficace au Canada, faute de financement garanti pour ce projet de démonstration.

Je dis donc que pour nous sortir de la situation actuelle, nous devons nous attaquer au problème de la productivité. Et nous le réglerons si nous sommes d'une parfaite bonne foi et si nous cessons de faire de la politique au détriment du pays.

Nous sommes entrés dans l'ère des négociations du GATT. Nous faisons la guerre au protectionnisme. Nous tâchons de faire tomber les barrières qui nuisent au libre échange. Monsieur le Président, nous allons devoir nous retrousser les manches au cours des cinq à huit prochaines années pour nous adapter au libre échange international. Comment faire pour que nos chantiers navals et nos aciéries soient concurrentiels alors que notre main-d'œuvre est payée $20 l'heure comparativement à $9 au Japon et à $4 en Corée. Déjà la part que représente la main-d'œuvre dans les coûts de production de biens est un terrible défi à relever sur le plan de la productivité.

Il faut donc s'occuper de ce genre de problèmes. Il se peut que la commission royale que notre collègue du NPD propose d'instituer puisse les régler. Mais une commission royale qui ne compterait que des représentants de l'industrie navale et des syndicats maritimes, qui défendent avant tout leur propre cause, serait un gaspillage d'argent et une tragédie sur le plan national. Une commission royale ne serait utile que si elle était attentive aux suggestions qui lui seraient présentées dans tout le pays. C'est un revirement d'attitude, une transformation du code déontologique et une instance fondamentale sur le mot «productivité» qu'il nous faut pour nous imposer en tant que puissance industrielle maritime auprès de nos concurrents.

• (1610)

Posséder une flotte marchande signifie que nous devrions livrer concurrence aux pays qui sont capables d'attirer pareille flotte. Il faudrait donc que notre régime fiscal soit compatible avec la réalité internationale de l'industrie maritime. Notre régime fiscal et notre législation dans ce domaine ne permettent pas de créer une flotte marchande canadienne. C'est tout simplement impossible. Le secrétaire parlementaire nous a dit que le Canada compte 108 navires en haute mer qui battent tous pavillon étranger, à l'exception des navires de notre flotte intérieure. Par conséquent, soyons réalistes pour certaines choses qui touchent à l'essentiel et cessons de faire ronfler ces beaux discours peu sincères sur des mesures comme le programme de construction de frégates et le réinvestissement de 4 milliards de dollars pour la reconstruction dans l'Ouest; arrêtons de parler d'aménager une voie double tous les six mois et dans chaque exposé budgétaire ou chaque discours du premier ministre. Les paroles ronflantes ne sont plus de mise. Abordons maintenant en toute franchise les questions fondamentales comme le défi que la Chambre devra relever dans les prochaines années.

A propos de la motion, demandons-nous essentiellement quels sont les débouchés internationaux pour les richesses naturelles et les produits manufacturés du Canada. Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'acheteurs étrangers qui s'intéressent à ce que nous transportons dans les cales de nos navires.

Nous commençons, par contre, à nous préoccuper des intérêts canadiens. Je faisais partie du gouvernement au cours de la 31e législature, et je me rappelle que nous avions insisté pour que Cominco transporte en Europe 50 p. 100 du minerai provenant de ses exploitations minières du Nord dans des navires canadiens. La société nous a reproché de la pénaliser en l'obligeant à payer les frais d'expédition de ce tonnage beaucoup plus cher en affrétant des navires canadiens que si elle utilisait d'autres navires qu'elle peut noliser un peu partout dans le monde. Par conséquent, nous pénalisions cette société canadienne qui exploite des minerais canadiens et les expédie à l'étranger. Cette question a donné lieu à un débat houleux à l'époque, mais le ministre des Transports a tenu bon. Le fait qu'il existe moins de débouchés pour nos produits révèle dans quel bourbier se trouve le Canadien National, cette fameuse société de la Couronne dans le domaine des transports, en ce qui concerne l'entreprise Cast. Les gens du secteur privé, qui sont beaucoup plus avisés, ont préféré se retirer quand ils ont vu ce qui se préparait, mais cela n'a pas empêché la société de la Couronne d'investir beaucoup d'argent dans Cast, ce qui lui cause maintenant de graves problèmes économiques.

Quand nous discutons d'une industrie de construction navale pour le Canada, nous devrions songer à ce qui s'est passé depuis une quinzaine d'années. Je veux parler de la construction des merveilleux remorqueurs et navires d'approvisionnement utilisés pour les plates-formes de forage pétrolier dans la mer du Nord. Cette construction a entraîné un énorme apport de capitaux et a tenu les huit chantiers navals de ma circonscription occupés. Les sociétés qui ont fait construire ces navires leur faisaient battre pavillon canadien, mais elles ne pouvaient pas obtenir d'équipages canadiens. Une couche de caoutchouc entre les murs d'acier empêchait les vibrations et le bruit de se faire sentir à l'intérieur des navires. Je ne suis jamais monté à bord de navires aussi confortables et je n'ai jamais vu d'équipages aussi compétents. Il y a une dizaine d'années, les membres d'équipage de ces remorqueurs étaient payés $20,000, mais il était impossible de trouver des marins canadiens pour servir à leur bord. Les hommes d'équipage venaient tous du Portugal ou d'Espagne. Même maintenant, lorsqu'il y a des Canadiens à bord de ces navires dans la mer du Nord et dans l'Arctique, ils

doivent faire la navette entre leur navire et l'Espagne ou le Portugal en avion. Cela fait partie de leur contrat; ils travaillent trois semaines et ont trois semaines de congé. Les marins syndiqués voudraient que nous mettions sur pied une flotte maritime, mais nous devons voir ce qui se passe dans les pays du tiers monde en voie de développement et tenir compte de ce qui se fait ailleurs. Si nous n'avons pas l'intention de nous servir de notre intelligence pour être productifs et concurrentiels, pourquoi persister à dire que nous sommes une nation maritime?

J'ai déjà mentionné le cas du métro léger automatique qui nous permettrait d'obtenir des débouchés à l'échelle mondiale si nous mettons au point les détails financiers et tirons profit de notre compétence technologique. On sait maintenant que nous devons nous tourner vers des domaines de ce genre au lieu d'investir tout notre argent dans des industries perdantes. J'ai été ministre d'État chargé de l'Industrie et des Petites entreprises pendant quelque temps. Notre exposé budgétaire de 1979-1980 prévoyait des subventions d'environ 78 millions de dollars pour la construction navale. Aucun programme gouvernemental de création d'emplois ne coûtait plus cher que celui-là qui visait à subventionner la construction de navires dans des chantiers maritimes canadiens. Je pense que ce programme devrait profiter au total à environ 3,300 ouvriers et il nous coûtait environ 78 millions de dollars. C'est à cause de cela que notre gouvernement et le gouvernement actuel ont dû remanier ce programme. C'est tout simplement insensé d'investir un aussi gros montant de fonds publics dans cette industrie si cela ne doit aider que 3,300 ou 3,400 ouvriers. Je me rappelle combien il m'en a coûté de décider de subventionner la construction des trois derniers chalutiers canadiens à Halifax. Les autres ont été importés de l'étranger, comme l'a dit le secrétaire parlementaire.

J'ai toujours cru que nous possédions les moyens techniques et le savoir-faire voulus pour construire les bateaux qui nous servent à exploiter une de nos ressources nationales. Mais là encore, nous faisons les frais de manœuvres politiques malhonnêtes. C'est le gouvernement libéral qui a refusé à Northland Navigation, de la côte ouest, le droit de dépenser 22 millions de dollars pour construire une flotte de rouliers et construire des quais, de façon à desservir toute la côte nord de la Colombie-Britannique à l'aide de vaisseaux de transport modernes. Le gouvernement libéral a refusé, forçant cette compagnie à faire faillite, et il a versé 4.2 millions de dollars par an à la Colombie-Britannique qui, depuis, se trouve dans une situation désastreuse. Il ne s'est nullement soucié de tous les laissés-pour-compte, de tous ceux qui vivent dans les régions nordiques du pays et qui sont encore privés de services essentiels.

Le secrétaire parlementaire a parlé du tarif-marchandises. Sur les marchés mondiaux où il y a un équilibre entre l'offre et la demande, le tarif-marchandises revêt une importance capitale pour ceux qui font le commerce des denrées. Le tarif-marchandises a toujours joué un grand rôle dans ma vie. J'ai perdu le marché de Winnipeg quand ce tarif a été modifié. A l'occasion d'un nouveau changement de tarif, j'ai perdu le marché de Regina. Même chose pour celui de Saskatoon. Je ne peux pas transporter de marchandises au-delà de la frontière est de l'Alberta si on modifie le tarif-marchandises. Je me souviens qu'au cours de la trente et unième législature, j'ai protesté ici pendant des semaines contre les mesures antidumping prises par Algoma Steel, qui a empêché nos aciéries de la côte ouest de s'approvisionner en acier étranger parce qu'elle avait un excédent de production en Ontario. Dès qu'elle a remporté sa cause, le tarif-marchandises a été modifié, si bien que l'acier fini était acheminé vers la côte ouest au même tarif que l'acier brut. Par conséquent, si la valeur de notre dollar n'avait pas baissé par rapport au dollar américain, tous les travailleurs des aciéries de la côte ouest se seraient retrouvés au chomâge.

Voilà le genre d'injustice à laquelle il faut mettre fin si nous voulons relancer notre économie et créer des emplois à long terme. C'est seulement en augmentant notre productivité et en exploitant de façon intelligente nos ressources nationales que nous obtiendrons des résultats susceptibles de durer plus de 6 à 18 mois.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le Président, je suis content de traiter de cette question cet après-midi, laquelle est extrêmement importante. Il me reste peu de temps, alors je vais tirer une conclusion du débat tout de suite. Tout d'abord, il me semble que le deuxième ou le troisième intervenant, bien qu'il semblait vouloir appuyer le sujet de fond que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a proposé, a passé la plus grande partie de son temps à démontrer de façon éloquente pourquoi les propos du député de Comox-Powell River n'avaient pas grand sens. A mon avis, une flotte canadienne représente un certain mérite. C'est un message beaucoup trop simpliste pour définir vraiment quels sont les problèmes reliés au partage de la navigation dans le monde. Et il y a bien d'autres réponses que le Canada peut donner . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): Tous les ordres qui précèdent le nº 480 sous la rubrique Projets de loi publics d'initiative parlementaire sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1620)

[*Traduction*]

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

MODIFICATION CONCERNANT LA FÊTE DU CANADA ET LA FÊTE DU DOMINION

M. Gordon Taylor (Bow River) propose: Que le projet de loi C-680, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-680, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés, est une mesure

importante et j'ai le grand plaisir d'en proposer la deuxième lecture. Ce projet de loi a pour objet de signaler le fait que l'indépendance constitutionnelle du Canada date du 17 avril 1982, jour de la proclamation de la loi de 1982 sur le Canada. Aux termes de la présente loi on devrait donc à l'avenir observer le 17 avril sous le nom de «fête du Canada». Le 1er juillet, qui marque l'anniversaire de la création du dominion du Canada, comme on l'appelait en 1967, serait de nouveau le jour de la «fête du Dominion», nom qui, du point de vue historique, lui convient davantage.

Je veux souligner aujourd'hui, monsieur le Président, qu'en tant que jeune pays, nous devrions accorder une grande importance à nos origines. Nous voyons comment dans bien des pays d'Europe et en Grande-Bretagne, on préserve les traditions historiques en les soulignant. Pourtant, le Canada n'a pas encore compris combien il importe de commémorer ces événements historiques si importants pour notre pays. Je voudrais que le 1er juillet redevienne la fête du Dominion pour de nombreuses raisons historiques, et je veux en exposer quelques-unes, tout comme je voudrais que le 17 avril devienne la fête du Canada pour des raisons historiques.

Dès 1867, quand la fête du Dominion a été instituée, cela posait un énorme défi aux Pères de la Confédération. Quand le nom de «Dominion du Canada» a été choisi, il était lourd de sens pour chaque Canadien, quelle que fût son origine. La fête du Dominion rappelle un grand événement historique pour le Canada. Il rappelle la création d'un nouveau pays. Il signifie que deux peuples dont l'histoire, la langue et la religion étaient différentes se sont unis pour former un pays.

En dépit de nombreux obstacles, découragements et frustrations, les Pères de la Confédération se sont rendus à Charlottetown et, ensemble, quatre provinces, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec, ou le Haut-Canada et le Bas-Canada, comme on les appelait à l'époque, se sont unies pour former un nouveau pays.

C'était un vaste pays, monsieur le Président, un pays couvrant des centaines de milliers de milles carrés et relativement peu peuplé. On n'y trouvait presque pas d'industrie. Les produits ouvrés provenaient surtout de la Grande-Bretagne via des ports américains. Les Canadiens du centre du pays savaient peu de choses des Maritimes et les Canadiens des Maritimes savaient peu de choses de l'Ontario et du Québec. Il n'y avait pas à proprement parler de chemins de fer. La seule voie ferrée, connue sous le nom de Grand Tronc, venait des États-Unis et y retournait. Le réseau de communications était médiocre. Et, pourtant, les Pères de la Confédération eurent la vision d'un grand pays.

Ma première raison pour que le 1er juillet redevienne la fête du Dominion est donc que ce jour commémore la naissance de la confédération et rend hommage aux Pères de la Confédération pour la foi, l'imagination et la perspicacité dont ils ont alors fait preuve.

La confédération était aussi un acte de foi: foi dans l'avenir du pays; foi dans la possibilité que des gens arrivent à supporter le climat rigoureux du Canada, surtout dans le grand nord; foi dans la nécessité de préserver un patrimoine; foi dans les ressources du pays; foi dans l'énorme potentiel du pays. A bien y penser, je crois qu'on ne peut que louer la perspicacité et la détermination des Pères de la Confédération qui ont su croire dans l'avenir du Canada.

Ma troisième raison de souhaiter le rétablissement de la fête du Dominion, c'est qu'elle préserve le patrimoine non pas d'une seule mais de deux cultures. L'union des quatre États d'abord, puis de toutes les autres provinces canadiennes a été un accord conclu entre deux peuples d'origines différentes, de langues différentes, de confessions différentes, à savoir les Français et les Anglais. Les Pères de la Confédération tenaient à ce que ces deux peuples gardent leurs racines bien profondément enfouies dans ce grand et nouveau pays, et c'est pourquoi ils ont cherché un nom qui sût respecter à la fois le patrimoine anglo-saxon et le patrimoine français.

De nombreux noms leur sont venus à l'esprit. On leur en a proposé beaucoup d'autres qu'ils ont rejetés. On a songé à appeler le nouveau pays le Royaume du Canada, mais cela souleva des objections. C'est alors que sir Leonard Tilley tira du soixante-douzième psaume quelque chose qui souleva l'enthousiasme des gens de l'époque et qui soulève depuis l'enthousiasme des Canadiens de toute origine, à savoir:

Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve aux extrémités de la terre . . .

Il assurera un dominion, monsieur le Président, d'une mer à l'autre, et du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. Les Pères de la Confédération des deux origines adoptèrent cette appellation que la Reine agréa finalement. Le Dominion du Canada était né.

Un nouveau pays mais un petit peuple qui portait cependant en lui le germe d'une nation de plus en plus grande. Oui, il représentait le désir d'unifier toutes les provinces. Et c'est ce qui arriva. L'union ne s'est pas contentée d'englober le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec; elle a regardé de tous les côtés de l'immense territoire qui l'entourait. Elle a porté ses regards vers le Nord, vers l'Ouest et vers l'Est et elle a vu les immenses possibilités qui s'offraient à elle. Cette vision est devenue réalité. Aujourd'hui, nous avons des provinces qui s'étendent jusqu'au Pacifique; nous avons l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve sur la côte est et pour le nord, nous avons deux grandes provinces en puissance, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

• (1630)

Les Pères de la Confédération concrétisèrent cette vision sous l'appellation «Dominion du Canada». Cela nous rappelle un peu notre histoire.

Les fondateurs de notre pays croyaient en Dieu et dans la chrétienté. Nous admettons toutes les religions du monde et notre religion n'est pas la seule, mais notre pays a été fondé sur les préceptes de la Bible et les préceptes divins. Nous sommes devenus un pays chrétien. Quiconque exerçait le pouvoir dans ce nouveau pays décrétait que ce pouvoir, au niveau des provinces ou du gouvernement fédéral, serait exercé dans la foi de Dieu. Trop souvent aujourd'hui, nous cherchons à couper les racines qui nous reliaient dès le début, les provinces étant liées par la ferme croyance en l'omnipuissance de Dieu. Si nous voulons réaliser le potentiel entrevu par les Pères de la Confédération, il faudra revenir à cette croyance.

La nation nouvelle entrevue dans cette vision comportait plus de deux cultures. Cela signifiait que des gens viendraient de partout dans le monde occuper ce territoire immense pour créer un nouvel État. Tout cela est compris dans les mots «Dominion du Canada»—d'un océan à l'autre, depuis le fleuve jusqu'aux confins de la terre.

C'est la réalité d'aujourd'hui. Aujourd'hui, notre territoire est habité de gens venus de tous les pays. Nous vivons assez paisiblement, unis par les objectifs et les visions des Pères de la Confédération qui s'étaient proposés de construire une grande nation où la liberté serait le mot d'ordre et la croyance en Dieu le précepte fondamental.

Le Dominion du Canada signifie que ce pays ne serait pas constitué de quatre États distincts mais formerait une nation comportant un gouvernement central et des provinces. Il existerait une répartition des pouvoirs définis dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ces pouvoirs seraient consacrés dans une constitution semblable à celle du Royaume-Uni.

Voilà la tranche d'histoire de cette époque-là dont nous nous priverions si nous écartions cette fête qui devait commémorer la naissance de notre pays. Cela sous-entendait également la responsabilité parlementaire et le principe de l'imputabilité du gouvernement envers les Canadiens. Ce n'était pas une question qu'un gouvernement majoritaire pouvait trancher tout simplement, sans prendre la peine de procéder à des consultations ou d'autoriser des discussions libres et entières. Dans l'esprit des Pères de la Confédération, le Canada était un vaste pays qui devait se bâtir dans un climat de discussions et de compromis harmonieux. Le droit devait régner de sorte que le gouvernement devait se soumettre à la loi comme le plus humble citoyen. Voilà ce que symbolise la fête du dominion.

Elle évoque également notre participation au Commonwealth britannique, union qui se perpétue encore aujourd'hui. Il y a deux ou trois semaines, j'ai eu l'honneur d'assister à l'abbaye de Westminster à une cérémonie à laquelle prenaient part des représentants de 18 pays du Commonwealth, des hommes et des femmes différents par la couleur, la foi, la religion et la langue, et pourtant tous unis au sein du Commonwealth britannique. Chacun se distinguait par son drapeau, sa langue, ses différences culturelles et sa propre version d'un gouvernement démocratique, mais tous y représentaient leur pays en tant que membre des nations du Commonwealth. Quand les Pères de la Confédération ont fondé la nation canadienne réunissant ainsi quatre États distincts, ils nous ont fait admettre au sein de ce grand commonwealth des nations.

J'ai été ravi de voir Sa Majesté la Reine, accompagnée du duc d'Édimbourg, traverser cette foule de gens à l'abbaye de Westminster. Les représentants de 18 pays, et notamment du Canada, arboraient avec fierté leur drapeau qu'ils ont installé ensuite sur des supports prévus à cette fin sur la plate-forme pour la durée de la cérémonie.

Nous devons célébrer la tradition au Canada en nous rappelant comment le Dominion du Canada a été formé et dans quel but il l'a été. Nos concitoyens du Québec ont pour devise la phrase: «Je me souviens». Tâchons de nous remémorer l'histoire de ce pays et de donner à chacun des citoyens, quels qu'en soient la langue et le pays d'origines, la possibilité de se souvenir des origines de cette nation appelée le Canada, cette nation dont nous sommes fiers de faire partie.

Nous devons nous aussi voir loin, comme les Pères fondateurs qui ont créé ce pays à partir de quatre provinces. Aujourd'hui, le Canada occupe une vaste partie du continent nord-américain.

Le 17 avril de l'année dernière, avec la proclamation de la loi sur le Canada, notre pays a rompu ses liens de dépendance avec la Grande-Bretagne, mais n'a pas pour autant quitté le Commonwealth. Notre pays a accédé à l'indépendance, ce qui ne nous oblige plus à demander au Parlement britannique d'autoriser nos projets de loi ou à la haute cour de justice britannique de trancher nos différends.

La loi sur le Canada a été promulguée le 17 avril 1982. Elle dénote qu'on s'intéresse énormement à l'avenir et qu'on s'en fait une certaine idée. Non seulement nous allons continuer à faire partie du Commonwealth, mais nous allons maintenir les liens dont nous sommes si fiers et qui nous unissent à la monarchie. La Reine d'Angleterre est la Reine du Canada. Le 17 avril est une date importante qui marque une étape cruciale de notre histoire.

Je voudrais que tous les députés et tous les Canadiens se souviennent de notre histoire pour bâtir le Canada de demain. Pour ce faire, restaurons la fête du Dominion et faisons en sorte que le 17 avril, jour de la fête du Canada, ait une signification plus tard.

Nous pouvons rendre un grand service aux Canadiens en restaurant la fête du Dominion comme anniversaire du Dominion du Canada et en faisant de la date de promulgation de la loi sur le Canada le jour de la fête du Canada.

M. Maurice Bossy (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens brièvement au sujet du projet de loi C-680. Comme les députés le savent, l'année dernière, le 1er juillet, la fête du Dominion est devenue la fête du Canada. Ce changement de titre répondait à plusieurs besoins au sein de la société canadienne, notamment la nécessité de moderniser le nom, afin de suivre l'évolution du Canada et d'avoir un nom qui reflète bien l'identité du pays plutôt que de dénoter un statut.

Le «Canada» est connu dans le monde entier. Par contre, le terme «Dominion», même s'il s'agit d'un mot parfaitement correct dans la langue anglaise, présente des difficultés pour certaines personnes.

Comme bien d'autres choses dans la société, la langue évolue. Le terme «Dominion», semble, de bien des façons, être démodé voire archaïque. Il se traduit également très mal en français. Le terme «Puissance» semble la meilleure traduction possible. Par contre, le terme «Canada» ne change pas dans les deux langues.

● (1640)

Quel meilleur nom pour notre fête nationale que le nom du pays lui-même, un nom dont tous les Canadiens sont fiers.

Dans le projet de loi 680, on propose que le 17 avril soit la fête du Canada pour souligner l'indépendance constitutionnelle de notre pays. Je doute que le député se soit demandé à quel point ce changement pouvait semer la confusion chez la plupart des Canadiens, dont beaucoup ont appelé pendant des années le 1er juillet la fête du Canada, avant même que cela ne devienne officiel.

Selon moi, les Canadiens ne veulent pas être déroutés par des changements de nom, de titre et de date. Il existe déjà une fête du Canada. Elle a lieu le 1er juillet et elle rend hommage à la constitution canadienne, et les cérémonies pour cette fête marquent ce qui s'est passé le 1er juillet 1867 et elles marqueront dorénavant le repatriement de la constitution, le 17 avril 1982, également. La fête du Canada est une journée commémorant l'existence du pays en tant que nation. Nous n'avons pas besoin de fêtes distinctes pour célébrer les dates importan-

tes de notre développement comme nation. Nous pouvons les célébrer toutes le jour de la fête du Canada, le 1er juillet.

De nombreux sondages ont été effectués pour savoir ce que les Canadiens pensent des noms «fête du Canada» et «fête du Dominion». En fait, les données qui ont été déposées au comité du Sénat l'an dernier établissent de façon convaincante que les Canadiens de tous les groupes culturels préfèrent le titre «fête du Canada». L'opinion publique a été sondée l'an dernier par le Comité national de la fête du Canada. Les résultats laissent voir qu'en moyenne, le nom «fête du Canada» est trois fois plus populaire que celui de «fête du Dominion». Pourquoi aller contre l'opinion publique en rétablissant le nom de «fête du Dominion»?

Je me demande si le projet de loi C-680 vise principalement à commémorer les événements du 17 avril 1982 ou s'il n'est pas plutôt un moyen détourné de réinstituter le nom de «fête du Dominion». De nombreux députés ont senti le changement de nom comme une insulte et une marque de mépris envers notre histoire. Cette attitude ne correspond pas à la réalité.

La *Gazette* de Montréal a traité du terme «Dominion» dans un éditorial publié dans son numéro du 10 mars 1981. Je me permettrai d'en faire la lecture, car il établit bien la différence entre la fête du Canada et celle du Dominion. Je cite:

> Le terme «Dominion» a une place d'honneur dans l'histoire du Canada. Mais les étiquettes historiques ne deumerent pas toutes justes, et cela-là n'a certainement pas échappé à la règle.
>
> A l'époque de la Confédération, on avait fini par inventer un nouveau terme, «Dominion», pour décrire un pays qui n'était pas en fait un État souverain (ce que n'était pas le Canada en 1867).
>
> Mais depuis les 50 dernières années, le Canada forme un pays vraiment indépendant à un léger détail constitutionnel près (que l'on devrait régler également cette année). Il ne devrait pas conserver une étiquette destinée à décrire un lien colonial.
>
> De plus, le terme «Dominion» n'est pas tout à fait aussi heureux en français qu'en anglais. Pour les Canadiens francophones, il s'agit plutôt d'une curiosité langagière qui sert surtout à rouvrir de vieilles plaies coloniales.
>
> Il est temps de faire disparaître avec élégance la «fête du Dominion» pour donner au 1er juillet un nom auquel personne ne saurait trouver à redire, soit celui de «fête du Canada».

Cet éditorial demeure vrai aujourd'hui. Nous devrions sûrement nous employer à instiller aux Canadiens une bonne compréhension de la Constitution canadienne et des événements qui sont survenus tant en 1867 qu'en 1982. Nous n'avons pas besoin de deux fêtes pour cela. Une suffira, celle que l'on appelle la Fête du Canada.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser que les opinions que je vais exprimer sont mes opinions personnelles. Il est possible que d'autres partagent mes vues, mais mon opinion ne reflète pas nécessairement la position du Nouveau parti démocratique sur cette question. Je crois que tous les partis politiques pourraient constater l'existence dans leurs rangs de différentes opinions au sujet de ce qu'il eût fallu faire à propos du changement de nom de la fête nationale du Canada.

Vous vous rappellerez certainement dans quelles circonstances et avec quelle hâte inconvenante le parti libéral a sournoisement fait adopter cette mesure par la Chambre, avec l'aide du député de Nepean-Carleton (M. Baker), malheureusement. C'était regrettable et cela n'aurait jamais dû arriver.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je dois attirer l'attention du député sur l'article 39 du Règlement, qui dit ceci:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement . . .

Et voici la dernière phrase de cet article:

> Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Par conséquent, je voudrais que le député pèse très soigneusement ses mots lorsqu'il parle d'une procédure qui a été suivie à un moment antérieur à la Chambre.

M. Deans: Monsieur le Président, je ne tiens pas à donner un cours sur le Règlement mais aujourd'hui, nous critiquons en fait ce vote. C'est ce que fait le projet de loi; il critique un vote qui a eu lieu et précise qu'il est nécessaire de revenir en arrière, de rétablir la situation qui existait avant ce vote. Par conséquent, personnellement, et je crois que la présidence est probablement du même avis que moi, je trouve qu'il n'est pas de mise du tout de parler de la façon dont le changement s'est produit.

Le président suppléant (M. Corbin): Je recommande au député d'être très prudent lorsqu'il interprète la décision de la présidence. La présidence a tout simplement cité un des articles du Règlement au député. Je n'ai rien trouvé dans le projet de loi ni rien entendu dans les commentaires du député de Bow River (M. Taylor) sur la façon dont la Chambre a procédé à ce vote. Je crois que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) devrait peser ses mots avec beaucoup de prudence, à titre de parlementaire.

M. Deans: Monsieur le Président, je fais toujours preuve d'une très grande prudence à titre de parlementaire et je le ferai encore aujourd'hui, comme d'habitude.

Parlons du sujet proprement dit. Je crois que si l'on a procédé à ce changement, c'est surtout parce que certaines personnes ne comprenaient pas l'origine historique du terme «Dominion». Je ne suis pas d'accord avec tout ce que le député de Bow River (M. Taylor) a déclaré sur les implications contenues dans l'expression «Dominion du Canada». Cependant, je pense encore qu'il y a beaucoup de gens au Canada qui ont mal compris ce qu'on avait voulu entendre par «Dominion». Beaucoup y ont vu une relique du passé, ou un raccrochement à l'époque coloniale. Bien sûr, cette interprétation tout à fait erronée a beaucoup nui à l'expression «Dominion du Canada».

● (1650)

Comme le député de Bow River l'a dit, c'est d'un tout autre horizon qu'est venu le nom «Dominion». Il n'avait rien à voir avec la Grande-Bretagne, avec le Royaume-Uni ou avec le Commonwealth. Il traduisait le choix d'une définition convenable du Canada, fait au Canada par des Canadiens. Voilà ce que c'était. C'était une façon appropriée de décrire le Canada. Si j'ai bonne mémoire, c'est par une démarche analogue à celle qui avait amené les Australiens à parler de Commonwealth d'Australie. On s'est demandé s'il fallait parler de royaume, de commonwealth ou d'autre chose. Ces termes ont été écartés, pour les raisons justement que la population du Canada reconnaît la dualité du pays, la réalité existante, qu'elle ne voulait pas d'un terme évoquant simplement les liens avec la Grande-Bretagne. On a choisi le terme «Dominion» tout simplement parce qu'il avait une résonance plus neutre, si l'on veut, mais aussi parce que dans un sens biblique il rendait compte de la réalité du Canada. Parce que c'était un terme plus approprié. En me replaçant à cette époque, je ne puis m'empêcher d'estimer que c'est peut-être par une insuffisance de l'enseignement de notre histoire . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Justement!

M. Deans: . . . qu'on a laissé s'implanter l'opinion—alors qu'il s'agissait de désigner la fête nationale, fête nationale qui marque notre attachement au pays, notre fierté et notre engagement pour l'avenir du pays—que la désignation «fête du Dominion» voulait masquer l'association du Canada français et du Canada anglais, qu'elle imposait au Canada français un terme d'association à la Grande-Bretagne. Je pense que c'était tout à fait sans fondement.

M. Blaikie: Cartier était d'accord.

M. Deans: Comme le dit mon collègue, Cartier était d'accord pour le choix de ce terme entre plusieurs autres, pour représenter fidèlement l'immense territoire qu'était le Canada.

Donc, j'ai été déçu de voir que ce nom avait été écarté d'un seul coup, lorsque nous avons décidé qu'il ne convenait plus d'appeler notre fête nationale fête du Dominion. Mon bon collègue, le secrétaire parlementaire, dit que le mot «dominion» est passé de mode. Je me permets de lui dire qu'il n'y a pas de mal à avoir certaines choses à l'ancienne mode.

Des voix: Bravo!

M. Deans: S'il est vrai que le mot «dominion» est passé de mode, en quoi est-il moins à la mode que le mot «libéral»? Je vous le demande. Parce que le mot était vieux et qu'il avait été choisi à l'époque de notre histoire où le pays s'est assemblé, il m'apparaît qu'il convenait parfaitement à la fête nationale. Je serais même allé jusqu'à modifier le nom pour en faire celui de «fête du Dominion du Canada», pour supprimer toute possibilité d'erreur à ce sujet. Je pense que cela aurait alors tout réglé. Cela aurait mieux correspondu à ce que le pays représente pour beaucoup de gens. Peut-être aussi n'aurais-je touché à rien pour l'instant, puisqu'à mon avis le changement n'était pas justifié.

Les membres de mon caucus et, plus particulièrement, les députés de la Colombie-Britannique, d'où vient mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), ont proposé que le 1er juillet soit nommé «fête de Skelly» étant donné que son anniversaire tombe ce jour-là. Nous avons décidé de rejeter cette proposition, car nous doutions un peu de sa valeur historique.

Un des arguments présentés, si je puis me permettre, m'inquiète particulièrement, à savoir que Dominion rappelle les liens étroits avec le Commonwealth. Personne ne tient davantage aux liens étroits avec le Commonwealth que moi, exception faite peut-être de mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). C'est cette interprétation qui a jeté le discrédit sur le terme Dominion. Toute une partie du pays l'a rejeté parce qu'il exprimait cette association avec le Commonwealth et qu'il rappellait une association étroite avec la Grande-Bretagne, la reine, et tout ce qui s'en suit.

Je suis royaliste et monarchiste. Je crois sincèrement que nous devrions avoir des liens plus étroits avec le Commonwealth. A mon avis, nous y gagnerions beaucoup au point de vue économique et social. Nous ne pensons cependant pas que ce rapprochement doive se faire au détriment d'autres choses. Je ne crois pas qu'il faille agir avec ostentation ou d'une façon qui porterait atteinte aux valeurs de notre pays ou qui pourrait diviser le pays. Les raisons invoquées par le député de Bow River (M. Taylor) m'inquiètent. Je suis sûr qu'il a agi de bonne foi en se fondant en partie sur ces liens étroits qui étaient avantageux et précieux et qui le demeurent, mais ce sont précisément les raisons invoquées par l'opposition, si vous voulez, pour justifier la modification de l'appellation de la fête du Dominion.

J'ai fait valoir à ce moment-là que ce changement n'était pas justifié, que les gens interprétaient mal le terme Dominion et comprenaient mal ses origines. Il n'y avait pas de raisons suffisantes pour motiver le changement proposé. Ce que nous aurions dû faire, au lieu de laisser ce changement se produire à cause de cette erreur d'interprétation, c'était de nous efforcer de faire comprendre aux gens ce que signifie véritablement le terme Dominion dans l'expression Dominion du Canada, mais nous avons sans doute pêché par omission à cet égard. Nous nous sommes laissés prendre dans le jeu politique, dans un débat permanent. Je m'en souviens bien et je ne veux pas revenir là-dessus, mais c'est un souvenir encore frais en moi.

Tous les jours, on s'efforçait de trouver le temps d'adopter le bill gouvernemental. Pendant ce temps-là, en ma qualité de leader parlementaire de notre parti, je devais attendre tranquillement que le gouvernement formule sa propre proposition. Mais rien ne venait! Il semblait manquer de temps. Toutefois, je me souviens du débat qui s'est déroulé à l'époque. Nous avons manqué à notre devoir, à mon sens, en ne convaincant pas la Chambre des communes de prendre un peu de recul et de réfléchir au sens véritable du mot Dominion dans l'expression Dominion du Canada. De toute façon, à dire vrai, peu importe aux Canadiens le nom que l'on donne à cette journée, je crois, pourvu qu'il s'agisse d'un jour férié. C'est sans doute vrai. Quelque chose d'intéressant s'est produit. Comme le bill a été adopté sous une forme imparfaite, il a été renvoyé au Sénat, si vous vous en souvenez, et le libellé de cette mesure législative visant à modifier la loi établissant les jours fériés n'était pas exact. C'est pourquoi nous avons fini par remplacer l'expression fête du Dominion par Fête du Canada, mais celle-ci ne figurait nulle part parmi les jours fériés. Cela prouve avec quelle hâte nous avons voulu régler cette affaire à laquelle nous n'avons peut-être pas accordé toute l'attention voulue.

M. Blaikie: A-t-on apporté les modifications nécessaires?

M. Deans: Que je sache, les lois n'ont pas encore été modifiées. A ma connaissance et si ma mémoire est bonne, il est tout à fait possible que, lorsque cette fameuse journée arrivera, en juillet, la Fête du Canada ne soit toujours pas désignée jour férié. Ce n'est guère flatteur pour ceux d'entre nous qui ont insisté pour faire adopter cette mesure à tout prix, sans parler de ceux qui n'étaient pas là pour s'y opposer ou exiger que l'on modifie les lois en conséquence.

• (1700)

Il ne faut pas négliger la dimension historique. Il y a quelques semaines, nous avons débattu à la Chambre de l'industrie touristique et, à ce moment-là, j'ai fait remarquer que si l'on voyageait aux États-Unis, on verrait partout des plaques et des indications signalant les monuments historiques aux visiteurs. On voit que les Américains ont un grand sens de l'histoire. On peut s'en apercevoir partout. Ils s'attachent avec passion à des noms donnés il y a de nombreuses années et qui ne reflètent probablement plus la réalité actuelle, mais bien celle d'autrefois. Nous devons prendre garde de ne pas être poussés dans une direction qui serait contraire au sens de notre histoire. Le jour où la Constitution du Canada a été proclamée par Sa Majesté la Reine devant le Parlement, je suis sûr que monsieur le Président se rappellera qu'il pleuvait à verse. Je portais un costume neuf et j'étais trempé. Mais ce n'était pas

la naissance du Canada, ce n'était pas une nouvelle journée ou une nouvelle aube. Le Canada était né bien avant ça. Nous ne pouvons pas, tout d'un coup, revenir sur ce qui s'est fait il y a quelque cent ans, simplement parce que nous avons finalement obtenu le degré d'indépendance que nous estimions nécessaire.

Cela me rappelle le grand programme de rénovation urbaine d'une certaine époque. Cette rénovation urbaine consistait à démolir tout le centre des villes et à construire de nouveaux immeubles. Avec le temps, on s'est aperçu que, ce faisant, nous perdions une bonne partie d'un précieux patrimoine. Nous avons perdu beaucoup d'histoire et les gens ont commencé à réfléchir, à remettre en question cette façon de faire. Je dis cela à la Chambre parce que c'est peut-être ce que nous faisons en ce moment. Les gens ont fini par se rendre compte que la rénovation urbaine doit améliorer les villes, mais également remettre en valeur un important patrimoine qui résiste aux années. C'est également un processus qui permet de le conserver sous une forme utile dont nous soyons fiers. Nous pourrions en dire autant du nom de notre pays. Personne ne parle du Dominion du Canada, mais c'est ce que c'était. Avoir pris les mesures qui ont été prises pour les raisons invoquées, raisons probablement plus importantes que les mesures elles-mêmes . . .

M. Blaikie: Et de la façon dont on les a prises.

M. Deans: . . . et de la façon dont on les a prises, comme le dit le député de Winnipeg-Birds Hill, c'est réellement sacrifier notre histoire.

Il est inutile d'avoir deux fêtes nationales, selon moi. L'idée d'avoir un congé supplémentaire ne me déplaît pas, bien sûr, et j'ai tout lieu de croire que mes collègues et la plupart de mes électeurs aimeraient bien avoir un congé payé de plus, ce qui n'est pas près d'arriver, soit dit en passant. Mais il n'est pas impossible que nous atteignions les buts que nous nous sommes fixés si nous admettons au départ que les tensions entre Francophones et Anglophones tiennent au fait qu'on a mal interprété le mot «Dominion» dans tout le pays. Nous pourrions rétablir la situation en décrétant que la fête du Canada est le Jour du Dominion du Canada. Je m'estimerais personnellement entièrement satisfait et je suis loin d'être le seul. On entérinerait une fois pour toutes, à la fois et les buts que nous poursuivons et la signification même du mot «Dominion». On saurait alors, sans l'ombre d'un doute, que nous avons choisi intentionnellement ce mot. On sait qu'il a été choisi au départ par des Canadiens au nom des Canadiens pour tenir compte de la réalité canadienne et nous ne ferions que confirmer ce qui existait jadis et qui existe toujours. J'espère que la Chambre verra un jour cette question sous cet angle. Nous aurions levé tout doute dans notre esprit sur l'interprétation à donner à ce mot qui reprendrait son sens véritable. Nous serions sûrs alors que lorsque les Pères de la Confédération ont choisi ce terme, c'était parce qu'il était vraiment évocateur, typiquement canadien et pour aucune autre raison. Il reflétait la dualité canadienne à l'époque. Aujourd'hui, il évoquerait peut-être davantage le caractère multiculturel de notre pays et il serait un jour de fête que nous pourrions célébrer dans l'esprit du mot «Dominion». Je considère que contrairement à ce que certains pensent, nous nous tournerions vers l'avenir et non pas vers le passé.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'osais pas interrompre le député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour des raisons évidentes, mais je prétends, et je crois que vous serez de mon avis, que ce n'est pas tant le fait d'avoir changé le Jour du Dominion pour la fête du Canada qui est inacceptable, mais la façon dont on l'a fait. Je n'ai jamais été aussi embarrassé, à titre de député, de devoir expliquer à mes électeurs comment 12 députés avaient pu changer le nom d'une fête nationale un vendredi après-midi.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Je ne peux laisser le député poursuivre. J'ai déjà expliqué que j'avais rendu ma décision d'après le Règlement de la Chambre et ce n'est pas moi qui l'ai fait. Ce sont les députés tous ensemble qui l'ont accepté et je suis là pour le faire respecter.

Je demande encore aux députés de ne pas se permettre de formuler ce genre de critique. Je répète le commentaire 319(3) de la 5e édition de Beauchesne . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous demanderons une prolongation de temps pour reprendre ce temps perdu.

Le président suppléant (M. Corbin): J'entends le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) dire qu'il demandera une prolongation de temps, mais je ne vois pas pourquoi la présidence y consentirait puisque mes remarques ont trait au débat. Voici un extrait du commentaire 319(3):

> La Présidence ne permettra pas à un député, à la Chambre des communes, de se laisser aller à des critiques contre la Chambre elle-même . . .

Et voici les dernières lignes du commentaire:

> . . . ou de mettre en doute de quelque manière que ce soit les actes et travaux passés de la Chambre, ni de parler de façon abusive et irrespectueuse d'une loi du Parlement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, à propos de ce rappel au Règlement . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Non, je ne peux pas donner la parole au député sur ce rappel au Règlement. J'ai rendu ma décision. Il n'existe qu'une seule façon d'en appeler de la décision de la Présidence . . .

M. Blaikie: Est-ce bien ce que vous voulez?

Le président suppléant (M. Corbin): Je préférerais qu'aucun député ne s'engage dans cette voie. Je suis chargé de faire suivre la procédure, la coutume et la tradition de la Chambre et de demander qu'on les respecte.

M. Blaikie: Je soulève un autre rappel au Règlement, monsieur le Président. Dites-vous qu'il est toujours inapproprié de la part d'un député de rappeler, au cours du débat, les circonstances entourant un vote, ou le fait que le gouvernement a imposé la clôture? Ce n'est pas le cas en l'occurrence, mais serait-il inapproprié de rappeler qu'un gouvernement a imposé la clôture pour présenter un certain projet de loi? Dites-vous que ce serait inapproprié parce que nous aurions fait allusion aux circonstances entourant le vote?

M. Deans: Sûrement pas.

M. Blaikie: Sûrement pas.

• (1710)

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a raison. Cependant, l'article 39 interdit à un député de critiquer un vote de la Chambre. C'est différent. Personne ne peut essayer de réaliser indirectement ce que le Règlement interdit directement. La question n'est pas facile à trancher pour la présidence mais je fais appel au sens de l'équité de tous. On peut être d'accord ou en désaccord avec la présidence, mais j'invite les députés à accepter la décision. S'ils éprouvent de fortes réserves, ils ont d'autres recours d'après le Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'espère que les cas dont vous parlez ne sont pas tirés de l'histoire du Parlement britannique, car il est arrivé que des Présidents de l'Assemblée aient perdu la tête.

Le président suppléant (M. Corbin): Je veux bien être décapité si tel est le désir de la Chambre, mais je prie le député de s'en tenir au projet de loi.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Devrait-on voter à ce sujet, monsieur le Président?

Nous avons une dette de reconnaissance envers le député de Bow River (M. Taylor) qui a présenté ce projet de loi aujourd'hui. C'est une mesure de réconciliation. Nous avons ici 12 disciples d'Orwell qui essaient de récrire l'histoire et y ont réussi d'une certaine façon. Mais ils ne pourront récrire les dispositions du projet de loi que la mesure à l'étude appelle la loi sur le Canada.

Je vous renvoie au préambule du projet de loi appelé initialement Acte de l'Amérique du Nord britannique, voté par le Parlement britannique le 29 mars 1867. On y disait que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une union fédérale pour ne former qu'une seule et même Puissance. Voilà ce qu'on dit dans le préambule. Un peu plus loin, on ajoutait ceci: «non seulement de décréter la Constitution du pouvoir législatif de la Puissance». Nous retrouvons le même mot à l'article 3. On dit qu'il sera loisible à la Reine . . . « . . . les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom de Canada et dès ce jour, ces trois provinces ne formeront en conséquence qu'une seule et même Puissance sous ce nom».

Je ne vois pas très bien comment 12 disciples d'Orwell ont réussi ce jour-là à modifier la réalité. Cependant, ils ont eu recours à un stratagème pour trouver un autre nom à la même fête, et je me réjouis . . . hélas! le député de Hamilton Mountain (M. Deans) n'est plus là. Son intervention était vraiment digne d'intérêt et je m'en réjouis. J'ai été quelque peu déçu lorsque j'ai entendu le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Bossy) déclarer qu'il se demandait s'il ne s'agissait pas là d'un moyen détourné pour annuler la décision que le Parlement avait prise si mal à propos en juillet 1982.

Nous avons une dette de gratitude envers le député de Bow River qui a présenté cette motion. Nous n'avons pas encore décidé ce que nous allions faire du 17 avril, un jour sûrement très important pour le Canada. Quoi que vous puissiez penser de la façon dont le Canada s'est doté d'une constitution et de tout le reste, le 17 avril 1982 est évidemment une date très importante.

Même si peu de gens ont marqué cette année le 17 avril, cette date n'en demeure pas moins mémorable. Nous ne l'avons pas commémoré comme une date importante de notre histoire, mais nous aurions dû le faire. Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à remédier à cette lacune. C'est le jour où nous devrions célébrer le 1er juillet la fête du Dominion, pour reprendre l'expression du projet de loi, de façon à commémorer la création du dominion du Canada.

Ce serait un remarquable compromis. Nous gagnerions, comme qui dirait, sur les deux tableaux. Nous pourrions appeler ce jour-là la fête du 17 avril. En Amérique latine, ils parlent de leur fête du Mayo Primero. Ils ont comme cela des fêtes qui ont pour nom la date où elles sont célébrées. Quant à moi, je trouve que nous devrions choisir un nom qui corresponde à l'événement que nous célébrons, et que fête du Canada convient très bien pour la fête que nous célébrons le 17 avril. Je le répète, le 1er anniversaire cette année est presque passé inaperçu.

Puisque cette fête-là tombe au beau milieu de la session, nous devrions la passer à traiter de questions vraiment canadiennes. Ce jour-là, nous pourrions aborder n'importe quel sujet. Quelle meilleure façon de marquer la fête du Canada! Point n'est besoin que ce soit un jour férié. Ce jour-là, nous pourrions réfléchir aux avantages dont nous avons lieu de nous réjouir, et ils sont nombreux. Il y a évidemment certaines choses dont nous n'avons pas lieu de nous réjouir, mais il y a par contre un certain nombre d'autres choses dont j'ai lieu, moi, de me réjouir, et celle-là en est une.

Non seulement devrions-nous féliciter le député de Bow River, mais nous devrions encore le remercier d'avoir présenté ce projet de loi qui nous permettrait de commémorer ce qui s'est passé le 1er juillet 1867 et chaque 1er juillet par la suite, et également ce qui s'est passé le 17 avril 1982. Il faudrait marquer ce jour-là d'une façon particulière.

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur ce projet d'initiative privée. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faudrait désigner une journée pour célébrer le rapatriement de notre constitution. C'est effectivement une journée mémorable qui passera à l'histoire. J'estime qu'il y a lieu toutefois de désigner cette fête du nom de «fête de la Constitution» au lieu de «fête du Canada». Je préfère de loin que l'on continue à célébrer la fête du Canada le 1er juillet, tel qu'en a convenu le Parlement du Canada en juillet dernier.

Mais quelque chose manque à ce débat; en effet, on a omis de prévoir une journée spéciale pour célébrer l'avénement du drapeau canadien. Dans un pays aussi respectueux des traditions que le Canada, il y a tout lieu d'envisager sérieusement ma proposition. Mais revoyons un peu ces débats historiques qui ont entouré ces projets, soit tout d'abord celui de doter le Canada d'un drapeau bien à lui et ensuite, en 1982, celui de le doter de sa propre constitution qui peut être modifiée ici même et qui garantit les droits et les libertés des Canadiens.

Nous pourrions décider à l'occasion d'un débat ultérieur s'il faudrait consacrer ces projets par des fêtes officielles ou simplement en désignant des jours où l'on souligne ces événements marquants dans notre histoire; pareil débat devrait être tenu à un moment où se trouveront réunis à la Chambre un plus grand nombre de députés que durant la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires, au cours de laquelle nous devons hélas nous limiter à de courtes interventions. Nous ne disposons pas de tout le temps voulu pour bien faire part de nos sentiments et de nos idées.

Mes ancêtres ont choisi de s'établir dans ce pays. Dans ma circonscription de Lambton-Middlesex, je sais que plus de la moitié de la population a choisi d'émigrer au Canada. C'est là un des liens qui nous unissent. Mais que nous ayions nous-mêmes décidé de nous installer dans ce pays, ou que nos ancêtres l'aient fait pour nous, nous sommes tous également fiers du Canada. Je trouve que la fête du Canada est particulièrement . . .

• (1720)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

Tous les ordres qui précèdent le numéro 476 sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord!

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose: Que le projet de loi C-676, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, avant d'entamer mon intervention proprement dite, je voudrais, m'étant entretenu avec le leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle ainsi qu'avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. MacBain), réclamer le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions continuer à siéger après 18 heures afin de consacrer une heure complète à l'étude du projet de loi C-676. Je le répète, je me suis entretenu avec les porte-parole de l'opposition officielle et du gouvernement et je pense qu'ils sont d'accord avec ma suggestion.

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la proposition du député de Burnaby. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): L'autorisation est accordée et il en est ainsi ordonné.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je vous remercie. Je veux aussi remercier les députés de leur indulgence.

Je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui afin de défendre le projet de loi C-676, loi modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne. Dans le but d'expliquer rapidement en quoi consiste ce projet de loi, je vais passer en revue ses principaux articles. Le projet de loi vise essentiellement à appliquer la recommandation de la Commission canadienne des droits de la personne, qui propose d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite au niveau du gouvernement fédéral. Comme je le précise dans les notes explicatives, la législation fédérale ne protège absolument pas les homosexuels et les lesbiennes contre les actes discriminatoires.

Le projet de loi vise deux ou trois objectifs. Tout d'abord, il vise à faire inclure dans la loi canadienne sur les droits de la personne l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite. Deuxièmement, le projet de loi prévoit que la Commission canadienne des droits de la personne entreprendra une étude de toutes les lois et règlements fédéraux afin de déterminer s'il ne s'y trouve pas de dispositions discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle. Dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, elle devra transmettre au ministre de la Justice un rapport sur les conclusions de son étude. Le ministre de la Justice devra ensuite soumettre à la Commission canadienne des droits de la personne, dans les 60 jours, une proposition visant à supprimer toute disposition discriminatoire fondée sur l'orientation sexuelle qui se trouverait dans la législation actuelle.

Je voudrais insister sur une autre disposition du projet de loi qui n'a pas toujours été parfaitement comprise. Il s'agit de l'article 4 qui dit explicitement que le fait pour une personne ou un organisme d'adopter des programmes visant à corriger une pratique discriminatoire ne constitue pas un acte discriminatoire. Je tiens à préciser que cette disposition n'oblige en aucune façon à prendre des mesures d'action positive. Ce que l'article veut dire, c'est qu'un organisme ou un particulier dont les procédures d'embauche ou autres contiennent des dispositions visant à corriger des injustices passées ne peut être accusé de commettre un acte discriminatoire.

Je tiens à faire remarquer, notamment au député de Provencher (M. Epp), que cette disposition figurait déjà dans le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney), à savoir le projet de loi C-242, qui a été débattu ici même le 19 juin 1981. A l'époque, j'avais félicité le député de Vancouver-Centre d'avoir présenté ce projet de loi et je me réjouissais de pouvoir donner mon

appui à cette mesure. Je le répète, la disposition figurant à l'article 4 de mon projet de loi est en fait identique à celle de l'article 4 de la mesure d'initiative privée présentée en juin par le député de Vancouver-Centre.

J'ai dit que mon projet de loi avait pour objectif primordial de faire ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite prévus dans la loi canadienne sur les droits de la personne. On supprimerait ainsi toute discrimination pour ce motif au niveau fédéral, je répète, au niveau fédéral, en ce qui concerne la fourniture de biens et de services ou d'installations, l'accès au logement ou à la propriété, et la vie professionnelle.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, je présente aujourd'hui ce projet de loi afin que le comité de la justice examine adéquatement le sujet. J'ai constaté avec grand plaisir en janvier de cette année que le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a promis d'autoriser le renvoi de la teneur du projet de loi au comité permanent de la justice et des questions juridiques afin que celui-ci puisse tenir des audiences publiques et invite divers organismes et de nombreux particuliers à examiner les répercussions de cette modification. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a confirmé aujourd'hui cet engagement et je suis bien confiant que les députés de ce côté-là de la Chambre honoreront effectivement la promesse qu'a faite le ministre de la Justice plus tôt cette année. J'ai également obtenu du député de Vancouver-Centre l'assurance qu'elle appuiera le projet de loi. Je suis persuadé qu'elle prendra la parole dans le débat du projet de loi.

Je tiens à faire remarquer, monsieur le Président, qu'à l'occasion de l'heure réservée à l'étude d'un projet de loi d'initiative privée, on ne peut en renvoyer la teneur à un comité que si les députés ne l'étouffent pas. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du ministre de la Justice lui-même m'a affirmé que les ministériels ne torpilleront pas le bill comme on l'avait fait dans le cas du projet de loi du député de Vancouver-Centre. Aucun député du Nouveau parti démocratique n'étouffera le projet de loi, et c'est donc avec grand intérêt que nous observerons ce que feront les députés de l'opposition officielle. Pas un député de l'opposition officielle, j'en suis bien sûr, ne voudra priver le public du droit de se faire entendre à ce sujet, car tout ce que nous cherchons à obtenir pour le moment, c'est le renvoi de la teneur du projet de loi à un comité de la Chambre des communes pour y présenter des instances. Nous sommes impatients de voir si le parti conservateur acceptera de renvoyer la teneur du bill au comité ou s'il s'y opposera et empêchera que cette importante question soit débattue comme elle doit l'être par le comité de la justice.

Je signale que cette proposition de loi a l'approbation de groupes les plus divers de tous les secteurs de la société canadienne, y compris le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, l'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association chrétienne des étudiants canadiens, bien sûr, l'aile fédérale et les ailes provinciales du Nouveau parti démocratique, l'Église anglicane du Canada, l'Église mennonite du Canada, l'Église unie du Canada, l'Association du barreau canadien, le Congrès du travail du Canada, quelques commissions provinciales des droits de la personne et aussi, la Commission canadienne des droits de la personne.

Cette dernière a recommandé pour la première fois en 1979 que l'orientation sexuelle soit ajoutée aux motifs de distinction illicite dans la loi sur les droits de la personne. Chaque année depuis, elle répète cette recommandation. Ainsi, monsieur le Président, dans son rapport le plus récent qui a été déposé aux Communes il y a quelques semaines, la Commission déclare ce qui suit:

> La Commission recommande que l'orientation sexuelle et les convictions politiques soient ajoutées aux motifs de distinction illicite prévus par la loi canadienne sur les droits de la personne.
>
> La Commission a exposé le bien-fondé de cette recommandation dans son rapport de 1979. Elle continue, en effet, de croire qu'il y aurait lieu d'offrir une protection contre ce genre de discrimination. Son intention n'est pas alors de presser l'adoption de mesures spéciales à cet égard, mais de faire en sorte que les victimes d'arbitraire et de préjugés qui se voient injustement privées de chances égales d'épanouissement disposent d'un moyen de recours.

Je souscris à la thèse de la Commission, monsieur le Président. Le bill ne vise nullement à accorder un statut spécial aux homosexuels et aux lesbiennes. Il a pour objet de mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au niveau fédéral.

La Commission canadienne des droits de la personne a fait ces recommandations à la suite d'une étude approfondie. En fait, c'est une lettre écrite par le premier ministre (M. Trudeau) en 1978, au moment de l'adoption de la première loi canadienne sur les droits de la personne, qui est à l'origine de cette étude. Un certain nombre d'organismes, y compris ceux que j'ai cités, exhortaient alors le gouvernement à inclure l'orientation sexuelle dans la loi. Néanmoins, voici ce que déclarait le premier ministre dans une lettre du 4 février 1978:

> Faute d'avoir entièrement exploré les conséquences éventuelles d'une telle proposition, le Canada ne doit pas songer à l'inclure dans la législation fédérale avant d'avoir examiné soigneusement les problèmes que cela pourrait poser. Voilà pourquoi le ministre de la Justice a proposé de soumettre cette question à l'examen de la Commission canadienne des droits de la personne, qui pourra alors recommander au gouvernement les mesures à prendre.

Eh bien, monsieur le Président, c'est exactement ce qui s'est passé. En outre, il y a cinq ans que l'étude est terminée et, chaque année, la Commission canadienne des droits de la personne recommande d'inclure l'orientation sexuelle dans la liste des motifs de distinction illicite.

• (1730)

Depuis cinq ans, le gouvernement, qui avait exprimé l'espoir d'obtenir l'avis de la Commission, a refusé de tenir compte de cette recommandation importante qui pourrait toucher environ deux millions de Canadiens. C'est le chiffre que l'honorable représentante de Vancouver-Centre avait mentionné à la Chambre en juin 1981. Soit dit en passant, quand je faisais partie du comité spécial mixte de la constitution du Canada, j'avais proposé qu'on ajoute l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite dans l'article de la constitution qui prévoit les droits à l'égalité, de façon que cette disposition s'applique à tous les niveaux de gouvernement, c'est-à-dire à l'échelle fédérale, provinciale et municipale. Mon amendement avait cependant été rejeté par 22 voix contre 2, et tous les représentants du gouvernement et de l'opposition officielle s'y étaient opposés.

Il est possible en réalité que les dispositions de la Charte des droits soient interprétées de façon à interdire la discrimination en raison de l'orientation sexuelle. C'est ce que j'espère. Comme le dit le juge Berger, éminent juriste canadien, dans son livre *Fragile Freedoms,* «Les juges ne sont peut-être pas toujours plus sages que les hommes politiques, mais ils devraient être mieux en mesure de résister au vent de la colère qui balaie les rues». C'est pour cela, monsieur le Président, que nous voulions que cette disposition soit incluse dans la Charte des droits elle-même, parce que nous tenions à protéger cette minorité très importante. Je le répète, notre objectif consiste à mettre fin à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Nous voulons garantir que personne ne peut être congédié ou ne pas être engagé à cause de son orientation sexuelle. Nous voulons garantir que personne ne peut perdre son logement à cause de son orientation sexuelle. Nous voulons garantir que les membres de cette minorité peuvent obtenir les mêmes biens et services que les autres Canadiens.

Je souligne, monsieur le Président, que la mesure à l'étude ne vise pas à accorder un traitement spécial ou préférentiel à cette minorité. Elle vise à la mettre sur le même pied que les autres Canadiens. En décembre 1976, un amendement du même genre a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative du Québec. Heureusement, cette minorité bénéficie maintenant de cette protection dans la province de Québec.

Le projet de loi, je le répète, demande aussi que le ministre de la Justice examine attentivement tous les lois et règlements fédéraux et prenne des décisions en conséquence. Par exemple, de nombreuses dispositions du Code criminel méritent sûrement d'être révisées. Récemment, en dépit de nombreuses propositions faites par le gouvernement fédéral en matière de réforme du Code criminel, le gouvernement a cédé aux pressions de ce qui représente,je suppose, la majorité morale au Canada et a refusé catégoriquement de modifier certaines des dispositions les plus archaïques et les plus répressives du Code criminel, allant de la suppression du délit de grossière indécence à l'établissement d'un âge uniforme de consentement, en passant par l'abrogation des dispositions relatives aux maisons closes. Nous de la Chambre savons que cette mesure législative a donné lieu, en février 1981, aux plus nombreuses arrestations collectives au Canada depuis la mise en application de la loi des mesures de guerre, à des tactiques que le *Globe and Mail* a qualifiées de tyranniques. J'estime que les ressources policières pourraient être mieux mises à profit que de servir à mettre en application de lois archaïques et discriminatoires. Par exemple, la police hésite extrêmement à se mêler de violence familiale, à s'occuper des femmes battues, et il en résulte bien des actes de violence et de la souffrance. Ce qui n'empêche pas pourtant que nous consacrons beaucoup de temps à d'autres domaines.

Je trouve aussi que nous devrions étudier d'autres dispositions du Code criminel qui traitent de la propagande haineuse. Il faudrait que ces dispositions soient modifiées pour tenir compte aussi du problème de l'homosexualité. Il ne faut pas remonter bien loin dans le passé pour trouver des exemples de très grave discrimination fondée sur l'orientation sexuelle des individus. Au cours de la Deuxième guerre mondiale notamment, il y a eu cette fameuse loi qui a permis que des homosexuels et des lesbiennes soient marqués d'un triangle rose et exécutés dans des camps de concentration nazis. Cette tragédie a été fort bien reconstituée dans une pièce que tous les députés ont vue, j'espère.

Pourtant, la littérature haineuse contre les homosexuels ou les autres minorités n'est qu'un pâle reflet d'un malaise beaucoup plus grave. Nous avons vu dernièrement en Alberta le triste spectre de l'anti-sémitisme refaire surface contre la communauté juive. Il faut que nous reconnaissions, sans aucune équivoque possible, que toute propagande haineuse, religieuse ou sexuelle, est carrément inacceptable dans une société libre et démocratique.

Il existe toujours des cas flagrants de discrimination sexuelle. Et nos forces armées sont, parmi les institutions fédérales, l'une de celles où les préjugés contre les homosexuels sont carrémement institutionnalisés. Le règlement des forces armées exige que toute personne soupçonnée d'être homosexuelle ou lesbienne soit renvoyée sur-le-champ et cela, sans qu'il soit tenu compte de ses qualités ou de ses compétences. Le règlement va encore plus loin: les militaires ont le devoir de dénoncer tous ceux qu'ils soupçonnent d'être homosexuels. On a du mal à croire, à l'heure actuelle, qu'un jeune homme ou une jeune fille puisse se faire réveiller en pleine nuit par des policiers militaires qui peuvent les interroger des heures durant, voire les amener au poste simplement parce qu'on les soupçonne d'être homosexuels. Trop de jeunes ont été renvoyés des forces armées, des jeunes qui voulaient embrasser la profession militaire pour servir leur pays, des jeunes qui avaient des états de service exceptionnels, sans compter des centaines d'autres peut-être aujourd'hui encore qui n'ont pas encore perdu leur emploi, mais qui vivent dans la crainte perpétuelle d'être dénoncés et de le perdre sans aucune forme de recours. Je rappelle que cette situation existe à tous les échelons des forces armées.

Les députés savent que j'ai cité un tas d'exemples au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Il y a eu le cas d'une jeune femme nommée Zoe Mathesan. Elle a raconté comment on l'avait interrogée et menacée sur la foi de soupçons et d'allégations qu'on ne lui a même pas communiqués. Comme j'ai rendu l'affaire publique, j'ai reçu de nombreuses lettres. Par exemple, j'ai reçu un coup de téléphone d'un jeune homme qui s'était effondré pendant que la police lisait ligne par ligne toutes les lettres qu'il avait chez lui. On semblait d'avis qu'il ne pouvait servir son pays.

Il est difficile d'imaginer une conduite de ce genre à notre époque. Je sais que de nombreux militaires désapprouvent cette politique et en fait, monsieur le Président, si l'amendement que je propose est adopté, les militaires gradés pourront se présenter devant la Commission canadienne des droits de la personne et s'ils veulent essayer de prouver qu'il y a vraiment une bonne raison pour qu'ils adoptent le règlement, qu'ils le fassent. Cependant, ce genre de tactiques répréhensibles et cet exemple flagrant d'homophobie institutionnelle sont carrément inacceptables au Canada. Nous ne pouvons ruiner des carrières et entretenir la peur engendrée par cette politique.

Les forces armées ne sont pas les seules en cause. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que la GRC a monté quelque 1.3 millions de dossiers sur 800,000 Canadiens et beaucoup de ces dossiers existent encore. La politique des Affaires extérieures laisse beaucoup à désirer et il y en a bien d'autres. Ce sont des questions qu'il faut examiner, monsieur le Président, et j'espère que le comité permanent de la justice et des questions juridiques voudra s'y employer.

Après le discours du député de Vancouver-Centre, j'ai dit que la question en cause touchait essentiellement les droits de la personne, le droit de vivre et le droit d'aimer sans crainte d'être persécutée, sans crainte de discrimination et sans crainte de perdre ses moyens de subsistance, son foyer, ou de se voir refuser des biens ou des services. Les jeunes Canadiens ont le droit de ne pas être menacés, réduits au silence et de devoir cacher leur identité. La question en cause touche les libertés civiles de centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes.

Je me réjouis que le ministre de la Justice soit d'accord pour saisir le comité permanent de la justice et des questions juridiques de cette affaire, de façon que les particuliers et les groupes puissent venir présenter leur point de vue, quel qu'il soit. Monsieur le Président, j'ose espérer que tous les députés de l'opposition officielle qui sont présents à la Chambre aujourd'hui ne vont pas chercher à détourner ces audiences de leur objet et empêcher tous les points de vue de s'exprimer relativement à ce projet de loi. Je compte sur leur appui, monsieur le Président, et j'espère sincèrement que le comité permanent de la justice et des questions juridiques sera saisi sous peu de cette importante question.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je tiens à dire dès le début combien je me réjouis de pouvoir exprimer mon avis sur ce sujet et appuyer la motion que le député de Burnaby (M. Robinson) a présentée et qui vise à saisir un comité de ce projet de loi. Si je m'en réjouis ainsi, c'est que ce projet de loi ressemble beaucoup au projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté moi-même à ce sujet il y a deux ans au nom de mes commettants en général et des homosexuels du Canada en particulier.

• (1740)

Mes initiatives à ce sujet sont bien connues. Peu après mon élection, en 1980, j'ai parrainé le projet de loi C-242 qui visait à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'empêcher toute discrimination en fonction de l'orientation sexuelle. Ce projet de loi était l'aboutissement des efforts du conseil consultatif sur les droits de la personne établi à Vancouver, conseil que j'avais formé à la demande du député de Yellowhead (M. Clark) lorsqu'il était premier ministre. Il était formé de représentants des homosexuels qui avaient accepté de m'aider à formuler une politique sur la question des droits des homosexuels. Notre but était de rédiger un projet de loi qui serait soumis à l'étude d'un comité. Nous voulions donner aux homosexuels la possibilité de décrire les frustrations, les expériences et les difficultés qui leur sont propres.

A cette époque-là, j'ai reçu un énorme appui de la part de députés de mon caucus, comme les honorables Joe Clark, Flora MacDonald, David Crombie et Jim McGrath.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais je tiens à lui rappeler qu'elle doit désigner les députés par leur circonscription.

Mlle Carney: J'ai donc reçu le soutien de députés de mon caucus comme le député de Yellowhead, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de Rosedale (M. Crombie). Cependant, lorsque le projet de loi a été présenté en deuxième lecture, en juin 1981, il a été étouffé par les libéraux qui étaient déterminés à empêcher son étude en comité. Je tiens à souligner que ce ne sont pas les conservateurs qui ont étouffé ce projet de loi presque identique à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais bien les libéraux.

J'ai bien peur que le gouvernement joue au même jeu avec ce projet de loi. Si les libéraux voulaient réellement appuyer cette mesure, ils auraient eu amplement le temps depuis qu'ils ont torpillé mon projet de loi de montrer qu'ils s'inquiètent de cette question. Ils auraient pu renvoyer la mesure que j'ai présentée à un comité. S'ils l'avaient fait, nous n'aurions pas à répéter ce débat aujourd'hui. Ils auraient pu également présenter leur propre mesure. Ils ont eu bien des occasions de modifier la loi canadienne sur les droits de la personne. Ils ont préféré cependant jouer la comédie aujourd'hui.

Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a déclaré publiquement qu'il accepte que l'on renvoie le sujet au comité, mais il sait très bien que son caucus ne l'appuiera pas et il m'a dit en particulier que si le sujet était renvoyé au comité, son parti ne lui donnerait pas son appui. Par conséquent, il prend position en public dans l'espoir que les députés de mon parti étoufferont le projet de loi. Il espère qu'il fera oublier les années d'inaction du gouvernement grâce au débat d'une heure de cet après-midi.

Je trouve le NPD hypocrite, d'être complice du gouvernement dans cette mascarade. Je crois que le député de Burnaby fait preuve d'hypocrisie en présentant ce projet de loi—et j'ai pourtant la même préoccupation que lui—alors qu'il sait que les libéraux s'entendent sur une question avec ceux que le député de Saint-Jean-Est appelle le petit croupion rouge, avec les néo-démocrates, alors qu'ils empêchent les conservateurs de mener l'affaire à terme. Le NPD peut évidemment faire fi de la réalité parce qu'il ne sera jamais au pouvoir et qu'il ne devra jamais rendre compte de ses actes. Je m'intéresse plus aux personnes qu'à la politique, dans ce cas-ci. Je reste fidèle à mes principes et je continuerai à m'efforcer de faire interdire la discrimination en raison de l'orientation sexuelle.

Je serai bref aujourd'hui mais je voudrais parler brièvement des déclarations que j'ai faites à ce sujet il y a près de deux ans à la Chambre. J'ai alors précisé—et le député de Burnaby en a parlé—que je ne demandais pas de faveurs spéciales pour les Canadiens qui sont homosexuels. C'est pourquoi je n'aime pas l'expression «droits des homosexuels». Je ne l'ai jamais employée. Il s'agit des droits de la personne ou de ce que la Commission canadienne des droits de la personne, présidée par un ancien député conservateur, M. Gordon Fairweather, appelle «traitement injuste». Il ne s'agit pas de revendiquer de nouveaux droits. Je n'ai jamais préconisé et ne préconiserai jamais que l'on accorde des droits spéciaux à un groupe social, aux hommes, aux femmes ou que sais-je encore? Il s'agit de mettre les êtres humains sur un pied d'égalité peu importent la race, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle. Nous ne proposons nullement d'octroyer un statut privilégié à une partie de la population, mais bien d'accorder à ces Canadiens les mêmes droits que ceux dont jouissent déjà les autres Canadiens, droits qu'ils tiennent pour acquis de nos jours.

Je crois qu'il devrait être possible pour les homosexuels de chercher un emploi ou un logement et de se prévaloir des services publics sans vivre constamment dans la crainte de se voir exposés à la vindicte publique et privés de leurs droits fondamentaux. Fondamentalement, ce que les homosexuels demandent, c'est la protection, la tolérance et le respect des droits de la personne dont jouissent tous les autres canadiens. Mes électeurs n'exigent certainement pas des droits particuliers.

Le Canada est un pays très diversifié, et il faut protéger et respecter cette diversité si l'on veut que les Canadiens puissent vivre dans la dignité. Je crois que la plupart des Canadiens ignorent à quel point notre société exerce une discrimination à l'encontre des homosexuels, comme je l'ignorais moi-même avant d'être candidate dans Vancouver-Centre. La plupart des Canadiens adoptent probablement une attitude relativement bienveillante à cet égard, comme je faisais auparavant, attitude mêlée d'absence d'intérêt envers la question et d'une certaine sympathie à l'égard de ceux qui ne sont pas hétérosexuels. Avant d'avoir l'occasion de fréquenter les milieux homosexuels de ma circonscription, je n'avais aucune idée de la discrimination dont ils souffrent, discrimination qui s'exerce parfois ouvertement et parfois d'une manière subtile et difficile à prouver.

Il y a deux ans, monsieur le Président, j'ai cité des exemples de ces diverses formes de discrimination. On en a donné d'autres exemples aujourd'hui. J'ai raconté à la Chambre qu'un jeune homme de ma connaissance avait été forcé de quitter un très bon emploi parce qu'il vivait dans la crainte que l'on découvre son homosexualité. Il se rendait tous les jours à son travail, tourmenté par l'angoisse à l'idée que son orientation sexuelle pouvait lui coûter son emploi. La crainte et l'angoisse se sont accumulées et un jour, il a décidé qu'il ne pouvait plus vivre ainsi, et il a démissionné. Nul Canadien ne devrait avoir à endurer une insécurité de ce genre. J'ai également décrit des cas de harcèlement de la part des forces armées et des services d'immigration, alors que l'on soupçonnait simplement des gens d'être homosexuels. Nous en avons eu de nouveaux exemples aujourd'hui. Les victimes n'ont pas en la possibilité de se défendre ou même de savoir qui avait porté plainte. Ces gens ont été enfermés dans des hôtels et ont subi un interrogatoire dans un état voisin de la terreur. Rien n'a pu être prouvé, et il n'était pas nécessaire de prouver quoi que ce soit. Pour gagner du temps, je vais me contenter d'énoncer mon objectif, qui est de faire en sorte qu'aucun Canadien ne souffre d'une forme quelconque de discrimination.

Il est instructif de passer en revue les événements qui sont survenus dans les deux années qui se sont écoulées depuis que les libéraux ont torpillé mon bill. Le Québec est toujours la seule province à avoir adopté une loi protégeant les droits fondamentaux des homosexuels. Parmi les villes canadiennes, Toronto, Ottawa, Windsor et Kitchener ont adopté des mesures dans leur champ de compétence en vue de garantir aux homosexuels un minimum de protection. En 1982, le conseil municipal de Vancouver a adopté en principe ce que l'on a qualifié de meilleure législation des droits de la personne au Canada, interdisant entre autres toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Ce règlement municipal a été remisé sur les tablettes pour le moment, en attendant que l'on apporte les modifications à la charte municipale qui permettraient de le faire appliquer.

Les commissions canadiennes des droits de la personne, fédérale et provinciales, continuent de promouvoir la protection des droits fondamentaux pour les homosexuels. Outre la Commission fédérale et celle du Québec, qui a adopté une loi dans ce domaine, les commissions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario recommandent l'inclusion de l'orientation sexuelle dans leur code provincial respectif. Récemment, la Commission de la Colombie-Britannique, sous la direction de M. Charles Paris, a réitéré ses recommandations de 1981, et, au cours des derniers mois, la Commission du Manitoba a ajouté son appui. Cela signifie que les Commissions des droits de la personne du Québec à la Colombie-Britannique, ainsi que l'organisme canadien, soutiennent maintenant le principe de la protection des droits des homosexuels. Malheureusement, il y a toujours des infractions.

Étant donné que, dans la plupart des provinces, les préférences sexuelles ne sont pas un motif de discrimination, il existe peu de relevés précis des violations des droits des homosexuels au Canada. Toutefois, depuis 1977 et l'adoption de la loi au Québec, 83 plaintes de discrimination ont été présentées par ce groupe. Bien sûr, ce chiffre est probablement trop faible, étant donné que les gens sont généralement effrayés par le processus et, de plus, que la discrimination est souvent subtile et difficile à prouver en ce qui concerne l'inclination sexuelle.

• (1750)

Il y a eu aussi certains progrès aux États-Unis. En 1982, le Wisconsin est devenu le premier État à ajouter les préférences sexuelles dans ses mesures législatives sur les droits de la personne. En dépit des protestations du public, le gouverneur et la majorité de ceux qui avaient adopté la mesure, furent réélus. La question n'est plus tabou comme certains voudraient le croire. Les villes américaines qui ont ajouté l'inclination sexuelle dans leur législation sur les droits de la personne se comptent par centaines. Plusieurs des candidats sérieux à la présidence en 1984, y compris M. Mondale, ont accepté la protection des droits des homosexuels. Le parti démocrate aux États-Unis a accepté à l'unanimité la formation d'un caucus

homosexuel au sein du parti et adopté plusieurs recommandations importantes favorables aux homosexuels dans sa politique.

Le plus frappant est peut-être que nous commençons à voir un revirement chez ceux qui s'opposaient aux homosexuels et à la protection de leurs droits. Le gouverneur Askew de Floride, qui soutenait Anita Bryant et pourrait, semble-t-il, briguer l'investiture présidentielle, a profondément modifié sa position à ce sujet. Anita Bryant admet maintenant qu'elle avait tort de faire campagne contre les homosexuels.

Il y a donc longtemps que nous avons passé le stade des mots, il est maintenant temps de passer aux actes. Renvoyons ce projet de loi au comité où il pourra être étudié raisonnablement et où nous pourrons prendre connaissance des inquiétudes réelles de membres de notre collectivité.

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) souhaite que le Parlement modifie la loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Il a présenté à cette fin le projet de loi C-676, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne.

Avant de parler plus précisément de cette mesure, je tiens à dire que le gouvernement est fier de ce qu'il a accompli en matière de protection des droits de la personne. C'est en effet à lui qu'on doit l'incorporation d'une Charte des droits et libertés dans notre Constitution. Grâce à ses efforts, les libertés fondamentales de même que les droits démocratiques, de liberté de circulation et d'établissement, les garanties juridiques et les droits linguistiques sont maintenant protégés. En outre, à compter du 17 avril 1985, les Canadiens jouiront également de la protection de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés qui prévoit ceci:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendemment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

En outre, le gouvernement est également chargé de mettre en application la loi canadienne sur les droits de la personne que le Parlement a promulgué en 1977. La loi intervient à l'égard de tout ce qui est du ressort fédéral. Elle lie également la Couronne. Cela signifie qu'elle oblige tous les ministères fédéraux, les organismes et les sociétés de la Couronne ainsi que les sociétés privées assujetties à la réglementation fédérale, notamment les banques, les lignes aériennes et les sociétés ferroviaires.

Le 30 mars 1983, le Parlement adoptait le projet de loi C-141, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Une fois promulgué, ce projet de loi accroîtra sensiblement la protection offerte contre les distinctions illicites au palier fédéral.

En plus de la Charte et de la loi canadienne sur les droits de la personne, de nombreuses lois fédérales protègent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Canadiens. Sous ce rapport, on peut signaler entre autres les rapports publiés au Canada en vertu de l'accord international sur les droits civils et politiques et l'accord international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Considérons maintenant l'orientation sexuelle dans le contexte de la loi canadienne sur les droits de la personne. Quand la Chambre a étudié cette loi en 1977, il avait été question d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Le comité avait rejeté l'amendement à ce moment-là.

De toute évidence, le Parlement n'avait pas alors l'intention d'interdire la distinction illicite fondée sur l'orientation sexuelle. On ne peut en conclure non plus que le gouvernement juge l'orientation sexuelle comme étant un motif suffisant pour priver quelqu'un d'une égalité de chances.

Sans vouloir trouver des excuses à la distinction illicite fondée sur l'orientation sexuelle, on peut se demander si les avantages sociaux qu'on retirerait en interdisant cette distinction l'emportent sur les inconvénients d'une pareille interdiction. En 1979, la Commission a effectué un sondage qui devait la mettre au courant des connaissances, des attitudes et des pratiques de la population en matière de distinction illicite. Elle avait alors demandé aux personnes interrogées d'identifier des motifs possibles de distinction illicite. Des neufs principaux motifs identifiés, l'orientation sexuelle était le dernier. Une proportion de 1.4 p. 100 de ceux qui ont été interrogés ont répondu que c'était bien là un motif de distinction illicite. En outre, cette même enquête a révélé que seulement 0.6 p. 100 des personnes interrogées avaient fait l'objet de discrimination à cet égard. Ainsi donc, s'il est beaucoup question d'injustices fondées sur l'orientation sexuelle, il semble que cette pratique ne soit pas aussi répandue qu'on le croirait à première vue.

Les législateurs du Canada et des États-Unis se sont demandés durant des années s'il y avait lieu ou non d'interdire les distinctions illicites fondées sur l'orientation sexuelle. Mais la majorité d'entre eux ont décidé que les effets néfastes d'une telle interdiction étaient plus nombreux que les avantages qu'elle pouvait procurer. Quel que soit notre point de vue sur l'orientation sexuelle, nous ne saurions nier que beaucoup de gens s'inquiètent des répercussions sociales qu'une pareille interdiction risque de provoquer éventuellement. Mais il ne s'agit pas de décider ici si cette inquiétude est fondée ou non. Il suffit de dire qu'elle existe.

Je ne suis peut-être pas disposé à accepter que l'on modifie la loi canadienne sur les droits de la personne comme l'a proposé le député de Burnaby, mais je ne crois pas non plus qu'il faille sanctionner les distinctions illicites fondées sur l'orientation sexuelle. Tant les entreprises que le gouvernement devraient offrir indifféremment à tous les citoyens des possibilités égales d'emploi. Soit dit en passant, c'est la position du gouvernement en ce qui a trait aux questions qui relèvent de sa compétence. Par exemple, un requérant a accès à la Fonction publique s'il le mérite, et c'est là un concept qui ne souffre aucune distinction, y compris, bien entendu, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le gouvernement n'appuie pas le projet de loi C-676, mais je suis disposé à proposer que son objet soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Je propose, appuyé par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-676, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit

annulé, le projet de loi retiré et son objet renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'aimerais parler du projet de loi, mais, avant de commencer, je tiens à dire très clairement comment j'en parlerai. C'est ainsi que je conçois les projets de loi émanant des députés. Elle est d'initiative parlementaire du fait que n'importe quel député peut soulever une question en présentant un projet de loi ici même, mais le parti auquel appartient le député ne fait pas sienne la mesure qu'il présente.

● (1800)

De plus, je dois faire remarquer que lorsque les députés interviennent pour parler d'une mesure de ce type, ils parlent en leur nom personnel et non au nom de leur parti. Certains pourront prétendre que le secrétaire parlementaire qui vient de parler avait le feu vert de son ministre pour faire une recommandation précise et j'accepte ce genre de démarche. Je tiens néanmoins à vous dire, monsieur le président, ainsi qu'à tous mes collègues qui sont présents aujourd'hui que je parle en mon nom personnel. J'ose espérer que nous garderons toujours la formule des projets de loi d'initiative parlementaire.

Trop souvent, nous nous plaignons du fait que les simples députés n'ont pas la possibilité d'exercer leur jugement sur les mesures législatives qui sont présentées et qu'ils sont limités ou motivés dans leurs réactions par la position adoptée par leur parti ou par les ordres de leur whip. Nous nous sommes tous, à un moment ou à un autre, plaint de cette état de fait.

J'espère que les mesures d'initiative parlementaire ne tomberont pas sous le coup de ces ententes entre partis, qui ôtent dans une certaine mesure le peu d'indépendance laissée aux simples députés.

Cela dit, je m'oppose au projet de loi C-676. Il est très difficile de s'opposer à une mesure qui, du moins en surface, semble supprimer l'injustice. Je suis sûr qu'aucun d'entre nous ne veut passer pour un partisan de la discrimination pour quelque raison que ce soit.

Le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) prétend que cette proposition sert les droits de la personne. A première vue, on peut le dire en effet, parce qu'il s'agit manifestement des droits d'êtres humains en tant que tels. Toutefois, j'estime que cette mesure va bien au-delà de cette définition restreinte. Si c'était le cas, une bonne partie de la mesure dont nous débattons à la Chambre des communes ne susciterait pas un tel intérêt.

Permettez-moi d'être plus précis. On fait sans cesse des distinctions au sein de la société. La société juge constamment et établit continuellement une distinction entre le bien et le mal. Certains prétendent que ce n'est pas faire preuve de discrimination, mais plutôt de jugement. Avant de faire preuve de jugement, il faut savoir distinguer le bien du mal. Bien que la définition de ces motions soit discutable, je pense que dans notre contexte, tant dans la tradition parlementaire britannique que d'un point de vue judéo-chrétien, les actes dont il est question aujourd'hui, tant d'un point de vue historique que compte tenu des problèmes que j'ai soulevés, ont été jugés répréhensibles par la société.

Il existe une autre expression qui a vu le jour au sein de notre société et contre laquelle je m'inscris en faux, à savoir «la majorité morale». Cette notion, qui nous vient des États-Unis, semble être une condamnation générale de tous ceux qui ne sont pas «dans le vent» à l'égard des problèmes contemporains. Qu'y a-t-il de mal à être moral et qu'y a-t-il de mal à faire partie de la majorité? Je le demande à la Chambre: qu'y a-t-il de mal dans l'un ou l'autre cas? Je ne discute pas de raisonnement, mais bien des termes. Je commence à en avoir assez des gens qui utilisent si facilement cette expression pour signifier que, selon leur conception restreinte de la chose, si l'on est contre, c'est que l'on vit encore à l'époque du moyen-âge, que l'on est déphasé ou, au mieux, que l'on n'a pas encore ouvert les yeux sur la réalité.

● (1805)

Depuis toujours, les gens qui prétendent ce genre de choses utilisent une autre expression, en disant «il est impensable qu'à notre époque, on puisse encore avoir des idées semblables». En effet, monsieur le Président, c'est non seulement impensable, mais j'estime pour ma part qu'il n'y a rien de mal à penser ainsi.

Personnellement, j'estime qu'on dit cela trop souvent lorsqu'on ne sait pas de quoi on parle, et qu'on ne veut pas faire face à la réalité mais plutôt s'attaquer non à l'opinion, mais à la personne qui l'exprime. C'est la personne et non l'opinion proprement dite qui fait l'objet de l'attaque.

En outre, je m'inquiète qu'une grande partie des dispositions à l'étude aujourd'hui—et je ne cherche à condamner personne—reposent sur un principe d'humanisme séculier. Étant donné l'orientation générale de cette mesure, il est très difficile de répondre à ceux qui vous demandent pourquoi vous êtes contre «les gens»? Je ne le suis pas, mais si l'on passe en revue les annales de l'histoire et les précédents de cette mesure législative, on constate que les lois proposées dans ces domaines de portée morale se fondaient bien souvent sur les traditions dont j'ai déjà parlé.

J'ai été grandement influencé dans ma vie publique et privée par Wilberforce de la Clapham Society, en Angleterre. Wilberforce a été élu alors qu'il était encore très jeune à la Chambre des communes britannique à une époque où l'on célébrait la jeunesse. On s'imagine parfois que l'élection de jeunes gens comme député des communes est un phénomène récent. Or, Wilberforce était un ami très intime de William Pitt qui, à 25 ans, était le plus jeune premier ministre de la Grande-Bretagne, à ma connaissance.

Wilberforce, de concert avec un petit groupe de personnes, a déclaré qu'il voulait changer deux choses dans la société britannique. Premièrement, la traite des esclaves. C'était une pratique discriminatoire, mais qui allait bien au-delà d'une simple discrimination raciale et en la mettant en cause, il s'attaquait alors à la base même du système économique britannique. Ses adversaires étaient nombreux et puissants.

Deuxièmement, il voulait modifier les manières britanniques. En lisant ses mémoires, on s'aperçoit qu'il voulait dire par là, la moralité de ses concitoyens. Il croyait sincèrement que la Grande-Bretagne était décadente, car la société britannique avait perdu de vue les préceptes moraux fondamentaux. Selon lui, il existait un lien très étroit entre l'abolition de

l'esclavage et le raffinement des manières ou la moralité britanniques. Je ne vais pas raconter toute l'histoire. Il suffira de dire que les députés la connaissent. Wilberforce a été soumis à une forte opposition, aux mêmes critiques et aux mêmes arguments que j'ai entendus aujourd'hui à la Chambre, selon lesquels il est dépassé et naïf à l'extrême de penser qu'un code de moralité régit la société. Malgré tout, il a réussi. Oui, il a gagné avec l'appui du premier ministre qui a eu le courage extraordinaire de résister aux influences les plus fortes de la société. Nous disons certainement aujourd'hui qu'ils ont eu raison.

● (1810)

Cela dit, il faut se poser la question suivante: la société en général est-elle en faveur du bill que le député de Burnaby (M. Robinson) propose à la Chambre? Les deux camps peuvent citer tous les chiffres qu'ils veulent mais, à mon sens, ce n'est pas une question de statistique. Je ne considère pas comme un argument valable de dire que les Hyslops de Toronto n'ont pas en gain de cause. Là n'est pas la question, mais au plus profond de moi, je suis convaincu que le public, la grande majorité des Canadiens ne sont pas en faveur de la mesure à l'étude.

Le secrétaire parlementaire a émis l'opinion qu'on craignait quelque peu les répercussions sociales d'une mesure législative comme celle-ci. Je crois reprendre fidèlement ses propos. Il y a bel et bien des répercussions sociales. Le projet de loi ne porte que sur les compétences fédérales, ce qui est cependant bien vaste. Où allons-nous ensuite?

On a parlé d'une affaire récemment en Saskatchewan à propos d'un professeur ayant une inclination sexuelle différente de celle qu'accepte la majorité des Canadiens. Il a présenté l'argument suivant: «Vous ne pouvez me congédier, car vous seriez coupables de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle».

Il y a un problème que nous n'avons pas réglé au cours du débat constitutionnel—et le secrétaire parlementaire a soulevé la question de la Charte des droits et des libertés—et c'est la question des droits collectifs. Ils sont laissés pour compte dans la Charte des droits. On a soulevé cette question au cours des séances du comité spécial mixte de la constitution. Pour ma part, je défends ardemment les droits collectifs. Certains diront que cette motion n'est pas acceptable puisqu'il s'agit d'une charte des droits de la personne qui, par définition, n'inclut pas les droits collectifs. Pourtant, la société a toujours été fondée sur des groupes fondamentaux, que ce soit la collectivité entière, une organisation de services ou une Église, pour n'en nommer que quelque-uns.

S'agit-il de discrimination si une Eglise décide qu'il faut, dans le système scolaire public, non seulement enseigner aux enfants une philosophie humaniste, mais également un comportement basé sur les traditions judéo-chrétiennes?

● (1815)

Ayant créé l'école à ses propres frais, cette église constate qu'un enseignant a une orientation sexuelle différente de celle qu'elle approuve. Elle demande à l'enseignant de quitter son emploi. La Commission canadienne des droits de la personne ou la Commission provinciale des droits de la personne est alors saisie de l'affaire. Les adeptes de cette église et les partisans de cette école n'ont-ils pas le droit de faire une distinction? N'ont-ils pas le droit de dispenser le genre d'enseignement et d'engager des enseignants conformes aux articles de foi de cette église, sur lesquelles est basée cette école? En toute franchise, je réponds affirmativement à la question. Je trouve que si certaines personnes s'inquiètent lorsque nous sommes saisis d'un tel projet de loi, c'est pour une très bonne raison, c'est à cause de son incidence sociale.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a dit que l'article 4 n'était pas positif. J'ai trouvé passablement intéressant qu'il ait prononcé mon nom au début de son intervention, avant même que je ne me lève pour parler. Je suppose qu'il savait qui allait parler. L'article dont il a parlé est considéré comme un article sur «les programmes spéciaux». Qu'entendez-vous par «programmes spéciaux»? Je ne veux pas mettre en doute la parole du député. Il a peut-être raison de dire qu'il ne s'agit pas d'action sociale, mais la lecture que j'en fais me convainc que les dispositions de cet article pourraient être interprétées comme de l'action sociale. La difficulté ne tient pas à la lettre de la loi.

Demandons-nous ce que fera la Commission des droits de la personne lorsque le Parlement aura adopté le projet de loi. Quelle interprétation va-t-elle donner à ces mots? Quels correctifs va-t-elle imposer en raison du texte même? Malgré tout mon respect pour le député de Burnaby, il ne peut pas prédire quelle sera la décision de la Commission des droits de la personne, parce que nous ne connaissons pas la cause qui servira de précédent et que nous ne savons pas non plus qui seront les commissaires.

Enfin, j'ai sous les yeux le compte rendu des délibérations du comité permanent de la justice et des questions juridiques du 26 avril 1983. Pour bien préciser ce que voulait dire le député de Burnaby quand il a dit qu'il s'était entendu avec le ministre de la Justice (M. MacGuigan) sur la manière d'aborder cette question, je vais donner lecture du passage suivant, qui se trouve à la page 130:19, dans lequel le ministre parle du fond du projet de loi:

> Vous vous rappelez probablement que je m'opposais à sa proposition quant au fond, mais que j'ai accepté que le comité soit saisi de cette question afin de faciliter l'adoption de cette autre mesure législative.

Il s'agissait des modifications à la loi canadienne sur les droits de la personne.

Si j'en crois son porte-parole, le gouvernement s'oppose donc également à cette proposition quant au fond. Monsieur le Président, vous serez sans doute d'avis, comme d'autres députés, après ce qu'on a dit surtout de sa portée sociale, que la teneur du projet de loi devrait être renvoyée au comité.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Conformément à l'ordre adopté plus tôt ce jour, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 2, paragraphe (1), du Règlement.

(A 18 h 21, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-155, Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le Président, je ne cache pas éprouver un mélange de grande fierté et de légère inquiétude en présentant ce projet de loi, loi sur le transport du grain de l'Ouest.

J'éprouve de la fierté, évidemment, à cause du caractère nécessairement historique d'une loi destinée à remplacer l'historique tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. De l'avis du gouvernement, ce projet de loi C-155 va contribuer à accélérer considérablement, grâce à l'essor qu'il va donner au transport, à l'agriculture et à l'industrie, la croissance économique de l'Ouest du Canada, et partant, du pays tout entier. Une infusion de 16.5 milliards de dollars par les sociétés de chemin de fer et de neuf milliards de dollars par le gouvernement sur une période de moins de dix ans ne peut qu'avoir des effets bénéfiques importants. Tout aussi important peut-être sera l'effet psychologique de cette loi. L'Ouest aura enfin un réseau ferroviaire à la taille de ses besoins et de ses aspirations.

J'éprouve de l'inquiétude aussi, monsieur le Président, car le sujet est en effet fort complexe. Il n'est pas aisé d'en saisir tous les aspects à la fois, savoir les aspects économique, social, psychologique et politique. Il est facile au contraire de critiquer en partant de l'intérêt de tel ou tel groupe, celui de telle ou telle région. Pour ma part, la Providence et le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ont voulu que je sois exposé à ce problème en plusieurs circonstances. En voici quelques-unes: J'ai d'abord été en 1968-1969 ministre responsable de la Commission canadienne du blé. J'ai pu constater alors les déficiences du réseau ferroviaire de l'Ouest et l'angoisse des producteurs agricoles de la région face à l'incertitude de pouvoir expédier leurs produits à temps et en quantité requise. J'ai donc sympathisé avec eux et je sympathise encore et toujours avec eux. Étant donné l'instabilité de la température et des marchés, à mon avis, ils ont besoin de garanties. Cependant, j'éprouve aussi de la sympathie pour les sociétés de chemins de fer du Canada. On ne peut pas exiger d'elles un bon service tout en les forçant à perdre 400 millions de dollars par année, chiffre actuel, 2 milliards de dollars par année en 1990, si l'on ne fait rien.

• (1110)

J'ai aussi été en 1978-1979 coprésident d'une commission sur l'unité canadienne. J'entends encore résonner dans mes oreilles la protestation de certains participants de l'Ouest. Nous en avons assez, disaient-ils, d'être porteurs d'eau et scieurs de bois, de ne pas pouvoir transformer nous-mêmes nos ressources naturelles. Et quand on leur laissait entendre que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau contribuait à cet état de choses, ils nous disaient, un peu gênés, que le Corbeau était un des rares avantages qu'ils avaient extraits de l'Est et qu'ils avaient peine à y renoncer. Ce projet de loi C-155 va donc leur donner l'occasion de sortir de leur ambivalence.

Et voilà que, depuis 1980, à titre de ministre des Transports, je vis le débat sur le Corbeau dans l'Ouest, à Ottawa, ainsi qu'au Québec. Je connais la capacité des producteurs, des agriculteurs de l'Ouest. J'ai vu les progrès que font nos ports de l'Ouest, savoir ceux de Vancouver, de Prince-Rupert, ainsi que de nos ports de l'Est, savoir ceux de Thunder Bay, de Montréal et de Québec. Ils sont disposés à manutentionner des quantités plus considérables de grains, de viande, de charbon, de soufre, de potasse, de bois et de marchandises manufacturées. C'est maintenant la voie ferrée qu'il faut moderniser.

La récente récession a calmé l'angoisse qui existait à ce sujet, il y a deux ans, dans l'Ouest, alors qu'on parlait de rationner un jour l'utilisation de cette voie ferrée. Mais la récession «récessionne», monsieur le Président, et c'est aujourd'hui qu'il faut prendre des décisions, qu'il faut commencer à construire ce qu'on a appelé déjà l'équivalent d'un autre, d'un troisième réseau ferroviaire dans l'Ouest du Canada. L'an prochain il sera trop tard.

Puis-je ajouter que j'ai aussi été député d'une circonscription semi-rurale du Québec? Même si je ne partage pas les réticences des éleveurs du Québec face à une version antérieure de ce projet de loi, je les comprends et je les tolère, et voilà pourquoi je me satisfais du mieux plutôt que de rechercher le meilleur. Il faudra peut-être un jour, je dis cela «tongue in cheek», ajouter le droit à la peur aux droits fondamentaux de l'homme.

Monsieur le Président, je ne pourrai pas couvrir tout seul toute la matière relative à ce projet de loi. J'en donnerai une vue générale. Mes collègues libéraux traiteront d'aspects particuliers. Mon secrétaire parlementaire, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), expliquera aujourd'hui le projet de loi lui-même. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en soulèvera l'importance pour son secteur. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) dira ce qu'il représente pour l'Ouest. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) dira pourquoi les éleveurs du Québec préfèrent le paiement aux chemins de fer, plutôt qu'aux producteurs. J'ai demandé au député de London-Est (M. Turner) de parler des effets du projet de loi sur les chemins de fer, son sujet préféré, et d'autres députés viendront compléter l'exposé que nous allons faire de ce projet de loi.

• (1115)

[*Traduction*]

Quel problème ce projet de loi complexe cherche-t-il à résoudre? Que faut-il faire d'un tarif fixe pour le transport des céréales dans l'ouest du Canada, tarif qui remonte à 1897, qui s'est révélé utile pendant très longtemps, voire jusqu'au début des années 1960, mais qui entrave actuellement la croissance du réseau de transport et celle de l'économie agricole dans l'Ouest, parce qu'il nuit à la diversification des produits, à leur transformation et même à l'augmentation des exportations?

Et pourquoi? Chacun sait que le tarif avantage l'exportation des céréales, quoique de certains types de céréales seulement, mais qu'il décourage la diversification et la transformation. Il ne vaut d'ailleurs plus grand-chose, puisqu'il ne représente plus que 18 p. 100 des frais réels de transport. Par conséquent, les chemins de fer ne sont pas incités à fournir un service de premier ordre, non plus qu'ils en ont les moyens, et c'est pourquoi un changement s'impose. Que proposons-nous? De remplacer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau par un régime statutaire pour le transport des grains reposant sur des principes, des institutions, des garanties et des modalités, qui favorisera une plus grande capacité et efficacité du réseau ferroviaire de l'Ouest, qui contribuera pour beaucoup à la diversification des cultures et à leur transformation et qui sera aussi juste que possible envers tous les intéressés, y compris les agriculteurs, les entreprises de transformation, les chemins de fer, les expéditeurs d'autres produits ainsi que les contribuables canadiens.

C'est un projet ambitieux, en effet, monsieur le Président, mais au-delà des modalités de sa mise en application, notre principale embûche pour l'instant consiste à faire accepter le changement; c'est un problème d'adaptation. Nous nous plaisons tous à nous croire bien avisés, souples et réalistes, mais à mesure que l'échéance approche, comme le disait feu l'honorable John Robarts, et qu'il faut résoudre une question cruciale, nous hésitons, pour la plupart, nous perdons notre sang-froid et cherchons refuge dans le connu. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau illustre bien cette situation. Comme il est rassurant, à ½c. du mille la tonne, quelles que soient les conditions! C'est la seule chose qui n'ait pas changé depuis 87 ans, l'unique preuve de stabilité dans ce monde en effervescence.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) invoque le Règlement.

M. Lewycky: Je me demande si le ministre n'emploie pas les mauvaises mesures et s'il ne devrait pas plutôt parler de mètres et de kilomètres?

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Pepin: Ce problème n'est pas encore résolu. Dans la loi sur les chemins de fer, il est question de milles. Le fait qu'il a survécu à son utilité—je veux parler du tarif et non du député—importe peu à certains. «Gardons-le encore trois ans, disait dernièrement le président du syndicat du blé de la Saskatchewan, jusqu'à ce que tous se mettent d'accord sur les principes et les modalités.» Rip Van Winkle est encore un héros.

Dans le projet de loi C-155, le gouvernement tient compte de la peur du changement chez les producteurs céréaliers à qui profite le tarif spécial; il a donc prévu des moyens pour faire taire cette préoccupation, pour dissiper cette crainte du changement. Les céréaliers seront protégés de trois façons: tout d'abord, le gouvernement leur versera annuellement une subvention du Nid-de-Corbeau de 651 millions de dollars à perpétuité. Deuxièmement, les hausses du prix du transport du grain dues à l'inflation seront limitées. Les céréaliers ne paieront jamais plus de 6 points de pourcentage d'inflation. Les contribuables paieront la différence et c'est là un cas unique. Personne d'autre ne profite d'un tel avantage. Troisièmement, le prix du transport sera relié au prix du grain. On a prévu certaines garanties pour les céréaliers. Ils ne paieront jamais plus d'un certain pourcentage, non encore fixé, de leur prix de vente, pour faire transporter leurs produits.

• (1120)

Là encore, il s'agit d'une situation tout à fait particulière; personne d'autre ne profite d'un tel avantage. Il faut de toute urgence vaincre cette peur et modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les pertes des chemins de fer ont pris de telles proportions que tout l'avenir des chemins de fer de l'Ouest est menacé. Il serait absolument ridicule et insensé de prétendre que les choses peuvent rester comme elles sont.

Au moment de la présentation de la loi nationale sur les transports en 1967, M. Jack Pickersgill a tenté de faire réviser le tarif. Les dispositions du projet de loi à cet égard ont été rejetées. Il fallait au public le temps d'y réfléchir. En 1970, Otto Lang a lancé toute une série de débats. Il était encore trop tôt selon lui. Le député de Végréville (M. Mazankowski) . . .

M. Mazankowski: Attention!

M. Pepin: Le député de Végréville, mon prédécesseur, à ce qu'on m'a dit, et il peut le nier, a eu des entretiens avec les associations d'agriculteurs de l'Ouest. En ce qui le concerne, disons qu'il n'a pas eu suffisamment de temps.

Aujourd'hui nous cherchons à remplacer un tarif statutaire fixe par un autre régime statutaire nettement préférable. Le moment est venu de le faire. Si ce n'est pas fait au cours de cette législature, je crois qu'après, il sera trop tard. Qui partage cette opinion? Tout le monde, sauf quelques réactionnaires. J'aurais aimé avoir le temps de vous rapporter ici une cinquantaine de déclarations faites en ce sens par des dirigeants agricoles, des éditorialistes et des politiciens du Canada. Ils se tuent à le répéter depuis deux ans et certains depuis beaucoup plus longtemps. Tous estiment qu'il faut modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et cela, immédiatement, qu'il ne faut pas faire les choses à moitié, qu'il est indispensable de dédommager comme il faut les chemins de fer, que le gouvernement doit payer une bonne partie de la note, qu'il est parfaitement normal, dans les circonstances, de demander aux producteurs de payer davantage et qu'il serait très utile de créer une agence centrale du transport.

Monsieur le Président, si vous voulez connaître l'opinion des dirigeants agricoles, j'en ai toute une collection. Howard Falkenberg, qui était président de Unifarm en 1981, a déclaré:

Nous sommes ici (à Ottawa) pour expliquer au cabinet que nous voulons le voir règler la question des tarifs au lieu de distribuer un peu d'argent à gauche et à droite.

Il veut une approche globale. Voici ce qu'il ajoute:

Tout le monde devra consentir à des compromis . . . J'espère que le cabinet agira dans les délais les plus brefs.

C'était en décembre 1981. Et voulez-vous entendre l'avis du syndicat du blé du Manitoba? Voici ce que dit Murray Cormack:

Il est indispensable de modifier la politique de transport de façon à inciter les chemins de fer à reprendre le transport du grain.

Et voulez-vous savoir ce qu'en pense Mac Runciman, ancien président de l'UGG? En janvier 1982, il déclarait:

A mon avis, la plupart des intéressés sont en faveur d'une modification des tarifs.

J'ai toutes ces opinions sous la main, monsieur le Président. Je voudrais pouvoir les citer toutes. Voulez-vous connaître le point de vue du président du syndicat du blé de la Saskatchewan, M. Turner? Voici ce qu'il a dit le 3 février 1983:

. . . notre organisme a été parmi ceux qui ont préconisé un changement parce que nous avons reconnu . . . au début des années 70 que . . . étant donné la capacité de production de notre province, il était impossible que le réseau ferroviaire que nous avions à l'époque . . . puisse répondre aux besoins de nos producteurs.

Voulez-vous connaître l'avis des hommes d'affaires? La Chambre de commerce d'Edmonton a déclaré:

Il faut commencer dès cette année à fixer un tarif justifiable du point de vue commercial pour compenser les sociétés ferroviaires qui transportent les produits agricoles maintenant expédiés au tarif statutaire.

C'était en 1981. Voulez-vous savoir ce qu'en pense l'Association des manufacturiers canadiens?

M. Benjamin: Allez-y.

M. Pepin: Je cite les propos de tous ces gens et de tous ces organismes pour montrer que personne ne partage l'avis du NPD. Voici ce que disait l'Association:

A défaut d'une solution efficace et durable à ce problème, l'expansion économique du Canada, y compris celle du secteur manufacturier, en sera sérieusement compromise.

Il y en a beaucoup qui parlent ainsi, notamment la Chambre de commerce de l'Alberta. Tout le monde dit qu'il est temps de faire quelque chose et de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Voulez-vous savoir ce qu'en pensent les hommes politiques? Peut-être le premier ministre de l'Alberta? Voici ce qu'il a dit:

Tous ceux qui sont touchés par le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau conviennent qu'il faut s'assurer que les sociétés ferroviaires améliorent leurs services pour transporter nos céréales au marché.

Il a aussi déclaré:

Selon nous, la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est l'une des plus importantes à régler au Canada à l'heure actuelle et elle ne doit pas être mise en veilleuse.

C'est ce qu'il disait le 14 octobre 1981.

• (1125)

M. Taylor: Dites-nous ce qu'il a ajouté. Vous vous êtes arrêté trop vite.

M. Pepin: Je vous dirai tout ce que vous voulez. Voulez-vous entendre ce qu'a dit M. Blakeney? Le 10 janvier 1982, il a déclaré:

Une révision de l'entente est peut-être logique . . .

Il a aussi dit autre chose que tout le monde savait déjà. Il a notamment déclaré:

Qu'on ne me fasse pas dire que la hausse du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau me fait plaisir. C'est faut, mais je suis assez réaliste pour savoir qu'avec le temps, les frais augmentent, et je pense que les agriculteurs sont assez réalistes pour reconnaître qu'il faudra tôt ou tard augmenter le tarif.

Ce sont là toutes des choses qui ont été dites. Voulez-vous savoir ce qu'en pense le député de Végréville? Le 20 septembre, il a déclaré:

Il doit changer.

Il ne parlait pas de l'amour, mais bien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il doit changer. Les sociétés ferroviaires ne peuvent pas continuer à fournir le même service au même tarif.

Voulez-vous savoir ce qu'en pense le député de Moose Jaw (M. Neil)?

Le problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau doit être résolu d'ici peu. On pense dans l'Ouest que les sociétés ferroviaires méritent une compensation bien supérieure au tarif statutaire.

Voulez-vous entendre l'avis du député de Lisgar (M. Murta)?

Les associations agricoles du Manitoba et de la Saskatchewan et presque tous les agriculteurs de l'Ouest préconisent un changement quelconque.

Voulez-vous savoir ce qu'en pense le député de Medicine Hat (M. Hargrave) qui est ici aujourd'hui?

Tout ce que je peux dire, c'est que la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau doit être réglée.

C'est ce qu'il a déclaré avec sa prudence habituelle.

J'exhorte le ministre des Transports à se pencher de nouveau . . .

Comme si c'était nécessaire.

. . . sur cette question extrêmement importante et à encourager les agriculteurs de l'Ouest eux-mêmes à accepter un compromis définitif.

Voulez-vous savoir ce qu'en pense le premier ministre de la Colombie-Britannique ou le ministre du Développement économique de la Saskatchewan? Voulez-vous connaître l'avis du vice-premier ministre de la Saskatchewan? Il a dit:

Je pense donc pouvoir dire que, compte tenu de ces garanties, nous serions prêts à payer davantage . . .

Ces propos ont été cités le 12 mars 1983 dans le *Globe and Mail*. Je pourrais continuer longtemps. Voulez-vous connaître l'avis des éditorialistes? De quels journaux? Croyez-vous ce que dit le *Journal* d'Edmonton? Voici un passage tiré du numéro du 3 novembre 1983:

Il est temps de tuer le corbeau pour que puisse survivre la poule aux œufs d'or. Il est temps que les agriculteurs des Prairies commencent à assumer leur juste part du fardeau que sont les frais de transport. Il est temps de revigorer les chemins de fer de l'Ouest du Canada.

Faites-vous confiance au *Province* de Vancouver? Je voudrais citer un extrait d'un article paru le 2 février 1983:

Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est depuis trop longtemps un dangereux anachronisme qui empêche les chemins de fer de bien entretenir et d'améliorer le réseau. Bien entendu, les chemins de fer deviennent alors moins efficaces, ce qui affecte non seulement les agriculteurs mais aussi toutes les autres industries qui utilisent le réseau.

De quel journal voulez-vous une citation maintenant? Voulez-vous savoir ce que dit le *Free Press* de Winnipeg?

L'agriculture manitobaine profiterait d'une modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Même les agriculteurs qui, selon M. Uruski, seraient affectés par le moindre changement profiteraient d'un réseau de transport rationalisé répondant aux exigences de 1982 et non à celles du siècle dernier.

Quel journal? Nommez-en un. Je les ai tous si cela peut vous amuser. Le conseil municipal du Pas du Nid-de-Corbeau a adopté une résolution en avril 1982 et voici ce que dit le *Herald* de Lethbridge à ce propos:

La question a été débattue après que le conseil de la municipalité eut reçu une lettre du caucus néo-démocrate fédéral réclamant son appui pour le maintien du tarif subventionné. Le conseil a rejeté la position néo-démocrate et a adopté une motion proposant qu'une lettre soit adressée à Jean-Luc Pepin, ministre des Transports, lui recommandant instamment de modifier ou d'abandonner cette structure de tarifs.

Il s'agit là du conseil municipal du Pas du Nid-de-Corbeau qui devrait s'y connaître au sujet du tarif en question. Somme toute, cette . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La parole est au député de Bow River (M. Taylor) au sujet d'un rappel au Règlement.

• (1130)

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi il a changé d'avis à propos de ce qu'il nous disait il y a six mois.

M. Smith: Parce qu'il est conciliant et raisonnable.

M. Pepin: Somme toute, monsieur le Président, comment l'opposition a-t-elle pu oser se prononcer deux fois récemment contre la présentation de ce projet de loi dont elle dit elle-même ne pas avoir encore pris connaissance.

Je dois dire que je m'attendais à cela de la part du NPD. Il s'est maintenant allié à l'aile droite de l'Union nationale des cultivateurs. J'espère qu'il recevra bientôt le message des collègues néo-démocrates provinciaux, des agriculteurs, des cheminots, des travailleurs au service des sociétés de matériel de transport, et des évêques, lui demandant de cesser de s'opposer à ce projet de loi.

Je dois dire que je ne m'attendais pas à cela des tories. Certains d'entre eux sont irrités parce que je n'ai pas présenté une première version du projet de loi qui corrigeait de façon encore plus énergique la distorsion. Ce groupe-là qui est de l'Alberta et du Manitoba, dans une certaine mesure, sait qu'un autre groupe du caucus qui est de la Saskatchewan et qui s'accommode mieux de l'opinion qu'ont révélée les sondages, acceptera plus volontiers la présente version du projet de loi. Ces gens-là le savent, monsieur le Président. Puis-je tous leur demander d'en venir à un compromis?

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Je suis persuadé que leur futur chef, quel qu'il soit, qu'il leur soit envoyé du ciel ou d'ailleurs serait heureux qu'il en soit ainsi.

Pour en arriver à ces conclusions, nous avons procédé comme les associations agricoles nous demandaient de le faire. En somme, nous avons suivi leurs directives au sujet de la façon de procéder. Il y a un certain nombre d'années, soit à la fin de 1981, nombre d'associations agricoles avaient laissé savoir qu'elles étaient disposées à négocier si le gouvernement acceptait certaines propositions. Mes amis qui s'intéressaient à la question se souviennent des résolutions adoptées aux diverses réunions. Évidemment, ces propositions représentaient des exigences optimales, parfois contraires au principe même du changement. Mais, quoi qu'il en soit, le gouvernement a accepté cette invitation et le processus de consultation se poursuit maintenant depuis un an et demi.

Le 8 février 1982, dans ma très importante déclaration, j'ai fait savoir quels devaient être les principes moteurs de notre intervention en cette matière. J'ai dit que nous devions prévoir un cadre statutaire qui permettrait de réduire les distorsions, de fournir une compensation suffisante aux chemins de fer, d'accroître le rendement, d'établir les obligations et les garanties à exiger des chemins de fer, de fixer une contribution fédérale appropriée, et d'obliger les producteurs à payer davantage. Ce sont là les sept principes que j'ai alors signalés.

Une voix: Avez-vous dit à ce moment-là qui vous alliez en faire bénéficier?

M. Pepin: Le ministre des Finances de l'époque, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), a alors avancé la somme de 3.2 milliards de dollars pour montrer quelles étaient ses intentions.

Une voix: Qui alliez-vous en faire bénéficier?

M. Pepin: J'y arrive. J'ai donc demandé à M. Clay Gilson, de l'Université du Manitoba, de réunir toutes les parties intéressées. Cela fut fait, et celles-ci ont cerné un certain nombre de questions ayant trait à la juste compensation à verser aux chemins de fer. Elles se sont entendues à cet égard. Puis, elles ont discuté des méthodes de paiement et des garanties de rendement et de service. L'accord ne fut pas unanime là-dessus. Elles ont eu plus de mal à s'entendre sur les tarifs variables de transport. Elles ont débattu de la façon d'obtenir une diversification et d'accroître le rendement, et de ce que devrait prévoir la loi. M. Gilson m'a rendu compte de sa mission et m'a dit de charger quatre autres groupes de travail d'examiner sa recommandation en détail. Ce qui fut fait. Nous avons créé un groupe de travail sur les tarifs à fixer, deux sur les méthodes de paiement, soit un pour chacune, un sur l'Office central de coordination, et nous en avions un sur la loi même. De cette façon, nous avons obtenu gratuitement beaucoup de conseils techniques et juridiques. Le projet de loi C-155 découle en grande partie de la participation de toutes ces personnes bien renseignées.

D'aucuns se réjouiront, et d'autres regretteront qu'il n'ait pas été possible d'appliquer toutes les recommandations de M. Gilson, et surtout celle concernant la méthode de paiement de la contribution du gouvernement fédéral. Il a recommandé un rapport de 19 à 81, soit 19 p. 100 aux producteurs et le reste aux chemins de fer. Nous avions proposé une solution de compromis de 50-50 mais, compte tenu des très vives réactions de l'opinion dans l'Ouest comme dans l'Est, nous avons changé d'avis et proposé un versement de 100 p. 100 aux chemins de fer.

Le projet de loi demeure néanmoins un accommodement complet, progressif et juste. A mon avis, il satisfait dans une grande mesure aux sept principes énoncés dans ma déclaration du 8 février 1982. Il crée un poste d'administrateur du transport du grain et un comité supérieur du transport du grain dont le mandat sera de rentabiliser davantage le réseau de transport du grain. Il prévoit l'obligation pour les chemins de fer, non seulement de transporter rapidement le grain, mais de faire chaque année des investissements de nature à assurer le bon état à long terme du réseau de transport du grain. Le projet de loi stipule une juste compensation à verser aux chemins de fer afin que ceux-ci puissent faire des projets d'expansion et investir à cette fin. Il établit le système de contrôle des tarifs selon une formule statutaire. Il fixe les versements annuels du gouvernement canadien, les profits du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau à 651 millions de dollars par année sans restriction de temps et le partage par le gouvernement de tout accroissement futur des frais. Il prévoit des dispositions tarifaires particulières qui devraient profiter au port de Prince-Rupert et à celui de Churchill. Il abolit l'interdiction légale d'exploiter les terres houillères du Canada et, enfin, il abroge l'article 271 de la loi sur les chemins de fer, celui du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il prévoit également une augmentation de la part payée par les producteurs pour le transport de leur grain. Donc il va y avoir augmentation, c'est certain. Le producteur céréalier devra payer 2c. de plus le boisseau le 1er mai 1983; et d'ici à 1985-1986 le tarif sera 25c. en comparaison des 13c. actuels, donc deux fois le tarif du Corbeau. C'est encore moins cher qu'un timbre postée, même en ne comptant pas l'augmentation du prix de l'affranchissement décrétée par le ministre de la Consommation et des Corporations, chargé du service postal.

Le tarif sera égal à cinq fois et demie celui du Corbeau à la fin de la décennie, à moins que l'augmentation des ventes ne soit pas aussi élevée que prévu, auquel cas il serait moins de cinq fois et demie celui du Corbeau. Si le taux d'inflation est moins élevé que prévu, le tarif sera également inférieur à cinq fois et demie celui du Corbeau.

Mais ces deux fois et demie et cinq fois et demie, c'est par rapport à quoi? C'est par rapport à ce qui est actuellement 18 p. 100 du coût réel, alors qu'il était 60 p. 100 au cours des années 60. Par rapport à ce qui est actuellement 2.5 p. 100 du prix du grain, alors qu'il était 10 fois, 15 fois ce prix et plus, autrefois et ces dernières années. Donc, en fait, nous en revenons à la situation des années 60, quand l'inflation n'avait pas encore faussé le tarif du Corbeau.

Qu'est-ce que les agriculteurs vont obtenir en contrepartie? Une aide fédérale de près de un milliard de dollars par année, des économies possibles de frais futurs grâce à la capacité et à l'efficacité qui vont être ajoutées au réseau de transport, des économies de stockage et de frais de surestaries, économies réalisées en n'achetant pas les wagons-trémies comme ils ont dû faire dans le passé quand la Commission canadienne du blé a dû racheter quelques wagons au nom de ses membres, les agriculteurs. Le gouvernement va prendre cela à sa charge maintenant, comme il l'avait fait la plupart du temps autrefois. Par ailleurs, il n'y aura pas de ventes perdues comme au cours des années 1977 à 1979: il sera possible d'expédier plus de grain et de nouveaux produits de la terre. Il va y avoir des garanties de performances et d'investissement de la part des chemins de fer. Voilà ce qu'obtient le producteur céréalier et, par-dessus le marché, il est protégé contre l'inflation et contre la hausse des frais de transport, compte tenu du prix qu'il obtient pour son grain.

Il est facile de dire, franchement, que ce projet de loi va créer un régime immensément meilleur, pour l'agriculteur, en termes de sécurité que les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, pour la raison entre autres que les chemins de fer ne sont pas obligés de transporter le grain au tarif du Corbeau.

M. Benjamin: Oh si, ils y sont obligés!

• (1140)

M. Pepin: Non, ils n'y sont pas obligés. Je ne parle pas sans savoir.

Je m'adresse maintenant plus particulièrement au député de Medicine Hat. Sur certains points, le projet de loi ne va pas aussi loin que je l'aurais voulu. Le problème des distorsions n'a pas été réglé. Cependant, les broyeurs vont obtenir le tarif légal pour leurs produits, et les produits de cultures spécalisées vont avoir droit au tarif légal.

En ce qui concerne le bétail, personne n'a encore jusqu'ici trouvé de juste solution au problème, mais cependant le problème est admis.

M. Taylor: Gilson en a trouvé une.

M. Pepin: Nous avons essayé, mais nous n'avons pas pu l'appliquer complètement. Tout le monde tenait à avoir 100 p. 100. Et si les producteurs bovins ne sont pas contents . . .

M. Hargrave: Ils sont tous du Québec.

M. Pepin: Oh, il ne faut pas dire cela. Mon honorable ami aurait un peu de quoi rougir. Sur beaucoup de points, la version précédente du projet de loi a soulevé autant d'opposition dans l'Ouest qu'au Québec, en tout cas la division est venue des deux régions de notre beau pays.

M. Thacker: Le Québec, c'est la goutte qui a fait déborder le vase.

M. Pepin: Les éleveurs et l'industrie du bétail sont mécontents. D'accord ils sont touchés, et le coût des graines fourragères est plus élevé dans l'Ouest que s'il n'y avait pas de tarif légal, cela, personne ne songe à le nier. J'ai essayé de résoudre le problème de la production bovine dans l'Ouest et dans l'Est par le moyen des transport, mais il s'agit d'un problème essentiellement agricole.

Ce qu'il y a de certain, monsieur le Président, c'est que le projet de loi va assainir l'air et nous permettre de nous attaquer à ce problème de l'industrie du bétail, qui se présente autant dans l'Est que dans l'Ouest, et j'espère qu'il y aura des améliorations à cet égard. L'initiative appartient maintenant au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Au départ, ce problème était le sien, et il le redevient. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'aider, et je reste de son côté.

Inutile de préciser, monsieur le Président, qu'il y a des tas de gens qui vont accepter ce projet de loi, qui seront heureux de le voir adopter. Les futurs ministres des Transports nous seront éternellement reconnaissants de l'avoir fait. Absolument. Les chemins de fer et les cheminots seront également heureux de cette adoption.

Une voix: Très heureux!

M. Pepin: Les constructeurs de matériel ferroviaire et leurs travailleurs seront heureux de l'adoption de ce projet de loi. Les ouvriers du bâtiment de l'Ouest en seront éternellement reconnaissants.

Je voudrais souligner également le rapport entre ce bill et le programme de relance du budget prévoyant l'affectation de 2.4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années dont 1.7 milliard en argent frais. Des 3.7 milliards de dollars affectés à l'initiative en faveur des transports dans l'Ouest au cours des quatre prochaines années, 290 millions de dollars seront consacrés à l'achat de wagons-trémies, quelque 300 millions à la remise en service d'embranchements et 75 millions à la stimulation de l'industrie. De plus, 6.8 milliards seront affectés au programme de construction des chemins de fer au cours des cinq prochaines années. En somme, c'est là toute une série de solides mesures de relance, et c'est pourquoi il importe d'adopter ce bill maintenant.

Selon moi et selon le gouvernement, le projet de loi C-155 constitue une initiative de premier plan pour nous attaquer au problème le plus sérieux de nos jours dans le domaine des transports au Canada. Ce bill se doit d'être adopté, car il amorce fermement le processus indispensable de changement. Dissipons l'incertitude et allons de l'avant.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le projet de loi C-155 que le ministre des Transports (M. Pepin) vient de présenter non seulement porte à controverse, mais se révèle infiniment trop complexe et bureaucratique. Mais c'est bien là la marque libérale. Pour l'interpréter, il faudrait avoir recours non pas à un juriste de Philadelphie, mais à une armée de juristes de Philadelphie. Il paraît qu'il a fallu quelque six mois à neuf juristes, à des représentants industriels, à des bureaucrates et à des hommes politiques pour en arriver à ce piètre résultat, c'est-à-dire un projet si complexe et incomplet qu'il soulève le dégoût.

Mardi, lorsque le bill a finalement été présenté, on n'a pu disposer que de 25 exemplaires du document. Nous les avons reçus vers 16 heures et le ministre a quand même décidé d'en débattre aujourd'hui. Les députés n'ont donc eu qu'un peu plus d'une journée pour l'étudier. C'est injuste, mais cela cadre très bien avec l'attitude dont a fait preuve le gouvernement dans la préparation de cette mesure législative.

Jusqu'à maintenant, les députés n'ont pas pu participer au débat sur cette question extrêmement importante pour l'agriculture. A cinq reprises, le ministre a préféré faire ses annonces à l'extérieur de la Chambre, la première fois, le 8 février 1982, et pour finir, jeudi dernier. Nous sommes nombreux à n'avoir pas digéré que le ministre ait le culot de traverser la rue et de faire son annonce au cercle national des journalistes. C'est une attitude méprisante et indigne d'un ministre.

Le gouvernement a non seulement tenu l'institution du Parlement et les députés en marge, mais, afin de promouvoir son initiative en faveur des transports, il a aussi cru bon de faire un grand battage publicitaire. Toutefois, cette campagne a probablement eu des résultats bien différents de ceux escomptés. Il me reste à souhaiter que le ministre des Transports ne considère pas les députés de l'opposition et, de fait, tous les députés de la Chambre, comme des «nullités» comme le fait le premier ministre (M. Trudeau). Le ministre a passé une bonne partie de sa vie à consolider notre fédération et à rendre nos institutions plus crédibles. Son attitude à l'égard de cette question n'est pas digne de lui.

Nous avons probablement là une des plus importantes mesures législatives étudiées par cette Chambre au cours de cette session, tant pour l'agriculture de l'Ouest que pour l'économie canadienne. Dans ses remarques, le ministre a parlé à loisir de la façon dont ce projet de loi répondra aux désirs des agriculteurs de l'ouest du Canada et a utilisé certaines citations d'une autre époque qui ne s'appliquent plus aux conditions actuelles. Ses remarques marquaient un recul notable par rapport à l'initiative qu'il avait lancée il y a un peu plus d'un an et demi.

Ce projet de loi aura un effet marqué sur l'économie et le mode de vie dans l'ouest du Canada. Il est extrêmement difficile de juger quel sera son influence. C'est pourquoi cette Chambre et les Canadiens en général devront agir très lentement et très prudemment à l'égard de cette mesure.

S'attaquer aux tarifs historiques et statutaires dont ont bénéficié les producteurs de l'ouest du Canada, c'est, à certains égards, s'aventurer dans l'inconnu. La base sociale et économique de l'ouest du Canada est largement fondée sur la production, la distribution, la commercialisation et le transports des céréales. Certaines caractéristiques en découlent. A cet égard, le tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau a été un des éléments fondamentaux. Ce tarif était, essentiellement, le pilier constitutionnel de l'agriculture de l'Ouest.

Tout d'abord, la loi assurait stabilité et certitude au producteur. C'était simple et c'était facile à comprendre. Chaque producteur de céréales, chaque agriculteur, chaque personne active dans l'économie de l'ouest du Canada savait ce qu'était le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

• (1150)

Le producteur pouvait donc planifier. Il savait exactement, d'une année à l'autre, ce que seraient ses frais d'expédition. Dans une profession soumise aux aléas du marché, du climat et de la concurrence internationale, c'était un des rares éléments fixes et il avait un effet considérable sur le bilan du producteur. Le tarif compensait, dans une certaine mesure, la protection et l'appui accordés à la base de développement industriel du centre du Canada. Je pense que c'est important: c'était une compensation. Toutefois, si une mesure favorise le développement de l'ouest du Canada, mais qu'aucune initiative ne fait pendant dans une autre partie du pays, on crée, naturellement, des distorsions et certaines injustices.

De plus, ce tarif statutaire compensait le fait que certains pays exportateurs de céréales ont plusieurs avantages naturels et artificiels. Le Canada ne peut pas survivre en tant que producteur de céréales sans ses marchés d'exportation. Pour profiter de ces marchés, il doit être compétitif. Il concurrence des pays qui accordent des encouragements et des subventions, ainsi que d'autres pays qui ont des avantages géographiques.

Finalement, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau reconnaissait que les céréales et les oléagineux constituent une richesse nationale importante, contribuant à notre balance des paiements et entraînant des retombées économiques. Par conséquent, monsieur le Président, ce qui était un tarif-marchandises stable et simple de ½c. par tonne-mille est maintenant transformé en un méli-mélo bureaucratique qui fixera un nouveau tarif-marchandises chaque année, tarif qui augmentera en fonction de ce que les chemins de fer appellent les frais d'exploitation.

Je pense que j'ai clairement défini ce qu'était le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je voudrais maintenant dire ce que nous allons recevoir en échange, grâce au projet de loi C-155. Je vous renvoie, monsieur le Président, à la page 16, articles 35, 36 et 37. Ne perdons pas de vue que nous avons actuellement un tarif-marchandises statutaire de ½c. par tonne-mille. Voilà ce que ce projet de loi va donner aux producteurs du Canada. Tout d'abord, le nouveau tarif sera fixé le 30 avril de chaque année civile par la Commission. C'est l'article 35. Puis vient l'article 36:

36. (1) Le barème annuel pour une campagne agricole se calcule par multiplication du montant par tonne pour les mouvements du grain sur chaque série de distances mentionnée dans le barème de référence par un quotient où le dividende est la différence entre les coûts admissibles estimatifs des compagnies de chemin de fer et l'indemnité CN pour cette campagne agricole et où le diviseur correspond aux revenus de l'année de référence, au sens du paragraphe (2), après rajustement de ces revenus conforme aux prévisions quantitatives, en tonnes, de l'administrateur pour cette campagne agricole.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), «revenus de l'année de référence» s'entend du produit où le multiplicande correspond aux taux applicables aux mouvements du grain selon les tarifs des compagnies de chemin de fer découlant du barème de référence, compte tenu des articles 44 et 46, et où le multiplicateur correspond aux mouvements du grain, en tonnes, effectués par les compagnies de chemin de fer au départ de chaque point situé sur une ligne de la division de l'Ouest pendant la dernière année de référence.

M. Pepin: C'est très facile.

M. Mazankowski: Ce n'est pas terminé, monsieur le Président. Pour avoir le tarif complet, vous devez lire l'article 37. Je devrais le lire parce que . . .

Une voix: Lisez-le.

M. Mazankowski: Très bien. L'article 37 qui est une partie intégrante du nouveau tarif-marchandises, se lit ainsi:

37. (1) Le barème annuel fixé en vertu de l'article 35 doit mentionner le pourcentage des taux à supporter respectivement par l'État et les expéditeurs de grain.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), le pourcentage à supporter par l'État pendant une campagne agricole est égal au quotient, en pourcentage, des montants suivants:

a) la différence entre l'engagement financier estimatif de l'État, au sens de la définition du paragraphe (4), et l'indemnité CN pour cette campagne agricole, plus ou moins le total du rajustement provisoire pour la campagne agricole en cours et du rajustement définitif pour la campagne agricole précédente;

b) la différence entre les coûts admissibles estimatifs et l'indemnité CN pour cette campagne agricole.

(3) Pour l'application du paragraphe (1), le pourcentage à supporter par les expéditeurs de grain pendant une campagne agricole est égal à la différence entre cent pour cent et le pourcentage, déterminé conformément au paragraphe (2), à supporter par l'État pour cette campagne agricole.

(4) Pour l'application du paragraphe (2), l'engagement financier estimatif de l'État à la somme des éléments suivants:

a) le produit où le multiplicande est le quotient de l'indemnité du Nid-de-Corbeau pour la campagne agricole en cause et de 31.1 millions de tonnes de grain et où le multiplicateur est le moindre des facteurs suivants: soit les mouvements du grain, en tonnes, qui, selon l'estimation de l'administrateur, seront effectués pendant la même campagne agricole, soit 31.1 millions de tonnes;

b) la part totale estimative de l'État dans la variation des coûts pendant cette même campagne agricole.

M. Pepin: C'est très clair.

M. Mazankowski: Je pourrais continuer et définir ce que sera l'engagement du gouvernement. On trouve cela à la page 27, qui nous donne le même type de jargon dont je parlais à propos du barème qui doit être statutaire. Quel jargon incompréhensible, monsieur le Président. C'est absurde! Ce doit être les mêmes personnes qui ont rédigé cette mesure et la loi de l'impôt sur le revenu. Je doute qu'un agriculteur comprenne ce charabia bureaucratique, à moins d'être un génie.

Comment les agriculteurs peuvent-ils établir leurs plans, à travers ce brouillard bureaucratique? S'ils le pouvaient, ils mériteraient sans doute l'Ordre du Canada.

M. Pepin: C'est de cette façon que je l'ai mérité.

M. Mazankowski: C'est tout à fait ridicule à mon sens. C'est de cette façon que le ministre l'a eu!

Ce qui est encore plus troublant, monsieur le Président, c'est que la complexité des dispositions de ce projet de loi ne sert pas les intérêts des agriculteurs mais bien ceux du gouvernement et des chemins de fer, en répondant à leurs moindres désirs. Par exemple, le gouvernement fixe un plafond de 651 millions de dollars à la subvention du Pas du Nid-de-Corbeau. Il doit partir du principe que ce secteur sera à l'abri de l'inflation, puisque rien ne prévoit l'indexation de ce montant.

M. Pepin: Mais si!

M. Mazankowski: Toutefois, ce sont les producteurs qui vont devoir payer l'inflation à cause des prétendues augmentations de coûts des chemins de fer. Ils vont devoir payer les trois premiers pour cent jusqu'à 1985-1986 et 6 p. 100 par la suite. Mais aucune disposition ne prévoit l'indexation des 651 millions de dollars, qui est donc un montant fixe et qui le sera peut-être toujours dans une centaine d'années, malgré les fluctuations du taux d'inflation. Le gouvernement ne peut pas ménager la chèvre et le chou.

Il en va de même pour la limite des 31.1 millions de tonnes. Selon le ministre, nous allons être en mesure de produire davantage, de transporter davantage et de vendre davantage. Mais ce principe s'applique à l'envers. On pourrait croire qu'en économie d'échelle, plus le volume est important, plus les tarifs diminuent. C'est le contraire en l'occurrence. Il y aura un tarif-marchandises mixte se composant du tarif commercial appliqué aux céréales au delà des 31.1 millions de tonnes, ainsi que du nouveau tarif de transport statutaire. Autrement dit, monsieur le Président, nos tarifs-marchandises risquent d'augmenter indéfiniment en fonction de la hausse des frais des chemins de fer.

Le ministre prétend qu'il y aura une sorte de garantie mais il ne s'est pas étendu là-dessus. Il ne nous a pas défini cette garantie. Selon lui, elle sera calculée selon un pourcentage de ce que touchent les agriculteurs pour leurs céréales. Toutefois, il s'est bien gardé d'en dire plus, pour ne pas semer la panique.

Pour notre part, nous sommes toujours convaincus que le producteur va payer deux fois plus que maintenant d'ici 1985-1986, et cinq fois et demie ce tarif d'ici 1991-1992. Pour être précis, cela représentera, en 1985-1986, au moins 155 à 160 millions de dollars perdus pour l'économie des Prairies. D'ici 1991-1992, cela représentera 1 milliard de dollars de plus perdu de cette façon pour les Prairies, et encore, ces chiffres

sont modestes. Je n'irai pas par quatre chemins pour dire que notre parti trouve cette mesure inadmissible et compte y proposer amendement à l'étape de l'étude en comité.

• (1200)

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, le tarif statutaire de transport des marchandises est aussi important qu'un droit constitutionnel pour les producteurs canadiens. S'il fait l'objet d'un échange ou d'un marchandage, ce doit être pour être remplacé par une mesure au moins aussi bonne voire meilleure qu'avant. En examinant ce projet de loi et malgré les prétendues «bonnes intentions» du ministre, nous voyons que ce n'est pas le cas, car ce que l'on nous propose est loin d'être meilleur au système en vigueur.

Les députés de notre parti ont toujours été d'avis qu'il convenait d'apporter des améliorations aux tarifs statutaires en vigueur. Je le répète, on peut faire mieux. Je conviens avec le ministre que nous ne pouvons pas tolérer la pagaille qui a sévi dans le domaine des transports en 1978-1979 et qui s'est soldée par une diminution des ventes de céréales et l'interruption totale de tous les services de transport. Nous savons qu'en cette occasion nous avons perdu près de 1 milliard de dollars de ventes. C'est inadmissible tant du point de vue du Canada en tant que fournisseur de céréales sur lequel on doit pouvoir compter que du point de vue des producteurs en cause. C'est pourquoi nous reconnaissons qu'il faut faire quelque chose pour améliorer la situation. Après l'avoir admis, nous avons pris les mesures qui s'imposaient.

Lorsque notre parti a été au pouvoir pendant quelque mois, en 1979, nous avons pris certaines initiatives importantes en vue d'améliorer le système de manutention et de distribution du grain dans le pays. Ces améliorations sont toujours en vigueur aujourd'hui et l'élargissement de nos marchés est le fruit des initiatives que nous avons prises lorsque nous formions le gouvernement. Nous n'étions pas les seuls à reconnaître que des changements et des améliorations s'imposaient. Dans son rapport de 1977 sur la manutention et le transport des céréales, monsieur le juge Emmett Hall a admis que des changements étaient nécessaires et il a formulé des recommandations à cet égard.

Je tiens d'ailleurs à vous signaler, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés de la Chambre, la présence à la tribune de ce Canadien éminent, monsieur le juge Hall.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: C'est non seulement une personnalité dans l'Ouest mais il est également un Canadien hors pair. Je sais que des députés de tous les partis sont très fiers de lui et se félicitent de sa présence parmi nous aujourd'hui. Monsieur le juge Hall a formulé des recommandations très sensées à l'époque et s'il examinait à nouveau la situation aujourd'hui, il en aurait sans doute d'autres à faire. Elles peuvent être modifiées, car des changements se sont produits, la technologie a progressé, les exploitations sont plus grosses, et le système d'élévateurs a été centralisé et rationalisé. Il faudrait tenir compte de tous ces facteurs, mais il n'empêche que l'évolution de la situation a été reconnue, d'où les recommandations.

Seuls le Nouveau parti démocratique et le Syndicat national des agriculteurs ne préconisent aucun changement et préfèrent le statu quo, mais ils ne peuvent pas vraiment gagner sur les deux tableaux. Leur solution au problème est simple: nationalisons le CP et renationalisons le CN. C'est le seul son de cloche que nous entendons dans ce coin-là. La position de notre parti sur cette question est simple elle aussi: le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait continuer à être prescrit par la loi pour les céréaliers canadiens, mais les chemins de fer devraient être dédommagés en fonction du coût du transport des céréales. C'est d'ailleurs la recommandation fondamentale de la Commission Hall. De plus, nous supposons que le montant de la compensation serait fixé de concert avec la majorité des producteurs. Enfin, il faut des garanties fermes au sujet du service et de la capacité de transport.

Depuis environ un an, monsieur le Président, la plupart des producteurs se disent disposés à payer plus que le tarif de transport statutaire. Les syndicats du blé de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, ainsi que les United Grain Growers, la Fédération canadienne de l'agriculture, Unifarm et diverses associations de producteurs sont tous disposés à payer plus que le tarif statutaire, mais encore faut-il qu'ils soient capables de payer; donc, le prix serait fonction du prix des céréales ou de la marge bénéficiaire. C'est très important, à mon avis, car le prix des céréales pourrait doubler en même temps que le coût de production triple. Peut-être devrions-nous avoir un mécanisme pour aligner le prix sur la marge bénéficiaire des producteurs.

Monsieur le Président, je tiens à dire qu'on aurait tout à fait raison de prétendre qu'à ce moment-ci, une majoration tombe mal à propos. J'ai de bonnes raisons de dire cela. En ce qui a trait aux prix, en 1973-1974, les agriculteurs vendaient le blé nº 1 $4.57 le boisseau, contre $6.04 en 1980-1981 et $5.43 en 1981-1982. En 1982-1983, le prix était d'environ $5.17, et le prix initial actuellement fixé pour la campagne agricole de 1983-1984 est de $4.63. L'orge se vend $2.07. De toute évidence, l'agriculteur écoule sa production à un prix à peine plus élevé qu'il y a neuf ans.

Depuis ce temps-là, la montée en flèche du taux d'inflation a été de 135 p. 100. Si le prix des céréales était proportionnel à ce taux d'inflation, l'agriculteur devrait recevoir $10.75 à $11 le boisseau au lieu de $5 ou $4.63. On peut donc affirmer sans ambages qu'une majoration n'est pas indiquée tant que l'agriculteur ne touchera pas un meilleur prix pour sa production, ou du moins tant que le prix ne se rapprochera pas sensiblement des coûts de production et même qu'il ne reflétera pas un peu plus fidèlement le cours mondial.

A eux seuls, monsieur le Président, les coûts énergétiques ont augmenté de 81 p. 100 depuis 1979. Nous connaissons la tendance des taux d'intérêt et des coûts de production. Tout compte fait, le céréalier de l'Ouest a vu son revenu net diminuer de 35 p. 100 en 1982. Le moment est donc mal choisi pour demander aux agriculteurs de l'ouest du Canada de supporter cette charge additionnelle. Ce qui tracasse vraiment les députés de notre parti, monsieur le Président, c'est que les prévisions dont on s'est inspiré pour rédiger ce projet de loi, et les formules de tarif de transport que le ministre et ses bureaucrates ont utilisées pour faire leurs calculs sont tirées d'une étude d'Agriculture Canada prévoyant que le prix du boisseau de blé serait de $12 en 1990. Ils se sont même trompés dans leur première prévision pour 1982-1983 puisqu'ils avaient dit que le blé vaudrait $6 le boisseau alors qu'il ne vaut qu'environ $4.50.

Une voix: Ils avaient prévu aussi que le pétrole vaudrait $70 le baril.

M. Mazankowski: Oui, comme le dit mon collègue, ils avaient prévu un prix de $70 pour le baril de pétrole. Il est insensé de fonder une structure tarifaire sur un prix hypothétique, $12 le boisseau en 1990. C'est parfaitement ridicule et insensé. Il en est de même pour l'orge. Selon eux, le boisseau d'orge coûterait $8 en 1990-1991. Ils se fondent sur une donnée inexacte, soit $4 le boisseau aujourd'hui alors qu'il ne vaut qu'un peu plus de $2. C'est la même chose pour le porc. D'après ce document extrêmement optimiste, le prix du porc augmentera de deux fois et demie et le prix du bœuf doublera en 1990. Mais les faits le contredisent, monsieur le Président.

Je le répète, il n'est pas encore temps d'imposer une charge supplémentaire aux agriculteurs de l'Ouest. Notre parti affirme que les producteurs canadiens doivent bénéficier d'un régime équitable fondé sur le fait que le gouvernement du Canada et les chemins de fer ont l'obligation d'assurer des tarifs spéciaux pour le transport des grains destinés à l'exportation ou à la consommation intérieure. C'est un des principes fondamentaux dont nous avons tenu compte en analysant le projet de loi à l'étude.

• (1210)

Nous affirmons que les chemins de fer et le gouvernement du Canada sont encore tenus d'offrir un tarif spécial pour plusieurs raisons. En premier lieu, le Canada ne fixe pas les prix. Les prix des grains sont fixés sur le marché international et s'il veut vendre, le Canada doit être en mesure d'approvisionner ce marché à des prix concurrentiels.

Nous savons que tous nos concurrents subventionnent leurs producteurs d'une façon ou d'une autre. Par exemple, en Australie, grâce au Victoria State Railway System, les céréaliers paient moins de la moitié du tarif-marchandises moyen. En 1982, l'Australie a réduit de 6c. le litre la taxe sur le combustible diesel et l'essence, pour tous les produits agricoles.

En Argentine, depuis le 7 octobre 1981, l'office national des grains achemine gratuitement les céréales depuis la station la plus rapprochée jusqu'au port d'expédition.

Nous savons ce qu'il en est pour la Communauté économique. Elle a établi une politique commune selon laquelle les producteurs agricoles toucheront jusqu'à 15 ou 16 milliards. C'est une somme considérable dont les contribuables font les frais.

En ce qui concerne le blé, les céréaliers de la CEE touchent une subvention directe de $2.53 le boisseau, d'après le *Wall Street Journal* de janvier 1983.

On sait ce qu'il en est aux États-Unis, quand on lit l'étude d'un économiste de l'Université du Manitoba spécialisé dans le marché des grains, M. Colin A. Carter. Ce dernier a constaté que si le Canada offrait des subventions de $16.05 la tonne de blé en moyenne, le gouvernement américain payait en moyenne $13.81 la tonne. Voilà pour le blé. En ce qui concerne l'orge, le gouvernement du Canada versait en moyenne $7.56 la tonne comparativement à $6.84 aux États-Unis, les deux chiffres étant en dollars canadiens.

En outre, nous savons aussi qu'en vertu du programme PIK, le gouvernement des États-Unis verse environ 11.4 milliards aux producteurs agricoles américains.

Ce sont des faits dont il faut tenir compte dans l'analyse globale de la situation. Il faut aussi se rappeler que la zone céréalière canadienne est emprisonnée sur le plan géographique. En moyenne, cette région est située à 2,000 kilomètres des côtes. Aux États-Unis, la distance moyenne est de 1,100 kilomètres, elle est de 200 kilomètres en Argentine, de 300 en Australie et de 300 en France.

Ce sont toutes des réalités dont il faut tenir compte tout en se rappelant que l'agriculture, surtout la production céréalière, est un élément très important de l'économie du Canada. Nous exportons quelque 6 milliards de dollars de denrées agricoles et nous savons que chaque dollar consacré à l'agriculture se multiplie et suscite à travers le Canada une activité économique de l'ordre de sept autres dollars. Voilà donc la raison pour laquelle nous soutenons que les chemins de fer—et le gouvernement du Canada—sont tenus d'acheminer des grains à un tarif particulièrement bas.

Nous reconnaissons que les chemins de fer doivent être dédommagés justement—je dis bien, justement—pour acheminer les grains, de façon qu'ils puissent le faire d'une manière efficace et disposer des capitaux et des moyens dont ils ont besoin pour maintenir leurs installations et leur matériel en bon état. Nous devons également dire que 651 millions de dollars, à notre avis, c'est beaucoup trop généreux. M. Snavely lui-même l'a reconnu. Nous estimons que de verser aux chemins de fer 100 p. 100 de leurs frais variables à longue échéance, 20 p. 100 de leurs frais généraux, 20.5 p. 100 de leurs investissements, et leur accorder d'ici l'année financière 1990-1991 un tarif 10 fois plus élevé que le tarif applicable actuellement au Pas du Nid-de-Corbeau, c'est ni plus ni moins les dégager de toutes leurs obligations traditionnelles et réglementaires. Nous estimons que nous aurions tort de le faire.

Le ministre des Transports aura beau déclarer que c'est beaucoup d'argent que 651 millions de dollars—c'est effectivement beaucoup d'argent—je tiens à lui signaler, au cas où il l'ignorerait, que la taxe dont il frappe les carburants et les engrais qu'utilisent les agriculteurs procure au gouvernement fédéral quelque 300 millions de dollars. C'est une autre raison pour laquelle les agriculteurs éprouvent des difficultés à l'heure actuelle, je veux dire les sommes considérables qu'ils doivent débourser à cause du Programme énergétique national, ainsi que les taxes qu'ils doivent payer sur les carburants qu'ils consomment.

Notre troisième principe, c'est que les agriculteurs devraient, selon nous, pouvoir compter sur un mode de transport à la fois efficace, rentable et fiable. C'est l'évidence même. Ce projet de loi renferme des dispositions qui nous paraissent un tant soit peu suspectes. D'autres députés de mon parti vont les examiner, mais le moins que je puisse dire, c'est que nous ne trouvons pas les dispositions et les garanties de ce projet de loi satisfaisantes.

Le gouvernement parle d'efficacité et de rentabilité; mais efficace et rentable aux yeux de qui? Il faut manifestement que ce soit aux yeux des agriculteurs, car ce sont eux que nous cherchons en définitive à satisfaire, à rendre plus concurrentiels, et dont nous voudrions accroître le revenu. J'estime qu'au lieu de modifier le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau, nous pourrions apporter maintes améliorations au système.

Bien des gens ignorent que nos grains sont pesés à six reprises au Canada avant d'être chargés à bord des navires. Nous leur attribuons aussi une catégorie et cela, à trois reprises. J'estime personnellement que c'est du travail superflu et démontre indubitablement que nous pourrions améliorer le système à cet égard.

Les sociétés ferroviaires assurent leur service sept jours par semaine; les entreprises qui exploitent les élévateurs tant ruraux que terminaux ne travaillent, elles, que cinq jours par semaine. Nombreux sont les embouteillages qui sont dus non pas au réseau ferroviaire, mais aux élévateurs terminaux. Voilà où se produisent les «bouchons». Si nous pouvions prendre une journée de moins pour effectuer le voyage aller-retour, cela équivaudrait à posséder 1,000 wagons-trémies de plus. Ce seraient quelque 73 millions de dollars que nous n'aurions pas à investir dans le système.

Nous croyons que les deux sociétés ferroviaires devraient échanger entre elles de plus nombreux services et ainsi collaborer plus étroitement l'une avec l'autre, ce qui nous éviterait d'avoir à les nationaliser. Nous estimons qu'il y a lieu d'encourager le recours à la formule selon laquelle le producteur charge lui-même ses wagons. A l'heure actuelle, le producteur qui choisit cette méthode de travail économise près de $600. Toutefois, on empêche ces gens depuis des années de charger eux-mêmes leurs wagons.

A titre d'exemple, dans un article paru dans l'*Alberta Report* du 2 mai, l'on apprend que depuis le mois d'août dernier, 2,300 wagons de ce type ont été commandés et seulement un millier ont été livrés; quant au reste des wagons, ils n'arriveront probablement pas tous avant la fin de juillet. Voilà un secteur où l'on pourrait nettement maximiser les revenus des producteurs.

Je constate également avec plaisir que, en 1977, la Commission Hall a recommandé que l'on utilise plus souvent ce type de wagons, car elle y voyait justement un moyen de permettre aux producteurs de maximiser leurs revenus. L'ancien juge en chef m'a expliqué personnellement que si ces recommandations valaient pour 1977, leur utilité était encore plus apparente aujourd'hui. A l'époque, il avait recommandé d'utiliser jusqu'à 20,000 wagons par an.

Voilà des mesures que l'on pourrait prendre. De plus, les frais d'ensilage ont été portés à $13 la tonne, et il y aurait peut-être lieu de les réduire quelque peu. On pourrait également recourir un peu plus souvent au transport par camions, ce qui accroîtrait la concurrence dans ce domaine et atténuerait les pressions que subit en ce moment le système ferroviaire. Il y a aussi les relations ouvrières où les grèves et les lockouts ont beaucoup nui à notre réputation de fournisseur de céréales fiable. Pour ce qui est des grèves, nous faisons piètre figure. Nous avons du pain sur la planche pour ce qui est de moderniser et de rentabiliser le système.

J'en arrive au quatrième principe qui régit notre examen de cette mesure législative. Il faudrait supprimer l'écart qui existe entre le tarifs-marchandise peu élevé qu'on exige pour le transport du grain et des oléagineux par rapport à celui exigé pour les produits transformés, pour conserver un avantage véritable. Cette proposition touche à l'essence même de ce projet de loi, surtout depuis que le ministre a apporté quelques changements. Il importe de préserver les avantages naturels. Il importe également d'élargir l'assise agricole de l'Ouest et de diversifier notre production et ce, afin qu'une plus grande quantité de nos produits soient transformés dans cette région du pays. Monsieur le Président, ce paiement que l'on versera directement aux sociétés ferroviaires va élargir encore l'écart anormal qui existe au chapitre du tarif-marchandises; cela va nuire à la transformation d'autres produits dans l'ouest du Canada et va inciter à moins de diversification de notre produit agricole.

• (1220)

Je me demande si le ministre peut aujourd'hui nous expliquer comment les mesures proposées dans son premier projet auraient pu rapporter 1 milliard de dollars de plus au chapitre de l'élevage du bétail, et accroître pour une valeur de 350 autres millions l'activité des usines de transformation, des conserveries et des meuneries. Je voudrais bien savoir ce qu'il dirait aujourd'hui.

De prime abord, sa dernière proposition va pénaliser les éleveurs de l'Ouest et inciter encore moins à la diversification. J'ai bien peur—et je ne suis pas le seul dans ce cas—que la nouvelle formule ne refasse de l'Ouest une colonie du Canada. Plusieurs ont déjà qualifié le C-155 de projet de loi sur la colonisation de l'Ouest. Cette mesure suscite beaucoup d'amertume et de colère. J'espère, monsieur le Président, que le ministre est ouvert aux suggestions, parce que des changements s'imposent. Il faut notamment s'attaquer au problème de la diversification de l'économie dans l'Ouest. On a beaucoup parlé de concessions et de compromis. J'espère sincèrement que le ministre est prêt à discuter, car nous pensons qu'il faut trouver une solution.

A ce propos, j'ai une suggestion à faire au ministre. Étant donné que l'on n'a pas réussi à faire l'unanimité sur la question, je voudrais demander au ministre que les subventions en vertu du tarif puissent être versées soit aux producteurs, soit aux compagnies de chemins de fer. Laissons les producteurs décider si l'argent doit aller aux compagnies de chemins de fer ou à eux-mêmes. Le projet de loi est déjà tellement compliqué qu'il va falloir faire appel à l'ordinateur, à des machines et à de nombreux fonctionnaires. Par conséquent, ma suggestion n'alourdirait pas tellement l'administration du système.

Cette proposition présente plusieurs avantages. On va me dire qu'elle est matériellement inapplicable. Je voudrais néanmoins que le ministre l'étudie, car elle offre un certain nombre de mérites. Tout d'abord, elle laisse aux producteurs la liberté de choix. Elle permettrait de plus de transformer des denrées

agricoles plus diverses, elle susciterait la compétition à l'intérieur du secteur, ce qui contribuerait par voie de conséquence à en accroître l'efficacité. Les revenus des producteurs pourraient augmenter. Mais par-dessus tout, étant donné qu'en 1985-1986, on va procéder à un bilan de la nouvelle formule envisagée, ma solution donnerait le temps au ministre et aux administrateurs de la loi de juger quelle formule est la meilleure. C'est dire que cette proposition présente un certain nombre de vertus. Je n'en ai pas défini de façon précise le principe, mais on ne manquera certainement pas d'invoquer des arguments pour et contre. Je me contente de proposer une formule qui permettrait à mes yeux de lever les objections des producteurs agricoles et des éleveurs tout en réduisant les tensions interrégionales.

Je sais fort bien que les syndicats du blé réclament que l'argent soit versé directement aux compagnies de chemins de fer. Dans ce cas, les producteurs pourront choisir. Nous verrons pour qui ils opteront. Si les syndicats ont raison, la plupart des producteurs décideront que l'argent soit versé aux compagnies de chemins de fer. C'est une solution qui se défend à notre avis. Nous aimerions que le ministre l'étudie et nous dise ce qu'il en pense. S'il la juge valable, nous pourrons la proposer sous forme d'amendement.

Je le répète, je pense que cette formule offre des avantages, car elle laisse le choix aux producteurs et elle permettrait de résoudre le problème.

J'en viens à mon cinquième et dernier point. Nous pensons que la formule retenue doit permettre aux producteurs céréaliers de continuer à profiter des avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et les protéger contre une augmentation sans fin des frais de transport. Cela n'est pas établi clairement dans le projet de loi, monsieur le Président.

Nous avons bien des reproches à faire au projet de loi. Nous pensons en particulier qu'en dépit des efforts du ministre, le projet de loi arrive au mauvais moment. Mais laissez-moi résumer rapidement les raisons de notre opposition. Nous sommes contre le projet de loi pour les raisons suivantes. Tout d'abord, il ne garantit pas le maintien du tarif-marchandises réglementaire.

Deuxièmement, nous pensons que la formule proposée laisse la porte ouverte à une hausse sans fin des coûts de transport qui ne tiendra pas compte des bénéfices des agriculteurs ou du prix des céréales. Le ministre a fait savoir qu'il comptait protéger les producteurs, mais jusqu'à présent, nous n'avons aucune preuve tangible de sa bonne volonté.

M. Pepin: J'ai promis d'offrir des garanties aux producteurs céréaliers.

M. Mazankowski: Troisièmement, nous sommes opposés au projet de loi parce qu'il fixe un plafond de 31.1 millions de tonnes.

Quatrièmement, le projet de loi exclut les nouvelles céréales et les céréales spécialisées. Là encore, le ministre a proposé des changements, mais ils n'ont pas encore été précisés et tant que cela ne sera pas fait, nous continuons d'être contre ce principe.

Cinquièmement, nous sommes contre le projet de loi parce qu'il met en place une procédure administrative coûteuse.

Sixièmement, nous nous opposons au projet de loi parce qu'il est peu opportun d'imposer des coûts accrus aux agriculteurs au moment où les cours des denrées agricoles baissent et où les prix de revient augmentent.

Septièmement, nous entretenons de sérieux doutes au sujet des dispositions monétaires prévues dans le cadre des garanties de service. Peut-être les experts pourraient-ils expliquer ce que signifient certaines dispositions, car nous n'avons pas réussi à percer le sens caché derrière ces milliers de mots, ces clichés et ces belles paroles. Il se peut que ces dispositions soient suffisantes, mais nous avons des doutes.

Huitièmement, nous nous opposons au projet de loi parce qu'il va faire davantage obstacle à la diversification et à la transformation accrues des produits agricoles de l'ouest du Canada.

Neuvièmement, nous nous y opposons parce qu'il n'existe pas dans l'ouest du pays de consensus clair sur la façon dont nous devrions procéder.

Le premier ministre a dit à un certain nombre de reprises qu'il n'agirait pas si cette question ne faisait pas l'unanimité. Voici en effet ce qu'il a déclaré le 13 février 1981:

> Notre politique actuelle est de ne pas toucher au tarif du Corbeau. Mais si le sentiment général dans l'Ouest est qu'il faut reconsidérer notre position, alors nous serons heureux de le faire.

Je dirai au ministre que tout le monde n'est pas d'accord. De plus, il n'a jamais été question de supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau lors de la dernière campagne électorale ni dans le discours du trône. Le ministre devrait remettre son projet à plus tard tant que cette initiative ne recueillera pas l'assentiment général.

Dixièmement, nous nous opposons au projet de loi parce que nous croyons que ses dispositions sont beaucoup trop généreuses pour les sociétés ferroviaires.

Onzièmement, nous nous y opposons parce que nous ne trouvons nulle part dans cette mesure de disposition visant à réduire le tarif au cas où leurs coûts d'exploitation baisseraient. C'est ce qui est arrivé dans le domaine énergétique. Songez à l'embarras dans lequel nous nous trouvons. On avait prévu que le prix du pétrole allait atteindre $70 le baril et tout a été établi en fonction de cette hypothèse, sans prévoir quoi que ce soit en cas de baisse. Peut-être le ministre pourrait-il songer à cette possibilité.

Douzièmement, nous nous opposons au projet de loi à cause des tarifs-marchandises pondérés et de la perspective de tarifs variables.

Treizièmement, nous nous préoccupons de la concentration de pouvoir entre les mains du ministre, aussi bien celui-ci que ses successeurs. Le ministre ne devrait pas devenir le tsar des transports.

Quatorzièmement, nous nous inquiétons de l'érosion possible des pouvoirs de la Commission canadienne du blé.

Tels sont en résumé les points qui nous préoccupent vivement. D'autres intervenants en parleront plus en détail. Je dois cependant dire que les producteurs agricoles de l'ouest du pays considèrent cette initiative avec méfiance et avec inquiétude. Il ne leur paraît certes pas acceptable, monsieur le Président, de renoncer à un tarif consacré par la loi au vu des belles promesses régurgitées dans le projet de loi à l'étude. Je le répète, les gens de l'Ouest ne sont pas tous d'accord. Il ne s'agit pas d'une promesse que le gouvernement aurait faite durant la campagne électorale ou annoncée dans le discours du trône. Le ministre devrait donc songer sérieusement à ne pas aller de l'avant tant qu'on n'aura pas apporté à cette mesure des modifications substantielles qui répondent aux objectifs que j'ai exposés et que d'autres exposeront en temps opportun.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser en cette journée sombre pour le Canada et pour les céréaliers de l'Ouest que, selon moi, nos critiques à l'endroit de ce projet de loi et les attaques auxquelles nous nous livrons depuis longtemps contre les tentatives du gouvernement pour faire disparaître le tarif céréalier obligatoire, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, n'ont jamais été dirigées contre le ministre lui-même. Mes collègues et moi-même ne le visons jamais personnellement. Nous considérons qu'il est ni plus ni moins que la victime de la politique visant à faire payer l'utilisateur, politique qui a semé continuellement la discordre dans le pays et que lui ont léguée MM. Otto Lang et Jack Pickersgill.

• (1230)

Les tarifs céréaliers obligatoires ne sont qu'une des dispositions appliquées dans toutes les régions du Canada, afin de tenir compte de notre géographie et de notre climat. Elles prennent en considération l'endroit où les gens vivent, l'endroit où ils produisent des denrées agricoles ou des biens manufacturés et notre concurrence sur les marchés internationaux, afin que nous puissions obtenir notre juste part d'exportations. Si nous retirons un avantage à une région, nous nuisons à l'unité du pays et à la Confédération.

Le projet de loi proposé par le ministre s'attaque à ce que les Canadiens établis à l'ouest de Thunder Bay considèrent comme une charte, un droit acquis depuis leur naissance dans le cadre de la Confédération. Les agriculteurs actuels de l'ouest du Canada sont nés avant que ne soit conclue l'entente sur le Pas du Nid-de-Corbeau de 1897. C'est la raison fondamentale pour laquelle ce projet de loi est inadmissible.

Au départ, je tiens à dire, au nom de mon parti, que nous ne nous sommes jamais opposés à ce que l'on procède à des améliorations et à une restructuration dans le domaine du transport par rail. En fait, les néo-démocrates ont été parmi les premiers à réclamer ces mesures. Deuxièmement, si nous sommes contre ce projet de loi, c'est parce que les céréaliers devront payer plus pour leur transport.

Sauf erreur, le ministre a, dans son intervention, parlé d'une aide d'un milliard de dollars par année au secteur de l'agriculture dans l'Ouest. Or, son projet de loi signifiera que, en 1991, les céréaliers paieront bien plus qu'un milliard de dollars de plus pour leur transport. Il est absolument inconcevable que le gouvernement essaie d'imposer une augmentation supplémentaire des coûts aux céréaliers ou à tout autre producteur agricole alors que les prix des céréales, en l'occurrence, continuent de tomber et demeurent en-dessous des coûts de production.

Grâce au tarif céréalier obligatoire pour les producteurs de l'ouest du Canada, nous avons pu demeurer compétitifs sur les marchés mondiaux, nous avons accumulé, chaque année, des milliards de dollars en devises étrangères et le prix du blé de meunerie, de la farine et du pain s'est maintenu à un niveau raisonnable, ce qui a profité aux consommateurs d'un océan à l'autre. Puisque ce tarif obligatoire bénéficie à la nation entière, cette dernière devrait absorber la majeure partie du coût de l'acheminement des céréales vers les marchés d'exportation et les diverses régions du pays. Cela fait certainement partie du fédéralisme coopératif.

La même chose s'applique dans le cas de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, de la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, des tarifs de transport jusqu'au ... ou à l'est, des subventions dites du «pont» et de la protection des tarifs pour les entreprises de ce secteur, la plupart étant établies dans le centre du Canada. Cela a forcé les consommateurs canadiens à payer plus pour leurs denrées et ils l'ont fait volontiers, afin de s'entraider d'une région à l'autre. Le projet de loi attaque ce principe qui a été établi dans les années 1880 et 1890 et qui a été repris par les gouvernements qui se sont succédés. A l'heure actuelle, afin de garantir des profits aux chemins de fer et des pertes aux agriculteurs, le gouvernement s'en prend à une mesure essentielle à l'unité nationale.

Bien sûr, certaines personnes n'ont rien à redire à ce projet de loi. Je suis persuadé que les actionnaires et le conseil d'administration du Canadien Pacifique s'en félicitent. En effet, depuis la déclaration du ministre, le 1er février, la valeur des actions du Canadien Pacifique a augmenté de 745 millions, ou de 30 p. 100, si vous préférez. Rien d'étonnant, donc, que le Canadien Pacifique soit très satisfait de cette mesure. Il en va de même de l'industrie houillère, de l'Association des manufacturiers canadiens et des chambres de commerce, car leurs membres ne sont pas des céréaliers. Sur les 100 et quelques organisations dont le ministre se vante d'avoir obtenu l'accord, plus de 60 ne produisent, ne transportent ni ne vendent des céréales.

On a imputé aux céréaliers de l'ouest du Canada les insuffisances de notre réseau de transport. Les céréales n'ont jamais constitué plus de 19 p. 100 du volume de marchandises pouvant être transportées des Prairies à la côte du Pacifique. A l'heure actuelle, la proportion se situe à 15 p. 100 environ et dans un an ou deux, elle ne sera plus que de 14 p. 100. Le ministre, ses prédécesseurs, et d'autres sociétés et organizations n'œuvrant ni dans le domaine céréalier ni dans le domaine agricole ont perpétué le mythe selon lequel c'est à cause des céréaliers que le réseau ferroviaire est dans un état si déplorable et qu'il ne répond pas aux besoins de la nation.

Le ministre a parlé d'utiliser le pouvoir législatif du gouvernement pour obtenir des garanties des chemins de fer. Or, il a déjà tout le pouvoir législatif dont il a besoin dans la loi sur la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, la loi nationale sur les transports et la loi sur les chemins de fer. Je suis persuadé qu'il sait tout comme moi qu'il est stipulé à l'article 262 de cette dernière que les chemins de fer doivent et non pas peuvent, offrir des installations suffisantes et convenables pour toutes les marchandises qu'elles doivent transporter. Cela s'applique aux voies, wagons, locomotives, tunnels et à tout l'équipement nécessaire. Le ministre peut déjà utiliser le pouvoir juridique que lui confèrent ces lois et téléphoner aux présidents de chaque compagnie ferroviaire.

Je signale aussi que M. le juge Emmett Hall est présent aujourd'hui à la tribune. Je voudrais le citer, pour la gouverne du ministre et mes collègues qui siègent à ma droite. C'est une raison de plus pour laquelle nous nous opposons au bill. Voici ce qu'il a dit:

> Si une seule ingérence dans le tarif statutaire est acceptée ou tolérée comme matière à négociation, tout sera perdu. Aussitôt que le tarif fera l'enjeu d'une négociation, ce ne sera plus qu'une question de temps avant qu'il disparaisse, petit à petit. Il n'y a pas d'autre position à prendre que de soutenir, envers et contre tout, que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable.

Nous souscrivons à ce point de vue sans réserve. Le seul désaccord entre moi et mes bons amis des syndicats du blé et

d'autres organismes agricoles, c'est leur empressement à accepter une hausse du tarif-marchandises pour les producteurs de grain dans les conditions économiques actuelles où ils n'ont pas les moyens de les payer.

Il y en a qui disent que le changement est nécessaire et qu'ils acceptent l'idée que les producteurs de grain paient davantage en frais de transport, mais je n'ai encore jamais entendu un seul producteur affirmer qu'il était disposé à payer le transport plus cher. La plupart des organismes agricoles se sont résignés à la hausse parce qu'ils croyaient qu'elle était inévitable, que le gouvernement allait l'imposer de toute manière et ils voulaient voir de quelle sorte d'arrangement ils pourraient bénéficier. Ils voient dans ce bill quelle formule on leur offre. Ils devront non seulement payer un milliard ou plus à cause de l'augmentation des transports d'ici 1991, mais ils se font imposer des tarifs variables.

Le ministre a beau le dissimuler du mieux qu'il le peut dans le libellé, les tarifs n'en sont pas moins variables. Ils signifient que de 1,800 à 2,000 kilomètres de voies secondaires des Prairies seront vouées à l'abandon d'ici la fin de la décennie. J'invite le ministre à aller dans des localités comme Cardston expliquer aux gens qu'ils pourraient perdre leur ligne ferroviaire, les points de livraison et les millions de dollars qui ont été investis dans les élévateurs locaux. Sont-ils censés accepter tout cela sans rien dire? Tout député qui approuve la destruction des tarifs statutaires pour le transport du grain ne mérite pas d'occuper un siège à la Chambre, de représenter les gens de sa circonscription et n'est pas digne de ce que la confédération, l'unité et le fédéralisme coopératif signifient au Canada.

• (1240)

Je voudrais maintenant passer aux autres solutions que nous proposons depuis de nombreuses semaines. Je vais étonner le député de Végréville (M. Mazankowski) en restant muet sur la nationalisation du Canadien Pacifique. Notre recommandation comporte trois propositions essentielles. Premièrement, que les taux statutaires pour le transport du grain continuent de s'appliquer aux producteurs. Deuxièmement, que les chemins de fer soient indemnisés directement par une subvention pour les pertes réelles qu'ils subissent dans le transport du grain.

J'ai été heureux d'entendre le député de Végréville expliquer les généreuses subventions que reçoivent les producteurs céréaliers de l'Australie, de l'Argentine, des États-Unis et de la Communauté économique européenne. Le gouvernement exige de nos producteurs qu'ils paient un milliard de plus par année à la fin de la décennie et fassent concurrence aux trésors nationaux de ces pays. Ce n'est pas juste. Il maltraite une région et un secteur de notre économie. C'est battre en brèche l'unité nationale et le fédéralisme coopératif.

Nous sommes contre le versement aux chemins de fer d'une subvention suffisamment forte pour qu'ils fassent un bénéfice. Nous pourrions accepter que le service soit rentable, ou du moins avoir une position différente à condition que ce ne soient pas les subventions qui leur assure des bénéfices de 21 p. 100 sur les investissements. Y a-t-il quelqu'un à qui les investissements rapportent 21 p. 100? Cette mesure prévoit 20 p. 100 en plus pour ce qu'on peut désigner par l'euphémisme «frais généraux». A mon avis, c'est tout simplement un bénéfice supplémentaire.

Au comité l'autre jour, l'un des collaborateurs du ministre m'a dit que les frais généraux représentaient le loyer de l'argent. J'avais l'impression que les taux d'intérêt se situaient autour de 9 ou 10 p. 100. Je ne sais pas où le reste doit aller; peut-être à payer l'eau pour le whisky du président du chemin de fer, son traitement ou d'autres dépenses du genre. C'est la deuxième partie de notre proposition: que la perte inclue seulement les frais réels que le chemin de fer a payés.

Troisièmement, nous sommes entièrement d'accord pour dire que le gouvernement doit investir pour remettre en état et améliorer nos chemins de fer. Mais il ne faut qu'il limite ses investissements à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, car il y a d'autres endroits au Canada qui en ont cruellement besoin. Nous considérons que, pour une fois au moins, le pays doit cesser d'investir à fonds perdus dans les chemins de fer ou ailleurs. Quel capitaliste au monde fournirait des capitaux sans en attendre en retour des dividendes, des intérêts que lui rapporteraient des obligations garanties ou à risque ou des actions? Mes collègues libéraux et conservateurs reconnaissent sûrement que c'est ce qu'il faut faire sur le plan des affaires. Notre proposition n'exigerait pas plus du gouvernement qu'il n'est déjà prêt à dépenser aux termes de ce projet de loi. Et elle serait beaucoup plus juste et plus logique.

Considérant ce que je viens de dire, je propose, avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que l'on supprime tous les mots qui viennent après «Que» pour les remplacer par ce qui suit:

«le projet de loi C-155 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui».

En terminant, je tiens à rappeler à mes collègues que ce n'est pas une affaire de sentiment dont nous parlons, mais d'une partie du pays qui a une importance vitale pour la nation. Je rappelle aussi à mes collègues d'autres régions du Canada que si on peut se débarrasser aussi cavalièrement des tarifs statutaires pour le transport du grain, la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, celle sur le taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et les taux à l'est d'un point donné sont aussi menacés.

On ne va pas s'arrêter aux tarifs statutaires pour le transport du grain dans l'application du principe du paiement par l'usager. Que va-t-il arriver de la protection tarifaire dont jouit notre secteur manufacturier, surtout dans le centre du Canada? Si on laissait faire le ministre, il s'efforcerait de récupérer les coûts de nos aéroports, de nos voies navigables, de nos ports et de nos routes.

Jamais les moyens de transport n'ont été rentables. Depuis l'invention de la roue, il a toujours fallu les subventionner. Ce sont des services publics dont nous avons tous besoin, directement ou indirectement. Dans bien des secteurs, les transports sont des monopoles naturels que l'État doit à la fois subventionner et contrôler. Il serait injuste de s'en prendre uniquement aux producteurs céréaliers de l'Ouest alors que l'on continuerait de subventionner et de favoriser d'autres secteurs. Il faudrait donc que tous les Canadiens avertis sachent que le gouvernement n'a pas le droit de faire preuve de discrimination en adoptant des lois qui pénalisent certaines régions et qui en favorisent d'autres.

Nous croyons qu'il faut améliorer et moderniser notre réseau ferroviaire. Le public canadien doit détenir une participation accrue dans nos sociétés ferroviaires, dans le Canadien National, et il doit aussi commencer à détenir des actions dans

le Canadien Pacifique afin que ses investissements rapportent et aussi pour avoir voix au chapitre dans l'exploitation de ce service.

Le ministre veut avoir davantage de garanties et de pouvoirs. Il a pourtant le conseil d'administration du Canadien National qu'il a nommé lui-même. S'il lui envoie une directive qui expose la politique du gouvernement, le conseil n'aura pas d'autres choix que de s'exécuter. De même, si le gouvernement participait au capital-action il serait représenté au conseil d'administration du Canadien Pacifique. On pourrait protéger l'argent que les contribuables investissent et s'assurer qu'il rapporte le plus possible. Il me semble que c'est vraiment cela avoir le sens des affaires.

Nous ne pouvons faire autrement que d'investir encore des milliards de dollars dans notre réseau de transport. Or, les investissements d'amélioration ne concernent pas que le transport du grain, mais aussi le transport de la potasse, du charbon, du souffre et de bien d'autres produits, voire même des gens, si le ministre veut bien nous laisser un train ou deux pour les voyageurs. Un gouvernement doit absolument conserver les mesures qui étaient bonnes et qui sont encores appropriées et justes à l'heure actuelle. Je ne veux pas dire que toutes les mesures se trouvant dans les lois du Canada depuis la Confédération sont parfaites. On peut apporter certaines améliorations. Par contre, on n'arrivera certainement pas à resserrer les liens entre les Canadiens en supprimant une partie de la charte en vertu de laquelle l'Ouest s'est joint à la Confédération.

• (1250)

Monsieur le Président, j'espère que les députés considéreront qu'il ne s'agit pas seulement de savoir si les sociétés de chemins de fer seront satisfaites ou si un groupe d'agriculteurs ou l'autre sera satisfait. J'espère que le gouvernement et la Chambre essaient de savoir si le tarif actuel répond aux besoins de la Confédération. Nous croyons, et je crois que l'histoire le prouvera, que le tarif statutaire pour le transport du grain, comme bien d'autres mesures se trouvant dans les lois canadiennes, est avantageux, juste, équitable et qu'il mérite d'être appuyé et renforcé pour le bien non seulement des agriculteurs et des chemins de fer, mais aussi pour le bien de tout le pays.

J'exhorte le ministre à accepter notre motion pour que toutes les personnes concernées puissent présenter une meilleure mesure que ce projet de loi. On n'y arrivera pas en discutant seulement pendant quelques semaines en comité permanent. Monsieur le Président, j'espère surtout que le ministre et le gouvernement finiront par admettre qu'il est essentiel de maintenir le tarif statutaire sur le transport du grain non seulement pour les céréaliers, mais pour tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Blaker): Je lirai l'amendement à la Chambre. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) propose:

Que tous les mots qui suivent le terme «que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«le projet de loi C-155 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit lu dans six mois».

L'amendement est recevable.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis bien placé pour parler de cette mesure législative très importante à bien des égards. Premièrement, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je suis à même de me rendre compte des efforts que le gouvernement déploie depuis deux ans et demi pour formuler des mesures sur les transports dans l'Ouest, dont le couronnement est la présentation du projet de loi C-155. J'ai été personnellement témoin de la collaboration, des consultations et des compromis dont ce projet de loi est le fruit.

Deuxièmement, étant député d'une région qui est le centre industriel du Canada, je me réjouis des occasions économiques que la réforme du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau apportera à toutes les régions du Canada, surtout à l'Ontario. Les sociétés de chemins de fer, grâce à des subventions suffisantes pour le transport du grain, pourront dorénavant faire des investissements importants. En une décennie, ces investissements qui s'étaleront permettront aux chemins de fer d'avoir une capacité suffisante pour livrer les matières premières et les produits transformés canadiens à nos clients du monde entier. Si le secteur des transports ferroviaires prend de l'expansion, cela créera des emplois en Ontario, et les députés de ce côté-ci de la Chambre insistent là-dessus depuis longtemps. Ce projet de loi signifie qu'il y aura plus de wagons-trémies, plus de locomotives, plus de voies et plus de matériel électronique.

Troisièmement, étant originaire de la Saskatchewan, je sais quelle importance les chemins de fer ont pour les céréaliers canadiens. Faute d'avoir un réseau de transport de première classe, les agriculteurs et agricultrices—et j'insiste là-dessus parce que je crois que bien des députés ignorent qu'il y a beaucoup d'agricultrices—ne pourraient jamais profiter des occasions fantastiques qu'offre un marché d'exportation en plein expansion.

A propos d'exportations, il y a une quatrième raison pour laquelle je suis bien placé. Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de présider un comité parlementaire sur la création d'une Société nationale de commerce qui a publié un rapport déposé à la Chambre, intitulé «Le défi commercial du Canada». C'est au sein de ce comité que j'ai appris quelle importance les exportations ont pour le Canada. J'ai appris ce que veut dire l'expression «être concurrentiel».

Le député de Végréville (M. Mazankowski) a parlé des producteurs de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, disant qu'ils devaient être compétitifs. Mais je vous le demande, monsieur le Président, à quoi sert d'avoir des prix compétitifs si on ne peut livrer ses produits aux acheteurs? C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'améliorer le réseau de transport du grain dans l'ouest. Quand nous disons que nous voulons faire en sorte que nos producteurs soient compétitifs, nous ne faisons pas allusion seulement au prix, mais à la livraison de la marchandise. Nous voulons que les producteurs puissent acheminer leurs produits sans encombre vers les marchés.

Il y a quelques semaines, j'étais chez moi, en Saskatchewan; je me rends régulièrement dans l'ouest. J'ai rencontré beaucoup d'agriculteurs. Ils sont embrouillés par les diverses rumeurs qui courent au sujet de la politique gouvernementale. Naturellement, ils craignent le pire. J'ai découvert également que les intentions du gouvernement sont très souvent déformées. Je voudrais donc, durant le temps dont je dispose, traiter sans détours du bill lui-même et exposer les faits.

Je crois que même les deux députés d'opposition qui ont parlé aujourd'hui ont tenté de répandre la crainte et la confusion parmi les producteurs de l'ouest. J'espère pouvoir dissiper partiellement cette confusion et cette crainte en exposant précisément les dispositions du bill.

Je voudrais diviser ce projet de loi en cinq parties. Premièrement, les dispositions qui touchent directement les agriculteurs, et c'est ce qui compte en fait dans ce bill; deuxièmement, ce que le bill prévoit pour les compagnies de chemin de fer; troisièmement, comment les tarifs-marchandises sont fixés; quatrièmement, le nouvel Office de transport du grain; et cinquièmement, le processus d'examen, qui est probablement l'aspect le plus important. La révision aura lieu après l'année 1985-1986, de sorte que les problèmes qui surgiront seront examinés après un certain temps. A ce moment-là, le Parlement pourra apporter de nouveaux changements pour mieux protéger les producteurs de l'ouest.

Ces parties ne correspondent pas exactement au texte du bill, mais je crois que cette division en cinq catégories permet de l'analyser et de le comprendre plus facilement.

Premièrement, qu'est-ce que le bill apporte aux agriculteurs? Il n'y a aucun doute que le bill provoquera des changements dans le système de transport et de manutention du grain de l'Ouest. Indéniablement, on demande à l'agriculteur de payer un peu plus cher pour le transport; nous ne le nions pas. Mais en retour, monsieur le Président, il bénéficiera de nombreuses autres dispositions du bill.

Tout d'abord, contrairement à ce que le député de Végréville a dit ce matin, la nouvelle structure est fondée sur un texte de loi. Quand elle sera en vigueur, seul le Parlement pourra la modifier. Il y a très peu de place pour des décisions appliquées par décret du conseil, ce qui garantit aux agriculteurs un système stable et sans surprise.

Ensuite, on garantit en permanence aux agriculteurs un paiement annuel de plus de $650 millions: c'est la fameuse subvention du Nid-de-Corbeau. Cette somme sera versée aux compagnies de chemins de fer aussi longtemps que la loi restera en vigueur. Je crois que l'on peut dire sans risque d'erreur que cela assurera aux agriculteurs qu'ils n'auront jamais à payer la totalité du prix du transport du grain.

Troisièmement, les agriculteurs seront protégés contre les hausses inflationnistes des prix du transport, et encore une fois, c'est tout le contraire de ce que les critiques du parti progressiste-conservateur tentaient de faire croire aux producteurs ce matin. Pendant les trois prochaines années, on demandera seulement à l'agriculteur de payer les trois premiers points de pourcentage de la hausse des coûts de transport. Cela exige peut-être certaines explications très simples, mais je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps est écoulé. Puis-je déclarer qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant la fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LES DÉSAVANTAGES QUE REPRÉSENTE POUR LE QUÉBEC LA TAXE-ASCENSEUR

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, a renoncé mardi soir à mettre fin à la taxe-ascenseur de 40 p. 100 sur l'essence au Québec. Tous les avis lui avaient pourtant été donnés en ce sens par les intervenants du milieu des affaires ou des consommateurs. Le ministre lui-même avait reconnu et promis que cette taxe était temporaire et qu'elle devait se terminer le 31 mars dernier.

M. Parizeau a reconnu l'iniquité de cette taxe en ce qui touche aux provinces voisines, savoir le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, en réduisant le coût de la taxe lorsqu'on s'approche de ces frontières. Je suis heureux que les citoyens de Hull, par exemple, obtiennent une réduction partielle de taxe, mais c'est la meilleure preuve que l'on doit cette infirmité fiscale à un ministre en mal d'idées.

En plus de créer une incroyable distorsion de l'ordre de 200 millions de dollars en ce qui touche à l'agro-alimentaire par rapport à l'Ouest, le ministre invite les touristes à voyager ailleurs au Canada. Madame le Président, voilà comment les sociaux-démocrates envisagent la relance économique, et c'est ainsi que les séparatistes sont sûrs qu'aucun voisin ne viendra nous voler nos jobs.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES EMPLOIS OFFERTS À DES CIVILS À LA BASE DES FORCES CANADIENNES DE BORDEN

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, nous avons dans ma circonscription un autre exemple de la stupidité et de la duplicité qu'engendre la mise en œuvre des nouveaux programmes gouvernementaux de création d'emplois.

Des civils travaillant à forfait à la BFC de Borden dont un grand nombre comptant des années d'ancienneté ont été remerciés et leur emploi a été offert aux assistés sociaux ou à d'autres chômeurs dont les prestations d'assurance-chômage avaient expiré. Cependant, un grand nombre parmi ce dernier groupe refusent ces emplois. Huit d'entre eux ont perdu leur bien-être social et deux autres qui avaient tout d'abord refusé ont accepté les emplois quand ils ont appris que leurs prestations de bien-être social ne leur seraient plus versées.

L'administrateur des services sociaux a déclaré que ceux qui refusaient les emplois ont allégué des difficultés de transport à titre d'excuse et cela n'a pas été jugé légitime. Il a également affirmé que d'autres ne se sont simplement pas présentés pour accepter l'emploi qui leur était offert. Il a déclaré que 30 des 200 postes offerts ont été comblés et qu'un homme touche $8.43 de l'heure pour laver la vaisselle à la base.

Article 21 du Règlement

Un porte-parole de la base a déclaré que les autorités militaires sont incapables d'empêcher la mise à pied des travailleurs parce que le gouvernement a supprimé les fonds alloués pour leur emploi.

Nous nous trouvons dans la situation ridicule où des travailleurs sont mis à pied et doivent réclamer du bien-être social ou des prestations d'assurance-chômage, tandis qu'on offre leurs emplois à des assistés sociaux.

De toute évidence, ce programme est stupide et le gouvernement fait preuve de mauvaise foi en adoptant un programme qui est censé créer des emplois quand il ne s'agit que d'une machination pour remplacer des employés.

Le gouvernement devrait se rendre compte qu'il ne dupe personne en simplement changeant les choses de noms et il devrait mettre immédiatement fin à ce programme scandaleux.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SALVADOR—L'EMPRISONNEMENT D'UN PASTEUR LUTHÉRIEN ET D'UN MÉDECIN

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai le devoir de protester une fois de plus contre de récentes violations des droits de la personne au Salvador. Même si l'Église luthérienne ne compte pas beaucoup de fidèles au Salvador, elle offre un précieux secours aux réfugiés. La semaine dernière, deux luthériens, un pasteur et un médecin, ont conduit un visiteur scandinave à l'aéroport. Sur le chemin du retour, ils ont été arrêtés par la police. Le pasteur a passé huit jours en prison et a été relâché après avoir été torturé. Le médecin, Angel Ibarra, est toujours en prison.

Je veux dire à la Chambre et à tous les groupements qui défendent les droits de la personne dans le monde qu'il faut protester contre cette attitude du gouvernement salvadorien qui semble vouloir écraser systématiquement toute opposition—non seulement l'opposition politique, mais aussi les gens qui s'occupent exclusivement des soins aux réfugiés.

Étant donné ce nouvel incident et la nouvelle escalade de la violence, je demande instamment à la Chambre et à tous les autres groupes du monde pour qui les droits de la personne et les possibilités de ce petit pays comptent, de protester avec le plus de véhémence possible contre ce qui se produit là-bas.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'IMPORTANCE D'EXPLOITER LES RICHESSES MINÉRALES—LA NÉCESSITÉ D'AVANTAGES SOCIAUX GÉNÉREUX POUR LES TRAVAILLEURS DANS DES POSTES ISOLÉS

M. René Gingras (Abitibi): Madame le Président, comme on le sait, les ressources minérales de notre pays sont abondantes. Cependant, nous faisons face à la concurrence d'autres pays producteurs. Beaucoup de ces ressources minérales pourraient constituer des richesses pour notre pays, si on les exploitait. Elles sont assez souvent situées dans des postes isolés et difficiles d'accès et sous des climats rigoureux. Les travailleurs nécessaires à ces activités ont besoin d'incitatifs généreux en vue de les aider à supporter l'exil.

Madame le Président, j'implore à ce moment-ci le ministre des Finances (M. Lalonde) d'évaluer toutes les conséquences des décisions relatives à l'imposition des avantages inhérents à la fonction de travailleurs dans des postes isolés, nordiques.

J'invite également les fonctionnaires du ministère des Finances, avant de faire leurs recommandations, même si actuellement, à Ottawa, c'est le temps des tulipes, à se déplacer vers le Nord de ma circonscription, où ils pourront encore profiter des pistes sur la glace dans le détroit d'Hudson. Ils pourront de ce fait être plus éclairés sur la vie dans le Nord et sur les avantages sociaux nécessaires pour y rester.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS PAR LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario exige maintenant que les banques à charte rendent publics des renseignements que l'inspecteur général des banques avait toujours refusé de divulguer jusqu'ici ou de communiquer aux députés. La Commission exige que, dorénavant, les banques lui signalent quels sont les prêts non rentables, quel est l'état détaillé de leurs pertes à ce titre, combien de prêts sont en cours à l'étranger et dans quel pays, et quels sont ceux qui dépassent de 1 p. 100 l'actif de la banque lorsque de nouvelles émissions sont lancées sur le marché.

Ce sont là des choses que le public et les députés devraient savoir et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario mérite d'être félicitée pour avoir fait ce que l'inspecteur général des banques aurait dû faire depuis longtemps. Madame le Président, il me semble bien que les banques ne demandent pas mieux que de collaborer et que certaines auraient même déjà fourni ces renseignements avant qu'on les leur demande.

Le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) doit exiger maintenant que l'inspecteur général des banques fasse de même. Il y a trop longtemps qu'on empêche le Parlement de savoir exactement comment fonctionne le système sous prétexte que ce sont des renseignements confidentiels qui concernent les clients. Si la Commission des valeurs immobilières de l'Ontario a été en mesure de faire le ménage, le ministre d'État chargé des Finances devrait pouvoir en faire autant.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LA POSSIBILITÉ POUR LES CADRES D'ENTREPRISES D'OBTENIR DES SERVICES DIAGNOSTIQUES RAPIDES

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, dernièrement, on apprenait qu'un certain nombre de cadres d'entreprises étaient allés subir des examens médicaux dans une clinique non canadienne; ce n'est qu'un exemple qui illustre bien une pratique qui n'est pas si rare chez les cadres canadiens et chez tous ceux qui ont les moyens.

Ces gens-là se rendent à des centres médicaux étrangers pour différentes raisons, la principale étant la commodité, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas à attendre trop longtemps et qu'ils peuvent compter sur du matériel moderne pour passer différents tests sous un même toit. L'inconvénient qu'il y a de subir des tests médicaux à l'étranger est l'absence de données sur les antécédents médicaux de l'intéressé et l'absence de médecins bien au courant de son état de santé.

Il est vrai que tous ces tests et examens peuvent être menés avec beaucoup de compétence dans la plupart des établissements canadiens, mais ils ont un inconvénient majeur: en effet, il est presque impossible que ces tests et examens soient subis au cours d'une même période, sans que l'intéressé ait à attendre ou à revenir, ce qui ne convient pas toujours aux intéressés, compte tenu de leur emploi du temps.

Cependant, cela m'inquiète que les membres des professions médicales perdent ainsi des sommes considérables simplement parce qu'il est difficile de planifier adéquatement ce genre de services diagnostiques coûteux mais rapides. A l'heure actuelle, ces services sont intégrés aux activités courantes des hôpitaux déjà très occupés et surchargés; le client doit attendre son tour dans différents services, parfois dans différents bâtiments, et il arrive souvent qu'il doive attendre longtemps.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS POUR MALADIE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je me suis entretenu hier soir avec un autre électeur qui est lui aussi victime de la réglementation injuste de l'assurance-chômage que le gouvernement libéral refuse de modifier.

Pour une raison que je ne m'explique pas, les prestations pour maladie ne sont versées que pendant les 25 premières semaines d'une période donnant droit aux prestations. Cet électeur dont je vous parle a été licencié en novembre 1982. Le 12 avril 1983, il a été opéré au genou. Comme il a la jambe dans un plâtre, il ne peut donc pas travailler. Le bureau de la main-d'œuvre n'avait pas réussi à lui trouver du travail avant l'opération en question et n'y arrive d'ailleurs toujours pas. Mais par contre il a très bien su cesser de lui expédier ses chèques de prestations puisqu'il n'est pas disponible pour travailler.

Quand le gouvernement libéral fera-t-il enfin preuve de bon sens et rendra-t-il équitable pour l'ensemble des Canadiens la réglementation régissant l'assurance-chômage? Il ne fait aucun doute qu'une personne qui n'arrive pas à se trouver du travail à cause de la récession provoquée par les libéraux devrait avoir droit aux pleines prestations de maladie en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, à la condition que sa maladie survienne durant la période donnant droit aux prestations. Nous exhortons le gouvernement à revoir la réglementation de l'assurance-chômage en vue de la rendre plus équitable et plus réaliste pour tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

LES BANQUES

LE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION OFFERT AUX EMPLOYÉS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, la Banque de Montréal a présenté à ses employés un programme de rémunération pour 1983 qui est un véritable affront.

C'est pourtant grâce à ces employés que la Banque a pu accumuler ces cinq dernières années des bénéfices de près de 1.3 milliard de dollars. Rien que pour l'année dernière, ils se sont montés à 257 millions de dollars, soit près de $8,600 par employé. Cela représente plus de la moitié de la rémunération annuelle des employés représentés par la Commercial Workers Union et le Syndicat des employés de banque affilié au Congrès du travail du Canada.

Le nouveau programme de rémunération ne prévoit en effet absolument aucune hausse salariale générale pour tous les employés. L'attribution de toute augmentation est laissée entièrement à la discrétion de la direction. Le fait que la Banque ait l'intention de sélectionner et de déterminer unilatéralement qui seront les gagnants et qui seront les perdants parmi ses employés est non seulement répugnant et constitue un facteur de division susceptible de saper le moral des effectifs, mais il ne tient absolument aucun compte des hausses du coût de la vie auxquelles chacun doit faire face. De plus, comme une forte proportion des employés concernés sont des femmes qui gagnent en moyenne $15,000 par année, le programme de rémunération ne fera qu'aggraver la discrimination salariale au sein de la population active.

• (1410)

Les employés ne demandent qu'à être traités d'une façon juste qui tienne compte de la santé financière de la Banque et des conditions économiques en général. La proposition de la Banque néglige totalement ces deux facteurs. Les employés de banque ne sont pas des gens déraisonnables. Ils demandent seulement que leur employeur joue franc jeu dans les négociations, alors que la Direction donne une nouvelle fois la preuve de son manque de conscience et de son insensibilité à leur égard.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA CROISSANCE DE LA SOCIÉTÉ—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, en 1881, les Canadiens ont conclu avec le Canadien Pacifique, par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, une entente selon laquelle le CP acceptait d'exploiter à perpétuité et efficacement un «chemin de fer» au Canada et le gouvernement du Canada accordait au CP des droits d'exploitation ainsi que 25 millions de dollars et 25 millions d'acres de terre y compris les droits miniers. Depuis lors, le CP est devenu un géant; ses avoirs se chiffraient à plus de 17 milliards de dollars en 1982.

Depuis que nous sommes au monde, le CP a manqué à sa parole dans le cas du service-voyageurs, des lignes d'embranchement et de l'entretien de la ligne principale et il n'a pas acheté de wagons-trémies pour le transport du grain, sans que le gouvernement fédéral lui impose de peine. Rien que les

droits miniers sur les 25 millions d'acres de terrain ont rapporté des millions au CP, mais la société refuse catégoriquement de consacrer un sou provenant de cette source aux transports.

Le gouvernement libéral donne une fois de plus l'argent des contribuables—près d'un milliard de dollars par an—aux sociétés de chemins de fer. Le gouvernement est en train de remplacer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau par une formule de fixation de prix qui va être surtout avantageuse pour les sociétés de chemins de fer et pour le gouvernement. Les intérêts des producteurs sont relégués au deuxième plan et l'on ne tient pas compte du tout des possibilités qu'offrent l'élevage bovin et l'élevage porcin dans l'Ouest du Canada.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE COÛT DES DROITS DE SURESTARIE POUR LES AGRICULTEURS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, en 1981-1982, les agriculteurs des Prairies ont récolté une moisson record. Les exportations de grains ont atteint 27 millions de tonnes, soit 15 p. 100 de plus que le record précédent, établi en 1979-1980. Pourtant, il y a dans les états financiers de la Commission canadienne du blé une rubrique qui continue d'attirer très peu d'attention, à savoir le coût des droits de surestarie. On rabaisse souvent l'importance de ces coûts, en comparaison du budget d'exploitation total de la Commission. Mais les droits payés aux armateurs pour les retards occasionnés par le chargement continuent d'être élevés; en 1981-1982, ces droits ont atteint plus de 4 millions de dollars pour le seul chargement du blé, ce qui représente une forte hausse par rapport à la somme de 1.5 million payée l'année précédente.

La Commission du blé ne juge pas excessif le coût de la surestarie pour l'année dernière, étant donné qu'il y a eu des années où les frais occasionnés par ces retards de chargement ont atteint 20 millions de dollars. Pourtant, bon an, mal an, on continue de payer des milliers de dollars par jour en droits de surestarie, et ces coûts se répercutent au bout du compte sur les agriculteurs.

Il est de la plus haute importance que l'agriculteur canadien, qui est déjà pris dans l'étau des taux d'intérêt élevés et du prix exorbitant du combustible imposé par le gouvernement libéral, ne soit pas pénalisé en permanence par l'inefficacité du système d'acheminement du grain, qui est une source essentielle de notre richesse nationale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

LE SORT D'UN SÉNATEUR CONVAINCU D'UN ACTE CRIMINEL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une question concernant le sénateur Irvine Barrow. Un jury de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a reconnu le sénateur Barrow coupable d'une infraction au Code criminel du Canada. Il s'agit-là d'un acte criminel, considéré comme un acte de trahison aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le premier ministre peut-il nous confirmer si, en raison de sa condamnation, le sénateur Barrow perd son siège au Sénat aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou si l'autre endroit en décidera? Je demande également au premier ministre quel rôle son gouvernement jouera à cet égard et quelles sont ses responsabilités dans cette affaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député m'a donné préavis, mais comme c'était au début de la période des questions, je n'ai pas eu le temps de me pencher sur cette affaire; je n'ai pas lu le jugement. Le député dit que le sénateur a été reconnu coupable de trahison. Il est peut-être plus ferré que moi sur les questions juridiques, mais à ma connaissance le Code criminel ne contient aucune définition de la trahison.

M. Blenkarn: Il a parlé «d'acte criminel».

M. Trudeau: Je l'ai entendu employer le mot trahison. Voilà qu'ils s'y mettent à plusieurs; j'espère que vous accepterez une question supplémentaire, madame le Président.

Je sais en tout cas que la loi sur le Sénat et la Chambre des communes est parfaitement explicite. Elle définit clairement les qualités exigées d'un sénateur. Quant à la dernière partie de la question, à savoir si le gouvernement va prendre des initiatives, je crois que c'est au Sénat de prendre toute décision concernant ses propres membres. Voilà ma réponse préliminaire. Je ne vois pas quelles autres initiatives le gouvernement pourrait prendre au sujet de cette institution.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES DE LA CONDAMNATION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je comprends que le premier ministre n'ait pas eu l'occasion d'examiner le verdict rendu contre le sénateur Barrow. Je lui signale que, selon certains journaux d'Halifax, le sénateur a dit que sa condamnation ne l'empêcherait pas d'occuper son siège au Sénat. Le public pourrait être indigné si aucune mesure n'était prise à cet égard. Par conséquent, le premier ministre va-t-il enquêter sur les circonstances entourant la condamnation du sénateur Barrow et nous faire un rapport le plus tôt possible, afin que le public sache quelles sont les règles de conduite à l'égard des parlementaires au lieu de nous laisser spéculer sur le sort du sénateur Barrow en attendant que ce dernier se prévale de certains recours, notamment en faisant appel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député pense que c'est au gouvernement d'enquêter sur le statut des membres du Parlement. Je dois dire que cela m'étonne. S'il pense que nous devons le faire pour le Sénat, sans doute pense-t-il que nous devons en faire autant pour la Chambre des communes. Pourtant, je crois que les députés d'en face et également ceux de notre côté n'admettraient jamais que le gouvernement puisse décider si un député a le droit de siéger ou non.

En ce qui concerne cette affaire, madame le Président, je pense que le jugement vient d'être rendu. Je ne sais même pas s'il y a eu ou s'il y aura appel. A mon avis, la simple décence exige que nous attendions pour voir si cet homme a été condamné sans appel.

M. Crosby: Si vous le permettez, madame le Président, je pense que le premier ministre tourne autour du pot. Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la loi de notre pays, un sénateur reconnu coupable de certains délits doit libérer son siège au Sénat. Cela va faire l'objet de spéculations parmi le public et je tiens à ce que le premier ministre examine la question.

Mme le Président: A l'ordre. Je me demande si je dois autoriser cette question, car elle concerne un sénateur et vu la réponse qui vient d'être donnée, j'ai l'impression que c'est à l'autre endroit et non pas ici qu'il faudrait poser cette question.

M. Crosby: Madame le Président, ma question ne porte pas sur le sort du sénateur Barrow, mais simplement sur la façon dont on décidera de son sort.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, pour éviter les conjectures parmi le public quant au sort du sénateur Barrow, le premier ministre voudrait-il au moins se renseigner, décider de la position que la Chambre des communes doit prendre en l'occurrence et, d'autre part, nous dire quelles mesures lui et son gouvernement comptent prendre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, depuis qu'on a abordé cette question, on m'a apporté le texte de l'article pertinent de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit l'article 31(4) qui dit ceci:

> Le siège d'un sénateur deviendra vacant . . . s'il est déclaré coupable de trahison, de félonie ou d'un crime infamant;

Je le répète, madame le Président, le député d'en face est peut-être très versé en droit mais, à ma connaissance, le sénateur n'a pas été condamné pour trahison ou félonie.

M. Nielsen: Ni pour quelque autre crime infamant.

M. Trudeau: S'il s'agit ou non d'un crime infamant, c'est aux sénateurs d'en juger. Je m'étonne vraiment que le député veuille que la Chambre se mette à décider s'il est opportun que certains sénateurs siègent à l'autre endroit. C'est effectivement ce qu'il laisse entendre, madame le Président.

Une voix: Pourquoi ne pas juger tout le bataclan?

M. Trudeau: Ce qui entraînerait les sénateurs à exercer le même droit envers les députés.

M. Broadbent: Impossible parce que nous sommes élus.

M. Trudeau: Ils voudront sans doute commencer par le député qui a posé la question.

• (1420)

AIR CANADA

L'EXÉCUTION DES FONCTIONS DU PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Compte tenu des révélations actuelles au sujet de la société Air Canada, et étant donné que le ministre n'a fait absolument aucune déclaration au sujet de l'enquête criminelle en cours, celui-ci peut-il assurer à la Chambre que les difficultés financières qu'a connues le président du conseil de la société Air Canada à l'été de 1982, qui ont entraîné la faillite d'une société de plusieurs milliers de dollars, n'ont pas empêché ce dernier de bien remplir ses fonctions de président du conseil d'Air Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne puis que répéter ce que j'ai dit une douzaine de fois au moins au cours des deux derniers mois, à savoir que le ministre de la Justice m'a demandé de ne pas parler de cette affaire. Je puis seulement assurer à mon honorable ami que la société se porte bien, que les normes de sécurité sont maintenues, que sa situation financière s'est améliorée au cours des premiers mois de cette année et que ni le trafic aérien ni les activités de la société n'ont à souffrir des événements mentionnés, à savoir l'enquête de la GRC.

M. Nowlan: Madame le Président, aucun ministre n'a fait la moindre déclaration à la Chambre sur le déroulement de l'enquête criminelle. Si je pose la question, c'est que je veux savoir combien de temps le gouvernement va laisser traîner cette affaire.

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL—LE RÔLE DU PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Je voudrais demander précisément au ministre s'il peut assurer à la Chambre—et nous ne savons pas quelle est la nature de l'enquête—que M. René Amyot, le président du conseil de la société Air Canada, n'avait absolument rien à voir ni aucun intérêt personnel dans le choix des emplacements envisagés par la société Air Canada pour son nouveau siège social.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je trouve ces quetions extrêmement déplacées. Le député n'ignore certes pas que si aucun ministre n'a fait de déclaration à ce sujet, c'est qu'il est absolument contraire à l'usage parlementaire que nous fassions des déclarations à propos d'affaires qui sont devant les tribunaux ou qui font l'objet d'une enquête. Cette affaire fait l'objet d'une enquête, madame le Président, et c'est là tout ce que nous pouvons dire là-dessus. Et c'est tout ce que mon honorable ami lui-même devrait dire là-dessus.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA TAXE IMPOSÉE SUR LES AUTOMOBILES FABRIQUÉES AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'aimerais poser au premier ministre une question au sujet de la stratégie industrielle qu'il nous promet déjà depuis un bon moment. A l'heure actuelle, des Canadiens de trois provinces, soit la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario, sont employés à la fabrication d'automobiles. A l'heure actuelle également, 15,000 d'entre eux sont en chômage. En pareilles circonstances le premier ministre voudrait-il bien nous expliquer en vertu de quelle stratégie le gouvernement a décidé de frapper les voitures fabriquées au Canada d'une taxe supérieure de $100 à $200 à celle dont il frappe les voitures fabriquées au Japon?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique devrait savoir pour ce qui est du principe de l'imposition des biens qu'il faut importer ou produire au Canada, qu'il existe des règles internationales qui doivent être suivies. Ces règles font partie d'accords généraux sur le commerce, elles sont négociées périodiquement et qu'aller à l'encontre de ces règles serait une discrimination qui pourrait entraîner de la part des pays participant à ces accords des mesures de représailles à l'égard de notre pays qui pourraient être pires au point de nuire au développement de notre commerce plutôt que de nous aider.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Madame le Président, je tiens à dire au ministre que le barème actuel est assurément discriminatoire, qu'il est injuste à l'égard des travailleurs canadiens qui ne veulent pas bénéficier d'un traitement de faveur, mais qui veulent seulement que nos entreprises soient traitées sur le plan fiscal exactement de la même manière que les fabricants et les travailleurs de l'étranger. Ce n'est pas un traitement préférentiel que nous réclamons pour les travailleurs canadiens, mais justice.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné que dans une lettre en date du 9 novembre dernier, le ministre des Finances disait que le gouvernement allait chercher à rendre la fiscalité plus équitable, madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire pour quelle raison le gouvernement a capitulé? Qu'est-ce qui l'a fait revenir sur sa décision?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je n'ai malheureusement pas vu cette lettre du ministre des Finances et je demanderais au député d'être patient. Le ministre des Finances sera de retour la semaine prochaine, et il pourra lui poser directement la question. Et si le ministre des Finances a pris des engagements formels, il pourra indiquer au chef du Nouveau parti démocratique pourquoi il n'a pas pris les décisions conformément à ces engagements tel que le suppose le chef du Nouveau parti démocratique.

[*Traduction*]

M. Broadbent: J'ai l'intention de revenir à la charge quand le ministre des Finances sera là.

LES PRINCIPES JUSTIFIANT L'IMPOSITION DE LA TAXE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné la réponse que le ministre vient de donner à ma première question, pourrait-il être un peu plus précis et expliquer à la Chambre sur quels principes le gouvernement fonde sa politique fiscale? Pourrait-il préciser la nature du règlement international dont il a parlé et qui oblige le gouvernement—je dis bien, oblige—à frapper les voitures fabriquées par des travailleurs étrangers d'une taxe inférieure de $100 à $200 à celle dont il frappe les voitures fabriquées par des travailleurs canadiens?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, j'aimerais que le chef du Nouveau parti démocratique me donne un exemple précis, qu'il me dise si la taxe à laquelle il se réfère est la taxe de vente.

M. Broadbent: La taxe de vente fédérale.

M. Bussières: Madame le Président, l'honorable député sait très bien qu'une proposition de réforme a été déposée il y a quelques mois par l'ancien ministre des Finances, laquelle vise à changer le niveau de la taxe de vente fédérale du manufacturier au grossiste. Un des arguments qui a été apporté par le ministre des Finances pour mettre de l'avant cette réforme visait justement à apporter plus d'équité à l'égard des biens importés par rapport aux biens produits au Canada, et si la Chambre des communes donnait son appui rapidement à cette réforme de la taxe de vente, nous solutionnerions le problème que signale le député. Le gouvernement a agi. Il a présenté une proposition de réforme de la taxe de vente fédérale au Parlement. Les députés de l'opposition ont alors demandé une plus grande consultation afin de permettre à l'industrie de bénéficier d'un ajustement à cette mesure. Nous avons accepté cette proposition de l'opposition, celle d'une plus grande consultation, et maintenant le même député de l'opposition nous reproche de ne pas avoir agi assez rapidement dans la mise en place de la mesure législative, alors que nous avons agi ainsi à la demande même de l'opposition.

* * *

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ACHAT DE BOMBARDIERS À EAU DE CANADAIR POUR LES UTILISER AU YUKON

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je pose ma question au ministre des Approvisionnements et Services. On attribue au ministre de l'Environnement le mérite de nous faire bénéficier du programme des bombardiers à eau de Canadair comme premier projet spécial de relance. Je voudrais demander une explication au ministre, qui s'est occupé de l'achat de quatre de ces appareils au prix de six millions l'unité pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. La saison des incendies commence le 1er avril au Yukon où les lacs sont recouverts de glace tout le mois d'avril, une

grande partie du mois de mai et parfois même en juin. Comment le ministre compte-t-il combattre les incendies au Yukon d'ici à ce que la glace fonde et que les bombardiers à eau puissent servir? Ou va-t-il se contenter de laisser flamber le Yukon?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, encore une fois, je suis stupéfait de voir la position de la représentante au sujet des bombardiers à eau. Elle semble mener une campagne contre un produit de technologie canadienne auquel on a réservé un accueil très favorable sur les marchés internationaux. Cet appareil a aussi merveilleusement réussi à faire du Québec un chef de file dans la protection des ressources forestières. Nous savons tous évidemment que, directement et indirectement nous devons une grande partie de nos emplois à l'industrie forestière et nous devons rechercher tous les moyens possibles de la protéger. Madame le Président, ou le député interprète faussement l'information qui lui a été transmise, de quelque source que ce soit, ou elle induit involontairement la Chambre en erreur.

LA REMISE EN ÉTAT DES MOTEURS À MIAMI

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et des Services. Il ne s'agit pas ici du Québec mais du Yukon, la région du pays d'où le chef de l'opposition vient et où j'ai passé beaucoup de temps.

Au Yukon, nous établissons des moyennes décennales dans le cas des incendies de forêts. Nos moyennes se sont établies à deux en avril, 15 en mai et 31 en juin. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les chiffres sont de deux en avril, 15 en mai et 80 en juin. Jusqu'à maintenant, il y a eu trois incendies de forêts, au Yukon, cette année.

Le ministre n'a pas réglé la question de savoir comment ses bombardiers à eau seront utilisés.

Je voudrais lui poser une autre question. La société Canadair utilise de vieux moteurs de la société Prat & Whitney qui ne sont plus fabriqués depuis 15 ans. Elle a passé un contrat avec une société de Miami pour qu'elle remette ces moteurs en état conformément à ses normes.

Mme le Président: A l'ordre. Le préambule du député est trop long. Pourrait-elle passer directement à sa question?

Mlle Carney: Voici, madame le Président: comment la remise en état de moteurs d'avions à Miami bénéficie-t-elle au Canada?

• (1430)

L'hon. J. J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, en ce qui a trait au Yukon, le député a admis elle-même que le gros des incendies se produisent au mois de juin, à une époque où les lacs ont dégelé.

M. Nielsen: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: En outre, si le député a lu les rapports sur les bombardiers à eau, elle saura que ces avions sont capables d'utiliser des produits chimiques ralentissant la combustion lorsque les lacs sont encore gelés.

En outre, ces avions ont besoin d'une piste d'atterrissage de 3,500 pieds, soit 1,500 pieds de moins environ que le DC-8 qui est utilisé à l'heure actuelle en Colombie-Britannique aux mêmes fins.

M. Nielsen: Un DC-8?

M. Blais: Madame le Président, l'avion qui est utilisé en Colombie-Britannique est bien inférieur au bombardier à eau. Il lui faut 1,500 pieds de plus pour atterrir et il sert exactement aux mêmes fins.

L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES IGNIFUGES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Approvisionnements et des Services. Il a parlé de la nécessité d'utiliser des produits chimiques au Yukon. Puis-je signaler que le ministre de l'Environnement préférait utiliser des bombardiers à eau, car l'on pouvait réaliser ainsi des économies de 93 millions de dollars. Si l'on peut économiser 93 millions de dollars en utilisant de l'eau au lieu de produits chimiques, pourquoi veut-on utiliser maintenant ces produits au Yukon?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): C'est simple, madame le Président; cet avion a la possibilité de se servir de l'eau des lacs du Yukon ou de tout autre endroit au cours des périodes où le nombre d'incendies est très important, mais lorsqu'il est impossible d'utiliser l'eau . . .

M. Kempling: Il y a toujours les cubes de glace.

M. Blais: . . . il peut également larguer des produits chimiques et ce, bien mieux que tout autre avion conçu à cette fin. Voilà donc la raison.

Questions orales

LES PÊCHES

L'ATTAQUE CONTRE DES NAVIRES DE PATROUILLE DE PÊCHE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—ON DEMANDE LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PÊCHE AU HOMARD

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je désire poser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Hier, en Nouvelle-Écosse, des pêcheurs ont incendié et coulé un navire de patrouille de pêche, en geste de protestation contre l'application stricte du règlement relatif aux pièges à homards par les inspecteurs des pêches fédéraux. C'était le quatrième d'une série d'incidents semblables. Étant donné cette violente révolte contre la réglementation bureaucratique, le ministre peut-il s'engager à réviser complètement les règlements régissant ce genre de pêche qui ont été établis par décret du conseil, dans l'espoir de venir en aide aux pêcheurs assujettis à cette réglementation qu'ils jugent oppressive et insensible?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je demande à tous les députés concernés d'être unanimes à condamner sans réserve les actes criminels perpétrés hier contre les agents du ministère.

Il est de mon devoir de prêter une oreille attentive aux instances des pêcheurs. Comme le député le sait peut-être, nous avons apporté plusieurs modifications, à la demande de certains pêcheurs respectueux de la loi, et ce règlement a été proposé par les pêcheurs eux-mêmes. D'après mes renseignements, plus de 95 p. 100 d'entre eux l'approuvent. C'est pourquoi lorsque ces navires ont été endommagés—l'un d'entre eux a été endommagé et l'autre incendié et coulé, hier—plusieurs pêcheurs ont mis spontanément leur navire à la disposition des agents du ministère pour leur permettre d'appliquer les règlements, parce que si nos stocks de homards sont surexploités, il faudra de nombreuses années pour les reconstituer. Je suis sûr que tous les députés m'approuvent lorsque je dis aux responsables de ces actes criminels qu'ils ont tort de croire qu'ils vont s'attirer la sympathie des gens, car je vais veiller au contraire à ce que ces règlements, qui visent à protéger le revenu de nos pêcheurs respectueux de la loi, soient appliqués le plus strictement possible.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Le ministre doit comprendre que personne n'approuve les actes illégaux. Il arrive parfois que les pêcheurs, découragés de voir que le ministère fédéral ne s'occupe pas d'eux, n'agissent pas de façon très judicieuse.

LA SAISIE DES CASIERS À HOMARDS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je suis sûr que le ministre sait que les inspecteurs ont également saisi illégalement des casiers trouvés dans l'océan dont les licences avaient été arrachées par les tempêtes.

Vu que de toute évidence les règlements actuels applicables à ces pêcheurs ne sont pas acceptables, le ministre consultera-t-il son collègue de Nouvelle-Écosse, ainsi que des représentants des pêcheurs et de l'industrie, dans l'espoir d'établir ce que j'appellerais des règlements raisonnables à l'intention des pêcheurs de homards de Nouvelle-Écosse?

Voudrait-il donner à la Chambre le nombre approximatif de casiers à homards qui ont été saisis illégalement par ses propres inspecteurs et entreposés à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, depuis le début de la saison?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je tiens à le préciser, mon devoir, en tant que serviteur des pêcheurs, est d'écouter leurs plaintes et d'apporter les modifications nécessaires lorsque les règlements contiennent des dispositions inutilement irritantes. Si le député a des suggestions à me faire pour arriver exactement aux mêmes objectifs que ceux que nous avons fixés, depuis 1968, à la demande des pêcheurs, je les étudierai avec le plus grand soin. Pourtant, ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'au lieu de gagner ma sympathie, ceux qui se sont livrés à ces actes de violence n'obtiendront de moi rien d'autre qu'une condamnation totale et absolue.

En ce qui concerne le nombre de casiers saisis, je ne peux faire de commentaires sur les détails d'une enquête de la GRC. C'est leur travail, et ils prendront toutes les mesures qu'ils estiment nécessaires. Il n'appartient pas au ministre des Pêches et des Océans de faire des commentaires à cet égard.

* * *

LA SANTÉ

LA PROPOSITION D'INTERDIRE LA PUBLICITÉ PORTANT SUR L'ALCOOL ET LE TABAC AU COURS D'ACTIVITÉS SPORTIVES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a certainement reçu du comité directeur de Sports Canada une lettre dans laquelle il lui fait part de ses craintes. En effet, depuis des années, cet organisme et le gouvernement encouragent le secteur privé à financer les activités sportives.

Le ministre envisage-t-elle sérieusement d'interdire toute la publicité portant sur l'alcool et le tabac, ou bien simplement celle où l'on mêle les sports ou les activités de loisir? Je voudrais qu'elle me fournisse une réponse que je pourrais transmettre au comité directeur de Sports Canada.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le député ne m'a pas prévenue de sa question et je ne peux y répondre de but en blanc, car je ne dispose pas des renseignements voulus pour lui répondre convenablement. Je préférerais lui fournir une réponse dès que je disposerai des informations voulues.

M. Reid (St. Catharines): Je n'ai pas dit que j'avais donné préavis de ma question au ministre. J'ai simplement dit que le comité directeur lui avait écrit une lettre il y a plusieurs semaines au sujet du projet d'interdiction de la réclame pour le tabac et l'alcool où l'on représente des événements sportifs.

LES PERTES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR LES ORGANISATIONS SPORTIVES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, étant donné que nous avons encouragé le secteur privé à financer les sports et que si l'on interdit cette réclame comme il en est question, cela se soldera par un manque à gagner de plusieurs millions de dollars, je voudrais savoir si le ministre, par le biais du ministère du Revenu, serait prête à combler la différence ou bien s'il va falloir accepter une perte pure et simple d'argent à cause du projet d'interdiction?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je répète au député qu'étant donné qu'il ne m'a pas prévenue de sa question, il ne m'est pas possible de lui donner une réponse. Je ne suis même pas certaine de savoir exactement ce qu'il veut. S'il veut bien me consulter à la sortie et me fournir davantage de renseignements sur cette affaire, je me ferai un plaisir de m'informer pour lui.

* * *

LE LOGEMENT

L'ANNONCE DU MINISTRE CONCERNANT LA SUBVENTION DE $3,000

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Si un membre important de son cabinet peut annoncer à la Chambre que le gouvernement prolonge l'application d'un programme important qui vise à stimuler la construction domiciliaire, à aider l'industrie forestière et à permettre aux gens de s'acheter une maison neuve, puis déclarer à peine 13 jours plus tard à la Chambre que le programme n'est plus en vigueur, le premier ministre ne convient-il pas que les Canadiens ont été induits en erreur, trompés et peut-être même dupés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre a déjà répondu à cette question hier, et je pense qu'il a dit que même si le programme n'était plus en vigueur, il essaierait d'établir dans quelle mesure on a donné de faux espoirs aux Canadiens. Je sais que dans l'exposé budgétaire même, le ministre a affecté un montant supplémentaire de 30 millions de dollars au programme, rien de plus. Quand ce montant sera épuisé, il n'y aura plus d'argent.

• (1440)

M. Nielsen: Ce n'est pas ce qu'on a dit hier.

M. Trudeau: Les Canadiens ont peut-être présumé que le programme continuerait à s'appliquer pendant longtemps, mais ce n'est pas ce que le ministre des Finances avait promis. Ce que le ministre chargé de la SCHL a dit à la Chambre hier, c'est que le programme était terminé, qu'il tâcherait de se rendre compte de l'ampleur du problème et d'y trouver une solution. Il pourra peut-être y parvenir grâce au montant déjà affecté, ce qui rendrait toutes ces questions hypothétiques. Sinon, le ministre nous dira de quelles autres ressources il peut disposer. Il s'agit cependant d'une situation hypothétique. Le ministre est encore en train d'examiner l'ampleur du problème.

M. Riis: Madame le Président, si bon nombre de Canadiens ont présumé qu'ils pourraient profiter du programme, c'est peut-être parce que le ministre des Finances a déclaré dans son exposé budgétaire qu'il affectait un montant supplémentaire de 30 millions de dollars au Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, ce qui devait être suffisant pour proroger le programme jusqu'à la fin de mai environ. Rien ne pourra convaincre les Canadiens que la fin de mai tombe le 6.

LES FONDS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Des milliers de Canadiens ont écouté très attentivement le ministre des Finances présenter son exposé budgétaire et ont compris que s'ils devaient jeter les fondations d'une maison avant le 31 mai, ils auraient droit à une compensation. Par conséquent, le ministre voudrait-il s'engager dès aujourd'hui à la Chambre à nous dire quand les Canadiens sauront définitivement à quoi s'en tenir à propos des fonds fournis pour proroger le programme?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, à la suite des questions et des instances du NPD et même de tous les partis, j'ai dit que nous tâcherions de satisfaire à la demande de ceux qui vivent dans les régions éloignées du Nord. C'est surtout à leur intention que j'avais demandé que le programme soit prolongé au-delà du mois d'avril. Quoi qu'il en soit, lorsque le ministre des Finances a annoncé le programme de 100 millions de dollars en octobre et qu'il a mentionné 30 millions dans son exposé budgétaire, il n'y avait aucune ambiguïté. J'ai informé le secteur de la construction domiciliaire à la fin de mars ou au début d'avril que ce programme était administré selon le budget, comme on dit, et qu'il ne comportait pas d'échéance précise. Ce sont des termes que tous les gens du métier comprennent. Je soupçonne même que cela explique en bonne partie la course aux subventions qu'il y a eue en avril.

J'ai dit hier que nous nous occupions de déterminer l'ampleur du problème, non parce que nous ne pouvons pas calculer le nombre de demandes que nous avons reçues, mais parce que ces demandes doivent être validées pour être retenues, une fois que les inspecteurs ont examiné les fondations, mais je m'attends à être en mesure d'annoncer ma décision vers le milieu de la semaine prochaine. J'espère vivement qu'il n'y aura pas de grandes déceptions. Nous tenons à encourager la construction domiciliaire. Nous l'avons d'ailleurs fait. Nous voulons aider les Canadiens à devenir propriétaires. Je crois que nous y avons réussi, au coût de plus de 750 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

ON DEMANDE POURQUOI LES SOCIÉTÉS NE SONT PAS INTÉRESSÉES À S'INSTALLER AU QUÉBEC

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Madame le Président, ma question pourrait s'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre des Transports, mais comme elle concerne surtout le gouvernement du Québec, je l'adresserai au très honorable premier ministre. Des députés péquistes du Québec ont commencé à nous écrire pour nous demander d'intervenir afin de garantir l'avance du Québec dans le domaine de l'aéronautique en se référant directement aux projets de modernisation de radar et de production d'hélicoptères du gouvernement fédéral. Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi les sociétés ne sont pas intéressées à se développer au Québec, encore moins à venir s'y établir, et pourquoi elles résistent en fait directement au gouvernement du Canada dans ses initiatives visant à protéger les intérêts économiques du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que c'est sans doute parce qu'un certain nombre de sociétés ont la même crainte qu'un certain nombre de députés péquistes eux-mêmes qui commencent à s'apercevoir, si je m'en tiens à la question du député, d'une chose dont les électeurs se sont aperçus il y a déjà fort longtemps: c'est que ce gouvernement-là est néfaste pour l'avenir économique de la province de Québec. Tant mieux s'il existe des députés péquistes qui se rendent compte que le gouvernement fédéral fonctionne dans le sens d'une intensification de la technologie au Québec, et tant mieux s'ils savent que le fait de s'adresser aux députés fédéraux est un meilleur remède que de s'adresser à leur propre gouvernement québécois!

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE RELANCE DE L'AIDE À L'EMPLOI

LA FAÇON DONT LA DEMANDE D'UN INGÉNIEUR A ÉTÉ ACCUEILLIE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai un de mes commettants qui est ingénieur. Il y a dans la région de Halton un poste vacant qu'il pourrait occuper, et qui est partiellement payé dans le cadre du programme RELAIS. Au bureau de la main-d'œuvre où il s'est présenté, on lui a dit qu'il n'était pas admissible parce qu'il lui reste encore deux mois de prestations d'assurance-chômage à toucher, après quoi il faudra qu'il s'inscrive au bien-être social. En d'autres termes, il ne sera pas admissible à réclamer l'emploi du programme RELAIS tant que, chômeur, il n'aura pas épuisé ses prestations et qu'il n'aura pas demandé le bien-être social.

Le ministre ne veut-il pas concéder que ce sont des critères dégradants que ceux qui empêchent un ingénieur en chômage de postuler un emploi de son niveau tant qu'il n'a pas épuisé toutes ses prestations et qu'il n'a pas été admis au bien-être social? C'est mauvais, et il faut changer cela.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je renvoie le député aux divers documents publiés à propos du programme RELAIS, où il est dit que la première priorité est de donner des emplois de remplacement à ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. La raison en est parfaitement claire. Pour tous ceux qui avaient épuisé leurs prestations et qui n'avaient pas d'autres sources de revenu, un emploi pour le compte du gouvernement de l'Ontario et d'autres gouvernements provinciaux leur permettrait d'avoir un revenu et un travail en même temps.

Ceux qui avaient encore la possibilité de toucher l'assurance-chômage avaient encore un revenu pour leur ménage, et donc étaient moins à plaindre. Mais je tiens à bien préciser, madame le Président, que cela ne les empêche pas de travailler à ces projets. Chaque projet présenté dans le cadre du programme RELAIS peut utiliser de la main-d'œuvre qualifiée, ingénieurs ou techniciens, dont il a besoin pour fonctionner. Donc, ils y sont admissibles s'ils remplissent les conditions imposées.

M. Kempling: Madame le Président, je suis au courant de tout cela.

Madame le Président, j'ai lu le communiqué publié par le ministre le 10 mai. L'ennui, c'est qu'à Toronto, à Hamilton ou à Burlington, personne n'est au courant de cela. J'ai parlé à des gens au bout du fil ce matin. Le programme qui est annoncé dans la note du ministre du 10 mai et qui permettrait à cet ingénieur d'être admissible à ce projet, est-ce qu'il est en application aujourd'hui, au moment où je parle? Dans l'affirmative, je vais communiquer avec ces bureaux pour les mettre au courant, si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en est incapable.

M. Axworthy: Madame le Président, cette réglementation était en application à ce moment-là, et tous les bureaux régionaux en ont été informés par télex.

M. Kempling: Ils ne sont pas au courant.

M. Axworthy: S'il y a un problème à son bureau de Burlington, je ne manquerai pas de contrôler. Mais je tiens à assurer au député que la nouvelle série de critères a été diffusée. Elle a été envoyée à toutes les régions, qui devraient être au courant. Si elles ne le sont pas, nous allons savoir pourquoi.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LA POSSIBILITÉ D'UNE PARTICIPATION CANADIENNE AU PROJET AIRBUS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question reliée à celle que le député de Mégantic-Compton-Stanstead a posée au premier ministre. Celui-ci pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien négocie, ou envisage de négocier, une participation canadienne au lancement de l'avion de type airbus, A-320, qui transportera 150 passagers? Dans l'affirmative, quelles retombées industrielles le Canada peut-il espérer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je sais que, il y a quelques mois, on a demandé au gouvernement d'envisager la possibilité de participer à un consortium, constitué je pense des gouvernements britannique, français et allemand, à propos d'un nouvel airbus. J'ignore s'il s'agit du A-320, mais je sais qu'il y a eu des pourparlers exploratoires. Je peux assurer au député qu'aucune décision n'a été prise, mais, en ce qui concerne les détails de ces pourparlers, je vais prendre note de la question ou demander au député d'adresser sa question au ministre compétent, celui de l'Industrie ou peut-être des Transports, je ne sais pas exactement.

• (1450)

M. Nielsen: Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Expansion économique et régionale liront peut-être demain, dans le hansard, les remarques du premier ministre et pourront informer la Chambre.

* * *

L'INDUSTRIE

LE CONTRAT AVEC LA FIRME GENERAL ELECTRIC

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le gouvernement a-t-il approuvé un contrat de TED de cinq ans avec la firme General Electric de Peterborough pour un montant de 12.5 millions de dollars qui permettrait de créer 2,000 emplois nouveaux? Ces 2,000 emplois sont-ils répartis sur la période de cinq ans ou s'agit-il de 2,000 emplois pendant chaque année du contrat approuvé?

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, pour répondre à cette question, je dirai à l'honorable député que je crois que des choses ont déjà été faites au ministère. Alors dès demain, on pourra donner une réponse officielle au leader de l'opposition sur ce sujet.

[*Traduction*]

L'APPROBATION DU CONTRAT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, il est clair que le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de répondre à la question que j'ai posée: le gouvernement a-t-il approuvé un tel contrat? C'est la réponse que j'attendrai demain.

[*Français*]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que l'important à ce sujet, c'est de vérifier exactement auprès du ministère dans quelle mesure les choses ont été approuvées, car depuis quelques semaines déjà des éléments nouveaux ont été apportés au ministère, et pour obtenir une réponse officielle, je crois qu'il sera nécessaire que j'aille vérifier moi-même auprès du ministère pour savoir exactement si oui ou non cela a été approuvé au moment où nous en discutons.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS MÉDICAUX

L'OPINION D'UN CANDIDAT À LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère a-t-il fait effectuer des études qui corroborent l'assertion de M. Peter Pocklington selon laquelle 85 p. 100 des Canadiens ont les moyens de participer à un régime privé d'assurance-maladie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'ai entendu aux nouvelles ce matin, comme tout le monde, je présume, que M. Pocklington croit que 85 p. 100 des Canadiens ont suffisamment les moyens d'acquitter les frais d'un régime privé d'assurance-maladie. Je croyais que ce monsieur que je ne connais pas était un bon homme d'affaires. Il sera un mauvais chef de l'opposition s'il ne comprend pas les problèmes complexes de notre société du XX^{e} siècle.

Depuis quand le gouvernement devrait-il, en utilisant les deniers publics, assumer tous les risques élevés qui correspondent, soit dit en passant, aux besoins d'environ un tiers de la population et non de 15 p. 100? Depuis quand le gouvernement devrait-il, en puisant à même les deniers publics, assumer tous les risques élevés, laissant au secteur privé le soin de protéger les autres contre les problèmes de santé? Je trouve cette attitude inadmissible. C'est peut-être aussi l'attitude de tous les autres candidats à la direction du parti tory. Nous ne le savons pas encore.

Mme le Président: Le député de Dauphin a la parole.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

LES DÉCISIONS RELATIVES AUX ABANDONS DE LIGNES DE CHEMIN DE FER AU MANITOBA

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, je remercie la Chambre d'avoir accepté hier à l'unanimité que ma circonscription s'appelle désormais Dauphin-Swan River.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous dire à quoi servent les audiences organisées par la division de l'ouest de la Commission canadienne des transports qui font perdre beaucoup de temps à tous les intervenants—producteurs agricoles, dirigeants d'entreprise, travailleurs et députés—alors que ces audiences se terminent toujours par la suppression d'une ligne de chemin de fer? Comment le ministre explique-t-il que depuis 1975, environ 17 audiences tenues au Manitoba ont toutes débouché sur l'abandon, à l'avantage du CP ou du CN, de la ligne de chemin de fer concernée? Comment le ministre explique-t-il la piètre performance de la division de l'ouest de la CCT?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question m'étonne un peu. A l'heure actuelle, si ma mémoire est bonne, le Canada a conservé 88 p. 100 des voies d'embranchement qui existaient dans les années 30. Pour ma part, j'estimerais plutôt que la CCT a pas mal réussi à conserver ces voies d'embranchement.

Mme le Président: Le député de Dauphin-Swan River a la parole.

M. Lewycky: Je tiens seulement à rappeler au ministre que toutes les décisions ont été en faveur des sociétés de chemins de fer.

Questions orales

ON DEMANDE LA PROTECTION D'EMBRANCHEMENTS

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous assurer que mes électeurs et les autres personnes qui viennent témoigner devant la CCT—des gens qui se sont plaints que cet organisme ressemble un peu à un cirque où chacun doit passer à travers le cerceau—ne devront pas faire la même expérience? Peut-il nous assurer que des lignes comme celles de Erwood, Oakland, Rossburn, Ste-Rose et Winnipegosis, au Manitoba, qu'on s'apprête à abandonner, seront maintenues? Le ministre peut-il nous le promettre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, car ce faisant, je préjugerais de la décision de la Commission et ce n'est sûrement pas la chose à faire.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROGRAMME D'EMPLOI DES ÉTUDIANTS—LES CRITÈRES DU MINISTÈRE

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait aux jeunes chômeurs de ma circonscription. Jusqu'ici, on avait coutume d'embaucher des étudiants de la région par l'entremise des services du ministre pour des emplois d'été; cette année cependant, les nouveaux critères d'embauche sélective imposés pour le recrutement estival en vertu du nouveau programme d'emplois d'été axés sur la carrière nous en empêchent. A l'origine, ces emplois étaient occupés par les habitants de la région qui étaient qualifiés, mais aujourd'hui ils sont confiés à des étudiants qui viennent d'aussi loin que Toronto, car les jeunes de notre région ne satisfont pas aux exigences voulant qu'ils suivent des cours de droit ou de sécurité.

Le ministre peut-il nous expliquer pour quelles raisons ces critères ont été modifiés? Comment justifie-t-il ce changement qui prive nos étudiants de la possibilité de travailler durant l'été, alors qu'il prétend se soucier de la situation de nos jeunes chômeurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne suis pas au courant de ce cas précis. Je saurais gré à l'honorable représentante de m'en faire connaître les détails. Je lui signale toutefois que, en vertu du programme d'emplois d'été, cette année, environ un tiers des emplois sont régis par les programmes d'apprentissage; nous nous sommes en effet entendus avec divers organismes pour assurer aux étudiants une formation professionnelle en permettant à ces derniers de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire non seulement travailler durant l'été, mais aussi dans un domaine auquel leurs études les préparent. Cette explication est peut-être insuffisante, mais je prie l'honorable représentante de me donner de plus amples détails afin que je puisse examiner ce dossier et lui répondre en connaissance de cause.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je remercie le ministre de cette réponse, mais les centres d'emplois régionaux n'ont pas été prévenus que des changements avaient été apportés à cet égard. Des arbitres de notre région ont été envoyés au ministère de l'Emploi et de l'Immigration où on les a prévenus que ces demandes d'emploi ne sauraient être acceptées, avant d'être examinées à Toronto en fonction des critères du programme d'emplois d'été axés sur la carrière. Le ministre va-t-il remédier à cette situation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, tout ce que je puis dire, c'est que tout correctif qui sera apporté doit être en fonction des faits établis dans le dossier. Dès que je connaîtrai ces faits, je les examinerai dûment et j'en reparlerai ensuite à l'honorable représentante.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA REMISE EN ÉTAT DES LIGNES SECONDAIRES—L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'adjudication des contrats de remise en état des lignes secondaires dans les Prairies. Étant donné que ce sont les contribuables qui vont financer ces travaux, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement ou son ministère a son mot à dire dans l'adjudication des contrats?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux pas véritablement répondre à cette question. Je sais seulement que la décision au sujet des travaux de réfection des lignes secondaires qui seront entrepris, cette année du moins, est prise conjointement par les compagnies de chemins de fer, mon ministère et d'autres autorités. Je pensais que les contrats seraient adjugés par les compagnies de chemins de fer. Je n'en suis pas certain, mais je vais m'informer.

Je sais par ailleurs que les compagnies de chemins de fer sont tenues de respecter certaines conditions, étant donné que les conventions qu'elles ont signées avec leurs employés prévoient que ceux-ci sont employés en priorité pour certains de ces travaux. Cela limite donc le recours à la sous-traitance.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LE SYSTÈME D'ADJUDICATION DE CONTRATS DE LA SASKATCHEWAN

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ce n'est pas les droits des employés qui m'intéressent. Ce que je veux savoir, c'est comment les contrats de sous-traitance sont adjugés. J'estime qu'à partir du moment où les deniers publics sont en cause, le ministère devrait avoir son mot à dire. On m'a signalé qu'en Saskatchewan en particulier, les contrats sont adjugés dans la plupart des cas aux entreprises qui ont fait l'offre la plus élevée. Si tel est le cas, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Je voudrais que le ministre effectue une enquête.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais m'informer et j'en rendrai compte au député.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. En janvier 1983, la Légion royale canadienne a fait état de la réponse décevante qu'elle a reçue du ministre concernant les modifications qu'il faudrait apporter à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Comme il semble bien qu'elle ne sera pas révisée avant deux ans, quelles mesures le ministre entend-il prendre dans l'immédiat pour combler les lacunes de cette loi?

• (1500)

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, le député sait bien que la loi sur les allocations aux anciens combattants est actuellement à l'étude. J'ignore qui lui a dit qu'il faudrait attendre deux ans avant qu'elle ne soit modifiée. En fait, nous devrions recevoir le premier rapport à ce sujet avant le milieu de l'été. Je compte bien que les propositions législatives seront prêtes pour l'automne ou, au plus tard, le printemps prochain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de nous donner un aperçu des travaux de la semaine prochaine, si possible jusqu'à vendredi prochain.

M. Smith: Madame le Président, nous reprendrons demain le débat sur le projet de loi C-155. Lundi, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-155. Mardi, nous passerons au projet de loi C-151 sur le pouvoir d'emprunt. Mercredi sera la journée réservée aux initiatives parlementaires. Je vous confirmerai au début de la semaine prochaine le programme de jeudi.

M. Deans: Madame le Président, le secrétaire parlementaire peut-il nous confirmer que le gouvernement a renoncé au projet de loi sur les paris mutuels et sur Canagrex?

M. Smith: Non, madame le Président, nous n'avons renoncé à aucune de ces mesures. Je suis sûr qu'elles seront adoptées d'ici peu.

M. Deans: Madame le Président, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire à peu près quand le leader du gouvernement à la Chambre mettra à l'étude un de ces projets de loi ou même les deux? En même temps, aurait-il l'amabilité de se renseigner afin que nous sachions pour quelles raisons l'étude du projet de loi C-653 s'est tellement prolongée en comité?

M. Smith: Madame le Président, je me ferai un plaisir d'examiner cette dernière question. Quant à la progression des projets de loi, cela dépend beaucoup de la coopération que nous obtenons des parties d'en face. Avec un peu plus de coopération, ces projets de loi pourront tous être adoptés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quelles sont les initiatives parlementaires que nous étudierons mercredi prochain?

M. Smith: Madame le Président, je ne peux pas renseigner le député là-dessus, mais dès que je le saurai, je l'en aviserai.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, va-t-il veiller à ce que les députés reçoivent un avis dans leur bureau et à ce qu'on en place également dans les couloirs et dans les ascenseurs dès qu'on sera fixé sur les mesures d'initiative parlementaire étudiées mercredi prochain?

M. Smith: Madame le Président, ce n'est pas à nous d'afficher ces renseignements dans les couloirs de l'opposition. Ils sont communiqués aux Whips de l'opposition et c'est à eux de les afficher.

M. Nielsen: C'est au bureau de la Chambre de le faire.

M. Smith: Nous avertissons toujours les députés d'en face dès que nous sommes fixés.

M. Skelly: Madame le Président, je voudrais poser au secrétaire parlementaire une question concernant ses responsabilités vis-à-vis du Directeur général des élections. Le leader parlementaire a-t-il l'intention de présenter à la Chambre une mesure autorisant à voter les pêcheurs et les autres travailleurs saisonniers de Colombie-Britannique qui se trouvent loin de leur circonscription au moment d'une élection. La question a été soulevée à de nombreuses reprises. Si j'ai bien compris, ce projet de loi ne sera pas présenté à la Chambre au cours de la prochaine session. Le secrétaire parlementaire peut-il se renseigner et nous faire savoir si cette anomalie de la loi électorale qui empêche de voter des milliers de personnes travaillant en Colombie-Britannique sera supprimée à temps pour les prochaines élections?

M. Smith: Madame le Président, c'est normalement au cours de la deuxième session de chaque législature que l'on présente des amendements à la loi électorale.

M. Nielsen: Y en aura-t-il une?

M. Smith: Je peux assurer au député que sa demande sera étudiée.

* * *

PÉTITIONS

M. TAYLOR—ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-671

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai le grand plaisir de présenter des pétitions signées par cinq cents autres Canadiens—ce qui porte le total à 3,900 à l'heure actuelle—demandant que le gouvernement saisisse bientôt le Parlement du projet de loi C-671, ou loi concernant l'exécution de Clifford Robert Olson, et que le Parlement adopte ce projet de loi. Certains des pétitionnaires ne croient pas dans le rétablissement de la peine capitale, mais tous croient que le meurtre affreux de onze jeunes personnes par Clifford Robert Olson et que le fait . . .

Pétitions

Mme le Président: A l'ordre. Le député est censé plutôt décrire une pétition, ce qu'il devrait faire très brièvement. Nous n'avons pas besoin de connaître les antécédents de tous les pétitionnaires.

M. Taylor: Les pétitionnaires prient pour que cet homme soit exécuté. Femmes et enfants ne seraient aucunement en sécurité si un tel homme était jamais mis en liberté conditionnelle. Comme il se doit, les pétitionnaires garderont l'espoir qu'on leur accorde ce droit ancien et inaliénable qu'ont les gens de présenter une pétition.

M. STEVENS—LE BESOIN D'ACCROÎTRE LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES DANS LA RÉGION D'AURORA (ONT.)

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par quelque 4,000 citoyens de la région d'Aurora dont un bon nombre sont de mes connaissances. La pétition est adressée à la Chambre à laquelle on signale le besoin d'accroître les services téléphoniques dans cette région. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de soulever la question auprès de la société Bell Canada et du CRTC et de demander en particulier à celui-ci d'exiger de Bell Canada qu'elle accroisse ses services dans la région d'Aurora.

Purement et simplement, il en coûte aujourd'hui davantage de faire un appel de neuf minutes à Toronto que de se rendre dans cette ville en autobus. La situation doit être corrigée.

LA VOTE PAR PROCURATION POUR LES ÉLECTEURS QUE L'ÉLOIGNEMENT PRIVERAIT DE LEUR DROIT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens de la côte ouest qui ont été privés de leur droit électoral aux dernières élections à cause des lourdeurs du système de procuration prévue dans la loi électorale fédérale. Au moyen de cette pétition, ils demandent en leur nom et au nom d'autres Canadiens que le gouvernement veille à modifier la loi électorale à temps pour les prochaines élections et en conformité de la nouvelle constitution qui garantit le droit de vote à tous les Canadiens, afin qu'ils puissent exercer le droit qu'ils ont de voter par procuration.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais déposer une pétition à la Chambre pour les mêmes raisons qu'a soulevées le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Cette petition a précisément trait à ces gens qui, en raison de leur métier, qu'ils soient pêcheurs, mineurs ou bûcherons, à cause de mises à pied saisonnières ou du moment de la convocation des élections, sont privés de leur droit de vote aux termes de la loi électorale du Canada. Les pétitionnaires demandent instamment à la Chambre des communes de prendre les mesures voulues pour permettre le vote direct des absents aux prochaines élections.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4475, 4777, 4778, 4779.

[*Texte*]

LES HYPOTHÈQUES DÉTENUES PAR PETRO-CANADA

Question nº 4475—**M. Andre:**

Dans le rapport annuel de 1981 de Petro-Canada, l'actif de la société fait-il état d'hypothèques et d'autres placements de $16,479,000 et, le cas échéant, *a*) quelle partie de ce montant les hypothèques représentent-elles, *b*) quels sont le nom des propriétaires bénéficiaires des biens hypothéqués et le montant et le taux d'intérêt de chaque hypothèque?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de Petro-Canada: Oui. *a*) De la somme de $16,479,000, les hypothèques, y compris les hypothèques comme telles et l'aide pour hypothèques représentent $6,900,000. *b*) Les renseignements demandés sont jugés de caractère gestionnel et administratif touchant à la société Petro-Canada et aux employés de la société, et ne peuvent donc pas être communiqués au public.

LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE GAGETOWN

Question nº 4777—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Gagetown compte-t-elle?

2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?

3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en *a*) 1981, *b*) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?

5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en *a*) 1981, *b*) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?

6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) de combien en moyenne?

7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?

8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Il y a 2,203 logements familiaux à la BFC de Gagetown.

2. Il y a 1,909 militaires mariés.

3. Aucune.

4. *a*) $168, *b*) $178.

5. *a*) $245, *b*) $260.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Oui, dans le cas de toutes les maisons dont l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL et pour lesquelles les occupants paient directement au fournisseur commercial les frais de chauffage.

8. Le mazout.

LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE PETAWAWA

Question nº 4778—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Petawawa compte-t-elle?

2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?

3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en *a*) 1981, *b*) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?

5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en *a*) 1981, *b*) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?

6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) de combien en moyenne?

7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?

8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Il y a 1,705 logements familiaux à la BFC de Petawawa.

2. Il y a 1,696 militaires mariés.

3. Aucune

4. *a*) $170, *b*) $180.

5. *a*) $222, *b*) $235.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Oui, dans le cas de toutes les maisons où l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL et pour lesquelles les occupants paient les frais de chauffage directement au fournisseur commercial.

8. Le gaz naturel.

LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE VALCARTIER

Question nº 4779—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Valcartier compte-t-elle?

2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?

3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en *a*) 1981, *b*) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?

5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en *a*) 1981, *b*) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?

6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) de combien en moyenne?

7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?

8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Il y a 946 logements familiaux.

2. Il y a 2,115 militaires mariés.

3. Aucune.

4. *a*) $165, *b*) $175.

5. *a*) $219, *b*) $232.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Pas pour le moment. Toutefois, le passage au paiement direct des frais de chauffage doit s'effectuer à la BFC de Valcartier au cours de l'année; les occupants de toute maison dont l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL, qui paieront les frais de chauffage directement à un fournisseur commercial, bénéficieront alors d'un crédit de loyer.

8. Le mazout, mais l'on passera au gaz naturel au cours de l'année prochaine.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et le manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, au moment de l'ajournement, à 13 heures, j'étais en train d'expliquer comment les agriculteurs, en vertu du projet de loi C-155, seront à l'avenir protégés contre les augmentations excessives des coûts qu'entraîne l'inflation. Le mieux est sans doute de recourir à un exemple.

• (1510)

Disons que le tarif-marchandises est de 15c. le boisseau, soit à peu près le montant actuel du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et que le coût de transport réel des céréales, à l'heure actuelle, s'élève à 75c. le boisseau. Compte tenu de l'inflation, disons que le coût réel va jusqu'à 85c. le boisseau. On peut se demander si le producteur va devoir payer les 10c. supplémentaires au cours de la prochaine année-récolte mais ce n'est pas le cas, monsieur le Président, sans aucun doute. Pour lui, l'augmentation ne sera que de 3 p. 100, en vertu du projet de loi à l'étude ce qui représente environ 2c. supplémentaires le boisseau pour le producteur. Par conséquent, au lieu de payer 15c. le boisseau, il finira par payer 17c.

C'est, pour le producteur, une excellente protection contre les poussées inflationnistes et pourtant, le critique du parti conservateur a déclaré ce matin que son parti allait voter contre ce projet de loi parce qu'il ne prévoyait aucune protection de ce genre. Je viens de vous prouver le contraire, je crois.

Ce bill renferme également une protection supplémentaire sous forme de garantie. Elle n'est pas prévue à l'heure actuelle dans le projet de loi, mais elle doit être proposée au comité, comme le ministre l'a dit au cours de son exposé. Ce système permettra simplement de garantir que les tarifs-marchandises ne dépassent jamais un certain pourcentage du prix des céréales. Si celui-ci diminue brutalement, l'agriculteur sera donc protété encore une fois. C'est l'un des principaux problèmes soulevés par les associations agricoles avec lesquelles je me suis entretenu lors de leur passage à Ottawa, par certains agriculteurs que j'ai vus lorsque je suis allé dans l'Ouest et dans toutes les lettres que j'ai reçues—et j'en ai reçu jusqu'à 200 à 300 par semaine—monsieur le Président.

Cinquièmement, d'autres récoltes s'ajouteront à la liste de celles auxquelles le tarif statutaire s'applique déjà, ainsi que certains produits. La mesure législative prévoit déjà l'ajout du canola et de l'huile et de la farine de lin, et d'autres seront proposés au comité. Cette initiative incitera les agriculteurs à diversifer leurs récoltes et contribuera à supprimer l'écart qui existe souvent entre le grain brut et le produit.

Sixièmement, c'est la Commission canadienne des transports, et non les sociétés ferroviaires, qui établira les tarifs-marchandises précis, tous les ans avant le 30 avril, en fonction des coûts déductibles. Les chemins de fer ne pourront pas faire passer des frais qui ne sont pas précisément déductibles, autre sujet d'inquiétude signalé au gouvernement par bon nombre d'agriculteurs dans l'Ouest.

Septièmement, il existe des garanties strictes concernant les investissements et le rendement des sociétés ferroviaires, et j'en parlerai dans un instant. Par conséquent, les agriculteurs peuvent être sûrs de disposer d'un service efficace et de moyens suffisants pour transporter leurs céréales.

Enfin, bien des gens se sont inquiétés de la limite fixée, soit 31.1 millions de tonnes. Il s'agit du montant record de céréales transportées en 1981-1982. Il fallait à M. Gilson une base de référence et il a choisi cette année-récolte à cette fin. Passé ce cap, les agriculteurs devront assumer le coût total de transport des céréales, mais pour éviter que cette mesure ne décourage la production, on va établir un seul tarif-marchandises mixte qui s'appliquera à tous les boisseaux de céréales transportés au cours d'une année donnée.

Je dois dire, monsieur le Président, que les députés du NPD n'ont pas bien expliqué ce projet de loi aux agriculteurs. J'estime que les représentants élus, qu'ils soient d'accord ou non avec une mesure législative, ont le devoir et la responsabilité, au moins, de l'interpréter correctement et de faire connaître cette interprétation aux intéressés.

J'ai parlé des nombreux avantages que ce projet de loi apportera aux producteurs. Passons maintenant aux chemins de fer. Monsieur le Président, selon certains, les chemins de fer bénéficient d'une manne sans avoir d'obligations correspondantes. Rien n'est plus loin de la vérité. Les chemins de fer n'auront plus à subventionner le transport des céréales de l'Ouest comme ils le font depuis plus d'une décennie. Toutefois, en échange, le projet de loi leur impose des obligations et des contrôles très rigoureux.

Tout d'abord, le projet de loi prévoit que les sociétés de chemin de fer ne seront compensées entièrement pour le transport des céréales qu'à partir de la récolte de 1986-1987. Cela signifie qu'elles continueront à supporter une perte de 340 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

Deuxièmement, c'est la Commission canadienne des transports, et non les chemins de fer, qui déterminera le barème annuel. Tous les quatre ans, la CCT devra procéder à un examen complet des frais de transport ferroviaire des céréales et faire les révisions qui s'imposent.

Troisièmement, les chemins de fer ne seront payés que pour le tonnage transporté et rien de plus.

Quatrièmement, le projet de loi prévoit des sanctions contre les chemins de fer. Si les objectifs ne sont pas respectés par la faute des chemins de fer, on peut leur imposer des sanctions qui, si elles étaient en place aujourd'hui, pourraient coûter aux deux sociétés nationales jusqu'à 45 millions de dollars. A l'appui de mes affirmations, monsieur le Président, je voudrais citer le paragraphe 21(2), à la page 10 de ce projet de loi:

> Les sanctions . . . consistent, en ce qui concerne les compagnies de chemin de fer, en des réductions, fixées par règlement du gouverneur en conseil, sur les versements que leur fait l'État . . . d'au plus un montant qui, de l'avis de la Commission, est égal à 40% de la contribution applicable à leurs frais fixes . . .

Et ainsi de suite. Chaque compagnie ferroviaire est tenue de faire rapport tous les ans sur les investissements qu'elle a faits l'année précédente, qu'elle fait pendant l'année courante ou qu'elle compte faire dans l'acquisition de matériel et d'installations ferroviaires destinés au transport du grain. C'est écrit noir sur blanc à l'article 29 du projet de loi que voici:

> Chaque compagnie de chemin de fer présente annuellement au ministre, à l'administrateur et au Comité une déclaration indiquant:
>
> *a*) les investissements qu'elle a faits pendant l'année précédente dans le matériel et les installations ferroviaires destinés aux mouvements du grain;
>
> *b*) ses principaux projets d'investissement, pour l'année de la déclaration et la suivante, dans le matériel et les installations ferroviaires destinés aux mouvements du grain;
>
> *c*) les dépenses qu'elle a faites pendant l'année précédente pour l'entretien des embranchements tributaires du transport du grain.

Aux termes du projet de loi, le ministre des Transports peut refuser de débloquer les crédits si leurs programmes d'investissements pour le transport du grain sont jugés insuffisants.

Par conséquent, les compagnies ferroviaires auront de bonnes raisons d'ordre financier et législatif de faire diligence. Mais il faut reconnaître qu'elles se sont passablement bien acquittées de leur travail ces derniers temps. Depuis quelques années, elles ont transporté des quantités record de grain en dépit des lourdes pertes qu'elles ont subies. Mais elles ne peuvent pas continuer ainsi, d'autant plus qu'il y a reprise dans le transport de marchandises plus lucratives, marchandises qui commencent à absorber la capacité de transport disponible.

Je vais prendre quelques minutes pour expliquer à la Chambre comment les tarifs seront établis d'après les dispositions du projet de loi. L'établissement des tarifs de transport pour le grain a toujours été un problème de taille. Les associations agricoles, comme les syndicats céréaliers notamment, ont toujours dit que les tarifs de transport devaient être fonction de la distance parcourue. En règle générale, c'est ce que prévoit le projet de loi à l'étude.

Mais qu'en est-il des tarifs variables, monsieur le Président? C'est peut-être là l'un des aspects les plus mal compris de la

loi. Étant donné qu'il est interdit d'exiger un tarif qui soit plus élevé que le tarif de base qui est fonction de la distance parcourue, les tarifs variables ne peuvent être que réduits. Et à quelles conditions autorise-t-on des tarifs réduits? C'est clairement expliqué à l'article 45 du projet de loi. Je n'ai pas le temps de le citer, mais les députés peuvent vérifier.

Il saute aux yeux que si les agriculteurs refusent de payer des tarifs variables ou réduits, ils peuvent les bloquer. En outre, il ne faut pas oublier que les tarifs réduits ne s'appliquent que les fins de semaine ou pendant la morte-saison. On ne peut les appliquer sur certains tronçons ou dans certaines régions, sauf lorsqu'il s'agit de points d'origines contigus ou concurrentiels, c'est-à-dire quand les deux compagnies ferroviaires sont disponibles. C'est très bien expliqué à l'article 46.

Quand je me suis rendu en Saskatchewan dernièrement, monsieur le Président, on m'a fait remarquer qu'on pratiquait effectivement des tarifs variables à l'heure actuelle.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. J'ai écouté très attentivement ce que le député a dit, comme je le fais toujours, et je vais citer pour sa gouverne, le commentaire 381, du Précis de Beauchesne, quatrième édition, page 283:

> C'est à l'étape de la deuxième lecture qu'il convient d'entamer un débat et de proposer une motion relative au principe dont s'inspire la mesure. Lors de l'étude de la motion portant deuxième lecture, il est irrégulier de discuter les articles du projet de loi.

Or, le député, au lieu de parler du projet de loi en général, aborde maintenant certains articles en particulier. Je l'engage donc à s'en tenir à notre procédure.

• (1520)

M. Flis: J'accepte votre réprimande, monsieur le Président. Voilà pourquoi je parlais d'articles du projet de loi et non d'articles de la loi.

Permettez-moi de vous parler maintenant du nouvel Office du transport du grain. L'administrateur de l'Office du transport du grain sera chargé entre autres choses de veiller à l'efficacité du système, de suivre les activités et, de concert avec la Commission canadienne du blé, de s'occuper de l'affectation des wagons. Il ne s'agit pas de mettre en place une bureaucratie très lourde. Le nouvel Office va simplement exercer les fonctions de l'actuel coordonnateur du transport des grains avec l'aide du même personnel.

Les céréaliers et autres responsables de l'industrie du grain veulent participer aux efforts entrepris pour améliorer le système et aussi à la formulation du projet de loi. Ils pourront intervenir par l'intermédiaire du Comité supérieur du transport du grain. Le rôle du Comité consistera à conseiller l'administrateur de l'Office ainsi que le ministre sur toutes questions ayant rapport au transport et à la manutention des grains. Les producteurs seront représentés au sein du comité non seulement par l'intermédiaire de leur entreprise mais aussi par des représentants élus. Je n'ai pas le temps d'en donner la liste.

Le système d'expédition en bloc de la Commission canadienne du blé reste en vigueur. En fait, il n'y aura aucun changement en ce qui concerne les rôles et les fonctions de la Commission du blé ou de la Commission des grains.

Plutôt que de vous énumérer les fonctions du Comité et de l'administrateur de l'Office, je renvoie les députés aux dispositions pertinentes du projet de loi.

Enfin, monsieur le Président, le gouvernement a expressément prévu d'entreprendre une révision de la loi en 1985-1986.

Pour terminer, monsieur le Président, j'estime que ce projet de loi mérite l'appui de la Chambre. Rares seront ceux qui seront entièrement satisfaits de ce qu'il propose. Nous avons constaté qu'il existait de profondes divergences quant à certains aspects de la question, de sorte qu'il est matériellement impossible de contenter tout le monde.

Le président suppléant (M. Corbin): Passons aux questions, commentaires et au débat.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur le Président, je n'avais jamais imaginé que je serais présent ici au moment où la Chambre discuterait de ce que de nombreux agriculteurs de l'Ouest ont considéré pendant des années comme la Grande Charte de l'industrie des céréales. Pendant des années, on a cru qu'aucun gouvernement n'oserait toucher au tarif du Nid-de-Corbeau. Dans bien des secteurs de l'industrie du grain, les prix ont monté suscitant ainsi de nombreuses incertitudes. Par le passé, le céréalier était convaincu qu'il pouvait toujours se fier au tarif du Nid-de-Corbeau.

J'ai écouté le porte-parole néo-démocrate en matière de transport. Je sais que depuis toujours le NPD fait la cour aux travailleurs pour obtenir leur appui. Il dénonce volontiers le coût élevé du transport mais je pense qu'il n'a jamais parlé du salaire que touchent les mécaniciens de locomotives. Justement, quelques mécaniciens habitent dans mon voisinage et je sais qu'ils gagnent $300 par jour. Le NPD lui-même appuie les syndicats qui représentent les travailleurs qui exigent et obtiennent ces salaires. En fin de compte, ce sont les agriculteurs qui paient ces salaires à même ce qu'ils touchent de la vente de leur grain. On m'a dit que le salaire moyen d'un mécanicien était d'environ $52,000 par année, mais personne ne parle jamais de cet aspect des frais de transport.

Je suis loin de me réjouir de ce qui se passe aujourd'hui. Quelqu'un a dit qu'il fallait beaucoup de courage pour proposer une telle mesure; de même qu'il en faut beaucoup pour résister aux pressions qui l'accompagnent. Mais il ne faut pas beaucoup de courage pour garantir aux chemins de fer qu'ils réaliseront un bénéfice d'au moins 20 p. 100. Ce sera pourtant le céréalier qui en fera les frais. Le 21 avril 1983, le *Western Producer* titrait en manchettes «Les nouveaux tarifs vont vider les fermes».

Chaque fois que les employés des chemins de fer font la grève pour obtenir de meilleurs salaires, les sociétés de chemins de fer réduisent le nombre d'employés. Elles décident d'automatiser le service. Il en sera de même pour les exploitations agricoles. Quand les coûts se mettent à monter dans un secteur, les gens cherchent d'autres solutions et ainsi de nombreux petits villages vont se dépeupler. Certains vont même disparaître. Le réseau ferroviaire s'améliorera peut-être, mais le prix sera très élevé.

Nous avons déjà connu des embouteillages, monsieur le Président, mais nous avons toujours réussi à acheminer le grain, même si certains dénonçaient l'insuffisance du réseau ferroviaire. Rien dans le projet de loi ne garantit qu'il n'y aura pas de grèves. Nous allons peut-être disposer d'un superbe réseau de chemins de fer, mais comme il y aura des grèves les producteurs ne sont pas assurés que leurs céréales vont arriver à bon port.

Une voix: A supposer qu'il y ait des céréales à acheminer.

M. Korchinski: Mon collègue laisse entendre que les cultivateurs n'auront peut-être même pas de céréales à faire transporter. Il a tout à fait raison. Plusieurs habitants de ma circonscription m'ont appelé pour me signaler que dans plusieurs secteurs, les céréales restent sur place faute de demande. Par conséquent, le réseau ferroviaire aura beau être excellent, s'il n'y a pas de débouchés pour les céréales, elles resteront sur place.

A ce propos, on parle beaucoup de la diversification de l'agriculture. Les producteurs de denrées agricoles nous disent qu'ils vont diversifier leur production. Je viens d'une région, monsieur le Président, où l'on a procédé à cette diversification. En 1957, pendant ma campagne électorale, je me souviens qu'il y avait des tonnes de céréales dont les agriculteurs de ma circonscription ne savaient que faire. Le gouvernement libéral n'avait pas de solution au problème. Ce n'est pas parce que les wagons couverts ou les lignes de chemins de fer étaient en nombre insuffisant, car à l'époque on n'avait pas encore commencé à cesser d'exploiter les lignes secondaires. C'est simplement qu'il n'y avait pas de débouchés pour les céréales.

Lorsqu'il a pris le pouvoir, le parti conservateur a annoncé qu'entre autres choses, il allait amener la diversification et réduire les stocks de céréales. Dans de nombreux secteurs, nous avons créé des pâturages communaux sur des terres improductives. Nous avons réduit considérablement les stocks. Nous avons aussi passé des contrats par la suite avec la République populaire de Chine. On nous a reproché de l'avoir fait, mais cela a permis d'écouler une partie des céréales, car nous savions que c'était nécessaire. Le cheptel bovin a augmenté et nous avons utilisé une bonne quantité des céréales pour nourrir les animaux. Le nombre de tête a augmenté considérablement. En Saskatchewan par exemple, le cheptel était constitué par 1.3 million de têtes. A la suite de la chute des cours, il a été ramené entre 600,000 et 700,000 têtes.

• (1530)

Si certains éleveurs ont cessé d'élever du bétail en dépit du fait qu'ils avaient des céréales en stock à bas prix, c'est parce que cela ne rapportait pas. Ceux qui prétendent que les choses vont changer et que la situation va s'améliorer dans l'Ouest nous induisent en erreur parce que nous avons déjà essayé. Si tel n'avait pas été le cas, je pourrais admettre qu'il y a peut-être un part de vérité dans ces affirmations, mais je suis en mesure de dire à mes électeurs que j'ai des doutes sur les belles promesses du gouvernement. J'ai vu beaucoup trop de parcs d'embouche fermer. Je reçois des appels d'agriculteurs qui ont des réserves de céréales. Je sais que ce grain peut se vendre ou qu'ils aimeraient s'en débarrasser à bas prix. Lorsque les taux d'intérêt atteignaient jusqu'à 23 p. 100, ils étaient prêts à s'en débarrasser à n'importe quelle condition, même à prix réduit, afin de pouvoir économiser sur les frais d'intérêt. Mais on ne trouvait pas preneur tout simplement parce que l'élevage des bovins ne rapportait pas.

Or on me dit également que l'on verra beaucoup de diversification. Il se trouve que je suis originaire de la très bonne région agricole que je représente ici. La production y a été beaucoup diversifiée. Nous y cultivons du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, du lin, du colza Canola, du millet, et ainsi de suite. Nous avons cultivé de tout. De la luzerne, du trèfle mélilot . . .

M. Gustafson: Du tournesol.

M. Korchinski: Le tournesol ne pousse pas dans ma région, je regrette. Mais on en cultive dans le sud de la province. Nous avons donc tout fait pour diversifier notre production, mais nous n'avons pas de marchés additionnels. Nous avons essayé. On a construit le barrage de la rivière Saskatchewan dans l'idée de faire de la culture maraîchère dans la région. On y cultive des plantes fourragères, on y pratique l'irrigation, mais il n'y a pas beaucoup d'autres choses. Mais il y a de l'eau. Nous avions de grands espoirs, mais ils ne se sont pas tout à fait concrétisés comme nous l'aurions voulu. Il est donc pour le moins trompeur de dire que cette initiative entraînera une transformation magique de l'Ouest. Tout ce qu'elle nous vaudra, c'est une note de frais de transport plus élevée.

Je puis comprendre les divers producteurs de denrées, les producteurs de potasse, ou de soufre ou de substances chimiques, ou encore les éleveurs qui veulent du grain à meilleur marché. Après tout, ils savent qu'ils ne peuvent pas gagner d'argent à l'heure actuelle. On a bien sûr exercé toutes sortes de pressions. Il est intéressant de noter que le ministre a présenté son projet de loi en français. Il s'adressait bien sûr aux habitants d'une autre région du pays qu'il tenait à rassurer. Même si on nous dit dans l'Ouest que nous assisterons à une diversification de notre production et que nos stocks de bovins vont augmenter, on a voulu de toute évidence nous assurer que tout allait bien se passer. Bien que le projet de loi vise surtout l'ouest du pays, ce n'est que lorsque le caucus du Québec a exercé des pressions sur le ministre que l'on a apporté des changements. Pourquoi faut-il qu'une autre région du Canada intervienne pour que les producteurs de blé puissent se faire entendre? Pourquoi? Le ministre pourra peut-être dire que c'est peut-être parce que le caucus conservateur n'est pas vraiment uni sur cette question. Or il se trouve que le caucus conservateur regorge de députés des régions rurales. Nous représentons des groupes d'intérêts divers. Je trouverais normal que tous les députés défendent et représentent bien leur circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Korchinski: Je m'attends que ceux qui viennent d'une région où se fait l'élevage bovin admettent qu'ils représentent cette région. Je sais que la situation en Alberta et au Manitoba diffère de celle de la Saskatchewan et je m'attends que chacun de ces députés s'acquitte bien du devoir qu'il a de représenter ses électeurs. Or, il se trouve que des membres du caucus libéral représentent des villes de l'Ouest. C'est peut-être la population canine ou féline qu'ils représentent, je ne sais pas, mais pas plus que le NPD ils n'ont la moindre idée de la situation.

M. Tessier: Exprimez votre message en français.

M. Korchinski: Je vois qu'il est question dans le projet de loi de taux variables, qui vont être le plus dommageables dans le nord de la Saskatchewan, que je représente. Notre région est la plus éloignée des côtes ouest et est. Le ministre a promis d'utiliser le port de Churchill au maximum.

M. Pepin: Oui.

M. Korchinski: Le gouvernement dit cela, car c'est le port qui est le plus près de chez nous. Cependant, qu'a fait ce gouvernement au cours des ans? Il a fait grand cas des instances présentées par le syndicat du blé. J'ai appartenu à ce syndicat et j'ai même été président de la section locale de ma petite localité; je connais donc très bien cette organisation. Or, elle a des terminaux sur les côtes ouest et est et ses intérêts ne sont pas à Churchill. Je dis cela en toute franchise, sans vouloir l'attaquer, mais c'est un fait. Le Conseil des ports nationaux se fiche de tout, pourvu qu'il puisse satisfaire quelques groupes de pression.

A la lecture du projet de loi, je m'aperçois que le gouvernement se chargera du transport de Thompson Junction à Churchill. Que vient faire Thompson Junction ici? Si le gouvernement s'était grandement rapproché de la communauté agricole, cela me semblerait sensé. Cependant, où est Thompson Junction? Il s'agit d'une localité minière. J'aurais pu comprendre que le gouvernement ait choisi Hudson Bay ou au moins Le Pas, mais Thompson Junction! Les agriculteurs doivent amener leurs produits à une localité minière où le gouvernement les prendra alors en charge.

Dans un article paru dans l'un des journaux de ma localité, on précise que les États-Unis peuvent compter sur 25,000 milles de voies navigables intérieures qui permettent de transporter des denrées à peu de frais. Dans le bassin du Mississippi et du Missouri, on retrouve 9,000 milles de voies navigables que peuvent emprunter des navires ayant un tirant d'eau de neuf pieds. Ce réseau est entretenu par le gouvernement américain. Quatorze États se trouvent à 300 milles ou moins de ces voies. En 1977-1978, le tarif céréalier se situait entre 12c. et 18c. le boisseau. Comment pouvons-nous concurrencer alors les Américains, monsieur le Président? Il y a également le cas d'autres pays, et le député de Végréville (M. Mazankowski) a très bien traité ce sujet en faisant allusion à l'Argentine et à l'Australie. Ils sont à 200 ou 300 milles, parfois 400 milles du prochain cours d'eau. Le transport par eau est très bon marché, contrairement au transport par rail.

• (1540)

Ce après-midi encore, on a soulevé la question de l'abandon des voies ferrées. Nous n'avons aucune garantie, en dépit du fait qu'il y aura des dépenses supplémentaires, que ces voies ne seront pas abandonnées. En fait, le tarif variable garantit que des lignes seront abandonnées en plus grand nombre. C'est certain, parce que les lignes les plus longues devront être abandonnées tout simplement, car le coût prohibitif en détournera les gens qui chercheront d'autres moyens de transport. Par conséquent, il y aura baisse du trafic. Il y aura un réseau de voies ferrées, mais le trafic sera insuffisant. Par conséquent, il n'y aura plus aucune demande d'exploitation.

Il est très étrange de constater qu'il y a quelques jours, le ministre des Finances (M. Lalonde) nous ait présenté un budget prétendument de relance, et que le ministre des Transports (M. Pepin) fait des pieds et des mains pour enlever de l'argent à ceux qui dépensent le plus. Ils sont enfermés dans un cercle vicieux. Ils doivent dépenser de l'argent pour acheter du combustible, de l'engrais, des produits chimiques. C'est indispensable pour obtenir une récolte. Ils doivent moderniser leur équipement. Il n'est pas nécessaire de tordre le bras à un agriculteur pour qu'il dépense de l'argent. Il n'a pas le choix. Il est prêt à tout pour améliorer le rendement de sa ferme, et il prendra tous les moyens qui s'offrent à lui.

Je me demande vers quoi nous nous dirigeons. Certains disent qu'une révolution se produit actuellement, que cela va révolutionner l'agriculture. Je crains qu'il ne faille plutôt comprendre que tout cela va provoquer la révolution, car d'après ce que je peux voir, les seuls agriculteurs qui pourront survivre seront ceux qui possèdent une exploitation agricole immense. Le résultat net, c'est que les petits agriculteurs seront acculés à la faillite, pendant que les grands propriétaires seront prospères. On verra alors se constituer de grands domaines agricoles. Il y aura une distance énorme entre chaque ferme.

On fabrique des tracteurs assez puissants de nos jours, et des machines agricoles impressionnantes permettant de labourer un champ en un rien de temps. Ces nouveaux agriculteurs seront efficaces, mais en même temps que ces grands propriétaires terriens viendront des masses de chômeurs. Je me demande si les Canadiens seront bien patients lorsqu'ils liront et verront à la télévision les exploits de ces grands propriétaires terriens. Je me demande parfois si nous ne verrons pas le jour où les Canadiens diront «trop, c'est trop», et où il faudra diviser en parcelles ces immenses domaines agricoles.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourrait poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Mackenzie (M. Korchinski). Il a blâmé les cheminots, en particulier les mécaniciens de locomotives. Il les a accusés implicitement d'être en grande partie responsables du coût élevé du transport du grain. Le député ne sait-il pas qu'à la suite de la diésélisation et de divers autres programmes, le nombre de cheminots au Canada est passé de 200,000 à moins de 100,000 depuis 25 ans, que la plupart d'entre eux gagnent moins de la moitié du salaire dont il a parlé et que seuls un ou deux mille mécaniciens tout au plus gagnent peut-être plus de $50,000 comme il le prétend, bien que j'en doute? Les locomotives étant plus puissantes, elles peuvent tirer deux fois plus de wagons-trémies et de wagons-marchandises qu'autrefois et même davantage. Avec des convois de 150 wagons et plus, il faut moins de mécaniciens. Si le député sait tout cela, pourquoi alors ce faux-fuyant, pourquoi prétendre que les salaires sont si élevés? Ne comprend-il pas que pour combattre cette mauvaise proposition du ministre des Transports (M. Pepin), les agriculteurs auront besoin de l'aide de tous leurs amis, parmi lesquels se trouvent les cheminots, qui élisent eux aussi des députés et qui devraient plutôt se ranger du côté des producteurs agricoles. Un argument comme celui du député n'est pas très utile.

M. Korchinski: Monsieur le Président, le député l'ignore peut-être, mais mon père a déjà travaillé pour les chemins de fer. Je suis donc bien placé pour parler des cheminots. Je me souviens également des grèves, monsieur le Président. Une fois les grèves réglées, après que le Parlement eut adopté une loi ordonnant le retour au travail afin de décongestionner le réseau de transport, les chemins de fer s'empressaient de réduire le nombre de leurs employés. S'il fallait qu'ils versent à ces travailleurs les salaires convenus, ils devraient trouver l'argent quelque part. Résultat: plus de cheminots en chômage, plus de retraites anticipées et la mise en service prématurée de plus gros trains. Les chemins de fer y ont été forcés. Par la suite, les travailleurs pensaient à faire la grève, mais ils changeaient d'idée du jour au lendemain.

Nous nous souvenons tous que c'est précisément ce qui est arrivé il y a quelques années. Les cheminots menaçaient de faire grève, mais ils se sont vite rendu compte qu'après la première grève, ils avaient été forcés de retourner au travail, mais les chemins de fer ont fini par être tellement efficaces que les cheminots ont éventuellement perdu leur emploi. Ils ont eu beau faire des menaces et recourir à toutes les tactiques imaginables, ils se sont finalement ravisés et ils ont signé des conventions acceptables tant pour eux que pour l'employeur.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député dit que plus les chemins de fer étaient efficaces, moins il y avait de cheminots. C'est bien ce qui est arrivé, évidemment. De même, les agriculteurs sont devenus plus efficaces, de sorte que les fermes d'un quart de section, d'une demi-section et d'une section ont graduellement disparu. Aujourd'hui, nous voyons des fermes de deux, trois, quatre sections, et même plus.

J'ai une question bien précise pour le député afin de tirer l'affaire au clair. Ne se rend-il pas compte que la forte majorité des cheminots gagnent moins de $20,000 par année—probablement un peu plus de $15,000, en fait—et que, avec ce qu'il en coûte pour vivre de nos jours, leur niveau de vie n'est sûrement pas très élevé? Ne croit-il pas qu'en attribuant un salaire de $52,000 aux ingénieurs il donne l'impression que pratiquement tous les cheminots touchent plus de $50,000 par an?

M. Korchinski: Monsieur le Président, je ne parle pas des autres salaires. Je fais allusion à un groupe bien précis. Le député devrait se montrer objectif. Je sais bien que certaines personnes gagnent moins, mais je peux dire qu'il s'agit-là d'un des facteurs et le député devrait se montrer objectif, car personne n'ose parler de ce genre de chose. On parle seulement du salaire de Macdonald et des autres ou même parfois du salaire des députés. Ce que je veux dire c'est que ces personnes gagnent davantage qu'un député.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je trouve regrettable que le député de Mackenzie (M. Korchinski) ait profité d'un débat sur la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour se décharger de toute la rancœur qu'il a accumulée contre les cheminots depuis des années. Je rappelle au député que nous n'avons pas eu de grève depuis dix ans. La dernière remonte à 1973, la précédente a eu lieu en 1966 et celle d'avant en 1951. Il y a eu trois grèves depuis que je suis né, ce qui n'est pas beaucoup.

• (1550)

En fait, de nombreux cheminots ont été élevés dans des fermes de la Saskatchewan et du Manitoba. Ils connaissent bien l'agriculture.

M. Thacker: La question.

M. Blaikie: Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) faisait partie du comité de la réforme parlementaire. Il devrait donc savoir qu'on a non seulement droit de poser des questions, mais également de faire des observations.

M. Thacker: Elles doivent être brèves et succinctes.

M. Blaikie: Je lui demande de bien vouloir se taire et me laisser parler. Je trouve très regrettable que le député de Mackenzie essaye de diviser les cheminots et les céréaliers. Nous sommes au courant des tensions qui ont opposé ces deux groupes pendant la grève des cheminots. Personne n'en a fait plus péniblement l'expérience que mon parti, qui était à l'origine formé d'une coalition d'agriculteurs et de travailleurs. Je crois qu'il est absolument déplacé de la part du député de Mackenzie de profiter du présent débat pour aggraver ces tensions, alors même que—et je le crois sincèrement—les travailleurs ferroviaires souhaitent que l'agriculteur canadien soit traité avec justice et qu'ils appuieront le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aussi longtemps que les chemins de fer recevront les fonds nécessaires à l'amélioration des voies, comme le prévoit notre programme.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Mackenzie. Est-il vraiment assez naïf—soit dit avec politesse—pour croire qu'une société comme le CP, qui pourrait recourir à la technologie pour réduire sa main-d'œuvre et augmenter sa compétitivité, ne prendrait pas de telles mesures d'économie et de rentabilité simplement pour ne pas réduire le nombre de ses employés qu'elle garde par pure bonté d'âme? C'est manifestement ce que le député a laissé entendre lorsqu'il a dit que les sociétés ferroviaires ne se modernisent et ne réduisent leur personnel qu'à la suite d'une grève ou d'une série de négociations ayant suscité des hausses salariales.

Croit-il vraiment que le Canadien Pacifique ou n'importe quel autre gros employeur du secteur privé est assez stupide et inconscient financièrement envers ses actionnaires pour ne pas employer tout moyen moderne susceptible de réduire ses coûts et de stimuler sa compétitivité?

M. Korchinski: Monsieur le Président, je ne suis ni naïf ni stupide. Je sais que les sociétés ferroviaires seront efficaces car elles l'ont toujours été. Le CN ne viendrait pas demander au Parlement 600 millions de dollars ou quelqu'autre montant qui lui manque sans s'attendre que les députés lui demandent s'il s'est efforcé d'être plus efficace.

Rien dans la disposition punitive ne laisse entendre que les sociétés ferroviaires doivent livrer du grain. En fait, si le CN décide de ne pas le faire, il ne le fera pas. S'il a besoin de fonds, il viendra en demander au Parlement. Qu'y a-t-il de punitif là-dedans?

Je compte bien que les sociétés ferroviaires, comme toute autre secteur de notre économie, s'efforceront d'être plus efficaces. Le NPD est un parti de type maternel qui a toujours voulu s'associer aux bons côtés de toutes les questions. Les néo-démocrates se veulent à la fois du côté des syndicats et du côté des agriculteurs. De quel côté êtes-vous au juste? Êtes-vous, oui ou non, du côté des agriculteurs qui doivent payer pour le transport?

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le Président, concernant le projet de loi C-155, Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence, j'aimerais dire immédiatement à la Chambre qu'au sein du caucus du Québec, nous avions formé un sous-comité afin d'étudier cette situation lorsqu'après la publication du rapport Gilson et également, le 4 août 1982, après un énoncé du gouvernement concernant le rapport Gilson, nous du caucus du Québec, disais-je, nous avons eu à rencontrer divers organismes agricoles soit chacun dans sa circonscription ou encore des organismes agricoles québécois et nationaux en rapport avec cette situation.

Il est bien certain que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau peut apparaître pour des gens de l'Est comme un problème se rapportant uniquement aux gens de l'Ouest. Il va sans dire que suite à la publication du rapport Gilson et à la vérification de concert avec le comité d'Yvan Jacques d'Agriculture Canada, beaucoup d'agriculteurs du Québec se sont rendu compte que la situation du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau avait beaucoup d'importance pour eux, et que l'approvisionnement des céréales provenant de l'Ouest canadien était très important au niveau de la situation agricole au Québec et particulièrement dans l'Est du pays, mais si je me limite au Québec, vu que je représente une circonscription de la province de Québec, je pense que bon nombre d'agriculteurs ont pu voir que cette situation du Pas du Nid-de-Corbeau avait beaucoup de répercussions chez eux.

Il en était ainsi peut-être pas nécessairement par ignorance, mais tout simplement parce que l'on appliquait le système établi depuis 1897, et qu'effectivement on recevait le blé de l'Ouest et d'autres produits qui s'y rapportent pour l'alimentation des animaux surtout dans l'Est du pays. Il va sans dire que suite à la publication du rapport Gilson beaucoup de gens se posaient énormément de questions, et c'est pourquoi de concert avec mes collègues du caucus du Québec nous avons eu dès l'automne dernier, en septembre, à rencontrer les principaux organismes agricoles du Québec à un caucus que nous avions tenu à Jonquière, et nous avons eu à entendre les agriculteurs afin de savoir ce qui pouvait arriver en fonction de cette situation.

Aujourd'hui nous étudions le projet de loi C-155, mais dès lors les députés du Québec ont eu à travailler avec le ministre des Transports (M. Pepin) qui a eu à recevoir nos instances, et je peux dire aujourd'hui à la suite de la publication du projet de loi C-155 qu'il nous a écoutés et qu'il a vu ce qu'il pouvait faire en fonction de ce projet de loi et de cette nouvelle politique.

Ce qui me pousse, monsieur le Président, à être encore plus politique c'est le fait de dire que certains dirigeants gouvernementaux du Québec en mai 1980 parlaient du référendum et disaient que nous pouvions être indépendants et que nous pourrions ne pas avoir de problèmes et vivre de façon adéquate et que nos problèmes n'existeraient pas. Je pense que c'est là un bel exemple que la situation canadienne dans son ensemble forme un tout et que nous dépendons, les régions, les unes des autres, et que si les céréales de l'Ouest canadien nous sont expédiées, c'est que le Québec dépend beaucoup, je dirai même énormément, de la situation de la production céréalière de l'Ouest pour sa survivance agricole au niveau de la nourriture. Voilà donc là un exemple que j'aime à dire aux agriculteurs de ma région et du Québec. J'aime à leur dire que notre appartenance à ce grand pays qu'est le Canada est très importante, et que nous pouvons effectivement en être fiers et que nous devons trouver dans ce pays des sources d'approvisionnements qui nous sont nécessaires. Et, en conséquence aujourd'hui, nous sommes autosuffisants au niveau des productions céréalières qu'à environ 40 p. 100. C'est pourquoi certaines gens disaient qu'il faudrait être autosuffisants au Québec, malheureusement c'est peut-être une chose à laquelle on doit tendre, mais étant donné la nature de notre sol et la versatilité de notre climat, nous n'avons pas cette possibilité.

• (1600)

C'est pourquoi, monsieur le Président, aujourd'hui, compte tenu de la situation telle qu'on la rapporte dans le projet de loi C-155, il me fait plaisir d'appuyer ce projet de loi sur le transport du grain dans l'Ouest. De plus je remarque qu'à la suite de certaines instances qui nous ont été faites, la méthode de paiement a été une des questions importantes que nous avons eu à discuter avec beaucoup d'organismes agricoles depuis septembre dernier. En novembre particulièrement nous invitions des représentants de l'UPA, de la Coopérative fédérée et des meuniers à venir nous rencontrer, plus précisément au caucus du Québec, et le 24 novembre nous tenions cette rencontre, et nous discutions avec les organismes agricoles toute cette situation du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il est évident que nous avons eu à faire certaines vérifications, à poursuivre nos discussions et nos rencontres et, personnellement, monsieur le Président, j'ai eu à rencontrer assez régulièrement de concert avec mes collègues des agriculteurs ou des associations d'agriculteurs. C'est ainsi que le 19 janvier 1983 je faisais une déclaration en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement, et je faisais savoir aux agriculteurs que nous avions établi un sous-comité. Je donnais les noms des députés qui étaient présents et qui étudiaient en fonction d'un futur projet de loi qui serait présenté à la Chambre et que nous étudions maintenant. C'est ainsi que mes collègues de Rimouski-Témiscouata (M^me^ Côté), de Chicoutimi (M. Dionne), de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ostiguy), de Portneuf (M. Dion), de Lévis (M. Gourde), de Beauce (M. Lapointe), de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel), de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier), de Richmond-Wolfe (M. Tardif) ainsi que moi-même à titre de président, nous travaillons depuis l'automne dernier sur cette situation.

Bon nombre de gens s'inquiétaient et parlaient au Québec du fait que les députés fédéraux ne semblaient pas s'occuper de

ce dossier. Je dois dire que depuis fort longtemps nous avons eu à travailler à la Chambre et au comité avec les ministres en cause pour éventuellement en arriver à ce projet de loi. Nous avons fait d'innombrables rencontres. Nous avons eu à discuter avec le ministre des Transports sur ce projet de loi, et j'aimerais mentionner les points que nous avons pris en considération avant que le Cabinet ne prenne sa décision l'automne dernier et, par la suite, il y a quelque temps.

Si on examine certaines revendications et certaines choses qui touchent principalement au projet de loi à l'étude, on voit que la situation du paiement aux chemins de fer est le point le plus important. Monsieur le Président, depuis que l'on discute fermement de cette situation, depuis l'automne dernier surtout, tout le monde, enfin, je pourrais dire la très grande majorité des citoyens concernés par cette situation nous ont dit qu'il nous fallait changer le système du transport des céréales, ce qu'on a appelé communément le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Et les organismes agricoles du Québec étaient d'accord sur cette situation en disant qu'étant donné ce système qui datait de 1897 les agriculteurs, les céréaliculteurs de l'Ouest ne payaient que 20 p. 100 du transport depuis cette date, et qu'il fallait effectivement peut-être changer cette situation, et aussi ce qui nous a toujours frappés, c'est qu'on voyait même à la télévision des gens qui disaient, il s'agit d'un exemple avant l'énoncé de politique du 1er février, on voyait à la télévision de la Société Radio-Canada un agriculteur qui disait qu'il s'attendait à ce qu'il y ait des modifications, et que pour eux l'important au sujet des chemins de fer de l'Ouest canadien, c'est qu'on devait tendre à l'efficacité et à l'amélioration pour expédier la marchandise de l'Ouest canadien vers les marchés de l'Est ou ailleurs. Voilà la situation sur laquelle je veux en arriver en fonction du paiement se rapportant aux chemins de fer. Je pense qu'il y a sûrement des implications agricoles, mais je pense qu'il s'agit d'un problème de transport et qu'en conséquence l'efficacité et l'amélioration du système ferroviaire devaient se régler par l'entremise du système de transport, par l'entremise des chemins de fer, et que cette politique établissant que le paiement doive se faire aux chemins de fer est d'après moi adéquate et, en conséquence, lorsque nous retrouvons dans le projet de loi cet élément, à mon avis, celui-ci est tout à fait important.

Il est évident également que les groupes agricoles québécois qui craignaient certaines conséquences néfastes doivent effectivement aujourd'hui être rassurés, et je dis «agriculteurs québécois», mais également lorsque je me réfère à la publication du ministère des Transports du 4 mai 1983, concernant cette méthode de paiement, et on s'aperçoit que le gouvernement a tenu compte des positions fortement défendues, mais divergentes dans certains cas, des divers organismes agricoles, des organismes qui favorisaient un système de paiement aux chemins de fer et qui comprenaient notamment la Saskatchewan Wheat Pool, l'Alberta Wheat Pool, les Manitoba Pool Elevators, la Saskatchewan Federation of Agriculture, l'Unifarm, l'Ontario Federation of Agriculture, l'Union des producteurs agricoles du Québec, la Coopérative Fédérée du Québec, l'Association professionnelle des meuniers du Québec, la Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick et la Nova Scotia Federation of Agriculture. Je me souviens, lorsque je les ai rencontrés au début du mois de novembre 1982, lors d'un déjeuner, lorsqu'ils étaient à Ottawa et qu'ils rencontraient les députés de tous les caucus, la Fédération canadienne de l'agriculture, quelque temps après, ou plus précisément au mois de février, avait voté une résolution demandant que les versements du gouvernement soient effectués en totalité aux sociétés de chemins de fer. Je pense que face aux recommandations du rapport Gilson, face à l'énoncé de politique, face aux recommandations qui étaient faites au ministre de l'Agriculture par tous ces organismes agricoles et qui ont été faites également par le sous-comité du caucus du Québec qui s'occupait de cette situation, savoir faire le paiement aux chemins de fer, cela nous prouve hors de tout doute la merveilleuse oreille du ministre des Transports qui, après avoir soupesé le pour et le contre, en est arrivé à la conclusion qu'il fallait verser les paiements aux chemins de fer, parce que l'on discutait de la situation relative à un problème de transport.

Évidemment, cette initiative de la part du gouvernement avait été demandée et, en conséquence, à mon avis, on ne peut que se réjouir de cet aspect. Quant à la situation se rapportant également au paiement de l'accroissement futur des coûts de transport, le gouvernement a porté à 6 p. 100 en 1986 la contribution du producteur de l'Ouest aux coûts futurs du transport découlant de l'inflation. En général, les producteurs de l'Ouest devraient payer entièrement l'accroissement futur des coûts de transport quand le taux d'inflation dans le secteur du transport des grains est inférieur ou égal à 6 p. 100.

Quant à la situation se rapportant au maintien de la formule maïs, et ce qui est important au niveau de la fixation des prix des céréales, même si cette situation n'est pas l'objet de la loi, nous n'avons pas d'inquiétude à penser que le ministère de l'Agriculture réglera ce problème. Également, ce qui est important, c'est qu'on demandait d'autres choses se rapportant à cette politique ou à cet énoncé de politique du côté du Québec. On nous disait par exemple qu'on devait permettre également aux céréaliculteurs du Québec d'avoir des installations. C'est ainsi que les députés du Québec avaient fait des instances après des rencontres avec les agriculteurs, afin que la réfection du silo élévateur nº 1 dans le port de Montréal puisse se faire.

• (1610)

Et je répète effectivement, monsieur le Président, ce que le ministre des Transports a indiqué à plusieurs reprises. Cet élévateur était si désuet qu'il représentait un très grave danger pour les travailleurs. Il aurait fallu plusieurs millions de dollars pour le moderniser et cela aurait représenté un vrai gaspillage des fonds publics.

Par contre, le gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue d'aménager des installations de transport de grain par camion au Port de Montréal, tel que le requéraient les organismes agricoles, et les députés du Québec ont fait part de cette demande au ministre des Transports. Donc les revendications et les demandes des organismes agricoles que j'ai énumérées ont été entendues par le gouvernement canadien et par le ministre des Transports. Au nom de mes collègues, je demande donc aux agriculteurs du Québec et aux députés de l'opposition d'apprécier à sa juste valeur la politique relative au transport des grains de l'Ouest. On ne peut pas oublier, en effet, sa portée et sa nécessité sur le plan national.

La politique annoncée par le gouvernement le 1er février dernier avait pour objectif la modernisation du système de transport ferroviaire dans l'Ouest et l'élimination d'entrave au

développement agricole dans les Prairies. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel d'une réforme nécessaire, soit la révision du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce tarif s'appliquait aux céréales destinées à l'exportation. Cependant, les répercussions négatives de ce régime tarifaire inchangé depuis 1897 grevaient non seulement l'exportation des seules céréales, mais compromettaient également notre potentiel d'exportation dans bien d'autres secteurs des ressources, comme l'ont reconnu la majorité des intervenants agricoles et ceux de diverses industries.

Dans une perspective de développement pour l'avenir, il aurait été vraiment «contre-productif» de ne pas intervenir et de renoncer à un tel potentiel dont l'exploitation profitera à l'ensemble du pays. Il faut aussi compter l'activité économique que généreront au pays même pendant les prochaines années les investissements des sociétés ferroviaires, débloqués par la révision du tarif, dans la modernisation de leurs réseaux dans l'Ouest. On sait comme moi comment notre pays a besoin de relancer vigoureusement l'activité économique; à ce titre, la politique permettra une stimulation diversifiée et inter-régionale qui ne peut qu'être bénéfique.

Concernant cette situation, effectivement, en rapport avec le paiement aux chemins de fer et à la situation se rapportant aux produits qui y sont inclus, je revoyais tantôt à la télévision d'État un agriculteur qui disait qu'à l'heure actuelle, en vertu du système actuel, il lui en coûtait entre $3,000 et $4,000 pour expédier ses céréales; et qu'il était disposé à envisager un paiement supérieur pourvu que ses produits sortent de sa région et qu'ils soient expédiés vers les marchés. Et je pense que grâce aux investissements que les chemins de fer font et qu'ils feront, et étant donné les contrôles sur les coûts de transport pour les agriculteurs, cette situation ne pourra qu'être bénéfique aux agriculteurs de l'Ouest et aux agriculteurs canadiens dans l'ensemble, et c'est pourquoi j'appuie ce projet de loi, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le Président, le député d'en face pourrait-il me dire si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est fourvoyé quand il a publié un document, par l'intermédiaire de son ministère, signalant que les premiers changements prévus au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, avant le compromis que représente le projet de loi C-155, n'auraient aucun effet néfaste sur l'industrie de l'élevage au Québec? Le ministre de l'Agriculture mentait-il dans ce document?

[*Français*]

M. Dubois: Concernant cette situation, monsieur le Président, en rapport avec la publication du ministère de l'Agriculture, j'imagine que mon collègue fait référence à la lettre qui a été publiée, je pense, au mois de février, et peut-être aussi au rapport Jacques. C'est peut-être ce à quoi se réfère mon collègue. Il y a deux choses, il y a le rapport Jacques et la lettre du ministre de l'Agriculture. Tout dépend de la situation dans le rapport relativement à cette lettre. Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture mentait d'aucune façon concernant cette situation-là, mais ce qu'il en est, c'est qu'il existait des gens qui avaient des opinions différentes au sujet de l'approvisionnement et des coûts de production. On sait fort bien qu'à l'heure actuelle la situation des coûts de production, de la production animale, de la production hors sol, si l'on veut, est déjà différente dans l'Ouest par rapport à l'Est canadien, en ce sens qu'on sait fort bien, vu que les céréales sont déjà sur place et vu que le transport s'ajoute pour les acheminer au Québec, je dis, quand je parle du Québec, ma circonscription, que les choses sont différentes, et je pense que les organismes agricoles voulaient parler d'une équité. Comme le ministre des Transports l'a dit, on proposait un système, et le ministre de l'Agriculture ne parlait à ce moment-là que pour du bétail. Il y avait peut-être des choses qui pouvaient ne pas se produire; il y avait des organismes agricoles qui soutenaient le contraire.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à ma question. Ou bien les producteurs du Québec avaient tort de prétendre que les changements proposés par le groupe Gilson leur seraient préjudiciables, ou le ministre avait tort de prétendre que les changements n'auraient aucun effet néfaste sur les producteurs québécois. Quelqu'un se trompait. Je voudrais que le député me dise qui.

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, concernant cette situation à savoir qui avait tort ou qui avait raison, je pense qu'il y a deux principes à retenir. Chacun de son côté, tant au niveau d'Agriculture Canada qu'à celui des agriculteurs, fonctionnait sur des hypothèses. C'est qu'il y avait une expectative au niveau d'un certain nombre d'années qui étaient prévues, et tant du côté d'Agriculture Canada que de celui des agriculteurs soit du Québec ou d'autres régions de l'Est du pays, on fonctionnait sur des hypothèses. On se disait que si avec le paiement qui était effectué selon l'énoncé de politique les céréaliculteurs de l'Ouest gardaient leurs céréales et les revendaient à leurs voisins pour que ceux-ci produisent du bœuf, du porc ou de la volaille, à ce moment-là ils iraient sur les marchés nords-américains, sur les marchés japonais, et alors est-ce qu'ils nuiraient aux productions du Québec? Ou encore s'ils ne gardaient pas ces productions de céréales-là et qu'ils les expédiaient dans l'Est du pays, est-ce qu'à ce moment-là les deux hypothèses se valaient? C'étaient deux choses sur lesquelles on anticipait un problème.

Alors face à la situation le ministre a dit: Allons-y de façon plus sécuritaire et faisons les paiements aux chemins de fer. Les deux hypothèses à ce moment-là étaient celles-ci, ou les céréaliculteurs de l'Ouest gardaient leurs productions céréalières, et cela pouvait poser certains problèmes, ou ils ne les gardaient pas et à ce moment-là la concurrence sur les marchés pouvait se continuer.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Lotbinière (M. Dubois). Dans ses propos, il a dit explicitement que le groupe de travail Gilson avait recommandé que les recettes du Pas du Nid-de-Corbeau aillent aux chemins de fer. Le député sait assurément que le groupe de travail Gilson a accompli une tâche énorme, ce qui est tout à son honneur. Il représentait tous les secteurs de l'ouest du Canada intéressés à la question, y compris les trois syndicats du blé des Prairies, les United Grains Growers, 20 groupes distincts de producteurs et les compagnies de chemin de fer. Voilà ce groupe que je désigne sous le nom de groupe Gilson. Il représentait tout ceux qui ont participé au débat. On sait que le groupe Gilson a fait un excellent travail. Il a réussi l'impossible tout d'abord en persuadant tout le monde qu'il

fallait faire quelque chose, même s'il ne disait pas précisément quoi. Il est enfin arrivé à un compromis. Un des principaux éléments de ce compromis a été que les recettes du Pas du Nid-de-Corbeau seraient remises aux agriculteurs et non aux chemins de fer. C'était la recommandation initiale. Le député le savait-il? Je ne parle pas de la déclaration du 1er février. Telle était la recommandation initiale du groupe Gilson.

• (1620)

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, il y avait des hypothèses qui étaient émises concernant un paiement possible aux chemins de fer la première année et par la suite par gradation. On prétendait faire le consensus dans l'Ouest, ce qui est très important. Ce qui me surprend, c'est que des groupements favoriseraient certaines choses dans le rapport Gilson, et d'autres ce qui est important aussi, tels que les trois Wheat Pools de l'Ouest, la Saskatchewan, l'Alberta Wheat Pools et les Manitoba Pool Elevators, la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan, la Unifarm de l'Alberta demandaient que les paiements soient effectués aux chemins de fer. Je n'ai jamais dit dans mon intervention que le rapport Gilson se limitait aux chemins de fer. Il y avait des possibilités de paiement aux chemins de fer. Il y avait des hypothèses émises. Et le 1er février, on parlait à ce moment-là de paiements aux chemins de fer la première année, et pour les autres années on parlait de proportions allant jusqu'à 50-50 en 1985-1986. C'était là, enfin, l'énoncé de politique. Je sais qu'il y avait un consensus au niveau de l'Ouest canadien concernant ces choses-là. Il y avait des organismes qui favorisaient la position Gilson. Il y avait également des organismes qui favorisaient la position relative à l'énoncé de politique du 1er février et d'autres qui ne l'appuyaient pas.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, Gilson a pris connaissance de toutes les recommandations, je dis bien toutes. Il a entendu les opinions divergentes également. Il a ensuite recommandé qu'une moitié de la subvention soit versée aux producteurs et l'autre aux chemins de fer.

M. Pepin: Non, il a proposé 81 et 19.

M. Taylor: Tout ne devait pas être versé aux chemins de fer. Il a entendu toutes les recommandations, de même que le ministre qui a voulu toutes les revoir. La décision n'a été prise qu'après que le caucus libéral du Québec s'en fut mêlé. J'ai en main un télégramme signalant que les coûts d'une entreprise d'élevage de porcs de ma circonscription augmenteront de $217,000 par année. Comment, selon le député, ces entreprises pourront-elles poursuivre leurs opérations? Pendant combien de temps croit-il que les éleveurs de porc et de bétail de l'ouest du Canada encaisseront sans rien dire pour protéger les éleveurs du Québec? Pourquoi les exploitants du Québec n'affrontent-ils pas la concurrence comme nous, au lieu de se faire accorder des avantages particuliers du gouvernement à cet égard?

[*Français*]

M. Dubois: Monsieur le Président, concernant les producteurs de porc, je suis fort surpris de l'observation de mon collègue qui se demande comment les gens du Québec peuvent comprendre cette situation. Je rappellerai à mon collègue de l'Alberta qu'il y a dix ans, la production de cette province était de 41 p. 100 chez les producteurs de porc. Elle est à 17 p. 100, et le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui, et si la production québécoise est à 41 p. 100, c'est que les agriculteurs du Québec se sont spécialisés dans ce domaine, et qu'ils ont fait valoir leur production tant dans le midwest américain surtout, peut-être pas le midwest américain, mais dans l'Est et aussi au Japon, et si à ce moment-là on examine même les productions de l'Ouest canadien au sujet du porc, je rappellerai à mon collègue qu'au niveau du pourcentage cela a baissé, mais qu'au niveau des têtes, la production de porc est restée la même.

Quant à la situation se rapportant au rapport Gilson, monsieur le Président, j'aimerais dire que ce dernier prévoyait effectivement que la contribution fédérale devait être de 3.5 milliards de dollars au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de 1982-1983 à 1985-1986, et il prévoyait que le déficit des chemins de fer, tenant compte du transport des céréales et des subventions déjà existantes, s'élèverait à 644 millions de dollars. Et à ce moment-là, il recommandait que le gouvernement fédéral en assume le paiement par une législation au Parlement. Alors c'est là une des recommandations du rapport Gilson.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! La période des questions et des observations est terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Athabasca (M. Shields)—La Société canadienne des postes—La concurrence faite aux petits hebdomadaires par la vente d'espace publicitaire; le député de Moose Jaw (M. Neil)—L'agriculture—L'étiquetage des produits chimiques en mesures métriques et impériales. *b*) On demande d'étudier la question avec les organisations agricoles; le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky)—Les chemins de fer—Le tarif du pas du Nid-de-Corbeau—Les résolutions adoptées par les assemblées législatives s'opposant aux changements projetés. *b*) La justification de la position du ministre. *c*) La politique d'abandon de tronçons ferroviaires.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au

comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Je remercie les députés à ma gauche de leurs applaudissements. Je ne suis pas du tout sûr qu'ils voudront encore applaudir une fois que j'aurai terminé, mais je les remercie quand même.

Le projet de loi C-155 revêt une grande importance. Il a pour titre «loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence».

Je constate avec plaisir que le ministre des Transports (M. Pepin) est parmi nous. Je pense, comme la plupart des députés, que c'est un vrai gentleman qui jouit de l'estime de nous tous, à la Chambre. Je tiens à lui rappeler que certains aspects du projet de loi à l'étude nous préoccupent beaucoup dans l'Ouest et l'exhorter, comme mon collègue, le député de Végréville (M. Mazankowski) à prendre tout le temps qu'il faut pour l'étudier. Je veux parler de l'étude à la Chambre, car un projet de loi n'est pas examiné comme il se doit tant que la Chambre n'en est pas saisie. Il est regrettable que le gouvernement ait permis et même fait en sorte que cette mesure soit aussi vivement débattue à l'extérieur de la Chambre.

Si j'ai pris la peine de lire le titre du projet de loi, c'est parce que celui-ci est loin de se limiter au transport. Pour l'Ouest, le transport ne consiste pas uniquement à acheminer des marchandises. C'est bien plus que deux rubans d'acier qui traversent les Prairies. Le transport est intimement lié à l'histoire de l'Ouest. Sans chemins de fer, l'Ouest ne se serait développé ni aussi vite ni de la façon dont il s'est développé.

Tous ceux qui connaissent l'ouest du Canada savent à quel point les chemins de fer sont importants pour cette partie du pays. C'est à cause d'eux que beaucoup de petites villes sont installées où elles sont; et ce sont eux qui expliquent la configuration de certaines de nos grandes villes. Ce n'est pas la première fois que j'en parle et je suis sûr que le ministre peut comprendre que, à certains égards, les transports soient à l'Ouest ce que la langue est au Québec. Permettez que je m'explique.

J'ai grandi dans le centre de la Saskatchewan. Je me rappelle combien le chemin de fer était important pour la petite localité où je vivais. Mon père me faisait remarquer, avec sérieux, qu'entendre le sifflet d'un train au milieu de la nuit signifiait que, d'une façon ou d'une autre, nous étions reliés au monde extérieur. Cela prouvait que nous n'étions pas totalement isolés et oubliés. C'était également un indicateur des changements de temps. Selon l'intensité du sifflet, vous pouviez dire si un nouveau front arrivait. Tout cela expliquait pourquoi nous étions là; nous étions là pour faire produire quelque chose à la terre. Lorsqu'on parle de transport, ce sont ces images qui viennent à l'esprit des gens de l'Ouest.

Je me rappelle que mon père me montrait comment il pouvait discerner des numéros sur les wagons à 15 ou 16 milles de l'endroit où nous vivions. Cela peut paraître mélodramatique ou éculé, mais si vous y pensez un peu, vous voyez l'importance qu'avaient les transports, une importance qu'ils conservent dans l'Ouest. Lorsqu'on parle de transport, voilà de quoi il s'agit. Il ne faut pas aborder la question seulement d'un point de vue rationnel, raisonné ou purement économique. C'est quelque chose d'intérieur, quelque chose d'émotionnel.

C'est la raison pour laquelle l'ancien ministre, le député de Végréville, suggérait que l'on procède avec lenteur. Et cela veut dire qu'il ne faut pas brûler les étapes à la Chambre.

• (1630)

Il y a une autre raison qui incite à la prudence: c'est que la saison est mal choisie, pour quiconque travaille dans l'agriculture, pour s'occuper d'une chose aussi fondamentale que les transports. Nous sommes dans une saison tout à fait critique pour les exploitants agricoles. C'est le printemps, l'époque de l'ensemencement. Interrompre les plantations et les semailles, c'est une chose que les agriculteurs ne peuvent pas se permettre s'ils veulent récolter. Donc, il nous faut du temps pour comprendre ce que le gouvernement propose.

Je vois une autre raison de faire preuve de beaucoup de prudence. C'est qu'à tort ou à raison, on se méfie beaucoup des chemins de fer, et c'est bien leur faute. Je pense surtout au Canadien Pacifique, qui a beaucoup profité des largesses du pays. Nous en avons fait la plus grosse société du Canada et, sur beaucoup de plans, celle qui fait le plus de profits. Mais si l'on cherche des marques de ce que les chemins de fer, et le Canadien Pacifique en particulier, ont fait pour le pays, on n'en trouve pas. Je ne vois pas qu'ils aient aidé une seule université, qu'ils aient assisté de façon notable un seul projet de recherche universitaire.

Je prends comme exemple la petite ville d'où je viens, Carberry. Ils y ont supprimé la petite gare comme il y en a tant dans l'ouest du Canada. Comme elle était devenue difficile à chauffer et qu'elle n'était plus rentable, ils ont décidé de la démanteler tout simplement. Je trouve cela tout à fait déplorable. Quand on arrive en ville et qu'on regarde maintenant la rue principale, le regard croise l'endroit où se trouvait la gare. C'est malheureux, je le répète, car les chemins de fer ont été très favorisés par le pays. Mais quand il s'agit de remettre quelque chose en souvenir, un ouvrage quelconque ou quelque chose qui puisse servir à la ville comme un musée, par exemple, ils ne font rien. Si nous nous méfions des chemins de fer, c'est bien un peu leur faute. Dans beaucoup de coins ils se sont fichus du monde.

A Toronto, les médias ont fait grand cas récemment de la gare que le Canadien Pacifique a abattue avec un engin de démolition. Si je m'en rapporte à ce que j'ai lu et à ce que j'ai retenu des bulletins de nouvelles, cette gare aurait pu être conservée. Et je suis persuadé aussi que dans ma région on aurait aimé garder la gare, en faire un musée qui aurait pu nous rappeler le passé. Nous avons une histoire, dans l'Ouest, un passé dont nous pouvons être fiers. Voilà pourquoi je donne ces exemples. Ils peuvent paraître triviaux et même insignifiants, mais ce n'est pas ainsi qu'on se concilie les gens.

Nous avons tous fait transporter des produits par chemins de fer, et nous savons tous que nous avons été mal desservis dans le passé. Je suis persuadé que le député de Medicine Hat (M. Hargrave) pourrait citer beaucoup de cas d'éleveurs qui avaient amené du bétail dans les petits parcs qui longent la voie, et qui ont attendu je ne sais combien de temps parce que pour une raison quelconque le train avait du retard ou était arrivé sans les wagons nécessaires, et sans explication. Il est très vexant pour quelqu'un perdu au beau milieu des Prairies de se faire traiter sans la moindre politesse. Il y a peut-être une explication valable à cela, mais ce sont le genre de choses que les gens n'oublient pas de la part des chemins de fer.

Le ministre a parlé de certaines garanties prévues dans le projet de loi et qui obligeront les chemins de fer à maintenir une certaine norme de rendement. Je signale au ministre que dans les Statuts révisés du Canada de 1970, il existe déjà une disposition à cet effet. Elle se trouve à la page 6438, article 262, et je vais en lire une partie pour prouver à la Chambre que cette disposition existe déjà dans la loi et pour expliquer pourquoi nous sommes sceptiques lorsqu'on nous dit que la mesure à l'étude prévoit des garanties de rendement et des sanctions en cas de non-rendement. Voici le texte de l'article 262:

> La compagnie doit, selon ses pouvoirs,
>
> *a*) fournir, au point de départ de son chemin de fer et au point de raccordement de son chemin de fer avec d'autres, et à tous les points d'arrêt établis à cette fin, des installations suffisantes et convenables pour la réception et le chargement des marchandises et effets présentés à la compagnie pour être transportés sur son chemin de fer;
>
> *b*) fournir des installations suffisantes et convenables . . .
>
> *c*) sans retard, et avec le soin et la diligence voulus, recevoir, transporter et livrer ces marchandises et effets;
>
> *d*) fournir et employer tous les appareils . . .
>
> *e*) fournir tel autre service, connexe au transport, habituel ou d'usage . . .

Je n'ai pas lu tout le texte de l'article mais je tiens à signaler qu'il existe déjà, dans la loi, une disposition qui oblige les chemins de fer à maintenir leur service et pourtant, nous savons que cela n'a pas toujours été le cas. C'est pourquoi nous ne sommes pas très convaincus que ces nouvelles dispositions, malgré les bonnes intentions du ministre et de ses services, réussiront à obliger les chemins de fer à maintenir un rendement satisfaisant, parce que nous savons d'expérience que cela n'a pas toujours été le cas.

Nous savons également qu'il existe des cas, et je puis vous en citer un exemple tout de suite, où les sociétés ferroviaires, parce qu'elles exercent un monopole, ne sont pas concurrentielles. Je pense notamment au camionnage et à la situation dans ce secteur. Dans ma région, les marchands d'engrais transportent leurs produits par camion, ce printemps, parce qu'ils économisent $20 par tonne par rapport au chemin de fer. Nous savons donc que nous devons obliger d'une façon quelconque les sociétés ferroviaires à être plus concurrentielles, au risque de voir leurs tarifs devenir prohibitifs. Quand nous voyons que la seule solution envisagée à cette fin dans la mesure à l'étude est une réglementation et une bureaucratie plus importantes, nous commençons à avoir de sérieux doutes. A mon avis, la seule façon de réglementer et de contrôler les sociétés ferroviaires, c'est de les obliger à être concurrentielles. Or, je n'ai pas l'impression que la mesure à l'étude atteigne ce but.

Je trouve fascinante entre autres, l'idée du député de Végréville qui voudrait laisser aux producteurs le choix de toucher la subvention eux-mêmes au lieu des sociétés ferroviaires. A mon avis, cela contribuerait fortement à les rendre plus compétitives. J'exhorte le ministre à envisager très sérieusement cette proposition et j'espère qu'il prêtera une oreille attentive aux amendements à ce sujet qui seront proposés au comité.

Je me pose bien d'autres questions au sujet du projet de loi. Je me demande notamment s'il va créer une lourde bureaucratie et si le ministère des Transports finira par contrôler le transport du grain dans l'ouest du Canada comme prévu dans le projet de loi. Le ministre ne semble pas d'accord; à ce propos, je me permets de lui lire le paragraphe (3) de l'article 33 du projet de loi:

> Par dérogation à la présente loi ou à toute autre loi fédérale, le gouverneur en conseil peut, par règlement, transférer la prise en charge des wagons détenus par la Commission canadienne du blé, pour le compte de l'État, de celle-ci au ministre.

Je me demande si c'est une bonne idée. Les gens de l'Ouest se méfient d'Ottawa; ils redoutent d'être dirigés par des gens de l'Est. Si jamais le ministre décidait de procéder ainsi, il devrait renforcer les pouvoirs de la CCT à Saskatoon. Qu'on place quelques bureaucrates responsables du transport à Russell, Yorkton, Davidson ou Red Deer ou dans d'autres petites villes de l'Ouest où ils seraient très près de ceux qui seront affectés par leurs décisions. Ils se montreraient peut-être un peu plus attentifs à leurs besoins.

S'il arrive que le ministre et ses fonctionnaires aient de plus en plus de pouvoir et que l'administration soit bien loin de ceux qui seront affectés par ses décisions, il se pourrait fort bien que les producteurs aient l'impression d'être mal représentés et d'être victimes de mauvaises décisions. C'est justement ce genre de chose que je redoute.

Je voudrais que le ministre sache ceci: j'ai toujours certaines inquiétudes et j'estime que le plan Gilson aurait dû être plus clair et qu'il aurait dû mieux refléter les préoccupations des producteurs. Par exemple, il eut été fort concevable que la Commission Gilson siège à Saskatoon ou à Davidson, à proximité de la région et surtout des producteurs qui seront directement touchés par les décisions.

Permettez-moi de vous exposer maintenant quelques-unes des préoccupations que j'ai au sujet du projet de loi. Prenons d'abord le cas des mesures de protection. Nous voudrions savoir comment elles seront mises en vigueur, comment la marge de sécurité sera calculée, quel sera le pourcentage, si le pourcentage sera calculé sur le prix du grain au lieu d'exportation ou sur le prix net que recevra le producteur à la livraison? Pour reprendre le chiffre dont j'ai entendu parler, soit 10 p. 100 de la valeur au lieu d'exportation, si on tient compte de ce que toucheront les producteurs par boisseau et si on déduit les frais de manutention et de transport, selon mes calculs, le pourcentage pourrait atteindre 12 p. 100. C'est une forte différence. Ce sont des questions sur lesquelles nous voudrions avoir des précisions. J'aimerais également savoir s'il y a un plancher à cela. C'est très bien de verser 10 p. 100 de la valeur des grains quand celle-ci atteint $10 le boisseau, car il est alors possible de gagner de l'argent; cependant, j'aimerais savoir s'il existe une garantie véritable lorsque le prix de vente est inférieur au coût de production. Le pourcentage auquel le ministre songe comme garantie véritable devrait pouvoir varier.

• (1640)

On a mentionné le taux d'inflation pour lequel l'agriculteur serait responsable. A l'instar de maints agriculteurs avec qui j'en ai discuté, j'estime que le gouvernement devrait absorber jusqu'à 3 p. 100 d'inflation après quoi ce serait aux agriculteurs à assumer le reste. A l'heure actuelle, les agriculteurs vont assumer jusqu'à 3 p. 100, quitte après l'année financière 1985-1986 à assumer jusqu'à 6 p. 100 d'inflation, mais les sociétés ferroviaires du fait de leurs méthodes comptables compliquées, vont contribuer sûrement près de 6 p. 100 d'inflation aux frais d'acheminement des grains, quelle que soit la situation économique dans son ensemble.

Le député de Végréville a signalé qu'il n'existe aucun moyen de faire face à la baisse des frais en période de déflation comme celle dont parlent maintenant les Américains. Que va-t-il se passer si nous connaissons une véritabe déflation et que les coûts baissent de 1 ou de 2 p. 100 par an? Le projet de loi prévoit-il un mécanisme quelconque pour réduire le prix de revient des producteur? Cette question est tout à fait légitime.

Nous aimerions avoir plus de précisions sur les règlements qui servent de cadre au projet de loi. Le jargon juridique du projet de loi est très obscur. L'un des orateurs qui m'ont précédé m'a fait remarquer que s'il faut plus de 30 secondes pour expliquer une quelconque mesure, c'est qu'elle est mauvaise. Certaines des explications que le ministre nous a fournies au sujet des règlements qui servent de cadre au projet de loi sont vagues.

Le ministre nous a dit qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les compagnies de chemins de fer soient incitées à transporter les céréales, étant donné qu'elles enregistrent un déficit annuel de 400 millions. Tout à fait d'accord. Seulement, les producteurs perdent de l'argent eux aussi. Beaucoup d'entre eux font faillite. Certains ont du mal actuellement à trouver des capitaux pour ensemencer leurs terres cette année. Ils sont exactement dans la même situation que les compagnies de chemins de fer, puisqu'ils perdent eux aussi de l'argent. Le moment est donc extrêmement mal choisi pour réclamer plus d'argent des producteurs.

Je l'ai déjà dit: je ne suis pas certain que le gouvernement puisse exiger quoi que ce soit des compagnies de chemins de fer. Autre problème, l'avantage relatif qui échoit à certaines régions. L'Alberta doit pouvoir produire de l'orge moins cher que n'importe quelle autre province. Qui dit orge dit hydrates de carbone, et donc aliments pour le bétail. Nous devrions faire notre possible pour que l'Alberta puisse conserver cet avantage en matière d'élevage du bétail. Or, à mon avis, le projet de loi passe cette question sous silence.

Cela nous amène à une question fondamentale, celle de l'existence même de ce pays. Si le Canada doit former un seul et même pays, il faut exploiter son potentiel au maximum et confier à chaque province la production des denrées qu'elle est le mieux placée pour produire. Il ne faudrait pas que le Manitoba se mette à cultiver des ananas. Nous ne sommes pas capables de produire de façon rentable des ananas, pas plus que nous sommes capables de produire des appareils photographiques à moindre coût que le Japon. Par contre, nous produisons des céréales. Vendons-les au Japon qui lui, nous vendra ses appareils photographiques. Cela me semble une bonne formule qui tient compte des compétences respectives de chacun de nos deux pays.

A mon avis, le projet de loi passe sous silence la question des avantages relatifs des provinces. Dès l'instant où nous faussons ces avantages, nous remettons en cause l'existence même de la Confédération. Les agriculteurs québécois vont peut-être devoir faire des sacrifices tout comme leurs homologues des Prairies. Veillons cependant à ce que les mesures auxquelles nous donnerons force de loi tiennent compte de cet avantage relatif, afin que tous indifféremment soient traités équitablement. Je sais que le ministre qui a une solide expérience en économie comprend nos craintes.

Si l'on veut que les producteurs et les contribuables acceptent de payer plus cher pour le transport du grain, il nous faut trouver des moyens d'accroître l'efficacité du réseau ferroviaire. Nous savons que les chemins de fer fonctionnent tous les jours de la semaine. Il m'a été donné de voyager à bord de locomotives sur des lignes de chemin de fer qui avaient été réaménagées et sur d'autres qui ne l'avaient pas été. J'ai essayé d'amener les représentants des sociétés ferroviaires et les agriculteurs à tâcher de s'entendre entre eux, de comprendre les difficultés les uns des autres, bref de se mettre dans la peau de l'autre, pour ainsi dire.

Si nous réussissions à réduire la durée moyenne du temps de relâche entre les voyages, ce serait déjà une bonne chose de faite. En effet, pour chaque journée en moins, nous économiserions près de 60 millions de dollars. Si ce temps de relâche pouvait être ramené de 21 ou 22 à 15 jours, nous réussirions à épargner presque un demi milliard de dollars en investissement.

Si nous demandons au producteur de contribuer au maintien d'un système qui ne fait pas à mon avis le meilleur usage du matériel à notre disposition, alors celui-ci a le droit de se renseigner sur les mesures que prend le gouvernement pour corriger la situation.

Il existe bien d'autres secteurs où nous pourrions réduire l'inefficacité du système existant pour en obtenir un meilleur rendement, sans avoir à y investir plus.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je remercie les députés qui ont permis que je prenne la parole maintenant.

Le jour que tous les députés de notre parti et un grand nombre de Canadiens auraient voulu ne jamais voir venir est arrivé. Il faut bien se rendre compte du caractère historique, fatidique que revêt la journée d'aujourd'hui pour l'avenir de l'ouest du Canada et le mode de vie auquel nous sommes habitués et auquel nous tenons. C'est en définitive ce que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau met en cause.

Trop souvent les questions économiques sont envisagées d'après un certain modèle. Tous les modèles ont naturellement leurs limites. C'est vrai, je crois, du modèle que suivent ceux qui veulent modifier le tarif.

S'il faut en croire les ordinateurs, il faut nous débarrasser de cet anachronisme pour avoir un système de transport efficace. Il n'y a pas de place dans ce modèle économique et mécanisé de la société pour ceux qui cultivent la terre parce qu'ils préfèrent la vie rurale et qu'ils s'en sentent la vocation. Ce ne sont ni les banques ni les chemins de fer qui nourrissent la population, ce sont les agriculteurs.

Ceux qui ne saisissent pas les dimensions économiques, politiques, sociales et culturelles du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pourraient penser que l'établissement d'un taux fixe pour le transport du grain, surtout s'il date de 1897, est aussi absurde que la réglementation du prix des tablettes de chocolat. Mais le Canada lui-même est une absurdité économique qui résulte d'une ingérence politique dans le marché continental où les échanges commerciaux devraient se faire naturellement entre le nord et le sud. C'est cette volonté de constituer un pays distinct et séparé des États-Unis d'Amérique qui est en cause dans ce débat, dans la lutte contre ceux qui voudraient changer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'économie politique décentralisée du Canada des Prairies ne s'est jamais conformée au modèle de marché économique. Le chemin de fer Canadien Pacifique et les colonies qui ont suivi sa construction ont été rendues possibles grâce à une politique nationale de subventions aux transports. Ne souhaitant pas voir le mouvement des minéraux être happé par les chemins de fer américains, le CP a accepté le taux du Pas du Nid-de-Corbeau en échange de subventions pour la construction de la ligne du Pas.

Si le CP veut négocier à nouveau les tarifs, alors, nous du Nouveau parti démocratique disons que l'éthique en affaires commande de tout renégocier et non pas seulement la partie qui ne plaît plus au CP. Remettons tout en question.

• (1650)

Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a lancé l'économie céréalière et a empêché le capital non agraire d'exploiter la région des Prairies. En évitant les tarifs marchandises variables, le tarif du Corbeau a fait que l'exploitation d'élévateurs céréaliers intérieurs n'était pas rentable. Mais les sociétés céréalières internationales sont impatientes de venir s'établir chez nous une fois qu'aura été levé cet obstacle, et c'est sans doute de leur avis que tient compte le gouvernement fédéral puisqu'on trouve un ancien ministre libéral dans le conseil d'administration d'au moins une de ces sociétés. Les tarifs-marchandises variables changeront davantage le système des élévateurs.

La suppression du tarif du Corbeau aura pour effet de centraliser et de compartimenter la société des Prairies, en rendant les agriculteurs et les manutentionnaires moins conscients de la contribution de chacun à la collectivité. Aujourd'hui, le manutentionnaire aux élévateurs connaît les agriculteurs et leurs problèmes et constitue un membre respecté de la collectivité. La division du travail dans les sociétés céréalières intérieures isolera les manutentionnaires des agriculteurs et relèguera bon nombre d'entre eux à des tâches dépourvues d'intérêt et répétitives, en les aliénant de ce nouveau processus industriel. Pour l'agriculteur, la livraison du grain représentera de longs parcours en camion et de longues files d'attente. La diminution des recettes agricoles entraînera une concentration des terres entre des propriétaires de moins en moins nombreux, des sociétés pour la plupart. Les agriculteurs qui n'ont pas les moyens de prendre de l'expansion devront quitter la profession ou travailler à l'extérieur de l'entreprise agricole, ce qui réduira le nombre des familles d'exploitants qui font vivre les entreprises commerciales et de services de la localité. La qualité de la vie dans les petites localités diminuera donc, et l'infrastructure sociale, devenue inutile, devra être remplacée à grands frais dans les villes où les sans terre devront aller s'établir.

Le gouvernement soutient qu'il doit prendre le risque de ce désastre social afin de permettre aux sociétés ferroviaires d'obtenir un meilleur rendement sur leurs investissements. On affirme que les sociétés ferroviaires amélioreront leurs services de transport si elles touchent un montant plus élevé pour chaque tonne de grain qu'elles acheminent. Ces mêmes gens semblent croire, monsieur le Président, qu'on motivera l'agriculteur à produire davantage en le payant moins. On s'attend que les agriculteurs, ce qui est tout à leur honneur, fassent preuve d'un certain sens de responsabilité professionnelle. On s'attend qu'ils continuent à cultiver la terre même si leurs bénéfices ne cessent de diminuer. Personne en revanche n'attend la même chose des sociétés ferroviaires parce qu'elles ont depuis longtemps perdu tout sens des responsabilités ou toute vocation. Même le CN a changé sa publicité. Cela se résume maintenant à «Au CN, on travaille pour vous», et on ne prétend plus être une entreprise ayant le sens des affaires et des responsabilités.

Le débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau se limite, en fait, à un conflit entre deux cycles économiques. Ce tarif protège les revenus agricoles contre des coûts de transport élevés. En outre, l'argent des agriculteurs rentre dans le circuit économique par le biais des petites entreprises locales auxquelles ils achètent des camions, des tracteurs et d'autres pièces d'équipement agricole et de leurs employés. En mettant fin au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, on court-circuite ce système économique décentralisé et on canalise dans les compagnies de chemin de fer l'argent des agriculteurs, argent dont la majeure partie sera versée en dividendes, consacrée à des investissements immobiliers, utilisée pour prendre de l'expansion dans le domaine houiller et affectée à d'autres choses qui n'ont rien à voir avec le transport des céréales.

Toute personne qui croit que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est modifié strictement pour améliorer le transport des céréales se leurre et induit en erreur ses concitoyens, les employés des chemins de fer et les agriculteurs. Si l'on met fin à ce tarif, la réduction des revenus agricoles sera bien supérieure aux milliards de dollars que les agriculteurs verseront de plus aux chemins de fer au fil des ans. Sans ce tarif, les systèmes de prix communs et de quotas de la Commission canadienne du blé s'effondreront, car des multinationales finiront par tout contrôler ce secteur. Ainsi, l'argent que rapporte la vente de céréales n'ira pas aux producteurs, mais aux sociétés céréalières privées qui achèteront les céréales à bas prix et les revendront beaucoup plus cher.

Monsieur le Président, lorsque les tarifs de chemin de fer et de transport par voie maritime augmenteront au Canada, comme le gouvernement le prévoit, les sociétés céréalières étrangères trouveront qu'il est beaucoup moins coûteux d'acheminer les céréales vers Minneapolis où elles peuvent être chargées à bord de péniches et transportées à peu de frais jusqu'à

la Nouvelle-Orléans. Les multinationales possèderont les terminaux dans les Prairies ainsi que les wagons-trémies et l'élévateur pour l'exportation de la Nouvelle-Orléans. Ce sont probablement elles qui contrôleront les compagnies d'engrais, et si le gouvernement obtient ce qu'il veut, elles possèderont les semences et le brevet pour ces dernières et les Canadiens n'exerceront plus aucune maîtrise sur le secteur céréalier, ce qui entraînera la perte de milliers d'emplois dans le domaine des chemins de fer et de la manutention des céréales au Canada.

A l'heure actuelle, nous devrions nous demander, ceux d'entre nous qui pensent, du moins, pourquoi le gouvernement fédéral essaie de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Bien sûr, certaines sommes sont en jeu, et le gouvernement espère que sa nouvelle formule forcera les agriculteurs à payer le transport des céréales. Nous ne pouvons faire fi du pouvoir des grosses sociétés, surtout le Canadien Pacifique, lorsqu'elles menacent de ne plus assurer le service ou de ne plus investir. En général, nous croyons que le pouvoir de réglementation sert à réglementer le service public. Dans ce cas, cependant, la société Canadien Pacifique utilise son monopole en tant que service public pour forcer celui qui détient ce pouvoir à se plier à ses demandes. Elle utilise ce monopole que lui a accordé le contribuable pour diriger la politique gouvernementale, et elle abuse ainsi de ses privilèges. Le ministre du Transport (M. Pepin) dit aux agriculteurs qu'ils ne pourront compter sur un réseau de transport moderne si l'on ne se plie pas aux demandes du Canadien Pacifique. C'est ce que j'appelle du chantage, monsieur le Président. Nous assistons aujourd'hui à la capitulation du gouvernement libéral devant le chantage économique que lui livre le Canadien Pacifique depuis tant d'années.

En outre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) dit aux employés des chemins de fer qu'ils ne pourront obtenir des emplois que si le Canadien Pacifique a les coudées franches. Ces employés sont les dindons de la farce dans le cas des plans du gouvernement dans le domaine du transport, car ces plans vont signifier une diminution du nombre d'emplois par rapport au niveau actuel. En effet, après toutes les concessions consenties par le gouvernement aux chemins de fer, ces derniers vont, en définitive, investir 22 p. 100 de moins en 1983 qu'en 1981, année où ils ont prétendument perdu des centaines de millions de dollars à cause du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La réduction des investissements signifie une perte d'emplois, et le refus, par exemple, du Canadien national de mettre un terme à ses licenciements un peu partout au Canada le 1er mai, après que cette proposition eut déjà été faite et après qu'on eut laissé croire aux personnes prenant leurs désirs pour des réalités que ces changements dans le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau feraient une différence, est un autre bon exemple de la façon dont les chemins de fer ont induit le pays en erreur.

La solution de rechange néo-démocrate au plan proposé créerait des centaines de milliers d'emplois. Elle permettrait d'améliorer les voies ferrées tout en conservant le tarif du Nid-de-Corbeau pour les agriculteurs. Elle ne coûterait pas plus cher aux contribuables que le projet à l'étude, mais elle créerait des emplois en plus grand nombre car, contrairement au projet gouvernemental, notre plan empêcherait les deniers publics de s'échapper du réseau ferroviaire sous forme de dividendes ou de propriétés foncières ou de tout autre investissement que les compagnies de chemin de fer jugeraient plus rentables que le transport du grain, qui est pourtant une responsabilité de ces compagnies envers les Canadiens et l'économie canadienne.

M. Gustafson: Cet argent quitte le pays, tout simplement.

M. Blaikie: Nous voulons proposer une nouvelle formule aux compagnies de chemin de fer. Au lieu de continuer à leur distribuer des subventions directes, comme le proposent les libéraux, nous voulons dédommager les compagnies uniquement pour les pertes qu'elles subissent dans le secteur du transport du grain. Les deniers publics qui seront investis dans l'amélioration du réseau ferroviaire nous permettront d'acquérir une participation au capital du Canadien Pacifique et d'augmenter notre participation dans le Canadien National. Cet argent nous permettrait non seulement de devenir propriétaires, mais aussi d'avoir la mainmise sur ces entreprises, de sorte que nous pourrions leur ordonner d'orienter leurs activités de manière à servir les intérêts socio-économiques du Canada.

Si nous investissions dans l'achat d'actions du Canadien Pacifique l'argent que le projet ministériel propose de donner en pure perte, nous deviendrions le principal actionnaire de cette entreprise d'ici 1985, et notre participation augmenterait de 275 millions de dollars par année. Le Canadien Pacifique deviendrait propriété de la collectivité, sans qu'il en coûte un sou de plus que ce que le ministre propose déjà de dépenser. Au lieu de cela, nous allons subventionner une fois de plus le Canadien Pacifique sans rien obtenir en retour.

Maintenant, monsieur le Président, je tiens à être le premier à admettre que l'étatisation ne signifie pas nécessairement qu'une entreprise acquiert une conscience sociale et agit automatiquement dans les meilleurs intérêts de l'économie canadienne. Nous sommes propriétaires à 100 p. 100 du CN, et cette entreprise n'agit guère différemment du Canadien Pacifique. Donc, en étatisant le CP, il faudrait trouver le moyen de rendre le secteur public différend, afin qu'il n'adopte pas des valeurs commerciales incompatibles avec les intérêts de l'économie canadienne et de la population canadienne. Il incombe aux sociétés de la Couronne d'offrir une solution de rechange et une forme supérieure de développement économique, qui tienne compte des facteurs sociaux, environnementaux et autres, facteurs dont il faut tenir compte si l'on veut que le développement économique serve vraiment à l'épanouissement de la personne humaine.

Nous espérons que la population appuiera notre solution de rechange, monsieur le Président. Nous montrerons aux Canadiens que la solution du ministre n'est pas la seule possible, et que le projet du gouvernement n'est pas inévitable. Nous allons dire qu'il existe d'autres façons d'améliorer notre réseau de transport sans courir les risques ou les dangers d'ordre social et économique qu'entraînera la modification du tarif du Nid-de-Corbeau. Nous sommes le seul parti à proposer un moyen de maintenir le tarif et de créer des emplois en modernisant les chemins de fer. Les conservateurs semblent jusqu'ici s'opposer au plan que le gouvernement nous a présenté, mais nous ignorons encore ce qu'ils préféreraient. Ils disent vouloir conserver les avantages que le tarif présente, mais sans dire qu'il faut maintenir le tarif tel quel. Ils ne s'entendent pas du tout sur la nécessité de garder le régime tel quel. Je mets quiconque au défi de me prouver que l'unanimité existe entre eux à ce sujet. Cela vient, monsieur le Président, de ce qu'ils avaient prévu une mesure semblable. Si le parti conservateur avait survécu

au 13 décembre 1979, il nous aurait présenté une proposition semblable à celle que nous étudions ce soir. Les conservateurs nous avaient prévenus, le 7 novembre 1979, qu'ils allaient remettre en question le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est leur gouvernement qui a nommé le sous-ministre des Transports actuel, principal instigateur de la mesure à l'étude.

• (1700)

Nous sommes témoins, monsieur le Président, de la même hypocrisie qu'à l'époque des réductions de Via Rail. Les conservateurs s'opposent avec véhémence à une proposition qu'ils auraient présentée eux-mêmes s'ils avaient pu conserver le pouvoir en 1979. Un de ces jours, ils vont devoir se brancher. L'intervention du député de Mackenzie (M. Korchinski) m'a beaucoup intéressé ce soir. Il nous a dit la même chose. Il a demandé de quel côté nous étions: pour les syndicats ou pour les agriculteurs? L'essentiel du débat lui a complètement échappé. Il va falloir que les conservateurs décident s'ils soutiennent les agriculteurs ou le CP; les agriculteurs ou Cargill; le tarif du Nid-de-Corbeau ou les libéraux. C'est cette décision que doivent prendre dès maintenant les conservateurs. Le temps presse. Le moment est venu où les progressistes conservateurs doivent se décider, car ils devront sous peu affronter le conflit qui sépare les valeurs économiques auxquelles ils souscrivent constamment et les valeurs sociales qu'ils prétendent embrasser, celles de la collectivité et d'un mode de vie traditionnel. Ce sont ces valeurs économiques et commerciales mêmes auxquelles ils disent adhérer du bout des lèvres, alors qu'ils s'en prennent systématiquement aux autres valeurs qui ont cours dans l'ouest du Canada et qui leur tiennent tant à cœur, à les entendre.

Le gouvernement, les compagnies de chemin de fer et les charbonnages ont mené un grand battage publicitaire pour faire modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et je dirais même que le gouvernement a traité les agriculteurs avec un horrible mépris en lançant cette campagne qui leur a coûté des sommes exorbitantes, afin de faire accepter aux Canadiens un projet que le Parlement n'a pas adopté et qui ne constitue pas encore une politique gouvernementale. Après quoi, il a modifié sa politique. Mais je suis convaincu, monsieur le Président, lorsque nous en connaîtrons le détail, lorsque le Parlement aura réussi à démêler les dessous de l'affaire de manière que la population comprenne ce qui se passe et puisse y réfléchir, que le gouvernement ne pourra plus compter sur l'appui des Canadiens. Ce ne devrait pas être plus difficile pour nous, du moins je l'espère, de sauver le tarif du Nid-de-Corbeau dans ces conditions que pour les générations précédentes qui ont créé les syndicats du blé et implanté tant d'autres institutions économiques destinées à juste titre à servir d'exemple pour démontrer ce que la collaboration permet de faire quand on cherche à prendre en main son propre destin économique et à faire en sorte que l'économie serve le bien commun et non pas les stratégies globales des grosses multinationales uniquement axées sur le profit. Le Nouveau parti démocratique et la CCF avant lui ont joué un rôle important à cet égard, et nous sommes fiers de rester fidèles à cette tradition en défendant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau contre le gouvernement libéral et l'indécision des conservateurs.

M. Thacker: Monsieur le Président, nous avons eu droit encore une fois à la diatribe social-travailliste du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) contre les grosses sociétés. Je peux aussi lui donner des exemples de ce qu'a fait le CP, et je le ferai dans mon discours. De toute façon, il prétend que nous devrions revenir à l'entente originale, et je voudrais savoir s'il est vraiment sérieux. L'entente s'appliquait uniquement aux céréales expédiées de 289 localités et à la farine acheminée vers Thunder Bay.

M. Blaikie: Monsieur le Président, ce que je voulais dire, c'est que si nous voulons renégocier l'entente, nous devrions la renégocier en entier. Je l'ai dit de façon très simple. Nous ne devrions pas renégocier simplement la partie de l'entente qui déplaît au CP. Si nous renégocions tout, cela veut dire les terres, les droits minéraux et ainsi de suite, et non pas seulement certaines parties de l'entente.

M. Flis: Monsieur le Président, le député a reproché au gouvernement fédéral de dépenser beaucoup d'argent pour la publicité. Je lui signale que si le Nouveau parti démocratique était franc envers ses électeurs et leur donnait des renseignements exacts, nous ne serions pas obligés de gaspiller l'argent des contribuables pour faire de la publicité.

Le député a beaucoup parlé des taux variables. Si l'expéditeur et la société ferroviaire se mettent d'accord pour accorder des taux plus faibles aux agriculteurs, accepterait-il qu'ils le fassent, ou prétendrait-il que ce ne serait pas à l'avantage des agriculteurs?

M. Blaikie: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) m'a posé deux questions. D'abord, en ce qui a trait à la publicité, j'accepte le compliment qu'il a fait au NPD en disant que nous exerçons tellement d'influence sur l'opinion publique que le gouvernement a jugé nécessaire de lancer une campagne de publicité massive pour faire valoir son propre point de vue. Le fait qu'il a dû avoir recours à la publicité fait ressortir, j'imagine, la détérioration, l'atrophie et l'impuissance du parti libéral et l'absence de porte-parole libéraux dans l'Ouest qui puissent expliquer sa position. Il compte 146 députés au Parlement et ne peut pas malgré tout expliquer son point de vue partout dans le pays. C'est à cela que servent les députés. Si les libéraux doivent avoir recours aux journaux pour expliquer leur point de vue et dépenser l'argent du gouvernement pour promouvoir leur politique, autant abandonner la partie dès maintenant, car leur compte est bon, de toute façon. Ils font outrage non seulement au Parlement, mais aussi à tout notre système politique.

Le député a aussi parlé des taux variables et a demandé si nous accepterions des taux plus faibles. Ce que nous voulons pour les céréaliers canadiens et ce que les céréaliers veulent eux-mêmes, c'est de la certitude. Nous avons besoin de certitude, car les prix de l'essence sont imprévisibles et généralement à la hausse de même que le prix des engrais. Tout ce qu'on peut prévoir, c'est que les prix vont augmenter. Ils fluctuent sans cesse. Nous vivons dans un monde où les taux d'intérêt sont imprévisibles. La seule chose sur laquelle les céréaliers canadiens ont toujours pu compter, c'est le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le fait qu'une société ferroviaire quelconque puisse offrir des taux plus faibles à l'occasion n'est certes pas une raison pour abandonner une formule qui a été aussi sûre et efficace du point de vue économique que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Il propose que nous nationalisions les chemins de fer. Je pense qu'il a dit «socialiser», mais je ne sais pas trop bien ce que cela signifie. Le député et le NPD n'ont-ils pas appris quelque chose de la politique énergétique nationale qui prévoyait des mesures en ce sens et qui a chassé 20 milliards de dollars de capitaux du Canada et obligé les agriculteurs à payer 66c. de plus le gallon d'essence? Il parle d'une fuite de capitaux. Quelle fuite de capitaux y aurait-il si l'on imposait une telle politique aux chemins de fer et aux agriculteurs du pays?

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai toujours pensé que mes collègues du parti progressiste conservateur exagéraient beaucoup les conséquences du Programme énergétique national, et je le pense toujours. Dans une certaine mesure, ce qui s'est passé dans le cas du Programme énergétique national est justement ce qui s'est passé pour le transport des céréales, c'est-à-dire que la volonté des sociétés l'a emporté sur la volonté du public. Celles-ci ont fait la même chose dans le cadre du Programme énergétique national que ce qu'elles ont fait dans leurs rapports avec les céréaliers. Si elles n'obtiennent pas ce qu'elles veulent, elles s'adresseront ailleurs. Mine basse, elles franchiront le 49e parallèle. C'est une des conséquences à court terme qui se produit quand on veut que des Canadiens exercent le contrôle sur une économie pour le compte des Canadiens. Malheureusement, c'était une des conséquences que le gouvernement libéral n'était pas prêt à affronter et à contrer, étant donné que son Programme énergétique national était de tout façon un programme trop modeste.

• (1710)

Si le gouvernement était vraiment sérieux, il aurait pu réagir. Au lieu de cela, il a cédé, grâce à ces députés, et il n'a plus pour ainsi dire maintenant de Programme énergétique national.

M. Mayer: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a signalé que nos politiques relatives au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sont contradictoires. Je voudrais lui citer des déclarations faites en janvier par l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, et lui demander de m'expliquer ces contradictions. Le 10 janvier 1982, il déclarait: «A mon avis, on devrait mieux connaître les questions en jeu—à propos du tarif du Pas du Nird-de-Corbeau. Je le répète, il y a évidemment un certain nombre de questions en cause. Il serait peut-être opportun de revoir l'arrangement.» Il parlait alors du tarif. Dans le *Business Life*, numéro de janvier 1982, il déclarait: «Toutefois, notre gouvernement croit qu'en réalité les agriculteurs devraient continuer à jouir du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.» Quiconque lit cela se rend nettement compte qu'il croit qu'il serait peut-être possible de faire certains paiements à l'agriculteur. Il ajoutait: «Si nous voulons décider qui paiera l'indemnité supplémentaire aux chemins de fer, nous sommes disposés à examiner la question.» De toute évidence, il laisse entendre qu'il est disposé à envisager la possibilité de faire payer davantage les agriculteurs. Sauf erreur, telle n'est pas la position du député. Finalement, M. Blakeney déclarait: «Nous voulons soulever un autre point bien précis dans le débat. Il importe de distinguer entre le tarif actuel du Pas du Nid-de-Corbeau et le principe d'un tarif réglementaire.» Il voulait laisser entendre par là qu'il était disposé à envisager un autre tarif réglementaire.

Je demande au député s'il peut m'expliquer la divergence entre la position de M. Blakeney il y a un peu plus d'un an et la politique néo-démocrate qu'il vient d'énoncer?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne tiens pas à admettre le sens que le député donne à la déclaration de l'ex-premier ministre de la Saskatchewan. Il parlait des avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Oui, les avantages que ce tarif conférait aux producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. Je parle de l'actuel tarif légal du Nid-de-Corbeau. C'est cela que nous voulons, et depuis lors le premier ministre Blakeney a bien dit à maintes reprises que c'est cela qu'il veut, lui aussi.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'ai une dernière question à poser au député de Winnipeg-Birds Hill. Il s'est lancé dans une attaque virulente contre le Canadien Pacifique, comme c'est son droit. Il a parlé de l'argent que la société encaisse, et qu'elle ristourne aux actionnaires; il dit qu'elle filoute les gens. Mais alors, pourquoi son parti désire-t-il qu'on donne 651 millions aux chemins de fer plutôt qu'aux simples agriculteurs, puisque rien n'empêcherait ensuite ces derniers de tourner le dos au CP, et peut-être d'acheminer leur grain par camions ou par d'autres moyens?

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député est aveuglé par sa foi dans l'économie de marché. Comme si les agriculteurs auxquels cet argent irait pourraient le dépenser à leur guise, trouver le moyen d'expédier leur grain par un embranchement du CN quand l'unique embranchement passant près de chez eux appartient au CP. Peut-il nous expliquer comment ils pourraient faire cela sans recourir au transport routier, qui est exactement ce dont nous ne voulons pas. Nous voulons que le grain continue de se transporter par chemin de fer. Nous ne pensons pas que la solution des élévateurs céréaliers intérieurs et du transport routier soit une bonne solution à long terme.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je n'ai pas d'autre question à poser, mais j'aurais une observation à faire au sujet de la réponse à ma dernière question. Le député a dit que c'était à cause des conservateurs que les agriculteurs payaient le carburant si cher. Je voudrais dire que c'est grâce au NPD, compagnon de route des libéraux, si les agriculteurs payent le carburant 66c. de plus le gallon.

M. Thacker: Monsieur le Président . . .

M. Anguish: La période des questions est-elle terminée?

Le président suppléant (M. Blaker): Nous en sommes toujours à la période des questions, réponses et commentaires.

M. Anguish: Monsieur le Président, pour revenir sur l'intervention du député d'Assiniboia (M. Gustafson) au sujet du discours du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), permettez-moi de rappeler où se trouvent les amitiés particulières en l'occurrence. Au 15 février 1983, il y avait eu 276 votes inscrits au Parlement, et les conservateurs ont voté 71 fois avec les libéraux, contre 38 dans le cas des néo-démocrates.

Le président suppléant (M. Blaker): Je n'interviens pas très souvent, mais aux termes de notre Règlement, les observations des députés qui désirent intervenir pendant la période des questions doivent être en rapport avec le discours du premier député. Je demande donc au député de s'en tenir aux observations formulées par le député de Winnipeg-Birds Hill.

M. Anguish: Monsieur le Président, je pensais que mes remarques étaient au moins aussi pertinentes que celles du

député d'Assiniboia. Je pense avoir fait comprendre à tous que les conservateurs et les libéraux marchent main dans la main depuis de nombreuses années et défendent les mêmes intérêts, et que notre parti est le seul à avoir défendu fermement le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'interviens en ce premier jour du débat sur le bill C-155 parce que c'est peut-être la mesure la plus importante qui touche l'Ouest du pays depuis de nombreuses années et que ses répercussions se feront sentir pendant de nombreuses années à venir.

Il s'agit sans nul doute d'un problème qui suscite bien des divergences d'opinion. Ce débat prouve encore une fois les énormes divergences qui existent dans notre pays, surtout pour les questions touchant le développement économique. Cela prouve qu'il existe depuis toujours un conflit entre l'Est et l'Ouest et que dans l'Ouest même il y a un conflit d'intérêts entre l'industrie céréalière, qui se trouve essentiellement en Saskatchewan, et d'autres industries, notamment des cultures spéciales et des cultures irriguées, que l'on trouve surtout en Alberta. Enfin, cela prouve les divergences et les distinctions qui existent entre l'industrie céréalière et l'élevage, ou entre l'industrie céréalière et le secteur secondaire de la transformation.

Ces problèmes découlent du monopole que le Canadien National et le Canadien Pacifique exercent dans notre pays sur le transport des céréales, par rapport aux autres modes de transport, comme le camionnage et même les ballons dirigeables.

Ce débat prouve que l'on ne porte pas le même intérêt aux lignes principales et aux embranchements et à leur remise en état. Il importe que nous examinions cette mesure législative en détail et que nous soyons sensibles à toutes ces divergences bien justifiées dans le pays. Il importe d'être francs les uns avec les autres, et c'est bien ce que j'ai l'intention d'être aujourd'hui.

Mes observations ne s'adressent à personne en particulier mais visent à brosser un tableau général en commençant pas la scène internationale, puis nationale, et enfin les avantages naturels dont nous jouissons au Canada.

A mon avis, le projet de loi C-155 sous sa forme actuelle est sans doute le pire mélange auquel on puisse arriver. Il est peut-être le fruit des compromis que le gouvernement libéral a dû accepter.

Replaçons tout d'abord le problème dans son contexte historique. Lorsqu'on a construit le chemin de fer vers l'Ouest, en 1885, quelque 25 millions d'acres de terrain ont été cédés au CP en même temps que des subventions de plusieurs millions de dollars. Il ne fait aucun doute que le Canadien Pacifique a utilisé ces concessions de terrain, ainsi que les mines et les minerais qu'elles renfermaient, pour créer des sociétés très rentables. Cependant, le fait est que les concessions de terrain accordées au départ au CP pour construire la ligne principale vers l'Ouest qui traversait Medicine Hat, allait jusqu'à Calgary en évitant Lethbridge, complètement, ne faisaient pas partie de l'accord sur Pas du Nid-de-Corbeau. Cela n'est donc pas directement en rapport avec le débat d'aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral a conclu un autre accord avec le CP en 1897 parce que nous voulions construire une voie dans la région du Kootenay entre Lethbridge, en Alberta, et Nelson, en Colombie-Britannique. En outre, comme les Américains venaient du sud, nous voulions exploiter les minerais de la vallée du Kootenay. C'est pourquoi l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau a été conclu.

Ces tarifs ont été modifiés au cours de la Première Guerre mondiale pour la simple raison que le gouvernement fédéral est intervenu pour geler les prix chaque fois qu'ils commençaient à augmenter. Cependant, lorsque les prix ont commencé à diminuer après la guerre, la réglementation s'est quelque peu atténuée. Ce n'est donc pas nouveau pour les agriculteurs de l'Ouest. La même chose est déjà arrivée au cours de la Première Guerre mondiale et à nouveau au cours de la Seconde. C'est ce qui explique en partie ce mythe et c'est pourquoi, notamment, nous devons être sensibles à ces questions.

En 1925, ces tarifs devinrent réglementaires. Mais ils s'étendirent au-delà des 289 points prévus à l'origine. Ils comptent aujourd'hui quelque 1,300 points. Très arbitrairement, le Parlement décida d'inclure le CN et d'assujettir aux tarifs d'autres produits devant être transportés d'est en ouest et d'ouest en est. C'est vraiment là la perspective dans laquelle nous devons voir la chose. Le Parlement lui-même, je suppose, a changé l'enjeu de l'accommodement initial, si l'on envisage la chose de cette façon. Dans ce contexte, la production céréalière des Prairies a énormément augmenté. L'industrie de l'élevage a pu prendre de l'expansion. Les chemins de fer aussi, et nous avons tous fait de l'argent. L'Ouest se développait véritablement. Nous y avons puissamment contribué. Mais, au cours des années 60 et, plus récemment, des années 70, l'inflation a suscité des inégalités très marquées entre le secteur céréalier de l'économie de l'Ouest, l'industrie de l'élevage et le secteur de la transformation secondaire.

• (1720)

J'ai déjà dit ce que je croyais être la cause de l'inflation. Ce sont les déficits fédéraux. Nous avons tout simplement dépensé davantage d'argent que nous en percevions en impôts. Les déficits entraînent toujours l'inflation. Celle-ci suscite toujours des taux d'intérêt élevés, qui provoquent toujours les inégalités flagrantes et l'effondrement économique que notre société connaît aujourd'hui. Par suite de cela, le ministre des Transports (M. Pepin) a demandé au Pr Clay Gilson de mettre en place un processus susceptible d'aplanir ces inégalités. Le Pr Gilson a réuni des représentants de douze grands groupes, y compris des deux sociétés ferroviaires qui font le transport du grain au Canada. De 60 à 70 hommes environ ont consacré des milliers d'heures à examiner, semaine après semaine, chacune des très nombreuses questions visées. Il en est résulté le rapport Gilson, le compromis Gilson. Les propositions contenues dans ce rapport prévoyaient que les producteurs céréaliers paieraient davantage, c'est-à-dire 3 p. 100 par année pour les trois prochaines années et 4.5 p. 100 par la suite. Selon le rapport, les recettes que représente le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, estimés à 644.1 millions de dollars, seraient partagées entre les agriculteurs et les sociétés ferroviaires, en définitive dans le rapport de 81 p. 100 aux premiers et 19 p. 100 aux secondes. Tout ce processus a été organisé et revu. A mon avis, la proposition Gilson était sage et je me proposais de l'appuyer.

En février 1983, le ministre des Transports a présenté l'initiative de transport dans l'Ouest. Il s'est permis des compromis au sujet du rapport Gilson. Les agriculteurs allaient payer 3 p. 100 par année pour les trois prochaines années et 6 p. 100 par

la suite. Le partage entre les sociétés ferroviaires et les agriculteurs passerait de 81-19 à 50-50. Mais l'affaire était toujours à l'étude. Nous sommes ensuite entré dans un très difficile jeu politique qui a mené, il y a quelques jours, à la présentation du projet de loi C-155 à la Chambre. En vertu de ce projet de loi, les producteurs de céréales paieraient, pour chacune des trois prochaines années, 3 p. 100 de plus, mais après cela, ce serait 6 p. 100. Je suis d'accord avec mon collègue, le député de Portage-Marquette (M. Mayer), pour dire que cela se traduira automatiquement par une inflation de 6 p. 100. Je préférerais voir le gouvernement absorber l'inflation car, en définitive, monsieur le Président, ce sont les dépenses exagérées du Parlement qui sont responsables de l'essentiel de l'inflation.

Cela s'ajoute aux impôts sur les carburants qui enlèvent 300 millions de dollars par année aux agriculteurs de l'Ouest, et je peux dire au ministre que s'il n'y avait pas ces impôts, les agriculteurs pourraient facilement payer ce compromis Gilson. Mais pas les deux.

Pourquoi, monsieur le Président, le projet de loi C-155 donne-t-il 100 p. 100 aux chemins de fer? Il me semble que cela résulte des instances du caucus du Québec, inquiet de l'effet de subventions aux agriculteurs sur leurs intérêts. Ils se sont inquiétés en dépit d'un document du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) montrant que les agriculteurs du Québec n'auraient pas à souffrir de cette initiative. On a changé d'idée en dépit d'une campagne de publicité qui a coûté plusieurs centaines de milliers de dollars et qui tentait de prouver que les Québécois ne seraient pas touchés. Le programme devait être extrêmement utile aux éleveurs de l'Ouest, car il devait enfin leur permettre de pénétrer sur le marché du nord-ouest des États-Unis et de la Californie. Si nous pouvions transporter notre bétail au sud de la frontière, nous en tirerions des bénéfices extraordinaires. Cela rapporterait au pays des milliards de dollars. Les quelques cents supplémentaires que les producteurs de céréales devraient payer ne seraient qu'une goutte d'eau dans la mer. C'est une vraie tragédie que le ministre des Transports n'ait pas réussi à convaincre le premier ministre (M. Trudeau). Ce dernier a finalement plié, face au caucus du Québec, semble-t-il, de même que le ministre des Transports qui a résisté aussi longtemps qu'il a pu.

Il est ironique de voir que tout cet argent ira à ces chemins de fer qui sont constamment la cible des néo-démocrates. Cependant, la position du NPD est de leur donner 651.6 millions de dollars chaque année, plutôt que de les donner aux agriculteurs qui auraient alors le libre choix. Pour la première fois en de nombreuses décennies, les agriculteurs auraient eu le droit de montrer le poing au CP et de dire: «Va te faire voir, nous allons expédier nos céréales par camion». Quel spectacle ç'aurait été, monsieur le Président.

M. Benjamin: Mille milles?

M. Pepin: D'où sortez-vous?

M. Thacker: Au niveau international, le Canada est une nation commerçante. Nous devons être efficaces et nous devons livrer concurrence. Il ne faut jamais oublier qu'au cours de la dernière décennie, les États-Unis ont accrû leurs exportations de céréales de 500 p. 100. Au cours de la même période, celles du Canada n'ont augmenté que de 50 p. 100. Sur les marchés internationaux, le Canada fait piètre figure. Pourquoi? A cause de la structure ferroviaire de l'Ouest, du système d'embranchements et de silos, conçu pour l'époque de la charrette à cheval, une époque où le cheval ne pouvait faire que 4.5 milles pour se rendre au silo et revenir, ce qui fait que nous avions un point de chargement tous les neuf milles. Mais, monsieur le Président, nous n'en sommes plus là. Il y a des routes dans l'Ouest. Cela peut surprendre les députés libéraux de l'Est, mais il y a des routes tous les milles dans le sens est-ouest et tous les deux milles de la frontière américaine vers le Nord. Surprenant, n'est-ce pas! Les libéraux n'y comprennent probablement rien.

Nous devons changer notre système, notre système de silos, notre système de ramassage, le transport, les élévateurs, nous devons nettoyer le grain sur place plutôt que de l'expédier avec les impuretés. Nous pourrions avoir des wagons de transport de vrac qui seraient chargés en continu, partiraient vers les ports d'embarquement et seraient déchargés à la façon du charbon. Si un wagon pouvait faire le circuit en sept jours, il nous en faudrait moitié moins et il resterait plus d'argent aux agriculteurs. Les frais de surestarie dont je parlais aujourd'hui n'existeraient plus.

Le rapport Gilson était un début. J'estime qu'il était honnête et équilibré et il prévoyait une transition progressive. A l'échelon national, nous devons utiliser les avantages naturels de ce pays. Nous sommes peu nombreux et nous disposons de vastes ressources. Nous avons été en mesure de supporter toutes sortes d'absurdités et l'inefficacité des gouvernements fédéral et provinciaux, mais maintenant, le marché international est de plus en plus concurrentiel. Nous devons tirer parti de nos avantages naturels. Nous avons dans les Prairies de l'Ouest, des millions et des millions d'acres de terres excellentes et très faciles à cultiver. Nous avons l'eau qui coule des montagnes et qui nous permet de bien les irriguer et d'accroître énormément notre production agricole et nous avons aussi des pâturages. Toutes ces terres à pâturage sur le versant est des Rocheuses et le long de nos rivières ne servent à rien, sauf à réjouir l'œil du visiteur. Nous pourrions y faire paître des troupeaux. Le bétail a un système digestif tout à fait particulier qui lui permet de transformer de l'herbe sèche et poussiéreuse en protéines, en viande rouge. Il est beaucoup plus facile d'expédier de la viande que du grain, car une livre de viande équivaut à six ou sept livres de grain. Il est plus facile d'expédier de la viande dans l'Est du Canada ou en Californie que du grain.

L'Ouest jouit d'un avantage naturel sur le plan agricole. L'Ontario et le Québec ont d'autres avantages naturels. Si nous savions tirer le meilleur parti de nos avantages naturels sur le plan commercial, aucun pays au monde ne pourrait rivaliser avec nous, car notre population ne représente que ½ p. 100 de la population mondiale et pourtant nous disposons des ressources de la moitié d'un continent. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, ce que 24 millions de Japonais feraient d'un pays pareil?

Le plus grand obstacle pour nous vient du Québec. Je veux m'adresser au ministre et à mes collègues du Québec, car je connais la position des partis concernés. Nous retournons chez nous dans l'Ouest et nous défendons envers et contre tous la politique du bilinguisme pour que nos amis québécois se sentent chez eux au Canada. Mon fils suit un cours d'immersion en langue française. Nous faisons l'impossible. Nous avons appuyé les députés du Québec lors du référendum, mais nous devons nous occuper aussi de nos circonscriptions. Je

n'apprends rien au ministre en lui disant que le rapport Gilson a été favorablement acceuilli dans bien des régions de l'Ouest, surtout celles qui se spécialisent dans l'élevage. Elles auraient accepté à la rigueur sa proposition de 50/50, mais quand le caucus québécois est intervenu publiquement pour signifier son opposition et menacer de faire tomber le gouvernement, les gens de l'Ouest l'ont bien mal accepté. Nous avons du mal à rester fédéralistes. Le ministre doit en tenir compte.

• (1730)

Nous devons favoriser la concurrence, car les sociétés ferroviaires ont toujours jouit d'un monopole dans l'Ouest. Nous connaissons tous des cas d'injustices commises par le CP. Mais si nous avions donné l'argent aux producteurs, une certaine concurrence aurait été possible. En Alberta, on a fait énormément de recherches pour mettre au point des dirigeables gonflés à l'hélium pour acheminer le matériel dans le Nord en passant par-dessus les fondrières. Ce mode de transport pourrait servir sur une très grande échelle. Il n'est pas déraisonnable de penser que dans dix ans on pourra utiliser un réseau de pipe-lines. Rien de plus facile. Nous savons, par exemple, que les gens ont besoin d'eau. Nous pourrions nous servir de pipelines pour acheminer l'eau et le grain jusqu'en Californie. Nous pourrions l'expédier sous forme de protéine et non pas de grain entier. Mais le projet de loi que nous étudions ne fait que renforcer encore davantage le monopole dont jouissent les sociétés ferroviaires. Ce n'est pas une mesure globale. On a l'impression qu'il s'agit d'un complot entre le NPD et la «National Farmers Union» pour venir en aide au CP.

M. Nystrom: Oh, oh!

M. Thacker: Le NPD veut lui verser les subventions. Moi, je préfère payer les agriculteurs. Cette mesure va faire grimper les coûts de production des vrais céréaliculteurs. J'ai pris la peine d'en discuter avec certains producteurs de ma circonscription et ils m'ont dit, en toute franchise, que le bénéfice net qu'ils réalisait actuellement équivalait exactement à l'avantage que représentait le tarif du Corbeau. Le prix du grain est passé de plus de $6 en 1980-1981 à $4.63 le boisseau. Les frais d'exploitation ont augmenté, dans bien des cas, de 150 à 200 p. 100. C'est surtout, selon eux, à cause des taxes sur le carburant que le seul revenu qui leur reste, c'est la différence que reprente le tarif du Corbeau. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas payer un sou de plus et je n'ai pas de mal à les croire.

En outre, ce projet de loi protège les syndicats du blé en tant qu'institution. Les dirigeants de ces syndicats, veillant aux intérêts de celle-ci, ont jugé qu'il fallait à tout prix la protéger. Cela me paraît équitable. Ils ont parfaitement le droit d'agir ainsi, mais il n'a pas été très sage de la part des dirigeants des syndicats de chercher à rallier à leur cause l'UPA de leur province, surtout compte tenu du document préparé par le gouvernement, selon lequel les changements proposés au tarif du Nid-de-Corbeau n'auraient pas d'effets négatifs au Québec. Leur initiative n'a vraiment pas été des plus avisées, car elle a provoqué d'énormes problèmes chez les gens de l'Ouest qui sont prêts a lutter pour sauvegarder leur pays. Bien que le procédé ait été honnête, je n'en pense pas moins qu'il n'était pas sage. Loin de moi l'idée de contester l'honnêteté ou l'intégrité de ces gens, mais il me semble qu'on accorde désormais une plus grande importance à l'institution que sont les syndicats du blé qu'aux agriculteurs mêmes. Ce projet de loi freinera la restructuration qui doit à tout prix s'opérer dans les plaines de l'Ouest si l'on veut que l'ensemble du pays puisse concurrencer convenablement les États-Unis, l'Australie et d'autres pays.

D'autres députés ont fait allusion à la limitation de la production à 31 millions de tonnes. Cela décourage sans aucun doute la production dans les Prairies. On va ainsi à l'encontre de la stratégie agro-alimentaire du ministre de l'Agriculture. J'ai très hâte d'ailleurs de lui poser certaines questions à ce sujet.

Enfin, le projet de loi C-155 ne reflète pas les compromis souhaités à l'origine dans les recommandations du rapport Gilson. Nous avons réunis ces 60 à 70 groupes qui ont passé maintes et maintes heures à essayer d'en arriver à un compromis. Mais l'on a simplement préféré donner priorité à la politique. C'est vraiment là un coup bas. Si j'étais membre de l'un de ces groupes, je me sentirais tout d'abord blessé, puis ensuite viendrait la colère. Ces gens parlent au nom de tous les agriculteurs de l'Ouest. Pourquoi ne donnons-nous pas suite à leurs recommandations? Nous avons choisi la pire des solutions—nous avons élargi le monopole des chemins de fer, nous avons cessé de diversifier notre bétail, nous n'avons rien prévu pour venir en aide au secteur de la transformation secondaire, et enfin nous avons négligé de faire quoi que ce soit pour améliorer notre compétitivité, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

Les ministres de l'Agriculture et du Développement économique régional de l'Alberta l'ont expliqué très clairement au ministre fédéral des Transports dans une lettre où ils ont énuméré très poliment les mesures qui allaient décourager les éleveurs. Il conviendrait donc de modifier ce plan, car à moins d'aider les secteurs de l'élevage ou de la transformation secondaire, celui-ci ne sera pas propice au pays dans son ensemble. Nous devrions permettre à nos éleveurs de mener une saine concurrence sur les marchés américains. Si tel était le cas, nous aurions plus de richesses que nous n'avons jamais eues pour répartir entre nos concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. Lewycky: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Il a déclaré dans son intervention que nous nous faisions battre à plate couture sur la scène internationale. Le député sait-il, par exemple, que le département de l'agriculture des États-Unis reproche au Canada d'avoir accaparé une plus grande partie du marché actuel grâce aux subventions que le gouvernement verse aux agriculteurs pour les inciter à réduire leurs emblavures? Sait-il que les États-Unis se plaignent de ce que nous accroissons notre part du marché international? S'il se doutait de tout cela ainsi que des subventions versées aux agriculteurs, comment s'imagine-t-il que nos agriculteurs vont pouvoir affronter la concurrence internationale? Si on leur verse des sommes supplémentaires en surcroît du tarif du Nid-de-Corbeau pour le transport du grain, comment vont pouvoir concurrencer les agriculteurs d'autres pays?

M. Thacker: En fait, monsieur le Président, quand le système n'est plus efficace, le coût de livraison au port de mer dépasse largement celui des autres pays auxquels nous faisons concurrence. Il faut tout faire pour que le système soit efficace. Par exemple, il faut tout faire à la ferme—c'est chose faite—et

dans le réseau d'élévateurs. Nous savons que les frais d'élévateur sont d'environ $13 la tonne, et nous pourrions sûrement les réduire. La manutention des céréales par les chemins de fer et aux élévateurs de tête de ligne laisse à désirer. Il faut avoir une vue d'ensemble plus vaste de toute la question. Malheureusement, le projet de loi C-155 ne s'attaque pas carrément au problème. Nous devons tout simplement être concurrentiels et livrer nos produits au port de mer à meilleur marché que n'importe quelle autre nation du monde, mais ce ne sera pas là le résultat du projet de loi C-155.

M. Pepin: Monsieur le Président, le député a donné une interprétation plausible des motifs d'ordre social, économique et politique qui ont poussé les associations agricoles du Québec à agir comme elles l'ont fait, mais il ne nous a pas dit pourquoi les habitants de l'Ouest sont divisés eux aussi. Je présume qu'il avait écrit cette partie de son discours sur un bout de papier, mais qu'il n'a pas eu le temps de l'exposer.

M. Thacker: Monsieur le Président, l'alliance du Syndicat national des cultivateurs et du NPD défend un point de vue: elle veut que tout soit socialisé, et nous savons que cela veut dire nationalisé. Elle a la ferme conviction que le capitalisme étatique a réponse à tout, qu'un cabinet dans une petite bureaucratie peut prendre des décisions pour le bien du pays tout entier. C'est une question d'idéologie pour elle. En toute honnêteté et en toute intégrité, les dirigeants des syndicats du blé sont d'avis que les paiements aux producteurs inciteront ces derniers à recourir à d'autres services, peut-être à ceux de sociétés privées comme Cargill. Plus de 40 entreprises de camionnage en Alberta détiennent un permis qui les autorise à aller aux États-Unis. Elles sont là à ne rien faire, prêtes à entrer en action, et ce sont des entreprises canadiennes.

Une voix: Pourquoi aux États-Unis?

M. Thacker: Parce que, si nous avions accès aux États-Unis, nous pourrions transporter le blé à Shelby, au Montana, et l'expédier à Seattle à bord des trains de la société Burlington Northern. Ce serait de la vraie concurrence pour le CP, et rien ne fera baisser le tarif du CP plus rapidement que la concurrence.

Je crois vraiment que les dirigeants des syndicats du blé avaient l'impression de protéger leurs membres. Quand nous avons eu des pourparlers avec eux, ils ont dit que les propositions de M. Gilson accéléreraient indûment le processus, et qu'ils ont besoin de quelques années encore. A mon avis, dans ses conclusions, le groupe de travail Gilson nous laissait assez de temps. Les agriculteurs n'obtiendraient pas 81 p. 100 avant 1989. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. De toute évidence, le ministre a cru que ces chefs étaient mieux avisés que ceux d'entre nous qui l'incitaient à rester sur sa position initiale.

• (1740)

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Je n'ai pas prisé certains sous-entendus mais je laisse à d'autres le soin de s'en occuper. Le député approuve la proposition Gilson qui revient en fin de compte à payer 81 p. 100 des subventions aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer. Ceux des membres de l'alliance NPD-SNC qui s'opposaient également à ce que l'argent soit versé aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer, incluaient les syndicats du blé de la Saskatchewan et du Manitoba, de même que tous les députés des assemblées législatives des deux provinces ainsi que je pense, le député de Végréville (M. Mazankowski). Quand le député et ses collègues vont-ils finir par se mettre d'accord? Veulent-ils oui ou non que les paiements soient faits aux chemins de fer plutôt qu'aux agriculteurs ou aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer? Quelle est leur position?

Soit dit en passant, il n'y a pas que le Québec. Pour une fois, tous les agriculteurs canadiens ont fait l'unanimité. Les agriculteurs du Québec se sont joints à ceux des Prairies pour s'opposer à cette partie du rapport Gilson. Comment le député peut-il concilier cette opposition avec les idées de son collègue de Végréville?

M. Thacker: Monsieur le Président, le député sait bien que la United Grain Growers ne faisait pas partie du groupe.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Thacker: Vous avez parlé des agriculteurs. Vous avez dit que tous les agriculteurs du Québec s'étaient joints à tous les agriculteurs de l'Ouest. Naturellement, ce n'est pas vrai.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Thacker: Mais si, je vous ai entendu.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit «tous».

M. Thacker: Je ne me souviens pas exactement des paroles du député. Il a dit que pour une fois les agriculteurs du Québec s'entendaient avec ceux de l'Ouest. Je tiens à lui signaler que les 57,000 membres de l'UGG n'étaient pas de la partie. Ceux de la Prairie Farm Commodity Coalition non plus et ils sont nombreux. Tous les éleveurs, qui sont aussi des agriculteurs, n'ont pas participé. Les ranchers non plus. Ensuite, nous passons aux naisseurs, puis aux engraisseurs et aux éleveurs de porcs. Il y a aussi les conditionneurs. Le député sait-il que depuis huit ou dix ans nous avons perdu six grandes conserveries de viande?

Voilà ce qui se passe dans l'Ouest. Les agriculteurs constatent que le gouvernement péquiste du Québec consacre 2.8 milliards de paiements de péréquation pour que les producteurs du Québec puissent acheter nos veaux et les engraisser chez eux. Et grâce au tarif du Nid-de-Corbeau, ils font venir du grain à Thunder Bay. Et là les subventions s'appliquent. Ils peuvent engraisser le bétail à meilleur marché. Si on s'en tenait aux avantages naturels, c'est dans l'Ouest que le bétail serait engraissé. Voilà ce que constatent les gens de l'Ouest, les subventions annulent les avantages naturels. Ils n'aiment pas cela et ils ont raison.

M. Flis: Monsieur le Président, je félicite le député de nous avoir exposé clairement sa position sur les mécanismes de paiement. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il approuve les paiements faits aux producteurs. Je respecte sa position, mais ce matin, nous avons entendu le critique officiel de son parti, le député de Végréville (M. Mazankowski) et ce dernier préconise que la méthode de paiement soit facultative. Le député voudrait-il nous dire si lui aussi souhaite que la méthode de paiement soit facultative ou si, comme il l'a dit tout à l'heure, ce sont les producteurs qui devraient être subventionnés?

M. Thacker: Parfaitement, monsieur le Président. J'ai dit que je défendais des vues personnelles et que je voulais avoir une discussion franche. Personnellement, je préfère que tout l'argent soit versé aux producteurs. Notre critique officiel a fait valoir un compromis que j'accepte volontiers et que je peux

défendre auprès de mes électeurs. Contrairement au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et aux néo-démocrates, il existe des divergences de vues au sein de notre parti parce que nous représentons des intérêts différents. Nous ne sommes pas gouvernés par une idéologie socialiste qui incite les néo-démocrates à adopter des positions contraires aux meilleurs intérêts de leurs électeurs. Nous avons fait un compromis et je l'appuie volontiers.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le député a également affirmé qu'il était avantageux d'expédier du grain par camion à Seattle par le Montana, ce que je trouve étrange de quelqu'un qui se dit un bon canadien. Le député sait-il qu'en dépit de pleins tarifs commerciaux, le réseau ferroviaire du nord des États-Unis est pire que le nôtre? Ils manquent de matériel roulant. Certains céréaliers sont obligés, en dernier ressort, d'acheminer leur grain par camion jusqu'à Seattle, qui est à 900 milles du Montana. Le député est-il au courant de tout cela, malgré que les chemins de fer américains et les camionneurs touchent les pleins tarifs commerciaux?

Le député prétend-il que les agriculteurs canadiens devraient payer le plein tarif pour transporter leurs céréales aux États-Unis, non pas au Canada? Est-ce vraiment ce qu'il veut dire? Il propose une autre solution: les dirigeables. Chaque agriculteur devrait avoir son propre dirigeable. Tant que nous aurons assez de conservateurs pour nous pomper l'air, nous allons pouvoir transporter les céréales par ballons ascensionnels. Je ne peux pas croire que le député soit sérieux quand il propose une telle solution.

M. Thacker: Monsieur le Président, le député est un peu perdu. Je dis simplement que si nous laissions les lois de la concurrence agir, les gens seraient libres de choisir et de se doter des moyens économiques nécessaires, car c'est dans leur intérêt. Ils deviendront innovateurs, exactement comme au XVIII[e] siècle. C'est à cette époque que nous sommes débarrassés du capitalisme d'État des rois et de la monarchie pour accéder au régime de la propriété individuelle où chacun prend ses propres décisions. Jamais encore, de toute l'histoire de l'humanité, ce pays et le reste du monde occidental n'avaient produit autant de richesses. Nous sommes en train de retourner à l'ère du capitalisme d'État, à cette différence près que les membres du gouvernement sont élus. Le député n'est pas capable d'imaginer ce qui se passerait pour les pipe-lines, les dirigeables ou que sais-je encore et c'est pourquoi j'ai pris cet exemple.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre part à ce débat qui est de loin le plus important de tous ceux que les habitants de l'Ouest aient connus. Le projet de loi en effet vise à modifier de façon radicale un accord historique, celui du Pas du Nid-de-Corbeau signé en 1897 qui a été reconnu par une loi en 1925.

Le tarif garantit que les producteurs de l'Ouest doivent payer pour l'acheminement de certaines céréales un demi cent par mille. Le projet de loi que nous propose le ministre change radicalement la situation. Il modifie un accord sur lequel les producteurs de céréales de l'Ouest ont toujours compté.

Le ministre a déclaré que le projet de loi serait adopté d'ici le 30 juin. Nous en sommes à son étude en deuxième lecture. Il va y avoir ensuite les audiences en comité et la troisième lecture. Je voudrais bien savoir pourquoi il veut que le projet de loi soit adopté d'ici le 30 juin. Il veut, nous dit-il, que les nouveaux tarifs soient en vigueur pour la prochaine campagne agricole qui commence le 1[er] août. Je me demande bien pourquoi ce projet de loi doit être adopté aussi rapidement. Il y a 86 ans que le tarif est en vigueur. Les compagnies de chemins de fer ne s'en sont pas sorties si mal jusqu'à ces dernières années. Elles ont même reçu 15,280 wagons-trémies aux frais du gouvernement ou des producteurs céréaliers. Le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il allait leur fournir gratuitement 3,480 wagons supplémentaires entre 1982 et 1985. Depuis des années, les compagnies de chemins de fer touchent des subventions pour les embranchements, toujours aux frais des contribuables. En vertu du Programme de remise en état des embranchements des Prairies, les compagnies de chemins de fer ont touché près de 402 millions jusqu'à présent. Le ministre, lors de sa conférence de presse, a fait savoir que d'ici la fin de la décennie, 670 millions seraient affectés à ce même programme.

• (1750)

Monsieur le Président, personne ne met en doute l'utilité de ces programmes, mais qu'est-ce qui presse? Pourquoi faut-il que le projet de loi soit adopté d'ici le 30 juin? Le ministre nous dit naturellement que toutes les organisations agricoles intéressées ont déjà eu l'occasion de faire connaître leur point de vue dans le cadre de l'étude de M. Gilson et qu'il n'est vraiment pas nécessaire d'entreprendre une nouvelle étude approfondie pour savoir ce que pensent les intéressés du changement envisagé. Je ferai remarquer au ministre que le Parlement et les parlementaires n'ont pas assisté aux audiences de la Commission Gilson.

Les personnes qui ont déposé lors des audiences étaient loin d'être unanimes. Dans son rappport, M. Gilson propose un compromis qui sert au mieux les intérêts des milieux agricoles. Les réactions au rapport étaient partagées. Que s'est-il passé par la suite? Il y a eu des remous dans l'est du pays, plus particulièrement au Québec. C'est pourquoi le ministre a lancé un ballon d'essai. En février, il s'est rendu dans l'Ouest pour faire une déclaration importante et lancer ce qu'il a appelé l'initiative en faveur des transports dans l'Ouest. Je rappelle qu'il a annoncé le lancement de ce programme à Winnipeg et non au Parlement, comme cela aurait dû être le cas, ce qui aurait permis aux parlementaires de faire connaître leurs réactions et de poser des questions au ministre.

En annonçant cette initiative en faveur des transports dans l'Ouest, le ministre a modifié une recommandation du rapport Gilson qui proposait que les compagnies de chemins de fer reçoivent 19 p. 100 des subventions et les producteurs 18 p. 100. Il a proposé un compromis: compagnies de chemins de fer et producteurs recevraient la même chose pour répondre à certaines critiques. Par ailleurs, le ministre et plusieurs de ses collègues ont annoncé des injections énormes de capitaux dans l'ensemble du pays. C'est du chantage. Il a parlé d'un programme d'environ 3.7 milliards de dollars, mais en fait, si vous lisez le rapport du comité des Transports du 26 avril 1983 où le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) a interrogé M. N. Mulder, administrateur des transports de surface à Transport Canada, M. Mulder a reconnu que les 3.7 milliards de dollars dont parlait le ministre proviendraient du fonds de développement de l'Ouest. C'est donc de l'argent qui appartient aux Canadiens de l'Ouest. Le ministre des Transports

(M. Pepin) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ont prétendu faire un cadeau à l'Ouest alors qu'en fait ils se contentent de lui rendre son propre argent, de le prendre d'une main pour le rendre de l'autre.

Malgré toutes ces largesses et toutes ces promesses, le ministre était toujours en mauvaise posture, si bien qu'il a lancé une campagne publicitaire qui a coûté $850,000. Il a publié de grandes annonces dans les journaux de l'Est et de l'Ouest. Il a même persuadé le ministre de l'Agriculture de prélever $200,000 dans son budget pour sa campagne publicitaire. Il a été soutenu par «Big Daddy», le ministre de l'Agriculture, l'homme au chapeau vert qui se dit l'ami des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture a également fait de la propagande pour ce programme. Il lui a pourtant fallu 2 ans et demi pour débloquer 9 millions de dollars pour la recherche et il n'a pas accepté que les mesures métriques et impériales figurent toutes deux sur les étiquettes des produits chimiques agricoles, même si les agriculteurs le voulaient. Il se dit l'ami des agriculteurs. En fait, il a soutenu le ministre des Transports.

Nous avons donc eu une campagne publicitaire de $850,000. Je le répète, c'était de la publicité trompeuse, car les annonces publiées au Québec disaient le contraire de celles qui s'adressaient aux citoyens de l'Ouest. Le ministre hoche la tête, car selon lui, ceux qui ont traduit l'annonce ont commis une erreur. J'ai fait traduire l'annonce française par le bureau des traductions officiel de la Chambre des communes et elle dit le contraire de ce qui a été dit dans l'Ouest.

M. Pepin: C'était une mauvaise traduction; voilà la vérité.

M. Neil: Je vais communiquer cette traduction au ministre.

M. Pepin: D'accord, merci.

M. Neil: Comme je connais un peu le français, quand il a contesté la traduction, je l'ai comparé avec l'original et j'ai pu voir que la traduction du bureau des traductions était bonne.

La campagne publicitaire n'a pas donné de résultat, si bien que le ministre a dû faire face à l'opposition du gouvernement de Saskatchewan, puis du syndicat du blé de Saskatchewan et ensuite des députés québécois. Devant toutes ces pressions, il a modifié cette disposition et présenté ce projet de loi. En fin de compte il se retrouve coincé. Personne n'est vraiment satisfait de lui. Il bénéficie de quelques appuis, mais pas d'un soutien unanime. Il s'est placé dans une situation impossible et tout ce qu'il trouve à nous dire c'est «adoptez ce projet de loi d'ici le 30 juin ou nous devrons imposer la clôture».

Soyons réalistes, monsieur le Président. Quand nous examinons ce projet de loi, nous devons oublier tout l'argent promis aux citoyens de l'Est et la petite somme promise à ceux de l'Ouest. Examinons simplement le projet de loi tel qu'il se présente. Penchons-nous sur la nature du problème. Il se résume à ceci: ce projet de loi ne fera rien d'autre qu'augmenter le prix du transport du grain, le faisant passer de un demi cent la tonne-mille à cinq fois ce chiffre d'ici 1985-1986 et peut-être même dix fois d'ici 1990.

Sans doute faut-il se demander si l'on doit vraiment modifier ce tarif historique et faire payer davantage les producteurs. Le National Farmers Union et le NPD savent parfaitement que les chemins de fer perdent de l'argent à transporter le grain. Évidemment, il s'agit de savoir à combien se monte leur perte. Les chiffres de Snavely et des chemins de fer sont contestés, mais tout le monde reconnait que les chemins de fer perdent de l'argent et aussi, je pense, que ce déficit devrait être comblé.

La question est de savoir comment le combler, mais monsieur le Président, je vois qu'il est 18 heures. Je préfère dire qu'il est 18 heures.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA CONCURRENCE FAITE AUX PETITS HEBDOMADAIRES PAR LA VENTE D'ESPACE PUBLICITAIRE

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ce soir, je voudrais approfondir une question très grave que j'ai soulevée à la Chambre à deux reprises.

Le rédacteur en chef d'un hebdomadaire local de ma circonscription m'a signalé que les receveurs des postes du nord de l'Alberta et du nord de la Saskatchewan invitent maintenant les entreprises locales à leur accorder des contrats de publicité. Ces annonces publicitaires sont, par la suite, imprimées dans un opuscule distribué gratuitement dans toutes les régions desservies par les Postes.

Tous les députés savent, j'en suis persuadé, que la survie de la plupart des petits hebdomadaires dépend de la publicité. Les annonceurs locaux reconnaissent l'apport très important des hebdomadaires dans la collectivité. Ils reconnaissent également que ces journaux, où c'est généralement la même personne qui fait office de rédacteur en chef, d'éditeur et de journaliste, informent la collectivité.

Or, ces journaux locaux sont maintenant concurrencés par une société de la Couronne qui peut compter sur l'argent du contribuable et sur les revenus que lui rapportent les hebdomadaires eux-mêmes. Ces derniers doivent utiliser les services de la poste pour leur distribution, mais les Postes leur livrent une concurrence directe.

Selon moi, jamais le gouvernement n'a posé, par l'entremise d'une société de la Couronne, un geste aussi injuste et répréhensible. Ces hebdomadaires n'existent généralement que par la volonté d'une personne extrêmement dévouée désirant servir la collectivité. Dans bien des cas, ces personnes investissent tout ce qu'elles ont dans le journal. D'aucuns prétendent que c'est de l'encre qui coule dans les veines de ces personnes, ce qui expliquerait le dévouement avec lequel elles s'occupent de leur journal. Elles ne sont pas en affaires pour réaliser des millions de dollars de profit. Selon moi, elles veulent réellement servir leur collectivité en l'informant bien. Ces journaux sont subventionnés par des chefs d'entreprise locaux qui se rendent parfaitement compte des services qu'ils rendent à la localité et qui leur accordent donc des contrats de publicité.

Les Postes canadiennes, une société de la Couronne, ont maintenant invité tous les receveurs des postes du pays à leur confier leurs contrats de publicité. Elles vont créer un opuscule à cette fin. En fait, elles invitent tous les intéressés à leur confier leur publicité, car il en coûte moins cher, l'opuscule publicitaire étant distribué gratuitement par la poste; les résultats sont, selon elles, meilleurs. Cela signifie à plus ou moins long terme la disparition des hebdomadaires.

Je répète, monsieur le Président, que, selon moi, il n'y a rien de plus injuste et de plus répréhensible que de laisser cette énorme société de la Couronne, les Postes canadiennes, utiliser

les recettes qu'elle réalise grâce à la distribution des journaux pour entrer en concurrence avec ces derniers, en soulignant le fait qu'il en coûtera moins à l'annonceur. Elle dit au chef de petite entreprise qu'il peut épargner de l'argent s'il lui confie sa publicité plutôt qu'à un hebdomadaire local. C'est criminel, monsieur le Président. La Chambre devrait immédiatement demander au ministre chargé des Postes canadiennes d'inviter fortement le président de cette société à mettre fin immédiatement à cette pratique et à laisser tomber la distribution de cet opuscule publicitaire.

• (1805)

[*Français*]

M. Carlo Rossi (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député d'Athabasca (M. Shields) a demandé au ministre, la semaine dernière, pourquoi les Postes canadiennes entrent en concurrence directe avec les petits hebdomadaires en vendant de l'espace publicitaire dans les opuscules devant être imprimés et distribués par les Postes canadiennes à tous ceux qui reçoivent du courrier.

Le député n'a sans doute pas oublié l'adoption, il y a déjà deux ans, d'une loi créant la Société canadienne des postes. La Société est désormais une entreprise à caractère commercial et, en effet, la loi précise que «dans l'exercice de sa mission, la Société veille à l'autofinancement de son exploitation.»

On ne doit donc pas s'étonner du fait que les Postes canadiennes et les employés fassent des efforts pour augmenter les revenus en offrant à la population les divers services qu'ils peuvent rendre.

J'aimerais donc consacrer quelques instants à expliquer au député ce qu'est la Médiaposte ainsi que les immenses services que les Postes canadiennes rendent à la population canadienne avec la collaboration des entreprises commerciales et canadiennes.

Monsieur le Président, ce n'est pas d'hier seulement que les entreprises commerciales font connaître leurs produits et leurs services grâce au service postal. Bien avant la création de nombreux journaux, petits et grands, des hommes d'affaires entreprenants se sont mis à se servir de la poste pour faire connaître leurs produits.

Considérée comme le meilleur moyen de commercialiser un produit, la vente par correspondance permet d'éliminer le processus complexe de la distribution inhérent à la vente au détail des marchandises fabriquées en série. Par exemple, le plus bel étalage n'est plus nécessaire pour faire face à la concurrence. A toutes les étapes du processus: production, planification et contrôle du stock, distribution, commercialisation, et ainsi de suite, le procédé est basé entièrement sur la relation directe avec l'usager.

De la même façon, dans le cas de la commercialisation d'un service, l'assurance par exemple, l'entreprise bénéficie de la rentabilité de la Médiaposte parce qu'elle n'a pas à payer le coût élevé des visites personnelles. La rentabilité augmente, car la Médiaposte permet d'éliminer les clients non profitables et de concentrer tous les efforts pour effectuer des ventes personnalisées s'adressant à ceux qui répondent à l'invitation d'écrire pour demander de plus amples renseignements et qui semblent donc prêts à acheter.

Si l'on considère la Médiaposte comme un important moyen de commercialiser un produit, il n'y a pas de limite à son utilisation. Son application n'est limitée que par l'imagination et l'esprit novateur des utilisateurs. Les mêmes exigences commerciales fondamentales s'appliquent à la Médiaposte, un produit qui peut être commercialisé et un marché. La Médiaposte est simplement un moyen publicitaire par lequel le produit peut être vendu et distribué sur le marché.

A titre de moyen publicitaire, cela ne sera pas long, monsieur le Président, la Médiaposte joue le rôle essentiel de canal permettant à l'annonceur de communiquer ou de diffuser le message publicitaire. La poste atteint directement le destinataire et permet à l'annonceur de choisir parmi les diverses applications de la Médiaposte.

En terminant, monsieur le Président, le maître de poste qui vend la Médiaposte et les autres produits et services de son employeur, loin de mériter le blâme, mérite au contraire des félicitations. Il donne l'exemple d'un homme d'affaires moderne, dynamique, entreprenant. En agissant ainsi, il contribue au succès de la Société qui assure un service essentiel auprès de tous les Canadiens.

• (1810)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE—L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES EN MESURES MÉTRIQUES ET IMPÉRIALES. B) ON DEMANDE D'ÉTUDIER LA QUESTION AVEC LES ORGANISATIONS AGRICOLES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, le gouvernement a forcé il y a plusieurs années les fabricants de produits chimiques à usage agricole à cesser d'étiqueter leurs produits en mesures impériales pour les étiqueter en mesures métriques seulement. Il en est résulté une certaine confusion, monsieur le Président, car le matériel d'épandage, comme la plupart des agriculteurs le savent, est fabriqué selon des normes impériales. Or, lorsqu'un agriculteur a en main une boîte de produit chimique dont l'étiquette n'est rédigée qu'en mesures métriques, il lui faut faire toute une série de calculs complexes pour établir la quantité exacte qu'il doit épandre sur ses cultures. Des erreurs surviennent, monsieur le Président, de nombreuses erreurs, et les dommages causés aux cultures peuvent se révéler très onéreux.

Un article du *Globe and Mail* du 22 décembre rapportait que la Fédération ontarienne de l'agriculture avait demandé au gouvernement provincial de donner les mesures tant impériales que métriques dans ses guides d'utilisation des produits chimiques. La Fédération ontarienne de l'agriculture a par la suite présenté des instances au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), en vain, semble-t-il.

Fait intéressant à noter, le même article du *Globe and Mail* du 22 décembre rapportait qu'un certain Donald Crowe, de Wallaceburg, avait failli perdre toute sa récolte d'avoine parce que lui et un chercheur provincial n'avaient pas bien opéré la conversion de litres à l'hectare en gallons à l'acre pour établir la quantité d'un pesticide à épandre. Ils étaient sur le point d'en appliquer deux fois et demie la quantité voulue. Si quelqu'un de la station de recherche ne l'avait pas appelé à temps, il aurait détruit sa récolte.

Vendredi dernier, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture. Il s'agissait en fait d'un rappel d'une question que je lui avais soumise il y a plusieurs mois.

Je lui avais en effet demandé, en m'appuyant sur des instances de la Fédération ontarienne de l'agriculture, de députés de l'opposition et d'autres, s'il examinerait avec le ministre responsable de la conversion au système métrique la possibilité de modifier la réglementation afin de permettre l'étiquetage en mesures métriques et impériales. J'avais reçu une réponse très tarabiscotée à la première question. J'ai obtenu une réponse tout aussi tarabiscotée à la question que j'ai posée vendredi dernier. Cela n'est cependant pas inhabituel de la part du ministre de l'Agriculture qui se dit l'ami des agriculteurs, mais ne le montre guère quand il leur refuse une chose aussi simple qu'une modification au règlement pour permettre l'étiquetage dans les deux systèmes. Le ministre a terminé sa réponse en disant: «Le député voudrait nous ramener au XVIII[e] siècle.» Quelle brillante réponse de la part d'un ministre à une question aussi sérieuse.

Je voudrais que le ministre me dise ce qu'il y a de mal à étiqueter dans les deux systèmes, métrique et impérial. Quel mal cela fait-il? C'est bien simple. C'est ce que souhaitent les agriculteurs, car l'étiquetage actuel leur occasionne des dommages à cause d'erreurs de calcul. Les fabricants de produits chimiques seraient très heureux d'étiqueter leurs produits en mesures métriques et impériales. Mais il s'y oppose, lui le ministre de l'Agriculture, le responsable des intérêts des agriculteurs. On trouve tout à fait normal d'avoir un étiquetage dans les deux langues officielles, mais pas dans les deux systèmes, métrique et impérial.

• (1815)

J'aimerais entendre le secrétaire parlementaire m'expliquer non seulement à moi mais aussi aux agriculteurs ontariens et canadiens ce qu'il y a de mal à mettre, sur les étiquettes, les unités dans les deux systèmes ou quel dommage cela peut causer. Avec ce double étiquetage, les jeunes qui comprennent le système métrique peuvent l'utiliser tandis que leurs aînés qui ne le comprennent pas et qui emploient le système impérial depuis tant d'années pourront continuer à le faire sans avoir à se servir d'une calculatrice pour effectuer les calculs compliqués nécessaires. C'est aussi simple que cela. Je suis impatient d'entendre le député chargé de répondre.

M. Maurice Bossy (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député de Moose Jaw (M. Neil), qui reconnaît sans aucun doute que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est fort probablement la personne la plus sensible aux besoins des agriculteurs au Canada.

La conversion des pesticides au système métrique n'a été entreprise qu'après de longues consultations et discussions. Toutes les industries et tous les représentants des différentes organisations de l'agro-alimentaire participant au programme national de conversion au système métrique ont souligné qu'une fois que le système métrique aurait été adopté, il ne fallait utiliser que les mesures métriques.

Le gouvernement ne peut donner son appui à aucune initiative qui entravera la conversion au système métrique. Selon l'expérience d'autres pays du monde, la conversion doit se faire de façon décisive. Cette façon de procéder a été adoptée dans de nombreux programmes de conversion.

Aux fins d'uniformité et pour éviter le plus possible la confusion, le ministère de l'Agriculture a mis au point une série de tableaux de conversion métrique pour les pesticides et un certain nombre de dépliants expliquant la terminologie métrique utilisée dans différents programmes de culture.

M. Neil: Il y avait des erreurs l'an dernier.

M. Bossy: Le ministre et son ministère croient que leurs efforts ont porté fruit et que nous avons maintenant surmonté la plus grande partie des difficultés.

Les ministères de l'agriculture des provinces et les fabricants de pesticides agricoles ont également mis sur pied des programmes complets pour aider les agriculteurs à utiliser correctement les pesticides étiquetés selon le système métrique.

Depuis 1979, les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent des programmes permanents d'information et de sensibilisation qui, semble-t-il, donnent de bons résultats. En effet, des agriculteurs suivant un cours du soir au Manitoba en 1981 ont subi plusieurs examens. Il s'agissait de voir s'ils étaient en mesure de faire les calculs requis pour la vaporisation, selon le système métrique et le système impérial. Curieusement, le taux d'erreur était beaucoup plus élevé lorsque les calculs avaient été faits selon le système impérial.

Le gouvernement reconnaît que tout changement est suivi d'une période ou d'un processus d'adaptation pénible, particulièrement peut-être pour les agriculteurs qui se servent de différents types de mesures dans leur vie quotidienne. Des agriculteurs en Grande-Bretagne, en Australie et en Nouvelle-Zélande ont trouvé que les avantages du système métrique l'emportaient grandement sur l'irritation temporaire. Je crois qu'il en est de même pour les producteurs canadiens.

J'espère avoir réussi à expliquer pourquoi il faut s'en tenir uniquement au système métrique. S'il fallait revenir à un étiquetage selon les deux systèmes, je considérerais nécessairement cela comme un recul.

• (1820)

LES CHEMINS DE FER—LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES S'OPPOSANT AUX CHANGEMENTS PROJETÉS. B) LA JUSTIFICATION DE LA POSITION DU MINISTRE. C) LA POLITIQUE D'ABANDON DE TRONÇONS FERROVIAIRES

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Le 27 avril dernier, monsieur le Président, j'ai posé au ministre quelques questions au sujet du consensus dans l'Ouest du Canada au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau, consensus que le premier ministre (M. Trudeau) tenait absolument à obtenir, avait-il dit, avant de modifier ce tarif. Or, le ministre m'a donné une réponse plutôt absconse qui témoignait qu'il était bien au fait de la question. Mais il ne s'est pas empressé d'agir pour autant. La partie de son cerveau qui comprend ne semble pas très bien communiquer avec celle qui agit.

Je tiens à signaler au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) que deux assemblées législatives ont adopté deux résolutions. L'assemblée législative du Manitoba, qui compte des députés conservateurs et néo-démocrates, a adopté la première le 15 mars 1983. L'assemblée législative de la Saskatchewan, qui comprend des députés conservateurs et néo-démocrates, a adopté la seconde le 22 février 1983.

Par ailleurs, le comité de l'agriculture du Manitoba, qui compte des représentants de tous les partis, s'est rendu dans toutes les régions pour y tenir des audiences. Évidemment, ce comité ne compte aucun député libéral. C'est tout simplement

que le parti libéral ne compte aucun député à l'assemblée législative du Manitoba. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque ce parti ne comprend rien aux besoins des agriculteurs de l'Ouest. Il y a lieu de signaler que des représentants du parti libéral ont formulé des instances et témoigné leur opposition à cette initiative du gouvernement fédéral. Des partisans du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique s'y sont aussi opposés.

C'est comme si l'Ouest avait découvert la solidarité. Je sais que le secrétaire parlementaire se soucie beaucoup de la solidarité en Pologne, car il m'en parle souvent. Je m'empresse d'ajouter qu'il se soucie également beaucoup de solidarité et de consensus en Pologne, et qu'il voudrait bien retirer la paille dans l'œil du parti communiste polonais, lui qui ne voit pas la poutre dans la solidarité du pays. C'est surtout cette solidarité que je voudrais faire voir au gouvernement. Je me demande vraiment pourquoi il peut demeurer indifférent au consensus qui se manifeste dans l'Ouest. La réponse du ministre n'était pas du tout satisfaisante. J'espère que le secrétaire parlementaire nous donnera une meilleure réponse aujourd'hui.

La résolution du Manitoba sur le projet du ministre des Transports (M. Pepin) renferme au moins neuf objections. Je voudrais les énumérer, pour la gouverne du secrétaire parlementaire. Premièrement, ce projet ne reconnaît pas le principe d'un tarif céréalier fixé par la loi. Il ne protège pas les agriculteurs contre les hausses de coût. Il ne tient pas compte du fait qu'il faut vendre le grain sur un marché international où la concurrence est forte. Il ne supprime pas les écarts de tarifs en incluant toutes les récoltes des Prairies dans le nouveau régime. Il ne s'attaque pas au taux d'imposition inacceptablement élevé ni au coût exhorbitant des produits nécessaires à l'agriculture, comme le combustible. Il n'offre pas suffisamment de garanties d'une productivité qui permettrait la croissance future et la mise en valeur de toutes les facettes de l'agriculture dans les Prairies. Il prévoit une limite inacceptable de 31.1 millions de tonnes métriques pour la subvention au transport. Il offre au Canada central de nouveaux encouragements dans le domaine de la transformation et de l'élevage. Il ne bénéficie pas d'un consensus parmi les Canadiens de l'Ouest. Au moins neuf sources d'inquiétude sont énoncées dans cette résolution.

Les agriculteurs de ma région seront très durement frappés car ils devront payer plus cher pour faire transporter leur grain. Ce coût additionnel aura certainement des répercussions sur la rentabilité de leur entreprise. Les faillites ont déjà subi une forte augmentation dans l'agriculture.

Dans la deuxième partie de ma question au ministre, je traitais de l'abandon des lignes de chemin de fer. Encore aujourd'hui, durant la période des questions, j'ai tenté de signaler au ministre que le bureau de l'ouest de la Commission canadienne des transports a pris au moins 17 décisions touchant le Manitoba. Aucune d'elles n'était favorable aux producteurs. Je suis bouleversé par ces décisions. Quel est le problème? Si l'on examine les 63 décisions qui ont été rendues dans tout l'ouest, on constate que seulement neuf d'entre elles étaient favorables aux producteurs. En d'autres termes, neuf de ces décisions allaient à l'encontre d'une demande d'abandon du CN ou du CP. Neuf sur soixante-trois, cela représente une sur sept, soit 14 p. 100. Je sais que le secrétaire parlementaire a déjà été directeur d'école. C'est un honnête homme, un homme intègre. Je ne l'imagine pas donner une note de 14 p. 100 à l'un de ses élèves tout en le félicitant pour son travail exemplaire. C'est exactement ce que fait le gouvernement du Canada.

• (1825)

Ces questions me préoccupent fort, car il y a certaines situations qui ne se produisent que dans des circonscriptions comme la mienne.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que je devrais conclure. En terminant, je dirai qu'il n'y a aucune alternative possible dans ma région. Quand on ferme un élévateur et une voie ferrée à Amaranth, on force les gens à traverser le marécage de Grass River. Il est impossible pour les agriculteurs de s'y rendre en camion. Cette semaine, un pont a été fermé à la circulation sur cette ligne, à la borne 12.3 de l'embranchement Oackland. Cette fermeture a complètement paralysé le transport du grain dans la région. Le CN n'a rien pu faire pour y remédier, et les coups de téléphone pleuvent dans notre région. Imaginons ce qui arriverait si les gens devaient obligatoirement traverser ce marécage en tout temps.

Je compte sur le secrétaire parlementaire pour nous donner des réponses plus satisfaisantes que les réponses hermétiques que m'a fournies le ministre des Transports (M. Pepin), que je qualifierais de réponses forgées au marteau et à la faucille. Je compte sur le secrétaire parlementaire pour reconnaître cette solidarité qui se fait jour dans l'Ouest.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député et moi avons discuté de cette question à maintes reprises, quand il m'emmène en voiture à l'aéroport et que nous attendons l'avion. Je suis heureux de pouvoir en discuter une fois de plus avec lui à la Chambre. Il a malheureusement le dessus sur moi, parce qu'il a droit à sept minutes et moi, à trois seulement.

La réponse laconique du ministre lui a probablement été inspirée par l'application que mettait le député à l'attaquer sur deux fronts à la fois en reliant l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau à l'abandon de tronçons ferroviaires. Après le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-155, le député doit se rendre compte que les opinions sont loin d'être unanimes sur ce que le tarif doit devenir. Il est clair qu'il n'y avait pas de solidarité à la Chambre aujourd'hui sur cete mesure.

Le ministre des Transports (M. Pepin) a cité un grand nombre de personnes de l'Ouest qui sont en faveur d'un changement. Le député de Végréville (M. Mazankowski), l'un de nos éminents collègues, a affirmé que les organismes agricoles de l'Ouest étaient en faveur d'une augmentation du tarif. Le NPD est le seul parti, semble-t-il, à s'opposer à toute modification, de sorte que l'attaque du député sur le premier point perd, pour ainsi dire, la moitié de sa force.

Et l'attaque du député sur le deuxième point, sur l'abandon des lignes d'embranchement? Comme l'a signalé le ministre, la forte majorité des lignes d'embranchement qui existaient lorsque le réseau ferroviaire était à son meilleur, dans les années 1930, existent toujours. Non seulement plus de 80 p. 100 de ces lignes existent encore, mais nous avons la garantie qu'elles resteront dans le réseau de base jusqu'en l'an 2000.

Le système d'abandon des lignes est certainement l'un des plus justes qui soient. La Commission canadienne des transports tient des audiences lorsqu'on soulève des objections. Pendant la période des questions, le député s'est plaint du fait que le système ressemble à un cirque à trois pistes. Préféré-

rait-il que la CCT cesse complètement de tenir des audiences? Par ailleurs, on peut toujours faire appel contre les décisions de la CCT, d'abord devant le comité de révision de la CCT et en derniers recours devant le gouverneur en conseil. Les lignes sont souvent abandonnées plusieurs années après que les sociétés de chemins de fer en aient fait la demande, ce qui donne à la collectivité concernée le temps de s'adapter à la suppression de la ligne d'embranchement. Par conséquent, la double attaque du député a beaucoup perdu de sa force.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES CONSÉQUENCES DES HABITUDES DE TRAVAIL DE L'AVENIR

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, à mesure que la technologie évolue, les Canadiens auront des journées et des semaines de travail plus courtes. Cet état de choses aura pour principal résultat d'accorder aux travailleurs des loisirs pendant lesquels ils pourront, individuellement ou en groupe, mettre au point de nouvelles techniques pour mettre en valeur nos industries de base et nos richesses naturelles.

Les Canadiens pourraient ainsi mettre à profit leur réputation de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Nous pourrions notamment inventer de nouvelles méthodes pour faire pousser les arbres, accroître notre production céréalière et assainir nos immenses ressources en eau.

Quelqu'un m'a dit une fois qu'il voyait venir le jour où il ne travaillerait plus que trois journées par semaine. Ainsi, la moitié de notre temps nous appartiendrait sans que notre salaire diminue et sans avoir à modifier notre train de vie.

Que d'avantages procurera au Canada tout ce fourmillement de nouvelles idées et de projets novateurs! Ce sera passionnant, mais nous devons d'abord songer à quoi nous occuperons nos loisirs.

L'avenir s'annonce des plus intéressants, mais à moins de le préparer avec soin, il risque d'être catastrophique. Les Canadiens vont devoir transformer leur mode de vie pour ne pas demeurer oisifs en dehors de leurs heures de travail, afin d'employer leurs loisirs de façon structurée et productive pour mieux se réaliser. La société canadienne pourrait devenir très créatrice.

C'est pourquoi je demande aujourd'hui au gouvernement de nous assurer cet avenir créateur et d'aviser aux moyens de parer aux conséquences sociales de la société technologique.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE REFUS DU CHOIX VOLONTAIRE—LE BUDGET DE LA COMMISSION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, en regard de la page éditoriale du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on peut lire un article écrit par un de nos avocats les plus réputés, M. Morris Shumiatcher de la Saskatchewan. Dans son article intitulé «Going Down the Drain with Metric», il soutient qu'il est beaucoup moins pratique d'utiliser quotidiennement le système décimal que le système duodécimal librement et volontairement utilisé par les Canadiens avant que n'intervienne le présent gouvernement, avec sa manie de vouloir mener les gens et les choses.

Le premier éditorial du *Sun* de Toronto aujourd'hui porte sur la même question. Il souligne entre autres que bien que le Royaume-Uni et les États-Unis aient abandonné leur commission du système métrique, la nôtre qui avait un budget annuel de $44,000 dépense maintenant 32 millions de dollars bon an mal an. Par contre il ne faut pas oublier qu'elle procure des emplois à 20 commissaires dont 19 sont des hommes liges du parti libéral.

Que cette question soit encore brûlante d'actualité en dépit des pressions et de la propagande libérales qui durent depuis de nombreuses années, cela montre nettement les sentiments bien arrêtés des Canadiens non seulement au sujet du caractère pratique du système métrique mais aussi au sujet des tactiques du gouvernement qui en impose l'adoption. Quand le gouvernement avouera-t-il qu'à propos de cette question tout particulièrement, il a mal jugé les besoins et la volonté de la population. Le système métrique ne doit être adopté que volontairement.

* * *

LES SYNDICATS

APPEL À LA LIBERTÉ EN POLOGNE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, le gouvernement canadien n'est certes pas sans savoir qu'en Pologne cette semaine M. Lech Walesa et neuf autres syndicalistes représentant une majorité de travailleurs polonais ont envoyé une lettre à leur gouvernement, lui demandant de libérer leurs concitoyens qui sont détenus en raison de leurs activités syndicales et de leurs opinions politiques et de réintégrer dans leur poste ceux qui ont été congédiés pour avoir appartenu au syndicat ou pour avoir milité en faveur de ce dernier.

Les syndicalistes ont fait valoir que «ni le gouvernement ni la société ne peuvent avoir avantage à faire fi de l'opinion». Ils ajoutaient dans leur lettre que «le rétablissement de la liberté syndicale est un élément indispensable de l'entente nationale véritable qui s'avère très nécessaire».

Le Nouveau parti démocratique prie le gouvernement du Canada d'appuyer officiellement et le plus énergiquement possible le rétablissement des syndicats ouvriers libres en Pologne, et de solliciter activement l'appui des syndicats internationaux à la conférence qui se tiendra à Genève au début de juin.

Article 21 du Règlement

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

LA PROCÉDURE S'APPLIQUANT AUX VOTES DE CONFIANCE ET AUX AUTRES

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, il existe une curieuse anomalie dans la procédure parlementaire. Il arrive assez souvent qu'un député doive voter contre une résolution qu'il approuve parce qu'il s'agit d'un vote de confiance et qu'il faut éviter la défaite du parti.

Il y a donc lieu de se demander pourquoi les votes au Parlement doivent être divisés en deux grandes catégories, les votes de confiance et les autres. Selon le Règlement, toutes les affectations de crédits font l'objet d'un vote de confiance, ainsi que les résolutions se rapportant au discours du trône. Dans l'autre catégorie, on retrouve les projets de loi d'initiative parlementaire ou proposés par l'opposition lors des journées qui sont réservées à l'opposition. Toutefois, l'opposition ne peut proposer plus de deux de ces motions de confiance par année, et le gouvernement doit voter contre ces motions peu importe ce qu'il en pense.

Il ne faut pas chercher pourquoi le grand public considère que les politiciens s'attachent principalement à garder le pouvoir plutôt qu'à donner leur appui à des mesures législatives constructives et éclairées.

• (1110)

Il me semble que le comité chargé de la réforme parlementaire devrait s'interroger sérieusement sur la pertinence de cette distinction afin de tirer la question au clair et d'apporter peut-être des modifications.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION AUX ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, M. Jérôme Lejeune, professeur de génétique fondamentale à l'Université de Paris, un savant de réputation internationale qui fait autorité dans ce domaine, a déclaré que la vie commençait au moment de la conception, que les milieux scientifiques étaient d'accord avec lui sur ce point et qu'ils comprenaient mal pourquoi la controverse subsistait toujours à ce sujet.

La Charte des droits et des libertés, telle que nous la connaissons actuellement, ne s'applique pas au fœtus dont elle ne reconnaît pas l'existence en tant qu'être humain. C'est pour cette raison notamment que 23 de mes collègues et moi-même avons voté contre la Constitution dans sa version modifiée et contre la Charte des droits et des libertés. L'article 7 de la Charte accorde à tous les individus le droit à la vie, à la sécurité de leur personne et empêche qu'ils soient privés de ces droits sauf dans le cours normal de la justice. Il faut donc que ces droits embrassent aussi le fœtus qui n'est naturellement pas en mesure de se défendre. C'est à nous à le défendre et à le protéger.

Je demande donc instamment au gouvernement de supprimer cette monstrueuse injustice en modifiant la Charte des droits et des libertés pour empêcher qu'on assassine 60,000 à 80,000 personnes au Canada chaque année.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES CONSÉQUENCES NUISIBLES POUR L'INDUSTRIE DU PORC

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, voici un passage d'un télégramme qui me vient de ma circonscription et que je vous lis en guise de déclaration:

> . . . nous sommes des éleveurs de porcs. Nous sommes fiers d'être des Canadiens de l'Ouest, et de nous être fait une bonne réputation comme exportateur de verrats et de truies et comme principal fournisseur des éleveurs de l'ouest du Canada. Mais aujourd'hui, notre avenir est menacé à cause d'une proposition législative. Nous en redoutons tellement les conséquences que nous avons songé à aller nous établir à un endroit où il y aurait moins d'intervention politique.
>
> . . . en ce qui concerne la question des tarifs du Nid-de-Corbeau, nous nous opposons absolument à ce que le gouvernement capitule devant les exigences du Québec, avec la complicité des bureaucrates de la commission canadienne du blé. Nous soutenons sans réserve les 67,000 cultivateurs de la coalition qui réclament l'application complète du compromis Gilson.
>
> L'ultime concession que nous puissions faire c'est d'accepter la proposition Pepin qui accorde 50 p. 100 aux producteurs et 50 p. 100 aux chemins de fer avec possibilité de révision.
>
> Le projet de loi dont le Parlement est saisi nous coûtera $217,000 chaque année en frais accrus d'aliments. A la longue, ce désavantage finira par réduire et éliminer notre clientèle, tout ce secteur et nous avec eux.
>
> . . . il faut prévoir pour l'ouest du Canada une production agricole diversifiée. Si on ne modifie pas le projet de loi, on condamne les agriculteurs de l'Ouest à produire du grain et à le vendre par l'intermédiaire d'un système inefficace nécessitant l'aide du gouvernement pour faire face à nos concurrents.

Si on ne modifie pas le bill C-155, nous allons mettre en péril et peut-être même ruiner l'élevage des porcs . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Simcoe-Nord (M. Lewis).

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA COMPLEXITÉ DES FORMULES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, il est de plus en plus évident que la loi de l'impôt sur le revenu et les formules sont beaucoup trop compliquées pour le Canadien moyen. Les fonctionnaires chargés de vérifier les déclarations d'impôt sur le revenu ont dû en corriger 43 p. 100 en 1979, 45 p. 100 en 1980 et 46 p. 100 en 1981. Si presque la moitié des déclarations doivent être corrigées par le ministère, c'est que la formule est trop compliquée.

Je signale aussi à la Chambre que le gouvernement fédéral envoie des remboursements à 11 millions de Canadiens chaque année, soit à 75 p. 100 des contribuables qui font une déclaration. Manifestement, les barèmes d'impôt sur le revenu sont ajustés et calculés en faveur du gouvernement fédéral. A mon avis, le gouvernement devrait étudier cette question. Premièrement, pourquoi la formule n'est-elle pas plus simple, et, deuxièmement, pourquoi le gouvernement fédéral perçoit-il trop d'impôt sur le revenu de 75 p. 100 des Canadiens en se guidant sur ces barèmes?

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ABSENCE DE CERTAINS MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, si je demande la parole, c'est pour dire que je déplore vivement l'absence de certains ministres qui détiennent des portefeuilles importants. En fait, ils sont 36 au cabinet actuellement. J'avais des questions à poser au premier ministre au sujet d'une affaire internationale.

M. Nielsen: Il n'y a que cinq ministres de présents aujourd'hui.

M. Broadbent: Le premier ministre est absent tout comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Je me proposais de poser une question au ministre des Finances (M. Lalonde). Mais il brille par son absence. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) est aussi absent, tout comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le ministre d'État au Commerce international (M. Regan) et le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). Je viens de nommer plus d'une demi-douzaine de ministres que nous comptions interroger aujourd'hui.

Je ne prétends pas, bien entendu, réclamer la présence quotidienne des ministres à la Chambre. Nous comprenons que leurs responsabilités les appellent ailleurs. Mais le cabinet compte 36 membres et seulement sept sont là ce matin. Cela est inacceptable de la part d'un gouvernement qui reconnait ses responsabilités à l'égard des Canadiens.

• (1115)

Je termine en rappelant que c'est aujourd'hui vendredi treize. C'est normalement un jour de catastrophes. En règle générale nous ne sommes pas satisfaits des réponses qu'on nous fournit mais nous ne jugeons pas qu'il soit convenable même pour un cabinet libéral de se comporter de la sorte un vendredi treize.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

AIR CANADA

LE CHOIX DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL—L'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre n'a pas vraiment répondu hier à nos questions à propos de l'enquête criminelle sur les agissements du président d'Air Canada et devant la nonchalance renversante du premier ministre, qui a permis à son ami de rester à son poste en attendant les résultats de l'enquête, le ministre peut-il dire à la Chambre que cette enquête porte sur des allégations selon lesquelles le président d'Air Canada aurait conspiré frauduleusement avec les promoteurs montréalais Isaac Gelber, Bernard Saint-Jacques et Pierre Jolicœur pour obtenir des dessous-de-table de 3.6 millions de dollars à l'occasion du déménagement du siège social d'Air Canada à Montréal, ce qui va à l'encontre des articles 423(1)*d*) et 338(1) du Code criminel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cela fait maintenant au moins quinze fois que l'on répond à cette question. Mon cher collègue voudrait probablement que le ministre de la Justice ou moi-même disions quelque chose qu'il puisse interpréter comme une accusation à l'égard du président d'Air Canada. Le député est avocat. Il respecte donc sans doute le principe selon lequel personne n'est coupable avant d'avoir été accusé de quelque chose. Il n'y a pas de présomption de culpabilité dans notre système juridique. Selon moi, tout ce que j'aurais pu dire déjà et tout ce que je pourrais dire maintenant pourrait être interprété comme une présomption de culpabilité. Par conséquent, tout au long de cette affaire—et je déplore tout autant que mon collègue de ne pas avoir encore reçu le rapport de la GRC—le gouvernement a jugé préférable de garder le silence. Je l'ai dit tellement de fois que je commence moi-même à en avoir assez.

M. Nowlan: Je suis bien d'accord avec une partie de la réponse du ministre. Il a tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'une affaire délicate qui peut être désagréable.

L'APPEL TÉLÉPHONIQUE DU MINISTRE AU PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, cette enquête ne porte pas sur un citoyen ordinaire. Elle vise un haut fonctionnaire d'une société de la Couronne toujours en poste. Un simple policier qui fait l'objet d'une enquête quelconque est toujours suspendu en attendant les résultats de l'enquête.

Je trouve intolérable que ni le ministre des Transports ni le ministre de la Justice n'ait dit à la Chambre ou ailleurs quand l'enquête a été instituée, où elle en est rendue et quand elle sera terminée, même si le ministre, d'après sa réponse qui figure au hansard du 20 décembre 1982, a téléphoné au président d'Air Canada au début de septembre pour le prévenir de l'enquête criminelle bien avant que la GRC ne fasse une perquisition dans ses bureaux et chez lui. Dans ces conditions, le ministre peut-il dire à la Chambre de quoi il a parlé au président quand il lui a téléphoné pour le prévenir de l'enquête? Ne fait-on pas deux poids, deux mesures si l'on avertit quelqu'un qu'il fait l'objet d'une enquête criminelle? Les autres citoyens canadiens sont-ils prévenus ainsi?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, c'est justement parce qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures que nous ne pouvons pas répondre à la question de mon collègue. Comme il devrait le savoir, la règle du droit est la même pour tout le monde. Ce qu'il essaie de faire, c'est d'établir des normes sélectives pour la règle du droit, afin de pouvoir obtenir plus de renseignements sur les affaires qui l'intéressent. Ce n'est pas la coutume au Canada et j'espère que ce ne le sera jamais. Cela m'attriste de voir que le député ne peut pas respecter nos traditions.

M. Nowlan: Je n'ai pas de leçon de moralité politique ou juridique à recevoir du ministre de la Justice, surtout que le gouvernement semble se soucier davantage de protéger la réputation de son ami politique que celle d'Air Canada, qui sera ternie tant que cette affaire n'aura pas été tirée au clair.

LE MOTIF DE L'APPEL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, comme le ministre de la Justice nous a donné une réponse un peu plus longue que d'habitude, trouve-t-il normal qu'un ministre des Transports téléphone, au début de décembre, au président d'Air Canada pour l'avertir qu'il faisait l'objet d'une enquête criminelle, longtemps avant que la police ait pu faire une perquisition pour découvrir les documents sur lesquels porte l'enquête? N'est-ce pas faire deux poids, deux mesures?

• (1120)

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, en ce qui concerne l'appel téléphonique dont parle le député, si j'ai bien compris, la GRC, qui menait l'enquête, a autorisé le ministre des Transports à faire cet appel. Le député a certainement besoin de tout un cours là-dessus. De toute évidence, il ne comprend pas nos traditions, sans quoi il ne poserait pas jour après jour des questions auxquelles nos usages nous interdisent de répondre. Il devrait le comprendre. Il devrait réfléchir un peu à son rôle de député.

Mme le Président: La parole est au député d'Ontario.

M. Fennell: Madame le Président, à la suite des propos du député d'Oshawa, je voudrais interroger le ministre de l'Industrie et du Commerce qui, si j'ai bien compris, sera parmi nous un peu plus tard. Par conséquent, j'attendrai son arrivée pour lui poser ma question.

Mme le Président: Combien de fois devrai-je répéter que si les députés ne veulent pas poser leur question dans l'immédiat, il leur suffit de ne pas demander la parole. S'ils le font, je suppose que c'est pour poser une question. Cela prend du temps de dire: «Je ne peux pas poser ma question parce que le ministre n'est pas là».

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE—LE DÉCRET DU CONSEIL RELATIF AUX TRAITEMENTS DES CADRES

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Cette semaine, il a cherché à répondre à des questions concernant la Société immobilière du Canada (Mirabel) limitée, dont on soupçonne certains cadres, par l'effet d'un décret et d'une demande au Conseil du Trésor et par le biais d'un reclassement de postes, d'avoir échappé au plafond des 6 et 5 p. 100 sur les hausses salariales. Mardi dernier, le ministre a été prié de dire pour quelle raison un premier décret du Conseil avait été abrogé deux jours seulement après que la question eut été soulevée à la Chambre, remplacé par un second décret portant sur le même sujet. Il n'a pas réussi à y répondre mardi. Je me demande s'il voudrait maintenant le faire.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, peut-être pourrais-je aider le député. Le décret initialement publié ne précisait pas qu'il était pris en application de l'article 16 de la loi sur les restrictions salariales du secteur public, que le régime de rémunération adopté était conforme aux conditions du programme des 6 et 5 p. 100, et que les administrateurs de la Société immobilière du Canada (Mirabel) ltée avaient attesté par écrit que le régime de rémunération, conforme comme il a été dit au programme des 6 et 5 p. 100, ne serait pas modifié pendant la durée du programme. Nous tenions à bien préciser cela, pour éviter les malentendus que mon honorable ami veut dissiper, et je le remercie de sa question.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ÉCHELLES DE TRAITEMENTS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ce sera le grand jour des dissipations de malentendus, parce que ce reclassement nous donne tout naturellement à soupçonner qu'il est opéré dans le but délibéré d'éluder les 6 et 5 p. 100 et de favoriser les catégories de revenus supérieures, et non les catégories inférieures. Donc, pour éviter cela, pour dissiper tout malentendu ou soupçon, je demanderai à celui des deux ministres qui sera en mesure de répondre s'il veut bien déposer les traitements touchés avant la mise en marche du programme des 6 et 5 p. 100 par le personnel concerné de la Société immobilière du Canada (Mirabel) limitée, et déposer aussi les traitements actuels? Cela dissiperait tout malentendu possible.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je me ferai un plaisir de consulter mon honorable ami ainsi que le ministre compétent. Je préciserai que le régime de rémunération en question et le système de reclassement étaient à l'étude au moment où la loi des 6 et 5 p. 100 a été adoptée.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Pour entrer en application, les augmentations qui auraient normalement été autorisées par la loi sur les restrictions salariales du secteur public, si je me rappelle bien, étaient légèrement inférieures à 6 p. 100, mais je me ferai un plaisir de consulter le ministre compétent afin de pouvoir fournir un complément de détails et donner l'assurance qu'il réclame à bon droit.

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME D'INFORMATION SUR LA MISE À L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, en l'absence du premier ministre et du ministre de la Défense nationale, je pose ma question au secrétaire parlementaire de ce dernier.

• (1125)

Nous avons appris hier que le ministère de la Défense nationale a décidé de lancer un programme d'information dont la direction a été confiée à un responsable du quartier général de l'OTAN à Bruxelles. Il y aura notamment une projection de diapositives de 40 minutes et une trousse d'information à l'intention des participants dans le but de convaincre les Canadiens que le gouvernement a raison de vouloir procéder aux essais des missiles de croisière aéroportés au Canada, mais l'information ne sera pas objective, et le ministre l'a reconnu hier au comité. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale peut-il nous dire ce qui a poussé le gouvernement à décider de lancer un tel programme et nous donner une idée de ce que cela va coûter?

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, voici ce que je répondrai au député. La question de la guerre nucléaire et de l'emploi d'armes nucléaires comme moyen de dissuasion est très complexe et exige que l'on soit très au courant des événements qui ont mené à la conjoncture actuelle. A mon avis, les Canadiens n'ont pas été suffisamment bien informés à ce sujet. En tout cas, ceux qui estiment que ce moyen de dissuassion créé par l'OTAN ne fait qu'accélérer la course aux armements et contribue, d'une certaine façon à l'insécurité dans le pays, ont dénaturé les faits. Il est donc très important, pour réaliser un certain équilibre, que le ministère de la Défense nationale expose clairement tous les aspects complexes du problème et permette au public de prendre une décision. Le manque d'objectivité des informations données dans la presse visait à minimiser l'objectif du ministère de la Défense nationale, à savoir établir la paix en utilisant la dissuassion. Pour ce qui est du . . .

Mme le Président: A l'ordre.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME À MÊME LES DENIERS PUBLICS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au même secrétaire parlementaire. Il est curieux que le gouvernement engage des fonds à l'égard d'un programme qu'il n'a pas encore adopté, de son propre aveu. Je tiens également à signaler que l'entente-cadre stipule clairement que les États-Unis devront assumer tous les frais relatifs au programme d'essais et d'évaluation. Cela vaut-il également au programme d'information? Plus précisément, pouvons-nous obtenir l'assurance que l'on ne financera pas ce programme, qui vise à vendre un système d'armements américain, à même les deniers publics des Canadiens?

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, cette question est en deux parties. D'une part, il ne fait aucun doute que le gouvernement américain va assumer tous les frais relatifs au programme d'essais. Quant au programme visant à informer les Canadiens des complexités et des problèmes inhérents à la guerre nucléaire, il sera financé à même le budget du ministère de la Défense nationale. Je signale au député que nous n'avons fait appel à aucune société de publicité et qu'il n'est pas question d'utiliser des installations supplémentaires. Les dépenses relatives à ce programme, qui a pour objet de diffuser l'information en vue de rétablir quelque peu l'équilibre dans le pays, seront assumées entièrement par le ministère de la Défense nationale.

* * *

PETRO-CANADA

LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE AU LARGE DE LA CHINE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'autre jour, Bill Hopper, président de Petro-Canada, notre société pétrolière d'État, a déclaré que l'une des raisons pour lesquelles Petro-Canada dépensait l'argent des contribuables canadiens à développer les ressources pétrolières au large de la Chine, c'était que la société espérait avoir accès au pétrole découvert dans cette région, étant donné que le Canada est toujours importateur de pétrole. Le mandat de Petro-Canada est-il d'atteindre l'autosuffisance au Canada en développant les réserves pétrolières au large de la Chine?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme je l'ai expliqué l'autre jour, la société Petro-Canada a été invitée, en même temps que 45 autres compagnies de divers pays, à faire une proposition de prospection au large de la côte de Chine. Ce serait une excellente occasion pour Petro-Canada. L'un des avantages possibles, c'est que nous pourrions, si nous trouvions du pétrole et si le Canada en avait besoin, importer ce pétrole au Canada.

Heureusement, nous sommes actuellement autosuffisants, puisque nous produisons autant de pétrole que nous en consommons, mais nous devons prendre garde à l'avenir. Comme nous avons été invités par la Chine et en raison des relations commerciales de l'ouest du Canada, en particulier, avec la Chine, il importait que nous acceptions l'offre du gouvernement chinois. Si une société canadienne est en mesure d'exporter la technologie canadienne et d'améliorer les relations commerciales que le Canada entretient avec la Chine, tous les députés, surtout ceux de l'Ouest, devraient en être heureux.

• (1130)

M. Shields: Madame le Président, je suis heureux de voir que Petro-Canada va rendre la Chine autosuffisante en pétrole avec l'argent des contribuables canadiens!

Questions orales

LE RETRAIT DU PROJET D'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais demander au même ministre pourquoi Petro-Canada se retire des projets des sables bitumineux de Fort McMurray et du nord-est de l'Alberta? Pourquoi les travaux sont-ils au point mort dans la mer de Beaufort? Pourquoi diable ne participe-t-il pas à la prospection au large de Terre-Neuve et au développement de notre propre pétrole? Je ne peux pas comprendre le ministre.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme d'habitude, le député pense que s'il parle plus fort, nous écouterons plus attentivement. Je dois lui dire que la société Petro-Canada participe également à des projets ici; elle participe à des projets dans le Nord, au large des côtes de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et en Alberta. J'espère pouvoir faire certaines déclarations à ce sujet prochainement.

Je suis heureux que le député sache que Petro-Canada a un rôle à jouer au pays. Elle joue un grand rôle. Certains de ses amis nous disent souvent que Petro-Canada ne devrait pas exister, mais je suis heureux de voir que le député désire un plus grand rôle national pour la société.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE COÛT D'UN IMMEUBLE À BUREAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À HALIFAX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question qui est presque aussi grotesque que la dernière réponse. Au début de la semaine dernière, le ministre d'État (Commerce international) a annoncé, à Halifax, la construction d'un immeuble à bureaux du gouvernement fédéral au coût de 52 millions de dollars. Le directeur régional du ministère des Travaux publics a affirmé que le chiffre exact ne serait pas de 52 millions, mais bien de 5 millions. Quel est le chiffre exact?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député a dit de sa question qu'elle était grotesque; il est donc seul juge.

Je sais que le coût de ce programme de construction d'un immeuble important à Halifax dépasse largement les 5 millions de dollars. Il s'agit d'une construction très importante qui améliorera les installations de Halifax, ce qui permettra à cette ville de profiter encore plus du programme de décentralisation du gouvernement. J'espère que le député n'a rien contre le fait que la communauté urbaine de Halifax profite d'un avantage important, d'un nouvel immeuble fédéral.

M. Forrestall: Madame le Président, je m'oppose à la construction d'un immeuble à bureaux de 52 millions de dollars sur le front de mer de Halifax.

LE BESOIN D'UN ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je me demande si le ministre pourrait être plus explicite. Il affirme que cet immeuble coûtera beaucoup plus que 5 millions de dollars et son collègue a déclaré qu'il coûtera 52 millions de dollars, tout cela au moment même où nous devons, comme il l'a affirmé, lancer des programmes importants de construction rapidement, afin de créer des emplois. Le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus rapide et plus sensé d'envisager, par exemple, de se servir de cet argent pour démarrer immédiatement le projet important de construction d'un établissement hospitalier à Camphill afin d'offrir les soins médicaux voulus aux habitants de la Nouvelle-Écosse et plus particulièrement aux anciens combattants?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il ne m'appartient pas de déterminer si les besoins d'un ministère sont plus pressants que ceux d'un autre.

Je crois que la confusion qui règne au sujet du coût total du projet peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un projet de location-vente devant amener des investissements du secteur privé. Le gouvernement fédéral louerait à une entreprise privée normalement. Si c'est là la solution choisie, cela expliquerait la différence entre les 5 millions et les 52 millions. Il s'agit d'un projet important et le chiffre de 52 millions semble très près de la réalité.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LA RÉPARTITION DES CONTINGENTS DE LAIT EN ALBERTA

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, madame le Président. Vers la fin du mois de janvier, j'ai signalé au ministre que les producteurs laitiers de l'Alberta éprouvaient de graves difficultés du fait qu'ils avaient perdu leurs contingents. A l'heure actuelle, entre 400 et 500 des quelque 1,800 producteurs laitiers que compte l'Alberta sont toujours sans contingents. En janvier, le ministre avait dit qu'il interviendrait si nous pouvions lui signaler des cas particulièrement pitoyables. Puisque la situation s'est encore détériorée, le ministre est-il prêt maintenant à intervenir?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait pertinemment que je m'occupe de la Commission canadienne du lait. Il sait aussi que je suis le ministre de tutelle de cette commission. Il sait également que ce sont nos producteurs laitiers qui dirigent la Commission canadienne du lait. Ce sont eux qui décident des contingents à l'échelle nationale et qui ont réparti équitablement les réductions entre tous nos producteurs laitiers.

Les producteurs laitiers de l'Alberta ne sont pas traités différemment de ceux des autres régions du Canada. Ce n'est pas moi qui décide des contingents, mais bien les producteurs laitiers eux-mêmes. Je n'avais pas été avisé que 500 producteurs laitiers de l'Alberta demeuraient sans contingent. J'ai peine à croire que 500 producteurs laitiers qui ont déjà obtenu un contingent pour produire du lait industriel ou qui en ont obtenu un de leur office provincial de commercialisation soient sans contingent à l'heure actuelle. Je ne puis croire qu'un si grand nombre de producteurs laitiers soient sans contingent.

Lorsque le député m'a signalé cette affaire, seulement 30 ou 40 producteurs laitiers étaient touchés par la réduction des contingents. J'apprends à l'instant qu'il y en a maintenant 500; c'est vraiment incroyable.

M. Mazankowski: Pour sa gouverne, madame le Président, je tiens à dire au ministre que c'est M. Jim Gylander, président de la Commission de contrôle du lait de l'Alberta, qui a déclaré qu'entre 400 et 500 producteurs laitiers de l'Alberta seront sans contingent d'ici la fin du mois.

LE DEVOIR DU MINISTRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre s'était également engagé à examiner les cas où les producteurs éprouvaient des difficultés injustifiées. Il ne peut pas s'esquiver cette fois-ci; il a un devoir envers les producteurs canadiens.

Le ministre attend-il que ces producteurs fassent faillite, ou va-t-il prendre ses responsabilités et agir en leur faveur, comme il en a le devoir?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'accepte entièrement mes responsabilités à l'égard des producteurs laitiers du Canada. Nous avons mis en œuvre la meilleure politique au monde. Le député veut-il voir se produire la même chose ici qu'aux États-Unis où les stocks sont énormes et où le gouvernement dépense des millions et des millions de dollars en subventions sans cependant savoir quoi faire de ces produits? Les Américains détruisent les marchés des autres pays, des marchés qui appartiennent normalement au Canada.

Je me suis entretenu avec les producteurs laitiers du Canada qui sont absolument en faveur du programme que nous appliquons. Ils le trouvent équitable compte tenu de la conjoncture mondiale. A ce propos, le député sait qu'il existe d'énormes excédents de produits laitiers dans le monde. Au Canada, notre production de poudre de lait industriel et de beurre demeure excédentaire, mais nous maîtrisons la situation.

Le député me demande de prendre mes responsabilités; je lui ferai remarquer que je ne m'ingère pas dans les activités des organismes des producteurs laitiers canadiens. Ils s'administrent eux-mêmes et accomplissent un excellent travail. Je regrette qu'ils ne s'entretiennent pas avec le député pour l'informer de ce qui se passe.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX INDIENS DEMANDANT DES PRÊTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre dont relève la Banque fédérale de développement ou à son secrétaire parlementaire. Le gouvernement fédéral affirme depuis longtemps qu'il favorise le développement économique des bandes d'Indiens de toutes les régions du Canada. Il a dit qu'il s'intéressait à l'aménagement de parcs industriels dans les réserves indiennes lorsque cela se justifie et qu'il encourageait de telles initiatives.

Nous constatons toutefois que lorsque des entreprises demandent à des établissements de crédit d'appuyer leur demande d'installation d'une entreprise dans une réserve ou dans un parc industriel situé dans une réserve, les banques à chartes du Canada et les autres établissements financiers sont disposés à leur donner leur appui mais la seule banque qui refuse de leur prêter de l'argent, en Colombie-Britannique du moins, pour établir une entreprise sur des terres fédérales ou des terres appartenant aux Indiens, c'est la Banque fédérale de développement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer pourquoi elle commet une telle injustice?

• (1140)

M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme): Madame le Président, je suis heureux de signaler que le gouvernement ne refuse pas systématiquement de prêter de l'argent aux Indiens qui sont dans les réserves ou ailleurs.

M. Riis: Madame le Président, je dois dire que cette réponse me laisse pantois. Je voudrais toutefois . . .

Mme le Président: C'était une réponse brève. J'encourage le député à poser une question brève.

Des voix: Bravo!

LE REFUS DE PRÊTER DE L'ARGENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ce problème nécessite une réponse plus détaillée que celle qui a été donnée. Je le répète, dans la province de Colombie-Britannique du moins—je n'ai pas eu l'occasion de vérifier si c'était le cas dans d'autres provinces—la Banque fédérale de développement refuse de prêter de l'argent aux bailleurs qui s'installent sur des terres indiennes. Bien des entreprises vont demander un prêt à la BFD pour lancer une entreprise dans des réserves et on leur dit qu'il n'y a pas d'argent pour les bailleurs qui s'installent dans les réserves indiennes. Les banques à charte ne se comportent pas ainsi. Les autres établissements de crédit non plus. Si le secrétaire parlementaire n'est pas au courant de la situation, je voudrais qu'il se mette en rapport avec les fonctionnaires de la Banque fédérale de développement et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour essayer de résoudre immédiatement le problème.

[*Français*]

M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, l'honorable député désire obtenir des explications. J'aimerais donc lui signaler que lorsqu'un Indien d'une réserve demande un emprunt, le premier problème qui se pose est le fait qu'il ne soit pas propriétaire du terrain. On va certainement me dire qu'il est possible d'hypothéquer la maison, et je suis d'accord sur ce point. Le deuxième problème qui se pose et qui est le plus important, c'est qu'une décision de conseil n'engage pas nécessairement un autre conseil qui pourrait lui succéder. Voilà le problème le plus important auquel nous avons à faire face, lorsqu'il s'agit de reprendre ou d'obtenir les meilleures garanties possibles sur les prêts hypothécaires.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES AVORTEMENTS PRATIQUÉS DANS UNE CLINIQUE DE WINNIPEG

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle porte sur la clinique Morgentaler de Winnipeg. Jusqu'à maintenant, le procureur général du Manitoba a soutenu qu'il n'y avait rien de répréhensible à établir une clinique. Celle-ci n'est cependant pas reconnue comme un hôpital et elle n'a pas formé de comité de l'avortement thérapeutique. Morgentaler ayant avoué que des avortements y sont pratiqués, il est maintenant flagrant que la clinique enfreint le Code criminel.

Je sais, et le ministre de la Justice le reconnaît, que l'administration de la justice relève de la compétence provinciale, mais le ministre a-t-il discuté de la question avec le procureur général du Manitoba? De manière évidente et ouverte, on fait fi du Code criminel du Canada, une loi qui a été adoptée par la Chambre, par le Parlement. Les répercussions sur la façon dont la justice est exercée et perçue sont évidemment très graves. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quels entretiens il a eus et quelles mesures de correction il recommande dans cette affaire?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je n'ai pas discuté de cette affaire avec le procureur général du Manitoba. J'ai du mal à imaginer les circonstances qui me porteraient à juger cette intervention convenable. La loi, comme mon collègue le sait, est adoptée par la Chambre, mais son application relève des gouvernements provinciaux.

Il me semble que le procureur général a laissé entendre que lorsqu'il sera saisi de l'information par les autorités judiciaires de la province, il prendra les mesures que prescrit la loi. Toutefois, madame le Président, même si, dans un cas hypothétique, le procureur général d'une province interprétait la loi différemment, je ne crois pas qu'à titre de ministre de la Justice dans un gouvernement fédéral, j'aie quelque autorité que ce soit pour renverser sa décision ou annuler l'action qu'il entreprend dans l'exercice de ses fonctions. La question regarde la population et le gouvernement de cette province. Rien jusqu'ici ne m'autorise à penser que c'est le cas, madame le Président.

LE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE AU MANITOBA

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre est très sensible à la division des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et je l'en félicite. Cependant, jusqu'à maintenant, le procureur général de la province a toujours soutenu qu'il n'y avait aucune infraction à la loi tant qu'un avortement n'avait pas eu lieu. Or, c'est maintenant chose faite, et on continue de pratiquer des avortements. C'est de notoriété publique, et M. Morgentaler l'a admis lui-même.

Il est notoire que l'on commet une infraction à la loi. Par conséquent, je demande au ministre, qui est chargé de voir à l'application de la loi et de veiller à ce que justice soit faite, s'il ne lui semble pas étrange que le procureur général du Manitoba se contente de dire «Eh bien, cela relève de la police»? Il s'en lave les mains. Si l'administration de la justice est de compétence provinciale, comment peut-on faire respecter la loi quand le procureur général du Manitoba affirme que ce n'est pas de son ressort, que cela concerne la police? Il est directement responsable de cette question, et il s'en lave les mains.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, le député me demande, à titre de ministre fédéral de la Justice, de porter un jugement sur la façon dont le procureur général de la province s'acquitte de ses fonctions. Je ne crois pas, madame le Président, que la constitution m'accorde le droit de porter un tel jugement. Je crois qu'il serait inconvenant pour moi de le faire. J'ai mon opinion personnelle sur la question, mais je crois que je ne suis pas habilité par la fonction que j'occupe à claironner publiquement mes opinions. Si mon vis-à-vis veut poursuivre l'affaire, il devra s'adresser publiquement au procureur général du Manitoba.

* * *

LES PÊCHES

LA DÉLIVRANCE D'ARMES À FEU À DES INSPECTEURS DES PÊCHES DE LA CÔTE EST

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais également poser une question à un des quelques rares ministres présents aujourd'hui, le ministre de la Justice. Hier, selon les journaux, on a fourni à la demande expresse du ministère fédéral des Pêches, des armes à feu dont des fusils de chasse, à certains inspecteurs des pêches de la côte est par suite du conflit sur la pêche au homard. Ma question a trait à cette mesure extrême qui a été prise. Les inspecteurs du ministère des Pêches sont-ils considérés comme des agents de sûreté en vertu de lois fédérales ou provinciales? En vertu de quelle loi est-il permis d'accorder des armes à feu aux inspecteurs du ministère des Pêches?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il m'incombe, au nom de mon collègue, le ministre des Pêches, de répondre à cette question. Je vais me rapporter aux précédents que je connais. L'interprétation juridique des termes utilisés par le député ne m'est pas familière. Par le passé, nous avons autorisé les agents du ministère des Pêches qui ont reçu la formation voulue—depuis peu, ils sont formés par la GRC à Regina—et qui sont exposés à certains dangers, plus particulièrement sur la côte du Pacifique où ils descendent dans les canyons profonds de la rivière Fraser et d'autres cours d'eau, à porter des armes pour se défendre.

LA LOI AUTORISANT LA DÉLIVRANCE D'ARMES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, lâ où je veux en venir, peu importe quel ministre répond à la question, c'est qu'il ne revient pas aux ministères de décider si un employé du gouvernement doit avoir le droit de porter une arme. Il existe des lois très strictes à cet égard, tant au niveau provincial que fédéral. Je veux simplement savoir, et c'est pourquoi je m'adressais au ministre de la Justice, en vertu de quelle loi on accorde la permission de porter une arme à un inspecteur du ministère des Pêches.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je devrai prendre cette question en note. J'ai invité mon collègue qui remplace le ministre des Pêches à répondre selon ses connaissances, car je n'étais pas au courant de cette question avant que le député ne la soulève. Je communiquerai au député l'information qu'il demande.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES CONSÉQUENCES POUR LES TRAVAILLEURS—LE NOMBRE D'EMPLOIS PERDUS ET DE LICENCIEMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a affirmé dans un discours que les espoirs fabuleux que laisse entrevoir la haute technologie avaient engendré une crainte généralisée et une véritable panique au sujet de l'avenir de l'emploi. La semaine dernière, on apprenait grâce à une fuite que deux millions d'emplois du secteur manufacturier disparaîtraient probablement à cause du progrès technique. Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère, de même que le ministère de l'Emploi, songent à réunir des représentants des gouvernements provinciaux, du gouvernement fédéral, des entreprises et des syndicats, pour examiner toute la question? Peut-il nous dire aussi comment on pourrait atténuer les effets que ces pertes d'emploi auraient sur les travailleurs en leur offrant des primes de départ plus équitables et en les recyclant?

L'hon. Chas L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, je viens tout juste de terminer une série de consultations, qui ont commencé à la fin de février, avec les syndicats et les entreprises sur toute la question des transformations techniques. Le député se souvient peut-être que nous avions commandé une étude à ce sujet, et en novembre dernier, Margaret Fulton a publié un document intitulé «In the Chips», où elle fait certaines recommandations. Les consultations que j'ai menées faisaient suite à ces recommandations.

• (1150)

Enfin, puis-je aussi rappeler au député dont je comprends l'inquiétude, que le dernier budget propose de mettre sur pied un centre d'étude de la productivité et de la croissance de l'emploi pour tenter de mieux définir la gestion des transformations techniques? Et nous sommes heureux que le NPD nous ait soutenus à cet égard.

L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je suis certain que le ministre sait déjà que les travailleurs et les syndicats ne considèrent pas une discussion d'ordre général comme étant une consultation surtout quand par la suite le gouvernement élabore une politique et propose une mesure qui ne tient pas compte de leurs avis. Cependant, j'ai une question précise à poser au ministre au sujet de ce problème. Le ministre serait-il disposé à modifier le Code du travail afin que les travailleurs qui ont perdu leur emploi par suite des progrès technologiques soient prévenus et qu'ils obtiennent officiellement le droit de négocier pour obtenir des compensations consécutives à l'introduction de ces changements?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, je m'étonne que le député oublie que cette disposition existe déjà dans le Code du travail et qu'elle a fait l'objet de discussion à maintes reprises. Pour ce qui est de la consultation, puis-je rappeler au député que le principal responsable du Syndicat des métallos a accepté il y a plusieurs mois de faire partie de la Commission McDonald. Cette décision illustre bien l'importance que les travailleurs accordent aux consultations et à la prise de décisions en commun.

* * *

LE PROGRAMME DE RELANCE DE L'AIDE À L'EMPLOI

LES EMPLOIS PROMIS POUR AIDER LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'adresse ma question au premier ministre suppléant. En octobre 1982, le gouvernement a mis fin à l'aide financière que recevaient au-delà de 400 hommes, femmes et enfants, à Montréal, qui aspirent au statut de réfugié politique. Depuis, ces personnes ont dû se contenter pour survivre d'environ $180,000 consentis par le gouvernement québécois et des organisations non gouvernementales, et des $50,000 que le gouvernement fédéral leur a versés en mars.

Comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a promis au mois de février de créer 200 emplois dans le cadre du programme RELAIS en vue d'aider ces personnes démunies et qu'il a réitéré sa promesse la semaine dernière en disant au comité du travail que ces emplois seraient créés dès cette semaine, le premier ministre suppléant peut-il nous dire pourquoi ils ne l'ont toujours pas été, quand ils le seront ou quand le gouvernement compte venir en aide à ces indigents?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, pour répondre au député en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je tiens à lui assurer que ce dernier sera saisi de la question et qu'il y répondra.

Questions orales

LES MUSÉES DES BEAUX-ARTS

LE PROJET DE CONSTRUIRE UNE GALERIE À HALIFAX

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Communications, concerne le projet de travaux publics annoncé à Halifax et dont le député de Dartmouth a parlé tout à l'heure. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux membres de la communauté artistique de Halifax que cette décision déçoit terriblement, pourquoi on a renoncé à construire à Halifax un musée des beaux-arts ou un complexe artistique, comme on l'avait promis depuis longtemps, préférant construire à la place un immeuble de bureaux?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, mon ministère a eu plusieurs entretiens à ce sujet avec les autorités de Halifax, surtout, avec le gouvernement conservateur de la province. Ce dernier ne s'est pas montré très disposé à collaborer avec nous pour construire ce genre d'immeuble. Nous avions un programme global, comme le député le sait fort bien . . .

M. Forrestall: C'est absolument ridicule.

M. Fox: . . . dans le cadre du programme spécial d'initiatives culturelles dont une partie du budget est réservée à cette fin. Sans vouloir faire de peine au député, les autorités de la Nouvelle-Écosse ont répondu à toutes nos propositions que, pour certaines raisons, elles ne pouvaient pas considérer ce projet comme une priorité et qu'elles n'étaient donc pas prêtes à y participer financièrement.

M. Forrestall: C'est absurde! Et vous le savez!

M. Bosley: Madame le Président, le ministre n'ignore pas que ce n'est pas tout à fait exact.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, comme le ministre a abandonné ce projet de longue date, que compte-t-il faire pour que les habitants de Halifax et de la Nouvelle-Écosse aient enfin un musée des beaux-arts, grâce à l'aide du gouvernement fédéral? La question se pose d'autant plus que, pour justifier la construction de la nouvelle Galerie nationale l'année dernière, on a dit que toutes les galeries régionales, y compris celle de Halifax, étaient déjà en place.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député ignore de quoi il parle. Ces dernières années, au cours de nos réunions avec les ministres provinciaux chargés de la culture et des ressources historiques, nous n'avons nullement cherché à imposer aux provinces de nouveaux immeubles, car, dans bien des cas, ces dernières devaient répondre à certaines exigences d'exploitation. Tous les projets de construction de centres artistiques et culturels ne peuvent être réalisés qu'avec l'entière coopération des provinces, à moins qu'il ne s'agisse d'immeubles purement fédéraux.

La Nouvelle-Écosse avait peut-être de bonnes raisons, que je ne conteste nullement, de ne pas vouloir accorder la priorité à ce secteur pour le moment.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, j'aurais une question à poser, par votre entremise, au ministre de l'Agriculture. J'ai exposé dernièrement un problème qu'ont les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Le ministre a-t-il pris des mesures pour accélérer l'acceptation des demandes par la Société du crédit agricole? A-t-il pris des mesures au sujet du retard des remboursements des prêts pour les récoltes entreposables? A-t-il pris des mesures concernant la stabilisation possible des prix?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la réponse est oui aux trois premières parties de la question et non à la dernière.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Très brièvement, je voudrais demander au ministre quand les producteurs de pommes de terre peuvent escompter avoir une réponse. Je lui signale qu'une réponse tardive est nulle parce qu'elle ne sera d'aucun secours. Nous n'avons plus qu'une semaine, madame le Président, pour relancer les activités des producteurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le ministre provincial de l'Agriculture et moi tentons de fixer une réunion pour décider des autres mesures à prendre.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES EMPRISES ABANDONNÉES EN SASKATCHEWAN

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais lui demander ce qui s'est fait jusqu'ici pour transférer entièrement les emprises abandonnées du Canadien National en Saskatchewan au gouvernement fédéral.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne suis pas certain d'avoir compris la question. Mon collègue voudrait-il me l'expliquer?

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: Je sais que je ne devrais pas le faire, madame le Président, mais pour préciser, je veux parler des emprises abandonnées du Canadien National qui, d'après une entente conclue en 1977 entre le CN et le gouvernement fédéral, devaient être rendues au gouvernement fédéral.

Où en sont les négociations en vue du transfert par le Canadien National au gouvernement fédéral du Canada des emprises appartenant au CN en Saskatchewan?

M. Pepin: Cette affaire remonte à quelque temps déjà. C'est pour cela que je ne voyais pas de quoi il s'agissait. Si je me rappelle bien, on a offert aux provinces de reprendre ces emprises. On le leur a offert. Je ne devrais pas dire qu'on leur a offert de les reprendre, parce qu'elles ne leur ont jamais appartenues.

Je crois me rappeler que l'Alberta a accepté de les suspendre. Si ma mémoire est bonne, le Manitoba a accepté lui aussi. Sauf erreur, la Saskatchewan n'a pas accepté, mais je ne me rappelle pas si elle a changé d'avis depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement provincial. Je vérifierai ce qui en est.

M. Epp: Tout est nouveau.

* * *

L'AGRICULTURE

LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE—ON DEMANDE QU'ELLE SOIT DIMINUÉE

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a trait à une affaire dont j'ai déjà saisi à la Chambre le ministre de l'Agriculture, soit la taxe fédérale très lourde imposée aux agriculteurs sur le carburant agricole, taxe qui s'élève à environ 66c. par gallon. Le ministre de l'Agriculture a dit qu'il s'en plaindrait au cabinet. Il n'y avait rien à ce sujet dans le budget. Les agriculteurs s'apprêtent à ensemencer ce printemps. Cette lourde taxe est fort préjudiciable à la céréaliculture et à l'agriculture en général. Le ministre songe-t-il à diminuer cette lourde taxe?

• (1200)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis toujours disposé à examiner toutes sortes de problèmes . . .

M. Mazankowski: Faites quelque chose!

M. Chrétien: Je constate que le député de Végréville . . .

M. Mazankowski: Vous vous occupez de vos commettants.

M. Chrétien: Presque tout ce qu'on entend dire dans sa province c'est que le prix au Canada est trop bas et que nous devrions le majorer au niveau international. Quand on compare le niveau d'imposition du gouvernement fédéral, à celui des États-Unis, on constate qu'il n'y a pas beaucoup de différence.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Bien entendu, les impôts sont plus élevés dans certaines régions du Canada, notamment en Ontario et au Québec, à cause de la surtaxe scandaleuse prélevée sur l'essence, surtout au Québec où elle coûte 40 p. 100 de plus aux agriculteurs québecois.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par des honorables députés, le jeudi 12 mai 1983, sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PROJETS DE LOI PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

PRÉSENTATION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4780, 4781 et 4782.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE CHILLIWACK

Question nº 4780—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Chilliwack compte-t-elle?

2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?

3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en *a*) 1981, *b*) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?

5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en *a*) 1981, *b*) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?

6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) de combien en moyenne?

7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?

8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Quatre cent quatre-vingt.

2. Sept cent quatre-vingt-huit.

3. Aucune.

4. *a*) $209, *b*) $221.

5. *a*) $280, *b*) $297.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation de loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Oui, dans le cas de toutes les maisons dont l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL et pour lesquelles les occupants paient les frais de chauffage directement à un fournisseur commercial.

8. Le gaz naturel.

LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE LAHR

Question nº 4781—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Lahr, Allemagne de l'Ouest compte-t-elle?

2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?

3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en *a*) 1981, *b*) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?

5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en *a*) 1981, *b*) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?

6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) de combien en moyenne?

7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?

8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Mille cent quatre-vingt-onze.

2. Deux mille quatre cent soixante-neuf.

3. Aucune.

4 et 5. Il n'y a ni maisons en rangée ni maisons unifamiliales de trois chambres à coucher à la BFC Lahr.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Non, car le programme de facturation directe pour le chauffage n'est pas appliqué en Europe.

8. Le mazout.

LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE CORNWALLIS

Question nº 4782—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Cornwallis compte-t-elle?

2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?

3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en *a*) 1981, *b*) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?

5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en *a*) 1981, *b*) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?

6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) de combien en moyenne?

7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?

8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Deux cent onze.

2. Trois cent trente-six.

3. Aucune.

4. Il n'y a aucun logement familial du genre maison en rangée à trois chambres à coucher à la BFC Cornwallis.

5. *a*) $132, *b*) $137.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Oui, dans le cas de toutes les maisons dont l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL et pour lesquelles les occupants paient les frais de chauffage directement à un fournisseur commercial.

8. Le mazout.

[*Traduction*]

M. Flis: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 12 mai 1983, de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, lorsque j'ai signalé qu'il était 18 heures hier soir, je venais de faire remarquer que tout le monde admettait dans l'Ouest que les sociétés ferroviaires avaient droit à une rétribution raisonnable pour le transport du grain. J'avais également fait remarquer que bien des particuliers et bien des organismes entretenaient cependant des doutes quant au montant de cette rétribution et à la façon dont elle devrait être versée.

Le gouvernement estime bien sûr qu'il faut mettre au rancart le tarif statutaire et que les céréaliculteurs de l'ouest devraient payer environ le double du tarif actuel d'ici 1985-1986 et cinq fois plus d'ici 1990. On se demande cependant si l'agriculteur de l'Ouest a les moyens de payer davantage pour faire acheminer son grain. Les prix des céréales ont baissé, les coûts d'exploitation augmentent, et les agriculteurs font face à un très réel problème.

Le ministre doit savoir qu'un sous-comité de l'agriculture est présentement en train d'étudier un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait pour effet de remettre en vigueur les dispositions de l'ancienne loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Tout semble indiquer que les agriculteurs éprouvent de plus en plus de difficultés d'un mois à l'autre et d'une année à l'autre.

Si le ministre n'est pas disposé à conserver le tarif statutaire, il devrait au moins imposer un moratoire sur toute hausse et remettre à nouveau la question à l'étude en 1985-1986 lorsqu'un réexamen s'imposera. Les producteurs de l'ouest se demandent ce qu'ils gagneront s'il leur faut payer un tarif-marchandises plus élevé pour faire transporter leur grain. Le ministre prétend qu'ils y gagneront un réseau ferroviaire plus efficace, mais est-ce bien aux céréaliers qu'il appartient de payer le coût de cette amélioration? N'est-ce pas plutôt à la nation dans son ensemble? Cette région du pays ne verse-t-elle pas déjà sa juste part puisque les 3.7 milliards dont on a parlé proviennent, semble-t-il, du Fonds de développement de l'Ouest? L'argent qui est investi dans l'Ouest appartient donc aux habitants de cette région.

De nombreuses questions se posent. Je viens d'en soulever une qui est de première importance pour les habitants de l'Ouest. Les céréaliers peuvent-ils payer plus? Il faut remarquer en outre que les éleveurs sont extrêmement insatisfaits. Il s'agit aussi de déterminer s'il est vrai, comme le gouvernement l'a prétendu en février, que les changements proposés par le ministre permettront de développer une industrie secondaire dans l'Ouest et d'y favoriser l'expansion industrielle.

Supposons pour un instant que ce soit vrai. Quels avantages en tireront les céréaliers des Prairies? Leurs revenus ne seront pas meilleurs; ils n'en profiteront absolument pas. Lorsqu'on étudie de près ce projet de loi, on s'aperçoit que l'on demande à l'agriculteur des Prairies de payer plus mais de n'attendre rien en retour.

Le Parlement doit avoir le temps d'étudier toutes ces questions. Je sais que le ministre est un homme juste, mais nous n'aurons pas suffisamment de temps d'ici le 30 juin, date qu'il a mentionnée, pour procéder à cette étude. Même si la commission Gilson a étudié les instances qui lui ont été présentées, le Parlement lui-même n'a pas eu la possibilité d'en faire autant. Il est évident que les personnes qui ont témoigné devant cette commission étaient directement intéressées par la question. Il n'y a rien de mal là-dedans. L'Association des producteurs a certains droits acquis qu'elle entend conserver. Les éleveurs et les propriétaires d'élévateurs veulent en faire autant. Je doute que les personnes qui ont présenté des instances à la commission Gilson soient prêtes à renoncer à ces droits acquis et à agir dans les meilleurs intérêts de l'Ouest et des céréaliers de cette région.

Toutes ces personnes ont certaines craintes légitimes dont il faut tenir compte. Selon moi, on ne peut y parvenir qu'en permettant au comité d'étudier en profondeur ces diverses instances et questions.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. J'estime que nous en sommes à un tournant historique et économique pour ce qui est du développement de l'ouest du Canada. Le ministre compétent peut se bâtir une renommée en écoutant les parlementaires et en leur donnant l'occasion de faire ce qu'il faut dans l'intérêt de l'Ouest. Je lui demande d'abandonner son projet de faire adopter ce projet de loi d'ici au 30 juin. Laissons le comité l'étudier, faire des recommandations et présenter un rapport. Ainsi, je sais que le ministre, qui est juste, examinerait les recommandations du comité et finirait par présenter une mesure législative juste et équitable qui nous serait utile pendant de nombreuses années.

M. Pepin: Monsieur le Président, ma curiosité m'incite à poser une question qui me semble néanmoins importante. Mon vieil ami a dit croire qu'il n'existait pas d'accord sur l'importance de la compensation à verser pour le transport du grain. J'avais plutôt l'impression qu'il y avait consensus véritable à ce sujet. Le député aurait-il l'obligeance de me dire d'où provenait l'opposition à cet égard? Les autres députés savent peut-être qu'il est essentiellement question ici de la totalité des frais variables à long terme des chemins de fer et de 20 p. 100 des frais constants facturés graduellement sur quatre ans, à raison de 5 p. 100 la première année, 10 p. 100 la seconde, 15 p. 100 la troisième et 20 p. 100 la dernière année. J'avais cru comprendre que cela convenait à la plupart des intéressés. N'est-ce pas le cas?

• (1210)

M. Neil: Monsieur le Président, d'après moi, la somme de 651 millions de dollars témoigne d'une comptabilité suspecte de la part des sociétés ferroviaires. Les associations agricoles ont accepté ce chiffre, mais elles ne sont pas en mesure de le contester, compte tenu de la complexité des méthodes comptables des sociétés ferroviaires. Elles n'avaient d'autre choix que de voir là une estimation raisonnable. Je puis dire au ministre que s'il en parlait à des représentants d'associations agricoles ou avec des agriculteurs, il constaterait que l'on soupçonne

toujours les sociétés ferroviaires de demander des compensations de beaucoup supérieures à ce à quoi elles ont droit. Mais comment s'y prend-on pour arriver au chiffre exact? Voilà ce qui me dépasse.

M. Pepin: Monsieur le Président, mon honorable ami envisage les choses du point de vue des avantages accordés au titre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et la question a effectivement été examinée dans l'étude Gilson. Si j'ai bonne mémoire, les chemins de fer ont avancé le chiffre de 770 millions, ou à peu près. Je crois savoir, et cela a son importance, que les syndicats de grains ont fait faire une étude de leur côté. Et je pense que cette étude donnait une prévision d'environ 600 millions. A l'époque, Gilson a trouvé, lui, 640 millions qui ont été ensuite portés à 651 millions.

On aurait tort de donner l'impression qu'il n'y a pas eu un large consensus sur la valorisation de l'avantage du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce sont là des choses très importantes. On s'y est beaucoup attardé dans la démarche Gilson. Contrairement à ce que d'aucuns laissent entendre, j'incline à croire que les gens qui ont participé à l'étude Gilson étaient motivés par autre chose que leur intérêt immédiat. Les parties en cause ont réussi à s'entendre sur un certain nombre de points, notamment sur ce que représente la subvention du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est l'un des avantages que nous a procurés l'enquête Gilson.

M. Neil: Monsieur le Président, le ministre a dit que les chemins de fer en sont arrivés au chiffre de 700 millions de dollars et les syndicats, 600 millions de dollars, soit une différence de 100 millions. Je suppose que les syndicats n'avaient pas les mêmes moyens que les chemins de fer ou que quiconque pour analyser les données comptables.

M. Pepin: Les experts-conseils qu'ils ont engagés avaient, eux, la compétence voulue.

M. Neil: Certains estiment, dans l'Ouest, que le montant alloué aux sociétés ferroviaires est bien trop élevé, et M. Snaveley en a parlé.

Quant aux audiences du groupe Gilson, je n'ai pas été tenu dans le secret, pas plus que les députés. On en est peut-être arrivé à une série de compromis, mais si c'est le cas et que le rapport de M. Gilson se fonde sur ces compromis, ceux-ci se sont désagrégés depuis lors, le ministre en conviendra, je pense.

M. Pepin: Dans une certaine mesure, oui, monsieur le Président.

M. Lewycky: Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressants un ou deux des points soulevés par le député de Moose Jaw (M. Neil), notamment ses observations sur les frais des chemins de fer et l'impression qu'on a, dans l'Ouest, que leur comptabilité n'est certainement pas de la plus grande transparence—que tout ne se fait pas au grand jour. Il y a vraiment de la méfiance. Celle-ci se remarque surtout, je pense, lors des audiences sur l'abandon de lignes. Des électeurs m'ont mentionné les frais de dépréciation qui sont imputés à diverses lignes. Par exemple, on ajouterait des frais divers aux frais applicables aux lignes. Le député de Moose Jaw peut-il expliquer un peu plus en détail certaines des inquiétudes exprimées par les agriculteurs ou les producteurs en ce qui concerne ces frais des chemins de fer? Est-ce bien le genre de chose auquel il fait allusion ou fait-il allusion seulement aux autres choses que j'ai mentionnées?

M. Neil: Monsieur le Président, si vous parlez aux agriculteurs qui habitent le long d'embranchements pour lesquels des subventions sont versées, c'est une cause d'inquiétude. Je me rappelle d'une localité qui s'inquiétait parce qu'il y avait un embranchement où il n'était pas passé de train depuis neuf ou dix ans. Des arbres commençaient à pousser entre les rails et les traverses. N'empêche que les chemins de fer étaient payés pour cela, ce qui causait une certaine inquiétude.

Ce n'est pas tout ce qu'on peut dire de la valorisation. Le problème, c'est que la valorisation des voies ferrées est une question tellement complexe que seuls quelques experts américains sont capables de la comprendre. C'est justement cette complexité qui est à l'origine des doutes. Quand il y a un écart de 100 millions de dollars entre les données des chemins de fer et celles des syndicats, le doute est encore plus justifié.

M. Lewycky: Monsieur le Président, le député a participé à une étude. J'aime la suggestion—j'ignore si ce sont les mots qu'il a employés—mais il a suggéré de retirer le projet de loi et d'en saisir le comité de l'agriculture. Suggère-t-il également que les livres du CN et du CP soient disponibles afin que nous puissions réexaminer les formules dont on se sert? Ne serait-il pas préférable de réexaminer ces formules et toutes les suppositions sans fondement? Le député serait-il disposé à remettre au comité la documentation de base de son étude afin que nous puissions établir de nouvelles comparaisons et examiner le problème fondamental que la valorisation du CN et d'autres sociétés crée au gouvernement du Canada?

M. Neil: Je n'y verrais pas d'objection, monsieur le Président. Le comité pourrait convoquer des témoins des sociétés ferroviaires, mais ce serait peut-être futile car, à mon avis, aucun membre du comité n'est assez fort en comptabilité pour poser des questions pertinentes. Le comité devrait peut-être s'adjoindre un groupe spécial de chercheurs pour mener une enquête, mais je doute fort que le ministre et le gouvernement voient cela d'un bon œil. Ils diront que nous avons le rapport du Comité Snaveley, sans parler des données des sociétés et des syndicats. Je suis tout à fait disposé à fournir les renseignements que j'ai recueillis au cours de mon étude. Cependant, je me suis penché sur la rentabilité des lignes plutôt que sur la valorisation.

M. Pepin: Monsieur le Président, le député de Moose Jaw (M. Neil) voudrait-il répondre à une question que le député de Dauphin-Swan Lake (M. Lewycky) m'a posée hier? Il se demandait pourquoi si peu des embranchements étudiés par la CCT sont entretenus. Je lui ai répondu que toute cette question avait été examinée par trois groupes, soit ceux de MM. Hall, Pratt et Neil. J'ai ajouté que le député de Moose Jaw avait choisi ceux qui, d'après les recherches préliminaires, avaient les meilleures chances de rester rentables. Il n'était pas d'accord avec moi. Le commissaire Neil pourrait-il répondre à cette question?

• (1220)

M. Neil: Monsieur le Président, les tronçons que j'ai moi-même examinés étaient ceux que la commission Hall et le Prairie Rail Action Committee avaient condamnés. J'ai cherché à savoir ce qu'il en coûterait pour les remettre en état, en supposant que les compagnies d'élévateur à grain soient prêtes à rénover leurs entrepôts ou à construire de nouvelles installations. Si telles étaient leurs intentions et que ces travaux ne coûtent pas trop cher, j'ai recommandé qu'on conserve ces tronçons.

Tout ce que je peux dire au ministre, c'est que j'ai fait cette étude en tenant compte de toutes ces considérations. J'étais en quelque sorte le troisième homme et j'ai surtout prêté attention aux points qui demandent des décisions difficiles. Je constate avec plaisir que maintenant la CCT doit s'efforcer de glaner le même genre de renseignements que j'ai tâché d'obtenir: le coût des rénovations et les projets des compagnies d'élévateur à grain concernant ces tronçons.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole à ce moment-ci pour participer au débat sur le projet de loi C-155 qui vise à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest, et qui modifie également certaines lois en conséquence.

Je voudrais dès le début parler de ce projet de loi comme représentant une étape fort importante dans l'histoire du Canada.

Je considère que ce que le gouvernement du Canada veut faire par ce projet de loi est vraiment un grand projet, une grande réforme, qui s'inscrit dans le cadre des grandes réformes entreprises par le parti libéral du Canada au cours des années. Ce qui m'apparaît particulièrement intéressant de constater, c'est qu'encore une fois, c'est notre parti, le parti libéral du Canada, qui a le courage et la conviction de poser des gestes controversés, difficiles, qui bousculent les habitudes des gens, mais si essentiels pour la prospérité et le développement de notre pays. Comme pour toutes les autres grandes mesures, les partis d'opposition, progressiste conservateur et néo-démocrate, n'ont jamais eu la même vision, le même courage que les hommes et les femmes du parti libéral du Canada pour effectuer ces grandes mesures.

Il s'agit très certainement de la troisième importante mesure de ce Parlement laquelle vient à la suite du rapatriement de la Constitution canadienne, de cette grande politique énergétique que nous avons énoncée au cours des derniers mois, des dernières années.

Sur le plan économique, il est indéniable que le développement au maximum du transport ferroviaire dans l'Ouest canadien constitue un élément très important pour l'exploitation de la richesse de notre pays et pour le bien-être économique du Canada tout entier.

Sur le plan politique, ai-je besoin de rappeler que c'est le parti libéral du Canada qui a doté notre pays d'un drapeau, d'un hymne national, et enfin d'une Constitution bien canadienne, bien à nous?

Sur le plan social, ai-je besoin de rappeler que c'est encore le parti libéral du Canada qui nous a donné les services de sécurité sociale dont nous bénéficions, savoir les allocations familiales, la pension de sécurité de la vieillesse, les soins de santé et d'hospitalisation gratuits et également nos régimes de pensions et de retraite?

Et sur le plan économique, au cours des ans, c'est le parti libéral du Canada qui, après la guerre, a créé notre prospérité économique en appuyant le milieu des affaires et en établissant d'une façon solide les bases de notre structure commerciale, en développant la Voie maritime du Saint-Laurent, en concluant des accords avec les États-Unis dans ce programme du Pacte de l'auto, en énonçant cette politique énergétique qui nous permet enfin d'avoir un mot à dire, nous Canadiens, au sujet de nos propres ressources, sur la façon dont nous les développerons, sur celle dont nous les exploitons. Et finalement, ce grand projet depuis trop longtemps attendu consiste à doter l'Ouest du Canada d'un système de transport adéquat qui réponde aux besoins de l'heure et à ceux de demain.

Et je pense qu'il faut rendre hommage aujourd'hui au ministre des Transports (M. Pepin) qui a eu le courage de déposer ce projet de loi, qui a eu le courage de le mener à bien malgré les objections, malgré les réticences de certains Canadiens dans toutes les parties du pays qui ne veulent pas que l'on dérange leurs petites habitudes, qui s'opposent à une réforme nécessaire au Canada pour des considérations personnelles et souvent petites. Et je crois que le parti progressiste conservateur et le Nouveau parti démocratique qui s'opposent à cette réforme manquent encore une fois le rendez-vous avec l'histoire. Encore une fois, ces deux formations politiques ne comprennent pas les avantages absolument importants qui seront donnés à l'Ouest du Canada par cette nouvelle politique ferroviaire, par ce projet de loi.

Il est très important de reconnaître le fait que pour acheminer vers les ports de la côte du Pacifique ou des Grands lacs, non seulement les ressources, mais éventuellement les produits finis de l'Ouest canadien, il faut s'assurer qu'il existe un système de transport ferroviaire plus adéquat dans l'Ouest canadien. Il est absolument important de donner à cette partie du Canada les outils nécessaires pour lui permettre d'avoir son plein épanouissement économique. Et je trouve absolument renversant que des députés progressistes conservateurs et néo-démocrates de l'Ouest du Canada n'aient pas cette vision, cette clairvoyance, et préfèrent s'opposer au projet de loi pour satisfaire les appétits et les intérêts de l'heure de quelques commettants qui représentent une infime minorité dans l'Ouest canadien, qui peuvent à court terme être affectés par cette politique, mais qui comprendront plus tard la clairvoyance, la vision, le sens de l'histoire du ministre des Transports qui donnera enfin à cette partie du Canada les chances de s'épanouir.

Je crois que le débat actuel démontre à quel point les intérêts divergents se confrontent chaque fois que nous présentons une politique de grande envergure. Il est certain que lorsque le gouvernement du Canada a mandaté le professeur Gilson pour étudier cette question, pour tenter de trouver parmi les intéressés un compromis acceptable, nous avions raison de le faire, nous du gouvernement canadien, parce que nous nous rendions compte que pour atteindre à la fois les trois objectifs que nous visions, c'est-à-dire changer cette loi qui date du siècle dernier, qui fixe le prix pour le transport des grains à un montant infime qui au cours des années est devenu ridicule, nous savions que le fait de nous débarrasser de ce qu'on appelle

communément le *Crow* ne serait pas facile et que, par conséquent, cet objectif ne pourrait se réalilser sans des avantages, des contreparties appropriées pour ceux qui seraient les premiers visés, c'est-à-dire les expéditeurs de céréales. Le deuxième objectif dans cette réforme était évidemment celui qui allait par-delà cette disparition du tarif statutaire tel que nous le connaissons depuis de nombreuses années, mais probablement l'objectif le plus important, l'amélioration du transport ferroviaire dans l'Ouest, était en réalité l'objectif ultime, essentiel dans cette grande réforme. Par la même occasion, par un souci d'objectivité, le gouvernement avait demandé à M. Gilson de faire des recommandations afin d'aider aussi à la diversification de l'agriculture de l'Ouest.

• (1230)

Donc ces trois objectifs de base ont permis à M. Gilson de faire son travail, et de bien le faire. Je pense qu'il a fait du bon travail. Si j'ai un reproche à lui adresser, et le seul que je lui adresserais, c'est qu'à ce moment-là on aurait peut-être dû, lui ou ses conseillers, prévoir que cette réforme du transport du grain dans l'Ouest canadien ne pouvait pas être traitée exclusivement par des gens de l'Ouest, qu'elle aurait évidemment des répercussions sur les producteurs de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes. Or, les consultations du début n'ont pas mis en cause ces autres producteurs et c'est, à mon avis, ce qui a peut-être entraîné des malentendus, ce qui a suscité certaines des oppositions que nous avons entendues un peu partout à travers le pays à la suite du dépôt du rapport Gilson.

Que l'on me permette de dire immédiatement qu'un grand nombre d'objections formulées au rapport Gilson étaient grossièrement exagérées et en particulier dans la province de Québec, de la part d'un gouvernement voué à la séparation du Québec du reste du Canada, qui n'a pas manqué l'occasion de tenter de se saisir de ce rapport établi de bonne foi, avec la meilleure volonté du monde, dans le but d'en faire une bataille politique, une bataille séparatiste. Ce qui s'est dit à l'époque, en particulier par le ministre de l'Agriculture du Québec, frise presque non seulement la démagogie, mais la tromperie. Il a donc fallu qu'un certain nombre de députés de la province de Québec et de ministres tentent de replacer les choses dans le bon contexte, dans la bonne forme. Et c'est la raison pour laquelle un sous-comité, le sous-comité de l'agriculture, comprenant des députés du parti libéral à Ottawa a été constitué sous la présidence du député de Lotbinière (M. Dubois), et que ce Comité a fait un travail énorme en vue de discuter avec les agriculteurs du Québec, ainsi qu'avec les principaux organismes agricoles du Québec pour tenter de replacer les choses dans leur véritable contexte.

On avait fait une série d'affirmations gratuites et je voudrais en mentionner quelques-unes. Nous avons dû, à ce moment-là, écarter une fois pour toutes les affirmations gratuites qui faisaient croire que l'approvisionnement et le prix des grains de provende au Québec seraient affectés par cette nouvelle politique du gouvernement canadien, par la mise en application du rapport Gilson. Il n'en est évidemment pas question, la raison en étant bien simple: le prix des céréales est fixé par la demande mondiale à Thunder Bay, et toute modification au tarif statutaire ne change absolument rien à cette question.

Quant à l'approvisionnement, nous l'avons répété aux agriculteurs de l'Est, il est assuré par la politique des céréales fourragères, qui a été annoncée et maintenue au cours des années, depuis 1974. Cependant, lorsqu'on a tenté de faire croire aux agriculteurs du Québec qu'ils auraient des problèmes d'approvisionnement, que le prix des provendes au Québec serait affecté par cette nouvelle politique canadienne, on leur mentait effrontément.

Une autre affirmation assez farfelue a été faite par le ministre de l'Agriculture du Québec lorsqu'il s'est permis de dire que le prix de la bière et du spaghetti augmenterait. Évidemment, il est renommé pour ses bouffonneries coutumières, et cette affirmation faisait très certainement partie de ses meilleures farces, pas nécessairement les plus drôles et les plus vraies, mais sûrement une de ses farces. Alors il est évident que cette proposition est erronée à sa base même.

On a également tenté de faire valoir que les éleveurs de porc du Québec seraient grandement affectés par cette politique et qu'à plus ou moins long terme, ils seraient mis en faillite. Et on a systématiquement propagé l'idée dans la province de Québec que la mise en application du rapport Gilson mettrait en faillite les producteurs, aussi bien dans le secteur du lait, des œufs, de la volaille que dans celui du porc. Cependant, on sait très bien que des systèmes de quotas sont administrés par les offices canadiens de commercialisation qui assurent des garanties adéquates à ceux qui travaillent dans le secteur du lait, des œufs et de la volaille.

Quant à la question des producteurs de porc, des études contradictoires ont été mises en présence qui démontraient qu'il pourrait certainement y avoir une augmentation de la production de porc dans l'Ouest canadien, mais que le marché mondial est ouvert aux Canadiens, et qu'il y a place au soleil aussi bien pour les producteurs de porc de l'Est du pays que pour ceux de l'Ouest, et qu'il existe des marchés à conquérir pour les producteurs, qu'ils soient d'une partie ou de l'autre du Canada. Et en étudiant d'un peu plus près les données, en particulier celles de la Chase Econometrics qui comparait les recommandations intégrales du professeur Gilson à l'hypothèse selon laquelle le gouvernement assumerait entièrement tout le manque à gagner des chemins de fer pour l'expédition des grains dans l'Ouest, d'après ces prévisions, la croissance devrait être presque identique dans les divers secteurs agro-alimentaires de l'Est pendant les dix prochaines années selon ces deux scénarios. Plus particulièrement dans le secteur de la production porcine, la *Chase Econometrics* estimait que d'ici 1992, la différence de croissance prévue pour l'Est entre les deux options ne serait que de 1 p. 100.

• (1240)

Pour ce qui est des recettes de la production porcine, elles devaient doubler d'ici 1992, et la différence prévue entre les deux options ne serait alors que de 2 p. 100.

Entre autres choses, monsieur le Président, les recettes des productions animales prises globalement pour l'Est en 1992 devaient différer d'à peu près 20 millions de dollars seulement entre les deux options, 20 millions de dollars sur une somme de plus de 9 milliards de dollars. Cela représente donc à peine une différence d'un demi de 1 p. 100.

Je dois dire que malgré toutes ces projections, malgré toutes les discussions qui ont eu lieu, ce sentiment de crainte, ce sentiment de méfiance semé par le ministre de l'Agriculture du Québec (M. Parizeau), d'abord auprès des principales associations agricoles québécoises et ensuite auprès d'un nombre considérable de producteurs agricoles du Québec, a considérablement empoisonné un débat pragmatique, intelligent et objectif sur cette question.

Il est évident que si les producteurs du Québec avaient vu le gouvernement aller de l'avant en ce qui a trait à la mise en application du rapport Gilson de façon intégrale, ils se seraient sentis lésés, affectés à plus ou moins long terme dans leur propre survie sur leurs exploitations respectives. Toutefois, il s'est avéré qu'il existait beaucoup d'intervenants dans le domaine agricole au Canada qui avaient de sérieuses réserves quant au mode de paiement à effectuer.

Le ministre des Transports désirant faire avancer son grand projet, comme je le dis, sa grande réforme essentielle, a préféré mettre un peu d'eau dans son vin, il a préféré effectuer une réforme qui n'est peut-être pas aussi merveilleuse, aussi parfaite qu'il l'aurait voulu, mais qui est quand même une réforme absolument importante et essentielle, et qui permettra de réaliser les objectifs principaux, c'est-à-dire changer le *Crow*, améliorer le transport ferroviaire dans l'Ouest et permettre également une certaine diversification de l'agriculture et un développement commercial important dans l'Ouest.

Je termine donc mes remarques, monsieur le Président, en disant qu'il est faux de prétendre, comme certains députés progressistes conservateurs l'on signalé en particulier ... je pense aux réactions des députés de Bow River (M. Taylor) et de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qui s'opposaient aux propos tenus par le ministre des Transports, hier, et lesquels mentionnaient que c'était exclusivement à cause des députés du Québec que cette réforme était effectuée et qu'elle n'était pas aussi parfaite que la formule Gilson du début. Je dis oui, c'est à cause des instances de la part des députés du Québec au Parlement canadien, et c'est également à cause de toutes les autres associations agricoles de l'Ouest du Canada qui ont fait des instances et qui se sont opposées aux sommes versées aux producteurs, et qui ont également suggéré que le paiement intégral soit versé aux chemins de fer.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je prends note de ce que le ministre vient de dire. Il a laissé entendre que la proposition originale dont le ministre des Transports (M. Pepin) a parlé, ne satisfaisait pas les producteurs de sa province. Je n'ai pas besoin de lui rappeler ...

M. Chrétien: Ni de l'Ouest.

M. Mazankowski: C'est moi qui vais poser la question, et non pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien).

Je n'ai pas besoin de lui rappeler que la proposition que le ministre a mise de l'avant dans cette mesure a suscité de très vives réactions. Compte tenu de ces réactions et comme le ministre est une personne sensée qui sait bien qu'un projet de loi n'est pas sans susciter des divergences de vue et des objections, que pense-t-il de la proposition que j'ai faite moi-même hier de laisser aux producteurs le soin de décider s'ils veulent que la subvention du Corbeau soit versée aux sociétés ferroviaires ou aux producteurs?

Le ministre a reconnu que les modalités de paiement seraient révisées en 1985-1986. Cette révision permettrait de tester les deux systèmes et d'acquérir des connaissances pratiques sur les résultats qu'ils pourraient donner. Je reconnais que le système que je préconise n'a pas été expliqué dans le détail mais le ministre pourrait-il nous donner une idée de la réaction qu'il pourrait avoir à l'égard d'une proposition de ce genre?

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'étais présent hier lorsque le député de Végréville (M. Mazankowski) a fait son discours. Ce qui m'a frappé, c'est qu'il a déclaré que le projet de loi est très compliqué et que c'est un cauchemard administratif, si j'ai bonne mémoire. Je dois dire que l'administration de son projet risque d'être également un vrai cauchemard. Le député admettra, je crois, que sa proposition doit être étudiée bien plus attentivement et plus en détail avant de pouvoir envisager de l'adopter. Je suis heureux de savoir que le député aura l'occasion d'exposer et d'expliquer comment, d'après lui, son système devrait être administré, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

Ma première réaction à la proposition du député, c'est qu'il serait à mon sens pratiquement impossible de mettre une telle formule en application. Je lui signale que, de toute évidence, le syndicat du blé de la Saskatchewan, le syndicat du blé de l'Alberta, le syndicat des exploitants d'élévateurs du Manitoba, la fédération des agriculteurs de la Saskatchewan et Unifarm de l'Alberta trouvent tous que l'argent devrait être donné aux sociétés de chemins de fer. Il s'agit, je crois, d'associations importantes de l'Ouest et, à l'instar d'autres associations importantes de l'Est, elles trouvent que la méthode la plus simple consisterait à verser l'argent aux sociétés de chemins de fer.

Je crois qu'il faut procéder par étapes. Je crois que le ministre des Transports (M. Pepin) voudrait faire un pas de géant. Ce projet de loi représente un grand pas dans la bonne direction à mon sens. Je ne voudrais pas que ce grand pas semble pratiquement insignifiant à cause d'une formule ou d'une méthode administrative inapplicable, comme celle que propose le député.

• (1250)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il est exact que j'ai qualifié le bill de cauchemar bureaucratique. Ce que je voulais dire, c'est qu'il faudra une bureaucratie très lourde pour l'administrer. Et on ajoute encore à la complexité. La proposition initiale prévoyait un paiement qui serait partagé moitié moitié entre les producteurs et les compagnies de chemins de fer, aux termes d'une formule qui tiendrait compte de la superficie des terres cultivées, formule qui reste à définir. Si le ministre prétend que cela n'a rien de bureaucratique, je me demande bien en quoi consiste la bureaucratie.

En ce qui concerne les syndicats de producteurs, si leurs hypothèses sont exactes, la majorité des producteurs qu'ils représentent choisiront de payer les compagnies de chemins de fer. Je le répète, cela permettra aux autres, qui s'y opposent fortement, de bénéficier de la subvention. Cela supprimera les distorsions des tarifs de transport et contribuera donc à diversifier davantage l'agriculture de l'ouest du Canada et facilitera la transformation des denrées.

Si le ministre est en faveur de la simplicité, et s'il veut adopter la méthode consistant à «payer les chemins de fer», tout ce qu'il aurait à faire, c'est de verser aux compagnies de chemins de fer les 650 millions de dollars et de ne faire aucun changement. Ce serait la méthode la plus simple. Mais le ministre n'a pas opté pour la simplicité; il a choisi la méthode bureaucratique. La bureaucratie qu'il met en place avantagera le gouvernement et les compagnies de chemins de fer, et non pas les producteurs.

Ce que je dis, c'est qu'il faut donner aux producteurs une certaine liberté de choix, une certaine marge de manœuvre. Même si cela nécessite quelques fonctionnaires additionnels, il faut faire quelque chose pour les producteurs. En fin de compte, c'est justement ce que nous essayons de faire, de maximiser les avantages pour les producteurs et l'agriculture du Canada.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je suis très surpris de l'argumentation de l'ancien ministre des Transports. Durant les quelques mois où il a occupé cette fonction, il a certainement eu l'occasion de constater que l'exploitation des chemins de fer dans l'Ouest laisse énormément à désirer et que toute augmentation de la capacité du réseau ferroviaire dans l'Ouest apporterait d'énormes avantages à l'ouest du Canada.

Le député insiste pour que nous accordions la liberté de choix aux agriculteurs en ce qui concerne le paiement; il est certainement conscient que sa proposition est impraticable. Un agriculteur pourrait dire «Cette année, je veux l'argent; l'année prochaine, envoyez-le à la compagnie de chemins de fer». Ou encore, il pourrait dire «Envoyez-moi 10 p. 100 de la somme et les 90 p. 100 qui restent à la compagnie de chemins de fer, ou encore 40 p. 100 aux chemins de fer et 60 p. 100 pour moi».

M. Mazankowski: Ne cherchez pas à compliquer les choses!

M. Ouellet: Je rappelle au député qu'à sa réunion annuelle qui a eu lieu en février 1983, la Fédération canadienne de l'agriculture a adopté à l'unanimité une résolution demandant que la subvention du gouvernement soit versée intégralement aux sociétés ferroviaires. Ce sont les agriculteurs qui l'ont proposé par le biais de leur organisation nationale. C'est l'un des principaux facteurs qui ont incité le ministre des Transports à accepter de changer le destinataire de sa subvention.

M. Mazankowski: Ils ont également adopté une résolution en faveur de la conversion au système métrique.

M. Ouellet: Le ministre a tenu compte du point de vue des agriculteurs.

Tandis qu'il posait ses questions, le député a dit à un moment donné qu'il serait plus simple de subventionner les sociétés ferroviaires, et de laisser les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire ne pas faire payer un cent de plus aux agriculteurs. Or il sait pertinemment que pour améliorer le service et le rentabiliser—et s'il a appris quelque chose lors de son séjour au ministère des Transports, c'est surtout qu'il fallait rentabiliser le service. Alors, pour ce faire, il importe, et on convient généralement que le producteur doit payer sa part; or ce montant sera plus élevé qu'à l'heure actuelle. Cela, tout le monde s'accorde à la reconnaître, sauf peut-être certains députés qui ont d'autres intérêts.

Quiconque est le moins du monde au courant de la situation se rend compte que le mode de paiement actuel n'apporte aucun stimulant. Bien entendu, les agriculteurs qui souhaitent obtenir un meilleur service sont entièrement disposés à payer un peu plus.

M. le vice-président: Avons-nous le consentement unanime pour prolonger jusqu'à 13 heures la période des questions et des réponses?

Des voix: D'accord.

M. Neil: Monsieur le Président, le ministre sait sans aucun doute qu'un projet de loi d'initiative privée présenté par un député de l'arrière-ban, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), et visant à redonner force de loi à l'ancienne loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers fait actuellement l'objet de l'étude d'un comité. Il semblerait, d'après les témoignages de la Société de crédit agricole et de nombre de banques et d'établissements de prêts, qu'environ 10 p. 100 des agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières.

Si telle est la situation, quel motif le ministre invoque-t-il pour hausser le tarif qu'il réclame aux agriculteurs pour faire acheminer leurs grains. Cette hausse, en l'occurrence, est considérable. Comment le ministre peut-il la justifier? Ne serait-il pas d'accord pour imposer un moratoire ou pour écarter pour le moment cette possibilité de hausse, quitte à la remettre en question lors de l'année financière 1985-1986?

M. Ouellet: Monsieur le Président, le député à mon avis ne présente le problème que sous un aspect très étroit. Il dit que certains agriculteurs éprouvent des difficultés, mais je suis sûr qu'ils ne résident pas tous dans une seule région du pays. Tous les agriculteurs du Canada ressentent ce malaise et éprouvent des difficultés d'ordre économique. Ce n'est pas la modification que nous entendons apporter au tarif du Nid-de-Corbeau qui est seule à l'origine de leurs difficultés.

Je tiens à faire savoir au député que cette modification va profiter aux agriculteurs, du fait qu'elle va permettre d'améliorer le service et de réaliser des économies en matière de transport et d'entreposage. Nous devons nous doter d'un système qui nous permette de vendre le plus possible de grains à l'étranger, de façon à n'être plus obligés, comme il y a quelques années, de refuser de vendre parce que nous n'étions pas capables d'acheminer suffisamment de grains pour remplir nos engagements internationaux. Cela ne doit plus se reproduire.

Le projet de loi vise à rentabiliser le système, et c'est l'agriculteur qui en bénéficiera au premier chef. Ceux qui éprouvent des difficultés à l'heure actuelle seraient vraisemblablement prêts à payer un peu plus, de façon à faire plus de profits.

Le ministre des Transports a bien fait savoir qu'il entendait présenter au comité un amendement visant à assurer un lien étroit entre la hausse du coût des transports et le prix mondial.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'allais justement poser une question à ce sujet?

Il n'a guère été question dans l'exposé du ministre, pas plus d'ailleurs que dans le projet de loi, des répercussions que cette modification ne manquera pas d'avoir sur les producteurs de grains. J'aimerais que le ministre s'arrête maintenant à cet aspect de la question. Il a donné à entendre que l'efficacité accrue allait accroître les dépenses des agriculteurs de $3,000 maintenant, de sorte qu'ils devront payer du jour au lendemain $8,000, $10,000, voire $20,000 pour acheminer leurs grains. Pas une seule année jusqu'à maintenant ils n'ont disposé de $8,000 ou de $10,000. Leur revenu moyen ces dernières années a été de $8,000.

Le ministre voudrait-il bien nous dire quel effet cette hausse va avoir sur la moitié environ des agriculteurs de la Saskatchewan?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député oublie que la mise en application de cette réforme se fera graduellement, progressivement. De plus, il est prévu que dans un premier temps, l'augmentation du coût du transport demandée aux producteurs ne sera pas plus que de 3 p. 100, et que tout montant supplémentaire sera absorbé par le gouvernement. Il est également prévu que, dans un deuxième temps, savoir dans trois ans, cette demande d'augmentation s'élèvera à 6 p. 100 et que toute augmentation au-dessus de 6 p. 100 sera payée par le gouvernement. Il existe là des mesures de sécurité et de protection, afin de permettre aux producteurs de vendre davantage et de réaliser de meilleurs profits, sans pour cela être obligés de payer les augmentations en ce qui a trait au coût du transport indu. A mon avis, l'honorable député devrait manifester plus de confiance en l'ingéniosité des producteurs eux-mêmes ainsi qu'en leur capacité de nourrir le monde.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1983 DE LA COMMISSION SUR LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, aucun député n'avait la parole. La présidence compte la donner au député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) mais, auparavant, aux termes de l'article 19 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, qui figure au chapitre E-2 des Statuts revisés du Canada de 1970, je me dois de déposer sur le bureau de la Chambre copie certifiée du rapport de 1983 de la Commission sur les limites des circonscriptions électorales pour la province de la Saskatchewan.

[*Français*]

En conformité des dispositions de l'article 46.(4) du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des privilèges et élections.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, quand nous avons suspendu le débat pour l'heure du déjeuner, la Chambre étudiait le projet de loi C-155, tendant à supprimer le tarif du Nid-de-Corbeau. Nous venions d'entendre le ministre responsable de Postes Canada discourir sur l'efficacité, au grand amusement de la plupart d'entre nous. Le ministre parlait des obstacles à surmonter pour s'adapter à des taux de transports différents et nous disait combien il serait difficile d'imposer deux tarifs distincts pour le transport du grain de l'Ouest. J'en conclus qu'il connaît parfaitement les livrets de permis de la Commission canadienne du blé ainsi que les administrateurs des élévateurs de l'Ouest et qu'il est conscient de leur compétence. Le ministre chargé de Postes Canada, le député de Papineau (M. Ouellet) est certainement un expert en la matière.

Plusieurs députés d'en face nous ont fait connaître leur point de vue, monsieur le Président. Nous avons entendu le ministre chargé de Postes Canada, le député de Papineau. Nous avons également entendu le ministre des Transports, le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Nous avons aussi entendu le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), à Toronto. Nous avons entendu les opinions de tous ces agriculteurs du dimanche, de tous ces fermiers de macadam et nourrisseurs du monde.

Au cours des élections de 1980, le parti libéral n'a jamais parlé d'abolir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou de faire quoi que ce soit pour modifier le tarif statutaire que les agriculteurs considéraient comme le seul élément positif, la seule constante du cycle de la production alimentaire. En fait, le chef du parti libéral de la Saskatchewan s'était engagé à ne jamais toucher au tarif du Corbeau. Ce projet n'a été nullement mentionné dans le discours du trône qui a débuté cette trop longue session.

Nous avons maintenant ce projet de loi sous les yeux, mais pas dans sa version intégrale. Voici un projet de loi qui a été déposé après bien des jours et des semaines de discussions à l'extérieur du Parlement, après de nombreux changements apportés à l'extérieur. Il a été déposé, accompagné d'une petite note disant que deux amendements seraient présentés à l'étape du comité, parce que le cabinet n'avait pas donné son accord définitif en ce qui concerne le lien entre les frais de transport du grain et le cours international de cette denrée. Nous n'avons pas encore vu l'amendement proposant que les cultures spéciales soient incluses dans ce projet de loi.

• (1410)

Cette mesure énonce plusieurs principes, mais nous n'y avons rien trouvé qui protège les avantages et les droits des céréaliers de l'Ouest. On prévoit l'établissement d'un organisme baptisé le «Comité supérieur du transport du grain» qui se composera de l'administrateur des transports du grain, du commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, du commissaire en chef de la Commission canadienne des grains et de 18 autres membres. Voyons qui sont les 18 membres du Comité supérieur du transport du grain qui devra conseiller le ministre et qui sera censé protéger les droits des céréaliculteurs de l'ouest du Canada. Sur ses 18 membres, un représentera le syndicat de l'Alberta, un le syndicat du Manitoba, un le syndicat de la Saskatchewan et 4 les UGG. Nous pouvons présumer que ces quatres coopératives se feront le porte-parole de leurs membres et défendront l'intérêt bien compris de la collectivité agricole. Toutefois, nous arrivons ensuite à Pioneer Grain dont le mobile est le profit des actionnaires, ce que je ne lui reproche pas, à Cargill Grain dont le mobile est également le profit des actionnaires et peut-être aussi Continental Grain et l'élévateur terminus de Weyburn. Si j'avais le choix, je crois que je préférerais voir l'élévateur terminus de Weyburn représenté, car ses actionnaires habitent la Saskatchewan. Nous avons ensuite des représentants des provinces consommatrices, un de la Colombie-Britannique, un de l'Ontario et un du Québec. Ensuite, nous avons les sociétés de transformation qui sont représentées par un broyeur. Et puis, nous avons le représentant des armateurs des Grands lacs, soit celui de la Dominion Marine Association, qui, j'en suis sûr, n'a pas les intérêts des producteurs céréaliers à cœur. Enfin, nous avons trois députés dûment élus qui représentent les intérêts des producteurs céréaliers. Nous ne savons pas si les députés membres de ce comité seront nommés de la même manière que ceux du comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Nous ne savons pas s'ils seront des agriculteurs de fait ou si, d'après le ministre, ils pourront être des représentants dûment élus. Donc, des 18 membres du Comité supérieur du transport du grain, dix n'ont pas comme unique objectif de défendre les intérêts des producteurs céréaliers de l'Ouest. En fait, j'ai oublié les chemins de fer. Le CN et le CP sont représentés au sein du Comité supérieur du transport du grain. Je suis sûr qu'ils y défendront d'abord les intérêts de leurs actionnaires et non ceux des producteurs céréaliers. Toutefois, le rôle du comité est de conseiller le ministre. Tous ses membres sont là pour conseiller le ministre, mais aussi pour déterminer les récompenses à décerner et les amendes à imposer dans les deux prochaines années. J'ai, comme tous et chacun d'entre nous à la Chambre, beaucoup de mal à comprendre comment les sociétés ferroviaires, les compagnies d'élévateurs, l'association des armateurs, les broyeurs et les compagnies privées d'élévateurs pourraient bien vouloir ou souhaiter s'imposer des amendes.

Rien, dans le projet de loi, ne me prouve que le Comité supérieur du transport du grain ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts. Je sais que ce ne sont peut-être que des lignes directrices à ce sujet, mais nous, à la Chambre, avons débattu quelque peu de ces directives que le gouvernement a établies. Nous trouvons qu'elles ne sont pas assez rigides.

Il reste aussi à débattre de la protection dont jouiront les agriculteurs contre une escalade des frais de transport. En 1985-1986, les producteurs paieront deux fois le tarif actuel du Pas du Nid-de-Corbeau et, en 1990-1991, cinq fois. D'ici 1990, l'augmentation des rentrées des chemins de fer pour le transport de ces marchandises atteindra les 1,000 p. 100. Je mentionne ces chiffres, sans toutefois tenir compte, je le reconnais, des avantages qui en découleront.

M. Pepin: Ce qui est plutôt important.

M. McKnight: Le ministre des Transports dit qu'ils sont importants, mais on n'en parle pas. A l'étude du projet de loi, ces avantages ne sautent pas aux yeux. Ils ne sont pas évidents non plus lorsqu'on examine les prévisions agricoles pour les deux ou trois prochaines années. Pour le ministre, ils crèvent peut-être les yeux, mais ce n'est pas l'avis des producteurs de ma circonscription, celle de Kindersley-Lloydminster, et de tout l'ouest du Canada. On a lancé des chiffres en l'air, et il semblerait qu'en 1983-1984, le gouvernement paiera 564.5 millions de dollars. Au départ, les producteurs et les chemins de fer devaient se partager également cette subvention. Toutefois, des crédits de 651.6 millions seront accordés en 1985-1986. Nous croyions qu'il s'agissait de la subvention totale, mais nous avons découvert que l'on prévoyait une indemnité de 14 millions, qui est incluse dans les 651.6 millions. C'est certainement une nouvelle disposition, car on n'en a jamais fait mention au cours des discussions entre le ministre et les éleveurs et les autres producteurs agricoles. Le montant n'a cessé d'augmenter, pour atteindre 651.6 millions, quoique l'on doive soustraire les 14 millions.

Nous ne savons rien de la marge de sécurité que le ministre dit vouloir proposer, de cette relation qui serait établie entre le transport du grain et les profits réalisés à l'exportation. Nous savons tous que le coût des céréales pourrait doubler, mais les dépenses des producteurs pourraient tripler. Les services chargés du programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest ont des données sur les coûts de production. Le ministre pourrait facilement, à partir de là, calculer une moyenne pondérée entre le prix à l'exportation et le coût de production au lieu de se servir d'un certain pourcentage des frais que le transport des céréales ont représenté jusqu'ici. On dispose de plusieurs chiffres à ce propos. La moyenne sur 30 ans représente environ 8 p. 100 des revenus touchés. La moyenne sur 40 ans, 7.5 p. 100. Toutefois, le sous-ministre des Transports a dit qu'il était impossible que ce soit 8 ou 7.5 p. 100 et que ce devrait être 10 ou 12 p. 100. Selon lui, une proportion de 7 ou 8 p. 100 aurait un effet stabilisateur. Quel mal y a-t-il à vouloir stabiliser ce secteur, à prévoir un taux fixe que les producteurs connaîtront à l'avance et qui ne dépassera jamais le prix qu'ils sont habitués à payer depuis toujours? Nous souhaitons que ces tarifs

soient stabilisés. Le ministre pourrait envisager de stabiliser l'augmentation du tarif-marchandises qui s'applique au grain.

Les céréaliculteurs ont joui d'une certaine protection en vertu de la loi, mais ce n'est plus le cas. Ce qui est prévu, c'est statutaire, et c'est entièrement différent. Si l'on tient compte des 651.6 millions de dollars que le gouvernement va verser en dollars constants, et du fait que l'inflation a rarement été inférieure à 10 p. 100 depuis dix ans, que restera-t-il de cette somme? Elle va être grignotée peu à peu. En même temps, le gouvernement demande aux producteurs de commencer par payer jusqu'à 3 p. 100 du taux d'inflation et, en 1985-1986, 6 p. 100. Je suis sûr que le ministre des Transports, qui est un homme juste, admettra que si les céréaliculteurs sont tenus d'assumer une partie de l'inflation, le gouvernement devrait en faire autant.

M. Pepin: C'est ce qu'il fait.

M. McKnight: Mais seulement passé 6 p. 100 ou, pour le moment, seulement au-delà de 3 p. 100.

M. Pepin: Tant mieux si le taux d'inflation n'est pas plus élevé que cela.

M. McKnight: Je voudrais que le ministre des Transports explique aux céréaliculteurs de l'Ouest comment ils contribuent à accroître l'inflation. Comment un céréaliculteur peut-il être responsable du taux d'inflation? Comment peut-on dire qu'il fixe et gonfle le prix de son produit quand il le vend sur le marché international? Lorsque ses frais augmentent de dix pour cent, il n'a aucun moyen de contrôle sur le prix de son produit, sur ce que cela lui rapporte. Il ne peut pas se dire: «Étant donné que mes frais ont augmenté de 10 p. 100, je vais demander 10 p. 100 de plus par boisseau de blé cette année». En effet, cette année, son revenu a diminué, passant de $5.17 à environ $4.63 le boisseau. Les céréaliculteurs de l'Ouest ne peuvent pas contribuer à l'inflation puisqu'ils ne déterminent pas eux-mêmes le prix de leur produit.

• (1420)

La mesure qui devait être présentée allait comporter, disait-on, des garanties concernant le mouvement du grain, garanties que les chemins de fer allaient devoir respecter et qui entraîneraient des amendes pour en assurer l'application. Les seules garanties prévues favorisent les chemins de fer et le gouvernement, et pas du tout les agriculteurs.

Les garanties se sont transformées en objectifs. Il est maintenant question d'objectifs au lieu de garanties de service. Le projet de loi prévoit que les sanctions s'appliqueront après 1985-1986, mais ceux-là mêmes qui les encourraient siègent au Comité supérieur du transport du grain, chargé de décider si des sanctions seront imposées. Cela me paraît étrange.

Les sanctions seront calculées, mais ne seront pas imposées avant 1985-1986. Entre-temps, les céréaliers auront perdu la protection sur laquelle ils pouvaient compter. Le bill prévoit la possibilité que les sanctions s'appliquent après 1985-1986.

Les objectifs de résultat à atteindre, je le répète, pourraient être abolis. En effet, aux termes de l'article 18 du projet de loi, l'administrateur du transport du grain peut, s'il le juge à propos, recommander au ministre de mettre fin aux activités concernant les objectifs de résultat, comme on les appelle.

J'ai signalé les conflits d'intérêts qui me semblent exister entre les chemins de fer, les exploitants d'élévateurs à grain, les entreprises de broyage et la Dominion Marine Association. Dans le pire des cas, les sanctions à l'endroit des chemins de fer s'élèveraient à 40 p. 100. C'est peu quand on sait que plus de la moitié des bénéfices que les sociétés ferroviaires pourront réaliser grâce aux modifications leur appartiendront en clair.

On reste songeur en constatant que le barème annuel qui doit servir à calculer le tarif de transport que la Commission canadienne des transports a le pouvoir d'annoncer en vertu des dispositions du projet de loi, est déjà fixé. Puisque ce barème annuel a déjà été établi, à ce qu'on dit, pourquoi ne pas nous le communiquer pour que nous en débattions?

M. Pepin: Je vous le dirai au comité.

M. McKnight: Le ministre nous le dira au comité. Nous sommes ici pour étudier un projet de loi, mais seulement en partie. Le reste doit être étudié au comité.

M. Pepin: J'aurais alors l'ensemble de la mesure.

M. McKnight: Si ces renseignements existent, ce qui est le cas, pourquoi ne nous les communique-t-on pas, afin que nous puissions débattre de la question en toute connaissance de cause?

Comment les agriculteurs vont-ils payer? Comment sauront-ils ce qu'ils devront payer? Mon collègue, le député de Végréville (M. Mazankowski) a lu un article concernant les paiements. Quand le CN a comparu hier devant le comité des transports, j'ai lu le même article à M. Ron Lawless, président du CN Routes. Voici:

> Le barème annuel pour une campagne agricole se calcule par multiplication du montant par tonne pour les mouvements du grain sur chaque série de distances mentionnée dans le barème de référence par un quotient où le dividende est la différence entre les coûts admissibles estimatifs des compagnies de chemin de fer et l'indemnité CN pour cette campagne agricole et où le diviseur correspond aux revenus de l'année de référence, au sens du paragraphe (2) . . .

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quand j'ai cité le projet de loi hier, le Président m'a signalé que je n'en avais pas le droit. Je demande qu'on fasse preuve de justice.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'espère que cette interruption n'est pas prélevée sur mon temps de parole, mais pour vous faciliter la tâche, puis-je faire remarquer que la présidence a dit que le député de Parkdale-High Park (M. Flis) citait un article du projet de loi. Je cite, quant à moi, un extrait du compte rendu des délibérations de la séance du comité permanent des transports qui a eu lieu hier. Par conséquent, ce n'est pas la même chose.

Je continue ma citation interrompue:

. . . après rajustement de ces revenus conforme aux prévisions quantitatives, en tonnes, de l'administrateur pour cette campagne agricole.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), «revenus de l'année de référence» s'entend du produit où le multiplicande correspond aux taux applicables aux mouvements du grain selon les tarifs des compagnies de chemin de fer découlant du barème de référence, compte tenu des articles 44 et 46, et où le multiplicateur correspond aux mouvements du grain, en tonnes, effectués par les compagnies de chemin de fer au départ de chaque point situé sur une ligne de la division de l'Ouest pendant la dernière année de référence.

J'ai demandé en terminant à M. Lawless quel était le prix au boisseau. Il m'a répondu: «Si je pouvais vous le dire, M. McKnight, je le ferais.» Il s'agit là du président du CN. C'est un taux simple que tout le monde devrait pouvoir comprendre.

Le taux pose d'autres problèmes. Mon temps de parole tire à sa fin, mais je voudrais consigner ce qui suit pour la gouverne du ministre. Quand nous considérons le mouvement des grains entre l'Est et l'Ouest, il y a une différence sensible. Voici ce que stipule l'article 2:

«mouvements du grain» Transport du grain par une compagnie de chemin de fer sur toute ligne existante ou future:

a) dans le sens ouest-est à destination de Thunder Bay ou d'Armstrong;

C'est tout ce qu'on y trouve. Voici le deuxième alinéa:

. . . au départ de tout point situé à l'ouest de Thunder Bay ou d'Armstrong et à destination d'un port de la Colombie-Britannique . . .

Mais ce n'est pas tout. Il se termine ainsi: . . . «pour exportation.» Et l'alinéa *c*) stipule:

. . . au départ de tout point situé à l'ouest de Thunder Bay ou d'Armstrong et à destination de Churchill . . .

Et on y a ajouté . . . «pour exportation.»

Cela signifie que les céréales fourragères destinées aux marchés de la Colombie-Britannique ne sont pas acheminées au tarif que stipule la loi, quel qu'il soit. Cela veut dire que seules les céréales fourragères transportées de l'ouest vers l'est du Canada, vers Thunder Bay, le sont au tarif de la loi subventionné par le gouvernement fédéral. Mais les consommateurs de la Colombie-Britannique paient le tarif compensatoire, quel que soit l'endroit de l'Ouest d'où leurs proviennent leurs céréales fourragères.

S'il était vraiment de l'intention du ministre de rédiger un projet de loi qui soit juste pour tous les Canadiens, ceux de la Colombie-Britannique devraient certes avoir droit à la même protection que ceux vivant à l'est de Thunder Bay et d'Armstrong.

Lorsque nous, du parti progressiste-conservateur, avons commencé à nous intéresser à ce projet de loi, nous nous étions déjà convaincus de cinq principes bien établis et bien connus dans tout le Canada au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, principes que je tiens à reprendre ici. Premièrement, les producteurs céréaliers doivent payer le tarif statutaire de transport que prescrit la loi et qui assure les recettes du Pas du Nid-de-Corbeau, et doivent être à l'abri d'une escalade des frais de transport. Ce projet de loi ne satisfait certes pas à ce principe.

En second lieu, le gouvernement du Canada et les chemins de fer sont toujours obligés d'offrir un tarif spécial peu élevé pour aider les producteurs qui doivent faire concurrence aux nations qui subventionnent les exportations céréalières. Le projet ne prévoit rien de tel.

Troisièmement, il faudrait garantir aux producteurs un réseau de transport du grain efficace, rentable et sûr. Le bill n'offre aucune garantie à cet égard.

Ensuite les chemins de fer devraient recevoir une compensation équitable au titre du transport du grain pour qu'ils aient les capitaux nécessaires et entretiennent les installations et le matériel. Selon nous, ce bill n'est que trop généreux pour les compagnies de chemin de fer qui ont des rendements de l'ordre de 100 p. 100, 20 p. 100 et 20.5 p. 100.

En cinquième lieu, il faudrait éliminer les différences de tarif entre les céréales et les oléagineux, d'une part, et les produits transformés d'autre part. Les avantages naturels de l'Ouest seraient ainsi préservés. Je le répète, en ce qui concerne la Colombie-Britannique, le bill ne tient sûrement pas compte de cet avantage naturel, dans l'ouest du Canada, qui consiste à expédier des céréales aux parcs d'engraissement de la Colombie-Britannique.

Juste au sud de la Saskatchewan, se trouve l'État du Montana. Les producteurs du Montana ont toujours payé le plein tarif compensatoire pour le transport de leurs marchandises. Lorsqu'on se promène dans cet État, on voit des milliers de vaches et des milliers d'acres où paît le bétail, mais pas une seule usine de transformation. On fait la transformation à Omaha. En conséquence, comment le ministre des Transports peut-il dire aux habitants de l'Ouest qu'en exigeant un tarif compensatoire pour le transport du grain, la transformation pourra se faire dans l'Ouest? A l'heure actuelle, il se fait plus de transformation dans l'ouest du Canada que dans n'importe lequel des États au sud de la frontière. J'espère participer de nouveau à ce débat un peu plus tard.

• (1430)

M. Lewycky: Monsieur le Président, le député a porté de sérieuses accusations. En parlant des insuffisances de ce projet de loi, il a dit qu'il était incomplet. Si je me souviens bien, l'article 73 du Règlement dit qu'aucun projet de loi ne peut être présenté en blanc ou dans une forme incomplète. Le député veut-il dire que le ministre des Transports (M. Pepin) est tenu de retirer le projet de loi parce qu'il est incomplet? Pourrait-il préciser?

M. McKnight: Monsieur le Président, je ne voudrais pas me substituer à la présidence, mais je n'aurais aucune objection à laisser le ministre des Transports retirer son projet de loi, de sorte qu'il puisse le représenter sous une forme plus satisfaisante.

M. Pepin: Monsieur le Président, en partie parce que c'est vendredi après-midi et que l'endroit favorise ces échanges, le député voudrait-il que nous étudions ensemble le principe du filet de sécurité? Je suis sûr qu'il est déjà allé au cirque, nous y sommes tous allés.

M. Bosley: C'est ce que nous avons ici.

M. Pepin: Quelle est la distance entre le fil et le sol où il convient de placer le filet de sécurité?

M. McKnight: Monsieur le Président, il est étrange que le ministre des Transports parle de cirque à propos de la question fort sérieuse de la production alimentaire dans l'ouest du Canada et de l'alimentation des affamés du monde entier. Mais pour ce qui est de la distance du filet de sécurité, je dis qu'elle doit être suffisante pour protéger ceux qui vont l'utiliser. Si je m'oppose à ce que l'on consacre 10 et 12 p. 100 du prix des denrées à leur transport, c'est que cela ne protège pas ceux qui ont besoin du filet de sécurité. Lorsque le ministre parle de distance, il parle de la distance d'un filet. Lorsque

vous considérez le barème de référence de l'annexe II, il y a des augmentations tous les 25 milles à partir de 375 milles, je pense. Tous les 25 milles, le tarif change de 8c. par tonne jusqu'à 1,200 milles. Lorsque vous arrivez à 1,200 milles, le cas de la Saskatchewan, d'où part 60 p. 100 des céréales, l'augmentation par tranche de 25 milles passe à 13c. Cette disposition de même que les garanties ne sont pas acceptables aux habitants de la Saskatchewan.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'aurais une brève et très précise question à poser au député: Est-il d'accord, comme le soutient le gouvernement que les céréaliers devraient payer plus cher pour expédier leur grain ou estime-t-il que les tarifs devraient rester au niveau des taux statutaires?

M. McKnight: Monsieur le Président, si j'avais à choisir entre le projet de loi et le taux statutaire actuel, je serais obligé d'opter pour ce dernier.

Mais je voudrais plutôt dire que je soutiens les organismes agricoles de l'Ouest, la Saskatchewan Wheat Pool, l'Alberta Wheat Pool, le Manitoba Wheat Pool, la Commodity Coalition, les United Grain Growers, la Canadian Federation of Agriculture et, je pense bien, la Saskatchewan Federation of Agriculture, qui disent qu'une augmentation s'impose et que les producteurs sont prêts à la payer. La question est de savoir si l'augmentation est juste et si elle profitera aux céréaliers.

M. Flis: Monsieur le Président, nous avons l'impression de recevoir un double message. Le député a lu les cinq principes. D'après l'un d'eux, son parti semble parfaitement d'accord pour que le taux du Nid-de-Corbeau soit protégé. Le député s'oppose-t-il à ce que le producteur paie davantage pour transporter son grain ou accepte-t-il que ce dernier paie davantage à cause de l'augmentation des frais de transport? C'est le même double message que nous avons reçu du critique officiel, le député de Vegreville (M. Mazankowski) et des différents intervenants. La position de son parti nous paraît un peu ambiguë.

M. Fennell: Écoutez alors.

M. Flis: Que veut dire le député en disant que les avantages du Corbeau doivent être protégés?

M. McKnight: Monsieur le Président, je sais que le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a plusieurs fermes dans la région avoisinante de Toronto . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Arrogance.

M. McKnight: Ce n'est pas de l'arrogance; c'est la vérité. Je suis persuadé que les agriculteurs d'en face savent parfaitement bien ce qui peut arriver aux agriculteurs de l'Ouest, si le projet de loi est adopté dans son libellé actuel, et s'ils veulent bien me faire la politesse de m'écouter, je voudrais m'expliquer. Mon parti et moi-même estimons que les 651.6 millions de dollars représentent une somme d'argent amplement suffisante du moins jusqu'en 1985-1986. Nous le devons certainement au tarif du Nid-de-Corbeau. Si cette somme était indexée au taux de l'inflation, au lieu d'être simplement en dollars constants, elle suffirait probablement à permettre aux sociétés ferroviaires de continuer à assurer le transport du grain.

M. Fennell: Monsieur le Président, au fil des années, les habitants de l'Ouest ont été bien avantagés grâce aux subventions versées pour l'expédition de produits manufacturés vers leur région; le député ne croit-il pas qu'il serait équitable de subventionner le grain expédié en Ontario?

M. McKnight: Monsieur le Président, pour répondre au député de l'Ontario (M. Fennell), car d'après le nom de sa circonscription, on voit bien qu'il vient d'une région rurale de cette province, puisque des subventions ont été accordées dans les deux sens il ne serait que juste qu'il continue d'en être ainsi et nous ne devrions pas mettre un terme à la subvention lorsqu'on commence enfin à l'accorder d'Ouest en Est. Comme le disait le ministre de l'Énergie, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont fait tout ce qu'ils ont pu pour mettre les consommateurs de l'est du Canada à l'abri des fortes majorations du prix du pétrole, mais les taxes imposée par les provinces de cette région du pays ont nui à leurs propres consommateurs. Je crois que les subventions devraient être accordées dans les deux sens, monsieur le Président.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne comprends toujours pas. Le député dit qu'il appuie la position du Syndicat du blé de la Saskatchewan, du Syndicat du blé du Manitoba et d'autres qui sont prêts à accepter une hausse du tarif-marchandises. Mais par ailleurs, il affirme que s'il avait le choix, il préférerait garder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le député va-t-il voter en faveur du bill parce qu'il augmente le tarif-marchandises pour les producteurs de grain, se ralliant ainsi à l'avis du Syndicat de la Saskatchewan, ou va-t-il voter contre parce qu'il préfère le tarif du Nid-de-Corbeau?

M. McKnight: J'aurais cru que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui a une plus longue expérience parlementaire que moi, avait appris . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'apprend pas vite.

M. McKnight: . . . j'aurais cru qu'il savait qu'on ne décide jamais comment on votera avant d'avoir pris connaissance de toutes les dispositions d'un projet de loi. Les démocrates que nous sommes savent que le gouvernement et le ministre des Transports ont l'esprit démocratique et qu'ils vont probablement accepter les amendements sensés que nous allons proposer à l'étape du comité pour le rendre acceptable.

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, il convient peut-être de rétablir les faits en ce qui concerne les subventions au transport des céréales allouées à l'Ontario, en signalant que cette province est un exportateur net et non un importateur net de céréales. Bien entendu, nous ne sommes pas les principaux bénéficiaires de ces subventions. Cependant, je suis heureux de pouvoir dire un mot des modifications apportées au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, parce que j'estime qu'il faut aborder ce problème sous l'angle de l'agriculteur et de l'exploitation agricole familiale.

• (1440)

M. Baker (Nepean-Carleton): Parlez-vous des agriculteurs de l'Ontario ou de l'Ouest?

M. Ferguson: Je parle des agriculteurs canadiens, des vrais agriculteurs canadiens.

Bien des gens croient que l'entente sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, signée en 1897, était avantageuse pour notre pays et surtout pour l'Ouest. Je suis du même avis, parce qu'elle a contribué à la colonisation de l'Ouest et favorisé le développement de cette région de notre grand pays. En effet, une partie de ma famille est allée vers l'Ouest à l'époque de la construction de la voie ferrée et s'est installée dans les trois provinces des Prairies; certains sont même allés jusqu'en Colombie-Britannique. Cette entente est avantageuse pour le Canada parce qu'elle nous permet d'être compétitifs sur les marchés internationaux. Bien que l'établissement d'un tarif fixe, en 1897, pour le transport du grain et de la farine jusqu'à Thunder Bay, en vue de l'exportation, ait effectivement contribué au développement de l'Ouest, la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, en 1913, a révélé que la baisse extraordinaire des tarifs-marchandises maritimes constituait un événement de bien plus grande importance.

En 1896, les tarifs-maritimes avaient diminué de moitié par rapport à la période de 1870-1875. Ils ont continué à diminuer jusqu'en 1908, tandis que les prix de gros augmentaient. Le prix du fer et de l'acier, qui déterminait en grande partie les coûts des chemins de fer et de l'outillage agricole, diminuait régulièrement par rapport à la valeur des produits agricoles et les taux d'intérêt étaient les plus bas jamais enregistrés. L'investisseur britannique était prêt à prêter des sommes sans précédent au nouveau monde. L'heure du Canada était enfin arrivée. Entre 1896 et la Première guerre mondiale, les provinces des Prairies ont attiré un million de nouveaux colons et la production du blé est passée de 20 millions à environ 200 millions de boisseaux.

En 1930, le développement du réseau ferroviaire des Prairies atteignait son point culminant, puisqu'il y avait environ 19,250 milles de voie. On dénombrait 300,000 exploitations agricoles en activité. Au Canada, à l'heure actuelle, il n'y a que près de 318,000 exploitations agricoles recensées dans tout le pays. Bien entendu, ces exploitations utilisaient beaucoup de main-d'œuvre. Les équipes chargées des moissons se composaient de 15 à 20 hommes qui utilisaient du matériel de battage et des moteurs à vapeur. On utilisait également des chevaux, environ un million pour tout le pays, pour transporter en chariot le grain jusqu'aux silos.

Le port de Churchill a ouvert en 1931 et le tarif statutaire pour les céréales d'exportation a été étendu à ce port. Le tarif du Nid-de-Corbeau de 1897 s'appliquait donc au CN, au CP et aux quatre ports de l'Ouest. C'est dans les années 1930 qu'ont commencé des changements importants dans les exploitations familiales en raison de l'apparition du tracteur et du camion. Les fermiers sont devenus plus efficaces et plus productifs et bien des services indispensables à une production agricole efficace se sont concentrés dans les divers centres urbains, où ils étaient plus facile de les assurer. On a donc assisté à une migration du secteur agricole vers les villes. De ce fait, l'élément rural, en Saskatchewan en particulier, est passé de 84 p. 100 de la population totale en 1901 à 54 p. 100 en 1966 et à environ 20 p. 100 aujourd'hui.

En fait, un examen des tendances et du développement social et économique en Saskatchewan depuis 1897 montre que le tarif du Nid-de-Corbeau n'a pas beaucoup aidé à maintenir le mode de vie rural préconisé par certains. L'existence d'un tarif ferroviaire fixe pour le transport des céréales pendant 86 ans n'a pas empêché l'exode rural puisqu'il n'y a plus, maintenant, que 20 p. 100 de ruraux contre 84 p. 100 en 1901. La même tendance a été observée dans les autres provinces du Canada et ce n'est absolument pas une caractéristique des provinces de l'Ouest. Ce tarif n'a pas empêché le concentration des exploitations, en taille et en nombre absolu. Il n'a pas empêché non plus la réduction du nombre des silos et des points d'expédition, qui ont diminué de 50 p. 100 depuis 1930, ni la mort des petites localités. Cela s'est produit dans d'autres parties du pays également. Les silos ruraux en Ontario, par exemple, avaient des systèmes élévateurs qui pouvaient déplacer environ 1,000 boisseaux à l'heure. Il y a maintenant beaucoup de systèmes élévateurs ayant des capacités de 5,000 ou 10,000 boisseaux à l'heure. Cette évolution a entraîné la disparition des silos les plus petits et des petites compagnies. Des facteurs comme le développement du réseau routier et l'électrification ont eu un effet beaucoup plus marqué sur les petites localités que le tarif-marchandises. Le regroupement des écoles, des centres médicaux, des journaux, des bureaux de poste, des distributeurs de carburant en vrac et des concessionnaires de matériel agricole s'est effectué sur la même échelle dans toutes les régions du Canada.

Il serait faux de conclure que ces tendances ont entravé la croissance et le développement des Prairies. Ce n'est pas du tout le cas. En fait, le développement des Prairies, particulièrement la diversification dans des domaines comme la mise en valeur des richesses minérales et pétrolières, les a placées dans une situation enviable par comparaison à la majorité des autres provinces canadiennes. Selon le *Prairie Rail Action Committee*, «Quoi que montrent ces tendances par ailleurs, elles prouvent que les Prairies sont dynamiques, et desservies par des zones urbaines agréables, modernes, modérément grandes et en expansion».

Voyons de plus près ce qui se passe dans les Prairies. Les superficies cultivées n'ont jamais cessé d'augmenter. La superficie moyenne d'une exploitation agricole, en Saskatchewan notamment, est passée de 686 acres en 1961 à 939 en 1976. Aujourd'hui, elle est d'environ 1,000 acres. Et le même phénomène vaut pour l'Ontario et l'Est du Canada en général.

En 1941, on comptait 138,173 exploitations agricoles en Saskatchewan. Il n'y en avait plus que 112,018 en 1951. Et en 1981, ce nombre était tombé à 67,318, une baisse de 40 p. 100 en 30 ans. Le nombre d'exploitations agricoles de plus de 1,600 acres est passé à 9,055 en 1981 comparativement à 2,931 en 1951, une augmentation d'environ 300 p. 100. Et il y a environ 145,000 agriculteurs qui détiennent un permis de la Commission canadienne du blé dans les Prairies. Il y en avait environ 300,000 en 1930. Le cinquième seulement des 145,000 détenteurs de permis produisent actuellement environ 50 p. 100 du grain.

L'agriculture dans les Prairies en 1983 n'est donc plus du tout ce qu'elle était en 1930. Et cela ne vaut pas seulement pour les agriculteurs des Prairies. Les exploitations agricoles ont davantage besoin de capitaux que de main-d'œuvre. Un

couple pourrait aujourd'hui réussir seul, le mari en train de faire fonctionner la moissonneuse-batteuse et la femme qui conduirait le camion, à faire la récolte alors qu'il fallait de 15 à 20 hommes pour y arriver il y a à peine 50 ans. La plupart des exploitations agricoles ont leur propre atelier de réparation. Elles conservent en stock une certaine quantité de pièces comme les roulements à bille, les courroies, les écrous et d'autres pièces courantes. Les agriculteurs peuvent se passer des petites villes avoisinantes où ils allaient jadis acheter une demi-douzaine d'écrous. Aujourd'hui, ils les achètent par milliers, souvent directement au fournisseur. Ils ont leur propre machine à souder, des chalumeaux et des presses hydrauliques pour remplacer les coussinets, enlever les engrenages et ainsi de suite.

Voyons maintenant quelles conséquences aurait une augmentation des tarifs. On peut difficilement dire qu'une augmentation de ce genre soit un coup de massue pour eux comme le gouvernement conservateur de la Saskatchewan l'a prétendu,car le tarif ne sera même pas le double en 1985. Même s'il va être 5.5 fois plus élevé que le montant que représente le tarif du Corbeau en 1991, il faut aussi considérer qu'on transportera 41 millions de tonnes de grain. Et même là, ce tarif va absorber environ 60 p. 100 du coût réel du transport par rail et représentera environ 8 p. 100 du prix du grain prévu pour 1991.

Les agriculteurs de l'Ouest ou de l'Ontario n'aiment guère, bien sûr, que leurs frais d'exploitation augmentent, mais l'augmentation du tarif qui a été proposée pour 1985-1986 ne représente qu'une proportion négligeable des frais généraux pour une exploitation type de la Saskatchewan dont la superficie est de 1,200 acres, dont 700 sont réservés à la culture du blé. Les recettes globables s'élèveraient à environ $81,200 en supposant que l'agriculteur récolte 29 boisseaux l'acre qu'il vend $4 le boisseau sur place. Le coût de la production serait d'environ $60,000.

Or, si nous conservons le tarif du Corbeau, les frais de transport seraient de $2,842. Avec les coûts de production, les frais d'exploitation s'élèveraient en tout à $62,482. En pourcentage, les frais de transport représenteraient 4.5 p. 100 des frais d'exploitation en général. Si on se sert du même exemple, on constate que cette proposition passe à 9 p. 100 en 1985-1986 en supposant que le prix du grain n'ait pas bougé depuis 1983. On ne peut donc pas parler de coup de massue pour les agriculteurs comme certaines personnes ont prétendu. Une hausse de quelque $2,800 peut sembler exagérée, mais elle ne représente pas tellement quand on sait qu'un tracteur aujourd'hui coûte $80,000—et pas les gros tracteurs modernes, mais les gros de naguère—et une moissonneuse-batteuse, $100,000 et plus.

● (1450)

Avant 1949, environ 1 p. 100 des agriculteurs de la Saskatchewan avaient l'électricité. A la fin de 1956, environ 47 p. 100 des agriculteurs, soit 40,000 exploitations agricoles, étaient desservis par le réseau électrique. Aujourd'hui, pratiquement tous les agriculteurs des Prairies ont l'électricité. La Commission Hall écrivait en 1977 dans son rapport que:

> L'électrification rurale a indéniablement eu une incidence sociale des plus positives sur la vie des campagnes . . . Vu qu'il était possible désormais de conserver plus longtemps le pain, les légumes et les fruits frais, les gens ont acheté ces denrées en plus grandes quantités, auprès de fournisseurs plus éloignés, ce qui a amené la fermeture des boulangeries et des épiceries locales.

L'apparition de supermarchés et des chaînes de magasins ont entraîné une transformation encore plus spectaculaire des habitudes d'achat des agriculteurs de l'Ouest mais aussi du pays tout entier. Nous observons le même phénomène dans les circonscriptions rurales de l'Ontario. On a dit que la modification du tarif du Nid-de-Corbeau aurait pour effet de détruire la trame sociale des exploitations agricoles et des localités des Prairies; je me permettrai de faire consigner au compte rendu les passages suivants du rapport de la Commission Hall qui prouvent le contraire:

> A mesure qu'augmentait le coût de la main-d'œuvre agricole (. . .) les exploitants agricoles ont vite adopté de meilleures techniques de production . . . Ce remplacement de la main-d'œuvre par le capital, sous forme de technologie, a eu de grandes répercussions sociales dans les campagnes de l'ouest du Canada. Elles se sont manifestées par une diminution de la population rurale et du nombre de centres communautaires de service.
>
> . . . il semble qu'on ait tendance à mettre à égalité l'importance qu'avaient les chemins de fer il y a 30 ou 50 ans et le rôle qu'ils jouent aujourd'hui.

Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que le tarif de transport par camion-remorque ou train routier en Ontario entre Chatham, Ontario, et Toronto est inférieur au tarif équivalent par rail. Le camion peut prendre son chargement au silo de l'exploitation agricole sans avoir à aller à l'élévateur local et à recharger. Cela supprime toute une phase de manutention. Ce sont les chemins de fer qui ont dû s'adapter à ces changements afin de demeurer efficaces. Je cite encore d'autres passages:

> Même les articles d'usage agricole comme les fertilisants, le combustible, les produits chimiques et les machines, sont de plus en plus souvent transportés par camion à partir des points de distribution régionaux.
>
> Ce sont les gens et l'esprit qui les anime qui assurent cette viabilité sociale, non les chemins de fer ou les élévateurs à grain.
>
> Cependant, la Commission n'a trouvé aucune étude indiquant que la survie d'une communauté déjà en déclin serait assurée grâce au maintien du réseau ferroviaire.

Je me reporte encore une fois à ma circonscription. Nous y avons été témoins de la fermeture de lignes secondaires parce qu'elles ne pouvaient soutenir la concurrence du transport par camion qui prend livraison d'un produit à l'exploitation agricole ou à l'usine pour ensuite l'apporter à son point de déchargement ou de destination.

> Depuis 1950, l'existence de routes très améliorées (. . .) permet au consommateur de se rendre plus loin pour se procurer des biens et des services.
>
> La construction de grandes routes modernes qui contournent les petites villes, l'aménagement de centres médicaux régionaux et une foule d'autres innovations ont contribué à supprimer peu à peu de petites localités qui avaient leur identité et leur configuration sociale propres. Ces changements se sont produits et continueront de se produire avec ou sans la présence du chemin de fer.

Je dois ajouter que nous perdons quelque chose de cette qualité de la vie dans les régions rurales du Canada, mais nous ne pouvons arrêter le progrès. Notre population exige des installations toujours plus modernes qui s'accompagnent de meilleurs services.

> Si quelques centres offrant un plus grand nombre de services se sont constitués, c'est tout simplement parce que plusieurs petits centres ont régressé, voire complètement disparu. Cette évolution ne fait pas partie d'un plan d'aménagement, mais résulte de ce qu'un grand nombre de personnes ont décidé elles-mêmes de l'endroit où elles voulaient faire leurs achats, traiter leurs affaires et s'adonner à la vie sociale.

Dans de nombreux cas, c'est à cause de la grande variété de choix que leur offrent les grands centres. Dans bien des villes et des villages de ma circonscription, le centre s'est vidé parce que des chaînes de magasins ont créé des centres d'achat à la périphérie. Cela est arrivé dans tout le Canada.

Depuis les années 1930, les choses ont bien changé dans les Prairies, tout comme dans le reste du Canada d'ailleurs. On a

notamment rationalisé les élévateurs et construit des routes. On a essayé cependant de conserver intactes certaines choses, comme les embranchements et le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et cela à l'encontre de toute logique, et les résultats n'ont pas tardé à se faire sentir. En 1977-1978, après trois récoltes successives exceptionnelles, des problèmes de transport se sont posés et les céréaliers des Prairies ont dû se résigner à perdre des ventes importantes.

Les modifications apportées au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau par le gouvernement fédéral, afin de le moderniser tiendront compte de l'évolution socio-économique qui s'est déjà produite dans les Prairies. L'adoption de la loi sur le transport du grain de l'Ouest nous permettra de nous assurer que les céréaliers des Prairies, qui sont parmi les meilleurs et les plus productifs du monde, puissent compter sur un réseau de transport à la hauteur.

Nous parlons de subventions. Je tiens à signaler que, en 1982, le gouvernement de l'Alberta a annoncé que quatre usines de broyage du colza de cette province recevraient une subvention de 20.4 millions de dollars représentant $40 la tonne. Cela ajoutera 91c. à la marge bénéficiaire de ces entreprises. Dans les autres provinces, on peut interpréter ce geste comme de l'ingérence gouvernementale dans le système de la libre entreprise, ingérence créant un déséquilibre dans tout le pays. La subvention, si elle dépend des volumes broyés, pourrait entraîner une guerre des prix avec les entreprises de même type établies en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

Je cultive des oléagineux. Je dois offrir un prix avantageux, même si je ne profite pas des subventions qui sont versées aux usines de broyage et même si mon transport n'est pas subventionné, à l'encontre des agriculteurs de l'Ouest. Afin d'être juste envers tous les Canadiens, nous devons modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, afin qu'il soit juste et équitable pour tous les Canadiens, et exporter malgré tout le plus possible.

M. Lambert: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il se souvient que, la semaine dernière, le ministère de l'Expansion économique régionale, quel que soit le nom qu'on lui donne, a annoncé que trois subventions avaient été accordées à des entreprises de l'ouest du Canada établies dans chacune des trois provinces, dont l'une à Hamilton (Ont.), pour la construction de nouvelles usines de broyage. Il s'agit là de subventions fédérales. Pourtant, le député s'est évertué à nous signaler que le gouvernement albertain est intervenu sur le marché du colza. Voilà maintenant que le ministère de l'Expansion économique régionale fait la même chose. Je me demande ce que le député en pense.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis au courant de ces subventions. Je sais également que le gouvernement de l'Ontario a accordé une subvention de 4.5 millions de dollars pour la construction d'une usine de broyage du colza à Hamilton, en Ontario. Qu'elles soient situées dans l'Est ou dans l'Ouest, de telles usines seraient peut-être utiles aux producteurs d'une assez vaste région de l'Ontario, au sol argileux. En effet, il est beaucoup plus facile de transporter les matières premières jusqu'à ces usines et de transporter ensuite l'huile ou la semoule par rail ou par bateau jusqu'au port d'embarquement, que de transporter les matières premières sur une plus longue distance.

M. Lewycky: Monsieur le Président, je dois avouer que je suis un peu déçu du discours prononcé par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), tout comme j'ai été déçu tout à l'heure du discours du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). A plusieurs points de vue, ces deux députés ont prouvé qu'ils avaient une certaine compréhension de l'Ouest, le ministre de la Consommation et des Corporations grâce à ses responsabilités dans le domaine des Postes. Je lui ai souvent posé des questions. J'ai été vraiment étonné de la position qu'il a adoptée dans cette affaire.

• (1500)

De même, il m'est assez difficile de comprendre que le député qui vient tout juste d'intervenir veuille proposer une mesure, en fait nous demande de l'appuyer pour proposer une mesure concernant les faillites agricoles et les problèmes des cultivateurs, que ce même député nous trace ensuite un tableau optimiste de la situation. Je ne parviens pas à m'expliquer ce genre d'ambivalence.

Le député a parlé d'équité et de choses qui sont équitables, et peut-il m'indiquer sur quelle distance il doit transporter son grain et s'il considère équitable que les céréaliers des Prairies, par exemple ceux de ma circonscription où l'on continue d'abandonner des voies ferrées, soient obligés de transporter leur grain sur une distance de 100 à 125 milles. Je voudrais savoir ce qu'il entend par équité quand il expose sa position. Cela me paraît paradoxal. Peut-être peut-il m'éclairer.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je ne pense pas avoir peint un tableau exceptionnellement rose en ce qui concerne le revenu agricole mais je pourrais peut-être éclairer mon collègue en lui rappelant un peu ce que sont les coûts. Je lui ai expliqué qu'il en coûtait moins cher pour transporter le soya par camion à partir de Chatham, en Ontario, à partir de chez moi en fait, jusqu'à Toronto. Mais quand nous voulons exporter, nous devons payer les frais de manutention et autres frais de transport jusqu'à Halifax ou Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Je devrais peut-être vous donner quelques exemples . . .

M. Lewycky: Combien les camions ont-ils à parcourir et considère-t-il qu'une distance de 100 à 125 milles soit équitable?

M. Ferguson: Oui, c'est à peu près la distance de ma propre exploitation jusqu'à Toronto ou Hamilton et c'est à peu près la même distance jusqu'à la prochaine huilerie ou jusqu'au prochain silo. Nous pourrions peut-être nous rendre au silo local qui est beaucoup plus rapproché avec un tracteur tirant plusieurs charrettes derrière lui contenant peut-être 1,000 boisseaux, ou encore si on se servait d'un camion léger transportant 600 boisseaux à la fois, mais si nous voulons vendre directement au silo portuaire, c'est la distance que nous devons parcourir.

Je devrais peut-être établir des comparaisons entre l'Est et l'Ouest et me servir comme exemple du blé d'hiver de l'Ontario et du blé de l'Ouest. Selon le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour 1981, la manutention des grains de l'Ouest une fois parvenus à l'élévateur régional coûtait 29.6c. le boisseau. En Ontario, nous ne disposons pas du même tarif, ni des mêmes installations que fournit le gouvernement du Canada. Nous sommes souvent obligés d'expédier les grains jusqu'à la baie Georgienne pour les charger à bord des navires,

mais cela nous a coûté environ 80c. le boisseau l'année dernière. Nous ne demandons pas que les frais dans l'Ouest soient haussés à ce niveau, mais les agriculteurs de l'Ontario doivent payer des frais de transports élevés, de sorte qu'il faudrait élaborer un système qui soit un compromis entre les deux, qui nous permette d'être compétitifs et ne nous empêche pas d'exporter à l'étranger, tout en étant plus équitable pour tous les Canadiens.

Un député a parlé il y a quelques minutes de la possibilité de subventionner le transport vers l'Ouest des produits fabriqués dans l'Est. A ce propos, je dois dire que j'ai comparé les prix à maintes occasions, aussi bien chez les quincailliers que chez les plombiers, et les prix dans l'Ouest sont à peu près les mêmes que ceux que je suis moi-même appelé à payer dans ma localité, car les fabricants ajoutent pour le transport un facteur d'uniformisation lorsqu'ils établissent le prix de leurs produits. Il est indispensable qu'ils l'ajoutent afin de demeurer concurrentiels, et c'est pourquoi, à notre tour, nous participons à ces frais de transport pour qu'ils puissent acheminer leurs produits à partir des régions manufacturières vers l'Ouest.

M. Neil: Monsieur le Président, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) nous a saisis il y a quelques mois de cela d'un projet de loi tendant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers sous prétexte que les agriculteurs étaient en proie à de graves difficultés financières. Il a assisté aux mêmes réunions de comité que moi, et il a entendu les porte-parole des banques et de la Société du crédit agricole expliquer que près de 10 p. 100 des agriculteurs étaient dans une mauvaise passe financière. Le député soutient qu'une dépense supplémentaire de $2800 en moyenne ne nuira pas à l'agriculteur. Croit-il sincèrement ce qu'il avance?

Si la collectivité agricole est mal-en-point et que le dixième des agriculteurs ont de gros ennuis d'argent, dans certains cas, cette augmentation moyenne de $2800 atteindra dans certain cas $6000 ou $7000 dans l'Ouest, ce qui suffira à acculer les cultivateurs à la faillite. Comment le député justifie-t-il que l'on double le tarif du Nid-de-Corbeau en deux ou trois ans et qu'on le quintuple en dix ans?

M. Ferguson: Monsieur le Président, on a oublié que j'avais, à titre d'exemple, avancé ces chiffres pour une exploitation agricole de quelque 1200 acres sur laquelle seraient cultivés quelque 700 acres de blé. Quant aux 500 autres acres, j'ose espérer qu'ils ne seraient pas laissés en jachère. Le propriétaire pourrait par exemple faire de l'élevage de poulets et avoir peut-être 15,000 poules pondeuses. S'il réalise des bénéfices de 2.7 c. en moyenne par douzaine d'œufs, son bénéfice total s'élèverait à $8,500, sans oublier qu'il lui faudrait cultiver de l'orge sur quelque 450 acres pour nourrir cette volaille. Cet agriculteur réussira sans doute à faire une certaine marge de bénéfice là-dessus, du moins je l'espère. Voilà pourquoi j'estime que le propriétaire de pareille exploitation agricole aurait les moyens de payer plus cher pour le transport de ses denrées jusqu'au marché, comme sont d'ailleurs tenus de le faire des agriculteurs de l'Est.

Dans cet exemple, j'ai supposé que ces 450 acres ne seraient pas laissées en jachère. Sauf erreur, je crois savoir que de grandes étendues de terres agricoles sont laissées en jachère dans l'Ouest, mais pas autant qu'à une certaine époque, car les agriculteurs ont découvert que ce procédé accentuait la salinité du sol, ce qui en affaiblit la productivité.

Il y a bien d'autres activités qui rapporteraient un revenu supplémentaire à l'exploitation agricole et permettraient d'utiliser la production céréalière sur place. J'ai parlé d'un établissement avicole à titre d'exemple seulement. C'est un aspect de la question qu'il ne faut pas perdre de vue.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au député. Au dire du député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), parce que l'augmentation ne s'appliquera pas toute la même année, elle ne sera pas aussi brutale qu'on le dit et que le prétend, en exagérant, le gouvernement de la Saskatchewan. Je me demande si c'est tellement mieux pour une victime de recevoir cinq coups dont l'intensité augmente chaque fois que de se faire asséner un seul grand coup de massue, car c'est exactement ce qui va se produire.

Là-dessus aussi, je pense comme le député de Moose Jaw (M. Neil). Je me demande, monsieur le Président, ce qu'il va advenir de ceux qui, parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer $3,000 de plus, vont rejoindre les 10 p. 100 d'agriculteurs en faillite et faire passer la proportion à 20 p. 100, comme le prédit le député de Moose Jaw?

Depuis cinq ans, de nombreux agriculteurs de ma circonscription ne peuvent pas accuser plus de $4,000 ou $5,000 de bénéfices. S'ils devaient payer deux fois plus en frais de transport, ils seraient immédiatement déficitaires. La proportion de faillites agricoles passerait immédiatement à 20 p. 100.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre mon collègue émettre cette idée car, bien sûr, les paiements définitifs pour l'année-récolte 1983 ne seront pas versés avant 1984. Qui sait quels seront alors les prix des produits agricoles? J'espère en tout cas que le prix de l'orge, qui s'établit à $94 la tonne métrique en Alberta pour l'orge à livrer en juin de cette année ou $95 la tonne métrique à Winnipeg, sera plus élevé à la prochaine année-récolte.

J'ajoute que le temps humide et frais que nous avons, l'ensemencement tardif aux États-Unis et le programme américain PICK sont autant de facteurs dont la combinaison constitue un stimulant formidable pour nos céréaliculteurs. Ces changements ne se sont peut-être pas encore fait sentir, mais les agriculteurs vont en bénéficier. Avec les années, l'effet minime du renchérissement des coûts de transport va être compensé par la hausse des prix.

• (1510)

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-155, non pas parce que cette mesure m'enchante à ce point, mais bien parce que, comme le ministre l'a déclaré, il pourrait très bien s'agir d'un débat historique. Je suis heureux que le ministre soit parmi nous pour entendre mes observations.

Lorsque nous étudions la manutention du grain de l'Ouest, il ne faut pas simplement se pencher sur la question du transport. Comme l'a si bien signalé le député de Végréville (M. Mazankowski), nous devons tenir compte du problème des agriculteurs qui doivent acheminer leurs céréales sur 1,500 à 2,000 milles pour les amener à la côte. Ils font concurrence à des céréaliers de pays qui sont à 200 milles ou moins de la côte.

Étant donné ce problème et des nombreux autres problèmes qui affligent l'agriculture canadienne, nous devons tenir compte des avantages que l'agriculture a permis de retirer au Canada et notamment au secteur industriel. C'est dans ce

contexte global que nous devons étudier la question du transport. Jusqu'à un certain point, je dirais que le ministre n'a pas réussi à étudier le transport des céréales en tenant compte de l'agriculture à l'heure actuelle. Je reconnais cependant que le ministre est sincère lorsqu'il parle de transport, et en cela, je suis le premier à l'admettre, mais je pense simplement qu'il a une vision trop étroite de la question.

Selon moi, depuis les années 1930, il n'a jamais été aussi inopportun que maintenant de modifier radicalement la méthode de transport des céréales et d'imposer des changements au système. Les agriculteurs sont affligés par des problèmes très graves. Tout d'abord, ils font face à la concurrence sur le marché international, ce qui les soumet à des pressions supplémentaires.

Selon les chiffres que m'a donnés M. Andy Schmidt de l'Université de Saskatoon, les États-Unis subventionnent 33 p. 100 des coûts de production de leurs agriculteurs. Les pays européens, quant à eux, subventionnent la production du blé en versant $5 le boisseau. Au Canada, les subventions totales, en comptant celles qui sont versées au titre du programme de stabilisation des céréales des Prairies et au titre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ne correspondent qu'à moins de 17 p. 100 des coûts de production. Je tiens à préciser au ministre des Transports (M. Pepin) qu'il est vital que nos agriculteurs demeurent compétitifs sur le marché international, car autrement, leur situation sera précaire.

Le projet de loi C-155 pose bien des problèmes pour les agriculteurs et cela a été souligné de diverses façons dans tout le pays, bien que le ministre ait affirmé que les intéressés sont généralement d'accord avec les mesures qu'il prend. Bien des agglomérations, villes, villages et municipalités et bien des associations agricoles des Prairies sont inquiets au sujet de ce projet de loi. Les yeux de l'Ouest sont rivés sur la Chambre aujourd'hui, car les citoyens se demandent quelles décisions sont prises à propos du projet de loi C-155.

J'ai sous les yeux une lettre adressée au ministre par le conseil municipal de Gravelbourg. Je voudrais la faire consigner au compte rendu parce que ses auteurs se sont très bien documentés. Voici le début de la lettre:

Monsieur,

Le conseil municipal a écouté et étudié vos propositions de changement du tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau et nous nous sentons obligés de vous écrire.

Vos propositions suscitent bien des appréhensions dans notre ville et dans notre collectivité. D'une façon générale, nous pensons qu'au lieu d'améliorer la situation économique et sociale de notre collectivité, vos propositions produiront exactement l'effet contraire. Bien des citoyens de toutes les régions du Canada, y compris du centre et de l'est du pays, sont du même avis que nous.

Au lieu d'augmenter le pouvoir d'achat des agriculteurs, ce qui engendre des activités économiques dans le secteur industriel, vos propositions feront passer des milliards de dollars venant de la poche des céréaliers dans le coffre des sociétés de chemins de fer (ce qu'on appelle le transfert par la force), et cet argent passera sous le nez des collectivités rurales et urbaines. Par ailleurs, la production de céréales subventionnera les frais de transport des produits miniers, notamment du charbon, de la potasse, du bois d'œuvre, du pétrole, etc. Les agriculteurs paient déjà les frais de transport de ces produits et celui des facteurs de production.

Dans notre région, qui est desservie par la ville de Gravelbourg, il existe à peu près 220 détenteurs de permis dont l'exploitation a en moyenne une superficie de 960 acres, qui produit à peu près 12 boisseaux de grain à l'acre par an . . .

Et l'on tient compte du fait qu'environ la moitié des terres agricoles de cette région sont en jachère.

. . . ce qui équivaut à 11,520 boisseaux (soit 315 tonnes) à l'heure actuelle, à raison de 4.89 la tonne d'après le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les frais de transport ferroviaires s'élèvent à environ $1,533 par an en moyenne par agriculteur.

A l'heure actuelle.

Pour les 220 agriculteurs, les frais s'élèvent au total à $337,285. Si le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est supprimé et que les frais de transport triplent . . .

Il est question de quintupler les tarifs d'ici 1990.

. . . ils s'élèveront à $4,599 par agriculteur . . .

D'ici 1990, chaque détenteur de permis de la province de la Saskatchewan déboursera environ $8,500.

Pour l'ensemble des agriculteurs, si l'on multiplie $4,599 *sa& 220, cela représente une somme de $1,011,780.

Je me demande si le ministre peut imaginer les conséquences de cet exode de capitaux pour toutes les villes et villages de l'ouest du Canada, pour les agglomérations où les lignes d'embranchement desservent les agriculteurs.

Le député a dit tout à l'heure que les exploitations agricoles prenaient de l'expansion et que les petites exploitations avaient de la difficulté à soutenir la concurrence. Je vous signale, monsieur le ministre, que cela ne fera que compliquer davantage une situation déjà extrêmement difficile. J'en appelle au ministre pour qu'il jette un regard neuf sur la perspective d'ensemble des répercussions de ce bill sur la situation économique des agriculteurs de l'ouest du Canada, notamment les céréaliers. Il est certain qu'il faut améliorer le réseau ferroviaire. Personne ne le conteste. Certes, il faut continuer de chercher à améliorer le réseau des transports ferroviaires.

• (1520)

Mais voyons de plus près quelle est la position des compagnies de chemins de fer dans cette affaire. Je tiens à dire clairement à la Chambre que le bill proposé est très généreux pour les compagnies de chemins de fer. Si on considère, monsieur le Président, que des wagons-trémies ont été achetés par les gouvernements provinciaux, par la Commission du blé et par les agriculteurs, et que la plus grande partie du matériel roulant appartient actuellement aux provinces, au gouvernement fédéral et aux agriculteurs, et si l'on considère les travaux d'amélioration des voies ferrées dont on prévoit l'abandon, et les sommes énormes que l'on consacre à ces travaux, on se rend compte que l'on a accordé un traitement extrêmement généreux aux compagnies de chemins de fer.

L'automne dernier, il y a eu des audiences dans ma circonscription à Big Beaver et à Colony Line, et c'était très amusant, car on discutait d'une somme qui était censée avoir été dépensée pour les voies ferrées. Je crois qu'il s'agissait d'environ $70,000. On a demandé au cours de l'enquête ce qu'il était advenu de cette somme. Le représentant de la compagnie de chemins de fer a déclaré «Ma foi, cet argent a été consacré à l'entretien différé».

Je signale qu'une grande partie de l'argent que l'on a versé aux compagnies de chemins de fer a été mis de côté pour «l'entretien différé». Comme le député de Moose Jaw (M. Neil) l'a signalé à juste titre aujourd'hui, il y a de nombreuses réserves à formuler au sujet des méthodes comptables et de la signification des chiffres. Le ministre a présenté à la Chambre un bill extrêmement complexe et, je le dis en toute sincérité, un bill dont on n'a pas trop bien expliqué la portée du point de vue strictement monétaire et en ce qui a trait aux garanties offertes aux agriculteurs concernant le transport du grain. Je suis très inquiet à ce sujet.

Pour ce qui est de la déduction pour amortissement, on accorde 20.5 p. 100 aux compagnies de chemins de fer au chapitre de la déduction pour amortissement. Faisons une petite comparaison. Par exemple, supposons un agriculteur qui a investi $500,000; de nos jours, ce chiffre ne représente pas une exploitation agricole très importante, compte tenu du coût de la terre, des machines agricoles et ainsi de suite. Si l'on permet à cet agriculteur d'amortir chaque année une partie de son investissement, cela signifie qu'il pourrait déduire de son revenu, par exemple $100,000, toute une série de dépenses d'exploitation, ce qui lui permettrait d'avoir un revenu net extrêmement intéressant. Actuellement, il est probablement très chanceux s'il peut tirer de sa ferme un revenu net de $10,000.

Il semble y avoir deux séries de règles, une qui s'applique aux producteurs et l'autre aux chemins de fer. Par conséquent, je suis fort inquiet quand j'entends le ministre dire, je crois que ce sont les termes qu'il a employés hier, qu'il a «beaucoup de sympathie pour les compagnies de chemins de fer qui ont subi de lourdes pertes». Année après année, les contribuables ont payé les pertes subies par les compagnies de chemins de fer, et, en toute sincérité, je ne crois pas que ce soit très mauvais. Ma position, et je crois que c'est également la position énoncée par le député de Végréville, c'est que le tarif statutaire devrait rester en vigueur et le gouvernement devrait assumer les pertes subies par les compagnies de chemins de fer et confier à ces dernières la responsabilité de reconstruire et de mettre en place un réseau de transport qui réponde mieux aux besoins du Canada. Et j'ajoute aux besoins des agriculteurs, car si l'on frappe trop durement les agriculteurs, on ne rend pas service au Canada. Je crois que c'est Sir Leornard Tilley qui a dit «Si l'on ruine les agriculteurs, l'herbe poussera dans les rues de toutes les villes du pays».

Je crois qu'il est important que le débat en cours permette aux agriculteurs canadiens, aux députés à la Chambre et à tous les Canadiens de se faire une idée juste et précise du bill que l'on a présenté pour le plus grand bien du Canada tout entier.

Je voudrais m'attarder davantage sur certaines mesures positives que le projet de loi devrait prévoir pour le plus grand bien non seulement du Canada et des agriculteurs, mais aussi du monde entier. Je vais faire un rapprochement avec la politique énergétique nationale. Le ministre voudrait-il nous expliquer l'utilité de cette politique, en vertu du Programme énergétique national, puisqu'elle a mis fin à l'exploitation des champs pétrolifères dont la fermeture a créé du chômage et obligé le gouvernement à acheter du pétrole au Mexique et dans divers autres pays? Ce ne sont pas seulement les travailleurs des champs pétrolifères de l'Alberta et de la Saskatchewan qui ont souffert de ce programme, mais l'ensemble des Canadiens.

Un parallèle est facile à établir avec le projet de loi C-155. Quels avantages allons-nous en tirer si les agriculteurs doivent déclarer faillite, comme on l'a demandé tout à l'heure? Y aura-t-il des avantages pour Toronto, Montréal et le centre du Canada? Cela signifie que les céréaliers n'auront pas d'argent pour acheter les moissonneuses-batteuses, les tracteurs, le caoutchouc et l'acier ainsi que tous les produits que leur procurent les centres manufacturiers du Canada. C'est pourquoi j'incite le ministre à étudier bien attentivement la mesure, à revoir toute la structure de l'agriculture, des transports et à en évaluer les conséquences.

Les agriculteurs doivent faire face aujourd'hui à des frais extrêmement élevés. J'ai parlé tout à l'heure de la politique énergétique nationale. Parmi les frais les plus élevés dont le ministre doit tenir compte, il y a le prix du carburant. Il a augmenté de 90 p. 100 au cours de ces deux dernières années, et cela, en grande partie à cause de la politique énergétique nationale. A l'heure actuelle, les agriculteurs payent 66c. le gallon de carburant diesel et agricole. La plupart des tracteurs ont un réservoir de 150 gallons de carburant diesel, si bien que chaque plein vous coûte $300. Que font les agriculteurs? Ils se demandent s'ils pourront souvent travailler leur champs. Je peux vous dire qu'ils réduisent l'étendue de leurs cultures. Les agriculteurs de ma circonscription laissent tomber leurs jachères d'été, simplement parce que cela coûte trop cher. Quel sera le résultat de tout cela? Cela va réduire la production de blé.

Je voudrais en profiter, M. le Président, pour signaler que, grâce à la production pour l'exportation, notre balance commerciale accuse un excédent de 6 à 8 milliards de dollars, dont tous les Canadiens profitent. C'est important non seulement pour l'agriculteur, mais pour l'ensemble de notre économie. Pour conclure mes remarques sur cette question très importante, je dirai au ministre des Transports que si l'orientation qu'il prend dans le projet de loi C-155 entrave la production du blé et d'autres denrées, les effets s'en feront sentir pendant longtemps et pas seulement dans le secteur agricole, chez les agriculteurs, dans les villes et les villages, mais dans l'ensemble du pays. Je lui demande de réfléchir sérieusement à nouveau à cette mesure.

• (1530)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député a parlé du fardeau que représentent les coûts sur le carburant, qui sont dues en grande partie aux taxes fédérales imposées aux termes du Programme énergétique national. Pour nous donner une idée de ce que représente l'ensemble des coûts d'une exploitation agricole moyenne, le député peut-il nous dire à combien se monte, à peu près, une facture de carburant pour une exploitation agricole de deux sections? Par la même occasion, peut-il nous préciser quelle part de ce montant correspond à la taxe sur le carburant?

M. Gustafson: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre à cette question, mais je ne peux pas être extrêmement précis. Toutefois, j'ai fait des calculs pour une ferme moyenne, une acre de terrain productif, et j'ai constaté que le seul impôt fédéral sur le carburant agricole, qui se monte aujourd'hui à 66c. le gallon, ce qui est exorbitant, équivaut dans la plupart des cas, aux frais d'expédition des céréales produites avec le carburant utilisé. La question soulevée par le député de Végréville, c'est-à-dire la charge fiscale que l'agriculteur peut supporter, est donc très importante.

Nous avons parlé de subventions. Je n'aime pas le mot et je pense que nous devrions les éviter autant que possible. L'agriculteur reçoit une subvention, je pense que c'est 17 p. 100, mais il paie également des impôts très élevés dans d'autres domaines. Il importe que le ministre prenne tout cela en considération pour déterminer ce qui arrivera à l'agriculture au Canada.

M. Pepin: Monsieur le Président, le député ne semble pas, en théorie du moins, opposé à ce que l'agriculteur paye une

part plus importante des frais de transport des céréales. Même s'il ne semble pas en désaccord avec le principe, il ne paraît pas vouloir accepter l'aspect pratique. Selon lui, ce n'est pas le bon moment. Pourrait-il me dire s'il y a eu, au cours des dix dernières années par exemple depuis que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est substantiellement inférieur au coût réel du transport, s'il y a eu un moment où nous aurions pu faire ce changement? Peut-il prévoir, à l'avenir, un moment favorable pour l'effectuer?

M. Gustafson: Monsieur le Président, c'est bien entendu une question hautement hypothétique, mais il faut prendre en considération l'aptitude à payer. J'ai dit que l'agriculteur n'était pas, actuellement, en mesure de payer.

Pour répondre à la question, laissez-moi comparer avec la ville de Crosby, dans le Dakota du Nord, où il en coûte $1.51, en devises canadiennes, pour expédier un boisseau de blé. Le ministre lui-même a dit que le tarif représenterait 70 à 80 p. 100 du coût réel du transport des céréales dans les années 1990. Étant donné qu'il est difficile d'établir le coût, en raison des méthodes comptables, comme le disait le député de Moose Jaw, prenons simplement les chiffres que nous avons pour les États-Unis où il en coûte $1.51 le boisseau pour expédier du blé de Crosby à Seattle, et on peut voir que l'agriculteur devrait payer environ $1.11 le boisseau de plus que ce qu'il paie maintenant. Je puis dire au ministre que des frais de cette ampleur acculeraient tous les agriculteurs de l'Ouest à la faillite.

D'accord, on pourrait songer à une augmentation de frais s'il y avait possibilité de payer. Mais cette possibilité n'existe pas.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Elle n'a rien d'hypothétique, parce que dans la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau il ne faut pas perdre la réalité de vue. Le député a parlé de la lourde charge fiscale imposée aux agriculteurs par le gouvernement libéral. Il a donné certains chiffres pour illustrer la chose. Pourrait-il nous dire combien là-dessus va aux impôts fédéraux? Je sais que le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a abaissé les impôts, pour aider l'agriculture et l'économie provinciale. Cela a été d'un grand secours.

Ce qui semble écraser les agriculteurs et les économies de l'Ouest, ce sont les lourdes taxes énergétiques libérales découlant de ce désastreux Programme énergétique national, qui a fait perdre quelque 60,000 emplois industriels en Ontario et au Québec, et qui a chassé à l'étranger des appareils de forage en même temps que des millions de dollars.

Le député croit-il que les agriculteurs gagneraient à ce que le gouvernement libéral adopte certaines des mesures qu'a prises le gouvernement de la Saskatchewan?

M. Gustafson: Juste pour tirer les choses au clair, je dois dire qu'il n'y a pas en Saskatchewan de taxe de vente provinciale sur le carburant agricole. Il y a toutefois une taxe fédérale de 66c. le gallon dont la suppression profiterait certes aux agriculteurs. C'était là le point que je voulais faire valoir.

Beaucoup des interventions gouvernementales ont été nuisibles dans le passé. Prenez la conversion au système métrique, par exemple. En quoi peut-on dire qu'elle est nuisible? L'agriculteur n'arrive plus à lire clairement la façon de procéder pour le mélange des produits chimiques. Il y a la taxe sur l'essence prévue dans le Programme énergétique national. Nous encaissons maintenant un autre coup, à savoir le projet de loi C-155.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. On a eu tendance dans certains coins du pays à croire que ce projet de loi n'intéressait probablement que l'ouest du Canada. Je ne représente pas comme le député une circonscription de l'Ouest. Le député pourrait-il nous renseigner, moi et les députés qui viennent d'autres régions du pays, sur l'effet que la chose pourrait avoir au-delà de ce qui est censé être l'ouest du Canada et la région qui est censée être touchée? Ce projet de loi aura-t-il quelque incidence sur le pays en général et, si tel est le cas, de quelle façon?

M. Gustafson: Monsieur le Président, à mon avis, il n'y a pas de projet de loi adopté à la Chambre qui pourrait avoir un effet aussi considérable dans tout le Canada que celui-là. Songez aux répercussions que l'agriculture a dans tout le Canada. Si l'industie cesse d'être productive au point de ne pouvoir acheter les produits indispensables dans les exploitations agricoles, notamment le caoutchoux et l'acier que requiert le matériel agricole, et toutes les autres choses qui servent à la ferme, cela aurait une répercussion sur les usines de l'Ontario et sur tous les contribuables canadiens.

J'examinais ce point récemment. Il suffit de songer à un pays qui est tenu en haute estime. Quand on s'arrête à penser à la collectivité agricole dans ce pays et les politiques qui ont formé et consolidé cette collectivité, on se rend compte que ce pays est puissant.

Jadis en Amérique du Nord, aux États-Unis comme au Canada, une proportion de 97 p. 100 de la population était engagée dans l'agriculture. A l'heure actuelle, 4.5 p. 100 de la population produit suffisamment de denrées en Amérique du Nord pour nourrir l'amérique et une grande partie du monde. J'ajoute que c'est tout à l'honneur de l'Amérique du Nord et du Canada.

• (1540)

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une dernière question pour le député d'Assiniboia (M. Gustafson). Il nous a expliqué les graves problèmes qui se posent pour les agriculteurs de l'ouest du Canada et nous savons que le Programme énergétique national a été pour eux un fardeau de plus à supporter. Le député a fait allusion aussi au programme de conversion au système métrique. Les agriculteurs de l'Ouest seraient-ils soulagés si ce programme était annulé?

M. Gustafson: Le Canada tout entier serait soulagé, monsieur le Président. Premièrement, cela ferait probablement économiser beaucoup d'argent au Canada, et, deuxièmement, nous avons des agriculteurs qui ne savent plus où donner de la tête quand ils se voient pris pour mesurer leur matériel d'épandage au printemps. Le député de Moose Jaw en a parlé avec éloquence hier soir et il a prouvé que c'est très important. D'ailleurs, ce n'est pas le seul domaine où la conversion au système métrique a eu des effets dévastateurs. Je suis certain que les agriculteurs seraient ravis si le gouvernement renversait la vapeur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole à l'honorable député de Verchères (M. Loiselle) afin qu'il participe au débat . . .

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Blaker): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-35, tendant à constituer en société l'éparque de l'éparchie des Saints Cyrille et Méthode des Slovaques de rite byzantin au Canada, qu'il la prie d'approuver.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le Président, c'est avec . . .

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas de ceux qui abusent des services de la présidence ou du greffier à tout propos pour des questions concernant le Règlement. Mais j'aimerais que vous preniez en délibéré la question du débat de deuxième lecture, c'est-à-dire la durée de ce débat et le temps qui est alloué aux députés. Je sais que la limite de huit heures réparties en discours de 20 minutes comprend aussi les dix minutes réservées pour les questions et les commentaires une fois que le député en a terminé.

Monsieur le Président, j'aimerais que vous examiniez l'article 35(1) du Règlement dont voici le texte:

35. (1) Sauf dispositions contraires du présent Règlement, lorsque l'Orateur occupe le fauteuil, aucun député, sauf le Premier ministre et le chef de l'Opposition, ou un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement et le député répliquant immédiatement après ce ministre, ou un député qui présente une motion de défiance au gouvernement et un ministre y faisant réponse, ne doit parler plus de vingt minutes à la fois en un débat quelconque.

Les mots qui suivent sont d'une importance capitale:

Toutefois, si nécessaire, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

Vous remarquerez qu'on dit «après le discours de tout député . . . » qui ne doit pas durer plus de 20 minutes d'après ce qui est stipulé plus haut.

L'article 35(2) du Règlement, à la page 27, confirme ce qui a déjà été dit dans les termes suivants:

(2) Lorsque la Chambre procède au débat de deuxième lecture d'un projet de loi émanant du gouvernement, aucun député, à l'exception du Premier ministre ou du chef de l'Opposition, ne doit parler pendant plus de

a) quarante minutes s'il est le premier, le deuxième ou le troisième député à prendre la parole;

b) vingt minutes s'il n'est pas un des trois premiers députés à prendre la parole et s'il intervient dans les huit heures de débat qui suivent les trois premiers discours; et, si nécessaire, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée, afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations;

Cela me paraît vouloir dire que seuls les discours de 20 minutes à la deuxième lecture qui font suite aux trois premiers intervenants devraient entrer en ligne de compte dans la limite des huits heures, et que les dix minutes consacrées aux questions et réponses ne font pas partie des discours de 20 minutes puisque le Règlement dit: «Après le discours de tout député». Voilà ce qu'on dit à la fois aux articles 35(1) et 35(2)*b*). Les 20 minutes sont consacrées au discours et les dix minutes aux questions et aux réponses lesquelles ne font pas partie du discours. Cela s'entend très bien.

J'estime que si les dix minutes consacrées aux questions, réponses et commentaires n'entrent pas en ligne de compte dans les 20 minutes accordées à chaque député—et je ne pense pas que cela devrait, car je crois qu'il est déjà arrivé qu'un député ait accaparé presque toutes les dix minutes par ses commentaires sans que cela soit calculé dans le temps du discours—il me semble que les dix minutes en question ne devraient pas être calculées dans la limite de huit heures. Seuls les discours de 20 minutes de chaque député doivent entrer en ligne de compte et non les dix minutes consacrées aux questions et aux réponses.

Je vous prie donc de prendre l'affaire en délibéré, monsieur le Président, car je sais qu'avec les services du greffier vous tenez un compte méticuleux, en heures et en minutes, du temps de parole des députés.

Pour être juste envers tous les députés, ceux d'entre nous qui ont droit de parler pendant 20 minutes ne devraient pas voir leur temps de parole réduit du fait qu'à une étape précédente du débat, ils ont pu utiliser une partie des 20 minutes du temps de parole d'un préopinant.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai écouté très attentivement les propos de mon honorable collègue et j'ai examiné le texte de notre nouveau Règlement. J'incline à penser que la présidence devrait tenir compte du point de vue fort légitime du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Ce n'est pas là une question que la présidence devrait trancher sur-le-champ, mais elle devra le faire sous peu. Peut-être pourrait-elle y réfléchir au cours de la fin de semaine.

Je n'ai rien à ajouter aux propos de mon collègue, cependant, pour sa gouverne, j'inviterais la Présidence à se reporter à la page 14 du 3e Rapport du comité spécial du règlement et de la procédure. Le paragraphe 3 de la Partie II, qui traite de la durée des discours, se lit comme suit:

Le comité estime que la durée des discours doit être réduite quand le Règlement prévoit des limites de quarante minutes (sauf disposition contraire de la recommandation qui suit concernant la deuxième lecture des projets de loi émanant du gouvernement) et de trente minutes et qu'il faut s'efforcer de donner aux délibérations plus de spontanéité, d'y mettre plus d'attaque et de riposte. Le comité propose à cette fin que les discours soient limités à vingt minutes . . .

On y ajoute, et c'est là le plus important, que:

Dix autres minutes soient réservées après chaque discours afin qu'il soit possible de poser des questions au député qui vient de parler et de faire des observations sur son exposé . . .

Il n'est donc pas question de discours que prononcerait un autre député, ni même d'une réponse qu'il donnerait à une question, mais simplement d'observations. Vous nous y invitez d'ailleurs en ces termes lorsque vous demandez si les députés ont des observations à faire. Je poursuis la lecture du paragraphe.

Le comité propose que les modifications à apporter aux articles visés du Règlement soient aussi simples que possible, mais que le nouveau mode de délibération soit régi par la présidence en conformité avec les directives qui suivent.

On y traite ensuite de la période de 10 minutes au sujet de laquelle on apporte la précision suivante:

Les dix minutes réservées au terme du discours d'un député devraient servir à l'interroger, ou à se prononcer brièvement sur l'intervention d'une façon parfaitement en rapport avec le contenu du discours.

Voilà qui répond à l'argument présenté par le député dès le début de son intervention. Un discours est un discours, une question, en vertu du Règlement, est une question et une observation, une observation. Étant donné les limites imposées au temps de parole, il faut s'en souvenir.

● (1550)

Je prétends, avec tout le respect que je dois à la présidence, que les principes généraux qu'elle devrait avoir à l'esprit sont les limites imposées aux interventions du député et le droit d'un député de prendre la parole. Les députés ont rarement l'occasion d'intervenir aussi longtemps que cela leur plaît car une limite a été imposée. Puisque la Chambre a décidé de limiter encore plus le temps de parole des députés, on ne devrait pas interpréter le Règlement de façon à le limiter davantage.

En d'autres termes, la présidence ne devrait pas pouvoir décider à l'avance que quatre députés verront leur temps de parole passer de 20 minutes à 10 minutes, car ce faisant, elle prive ces députés de leurs prérogatives. En d'autres termes, le Règlement devrait permettre aux députés d'utiliser tout le temps de parole prévu.

Je crois, sauf le respect que je dois à la présidence, que le Règlement prévoit une période de 20 minutes et que les observations et les questions, cette nouveauté, ne sont pas considérées comme un exposé. En fait, le nouveau Règlement prévoit qu'il ne s'agit pas d'un discours mais d'une observation ou d'une question, et il faut la considérer comme telle. On laisse maintenant aux députés 8 heures pour faire des discours d'au plus 20 minutes. J'ignore où on arrête et qui l'on prive de son droit de parole, mais il me semble que c'est une interprétation sensée du Règlement, alors que nous sommes en période d'essai, et que tout semble marcher très bien d'ailleurs.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les points soulevés par les collègues qui m'ont précédé, et je voudrais que l'on se rappelle que l'objectif visé par cette réforme de la procédure parlementaire était non pas de diminuer le temps qui est attribué à chaque député pour parler en cette Chambre, mais de doter cette institution parlementaire d'un système de procédure plus efficace.

Nous nous mourons littéralement en langueur dans ce Parlement parce que nous tous, parlementaires, n'avons pas réussi à moderniser nos activités. Les projets de loi qui s'éternisent au *Feuilleton* sont à notre déshonneur collectif. L'inefficacité de ce Parlement à légiférer est effroyable. A «placoter», à palabrer, il n'y a aucun doute que nous sommes des champions, mais à adopter des lois, nous sommes d'une inefficacité incroyable.

Je voudrais donc porter à votre attention, monsieur le Président, que ce qui est stipulé dans le nouveau Règlement . . . On parle de considération d'un projet de loi pendant huit heures. On ne parle pas de considération de périodes de 20 minutes de discours. Il est clairement stipulé qu'il s'agit pour la Chambre des communes de considérer un projet de loi pendant huit heures.

Et voici cette nouvelle interprétation, cette nouvelle fantaisie, pour justement faire le contraire de ce que nous voulions faire, c'est-à-dire mettre un peu d'action, rendre le débat plus intéressant. Ces longs discours répétitifs de 40 minutes! Tout le monde était d'accord pour changer cette formule.

Nous avons donc décidé d'avoir des discours de 20 minutes et de permettre 10 minutes supplémentaires non pas exclusivement de discours et de points de vue présentés par celui qui s'est vu accorder la parole par la présidence, mais d'un dialogue, d'un échange de vues qui permet, à ce moment-là, à l'orateur de compléter son discours tout en répondant à certaines interventions d'autres députés.

Cependant il est pertinent de constater, monsieur le Président, que si nous acceptons l'interprétation qui a été présentée par le député du Nouveau parti démocratique, nous multiplions et prolongeons indûment le débat, nous ne sommes plus à une considération d'un projet de loi pendant huit heures, mais nous allons ajouter une multitude de 10 minutes supplémentaires, alors cela ne sera plus huit heures de considération d'un projet de loi, mais peut-être neuf ou 10 heures de considération. Et je crois que cette interprétation est erronée. A tout événement, je sais que vous prendrez en délibéré cette question, que vous y réfléchirez le temps voulu et que probablement vous nous ferez part de vos vues la semaine prochaine.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) veut-il intervenir à propos du même rappel au Règlement?

M. Lewycky: Oui, monsieur le Président. Je crains de devoir détromper le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) à ce sujet. D'après la façon dont j'interprète le Règlement, une période est réservée aux questions, au besoin. Le Règlement ménage cette occasion supplémentaire d'interroger les intervenants, mais je considère que ce temps est distinct des huit heures de discours qui sont prévues.

Il en va de même des interruptions pendant les déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement ou la période des questions. Ce temps n'est pas compté parce qu'il est employé à autre chose. Je crois que cette période est distincte. Elle fait l'objet d'une autre disposition que celle qui vise les trois premiers orateurs et ceux qui ont droit à dix minutes.

Je partage l'avis de mon collègue et du député de Nepean-Carleton (M. Baker). Cette période ne doit pas compter dans les huit heures de délibérations.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le Président, quelques mots simplement pour ajouter ma voix à celle du député de Nepean—Carleton (M. Baker) et de l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Comme membre du comité spécial sur la réforme du Règlement, je dois dire qu'il n'y avait aucun doute pour le Comité, et je ne comprends pas qu'il y ait encore des doutes pour certains députés, que cette période de 10 minutes fait partie du débat. Et si on consulte l'article 35.2(b) qui s'applique en l'instance, on lit:

b) vingt minutes s'il n'est pas un des trois premiers députés à prendre la parole et s'il intervient dans les huit heures de débat qui suivent les trois premiers discours . . .

Or si quelqu'un me dit que la période de 10 minutes de questions qui suit les discours n'est pas un débat, je me demande vraiment ce qu'on fait à la Chambre. A mon avis, c'est un débat. C'est simplement une forme différente de débat. Durant les premières 20 minutes, le député donne ou livre à la Chambre ses observations et durant les 10 minutes qui suivent, il y a échange, donc un débat entre les député sur le discours de ce député.

Je ne comprends pas comment les députés néo-démocrates qui ont soulevé ce point peuvent interpréter le Règlement comme ils le font, et je pense, monsieur le Président, que vous pourriez même rendre immédiatement la décision étant donné qu'il n'y a aucun doute quant à l'interprétation de ce Règlement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Blaker): La Présidence accordera la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), mais ce sera malheureusement au sujet du même rappel au Règlement, ce qui est bien sûr anti-réglementaire. Le député sait que le Règlement ne permet pas de prendre la parole une deuxième fois sur un même rappel. Mais comme c'est aujourd'hui vendredi 13, nous terminerons avec l'intervention du député sur un point qu'il peut considérer comme un rappel au Règlement tout neuf.

M. Benjamin: Monsieur le Président, il s'agit d'un ajout au premier rappel au Règlement provoqué par les propos du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Le libellé du Règlement est très clair. Il stipule qu'aucun député ne doit parler plus de vingt minutes à la fois dans un débat quelconque. Il précise ensuite, et cela à deux reprises au sein du même article:

• (1600)

Après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes . . .

Cela après le discours. L'article du Règlement stipule à deux endroits «après le discours». Son discours a duré 20 minutes. Autrement, on calcule une période de 30 minutes pour tous les intervenants au lieu de discours de 20 minutes pour un total de huit heures de débat. C'est tout ce que nous voulons dire. Cela permettrait à quatre députés de plus, s'ils le veulent bien, de faire des discours de 20 minutes au lieu d'un discours de 10 minutes.

Le président suppléant (M. Blaker): De toute évidence, comme les députés l'ont signalé et l'ont demandé, on étudiera la question pendant la fin de semaine et une décision sera rendue lundi. Il convient de rendre la décision lundi le plus tôt possible parce que, comme l'ont signalé le député de Regina-Ouest et le député de Nepean-Carleton (M. Baker), nous risquons d'approcher, selon la façon dont on calcule, d'une limite de huit heures.

Je n'ai pas sous les yeux les chiffres qui me permettraient de savoir à quel moment une décision devrait être rendue, mais je suis certain que les députés comprendront que la décision de la présidence sera prise avant qu'elle ne désavantage un député à cause de l'interprétation des huit heures.

Et voici maintenant la partie qui ne plaira peut-être pas beaucoup à certains députés mais je tiens à signaler que les députés ont l'occasion de penser d'avance à ce que la présidence décidera lundi. Les députés peuvent être avantagés en ce sens qu'ils peuvent relancer la question sur le tapis lundi s'ils le veulent. Je dois dire que celui qui occupe le fauteuil pour le moment a tendance à interpréter de la même façon l'article 35(2)*b*) du Règlement . . .

[*Français*]

. . . dans les deux langues que ce qui a été présenté par l'honorable député de Rosemont (M. Lachance). Cela veut dire que je trouve que dans les deux langues il n'y a pas beaucoup de différence entre les mots «débat» et «*consideration*».

[*Traduction*]

Après avoir lu le texte dans les deux langues, j'ai l'impression que la limite de huit heures englobe l'utilisation des périodes de dix minutes. Il ne s'agit toutefois pas d'une décision définitive. Je dis cela tout simplement pour signaler à la Chambre quelle est actuellement l'opinion de la présidence à ce sujet. Les députés auront l'occasion de soulever le problème lundi. Pour l'instant, nous allons reprendre le débat.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, après ces commentaires de savants collègues en procédure, je peux comprendre pourquoi ce débat concernant la politique du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a fait couler tant d'encre. Les dernières minutes me prouvent que ce qui est limpide peut parfois devenir incompréhensible pour ceux qui ne veulent pas comprendre les choses simples.

Je veux féliciter le ministre des Transports (M. Pepin) pour le courage qu'il a démontré en s'attaquant à une politique qui a des conséquences partout au pays, une politique qu'aucun autre depuis 1897 n'avait eu le courage d'aborder. Cette politique a été décriée, contestée avant même qu'elle ait été rendue publique. Je suis loin d'être spécialiste en matière de transport malgré le fait que j'aie une circonscription comprenant plusieurs agriculteurs, mais il reste que dans ma région de la province de Québec sur la rive sud je m'occupe davantage d'autres questions que d'agriculture. Mais cette fois-ci j'ai cru qu'il était tout à fait opportun que je me frotte vraiment à cette politique, que je me familiarise avec elle.

J'ai été surpris du langage utilisé par les opposants. Là je veux particulièrement parler de la supposée coalition au Québec dirigée par le ministre Garon. Je suis surpris et choqué du fait que, alors que le ministre des Transports s'est rendu à la volonté du sous-comité du caucus présidé par le député de Lotbinière (M. Dubois), s'est rendu à leur volonté et a accepté

le gros de leurs recommandations en effectuant tous les paiements aux chemins de fer, je suis étonné de ce que personne à ce jour n'ait relevé le fait que M. Garon au cours de ce débat ne m'apparaît pas avoir vraiment protégé les intérêts des agriculteurs canadiens, et je suis étonné aussi de voir que certains ministres de l'Agriculture d'autres provinces ont carrément fait fi de l'intérêt national de l'agriculture.

Monsieur le Président, si dans ce pays on n'est pas plus capable de se soucier de l'intérêt national qu'on l'a fait durant ce débat, je dis que notre pauvre pays a besoin de défenseurs et de gens un peu plus responsables tant au niveau fédéral que provincial.

Je suis aussi un peu consterné d'entendre mon préopinant mêler dans la politique sur les transports la politique relative au système métrique et la politique énergétique et en faire finalement un ramassis. Je comprends qu'il peut être concerné et préoccupé par ces questions, mais je ne pense pas que ce soit sain que de faire une bouillie de tout ce qu'on a sur le cœur, alors qu'on est en train de parler d'une politique qui est essentielle pour le pays. J'avais déjà expliqué aux agriculteurs chez moi que j'acceptais et comprenais le pourquoi de l'énoncé premier de politique du ministre des Transports. Si on peut doubler les voies ferrées dans l'Ouest, non pas si on peut, mais on doit le faire, et cela dans l'intérêt non seulement des gens de l'Ouest, mais dans l'intérêt de tout le pays, il y avait certains moyens que le ministre avait envisagés à cet effet et que j'acceptais. Il y avait certaines modifications que je demandais. Je me disais peut-être que si on ne paie pas à l'«acrage» ... cela paraissait être quelque chose d'inacceptable pour nos gens, ils avaient passablement réussi à me convaincre sur ce point, que les paiements soient faits à l'agriculteur et aux chemins de fer de façon partagée. J'acceptais ce point de vue, et l'argument que j'utilisais lorsque je rencontrais les producteurs de chez moi qui faisaient partie de la coalition était le suivant. Je leur disais: J'ai de la difficulté à comprendre que vous utilisiez le mot équité, parce qu'à toutes fins pratiques, ce que le ministre des Transports nous propose, c'est de donner un peu moins de subventions au transport des céréales comme tel, de consacrer des sommes importantes dans l'Ouest pour le développement des infrastructures ferroviaires, et ce afin de pouvoir améliorer la situation économique dans notre pays, parce que si nous pouvons doubler les voies ferrées, seulement en céréales durant les années 1990, c'est pour 2.5 milliards de dollars de plus que les Canadiens pourront transporter et vendre.

Évidemment étant donné que l'agriculteur aura à débourser un peu plus pour obtenir un meilleur service pour le transport, il est clair qu'il lui restera par tonne de blé transportée peut-être moins d'argent dans ses poches, mais il gagnera en pouvant transporter davantage de blé, de grain et de tout ce que l'on veut, et finalement son revenu net ne sera qu'accru. Et je disais là où vous, agriculteurs de la coalition, vous vous opposez, c'est que vous dites que du fait qu'il va rester moins de profit à l'agriculteur de l'Ouest, vous ne serez plus capables de le concurrencer parce qu'il sera capable d'exporter le porc, le bœuf et tout ce qu'il va pouvoir produire dans l'Ouest, mais je disais là où le langage me paraît quelque peu paradoxal, c'est quand vous me parlez d'équité et vous dites au même moment que votre concurrence est mise en cause parce que l'autre agriculteur dans l'Ouest va recevoir un peu moins en subvention par tonne de blé.

Je disais: Parlons donc d'un système où il n'y aurait aucune subvention pour les producteurs de l'Est et de l'Ouest. Rien. C'est équitable. Il n'y a rien. Il n'y a pas d'intervention, donc on ne s'en remet qu'aux forces de la nature, à ce que notre sol peut produire à cause du soleil et de sa situation géographique, et là je dis à quoi ressemblerait l'agriculture au Canada s'il n'y avait pas de subvention? Je dirais: Cet écart que vous craignez ne serait que plus grand. Donc vous pourriez dire que vous seriez moins concurrentiels, et par contre, sans aucune subvention, sans aucune intervention gouvernementale, mes amis, producteurs de l'Ouest, seraient probablement plus pauvres, ayant moins de revenus, ne pouvant par eux-mêmes financer entièrement les infrastructures nécessaires.

• (1610)

Et là, quand vous faites cette démonstration, les gens disent: Oui, peut-être, Bernard, que tu as raison. Alors je dis: Qu'est-ce qu'il faut faire? Quel type d'intervention est nécessaire de la part du gouvernement national pour en arriver à des effets qui vont être bénéfiques pour tout le monde? Parce que la chose qu'il faut vérifier, c'est l'intérêt national, et il faut avoir cet objectif en tête en s'assurant que personne ne sera pénalisé. Et j'ose espérer que M. Garon qui a livré bataille ne viendra plus jamais me parler des corridors électriques. J'espère que M. Garon, notre ministre de l'Agriculture, va être en mesure d'appuyer le ministre de l'Énergie si jamais les Terre-neuviens, dans leur intérêt, ont besoin d'un corridor électrique pour passer leur électricité au Québec. Et cela, parce que ce serait dans l'intérêt national que les Terre-neuviens puissent s'enrichir, puissent avoir un marché qui leur soit valable.

Dans tout ce débat où le ministre a accepté d'aller plus au ralenti, où il a accepté, à la demande de nombreux groupes, de notre sous-comité du caucus, où il a accepté finalement, probablement dans sa sagesse et dans sa grande compréhension de la société canadienne, notre ministre s'est dit: Il faut peut-être y aller plus lentement, par étapes. Il n'a pas voulu choquer les esprits, et je l'en remercie, non pas au nom de l'agriculture, mais au nom de la mentalité de notre devenir collectif. J'espère que la grande preuve de générosité du ministre servira d'exemple à tous les autres députés et qu'elle sera une source d'inspiration pour tous les Canadiens. Plutôt que de toujours offrir de la confrontation, si on peut présenter de la compréhension, il nous faudra peut-être un peu plus de temps, mais nous atteindrons nos objectifs.

Monsieur le Président, je remerciais le ministre, non pas au nom de l'agriculture, mais plutôt au nom de notre harmonie qu'il faut bâtir de toutes pièces au Canada. Je suis convaincu que si tous ensemble, nous de chaque côté de la Chambre, nous avions appuyé le ministre, non pas dans la politique qu'il vient de donner, mais dans sa démarche depuis le rapport Gilson, autant nous Québécois, autant vous néo-démocrates de l'Ouest, autant vous progressistes conservateurs, si on avait pu avec l'ouverture d'esprit de ce ministre essayer une fois qu'on a défini l'intérêt national, une fois qu'on a défini ce qui est le mieux dans l'intérêt de tout le pays, trouver des moyens, appuyer le ministre dans sa recherche des moyens, pour faire en sorte que cet objectif soit atteint, et ensuite aller expliquer aux gens qui ont pris des positions sans toujours très bien comprendre le dossier, dans des réunions de la coalition au Québec où il y avait parfois 400 ou 500 personnes, je suis convaincu qu'il y avait rarement plus qu'une personne ou deux qui

avaient lu le rapport Gilson, je suis convaincu que si on avait pu rencontrer chaque agriculteur, ce qui était impossible, ils auraient appuyé le ministre.

Comme ami de Jack Horner, j'ai rencontré des producteurs en Alberta et je suis familier avec beaucoup d'agriculteurs de la Saskatchewan que j'ai rencontrés dernièrement et je connais leurs besoins. Bien sûr, depuis neuf ans je suis député et chaque printemps, chaque été, on entend les députés de l'Ouest parler des *side tracks*, ce qu'on appelle chez nous au Québec des montées dans les campagnes. A l'époque de Duplessis, on gagnait des élections en promettant qu'on allait paver ces montées, et dans l'Ouest, on semble gagner des élections en disant qu'on va maintenir les *side tracks*. Je ne suis pas sûr. Et en ayant parlé avec des agriculteurs, je ne suis pas sûr que ce soit le moyen le plus économique pour transporter nos denrées. Et si on n'utilise pas le moyen le plus économique, cela veut donc dire que le profit net dans les poches de l'agriculteur est moindre. Notre ministre des Transports a cherché à définir les moyens pour que chacun en ait le plus pour son compte. Et finalement, comme cela se passe souvent au Canada, on s'est raidi un peu sur ses positions et on a limité la portée de l'excellent travail du ministre et de son ministère dans lequel ils étaient engagés.

Nous avons une bonne politique et je crois que le projet de loi C-155 est un pas extraordinaire en avant, mais on aurait peut-être pu obtenir un produit encore meilleur, et je regrette qu'on ait stoppé le train parce qu'on s'est dit: Là c'est assez, c'est assez de changement pour nous! Je connais l'intérêt du député de Végréville (M. Mazankowski), c'est un gars qui défend très bien les intérêts de ses commettants et de sa province, et il a une réputation et un potentiel qui dépassent largement les frontières de sa circonscription. C'est un ami dont tous les Albertains peuvent être fiers.

Je suis convaincu que dans son for intérieur, et ce n'était pas drôle de se lever devant des organismes qui ne véhiculaient que des clichés et des tabous, je suis convaincu que dans son for intérieur le député de Végréville admire le ministre des Transports actuel, lui qui a été neuf mois titulaire de ce poste et qui s'est sincèrement penché sur le problème du transport des denrées dans l'Ouest, et qui n'a malheureusement pas eu le temps d'entreprendre la démarche courageuse de l'actuel ministre. Je suis certain qu'il admire le ministre actuel, et j'aurais voulu voir mon ami «Maz», comme on l'appelle de notre côté, rencontrer les organismes et dire: Messieurs, on peut bonifier le projet, on peut faire en sorte que votre intérêt soit mieux servi. Malheureusement, je sais qu'il y a plein de courses du côté de l'opposition officielle, et on n'avait pas le temps de se livrer à cette course à la bonification, mais j'espère qu'au cours des prochains mois et des prochaines années le projet de loi nous offrira une occasion en or de revoir toute cette politique, au cours des années 1986 vu la popularité de mon ami de l'Alberta, et je suis convaincu qu'il sera encore ici en 1986 s'il le désire . . .

Une voix: De l'autre côté!

M. Loiselle: Oui, de l'autre! Et j'espère qu'à ce moment-là on pourra aller jusqu'au bout de ce que nous souhaitons pour l'agriculture canadienne.

Monsieur le Président, je termine en rappelant le bon caractère de notre ministre des Transports. On ne répétera jamais assez qu'il a surtout tenu compte de la pensée de chacun, ce que rarement en politique on sait faire, il a surtout tenu compte de notre capacité d'accepter le changement. Tout ce que je lui souhaite, c'est qu'on puisse aller aussi loin qu'il le souhaitait, dans l'intérêt de tous les Canadiens, dans l'intérêt des agriculteurs du Québec comme de ceux de l'Ouest, afin que notre agriculture obtienne et donne finalement tous les résultats qu'elle est en mesure de donner.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): Question, commentaires? Débat? Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a la parole.

• (1620)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'être au Parlement en ce moment et d'intervenir dans le débat sur cette affaire de transport envisagée du point de vue des agriculteurs de l'Ouest. Je suis heureux d'être ici parce que je suis issu d'une famille agricole de l'Ouest. J'ai grandi au même rythme que le développement et la croissance de l'ouest du Canada.

Je sais que le ministre et d'autres encore s'étonnent de la ténacité et de l'énergie mises par les agriculteurs à combattre ce projet de loi, qui sape la confiance qu'ils ont dans le pays et dans un gouvernement dont ils avaient toujours pensé qu'il travaillait dans l'intérêt de la population. Ces gens ont cru au gouvernement parce que cela répond à leur façon de penser. Il leur était déjà arrivé d'être trahis, mais ils pensaient quand même que la plupart du temps, le gouvernement agissait de façon équitable.

Je sais que le ministre et d'autres encore se demandent comment il se fait que cette question ait soulevé tant de passion chez les agriculteurs de l'Ouest. Le ministre n'a qu'à se pencher sur l'histoire de ces gens pour comprendre cette levée de boucliers. Il ne s'agit pas simplement d'une question de transport à bon marché, mais de la sauvegarde d'un mode de vie qu'ils ont édifié de leurs mains.

Mardi prochain, le 17 mai, des gens vont se réunir pour fêter dans ma localité de Birch Hills. Le 17 mai, c'est la fête de l'Indépendance de la Norvège. Certains prétendent que ce jour-là les Suédois qui en avaient marre d'être embêtés par les Norvégiens les ont fichus dehors. Mais il s'agit en réalité d'une décision prise d'un commun accord entre Norvégiens et Suédois, par la voie de la négociation. Cette fête se célèbre dans des centaines de localités de l'Ouest. Il y a donc des groupes qui marquent un temps d'arrêt pour célébrer et se remémorer. Il y a des Métis, des Suédois, des Hongrois, des Roumains, des Irlandais, des Anglais, des Polonais, des Écossais, des Allemands et des Français, parce qu'en Saskatchewan, 60 p. 100 de la population a des origines ethniques qui ne sont ni françaises ni anglaises.

Et qu'est-ce que ces gens célèbrent? Surtout leur passé ou leur réussite. Ils marquent leur satisfaction d'être au Canada et d'y avoir réussi, d'avoir travaillé, d'avoir eu la foi, de s'être accrochés, et grâce à cela d'en être arrivés là. Nous sommes des Canadiens importants, libres et indépendants. Nos enfants sont les plus heureux du monde parce que nous avons contribué à édifier un peuple qui est fort et juste et qui croit aux gens.

Or, ce projet de loi s'en prend à ce qu'ils ont édifié, à un mode de vie. Pas nécessairement un mode de gagner sa vie, mais un mode de vie. Pour illustrer ce processus d'édification, je ne puis avoir recours qu'à ce que j'ai connu, à ce que j'ai vu, à ce qu'on m'a dit et à ce que j'ai ressenti en grandissant dans cette région agricole en évolution. Dans les localités agricoles de la Saskatchewan, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a contribué à ce développement.

L'histoire de l'Ouest est une histoire classique. La terre a été défrichée, des pionniers sont venus s'y établir, on a formé des syndicats et des commissions du blé, construit des embranchements, élevé du bétail et des porcs et même cultivé des jardins. Les agriculteurs aiment leur terre et leur pays. Ils sont convaincus que s'ils travaillent dur pour leur pays, ils obtiendront des récoltes abondantes et seront traités équitablement. Les députés vont-ils trahir cette confiance?

Mon père est arrivé en Amérique du Nord à l'âge de 10 ans. Avec sa famille qui comptait sept garçons, il s'est installé à un endroit appelé Weldon. Il avait déjà présenté une demande pour obtenir une ferme avant d'avoir 16 ans et s'y était établi avant d'avoir 18 ans. Dans cette région de la Saskatchewan, cela voulait dire déboiser, défricher 20 acres de terre et construire une maison. Mon père avait la réputation d'être utile dans la région parce qu'avec ses bœufs et ses chevaux, il avait défriché une bonne partie des terres de la région aux premiers temps de la colonisation dans l'Ouest. Lui et ses voisins étaient des constructeurs et ils croyaient en leur pays. Ils cultivaient les céréales à l'époque où elles se vendaient 20c. le boisseau et coûtaient 19c. le boisseau à battre. Ils se sont laissés faire pendant quelque temps quand les élévateurs régionaux ont commencé à acheter leur grain 50c. le boisseau pour le revendre $2 sur les marchés mondiaux et même dans l'est du Canada.

Ils ont créé un système de syndicats du blé pour résoudre le problème. Cela leur a permis de court-circuiter les spéculateurs et d'augmenter leurs bénéfices. Dans les années 20, les frais de manutention des céréales sont tombés de 22c. le boisseau à 2c. grâce aux syndicats du blé. Cela en dit long sur l'escroquerie des grosses sociétés.

On savait à ce moment-là que les céréales récoltées dans l'Ouest étaient nécessaires, mais on ne pensait pas qu'il valait la peine de les cultiver, car les frais de transport par chemin de fer étaient exorbitants. Ensuite, le gouvernement s'est entendu avec les sociétés ferroviaires pour qu'elles fixent des taux plus faibles, moyennant quoi elles obtiendraient des terres, des biens et de l'argent qui les aideraient à construire des lignes et qui ont aussi contribué au développement des localités agricoles de l'Ouest.

Le transport est l'un des éléments qui permettent à l'Ouest de survivre. Les premières routes avaient des noms romantiques comme la piste Carleton, la piste Kelsey et la piste Edmonton, qui passent toutes près de chez moi. Ensuite, il y a eu les chemins de fer et, enfin, les avions. Tout cela a permis à l'Ouest de se développer.

Si l'on supprime un de ces moyens de transport, on change tout ce qui fait l'ouest du Canada. Ce sera la conséquence de la mesure à l'étude, monsieur le Président. Éventuellement, elle supprimera le transport des céréales par chemin de fer, du moins au premier stade de leur expédition. Les céréales destinées à l'exportation sont d'abord transportées par camion. Si l'on supprime les chemins de fer, on oblige les agriculteurs à utiliser un autre moyen de transport.

Le ministre dit: «Et puis après? Qu'ils empruntent un autre moyen de transport.» C'est possible, mais cela détruirait notre mode de vie. Le système des lignes d'embranchement a été mis sur pied par les sociétés ferroviaires parce qu'elles se rendaient compte de l'utilité de construire des lignes près des agriculteurs et des terres productives. Les localités de l'Ouest se sont développées le long des pistes et ensuite le long des voies ferrées. Ces localités ont prospéré parce que les agriculteurs pouvaient s'y rendre facilement. A cette époque, rares étaient les gens qui habitaient à plus d'une dizaine de milles de la ville. Les bureaux de poste, les écoles, les églises, les hôpitaux, les clubs de curling, les quincailleries, les marchands d'outillage, les restaurants, les patinoires, en un mot, toutes les nécessités de la vie se trouvaient dans ces localités. Ces petites villes ont vu naître des gens comme le président du Conseil d'administration du CN, le président de la Banque du Canada, le président de Radio-Canada, des gens comme Gordie Howe et John Diefenbaker. Je pourrais vous citer toute une liste de personnalités qui ont été élevées dans les Prairies. Ces localités produisent toujours de remarquables leaders, car elles sont profondément enracinées et solidement soutenues.

• (1630)

Leur mode de vie s'est transformé assez rapidement depuis quelques années, sous l'action de tendances que certains abhorrent, mais que d'autres épousent, comme la tendance à la centralisation des écoles, des soins hospitaliers, des magasins d'outillage, et ainsi de suite. Ces tendances ont été favorisées par la politique gouvernementale et, dans certains cas, par la politique d'un gouvernement CCF en Saskatchewan. Certaines de ces centralisations sont injustifiables.

Néanmoins, j'ai grandi pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a modifié la démographie des Prairies, si bien que les services ont dû être centralisés ou disparaître. Néanmoins, c'est l'abandon de certaines lignes ferroviaires qui a porté un coup mortel à de nombreuses localités. Dans bien des cas, quand les chemins de fer sont partis, les élévateurs ont suivi et les agriculteurs ne sont plus allés dans cette ville. Les écoles ont fermé leurs portes ainsi que les magasins et, finalement, les hôpitaux et le bureau de poste en ont fait autant. Une autre ville des Prairies était rayée de la carte. Pour de nombreux habitants de l'Ouest, l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, les tarifs variables et l'abandon d'autres lignes secondaires symbolisent cette nouvelle tendance. Il ne faut pas se leurrer quant aux conséquences de ce projet de loi et de l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela se traduira par d'autres abandons de lignes et la disparition d'autres petites localités. Telles seront les conséquences de cette mesure, monsieur le Président.

De nombreux habitants de l'Ouest considèrent que cela va saper encore un peu plus le mode de vie auquel ils tiennent

tant, ce mode de vie qui a été le leur et celui de leurs parents. Pour certains, c'est inévitable. Les pressions du marché ne leur permettront pas d'échapper à la centralisation. C'est une grosse erreur qui montre qu'on ne comprend ni ces gens ni leur mode de vie. Cela montre même qu'ils n'ont pas compris l'histoire de nombreux pays du monde.

La concentration de la propriété terrienne entre les mains de quelques individus, conséquence inévitable de la politique actuelle, s'est produite dans bon nombre de pays du monde. En fait, elle fut à l'origine de bien des pays. En Grande-Bretagne, ce système avait nom de «féodalité.» Ce pays a mis des années à se débarrasser de ce système où le seigneur était propriétaire de la terre et des gens qui l'occupaient. De feudataires, ils sont devenus propriétaires fonciers. Nombre de pays du tiers monde, de l'Asie, de l'Amérique du sud, de l'Amérique centrale et de l'Afrique sont aux prises avec ce problème de la concentration de la propriété des terres.

Je ne veux pas dire, monsieur le Président, que cela se produira ici, mais c'est un parallèle qu'il convient de faire. Au Kansas par exemple, encore de nos jours une large portion des terres agricoles appartient à quelques propriétaires que cultivent des tenanciers. Ce n'est pas notre mode de vie. La centralisation n'est pas inévitable et elle est même inutile. Actuellement, en Saskatchewan, les dimensions des exploitations agricoles viables varient d'un quart de section à dix et vingt sections. Souvent, les petits exploitants agricoles paient autant d'impôt sur le revenu que les gros, ce qui revient à dire que dix familles pourraient vivre aussi bien sur ces dix sections que ne le fait une seule famille maintenant.

Ce bill va donc aboutir à la concentration des terres du fait de l'élimination du petit exploitant agricole, indépendamment de son efficacité. Il se pourra qu'un jour on en revienne aux petites exploitations. Les pressions économiques et la technologie de pointe nous dicteront peut-être la direction à emprunter dans l'avenir où nous aurons besoin de ces chemins de fer et de ces embranchements. Peut-être faudra-t-il un jour, en raison de la population du Canada et des besoins alimentaires de la planète, avoir recours à des méthodes de culture et de production alimentaire plus efficaces. Il ne fait aucun doute dans mon esprit, ni, j'en suis sûr, dans celui de quiconque a vécu dans les Prairies, que la petite exploitation agricole est beaucoup plus rentable que la grosse. Mais le bill n'en tient pas compte.

Bien de gens s'opposent au bill. Ils s'y sont opposés dès le début lorsqu'il revêtait la forme du rapport Gilson-Pepin et continuent de s'y opposer maintenant. Comment manifestent-ils leurs protestations? Nous avons reçu quelque 30,000 lettres et signatures et, si l'on tient compte de celles qui ont été envoyées au ministre directement, il va sans dire que bien plus que 30,000 personnes ont dénoncé ce bill. Nous avons reçu des lettres demandant le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de la part de municipalités rurales, de conseils de ville, de villes comme Saskatoon, Prince Albert, Yorkton et Melfort, de villages, de chambres de commerce et d'associations confessionnelles. Justement, l'autre jour, le ministre a reçu une lettre des membres du diocèse anglican de Qu'Appelle, des gens fort conservateurs.

Le projet initial n'avait pas fait l'objet d'un consensus. Le ministre l'a reconnu. Il constate maintenant que son projet de loi rallie encore moins l'unanimité. Il aurait dû chercher a l'obtenir avant de proposer une mesure législative aussi importante. En régime démocratique, le gouvernement gouverne avec l'assentiment des citoyens. C'est une vérité que le nôtre semble avoir oublié. Le ministre n'a jamais obtenu l'accord de ceux des nôtres qui risquent de pâtir le plus de ce projet de loi.

Monsieur le Président, j'ai tenté d'expliquer pourquoi les agriculteurs de l'Ouest les plus humbles s'opposent farouchement à ce projet de loi; c'est qu'ils estiment que leurs propres associations et le gouvernement du Canada les ont trahis. Ces deux groupes tentent au moyen de négociations, de priver en partie les agriculteurs de ce qui constituait leur vie quotidienne et dont ils étaient fiers.

• (1640)

Le comité examinera les principales parties du projet de loi dont nous discutons. Je conseille donc au ministre de mettre de côté cette mesure, pour un certain temps du moins, pour en reprendre l'étude plus tard. Qu'il nous propose un nouveau plan qui permette à l'Ouest de se développer normalement, tel que le recommande cet amendement.

M. Flis: Monsieur le Président, le député a consacré beaucoup de temps à la question de la centralisation, question d'ailleurs fort importante, à mon avis. Beaucoup de services ont déjà été centralisés. Les points de livraison par exemple l'ont déjà été ainsi que l'étendue des exploitations agricoles et des villages. Certains petits villages dans ma région, notamment Hendon et Wadena en Saskatchewan, sont encore desservis par des embranchements, mais ces villages sont appelés à disparaître de la carte. Cette tendance persiste hélas, et même malgré l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau.

J'aimerais bien savoir sur quelles études se fonde le député pour soutenir que l'abandon des embranchements provoquera cette centralisation dont il parle, puisque celle-ci existe déjà avec l'actuel tarif.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, c'est exactement là que je veux en venir. Il y a là un certain degré de centralisation et cela influe sur le mode de vie de l'agriculteur installé depuis longtemps dans l'Ouest et qui veut y demeurer. La centralisation entraîne la création d'exploitations agricoles plus grandes qui vont produire moins de céréales.

Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'est qu'un autre facteur. Si nous avions eu dans le passé des tarifs variables comme nous en aurons à l'avenir, il y aurait eu centralisation bien avant aujourd'hui. Cela ne nous inquiéterait plus maintenant.

Le rôle des gouvernements est de viser au mieux-être de la population et non des gros manufacturiers. A l'heure actuelle, les agriculteurs de l'Ouest ne veulent pas abandonner leur exploitation agricole, mais ils sont forcés de le faire. Où peuvent-ils aller sinon dans les villes pour y chercher des emplois qui n'existent pas?

Notre population agricole pourrait être le double de ce qu'elle est à l'heure actuelle. Le gouvernement provincial de la Saskatchewan a déclaré récemment que le nombre des agriculteurs avait augmenté de 12,000 dans les deux ou trois dernières années, et cela parce qu'il y a de la place pour eux. Au Kansas, par contre, où les exploitations agricoles sont affermées, les agriculteurs n'ont nulle part où aller.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre pour commencer que la Chambre doit lui être reconnaissante, à mon

avis, de nous avoir écoutés avec tant de patience aujourd'hui. Nous sommes extrêmement désolés de le voir ainsi livré à lui-même, se démenant tant bien que mal sans l'aide de certains de ses principaux collègues.

Comme vient de le dire l'orateur qui m'a précédé, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), le débat d'aujourd'hui ne se limite pas simplement à trouver une solution logique à un problème mathématique, mais il touche le fondement même de notre pays.

Depuis que ce pays a vu le jour, nous avons accepté qu'il était immense, sur le plan géographique, et qu'il fallait nous aider mutuellement en matière de transports. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

Dans mon exposé, aujourd'hui, je tiens tout d'abord à replacer les choses dans leur contexte et ensuite à formuler certaines propositions constructives susceptibles d'aider le ministre à suivre certaines recommandations qui lui ont déjà été soumises.

Tout d'abord, tout le monde se rend compte que le problème des services ferroviaires au Canada, depuis une vingtaine d'années, a toujours été en tête des priorités du Parlement. Le rapport de la première Commission royale d'enquête à ce sujet a été remis au Parlement en 1962. Nous avons passé cinq ans à en discuter. Le gouvernement a remanié son cabinet et le nouveau ministre a travaillé en collaboration étroite avec le CCF de l'époque et notre parti. Nous avons réussi à rédiger un nouveau projet de loi. Le moment venu, l'opposition a proposé plus de 70 amendements qui ont tous été acceptés, sauf deux. La Chambre marchait bien à l'époque. Nous avons tous collaboré à l'élaboration d'une mesure intitulée la loi nationale sur les transports et, grâce à l'aide de tous les partis, celle-ci a établi des objectifs très simples pour tous les modes de transport qui, nous le savions, ne pourraient pas être rentables, au sens courant du terme, tant que notre population ne serait pas plus importante. Les principes énoncés par le député de Végréville (M. Mazankowski) sont conformes aux objectifs de la loi nationale sur les transports.

Ensuite, ce débat a été marqué par la création de la Commission Hall sur le transport maritime et ferroviaire, sur l'infrastructure du transport de la manutention des céréales. Je regrette de ne pas avoir été présent à la Chambre, hier, lorsque le député a parlé. Pour beaucoup d'entre nous, dans l'ouest du Canada, le rapport de cette commission était notre Grande Chartre. Il renforçait ce que nous considérions comme un engagement de la part du CP, pris au moment où il amenait les gens du Québec, de l'Ontario, des provinces atlantiques et même d'Europe pour peupler l'immensité de l'Ouest. Certains ont encore les annonces qui avait été publiées dans les journaux européens par le CP, disant qu'il offrait des terres gratuites et un droit au transport des céréales vers les marchés. Bien qu'il n'y ait aucune loi écrite, cela fait partie du droit coutumier de l'ensemble du pays, pas seulement de l'Ouest.

Le rapport de la Commission Hall recommandait de laisser le tarif du Nid-de-Corbeau inchangé. Si les sociétés ferroviaires pouvaient prouver qu'elles subissaient des pertes, les contribuables de l'ensemble du Canada les paieraient. C'est là où nous en sommes aujourd'hui.

Il recommandait également que nous abandonnions 2000 milles de voies qui ne seraient probablement jamais rentables. Les agriculteurs accepteraient cela. Par contre, 2000 milles de voies supplémentaires seraient construites par l'Administration des chemins de fer des Prairies et exploitées par les gens de l'Ouest de façon à transporter les céréales et d'autres denrées. Et quand ils feraient des bénéfices, l'argent serait remboursé aux chemins de fer sans frais. C'était la deuxième proposition.

La troisième consistait à augmenter le volume des marchandises transportées de manière à avantager les chemins de fer. Le rapport de la Commission Hall ne visait ni les chemins de fer ni les sociétés céréalières. Il cherchait simplement à en accroître l'efficacité pour leur permettre de faire plus d'argent. Les agriculteurs ne se seraient pas plaints si le CP, les banques et les compagnies céréalières avaient pu gagner plus d'argent. Voilà à peu près ce qui s'est passé.

Nous en arrivons maintenant au compromis Gilson. Cela me rappelle ce que j'ai dit à la Chambre, que depuis 25 ans, un grand débat avait lieu dans l'Europe de l'Ouest, aux États-Unis et au Canada et ailleurs sur la place réservée à l'agriculture. Certains Européens étaient d'avis qu'il y avait trop de cultivateurs, qu'ils devaient être limités et sélectionnés parce que les experts étaient mieux renseignés que les cultivateurs eux-mêmes. Tout cela était fondé sur la doctrine de l'offre et de la demande. Cette doctrine a été approuvée par l'administration Kennedy mais non par le gouvernement Diefenbaker.

Nous avons adopté la position contraire, c'est-à-dire que puisque le monde était affamé nous pourrions vendre du grain. Et comme les prix monteraient les agriculteurs n'auraient pas besoin de subvention. Et ils seraient heureux de nourrir le monde tout en gagnant davantage.

Les dossiers économiques indiquent que de 1961 à 1968, le Canada a connu la plus longue période de croissance de toute son histoire. Les grands artisans de cette croissance ont été le ministre des Finances de l'époque, Walter Gordon et le gouverneur de la Banque du Canada, M. Rasminsky, parce que nous avons pu exporter nos céréales comme nous avons pu vendre les produits manufacturés en Ontario et au Québec. Cette prospérité a été due non seulement à l'exportation de nos produits mais aussi à la parité de notre dollar dont la dévaluation facilitait la vente de nos produits à l'étranger.

• (1650)

Tout cela, c'est de l'histoire. Par ailleurs, ceux qui préconisaient de limiter le nombre d'agriculteurs et de réduire la production restaient actifs à Washington et à Ottawa. Ils créèrent un groupe d'étude sur l'agriculture après la chute du gouvernement Diefenbaker. Tout le monde peut lire le rapport, car nous l'avons. Il est daté de 1970 et il recommandait de se débarrasser de deux agriculteurs sur trois et de réduire la superficie cultivée de moitié dans l'Ouest pour permettre aux quelques agriculteurs qui resteraient d'avoir assez pour vivre.

Voilà les principes de l'élite, des experts, dans tous les pays. Les Américains cherchent encore une appellation pour ce groupe. Au Canada, je croyais que l'on lutterait contre ces principes.

Le gouvernement a nommé M. Gilson pour se charger de cet accord général sur un rapport non officiel établi par un M. Snavely qui, pour les Canadiens, demeure un fantôme. Le seul organisme autorisé légalement à faire des études sur les frais était la Commission canadienne du transport des grains. Le ministère des Transports l'ayant ignoré, le ministre en paie maintenant le prix.

C'est ce qui arrive quand on se fonde sur un rapport aussi visiblement trompeur que le rapport Snavely dans lequel on a même inclus dans les coûts de production du grain les actifs fournis par le gouvernement. Les agriculteurs ayant cédé aux sociétés ferroviaires le matériel roulant, les auteurs qui l'ont alors amorti et imputé aux coûts. Ce n'est guère mieux que ce qu'on a toujours fait. Pendant 20 ans, on a fait figurer dans les coûts de production des montants reportés au titre de l'entretien que les agriculteurs n'avaient jamais dépensés. Je crois que le député d'Assiniboia (M. Gustafson) en a parlé.

Je ne fais simplement que rappeler au ministre que les pseudo-experts ont déteint sur lui, car il considère qu'il n'y plus de place nulle part au Canada pour les agriculteurs et qu'il ne faut que conserver les effectifs nécessaires pour approvisionner la population locale.

J'ai déjà eu l'occasion d'en parler au prédécesseur du ministre, l'honorable Otto Lang, qui a décidé de poursuivre dans cette voie. Il a présenté quatre propositions. L'une d'elles était intitulée, je crois, «Moins de stocks à l'avenir». Il a forcé la Commission canadienne du blé à passer outre à la loi et il a dit à peu près ceci aux céréaliers: «Si vous ne suivez pas cette proposition en arrêtant sur-le-champ de produire du grain et du blé, vous perdrez votre permis de vendre.» Lorsque le président de la Commission du blé n'a pas pu accepter son avis—et comme la loi ne lui accordait aucun pouvoir—le gouvernement s'en est débarrassé en le nommant au Sénat.

Voilà une triste histoire. Otto Lang, un homme compétent s'il en fût jamais à siéger à la Chambre, a payé très cher d'avoir suivi l'avis des experts. Je n'en dirai pas davantage. Je trouve que nous sommes tous à blâmer quand je repense à la façon dont les sociétés ferroviaires ont accepté cet avis et n'ont rien dépensé pour l'entretien ni pour l'achat de nouveau matériel roulant qui leur aurait permis de tirer parti de toutes ces merveilleuses occasions qui se présentaient, et quand je repense à la façon dont les grandes sociétés céréalières ont retardé leur modernisation. Mais à quoi bon ressasser de l'histoire ancienne? Nous sommes ici pour nous prononcer sur la modification du tarif du Nid-de-Corbeau et il n'y a que le Parlement qui puisse le faire.

Le député de Végréville a très bien expliqué pourquoi le projet de loi nous paraît inacceptable. Il a énuméré 14 raisons. La plupart d'entre elles avaient un aspect constructif. Au fond, l'ennui avec ce consensus établi par Gilson, c'est que le ministre se trouve aux prises avec deux problèmes distincts. Il en est un dont il devrait s'occuper: celui des transports. C'est déjà assez difficile, mais essayez d'établir un consensus en répondant aux besoins des éleveurs de bétail du Québec et de l'Ouest et de concilier tous ces intérêts. Les éleveurs de bétail sont victimes de discrimination. Fondamentalement ce qui a empêché ce concensus de s'établir, c'est le fait qu'on ait essayé de mêler les besoins d'autres industries de valeur ajoutée de l'Ouest.

Voici mon opinion, en peu de mots: il nous faut plus de temps à la Chambre. On ne peut pas approfondir un problème comme celui-là en trois ou quatre jours. Une motion propose le renvoi à six mois. C'est à peine suffisant, mais au moins le gouvernement aurait le temps de présenter des programmes sur des questions étrangères aux fonctions du ministre et d'être juste envers les éleveurs. Nous avons les moyens nécessaires à notre disposition. Avec un peu de patience et de travail, nous pourrions les adapter pour faire bénéficier les éleveurs de bétail des tarifs du Nid-de-Corbeau, comme on les appelle dans l'Ouest, sans aucune ingérence dans les transports. Ces moyens existent. Gardons ce problème à part parce qu'il y a un manque de justice et d'équité. Attaquons-nous à cette question. Nous pouvons faire la même chose dans des associations de producteurs. Il y a bien des façons de leur donner à peu près les mêmes avantages que sur le marché des exportations dont les activités produisent une valeur ajoutée.

De nos jours, la vie du céréalier a bien changé. Le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) avait raison à ce sujet. Il y a 25 ans, le revenu moyen d'un agriculteur dans ma région se situait à $2,000 par année. Il est beaucoup plus élevé aujourd'hui, comme nous le savons. Les coûts de production des agriculteurs ont augmenté et leurs revenus ont diminué. Ils s'inquiètent, mais ils ne paniquent pas. Cette décision, qui a été recommandée au départ par la commission Gilson, puis par M. Pepin, et qui recueillerait l'assentiment de tous les intéressés, a cependant effrayé les agriculteurs qui croient maintenant devoir lutter pour leur survie. Selon moi, pour leur redonner un peu d'espoir, il faut se rappeler certains principes économiques dont on n'a pas trop parlé au cours de ce débat.

Les chemins de fer continuent d'être un secteur où les coûts sont fixes et ne varient donc pas. Ce sont les coûts variables qui changent. Permettez-moi de l'exprimer en termes simples. Supposons que vous obteniez $100 pour le transport de certains produits et que vos coûts fixes, soient de $50 et vos coûts variables de $50, vous rentrerez alors juste dans votre argent. Vous ne réaliserez aucun profit. Supposons maintenant que vous transportiez pour $200 de marchandises. Vos coûts fixes seront encore de $50 et vos coûts variables de $100. Ces derniers doubleraient donc. On obtient ainsi un profit de $50 en doublant les volumes transportés.

Cette explication très simple est la réponse au problème qui afflige les chemins de fer, et ils le savent très bien. Cela s'est déjà produit. Ils ont essayé de prouver qu'ils perdraient de l'argent à cause du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, la dernière fois en 1962-1963, et c'est alors que le rapport de la commission Hall a été présenté. Au cours de cette période, où les chemins de fer communiquaient avec le Parlement, le montant des exportations de blé a doublé, passant de 300 millions à 600 millions de dollars. Ils ont alors reconnu qu'ils réalisaient des profits malgré le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Même si les chiffres semblent petits, un demi-cent la tonne-mille, si vous pouvez réaliser ce profit sur un tonnage important, vous pouvez gagner beaucoup d'argent.

Appliquons le même principe à d'autres produits comme le charbon, la potasse, le gravier et le bois de construction. Pourquoi le bois de la Colombie-Britannique est-il transporté jusqu'en Ontario par le Great Northern? Tous les habitants du sud du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta achètent le bois de construction transporté par cette compagnie ferroviaire à un tarif qui lui rapporte certains bénéfices, mais ce n'est pas le tarif élevé des autres chemins de fer.

Le temps file et m'oblige à conclure très rapidement. J'ai quelques suggestions à faire. Le député de Végréville en avait quatorze, mais je n'en ai que sept. A cause du facteur temps, que le gouvernement s'inspire des principes que mon collègue de Végréville a énoncés et qu'il établisse un comité statutaire

au lieu d'un comité consultatif, qui donnerait au Parlement, avec l'aide d'experts, une perspective globale.

Deuxièmement, que la Commission canadienne des transports se mette immédiatement à étudier le rapport Snavely. Elle aura besoin d'environ deux ans pour le comprendre mais, au moins, nous saurons de quoi il retourne. Nous garantissons aux chemins de fer que nous les rembourserons et peut-être même davantage si nous constatons qu'ils sont traités injustement.

Enfin, ce qui ruine le Canada tout entier mais surtout les gens entreprenants, ce sont les taux d'intérêt élevés. Que le gouvernement accorde aux agriculteurs et aux petits exploitants quelque chose de semblable au Programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises ou l'une des mesures que mes collègues ont proposées, qui diminue de moitié les taux d'intérêt, sans que personne y perde. Il y a énormément à faire pour redonner de l'espoir et de la confiance au secteur de la production, à une époque où l'avenir est tellement prometteur pour le Canada tout entier.

Le président suppléant (M. Blaker): Les députés se rendent compte qu'il est 5 heures. La présidence a été avisée officieusement que les députés seraient disposés à prolonger la séance. Je suis à la disposition de la Chambre. Si celle-ci le souhaite, nous pouvons le faire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je serais d'avis que si le député n'a pas terminé son discours nous demandions le consentement unanime de la Chambre pour lui permettre de le faire. Je ne sais pas s'il a terminé, mais nous avons tous trouvé ses propos fort intéressants, très positifs et sincères. C'est un député de marque qui jouit d'une excellente réputation dans le domaine de l'agriculture et des transports. Si le député veut terminer son discours dans trois ou quatre minutes, je tenterai certes d'obtenir le consentement unanime de la Chambre à cette fin.

M. Benjamin: Monsieur le Président, nous voulons bien que le député ait droit à ses 20 minutes.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre se montre fort obligeante en accordant son consentement au député, mais celui-ci vient de me dire qu'il rejette l'offre.

Comme il est passé 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement.

(A 17 h 03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 13 mai 1983, de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, à cette étape du débat, je voudrais signaler aux députés l'importance que revêt cette mesure pour l'expansion économique du Canada tout entier et de chacune des régions.

Nous savons tous que le Canada se compose d'un ensemble de particularités régionales dont il tire sa force. La santé économique procure aux régions des avantages réciproques par le jeu de l'association et de la collaboration, et partant, ces régions enrichissent le pays tout entier.

[*Français*]

De concert avec les mesures budgétaires annoncées récemment par le ministre des Finances (M. Lalonde), l'initiative en matière de transport sera l'une des principales forces motrices de la relance économique aujourd'hui. En outre, et de façon plus importante à la longue, elle aidera à donner un élan au développement économique pour les prochaines années. Parmi toutes les mesures adoptées par le gouvernement en vue de favoriser la relance et de promouvoir le développement, l'initiative en matière de transport dans l'Ouest est sûrement au premier rang des initiatives importantes. Bien que l'initiative en matière de transport dans l'Ouest vise principalement à renforcer les secteurs de l'agriculture et des transports au sein de l'économie, elle est aussi une mesure de grande portée à plusieurs facettes et à long terme qui aura une incidence positive et durable sur plusieurs autres secteurs de l'économie. Elle est donc une partie intégrante de la stratégie gouvernementale d'ensemble qui vise à sortir le Canada du marasme économique mondial.

[*Traduction*]

L'agriculture et les transports sont deux des principaux piliers de l'économie canadienne. La production agricole, pivot traditionnel de notre économie, représente maintenant 16 p. 100 de notre produit national brut et 10 p. 100 du volume global de nos exportations. L'efficacité et l'ardeur au travail des agriculteurs canadiens ont contribué pour beaucoup à notre balance commerciale favorable et font que les Canadiens dépensent pour se nourrir une part moins importante de leurs revenus que dans presque n'importe quel autre pays du monde. L'alimentation coûte en moyenne aux Canadiens moins de 17 p. 100 de leurs revenus, ce qui les place au deuxième rang, derrière les États-Unis, de tous les pays.

Le secteur des transports est lui aussi très important. Sans un système sûr et efficace pour l'expédition de nos produits vers les marchés canadiens d'abord, puis vers ceux de l'étranger, la position du Canada vis-à-vis des grands pays commerçants du monde serait gravement compromise.

• (1110)

Fait intéressant, l'histoire nous apprend que les premiers explorateurs européens ne sont pas tant venus découvrir le Canada que le contourner, à la recherche du passage du Nord-Ouest qui les aurait mené en Chine et en Orient pour y faire le commerce. Ils crurent avoir échoué dans leur entreprise. Mais quand le premier train de voyageurs transcontinental atteignit Vancouver en 1887, bien des gens y virent la réalisation du grand rêve qui animait ces premiers explorateurs. Nous venions de trouver ce passage fabuleux qui allait en outre nous procurer les richesses d'une terre vierge qui restait à défricher et à cultiver. Peu importe qu'il ait fallu, pour y parvenir, utiliser aussi le transport ferroviaire en plus du transport maritime. Ce qui comptait, c'était d'avoir finalement réalisé ce lien qui allait favoriser l'expansion de notre pays.

Près de 95 ans plus tard, nous voulons aujourd'hui, grâce à ce projet de loi sur les transports de l'Ouest, moderniser nos voies commerciales. Nous avons toujours les mêmes objectifs que les bâtisseurs du chemin de fer au XIXe siècle, c'est-à-dire poursuivre l'édification de notre pays et accroître notre commerce pour le bien de tous les Canadiens, où qu'ils vivent et quels que soient leurs moyens d'existence.

Le réseau ferroviaire de l'Ouest a été construit, comme je l'ai dit, à la fois pour favoriser le commerce et édifier notre pays. En effet, l'Ouest avait besoin d'un chemin de fer pour poursuivre sa colonisation et acheminer ses produits vers les marchés de l'extérieur, et c'est là une des conditions qu'il avait posées pour entrer dans la Confédération. Grâce à l'établissement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en 1897, en échange de la construction d'une nouvelle voie, les colons de l'Ouest ont pu faire venir des marchandises de l'extérieur et faire sortir du grain de la région à un prix avantageux. Ce tarif a été bien utile à l'époque. Mais comme d'autres l'ont dit avant moi, d'autres changements importants s'imposent pour libérer l'Ouest des contraintes et des distorsions causées par l'ancienne structure tarifaire. Par conséquent, cette initiative n'est rien de moins qu'une nouvelle phase importante de développement qui, comme la plupart des phases antérieures, profitera non seulement l'Ouest, mais à tout notre pays.

Les avantages économiques de ces mesures peuvent être classés en deux catégories. D'une part, nous avons les avantages découlant de la construction telle quelle, qui se feront sentir à court et à moyen terme. D'autre part, nos enfants et petits-enfants seront les principaux bénéficiaires de la modernisation du réseau de transport, grâce à laquelle notre économie saura mieux relever les défis du XXIe siècle.

Prenons d'abord les avantages à court et à moyen terme. Cette initiative va créer presque immédiatement des milliers d'emplois dans le secteur du bâtiment. Il faudra en effet poser des rails, construire des ponts et percer des tunnels dans les montagnes. En fait, c'est déjà commencé grâce à l'aide financière provisoire accordée aux chemins de fer. Nous aurons besoin immédiatement de rails d'acier et de traverses de bois, ce qui donnera des emplois aux travailleurs des aciéries et de l'industrie forestière dont un grand nombre ont été réduits au chômage ou obligés d'occuper des emplois ne faisant pas appel à leurs connaissances, à cause de la récession mondiale. Les salaires qui leur seront versés auront un effet multiplicateur qui sera nettement ressenti par le secteur tertiaire, surtout l'industrie sidérurgique et l'industrie forestière si durement touchées par la récession internationale.

Mais ce n'est qu'un début. Au cours des dix prochaines années, quand les résultats commenceront à apparaître, de nombreux secteurs de l'économie entreront dans la danse. L'accroissement de la production agricole exigera davantage de machines agricoles, d'engrais, de matériel et de services. Les fabricants devront produire du matériel roulant pour transporter non seulement la production agricole, mais encore les autres ressources de l'Ouest telles que la potasse, les produits pétrochimiques et le charbon qu'un système de transport fiable pourra acheminer vers les marchés mondiaux. Les chemins de fer s'équiperont des systèmes de communication, de contrôle du trafic et de sécurité les plus perfectionnés, offrant d'importants débouchés à nos industries technologiques.

• (1115)

Le gouvernement estime que les 16.5 milliards qui seront dépensés par les chemins de fer entre 1983 et 1992 représentent pour l'industrie un chiffre d'affaires de 34.8 milliards, sous forme directe et indirecte. Nous évaluons à près de 375,000 années-personnes le nombre d'emplois créés au cours de cette période, ce qui représente une masse salariale de 12.2 milliards.

[*Français*]

J'aimerais aussi ajouter qu'au cours de la décennie les industries et les travailleurs canadiens, les équipes de production dans divers secteurs industriels perfectionneront leurs propres compétences et en développeront de nouvelles. Les compétences, c'est-à-dire l'expertise, le savoir-faire dans de nouveaux modes de transport et de communication seront elles-mêmes une denrée exportable vers de nombreux autres pays qui, eux aussi, doivent faire face à la modernisation de leur système de transport.

Dans cette nouvelle ère, la connaissance et l'information comptent autant que des produits matériels. Ces compétences seront un nouvel atout important pour l'avenir de l'économie canadienne tout entière. Mais comme je l'ai déjà dit, le Canada est un pays composé de régions économiques complémentaires et reliées, et ainsi nous devons aussi considérer les nombreuses façons dont les retombées économiques associées à la phase de la construction en matière des initiatives de transport dans l'Ouest peuvent être réparties entre les régions du Canada.

A titre de ministre d'État responsable du Développement économique et ministre d'État responsable des Sciences et de la Technologie, ceci constitue une question d'intérêt spécial. Bien que l'on traite d'initiatives en matière de transport dans l'Ouest, l'échelle du projet est telle que toutes les régions peuvent s'attendre à en ressentir l'impact sur leur économie.

La distribution des retombées telle que proposée est équitable et a l'avantage supplémentaire d'être sensée au niveau économique, en bâtissant sur les forces de chaque région de façon à ce que tous puissent contribuer à un projet qui, en fin de compte, les favorisera toutes.

[*Traduction*]

D'autre part, comme l'Ouest est à l'origine de cette initiative dans le domaine des transports, il est normal que cette région soit au centre de l'activité économique générée par ce projet. Les quatre provinces de l'Ouest absorberont environ 57 p. 100 des stimulants économiques créés par les 16.5 milliards qui seront dépensés au cours des dix prochaines années. Au cours de la même période, plus de 157,000 années-personnes d'emploi pourront être créées dans les quatre provinces de l'Ouest ce qui aura, comme je l'ai déjà dit, un effet multiplificateur sur l'économie.

La Colombie-Britannique, qui devrait profiter du tiers des 16.5 milliards investis par les chemins de fer, sera au centre des activités de construction. La construction d'une voie double à travers les montagnes va créer des milliers d'emplois dans le secteur du bâtiment. A cela viendront s'ajouter les emplois créés pour rénover et agrandir les terminus et construire de nouveaux ateliers de réparation. Les industries minières, métallurgique et forestière seront sensiblement touchées. On prévoit que la nouvelle activité économique découlant de l'initiative de transport de l'Ouest créera 87,000 années-personnes d'emploi seulement en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, l'expansion des installations portuaires de la côte du Pacifique permettra à la Colombie-Britannique d'expédier le volume accru de produits qui seront acheminés grâce au réseau ferroviaire modernisé et amélioré. Le gouvernement fédéral a affecté des millions de dollars à l'expansion des terminus de manutention du charbon à Roberts Bank dans le sud de la province et aux terminus de céréales et de charbon de Ridley Island près de Prince-Rupert. Les travaux d'aménagement de ces superports vont bon train.

On trouvera un nombre presque aussi élevé d'années-personnes, soit plus de 70,000, dans les trois autres provinces de l'Ouest qui, bien entendu, profiteront le plus de ce programme. Selon nos prévisions, environ le quart des dépenses que feront les chemins de fer entre 1983 et 1992 toucheront directement l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. La part de l'Alberta devrait s'élever à 2.7 milliards de dollars. Soit dit en passant, la plus grande partie de ces dépenses ira vraisemblablement aux industries de traitement des métaux et du bois, ce qui devrait contribuer à diversifier l'économie de l'Alberta, comme le veulent tous les habitants de la province. Le Manitoba et la Saskatchewan recevront aussi leur juste part des travaux à effectuer. Certains projets, comme de nouveaux ateliers de réparations à Moose Jaw et à Winnipeg, créeront quelque 25,000 emplois dans ces deux provinces. Tout comme en Colombie-Britannique et dans le reste du pays, ces projets auront aussi des retombées sur d'autres secteurs de l'économie.

• (1120)

[*Français*]

Les provinces du centre du Canada, l'Ontario et le Québec, participeront aussi aux activités économiques mises en marche grâce à l'initiative en matière de transport dans l'Ouest. Nous prévoyons que 37 p. 100 des 16.5 milliards de dollars que les sociétés ferroviaires prévoient dépenser iront à l'Ontario et au Québec. A court et à moyen termes, le principal effet de l'initiative en Ontario et au Québec découlera de l'achat de rails, de matériaux roulants et de locomotives. Tout ceci sera le résultat de l'accroissement de la capacité des chemins de fer de l'Ouest. Les dépenses relatives au matériel de transport en Ontario et au Québec devraient compter pour 60 p. 100 d'un total de plus de six milliards de dollars qui seront dépensés dans ces deux provinces. Pendant la décennie, ces dépenses et celles se rapportant à d'autres secteurs devraient créer 135,000 années-personnes en Ontario et environ 60,000 au Québec. Je devrais dire à ce moment-ci que l'ensemble de l'initiative en matière de transport dans l'Ouest n'aura pas d'effet néfaste sur la répartition et l'acheminement des céréales vers l'Est. Toutes les principales études démontrent jusqu'à maintenant que l'industrie du transport et de la manutention des céréales connaîtra une croissance saine et continue dans l'avenir prévisible.

[*Traduction*]

Les conséquences économiques cumulatives pour les quatre provinces de l'Atlantique pourraient représenter 23,500 années-personnes, un demi-milliard de dollars en revenu de travail et des ventes industrielles de 1.6 milliard au total.

Ces quelques chiffres donnent une idée des répercussions à court et à moyen terme de l'activité économique qu'entraînera cette initiative gouvernementale extrêmement importante dans l'ensemble du pays. A mon avis, ce programme permet à toutes les régions du Canada de faire leur part pour mener à bien ce projet national essentiel. Il renforcera toutes les régions en leur permettant d'exploiter leurs propres atouts et avantages naturels.

Je m'en voudrais cependant de ne pas mentionner aussi pourquoi je pense et j'espère que l'initiative de transport de l'Ouest renforcera l'ensemble de l'économie canadienne. Ce programme fera beaucoup plus que créer des emplois, même si ce résultat est déjà assuré. Les 375,000 années-personnes qu'il créera et qui seront, je le répète, réparties équitablement dans tout le pays, constituent un élément important du programme gouvernemental pour favoriser la reprise économique du Canada à la suite de la récession mondiale.

Mais l'initiative de transport de l'Ouest constitue aussi un investissement dans l'avenir du Canada. Bien entendu, il s'agit tout d'abord d'un investissement dans le développement à long terme de l'Ouest de demain. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit, bien sûr, monsieur le Président, mais cela vaut la peine d'être répété. La structure tarifaire actuelle du transport ferroviaire dans l'Ouest fausse l'économie de l'Ouest et l'oblige sans raison à s'en tenir à des méthodes désuètes, ce qui lui enlève la souplesse voulue pour relever les défis de l'avenir. Les liens du passé empêchent l'Ouest de profiter au maximum de ses avantages économiques naturels. Ce n'est pas seulement l'Ouest qui en souffre, mais tout le pays.

Si l'on n'améliore pas le réseau de transport de l'Ouest, cette distorsion va persister. Tant que la structure tarifaire ne sera pas modifiée, l'Ouest ne pourra pas diversifier son économie autant qu'il le devrait. Les agriculteurs ne seront pas non plus poussés à diversifier leur production.

L'Ouest a bien d'autres produits qui seront de plus en plus demandés sur les marchés mondiaux à mesure que la reprise s'affirmera, ce qui devrait permettre à l'économie de l'Ouest de croître et de se développer rapidement. Comme toujours, à cause de la géographie du Canada, les producteurs de l'Ouest, qu'il s'agisse des producteurs céréaliers ou autres, ont beaucoup de mal à acheminer leurs produits vers les marchés mondiaux. Le maintien du tarif du Nid-de-Corbeau ne fait qu'aggraver le problème, puisque nos producteurs concurrentiels dans l'Ouest ne disposent pas d'un réseau de transport satisfaisant. Les changements apportés au tarif fourniront l'impulsion et le stimulant financier qu'il nous faut pour établir un réseau de transport qui permettra à l'ouest du Canada d'avoir accès aux marchés mondiaux et rehaussera notre réputation de pays exportateur fiable et concurrentiel.

Le développement économique de tout l'Ouest du pays est en jeu. Si l'Ouest peut se développer à sa façon en exploitant ses propres possibilités économiques et en prenant ses propres décisions économiques, tous les Canadiens ne peuvent qu'en profiter.

• (1125)

[*Français*]

Trop souvent, les questions économiques sont abordées comme si les participants étaient soit gagnants, soit perdants. Ceci n'a jamais été et ne devrait jamais être le principe fondamental de l'union économique canadienne. Cette union est plutôt une entente par laquelle tous les Canadiens sont gagnants dans le cadre d'une politique sage et bien administrée. Les initiatives en matière de transport dans l'Ouest représentent une de ces politiques sages à l'intérieur de laquelle tous les Canadiens, maintenant et à l'avenir, peuvent gagner. Voilà pourquoi ces initiatives méritent l'appui de tous les députés.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question qui serait plutôt de nature politique. En somme, le gouvernement n'a pas de député dans l'Ouest; il en a deux au Manitoba, mais aucun en Saskatchewan et aucun en Alberta; pourtant, ces provinces seront profondément touchées par les modifications qu'on veut apporter au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre ne croit-il pas qu'il serait inconvenant pour un gouvernement qui ne compte aucun représentant dans l'Ouest, d'effectuer des changements aussi fondamentaux pour l'Ouest canadien que ceux qui seront apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

Je ne prétends pas que le gouvernement n'a pas juridiquement le droit d'agir ainsi; bien entendu, il l'a. Le gouvernement nous représente tous et il est élu en tant que tel.

Peut-être pourrais-je me permettre une analogie. Supposons que le parti conservateur comptant un très grand nombre de représentants de l'Ouest mais aucun du Québec forme le gouvernement et qu'il veuille modifier fondamentalement l'économie du Québec malgré l'opposition des Québecois. Serait-ce convenable au point de vue politique? A mon avis, ce ne le serait pas, mais j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il en pense. Cette question n'a peut-être pas été posée au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le ministre croit-il qu'il est juste au point de vue politique qu'un gouvernement, qui ne compte pour ainsi dire aucun représentant dans l'ouest du Canada, apporte des changements fondamentaux à l'économie de l'Ouest quand la population de cette région s'y oppose? Si nous agissions ainsi au Québec, il y aurait une révolution.

M. Johnston: Monsieur le Président, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) prétend qu'un gouvernement qui n'est pas représenté dans une certaine région du pays devrait effectivement renoncer à son mandat de gouverner le pays. Cela équivaudrait à dire, je suppose, que si un parti ne comptait aucun représentant, mettons dans le nord de l'Ontario, qui est une région importante de cette province, il devrait s'abstenir de prendre des mesures pour améliorer l'économie de cette région.

Le ministre des Transports (M. Pepin), qui est à la Chambre aujourd'hui, a entrepris au sujet de cette initiative des consultations d'une ampleur sans précédent. En outre, quand le député de Vancouver-Kingsway conteste cette initiative politique, je veux lui signaler que le parti libéral qui forme le gouvernement au pouvoir compte un grand nombre de membres partout au Canada qui se font les porte-parole de la population de l'ouest du Canada.

Cette question a fait l'objet d'une résolution très importante au congrès national d'orientation politique que le parti libéral tient régulièrement, contrairement à d'autres partis représentés à la Chambre, et ce congrès a appuyé entièrement les mesures que prend le gouvernement.

Je rejette tout bonnement l'allégation selon laquelle le gouvernement fédéral doit renoncer à ses responsabilités parce qu'il n'est pas représenté dans une certaine région. Je soutiens qu'un parti ne serait pas représenté dans une région du pays uniquement s'il donnait l'impression aux Canadiens que les problèmes de l'Ouest ne sont pas les siens. Toutefois, ils le sont certes.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je constate que l'honorable représentant a omis de mentionner que le parti libéral en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba—c'est-à-dire ce qui en reste—s'oppose à cette mesure. Il l'a dit publiquement et sans ambages. Il veut le maintien du tarif-marchandises réglementaire pour les céréaliculteurs.

• (1130)

Je voudrais demander au ministre, qui est un chaud partisan de la libre entreprise, s'il croit convenable qu'un gouvernement aille investir l'argent des contribuables dans un projet quelconque sans faire participer ceux-ci d'une façon ou d'une autre aux profits ainsi obtenus; je veux parler, par exemple, de l'argent investi dans la société Canadair et dans quelques autres projets à l'égard desquels les Canadiens ont un certain droit de propriété ou de regard, ou s'agirait-il tout bonnement d'un cadeau, comme d'aucuns le disent dans le cas des chemins de fer? Le ministre ne convient-il pas qu'il serait logique pour le Canada . . . Monsieur le Président, je voudrais bien que le ministre des Transports (M. Pepin) cesse de souffler au ministre une réponse qui ne sera pas bonne de toute façon. Cela dénote un manque de courtoisie de sa part et prouve certainement que son collègue du cabinet ne sait absolument rien de cette affaire, puisqu'il faut lui chuchoter ce qu'il doit dire.

Le ministre ne croit-il pas qu'il vaudrait mieux, en retour des investissements fournis, que le Canada accroisse sa participation dans le Canadien National en fonction du capital qu'il lui offre, de même que ses actions dans le Canadien Pacifique Limitée afin d'avoir droit aux intérêts, dividendes, ou profits découlant de cet investissement? Pourquoi laisser aux seuls actionnaires du Canadien Pacifique Limitée la participation aux bénéfices engendrés par un investissement fait par les contribuables?

M. Johnston: Monsieur le Président, je ne m'étonne pas que le député pose cette question. Sa théorie socio-économique mise à part, je crois que je partage bien des opinions émises par le député, mais pas dans ce domaine.

D'abord et avant tout, il estime que nous devrions accroître notre participation dans le CN. Le CN nous appartient à 100 p. 100. Je ne vois pas comment il pourrait nous appartenir davantage. Si des dividendes sont versés par le CN, je ne vois pas qui les toucherait si ce n'est le gouvernement canadien. C'est probablement en partie parce qu'il ne sait pas ce qu'est vraiment une société et quelle activité elle exerce que le député nous énonce aujourd'hui pareille théorie. Il y a de nombreuses activités du secteur privé que le gouvernement fédéral choisit de subventionner au nom des contribuables canadiens et ces investissements nous rapportent effectivement beaucoup, monsieur le Président, en emplois additionnels, en services améliorés à la population canadienne et, ce qui est plus important et que semblent oublier les députés, le gouvernement canadien est associé à 50 p. 100, par le biais du régime fiscal, à toutes les sociétés privées du pays. C'est ainsi que fonctionne notre régime fiscal. Il a justement pour but de permettre aux Canadiens de participer équitablement aux bénéfices réalisés dans toute activité du secteur privé. J'ai l'impression que les députés néo-démocrates ont trop souvent tendance à l'oublier, monsieur le Président.

M. Thacker: Monsieur le Président, le ministre a parlé de gagnants et de perdants. Je me demande s'il ne conviendrait pas avec moi que le secteur de l'élevage et celui de la transformation secondaire auront certes de quoi se sentir perdants, étant donné que le compromis Gilson à l'origine prévoyait que 81 p. 100 de l'argent iraient aux agriculteurs et 19 p. 100 aux sociétés ferroviaires afin de compenser pour la distorsion engendrée par le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau au fil des années. Le ministre des Transports (M. Pepin) a ensuite ramené la proportion à 50-50, puis, à cause du caucus du Québec, à 100 p. 100 aux sociétés ferroviaires, et rien aux producteurs. Le ministre ne conviendra-t-il pas que l'industrie de l'élevage est finalement perdante dans tout cela?

M. Johnston: Monsieur le Président, à longue échéance, la mesure proposée profitera à tout le monde. Si je comprends bien la formule, le prix des grains de provende dans l'Ouest, soit le prix à la tête des Lacs moins les frais de transport, diminuera certes plus lentement que ne le prévoyait l'autre proposition. Toutefois, cette proposition profitera à tout le monde, quoique un peu plus lentement que ne l'aurait prévu la première proposition.

M. le vice-président: A l'ordre. Vendredi après-midi, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a affirmé à l'occasion d'un rappel au Règlement que les dix minutes pendant lesquelles sont autorisées les questions et observations faisant suite aux discours des députés ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul des huit heures prévues pour la deuxième lecture des projets de loi. La présidence ayant entendu les observations présentées à ce sujet vendredi après-midi et ayant délibéré au cours de la fin de semaine, est maintenant en mesure de trancher.

Outre ces observations, la présidence a également tenu compte du troisième rapport présenté à la Chambre par le comité spécial du Règlement et de la procédure, ainsi que du Règlement provisoire actuel et de l'usage qui s'est établi depuis l'entrée en vigueur de ce dernier Règlement.

Le troisième rapport du comité spécial énonce explicitement la nouvelle procédure à suivre pour la deuxième lecture des projets de loi, procédure qu'il divise en trois périodes distinctes pour reprendre les termes du rapport:

> Le comité recommande que les trois premiers députés à prendre la parole disposent de quarante minutes chacun, ce qui permettrait aux trois partis d'exprimer leurs opinions, mais de ne pas prévoir ensuite d'échanges de dix minutes. Suivraient huit heures de discours d'au plus vingt minutes suivis, chacun, si nécessaire, de périodes d'échanges de dix minutes. Par la suite, les discours dureraient au plus dix minutes et ne seraient plus suivis de périodes d'échanges.

La présidence estime que le comité spécial a voulu comprendre les diverses périodes de dix minutes d'échanges dans les huits heures.

Deuxièmement, il ressort à l'évidence du texte du paragraphe (2) de l'article 35, qui énonce expressément ces trois périodes distinctes, que la deuxième de ces périodes prévue à l'alinéa *b*) s'étend sur une durée totale de huit heures pendant laquelle la durée des discours est limitée à 20 minutes, et peut être suivie de dix minutes de questions et d'observations.

Troisièmement, l'usage qui s'est établi depuis le début de l'année confirme l'interprétation en ce sens de la volonté des auteurs du rapport et du Règlement provisoire. Les dix minutes de questions, réponses et observations ont toujours été comprises dans les huit heures.

Je remercie les députés d'avoir saisi la présidence de cette question et de lui avoir ainsi permis de l'étudier. Je dis donc que le temps pris pour les dix minutes de questions et de réponses s'ajoute à la durée effective des discours pour le calcul de la période totale de huit heures prévue pour la deuxième étape de l'étude, de la deuxième lecture d'un projet de loi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un autre point que je voudrais soumettre à votre examen, maintenant que vous avez tranché l'objection, qui me paraissait justifiée, de mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) au sujet de l'interprétation du nouveau Règlement. Comme nous le savons tous, nous sommes en période d'essai et il convient de scruter les règles énoncées actuellement dans le Règlement.

Le libellé du nouveau Règlement en matière de durée des discours, envisage les diverses étapes des travaux; toutes les étapes, et non seulement la deuxième. Mais il n'y est nullement question de ce qu'il y a lieu de faire dans le cas qui se présente maintenant, celui d'un amendement présenté par un député et déclaré recevable par la présidence en deuxième lecture. Donc, le député de Regina-Ouest a présenté une motion, déclarée recevable par la présidence, qui confère une dimension absolument nouvelle et novatrice à ce débat, quant au fond même de la question en discussion.

Vous n'avez pas oublié, monsieur le Président, que sa motion demandait simplement que la discussion du sujet à l'étude soit renvoyée à six mois. Cela met en discussion un point nouveau. Or, le Règlement prévoit huit heures pour le débat de questions en discussion. Il ne parle pas de deuxième lecture. Il parle d'une étape ou d'un point en discussion. Monsieur le Président, je soutiens que lorsqu'une motion est présentée, et en particulier une motion de deuxième lecture, nous savons que nous sommes très limités par le Règlement quant au genre des amendements qui sont recevables, et déclarés tels par la présidence, à la deuxième lecture. Il y a très peu d'amendements que la présidence peut déclarer recevables. Donc, lorsqu'un de nos amendements est déclaré recevable par la présidence et par la Chambre, la raison veut, à ce qu'il me semble, que nous ayons tout loisir d'examiner le point qu'il met alors en discussion.

Il s'agit là d'une chose d'une importance considérable. Et s'il y a un projet de loi qui donne lieu de soulever cette question c'est bien celui-ci. Car il ne s'agit pas d'une vétille ou d'une chose accessoire que le gouvernement veut réaliser avec ce projet de loi. Il s'agit de changer ce qu'on a appelé la grande charte de l'ouest du Canada en matière de politique de transport.

• (1140)

Il importe donc que les députés puissent disposer, pour remplir leurs fonctions et étudier la proposition, d'une période suffisante et raisonnable. Il faudrait interpréter le Règlement dans cette optique, car, en fin de compte, nous représentons nos électeurs. Il ne faut pas que nos efforts soient enterrés par une interprétation étroite de Règlement, s'il y a doute ou ambiguïté.

Pour ce qui est de la question à l'étude, il s'agit actuellement, en principe et à toutes fins utiles, de l'amendement du député de Regina-Ouest qui a présenté à la Chambre une proposition de report à six mois.

Lorsque la question à l'étude revêt une importance aussi considérable et que les citoyens la prennent autant à cœur, surtout ceux d'une des grandes régions du Canada, il me semble qu'il faudrait interpréter le Règlement de façon que, lorsqu'un amendement est proposé en deuxième lecture, on recommence à tenir compte du temps. Il y a lieu qu'un débat complet et légitime soit tenu sur cet amendement pertinent, qui a été accepté et dont la Chambre a été saisie en bonne et due forme. Il ne faudrait pas qu'une interprétation radicale de l'article nous empêche, nous députés, de parler un certain temps d'une question qui se rapporte directement aux moyens de subsistance des citoyens que nous représentons.

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner ce rappel au Règlement, car il est, selon moi, plus que légitime et pourrait avoir une incidence considérable dans le cas qui nous occupe.

M. Lewis: Je voudrais prendre la parole à propos du même rappel au Règlement.

M. le vice-président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) désire-t-il traiter du même rappel au Règlement?

M. Benjamin: Oui, monsieur le Président. Je remercie le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) d'avoir fait ce rappel au Règlement connexe ou semblable à celui qui venait d'être débattu et sur lequel je n'ai pas d'observations à faire. Je souhaiterais simplement que le Règlement puisse s'interpréter dans le sens de la décision de Votre Honneur.

M. le vice-président: Le député a invoqué le Règlement. Il ne peut revenir sur une décision de la présidence.

M. Benjamin: Je suis d'accord, monsieur le Président. Je tiens à reprendre à mon compte le point soulevé par le député de Saskatoon-Ouest, à savoir que la période qui est en train de s'écouler compte également dans un débat sur l'amendement. Une fois qu'on aura réglé la question de l'amendement, peu importe le temps qu'il faudra, nous reprendrons le débat sur la motion principale et une nouvelle période débutera, soit les huit heures de débat au cours desquelles des discours de 20 minutes sont permis.

M. Thacker: Je veux intervenir sur le même rappel au Règlement.

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) avait déjà demandé la parole à ce même propos.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais soutenir ce rappel au Règlement de mon collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). A l'étape de la deuxième lecture, comme la présidence le sait, on ne peut présenter que fort peu d'amendements, dont, du reste, l'application est restreinte. Depuis la proposition de report à six mois, on se demande si le moment est bien choisi pour étudier ce projet et s'il n'y aurait pas lieu de retarder la deuxième lecture de six mois.

Je voudrais attirer l'attention de Votre Honneur sur le fait que le projet de loi revêt une très grande importance dans l'ouest du Canada. Malheureusement, le gouvernement . . .

M. Benjamin: Tout le pays.

M. Lewis: . . . est dans une situation très précaire parce qu'il n'a pas de porte-parole influent et qu'il n'est pas au courant des problèmes de l'Ouest. Pour que le Parlement du Canada et que des députés comme le ministre, qui quitte actuellement la Chambre, puissent bien comprendre le projet de loi, il est indispensable de connaître l'avis des députés de l'Ouest, d'écouter le message qu'ils transmettent à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Le premier ministre (M. Trudeau) nous a demandé de le faire.

M. Lewis: C'est simplement pour cette raison que nous devrions avoir une idée du moment où ce débat de huit heures va avoir lieu. Est-ce lors de l'étude en deuxième lecture de l'ensemble du bill, ou, comme nous le proposons, de l'amendement visant à reporter le bill de six mois? Si nous voulons permettre à tous les députés d'intervenir, si nous voulons que les députés de notre parti fassent profiter l'ensemble de la Chambre de leur expérience dans ce domaine important, si nous voulons permettre aux députés de toutes les régions du pays de représenter convenablement leurs électeurs, il nous faut suffisamment de temps.

A mon avis, cette raison à elle seule doit pousser Votre Honneur à décider que le débat de huit heures et la limite de huit heures ne doivent s'appliquer qu'à l'amendement visant à reporter le bill de six mois et qu'une fois le débat terminé et lorsque nous nous serons prononcés à ce sujet nous puissions reprendre le débat de deuxième lecture. Tous les députés de la Chambre pourront alors faire connaître leurs vues pour la gouverne des ministériels, qui n'ont aucun représentant dans l'Ouest.

M. Smith: Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que je suis déçu de voir mon ami, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) laisser entendre que certains députés de la Chambre des communes ne sont pas importants, en déclarant que nous n'avions aucun député important dans l'Ouest. Nous avons deux députés du Manitoba.

M. Lewis: C'est ce que je voulais dire. C'est ce que j'ai dit.

M. Smith: Tous les députés de la Chambre sont importants.

M. Lewis: C'est ce que j'ai dit.

M. Hargrave: Vous êtes un peu susceptible, ce matin.

M. Smith: Deuxièmement, il importe, à mon avis, de . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement! Je soulève la question de privilège, monsieur le Président!

M. Cousineau: Vous ne pouvez pas invoquer le Règlement!

M. le vice-président: Malgré tout le respect que je dois au député de Simcoe-Nord (M. Lewis), le secrétaire parlementaire veut faire quelques remarques au sujet du même rappel au Règlement. Le député, je pense, s'inscrira sans doute en faux contre ces remarques mais il aura la parole plus tard.

M. Lewis: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président, et elle est justifiée!

M. le vice-président: Lorsque le secrétaire parlementaire aura terminé ses remarques, je donnerai la parole au député pour soulever le question de privilège.

M. Smith: Monsieur le Président, le député a bien dit, et peut-être ne s'en souvient-il pas, que notre parti n'a aucun député influent dans l'Ouest.

M. McCain: Et il a sacrément raison!

M. Smith: S'il accepte de retirer cette remarque, cela vaudra mieux. Il pourra vérifier les bleus pour en être sûr, mais c'est bien ce que j'ai entendu. Nous n'adaptons pas notre Règlement de façon à atteindre les objectifs politiques que nous poursuivons, quels qu'ils soient. Le Règlement est le Règlement.

M. Lewis: Ce n'est pas ce qu'a dit Perrault.

M. Smith: Il s'applique de la même façon en toutes circonstances.

M. Lewis: Ce n'est pas ce qu'a dit le sénateur Perrault.

M. Smith: Je suis déçu de voir que les députés qui ont fait partie du comité qui a recommandé ce changement ne soit pas d'accord avec cette interprétation de ce nouvel article du Règlement. J'ai siégé à ce comité, et je connais donc les origines de cette modification, qui vise à empêcher l'obstruction systématique à l'étape de la deuxième lecture.

Si l'on considère le temps consacré aux mesures d'initiative gouvernementale ces dernières années, on s'aperçoit que plus de 60 p. 100 des débats, à la Chambre, ont été consacrés à des deuxièmes lectures qui sont censées être des discussions sur le principe général des mesures à l'étude. Il est manifeste que c'est parce que les partis d'opposition—et il aurait pu en aller de même même si les rôles étaient inversés—ont fréquemment fait de l'obstruction systématique à l'étape de la deuxième lecture en vue d'empêcher la Chambre de terminer l'étude d'une mesure donnée. C'est pourquoi le comité a recommandé ce changement.

Il est impossible de bloquer les choses grâce à un amendement visant à reporter de six mois l'étude du bill. Le Règlement indique clairement: «lorsque la Chambre procède au débat de deuxième lecture d'un projet de loi émanant du gouvernement,» etc. Il donne ensuite les limites de temps. Il ne prévoit pas d'exceptions et ne précise pas qu'il cesse de s'appliquer lorsque nous parlons d'un amendement tel que le renvoi à six mois. Une deuxième lecture est une deuxième lecture et tout ce qui tombe dans le cadre de celle-ci est inclus dans les calculs de temps.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres députés qui désirent parler à propos de ce rappel au Règlement? La présidence donne la parole, au député de Simcoe-Nord (M. Lewis), pour une question de privilège.

M. Lewis: Je voudrais soulever une question de privilège, monsieur le Président. Je tiens à réaffirmer au secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Smith) que j'ai bien dit qu'il n'y avait aucun député d'importance dans l'ouest du Canada. En fait, ni l'un ni l'autre, selon mes dossiers, n'a encore pris la parole au cours de ce débat.

M. Pepin: Ils parleront.

M. le vice-président: Le député ne traite ni d'une question de privilège ni d'un rappel au Règlement.

M. Thacker: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que Votre Honneur devrait interpréter le Règlement. D'après le paragraphe 35(1), la règle générale des débats veut que les députés ne parlent pas plus de 20 minutes, à moins que ce ne soit spécifiquement prévu dans le Règlement. Dans le cas de la deuxième lecture, le paragraphe 35(2) précise que la règle des 20 minutes pour les discours suivis d'une période de questions de 10 minutes ne s'applique que durant une période de huit heures. Toutefois, nous ne sommes pas en deuxième lecture. Nous étudions un amendement spécial. Il est vrai que la présidence devrait probablement limiter le débat au renvoi à six mois. Aucune observation n'est recevable en dehors de celles se rapportant au renvoi à six mois.

M. Smith: C'est la chose la plus incroyable que j'ai jamais entendu dans cette Chambre.

M. le vice-président: Lorsque nous sommes passés à l'ordre du jour, celui-ci appelait la deuxième lecture. La présidence a du mal à accepter l'argument selon lequel la présentation d'un amendement, qui fait partie du débat, mettrait fin à la deuxième lecture. C'est toujours la deuxième lecture du projet de loi.

• (1150)

M. Taylor: J'aurais un mot à dire. Vendredi, il y a eu un rappel au Règlement qui a duré 22 minutes. Nous venons maintenant d'en reparler pendant une vingtaine de minutes. J'espère que ces périodes seront déduites des 8 heures.

M. le vice-président: Le député a raison. S'il n'y a pas d'autres interventions concernant le rappel au Règlement qui a été invoqué, la présidence prendra la décision en délibéré. La parole est au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je m'associe au député de Bow River (M. Taylor) et demande à la présidence de s'assurer que la période de 8 heures de débat, que ce soit en deuxième lecture ou sur l'amendement, ne comprenne pas, les interruptions, fort justifiées du reste, traitant de . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Cette question est réglée. La présidence ne compte pas l'intervention de 20 minutes dans les 8 heures. Le député a la parole pour participer au débat.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'ai essentiellement deux, ou peut-être trois, questions à aborder ce matin. Il s'agit tout d'abord d'un télégramme assez inhabituel, que j'ai reçu à mon bureau la semaine dernière, le jour où le projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été présenté à la Chambre des communes et où nous avons accepté de le lire pour la première fois. Le télégramme me demandait de soutenir les propositions du gouvernement. Je pense que cela vaut la peine d'être souligné.

Ce télégramme me venait du président-directeur général d'une grande compagnie de bois d'œuvre de Colombie-Britannique. Ce n'est pas le télégramme que je trouve bizarre, mais la façon dont il m'est parvenu. Je ne sais pas combien de compagnies du secteur privé de Colombie-Britannique ou d'ailleurs ont reçu le privilège de recourir au cabinet du premier ministre comme messagerie. Cette compagnie semble bénéficier de ce privilège et je me demande combien d'autres Canadiens en profitent. La Canadian Cattlemen's Association est-elle privilégiée au point d'envoyer un télégramme au bureau du premier ministre afin qu'il soit distribué à tous les députés aux Communes? J'en doute, mais c'est pourtant ce qui est arrivé.

J'ai en main un télégramme adressé à tous les députés de la Colombie-Britannique. Je l'ai reçu du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé car, dans le coin supérieur, il est indiqué clairement qu'il vient du centre de communications du CPM et du BCP. De toute évidence, on l'a envoyé là pour qu'il soit distribué aux députés de la Colombie-Britannique.

Le télégramme est explicite: il recommande aux députés de la Colombie-Britannique de soutenir le gouvernement pour abolir le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. C'est plutôt rare que le cabinet du premier ministre reçoive ce genre de télégramme et le transmette non seulement sur du papier qui, je le suppose, appartient au cabinet du premier ministre, mais également dans une enveloppe au bas de laquelle figure le sigle «BCP»—bureau du Conseil privé, présumément—pièce 616, succursale postale «B», et qui a été livrée par un messager du cabinet du premier ministre.

Je me demande si toutes les sociétés privées du Canada jouissent de ce privilège? Cela m'étonnerait. Comment une société privée peut-elle s'attendre que le cabinet du premier ministre accepte, imprime et distribue ses messages? Apparemment, l'Association ne se fie pas au secteur privé, pas plus d'ailleurs qu'aux Postes ou aux Télécommunications CN-CP. Je reçois souvent des télégrammes de Télécommunications CN-CP, mais, à ma connaissance, c'est la première fois que je reçois ce genre de télégramme directement de cabinet du premier ministre.

Je me demande aussi si cette société privée a accès au bureau du sénateur de Vancouver afin d'expédier ses messages rapidement et à bon marché à Ottawa où quelqu'un les transmet. Combien de sociétés de la Colombie-Britannique ont ce privilège? D'autres sociétés privées dans d'autres provinces jouissent-elles de ce privilège? Les sociétés de la Couronne ont-elles ce privilège afin de réduire leurs dépenses administratives?

Si c'est là un service public offert par le cabinet du premier ministre, dans mon prochain envoi collectif je vais dire à mes électeurs que, s'ils ont un message urgent à m'expédier, ils n'ont qu'à communiquer avec le bureau du sénateur Perrault, à Vancouver, lui confier le message afin qu'il soit transmis—par télex, je présume—au cabinet du premier ministre ou au BCP. Je recevrai le message et cela ne leur coûtera presque rien. Cela ressemble à une supercherie de coulisse et je suis étonné qu'un organisme bien réputé adopte cette méthode pour envoyer des messages à un député.

Ma deuxième remarque a trait spécifiquement et exclusivement à l'article 62 du projet de loi. En vertu de cet article, «Sa Majesté du chef du Canada» est autorisée à prendre certaines dispositions au sujet des terres qu'elle a choisies en Colombie-Britannique en 1897, dites terres houillères du Canada.

A mon avis, il importe de signaler à la Chambre certains aspects de ce projet de loi. Je voudrais vous lire le texte de cet article. Voici ce qu'il dit:

> 62. Par dérogation à la Loi du Nid-de-Corbeau et à toute convention conclue sous son régime, Sa Majesté du chef du Canada peut posséder ou vendre les terres qu'elle a choisies, conformément à l'alinéa *li*.) de cette loi, ou prendre à leur égard toute autre disposition, selon les modalités et aux conditions qu'elle estime indiquées.

Le sud-est de la Colombie-Britannique où se trouve située le col du Nid-de-Corbeau, renferme de riches gisements de charbon que la Couronne du droit du Dominion a obtenus d'une façon assez particulière. Ce sont les terres dont il est question et qui s'étendent sur 50,000 acres soit environ 80 milles carrés. C'est un quadrilatère de huit milles de longueur sur dix milles de largeur renfermant des gisements de charbon facilement accessibles, à forte teneur métallurgique, et le gisement en question contiendrait, estime-t-on, d'un à 8.5 milliards de tonnes. C'est une source de richesses considérables à la fois pour l'entreprise exploitante et le gouvernement qui taxerait ces produits. Les mines de Sparwood et Fernie situées sur les terres avoisinantes produisent déjà de grandes quantités de charbon qui est expédié au Japon.

Ces 80 milles carrés du territoire de la Colombie-Britannique ont été retenus par la Couronne du droit du Canada en 1930 au moment où toutes les autres richesses naturelles étaient remises à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba en vertu d'un amendement constitutionnel autorisant le transfert des richesses naturelles et d'autres matières. Ces 80 milles carrés ont été expressément exclus de l'amendement de 1930 et furent retenus par la Couronne du droit du Dominion en dépit des modalités de l'article 92A de l'AANB original. l'Acte constitutionnel de 1867, qui figure à la Partie VI de l'Acte constitutionnel de 1981.

L'article 92A traite expressément des ressources naturelles non renouvelables ainsi que des pouvoirs dont elles relèvent. Vous me permettrez de citer un passage de l'article 92A qu'on a ajouté à la loi constitutionnelle de 1867. En voici le texte:

● (1200)

La législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans les domaines suivants:

a) prospection des ressources naturelles non renouvelables de la province;

b) exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, y compris leur rythme de production primaire;

Voilà pour le paragraphe (1). Le paragraphe (4) de l'article 92A se lit ainsi qu'il suit:

La législature de chaque province a compétence pour prélever des sommes d'argent par tout mode ou système de taxation:

a) des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production primaire qui en est tirée;

Il est évident que selon le paragraphe (1) de l'article 92A, les richesses naturelles non renouvelables appartiennent aux provinces. Et pourtant, monsieur le Président, ces 50,000 acres, ces 80 milles carrés, restent toujours aux mains de la Couronne fédérale. Cette compétence exclusive dont jouit la province sur ses richesses naturelles et son pouvoir de taxer l'exploitation de ces richesses, ne redonnent pas à la Colombie-Britannique les 80 milles carrés de terres houillères du Canada qui sont entre les mains de la Couronne fédérale.

Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi il devrait en être ainsi. La Colombie-Britannique est la seule province—et c'est la conclusion qui s'impose—qui doit subir des pertes au profit de la Couronne fédérale simplement parce qu'un chemin de fer traverse son territoire.

Voyons d'abord comment ces terres ont échoué entre les mains de la Couronne du droit du Dominion. L'histoire est longue et tortueuse et peut-être n'en connaitrons-nous jamais tous les détails. Quoi qu'il en soit, ces terres ont été remises par la province en tant que subvention pour inciter la compagnie B.C. Southern Railway à construire un embranchement dans le sud-est de la province afin que les produits de cette région, la houille et les minerais, puissent être acheminés vers les marchés à travers le Canada plutôt que par les États-Unis.

Les terres en question se trouvent dans la région que devait traverser le chemin de fer. On a fini un jour par l'appeler le chemin de fer du Pas du Nid-de-Corbeau. Une fois que le CP eut acquis la B.C. Southern Railway et qu'il eut décidé de construire le tronçon du Pas du Nid-de-Corbeau, de Lethbridge à Nelson, le gouvernement du Dominion est intervenu pour l'obliger à céder à la Couronne 50,000 acres de terres houillères que la Colombie-Britannique lui avait remises au nom du Dominion. La Couronne est allée plus loin. Elle a choisi les terres qui devaient être transférées. Elle détient toujours ces terres et les richesses qu'elles renferment au nom du Dominion. On ne les a pas remises à la Colombie-Britannique en 1930 lorsque la propriété des ressources renouvelables a été remise à la Colombie-Britannique comme ce fut le cas pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta afin de mettre les provinces de l'Ouest sur le même pied que celles de l'Est qui détenaient déjà ces ressources lorsqu'elles sont entrées dans la Confédération.

Et on n'a pas non plus profité des négociations sur la constitution pour lui remettre ces 50,000 acres de terre même si, comme nous avons pu le constater, l'article 92a) précise que toutes les ressources non renouvelables appartiennent bel et bien aux provinces.

Voilà qui nous ramène à l'article 62 du projet de loi. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire de ces terres aux termes de cette mesure? Nous n'en savons rien de façon certaine. J'ai déjà donné lecture du texte de cet article à la Chambre. Je remarque que le «gouvernement du Canada possédera, vendra ou disposera autrement des terres qu'il a choisies en vertu de l'alinéa 1(i) . . . »

Cet article donne à réfléchir. Je me demande d'abord si nous ne devrions pas en examiner la formulation, à savoir que le gouvernement du Canada peut faire ceci ou cela. Voici ce qu'on dit dans la version française:

Sa Majesté du chef du Canada peut posséder ou vendre les terres qu'elle a choisies conformément, . . .

Or, «le gouvernement du Canada» et «Sa Majesté du chef du Canada» ne sont pas exactement la même chose. J'ai l'impression que la version française est la même que la version originale de l'article 62 et que la version anglaise est venue ensuite. Je ne crois pas que la traduction en soit très bonne. J'ai cru comprendre que ce n'était pas la première fois.

En consultant les notes explicatives, à la page 33a du C-155, on trouve trois différentes versions du nom de l'autorité invoquée pour prendre telle ou telle mesure. Dans un premier temps, il s'agit de la «Couronne dans l'intérêt du Canada». Dans le deuxième cas, c'est «le gouvernement» qui choisit les terres en question. Et enfin, on découvre plus loin que le «gouverneur en conseil» peut faire ceci ou cela.

Dans la version française de cette même mesure, qui s'appelle forcément la loi du Nid-de-Corbeau, on découvre que c'est «la Couronne, pour l'avantage du Canada,». Je ne sais pas s'il faut prendre «la Couronne, pour l'avantage du Canada» comme seule et même entité ou s'il s'agit simplement de la «Couronne». On trouve aussi «Sa Majesté . . . en sera autrement disposé par Sa Majesté».

Puis nous lisons que «le gouverneur en conseil dans le but d'assurer un approvisionnement de houille suffisant et convenable». A mon avis, il va falloir réviser ce projet de loi, de façon à déterminer exactement ce que le gouvernement sera autorisé à faire dans le cadre de ce projet de loi.

Le projet de loi de 1897 relatif au Pas du Nid-de-Corbeau avait deux objectifs. Le premier était d'obliger le CP à acheminer certains produits, le charbon et les grains notamment, à un tarif fixe, en échange de quoi le CP obtenait le droit d'installer des voies dans des endroits donnés. Le second était de céder à la Couronne du droit du Canada 50,000 acres de terres, soit l'équivalent de 80 milles carrés.

Or, nous sommes saisis aujourd'hui d'une mesure législative qui élimine l'un de ces objectifs. En effet, elle abolit le tarif-marchandises qui à l'époque était envisagé comme devant être maintenu à perpétuité, mais elle n'élimine pas l'autre objectif. Elle ne rend pas à la Colombie-Britannique les 50,000 acres de terres renfermant de riches gisements de charbon que la société ferroviaire—non pas la Colombie-Britannique—avait cédé à la Couronne. Pourquoi, je me le demande, éliminer l'un et non pas l'autre?

Enfin, j'aimerais faire une observation sur une autre affaire qui m'a été signalée cette semaine. Auparavant, cependant, j'aimerais rappeler à la Chambre que c'est le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) qui a été le premier à faire état de cette cession de 50,000 acres, d'abord le 15 mars, si mes souvenirs sont exacts, puis le 10 mai, durant l'heures réservée aux initiatives parlementaires. Si celui-ci s'intéresse vivement à cette cession, c'est que les 50,000 acres de terres se trouvent dans sa circonscription. En tant que représentant de la Colombie-Britannique, je m'inquiète tout autant que lui de ce que le gouvernement fédéral, lui qui se mêle de tout chambarder, va éliminer l'un des objectifs, sans songer le moins du monde à rendre à la Colombie-Britannique ce qui lui appartient.

• (1210)

Par ailleurs, j'aimerais dire un mot de certaines instances que j'ai reçues du Conseil des industries forestières (CIF) de la Colombie-Britannique. En l'occurrence, cependant, ces instances ne me sont pas parvenues par l'entremise du bureau du premier ministre (M. Trudeau), mais par les bons soins de la Société canadienne des postes. C'est vraisemblablement parce qu'il fait partie du conseil d'administration de la Société canadienne des postes que l'auteur de la lettre a décidé d'emprunter ce moyen pour communiquer avec les députés. Je suppose que tous les députés de la Colombie-Britannique ont reçu une lettre identique.

Cette association (CIF) fait en quelque sorte des démarches pour le compte des industries forestières du Canada. Dans sa quatrième recommandation qu'elle invite vivement les députés à accepter, elle déclare que si le gouvernement doit payer une subvention, qu'il la remette aux agriculteurs. Je tenais simplement à ce qu'on le sache.

Je constate que monsieur le Président redoute de me voir parler plus longtemps que prévu, mais je m'étonne qu'on nous demande d'appuyer une recommandation selon laquelle le gouvernement devrait le cas échéant remettre la subvention aux agriculteurs, quand cela va à l'encontre des objectifs du projet de loi actuel.

Personne ne conteste qu'il faille moderniser les installations ferroviaires, doubler les voies, acheter de nouveaux wagons-trémies et accroître le matériel roulant. Cela doit se faire, et se faire au plus tôt. Je trouve que le CN gaspille beaucoup d'argent avec tout son battage publicitaire à la télévision. Je me demande depuis un bon moment pourquoi le CN fait ainsi de la publicité à la télévision. Ce n'est pas au simple citoyen qu'il s'adresse, puisqu'il n'a plus rien à lui offrir depuis longtemps. C'était bon à l'époque où il exploitait un service voyageurs. Je verrais très bien VIA Rail faire de la publicité à la télévision, et je trouve que le CN devrait dépenser son argent d'une façon un peu plus judicieuse, ne serait-ce qu'à moderniser son matériel roulant.

Le président suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Cependant, comme il le sait, une période de dix minutes est prévue pour les questions et les réponses, période que le député pourrait utiliser en partie pour poursuivre ses observations.

La Chambre sait pertinemment que plusieurs députés ont invoqué le Règlement pour obtenir des précisions au sujet des huits heures pendant lesquelles le débat doit durer. Je vais tâcher de répondre une à une à chacune de leurs questions.

Pour commencer, je signale aux députés que c'est vendredi, comme chacun sait, qu'on a soulevé cette question. C'était moi, comme par hasard, qui occupait le fauteuil, et je me suis engagé à faire connaître ma décision à ce sujet dès aujourd'hui. Il y a quelques instants de cela, la présidence a effectivement tranché la question de la limite des huit heures et de la période des questions et des réponses et j'estime l'affaire désormais réglée.

Ce qui nous amène au deuxième point qu'ont soulevé les députés et qui porte sur la définition de ce que constitue un débat de huit heures et, à cet égard, nous allons surtout examiner l'argument du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qui consistait à déterminer si ce débat de huit heures selon la définition du Règlement porte sur la motion principale ou sur un amendement—dans ce cas-ci, il s'agit d'un renvoi à six mois—ou encore sur les deux ensemble.

On peut se reporter à la version française du paragraphe 35(2) du Règlement où figurent les mots «débat de deuxième lecture d'un projet de loi», ou à la version anglaise où l'on emploie le terme «considered» et j'ai déclaré vendredi dernier qu'il n'y avait pas beaucoup de différence entre ces deux versions. J'invite également les députés à se reporter à la quatrième édition du Beauchesne, page 113, commentaire 120 qui dispose:

> L'intervalle entre la proposition et la mise aux voix, habituellement consacré à la discussion, fournit l'occasion d'autres délibérations, par exemple, la proposition d'un amendement; ces délibérations peuvent donner lieu à un débat secondaire, qui aura sa propre question et sa propre décision, à l'intérieur du débat principal.

Qu'on me permette de répéter ce dernier membre de phrase: «à l'intérieur du débat principal». A première vue donc, tout amendement est étudié dans le cadre du débat principal, et il est ainsi assujetti aux dispositions limitant la durée totale du débat à huit heures.

Pour de plus amples précisions, je prie les députés de se reporter cette fois au commentaire 740 à la page 230 de la cinquième édition du Beauchesne:

> A l'étape de la deuxième lecture la Chambre peut être saisie de trois types d'amendements:
>
> 1) le renvoi à six mois; . . .

La présidence conclut donc qu'un amendement qui est jugé recevable—et le renvoi à six mois entre dans cette catégorie—tombe sous le coup du paragraphe 35(2) du Règlement, ce qui fait que la limite de huit heures s'applique non seulement à la motion principale, mais aussi à n'importe lequel des trois types de motions jugées recevables à cette étape des délibérations de la Chambre.

Cette affaire étant close, il nous faut à présent régler un troisième rappel au Règlement dans lequel on voudrait savoir si la durée de toute discussion entourant un rappel au Règlement doit ou non entrer dans le calcul des huit heures de débat. Quand je suis entré dans cette enceinte aujourd'hui, j'ai remarqué que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) faisait des observations à ce sujet.

M. Hnatyshyn: La présidence a déjà tranché cette question.

Le président suppléant (M. Blaker): Je tiens à rappeler aux députés que j'ai pris connaissance des propos du vice-président qui occupait le fauteuil à ce moment-là. Les députés voudront

sans doute lire attentivement le hansard à ce sujet. Je me souviens avec exactitude que la présidence avait déclaré au député d'Esquimalt-Saanich, si je ne m'abuse, que son objection était bien fondée. Quoi qu'il en soit, aucune décision définitive n'a été prise à ma connaissance et c'est fort de cela que je vais m'y consacrer.

Selon l'usage suivi à la Chambre, lorsqu'un rappel au Règlement vient interrompre l'intervention ou le discours d'un député, la présidence use de sa discrétion pour donner au député ainsi interrompu du temps de parole supplémentaire; parfois, elle lui accorde la même durée exactement que celle qui a été consacrée à la discussion du rappel au Règlement, ou une durée qu'elle juge équitable compte tenu des circonstances. Toutefois, toujours d'après cet usage la durée de la discussion qui porte sur un rappel au Règlement, même si elle n'est pas défalquée du temps de parole imparti à un député, l'est assurément de la durée totale du débat entourant une motion. Aucun doute là-dessus.

M. Hnatyshyn: Allons, voyons!

Le président suppléant (M. Blaker): Un député dit «allons, voyons.»

M. Hnatyshyn: Je voudrais qu'on nous en explique la raison.

Le président suppléant (M. Blaker): Vous pouvez contester ma décision. J'invite les députés, qui voudraient se documenter à ce sujet, à relancer le débat s'ils estiment que cela en vaut la peine.

M. Hnatyshyn: A quoi sert cette institution?

Le président suppléant (M. Blaker): Je ferai remarquer de nouveau aux députés qu'ils n'auront qu'à lire les bleus de la séance d'aujourd'hui ou le hansard pour obtenir une réponse à certaines de leurs questions. Par ailleurs, ils pourront se reporter aux procédures de la Chambre pour constater que ma décision est fondée.

Selon les décisions que j'ai prises, le débat de huit heures doit se terminer à 12 h 24. Je tiens toutefois à faire remarquer qu'il y aura d'abord pendant dix minutes un échange qui portera sur l'intervention du député d'Esquimalt-Saanich.

M. Hnatyshyn: J'imagine que le temps pendant lequel vous intervenez n'est pas décompté.

Le président suppléant (M. Blaker): Par ailleurs, si le prochain député commence son intervention avant 12 h 24, il aura le droit de parler pendant 20 minutes et aura droit aussi aux dix minutes d'échanges.

Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) veut-il intervenir pour poser une question ou faire une observation.

M. Lewycky: Non, je veux faire une intervention, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est au député pour poser une question.

M. Hargrave: Le député veut faire une intervention, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): Quelqu'un a-t-il des questions à poser ou des en observations à faire? Le débat se poursuit donc. La parole est au député de Dauphin-Swan River.

M. Lewycky: Je vous remercie monsieur le Président.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car seulement deux députés conservateurs sont intervenus après un député néo-démocrate. Or nous avons droit à trois orateurs, sauf le respect que je porte au député de Dauphin-Swan River.

Le président suppléant (M. Blaker): Je me fonde sur l'avis de mon prédécesseur au fauteuil qui a établi un ordre raisonnable des interventions et qui a estimé que le député de Dauphin-Swan River devait avoir la parole maintenant. Toutefois, si le député de Bow River (M. Taylor) insiste pour que je procède à une vérification, je suis disposé à le faire, mais il me faudra quelques minutes.

• (1220)

M. Taylor: Monsieur le Président, je peux vous donner les chiffres exacts.

Le président suppléant (M. Blaker): Je remercie le député de son offre. Si la Chambre veut bien m'en donner le temps, je vais faire les calculs voulus. Je le répète, nous risquons d'avoir des problèmes à cause de la période de 20 minutes, de l'heure d'arrêt à 12 h 24, etc.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le député de Bow River (M. Taylor) ne sait peut-être pas que la dernière fois que nous avons débattu le projet de loi, le député de Végréville (M. Mazankowski) s'est entendu avec quelques députés de mon parti pour qu'un député conservateur puisse intervenir plus tôt que prévu au cours du débat afin de pouvoir prendre un avion. Nous nous étions entendu là-dessus. C'est pour cette raison que le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) intervient après deux députés conservateurs seulement. C'est ainsi que nous en avions décidé l'autre jour.

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de cette entente. Si c'est ainsi qu'il en avait été décidé avec le député de Végréville, je n'y vois pas d'objection.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, avant d'exposer mon rappel au Règlement qui se rapporte à la décision extrêmement importante que vous venez de rendre, je voudrais être certain de ne pas interrompre qui que ce soit. Vous avez donné la parole au député de Dauphin-Swan River. Par conséquent, il a droit de parler 20 minutes. Je ne voudrais absolument pas que mon rappel au Règlement empêche un député de parler pendant tout le temps qui lui est imparti.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre je vous prie. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) fait preuve d'une grande courtoisie. A moins que quelqu'un ne s'y oppose de façon catégorique, je suis disposé à laisser le député de Dauphin-Swan River parler au-delà de 12 h 24 pour qu'il puisse avoir les 20 minutes auxquelles il a droit et pour que nous ayons ensuite 10 minutes à consacrer aux questions. J'espère que cette solution convient aux députés.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je veux parler de ce rappel au Règlement. La décision que l'on vient de rendre ne pourra, d'après moi, que restreindre considérablement le droit et la possibilité qu'ont les députés de traiter de . . .

M. Pinard: Règlement!

M. Hnatyshyn: Laissez-moi donc terminer! Le leader parlementaire est tellement impatient de nous faire adopter cette mesure de force . . .

M. Pinard: Vous ne pouvez contester la décision.

M. Hnatyshyn: Je ne la consteste pas. Cependant, je m'oppose à cette froide prémisse dont découle la décision. Je ne me rappelle pas que quiconque ait demandé à la Chambre qu'on prenne une décision, ainsi que vous venez de le faire, sur la question de savoir s'il faut retrancher du temps réservé au débat celui que l'on passe à discuter de rappels au Règlement. Il s'agit d'une considération très importante, car si nous voulons discuter de la question et la soulever à la faveur d'un rappel au Règlement, il faudrait que le Président entende tous les arguments à cet égard avant de prendre une décision.

Permettez-moi, monsieur le Président, de vous montrer, à propos du Règlement et des rappels au Règlement, le genre d'exemple et d'argument que l'on devrait vous exposer avant que vous ne preniez une décision de cette importance. Un rappel au Règlement porte sur un point d'application du Règlement à la Chambre. Il peut découler du désordre que certains députés peuvent provoquer en interrompant le libre déroulement d'un débat démocratique à la Chambre. Il peut avoir trait à des questions de procédure et avoir été soulevé dans le but d'obtenir un éclaircissement. En effet, on soulève un rappel légitime au Règlement quand on invite le Président à entendre jusqu'au bout les diverses positions, comme c'était en l'occurrence le cas, sur la procédure à suivre. Cela n'a rien à voir avec le fond de la question à l'étude ou avec la teneur du projet de loi. Il s'agit d'une question d'application du Règlement à la Chambre, et comment pouvons-nous, sans entendre tous les arguments, en arriver à la conclusion . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je vais entendre le député, tout en l'invitant à en venir rapidement à son rappel au Règlement. Il le sait sans doute, une fois qu'une décision a été rendue sur un rappel au Règlement, on ne saurait relancer la discussion sur le même sujet.

Je vais laisser le député intervenir, mais je me demande s'il sait que le député de Bow River (M. Taylor) a invoqué le Règlement, afin que l'on détermine si oui ou non le temps consacré aux rappels au Règlement compte dans les huit heures de débat prévues. Sait-il également, comme je l'ai mentionné dans ma décision, que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) est revenu sur le même rappel au Règlement. Sauf erreur, aucune autre instance n'a été présentée au sujet de ce rappel. J'ai donc pris une décision. Je veux bien laisser le député exprimer son opinion, mais je lui saurais gré d'en venir au fait.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est précisément la question que je soulève maintenant. Lorsque le vice-président a quitté le fauteuil—et je me fiche de l'interprétation que l'on fait de la version anglaise—il est clair selon moi qu'il a simplement déclaré que le rappel au Règlement n'avait pas de raison d'être, qu'il était évident que le temps consacré à ces questions ne serait pas déduit de la période de débat. C'est là ce qu'il a affirmé. Je suis prêt à me reporter aux «bleus» pour appuyer mes dires. D'autres députés et moi-même serions certainement intervenus si nous avions eu le moindre doute sur les conclusions du vice-président lorsqu'il a quitté son fauteuil—il se peut, cependant, que les préposés aux services du greffier aient blêmi. Je n'ai pas blêmi, car, selon moi, le vice-président nous disait qu'il n'était absolument pas question de soustraire le temps consacré aux rappels au Règlement de la période de débat. Je désire avoir le droit de me reporter aux «bleus» et de revenir sur cette question, car, à mon avis, on ne doit pas empêcher indûment les députés de jouer leur rôle.

Le président suppléant (M. Blaker): J'ai précisé, lorsque j'ai pris ma décision, que, selon moi, les termes utilisés par le vice-président, à savoir, sauf erreur, «l'objection est motivée» pouvaient être interprété de deux façons; en effet, on pouvait en conclure qu'il avait accepté ce rappel au Règlement et pris, dans un certain sens, une décision ou, par contre, que ce rappel au Règlement était bien présenté et qu'il l'étudierait en temps voulu.

J'ai cru de mon devoir en prenant le fauteuil d'éviter la question de savoir si oui ou non les 40 minutes consacrées aux rappels au Règlement dont on a fait mention devraient ou non faire partie de la période de débat. Je voulais que la Chambre comprenne quel délai lui était imparti.

Je n'ai rien contre la proposition du député de Saskatoon-Ouest, comme je l'ai fait savoir d'une façon très claire dans mes observations. J'ai précisé que, pour le moment, la décision selon laquelle ce débat a commencé après la période de huit heures se terminant à 12 h 24 tenait toujours. Si le député de Saskatoon-Ouest ou d'autres députés désirent revenir sur cette question, je leur donne deux occasions de le faire. Ils peuvent, en effet, le faire immédiatement ou, comme on l'a proposé, on peut leur permettre de se reporter au hansard et de soulever la question à une date ultérieure. Comme je l'ai signalé, dans les circonstances, c'est la façon la plus juste de procéder, selon moi.

Pour le moment, la décision tient toujours. Je crois avoir modifié quelque peu la procédure en permettant aux députés d'en appeler de cette décision, s'ils le jugent utile demain.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur deux points, le premier concerne les observations de mon collègue néo-démocrate et son affirmation selon laquelle un arrangement aurait pu être conclu vendredi. Le whip suppléant et moi-même n'avons pas participé, c'est évident, à cette discussion, car nous aurions pu autrement le confirmer ou le nier immédiatement. Nous ne pouvons donc livrer nos observations à ce sujet.

Je voudrais, cependant, attirer l'attention de Votre Honneur sur une question en particulier. A ma connaissance, si vous donnez la parole à un néo-démocrate à ce moment-ci, neuf députés de l'opposition officielle, le parti conservateur, et quatre députés néo-démocrates seront alors intervenus durant ce même débat de huit heures, ce qui signifie que 70 p. 100 du temps aura été alloué à l'opposition officielle et 30 p. 100 du temps aux néo-démocrates.

Même si je respecte parfaitement le droit de la présidence de choisir les députés désirant intervenir, je sais que Votre Honneur saura faire en sorte que le nombre d'intervenants de chaque parti au cours de ce débat soit proportionnel au nombre de députés élus. Selon moi, si vous donnez la parole à un néo-

démocrate maintenant, vous accorderez alors à ce parti 30 p. 100 du temps consacré au débat. Or, les néo-démocrates ayant 31 députés élus et les conservateurs 101, la proportion devrait, pour être juste, être de 75-25.

• (1230)

La présidence ne voudra pas perdre de vue que son intention est de se guider sur la répartition des sièges à la Chambre et elle voudra probablement se demander à qui elle doit donner la parole à ce moment-ci du débat.

M. Althouse: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, si vous devez tenir compte du nombre de sièges comme vous y invite le leader parlementaire de l'opposition officielle, vous devez fonder votre calcul sur une base plus juste que celle qu'il propose. Sauf erreur, le Règlement prévoit au premier tour l'intervention d'un orateur de chacun des trois partis. Il faut exclure ces trois premières interventions des chiffres qui nous ont été présentés aujourd'hui afin d'appliquer la représentation proportionnelle comme on le fait normalement aux tours suivants. La proportion en serait légèrement modifiée.

M. Lewis: Monsieur le Président, à propos de ce que vient de dire le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), je suis certain qu'il tient à être juste et à signaler qu'il n'y a pas de limite de temps dans le cas du chef de l'opposition (M. Nielsen) et du premier ministre (M. Trudeau). Le Règlement ne dit pas que ce provilège est accordé au NPD comme parti d'opposition mineur. Pendant que nous y sommes, mettons sur le tapis toutes les questions qui se rapportent à la répartition du temps.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je crois qu'il faut insister sur le fait que la période de huit heures n'englobe pas les interventions de ces trois personnes dont le temps de parole n'est pas limité. Les huit heures commençant après que les porte-parole des trois partis sont intervenus, le calcul porte sur huit heures de débat et non sur les trois premières interventions.

Le président suppléant (M. Blaker): Voyons si nous pouvons trancher la question. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), avec beaucoup de courtoisie envers la présidence, a dit qu'il s'attendait qu'elle soit juste. Il sous-entendait que la présidence voudrait aussi se montrer raisonnable envers les partis. Soit dit en passant, il a parfaitement raison. La présidence se fonde sur une formule mathématique. S'il y a eu une erreur, les autres occupants du fauteuil et moi allons nous en assurer et chercher le moyen d'y remédier.

J'espère que le député ne prétend pas que la présidence doit revenir sur la décision qu'elle a prise d'accorder la parole au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), mais si oui, il sait qu'il peut proposer une motion à cet égard. Je préviens seulement que les autres occupants du fauteuil et moi allons vérifier soigneusement si les bonnes proportions sont observées et si elles ne le sont pas, nous veillerons à apporter les corrections qui s'imposent.

Le député de Regina-Ouest fait-il un nouveau rappel au Règlement?

M. Benjamin: Non, monsieur le Président. Je veux simplement revenir sur la question que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a soulevée après que le député de Bow River (M. Taylor) eut fait valoir que le temps consacré aux questions relatives au Règlement ne compte pas dans les huit heures. Je voulais intervenir sur ce rappel au Règlement, mais le vice-président a jugé que l'objection était motivée et il a fait une autre observation, plus tard, je crois, quand un autre député a voulu intervenir. J'ai eu l'impression que le Président disait que le temps passé à discuter de questions concernant le Règlement n'était pas inclus dans les huit heures. S'il n'avait pas dit cela, le député de Saskatoon-Ouest, moi-même et beaucoup d'autres probablement, nous serions empressés de protester. Mais nous avons pensé que cette question était réglée et que le temps consacré aux rappels au Règlement ne serait pas inclus dans les huit heures de débat.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député vient de répéter l'argument déjà soulevé. Je voudrais vous faire pour la troisième fois une simple proposition. Je reconnais que les mots employés par le vice-président se prêtaient à plusieurs interprétations. Les députés ont le temps d'étudier le hansard, d'examiner la jurisprudence et la procédure. Je n'ai voulu rien proposer plus tôt, mais je recommande maintenant aux députés d'étudier la question à l'ouverture de la séance demain, à 11 heures. La Chambre est libre de procéder comme elle le veut, mais je tiens à dire que j'ai rendu une décision, à savoir qu'à 12 h 24, nous avons entamé la phase suivante du débat. Néanmoins, la présidence est bien prête à revenir sur cette décision.

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'ai que deux objections à formuler. Quand le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a de nouveau soulevé la question, le vice-président a dit qu'elle avait été réglée et que le temps qui lui avait été consacré ne serait pas inclus dans le débat. Je crois que le hansard en attestera.

Ensuite, je voudrais dire que le temps consacré aux rappels au Règlement ne devrait normalement pas être inclus dans la durée du débat. Par exemple, sans vouloir vous offenser, vous avez vous-même pris sept minutes pour rendre votre décision. Si le Président a besoin de sept ou de dix minutes pour rendre une décision, il serait injuste de prélever ce temps sur le temps de parole des députés. Cela dit sans vouloir vous offenser.

N'oublions pas non plus qu'il y a beaucoup de bavardages et que le vice-président a besoin lui-même de beaucoup de temps pour rendre sa décision. Il ne faudrait certainement pas que cela empêche les députés de débattre du projet de loi à l'étude.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai une autre objection, que va-t-il se passer entre-temps? Vous avez déjà décidé de l'heure, soit 12 h 24. Il y aura un autre discours de vingt minutes avant que nous passions aux discours de dix minutes. Supposons que dans le courant de la journée ou un autre jour, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et moi-même invoquions le Règlement et que l'on convienne que le temps consacré aux rappels au Règlement ne doit pas être compté dans la période de discussion de huit heures. Que feriez-vous à ce moment-là, monsieur le Président? Reviendriez-vous aux discours de vingt minutes, même si certains députés n'ont pas pu parler plus de dix minutes? Il me semble que la situation ne peut que s'aggraver.

A mon avis, monsieur le Président, si cette décision est maintenue, n'importe quel parti peut décider d'invoquer le Règlement aussi souvent qu'il le veut à propos de l'habillement d'un député ou quant à savoir, si les pendules indiquent l'heure exacte ou pour un foule d'autres choses pour empêcher le débat de se poursuivre pendant huit heures.

M. Smith: Nous ne le ferions pas.

M. Benjamin: Ah, non? Si l'on invoque délibérément le Règlement pour ergoter sur des vétilles, il me semble que la présidence, avec toutes ses prérogatives, peut toujours mettre un terme à la discussion très rapidement. Par ailleurs, jusqu'ici, tous les rappels au Règlement au sujet des règles et du débat lui-même étaient justifiés, et des représentants de tous les partis en ont faits. De toute évidence, ces interventions ne font pas partie d'un débat sur le transport dans l'Ouest et le tarif statutaire pour le transport des céréales.

Personne ne peut prétendre, il me semble, que les recours au Règlement que nous avons entendus jusqu'ici étaient malveillants ou frivoles ou dans ce genre. Cependant, si l'on décide que le temps consacré à ces rappels au Règlement doit être compté dans les huit heures de débat, cela causera certainement beaucoup de difficultés à l'avenir, car n'importe qui, surtout le parti au pouvoir, pourrait réduire radicalement le temps de parole de l'opposition en invoquant le Règlement à tout propos, même si cela n'a rien à voir avec la mesure à l'étude.

M. Smith: Nous ne l'avons jamais fait.

M. Benjamin: Peut-être, mais n'importe quel parti pourrait le faire. N'importe quel député pourrait le faire. Nous ne devrions pas le permettre, monsieur le Président. Le temps utilisé de cette façon ne peut pas être compris dans les huit heures de débat.

• (1240)

Le président suppléant (M. Blaker): Je trouve étonnant que le député de Regina-Ouest puisse même évoquer la possibilité que je me sois trompé. J'aimerais que tous les députés considèrent mes décisions comme de petits bijoux, mais il n'en est rien aujourd'hui, à ce que je vois.

Je répète donc pour la troisième fois qu'étant donné les propos qu'a tenus celui qui occupait le fauteuil avant moi, les députés auront, s'ils veulent bien vérifier ces propos, l'occasion d'y revenir demain.

Le député soulève l'hypothèse du rejet de ma décision. Il s'illusionne, car je suis bien placé pour croire que ma décision sera maintenue, comme il pourra le constater demain. Nous verrons s'il convient de rendre cette décision à 11 heures ou à 15 heures, selon les intentions des députés. Si la contestation se poursuit, les députés verront que la présidence avait raison.

Je voudrais maintenant donner la parole au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky).

M. Taylor: Comme dernier rappel au Règlement, je propose que les trois prochains orateurs aient vingt minutes, afin d'éviter toute difficulté par la suite.

Le président suppléant (M. Blaker): Je peux donner au député de Bow River (M. Taylor) la garantie absolue qu'un seul député pourra parler pendant vingt minutes, après quoi il y aura dix minutes de questions et réponses. J'ai rendu cette décision avant 12 h 24 et je compte m'en tenir à cela.

M. Taylor: C'est d'une injustice flagrante.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir participer au débat de l'amendement que propose mon collègue. Je veux également exprimer ma vive gratitude au parti conservateur qui a permis vendredi à un de ses membres de prendre l'avion, ce qui a fait changer quelque peu l'ordre des interventions.

On a à maintes reprises fait l'historique du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et énoncé les principes qui le régissent. Je voudrais envisager l'affaire en me plaçant au point de vue de certains des producteurs et souligner l'incidence qu'aura cette proposition sur les producteurs de matières premières dans certaines régions, notamment celle de Dauphin-Swan River.

Je sais que certains députés d'en face ont un peu de difficulté à comprendre la question, comme ils n'ont aucun rapport direct avec les gens qui seront touchés par cette mesure législative.

J'aimerais citer un exemple tiré du domaine agricole. Je sais que certaines idées que je sèmerai aujourd'hui seront perdues. Certaines tomberont en sol rocailleux et il s'ensuit que les idées que je tente de semer concernant les incidences négatives de la proposition seront perdues, car il n'y a pas de sol fertile en face où elles peuvent prendre racine et croître.

En diverses occasions, le ministre qui a présenté le projet de loi a dit que ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui ou, autrement dit, qui favorisaient le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, étaient des réactionnaires. C'est le mot qu'il a employé, ridiculisant ainsi certains des députés de l'arrière-ban de son propre parti qui pourraient s'intéresser à la position rationnelle et réaliste que je veux soumettre au ministre.

Ce n'est pas parce que le bref d'habeas corpus date de 1679 que tout partisan du maintien du tarif doit être considéré comme réactionnaire. Nous avons l'assurance-maladie au Canada. Le fait que nous, du Nouveau parti démocratique, l'appuyons ne signifie pas que nous soyons des réactionnaires, mais plutôt que nous voyons les choses de façon positive.

Je tiens à signaler certaines incidences négatives que cette proposition aura pour les agriculteurs de l'Ouest, surtout dans certaines régions où l'impact sera relativement disproportionné. D'une certaine manière, il est curieux que les ministres qui ont pris la parole jusqu'ici aient semblé proposer un nouveau rêve pour l'Ouest, un rêve qui contraste avec celui que les gens ont eu, au début du siècle, de peupler et de développer l'Ouest. La proposition Pepin fait marche arrière par rapport à ce qui avait été envisagé au début du XX^{e} siècle: au lieu d'avoir la prospérité et la croissance démographique, nous allons avoir dans l'Ouest dépopulation et décadence.

Si je dis cela, c'est que j'envisage la chose comme certains agriculteurs qui vont être touchés. Je me place dans l'optique de mes commettants. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois à la Chambre, c'est un double malheur qui s'abat sur les agriculteurs de l'Ouest. Il y a d'abord la politique d'abandon des embranchements ferroviaires qu'on applique à fond de train, et il y a ensuite la proposition Pepin qui vient appauvrir les agriculteurs.

Je vais en donner des exemples concrets. Il y a eu dans ma région toute une série d'enquêtes sur les abandons d'embranchements ferroviaires, et la CCT a déjà décidé l'abandon de la subdivision Winnipegosis et par suite la fermeture du silo élévateur de Fork River.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les agriculteurs de la région? Avec la perte du silo de Fork River, beaucoup de producteurs de la région vont se voir obligés de parcourir 160 ou 200 kilomètres de plus pour apporter leur grain. Donc l'agriculteur qui doit franchir cette distance supplémentaire par camion ne pourra peut-être faire qu'un voyage par jour, et encore va-t-il probablement devoir faire la queue au silo. Il sera en concurrence avec l'agriculteur qui a son silo sur place et qui n'a que 15 ou 20 kilomètres à parcourir pour apporter son grain.

Il y aura peut-être des types comme le ministre des Transports (M. Pepin) pour prétendre que ces producteurs n'ont qu'à avoir des fermes ailleurs. A cela je répondrai que le chemin de fer s'est implanté dans cette région il y a environ 85 ans, et qu'à l'époque tout le monde était en droit de supposer que l'agriculteur aurait à perpétuité un moyen de transporter son grain.

Parlons maintenant des frais. Dans ma région, certains agriculteurs me disent que l'orge coûte $2.50 le boisseau à produire. S'il faut rajouter 25c. le boisseau pour transporter le grain à Fork River, par exemple, il ne leur restera plus de profit.

En outre, en perdant les silos locaux ils perdent des spécialistes régionaux. Ces gens-là vivent dans la région et ils sont en mesure d'informer l'agriculteur sur la situation locale du désherbage, sur les pesticides convenant au sol local, etc. Autant de connaissances qui vont être perdues. De plus, les élévateurs à grain locaux servent de dépôts pour les engrais, les insecticides et les oléagineux. C'est une partie de la double malédiction que le ministre des Transports laisse peser sur les Prairies.

Penchons-nous maintenant sur l'augmentation du coût de base prévue par la proposition Pepin. Si, par exemple, un agriculteur de la région de Waterhen ou de Rorketon devait transporter des céréales au-delà de Fork River, un appel téléphonique, entre autres, lui coûterait davantage, car il lui faudrait passer par un central différent. De plus, l'usure de son camion serait plus rapide et il devrait assumer de fortes hausses du prix de l'essence. Les taux d'intérêt qui ont grimpé en flèche ont également posé de graves problèmes aux agriculteurs de ma région. Et, il ne faut pas oublier que bien d'autres coûts ont augmenté, dont celui des engrais.

• (1250)

Voulez-vous savoir quelles conséquences cela aura sur le revenu? Un des ministres a tenu ce matin des propos grandiloquents faisant valoir que cette initiative créerait dans les Prairies un potentiel fantastique de croissance, permettrait d'y réaliser des économies et engendrerait des revenus supplémentaires. Je voudrais cependant souligner que dans nombre de régions du Canada, le revenu moyen, particulièrement dans les circonscriptions comme la mienne, est considérablement inférieur à celui d'autres régions. Selon les statistiques de Revenu Canada pour 1978, et je n'ai malheureusement pas pu obtenir de données plus récentes, le revenu moyen de la région de Fork River était de $5,706, tandis que pour le reste du pays, il s'élevait à $10,313. Ce revenu est à peu près deux fois moindre que le revenu moyen pour l'ensemble du pays.

Même si l'on prévoit l'augmentation proportionnelle pour 1983, on s'aperçoit que le montant de $2,800 que le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a qualifié de broutilles, aura une incidence énorme sur les agriculteurs de ma région et d'autres également. Je pourrais vous citer des exemples d'autres régions du Manitoba et établir des comparaisons.

Si je signale ce fait à l'honorable ministre, monsieur le Président, c'est que celui-ci a déclaré à maintes reprises à la Chambre qu'il ne comprend pas pourquoi les députés provenant des régions différentes de l'Ouest tiennent des propos différents. Je cherche à lui expliquer pourquoi. Je voudrais que le ministre ait un peu plus de bon sens pour comprendre dans quel contexte s'inscrivent les interventions des différents députés. Jusqu'ici il n'a pas prouvé, ou du moins pas à moi, qu'il avait eu la capacité d'écouter les différents points de vue exprimés par divers députés ni d'en tirer un enseignement quelconque.

Je vais vous citer un exemple du revenu moyen au Manitoba, pour que le ministre comprenne pourquoi, par exemple, le député de Lisgar (M. Murta) pourra nous présenter un point de vue différent des autres. En 1978, dans la région de Brandon, au Manitoba, le revenu moyen était de $9,060. A Portage la Prairie, toujours au Manitoba, il était de $9,044 pour la même année. A Stonewall, près de Winnipeg, le revenu moyen était de $9,209.

Voyons un peu ce qu'il en est dans certaines régions où le ministre des Transports jette son double mauvais sort, ce qui a des répercussions disproportionnées. Dans une région comme Ethelbert, au Manitoba, le revenu moyen était de $4,603, en 1978, contre $5,800 à Grandview, dans la même province. Dans la région de Winnipegosis, au Manitoba, le revenu moyen était de $5,706, soit la moitié du revenu moyen à l'échelle de la province et moins encore par rapport à l'ensemble du pays.

Je souhaite que l'honorable ministre réfléchisse à tout cela et replace ces questions dans un contexte général parce que jusqu'ici, il n'a manifestement pas compris les répercussions démesurées que sa proposition aura sur les habitants de l'Ouest. Ma circonscription n'est pas unique en son genre. Il y a beaucoup de circonscriptions agricoles et rurales, comme la mienne, qui connaissent les mêmes problèmes. Il importe de bien y réfléchir.

On a beaucoup parlé des avantages que ce projet va avoir dans l'Ouest. Il y en aura certainement si cette mesure est vraiment généreuse. Mais j'aimerais savoir ce qu'il adviendrait de la proposition Pepin en, mettons, 1990, si on demande alors aux agriculteurs de payer 5.1 fois le tarif du Corbeau? Je vais fournir des exemples explicites pour la gouverne du ministre afin de démontrer à combien s'éleveraient les pertes que les localités de ma région subiraient. La localité d'Inglis, au Manitoba, paie actuellement 18 cents le quintal pour le transport de grain selon le tarif du Corbeau. Disons que cette localité achemine quelque 20.6 tonnes métriques de grain. Combien perdrait-elle en l'occurrence? Environ $335,000.

M. Pepin: Et combien gagnerait-elle?

M. Lewycky: Rien. C'est ce que perdrait cette localité qui se trouve au sud-ouest de ma circonscription. Voyons maintenant ce qui se produirait au sud-est, dans une localité appelée Amaranth. Le tarif courant du Corbeau là-bas est de 16 cents le quintal. Je me permets d'apporter cette précision parce que, de toute évidence, les députés de l'arrière-ban ne se rendent pas compte qu'il existe différents tarifs du Corbeau selon les régions concernées. Mais comme le volume du grain à Amaranth est de quelque 1.3 mille tonnes métriques, cette petite localité perdrait $163,600.

Je vais faire une comparaison avec une région urbaine pour que les députés qui représentent des villes puissent mieux comprendre l'importance d'une telle perte. Partons du principe qu'une zone urbaine fait un mille carré. Ils n'ont qu'à reporter cette somme à une superficie représentant un ou deux pâtés de maisons dans leur circonscription et ils auront une idée de ce qu'elle représente. Je ne parle même pas de toutes les localités de ma région, ni de tous les élevateurs; j'essaie simplement de démontrer ce que ces pertes représentent pour une très grande circonscription, quelque 500 kilomètres du nord au sud et 350 kilomètres de large pour qu'on puisse s'en faire une idée aussi exacte que possible. Voyons maintenant ce qui se passerait dans la partie nord de ma circonscription un endroit comme Swan River, au Manitoba, ou on paie quelque 19 cents le quintal en moyenne. Cette localité produit 69,000 tonnes métriques de grain. A cinq fois la subvention du Corbeau, cela représenterait $1,187,000.

C'est une grosse perte, monsieur le Président, pour une localité qui compte environ 4,500 âmes. Que le ministre choisisse 4,500 habitants de sa circonscription et qu'il essaye de soutirer un million de dollars à ce petit groupe de personnes. Ce sont les agriculteurs qui stabilisent la balance des paiements du Canada et ce sont eux qui mettent du pain sur la table des citadins, fait à noter, à mon avis.

Mais, que se passe-t-il en même temps? Dans des circonscriptions comme la mienne, on a tenu dernièrement beaucoup d'audiences sur l'abandon de lignes ferroviaires. J'ai déjà dit à la Chambre que nous avons eu environ 18 audiences au Manitoba et qu'aucune décision n'a été favorable au public. Les sociétés ferroviaires l'ont emporté sur toute la ligne. Les agriculteurs comprennent difficilement les formules qu'utilisent les sociétés ferroviaires qui prolongent la dépréciation indéfiniment et qui refusent d'attribuer à toute la ligne les recettes d'une partie de la même ligne. Mais par ailleurs, lorsque les sociétés ferroviaires doivent faire des frais, elles peuvent les imputer à certains tronçons de leurs chemins de fer qui, à leur dire, ne sont pas rentables.

• (1300)

Mais je vois qu'il est 13 heures, monsieur le Président, et je vais donc m'interrompre pour le moment pour reprendre mon intervention plus tard.

Le président suppléant (M. Blaker): Je remercie le député. Je lui signale cependant qu'à 15 heures, ou dès que l'on passera à l'appel de l'ordre du jour, il lui restera une minute de temps de parole, après quoi il pourra se prévaloir de la période de dix minutes de questions et de réponses dont nous avons convenu tout à l'heure.

Entre temps, comme la présidence l'a expliqué à la Chambre, et notamment à la loyale opposition de Sa Majesté, on procédera à une vérification pour déterminer si la présidence a fait preuve ou non d'une parfaite équité en accordant la parole à certains députés. Elle semblerait s'être montrée légèrement injuste à l'endroit de l'opposition officielle. Et cela peut être corrigé facilement à mon avis.

Sauf erreur, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) voudrait invoquer le Règlement pour demander le consentement de la Chambre afin de modifier un peu le temps de parole imparti à l'un des députés de son parti. Je tiens à faire savoir que cette discussion s'est tenue avec la présidence, et si tous les députés y consentent à l'unanimité, nous pourrions procéder de cette façon cet après-midi.

M. Lewis: Je vous sais gré de vos observations, monsieur le Président. Nous avons en effet eu l'impression qu'il y avait eu un léger déséquilibre dans l'octroi de temps de parole aux députés durant la phase des débats de 20 minutes. Compte tenu des rappels au Règlement et autres interventions qui surviennent dans le déroulement normal du débat, je reconnais qu'il peut être difficile de toujours conserver une juste proportion.

Cela dit, la présidence voudrait peut-être proposer que le prochain député de nos rangs puisse faire une intervention de 20 minutes et qu'il soit le dernier député à pouvoir en faire une de cette durée. Peut-être Votre Honneur voudrait-il faire cette proposition à la Chambre afin de permettre à tout le monde de bien faire connaître son opinion étant donné l'importance du débat en cours.

Le président suppléant (M. Blaker): Je devrais peut-être tirer au clair la proposition du député de Simcoe-Nord. J'accepte cette proposition à la condition qu'on comprenne bien que des décisions ont été rendues, que la période de débat de huit heures est terminée et que la Chambre ne cherchera maintenant qu'à ajuster le temps de débat qui avait été attribué à chacun des deux partis de l'opposition. Le député de Simcoe-Nord a proposé qu'on accorde 20 minutes au député de Medicine Hat (M. Hargrave); son intervention ne sera cependant pas suivie d'une période de questions et réponses de dix minutes, et ne prolongera nullement la période de huit heures de débat. Je tiens à dire à la Chambre qu'après avoir examiné les registres des interventions, cela m'apparaît comme une proposition équitable. Il y faut cependant le consentement unanime.

Y a-t-il consentement unanime à la proposition du député de Simcoe-Nord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): Il y a consentement unanime. Il en est donc ainsi ordonné.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 04.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE LOGEMENT

LA CONSTRUCTION—LA POSSIBILITÉ QUE LES TAUX HORAIRES ÉLEVÉS ANNULENT LA SUBVENTION DE $2,000 DU QUÉBEC

M. Gaston Gourde (Lévis): J'aimerais signaler à la Chambre un fait cocasse. Il y a quelques jours, le ministre des Finances (M. Lalonde) et le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) confirmaient que le Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété se terminait. Les fonds n'étant plus disponibles, les acheteurs de maisons neuves ne pourraient plus recevoir les $3,000.

Le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, croyant faire une bonne manœuvre, annonce que le gouvernement du Québec versera $2,000 pour remplacer le programme canadien. Il oublie cependant d'indiquer que le gouvernement du Québec a permis par décret le 1er mai dernier que les salaires des employés de la construction soient haussés de 10 p. 100. Par exemple, un menuisier voit son salaire passer de $14.74 à $16.22 l'heure. Ces hausses provoquent un effet d'annulation

relativement à la subvention annoncée par M. Parizeau sur le coût d'une maison, car il y a aussi $2,000 en augmentation de salaires.

Des ouvriers de la construction que j'ai rencontrés en fin de semaine, pas un ne voulait cette hausse de salaires. La collusion René Lévesque-Louis Laberge a provoqué cette situation qui va contre les intérêts des travailleurs de la construction, lesquels sont fatigués d'afficher dans leur salon des diplômes établissant qu'ils gagnent $16.22 l'heure, alors qu'ils ne travaillent pas. Ces taux horaires élevés encouragent d'ailleurs le marché des travailleurs clandestins de la construction. A mon avis, c'est là une situation à laquelle il faudra remédier.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE REFUS D'AUTORISER DES MEMBRES DE LA GRC À SE SERVIR DE CERTAINS DOCUMENTS POUR SE DÉFENDRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) et en fait toute l'équipe ministérielle ont dû constater le défaut de justice naturelle dans les poursuites dont font l'objet certains membres du service de sécurité de la GRC.

On se souvient sans doute que le gouvernement avait remis aux Commissions Keable et McDonald des documents sur lesquels la Couronne semble maintenant fonder l'essentiel de ses arguments contre les prévenus. Dans une décision récente, le juge en chef Thurlow a affirmé qu'il n'autoriserait pas la défense à se servir de certains dossiers et documents de la GRC et on dit que le juge n'a même pas voulu examiner ces documents pour déterminer si la sécurité nationale ou nos relations internationales pourraient en souffrir.

Le 5 mai 1983, l'avocat de la défense Me Richard Mongeau a fait appel à cette décision, et je prie le gouvernement d'aviser ses conseillers de procéder d'une autre manière afin que ces membres du service de sécurité, qui avaient été invités par leurs supérieurs et sans aucun doute par certains ministres de la Couronne et le cabinet du premier ministre à prendre tous les moyens possibles pour obtenir des renseignements sur certaines activités politiques au Québec, afin que ces membres donc ne soient pas abandonnés à leur sort.

Il est absurde qu'un procureur, sur instruction du gouvernement, ait recours à tous les moyens juridiques pour empêcher des membres de la GRC de se défendre par tous les moyens possibles. Il faut déplorer que certaines des personnes qui sont à l'origine des initiatives reprochées et dont les activités ont lieu dans un cadre politique, ne puissent faire face aux mêmes accusations que les policiers. En pareil cas, il est certain que d'autres moyens de défense seraient mis à leur disposition.

Article 21 du Règlement

LE RACISME

LA RÉAPPARITION DE L'ANTISÉMITISME EN ALBERTA

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai honte de devoir admettre que le spectre de l'antisémitisme a refait son apparition dans ma province. Lorsque j'ai été élu député créditiste à l'assemblée législative de l'Alberta, à mon retour d'outremer, j'ai découvert qu'il y avait de l'antisémitisme au sein du Crédit social. Cet état de fait inquiétait aussi M. Manning, le premier ministre de la province. Aussi m'avait-il chargé de prendre en mains la rédaction de l'organe du Crédit social afin d'éliminer toute forme d'antisémitisme. J'ai accepté cette corvée et j'ai renvoyé tous les membres du personnel qui faisaient preuve d'antisémitisme. Après plusieurs mois au poste de rédacteur en chef, j'ai eu l'impression que l'antisémitisme avait enfin disparu du parti.

De nouveau, le spectre de l'antisémitisme réapparaît. M. Lougheed a déclaré qu'il n'y avait pas place pour l'antisémitisme au sein du parti conservateur. Le chef de notre parti, le député du Yukon (M. Nielsen), s'adressant hier à Montréal aux membres du Congrès juif canadien a déclaré qu'il était scandaleux et intolérable que certaines personnes ne soient pas au courant de l'une des plus horribles tragédies de l'humanité. Les nazis qui ont perpétué l'holocauste se sont rendus coupables d'un véritable génocide, a-t-il ajouté.

Des milliers de Canadiens de toutes origines ethniques, dont des Canadiens d'origine juive se sont battus et ont donné leur vie au cours de la dernière guerre pour que jamais plus, des millions d'êtres appartenant à une race quelconque soient exterminés. L'holocauste a vraiment eu lieu: plus de six millions de Juifs sont morts et ceux qui ont survécu ne pourront jamais l'oublier. Ce qui n'a pas empêché Abraham Heschel, juif polonais, de déclarer que cette terre était le Royaume de Dieu. Des cendres de l'holocauste est né l'État d'Israël où les espoirs et les aspirations du peuple juif sont en train de se réaliser.

Il ne peut y avoir de prescription pour les criminels de guerre qui ont commis toutes ces atrocités contre les Juifs.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES SUJETS QUE DEVRAIT ABORDER LE GOUVERNEMENT AVEC LES HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'UNION SOVIÉTIQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, il a été porté à notre attention que des hauts fonctionnaires de l'Union soviétique vont effectuer une tournée au Canada et s'entretenir avec notre gouvernement. La réunion a pour but d'améliorer les relations commerciales.

J'espère que lors de cette réunion le gouvernement n'oubliera pas que la majorité des Canadiens souhaitent qu'il y ait un effort concerté vers la désescalade nucléaire et que nous voulons voir tant les Soviétiques que les Américains s'efforcer de délivrer l'Europe de la menace de guerre nucléaire.

Autre question importante, j'espère que le gouvernement saisira ces hauts fonctionnaires du sort réservé aux Juifs en Union soviétique, dont s'inquiètent les Canadiens, et qu'il demandera aux personnalités canadiennes qui assisteront aux pourparlers de bien faire comprendre aux visiteurs soviétiques que ces questions doivent faire partie des entretiens parce qu'elles préoccupent les Canadiens au premier chef.

LES SPORTS

LE PROJET DE TRANSFERT D'UNE LICENCE DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY À SASKATOON

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, cette semaine, M. Bill Hunter et ses collègues, le maire Cliff Wright de Saskatoon et le ministre de la Culture et de la Jeunesse de la Saskatchewan, M. Paul Schoenhals, s'entretiendront avec les gouverneurs de la LNH. L'objet de cette réunion est, bien entendu, d'assurer le transfert des Blues de St. Louis à Saskatoon, en Saskatchewan.

Les habitants de cette province attachent énormément d'importance à ce transfert. Pour nous, le fait d'obtenir une licence dans la Ligue nationale de hockey donne à la ville et à la province un certain prestige. En outre, cela confirme que Saskatoon et la Saskatchewan se sont hissés au niveau des grands, y compris dans le domaine du sport.

Les habitants de Saskatoon et de la Saskatchewan ont toujours été de grands sportifs et d'excellents partisans. Tout le monde connaît les exploits des Roughriders de la Saskatchewan qui compte un nombre des plus élevés de partisans au Canada. Chaque petite ville a une patinoire et une piste de curling. Il n'est donc pas surprenant que de grands joueurs comme Gordie Howe, les frères Bentley, Brian Trottier et Bob Bourne, pour ne nommer que ceux-là, soient natifs de la Saskatchewan.

Il est bon pour le Canada et pour l'unité nationale que notre province ait une équipe de hockey de la Ligue nationale. Cela permet d'attirer l'attention du monde sur le Canada et de rendre notre nation fière. C'est une chose qui tient énormément à cœur au citoyen moyen.

Les habitants de la Saskatchewan sont prêts à appuyer cet effort et capables de le faire. Lorsqu'on a parlé de la possibilité d'implanter une équipe en Saskatchewan, M. Hunter a reçu 18,000 demandes d'abonnement pour la saison.

Je presse le gouvernement d'accorder son appui à ce transfert. Il est important qu'il fasse savoir clairement aux gouverneurs de la Ligue nationale de hockey qu'il appuie ce projet des plus populaires et des plus valables.

* * *

L'EMPLOI

LES BUREAUX D'EMBAUCHE POUR LES ÉTUDIANTS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LES PERSONNES PRÉSENTES AUX CÉRÉMONIES D'INAUGURATION

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'aimerais traiter d'une affaire dont j'ai pris connaissance en lisant une note de service que le directeur régional des Affaires publiques avait adressée aux responsables des centres de main-d'œuvre de Charlottetown et de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette note de service porte sur l'inauguration des bureaux d'embauche pour les étudiants à Charlottetown et à Summerside. A ce moment-là, les collaborateurs du ministre ont communiqué avec les députés de Cardigan et d'Egmont pour les inviter à prendre la parole aux cérémonies d'inauguration. Si le député choisi était incapable d'assister à ces cérémonies, le cadre le plus élevé de l'endroit devrait remplacer le ministre.

Fait à signaler, la note de service précisait qu'il ne fallait pas inviter à ces cérémonies ni les députés provinciaux, ni les députés fédéraux qui se réclament du parti progressiste conservateur, même si c'est dans leur circonscription que les nouveaux bureaux d'embauche sont situés. J'y vois une autre manifestation de la mesquinerie et de la sournoiserie qui caractérisent les agissements du gouvernement libéral.

• (1410)

Les centres d'embauche pour les étudiants ont en effet été conçus pour venir en aide aux étudiants de toutes tendances politiques, culturelles et ethniques. En voyant la façon dont on traite les représentants des citoyens qui auraient dû assister aux cérémonies d'inauguration, c'est à se demander si on traitera les étudiants en quête de travail avec impartialité. C'est une manœuvre manifeste du ministre pour accroître le prestige des députés libéraux au détriment de celui des députés conservateurs et des députés provinciaux. C'est une preuve indiscutable que le ministre manque de la plus élémentaire courtoisie, et il devrait rougir de honte d'être mêlé à des manœuvres aussi odieuses.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA DEMANDE DE VANCOUVER DE PARTICIPER AU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai ici une lettre, que je viens de recevoir du Conseil des métiers des métaux de Vancouver, et que je voudrais porter à l'attention de la Chambre et du gouvernement. Le Conseil représente environ 5,000 travailleurs, normalement employés dans l'industrie de la construction et de la réparation de navires en Colombie-Britannique, la province que je représente. On me dit que, selon les membres du Conseil, environ 60 p. 100 d'entre eux sont en chômage.

Hier, on a lancé un navire de Dome Petroleum, appelé je crois *Placentia Bay*. Deux ont été contruits au Canada et quatre doivent être construits en Corée. Cela me paraît ridicule, car nous devrions construire tous ces navires au Canada. De toute façon, on me signale qu'il y aura prochainement des appels d'offres pour le Programme canadien de frégates de patrouille. La Burrard Yarrows Corporation de Vancouver a demandé à participer à ce programme. Je comprends que le gouvernement doive tenir compte des différentes régions et des différents chantiers navals, mais j'espère que la Colombie-Britannique recevra sa juste part. C'est très important pour mes électeurs de Vancouver, dont beaucoup sont dans le travail des métaux, et ils ne demanderaient pas mieux que de construire des navires canadiens qui seraient utilisés par des sociétés canadiennes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE $3,000

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'aurais voulu interroger le ministre responsable du logement. Il a dû être retenu pour raison majeure, car je m'attendais à le voir à la Chambre. Je vais donc poser ma question au premier ministre suppléant.

Je précise, pour sa gouverne, qu'elle concerne le programme de subventions de $3,000 qui laisse des milliers de personnes dans l'incertitude. La semaine dernière, le ministre responsable du logement a déclaré à l'extérieur de la Chambre qu'il étudierait la situation afin d'y trouver une solution, en particulier pour ceux qui ont fait une demande de subvention et en ce qui a trait également à la nécessité d'augmenter les fonds.

Nous commençons une nouvelle semaine et ces milliers de personnes ne savent toujours pas ce qu'il adviendra de leurs demandes et de leurs espoirs de posséder une maison. Qu'entend faire le gouvernement à ce propos?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'étais à la Chambre la semaine dernière lorsque le premier ministre a exposé la situation actuelle. Il a dit que le ministre responsable du logement étudierait le programme dans l'intérêt de ceux qui ont déjà fait une demande et qu'il verrait si le budget actuel prévoit suffisamment de fonds. Autrement, le ministre des Travaux publics verrait s'il y a moyen d'en obtenir ailleurs. Poser la question, c'est y répondre. Je renvoie donc la question au député en ajoutant que le ministre fera probablement rapport sous peu.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il me semble que nous attendons depuis assez longtemps. Le gouvernement avait toute la fin de semaine pour y réfléchir. Les gens ne savent toujours pas s'ils auront une maison. Il n'y a pas à discuter. On leur a laissé entendre qu'il y aurait assez d'argent pour prolonger le programme jusqu'au 31 mai.

LES FONDS ET LE NOMBRE DE DEMANDES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, qu'arrive-t-il au programme? Le premier ministre ou le ministre chargé du logement, qui arrive maintenant à la Chambre, peuvent certainement nous dire où en sont les choses? Combien de fonds ont été affectés au programme et combien de gens n'ont pas pu en profiter? Le ministre peut-il nous dire ce qui arrive à ce programme et ce qui s'est passé depuis la semaine dernière, puisque le premier ministre suppléant n'a pas pu nous fournir de renseignements plus à jour?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà dit que je ne pourrais pas savoir avant au moins le milieu et peut-être la fin de la semaine combien de gens encore admissibles ont présenté une demande acceptable et coulé leurs fondations et sont prêts à accepter la subvention de $3,000. Je répète que ce n'est pas parce que nous faisons traîner l'affaire, mais plutôt parce qu'il faut attendre qu'un inspecteur ait examiné les travaux avant d'accorder la subvention. C'est de cela que s'occupent nos fonctionnaires maintenant. Ils doivent faire des heures supplémentaires et nous avons affecté de nouveaux inspecteurs à ce travail.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre des Travaux publics devrait savoir qu'il y a des milliers de Canadiens qui croient que le gouvernement fait traîner l'affaire.

LA SOURCE DES FONDS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, à mon avis, le gouvernement chipote dans l'espoir de trouver plus d'argent. Le ministre devrait pouvoir dire à la Chambre où il va essayer d'en trouver. A-t-il l'intention d'utiliser des fonds affectés à d'autres programmes qui relèvent de lui ou à des programmes qui font partie de son enveloppe économique, ou bien demandera-t-il plus d'argent au ministre des Finances? Lui a-t-il déjà demandé plus d'argent? Peut-il nous promettre qu'une décision sera prise dans le courant de la semaine et qu'elle sera annoncée ici même à la Chambre des communes?

M. Nielsen: Il pourrait se servir des 200 millions de dollars.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, malheureusement, la plupart des questions du député sont hypothétiques et elles le resteront tant que je ne connaîtrai pas exactement l'ampleur du problème. Je ne peux certainement pas présenter d'arguments convaincants au ministre des Finances sans lui donner au moins une idée du montant qu'il me faudrait.

M. Nielsen: Il ne s'est pas fait de souci pour 200 millions de dollars.

M. LeBlanc: S'il s'agissait d'un montant raisonnable, nous pourrions peut-être réaffecter les fonds consacrés au budget du logement . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'est-ce qui serait un montant raisonnable?

M. LeBlanc: Le député demande ce qui serait raisonnable . . .

M. Nielsen: N'importe quelle somme en bas de 200 millions de dollars.

M. LeBlanc: . . . mais je ne veux pas me hasarder à répondre à cette question.

LE TEMPS PASSÉ À INSPECTER LES LIEUX

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Je comprends l'engagement que le ministre a pris au sujet des localités septentrionales et des localités isolées. Il y a eu un engagement très précis de pris à cet égard, et j'en conviens. Toutefois, le ministre affirme maintenant qu'il ne fera aucune instance au cabinet ou au ministre des Finances au sujet des cas qui demeurent en suspens tant que l'inspection n'aura pas été effectuée? En somme, le ministre attendra-t-il pour évaluer l'envergure du problème que la très longue inspection soit terminée? Si oui, le ministre ne se rend-il pas compte ce que ce retard représente pour ces milliers de futurs propriétaires?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je crois que le député exagère à propos de l'inspection. Je le répète, l'inspection consiste à vérifier si des fondations ont été coulées. Cela peut se faire très rapidement. Mes collaborateurs me disent que d'ici le milieu ou la fin de la semaine, nous connaîtrons l'ampleur du problème et nous saurons si le coût dépasse les 30 millions. Il serait injuste, je crois pour ceux qui attendent une réponse si je les portais à être trop confiants ou pessimistes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous les avez menés par le bout du nez.

M. LeBlanc: J'ai dit à la Chambre la semaine dernière que je serais aussi raisonnable et souple que possible. Le programme cherchait à encourager la construction de maisons. Cet objectif a été atteint. Assurément, nous ne voulons pas décourager ces derniers requérants, si nous pouvons leur venir en aide.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À FAIRE UNE DÉCLARATION

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, il n'y aurait ni trop d'optimisme ni trop de pessimisme si on pouvait avoir une certaine certitude. Si, comme le ministre vient de le dire, l'inspection est terminée d'ici la fin de la semaine, s'engage-t-il à annoncer à la Chambre dans une semaine—et par notre intermédiaire aux personnes qui ont reçu des offres d'achat qu'elles ne peuvent accepter et auxquelles elles ne peuvent donner suite—ce qui les attend?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, si je suis en mesure de le faire avant lundi prochain, bien sûr, je le ferai. Je veux certes dissiper les inquiétudes des intéressés aussitôt que possible.

* * *

AIR CANADA

LA LOCATION D'UN AVION PAR QUEBECAIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet d'un projet de 200 millions de dollars qui permettrait à la société Quebecair d'exploiter un vieil appareil DC-8 d'Air Canada qui serait loué, je crois, par une certaine agence de voyages Solvac. Le ministre peut-il nous dire pourquoi la société Air Canada s'oppose à la location de cet appareil ou à l'exécution d'un projet qui contribuerait à créer des emplois?

• (1420)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, permettez-moi d'abord de préciser que les pourparlers sont toujours en cours entre les sociétés Air Canada et Québécair, de sorte que rien n'est encore définitif ni d'un côté ni de l'autre.

La première chose à remarquer, c'est que le conseil d'administration de Québécair n'a pas encore approuvé le projet. Ensuite, la société Air Canada a exprimé, à la demande de Québécair, certaines opinions à ce sujet, faisant remarquer, par exemple, qu'il était très bien de louer un appareil pendant dix ans, mais que celui-ci devrait être révisé après un certain temps—quelqu'un doit payer pour ces révisions—et que la société Air Canada interviendrait au nom du gouvernement canadien dans la restructuration de la société Québécair. Ce projet ne sera peut-être pas un succès, mais le gouvernement canadien a intérêt à veiller à ce qu'il ne soit pas un échec. Pour toutes ces raisons, les négociations et pourparlers se poursuivent toujours.

M. Benjamin: Je ne comprends pas le raisonnement du ministre. Même si la société Air Canada devait intervenir dans les affaires de Québécair, surtout directement, cela comporterait forcément la location d'appareils.

LES RAISONS DE NE PAS LOUER UN APPAREIL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, Air Canada loue en ce moment des L-1011 à la compagnie américaine Eastern Airlines et à la compagnie sri-lankaise Air Lanka, avec l'approbation du ministère des Transports. Le ministre pourrait-il nous dire pour quelle raison Air Canada trouve si difficile de louer un appareil à un tranporteur canadien, quand elle trouve le moyen d'en louer à des transporteurs étrangers? En louant ce DC-8 à cette nouvelle agence de voyage, Air Canada sera remboursée de ses frais d'entretien parce que c'est elle qui fera l'entretien, et cela va créer environ une soixantaine d'emplois. Où est le problème? Quoi qu'il puisse se produire par la suite, Air Canada devrait avoir pour objectif de louer les appareils qui sont rivés au sol dans le désert de l'Arizona, puisqu'elle nous a dit au comité permanent des transports il y a quelques jours qu'elle chercherait à louer ses appareils qui sont là-bas rivés au sol dans le désert?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est bien évident qu'il n'y a rien de mal à louer ces appareils. Air Canada et Québecair le font. Québecair vient de louer 3 appareils Boeing 737 à Pan American. Il n'y a rien de mal à cela en soi. Le problème que j'ai signalé, c'est que s'il y avait association entre Air Canada et Québecair, représentant respectivement le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, il faudrait évidemment que les deux parties partagent tant les pertes que les bénéfices. Et comme il a déjà été annoncé que les pertes de Québecair seraient de 16 millions de dollars cette année, le gouvernement fédéral et Air Canada n'ont pas intérêt à augmenter leurs pertes à eux, d'où la prudence manifestée en ce moment.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SA BÉATITUDE JEAN-PIERRE XVIII KASPARIAN, PATRIARCHE DE CILICIE DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de Sa Béatitude Jean-Pierre XVIII Kasparian, patriarche de Cilicie des Arméniens catholiques.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA RECOMMANDATION DU RAPPORT DUBIN DE CRÉER UN BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le volume 1 du rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne recommande la création d'un bureau indépendant de la sécurité aérienne. Le juge Dubin a présenté son rapport au ministre en mars 1981, rapport qui a été déposé à la Chambre en mai 1981. Deux ans plus tard, le ministre des Transports n'a toujours pas déposé de projet de loi. Quand la mesure législative, que je sais prête, sera-t-elle déposée à la Chambre et lue pour la première fois?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le projet de loi sera déposé dès qu'il sera vraiment possible d'en saisir le comité. Comme le député vient de le dire, il est prêt. Je regrette qu'il ne soit pas déjà en comité, mais celui-ci avait d'autres travaux. De plus, le reste du rapport Dubin sera également prêt cet automne. Si nous n'avons pas le temps de l'étudier maintenant, en raison du projet de loi sur le transport dans l'Ouest, nous serons peut-être en mesure d'étudier ensemble le projet de loi sur la sécurité aérienne et les modifications à la loi sur l'aéronautique cet automne.

LES CONSÉQUENCES DU RETARD MIS À PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question supplémentaire concerne justement les modifications à la loi sur l'aéronautique. D'après ce que vient de dire le ministre, les deux mesures législatives sont prêtes et nous aurions pu les étudier au cours des 6 ou 8 dernières semaines, mais nous devrons maintenant attendre que l'étude de la mesure législative sur le tarif du Nid-de-Corbeau soit terminée et, par conséquent, nous ne les verrons pas avant l'automne. Entre temps, le ministre se préoccupera-t-il de la sécurité aérienne, car à l'automne, il aura fait traîner les choses pendant près de trois ans?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mettons les choses au point. Les modifications à la loi sur l'aéronautique ne seront pas prêtes avant l'automne. Je n'ai rien dit pour faire croire le contraire.

Cette question aurait pu être résolue si la Chambre avait accepté de constituer un comité spécial pour étudier le transport ferroviaire dans l'Ouest. Cela n'a pas été possible, mais je suis toujours ouvert à toute suggestion à ce sujet, même si je n'ai pas été en mesure de convaincre les gens de la nécessité d'un tel comité spécial. Si c'était possible, nous pourrions alors nous occuper de la constitution du bureau de la sécurité aérienne maintenant, au lieu d'attendre à l'automne.

LA FORMATION D'UN COMITÉ

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, sans vouloir entamer de longues discussions avec mon leader à la Chambre, je puis affirmer sans craindre de me tromper que nous serions ravis d'avoir un comité spécial. En fait, nous en avons demandé un.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il y a trois partis à la Chambre et, de toute évidence, les trois doivent être d'accord . . .

Mme le Président: Je suis désolée, ce n'était pas une question, mais un simple commentaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): La question était implicite.

* * *

AIR CANADA

L'ARTICLE SELON LEQUEL LE PRÉSIDENT AURAIT RENCONTRÉ UN FUGITIF RECHERCHÉ PAR LA JUSTICE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il doit être au courant de l'article paru dans la *Gazette* de Montréal, samedi dernier, selon lequel René Amyot, président d'Air Canada, a rencontré Joseph Zappia à Rome en mars 1982. Ce M. Zappia est celui qui a échappé à la justice canadienne et qui est recherché au Québec pour des inculpations de fraude, d'extorsion de fonds et de pots-de-vin relativement à la construction du Village olympique.

A quel titre le président d'Air Canada a-t-il rencontré M. Zappia? Si c'est à titre personnel, quelle qu'en soit la raison, peut-on nous donner l'assurance qu'aucun billet, ni bien, ni papier à lettres d'Air Canada n'a été utilisé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon honorable ami a de la suite dans les idées et il a tort, à mon avis. Nous avons déclaré à maintes reprises qu'une enquête est en cours à ce sujet. Il m'est impossible d'en dire plus pour les raisons que j'ai déjà indiquées à maintes reprises. Je ne veux même pas faire de remarques désobligeantes à ce sujet. J'ai lu que M. Zappia s'était porté candidat, à une époque, à la direction du parti conservateur, mais je ne le dirai pas, parce que nous ne sommes pas censés faire des procès d'intention ou chercher à inculper quelqu'un par association ou autre chose de ce genre au Canada. Je demande très respectueusement à mon honorable ami de mettre cette affaire en veilleuse pendant quelque temps et d'attendre les résultats de l'enquête, qui résoudra tous ses problèmes.

M. Nowlan: Je comprends un peu dans quelle situation se trouve le ministre, mais les députés de l'opposition doivent découvrir ce qui fait l'objet d'une enquête.

LA RENCONTRE QUI AURAIT EU LIEU AU SUJET DU FINANCEMENT DU NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je crois que la première question à ce sujet a été posée le 9 décembre 1982, soit il y a plus de six mois. Nous ne savons pas si l'enquête porte sur Air Canada ou sur les activités personnelles, les affaires et les relations d'affaires de René Amyot et de ses amis. Je suis obligé de poser certaines questions, car ni le ministre de la Justice, ni le solliciteur général, ni le ministre des Transports n'ont expliqué la nature de l'enquête. Ils n'ont pas dit quand elle a été entreprise ni quand elle devrait se terminer. Or, je crois que le public a le droit de savoir.

L'article dans *The Gazette*—et peut-être l'enquête porte-elle là-dessus, si c'est le cas, le ministre n'a qu'à me le dire et je cesserai de poser des questions à ce sujet—signalait également que les hommes d'affaires montréalais Isaac Gelber et Sheldon Mintzberg ont rencontré un financier français pour discuter du financement de Place Mont Royal, emplacement éventuel du siège social d'Air Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre si M. Amyot a assisté à cette rencontre à titre de représentant d'Air Canada? Si ce n'est pas le cas, pourquoi M. Amyot tenait-il des discussions à propos du financement d'un immeuble qui pouvait être choisi pour abriter le siège social d'Air Canada?

• (1430)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, je ne le peux pas, pour les raisons déjà souvent mentionnées.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OBLIGATION POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE PAYER LEUR IMPÔT QUATRE FOIS PAR AN

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): C'est au ministre des Finances que je voulais m'adresser, madame le Président, mais comme il n'est pas à la Chambre, je m'adresserai au ministre du Revenu national. Le 17 novembre 1982, j'ai demandé au ministre de bien vouloir revoir la disposition fiscale qui oblige les personnes âgées à payer leur impôt sur le revenu quatre fois pas an. Le ministre m'a répondu qu'il allait examiner la chose de concert avec le ministre du Revenu national. Celui-ci voudrait-il bien nous dire s'ils ont effectivement eu des entretiens à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à la Chambre que les dispositions de la loi sur le revenu nous obligent, lorsque les conditions l'exigent, de demander aux contribuables d'effectuer des paiements trimestriels. Malheureusement, tant que la loi ne sera pas modifiée, il nous sera impossible d'y soustraire les contribuables qui doivent se soumettre à de telles conditions. Je désire cependant rassurer le député et lui dire que nous n'avons pas l'intention de placer indûment un fardeau trop lourd sur un groupe de contribuables en particulier, comme les personnes âgées, et nous examinons sérieusement les moyens d'éviter des difficultés à ce groupe de personnes.

[*Traduction*]

LES AMENDES PERÇUES

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, c'est au ministre du Revenu national que je pose ma question supplémentaire. Le 17 mars de cette année, je lui ai demandé de réexaminer les dispositions qui obligent les personnes âgées à payer l'impôt sur le revenu quatre fois par an. Il m'a alors répondu qu'il accorderait à la chose une attention particulière. En réponse à la question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* le 11 mars, le ministre a déclaré que des personnes âgées avaient dû payer 31 millions de dollars d'amende parce qu'elles n'avaient pas effectué leurs paiements en temps voulu en 1981. Le ministre n'estime-t-il pas que c'est bien là la preuve, que la majorité des personnes âgées ne comprennent rien à la méthode actuelle? Qu'a-t-il fait jusqu'à maintenant et qu'entend-il faire dorénavant pour informer au plus vite les personnes âgées qu'elles sont ou ne sont pas assujetties à la procédure actuelle?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, j'aimerais que le député se rappelle que très récemment un bulletin a été adressé avec les chèques d'allocations aux personnes âgées, lequel expliquait les procédures devant être suivies lorsqu'une personne a des revenus additionnels qui l'obligent, suivant les dispositions de la loi, à effectuer des paiements trimestriels. Je crois que le groupe de personnes âgées qui doivent effectuer de tels paiements est très limité, et que ce serait plutôt semer de la confusion chez la très forte majorité des personnes âgées que de distribuer un renseignement qui, en fait, ne les touche pas. Les personnes qui doivent effectuer des paiements trimestriels sont avisées par les bureaux du ministère du Revenu national et, comme je l'ai indiqué précédemment, le nombre de personnes âgées qui sont soumises à de telles formules de remboursement est extrêmement limité.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LA PORNOGRAPHIE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en l'absence du ministre des Communications, j'adresserai ma question portant sur la pornographie au ministre chargé de la condition féminine. Le ministre sait sans doute que son collègue a refilé la responsabilité à cet égard au CRTC. Elle sait probablement également que, récemment, le président du CRTC et l'ancien président de cet organisme, qui est maintenant président de la Société Radio-Canada, ont affirmé que ce n'était pas à cet organisme, mais bien aux tribunaux et au Parlement d'agir au sujet de la pornographie. Madame le ministre pourrait-elle nous donner son opinion à ce sujet et nous dire ce qu'elle compte faire, étant donné que même si ce sont de plus en plus des enfants qui subissent des sévices dans la pornographie, les femmes n'en demeurent pas moins victimes de prédilection. Est-elle prête ne serait-ce qu'à essayer de faire bouger le ministre et de le forcer à jouer son rôle dans le domaine des communications ou est-elle disposée à prendre des mesures elle-même?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je peux dire au député que j'étudie à l'heure actuelle des amendements à la loi sur l'obscénité qui, bien entendu, s'appliqueront chaque fois que cette loi sera visée que ce soit dans le domaine de la radiotélédiffusion ou dans tout autre domaine. J'espère que ces amendements, lorsqu'ils seront présentés, recevront l'appui du député et son parti. Selon moi, à l'heure actuelle, il est préférable d'agir ainsi plutôt que d'essayer de cloisonner certains domaines et de leur appliquer une loi spéciale.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le ministre a déclaré qu'il présenterait un projet de loi sur l'obscénité. Au mois d'avril dernier, lorsqu'il est venu témoigner devant le comité de la justice, il a affirmé que cette mesure serait présentée dans le mois qui suivrait ou peu après. Peut-il nous donner une date précise? Va-t-il s'engager à communiquer aux groupes représentant les femmes le contenu de ce projet de loi?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, les amendements de ce genre sont toujours l'aboutissement de longues consultations. C'est en avril, il y a plusieurs semaines, que mon collègue et moi-même avons discuté de cette question en comité. J'espère être en mesure, avec l'accord du leader parlementaire, de présenter sous peu ce projet de loi.

LA DÉFINITION DE L'OBSCÉNITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais que le ministre de la Justice nous donne son opinion sur la relation qui existe entre les dispositions du Code criminel portant sur l'obscénité et celles qui portent sur le même sujet et qui figurent dans le règlement sur la radiotélédiffusion. Il est interdit de radiotélédiffuser des commentaires et des images indécents, sacrilèges et obscènes. Par contre, aucune sanction n'est prévue et aucune définition n'est donnée. Dans les faits, ce règlement ne sert à rien. Le ministre pourrait-il nous dire quelles répercussions la modification du Code criminel aura à cet égard et s'il y a des façons de rendre ce règlement plus efficace?

M. Nielsen: Il s'agit d'une opinion juridique.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, comme je l'ai signalé, si nous précisons certains points dans le Code criminel, ces nouvelles dispositions s'appliqueront à la présentation de matériel obscène, que ce soit à la radio, à la télévision ou ailleurs. Le Code le fait déjà. Si nous le rendons encore plus efficace, la législation s'appliquant à la radiotélédiffusion sera améliorée également.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE REFUS DU MINISTÈRE DE PAYER LES DÉPENS ORDONNÉS PAR LA COUR

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il s'agit de la cause la reine contre George Garnet Jackson, un litige survenu au moment où on a exproprié un propriétaire foncier pour construire l'aéroport de Vancouver. La Cour suprême du Canada a décrété un non-lieu et a ordonné au gouvernement de payer $4,000 en dommages-intérêts à l'intimé. Or, le ministère de la Justice a ordonné à ses fonctionnaires de Vancouver de ne pas verser cette somme parce que ses juristes veulent intenter de nouvelles poursuites devant un autre tribunal. J'aimerais que le ministre me dise s'il trouve que c'est bien agir de la part du ministère compte tenu que cela fait depuis 1974 que cette affaire traîne devant les tribunaux, que le couple en question, a gagné son procès à la Cour suprême avec dépens et que ces gens ne sont plus jeunes? Ils ont près de soixante-quinze ans.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, j'ignorais tout de l'affaire. Je prends dûment note de la question du député.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON D'EDMONTON—LA DÉCISION DES GARDIENS DE FAIRE LA GRÈVE DU ZÈLE

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme le ministre le sait sans doute, les gardiens de la prison à sécurité maximale d'Edmonton ont décidé de faire la grève du zèle parce que les nombreux griefs qu'ils ont exprimés au commissaire Yeomens n'ont pas été examinés. Ils sont très inquiets puisque leur sécurité et celle du public sont en jeu. Le ministre pourrait-il nous dire ce que lui ou son ministère a l'intention de faire?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, j'ai étudié les modifications apportées dernièrement aux périodes de travail ainsi que d'autres changements à la prison à sécurité maximale d'Edmonton. Je n'ai pas l'intention d'intervenir, car je suis convaincu que ni l'intérêt public ni la sécurité de la prison n'est compromis. De plus, à la lumière des rapports que j'ai au sujet de la grève du zèle, je peux assurer à la Chambre qu'elle ne constitue aucun danger pour les habitants des régions avoisinantes, ni même pour personne à l'intérieur de la prison.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES GRIEFS DES GARDIENS

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, sans doute le ministre sait-il également que tous les gardiens du Canada ont exprimé leur méfiance envers le commissaire Yeomens. Le solliciteur général fera-t-il une enquête distincte sur les renseignements que lui donne le commissaire afin d'avoir un autre point du vue sur les griefs que les gardiens formulent depuis plus d'un an au sujet des mesures de sécurité? Nous serons alors certains que le commissaire dit la vérité au solliciteur général. Si l'enquête révèle que ce n'est pas le cas, le solliciteur général demandera-t-il la démission du commissionaire?

• (1440)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je peux assurer au député que je fais confiance au commissaire et à ses rapports sur le Service correctionnel, mais je pense que le député devrait savoir comment fonctionne un ministère du gouvernement.

Le député peut être certain que je ne m'en tiens pas exclusivement aux rapports du commissaire du Service correctionnel du Canada. J'ai aussi des pourparlers avec le syndicat, ses dirigeants et les sections locales de sorte que je suis au courant de leurs problèmes. J'ai des entretiens avec les comités de prisonniers et les comités consultatifs des citoyens. Je reçois des centaines, voire des milliers de lettres au sujet de l'administration du Service correctionnel du Canada, et le député ne devrait pas s'imaginer que tous les renseignements que reçoit le solliciteur général passent par une seule personne, si fiable soit-elle. Mon jugement est fondé sur différentes sources de renseignements—comme d'ailleurs les conclusions que j'ai exprimées au sujet de la situation à la prison d'Edmonton—y compris son opinion à laquelle j'attache beaucoup d'importance.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DES EXPORTATIONS

ON DEMANDE D'AIDER LA HAWKER SIDDELEY À EXPORTER AU NIGERIA

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je vais poser ma question au ministre d'État chargé du Développement économique, puisque ses deux collègues qui sont ministres responsables sont absents aujourd'hui. Le ministre sait que la situation à la Hawker Siddeley à Trenton, en Nouvelle-Écosse, continue d'être critique, mais nous apprenons que cette entreprise a réussi à donner suite à certaines commandes du Nigeria et de l'Indonésie. Puisque la société est en bonne voie de faire accepter sa soumission au Nigeria, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement interviendra effectivement, par le biais de la Société d'expansion des exportations, pour subventionner la production destinée à satisfaire cette commande? Le gouvernement peut-il également nous assurer que dans le cas où la société réussit à obtenir des commandes du Nigeria et de l'Indonésie, cela ne réduira pas sa juste part des commandes nationales puisque la société aura réussi à décrocher ce contrat grâce à ses propres efforts et à son esprit d'initiative?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, il y a certainement lieu de féliciter la société pour l'initiative dont nous a parlé le député. Je vais signaler la question à mon collègue, mais je ne vois pas pourquoi la société ne continuerait pas à

bénéficier des programmes que le gouvernement met à sa disposition.

M. MacKay: Je remercie le ministre de sa réponse.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA FABRICATION DE WAGONS À CHARBON

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je sais gré au ministre de sa réponse. Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Je voudrais savoir s'il est vrai que les services du ministre ont plus ou moins accueilli froidement la demande d'aide présentée par M. LeClair du CN pour faire réparer le matériel ferroviaire roulant, mais qu'ils sont tout à faire disposés à consacrer des fonds publics à la fabrication par les usines Transcoma de nouveaux wagons destinés à assurer le transport du charbon, lesquels wagons à charbon pourraient être fabriqués à meilleur marché par les entreprises du secteur privé dans des régions où le besoin se fait plus pressant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): En effet, madame le Président, le budget ne prévoit pas de fonds pour la réparation des wagons existants. Néanmoins, je compte faire une déclaration dans quelques jours au sujet des wagons-trémies et des wagons à charbon.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES COMMUNIQUÉS—L'APPLICATION DU PROGRAMME DES 6 ET 5 P. 100

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, qui est chargé du programme des 6 et 5 p. 100 et du programme d'austérité du gouvernement. Je voudrais demander au ministre s'il a approuvé ou même, s'il a lu les deux communiqués envoyés par le ministre de l'Agriculture, dont l'un sur du papier à l'en-tête d'Agriculture Canada, annonçant la fondation du Collège vétérinaire de l'Atlantique, et un autre, analogue, sur les projets spéciaux de relance. Ces deux communiqués ont été envoyés à tous les députés et, évidemment, à la tribune de la presse. Au bas de chacun d'eux, nous pouvons admirer un magnifique emblème symbolisant le programme des 6 et 5 p. 100. Peut-il nous expliquer en quoi cela contribue à limiter les dépenses publiques?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai pas encore vu ces communiqués. Le ministre de l'Agriculture a sans doute pris note des observations du député, mais je voudrais également remercier ce dernier d'avoir signalé à la Chambre cette initiative très importante du gouvernement fédéral, grâce à laquelle les provinces de l'Atlantique seront dotées d'un nouveau collège vétérinaire. Je remercie le député d'en avoir parlé.

LES COMMUNIQUÉS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je remercie le président du Conseil du Trésor d'avoir répondu à ma question avec autant de désinvolture. Puis-je faire remarquer que le secrétaire d'État a envoyé 14 communiqués identiques, sur lesquels il s'est contenté de changer les noms, à tous les députés, à tous les courriéristes parlementaires et un peu partout au Canada, gaspillant ainsi l'argent des contribuables. Le secrétaire d'État aurait pu annoncer la même chose sur deux pages. Le ministre a-t-il envoyé une directive au cabinet pour lui dire de resserrer ses dépenses, sans quoi son programme d'austérité n'est rien d'autre qu'une farce monumentale?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en août dernier, nous avons mis en œuvre une série de mesures visant à limiter les dépenses dans les domaines comme la publicité et les publications du gouvernement. Je me ferai un plaisir d'examiner les communiqués en question pour voir s'ils s'écartent de ces lignes de conduite mais, je le répète, je crois que nous avons l'obligation d'informer le public des initiatives positives du gouvernement.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA REMISE DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT PAR LES DÉPUTÉS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre dit qu'il n'a pas vu les communiqués dont parle mon collègue. Il connaît peut-être mieux un certain document qui regarde son ministère de plus près, la circulaire nº 786993 du Conseil du Trésor datée du 31 mars 1983, qui modifie la politique gouvernementale afin de permettre que les chèques du receveur général soient remis aux députés en vue de la présentation officielle, sans aucun doute lors de cérémonies comme celles dont parle mon collègue. Le président du Conseil du Trésor peut-il confirmer que le gouvernement a bien changé de politique et fait envoyer les chèques du receveur général aux députés pour qu'ils les remettent officiellement dans le cas de projets de ce genre?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en vertu de la politique administrative antérieure, les chèques pouvaient retourner aux ministères pour être présentés officiellement par le ministre ou le sous-ministre. Nous avons permis que cette politique soit élargie de manière à ce que, si le ministre y consent, les chèques puissent être présentés officiellement en son nom. Je crois que c'est une façon très positive de sensibiliser le public au rôle et à la présence du gouvernement fédéral.

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, cette politique s'écarte radicalement des lignes de conduite antérieures du gouvernement. La circulaire même du Conseil du Trésor précise que les chèques ne seront pas remis aux députés pour qu'ils les présentent sans l'approbation préalable du ministre chargé du projet, mais que le ministre peut approuver la présentation de paiements individuels, les chèques étant envoyés au député. Le ministre voudrait-il s'occuper tout particulièrement d'une question que j'ai remise aux services du greffier pour qu'elle paraisse au *Feuilleton* de demain, dans laquelle j'énumère une centaine de projets, dont 60 p. 100 sont destinés à la province de Québec? Voudrait-il me dire si la politique décrite dans la circulaire du Conseil du Trésor s'applique à chacun de ces projets et si oui, si elle vaut pour tous les députés ou sert seulement les fins des députés libéraux?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je dois signaler que, outre le passage que cite mon collègue, la circulaire traite aussi bien des catégories de paiements que des présentations individuelles. Elle précise clairement que la décision d'appliquer cette disposition revient à chacun des ministres. Je crains donc que mon collègue ne doive adresser ses questions sur des projets particuliers aux ministres compétents.

LA QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»—ON DEMANDE UNE RÉPONSE

L'hon. Erik Neilsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je résume: Cette politique s'appliquera-t-elle à tous les députés ou bien seuls les députés libéraux pourront-ils présenter de tels chèques? J'attire encore une fois l'attention du ministre sur la question que j'ai fait inscrire aujourd'hui au *Feuilleton* à propos de près de 200 projets, et comme chacun d'eux est identifié avec précision tant par son nom que par son montant, je voudrais maintenant savoir s'il répondra à cette question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* au sujet des chèques distribués aux députés pour les circonscriptions où se réaliseront ces projets?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si mon honorable ami a fait inscrire une question au *Feuilleton*, on respectera bien sûr les règles régissant les réponses qui y sont apportées. Mais pour en revenir à sa question, je répète qu'il est laissé à la discrétion du ministre responsable de décider si un chèque devra être présenté officiellement au nom du gouvernement par un député et, dans l'occurrence, par qui.

* * *

• (1450)

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA POLITIQUE S'APPLIQUANT AU FINANCEMENT DES PROJETS DANS LES RÉSERVES INDIENNES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question était destinée au ministre chargé de la Banque fédérale de développement, mais vu son absence, je vais l'adresser à son secrétaire parlementaire.

J'ai déjà soulevé la question vendredi. Depuis, j'ai eu confirmation que la Banque fédérale de développement refusait d'accorder des prêts à certaines entreprises dirigées par des personnes qui ne sont pas indiennes, qui voulaient s'installer dans une zone industrielle située sur une réserve indienne. Dans ces cas-là, la Banque a pour politique en Colombie-Britannique de ne pas accorder de prêt. Or, cette politique n'est appliquée dans aucune autre province. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer pourquoi?

[*Français*]

M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je dois me répéter, étant donné qu'il n'est pas question que le gouvernement ait adopté une politique spéciale en ce qui touche aux Indiens, qu'ils vivent dans les réserves ou non. J'ai bien signalé à l'honorable député, la semaine dernière, qu'il s'agissait là d'un problème relatif aux garanties.

[*Traduction*]

C'était un problème de biens donnés en nantissement. Le malheur, c'est que l'Indien n'était pas propriétaire de la terre.

Deuxièmement, les conseils de la bande n'étaient pas obligés de s'en tenir à la décision prise par le précédent conseil. C'est pour cette raison que les prêts étaient parfois refusés.

Si le député est au courant d'un cas précis, je me ferais un plaisir d'en faire part au ministre.

ON DEMANDE QUE DES DIRECTIVES SOIENT DONNÉES À LA BANQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je tiens à faire remarquer au secrétaire parlementaire que je parle d'entreprises établies sur des réserves qui n'appartiennent pas à des Indiens. Je lui signale par ailleurs que la Banque royale, la Banque de commerce, la Toronto Dominion, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque de Colombie-Britannique ainsi que d'autres établissements financiers sont disposés à prêter de l'argent aux entreprises établies sur des réserves indiennes.

Le secrétaire parlementaire nous assurera-t-il qu'il est disposé a s'adresser aux dirigeants de la Banque fédérale de développement pour les prier de mettre fin à cette pratique discriminatoire. En tant que parlementaires, nous ne pouvons tolérer qu'une telle politique s'applique dans une seule province et à un seul type d'entreprise. Je suis convaincu que le gouvernement ne veut lui non plus fermer les yeux sur une telle pratique. Ce sont des terres du Canada et une banque fédérale qui sont en cause.

[*Français*]

M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, j'aimerais signaler à l'honorable député que demander aux fonctionnaires de cesser cette discrimination serait demander de faire cesser quelque chose qui n'existe pas. Cependant, si l'honorable député désire signaler des situations précises qu'il a démontrées, ces dernières seront étudiées, et j'en ferai part à l'honorable ministre.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE À TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La semaine dernière, le ministre s'est entretenu avec son homologue terre-neuvien pour discuter, naturellement, de restructuration. Le ministre sait qu'à l'heure actuelle, six poissonneries importantes à Terre-Neuve sont toujours inactives, attendant la décision critique. Le ministre s'est-il entendu avec le gouvernement de Terre-Neuve sur la restructuration et si oui, est-il prêt à en informer la Chambre ou devrons-nous l'apprendre par les journaux?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, demain matin, ici même à Ottawa, j'aurai le plaisir de m'entretenir avec le ministre des Pêches de Terre-Neuve et du Labrador justement au sujet de cette question.

M. McGrath: Madame le Président, justice différée est justice refusée. A Terre-Neuve, près d'une personne sur quatre est en chômage. De nombreux emplois sont en cause dans les poissonneries dont le sort est incertain. Et la flotte de chalutiers qui les approvisionne de même que les pêcheurs côtiers attendent une décision.

ON DEMANDE QU'UNE ANNONCE SOIT FAITE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre voudra-t-il annoncer demain qu'une décision a été prise relativement à la restructuration de sorte que ces personnes sauront à quoi s'attendre. Je sais que le ministre est respectueux des règles de la Chambre des communes. Aurait-il l'obligeance d'annoncer la nouvelle demain à la Chambre?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, d'une façon ou d'une autre, et surtout s'il y a entente, je m'empresserai d'aviser la Chambre. Je peux d'ores et déjà assurer au député cependant que non seulement le gouvernement fédéral est désireux d'assurer une saine organisation des pêches à Terre-Neuve, mais encore qu'il espère qu'il n'y aura pas une baisse considérable du nombre des Terre-Neuviens qui tirent leur subsistance de la pêche.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE RÔLE DES DÉPUTÉS DANS LA PRÉSENTATION DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question fait suite à celle que le chef de l'opposition a posée au président du Conseil du Trésor à propos de cette intéressante circulaire au sujet de la présentation de chèques du gouvernement.

Il est arrivé par le passé que le gouvernement remette les chèques d'un ministère à un député pour qu'il le donne aux bénéficiaires. La circulaire semble laisser entendre qu'une fois que le ministre aura donné son approbation, le chèque ira directement au député. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous donner l'assurance que ces chèques seront remis à tous les députés, quel que soit leur parti? Le gouvernement va-t-il appliquer cette politique honnêtement ou va-t-il donner la préférence à ses partisans?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en premier lieu je tiens à remercier mon collègue d'avoir confirmé qu'à certaines occasions par le passé, des chèques ont été présentés officiellement à des groupes, par les députés, au nom des ministres. Ce n'est pas une situation tellement différente de celle qui est décrite dans la circulaire.

En deuxième lieu, je dois dire au député que la décision de faire présenter les chèques par des députés et le choix des députés à qui confier cette présentation appartient exclusivement au ministre compétent. Les ministres peuvent décider de s'en tenir à la pratique antérieure ou de suivre la nouvelle circulaire. Il leur revient de choisir le député à qui ils veulent confier cette mission.

L'UTILISATION POSSIBLE À DES FINS POLITIQUES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le Conseil du Trésor a-t-il pour politique de permettre à des partisans libéraux de se servir de ces chèques à des fins politiques?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la circulaire ne fait aucune allusion aux partisans de quelque parti que ce soit ni à quelque parti que ce soit. Elle se contente de dire que lorsque le ministre responsable y consent, il peut demander au directeur des finances du ministère d'envoyer les chèques individuels ou les chèques d'une catégorie particulière au député ou aux députés pour qu'il les remette aux intéressés en son nom.

Questions orales

LE RÔLE DE LA PRÉSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DANS LA PRÉSENTATION DE CHÈQUES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre sait-il que la présidente du Parti libéral du Canada a remis des chèques du gouvernement au nom du Parti libéral au Canada?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Je regrette, madame le Président, mais je l'ignore. La circulaire en question ne parlait certes que de la présentation de chèques au nom du gouvernement par des députés qui sont désignés par le ministre compétent.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, si je réussis à donner au ministre des preuves de ce que j'avance, prendra-t-il des mesures pour y remédier afin que le parti libéral ne tire pas profit des activités du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Je n'accepte toujours pas les arguments sur lesquels mon honorable ami fonde sa question, mais je serai très heureux d'examiner tous les détails qu'il possède afin de prendre les mesures qui s'imposent.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION AU FŒTUS

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le conseiller juridique du ministère a affirmé devant les caméras de la télévision, à Regina, que la nouvelle Charte des droits et des libertés n'accordait aucun droit au fœtus. Le ministre partage-t-il ce point de vue et le conseiller en question parle-t-il en son nom? Le ministre considère-t-il que tant que l'enfant est dans le sein de sa mère, il n'a pas plus de droit qu'un brin d'herbe?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, le conseiller juridique de Regina, dont parle le député, est d'avis que la loi ne s'applique qu'au moment de la naissance, et les preuves concernant le degré de vie avant ce moment-là n'entrent pas en ligne de compte dans la question dont ce tribunal est saisi. On se fonde sur la jurisprudence qui est vaste dans ce domaine et c'est évidemment au tribunal de décider. Mon collègue aimerait peut-être trancher lui-même cette question, mais un tribunal en est actuellement saisi. Je ne veux donc pas me prononcer et mon collègue devrait lui aussi s'en abstenir puisqu'un tribunal est actuellement saisi de cette affaire.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. KORCHINSKI—LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLÉAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 27 membres de l'Église de tous les Saints, de La Ronge, en Saskatchewan, qui s'inquiètent du risque grandissant de conflit nucléaire et de la mise au point d'armes encore plus destructives qui mettent l'humanité en péril. Ces personnes prient humblement la Chambre d'exhorter le gouvernement à renoncer à toute participation, actuelle et future, à la course aux armements nucléaires et à n'épargner aucun effort pour assurer la paix et faire preuve de leadership par le truchement de notre ambassadeur au désarmement aux Nations Unies.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2E LECTURE DU PROJET DE LOI C-155

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je désire informer la Chambre que les représentants des partis se sont consultés et qu'ils n'ont pas réussi à s'entendre aux termes de l'article 80 ou 81 du Règlement, au sujet de l'attribution de temps pour la deuxième lecture du projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence. A la prochaine séance de la Chambre, je vais donc proposer une motion, aux termes de l'article 82 du Règlement afin de réserver une journée de séance à la deuxième lecture de ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4775, 4776 et 4792.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'APPELS À LA BFC DE GAGETOWN

Question no 4775—**M. Howie:**

1. Au cours des années financières *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983, combien de membres de la milice ont été employés dans le cadre du programme d'appels à la BFC de Gagetown (N.-B.)?

2. Au cours de chaque année, combien de membres de la milice y ont été appelés pour six mois au maximum?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) 300, *b*) 381, *c*) 424.

2. *a*) 205, *b*) 300, *c*) 394.

LES RÉPARATIONS ET L'ENTRETIEN À LA BFC DE GAGETOWN

Question nº 4776—**M. Howie:**

Au cours des années financières *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983, quelle a été la valeur totale des marchés de réparations et d'entretien accordés par (i) Construction de défense (1951) Ltée (ii) Construction Engineering Company à la BFC de Gagetown (N.-B.)?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Durant les trois années financières en question, la valeur des marchés adjugés pour les réparations et l'entretien à la BFC Gagetown se chiffrait à:

	Construction de défense (1951) Ltée	Construction Engineering Company
a)	4,571,129	1,463,858
b)	4,305,544	1,521,846
c)*	2,861,756	1,269,079

*On ne connaîtra les données définitives pour 1982-1983 qu'au début de l'été.

LE PROGRAMME F404

Question nº 4792—**M. Herbert:**

1. A-t-on préparé un appel d'offres pour le Programme F404 et, le cas échéant, *a*) qui sera invité à préparer des soumissions, *b*) quand prévoit-on procéder à l'appel, *c*) quelle sera la date limite de présentation des offres?

2. Le document d'offre comporte-t-il des dispositions spéciales quant au contenu canadien et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui. *a*) Air Canada (Montréal), Division Orenda—Hawker Siddeley Canada Inc. (Toronto) et Rolls-Royce Ltd. (Montréal). *b*) Aux environs du 4 mai 1983. *c*) Le 29 juin 1983.

2. Le document d'appel demande aux contracteurs canadiens d'identifier le contenu canadien dans leur proposition et ceci sera un des facteurs considérés dans l'évaluation d'appels d'offre soumis.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, avant que la séance soit suspendue pour l'heure du déjeuner, j'étais sur le point de terminer mon discours sur ce projet de loi. En terminant, je tiens à appuyer la motion du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), tendant à renvoyer le bill à six mois, car, comme j'ai tenté de le montrer, il aura sur les localités de l'Ouest des conséquences hors de toute proportion dont le ministre n'a certainement pas tenu compte. Cette mesure va avoir des effets démesurés sur les particuliers. J'ai tenté de démontrer au ministre des Transports (M. Pepin), pour sa gouverne et parce qu'il aura besoin d'explications poussées dans les prochains jours, que les Canadiens de ces régions ont des revenus excessivement faibles et qu'en leur mettant des bâtons dans les roues avec ce projet de loi, les effets ne pourront manquer de leur être préjudiciables.

J'ai aussi donné des exemples précis pour essayer d'expliquer ce qui se passerait si l'on décidait d'enlever un élévateur ou d'abandonner une ligne de chemin de fer dans une région quelconque. L'exemple que j'ai donné concernait la subdivision de Winnipegosis.

J'ai dit qu'une telle décision aurait des effets préjudiciables sur l'agriculteur qui devra faire transporter ses céréales par camion sur une distance supplémentaire de 150 ou 200 kilomètres et que le fait d'augmenter par surcroît le tarif du Nid-de-Corbeau aurait des conséquences désastreuses pour le revenu des agriculteurs qui produisent les denrées alimentaires.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky). Il a parlé des coûts ferroviaires et il a déclaré que nous ne nous opposions pas à ce que le gouvernement fasse quelque chose à ce sujet. L'article 34 de la partie II du projet de loi stipule que, pour la campagne agricole 1983-1984, le gouvernement fédéral fournira une aide financière de 564.5 millions de dollars aux sociétés ferroviaires, mais celles-ci ont déclaré qu'elles avaient l'intention de faire un appel d'offres pour les principaux travaux de perçage de tunnel à Rogers Pass vers la fin de 1983, si la loi sur le Nid-de-Corbeau était adoptée et que la conjoncture économique s'améliore.

Voici que le gouvernement fédéral se propose de garantir 564.5 millions de dollars pour venir en aide aux chemins de fer, mais il ne veut pas garantir que les chemins de fer amélioreront au moins ce tronçon de tunnel pour faciliter l'acheminement de ces céréales. Le député croit-il que cette situation est équitable et raisonnable?

M. Lewycky: Monsieur le Président, je ne crois certes pas le CP quand il nous assure qu'il va améliorer le transport dans l'Ouest. Même si nous devons compter sur l'amélioration de la situation économique, cela ne m'assure nullement que les chemins de fer tiendront leur promesse. Cela me rappelle les garanties que nous recevions du ministre des Transports. J'ai à mon bureau de nombreuses lettres et instances que j'ai transmises au ministre des Transports qui n'y a certainement pas encore répondu. J'ai signalé la chose au secrétaire parlementaire et à d'autres et je dirais qu'après le ministre du Revenu national, le ministre des Transports est le plus négligent quand il s'agit de répondre. Nous ne serions certes pas disposés à accepter des garanties vagues concernant l'amélioration de la situation économique. Ce n'est pas cela qu'il nous faut.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) de préciser ce qu'il veut dire quand il parle des augmentations de frais que doit entraîner pour les producteurs céréaliers la hausse des tarifs de transport. Il a également parlé de diverses localités touchées. J'aimerais lui demander s'il a été approché par des conseils municipaux, des conseils de villes et de villages de ces régions ou d'ailleurs au sujet des hausses de frais qu'entraîneraient pour elles l'abandon des embranchements, au niveau de l'entretien et de la construction des routes nécessaires à l'acheminement par camion de quantités plus grandes de céréales sur des distances plus grandes.

M. Lewycky: Oui, monsieur le Président, j'ai été approché. A titre d'exemple, je pourrais parler des résolutions et demandes de conseils de municipalités comme Mossy River, qui estiment que s'il y a abandon d'embranchements, les municipalités seront décidément incapables d'entretenir ou d'améliorer les routes concernées. Dans certaines régions du Manitoba, il y a beaucoup de fondrières et de marécages, ce qui fait que la reconstruction d'un chemin ou l'entretien d'une route coûtent incroyablement cher. Il serait certainement plus pratique et plus avantageux que les chemins de fer restent sur place, qu'on donne aux réseaux eux-mêmes les subventions qui conviennent. Nous savons que les chemins de fer doivent être améliorés, et nous estimons qu'il y a des façons de procéder. Mais cela ne doit pas se faire sur le dos des agriculteurs.

• (1510)

M. Althouse: Le député a mentionné le genre de programme qu'il juge utile pour le transport du grain. Il a fait remarquer qu'il en coûte moins cher à la société de moderniser les chemins de fer que d'entretenir continuellement les routes pour le transport sur de longues distances de denrées comme le grain. Je me demande s'il serait disposé à dire à la Chambre quel genre de programme de modernisation il propose à la place ou en sus de la proposition dont la Chambre est saisie dans le projet de loi C-155.

M. Lewycky: Monsieur le Président, je crois que le Nouveau parti démocratique a fait une excellente proposition au sujet de ce qui pourrait être fait pour améliorer les chemins de fer.

M. Smith: Vous n'en connaissez rien.

M. Lewycky: Pour la gouverne du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, je vais lui en envoyer un exemplaire complet pour qu'il le lise et se renseigne et sache se taire chaque fois qu'il veut parler et qu'il n'a rien à dire.

M. Smith: Envoyez-en un à Vic aussi. Il veut connaître la réponse.

M. Malone: Monsieur le Président, je me demandais seulement, étant donné qu'un député néo-démocrate a pris la parole et que trois ou quatre autres lui ont posé des questions, si le caucus néo-démocrate ne devrait pas se réunir mercredi et régler ses difficultés intestines.

M. le vice-président: Tel qu'il a été entendu, le député de Medicine Hat (M. Hargrave) dispose de vingt minutes.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur le Président, je tiens à remercier le Président et les députés de bien vouloir m'accorder vingt bonnes minutes, ce à quoi je suis très sensible. Je voudrais dire tout d'abord à quel point je trouve incroyable que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prenne la parole à la Chambre pour imposer la clôture sur ce que je juge être la plus importante mesure législative touchant l'agriculture des dix dernières années. C'est là une véritable insulte pour tout agriculteur de l'Ouest que, après moins de trois jours de débat, on ose nous imposer la clôture.

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Quoi qu'il en soit, passons! Je dirai tout simplement que j'attends depuis dix ans et demi l'occasion de participer à ce débat en particulier, soit depuis que j'ai été élu pour la première fois, en 1972. J'ajouterai tout de suite que ce débat aurait dû être le plus important de la dernière décennie, pour l'Ouest certes, mais aussi pour tout le Canada. Si je dis cela, c'est que d'autres grands débats, tel celui de la Constitution, auraient pu attendre quelques années. Notre pays aurait survécu, d'une façon ou d'une autre, sans la Charte des droits, pendant peut-être cinq ou dix ans de plus. Toutefois, l'ensemble du secteur agricole de l'ouest du Canada et toutes les entreprises axées sur les ressources sont vouées à la disparition si la question du tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau ne trouve pas une solution adéquate.

Le renversement spectaculaire de la position du gouvernement, il y a deux semaines, attribuant la totalité des subventions aux compagnies ferroviaires plutôt qu'aux producteurs, a tout changé, y compris ma propre position. Passons rapidement en revue quelques-uns des faits saillants dans l'évolution de ce dossier.

Le tarif-marchandises statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau pour les céréales des Prairies existe toujours, jusqu'à perpétuité, au taux de .5c. par tonne-mille. Au début de l'an dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a invité le ministre des Transports (M. Pepin) à s'attaquer à la question du Nid-de-Corbeau. Je m'en suis félicité.

La première réalisation concrète fut la création du comité Gilson ou, comme je l'appelle, le groupe Gilson. Ce groupe s'est attaqué à une tâche qu'on avait qualifiée d'impossible. Et on doit féliciter tous les membres de ce groupe de leurs efforts. Après tout, et c'est une opinion personnelle, on avait mis au travail les plus brillants cerveaux de l'ouest du Canada. Ils sont arrivés à un consensus: il fallait intervenir. Cependant, ils n'ont pu d'emblée préciser la nature de l'intervention.

Le groupe Gilson a enfin trouvé un compromis qui a permis de formuler des recommandations en juin dernier. Essentiellement, le groupe proposait que les producteurs de céréales de l'Ouest renoncent au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, garanti à perpétuité, en échange d'une subvention fédérale annuelle de 651.6 millions, à perpétuité également. Le groupe Gilson recommandait que cette subvention soit introduire graduellement, sur une période de 7 ou 8 ans, 100 p. 100 allant aux chemins de fer la première année et, à la fin de la période, 81 p. 100 allant aux producteurs céréaliers et le reste aux chemins de fer. Il y avait beaucoup d'autres détails dans les recommandations Gilson, mais c'était là l'essentiel.

A ce sujet, l'opinion des agriculteurs de l'Ouest se divisait en deux courants principaux. Tout d'abord, il y avait la Western Agricultural Conference, se composant essentiellement des trois syndicats du blé des Prairies, qui préconisait le paiement de la subvention aux chemins de fer. Puis, il y avait la Prairie Farm Commodity Coalition, qui regroupe les industries du secteur secondaire, notamment l'alimentation du bétail, les industries de transformation agricole et les producteurs de provendes, soit en tout 20 groupes de denrées différents. Cette coalition d'associations de producteurs préconisait fortement, pour sa part, de verser la subvention à l'agriculteur, c'est-à-dire au céréaliculteur et à l'usager, dans les Prairies de l'Ouest.

Le 1er février dernier, le ministre des Transports a modifié considérablement les principales recommandations du rapport Gilson en interrompant au beau milieu la mise en œuvre progressive du nouveau système et en décidant de répartir la subvention à parts égales entre les agriculteurs et les sociétés ferroviaires. Cette décision a été prise en vertu d'une déclaration ministérielle et non sanctionnée par la loi.

Voici quelle était ma position à la suite de la déclaration du 1er février. J'étais fortement en faveur de la recommandation Gilson et des circonstances qui l'ont justifiée. Quoiqu'avec un peu moins d'enthousiasme, j'ai également approuvé le compromis proposé le 1er février par le ministre, soit un partage de la subvention à parts égales. Je tiens à dire maintenant au ministre—et je luis sais gré d'être parmi nous ce soir—qu'il connaissait ma position dans ces deux cas-là. Toutefois, l'intervention politique de l'Union des producteurs agricoles du Québec et de son propre groupe de coalition interne et, plus précisément, l'intervention politique du caucus libéral du Québec, m'ont catégoriquement fait changer d'avis.

M. Pepin: Dites-nous donc quelques mots sur l'Ouest.

M. Hargrave: Je ne peux pas et ne vais pas appuyer cette mesure législative sous sa forme actuelle. Je tiens à bien préciser au ministre que tous les éleveurs de l'Ouest—en fait, toutes les fermes d'élevage et toutes les industries secondaires notamment le secteur des provendes—sont très mécontents à l'heure actuelle et organisent quelques manifestations de protestation, même au beau milieu des activités de printemps. Voilà ce qu'ils pensent de ce revirement de la part du ministre. Il faut modifier fondamentalement la mesure législative ou la reporter indéfiniment, l'un ou l'autre, si nous voulons garantir l'exploitation à long terme des ressources, qui est essentielle dans l'Ouest du pays.

Je voudrais dire quelques mots sur ce que j'appelle le «choix Mazankowski». Il en était question dans le discours d'ouverture de notre ancien ministre. Cette autre solution devrait être très sérieusement examinée, tout particulièrement lors de l'étude en comité. Je vais faire une proposition réfléchie et sincère au ministre. Il devrait demander au groupe Gilson, c'est-à-dire au groupe restreint de 12 ou 13 membres, hormis les représentants des chemins de fer, de se réunir de nouveau à huis clos pour étudier et évaluer le projet de loi C-155, y compris la proposition Mazankowski. M. Gilson témoignerait ensuite devant notre comité. C'est une demande très sincère que je soumets au ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Selon la solution Mazankowski, c'est bien sûr le producteur de grain qui déciderait si la part de la subvention du Nid-de-Corbeau qui lui revient doit lui être versée ou remise aux chemins de fer. L'UPA et le caucus libéral du Québec à la Chambre craignent de toute évidence que les recommandations du rapport Gilson ne détruisent en quelque sorte ce qu'ils considèrent comme l'équilibre de l'élevage au Canada.

• (1520)

Examinons donc les faits pour voir s'il y a bel et bien équilibre. Au cours des dix dernières années, l'élevage du porc a connu une expansion de 140 p. 100 au Québec tandis qu'elle a accusé un recul de 23 p. 100 dans l'Ouest.

L'élevage des bovins a également pris beaucoup d'expansion au Québec. Cette progression dans un cas comme dans l'autre, découle en grande partie de ce que j'appellerais un programme de subvention provincial très important. Dans l'Ouest, l'élevage du porc perd du terrain depuis un certain temps en raison de trois facteurs. Il y a d'abord eu le contrecoup de l'ère des surplus de céréales: les prix de l'orge sont passé de $1 les trois boisseaux à $3 le boisseau. Puis, un secteur de l'élevage beaucoup plus efficace et axé uniquement sur le porc, dans la «ceinture de maïs» des États-Unis, et non au Québec, a supplanté le nôtre. Enfin, le troisième facteur et le plus important est lié au préjudice causé par les coûts inférieurs du transport du grain non préparé vers le Québec en raison du tarif du Nid-de-Corbeau.

On a expédié 45 millions de boisseaux de grain de provende au Québec au cours de la campagne agricole de 1981-1982. En 1990-1991, on n'en expédiera plus que 12 millions de boisseaux. En pourcentage, les Prairies fournissent environ 30 p. 100 de tout le grain de provende dont le Québec a besoin et presque toute l'orge. Cette proportion tombera à 9 p. 100 en 1990-1991. En fait, le Québec est actuellement autosuffisant dans une proportion de 45 p. 100 et il le sera dans une proportion de 80 p. 100 en 1990-1991. C'est évidemment très bien ainsi. A cause de la hausse des tarifs ferroviaires et de l'inflation, les frais de transport vont forcément augmenter. Mais si les sociétés ferroviaires transportent davantage de grain destiné aux exportations grâce à de meilleures installations, l'écart entre le prix du grain de provende dans les Prairies et ailleurs au Canada va rester le même.

L'Alberta et le Québec sont dans une situation privilégiée en ce qui concerne les exportations de porc et de bœuf car ils sont tous deux à proximité des immenses marchés américains. L'Alberta est directement au nord de l'immense état de la Californie alors que le Québec borde les centres populeux du nord-est des États-Unis. Il faudrait lutter pour conquérir ces marchés mais cela n'est pas impossible. A l'heure actuelle nous avons dans une certaine mesure accès à ces marchés. Mais il nous faudra beaucoup de temps pour nous y implanter.

Les députés du Québec devraient se rappeler que Montréal est situé à 2,230 milles de Calgary ce qui ajoute à nos produits du bœuf l'équivalent de $51 par carcasse d'animal en frais de transport, soit $8.50 les 100 livres. Et ces frais viennent s'ajouter à nos prix de revient.

A l'heure actuelle, environ 60 p. 100 du bétail d'engraissement de l'Alberta, c'est-à-dire des bouvillons et des génisses engraissés, sont expédiés vers le marché de Montréal. Toutes les expéditions sont effectuées sur commandes de courtiers ou de grossistes de Montréal et nos exploitants ne répondent qu'à des commandes fermes. A l'heure actuelle, nos conditionneurs de viandes éprouvent de graves difficultés. En partie parce que nos usines ne peuvent concurrencer les entreprises américaines du fait que la main-d'œuvre est plus chère au Canada. Depuis 1977, six usines sont fermées en Alberta et pourtant il reste un excédent de capacité.

Si nous voulons vraiment modifier le tarif du Nid-de-Corbeau vieux de 86 ans, je prie le ministre d'user de prudence afin que cette modification résiste à l'épreuve du temps. La nouvelle politique ne doit pas être élaborée dans le contexte de prochaines élections fédérales. Je dis cela en sachant très bien quelle est la situation politique dans les deux provinces, le Québec et la Saskatchewan.

Il ne nous suffira pas d'une dizaine d'années pour nous ajuster aux exigences du nouveau marché. Ce rajustement prendra peut-être encore 20 ans. Cependant, c'est en pensant 100 ans en avance qu'il faut planifier le développement des richesses de l'Ouest, notamment les grains. Il ne faudrait pas être obnubilé par la nécessité d'obtenir des garanties des chemins de fer pour le transport des grains. La meilleure garantie serait d'offrir aux deux sociétés de chemin de fer la possibilité de faire un bénéfice pour la première fois en 25 ans. Plus elles transporteront de grains plus elles vont s'enrichir; c'est l'inverse à l'heure actuelle plus elles en transportent plus elles perdent d'argent.

Si le concept de l'entreprise privée n'est pas appelé à disparaître au Canada, surtout dans l'Ouest, les indemnités du tarif du Nid-de-Corbeau doivent certainement être versées à l'agriculteur, car c'est lui le producteur de céréales. Je suggère au ministre de laisser l'agriculteur décider lui-même ce qu'il est préférable d'ensemencer sur ses terres. C'est à l'agriculteur de décider s'il peut lui-même transporter ses céréales avec plus d'efficacité à bord de ses camions jusqu'aux points de livraison, où qu'ils soient. Et surtout, que l'agriculteur décide lui-même s'il préfère la valeur ajoutée des grains de provende.

La seule façon de le faire, c'est de verser les indemnités à l'agriculteur. Les sociétés ferroviaires toucheront leurs indemnités compensatoires, c'est entendu. Elles n'ont pas besoin d'un paiement direct qui enlèverait à l'ouest du Canada l'occasion d'exploiter ses ressources naturelles, avec tous les avantages que cela représente.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je présume que nous en sommes rendus à la période des discours de dix minutes. Je trouve assez irritant d'avoir attendu cette mesure législative si longtemps pour ne me voir accorder que dix minutes pour exposer mon point de vue à son sujet. Je suis d'autant plus dépité que nous sommes menacés du bâillon.

Le plus inquiétant, c'est que cette mesure extrêmement importante pour les Prairies, et en fait pour l'ensemble du Canada, a fait l'objet de très longs débats durant des mois et des années dans cette région et d'autres, et dernièrement au Québec, mais si la clôture nous est imposée demain soir, le Parlement n'en aura discuté que pendant quatre journées. Même si l'opposition était favorable à cette mesure, l'imposition de la clôture obligerait tous ceux qui défendent les droits et les intérêts des Canadiens de l'Ouest à voter contre, quelque soit leur point de vue sur la question. Il est injustifiable et impardonnable de ne consacrer que quatre jours de débat à un projet de loi aussi important que celui-ci.

Quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes, au début de l'hiver 1970, la question du transport céréalier était probablement la plus importante au Canada à cette époque-là, puisque les excédents étaient considérables sur les grands marchés mondiaux et que nous étions littéralement incapables de trouver de débouché à notre grain. Les surestaries étaient élevées mais les agriculteurs étaient bien forcés de les payer; le système ne donnait pas satisfaction, les gens en étaient irrités et la plupart en voulaient aux sociétés ferroviaires, aux exploitants de silos et aux gouvernements.

Depuis ce temps-là le dossier du transport du grain a été au premier rang de mes préoccupations. J'estimais à l'époque devoir attribuer au ministre tout le mérite de la méthode courageuse qu'il avait adoptée. C'est une tâche très difficile. Comme l'a dit mon préopinant, en ce qui concerne l'acheminement des grains, le comité Gilson a vraisemblablement effectué la meilleure enquête que nous ayons eue dans les Prairies depuis très longtemps. La portée et l'orientation que le professeur Gilson et ses collaborateurs lui avaient données étaient généralement acceptables, tout comme la version qu'en avait donné le ministre dans le contexte de la réalité politique de l'époque. Il fallait y apporter des modifications et c'est pourquoi on a choisi une formule en vertu de laquelle la moitié des subventions irait aux sociétés ferroviaires pour leur permettre de régler leurs dépenses essentielles d'exploitation, et l'autre moitié irait aux agriculteurs. Le professeur Gilson, quant à lui, voulait verser davantage aux agriculteurs. Cette formule était dans l'ensemble acceptable au Manitoba et aussi, sauf erreur, à l'Alberta.

• (1530)

En tant que législateurs, nous devons élaborer un système qui soit essentiellement rentable. Malheureusement, nous ne disposons que de quatre jours pour le débat en deuxième lecture. Le système que nous allons mettre en place doit inciter les exploitants d'élévateurs, les producteurs et, nous l'espérons, les compagnies de chemins de fer à faire de leur mieux puisque primes et sanctions sont prévus dans le projet de loi.

Certes, le projet n'était pas parfait, mais nous étions en passe d'aboutir à une excellente solution. Hélas, tout cela tombe à l'eau pour des raisons politiques.

Ce sont les éleveurs de bétail du Québec qui vont profiter de la situation et c'est sur ce point que nous voulons insister durant ce débat. On peut dire que dans une certaine mesure, les agriculteurs québécois vont tirer eux aussi leur épingle du jeu. Ils ont établi une position commune alors que dans l'Ouest, il n'y a pas unanimité. La majorité a prêté l'oreille à leur chœur unanime au lieu d'écouter les positions divergentes. Sans doute n'avons-nous rien à redire à cela. Le gouvernement a penché du côté de la position unanime des Québécois.

Dans toute cette affaire, c'est toute l'économie de l'Ouest, notamment les agriculteurs de l'Ouest, et plus spécialement les éleveurs de bétail, qui vont perdre au change. Le ministre est loin d'être le seul à avoir admis que les éleveurs de bétail vont supporter un manque à gagner de 3.5 milliards à quatre milliards d'ici le début des années 90. L'industrie de transformation de l'Ouest sera perdante elle aussi, car elle ne va pas connaître la diversification que nous espérions tous. Le réseau ferroviaire de l'Ouest va perdre au change lui aussi. Il va être difficile d'encourager une modernisation du réseau étant donné que fondamentalement, on se contente de maintenir le statu quo. Les perdants seront les agriculteurs de l'Ouest et le réseau ferroviaire. Je pense qu'à long terme, les compagnies d'élévateurs vont être perdantes si ou leur retire les intérêts acquis dont elles parlent. On ne peut pas leur en vouloir quand on sait qu'elles ont littéralement investi des centaines de millions de dollars dans un secteur donné de l'économie.

Au bout du compte, ce sont les jeunes agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest, qui vont faire les frais de l'affaire et avec eux, tous les jeunes qui cherchent un emploi dans l'industrie de transformation des produits agricoles de l'Ouest. Il n'y aura pas d'emploi dans le secteur de l'élevage qui est condamné à se déplacer vers l'Est, surtout au Québec. Comme je l'ai dit précédemment, l'ouest du pays est perdant, car il n'a pas su s'unir pour toute une série de raisons que je ne peux énumérer, car le temps presse. C'est le Québec qui en profite, car il a su parler d'une seule voix et il a été capable d'attirer l'attention du gouvernement actuel. Ainsi, ce projet de loi C-155 ne saurait être accepté tant qu'on n'y aura pas apporté des modifications importantes.

J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre des Transports (M. Pepin) non seulement en raison de sa position, mais également de ses qualités personnelles. Il est un bon ami. Il a déployé d'énormes efforts, beaucoup plus grands même que la plupart des députés peuvent le croire, pour essayer de concilier le point de vue de toutes les parties. Je dois conclure maintenant, car j'espère que nous pourrons entrer un peu plus dans les détails en comité.

M. Benjamin: Voulez-vous parier? Le gouvernement appliquera la clôture en comité également.

M. Murta: Selon moi, nous étions tout près d'obtenir un projet de loi relativement satisfaisant. Avec un projet de loi aussi complexe que celui-là, vous ne pouvez plaire à tout le monde. Cependant, à l'heure actuelle, cette mesure comporte de nombreuses lacunes. Si le gouvernement décidait d'appliquer la clôture maintenant, après quatre jours de débat seulement, il ajouterait alors l'insulte à l'injure. Ce serait retourner le fer dans la plaie et dire aux députés qui attendent littéralement depuis dix ans pour intervenir sur un projet de loi comme celui-ci, ainsi que le député précédent l'a signalé, qu'ils ne peuvent s'exprimer comme ils le veulent; c'est pour le moins décourageant.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, lorsque mes grands-parents tant du côté maternel que du côté paternel ont quitté l'Ukraine pour s'établir au Canada au début du siècle, ils sont venus dans l'espoir de pouvoir y créer, avec leur famille, des exploitations agricoles capables de durer de nombreuses décennies. Et c'est ce qu'ils ont réussi à faire à Wroxton et à Canora, en Saskatchewan. Les Wroxton et les Canora de la Saskatchewan ont très bien servi le pays.

En effet, il règne dans nos villes et villages des régions rurales une qualité de la vie et un sens d'appartenance communautaire que nos grandes villes ne peuvent que rêver d'égaler. A bien des égards, c'est en perpétrant le mode de vie rural que nous protégerons le mieux les valeurs traditionnelles. Or, beaucoup affirment qu'il faudrait situer la question du tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau dans une perspective strictement économique. Le ministre lui-même a traité de réactionnaires les détracteurs de son projet visant à démanteler le tarif du Nid-de-Corbeau. On a dit que la passion l'emportait sur la raison.

Certes, il s'agit d'une question qui exacerbe les passions, d'une question controversée. Mais, monsieur le Président, la passion s'appuie sur la raison en l'occurrence. Le cri du Canada rural, de nos régions agricoles, nous rappelle ce que nous faisons en touchant au tarif du Nid-de-Corbeau.

Il est incontestable qu'il faut apporter des améliorations au système de transport des céréales. Des embouteillages se produisent aux terminaux et même sur les lignes de chemin de fer. Le système est dans une certaine mesure vétuste et nécessite l'investissement de nouveaux capitaux. Mais d'où devraient-ils provenir? Monsieur le Président, le moment est très mal choisi pour demander aux agriculteurs de l'ouest du Canada d'apporter une importante contribution au transport du grain.

• (1540)

On s'attend à ce que le revenu net des agriculteurs de l'Ouest baisse de 15 p. 100 et passe de 1.955 milliard en 1982, à 1.661 milliard en 1983. Les frais d'exploitation, bien qu'ils n'aient à peu près pas augmenté par rapport à l'année précédente, ont été soumis à des pressions inflationnistes extraordinaires ces derniers temps. Le coût des produits chimiques, des engrais, des semences, le loyer de l'argent ainsi que les dépenses foncières et immobilières ont augmenté de 73 p. 100 depuis cinq ans, alors que le prix du blé a augmenté d'un peu moins de 9 p. 100 en cinq ans.

La récession mondiale n'a pas du tout épargné les agriculteurs de l'ouest du Canada. Pourtant, le ministre insiste pour imposer une mesure qui, d'ici à 1990, privera de presque un milliard de dollars par année les producteurs agricoles de l'Ouest. Je le répète, ces derniers ne peuvent compter en 1983 que sur un revenu net de 1.66 milliard de dollars. Si le prix du blé augmente au même rythme que depuis cinq ans, d'ici à 1990 le nouveau tarif-marchandises aura englouti plus de la moitié du revenu net que ces agriculteurs auraient pu escompter. En termes plus simples, les familles et les municipalités

auront un manque à gagner de 50 p. 100. On parle de rationaliser, bien sûr. Dans ces conditions, seules les grosses exploitations pourront survivre. Mais à quel prix? Au prix du dépeuplement de l'Ouest. Cette conséquence est purement inacceptable. Comme me le disait l'autre jour un agriculteur: «S'ils nous forcent à quitter la terre, où vont-ils nous mettre?» Où, en effet, je me le demande.

Le ministre a parlé de nous donner un filet de sécurité de 10 p. 100—ou a-t-il dit 12 p. 100?—sur le prix à l'exportation. Les nouveaux frais de transport seront alignés sur le prix du grain. Monsieur le ministre, cela fait encore cinq fois le tarif du Nid-de-Corbeau d'ici à 1990. Les économistes et les avocats du ministre s'en sont peut-être donné à cœur joie en mettant cette proposition au point, mais ils ont fait peu de cas de ce qu'il en coûtera aux Canadiens de l'Ouest sur le plan économique et social.

Je m'inquiète aussi d'un autre aspect du programme, soit l'imposition de taux variables dans le calcul du tarif. Cette disposition se justifie probablement du point de vue économique. Les frais sont moins élevés sur les voies principales, le volume des céréales à transporter est sans doute plus considérable, de sorte qu'il faut accorder une remise en raison des économies d'échelle.

Cependant, ceux qui vivent à proximité des embranchements et qui veulent profiter de la remise devront expédier leur grain par camion sur de longues distances pour atteindre la voie principale. Ce ne sont pas tous les agriculteurs qui pourront se le permettre, tout simplement à cause du coût exorbitant. Seuls les gros exploitants sauront en tirer profit. Si le petit exploitant et trois ou quatre grosses entreprises agricoles de la région n'acheminent plus de grain vers l'élévateur local, celui-ci devient de moins en moins rentable. S'il ferme ses portes, un grand nombre de petites exploitations devront cesser leurs activités, simplement parce qu'il reviendra beaucoup trop cher de transporter le grain jusqu'à l'élévateur le plus proche.

Qui rachète les petites exploitations? Les grosses. Qu'advient-il de la localité? Les familles l'abandonnent l'une après l'autre. Elle perd son magasin local, son école et son hôpital. Quand les régions rurales se dépeuplent, les villes et les centres de service en subissent ls conséquences. Voilà pourquoi Regina, Saskatoon, Prince-Alberta et Moose Jaw expriment de vives inquiétudes. Ce programme a des répercussions sur toute la Saskatchewan et pas seulement sur les régions rurales.

Ce n'est pas comme si les agriculteurs de l'Ouest obtenaient des faveurs que les autres pays refusent à leurs exploitants agricoles. On a déjà mentionné au cours du débat que l'Argentine, l'Australie, la CEE et les États-Unis leur accordent des subventions importantes, tant pour le transport que sous d'autres formes, pour leur permettre de soutenir la concurrence sur le marché international. Cela fera du tort aux agriculteurs canadiens et à toute notre économie. Cette dernière bénéficie énormément de la production céréalière, et pourtant, le gouvernement veut se décharger entièrement sur les agriculteurs du soin de transporter le grain. Cette situation a ceci d'ironique que le pays possédant le plus d'obstacles naturels au transport du grain semble le moins désireux d'aider ses agriculteurs à acheminer ce grain vers les marchés d'exportation.

Bien d'autres critiques pourraient être formulées à l'endroit de cette mesure. On peut se demander pourquoi elle fixe une limite de 31.3 millions de tonnes métriques. Pourquoi dissuader ainsi nos agriculteurs de produire? Ce taux pondéré semble plutôt étrange de la part d'un gouvernement tellement déterminé à rationaliser le système de transport.

Nous pouvons dire la même chose de la subvention du gouvernement fédéral. La subvention de 651 millions ne sera pas augmentée à moins que le taux d'inflation annuel ne dépasse 6 p. 100. Alors que l'agriculteur devra faire face à des hausses de tarif continuelles, le gouvernement fédéral s'est bien protégé contre l'accroissement des frais.

Cette mesure est inutilement complexe. Quand l'idée a été lancée, je me suis empressé de dire, ici même, que c'était un véritable cauchemar bureaucratique. Le projet de loi à l'étude nous le confirme. L'agriculteur moyen ou son avocat seront pratiquement incapables de calculer un taux précis ni de comprendre la formule utilisée dans ce projet de loi. Certains se sont demandé pourquoi il avait fallu 90 ans pour modifier le tarif du Corbeau. Il a fallu 90 ans rien que pour mettre au point cette formule. Les comptables et les avocats du ministre croient peut-être rationaliser le système de transport du grain, mais ils pourraient difficilement faire mieux que la formule actuelle, car tous les usagers de ce système comprennent facilement ce que l'on entend par ½c. la tonne-mille.

Je doute qu'on ait raison d'enlever aux agriculteurs la protection que leur apporte un tarif statutaire, étant donné que les principaux pays céréaliers du monde occidental subventionnent énormément leurs producteurs. Si ce tarif ne représentait qu'une hausse de frais minime pour la plupart des agriculteurs et s'il était fixe, de nombreux groupements pourraient le juger acceptable. Néanmoins, il est entièrement flottant et il risque de dévorer entièrement les bénéfices des producteurs.

Le ministre insiste beaucoup sur le fait qu'avec le tarif du Corbeau, il coûte moins cher d'expédier un boisseau de grain que de poster une lettre. Je lui répondrai que ce n'est pas tout le monde qui expédie entre 10,000 et 40,000 lettres par an, surtout chez les agriculteurs. Si un exploitant agricole cultive 1,000 acres au rendement moyen de 30 boisseaux à l'acre et s'il expédie ce grain à partir du centre de la Saskatchewan, sa facture annuelle de transport s'élèvera à $4,800. Néanmoins, si cet agriculteur expédie la même quantité de grain au cours de l'année-récolte 1990-1991, sa facture pourrait atteindre près de $24,800. Vous pourriez acheter beaucoup de timbres avec cet argent-là. Lorsqu'une des dépenses d'un producteur augmente de plus de cinq fois en moins de dix ans, sa marge bénéficiaire peut fluctuer énormément, surtout si ce n'est pas lui qui fixe le prix du produit qu'il vend.

A l'heure actuelle, la mesure ne vise pas toutes les céréales de l'Ouest, les graines oléagineuses et leurs produits. Nous avons tous hâte de voir quel genre d'amendements le ministre voudra présenter quand la mesure sera renvoyée au comité. Le projet de loi ne tient pas compte non plus du désir des éleveurs d'être visés par toute mesure tendant à instaurer un mode de transport plus équitable pour les produits agricoles. Il faudrait y songer, même si je ne suis pas d'accord qu'on fasse un trou pour en boucher un autre.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent beaucoup des garanties de service, des méthodes de divulgation des frais et du mécanisme de contrôle. Comme il a toujours été difficile de savoir exactement combien d'argent le transport des céréales faisait perdre aux chemins de fer, en bonne partie parce qu'ils n'acceptent pas facilement qu'on examine leurs

livres de comptabilité, le gouvernement semble avoir été plus que généreux en fixant l'indemnité du Nid-de-Corbeau à 651 millions de dollars. Je suis convaincu que lorsque viendra le moment de décider si les chemins de fer ont atteint leurs objectifs, la bureaucratie créée pour administrer ces stimulants monétaires sera tout aussi généreuse que le gouvernement.

Je termine mon très bref discours en disant au ministre que je m'oppose entièrement et catégoriquement à ce projet de loi absurde. Il fait maintenant à la Saskatchewan ce que le Programme énergétique national a fait à l'Alberta.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence. Le titre de cette mesure est trompeur et malhonnête envers l'ouest du Canada. Le ministre des Transports (M. Pepin) a traité l'Ouest injustement et il le sait fort bien. Avant de présenter ce projet de loi, il avait fait beaucoup de battage dans tout le pays autour d'une autre mesure et les annonces qu'il avait fait paraître dans les journaux avaient coûté beaucoup d'argent au gouvernement fédéral. Ensuite, il a décidé de modifier cette première mesure à la demande des députés du Québec qui s'y opposaient. Il essaie maintenant d'obliger la Chambre à adopter le projet de loi C-155 dans l'espace de quatre jours et de le faire renvoyer au comité. Dieu sait combien de temps le comité pourra l'examiner avant qu'on y impose la clôture pour que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre.

Selon cette mesure, les contribuables canadiens devront dépenser bien plus de 2 milliards de dollars au cours des quatres prochaines années pour le réseau ferroviaire du Canada. Même si nous sommes bien d'accord pour qu'on améliore ce réseau, nous nous opposons à la méthode proposée par le ministre des Transports.

• (1550)

L'une de nos plus importantes industries d'exportation rapporte six milliards de dollars par année en devises étrangères, et c'est l'industrie céréalière. C'est la seule industrie qui ait pu survivre au marasme des affaires que nous traversons. Et voici que le ministre des Transports arrive avec une mesure législative régressive qui créera pour les producteurs céréaliers l'un des plus graves problèmes économiques jamais vus. L'industrie céréalière n'accapare que 15 p. 100 de la capacité de transport et, pourtant, elle est tenue d'en payer le plus gros des frais. Rien ne garantit que le réseau ferroviaire sera amélioré.

Dans le passé, CP Rail a séparé ses activités routières de ses activités ferroviaires et les a confiées à une filiale, la société Marathon Realty. Les profits de cette société devraient être investis dans le réseau de transport. Toutefois, dans le cadre du système actuel, la société ferroviaire peut diversifier ses investissements et réinjecter ces profits dans d'autres secteurs. Cela n'est pas juste et devrait être condamné.

Je voudrais parler quelques instants de CP Rail. Parce que les gouvernements fédéral et provincial ont investi un milliard de dollars dans les charbonnages du Nord-Est, le CP a lui aussi d'énormes investissements dans ceux du Sud-Est. Nous n'avons entendu personne s'opposer à cet investissement de un milliard de dollars dans le développement des infrastructures du Nord-Est. Dans le Sud, où CP Rail a déjà en place des infrastructures valant littéralement des centaines et des centaines de milliers de dollars, il n'a soulevé aucune objection contre l'injection de fonds dans les charbonnages du Nord-Est.

Je me demande pourquoi CP Rail est restée si silencieuse alors que des milliards de dollars de contrats étaient en jeu. Je ne peux en venir qu'à une conclusion. CP Rail est prête à laisser les charbonnages du Sud-Est subir l'absence du genre d'infrastructures qui peuvent être aménagées dans ces localités et régions afin d'obtenir une modification de l'accord du Nid-de-Corbeau. On ne devrait pas tolérer pareille chose.

CP Rail a annoncé qu'elle n'était prête à aller de l'avant que si la situation économique était bonne. Nous entendons parler de l'installation d'un atelier de réparation de wagons d'une valeur de 40 millions de dollars au centre de triage Golden. Nous souhaitons naturellement que cela se fasse dans l'intérêt de notre industrie des transports. Toutefois, ces 40 millions de dollars doivent servir à l'expansion du centre de triage de Golden en prévision d'une recrudescence du transport du charbon dans l'Ouest. S'il en est ainsi, pourquoi CP Rail ne lutte alors pas pour protéger le transport du charbon dans l'Ouest, et surtout depuis le sud-est de la Colombie-Britannique?

Comment allons-nous entretenir les infrastructures qu'il faut pour cela, quand nous voyons engloutir un milliard de dollars fédéraux et provinciaux dans les charbonnages du nord-est qui desservent les mêmes marchés que ceux du sud-est de la Colombie-Britannique? C'est aux producteurs céréaliers du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta que nous demandons d'en faire les frais.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a nommé les membres de l'organisme de mise en production des charbonnages du Nord-Est. Le comité du cabinet est dirigé par l'honorable Don Phillips. Il y a également un sous-ministre et un administrateur, ex-membre du cabinet, Ron Basford. Il est payé $600 par jour et dispose d'une équipe à temps complet, dans des bureaux de Vancouver, pour faire la promotion du charbon du nord-est, qui nuit au charbon du Sud-Est. Voilà certains reproches que nous adressons à cette politique des transports.

M. Pepin: Tout cela, c'est provincial.

M. Parker: Si le gouvernement est sincère au sujet de cette politique des transports, et s'il tient à donner plus de deux milliards de dollars au cours des deux prochaines années, puis 651 millions de dollars par année aux réseaux ferrés . . .

M. Pepin: Plus que cela.

M. Parker: Plus encore?

M. Pepin: Bien sûr.

M. Parker: Il n'y a pas de garantie que le réseau de transport va réinvestir les énormes profits qu'il va réaliser si ces projets sont exécutés. Si l'on construit comme je l'espère le tunnel du col Rogers, avec un financement approprié, il va apporter des économies aux chemins de fer. Il ne sera plus nécessaire d'avoir dix locomotives diesel à 10 millions de dollars chacune stationnées à Rogers, dans l'unique but de faire monter la pente aux trains de céréales, de charbon et autres produits. Cela va apporter des économies énormes. Et supprimer du même coup certains emplois. Il sera possible d'aller d'autant plus vite sur les voies. Bon, nous sommes d'accord, mais les localités concernées—et ce sont les mêmes localités et

les mêmes régions rurales qui expédient leur grain—vont perdre leur identité. Nous nous inquiétons également pour les localités desservies par les chemins de fer, une fois que le mouvement sera accéléré. Le projet de loi devrait tenir compte de ce problème. Il devrait y avoir une protection pour ces localités.

Je félicite le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) du discours très détaillé qu'il a consacré aux terrains houillers nationaux situés dans ma circonscription. Cela inquiète beaucoup mes commettants. Il y a une disposition accessoire qui les concerne dans ce projet de loi, à l'article 62, Partie VI. Il faudrait que ce soit plus conséquent. C'est de la plus haute importance pour la circonscription de Kootenay-Est Revelstoke. Il est de la plus haute importance pour la Colombie-Britannique que les sources d'énergie, entre autres le charbon, soient mises en valeur d'une façon conforme aux impératifs de notre propre province et de nos circonscriptions. C'est une gifle pour la Colombie-Britannique et pour l'ensemble de l'ouest du Canada que de laisser dans le domaine fédéral, comme le fait le projet de loi, ces 50,000 acres de terrains houillers, dont certains sont les plus riches du pays. Ils appartiennent à la Colombie-Britannique. Il faudrait les lui retourner si l'on modifie l'accord du Nid-de-Corbeau.

L'État fédéral a tort de ne pas prévoir de plan ou de projet pour ce charbon ou ces terrains. Donc, il n'y a qu'une solution, c'est de remettre ces riches terrains houillers à la Colombie-Britannique, de sorte que lorsque le moment sera venu de planifier et de réaliser la mise en valeur de l'énergie dans notre province, nous puissions le faire dans l'ordre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—Les chemins de fer—Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—Opposition aux changements annoncés. *b*) La mise sur pied d'un système de transport du grain; le député de Central Nova (M. MacKay)—Le Canadien National—La fabrication du matériel roulant. *b*) les aciéries de la Nouvelle-Écosse; le député de Medicine Hat (M. Hargrave)—L'agriculture—Le classement obligatoire des bovins abattus et destinés à l'exportation. *b*) On demande au ministre d'étudier la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est avec une certaine irritation que j'interviens sur cette question extrêmement importante pour l'ouest du Canada. Chaque fois que nous avons à débattre une question aussi importante pour notre région, le gouvernement nous impose le bâillon. Le Programme énergétique national a été catastrophique pour nous. Et qu'a fait le gouvernement? Il a imposé la clôture. Ce même gouvernement a essayé de faire adopter la constitution à toute vapeur, avant que l'Ouest ne se soit fait entendre à ce sujet. Là encore, nous avons eu droit au bâillon. La même menace plane au-dessus de nos têtes en ce qui concerne Canagrex et l'on ne nous permet pas de discuter de la question d'une façon aussi approfondie qu'elle le mériterait. Aujourd'hui, après seulement quelques heures de débat au sujet d'une question de la plus haute importance pour les producteurs de l'ouest du Canada, le ministre voudrait clore la discussion. Le tarif du Nid-de-Corbeau s'est révélé jusqu'ici un instrument très précieux qui a permis aux agriculteurs de l'Ouest d'acheminer leur grain jusqu'aux marchés mondiaux d'exportation. Bien entendu, des anomalies sont apparues. Les éleveurs de bétail ne cessent de le dire, mais nous parlons de liberté ici. Pourquoi le ministre changerait-il sa démarche, alors que depuis des années, dans l'Ouest, nous nous demandons si nous devrions faire confiance aux compagnies de chemins de fer. Cela a été dit quantité de fois. Le ministre a cédé aux pressions. De plus en plus, on estimait que la subvention devrait être versée aux producteurs. Seulement, à la suite de pressions politiques, le ministre annonce que la subvention sera versée aux compagnies de chemins de fer.

• (1600)

En entendant hier, à Jasper, ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré aux personnes qui étaient venues lui parler de cette question importante je ne pouvais pas en croire mes oreilles, notamment que si le gouvernement avait décidé de verser la subvention aux compagnies de chemins de fer, c'est parce que les éleveurs de bétail et les producteurs de denrées agricoles ne représentaient pas une force politique suffisante. Par contre, les agriculteurs du Québec et de certaines régions de l'Ontario votent pour les libéraux et c'est pour cette raison que la subvention va être versée aux compagnies de chemins de fer.

Si la subvention est versée directement aux compagnies de chemins de fer et qu'il en coûte plus cher aux agriculteurs de l'Ouest pour faire transporter leur production comme le projet de loi le prévoit, les agriculteurs établis dans le nord des provinces des Prairies ne pourront pratiquement plus produire d'orge, d'avoine et peut-être même du blé. Pourquoi? Parce que même au prix de revient actuel, il n'est plus rentable de produire ces céréales. Si les frais de transport augmentent comme on peut s'y attendre si le projet de loi est adopté, il sera impossible de produire ces céréales, et les éleveurs de bétail de la province aussi vont en pâtir.

Je vais vous donner quelques chiffres pour illustrer certains des problèmes que pose le projet de loi aux éleveurs. Si le projet de loi est adopté, il va en coûter l'année prochaine $6.78 à un producteur porcin en grain de provende, soit approximativement $2.31 par porc, ou encore un manque à gagner total de 3.5 millions, rien qu'en Alberta. Si la subvention est versée aux compagnies de chemins de fer et non aux agriculteurs, il va en coûter $6.37 de plus aux éleveurs porcins pour élever le même porc dans ma circonscription, soit une perte de 9.5 millions pour les éleveurs porcins de l'Alberta. Si on applique ces chiffres à l'année 1991, année où les agriculteurs assureront la majeure partie du financement de la subvention du Nid-de-Corbeau qui est facteur d'inflation, il en coûtera $19.58 en grain de provende, soit approximativement $6.50 par porc ou encore une perte de 9.9 millions. Ainsi, en versant la subvention aux compagnies de chemin de fer plutôt qu'aux agriculteurs, il va en coûter $11 de plus par porc, soit une perte de 16.5 millions. Quand on tient compte uniquement de la différence de coût si la subvention est versée aux compagnies de chemins de fer plutôt qu'aux agriculteurs, on arrive à un manque à gagner pour les éleveurs porcins de l'Alberta de 142 millions sur plus de dix ans, une somme qu'ils ne sont absolument pas en mesure de supporter.

Il faut maintenant nous attaquer à la réduction inévitable de l'élevage dans l'ouest du Canada. Les abattoirs de l'Ouest sont vieux et désuets. On en construit de nouveaux dans l'est du Canada. Il y a à l'heure actuelle en Ontario un souci d'autonomie et un désir d'exporter des grains de provende. Un agriculteur enthousiaste qui y cultive du maïs est capable d'en produire entre 100 et 110 boisseaux à l'acre. En Alberta, dans la région où on cultive de l'orge, chaque acre produit en moyenne entre 35 et 55 boisseaux de grains. Cela coûte déjà deux fois moins cher à l'agriculteur de l'est du Canada pour nourrir ses animaux avec du maïs, céréale dont la valeur protéinique est à peu près la même, qu'à l'agriculteur de ma province qui n'arrive pas à cultiver du maïs et qui doit nourrir les siens avec de l'orge. Si en plus celui-ci doit engager des frais supplémentaire pour acheminer les grains, frais que l'éleveur n'arrivera pas à récupérer, et si cela doit entraîner les pertes dont j'ai fait état—et je pourrais en indiquer du même ordre de grandeur chez les éleveurs—le nombre des porcs élevés dans l'Ouest va diminuer d'un demi-million d'ici 1990 au lieu d'augmenter pour répondre aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse.

Les éleveurs de porcs de l'est du Canada sont déjà capables d'exporter tout naturellement leurs produits vers les marchés du Japon et des autres pays d'Extrême-Orient, car pour charger leurs produits à bord de navires dans les ports des Grands lacs et pour les envoyer vers leur destination en passant par le canal de Panama, ils paient moins cher que les éleveurs de l'Ouest pour charger leurs produits à bord des trains à destination de Vancouver, puis ensuite à bord des navires à destination du Japon. Certains des propriétaires de parcs d'engraissement de ma circonscription achètent à l'heure actuelle des parcs d'engraissement en Ontario pour être en mesure de faire face à cet inévitable écart dans le prix de revient, car si on ne règle pas ce problème—ainsi qu'on aurait pu évidemment tenter de le faire dans le cadre de ce projet de loi concernant le Pas du Nid-de-Corbeau—on va réduire à néant les aspirations des éleveurs de l'ouest du Canada.

Je trouve que notre parti a formulé une excellente idée, monsieur le Président. Cette idée, je l'appelle la liberté de choix. Jouissons d'un peu de liberté. Si le gouvernement est si certain qu'il vaut mieux payer les sociétés ferroviaires, il devrait laisser les agriculteurs de l'Ouest qui le désirent payer eux-mêmes les sociétés ferroviaires. Qu'il laisse les agriculteurs qui le préfèrent investir cet argent dans leur propre exploitation. Il constaterait bien vite que la majorité d'entre eux préféreraient que le gouvernement leur verse l'argent à eux-mêmes; ils pourraient ainsi avoir les sociétés ferroviaires à l'œil et pouvoir le cas échéant faire appel aux sociétés de camionnage, si jamais ils constataient que les sociétés ferroviaires ne leur fournissent pas suffisamment de wagons ou qu'elles n'acheminent pas leurs produits avec efficacité vers les ports d'embarquement. Voilà le genre de liberté qu'il faudrait assurer à mon avis.

On ne peut continuer à ressasser des propos du genre de ceux que le premier ministre et le ministre des Transports (M. Pepin) ont tenus au sujet de la puissance politique de l'est du pays par rapport à celle de l'Ouest. Cela ne peut être que fauteur de dissension et de désaccord, et nous avons été témoins il y a quelques années des conséquences de ces phénomènes lorsque la cause séparatiste a connu une croissance tellement rapide dans l'Ouest. Le tarif du Nid-de-Corbeau constitue une question tout autant sinon plus importante que celles qui avaient fait bondir les Canadiens de l'Ouest à l'époque.

Le ministre devrait donner au comité de la Chambre l'occasion de soumettre ces propositions aux agriculteurs du pays de sorte que ces derniers aient leur mot à dire. Les dirigeants des organismes agricoles en sont arrivés à un certain consensus, mais quand ils donnent de l'information au ministre, ce dernier n'entend souvent qu'une version de l'histoire. Les députés qui circulent dans leur circonscription et qui parlent quotidiennement avec les agriculteurs savent pourtant à quel point ce changement touchera leurs activités. Si on ne laisse pas les députés s'exprimer librement, on ne connaîtra pas toute l'histoire. Voilà pourquoi il serait si dévastateur d'imposer la clôture à l'étude de ce projet de loi. Mes dix minutes sont très vite passées, monsieur le Président.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je n'ai jamais été aussi en colère que je le suis en ce moment en prenant la parole à la Chambre. De fait, je voudrais démolir l'édifice du Parlement pierre par pierre pour y ensevelir tous les libéraux. Invoquer ce que l'Ouest tient pour sa Grande Charte afin de donner un bien triste avantage politique à une autre région est de défier la nature de notre pays, son histoire et la raison même de l'existence du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dans l'ouest du Canada.

Nul doute, monsieur le Président, que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau doit être modifié. Durant les années 50, mais particulièrement dans les années 60, le réseau ferroviaire dans l'Ouest a commencé à se dégrader à un tel rythme que dans les années 70 et au début des années 80, il fallait faire quelque chose pour l'améliorer. C'est un fait et c'est un fait incontestable.

Il est vrai également qu'en raison du tarif inflationniste du Pas du Nid-de-Corbeau, l'avantage qu'il procure maintenant est plus appréciable qu'il ne l'était à l'origine. C'est un fait incontestable. Toutefois ce qui est contestable c'est que pour

des raisons politiques, les libéraux enlèvent un avantage dont jouissait l'Ouest pour le donner à une autre partie du Canada.

Permettez-moi brièvement de vous dire pourquoi le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau s'imposait dans les Prairies. En premier lieu, le transport au Canada est fondé sur la concurrence. C'est une théorie valable et efficace. Les conservateurs croient dans la concurrence, mais justement, dans les Prairies, il n'y en a aucune dans le domaine des transports. Tout va très bien dans les régions qui peuvent compter sur des ports de mer, le réseau naviguable des Grands lacs ou la Voie maritime du Saint-Laurent, mais dans des régions sans accès à la mer, il n'y a aucune concurrence. Ainsi, pour transporter des produits sidérurgiques de Toronto à Calgary il en coûte moins cher de passer par Vancouver que de les acheminer directement. C'est pourquoi nous avons besoin de certains mécanismes comme le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour le transport de nos produits.

• (1610)

Or, les libéraux ne trouvent rien de mieux à nous répondre que ce qu'a déclaré le premier mnistre (M. Trudeau) à Jasper, à savoir que puisque les habitants de l'Ouest n'avaient pas voté pour les libéraux, ce sont les circonscriptions des députés ministériels de l'arrière-ban qui profiteront dorénavant des avantages du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, avantages accordés depuis 85 ans aux habitants de l'Ouest. En outre, aujourd'hui, on nous a avisé de la clôture.

Tout cela va à l'encontre de notre histoire, monsieur le Président. On la foule aux pieds et j'y suis d'autant plus sensible que le ministre en cause est le coauteur du rapport Pepin-Robarts, rapport portant sur l'unité nationale et où l'on retrouve des observations comme celle-là:

> Pour qu'un système fédéral fonctionne de façon efficace et harmonieuse, il faut surtout que les institutions centrales soient considérées comme représentant les intérêts des groupes importants au sein de la fédération.

Je pourrais vous citer des pages entières de ce rapport où l'on souligne l'importance de l'unité nationale et l'importance de comprendre les variations régionales. Pourtant, le ministre, qui en a été le coauteur, essaie de désunir notre pays et il a soulevé la colère des habitants de l'ouest du Canada contre les institutions du centre du pays. C'est vraiment regrettable, monsieur le Président. Des changements s'imposent, mais ils doivent être justes, prévisibles et compatibles avec notre histoire.

Pour des motifs politiques, le ministre a maintenant décidé d'accorder aux chemins de fer le plein tarif. Au cours de l'intersession de Pâques, j'ai organisé plusieurs réunions dans ma circonscription pour amener les gens à accepter certains changements et j'ai souligné alors que certaines modifications constitueraient sûrement des améliorations. Or, maintenant, si le ministre persiste dans cette attitude, je crois préférable de n'apporter aucune modification.

Si tous les fonds doivent aller aux chemins de fer, qu'on leur fixe des objectifs de livraison au port, alors d'instinct, les sociétés ferroviaires vont transporter le grain le plus près par des lignes où elles peuvent former des trains complets. Cela pourrait être l'arrêt de mort de tous les embranchements dans l'Ouest. Des centaines de localités pourraient disparaître. Si l'on verse de l'argent aux sociétés ferroviaires, elles n'éprouveront plus le besoin de chercher à devenir rentables. Elles vont charger le grain qui leur demandera le moins d'effort à transporter jusqu'au port et envoyer promener le producteur. Malgré tout, le ministre reste convaincu que le programme est avantageux pour l'Ouest.

Le programme qui nous est offert n'est pas une réponse économique, mais un réflexe politique grossier. L'instinct de survie des libéraux est plus fort que leur souci de faire progresser le pays. Cette mesure déçoit. Étant donné le rôle que le ministre a joué au sein de la Commission Pepin-Robarts, je me serais attendu à ce qu'il en comprenne l'effet sur le pays.

Ce fut une erreur de penser que les Prairies étaient homogènes. C'est un autre signe de la mentalité du centre du Canada. On y parle des Prairies comme d'un bloc homogène. Pourquoi comparer les producteurs de lentilles du Manitoba aux céréaliers de la Saskatchewan ou aux producteurs d'orge de l'Alberta? Il faut bien comprendre la diversité et la pluralité de notre économie, et reconnaître que nous pouvons prendre des mesures pour la raffermir d'un bout à l'autre du Canada.

Quand je suis arrivé aux Communes, je souhaitais ardemment que les Canadiens cessent de faire des distinctions entre l'anglais et le français, entre l'Est et l'Ouest. Je souffre chaque fois qu'il en est question. Nous sommes au Canada et nous devrions avoir confiance dans notre pays. Nous devrions pouvoir adopter une politique favorable à toutes les régions du Canada sans engendrer le désaccord que les libéraux sèment parmi nous.

A mon avis, monsieur le Président, le ministre devrait examiner les mesures suivantes, et offrir trois options: premièrement, un paiement de 100 p. 100 aux sociétés ferroviaires, deuxièmement, un paiement égal aux sociétés et aux agriculteurs, et, troisièmement, la proposition Gilson, soit 19 p. 100 aux sociétés ferroviaires et 81 p. 100 aux agriculteurs. Ces derniers seraient libres de choisir. Il se pourrait bien que la Saskatchewan préfère verser 100 p. 100 aux sociétés, que le Manitoba se prononce en faveur de la deuxième option et que l'Alberta choisisse la formule Gilson. Ne serait-ce pas une façon de manifester nos différences? Ne pourrait-on constater que la puissance économique de l'Alberta provient aussi bien du secteur secondaire que de la production céréalière, pendant que celle de la Saskatchewan est fondée presque exclusivement sur la production céréalière?

Assurément, le ministre pourrait faire en sorte que son programme soit applicable sur une période de cinq ans après quoi ce que les producteurs choisiraient deviendrait définitif. C'est une erreur que d'imposer une sorte de grande charte à l'ouest du Canada tout en veillant à ce que ce soit le Canada central qui en bénéficie.

Le rapport Gilson constitue un compromis. De même, ce que le ministre a annoncé à Winnipeg le 1er février était un compromis à un compromis. Enfin, par son projet de loi, il sacrifie l'Ouest, suscitant la colère de nombreux producteurs et ruinant les économies des provinces surtout de l'Alberta. Il est difficile de croire surtout si l'on tient compte du caractère fédératif de notre pays, que le gouvernement libéral puisse s'imaginer que la survie du parti libéral justifie ce projet de loi. C'est une mesure totalement inacceptable monsieur le Président.

L'été prochain quand les Canadiens du centre viendront au Stampede de Calgary ils s'assoiront probablement dans un bâtiment appelé le «Big Four». Son nom lui vient du fait qu'à une époque il existait quatre ranchs qui s'étendaient depuis les lacs Waterton près de la frontière de la Colombie-Britannique

jusqu'à la limite de la Saskatchewan. Ces quatre immenses exploitations comptaient des milliers de têtes de bétail. Quand le ministre se rendra compte du passé de la province, quand il verra quel tort considérable il a fait à l'élevage de l'Ouest, il sura alors que non seulement il a ruiné une économie mais qu'il a détruit une race d'individus. C'est la race des éleveurs typiques de l'Ouest qu'il aura détruie.

Le tarif du Nid-de-Corbeau constituait une sorte de droit de naissance pour les provinces de l'Ouest. On s'est permis de le modifier non pas dans les intérêts de l'Ouest et voilà qu'on le modifie encore au profit du Canada central. C'est une chose qu'aucun groupe ne peut tolérer.

Limiter les avantages du tarif du Corbeau à un certain nombre de nouvelles cultures est un précédent dangereux pour l'avenir. Qui sait si nous récolterons encore du blé en 1990. La génétique céréalière et la mise au point de variétés et d'espèces nouvelles peuvent réserver de grandes surprises. On pourrait cultiver des fèves fava contenant 42 p. 100 de protéines. Il est possible que l'on mette au point de nouvelles sources alimentaires. Le ministre des Transports (M. Pepin) ne devrait jamais chercher à nous imposer telle culture. Nous devrions parler de toutes les cultures, sans exception. Le transport de toute nouvelle culture devrait être subventionné d'une façon ou d'une autre, parce que le Canada tout entier en profiterait et non pas seulement l'Ouest. Le ministre doit s'accorder cette souplesse.

• (1620)

M. le vice-président: J'hésite à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il pourrait poursuivre du consentement unanime de la Chambre. On ne semble pas vouloir le donner. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poursuivre? Je ne pense pas.

M. Malone: Personne n'a dit «non».

M. le vice-président: Parfait. S'il y a consentement unanime, le député peut continuer.

Des voix: D'accord.

M. Malone: Monsieur le Président, étant donné la générosité de la Chambre, je me limiterai à un dernier argument. Je tiens à le faire en présence du ministre. Les dispositions de la loi actuelle qui empêchent les exploitants de nouvelles terres de profiter du tarif du Corbeau sont régressives, car là où les possibilités d'expansion sont énormes, c'est dans le nord du Canada, le nord du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces régions offrent d'énormes possibilités pour la mise en valeur de nouvelles exploitations agricoles au Canada. Chaque jour, dans le monde, 40,000 enfants de moins de cinq ans meurent de faim. La production alimentaire constitue le besoin le plus pressant de la planète. Le ministre a tort, dans la conjoncture internationale, de vouloir réserver les bénéfices du tarif du Corbeau aux seules terres qui sont actuellement cultivées, en refusant de les appliquer aux exploitations nouvelles. C'est justement à nos régions septentrionales, encore inexploitées mais dont la mise en valeur coûte si cher, qu'il faudrait appliquer les avantages du tarif en vue de les cultiver.

Je remercie la Chambre de son indulgence qui m'a permis de faire valoir ce dernier argument. J'ajoute également que cette mesure législative exigerait de chaque représentant des Prairies qu'il puisse discourir pendant une heure. Nos interventions ne devraient pas être limitées à dix minutes et, pire encore, ne devraient pas être soumises à la clôture. Il serait dommage que le débat prenne fin sans que les représentants dûment élus puissent faire part de leur analyse. Je trouve inacceptable que le ministre des Transports passe quatre ans à se promener un peu partout pour faire accepter sa politique et que, pendant tout ce temps-là, la Chambre des communes ne puisse pas examiner la mesure en question parce qu'il passe son temps à donner des conférences de presse ou à faire des déclarations à Winnipeg. Si cette mesure est en difficulté, ce n'est pas à cause de la Chambre des communes, mais à cause de la façon de procéder du ministère des Transports. Cette façon de procéder causerait les mêmes difficultés à n'importe quelle autre mesure importante. Si quelqu'un passe quatre ans à parcourir le pays pour faire des déclarations partout, sauf à l'endroit où les faits pourraient être examinés comme il se doit, il s'attire forcément des ennuis, qu'il s'agisse du projet de loi à l'étude, de la constitution, des programmes de santé ou d'autre chose. Les ennuis étaient inévitables, si l'on songe à la façon très tortueuse qu'on a choisie pour présenter cette mesure. Le Parlement est là pour étudier les questions de ce genre. Faut-il donc s'étonner que le ministre se pense maintenant obligé d'agir d'une certaine façon simplement parce qu'il a mal commencé? A la fin du compte, les députés de toutes les régions du Canada devraient s'opposer à cette mesure parce qu'elle cause du tort non seulement à l'Ouest, mais à tout le Canada.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon collègue, le député de Crowfoot (M. Malone), selon qui il était tout à fait scandaleux et inutile d'imposer la clôture à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-155 cet après-midi. Si je me rappelle bien, monsieur le Président, le débat sur cette mesure a commencé seulement jeudi dernier et s'est poursuivi vendredi, une petite journée. De toute évidence, le gouvernement avait décidé depuis longtemps d'imposer la clôture à l'étape de la deuxième lecture cet après-midi. C'est à ce moment-là que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a pris la parole pour dire que, même si nous ne disposons plus que d'une dizaine de minutes pour exprimer notre point de vue, les nombreux députés de l'Ouest pour qui cette question revêt la plus haute importance n'auraient même pas l'occasion de le faire.

Si l'on avait eu recours à la clôture dans de telles circonstances il y a à peine trois ans, monsieur le Président, le public aurait protesté énergiquement contre cette façon de mettre fin à la discussion après seulement deux jours de débat à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi qui touche une question aussi importante que le tarif du Nid-de-Corbeau. Cependant, le gouvernement libéral a eu recours à la clôture et à l'attribution de temps tellement de fois que le public y est maintenant habitué. C'est devenu chose courante et cela me déplaît énormément. A mon avis, une question aussi importante mérite bien davantage que deux jours de débat à la Chambre.

Vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, pourquoi le député de Western Arctic veut prendre la parole à propos du tarif du Corbeau. J'espère pouvoir faire un apport utile au débat. Je peux envisager cette question de haut, si je puis dire, du point de vue géographique, sinon intellectuel. Après

avoir écouté ce débat plutôt restreint, il me semble que les opinions sont partagées en deux camps. Certains pensent que nous ne devrions pas toucher au tarif du Nid-de-Corbeau et qu'il faudrait le maintenir tel qu'il a été établi en 1897. De toute évidence, il y aurait de bonnes raisons d'agir ainsi. Ce serait avantageux pour les céréaliers des Prairies, ou du moins cela semblerait l'être, et ce serait aussi avantageux pour les éleveurs de l'Est. Par contre, ce ne serait pas particulièrement avantageux pour ceux qui expédient d'autres produits par chemin de fer.

D'autres affirment qu'il faut permettre le libre jeu de la concurrence et que nous devrions adopter un système de taux établis en fonction du marché. Apparemment, ce serait avantageux à long terme pour tous les intéressés, y compris les producteurs céréaliers, parce que cela pousserait, dit-on, les sociétés ferroviaires à améliorer le réseau et à l'adapter aux besoins de l'heure. Je n'ai pas vraiment l'intention de participer à ce débat, car ce n'est pas à moi d'en parler. J'aurais aimé entendre les autres témoignages que devaient présenter mes collègues des Prairies et qui n'ont pas pu le faire à cause de la déclaration faite aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture. Néanmoins, je tiens à dire qu'en examinant ces 39 pages de jargon, je n'ai pas l'impression qu'il y ait là quoi que ce soit à l'appui de ces arguments ni la moindre trace de compromis. Cela ne donne rien, monsieur le Président. Nous nous retrouvons avec le pire des projets de loi. Ce n'est ni chair ni poisson.

M. Malone: Il ne vaut pas cher.

M. Nickerson: Le député de Crowfoot (M. Malone) dit qu'il ne vaut pas cher. Sans doute a-t-il raison. Il coûte cher, mais il ne vaut pas cher. Nous nous retrouvons avec un tarif statutaire, si ce n'est que personne ne connaît ce tarif. Même moi j'arrivais à comprendre ce que voulait dire ½c. la tonne-mille. Mais je suis incapable de trouver dans ce projet de loi à quoi correspond le tarif statutaire. L'article qui traite de ce sujet a été lu ici à plusieurs reprises, mais je mets quiconque au défi de me dire combien cela représente de cents par tonne-mille. C'est impossible à dire. C'est laissé à l'entière discrétion de la personne que le gouvernement nommera.

Quand on connaît le gouvernement libéral aussi bien que nous, on comprend facilement pourquoi il a présenté pareil projet de loi. Je voudrais, au cours des quelques minutes à ma disposition, dégager les principes, les obscurs principes libéraux, qui font de cette mesure un «bill lunatique», comme l'a dit le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Le premier principe qui se dégage, selon moi, c'est qu'en cas de doute, il faut former un comité. Nous voyons qu'en effet, cette mesure établira un comité supérieur du transport du grain si elle obtient force de loi. Le comité ainsi formé aura deux fonctions. Premièrement, permettre au gouvernement de l'heure et, dans ce cas, le gouvernement libéral, de nommer ses amis politiques à des postes haut placés et très bien payés. Deuxièmement, en formant un autre comité, je ne sais pas combien il y en a, et en invoquant toutes les lois du Parlement, le ministre et le gouvernement peuvent se soustraire aux critiques. Si certaines critiques lui sont adressées, il pourra répondre: «Allez soumettre le problème au comité, ce n'est pas nous que cela regarde». Nous l'avons vu appliquer ce principe chaque fois qu'il a créé des sociétés de la Couronne, par exemple les Postes. Si vous posez une question quelconque au ministre chargé des Postes Canada, il vous répondra: «Je vais transmettre votre question à la société de la Couronne». Le gouvernement tente d'échapper à ses responsabilités grâce au projet de loi C-155.

• (1630)

Le deuxième principe qui se dégage de cette mesure, d'après ce que je peux voir, c'est qu'il faut s'ingénier à compliquer les choses afin que personne ne les comprenne. Je subodore que les rédacteurs de ce projet de loi sont les mêmes que ceux de la loi de l'impôt sur le revenu. Je l'ai lu trois fois du début à la fin aussi attentivement que possible. Je ne le comprends pas. C'est une autre façon d'éviter les critiques que de rendre un texte aussi incompréhensible que celui-là. Quand quelqu'un dit: «Je ne suis pas d'accord à propos de telle ou telle disposition du projet de loi», le ministre peut alors interroger un de ses fonctionnaires qui répond: «Ce n'est pas du tout cela. Je vais tenter de vous donner quelques explications.» Quand on examine un autre article ou alinéa, on se rend compte que ce n'est pas précisément la situation. Telles sont les réponses du gouvernement aux critiques valables qui lui sont adressées au sujet de ces propositions sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il fournit des explications si embrouillées que je suis persuadé qu'aucun agriculteur de l'Ouest ne pourra vraiment les comprendre.

Le troisième principe qui se retrouve dans le projet de loi consiste à créer une autre caisse occulte. Les libéraux aiment faire passer les deniers publics d'un groupe à un autre et décider comment ils seront utilisés. Dans ce projet de loi, nous voyons une petite caisse de 600 millions de dollars des contribuables que représentent les bénéfices du Nid-de-Corbeau.

M. Pepin: Vous vous y opposez?

M. Nickerson: Le gouvernement peut distribuer ces fonds à sa guise. D'abord, il préférerait verser ces fonds au chemin de fer. Toutefois, il tient à avoir la mainmise sur les deniers publics. C'est ainsi qu'il aime à fonctionner. Il aime avoir beaucoup d'argent à distribuer à sa guise pour ses propres raisons politiques.

Le principe suivant se trouve dans le pouvoir arbitraire et discrétionnaire accordé aux ministres, en l'occurrence, au ministre des Transports (M. Pepin) et aux personnes que les ministres désignent. Au lieu d'avoir une loi simple et claire que tout le monde peut comprendre et dans laquelle sont énoncées par exemple les conditions en vertu desquelles une subvention peut être accordée, le gouvernement préfère laisser la chose à la discrétion de quelqu'un, à la discrétion du ministre. Il peut décider qui recevra ou non une subvention. Il peut nommer qui il veut, décider quels règlements et quelles règles seront adoptés ou il peut déléguer ces pouvoirs à un de ses amis politiciens ou à quelqu'un qu'il a lui-même désigné.

Le troisième principe met en cause de nombreux bureaucrates dans l'administration. Le dernier principe dont je veux parler est probablement le pire d'entre tous, c'est la trahison. En dernière analyse, quand on croit être arrivé à un compromis, tout est remis en cause et c'est le caucus des députés du Québec qui prend vraiment la décision. C'est ce que nous constatons en l'occurrence.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je tiens à dire dès le départ, en tant que député des Prairies qui a grandi dans une petite exploitation céréalière du centre de la Saskatchewan, que le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie sera l'une des épreuves les plus dures à frapper le petit producteur céréalier de ma province depuis les années 30 et la grande dépression. En outre, d'après les lettres que je reçois de mes électeurs de Yorkton-Melville, depuis le Syndicat national des cultivateurs, qui est un organisme des plus progressistes, jusqu'à la Chambre de commerce, qui est une association très conservatrice, je sais que tous sont unanimement contre le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. C'est en leur nom que je tiens à dire quelques mots et à prier mes collègues députés d'écouter ce que j'ai à dire sur les graves conséquences qu'aurait pour les Prairies et, en fait, pour tout le Canada, l'adoption de ce projet de loi.

M. Thacker: Ils n'écouteront pas. Ils ne parleront même pas.

M. Nystrom: Ils n'écouteront même pas, comme le dit un des députés de l'Alberta. Je crois que c'est là le point important de tout ce débat. Le parti libéral compte deux députés dans l'Ouest, dans la ville de Winnipeg. Environ 74 députés de l'opposition viennent de l'Ouest et, pourtant, le gouvernement n'écoute pas ces représentants du peuple. Il impose aux Canadiens de l'Ouest quelque chose qui vient certes à l'encontre de la démocratie la plus élémentaire, qui est contraire à notre régime parlementaire même.

Je défie le ministre, en face, de faire une seule chose, tout au plus, soit d'organiser un référendum national parmi les teneurs de livres permanents pour voir s'ils souhaitent garder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou en être débarrassés comme le laisse entendre le ministre des Transports (M. Pepin) par le biais de cette mesure législative. Ma foi, ce serait certes là un processus démocratique. S'ils étaient d'accord avec le ministre, tout serait parfait et nous accepterions les changements que celui-ci a proposés. Toutefois, je suis persuadé qu'ils ne seraient pas d'accord, tout simplement parce que le projet de loi contribuera à accroître les frais de transport du grain pour l'agriculteur de 500 p. 100 d'ici à 1991. Si ces frais augmentent de quelque 500 p. 100 d'ici à 1991, de nombreux petits agriculteurs et de nombreux agriculteurs dont l'exploitation est peu rentable seront forcés de vendre leur terre. Ils n'arriveront pas à produire des céréales et à nourrir les consommateurs du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Il y a lieu en outre de signaler à l'intention de certains députés qui représentent des circonscriptions autres que celles des Prairies et qui pourraient encore l'ignorer que le prix des grains a baissé sur les marchés mondiaux. Le ministre a choisi ce moment-là pour présenter un projet de loi qui va accroître encore les frais des agriculteurs des Prairies. En l'occurrence, nous comprenons pourquoi le parti libéral n'existe plus, à toutes fins pratiques, dans l'ouest du Canada. Il n'a tout simplement pas la moindre idée des questions importantes qui touchent les Canadiens de l'Ouest.

Il faut également se rendre compte que cette question revêt de l'importance non seulement pour les agriculteurs des Prairies, mais aussi pour tous les Canadiens. Mon voisin de banquette vient de Brantford. Sans doute pourrait-il dire à la Chambre que chaque fois que les agriculteurs de l'ouest du Canada voient baisser leurs revenus, ils cessent d'acheter des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et les autres machines que fabrique une ville comme Brantford. Le résultat, c'est que de 25 à 30 p. 100 des habitants se retrouvent en chômage. Voilà pourquoi ce projet de loi est si important. Voilà pourquoi il faut absolument que nous arrivions à convaincre le ministre et le gouvernement de revenir sur leur décision et de maintenir le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau qui contribue tant à rendre le Canada et la confédération si attrayants pour nous, Canadiens des Prairies.

M. Pepin: Bonté divine! Mil huit cent quatre-vingt-dix sept, la confédération!

M. Nystrom: Les États-Unis, l'Argentine, l'Australie et les pays d'Europe, qui sont pour nous autant de concurrents, subventionnent massivement leurs céréaliculteurs. Si le gouvernement abolit le tarif applicable du Nid-de-Corbeau et augmente de quelque 500 p. 100 les frais d'acheminement de nos grains au cours des huit ou neuf prochaines années, nos agriculteurs seront énormément désavantagés par rapport aux agriculteurs étrangers. Les Canadiens perdront ainsi un bon nombre de marchés et une grande quantité de devises étrangère dont tout le pays, et non seulement les provinces et les agriculteurs des Prairies, auraient profité.

• (1640)

Les Américains ont mis en œuvre des programmes de subvention importants pour le blé. Ils ont récemment établi un programme spécial de crédits de 1.5 milliards de dollars qui seront affectés au cours des trois prochaines années afin de subventionner les taux d'intérêt du grain expédié dans le tiers monde. Les Européens accordent également des subventions aux producteurs céréaliers, peut-être plus considérables encore, de même que les Argentins et les Australiens.

Un autre facteur entre en ligne de compte: les agriculteurs canadiens se trouvent en moyenne entre 600 et 800 milles plus loin d'un port que tous leurs autres concurrents du monde, même des États-Unis. Dans ce dernier pays, en raison des voies navigables du Mississippi et du Missouri, les agriculteurs ont facilement accès à un port pour acheminer leurs céréales. Étant donné que nous n'avons pas d'avantage de la sorte au Canada, les frais que doivent assumer les producteurs sont supérieurs. C'est pourquoi il faut maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau.

C'est pourquoi il faut que le gouvernement d'en face revoie le projet de loi dont nous sommes saisis. Il y a de nombreuses autres questions relatives au tarif du Nid-de-Corbeau qu'il faut signaler, dont celle des taux variables. En vertu de ce projet de loi, les taux pourront varier de façon que les compagnies de chemin de fer puissent éventuellement exiger le taux qu'elles désirent pour l'expédition du grain sur les différentes lignes des Prairies.

M. Pepin: Avez-vous lu le projet de loi?

M. Nystrom: Elles seront ainsi en mesure d'exiger des taux supérieurs pour certains embranchements où le volume n'est pas très important ou dans des petites villes où les exploitations agricoles sont de moindre envergure. Les chemins de fer dicteront ainsi la politique sociale et pourront décider des villes ou des élévateurs à fermer. Ils pourront forcer tel ou tel agriculteur à quitter sa terre en exigeant des taux supérieurs par boisseau ou tonne sur telle ou telle ligne.

En dernier ressort, ce système favorisera une plus grande centralisation des activités agricoles dans les Prairies. Comme les députés le savent, le système économique est très décentralisé actuellement dans les Prairies, puisqu'il y a un élévateur dans chaque ville et village, en même temps que des syndicats du blé et d'autres associations coopératives. Ce ne sera plus le cas si la mesure législative à l'étude est adoptée.

Je sais que certains députés d'en face se plaisent à envisager d'énormes terminaux dans les villes de l'intérieur et le transport des céréales par camion, dans le cadre d'une économie beaucoup plus centralisée dans les Prairies. Ce système est tout à fait étranger à cette région et va à l'encontre des désirs de la grande majorité des habitants des Prairies.

L'autre point que je tiens à signaler, c'est qu'en vertu de ce projet de loi, on continuera à accorder des milliards de dollars aux sociétés ferroviaires canadiennes, au fil des ans. Depuis toujours, le CP est, de toutes les institutions canadiennes, le plus grand bénéficiaire de subventions du secteur public. C'est le plus gros parasite que nous n'ayons jamais connu.

Une voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ne me dites pas qu'il existe encore un conservateur de l'Ouest qui défende le CP!

Lorsqu'on examine les statistiques, on s'aperçoit que, calculée en dollars de 1982, l'aide publique offerte au Canadien Pacifique s'élève à près de 13.5 milliards de dollars. En échange de cette énorme subvention offerte au CP, les contribuables canadiens n'en ont rien reçu en capital-actions ou en pourcentage. La société s'est contentée de recevoir cet énorme cadeau, dont elle s'est servie pour acheter des wagons-trémies, des voies ferrées, ou encore pour améliorer ses services. Vers la fin des années 1880, le Canadien Pacifique a reçu un important matériel ferroviaire, en même temps que des droits miniers et de vastes concessions de terrains. Tout cela lui a été offert gratuitement en échange du service qu'il devait fournir aux agriculteurs. On demande aujourd'hui à ces derniers de payer la totalité des frais de transport de leurs céréales, mais aucune disposition du projet de loi . . .

M. Pepin: Ce n'est pas vrai.

M. Nystrom: Le ministre pourra répéter cette remarque lorsque j'aurai terminé, s'il le désire. Un marché a été conclu il y a de nombreuses années et le Canadien Pacifique a reçu ses terres, ses droits miniers et son matériel, en promettant en échange de transporter les céréales des agriculteurs. Ce projet de loi abolira le tarif du Pas de Nid-de-Corbeau pour les agriculteurs, mais il ne permettra pas aux Canadiens de récupérer tout le matériel, toutes les terres et tous les droits miniers qui ont été offerts au Canadien Pacifique. En 1917, au moment de la création d'une commission royale d'enquête, la valeur de tous ces biens a été estimée à près de 279 millions de dollars; en dollars de 1982, cela représente 8.3 milliards de dollars. Aux termes du projet de loi à l'étude, le Canadien Pacifique ne remboursera pas cette somme aux Canadiens.

Je vois que vous vous levez, monsieur le Président. Je souhaiterais avoir plus de temps, parce que dix minutes ne suffisent pas à défendre la cause des habitants des Prairies. C'est une infamie, car le débat actuel est le plus important qui touche les Prairies.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais il parle déjà depuis 11 minutes.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots du projet de loi C-155, loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cette loi, si elle est adoptée, nuira à l'ensemble du transport des céréales au Canada. Bien qu'elle ne risque guère d'avoir d'effets sur la circonscription de Grey-Simcoe, en Ontario, elle représente une injustice sur laquelle on ne peut fermer les yeux et qu'on ne peut reléguer aux oubliettes. De plus, invoquer la clôture est une autre injustice monstreuse qui ne sera pas sans être remarquée par les Canadiens.

Depuis l'annonce que le ministre des Transports (M. Pepin) a faite sur ce projet de loi, le pays s'est éloigné du consensus sur la modification du tarif du Nid-de-Corbeau. Quel que soit le sentiment ou le consensus qui existait dans l'Ouest précédemment, il a aujourd'hui virtuellement disparu.

Lorsque le ministre des Transports a annoncé la constitution du groupe de travail Gilson, qui avait le pouvoir de consulter les organismes agricoles et les chemins de fer à propos du tarif du Nid-de-Corbeau, sa première initiative, pour encourager les agriculteurs à participer à ces travaux, fut de promettre aux producteurs des garanties de performance de la part des chemins de fer, en échange d'une augmentation du tarif-marchandises pour les céréales. Toutefois, le projet de loi C-155 se révèle une tromperie. Il n'y a aucune garantie de performance pour les trois premières années. De plus, toute sanction imposée aux chemins de fer sera simplement calculée et non perçue. En d'autres termes, autant que je puisse voir, l'accord n'aura pas suffisamment de force pour être exécutoire.

De plus, il n'y a aucune disposition dans la loi prévoyant que le Parlement approuvera le règlement relatif aux garanties de performance. En d'autres termes, les chemins de fer pourront faire ce qu'ils veulent pendant trois ans. Il n'y a pas de doute que le gouvernement a tranché en faveur des chemins de fer. De nouveau, en raison de ce parti pris, tout sentiment ou consensus favorable qui pouvait exister dans l'Ouest a disparu.

La modification du projet de loi faisant que les subventions seront versées aux chemins de fer au lieu d'être partagées moitié-moitié entre ceux-ci et les producteurs ne laisse rien à l'industrie de la transformation dans l'Ouest. En fait, la disparité qui existe entre les produits bruts et les produits finis en est considérablement augmentée. Voilà qui allait laisser un sentiment d'amertume, de frustration et de colère chez les producteurs de bétail partout dans l'Ouest. Mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Shellenberger) nous a déjà décrit, en termes forts explicites, les effets dévastateurs que cette mesure va avoir sur la production de porc et de bétail. La vérité, c'est que l'écart qui existe entre le produit brut et le produit transformé loin de diminuer va sans cesse se creuser.

Parce que le ministre n'a pas tenu compte de l'industrie de la transformation dans l'Ouest, il est possible que l'élevage dans cet endroit du pays ne s'en remette jamais. Pas étonnant que la cote du gouvernement n'ait jamais été aussi basse dans l'ouest

du Canada. Le gouvernement est passé maître dans l'art d'aliéner les gens de l'Ouest en les indisposant, en allant à contre courant de leur économie et en leur nuisant au lieu de les aider.

La subvention que le gouvernement compte accorder aux sociétés ferroviaires, aux termes de ce projet de loi, n'aidera pas ceux à qui elle devait profiter au départ. L'article 55(2) stipule que le ministre peut retenir sur les versements destinés à une compagnie de chemin de fer, un montant qu'il estime égal à celui qui aurait dû être consacré à l'entretien des embranchements tributaires du transport du grain ou investi dans le matériel et les installations ferroviaires destinés au mouvement du grain. Toutefois, monsieur le Président, si les chemins de fer prétendent que l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement et des producteurs est encore insuffisant pour justifier de telles dépenses, ils peuvent tout simplement laisser le réseau ferroviaire se détériorer et attendre que le gouvernement revienne avec d'autres mesures. Pour les producteurs, ce n'est absolument pas une garantie suffisante qu'ils obtiendront un meilleur service en contrepartie de l'augmentation du tarif-marchandises. En d'autres termes, les compagnies de chemins de fer peuvent revenir à leurs vieilles méthodes aux dépens des producteurs. Par conséquent, un engagement plus ferme et une garantie plus sûre de la part du gouvernement et des compagnies de chemins de fer sont indispensables. Surveiller la performance des chemins de fer ne suffit pas.

• (1650)

Pour peu que le passé permette de juger, on ne donnerait pas cher du projet gouvernemental de surveillance de la performance des chemins de fer au nom des producteurs de céréales.

Dans son rapport de 1982, le vérificateur général critique le ministère des Transports pour sa gestion financière et technique du programme de remise en état des embranchements. Ce programme, commencé en 1977, prévoyait la remise en état de 5,675 milles de voies ferrées d'ici 1992 à un coût de 1.6 milliard de dollars. De plus, monsieur le Président, entre 1971 et 1981 le gouvernement a participé à quatre accords d'une valeur de 318 millions de dollars pour les chemins de fer et le vérificateur général a constaté que des lacunes existaient dans trois domaines: l'attribution de la responsabilité pour l'entretien courant des embranchements remis en état; l'évaluation et la communication des répercussions financières importantes; l'élaboration de normes et de devis de construction.

Rien, dans ce projet de loi, ne garantit que ces négligences et ces lacunes ne se reproduiront pas. De plus, rien ne prouve qu'il n'y aura pas des coûts cachés pour les agriculteurs dans les années ultérieures. Il y a de nombreuses injustices dans ce projet. De plus, les producteurs de grain payeront le tarif plein lorsque le volume dépassera 31.1 millions de tonnes. Cette disposition découragera donc toute augmentation de la production céréalière.

Toutes les organisations et tous les groupes agricoles importants ont protesté et fait état de leurs objections, mais, comme d'habitude, ce gouvernement a fait la sourde oreille.

Le 1er février 1982, le ministre des Transports disait:

La réduction progressive des distortions de l'économie agricole de l'Ouest devrait apporter des avantages marqués comme l'augmentation de la transformation, de l'élevage du bétail et la diversification des cultures.

Pourtant, ce projet de loi montre que rien ne pourrait être plus loin de la vérité. J'espère que le ministre réexaminera sa déclaration et la corrigera. Bien entendu, ces mots auraient pu être écrits par quelqu'un au nom du ministre qui, de toute façon, ne connaît pour ainsi dire rien à l'agriculture, ce qui est probablement vrai de la majorité de son personnel. Celui-ci n'a probablement que des connaissances théoriques, mais pas de connaissances fondées sur la pratique et l'expérience. C'est d'ailleurs la même chose dans de nombreux autres ministères, et c'est tragique pour dire le moins. Cela signifie qu'il n'y a pas suffisamment de bon sens—de gros bon sens, comme on disait—dans l'administration publique aujourd'hui. Au lieu de cela, nous sommes à la merci de théoriciens. Notre pays en souffre, car tous les pouvoirs publics se rendent coupables de mauvaise gestion. Ce projet de loi, monsieur le Président, est un exemple classique de ce problème et une perfusion de bon sens est requise de toute urgence.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, le député de Végréville (M. Mazankowski).

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je ne suis pas surpris de vous avoir pris au dépourvu. Je suis en effet déjà intervenu au sujet de la mesure initiale et je prends aujourd'hui la parole pour soutenir l'amendement proposé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Cet appui est d'autant plus justifié qu'aujourd'hui, un ministre de la Couronne est intervenu pour proposer une motion qui revient à imposer la clôture à un débat sur une question qui revêt une très grande importance. Dans certains cas, on a peut-être exagéré l'importance de cette question par rapport à l'Ouest, mais c'est sans nulle doute un problème crucial pour l'ensemble du pays, tant d'un point de vue économique qu'agricole.

Ce qui est inquiétant, sur le plan parlementaire et compte tenu du fait que c'est la seule institution démocratique qui nous reste, c'est que c'est sans doute la 25e fois—en tout cas, entre la 20e et la 25e—que le gouvernement propose la clôture au cours de la session actuelle. Je me demande vraiment où nous allons. Notre but ici n'est-il pas justement de débattre de problèmes fondamentaux et importants comme le tarif-marchandises statutaire? Si nous ne pouvons pas débattre pendant plus de deux ou trois jours, un problème aussi fondamental et aussi important que le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, c'est que notre institution n'a plus aucun rôle à jouer et qu'elle est vouée à une disparition prochaine. Nous ne pouvons qu'exprimer notre désarroi face au ministre des Transports (M. Pepin). Il s'est valu bien des félicitations et s'est fait bien voir dans l'Ouest pour sa franchise et son attitude directe. Toutefois, même si la cote du ministre est bonne depuis à peu près un an, elle est tombée brutalement en raison des mesures qu'il prend ici aujourd'hui, cela ne fait aucun doute. Par conséquent, on ne peut qu'être furieux et outré par ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre.

Je pensais que le débat était intéressant. Nous avons discuté de cette question jeudi et vendredi derniers, et nous avons entendu quelques excellents discours. Ce débat n'a pas été marqué de sous-entendus ni de critiques acerbes, mais il s'est déroulé dans la franchise et de manière intelligente. J'avais l'impression que tout se passait pour le mieux. Je pensais que nous examinions à fond certaines solutions de rechange à la mesure législative qui nous a été proposée. Cependant, tout ce bel enthousiasme est tombé d'un seul coup en même temps que l'appui que le ministre des Transports a pu se gagner dans tout le pays en s'efforcant de résoudre le problème du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Comme je l'ai dit jeudi dernier dans mon intervention, la mesure à l'étude n'est qu'un jargon incompréhensible et elle est très complexe. D'autres députés ont parlé des belles phrases qui servent à définir le nouveau tarif-marchandises statutaire. Personne ne comprend véritablement cette définition. L'autre jour, au comité, mon collègue le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) a demandé au président du CN de nous expliquer en quoi consistera le tarif-marchandises aux termes de l'article 36 ou 37 du projet de loi. Le témoin nous a répondu qu'il ne pouvait pas le faire parce qu'il ne comprenait pas cette définition. Si quelqu'un comme le président du Canadien National ne la comprend pas, comment l'agriculteur pourra-t-il la comprendre?

Ce bill sème la mésentente, il n'y a aucun doute là-dessus. On ne s'entend ni dans l'Ouest ni dans l'ensemble du pays. Le bill est incomplet. Le ministre a dit qu'il allait proposer un filet de sécurité et fixer le nouveau tarif en fonction des moyens financiers de l'agriculteur. On ne nous a pas donné d'autres détails. Le ministre n'a pas donné de plus amples explications en deuxième lecture. Il a simplement dit que le bill serait renvoyé à un comité. Nous savons tous ce qui compte pour le ministre: faire adopter le bill avant la fin de juin. On ne peut cependant pas discuter lorsqu'on n'est pas au courant, monsieur le Président. Il dit qu'il ajoutera d'autres produits agricoles. De quoi s'agit-il? Le ministre est censé inclure d'autres dispositions dans le bill. En fait, nous ne savons pas exactement où le ministre veut en venir et l'anxiété, l'appréhension, la méfiance grandissent.

Comme certains députés l'ont indiqué, des agriculteurs ont admis qu'ils pourraient peut-être payer une plus grande part des frais de transport de leur grain. Des interventions de cette nature ne feront qu'attiser méfiance. Le gouvernement, dont aucun représentant n'a été élu à la Chambre des communes à l'ouest de Winnipeg, bafoue un droit historique et statutaire et force la Chambre à adopter cette mesure a toute vitesse. Le gouvernement fera en sorte que le bill soit étudié rapidement par le comité et qu'il franchisse l'étape du rapport. C'est tout ce qui compte. Il forcera ainsi l'adoption d'une mesure qui portera atteinte à chaque producteur, à l'agriculture et à l'économie canadienne. Qui plus est, c'est un affront à cette institution, aux députés et à la démocratie parlementaire. Cette façon de procéder ne devrait jamais être tolérée, encore bien moins dans ce cas-ci, puisqu'une question fondamentale est en jeu.

● (1700)

Je me demande si le ministre est conscient qu'en imposant la clôture, il suscite la mésentente et l'amertume. Je regrette d'avoir à le dire, car cet homme a consacré, comme je l'ai mentionné jeudi dernier, une bonne partie de son temps à servir la fédération canadienne. En tant que député, il a fait partie de la Commission de l'unité canadienne et on le perçoit généralement comme une personne qui cherche l'harmonie. En toute honnêteté, je dois pourtant dire que son geste suscite aujourd'hui l'amertume, le désaccord et la désunion. De plus, que son collègue ait présenté une motion d'attribution de temps aujourd'hui démontre un mépris éhonté envers la tradition parlementaire.

C'est dans cette perspective qu'il faut voir la chose. Ce dossier suscite une controverse depuis un certain temps déjà, mais on n'en a jamais discuté assez longtemps à la Chambre. Le tout a commencé le 8 février 1982, lorsque le ministre des Transports a fait une déclaration à Winnipeg au sujet de la formule qu'il comptait adopter pour régler la question du tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau. C'est à cette époque-là qu'il a mis en marche l'enquête dirigée par M. Gilson et, le 28 juin 1982, nous avions le fameux rapport Gilson. Encore une fois, le ministre en a profité pour faire une déclaration. Mais où? Les deux fois, il a fait ses déclarations dans la ville de Winnipeg, et non pas à la Chambre des communes. Pas un seul de ses collègues n'a fait de déclaration dans cette enceinte, ce qui fait que les députés n'ont pas été en mesure ni d'y répondre, ni de poser des questions, ni de demander des éclaircissements. Non; ces déclarations ont été prononcées à l'extérieur de la Chambre des communes. Le ministre s'est arrangé pour court-circuiter notre institution. A une troisième reprise, soit le 4 août dernier, le ministre a fait à l'extérieur de nos murs, une autre déclaration fort importante dans toute cette affaire. Le 1er février 1983, le ministre a annoncé ses intentions sur le plan législatif. Et que l'on devine un peu où il a fait cette déclaration. Non pas à Ottawa, non pas à la Chambre des communes, mais encore une fois à Winnipeg, mettant de nouveau en échec le processus parlementaire. Enfin, le 5 mai 1983, il a annoncé les présumées révisions à son projet de loi initial. Il a fait sa déclaration devant la presse parlementaire cette fois. Il a eu l'audace de refuser de faire part de ses projets à la Chambre des communes, préférant traverser la rue pour les dévoiler.

Aujourd'hui, après deux bonnes journées de débat, on nous impose la clôture. Nous avons été saisis du projet de loi jeudi dernier. Nous en avons discuté vendredi et encore une fois aujourd'hui. Nous avons entendu des discours de dix minutes. Les députés de l'Ouest ont à peine le temps d'entrer dans le vif du sujet en dix minutes. Comme l'a fait valoir un de nos collègues, chacun des députés de l'Ouest a suffisamment à dire pour parler durant une bonne heure car ce sujet délicat revêt des dimensions à la fois fondamentales, subjectives et politiques. Cela ne fait aucun doute. Mais nous craignons que désormais il soit trop tard. Les intentions du gouvernement sont très claires. Il compte obliger la Chambre et son comité à étudier la mesure à toute vapeur, car il voudrait qu'elle soit adoptée avant l'ajournement du 30 juin. Mais nous lui ferons la vie dure à cette mesure, et cela, je puis vous le garantir.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, voici encore un exemple d'énoncé de politique gouvernementale qui ne tient pas compte de l'ensemble du Canada. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave), plus récemment le député de Végréville (M. Mazankowski) et d'autres députés des Prairies ont exprimé très clairement les répercussions que

ce projet de loi va avoir dans l'Ouest à leur avis, tant sur les producteurs céréaliers que sur les éleveurs bovins. Mais dans aucun énoncé de politique relatif à ce projet de loi ni dans aucun texte préalable on n'a calculé l'incidence qu'il pourrait avoir sur une partie quelconque du Canada située à l'est des Grands lacs.

En ma qualité de Canadien, j'exige qu'on évalue cette incidence. En ma qualité d'habitant des provinces Maritimes, je demanderai au ministre des Transports (M. Pepin) de répondre aux questions contenues dans mon exposé du 5 mai, qui figure en page 25210 du hansard:

> ... ces répercussions sont bien réelles et je veux savoir si le gouvernement a l'intention de reconnaître que les éleveurs de volaille, de porc et de bœuf de l'est du Canada subiront bel et bien une augmentation de leurs coûts à la suite de la modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous avons le droit d'obtenir la réponse à cette question grâce à une étude décisive des coûts.

Est-ce que le ministre a répondu d'une façon ou d'une autre à ma demande d'une analyse des coûts? En ma qualité de Canadiens, j'exige qu'on procède à cette évaluation. Le gouvernement, depuis le premier ministre (M. Trudeau) jusqu'au dernier des ministres, n'a tenu aucun compte de la politique gouvernementale qui a été énoncée au cours de la deuxième guerre mondiale en vue de rendre la production de viande compétitive dans l'ensemble du Canada. Cette politique tenait compte de ce que les provinces Atlantiques n'étaient pas et ne seraient probablement jamais autosuffisantes dans le domaine de la viande et de la volaille, le climat et le caractère des exploitations agricoles de la région ne se prêtant pas à une production de cette échelle.

Cette politique devait créer des conditions de compétitivité pour tous les agriculteurs pratiquant la production de viande au Canada. Le producteur de bœuf du Nouveau-Brunswick pouvait ainsi compter avoir des coûts et des bénéfices comparables à ceux de son homologue des provinces des Prairies. Et pour que cela fût possible, il fallu instaurer un programme de subvention du grain de provende.

Faute de prévoyance, le gouvernement a décidé d'abaisser le taux réel de cette subvention au fil des ans. On a donc pu démontrer que la viande des Prairies dispose actuellement d'un très net avantage commercial sur le marché atlantique.

Le ministre peut penser que la région des Maritimes est d'une importance insignifiante en comparaison des autres régions du Canada. Mais quel que soit le chiffre de sa population, elle doit entrer en ligne de compte dans n'importe quelle politique nationale. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. On a calculé que le porc des Prairies vendu sur le marché de l'Atlantique dispose d'un avantage commercial pouvant peut-être atteindre $4.40 le quintal par rapport au porc des Maritimes. L'écart est encore plus important dans le cas du bœuf de l'Ouest vendu dans les Maritimes.

Le premier énoncé de politique du ministre des Transports a été analysé par le Maritime Farmers Council. Ce dernier a estimé que nos producteurs seraient encore plus désavantagés qu'en ce moment. C'est pour cette raison que j'ai demandé qu'on analyse l'incidence que cela pourrait avoir sur les producteurs de bovins de l'Atlantique, comme je le disais tantôt.

Le Maritime Farmers Council a effectué une étude fouillée du désavantage commercial croissant mesuré entre les années 1967 et 1982. Les chiffres sont saisissants. J'espère que le gouvernement et le ministre des Transports vont écouter attentivement. En 1967, pour pouvoir maintenir à l'échelle nationale l'égalité commerciale dans la production de viande et de volaille, l'agriculteur des Maritimes versait 11 p. 100 du prix total du transport des grains expédiés en Nouvelle-Écosse. On pourrait trouver extraordinaire qu'une pareille subvention soit accordée à un seul secteur, mais c'est conforme à la politique du gouvernement et ce secteur existe justement à cause de la politique que le gouvernement a toujours pratiquée. En 1982, l'agriculteur des Maritimes payait 75 p. 100 de tous les frais de transport, mais ces frais sont autrement plus élevés qu'en 1967. Et il était d'autant plus défavorisé que son homologue de l'Ouest qui payait 59 p. 100 des frais de transport en 1967 n'en payait plus que 18.7 p. 100 en 1981.

• (1710)

Il ne s'agissait pas de données farfelues, mais de renseignements tirés du rapport Gilson, des données du Conseil économique du Canada, du rapport Snavely et de l'indice des prix établi à partir des dépenses nationales brutes. Il faut que le gouvernement finisse par admettre que le pays comprend cinq régions, et que toute mesure qu'il pourrait adopter pour une raison ou pour une autre peut en favoriser une au détriment des autres. Il faut donc en mesurer toutes les conséquences lorsqu'on adopte une mesure comme celle que nous étudions actuellement.

Les volte-face incessantes du gouvernement ont pratiquement réduit les producteurs de grain de provende des Maritimes à la mendicité. Et il n'y a pas que dans ce domaine qu'on ne semble pas tenir compte de l'intérêt général au niveau fédéral.

Je ne répéterai jamais assez que pendant qu'on vole au secours des Chrysler, des Massey-Ferguson, des Bombardier et des Maislin de l'Ontario et du Québec, on ne trouve aucune étude encore sur les conséquences qu'un tel virage politique peut avoir pour l'agriculture de l'est.

On n'a aussi qu'à voir de quelle façon agissent le Conseil du Trésor, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le gouvernement en général, pour se rendre compte que l'agriculture dans l'est, que ce soit la culture des pommes ou des pommes de terre, n'a plus aucune importance. On n'a jamais adapté comme il faudrait la politique de stabilisation des prix en indexant les coûts de production et les paiements ne sont annoncés qu'à la veille des semences.

C'est une politique rétrograde qu'on applique sans discernement. Cela ferait peut-être un peu moins sectaire de parler de construction navale. Jamais le gouvernement actuel n'a pratiqué de politique qui nous aurait permis d'exploiter toutes nos possibilités à ce chapitre. Et faute de mesure, le chômage dans ce secteur n'a jamais cessé de grimper au point où les chantiers navals ne sont même plus tenus de payer des impôts sur les bénéfices réalisés. Le nombre des emplois est tombé de 90 p. 100 dans certains cas et les travailleurs de cette industrie ne paient plus d'impôts. Ils vivent d'assurance-chômage ou de l'assistance publique au détriment de la province qu'ils habitent.

On observe d'une décision politique à l'autre une absence totale de compréhension du Canada dans son ensemble, quelle que soit la sphère économique concernée.

Ce manque de compréhension du Canada en tant que pays se trouve également aggravé par le fait que le gouvernement n'a pas réussi à proposer une loi efficace sur les droits des experts en phytogénétique ou, à défaut, à susciter l'élaboration d'une politique de recherche céréalière qui éviterait au gouvernement fédéral d'avoir à verser des subventions aux agriculteurs de l'Est pour que leurs cultures soient rentables.

Quelques membres du comité de l'agriculture de la Chambre des communes du Royaume-Uni sont récemment venus en visite au Canada. J'ai eu le privilège d'être invité par le ministre de l'Agriculture à assister à une réception donnée en l'honneur de ces invités du Canada. J'ai eu le plaisir d'être placé à côté d'un député britannique qui m'a appris que leur programme de recherche leur avait permis de mettre au point des variétés de blé qui donnent des rendements de quatre à cinq tonnes l'acre. On a également demandé à l'organisme de recherche de produire une variété permettant un rendement de six tonnes l'acre. Les chercheurs ont répondu que les agriculteurs pourraient peut-être cultiver cette variété d'ici cinq ans.

Encore une fois, nous n'avons aucune politique de recherche agricole au moment où l'on examine les besoins globaux de l'agriculture. On apprend que d'autres variétés de céréales présentement mises au point en Europe ont des rendements très élevés. Le climat des régions d'Europe est relativement comparable à celui de nos régions de l'Atlantique. Peut-être le ministre et le gouvernement dans son ensemble n'auraient-ils pas à subir certaines des critiques que je leur ai adressées, aujourd'hui si le rendement de l'agriculture dans les provinces Maritimes était plus élevé, chose que nous ne saurions espérer dans les conditions actuelles.

Je crois parler au nom des députés des Maritimes en exigeant du ministre qu'il se pose en ardent défenseur d'une politique agricole en matière de production céréalière et, en attendant que survienne un tel changement, qu'il consacre plus de fonds au programme de subvention au transport du grain de provende afin de permettre aux éleveurs de l'Est de soutenir la concurrence des éleveurs des autres régions. Je crois sincèrement ne faire là qu'une requête bien raisonnable.

Enfin, je tiens à demander encore une fois qu'on étudie ce que le projet de loi relatif au tarif du Nid-de-Corbeau coûtera à l'éleveur de l'est du Canada. Le gouvernement devrait assortir ce projet de loi d'une politique gouvernementale appropriée destinée, premièrement, à réduire l'écart qui existeprésentement dans la structure concurrentielle de la production de viande au Canada et, deuxièmement à nous assurer que ce projet de loi ne va pas aggraver davantage une situation déjà très défavorable.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat bien que le sujet de discussion, l'abolition du tarif du Nid-de-Corbeau, soit un anathème pour la majorité des vrais Canadiens, ceux du centre du Canada et surtout ceux de l'Ouest. En fait, je me demande pourquoi la Chambre perd son temps à étudier une mesure aussi inique. Je félicite le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) d'avoir proposé d'en reporter l'étude à six mois. C'est dommage que nous ne puissions le différer de six ans ou même de 60.

La plupart de ceux qui ont pris la parole cet après-midi représentent des circonscriptions de l'Ouest. Personnellement je viens du sud de l'Ontario. Mais autant que n'importe quel député de l'Ouest, je m'inquiète des effets à long terme de la suppression du tarif du Corbeau. Car même ma circonscription en subira les contrecoups.

Avant de vous expliquer en quoi la circonscription de Brant sera touchée, j'aurai une question plus terre à terre à poser. Où sont passés les libéraux? Si cette mesure est si importante, pourquoi le ministre responsable est-il incapable de galvaniser ses troupes? Où sont les députés libéraux prêts à soutenir et à défendre le gouvernement? Ils ont disparu. J'en vois un qui quitte la Chambre. Il en avait assez. J'aurais cru que tous les libéraux se seraient fait un devoir de profiter de l'occasion pour défendre le gouvernement. Je dois admettre avec beaucoup d'entre eux que la mesure est sans doute indéfendable, mais au moins par devoir politique, ils auraient pu faire valoir des arguments pour créer l'impression que les libéraux ne sont pas nécessairement voués à leur propre destruction à l'ouest de l'Ontario.

Cette mesure n'aidera sûrement pas le parti libéral de l'Ouest. Une fois encore, le gouvernement libéral n'a aucun égard pour les moindres citoyens de l'Ouest, notamment les céréaliers et les cultivateurs. Je ne parle pas des entreprises agro-alimentaires mais plutôt des exploitations familiales. Les libéraux peuvent bien courir au suicide politique dans l'Ouest, mais ce faisant ils se disposent à faire disparaître l'exploitation familiale. C'est ce qui finira par arriver. Le petit agriculteur des Prairies, aux prises avec des frais de transport qu'il ne pourra supporter, ne pourra pas résister.

Nos principaux concurrents, ceux des États-Unis, de la plupart des pays d'Europe, d'Australie, du Brésil, d'Argentine et d'autres pays, sont largement subventionnés par leur gouvernement. Les céréaliers sont aidés directement. Si le projet de loi à l'étude est adopté ou si les libéraux sont décidés à l'imposer même par la clôture, j'entrevois un très mauvais avenir pour les Prairies. L'exploitation familiale va disparaître. En fait, il se peut fort bien que les exploitations individuelles disparaissent complètement du paysage de l'Ouest. Les grandes exploitations agro-alimentaires continueront a se développer et à devenir puissantes. Une fois encore le petit cultivateur reçoit un coup de pied au derrière par un gouvernement autocrate et arrogant qui est décidé à faire ce qui lui plaît même en dépit du bon sens.

Ensuite qu'en est-il du CP, ce grand bastion de la libre entreprise qui a aidé à coloniser l'Ouest et à unir notre pays? Bien des mythes entourent le CP. J'ai beaucoup de respect pour le vieux Van Horne et son équipe qui ont construit le CP. J'ai aussi le plus grand respect pour les terrassiers irlandais et les travailleurs chinois en l'honneur desquels aucun monument n'a été érigé au Canada, mais qui ont pourtant sué sang et eau pour construire le chemin de fer qui traverse le pays. Des centaines de travailleurs sont morts sur le chantier, soit d'épuisement, soit faute d'une nourriture convenable ou encore à la suite d'accidents. Cela ne nous empêche pas pour autant de présenter le CP comme un exemple parfait de la façon dont la libre entreprise peut unifier un pays. Je n'ai pas l'impression que beaucoup de Canadiens savent que 60 p. 100 des capitaux qui ont servi à édifier ce symbole exemplaire de la libre entreprise étaient des fonds publics prélevés d'une manière ou d'une autre dans les poches des contribuables canadiens et versés au CP sous diverses formes; subventions, concessions, abattements fiscaux, que sais-je encore.

• (1720)

Une voix: Droits miniers.

M. Blackburn: On peut aussi ajouter les droits miniers. De fait, si l'on tient compte de l'inflation, les 300 millions que le gouvernement a généreusement versés au CP équivalent à près de 8.3 milliards de dollars de 1983.

Il y a des années de cela, notre parti a dressé une liste de quêteux en Cadillac et vous pouvez être certains que depuis sa création dans les années 1870 à 1880, le CP n'a cessé de puiser dans les fonds publics. Le gouvernement aujourd'hui cède à une forme plus élaborée de chantage. Si les contribuables, plus particulièrement les agriculteurs de l'Ouest, n'acceptent pas de verser de l'argent au CP, leur dit-on, le réseau ferroviaire de l'Ouest ne sera pas modernisé, les céréales ne circuleront pas de façon plus efficace et plus rapide pour permettre aux producteurs de vendre des produits concurrentiels à l'étranger.

Je le répète, le gouvernement a cédé aux pressions de la compagnie de chemins de fer. Il a d'abord cédé aux pressions de la société qu'il contrôle et possède à part entière, le CN, et il a cédé à ce bastion de la libre entreprise, le CP. Je ne cesserai jamais de m'émerveiller devant la façon dont ces géants du secteur privé sont capables de vanter les mérites de la libre entreprise et de venir réclamer plus d'argent au gouvernement pour les rescaper parce qu'elles ne veulent pas utiliser leurs propres capitaux ni émettre des obligations ou de nouvelles actions ordinaires. Il est tellement plus facile de tendre le chapeau à ceux qui agissent dans les coulisses au niveau fédéral et de prendre l'argent des contribuables.

J'ai parlé en commençant d'un troisième point. Je ne m'excuse nullement de la brièveté de mon intervention. On nous contraint à limiter nos interventions à dix minutes aujourd'hui en imposant la clôture une nouvelle fois. Je faisais allusion à ce qui se passe dans ma propre circonscription où Massey-Ferguson et White Farm Equipment tirent le diable par la queue. White Farm Equipment est dans une situation financière catastrophique, tout comme Massey-Ferguson qui arrive quand même à s'en sortir. Près de 30 p. 100 de toutes les moissonneuses-batteuses et des tracteurs lourds produits à Brantford par Massey-Ferguson et White Farm Equipment sont destinés à l'Ouest . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre je vous prie.

[*Français*]

M. Cousineau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! L'honorable député de Gatineau (M. Cousineau) invoque le Règlement.

M. Cousineau: Monsieur le Président, l'honorable député a mentionné dans son intervention le fait que c'était une question de clôture, qu'il n'avait que 10 minutes pour prononcer son discours. J'aimerais lui dire que c'est à cause du Règlement, et non pas à cause de cette deuxième lecture.

[*Traduction*]

M. Blackburn: Monsieur le Président, je remercie le député de me corriger. Je me suis trompé. C'est lui qui a raison. Mais il n'y a pas de doute qu'on nous imposera bientôt la clôture.

Je disais, monsieur le Président, que dans ma circonscription où sont établies Massey-Ferguson et White Farm Equipment, nous constatons que l'industrie de l'outillage agricole et la communauté agricole sont inextricablement tributaires l'une de l'autre. Les recettes agricoles fléchissent. Elles ont considérablement diminué au cours des trois ou quatre dernières années. On prévoit que le revenu net agricole diminuera encore de 14 p. 100 en 1983. Environ 30 p. 100 de toutes les moissonneuses-batteuses et des gros tracteurs construits par ces deux compagnies de Brantford sont expédiés dans l'Ouest. Les 70 p. 100 restants sont acheminés vers l'ouest des États-Unis.

Jusqu'où peut-on encore alourdir la charge qui retombe sur ces sociétés et les travailleurs qui ont été mis à pied directement à cause de la politique du gouvernement fédéral? A titre d'exemple, les chiffres des producteurs de l'Ouest révèlent qu'en 1990 les coûts des céréaliculteurs de l'Ouest vont être cinq fois plus élevés qu'ils ne le sont maintenant en vertu des tarifs du Nid-de-Corbeau. En 1995, les frais des producteurs de céréales de l'Ouest seront huit fois et demie ce qu'ils sont aujourd'hui et en l'an 2000, ils auront augmenté de douze fois et demie.

A Brantford, 1,200 travailleurs de White Farm Equipment sont en mise à pied prolongée parce que, comme je le disais tout à l'heure, la société éprouve des difficultés financières extrêmement graves. Massey-Ferguson a aussi mis à pied 1,500 employés. Toutes les autres sociétés du centre du Canada, de l'Ouest, de Winnipeg ou d'ailleurs qui produisent des machines agricoles sont dans une situation précaire. Le gouvernement fédéral, en abolissant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ne fera qu'augmenter les coûts de production des agriculteurs de l'Ouest. L'agriculteur n'aura que plus de difficulté à acheter des machines et à embaucher de la main-d'œuvre.

Cette mesure n'est pas catastrophique uniquement pour les céréaliculteurs de l'Ouest. Elle aura des conséquences financières et économiques néfastes sur le secteur de l'outillage agricole.

Je vois que mon temps de parole est épuisé, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir accordé quelques secondes de plus.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je siège ici non seulement en tant que représentant de l'Ouest, mais également à titre de député de l'une des villes de cette région, Calgary. Aucune ville du Canada n'a peut-être été aussi rapidement et durement touchée par la politique gouvernementale au cours des 18 derniers mois. Il y a un an et demi, le taux d'inoccupation se situait à 0.2 p. 100. A l'heure actuelle, il est le plus élevé au Canada, s'établissant à plus de 12 p. 100, et ce, directement à cause de la politique du gouvernement fédéral et plus particulièrement du Programme énergétique national.

C'est le cœur serré que j'interviens aujourd'hui, monsieur le Président, au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, car j'ai bien peur que nos vis-à-vis, à cause de leur manque de compréhension de l'Ouest, soient sur le point d'aggraver les difficultés économiques qu'ils ont déjà causées dans cette région en lançant le Programme énergétique national.

Pour en revenir à l'agriculture, lorsqu'un gouvernement essaie de changer les choses trop rapidement sans y avoir mûrement réfléchi, ces changements risquent d'avoir des conséquences inattendues et désastreuses, en premier lieu pour les habitants de l'Ouest et, en second lieu, pour ceux de l'Est.

Le député qui m'a précédé nous a signalé le nombre d'emplois qui risquaient de disparaître en Ontario, au Québec et dans d'autres provinces si le gouvernement commet une erreur. Cette situation est très évidente dans le secteur de la fabrication de matériel agricole, la fabrication de tracteurs, de moteurs et d'autres produits du genre.

Il est particulièrement difficile, monsieur le Président, d'intervenir au sujet de ce projet de loi, sachant qu'il a été proposé par le ministre des Transports (M. Pepin), un ministre qui, à une époque de sa vie, a dirigé une commission royale d'enquête sur l'unité nationale. Depuis les élections de 1980, le ministre, qui avait pris un ou deux ans de sa vie pour parcourir le pays et participer aux travaux d'une commission sur l'unité nationale, est venu ici-même appuyer un projet de loi constitutionnelle qui a entraîné d'énormes dissensions dans tout le pays, qui a donné naissance à un mouvement séparatiste dans l'ouest du Canada et qui a apporté de l'eau au moulin des séparatistes du Québec. Les deux années qu'il a passé à siéger à cette commission auraient dû lui apprendre bien des choses pourtant. On l'a vu également venir appuyer à la Chambre le Programme énergétique national. Cette mesure a divisé énormément les Canadiens et elle a entraîné la naissance et le développement dans l'Ouest d'un mouvement séparatiste qui a, probablement, ses appuis les plus solides dans ma région, en Alberta. Ce mouvement découle directement de deux mesures historiques présentées au cours des trois dernières années à la Chambre et appuyées par le ministre, le projet de loi constitutionnelle et le Programme énergétique national.

• (1730)

J'interviens aujourd'hui en connaissance de cause, car je suis né et j'ai été élevé dans cette partie du pays, et je sais que le gouvernement va nous imposer une autre mesure qui va intensifier ce sentiment de désaffection pour le Canada. Le projet de loi est mauvais en lui-même, à bien des égards, mais les réactions négatives qu'il suscite dans ma région seront intensifiées à cause de son objet.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont reçu 25 exemplaires de ce projet de loi mercredi soir, et à 11 heures, le lendemain matin, le débat commençait. On se croyait revenu au débat constitutionnel. Le chef de mon parti a eu 45 minutes pour lire la proposition constitutionnelle du gouvernement avant d'y répondre et notre parti n'a eu qu'une nuit pour étudier ce projet de loi extrêmement complexe avant de le débattre à la Chambre, le lendemain. Le gouvernement nous a fait part de son intention d'imposer la clôture après seulement deux jours de débat sur ce projet de loi.

Depuis des dizaines d'années le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau contribue au progrès de l'ouest du Canada. Selon les habitants de l'Ouest, c'est un avantage qu'ils ont obtenu à leur entrée dans la Confédération et c'est un principe établi depuis des décennies. Le gouvernement n'a à peu près aucun représentant élu dans l'Ouest, mais cela ne l'empêche pas de présenter un projet de loi qui ne tient absolument aucun compte de ce principe, et il n'a même pas la courtoisie de nous laisser une semaine pour l'étudier avant de commencer le débat. Il le dépose à la Chambre le mercredi, en distribue quelques copies, nous force à le débattre le jeudi et, après seulement deux jours de débat à la Chambre, il impose la clôture.

Cette façon de procéder aussi cavalière est une insulte envers chaque député et chaque Canadien, car c'est ainsi que le gouvernement traite d'un aspect si fondamental de notre histoire. Quand on les insulte, les gens ont une réaction négative. Ils en veulent à ceux qui les offensent et ils ne l'oublient pas. La seule façon de régler le problème de l'unité canadienne, c'est de se défaire du gouvernement le plus tôt possible, d'avoir un premier ministre qui comprenne toutes les régions du pays et qui soit sensible à leurs doléances, d'être administrés par un cabinet et un parti qui eux aussi sont sensibilisés aux problèmes du pays tout entier.

Si j'ai un conseil à donner au gouvernement, c'est le suivant: vous empruntez le même sentier que vous avez suivi dans le débat constitutionnel et vous vous écartez du sentier. Vous avez offensé les Canadiens de l'Ouest en imposant la clôture si rapidement. Si vous envoyez le projet de loi au comité et que, d'une façon ou d'une autre, vous mettez un terme à ses travaux en imposant une date limite arbitraire, vous procéderez alors d'une façon de plus en plus insultante pour les Canadiens de l'Ouest et notre opposition n'en sera que plus farouche.

La santé économique de l'Ouest, voire du pays tout entier, dépend de ce projet de loi. Ce n'est pas une mesure pour laquelle le gouvernement puisse à bon droit imposer la clôture ou se servir de sa majorité au comité pour empêcher les membres de la débattre ou les témoins de se faire entendre. La seule solution acceptable, c'est de laisser les gens libres de débattre le projet de loi ou de témoigner. Il importe de procéder lentement et avec circonspection si nous voulons aider la nation et non pas lui causer du tort.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je prends part à ce débat avec le même sentiment d'injustice que d'autres députés ont exprimé depuis que, peu après 15 heures, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a présenté une motion de clôture à propos d'un projet de loi dont le débat n'a commencé que jeudi dernier. J'ai calculé, d'après le hansard, que la mesure a été débattue pendant dix heures et cinquante minutes. Pour un député, quelles que soient la région qu'il représente ou sa position concernant le tarif du Corbeau, cette façon de faire est absolument inacceptable et tout à fait condamnable.

Je diffère sans doute d'opinion avec quelques-uns de mes collègues à propos du tarif, puisque je viens de l'est du Canada où les modifications nous préoccupent également. Le député de Végréville (M. Mazankowski) a bien raison de dire que la mesure législative ne touche pas que l'ouest du pays.

Les provinces de l'Est profitent des céréales et des grains de provende cultivés dans l'Ouest. Toutes les régions sont reliées entre elles. Le gouvernement est fort mal avisé de s'en prendre de manière aussi arbitraire et unilatérale à l'économie canadienne, à ce programme qui favorise depuis si longtemps le transport du grain de l'Ouest.

Si je pense différemment de certains députés, je partage l'avis que le ministre a eu la sagesse d'exprimer jeudi matin, à l'ouverture du débat. Il a alors admis qu'il existait des divergences d'opinions. J'en conviens et j'admets aussi qu'un consensus s'est dégagé depuis les premiers communiqués de presse sur la question. Il y a eu des modifications d'apportées au tarif de base et, de l'aveu général, cela devait se faire.

M. Lang: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas que la Chambre soit induite en erreur. Il n'y a pas eu de motion de clôture; c'est une motion d'attribution du temps qui a été présentée à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Celui-ci sera renvoyé au comité, puis nous aurons la troisième lecture.

M. Nowlan: Monsieur le Président, malgré tout mon respect pour le député, il fait erreur. J'ai plus d'expérience que lui à la Chambre. Quand on attribue une journée de plus au débat sur une mesure aussi fondamentale que celle-ci, ce n'est peut-être pas une motion de clôture, mais c'est ainsi que la population le comprend. Le gouvernement a l'air de mal saisir ce qui se passe à la Chambre. A vrai dire, le gouvernement est tellement axé sur le centre du Canada, notamment le Québec et l'Ontario, qu'il ne parvient pas à saisir ce qui se passe ailleurs au Canada. Dans l'Ouest et dans l'Est ainsi que dans toutes les autres régions du pays qui se penchent objectivement sur cette mesure, les gens estiment que le gouvernement s'arrange toujours pour imposer la clôture et qu'il n'acceptera aucun autre compromis ni aucun autre changement.

• (1740)

Je voudrais demander au ministre ce qu'il aurait pensé si son caucus libéral avait imposé la clôture à l'une de ses propositions, bien avant que le caucus du Québec ne l'entraîne dans une alliance quelque peu équivoque avec certains syndicats du blé pour l'obliger, malgré lui, à se tourner vers l'avenir et vers le changement. Il s'agissait non pas des syndicats du blé de l'Ouest, mais du caucus libéral du Québec.

Je vais vous poser une question purement hypothétique, monsieur le Président. Supposons que le Pas du Nid-de-Corbeau se trouve au Québec, comme la majorité libérale vient de cette province, pensez-vous que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau serait aboli au Québec si la situation était renversée? Voilà ce que je voudrais faire comprendre aux députés d'en face au cours des brèves dix minutes ou même cinq minutes qui me restent, car j'ai appris, et je parie que les députés d'en face ne saisissent pas toute l'importance de la chose, car moi-même je ne l'ai pas saisie tout de suite, qu'il y a dans l'Ouest 125,000 céréaliers détenteurs de permis. Si nous avons dix heures et cinquante minutes de débat, soit 650 minutes, il suffit de faire un rapide calcul pour constater qu'ils ont chacun droit à un tiers de seconde pour faire entendre leur point de vue à la Chambre avant la clôture ou l'attribution de temps.

Comme Shakespeare l'a dit il y a bien longtemps: «Ce que nous appelons une rose embaumerait autant sous un autre nom», et s'il s'y trouve une épine, elle va vous piquer et vous blesser comme n'importe quelle rose, si belle soit-elle. Et cette mesure va faire beaucoup de tort aux habitants de toutes les régions du pays, monsieur le Président. Vous le savez. Il y a là toute une arithmétique. A part les députés de l'Ontario et du Québec, il y a 28 députés libéraux des huit autres provinces. Pourtant, nous avons en Alberta 21 députés, peu importe leur appartenance politique, contre 21 députés ministériels originaires de provinces autres que les deux provinces du centre. Pas étonnant si ces députés s'inquiètent d'un déséquilibre ou d'une mesure unilatérale que le gouvernement ne voudrait jamais prendre si la situation était renversée.

Que penserait le gouvernement si les prochaines élections permettaient au parti conservateur d'obtenir un appui massif, comme ce sera sans doute le cas? Si le parti libéral est pressé d'écrire son épitaphe, il prépare aujourd'hui son voyage pour l'éternité en imposant la clôture au lieu de laisser le débat se poursuivre pendant une période de temps raisonnable. En agissant comme il l'a fait aujourd'hui, monsieur le Président, il a poussé l'opposition à durcir son point de vue contre cette mesure unilatérale qu'il n'emportera pas en paradis.

Comme mon ami, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) l'a dit, c'est exactement la même chose que pour la constitution. Il ne l'a pas emportée en paradis. Il en sera de même pour le projet de loi à l'étude. Que dirait le parti au pouvoir, monsieur le Président, si, après les prochaines élections, avec un gouvernement conservateur, majoritaire et bien représenté dans l'Ouest, un ministre décidait, à cause des pressions exercées par le caucus de quelque province, d'imposer des droits spéciaux aux usagers de la Voie maritime du Saint-Laurent pour favoriser les ports de Vancouver, Prince Rupert et Churchill? Est-ce qu'une telle mesure serait dans l'intérêt national?

Pour les habitants de l'Ouest, le tarif du Nid-de-Corbeau reflète un manifeste économique qui date de 1897. De façon brutale, le ministre de l'Agriculture supprime maintenant ce tarif en imposant la clôture. Examinons un peu l'un de nos manifestes culturels sur lesquels la majorité des députés s'étaient prononcés à la Chambre, en l'occurrence la loi sur les langues officielles. Supposons qu'après les prochaines élections, il y ait un déséquilibre entre les représentants des diverses régions et que des députés cèdent aux pressions d'un caucus provincial ou régional et disent: «Débarrassons-nous de la loi sur les langues officielles parce qu'elle coûte trop cher.» Le regretté et très honorable M. Pearson avait dit, et je suis bien d'accord, que nous devons payer pour garder le Canada uni. Si c'est ce que nous sommes prêts à sacrifier pour faire respecter nos mesures culturelles, pourquoi ne pas attacher un peu d'importance à nos mesures à caractère économique? C'est ce que le gouvernement essaie de détruire, monsieur le Président.

Il y a 76 députés de l'ouest du Canada entre le Manitoba et la Colombie-Britannique et, jusqu'ici, on a alloué 650 minutes au débat, ce qui veut dire qu'ils ont eu l'occasion de parler huit minutes et demie chacun. Collectivement, les 48 députés qui représentent des circonscriptions de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, ont pu parler treize minutes et demie chacun. Si l'on répartissait entre les 281 députés, y compris le Président, les 650 minutes attribuées jusqu'ici, alors qu'il ne reste qu'une journée de débat, cela ferait 2.3 minutes pour chacun d'eux.

Comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont dit, c'est un jour bien sombre. Il aurait fallu le faire le vendredi 13, car ç'aurait été plus odieux. Cette journée reviendra nous hanter. Je ne crois vraiment pas que le ministre des Transports (M. Pepin) nous ait montré dans le passé qu'il est capable de panser les blessures, de résoudre les problèmes et de reconnaître que les habitants de certaines régions qui s'opposent à telle ou telle chose ont des griefs légitimes, comme le député de Végréville (M. Mazankowski) l'a dit à l'ouverture du débat et l'a répété aujourd'hui. Il existe des griefs et des divergences d'opinions légitimes au Canada. On ne rétablit pas l'équilibre et on ne se montre pas juste ou impartial en agissant unilatéralement.

En terminant, je voudrais m'adresser plus précisément à M. le Président qui est un député distingué de la région de l'Atlantique. S'il y a un avertissement que je puis donner au sujet du Pas du Nid-de-Corbeau et de l'avenir réservé au projet de loi C-155—et mon ami, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a exprimé les craintes et les inquiétudes des agriculteurs de la région de l'Atlantique—je vous ferai remarquer, monsieur le Président, ainsi qu'à d'autres Canadiens que la population de l'Est a eu le triste exemple du tarif-marchandises des provinces Maritimes, notre Grande Charte des années 20 qui devait garantir notre accès aux marchés et favoriser notre industrie régionale. Vous savez, monsieur le Président, aussi bien que moi, ce qui s'est passé. Par conséquent, méfiez-vous et je demande également au ministre de se méfier. Soyons sensés et que le parti ministériel rétablisse l'équilibre. Qu'il se mette à notre place et imagine comment il aimerait se trouver en présence d'une mesure unilatérale et négative comme celle dont nous sommes saisis actuellement.

Le président suppléant (M. Corbin): Des quetions? Des remarques? Poursuivons le débat?

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, il est un peu difficile de parler à la suite de mon ami, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), mais je tenterai de faire mon apport. Il est malheureux que les caméras ne nous montrent pas le ministre cet après-midi et que les Canadiens ne puissent le voir enfoncé dans son fauteuil, tête basse, écrasé sous le fardeau, se faisant le bouc émissaire du parti libéral après avoir été dupé une fois de plus par le caucus libéral du Québec.

Étant représentant de Winnipeg, je sais d'expérience comment le caucus libéral du Québec fonctionne. La construction d'un centre de formation aérospatiale avait été recommandée à Winnipeg, mais le caucus libéral du Québec est intervenu. Il a décidé qu'il serait construit à Montréal ou nulle part ailleurs. Nous le voyons à l'œuvre aujourd'hui. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sera modifié à sa façon ou pas du tout.

J'ai bien peu de respect pour la plupart des membres du cabinet. J'en avais un peu pour le ministre, mais je l'ai assurément perdu quand il s'est rallié aujourd'hui à la proposition du ministre de l'Agriculture. Fait incroyable, nous n'avons eu que 650 minutes de débat, d'après les chiffres que le député d'Annapolis Valley-Hants nous a donnés aujourd'hui. Je ne le comprends pas, compte tenu de la qualité des exposés des députés de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ont présenté des suggestions, des solutions et des recommandations excellentes. Et tout cela en pure perte. Il n'y a pas eu beaucoup de critiques négatives du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais plutôt des critiques constructives, et je ne comprends pas pourquoi le ministre n'a pas pris la peine d'écouter. Il aurait pu y apprendre quelque chose. Le parti conservateur a annoncé un programme agricole en dix points que mon honorable ami de Végréville a présenté au début d'avril. Il demandait au gouvernement libéral de mettre en œuvre immédiatement un programme agricole en dix points destiné à favoriser la reprise économique chez nos producteurs canadiens. Ce programme, mis au point par le caucus agricole du parti conservateur, aurait comporté jusqu'à 100 millions de dollars pour aider les producteurs à renégocier leurs emprunts actuels à haut taux d'intérêt, afin de ramener ces taux à des niveaux plus conformes aux taux actuels. Et nous avons ainsi exposé ces dix points l'un après l'autre.

J'ai dans ma circonscription une petite région rurale. Je veux parler de Headingley, monsieur le Président. Un groupe d'agriculteurs de cet endroit m'a écrit. J'aimerais faire consigner leurs inquiétudes au sujet de l'intention qu'ont les libéraux de modifier les tarifs de transport ferroviaire des grains. La lettre dit:

• (1750)

> Les agriculteurs n'ont pas les moyens de supporter un changement, parce que le prix du grain baisse au lieu de monter comme il devrait. Les seuls prix qui augmentent sont ceux de l'essence, du carburant diesel et de l'huile.

Tout cela, ce sont des taxes libérales que le catastrophique Programme énergétique national a imposées à l'agriculteur et aux autres Canadiens. Et comme si ce n'était pas assez, on impose le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de force, par la clôture. La lettre poursuit:

> En plus, les taxes augmentent, les prix des assurances, des machines et des ouvriers agricoles augmentent.

Cela, bien sûr, c'est en partie attribuable au gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Le gouvernement néo-démocrate impose aux entreprises du Manitoba de nouvelles taxes, sur le personnel et autres. L'agriculteur d'Headingley poursuit:

> Pourquoi les agriculteurs de France et d'Allemagne obtiennent-ils $11 le boisseau pour leur blé, sans payer d'autre frais de transport que l'acheminement au silo?

Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir le même arrangement ici? La lettre se poursuit ainsi:

> Les Canadiens ne devraient pas avoir à payer de frais de transport, car les agriculteurs possèdent la moitié des wagons-trémies. Les sociétés ferroviaires obtiennent gratuitement les terres, les diesels sont loués et les voies sont complètement amorties. Qu'est-ce que le premier ministre et le ministre des Transports pensent qu'ils sont en train de faire? Nos frais de transport devraient baisser, non monter. Si les sociétés ferroviaires ne peuvent se débrouiller avec l'argent qu'elles reçoivent, elles n'ont qu'à donner les voies aux agriculteurs. Je suis persuadé que ceux-ci sauraient beaucoup mieux s'y prendre.

Je suis sûr qu'ils le sauraient. L'auteur de la lettre fait remarquer:

L'honorable Jean-Luc Pepin répète toujours que 17 p. 100 environ du revenu agricole passent en frais de transport. Se rappelle-t-il que nous recevions 7c. pour l'avoine, de 8 à 9c. pour l'orge et 14c. pour le blé dans les années 30? Aujourd'hui, un tracteur coûte $120,000 en moyenne, et une moissonneuse-batteuse $125,000 ... Le prix des céréales n'a pas déjà augmenté assez pour couvrir les dépenses courantes, sans hausser par dessus le marché les frais de transport.

Ni le ministre des Transports (M. Pepin), ni le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), ni aucun député ministériel n'ont expliqué comment un agriculteur pouvait faire face à pareille situation. On n'a proposé aux agriculteurs aucun moyen d'absorber toutes ces diverses hausses. C'est là quelque chose que le ministre aurait dû expliquer à la Chambre et aux agriculteurs avant d'imposer la clôture.

L'agriculteur ajoute:

Nous avons déjà beaucoup de dépenses inutiles à faire. Prenez, par exemple, le prix de l'essence. Nos voisins, les Américains, paient 86c. le gallon, alors que nous payons $2 les quatre litres. Des milliards de dollars sont engloutis dans la conversion au système métrique et dans le bilinguisme.

Évidemment, l'une des promesses que les libéraux ont faites aux Canadiens aux dernières élections fédérales, c'est que l'essence serait bon marché. L'essence n'est pas bon marché. Au contraire, elle est maintenant très coûteuse dans le cadre du Programme énergétique national.

J'ai aussi reçu une lettre d'un autre agriculteur de la région de Headingley, qui me fait remarquer:

En tant que producteur céréalier de l'Ouest, je ne peux m'empêcher de vous écrire au sujet des changements proposés que votre gouvernement semble décidé à nous imposer en matière de transport du grain.

S'ils étaient adoptés, certains de ces changements auraient des effets désastreux pour des générations de producteurs céréaliers, sans parler de leur impact négatif sur les consommateurs et sur l'économie en général.

Je me permets de résumer ici quelques-unes des raisons qui justifient mes inquiétudes.

(1) Les agriculteurs ne peuvent pas faire face aux hausses de tarif-marchandises qu'entraîneront vos propositions. Pourquoi leur offre-t-on des «subventions» alors qu'en réalité, la différence de prix pourrait être versée directement aux chemins de fer?

(2) Deuxièmement, s'il doit y avoir des subventions, pourquoi, grands dieux, les calculer en fonction de la superficie au lieu du volume acheminé? Cette méthode de paiement sera tout à fait injuste.

(3) En tant que producteur de cultures spéciales ainsi que de cultures prévues dans la loi, je m'oppose aux méthodes injustes proposées, qui établiront des distinctions injustes entre les différents producteurs.

(4) Enfin, je conviens que l'amélioration de notre système de transport se faisait attendre depuis longtemps et peut-être bien que si votre «honorable» ministre des Transports avait un peu plus «consulté» et un peu moins provoqué d'«affrontements», nous ne serions pas dans ce pétrin à l'heure actuelle.

Pour terminer, je vous implore de renoncer à la proposition actuelle et de suivre les conseils d'associations comme le syndicat du blé du Manitoba qui, j'en suis certain, comprend beaucoup mieux les problèmes des agriculteurs que vos bureaucrates.

Cette lettre était adressée au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre des Transports.

J'ai parlé de certaines solutions de rechange proposées par le caucus agricole des conservateurs. Voici ce que nous avons signalé:

Pour aider les jeunes agriculteurs et ceux qui sont en difficulté financière, tout en établissant le moyen de communication nécessaire entre les agriculteurs, les gouvernements et les organismes financiers, il faudra créer des conseils de révision des prêts agricoles, qui serviront d'arbitres en matière financière et de négociateurs à l'égard des reports et des prolongations de délai pour les remboursements de prêts.

Nous avons également formulé la proposition suivante:

La diminution de la taxe d'accise actuelle sur les carburants agricoles n'est qu'une initiative bureaucratique insuffisante. Le prix des carburants est un facteur important de la production de denrées alimentaires, notamment les cultures en serre et la fabrication des engrais. Le prix de l'essence et du carburant diesel utilisé à des fins agricoles devrait diminuer d'environ 20c. le gallon.

Cette mesure aidera sans nul doute énormément les agriculteurs. Nous avons ensuite déclaré ceci:

Ce sera possible en supprimant totalement la taxe de vente fédérale de 9 p. 100. De même, le prix du gaz naturel utilisé dans les cultures en serre et la fabrication d'engrais devra diminuer.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a diminué une bonne partie des taxes de cette province, ce qui a fortement aidé les agriculteurs et les entreprises. C'est une chose que le gouvernement devrait envisager, après la promesse qu'il a faite lors des dernières élections fédérales, où il s'est engagé à donner aux Canadiens du carburant à bon marché.

Nous avons également fait la proposition suivante:

Les prix de base des grains pour 1983-1984 devront rester les mêmes que pour l'année-récolte 1982-1983.

Et encore ceci:

Il faut adopter immédiatement une loi visant à doubler le montant maximum des avances accordées aux agriculteurs, lesquelles devront passer de $15,000 à $30,000

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je profite les quelques minutes pour faire quelques commentaires concernant le projet de loi visant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Depuis que mon grand-père a immigré au Canada et s'est installé dans la région de Scotsguard, en Saskatchewan, au début du siècle, l'une des choses qui a permis à sa ferme familiale de réussir, c'est le tarif du Nid-de-Corbeau qui a été un atout pour concurrencer les autres agriculteurs du monde. Nous voyons maintenant la situation changer. Les membres de ma famille qui vivent dans le sud de la Sasktachewan m'ont dit qu'au cours des cinq dernières années, leurs frais avaient augmenté de plus de 100 p. 100. Pourtant, depuis 1980, le prix du boisseau de blé est tombé de $6 à $4.65. Voilà l'élément critique de ce projet de loi. Ce sera un pas de plus dans la direction de l'élimination de la ferme familiale dans l'ouest du Canada.

J'ai reçu des lettres d'habitants de la région de la Rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de la perte de leur ferme en raison de l'augmentation des frais de transport qu'ils devront supporter au cours des prochaines années, ainsi que la mort de certaines petites localités caractéristiques de la vie rurale au Canada. Ils s'inquiètent également de l'impossibilité, pour les jeunes agriculteurs, d'acquérir une exploitation et de tous ces jeunes qui cherchent du travail dans l'industrie de transformation et dans ces industries qui fournissent aux agriculteurs leur matériel et les divers produits dont ils ont besoin. Ces emplois disparaîtront en raison de la mesure législative que nous étudions aujourd'hui.

Je veux également mentionner, puisque je viens du centre de la Colombie-Britannique, où les gens s'intéressent à la finition du bœuf dans des parcs d'embouche que, en un sens, cette activité cessera d'être rentable. Il sera maintenant impossible d'alimenter le bœuf de Colombie-Britannique avec des céréales des Prairies ou de la région de la Rivière de la Paix, en raison de l'augmentation des frais de transport. Un certain nombre de

producteurs de bois d'œuvre du centre de la Colombie-Britannique s'intéressent à l'adoption de cette mesure législative, car ils supposent qu'il en résultera une diminution de leurs frais de transport ou tout au moins un ralentissement des augmentations de ces frais pour les produits forestiers.

• (1800)

Il n'y a rien dans cette mesure qui garantisse que l'argent versé par les contribuables du Canada aux compagnies de chemin de fer entraînera une diminution du tarif-marchandises pour les autres denrées, comme les produits forestiers. Un certain nombre de points inquiètent les habitants de Colombie-Britannique comme ceux des provinces des Prairies.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES CHEMINS DE FER—LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—OPPOSITION AUX CHANGEMENTS ANNONCÉS. B) LA MISE SUR PIED D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT DU GRAIN

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes actuellement saisis d'un des plus importants projets de loi du siècle dans le domaine de l'agriculture. Il recèle tout l'avenir des provinces de l'Ouest de même que les orientations que nous devrons choisir pour nos agriculteurs.

Tout au long de la période de consultation de 18 mois qui a précédé la présentation de cette mesure législative, l'opposition a été systématiquement écartée. Et voilà que le gouvernement, en dépit de la grande importance que revêt ce bill, juge bon d'imposer la clôture après deux jours de débat en deuxième lecture. Je me demande vraiment ce qu'est devenue notre démocratie et si le gouvernement pourra continuer à se prétendre démocratique. C'est une infamie, surtout lorsque l'on se rend compte de l'impopularité du gouvernement dans les régions du pays les plus touchées par cette mesure législative. Étant donné que mon droit d'intervention, en tant que député, au nom de mes électeurs est si radicalement restreint, je saisis cette occasion pour poursuivre dans la voie où je m'étais engagé plus tôt aujourd'hui au cours du débat.

Je crois qu'il est important de discuter des répercussions que pourraient avoir cette nouvelle bureaucratie sur la Commission canadienne du blé. Il semblerait que l'administrateur de l'Office du transport du grain et le Comité supérieur du transport du grain s'accapareront d'une large part des pouvoirs de la Commission canadienne du blé pour répartir les wagons. Sur les marchés internationaux du grain, l'habileté du vendeur à mettre la main sur les wagons et à faire transporter le grain, de façon à parer à toute éventualité promptement et efficacement, est cruciale. Si nous portons atteinte à la Commission canadienne du blé, nous ébranlons le système et je mets vraiment en doute le bien-fondé d'une mesure semblable.

Je suppose que le ministre lira ce que j'avais à dire et peut-être jettera-t-il ces notes au panier comme celles des autres prétendus réactionnaires. Cependant, je tiens à dire au ministre et aux autres députés que nous avons affaire à un secteur dont l'exploitation est souvent aléatoire. Si le gouvernement nous force à adopter cette mesure afin qu'elle devienne loi, le ministre sait-il quelles en seront les conséquences dans l'ouest du Canada et dans le pays tout entier?

Le ministre a cité certaines déclarations de divers dirigeants du secteur agricole et d'hommes politiques de l'Ouest. Il s'est employé à tirer des déclarations vagues de leur contexte et à laisser entendre que celui qui les avaient faites était en faveur du projet de loi. Je rappelle au ministre les paroles prononcées devant l'Assemblée législative de la Saskatchewan par le vice-premier ministre provincial le 13 mai: il a déclaré que cette mesure était carrément inacceptable. Je tiens à dire au ministre que moi aussi j'ai écrit aux gens de l'Ouest, y compris à des agriculteurs et à des producteurs. Aucun n'est en faveur du changement. Permettez-moi de donner à la Chambre une idée de la teneur des lettres que j'ai reçues.

Un agriculteur de Saskatoon écrit:

Je possède une petite terre près de Saskatoon et j'ai perdu de l'argent en 1982. Je vous dis cela afin que vous compreniez pourquoi je ne veux pas qu'on touche au tarif du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs n'ont pas les moyens d'accepter un changement qui leur fera débourser plus d'argent.

De Langham:

Nous avons droit au tarif du Nid-de-Corbeau. Ne le modifions pas, car nous ne pouvons pas faire face à de nouvelles dépenses. A quoi bon travailler à la sueur de notre front si nous n'avons pas de récolte ou, comme cela semble possible maintenant, si nous ne pouvons plus faire nos paiements?

De Saskatoon:

Je vous exhorte, à titre de député, à vous opposer très fortement à la modification du tarif du Nid-de-Corbeau qu'envisage M. Pepin.

C'est un régime très complexe, une façon détournée de faire payer beaucoup trop par les agriculteurs.

De Laird:

Agriculteur et détenteur d'un livret de permis dans l'ouest du Canada, je suis contre l'abolition de l'accord sur le transport au Pas du Nid-de-Corbeau.

De Perdue, en Saskatchewan:

J'ai assisté à la réunion des agriculteurs qui sont allés s'entretenir avec M. Pepin la semaine passée. S'il ne veut pas admettre que les agriculteurs de la région s'opposent aux tarifs plus élevés, c'est qu'il tente de faire l'autruche. L'assemblée convoquée par le Syndicat national des cultivateurs a attiré des non-syndiqués, ainsi que d'autres comme moi qui sont sur le point de prendre leur retraite et des agriculteurs retraités. La question est critique.

De Delisle:

Les chemins de fer ont encore besoin d'être encouragés pour transporter nos grains efficacement. En somme ils ont besoin d'une aide financière.

Cependant, il n'est pas juste que ce soient les producteurs qui fassent tous les frais de cette aide. Si nous payons la totalité des frais de transport nos bénéfices seront réduits de moitié . . . et cela personne n'a les moyens de le faire.

J'ai d'autres lettres en provenance de Kinley, Hepburn, Harris, Hague et des douzaines d'autres localités. L'une d'elles dit ceci:

Au cours de la campagne 1981-1982, les céréaliers de l'Ouest canadien ont versé 131 millions de dollars en vertu du tarif du Nid-de-Corbeau, pour exporter leurs grains. Et ces exportations ont fourni 6.3 milliards à notre balance commerciale.

J'estime que c'est une juste contribution des cultivateurs à l'économie canadienne.

Beaucoup de ces lettres proviennent de jeunes cultivateurs qui se sont battus avec acharnement pour bâtir une exploitation. Ils ont eu à faire face à une hausse extraordinaire du prix des terres depuis dix ans sans compter les augmentations spectaculaires du coût des machines agricoles. Toute augmentation des frais de transport pourrait interdire ce genre d'activité à tout nouveau venu, même si la terre est transmise d'une génération à l'autre.

• (1805)

Ce projet de loi vise à consolider les moyens de production; il va supprimer quelques élévateurs régionaux, quelques embranchements, mais hausser les coûts des cultivateurs et peut-être accroître la productivité. Mais que restera-t-il pour les agriculteurs de la Saskatchewan? Absolument rien. Toute hausse de productivité le cas échéant se fera à leurs dépens. Et c'est ce qui est inacceptable. Cette proposition ne tient pas compte de la contribution des ruraux à la société en général.

Le juge Emmett Hall s'est fait un ardent défenseur du cultivateur de l'Ouest. La Commission Hall chargée d'étudier la manutention et le transport des grains avait conclu que le principe des taux statutaires devait être respecté. Voici ce qu'elle disait en partie:

Quel que soit le taux fixé pour le transport du grain jusqu'au lieu d'où il sera exporté, ce taux doit être statutaire, et non variable. Toute autre condition serait une violation des promesses faites aux producteurs de l'Ouest canadien.

Et l'on se prépare à manquer à ces promesses. Je m'oppose sans réserve à ce que le gouvernement mette un terme à ce débat important en imposant la clôture et s'il le fait, il regrettera le jour où il aura eu recours à ce moyen oppressif et antidémocratique pour régler une question si fondamentale pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Juste quelques mots, monsieur le Président. Pour quelqu'un dont la liberté est menacée, le député en a profité aujourd'hui. C'est la troisième fois qu'il intervient dans le débat.

M. Hnatyshyn: Je ne fais que commencer.

M. Pepin: Et je me demande s'il existe un endroit au monde où il jouirait d'une liberté semblable.

Pour ce qui est de l'urgence du débat, j'ai fais consigner certaines citations et je ne vais certes pas me répéter aujourd'hui. Mon collègue dit que j'ai fait des citations hors contexte, mais il aurait mieux fait de prouver ce qu'il avance. Et cet après-midi encore les députés d'en face, ceux de Medicine Hat, de Lisgar et Dieu sait d'où, sont revenus à la charge en disant qu'il fallait faire quelque chose. Le député de Crowfoot (M. Malone) s'est trouvé un nouveau cheval de bataille. Si le gouvernement fait ce qu'il veut qu'il fasse, il y a urgence; dans le cas contraire, rien ne presse.

M. Hargrave: C'est-à-dire quand vous faites ce qu'il faut.

M. Pepin: Une réflexion profonde qui ne manque pas d'intérêt. Si le gouvernement la suivait à la lettre, il ne ferait jamais rien car les opinions diffèrent énormément de quelque côté qu'on se tourne.

Chaque fois que j'ai pris la parole dans l'Ouest depuis les deux dernières années, je n'ai jamais cessé de dire que je n'aimerais pas du tout que dans quatre ou cinq ans d'ici, le prochain ou la prochaine ministre des Transports—il faut espérer que ce sera une femme—soit aux prises avec les problèmes qui se poseraient alors si nous ne passions pas maintenant à l'action. Nous aurons raté de belles occasions. Nous n'aurons réussi ni à accroître notre production, ni nos exportations de produits fabriqués ou de transformation et que sais-je d'autres et nous allons perdre pour 2.5 milliards à 3 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie si nous n'agissons pas. Or, cette pensée ne m'a jamais quitté un seul instant depuis trois ans. Malheureusement, on ne peut contenter tout le monde et son père. Même les députés de Medicine Hat (M. Hargrave) et de Crowfoot conviennent qu'il y a d'énormes divergences de vues dans leurs rangs sur cette question.

M. Hargrave: Vous venez de faire l'unanimité parmi nous.

M. Pepin: J'espère bien qu'une fois que nous en aurons terminé, les gens accepteront de faire des compromis. Personne n'obtiendra jamais une mesure qui lui convienne entièrement. Mais on peut considérer que celle-ci n'est, somme toute, pas si mal.

LE CANADIEN NATIONAL—LA FABRICATION DU MATÉRIEL ROULANT. B) LES ACIÉRIES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Le 10 mars, monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports (M. Pepin), j'ai posé une série de questions au ministre d'État chargé du développement économique concernant la situation à l'usine Hawker Siddeley de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Je me suis adressé à ce ministre car il assume d'importantes responsabilités dans le domaine de la création d'emplois.

Même si elle dépend dans une large mesure de la fabrication de matériel roulant pour survivre, cette entreprise fabrique aussi d'autres pièces dont on a besoin dans l'industrie lourde, notamment dans les transports terrestes et maritimes. Cependant, ce qui me faisait m'inquiéter à ce moment-là, c'est qu'à une étape de notre cycle économique où nous avons tant besoin d'emplois, nous créons en quelque sorte un précédent en laissant le CN se mettre à fabriquer du matériel roulant. Je trouve que c'est un précédent regrettable, d'autant plus que certains entreprises du secteur privé seraient parfaitement capables de le fabriquer à meilleur prix. Le CN donne un bien mauvais exemple à d'autres sociétés de la Couronne comme Air Canada qui pourrait bien se mêler par exemple de remettre à neuf ses moteurs à réaction, ou comme CN Marine qui pourrait se consacrer encore davantage à l'architecture navale. Pareille tendance se soldera à la longue par une escalade des frais et une perte d'efficacité.

• (1810)

Je ne suis pas de ceux qui estiment qu'il faudrait vendre absolument toutes les sociétés de la Couronne simplement pour s'en débarrasser, mais je trouve que nous devrions restreindre leurs activités de façon qu'elles poursuivent uniquement les objectifs en fonction desquels elles ont été créées. Elles ne devraient pas pouvoir s'associer et concurrencer les entreprises du secteur privé qui doivent obéir à des règles beaucoup plus strictes et beaucoup plus réalistes.

Il est parfaitement clair que le ministre des Transports a décidé de ne pas accéder aux demandes de M. LeClair, l'administrateur en chef du CN, qui a besoin de fonds pour réparer son matériel roulant, mais il ne semble éprouver aucun scrupule à autoriser la construction à n'importe quel prix de nouveaux wagons à charbon aux chantiers de Transcona. Le ministre voudra peut-être nous fournir des explications à ce sujet. J'espère en fait qu'il le fera, mais il n'a certainement pas contribué à améliorer la situation en répondant aujourd'hui à ma question.

En dépit de toute mon estime pour le ministre, je dois lui dire que le gouvernement n'a absolument aucun scrupule. En effet à quelque point de vue qu'on se place, on constate qu'il est avantageux de réparer le matériel roulant disponible actuellement. Le CN dispose d'excellentes usines pour le faire, d'autant plus qu'il créerait ainsi des emplois à Transcona et à Moncton. Par contre, pour les raisons que j'ai données, il n'est pas utile que notre société ferroviaire se mette à construire au prix fort du matériel roulant, d'autant plus qu'il existe d'excellentes usines dans ma circonscription et ailleurs, qui n'ont rien à faire.

Pour en revenir à l'usine Hawker-Siddeley, qui est importante pour toute la province, beaucoup de gens me demandent pourquoi nous dépensons des centaines de milliers de dollars pour lancer des programmes de main-d'œuvre sans grande valeur—du moins certains d'entre eux—alors qu'avec un peu d'imagination les sommes versées au titre des prestations d'assurance-chômage aux habitants de Trenton, si elles servaient à subventionner des coûts de production, donneraient un avantage important à la société sur ses concurrents pour la fabrication du matériel roulant pour d'autres pays, par exemple, fabrication dans laquelle elle est passée maître. On a eu la preuve de cela à la Chambre aujourd'hui.

Pour la gouverne du ministre, 2,000 personnes environ ont besoin de près de $200 par semaine en prestations sociales d'un genre ou d'un autre pour faire vivre leurs familles en l'absence de travail dans cette entreprise-clé. Un calcul rapide nous permet d'arriver au chiffre de $400,000 environ par semaine. Avec cet argent, on pourrait donner à ces personnes et à la société une longueur d'avance dans la production d'essieux, de matériel roulant, d'accastillage moderne ou de pièces utiles, au lieu de laisser cette usine arrêtée et ses employés démoralisés et désœuvrés. Tout le monde y gagnerait, et notamment le gouvernement.

Je ne comprends pas pourquoi on ne s'inquiète pas plus de cette question et on n'apporte pas une aide accrue. Je sais que le gouvernement doit prendre des décisions économiques très difficiles, mais il faut quand même qu'il fasse preuve d'une certaine justice en vers les régions et les circonscriptions. Des pertes annuelles de 120 millions de dollars sont, semble-t-il, acceptables dans le domaine de la fabrication d'eau lourde dans l'est de notre province, mais on ne semble absolument pas prévoir de fabriquer du matériel roulant, alors que le gouvernement prétend que la demande pour ce genre d'équipement va augmenter.

Je peux faire un lien entre cette question et le problème dont nous sommes saisis aujourd'hui. On nous a dit à plusieurs reprises que les sociétés Sysco et Hawker Siddeley profiteraient du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, car ce dernier entraînerait un accroissement de la demande pour des rails et des wagons dans l'Ouest, mais jusqu'à maintenant, nous n'avons perçu aucun résultat tangible, comme d'habitude d'ailleurs. Je n'ai entendu dernièrement aucune prévision optimiste sur les besoins d'eau lourde, mais on protège cependant les emplois dans ce domaine. Je n'ai rien contre, pour autant que l'on s'inquiète de la même façon des problèmes qui affligent ma circonscription.

Les gens de Central Nova n'ont pas bénéficié des investissements dont a profité la communauté urbaine d'Halifax-Dartmouth ni d'une aide économique aussi importante que celle qui a été accordée au Cap-Breton. Il est important pour notre pays et pour toutes les provinces que toutes les régions aient la possibilité de se développer et que le gouvernement fasse preuve de justice dans la répartition des ressources et l'établissement des priorités en matière de développement. C'est maintenant le temps plus que jamais pour le gouvernement de faire preuve de justice et d'aider cette entreprise vitale à obtenir les commandes voulues. Ce secteur a besoin d'une plus grande diversification et d'être encouragé en vue de se préparer à assumer tout rôle éventuel dans le domaine de l'exploitation pétrolière en mer.

• (1815)

Que nous offre-t-on? Il y a quelque temps à peine, le vice-premier ministre (M. MacEachen) parlait de la création possible d'une aciérie dans sa circonscription, limitrophe de la mienne, qui permettrait de créer 1,000 emplois. Cette suggestion est absolument ridicule quand on sait que dans ma circonscription il y a une aciérie qui est tout à fait capable de fournir toutes les pièces lourdes, mais qui tourne pratiquement à vide. Ce qu'il faut—et je voudrais que le ministre le comprenne bien—c'est que l'on cesse de nous offrir ces programmes grandioses bidons de création d'emplois temporaires qui, comme leur nom l'indique, ont des retombées à court terme seulement, que l'on cesse les manœuvres politiques et que l'on cherche davantage à investir les fonds publics dans les secteurs existants qui peuvent fabriquer du matériel utile.

Si le ministre a un tant soit peu d'imagination et qu'il s'intéresse comme je le crois à la question, il va étudier le problème. Il va faire en sorte que si la société Hawker-Siddeley obtient des contrats, parce qu'elle possède une équipe de développement des marchés étrangers extrêmement compétente et dynamique, cela ne les empêchera pas d'obtenir leur juste part des contrats destinés au marché intérieur.

Je demande instamment au ministre par ailleurs de faire en sorte que la Société pour l'expansion des exportations intervienne financièrement pour permettre à la société de décrocher le contrat qu'elle a de bonnes chances d'obtenir du Nigeria. Je rappelle au ministre que le gouvernement est intervenu pour financer une statue gigantesque en l'honneur de la révolution socialiste algérienne. En l'occurrence, il s'agit d'un contrat répondant à un besoin beaucoup plus immédiat.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux confirmer cet après-midi que le budget ne prévoit pas de crédits spéciaux pour la réparation du matériel roulant. Si nous en avons décidé ainsi, c'est en vertu du principe selon lequel il est inutile de procéder à trop de réparations à l'avance sans savoir si nous allons avoir besoin du matériel. C'est souvent le cas. Une autre raison de cette décision, c'est que nous avons besoin d'acheter des wagons-trémies et des wagons à charbon. Le député sait tout aussi bien

que moi que nous avons d'un côté les fabricants traditionnels, Hawker-Siddeley de Trenton, Marine Industries de Sorel et la National Steel Car de Hamilton. La pratique veut que les wagons soient construits par ces entreprises.

Je voudrais fournir un certain nombre d'informations au député. Pour plusieurs raisons, nous pensons que les chantiers Transcona du CN à Winnipeg devraient construire un certain nombre de wagons. Le député sait que le CN a soumis une offre pour la fabrication de 970 wagons destinés en partie au réseau de la Colombie-Britannique.

Contrairement à l'impression courante, la société Transcona n'est pas une nouvelle venue dans ce domaine. Elle a déjà fabriqué tous les genres de wagons: des wagons-tombereaux, des wagons plats, des wagons à copeaux et le reste. Contrairement à ce qu'on a souvent dit, elle n'a pas besoin de nouvelles installations. Qui plus est, il y a 400 travailleurs qu'elle voudra voir occupés cet été. Le CN a l'obligation morale de tâcher de fournir du travail à ses employés et de faire économiser en même temps au pays 1.25 million de dollars en assurance-chômage. La décision est donc assez justifiée.

Comme je l'ai dit ce midi, j'annoncerai la décision du cabinet d'ici quelques jours. Comme d'habitude, personne n'en sera satisfait car tous les partis—les libéraux aussi bien que les conservateurs et les néo-démocrates—ont des députés soit à Hamilton, soit à Winnipeg, Trenton. Il faudra comme d'habitude rendre un jugement à la Salomon, ou le messager sera abattu.

Quant au Nigeria, je n'ai pas été informé des détails. J'obtiendrai des renseignements et j'en ferai part au député.

• (1820)

L'AGRICULTURE—LE CLASSEMENT OBLIGATOIRE DES BOVINS ABATTUS ET DESTINÉS À L'EXPORTATION. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÉTUDIER LA QUESTION

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur le Président, j'interviens dans le cadre du débat de la motion d'ajournement à la suite d'une question que j'ai posée le 7 mars, comme en fait foi le hansard à la page 23505, au sujet du classement des bovins abattus et de l'obligation manifeste d'utiliser la marque rouge d'Agriculture Canada.

La société Lakeside Packers, entreprise de salaison de la localité de Brooks, dans le sud de l'Alberta, a été prévenue qu'elle devra apposer la marque rouge d'Agriculture Canada sur les bovins abattus de la meilleure qualité qu'elle exporte aux États-Unis. Mais la société y voit des objections puisque les Américains utilisent la marque bleue pour leur viande de meilleure qualité. Les Américains ont élevé des objections, et les dirigeants de la Lakeside Packers se sont adressés à moi car, à leur connaissance, bien que cette différence de couleur puisse présenter un problème, il n'était habituellement pas obligatoire de marquer en rouge leurs bovins abattus, et ils trouvaient inquiétant que cette pratique devienne obligatoire. Ils s'y sont opposés et se sont adressés à moi. J'ai soulevé la question dans une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire du ministre est prêt à me donner la réponse aujourd'hui.

Je crois savoir, et j'espère que le secrétaire parlementaire va le confirmer, qu'Agriculture Canada a maintenant renoncé à exiger que les carcasses destinées à l'exportation portent une marque de couleur rouge, pourvu que le destinataire final aux États-Unis demande qu'on ne l'appose pas. Je crois aussi savoir que le gouvernement a renoncé à exiger que la marque de couleur rouge soit apposée sur les carcasses qui sont expédiées d'une province canadienne à une autre. J'espère que le secrétaire parlementaire va confirmer que c'est bien le cas. S'il en est bien ainsi, comme je le crois, je suis bien content que l'on ait réglé le problème. Je suis persuadé que les dirigeants de Lakeside Packers de Brooks, en Alberta, qui l'ont signalé, vont être aussi reconnaissants.

Je voudrais traiter brièvement d'un autre aspect du classement des carcasses de bœuf, soit la coupe transversale des carcasses que font les conserveries. Les carcasses ont toujours été coupées entre deux côtes précises. Or, dernièrement, on a entrepris de changer d'une côte l'emplacement de l'incision transversale. Dans l'ensemble, l'industrie approuve ce changement. Je crois savoir que le changement a été accepté par l'industrie, que l'avis en a été donné dans la *Gazette* et que le délai qui est alloué pour entendre les plaintes est expiré. Pourtant, Agriculture Canada n'a pas encore imposé ce changement. Je me demande ce qui l'en empêche. L'Association canadienne des éleveurs de bovins continue de recevoir des demandes d'information de personnes concernées, en particulier des membres de son comité de classement qui s'occupe de la question. Le changement serait utile et il faciliterait les choses aux exportateurs, parce que le nouvel emplacement de l'incision transversale correspondrait à celui qui est en usage aux États-Unis et dans la plupart des autres pays où nous exportons. J'espère que le secrétaire parlementaire aura une explication à donner à ce sujet.

Deux autres aspects du classement concernent ce que j'appellerais la catégorie non officielle de bœuf connue sous la désignation A-1X. Cette catégorie n'existe pas officiellement, mais A-1X a toujours désigné une carcasse très maigre de bouvillon ou de génisse Holstein. Ce n'est pas une catégorie officielle et on ne se prépare pas à recommander qu'elle le devienne. Je veux simplement mettre le secrétaire parlementaire au courant. Je ne préconise pas l'établissement d'une catégorie A-1X.

Une autre catégorie non officielle existe depuis peu, la catégorie A-0, consistant en carcasses très maigres de races bouchères autres que Holstein. Je répète que le comité de classement des carcasses de bœuf de l'Association canadienne des éleveurs de bovins n'a pas demandé que cette catégorie devienne officielle. Par contre, le comité a convenu d'étudier la catégorie non officielle A-1X. Et cette étude n'est pas encore terminée. Je ne mentionne ces deux catégories que pour donner au secrétaire parlementaire l'occasion de répondre.

• (1825)

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la loi sur les normes des produits agricoles du Canada interdit le transport interprovincial et l'exportation de biens non classés, à moins d'indication contraire dans les règlements d'application de la loi. Le règlement sur le classement des carcasses de bœuf établi aux termes de la loi prévoit une certaine souplesse dans la commercialisation, afin de mieux desservir le marché local et les marchés d'exportation. Les modifications qu'on se propose d'apporter à ce règlement ont paru dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et la date limite de réception des observations avait été fixée au 9 mars. La question soulevée par le député a fait l'objet d'observations et le ministère a procédé à des consultations avec les secteurs intéressés de l'industrie du bœuf.

[*Français*]

L'honorable député a parlé d'un important exportateur de carcasses de bœuf, mais, en fait, il en existe plusieurs autres. L'exportation doit être facilitée, mais aussi contrôlée, pour s'assurer que nos partenaires commerciaux reçoivent toujours les produits de qualité auxquels ils s'attendent. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est toujours préoccupé du développement des exportations, et il fera tout pour que ce commerce soit protégé et surveillé au moyen de règlements pertinents.

Monsieur le Président, la question porte sur l'ampleur du contrôle et de la réglementation qui doivent être appliqués. La couleur de l'encre servant à identifier les carcasses de qualité constitue un deuxième facteur.

Conformément au règlement proposé, les cinq principaux morceaux des carcasses destinées à l'exportation seront marqués d'une estampille d'un pouce carré, et de couleur brune. De plus, tout le côté des carcasses de catégorie A sera marqué au rouleau, au moyen d'une encre rouge. Il s'agit de procédés habituels qui s'appliquent à toutes les carcasses de catégorie A. Le règlement proposé prévoit des exceptions à ce genre de marquage, pour des cas bien précis, notamment pour l'exportation.

Je crois que ce règlement sera assez souple pour permettre à la fois un contrôle efficace de la qualité des produits et une certaine liberté pour l'expédition des carcasses sur les marchés intérieurs et extérieurs. En ce qui a trait aux relations avec les États-Unis dont parle l'honorable député, il y a ici un conflit de couleurs: ils identifient leurs produits de qualité supérieure au moyen d'une encre bleue, tandis qu'en pareils cas, nous utilisons la rouge. Il est naturel que les commerçants américains qui paient un prix élevé pour des produits importés ne veulent pas qu'ils soient marqués en rouge, ce qui représente pour eux des produits de seconde qualité. Par conséquent, les exemptions prévues par le règlement pourraient s'appliquer au marquage au rouleau rouge, tandis qu'on conserverait les cinq estampilles en signe de contrôle de la qualité.

Je suis persuadé, monsieur le Président, qu'une fois adopté, ce règlement conférera au secteur du bœuf l'un des meilleurs systèmes de classement au monde et permettra des échanges commerciaux qui caractérisent le secteur de bœuf nord-américain depuis de nombreuses années.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 mai 1983, de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que la dernière fois où cette motion était à l'étude devant la Chambre, j'avais dit que je m'opposais à ce que le gouvernement revienne nous demander un nouveau pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars et ce, six semaines à peine après en avoir obtenu un de 16 milliards, à un moment où le gouvernement n'avait en fait vraiment besoin que de 5 milliards. Le gouvernement a dit qu'il dépenserait 26 milliards de dollars. Comme il en a déjà eu 16 milliards, il ne lui en faut plus que 10. De plus, nous savons qu'il dispose de 5 milliards en caisse. Il ne devrait donc nous demander que 5 autres milliards. Mais voilà qu'il nous demande d'approuver un pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards. C'est intolérable et inacceptable, et nous ne l'admettrons pas.

Je voudrais parler aujourd'hui d'une autre menace que le gouvernement fait peser sur nous. Plus tard aujourd'hui, nous devons discuter d'une motion ayant pour objet de clore le débat sur le projet de loi C-155 concernant le tarif du Nid-de-Corbeau. La colère gronde dans l'Ouest parce qu'une fois de plus, nous sommes attaqués par un parti libéral qui -ed76;-1 n'a pas fait élire un seul député dans cette région. Le gouvernement ose présenter un projet de loi et, deux jours à peine après le début du débat de deuxième lecture . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais qu'il s'agit là d'une question délicate pour la présidence à cause de la vaste portée de la motion à l'étude. Je voudrais quand même inviter l'honorable député à faire porter ses observations sur la motion.

M. Thacker: Bien sûr, monsieur le Président. En fait, tout ce que je dis se rapporte au pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars.

Après les élections de 1980, les libéraux ont perdu leurs 27 députés de l'Ouest du Canada. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) avait pris le pouvoir, le parti libéral avait 27 députés dans l'Ouest, dont quatre de ma province, l'Alberta. Il les a tous perdus, non parce que les gens de l'Ouest ont quelque chose d'anormal ou que la Constitution présente des anomalies, mais bien à cause des initiatives prises à dessein par les libéraux, qui ont divisé le pays.

Le pouvoir d'emprunt actuellement à l'étude est du nombre, et va même au-delà. Le Programme énergétique national a nui à tous les Canadiens, mais à ceux de l'Ouest en particulier. Il a été adopté à la Chambre au moyen d'une mesure de clôture. Nous avons ensuite eu la Constitution qui a nui aux provinces en donnant à la plupart d'entre elles un statut de seconde ou de troisième zone et en les privant du pouvoir de se protéger elles-mêmes. Et, encore une fois, la Constitution a été adoptée par voie de clôture. Nous avons ensuite eu le projet de loi de Canagrex tendant à créer une société commerciale d'État en violation de tous les principes qui régissent notre secteur privé. Tout cela se rattache au pouvoir d'emprunt que nous étudions aujourd'hui.

Le gouvernement n'arrive à faire adopter de telles mesures qu'en imposant la clôture et en empruntant des milliards de dollars aux gens. Nous devons y mettre un terme et nous sommes déterminés à le faire dans le cas du projet de loi concernant le Nid-de-Corbeau qui porterait atteinte aux éleveurs de bétail, aux industries de traitement secondaire et, en fait, aux producteurs céréaliers eux-mêmes. Ces derniers auront à payer beaucoup plus cher le transport au moment même où le boisseau de céréales qui rapportait $6 ne vaut plus que $4.63. Leurs frais ont augmenté de 200 p. 100 pendant que le prix des grains dégringolait de 50 p. 100. Cette messure est une attaque contre l'Ouest. Le parti progressiste-conservateur ne permettra pas au gouvernement de s'en tirer avec un débat de clôture de deux jours. Ce serait intolérable, inadmissible. Nous n'accepterons pas l'imposition sans représentation.

Je propose donc, aux termes de l'article 29 du Règlement:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et, plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Corbin): Convoquez les députés.

[*Et la sonnerie s'étant arrêtée:*]

• (1800)

Mme le Président: Comme il est presque 18 heures et avant de quitter le fauteuil, je voudrais user de la prérogative de la présidence et faire une brève déclaration. Ce matin, au tout début de nos travaux, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a proposé une motion d'ajournement de la Chambre. On a donc convoqué les députés mais les whips n'ont pas fait savoir de la manière habituelle que la Chambre était prête à passer au vote. J'estime donc que dans ce cas-ci l'article 8(1) du Règlement l'emporte sur la motion d'ajournement proposée plus tôt aujourd'hui. Je m'appuie pour ce faire sur un passage de la 19e édition de l'ouvrage d'Erskine May, page 295, qui dit:

Les motions dilatoires, par exemple les motions proposant l'ajournement de la Chambre ou du débat ou proposant que le président fasse rapport de l'état de la question ou quitte le fauteuil, qui n'ont pas été tranchées quand sonne l'heure normale de l'ajournement, deviennent sans objet sans qu'il y ait eu vote.

Notre Règlement ne prévoit pas la situation actuelle et la Chambre n'a pas prévu de solution à ce problème de procédure. Dans les circonstances, il me revient, semble-t-il, dans l'intérêt de la Chambre de prendre une décision.

Aux yeux de la présidence, la motion dilatoire proposée ce matin demandait à la Chambre de décider si oui ou non elle devait s'ajourner. Comme la Chambre n'a pas jugé bon de se prononcer sur cette motion avant 18 heures, j'ai décidé que les dispositions de l'article 8(1) du Règlement entraient maintenant en vigueur. Les pratiques normales de la Chambre, y compris le droit de proposer des motions dilatoires, ne sont pas touchées de ce fait et les députés pourront donc continuer d'y recourir. L'usage voulant que les whips fassent savoir que la Chambre est prête à se prononcer est également maintenu.

La motion est donc devenue sans objet et en conformité de l'article 8(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 02, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 mai 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SYRIE—LE REFUS D'ACCORDER À SES CITOYENS JUIFS LE DROIT D'ÉMIGRER

M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, environ 4,500 juifs vivent en Syrie, seul pays du monde arabe à n'avoir jamais autorisé officiellement, depuis 1948, ses citoyens juifs à partir. De tous les pays arabes, le gouvernement syrien est le seul à tenir sa population juive en otage.

Désespérés de ne pouvoir émigrer légalement, et à cause de la situation qui se détériore là-bas, les juifs syriens, en désespoir de cause, recourent à des moyens illégaux pour s'évader. Ces tentatives d'évasion aboutissent souvent à l'arrestation des fugitifs ou de personnes que les autorités soupçonnent d'avoir favorisé leur fuite, puis à des interrogatoires rigoureux et à de longues peines d'emprisonnement. La Syrie s'oppose tout particulièrement à l'émigration des juifs en Israël.

Même si ces derniers avaient le droit de partir, la terrible question reste entière, comme avant l'holocauste: «Quel pays pourrait bien les accueillir?» Voilà un problème urgent d'ordre humanitaire qui devrait retenir l'attention du Canada. Il y a diverses mesures que notre gouvernement pourrait prendre en plus des efforts qu'il fait déjà. Le Canada devrait surveiller la situation de beaucoup plus près. Il devrait tenter de rappeler à la Syrie que la Déclaration universelle des droits l'oblige à accorder le droit d'émigrer à ses citoyens. Nous devrions faire savoir à la Syrie que nous sommes disposés à accueillir de façon spéciale les juifs syriens et, par ailleurs, encourager les nombreux Canadiens qui sont prêts à les accueillir au Canada.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ÉTABLISSEMENT D'EDMONTON—LES GRIEFS DU PERSONNEL

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, depuis plus d'un an, je ne cesse de signaler à l'attention du solliciteur général (M. Kaplan) nos inquiétudes au sujet de l'établissement à sécurité maximale d'Edmonton et du niveau de sécurité qui y existe. Ces inquiétudes sont nées le jour de l'évasion de Harvey Andre de l'établissement à sécurité maximale d'Edmonton.

Je m'inquiète non seulement au sujet des gardiens à la prison mais aussi au sujet des citoyens qui vivent dans le voisinage. Les gardiens de la prison n'ont cessé de réclamer une rencontre avec le solliciteur général pour lui faire part directement de leurs inquiétudes au sujet de leur sécurité et de celle de la population et pour soulever certaines questions comme l'insuffisance de la clôture électrisée à l'établissement d'Edmonton dont le coût dépasse le million de dollars, le manque d'armes dans le cas de gardes qui se trouvent en faction à des endroits dangereux dans l'établissement et l'encombrement de certaines cellules qui devraient être occupées par un seul détenu alors qu'on y en loge deux actuellement.

Le nouvel horaire de travail a non seulement réduit le temps que les gardes peuvent consacrer à leur famille, mais a aboli les équipes traditionnelles. Malheureusement, le ministère du solliciteur général à Ottawa fait la sourde oreille à ces demandes pressantes. L'administration locale a été très . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LA SITUATION DES DÉTENUS POLITIQUES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, la semaine dernière, à Santiago et dans bien d'autres villes du Chili, on a procédé à des arrestations massives de gens qui sont détenus sans avoir subi de procès. Bien que certains aient été relâchés, Amnistie internationale affirme que des centaines d'autres sont encore détenus en vertu d'une disposition spéciale de la constitution Pinochet de 1981, autorisant des détentions de 20 jours sans que des accusations soient portées. Amnistie craint que ces prisonniers ne soient torturés, comme on l'a déjà fait dans le pays.

Je demanderais que le gouvernement canadien prenne tous les moyens pour amener le gouvernement chilien à publier la liste de tous les détenus, à leur faire subir un procès équitable ou à les relâcher immédiatement et à leur assurer des conditions de détention humaines. Je demanderais également au cabinet de reconsidérer la décision de l'Office national de l'énergie d'envoyer 440,000 barils de pétrole au Chili. Il y aurait lieu de revoir les détails de ce marché et de le mettre en veilleuse jusqu'à ce que la situation des droits de la personne au Chili s'améliore.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER L'HÉROÏNE EN MÉDECINE

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, durant mes trois ans à titre de président du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai reçu des instances et je voudrais sensibiliser mes collègues de la Chambre à une situation qui existe dans les hôpitaux. Des milliers de malades chroniques, particulièrement des victimes de cancer, pourraient voir leur douleur diminuée par l'administration contrôlée d'héroïne. A cet effet, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) de considérer à l'intérieur d'un délai sécuritaire et dans le cadre d'une politique clairement établie au sein d'hôpitaux spécialisés l'usage de l'héroïne en médecine tel que l'utilisent une trentaine de pays, dont la Grande-Bretagne? Il s'agit là d'un calmant qui a déjà fait ses preuves et dont les normes de recommandation pourraient être définies par les autorités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui pourrait être recommandé dans un délai relativement court, d'autant plus qu'une telle pratique est déjà en usage dans une trentaine de pays.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA RÉPARTITION DES FONDS SPÉCIAUX DU PROGRAMME DE RELANCE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je proteste contre le cynisme du gouvernement qui jongle avec les fonds d'immobilisations prévus dans le budget et dans le programme de relance. Des 2.4 milliards de dollars qui ont été débloqués pour le fonds spécial, 140 millions ont été accordés au ministère des Pêches et des Océans. Or, il semble bien que le cabinet ait donné ordre de dépenser pratiquement tout cet argent dans des circonscriptions représentées uniquement par des libéraux. En Nouvelle-Écosse par exemple, les pêcheurs qui habitent des circonscriptions comme celle que je représente font l'objet de discrimination car ces circonscriptions ne reçoivent pas un sou des deniers publics même si ce sont elles qui en auraient le plus besoin.

Au nom de ces citoyens, je demande au gouvernement pourquoi il refuse de débloquer un sou, à même ce fonds spécial, pour construire les ports, les brise-lames et d'autres installations portuaires qui font si cruellement défaut à Dartmouth-Halifax-Est, lors qu'il annonce que 52 millions de dollars seront consacrés à la construction d'un immeuble à bureaux dans la circonscription du ministre à Dartmouth-Halifax-Est. Sur 140 millions de dollars, pourquoi le gouvernement accorde-t-il 96.4 millions à une région qui ne compte que 6 p. 100 de tous les pêcheurs canadiens? Il n'y a pas à chercher loin pour trouver la réponse à cette question. Le gouvernement, en jouant avec le gagne-pain des gens et en cherchant à se trouver des appuis avec les deniers publics, tourne en dérision notre système démocratique.

LE DROIT DE VOTE

LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION PERMETTANT AUX CITOYENS ABSENTS DE LEUR DOMICILE HABITUEL DE VOTER

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je tiens, par votre entremise à porter à l'attention de la Chambre une disposition plutôt injuste de la loi électorale du Canada, qui prive de leurs droits de vote des dizaines de milliers de Canadiens. J'espère que le gouvernement, par l'entremise du ministre compétent en la matière, soit le président du Conseil privé (M. Pinard), signalera cette affaire au directeur général des élections et lui demandera d'inclure dans le prochain rapport qu'il doit nous présenter bientôt, une proposition afin de permettre aux citoyens absents de leur domicile habituel de voter, en remplacement du système de vote par procuration que prévoit à l'heure actuelle la loi électorale.

Ce vote par procuration prive de leurs droits de vote les malades hospitalisés dans les services de soins intensifs, les bûcherons, les citoyens vivant à l'extérieur du pays, les mineurs et les pêcheurs, et il est effectivement aisé de prouver que, à bien des reprises, le fait de priver de nombreux Canadiens de leur droit de voter en période électorale a modifié les résultats des élections.

Il est à noter que la constitution reconnaît à tous les Canadiens indifféremment le droit de vote; or les dispositions actuelles de la loi électorale en privent injustement un certain nombre d'entre eux. J'espère donc que le ministre chargé de ces questions signalera la chose au directeur général des élections afin que ce dernier inclue dans les modifications qu'il envisage d'apporter prochainement à la loi électorale un système qui permette aux Canadiens absents de leur domicile habituel de voter au même titre que leurs concitoyens.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA DÉCLARATION D'UN CANDIDAT À LA DIRECTION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR SUR L'ASSURANCE-MALADIE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous ne pouvons tous que sourire devant la licence politique que se permettent de temps à autre nos collègues conservateurs engagés dans la course à la direction de leur parti. Ainsi, leurs paroles dépassent parfois l'enthousiasme bien intentionné et constituent plutôt des tentatives mal inspirées de refaire l'histoire. Quand cela se produit, il nous faut rétablir les faits.

D'après le *Star* de Toronto, mon honorable ami et ancien collègue à l'hôtel de ville de Toronto, le député de Rosedale (M. Crombie) aurait déclaré, la fin de semaine dernière, que le parti progressiste conservateur était très attaché à la justice sociale et qu'il avait apporté aux Canadiens des programmes sociaux comme celui de l'assurance-maladie lequel, selon lui, est le meilleur que le pays ait jamais connu.

Nous nous réjouissons certainement du compliment adressé au régime d'assurance-maladie, mais nous ne saurions laisser passer sans protester l'affirmation selon laquelle ce sont les conservateurs qui ont apporté le régime d'assurance-maladie aux Canadiens. En réalité, la loi sur les soins médicaux a été adoptée en 1966 à l'époque où le très honorable Lester B. Pearson était premier ministre, et c'est en fait l'actuel vice-premier ministre (M. MacEachen) qui avait présenté le projet

de loi. Seuls des députés conservateurs et créditistes se sont opposés au projet de loi. Le régime d'assurance-maladie a été renforcé pendant le mandat de l'actuel premier ministre (M. Trudeau), et les conservateurs n'ont mis en œuvre strictement aucune loi en matière d'assurance-maladie lorsqu'ils ont été au pouvoir. Tels sont les faits, madame le Président, et les candidats à la direction du parti conservateur doivent bien savoir qu'on ne laissera pas passer ce genre d'envolées de l'imagination sans sourciller.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, comme le premier ministre est absent, je pourrais peut-être poser ma question au ministre du Revenu national qui, sauf erreur, répond de Canadair à la Chambre. Comme cette triste histoire n'est pas finie, le ministre peut-il nous fournir des précisions au sujet de la démission de M. Kearns, nous dire s'il va toucher une indemnité de départ et qui va le remplacer au poste de président-directeur général de Canadair?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, pour ce qui est de la démission de M. Kearns, je n'ai pas de commentaire à faire. S'il y en a, il incombe à M. Kearns lui-même de les faire. Pour ce qui est des conditions relatives à sa retraite anticipée, je ne connais pas les détails. Je devrais les connaître lors d'une séance d'information demain. Pour ce qui est de son remplaçant, lorsqu'il sera connu, il me fera plaisir d'en faire part à la Chambre et au député.

[*Traduction*]

LA DETTE DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, comme le premier ministre est arrivé, je vais lui adresser ma question supplémentaire. Le ministre du Revenu national a tenté de répondre à trois questions, mais le premier ministre a une meilleure vue d'ensemble de Canadair.

Compte tenu des documents publiés par le cabinet en octobre 1982 et qui exposaient en détail certaines des difficultés de Canadair, entre autres que sa dette pouvait atteindre 2.3 milliards, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi M. Kearns, qui était alors président de Canadair, a été autorisé à comparaître, en novembre, devant un comité de la Chambre sans révéler la gravité de la situation de Canadair? Plus particulièrement, pourquoi l'a-t-on autorisé à faire des prévisions qui se sont révélées tout à fait inexactes au sujet du seuil de rentabilité de Canadair, du nombre de ventes et de la gravité réelle de la situation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai évidemment pas assisté à cette séance du comité. Je suis néanmoins convaincu que ses membres ont eu tout loisir d'interroger M. Kearns sur un certain nombre de questions. Apparemment, il s'est montré un peu trop optimiste sur certains points. Je pense qu'il devra s'expliquer. Le gouvernement ne lui a certainement pas ordonné de répondre autrement que par la vérité aux questions des membres du comité.

LA RAISON DES PERTES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme il a eu connaissance des difficultés de Canadair, il n'ignore sans doute pas que le public et la Chambre n'ont pas reçu de rapport annuel de cette société de la Couronne depuis seize mois. Le premier ministre peut-il nous expliquer ce qui se passe? Est-il vrai que les vérificateurs ont hésité à signer un certificat sans réserve concernant le bilan de la compagnie?

Deuxièmement, peut-il nous expliquer pourquoi une compagnie américaine, Gulfstream, a pu réaliser des bénéfices de 86 millions en vendant le même genre de produit que Canadair, alors que cette dernière a perdu des millions de dollars en 1982?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député est libre d'échafauder toutes les hypothèses qu'il voudra à ce sujet. La plupart des fabricants d'avions du monde industrialisé ont perdu de l'argent l'année dernière. Il est possible que celui que le député a mentionné ait réalisé des profits. Tant mieux pour lui. Nous aurions préféré faire des bénéfices, mais je ne pense pas que le député puisse s'étonner que le type d'avions fabriqués par Canadair n'aient pas trouvé autant d'acheteurs.

• (1420)

LA GARANTIE DES BÉNÉFICES DE LA SOCIÉTÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Il sait peut-être que le premier vice-président chargé des finances à Canadair, M. P. J. Aird, a garanti au comité des finances le 16 novembre que Canadair avait des bénéfices nets d'impôts de $1,435,000. Peut-il dire à la Chambre pourquoi on nous demandera d'approuver, dans le courant de l'après-midi sans doute, le budget supplémentaire (A) qui prévoit une avance de fonds de plus de un milliard de dollars à Canadair, si la garantie de M. Aird est valable? Sinon, pourquoi M. Aird est-il toujours employé à Canadair?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois répéter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure. Comme je n'ai pas assisté aux séances de ce comité, je ne suis donc pas au courant des détails fournis par les divers témoins. Quant au choix des gestionnaires chargés d'administrer Canadair, il est déjà arrivé que les membres du conseil d'administration remplacent l'un d'eux. Je suis certain qu'on leur fera part de la proposition du député à propos des autres gestionnaires.

Questions orales

LES DONNÉES FINANCIÈRES PRÉSENTÉES PAR LES RESPONSABLES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le premier ministre sait certainement que les comptables de Canadair, Thorne Riddell, ont attesté que la société avait réalisé des bénéfices net d'impôts de plus de 3 millions de dollars pour l'année se terminant le 31 décembre 1981. Cette déclaration, qui a induit le gouvernement, la Chambre des communes et ses comités en erreur, a permis à la société d'emprunter ou de faire garantir des emprunts de 1.35 milliard de dollars et d'obtenir une avance de fonds de 200 millions de dollars l'année dernière. Pourquoi les dirigeants de cette société et Thorne Riddell ont-ils induit la Chambre des communes en erreur, et quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre à l'endroit des vérificateurs de Thorne Riddell et des membres du conseil d'administration de Canadair pour avoir déformé les faits? Après tout, c'est à cause de cela qu'on nous demandera de renflouer Canadair en lui fournissant bien au-delà de un milliard de dollars.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne concède pas au député qu'on a essayé de déformer les faits ou d'induire les députés en erreur, pour reprendre ses propres paroles. Ceux qui ont exposé les faits et certifié le bilan de Canadair, c'est-à-dire le vice-président chargé des finances de la société et les comptables, sont des gens honorables et respectables. Comme je l'ai dit aux collègues du député, les prévisions à l'égard des ventes futures étaient peut-être un peu trop optimistes. C'est notamment pour cela que nous avons pris la décision très importante de charger la CDIC d'examiner à fond les activités de Canadair, de de Havilland et des autres sociétés de la Couronne, car elle fera une analyse beaucoup plus poussée des opérations commerciales de ces sociétés.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT DES MISSILES SOVIÉTIQUES EN EUROPE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, mes questions s'adressent au premier ministre et ont trait à l'entretien qu'il a eu avec M. Gorbachev, de l'Union soviétique. Hier, devant un comité mixte, M. Gorbachev n'a pas répondu aux questions qui lui ont été posées au sujet de la mesure déstabilisatrice qu'a prise l'Union soviétique en déployant des missiles SS 20 en Europe. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre s'il a soulevé cette importante question au cours de son entretien avec M. Gorbachev et, dans l'affirmative, quelle réponse il a obtenue?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas que le Règlement vous permette de m'autoriser à parler des délibérations d'un comité parlementaire. Cela n'est pas prévu dans le Règlement. Toutefois, je puis dire que M. Gorbachev et moi avons discuté passablement de questions d'armement, et je suis disposé à répondre de mon mieux à des questions à ce sujet si elles sont posées par le chef du Nouveau parti démocratique.

M. Broadbent: Madame le Président, je suppose que le premier ministre n'a tout simplement pas entendu la première partie de la question. Je ne lui ai pas demandé de parler des délibérations du comité mixte. Ma question portait explicitement sur son entretien avec M. Gorbachev. Je la répéterai donc en posant ma seconde question.

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE L'UNION SOVIÉTIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Est-ce que le premier ministre a évoqué auprès de M. Gorbachev l'initiative déstabilisatrice qu'a prise l'Union soviétique en déployant les missiles SS 20 il y a quelque temps en Europe? Dans l'affirmative, quelle réponse en a-t-il obtenue?

• (1425)

A-t-il également évoqué auprès de M. Gorbachev la possibilité de discuter en même temps des engins tactiques et des engins stratégiques aux entretiens de Genève, étant donné que notre ambassadeur M. Ignatieff a dit comme d'autres que si l'on veut que les pourparlers débouchent sur des mesures sérieuses de désarmement nucléaire, il faudra qu'ils portent sur les armes tant stratégiques que tactiques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, sur la première question je réponds par un oui catégorique. J'ai évoqué auprès de M. Gorbachev la question de savoir pour quelle raison les Soviétiques ont mis en place les SS-20. Sa réponse a été la même j'imagine que celle qu'il a donnée au comité.

Une voix: Il n'a pas répondu.

M. Trudeau: Il paraît qu'il n'a pas répondu. Bien sûr, madame le Président, je ne chercherai pas à interpréter la pensée de M. Gorbachev sur ce point, mais ce qu'il m'a répondu en substance, c'est que selon eux il n'y a pas d'escalade à passer du SS-4 et du SS-5 au SS-20. Voilà la réponse que donnent les Soviétiques depuis un certain temps. Faut-il ajouter que la plupart des Européens avec lesquels je me suis entretenu n'admettent pas cette réponse.

J'ai également évoqué avec M. Gorbachev le fait que même dans l'idée de compromis qui est sortie de la promenade au bois de Kvitsinsky-Nitze, le missile de croisière qui inquiète tant le député et son parti n'était pas considéré comme aussi dangereux ou déstabilisateur que le Pershing II. En fait, madame le Président, j'ai demandé à M. Gorbachev s'il n'était pas vrai que le missile de croisière ne les inquiète pas autant que le Pershing II, et que dans le projet d'accord consécutif à la promenade au bois il était reconnu par le négociateur soviétique, au moins à titre préliminaire et en avant-projet, que le missile de croisière pourrait être déployé mais non le Pershing II. Cela ne montre-t-il pas que les Soviétiques s'inquiètent moins du missile de croisière que le député et son parti peut-être?

M. Broadbent: Madame le Président, je tiens simplement à dire que dans mon parti nous nous inquiétons, comme la plupart des Canadiens, je pense, de la mise en place de toutes sortes d'armes nucléaires. Nous ne faisons pas de distinctions de ce genre.

Des voix: Bravo!

LE HARCÈLEMENT D'UN GROUPEMENT PACIFISTE EN UNION SOVIÉTIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, en s'attardant à cette première question le premier ministre n'a pas répondu à ma deuxième. J'espère qu'il y reviendra.

Ma troisième question porte sur le droit des groupements de tous les coins du monde de pouvoir chercher librement à mobiliser l'opinion, serait-ce contre la volonté de leur gouvernement, sur l'importante question du désarmement nucléaire. Le premier ministre sait qu'il existe un important groupe de ce genre en Union soviétique, basé à Moscou, et qui cherche à établir des contacts entre les populations soviétique et américaine. Ma question porte sur le harcèlement dont ce groupe fait l'objet de la part du gouvernement soviétique.

Est-ce que le premier ministre a évoqué cette importante question auprès de M. Gorbachev au cours de sa rencontre? En particulier, est-ce qu'il a lancé un appel en faveur de M. Batovrin et du Pr Medvekov, qui ont été incarcérés en Union soviétique, voir s'ils ne pourraient pas être libérés pour promouvoir indépendamment de leur gouvernement, la question de désarmement nucléaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non je regrette, madame le Président, je ne l'ai pas fait.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS MENACÉS PAR LA TECHNOLOGIE DE POINTE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, s'adressant à l'Association canadienne pour la technologie de pointe, le ministre a déclaré qu'il craint de voir des travailleurs dont l'emploi disparaît à cause de la technologie de pointe se livrer à des actes de violence. Il a ajouté que les gouvernements et les employeurs doivent agir immédiatement pour prévenir ce genre de choses.

• (1430)

Puisque le ministre a mis le doigt sur ce problème que nous prévoyons tous et dont d'autres ont déjà parlé, quel exemple donne-t-il, au nom du gouvernement du Canada, en vue de regrouper les employeurs et les autres niveaux de gouvernement dans le but d'éviter ce qui risque d'être un été de malaise?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour répondre à la première partie de la question du député, je ne songeais pas à des manifestations généralisées. Ce que je veux dire, c'est qu'à moins que les principaux secteurs de l'économie ne collaborent réellement, il risque d'y avoir d'importants bouleversements au niveau des emplois. Si le député me demande un exemple, je tiens à lui signaler que, pas plus tard qu'hier, j'ai signé un contrat avec un consortium de sociétés de technologie de pointe de l'Ontario, en vue de créer un nouvel institut de formation pour aider à recycler les travailleurs dans les techniques de pointe, aux termes de la loi nationale sur la formation, qui prévoit une Caisse d'accroissement des compétences professionnelles. Cette loi a servi de point de départ aux initiatives de collaboration et d'association en question. Ce qu'il nous faut, maintenant, c'est un peu plus de collaboration de la part de l'opposition.

M. McGrath: Je tiens à dire au ministre que l'opposition est tout à fait disposée à collaborer si le gouvernement veut bien ouvrir la voie ou donner l'exemple dans un secteur qui, de l'avis de tous, est une source réelle d'inquiétude.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration veut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement se propose de faire au sujet du chômage prolongé chez les jeunes? Je peux renvoyer le ministre aux études publiées la semaine dernière, à celles que le gouvernement a commandées et qui exprimaient la crainte que les jeunes sans perspective d'emploi ne se tournent vers la drogue et l'alcool, puis la violence, si l'on ne fait rien. Selon les sociologues, «il s'agit essentiellement d'une nouvelle génération perdue. Collectivement, nous pourrions voir des troubles et des émeutes à caractère politique de la part d'un groupe qui se sent rejeté». Le taux de chômage parmi nos jeunes s'élève à 21.5 p. 100. C'est donc là un groupe laissé pour compte.

Que fait le gouvernement? Y a-t-il des études effectuées par son ministère ou par son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui proposent des solutions, car nous observons des signes très dangereux qui annoncent un grave problème social?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, contrairement au député, nous ne pensons pas seulement à entreprendre des études. Nous prenons également des mesures concrètes. Comme il le sait pertinemment, nous avons présenté, dans le dernier budget, un certain nombre de nouvelles initiatives s'attaquant spécifiquement au problème des jeunes qui entrent sur le marché du travail.

En vertu du nouveau programme ACCÈS, nous travaillerons de nouveau en étroite collaboration avec le secteur privé pour appliquer un programme de formation en cours d'emploi, de sorte que les jeunes puissent dénicher un premier emploi. Je rencontre en ce moment différents groupes d'hommes d'affaires et de syndiqués pour étudier ce programme qui doit entrer en vigueur en septembre, de façon à obtenir le maximum de participation du secteur privé, afin que des dizaines de milliers de jeunes en profitent et acquièrent ainsi leur première expérience de travail. C'est seulement un exemple des nombreuses initiatives que nous avons prises pour donner une formation et une expérience aux jeunes et résoudre ainsi ce que nous considérons tous comme un très grave problème.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je salue avec plaisir la présence à Ottawa de délégués soviétiques. Sans doute sont-ils témoins de quelque chose: ils voient la démocratie en marche.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils ont entendu sonner.

Mme le Président: Le député a obtenu la parole pour poser une question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'était qu'un préambule.

M. Jelinek: Ma question, madame le Président, s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre est au courant, le rapport du groupe d'étude sur l'industrie automobile lui sera remis demain matin. Les recommandations contenues dans le rapport sont essentiellement les mêmes que celles que j'avais faites à la Chambre il y a déjà deux ans, lorsque j'avais recommandé d'abord d'inciter les importateurs à investir au Canada et en second lieu, de déterminer, peut-être en adoptant une loi à cet effet, la teneur canadienne pour tout fabricant important plus de 3,000 unités par an.

En somme, pour l'essentiel, le rapport recommande que soit élargi l'accord canado-américain sur la production automobile . . .

Mme le Président: A l'ordre. Combien de fois dois-je rappeler au député qu'il a obtenu la parole pour poser une question? S'il ne s'exécute pas sur-le-champ sans le moindre préambule, sans la moindre digression, je passerai à un autre député.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Belle démocratie!

M. Blais: Laissez-le parler! Il a été absent pendant trois semaines.

M. Jelinek: Je devrais dire: «La démocratie en marche». Mais voici ce que je voudrais demander au ministre: parce que le gouvernement a systématiquement rejeté nos recommandations, devrons-nous supposer que le ministre rejettera également celles du groupe d'étude ou va-t-il plutôt changer d'avis et prendre des mesures en faveur du maintien et de la création d'emplois au Canada dans cet important secteur de notre industrie?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, d'abord pour revenir à ce qu'a dit le député tout au début, s'il avait voulu voir un exemple concret d'action démocratique, lui et ses collègues auraient dû être ici hier et participer au débat comme nous étions prêts à le faire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Venez dire ça dans ma circonscription à Saskatoon.

M. Lumley: Je vois que les chefs ont encore bon pied bon œil, madame le Président.

En second lieu, je n'ai pas encore pris connaissance des recommandations du groupe d'étude sur l'automobile. Ce dernier qui a consacré de nombreuses heures à cette question doit me remettre son rapport demain.

L'EXPIRATION DE L'ACCORD CANADO-JAPONAIS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, puisque le ministre a dit—madame le Président, vous vous levez avant même que je puisse dire un seul mot.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: On nous a imposé la clôture hier, comme en Union soviétique.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Étant donné la réponse du ministre—soit dit en passant, elle ne nous étonne pas du tout—et le fait que l'accord en vertu duquel le Japon a réduit volontairement ses exportations de véhicules automobiles expirera très bientôt—en fait, à la fin du mois prochain—je voudrais demander au ministre quelles mesures lui et son gouvernement vont prendre maintenant, voire immédiatement, pour soutenir l'industrie automobile canadienne et essayer d'y préserver les emplois, ou peut-être même d'en créer de nouveaux dans ce secteur névralgique de notre économie. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre maintenant?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai la conviction que les efforts de mon collègue, le ministre d'État (Commerce international), chargé de négocier les quotas avec le gouvernement japonais, seront couronnés de succès, comme d'habitude. Je tiens toutefois à rappeler au député et à ses collègues que, si mon prédécesseur, l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce, n'avait pas réussi à convaincre le gouvernement de venir en aide à la société Chrysler, cette dernière n'aurait pas aujourd'hui le succès qu'on connaît et ne serait pas en mesure de garantir 11,000 emplois d'un bout à l'autre du Canada.

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER L'HÉROÏNE EN MÉDECINE

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et elle concerne l'usage contrôlé de l'héroïne en médecine comme calmant afin de diminuer la douleur de milliers de malades chroniques, particulièrement dans les cas de cancer, et je vois que l'ancien président du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, l'honorable député de Hull (M. Isabelle), semble approuver ma demande. Lorsque j'avais la responsabilité de présider le Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai reçu beaucoup d'instances . . .

Mme le Président: A l'ordre! Ce sont des détails qui ont un intérêt certain, mais cela n'a pas sa place dans une question.

M. Roy: Oui, madame le Président. J'ai donc reçu des instances, et c'est le but de ma demande auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais lui demander si elle a l'intention de considérer, dans un délai raisonnable, l'usage contrôlé de l'héroïne en médecine et, dans l'affirmative, quels sont les normes et les critères généraux établis ou à établir afin d'approuver au Canada ce médicament dans des conditions d'usage précis, comme le recommandent 30 pays, y compris la Grande-Bretagne.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, les médecins canadiens n'ont pas eu d'expérience accumulée au cours des années quant à l'utilisation de l'héroïne comme calmant contre la douleur. L'approche que j'ai annoncée, et je peux le confirmer, consistera donc en des essais cliniques dans des unités palliatives de soins pour malades en phase terminale, un peu partout au pays, lesquels dureront de 12 à 18 mois et seront effectués selon un même protocole scientifique auquel nous sommes en train de travailler. J'ai aussi demandé à un comité d'experts de me préparer une monographie comprenant le pour et le contre de tous les calmants contre la douleur, afin de la faire imprimer pour l'usage des médecins; quant à un usage plus généralisé que celui-là, je suis incapable d'en parler actuellement.

• (1440)

[*Traduction*]

LE RÔLE DU COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, à l'instar de bien des Canadiens, je tiens à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir pris les initiatives qu'elle a prises à propos de cette expérience.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Si le président du comité de la santé et du bien-être social donne son approbation, moi aussi. En fait, j'ai un projet de loi d'initiative parlementaire demandant qu'on le fasse.

Que voulait dire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans la déclaration qu'elle a faite à ce sujet le 16 mai; elle a alors déclaré ceci: «les membres du comité sont en train d'étudier les données sur les différents aspects du problème et ils ont demandé à toutes les parties intéressées de présenter des mémoires.»? Au comité, je suppose. Le gouvernement a-t-il l'intention ensuite de permettre au comité permanent d'étudier cette situation du point de vue des mémoires qui ont été présentés et des rapports qui seront faits pour que la Chambre et surtout le comité puissent servir de tribune pour les nombreux autres Canadiens, comme les médecins et les autres personnes qui ne sont peut-être pas directement concernées mais que le sujet intéresse?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le député peut me reprendre si je me trompe, mais je me souviens maintenant qu'il a fait une demande analogue de renvoi au comité permanent il y a longtemps. Je dois dire que je ne l'ai pas encore étudiée et je crois que la question est très délicate, ce qui n'aidera pas à rendre le débat plus clair; nous devons tous être d'accord à ce sujet.

Si tout le monde juge cette solution acceptable, je préfère créer un comité d'experts qui recevra les mémoires d'experts sur les différents calmants et essayer de savoir ce que les Canadiens savent sur l'héroïne, en consultant principalement des documents scientifiques étrangers, pour préparer une monographie pratique pour les médecins.

Autrement dit, nous avons adopté une attitude pragmatique. Pour le moment, je crois que cette attitude ainsi que les résultats des essais cliniques, nous aideront tous. A un moment ultérieur, nous examinerons peut-être à nouveau la proposition que le député vient de faire.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES OFFRES D'ACHAT FAITES À DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES AMÉRICAINES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Le ministère de la justice des États-Unis a recommandé que la commission du commerce inter-états approuve l'achat par le CP au coût de 120 millions de dollars, soit l'offre la plus élevée, du tronçon de 770 milles qui relie Minneapolis et Kansas City et qui appartient actuellement à la société Rock Island and Pacific Railway.

D'autre part, le CN offre 250 millions de dollars pour acheter le tronçon de 3,100 milles qui appartient à une société ferroviaire, Milwaukee Road, qui a fait faillite.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment le CN et le CP peuvent se permettre d'acheter des voies ferrées aux États-Unis quand ils affirment ne pas avoir les moyens de réparer les voies ferrées de nos réseaux, ajoutant que ce sont les producteurs de grains et les contribuables qui devraient payer pour les faire réparer?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le Canada est le voisin des États-Unis, et les États-Unis sont le voisin du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est une véritable révélation.

M. Pepin: J'ai pensé que je devais commencer par le commencement. Le Canada et les États-Unis commercent beaucoup entre eux. C'est le second aspect. Ainsi, on estime parfois qu'il serait avantageux pour le Canada d'acheter et d'exploiter des voies ferrées aux États-Unis et l'intérêt que le CN porte aux chemins de fer de Milwaukee découle de ce principe. Ce n'est pas encore chose faite, mais une fois que ce sera fait le député en entendra sûrement parler.

M. Benjamin: Voilà un excellent moyen de dépanner le gouvernement Reagan qui avait garanti les dettes de ces sociétés qui ont fait faillite.

L'ACHEMINEMENT DU GRAIN CANADIEN VERS LES PORTS AMÉRICAINS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il est prêt à autoriser les deux compagnies ferroviaires à acheter des chemins de fer aux États-Unis, alors qu'elles prétendent ne pas avoir les moyens de se moderniser au Canada, et qu'il va leur en coûter moins cher d'acheminer les céréales et autres produits vers les ports américains et autres destinations que vers les ports canadiens en utilisant des lignes de chemins de fer canadiennes, mettant ainsi en péril les emplois de 35,000 Canadiens? Le ministre va-t-il permettre aux compagnies de chemins de fer d'investir d'abord aux États-Unis avant d'investir au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si le député veut bien prendre la peine d'étudier les chiffres des bénéfices réalisés par le CN, notamment grâce à l'exploitation du Grand Tronc par exemple, il sera agréablement surpris. Ces bénéfices viennent s'ajouter aux revenus du CN et expliquent en partie le bon état financier de la compagnie.

Cet état de fait ne date pas d'aujourd'hui. Notre pays joue depuis longtemps un rôle très actif dans le domaine des transports ferroviaires. L'assouplissement des règlements aux États-Unis est plus lent qu'au Canada. Notre pays a mis son savoir-faire à profit pour exploiter de façon rentable un certain nombre de lignes aux États-Unis. Cette politique a profité au commerce entre nos deux pays. Je ne vois pas ce que le député peut avoir à redire au fait que les sociétés de la Couronne obtiennent de bons résultats aux États-Unis.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE RAPPORTÉES DANS LES JOURNAUX

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A l'heure actuelle, le Canada et les États-Unis essaient de régler par la voie diplomatique des problèmes extrêmement ennuyeux posés, entre autres, par le barrage Garrison, la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, les droits de pêche sur la côte est et les droits miniers dans notre zone commerciale de 200 milles.

Le premier ministre croit-il utile de porter un coup bas au Président des États-Unis en déclarant, alors qu'il parlait des manifestants pour la paix:

> Ils manifestent contre la politique d'un président américain que l'on considère, à tort ou à raison, tellement belliqueux ou hostile envers l'Union soviétique qu'on ne peut lui faire confiance. Malheureusement, le Président Reagan et certains de ses collaborateurs ont justifié, en partie, ces craintes.

Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il espère accomplir par ces remarques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec le député lorsqu'il prétend que c'était là un coup bas. Il est évident que la position des États-Unis dans le cadre des négociations est très importante pour les Canadiens. La raison pour laquelle nous appuyons cette position générale de l'OTAN réside dans le fait que nous sommes liés par une entente à deux volets. L'un de ces volets prévoit que notre côté négocie très sérieusement le désarmement par les États-Unis en attendant de l'Union soviétique qu'elle fasse preuve d'autant de sérieux.

Si le député ne croit pas, tout comme moi, que l'augmentation des manifestations pacifistes au Canada au cours des deux dernières années est due aux craintes que suscitent, au sein de la population, certaines déclarations des membres du gouvernement américain, qu'il trouve une autre explication.

Je sais que quelque 5,000 missiles nucléaires sont déployés en Allemagne depuis quelque temps déjà. Pourtant, ces derniers n'ont pas donné lieu aux démonstrations pacifistes auxquelles nous assistons en Allemagne, au Canada et aux États-Unis depuis deux ans. Je crois sensé de prétendre, comme je l'ai signalé aux Américains lorsque je me suis rendu aux États-Unis il y a deux semaines, que les déclarations selon lesquelles l'Union soviétique représente le mal, etc., empêchent que des négociations justes et dépassionnées aient lieu.

Je dois ajouter que j'ai fait la même observation au secrétaire Gorbachev lorsque je l'ai rencontré aujourd'hui. Je lui ai signalé que certaines déclarations de la Pravda ou de dirigeants soviétiques sur les Américains sont excessives et ne peuvent conduire à des négociations pacifiques entre les deux camps.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Un coup bas est un coup porté à une personne qui ne peut ni ne veut ou ne voudra probablement pas y répondre.

CE QUE LE PREMIER MINISTRE PENSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, depuis quelque temps, le premier ministre louvoie dans tous les sens sur la question du désarmement nucléaire. Dans les réponses qu'il a données à la Chambre et ailleurs comme dans sa lettre aux journaux, il a défendu vigoureusement la double stratégie et l'essai des missiles de croisière.

• (1450)

Il y a trois semaines, à la Maison Blanche, il a fait la déclaration suivante:

Monsieur le Président, je trouve encourageantes les mesures que vous avez prises ces derniers mois où vous avez proposé une solution provisoire différente de l'option zéro et un train de mesures destinées à rétablir la confiance.

Comment peut-il concilier cette observation avec celles de l'entrevue qu'il a accordée au *Star* de Toronto, où il donne raison aux gens de penser que le Président est tellement belliqueux et hostile qu'on ne peut plus lui faire confiance?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je répète au député qui définit un coup bas comme celui auquel l'antagoniste ne peut pas répliquer, ce que je lui ai dit à lui et à la Chambre. J'ai prononcé ces paroles aux États-Unis où l'on aurait pu me répondre si on l'avait voulu. On a en fait répondu. Nous n'entendons plus les États-Unis tenir pareils propos depuis un certain nombre de mois. C'est pourquoi j'ai dit quand je me trouvais aux États-Unis, il y a quelques semaines, que l'attitude récente des dirigeants américains, soit l'abandon de l'option zéro en faveur d'une position intermédiaire, était un pas dans la bonne direction. Mais cela n'explique pas l'activité accrue des mouvements pacifistes des dernières années dans les divers pays que j'ai nommés.

Je répète que j'ai donné une explication que le député obtiendrait, je crois, de la plupart des dirigeants des mouvements pacifistes s'il se donnait la peine de leur parler. C'est là leur principale motivation. Ils ne jugent pas les États-Unis belliqueux, mais ils craignent que les déclarations que prononcent les dirigeants de ce pays ne compromettent le succès des négociations. Je répète que j'ai tenu les mêmes propos lors des entretiens que j'ai eus aujourd'hui avec le dirigeant soviétique qui est de passage au Canada.

L'OPINION DU PREMIER MINISTRE SUR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre tente de noyer le poisson, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'est longuement confié au *Star* de Toronto, disant qu'il se méfie de la politique du président Reagan et qu'il doute que le président ait la compétence voulue pour traiter avec les Soviétiques. Nous donnerait-il maintenant avec la même candeur son opinion sur M. Andropov et sur la question de savoir si l'on peut faire confiance aux Soviétiques dans les relations internationales? En même temps, et en supposant qu'il utilise le même langage, expliquerait-il en quoi les Soviétiques ont prouvé qu'ils étaient dignes de confiance en Afghanistan et en Pologne, et lors des événements qui ont abouti à l'invasion d'un pays et à d'énormes pressions soviétiques exercées sur un autre?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas que l'on puisse me demander de me justifier en répondant à la question du député. Je ne suis pas le défenseur attitré des États-Unis ni de l'Union soviétique. Quand l'un de ces pays commet une erreur, je crois que le gouvernement canadien a le droit et peut-être le devoir de signaler ces erreurs, du point de vue des Canadiens.

Si le député veut dénoncer l'Union soviétique, ou si d'autres députés veulent dénoncer les États-Unis, ils devraient le faire de leur propre chef, sans me demander de défendre leur point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je demandais au premier ministre de nous faire profiter de son opinion éclairée, à titre de premier ministre. Puisqu'il a exprimé si libéralement son opinion au sujet du président Reagan, nous comptions sur lui pour en faire de même au sujet des Soviétiques.

LES SPHÈRES D'INFLUENCE DE LA RUSSIE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je demander au premier ministre si, à son avis, les Soviétiques sont davantage dignes de confiance que les Américains dans les négociations internationales? Au sujet des sphères d'influence—je crois que ce sont les termes qu'il a employés dans l'interview accordée au *Star* de Toronto—, il a dit que les Soviétiques souhaitent défendre leur sphère d'influence, et il semblait dire que les Américains devraient reconnaître cette sphère soviétique. Le premier ministre irait-il jusqu'à dire que le Canada devrait reconnaître que l'Afghanistan, la Pologne, le Moyen-Orient et l'Amérique centrale font partie de la sphère d'influence soviétique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en ce qui a trait à la première partie de la question, je dirai seulement que l'interview que le député a peut-être lue dans le *Star* de Toronto consiste en une suite de déclarations qui semblent n'avoir aucun lien. Je crois que le lecteur peut être trompé par le fait que les questions ne sont pas reproduites. Le journal a choisi de reproduire mes réponses sans même préciser que beaucoup de ces réponses faisaient suite à des questions longues et fort complexes. Cela peut expliquer en partie l'impression ressentie par le député.

Pour ce qui est de la deuxième partie de sa question, concernant les sphères d'influence, je crois qu'un pays comme le Canada, qui n'est pas une grande puissance et qui tient à certaines valeurs qu'il voudrait voir respecter dans le monde, a le devoir d'envisager sans parti pris les interventions de l'une ou l'autre des grandes puissances.

J'étais aux États-Unis lorsque le président Reagan a prononcé son discours sur l'Amérique centrale, disant que c'était la cour avant de son pays. Je suppose que l'on pourrait en déduire que le Yukon est l'arrière-cour, mais c'est une autre histoire. Il a dit que l'Amérique centrale est la cour avant des États-Unis. J'ai souscrit publiquement à cette position. Je crois que les États-Unis ont des intérêts stratégiques, notamment dans cette partie de l'hémisphère, intérêts que l'Union soviétique devrait reconnaître et respecter. Mais je disais qu'il fallait être sans parti pris, et je crois que la réciproque est vraie. S'il est vrai que les États-Unis sont une grande puissance, qui doit défendre des intérêts stratégiques dans certaines régions, je crois que l'on peut en dire autant de l'Union soviétique, qui possède également des intérêts stratégiques dans certaines sphères.

M. Epp: En Afghanistan?

M. Trudeau: En Amérique centrale?

M. Epp: En Afghanistan?

M. Trudeau: Le député cite le cas de l'Afghanistan. Je déplore tout autant ce qui s'est passé en Afghanistan que certaines choses qui ont eu lieu en Amérique centrale.

Une voix: Et la Pologne?

M. Trudeau: Nous ne sommes pas une grande puissance. Nous avons ce luxe. Si les députés veulent appuyer les États-Unis en disant que l'Amérique centrale fait partie de leur sphère d'influence, ou en tout cas que les Américains ont des intérêts stratégiques à défendre dans cette région, ils doivent en faire de même pour l'Union soviétique, qui est également une grande puissance.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES SOVIÉTIQUES

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes d'une délégation de parlementaires soviétiques, dirigée par M. Mikhail S. Gorbachev, membre du Politburo du Comité central du Parti communiste et secrétaire du Comité central du Parti communiste.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINE—LE COMPTE RENDU DES PROPOS DU PREMIER MINISTRE PAR LES JOURNAUX

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, il est bien possible que l'article du *Star* de Toronto ait été écrit de façon incohérente, et il se peut fort bien que le premier ministre ait raison de dire que ses propos ont été déformés, mais croit-il qu'il soit justifié de dire que les déclarations guerrières du président Reagan autorisent les commentateurs de son gouvernement à dire qu'il est indigne de confiance et que son attitude contrevient à l'approche sans parti pris que le gouvernement canadien devrait adopter, s'il faut l'en croire, face aux deux grandes puissances? S'il dénonce en ces termes le gouvernement Reagan, je me demande s'il serait assez irréfléchi pour faire des déclarations du même genre à propos des Soviétiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tout ce que je puis dire, c'est que si le député et son parti sont d'avis qu'il n'y a pas eu la moindre déclaration outrancière de la part de membres du gouvernement Reagan . . .

M. Nielsen: Belliqueuse.

M. Trudeau: Oui, madame le Président, y compris l'exemple de l'explosion d'une machine soviétique, peut-être au dessus de la Mer du Nord . . .

Une voix: Une machine soviétique?

• (1500)

M. Trudeau: Un engin nucléaire soviétique. S'ils ne croient pas qu'il y ait eu des déclarations outrancières faites par des responsables américains, qui ont dit que les États-Unis pourraient gagner une guerre nucléaire, alors je dirais que leur parti, comme d'habitude, est complètement en désaccord non seulement avec tous les chefs d'États européens que je connais, mais aussi avec la plupart des Canadiens.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA PROCÉDURE ILLÉGALE DE RÉARRESTATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, la Cour suprême a décidé, par neuf voix contre aucune, que la réarrestation arbitraire immédiate de certains détenus libérés en vertu des dispositions de libération obligatoire, pratiquée par le Commission nationale des libérations conditionnelles, est totalement illégale. Compte tenu de cette décision, à laquelle on pouvait s'attendre, quelle mesure le ministre envisage-t-il de proposer à la Chambre pour assurer une base législative solide à la réarrestation immédiate, pour énoncer clairement, tout en reconnaissant qu'il est très difficile de prévoir la violence, les critères à appliquer et permettre un examen judiciaire complet de chaque cas?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le député laisse entendre que la décision de la Cour suprême du Canada a été facile. Je lui rappellerai que des décisions contradictoires avaient été rendues par les cours d'appel et la Cour fédérale. C'est pour cette raison que la Cour suprême a accepté d'entendre l'affaire.

En ce qui concerne les mesures législatives visant à donner à la Commission des libérations conditionnelles des pouvoirs de réarrestation immédiate, le député devrait voir ce qui se passe à l'autre endroit, car le projet de loi S-32, qui a été déposé il y a quelque temps, contient maintenant des dispositions qui légalisent la réarrestation immédiate, et constitue un cadre législatif prévoyant même des garanties qui, d'après les avis que j'ai obtenus, sont parfaitement conformes aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, il a suffi à la Cour suprême de dix minutes pour en arriver à cette décision.

Au lieu d'essayer d'amender la mesure législative actuellement au Sénat, qui a été unanimement condamnée par les témoins et qui pourrait même être rejetée par le comité du Sénat, le ministre présentera-t-il à la Chambre un projet de loi contenant les éléments essentiels que sont des critères précis et un examen judiciaire complet? Par ailleurs, le ministre peut-il assurer la Chambre que les quelques détenus susceptibles de comportement violent et à qui on a refusé la surveillance obligatoire bénéficieront d'une réadaptation poussée de sorte qu'ils ne présentent pas un risque encore plus grand pour la collectivité du fait de la prolongation de leur détention?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je ne vois pas comment ils peuvent recevoir une réadaptation poussée s'ils sont libérés. Ils sont actuellement en liberté sous surveillance obligatoire. C'est un fait. En ce qui concerne la présentation d'une mesure législative à la Chambre, elle a déjà été présentée au Parlement et je la considère satisfaisante. Elle a l'appui du gouvernement. J'espère que le Sénat l'étudiera rapidement et la fera parvenir à cette Chambre, ce qui donnera au député l'occasion de présenter ses remarques en comité. S'il désire proposer certaines améliorations permettant d'avoir de meilleures garanties du respect des droits de la personne et également une meilleure protection du public, je suis sûr que les membres du comité seront heureux d'en prendre connaissance.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. KORCHINSKI—LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition présentée par l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski), le lundi 16 mai 1983, est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, je voudrais désigner vendredi de cette semaine comme un jour réservé à l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BENJAMIN—LE NOMBRE INSUFFISANT D'EXEMPLAIRES DU PROJET DE LOI C-155

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet du projet de loi C-155. J'ai appris la semaine dernière qu'en ma qualité de député je n'avais droit qu'à dix exemplaires de ce texte. On m'a dit quelques minutes avant la période des questions que je ne pourrais pas en obtenir d'autres. J'aimerais que vous vous penchiez sur la question, madame le Président, afin de veiller à ce que les députés aient une réserve suffisante d'exemplaires des projets de loi. Auriez-vous aussi l'obligeance de faire parvenir un exemplaire du C-155 sans délai à Sandra Hill de Swift Current, en Saskatchewan, parce que moi, je n'en ai plus?

Mme le Président: Je vais m'occuper sans faute de cette affaire et voir ce que je peux faire pour dépanner le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1983-1984

Un message dont le Président donne lecture à la Chambre, et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, et conformément aux dispositions de la loi constitutionnelle de 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 63 du Règlement, je propose:

Que le budget supplémentaire (A), 1983-1984, qui a été déposé aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Je voudrais faire annexer la liste à ma motion. Elle est très longue. Je l'ai fait distribuer à mes collègues de l'opposition. Je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

Mme le Président: La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Pinard). Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au comité permanent de l'agriculture
Agriculture, crédits 1a, 5a, 10a, 15, L16a et 20a

Au comité permanent des communications et de la culture
Communications, crédits 5a et 20a Secrétariat d'État, crédit 25a

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale
Affaires extérieures, crédits L36a et L37a
Défense nationale, crédit 5a

Au comité permament des finances, du commerce et des questions économiques
Industrie et Commerce, crédit 10a

Au comité permanent des pêches et des forêts
Environnement, crédits 10a, 15a et 25a
Pêches et Océans, crédits 5a et 10a

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales
Développement social, crédit 2a et 3a

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien
Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 5a, 10a, 15a et 25a

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration
Emploi et Immigration, crédits 5a, 10a et 15a

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général
Sciences et Technologie, crédit 10a Conseil du Trésor, crédit 10a

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics
Travaux publics, crédits 15a, 20a, 30a, 35a, 50a, 55a, 56a, 57a et 70a

Au comité permanent de l'expansion économique régionale
Expansion économique régionale, crédits 10a et 30a

Au Comité permanent des transports
Transports, crédits 5a, 15a, 31a, 32a, 35a, 36a, 50a, 55a, 65a et 80a

* * *

PÉTITIONS

M. TAYLOR—ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-671

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je voudrais présenter une nouvelle pétition signée par 461 citoyens canadiens qui réclament eux aussi l'étude et l'adoption du projet de loi C-671 afin que Clifford Robert Olson subisse la peine qu'il mérite et soit exécuté. Lorsque la peine de mort était en vigueur dans ce pays, la loi prévoyait des exceptions et il était possible de surseoir à une exécution par autorité de justice. La peine de mort a été abolie, mais il faudrait que

l'on puisse quand même exécuter des meurtriers qui ont planifié l'assassinat de plusieurs personnes comme l'a fait Clifford Robert Olson.

* * *

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE (Nº 3)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-156, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (nº 3).

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-157, tendant à créer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4715, 4740, 4766, 4771 et 4784.

[*Texte*]

M. KENNETH GARNER

Question nº 4715—**Mme Cossitt:**

1. Le 2 décembre 1982, M. Kenneth Garner de Vancouver (C.-B.) a-t-il essayé de poser une question au premier ministre à l'Université de la Colombie-Britannique et en a-t-il été empêché par des agents en civil qui l'ont expulsé de l'édifice?

2. *a*) Des agents de la GRC ont-ils rendu visite à M. Garner chez lui, le 21 janvier 1983, *b*) lui ont-ils alors dit que s'il essayait de nouveau de poser des questions au premier ministre, il serait arrêté pour avoir troublé la paix publique et, le cas échéant, pourquoi la GRC a-t-elle agi ainsi?

3. Le solliciteur général a-t-il conseillé aux agents de la GRC d'agir ainsi et sinon, quels sont les nom et description de fonctions des personnes qui l'ont fait?

4. Le solliciteur général a-t-il pour principe d'empêcher les Canadiens d'exercer leur droit à la liberté d'expression et, le cas échéant, quelles raisons justifient cette politique?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada:

1. Le 2 décembre 1982, M. Kenneth Garner de Vancouver (Colombie-Britannique) a posé en criant, une question ampoulée et obscène au premier ministre. Les membres du personnel de sécurité et de l'université l'ont ensuite fait sortir de l'immeuble.

2. *a*) Oui, *b*) non. M. Garner a été informé que les actes qu'il avait posés le 2 décembre 1982 auraient pu constituer une infraction en vertu du Code criminel, et qu'il avait plus précisément troublé la paix en blasphémant dans un lieu public. On lui a clairement expliqué qu'en démocratie, il avait le droit de poser des questions au premier ministre mais qu'on ne lui permettrait pas toutefois d'enfreindre la loi ce faisant.

3. Non. Sur les ordres du sergent B. Ross, sous-officier responsable de la Section de la sécurité des PDM à Vancouver, les caporaux Hall et Beyeler ont rendu visite à M. Garner pour déterminer si celui-ci constituait un danger matériel pour le premier ministre.

4. Non.

LA BROCHURE DU MDN SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Question nº 4740—**M. Stewart:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il publié une brochure verte intitulée: «Exposé du ministre—Budget de la défense 1983-1984—Chambre des communes, comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale»?

2. Le ministre a-t-il prononcé son exposé au comité *a*) le 15 mars 1983, date qui figure à la page 4 de la brochure, *b*) à une autre date et sinon, pour quelle raison, s'il en est, a-t-on publié ce document?

3. Combien d'exemplaires de la brochure a-t-on publiés en *a*) anglais, *b*) français et à qui cette publication sera-t-elle distribuée?

4. Combien la brochure a-t-elle coûté au total, y compris *a*) la production, *b*) l'impression, *c*) la distribution?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. *a*) Non. *b*) La brochure a été signée le 15 mars 1983, de sorte qu'elle puisse être distribuée le 16 mars aux membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, qui devaient l'étudier avant qu'elle ne soit présentée officiellement par le ministre le 17 mars. La brochure a été publiée pour répondre à l'intérêt manifesté par le public et à son désir d'information sur la politique de défense du Canada. Elle donne un aperçu succinct mais complet de la politique de défense actuelle du Canada.

3. *a*) 16,000, *b*) 8,000. La liste de diffusion comprend les députés, les sénateurs, les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, les correspondants parlementaires, les médias d'information canadiens, les bibliothèques, les ministères et organismes du gouvernement canadien, les agents du service extérieur, les unités et les attachés militaires des Forces canadiennes, et les personnes intéressées parmi le public.

4. Les coûts sont les suivants:

a) et *b*)	Production et impression	$17,747
c)	Distribution	1,280*
		$19,027

* La partie *c*) ci-dessus comprend les frais postaux engagés jusqu'ici.

LA VÉRIFICATION D'ENTREPRISES AGRICOLES EN 1983

Question nº 4766—**M. Greenaway:**

1. Le 31 mars 1983, combien de vérifications d'agriculteurs le ministère du Revenu national avait-il entreprises dans chaque province?

2. Le 31 mars 1983 et par province, quel est le montant des impôts en retard exigés des agriculteurs par le ministère pour 1983?

3. Le 31 mars 1983, combien d'employés supplémentaires le ministère avait-il embauchés dans chaque province, pour aider à la vérification des entreprises agricoles en 1983 et 1982?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1 et 2. Les données visant la période se terminant le 31 mars 1983 n'ont pas encore été compilées. Le tableau qui suit vise la période de 11 mois se terminant le 28 février 1983.

	1. Nombre de vérifications	2. Impôt estimatif supplémentaire	3. Nombre estimatif d'années-personnes
Terre-Neuve	13	$ 25,127	.2
Île-du-Prince-Édouard	91	369,322	1.9
Nouvelle-Écosse	257	842,690	4.1
Nouveau-Brunswick	465	465,111	3.3
Québec	838	4,110,251	26.3
Ontario	2,326	6,544,855	49.0
Manitoba	922	2,382,168	18.1
Saskatchewan	2,271	5,047,932	37.3
Alberta	1,648	5,791,523	45.1
Colombie-Britannique	524	1,828,213	8.5
Ensemble du Canada	9,355	$ 27,407,192	193.8

3. Aucun employé supplémentaire n'a été engagé pour effectuer ces vérifications puisque la tâche de vérifier les dossiers des petites entreprises et des membres de professions libérales est confiée aux mêmes employés. Le tableau indique également le nombre estimatif d'années-personnes utilisées à cette fin.

LES SOUMISSIONS PRÉSENTÉES PAR DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE POUR OBTENIR DES MARCHÉS DE L'ÉTAT

Question nº 4771—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il pour principe d'inviter les sociétés et organismes de la Couronne à soumetttre des offres pour des marchés et à faire ainsi concurrence au secteur privé et, le cas échéant, *a*) exige-t-il ou suggère-t-il, pour les offres des sociétés de la Couronne, des lignes directrices sur le calcul et l'inclusion des frais généraux et des marges de profit, *b*) exige-t-il que l'on soumette à l'examen du public la compilation des profits ou pertes résultant de l'exécution de marchés par des sociétés de la Couronne?

Demandes de documents

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La politique du gouvernement permet aux sociétés et organismes de la Couronne de soumettre des offres pour des marchés compétitifs avec le secteur privé lorsque ces sociétés de la Couronne se sont établies comme étant compétitives avec l'industrie privée durant le cours normal des affaires. *a*) Non. *b*) Non.

L'APPAREIL À RADIOGRAPHIER POUR L'AÉROPORT DE FREDERICTON

Question nº 4784—**M. Howie:**

1. A-t-on commandé un appareil pour radiographier les bagages à main des passagers à l'aéroport de Fredericton (N.-B.) et, le cas échéant, quand la commande a-t-elle été faite pour la première fois?

2. Quand prévoit-on installer l'appareil et quelle est la raison de tout retard important?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports:) 1. Oui. La commande a été passée pour la première fois le 1er avril 1981.

2. L'aéroport de Fredericton a reçu l'appareil en question en juin 1982 (par suite de sa commande du 1er avril 1981), mais n'a pas pu le mettre en service parce que celui-ci avait été endommagé au cours du transport. Le 17 février dernier, on y a installé un autre appareil à radiographier qui doit toutefois être inspecté par le Bureau de la radioprotection de Santé et Bien-être social Canada, pour permettre de s'assurer qu'il réponde aux exigences du Code de sécurité 21 de ce ministère avant d'être mis en service.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame le Président, j'ai demandé plusieurs fois déjà au député quand on répondra à la question nº 2329. A chaque fois, il m'a répondu qu'il se renseignerait avec plaisir. Comme il a l'air plutôt triste, aujourd'hui, voudrait-il se renseigner et s'occuper de fournir les réponses, pour avoir meilleure humeur?

M. Smith: Madame le Président, c'est avec un énorme plaisir que je vais m'enquérir de la part du député de Bow River.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

Jours réservés

[*Français*]

Mme le Président: Les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que tous les articles qui précèdent le nº 74 sous la rubrique Avis de motion inscrits au nom des députés restent au *Feuilleton*-?

Des voix: D'accord.

* * *

LES JOURS RÉSERVÉS

LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, l'observation des convenances de la Chambre, le maintien de son autorité et la gestion de ses affaires exigent qu'une fois qu'un jour réservé a été désigné par le leader parlementaire du gouvernement et que la Chambre a entamé la période de préavis précédent le jour réservé, le jour réservé désigné soit respecté.

—Monsieur le Président, j'ai eu des entretiens avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) ainsi qu'avec le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Deans). Étant donné que certains autres articles nous ont occupé pendant quelques heures, je crois qu'il serait bon que je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion nº 62, inscrite au nom du député de Cumberland-Colchester.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous sommes disposés à donner notre appui à la motion. Je tiens à préciser que nous étions prêts à la débattre aujourd'hui, mais que nous sommes toutefois tout disposés à faire plaisir au leader de l'opposition et à accéder à sa requête.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je ne voudrais toutefois pas briser cette liaison amoureuse.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence demande au député de Simcoe-Nord de répéter sa motion.

M. Lewis: Monsieur le Président, je l'ai par écrit. Je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion nº 62, inscrite au nom du député de Cumberland-Colchester (M. Coates).

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la motion présentée par le député de Simcoe-Nord, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis). La motion est-elle adoptée? Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur le Président, il serait bon de savoir en quoi consiste la motion sur laquelle nous votions. Sauf erreur, il s'agit de l'avis de motion nº 62 qui, à ce que je peux voir, est inscrit au nom du député de Gatineau (M. Cousineau).

M. Smith: Je crois qu'il s'agissait du nº 262.

M. Lewis: Pardon, il s'agit du nº 262.

Le président suppléant (M. Corbin): Il s'agirait de la motion nº 62, sous la rubrique projets de loi publics, ayant trait au projet de loi C-262. La Chambre a entendu la motion du député de Simcoe-Nord. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Lewis est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION TENDANT À INTERDIRE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DES SONDAGES D'OPINION

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester) propose: Que le projet de loi C-262, tendant à modifier la loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages d'opinions), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

Le président suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai examiné le projet de loi très attentivement. Cette question est fort importante et je sais que le député qui s'est occupé de l'administration de son parti a eu l'occasion de s'inquiéter de l'incidence que peut avoir la publication des sondages d'opinion sur les élections. Je suis parfaitement conscient de son intérêt à cet égard.

Je ne suis pas certain qu'il serait opportun maintenant d'adopter un projet de loi en la matière. La façon dont le député veut procéder m'inquiète légèrement et je voudrais faire état de mon opinion. A mon avis, cette mesure a une certaine incidence sur la conception que nous nous faisons de la liberté de l'information et du droit de savoir dans notre société contemporaine. Je ne suis pas sûr que je pourrais appuyer une motion de ce genre. Je suivrai le débat de très près.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre à la discussion concernant le projet de loi C-262. L'objet de celui-ci est identique à celui des deux autres projets de loi déjà débattus, soit le projet de loi C-208 proposé par le député d'Athabasca (M. Shields) et débattu le 20 juin 1980 et le projet de loi C-555, proposé par le député de York-Peel (M. Stevens) et débattu le 4 mai dernier. De plus, monsieur le Président, le projet de loi présentement à l'étude a déjà été débattu le 26 novembre 1981. Je veux bien croire que certains députés de l'opposition ont la mémoire courte, mais franchement pourquoi revenir là-dessus encore une fois? Quoi qu'il en soit, je voudrais répéter pour la gouverne du député de Cumberland-Colchester (M. Coates) certaines observations déjà faites au sujet de mesures semblables. La modification qu'il propose à la loi électorale du Canada a pour objet d'interdire toute publication des résultats ou des prétendus résultats des sondages sur les opinions politiques des électeurs au sujet d'une

élection. Cela est tout à fait inadmissible à mes yeux. C'est un outrage à l'intelligence des électeurs canadiens et une atteinte à leur droit d'être mis au courant de choses qui les concernent.

Au premier abord, monsieur le Président, il semble plutôt révoltant qu'un député du parti progressiste conservateur, un parti qui a toujours été l'infatigable champion de la liberté d'information, propose de museler ainsi la presse et de refuser des renseignements au public. Chose curieuse, cette proposition arrive à un moment où ce parti n'est pas au pouvoir, mais connaît un taux de popularité de 52 p. 100, selon les sondages Gallup. Apparemment, c'est maintenant dans l'intérêt du pays. Toutefois, les députés de ce parti ne sont pas connus pour leur constance.

• (1520)

Le député de Cumberland-Colchester, qui est un des forts de son parti, essaie d'aider son candidat à la direction, M. Clark, autant qu'il le peut, et il parraine le projet de loi C-262 qui interdirait la publication des résultats de sondages d'opinion pendant toute la période électorale. C'est peut-être un peu radical, mais le véritable problème, c'est que ce projet de loi ne traite pas vraiment les Canadiens avec beaucoup de respect. Il laisse supposer plus ou moins que nous sommes une bande de moutons de Panurge qui fonçons dans la direction que les sondages d'opinion semblent indiquer.

Ces craintes concernant l'ignorance et la crédulité de l'électorat pendant quatre semaines seulement ne nous paraissent pas très fondées. Cela me rappelle le mot célèbre de Franklin D. Roosevelt: La seule chose que nous devons craindre est la crainte elle-même, et il en savait quelque chose. En 1936. En 1936, un sondage d'opinion maintenant fameux a été effectué pendant la campagne présidentielle qui démontrait que Alf Landon battrait Franklin D. Roosevelt à plate couture. En réalité, monsieur le Président, ce qui est arrivé, c'est que Roosevelt a écrasé Landon, mais le *Literary Digest* n'avait consulté que les abonnés au magazine. Au milieu de la dépression, les seuls qui pouvaient se permettre de s'abonner étaient des Républicains. Peu de temps après, le *Literary Digest* a fait faillite. De toute façon, il faut envisager ce problème d'une façon tragique. Même si cette Chambre était d'accord en principe sur l'objet de ce projet de loi, il faut se rendre à l'évidence qu'il ne serait pas possible d'empêcher toute diffusion ou publication de sondages et d'opinions. Adopter pareille loi ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau.

Je voudrais, monsieur le Président, citer les propos tenus en avril 1976 devant le Comité des privilèges et élections par l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Ce dernier a dit ceci au sujet des sondages: Si on essayait de le faire à l'échelle nationale, on verrait que c'est un journal de Détroit qui effectuerait le sondage au Canada et le publierait à Détroit.

Au Royaume-Uni on a essayé d'appliquer une telle loi et c'est Radio-Luxembourg qui diffusait partout au pays les résultats des sondages. Je ne crois pas qu'on puisse l'appliquer.

Pour ma part, monsieur le Président, je n'aime pas tellement les sondages d'opinion, et je comprends qu'on ne puisse pas adopter ce projet de loi, mais j'aimerais quand même qu'on essaie de trouver une bonne façon d'atteindre le même objectif et, à mon avis, ce n'est pas bien.

Le point soulevé au cours des travaux de ce comité est très valable. Qu'arriverait-il si une station de radio de Détroit décidait de rendre public le résultat d'un sondage effectué au Canada? Compte tenu de la diffusion par câble et des techniques actuelles, comme les antennes paraboliques, permettant de capter les signaux de satellites, une station de télévision d'Atlanta pourrait diffuser les résultats d'un sondage. Allons-nous tenter de l'empêcher? Cela pourrait donner lieu à des scènes plutôt désagréables.

Monsieur le Président, on voit immédiatement en imagination les citoyens de l'Europe de l'Est qui écoutent la radio dans l'obscurité presque totale. Ils écoutent la Voix de l'Amérique, craignant l'irruption imminente de la police. Je me souviens de nombreux films sur la Seconde Guerre mondiale où la gestapo surprenait un résistant en train de communiquer par radio. Est-ce que nous allons en faire? Cela ne semble pas très réaliste. Si l'on commence à museler la presse et à lui refuser le droit de publier des informations, où cela va-t-il s'arrêter, et je devrais dire plutôt, où cela commence-t-il?

Je comprends que le député ait présenté ce projet de loi, mais il s'engage sur une voie très dangereuse. Lorsqu'on commence à prendre ce genre de mesures, rien ne garantit, selon moi, qu'on ne s'attaquera pas, en définitive, à des droits fondamentaux et précieux.

La presse, monsieur le Président, a toujours été libre, au Canada, de ses critiques et de ses remarques. Nous avons survécu cependant au fil des ans. Que se passerait-il si quelqu'un procédait à un sondage d'opinion et voulait reproduire chez nous ce qui se passe dans Hyde Park? Allons-nous étendre la portée de ce projet de loi afin d'empêcher quiconque d'effectuer un sondage et de monter sur une caisse, lui servant de tribune improvisée, pour annoncer les résultats? Où allons-nous nous arrêter en empêchant durant la dernière semaine la publication des résultats de sondages? On empiète de façon évidente sur la liberté d'expression. Ces dispositions empêcheraient les particuliers, la presse, les revues, la radio et la télévision de s'exprimer pendant une période cruciale de sept jours. Pour les journalistes, cela constituerait une violation flagrante du droit qu'a la population d'être informée.

Si une partie de la population venait tardivement à changer d'idée, cette interdiction empêcherait de le faire savoir au reste de la population. Il convient de noter que cette interdiction d'une grande portée frapperait tous les résultats des sondages, aussi bien ceux qui sont vraiment révélateurs d'une tendance que ceux qui risquent d'induire la population en erreur.

Voyons un peu les résultats des dernières élections: Quelqu'un pense-t-il sérieusement que ces résultats ont été vraiment influencés par les sondages? Les résultats des sondages ont effectivement été diffusés aux quatre vents. Les électeurs de l'Ouest ne se sont guère laissés influencer par les résultats des sondages qui indiquaient que le parti libéral obtiendrait d'excellents résultats dans l'Est du Canada. Les électeurs des Prairies ne se sont pas précipités pour voter libéral. En fait, les résultats de ces sondages ont plutôt eu un effet contraire.

Voyons un peu les sondages: Tous arrivaient aux mêmes conclusions, même si leurs chiffres différaient. Les sondages effectués par le réseau CTV, la Société Radio-Canada et l'Université Carleton indiquaient tous que le parti libéral allait l'emporter, et il l'a bel et bien emporté.

Lors d'un débat précédent, le député d'Athabasca a rappelé qu'un électeur pouvait se laisser influencer par les tendances manifestées par ses concitoyens. Une personne qui tient beaucoup, par exemple, à ce que le gouvernement élu soit majoritaire aimerait peut-être savoir si l'un des deux grands partis a de meilleures chances que l'autre de former un gouvernement majoritaire.

Certains électeurs pourraient pencher pour l'un ou l'autre des deux grands partis, mais préférer un gouvernement minoritaire. S'ils pensaient que le Nouveau parti démocratique aurait des chances de détenir la «balance» du pouvoir, ils voteraient pour ce parti, mais uniquement s'ils pensaient que celui-ci détiendrait l'équilibre du pouvoir. Je ne vois pas de mal à cela. Ce sont là des renseignements utiles que les électeurs ont le droit de connaître, monsieur le Président. Une chose est certaine: les électeurs sont de plus en plus au courant des affaires politiques, des élections et des questions importantes. Je ne pense pas que nous devrions les empêcher d'avoir accès à des renseignements auxquels ils ont eu jusqu'à présent de peur qu'ils soient influencés et qu'ils changent d'avis.

Monsieur le Président, je pense que dans un pays démocratique comme le nôtre, ce n'est pas un genre de comportement auquel on peut s'attendre. Pour ma part, je pense que les sondages d'opinion doivent continuer à être effectués. Un électeur qui voudrait qu'un gouvernement majoritaire soit élu et qui voudrait savoir quel parti a le plus de chance d'obtenir la majorité peut effectuer son propre sondage. Toutefois, les résultats de ce sondage ne vaudraient que pour sa propre circonscription où la tendance pourrait être aux antipodes de ceux du reste du pays.

• (1530)

Monsieur le Président, je trouve que dans un pays aussi vaste que le nôtre, lequel s'étend sur 5,000 kilomètres, il est tout naturel que l'on veuille savoir ce que l'on pense dans d'autres régions. Notre parti ne veut pas qu'on interdise de divulguer ces renseignements, même s'ils peuvent influencer l'électorat. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens qui se comportent comme des moutons et qui font leur choix en fonction de celui des autres. Les résultats aux dernières élections, surtout dans la région à l'ouest de Winnipeg, vont nous le dire: s'il y a eu un déferlement dans l'Ouest, ce n'était pas en faveur du parti libéral, mais dans la direction opposée, même si les électeurs connaissaient très bien le résultat des sondages.

Il faut savoir aussi faire la distinction entre le travail d'un commentateur politique, d'un journaliste syndiqué, d'un journaliste de revue ou d'un expert en sondages. Admettons qu'ils aient le même talent et la même intuition, qui oserait dire qu'un commentateur politique, qui écrit dans plusieurs journaux du pays, ne peut pas prétendre, après avoir parlé à bien des gens, que les libéraux ou les progressistes conservateurs gagneront telle ou telle élection? Les gens ont de la considération pour les journalistes. Si les Lynch, les Fisher, les Fotheringham, les Vennat, les Vastel, ou les Derome disent qu'ils sont allés vérifier ce qu'ils disent sur les lieux, que c'est bien ce qui se passe, c'est comme si leurs paroles étaient gravées dans la pierre. Cependant, on sait que les commentateurs n'ont pas toujours raison, mais si c'est le genre de renseignements que le public recherche, il croira sûrement M. Lynch ou M. Fisher. Généralement, les progressistes conservateurs font confiance à M. Fisher. Devons-nous interdire aux journalistes d'écrire de tels articles durant les semaines que dure une campagne électorale? Tel n'est pas l'objectif du projet de loi, mais peu importe! Les journalistes et les sondeurs livrent une impression. Dans un camp, il s'agit d'une impression personnelle et dans l'autre, d'une impression scientifique! Si l'électorat est si facilement impressionné par les analyses des observateurs, au lieu de consulter les résultats des sondages CROP ou GALLUP, il lira simplement les articles qui seront publiés. Nous savons tous combien leurs analyses font autorité. Parfois ils peuvent différer d'opinion, mais il en est de même pour les sondeurs d'opinion. Les opinions, monsieur le Président, ne sont pas toujours identiques, et c'est un autre problème qui peut se poser si l'on adopte cette attitude.

En terminant mes remarques, je voudrais signaler qu'au Québec nous croyons en la nécessité d'effectuer des sondages durant la campagne électorale, et nous pensons qu'il suffit, comme à l'heure actuelle, d'empêcher la publication de ces sondages la dernière journée. Nous croyons assez à la liberté d'expression, et nous faisons suffisamment confiance au jugement des Québécois pour leur permettre d'être bien informés jusqu'à la dernière minute.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, dans le temps qui m'est alloué, j'aurais quelques observations à faire au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis et des raisons pour lesquelles notre parti ne tient pas particulièrement à l'appuyer. Nous estimons que des modifications à la loi électorale du Canada devraient porter sur des points beaucoup plus prioritaires que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, quoiqu'il mérite certes d'être examiné et que d'intéressants arguments ont déjà été avancés.

Je veux tout d'abord souligner, monsieur le Président, que la Chambre a consacré énormément de temps au débat constitutionnel. C'est ainsi que nous avons étudié de façon très précise les droits démocratiques qui entrent en jeu dans le processus électoral. Ne serait-ce que pour rafraîchir la mémoire des députés, vu que nous débattons de la loi électorale, je voudrais

citer un très court extrait de la Constitution où il est dit que la Charte canadienne des droits garantit que:

> Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

Et, pour ce qui concerne ce droit, il est bien dit que:

> La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

A propos de modifications à la loi électorale du Canada, je tiens à faire remarquer, monsieur le Président, que cette loi ne stipule pas que tout citoyen a le droit de voter, et va donc à l'encontre de la Constitution. Je voudrais citer un ou deux exemples pour illustrer mes préoccupations à cet égard. La loi électorale du Canada n'autorise pas les Canadiens à voter ailleurs qu'à leur bureau de scrutin désigné. Un électeur qui s'est absenté de sa circonscription pour des raisons légitimes et qui se trouve éloigné de la région où il devrait normalement voter ne peut voter au Canada si ce n'est en vertu de conditions très strictes et contraignantes.

Je voudrais tout d'abord signaler que la loi électorale du Canada ne prévoit aucune disposition permettant aux patients des soins spécifiques des hôpitaux de voter. Fait déconcertant, au cours des dernières élections fédérales, un peu partout au Canada, des gens dont l'état de santé était déplorable ont essayé d'obtenir les services d'ambulanciers pour rentrer chez eux afin de voter. Ce qu'il y a de plus aberrant dans notre mode de scrutin c'est que les patients des sections de soins de longue durée des hôpitaux ont droit de vote, car il s'agit de leur domicile, mais les patients des soins spécifiques ne l'ont pas. Il me semble, monsieur le Président, que leur retirer ce droit va à l'encontre de la constitution.

La loi présente un autre problème dans le cas des groupes professionnels, des pêcheurs, des bûcherons, des mineurs, des prospecteurs, des ouvriers du bâtiment et de tous ceux qui doivent se déplacer pour de courtes périodes. Ces gens sont très défavorisés dans le cadre de la loi électorale du Canada, car il ont perdu leur droit de vote. Le gouvernement du Canada, croyant bien faire, a établi une disposition pour tenter de résoudre ce problème. Il s'agit du vote par procuration, prévu à l'article 46 de la loi électorale du Canada. Mais ce système ne correspond pas au droit de vote. Par des dispositions très restrictives et très discriminatoires, il permet à quelqu'un de voter à la place d'un autre lequel ne peut absolument pas contrôler l'exercice de son droit. En vertu de ce système l'électeur cède son droit de vote à quelqu'un d'autre; il perd donc sa prérogative.

• (1540)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais après avoir écouté très attentivement ses propos depuis le début, il me semble qu'il s'est quelque peu écarté de l'objet du projet de loi dont la Chambre est présentement saisie et qui a trait à la publication des sondages d'opinion. Peut-être le député voudrait-il essayer d'expliquer à la présidence en quoi ses propos se rapportent à la motion dont la Chambre est présentement saisie.

M. Skelly: Monsieur le Président, il est parfois nécessaire d'exposer les tenants du raisonnement que l'on veut défendre. J'estime qu'on comprendrait mieux mes propos si je les situais dans ce contexte général, et c'est pourquoi j'aimerais poursuivre avec l'indulgence de la présidence. Si la présidence perd le fil de ma pensée, peut-être pourra-t-elle me le signaler de nouveau.

Le président suppléant (M. Corbin): Eh bien, il ne s'agit pas pour la présidence de perdre le fil, car elle ne l'a pas encore trouvé. Je n'ai en effet pas encore entendu le député parler précisément de l'objet du projet de loi. J'invite donc le représentant à en venir assez rapidement au fait.

M. Crouse: Il ne s'agit pas de suivre le fil de sa pensée, mais bien de le trouver.

M. Skelly: Monsieur le Président, il me paraît très important d'énoncer certaines des raisons pour lesquelles nous ne pouvons appuyer le projet de loi à l'étude, et notamment le problème des omissions. J'ai soulevé ce problème à maintes reprises auprès du ministre responsable. En ce qui concerne les modifications à apporter à la loi électorale du Canada, et notamment le projet de modification dont nous sommes saisis, j'insiste sur la très sérieuse nécessité de remédier aux lacunes de la loi qui privent les gens du droit de vote. Quand nous parlons des imperfections de la loi électorale, par exemple la publication des résultats des sondages d'opinion qui peuvent influencer le vote d'une personne, nous devrions nous intéresser également aux électeurs qui sont privés de l'occasion de voter.

En vertu de ce système de vote par procuration, monsieur le Président, certains électeurs ont obtenu le droit de nommer quelqu'un pour voter à leur place. Or, le vote par procuration ne correspond pas au droit de vote, c'est une privation du droit de vote. Il faut faire comprendre à la Chambre des communes qu'avant les prochaines élections fédérales, notre institution doit inviter le directeur général des élections du Canada à prévoir dans son rapport une formule qui permette aux absents de se prononcer afin de garantir le droit effectif de vote à toute personne qui doit s'absenter de sa circonscription le jour des élections, que ce soit à cause de son travail ou pour d'autres raisons.

Il est intéressant de noter que le directeur général des élections n'a reçu aucune instance à ce sujet. J'en ai parlé avec des députés qui sont en faveur d'une telle modification et qui, tout comme moi, s'adresseront directement au directeur général des élections à ce sujet; il s'agit des députés de Regina-Ouest (M. Benjamin), de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), de Burnaby (M. Robinson), de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), d'Oshawa (M. Broadbent), de Hamilton Mountain (M. Deans), de Kamloops-Shuswap (M. Riis), de Spadina (M. Heap), de Nanaimo-Alberni (M. Miller), de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), de Cowichan-Malahat, Les Îles (M. Manly), de Selkirk-Interlake (M. Sargeant), de Yorkton-Melville (M. Nystrom), de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), de Saskatoon-Est (M. Ogle), de Regina-Est (M. de Jong) de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) et de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen). Ce n'est là qu'une brève liste de ceux qui écriront directement au directeur général des élections et au président du Conseil privé (M. Pinard) pour exiger qu'on remédie très rapidement à cette anomalie très grave qui prive de leur droit de vote des dizaines de milliers de Canadiens afin que, lors des prochaines élections fédérales, ces personnes puissent voter et élire leur gouvernement.

J'espère que d'autres députés, des conservateurs et des libéraux, demanderont au directeur général des élections de remédier à cette situation. Si ce n'est pas fait de façon juste, ouverte et directe, la question devra alors être soumise, semble-t-il, aux tribunaux. La situation actuelle va tout à fait à l'encontre des droits démocratique des Canadiens. Si le gouvernement et le Parlement du Canada ne peuvent réparer cette injustice grave, on n'aura d'autre choix, à mon avis, que de recourir aux tribunaux.

De nombreux autres pays, monsieur le Président, permettent à leurs citoyens de voter quel que soit l'endroit où ils se trouvent. S'ils peuvent se rendre à une ambassade lorsqu'ils sont à l'étranger ou à un bureau de vote dans leur pays, ils ont le droit de voter. Si nous voulons vraiment que notre pays soit démocratique, il faut absolument faire l'impossible pour que chaque citoyen puisse se prévaloir de ce droit.

Je devrais peut-être m'en tenir là à ce sujet. J'ai fait passer mon message et je sais que la présidence a été extrêmement tolérante, tout comme mes collègues d'ailleurs. J'espère, cependant, que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) finira par trouver le moyen, cet après-midi, par exemple, de livrer quelques observations au sujet des lacunes de ce projet de loi et de la loi et de nous dire si le gouvernement exprimera au directeur général des élections ses craintes au sujet de notre incapacité de régler de façon adéquate le problème du vote des absents, faisant que des dizaines de milliers de Canadiens qui pourraient très facilement voter sont privés de la possibilité de le faire. Nous avons besoin de cet amendement et le secrétaire parlementaire trouvera peut-être le temps, cet après-midi, de livrer ses observations à ce sujet.

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, avant de reprendre le débat sur la motion du député de Cumberland-Colchester (M. Coates), il conviendrait sans doute, étant donné les observations que vient de faire le député néo-démocrate, de citer le texte du projet de loi C-262, si vous le permettez, monsieur le Président, pour éviter toute confusion non seulement de la part des députés mais aussi des lecteurs du hansard et des personnes qui nous écoutent cet après-midi.

La mesure à l'étude, le projet de loi C-262, tend à modifier la loi électorale du Canada en ce qui concerne la publication des résultats de sondages d'opinion durant une campagne électorale. En voici le texte:

Nulle personne, compagnie ou société ne doit, après l'émission du bref d'élection et jusqu'à la fermeture des bureaux de vote, publier le résultat ou supposé résultat d'un sondage sur les opinions politiques des électeurs dans les districts électoraux où ont lieu des élections, que cette publication ait lieu par émission radiophonique ou télévisée, dans la presse, par affiche, panneau d'affichage, circulaire ou autrement.

● (1550)

Et la suite:

Une personne, compagnie ou société qui enfreint les dispositions du présent article et, dans le cas d'une compagnie ou société, une personne responsable de cette infraction est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la présente loi.

Le projet de loi C-262 vise à modifier la loi électorale du Canada de façon à interdire la publication du résultat de sondages d'opinion pendant une période débutant après la publication du bref d'élection et se terminant à la fermeture des bureaux de scrutin. Si elle est adoptée, cette mesure interdira la publication des sondages d'opinion pendant toute la campagne électorale.

Ce n'est pas la première fois que l'on discute de cette question à la Chambre. De nombreux autres projets de loi ont déjà été présentés en ce sens. En fait, nous avons étudié il y a une quinzaine de jours à peine, un projet de loi semblable, présenté par le député de York-Peel (M. Stevens). Auparavant, d'autres députés, surtout de l'opposition, qui partageaient les sentiments du député de Cumberland-Colchester, ont présenté eux aussi des propositions de loi interdisant la publication des sondages pendant la campagne électorale. Rien qu'au cours de la session actuelle, nous avons déjà étudié à trois reprises des mesures de ce genre au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Cela montre l'importance de cette mesure.

M. Burghardt: La première fois, c'était le 20 juin 1980. La Chambre a alors étudié le projet de loi C-208 présenté par le député d'Athabasca (M. Shields). Ensuite, le 26 novembre 1981, nous avons étudié le bill qui nous est présenté maintenant pour la deuxième fois, le projet de loi C-262. Quant à la troisième fois, je le répète, c'était il y a quinze jours à peine, quand nous avons examiné le projet de loi C-555 du député de York-Peel.

Par conséquent, le député de Cumberland-Colchester demande à la Chambre d'examiner ce genre de mesure pour la quatrième fois depuis le début de la session. En outre, c'est la septième fois depuis son élection que le député de Cumberland-Colchester demande à la Chambre de se pencher sur ce sujet. On peut sérieusement se demander si tout n'a pas été dit. Cela démontre, je présume, que les députés d'en face sont incapables de constater la stupidité d'une proposition de ce genre ou qu'ils en sont simplement obsédés.

M. Lewycky: Ils voulaient entendre ton opinion, Jack.

M. Burghardt: C'est peut-être une sorte de fixation provenant de trop nombreuses défaites. Voilà peut-être la raison. Ils ont été rejetés par les électeurs lors du scrutin et c'est pourquoi ils se préoccupent tant des sondages d'opinion en période électorale. Ils veulent museler les médias et refuser l'information aux gens. Pourquoi désirent-ils agir ainsi maintenant? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne semblons pas recueillir la faveur de bien des électeurs, selon les sondages d'opinion publiés ces temps-ci, mais nous ne tentons quand même pas de les interdire.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Déclenchez des élections.

M. Burghardt: Pourquoi insistent-ils encore? Ce projet de loi, comme les deux autres proposés par des députés conservateurs, prouve véritablement que le parti progressiste conservateur n'a pas l'intention de traiter les Canadiens avec beaucoup de respect. Il prouve que les conservateurs considèrent les électeurs canadiens comme des lemmings, des moutons ou des bisons, qui ont tous l'instinct grégaire. En occurrence, ils pensent que les électeurs voteront tous dans le sens des sondages d'opinion. Le député croit peut-être que c'est pour cette raison que son parti a obtenu 52 p. 100 des voix lors du dernier sondage Gallup.

Ceux qui appuient le projet de loi prétendent que le recours aux sondages d'opinion pendant une campagne électorale empêche les électeurs d'exercer leur libre choix au moment du vote. Comment est-ce possible? Comment peut-on empêcher un citoyen d'exercer son libre choix au cours d'une campagne électorale?

Certains députés répondront que l'emploi d'un sondage d'opinion pendant la campagne électorale, dans le contexte actuel, exerce une influence injustifiée auprès des électeurs. Il est tout à fait possible que des particuliers, au Canada, considèrent les résultats d'un sondage comme un signe précis de la cote des différents partis le jour du sondage. Cependant, permettez-moi de rappeler les propos du très honorable John G. Diefenbaker, qu'il a répétés à maintes reprises et dont les députés conservateurs se souviennent certainement avec précision. Il a déclaré que: le seul sondage qui compte est celui qui a lieu le jour des élections.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Cette remarque en dit long au sujet des sondages.

M. Burghardt: S'il faut accorder quelque foi à cette remarque, pourquoi ne prenons-nous pas les mesures qui s'imposent pour nous assurer que le seul sondage qui compte véritablement se déroule sans exercer d'influence injustifiée auprès des électeurs? Je pense notamment au projet de loi C-113, présenté par le gouvernement en vue de tenir tous les votes simultanément dans tout le pays. Les députés néo-démocrates se sont opposés à ce projet de loi. S'ils s'inquiètent tant de la prétendue influence injustifiée qu'ont les sondages d'opinions sur les électeurs, pourquoi n'appuient-ils pas le projet de loi C-113 et ne permettent-ils pas qu'on l'adopte rapidement à la Chambre?

M. Skelly: Je veux faire un rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. Burghardt: Il faudrait prendre des mesures pour interdire la publication . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La parole est au député de Comox-Powell River pour un rappel au Règlement.

M. Skelly: Nous nous sommes opposés au projet de loi pour qu'il soit bien établi que nous en avons parlé et que nous avons exprimé les inquiétudes que nous inspiraient ses lacunes.

M. Burghardt: Monsieur le Président, les députés se sont quand même opposés au projet de loi C-113, et cela dit tout. Peu importe les modifications qu'on a omis de proposer à la loi, le Nouveau parti démocratique s'est quand même opposé à une mesure qui aurait permis de faire connaître simultanément les résultats électoraux d'un bout à l'autre du pays. Par conséquent, si les députés se préoccupent réellement de l'influence indue qu'exercent les sondages d'opinion publique sur les électeurs, ils devraient s'intéresser à ce projet de loi afin que tous les Canadiens puissent prendre connaissance des résultats électoraux en même temps.

J'espère que cette mesure ne sera pas renvoyée aujourd'hui au comité permanent des privilèges et des élections. Le comité permanent, dans mon esprit du moins, n'a pas à discuter d'une question à laquelle la plupart des députés devraient s'opposer, en principe. Selon moi, les Canadiens ont le droit de savoir et ils ont la maturité d'esprit voulue pour prendre des décisions fondées sur les orientations et les programmes offerts plutôt que sur les résultats de sondages. Quoi qu'il en soit, cela ne semble pas être le cas des conservateurs qui n'ont aucune orientation et aucun programme à offrir aux Canadiens. Au lieu d'essayer d'empiéter sur la liberté des médias, le député de Cumberland-Colchester et ses collègues devraient, selon moi, présenter des idées permettant de régler les véritables problèmes qui affligent le pays. Malheureusement, nos vis-à-vis semblent préférer proposer des motions dilatoires comme celle d'hier, qui a empêché pendant toute la journée les travaux de la Chambre de se dérouler, ou des projets de loi mal conçus comme celui-là, au lieu de s'attaquer aux véritables problèmes.

M. Taylor: Où étiez-vous il y a une dizaine de jours?

M. Burghardt: J'étais ici. Je remplissais mon devoir et j'étais présent à 11 heures . . .

M. Taylor: Vos collègues étaient absents. Ce sont eux qui nous ont fait perdre la journée et non pas l'inverse.

M. Burghardt: . . . pour répondre au député conservateur.

Toutefois, pour en revenir au projet de loi C-62, comme je l'ai déclaré hier, les Canadiens décideront certainement quel parti politique ou député ils choisiront lors des prochaines élections fédérales, provinciales ou municipales, quels que soient les résultats des sondages d'opinion publique. Si nous commençons à empêcher la publication de sondages de ce genre pendant les élections, nous devrons alors empêcher également la publication d'éditoriaux et d'articles de journaux de journalistes canadiens bien connus et interdire aux radiotélédiffuseurs de présenter des opinions au cours de la campagne électorale. Bien souvent, des éditoriaux sont écrits au sujet d'un candidat ou d'un parti en particulier. Cela ne signifie en rien que les Canadiens s'en inspireront pour voter. La même chose s'applique aux sondages d'opinion publique, qu'ils soient publiés durant la campagne électorale ou à n'importe quel autre moment de l'année. Rien ne garantit que les Canadiens voteront comme les sondages le prévoient.

Comme je l'ai déclaré précédemment, les Canadiens se feront une opinion personnelle. Ils ont la maturité d'esprit et l'honnêteté nécessaires pour choisir leurs représentants lors de n'importe quelle élection. Le projet de loi, comme plusieurs autres qui ont déjà été présentés par le parti conservateur, reviendrait à baîllonner les organes de presse et à enlever sans aucun doute à la presse sa liberté. Je croyais que les députés de l'opposition défendaient ce principe, mais il s'avère que non.

• (1600)

En conclusion, je recommande que le projet de loi ne soit pas renvoyé devant le comité permanent des privilèges et élections. En tant qu'ancien journaliste, je ne peux absolument pas approuver un projet de loi semblable.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Cumberland-Colchester (M. Coates) demande-t-il la parole pour participer au débat?

M. Coates: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Je me dois de signaler au député qu'il est déjà intervenu au cours du débat.

M. Smith: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas peur de la vérité. Nous sommes donc disposés à autoriser le parrain du projet de loi à reprendre la parole pour quelques instants.

Le président suppléant (M. Corbin): Il va de soi que pour cela, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Coates: Monsieur le Président, je n'ai que quelques observations à faire. Il y a longtemps déjà que nous avons discuté de ce projet de loi, et j'estime qu'il conviendrait, pour clore le débat aujourd'hui, de rappeler un certain nombre de faits.

Plusieurs députés d'allégeance libérale ont apparemment présumé que tous leurs collègues s'opposent à l'interdiction des sondages d'opinions en période électorale. Ils auraient intérêt à revoir de plus près le point de vue exprimé par leur chef sur cette question, car celui-ci a déclaré à diverses reprises, et dernièrement, qu'il s'inquiétait vraiment de l'influence que pouvaient avoir les sondages d'opinion durant une campagne électorale. Il semble croire qu'il serait dans l'intérêt de la population que le Parlement examine la question de plus près en vue de déterminer s'il conviendrait ou non de les interdire.

Je suis déçu que le député néo-démocrate de la Colombie-Britannique ait complètement omis de parler de la restriction de la liberté de parole dans sa province où ces sondages sont effectivement interdits. Ce qu'il y a de réconfortant au sujet de la campagne électorale en Colombie-Britannique, c'est que la plupart des habitants, et notamment les députés fédéraux, ne savaient pas quels en seraient les résultats. Les quotidiens ne pouvaient influencer les électeurs de la province en leur soumettant les multiples résultats de sondages d'opinion. Mais aucun habitant de la Colombie-Britannique ne s'est plaint à moi qu'on restreignait sa liberté en interdisant la publication de ces sondages en période électorale.

En fait, le meilleur exemple que je puisse donner de l'injustice qu'entraînent ces chiffres avec lesquels on jongle, car les sondages d'opinion ne sont que cela à mon avis, est tiré des numéros de samedi et de mardi derniers du *Citizen* d'Ottawa. Ainsi, le journal du samedi consacrait une page entière aux sept principaux candidats à la direction du parti conservateur, lesquels exposaient leur point de vue sur diverses questions intéressant les Canadiens. Cet article avait pour but de permettre à nos concitoyens de connaître les positions de ces candidats et d'être en mesure de décider de l'importance à accorder à leurs aspirations respectives à la direction du parti.

Mardi, le *Citizen* a publié un sondage d'opinion que l'Université Carleton a mené pour le compte de Southam Global. Il n'y a aucun organisme qui ait aussi mauvaise réputation dans le domaine des sondages d'opinion que l'Université Carleton qui a fait complètement fausse route lorsqu'elle a prédit les résultats de notre réunion annuelle qui a eu lieu à Winnipeg. Ce que je trouve curieux chez ces spécialistes de l'opinion publique, c'est que chaque fois qu'ils se trompent, ils trouvent toutes sortes de bonnes excuses.

Nous avons eu un bel exemple de l'imprécision des sondages lors de la dernière campagne présidentielle aux États-Unis. Tous ces brillants spécialistes ne cessaient de dire au monde entier, et surtout aux électeurs américains, combien la course à la présidence était serrée dans les dernier jours de la campagne électorale. Et tout à coup à la toute fin, alors que, selon eux, il n'y avait qu'un écart d'un point ou d'un point et demi de pourcentage entre les deux candidats, ce fut pratiquement un balayage en faveur de Reagan partout aux États-Unis.

Les sondages ne reflètent pas la réalité, selon moi. Ces pseudo-experts qui font l'opinion se rendent compte que les gens s'amusent à leur mentir, ce qui fausse les résultats. Or, il s'agit peut-être de mensonges innocents, mais on en tient compte tout de même. Le public est donc amené à croire des choses qui n'existent pas. C'est pour cette raison je crois que les sondages nuisent à la bonne marche des élections. Et cela est aussi vrai pour les sondages que fait mon parti que pour ceux du parti libéral ou du parti néo-démocrate, voire les sondages effectués au sein même d'un parti.

Les experts en sondages vivent grâce aux partis politiques. Je n'ai rien contre les sondages effectués par les fabricants de savon, de voitures et ainsi de suite pour savoir ce que pense le public d'un produit en particulier. Je ne suis pas non plus contre les sondages que font les partis politiques à l'occasion de campagnes électorales quand il les font pour leur propre compte. Mais je m'opposerai toujours aux sondages que font les experts qui nuisent au processus électoral en détournant les gens des vrais problèmes alors que journaux, télévision et radio ne cessent de les bombarder de chiffres qui ne veulent rien dire.

Le député qui vient de se rasseoir a laissé entendre que j'avais voulu à différentes reprises empêcher la publication des résultats de sondages pendant les campagnes électorales. Il a raison. J'ai tenté de le faire. L'unique fois où cette question a été soumise à un comité parlementaire, et il y a de cela quelques années maintenant, ce comité avait recommandé à une forte majorité qu'on interdise de publier les résultats et qu'on modifie la loi électorale du Canada de manière à interdire la publication de ces données pendant les campagnes électorales.

Je sais que l'on se sert des sondages pour faire de la politique à la Chambre et qu'à l'heure actuelle, les sondages favorisent le parti progressiste conservateur. Mais cela ne change rien à l'affaire à mon point de vue. Comme l'a dit le dernier intervenant, je crois que le seul sondage qui compte c'est celui qui a lieu le jour du scrutin. Il me faisait toujours plaisir d'entendre feu le très honorable député de Prince-Albert nous répéter ce qu'il pensait de ces sondages. «C'est de la bouillie pour les chats», disait-il. Je partage cet avis. Je ne pense pas qu'en interdisant ces sondages pendant une campagne électorale on nuise à la liberté d'information dont jouit le public en général.

En fait la seule chose qui me préoccupe aujourd'hui au sujet de ces sondages qui sont menés sans qu'aucun contrôle ni réglementation ne les rende dignes de confiance, c'est que le grand public soit finalement mal informé. Les sondages de l'Université Carleton ont prouvé à maintes reprises que leurs auteurs sont plutôt des spécialistes de la fausse information en matière d'opinion publique, notamment quant à l'opinion des délégués au prochain congrès d'investiture du parti progressiste conservateur ou au sens des réalités. Nous aurions une meilleure presse si les journalistes de tous les médias devaient aller recueillir eux-mêmes l'information, au lieu de se fier à des sondages qui contiennent très peu d'information valable sur les réalités de l'heure.

• (1610)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le débat de cet après-midi m'a beaucoup intéressé. Ce n'est pas la première fois que nous abordons cette question à la Chambre. Le raisonnement du député de Cumberland-Colchester (M. Coates) me semble pécher par la base, en ce qu'il pose en principe que si tous les Canadiens connaissent l'opinion de leurs voisins, ils vont en être influencés en quelque sorte. Il a ensuite donné un certain nombre d'exemples de sondages tout à fait inexacts.

Je lui donne raison à propos du sondage de l'Université Carleton sur le congrès de Winnipeg. La marge d'erreur était de 8 p. 100 parce que certains conservateurs ont menti aux enquêteurs. Il n'y a pas à en douter.

Il a prétendu que si les citoyens de la Colombie-Britannique n'ont pas pu prédire le résultat des élections, c'est parce qu'aucun sondage n'a été publié. A mon avis, c'est plutôt parce que les intentions de vote donnaient un résultat serré. Les partis ont certes mené des sondages d'opinion. Ils n'en ont peut-être pas publié les résultats, mais certains députés à la Chambre sont assez près de divers groupes de la Colombie-Britannique qui effectuaient des sondages. Ainsi, je suis persuadé que les néo-démocrates en connaissaient les résultats. Ils ont été incapables de prédire l'issue du scrutin parce que la lutte était très serrée.

Le gros ennui avec ce projet de loi, c'est qu'il entrave la liberté de parole. Quand on s'engage dans une telle voie, où faut-il s'arrêter? Que se passerait-il si la *Free-Press* de Detroit ou une station de télévision de Detroit décidaient de mener un sondage en raison de l'intérêt qu'ils portent au Canada et du grand auditoire qu'ils ont chez nous? Nous ne pourrions évidemment pas les forcer à respecter cette loi. Devons-nous imiter certains pays communistes d'Europe de l'Est où les gens écoutent religieusement les nouvelles diffusées à la radio par la Voix d'Amérique pour savoir ce qui se passe dans le reste du monde? Voulons-nous faire le black-out total sur les résultats des sondages, afin que les citoyens de Windsor ne puissent pas en prendre connaissance en écoutant des stations de radio de Détroit ou en achetant la *Free Press*?

Tout indique que même si le public est au courant des sondages d'opinion, cela ne veut pas dire que ces derniers confirmeront leurs propres prophéties. L'exemple le plus célèbre date de 1936, alors que le fameux sondage du Literary Digest avait prédit que Landon batterait Roosevelt. Évidemment, comme chacun sait, ce sondage s'était tellement fourvoyé que le Literary Digest n'a pas fait de vieux os.

Et la course entre Truman et Dewey aux élections de 1948? D'après tous les sondages, Dewey allait gagner, mais cela a-t-il incité pour autant les Américains à élire Dewey? Absolument pas. Comme chacun sait, ils ont élu Harry S. Truman.

Apparemment, on semble craindre que les Canadiens se conduisent comme des lemmings ou des moutons. Je suis convaincu que les Canadiens possèdent suffisamment de maturité, de sagesse et de jugement pour ne pas agir comme des moutons. Prenons le cas des Canadiens de l'Ouest, par exemple. Avant les élections de 1980, les sondages d'opinion effectués tout au long de la campagne indiquaient que les libéraux allaient probablement remporter la victoire. Ils ont en effet gagné. Cela veut-il dire que les citoyens de l'Alberta et des autres régions de l'Ouest, comme Edmonton d'où vient mon bon ami, se sont soudainement rangés sous la bannière libérale? Évidemment pas. Pourquoi? Tout simplement parce qu'ils ne se sont pas laissé influencer par les sondages.

Il faut également souligner qu'une loi doit être applicable. Ce projet de loi interdit à quiconque de publier les résultats d'un sondage sous quelque forme que ce soit. A Toronto, nous avons Allen Gardens où les gens font des discours juchés sur des caisses à savon. C'est le Hyde Park de Londres, en plus modeste. Que se passerait-il si quelqu'un parcourait les rues de Toronto en demandant aux gens comment ils vont voter, puis montait sur une caisse à savon, à Allen Gardens, pour donner les résultats de son sondage?

En Colombie-Britannique on organise des sondages sur les hamburgers. Je pense qu'ils ont lieu sur le terrain de l'Exposition ou ailleurs. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) est peut-être au courant. Vous achetez un hamburger quelque part à Vancouver et vous devez dire si ce sera un hamburger Bennett ou Barrett. Si cette mesure était adoptée, on ne pourrait plus vendre de hamburgers Bennett ou Barrett. En réalité, je veux vous faire comprendre que ce n'est guère réalisable en pratique. Quand on commence à entraver la liberté de parole, où faut-il s'arrêter?

En ce qui nous concerne, la liberté de l'information ne nous fait pas peur. Nous n'avons rien contre ce principe.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je dois interrompre les délibérations, en conformité de l'article 24(2) du Règlement.

[*Français*]

Tous les ordres qui précèdent le nº 73 sous la rubrique Projets de loi publics inscrits au nom des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES COMMISSAIRES À L'ÉCONOMIE INTERNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 novembre 1981, de la motion de M. Lambert: Que le projet de loi C-273, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-273. Je suis reconnaissant au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir soulevé cette question à la Chambre. Si je ne m'abuse, c'est la deuxième fois que nous étudions cette mesure à l'étape de la deuxième lecture pendant cette session-ci. Je rappelle au député d'Edmonton-Ouest que moi-même et mes collègues du comité spécial du Règlement et de la procédure avons longuement discuté du même sujet. Les discours que le motionnaire et les autres députés qui ont pris part au débat à l'étape de la deuxième lecture ont prononcés nous ont certes été très utiles.

Même si je me réjouis que cette question ait été soulevée à la Chambre, je ne pense pas que la solution proposée par le député d'Edmonton-Ouest soit la meilleure. J'espère qu'il écoutera les suggestions qui seront faites pendant ce débat en vue d'améliorer sa proposition.

Essentiellement, le député dit dans le projet de loi C-273 que:

> Le gouverneur en conseil désigne cinq députés à la Chambre des communes, lesquels, avec le Président de la Chambre des communes, sont commissaires pour les objets du présent article et des articles 17 et 18.

Bien entendu, cette mesure vise simplement à porter le nombre de commissaires à l'économie interne de cinq à six. Entre autres choses, les notes explicatives disent notamment ceci:

> Il permet de choisir les commissaires parmi l'ensemble des députés et non pas seulement parmi les conseillers privés.

Je pense que le député a raison sur un point. La gestion des affaires de la Chambre ou le pouvoir d'assurer le fonctionnement de la Chambre ne doit pas être dominé par l'exécutif. Il ne faut pas oublier que la méthode en usage actuellement est calquée sur une coutume britannique d'autrefois. Si je ne m'abuse, une loi adoptée vers 1812 prévoyait l'établissement d'un organisme administratif du même genre, formé de membres de l'exécutif à la Chambre des communes du Royaume-Uni, pour s'occuper de l'administration courante des affaires de la Chambre. Je signale au député qu'en 1978, la Chambre des communes britannique a adopté ce qu'on a appelé, je pense, la loi sur la Commission de la Chambre des communes, pour mettre cette façon de procéder à jour.

Au lieu de nous contenter simplement de nommer un commissaire de plus à l'économie interne, nous devrions peut-être examiner ce qui se fait maintenant en Grande-Bretagne et voir si la nouvelle méthode est efficace. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), que je vois plongé dans une discussion, est personnellement au courant de la situation puisqu'il s'est rendu à Londres. Le député de Capilano (M. Huntington) était également avec nous en janvier. Ils aimeraient peut-être participer au débat et expliquer aux députés qui n'étaient pas en Grande-Bretagne quelle est la situation actuellement à Westminster et comment la loi appelée House of Commons Commission Act a amélioré l'administration de la Chambre.

• (1620)

Sauf erreur, le Président est président de la commission. Le leader à la Chambre que nous appelons le leader parlementaire du gouvernement, fait partie du comité à titre de représentant de la Couronne. Un représentant du chef de l'opposition—pas forcément le chef lui-même mais quiconque il désigne—fait partie de cette commission de même qu'un représentant désigné du troisième parti. Comme le nombre de partis à la Chambre continue à augmenter, ils auront peut-être plus tard des problèmes à affronter.

A l'heure actuelle, nous avons trois partis à la Chambre et les trois devraient certes être représentés. Étant donné le libellé de la loi adoptée en 1978 en Grande-Bretagne, elle pourrait s'appliquer ici et, ainsi, un député néo-démocrate pourrait être nommé. Il ne devra pas forcément être membre du Conseil privé.

Il y a trois autres membres choisis parmi les députés en général. Ces députés ne sont pas choisis en fonction de l'importance de leur parti. Ce ne sont pas des ministres, mais ils peuvent faire partie du Conseil privé ou être des députés de l'arrière-ban. Cela me semble être un peu plus satisfaisant que la situation actuelle ou la solution que le député d'Edmonton-Ouest a proposée.

Le député d'Edmonton-Ouest dans son discours antérieur que j'ai lu cet après-midi trouve fort à redire au fait que la présidence s'occupe directement de l'administration de la Chambre. J'interprète peut-être mal ses propos. Si tel est le cas je reconnaîtrai volontiers mon erreur et je lui permettrai de m'interrompre pour rectifier les faits. Toutefois, il semble s'opposer à ce que le Président de la Chambre en soit l'administrateur.

Je dois lui signaler que le rôle administratif du Président de la Chambre est bien établi dans la pratique parlementaire. Il suffit de se reporter à la 19e édition d'Erskine May, chapitre 13, où il est question des rouages du Parlement aux pages 228 à 230. Il y est question non seulement du droit du Président à la Chambre des communes mais à la page 231 de ses pouvoirs administratifs relativement à la Chambre.

Nous ne devrions pas priver le Président qui est le premier d'entre nous à la Chambre du droit d'être chargé en définitive de l'administration de nos affaires. Dans le premier paragraphe, sous la rubrique intitulée «Hauts fonctionnaires des Communes» Erskine May signale que le Président représente la Chambre avec ses pouvoirs, ses délibérations et sa dignité. Le Président représente tous les députés. Le Président doit sans aucun doute être le dernier arbitre dans toutes les questions touchant la Chambre non seulement pour ce qui est des questions de privilège et de procédure, comme le croit le député d'Edmonton-Ouest, mais aussi pour les affaires administratives. Comme nous l'avons constaté récemment, les questions administratives de la Chambre touchent également les privilèges des députés.

Il y a une ou deux semaines, le chef de l'opposition (M. Nielsen) s'est opposé à ce qu'on enlève certaines gravures de la salle de réunion du cabinet du chef de l'opposition. Il s'y est opposé à juste titre. Il a prétendu qu'on avait porté atteinte à ses privilèges à titre de député parce que ces gravures faisaient partie intégrante de la Chambre et que cette dernière n'avait nullement approuvé qu'on modifie ces gravures. Je crois que le Président a donné raison au chef de l'opposition. Même une question administrative de peu d'importance comme celle-là portait atteinte aux privilèges du député.

En Grande-Bretagne, la commission se réunit assez fréquemment. Je pense qu'elle siège plus souvent que notre commission de la régie interne car à ce qu'il semble la nôtre a du mal à se réunir à intervalle non pas de plusieurs semaines mais de plusieurs mois. Les ministres ont d'autres fonctions importantes. Si j'étais ministre, ce n'est pas mon appartenance à cette commission-là qui serait ma priorité. Ce n'est pas parce que je siégerais à cette commission-là que j'aurais à répondre à la Chambre journellement de l'administration de la Chambre. Il n'existe pas de «ministre de la Commission of Internal Economy» auquel on pose des questions. C'est au Président, ou alors les sujets sont évoqués autrement.

On me dit qu'il y a quatre ministres membres de cette commission de la régie interne. Ils ont à répondre chaque jour à la Chambre de leur ministère. Leur fonction n'est pas et ne doit pas être de gérer les affaires de la Chambre.

On a dit au comité spécial du Règlement et de la procédure que d'un certain point de vue le pouvoir exécutif étend son emprise sur la Chambre elle-même. En effet, non seulement le premier ministre a ses bureaux dans l'immeuble, comme il se doit, mais la salle du cabinet y est également et il y a de plus en plus de pièces qui sont enlevées aux députés par les membres du cabinet, alors que les membres du comité ont leur propre bureau ministériel.

Ce n'est pas là mon point de vue propre, parce que je ne me suis pas encore fait d'opinion arrêtée, mais ce qui a été soutenu à ce comité c'est que le pouvoir exécutif empiète sur les droits des simples députés de l'arrière-ban en s'emparant des locaux de la Chambre des communes. Il y a peut-être une part de vérité à cela, mais nous ne pourrons jamais rien y changer à moins que l'administration de la Chambre des communes ne revienne aux simples députés ou plutôt, puisqu'elle n'a jamais relevé d'eux, qu'elle ne soit confiée à une commission, comme en Grande-Bretagne.

Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) est déjà intervenu dans ce débat. Je tiens à le citer parce qu'il a évoqué un sujet important, et en termes éloquents. Il a dit:

> Un des paragraphes du bill demande que le Président ait le pouvoir de déléguer au commissaire la totalité ou une partie de ses fonctions administratives. J'ai du mal à admettre cela. J'estime que le Président de la Chambre doit toujours demeurer le gardien, le protecteur et le garant des droits et privilèges des députés. Le Président n'est pas au-dessus des autres députés, il est le premier d'entre nous, et d'ailleurs, il ne devrait y avoir ici personne au-dessus des autres. Cependant, c'est le Président qui doit être en dernière analyse chargé de l'administration du Parlement du Canada et de la protection des droits et privilèges des députés.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Northumberland-Miramichi. Je ne comprends pas comment, si nous adoptons les modifications proposées par le député d'Edmonton-Ouest, nous pourrons respecter ce principe fondamental de notre démocratie parlementaire, calquée sur le modèle de Westminster.

Il se pose à la Chambre des communes d'autres problèmes d'ordre administratif. Il existe un comité de la gestion et des services aux députés. Bien que je sois député depuis quelques années, je ne comprends toujours pas le véritable rôle ni les pouvoirs de ce comité, pas plus que les fonctions qu'il assume. Le député d'Edmonton-Ouest, qui siège à ce comité, voudra peut-être éclairer notre lanterne.

Si nous adoptions le modèle britannique et créions notre propre commission, se composant du leader parlementaire, d'un représentant du chef de l'opposition, d'un représentant du troisième parti et de trois députés ne faisant pas partie du cabinet, nous pourrions supprimer le comité de la gestion et des services aux députés ou regrouper les deux fonctions en un seul organisme véritablement représentatif.

• (1630)

Un problème se pose à l'heure actuelle, monsieur le Président, en effet, depuis que madame le Président occupe le fauteuil, soit depuis deux ans, il existe un administrateur de la Chambre, qui, je crois, s'est acquitté extrêmement bien des fonctions administratives qui lui ont été confiées. Je sais qu'il y a eu quelques différends à l'occasion, mais le problème, sauf erreur, découle de ce que les tâches de l'administrateur ne sont pas prévues dans notre Règlement. Cette personne qui, d'une certaine façon, est sur le même pied que le greffier de la Chambre et le Sergent d'armes, n'a aucun pouvoir réel. Il faudrait y remédier, à mon avis. Nous pourrions peut-être le faire en adoptant une loi de portée générale qui répondrait à la demande du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et, grâce à cette loi, nous pourrions peut-être disposer d'un service de gestion de la Chambre des communes véritablement représentatif.

Il n'y a rien d'autre à ajouter. Encore une fois, je crois que l'idée mérite réflexion, mais le député d'Edmonton-Ouest l'a abordée dans une perspective trop restreinte, à mon avis. Il convient de discuter de cette question de gestion dans un contexte plus vaste. Ce que son projet de loi devrait faire et qu'il ne fait pas, c'est d'ôter à l'exécutif toute responsabilité à l'égard de la gestion de la Chambre des communes. De toute façon, je ne pense pas que l'exécutif tienne absolument à assumer cette responsabilité. En tout cas, je n'ai pas entendu avancer d'argument frappant qui prouve le contraire.

Le député aura peut-être l'obligeance de retirer le bill et d'en proposer un autre plus tard, dans le courant de la session, qui soit plus convaincant, un projet de loi un peu plus réfléchi et qui tienne compte du véritable désir de la majorité des députés, qui souhaitent confier la gestion de la Chambre des communes entièrement aux députés de tous les partis.

M. le vice-président: Le député d'Edmonton-Ouest désire poser une question.

M. Smith: Monsieur le Président, puis-je invoquer le Règlement?

M. Lambert: Monsieur le Président, sachant que ce projet de loi a été présenté en avril 1980, puis-je demander au député s'il lui semble que ce projet de loi reflète bien ma position, qui, aujourd'hui est comparable à la sienne?

M. le vice-président: Je signale, à l'intention du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith), que si un député est disposé à répondre à une question, rien ne s'y oppose, pourvu que son temps de parole ne soit pas expiré. C'est justement le cas.

M. Collenette: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre à la question du député, mais je n'ai pas bien suivi son raisonnement. Le député pourrait peut-être la reformuler afin que, avec toutes mes limites, je puisse la comprendre.

M. Lambert: Monsieur le Président, je ne voudrais absolument pas dire de mal du député. Je me demandais s'il savait que ce projet de loi avait été présenté en avril 1980 et si cette proposition législative réflétait nécessairement sa pensée de l'époque et la mienne. Si j'avais le droit d'intervenir maintenant, je me ferais un plaisir de mettre les choses au point.

M. Collenette: Monsieur le Président, je me demande bien où le député veut en venir. Au moment où j'étais secrétaire parlementaire du leader parlementaire, j'ai pris connaissance de ce bill et j'en ai constaté les limites lorsqu'il a été présenté et inscrit au *Feuilleton* pour la première fois. Les réserves que j'ai d'abord eues quant au but de ce projet de loi ont par la suite été appuyées par différents témoignages présentés devant notre comité.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir à propos du projet de loi C-273. Ce bill vise à modifier la loi sur la Chambre des communes et porte plus particulièrement sur des changements qui pourraient être apportés aux fonctions des commissaires chargés de nombre de questions administratives. Étant donné l'attitude favorable que semble avoir le député de York-Est (M. Collenette) à l'égard de cette question, j'aurais espéré qu'à tout le moins, ce bill soit retiré et que son objet soit renvoyé au comité. Nous aurions eu ainsi l'occasion d'examiner beaucoup plus attentivement les propositions du député de York-Est. Certains de ses commentaires me paraissent semblables à ceux que j'ai faits ces quelque trois dernières années pendant lesquelles j'ai fait partie du comité de la gestion et des services aux députés et j'ai étudié le fonctionnement de l'économie interne et la prise de décisions relativement à nombre des questions administratives qui nous touchent.

Je voudrais faire remarquer que, d'après le projet de loi C-273, l'article 16 de la loi reste inchangé, car le gouverneur en conseil pourrait désigner les membres qui doivent être commissaires. Je pense que les commentaires du député de York-Est se rapprochent de certaines de mes observations; en particulier, la position des membres, comme juges des questions qui relèvent de la Commission de l'économie interne, serait beaucoup plus forte s'ils étaient soit élus soit nommés, selon une représentation proportionnelle, par les divers partis. Comme l'a mentionné le député qui vient de parler, il me semble que si les membres de cette commission n'étaient pas surchargés de responsabilités gouvernementales, les diverses questions soulevées par les députés seraient peut-être étudiées plus rapidement et d'une façon plus juste.

Dans le temps qui m'est réservé, je voudrais souligner les préoccupations du Nouveau parti démocratique et je sais, d'après mon expérience du comité de la gestion et des services aux députés, que d'autres, tant du parti libéral que du parti conservateur ont soulevé les mêmes objections. Comme on l'a mentionné, la nomination d'un administrateur a entraîné des changements administratifs importants. Comme on l'a fait remarquer, à juste titre, le Règlement ne tient pas compte de ces changements et c'est certainement une question dont on devrait se préoccuper et qu'il faudrait peut-être examiner un peu plus soigneusement.

Il existe un comité permanent de la gestion et des services aux députés qui se réunit assez régulièrement, mais ses pouvoirs sont assez limités, puisque son rôle est simplement consultatif. De ce fait, il y a eu un certain nombre de lacunes dans les communications et les consultations à propos des recommandations du comité de la gestion et des services aux députés. A maintes occasions, des recommandations ont été présentées au président et aux membres du groupe sur l'économie interne tandis qu'à d'autres occasions des réponses ont été apportées à des questions qui n'avaient pas été posées ou à des recommandations qui n'avaient pas été faites. De même, les réactions sont souvent longues à venir ou incomplètes. Il semblerait donc que nous devons procéder à un réexamen de la fonction du groupe consultatif du comité de la gestion et des services aux députés et, comme on l'a dit, on devrait peut-être le fusionner au groupe de l'économie interne ou bien restructurer la commission de façon que les membres qui prennent des décisions représentent les divers groupes et partis politiques.

Mon expérience au sein du comité de la gestion et des services aux députés m'a permis de constater qu'il s'agit là de l'un des comités les plus impartiaux de la Chambre des communes. Pour pratiquement tous les problèmes auxquels nous nous sommes attaqués, l'attitude des membres a été extrêmement constructive et ils ont collaboré de façon exemplaire. Ils ne sont pas éprouvés par les dissensions ou les querelles ni par les manigances de membres qui cherchent à marquer des points. Ils s'appliquent essentiellement à aplanir les difficultés qu'éprouvent les députés et dont j'aimerais signaler quelques-unes.

• (1640)

Ainsi, le personnel des députés a été informé que leur salaire était bloqué. Maintes décisions sont prises et nous sont transmises sans que l'ensemble des députés ou le comité permanent de la gestion et des services aux députés en soient au préalable informés. Le fait que les membres du comité de la régie intérieure se réunissent si rarement complique encore davantage les choses. C'est presque un groupe secret du cabinet qui décide de la façon de gérer la Chambre des communes.

Les députés ont d'autres soucis, de sorte qu'un groupe comptant des représentants de tous les partis pourrait vraisemblablement trouver des façons plus pratiques de régler nos problèmes. Je suis au courant de certaines questions qu'ont soulevées des députés qui ont participé aux délibérations des parlementaires pour l'ordre mondial. Apparemment, la question de savoir s'il s'agit là d'un groupe parlementaire a été décidée isolément, sans qu'on ait consulté ou suffisamment informé les députés qui n'ont pas ménagé leur peine et qui ont consacré leur temps à discuter de sujets qu'ils estiment importants.

La Chambre des communes a connu maints changements technologiques et autres, et il importe à mon avis que les députés participent à ces décisions. Ainsi, le projet Oasis vise à mettre la Chambre à l'heure du XX^e siècle. Les députés auront l'occasion d'examiner de nouvelles techniques permettant d'automatiser les tâches administratives, de nouveaux systèmes technologiques et d'information. Si, pour pouvoir prendre des décisions, les députés étaient libérés de leurs charges administratives, ils pourraient, dûment renseignés, prendre de meilleures décisions relativement à la réalisation de ces projets, et ils pourraient éprouver plus de satisfaction quant à la façon dont la Chambre fonctionne.

On a fréquemment porté à mon attention la question des budgets des députés. En général, les membres de mon caucus se plaignent que l'argent puisse servir indifféremment pour obtenir des services de gens ou de machines. Ils s'irritent du fait que ces deux postes du budget ne sont pas distincts.

On a fait état de ces doléances à maintes reprises lors des séances du comité permanent de la gestion et des services aux députés, mais en raison de la dichotomie et des différences entre les commissaires qui travaillent sans rapport direct avec le comité ou ses membres, bien des questions ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent. Souvent, après que le comité a réglé les questions, ses décisions sont rendues vaines soit par la présidence ou autrement, de sorte que les renseignements ne parviennent pas à tous les membres de la commission.

Voilà pourquoi j'appuie l'essentiel du projet de loi que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a présenté. J'aimerais que par un ordre de la Chambre, son sujet soit renvoyé au comité permanent de la gestion et des services aux députés. Celui-ci pourrait ensuite rendre compte de son étude à la Chambre qui pourrait y donner suite. Je sais que de nombreux députés se sont beaucoup appliqués à étudier les questions dont ils avaient été saisis.

Ces derniers temps, on s'inquiète de ce que le service Rogers de cablo-distribution ait cessé de fournir son service. Dans les circonscriptions comme la mienne, ce sont des entrepreneurs locaux qui exploitent les réseaux de cablo-distribution. J'ai pu obtenir des enregistrements des délibérations de la Chambre et les communiquer aux exploitants locaux, de façon que mes électeurs qui ne peuvent assister directement à ces délibérations puissent au moins en regarder une partie en différé et entendre mes observations et celles d'autres députés. Il faudrait rétablir ce service. Si la Chambre a accordé une concession à la société Rogers, c'est pour qu'elle présente ces délibérations; mais si elle cesse de le faire cela ne règle assurément pas la question. De tels problèmes ne parviennent pas aux oreilles des commissaires pour qu'ils puissent en discuter lors de leurs réunions par trop rares.

Les députés ont d'autres sujets de préoccupation. Ainsi, ma collègue l'honorable représentante de Broadview-Greenwood (M^me McDonald) est importunée par l'éclairage dans cette enceinte qui lui fatigue la vue. La question a déjà été soulevée, mais ce n'est pas quelque chose que l'on peut régler rapidement en ce moment. Si nous avions constitué un groupe de députés pour examiner de tels problèmes, cet éclairage, par exemple, aurait déjà été atténué, comme on l'a fait à l'assemblée législative de la Saskatchewan, et les députés ne seraient pas obligés de travailler dans un milieu qui manque de confort.

Vient ensuite la question du droit du personnel de la Chambre des communes de négocier son contrat de travail au même titre que les employés des autres services gouvernementaux. Pareilles questions seraient sans doute réglées, s'il était possible de renvoyer à un comité les propositions que renferme ce projet de loi.

Nous aurions intérêt à voir comment les choses se passent dans les autres assemblées législatives. Il a été question du modèle du Royaume-Uni et certaines caractéristiques de l'administration de la Chambre des communes de ce pays me plaisent particulièrement. Nous pourrions peut-être appliquer chez nous quelques-unes de leurs méthodes. Nous nous sommes penchés sur d'autres administrations aussi, et nous pourrions nous inspirer également de leurs méthodes.

Je termine en rappelant que nous souscrivons au principe général du projet de loi C-273, bien qu'il y ait lieu d'y apporter certaines améliorations. Nous serions d'accord pour que sa teneur soit renvoyée au comité permanent de la gestion et des services aux députés. L'on pourrait peut-être confier à un député conservateur le soin de négocier avec le gouvernement pareille initiative, après bien entendu qu'il ait consulté l'auteur du projet de loi.

Ce sont là les questions dont je voulais faire part aux députés, car ceux d'entre eux qui ont collaboré aux travaux du comité souhaitent trouver un moyen plus efficace de servir leurs collègues de la Chambre des communes. Relativement à un meilleur service aux députés, il faudrait notamment moderniser la méthode par laquelle les décisions sont arrêtées, en chargeant de cette responsabilité un plus grand nombre de députés n'ayant pas de responsabilités ministérielles et qui peuvent donc consacrer le temps nécessaire à ce genre de décisions. Ces députés seraient sans doute en mesure de mieux comprendre les problèmes qui ennuient les députés de l'arrière-ban, lesquels chargent leurs collaborateurs de trouver des solutions à ces divers problèmes tandis qu'ils s'occupent eux-mêmes de leurs mandants.

• (1650)

Si de tels changements étaient mis en œuvre, ils seraient avantageux pour l'ensemble des Canadiens, des électeurs au service desquels nous avons été élus, quelle que soit leur allégeance politique, car, comme je le disais tout à l'heure, les travaux du comité de gestion et des services aux députés se déroulent sans aucune forme de parti pris. En fait, même le président de ce comité jusqu'ici, n'appartenait pas au parti de la majorité. Le président de ce comité, et du comité des comptes publics, entre autres, ne sont pas des députés ministériels. Cet état de choses a assurément contribué à l'efficacité des solutions apportées par ces comités aux diverses questions qu'ils ont été appelés à régler.

J'espère que le gouvernement prendra bonne note de tout cela et qu'il apportera rapidement des changements à cet égard.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir présenter quelques observations précises aujourd'hui sur ce projet de loi. Le parrain du projet de loi souhaite que la Commission de la régie interne ne compte plus cinq mais six membres et que ceux-ci soient choisis parmi les députés. Le projet de loi dispose par ailleurs que le Président puisse déléguer la totalité ou une partie des pouvoirs administratifs que lui confèrent les articles 16 à 18 afin que sa présence ne soit pas indispensable pour l'application des articles en question.

A mon avis, monsieur le Président, j'estime que les membres de la commission de la régie interne devraient être choisis à la fois parmi les conseillers privés, les membres du cabinet—puisque après tout, ce sont eux qui sont responsables des cordons de la bourse—et les députés. On a pu constater maintes fois que lorsque les comités sont composés de représentants de tous les partis, ils ont d'excellentes idées. Il y a véritablement communication; le caucus de l'opposition n'exerce pas de pressions sur les conseillers privés; de son côté, le Nouveau parti démocratique n'effectue pas de démarches auprès des ministres et les membres du caucus de la majorité eux non plus n'exercent pas de pressions auprès des membres des comités. Les pressions sont concertées, ce qui permet de savoir clairement quels sont les véritables besoins des députés.

Je ne suis pas d'accord pour que M^me^ le Président délègue beaucoup des pouvoirs dont elle dispose à l'heure actuelle. Je pense que si le système qui a été décrit jusqu'ici fonctionnait efficacement, une telle délégation de pouvoirs ne s'imposerait pas. Les présidents ont déjà déclaré qu'ils étaient au service des députés. Ils ne sauraient mieux servir ni savoir comment servir les députés que si ceux-ci participaient, de concert avec les membres du Conseil privé à la gestion des affaires et des services de la Chambre des communes.

Je ne pense pas que le Président de la Chambre des communes, qui est au service de la Chambre, devrait être le secrétaire de la commission de la régie interne. C'est une erreur selon moi. Personne n'est mieux placé pour représenter les députés des différents partis que les députés eux-mêmes. Si chaque caucus de la Chambre était représenté au sein de la commission de la régie interne, ce serait le rôle de chaque caucus de faire connaître à ses représentants la position du parti.

Je pense que le Président et son successeur apprécieraient une telle procédure. Cela les soulagerait d'un énorme fardeau étant donné que l'on serait déjà parvenu à un accord lorsque la Chambre des communes leur présente une demande ou que la commission de la régie interne leur soumet les conclusions de ses travaux.

Je voudrais ouvrir une petite parenthèse pour évoquer la période où les députés faisaient des démarches auprès des membres du Conseil privé, ce qui était une procédure extrêmement vague et insatisfaisante. Je me souviens d'une fois où je m'étais réuni avec le député de Terrebonne (M. Comtois), qui est ici aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et un autre député. Nous venions d'avoir une fin de semaine extrêmement chargée dans nos circonscriptions respectives. Pour ma part, j'avais reçu une quarantaine d'appels téléphoniques et de visites chez moi le samedi et une trentaine le dimanche. Le lendemain, je devais rentrer à Ottawa pour donner suite à tous ces appels et toutes ces visites. Nous voulions en priorité faire comprendre à la Commission de la régie interne qu'il était absolument nécessaire que les députés disposent d'un bureau de circonscription. Nous avons finalement obtenu gain de cause. Nous considérons cette initiative comme l'une de nos premières réalisations. Notre groupe, qui est resté en contact permament avec les deux autres partis de la Chambre, a permis de créer le comité permanent de la gestion et des services aux députés présidé par le député de Cumberland-Colchester (M. Coates). Je voudrais en profiter aujourd'hui pour le féliciter. Il effectue un excellent travail au poste de président du comité et sa façon d'agir lui a gagné, j'en suis convaincu, la confiance de tous les membres du comité. C'est très important pour un président.

Le groupe fondateur est demeuré. Quelques-uns d'entre nous ont fait partie de temps à autre du comité de la gestion et des services aux députés. D'autres y siégeaient en permanence. Cependant, j'estime que ce comité a fait un excellent travail et continuera de bien servir la Chambre si on lui en fournit l'occasion. J'estime que le temps est venu de donner une nouvelle vocation à la commission de la régie interne et d'appeler tous les députés à en faire partie. Et je ne vois personne d'autre de plus compétent pour ce faire monsieur le Président, qu'un représentant de chaque parti qui siégerait au comité de la gestion et des services aux députés. Les députés membres de ce comité permanent seraient très bien informés des problèmes à l'étude. Connaissant très bien toutes les questions qui leur sont soumises, ils peuvent fournir tous les renseignements nécessaires aux commissaires à la régie interne.

Nous n'avons pas besoin d'un mécanisme bureaucratique pour faire connaître nos vues aux ministres. Il nous faut un accès direct. Je ne tiens pas à ce qu'il y ait un intermédiaire entre un ministre et moi et je suis certain que tous les députés partagent mon avis. Nous sommes ici pour faire quelque chose. Nous sommes constamment confrontés à cette question de représentations personnelle et collective. Je pense qu'il devrait être clairement précisé, monsieur le Président, que lorsque nous disons «gestion et services aux députés»—ce titre peut porter à confusion les gens pouvant croire que les députés se servent de ce comité pour se servir eux-mêmes, ce qui est évidemment absolument inexact—que les députés sont là pour améliorer les services mis à la disposition des députés du Parlement canadien, pour améliorer leurs conditions de travail, leur assurer le personnel de soutien nécessaire pour mieux accomplir leurs tâches.

Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) a, me semble-t-il, rappelé l'existence du système parlementaire britannique et mentionné que ses principes et sa méthode de fonctionnement étaient supérieurs. Cependant, je voudrais signaler que ce n'est sûrement pas le cas en ce qui concerne le simple député britannique. Je suis entré dans le bureau d'un député britannique et je puis vous dire qu'il n'était même pas aussi grand que celui que j'occupe ici, dans notre édifice, lequel ne peut certes pas être considéré comme grand selon les normes courantes. Quatre députés et deux secrétaires travaillaient dans ce bureau. S'il y eut jamais un milieu idéal pour les dissensions domestiques, monsieur le Président, c'était bien celui-là. Chaque député devait venir au bureau pour voir si la chaise du coin était libre de sorte qu'il puisse s'y asseoir et travailler avec l'une des secrétaires.

• (1700)

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Parlement britannique programme bien son temps. Lorsqu'il y a un débat, tant de députés peuvent prendre la parole pendant tant de minutes chacun. Afin d'économiser l'espace dans le bureau, le petit téléviseur est suspendu au plafond, dans un coin, de sorte que pas un seul pouce carré n'est perdu. De temps à autre, on y diffuse le nombre de minutes restant dans le débat et le nombre de minutes restant à chaque intervenant. De cette façon, ils savent quand le débat tire à sa fin. Ces gens-là ont beaucoup de choses intéressantes de ce genre. Le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky) m'a dit que le député de York-Est (M. Collenette) avait aussi parlé du système parlementaire britannique.

Certes, la situation s'est améliorée ici depuis que j'ai été élu à la Chambre pour la première fois. J'ai parlé des bureaux de circonscription. Il y a aussi la question du matériel pour nos propres bureaux et de l'espace dont nous disposons. Lorsque quelques-uns d'entre nous avons été élus ici pour la première fois, si nous voulions avoir une conversation de nature confidentielle avec un électeur ou un groupe d'électeurs, ou encore un entretien privé avec d'autres députés, la secrétaire devait soit aller prendre un café à la cafétéria, soit aller faire un tour aux toilettes, ou ailleurs encore, car nous ne disposions que d'un petit bureau.

Une autre différence que je tiens à signaler entre notre système et le système britannique, c'est qu'en Amérique du Nord, en général, soit ici et aux États-Unis, nous recevons beaucoup plus de lettres et d'appels téléphoniques que les députés britanniques. Si nous voulons vraiment comparer les trois systèmes, il nous faut comparer la charge réelle de travail. Il est important que nous, députés, ayons de bons collaborateurs que nous puissions faire travailler dans nos bureaux. Cela veut dire que nous devons pouvoir leur offrir des conditions de travail et une rémunération pour le moins convenables. Si nous ne pouvons avoir des gens compétents pour régler les problèmes qui se posent dans nos bureaux et pour s'occuper des affaires courantes, nous allons nous retrouver avec de tels soucis administratifs que nous ne serons plus en mesure de jouer notre rôle de législateurs. Lorsque cela se produit, il ne reste plus qu'un seul groupe pour légiférer, le comité exécutif du gouvernement, soit le cabinet.

Monsieur le Président, je crois que dans toutes les démocraties, il faut être en mesure de libérer les représentants du peuple pour leur permettre d'étudier les projets de loi, de proposer des projets de loi et des améliorations à des mesures législatives et d'en discuter intelligemment avec leurs électeurs. C'est notre rôle. Par ailleurs, nous devons nous occuper de nos électeurs parce que c'est pour cette raison que nous sommes ici. Nous pouvons le faire si nous sommes de bons administrateurs en tant que députés, mais nous ne pouvons pas être de bons administrateurs si nous n'avons pas le personnel, le matériel et les techniques nécessaires pour travailler.

Monsieur le Président, les personnes qui viennent à la Chambre des communes sont là parce que d'une façon ou d'une autre—de bien des façons en fait—ce sont déjà des chefs de file dans leur collectivité. Elles jouissent déjà du respect d'un grand nombre de personnes dans leur collectivité. Par conséquent, pourquoi n'aurions-nous pas des représentants exécutifs à la commission de l'économie interne. Il faudrait que la Chambre des communes soit bien représentée pour représenter les députés de tous les partis qui savent ce dont tous les députés ont besoin et qui font preuve d'autant de dévouement que lorsqu'ils assistent aux réunions du comité de la gestion et des services aux députés.

Je vais en rester là, monsieur le Président. Cela a été long, on a commencé par protester individuellement, puis un premier petit groupe s'est réuni pour essayer de faire financer les bureaux de circonscription. Nous avons eu l'assez bon rapport préparé par le comité de la gestion et des services aux députés avec les représentants de la commission de la régie interne. Il fallait que les députés puissent donner continuellement leur avis aux commissaires et il fallait réformer le système des commissaires parce que nous avons à l'heure actuelle des dispositions pour les déplacements que nous n'aurions pas si nous n'avions pas eu l'occasion de les préconiser. Je vais m'asseoir, monsieur le Président, car je sais qu'un autre député désire parler.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur le Président, comme je n'ai que quelques minutes je voudrais d'abord féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), le parrain du projet de loi. J'ai eu le privilège de présider le comité de la gestion et des services aux députés pendant presque huit ans, et je pense, contrairement à l'avis du député de York-Est (M. Collenette) qui ne semble pas être au courant du travail du comité, que ce dernier a grandement contribué à améliorer les conditions de travail des simples députés à la fois sur la colline du Parlement et aussi dans leur circonscription. Je rappelle également qu'en maintes occasions le comité a

proposé aux commissaires à la régie interne qu'un membre de mon comité fasse partie de la commission, car trop souvent les propositions de certains députés qui travaillent très fort et sont très dévoués—et probablement que de tous les comités parlementaires, c'est ce comité qui a la meilleure feuille de présence—sont assez crues, sans explication et nous n'avons personne pour transmettre nos messages d'une façon plus nuancée. En conséquence, on agit d'une façon ou d'une autre sans appliquer complètement les solutions que nous avons proposées ou on les rejette simplement. Or, on se trompe pratiquement à tout coup et on empêche, dans une certaine mesure, les députés de faire leur travail.

• (1710)

Il faut aussi bien admettre qu'il y a deux sortes de députés à la Chambre. Il y a les députés de l'arrière-ban et les ministériels. J'estime qu'il n'y a pas à s'en faire au sujet des ministériels. Ils se tirent fort bien d'affaires. Ils ont leur personnel, leur bureau et leurs collaborateurs pour s'occuper de leurs affaires. Mais on ne peut pas en dire autant des simples députés.

Il faudrait expliquer aux commissaires du comité de la régie interne quel est au juste le rôle d'un député lorsqu'il s'occupe d'une question quelconque, par exemple, ce qui arrive lorsqu'une motion qui a été débattue pendant des heures au comité de la gestion et des services aux députés est rejetée avant que le comité ne saisisse la présidence d'une résolution qu'il adopte généralement à l'unanimité.

Nous faisons fonction de comité consultatif pour le compte de la présidence, et au dernier échelon de la hiérarchie, nous n'avons pas voix au chapitre sur la décision qui sera rendue. J'estime que même s'ils agissent à titre consultatif seulement, il faudrait que des députés du comité de la gestion et des services aux députés assistent à ces réunions pour expliquer en quoi consiste telle ou telle motion et donner les raisons qui ont amené le comité à la présenter.

On a fait bien des progrès, mais il reste encore du chemin à parcourir. Je pense, entre autres choses, au moral de nos employés de bureau ou de notre personnel qui en veulent aux députés parce que ces derniers n'ont même pas le droit de leur accorder les 5 p. 100 d'augmentation que les autres fonctionnaires ont obtenus. Nous ne pouvons même pas les augmenter de 1 p. 100. Nous ne pouvons rien faire pour eux. Lorsqu'ils restent à notre service, c'est uniquement par loyauté. J'en connais qui s'en vont, qui se font même embaucher par l'administration de la colline parlementaire car ils y sont mieux payés que dans les bureaux des députés. Il faut remédier à cette situation. Nous devons aussi nous assurer que la présidence, le président et les membres de la commission de la régie interne s'intéressent davantage à ce qui se passe vraiment au comité de la gestion et des services aux députés.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur le Président, il me fait plaisir à mon tour de participer à ce débat sur le projet de loi C-273, proposé par mon collègue d'en face, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui prévoit une modification à la loi sur la Chambre des communes en vue de changer la composition de la Commission de la régie interne et la possibilité pour la Présidence de déléguer ses pouvoirs.

Je suis totalement d'accord sur l'objectif général proposé par l'honorable député, mais par contre je dois dire que son projet de loi, qui a été déposé en cette Chambre il y a un peu plus de deux ans, et qui a été débattu le 6 novembre 1981, ne réussit pas, à mon avis, à régler tout le problème. L'honorable député lui-même admettait tantôt, alors que nous discutions, que déjà son opinion avait évolué et qu'il était disposé à aller plus loin que la proposition à l'étude.

Par contre, monsieur le Président, moi aussi je suis actuellement à préparer un projet de loi, lequel je pense et je pensais plus complet que celui de l'honorable député, et à la lumière des débats que j'ai entendus ici cet après-midi, je constate que je ne suis pas encore sûr qu'il va aller assez loin.

Cependant, mon opinion rejoint beaucoup plus celle de l'honorable député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) que certaines autres opinions, parce que, à mon avis, il doit y avoir au sein de la régie interne certains membres du Conseil privé qui, en somme, ont à assumer une responsabilité financière envers cette Chambre. Donc mon projet de loi va satisfaire l'honorable député de Cumberland-Colchester (M. Coates), car il prévoit d'ajouter deux personnes supplémentaires, deux backbenchers, un du côté du gouvernement, un du côté de l'opposition, des députés qui n'ont aucune fonction particulière et qui ne reçoivent aucune rétribution. J'ai l'intention de déposer ce projet de loi à brève échéance.

J'écoutais tantôt mon collègue de Cumberland-Colchester, et je dois le féliciter ainsi que les autres qui font partie du Comité de la gestion et des services aux députés, ils ont fait beaucoup de travail, mais je voulais lui demander avant qu'il ne parte si à un moment ou à un autre quelqu'un de ce Comité avait déjà été invité à comparaître devant la Commission de la Régie interne. C'est là . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations. Comme il n'y a pas d'autre sujet à l'ordre des travaux de la journée, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 16, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 mai 1983, de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

Le président suppléant (M. Corbin): La parole est au député de Provencher (M. Epp).

M. Deans: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, je sais que le Président a le privilège de donner la parole à qui il veut, mais je croyais que c'était au tour de notre parti. Ce devrait être au tour du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), mais comme il est retenu ailleurs pour l'instant, le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) s'apprêtait à intervenir à sa place.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence accepte ce rappel au Règlement. Bien entendu, elle ne souhaite que rendre justice à tous les partis représentés à la Chambre. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu la liste des orateurs précédents. C'est regrettable. Néanmoins, si la présidence n'a pas réparti normalement le temps de parole entre les députés des divers partis, le représentant de Provencher acceptera sans doute de céder la parole au député de Saskatoon-Est.

M. Epp: Monsieur le Président, je suis prêt à collaborer. S'il y a eu entente, je veux bien m'incliner pourvu que je sois le prochain orateur de ce côté-ci de la Chambre lorsque notre tour viendra.

M. Taylor: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, le lundi 16 mai à 17 h 56, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) est effectivement intervenu pendant les quatre minutes qui restaient. J'ignore s'il y a eu entente, mais comme le Nouveau parti démocratique avait la parole à ce moment-là, en toute justice, ce parti devrait maintenant poursuivre, car le député de Kamloops-Shuswap n'a pas eu l'occasion de parler très longtemps. Il n'a eu que quatre minutes.

Le président suppléant (M. Corbin): Je remercie le député de Bow River (M. Taylor) de nous avoir rafraîchi la mémoire. Quoi qu'il en soit, on semble d'accord pour permettre au député de Saskatoon-Est de contribuer au débat.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais remercier mes collègues du parti progressiste conservateur et, particulièrement, le député de Provencher (M. Epp) de me donner la parole ce matin. J'appuie l'amendement à l'étude, car, en réalité, il fait comprendre aux citoyens que notre parti s'oppose au projet de loi modifiant le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le week-end dernier, j'ai assisté à un événement à la fois très intéressant et très agréable, à Saskatoon. J'ai participé à une petite fête donnée pour le centième anniversaire d'un citoyen de la ville. M. Percy McKague est né le 15 mai 1883 et, dimanche dernier, il célébrait son centenaire. M. McKague est resté une personne alerte et enjouée. Il est un peu dur d'oreille et il a la vue un peu basse mais il a gardé toute sa tête. Il était heureux de pouvoir célébrer son anniversaire en compagnie de membres de sa famille et d'amis qui venaient de fêter leur 70e anniversaire de mariage, et c'est avec plaisir que je me suis joint à eux.

Dès que M. McKague m'a reconnu, quand je me suis assis à côté de lui et que je lui ai parlé suffisamment fort pour qu'il puisse me voir et m'entendre, il m'a demandé: «Vous venez d'Ottawa, n'est-ce pas?» Je lui ai répondu: «Oui, je viens d'Ottawa». Il m'a alors dit: «Veillez à ce qu'ils maintiennent le tarif du Corbeau. Il appartient à l'Ouest.» Il l'a dit d'une voix claire et bien timbrée. N'oublions pas que M. McKague, dont la famille a fondé une des entreprises de pompes funèbres de la ville, au début du siècle, parlait en tant que vieux citoyen de la Saskatchewan, car les habitants de cette province savent que c'est le tarif du Corbeau qui leur a permis de prendre en main leur destinée. Comme l'a dit M. McKague, le tarif du Nid-de-Corbeau appartient à l'Ouest. L'Est a droit à toutes sortes d'autres concessions, mais l'Ouest a le tarif du Corbeau.

• (1110)

De nombreux députés et habitants de l'Ouest, surtout de la Saskatchewan, savent que c'est grâce au tarif du Nid-de-Corbeau que de nombreuses localités de leur région ont vu le jour, qu'elles ont pu mener une vie décente et tisser ce que nous appelons aujourd'hui la fibre de notre province. Évidemment, je ne suis pas très objectif, car je viens de la Saskatchewan. J'ai parcouru ma province en long et en large et je crois que c'est une région du globe unique en son genre. Il y a un peu partout des localités fondées par des gens venant de tous les pays du monde.

A l'époque où l'on a construit les chemins de fer—et M. McKague est né deux ans avant la pose du premier rail en Saskatchewan—des immigrants sont venus s'installer dans les villes qui apparaissaient un peu partout dans les Prairies. Ces gens ont transformé cette terre en exploitations agricoles fertiles et productrices.

En Saskatchewan, au détour d'un chemin, vous pourrez trouver une localité peuplée surtout d'Ukrainiens. Environ sept milles plus loin, vous trouverez une autre ville peuplée de Canadiens français. Encore 15 milles plus loin, vous tomberez sur une communauté allemande, et ainsi de suite. Chacune de ces villes a été fondée par des colons, venus de différents pays du monde, qui ont construit, le long des voies ferrées, des villes et des villages où ils ont pu mener une vie décente. C'est aux chemins de fer que nous devons notre prospérité.

Il est extrêmement important que nous conservions aujourd'hui les valeurs humaines établies par nos ancêtres. Ces pionniers ont bâti l'ouest en travaillant de tout leur cœur et de toute leur âme pour en faire un endroit où il fait bon vivre, une province bâtie sur les valeurs humaines et collectives, la bonne entente et la foi en l'avenir.

Bien des gens considèrent la loi proposée par le ministre comme une mesure d'économie qui aura de graves répercussions sur la vie des Prairies, mais notre parti s'oppose aux changements qui imposeront un fardeau injuste aux habitants de ces localités, de ces régions agricoles, de ce grenier du monde.

Je voudrais répéter ce que M. McKague a déclaré de sa voix claire de centenaire. Il a dit que le tarif du Corbeau appartenait à l'Ouest et que s'y attaquer, c'était s'attaquer à la vie même de l'Ouest.

• (1115)

Les habitants de l'Ouest, qu'ils soient agriculteurs, retraités, commerçants ou hommes d'affaires, savent tous que leurs villes et leurs localités continuent à se développer parce que le tarif du Nid-de-Corbeau stabilise l'économie et procure des recettes aux Prairies. Tous les habitants de l'Ouest savent que tout le monde profite éventuellement de la prospérité des agriculteurs. C'est ce qui fait fonctionner les magasins et construire des écoles et c'est ce qui permet à chaque localité d'avoir sa patinoire, son équipe de balle molle et sa fanfare. C'est ce qui permet aux habitants de ces localités de gagner leur vie et de continuer à bien vivre. Pour cela, il faut conserver les lignes de chemins de fer. Une voie ferrée est comme une artère dans le corps humain. Si l'on coupe une artère, une partie du corps meurt. Si l'on abandonne les lignes de chemins de fer, c'est ce qui arrivera à ces localités.

Je comprends très bien que ces gens tiennent à conserver leur mode de vie actuel. Pour cela, ils ont besoin des chemins de fer et du service ferroviaire qui les relie au reste du pays et au reste du monde. Ils doivent expédier leurs produits vers les marchés mondiaux. La mesure tendant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau s'attaque essentiellement à la force vitale de la Saskatchewan. Comme dit mon vieil ami de Saskatoon, M. Percy McKague, maintenant âgé de 100 ans: «Le tarif du Corbeau fait partie de l'Ouest. Il lui appartient.» J'espère qu'on n'y changera rien.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'ai bien des choses à dire et je ne dispose que de dix minutes, mais si je peux tracer les grandes lignes de mon exposé aujourd'hui, j'aurai peut-être d'autres occasions d'y revenir plus tard. Le débat de la mesure relative au tarif du Corbeau me rappelle le débat que nous avons eu au Parlement sur deux autres questions. D'abord, cette mesure ne touche pas uniquement l'ouest du Canada. Elle aura des répercussions plus importantes dans l'Ouest qu'ailleurs, mais ce débat a une portée nationale et devrait préoccuper tous les députés.

La première mesure importante qui nous a tous touchés à titre de Canadiens, et plus précisément à titre d'habitants de l'Ouest, était la loi constitutionnelle. Les députés se demandent peut-être pourquoi je mentionne la Constitution, mais je le fais parce que je tiens à dire une chose, soit que le débat de cette mesure a été difficile pour les Canadiens et pour les députés, mais qu'il serait faux de prétendre que ce débat ne nous a pas permis d'en arriver à mieux nous entendre. Pendant ce débat, on a affirmé que tous les Canadiens sont égaux, que toutes les régions sont égales entre elles et que chaque Canadien et chaque région doivent avoir le droit et la possibilité de favoriser le plus possible le bien commun et d'exploiter leurs avantages naturels. C'est l'ensemble du Canada qui en profite et non seulement la région elle-même.

La deuxième mesure importante qui a influé, selon moi, sur l'idée que les Canadiens se font d'eux-mêmes a été le Programme énergétique national. Nous pouvons tous reconnaître, il me semble, que l'indépendance énergétique est un but louable à atteindre et que c'est là un objectif national. Selon notre Constitution, les richesses naturelles qui nous permettent d'atteindre cet objectif appartiennent aux citoyens d'une province donnée. Mais ce n'est pas tout. Les provinces qui possèdent ces richesses naturelles et leurs citoyens ont le droit et le devoir de les exploiter et d'en faire profiter tous les Canadiens.

• (1120)

Je pense que ce principe est le fondement même du Canada. Si nous le rejetons, les régions du pays, que ce soit la région de l'Atlantique ou l'Ouest, qui ne possèdent pas ces richesses naturelles, ne pourront pas développer leur propre infrastructure économique et contribuer à la prospérité du pays.

Quand je parle aux dirigeants et aux citoyens des provinces qui reçoivent une part importante de leurs revenus sous forme de paiements de péréquation, ils ne me disent jamais qu'ils voudraient qu'on augmente ces paiements. Ce qu'ils me disent, c'est qu'ils veulent pouvoir exploiter leurs avantages naturels pour créer une infrastructure économique et contribuer à l'économie nationale au lieu de compter sur des paiements de péréquation toujours croissants.

Cela, monsieur le Président, m'amène directement au projet de loi. Je sais gré au ministre d'être à la Chambre et il trouvera peut-être la chose un peu étrange, mais j'espère que mes remarques ne sembleront pas trop imprégnées de parti pris, car j'aborde la question en tenant compte de ce qui est d'après moi la meilleure solution pour le Canada et pour la population de l'ouest du Canada.

De toute évidence, si ce projet de loi était adopté, il modifierait radicalement l'infrastructure de l'Ouest. Chaque fois qu'un changement intervient, on a tendance naturellement à avoir peur. C'est normal. Cela dit, je crois qu'en général on s'entend sur la nécessité d'apporter des changements au réseau de transport dans l'ouest du Canada. Pourquoi? Parce qu'on veut effectivement diversifier les activités. Il y a eu diversification dans le domaine agricole et d'autres secteurs connexes dans l'Ouest. Toutefois, le ministre conviendra avec moi, je crois, que cela n'a pas été réalisé d'abord à l'instigation du gouvernement. En général, à cause de la situation économique, les agriculteurs et les personnes qui s'adonnent à l'agro-négoce ont diversifié leurs activités pour des raisons financières. On doit se demander ceci alors: ce projet de loi favorise-t-il la diversification ou y fait-il obstacle? A mon avis, le projet de loi actuellement à l'étude y serait préjudiciable et je veux vous expliquer pour quelles raisons.

Nous convenons que certains changements doivent être effectués, qu'il faut diversifier davantage et nous avons donc besoin d'une politique nationale en matière de transport. Cela peut sembler un peu bizarre à certains députés, dont quelques-uns de l'Ouest, mais je le crois sincèrement. A mon avis, notre réseau de transport ne peut être uniquement axé sur une politique d'exportation.

M. Pepin: D'accord!

M. Epp: Je sais que nous de l'Ouest pouvons alléguer que les exportations nous procurent un gain net de six milliards et que pour cela nous avons besoin du réseau de transport. Toutefois, si nous voulons davantage de diversification, celle-ci doit être également axée sur une plus grande diversification dans le Canada en général. A mon avis, le transport dans l'Ouest sera toujours envisagé en fonction du marché d'exportation, mais il n'est guère souhaitable d'envisager notre politique globale en matière de transport de ce seul point de vue.

La chose qui me préoccupe dans le projet de loi à l'étude est ce qui adviendra de notre capacité de diversifier le secteur de l'élevage. Rien dans le projet de loi ne me permet de croire que nos éleveurs seront mieux placés pour développer ce secteur.

• (1125)

Je voudrais parler de la production porcine. En m'entretenant avec des éleveurs de porc du Manitoba, j'ai appris qu'ils prévoyaient une perte de $3.75 à $4 les cent livres. On craint qu'il y ait un écart trop marqué entre la production céréalière et les autres productions dans les Prairies. Par exemple, la capacité des provinces de surenchérir les programmes favorise cet écart. La solution me semble donc bien claire.

Si je peux parler du point de vue provincial pendant un moment, je ne vois rien dans le projet de loi qui permettra à Churchill de devenir un port important. Je ne connais aucun pays au monde qui ait volontairement laissé un port de mer se dégrader par l'usure. Je n'ai jamais entendu parler d'un pays où on laisse sciemment ses installations portuaires se détériorer au point que leur viabilité est mise en doute. C'est toujours le contraire qui se produit, c'est-à-dire qu'un pays cherche plutôt à développer les installations, et je veux que l'on développe le port de Churchill. Je veux que les communications ferroviaires soient améliorées. Je veux que l'on diversifie les activités à Churchill, que l'on s'y occupe non seulement des céréales, mais encore de la potasse de la Saskatchewan. Je veux que le Port de Churchill soit actif pour une plus longue partie de l'année.

Je sais que c'était là aussi le vœu de l'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). Pourquoi faut-il que nous achetions de la technologie de l'Arctique? Pourquoi nous, Canadiens, dont le pays s'étend jusque dans l'Arctique, ne pourrions-nous pas mettre au point nous-mêmes la meilleure technologie de l'Arctique? Cela n'est pas prévu dans le projet de loi.

En outre, je voudrais que le projet de loi traite de gestion du sol. J'estime que les agriculteurs devraient diversifier leurs cultures pour des raisons d'économie en général, et d'économie du sol en particulier, car la rotation des cultures de blé et des jachères, en été, ne suffit plus à résoudre le problème. Nous appauvrissons le sol. Il devrait sûrement y avoir moyen de concevoir une mesure législative qui permette aux agriculteurs d'exploiter au mieux le sol dont ils ont pour le moment la garde. Cela devrait aussi être prévu dans le projet de loi.

M. Pepin: Dans le projet de loi?

M. Epp: Je veux dire que le projet de loi devrait définir un cadre qui permette aux agriculteurs de prendre de telles décisions.

M. Pepin: Mais on ne peut pas tout mettre dans le projet de loi.

M. Epp: Le dernier point que je tiens à faire valoir—et j'ai dit que le temps me manquerait aujourd'hui—est le suivant: le ministre refuse toute remise à plus tard. Il se demande pourquoi nous devrions attendre plus longtemps. Cela me ramène au premier point que j'ai exposé. Je crois que dans l'État fédéral appelé Canada, il faut du temps pour établir un consensus. Le ministre répondra que nous avons eu l'avis de Hall, et celui de Snavely, et les autres, que nous avons eu suffisamment de temps. Je suis persuadé qu'il est à s'établir un consensus qui permettrait aux producteurs d'examiner ces diverses options, de même que celle qu'a annoncée mon collègue, le député de Végréville (M. Mazankowski). Je propose donc au ministre que nous profitions maintenant du nouvel intérêt que manifeste la collectivité agricole de l'Ouest et, en fait, tout le Canada, pour établir ce consensus et rédiger la mesure législative pouvant satisfaire au mieux les objectifs visés, je crois, par la plupart d'entre nous, plutôt que de faire adopter à la hâte un projet de loi qui, pour des raisons politiques, semble aujourd'hui acceptable, mais qui risque de nuire gravement demain aux Canadiens de l'Ouest et même à ceux de tout le pays.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-155 car il s'agit d'une mesure très importante pour la région de Peace River. Et pour une raison sans doute très simple: L'agriculture est une des activités les plus vitales de son économie. C'est grâce a elle surtout que ses localités et ses entreprises se sont édifiées; c'est l'économie agricole qui l'a rendue florissante. C'est ce qui fait que la région compte en grande partie sur l'agriculture pour assurer sa prospérité et son bien-être.

Il y a autre chose qui fait que notre région est unique en son genre, c'est que nous sommes tout à fait au nord de l'Alberta où nous jouissons d'un climat particulier et d'un sol particulier. La saison agricole y est toute particulière grâce à la longueur de nos journées et à l'abondance de l'ensoleillement. Malgré que nous soyons si loin au nord, nous pouvons obtenir des productions savoureuses et de haute qualité.

• (1130)

Et il y a encore une autre particularité qui distingue notre coin de pays, c'est que nous avons encore de vastes terres qui restent à mettre en valeur. Nous avons une des dernières grandes régions de colonisation du Canada, et qui encore aujourd'hui est essentiellement peuplée de ses premiers colons. Ce sont des pionniers qui s'y sont implantés au début du siècle et qui continuent de mettre en culture de nouvelles terres agricoles.

La population de la région est aux prises ces derniers temps avec des difficultés tout à fait particulières. C'est pour cela, entre autres, que le projet de loi C-155 me préoccupe autant. A cause de la sécheresse qu'à marqué les quatre dernières campagnes agricoles, nos agriculteurs sont dans une situation difficile.

Il y a un autre problème qui se pose chez nous, c'est l'éloignement des grands centres. C'est ce qui fait que nos agriculteurs locaux ont du mal à être productifs, à faire en sorte que leur terre soit productive. Ils n'ont pu s'acquitter de ces tâches difficiles sans en payer le prix.

Au départ, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau avait été établi pour aider les pionniers d'une autre époque. Je ne pense pas que l'objectif de cette première doctrine ait été réalisé dans mon coin. Et, à mon sens, le projet de loi C-155 ne laisse pas présager beaucoup d'amélioration pour la population du pays et de Peace River.

Permettez-moi de donner des précisions sur les problèmes qui s'y posent. Je pense que l'effet le plus grave de ce projet de loi c'est qu'il va supprimer un tarif stable de transport ferroviaire qui est bien là une des choses sur lesquelles les agriculteurs peuvent tabler pour prévoir leur propre situation économique. Tous les autres frais agricoles comme les prix des carburants, des engrais et des machines ont fluctué. Le tarif ferroviaire stable, c'est l'unique élément stable sur lequel les agriculteurs pouvaient compter.

Ce projet de loi ne consacre absolument pas le tarif ferroviaire. La loi sur le transport du grain de l'Ouest va créer une nouvelle administration, ce que je ne vois jamais sans inquiétude. Ce qui est également inquiétant, c'est qu'il va y avoir des augmentations de prix à n'en plus finir. J'estime que l'indemnisation des chemins de fer est trop généreuse et pas indispensable.

Et ce qui m'inquiète aussi c'est qu'encore une fois on accorde trop de pouvoirs au ministre comme nous l'avons vu hélas trop souvent avec des projets de loi présentés à la Chambre.

M. Pepin: Ce n'est pas du tout vrai.

M. Cooper: Le ministre des Transports (M. Pepin) devrait lire le projet de loi C-48. Il y verrait un bon exemple de foisonnement des pouvoirs ministériels. C'est la même chose que l'on trouve dans celui-ci.

Je tiens à revenir sur le problème de l'éloignement de la région de Peace River. J'estime que ce projet de loi va avoir de bien lourdes répercussions sur ce plan, ce dont j'ai déjà entretenu le ministre des Transports. Dans la région de Peace River il y a des localités comme La Crête, Fort Vermilion et Worsley qui ne sont pas desservies par le chemin de fer. Il y a aujourd'hui dans notre coin des agriculteurs qui sont obligés de charger leur grain sur des camions et de parcourir 50 à 120 milles dans certains cas pour le porter au plus proche chemin de fer. C'est là une charge qu'ils supportent déjà mais que n'a pas l'agriculteur canadien moyen, puisque ce dernier n'a que 20 milles à parcourir en moyenne pour se rendre au plus proche élévateur. Il s'agit donc d'une dépense supplémentaire pour les producteurs de la région et cette mesure législative aggrave le problème. Ces gens n'y voient aucune solution.

La limite de 31.1 tonnes pose également un problème. Elle décourage les agriculteurs de ma région d'augmenter leur production, d'amender leurs terres et d'en mettre d'autres en exploitation, ce qui, pourtant, est absolument nécessaire dans la région de la rivière de la Paix, car il y a quantité de nouvelles terres qu'on pourrait exploiter pour le plus grand bien de l'économie de la région.

Selon moi, les modifications que le projet de loi C-155 propose d'apporter frapperont doublement les citoyens de cette région, qui seront à la merci de la structure bureaucratique et devront payer des frais de manutention initiaux et des taux ferroviaires élevés. Ces facteurs décourageront toute augmentation de la production. Ils doivent bien sûr tenir compte du coût élevé des taux de fret exigés pour le transport du grain de l'exploitation à l'élévateur le plus près, sur une distance atteignant souvent 50, 100 ou 120 milles.

Il importe à mon avis de signaler que ce bill reflète un changement d'attitude: on ne veut plus soutenir la production céréalière. On s'écarte de la sorte d'une politique qui a été d'une importance cruciale par le passé. Ce projet de loi fait abstraction du rapport de la Commission Hall, mais s'inspire des rapports Snavely et Gilson. On a même adapté certaines recommandations du rapport Gilson à l'avantage des chemins de fer. Ainsi, il était recommandé dans ce rapport que les producteurs paient 4.5 p. 100 du coût et l'on propose maintenant qu'ils assument 6 p. 100 du taux d'inflation. En raison des taux de fret variables, les agriculteurs des régions éloignées auront du mal à poursuivre leur production de céréales. Voilà un problème grave pour une région où des nouvelles terres sont mises en exploitation. Je n'insisterai jamais trop sur le fait que l'agriculteur verra ses dépenses s'accroître puisqu'il devra payer des frais initiaux supplémentaires pour le transport du grain à la tête de ligne.

Je crains que tous ces coûts n'aient un effet dramatique dans une région qui entre dans une nouvelle ère et où il y a de nouvelles terres à exploiter, car les coûts de production sont déjà très élevés. Et le projet de loi C-155 ne fait qu'alourdir les dépenses. Le dur labeur et l'investissement des habitants de la région de la rivière la Paix seront sans aucun doute moins profitables et il ne vaudra plus autant la peine de s'aventurer dans ces régions neuves. Non seulement l'économie agricole de la région s'en ressentira, mais l'ensemble de l'économie en subira des conséquences très fâcheuses étant donné l'étroite interdépendance de tous les secteurs.

Le gouvernement nous a dit que les changements au tarif du Nid-de-Corbeau étaient apportés principalement dans un but de diversification économique. C'est important, mais quoique que cela compte beaucoup pour les habitants de la région, toute la diversification du monde ne les incitera pas à produire des biens qu'ils n'auraient pas les moyens d'expédier. La situation actuelle ne laisse aucune marge de manœuvre. La subvention du Nid-de-Corbeau devrait s'appliquer de façon à encourager les agriculteurs à s'orienter vers de nouveaux produits, à utiliser leurs terres de différentes façons. De même, elle devrait leur fournir une meilleure base agricole. Cette mesure législative ne favorise rien de cela.

Le Canada tout entier bénéficie de la production et du transport de céréales. Nous nous en rendons tous compte lorsque nous voyons ce qui se passe dans le pays. Nous comprenons tous que comme l'agriculture profite à tout le pays, ce qui est sans nul doute le cas dans la région de la rivière la Paix, nous avons soutenu ce secteur pour lui permettre d'être compétitif, de s'affermir et de se développer. Voilà que tout s'effondre d'un seul coup. Nous n'avons pas de réseau fluvial comme le Mississippi pour expédier nos céréales. Nous devons traverser des montagnes et des prairies pour atteindre nos marchés, tant intérieurs qu'étrangers.

Le gouvernement a dit à maintes reprises qu'il désire soutenir l'industrie canadienne. Je suis convaincu que, pour ce faire, nous devons aider l'agriculture.

En terminant, je tiens à dire que je n'approuve pas le bill à l'étude parce qu'il n'aide pas, à mon avis, les agriculteurs de la région de la rivière la Paix et je ne vois pas comment il leur permettra de faire face aux problèmes auxquels ils se heurtent aujourd'hui ou qui surviendront plus tard.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, en tant que député de l'Ontario et non de l'Ouest, j'interviens pour m'opposer au projet de loi à l'étude, bien que je n'aie que dix malheureuses minutes pour le faire. Ce projet de loi va modifier le tarif traditionnel du Pas du Nid-de-Corbeau en vigueur depuis près de 86 ans, et il changera également de façon fondamentale tout le réseau de transport au Canada. Si cette modification est du même ordre que les dispositions relatives aux Postes, au Canadien National, à Radio-Canada, au Programme énergétique national ou à Canadair, je demande aux députés de réfléchir aux résultats catastrophiques qu'elle aura pour tous les Canadiens. Personne n'a confiance dans le gouvernement quand il fait main basse sur quelque chose, encore moins s'il s'agit du réseau national de transport de notre grand pays.

• (1140)

Toutes les provinces et toutes les industries du Canada—et pas seulement celles de l'Ouest puisque, je le répète, je suis député ontarien—vont souffrir de ce changement, notamment tout le secteur agricole et, malheureusement, nous n'avons encore aucune idée de l'étendue des ravages qu'il va entraîner.

M. Pepin: Jim Snow sera mécontent.

M. Stewart: Pourquoi? En effet, ce bill est si confus, si complexe, si mal conçu, c'est un cauchemar bureaucratique si catastrophique, monsieur le Ministre, que même le président du CN, que vous représentez, et deux éminents avocats admettent ne rien y comprendre.

M. Pepin: La puissance de cet argument m'accable.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je demande au député de s'adresser à la présidence.

M. Stewart: Le ministre chahutait, malgré tout le respect que je vous dois, monsieur le Président.

L'honorable ministre des Transports (M. Pepin) est devenu d'un seul coup—et je vois qu'il quitte la Chambre—expert en matière de transports, après un bilan aussi sombre, avec la réduction des services ferroviaires et la débâcle de VIA. Il a agi, bien entendu, sur les conseils de nul autre que son caucus du Québec. C'est vrai, ce ministre est un expert instantané, monsieur le Président. Nous savons tous ce que cela veut dire!

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Il a fait l'objet de pressions de la part de son caucus et de ses collègues québécois, qui lui ont demandé de ne pas se présenter à la Chambre pour proposer ses modifications à la loi nationale sur les transports. Bien sûr que non! Les décisions importantes touchant l'infrastructure de base de notre pays, surtout tout en ce qui concerne l'ouest du Canada, le Canada conservateur anglophone, se prennent en dehors de la Chambre par le gouvernement, au moyen de décrets du conseil ou en imposant la clôture, ou les deux. Chaque fois qu'il le peut, ce gouvernement passe outre aux droits et libertés de cette institution, soigneusement protégés pendant des dizaines d'années, et fait de nous, représentants élus, des gens inutiles. Voilà les méthodes de ce gouvernement. Nous l'avons constaté pendant des mois et des années. Il ne faut pas convoquer de témoins aux comités ni laisser les députés parler. Il faut passez outre, c'est tout.

Le ministre a fait état de ce changement pour la première fois à Winnipeg, le 28 juin 1982. C'est le début des travaux du groupe Gilson, dont le rapport a été accepté, je m'impresse de le dire, que l'on a annoncé à Winnipeg. Deux autres fois, le ministre a fait des déclarations à l'extérieur de la Chambre et la cinquième déclaration fut faite, pensez donc, au théâtre du Club de la Presse nationale. On fait donc fi du Parlement! Toutes ont été faites à l'extérieur de ces murs sacro-saints, et je le dis sciemment. Cela fait cinq reniement en tout, soit deux fois de plus que Saint-Pierre. On évitait ainsi de soumettre au débat une question de la première importance, d'un océan à l'autre, celle de l'ensemble du système de transport, le ciment même de ce pays. Ce gouvernement fait fi du processus parlementaire. En bref, il est peureux. Ce qu'il fait est absolument répréhensible et j'espère que les Canadiens s'en souviendront.

Mais il y a plus, monsieur le Président. Lorsque le projet de loi a été déposé, après qu'une armée d'avocats et de bureaucrates eurent fini de le rapiécer—et l'ombre d'Eddie Clark et du désastreux Programme énergétique national plane—25 exemplaires seulement furent distribués aux députés de ce côté de la Chambre et encore pas avant la fin de l'après-midi. Est-ce là le processus parlementaire? Est-ce là la démocratie? Nous n'avons donc eu qu'une journée pour examiner la mesure et, à l'examen, elle se révélait un fatras éhonté. Cela me rappelle quelque chose qu'un vieux avait l'habitude de dire dans les rues de Barrie. C'était quelque chose comme superscient, haustensible, dantasque, dithyrambique et doré sur toutes les tranches.

Des voix: Exactement!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Si cela vous paraît inintelligible, monsieur le Président, pensez à ce qui suit. Le tarif-marchandises statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau avait paru nécessaire, pour notre bien-être économique, et avait été simplement défini comme étant 0.5c. par tonne-mille. On l'a maintenant changé pour le jargon qui suit. Je vais vous en lire un peu. Mon collègue, le député de Végréville (M. Mazankowski), qui a oublié beaucoup plus de choses au sujet des transports que le présent ministre n'en saura jamais, l'a fait remarquer le premier.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Écoutez ce court extrait, monsieur le Président. Cette nouvelle mesure législative, pour remplacer ce simple ½c. par tonne-mille, a huit paragraphes. Je ne gaspillerai pas le temps de la Chambre à vous en lire la totalité, car mon ami le député de Végréville en a déjà lu une partie, mais il y a huit articles, et ils prennent plus d'une demi-page du hansard. Un article se lit comme suit:

> Le barème annuel pour une campagne agricole se calcule par multiplication du montant par tonne pour les mouvements du grain sur chaque série de distances mentionnée dans le barème de référence par un quotient où le dividende est la différence entre les coûts admissibles estimatifs des compagnies de chemin de fer et l'indemnité CN pour cette campagne agricole et où le diviseur correspond aux revenus de l'année de référence, au sens du paragraphe (2), après rajustement de ces revenus conforme aux prévisions quantitatives, en tonnes, de l'administrateur pour cette campagne agricole.

Ce n'est qu'un paragraphe.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Ensuite nous avons le paragraphe 4 de l'article 37, qui se lit:

> Pour l'application du paragraphe (2), l'engagement financier estimatif de l'État à la somme des éléments suivants:
>
> *a*) le produit où le multiplicande est le quotient de l'indemnité du Nid-de-Corbeau pour la campagne agricole en cause et de 31.1 millions de tonnes de grain et où le multiplicateur est le moindre des facteurs suivants: soit les mouvements du grain, en tonnes, qui, selon l'estimation de l'administrateur . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Gloucester (M. Breau) invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Breau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! L'honorable député de Gloucester (M. Breau) invoque le Règlement.

M. Breau: Monsieur le Président, je reconnais que le député a le droit de parler à la vitesse qu'il veut, mais j'aimerais lui demander de se rappeler qu'il y a l'interprétation pour ceux qui ne comprennent pas l'anglais, et que s'il parle aussi vite, les interprètes ne pourront pas effectuer leur travail.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): Je ne sais trop ce que la présidence doit faire dans de telles circonstances. En effet, j'ai remarqué que la sténographe du hansard avait beaucoup de difficulté à suivre le député. Je le prie de poursuivre.

M. Stewart: Monsieur le Président, je présente mes excuses à la sténographe du hansard, mais je cite le compte rendu du 12 mai dernier à la page 25353. Je citais un passage du discours du député de Végréville. Mes excuses à Brenda, si je puis me permettre de l'appeler par son nom.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je ne sais pas exactement comment dépeindre la situation, mais je ne pense pas qu'un député doive faire allusion aux employés ou au personnel de la Chambre des communes comme il vient de le faire.

M. Stewart: Je suis tout à fait désolé, monsieur le Président, mais il est grand temps qu'on reconnaisse publiquement la compétence de certains bons employés de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: De toute façon, monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi ridicule et j'espère l'avoir prouvé.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Qui pis est, on a encore imposé la clôture après seulement deux jours de débat. C'est la 18e fois que le gouvernement impose la clôture depuis le début de la session. Je suis fier de dire que les députés de la loyale opposition de Sa Majesté ont le droit de représenter leurs électeurs et de prendre la parole en leur nom—c'est là notre raison d'être—mais notre droit de parole n'est même plus reconnu. Nous avons entendu le timbre encore une fois. Pourquoi? Pourquoi suis-je en train de parler? Parce que, en vertu du nouveau Règlement, chaque député a droit à seulement 10 minutes après huit heures de débat. Le gouvernement a capitulé et n'a pas eu recours à la guillotine seulement parce que c'est une perte de temps, car autrement je débattrais une motion de clôture. Je tiens à dire au leader du gouvernement à la Chambre que j'espère que cela ne se produira pas cet après-midi.

Avant l'arrivée du gouvernement actuel, la clôture n'était pas nécessaire et on l'imposait seulement dans des circonstances exceptionnelles. Elle est nécessaire seulement dans des circonstances exceptionnelles, mais on l'a déjà imposée 18 fois au cours de la présente session. C'est devenu la règle plutôt que l'exception. Le gouvernement traite ce projet de loi comme s'il s'agissait d'une mesure routinière, sachant fort bien que nous devrons proposer des amendements.

Dans l'Ouest, le premier ministre (M. Trudeau) a admis que le projet de loi est imparfait, ajoutant que nous devrons nous en satisfaire parce que le gouvernement n'a aucun représentant dans l'Ouest. Non, monsieur le Président, ce n'est pas une mesure routinière. Elle est presque aussi importante que la Constitution qui, soit dit en passant, ne protège pas les droits à la propriété ni la langue de la majorité.

Dieu merci, seule la Chambre est habilitée à changer la politique nationale des transports. La mesure à l'étude est incomplète au point qu'elle ne tient pas compte des conséquences pour les céréaliculteurs de l'Ouest, les salaisons et l'industrie des provendes, sans parler des conséquences pour ma province et les provinces maritimes.

Or, on n'a pas analysé les conséquences qu'aurait cette mesure sur la plan financier pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Après tout, le Canada n'est rien qu'un petit marché de moins de 25 millions d'acheteurs éparpillés sur une distance de quelque 4,000 milles et reliés par un double ruban d'acier qu'on appelle la voie ferrée. Celle-ci fut construite alors que le Canada ne comptait guère que trois millions et demi d'habitants dévoués à leur tâche, grevés de dettes et luttant dans des conditions adverses. Maintenant, nous voulons anéantir ce système dont bénéficient tous les Canadiens.

Or, aujourd'hui, comme auparavant l'Ouest doit bénéficier d'un tarif-marchandises équitable et subventionné. Pourquoi pas? Nous subventionnons les routes, les canaux, les autoroutes, les trottoirs et les aéroports. Penchons-nous un instant sur le cas de Mirabel qui perd un million par semaine, monsieur le Président. Et nous allons maintenant donner cet argent aux chemins de fer. Pourquoi pas plutôt à nos céréaliers qui travaillent dur et paient des impôts? Ce n'est que par des audiences complètes en comité que nous pourrons faire triompher la justice, comme ce fut le cas pour la commission Gilson. Nous devons entendre de véritables spécialistes non pas une horde de bureaucrates ministériels. Il nous faut un vrai débat à la Chambre.

• (1150)

Pour illustrer jusqu'à quel point la façon de procéder du ministre est absurde, avant même que le projet de loi ait été déposé, le ministre annonçait déjà des modifications qui n'apparaissaient nulle part. Il était déjà entendu qu'il y aurait un rapport entre les frais de transport des grains et les tarifs internationaux de même que l'inclusion de cultures particulières dans le tarif du Corbeau. Mais voyez ce qui s'est passé; ces détails n'ont pas été communiqués au Parlement, oh non, mais au club des journalistes juste en face. On ne les retrouve pas dans le projet de loi.

Pas plus dans le discours du trône qu'à l'occasion des dernières élections, il n'a été question de modifier le tarif du Corbeau. On peut se demander si la Chambre serait saisie de ce projet de loi, que ce soit sous sa forme actuelle plutôt édulcorée ou sous n'importe quelle autre forme, si le gouvernement avait un seul député à l'ouest de Winnipeg.

On estime que le projet de loi coûtera aux céréaliers 10 p. 100 de leurs recettes brutes au moment même où ils sont nombreux à être réduits à la portion congrue. Les éleveurs de bétail devront débourser $20 la tonne pour compenser les céréaliers. Il faudrait supprimer les tarifs absurdes pour les oléagineux et les grains mais non ceux qui concernent les produits transformés. Tout les agriculteurs doivent pouvoir compter sur un système de transport céréalier à la fois efficace et peu coûteux.

Le gouvernement et les chemins de fer sont des réalités d'aujourd'hui et puisque les États-Unis, l'Argentine et d'autres pays subventionnent leurs exportations de grains, nous devons offrir des tarifs de transport bas et compétitifs. Bien sûr, pour que nos chemins de fer puissent disposer du matériel nécessaire pour acheminer tous les produits canadiens et pouvoir entretenir ce matériel, ils doivent être compensés en conséquence. Cependant le projet de loi se montre trop généreux envers eux puisqu'en 1990, ils toucheront une hausse de 1,000 p. 100 et ce n'est pas une bonne façon de régler les autres problèmes qu'on a exposés.

Monsieur le ministre, les Canadiens doivent avoir leur mot à dire avant d'assister au sabotage de leur système national de transport comme on l'a fait pour le système national d'énergie. Monsieur le ministre, pourquoi ne pas reprendre le projet de loi au début.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député est un parlementaire chevronné. Je lui ai déjà dit de s'adresser à la présidence.

M. Stewart: Je m'excuse, monsieur le Président, et je termine . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois lui signaler que son temps de parole est terminé.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, je participe au débat en tant que représentant de la circonscription de Vancouver-Sud, de représentant de l'Ouest canadien et aussi de représentant de la Colombie-Britannique. Ce que je veux dire au ministre par votre intermédiaire, monsieur le Président, ne reflète pas uniquement mon opinion sur le projet de loi, opinion que je vais vous exposer, mais je veux aussi parler au nom de tous les honnêtes gens de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent de l'avenir de notre pays.

Je veux dire au nom des habitants de la Colombie-Britannique qui ont un intérêt vital à l'amélioration du chemin de fer, qu'au moment où ils commenceront à se rendre compte des lacunes du projet de loi, ils s'y opposeront avec autant de force que les citoyens de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. J'irai même plus loin en ajoutant que dès l'instant où ils se rendront compte de ces lacunes, dès l'instant où d'autres citoyens que ceux des Prairies commenceront à s'en rendre compte également, ils vont faire savoir au ministre, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, qu'il devrait prendre un peu de recul pour mieux réfléchir.

On nous a dit que le réseau ferroviaire ne serait pas amélioré si le projet de loi n'était pas adopté à la fin de juin. Voilà la position du gouvernement et de ceux qui sont chargés de faire sa propagande. Le gouvernement le répète à qui veut bien l'entendre pour qu'on dise par la suite qu'il a raison de parler de la motion de clôture qu'il a failli présenter et qu'il pourrait fort bien encore présenter même si cette mesure est d'une importance capitale pour l'avenir du pays. C'est la plus importante de toutes celles qu'il m'ait été donné de voir depuis que je suis député, c'est-à-dire depuis 1972. Elle a de lourdes conséquences pour trois provinces. Et elle a aussi de graves conséquences pour le pays tout entier.

Il ne saurait être question qu'on laisse un parti nous imposer à la vapeur une mesure qui pourrait saper les fondements mêmes du pays rien que parce qu'il détient la majorité à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: On a peine à croire que le gouvernement ose venir pleurnicher à la Chambre et se lamenter en disant que les gens de la Colombie-Britannique seront dans la dèche en matière de transports si le projet de loi n'est pas adopté immédiatement. Ce n'est pas vrai et le ministre le sait fort bien.

Le 1er février, le ministre a émis un communiqué. Il a parlé de la proposition originale qui est maintenant changée. Voici ce qu'il disait:

> Dans l'intervalle, afin de s'assurer que cette initiative dans le domaine des transports apporte des emplois et des investissements le plus tôt possible, le gouvernement fédéral versera 313 millions de dollars aux sociétés ferroviaires pour qu'elles puissent construire d'autres lignes ferroviaires et faire des investissements le printemps prochain.

On laissera entendre ensuite, une fois que la machine à propagande du gouvernement se sera mise en branle, que si cette mesure n'est pas adoptée sur-le-champ sous sa forme actuelle, le gouvernement aura raison d'imposer la clôture puisqu'on ne pourra pas améliorer le réseau de transport dans l'Ouest. Quand on songe à toutes les palabres du gouvernement sur le développement de l'Ouest canadien, on voit que c'est de la bouillie pour les chats. C'est tromper cruellement les gens en leur posant une question simpliste: «Voulez-vous de meilleurs chemins de fer? Laissez-nous alors adopter le bill et soutenez-nous si nous imposons la clôture».

Passez-moi l'expression, mais cela sent mauvais. Cela sent la malhonnêteté. Et le pire, c'est que cette façon d'agir va carrément à l'encontre de tout ce que les députés d'en face ont toujours eu paroles du moins, prétendu, qu'il faut tenir compte de toutes les régions du pays.

Je ne saurais dire combien ces tactiques me mettent hors de moi. Je viens de la Colombie-Britannique. Je suis resté en contact très étroits avec les milieux de l'industrie forestière pendant des années. J'ai été chargé, à titre de ministre, de cette question à la Chambre. Les députés savent bien que personne n'a défendu avec autant d'acharnement que moi les mesures susceptibles de venir en aide au secteur forestier de l'Ouest. Le peu de temps que j'ai été ministre, j'ai réussi à mettre un programme en branle.

Tous les habitants de la Colombie-Britannique savent que nous devons améliorer nos transports et nos installations ferroviaires, qu'il nous faut davantage de wagons pour pouvoir transporter plus de marchandises. Il faut que la Chambre ait le temps de parler des lacunes de ce projet de loi pour que les Canadiens qui vivent dans des endroits comme la Colombie-Britannique se rendent compte qu'il n'apportera rien à l'agriculture de l'Ouest. Ce projet de loi ne prévoit rien pour les producteurs céréaliers, les éleveurs ou les agriculteurs de la Colombie-Britannique.

De quelles autres façons la Colombie-Britannique va-t-elle en pâtir? Si le projet de loi est adopté, les 50,000 acres de terres houillères du Dominion comme on les appelle, vont-elles redevenir la propriété de la Colombie-Britannique? Pas question. Elles vont tomber sous la coupe du gouvernement fédéral. Il faut que les habitants de la Colombie-Britannique le sachent. Ils savent déjà que nous avons besoin de moderniser le réseau ferroviaire pour faciliter le transport du charbon et du minerai. Il faut leur donner le temps de se rendre compte que rien n'empêche de moderniser les chemins de fer tout de suite, même si l'adoption du projet de loi prend un peu plus longtemps que ne le voudrait le ministre.

Je n'apprécie vraiment pas de me faire dire que si je refuse d'adopter le projet de loi, qui est bourré de défauts, auquel trois provinces sont opposées et duquel dépendent la vie et l'avenir de centaines de milliers de Canadiens, je ne dois pas compter avoir un réseau ferroviaire moderne dans ma province. Cet argument est sans fondement et j'ai bien l'intention de le faire savoir. Le gouvernement n'a pas le droit d'agir de la sorte à la Chambre.

• (1200)

Pour ce qui est de l'importance du projet de loi pour le pays, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a déclaré ici même le vendredi 13 mai:

> Il s'agit très certainement de la troisième importante mesure de ce Parlement laquelle vient à la suite du rapatriement de la Constitution canadienne, de cette grande politique énergétique que nous avons énoncée au cours des derniers mois, des dernières années.

A-t-on déjà oublié que nous avons eu un débat constitutionnel extrêmement long parce que nous avons su nous entendre là-dessus? A-t-on oublié que nous avons débattu ici même pendant des semaines et des semaines la politique énergétique nationale—qui s'est révélée un désastre—en dépit des efforts du gouvernement pour imposer la clôture? Le gouvernement admet lui-même, monsieur le Président, que le projet de loi est le troisième en importance depuis qu'il a été élu en 1980. Et pourtant, il veut qu'il soit adopté en quelques jours.

Des voix: C'est honteux!

M. Fraser: Monsieur le Président, cela est inacceptable car le projet de loi s'attaque à l'essence même de ce pays.

Quel besoin le gouvernement a-t-il de prétendre que le projet doit être adopté en tant d'heures ou en tant de jours. Il y aurait moyen de corriger les principaux défauts du projet de loi si le gouvernement faisait preuve d'un peu de bon sens et de réflexion et laissait aux députés le temps de l'étudier. Je m'adresse à mes collègues de la majorité. Je ne peux pas croire qu'ils ne puissent améliorer les dispositions du projet de loi.

Le gouvernement agit comme à son habitude en pareil cas. Il n'a pas réussi à obtenir un accord après des semaines et des mois de négociations. Seulement certains des prétendus experts dont mon ami et collègue a parlé il y a un instant, ont décidé que cette solution serait la meilleure pour le pays. De plus, étant donné que le parti libéral a la majorité, le gouvernement nous impose sa solution. Il importe peu au gouvernement que sa proposition ne tienne pas debout. Il nous impose sa proposition et exige que nous l'adoptions sans coup férir. Tout le problème est là. Cette situation dure depuis des années. C'est là où nous ne sommes pas d'accord avec le projet de loi.

En conclusion, monsieur le Président, je tiens à dire que les habitants de la Colombie-Britannique ne se laisseront pas duper. Ils veulent que l'on modernise le réseau ferroviaire. Ils savent que les capitaux sont là et que l'on pourrait procéder à cette modernisation. Ils savent aussi que ce n'est pas parce que l'étude du projet de loi prend un peu plus longtemps que ne l'avait prévu le leader parlementaire du gouvernement, que les travaux ne peuvent aller de l'avant pour autant.

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, j'ai suivi avec grand intérêt le discours que vient de prononcer mon voisin de circonscription, le député de Provencher (M. Epp). Ce qui m'a paru curieux dans ce discours qui n'a duré que dix minutes, c'est que le député a complètement omis d'y parler du Nid-de-Corbeau ou du tarif-marchandises. Pas une seule fois il ne s'est prononcé en faveur du tarif du Nid-de-Corbeau, et cela me paraît caractéristique de la duplicité que manifestent les conservateurs en ce qui concerne ce projet de loi. Au lieu de se porter à la défense de ce tarif ainsi que des agriculteurs des Prairies, beaucoup de conservateurs, mais non pas tous, se contentent de s'en prendre au procédé même, tactique qui ne me paraît pas très efficace.

M. Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais tout du tarif du Nid-de-Corbeau et du tarif-marchandises, et je souscris aux deux.

Des voix: Bravo!

M. Sargeant: Au moins j'ai réussi à en convertir un, monsieur le Président. J'ai également été intéressé par sa plaidoierie concernant le port de Churchill et je suis heureux qu'il se soit rallié à notre point de vue là-dessus aussi. Je lui rappelle qu'il y a trois ans et demi à peine, à l'époque du gouvernement conservateur, un autre député du Manitoba, notre collègue de Lisgar (M. Murta), dont je respecte beaucoup le point de vue sur bien des questions, a présidé aux travaux d'un groupe de travail dont les recommandations auraient provoqué la fermeture du port de Churchill. Je suis fort aise de constater que les conservateurs sont désormais favorables au port de Churchill, ce qui est fort admirable.

Je vais à présent traiter du projet de loi C-155, monsieur le Président.

Des voix: Excellente idée!

M. Sargeant: Vraiment? Je vous remercie. Monsieur le Président, une certaine conviction, avec laquelle j'aurais tendance à être d'accord et qui a pris des dimensions pratiquement mythologiques dans l'ouest du Canada, veut que le gouvernement actuel et le parti libéral en général ignorent tout de la situation qui prévaut dans cette région du pays. Depuis quelques semaines, c'est-à-dire depuis que la Chambre a été saisie des propositions Pepin-Gilson, les députés des deux partis de l'opposition ont interrogé le ministre des Transport, le premier ministre, ou n'importe quel autre ministériel, sur l'opportunité de ces propositions et ont demandé à obtenir des précisions, et j'ai été passablement étonné par la suffisance de certains députés libéraux de l'arrière-ban, lesquels ne sauraient distinguer entre le blé de catégorie Northern nº 1 et la stramoine commune. Leur suffisance m'a bien surpris ainsi que le fait qu'ils se complaisent à croire qu'ils agissent dans le plus grand intérêt de l'Ouest.

M. Breau: Le député n'hésite pourtant pas à donner son avis sur des choses qui concernent d'autres régions du pays.

M. Hnatyshyn: C'est une bonne chose que quelqu'un prenne la défense des intérêts de l'Est, car ce n'est certainement pas le député qui le ferait.

Des voix: Oh, oh!

M. Sargeant: Je vous assure, monsieur le Président, que le gouvernement ne s'intéresse pas vraiment au bien-être des agriculteurs des Prairies. Il ne compte que deux députés à l'ouest de la frontière ontarienne; et il ne recueille que quelques voix dans ces régions où il est en grande perte de vitesse.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble y avoir deux discussions qui se déroulent en même temps. La parole est au député de Selkirk-Interlake.

M. Sargeant: Je vous remercie, monsieur le Président. Permettez-moi de vous dire que le gouvernement s'y prend très mal, s'il compte se faire des amis dans l'ouest du Canada avec ce projet de loi. S'il cherche vraiment à sauvegarder l'unité nationale, il lui faudra traiter les agriculteurs des Prairies, en fait tous les agriculteurs, avec le même respect qu'il réserve aux banquiers de Wall Street et aux grands directeurs des sociétés ferroviaires. Je dois admettre que je me réjouis de voir le gouvernement reprendre ses sens et retirer la motion de clôture, du moins pour le moment.

A ce jour, les méthodes employés par le gouvernement ont en effet témoigné de son profond mépris pour le Parlement. Ce projet de loi va avoir une plus grande influence sur les agriculteurs des Prairies que n'importe quel autre projet de loi que la Chambre ait jamais adopté. L'effet qu'il aura sur les Canadiens des autres régions du pays sera considérable. En voulant ainsi forcer le Parlement à adopter ce projet de loi en quelques semaines, le gouvernement fait injure à la Chambre et aux Canadiens en général. Je trouve inexcusable qu'il ait choisi de recourir à la clôture dès la troisième journée des débats. Dieu merci! Le gouvernement avait encore un reste de dignité et un peu de respect pour nos agriculteurs ce qui lui a permis de retirer temporairement sa motion de clôture.

Toute l'affaire répugne depuis quelques années. Les sociétés ferroviaires crient famine depuis des années. Encore une fois, les plus gros de nos quêteux en Cadillac tentent de faire main basse sur la tirelire du gouvernement. Hier, mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a signalé à la Chambre que les sociétés ferroviaires ont trouvé 370 millions de dollars pour acheter des chemins de fer américains, alors même qu'elles prétendent ne pas avoir les moyens d'améliorer le réseau ferroviaire dans l'Ouest du Canada. C'est un véritable scandale, monsieur le Président.

Il y a quelques années, un ancien ministre des transports, en l'occurrence l'ancien député de Saskatoon-Est, a trahi ses compatriotes de l'Ouest en préconisant l'abandon du tarif du Nid-de-Corbeau. Quel sort ceux-ci lui ont-ils réservé lorsqu'il a dû briguer leurs suffrages après avoir fait connaître ses vues véritables relativement au Pas du Nid-de-Corbeau? On aurait crû que le gouvernement aurait appris sa leçon, mais pas du tout, comme s'il était incapable d'apprendre quoi que ce soit.

Depuis bien des années, c'est-à-dire bien avant que je ne sois élu député, je me demandais pourquoi diable le gouvernement nommait sans cesse des commissions royales par exemple ou des équipes de travail pour étudier les questions. Après s'être rendues dans bien des régions de notre pays et après avoir dépensé des millions de dollars ces commissions présentaient parfois d'excellents rapports dont le gouvernement ne tenait absolument aucun compte. Lorsque celui-ci ne trouvait pas leurs recommandations à son goût, il ordonnait qu'on procède à une nouvelle étude. Dans les milieux européens, on qualifie parait-il cette façon de ne rien faire, de la solution canadienne. Quand on ne veut pas s'attaquer à un problème, on se met à l'étudier. A mon avis, il serait injuste que de mettre tous les Canadiens dans le même sac; il s'agit plutôt en l'occurrence de la solution du parti libéral.

• (1210)

C'est celle que le gouvernement applique depuis toujours à toute la question de l'acheminement des grains et du tarif du Nid-de-Corbeau. C'est l'honorable juge Emmet Hall qui a procédé non pas à la première, mais vraisemblablement à l'étude de loin la plus complète et la plus impartiale de cette question. Embauché par le gouvernement libéral, ce conservateur progressiste de marque a tiré des conclusions néo-démocratiques. On aurait pensé que cela lui vaudrait l'appui général de tous les partis politiques.

Mais non! Il est parti du principe selon lequel le tarif du Nid-de-Corbeau devait être maintenu, et il s'est appliqué par la suite à régler les autres problèmes. Les libéraux et les conservateurs avaient déjà décidé d'abolir les tarifs qui avantagent les agriculteurs. C'est ainsi que les gouvernements libéraux précédents et le gouvernement conservateur, au pouvoir pendant quelque temps en 1979, ont jeté aux ordures le rapport de la seule commission qui ait vraiment sollicité et écouté l'opinion des agriculteurs.

Après l'étude Hall, il y a eu l'étude Snavley qui n'a envisagé la question que sous l'angle économique, à la manière des économistes de Harvard, sans tenir aucun compte des critères sociaux, culturels et historiques. Pour les agriculteurs de l'Ouest, cette optique était inadmissible.

L'été dernier, le ministère des Transports, qui en avait assez de recevoir des recommandations qui ne lui plaisaient pas, a défini son propre programme. Il a engagé un commissaire en la personne de M. Gilson, de qui il espérait un rapport qui se conformerait à son plan d'action. Comme par hasard, c'est exactement ce que M. Gilson a fait! L'étude Gilson était une comédie. Le ministère savait d'avance ce qu'il voulait. Je me demande si le professeur Gilson se rend compte que le ministère s'est servi de lui, l'a dupé.

Le premier ministre lui-même s'est fait avoir. Il a déclaré à la Chambre qu'aucun changement ne serait apporté aux taux du Nid-de-Corbeau sauf si l'ensemble de la population de l'Ouest les jugeait opportuns et en approuvait les modalités. Plus tard, il a pris la défense à la Chambre des propositions Pepin-Gilson et je crois qu'il était vraiment convaincu qu'il y avait consensus. Même lui s'est fait duper. Il a dû être très étonné d'apprendre que les agriculteurs de sa province, l'un des plus solides bastions libéraux, réprouvaient autant les propositions Pepin-Gilson que les habitants des Prairies. Il ferait mieux de garder l'œil ouvert, car il se pourrait qu'un certain nombre de députés du Québec suivent le même chemin que l'ancien grand ministre Otto Lang.

Nous touchons peut-être du doigt la véritable raison pour laquelle la motion de clôture a été retirée: l'opposition au sein du caucus libéral. Si on veut savoir à quel point ces propositions Pepin-Gilson sont acceptées et populaires dans les Prairies, qu'on interroge le ministre des Transports sur l'accueil chaleureux que les agriculteurs lui ont ménagé quand il est allé à l'Assemblée législative de cette province il y a un mois ou deux.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre part à ce débat. Je fais remarquer que les députés du NPD qui essaient d'intervenir sur les tarifs du Nid-de-Corbeau reprennent leur vieille tactique qui consiste à attaquer les conservateurs. Ils passent la moitié de leur temps à se tourmenter à cause des conservateurs. Ils sont les grands défenseurs de tout, mais de rien en réalité.

J'aimerais que le ministre des Transports (M. Pepin) et ses collègues se souviennent qu'il y a un an les taux d'intérêt sur les hypothèques avaient tellement monté que les propriétaires de maison sont venus défiler devant la Chambre des communes pour réclamer une action des députés. Ils ont manifesté parce que les taux d'intérêt avaient doublé les paiements sur les hypothèques. Les députés de la majorité se rendent-ils compte qu'en 1990 les coûts de transports des producteurs de grain de l'Ouest auront quadruplé? Que faisons-nous de notre pays où l'on est censé croire à l'égalité des chances pour tous?

L'agriculture tire sa richesse de l'exploitation de la terre. Elle rapporte six milliards de dollars par année à la balance des paiements. C'est l'équivalent de ce que nous expédions à travers le pays.

Les coûts de production des agriculteurs accusent une hausse spectaculaire. Le gouvernement oublie que le Programme énergétique national et ses diverses taxes qui fournissent un milliard de dollars par année à des sociétés comme Petro-Canada, finissent par se répercuter sur les frais de production. Même si le gouvernement reconnaît que les prix des denrées sont à la baisse, que des agriculteurs de toutes les régions font faillite sans qu'on n'y fasse rien, il propose dans une mesure législative des modifications au tarif-marchandises statutaire qui sont de nature à ruiner les agriculteurs. C'est indéniablement la question la plus grave qui se pose dans notre pays depuis des années.

Je voudrais inviter le ministre des Transports à venir dans le nord de l'Alberta, où les agriculteurs n'ont même pas de petit élévateur régional. Depuis toujours, ils transportent leur grain par camion sur une distance de 60 à 100 milles jusqu'au terminus ferroviaire le plus près. Il faudrait qu'il lise quelques-unes des lettres que m'écrivent ces agriculteurs.

Je précise au ministre que je ne cherche pas à savoir si les agriculteurs donnent leur vote aux conservateurs ou aux libéraux avant de prendre position à la Chambre pour la défense et la protection de leurs droits. En Alberta, cependant, le premier ministre a déclaré aux céréaliers qu'il savait que ce projet de loi sur le tarif du Pas de Nid-de-Corbeau n'était pas ce qu'il y avait de mieux. Il a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une mesure judicieuse sur le plan économique, mais que les habitants des Prairies ne votaient pas autant en faveur des libéraux que les

électeurs du Québec et d'autres régions du pays, électeurs que ce projet de loi vise justement à protéger. Le gouvernement est malade à ce point.

Le ministre des Transports se moque de ce concept des plus importants. Il est évident que l'on doit livrer concurrence à d'autres pour être élu. Nous faisons tous campagne, mais après nous représentons les hommes, les femmes et les enfants de notre circonscription. Le plus grand honneur que peut recevoir un Canadien est de devenir premier ministre. Il est évident que pour obtenir ce poste, il lui faut faire campagne et obtenir l'appui d'un certain parti, mais il n'en représente pas moins tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Il ne devrait pas avoir le culot de dire aux habitants de l'Ouest que, puisqu'ils sont incapables de voter pour les libéraux, son gouvernement va présenter un projet de loi en sachant très bien qu'il n'est pas judicieux sur le plan économique et qu'il est loin d'être bon.

Le gouvernement est vraiment malade, monsieur le Président. Il nous présente un projet de loi que nous ne pouvons même pas comprendre.

M. Chénier: Retournez à l'école pour apprendre à lire.

• (1220)

M. Shields: Mon vis-à-vis me demande d'apprendre à lire. Je lui demande simplement de lire cette mesure une fois.

Au départ, monsieur le Président, je crois qu'il est vrai que toutes les personnes qui se font élire à la Chambre viennent ici avec l'idée de défendre de leur mieux les intérêts de leur circonscription et du pays. Selon moi, pour qu'une personne se présente comme candidat à des élections, il faut qu'elle ait un but. Je tiens pour acquis que cela s'applique également aux députés ministériels et aux néo-démocrates. Je ne suis peut-être pas toujours d'accord avec eux, mais nous devrions avoir un système nous permettant de nous réunir pour discuter d'un projet de loi.

Lorsque des mesures sont présentées à la Chambre et inscrites au *Feuilleton*, elles sont imprimées et chaque député en reçoit un exemplaire. On donne par la suite deux mois aux groupes de pression et aux intéressés de tout le pays pour présenter leurs instances. Cependant, que s'est-il passé dans ce cas-là? Je suis surpris que le ministre des Transports agisse ainsi, car je le tiens pour un homme honorable. J'ai toujours admiré son honnêteté et sa franchise. Le leader parlementaire a-t-il dit au ministre des Transports que le gouvernement imposerait cette mesure grâce à la clôture? Je ne peux le comprendre, car ce n'est absolument pas dans le caractère du ministre des Transports, monsieur le Président.

Je demande au ministre d'accorder aux groupes intéressés le temps nécessaire pour étudier cette mesure. Il a très certainement lu ce projet de loi et je suis persuadé qu'il ne peut affirmer en toute honnêteté ici même qu'il en comprend toutes les dispositions, qu'il sait exactement ce qu'il va en coûter, par boisseau, aux céréaliers du nord de l'Alberta pour acheminer leurs céréales. Même les juristes ne peuvent s'y retrouver dans le jargon juridique. Comment peut-il prétendre pouvoir le faire ou que nous en sommes capables? Il y a beaucoup à redire au libellé de cette mesure et ce n'est certainement pas le moment, alors que les coûts de production des céréaliers augmentent chaque jour, de la présenter. Comment pouvons-nous espérer que les céréaliers réussissent à s'en tirer, si nous augmentons de 400 p. 100 le tarif-marchandises qu'ils doivent payer?

Nous nous sommes inquiétés de cette situation à la Chambre lorsqu'elle a touché les propriétaires de maison. Nous avons tout de suite reconnu que les propriétaires de maison devant renouveler leurs hypothèques à des taux d'intérêts si élevés, verraient dans certains cas, le montant de leurs paiements doubler. Nous avons tous admis alors la gravité de la situation et nous nous sommes déclarés prêts à discuter pour prendre des mesures afin d'y remédier. Je tiens à signaler au ministre, monsieur le Président, que nous sommes prêts à agir et à affirmer aux agriculteurs que nous leur donnerons un choix. Nous sommes disposés à étudier toute cette question, mais nous ne pouvons le faire en deux ou trois jours. Ce projet de loi est tout à fait inadmissible. De par son libellé, il s'en prend brutalement aux céréaliers de l'ouest du Canada.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je voudrais, par votre entremise, dire à mes collègues les députés d'Athabasca (M. Shields) et de Vancouver-Sud (M. Fraser) qu'ils se font, par leurs propos, les porte-parole de députés de tout le pays. Ils expriment l'opinion des Canadiens au sujet du projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dont la Chambre est saisie.

En tant que député d'une circonscription du nord-est de l'Ontario, je dois dire que mes électeurs seront directement touchés par cette mesure. Beaucoup d'entre eux s'inquiètent de ce projet de loi et de ses répercussions. Ma circonscription de Timiskaming compte une forte population agricole, et les agriculteurs du nord de l'Ontario partagent bon nombre des préoccupations de leurs collègues de l'ouest. Je dois vous dire, monsieur le Président, que le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier), venant du nord de l'Ontario, devrait se soucier de la question des transports.

Des voix: Bravo!

M. MacDougall: Tout comme l'ouest, le nord-est de l'Ontario a pris de l'essor grâce à la construction du chemin de fer qui a joué un rôle vital pour bon nombre de petites localités. Ces dernières se sont développées avec le chemin de fer. La voie ferrée constituait le moyen d'accès aux marchés éloignés et un facteur-clé du bien-être économique du monde agricole.

L'incidence que peut avoir le tarif-marchandises sur les agriculteurs individuels et le secteur agricole est un facteur bien connu dans le nord de l'Ontario. La mesure à l'étude pourrait avoir des répercussions dévastatrices sur l'économie et le style de vie de l'ouest. Le tarif-marchandises statutaire du Nid-de-Corbeau a assuré durant des décennies la stabilité du système de production, de distribution, de commercialisation et de transport des céréales. Chaque agriculteur savait chaque année quels seraient ses coûts de transport. La formule était simple et stable. Il s'agissait de l'un des rares facteurs constants pour un secteur qui est exposé aux caprices de la nature. Étant donné les répercussions qu'aura cette mesure, on aurait cru que le gouvernement procéderait avec prudence et tâcherait de se mettre d'accord avec tous les intéressés sur les mesures à prendre avant de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. C'était cependant trop présumer de la logique du gouvernement actuel. Au contraire, il a décidé de faire adopter la mesure à l'étude quelles qu'en soient les conséquences pour l'Ouest.

Le projet de loi m'inspire de nombreuses inquiétudes qui me forcent à m'y opposer. A cause de sa complexité bureaucratique, il constitue pour commencer un véritable cauchemar bureaucratique. Il est douteux que même un avocat rusé réussisse à le déchiffrer, encore moins l'agriculteur moyen ou le profane. Je le répète, l'agriculteur savait à quoi s'attendre avec le tarif du Nid-de-Corbeau et pouvait planifier en conséquence. La formule en était simple: un demi cent la tonne par mille. Le projet de loi nous propose une formule qui donne le vertige. Ce n'est rien d'autre que du jargon bureaucratique.

Je ne crois pas que cette mesure conserve les principes d'un tarif-marchandises statutaire qui est essentiel aux producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. La structure tarifaire prévue dans le projet de loi permettra d'augmenter les tarifs sans arrêt, sans tenir compte des bénéfices des producteurs de blé ni de la valeur du grain. En 1985-1986, les producteurs payeront le double du tarif actuel du Pas du Nid-de-Corbeau. L'économie des Prairies perdra par conséquent 160 millions de dollars de plus. Nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes conscients du fait que bien des agriculteurs se trouvent actuellement dans une situation financière précaire. Les frais de production sont montés en flèche et les revenus des agriculteurs ont chuté. Les prix du blé sont un tout petit peu plus élevés qu'il y a neuf ans. Pendant cette période, le taux d'inflation a augmenté de 135 p. 100. Si l'on fixait le prix du blé en fonction de ce taux, les agriculteurs recevraient $11 le boisseau au lieu de $4.63.

Les agriculteurs ne sont pas protégés du tout contre les hausses du tarif-marchandises. En 1991-1992, les agriculteurs payeront cinq fois et demie le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce qui signifie que l'ouest du Canada perdra plus d'un milliard de plus. Le ministre a déclaré qu'il avait l'intention d'établir un système de sécurité. Compte tenu des antécédents du gouvernement actuel, nous ne nous contentons pas de bonnes intentions.

Ce projet de loi nous cause encore bien d'autres soucis. Il exclut les nouvelles cultures et les cultures spéciales. Le ministre avait dit qu'il y aurait des changements, mais je n'en ai pas encore vu.

Ce projet de loi ne prévoit pas du tout de réduction des tarifs si les frais diminuent. On ne devrait pas avoir à rappeler au gouvernement ce qui s'est passé dans le secteur énergétique. Tout était basé sur un prix du pétrole de $70 le baril et on n'a pas songé du tout à la possibilité que les prix baissent.

Ce projet de loi est un mécanisme bureaucratique coûteux, présenté à un moment où les prix agricoles diminuent et où les frais de production augmentent. Il imposera des frais supplémentaires aux agriculteurs qui ont déjà de la difficulté à supporter le fardeau. Le projet de loi sera un obstacle à la diversification et il favorisera la transformation de la production agricole dans l'ouest du Canada. Il est bien trop généreux pour les compagnies de chemins de fer. Il accorde trop de pouvoirs au ministre. Il risque de saper le pouvoir de la Commission canadienne du blé. Ce projet de loi risque de causer d'innombrables problèmes.

• (1230)

Monsieur le Président, nous les progressistes conservateurs, nous croyons que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait rester tel que la loi le prévoit, dans l'intérêt des producteurs canadiens, mais qu'il faudrait indemniser suffisamment les compagnies de chemins de fer, en fonction des frais de transport. Ce projet de loi ne concorde certainement pas avec notre opinion. A notre avis, la distortion qu'entraîne un tarif-marchandises peu élevé en faveur du grain et des oléagineux au détriment des produits transformés . . .

M. Blais: L'auteur.

Une voix: Nous sommes tous les auteurs.

M. MacDougall: Pardon, monsieur le Président, je constate qu'un autre député de l'Ontario s'oppose aux tarif-marchandises. Je continue, monsieur le Président.

Les céréaliers ont besoin d'un tarif-marchandises statutaire qui maintienne les avantages qu'offrait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et ce tarif doit être à l'abri d'une hausse incessante. Ce projet de loi n'offre aucune protection statutaire aux agriculteurs. Il faudrait garantir aux producteurs un système de transport du grain efficace, rentable et fiable. Ce projet de loi ne prévoit aucune garantie que les chemins de fer assumeront bien leur rôle pendant les trois premières années. Les compagnies de chemin de fer n'auront rien à débourser pendant trois ans.

Il y a plusieurs moyens d'améliorer l'efficacité et la rentabilité sans modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Comme un de mes collègues l'a signalé, est-il vraiment nécessaire que notre grain soit pesé six fois et trié trois fois avant d'être exporté? Beaucoup de retards se produisent aux élévateurs de tête de ligne, et ne sont pas imputables au réseau de transport lui-même. On pourrait améliorer énormément le système en réduisant les délais aux terminaux. Beaucoup d'autres mesures pourraient être prises afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité, sans qu'il soit nécessaire de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le parti progressiste-conservateur croit que le gouvernement du Canada et les compagnies de chemins de fer ont le devoir d'offrir un tarif réduit pour aider nos producteurs de grain à rivaliser avec les producteurs subventionnés de certains pays exportateurs. Il faut demeurer compétitif face à la concurrence internationale. Il faut protéger nos producteurs contre les avantages naturels et artificiels d'autres pays exportateurs de céréales. L'Australie, l'Argentine et les États-Unis subventionnent leurs producteurs de céréales. Les exportations de céréales sont essentielles à notre économie. Si nous voulons demeurer concurrentiels, il faut offrir un tarif spécial subventionné pour le transport du grain.

Nous reconnaissons que les compagnies de chemins de fer doivent recevoir une compensation juste et équitable pour le transport du grain, afin d'assurer l'efficacité. Toutefois, la compensation prévue par ce bill dépasse de très loin ce qui est juste et nécessaire. Cette compensation est exagérément généreuse. Aux termes de ce bill, les compagnies de chemins de fer recevront 100 p. 100 de leurs coûts variables à long terme, 20 p. 100 de leurs frais généraux et 20.5 p. 100 de leur capital d'immobilisation. En outre, ces compagnies bénéficieront d'ici 1990-1991 d'un tarif dix fois supérieur au tarif actuel du Nid-de-Corbeau.

Cette mesure législative soulève de nombreuses inquiétudes, monsieur le Président. L'une des plus graves inquiétudes des agriculteurs est que le moment est mal choisi pour mettre en vigueur cette mesure malavisée. J'ai parlé tout à l'heure des difficultés économiques que connaissent actuellement les agriculteurs canadiens, tant dans l'Ouest qu'ailleurs au pays. Je

parle tous les jours à des agriculteurs de ma circonscription qui éprouvent des difficultés qu'ils n'auraient jamais cru possibles il y a quelques années à peine.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, il est intéressant de rappeler, à l'occasion du débat en cours, combien de fois nos vis-à-vis ont imposé la clôture à la Chambre des communes. Depuis le début de la session actuelle, on a imposé la guillotine 18 fois. Ce bill est la dix-neuvième victime de la clôture, et je suis ravi que nos vis-à-vis aient reconsidéré leur position au sujet de cette mesure.

Il est également intéressant de signaler quelle fut la participation du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au débat sur un bill qui aura de graves répercussions sur l'agriculture au Canada. Savez-vous, monsieur le Président, quelle a été la participation du ministre de l'Agriculture à ce débat? Il s'est contenté de présenter la motion de clôture. Il n'a pas prononcé un seul mot au sujet des répercussions de ce bill sur le secteur dont il est responsable. Pas un seul mot. Et il s'en serait tenu là si la motion de clôture avait été acceptée.

Nous n'avons pas eu le temps d'analyser toutes les incidences de cette mesure, monsieur le Président, et nous exigeons de pouvoir disposer de tout le temps voulu. On constate également avec intérêt que la plupart des interventions du ministre des Transports (M. Pepin) ont été faites à l'extérieur de la Chambre. C'est au Cercle des journalistes qu'il a donné la primeur des principales dispositions de ce projet de loi, au lieu de la réserver à la Chambre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a, lui aussi, une responsabilité directe envers l'ouest du Canada. Le ministre des Transports nous fera peut-être savoir si son collègue entend exprimer son opinion sur les conséquences de cette mesure pour la région dont il vient.

Je vais répéter ce que mon collègue, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), a déjà dit à la Chambre à propos de l'importance de cette mesure pour le Canada tout entier, et surtout pour l'Ouest. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) en a souligné l'importance en déclarant, le vendredi 13 mai, que parmi les mesures dont le Parlement a été saisi, elle vient tout de suite après la loi constitutionnelle du Canada et notre politique énergétique nationale.

Monsieur le Président, l'étude de ce projet de loi doit prendre tout le temps voulu pour que les agriculteurs puissent se prononcer. Il comporte de nombreuses dispositions que je ne pourrai jamais comprendre parce que je ne suis pas aussi sensible que mes collègues, le député de Provencher (M. Epp) et le député de Végréville (M. Mazankowski), aux problèmes que posent les transports dans l'Ouest. Je me contenterai de mentionner quelques-uns des aspects qui nous déplaisent.

Il faudrait supprimer la distorsion qu'entraîne un tarif-marchandises bas en faveur des grains et les oléagineux et au détriment des produits manufacturés, et conserver les avantages naturels. Le fait de subventionner directement les chemins de fer, comme le veut le projet de loi, accentuera davantage les anomalies du tarif-marchandises et empêchera toute nouvelle diversification. La mesure va occasionner des frais supplémentaires de $20 la tonne aux éleveurs de bestiaux, afin de compenser les subventions consenties aux producteurs céréaliers. Il est fondamental d'élargir et de diversifier l'infrastructure agricole de l'Ouest pour que cette région s'adonne davantage à la transformation. D'après les chiffres que nous a fournis le ministre, la distorsion va provoquer des pertes de un milliard de dollars aux éleveurs ainsi qu'un manque à gagner de 350 millions de dollars aux entreprises de transformation, aux exploitants d'abattoirs et au secteur de l'alimentation du bétail dans l'ouest du Canada.

M. Pepin: Absolument faux.

M. Elzinga: Monsieur le Président, les producteurs céréaliers doivent pouvoir compter sur un tarif-marchandises statutaire qui maintienne les avantages du Nid-de-Corbeau et qui soit à l'abri d'une escalade sans limites. Ce projet de loi ne fait que garantir aux producteurs un tarif deux fois plus élevé que celui du Corbeau d'ici à 1985-1986 ainsi qu'un manque à gagner de 160 millions de dollars pour l'économie des Prairies. En 1991-1992, ils paieront cinq fois et demie le tarif actuel, ce qui veut dire que plus d'un milliard de dollars vont encore disparaître de l'Ouest. En 1982, monsieur le Président, le revenu net des agriculteurs a baissé de 35 p. 100, tandis que le coût de l'énergie dans tout le pays a augmenté de 81 p. 100 depuis 1979.

La mesure à l'étude n'accorde aucune protection statutaire aux agriculteurs. Seul le gouvernement fédéral est protégé, puisqu'il continuera indéfiniment à verser le même montant chaque année, soit 651 millions de dollars. La limite de 31.1 millions de tonnes fixée dans la mesure dissuadera davantage les agriculteurs d'expédier plus de céréales qu'auparavant. On devrait garantir aux producteurs un réseau de transport des céréales efficace, économique et sûr, mais la mesure à l'étude ne prévoit aucune garantie de service ferroviaire les trois premières années. Le projet de loi ne tient aucun compte des autres méthodes qui rendraient le réseau de chemin de fer et de transport plus efficace et plus rentable.

• (1240)

Le gouvernement du Canada et les sociétés ferroviaires ont le devoir de fixer un tarif spécial avantageux pour aider les producteurs à rivaliser avec les nations qui subventionnent leurs exportations céréalières. Voyons un peu ce que d'autres pays font pour favoriser leurs céréaliers. En Australie, selon la formule du réseau ferroviaire de l'État de Victoria, les agriculteurs assument moins de 50 p. 100 des frais moyens du transport des céréales. En 1982, en Australie, la taxe sur le combustible diesel et l'essence a été réduite d'environ 6c. le litre pour tous les produits agricoles. En Argentine, depuis le 7 octobre 1981, la Commission nationale des céréales fait transporter gratuitement les céréales par chemin de fer à partir de la gare la plus proche jusqu'au port d'expédition. Dans les pays de la Communauté économique européenne, les producteurs de blé reçoivent une subvention directe d'environ $2.53 le boisseau. Les États-Unis versent une subvention moyenne de $13.81 U.S. la tonne pour le blé et de $6.84 la tonne pour l'orge.

Le cinquième principe que nous avançons, c'est qu'il faudrait que les chemins de fer obtiennent une juste rémunération pour transporter le grain, de façon à disposer des capitaux nécessaires et à pouvoir entretenir leur équipement et leur matériel. Comme je l'ai déjà dit, la limite de 31.1 millions de tonnes dissuadera les céréaliers d'augmenter leur production. Le tarif-marchandises pondéré et les taux variables les en dissuaderont encore plus.

Le tarif-marchandises pondéré, combinant les taux s'appliquant au-dessous et au-dessus de la limite de 31.1 millions de tonnes, illustre bien la complexité du tarif-marchandises établi par les bureaucrates du gouvernement. Comme on ne semble pas clairement s'entendre dans l'Ouest sur les méthodes de paiement, notre parti a dit qu'il présenterait un amendement pour que la subvention soit payable au choix, soit aux producteurs soit aux chemins de fer. Là encore, cela offrirait une plus grande marge de manœuvre ainsi que la liberté de choix.

Notre porte-parole au sujet de ce projet de loi, le député de Végréville (M. Mazankowski), a obtenu plus que les dix minutes prévues pour participer au débat. Il a abordé un certain nombre de sujets que j'ai moi-même mentionnés. Néanmoins, ce projet de loi est beaucoup trop généreux pour les chemins de fer car, d'ici à 1990, ces derniers obtiendront une hausse de tarif de 1000 p. 100. La loi ne précise pas qu'ils devront réduire leurs taux au cas où leurs frais d'exploitation diminueraient.

Pour terminer, je voudrais tout simplement dire que, dans l'intérêt de tous les citoyens, il faudrait que non seulement les parlementaires, mais également tous les agriculteurs du pays puissent se prononcer sur cette mesure.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, d'une part, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. D'autre part, je le regrette, car ce tarif risque de compromettre l'unité de notre pays. Il n'est pas non plus de bon augure pour de nombreux Canadiens, agriculteurs et autres.

M. Pepin: C'est sûrement le contraire que vous voulez dire, Jim.

M. Fulton: Avant de parler de l'impact réel du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, je voudrais en examiner la portée politique. Je connais très bien le ministre des Transports (M. Pepin) et je crois pouvoir sincèrement dire aujourd'hui qu'il est de tous les ministres celui que je respecte le plus. Il n'est pas difficile de dire, trois libéraux seulement étant présents à la Chambre, qu'il s'agit ici de l'un des plus importants débats des quatre-vingts dernières années au moins en matière de transport des céréales.

Je me permets de parler d'abord de l'aspect politique de la question, car le ministre des Transports sait pertinemment ce qui s'est produit à cet égard au cours des dix dernières années. Son prédécesseur, M. Lang, a été battu à plates coutures par un de mes collègues à cause notamment de son principe du paiement par l'usager. Toutefois, je sais que le ministre des Transports subit des pressions croissantes de la part de producteurs et d'expéditeurs de certains produits, et surtout de matières premières, dont le charbon, les produits pétroliers et ceux de la forêt. Par le biais de toutes sortes de relations qu'il possède dans l'Ouest, le parti libéral a fait un grand battage publicitaire auprès de diverses grandes sociétés de la Colombie-Britannique et de l'Ouest en vue d'y gagner des appuis pour les propositions dont le ministre des Transports saisit maintenant la Chambre.

Il faut être tout à fait honnête à cet égard. Un changement est proposé dans le projet de loi à l'étude parce que le CN et le CP ont dit aux expéditeurs de matières premières et de produits manufacturés, dans le secteur pétrolier ou dans le secteur charbonnier: «Écoutez, nous ne pouvons pas vous accorder un meilleur tarif. Nous ne pouvons pas être plus compétitifs parce que nous sommes liés par ce tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous devons transporter toutes ces céréales et à cette fin nous devons mobiliser tous ces wagons-trémies et toutes ces autres choses». Ils ne se sont toutefois jamais souciés d'être tout à fait honnêtes et de dire que les dépenses réelles que cela engendrait chaque année étaient de 380 millions de dollars environ. Ils ont toujours trouvé un prétexte pour se disculper auprès des producteurs en les renvoyant au ministre des Transports. Donc, il se réfugie dans son bureau et je suis heureux de le voir ici aujourd'hui.

Mais, quand même, je pense, comme l'a signalé mon collègue de Regina, que le ministre a oublié l'impact que cela va avoir sur les agriculteurs, qui constituent un secteur très important au Canada. Pour notre balance commerciale ce secteur a toujours eu une très grande importance. Aujourd'hui, l'âge moyen des agriculteurs est de 59 ans. Tous ceux qui se sont donné la peine de lire le rapport «Global 2000» savent que l'Amérique du Nord et le monde en général vont être écrasés par le coût du transport des grains à acheminer vers les centaines de millions d'affamés du monde, au cours des années qui viennent.

C'est bien le moment le plus mal choisi pour adopter une politique qui sonnera le glas de beaucoup de nos embranchements, et qui va ainsi acculer à la faillite de nombreux producteurs et entraîner beaucoup de frais pour les régions, les villes, les villages et les provinces qui seront obligés d'améliorer leur réseau routier à cause de l'augmentation massive du transport par camion dans bien des régions. Je ne pense pas que le ministre des Transports ou le gouvernement fassent preuve d'équité envers les agriculteurs ou envers la Chambre en général, en ne faisant pas ce que Emmett Hall a fait il y a quelques années et qui est évidemment l'approche scientifique à adopter sur une pareille question.

Que va-t-il en résulter pour les embranchements? Pour les petites villes? Quel va être l'impact futur au niveau des coûts? Comme nous le savons, d'ici à 1991 c'est un milliard de dollars qu'on va enlever aux agriculteurs. Cela veut dire qu'ils n'achèteront pas de tracteurs tous les trois ou quatre ans, mais tous les cinq, six ou sept ans. Ils n'achèteront pas autant d'engrais. C'est un milliard de dollars qu'on va enlever à l'économie de l'Ouest pour l'affecter à d'autres usages.

Et il y a une autre question que ni le ministre des Transports ni aucun député libéral ne veulent évoquer, c'est ce cadeau gigantesque, cette énorme bouée de sauvetage qu'on lance au CP. Et pourquoi? Hier je parlais à quelques libéraux bon teint qui disaient: «Oh, le CP a ses actions détenues par beaucoup de Canadiens. Il a une caisse de retraite, et tout le reste». Le parti libéral semble en quelque sorte avoir pris l'habitude de voler au secours du CP. Grand Dieu! Nous lui avons déjà donné plus de 13 milliards ces dernières années en subventions et en libéralités sans jamais recevoir la moindre part de propriété.

J'ai entendu avec un vif intérêt mes amis à ma droite, le député de Pembina (M. Elzinga), président du parti conservateur, dire aux Canadiens quelle était sa position. De nombreux observateurs prétendent maintenant que le NPD et les tories luttent ici pour se rallier les Canadiens de l'Ouest au sujet de la question du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Lewis: Inutile, cette lutte est terminée.

M. Fulton: Vous le voyez, les tories la concède. Ils savent que la position néo-démocrate est bien connue dans l'ouest du Canada. Aucun agriculteur n'ignore que nous avons adopté une attitude très rationnelle au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, pourquoi nous voulons le maintenir et pourquoi nous affirmons publiquement que le gouvernement fédéral devrait en quelque sorte assumer les débours du CN ou du CP, mais que ces sociétés ne devraient pas réaliser des profits en misant sur ces subventions, comme le garantit le projet de loi. Il garantit des profits au CP. Le ministre des Transports hoche la tête.

M. Pepin: Non.

M. Fulton: Il n'a peut-être pas lu certains détails alléchants que les dirigeants du CP ont fait insérer dans son projet de loi lorsqu'ils sont venus lui rendre visite.

Nous devons aussi examiner attentivement l'attitude des libéraux qui continuent à affirmer que le NPD tente d'empêcher les gens d'obtenir des emplois. Nous savons que les chemins de fer font de la propagande pour tenter de convaincre leurs employés et d'autres que certaines choses n'arriveront pas si la loi sur le taux du Corbeau n'est pas adoptée.

• (1250)

Permettez-moi de vous parler de ma région un instant, celle qui s'étend de Redpass jusqu'à Prince Rupert. On a prévu de dépenser 100 millions cette année pour rehausser le ballast, remplacer des traverses, renforcer les structures d'acier, refaire 57 ponts et le reste. Cela a sûrement un rapport avec le charbon du nord-est et le transport de marchandises autres que les grains.

Je pense que le ministre devrait consulter quelques syndicats. A l'heure actuelle, on coule du béton 24 heures sur 24 à l'élévateur de Prince Rupert. La limite de 31.1 millions de tonnes prévue dans le projet de loi entraînera sûrement des conséquences là-bas. Il est difficile d'en déterminer l'importance pour l'instant mais si on a décidé d'imposer cette limite c'est que, comme l'a suggéré hier mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin), le CN et le CP sont en train d'acquérir certaines sociétés ferroviaires d'importance aux États-Unis qui leur serviront à acheminer le grain à partir de la Saskatchewan, lequel sera exporté depuis les ports américains. Le ministre des Transport paraît sceptique. S'il a commandé des études sur l'avenir du transport des grains à travers le monde, je voudrais qu'il les dépose. Mais il n'en a pas.

En somme, on investit dans le CP sans même avoir examiné quelles seraient les conséquences futures pour les cultivateurs ou encore pour les villes de Prince Rupert, Vancouver, Churchill, à la tête des Lacs et d'autres régions.

Quand on propose à la Chambre de telles mesures, je pense que nous devrions éviter le genre d'attitudes que prennent les libéraux. Pas un député de leur parti n'intervient. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a présenté un avis de motion de clôture alors que le débat ne faisait que débuter. Les habitants de la Colombie-Britannique et tous les Canadiens doivent connaître exactement ce que le ministre des Transports et les libéraux sont en train de proposer et pourquoi la loi est si désavantageuse pour les Manitobains, pour les habitants de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Le CP recevra 564.5 millions de dollars en 1983-1984, 593 millions en 1984-1985, 622 millions en 1985-1986 et 651 millions à partir de 1986. Le ministre des Transports, le premier ministre (M. Trudeau) et leurs valets de parti—peu importe que ces derniers travaillent pour le secteur privé ou directement pour les Libéraux—font la tournée de l'Ouest pour essayer de convaincre les Canadiens d'appuyer cette mesure, mais ils se gardent bien de leur dire qu'ils soutirent un milliard de dollars des goussets des agriculteurs. Ils ne précisent pas que, en l'an 2000, les agriculteurs paieront un tarif 12 fois plus élevé que le tarif actuel.

Il faut aussi que les Canadiens sachent quelle est la véritable différence entre les remarques des Libéraux et celles des Conservateurs. Les Libéraux disent que l'opinion du caucus québécois doit prévaloir, qu'il faut donner l'argent au CP et s'assurer que les éleveurs de bestiaux de l'Est sont satisfaits. Comme mon collègue d'Athabasca (M. Shields) l'a dit, envoyez le premier ministre dire aux éleveurs de bestiaux de l'Ouest d'aller au diable parce qu'ils ne votent pas pour le parti libéral.

Pendant ce temps, les Conservateurs pratiquent ce genre de guerre sournoise à la Chambre. Ils ne veulent pas admettre qu'ils sont en faveur du Corbeau ou qu'ils sont prêts à donner une certaine compensation aux sociétés ferroviaires, mais ils n'acceptent pas pour autant qu'elles obtiennent davantage ou que les Canadiens en profitent. Je les ai écoutés lorsqu'ils ont pris la parole à la Chambre et j'ai parlé à des journalistes qui ont pris note de leurs discours. Ces journalistes n'ignorent pas que la parti conservateur est divisé sur cette question. Ils n'ignorent pas non plus que les libéraux ne savent pas exactement quelles seront les répercussions de cette mesure sur l'agriculture ou sur les ports de l'Ouest.

De tous les ministres en face, je crois que c'est au ministre des Transports à modifier ce projet de loi en profondeur et il doit éviter que le gouvernement ne se serve de sa majorité pour l'imposer. Il doit oublier que le NPD et le parti conservateur font bien du tort dans les journaux à son parti dans l'Ouest à cause de cette mesure, au point où le courrier afflue encore une fois à la Chambre. Je crois que le ministre est l'un des rares membres du gouvernement qui puisse de son propre chef apporter des changements à la mesure que nous étudions.

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, au cours des sept minutes dont je dispose pour traiter de ce bill, je fonderai mes observations essentiellement sur le point de vue des centres urbains de l'Ouest du Canada. En bref, mon argumentation est la suivante: ce bill est la mauvaise solution présentée au mauvais moment et pour de mauvaises raisons. Pourquoi? Parce que cette mesure pourrait bien avoir le même résultat pour la diversification de l'économie dans l'ouest que le Programme énergétique national pour notre industrie du pétrole et du gaz.

D'après Chris Mills, représentant honnête et respecté des éleveurs de bétail de l'Alberta, le premier ministre lui-même (M. Trudeau) est contre cette mesure. Il a dit aux agriculteurs de Jasper, l'autre soir, que c'est une mauvaise mesure, mais qu'elle serait adoptée quand même étant donné que de toutes façons le parti libéral ne peut s'assurer des votes. En fait, à ma connaissance, aucun organisme ni aucun particulier au Canada n'appuie cette mesure, à l'exception du premier ministre, qui emporte évidemment l'adhésion de son caucus.

Ce n'est pas le moment d'adopter pareille mesure, car les agriculteurs des Prairies subissent une hausse des coûts et une baisse de leur revenu. Comme d'autres l'ont signalé, cette mesure libérale fera perdre environ 160 millions de dollars aux habitants des Prairies d'ici 1985-1986, et un milliard de dollars d'ici 1991-1992. Les municipalités de l'ouest du Canada en souffriront. Et les Canadiens de l'Ouest ne seront pas les seuls à en souffrir, car les fabricants de voitures, de meubles ou d'autres produits, dans le Canada central, en subiront également les conséquences.

Au cours des minutes qui me restent, je voudrais énumérer quelques raisons pour lesquelles je crois que cette mesure est foncièrement mauvaise pour le Canada et particulièrement pour l'Ouest. Le bill accélérera le déclin de l'industrie des salaisons et conserveries de viande dans l'ouest du Canada. On m'a dit qu'il n'y a pas si longtemps, cette industrie était le principal employeur dans la ville d'Edmonton. Il y a quelques années, l'usine Gainers a fermé ses portes dans ma circonscription. En 1979, l'usine Burns a fermé ses portes à Edmonton, faisant disparaître 700 emplois.

Ailleurs dans l'ouest du Canada, on a assisté aux fermetures suivantes: celle de l'usine Burns de Prince Albert, qui a fait disparaître 500 emplois en 1976; celle de la firme Canadian Dressed Meats, à Medicine Hat, en 1978, qui a fait perdre 120 emplois; celle de l'usine Swifts à Winnipeg, en 1979, provoquant la perte de 550 emplois; celle de l'usine Burns de Regina, en 1974, faisant disparaître 200 emplois. Par ailleurs, l'usine de Gainers de Lethbridge est maintenant fermée pour une période indéterminée et Dieu sait combien d'emplois disparaîtront.

Par ailleurs, le projet de loi réduit les possibilités de diversification dans l'ouest du Canada. Soit dit en passant, le taux de chômage à Edmonton dépasse actuellement 12 p. 100. Pourtant, d'après les prévisions du Conference Board of Canada annoncées hier, la diminution du prix de l'essence et la confiance croissante des consommateurs ont considérablement amélioré les perspectives économiques de toutes les provinces, sauf de l'Alberta. En outre, d'après ce rapport, les perspectives sont beaucoup moins bonnes pour l'Alberta en raison de l'évolution du marché énergétique. Toujours d'après ce rapport, l'Ontario et le Québec sont les provinces qui profiteraient le plus de l'accroissement de la demande des consommateurs. En tant que Canadien, je souhaite que les Ontariens et les Québécois prospèrent. Par contre, le fait que le grand perdant dans ce projet de loi soit une fois de plus le développement économique de l'Ouest ne passera pas inaperçu.

Je ne parlerai pas de ce que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a déclaré à propos de ce projet de loi; il a dit en effet que c'était une des trois mesures les plus importantes présentées par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Le Programme énergétique national qu'il compte parmi ces trois mesures a eu à peu près un effet analogue à celui de la peste bubonique dans l'Ouest. Il est absolument ridicule de la part d'un ministre de considérer que le Programme énergétique national était avantageux pour l'ensemble du Canada ou pour l'ouest du Canada.

Le projet de loi C-155 bloque à tout jamais la distortion actuelle qu'entraîne le tarif-marchandises peu élevé pour les grains et les oléagineux au détriment des produits transformés. Ce projet de loi coûtera aux éleveurs de bétail un supplément de $20 la tonne pour subventionner les céréaliers. D'après les propos du ministre, la distortion entraînera une perte supplémentaire d'un milliard de dollars dans la production de bétail et de 350 millions de dollars en activité économique dans les conserveries et les usines d'aliments pour bestiaux de l'ouest du Canada.

Il faudrait garantir à nos producteurs un système de transport du grain efficace, rentable et fiable. Toute personne qui étudie l'économie de l'ouest du Canada sait que le gouvernement a donné pratiquement tout les centres urbains de l'Ouest aux compagnies de chemins de fer. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire volte-face et de leur offrir un autre cadeau princier au nom des contribuables canadiens.

Je vois que vous êtes prêt à vous lever, monsieur le Président. Je voudrais protester contre cette mesure au nom des citadins de l'ouest du Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ENTENTE VISANT À RENDRE LE MANITOBA OFFICIELLEMENT BILINGUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, j'aimerais signaler et relever l'entente de principe historique qui aurait été conclue entre les dirigeants de la Société franco-manitobaine et le gouvernement du Manitoba d'une part, et le gouvernement fédéral d'autre part, en vue de rendre cette province officiellement bilingue. Cette entente concerne une proposition relative à un amendement constitutionnel qui modifierait la section 23 de la Loi du Manitoba (1870) quant à l'usage de français et/ou de l'anglais dans les débats et documents de la législature, ainsi que devant les tribunaux.

Rappelons que la Cour suprême du Canada avait, en 1979, déclaré inconstitutionnelle une loi datant de 1890 proclamant l'anglais comme langue officielle de cette province. Le jugement de 1979 rétablit ainsi le caractère officiellement bilingue

au Manitoba. Depuis ce jugement mémorable, des négociations se déroulent entre la collectivité franco-manitobaine et le gouvernement provincial en vue de trouver un accommodement pour les deux collectivités linguistiques.

Les Canadiens sont aujourd'hui fiers et se réjouissent de la conclusion d'une telle entente qui aura pour effet de rendre la province du Manitoba officiellement bilingue. Essentiellement cette entente affirme la reconnaissance de l'anglais et du français comme langues officielles du Manitoba et l'obligation pour la législature du Manitoba d'imprimer et de publier ses lois, règlements et autres documents officiels dans les deux langues officielles.

En terminant, en ma qualité de Franco-Ontarien j'aimerais féliciter les Franco-Manitobains, et je désirerais de nouveau inviter la province d'Ontario à imiter le geste du Manitoba et à donner généreusement les mêmes garanties constitutionnelles à sa minorité de langue officielle.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—ON DEMANDE LA RÉÉVALUATION DE LA POSITION DU CANADA

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, en décembre 1982, lors d'un vote sur une question purement d'ordre humanitaire, au troisième comité des Nations unies sur les droits de l'homme, portant sur la question des personnes disparues à Chypre, le Canada s'est abstenu sous prétexte qu'il était membre de la force de maintien de la paix. La grande majorité des autres participants à cette force, à savoir l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la Suède et l'Irlande, ont voté en faveur.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a réaffirmé, dans une lettre du 28 mars 1983, que le Canada reconnaît l'administration du président Spyros Kyprianou comme seule autorité légitime de Chypre et ne reconnaît pas l'État fédéré turque de Kibris, saisi par la Turquie en 1974, qui occupe près de 40 p. 100 de l'île.

Madame le Président, il est temps que le Canada prenne position et réévalue la question de Chypre.

Les actes et les votes du Canada devraient faire clairement la distinction entre la victime, Chypre, et l'agresseur, la Turquie, dans ce différend. De plus, le Canada devrait cesser d'essayer de ne pas se mouiller et exercer de plus fortes pressions, au sein de l'OTAN, pour convaincre la Turquie de retirer ses troupes d'occupation de Chypre, de sorte que les Cypriotes grecs et turcs puissent négocier librement leur avenir, sans être sous la menace des armes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES TRAVAUX EN VUE D'ÔTER L'AMIANTE DANS LE TERMINUS POSTAL D'OTTAWA—LES RISQUES POUR LA SANTÉ DES EMPLOYÉS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, c'est jeudi prochain que doivent enfin commencer les

Article 21 du Règlement

travaux en vue d'ôter tous les matériaux d'amiante dans tout le terminus postal d'Ottawa. Les travaux devaient commencer aujourd'hui, mais en raison des pressions exercées par les syndicats et des menaces de débrayage de la part des employés, la Société des postes a fait marche arrière et les a reportés d'une semaine. Ces travaux, qui présentent de gros risques puisque des particules d'amiante cancérigène vont être libérées et dispersées dans le milieu de travail, vont se poursuivre pendant environ un an et ce, tandis que les 1,100 ou 1,200 employés continueront à travailler dans l'édifice, malgré les vives protestations des postiers et de leur syndicat.

Malgré les garanties offertes par la direction, cette initiative inhumaine de la part de la Société des postes, qui agit dans les strictes limites de la politique gouvernementale, ne pourra que créer des risques supplémentaires et inutiles pour la santé et la vie de centaines de fonctionnaires.

Il y a environ un an, on a promis à ces employés de les installer dans un nouvel immeuble non pollué par l'amiante, mais cette promesse n'a pas été tenue. La direction s'est alors engagée à transférer la majorité des services du terminus postal dans d'autres immeubles pendant toute la durée des travaux, promesse qui a également été rompue. On a déclaré aux employés et à leur syndicat que les affaires passent avant tout, comme d'habitude, et que l'on va installer des cloisons en carton-pâte, un système d'air sous pression et de surveillance des taux de pollution, à titre de mesures de protection, ce qui est tout à fait insuffisant compte tenu du risque que ces travaux présentent pour la santé et la vie des travailleurs.

J'exhorte le gouvernement à intervenir et à déménager les services postaux pendant la durée des travaux.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ABSENCE DE DISPOSITIONS PERMETTANT DE CRÉER DE NOUVELLES PROVINCES

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je tiens à faire état une deuxième fois d'une affaire que j'estime urgente. Aux termes de notre nouvelle constitution, la création de nouvelles provinces et le tracé de nouvelles frontières provinciales requièrent l'approbation de sept provinces comptant 50 p. 100 de la population du Canada. En invoquant l'article 43, n'importe quelle province peut accepter ou refuser tout changement visant ses frontières, de sorte qu'elle peut ainsi protéger son territoire et ses ressources. A l'heure actuelle, cependant, aucune disposition ne permet de créer de nouvelles provinces ou de modifier le tracé des frontières des provinces actuelles. Le Parlement devrait donc nommer au plus tôt une commission royale ou une commission mixte fédérale-provinciale et la charger de prévoir les conditions permettant de tels changements.

Article 21 du Règlement

Il faudrait en fait prévoir les conditions qui permettrait au Yukon d'accéder au rang de province, qui permettrait à la région du Mackenzie et à la partie orientale de l'Arctique d'accéder un jour au rang de province ou de semi-province, qui permettrait vraisemblablement de créer de nouvelles provinces dans la partie centrale du Canada, notamment dans le Nord de l'Ontario, et qui permettrait enfin de prolonger les frontières de certaines provinces vers le nord au-delà du 60e parallèle. Peut-être que même l'île de Vancouver souhaitera un jour accéder elle aussi au rang de province.

En créant de nouvelles provinces on favoriserait l'unité nationale et la formule d'amendement de la constitution deviendrait plus équitable.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'APPORT DES SYNDIQUÉS D'ASBESTOS EN VUE D'AIDER À LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Madame le Président, étant donné notre politique des 6 et 5 p. 100 et le récent budget, nous ne parlons plus de récession, mais de reprise de l'économie. A cet effet, j'utilise mon privilège pour porter à l'attention de la Chambre un exemple tout simplement extraordinaire qui, je l'espère, sera suivi et répété. Je fais référence à l'annonce que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a faite à la population d'Asbestos le 16 mai dernier aux termes de laquelle plus de 300 emplois seront créés.

Ce dossier constitue un exemple de parfaite collaboration entre les intervenants économiques. Il s'agit d'un projet de 35 millions de dollars et notre gouvernement y investira trois millions et demi de dollars, soit 1.4 million de dollars en vertu de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et 2.2 millions de dollars en vertu du Programme RELAIS. La compagnie Johns-Manville y investira 30 millions de dollars sur une période de deux ans. La contribution du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos se situe à environ deux millions de dollars et se traduit par un gel de salaire au taux payé à partir du 15 mai 1983. Ce gel se poursuivra jusqu'au 31 janvier 1985. De plus, les employés acceptent de renoncer au boni du coût de la vie prévu par leur convention.

Les syndiqués de la collectivité d'Asbestos ont effectivement marqué l'histoire syndicale canadienne en 1949. Ils viennent d'écrire une autre page d'histoire en s'associant étroitement à la reprise économique. Je rends hommage à tous ces hommes et femmes qui font partie des syndicats en cause affiliés à la CSD.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS FAMILIALES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, l'exploitation familiale, tradition bien ancrée dans le milieu agricole au Canada, s'est toujours révélée efficace et profitable tant socialement qu'économiquement. De génération en génération, ces fermes familiales ont amélioré la qualité de vie des zones rurales et urbaines du Canada et soutenu la demande de petits tracteurs, de camions et de produits manufacturés. Or, selon les données à notre disposition, il semble de plus en plus que les exploitations agricoles s'agrandissent et que leur nombre diminue.

Les dimensions d'une exploitation agricole moyenne au Canada sont passées de 279 acres en 1951 à 463 acres en 1971 et à plus de 511 acres dernièrement. Le nombre des exploitations familiales passait de plus de 336,000 en 1971 à 275,000 en 1981. Cette fâcheuse tendance, si elle n'est pas contrée, entraînera la concentration des terres entre quelques mains et, inévitablement, le contrôle gouvernemental dans le domaine de l'agriculture.

Si le gouvernement libéral ne s'attache pas à préserver notre patrimoine agricole—les fermes familiales produisant la majeure partie de nos denrées alimentaires—nous nous verrons un jour, à l'exemple des pays socialistes, aux prises avec une agriculture centralisée, important les aliments et forcant les consommateurs à faire la queue pour se les procurer.

Le Parlement doit établir une stratégie pour corriger cette tendance et aider les agriculteurs canadiens à demeurer sur leurs terres.

* * *

• (1410)

LE BILINGUISME

LES OPINIONS DU DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH-EST

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, les Canadiens devraient être fiers de ce que le gouvernement manitobain ait, semble-t-il, accepté que cette province devienne officiellement bilingue. Si les Canadiens de langue anglaise veulent que le pays reste uni, ils doivent accepter la dualité canadienne en accordant le même traitement aux deux langues de nos fondateurs dans tout le Canada. Cependant, si l'on en croit le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa, ce n'est pas là l'attitude du député conservateur de Scarborough-Est (M. Gilchrist). Il aurait déclaré que, suite à la victoire britannique des Plaines d'Abraham, il ne devrait y avoir au Canada qu'une seule langue officielle et les francophones habitant hors du Québec devraient être traités pratiquement comme toutes les autres minorités.

Le député serait en outre, semble-t-il, opposé à ce que l'on considère le français comme l'une des deux langues officielles au sein de la Fonction publique. Le député a, sans aucun doute, droit à ses opinions, mais ce n'est pas là la politique officielle des conservateurs et on peut alors se demander si ce parti est vraiment sérieux lorsqu'il prétend être en faveur du bilinguisme.

Le député du Yukon (M. Nielsen) sera le chef du parti conservateur pendant quelques semaines encore et ces déclarations devraient lui donner l'occasion de montrer de quel bois il se chauffe. Désavouera-t-il le député, à l'instar de l'un de ses distingués prédécesseurs, l'honorable Robert Stanfield, ou restera-t-il silencieux? Les Canadiens attendent de connaître son opinion sur cette question. Quand à moi, j'espère que les trois partis officiels à la Chambre feront front commun sur

cette question cruciale. Je l'invite à nous exposer franchement sa position à ce sujet.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA TOURNÉE D'INSPECTION DE LA POLLUTION DU NIAGARA PROJETÉE PAR LE MINISTRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) compte effectuer une tournée d'inspection des très nombreux lieux d'où émanent des agents polluants, le long des rives du Niagara, aux alentours du 6 juin. Cela fait trois ans que le premier ministre (M. Trudeau) a promis de prendre des mesures correctives et que les députés de l'opposition et le député de Niagara Falls (M. MacBain) multiplient sans relâche les démarches en ce sens.

La pollution du Niagara est un problème de portée nationale. La qualité de l'eau que boivent quatre millions de Canadiens est en jeu. En février dernier, j'ai prié instamment le ministre de ne pas mêler à cette question des considérations d'ordre sectaire et d'organiser une tournée à laquelle participeraient des députés de tous les partis. Je voudrais pouvoir accueillir le ministre dans ma région. Je veux pouvoir l'accompagner sur les lieux contaminés et de l'entendre expliquer pourquoi cette honte nationale se perpétue.

Si le ministre désire vraiment connaître les données du problème, pour le comprendre et prendre des mesures correctives, il doit d'abord s'intéresser à la santé et au bien-être de quatre millions de Canadiens avant de s'occuper de l'avenir du parti libéral et faire en sorte que la question soit réglée par des représentants de tous les partis. En agissant de la sorte, le ministre fera preuve du sens de ses responsabilités et on ne pourra pas mettre en doute sa sincérité. S'il est vraiment de bonne foi, qu'il le prouve en essayant de régler le problème de manière impartiale.

* * *

LES SPORTS

LE REFUS À SASKATOON D'UNE CONCESSION DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, les propriétaires de la Ligue nationale de hockey ont refusé hier de transférer les Blues de St. Louis à Saskatoon. La Saskatchewan est désormais la seule province à l'ouest des Maritimes à ne pas compter d'équipe professionnelle de hockey, et ce en dépit du fait que des géants de ce sport comme M. Gordie Howe, et les vedettes de l'heure dont MM. Bob Bourne, Brian Trottier et Clark Gillies en sont originaires. L'une des principales raisons à ce refus est que M. Harold Ballard, le propriétaire de l'équipe des Maple Leafs, ces semblants de joueurs, a rejeté la requête de la Saskatchewan.

Des voix: Hou!

M. Nystrom: Si la LNH voulait transférer cette équipe à la Saskatchewan, les habitants s'y refuseraient catégoriquement.

Il y a aussi le fait en misant sur l'équipe des Blues de St. Louis, le premier ministre conservateur de la Saskatchewan en faisait son unique mégaprojet dans le cadre de sa politique destinée à «attirer le client». Son échec est donc très déconcertant. Après tout, ce gouvernement conservateur n'a été que source de malheurs pour la province, car ne faut-il pas lui attribuer le chômage qui y sévit, l'affaiblissement de son secteur agricole, la perte de la popularité de l'exploitation de ses mines de potasse, le marasme dans lequel est plongée son économie et l'augmentation du nombre de faillites de ses entreprises? Ajoutons à cela son échec à nous obtenir l'équipe des Blues de St. Louis. En guise de conclusion, je propose que l'on fasse un échange de deux équipes perdantes: les Blues pour Saskatoon et Devine et son cabinet pour St. Louis.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—LE FINANCEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai donné avis au ministre du Revenu national de la question que je vais lui poser. Quels fonds a reçus la Corporation de développement des investissements du Canada, à part le prêt de $500,000 qui lui a été accordé aux termes de la loi sur l'administration financière?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, la Corporation de développement des investissements du Canada a reçu certaines sommes d'argent à la suite de transferts d'actions de certaines corporations et en particulier de la société Eldorado Nucléaire Ltée.

[*Traduction*]

L'AUTORISATION D'OBTENIR DES FONDS DE L'ELDORADO NUCLÉAIRE LTÉE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, nous sommes dans une situation où le gouvernement ne peut affecter des fonds directement à la CDIC parce que l'existence de cet organisme n'a jamais été reconnue par le Parlement. Le ministre peut-il confirmer que la société, dans sa hâte de mettre la main sur des fonds qu'elle ne peut pas obtenir directement du Parlement, tente de saigner diverses filiales, exige des droits de gestion de Canadair et de Havilland et force l'Eldorado Nucléaire à racheter 10 millions de ses propres actions, le produit de la transaction devant aller à la CDIC et non, comme il se devrait, au Fonds du revenu consolidé?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, les raisons qu'impute le député à la Société d'assurance-dépôts du Canada pour la Corporation de développement des investissements du Canada de toucher des revenus ne sont pas du tout les bonnes. D'abord, pour ce qui est de la législation, j'aimerais indiquer au député que nous aurons l'occasion plus tard aujourd'hui de déposer le projet de loi, et que nous espérons avoir l'occasion de l'étudier le plus rapidement possible au Parlement.

Pour ce qui est des sommes d'argent demandées par la Corporation pour des frais d'administration, je pense que c'est une pratique commerciale courante et qu'il doit en être ainsi. D'autre part, pour ce qui est des sommes d'argent qui ont été versées par la société Eldorado Nucléaire Ltée à la Corporation, ce n'est pas du tout dans un besoin désespéré d'argent de la part de la Corporation, c'est plutôt parce que la société Eldorado Nucléaire Ltée, vers le milieu de la décennie 1980, aurait à verser des dividendes extrêmement importants à la Corporation de développement des investissements du Canada, et pour éviter que ceci devienne un lourd fardeau sur le plan financier pour la société Eldorado, celle-ci en est venue à un arrangement financier pour le rachat de certaines actions que détenait la Corporation de développement des investissements du Canada dans la société Eldorado Nucléaire Ltée.

[*Traduction*]

M. Beatty: Le ministre doit se servir des nouvelles mathématiques, madame le Président. Je ne comprends rien à ses calculs.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Le ministre pourrait-il confirmer que l'Eldorado a payé directement la CDIC, qui n'a pas l'intention de lâcher prise, alors que cet argent aurait dû être versé au Fonds du revenu consolidé? Voudrait-il dire à la Chambre si, avant que cette transaction soit effectuée, lui ou une autre personne du ministère a consulté le ministère de la Justice au sujet des dispositions de l'article 11(1) de la loi sur l'administration financière qui exigent que cet argent aille non pas à la CDIC, mais directement au receveur général du Canada et au Fonds du revenu consolidé?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je tiens à confirmer que la somme a été versée par la société Eldorado Nucléaire Ltée à la Corporation du développement des investissements du Canada pour le développement des investissements. J'ai déjà indiqué pour quelle raison, savoir pour éviter justement que la société Eldorado ait un fardeau financier très lourd à porter d'ici quelques années étant donné ses engagements envers la CDIC.

J'aimerais également rappeler au député qu'il se rendra compte cet après-midi, à la lecture du projet de loi, qu'il existe des dispositions que le Parlement sera invité à approuver pour l'utilisation des fonds que la Corporation de développement des investissements du Canada recevra de ses sociétés affiliées.

[*Traduction*]

LES CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS CANADAIR ET DE HAVILLAND

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'avais l'intention d'adresser ma question au président du Conseil du Trésor. Comme ce dernier est absent, je vais me tourner vers le premier ministre.

Lorsqu'il a déposé hier ses prévisions budgétaires, le président du Conseil du Trésor a parlé d'accorder des crédits de 240 millions de dollars à Canadair et de 60 millions à la société de Havilland Aircraft. Le président du Conseil du Trésor ou le premier ministre possèdent-ils des états financiers de ces sociétés démontrant que l'octroi de crédits de 240 millions dans un cas et de 60 millions dans l'autre permettra de remettre ces sociétés à flot, ou s'agit-il tout simplement d'une autre injection de capitaux similaire à celle qu'on a consentie à ces sociétés en novembre dernier pour leur permettre de tenir encore six mois?

• (1420)

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, afin de pouvoir répondre au député, je chercherai à savoir si le président du Conseil du Trésor disposait de ces états financiers. Les fonds alloués aux sociétés Canadair et de Havilland étaient destinés à consolider leur capital-actions.

M. Blenkarn: Madame le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire a eu l'occasion d'examiner ces chiffres, sinon je ne vois pas pourquoi il devrait répondre aux questions.

LES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je m'adresse encore une fois au premier ministre puisqu'il devrait être au fait de la question. Je voudrais qu'il nous dise si l'on dispose des états financiers de ces sociétés. Dans la négative, comment le gouvernement peut-il demander au Parlement d'approuver des crédits totalisant 300 millions de dollars sans que l'on sache réellement ce qu'il va advenir de ces sociétés qui sont vouées à l'échec ni combien d'argent il faudra encore y engloutir? Où va-t-on à cet égard?

M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est bien clair que le gouvernement disposait de l'information financière nécessaire lorsqu'il a décidé de consolider le capital-actions des sociétés Canadair et de Havilland. Il importe de reconnaître qu'il s'agit d'une industrie que le Canada tient à conserver et qui repose sur la technologie de pointe.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LE MANDAT DU SERVICE ENVISAGÉ—LA DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Les longs travaux de la Commission McDonald ont fait ressortir qu'une des difficultés qu'éprouvent nos services de sécurité tient à l'imprécision de leur mandat. Après avoir fait cette mise au point, la Commission a pris soin de recommander la mise sous surveillance de certaines activités bien précises. Ainsi, selon la Commission McDonald, «l'ingérence étrangère» constitue, en certaines circonstances, une activité à surveiller. Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas arrêté à la concision des termes, préférant en employer d'autres qui ont une portée beaucoup plus large et qui risquent de remettre en question les libertés civiles? Plus précisément, dans ce contexte, quels sont les groupes ou les particuliers qui, selon le gouvernement, devraient faire l'objet d'une surveillance, mais qui, selon la Commission devraient avoir leurs coudées franches?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, cette question porte précisément sur notre aptitude, en tant que parlementaires, à adopter une définition aussi précise que possible en vue d'orienter les services de sécurité en matière d'ingérence étrangère indue ou de subversion interne, par opposition à des formes légitimes de dissidence, de protestation et de militantisme. La distinction a été très difficile à établir, en effet. A bien des points de vue, l'analyse de la Commission McDonald me paraît judicieuse quant à la ligne de démarcation, et je suis persuadé que notre définition saura convaincre le comité, qui va l'examiner attentivement, que quinconque au Canada est dissident, protestataire ou militant ne deviendra pas, par le fait même, la cible des services de sécurité.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre est loin de nous avoir fourni des garanties.

L'EXAMEN DES ACTIVITÉS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, la Commission McDonald parlait d'ingérence étrangère. Quant à lui, le gouvernement parle plutôt d'influence étrangère, ce qui n'est pas du tout la même chose, comme le savent tous ceux qui croient au libre échange de vues entre les pays. Je voudrais demander au ministre pourquoi au juste le gouvernement a substitué l'expression «influence étrangère» à l'expression plus précise «ingérence étrangère» utilisée par la Commission McDonald, puisque cette dernière expression accordait beaucoup plus d'importance au respect des libertés civiles traditionnelles et à la libre circulation de renseignements entre les pays.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, à mon avis, l'expression «activités d'origine étrangère» est plus précise que le terme «ingérence étrangère», qui pourrait prêter à diverses interprétations.

M. Broadbent: Madame le Président, je recommande au ministre de relire le rapport de la Commission McDonald, parce qu'on y explique pourquoi cette expression a été choisie et ce qu'elle signifie.

LE CONTRÔLE PAR LE PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais changer complètement de sujet. Nombreux sont ceux qui se demandent, surtout dans une démocratie parlementaire comme la nôtre, si les activités de ces services de sécurité seront soumises au contrôle du Parlement et pas simplement au contrôle du gouvernement de l'heure. La Commission McDonald a recommandé la mise sur pied d'un comité formé d'experts et de représentants de tous les partis à la Chambre, ce qui me semble indispensable dans une démocratie. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi cette sage recommandation qui aurait permis au Parlement d'exercer un contrôle sur cet organisme, au lieu de le laisser entre les mains du gouvernement, d'un gouvernement qui nous a déjà causé beaucoup d'ennuis à propos des libertés civiles?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, il est inexact qu'on ait laissé au gouvernement le soin de superviser cet organisme. En fait, c'est un organisme de l'extérieur qui en a été chargé. Je pouvais difficilement suivre les recommandations de la Commission McDonald, car il aurait fallu mettre en place tellement de mécanismes de supervision qu'une bureaucratie beaucoup trop lourde aurait pu nuire à l'efficacité de ces services. Je crois que la formule proposée permettra d'exercer un contrôle externe efficace, et je pourrais certainement le démontrer à la Chambre quand viendra le moment d'étudier ces propositions de plus près.

Enfin, en ce qui concerne le contrôle parlementaire, je crois que ce projet de loi prévoit d'aller beaucoup plus loin à cet égard qu'on ne le pense, car le comité d'examen externe soumettra un rapport annuel à un comité du Parlement. Ce dernier aura donc l'occasion d'étudier le rapport, d'entendre des témoins, d'examiner d'autres documents . . .

M. Broadbent: Cela n'a rien à voir avec les recommandations de la Commission McDonald.

M. Kaplan: En effet, si j'ai bien entendu ce qu'a dit le député, c'est très différent des recommandations de la Commission McDonald. C'est moins bureaucratique. C'est, à mon avis, tout aussi efficace, et je pense que cela fournira au Parlement toutes les occasions voulues d'interroger le ministre, d'examiner le budget des services de sécurité qui fera partie du budget de la GRC. Il pourra donc exercer un contrôle beaucoup plus vaste que ce n'est actuellement le cas.

Questions orales

AIR CANADA

LA COMPARUTION DES REPRÉSENTANTS DEVANT LE COMITÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Étant donné qu'on nous a remis aujourd'hui l'avis d'une réunion du comité des transports qui se tiendra cet après-midi «concernant la comparution d'Air Canada le mardi 24 mai . . . », le premier ministre, ou un de ses ministres, a-t-il ordonné aux députés ministériels qui font partie du comité, de faire de l'obstruction relativement à la comparution des représentants d'Air Canada et de son président?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

ON DEMANDE QUE LE PRÉSIDENT PRENNE UN CONGÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Comme nous croyons savoir que la police, qui fait enquête au sujet du président du conseil d'Air Canada et de ses amis, doit aller entendre des témoignages dans les Antilles et en Europe et qu'on ne peut prévoir quand cette enquête prendra fin et comme le premier ministre s'intéressait suffisamment à la nomination de son ami pour se rendre en hélicoptère à son exploitation agricole afin de l'inviter à assumer la présidence du conseil, croit-il maintenant que pour protéger la réputation d'Air Canada, il ne devrait pas au moins téléphoner au président et lui demander de démissionner ou de prendre un congé en attendant que cette enquête au criminel soit terminée?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les députés d'en face pourraient s'abstenir d'applaudir. Ces remarques tout à fait erronées sont faites par un député mal informé et mal disposé.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

L'ABSENCE DE POUVOIR DE RÉARRESTATION

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, Donald Oag a pris l'avion à Edmonton pour venir à Toronto. Il a recouvré la liberté en raison de la récente décision de la Cour suprême du Canada sur la réarrestation immédiate. Le ministre a-t-il des commentaires à faire en dehors de la simple déclaration que Oag, Wayne Sparling, Patrick Truscott, Patrick Noonan, William Smith, Scott Hyggen et d'autres détenus très dangereux seront surveillés une fois qu'ils seront sortis? Plus important encore, il y a longtemps qu'on aurait dû déposer à la Chambre une procédure applicable, mais juste, de réarrestation. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

• (1430)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, les personnes que le député a nommées sont, de fait, libérées, mais demeurent sous surveillance obligatoire. Elles sont donc tenues de se présenter régulièrement à leur surveillant des libérations conditionnelles. Je ne suis pas satisfait de cette situation; je préférerais disposer du pouvoir d'ordonner qu'ils continuent à purger leur peine jusqu'à la fin, mais je suis lié par la décision de la cour.

J'ai préparé une mesure législative et elle a été présentée au Sénat. Elle redonnera le pouvoir de réarrestation immédiate à la Commission des libérations conditionnelles. Je voudrais demander la collaboration et l'aide de tous les députés pour que cette mesure législative raisonnable et nécessaire soit adoptée.

M. Kilgour: Madame le Président, comme nous disons dans l'Ouest, du point de vue de la sécurité du public, le ministre ne brille vraiment pas.

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le ministre sait pertinemment que la semaine prochaine le comité juridique du Sénat décidera, selon toute probabilité, que son amendement au projet de loi S-32 est irrecevable. Pourquoi n'a-t-il pas présenté un mode convenable de réarrestation immédiate devant cette Chambre-ci, élue démocratiquement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, lors de l'examen des propositions que j'avais présentées au cabinet, le gouvernement a décidé qu'il serait plus rapide de les présenter au Sénat en raison des charges de travail relatives des deux Chambres. Je ne peux pas dire si cette décision est justifiée ou non, car il est impossible de savoir si la mesure législative aurait été traitée, à la Chambre, de la même façon que toutes les autres présentées par le gouvernement. Je suis heureux d'apprendre que le député est en faveur d'une mesure législative sur la réarrestation immédiate. J'espère que lorsqu'elle nous sera présentée, nous ferons tous en sorte qu'elle soit mise en vigueur aussi rapidement que possible.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'INVITER LA SYRIE À RETIRER SES TROUPES DU LIBAN

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Suite à l'accord intervenu entre le Liban et Israël qui dit ceci, et je cite:

[*Traduction*]

«Les parties s'engagent d'un commun accord à respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'autre partie, et que les Parties conviennent que l'état de guerre entre le Liban et Israël est terminé et n'existe plus . . . »

[*Français*]

Est-ce que le premier ministre a l'intention d'encourager de façon spéciale l'instauration d'une paix durable dans cette partie de la planète en invitant la Syrie à retirer ses troupes du Liban et à signer l'accord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, évidemment les choses iraient mieux si la Syrie adoptait la position recommandée par le député. Je ne sais pas si le ministère des Affaires extérieures a l'intention de lui faire part de cette suggestion. Les négociations qui ont eu lieu étaient fort complexes et je ne sais pas à quel point la Syrie y a été engagée, ni à quel moment. Il m'est donc difficile de laisser entendre que les choses auraient pu se passer différemment si elles avaient été conduites différemment. Je n'en sais vraiment rien. Ce sont des négociations qui ont été conduites, autant que je sache, sans que le Canada en ait été informé, et je crois que la solution proposée par le député serait certainement excellente. Cependant je ne sais pas quel rôle le Canada peut jouer pour amener la Syrie à adopter cette position.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'APPROBATION DES DEMANDES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'automne dernier, celui-ci a confié à un nouveau ministre l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Au cours des sept premiers mois de son mandat, ce ministre a veillé à ce que l'AEIE approuve plus de 95 p. 100 des demandes qui lui étaient soumises. Compte tenu d'abord du fait que l'AEIE examine moins de 10 p. 100 des nouvelles demandes d'investissement étranger, le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a tout bonnement cessé d'exiger des investisseurs étrangers qu'ils offrent des avantages appréciables aux Canadiens? C'est là le taux d'approbation le plus élevé de toute l'histoire de l'AEIE.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est sans doute un taux élevé, mais, à ma connaissance, le taux d'approbation a varié au cours des dix dernières années entre 85 et 95 p. 100, ou même entre 90 et 95 p. 100. Je ne vois là aucun changement. Peut-être est-ce dû au fait que les investisseurs étrangers savent maintenant que les Canadiens sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne les retombées économiques pour le Canada des projets d'investissement émanant de l'étranger. Les avocats qui représentent les investisseurs étrangers ont probablement appris au cours des dix dernières années qu'il ne leur sert à rien de présenter un projet d'investissement étranger s'ils ne peuvent démontrer que celui-ci profitera bel et bien aux Canadiens.

M. Nystrom: Madame le Président, je crois que la vraie raison est que le gouvernement a modifié le taux minimal et la définition de petite entreprise et qu'il a rationalisé l'Agence.

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre s'il a l'intention de respecter une promesse électorale qu'il a faite en 1980, à savoir qu'il raffermirait les pouvoirs de l'AEIE afin d'assurer qu'elle puisse contrôler tout accroissement des investissements étrangers au Canada, et non seulement les mainmises et les nouveaux investissements. Il a d'ailleurs renouvelé cette promesse dans le discours du trône de 1980. Le premier ministre a fait cette promesse aux Canadiens; a-t-il l'intention de la respecter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous sommes passés du seul examen des mainmises à celui des mainmises et des nouveaux investissements de sociétés existantes. Je crois que c'est là un net progrès.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION—L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'ANNÉES-PERSONNES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances qui n'a assisté à la période des questions à la Chambre qu'une fois sur trois, depuis la présentation de son budget, je pose ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'un des gestionnaires de son ministère a été obligé de conseiller à ses employés de cesser de lire des livres, des revues et des journaux, pendant les heures de travail, et de travailler une journée complète s'ils voulaient toucher leur rémunération complète. En outre, ce gestionnaire prétend que lorsque des employés n'ont plus rien à faire, ils doivent aller voir leur surveillant pour lui demander du travail.

Étant donné le sous-emploi manifeste au sein de ses propres services, comment le ministre peut-il justifier d'ajouter 1,500 années-personnes à son ministère, comme le prévoient les budgets principal et supplémentaire, ou est-ce là sa façon de concevoir le travail partagé?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais tout d'abord signaler que l'honorable ministre des Finances a représenté notre pays à l'étranger lors de quelques très importantes réunions internationales touchant des questions financières. Il est regrettable de voir le député d'en face faire une remarque aussi mesquine quand nous nous efforçons de veiller à ce que les intérêts supérieurs de notre pays sont protégés et représentés sur la scène internationale. Les activités du ministre sont sans nul doute beaucoup plus productives que celles des députés qui occupent le premier rang d'en face et qui n'ont rien à dire dans aucun domaine.

Quant à la question, elle est plutôt désobligeante. Je sais, pour ma part, que les fonctionnaires de mon ministère, confrontés à une énorme augmentation de leur charge de travail en raison des programmes d'assurance-chômage et de création d'emplois, ont assumé leurs tâches de manière remarquable et offert de bons services au public. Qu'un député de l'opposition essaie de les dénigrer ne servira à rien.

Mlle Carney: Madame le Président, la réponse du ministre prouve que c'est lui qui n'a jamais rien à dire dans aucun domaine.

STATISTIQUE CANADA—LE RESPECT DES HEURES DE TRAVAIL PAR LES EMPLOYÉS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Approvisionnements et Services. La direction de Statistique Canada s'inquiète également du respect des heures de travail, surtout lorsque les employés sont tenus de faire des journées de 7 heures et demie et des semaines de 37 heures et demie. Selon une enquête effectuée par Statistique Canada au sujet des employés du ministère, 15 ou 20 p. 100 d'entre eux tirent au flanc avant d'avoir fini le travail de la journée.

Comme il y a deux millions de chômeurs au Canada, dont une bonne partie sont extrêmement qualifiés, le ministre a-t-il envisagé de licencier les employés qui tirent au flanc et de les remplacer par des chômeurs?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, contrairement à ce que prétend le député, grâce au budget présenté par le ministre des Finances, mon ministère sera en mesure d'accroître le niveau des achats, ce qui permettra de créer des emplois et ce, avec un apport minimum ou nul d'années-personnes supplémentaires.

Si l'honorable représentante veut des preuves quant aux activités que mène mon ministère, je l'invite à venir constater sur place l'assiduité des fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services. C'est au MAS que l'on trouve les employés les plus efficaces et les plus professionnels de toute la Fonction publique du Canada.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION À TOUS LES CANADIENS

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement est l'auteur de ce qu'on appelle la Charte des droits. Je voudrais demander au premier ministre s'il pense que tous les Canadiens ont des droits égaux?

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, nous l'avons même inscrit dans la Charte des droits et libertés.

• (1440)

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

PETRO-CANADA—LES AFFICHES UNILINGUES AU QUÉBEC

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'ai une question très simple à poser au premier ministre. Le gouvernement annonce que Petro-Canada est à nous, qu'elle appartient à tous les Canadiens. Dans ce cas, monsieur le premier ministre, voulez-vous donner instructions à vos subordonnés de Petro-Canada de ne plus poser d'affiches unilingues dans les stations-services de la province de Québec, mais des affiches bilingues, parce que si Petro-Canada nous appartient, elle est payée par tous les contribuables du Canada, dont 75 p. 100 sont anglophones et devraient avoir certains droits.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu à discuter du problème de la Petro-Canada et des enseignes bilingues il y a déjà deux mois avec le président de la Petro-Canada, et je lui ai dit qu'il était de mon désir qu'il y ait des services dans les deux langues officielles au Québec comme ailleurs au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

LE REFUS DE PERMETTRE LE TRANSFERT D'UNE ÉQUIPE DE LA LNH À SASKATOON—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier le Conseil d'administration de la Ligue nationale de hockey a refusé le transfert à Saskatoon, en Saskatchewan, de l'équipe professionnelle de hockey des Blues de St-Louis. Cette décision est révoltante. Toute la population de la Saskatchewan et du Canada était en faveur de ce transfert, sauf le Nouveau parti démocratique qui était contre, comme l'a confirmé le député de Yorkton-Melville. Est-ce que les services du ministre ont envisagé l'ouverture d'une enquête, par application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitiions, pour voir s'il y a possibilité de poursuites au titre des dispositions commerciales de cette loi, et en particulier de son article 32?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je dirai que la question est à l'étude en ce moment à mon ministère.

M. Hnatyshyn: Je suis très heureux d'apprendre, comme la population de Saskatchewan, que le ministre s'intéresse à la chose. D'ailleurs le ministre d'État (Santé et Sport amateur) avait signifié son appui à la demande de transfert.

LA LÉGISLATION ANTI-TRUST AMÉRICAINE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais demander au ministre s'il ne veut pas songer également à se mettre en rapport avec les services compétents du gouvernement américain pour voir si cette décision du conseil d'administration de la Ligue nationale de hockey ne viole pas la législation anti-trust américaine.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je puis donner au député l'assurance que le directeur des enquêtes sur les coalitions va faire tout ce qu'il lui est possible de faire, qu'il ira jusqu'au bout de la loi.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ENTENTE VISANT À RENDRE LE MANITOBA OFFICIELLEMENT BILINGUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur l'entente de principe entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba concernant un amendement constitutionnel qui modifierait la Loi du Manitoba (1870) quant à l'usage du français ou de l'anglais dans les débats et documents de la législature ainsi que devant les tribunaux. Le ministre peut-il confirmer et donner de plus amples détails sur l'entente conclue entre la collectivité franco-manitobaine, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral, entente visant à trouver un accommodement pour les deux collectivités de langues officielles demeurant au Manitoba? Dans ses remarques, le ministre peut-il dire à la Chambre si la province d'Ontario où demeurent un demi-million de Franco-Ontariens aurait indiqué qu'elle aussi serait disposée à suivre l'exemple du Québec, celui du Nouveau-Brunswick ainsi que celui du Manitoba et à accorder généreusement les mêmes garanties constitutionnelles à sa minorité de langue officielle?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, je suis heureux et même fier de confirmer la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba avec le concours de la Société franco-manitobaine. Les deux gouvernements ont déjà ratifié l'entente, et nous attendons maintenant l'accord de la Société franco-manitobaine.

Je regrette, madame le Président, de ne pouvoir dévoiler entièrement aujourd'hui tous les détails relatifs à l'entente, mais je peux indiquer que cette dernière clarifiera la pleine égalité des deux langues officielles au Manitoba. Quant à la position du gouvernement ontarien, je voudrais certainement joindre mon espoir à celui de mon honorable ami, savoir que ce gouvernement sera également maintenant disposé à suivre l'exemple du Manitoba.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ORGANISME «VICTIMES DE LA VIOLENCE»—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme les rues sont de plus en plus dangereux de déambuler dans les rues, j'ai demandé au ministre d'accorder une attention spéciale à l'organisme «Victimes de la violence». Le ministre accepterait-il de réexaminer la demande d'aide de cet organisme qui est d'un si grand secours pour les familles victimes des criminels?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, comme je l'ai précisé, peu de questions me préoccupent davantage que celle des victimes de la violence. En fait, la deuxième conférence nationale du droit qui sera tenue la semaine prochaine portera notamment cette question. Mon collègue me demande d'accorder une subvention à cet organisme, dont les travaux dans ce domaine sont sans aucun doute très utiles. Quant à lui accorder une aide financière, je dois rappeler que nos ressources sont limitées. Le gouvernement fédéral et, bien sûr, certains des gouvernements provinciaux s'intéressent grandement à cette question qui, je peux l'assurer à mon collègue, n'est pas négligée.

LA DÉSIGNATION COMME ORGANISME DE CHARITÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. L'organisme «Victimes de la violence» essaie depuis un an et demi d'obtenir un permis pour dons de charité. Le ministre s'examinera-t-il sur ce problème et tentera-t-il de le régler afin que ces gens puissent recueillir des fonds pour envoyer des bulletins d'information et offrir un service important?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, on a déjà eu l'occasion à la Chambre de discuter à plusieurs reprises de l'émission des autorisations de reçus de charité. Il s'agit d'abord d'un sujet très complexe dans sa nature, puisque c'est l'utilisation indirecte de fonds publics. De plus, nous avons actuellement un très grand volume de demandes pour de tels permis de reçus de charité. Maintenant, je veux assurer le député que nous ferons tous les efforts nécessaires afin de porter une attention particulière à cette demande.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ATTESTATION CONCERNANT LES SOMMES D'ARGENT ENVOYÉES EN CHINE POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE PARENTS

M. Dan Heap (Spadina): Le ministre le sait, madame le Président, de nombreux Canadiens originaires de pays du tiers monde comme la Chine ont réclamé des exonérations fiscales, en conformité des dispositions de la loi en vigueur avant 1982, pour les sommes d'argent qu'ils avaient fait parvenir à leurs vieux parents restés là-bas. Leur déclaration de 1981 faisant l'objet d'un nouvel examen, ils sont mis en demeure de démontrer qu'ils sont les seuls soutiens de leurs parents, faute de quoi ils devraient payer l'impôt sur le revenu ainsi exonéré.

Or, comme le ministre le sait également, c'est très difficile, voire impossible, d'obtenir de pays comme la Chine des documents que Revenu Canada pourrait juger satisfaisants, d'autant plus que Revenu Canada a déjà rejeté maints documents dûment attestés et traduits que des contribuables avaient obtenus de Chine. Étant donné que quelques-uns de ses fonctionnaires ont entrepris l'examen de certaines de ces déclarations, le ministre pourrait-il ordonner à ses fonctionnaires de différer toute mesure qu'ils pourraient prendre pour percevoir les sommes dues? Pourrait-il par ailleurs envisager la possibilité d'accepter une déclaration réglementaire lorsque les contribuables visés sont incapables d'obtenir d'outremer les pièces requises?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, avant de prendre de tels engagements envers le député et la Chambre, je devrai d'abord examiner les conditions de la législation voir si une telle latitude est donnée au ministre par la loi adoptée par ce Parlement. Cependant, je peux l'assurer que vu qu'il a déjà eu l'occasion de m'exprimer ses préoccupations à ce sujet, comme d'autres députés de la Chambre, je porterai une attention particulière à ses instances.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LE SORT DES PERSONNES ARRÊTÉES PAR LA POLICE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, madame le Président, c'est au ministre d'État chargé des relations extérieures que je m'adresse. Suite aux recommandations du comité parlementaire chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine, le gouvernement du Canada entend-il protester on ne peut plus énergiquement contre l'arrestation récente par la police chilienne d'un millier de citoyens à l'occasion de descentes effectuées avant l'aube, et contre l'emprisonnement d'un grand nombre d'entre eux? Par ailleurs, pourrait-il user de son influence auprès du gouvernement Pinochet avec qui il entretient d'étroites relations commerciales et financières pour qu'il publie la liste complète des citoyens ainsi emprisonnés, de façon à s'assurer que ceux-ci seront soit traduits devant des tribunaux compétents, soit élargis? Pourrait-il user également de son influence pour obtenir l'assurance que les citoyens en question ne seront pas torturés au cours de leur séjour en prison?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, le gouvernement est particulièrement inquiet au sujet des récents événements au Chili, et de la recrudescence apparente de la violation des droits de l'homme dans ce pays.

Dès hier, notre ambassade à Santiago a reçu instruction de faire des instances auprès du gouvernement chilien pour indiquer toute notre inquiétude à ce sujet-là.

Comme l'honorable député le sait, le rapport d'Amnistie Internationale a été rendu public hier. Nous en avons reçu copie hier au cours de la journée, et je ne suis pas en mesure maintenant de commenter ce rapport-là.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉVISION DES AVIONS—L'ATTRIBUTION DES CONTRATS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Les Boeing 707 de son ministère doivent subir une révision au début de 1984. Le ministre a-t-il décidé où ces appareils seront révisés. Tient-il compte du fait que la plus forte mise à pied de mécaniciens d'Air Canada doit se produire à Winnipeg, et accordera-t-il la priorité à cette ville pour la révision des Boeing 707?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il est vrai que la flotte de Boeing 707 du ministère doit subir une révision, mais j'ignore quand, pour le moment. Je ne pense pas que cela devrait se faire avant deux ans, de toute façon. Les appareils sont encore en bonne condition, mais leur révision figure sur la liste de priorités et nous verrons quand et où cela devra se faire. Je ne sais pas pour l'instant si le contrat sera attribué dans le cadre d'un appel d'offres ou à la suite de négociations avec le fournisseur.

LA DATE DU DÉBUT DES TRAVAUX

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je tiens à rappeler au ministre que les mécaniciens compétents se trouvent à Winnipeg puisqu'ils ont déjà révisé les Boeing 707. Étant donné que ces mécaniciens vont être mis à pied en septembre prochain, le ministre s'informera-t-il pour me dire si les travaux de révision pourraient commencer plus tôt que prévu, cet automne par exemple, afin d'éviter d'avoir à débaucher du personnel à Winnipeg?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, l'efficacité et la compétence des mécaniciens de Winnipeg sont bien connues. On y a un très bon atelier, et je tâcherai de m'informer pour faire savoir au député quand se fera la révision et comment nous procéderons le moment venu.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ENCAISSEMENT DES CHÈQUES DE REMBOURSEMENT—LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES PAR LES BÉNÉFICIAIRES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui sait que des chèques de remboursement de l'impôt sont dans le courrier. Sait-il que les bénéficiaires ont énormément de difficulté à encaisser ces chèques s'ils n'ont pas de compte à la banque où ils les présentent? Est-il au courant que c'est la politique de la plupart des banques au Canada parce que trop de chèques postés sont volés? Le ministre sait-il combien de chèques postés sont volés, ou en d'autre mots, ne parviennent pas au destinataire et pourquoi le ministre ne donne-t-il pas à ses services l'ordre d'envoyer les remboursements par courrier recommandé?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, le problème que soulève le député n'est pas le fait seulement des chèques du gouvernement, c'est également le fait de tout envoi par la poste qui peut être sujet à un vol, comme un objet qui est expédié par une forme de courrier quelconque.

Quant au nombre de chèques de remboursement d'impôt qui pourraient être volés dans des envois, j'avoue que je ne le connais pas. Il serait probablement recommandable d'adresser la question au ministère des Approvisionnements et Services; puisqu'il est le véhicule qui met les chèques à la poste, puisque c'est lui qui les imprime et qui est chargé de les expédier.

Je crois que la pratique d'exiger un dépôt est une politique propre aux institutions financières. Y aurait-il possibilité qu'elle soit assouplie? Je crois que le ministre des Finances pourrait sûrement transmettre la préoccupation du député à l'inspecteur général des banques.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LES CHÈQUES SOIENT ENVOYÉS PAR COURRIER RECOMMANDÉ

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'essaie de faire ressortir que les établissements financiers de tout le pays, et même les gens d'affaires en général, sont très réticents à encaisser ces chèques de remboursement de l'impôt sur le revenu parce qu'ils savent qu'il y a partout au Canada une épidémie de vols des chèques qui ont été mis à la poste. Pourquoi le ministre n'adopte-t-il pas une nouvelle politique et ne demande-t-il pas à son ministère d'envoyer les chèques par courrier recommandé, sachant que ce service coûte plus cher mais sachant aussi que le gouvernement a eu cet argent à sa disposition pendant plus de trois mois et qu'il a touché de l'intérêt sur ces fonds?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, nous avons souvent eu l'occasion d'entendre à la Chambre les préoccupations du député qui vient de poser la question au sujet des dépenses gouvernementales. D'une part, je suis convaincu qu'il est sensibilisé au fait que l'avantage qu'on pourrait retrouver en ce qui a trait à un envoi direct par courrier recommandé aux gens à qui on retourne un remboursement d'impôt représenterait un coût élevé à même les fonds du gouvernement. D'autre part, je ne suis pas certain que l'on démontrerait en contrepartie beaucoup plus de souplesse de la part des institutions financières en vue d'encaisser les chèques en cause. Maintenant, je peux très bien examiner les avantages et les désavantages de la proposition de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LA DÉFINITION PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général qui s'adresse enfin à une bonne source puisqu'il est en train de consulter mon collègue de Durham-Northumberland. Tout à l'heure, le solliciteur général a dit que sa définition du service de sécurité résisterait à l'examen du comité. Sa définition va-t-elle résister à l'examen tout comme sa politique de réarrestation immédiate à résisté à l'examen de la Cour suprême du Canada.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Bien mieux!

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA RÉPARTITION DES COMMANDES DE MATÉRIEL ROULANT NEUF

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'adjudication des contrats annoncées hier concernant la fabrication de wagons-trémies et de wagons à charbon, et une bien mauvaise surprise attendait les industries de Hamilton. Règle générale, la National Steel Car obtient 40 p. 100 des contrats de fabrication des nouveaux wagons à grain et voilà qu'elle est réduite à 35 p. 100. Elle a également été devancée pour le contrat relatif aux wagons à charbon.

Pourquoi ces contrats ont-ils été adjugés dans le cadre du programme spécial de relance alors que l'on savait déjà l'automne dernier que les chantiers du CN à Transcona, Montréal et Moncton avaient, pour ainsi dire, l'avantage? A-t-on seulement songé à accorder une partie du contrat relatif aux wagons à charbon à la National Steel Car?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la National Coal Car a tout de même obtenu un morceau intéressant. Elle a obtenu une commande de quelque 483 wagons-trémies soit 35 p. 100 de la commande totale. A cet égard, nous avons suivi la pratique habituelle, une pratique qui s'est répétée à quatre ou cinq reprises depuis dix ans, et qui se résume à ceci: le meilleur soumissionnaire obtient 40 p. 100; le deuxième, 35 p. 100 et le troisième 25 p. 100. Par le passé, c'était généralement l'entreprise de Hamilton qui présentait le meilleur prix et elle obtenait ainsi 40 p. 100 de la commande. Cette fois-ci ce fut Marine Industries de Sorel. En fait, la soumission de Sorel a même été plus basse que la dernière fois et c'est pourquoi ils ont obtenu la meilleure part.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné la participation du CN, nous de Hamilton nous nous demandons si le ministre responsable de Hamilton n'a pas l'influence politique du ministre du Manitoba ou encore des députés de Montréal ou de Moncton.

LA RÉPARATION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné qu'aujourd'hui même des centaines sinon des milliers de wagons auraient besoin d'être rénovés, le ministre a-t-il songé à confier cette tâche aux chantiers du CN au lieu de concurrencer l'entreprise privée, par exemple la National Steel Car qui est en mesure de fabriquer les nouveaux wagons à charbon? Je veux parler de ce contrat en particulier. Le ministre y a-t-il déjà songé ou y songerait-il encore?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, bien sûr que nous y avons songé mais nous croyons que la solution retenue est la meilleure. En fait, il se peut que mon collègue connaisse très mal la situation de Transcona. Cette entreprise a fabriqué toutes sortes de wagons par le passé. Elle a tout l'outillage nécessaire de même que 400 employés à occuper et c'est pourquoi il a fallu trancher comme Solomon, soit en divisant les wagons à charbon et les wagons à grain ainsi qu'en attribuant la fabrication des wagons-trémies aux trois fabricants habituels.

* * *

PÉTITIONS

M. TAYLOR—ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-671

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Bow River (M. Taylor) le mercredi 18 mai 1983 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NYSTROM—LA DÉCLARATION DE M. HNATYSHYN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une déclaration que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a faite aujourd'hui à la Chambre. Si Votre Honneur veut bien vérifier dans les feuillets bleus, je suis certain que vous admettrez qu'il a induit la Chambre en erreur volontairement ou qu'il souffrait momentanément d'amnésie, car il a déclaré que notre parti s'opposait au transfert des Blues de St-Louis, puisque je l'avais dit à la Chambre . . .

Mme le Président: A l'ordre. J'ignore comment le député a pu considérer qu'il y avait là matière à question de privilège, même en faisant un gros effort d'imagination.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine et pour la plus grande partie possible de la semaine prochaine.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, demain, c'est une journée de l'opposition. Lundi, la Chambre ne siège pas. Mardi prochain, ce sera l'étude du projet de loi C-155 sur le transport du grain. Mercredi prochain est réservé aux affaires inscrites aux noms des députés. Jeudi de la semaine prochaine, selon l'évolution du débat sur le projet de loi C-155, nous allons compléter, je l'espère bien, l'étape de la deuxième lecture, et si elle est complétée, nous allons continuer le débat en deuxième lecture du projet de loi C-151 autorisant le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent. En résumé, lundi, on ne siège pas, mardi, c'est le débat sur le projet de loi C-155, mercredi, les affaires inscrites aux noms des députés, et jeudi, le projet de loi C-155 ou C-151, mais C-151 venant en deuxième lieu.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—L'APPLICATION DE LA RÈGLE DES HUIT HEURES DE DÉBAT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais, contrairement au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), faire un rappel au Règlement justifié.

M. Smith: Ce sera bien le premier.

M. Hnatyshyn: Ce rappel au Règlement porte sur les instances qui ont été présentées lundi dernier au cours du débat auquel j'ai été invité par le vice-président adjoint . . .

Mme le Président: Un rappel au Règlement qui porte sur ce qui s'est passé lundi dernier devrait avoir été fait le jour même.

Des voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: Si le député n'a pas d'autre rappel au Règlement, je ne peux lui donner la parole.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je voulais simplement signaler que le président suppléant, le député de Lachine (M. Blaker), m'avait demandé de soulever cette question après avoir vérifié dans le hansard. C'est la première occasion que j'ai depuis d'intervenir au sujet de décisions de la présidence diamétralement opposées. Je crois donc avoir le droit de soulever cette question, car elle est importante.

M. Nielsen: Allez-y.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, lundi matin lorsque . . .

Mme le Président: Je suis désolée, mais le député pourrait-il attendre un instant? Étant donné que je n'étais pas au fauteuil à ce moment-là, je voudrais savoir ce qui s'est passé exactement.

Je donne maintenant la parole au député de Saskatoon-Ouest.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je vous en remercie vivement. Il s'agit d'une question très grave qui porte sur l'interprétation du nouveau Règlement que nous mettons à l'essai à titre temporaire cette année.

Lundi matin, tandis que le vice-président était au fauteuil, il y a eu plusieurs rappels au Règlement au sujet de la règle des huit heures de débat en deuxième lecture. J'ai demandé notamment si l'on recommençait à zéro lorsque quelqu'un présentait un amendement. En l'occurrence, il s'agissait de l'amendement proposé par mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) sous forme d'une motion visant à renvoyer à six mois l'étude du projet de loi C-155. Le vice-président a déclaré qu'il rendrait sa décision ultérieurement.

C'est alors que le député de Bow River (M. Taylor) a demandé si le temps consacré aux rappels au Règlement était décompté des huit heures. Je voudrais citer les bleus du hansard, car j'estime que la question est importante. Le député de Bow River a déclaré ceci:

> J'aurais un mot à dire. Vendredi, il y a eu un rappel au Règlement qui a duré 22 minutes. Nous venons maintenant d'en reparler pendant une vingtaine de minutes. J'espère que ces périodes seront déduites des 8 heures.

A quoi le vice-président, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) a répondu ceci:

> Le député a raison. S'il n'y a pas d'autres interventions concernant le rappel au Règlement qui a été invoqué, la présidence prendra la décision en délibéré. La parole est au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

Celui-ci a déclaré ceci:

> Monsieur le Président, je m'associe au député de Bow River (M. Taylor) et demande à la présidence de s'assurer que la période de 8 heures de débat, que ce soit en deuxième lecture ou sur l'amendement, ne comprenne pas les interruptions, fort justifiées du reste, traitant de . . .

Le vice-président l'a interrompu pour dire ceci:

> A l'ordre. Cette question est réglée. La présidence ne compte pas l'intervention de 20 minutes dans les 8 heures.

Pour ajouter ensuite ceci:

> Le député a la parole pour participer au débat.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que le vice-président avait rendu une décision finale sur la question de savoir si les rappels au Règlement légitimes seraient ou non inclus dans le calcul des huit heures au cours desquelles, conformément aux nouvelles dispositions du Règlement, les députés peuvent intervenir pendant 20 minutes.

Le débat s'est quand même poursuivi, madame le Président. Le député d'Esquimalt-Saanich a pris la parole et à l'issue de son intervention, le vice-président des comités a repris le fauteuil et après le discours du député d'Esquimalt-Saanich, il a rendu un certain nombre de décisions qui contredisent clairement la décision rendue par le vice-président au sujet du rappel au Règlement soulevé par le député de Bow River. Le vice-président a notamment déclaré ceci:

> Je tiens à rappeler aux députés que j'ai pris connaissance des propos du vice-président qui occupait le fauteuil à ce moment-là. Les députés voudront sans doute lire attentivement le hansard à ce sujet.

J'ai tenu, madame le Président, à lire ces passages afin que chacun sache exactement ce qui s'est dit. Le vice-président a poursuivi en ces termes:

> Je me souviens avec exactitude que la présidence avait déclaré au député d'Esquimalt-Saanich, si je ne m'abuse, que son objection était bien fondée. Quoi qu'il en soit, aucune décision définitive n'a été prise à ma connaisance et c'est fort de cela que je vais m'y consacrer.
>
> Selon l'usage suivi à la Chambre, lorsqu'un rappel au Règlement vient interrompre l'intervention ou le discours d'un député, la présidence use de sa discrétion pour donner au député ainsi interrompu du temps de parole supplémentaire; parfois, elle lui accorde la même durée exactement que celle qui a été consacrée à la discussion du rappel au Règlement, ou une durée qu'elle juge équitable compte tenu des circonstances. Toutefois, toujours d'après cet usage la durée de la discussion qui porte sur un rappel au Règlement, même si elle n'est pas défalquée du temps de parole imparti à un député, l'est assurément de la durée totale du débat entourant une motion. Aucun doute là-dessus.

Votre Honneur, le compte rendu de nos délibérations montre indiscutablement que le vice-président a déjà tranché la question, et ce de façon catégorique. La question est bien entendu fondamentale car, si une seconde décision fait jurisprudence, il se pourrait que la Chambre perde de la période entière des huit heures de débat à examiner les rappels au Règlement soulevés par les députés d'en face.

A mon avis, le président suppléant avait mal interprété ce que le vice-président avait dit en rendant sa décision auparavant. Le commentaire 119 du Beauchesne traite des cas où des décisions ont déjà été rendues ainsi que des cas où le président rend une décision fondée sur une erreur d'interprétation. En voici le texte:

> Une fois rendues, les décisions de l'Orateur appartiennent à la Chambre. L'article 12 du Règlement oblige celle-ci à s'y conformer sans discussion: tout droit d'appel étant supprimé. Elles font jurisprudence et s'inscrivent dans l'ensemble des règles de procédure. Il n'est pas loisible à la présidence de les modifier de son propre chef. Au cas où elles seraient fondées sur une représentation inexacte des faits, c'est à la Chambre elle-même, non à la présidence, qu'il appartient de prendre les premières mesures pour en éviter les conséquences, mesures qui ne sauraient toutefois être assimilées à un appel des décisions en question (*Journaux* du 28 mars 1916 p. 201).
>
> 2) Les décisions de la présidence rendues en public ou en privé, constituent, par jurisprudence, un corps de doctrine auquel se conforment ses successeurs, les députés ou les fonctionnaires de la Chambre. Rassemblées, elles peuvent un jour être présentées sous forme de principes ou de règles d'usage. C'est en grande partie par cette méthode qu'ont été constituées les règles qui régissent à notre époque la Chambre des communes.

Madame le Président, ce que je veux dire c'est que je ne conçois pas que la décision du vice-président puisse être inexacte. Je l'ai trouvée opportune. Je ne puis comprendre que l'on puisse considérer comme faisant partie du débat les rappels au Règlement, légitimes ou autres, ou comme faisant partie de nos travaux en vertu du Règlement permanent ou même du Règlement provisoire qui nous régit en ce moment. Voici où je veux en venir: au cours de cette discussion entourant le projet de loi C-155, dont le sujet est à la fois extrêmement délicat et important, il s'impose de faciliter au plus haut point la participation des députés. On ne peut donc, sans empiéter gravement sur ses privilèges et ses droits, envisager d'empêcher un député de parler.

• (1510)

J'estime qu'un manquement au Règlement ne fait pas partie d'un débat. C'est une question tout à fait à part, une question qui concerne la procédure et le bon fonctionnement de la Chambre des communes.

Je déclare humblement à Votre Honneur, que j'estime que la décision du vice-président des comités, le subalterne du vice-président de la Chambre, était mal à propos et inappropriée et que la Chambre ne devrait pas être obligée de s'y conformer pour étudier les affaires du pays.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'aimerais ajouter trois remarques à ce que mon collègue vient de dire. Mon collègue a parlé des circonstances et moi je voudrais que la présidence tienne compte de ces trois points avant de rendre sa décision.

Premièrement, un rappel au Règlement ne fait pas partie de l'objet même d'un débat. C'est simplement un recours à la procédure pour s'assurer que le débat se déroule harmonieusement. Au commentaire 238 de Beauchesne, on dit bien qu'il ne faut pas considérer les rappels au Règlement comme des étapes ordinaires de la procédure et qu'il ne faut pas invoquer le Règlement pour des questions qu'il est possible de régler au moyen d'amendements.

En deuxième lieu, je me permets de rappeler à la présidence que le comité spécial du Règlement et de la procédure n'a pas dit comment il fallait compter le temps à l'étape de la deuxième lecture. Mais il a bien spécifié que le débat devait durer huit heures. J'estime donc que pour cette raison, il ne faudrait pas tenir compte des rappels au Règlement qui surviennent au cours d'un débat et qui n'ont rien à voir avec la question que la Chambre étudie.

Le dernier point que je voudrais signaler à la présidence est que le paragraphe 235 de l'ouvrage de Beauchesne dit:

> Même si diverses dispositions réglementaires prescrivent que certaines choses doivent être faites «sur-le-champ» ou «sur-le-champ, sans débat», rien n'interdit au député qui a constaté quelque irrégularité grave de la signaler aussitôt.

Enfin, je rappelle à la présidence que la Chambre a énoncé très soigneusement dans le Règlement ce qui se passe de 14 heures à 15 heures du lundi au jeudi et de 11 heures à midi le vendredi. Durant cette période prescrite par le Règlement, un rappel au Règlement ou une question de privilège ne peuvent empiéter sur le temps que la Chambre a décidé, aux termes du Règlement, de consacrer aux déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement et à la période des questions. Si l'on tient compte des observations de mon collègue et des points que j'ai soulevés, il me semble qu'il faut conclure que les huit heures de débat devraient effectivement durer huit heures.

Je signale également qu'à ma connaissance, c'est la première fois depuis l'adoption du nouveau Règlement que nous avons à débattre un rappel au Règlement important au cours de cette période de huit heures. C'est pourquoi nous en avons retardé la discussion. Nous voulions la retarder jusqu'à ce que M^me^ le Président occupe le fauteuil. Je vous demande de faire en sorte que le temps que nous avons consacré aux rappels au Règlement et aux questions de privilège durant cette période de huit heures ne soit pas compté comme faisant partie des huit heures de débat.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je prends part au débat uniquement parce que je crains qu'une décision selon laquelle les rappels au Règlement doivent être considérés comme faisant partie des huit heures de débat pourrait en fait causer de graves difficultés. Je suis conscient que l'on utilise parfois les rappels au Règlement sans raison légitime, sans qu'il y ait matière à un rappel au Règlement. C'est simplement l'occasion pour un député de soulever un point particulier, et le député en question peut reconnaître ou pas que ce point ne correspond pas à strictement parler à la définition d'un rappel au Règlement.

Toutefois, je conviens que le Président a le privilège de décider si une objection est fondée. Dans le cas de l'affirmative, le temps consacré à cette intervention ne doit pas être soustrait des heures attribuées à l'étude d'une question, en vertu du Règlement. A titre d'exemple, si un député invoque le Règlement pour signaler au Président qu'il n'y a pas quorum à la Chambre, et s'il faut vingt minutes pour s'en convaincre et s'apercevoir, après quoi, qu'il y a maintenant quorum, l'objection était légitime, puisqu'il s'agissait d'une infraction au Règlement. Il serait injuste de défalquer cette période de la durée totale du débat, puisque chaque député doit veiller à faire respecter le Règlement. Nous voilà donc dans un dilemme. Le député qui signale à la présidence une absence de quorum s'acquitte bien de son devoir aux termes du Règlement mais, d'autre part, il empêche ses collègues de prendre part au débat à cause du temps perdu.

Je pense que la majorité des députés seraient d'accord pour que la présidence décide de soustraire de la durée du débat le temps consacré aux rappels au Règlements justifiés. Quant aux autres, ce sera du temps perdu, un point c'est tout.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, j'étais à la Chambre quand l'incident en question s'est produit. Je ne vois pas comment on pourrait dire que le vice-président et le président suppléant ne sont pas sur la même longueur d'ondes. Voyons ce que le vice-président a déclaré à la page 25479 du hansard, après que le député de Bow River (M. Taylor) eut invoqué le Règlement:

> . . . La présidence prendra la décision en délibéré.

A la page 25480, le vice-président a déclaré:

> A l'ordre. Cette question est réglée. La présidence ne compte pas l'intervention de vingt minutes dans les huit heures. Le député a la parole pour participer au débat.

Et voici ce qu'a dit le président suppléant, d'après la page 25483 du hansard:

> Selon l'usage suivi à la Chambre, lorsqu'un rappel au Règlement vient interrompre l'intervention ou le discours d'un député, la présidence use de sa discrétion pour donner au député ainsi interrompu du temps de parole supplémentaire; parfois, elle lui accorde la même durée exactement que celle qui a été consacrée à la discussion du rappel au Règlement, ou une durée qu'elle juge équitable, compte tenu des circonstances.

J'estime donc que le vice-président a usé de sa discrétion en disant que, compte tenu des circonstances, il ne déduirait pas ces vingt minutes des huit heures de débat. Néanmoins, il ne faut pas en conclure que le président suppléant a eu tort de tenir les propos qu'il a tenus ensuite. Pour ma part, je suis convaincu qu'il avait raison. Il a ensuite déclaré:

> Toutefois, toujours d'après cet usage, la durée de la discussion qui porte sur un rappel au Règlement, même si elle n'est pas défalquée du temps de parole imparti à un député, l'est assurément de la durée totale du débat entourant une motion. Aucun doute là-dessus.

Selon moi, le président suppléant avait raison. Je pense aussi que cela concorde avec la décision du vice-président. Il a décidé d'utiliser ses pouvoirs discrétionnaires d'une certaine façon, mais cela ne veut pas dire que la tradition de la Chambre n'a pas été respectée.

Si nous établissions un mécanisme qui nous permettait de ne pas compter le temps consacré à d'innombrables recours au Règlement dans la durée totale d'un débat, on pourrait gaspiller le temps de la Chambre de façon tout à fait abusive. Cela entraînerait inévitablement des périodes prolongées d'obstruction systématique.

A mon avis, il n'y a pas de différence entre l'opinion exprimée par le président suppléant et celle du vice-président, et je suis d'accord avec la position adoptée par le président suppléant. Le vice-président n'a rien dit qui aille à l'encontre de cette opinion.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, c'est moi qui demandais la parole quand cette décision a été rendue, et le vice-président a déclaré à ce moment-là:

> La présidence ne compte pas l'intervention de vingt minutes dans les huit heures.

Le vice-président ne voulait pas parler de mon temps de parole, mais bien des huit heures de débat. C'est ce qu'on peut lire à la page 25480 du hansard. C'est vraiment la première occasion qui nous est donnée d'examiner la signification de ces huit heures.

• (1520)

Il est concevable que de légitimes rappels au Règlement soient soulevés durant les huit heures consécutives qui devraient être réservées à débattre une question. Si la décision qui semble planer sur nous en ce moment, à savoir que les rappels au Règlement devraient être inclus dans les huits heures, était prise, nous pourrions alors constater qu'aucun débat ne serait tenu sur la motion à l'étude.

Je vous rappelle, madame le Président, qu'il y a une légère divergence au sujet du temps pris sur les huit heures consacrées au projet de loi C-155. Le greffe m'a signalé que 63 minutes avaient été consacrées à des rappels au Règlement. Un autre calcul effectué indépendamment révèle que 66 minutes ont été ainsi utilisées. En somme, pour l'étude de ce projet de loi très important—ce qui est également vrai de tous les autres projets de loi que nous examinons c'est pourquoi, à mon avis, il serait opportun de résoudre la question—une heure complète au moins a été enlevée du temps consacré à l'étude de la question. Cela veut dire que six intervenants ont vu leur temps de parole diminué de moitié. Six intervenants ont perdu la moitié du temps dont ils disposaient pour parler de questions . . .

M. Chénier: Vous nous faites perdre du temps.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je ne le crois pas; ce genre d'intervention est légitime. Ce n'est pas une perte de temps. Nous examinons une question très importante, à savoir ce qu'est au juste un débat de huit heures.

Mon collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a fait valoir un certain nombre d'objections à l'instar du député de Hamilton-Mountain (M. Deans). Toutes ont rapport à l'affaire dont nous sommes saisis. Si nous devons nous accommoder de débats de huit heures et d'interventions de vingt minutes suivies de dix minutes de questions ou d'observations, je crois que nous devons le savoir dès maintenant, car nous en avons pour encore six mois de ce régime. Je crois que nous devons établir maintenant ce qui compose ces huit heures.

Je vous rappellerai également, madame le Président, que lorsque le président suppléant (M. Blaker) est venu trancher la question, il a distingué très, très nettement trois questions en discussion. D'abord, la question de savoir si les huit heures s'appliquaient à la motion principale seule, ou à la motion principale plus l'amendement. Ensuite, celle de savoir si les périodes de dix minutes de questions et d'observations seraient comprises dans les huit heures. Ensuite, celle de savoir si les rappels au Règlement devaient y être compris ou non.

Et, enfin, il y a une chose que je ne sais pas interpréter et sur laquelle j'appelle votre intention. Le député de Saskatoon-Ouest y a fait une allusion brève, mais indirecte.

Le président suppléant a dit ce qui suit, figurant à la colonne de gauche de la page 25,483 du hansard:

> Vous pouvez contester ma décision.

Je croyais savoir, comme on nous l'a assez fait comprendre, que les décisions du Président ne prêtent pas à contestation. Le président suppléant nous dit—peut-être parce qu'il est suppléant?—que nous pouvons contester sa décision. Je n'y ai rien compris. Je pense qu'il devrait en être tenu compte. Peut-être voulait-il donner à entendre par là qu'il n'était pas tout à fait sûr de son fait sur cette question de l'inclusion des rappels au Règlement dans les huit heures. Qu'il ne s'estimait donc pas en situation de trancher définitivement ce jour-là.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, à propos du même rappel au Règlement et des quelques 60 minutes consacrées aux rappels au Règlement à l'étape de la deuxième lecture, je voudrais dire qu'à mon humble avis, ces interventions avaient trait à l'article 35. Ils ne se rapportaient ni au contenu du bill à l'étude ni au débat sur ce bill. Ils portaient simplement sur l'interprétation et l'application de l'article 35 du Règlement, plus particulièrement de l'alinéa 35(2)*b*) précisant de quelle façon la présidence détermine la période de huit heures.

Je suis d'accord avec la position du député de Bow River (M. Taylor) voulant que le temps consacré à des rappels au Règlement pertinents et légitimes ne soit pas compté dans la période de huit heures. En effet, lorsqu'on a invoqué le Règlement pour une question d'interprétation touchant à la deuxième lecture, il n'aurait pas fallu inclure ce temps dans la période de huit heures prévue pour la deuxième lecture.

Au sujet des rappels au Règlement fantaisistes dont a parlé le secrétaire parlementaire, c'est là que la présidence doit exercer son pouvoir discrétionnaire, à mon avis, parce que des députés pourraient invoquer le Règlement pour s'opposer à la tenue vestimentaire d'un de leurs collègues, ou au fait que l'horloge n'est pas à l'heure, ou à une foule d'autres choses semblables. Dans ce cas, il serait évident que les députés ne cherchent qu'à perdre du temps. C'est là que la présidence doit user de son pouvoir discrétionnaire. Manifestement, la personne qui occupe le fauteuil doit dire à ce moment-là au greffier que le temps perdu à ces recours au Règlement fantaisistes doit être défalqué des huit heures de débat, ce qui dissuaderait peut-être les autres de faire la même chose.

Mais si un député invoque le Règlement au sujet de l'interprétation de l'article concernant la durée des débats à l'étape de la deuxième lecture, c'est une question que la présidence et la Chambre doivent sans nul doute prendre au sérieux, et le temps qui y est consacré ne doit donc pas compter dans les heures de débat proprement dit.

Il en est de même du point soulevé par le député de Hamilton Mountain à propos du quorum, qui n'a pas pris moins de 20 ou 25 minutes. Ce rappel portait également sur le décorum, le bon ordre et les présences à la Chambre, ce qui n'a absolument rien à voir avec le débat et il ne devrait pas compter dans les huit heures attribuées pour les discours le 20 minutes.

J'espère, madame le Président, que vous déciderez d'appliquer rigoureusement le pouvoir discrétionnaire de la présidence aux rappels au Règlement frivoles, qui doivent compter dans les huit heures de débat, mais que les rappels au Règlement justifiés, portant sur la conduite, le bon ordre et les présences à la Chambre, qui traitent tous de l'application du Règlement, ne devraient pas être comptés dans les huit heures de débat pour les discours de 20 minutes.

Mme le Président: Je rappelerai aux députés que nous avont déjà pris une décision à cet égard. Autant que je puisse voir, la décision a été prise dans un cas particulier. Ce que les députés me demandent maintenant, c'est d'étudier la question plus large de l'application de la limite de huit heures. Je suis prête à prendre la question en délibéré et à rendre ma décision plus tard.

Je pense que tous les arguments ont été entendus, car les derniers députés ont soulevé les mêmes que ceux qui ont parlés au début. Si les députés sont d'accord, nous nous tirerons de l'impasse créée par le fait que la décision a été rendue, mais que le doute persiste au sujet de l'emploi de ces huit heures. Nous trouverons bien le moyen d'en discuter entre nous et j'ai la conviction que nous résoudrons le problème à notre satisfaction.

• (1530)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, avec tout le respect que je vous dois, je dirai que, ayant été mêlé à ce genre de chose il y a plusieurs années, . . .

M. Deans: Il y a deux semaines.

M. Lambert: . . . cette décision, si je puis m'exprimer ainsi—je l'avais signalé aux services du greffier à l'époque—a été rendue beaucoup trop prématurément, et je dis cela en connaissance de cause. En l'occurrence, je partage l'opinion du député de Regina-Ouest (M. Benjamin): il incombe toujours à la présidence de décider de ce qui est frivole et inapplicable. Les rappels au Règlement de l'opposition ne devraient pas être immanquablement considérés comme étant injustifiés. Je sais—comme vous d'ailleurs, madame le Président, soit dit avec le plus grand respect—que les ministériels, surtout les secrétaires parlementaires qui agissent comme hommes de main, soulèvent souvent des rappels au Règlement qui sont frivoles et qu'il y a . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance de s'en tenir au sujet afin que la Présidence puisse profiter de ses arguments pour réfléchir à ce problème? Il ne sert à rien d'expliquer à la Chambre qu'on invoque parfois le Règlement pour des raisons frivoles. Il suffit d'assister à un seul jour de débat pour s'en rendre compte. Si le député a de nouveaux arguments à avancer, la Présidence ne manquera pas de les écouter.

M. Lambert: Madame le Président, c'est aussi aux députés à faire valoir certaines opinions à l'occasion. Mais il n'est pas nécessaire, une fois qu'on a expliqué un point de vue, de répéter qu'il est frivole. Or, je tiens à dire à la Présidence que c'est elle qui a le dernier mot au bout du compte et que dans le cas qui nous intéresse, aussi surprenant que cela puisse paraître, je l'appuie, et avec tout le respect que je lui dois, je revendique le droit de le dire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Skelly: Madame le Président, j'invoque le Règlement. A un certain moment cet après-midi, le leader parlementaire du parti conservateur a soulevé une question concernant les travaux de la Chambre. Ensuite le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a invoqué le Règlement. A ce moment précis, j'étais déjà debout pour m'enquérir des travaux de la Chambre. Me serait-il permis maintenant de poser ma question?

Et ce faisant je m'adresse au leader parlementaire. L'autre jour, nous avons discuté d'une question importante à propos d'une mesure législative qui serait proposée concernant le vote par correspondance pour les électeurs absents de leur circonscription. Puisque des dizaines de milliers de Canadiens perdent ainsi leur droit de vote, le gouvernement songe-t-il à présenter dans un proche avenir une modification à la loi électorale du Canada afin que la proposition soit faite avant la deuxième séance de la Chambre comme l'exige la loi?

M. Pinard: Madame le Président, je suppose que le député veut parler de la deuxième session, et non pas de la deuxième séance.

M. Skelly: Oui.

M. Pinard: Le député sait qu'en vertu de la loi actuelle, le directeur général des élections doit faire un rapport à la Chambre au début de la deuxième session de chaque législature. Je suppose que le moment venu, son rapport traitera de la question importante qu'a soulevée le député. Nous verrons alors ce qu'il y aura lieu de faire.

M. Skelly: Madame le Président, le leader parlementaire sait à quel point il importe de régler cette question pour que soient respectées les dispositions de la constitution, lesquelles reconnaissent à chaque Canadien le droit de vote. Le directeur général des élections a laissé entendre qu'il n'était pas bien renseigné à ce sujet, alors que beaucoup de députés se sont dit inquiets de cet état de choses. Le leader parlementaire est-il disposé à attirer son attention sur cette affaire et à lui demander à de nous faire un rapport là-dessus?

M. Pinard: Madame le Président, même si cela n'a pas vraiment grand'chose à voir avec les travaux de la Chambre, je ne manquerai pas de porter à l'attention du directeur général des élections les questions que le député nous a posées aujourd'hui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BENJAMIN—LE NOMBRE INSUFFISANT D'EXEMPLAIRES DU PROJET DE LOI C-155

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): J'invoque le Règlement, madame le Président. Hier, je vous ai dit qu'il m'était impossible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du projet de loi C-155. J'aimerais savoir si vous avez eu l'occasion d'examiner la chose, car je ne dispose toujours que de dix exemplaires, alors qu'on m'en a demandé plus de 50.

Mme le Président: Nous avons obtenu des exemplaires supplémentaires, et le député devrait pouvoir se les procurer à l'endroit habituel.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 8e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le 8e rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. KORCHINSKI—LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai bien l'honneur de présenter à la Chambre une pétition

portant la signature de 38 paroissiens de l'église anglicane All Saints de Melfort, en Saskatchewan, qui s'inquiètent vivement de la menace croissante d'une guerre nucléaire et du déploiement d'armes toujours plus destructrices qui, si elles étaient utilisées, mettraient en péril la survie de l'humanité. Ces paroissiens prient instamment la Chambre d'exhorter le gouvernement à renoncer à toute participation présente ou future à cette course aux armes nucléaires et à orienter tous ses efforts vers l'instauration de la paix dans le monde, montrant ainsi la voie par l'entremise de son ambassadeur au désarmement aux Nations Unies.

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition de 40 résidents de Portage-la-Prairie, Lowe Farm, Balmoral, Winnipeg, Morris et Woodside, au Manitoba, qui se prévalent de leur droit de présenter un grief commun et déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales selon le tarif du Nid-de-Corbeau en 1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et déclarent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature d'une quarantaine de personnes de Morse, dans le district de Saskatchewan. Les pétitionnaires, qui sont pour la plupart des agriculteurs et, pour le reste, des hommes d'affaires, des ménagères et des ouvriers de la région, demandent au Parlement du Canada de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau et de rejeter le projet de loi dont la Chambre est saisie, qui menace l'équilibre de leur localité.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de 46 personnes venant des deux secteurs de Lloydsminster, celui de l'Alberta et celui de la Saskatchewan, et de diverses municipalités comme Vermilion, Végréville et Calgary. Les pétitionnaires présentent un grief commun et demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'une quarantaine d'habitants de ma province, qui viennent entre autres de Cadillac, d'Admiral, de Shaunavon et de Valmarie. Ces agriculteurs demandent au Parlement de maintenir le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. Ils ne veulent aucune modification au tarif actuel. Ils craignent que toute modification ne chasse de leur terre les petits exploitants. C'est pourquoi j'ai le grand plaisir de présenter cette pétition en leur nom.

Pétitions

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, voici une pétition portant la signature d'environ 36 personnes de ma province, la Saskatchewan, notamment des municipalités suivantes: North Battleford, Rosthern, Adams, Biggar, Medstead et Cut Knife. J'ai le plaisir et même le devoir, madame le Président, de vous présenter cette pétition.

● (1540)

Les pétitionnaires s'inquiètent de la modification prévue au tarif du Nid-de-Corbeau. Ils craignent, madame le Président, que les propositions à l'étude n'aient de terribles répercussions sur la collectivité agricole de la Saskatchewan. Je voudrais vous présenter leur pétition.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur et le privilège de vous présenter une pétition signée par les habitants de Saskatoon, Biggar et Vanscoy, qui s'inquiètent de la mesure présentée à la Chambre des communes en vue de supprimer le tarif du Corbeau. Ils demandent que la Chambre et le gouvernement du Canada jugent bon de ne pas mettre cette mesure en vigueur, mais de maintenir plutôt le tarif statutaire du Corbeau. Je vous présente donc cette pétition, madame le Président, en espérant qu'on y donnera suite.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, j'ai une pétition signée par 35 ou 40 Canadiens de villes comme Gull Lake, Webb et Tompkins en Saskatchewan, qui se prévalent de leur droit ancestral de présenter une pétition pour dire à la Chambre que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé environ 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant l'année financière 1981-1982, que ces céréales ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale et que cela représente un apport équitable des agriculteurs de l'Ouest à l'économie du Canada. Ils demandent donc à la Chambre de garantir que le tarif du Nid-de-Corbeau ne sera pas modifié, afin que justice soit faite.

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une vingtaine de citoyens canadiens, dont la plupart habitent Herbert.

Des voix: Oh, oh!

M. Heap: Ces citoyens estiment que le tarif du Corbeau est équitable et qu'ils ont payé leur juste part des frais de transport et fait un apport équitable au commerce extérieur. Ils demandent donc au Parlement de garantir que le tarif du Corbeau ne sera pas augmenté. Et, comme il se doit, ils ne cesseront de prier.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, les libéraux et les conservateurs font un de ces vacarmes! J'imagine que c'est parce que leurs électeurs ne savent pas s'ils sont pour ou contre le maintien du tarif du Corbeau. Quant à moi, madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens. Ils déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars, selon le tarif-marchandises du Corbeau, pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les sous-signés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et déclarent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Ils demandent donc humblement que vous fassiez tout ce que vous pouvez, madame le Président, pour garantir que le tarif du Corbeau ne sera pas modifié.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, j'ai une pétition signée par des gens de la circonscription de Dauphin-Swan River, et les soussignés déclarent que le tarif du Corbeau constitue un avantage important pour l'ouest du Canada et qu'il a été l'un des premiers encouragements fournis aux pionniers. Ils veulent que le tarif soit maintenu. Je signale tout particulièrement aux députés d'en face que, dans ma circonscription, on considère le tarif du Corbeau comme tout aussi inattaquable que le droit de parler français au Canada dans les circonscriptions de mes collègues du Québec. J'ai donc le devoir et l'honneur de présenter cette pétition à la Chambre des communes, et l'on constatera en l'examinant qu'elle a été signée par des gens de Gilbert Plains et de Grandview.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter cet après-midi à la Chambre une pétition signée par 33 habitants des localités de Cadillac, Admiral et Scotsguard, situées au sud-ouest de la Saskatchewan, qui, tout en comprenant la nécessité d'améliorer le transport ferroviaire au Canada, ne veulent pas que cela se fasse aux dépends des céréaliers de leur région. Par conséquent, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuellement en vigueur pour le transport des céréales. Même s'ils sont conscients des autres problèmes posés par le transport du grain, ils veulent que le tarif du Nid-de-Corbeau soit maintenu, et c'est pourquoi je présente cette pétition cet après-midi, madame le Président.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je présente une pétition signée par des gens du Pas, au Manitoba, localité située en bordure de la ligne de chemin de fer conduisant au port de Churchill. Ils expriment également leurs inquiétudes au sujet des changements proposés au tarif du Nid-de-Corbeau. Dans leur pétition, ils demandent le maintien du tarif actuel et expriment le désir de voir le gouvernement investir de l'argent dans les chemins de fer, acheter des actions dans le CP et veiller également à ce qu'il n'y ait pas de tarif variable qui ferait beaucoup de tort au port de Churchill et qui lui porteraient sans doute un coup fatal.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de Pelly et Arran, en Saskatchewan. Ils déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, et les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Ils demandent humblement au Parlement de ne pas modifier le tarif statutaire actuellement en vigueur pour le transport des céréales.

M. Cyril Keeper (Winnipeg St. James): Madame le Président, j'ai une autre pétition. Elle émane de simples citoyens, au nombre de 33, dont Helen Beech, Leonard Lovestone . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'est pas autorisé à citer les noms figurant sur la pétition. Qu'il se contente de nous exposer brièvement le contenu de celle-ci. C'est tout ce qu'il peut faire.

M. Keeper: Je préserverai donc l'anonymat des auteurs de la pétition, madame le Président. Elle émane de 33 citoyens de localités de l'Ouest qui se prévalent de leur droit de présenter un grief commun et qui estiment que le gouvernement abolit arbitrairement un droit qui, selon eux, a joué un rôle de premier plan dans les négociations à l'origine de la Confédération. Ils désirent donc que la Chambre fasse comprendre au gouvernement la nécessité de faire preuve de justice et de leur permettre de gagner leur vie équitablement . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je vois que le député lit la pétition textuellement. On doit seulement en donner le titre. Apparemment, le député est allé beaucoup plus loin. Je voudrais simplement rappeler que les députés sont seulement autorisés à donner le titre de la pétition.

M. Keeper: Les Canadiens dont j'ai fait mention se prévalent de leur droit de présenter un grief concernant le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau et souhaitent que le gouvernement les traite équitablement.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je présente une pétition que 36 personnes ont signée. Ces pétitionnaires déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement du Canada de maintenir le tarif statutaire actuel, et il s'agit bien sûr du tarif du Nid-de-Corbeau. Je suis très heureux de présenter cette pétition au nom des citoyens de villages de la Saskatchewan, dont un bon nombre se trouvent dans ma circonscription.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je ne prends pas la parole pour poser une question supplémentaire, mais pour prétendre—pour présenter plutôt . . .

Des voix: Prétendre est le mot juste.

M. Blaikie: Je prends la parole pour présenter une pétition distincte et indépendante au nom de 30 ou 40 citoyens des localités de Consul, Fox Valley, Maple Creek et Sceptre, en Saskatchewan. Ces Canadiens veulent se prévaloir maintenant de leur droit de présenter un grief et déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

• (1550)

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et ces pétitionnaires ne cesseront de prier.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, bien que j'aie tout à fait l'intention de respecter votre avertissement et de lire simplement cette pétition, je ne peux m'abstenir de signaler que j'aimerais que les chefs des autres partis, même ceux qui n'en ont pas actuellement, se joignent à nous pour présenter ces pétitions.

Les pétitions des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Je dis à mes amis conservateurs à ma droite.

Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Thacker: Madame le Président, je prends la parole pour un rappel au Règlement. Je constate avec plaisir que le chef néo-démocrate s'est enfin rendu compte de l'existence de l'Ouest, contrairement à la position que son parti avait adoptée au sujet de la Constitution, du droit à la propriété et du Programme énergétique national.

Mme le Président: Il ne s'agit certes pas là d'un rappel au Règlement.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je veux présenter une pétition signée par les citoyens de la ville de Harris, en Saskatchewan, qui bénéficie d'un service ferroviaire depuis 1908. Cette pétition s'adresse à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée et précise que les citoyens de Harris, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. La pétition se poursuit ainsi:

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre des communes.

Pétitions

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, en tant que natif des montagnes à bois de la Colombie-Britannique, je suis particulièrement fier de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens de la Saskatchewan et de l'Ontario qui demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du Nid-de-Corbeau pour le transport des céréales et qui s'opposent à ce que le gouvernement tente de diviser les agriculteurs et les travailleurs industriels du Canada en réglant les choses à sa façon.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, je me réjouis fort de pouvoir présenter cette pétition. En l'examinant bien, vous pourrez constater que les signataires sont presque tous des Huttérites. Ceux d'entre nous qui vivent dans l'Ouest connaissent l'apport extraordinaire de ces Canadiens à l'agriculture du Canada. Ils adressent leur pétition à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée. Ils se prévalent de leur droit de présenter une pétition, droit qui existait évidemment même avant le tarif du Nid-de-Corbeau. Ils déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale et souhaitent que le tarif actuel du Nid-de-Corbeau soit maintenu pour les agriculteurs de l'Ouest.

Je me réjouis fort de pouvoir présenter cette pétition.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai une autre pétition à présenter de la part de 63 citoyens de Kamsack, Verigin, Churchbridge et Togo, qui demandent à se prévaloir de leur droit de présenter un grief, à savoir que le Parlement du Canada convienne qu'ils continuent de ne payer que le tarif du Nid-de-Corbeau et maintienne le tarif statutaire actuel de transport des céréales et ces pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, je désire présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens de notre magnifique pays qui désirent approcher la Chambre au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau. Ils signalent que les agriculteurs ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Ces agriculteurs estiment donc qu'ils ont fait un apport équitable à l'économie du Canada et que le tarif du Nid-de-Corbeau ne doit pas être modifié.

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée de plusieurs citoyens canadiens habitant principalement Ernfold et Chaplin, en Saskatchewan. Cette pétition demande au Parlement de tenir compte de ce que les agriculteurs du Canada ont payé leur juste part des frais de transport, non seulement l'an dernier mais depuis l'existence du tarif du Nid-de-Corbeau. Ils ont contribué pour beaucoup, c'est-à-dire pour plus de six milliards de dollars, à la balance commerciale l'an dernier. Ils estiment que c'est là un apport équitable et qu'ils n'ont pas à payer plus que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires, madame le Président, suivant une tradition qui remonte, je pense, à la Grande Charte, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'ai également une pétition, signée des habitants des localités riveraines de la ligne de chemin de fer de Churchill. Dans leur pétition, ils prient humblement le gouvernement de maintenir le tarif statutaire actuel et d'assurer la revalorisation et l'amélioration de la desserte de toutes les régions du Canada, y compris celles dont il n'a pas été tenu compte dans le raport Pepin-Gilson.

Ils demandent également que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Parlement, prenne des participations au capital des chemins de fer, comme l'a proposés le caucus du Nouveau parti démocratique.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai une pétition signée d'environ 41 habitants de la région de Weyburn, dans le sud de la Saskatchewan, qui demandent à la Chambre des communes de tenir compte de l'apport magnifique de l'agriculture et des agriculteurs à la balance commerciale du pays. Ils affirment que le tarif du Nid-de-Corbeau constitue une juste contre-partie de cet équitable apport des agriculteurs. Ils prient donc la Chambre et le Parlement du Canada de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, je viens de recevoir une pétition que l'on m'a demandé de vous présenter au nom de 33 ou 36 pétionnaires de la Saskatchewan habitant à Cut Knife, Maymont, Biggar, North Battleford et Battleford, Glenbush et Rabbit Lake.

Les pétitionnaires vous signalent, ainsi qu'au Parlement du Canada, l'injustice des propositions qui modifieraient le tarif du Nid-de-Corbeau. Ils précisent que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, qu'ils croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Vos petitionnaires demandent humblement au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et ne cesseront de prier.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition provenant principalement des habitants de Gravelbourg. On trouve parmi les pétitionnaires non seulement des agriculteurs, mais aussi des médecins, des hommes d'affaires, des entrepreneurs et différentes autres personnes. Elle est adressée à la Chambre des communes, en Parlement assemblée, et dit que les pétitionnaires sont des résidents du Canada qui se prévalent de leur droit de présenter un grief. Les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982 et ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1600)

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai en main une pétition des habitants de Biggar, en Saskatchewan, et de Duperow, ville qui a été construite . . .

M. Hnatyshyn: New York et une grosse ville, mais que dire de celle-là!

M. Ogle: Exactement, c'est une ville qui a été construite au fil des ans en raison à la fois du transport du grain . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de simplement lire la pétition.

M. Ogle: Les habitants de Biggar, en Saskatchewan, madame le Président, à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée. La pétition des résidents du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. A ces causes, nos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre des communes.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter au nom d'un groupe de citoyens de Swift Current, en Saskatchewan, une pétition à la Chambre des communes dont les pétitionnaires se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, à savoir que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale de notre pays. Les agriculteurs de ces localités estiment que cela représente un apport équitable à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest ne devraient pas payer plus que le tarif statutaire actuel. Ils présentent donc cette pétition en se prévalant de leur droit historique de le faire.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai également reçu une pétition d'un groupe de 38 citoyens de Southey, Raymore, Keliher, Leross et Lestoc, en Saskatchewan . . .

Mme le Président: A l'ordre. Veuillez lire directement la pétition, je vous prie.

M. Benjamin: . . . et les pétitionnaires se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun. Ils ne sont disposés à payer que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et cela représente, selon eux, un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel. Et vos pétionnaires ne cesseront de prier.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter cet après-midi une pétition signée par des habitants de Kamsack, Verigin et Preeceville, en Saskatchewan, qui s'inquiètent du nombre élevé de faillites agricoles, environ 130 p. 100 de plus cette année que l'an dernier à la même époque, et souhaitent le maintien du tarif statutaire actuel du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du pays. Les soussignés estiment que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom de 43 résidents de la localité de New Norway, en Alberta, une pétition. Les soussignés se prévalent de leur droit de présenter un grief commun. Les agriculteurs de l'ouest du Canada ont fait un apport énorme à l'économie du pays, et ils estiment que c'est suffisant. Ils ne sont disposés à payer que le tarif statutaire actuel. C'est pourquoi vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, j'ai ici une pétition d'une autre colonie d'Huttérites. J'insiste encore une fois sur l'apport extraordinaire que ces personnes ont fait à l'agriculture dans l'ouest du Canada. Cette colonie s'adresse à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, ce qui représente un apport équitable à l'économie du Canada. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'ai une pétition signée de plusieurs habitants de Pelee et Kamsack, en Saskatchewan. J'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, soit que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 33 habitants des villes de Schuler et Craik dans le sud-ouest de la

Saskatchewan. La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Mme le Président: J'espère que les députés vont m'excuser. Je ne me sens pas bien du tout et j'aimerais quitter le fauteuil. Le vice-président me remplacera.

M. Chrétien: C'est assez pour rendre n'importe qui malade.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une pétition . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Comment pouvez-vous même parler de démocratie?

Une voix: C'est de la démocratie.

M. le vice-président: A l'ordre. A l'ordre.

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis certain que les habitants des diverses localités de la Saskatchewan qui ont signé cette pétition n'oublieront pas le fait que les ministériels les empêchent de présenter leur pétition.

M. le vice-président: Je demande aux députés de respecter le Règlement de la Chambre. Le député peut présenter la pétition.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les habitants de diverses localités de la Saskatchewan. Comme vous le savez, beaucoup de producteurs en Saskatchewan expédient leurs céréales à Churchill par le chemin de fer au tarif du Nid-de-Corbeau. Dans leur pétition, ils prient le Chambre des communes de ne pas modifier le tarif statutaire des céréales. A leur avis, ils contribuent beaucoup à l'économie canadienne. Ils payent leur juste part du coût d'expédition des céréales au Canada et ils aident notre économie. Ils demandent à la Chambre des communes de ne pas modifier le tarif du Nid-de-Corbeau.

• (1610)

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai l'honneur de présenter une pétition très importante qui a trait au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Elle est signée par 37 ou 38 personnes de ma province, la Saskatchewan.

[*Traduction*]

C'est une pétition, monsieur le Président, qui concerne les tarifs variables et la nécessité de ne pas abandonner des voies ferrées de la première importance pour les gens de la Saskatchewan et le transport de leurs céréales. Elle porte sur des choses comme le port de Churchill, tellement important pour les agriculteurs de ma circonscription, en Saskatchewan. Elle vient de différentes villes et, ce qui est remarquable, c'est que tous les fermiers, sauf trois, sont membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Ce sont des membres très actifs . . .

M. le vice-président: Le député voudrait-il lire sa pétition et non décrire les caractéristiques des signataires.

M. Nystrom: La pétition déclare que les fermiers soussignés s'inquiètent beaucoup des tarifs variables. Ils s'inquiètent de l'abandon de voies ferrées et souhaitent que le tarif du Corbeau ne change pas. Ils demandent au Parlement du Canada de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau, qu'il n'y ait aucun changement. Ils déclarent que les agriculteurs ont déjà payé plus de 100 millions pour exporter leurs céréales, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. C'est pour cette raison qu'ils m'ont demandé de présenter cette pétition et c'est un honneur pour moi que de le faire.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai également une pétition à présenter à la Chambre. Elle porte 36 signatures. Les pétitionnaires veulent faire remarquer à la Chambre des communes qu'ils sont tous résidents du Canada. En fait, la plupart d'entre eux sont de North Battleford, certains de Saskatoon et de Battleford même.

M. Peterson: C'est Anguish le député de cet endroit.

M. Anguish: Nous avons échangé nos pétitions.

M. Peterson: Vous ne devriez pas.

M. Anguish: C'est lui qui les a reçues.

M. le vice-président: Le député de Regina-Est (M. de Jong) a la parole.

M. de Jong: Merci, monsieur le Président. Si nous pouvions avoir un peu d'ordre.

M. Peterson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence entendra le rappel au Règlement à la fin de la présentation du député.

M. de Jong: Merci, monsieur le Président. Les pétitionnaires déclarent que les agriculteurs de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et déclarent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. C'est pourquoi, monsieur le Président, les soussignés demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel sur les céréales et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Peterson: Monsieur le Président, je prétends humblement qu'il y a abus de la procédure de la Chambre lorsque non seulement un député, mais de nombreux députés présentent jusqu'à trois pétitions chacun, toutes sur le même sujet. Deuxièmement, monsieur le Président, il est évident, d'après le contenu, que le député qui présente la pétition n'est même pas celui élu par les pétitionnaires.

M. Deans: Ah, asseyez-vous!

M. le vice-président: Les députés, en vertu du Règlement et de la procédure, ont le droit de présenter des pétitions.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée de 37 citoyens du Canada qu'ils m'ont prié de présenter au Parlement du Canada, et par laquelle ils se prévalent de leur ancien droit remontant à 1066, de présenter des griefs. Ils demandent au Parlement du Canada de reconnaître que les céréaliers ont apporté une juste contribution à l'économie du Canada, que les agriculteurs de l'Ouest continuent de ne payer que le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires, monsieur le Président, ne cesseront de prier.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre des communes une pétition de citoyens de Saskatoon relativement au tarif du Nid-de-Corbeau. Ils rappellent au Parlement assemblé que les agriculteurs de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars en 1981-1982 pour exporter leurs céréales. Que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Et j'ai le plaisir de vous remettre cette pétition, monsieur le Président.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, moi aussi j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition portant la signature d'un certain nombre de citoyens canadiens . . .

M. Smith: Combien de Beaches?

M. Young: . . . déclarant humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, moi aussi je suis fier de me lever pour . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Cela fait rire les députés. Je suis fier de me prévaloir d'un droit commun qui remonte à l'époque de Sir Thomas More, le grand chancelier d'Angleterre.

M. le vice-président: Le député est prié de s'abstenir de faire l'historique des pétitions, et de nous lire simplement la sienne.

M. Waddell: Je n'en dirai pas plus à ce sujet. Mais j'ai ici une pétition portant la signature de 19 citoyens de Young, en Saskatchewan, de Manitoba Beach, en Saskatchewan et d'autres lieux, ainsi que d'Ottawa. Les pétitionnaires déclarent humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et je présente la pétition.

[*Français*]

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des Canadiens concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ces citoyens vivent dans une colonie huttérite . . .

[*Traduction*]

Ils rappellent, dans leur pétition, que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétionnaires ne cesseront de prier.

• (1620)

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je prends moi aussi, la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des Canadiens de la Saskatchewan, des localités de Wadena, de Kelvington et de la région de Rose Valley et par des membres du syndicat du blé de la Saskatchewan. Ils présentent leur pétition à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétionnaires ne cesseront de prier.

Pétitions

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens canadiens qui représentent les petits villages de Rockglen, Killdeer et de Gavelbourg, en Saskatchewan. La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, rappelle humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en ma qualité de député de Spadina qui tient compte néanmoins des besoins de l'ensemble du Canada, je voudrais présenter une pétition signée par un bon nombre de citoyens Canadiens qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun. La pétition déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, les soussignés, c'est-à-dire vos pétitionnaires, monsieur le Président, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif staturaire actuel de transport de céréales—c'est-à-dire le tarif du Nid-de-Corbeau—et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 45 agriculteurs de la région de Lloydminster en Alberta et de la Saskatchewan, un groupe d'agriculteurs qui estiment n'y être pour rien à l'inflation qui sévit au Canada. Ces pétitionnaires, les soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification,

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir et le privilège de présenter, au nom de 34 agriculteurs canadiens, une pétition dont le texte suit: La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, car ces agriculteurs sont persuadés qu'ils n'y sont pour rien à l'inflation qui sévit dans ce pays.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition comme j'ai le privilège et le devoir de le faire. La pétition en question a été signée par 36 Canadiens dont la plupart vivent aux alentours de North Battleford, bien que certains d'entre eux habitent à Cut Knife, Battlefords, Saskatoon, Lashburn, etc. Les signataires de la pétition demandent humblement à la Chambre des communes de se prévaloir de leur droit de présenter un grief. Ils tiennent à faire remarquer que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale et que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Monsieur le Président, je voudrais ajouter que pour ma part, je pense également que . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Grand bien vous fasse.

M. de Jong: Les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, c'est-à-dire, je le répète, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel, le tarif du Nid-de-Corbeau s'entend. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais faire remarquer que la plupart des signataires de la pétition sont des agriculteurs et des membres de . . .

M. le vice-président: Le député ne peut décrire les pétitionnaires. Il doit se contenter de présenter sa pétition.

M. de Jong: Veuillez m'en excuser, monsieur le Président.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la plupart des députés et vous-même n'êtes pas sans savoir que les agriculteurs et les contribuables canadiens versent des centaines de millions de dollars pour la modernisation des voies de chemins de fer et la construction d'installations de manutention des céréales à Prince Rupert, dans ma circonscription. Des agriculteurs des quatre coins du pays et des habitants de ma circonscription veulent présenter une pétition à la Chambre. La pétition que je présente est signée essentiellement par des membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Ils soumettent leur grief à vous-même, monsieur le Président ainsi qu'au ministre des Transports (M. Pepin).

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter

un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Ces gens ne sont pas, comme certains députés le prétendent, des gens bornés. Ils font tous partie du Syndicat du blé de la Saskatchewan et sont des agriculteurs.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, ce que le ministre des Transports ne saurait tarder de faire.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition que j'ai le devoir et l'honneur de vous présenter. Elle est signée par 37 agriculteurs membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan de la région de Fosston, Canora, Buchanan et Springside en Saskatchewan. En tant que résidents du Canada, ils veulent se prévaloir de leur droit de présenter un grief, car ils estiment, en tant qu'agriculteurs, avoir contribué de manière équitable à l'économie du Canada et qu'en conséquence, ils ne veulent payer que le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du transport des céréales et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1630)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de Rockglen, en Saskatchewan. Ces citoyens sont pour la plupart des agriculteurs, mais ils sont bien représentatifs de la population de la localité.

La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, c'est volontiers que je présente moi aussi une pétition au nom des agriculteurs et des ménagères à la retraite de Watrous, de Viscount, de Raymore et d'autres localités de la Saskatchewan.

Ces agriculteurs s'opposent vivement à ce qu'un gouvernement qui ne compte pas un seul député dans leur région tente de changer un aspect majeur de la confédération. Par ailleurs, ils déclarent humblement qu'ils ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, ce qui revêt beaucoup d'importance pour tout le Canada.

Ils estiment en outre que les agriculteurs ont fait leur juste part pour améliorer notre situation économique et qu'ils ne devraient pas être pénalisés davantage. Ils estiment enfin que les agriculteurs de l'Ouest ne devraient payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos 24 pétitionnaires demandent tous humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire de transport des céréales.

Je souhaite déposer cette pétition.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter cet après-midi une pétition qui a été organisée contre le projet de programme Pepin devenu le projet de loi C-155 dont les Communes sont saisies. Dans la pétition que j'ai été chargé de remettre à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée, les soussignés, résidents de la Saskatchewan, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, ce qui, à leurs yeux, représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par des Canadiens concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ces citoyens sont membres d'une colonie de Spring Creek . . .

[*Traduction*]

A l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir insigne de présenter à la Chambre des communes, en Parlement assemblée, une pétition signée par de nombreux résidents de la métropole florissante de Gravelbourg et Limerick, en Saskatchewan. Les pétitionnaires font valoir que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont représenté,

pour l'économie canadienne, un apport de 6.3 milliards de dollars qui a amélioré notre balance commerciale, créé de l'emploi dans tout le pays et raffermi l'économie en général.

Les soussignés croient que, contrairement à la proposition du gouvernement, cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer, de bonne grâce et scrupuleusement, que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. La pétition est datée du mardi 17 mars 1983.

M. le vice-président: Les députés des quatrième et cinquième rangées auraient-ils l'obligeance de se rasseoir? Nous sommes rendus à la troisième rangée. La parole est au député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant).

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des Communes une pétition signée par des citoyens de la Saskatchewan, plus particulièrement des habitants, des localités de Fosston, Lintlaw et Clair, entre autres, tous les membres du Syndicat du Blé de la Saskatchewan et tous les céréaliers de cette province.

Les pétitionnaires partagent les sentiments exprimés dans un éditorial du numéro d'hier du *Star* de Toronto, éditorial qui demandait à Ottawa de revenir sur ses positions. Les pétitionnaires croient que le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'imposer des changements socio-économiques aussi importants à une région sans l'approbation des gouvernements provinciaux les plus directement touchés.

La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. En outre, elle déclare que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Ces céréaliers n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre une pétition sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qui m'a été envoyée par les membres de l'Église luthérienne de Langham, en Saskatchewan, église qui se trouve être la première église luthérienne de la Saskatchewan.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition est dûment signée par les membres de l'Église luthérienne de Langham, en Saskatchewan.

• (1640)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je voudrais présenter une pétition, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Une voix: Joignez-vous à nous, Jim.

M. Peterson: Cette pétition précise que les soussignés, résidents du Canada prient humblement pour que le NPD cesse de tenir le Parlement en otage, afin que nous puissions enfin assurer la réfection de notre réseau ferroviaire dans l'ouest du Canada. Selon cette pétition, il faut que les céréaliers de l'Ouest, afin de pouvoir être en mesure d'acheminer leurs produits vers les marchés obtiennent le nouveau réseau ferroviaire qu'ils méritent, et dont la construction permettra de créer des milliers d'emplois pour les chômeurs.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Parlez plus lentement, Jim.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma pétition est signée par des agriculteurs qui comprennent le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qui ont dû s'en accommoder pendant de très nombreuses années. Au cours du long hiver ils ont eu la possibilité de signer des pétitions devant être présentées à la Chambre des communes. Dans leur pétition, les agriculteurs s'inquiètent du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et ils parlent des 131 millions de dollars qu'ils ont dû payer pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Selon les céréaliers, il s'agit d'un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Ils croient également qu'ils devraient payer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau à l'avenir et qu'on ne devrait procéder à aucune modification. Ce sont eux, et non pas des députés ni des ministériels qui demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du transport des céréales. Ils ajoutent qu'ils ne cesseront de prier.

M. le vice-président: Je demande aux députés de s'abstenir de toute observation et de lire simplement leur pétition.

Le député de Beaches (M. Young).

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 11 agriculteurs canadiens et adressée à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée. La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un

apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. le vice-président: La présidence donne la parole aux députés siégeant dans la deuxième rangée à ma gauche. Je demanderais aux autres députés de se rasseoir.

Une voix: Quand allons-nous avoir notre tour?

Des voix: Oh, oh!

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens canadiens de Cut Knife, Battleford et Landis et de quelques autres localités de la Saskatchewan. Ces résidents canadiens se prévalent maintenant de leurs droit de présenter un grief commun et déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les pétitionnaires croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et soutiennent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, c'est-à-dire, monsieur le Président, sans modification. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, et les pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition est datée du mardi 17 mai 1983.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens à me joindre à mes autres collègues pour vous présenter cet après-midi une pétition que m'ont remise des Canadiens de la ville de North Battleford, en Saskatchewan, et des environs. Ces pétitionnaires s'adressent à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée, pour lui présenter leurs griefs. Les pétitionnaires déclarent humblement ... Faut-il dire en anglais «sheweth» ou «showeth»?

M. Blaikie: «If the shoeth fitteth, weareth».

M. le vice-président: Le député n'a qu'à faire de son mieux. Je suis sûr que le personnel du hansard l'écrira comme il faut.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Ces pétitionnaires déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. On prévoit que dans la prochaine décennie ce montant frisera le milliard de dollars, ce qui veut dire que l'on paiera aux chemins de fer près de $600 par habitant, homme femme et enfant. Cela signifie aussi que l'on dépensera moins d'argent en Saskatchewan, et que les emplois et les chiffres d'affaires diminueront dans bien des localités où habitent bon nombre de ces pétitionnaires. C'est pourquoi ils sont tellement inquiets. Il ne s'agit pas uniquement d'agriculteurs, mais de vendeurs, de commerçants, de ménagères et ainsi de suite.

M. le vice-président: Le député n'a besoin que d'exposer la pétition.

M. de Jong: Ces exportations de céréales ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale et ont profité à tous les Canadiens. Les pétitionnaires estiment que cela représente un apport équitable à l'économie du Canada. Je suis en fait du même avis, monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit. Les agriculteurs de l'Ouest paient actuellement le tarif du Nid-de-Corbeau et n'ont l'intention de payer que ce tarif, sans modification. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, c'est-à-dire celui du Nid-de-Corbeau, et les pétitionnaires ne cesseront de prier. Cette pétition est daté du mardi 17 mai 1983.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Avant de donner la parole aux députés de la première rangée à ma gauche, je voudrais annoncer les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement.

En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—L'agriculture—La production de pommes de terre au Nouveau-Brunswick. *b*) On demande au ministre d'agir; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—La défense nationale—La révision des avions—L'attribution des contrats—La date de début des travaux; le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier)—Le Conseil des arts du Canada—Le présumé scandale de Sherbrooke (Québec).

La présidence a estimé que le moment était bien choisi pour apporter un peu de variété aux travaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la Saskatchewan et de la province de l'Ontario, dont M. Timothy Woods, pétition présentée à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Ces pétitionnaires, résidents du Canada, se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les pétitionnaires croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, c'est-à-dire, essentiellement, sans modification.

Ces pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, c'est-à-dire le tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau. Ces pétitionnaires ne cesseront de prier, et ils espèrent que le ministre des Transports (M. Pepin) les écoutera, pour une fois.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par 37 citoyens, dont trente sont membres du syndicat du blé de Saltcoats, Canora, Buchanan, Invermay, Melville et Kelvington. Ces pétitionnaires se prévalent de leur droit de présenter un grief commun pour attirer l'attention sur les sommes qu'ils ont payées pour exporter leurs céréales aux termes du tarif du Nid-de-Corbeau. Ces exportations de céréales ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada tout entier. Ces Canadiens, les soussignés, croient que cela représente un apport équitable de leur part à l'économie du Canada. En conséquence, les pétitionnaires soussignés demandent humblement qu'il plaise au Parlement du Canada et au ministre des Transports (M. Pepin) de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales pour les céréaliculteurs, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1650)

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport de céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Cette pétition, monsieur le Président, est signée par 37 citoyens du Canada.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a la parole. Les députés des autres rangées peuvent s'asseoir pour le moment.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, en ma qualité de député de la Colombie-Britannique, né dans une ferme céréalière de la Saskatchewan, j'ai le grand honneur de présenter la pétition suivante. La pétition des soussignés, résidents du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des résidents de villes du Canada comme Hallonquist, Neidpath, Hodgeville et Swift Current, à l'ouest de Spadina, et Ottawa, à l'est de Spadina. La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada. Par ailleurs, ils n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. La pétition a été signée le mardi 17 mai 1983.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des résidents de Langham et d'autres localités de la Saskatchewan. J'exercerai mon droit de la présenter dans l'autre langue officielle du Canada, car je crois pouvoir parler plus vite dans cette langue.

[*Français*]

A l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada . . .

[*Traduction*]

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Normalement, je devrais l'écouter après la pétition et pas avant.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je donnerai la parole au ministre quand le député aura fini de lire sa pétition.

[*Français*]

M. Waddell: J'espère que le ministre ne veut pas m'interrompre alors que je présente une pétition dans l'autre langue officielle du Canada.

A l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport de céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce qu'il est manifeste, d'après leur comportement, que les néo-démocrates utilisent systématiquement un des articles du Règlement pour nous empêcher de passer à l'ordre du jour. Tout abus du Règlement sème la confusion.

Une voix: Vous êtes perspicace.

M. Blais: Un député d'en face me trouve perspicace d'avoir éventé la mèche.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que parmi ses fonctions, la présidence doit veiller au maintien de l'ordre, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre. Tout abus du Règlement sème le désordre; M. le Président doit donc en faire état et rétablir l'ordre en priant les responsables de bien vouloir se calmer.

J'insiste sur le fait que le Règlement de la Chambre est censé favoriser le déroulement de nos délibérations et qu'il ne faut pas en abuser. On voit bien, au nombre de députés néo-démocrates encore présents à cette heure-ci, contrairement à leur habitude, que telle est, en effet, leur intention.

De plus, ils ont affirmé publiquement qu'ils emploieraient tous les moyens à leur disposition pour empêcher la Chambre de débattre un projet de loi. Les mesures législatives sont faites pour être débattues à la Chambre et mises aux voix. De toute évidence, ce n'est pas ce que ces messieurs du NPD souhaitent. En fait, ils vont à l'encontre des principes fondamentaux du parlementarisme! Ils le font en pleine connaissance de cause. En permettant ce désordre, monsieur le Président, vous les laissez perturber les travaux de la Chambre.

• (1700)

[*Français*]

Monsieur le Président, je vais m'adresser dans l'autre langue officielle. Il est regrettable que les députés réactionnaires du Nouveau parti démocratique, réactionnaires dans le plus grand sens du mot, et les plus conservateurs que nous puissions connaître, les plus conservateurs qui aient existé, se servent d'une mesure dilatoire pour essayer d'empêcher l'accomplissement des travaux de cette Chambre. Alors qu'ils se disent le Nouveau parti démocratique, ils se servent de mesures anti-démocratiques pour empêcher cette Chambre d'entreprendre des délibérations essentielles à l'intérêt national. La façon de traiter la question, c'est d'analyser les mesures qui sont présentées afin de donner au peuple canadien des arguments qui pourraient l'encourager à nous forcer, nous, à ne pas adopter le projet de loi ou du moins à ne pas présenter le projet de loi. Ce qu'ils font, c'est tout le contraire. Ils essaient d'employer une mesure précise dans le cadre du Règlement de la Chambre, afin de nous empêcher de vraiment débattre la question à l'étude.

Monsieur le Président, on ne peut pas conclure autre chose que ces énergumènes devant moi, et j'espère que le terme est parlementaire, que ces énergumènes devant moi ne reconnaissent pas l'élément essentiel de la démocratie parlementaire, ce qui est en fait d'encourager des délibérations ouvertes, franches et complètes entre députés intelligents. L'intelligence évidemment ne règne pas.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le Règlement de la Chambre est clair. Voici ce que dit l'article 71(1):

71. (1) Tout député peut présenter une pétition à la Chambre à n'importe quel moment de la durée d'une séance de cette Chambre, en la déposant entre les mains du greffier.

Et voici le paragraphe (2):

(2) Tout député qui désire présenter une pétition de sa place à la Chambre doit y procéder pendant les affaires courantes ordinaires, avant le dépôt des projets de loi.

Et maintenant le paragraphe (3):

(3) Lors de la présentation d'une pétition, aucun débat n'est permis à son sujet.

La présidence s'est efforcée de faire respecter le Règlement. Certains députés ont voulu se lancer dans un débat et présenter leurs pétitions à l'encontre du Règlement. Néanmoins, il y a plus grave. La présidence a reçu une prétendue pétition contenant une déclaration écrite, mais ne portant ni nom ni signature. Je me souviens assez bien du sujet des pétitions qui ont été lues, à part quelques passages un peu confus, mais le fait est que cette pétition émanait de ma gauche et non pas de ma droite. Si les députés ne présentent pas des pétitions en bonne et due forme, cela complique la tâche de la présidence. Les députés sont responsables de leurs actes. La présidence est au service de la Chambre.

En ce qui concerne la question soulevée par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), tout ce que je puis dire, c'est qu'un comité de la Chambre est chargé d'examiner la procédure et l'application du Règlement. Ce comité devra établir s'il n'y a pas eu infraction au Règlement mais, dans les circonstances, la présidence doit se contenter de le faire appliquer de son mieux. Ce n'est pas facile.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'apprécie vivement vos observations, et je sais également que vous avez fait de votre mieux pour veiller à ce que les députés n'outrepassent pas certaines limites en présentant leurs pétitions. Puis-je vous demander si vous ne pourriez pas vérifier d'où vient la pétition dont vous avez parlé et si elle a été signée au verso? Je tiens à vous assurer que j'ai vérifié personnellement toutes les pétitions présentées cet après-midi et que chacune d'elles était signée.

M. le vice-président: J'ai le regret de dire au député que la pétition non signée émanait du parti qu'il représente. Elle a été présentée au bureau.

Des voix: Qui, qui?

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, au nom de 117 habitants de la localité de Riverhurst, en Saskatchewan, où l'on sait que modifier le tarif du Corbeau n'est pas la même chose qu'améliorer les chemins de fer, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à l'honorable Chambre des communes du Canada ici réunie, la pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun et qui déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom des habitants de Riverhurst.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de 42 habitants de la région de Sedley-Francis-Kronau au sud-est de Regina. Dans une pétition adressée à la Chambre des communes ici réunie, les soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me suis maintenant renseigné sur la question que vous avez soulevée au sujet de la pétition non signée, et je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la feuille que vous aviez sous les yeux était une traduction française de la pétition présentée à la Chambre et ne devait pas être remise au greffier, mais plutôt être transmise au hansard par un page. La pétition elle-même a été remise au greffier, comme il convient.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai reçu une pétition d'un certain nombre de personnes du sud-ouest de la Saskatchewan: d'Admiral, de Cadillac et des localités environnantes. Ces personnes s'inquiètent de voir ce qui arrive au tarif du Nid-de-Corbeau, qu'ils considèrent comme leur part du gâteau fédéral. Elles me demandent de présenter à la Chambre des communes, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, laquelle déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales au tarif du Nid-de-Corbeau pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente une part équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et qu'ils n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans la modification prévue au plan Pepin; donc, que les agriculteurs ne payent que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification du tarif statutaire actuel.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel désigné tarif du Nid-de-Corbeau. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement au sujet de la pétition qui vient d'être présentée. Je vous signale encore une fois, monsieur le Président, que la tactique employée par le NPD, si on lui laissait libre cours, pourrait paralyser totalement n'importe lequel des travaux de la Chambre. Vous savez comme moi que sur n'importe quelle question, n'importe quel projet de loi mis en discussion à un moment quelconque, on peut faire établir autant de pétitions qu'on voudra, dans n'importe quelle région du pays, à l'appui de l'opinion contraire. C'est même pour cela que l'opposition existe.

• (1710)

M. le vice-président: Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) invoque cet argument pour la deuxième fois. Dans l'interprétation du Règlement, la présidence cherche à montrer le maximum d'impartialité possible dans les circonstances. Il ne lui appartient pas en ce moment de décider s'il conviendrait ou non de remettre le Règlement à l'étude, en temps et lieu. Le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada réunie en Parlement:

Il est de mon devoir, au nom de Canadiens soussignés, de présenter cette pétition à cette Chambre des communes.

Vu que ces Canadiens de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour transporter leur grain aux taux de transport du Pas du Nid-de-Corbeau pour l'année 1981-1982, ce grain en retour a contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale.

Et vu que les soussignés de cette pétition croient qu'il s'agit d'une contribution équitable de l'économie canadienne, et vu que les fermiers de l'Ouest canadien sont disposés à payer le taux présent pour le transport de leur grain, c'est pourquoi les signataires de cette pétition prient le Parlement canadien de maintenir le taux présentement en vigueur pour le transport du grain.

Et votre pétitionnaire, comme il est de son devoir, ne cessera de vous prier.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député d'Essex-Kent (M. Daudlin) invoque le Règlement.

M. Daudlin: Monsieur le Président, il m'apparaît que toutes les pétitions qui sont présentées par mes amis d'en face commencent par le même préambule exactement. Si vous examiniez les pétitions et constatiez la chose, monsieur le Président, je me demande si vous ne conviendriez pas que nous sommes saisis aujourd'hui non pas d'un certain nombre de pétitions, mais bien d'une seule pétition conforme au Règlement de la Chambre et présentée par de nombreux députés. Je me demande si, pour permettre à la Chambre de traiter cette question promptement et efficacement, la présidence ne pourrait pas inviter les députés d'en face à présenter leurs pétitions en une seule fois, puisqu'il s'agit en fait d'une seule et même pétition, nous permettant ainsi de régler cette question au plus vite.

M. le vice-président: Le député a exposé son point de vue. Le Règlement est très clair. Il précise que les députés ont le droit de présenter des pétitions. Celles-ci sont examinées par le greffier qui voit si elles sont conformes au Règlement quant à la forme, et qui présente un rapport à la Chambre à leur sujet.

Si la présidence se souvient bien, des pétitions formulées de façon identique ont été maintes fois présentées à la Chambre en différentes occasions par des députés. La présidence accorde maintenant la parole au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky).

[*Français*]

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales, c'est-à-dire celui du Nid-de-Corbeau.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque à nouveau le Règlement après la présentation de cette dernière pétition. Voici une autre preuve que le NPD a recours à une tactique systématique pour nous empêcher de parvenir à l'ordre du jour et d'étudier le projet de loi qui devrait être débattu à la Chambre. C'est en quelque sorte . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le ministre a eu la parole à trois reprises. De l'avis de la présidence, il semble vouloir formuler le même rappel au Règlement. La parole est au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement est qu'il est d'usage à la Chambre de ne pas contester les décisions de la présidence. Un ministre de la Couronne qui siège à la Chambre depuis si longtemps devrait le savoir.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: A l'ordre. La parole est au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller).

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter au nom de 27 citoyens de Coronach, en Saskatchewan, dont un grand nombre sont des agriculteurs qui se préoccupent de leurs moyens de subsistance, une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes. Elle déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, au sujet de la dernière pétition qui vient de nous être lue. A mon avis, le comportement des néo-démocrates n'est qu'une tactique systématique pour nous empêcher de passer à l'ordre du jour et d'examiner le projet de loi dont la Chambre aurait dû débattre aujourd'hui, comme l'a annoncé le leader parlementaire du gouvernement.

M. le vice-président: Je crois que c'est la quatrième fois que le ministre intervient pour dire la même chose. Je donne la parole au député de Churchill (M. Murphy).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les députés d'en face se réjouiraient si j'intervertissais les pétitions . . .

M. le vice-président: Le député peut-il nous présenter sa pétition directement?

M. Murphy: Je tenais simplement à obliger la Chambre. J'ai en main une pétition signée par les résidents de trois différentes provinces, qui donnent leur avis au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau. A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada qui se prévalent maintenant du droit que leur garantit une longue tradition, déclarent que les Canadiens de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale de notre pays, que les soussignés des trois différentes provinces estiment que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest ne devraient payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. La pétition est datée de ce mois-ci, monsieur le Président.

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un point nouveau, qui découle de la dernière pétition qui vient de nous être lue. Je tiens à signaler que chaque fois qu'une nouvelle pétition nous est présentée, cela ne fait que confirmer ce que j'avance. Il s'agit bien d'une tactique préméditée.

• (1720)

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai en main une pétition de résidents de Langham, d'Ashquith, de Vandura et de la ville de Saskatoon, de Saskatoon-Est et surtout de Saskatoon-Ouest. Les soussignés résidents du Canada se prévalent de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La parole est au député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant).

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: J'ai donné la parole au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) cinq fois pour le même rappel au Règlement. La présidence n'a pas l'intention de lui donner la parole une nouvelle fois.

Des voix: Bravo!

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Règlement, monsieur le Président, Règlement.

Des voix: Dehors!

M. le vice-président: Le ministre des Approvisionnements et Services.

M. Blais: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je me suis levé après que les pétitions eurent été portées à votre attention. Ce sont des pétitions répétitives qui vous sont soumises. Il s'agit essentiellement de la même pétition signée—censément signée—par différentes personnes.

Tout ce que je veux, monsieur le Président, c'est que vous me donniez la parole de sorte que je puisse vous présenter mon rappel au Règlement concernant l'abus que le Nouveau parti démocratique fait de la procédure pour bloquer les travaux. Je prétends, monsieur le Président, que chacune de ces pétitions est une nouvelle preuve de l'intention préméditée du NPD de perturber le déroulement normal des travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Selkirk-Interlake.

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Avant de donner la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), la présidence voudrait prévenir la Chambre. Les supposés rappels au Règlement n'en sont pas . . .

M. Smith: Ils sont plus légitimes que ces pétitions.

M. le vice-président: A ce stade, la présidence fait de son mieux pour faire respecter le Règlement de la Chambre des communes. Si les députés ont des rappels au Règlement valables, c'est une chose, mais jusqu'à présent ils ont été répétitifs et ont toujours porté sur le même sujet. En toute déférence, je pense que . . .

Une voix: Que dire des pétitions?

M. Smith: Elles sont identiques jusqu'au dernier mot présentées le même jour, avec ça!

M. le vice-président: La présidence est dans une situation délicate. Elle demande aux députés de préserver la dignité de la Chambre et de maintenir le décorum dans les circonstances, si difficile que ce puisse être. Le député de Selkirk-Interlake.

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence donne la parole au député de Winnipeg-Nord, mais lui demande instamment, s'il n'a pas un rappel au Règlement légitime, de ne pas essayer de prendre le temps de la Chambre. Toutefois, je lui donne la parole.

M. Orlikow: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement sera très bref. Le ministre, lorsqu'il a invoqué son supposé rappel au Règlement, a dit—je suis sûr que le hansard en témoignera—que les pétitions sont «censément» signées.

M. Smith: L'une d'elles n'est même pas signée.

M. Orlikow: Je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que le ministre met en doute l'honnêteté de députés et . . .

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le ministre des Approvisionnements et Services a fait savoir qu'il se lèverait après chaque pétition. La présidence n'est pas en mesure de modifier le Règlement. Je ne puis m'empêcher de penser que les arguments du ministre des Approvisionnements et Services pourraient fort bien avoir une certaine valeur, mais le fait demeure que la présidence est au service de la Chambre et qu'elle doit se conformer au Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Et le gouvernement devrait faire de même.

M. le vice-président: Dans les circonstances, la présidence donne la parole au député de Selkirk-Interlake.

[*Français*]

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition de 43 citoyens de la Saskatchewan.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais vous citer un extrait de la 15e édition de la Coutume parlementaire d'Erskine May que je prends sous la rubrique: «Présentation de pétitions aux Communes»:

> . . . tout député peut présenter une pétition n'importe quand durant une séance de la Chambre, en la déposant dans le sac aux pétitions placé derrière le fauteuil du Président.

Des voix: Bravo!

M. Bockstael: Monsieur le Président, comme tous les députés souhaitent que la Chambre des communes puisse jouer effectivement son rôle, je me suis procuré un sac postal que vous pourriez accrocher derrière votre fauteuil en invitant . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Dehors! Dehors!

M. le vice-président: A l'ordre, à l'ordre, je vous prie. L'intervention du député a un aspect original qui est le bienvenu. Quoi qu'il en soit, il n'est pas permis d'exhiber quoi que ce soit à la Chambre. Il faut bien s'en tenir au Règlement. La parole est au député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett).

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, à mon tour je voudrais présenter une pétition au nom de 38 travailleurs agricoles et agriculteurs retraités résidants à Willow Bunch en Saskatchewan, localité située au sud de Swift Current. Cette pétition dûment signée par les 38 travailleurs et retraités dont je viens de parler, rappelle à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les 38 signataires de la pétition estiment que cela représente un apport considérable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau.

Pétitions

• (1730)

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Je désire présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport de céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Monsieur le Président, merci.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La parole est au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) pour un rappel au Règlement.

M. Blais: Monsieur le Président, je voudrais simplement vous rappeler ce que dit le commentaire 120 qui se trouve à la page 39 de la cinquième édition du Beauchesne:

> Au premier rang de ses responsabilités, se place, pour l'Orateur, celle d'assurer l'ordre dans les délibérations, en réprimant éventuellement le désordre . . .
>
> . . . il rappelle à l'ordre tout député qui, au cours du débat, s'écarte du sujet ou persiste à se répéter.

Après la pétition qui vient de nous être présentée, monsieur le Président, je tiens à répéter que toutes les pétitions qui ont été présentées aujourd'hui ont pour effet de semer le désordre. Je voudrais également attirer votre attention sur le commentaire 123(5) de la cinquième édition du Beauchesne qui précise ceci:

J'estime, monsieur le Président, que dans le cas qui nous concerne, il y a répétition systématique afin de semer le désordre. Il est exact qu'en tant que serviteur de la Chambre, vous vous devez de faire respecter les convenances, mais convenances n'est pas synonyme d'ordre. On peut fort bien respecter à la lettre les convenances et que le désordre règne. La source de désordre dans le cas qui nous intéresse, c'est le fait que les députés néo-démocrates, comme les conservateurs l'ont fait au cours du débat constitutionnel avec leurs questions de privilège et la crise des cloches, empêchent le débat de se poursuivre normalement—débat qui est la raison d'être de cette institution—en abusant systématiquement d'un article du Règlement. Ils font tomber dans le discrédit cette institution, tout comme les conservateurs l'ont fait durant le débat constitutionnel avec la crise des cloches et leurs questions de privilège. Il y a une limite à ce que cette institution peut supporter en matière d'abus de la procédure et du Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, je tiens à dire que je trouve insensé que l'on vous prenne ainsi à parti. J'ai constaté que vous avez bien veillé à ce que chacune des pétitions soit présentée comme il se doit et que chaque député respecte le Règlement. Vous avez rappelé immédiatement à l'ordre tout député qui s'écartait du Règlement.

Sachez que je suis indigné de voir le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) s'en prendre ainsi à vous. Il n'a aucun droit de critiquer l'attitude de la présidence. Vous avez bien précisé que la procédure adoptée était conforme au Règlement et ce n'est pas parce que le ministre ne l'apprécie pas qu'elle est antiréglementaire pour autant.

M. le vice-président: Je note l'heure. J'ai écouté attentivement les deux points de vue et je vais prendre la question en délibéré. Pour l'instant, je passe la parole au député de Regina-Est (M. de Jong).

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à vous présenter cette pétition. Après l'avoir examinée, je l'ai trouvée conforme au Règlement et dûment signée. Cette pétition fait état de ce que les Canadiens pensent du tarif du Nid-de-Corbeau et de ce qu'il en coûte aux agriculteurs de l'Ouest pour faire transporter leur grain. Ces gens s'inquiètent des effets que cette résolution pourrait avoir sur leur avenir. Ils croient que le Parlement va adopter une mesure qui va faire bien des victimes parmi les agriculteurs. Ils déclarent dans leur pétition que les agriculteurs de l'Ouest on payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont représenté 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada et que le pays tout entier en a profité.

Les soussignés croient donc que cela constitue un apport équitable à l'économie du Canada et qu'ils n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du transport des céréales, et les pétitionnaires ne cesseront de prier. Ils ont tous signé cette pétition le mardi 17 mai 1983.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, déposer une pétition au nom de 33 Canadiens, des agriculteurs pour la plupart, dont la moitié font partie du syndicat du blé de la Saskatchewan. Il se peut que le C-155 réduise de 30 p. 100 le revenu des agriculteurs de la Colombie-Britannique et soutire des milliards de dollars aux agriculteurs des Prairies. La limite de 31.1 millions de tonnes et le projet de modification du tarif du Corbeau ont suscité un très vaste mouvement de protestation car on estime qu'ils pourraient compromettre l'avenir des installations d'entreposage du grain de Ridley Island à Prince-Rupert.

A l'honorable Chambre des communes et à tous ses députés assemblés en Parlement, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada, que les soussignés croient que c'est un apport équitable à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Et c'est signé par des habitants de Maymont, Gravelbourg et Guybourg en Saskatchewan.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais présenter à la Chambre une pétition signée par un grand nombre—environ 70, je pense—de citoyens canadiens qui habitent la Saskatchewan et l'Ontario. Beaucoup d'entre eux sont agriculteurs—d'autres ne le sont pas—et ils présentent cette pétition: A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: la pétition des soussignés, résidents du Canada—et j'attire l'attention du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) sur ce point—qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. C'est beaucoup, vraiment beaucoup. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs . . .

• (1740)

M. le vice-président: J'invite le député à s'en tenir aux termes de la pétition.

M. Deans: Excusez-moi. Je disais cela à mon collègue assis à côté de moi. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, que les agriculteurs de l'Ouest vont payer leur juste part.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement et, en particulier, au ministre des Transports (M. Pepin) qui écoute rarement, de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 37 habitants de Yorkton, Melville et Canora en Saskatchewan. Certains des signataires sont agriculteurs, d'autres sont enseignants, d'autres sont menuisiers, ainsi de suite.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai encore une . . .

[*Français*]

M. Gimaïel: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) invoque le Règlement.

M. Gimaïel: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement que la Présidence puisse vérifier si les gens qui ont signé la pétition ont bien été avisés, lors de la signature, de l'utilisation qui en serait faite en cette Chambre, c'est-à-dire perturber le fonctionnement de la Chambre, ou si on leur a simplement dit qu'on ferait valoir leur point de vue devant la Chambre des communes. Parce que si vraiment les gens qui ont signé cette pétition avaient l'intention de perturber le travail de la Chambre, monsieur le Président, ils m'empêchent de faire mon travail comme député, ce pour quoi j'ai été élu, et c'est là-dessus que mon rappel au Règlement porte. J'aimerais donc qu'une vérification soit effectuée auprès des signataires par la Présidence, pour savoir si ces gens-là étaient prévenus qu'ils perturberaient mon travail de député en signant cette pétition.

M. le vice-président: Selon le Règlement de la Chambre des communes, c'est bien clair, c'est le greffier qui va s'occuper des signatures des pétitions, car il est obligé, selon le Règlement de la Chambre, d'en faire rapport à la Chambre plus tard. A titre de vice-président de la Chambre, je suis incapable de vérifier maintenant les signatures. Le greffier va s'en occuper plus tard.

M. Gimaïel: Monsieur le Président, je traite du même rappel au Règlement. Est-ce que je dois comprendre que vous me certifiez que le greffier de la Chambre vérifiera auprès de certains signataires si ces gens-là avaient été avisés avant de signer que leur signature servirait à m'enlever mon droit de parole en cette Chambre? Je veux savoir, monsieur le Président, si vous me certifiez qu'une vérification sera faite auprès de ces gens-là.

Pétitions

M. le vice-président: Selon le Règlement de la Chambre, je ne suis pas obligé de vérifier les signatures moi-même, ni le greffier, mais selon le Règlement, encore une fois, tous les députés ont le droit de vérifier les signatures eux-mêmes s'ils veulent le faire.

[*Traduction*]

M. Thacker: Règlement!

M. Smith: Règlement!

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Lethbridge-Foothills qui voudrait invoquer le Règlement.

M. Thacker: Monsieur le Président, le député de Lac-Saint-Jean ne devrait pas se vexer de la stratégie des néo-démocrates, car c'est lui qui a affirmé que le parti libéral est disposé à s'adapter à toutes les situations et même à agir en communisant, si besoin est.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Il n'y pas là matière à rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Gimaïel: Monsieur le Président, je demande à ce que les pétitions soient déférées au Comité des privilèges et élections pour vérification, parce que ces pétitions m'enlèvent mon droit de parole. Je demande à ce qu'elles soient . . .

[*Traduction*]

M. Smith: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec intérêt la lecture de pétitions par les députés néo-démocrates. Selon moi, les dix dernières peut-être avaient le même libellé. Je prétends, monsieur le Président, si vous m'écoutez jusqu'au bout . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Vous avez écouté avec soin.

Mlle Jewitt: C'est le même problème.

M. Smith: . . . que, les pétitions se répètent. Je demande à Votre Honneur de se reporter à Bourinot, à la page . . .

Des voix: Bourinot?

M. le vice-président: On a déjà soulevé cette question un peu plus tôt cet après-midi. La présidence se souvient d'un certain nombre d'occasions où des pétitions sur la peine capitale qui avaient exactement le même libellé ont été présentées à la Chambre. Si j'en crois mon expérience, cela s'est produit à de nombreuses reprises dans le cas, par exemple, du droit à la vie, de la peine capitale, et de bien d'autres choses. On a même vu certains députés présenter, un après-midi, plus d'une pétition. Cette question a déjà été soulevée par d'autres au cours du débat de cet après-midi et la présidence ne croit pas qu'il y ait matière à un rappel au Règlement.

M. Smith: Monsieur le Président, peut-être que si une citation pertinente de Bourinot avait été lue à la Chambre, on aurait empêché la lecture de toutes ces pétitions. Je prie simplement Votre Honneur de me laisser faire lecture de cette citation qui, selon moi, est pertinente.

M. Deans: Non.

M. le vice-président: On a soulevé un rappel au Règlement au sujet duquel la présidence réserve son jugement. Elle n'a pris aucune décision jusqu'à maintenant au sujet de cette question. Pour le moment, elle entend, d'ici 18 heures, donner la parole aux autres députés qui désirent lire des pétitions.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Si le secrétaire parlementaire a quelque chose à ajouter, la présidence veut bien lui donner la parole. Cependant, dans le cas contraire, je lui demanderais de ne pas faire un rappel au Règlement injustifié.

Mlle Jewett: Asseyez-vous. Ayez un certain respect pour la présidence.

M. Smith: Il est difficile d'apporter de l'eau à mon moulin, alors que Votre Honneur ne m'a même pas permis de défendre mon point de vue.

Des voix: Quelle honte!

M. Deans: Quand on n'a pas raison, on s'en prend au Président!

M. Smith: Monsieur le Président, je vous demande de vous reporter à la page 235 de Bourinot où on lit:

> Les pétitions qui renferment de longs extraits d'autres documents ou publications ou dans lesquelles figurent, en annexe, des extraits de ce genre ne sont pas conformes au Règlement.

Selon moi, ce sont réellement des copies de la pétition initiale, qui constituent en fait de longs extraits d'un autre document.

Des voix: Non.

M. Smith: Ainsi, ce sont des pétitions non conformes au Règlement qui ne peuvent, donc, être reçues. Mon rappel au Règlement est donc justifié, selon moi.

Une voix: C'est une accusation grave.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire connaît les dispositions du Règlement. Le greffier des pétitions fera rapport à la Chambre sur la recevabilité de ces pétitions et les dispositions pertinentes du Règlement seront vraisemblablement appliquées.

Je donne la parole au député de Regina-Ouest.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je . . .

[*Français*]

M. Gimaïel: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, une dernière fois, quelques minutes.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Présidence a donné la parole à deux reprises au député du Lac-Saint-Jean. Je comprends qu'il soit contrarié, mais il peut m'en croire, il ne l'est sûrement pas plus que la Présidence.

[*Français*]

Je donne la parole une dernière fois à l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel).

M. Gimaïel: Monsieur le Président, j'utilise encore une minute pour bien vous faire comprendre ce que je veux. Je veux que les pétitions soient déférées au Comité des privilèges et élections pour qu'on vérifie leur authenticité. Je vous demanderais une réponse, monsieur le Président, parce que . . .

M. le vice-président: L'article 71 du Règlement stipule, et c'est très clair, ce qu'on doit faire des pétitions telles que déposées à la Chambre. A titre de vice-président de la Chambre en ce moment, je n'ai aucun pouvoir, je ne peux pas modifier le Règlement de la Chambre.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter une pétition qui ne comprend qu'une seule page et qui porte la signature authentique de 37 Canadiens qui habitent les localités de Gilbert Plains et de Baswood, au Manitoba, aussi que de Canora et d'Endeavour, en Saskatchewan, dont 34 font partie des syndicats du blé de la Saskatchewan et du Manitoba. Cette pétition d'une seule page débute de la même façon que les autres. Adressée au Parlement assemblée, la pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, conformément au Règlement de la Chambre, j'ai l'intention de présenter une pétition des soussignés de nombreuses villes de la Saskatchewan et du Manitoba, laquelle a été signée par 32 personnes.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Monsieur le Président, il est difficile de parler avec . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

[*Français*]

M. Nystrom: Merci, monsieur le Président, pour votre coopération.

Les 32 citoyens du Canada que je viens de mentionner:

Déclarent humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Deuxièmement, monsieur le Président:

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Troisièmement,

Que étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et que étant donné que les fermiers de l'ouest du Canada n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demandent humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Monsieur le Président, c'est une pétition très importante pour nous de la province de Saskatchewan et partout au Canada.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dont le libellé est pour l'essentiel identique à celui des pétitions dont certains de mes collègues ont déjà donné lecture. Cette pétition, je la présente au nom de Canadiens qui résident dans les localités de Cornach, de Fife Lake, d'Assiniboia et de Rockglen, en Saskatchewan.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification,

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Merci, monsieur le Président.

Pétitions

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur le Président, je demande à présenter une pétition au nom des résidents du Manitoba et de la Saskatchewan. La pétition est dûment signée. Je l'ai autorisée en apposant ma signature. Je suis persuadé que vous la jugerez recevable. Les pétitionnaires affirment que le tarif du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable. Ils déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Les soussignés sont d'avis que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest consentent à ne payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition adressée aux honorables membres de l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Que étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et que étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, j'ai une pétition des soussignés, résidents du Canada, des villages de Simmie, Scotsguard, Shaunavon et Wymark. S'il était nécessaire de prouver l'authenticité de la pétition, je pourrais lire le nom de chacun des signataires. Je vois que cela n'est pas nécessaire, monsieur le Président. Ces citoyens canadiens se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, et déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982. Ces exportations ont contribué, à leur tour, pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés estiment que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et soutiennent que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires soussignés demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel, c'est-à-dire celui du Nid-de-Corbeau. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. La pétition est datée du 17 mai 1983. Les pétitionnaires n'ont aucune objection à ce que le gouvernement propose un bon projet de loi sur l'assurance-chômage.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGRICULTURE—A) LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, à deux reprises j'ai posé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) des questions sur le fléau économique qui s'abat sur les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick.

M. Berger: Espèce de dindon!

M. McCain: Je ne crois pas avoir jamais fait preuve d'un manque de politesse aussi innommable à l'égard d'un collègue et je déplore le fait qu'un député fasse montre d'une grossièreté aussi flagrante que le député qui s'en va.

M. Taylor: C'est un libéral.

M. McCain: Il faut avoir un minimum de respect. Je ne soulèverai pas la question de privilège et je ne ferai pas de rappel au Règlement, mais je voulais tout simplement attirer votre attention sur ce fait, monsieur le Président.

M. le vice-président: La présidence ne se rendait pas compte de ce qui se passait. J'étais distrait. Le député désire peut-être continuer.

M. McCain: Merci, monsieur le Président.

Le problème des producteurs de pommes de terre prend des proportions catastrophiques. Le 6 mai 1983, j'a attiré l'attention du ministre de l'Agriculture sur ce problème dans les questions qui figurent à la page 25226 du hansard. Le ministre a répondu d'un façon plutôt vague. A ce moment-là, j'ai essayé de lui signaler que s'il ne se servait pas des moyens dont il dispose pour aider ce secteur, il serait trop tard. Il a répondu à côté de la question, tardant à agir et rien ne s'est produit.

Je tiens toutefois à lui adresser une des demandes que j'avais faites, à savoir que le gouvernement permette aux organismes qui accordent des prêts aux agriculteurs pour les récoltes entreposables, de faire preuve de clémence dans le remboursement. Étant donné la façon dont la politique a été administrée, l'office de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick dans le cas qui nous occupe, est chargé de récupérer l'argent. S'il ne le fait pas, il doit payer lui-même l'argent que les agriculteurs ne remboursent pas sur les prêts pour les récoltes entreposables. Ce ne serait pas très difficile. Le ministre aurait pu le faire immédiatement s'il en avait décidé ainsi, mais il n'a pas décidé d'adopter cette solution. Il se peut que l'office soit obligé

d'engager les services d'une agence de recouvrement pour obtenir l'argent des agriculteurs qui n'en ont pas assez pour planter, à plus forte raison pour rembourser un prêt. Le ministre aurait pu régler le problème immédiatement mais il ne l'a pas fait. Je ne trouve pas cela satisfaisant, compte tenu de la situation.

J'ai répété ma question un peu plus tard, le 13 mai 1983. Le ministre a répondu à côté de la question. C'était surtout vrai le 6 mai quand le ministre a déclaré que les citoyens du Nouveau-Brunswick devraient avoir un office de commercialisation de la pomme de terre et que cela résoudrait tous leurs problèmes. Le ministre a dit que toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, étaient d'accord pour conclure une entente quelconque. A l'instar de l'Île-du-Prince-Édouard, je ne suis pas disposé à conseiller aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick d'approuver la création d'un office de commercialisation quelconque tant que le ministre de l'agriculture du Canada ne dépose pas sur le bureau un arrangement précisant que le prix et la production peuvent être contrôlés. Dans ce cas, nous sommes en présence d'un État socialiste, ce qui ne me plaît pas du tout de toutes façons. Essentiellement, je crois que la province de l'Île-du-Prince-Édouard a suivi exactement la bonne voie, et tant qu'une entente n'aura pas été déposée à la Chambre des communes et mise à la disposition des députés, je crois que les agriculteurs du Nouveau-Brunswick seraient extrêmement malavisés de tomber dans un piège.

Le temps ne me permet pas d'expliciter le piège qui les menace, mais je dirai simplement qu'ils pourraient se retrouver sans aucun débouché, ayant perdu leurs marchés d'exportation à cause de la mainmise d'autres provinces dans nos affaires et dans les affaires internes de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne suffit pas de dire «Créons un office de mise en marché», sans préciser quelle serait la compétence d'un office de mise en marché de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick ou de l'Est du Canada. Il faut savoir quels producteurs pourront survivre. Par contre, une intervention est nécessaire actuellement au Nouveau-Brunswick.

Le ministre aurait pu intervenir de quatre manières différentes. Il semble avoir refusé d'emprunter toutes les voies qui s'ouvraient à lui. A l'heure qu'il est, les agriculteurs se tournent les pouces, contemplant leurs machines et leurs champs, incapables de semer parce que le ministre de l'Agriculture tarde trop à agir dans son ressort et en vertu de sa compétence judiciaire pour interpréter le règlement. Il refuse de dire que le remboursement des prêts pour l'entreposage sera différé. Il refuse d'accorder son appui à la société provinciale du crédit agricole qui pourrait venir en aide aux agriculteurs. Il n'ose pas annoncer un programme de stabilisation des prix pour aider ceux qui ont écoulé à peine 20 p. 100 de leur récolte à vil prix.

• (1805)

C'est une catastrophe. C'est un désastre. Les circonstances sortent de l'ordinaire. Les agriculteurs ne demandent pas nécessairement l'aumône. Cependant, quand un problème prend des proportions désastreuses, le ministre devrait prendre des mesures d'urgence. A-t-il seulement reçu son homologue du Nouveau-Brunswick pour discuter de la question?

Le ministre pourrait annoncer un programme de stabilisation des prix grâce auquel les agriculteurs obtiendraient davantage de crédit des banques, ce qui leur permettrait de planter. Néanmoins, il refuse obstinément d'annoncer un tel programme. Ses pouvoirs discrétionnaires lui permettraient pourtant de le faire. Il pourrait tenir sa promesse en envoyant des agents de prêt de la Société du crédit agricole dans les régions de culture de pommes de terre, afin qu'ils approuvent immédiatement des prêts qui permettront aux agriculteurs de tenir le coup. Il n'en a rien fait, alors que nous sommes à la veille de la saison de plantation. Je l'ai dit au ministre la semaine dernière et je le répète, dans une semaine il sera trop tard, il faut agir aujourd'hui même. Je voudrais également savoir si le ministre abordera le problème dans la réponse qu'il me fera envoyer par un de ses adjoints.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, bien que des fonds n'aient pas été alloués aux producteurs de pommes de terre, en vertu du Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs de la Société du crédit agricole, on s'efforce consciemment dans les provinces Maritimes de dépouiller ces demandes avec célérité. Jusqu'ici la Société du crédit agricole a pu faire face à la demande sans difficulté.

La Société a toujours été sensible aux besoins des agriculteurs dans les secteurs qui ont à affronter des problèmes particuliers et les producteurs de pommes de terre ne font pas exception à la règle. Si l'agriculteur a déjà emprunté, la Société peut reporter le compte en souffrance ou peut amortir à nouveau le prêt pour aider l'emprunteur à traverser cette période difficile.

Les services de consultation qui sont accessibles à tous les agriculteurs constituent une partie essentielle du mandat de la Société. Les conseillers de la Société en matière de crédit ont reçu une formation en gestion financière et ils peuvent aider les agriculteurs à prendre d'autres décisions au sujet de leurs entreprises.

En 1982-1983, des prêts totalisant plus de quatre millions de dollars ont été consentis à quelque 46 agriculteurs des provinces de l'Atlantique qui avaient sollicité de l'aide dans le cadre du Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs. Dix autres prêts ont été approuvés depuis le 1er avril. Cela s'ajoute aux dix millions de dollars consentis en prêts ordinaires au cours de l'année 1982-1983 et au 1.6 million de dollars prêtés jusqu'à maintenant dans la présente année financière.

En vertu de la loi sur le paiement anticipé des récoltes, $6,801,500 ont été avancés cette année aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Ces avances sont considérées comme en cours jusqu'au 31 juillet 1983. La loi en cette matière ne prévoit pas le non-remboursement des avances pour quelque raison que ce soit. Toutes les avances doivent être remboursées. Toutefois, la loi permet le prolongement de la période de remboursement pour une raison valable. Dans ce cas, chaque producteur aurait à signer un accord de remboursement.

Il existe d'autres solutions possibles dont nous sommes en train d'examiner l'incidence nette sur le producteur. Normalement, les avances doivent être remboursées dès que les pommes de terre sont vendues. Toutefois, compte tenu des circonstances présentes, nous n'exerçons aucune pression pour qu'elles soient remboursées tant que le problème n'aura pas été résolu.

L'ajournement

• (1810)

LA DÉFENSE NATIONALE—LA RÉVISION DES AVIONS—L'ATTRIBUTION DES CONTRATS—LA DATE DU DÉBUT DES TRAVAUX

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, j'ai posé une question aujourd'hui au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) au sujet de l'avenir des 420 employés d'Air Canada et plus précisément des 150 préposés à l'entretien de cette société qui doivent être mis à pied en septembre. J'ai une solution, autre que leur licenciement à proposer pour ces employés de Winnipeg.

Il faudra vérifier et remettre en état les 707 des Forces armées canadiennes au début de 1984. Or, Winnipeg a toujours assuré ce service et comme il existe dans cette ville de fort bonnes installations et des travailleurs très compétents pour faire ce travail, je crois qu'elle devrait obtenir ce contrat. Je trouve que c'est un choix logique, et que ce serait non seulement un bon moyen de régler le problème des mises à pied mais aussi que ce serait de l'argent de moins à puiser dans la caisse d'assurance-chômage qui est déjà mise à très rude contribution.

Étant donné que ce contrat de vérification est prévu pour le début de 1984, je propose aussi d'en avancer la date d'un an, c'est-à-dire à septembre 1983, soit le moment où Air Canada compte mettre ses employés à pied. Il paraît que l'atterrisseur avant des 707 donnerait des signes de faiblesse, monsieur le Président, de sorte qu'il serait souhaitable d'en devancer la révision. Je demande au ministre de la Défense nationale d'examiner ma proposition au cas où des mesures immédiates s'imposeraient.

Je rappelle également que le contrat ne devrait jamais être octroyé à une entreprise de Montréal, comme on le redoute à Winnipeg. Trop de contrats sont déjà allés à Montréal et à Québec et force nous est de constater que ces marchés n'ont servi qu'à alourdir la charge des contribuables.

Prenons par exemple cette infâme monstruosité qu'est l'aéroport de Mirabel. Jusqu'à présent, cet aéroport n'a servi qu'à faire encaisser aux Canadiens un déficit de 1 million par semaine. Il y a aussi le cas de Canadair et à ce sujet j'avais prévenu le gouvernement dès 1976. On sait maintenant que cette société de la Couronne devra mettre à pied 570 travailleurs vers la mi-juillet et qu'il en coûtera 2.3 milliards aux Canadiens pour relancer l'entreprise. En 1976, j'avais déjà exprimé mes réserves au sujet de Canadair pour laquelle le gouvernement avait garanti un prêt de 50 millions. Il faudra que la société vende 500 avions pour se sortir du pétrin. La société Canadair est actuellement en quête de 2.3 milliards de dollars, et pour atteindre le seuil de rentabilité elle devra probablement vendre des milliers d'avions. Mais il faut aussi se demander s'il y a un marché pour ces appareils.

On a encore négligé l'Ouest au moment de décider que Québec recevrait 48 p. 100 des retombées économiques du nouveau chasseur. Même chose dans le cas du centre de formation en aérospatiale. En août 1981, une étude d'un groupe de travail recommandait que le centre soit établi à Winnipeg. Toutefois, étant donné que le caucus québécois du parti libéral et son président avaient dit que le centre serait construit à Montréal et nulle part ailleurs, les chances de Winnipeg ont rapidement diminué, même si on avait conclu que Winnipeg était en fait le meilleur endroit.

Il est grand temps que le gouvernement libéral cesse de se désintéresser de l'Ouest et qu'il commence à tenir compte des innombrables compétences que cette région a à offrir. Nul besoin de rappeler à la Chambre que chaque Canadien supporte le poids du chômage qui fait baisser le moral et augmenter les impôts.

Il a été prouvé que les préposés à l'entretien d'Air Canada, à Winnipeg, sont des candidats exceptionnels pour les travaux de révision du 707 et je recommande vivement au ministre d'envisager sérieusement d'allouer ce contrat à Winnipeg, en septembre prochain. Les préposés à l'entretien d'Air Canada, à Winnipeg, mes collègues du parti progressiste conservateur et moi-même, espérons obtenir une réponse favorable de la part du gouvernement libéral.

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question précise que le député a posée au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) cet après-midi, portait sur la possibilité de hâter la révision des 707 du MDN, et ce, en offrant le contrat aux installations d'Air Canada à Winnipeg, en vue d'éviter la mise à pied de 120 machinistes.

Après avoir écouté son avant-propos et ses remarques de ce soir, je doute fortement du bien-fondé de l'intervention du député. Il a fait une remarque qui m'a particulièrement irrité et contre laquelle je m'inscris en faux lorsqu'il a parlé de l'efficacité de la flotte à l'heure actuelle, en faisant allusion en passant à un quelconque problème inhérent au système d'atterrissage de ces appareils. C'est vraiment une déclaration inconsidérée. Il risque de faire peur aux utilisateurs des appareils et il est injuste envers les mécaniciens et les machinistes dont il cherche à protéger les emplois.

• (1815)

Je mets en doute sa parole quand il parle de dissensions régionales et de favoritisme. Nous n'en avons que faire à l'heure actuelle. Il a déjà soulevé le problème à deux reprises et semble vouloir mettre deux autres ministères sur la sellette à propos des emplois de mécanicien, dans le cadre du débat d'ajournement, à savoir le ministère des Transports et le ministère du Travail.

Nous savons tous parfaitement que les ouvriers qui travaillent dans l'atelier des machines de Winnipeg sont des personnes compétentes. Nous ne contestons absolument pas la qualité du travail effectué par les machinistes, mais je n'ai pas l'intention d'aborder des problèmes qui concernent deux autres ministères.

Pour ce qui est des travaux de révision que le ministère de la Défense nationale avait réclamés pour les 707, ils ont été effectués à Winnipeg. Le ministère s'est dit satisfait de la qualité du travail accompli. Toutefois, les travaux de révision ne s'imposent pas avant 1984. Si les appareils n'ont pas besoin d'être révisés d'ici là, le ministère ne peut accélérer le programme de révision. Une telle initiative irait à l'encontre du bon fonctionnement des forces armées canadiennes et sèmerait la zizanie dans ses opérations. De plus, ce serait un gaspillage de fonds publics dont nous avons tant besoin.

Je le répète, il est faux, inexact et fallacieux de prétendre que les avions connaissent des problèmes mécaniques.

[*Français*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA—LE PRÉSUMÉ SCANDALE DE SHERBROOKE (QUÉ.)

M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, mon intervention fait suite à la question que j'ai posée au ministre des Communications responsable du Conseil des Arts du Canada, le cinq mai 1983. Vraiment dans le cadre de la période des questions orales je n'ai pas eu la possibilité de poser ma question complètement et clairement, laquelle, étant donné les circonstances, aurait dû être précédée d'un long préambule pour être facilement comprise. Mais comme du côté ministériel les questions doivent être plus courtes que celles de l'opposition, c'est-à-dire sans préambule, la question a donc été insuffisante et la réponse incomplète et surtout insatisfaisante. Voilà pourquoi je me dois de la reprendre aujourd'hui, et si je tiens à la reprendre, c'est pour que cette question soit déférée au Comité des communications et de la culture, en vue que ce dernier convoque le Conseil des Arts du Canada afin de répondre publiquement de cette décision d'avoir subventionné pour un montant de $9,500 ou de $12,500, j'aimerais connaître le montant exact, la performance art/action réalisée par Darcheu, une soi-disant performance artistique réalisée entre le 29 avril et le 1er mai 1983 par l'Association d'artistes contemporains de l'Estrie.

Est-ce à dire qu'il faudrait ajouter $3,000 pour les fers à repasser en feu à Montréal avec le même genre de badauds aux alentours que l'on a vus en fin de semaine?

A Sherbrooke, la soi-disant performance art/action consistait en deux événements dits artistiques uniquement pour les soi-disant initiés, ce que le monde ordinaire et normal considère comme des excentricités de détraqués ou de folies de drogués complètement inconscients et «flyés», sautés, pour employer le vocabulaire de tels artistes. Devrais-je tenter de faire la preuve qu'il s'agit d'art ou non? Je ne le crois pas. Je dirai simplement qu'une première manifestation consistait à mettre le feu à une automobile où on avait placé des rats vivants, alors que des costumés gesticulaient tout autour sous les regards même pas amusés de quelques spectateurs, sauf les dits initiés.

• (1820)

La deuxième a consisté dans la distribution aux spectateurs de charpie de bois et de papier qu'on avait placée dans de petits sacs après les avoir coincés entre deux planches découpées avec une tronçonneuse électrique. Si c'était de l'art pour les initiés, cela passerait encore! Mais le «pire du pire», c'est-à-dire l'inacceptable, c'est que de telles manifestations ont été subventionnées par le Conseil des Arts du Canada.

Monsieur le Président, je dois admettre qu'il a été très difficile pour le ministre des Communications (M. Fox) d'intervenir auprès du Conseil des Arts du Canada car, ou on l'accuse d'être comme certains autres et de ne rien comprendre à l'art, ou pire encore d'intervenir pour des motifs uniquement politiques. C'est une façon beaucoup trop facile de nier le droit du ministre d'intervenir, et le Conseil des Arts doit prendre avis que s'il utilise des fonds publics, il doit en rendre compte selon les normes acceptées par les contribuables canadiens, eux dits normaux, autant quand ils paient que quand ils constatent pourquoi ils ont payé.

Monsieur le Président, pour moi, comme pour d'autres, les performances action de Sherbrooke voire même de Montréal sont une dilapidation de fonds publics et aucune raison ne peut nous justifier, nous, les élus du peuple, d'accepter un tel gaspillage. S'il faut soigner ce genre de démence, qu'on demande au ministre de la Santé d'y voir, mais pas au ministre des Communications de la favoriser et encore moins de la financer. Ce n'est pas de l'art, ni même de la maladie, mais ce sont des images honteuses que le gouvernement doit bannir et même empêcher. On a même le devoir de protéger la population contre ce genre de manipulation. Donc parce que la population normale, bien pensante, a besoin d'être rassurée sur la capacité du ministre d'agir dans de telles circonstances, celui-ci doit répondre de l'utilisation de cette subvention, sinon la dénoncer et dénoncer publiquement le Conseil des Arts du Canada ou au moins profiter de cette occasion pour aviser ce même Conseil des Arts du Canada que ce qui dépasse la norme du bon sens risque de faire couper les fonds qui sont actuellement mis à la disposition du Conseil des Arts par la Chambre et par le gouvernement. Il n'est certainement pas question qu'on accepte comme députés d'être complices d'un tel gaspillage. Monsieur le Président, j'ai en main une lettre du directeur du Conseil des Arts du Canada, M. Timothy Porteous, adressée au ministre des Communications, où il accepte et dit:

Que les artistes impliqués à Sherbrooke sont réputés expérimentés. Que son seul regret, c'est qu'on ait transgressé un règlement municipal interdisant de faire un feu sans permis et que la libération des rats vivants avant le feu serait le point significatif exprimant l'opposition des participants à l'usage qu'on fait des animaux dans les laboratoires.»

Il devient alors extrêmement difficile de distinguer entre les rats et les scélérats.

Monsieur le Président, évidemment le Conseil des Arts s'explique, mais je pense que nous devons profiter de cette occasion pour prier le ministre de demander au Comité de la communication et de la culture de faire comparaître le Conseil des Arts du Canada pour que ce dernier puisse répondre de cette subvention qu'il a accordée à ce groupe de l'Estrie.

[*Traduction*]

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, à la demande du député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Tessier), je voudrais faire quelques observations à ce sujet qui complèteront celles que j'ai prononcées le 5 mai. Je tiens à assurer au député que le ministre des Communications (M. Fox) a été informé du scandale de Sherbrooke et des circonstances dans lesquelles a été accordée la subvention du Conseil des arts du Canada.

Or, les députés savent pertinemment que le Conseil des arts du Canada est un organisme indépendant du gouvernement, qui prend seul ses décisions et qui a pour vocation d'encourager et de favoriser toutes les formes d'expression artistique. Il s'est vu en outre confier la tâche de subventionner les œuvres expérimentales sous diverses formes artistiques, dont certaines pourront à l'occasion être controversées et même parfois choquer certaines gens. Comme dans le cas de la plupart des subventions du Conseil des Arts du Canada accordées à des artistes, la demande pour cette série de spectacles a été étudiée par un jury indépendant composé d'experts en arts visuels et, par la suite, pour la gouverne du député, $9,500 et non pas $12,000 ont été accordés pour 14 spectacles dont celui-là qui était le seul pouvant soulever une controverse. Le codirecteur de l'organisation qui a reçu ces subventions est le directeur de la galerie d'art de l'Université de Sherbrooke. Parmi les artistes concernés se trouvaient certains des plus réputés et plus expérimentés du Canada.

Le député, dans sa question du 5 mai, qualifiait le festival de Sherbrooke «d'initiative farfelue du Conseil des Arts du Canada». Étant donné mes observations précédentes, il est clair que le spectacle n'était pas une initiative du Conseil. Il s'est contenté simplement de répondre à une demande de subvention, comme il le fait normalement. Il regrette, cependant, que l'on ait peut-être violé un règlement municipal en allumant un feu sans permis. Il est évident que lorsque le Conseil accorde une subvention, il ne veut pas que l'on contrevienne à la loi. Vu le grand nombre et la variété d'activités que le conseil soutient, le nombre de fois où les artistes abusent de leur liberté d'expression est minime, mais les journaux ont tendance à monter les cas comme celui-ci en épingle et à remettre en question le vaste éventail d'activités de valeur indéniable que le Conseil finance.

A cause de cela, monsieur le Président, et de l'intérêt que manifeste le député, je recommande que le Conseil des arts fournisse une réponse plus circonstanciée quand il comparaîtra devant le comité permanent des communications et de la culture.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 18 h 25, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai pris la parole devant un groupe de jeunes et brillants élèves de la Henry Street High School de Whitby. Leur intelligence m'a impressionné et leur colère m'a troublé. En effet, monsieur le Président, ces élèves sont fort mécontents. Imaginez qu'ils envisagent un avenir sans emplois, un avenir où les anciennes règles n'ont plus cours.

Je voudrais qu'on réponde à certaines questions de ces élèves. Que se propose de faire le gouvernement à propos du chômage chez les jeunes? Chacun sait que le taux de chômage va dépasser 50 p. 100 cet été. Pourtant, lorsque l'opposition interroge sérieusement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à ce sujet, il se contente de débiter la liste des programmes à court terme au lieu de parler de solutions à long terme. Monsieur le Président, les données sur les jeunes sans emploi démontrent l'inefficacité de ces programmes, et les conséquences sur le plan humain sont encore plus éloquentes.

Voici la lettre que m'a envoyée l'un de mes électeurs:

> Je vous écris parce que j'ai besoin d'aide. Mon problème, c'est de ne pas avoir de travail. Je suis en chômage depuis plus d'un an. Je possède un certificat en tenue de livres et je suis actuellement un cours de comptabilité du ministère de l'Éducation. Je suis également inscrit au programme RELAIS auprès du Centre de main-d'œuvre. Mais j'attends toujours. Pouvez-vous faire quelque chose pour moi?

Et c'est signé: «Un désespéré».

Il est temps, monsieur le Président, de créer un groupe de travail composé de représentants des patrons et ouvriers, des petites entreprises et des gouvernements provinciaux pour étudier l'adaptation au virage technologique de la société postindustrielle.

Lors de mon prochain discours devant des finissants qui s'apprêtent à commencer leur vie active, j'espère avoir des réponses à leur donner de la part du gouvernement.

* * *

L'ÉDUCATION

LE NOMBRE D'ANALPHABÈTES

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, il est incroyable et tragique qu'en cette époque de voyages interplanétaires et de magie électronique, une personne sur quatre en Ontario soit incapable de lire un simple article de journal.

Des spécialistes parlant récemment au nom du mouvement pour l'alphabétisation au Canada croient que jusqu'à concurrence de 70 p. 100 des Canadiens ont tant de peine à lire qu'ils ne peuvent comprendre les brochures d'information que les divers paliers de gouvernement distribuent par le courrier. De fait, tout porte à croire que le problème est plus grave que jamais. L'avènement de l'électronique fait qu'il est plus facile que jamais auparavant de vivre sans avoir à lire. L'usage du téléphone épargne à de nombreux lecteurs médiocres d'avoir à utiliser leurs connaissances rudimentaires.

Le rapport entre l'analphabétisme et le chômage a été établi par de nombreux spécialistes dans ce domaine. Les analphabètes ont de la difficulté à lire les annonces d'emplois dans les journaux et les avis au sujet des mesures d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail. Comme de nombreux programmes de recyclage technique exigent une 10e et parfois même une 12e année, les adultes analphabètes sont privés de la chance d'améliorer leur sort.

Étant donné la gravité de la situation, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) pourrait peut-être songer à utiliser une certaine proportion des fonds alloués à son ministère en vertu du programme spécial de relance pour instituer des programmes de lutte contre l'analphabétisme au Canada.

En outre, le ministre connaît les organismes bénévoles qui cherchent à venir en aide aux Canadiens analphabètes. Je lui demande, au nom de ces organismes, de veiller à ce que le moindre règlement fiscal touchant les bénévoles et leurs organismes soit juste et serve leurs intérêts bien compris.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LE PROJET DE LOI PROPOSANT DES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE SOIT ADOPTÉ AVANT LE 4 JUIN

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre le dépôt du projet de loi proposant des changements à la loi sur l'assurance-chômage. Les modifications proposées confirmeraient le pouvoir de la Commission de l'emploi et de l'immigration d'établir des dispositions réglementaires concernant les prestations des pêcheurs. Ces dispositions différeraient de celles qui régissent les prestations ordinaires, afin de mieux tenir compte des besoins des pêcheurs dans leur ensemble. Si l'on autorise la Commission à établir des dispositions réglementaires spéciales concernant les prestations des pêcheurs, il sera également possible pour la Commission de mettre en application les recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail Kirby et tout particulièrement celle qui stipule que le montant des prestations versées aux pêcheurs qui accumulent 15 semaines d'emploi ou plus devrait être établi en fonction de la rémunération des dix meilleures semaines de pêche.

Article 21 du Règlement

Je demande donc, monsieur le Président, la collaboration des députés de tous les partis de la Chambre pour que ce projet de loi soit adopté avant le 4 juin, et cela dans l'intérêt de tous les pêcheurs de l'Est du pays, et particulièrement de ceux de la Gaspésie.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES ANCIENS MILITAIRES QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS À DES RADIATIONS NUCLÉAIRES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je désire, par votre intermédiaire, attirer l'attention de la Chambre sur une question importante mettant en cause les anciens combattants du Canada qui ont été exposés à des radiations. Comme le gouvernement le sait, au cours des années 1950 et 1960 environ 300 membres des Forces armées canadiennes ont fait partie d'un groupe de défense nucléaire et un certain nombre de pilotes de chasseurs ont été exposés à des radiations nucléaires dans l'exercice de leurs fonctions au cours d'essais atomiques au Nevada et à Maralinga en Australie.

Nous soutenons que le ministère de la Défense nationale s'est engagée, il y a quelques années, à protéger ces personnes. Or, elles attendent toujours cette protection. Le gouvernement semble à l'heure actuelle se ficher éperdument de ces anciens combattants.

Aux États-Unis, toutefois, le gouvernement reconnaît maintenant les problèmes auxquels font souvent face les soldats qui ont été exposés à des radiations lors des essais nucléaires au Nevada et consent à leur offrir des services médicaux gratuits. C'est là un grand pas vers la reconnaissance des dangers de l'exposition aux radiations nucléaires.

Je crois, comme d'autres députés, qu'il est temps que le gouvernement fédéral reconnaisse ses obligations envers ces anciens combattants et qu'il respecte ses engagements. Il devrait immédiatement faire une déclaration affirmant que tous les anciens combattants canadiens qui ont fait partie du groupe de défense nucléaire, tous ces pilotes de chasseurs qui ont été exposés lors de vols à haute altitude au cours d'essais de la bombe atomique à l'étranger, devraient . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—L'ÉTUDIANT VICTIME DE LA LOI MARTIALE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, les brutalités policières en Pologne ont entraîné la mort de Grzeyorz Przemyk, un étudiant de 19 ans, faisant un nouveau martyr pour la cause de ceux qui s'opposent à la loi martiale.

Vingt mille sympathisants, soit la plus imposante manifestation pacifique qui ait eu lieu à Varsovie depuis l'imposition de la loi martiale, ont entendu le télégramme de Lech Walesa: «La mort est douloureuse en général, mais celle-ci a été particulièrement brutale.» Le mouvement solidarité est un mouvement pacifique de masses populaires qui veulent simplement un peu plus de liberté individuelle. Or, même si on prétend que l'application de la loi martiale a été suspendue, on continue néanmoins de fouler aux pieds les droits civils, les droits de la personne et les droits des travailleurs. On continue de violer complètement et d'une manière flagrante les Accords de Gdansk. Bref, Solidarité a perdu tout ce qu'elle avait réussi à gagner pendant les 16 mois qu'elle a existé.

• (1110)

Les habitants des pays libres ne doivent pas permettre que les autorités polonaises fassent croire qu'elles ont suspendu l'application de la loi martiale pour convaincre le monde que la vie chez des gens qui ont vécu dans une civilisation chrétienne depuis mille ans est revenue à la vie normale. Nous devons tous protester le plus vigoureusement possible contre ces graves violations des droits civils et humains fondamentaux des travailleurs polonais.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE PAIX

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela réunis au sein du groupe Contadora, ont entrepris d'importantes initiatives de paix en Amérique centrale. Ils examinent différents moyens de réduire la violence et la tension qui règnent dans cette partie du monde pour en arriver éventuellement à une solution pacifique.

Dans un communiqué daté du 11 mai 1983, le gouvernement du Canada a affirmé qu'il soutenait les efforts du groupe Contadora. Le gouvernement y voit une étape importante dans le processus de la réconciliation et du rétablissement de la paix. Le gouvernement du Canada estime que les difficultés de l'Amérique centrale ne pourront être résolues que par le dialogue entre les différents gouvernements concernés.

Le gouvernement du Canada est disposé à faire tout son possible pour faciliter et encourager cette initiative à condition que les pays directement concernés estiment eux-mêmes que le Canada est en mesure de jouer un rôle utile et efficace. Le Canada déplore la violence qui sévit dans ces pays. Il a même proposé que des négociations aient lieu au Canada dans une ambassade canadienne à l'étranger. Le Canada reconnaît le droit de chaque pays à l'indépendance, à la neutralité et à la stabilité, sans menace d'intervention étrangère. Il faut déplorer que jusqu'à présent, les pays pouvant le plus faciliter et encourager le dialogue et la discussion ne se sont pas prévalus de cette offre. Néanmoins, il est essentiel que le Canada maintienne ouvertes ses voies de communication avec les pays concernés au cas où sa collaboration serait utile.

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'IRAN—LA PERSÉCUTION DES BAHA'IS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, mon collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) partage l'opinion que je vais exprimer. Depuis quelque temps, les médias et les assemblées législatives d'un bout à l'autre du pays parlent beaucoup de l'holocauste et de la tentative d'exterminer une race il y a plus de 40 ans. Tous les intervenants s'accordent à dire qu'une telle tragédie humaine ne doit plus jamais se produire. Malheureusement, nous sommes actuellement témoins de la version 1980 de cet holocauste: le gouvernement iranien s'acharne à exterminer la plus importante minorité religieuse du pays, les Baha'is. Tranquillement, mais systématiquement, le régime ignoble de l'ayatollah Khomeïny exécute des centaines de personnes chaque année, et au moins 200 ont perdu la vie au cours de la plus récente marche forcée dans le camp des condamnés à mort.

Il y a quelques jours, cette interminable histoire d'horreurs a eu des répercussions à la porte même de mon bureau de circonscription à Dundas, en Ontario. Une délégation de l'assemblée baha'i de Dundas comprenait une belle jeune femme, M^me^ Feri Jabbari, dont le père, un homme fort distingué, venait d'être fusillé par les Iraniens. La délégation baha'i avait un double message: premièrement, attirer davantage l'attention du public sur la campagne de terreur contre la plus importante minorité religieuse de l'Iran, et, deuxièmement, remercier le Parlement du Canada d'être parmi les premiers pays démocratiques du monde à adopter une résolution unanime pour exprimer leur inquiétude au sujet du traitement des Baha'is en Iran.

Monsieur le Président, j'espère tout simplement que la communauté internationale pourra faire plus qu'adopter des résolutions formelles sur la persécution des Baha'is. Un autre holocauste s'annonce, mais personne ne semble capable ou désireux de l'empêcher.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'ATTRIBUTION DES COMMANDES DE WAGONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans la déclaration qu'il a faite au début de la semaine au sujet de l'attribution des commandes de nouveaux wagons de chemin de fer, le ministre des Transports (M. Pepin) s'est montré très cruel et il a complètement négligé de tenir compte de la situation du chômage devenu pratiquement endémique à la National Steel Car. Presque personne n'a travaillé à cette usine l'année dernière. Il y a pourtant suffisamment de travail pour occuper les employés de cette usine et d'autres usines de toutes les régions du pays. Il faudrait par exemple réparer le matériel roulant que l'on néglige en ce moment et qu'il conviendrait de remettre en état.

A bien des reprises, le ministre a dit se soucier de la sécurité des chemins de fer. Voilà donc pour lui l'occasion idéale d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité ferroviaire et de créer les emplois dont on a bien besoin dans de nombreux centres du Canada.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA PERQUISITION DANS LES BUREAUX DE NATIONAL SHIPPING

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, d'après les journaux, des fonctionnaires de la Direction des enquêtes relatives aux coalitions ont effectué une perquisition hier dans les bureaux de Canadian National Shipping à Montréal, de même que dans les bureaux de CAST North America Container Lines et de Sofati Container Lines. Je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si ses fonctionnaires ont effectivement effectué ces perquisitions, et si c'est pour cela qu'on tarde tellement à mener une enquête publique sur les rapports entre le Canadien National et CAST North America Container Lines?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je peux confirmer qu'on mène une enquête, mais je ne peux pas dire sur qui elle porte. En temps normal, nous n'avons pas l'habitude de confirmer ou de nier qu'une enquête relative aux coalitions est en cours, sauf si les intéressés directs ébruitent la nouvelle et en parlent à la presse. A ce moment-là, ce sont les intéressés eux-mêmes qui parlent de l'affaire et nous pouvons difficilement les démentir.

Je reconnais qu'une enquête a été lancée, mais je tiens à avertir le député de ne pas tirer de conclusions. Parce qu'on a fait une perquisition dans les locaux de quelque société cela ne veut pas nécessairement dire que cette société est soupçonnée de quoi que ce soit.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je sais que je dois être prudent, mais lorsqu'on casse les prix dans l'Atlantique Nord et qu'une importante société de la Couronne du Canada est en cause, il me semble que nous avons le devoir de nous renseigner.

LES CONSÉQUENCES EN CE QUI CONCERNE L'ENQUÊTE DU COMITÉ

M. J. M. Forrestall (Darthmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports, qui sait certainement que, ces derniers jours, le comité permanent des transports a deux fois été obligé de retarder ou de remettre à plus tard ses audiences relatives aux rapports annuels du Canadien National et d'Air Canada. Je voudrais demander au ministre si, à son avis, ce qui s'est passé hier à Montréal empêchera le comité permanent des transports de poursuivre son examen du rapport annuel du Canadien National et des relations entre cette société et CAST North America?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec l'entrée en matière du député. Ce n'est pas à lui de faire enquête sur les questions relatives aux coalitions. Le Parlement a adopté une loi qui confie cette tâche au directeur des enquêtes relatives aux coalitions. Le directeur fait son travail conformément aux dispositions de la loi adoptée par le Parlement, et je dois dire, monsieur le Président, qu'il n'a aucunement besoin de l'aide du député pour cela.

M. Forrestall: Monsieur le Président, l'arrogance du ministre ne m'impressionne pas tellement. Le fait est que, depuis quatre ou cinq mois, au moins quatre ou cinq sociétés de la Couronne importantes se sont attiré des ennuis.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE CONTRÔLE PAR LE GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Puis-je poser une brève question au premier ministre et lui demander s'il songe à prendre des mesures, étant donné que le projet de loi du gouvernement sur les investissements de la Couronne, sur la CDIC, n'est toujours pas là? Après tout, Air Canada est en difficulté, Canadair aussi, de même que la Commission canadienne du lait. Le Canadien National fait maintenant l'objet d'une enquête. Le premier ministre a-t-il songé à prendre des mesures provisoires ou particulières, ou pourrait-il suggérer la voie à suivre à la Chambre afin que le gouvernement puisse reprendre en main ces géants de notre économie?

• (1120)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le Président, nous avons présenté à la Chambre un projet de loi concernant la supervision des sociétés de la Couronne. Nous serions reconnaissants au député de bien vouloir exercer des pressions sur son leader parlementaire, afin que nous puissions, comme il le souhaite, exercer un contrôle, du moins législatif, sur ces sociétés de la Couronne.

Quant aux allégations du député au sujet du CN, j'ignore tout d'une telle enquête. Je ne comprends pas très bien à quoi il fait allusion à propos de la Commission canadienne du lait. Néanmoins, je le répète, nous avons proposé un remède à la Chambre et nous exhortons le député à coopérer pour que cela se fasse.

M. Beatty: S'il n'y a pas de problème, pourquoi avez-vous besoin d'un remède?

* * *

AIR CANADA

LES RELATIONS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Étant donné que l'on a bâillonné hier le comité des transports, ce qui rend extrêmement improbable que les témoins d'Air Canada comparaissent devant le comité au cours de la présente session, et vu que le premier ministre a répondu hier à ma question en qualifiant mes remarques de «tout à fait erronées», je voudrais lui demander lequel des faits suivants est faux: que le président d'Air Canada est son ami, que le premier ministre a demandé à M. Amyot d'être président du conseil d'Air Canada, ou qu'il est allé lui-même en hélicoptère offrir ce poste à M. Amyot.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le vice-président, vous vous demandez sans doute ce que je pourrais bien répondre à cette allégation voulant qu'un comité ait été bâillonné hier. Je crois savoir que le comité a pris une décision à la majorité de ses membres. Que le député appelle cela du bâillonnement prouve peut-être encore une fois qu'il n'est pas en faveur du processus démocratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je peux répéter que la déclaration faite hier ou avant-hier par le député est carrément erronée et reflète un esprit imbu de préjugés.

ON DEMANDE QUE LE PRÉSIDENT SOIT MIS EN CONGÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, mon professeur de sixième m'a appris il y a des années un proverbe voulant que plaies de langage ne soient pas mortelles. Je ne vais pas me laisser désarçonner parce que le premier ministre m'accuse d'avoir des préjugés. Et j'en reviendrai quand même à ma question supplémentaire d'hier, non pas au fond mais à propos de préjugés.

Le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il risque fort de faire preuve de préjugé en permettant au président du conseil d'une de nos plus importantes sociétés de la Couronne de rester en fonction, alors qu'on met en congé le simple policier dont la conduite fait l'objet d'une enquête criminelle? Cela ne peut manquer de créer un peu de gêne au conseil d'administration, sans parler de l'effet déplorable qu'il peut en résulter sur la bonne marche de la compagnie. Surtout que l'affaire peut durer des mois et des mois, et que rien ne permet de savoir à quel moment elle aboutira. N'est-il pas logique que les mêmes règles s'appliquent, sans préjudicier—et je sais que ce n'est pas facile—sans donner à entendre quoi que ce soit. Mais au plan de l'éthique . . .

M. le vice-président: Je prie le député de poser sa question.

M. Nowlan: Je demande simplement si le premier ministre ne pense pas que les mêmes règles doivent s'appliquer, aussi bien au président du conseil d'une société de la Couronne qui fait l'objet d'une instruction criminelle qu'au simple agent de police.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai toujours cru que le régime juridique canadien affirmait la présomption d'innocence. J'ai toujours agi en conséquence. Le député parle d'épithètes, de plaies et de bosses. Je dirai que le député est un lâche, parce qu'il a fait à maintes reprises des déclarations à la Chambre qu'il n'ose pas répéter à l'extérieur. Il abuse de son immunité parlementaire.

M. Chrétien: Gros froussard!

M. Nowlan: Il sait qu'il m'est interdit de répondre. Vous savez qu'il m'est interdit de répondre. C'est vous le lâche.

M. Chrétien: Gros froussard!

M. Nowlan: Vous n'avez pas de morale politique. Vous recourez à la calomnie, Jean, quand vous êtes en difficulté.

* * *

• (1125)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—LA RECOMMANDATION VOULANT QUE LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CRÉENT DES EMPLOIS AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En 1980, à Windsor, le premier ministre a promis non seulement aux habitants de cette localité, mais à l'ensemble des Canadiens, que le gouvernement du Canada, et plus précisément son parti, s'il était élu, mettraient au point une stratégie industrielle globale et une autre touchant particulièrement l'industrie automobile, qui emploie actuellement 100,000 personnes directement, hommes et femmes, et des milliers d'autres indirectement, à travers le pays.

Hier, un groupe d'étude a recommandé cette stratégie au gouvernement en publiant un rapport faisant état de l'opinion unanime des constructeurs automobiles, des producteurs de pièces automobiles et des syndicats. En tant que chef du gouvernement, le premier ministre accepte-il le principe de base de ce rapport, à savoir que les producteurs d'automobiles étrangers devraient créer des emplois au Canada, plus ou moins en proportion de leurs ventes dans notre pays? Accepte-il le principe selon lequel, s'ils veulent réaliser des bénéfices grâce aux Canadiens, ils devront créer des emplois pour les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle d'un rapport qui aurait été publié hier. Je regrette mais je n'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance.

M. Broadbent: Je m'en doutais, et c'est pourquoi je n'ai pas posé de questions précises au premier ministre. Ce serait plus facile si certains ministres responsables de ces questions étaient présents.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ADOPTER LE PRINCIPE DE LA RECOMMANDATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pose au premier ministre une question de principe fondamentale. J'en reviens à sa promesse d'établir une stratégie. Ce qui importe, c'est de savoir si d'autres producteurs automobiles étrangers comme les Japonais, les Français et les Allemands, devront désormais répondre aux mêmes normes que celles que nous imposons aux producteurs américains depuis 1965, à savoir offrir des garanties d'emploi et d'investissement dans notre pays s'ils veulent vendre leurs voitures.

Étant donné les répercussions futures d'une telle stratégie, tant en ce qui concerne les milliers d'emplois actuels que les emplois qui pourraient être créés, le premier ministre peut-il s'engager, au nom du gouvernement, à accepter le principe général selon lequel, pour pouvoir vendre leurs automobiles aux Canadiens, les producteurs étrangers devront investir en vue de créer des emplois pour les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne puis accepter ce principe général sans avoir lu le rapport, car il est peut-être noyé dans quelques phrases formulées avec la plus grande prudence ou encore énoncé dans le contexte du Pacte sur l'automobile conclu avec les États-Unis.

Sur le plan du commerce international, il est impossible, cela va de soi, à un pays commerçant comme le Canada d'affirmer que la vente de produits étrangers au Canada doit être compensée par des investissements en vue de créer des emplois sur place. Il serait même impossible à notre pays de respecter ces normes dans les pays où il exporte. Nous nous efforçons de vendre à des prix qui sont concurrentiels sur le marché. Nous n'exigeons rien de tous les pays étrangers qui achètent nos marchandises et nous ne voudrions pas qu'ils nous obligent à créer un certain nombre d'emplois ou à investir certaines sommes d'argent dans leur pays pour avoir le privilège de vendre nos produits à leurs consommateurs.

M. Broadbent: Je tiens simplement à signaler au premier ministre que les constructeurs automobiles japonais ont accepté de commencer à produire aux États-Unis, ainsi qu'en Grande-Bretagne, en Allemagne de l'Ouest, au Venezuela, au Mexique et en Australie, pour ne citer que quelques pays dont le gouvernement désire créer une base d'industries de fabrication sur leur territoire, et qui ont en conséquence imposé strictement ces normes, que les Japonais ont acceptées.

LE RÔLE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le premier ministre ne convient-il pas que notre pays ne devrait pas se contenter simplement d'exporter ses ressources mais également chercher à créer un secteur de fabrication dynamique et novateur, dont le secteur automobile est sans nul doute l'élément-clé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas manqué de faire valoir cet argument dans tous les pays que je visite, y compris le Japon. Quant aux moyens d'atteindre cet objectif, je répondrai que je n'y suis pas opposé.

Le député m'a demandé si j'acceptais ce principe général, et je lui ai répondu que cela m'était impossible, pour les raisons que j'ai mentionnées. Mais, dans un cas précis, cette question peut être négociée entre les pays, et le ministre responsable du Commerce international a déjà répondu à ces questions à la Chambre. Il s'efforce d'obtenir le meilleur marché possible avec les pays qui sont nos partenaires commerciaux, mais pas au point de bouleverser complètement le commerce international.

Questions orales

• (1130)

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES ARTICLES SUR DES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On rapportait dans les journaux de l'Ouest, plus tôt cette semaine, que le premier ministre avait dit aux producteurs que le projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau serait adopté sans modification. Le premier ministre aurait dit également que ce n'était pas le meilleur projet de loi qu'il pouvait offrir et que la mesure proposée n'était pas viable du point de vue économique. Le premier ministre peut-il commenter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, telle qu'elle est formulée, la question est contraire au Règlement de la Chambre. Je ne suis pas censé commenter les journaux. Mais, si le député veut entendre mon point de vue sur le tarif du Nid-de-Corbeau, je n'ai certainement pas dit que le projet de loi serait adopté sans changement. Au contraire, les divers représentants que j'ai rencontrés dans l'Ouest souhaitaient vivement comparaître devant le comité de la Chambre et présenter divers amendements. Je leur ai dit qu'ils étaient les bienvenus, que je les attendais. J'espérais présenter leurs amendements cette semaine ou la semaine prochaine. C'est une honte que les tactiques dilatoires des partis d'opposition portent préjudice à ceux qui, dans l'Ouest, pensent que le projet de loi peut être approuvé. Les deux partis d'opposition les ont privé d'une occasion de se présenter à la Chambre et par conséquent réduit le délai d'approbation du projet de loi.

M. Shields: Monsieur le Président, c'est également une honte que le premier ministre de mon pays aille dans l'Ouest et précise qu'aucun changement ne serait effectué, ou très peu, et que ce projet de loi serait adopté . . .

Des voix: Il n'a rien dit de tel.

M. Shields: . . . mais que ce ne pourrait être fait selon les désirs des producteurs de l'Ouest, car ils refusent de voter libéral.

Des voix: La question.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je pensais que le premier ministre était le premier ministre de tous les Canadiens qu'ils soient néo-démocrates, libéraux ou socialistes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Allez-y, vous êtes socialiste.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, si l'on peut considérer cela comme une question, je suppose que oui, je suis le premier ministre de tous les Canadiens.

M. Kempling: Vous ne supposez pas, vous l'êtes.

M. Trudeau: J'espère que lors de mon voyage dans l'Ouest j'ai pu faire comprendre à ceux que j'ai rencontrés que nous tenions à résoudre la question du tarif du Nid-de-Corbeau qui est un problème vieux de 100 ans dans l'Ouest.

M. Deans: Ce n'était pas un problème avant que vous ne vous en mêliez.

M. Trudeau: Incidemment, on disait dans la presse que nous avions modifié le projet de loi de façon à faire taire nos députés du Québec. J'avais dit exactement le contraire. J'avais dit que les députés du Québec n'avaient pas besoin d'un changement du tarif.

Une voix: Ni les gens de l'Ouest.

M. Trudeau: En ce qui concerne le Québec, le tarif du Nid-de-Corbeau peut rester inchangé encore 100 ou 200 ans.

Des voix: Parfait.

M. Trudeau: Certains députés disent que c'est parfait, particulièrement les députés du NPD, avec leurs pétitions. Mais je peux affirmer à la Chambre et aux gens de l'Ouest qu'en ce qui nous concerne, nous, députés du Québec, nous n'avons pas besoin d'une modification du tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Deans: Ne le changez pas alors.

M. Trudeau: Mais, selon nous, les gens de l'Ouest eux-mêmes sont d'avis que ce tarif devrait être modifié, mais ils ne peuvent pas s'entendre sur les modalités. Ils pensent qu'il devrait être modifié. C'est parce que les députés du Québec croient à des politiques canadiennes, pas seulement québécoises, qu'ils sont prêts à soutenir ce projet de loi.

* * *

LES FINANCES

LE MONTANT DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, étant donné que le ministre des Finances n'est toujours pas là, je vais adresser ma question au ministre d'État aux Finances. Cette semaine, le ministre des Finances a annoncé que le déficit pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars s'élève à 21.3 milliards, soit le double de l'année précédente et sous réserve d'un rajustement en août. C'est la sixième prévision de déficit au cours des 11 derniers mois. En août, ce sera donc la septième. Pourquoi le gouvernement dépense-t-il avec autant de désinvolture de l'argent qu'il n'a pas? Pourquoi est-on obligé constamment de réviser les prévisions?

M. Lang: Vous n'avez toujours pas compris le principe.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a commencé par faire remarquer que le ministre des Finances était absent aujourd'hui. Je tiens à signaler à la Chambre que le ministre des Finances était ici mardi, jour où l'opposition s'est accordé une journée de congé.

Chacun sait aussi que le député est le troisième détenteur du poste de critique de l'opposition pour les question financières. Ses deux prédécesseurs sont absents de la Chambre aujourd'hui puisqu'ils mènent campagne.

M. Kempling: De la logique cosgrovienne.

M. Cosgrove: Il faudrait que le député se rende compte que le ministre des Finances, quand il n'est pas à la Chambre, règle des problèmes financiers ayant des incidences sur la situation de l'emploi.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Si vous n'étiez pas là, cela ne ferait aucune différence.

L'ÉTUDE DU BUDGET

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre d'État aux Finances. Le ministre des Finances est chargé de présenter un budget à la Chambre des communes.

M. Ouellet: C'est ce qu'il a fait.

Mlle Carney: C'est aussi son devoir de ministre des Finances d'être présent à la Chambre pour le défendre. Il est extrêmement difficile de parler du budget si le ministre est continuellement absent. Il est actuellement à Toronto en train de défendre des thèses conservatrices. Il est en train d'expliquer comment les taux d'intérêt de plus de 10 p. 100 et une nouvelle flambée inflationniste vont nous replonger dans la crise.

Si le ministre des Finances refuse de défendre son budget et que le ministre d'État aux Finances refuse ou n'est pas capable de le défendre lui non plus, je voudrais bien que le ministre d'État aux Finances me dise à qui nous devons nous adresser.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le budget a été débattu à la Chambre des communes. Nous avons même procédé à trois votes à son sujet. Quand le député prétend que le gouvernement ne défend pas son budget ou que la Chambre n'en a pas débattu suffisamment, sa critique est sans fondement, surtout quand on sait que près de la moitié des députés de l'opposition étaient absents et n'ont même pas pris la peine de voter contre le budget lors des votes. Le député dit n'importe quoi.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON SUGGÈRE LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LE JAPON

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, dans ma question que je pose au premier ministre, je voudrais revenir au groupe d'étude de l'industrie automobile. Comme député de l'Ouest, je suis l'un des rares à avoir approuvé la mission commerciale que le premier ministre a effectuée dans les pays du Pacifique l'année dernière. Parce que c'est important pour notre région, le premier ministre voudrait-il nous dire si on lui a dit au cours de ce voyage et s'il sait que le constructeur d'automobiles Nissan du Japon fabrique des moteurs en Australie depuis 1978? Nissan a produit 50,000 moteurs australiens l'an dernier. Sait-il que Toyota vient d'agrandir son immense usine de moteurs et de transmissions en Australie?

Le premier ministre n'estime-t-il pas que nous pouvons gagner sur tous les plans en acceptant en principe d'exporter des ressources au Japon comme le fait l'Australie tout en protégeant notre secteur de la fabrication ici au Canada? Le premier ministre reconnaîtrait-il ce principe? Nous agissons de même avec les États-Unis où nous exportons et avec qui nous avons conclu l'accord de l'automobile. Le premier ministre approuve-t-il ce principe? Voudrait-il faire savoir à la Chambre quelle suite il va donner au rapport du groupe d'étude et quelle est l'étape suivante en vue de la conclusion d'un accord de l'automobile avec le Japon?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse à la première question est oui. Je souscris à cette affirmation autant que le député reconnaît l'importance de mon voyage dans les pays du Pacifique.

Il demande en deuxième lieu ce que je vais faire du rapport du groupe d'étude. Je vais m'assurer qu'il a été remis au ministre d'État chargé du Commerce international et à ses collaborateurs, et qu'ils soumettront au cabinet les meilleures recommandations pour le commerce et les consommateurs du Canada.

M. Waddell: Monsieur le Président, le premier ministre pourrait peut-être aussi confier cette tâche au ministre de l'Industrie et du Commerce.

LE MONTAGE DES AUTOMOBILES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Voudrait-il aller plus loin et recommander publiquement qu'une partie de la production, si nous obtenons des usines de montage d'automobiles japonaises au Canada, se fasse sur la côte ouest, plus précisément en Colombie-Britannique, afin que nous puissions élargir notre secteur de la fabrication et ne pas être totalement dépendants des exportations de matières premières?

• (1140)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, il serait en effet très intéressant qu'une partie de cette expansion ait lieu dans l'ouest du Canada, non seulement en Colombie-Britannique, mais peut-être aussi au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et même au Yukon.

Questions orales

PETRO-CANADA

LES BÉNÉFICIAIRES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES—LA JUSTIFICATION DU SECRET

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En octobre dernier, je lui ai demandé, dans une question inscrite au *Feuilleton*, de plus amples informations sur certaines hypothèques inscrites dans les livres de Petro-Canada et sur les bénéficiaires de ces prêts hypothécaires. Six mois plus tard, le ministre m'a répondu que cela ne regardait que la direction de la société Petro-Canada et pas la Chambre.

Comment le ministre peut-il justifier le secret qui entoure cette affaire alors qu'en vertu de la loi provinciale sur les titres, les sociétés privées doivent divulguer ces renseignements à leurs actionnaires? Dans le cas de la société de la Couronne qui, si l'on en croit les annonces publicitaires, nous appartient, comment peut-il justifier que la Chambre ne puisse recevoir les renseignements que les sociétés privées doivent, en vertu de la loi, donner à leurs actionnaires?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cela n'a absolument rien de nouveau. Ainsi, au fil des ans, de nombreux députés se sont plaints de ne pouvoir obtenir des renseignements sur le salaire, par exemple, des employés de la société Radio-Canada. Ces informations n'étaient pas rendues publiques à cause de la concurrence s'exerçant sur le marché. Pour les mêmes raisons, cette société ne veut pas révéler à la population des renseignements que ses concurrents ne communiquent pas.

Je ferai cependant enquête à ce sujet. Le député soulève un point très intéressant en signalant que, en vertu de la loi provinciale, les sociétés privées sont tenues de divulguer ces renseignements. Je m'adresserai au conseil d'administration de la société Petro-Canada à cet égard. Pour ma part, je n'ai aucune objection, mais il s'agit là d'une société de la Couronne qui doit concurrencer des entreprises privées et qui est liée par les mêmes règles que ces dernières. Ainsi, si comme le député le prétend, ses concurrents sont tenus de communiquer ces renseignements, j'effectuerai certainement une enquête pour découvrir pourquoi la société Petro-Canada ne peut en faire autant.

M. Andre: Si cela peut aider le ministre, je veux parler là de l'article 127 de la loi albertaine sur les titres; j'ignore ce qu'il en est dans les autres provinces.

LA DIVULGATION DES INFORMATIONS PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné tous les innombrables problèmes que posent les sociétés de la Couronne, et compte tenu du fait que le vérificateur général a signalé que la société Petro-Canada refusait de lui fournir les informations qui lui sont nécessaires pour exécuter le mandat que lui a confié le Parlement, le ministre ne croit-il pas qu'il est quand même temps que toutes les sociétés de la Couronne, et notamment celles qui relèvent de sa compétence, aient pour principe de divulguer toutes les informations nécessaires? Ne pense-t-il pas—il a semblé être de cet avis tout à l'heure et j'espère que ce n'est pas qu'une impression—que les sociétés de la Couronne devraient au moins être tenues de respecter les mêmes normes que les sociétés privées?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ignore la nature exacte des différends entre la société Petro-Canada et le vérificateur général. Je sais qu'un problème s'est posé au sujet d'une transaction, mais, en vertu de la loi, la société Petro-Canada a ses propres vérificateurs, comme bien d'autres sociétés de la Couronne d'ailleurs. Selon mes sources, un problème se serait posé au sujet de l'acquisition de Petrofina par la société Petro-Canada, et certaines explications à ce sujet ont été données depuis. J'ai témoigné devant le comité où l'on aurait pu me poser cette question. Sauf erreur, c'est la première fois en sept mois que le député me pose une question de ce genre.

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

LA TRANSFORMATION DE L'URANIUM—L'EXPORTATION DE CONCENTRÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourrait-il nous donner des précisions sur la politique du gouvernement en matière de transformation de l'uranium au Canada? L'État dépense en effet à l'heure actuelle quelque 200 millions de dollars pour construire des installations de raffinage d'uranium à Port Hope et à Blind River. Pourtant, il a permis l'été dernier la vente d'une forte quantité d'uranium concentré brut, ce qui nous a fait perdre 10 millions en devises étrangères et de nombreux emplois pour les Canadiens. Comme on dépense beaucoup d'argent pour construire ces installations de raffinage et qu'il faut créer des emplois au Canada, le ministre déclarera-t-il clairement que notre uranium devra impérativement être transformé au Canada avant d'être exporté?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est toujours un problème très difficile, monsieur le Président. Chaque demande de permis est examinée par un comité constitué de représentants de trois ministères qui étudient l'opportunité d'autoriser l'exportation du produit avant qu'il ait été raffiné ou seulement après. On étudie les mérites de chaque cas. On accorde parfois des permis d'exportation de produit brut lorsqu'on estime que le Canada risquerait autrement de perdre la vente. Je le répète, on examine chaque cas avant de prendre une décision. Cette politique est actuellement en cours de révision. Il s'agit toujours d'une décision difficile à prendre. Nous voulons raffiner le plus possible notre produit au Canada, sans pour autant compromettre trop les ventes des mines d'uranium du Canada.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE PACTE DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA MENACE QUE FAIT PESER UN PROJET DE LOI AMÉRICAIN

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je sais qu'il n'a pas encore eu le temps de lire le rapport du groupe de travail sur l'automobile, mais il connaît le pacte de l'automobile de 1965.

Actuellement, le Congrès des États-Unis est saisi d'un projet de loi intitulé «Domestic Contents Automotive Bill», au sujet duquel l'ambassadeur a écrit une lettre. Quelles autres mesures prendra le premier ministre pour protéger un traité conclu avec les États-Unis, nommément le Pacte de l'automobile?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député a raison. Ce projet de loi suscite de graves inquiétudes. Nous avons abordé la question en diverses occasions avec les autorités américaines. J'ai moi-même traité de cette question en termes généraux lorsque j'ai déjeuné avec le président Reagan, il y a deux semaines. Le gouvernement des États-Unis est plutôt enclin à dire «c'est une initiative du Congrès, et nous ne pouvons pas toujours imposer nos volontés aux membres du Congrès, pas plus qu'aux députés de la Chambre des communes, mais nous, membres du gouvernement, nous défendons le commerce international, et nous verrons ce que nous pourrons faire». Dans l'ensemble, c'est leur attitude, mais le député sait que les diplomates de notre ambassade à Washington s'occupent activement de faire comprendre aux membres du Congrès le danger de cette poussée protectionniste.

LA NÉCESSITÉ D'EXERCER DES PRESSIONS SUR LE CONGRÈS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je me rends compte que le premier ministre fait ce qu'il peut, mais comme il le sait, le lobbying est très poussé aux États-Unis pour chaque projet de loi. A-t-il créé une organisation quelconque chargée d'exercer des pressions en vue de protéger le pacte de l'automobile? Beaucoup de Canadiens, dans ma circonscription et partout au Canada, craignent que ce pacte ne soit relégué aux oubliettes, ce qui leur ferait perdre leur emploi.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de préciser que l'ambassade canadienne à Washington se livre à un lobbying intensif. Je n'en suis pas certain, mais je crois que des démarcheurs professionnels ont même été embauchés au nom du gouvernement canadien pour s'assurer que ces pressions soient efficaces. En fait, je me rappelle vaguement qu'il y a eu des plaintes émanant de certains milieux à l'effet que nous embauchions des démarcheurs professionnels pour défendre les intérêts canadiens. Je suis heureux de constater que nous pouvons compter sur l'appui du député à ce sujet.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'ORIGINE DES DEMANDES DE CHANGEMENTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a répondu à une question d'un député conservateur en disant que le Québec ne voyait pas l'utilité de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Je remarque que ni les Maritimes ni l'Ontario ni la Colombie-Britannique ne se sont prononcés en faveur d'un changement. Au contraire, les habitants des Prairies, qui sont les plus directement touchés, s'y opposent vivement. A part le CP, qui veut de ce changement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une question purement gratuite. Le député n'ignore pas que de nombreux habitants de l'Ouest désirent ce changement. Je peux lui garantir que ce n'est pas dans l'intérêt du Québec ni des Maritimes, ni même de l'Ontario. C'est dans l'Ouest que l'on est d'accord pour que le tarif du Nid-de-Corbeau . . .

Des voix: Oh, oh!

• (1150)

M. Trudeau: Je ne comprends pas pourquoi le parti du député tourne cette affirmation en dérision. L'autre jour, un des porte-parole de son parti a proposé certaines modifications au tarif du Nid-de-Corbeau. Le député hoche la tête. Monsieur le Président, je ne me souviens plus qui c'était, mais je sais qu'un député de son parti nous a proposé une façon de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau si nous tenions à le changer.

Tous les représentants des éleveurs, des céréaliers, des élévateurs et autres groupes que j'ai rencontrés dans l'Ouest se sont prononcés pour l'élimination du Nid-de-Corbeau. L'un d'eux m'a dit: «Quatre personnes m'ont téléphoné pour nous dire qu'elles s'opposaient à tout changement au tarif du Nid-de-Corbeau.»

M. Deans: Quatre personnes?

M. Trudeau: Oui, monsieur le Président, quatre personnes. J'ai rencontré des gens dans la rue qui s'opposaient à tout changement, j'ai entendu des pétitionnaires dire la même chose, mais tous les dirigeants que j'ai rencontrés se sont déclarés en faveur d'une modification, et cela, dans l'intérêt de l'Ouest et non pas du Québec, des Maritimes ou de l'Ontario. Le premier ministre Bennett est pour les changements lui aussi. Le député prétend pourtant que la Colombie-Britannique s'y oppose. Le premier ministre de cette province s'est prononcé en faveur du genre de changements que propose le ministre des Transports.

Le premier ministre de l'Alberta a demandé l'abolition du Nid-de-Corbeau. Le premier ministre du Manitoba, M. Lyons, a demandé qu'on le modifie.

M. Deans: Jusqu'ici, cela fait seulement deux conservateurs.

M. Trudeau: Monsieur le Président, je suis sur le point de commettre des indiscrétions, mais je peux dire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Allez-y.

M. Trudeau: J'ai la permission du NPD, monsieur le Président. Je peux dire aux députés que tous les premiers ministres de l'Ouest qui ont dîné avec moi au cours de notre sommet économique, il y a deux mois, se sont prononcés pour une modification du tarif du Nid-de-Corbeau.

Questions orales

L'INDUSTRIE

LE PRIX DEMANDÉ À L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE POUR SES MATIÈRES PREMIÈRES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'ignore pas dans quel embarras se trouve l'industrie pétrochimique au Canada, du fait qu'elle paie ses matières premières au prix fort. Il sait, par ailleurs, que les gouvernements interviennent pour environ 75 p. 100 du coût des produits de base de cette industrie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources entend-il, au nom du gouvernement, modifier la politique d'établissement des prix des matières premières pour l'industrie pétrochimique?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est une question très complexe parce qu'il n'existe pas de politique bien définie dans ce domaine. A l'heure actuelle, bien des gens demandent au gouvernement d'adopter une politique de prix unique pour le pétrole, prix qui s'alignerait sur le cours international. La suggestion du député diffère des propositions que font ces jours-ci certains candidats conservateurs qui vont comparaître devant un tribunal de l'Alberta. Il va falloir que le député et ces gens-là accordent leurs violons.

Je suis disposé à entendre l'opinion de chacun et j'en déduis que l'opposition officielle souhaite que le prix du pétrole au Canada soit inférieur au cours international. J'aimerais que d'autres conservateurs se prononcent.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RATIFICATION DE L'ACCORD CONCLU AVEC L'ALLEMAGNE AU SUJET DE L'IMPOSITION DES PENSIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien mais comme il n'est pas à sa place, je poserai ma question au ministre d'État (Finances). Peut-il dire à la Chambre aujourd'hui où en est rendue la mesure de ratification relative à l'accord bilatéral conclu entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest au sujet de la double imposition des pensions? Le premier ministre a signé cet accord il y a deux ans. Le ministre pourrait-il nous dire ce qui empêche la Chambre des communes de régler enfin cette affaire?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, de toute évidence la question du député est censée faire suite à une question adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je n'ai pas reçu préavis de la question, mais je me souviens que le député a déjà soulevé cette affaire. Sauf erreur, la mise en application de l'accord a donné lieu à certaines difficultés d'ordre juridique mais je m'engage à mettre le député au courant de la situation.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA PROTECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES MARINS QUI SONT SUSPENDUS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre en vertu du Code canadien du travail ou de toute autre disposition législative afin de protéger les droits des trois marins canadiens que le Syndicat international des marins vient de suspendre? Deux ont été suspendus pour dix ans, l'autre, à vie plus 18 ans, avec le résultat probable qu'ils ne pourront jamais plus travailler comme marins sur les Grands lacs. A mon avis, la punition est excessive, monsieur le Président, puisque leur seul délit, apparemment, est d'avoir mené une campagne contre le président en poste. Quelles mesures le ministre prend-il pour protéger les droits de ces travailleurs canadiens touchés par cette répression syndicale excessive?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député ne semble rien connaître de la disposition du Code canadien du travail qui protège l'employé contre la perte de son emploi à la suite de sa suspension d'un syndicat. De plus, le Code protège le syndiqué contre l'application discriminatoire des règles d'appartenance à un syndicat ou des normes de discipline. Je fais allusion à l'article 185 du Code. Par conséquent, monsieur le Président, toute personne qui se plaint d'un manquement au Code n'a qu'à soumettre son grief au Conseil canadien des relations du travail.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES DOUANES—L'OUVERTURE DU COURRIER INTERNATIONAL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme le ministre le sait, son ministère, les fonctionnaires de son ministère, et, je présume, lui-même et son prédécesseur, travaillent à la révision de la loi sur les douanes, révision qui s'impose depuis longtemps. Le ministre entend-il déposer à la Chambre à un moment donné, peut-être à l'automne, certaines modifications à la loi sur les douanes ou même une nouvelle loi sur les douanes?

En outre, maintenant que le solliciteur général s'est résigné à proposer des dispositions régissant l'ouverture du courrier par le service de sécurité, le ministre entend-il recommander d'insérer dans cette loi une mesure autorisant l'ouverture du courrier de première classe passant par les douanes canadiennes dans le but de trouver de la drogue ou d'autres produits de contrebande qui, ses hauts fonctionnaires le lui ont sans aucun doute dit, posent un grave problème?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'avoue que je suis très heureux de la question posée par l'honorable député, surtout de l'intérêt qu'il manifeste à ce qu'on se donne au Canada une nouvelle loi sur les douanes, et que cette dernière contienne des dispositions en vue de mieux contrôler les possibilités d'utiliser le courrier afin de faire de la contrebande, en particulier, la contrebande de narcotiques.

J'aimerais lui dire également que je compte sur son appui auprès de son caucus afin d'assurer que si l'on déposait le projet de loi rapidement à la Chambre, on pourrait en faire une étude rapide et ainsi la déférer rapidement au comité permanent approprié, qui pourrait l'étudier en profondeur, pour qu'on adopte, si possible avant la fin du mois de juin, une nouvelle loi sur les douanes.

De plus, je peux l'assurer que si, lui, de son côté il peut m'assurer de la collaboration de son caucus, je ferai des démarches auprès du leader du gouvernement à la Chambre afin qu'on dépose rapidement ce projet de loi et qu'on en dispose rapidement à l'étape de la deuxième lecture, pour l'étudier en comité, et revenir à la Chambre aussi rapidement en vue de procéder à l'étape de la troisième lecture.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'AMÉLIORATION DES CHEMINS DE FER—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui semble confondre deux questions distinctes: la question des transports et celle du tarif du Nid-de-Corbeau dans l'ouest du Canada. Le premier ministre peut-il nous dire si, dans ses entretiens avec ses homologues provinciaux et les groupes de l'Ouest intéressés, il a discuté de ces deux questions séparément car du fait qu'il a reçu une réponse favorable au sujet de l'amélioration des chemins de fer, il a l'air de croire qu'il peut modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Le premier ministre y voit-il deux questions distinctes ou y voit-il une seule et même question comme c'est le cas pour le projet de loi que le ministre des Transports a présenté à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député a raison. Ce sont deux aspects différents et certains de mes interlocuteurs s'intéressent plus à l'un qu'à l'autre. Par exemple, on conçoit facilement qu'un bon nombre de Manitobains puissent s'intéresser à l'amélioration du réseau ferroviaire car je crois que le ministre des Transports a annoncé ou annoncera qu'un millier de wagons-trémies seront fabriqués à l'usine de Transcona à Winnipeg.

• (1200)

Le député, tout comme les gens de Winnipeg devraient se rendre compte que l'un ne va pas sans l'autre. Nous n'aurons pas besoin de ces wagons si nous ne pouvons acheminer les grains. Et nous ne pourrons acheminer les grains si nous ne pouvons payer les frais de transport. Ces deux aspects sont intimement liés. Et je répète que tous mes interlocuteurs de l'Ouest ont paru se rendre compte que le tarif devait être modifié. Cette décision s'impose pour améliorer la productivité des transports et aussi pour favoriser davantage le développement industriel de l'Ouest.

M. le vice-président: La parole est au député de Western Arctic.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voulais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais je vois qu'il est déjà parti.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que toutes les pétitions sauf trois que les députés ont présentées le jeudi 19 mai 1983, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Celles qui font exception sont la pétition du secrétaire parlementaire au ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Peterson) et deux des pétitions présentées par le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NOWLAN—LES PROPOS TENUS PAR M. TRUDEAU AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, vous ne serez pas étonné, je crois, que je soulève la question de privilège, mais je n'abuserai pas du temps de la Chambre. J'ai consulté le Règlement, mais je me fiche pas mal des subtilités qui y sont prévues quant à ce qui peut ou ne peut pas faire l'objet de la question de privilège.

Il y a quelques minutes, le premier ministre (M. Trudeau) m'a traité de lâche. Nous qui évoluons sur la scène politique, nous faisons traiter de toutes sortes de choses à l'extérieur de la Chambre et, manifestement, quelquefois même à la Chambre. Mais, monsieur le Président, je voudrais bien que le premier ministre revienne sur cette remarque. Compte tenu de la dignité de la Chambre, sans parler de la prérogative des parlementaires, croit-il vraiment que c'est là le genre de propos que devrait tenir un premier ministre, qui est censé donner en quelque sorte l'exemple? En lançant pareille accusation, il suppose les pires mobiles à un député qui ne fait que poser des questions sur ce qui relève du domaine public. Une société de la Couronne et la nomination politique de son président de conseil relèvent certes du domaine public.

Je demanderai au premier ministre d'y réfléchir et de décider s'il veut que l'on continue de s'exprimer à la Chambre comme si l'on était dans une cour de récréation ou parfois

même dans une écurie. Il a certes une responsabilité à cet égard.

Je demande au premier ministre de se rétracter, non pas, je le répète, parce que j'ai été personnellement insulté, et surtout par quelqu'un qui ne devrait pas se permettre ce genre de langage, mais bien parce qu'il faut sauvegarder une certaine dignité à la Chambre. Je demande donc au premier ministre de retirer ce qu'il a dit plutôt que d'arguer de tous les jugements qui ont été rendus à la Chambre au cours des cinquante ou soixante dernières années.

M. Trudeau: Monsieur le Président, il est parfaitement établi que le mot que j'ai employé n'est pas antiréglementaire. J'estime que le député s'est maintes fois servi de son privilège pour faire à la Chambre des accusations et des insinuations qui, comme il le sait, lui vaudraient des poursuites en libelle diffamatoire s'il les faisait hors de la Chambre. J'estime qu'une telle attitude est contraire à l'esprit du Parlement et indigne au suprême degré.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'aimerais faire savoir au premier ministre que je n'hésiterai pas à poser la même question à l'extérieur de la Chambre, à propos de la lâcheté ou du courage qu'il peut y avoir pour le premier ministre à permettre à un président de conseil d'administration au sujet de qui on peut légitimement se demander s'il se comporte correctement dans ses fonctions, sans nécessairement parler de conduite délictueuse, de rester à la tête du conseil de l'une de nos plus prestigieuses sociétés de la Couronne.

M. le vice-président: Je ferai respectueusement remarquer au député qu'il sort des bornes du sujet qu'il avait initialement évoqué au plan du langage parlementaire. J'espérais qu'on voudrait maintenant passer à autre chose.

Est-ce que le député d'Oshawa (M. Broadbent) demande la parole sur le même sujet?

M. Broadbent: Il s'agit d'une autre question de privilège, monsieur le Président.

M. le vice-président: Est-ce que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) demande la parole sur le même sujet?

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Oui, monsieur le Président. Je voudrais appeler à votre attention la page 111 de Beauchesne, où il est dit que le terme de lâche n'est pas antiparlementaire. Si la présidence voulait examiner le passage en question elle constaterait que ce terme a été utilisé par quelqu'un à la Chambre qui disait d'un député qui n'avait pas le courage de prendre la parole, qu'il était un lâche parce qu'il ne demandait pas la parole pour intervenir dans le débat. J'estime que l'emploi de ce terme de lâche qu'a fait le premier ministre était antiparlementaire, contrairement au cas du commentaire qui justifiait l'emploi de ce terme de lâche.

Il ne suffit pas de citer simplement Beauchesne. Encore faut-il examiner les circonstances de la décision. Je soutiens que le terme de lâche est aintiparlementaire et que le premier ministre doit être prié de le retirer.

M. le vice-président: Je citerai Beauchesne, chapitre 7, pages 110 et 111 de la cinquième édition:

> Depuis 1958, les expressions suivantes ont été jugées parlementaires:

La liste comporte le terme «coward» (lâche). La présidence ne saurait maintenant passer outre aux commentaires de Beauchesne.

Compte tenu de ce que le premier ministre a reformulé très soigneusement sa deuxième déclaration, qu'il l'a faite en des termes très tempérés et pesés, je souhaiterais que la Chambre veuille bien passer maintenant à autre chose.

M. BROADBENT—LA DÉCLARATION DE M. TRUDEAU AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est une question de privilège distincte. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit tout à l'heure qu'il était sur le point de commettre une indiscrétion. C'est un euphémisme! Il a déclaré à la Chambre que lors d'un dîner—il devait s'agir du dîner qu'il a donné chez lui lors de la dernière conférence des premiers ministres—tout l'Ouest . . .

M. le vice-président: Le député semble vouloir entamer un débat.

M. Broadbent: Pas du tout.

M. le vice-président: Est-ce qu'il invoque le Règlement? A quel propos demande-t-il la parole?

M. Broadbent: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Si vous voulez bien m'entendre, vous verrez qu'il s'agit de la question de privilège.

Il y a un instant, le premier ministre a dit à la Chambre des communes que les premiers ministres de l'Ouest ont convenu sans exception, lors de ce dîner, que le tarif du Nid-de-Corbeau devait être modifié.

J'affirme que le premier ministre a induit la Chambre en erreur, de propos délibéré ou non. Il ferait mieux de rectifier cette assertion, car je viens de communiquer avec le premier ministre de la province du Manitoba qui lui donne tort.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Je demande aux députés de respecter le décorum à la Chambre. A cette étape, je ne peux pas permettre aux députés d'engager un débat, et ce n'est pas parce que l'occasion se présente et que l'endroit s'y prête . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: La présidence ne peut pas, à première vue, tenir cette intervention pour la question de privilège. Elle pourrait faire l'objet d'un débat, mais il ne s'agit pas de la question de privilège.

Est-ce que le premier ministre demande la parole?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne veux pas vous empêcher de rendre votre décision, mais je dois dire que cela m'étonnerait quelque peu que le premier ministre Pawley ait vraiment dit ce que prétend le député. M. Pawley a déjà déclaré—et dans son cas, je ne pense pas avoir commis d'indiscrétion—qu'il se réjouissait des changements apportés récemment par le ministre des Transports (M. Pepin). Il est satisfait de ces changements. Le député pourrait peut-être dépenser encore 10c. pour tirer cette affaire au clair.

M. le vice-président: Sauf tout le respect que je dois au premier ministre, il semble y avoir une divergence de vues sur les faits. Il n'y a pas matière à la question de privilège à ce sujet.

Présentation de rapports.

M. Broadbent: Comme je suis déjà debout, monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour dire à la Chambre que le premier ministre a menti.

Des voix: Oh, oh!

• (1210)

M. le vice-président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) s'est exprimé en termes antiréglementaires. Je lui demande de retirer ses paroles.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur le Président, il y a quelques instants, le premier ministre a parlé d'une conversation qui a eu lieu lors d'un dîner chez lui et il a prétendu que le premier ministre du Manitoba avait tenu certains propos, mais je viens de vérifier auprès de ce dernier ce qui en était, et il m'a dit que ce n'était pas vrai. Pour parler net, c'est un mensonge. Je répète que le premier ministre induit la Chambre en erreur à propos de cette conversation. S'il était un homme intègre, au lieu de sortir de la Chambre en pirouettant, il aurait eu la courtoisie de dire à la Chambre qu'il l'avait induite en erreur. Il n'en a rien fait. Je ne retire pas ce que j'ai dit.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je répète que les députés savent très bien quels termes sont permis ou interdits par le Règlement de la Chambre. Je dois demander au député d'Oshawa de bien vouloir s'exprimer autrement afin de ne pas utiliser un terme qui est nettement antiréglementaire. Je demande encore une fois au député d'Oshawa, que je respecte énormément et qui, comme d'autres députés d'ailleurs, a l'habitude de se conformer aux usages parlementaires, de retirer le terme qu'il a utilisé, car il sait certainement qu'il est antiréglementaire.

M. Pepin: Monsieur le Président, je voudrais essayer d'arranger les choses. C'est moi qui ai dit au premier ministre (M. Trudeau) que le premier ministre du Manitoba m'avait fait savoir qu'il était satisfait et heureux des changements que j'avais apportés.

M. Broadbent: Au dîner au 24 Sussex?

M. Pepin: Non, pas du tout. Je ne pense pas que les dernières observations du premier ministre avaient trait à ce dîner. Je ne le pense pas. De toute façon, je voulais simplement préciser que c'est moi qui ai dit cela au premier ministre. C'est moi qui lui ai dit que M. Pawley se réjouissait des changements que j'avais apportés. C'est ce que j'ai pensé, parce que le gouvernement de la Saskatchewan, par exemple, avait déjà dit qu'il avait neuf conditions à poser et que l'Assemblée législative de Regina s'était prononcée en faveur du changement, à condition que le gouvernement du Canada accepte ces neuf conditions.

Par conséquent, cela veut dire que le gouvernement de la Saskatchewan est pour un changement. L'Assemblée législative du Manitoba a adopté la même résolution que celle de Regina. Cela laisse entendre que, sous certaines conditions, le gouvernement et l'Assemblée du Manitoba et de la Saskatchewan seraient également en faveur d'un changement. Par conséquent, le premier ministre et moi-même en sommes venus depuis longtemps à la conclusion que les dirigeants politiques de la Saskatchewan et du Manitoba sont pour un changement, c'est-à-dire pour une transformation, une réforme, un rajustement et une modernisation du tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Broadbent: Monsieur le Président, cela fait assez longtemps que je siège ici et j'ai toujours respecté le Règlement de la Chambre, mais franchement, j'en ai assez de voir le premier ministre jouer sur les deux tableaux et chercher systématiquement à tromper la Chambre, s'en tirant toujours par une pirouette. Si, pour une fois, le premier ministre accepte de témoigner un peu de respect envers tous les députés et le Règlement, il devra reconnaître qu'il a eu tort de prétendre qu'au cours d'un dîner chez lui, le premier ministre Pawley, se serait prononcé en faveur d'un changement au tarif du Nid-de-Corbeau. S'il retire ses paroles, je retirerai les miennes, mais seulement à cette condition!

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: A l'ordre! Même si je comprends les arguments du député d'Oshawa, le fait est qu'il a tenu des propos tout à fait antiréglementaires.

Une voix: Le premier ministre (M. Trudeau) a menti. Qu'en pensez-vous?

M. le vice-président: Je demande de nouveau au député, qui est un parlementaire chevronné et distingué, de respecter les règles et les usages de la Chambre et de retirer ses paroles. J'espère que ce différend pourra être réglé dans une autre tribune. Néanmoins, la présidence peut difficilement s'occuper pour le moment de la façon dont il serait possible de le résoudre. Je dois demander au député d'Oshawa de retirer ses propos antiréglementaires.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président peu importent les arguments invoqués par le député du Nouveau parti démocratique, d'ailleurs contestables. Le fait est que le député a tenu des propos antiparlementaires et qu'il ne peut excuser . . .

Une voix: Le premier ministre (M. Trudeau) en a fait autant.

M. Ouellet: ... sa conduite en invoquant celle d'un autre membre de la Chambre. Le sont les écarts de langage du député néo-démocrate qui nous occupent maintenant. Peu importe son raisonnement, c'est de lui seul et de ses propos qu'il s'agit. Je connais le député depuis très longtemps. C'est un bon parlementaire. Son parti a une opinion bien arrêtée sur la mesure législative du Nid-de-Corbeau dont nous sommes actuellement saisis. Selon moi, l'attitude de ce parti ces jours derniers et celle du chef du parti aujourd'hui démontrent qu'ils sont prêts à user de tous les moyens pour retarder l'adoption de ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Nul doute que le député voudra retirer ses paroles.

M. le vice-président: Je demande de nouveau au député d'Oshawa, que tous les députés tiennent en estime pour son intégrité et sa bonne volonté, de bien vouloir retirer une remarque qui est clairement antiparlementaire?

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai toujours respecté le Règlement de la Chambre et, tout au long de ma carrière politique j'ai fait preuve, je l'espère, d'un respect encore plus grand pour la vérité que pour les règles de cet endroit. C'est pourquoi, si vous désirez maintenir votre jugement et ne pas revenir sur votre décision, je m'y soumettrai, tout en laissant au premier ministre le temps de retirer ses remarques. Je répète, toutefois, que tant que le premier ministre n'aura pas retiré ses paroles, je ne retirerai pas les miennes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question qui se pose n'est pas de savoir si un député a induit ou non la Chambre en erreur, mais de savoir si le langage utilisé par un député est parlementaire ou non. La question est très simple, et je pense que l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent), par expérience, sait très bien que la question en droit, au strict point de vue de la procédure, n'est pas plus compliquée que cela. Il dit que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a utilisé un langage non parlementaire. C'est faux! Le premier ministre n'a rien dit qui n'était pas parlementaire. Ce que le député d'Oshawa voulait sans doute dire, c'est qu'à son point de vue le très honorable premier ministre n'a pas dit ce qu'il considère être la réalité. Le député d'Oshawa a le droit de ne pas être d'accord sur ce qu'un autre député dit. Il n'a pas à être ou à ne pas être d'accord. La question qui se pose, c'est qu'en réaction il a dit que le très honorable premier ministre mentait et le mot en cause, c'est reconnu, l'usage l'indique depuis longtemps, le mot en cause n'est pas parlementaire. La question n'est pas de savoir si les faits ont été bien présentés ou non, mais de savoir si le député d'Oshawa a le droit d'accuser un autre parlementaire d'avoir menti. Il peut bien dire qu'un parlementaire a induit la Chambre en erreur, cela est parlementaire, mais qu'il dise qu'un député a menti, cela n'est pas accepté par notre pratique et par notre Règlement, et je pense qu'il le sait très bien.

Maintenant étant donné toute son expérience de la Chambre, si le député d'Oshawa persiste à ne pas vouloir retirer l'expression qui, de toute évidence, n'est pas parlementaire, c'est que nous avons là une claire indication qu'il veut profiter de la situation, comme le disait le ministre de la Consommation et des Corporation (M. Ouellet), pour faire de l'obstruction, mais je veux bien lui donner le bénéfice du doute. Et si vraiment il demande ...

• (1220)

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. M. Broadbent, je me dois de vous désigner par votre nom pour être passé outre à l'autorité de la présidence.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député du Yukon (M. Nielsen) invoque le Règlement.

M. Nielsen: Nous pourrons peut-être éviter la procédure déclenchée par le rappel à l'ordre du député si le premier ministre (M. Trudeau) accepte de répondre maintenant au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Ainsi, nous éviterons de devoir nous prononcer, ce qui gâcherait complètement une journée d'opposition. Le premier ministre accepterait-il de répondre à l'invitation du chef du NPD?

M. Trudeau: Monsieur le Président, bien que j'aie manqué une partie de la discussion, il s'agit, je crois, de savoir si le premier ministre Pawley a, oui ou non, déclaré être favorable à ...

M. Nielsen: Au 24 Sussex.

M. Broadbent: Lors de votre dîner.

M. Trudeau: Bien, lors du dîner, monsieur le Président. Je ne puis que m'en tenir au souvenir que j'ai de l'échange qui s'est déroulé entre les dix premiers ministres provinciaux, où il a été question du tarif du Nid-de-Corbeau. Si ma mémoire est bonne, le premier ministre Pawley et ses homologues présents à la réunion et qui ont participé à cette discussion, notamment les premiers ministres des provinces de l'Ouest, ont déclaré qu'à leur avis, il fallait modifier le tarif statutaire. Ils n'ont pas proposé de méthode particulière mais ont simplement déclaré qu'il fallait examiner ce tarif. Je n'ai pas dit que les propositions du ministre des Transports (M. Pepin) ont fait l'objet d'une discussion détaillée. Quant au transport des céréales et aux autres questions touchant l'Ouest, ou quant à l'importance d'apporter ces modifications, je ne puis que m'en tenir à ce que j'ai déjà dit.

Je regrette d'avoir été poussé à faire ces déclarations, parce que ces dîners sont censés être confidentiels. Ce n'est pas la première fois que des rumeurs circulent autour des conversations qui s'y déroulent. Je le répète, j'hésite d'autant moins à réaffirmer ce que j'ai dit, à savoir, comme le ministre des Transports l'a signalé, que M. Pawley a déclaré publiquement qu'il était souhaitable de modifier le tarif statutaire.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai entendu le premier ministre. S'il est disposé à reconnaître, contrairement à ce qu'il a dit il y a quelque temps en déclarant carrément que le premier ministre Pawley et ses homologues de l'Ouest ont tous dit la même chose—ce qui, sauf erreur, est inexact également—mais s'il ne s'agit que de M. Pawley et si le premier ministre reconnaît qu'il s'est peut-être trompé, je suis disposé à retirer ma remarque. Est-ce que le premier ministre serait prêt à admettre qu'il aurait pu se tromper?

M. Trudeau: Monsieur le Président, on peut toujours se tromper. Dans ce cas particulier, pourtant, je ne le pense pas. Je me rappelle que nous avons parlé de divers aspects de la politique fédérale, dans les domaines où elle vient en conflit avec celle des provinces. Je me souviens essentiellement que, lors de cette réunion, où tous n'ont pas parlé, l'opinion générale, et cela vaut pour le premier ministre en cause, était que le gouvernement fédéral avait raison de présenter une politique relative au transport dans l'Ouest et au tarif du Nid-de-Corbeau.

Des voix: Et au tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Trudeau: Et au tarif du Nid-de-Corbeau. Monsieur le Président, la question du tarif du Nid-de-Corbeau est venue sur le tapis et j'ai demandé à un des premiers ministres présents: Pourquoi ne soutenez-vous pas le tarif plus ouvertement? Il m'a répondu que, politiquement, c'était difficile.

M. Broadbent: De quel premier ministre s'agit-il?

M. Trudeau: Monsieur le Président, un des premiers ministres présents. De sorte que le député peut en déduire ce qu'il veut . . .

Une voix: Vous esquivez la question.

M. Trudeau: Absolument pas, monsieur le Président. De toute évidence, il n'y a pas de compte rendu écrit de cette réunion. Si le premier ministre Pawley était assis de votre côté et si nous discutions de nos impressions, monsieur le Président, je serais plus enclin à accepter son opinion plutôt que ce que prétend le député à la suite d'une conversation téléphonique où les réponses étaient probablement oui ou non. Je peux seulement dire, si le député veut que le débat continue et ne pas perdre une journée d'opposition, que je serais heureux de régler cette question avec le premier ministre Pawley. Si, à son avis et à celui des autres premiers ministres présents, j'ai fait une erreur, je l'admettrai. Mais je ne suis pas prêt à l'admettre maintenant sans parler au premier ministre Pawley et sans avoir le point de vue des autres premiers ministres présents.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous venons d'être témoins d'une première historique. Pour la première fois le premier ministre a admis publiquement qu'il aurait pu mal informer quelqu'un. De ce fait, je vais catégoriquement et totalement retirer mes remarques.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Dépôt des rapports des comités permanents et spéciaux . . .

M. Trudeau: Je pense . . .

M. Nielsen: Ne gâchez pas tout.

M. Trudeau: Je pense que le député aurait été un peu plus obligeant s'il avait retiré ses remarques sans prétendre que j'avais admis avoir publiquement mal informé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur le Président, je maintiens ce que j'ai dit. Je n'ai pas donné de fausses informations. L'échange s'est produit de la façon que j'ai indiquée à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

PRÉSENTATION DU 16e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je m'excuse de mettre fin à cet excellent échange entre parlementaires. J'ai une très bonne nouvelle à annoncer à la Chambre. Le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, que j'ai l'honneur de présider, présente son 16e rapport qui traite d'un ordre de renvoi reçu de la Chambre d'étudier et de recevoir les témoignages de délégations parlementaires et, vendredi dernier, le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale a étudié le rapport de la délégation parlementaire de l'Union interparlementaire qui s'est tenue à Rome en septembre dernier, et cela représente une première. Nous avons bien l'intention de continuer d'étudier les rapports des diverses délégations qui vont à l'étranger.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SKELLY—LE VOTE PAR PROCURATION POUR LES ÉLECTEURS ABSENTS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais essayer encore une fois pour voir si je peux m'y prendre correctement. J'ai une pétition signée par de nombreuses personnes de la circonscription de Comox-Powell River qui porte sur la question des votes par procuration aux prochaines élections fédérales. Les signataires souhaitent que la Chambre des communes songe à modifier la loi électorale afin de permettre aux absents de voter.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1983-1984

MODIFICATION DE L'ORDRE DE RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que l'on modifie l'ordre du 18 mai 1983 par lequel la Chambre a renvoyé le budget supplémentaire (A) aux divers comités permanents en supprimant le renvoi des crédits 2a et 3a du Développement social au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales et en ajoutant le renvoi de ces crédits au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Des consultations ont eu lieu, monsieur le Président, et je crois que l'on consent à l'unanimité à adopter la motion.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1230)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4180, 4732, 4763 et 4797.

[*Texte*]

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE McDONALD

Question no 4180—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Quel est le coût exact de la Commission royale d'enquête McDonald?

2. Combien le gouvernement a-t-il versé, chaque année, *a*) au cabinet d'avocats Courtois, Clarkson, Parsons et Tétrault, *b*) au cabinet d'avocats Blake, Cassels et Graydon, *c*) au cabinet d'avocats Lamontagne, Mongeau et Bainville, *d*) à l'avocat Ross Goodwin, en rapport avec la Commission McDonald?

3. A ce jour, combien le gouvernement a-t-il payé en frais juridiques pour la Commission?

4. Combien *a*) le Conseil privé, *b*) le ministère du Solliciteur général a-t-il payé en frais juridiques pour la Commission?

5. Combien a-t-on versé à *a*) M. Franks de l'Université Queen's, *b*) M. Edwards de l'Université de Toronto, *c*) M. Friedland de l'Université de Toronto pour les «documents de travail» préparés pour la Commission?

6. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas publié de comptabilité détaillée des frais de la Commission?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et le ministère du Solliciteur général m'informent comme suit:

1. La Commission royale d'enquête McDonald seulement: $8,098,786.73.

2. *a*) Commission: néant, BCP: néant, GRC: 1978/1979, $248,076.36, *b*) Commission: 1977/1978, $73,850, 1978/1979, $121,098, 1979/1980, $32,290, 1980/1981, $64,710, 1981/1982, $4,150. BCP: néant, GRC: néant. *c*) Commission: néant, BCP: néant, GRC: 1979/1980, $178,701.91, 1980/1981, $521,991.05, 1981/1982, $66,637.63. *d*) Commission: 1977/1978, $15,525, 1978/1979, $127,775, 1979/1980, $198,500, 1980/1981, $132,125, 1981/1982, $18,400. BCP: néant, GRC: néant.

3. Commission: $2,289,283, BCP: $16,592.89, GRC: $1,668,629.

Note: En plus, le secrétariat du ministère du Solliciteur général a payé $1,585,200 en frais juridiques liés à la Commission d'enquête concernant certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada. Cette somme comprend les frais engagés au titre de la représentation devant la Commission Keable de la province de Québec.

4. Voir la partie 3 ci-dessus.

5. *a*) Commission: $10,000, BCP: néant, GRC: néant. *b*) Commission: $96,435, BCP: néant, GRC: néant. *c*) Commission: $52,413, BCP: néant, GRC: néant.

6. Un état de la ventilation des frais de la Commission, par poste courant des dépenses, a été publié annuellement dans les Comptes publics.

RADIO-CANADA—LES MESSAGES TÉLÉDIFFUSÉS PAR LE PREMIER MINISTRE

Question no 4732—**M. Bosley:**

Entre la réception de l'instruction du premier ministre concernant l'attribution de trois périodes gratuites de 15 minutes sur les deux réseaux d'État et l'acceptation en octobre 1982, quels hauts fonctionnaires de Radio-Canada ont été consultés par le président de Radio-Canada et quelles questions spécifiques leur ont été posées?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

La Société Radio-Canada n'a pas reçu d'instruction du bureau du premier ministre relativement aux périodes en question. Une demande de temps d'antenne nous est parvenue qui était conforme à la politique adoptée par la Société en consultation avec des représentants des partis politiques fédéraux relativement aux messages radiodiffusés par le premier ministre sur des questions d'actualité.

Le président de Radio-Canada a consulté les cadres supérieurs responsables de cet aspect de la politique des programmes, en leur posant des questions au sujet de l'historique de cette politique et des interprétations précédentes qu'elle a connues. Le président assume pleine responsabilité des consultations et de la décision.

RADIO-CANADA—LE WAYNE & SHUSTER SHOW

Question nº 4763—**M. Herbert:**

Quel pourcentage du coût de l'émission Wayne & Shuster de Radio-Canada la publicité couvre-t-elle?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

Pendant la période d'octobre 1982 au 31 mars 1983, 31.4 p. 100 du coût du Wayne & Shuster Show de Radio-Canada fut recouvré grâce à la publicité.

LES MILITAIRES LIBÉRÉS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Question nº 4797—**M. Howie:**

1. En 1982, combien de militaires ont été libérés des Forces armées canadiennes?

2. De 1975 à 1982, combien de militaires ont demandé, chaque année, leur libération volontaire des Forces armées canadiennes?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): La première partie de la réponse se rapporte au nombre total des libérations de militaires, quel qu'en soit le motif (retraite, santé, volontaire (sur demande), inaptitude à rester en service, etc.). La deuxième partie de la réponse se rapporte uniquement aux militaires qui ont demandé leur libération volontaire des Forces armées canadiennes.

1. Militaires: hommes (H) 6,741, femmes (F) 734.

2.

Année	Militaires (H)	Militaires (F)
1975	6,364	373
1976	5,317	388
1977	5,432	445
1978	4,884	404
1979	5,910	432
1980	6,076	505
1981	5,367	497
1982	3,392	436

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE—LES FONDS ATTRIBUÉS À LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est) propose:

Que la Chambre reconnaisse que des solutions à long terme aux difficultés économiques de la région de l'Atlantique s'imposent et que, même si elle

accueille avec plaisir l'injection de capitaux prévue dans le programme spécial de relance, elle rejette la façon dont ces fonds sont répartis, et en particulier la décision de fonder l'octroi des fonds sur la couleur politique plutôt que sur le besoin, et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas adopter de politiques qui susciteraient une croissance économique durable, créeraient des emplois permanents et attireraient des investissements dans la région de l'Atlantique.

—Monsieur le Président, ma motion a été appuyée par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), une circonscription de l'ouest du Canada, et je ne voulais pas vraiment que la fin du libellé fasse oublier les problèmes des habitants de l'Ouest, car, Dieu sait qu'ils autant besoin d'aide que nous.

Les problèmes qui nous rassemblent cet après-midi sont légendaires et historiques. Cela fait des années que l'on demande au gouvernement d'intervenir. Pourtant, maintenant que nous avons une occasion en or d'accélérer la relance de l'économie nationale, la plupart des habitants de la région de l'Atlantique pensaient que nous pourrions enfin profiter d'avantages permanents, et qu'il serait enfin possible de régler, à long terme, les problèmes que posent le déséquilibre de notre agriculture et notre balance commerciale déficitaire par rapport aux provinces voisines dans le domaine de la viande, des céréales fourragères et autres. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé. Dans le domaine de la pêche, nous attendions avec impatience le rapport Kirby. Nous comptions recevoir certains fonds dans le cadre du programme spécial de relance, afin de sortir du chaos qui règne à l'heure actuelle et de créer des emplois permanents à long terme. Nos attentes ont été déçues.

Dans le domaine du transport, dans les provinces de l'est du Canada et plus précisément dans certaines régions de l'est du Québec et dans les quatre provinces atlantiques, avec 1.5 milliard, on ne pourrait même pas commencer à remédier à la situation. Notre réseau routier doit être amélioré; nous devons agir dans le domaine du transport ferroviaire à Terre-Neuve. Il nous faut améliorer nos services de traversier dans le Golfe avec l'Île du Prince-Édouard. Nous avons pris quelques mesures importantes à cet égard ces deux ou trois dernières années, mais nous accusons néanmoins un retard considérable dans le renouvellement de notre flotte de traversiers.

Nous en sommes aujourd'hui au point où nous aurions dû être, il y a 10 ou 12 ans. Nous injectons, par exemple, 140 millions de dollars de plus dans le secteur de la pêche. Je tiens à dire à la Chambre ce qui me préoccupe quand je parle d'aide à moyen et à long terme. Les pêcheurs professionnels et les dirigeants de leurs syndicats et de leurs associations ont déposé toutes sortes de témoignages sur la façon dont le ministre désigné pour présider le comité ministériel spécial créé pour appliquer ce programme de relance s'occupe des problèmes. Ces pêcheurs nous ont dit quels projets à long terme il faudrait mettre en œuvre pour créer des emplois permanents, trouver des débouchés et accélérer le développement de ce secteur très important et absolument vital de l'économie de la région de l'Atlantique. Qu'avons-nous obtenu au lieu de cela?

Je n'évoquerai, très rapidement, que l'exemple de la Nouvelle-Écosse. Nous apprenons que de ces 140 millions, 25,4 millions iront à la Nouvelle-Écosse, soit la province où le secteur de la pêche est le plus important au Canada. Quel pourcentage cela représente-t-il, je le demande au ministre? Un très faible pourcentage. Où va cet argent? Une fois que le vice-premier ministre (M. MacEachen) et le député de South West Nova (M^lle^ Campbell) eurent touché leur part, il ne restait plus rien pour personne d'autre.

Voici maintenant sept ans que je tâche de persuader le gouvernement de construire un quai pour desservir, par exemple, la seule localité de pêche qui reste dans la zone portuaire de Halifax, celle de Eastern Passage. Le quai existant est maintenant devenu un véritable danger pour le public. Il faudrait le démolir pour le remplacer par une installation satisfaisante. Lorsque j'ai téléphoné pour savoir si l'on songeait à réaliser ce projet, les fonctionnaires des Travaux publics, des Pêches et Océans et de la Direction générale des Ports pour petits bateaux étaient tous, sans exception, bien embarrassés ne serait-ce que de m'en parler. Voici ce que nous avons appris en les talonnant avec ces questions: il existe une liste de projets proposés par les divers ministères et, dans le cas des Pêches et Océans, si l'on n'est pas député libéral on ne peut même pas obtenir de renseignements. Pas une seule circonscription conservatrice de la région de l'Atlantique, je suis prêt à le parier, ne verra la couleur de ces crédits. Une partie de ces fonds ira peut-être à la circonscription de mon collègue, le député de South Shore (M. Crouse), car c'est là que se trouve la plus grande collectivité de pêcheurs du pays. Même cela, le gouvernement le regrettera.

Ce sont là des préoccupations légitimes de nos concitoyens; elles portent sur un héritage à moyen et à long terme, des quais, des brise-lames, des pistes de halage et de hissage dont on a grand besoin, mais pas un centime ne sera délibérément attribué aux circonscriptions conservatrices de la région de l'Atlantique. Les pêcheurs ont désormais la preuve que le gouvernement ne se soucie pas de leurs besoins légitimes, que ceux-ci soient à court, à moyen ou à long terme, et qu'il préfère se servir dans l'assiette au beurre, tradition dans laquelle le gouvernement actuel est passé maître. Les libéraux sont de grands spécialistes à cet égard, croyez-moi.

Il ne suffit pas de permettre que cet état de choses persiste en vertu du programme spécial de relance. Le gouvernement a prévu 640 millions de dollars pour le secteur des transports en général. Ces fonds seront consacrés au renouvellement de la flotte de la garde côtière canadienne qui est absolument nécessaire. Où procèdera-t-on à la construction? Quelle proportion de ces fonds sera investie à Halifax et à Saint-Jean? Qui décidera de l'endroit où ce programme de construction sera mis en œuvre? Compte tenu de l'expérience du *HMCS Nipigon* et des initiatives que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a prises depuis les deux dernières semaines, le gouvernement ne fait plus d'appel d'offres. Il demande qu'on lui soumette des prix. Souvenez-vous-en, Canadiens, car c'est ce que nous aurons sous le régime actuel. Lorsque le ministre reçoit ces propositions de prix, il décide que tel ou tel projet de construction sera effectué à Sorel, par exemple, et que le reste sera distribué çà et là. Mais il ne donnera pas un sou à Halifax ou à Saint-Jean. Je doute que la société Ferguson Industries reçoive quoi que ce soit. Je doute que Marystown reçoive un sou. Ces fonds iront ailleurs au Canada.

Mais si le gouvernement nous donnait effectivement une partie des travaux à réaliser, 80 p. 100 des coûts d'immobilisation, soit la construction des éléments de structure des bâtiments, finiraient de toutes façons par profiter au centre du Canada. C'est loin d'être suffisant. Par compassion pour ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, semble-t-il, le gouvernement entend se servir du Programme spécial de relance pour leur donner de quoi subsister, en l'occurrence des prestations d'assurance-chômage. Et il a décidé que la méthode la plus rapide et la plus expéditive était de mettre à pied des employés occasionnels qui sont, à toutes fins utiles, des employés permanents, pour les remplacer par des travailleurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

• (1240)

Fort bien, mais le ministre et le gouvernement ont-ils songé à ces employés dont le revenu va passer de $8 ou $10 à $5 ou $6 l'heure?. Le gouvernement leur dit de rentrer chez eux, d'assumer leurs obligations en élevant leurs enfants et leur assurant le gîte et le couvert à ce niveau inférieur. Comment peut-il s'attendre qu'il n'y ait pas de bouleversement social profond dans le milieu où vivent ces gens et dans leur vie personnelle?

Quand ils auront travaillé pendant la période minimale de 12 semaines prévue dans la loi sur l'assurance-chômage, ces gens reviendront frapper à la porte du gouvernement qui leur donnera encore de quoi vivre dans le cadre de son programme. Le gouvernement est-il en train de modifier l'organisation de notre société? Est-il en train de condamner les sous-employés à vivre de cette façon pour le restant de leurs jours? Le Canada ne peut-il vraiment pas faire mieux? Je n'en crois rien et tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pensent comme moi.

Il se peut fort bien que le gouvernement soit obligé d'emprunter massivement pour financer des projets de création d'emplois de courte durée, mais il faudrait, certes, aussi qu'il compense en investissant dans des projets à long terme qui assureraient des emplois permanents aux Canadiens.

Chaque fois que l'économie canadienne a battu de l'aile au cours de notre histoire, l'économie des régions de l'Atlantique s'est effondrée, mais même lorsque l'activité économique reprend, elle ne s'en relève pas. De tout temps, nous avons toujours souffert le plus durement d'une récession et nous avons toujours été les derniers à nous en remettre. Socialement parlant, le gouvernement se préoccupe-t-il du sort des gens qui vivent à l'est de Diamond Point?

Nous aimerions que cet argent soit dépensé à bien meilleur escient et avec beaucoup plus de diligence. Nous aimerions notamment que ces 2 milliards de dollars servent à rendre l'est du Canada autonome sur le plan alimentaire. Au cours de l'après-midi, certains de mes collègues parleront des répercussions que risque d'avoir la suppression de l'équivalent du tarif du Nid-de-Corbeau dans l'est du pays—je veux parler de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes—que projette le gouvernement. Un groupe d'étude sillonne déjà les provinces maritimes en demandant aux chefs d'entreprise ce qui va se passer si le tarif de transport est aboli. Nous connaissons déjà la réponse étant donné que depuis plus de 60 ans, la loi établissant ce tarif a permis aux producteurs

de notre région d'être concurrentiels sur les marchés des provinces centrales. Si le tarif est supprimé, nous ne pourrons plus rivaliser ou même écouler nos produits sur ces marchés, ce qui explique notre inquiétude face au projet du gouvernement. Je voudrais bien savoir pourquoi ce dernier n'a pas prévu des crédits pour trouver une solution à long terme à ce problème de commercialisation.

Si le gouvernement a l'intention d'abroger la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et de priver ainsi les producteurs, les entreprises de camionnage et les compagnies de chemins de fer des avantages sociaux et économiques qu'elle leur procure, il devrait prévoir des capitaux pour les projets d'exploitation des ressources sous-marines. Le gouvernement devrait accorder des crédits à ce troubadour itinérant, le seul député dont les présences à la Chambre se font aussi rares que celles du ministre des Finances (M. Lalonde). Je veux parler de mon collègue qui représente l'autre circonscription d'Halifax, le ministre d'État au Commerce international. Je ne l'ai pas vu à la Chambre depuis Noël.

M. Nowlan: C'est un vrai Marco Polo.

M. Forrestall: Ceci dit en passant, le ministre s'est rendu à Halifax récemment. Je voudrais, en terminant, dire un mot des avantages à long terme. Le ministre a annoncé que le gouvernement avait alloué 52 millions à la construction d'un édifice fédéral sur le front de mer à Halifax qui abriterait tous les services fédéraux d'Halifax, ce faisant, vidant Queen's Square à Dartmouth et huit gros édifices situés à des emplacements de choix de la ville. Cette initiative va problablement avoir pour effet d'acculer à la faillite les propriétaires de ces édifices. De plus, le nouveau bâtiment va être construit sur un terrain qui était réservé depuis longtemps pour répondre aux besoins culturels de la province et de la région d'Halifax. Le ministre a alloué 52 millions à ce projet, alors que la Nouvelle-Écosse a besoin d'un nouvel hôpital provincial dont la construction est reportée depuis trois ou quatre ans, faute de capitaux.

De Halifax à Vancouver, il y a des garde-fous à installer sur des ponts afin de sauver des vies. Mais des fonds sont-ils réservés pour un tel projet de longue haleine, permanent et manifestement utile? Non. Plutôt, le gouvernement emprunte et à tel point encore qu'aucun gouvernement ne pourra plus rien entreprendre au Canada, économiquement parlant, au milieu des années 80. Le coût du service de la dette sera alors astronomique et à peu près indéterminable. Le gouvernement continuera d'emprunter jusqu'à ce qu'il soit chassé du pouvoir.

Que Dieu vienne en aide à celui des éminents Canadiens qui se sont portés candidats à la direction de mon parti qui se verra obligé de réparer le gâchis que le présent gouvernement aura causé avec ses emprunts irrationnels et inconsidérés. Et si encore l'argent emprunté servait à créer des emplois à long ou moyen terme ou à réaliser des projets dont les bénéfices seront permanents. Non, il ne sert pas à offrir des stimulants aux entrepreneurs et hommes d'affaires du Canada, aux manufacturiers. C'est parce que nous regrettons tout cela que nous condamnons aujourd'hui le gouvernement pour sa politique à la petite semaine, grossière et flagrante de l'assiette au beurre. Toute personne bien intentionnée et bien pensante doit le rejeter. Le ministre rit parce qu'il a obtenu pour ses collègues libéraux de l'arrière-ban tout ce qu'ils veulent, et que tous les autres Canadiens aillent au diable!

M. Johnston: Monsieur le Président, puis-je savoir si nous pourrons interroger le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)? J'ai l'intention d'intervenir durant le débat sur la motion, mais certains députés voudront peut-être poser des questions.

M. le vice-président: Les députés veulent-ils poser des questions au député de Dartmouth-Halifax-Est?

M. Nowlan: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable ami s'il sait ce que font les députés ministériels qui représentent la région de l'Atlantique? Sont-ils en train de se servir dans l'assiette au beurre dont il a parlé?

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'ignore ce qu'ils font aujourd'hui. J'ignore où se trouvent l'honorable représentante de South West Nova ou les députés du nord du Nouveau-Brunswick. J'ignore où sont mes collègues de Terre-Neuve. Étant donné la longue fin de semaine, je ne crois pas qu'il serait difficile de les trouver. Je vous dirai où ils sont. L'un d'eux au moins est dans le nord du Nouveau-Brunswick, dans un centre de ressources de 15 millions qui est indispensable mais dans trois ans d'ici, quand le seul objectif pour lequel il a été construit aura été atteint, il n'aura plus de raison d'être par suite de l'activité du présent gouvernement dans le nord du Nouveau-Brunswick.

• (1250)

M. le vice-président: D'autres députés veulent-ils poser des questions? Sinon, je céderai la parole au ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston).

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis passablement déçu par les propos du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) pour qui j'éprouve un profond respect. Pendant les quelques minutes que j'ai, je voudrais apaiser les craintes qu'il a de toute apparence au sujet du Programme spécial de relance dont j'ai la responsabilité générale en ma qualité de président d'un sous-comité du cabinet. Par responsabilité générale, j'entends la mise en œuvre et la surveillance de ces projets. Je dois veiller à ce qu'ils se réalisent rapidement et qu'ils répondent aux critères que le ministre des Finances (M. Lalonde) a établis quand il a déposé son budget, soit au mois d'avril. Je dois veiller par ailleurs à ce qu'ils soient réalisés dans les délais sans dépasser le budget prévu.

Le député de Dartmouth-Halifax-Est n'a peut-être pas étudié la nature de ces projets, il n'a pas essayé de savoir quel était leur objectif et il n'a pas tenu compte du fait qu'ils créeront des emplois permanents à long terme pour les Canadiens, comme il aurait dû le faire.

Je voudrais parler un peu du programme en général, puis de la Nouvelle-Écosse, province à laquelle je suis très attaché; si je n'ai pas eu la chance d'y naître, j'ai eu la bonne idée d'épouser une Néo-écossaise et de passer une bonne partie de ma vie dans de nombreuses régions de cette province, surtout dans la région représentée par le député de South Shore (M. Crouse), qui est à la Chambre aujourd'hui.

[*Français*]

Étant donné ce que je viens de dire, monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'expliquer à mes collègues, encore une fois, la raison d'être du programme en cause, les critères que nous avons choisis en vue de mettre en vigueur ce programme, la façon que nous avons utilisée pour choisir les projets en cause et maintenant la procédure et le mécanisme, si l'on veut, que nous avons mis en place pour assurer que ce programme soit appliqué dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

Dans le budget, il était question de plusieurs programmes de relance. L'un porte évidemment surtout sur les stimulants financiers et fiscaux, les crédits d'impôts à l'investissement et ainsi de suite. Mais l'autre aspect dont le député de Dartmouth-Halifax-Est a parlé, ce sont les projets spéciaux de relance. Je tiens à signaler que ces deux programmes, le programme spécial de relance du ministre des Finances qui revêt un caractère financier ou les projets spéciaux de relance, dont je parlerai, visent à créer des emplois permanents à long terme. Par ailleurs, dans le budget, il est question de certaines améliorations ou augmentations à certains programmes de création directe d'emplois. Qui plus est, le budget reconnaît que c'est en renforçant le secteur privé que l'on créera des emplois permanents à long terme. Le budget est fortement orienté dans ce sens sur le plan financier et pour la gouverne du député de Dartmouth-Halifax-Est je signale que ces augmentations ont eu le même effet en ce qui concerne les projets spéciaux de relance.

Les crédits affectés aux projets spéciaux de relance s'élèvent à 2.4 milliards de dollars. Ce programme d'investissement est le plus important que le gouvernement ait jamais entrepris au Canada. Grâce à lui, des emplois seront créés. Ces emplois seront créés dans l'immédiat, et dans bien des cas ce seront des emplois temporaires dans le secteur de la construction, mais, ce qui est plus important, il y aura aussi des emplois permanents à long terme. Je sais que le député de Dartmouth-Halifax-Est a soutenu il y a quelques minutes que c'était là une assiette au beurre, et sa motion porte plus particulièrement sur la région de l'Atlantique, mais je vais lui répondre dans un instant, car j'estime pouvoir lui donner satisfaction à cet égard aussi.

Mais qu'on me permette de parler tout d'abord du projet proprement dit. Pourquoi a-t-il été présenté à ce moment-ci? Le député de Dartmouth-Halifax-Est s'est dit inquiet devant l'importance du déficit, ou de l'emprunt que nous devons contracter. Il a prétendu que notre gouvernement empruntait à gauche et à droite. Mais comme l'a affirmé le ministre des Finances, le gouvernement est tout aussi préoccupé par ce déficit et c'est pourquoi il a décidé de mettre en œuvre ces Projets spéciaux de relance. Ces projets seraient donc exécutés à ce moment-ci, car les intentions d'investissement dans le secteur privé ne sont pas très bonnes pour la prochaine année financière. En fait, l'on prévoit une diminution nette des capitaux d'investissement, diminution qui sera de près de 30 p. 100 cette année et qui fera suite à la forte baisse de l'an dernier. On prévoit toutefois pour la prochaine année que, dans le secteur privé, cette baisse sera de l'ordre de 8 p. 100.

De toute évidence, si le gouvernement compte accélérer la mise en œuvre de ses programmes, ces fameux projets spéciaux de relance que prévoit le budget, il est tout indiqué de s'exécuter maintenant, car ainsi nous ne découragerons pas les projets d'investissement du secteur privé. Nous comptons lancer des projets qui auraient été réalisés de toute façon au cours de la décennie, sauf que grâce à nous, ils le seront un peu plus tôt. Ces projets permettront au gouvernement de créer une infrastructure économique essentielle et de favoriser la relance et les investissements du secteur privé, le moment venu.

Sur le plan de la situation financière globale, cette façon de procéder est clairement celle qu'il convient au gouvernement d'adopter. Mais si l'on tient compte aussi du fait que nous traversons une période où le taux de chômage est exorbitant et inacceptable, que de nombreux ouvriers de la construction sont sans emploi, que de nombreux fournisseurs et manufacturiers sont loins de travailler à pleine capacité, il devient manifeste que nous nous devons de créer des emplois maintenant et d'encourager en même temps nos manufacturiers et nos fournisseurs. C'est exactement ce que nous comptons faire avec cet investissement de 2.4 milliards de dollars.

[*Français*]

J'aimerais encore ajouter quelque chose, monsieur le Président. Mes collègues ont peut-être oublié les critères de base, si l'on veut, que nous avons utilisés pour choisir ces projets. Premièrement, ce sont des projets déjà planifiés pour les ministères en cause et, deuxièmement, le ministre des Finances (M. Lalonde) a ajouté quelques critères très précis. D'abord, il faut que le projet soit apte à commencer au cours des six mois qui suivent le Budget en cause, et deuxièmement, que ces projets soient à peu près complétés à 60 ou 70 p. 100 pendant les deux prochaines années. Voilà donc l'accélération dont je parle.

[*Traduction*]

Je vois qu'il sera bientôt 13 heures, monsieur le Président, mais je tiens à évoquer l'intention d'investissement global, et l'importance qu'elle a au niveau de la démarche budgétaire. Je ne puis rester silencieux devant ces accusations de favoritisme lancées par le député, l'accusation voulant que les circonscriptions conservatrices des provinces de l'Atlantique ne reçoivent rien de cet argent.

Ces projets ont été retenus en fonction de leur potentiel économique et de leur importance. Je vais en nommer plusieurs qui vont être réalisés très précisement dans des circonscriptions conservatrices dans ces provinces de l'Atlantique. Puis-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Johnston: Monsieur le Président, en terminant mes remarques à 13 heures, j'avais essayé de situer nos projets spéciaux de relance économique dans le cadre de la politique annoncée par le ministre des Finances (M. Lalonde) lors de son discours sur le budget. J'ai mentionné les critères que nous avons utilisés pour choisir ces projets. J'ai expliqué comment il faut les accélérer et comment ils devraient contribuer à long terme à la relance de l'économie canadienne en créant des emplois permanents. En même temps ces projets sont ainsi destinés à créer des emplois à court terme.

J'aimerais revenir sur la question soulevée par notre collègue de la circonscription de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) quand il nous a accusés d'avoir utilisé des critères partisans pour déterminer les projets de relance dans les provinces Maritimes.

Une voix: Il n'est pas ici.

M. Johnston: Il n'est pas ici pour l'instant, il est parti, je pense. Mais de toute façon il nous a accusés de ne pas avoir consacré un «nickel», c'est ce qu'il a dit, dans les circonscriptions conservatrices en Nouvelle-Écosse, je pense qu'il a dit des provinces Atlantiques. Alors examinons le dossier, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Quand il a dit que ces projets n'allaient dans aucune circonscription conservatrice, ou bien il ne les avait pas étudiés, ou bien c'est par parti pris qu'il attaquait le programme en question. Quand j'examine certains des investissements les plus importants de ce programme, j'en vois beaucoup, et d'importants, qui sont allés dans des circonscriptions conservatrices. Comme je l'ai expliqué, ce sont des projets qui ont été choisis en fonction de critères économiques et dont on a accéléré la réalisation. Les ministères avaient déjà prévu de les lancer au cours de cette décennie.

• (1410)

Ainsi, plus tôt cette semaine, le 18 mai 1983, nos collègues, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) et le ministre représentant le Nouveau-Brunswick, le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) ont annoncé la construction d'un Centre de recherches forestières des Maritimes à Fredericton. Il s'agit là d'un investissement de 22.5 millions de la part du gouvernement fédéral. Le centre sera situé sur un terrain appartenant au gouvernement du Nouveau-Brunswick, et sauf erreur, monsieur le Président, et je ne crois vraiment pas me tromper en disant cela, il sera construit dans la circonscription du député de York-Sunbury (M. Howie) et il servira trois provinces maritimes. Selon moi, contrairement à ce qu'a affirmé le député, rien ne donne à penser qu'il s'agit là d'un projet lancé à des fins politiques.

[*Français*]

En effet les travaux qui seront effectués à Fredericton s'inscrivent dans le cadre de notre programme, le programme que j'ai décrit ce matin, programme que notre collègue de Dartmouth-Halifax-Est critique, le complexe en cause, j'aimerais en parler un peu. Le complexe intégré de recherches et de formation de Fredericton regroupera les divers organismes qui s'intéressent à la foresterie dans les provinces Maritimes. Ainsi le service canadien des Forêts, d'Environnement Canada, le ministère des Recherches naturelles du Nouveau-Brunswick, le groupe de recherches forestières de l'Université du Nouveau-Brunswick et l'école de gardes forestiers des provinces Maritimes participeront au projet. Il s'agit donc d'un projet très important, d'un projet fondamental à la santé de ce secteur. Alors comment peut-il nous accuser d'être partisans dans un tel choix? Je vois que l'honorable député vient de revenir à son siège, et il pourrait peut-être échanger ses points de vue avec moi au moment de la période des questions qui suivra mon discours.

[*Traduction*]

Le Centre de recherches forestières des Maritimes est un exemple qui démontre clairement qu'il n'y a aucun favoritisme politique.

Je constate également que le gouvernement a annoncé qu'il était disposé à verser jusqu'à 18.25 millions de dollars, ce qui représente un autre investissement majeur des deniers des contribuables canadiens, pour construire un collège vétérinaire de l'Atlantique à Charlottetown, à condition que les quatre provinces de l'Atlantique versent une contribution égale. Là encore, il s'agit d'un projet qui sera avantageux pour toute la région de l'Atlantique, un projet qui est de toute évidence fondamental pour tout le secteur agricole de la région de l'Atlantique, un projet qui comporte des avantages économiques évidents à long terme en dotant cette région du Canada de vétérinaires formés sur place, quoique j'espère qu'ils travailleront également dans le reste du pays. Ce projet répond à un besoin reconnu depuis plusieurs années, comme le savent tous les députés des provinces de l'Atlantique.

Encore une fois, monsieur le Président, il me semble que l'on ne peut certes pas nous accuser d'avoir tenu compte de la couleur politique dans le choix de ce projet. Si je comprends bien, le collège sera construit à Charlottetown, dans la circonscription de Hillsborough, laquelle, aux dernières nouvelles, n'était pas représentée à la Chambre des communes par un député ministériel.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement avec mon collègue le député de South Shore juste avant la pause, et je crois comprendre qu'aujourd'hui-même, le 20 mai 1983, on a annoncé un projet visant à construire des ports pour petits bateaux d'une valeur de près de 4 millions de dollars. Quatre millions, c'est beaucoup d'argent investi dans la construction de ports pour petites embarcations, et apparemment, ce projet sera réalisé dans la circonscription de South Shore, représentée par le député dont je viens de parler. Mais encore une fois, ce projet touchera des villes et des villages représentées par des députés des deux côtés de la Chambre. Quand le député dit que le gouvernement ne dépense pas un sou dans les circonscriptions conservatrices, il est évident qu'il n'a pas étudié le dossier et qu'il lance des propos sectaires. J'espérais mieux que cela de la part du député.

Je suis content de voir que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est à la Chambre aujourd'hui, car le 13 mai 1983, mon collègue le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme (M. Rompkey) et le premier ministre de la province de Terre-Neuve ont annoncé que 45 millions de dollars seraient consacrés à la réfection des routes à Terre-Neuve. De ces 45 millions, une douzaine de millions seront consacrés à la route principale au sud de la Baie de la Conception, laquelle,

si je ne m'abuse, est située dans la circonscription du député de Saint-Jean-Est. Je vois qu'il fait signe que oui et je suis certain qu'il est très heureux de cette initiative.

J'aurai une autre question à aborder car j'estime qu'il est bon de faire d'une pierre deux coups quand on a bien peu de temps à sa disposition. J'ai encore une minute, monsieur le Président. Le député de Dartmouth-Halifax-Est a déclaré que le gouvernement négligeait entre autres choses d'améliorer le système de transport et il a parlé de l'état des routes. Pourtant, deux grands projets de réfection de route sont en cours: celui de Terre-Neuve dont je viens de parler et la route 11 au Nouveau-Brunswick. Je cherche justement une manchette du *Daily News* de Saint-Jean du 13 mai 1983 qui se lit comme suit:

Peckford et Rompkey: DOUCEURS, LUMIÈRE ET 45 MILLIONS POUR LES ROUTES!

C'est un autre exemple qui montre bien comment une province et le gouvernement fédéral peuvent s'entendre pour financer un important projet d'infrastructure dans cette province.

Je ne peux que conclure, monsieur le Président, que si le député de Dartmouth-Halifax-Est est déçu, c'est qu'il n'y a pas de projets précis pour sa circonscription. Et je suis certain que beaucoup d'entre nous partagent sa déception. Aucun de ces projets n'a été attribué à ma circonscription de Saint-Henri-Westmount. Je suis certain qu'ils sont nombreux les députés de tous les partis dont la circonscription ne bénéficie pas d'un projet spécial d'immobilisation, mais cela ne veut pas dire que leur circonscription n'en profitera pas, car ce qui est bon pour la Nouvelle-Écosse l'est aussi pour Dartmouth-Halifax-Est. Je suis certain que mes collègues d'en face seront d'accord avec moi.

M. Forrestall: Monsieur le Président, j'invite le distingué ministre à nous lire la liste complète des projets d'aménagement de ports pour petites embarcations dans les quatre provinces atlantiques et dans l'est du Québec. Et si cette liste est trop longue, il pourrait la déposer. Le ministre est-il prêt à donner suite à ma requête?

M. Johnston: Monsieur le Président, je serai ravi de donner suite à cette requête une fois qu'on aura annoncé tous les projets. En fait, je m'assurerai que tous les députés soient au courant de tous les projets. Je pourrais difficilement les énumérer tout de suite, car je ne suis pas certain qu'ils aient tous été annoncés. J'ai dit qu'on avait annoncé aujourd'hui des projets dans la circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse. Je vous assure, monsieur le Président, qu'il n'y a aucun lien entre cette annonce et le fait que mon discours porte sur ce sujet, car j'ai appris hier soir seulement que ce serait le cas.

Je n'ai aucune objection à accéder à la demande du député. S'il laisse entendre que, dans l'est du Québec, tous les projets portuaires pour petites embarcations sont dans des circonscriptions libérales, il a parfaitement raison.

M. Skelly: Monsieur le Président, moi aussi j'ai une question à poser au ministre au sujet des ports pour petites embarcations. Une des difficultés majeures que posent ces projets, c'est qu'on n'a jamais publié la liste des ports dont l'aménagement est prioritaire. Quand une région apprend qu'elle recevra les fonds nécessaires pour un projet portuaire pour petites embarcations, c'est parce qu'un ministre l'annonce tout d'un coup, comme ça. Malheureusement, personne ne semble savoir quels ports seront aménagés ni lesquels de la longue liste de ports qui ont besoin d'aide fédérale auront la priorité.

Si le ministre est disposé à se rendre à la requête du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), pourrait-il nous donner la liste complète des ports qui ont besoin de rénovations majeures de $500,000 dollars ou plus, et nous dire lesquels de ces ports auront la priorité, ce qui permettrait à ceux qui comptent sur ces projets de faire la planification économique nécessaire?

M. Johnston: Monsieur le Président, je répète que je suis chargé de l'exécution générale de ce programme de projets spéciaux de relance. En d'autres termes, je n'ai aucune responsabilité, sauf à titre de ministre qui préside le comité de sélection des projets. Comme le ministre des Finances (M. Lalonde) l'a dit le soir du discours du budget, ces projets avaient déjà été sélectionnés. Des études de faisabilité ont certainement été entreprises pour certains d'entre eux. Il se peut donc que des changements aient été apportés depuis. Il n'en reste pas moins que les projets ont été choisis en fonction des priorités établies par le ministère.

• (1420)

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable des projets concernant les ports pour petites embarcations. Je ne peux aujourd'hui vous dire quelles sont ses priorités. Il serait préférable de poser la question au ministre de tutelle quand il sera ici. Étant donné que l'on a retenu les ports pour petites embarcations dans le cadre du programme, il est de mon devoir de veiller à ce que les projets soient entrepris rapidement et efficacement et que leur réalisation respecte les échéances et n'excède pas les coûts.

Je suis content que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) ait soulevé cette question. Il parle de partialité dans les choix. Je lui signale que des projets de modernisation des ports pour petites embarcations sont effectués sur la côte ouest. Il est on ne peut plus clair—c'est tout à fait dommage—que les travaux sont effectués dans des circonscriptions représentées par des députés qui n'appartiennent pas au parti libéral.

M. McCain: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Puisqu'il parle des ports pour petites embarcations et qu'il étudie la question actuellement, il pourrait peut-être prendre en considération les instances de l'ex-candidat libéral à la députation provinciale, qui est actuellement membre du conseil municipal de St. Andrews, au sujet des besoins des pêcheurs et des plaisanciers en matière de port pour petites embarcations. Pourrait-il aussi étudier la demande du maire de St. George, qui voulait se présenter à la députation provinciale sous l'étiquette libérale, en faveur de la modernisation du port de St. George, aussi bien pour la navigation de plaisance que pour la pêche? Le ministère des Pêches et des Océans a relégué les deux ports en question qui seront délaissés à moins que le ministre ne s'y intéresse. J'ose espérer qu'il va prendre ces deux cas en considération, compte tenu du nombre de déplacements que les deux personnes en question ont effectués pour défendre les intérêts de leur communauté qui possède un port pour petites embarcations.

M. Johnston: Monsieur le Président, je le répète, l'administration du programme ne relève pas de mon ministère, si ce n'est dans le cadre précis de la gestion des projets spéciaux de relance. Mais c'est avec grand plaisir que je ferai part au ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané), qui est absent pour l'instant de la Chambre, de la requête de mon collègue et ami.

M. Parent: Monsieur le Président, je voudrais interroger le premier ministre. On a dit, comme l'orateur qui m'a précédé, que les ports pour petites embarcations étaient situés sur la côte de l'Atlantique ou sur celle du Pacifique. En toute déférence, je signale—et je demande confirmation de ce renseignement—que la circonscription de St. Catharines, représentée par un conservateur, a reçu une subvention de 1.6 million de dollars, comme on l'a annoncé vendredi. Évidemment, cette circonscription est voisine de la mienne et elle ne sera pas la seule à profiter de la subvention, puisque toute la péninsule du Niagara en profitera. Il s'agit d'une voie navigable . . .

M. Forrestall: Il s'agit d'emplois.

M. Parent: Un instant, s'il vous plaît.

M. Forrestall: Votre bled ne nous intéresse pas.

M. Parent: Monsieur le Président, qualifier ma région de bled est une insulte. Je me dois de rétorquer. Il ridiculise non seulement ma circonscription mais également celle de l'un de ses collègues. Je demande simplement au ministre de confirmer que c'est bien la plus grande voie navigable intérieure au monde et que le gouvernement s'y intéresse aussi.

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

M. Parent: Et ma réponse?

Une voix: C'était une question insignifiante.

M. McGrath: Monsieur le Président, je voudrais faire une suggestion au ministre. Recommanderait-il à son collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané), de demander aux députés des deux côtes et des régions intérieures, mais surtout des provinces de l'Atlantique, quelles questions sont considérées comme prioritaires dans leurs circonscriptions, tout comme le gouvernement le fait pour le Programme de développement communautaire du Canada? Si le ministre des Pêches et des Océans voulait bien consulter les députés, personne ne pourrait plus accuser ou soupçonner le gouvernement de faire servir ce programme à des fins politiques. C'est une proposition sérieuse que je fais au ministre, parce que je le respecte.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'y songerai. Je ne pense pas qu'il m'appartienne de décider comment ces projets seront choisis par le ministère des Pêches et des Océans. Le programme des ports pour petites embarcations dont nous discutons maintenant est un élément relativement secondaire du programme global qui nous permettra d'affecter 2.4 milliards de dollars à des projets un peu partout dans le pays. Comme je l'ai dit au début, parmi les projets importants entrepris dans le cadre de ce programme dans la région de l'Atlantique, il y a le collège à Charlottetown et le Centre de recherches forestières des Maritimes, tous deux situés dans des circonscriptions représentées par des députés conservateurs.

M. Forrestall: Monsieur le Président, en fait, le député de Saint-Jean-Est a fait une suggestion tout à fait sérieuse et je voudrais apporter de l'eau à son moulin. La nouvelle façon dont on détermine le coût des demandes et le mode de réalisation de ces projets nous préoccupe quelque peu. Le ministre pourrait-il trouver un moyen de dire aux entreprises ou aux industries si telle est bien la politique du gouvernement? Dans l'affirmative, va-t-il tenir compte des difficultés particulières qu'éprouvent les entreprises de la région de l'Atlantique, même quand le gouvernement retient leurs soumissions? Comme il s'agit de mettre en œuvre un programme spécial de relance et que nous poursuivons des objectifs à court, moyen et long terme, le ministre peut-il faire comprendre à ses collègues qu'il est important, au cours de la phase finale de la mise en œuvre du programme, de tenir compte des retombées qu'il aura pour le centre du pays? Je fais allusion à une partie très restreinte de ce programme, mais je pourrais l'élargir pour inclure, par exemple . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre!

M. Johnston: Monsieur le Président, en tant que ministre d'État chargé du Développement économique et chargé de l'administration du programme, je puis assurer au député de Dartmouth-Halifax-Est, que l'on utilise pour tous ces projets les méthodes établies par le Conseil du Trésor, conformément au Règlement. Quand nous parlons d'accélérer ou . . .

[*Français*]

. . . la voie express, comme on dit en français. On parle simplement des moyens que nous avons introduits pour accélérer le processus, mais nous allons toujours respecter les règlements et les processus qui existent déjà. Il est bien évident que nous allons augmenter au maximum le travail dans chaque région où se trouve le projet en cause. Donc, espérons que les entrepreneurs des provinces de l'Atlantique toucheront une juste part de tout le travail qui existe dans ces provinces, et qu'il en sera de même pour les provinces de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec, et ainsi de suite.

Nous allons donc respecter les règlements qui existent déjà, et simplement pousser ces projets, mais dans le cadre d'un système bien surveillé et, je pense, très efficace.

Les subsides

• (1430)

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, il est regrettable qu'il soit impossible de poser une autre brève question, mais peut-être . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je remarque que certains députés n'ont pas pu participer jusqu'ici à la période de questions et de réponses. Un député peut demander le consentement unanime de la Chambre en vue de prolonger la période de questions et de réponses s'il le juge opportun. Toutefois, la présidence doit limiter cette période à dix minutes lesquelles, soit dit en passant, sont déjà écoulées.

M. Skelly: Monsieur le Président, en entamant mon intervention sur cette question, je ferai une proposition au ministre. Exception faite des questions tendancieuses, les améliorations qui sont faites dans la région sont certes souhaitables et les localités en profiteront. Cependant, il y a encore un problème important et c'est la façon que le gouvernement a choisie d'annoncer les programmes. Cela crée de la confusion et pas mal de mécontentement parmi nos mandants. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, il se trouve que le ministère des Pêches et des Océans—et loin de moi l'idée de critiquer le ministre—est chargé de l'entretien des ports pour petites embarcations alors que le ministère du dernier intervenant est chargé de réaliser les projets dans ce secteur et qu'un troisième ministre parcourt le pays pour les annoncer. Malheureusement, la situation est absolument chaotique. Personne ne sait ce qui se passe et les gens se demandent d'où viennent les projets. Ceux-ci semblent tomber du ciel. Les gens qui ont des besoins pressants sont carrément oubliés.

Si des installations ont besoin d'être améliorées, qu'il s'agisse de ports pour petites embarcations, de routes, d'aéroports, de quais et de docks, il vaudrait beaucoup mieux en établir une liste par ordre de priorité et faire savoir aux gens quand ils pourraient s'attendre à ce que ces projets soient lancés. Ils auraient ainsi la possibilité de planifier en conséquence. Dans les circonstances actuelles, un bon nombre de projets semblent tomber directement du ciel et les plans dans certaines régions doivent subséquemment être mis en «serre chaude» pour que les crédits restent dans la localité. Cela a donné une situation qui n'a vraiment rien de souhaitable. Donc, il va falloir, entre autres choses, qu'on améliore la communication, qu'on permette de savoir d'avance quels projets sont en cours de route et quel est leur ordre de priorité sur la liste.

Le débat d'aujourd'hui porte évidemment sur le Canada de l'Atlantique. La motion affirme:

> Que la Chambre reconnaît que des solutions à long terme aux difficultés économiques de la région de l'Atlantique s'imposent et que, même si elle accueille avec plaisir l'injection de capitaux prévue dans le programme spécial de relance, elle rejette la façon dont ces fonds sont répartis, et en particulier la décision de fonder l'octroi des fonds sur la couleur politique plutôt que sur le besoin, et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas adopter de politiques qui susciteraient une croissance économique durable, créeraient des emplois permanents et attireraient des investissements dans la région de l'Atlantique.

Cette résolution prête à sourire, monsieur le Président, parce que l'opposition officielle qui l'a présentée est contre la planification à long terme. Il serait très intéressant en effet qu'on nous explique dans ce débat comment elle en est arrivée à une politique contraire. En tout cas, au Nouveau parti démocratique nous sommes extrêmement inquiets pour la région de l'Atlantique et pour la façon dont elle est traitée par l'actuel gouvernement libéral. Il est certain que le taux de chômage y est constamment plus élevé que dans n'importe quelle autre région.

Il vaut la peine de dire avec une pointe de cynisme, que selon les statistiques de mars sur la main-d'œuvre le taux de chômage atteignait 15 à 20 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et qu'en fait ces chiffres sont bien en deçà de la réalité. En effet, il ne serait pas surprenant que ce taux atteigne entre 25 et 30 p. 100. Si l'on tenait compte du sous-emploi, il serait encore plus évident que le gouvernement libéral a gravement négligé les habitants des provinces atlantiques.

La situation est déplorable, et il faut rappeler à cet égard l'hostilité qui a marqué les relations entre les ministres fédéral et terre-neuvien de l'Énergie. Voilà une situation fâcheuse. Le type de relation existant dans certains de ces domaines ne contribue certes pas à créer un climat favorable au redressement économique. Et, à mon avis, la situation pourrait encore s'aggraver si deux gouvernements conservateurs étaient au pouvoir. Il n'en reste pas moins que le situation actuelle est lamentable.

Un aspect très intéressant retient l'attention, monsieur le Président. Il s'agit de l'attitude à l'égard des problèmes, de l'optique adoptée face au problème de la région de l'Atlantique ou de toute autre région du pays. Il est amusant d'observer le jeu des députés libéraux du gouvernement et des députés conservateurs de l'opposition officielle. Ils ont une attitude qui ne cadre pas avec ce que l'on propose dans cette motion. J'ai, à maintes occasions, entendu les députés conservateurs préconiser: «Laissons faire le secteur privé. C'est lui qui peut guider ce pays, façonner son avenir et garantir des avantages économiques». Par ailleurs, on voit dans le budget libéral et les commentaires du ministre des Finances (M. Lalonde) que le moteur de la relance économique sera le secteur privé.

Une voix: Parfait.

M. Skelly: Ce n'est pas «parfait», comme le dit le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), pour la région de l'Atlantique. Sa circonscription est une de celles qui bénéficient particulièrement d'un nombre considérable . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Evans: Monsieur le Président, on vient de m'attaquer sans raison. J'écoutais tranquillement le député parler. Voilà tout à coup qu'il prétend que j'ai fait certains commentaires sur ce qu'il disait. Je n'ai rien dit.

M. Skelly: J'ai seulement présumé que ce serait le genre de commentaire que le député d'Ottawa-Centre ferait normalement.

M. Evans: Monsieur le Président, c'est tout à fait déplacé et je demande au député de retirer ce qu'il a dit.

M. Skelly: Fort bien, je retire ce que j'ai dit. Monsieur le Président, pour en revenir malheureusement aux principes qui régissent la Chambre . . .

Le président suppléant (M. Blaker): Non. Je suis forcé d'intervenir. Je sais que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) n'a rien dit lorsque le député de Comox-Powell River (M. Skelly) parlait. Je trouve qu'il faut que la Chambre des communes sache bien que le député d'Ottawa-Centre mérite d'être défendu. Il n'a fait aucune intervention. La présidence doit normalement fournir des preuves pour rendre une décision, mais en l'occurrence, il faut admettre que le député d'Ottawa-Centre avait raison de dire qu'il n'avait rien dit.

M. Skelly: Monsieur le Président, je suis pourtant certain d'avoir dit au début de mon discours que je retirerais mes propos si je m'étais trompé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Votre microphone était débranché.

M. Skelly: Peut-être qu'il était débranché en effet. J'ai dit que je retirerais ce que j'avais dit lorsque la présidence est intervenue. Je parlais des principes dont s'inspirait les deux partis, le gouvernement libéral et l'opposition conservatrice. Les deux ont dit qu'ils n'allaient pas intervenir, que le secteur privé serait le moteur de l'économie. Monsieur le Président, fait intéressant, il semble bien qu'il n'existe que deux méthodes au Canada pour renforcer et développer l'économie: celle des conservateurs et des libéraux qui laisse ce soin au secteur privé et celle du NPD qui dirigerait de façon cohérente et rigoureuse le développement des régions dans le cadre d'une entente entre le secteur privé et le gouvernement. Ce genre d'attitude donnerait dans les provinces de l'Atlantique des résultats beaucoup plus concrets et constructifs que ceux que nous avons connus jusqu'ici. L'histoire en témoigne: après des dizaines d'années sous un régime libéral, les provinces de l'Atlantique ont encore le taux de chômage le plus élevé au pays. Cette région éprouve encore d'énormes difficultés à se doter d'une économie stable et florissante. Malheureusement, au cours de ces années-là, les gouvernements conservateurs provinciaux leur ont aussi causé des problèmes.

• (1440)

Toujours à propos de principes, monsieur le Président, un ex-chef du parti conservateur aurait déclaré, à l'occasion de son chant du cygne au congrès d'où l'actuel ex-chef conservateur est sorti victorieux, que quiconque laisse entendre que les conservateurs sont différents des libéraux cause du tort au parti conservateur. D'après lui, les deux partis avaient des aspirations identiques, le parti libéral était fondamentalement incompétent, et les conservateurs seraient plus efficaces. Je suis tout à fait d'accord, car à en juger par les résultats, le gouvernement libéral est d'une grossière incompétence. C'est même sur un aspect de celle-ci que nous avons discuté cet après-midi. Mais assurément les antécédents du parti conservateur ne sont pas très prestigieux. Nous avons eu, il y a des décennies, R. B. Bennett comme premier ministre ainsi que l'ancien député de Prince-Albert et son gouvernement qui ont été incapables de trouver des solutions acceptables. Et l'ancien chef actuel du parti conservateur n'a pu faire la preuve d'une grande compétence pendant qu'il était au pouvoir à l'égard des graves problèmes de notre pays.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous n'aurons jamais l'occasion de vous juger.

M. Skelly: Le député de Nepean-Carleton dit qu'il n'aura jamais la chance de nous juger.

M. Evans: C'est vrai.

M. Skelly: Nous verrons bien, quand l'électorat en aura assez des échecs de ces deux partis. Nous aurons sans doute besoin d'une nouvelle manière . . .

M. Shields: C'est le parti libéral de l'Ouest qui parle.

M. Skelly: La position des deux partis ne semble pas différente, monsieur le Président. Cependant, la problème dont il est question aujourd'hui c'est la manière de relancer l'économie dans le Canada atlantique. Le Nouveau parti démocratique envisage le problème, en théorie et à long terme, dans l'optique que propose la motion. La position du parti a été constante lors des campagnes électorales. Le gouvernement du Canada doit adopter une politique de plein emploi. Il faut absolument qu'une politique soit établie dans la loi, que ses objectifs soient fixés et définis et qu'elle tende au plein emploi. Nous ne sommes malheureusement pas dirigés par un gouvernement qui est convaincu qu'il peut adopter cette politique et qu'il le doit. L'opposition officielle ne le croit pas davantage. Tant que ces deux partis n'envisageront pas les choses sous cet angle, la politique ne se concrétisera pas et la région de l'Atlantique conservera les taux de chômage les plus élevés du Canada.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est le point de vue du gouvernement que vous avez en Saskatchewan.

M. Skelly: La question suivante est évidemment la réforme fiscale. Notre parti en a beaucoup parlé et je trouve risibles les efforts d'un représentant très en vue de la région de l'Atlantique, l'ancien ministre des Finances, dont les trois budgets ont jeté le pays dans le chaos fiscal le plus complet. C'est une farce. Nous avons été témoins de nombreuses tentatives de réforme fiscale mais, malheureusement, pour l'opposition officielle et le gouvernement, lorsqu'on réforme le régime fiscal, on s'arrange pour laisser plus d'argent aux riches, afin qu'ils puissent s'enrichir encore plus en espérant que cela profitera, du même coup, à certaines personnes qui ont vraiment besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Monsieur le Président, c'est grâce à la réforme fiscale qu'on peut permettre à tous les citoyens de payer leurs factures et que l'on peut redistribuer les richesses du pays. La réforme remet en question la structure même de l'économie canadienne. Cependant, le régime fiscal que nous avons à l'heure actuelle ne profite pas à tous les Canadiens, mais bien à une très petite minorité alors que les autres sont abandonnés à leur sort. C'est là l'un des principaux problèmes que pose la structure économique de la région de l'Atlantique. Tant que nous n'aurons pas élaboré un plan à

long terme fondé sur le plein emploi, l'objectif que vise un régime fiscal, à savoir restructurer l'économie d'une province, afin que des entreprises puissent s'y implanter et prospérer, ne pourra être réalisé. La question de la redistribution des richesses est un aspect très important du problème.

En ce qui a trait à l'adoption d'une approche à long terme, monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a signalé à la Chambre la nécessité d'établir une stratégie industrielle. Les libéraux se sont contentés de procéder par tâtonnements en matière de planification économique et les conservateurs, s'ils prennent le pouvoir, suivront encore plus cette voie. Les deux partis ont nié ici même la nécessité pour le gouvernement de concentrer ses efforts sur une planification à long terme sérieuse. Ils répètent à qui veut les entendre que le moteur de la croissance est le secteur privé et qu'il faut aider ce dernier à réaliser ses plans et ses objectifs. Le résultat de tout cela, c'est que des villes comme Toronto et Montréal profiteront du développement économique alors que le reste du pays sera abandonné à son sort. Je vois que mon vieil ami, le ministre des Transports (M. Pepin) est très occupé aujourd'hui et peut-être que nous pourrions revenir une fois encore sur la question d'une stratégie industrielle.

M. Pepin: Une année suffit.

M. Skelly: Plus précisément, sur la question de la construction navale. Je sais que le ministre accorde toute son attention à cette question vitale et à la nécessité pour le Canada d'avoir une flotte marchande. Il est maintenant tout oreilles.

M. Pepin: Je pourrais répéter tout ce que vous avez dit.

M. Skelly: Le secteur de la construction navale est extrêmement important pour les provinces atlantiques. Mais nous ne savons pas où va le gouvernement à cet égard. Le ministre a fait à la Chambre une déclaration de principe en disant que l'on allait porter la limite des eaux territoriales à 200 milles pour tâcher de faire profiter les Canadiens des ressources sous-marines. On allait supprimer le traitement préférentiel accordé aux pays du Commonwealth et aux pays en voie de développement de sorte que les Canadiens puissent participer aux appels d'offres et construire ces navires. Mais il s'agit malheureusement d'une politique très passive si elle n'est pas étayée par la loi. Le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) a dit qu'il allait préparer une mesure législative, mais la Chambre n'en est saisie d'aucune à ce sujet. Le gouvernement pourrait se permettre d'être beaucoup plus actif en matière de construction de navires.

Nous avons deux navires à remettre en état, le *Nipigon* et l'*Athabasca*. Cela ne représente pas beaucoup de travail, mais nous sommes affligés d'un système idiot qui pousse chaque entreprise de tout le pays à dépenser énormément d'argent pour soumissionner dans le cadre du même contrat. Il doit exister un moyen de rationaliser la capacité de nos chantiers navals et de leur éviter ce gaspillage énorme d'efforts en leur permettant de planifier leurs activités, d'investir dans la technologie de pointe et de conserver des effectifs bien formés. Mais à cause de notre adhésion absolue et rigoureuse au système de la libre entreprise à la Adam Smith, le gouvernement préfère laisser les entreprises répondre aux appels d'offres et compter sur un contrat qu'une seule ou deux peut-être pourront décrocher.

M. Huntington: Parlez-nous des entreprises étatisées en . . .

M. Skelly: L'*Athabasca* . . . J'entends le député de Capilano (M. Huntington) brailler à propos des entreprises étatisées. Cela n'a rien à voir. Si les conservateurs peuvent finir par entrer dans le XX^{e} siècle et comprendre ce qui se passe, ils verront que dans beaucoup d'autres pays prospères, le gouvernement ne recourt pas à l'entreprise d'État mais s'associe à l'industrie privée pour planifier l'économie à long terme. La population en est sortie gagnante. J'espère que le député voudra bien examiner avec nous certaines de ces possibilités.

• (1450)

Cependant, pour en revenir au sujet de la construction navale, nous avons décidément de très graves problèmes. Deux groupes d'entreprises de divers coins du pays songent au programme de frégates, dont le montant, j'imagine, est de l'ordre de 2.6 milliards de dollars. Il y a des chantiers qui comptent désespérément sur le programme de frégates, cependant le gouvernement en revient à son ancien système de concurrence, et beaucoup de chantiers resteront à sec. S'il y a un secteur qui a des chances dans la région de l'Atlantique, c'est celui de la construction navale. Mais il y a tout lieu de craindre que la région de l'Atlantique ne verra rien de ces travaux.

M. Pepin: Qu'en savez-vous?

M. Skelly: Qu'en savons-nous? Nous le saurons très bientôt.

M. Pepin: Oui, vous le saurez!

M. Skelly: Je vois que j'arrive au bout de mon temps. Je voudrais ajouter qu'il y a beaucoup de secteurs industriels comme la construction navale, la flotte marchande, les transports et les aménagements portuaires et, comme le disait aujourd'hui mon collègue, la construction automobile, qui offriraient beaucoup de possibilités si l'on s'orientait avec détermination vers la planification et l'association entre l'État et le secteur privé.

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il des questions, ou des observations? La suite du débat.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer aux Canadiens de la région de l'Atlantique que ce n'est qu'en passant et dans un dernier souffle que le ministre de Powell River a mis un terme à sa diatribe philosophique pour parler de questions qui intéressent leur région.

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. McCain: Il ne sert à rien de parler ainsi . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous ne pouvez invoquer le Règlement à cet égard.

M. Skelly: Je le peux certainement. Je ne suis ni un ministre, ni un député des banquettes ministérielles, ni certes un membre du clergé.

M. McCain: L'Église et le gouvernement sont chanceux de ce côté. Nous n'avons pas à attendre quoi que ce soit de l'une ou de l'autre.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Monsieur le Président, l'affaire est beaucoup plus grave que cela. Je voudrais signaler à l'attention de la Chambre le *Chronicle-Herald* du mercredi 18 mai, dans lequel est publié le texte intégral de l'allocution du vice-recteur, administration et finances, de l'Université Dalhousie, M. Robbie Shaw. Les observations consignées dans le journal sont celles qu'il a faites récemment au club Rotary de Wolfville. Il a abordé plusieurs questions, mais il a mentionné entre autres qu'à un moment donné, un groupe de fonctionnaires avait été désigné pour organiser une conférence nationale sur l'expansion économique. M. Pitfield avait nommé M. Shaw, ou retenu ses services, pour qu'il participe à l'organisation de cette conférence en vue de favoriser la collaboration entre les divers éléments de l'économie canadienne.

On note avec intérêt que M. Shaw a été fort étonné lorsque ses services ont été retenus pour exercer les mêmes fonctions sous le gouvernement Clark et il a donc beaucoup participé pour le compte des deux partis à l'élaboration de la politique économique au Canada. Il a exposé diverses questions et j'aimerais avoir 40 minutes à ma disposition pour lire son discours car je crois qu'il devrait être consigné intégralement au compte rendu. Toutefois, le temps ne me permet pas de le faire.

Dans son propos, il déclare:

> . . . il y a encore de nombreux problèmes fondamentaux dans l'économie canadienne.

Il en énumère cinq et ajoute:

> —On prévoit que le chômage restera à des niveaux sans précédent durant plusieurs années en dépit d'une activité économique sensiblement améliorée.
>
> —Le Canada souffre d'une forte baisse de productivité par rapport à beaucoup de ses concurrents commerciaux.
>
> —Récemment, la vente de nos ressources naturelles, notamment le nickel et la houille, a donné lieu à une vive concurrence internationale.
>
> —La vente de nombreux articles ordinairement fabriqués au Canada doit soutenir la concurrence croissante des pays émergents.

Voilà certains des problèmes qu'il a exposés et que nous devons régler. Il signale également que nous sommes dans une situation hostile et un de ses paragraphes est intitulé: Climat «hostile». Cela signifie que diverses forces économiques au Canada sont en conflit et ne collaborent pas à l'édification de l'économie canadienne en vue de redresser ce que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) pourrait redresser mais ce que tous les premiers ministres provinciaux de la région de l'Atlantique ne parviendront jamais à redresser tant que nous ne réussirons pas à dissiper ce climat hostile.

Je voudrais citer un autre passage sur le même sujet:

> Presque tous les grands pays industrialisés du monde possèdent, par tradition, un certain mécanisme officiel grâce auquel les trois principaux acteurs économiques se rencontrent sur un pied d'égalité pour échanger des informations. Cela aboutit la plupart du temps à une sorte de consensus sur les grands problèmes qui touchent le développement économique de ces pays.
>
> Même aux États-Unis, où les mécanismes tripartites sont officiellement moins nombreux que dans tout autre pays occidental, on parvient à une meilleure concertation entre les administrations . . .

Et entre patrons et ouvriers également.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a repris le pouvoir, M. Shaw a été démis de ses fonctions comme organisateur de la conférence économique, qui lui avaient été confiées. Après les élections de 1980, dit-il:

> On a mis un terme à toutes les initiatives en vue de l'organisation d'une Conférence nationale sur le développement économique et l'implantation d'un processus officiel de consultation.

Cette observation plutôt tragique a été faite par quelqu'un qui avait été engagé par M. Pitfield puis retenu par M. Clark. Il a ensuite énuméré les problèmes dont il y a lieu de tenir compte:

> 1. Il importe de reconnaître que le Canada est aux prises avec de gros problèmes économiques et sociaux qu'une simple reprise économique à l'échelle mondiale ne réussira pas à faire disparaître. Nous devons reconnaître que la solution de ces problèmes exige des patrons et ouvriers qu'ils fassent preuve d'imagination et oublient leurs préjugés.
>
> 2. Nous devons reconnaître que le monde des affaires, le gouvernement et les travailleurs dépendent de plus en plus l'un de l'autre.

Je voudrais bien pouvoir m'étendre là-dessus, mais je n'en ai pas le temps, car je me dois d'aborder d'autres questions bien précises qui découlent de principes que j'essaie de mettre de l'avant depuis mon arrivée à Ottawa, il y a bien des années. Malheureusement, je ne suis pas assez connu pour que le *Chronicle-Herald* ou un autre journal du Canada m'accorde une page entière pour expliquer que l'économie du Canada restera au point mort tant que le gouvernement, le patronat et le salariat n'accepteront pas de se réunir pour examiner nos problèmes économiques un à un, non pas par secteur, parce qu'il est impossible que toutes les mines du Canada, par exemple, rémunèrent leurs employés au même taux.

M. Huntington: C'est parfaitement exact.

M. McCain: Il faudrait peut-être conclure des ententes différentes, selon les circonstances, entre le secteur des affaires, le gouvernement et les syndicats. Voilà ce que veut dire cet homme.

M. Evans: Cela paraît logique.

M. McCain: Tant que ce ne sera pas fait, nous ne réussirons pas à relancer l'économie ni à réduire le chômage. Il déclare, tout comme le gouvernement, que le chômage restera excessivement élevé pendant plusieurs années. C'est dans ce contexte que le gouvernement doit chercher à répondre aux besoins de la région de l'Atlantique, en examinant chaque problème en fonction des intérêts des trois groupes dont j'ai parlé.

Je regrette vivement que le ministre qui a parlé ce matin se soit absenté de la Chambre, car je pense qu'il a bien saisi ce principe, mais il n'arrive pas à le faire comprendre à un gouvernement qui défend une politique comme celle qu'avance actuellement le parti à la droite de Votre Honneur.

• (1500)

Je dois répéter que l'argent dépensé pour supposément procurer des avantages permanents au pays et créer des emplois à court terme n'apporte rien aux petites localités. Il est vrai, comme le ministre l'a dit, qu'on a réservé des fonds aux provinces de l'Atlantique. Je m'en félicite. Je suis également d'accord avec la position du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall).

Certaines de ces dépenses n'ont pour but que de mettre le gouvernement en valeur et ne répondent pas nécessairement aux besoins de la collectivité, mais j'approuve l'implantation d'installations forestières à Fredericton et la construction de l'école à Charlottetown. Je voudrais signaler cependant que les fonds affectés à la construction de l'école à Charlottetown dormaient dans un tiroir du cabinet du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) depuis cinq ans, je crois. Il disposait de cet argent et n'essayait même pas de négocier un emplacement acceptable pour tous. Pendant cinq ans, après avoir alloué les fonds, il n'a pas prêté attention au problème. Je ne crois donc pas que le gouvernement ait matière à se vanter à cet égard.

J'ai signalé deux problèmes au ministre en question et je tiens à les répéter maintenant. Il s'agit des ports de plaisance de la région Atlantique, et dans ma circonscription de Carleton-Charlotte notamment, qui ont été négligés de façon impitoyable et presque criminelle. Les deux ports en question, Saint-George et Saint-Andrews, sont des centres d'attraction touristique importants. Les jetées sont nécessaires, dans l'intérêt tant des pêcheurs que des touristes. Le ministère des Pêches les a jugées inutiles, mais ma circonscription, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et moi-même, les avons toujours défendues. Les ministres des Pêches et des Océans qui se sont succédé nous ont refusé ces jetées et je propose au ministre actuellement responsable des dépenses en matière de développement d'investir de façon permanente dans ces deux localités, pour donner suite aux démarches effectuées par les maires. Il ne s'agit pas d'accorder des faveurs à qui que ce soit mais bien de répondre à un besoin.

On a nommé un comité sous la direction du député de Cornwall, dont je ne puis nommer le ministère à cause du nombre de remaniements ministériels qui ont eu lieu. Ce comité doit faire expérimenter un projet de transformation et de commercialisation des produits forestiers. Je m'inquiète que personne n'ait été choisi pour s'occuper d'un domaine essentiel à la viabilité de ce secteur, le programme de gestion des forêts. Là encore, le gouvernement a négligé de façon criminelle ses responsabilités puisque depuis des décennies, c'est le gouvernement qui est responsable des travaux de recherche et de la promotion du développement du secteur forestier. Bien que l'industrie des pâtes et papiers ait effectué la plupart des recherches dans ce secteur, celles touchant la gestion des forêts relèvent essentiellement de la compétence fédérale et elles ont été négligées depuis les compressions budgétaires prévues par le gouvernement libéral vers la fin de 1978. Le gouvernement n'a jamais relevé les crédits alloués à la recherche dans ce domaine et je ne puis concevoir de meilleure utilisation des crédits de développement, dont on ne sait que faire à l'heure actuelle, qu'en finançant un programme de gestion des forêts. J'espère simplement que le complexe forestier sera entièrement approuvé dans un proche avenir.

Je voudrais maintenant prendre quelques minutes pour souligner le peu de cas que l'on fait des besoins de la culture de la pomme de terre. Ce secteur a été négligé par le ministre de l'Agriculture qui a été mis au courant fin mars ou début avril des problèmes qui se posent au Nouveau-Brunswick. On lui a demandé alors de déclarer cette région zone sinistrée. Je voudrais faire une dernière suggestion au ministre, à laquelle il pourrait donner suite assez rapidement s'il le voulait.

Étant donné que le Nouveau-Brunswick a dû remplir le vide laissé par les autorités fédérales, je propose au ministre qu'il se porte co-répondant, avec les agriculteurs de l'argent prêté par le Programme d'adaptation agricole du Nouveau-Brunswick. Ce programme finance certaines cultures dans ma province. Je pense que cette méthode est non seulement une issue élégante, mais c'est maintenant une démarche pratique pour le gouvernement. C'est dans les limites de compétence et de responsabilité du gouvernement en vertu des diverses mesures législatives qui ont été adoptées par la Chambre et qui donnent au ministre des pouvoirs discrétionnaires. Je demande donc au ministre de s'engager dans cette voie.

Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il sollicitait une réunion avec le ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. C'était il y a deux semaines, mais aucune réunion n'a encore au lieu. Je peux garantir à la Chambre que les agriculteurs du Nouveau-Brunswick attendent que le ministre de l'Agriculture ait cette réunion avec son homologue et qu'elle donne des résultats.

Un autre domaine d'inquiétude dans la région de l'Atlantique est celui des transports. C'est une question qui n'a pas été étudiée et qui touche Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick,

l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, bref, la totalité de la région atlantique. Apparemment, le gouvernement n'estime pas qu'elle mérite d'être étudiée. La seule mesure prise au cours des dix ans écoulés depuis que je suis à Ottawa, c'est le retrait des subventions. Celles-ci ont été retirées sans façon par le gouvernement. Il était disposé à contribuer un peu à l'entretien des routes, mais tout le reste était supprimé. Aucune négociation possible. C'était essentiellement la position présentée aux premiers ministres de la région atlantique au moment où l'on a aboli certaines subventions.

La loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes ne reflète plus la réalité des provinces de l'Atlantique, et aucun député consciencieux des Maritimes ne saurait nier ce fait. Si on propose de dépenser des milliards de dollars pour des installations permanentes au Canada, il est grand temps qu'on s'occupe du domaine des transports, qu'il s'agisse d'aide à l'industrie ou de l'expansion des ports, des voies ferrées ou d'autres infrastructures. La meilleure façon d'engager des dépenses à long terme, c'est d'allouer des fonds pour le réseau routier et les voies ferroviaires étroites à Terre-Neuve, ou pour d'autres installations portuaires, ferroviaires et routières dont nous avons besoin. Je suis fort étonné d'apprendre que le député de Comox-Powell River n'a jamais visité le Canada de l'Atlantique, donc qu'il n'est pas au courant de nos problèmes de transport.

Avant qu'on critique mes prochaines remarques, je vous renvoie, monsieur le Président, à mon discours sur le projet de loi d'emprunt. Je dois parler brièvement de la façon dont la politique de bilinguisme du gouvernement est mise en vigueur. Même si la plupart des contrats adjugés à l'entreprise privée pour des travaux à effectuer sur les terrains du gouvernement fédéral contiennent une option dans laquelle on peut exiger le bilinguisme, je tiens à dire que ce n'est pas une condition requise à l'échelle nationale. Mais c'est pourtant ce qu'on exige au Nouveau-Brunswick. Les gens qui travaillent là-bas vont se retrouver en chômage parce qu'on doute sérieusement que le ministère des Transports et d'autres ministères puissent appliquer le bilinguisme dans la ville de Québec comme ils l'appliquent dans d'autres régions du Canada.

J'ai un exemple tout frais à la mémoire. Une jeune demoiselle qui travaillait à titre temporaire au ministère du Revenu national a postulé un emploi permanent qui doit être libre sous peu. A titre d'employée temporaire, elle a fait des démarches pour suivre des cours de formation linguistique. On n'en offrait aucun. Elle a donc décidé de devenir bilingue seule, et elle a fait tout ce qu'elle a pu, au moyen de cours sur disques et de leçons privées. On lui a demandé de subir l'épreuve de bilinguisme et après l'examen, on lui a dit qu'elle avait échoué. On lui a appris plus tard qu'elle n'aurait plus l'occasion de se représenter à l'examen.

Comme je n'ai plus grand temps, monsieur le Président, j'aimerais que vous vous reportiez à ce que j'ai déjà dit concernant cette mesure d'emprunt avant de me critiquer. Je ne trouve pas que ce soit là une bonne façon d'appliquer la politique du bilinguisme. Comme je l'ai dit à l'occasion du débat sur l'autorisation d'emprunt, un unilingue de Saint-Quentin ou de Florenceville au Nouveau-Brunswick ne devrait pas se voir refuser une charge publique s'il a la compétence requise. Si nous voulons avoir des services bilingues, il incombe au gouvernement du Canada de former les fonctionnaires en conséquence et de les affecter là où ils doivent être. On ne peut refuser à un habitant de Saint-Quentin d'occuper un poste de la Fonction publique parce qu'il ne parle pas l'anglais. Comme on ne peut refuser un poste à une jeune fille de Woodstock sous prétexte qu'elle ne parle pas le français.

Finissons-en avec l'application bureaucratique du bilinguisme. Soyons réalistes. On m'avait promis en 1972, 1973 et 1974 que le gouvernement ne ferait pas de différence entre les candidats bilingues et les autres. On m'a trahi. De même que la jeune fille de Woodstock, parce que je lui avais dit il y a des années qu'elle aurait l'occasion de devenir bilingue dans la Fonction publique et qu'on ne lui refuserait pas un emploi. J'ai été trahi, monsieur le Président.

• (1510)

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il des questions, des commentaires?

L'hon. William Rompkey (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président. C'est un plaisir pour moi que de participer à ce débat. J'ai lu la motion. J'estime que le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) ne pense pas sérieusement ce qu'il dit dans sa motion, qu'il l'a simplement présentée pour que nous soyions saisis des besoins des provinces de l'Atlantique et que nous trouvions une solution. On a déjà bien répondu aux besoins de cette région du pays, à mon sens.

Je voudrais parler à présent du secteur de la pêche.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège. Lorsqu'un député accuse un collègue de plaisanter, de ne pas être sérieux, surtout qu'il s'agit de moi, je ne peux pas m'empêcher de m'indigner. L'éminent ministre de Terre-Neuve aurait-il l'obligeance de retirer son accusation; il prétend en effet que certaines motions que les députés présentent à la Chambre ne visent pas en fait à attirer l'attention du Parlement sur des situations extrêmement graves et désespérées?

Le président suppléant (M. Blaker): Il ne fait aucun doute que les députés ne devraient pas prêter certains mobiles à leurs collègues. Je tiens à signaler au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) qu'il est courant lors des débats à la Chambre que certains députés qualifient une motion donnée de spécieuse ou que sais-je encore? Je refuse de reconnaître qu'il y a matière à question de privilège. Je laisse au ministre le soin de décider s'il veut on non répondre au député comment il s'y prendra. Mais si le député de Dartmouth-Halifax-Est insiste, j'examinerai alors dûment sa question de privilège.

M. Rompkey: Monsieur le Président, qu'on me permette d'apporter certaines précisions. Je ne doute nullement du sérieux des intentions du député qui a voulu attirer l'attention sur les besoins de la région de l'Atlantique et sur la nécessité d'apporter des solutions à long terme aux difficultés économiques qui l'affligent. Je reconnais que nous devrions en discuter. Je reconnais aussi que la motion est sérieuse. Je sais également que c'est en toute sincérité que le député nous l'a présentée et qu'il tient à ce débat. Je lui en sais gré et je le félicite de son heureuse initiative. Par contre, ce que je n'apprécie pas beaucoup, c'est le passage où il accuse le gouvernement de fonder l'octroi des fonds sur la couleur politique plutôt que sur le

besoin. Je tiens à signaler, si vous me le permettez, que lorsqu'il existait de vrais besoins, nous avons essayé d'y répondre de façon satisfaisante.

Je voudrais parler d'abord de pêche. Je regrette que le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) ne soit pas là car je veux lui rendre hommage. Je croyais que nous n'avions pas trouvé un successeur digne du député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc), l'ancien ministre des Pêches et des Océans. Je crois que si. En lisant les journaux de Terre-Neuve, on constate que les gens disent à peu près la même chose. Depuis quelques jours se tiennent des négociations sur la restructuration, entre le ministre des Pêches de Terre-Neuve et mon collègue le ministre des Pêches et des Océans. Le ministre a annoncé dernièrement l'octroi d'une somme de 100 millions de dollars au secteur de la pêche de l'Atlantique. Il s'agit probablement du secteur industriel le plus important de la région de l'Atlantique. Il représente non seulement des emplois mais aussi la culture et le mode de vie des habitants de cette région.

La pêche représente une industrie de 1.3 milliard de dollars. C'est un élément important non seulement de l'économie des cinq provinces de l'Est, mais aussi de l'économie de l'ensemble du Canada. Nous sommes les plus gros exportateurs de poisson au monde. Cette industrie offre des emplois à 48,000 personnes dans le secteur de la transformation. Il y a environ 48,000 pêcheurs, certains à plein temps, d'autres à temps partiel. Voilà brièvement quelle est l'importance de l'industrie de la pêche dans les cinq provinces de l'Est du Canada.

On a annoncé que 100 millions de dollars seraient consacrés à la pêche dans ces cinq provinces, et l'on peut dire que cette somme a été répartie entre ces diverses provinces en tenant compte des besoins. Une somme de 24 millions ira à ma propre province de Terre-Neuve et Labrador, pour réparer les quais, améliorer les ports, réparer les brise-lames, et pour construire deux centres de services maritimes. Cette somme de 24 millions de dollars est le triple du budget annuel dont nous disposions depuis quelques années pour l'entretien des ports pour petites embarcations.

M. McGrath: Et pas un seul dollar pour Saint-Jean.

M. Rompkey: Il est très important que ces travaux soient effectués. Le travail sera fait. En Nouvelle-Écosse, on dépensera environ 25 millions de dollars dans diverses parties de la province.

M. Forrestall: Nommez-les.

M. Rompkey: Au Nouveau-Brunswick, une somme de 10 millions de dollars sera consacrée à l'infrastructure de la pêche. On installera des appareillages de déchargement à 28 endroits.

Une somme de 8.8 millions sera dépensée à l'Île-du-Prince-Édouard pour divers projets d'améliorations portuaires.

Au Québec, il y aura 25 millions pour divers projets touchant l'infrastructure des pêches, notamment des améliorations portuaires, du matériel de déchargement du poisson, des centres de services maritimes et des entrepôts d'appâts. Dans ces provinces, 100 millions au total seront consacrés à cette très importante industrie.

L'enveloppe des pêches dans l'Atlantique comprend également des fonds pour construire un navire moderne doté de matériel de sonde électronique et acoustique, afin de cartographier les chenaux de navigation. Beaucoup de ports saisonniers de la côte est ont besoin de ces levés annuels avant d'être ouverts à la navigation au printemps.

En plus du Programme spécial de relance, le gouvernement du Canada investira également 71 millions de dollars dans le secteur de la pêche au Québec en vertu des dispositions du Plan de développement économique de la région de Québec, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Ce plan se compose d'une grande variété de projets qui seront mis en œuvre cette année et dont la réalisation s'étendra sur une période de cinq ans. Ces projets visent à améliorer la flotte de pêche, à accroître la productivité et à assurer la production de poisson et de fruits de mer d'une qualité uniformément excellente. Voilà en quoi consiste le programme de relance. Il s'agit d'investir de l'argent frais dans le secteur de la pêche pour y créer des emplois et en améliorer l'infrastructure.

Vous vous rappellerez également, monsieur le Président, que le gouvernement a annoncé en février dernier son intention d'investir près de 200 millions de dollars pour mettre en application les recommandations du groupe d'étude Kirby, soit 200 millions de plus pour le secteur de la pêche de l'Atlantique. Ces montants n'incluent pas les fonds que le gouvernement du Canada consacrera très vraisemblablement à la restructuration des entreprises de la région de l'Atlantique. Cette restructuration est présentement en cours. On se livre à des discussions complexes sur la façon dont elle pourra se faire. J'espère que nous trouverons bientôt une solution qui satisfera aux besoins de tous les intéressés.

Ces mesures sont prises pour améliorer l'industrie la plus importante que nous avons dans la région de l'Atlantique. Mais le gouvernement a fait plus. En vertu du programme de relance, des fonds supplémentaires ont été affectés. J'ai été étonné d'entendre mon collègue du Nouveau-Brunswick dire tout à l'heure que nous négligions l'infrastructure des provinces de l'Atlantique et que l'attention que nous y accordons n'était pas désintéressée. Je veux qu'il sache que nous venons de signer avec le gouvernement de Terre-Neuve un accord de 45 millions concernant les routes. Nous n'avons posé aucune condition. L'entente porte sur la construction de routes dont Terre-Neuve et le Labrador ont besoin. Je n'ai pas à m'excuser de faire construire ces routes. Je n'ai pas d'excuses à présenter parce que des libéraux représentent des régions défavorisées. Je n'ai rien à me faire pardonner. C'est un fait. Par exemple, les gens de Terre-Neuve rêvent d'une autoroute du Labrador depuis longtemps et ce rêve n'est pas seulement le mien, mais aussi celui du premier ministre de Terre-Neuve et de ses deux prédécesseurs. Deux de ces premiers ministres étaient des conservateurs. Ce n'est pas une question de sectarisme politique. C'est une question de besoins à combler.

• (1520)

Voyons comment ces fonds ont été répartis. Il y a l'autoroute de la baie de la Conception, dans une région de Terre-Neuve qui a élu des conservateurs tant au niveau fédéral que provincial. D'autres routes ont également été aménagées dans des régions qui en avaient besoin, ce qui va contribuer au mieux-être économique de la province et favoriser le tourisme. Ces routes se faisaient attendre et je me réjouis de les voir construites. Elles l'ont été en vertu d'une entente que mon collègue, le ministre des Transports (M. Pepin), a conclue avec Terre-Neuve. Celle-ci repose, bien entendu, sur le principe du transport multimodal, qui est tourné sur l'avenir et non sur le passé.

Nous avons établi les aménagements qui s'imposaient. Il nous a fallu modifier certaines habitudes de transport, prévoir de nouvelles routes maritimes et réaménager certains modes de transport maritime. Je rends hommage au ministre des Transports d'avoir compris les besoins de ma province et d'y avoir répondu.

Outre l'entente de 45 millions de dollars pour les travaux de voirie, nous avons conclu un accord de 10 millions de dollars pour moderniser les installations portuaires de Corner Brook et y implanter une infrastructure qui permettra à ce port important d'attirer le trafic maritime. Autrement, le port de Corner Brook n'aurait pas pu être compétitif. Je suis certain que les critiques de l'opposition en matière de transports conviendront que le trafic maritime est ce qu'il y a de plus rentable à longue échéance pour Terre-Neuve et les provinces de l'Atlantique.

Nous avons instauré le programme d'aménagement portuaire de Corner Brook qui est aligné, bien entendu, sur d'autres projets d'infrastructure du ministre des Transports. Ainsi, nous avons consacré 12 millions de dollars à la construction d'un aéroport à St. Anthony, dans la péninsule nord de Terre-Neuve. De plus, nous avons consenti 77 millions de dollars au chemin de fer terre-neuvien, en attendant de voir s'il peut devenir rentable au bout de cinq ans. Il le devient déjà et commence à bien fonctionner. Le ministre des Transports a eu la perspicacité et la sagesse de vouloir essayer. La rentabilité du chemin de fer est presque assurée et nous allons tâcher de continuer. Nous avons aussi dépensé 23 millions de dollars pour aménager des pistes d'envol sur la côte du Labrador.

On peut nous accuser tant qu'on voudra de sectarisme politique, mais ces gens avaient besoin d'aide, car il n'y avait pas de pire infrastructure ailleurs dans le domaine des transports. Je ne m'excuserai pas d'avoir répondu à leurs besoins. Ces 23 millions ont sorti le Labrador du XIX^{e} siècle en dotant cette région de services de transport modernes.

Je voudrais aussi parler des autres mesures prises par le ministre des Transports et le gouvernement dans les provinces de l'Atlantique. Par exemple, une nouvelle aérogare et une nouvelle piste ont été construites à l'aéroport de Saint-Jean, Terre-Neuve, au coût de 2 millions de dollars. Un collège de la garde côtière a été construit au Cap-Breton au coût de 17 millions de dollars. Il y a donc des projets un peu partout dans les provinces de l'Atlantique. En outre, le gouvernement a dépensé environ 15 millions de dollars pour aménager des ports sur la rivière Miramichi. On a dépensé 5.5 millions de dollars pour un quai du gouvernement fédéral à Digby. Le moment était bien choisi pour entreprendre ces projets, car ils étaient nécessaires. Ce que nous essayons de faire, c'est de lancer plus tôt que prévu certains projets pour lesquels nous manquions d'argent jusqu'ici et de créer des emplois en attendant que les mesures fiscales produisent les résultats escomptés. Je félicite le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Transports de leur perspicacité.

Puisqu'il est question de sectarisme, je voudrais parler de certains autres projets qui ont été lancés parce qu'ils étaient nécessaires et non pour des motifs politiques. Par exemple, on est en train de construire un institut de recherches sur les navires de l'Arctique à Saint-Jean, Terre-Neuve, au coût de 55 millions de dollars. En outre, 27 millions de dollars ont été affectés à la construction d'un nouveau collège des pêches à Saint-Jean, Terre-Neuve, ce qui représente 60 p. 100 du coût de la construction. On ne saurait guère voir là de sectarisme, car ces projets vont profiter à ces circonscriptions non représentées par des membres de notre parti et concernent des établissements d'enseignement. Comme chacun sait, l'enseignement relève des provinces, mais ces établissements sont nécessaires. Si nous ne les finançons pas, les habitants de Terre-Neuve ne pourront pas participer comme ils le devraient à l'exploitation des ressources sous-marines. L'exploitation de ces ressources pourrait rapporter de toute façon, mais elle ne créera pas d'emplois dans la région s'il n'y a pas d'ouvriers qualifiés. C'est ce que fera le Collège des pêches; il formera des gens de Terre-Neuve, grâce à l'argent du gouvernement fédéral.

Je suis heureux et fier que le gouvernement du Canada prenne de telles mesures. L'Institut de recherches sur les navires de l'Arctique, le collège des pêches et les services universitaires permettront à notre province, et plus particulièrement à Saint-Jean, d'être un foyer de compétence important, non seulement au Canada, mais dans le reste du monde. Nous autres, Terre-Neuviens, nous devions d'acquérir le plus de compétences possible dans notre domaine, et ce domaine est relié à la mer. Depuis que notre province a été découverte, ses habitants ont tiré leur gagne-pain de la mer. C'est ce qu'ils connaissent et c'est à cela qu'ils excellent. Ces services, financés en bonne partie par le gouvernement du Canada avec l'approbation du gouvernement de Terre-Neuve, aideront à faire de notre province un centre d'excellence pour la recherche et le développement marins, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. J'en suis fier et je pense qu'il importe de le noter.

Je remercie le député de nous avoir permis d'aborder le sujet en proposant sa motion. En ce qui nous concerne, nous avons l'intention de continuer à répondre aux besoins de la région de l'Atlantique sur le plan du transport, de la pêche et dans bien d'autres domaines. L'autre jour encore, nous avons signé un accord décennal d'une valeur de 63 millions de dollars avec le gouvernement de Terre-Neuve pour poursuivre le développement du parc national de Gros Morne et financer également le parc national de Terra Nova. Mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. Roberts), a fait également preuve de prévoyance en construisant une infrastructure dans ces magnifiques endroits de notre province. Cela créera des emplois et attirera des touristes. Il s'agit là de preuves irréfutables montrant que le gouvernement répond aux besoins réels des provinces de l'Atlantique et qu'il a l'intention de poursuivre dans cette voie.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon savant ami. Je suis d'accord avec la plupart des choses qu'il a dites. Un grand nombre des projets qu'il a énumérés sont tout à fait essentiels. Personne ne peut contester la nécessité de construire une route au Labrador, par exemple, et d'autres projets de ce genre. Néanmoins, en ce qui concerne le budget des ports pour petites embarcations, on a fait preuve d'un sectarisme évident.

Le port de Saint-Jean de Terre-Neuve est un des ports de pêche côtière les plus actifs de la province. Le ministre n'ignore pas qu'à la suite de la construction du portique synchronisé, les pêcheurs de Saint-Jean n'ont plus de place pour leurs bateaux. Il n'ignore pas non plus que du temps où nous

étions au pouvoir, nous avions débloqué des fonds pour construire, à leur intention, un bassin pour petites embarcations. Pour le moment, ils n'ont aucune installation. En fait, leur situation est pire qu'avant, car ils ont dû céder la place au portique synchronisé. Le président du Syndicat des pêcheurs et travailleurs affiliés de Terre-Neuve a envoyé, il y a quelques jours, un télégramme au ministre pour lui signaler la chose. Pourquoi n'a-t-on pas prévu de l'argent pour donner aux pêcheurs côtiers de Saint-Jean les installations dont ils ont un pressant besoin? Ils sont plus de 120 et n'ont aucun endroit où amarrer leurs bateaux, décharger leur poisson ou s'abriter en cas de tempête. Le ministre pourrait-il étudier la question? Cela contribuerait à faire taire les rumeurs voulant que les fonds réservés aux ports pour petites embarcations soient répartis de façon à servir les intérêts du parti au pouvoir.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ai essayé de présenter notre budget global. J'ai parlé du Collège des pêches et de l'Institut de recherches sur les navires de l'Arctique, tous deux situés à Saint-Jean. Je pourrais également mentionner les sommes dépensées dans la péninsule Avalon ainsi qu'à Saint-Jean.

Mon honorable ami a tout à fait raison. C'est un projet auquel je suis tout à fait favorable. Il faut qu'il se réalise. Il y a beaucoup de pêcheurs dans la région de Saint-Jean. Il y a parfois des gens qui ne considèrent pas Saint-Jean comme un port de pêche. Pour eux c'est un port industriel, un des grands ports du Canada, mais peut-être pas un port de pêche. Pourtant, il y a beaucoup de pêcheurs à Saint-Jean. Je les ai rencontrés et je dirai même que je suis tout à fait favorable à ce projet et que j'aimerais le voir réaliser. Nous ne pouvons pas toujours faire ici ce que nous voudrions immédiatement. Mais c'est là un projet qu'il faudrait réaliser, et je m'engage à chercher à obtenir les crédits nécessaires. Il ne figure pas dans l'affectation présente mais, espérons-le, il sera prévu dans une affectation subséquente. J'appuie de tout cœur mon collègue dans l'action qu'il entreprend pour l'y faire figurer.

• (1530)

M. McGrath: Je suis reconnaissant au ministre de son appui, certainement sincère puisqu'il vient lui-même de Saint-Jean et qu'il sait de quoi je parle. Est-ce qu'il fera un pas de plus? Est-ce qu'il approchera directement son collègue le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) pour que ce dernier y affecte des crédits immédiatement, puisqu'il s'agit d'un besoin urgent, afin que nos pêcheurs puissent au moins avoir une certaine protection, qu'ils aient un endroit où amarrer leur bateau, un endroit où décharger leur poisson. Cela n'est refusé aux pêcheurs de nulle part ailleurs dans la région de l'Atlantique. Veut-il en faire la demande directement à son collègue le ministre des Pêches et des Océans?

M. Rompkey: Monsieur le Président, je m'engage effectivement à en parler à mon collègue le ministre des Pêches et des Océans, et je suis persuadé qu'il verra lui aussi ce projet d'un bon œil. Je répète que s'il n'y a pas eu de crédits affectés c'est que nous ne ramassons pas l'argent à la pelle pour faire en même temps tout ce que nous voudrions. En tout cas, je concède qu'il s'agit d'un projet important, que c'en est un à réaliser, et je ne lui ménage pas mon appui.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je saisis l'occasion qui m'est donnée d'intervenir sur la motion à l'étude notamment parce qu'elle a trait à la région de l'Atlantique et à ma province de la Nouvelle-Écosse. Je serais le premier à reconnaître que l'écart des revenus entre la région de l'Atlantique et le reste du Canada s'amenuise lentement, mais je regrette d'ajouter que nous avons encore beaucoup à faire.

D'après les données statistiques publiées le mois dernier, le revenu familial réel dans les provinces maritimes était encore bien inférieur à la moyenne nationale l'an dernier. Bien que l'écart tende à diminuer, la moyenne du revenu familial en Nouvelle-Écosse qui s'élevait à $21,872 était encore plus de $5,000 inférieure à la moyenne nationale établie à $26,748. Les familles dans les autres provinces de l'Atlantique touchaient encore moins et cela est simplement inadmissible. Les ménages à l'Île-du-Prince-Édouard, se classaient au dernier rang au pays avec des revenus moyens de $20,666, tandis que les familles du Nouveau-Brunswick touchaient en moyenne $21,155 et celles de Terre-Neuve $20,971.

Les citoyens de la Nouvelle-Écosse peuvent être fiers de leur situation, mais il est évident, d'après les chiffres que j'ai énumérés à la Chambre, que les Canadiens de la région de l'Atlantique ont gagné moins que leurs concitoyens plus à l'ouest. Ces chiffres ont porté le Conference Board du Canada à prédire que la Nouvelle-Écosse va devancer les autres provinces, quand la présente récession économique prendra fin. Dans son rapport de février dernier, le Board prédit que le produit intérieur réel de la Nouvelle-Écosse augmentera de 2.3 p. 100 cette année, venant au deuxième rang après la croissance projetée en Alberta de 2.6 p. 100 et atteindra près du double de la croissance prévue de 1.2 p. 100 pour le Canada en général. Le Board attribue le taux de croissance supérieur à la normale en Alberta et en Nouvelle-Écosse au secteur minier et aux bénéfices découlant des travaux de prospection pour le pétrole et le gaz en 1983.

Cela, monsieur le Président, c'est passionnant. Ce sont de beaux rêves qui, espérons-nous, se réaliseront. Toutefois, il y a quelques légers nuages à l'horizon. Le même Board prédit que la Nouvelle-Écosse aura un taux de chômage de 14.5 p. 100 cette année par rapport à une moyenne nationale d'environ 13 p. 100, tandis que d'après les prévisions, nos provinces sœurs auront des taux de chômage beaucoup plus élevés.

Évidemment, ce ne sont là que des prédictions. J'estime que l'exploitation des ressources sous-marines, y compris la mise en place de l'infrastructure nécessaire, doit commencer bientôt si l'objectif de production pour 1987-1988 doit être atteint. Cela veut dire des dépenses de l'ordre de 200 millions de dollars rien que pour l'infrastructure, et je ne peux m'empêcher de me demander si le gouvernement fédéral a prévu des fonds dans son récent budget pour que ces travaux se fassent comme prévu.

Je regrette que le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) ne soit pas ici en ce moment. Il a annoncé aujourd'hui l'allocation de quatre millions de dollars pour deux projets à être exécutés dans South Shore. Je ne nie pas que cela sera utile, mais ce n'est vraiment qu'une goutte dans l'océan compte tenu des énormes travaux de dragage qui s'imposent un peu partout dans ma circonscription. Il est quelque peu regrettable que nous, députés de l'opposition, ne soyons pas consultés lorsque le gouvernement planifie des projets de ce genre dans nos circonscriptions, car nous pourrions

certes être utiles pour l'affectation d'une partie des fonds qui sont manifestement disponibles.

Parmi les nuages qui obscurcissent l'horizon mentionnons les préoccupations qu'ont exprimées les représentants du milieu des affaires et de l'industrie des transports au sujet des interventions fédérales qui visent à réduire ou à supprimer les subventions au transport des marchandises à l'intérieur de cette région ou vers d'autres provinces, et je suis heureux que le ministre des Transports (M. Pepin) soit présent, car je sais que c'est là une question qui lui tient énormément à cœur. En fait, dans le cadre d'une conférence de presse commune, la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique et la Commission des transports des provinces de l'Atlantique ont qualifié d'inquiétant le mandat d'une étude projetée du ministère des Transports sur les tarifs de transport dans la région et en direction de l'ouest. En outre de modifier l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, ce qui contribuera évidemment à hausser le prix des grains de provende pour les agriculteurs de l'Est et de placer ceux-ci dans une situation économique désavantageuse . . .

M. Pepin: Ce n'est absolument pas vrai.

M. Crouse: Monsieur le Président, le ministre déclare que ce n'est pas vrai. J'espère qu'il a raison, mais je ne fais que répéter à la Chambre ce que des agriculteurs m'ont dit au téléphone. J'ai reçu des appels non seulement de personnes de South Shore, en Nouvelle-Écosse, mais aussi de Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard. Il lui faudra, dans ses allocutions, convaincre ceux-ci que . . .

M. Pepin: C'est au député de leur présenter les faits. C'est sa responsabilité.

M. Crouse: Il va falloir que le ministre les convainque, parce qu'ils ne sont pas encore convaincus.

M. Pepin: Le député va les convaincre.

M. Crouse: Désolé. Je me contente de faire savoir au ministre ce qu'ils m'ont dit.

M. Pepin: Ils ont tort.

M. Crouse: Le ministre prétend qu'ils ont tort. Quant à eux, ils estiment qu'ils vont se trouver lésés sur le plan économique par rapport aux agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest.

M. Pepin: Les cours des grains de provende sont fixés à Thunder Bay.

M. Crouse: Le ministre nous dit que les cours des grains de provende sont fixés à Thunder Bay. Les agriculteurs des provinces maritimes estiment que ce changement va permettre à leurs homologues de l'Ouest d'utiliser leur production céréalière pour élever davantage de bétail et de porcs sur place au lieu d'expédier les céréales dans les provinces atlantiques, et que eux ne pourront plus produire des porcs à un prix concurrentiel. C'est cette menace qui les inquiète. Le ministre aura droit à son intervention. Je vais gaspiller mes 20 minutes si je continue à discuter sur cette question, même si elle revêt une énorme importance.

Ce qui préoccupe encore davantage les provinces atlantiques, c'est que le gouvernement fédéral a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude qui devra examiner, entre autres choses, les répercussions de la suppression complète des subventions. Le 1er avril de l'an dernier, les subventions pour le transport des marchandises au départ de nos provinces ont été ramenées de 15 p. 100 à 12.5 p. 100 et le 1er avril de cette année, elles sont tombées à 10 p. 100. En contrepartie, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait donner davantage d'argent aux quatre provinces maritimes pour l'entretien des axes routiers. A première vue, cela semble une bonne formule, mais je tiens à faire remarquer que le gouvernement fédéral a admis dès 1925 que les manufacturiers des provinces atlantiques sont nettement défavorisés quand ils essaient de vendre leur production au Québec, en Ontario et dans l'Ouest.

Le montant des subventions dépend du point d'expédition, mais à mon avis, elles doivent être maintenues, car les manufacturiers des provinces atlantiques, ne disposant sur place que de débouchés restreints doivent exporter autour de 90 p. 100 de leur production pour s'en sortir, alors que les producteurs de l'Ontario pourraient fort bien s'en sortir sans rien exporter vers les provinces atlantiques. Il en coûte peut-être une centaine de dollars à une entreprise de l'Ontario pour acheminer sa production à Toronto. Par contre, il en coûte $1,200 ou plus pour faire transporter la même cargaison de ma circonscription à Toronto.

• (1540)

Je ne tiens pas à prédire combien d'emplois seraient appelés à disparaître dans les entreprises si le gouvernement cessait d'accorder des subventions aux provinces de l'Atlantique, mais pareille décision ne manquerait pas de provoquer la faillite de quelques entreprises et de faire subir les effets de la récession à l'ensemble des manufacturiers de la région. Cette menace économique au chapitre des transports est sans aucun doute la plus grave qui a plané sur nos têtes depuis une cinquantaine d'années. C'est ce genre de menace, réelle ou imaginaire, qui maintient nos entreprises dans une situation très délicate et qui détourne de la région de nouvelles entreprises qui devraient écouler une partie de leur production dans le centre du pays. Ces propositions touchent toutes les entreprises, mais d'après moi c'est notre collectivité agricole qu'elles frappent le plus durement.

Dans le village de Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, nous organisons chaque été la foire agricole la plus importante de la province. Cette foire me fournit l'occasion, en ma qualité de député, de rencontrer les agriculteurs de ma circonscription. Ils m'ont affirmé qu'il était nécessaire d'élargir la politique du crédit agricole et de créer une plus grande variété de moyens de financement pour donner aux agriculteurs un sentiment de sécurité et la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour planifier leurs activités à long terme. En fait, ce sont les jeunes agriculteurs qui sont les plus importants, ceux qui ont peu d'actif et qui ont fait des investissements considérables à la fin des années 1970. Ils sont très vulnérables à cause de l'instabilité qui règne à l'heure actuelle.

On estime que plus de 10 p. 100 des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse éprouvent de grosses difficultés financières à cause du bas prix des denrées. La moitié de ces agriculteurs sont dans une situation financière extrêmement précaire à l'heure actuelle. Si l'on ne trouve pas une solution au problème de ces agriculteurs, non seulement leurs difficultés financières s'accentueront mais le problème de la cession des exploitations agricoles de la Nouvelle-Écosse à une nouvelle génération d'agriculteurs s'aggravera également. En fait, certains agriculteurs m'ont dit que leur revenu annuel net ne suffisait pas à

payer l'intérêt sur les capitaux investis. C'est compréhensible quand on se rend compte que pour lancer une exploitation agricole viable à l'heure actuelle, il faut au bas mot environ un quart de million de dollars. Il faut des programmes permettant aux agriculteurs d'être mieux en mesure de surmonter les problèmes causés par les fluctuations de la marge d'autofinancement, surtout durant les premières années.

Le gouvernement devrait peut-être louer du terrain à de nouveaux agriculteurs et leur permettre par la suite de l'acheter s'ils le désirent. Un programme de stabilisation des taux d'intérêt serait également utile. Ce que je désire souligner, c'est que nos planificateurs gouvernementaux devraient accorder aux agriculteurs, qui sont l'épine dorsale de notre pays, plus d'attention qu'à l'heure actuelle.

Ce ne sont pas simplement les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse qui sont aux prises avec des difficultés économiques. Malgré les recommandations du rapport Kirby, nos pêcheurs font face non seulement à des problèmes économiques mais également à des problèmes sociaux et juridiques. C'est plus peiné que fâché que je vous soumets cet après-midi un exemple de problème juridique. Je me reporte plus particulièrement au malheureux incident du 11 mai dernier, au cours duquel des pêcheurs ont incendié et coulé deux navires de patrouille de pêche du ministère des Pêches et des Océans à Pubnico-Ouest. J'ai posé des questions à ce sujet au ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané), le 12 mai dernier. Malheureusement, ses réponses laissaient beaucoup à désirer et m'ont montré, ainsi qu'aux habitants de la Nouvelle-Écosse, que les communications entre le ministre et ses collaborateurs n'étaient pas parfaites et laissaient à désirer.

Les relations sont tendues entre les pêcheurs et les représentants de son ministère. Cependant, il faut bien comprendre, monsieur le Président, que ce ne sont pas les pêcheurs qui ont commencé. Les discussions que j'ai eues avec les pêcheurs de ma circonscription et leurs épouses et les nombreuses lettres qu'ils ou elles m'ont envoyées montrent, selon moi, que les pêcheurs de cette région ont été provoqués et harcelés. Un pêcheur de homard de 62 ans, qui fait ce métier depuis 45 ans, avec lequel je me suis entretenu au téléphone m'a affirmé que c'est la première fois que des problèmes de ce genre se posent le long de la côte sud.

Les inspecteurs fédéraux des pêches se moquent des pêcheurs et ils les provoquent et les harcèlent depuis plus d'un an. Ils ont coupé leurs balises, saisi leurs casiers et emmêlé et coupé leurs lignes, ne leur laissant absolument rien. Les pêcheurs ont essayé de dialoguer de façon rationnelle avec les agents du Ministère, mais sans succès. L'adoption, en 1983, d'étiquettes en plastique pour les casiers à homards au lieu des étiquettes en métal utilisées auparavant et l'absence d'étiquettes de remplacement constitue l'un des problèmes à la source du conflit. Cela vous semble très simple, monsieur le Président, et ça l'est pour moi. Mais quand des agents, qui ne semblent pas comprendre que des étiquettes peuvent se perdre, verbalisent les pêcheurs, le problème devient grave.

D'après moi, ces hommes ne demandent rien d'autre que le droit de gagner leur vie. Ce ne sont pas des pirates, des criminels, des membres de la pègre ou des brutes. Ce sont de braves pères de famille et chrétiens contre qui on s'est acharné plus que de raison. Il y a bien longtemps qu'ils cherchent au ministère un interlocuteur de bon sens qui puisse entendre les arguments du bon sens. Mais cet interlocuteur semble introuvable. Ils ont tout fait pour mettre fin au harcèlement avant qu'un accident fatal se produise, mais au lieu de discuter avec eux, le ministère a dépêché cinq bateaux de plus dans la région et armé les surveillants de carabines.

Des députés croient-ils vraiment que c'est le bon moyen de s'y prendre avec les pêcheurs canadiens? S'ils le croient, je dis à la Chambre que la réalité échappe au gouvernement et qu'il reste sourd et aveugle devant les récriminations des Canadiens qui, en désespoir de cause, sous l'effet de provocations extrêmes, ont enfreint la loi et détruit deux navires de patrouille qui symbolisaient leur malheur et leur déception.

Bien entendu, ce genre d'action est relié à la motion que nous étudions aujourd'hui, car elle a une incidence sur la productivité. Je voudrais vous lire ce que certains de mes électeurs m'ont rapporté. Dans au moins une cinquantaine de lettres, sans compter les communications téléphoniques, je trouve partout le même raisonnement. En voici une à titre d'exemple:

Monsieur,

J'habite à Woods Harbour et je suis femme de pêcheur. Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude à propos de la situation qui règne dans notre localité. Jusqu'à présent, neuf de nos maris ont été arrêtés et inculpés de piraterie et, au moment même où j'écris, on en arrête davantage. Je suis abasourdie de voir comment on fait justice. On n'entend qu'une version des faits, celle du ministère des Pêches. Toute tentative de règlement pacifique de la part des pêcheurs a été rejetée. Leur dernier recours fut la destruction de deux navires loués au ministère. S'ils n'avaient pas fait cela, il y aurait mort d'homme plutôt que simple destruction de biens matériels. C'est ce qui allait venir.

J'aimerais que l'on procède à une enquête fédérale complète.

Depuis le début de la saison de pêche au homard, le ministère des Pêches et des Océans a relevé et saisi des casiers dans cette région, qu'ils soient marqués ou non. La région de Woods Harbour a été la plus durement frappée. Le matin où les navires du ministère ont été détruits, les employés étaient armés et prêts à s'opposer aux pêcheurs, comme s'ils jouaient aux gendarmes et aux voleurs. On leur avait donné la permission de tirer. Les pêcheurs n'avaient aucun moyen de se défendre. Que préfère la justice? La perte de deux navires qui peuvent être remplacés ou la perte de nombreuses vies qui ne peuvent pas l'être?

Les pêcheurs ont été provoqués bien plus que de raison. Ce sont des travailleurs qui essaient de gagner leur vie et celle de leur famille. Le ministère des Pêches et des Océans essaye de faire respecter une loi vieille de 15 ans, qui aurait dû être abolie l'année d'après son entrée en vigueur et qui est restée par simple négligence. Voilà ce qui ne va pas.

Voilà les pêcheurs accusés de piraterie. S'ils sont condamnés, il n'y a plus de justice dans ce monde.

Je vous prie de faire l'impossible pour venir en aide à ces hommes et pour régler la situation ici, à Woods Harbour. Nous ne sommes pas des pirates. Nous sommes d'honnêtes travailleurs et nous faisons de notre mieux pour gagner notre vie. Nous avons besoin d'aide.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M^me^ Gilbert Devine
Woods Harbour.

Cette dame à également écrit une brève missive au ministre des Pêches:

J'habite à Woods Harbour et je suis femme de pêcheur. La situation à Woods Harbour m'inquiète grandement. Je crois qu'il faudrait faire une enquête sur les méthodes d'inspection des casiers à homards du ministère des Pêches et des Océans. Le jour où les deux bateaux loués par Pêches et Océans ont été détruits, la GRC a dit aux pêcheurs de quitter le quai, car ils ne faisaient qu'envenimer la situation. Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont voulu jouer au gendarme et au voleur avec les pêcheurs.

Votre déclaration contre les pêcheurs m'a bouleversée au plus haut point. De toute évidence, vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe dans votre ministère, car vous ne condamneriez pas nos hommes si rapidement. Vos employés ont refusé de négocier avec nos hommes. Vous avez fait la sourde oreille et manqué de bonne volonté. Vous devriez vous compter chanceux que seulement deux

bateaux, et non de nombreuses vies, aient été perdus. Si quelqu'un devait être accusé de piraterie, ce serait le ministère des Pêches et des Océans qui a retiré les casiers en règle de l'eau et qui les a détruits, parce que les bateaux et le matériel utilisés ne respectaient pas les normes. Il vous aurait fallu prendre le parti des pêcheurs, car sans eux, vous n'auriez même pas d'emploi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M^me^ Gilbert Devine.

● (1550)

Je pourrais faire consigner bien d'autres lettres semblables, mais je terminerai sur ces dernières remarques. Étant donné les observations formulées par un grand nombre de mes électeurs de tous les coins d'une vaste région, observations qui touchent leur mode de vie, leur productivité et l'économie de la Nouvelle-Écosse, je tiens à soutenir les pêcheurs, leurs femmes et leurs familles, qui demandent au gouvernement fédéral de tenir une enquête générale non seulement sur les événements qui se sont déroulés à Pubnico-Ouest, mais également sur les incidents mettant en cause les responsables du ministère des Pêches qui, apparemment, enfreignent la loi depuis déjà quelque temps en prenant des mesures illégales contre des Canadiens respectueux de la loi et travailleurs.

Pour conclure, monsieur le Président, personne n'approuve ceux qui ne respectent pas la loi, mais je tiens à dire à la Chambre que cette règle s'applique de la même façon aux fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches et à l'ensemble des pêcheurs canadiens.

M. Pepin: Monsieur le Président, je tenais simplement à rappeler à mon ami, en lui demandant d'en faire part à ses électeurs, que le prix des provendes dans les Maritimes ne sera pas touché par l'initiative en faveur des transports ferroviaires dans l'Ouest pour la très simple raison . . .

M. Forrestall: Est-ce une promesse?

M. Pepin: Pour la très simple raison que le prix du fourrage, dans les Maritimes, au Québec et en Ontario, est déterminé par le prix des provendes à Thunder Bay, lequel ne changera pas.

M. Benjamin: Et le prix sera plus élevé parce que le tarif-marchandises aura augmenté.

M. Pepin: Le prix des provendes risque de diminuer légèrement dans l'Ouest, en effet, mais dans l'Est il ne changera pas en vertu de cette mesure. Le député peut-il prendre le temps, pendant la fin de semaine, d'échanger ses vues concernant le prix des provendes dans l'Ouest avec des députés de son caucus qui viennent de l'Ouest, parce qu'il serait utile qu'ils se mettent d'accord, représentant les deux extrêmes du pays, au sein du même parti.

M. Crouse: Eh bien, monsieur le Président, je remercie le ministre de son intervention et de son opinion, mais en réponse, je dois réitérer l'une des principales inquiétudes formulées par les agriculteurs que je représente. La voici: ils comprennent que ces modifications vont susciter un plus gros investissement de la part des agriculteurs de l'Ouest dans un marché qui va les toucher de près, à savoir l'expansion de l'élevage grâce aux provendes qu'ils produisent. Les agriculteurs de l'Est craignent de faire face à un surplus de produits du porc et du bœuf sur le marché et ce, à un prix avec lequel ils ne pourront pas rivaliser. Nous craignons qu'ils ne puissent résister, pas nécessairement parce que le prix des provendes va augmenter, mais plutôt parce que leurs marchés vont être envahis par les produits agricoles moins chers de l'Ouest.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je félicite le député de South Shore (M. Crouse) de son discours. Je suis allé en Nouvelle-Écosse, dans une circonscription au nord de Halifax, et j'ai parlé à des producteurs de volaille, d'œufs, de porcs et de quoi encore. Leurs greniers étaient remplis d'orge et de provendes de la Saskatchewan et du Manitoba. Lorsque le député parlera à ses électeurs, leur expliquera-t-il que, si le tarif de transport des céréales jusqu'à Thunder Bay est majoré, cette majoration sera payée par les acheteurs de provendes à l'est du Manitoba?

M. Pepin: Ce n'est pas vrai.

M. Benjamin: Je demande à mon ami s'il s'en rend compte et s'il aurait l'amabilité de le dire à ses électeurs de la Nouvelle-Écosse?

M. Crouse: Je remercie le député de son intervention. Je le dirai aux agriculteurs que je représente, mais je leur dirai aussi que le ministre a promis, sur son honneur de scout, que le prix des provendes n'augmenterait pas. J'ai hâte de savoir lequel de ces deux points de vue ils accepteront.

M. Evans: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement parler le député, surtout au sujet de la pêche au homard. J'ai des amis intimes qui viennent de cette région-là et qui connaissent bien cette question. Sauf erreur, le député a dit qu'il ne fallait pas s'étonner qu'on ait mis le feu aux bateaux du ministère des Pêches, que la situation était devenue intolérable et que les pêcheurs avaient raison d'agir ainsi. Je ne le crois pas, mais est-ce bien ce que le député a voulu dire? Personnellement, je n'approuverais pas cette tactique.

Les habitants de cette région savent bien que les braconniers leurs causent des problèmes, que les homards sont de plus en plus petits parce qu'on les pêche à l'excès. Il faut réduire le nombre des trappes, car le problème est identique à celui des pêcheurs de saumon de la côte ouest. Il y a beaucoup trop de pêcheurs, trop peu de poisson, de sorte que la pêche est vouée à la récession, la dépression et peut-être l'extinction. Il en est de même pour la pêche au homard. Quand il n'y en aura plus qu'arrivera-t-il aux pêcheurs?

Le ministre a-t-il songé à une solution pour ce genre de problème, car c'est ce qui nous attend si le ministère des Pêches ne réussit pas à enrayer le braconnage et la surexploitation qu'on pratique sur la côte est aussi bien que sur la côte ouest?

M. Crouse: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) et je vais essayer de lui donner une réponse précise. Je me dois de le faire car c'est lui mon député à Ottawa. Je lui dois donc une réponse équitable mais je ne sais pas si j'aurai assez de temps, monsieur le Président, pour l'informer des principaux problèmes.

En premier lieu, comme je l'ai déclaré à la Chambre en questionnant le ministre, je n'excuse pas les actes illégaux ou les infractions à la loi. Comme je l'ai dit dans ma brève intervention il y a quelques minutes, cela ne s'applique pas seulement aux pêcheurs mais aussi à tous les agents du ministère des Pêches et des Océans. Eux aussi doivent respecter la loi et s'ils l'avaient fait, le problème ne se serait pas posé.

Bien sûr que le braconnage est un problème grave mais le ministère ne s'en est vraiment jamais préoccupé. Quand le ministre nous affirme que son ministère se préoccupe de la

conservation des espèces, il doit se rendre compte que les principaux intéressés—et j'ai moi-même été marin et pratiqué la pêche ayant été propriétaire de bateaux en Nouvelle-Écosse pendant 20 ans—les principaux intéressés, donc, veulent surtout s'assurer qu'aucune espèce en particulier ne sera décimée. Et c'est l'attitude des pêcheurs de Woods Harbour de même que ceux de la rive sud qui pêchent le homard. Ils s'en préoccupent même beaucoup plus que les inspecteurs du ministère des Pêches.

En fait le homard n'est pas menacé. Les stocks ont plutôt augmenté et peuvent bien supporter la pression actuelle. Le problème vient du fait que la loi date de 15 ans et qu'à ce moment-là 375 cages par bateau, c'était bien suffisant puisque ceux-ci étaient petits, mais aujourd'hui qu'on a grossi les bateaux pour plus de sécurité, on peut compter deux ou trois pêcheurs par bateau. Il est impossible pour un seul pêcheur d'entretenir un bateau de 60 pieds surtout si on tient compte de la hausse des frais d'entretien et c'est pourquoi les pêcheurs ont demandé qu'on révise cette loi vieille de 15 ans en permettant de 500 à 600 cages par bateau, ce qui suffirait aux pêcheurs pour gagner leur vie. C'est un des principaux aspects du problème.

• (1600)

Si l'on veut bien faire preuve de bon sens et prendre le temps de s'expliquer avec les pêcheurs, on peut selon moi trouver une solution. Faute de quoi, comme il est dit dans la lettre que je viens de lire, le problème n'est pas prêt d'être réglé et de nouveaux actes de violence risquent d'être commis.

Les lettres que j'ai reçues laissaient entendre qu'un dénommé Stan Dudka, qui travaille pour le ministère, a menacé les pêcheurs avec un fusil et déclaré que c'était lui le responsable et qu'il savait se servir de son arme. Plusieurs des lettres que je ne peux toutes verser au procès-verbal réclamaient la mutation de M. Dudka, faute de quoi il y aurait d'autres incidents. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires vont en tenir compte.

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer dans le cadre du débat sur la motion présentée par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), car cela va me permettre de dire quelques mots des projets spéciaux de relance annoncés par le gouvernement il y a quelques semaines et qui vont être entrepris au cours des semaines et des mois à venir. Naturellement, les 2.4 milliards affectés à ces projets ne représentent que la moitié du budget du programme. Le Programme spécial d'encouragements en faveur de la relance du secteur privé va être plus long à mettre en place car il s'adresse à l'entreprise privée, mais à long terme, à mon avis, il sera tout aussi efficace.

Le second aspect de la motion que je trouve particulièrement intéressant porte sur l'expansion économique dans les provinces atlantiques, car comme vous le savez, monsieur le Président, depuis 1969, le nord de l'Ontario que je représente constitue une région désignée par le MEER, tout comme les provinces atlantiques, car cette région connaît une croissance économique lente où l'économie est basée sur des industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, où l'on essaie de stimuler l'essor économique. C'est pourquoi le débat de cet après-midi m'intéresse tout particulièrement au même titre que les autres députés représentant cette région.

Le député de Dartmouth-Halifax-Est a fait allusion au nombre de députés de la majorité qui sont présents aujourd'hui. Je tiens simplement à rappeler que la motion a été déposée hier soir. L'opposition savait naturellement depuis plusieurs jours qu'elle présenterait cette motion. Ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui, il n'y a eu la plupart du temps que trois ou quatre députés de l'opposition présents à la Chambre. Du côté de la majorité, nous ignorions que la motion serait présentée et c'est pourquoi nous n'avons pu avoir beaucoup de députés présents. Je m'étonne toutefois que tous les députés représentant les provinces maritimes ne soient pas ici étant donné que l'opposition savait depuis plusieurs semaines qu'elle allait présenter sa motion aujourd'hui, car je sais pertinemment que ces questions doivent être prévues longtemps à l'avance.

Je voudrais dire un mot de la partialité au sujet des projets spéciaux de relance, car j'estime qu'il y a des incohérences manifestes dans l'argumentation du député. On peut dire que le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) et le ministre d'État à la Petite entreprise et au Tourisme (M. Rompkey) ont bien posé le problème. Cependant, il y a certains aspects que je voudrais souligner.

Il faut mentionner qu'il s'agit de cent projets spéciaux de relance. Le moins important coûte environ un million de dollars, mais ce sont, pour la plupart, de grands travaux d'aménagement d'État qui valent de 10 à 20 millions de dollars. Naturellement, comme il y en a cent et que la Chambre compte 282 députés, ce ne sont pas toutes les circonscriptions ni toutes les régions qui seront touchées. On pourrait même parler du tiers des circonscriptions seulement. Ne l'oublions pas.

Évidemment, les avantages économiques à longue échéance ont servi de critère spécial au ministre dans le choix des projets qui seront lancés au cours des prochaines semaines. Le gouvernement doit procéder de toute urgence et presque en catastrophe afin de profiter au plus vite de la création d'emplois. Notre secteur industriel est encore dans le marasme, mais la reprise économique s'amorce. Toutefois, il faudra attendre un peu avant que les entreprises qui tournaient en deçà de leur capacité ne tirent avantage des encouragements économiques et, notamment, des crédits d'impôt de 2.4 milliards de dollars que comportait le dernier budget fédéral, qui auront des répercussions extraordinaires sur l'industrie canadienne d'ici à quelques années, grâce à la création d'emplois. En ce moment, les projets spéciaux de relance vont avoir un effet très bénéfique en ce sens. Bien sûr, ils concernent beaucoup de secteurs, les transports, la recherche, la construction navale et le tourisme.

J'aimerais parler de deux ou trois projets qui ont été mentionnés cet après-midi dans le débat. Le député de Dartmouth-Halifax-Est et celui de South Shore (M. Crouse) ont parlé des crédits affectés aux ports pour petits bateaux. Il importe de tenir compte des sommes énormes que l'État fédéral a affectées au programme des ports pour petits bateaux. Il faut également tenir compte que sur les 120 millions de dollars affectés au programme, 67 sont allés aux provinces Maritimes: 24 à Terre-Neuve, 25.4 à la Nouvelle-Écosse, 10 au Nouveau-Brunswick et 8.8 à l'Île-du-Prince-Édouard. En comparaison, l'Ontario, qui compte plus de huit millions d'habitants a reçu 27.3 millions au titre des ports pour petits bateaux.

Certains objecteront que l'Ontario n'a pas les pêches, etc. C'est peut-être vrai. Nous n'avons peut-être pas les pêches de la région atlantique, pourtant la pêche intérieure y tient une place importante. Surtout, nous avons une énorme industrie touristique, tributaire de ces ports.

Je tiens à féliciter le personnel de la direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans qui est affecté à la région de l'Ontario, car il ne compte qu'environ sept titulaires assistés d'environ cinq temporaires. A eux seuls, ils exécutent un programme vraiment énorme. On a beaucoup de peine en effet à se représenter qu'un programme de construction de 27 millions de dollars, par exemple, soit confié à 12 ou 15 personnes seulement. Il faut dire cependant que ces personnes travaillent de façon tout à fait constructive, et avec dévouement.

Hier, dans ma circonscription, j'ai annoncé un programme de 1.84 million de dollars au titre des ports pour petits bateaux. J'en ai été très fier. J'y ai vu là un effort énorme. En tout cas, c'est le plus important, depuis que je suis député, qui ait été consenti pour la réalisation de ports pour petites embarcations. J'aimerais m'étendre là-dessus. Mais à titre de comparaison, il était annoncé aujourd'hui que quatre millions sont consacrés au programme de ports pour petits bateaux dans la circonscription du député de South Shore, et pourtant ce dernier a dit qu'il s'agissait d'une goutte d'eau dans la mer. J'espère que mes commettants d'Algoma-Manitoulin, laquelle compte le plus grand nombre de ports de toutes les circonscriptions d'Ontario, n'entendront pas ces observations, car ils pourraient croire que notre crédit de 1.84 million de dollars ne représente pas grand-chose. Il s'agit là d'un effort très important.

Il est évident que le député de Dartmouth-Halifax-Est n'a absolument pas raison, quand on compare ce qui est attribué aux provinces Maritimes et à l'Ontario. Plus de 50 p. 100 de tous les bateaux du Canada sont en Ontario. Aussi, 80 p. 100 de tous les bateaux visitant le Canada a partir des États-Unis viennent dans les eaux ontariennes. Donc, en comparaison, on ne nous accorde que des crédits très minces. Cela fait voir qu'il n'est absolument pas fondé à prétendre que, proportionnellement, les provinces maritimes reçoivent moins que l'Ontario. L'affectation de crédits aux ports de plaisance, aux termes du Programme spécial de relance, est extrêmement importante pour ma circonscription, puisque huit projets ont été approuvés hier.

• (1610)

Une voix: Combien?

M. Foster: Il y a eu huit projets de petite envergure, prévus dans le programme de 1.84 millions de dollars. Je signale au député de Dartmouth-Halifax-Est que cela représente moins de la moitié du montant approuvé pour la circonscription de South Shore, dont le député a dit que ce n'était qu'une goutte d'eau dans l'océan. J'espère que mes électeurs, qui n'ont reçu que la moitié de cette somme, n'entendrons pas ces remarques.

Nous avons un certain nombre de projets visant à mettre en valeur les ports de plaisance tout autour du chenal nord du lac Huron, qui est, sans aucun doute, la meilleure région d'Amérique du Nord pour la navigation de plaisance et la voile. Elle concurrence les Îles vierges britanniques et les Îles grecques, que l'on compare très souvent à notre région.

Un peu plus au sud, au bout du lac Michigan et du lac Huron, on trouve près de 25 millions d'Américains qui viennent faire de la voile dans le chenal nord du lac Huron. C'est sans aucun doute la meilleure région touristique que nous puissions développer dans cette partie du pays. Non seulement nous attirons des milliers de personnes et des centaines de bateaux américains dans cette région, mais nous pourrons aménager de nouveaux grands ports grâce aux crédits alloués hier à Little Current. Nous pourrons poursuivre les travaux de dragage en vue de créer un port d'asile sur la rivière Spanish, terminer un nouveau port à Bruce Mines, ainsi que d'autres à Richards Landing, Gore Bay, Manitowaning, Gros Cap, Thessalon et Blind River.

Tous ces ports entourent le chenal nord et permettront aux plaisanciers d'accéder à l'eau. Ils permettront également aux touristes qui arrivent par bateau des eaux américaines de se reposer, d'acheter du carburant et des aliments et de se loger dans ces nombreuses localités. Ce n'est pas simplement un endroit commode pour permettre à celui qui a un bateau d'aller naviguer le dimanche après-midi, mais cette région des Grands lacs attire littéralement des centaines et des millions de dollars des États-Unis. Je voudrais faire remarquer que, même si c'est une injection importante de fonds, c'est loin d'atteindre le montant qui est dépensé dans la région de l'Atlantique.

Je voudrais aussi dire un mot des laboratoires de forestrie. Dans la ville de Sault-Sainte-Marie, qui se trouve dans la circonscription adjacente à la mienne, on a annoncé, il y a une semaine ou deux, un complexe important de sylviculture. Ce complexe doit venir s'ajouter à l'actuel laboratoire de recherches forestières et coûtera quelque 13 millions de dollars. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) a travaillé très dur pour obtenir ces installations pour une industrie très importante dans le nord de l'Ontario.

Le député de Dartmouth-Halifax-Est a dit, dans ses remarques partisanes, que tous ces projets allaient à des circonscriptions libérales. Toutefois, on peut constater que le laboratoire des recherches forestières des Maritimes, situé à Fredericton, a reçu 22.5 millions de dollars et que cette circonscription est celle du député de York-Sunbury (M. Howie) qui est député de l'opposition officielle et ancien ministre.

Ce seul fait dément les accusations de favoritisme partisan au sujet des projets spéciaux de relance. Mieux encore, tous les députés admettront que ces laboratoires de recherches forestières sont essentiels à ce secteur industriel. Je suis certain que dans la région de l'Atlantique, tout comme dans le nord de l'Ontario ou certaines régions de Colombie-Britannique, des progrès importants sont nécessaires dans le domaine de la recherche forestière si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le ministre de l'Environnement (M. Roberts) et ses homologues provinciaux, qui prévoient d'augmenter la production de produits forestiers de 40 p. 100 au cours des 17 prochaines années. Cela exigera un investissement important de la part du gouvernement fédéral et, en fait, le ministre des forêts a dit que nous devrons faire passer notre financement de 300 millions à 650 millions de dollars par année, au cours des prochaines années, de façon à augmenter la production de fibre ligneuse pour répondre aux besoins à venir.

Je ne peux pas imaginer de facteurs plus importants pour atteindre cet objectif que la recherche forestière. Les pertes

massives dues aux insectes et aux maladies montrent clairement l'importance et le rôle vital de la recherche. Je connais quelques-uns des chercheurs du laboratoire de recherche forestière des Grands lacs, à Sault-Sainte-Marie, et je suis ravi d'apprendre qu'on va agrandir ces installations. Je ne minimise pas l'importance des 22 millions et demi de dollars qui seront dépensés au laboratoire de recherche maritime dans la circonscription de York-Sunbury, car je suis certain que cette région-là en a besoin elle aussi. On a annoncé la construction de trois ou quatre laboratoires au cours de la semaine passée et, de toute évidence, comme le ministre l'a dit cet après-midi, ces annonces n'étaient pas fondées sur des critères partisans, mais plutôt sur des considérations de besoin économique.

Je signale également au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) qu'une somme de 18 millions et quart de dollars du Programme de projets spéciaux de relance a été allouée à l'école de médecine vétérinaire de l'Atlantique, dans la circonscription du député de Hillsborough (M. McMillan), un progressiste conservateur. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'y est opposé, car il y a longtemps qu'on attendait d'avoir l'argent pour exécuter ce projet et je suis content qu'il soit maintenant lancé.

Le député a dit que les fonds ont été distribués de façon partisane. Eh bien, étant moi-même vétérinaire, je puis lui dire que si nous avions voulu être partisans, un montant égal aurait pu être alloué à l'école de médecine vétérinaire de l'Ontario. Ce collège vient de perdre son statut officiel d'école vétérinaire à part entière en Amérique du Nord; il n'a plus maintenant qu'un statut restreint. Le député de Guelph (M. Schroder), qui siège du côté du gouvernement, a déjà fait partie du personnel du collège de médecine vétérinaire de l'Ontario. Cet argent aurait permis à ce collège d'acquérir un statut officiel intégral. Si on a mis ces projets en œuvre dans un esprit de favoritisme, l'endroit idéal, de toute évidence, pour dépenser ces 18 millions de dollars aurait dû être l'Université de Guelph qui n'est pas reconnue partout même si elle a fort bonne réputation depuis très longtemps.

Le comité de révision a découvert que ce collège n'avait pas les laboratoires qu'il fallait, qu'il manquait de salles de cours, et qu'on avait réduit les espaces pour les bureaux et la clinique faute d'argent. Je rappelle aussi que le gouvernement fédéral a proposé de financer l'université dans une proportion de 50 ou de 60 p. 100. Il faut donc se demander si le gouvernement de l'Ontario donne à cette institution l'importance qu'il devrait.

• (1620)

Le député se trompe certainement sur bien des points. Qu'en est-il des trois ou quatre projets dont je viens de parler? Mais la motion nous a donné une occasion rêvée de parler des projets spéciaux concernant les autoroutes, les ports pour petites embarcations, les collèges de médecine vétérinaire et d'autres questions qui intéressent vivement les députés de la région de l'Atlantique et ceux, comme nous, du nord de l'Ontario. Nous sommes tous aux prises avec les problèmes de croissance et les problèmes économiques qui affligent les régions éloignées à l'heure actuelle. Ne serait-ce que pour cette raison, je suis heureux que nous ayions eu ce débat aujourd'hui.

M. Forrestall: Monsieur le Président, puis-je poser une très courte question au député? Au bout du compte, ne croit-il pas que les grands projets tels que les centres de recherche dont notre industrie forestière a si cruellement besoin, comme celui de la région de Miramichi dont on ne peut dire qu'elle soit représentée par un conservateur, ne croit-il pas, dis-je que la meilleure façon de financer ces programmes qui figurent dans nos budgets depuis tant d'années c'est à même les recettes générales?

Le député est-il en train de nous dire que les Canadiens doivent attendre d'être plongés dans une crise économique profonde avant d'obtenir une assistance essentielle pour les centres de sylviculture et de recherches? Est-ce cela que nous attendons? Il y a vingt ans, par exemple, on a construit un aquarium sur la côte ouest. On a promis des fonds équivalents à la côte est. Allons-nous poursuivre ces programmes seulement quand les projets de relance spéciaux seront en train ou ne devraient-ils pas être inclus dans les prévisions de dépenses permanentes et courantes du gouvernement?

Je pose cette question au député, parce qu'il s'est plaint de n'avoir eu droit qu'à huit projets spéciaux dans sa circonscription. Je représente une région qui comprend les deux tiers du port de Halifax. Je n'ai pas encore dans ma circonscription le port de plaisance public que je réclame depuis plus de 15 à 18 ans. Le député d'Algoma (M. Foster) bénéficie de huit projets spéciaux de ports pour petites embarcations. J'ai dans ma circonscription une collectivité de 60 à 70 familles de pêcheurs qui dépendent directement d'un quai sur lequel on ne peut pas s'aventurer sans danger. L'accès en est même interdit sur les cent derniers mètres, ou devrait l'être.

Qu'est-ce qui justifie cela, monsieur le Président? Devons-nous attendre qu'il se produise une crise économique importante pour lancer alors un programme spécial de relance ou ces choses importantes que sont la recherche médicale, la recherche forestière et la recherche minière ne devraient-elles pas faire partie intégrante des budgets gouvernementaux?

M. Foster: Monsieur le Président, le député pose deux questions. Il aborde selon moi un aspect essentiel dans sa question lorsqu'il signale que les projets importants comme ceux que j'ai décrits aujourd'hui ont tendance à être lancés dans les grands centres plutôt que dans les petites localités. Ainsi, dans ma circonscription, il n'y a qu'un seul projet pour huit localités. Il s'agit cependant d'un montant relativement modeste par rapport aux coûts de gros collèges vétérinaires ou de laboratories forestiers. Par contre, Dieu merci, certains projets de ce type peuvent avoir des retombées économiques à long terme.

En ce qui a trait à la seconde partie de la question du député, je ne dirais pas que nous lançons des projets qui étaient dans l'air. Il est vrai que certains, comme le Collège vétérinaire de la région de l'Atlantique, sont en suspens depuis quelque temps déjà, car nous ne pouvons conclure d'entente. Nous n'avons pas encore réussi à nous mettre d'accord avec les provinces au sujet de son financement, mais certains engagements financiers ont quand même été pris. Presque tous ces projets devaient être lancés dans deux ou trois ans et nous n'avons fait qu'accélérer leur lancement. Je pense que c'est là la sagesse de ce budget qui devance le lancement de certains projets, afin de pouvoir les mettre en œuvre maintenant alors que l'économie tourne au ralenti, que de nombreux travailleurs de la construction sont au chômage et que nous avons les compétences et le material nécessaires pour les réaliser. Bon nombre des personnes visées auraient dû compter sur les prestations d'assurance-

chômage, etc. Si nous mettons en œuvre ces projets maintenant, nous pouvons créer immédiatement des emplois et en retirer des avantages sur le plan économique un peu plus tard. Cela risque de signifier que nous n'aurons plus beaucoup d'argent à consacrer à ces projets dans trois ou quatre ans; si nous dépensons les fonds maintenant, il est évident que nous n'aurons plus besoin de ces projets à ce moment-là, puisqu'ils auront déjà été lancés. Par contre, nous en retirerons certains avantages sur le plan économique. Ils permettront d'améliorer la situation dans le domaine des transports, des pêches, etc.

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il d'autres questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat sur la région de l'Atlantique. Bien que j'habite à 5,000 milles, je crois, de la côte est, j'ai écouté aujourd'hui avec grand intérêt certains des excellents exposés que l'on a entendus à la Chambre. Certains des propos et certaines des questions m'ont frappé. Je trouve que nous avons beaucoup de choses à apprendre des gens de la région de l'Atlantique, et je pense en avoir appris deux ou trois aujourd'hui.

Je tiens à lire encore une fois la motion au cas où certains en auraient oublié la teneur. Son libellé est très intéressant. Le voici:

Que la Chambre reconnaît que des solutions à long terme . . .

Je tiens simplement à souligner les termes «solutions à long terme». La motion continue:

. . . aux difficultés économiques de la région de l'Atlantique s'imposent et que, même si elle accueille avec plaisir l'injection de capitaux prévue dans le programme spécial de relance, elle rejette la façon dont ces fonds sont répartis, et en particulier la décision de fonder l'octroi des fonds sur la couleur politique . . .

Je souligne l'expression «couleur politique». La motion se poursuit ainsi:

. . . plutôt que sur le besoin, et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas adopter de politiques qui susciteraient une croissance économique durable, créeraient des emplois permanents et attireraient des investissements dans la région de l'Atlantique.

J'ai souri en mon for intérieur en lisant le texte, surtout l'expression «couleur politique». Nous voyons en l'occurrence les conservateurs reprocher au gouvernement libéral de s'adonner au favoritisme politique dans la région de l'Atlantique.

Une voix: Ça, c'est bien le NPD.

M. Waddell: C'est un peu comme la corneille qui traite le corbeau de «tête noire».

La dernière fois que je me suis rendu dans la région de l'Atlantique, c'était pendant la campagne électorale provinciale en Nouvelle-Écosse. Deux ou trois jours avant la tenue du scrutin, quelqu'un me faisait visiter la ville en automobile, et j'ai remarqué qu'on était en train de refaire toutes les rues. On sentait même la chaleur sous la voiture. J'ai dit à mon guide que c'était une excellente initiative et lui ai demandé si on entretenait ainsi les rues tout le temps. «Non, seulement en période électorale», m'a-t-il répondu. Le favoritisme est donc l'apanage des deux vieux partis.

M. Pepin: Surveillez votre auréole.

M. Waddell: Le ministre me dit de surveiller mon auréole parce que je pourrais la perdre. Ce ne serait pas la première fois. Je ne voudrais pas être plus royaliste que le roi. Je serais simplement humain—et je dis cela au ministre—en ne disant pas que nous les Néo-démocrates sommes en butte aux critiques. On nous dit que si nous prenions le pouvoir, c'en serait fait peut-être de la croissance économique, et que les conservateurs et les libéraux sont des partis de croissance.

Or, j'ai toujours pensé que c'était là un argument absurde. Il suffit de considérer ce qui se passe dans le Canada atlantique. Une récession chronique y sévit depuis 100 ans. Vous ne pouvez l'imputer au NPD car nous n'avons pas de gouvernement dans la région atlantique. Ce sont les vieux partis, les conservateurs et les libéraux qui détiennent le pouvoir. Et les deux vieux partis ont répété les mêmes absurdités. Pendant toute cette période, le public a dû se contenter d'excuses et de mauvais gouvernements. Je sais qu'il existe d'autres facteurs mais le mauvais gouvernement et les excuses ont d'une certaine façon entraîné une récession perpétuelle.

• (1630)

Lorsque je lis les mots «programme spécial de relance» dans le texte de la motion dont la Chambre est saisie—et je n'ai pas eu le temps de fouiller l'affaire—je me demande combien de programmes de ce genre ont été mis en œuvre dans les provinces de l'Atlantique. Dans ma vie, j'ai eu connaissance de centaines de programmes spéciaux de relance visant à relever l'économie et à lui insuffler soudain un regain d'activité. Par cette motion, on applaudit au programme spécial de relance, mais on s'inquiète de l'attitude partisane du gouvernement. On y propose essentiellement du pareil au même. On y parle de solutions à long terme qu'on ne précise toutefois pas vraiment. Ce ne sont en fait que des miettes, les mêmes que les provinces de l'Atlantique reçoivent depuis des années.

Je dois faire preuve de prudence ici, car ce n'est pas à moi, député de la Colombie-Britannique, qu'il revient de dire aux Canadiens de l'Atlantique ce qui est bon pour eux, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a fait aujourd'hui à la Chambre. Celui-ci veut bien dire aux agriculteurs de l'Ouest ce qu'il leur faut et leur assurer qu'ils bénéficieront bon gré mal gré des changements apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela n'a certes aucun sens. Il serait inconséquent de ma part de prétendre avoir la solution à tous les problèmes qui assaillent les Canadiens de la région de l'Atlantique ou de leur dire ce qui leur convient.

Je voudrais souligner que nous du Nouveau parti démocratique pouvons agir et avons déjà agi. Permettez-moi de vous rappeler un cas précis et je vous parlerai ensuite du malaise général dont souffre la région atlantique, en fait tout le Canada. D'autres députés du NPD et moi-même avons pris une part active aux séances du comité sur l'expansion économique régionale, en examinant les activités de la Devco, la Société de développement du Cap-Breton, laquelle est chargée de l'exploitation du charbon et de certains dérivés dans cette région. J'ai communiqué avec un ancien député, le père Andy Hogan, qui était député du Cap-Breton.

M. McCain: Les électeurs ont fait mieux depuis.

M. Waddell: Le député ne devrait pas s'en inquiéter parce qu'il reviendra après les prochaines élections. Il continue de s'intéresser à la région. Je voudrais signaler à un député un domaine dans lequel nous avons travaillé, ce qu'il ne manquera pas d'approuver, j'en suis certain. Les dirigeants de la Devco étant venus témoigner devant le comité, nous leur avons demandé s'ils recevaient beaucoup de demandes d'emplois. Je

ne sais pas si le chiffre est exact, mais ils nous ont dit que près de 14,000 personnes avaient présenté une demande d'emploi et qu'ils ne pouvaient répondre à une telle demande. Nous leur avons suggéré d'ouvrir de nouvelles mines par exemple, celle de Lingan. Ils nous ont répondu qu'ils l'avaient proposé au gouvernement fédéral mais que la réponse tardait à venir.

Devco recevait notamment du gouvernement fédéral les fonds RELAIS pour les programmes de développement local. Il s'agissait fondamentalement des mêmes vieux programmes d'emplois de courte durée, de projets de nettoyage comme le ramassage des feuilles, et non de projets réels de travail minier. Le marché mondial du charbon est faible mais il s'améliore. La société Devco vient de trouver de nouveaux débouchés en Corée et ailleurs. Il faudrait qu'elle rouvre ces mines et redonne du vrai travail aux gens de la région de l'Atlantique au lieu de les faire dépendre des programmes de charité du gouvernement.

Nous avons beaucoup à apprendre de la région de l'Atlantique, mais je voudrais formuler quelques observations d'ordre général. Il se pourrait que le reste du Canada soit bientôt affligé des effets de la récession dont se ressent la région de l'Atlantique depuis si longtemps. Je veux parler du taux de chômage élevé que nous avons. Le chômage a toujours été plus chronique dans les provinces maritimes et dans la région de l'Atlantique en général. Il semble que le tiers du chômage soit créé par la politique monétariste du gouvernement ou son programme d'austérité qui a littéralement paralysé l'économie et semé le chômage. Ce chômage est provoqué. Les gens des Maritimes et les autres Canadiens doivent se rendre compte que le gouvernement, par l'entremise de la Banque du Canada, en est responsable.

Comme je l'ai déjà dit, un tiers du chômage environ, selon moi, est attribuable à la politique gouvernementale et deux tiers sont structurels, en ce sens qu'ils découlent d'un changement de la structure industrielle. En effet, on utilise davantage de robots. De plus en plus, la technologie de pointe et les machines de bureau remplacent les secrétaires, etc. Cette situation touche tout le pays et continuera à le faire. Le budget lui-même prévoyait que le taux de chômage se situerait entre 12 et 13 p. 100 cette année et l'année prochaine. Ce taux pourrait même être plus élevé. Nous devrons faire face à la nouvelle société. Nous pouvons toujours parler de solutions à long terme, mais la motion dont nous sommes saisis n'en renferme aucune.

Permettez-moi, avant de terminer, d'en proposer quelques-unes. Tout d'abord, nous devons recycler nos travailleurs; tous les partis s'entendent là-dessus. Cependant, il faut faire les choses en grand. Il ne faut pas se contenter de recycler. Il faut permettre aux travailleurs de la région de l'Atlantique et de tout le Canada d'exercer un certain droit de regard sur les activités du capital et des sociétés. Souvent, les sociétés veulent procéder à des changements technologiques et déménagent alors, par exemple, de la région de l'Atlantique ou du centre du Canada vers les États-Unis ou de la Colombie-Britannique vers Manille. Qu'arrive-t-il alors aux travailleurs de ces sociétés? Ils se retrouvent sur le pavé. D'aucuns prétendent que la technologie de pointe permettra de créer plus d'emplois. Je n'en suis pas certain, car ce sont d'autres pays qui profiteront de cette création d'emplois.

D'autres disent que davantage d'emplois seront créés pour la fabrication de robots ou de machines. Pourtant, si on étudie l'histoire du Canada, on se rend compte que nous n'avons jamais, pour ainsi dire, fabriqué de machines. Dans l'industrie minière, par exemple, nous importons le gros du matériel. Le même problème se posera avec la technologie de pointe. Comme l'a dit publiquement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) un problème considérable pourrait se poser au Canada si les travailleurs se mettent à descendre dans la rue. C'est du moins ce que disaient les gros titres. Il faut prendre en main les domaines dans lesquels les entreprises s'engageront. Les travailleurs devraient avoir leur mot à dire au conseil d'administration. Il faut parler du travail à temps partiel, qu'on retrouve en grande partie dans les provinces de l'Atlantique. Impossible pour de petites entreprises de payer le plein salaire à des employés à temps partiel. Il faudra subventionner le temps partiel, ce qui pourrait constituer une nouvelle forme de revenu garanti. Nous devrons faire en sorte que les entreprises et les sociétés de la Couronne soient plus ouvertes et exiger un plan économique sérieux pour le pays.

Je profite du temps limité qui m'est accordé pour dire aux citoyens des provinces de l'Atlantique, et, bien sûr, à tous les Canadiens, que nous devons adopter certains programmes radicaux. Le terme «radical» ne m'effraie pas comme il effraie les conservateurs et les libéraux. Nous avons besoin de programmes radicaux pour survivre dans une époque radicalement différente. Je sais ce que les députés d'en face diront. Je vois le député d'Ottawa-Centre (M. Evan) qui veut s'en remettre à l'entreprise privée. C'est ce que les provinces de l'Atlantique font depuis 100 ans. Toutefois, les capitaux et les industries ont quitté ces provinces. C'est un endroit merveilleux où les gens sont formidables et nous avons été injustes envers eux. La même chose se produira au centre et dans l'ouest du Canada si nous ne nous mettons pas à l'heure de la technologie de pointe.

Je remercie la Chambre de m'avoir donné l'occasion de soulever ce point et de dire, en gros, qu'il faut apporter des solutions à long terme à certains des problèmes des provinces de l'Atlantique ainsi qu'à ceux du reste du pays.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat qui sera interrompu par la sonnerie ou par ma conclusion, à 17 heures.

J'ai écouté avec intérêt les observations du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Je comprends son approche doctrinaire traditionnelle. Il n'essayait pas d'être condescendant à l'égard du Canada de l'Atlantique; à sa façon, il s'efforçait d'être juste.

Étant donné que je viens du Canada de l'Atlantique, je précise que nous représentons en quelque sorte un banc d'essai d'une situation d'économie mixte. Nous avons vécu sous le régime de la libre entreprise. Notre marché est restreint, et nous avons dû lutter contre les entreprises du Canada central. On dit que nous sommes le quai de l'Atlantique, mais compte tenu des tarifs du transport maritime dans l'Atlantique, nous ne bénéficions pas toujours de l'avantage que devrait nous procurer notre position géographique. Les circonstances ont voulu que le secteur privé et le secteur public s'établissent dans notre région de l'Atlantique et c'est ce qui explique entre autres que nous ayons survécu.

• (1640)

Monsieur le Président, au cours de ces dernières minutes avant l'ajournement à 17 heures, je voudrais traiter d'un des sujets qui ont été abordés par tous les députés de cette région qui ont pris la parole aujourd'hui. Il s'agit de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes que nous considérons comme notre version du tarif du Nid-de-Corbeau. Comme d'autres régions du Canada, nous nous inquiétons des changements fondamentaux apportés à la loi concernant ce tarif.

Avant de commencer, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), le parrain de cette motion. Comme le savent pertinemment les députés, la journée d'aujourd'hui est réservée à l'étude des subsides et l'opposition peut à cette occasion-là choisir le sujet qu'elle souhaite débattre. Cette journée remplace les séances d'étude des prévisions budgétaires et de comité plénier et elle fournit aux députés la possibilité d'exprimer leur point de vue et d'aborder les sujets qui les intéressent. A vrai dire, ce débat serait beaucoup plus fructueux s'il se terminait par un vote sur la motion. C'est un mécanisme qui nous permet d'engager un débat sans nous donner la possibilité de voter.

La résolution du député est de portée très générale et d'une très grande qualité; voilà pourquoi j'estime que, si nous devions nous prononcer à son sujet par un vote, à la condition que le gouvernement ne soit pas renversé, presque tous les députés seraient parfaitement disposés à y souscrire. Mais voici le texte de la motion en question:

> Que la Chambre reconnaît que des solutions à long terme aux difficultés économiques de la région de l'Atlantique s'imposent et que, même si elle accueille avec plaisir l'injection de capitaux prévue dans le programme spécial de relance, elle rejette la façon dont ces fonds sont répartis et en particulier la décision de fonder l'octroi des fonds sur la couleur politique plutôt que sur le besoin, et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas adopter de politiques qui susciteraient une croissance économique durable, créeraient des emplois permanents et attireraient des investissements dans la région de l'Atlantique.

J'y souscris assurément de bon cœur.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de perdre du temps à répéter ce que les autres députés ont déjà dit, c'est-à-dire à parler du caractère sectaire des projets spéciaux de relance. Cette question a déjà été traitée à fond. Je suis d'accord avec mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui a affirmé qu'il fallait créer des emplois permanents.

Il est dit dans la résolution qu'il nous faut une croissance économique durable. C'est le sujet dont je voudrais parler, car c'est bien beau de faire toutes sortes de choses pour séduire l'électorat et d'annoncer des projets spéciaux de relance d'une durée limitée pour créer des emplois tellement indispensables en période de marasme économique, mais ce ne sont là que des mesures provisoires, que les expédients habituels.

Je félicite particulièrement le député de Dartmouth-Halifax-Est et les députés de Carleton-Charlotte (M. McCain) et South Shore (M. Crouse) qui, avec d'autres députés, ont participé à ce débat. Ils ont mis l'accent sur un changement qui représente une menace bien réelle pour la région de l'Atlantique. Nous n'avons pas peur des changements constructifs, mais quand les bureaucrates décident, dans leur tour d'ivoire, de bouleverser les choses juste pour le plaisir, cela nous inquiète sérieusement. Bien sûr, je veux parler du tarif-marchandises pour les Maritimes.

Ce débat tombe à point nommé, monsieur le Président, car on a beaucoup parlé des problèmes de l'Ouest, qu'il s'agisse des problèmes énergétiques causés par le Programme énergétique national qui a dévasté l'industrie pétrolière et gazière ou, plus récemment, des changements proposés par le ministre des Transports (M. Pepin) qui bouleversent complètement la Grande Charte de l'Ouest, à savoir la loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Il est temps, je crois, que les députés de l'Atlantique, de tous les côtés de la Chambre, veillent à ce que certains de nos problèmes ne passent pas tout à fait inaperçus au milieu des problèmes plus vastes concernant le Nid-de-Corbeau, la question énergétique ou le climat économique en général.

J'ai justement l'occasion de vous démontrer cet après-midi comment on peut oublier certaines choses dans le feu de l'action, car je vais mettre sous le nez de notre sympathique ministre des Transports une réponse qu'il m'a donnée le lundi 9 mai 1983. Si je lui ai posé cette question ce jour-là. c'est parce qu'on venait de présenter la loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau, non sans quelques difficultés.

J'ai posé au ministre une question très directe, lui suggérant de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau de façon à servir les intérêts de toutes les régions du pays et non seulement ceux de deux provinces de l'Ouest. Même si c'était la Grande Charte de l'Ouest, je ne voulais pas qu'on oublie que, dans la région de l'Atlantique, nous avons depuis les années 1920 la vieille loi sur le tarif-marchandises des Maritimes. En fait, même s'il n'est pas relié à la Constitution et s'il a subi une certaine dégradation, le tarif-marchandises en vigueur dans la région de l'Atlantique est tout aussi important, du point de vue politique et économique, que le tarif du Nid-de-Corbeau pour l'Ouest. Pendant que le gouvernement jongle avec les gros chiffres dans l'Ouest, le tarif-marchandises de l'Atlantique risque de disparaître. Les chiffres ne sont pas peut-être aussi élevés dans l'Est, mais ils sont tout aussi importants.

A cause de cela, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre au sujet des protestations provoquées dans les provinces de l'Atlantique par l'étude de son ministère en vue de remanier la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes. Je ferais peut-être bien de reprendre cette question:

> Les quatre ministres des Transports ont-ils protesté auprès du ministre contre le fait que le mandat est très restreint, que le délai est très court et que le public n'aura pas l'occasion d'apporter son grain de sel dans cette étude, et que compte faire le ministre à ce sujet?

J'ai rarement l'occasion d'analyser après coup la réponse d'un ministre à la lumière de renseignements qui m'ont été fournis. Le ministre a répondu notamment:

> Madame le Président, d'après mes renseignements, la situation est très différente. Sauf erreur, deux provinces de l'Atlantique sont d'accord, une est restée neutre et une a désapprouvé . . . Nous essayons effectivement de faire des études du genre de celle dont le député a parlé, notamment pour dépenser de la manière la plus judicieuse possible . . .

Je vous recommande d'écouter attentivement ce qui suit, monsieur le Président, étant donné ce que je vais dire dans un instant:

> . . . les centaines de millions de dollars que le gouvernement fédéral donne aux provinces de l'Atlantique au titre des transports.

Le ministre a bien parlé de centaines de millions de dollars. Je demande au ministre de se reporter au mandat qu'il a lui-même confié au groupe chargé de cette étude et, puisque c'est de cela que nous parlons, je le lui lirai dès maintenant. Le

document que j'ai ici est intitulé «Mandat, Programme de subventions aux termes de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et de la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, Analyse des répercussions sur l'industrie», Transports Canada, et ce document est daté de décembre 1982. Le document explique ce qu'on entend par les taux de transport des marchandises dans les Maritimes de la façon suivante:

Le programme de subventions comporte deux éléments . . .

. . . qui, comme la plupart des députés le savent, sont les subventions internes pour les territoires désignés et les subventions de l'Ouest pour l'extérieur du territoire désigné. Écoutez cependant ce qui suit, monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre. Je ne pense pas qu'il ait essayé de m'induire en erreur. Il pensait peut-être aux chiffres globaux, mais ma question avait trait aux taux de transport des marchandises dans les Maritimes, car je redoute de les voir disparaître. L'étude entreprise à la demande du ministre lui-même dit ceci à propos des dépenses reliées à la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et à la loi plus récente sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique:

. . . on prévoit que le montant des subventions atteindra 70 à 80 millions de dollars en 1986-1987 . . .

Je ne m'attarderai pas trop longtemps sur cette question parce qu'il y a d'autres sujets que je voudrais aborder, mais quand le ministre a parlé de centaines de millions de dollars en répondant à ma question l'autre jour, j'en suis resté bouche bée. Je voulais poser une question supplémentaire, ce que j'ai fait d'ailleurs, et je terminerai mon discours de la même façon aujourd'hui. L'étude entreprise à la demande du ministre lui-même parle de dépenses atteignant 70 à 80 millions de dollars, et j'espère que le ministre aura l'occasion d'expliquer la différence.

• (1650)

M. Pepin: Monsieur le Président, je parlais de la totalité, comme dirait Joe Clark, de la totalité des subventions que nous avons accordées aux provinces maritimes. Voilà. Le tarif du transport maritime ne représente qu'une partie de ces subventions et l'accord que nous avons conclu avec les provinces maritimes comprend bien d'autres choses; j'estime donc que j'ai été fort honnête.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je n'ai pas pris le ministre à partie l'autre jour; je sais bien qu'il n'essayait pas de nous tromper délibérément et je ne voulais surtout pas donner cette impression aujourd'hui, mais parfois il nous répond de façon tellement plausible et tellement agréable qu'on a l'impression que la question porte à faux. En ce qui me concerne, je ne parlais pas de l'ensemble de la situation ou du transport dans toutes les provinces de l'Atlantique. J'ai très bien formulé ma question et je parlais de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes, mon cher ministre, et vous avez mentionné le protocole d'entente dont je vais parler dans la deuxième partie de ma question. Vous avez laissé entendre que j'avais été trop occupé, que je n'avais pas tout à fait compris en quoi consistait le protocole d'entente.

Je viendrai au deuxième volet de ma question une fois que nous saurons à combien s'élèvent exactement les montants en question car il ne s'agit certes pas de centaines de millions de dollars qu'on va investir dans la région de l'Atlantique pour subventionner le transport. J'ai l'impression que mon collègue est peut-être encore sous le coup des centaines de millions de dollars dont il était question pour le tarif du Nid-de-Corbeau. Et c'est là le problème: on nous oublie dans la mêlée si nous ne revenons pas souvent à la charge en élevant le ton.

Revenons au protocole d'entente et à ce que le ministre a répondu lorsqu'il a dit que ces mesures étaient prises avec la collaboration des ministres concernés. Il a prétendu qu'il avait l'appui de deux ministres des Transports, dont l'un n'était peut-être pas tout à fait d'accord et l'autre avait des doutes sur l'étendue du mandat. Monsieur le Président, voici des exemplaires de lettres écrites par les quatre ministres des Transports de l'Atlantique. Je vais lire des extraits de la première qui est datée du 29 mars 1983. J'ai posé ma question, bien sûr, le 9 mai; par conséquent, ces lettres étaient déjà écrites.

Cette lettre est de l'honorable M. Giffin, le ministre des Transports de la Nouvelle-Écosse. Voici ce qu'il dit en guise d'introduction:

Je suis fort inquiet de ce que Transports Canada a demandé récemment des soumissions pour une étude de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes et de la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Mes fonctionnaires ont appris l'existence de ce projet le 10 février 1983 lorsque un expert-conseil qui avait pris connaissance du cahier des charges nous en a fait part.

Il ajoute au deuxième paragraphe:

L'essentiel de l'accord de principe de janvier 1983 conclu par nos deux gouvernements porte sur la planification conjointe de la stratégie des transports. Dans cet accord, nous avons convenu que:

«la coopération rendrait possible la planification de meilleurs services et d'une meilleure infrastructure de transport dans les provinces maritimes».

Il dit plus loin:

Si une étude de ce genre doit être effectuée, les provinces doivent contribuer à déterminer les objectifs et l'envergure du travail et doivent avoir la possibilité de vérifier que les experts-conseils qui en sont chargés se conforment au mandat qui leur est confié.

En fait, les trois autres ministres des transports expriment le même message. Le ministre des Transports du Nouveau-Brunswick, M. Bishop, a dit dans une lettre datée du 28 mars 1983:

Cher monsieur Pepin,

C'est avec une grande inquiétude que j'ai appris récemment que votre ministère avait accordé un contrat . . .

Il dit «avait accordé un contrat». On ne lui a pas demandé son avis. Voilà un point fondamental qui se répète constamment dans le Canada de l'Atlantique. On lit tout cela dans les journaux, ou encore, comme un ministre l'a signalé, on l'apprend de la bouche d'un spécialiste qui vient nous en parler. Cela est absolument contraire à l'entente de principe à laquelle me renvoyait le ministre dans sa réponse du mois de mai, quand il a dit «nous faisons ces choses ensemble». Dans aucune de ces lettres, on ne perçoit une telle collaboration. On les a informés après coup.

M. Bishop dit dans sa lettre:

C'est avec une grande inquiétude que j'ai appris récemment que votre ministère avait accordé un contrat pour une étude des subventions au transport de marchandises versées aux termes de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, sans permettre la moindre participation des représentants des provinces, comme le veut la tradition et les convenances.

On ne saurait être plus clair. Il n'y a eu aucune étude conjointe, aucune collaboration, comme le souhaitait l'entente de principe à laquelle on m'a renvoyé le jour où j'ai posé la question. Je suppose que le ministre était très occupé. Pourtant, il

est certain que dans la réponse qu'il m'a donnée en mai, il laissait entendre qu'une telle collaboration existait. Je répète ce qu'il m'a dit:

Les études du genre de celle mentionnée par le député sont justement le genre de choses que nous essayons de faire ensemble . . .

Hosanna! Nous essayons de les faire ensemble, c'est-à-dire que nous essayons de dépenser le mieux possible ces centaines de millions de dollars. Je viens de citer des passages de deux lettres qui témoignent que tout cela n'a pas été fait en collaboration. M. Bishop, le ministre des Transports du Nouveau-Brunswick, poursuit en ces termes:

On me dit en outre que mes fonctionnaires ont entendu parler pour la première fois de cette étude lorsqu'ils ont reçu des demandes de renseignements de la part d'experts-conseils auxquels on avait demandé de présenter des soumissions à ce sujet le mois dernier.

Et il ajoute dans le dernier paragraphe:

Il est essentiel que toute analyse de son utilité . . .

C'est-à-dire l'étude.

. . . se fasse avec la pleine et entière participation des gouvernements des provinces pour mieux déterminer les objectifs, la portée et l'exécution des travaux comme cela a toujours été le cas et comme nous l'avions prévu quand nous avons signé un protocole il y a un an. Voilà pourquoi je demande que l'étude en question soit suspendue et que toute recherche relative à cette question soit menée conjointement.

C'est un peu le même message de la part du ministre des Transports de l'Île-du-Prince-Édouard qui ayant examiné la situation écrit ceci:

Monsieur le ministre,

On m'a signalé que votre ministère songeait à entreprendre unilatéralement un examen des programmes de subventions prévus dans le cadre de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes . . .

Et à la seconde page on lit ceci:

. . . je déplore vivement que votre ministère ait décidé d'entreprendre une analyse générale où il serait question de «la suppression, totale ou partielle,» . . .

Et il n'y a pas de doute que l'on mentionne la suppression, totale ou partielle, du programme de subventions. Il poursuit:

. . . des subventions sans consultation ou participation des provinces.

En fait, le ministre des Transports de Terre-Neuve dit la même chose: il n'y avait pas eu de consultation avant l'attribution du contrat et il dit, dans sa lettre du 5 avril 1983:

. . . la province de Terre-Neuve n'a pas été consultée et est profondément déçue.

Dans le dernier paragraphe, le ministre des Transports de Terre-Neuve ajoutait:

J'estime que Transports Canada devrait réaffirmer son engagement à une planification en commun des transports et commencer à honorer cet engagement.

La réponse que le ministre m'a donnée en mai, monsieur le Président, était rassurante. Il avait des centaines de millions de dollars à dépenser, et il devait y avoir concertation. Et pourtant, les lettres en question se trouvaient dans les dossiers de son ministère. Leurs auteurs, les quatre ministres des Transports y déclaraient exactement le contraire et reprochaient au ministre d'avoir agi unilatéralement au sujet de cette étude sur l'application de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, sans même qu'ils aient été consultés, contrairement au protocole d'entente dont le ministre lui-même m'avait parlé sur son ton suave qui était censé me séduire—il y était d'ailleurs parvenu en parti—jusqu'à ce que je reçoive ces lettres. C'est la première fois que je reçois des lettres qui contredisent à ce point les réponses et les déclarations apaisantes du ministre sur un sujet aussi important.

Nous n'avons que faire de cette étude, monsieur le Président. Nous avons déjà les déclarations à la presse de M. Craig Dickson, le directeur général de la Commission des transports des provinces atlantiques et de M. Elwood Dillman, président de cette même commission. Je sais, en tant que député de la région, tout comme mes autres collègues qui représentent les provinces atlantiques, qu'il y a un certain nombre d'industries fondées sur l'exploitation des ressources minières—dans la circonscription de mon collègue de South Shore, elles sont plutôt tournées vers la mer—qui sont marginales et les centaines de millions de dollars dont parle le ministre ne suffiront peut-être pas, mais si l'on supprime la subvention, je peux vous dire, comme MM. Dixon et Dillman qui ne siègent pas à la Chambre mais qui sont de véritables experts en matière de transport l'ont prévu, que plusieurs de ces industries vont disparaître.

Je pourrais parler longuement des secteurs qui vont être durement touchés si l'on supprime, à cause d'une entreprise d'experts-conseils d'Ottawa, une structure qui nous est venue en aide. Nous nous préoccupons vivement du mandat qui a été accordé à cette société.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé; je passerai donc à la dernière partie de la question que j'ai posée ce jour-là au ministre. Étant donné qu'on ne s'entend pas sur la façon dont l'étude a débuté, les ministres ont exprimé de réelles inquiétudes en se plaignant de ne pas avoir été consultés; il suffit de lire le mandat donné à l'entreprise pour se rendre compte que cette étude vise absolument à supprimer en tout ou en partie les subventions intérieures et extérieures au transport vers l'Ouest.

Je pourrais consacrer tout un autre discours à cette question, mais j'ai demandé au ministre dans ma dernière question d'être un peu plus clair et de nous garantir que les personnes concernées pourront donner publiquement leur avis sur quelque point que ce soit de l'étude. Je ne m'oppose pas à ce qu'on fasse une étude si cette dernière ne se termine pas sur des conclusions obligeant le gouvernement à supprimer quelque chose qui nous paraît aussi fondamental que le tarif du Nid-de-Corbeau pour les gens de l'Ouest.

Or, monsieur le Président, lorsque j'ai demandé en mai au ministre si les gens qui allaient être touchés par les conclusions de l'étude, et pas seulement les ministres des Transports réunis à huis-clos, auraient l'occasion de donner leur avis à ce sujet, le ministre m'a répondu ceci:

Oui, il y aura consultation, au moins avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique.

Cela n'est pas suffisant, monsieur le Président, il faut consulter la population à l'occasion d'audiences, il faut donner aux industriels et aux hommes d'affaires de la région de l'Atlantique la chance de se faire entendre sur tous les aspects du rapport que ces experts-conseils auront concocté dans le secret des officines de la bureaucratie.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 62 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Conformément à l'article 2(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 11 heures mardi prochain, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 19 mai 1983, de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, lorsque j'ai dû m'interrompre la semaine dernière faute de temps, j'étais en train de dire que le projet de loi C-155 est une abomination pour les Prairies, l'ouest du Canada, voire pour le pays tout entier. Il s'attaque au cœur même des intérêts économiques des Prairies. On pourrait mieux le qualifier de mesure conçue pour éloigner à tout jamais du pouvoir le député libéral de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), le député libéral de Saint-Boniface (M. Bockstael) ainsi que tous les candidats libéraux de l'Ouest aux prochaines élections fédérales, le cas échéant. Il vaudrait mieux le qualifier de projet de loi propre à éloigner du pouvoir le parti libéral dans l'ouest du Canada pendant les trente prochaines années. Pire encore, c'est une mesure qui tend à cantonner les Canadiens de l'Ouest dans leur rôle de producteurs céréaliers et à leur interdire, pendant des générations, la production de la viande et la transformation des aliments.

Cette mesure, monsieur le Président, est une abomination pour les intérêts économiques de l'ouest du Canada, parce qu'elle vise essentiellement à limiter les agriculteurs à la seule production céréalière. Le régime actuel refuse la diversification, monsieur le Président, mais cela va lui coûter aussi cher qu'il nous en coûtera à nous, citoyens des Prairies.

Je répète qu'un certain nombre d'abattoirs ferment leurs portes dans l'Ouest, parce que leurs installations sont désuètes, mais ils ne sont pas remplacés. Ce projet de loi ne peut qu'accélérer ces fermetures. Chacun sait que des milliers de veaux d'un an de l'Ouest sont expédiés vers les parcs d'embouche du centre du Canada à cause des subventions au transport des grains de provende et des avantages tarifaires qu'Ottawa consent au transport de bovins abattus et sur pied.

Monsieur le Président, je voudrais citer quelques passages d'un mémoire concernant le bill sous sa forme actuelle, que des associations d'éleveurs de l'Ouest ont adressé au premier ministre (M. Trudeau). En voici trois brefs passages:

> Les associations d'éleveurs de l'Ouest s'opposent absolument au projet de loi C-155 remanié, aux termes duquel le gouvernement va subventionner uniquement les chemins de fer pour le transport du grain. Cette décision va nuire énormément à la diversification des cultures et à la transformation des produits agricoles dans l'ouest du Canada . . .

• (1110)

Les auteurs du document poursuivent:

> D'après les données mêmes du gouvernement fédéral, un manque à gagner de l'ordre de 600 millions de dollars est à prévoir annuellement dans le secteur de l'élevage d'ici à 1990, en raison des subventions aux chemins de fer. Une étude réalisée en Alberta démontre que d'ici à 1990, les prix canadiens du grain subiront une hausse artificielle de $35 la tonne forte par rapport au rendement des exportations, ce qui va provoquer une baisse de 60 p. 100 de la production céréalière servant à l'alimentation des bovins et des porcs. Cette chute va réduire l'activité économique au rythme de 1.5 milliard de dollars et privera l'économie provinciale de près de 6,000 emplois.

Ils terminent ainsi:

> On ne pourrait trouver pire moyen pour encourager la diversification et la croissance économique du Canada que de subventionner les chemins de fer pour qu'ils transportent vers l'étranger des matières premières destinées à l'alimentation du bétail ou à la transformation. Les conséquences de cette mesure ne se limiteront pas à l'agriculture des Prairies. Elles se traduiront par un ralentissement économique, une baisse du volume des exportations et, au bout du compte, les consommateurs devront payer leurs aliments beaucoup plus cher.

A propos de la subvention annuelle de 651 millions de dollars aux chemins de fer, je répète que le gouvernement fédéral a déjà offert l'Ouest sur un plateau d'argent à ces compagnies. Carl Snavely, que les gouvernements libéraux ont chargé à maintes reprises d'établir le coût véritable du transport du grain, a lui-même déclaré que les dispositions du projet de loi étaient trop généreuses envers les chemins de fer. Leurs coûts variables à long terme vont leur être totalement remboursés. Nous savons, dans le cas de Via Rail, combien cette mesure est propice à l'enrichissement injuste.

Je crois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Les Prairies n'accepteront pas cette couronne d'épines. Nous sommes conscients d'avoir servi trop longtemps de bouc émissaire au gouvernement en période électorale, mais cela ne se répétera pas aux prochaines élections.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, les hommes et les femmes qui travaillent en agriculture dans ma région voudraient qu'eux-mêmes et leur famille puissent vivre convenablement. La mesure à l'étude et les manigances politiques auxquelles elle a donné lieu menacent davantage leur mode de vie que n'importe quelle autre mesure présentée depuis mon arrivée à la Chambre il y a plus de dix ans. Monsieur le Président, la politique céréalière devrait être aussi simple que possible et tendre surtout à favoriser la culture et la vente des céréales.

L'ancien tarif de transport des céréales était la simplicité même. A l'origine, il était fixé à ½c. la tonne-mille pour le blé et la farine expédiés à partir des Prairies jusqu'à la tête des Lacs, et l'application en a été plus tard élargie de façon à englober d'autres céréales et leurs produits acheminés vers d'autres ports. La nouvelle formule est presque incompréhensible. Elle est exprimée en termes de ce genre-ci: «Le pourcentage à supporter par l'État pendant une campagne agricole est

égal aux cautions, en pourcentage, des montants suivants: la différence entre l'engagement financier estimatif de l'État ... et l'indemnité CN pour cette campagne agricole, plus ou moins le total du rajustement provisoire pour la campagne agricole en cours», et ainsi de suite. Qui peut comprendre une telle définition, monsieur le Président?

M. Pepin: Je la comprends.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Cette mesure est tellement confuse et complexe que c'en est renversant. Le taux pondéré combine le nouveau tarif-marchandises au-dessous de la limite d'exportation de 31.1 millions de tonnes et le tarif-marchandises au-dessus de cette limite. Ou pourrait facilement signifier la formule en supprimant la limite de 31.1 millions de tonnes, qui ne fait que dissuader les agriculteurs de produire davantage de toute façon.

Le député de Végréville (M. Mazankowski) fait valoir certains points très importants, notamment que les producteurs doivent pouvoir compter sur un réseau efficace, rentable et sûr pour le transport des céréales. Que prévoit la mesure à cet égard? Pour les trois premières années, elle n'établit pas de normes de service inférieures pour les chemins de fer. Selon l'article 21, il n'y aura qu'un système théorique. Je reviendrai au mot «théorique» plus tard. Les sanctions appliquées aux chemins de fer seront uniquement calculées et non pas imposées. Les garanties de service exigées des chemins de fer devront aussi être approuvées par le Parlement. Pendant trois ans, les sociétés ferroviaires s'en tireront à bon compte. Jack Horner doit se réjouir.

• (1115)

L'administrateur de l'Office du transport du grain est notre seul espoir. Voyons un peu comment il est traité dans le projet de loi. D'abord, un comité supérieur du transport du grain doit être constitué. Les membres de ce comité seront choisis parmi des représentants d'un ensemble confus d'institutions désignées sous le nom d'industrie canadienne des céréales. L'administrateur de l'Office du transport du grain relèvera de ce comité. L'article 13 de la mesure prévoit ce qui suit:

> Le gouverneur en conseil peut nommer à titre amovible, pour un mandat d'au plus sept ans, un administrateur de l'Office du transport du grain.

Les mots «nommer à titre amovible» signifient simplement qu'il suffira d'un coup de fil pour congédier l'administrateur. Celui-ci n'occupera pas un poste sûr. Il sera à la merci de tous les hauts fonctionnaires et membres du comité supérieur du transport du grain.

Examinons maintenant certaines des choses que l'administrateur «peut» ou «doit» faire. L'article 17 dit que l'administrateur peut faire telle ou telle chose avec le consentement du comité, c'est-à-dire le comité supérieur du transport du grain, qu'il peut faire des recommendations au ministre et qu'il peut donner des conseils. La disposition que je préfère cependant figure à l'alinéa 17(1)*f*), où l'on dit que l'administrateur peut, en consultation avec le comité, examiner le rôle joué par celui-ci en vue de déterminer les moyens de renforcer ce rôle. On peut vraiment dire que l'exécutif choisit l'exécutif!

Quant aux choses que l'administrateur doit faire, l'alinéa 18(1)*e*) dit qu'il doit élaborer un système théorique de sanctions applicables aux compagnies de chemins de fer et de primes et de sanctions pour les autres participants.

Selon la définition de mon dictionnaire, le mot «théorique» signifie spéculatif, hypothétique, conçu de manière abstraite et souvent incorrecte. Je n'ai jamais vu ce mot dans d'autres lois. Il a été accolé ici au mot «système». Toujours selon mon dictionnaire, un système est une théorie, un plan ou même une combine.

Vous remarquerez qu'à la fin de l'annexe, alors que nous sommes obligés de nous débrouiller avec le système métrique, les chemins de fer peuvent légalement utiliser des milles, à vol de corbeau, je suppose.

Il existe d'autres moyens d'assurer la rentabilité du transport des céréales, dont ce projet de loi ne fait pas mention. Il y a quelques jours, le député de Timiskaming (M. MacDougall) a demandé: «Est-il vraiment nécessaire de peser le grain six fois et de le classer trois fois avant de l'exporter?» C'était peut-être nécessaire avec les vieux wagons couverts, mais certainement pas avec les nouveaux wagons-trémies. Pourquoi les chemins de fer fonctionnent-ils vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept? Les compagnies ferroviaires, surtout les terminus, ne fonctionnent d'ordinaire que cinq jours sur sept, parfois huit heures par jour, parfois seize. Il est donc impossible de faire correspondre ces deux systèmes. En réduisant la durée d'utilisation quotidienne de nos wagons-trémies, nous économiserions l'équivalent de 1,000 wagons, soit 73 millions de dollars. Le projet de loi ne corrige pas cette situation.

Nous devrions étudier de plus près ce que font nos concurrents américains. Des changements que l'on pourrait presque qualifier de révolutionnaires se produisent actuellement dans le domaine des chemins de fer et du transport des céréales. Il faudrait conclure davantage d'ententes entre les réseaux. L'utilisation de wagons-trémies fournis par les producteurs permettrait à ces derniers d'économiser $600 par wagon.

Ce projet de loi nous oblige à maintenir le statu quo, à conserver éternellement notre système actuel. Pourtant, les voies ferrées et les élévateurs de l'Ouest sont amortis depuis des années. Même le ballast sous les rails est amorti au taux de 4 p. 100 par an. Par conséquent, cette infrastructure appartient maintenant aux contribuables canadiens. Les producteurs sont persuadés que les chemins de fer exagèrent leur prix de revient, et pourtant, on nous demande d'accroître énormément nos dépenses sans nous garantir un rendement accru. Le Canada a toujours dit aux acheteurs de nos céréales: «Si vous voulez notre blé, venez discuter avec nous, nous accepterons peut-être de vous en vendre un peu». Nous n'avons jamais laissé un seul boisseau de blé quitter le pays avant d'avoir été vendu. Ce n'est certainement pas ainsi qu'on fait le commerce en 1983.

• (1120)

Je me rends compte que, dans ce projet de loi, on a seulement prévu d'accumuler le grain au terminus. Néanmoins, étant donné que nous allons dépenser des milliards de dollars dans le cadre de cette mesure, nous devrions essayer de vendre notre grain, au moins à partir d'un terminus outre-mer, même s'il faut en construire un, ce dont je doute. Aménageons-le là où se trouvent nos clients, par exemple à Singapour, Hong-Kong ou Rotterdam. Ce ne sont pas tous les clients qui peuvent acheter ou manutentionner les millions de boisseaux de grain que représente une cargaison.

Nous devons accélérer nos recherches sur les blés d'hiver résistants si le gouvernement veut sérieusement accroître les

profits de l'industrie céréalière de l'Ouest. Comme on l'a déjà dit, le projet de loi C-155 permettra aux chemins de fer de toucher 100 p. 100 de leurs coûts variables à long terme, 20 p. 100 de leurs frais généraux et 20.5 p. 100 de leur apport de capital. D'ici à 1990, les chemins de fer obtiendront une hausse de 1000 p. 100 du tarif-marchandises. Aucune réduction de tarif n'a été prévue au cas où leurs frais diminueraient, ce qui doit plaire même au CP.

Je demande au ministre de ne pas nous enfermer dans ce carcan. Permettez-nous de décider qui profitera du tarif du Nid-de-Corbeau, afin que notre système puisse évoluer. Laissez les producteurs décider s'ils veulent toucher eux-mêmes l'argent ou s'ils veulent qu'il soit versé directement aux chemins de fer. Il est possible de mettre au point un système. C'est simple à faire pour le grain acheté par la Commission et, pour celui qui est consommé au Canada, c'est également plus simple qu'avec la formule prévue dans le projet de loi.

Il est difficile de trouver quoi que ce soit de drôle dans ce projet de loi. Néanmoins, les nombreuses allusions à la Grande Charte de l'Ouest et la façon désinvolte et cavalière dont le gouvernement l'a trahie me font penser à une petite histoire amusante qui a eu pour cadre les lieux mêmes de la signature de la Grande Charte, la jolie petite prairie de Runnymede, juste à la sortie de Windsor, en Angleterre. Un jour, un car plein de touristes passait par là aux environs de midi. Le guide déclara: «C'est à midi et quart que les barons d'Angleterre ont obligé le roi Jean à signer la Grande Charte.» Un des touristes, qui venait sans doute du Texas, regarda alors sa montre et dit: «Si notre chauffeur ne s'était pas trompé de route, nous serions arrivés à temps pour voir ça!» Le gouvernement traite notre Grande Charte de la même façon.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, dix minutes seulement pour débattre du principe d'une mesure aussi importante que le projet de loi C-155, cela suffit à peine pour s'éclaircir la voix. Permettez-moi tout d'abord de citer à l'intention du premier ministre une phrase tirée d'un ouvrage bien connu:

> Il n'y a rien de plus difficile à maîtriser, ni de plus dangereux, ni de plus aléatoire que de prendre l'initiative d'instaurer un ordre nouveau, car le novateur se fait des ennemis de tous ceux qui ont bien réussi sous l'ancien régime, et se fait des défenseurs plutôt tièdes de tous ceux qui pourraient profiter du nouveau régime.

Bien entendu, le premier ministre (M. Trudeau) admire tellement celui qui a écrit cette phrase, Machiavel, l'auteur du *Prince*.

D'après le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), le projet de loi C-155 est la troisième mesure législative importante présentée au cours de la présente session, la plus de longue de notre histoire. Nous entendons aussi le président du Conseil privé (M. Pinard) énumérer des douzaines de projets de loi dont il est si fier chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre. Néanmoins, ses collègues prétendent que c'est le troisième projet de loi important que le gouvernement a proposé durant la présente session.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est présenté à la Chambre pour signifier l'intention du gouvernement d'imposer la clôture. Nous avons débattu du principe dont s'inspire ce projet de loi durant 651 minutes. Nous luttons actuellement contre l'imposition de la clôture à l'égard d'un projet de loi aussi important pour le Canada.

Je suis originaire de la Colombie-Britannique et certains peuvent se demander pourquoi ce projet de loi m'intéresse tellement. Il m'intéresse car il touche à toute la chaîne alimentaire au Canada.

Que veut faire le gouvernement actuel? Il a mis de côté le projet de loi C-85 sur Canagrex. Il menace d'imposer la clôture pour accélérer l'adoption du projet de loi au Parlement. Voici que le gouvernement nous présente le projet de loi C-155 et impose immédiatement des restrictions à l'étude d'une mesure aussi importante pour chaque citoyen et chaque région du Canada. Un gouvernement qui adopte une attitude aussi arrogante et qui veut ainsi abuser de son pouvoir doit être au bout de son rouleau.

• (1125)

J'ai ici quelques communications que j'ai reçues de citoyens de la Colombie-Britannique qui veulent appuyer le projet de loi C-155. Ils recommandent instamment aux député de la Colombie-Britannique d'appuyer le projet de loi C-155 proposé aux Canadiens et aux députés. Il y a, entre autres, un télex de M. K. P. Benson, président directeur général de British Columbia Forest Products Ltd. Ce télex conseille aux députés conservateurs de la Colombie-Britannique d'appuyer le projet de loi C-155 tel quel. Je vous signale, monsieur le Président, et je dis par votre intermédiaire à M. Benson et à la compagnie British Columbia Forest Products qu'il n'est nullement question qu'en tant que député de la Colombie-Britannique j'accepte d'un démarcheur parlementaire tel que lui une directive de cette nature.

Comment se fait-il que j'aie reçu ce télex? J'ai reçu, comme tous les autres députés de la Colombie-Britannique ce message de la société B.C. Forest Products dans une enveloppe en provenance du bureau du Conseil privé. Cela montre à quelles manœuvres le gouvernement se livre auprès des intéressés en Colombie-Britannique qui, à leur tour, s'adressent aux députés.

J'ai reçu une autre lettre de nature bien différente de la socité Columbia Containers Limited, de Vancouver (C.-B.), une petite entreprise très intéressante qui a utilisé du matériel et des montants d'élévateurs abandonnés pour se construire des silos. Cette compagnie a commencé à remplir de houblon en provenance des Prairies les conteneurs vides qui quittent le port de Vancouver parce que nous n'avons pas suffisamment de conteneurs pour le transport de nos produits d'exportation. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tel quel procurait un avantage à la société Columbia Containers. Elle a commencé à combler une lacune du marché. Elle s'inquiète vivement, car si le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne demeure pas en vigueur ou si le projet de loi C-155 n'est pas adopté, elle devra probablement déplacer ses installations ou réduire son tonnage.

Je peux comprendre les préoccupations de cette société, mais j'évolue moi aussi dans le milieu des affaires. Toute ma vie, j'ai dû adapter ma façon d'exploiter mon entreprise. Le transport est un facteur qui touche toutes et chacune des entreprises dans le monde entier. Dès qu'une formule change, dès que quelque chose s'améliore, c'est un marché de perdu ou de gagné. C'est aux hommes d'affaires à être suffisamment perspicaces pour prévoir ces changements.

Le ministre des Transports (M. Pepin) a fait très bonne figure dans l'Ouest. Il a été accessible, il a parlé, il a écouté, il a été courtois. Je crois que tout le monde là-bas l'a vraiment

aimé. La presse nous a laissés croire que le ministre allait donner suite aux recommandations Gilson. Cela signifiait qu'une industrie secondaire pourrait croître dans l'Ouest, que nos usines d'emballage se moderniseraient à nouveau, que nos systèmes de production de denrées alimentaires pourraient s'allier aux entreprises d'emballage et que nous pourrions progresser et ajouter un secteur secondaire à notre secteur primaire de l'agriculture dans l'ouest du Canada. Cela voulait dire que les producteurs de l'Ouest bénéficieraient d'un marché plus vaste. Ils disposeraient d'une liberté accrue et pourraient éventuellement diversifier davantage leur production. Cela signifiait que les industries pourraient pour la plupart stabiliser et rationaliser leur productivité et qu'il se passerait finalement quelque chose, que la situation changerait. Nous allions nous débarrasser de vieilles habitudes et de vieilles contraintes et pouvoir commencer à exploiter la force et la richesse énormes dont nous ne cessons de parler, mais dont nous ne profitons pas.

Et puis, des rumeurs ont circulé que le caucus du Québec, le cabinet, les ministres du Québec faisaient des problèmes. Ils estimaient que le fait de payer les producteurs constituait une menace pour la jeune et croissante industrie agricole québécoise. Je me suis enquis de la chose et l'on m'a dit qu'il n'existait aucune menace. Je crois comprendre que le gouvernement dispose de tableaux et de graphiques avec lesquels il cherche à montrer aux agriculteurs du Québec qu'ils n'ont tout simplement pas la bonne attitude face au changement. Nous avons aussi eu vent que les syndicats de grains étaient contre le paiement aux agriculteurs et en faveur de versements aux sociétés ferroviaires. Franchement, cela me dépasse. Je crois que la direction, que les membres élus du conseil d'administration des syndicats de grains n'agissent vraiment pas dans le meilleur intérêt des producteurs.

• (1130)

J'ai été étonné d'apprendre que tant les politiciens du Québec que les syndicats de grains favorisaient des versements aux sociétés ferroviaires. C'est alors que le ministre des Transports, qui avait dans une certaine mesure gagné la confiance de l'Ouest, a immédiatement changé son fusil d'épaule et a changé, presque du tout au tout, la formule et le régime prévus dans son projet de loi. Il a présenté celui-ci tellement à la hâte qu'il n'en existait pas suffisamment d'exemplaires pour les députés intéressés. Les députés néo-démocrates et ceux de mon parti essayaient d'en obtenir d'autres pour les distribuer aux Canadiens des Prairies que la question intéressait beaucoup. De l'aveu même du gouvernement, le débat de ce troisième plus important projet de loi de la présente session n'a duré que 651 minutes, et le ministre de l'Agriculture a insisté pour limiter à dix minutes nos interventions à l'égard de quelque chose qui intéresse tous les Canadiens. Cela ne va pas du tout.

M. Pinard: Ce n'est pas vrai!

M. Huntington: Il a annoncé la clôture.

M. Pinard: C'est le Règlement qui prévoit des interventions de dix minutes.

M. Huntington: Oui, le Règlement prévoit des interventions de dix minutes, mais il est difficile de couvrir un sujet d'une telle ampleur en si peu de temps; c'est à peine si l'on peut s'éclaircir la voix dans une affaire aussi importante. Pour bien faire, le président du Conseil privé devrait s'arranger avec les leaders parlementaires des autres partis pour suspendre le Règlement par consentement unanime de sorte que nous disposions de vingt minutes pour nos interventions, débat et questions. Nous pourrions ainsi faire la lumière sur tous les points qui demeurent obscurs, notamment sur la mesure dans laquelle pareil projet de loi touchera toutes et chacune des entreprises intervenant dans la chaîne alimentaire canadienne.

Le projet de loi en est un d'intérêt national. Il ne concerne pas seulement l'agriculteur et le producteur de céréales de l'Ouest, ni seulement l'éléveur de l'Ouest. Il n'intéresse pas seulement le producteur de porc du Québec. Les dispositions de ce projet de loi intéressent tous les maillons de la chaîne alimentaire canadienne. Le gouvernement a là une occasion unique d'établir au Canada non pas une stratégie, mais un climat industriel, en prenant les bonnes décisions à l'égard du principe du projet de loi.

Je suis contre le principe de ce projet de loi parce que son débat ne fait pas appel à la Chambre et à ses pouvoirs. Certaines de ses dispositions vont à l'encontre de la prospérité et des intérêts du pays. Monsieur le Président, vous me faites signe que le temps mis à ma disposition tire à sa fin. Je m'oppose au principe de ce projet de loi. Je prie le ministre de le retirer, de le reformuler et de renvoyer la question au comité, afin que nous puissions en arriver à établir quelque chose de valable et de bon pour le Canada.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, dans le court espace des dix minutes dont je dispose aujourd'hui, le député qui m'a précédé vient de dire qu'il n'est guère possible d'étudier dans sa profondeur et ses complexités le projet de loi C-155, intitulé «Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence.»

Il s'agit en réalité d'une mesure omnibus. Elle traite du réseau ferré, des très riches terrains houillers de l'Ouest et du tarif statutaire pour le transport des grains. Certains pourront prétendre que les dirigeants des organismes agricoles des Prairies ne représentent pas tous les producteurs de la base, mais je pense que les agriculteurs nous disent clairement qu'ils ne veulent pas voir changer le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. C'est là un exemple des très rares subsides accordés aux agriculteurs de l'Ouest.

Avec sa suppression ou son augmentation à hauteur du plan proposé par le ministre des Transports (M. Pepin), le projet de loi C-155 entraîne une perte d'environ un milliard de dollars pour les producteurs des Prairies. Mais pour l'économie des Prairies, c'est beaucoup plus que ce milliard. Les économistes de l'agriculture, nous affirment que le dollar agricole a un effet multiplicateur de quatre à sept. Donc, il s'agira pour l'économie canadienne d'um manque à gagner qui pourrait atteindre les sept milliards d'ici à 1990. Et cela va se faire en très large partie sur le dos des producteurs céréaliers de l'Ouest. Nous voulons bien admettre au Nouveau parti démocratique qu'une revalorisation du réseau ferré s'impose et qu'il y a un grand besoin d'emplois pour remettre au travail un plus grand nombre de Canadiens. Mais nous estimons que cela ne doit pas se faire entièrement aux frais des agriculteurs de l'ouest du Canada.

Les producteurs céréaliers apportent dans les six milliards à notre balance commerciale. L'agriculture fournit environ 20 p. 100 de toutes les richesses produites au Canada. Si nous voulons améliorer le réseau de transport, il faut que cela se fasse

aux frais de l'ensemble de l'économie canadienne et non d'un petit groupe de producteurs et d'agriculteurs de l'ouest du Canada.

Je ne tracerai pas l'historique du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, parce que le temps me manque. Le 17 février 1982, j'ai longuement parlé de ce tarif à propos de l'autorisation d'emprunt. Je l'ai replacé dans son cadre historique et j'ai fait voir son importance pour les producteurs céréaliers de l'Ouest. Le 1er février 1983, après de longs pourparlers, le ministre des Transports présentait son plan à Winnipeg. Nous voyons maintenant ce plan énoncé dans le projet de loi C-155. Entre le moment où il a été annoncé publiquement, le 1er février, et celui où le projet de loi a été déposé à la Chambre, il est certain qu'il ne s'est pas dégagé de consensus dans l'ouest du Canada à ce propos.

Le ministre des Transports avait promis trois modifications supplémentaires au projet initial annoncé le 1er février. Tout d'abord, que les versements iraient directement aux chemins de fer; ensuite, que les frais de transport seraient fonction des prix céréaliers; et, enfin, que le nombre des produits admis au nouveau tarif statutaire serait élargi. J'estime que c'était là une machination tout à fait machiavélique du ministre.

Malgré ces promesses, nous avons constaté, lorsque le projet de loi C-155 est arrivé à la Chambre, qu'il n'en était pas tenu compte. Il est vrai que ce projet prévoit le versement direct des subventions aux chemins de fer. Il y a eu quelques adjonctions au nombre des produits assujettis au tarif statutaire, ou du moins à celui que le ministre des Transports propose. Mais il y a d'autres produits qui n'y seront jamais admis. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants. En tout cas il n'est plus question d'accrocher les frais de transport au prix des grains.

Le ministre nous dit que ces promesses seront réalisées par la voie d'amendements à l'étape du comité. Si le gouvernement a l'intention de faire voter le projet de loi aussi vite qu'il en a déjà annoncé l'intention à la Chambre, et si ces modifications s'effectuent à une étape ultérieure, elles ne figureront jamais dans la version finale qui sera adoptée. On dira que c'est la faute des autres, mais surtout pas celle du ministre des Transports qui avait fait les promesses. Je pense qu'elles ne seront jamais réalisées, parce que le gouvernement libéral va imposer la clôture au comité et court-circuiter l'étude, comme il veut le faire en deuxième lecture. Ces promesses sont tout à fait aléatoires, et le ministre le savait lorsqu'il les a faites.

Le NPD a proposé au gouvernement une solution de compromis mais la réponse se fait toujours attendre. Comme je l'ai dit, le projet de loi C-155 est un texte très complexe. Nous avons demandé qu'au lieu de continuer à le considérer comme une mesure omnibus comme à l'heure actuelle, le ministre des Transports étudie soigneusement notre proposition et scinde le projet de loi en trois parties distinctes. Premièrement, l'amélioration de notre réseau de transport est un projet très important et nous tenons à ce qu'il se réalise, mais il doit faire l'objet d'un projet de loi distinct et non être examiné dans le cadre de la mesure à l'étude. Les concessions et les transactions relatives aux terres houillères très riches de Colombie-Britannique, d'Alberta et d'autres régions de l'Ouest, devraient également être examinées à part. Nous ne devrions plus accorder un revenu annuel garanti ou des dons aussi généreux aux sociétés ferroviaires. Troisièmement, nous tenons à ce que les tarifs de transport statutaires fassent également l'objet d'une étude distincte.

• (1140)

Il s'agit là de trois secteurs très distincts du débat, qui vont manifestement dans des directions différentes. Nous tenons à l'amélioration du réseau de transport. A Meadow Lake, dans ma circonscription, il était autrefois possible d'entreposer un million de boisseaux de grain dans les élévateurs. Les wagons-trémies qui ont été achetés peuvent se rendre jusqu'à Meadow Lake, mais ils ne peuvent pas transporter les céréales à partir de là parce que les voies sont tellement en mauvais état que cet embranchement ne peut pas supporter ces wagons chargés à plein. Bien entendu, nous tenons à ce que notre réseau ferroviaire soit amélioré. Il faut cesser de faire cadeau des gisements houillers au CN et au CP.

Nous tenons à ce que les tarifs de transport soient maintenus et nous l'avons fait savoir haut et fort au ministre des Transports. Nous, néo-démocrates, estimons qu'il faut cesser d'accorder un revenu annuel garanti aux chemins de fer, mais continuer à les dédommager des pertes réelles qu'ils subissent en transportant les céréales. Les versements doivent être effectués directement aux sociétés ferroviaires. Tous les deniers publics dépensés pour l'amélioration du réseau de transport ou pour venir en aide aux chemins de fer doivent correspondre à une part équivalente de capital-actions dans ces dernières.

Les habitants de l'ouest du Canada ont fait clairement connaître leurs vues au sujet du tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. Nous tenons à ce qu'il soit maintenu parce que c'est la seule véritable subvention, le seul avantage supplémentaire offert à nos céréaliers. C'est pourquoi cette question me doit pas être examinée dans le cadre du bill omnibus à l'étude, mais bien débattue à part. Le ministre a déjà entendu à maintes reprises le slogan des agriculteurs de l'Ouest: «Maintenez le tarif du Nid-de-Corbeau, laissez partir Pepin».

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je me sens franchement bafoué par l'attitude du ministre des Transports (M. Pepin) et de ses collègues ministres. On peut bien insister du côté ministériel en disant que nous ne sommes pas sous le bâillon en ce moment, mais déjà le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le plus diplomate des ministres de ce gouvernement, nous a indiqué très clairement qu'il proposerait à brève échéance une motion en vertu des dispositions de l'article 82 du Règlement, qui effectivement imposerait le bâillon dans un débat ayant trait au problème du transport au Canada.

[*Traduction*]

Il ne s'agit pas simplement de l'application du tarif du Nid-de-Corbeau dans le cas de Meadow Lake, en Saskatchewan, mais bien d'un élément fondamental d'une politique nationale de transport. Les provinces atlantiques seront durement touchées par ce projet de loi. La région du Centre également. Les plus durement touchées seront les provinces des Prairies. Cette mesure a des répercussions plutôt absurdes sur la Colombie-Britannique et plus particulièrement sur les expéditions de céréales vers cette province. Les propositions à l'étude n'étaient censées s'appliquer qu'au transport de céréales destinées à l'exportation et aux nombreux moyens de contrôle et coûts en

cause. C'est pourquoi le grain de haute qualité expédié en Colombie-Britannique sera naturellement visé.

Je tiens à déclarer publiquement, si personne d'autre ne l'a fait, ce qu'en pense la commission du bétail de l'Alberta. Mon collègue de Medicine Hat (M. Hargrave) en a peut-être déjà parlé. Je tiens à consigner la totalité de cette déclaration, parce qu'il s'agit d'une importante volte-face de la part du ministre des Transports (M. Pépin) et du gouvernement actuel, volte-face qui, d'après ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré il y a moins d'une quinzaine aux représentants des agriculteurs de l'Ouest avec lesquels il s'entretenait, correspond fondamentalement à un changement d'orientation et à une capitulation face à certains groupes intéressés et au caucus du Québec. Ce dernier a fait l'objet de nombreuses pressions de la part des agriculteurs québécois parce que le gouvernement provincial s'est lancé dans un programme qui bouleverse complètement l'élevage du bœuf dans notre pays, en accordant des subventions colossales et en insistant pour que le prix des provendes reste bas.

Depuis une dizaine d'années, dans ma localité, j'ai vu fermer des usines de conditionnement et mettre à pied des effectifs complets, qui se comptaient non pas par centaines, mais par milliers de travailleurs. Malheureusement, la même situation, toutes proportions gardées, s'est retrouvée dans toutes les villes importantes de l'Ouest et également dans bon nombre de petites localités. Une région qui devrait être le centre de l'élevage et du conditionnement du bœuf dans notre pays se trouve aujourd'hui dans une situation déplorable. Il n'y a aucune possibilité d'amélioration et c'est là qu'est le problème. Nous exportons beaucoup de bétail aux États-Unis. Si l'élevage diminue dans l'Ouest, il n'y aura plus assez de bétail pour pouvoir vendre aux États-Unis. Il s'agit d'un volume traditionnel, qui ne sera en aucun cas remplacé par l'excédent de bœuf de l'Ontario ou du Québec. Il est tout à fait absurde de chercher à bouleverser le secteur de l'élevage dans l'est du pays. Ce n'est là qu'une des nombreuses conséquences de cette mesure.

Je ne vois pas pourquoi on imposerait aux compagnies de chemins de fer le maintien, excessivement coûteux, de nombreuses voies, si c'est seulement pour transporter des céréales. Il doit y avoir de meilleures façons de les transporter, par exemple en changeant la répartition des silos. Cela fait partie de la rationalisation. J'estime que l'attitude du NPD et de son affilié agricole, le Syndicat national des cultivateurs, n'est pas loin de celle des Luddites, en ce qui concerne le transport des céréales et les tarifs-marchandises dans l'ouest du Canada.

Voyons ce que l'*Alberta Cattle Commission* a à dire. L'*Alberta Beef Bulletin* de mai 1983 commence par cet appel désespéré:

● (1150)

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il adopterait le versement de subventions aux chemins de fer comme solution au problème du tarif du Nid-de-Corbeau, en dépit de l'avis des économistes et des conseillers, en dépit de l'avis de Clay Gilson qui a été nommé par le gouvernement pour le conseiller sur la réforme du tarif, en dépit de l'opinion de son propre ministre des Transports, Jean-Luc Pepin, en dépit du fait que de verser la subvention aux chemins de fer perpétuera et aggravera l'injustice faite aux secteurs de l'élevage et de la transformation dans l'Ouest, en dépit de l'avertissement donné au gouvernement que le Canada se retrouverait avec un système de transport des céréales moins efficace et plus coûteux, en dépit, en dépit, en dépit . . .

Le Québec est à l'origine de la modification des plans Gilson et Pepin. Les producteurs et le gouvernement provincial connaissent, bien entendu, les distorsions et les dommages causés par un tarif artificiellement bas. Le Québec est certainement au courant que, même si l'augmentation du tarif du transport des céréales permettait des prix plus justes dans les Prairies, le versement des subventions au producteur ne changerait rien au prix de leurs céréales de provende. On a certainement dit au Québec que l'augmentation de la production de bétail dans l'Ouest, à la suite d'une solution du type Gilson et Pepin, serait exportée et ne toucherait pas les marchés du Québec. Le Québec ne le croira peut-être pas, mais il se fait déjà de l'exportation. Le Québec connaît certainement tous ces faits et il est certain qu'il s'en moque.

Par conséquent, le Québec a utilisé son pouvoir politique considérable et le gouvernement fédéral a cédé et sacrifié ainsi l'industrie du bétail dans l'Ouest. Selon les publications mêmes du gouvernement, le tarif du Nid-de-Corbeau coûte à l'Ouest 150 millions de dollars annuellement. Pourtant, le gouvernement va tenter de préserver le système à l'origine de ces pertes et va s'assurer d'une érosion systématique du secteur de l'élevage dans l'Ouest.

Dernier point, monsieur le Président: je ne pense pas que les chemins de fer devraient recevoir toutes les subventions. On avait demandé à un ancien ministre des Transports, Jean Marchand, à la conférence des perspectives économiques de l'Ouest, quel serait le rôle des chemins de fer, et il avait bien dit qu'ils ouvriraient leur comptabilité. Mais ils ont toujours refusé de divulguer quoi que ce soit. Les chemins de fer doivent s'exécuter et prouver que leurs coûts sont justes. Je ne pense pas qu'ils puissent produire des chiffres. Nous n'avons jamais eu la moindre information réelle de la part du CN ou du CP. Il y a un certain nombre de dédoublements dans leur système qu'ils facturent de la même façon qu'ils ont facturé les frais d'utilisation des voies à VIA Rail, augmentant ainsi le coût du trafic-passagers. Aucune justification de ces coûts ne nous a jamais été présentée.

Si l'on veut que les chemins de fer tirent avantage—il n'y a pas doute que ce sera le cas—de l'amélioration de leurs installations et du doublement des voies si nécessaire, ils doivent être honnêtes vis-à-vis des Canadiens et de leurs clients. Il doit s'établir un climat de confiance entre eux et nous. Avant que nous ne payions quoi que ce soit, ils doivent faire preuve d'une meilleure attitude.

Je suis opposé à ce projet de loi, monsieur le Président.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, c'est une fois de plus avec tristesse que je prends la parole au sujet d'une proposition du gouvernement. Bien des mesures gouvernementales ont, semble-t-il, divisé le pays, mais jamais autant, peut-être, que ce projet de loi. Il est ironique que le ministre des Transports (M. Pepin) et le premier ministre (M. Trudeau) aient réussi à s'attirer la défaveur des Canadiens de l'Ouest si rapidement.

Bon nombre d'habitants et d'agriculteurs des provinces de l'Ouest ont longtemps cru que le ministre des Transports était leur ami, mais voici qu'il leur tourne le dos et les abandonne à leur sort. Il aurait mieux valu qu'il ne promette rien à l'ouest du Canada, car il s'est aliéné la sympathie de tous et chacun.

Au départ, les producteurs de céréales et les éleveurs n'étaient pas du même avis, mais ils s'entendent maintenant pour protester contre la proposition du ministre. Le président de l'Association des producteurs de céréales unis n'a même pas voulu assister à la dernière rencontre avec le premier ministre à Jasper, car celui-ci avait déjà dit qu'il ne changerait pas d'avis. C'est parfaitement ridicule que le premier ministre rencontre les représentants des milieux agricoles de l'ouest du Canada s'il n'a pas l'intention d'apporter des modifications aux propositions présentées par le gouvernement. Les producteurs de l'ouest en sont profondément indignés. De plus, l'économie de la collectivité agricole de l'Ouest en subira le contrecoup.

Lorsque le gouvernement a présenté le programme énergétique national, nous l'avons prévenu des répercussions qu'il aurait non seulement dans l'Ouest mais aussi dans l'est du Canada. Nous avions bien raison. Voici maintenant que le ministre des Transports propose un autre programme qui aura en effet dévastateur sur les provinces de l'Ouest, un programme comparable au Programme énergétique national.

Plusieurs propositions ont été présentées: d'abord le rapport du juge Emmett Hall et ensuite le rapport Snavely dont on a longement discuté et enfin, le rapport Gilson. Ces trois rapports ont été présentés à la Chambre, mais le gouvernement les a tous rejetés, préférant y aller de sa propre proposition. Les gens de l'ouest ont donc cru que le gouvernement songerait à eux, mais leurs espoirs se sont vite envolés.

Je dois vous prévenir, monsieur le Président, que le prix des céréales de nos jours est à peu près le même qu'il y a 30 ans. Les agriculteurs n'ont pu survivre que grâce à leur dynamisme. Leur efficacité leur a permis de survivre. Cependant, monsieur le Président, il y a des limites aux progrès qu'ils peuvent faire. Viendra un moment où ils seront coincés. Leurs frais d'exploitation ont décuplé en 30 ans.

Les députés d'en face ne semblent pas se rendre compte que le producteur de céréales de l'Ouest est obligé en dernier recours de vendre son produit aux pays du tiers monde qui accusent une dette de 600 ou 700 milliards de dollars et qui n'ont pas les moyens d'assumer le coût supplémentaire des céréales. Il y a quelques jours justement, le député de Végréville (M. Mazankowski) signalait que le gouvernement prenait comme hypothèse que le prix de l'orge devait être de $8 et celui du blé de $12. S'ils pouvaient vendre à ces prix, les producteurs de céréales de l'Ouest n'auraient pas de difficulté à joindre les deux bouts, mais ce n'est pas le cas, puisqu'ils doivent vendre leurs produits aux pays du tiers monde à un prix que ces derniers peuvent se permettre. Le marché mondial fixe le prix des céréales.

Selon le gouvernement, les chemins de fer diront aux agriculteurs à combien exactement ils estiment le coût du transport des céréales. Voici un des aspects du rapport Snavely que je n'ai jamais aimé: il n'a tenu compte que des données fournies par les sociétés ferroviaires. Mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), en a parlé.

• (1200)

C'est inacceptable, monsieur le Président, car nous tenons à ce qu'on nous promette des améliorations. Par exemple, quand M. Hugh Horner siégeait à l'Autorité du transport des grains, il est allé examiner la situation sur la côte ouest et il a dit—fait confirmé par la direction des sociétés ferroviaires—qu'il fallait actionner 50 interrupteurs pour décharger un seul train de céréales. C'est ridicule, à mon avis, comme il est ridicule également que le CN soit forcé de substituer des locomotives du CP aux siennes parce que les installations de chargement sont sur les voies du CP. C'est tout à fait ridicule, monsieur le Président, et rien ne garantit au céréalier de l'ouest du Canada qu'il sera protégé contre cela. Je ne serais pas étonné que nous puissions transporter ces céréales à la moitié du coût actuel si la direction voulait et savait améliorer le système et si elle était forcée de le faire. Voilà la garantie dont nous avons besoin dans le système, monsieur le Président. Nous ne pouvons pas demander aux producteurs de se mettre à genoux devant les sociétés ferroviaires, mais c'est exactement ce que le ministre a fait. Il ne s'intéresse plus au sort des producteurs de l'Ouest. Nous ne pouvons pas le laisser faire et nous allons prendre les grands moyens pour les protéger. J'espère que vous comprendrez que nous voulons les protéger et, d'ailleurs, tous les agriculteurs de l'Ouest nous appuient ouvertement.

Monsieur le Président, Je vous sais gré de m'avoir permis de donner cette explication, et j'espère que les ministériels vont se rendre à l'évidence: les céréaliers doivent être protégés et ils sont maintenant incapables d'engager des dépenses additionnelles, car beaucoup trop d'entre eux sont déjà fauchés.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur le Président, j'ai l'impression de me retrouver dans une situation identique à celle de l'époque où nous avions siégé toute le nuit pour débattre d'urgence la question du transport des céréales de l'Ouest et où j'ai fait mon premier discours à la Chambre des communes. Je me souviens très bien que le débat portait sur la loi sur les réserves provisoires de blé. Beaucoup de députés de l'opposition, y compris des représentants de l'est du Canada, avaient été irrités et indignés parce que l'honorable Otto Lang, alors ministre des Transports, avait contourné la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest—ou il l'avait anticipée, si j'ai bonne mémoire—et présenté une autre politique. Je me souviens que, dans ce temps-là—le ministre des Transports (M. Pepin) en sait quelque chose lui aussi—le gouvernement avait lancé le fameux programme LIFT, ou "Lower Inventory for Tomorrow". Loin de régler tous les problèmes des producteurs de céréales de l'Ouest, ce programme a été une des pires initiatives du gouvernement.

M. Mazankowski: On avait donné un autre sens à ce programme: "Lower Income for Tomorrow".

M. MacKay: Ce sont plutôt les revenus qu'on se proposait de réduire, et non pas les stocks de blé, comme vient de le faire remarquer le député de Végréville (M. Mazankowski).

J'ai l'impression, monsieur le Président, que nous avons encore affaire à un ministre des Transports, originaire de l'Est cette fois, qui finira par s'apercevoir que les mesures qu'il préconise pour régler les difficultés de l'Ouest en matière de transport et de culture du grain sont tout à fait contraires à celles dont nous aurions eu besoin en ce moment. En tant que député, je suis curieux de savoir comment on compte surveiller les sociétés ferroviaires pour s'assurer que les vastes sommes d'argent qui leur seront versés serviront justement à atteindre les objectifs établis dans cette mesure législative. Alors que la relance à peine amorcée de l'économie est encore à l'état précaire, comment comptons-nous aider les céréaliers de l'Ouest et, en fait, les fabricants de machines agricoles qui seront les victimes de la hausse des frais de transport?

J'ai entendu l'autre jour le député de Brant (M. Blackburn) expliquer, si mon souvenir est bon, que deux entreprises dont il se souciaient au plus haut point, la Massey-Ferguson et la White Farm Equipment, seront durement touchées par les répercussions néfastes qu'il juge implicites à cette mesure. Beaucoup de députés sont portés à ne voir dans cette dernière qu'un simple projet de loi traitant du tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau, comme on se plaît à le désigner dans les médias et la population en général. Mais c'est bien plus que cela. Cette mesure porte sur la structure même du programme national de transport. Le gouvernement actuel a tendance à modifier et à manipuler les programmes et les institutions,

souvent sans trop bien comprendre les effets de ses décisions, ou de ses initiatives sur le produit final; d'où l'hésitation actuelle des députés à accepter ce projet de loi.

Le gouvernement a déjà procédé à de nombreuses réformes, tant au Parlement que dans le pays en général. Sans vouloir trop m'écarter du sujet de ce débat, monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de me rappeler, et il vous sera aisé de le vérifier dans le hansard, que M. Paul Hellyer avait déjà déclaré avec fierté que le Canada était le premier pays à avoir intégré ses forces armées. Voilà un autre projet qui devait être une excellente innovation, mais une quinzaine d'années plus tard, pas un seul pays d'Occident, que je sache, ne nous a encore imités ou ne s'est si peu occupé que nous de ses forces militaires et armées.

Examinons d'un peu plus près la loi nationale sur le transport qui avait tant préoccupé la Chambre. Le député de Végréville me corrigera si je fais erreur, mais je ne crois pas que la partie III de cette loi ait jamais été promulguée. Nous avons tout un fatras de règlements nuisibles et contraires les uns aux autres, qui continuent à causer beaucoup de tort au secteur du camionnage. Prenons le cas de Via Rail sur lequel le ministre avait tant misé lorsqu'il l'avait annoncé à la Chambre.

M. Mazankowski: En évitant là encore de passer par le Parlement.

M. MacKay: En évitant là encore de passer par le Parlement, comme le fait remarquer le député de Végréville. Après nous avoir laissés espérer qu'on résoudrait une autre crise des transports, et il ne s'agissait pas cette fois de céréales, mais bien de voyageurs, que nous a donné ce service dont on avait tant vanté les mérites? Je suppose que le moins que l'on puisse dire à ce sujet, c'est que les points de vue sont très partagés.

Et voici que le gouvernement prétend prendre une autre grande initiative. Toutefois, après avoir examiné dans ses moindres détails le programme du ministre des Transports, le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré officiellement qu'il aurait préféré qu'on ne changeât rien au programme actuel.

L'on découvre tous les jours de nouvelles anomalies à cette mesure législative. Les céréaliers de l'ouest ont rapporté en première page des journaux que, selon le sous-ministre, M. Kroeger, le tarif-marchandises sera haussé d'environ deux cents le boisseau. Mais il y a aussi cette formule des 3 p. 100 de 13 cents, qui donne un tout autre résultat. Alors, apparemment, nous devons avoir deux types d'inflation au Canada, l'inflation des prix à la consommation et l'inflation des tarifs de transport par chemin de fer. Je pense qu'il reste beaucoup de choses à expliquer avant que le public canadien ne soit disposé à accepter la loi.

Nous devons tenir compte des réalisations de nos concurrents, monsieur le Président. Les céréaliers de l'Ouest comptent sans aucun doute parmi les secteurs d'activité les plus productifs contribuant beaucoup au développement économique et au développement de nos exportations. Cependant, comment d'autres pays protègent-ils leurs producteurs? Sauf erreur, je crois que c'est en Australie que les céréaliers versent moins de la moitié des tarifs au réseau de chemin de fer de l'État de Victoria.

En Argentine, l'un de nos plus importants concurrents, depuis le 7 octobre 1981, l'Office national des grains assure le transport gratuit depuis la gare la plus proche jusqu'au port d'exportation.

Qu'en est-il maintenant de la communauté économique européenne? Elle verse directement aux producteurs de blé une subvention de $2.53 le boisseau.

Aux États-Unis, on verse une subvention moyenne de $13.81 la tonne pour le blé et de $6.84 pour l'orge. En vertu de ce programme de paiement, en espèces, les agriculteurs toucheront 11.4 milliards.

Pour ma part, monsieur le Président, j'estime que le projet dont nous sommes saisis constitue une dangereuse atteinte contre l'un des piliers de la confédération. Par comparaison avec des réalités de l'est du Canada, c'est comme si d'un seul coup on chambardait toutes les garanties qui assurent le lien maritime avec l'île du Prince-Édouard. C'est aussi fondamental. C'est comme si on remettait en cause le principe des paiements de péréquation. Mais ce qui complique davantage la question c'est que le gouvernement—et il faut le déplorer—ne soit pas suffisamment représenté dans l'ouest du Canada. Notre parti n'est pas bien représenté dans une autre région, le Québec. Voilà, c'est une situation propre à alimenter les soupçons et les craintes.

• (1210)

Don McGillivray, un commentateur financier perspicace, publie aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa un article au sujet du débat en cours. Voici ce qu'il nous dit:

. . . Les Communes n'ont pas encore entre les mains tout le projet de loi relatif au tarif du Nid-de-Corbeau.

Et je suis certain que cela nous préoccupe tous. Le journaliste poursuit ainsi:

L'une des principales dispositions destinée à protéger les céréaliers des Prairies contre des tarifs trop élevés ne sera dévoilée que lorsque les Communes auront donné leur accord de principe.

Voilà une bien mauvaise façon de procéder, monsieur le Président. Voici la suite:

Cette disposition secrète établit un lien entre le prix du grain et le taux de transport. Au moment où il a présenté son projet de loi, M. Pepin a dit qu'il s'agissait d'une disposition importante destinée à protéger les céréaliers contre des hausses de tarif qui menaceraient leur sécurité financière.

Naturellement, les représentants des Prairies veulent en connaître les modalités précises avant de donner leur accord de principe.

La deuxième cause à l'impasse actuelle est encore plus fondamentale.

Le changement proposé au tarif du Nid-de-Corbeau est le fait d'un gouvernement qui n'a même pas de représentant élu dans la région concernée.

C'est justement ce que je venais de dire. Voici la suite:

Tous les sièges que détiennent les libéraux à l'exception d'un seul, se trouvent dans une certaine région . . .

Les parties d'opposition détiennent tous les sièges à l'exception de deux dans une autre région . . .

Une telle polarisation exige beaucoup de prudence de la part du gouvernement, surtout quand une mesure touche des droits établis de la région où les libéraux ne sont pas représentés.

Une réalité comme le tarif du Nid-de-Corbeau qui, à tort ou à raison, est considérée comme une «grande charte» dans l'Ouest, n'est pas une chose à laquelle on puisse s'attaquer à la légère.

Avant que la Chambre ne vote ce projet de loi, le gouvernement doit en expliquer la portée avec beaucoup plus de précision. Il ne faudrait pas répéter l'expérience que nous avons connue avec VIA Rail ou l'unification des forces armées où le remède a sans doute été pire que le mal. Avant de voter une loi aussi importante pour notre pays, prenons tout le temps nécessaire pour l'examiner de plus près.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Au cours du peu de temps dont je dispose, monsieur le Président, je voudrais, dans le cadre du débat sur le projet de loi C-155, traiter de quelques aspects que j'estime pertinents. Je tiens à faire savoir dès le début que je m'oppose entièrement à ce projet de loi, notamment parce qu'il va retirer chaque année entre 600 millions et un milliard de dollars du circuit économique de la Saskatchewan. Cela signifie qu'environ $600 ou $700 pour chaque homme, femme et enfant ne seront pas dépensés dans la province. Cela signifie également que les grossistes et les détaillants vendront moins et qu'il y aura moins d'emplois. La structure socio-économique de ma province ne saurait résister à une telle atteinte à son économie. Ainsi, monsieur le Président, à supposer que le volume moyen augmente de 3 p. 100 au cours des dix prochaines années, l'économie de mon seul district de Fort Qu'Appelle perdra près de 3 millions de dollars. Cela, elle ne saurait se le permettre. Pour que l'économie locale continue à tourner, il faut que ces trois millions de dollars circulent et alimentent les concessionnaires et les garagistes, les quincailliers et les épiciers, qui à leur tour fourniront du travail aux résidents de Fort Qu'Appelle. Considérée du point de vue des répercussions socio-économiques sur la Saskatchewan, cette mesure législative est une pure folie.

Pourquoi cette attaque, monsieur le Président? Le gouvernement prétend qu'elle est nécessaire, car l'ancien tarif est désuet. En fait, le premier ministre (M. Trudeau) nous traite de réactionnaires, parce que nous nous opposons à ce que le gouvernement tient, à tort ou à raison, pour une mesure progressiste. Regardons-y de près. Le gouvernement prétend que l'écart entre le prix de revient de l'acheminement du blé pour les sociétés ferroviaires et le tarif que les agriculteurs paient est si grand que ceux-ci doivent commencer à assumer une plus grande part de ces frais. Pourtant, tous ces chiffres proviennent d'une étude effectuée par un certain M. Snavely au début des années 70.

J'aimerais examiner pendant quelques minutes certaines de ses hypothèses de travail, car c'est d'elles que ce projet de loi découle. Dans son rapport, M. Snavely reconnaît que ses chiffres ont tendance à avantager les sociétés ferroviaires. En substance, à la page 236, il écrit ceci:

> Notre choix de la tonne milliaire pour mesurer les recettes et les dépenses des sociétés ferroviaires aboutit à des résultats qui gonflent les dépenses desdites sociétés en ce qui concerne les lourds chargements et l'acheminement sur de longues distances de denrées comme les grains visés par le tarif réglementaire.

Plus précisément, monsieur le Président, M. Snavely a utilisé la tonne milliaire pour calculer le prix de revient du transport des grains visés par le tarif réglementaire qui représentent quelque 19 p. 100 de toutes les denrées que le CN et le CP acheminent. S'il avait utilisé par contre le wagon chargé ou le wagon chargé au mille comme unité de mesure, les grains visés par le tarif n'auraient plus représenté que 9.6 p. 100 et 13.6 p. 100 respectivement. Autrement dit, monsieur le Président, tout dépend du choix de l'unité de mesure. M. Snavely a reconnu que l'unité qu'il a utilisée avantage en définitive les sociétés ferroviaires, car elle gonfle le prix de revient du transport des grains par rapport aux frais réels. Une autre unité de mesure eut donné pour l'acheminement des grains des frais bien moins élevés. Mais ce n'est pas tout. M. Snavely écrit ailleurs ceci:

> J'ai tenu les dons et les subventions comme des actifs positifs dans l'établissement de la structure financière.

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur le Président? Cela signifie qu'il a considéré toutes les subventions et tous les dons publics que les sociétés ferroviaires ont reçus par le passé comme des avoirs dont ces dernières devaient escompter un rendement. Autrement dit, les frais d'acheminement des grains comprennent le rapport des dons et des subventions aux sociétés ferroviaires. Cela devient tout à fait insensé, monsieur le Président, lorsque vous l'appliquez au Programme de réfection des lignes secondaires. Dans le cadre de ce programme, les deniers publics ont été utilisés pour remettre en état les lignes secondaires existantes. Comment M. Snavely perçoit-il les deniers publics versés aux compagnies ferroviaires ou ces subventions, si vour préférez? Il prétend qu'ils font partie des dépenses en immobilisations et que les chemins de fer ont donc droit à un taux de rendement de 25.4 p. 100 environ sur cet argent. Ainsi, en 1980, la population a versé quelque 67 millions de dollars aux chemins de fer en vertu de ce programme. Pour M. Snavely, sur ce montant, 39 millions environ constituent des coûts d'immobilisation. Il accorde donc aux chemins de fer un taux de rendement de quelque 9.9 millions sur cette somme. En d'autres termes, il leur donne un rendement sur de l'argent qu'ils n'ont jamais dépensé, puisqu'il s'agit des deniers publics. Dans les faits, ce taux de rendement augmente l'écart au titre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de quelque 37.9 millions.

Ce qui complique encore les choses, c'est que les chemins de fer prétendent qu'ils devraient recevoir de plus gros montants dans le cadre de ce programme, car la valeur de leur actif est augmentée par le biais des paiements au titre du programme de réfection. M. Snavely est d'accord avec eux là-dessus. En d'autres termes, plus vous leur donnez, plus vous leur devez. C'est absolument insensé, monsieur le Président. C'est tout simplement du vol organisé.

Enfin, ce qui est également tout à fait absurde, monsieur le Président, c'est lorsque M. Snavely traite de ces lignes secondaires pour lesquelles ni le gouvernement ni les chemins de fer n'ont investi, afin de les améliorer ou les entretenir. Il soustrait le montant que les chemins de fer ont dépensé en réalité pour l'entretien de la somme qu'il auraient dû, selon lui, consacrer au maintien en bon état de ces lignes et il appelle ce montant le déficit d'entretien. Il accorde par la suite à ce déficit un taux de 25.4 p. 100 pour les dépenses d'immobilisation pour arriver au chiffre de 34.6 millions pour 1980. Le total est par la suite ajouté au coût de transport des céréales. Ces montants imaginaires augmentent, dans les faits, l'écart au titre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau de 34.6 millions. M. Snavely fait plus qu'accorder aux chemins de fer le droit d'obtenir un rendement sur des capitaux qu'ils n'ont même pas investis. En effet, il leur donne maintenant le droit à un rendement sur du capital que personne n'a investi et il leur permet de réclamer un remboursement pour l'entretien qu'ils n'ont même pas effectué.

• (1220)

L'écart au titre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le montant imaginaire que les agriculteurs doivent supposément commencer à combler au profit des chemins de fer, ne repose sur rien de concret. Ni mon parti ni aucun agriculteur de l'ouest du Canada ne peut l'accepter. Si le ministre désire un débat honnête sur cette question, il lui faut tout d'abord demander au CN d'ouvrir ses livres comptables, afin que la population

puisse déterminer ce qu'il en coûte vraiment pour transporter des céréales, et en arriver à certaines définitions et à certains calculs acceptés de tous, là encore, afin de déterminer le véritable coût de transport des céréales. Lorsque nous aurons ces chiffres, nous pourrons alors engager certaines discussions sérieuses avec les syndicats du blé et les organisations représentant les agriculteurs de tout l'ouest du Canada. Par contre, dans l'intervalle, on nage dans la fiction à moins qu'il ne s'agisse d'une tentative pour donner plus d'argent aux chemins de fer aux dépens de l'économie de l'ouest du pays et plus particulièrement de la Saskatchewan.

Nous ignorons même les conséquences de ce projet de loi. En ce qui a trait à la présentation de documents, le 23 juillet 1982, j'ai demandé au gouvernement de nous remettre tous les documents pertinents qu'il avait relativement aux subventions que reçoivent les agriculteurs américains par rapport à celles dont nous bénéficions. Ma question s'adressait au gouvernement en bloc et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) m'a répondu qu'il ignorait tout de l'existence des documents demandés. A moins que le gouvernement ou le ministre de l'Agriculture n'ait menti, et je ne peux l'affirmer, je dois tenir pour acquis que le gouvernement n'a effectué aucune étude sur les subventions que reçoivent les agriculteurs américains et les céréaliers canadiens.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. de Jong: Je commençais juste.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, mon honorable collègue qui n'avait que dix brèves minutes pour intervenir proteste en disant qu'il ne faisait que commencer; je trouve qu'il avait plutôt bien commencé. Je regrette un peu que le Règlement de la Chambre ne lui permette pas de poursuivre, mais telles sont les règles que nous avons acceptées. Nous ne disposons tous que de quelques instants pour nos exposés.

Il y a des Canadiens qui considèrent que le projet de loi C-155, sur le transport du grain de l'Ouest, n'intéresse que les gens de l'Ouest. Je ne suis pas d'accord. A cette étape de son étude, nous discutons d'une mesure d'un intérêt fondamental pour le pays. S'il est un pays dans le monde dont l'existence, l'expansion et la prospérité dépendent des transports, c'est bien le Canada. Pour bien comprendre l'importance du projet de loi, on n'a qu'à songer au rôle important qu'ont joué les chemins de fer dans notre histoire. Ils ont facilité la colonisation de l'Ouest, contribué à l'entrée de l'Ouest dans la Confédération et permis également aux producteurs de cette région qui dépendaient des chemins de fer de participer au développement du pays. Je prends aujourd'hui la parole pour dire à mes collègues, à mes amis et, en fait, à mes adversaires politiques qui siègent de l'autre côté de la Chambre que le projet de loi ne revêt pas d'importance uniquement pour l'ouest du Canada.

Il importe de dire que si nous sommes saisis d'un pareil projet de loi c'est pour un certain nombre de raisons. En effet, non seulement l'Ouest n'est pas représenté au sein du gouvernement et je veux parler d'une représentation qui compte, mais l'on ne comprend absolument pas l'importance que cette question revêt pour cette région.

Quelqu'un a dit du tarif du Nid-de-Corbeau qu'il était la Grande Charte des habitants de l'Ouest. C'est ce qui a donné pendant longtemps de la vigueur et de la substance au rôle que joue l'ouest dans la Confédération. Les gens vont bien sûr se demander pourquoi le projet visant à supprimer le tarif du Nid-de-Corbeau suscite un tel tollé. Examinons un instant la question sous un autre angle. Pensons à la société Bombardier au Québec, et imaginons que le gouvernement ait concocté un projet de loi qui aurait pour effet de faire augmenter les coûts d'exploitation de cette dernière, mettant ainsi en danger les emplois et la production et risquant de faire tomber son chiffre d'affaires après une certaine période, et imaginons que le gouvernement exige que le Parlement l'adopte avant la fin de juin. Imaginez le tollé que cela soulèverait au Québec. Or, c'est exactement ce qui se passe dans l'Ouest, et l'entreprise en cause est essentielle à l'économie de l'Ouest.

Imaginons les clameurs et l'indignation qui secoueraient la province d'Ontario si le gouvernement décidait d'intervenir dans le cœur industriel de l'Ontario et de réorganiser l'économie de cette province en proposant un projet de loi, et en limitant la durée des débats. J'entends déjà les clameurs et les grincements de dents des Ontariens.

Si le gouvernement décidait d'en faire de même avec les pêches dans les provinces de l'Atlantique, n'y aurait-il pas des protestations véhémentes, surtout si le gouvernement menaçait de recourir à toutes les astuces permises par le Règlement de la Chambre si une telle loi n'était pas adoptée assez rapidement par le Parlement? Les gens ne protesteraient-ils pas énergiquement s'ils étaient menacés de ne pas pouvoir s'exprimer au sujet d'une question d'une telle importance? Pour les Canadiens de l'Ouest, cette question est tout aussi importante. J'ai déjà dit que le cœur du problème, c'est que le parti libéral n'est pas représenté dans l'Ouest du Canada, et je maintiens que c'est vrai.

Un soir, le ministre des Transports (M. Pepin) a déclaré publiquement, en ma présence: «Nous n'avons aucune base dans l'Ouest du Canada, et nous avons tout misé sur le tarif du Nid-de-Corbeau». Cela semble résumer l'attitude du gouvernement. Le ministre dit «Ces mots s'adressaient à un certain public». Mais il a dit cela à la télévision, et nous étions tous les deux dans le champ des caméras. C'est donc une déclaration publique. S'il avait dit cela en privé, je n'y ferais certainement pas allusion. Quiconque en veut la preuve n'a qu'à s'adresser à la firme Ottawa Cablevision.

M. Pepin: Oh, j'ai dit la même chose dans l'Ouest.

M. Baker (Nepean-Carleton): En visionnant ce film, on pourra voir le député de Nepean-Carleton qui semble sidéré par les propos du ministre. Je n'en croyais pas mes oreilles. Tout est là, dans cette phrase «nous n'avons rien à perdre dans l'Ouest, et nous avons donc tout misé sur le tarif du Nid-de-Corbeau».

Quelle est l'importance du Nid-de-Corbeau? Qu'est-ce que c'est exactement? Le tarif du Nid-de-Corbeau, sur lequel les gens peuvent compter depuis de nombreuses années, stipule un tarif-marchandises fixe pour le transport des biens.

M. Blais: Des grains.

• (1230)

M. Baker (Nepean-Carleton): Pour les céréales effectivement. Il s'agissait d'un tarif rigide sans aucune souplesse. Il n'y avait place pour aucune disposition élastique pour ainsi dire. J'ai connu un arpenteur que l'on appelait Rabinzky le Marsupilani. Il pouvait vous fournir un relevé cadastral adapté à toutes les circonstances en un lasp de temps record.

Une voix: C'était probablement un libéral.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est qu'il avait une rare faculté d'adaptabilité. Sous sa forme actuelle, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'a aucune souplesse. On partait du principe que le prix de revient était élevé et que ce prix de revient élevé se répercutait sur toutes les autres variables entrant dans le calcul du tarif.

Quelles sont les conséquences du projet de loi? Pour la première fois, on abandonne le principe d'un tarif réglementaire pour le transport des marchandises. En d'autres termes, le coût de transport va désormais fluctuer au même titre que toutes les autres variables entrant dans le calcul du tarif. On va peut-être me dire que c'est le cas pour les autres secteurs. Je répondrai que ce ne sont pas tous les secteurs pour lesquels la loi prévoyait des frais généraux fixes ou des frais fixes, semant ainsi la confusion. La formule ne peut changer du jour au lendemain. Il ne suffit pas de dire que le projet de loi doit être adopté d'ici le 30 juin. En quoi le changement serait si important? Devons-nous changer le tarif pour le plaisir de le changer ou bien après s'être entendu? Ne va-t-on pas d'abord attendre que les parties intéressées s'entendent sur les modalités de la nouvelle formule?

Je tiens à faire remarquer aux députés que le ministre des Transports a réussi à faire ce qu'aucun autre homme politique n'avait réussi avant lui, à savoir unir l'Ouest et l'Est. L'Ouest, l'Est et le centre du pays forment un front uni. Le ministre a réussi à faire l'unanimité contre lui. Il va passer à l'histoire comme le grand unificateur national. Tout le monde est contre lui.

M. Thacker: Je croyais que le premier ministre était le seul à en être capable.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous croyions effectivement que le premier ministre (M. Trudeau) était le seul à pouvoir le faire, mais il semble qu'il ait un rival aujourd'hui.

C'est là où nous en sommes actuellement. Le gouvernement n'a peut-être rien à perdre dans l'Ouest. Par contre, le pays a beaucoup à perdre si le gouvernement s'obstine à ne pas tenir compte des inquiétudes légitimes d'une partie du pays. Ce débat aura permis, au moins, de montrer une chose: le gouvernement est incapable de comprendre ce pays et les forces qui contribuent à en assurer l'unité et le fonctionnement. Il aura montré que le gouvernement est incapable de comprendre les différences pour pouvoir ensuite trouver un compromis. Il faut abandonner le projet de loi.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, il s'agit probablement du projet de loi le plus important de la session, malgré le rapatriement de la Constitution.

Ce projet de loi a trait à la production des denrées alimentaires et au gagne-pain de ceux qui travaillent dans les champs et de ceux qui élèvent du bétail. Sans produits alimentaires, un pays ne peut pas exister. Ce projet de loi contribue plus que n'importe quelle autre initiative prise depuis un siècle à détruire les espoirs, les ambitions et les aspirations de ceux qui produisent des denrées alimentaires.

La fin de semaine dernière, j'ai assisté à quatre réunions avec des céréaliers, des éleveurs de porc, des éleveurs de bétail, des transformateurs et quelques consommateurs. Il y avait plus de 200 personnes représentant un bon échantillon de la population de Bow River, ma circonscription; aucune ne donne son appui au projet de loi C-155 sous sa forme actuelle. Je souhaite que le ministre écoute. Si pas une seule personne ne donne son appui à un projet de loi concernant les producteurs de l'ouest du Canada, le gouvernement devrait s'arrêter et le revoir.

Il est appuyé par le caucus du Québec, mais c'est une initiative qui concerne l'Ouest. Qu'est-ce que le caucus du Québec a à voir là-dedans? Pourquoi met-il son nez là-dedans? Ce projet de loi n'aidera même pas les agriculteurs du Québec. Il pourrait aider les libéraux du Québec mais pas les agriculteurs de cette province.

Les agriculteurs du Québec ont maintenant des débouchés pour le porc. Ils ont le choix entre l'orge et le blé. Ils n'ont pas besoin de se préoccuper des éleveurs de porc de l'Alberta et de la Saskatchewan, car le futur marché de ces provinces ne contrecarrera pas le marché du Québec. Ce projet de loi les empêchera toutefois d'obtenir ces débouchés. Il mettra les éleveurs de porc et de bétail de l'Alberta et de la Saskatchewan dans l'impossibilité de continuer.

Je vois sourire un membre du caucus québécois. Est-ce votre ambition? Voulez-vous détruire l'agriculture de l'ouest du Canada? Si vous parlez ainsi, c'est que quelque chose ne tourne pas rond. Vous dites des bêtises. Pourquoi ne pouvons-nous pas essayer d'édifier le Canada tout entier au lieu d'essayer d'en détruire une partie?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je demande au député de s'adresser à la présidence.

M. Taylor: Monsieur le Président, je m'adresse à la présidence. Je dis au député qu'il dit des bêtises quand il se met à essayer de détruire le Canada. Il n'a certainement pas le droit d'en rire à la Chambre. Je le dis par votre intermédiaire, monsieur le Président.

Parlons du tarif du Nid-de-Corbeau. Ce n'était pas un problème de transports au début. Il ne s'agissait pas non plus de subventions. C'est un tarif qui a été jugé acceptable lorsqu'il a été intégéré à une loi et il est acceptable depuis de nombreuses années.

C'est seulement au début des années 1960 que les problèmes devinrent évidents. Lorsqu'ils commencèrent à se manifester, le ministre les a très bien expliqués et il sait de quoi il s'agit. Premièrement, les chemins de fer ne recevaient pas un revenu juste pour leurs investissements. C'est ce que les sociétés de chemins de fer ont dit et bien des gens étaient d'accord avec elles. Par conséquent, les sociétés de chemins de fer n'entretenaient pas leurs lignes et elles ne s'occupaient pas de l'efficacité du réseau de transport, ce qui a fait du tort aux agriculteurs.

Le troisième problème s'est posé quand les agriculteurs ont constaté qu'il leur en coûtait moins cher d'expédier leurs produits tels quels de l'Ouest au lieu de les transformer eux-mêmes. On décourageait la transformation dans l'ouest du

Canada. En outre, les éleveurs de bovins et de porcs devaient payer pour engraisser leurs bêtes, ce qui les défavorisait.

Quand le ministre a annoncé les recommandations du rapport Gilson, il a parlé de ces trois problèmes. L'étude Gilson devait proposer une solution à ces problèmes, ce qu'elle faisait d'ailleurs. Ces problèmes disparaîtraient si les recommandations du rapport Gilson étaient mises en œuvre. Le gouvernement a dépensé $287,000 pour permettre à M. Gilson de trouver une solution à ces problèmes. Ensuite, le ministre a modifié cette solution en en réduisant la portée de moitié. La grande majorité des habitants de l'Ouest auraient appuyé la solution proposée par M. Gilson. Un compromis raisonnable aurait consisté à verser la moitié de l'argent aux producteurs et l'autre moitié aux chemins de fer, mais le ministre a opté pour une solution extrémiste. Faut-il s'étonner alors que plus personne ne l'appuie dans l'ouest du Canada? Aucun habitant de ma circonscription, par exemple, n'est prêt à appuyer le projet de loi C-155.

Cela devrait servir d'avertissement au ministre. Il devrait retirer la mesure à l'étude et revenir aux recommandations du rapport Gilson, et peut-être même à la solution plus favorable proposée par le député de Végréville (M. Mazankowski). Celui-ci a proposé que nous donnions à nouveau la faculté de choisir qui nous a permis de bâtir notre pays. Les agriculteurs du Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de toutes les autres régions du pays pourraient décider ce qu'ils veulent cultiver et de quelle façon, sans l'intervention du gouvernement. Il faut laisser les gens libres. Le député de Végréville disait qu'il faut s'en remettre aux gens eux-mêmes.

• (1240)

Nous devrions donner l'argent aux agriculteurs pour qu'ils fassent comme ils l'entendent, même si c'est un risque en agriculture. Nous devrions leur laisser le choix. Certains voudraient le verser aux chemins de fer. Ceux-là se verraient remettre un document attestant le paiement et bénéficieraient du tarif voulu. D'autres se serviraient de la subvention pour nourrir leurs porcs. L'agriculture, c'est autant faire de l'élevage que d'expédier du grain vers les marchés d'exportation. Les éleveurs auraient donc droit à leur subvention. D'autres voudraient expédier leur grain vers un parc d'embouche. Pourquoi n'en auraient-ils pas le choix? La liberté de choix, c'est ce qui fait le Canada. Le gouvernement n'a pas à apprendre aux Canadiens ce qui leur convient. Il n'a pas à leur dire quoi faire ni à leur montrer comment dépenser leur argent. Remettons-nous en enfin aux gens et tâchons de voir quels sont leurs besoins. Le gouvernement devrait chercher à savoir ce que veulent les producteurs.

Je mets le ministre au défi d'assister à des réunions comme cela où je suis allé en fin de semaine dernière. Qu'il aille demander aux producteurs ce qu'ils veulent. Le ministre constatera qu'aucun producteur de l'Ouest—et je sais de quoi je parle—n'appuiera ce projet de loi sous sa forme actuelle. Le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) prétendent que le syndicat du blé les soutient. J'aime autant leur dire qu'il n'en est rien. Le syndicat du blé de l'Alberta ne vous soutient pas. Je ne crois pas qu'il y ait le quart ni même le dixième des membres des syndicats du blé qui appuient ce bill. Quand le ministre prétend avoir l'appui des 130,000 membres des syndicats du blé, il se moque de nous. C'est ridicule.

Quand j'ai parcouru ma circonscription l'année dernière, les agriculteurs sont venus me voir et le dixième d'entre eux m'ont dit: «Versez cet argent aux chemins de fer». Au cours d'une réunion, l'autre soir, à Standard, le délégué du syndicat du blé a déclaré: «Je ne suis pas d'accord pour qu'on verse cet argent aux chemins de fer. Je préfère qu'on le verse aux producteurs».

Le ministre a la possibilité de faire quelque chose dans l'intérêt du Canada. Il peut vraiment servir son pays en retirant cette mesure et en donnant le choix aux gens. Donnez le choix aux producteurs. Laissez-les décider comment cet argent sera dépensé. Notre pays pourra alors vraiment prendre son essor. Les producteurs pourront produire. Donnez leur chance aux agriculteurs de l'Ouest. Laissez-nous une chance d'élever des porcs. Laissez-nous une chance d'élever des bovins. Nous avons nos propres marchés. Nous n'allons pas essayer d'empiéter sur le marché québécois. Le Québec a déjà une voie maritime conduisant jusqu'au Japon où il peut expédier des porcs sur pied. Les agriculteurs du Québec ont déjà un marché à New York. Mais nous sommes plus près de la Californie. Nous sommes plus près de l'ouest des États-Unis où il y a un énorme marché pour le porc et le bœuf.

Pourquoi le gouvernement veut-il nous prendre à la gorge? Pourquoi essaie-t-il d'anéantir l'agriculture de l'Ouest? Laissez-nous une chance de nous en sortir. Laissez-nous une chance de contribuer à la prospérité de notre pays. C'est tout ce que nous demandons au ministre. Laissez-nous une chance. Montrez-vous équitable envers nous. Si vous le faites, nous pourrons nous mesurer à n'importe qui, au Canada ou ailleurs. Nos producteurs y parviendront si on leur laisse une chance. Mais si le gouvernement s'attend à ce qu'ils élèvent des porcs ou des bovins, alors qu'ils ont les mains liées, il rêve en couleur. C'est un rêve impossible, car le gouvernement empêche les agriculteurs de l'Ouest d'être concurrentiels. Ce projet de loi empêche nos éleveurs de bovins et de porcs ainsi que nos abattoirs de soutenir la concurrence. Nous voulons simplement qu'on soit équitable envers nous. Nous demandons au ministre de retirer ce projet de loi. Nous lui demandons de présenter une mesure qui contribuera à la prospérité du Canada au lieu de le détruire.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais signaler tout d'abord que notre position est nette. Nous n'avons pas l'intention de laisser ce projet de loi franchir les diverses étapes à la Chambre et obtenir force de loi. Nous prendrons tous les moyens à notre disposition, en conformité du Règlement, pour y faire obstacle. Nous ne transigerons pas si ce n'est pas éliminer cette menace qui pèse sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je voudrais faire un peu l'historique de ce tarif, afin que les Canadiens sachent de quoi il retourne.

En 1881, le consortium CPR accepta des Canadiens des terres, des fonds, des lignes ferroviaires et d'autres avantages importants en échange d'un engagement selon lequel la société du Canadien Pacifique exploiterait et maintiendrait efficacement son chemin de fer. Plus précisément, le CP et le gouvernement fédéral passèrent un contrat valable qui les liaient.

En 1925, le Parlement inscrivit dans ses lois le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau quand les chemins de fer offrirent de maintenir le tarif à condition de pouvoir modifier les faibles tarifs imposés pour d'autres denrées. A ce moment-là, le CP déclara nettement:

Nous ne réclamons aucun changement aux modalités établies en 1897 à l'égard des céréales et des produits céréaliers.

La question du tarif Nid-de-Corbeau a fait l'objet de beaucoup de débats depuis lors; les chemins de fer ont tenté furtivement d'exercer leur influence sur le gouvernement pour obtenir des changements, tandis que le gouvernement et le Parlement s'accrochaient obstinément à l'accord initial.

Ce n'est ni la première ni la dernière fois que le CP tente de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Mais comme toutes les autres fois auparavant, le CP va échouer encore.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je voudrais lire un passage de la déclaration faite par M. le juge Hall lorsqu'il a étudié la question en 1980-1981. Dans sa déclaration du 24 novembre 1980, il disait qu'il n'y a d'autre position à adopter que de s'en tenir contre vents et marées à la non-négociabilité du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il disait également que les chemins de fer sont intégralement couverts des frais de transport du grain provenant des lignes subventionnées au titre des embranchements. La subvention porte non seulement sur la fraction embranchement mais sur l'acheminement complet, jusqu'au terminus portuaire. Ce grain est maintenant transporté à des prix compensatoires.

En 1981, il a également dit qu'on avait donné aux chemins de fer l'usage gratuit de 14,000 wagons-trémies coûtant en gros 700 millions de dollars, en plus de l'argent nécessaire à la remise en état de leur propre parc de wagons couverts et à la remise en état des lignes négligées pour lesquelles ils reçoivent des subventions. Il a ajouté que les producteurs céréaliers de l'Ouest maintiennent maintenant à leurs frais le prix du pain dans l'Ouest. Ils font ainsi aux consommateurs un cadeau de 5c. le pain, sous la forme de l'intérêt et des charges de stockage afférents au blé que la Commission canadienne du blé vend aux meuneries de l'Est.

Je consigne ces passages pour faire voir que ce n'est pas pour faire plaisir au Nouveau parti démocratique ou à quelques agriculteurs de l'Ouest qu'il ne faut pas toucher au tarif de transport des céréales. A l'origine, il s'agissait d'un accord qui, de toute évidence, donnait au CP des avantages notables dont il continue de tirer parti, sous forme d'une part des terrains à sa disposition, mais surtout, en ce qui concerne la discussion présente, d'importants avantages en espèces et en nature pour compenser les pertes qu'il pourrait faire du côté du tarif de transport.

Le dispositif du Pas du Nid-de-Corbeau, c'est manifestement une sorte de subside. C'est un subside assuré par tous les Canadiens dans le but de rendre notre grain compétitif à l'échelle mondiale. J'estime, monsieur le Président, que si vraiment nous modifions le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, cela va sans aucun doute faire monter le prix des céréales. Si nous haussons le prix des céréales, nous réduisons la compétitivité de nos producteurs céréaliers. Ou nous faisons cela ou les producteurs céréaliers devront absorber le coût additionnel découlant des changements proposés par le gouvernement, et leurs liquidités s'en trouveront réduites. Si leurs liquidités sont réduites, le montant d'argent dont ils disposent pour acheter d'autres produits nécessaires à leur exploitation ou à leur famille, s'en trouvera aussi réduit. Dans ce cas, les producteurs d'instruments aratoires de l'Est n'auront pas de marché pour la vente de leurs machines. D'autres fournisseurs des producteurs céréaliers constateront que ceux-ci n'ont pas les capitaux nécessaires pour honorer leurs obligations bancaires ni pour satisfaire ses besoins d'achat.

• (1250)

Nous tenons à dire au ministre que quelle que soit sa motivation, cette mesure va à l'encontre de l'entente conclue à la fin du dix-neuvième siècle et de toutes les mesures qu'on a essayé d'imposer au fil des ans et qui ont été rejetées par les parlements successifs. Cela va également à l'encontre de la situation dans le domaine du transport des céréales telle que décrite par le juge Emmett Hall et des meilleurs intérêts des céréaliers de l'ouest du Canada, puisque l'on réduit leurs revenus potentiels. Ce projet de loi, qui n'améliore pas vraiment la situation économique dans le reste du pays, est donc tout à fait inacceptable.

Nous avons demandé qu'il soit divisé en trois parties bien distinctes. Nous avons réclamé qu'une partie porte sur la situation en ce qui a trait aux terres houillères, sur la façon de s'en occuper et de les remettre à la Colombie-Britannique au cas ou certaines modifications seraient finalement apportées. Nous avons également suggéré que l'on consacre une partie à l'amélioration et à l'entretien des lignes de chemins de fer, non seulement pour le transport des céréales mais aussi pour le transport de tous les biens qui, nous l'espérons, finiront par être vendus sur le marché mondial et transportés de l'endroit où ils sont produits jusqu'aux côtes est et ouest, afin de pouvoir être exportés dans le monde.

Il est vrai que l'on peut forcer le CN et le CP à respecter leurs obligations en ce qui a trait au maintien en bon état de lignes de chemins de fer, afin qu'elles puissent répondre aux besoins de l'ère moderne. Si le gouvernement désire modifier le tarif au Pas du Nid-de-Corbeau, nous pouvons lui garantir que nous ferons tout en notre pouvoir pour nous y opposer; nous proposons que ces changements soient présentés dans un projet de loi distinct portant strictement sur ces changements et rien d'autre.

Les liens que le gouvernement établit sont tout à fait inacceptables. La modification du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'a aucune répercussion directe sur la nécessité pour les chemins de fer d'améliorer leurs installations. Ils doivent entretenir leur réseau ferroviaire, afin d'être en mesure de transporter les produits canadiens dans tout le pays vers les nombreux marchés qui s'offrent au pays même ou à l'extérieur et ce n'est pas en modifiant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qu'on leur facilitera la tâche.

Il est peut-être nécessaire à ce stade-ci de discuter de la question de la propriété des terres houillères et de la compétence sur ces dernières. Selon nous, il sera peut-être nécessaire de les remettre au gouvernement de la Colombie-Britannique plutôt que de maintenir le statu quo. Nous croyons donc nécessaire d'étudier sérieusement cette question à la Chambre, sans que la question des tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau entrave nos discussions. Ces questions n'ont aucun lien entre elles. En les traitant ensemble dans un projet de loi, on nuit au règlement des questions importantes que sont la

propriété des terres houillères et la compensation relative à ces dernières.

Enfin, nous avons pris un engagement que nous tiendrons fermement. Quoi que fasse le gouvernement, il ne réussira pas à faire modifier le tarif du Nid-de-Corbeau au cours de la présente session du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je sais pertinemment que le gouvernement cherchera à nous y contraindre, à nous ridiculiser et à faire croire par tous les moyens possibles que nous faisons obstruction à des mesures utiles et valables. Nous supporterons tout cela, afin de l'empêcher d'imposer une loi qui aura des répercussions incommensurables et nuisibles à long terme non seulement aux producteurs de céréales mais à la vaste majorité des Canadiens des quatres coins du pays, lesquels ne comprennent pas bien à l'heure actuelle toutes les implications du projet de loi C-155.

Cette mesure ne passera pas. Si le gouvernement veut que certains éléments en soient adoptés, il doit la retirer et la scinder en trois parties distinctes avant de nous en saisir à nouveau. S'il espère voir adopter d'autres mesures législatives, il ferait mieux de ne pas faire étudier ce projet de loi. S'il veut faire progresser l'étude d'autres mesures qu'il juge importantes, il ferait mieux de discuter avec nous de celles qu'il peut mettre à l'étude et dont nous sommes disposés à discuter. Mais nous ne laisserons pas cette mesure avoir force de loi.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, au cours de mon intervention, comme je viens de l'est du pays, je pense pouvoir présenter un point de vue que l'on a négligé jusqu'à présent. On l'a déjà dit à maintes reprises, l'accord sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a été négocié par le CP et le gouvernement au nom des Canadiens. Son but était d'encourager la colonisation de l'Ouest et à cet effet, le gouvernement promettait un tarif de transport fixe. Celui-ci a signé avec le CP de nombreux accords. En comité ou ici même, nous allons enfin pouvoir discuter de certains d'entre eux.

Certaines personnes ignorent peut-être à quel point le réseau ferroviaire contrôlé par le CP est compliqué. Combien de gens par exemple savent, même ici, que les centaines, que dis-je, les milliers de chemins de fer dont on dit généralement qu'ils appartiennent au CP, sont en réalité la propriété de 14 filiales—l'une d'entre elles n'est d'ailleurs même pas une filiale—avec des actionnaires minoritaires? Les Canadiens qui prennent le train—du moins ceux qui arrivent à obtenir une place—pour se rendre de Montréal à Toronto ou même plus loin savent-ils combien de kilomètres de voies appartenant au CP ils empruntent? Pas un. Les lignes n'appartiennent pas au CP. Elles appartiennent en réalité à la Ontario and Quebec Railway Company à laquelle l'exploitation de la ligne a été cédée à bail perpétuel de 999 ans. Je voudrais faire comprendre ici—et je l'espère en comité si le projet de loi se rend jusque là—à quel point les actionnaires minoritaires et les détenteurs de débentures des compagnies en question sont mal traités.

J'ai reçu des lettres de gens dont les aïeux ont investi en toute bonne foi dans des sociétés comme la Calgary and Edmonton Railway Company ou la Ontario and Quebec Railway Company, et qui viennent de découvrir qu'ils ne peuvent obtenir du CP de renseignements valables au sujet de l'investissement de leurs pères. Dans de nombreux cas, l'actif qui servait de garantie pour leurs titres a disparu ou bien a été cédé à d'autres entreprises ou même à des tierces parties. Bref, lorsque le CP prétend qu'il est injuste de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il oublie de nous parler du sort qu'il réserve aux actionnaires et aux détenteurs de titres des différentes filiales dont les tarifs ont été fixés il y a près d'un siècle et qu'il se refuse à tout prix à renégocier.

Aimeriez-vous, monsieur le Président, posséder quelques-unes des obligations à 4 p. 100 de l'emprunt de 3.7 millions souscrit à la New Brunswick Railway Company qui doit arriver à échéance en 2880? Ces obligations de première hypothèque, le CP en profite actuellement. Aimeriez-vous détenir des obligations à 4 p. 100 de l'emprunt de $924,000 accordé à la Toronto, Grey and Bruce Railway Company qui arrivera à maturité le 14 juin 2883 ou encore de l'emprunt de 1.8 millions accordé à la Quebec Central Railway Company qui arrivera à échéance le 1er août 2911? Aimeriez-vous posséder des obligations à 5 p. 100 du prêt perpétuel de 8.1 millions accordé à la Ontario and Quebec Railway Company? Même le gouvernement fédéral a émis des obligations perpétuelles arrivant à maturité en 1996.

Monsieur le Président, vous souvenez-vous des obligations à 3 p. 100? Lorsque j'aurai l'occasion de revenir sur cette question, je montrerai que s'il est juste de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il faut aussi, en toute justice, renégocier toutes les émissions à long terme ou perpétuelles dont le CP profite au détriment des actionnaires et des détenteurs de titres.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES MINES

LES CAPITAUX NÉCESSAIRES POUR LES INSTALLATIONS D'USINAGE

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Dans le cadre de son budget du 19 avril, madame le Président, le gouvernement du Canada a rendu la déduction pour épuisement de 33⅓ p. 100 des frais d'exploration minière encore plus intéressante pour les petites sociétés minières. Il vise ainsi à assurer le financement de ces dernières et à encourager les Canadiens à investir. Les nombreuses petites sociétés minières de ma circonscription ont accueilli cette initiative avec enthousiasme.

Je voudrais profiter de l'occasion pour exhorter le gouvernement à faire dépendre si possible le secteur minier du ministère de l'Expansion économique régionale. Nombreuses sont les petites sociétés financières qui ont besoin de capitaux pour monter leurs propres installations d'usinage. Si elles disposaient de ces installations, elles pourraient réduire leurs frais de transport et autres frais connexes, voire créer des emplois.

Les entreprises de fabrication ont déjà accès à des sources de financement et peuvent obtenir de l'aide pour se construire des usines. Rien de semblable n'est offert au secteur minier. Si le gouvernement mettait en œuvre une mesure incitative de ce genre dans le cadre du MEIR, il favoriserait davantage les petites sociétés minières, et je suis certain que nous verrions tous les secteurs connexes créer des emplois aux quatre coins du Canada.

* * *

LE LOGEMENT

LE RÉGIME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ—ON DEMANDE LA PROLONGATION DU PROGRAMME

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, l'économie canadienne est dans une situation très précaire et la question des stimulants offerts par le gouvernement revêt une importance cruciale à l'heure actuelle. Il faut tenir compte des répercussions que ceux-ci auront sur la création d'emplois, de l'effet multiplicateur du financement fédéral, des besoins publics auxquels le programme répond et ainsi de suite.

L'une des initiatives les plus positives dans ce domaine—et j'en félicite le gouvernement—a été le Régime canadien d'encouragement à l'accession à la propriété, en vertu duquel le gouvernement fédéral a accordé une subvention de $3,000 à ceux qui achetaient une maison pour la première fois, afin de stimuler l'achat et la construction de nouvelles maisons. L'expérience prouve qu'il s'agit là d'encouragements valables, qui sont offerts au secteur approprié de l'économie et ce, au bon moment.

Dans le budget qu'il nous a présenté il y a un mois, le ministre a alloué quelque 30 millions de dollars de plus au programme. Celui-ci marche tellement bien qu'en quelques semaines, à peine, tous les fonds ont été distribués. Après une forte stimulation de la demande, celle-ci a dû diminuer, faute de crédits supplémentaires.

Si l'on tient compte du nombre de programmes mal conçus en vertu desquels le gouvernement a dépensé des deniers publics à tort et à travers, il semble manifeste qu'il faut étendre un programme couronné de succès comme celui-ci, même si cela doit être au détriment de certains projets moins réussis du gouvernement. J'exhorte donc le gouvernement à étendre ce programme en y affectant immédiatement de nouveaux crédits.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LE CODE DE CONDUITE DES NATIONS UNIES CONCERNANT LE TRANSPORT MARITIME—ON DEMANDE LA SIGNATURE DU CANADA

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre que l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas ont signé le code de conduite concernant le transport maritime de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et que ce code est maintenant ratifié. Cela va permettre aux nations commerçantes d'exiger que le transport de leurs exportations et de leurs importations soit assuré en partie par leurs propres navires. On espère par là réduire le nombre des pavillons de complaisance, qui nuisent tant au commerce international depuis de nombreuses années.

Article 21 du Règlement

La déception, toutefois, c'est que le gouvernement du Canada n'a toujours pas signé ce code et qu'il semble bien ne pas être disposé à la faire. En fait, le Canada n'a toujours pas fait de déclaration sur ce que sera sa réponse officielle aux pays qui mettront le code en pratique. A ce jour, la seule réponse du Canada est une déclaration plutôt irresponsable d'un employé de la Commission canadienne des transports, menaçant de prendre des mesures de rétorsion contre toute nation qui adopterait et utiliserait le code pour exiger qu'une partie au moins de son commerce soit confié à ses propres navires.

Un certain nombre de nos partenaires commerciaux, notamment l'Allemagne de l'Ouest, ont signé le code. De plus, le Canada profiterait largement de l'adoption de ce code qui réserverait une proportion donnée de notre commerce international aux navires canadiens dotés d'un équipage canadien.

Le gouvernement ne doit pas déclarer qu'un transporteur est canadien sans être certain d'en tirer des avantages économiques pour le Canada sous forme de travail, de construction de navires et d'impôts. Toute tentative de faire d'une compagnie canadienne qui possède des navires battant pavillon étranger un transporteur canadien serait d'une incroyable hypocrisie. Le gouvernement doit immédiatement signer le code de conduite relatif au transport maritime et s'assurer ainsi du développement d'une marine marchande canadienne.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LE CONGRÈS À LA DIRECTION—LA POSITION DES PROGRESSISTES CONSERVATEURS

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, comme tous les Canadiens le savent, le parti progressiste conservateur est actuellement engagé dans une course à la direction. Les candidats doivent se rappeler cependant que les Canadiens ne sont pas dupes et qu'ils devront exprimer clairement leur position constitutionnelle. Actuellement, c'est la tour de Babel puisque ni les candidats, ni le parti, n'ont de position. L'ancien président de la Iron Ore a appuyé la position du parti libéral lors du débat constitutionnel et ne semble pas avoir changé d'opinion. Le député de Yellowhead (M. Clark) et ancien chef du parti a fait la cour aux Québécois et tente encore aujourd'hui de s'allier les séparatistes du Québec. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) déclarait dernièrement qu'il

Article 21 du Règlement

faut qu'une alliance soit contractée entre nationalistes du Québec et conservateurs, un mélange pour le moins explosif.

Enfin c'est le député de Rosedale (M. Crombie) qui semble le plus honnête en déclarant dernièrement que le parti progressiste conservateur a trompé les Québécois lors de la dernière ronde constitutionnelle, que toute la présumée ouverture vers le Québec n'avait pour but que d'embarrasser les libéraux, mais que l'intention véritable n'était qu'électoraliste, sans assise réelle.

Ces messieurs prouvent qu'il leur est plus facile de semer la bisbille dans un parti que de conduire un pays.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE NOMBRE CROISSANT DES FAILLITES AGRICOLES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, la dépression libérale continue a ravager la communauté agricole au Canada et elle se traduit par un nombre effarant de faillites et la dégringolade des revenus des agriculteurs. Comparativement à 1980, les faillites agricoles ont augmenté d'environ 160 p. 100 en 1982. Le revenu global net des agriculteurs a été d'à peu près 3.8 milliards de dollars en 1982, une diminution de plus de 19 p. 100, et on s'attend qu'il n'atteigne pas 3.7 milliards cette année.

En dépit de la conjoncture difficile et des obstacles de la bureaucratie, les agriculteurs canadiens ont continué à faire un apport considérable à notre économie. Au début de la présente décennie, l'agriculture assurait 40 p. 100 du produit national brut. Aujourd'hui, un agriculteur produit suffisamment pour nourrir 67 personnes, contre seulement 11 en 1940. Un tel rendement de la part de ce secteur efficace devrait certainement inciter le Parlement à se montrer plus généreux.

Au contraire, le gouvernement libéral ne cesse de s'en prendre aux agriculteurs et il ne préconise aucune mesure pour leur venir en aide. Pris dans le cercle vicieux de déficits et de dépenses énormes, les auteurs des programmes libéraux ne comprennent pas les conséquences des impôts sur les gains de capital prélevés sur les terres agricoles, des taux d'inflation élevés et, surtout, des taxes sur le carburant. De hauts fonctionnaires se vantent du fait que les Canadiens ne dépensent que 17 p. 100 de leurs revenus pour se nourrir, comparativement à 30 p. 100 pour les habitants de l'Europe occidentale.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

L'EMPLOI

[*Français*]

LE DEVOIR POUR LE GOUVERNEMENT D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le chômage a atteint des proportions sans précédent au Québec, spécialement chez les jeunes. Face à ce fléau social, le gouvernement fédéral ne propose aucune politique de l'emploi. Il faut que cesse la querelle stérile entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. La seule priorité est l'emploi pour les 500,000 chômeurs et 600,000 assistés sociaux au Québec. Cette semaine des milliers de Québécois participeront à une grande marche afin que les gouvernements assument leurs responsabilités à l'égard de ceux qui les élisent. Le Nouveau parti démocratique, tout comme l'Assemblée des évêques, les syndicats et divers organismes sociaux appuient les objectifs des organisateurs de cette manifestation de l'espoir. Les jeunes, les femmes, les syndiqués et les non-syndiqués doivent obtenir des conditions de vie et de travail convenables.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'USAGE DU TABAC DANS LES SALLES DE RÉUNION DES COMITÉS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, des études scientifiques récentes ont démontré de façon spectaculaire les effets nocifs de la fumée pour ceux que l'on appelle les fumeurs passifs.

Les non fumeurs qui respirent constamment un air enfumé par les autres souffrent d'une baisse de la capacité respiratoire équivalente à celle des fumeurs qui fument jusqu'à dix cigarettes par jour.

Les gens qui souffrent de l'angine, maladie cardiaque qui se manifeste par des douleurs dans la poitrine, et qui respirent de l'air vicié par les fumeurs voient le risque de subir une attaque, mesuré par la résistance à l'exercice, augmenter de 22 p. 100 s'ils se trouvent dans une pièce ventilée et de 38 p. 100 dans une pièce non ventilée.

Le taux de mortalité attribuable au cancer du poumon chez les femmes mariées qui ne fument pas est de 5.6 pour 1,000 chez les femmes de non fumeurs, de 9.3 pour 1,000 chez les femmes de fumeurs occasionnels et de 13.1 pour 1,000 chez les femmes de fumeurs invétérés, qui fument plus de 20 cigarettes par jour.

Ces études devraient nous convaincre, dans les milieux politiques, de demander au comité permanent de la gestion et des services aux députés, par votre intermédiaire, madame le Président, de réglementer l'usage du tabac dans les salles de réunion des comités, afin d'améliorer la qualité de l'air ambiant et de donner l'exemple aux Canadiens, en vue de favoriser l'interdiction du tabac dans les endroits publics.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE BESOIN DE SECOURS DES CHANTIERS DE HALIFAX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, les chantiers navals d'Halifax éprouvent les mêmes difficultés que toute l'industrie maritime canadienne à cette différence près qu'ils risquent de disparaître. Les carnets de commande de tous les chantiers maritimes du Canada sont à leur plus bas niveau depuis dix ans et le nombre de travailleurs n'était plus que de 9,000 à la fin de 1982.

Les industries de Halifax ont cherché à obtenir le contrat de radoub du *Nipigon* de la Garde côtière, d'une valeur de 20 millions de dollars. Il semblerait que ce contrat sera attribué à un chantier naval du Québec. Il ne reste qu'un espoir pour Halifax, la construction de navires proposée par le gouvernement ainsi que les travaux de radoub du *Protector* de la Garde côtière.

Si le gouvernement a sérieusement l'intention d'accélérer son projet de construction pour rééquiper la Garde côtière canadienne et de terminer son programme des frégates de patrouille, l'industrie pourrait être sauvée.

Il faut immédiatement secourir les chantiers maritimes d'Halifax. Le gouvernement doit chercher à créer des conditions économiques laissant place à une concurrence équitable aux plans national et international.

Ensuite, le gouvernement doit rapidement mettre en œuvre ses projets de construction navale pour créer de l'emploi dans les plus brefs délais. Sinon, une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente sera perdue et une activité employant un grand nombre de travailleurs disparaîtra.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème local. Les installations de construction navale et de radoub sur la côte est représentent un atout et une ressource pour tout le pays, et il faut les protéger.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE LE RETRAIT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement semble décidé à faire adopter ce projet de loi C-155 à n'importe quel prix, même si tous les indices montrent bien que la majorité des agriculteurs du pays n'en veulent pas. Lors des quatre réunions qui ont eu lieu en fin de semaine dans ma circonscription de Bow River, plus précisément dans les villes de Carbon, de Nanton, de Vulcan et de Standard, auxquelles ont assisté plus de 200 producteurs et consommateurs—des céréaliers et des éleveurs de porcs et de bœufs—pas une seule personne ne souhaitait que le C-155 soit adopté dans son libellé actuel. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des personnes présentes à ces réunions ont réclamé la solution proposée par le député de Végréville à la Chambre (M. Mazankowski); en effet, le député a proposé que ce soit le producteur, et non pas le gouvernement, ni les sociétés ferroviaires, ni les organisations agricoles, qui décide librement si le gouvernement l'indemnisera lui ou les sociétés ferroviaires pour le manque à gagner. Si tous les faits étaient clairement exposés, je crois que l'on obtiendrait la même réaction un peu partout dans le pays—les Canadiens veulent avoir leur mot à dire dans l'administration de leur pays—ils voudraient retrouver une certaine liberté de choix—les gens n'apprécient pas du tout que le gouvernement les contraigne de la sorte et ils lui en veulent de décider en leur nom de ce qui est bon pour eux.

J'exhorte le gouvernement à se rendre aux vœux de la population, à retirer le projet de loi C-155 et à le remplacer par une nouvelle mesure qui soit démocratique cette fois et qui permette aux producteurs de se prévaloir de leur droit de décider par eux-mêmes de la façon dont sera dépensé leur argent.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES CET ÉTÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui, sauf erreur, devait être présent aujourd'hui, je pourrais peut-être poser ma question au ministre des Finances. Elle porte sur un aspect du problème du chômage extrêmement inquiétant que les sociologues considèrent de plus en plus comme le principal problème social affligeant le pays à l'heure actuelle. Je veux parler du chômage chez les jeunes et des répercussions qu'il a sur eux et qu'il aura sur notre société, si nous n'agissons pas.

En 1982, les représentants du ministère de l'Emploi ont prévu que le taux de chômage chez les étudiants retournant aux études se situerait aux alentours de 16 p. 100 et il s'est établi en fait à 19.3 p. 100. Étant donné que 180,000 emplois pour étudiants ont maintenant disparu entre le mois d'avril de cette année et le mois d'avril de l'année dernière, le ministre a-t-il certaines prévisions sur . . .

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration vient tout juste de se joindre à nous, madame le Président. Je pourrais peut-être reformuler ma question et la lui poser.

Elle porte sur le chômage chez les étudiants et les prévisions quant au chômage au sein de cette catégorie de la population compte tenu de l'inexactitude de celles de l'année dernière. A cette époque-là, on a prévu que le taux de chômage chez les étudiants retournant aux études serait de 16 p. 100 et il s'est établi en fait à 19.3 p. 100. Le taux pour les étudiants ayant terminé leurs études a été de 28.1 p. 100. Depuis ce temps, 180,000 emplois pour les jeunes ont disparu. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous dire à combien se montera le taux de chômage chez les jeunes en juillet de cette année, date à laquelle le chômage devrait atteindre son point culminant.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à signaler au député que les prévisions sont basées sur des tendances passées. L'inexactitude des prévisions de l'année dernière s'explique par le ralentissement général de l'activité économique. Le taux de chômage en général a augmenté de façon importante au cours de cette période. Nous espérons pouvoir, cet été, comme nous le faisons à l'heure actuelle, encourager le secteur privé en particulier à engager plus d'étudiants. Ainsi, nous avons lancé une campagne assez importante à cet effet.

Le nombre d'étudiants embauchés sera, je l'espère, égal voire supérieur à l'année dernière. Les chiffres que nous recevons de certains de nos bureaux sont assez encourageants, mais il est difficile de se faire une bonne idée de la situation à l'heure actuelle, car la plupart des étudiants sont encore à l'école. Nous ne connaîtrons pas les chiffres exacts avant juin ou le début de juillet.

M. McGrath: Madame le Président, mes chiffres sont basés sur le taux. Ainsi, le taux de chômage chez les jeunes s'est établi, l'année dernière, à 17.1 p. 100, mais, au mois d'avril de cette année, il était de 21.5 p. 100, ce qui représente 624,000 jeunes chômeurs. On ne tient pas compte dans ces chiffres des étudiants qui entreront sur le marché du travail ce mois-ci; de là ma question.

LA CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE CONSEIL DE LA JEUNESSE DE TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais que le ministre me dise si le gouvernement songe à aider utilement le Conseil de la jeunesse de Terre-Neuve qui entend organiser les 26, 27 et 28 août une conférence nationale pour étudier le problème du chômage chez les jeunes. Le Conseil, qui se propose d'inviter vingt délégués pour représenter chaque province et chaque territoire, s'attend à dépenser $150,000.

Terre-Neuve, le ministre le sait, est une province où le chômage est fort élevé et où l'économie est en piteux état. Le ministre a déjà fait savoir qu'il entendait allouer $40,000 aux organisateurs de cette conférence. Est-il prêt à faire davantage et à communiquer avec ses homologues provinciaux, de façon que cette conférence soit l'occasion d'un dialogue réel et utile sur ce que nous entendons faire relativement au phénomène du chômage chez les jeunes alors que nous entrons dans l'ère de la technologie de pointe?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour rétablir les faits, madame le Président, je tiens à dire que j'ai moi-même engagé le Conseil consultatif de Terre-Neuve à tenir une conférence comme celle-là. Je me suis entretenu avec ses représentants lors d'une visite que j'ai effectuée à Terre-Neuve il y a deux mois et j'ai eu avec eux une discussion fort intéressante au sujet du rapport que le Conseil a rendu public. Ils songeaient à l'époque à organiser une conférence à un niveau strictement provincial. A l'instar du député, j'ai pensé qu'en raison de l'importance du problème, nous devions chercher à nous faire une idée d'ensemble de la façon dont les jeunes de toutes les régions du Canada le perçoivent et l'abordent, ainsi que des solutions qu'ils préconisent.

Nous avons donc engagé des pourparlers avec les représentants du Conseil consultatif de la jeunesse de Terre-Neuve pour voir s'ils étaient prêts à organiser avec nous une conférence nationale sur l'emploi des jeunes. Ayant obtenu leur assentiment, nous travaillons maintenant en étroite collaboration avec eux et nous les aidons financièrement. Nous serions prêts à leur recommander cette initiative, mais comme le député sait maintenant que c'est là notre idée, il comprendra que nous l'appuyons sans réserve.

• (1420)

M. McGrath: L'idée, de qui qu'elle vienne, est excellente et arrive bien à propos. Je me réjouis que le ministre l'approuve.

L'OUVERTURE DE CENTRES D'EMPLOI POUR LES JEUNES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre a mentionné que l'on ne disposait pas encore des statistiques sur le chômage des étudiants. Il le sait, la situation est tellement grave qu'elle exige un effort bipartite des secteurs public et privé et de tous les paliers de gouvernement. Or, j'ai ici une note de service que le gestionnaire régional de la Division des affaires publiques de son ministère a adressée à son collègue de Charlottetown au sujet de l'ouverture des Centres d'emploi du Canada pour les étudiants. La note de service donne la liste des personnes à inviter en précisant qu'il ne faut pas convier de députés conservateurs même si le CEC se trouve dans leur circonscription. Si c'est là le genre d'attitude qu'adopte le ministre à l'égard de ce très grave problème qui nous préoccupe tous beaucoup, on ne peut que l'en blâmer. Est-ce là sa politique?

Le gouvernement a-t-il pour principe d'empêcher que les députés conservateurs puissent encourager les jeunes dans leurs efforts pour trouver des emplois grâce aux centres d'emploi pour étudiants, ou autrement? Si telle est sa politique, il mérite la réprobation générale.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Avant que le député ne prenne une autre tangente, madame le Président, je me permettrai de lui rappeler que c'est notre gouvernement qui a lancé l'année dernière un important débat national sur la question de l'emploi des jeunes. En fait, j'ai présenté aux gouvernements provinciaux, pour la plupart d'allégeance conservatrice, un exposé de principes autour duquel nous tâchons présentement d'articuler notre stratégie pour l'emploi des jeunes que le ministre des Finances a annoncée dans son budget. Nous poursuivons ces consultations avec les gouvernements provinciaux pour voir si nous pouvons trouver, comme il l'a dit, un appui suffisamment solide pour nous attaquer à ce qui constitue incontestablement une grande priorité nationale, soit d'aider les jeunes à retrouver du travail.

Quant à cette note de service, mon cabinet n'a rien à y voir. En fait, si le représentant se donnait la peine de parler peut-être davantage aux députés de son parti, il verrait que bon nombre de ses collègues ont effectivement assisté à l'ouverture de CEC pour les jeunes.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE SORT DES PERSONNES ÂGÉES VIVANT SEULES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre sait bien que le Conseil national du bien-être social vient de publier les chiffres sur le seuil de la pauvreté révisé de 1983, d'après les définitions de Statistique Canada. D'après ces chiffres, les personnes âgées pauvres, les personnes âgées célibataires qui sont pauvres, sont nettement en-deçà du seuil de la pauvreté si elles reçoivent seulement la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti. En fait, d'après ces chiffres, il leur manquerait plus de $2,000 pour atteindre le seuil de la pauvreté.

Le 29 mars, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit en comité qu'une somme de $300 suffirait à amener le revenu de ces personnes au niveau du seuil de la pauvreté. Je voudrais que le premier ministre dise si le gouvernement a renoncé, contrairement à son habitude, à accepter le seuil de la pauvreté fixé par Statistique Canada? Comment le gouvernement peut-il affirmer qu'une somme de $300 suffirait à amener le revenu de ces personnes au niveau du seuil de la pauvreté alors que le Conseil national du bien-être social prétend qu'il leur faudrait $2,000 de plus pour l'atteindre?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député a bien indiqué dans sa question que même si elle utilisait l'expression «ligne de pauvreté», l'expression utilisée par le Conseil national du bien-être est le niveau de bas revenu et non pas le niveau de pauvreté. Comme elle le sait, il y a beaucoup de différence entre les deux définitions, et on peut débattre assez longuement sur la définition appropriée qui doit être suivie. Alors ce qu'il est important de noter, c'est que le gouvernement s'est engagé à concentrer ses efforts et son aide vers ceux qui sont vraiment dans le besoin. Nous l'avons démontré lorsque nous avons imposé les règles du 6 et du 5 p. 100 en protégeant contre cette limitation, par exemple, les paiements effectués au titre du supplément de revenu garanti ou les paiements effectués au titre du crédit d'impôt-enfants. Ces mesures sont complètement indexées pour tenir compte de la situation particulière des gens à faible revenu. En outre, les mesures contenues dans le Budget étaient aussi orientées pour venir en aide aux gens à faible revenu, de façon à ce que les fonds publics soient utilisés le plus efficacement possible pour combattre la pauvreté.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Madame le Président, que le ministre se base sur le seuil de la pauvreté ou sur les chiffres relatifs aux revenus peu élevés, je tiens à ce qu'il sache, au cas où il ne le saurait pas encore, que 500,000 personnes âgées vivent largement en-dessous du seuil de la pauvreté au Canada et le gouvernement doit s'attacher à résoudre ce problème; ce doit être une de ses priorités.

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, dernièrement, le gouvernement a annoncé des dépenses de près de 300 millions de dollars pour renflouer Canadair et de Havilland, deux sociétés de la Couronne. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré en comité que le cabinet avait approuvé un crédit de 300 millions de dollars pour amener le revenu des personnes âgées pauvres au niveau du seuil de la pauvreté et qu'il autoriserait la dépense «quand nous en aurons les moyens»; ce sont les termes qu'elle a employés. Je voudrais demander au ministre combien de sociétés de la Couronne comme de Havilland et Canadair passent avant les personnes âgées pauvres dans la liste des priorités du gouvernement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, une chose est certaine, c'est que le gouvernement ne commettra pas l'erreur que les conservateurs ont faite dans les années 1960 en supprimant le programme Arrow, ce qui a donné dix ans de retard au secteur aéronautique canadien.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Non seulement le gouvernement protège des milliers d'emplois au Canada, mais il protège également une forte présence du Canada dans le secteur de l'aéronautique, qui est un secteur de pointe et qui est important pour l'avenir du Canada.

Pour répondre à la question du député, je signale qu'elle sait très bien que les dépenses en question ne reviendraient pas chaque année. Comme je l'ai dit dans le discours du budget, nous étudions maintenant la situation et nous pensons beaucoup au problème dont le député a parlé.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA RECOMMANDATION DU GROUPE D'ÉTUDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait que les sociétés automobiles américaines fabriquent au Canada environ 75 p. 100 des produits qu'elles vendent aux Canadiens. Le groupe d'étude fédéral sur l'industrie automobile a recommandé que l'on applique à toutes les sociétés automobiles et non seulement aux sociétés américaines, le principe que les sociétés automobiles qui profitent de leurs ventes au Canada créent de l'emploi pour des Canadiens. Le ministre approuve-t-il cette recommandation sensée?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme je l'ai dit vendredi dernier à propos du rapport du groupe d'étude, nous croyons qu'il s'agit d'un rapport très complet que le gouvernement étudiera avec beaucoup d'attention et quelques-uns de mes collaborateurs préparent déjà une synthèse destinée à mes collègues du Cabinet.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INSISTER SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu précisément à la question. Bien sûr que le rapport est complet et j'admets aussi qu'il dit essentiellement ce qu'il faut dire. Cependant, je voudrais savoir si le ministre appuie le principe en question? Plus précisément, puisque ce sont les importations japonaises qui causent le plus de pertes d'emplois dans ce secteur, et que les Japonais ont accepté de produire des voitures ou des pièces aux États-Unis, en Australie, au Mexique et en Grande-Bretagne, entre autres pays, en respectant une norme minimale de 60 p. 100, si la même norme était respectée au Canada, nous pourrions créer quelque 35,000 emplois. Le ministre appuie-t-il ce principe général? En second lieu, dans ses entretiens avec les industriels japonais, va-t-il tenter de les convaincre d'accepter ce principe?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en ce qui concerne le principe, je crois que le premier ministre a amplement répondu à la question que le député a posée vendredi dernier. En matière de principe, il est évident que tout grand pays marchand tient à traiter ses excédents commerciaux sur un principe d'équivalence, comme le premier ministre l'a expliqué au chef du Nouveau parti démocratique vendredi dernier. Cependant, comme le premier ministre l'a

dit, dans des cas très précis, par exemple en ce qui concerne le déséquilibre commercial relatif aux automobiles, il est justifié dans une certaine mesure de négocier avec d'autres pays.

• (1430)

M. Broadbent: Madame le Président, comme il le fait si souvent dernièrement, le premier ministre répond d'une façon à une question et d'une autre façon à une autre. En somme, le gouvernement n'a pas de position bien définie à ce sujet. Puisque des milliers d'emplois canadiens sont en cause, j'espère que le gouvernement se décidera sans trop tarder.

LE PRINCIPE DU POURCENTAGE DE PRODUCTION AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que le groupe d'étude a signalé avec raison que General Motors, Chrysler et Ford, dont les produits ont un contenu de 74 p. 100 au Canada, vont sans doute abaisser cette proportion à 60 p. 100 si leurs principaux concurrents ne sont pas tenus d'en faire autant, le ministre estime-t-il qu'en pareil cas nous pourrions perdre quelque 22,000 emplois et si oui, voudrait-il s'engager à négocier ce principe avec les Japonais, afin que les Canadiens bénéficient enfin des emplois qu'ils méritent dans ce secteur?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je ne vois pas comment je pourrais m'engager davantage puisque j'ai déjà dit que nous allions examiner sérieusement le rapport du groupe d'étude. J'ai déjà dit également que j'écrirais aux principaux dirigeants des sociétés automobiles japonaises pour les convier à des entretiens au Canada, comme je l'ai déjà fait en allant au Japon.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

ON DÉSIRE SAVOIR SI DES DEMANDES DE SUBVENTION DE $3,000 SERONT ACCEPTÉES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation.

Tout récemment, le ministre a déclaré sur les ondes d'une station de radio que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait encore 16,000 demandes de subvention de $3,000 en attente. Le ministre a également déclaré qu'il était presque assuré que les demandes effectuées avant le 30 avril pourront être honorées dans l'intérêt, bien sûr, de tous ceux et celles qui ont fait des demandes avant le 30 avril, compte tenu d'un premier engagement du gouvernement. Est-ce que le ministre, dans l'intérêt de ces derniers, pourrait dire à la Chambre aujourd'hui que ceux qui ont fait leur demande de subvention de $3,000 avant le 30 avril recevront une réponse positive de la Société?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir utilisé le chiffre «16,000», mais il n'y a pas de doute que le problème, comme nous sommes en train de le définir, est quand même considérable et qu'il y a eu une avalanche de demandes au cours des deux dernières semaines d'avril et de la première semaine de mai.

Ce que nous sommes en train d'étudier à l'heure actuelle, c'est comment nous pouvons satisfaire, évidemment, aux besoins de ceux qui ont fait leur demande avant le 30 avril et, si possible, avant le 5 mai. J'espère d'ici 48 heures avoir une réponse à donner à l'honorable député à ce sujet.

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Si j'ai bien compris, le ministre prend l'engagement aujourd'hui de nous dire d'ici 48 heures que la subvention de $3,000 sera honorée jusqu'au 30 avril. Il pourra nous éclairer également sur l'engagement irréfléchi du ministre des Finances qui a créé des espoirs, à savoir que la subvention pourrait être prolongée jusqu'à la fin de mai.

De toute façon, le ministre peut-il nous répéter que les Canadiens pourront prendre connaissance une fois pour toutes de l'engagement pris dans un premier temps relativement au 30 avril, et pourrait-il du même coup, d'ici 48 heures, nous dire également si le ministre pourra respecter l'engagement pris par son collègue? Je n'accuse pas le ministre, madame le Président, mais son collègue, le ministre des Finances, qui a créé ces espoirs. Le ministre nous assure aujourd'hui que dans 48 heures les Canadiens sauront si les demandes de subventions de $3,000 qui auront été faites avant le 30 avril seront respectées et ce qu'il adviendra de l'engagement du mois de mai.

M. LeBlanc: Madame le Président, le ministre des Finances a indiqué clairement, après avoir consacré 100 millions de dollars à ce programme en octobre, qu'il ajoutait 30 millions de dollars lors du budget du 19 avril, surtout pour venir en aide aux régions isolées, à celles situées plus au Nord, où on ne pouvait pas construire avant la fin avril.

Nous avons reçu, comme je l'ai dit, une avalanche de demandes, beaucoup plus que tout ce qui était prévisible d'après les chiffres des années les plus prospères relativement au logement au Canada. Je n'en tiens pas du tout rigueur au ministre des Finances d'avoir fixé au programme une limite allant jusqu'à 30 millions de dollars, puisque l'industrie du logement, à l'heure actuelle, se porte bien, et que les taux d'intérêt ont connu une baisse très considérable grâce au budget de son prédécesseur et aux mesures prises par le ministre des Finances actuel.

Je voudrais dire à l'honorable député, s'il voulait séparer de sa question cette agressivité qui n'est pas coutumière, que nous ferons tout ce qui est possible pour accommoder ceux qui ont présenté une demande avant le 30 avril, et si possible jusqu'au 5 mai.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT DE TRINIDAD ET TOBAGO

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que nous avons dans la tribune l'honorable Wahid Ali, Président du Sénat de Trinidad et Tobago.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. MOUMIN BAHDON FARAH, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Mme le Président: J'ai aussi l'honneur de signaler la présence de Son Excellence M. Moumin Bahdon Farah, ministre des Affaires étrangères de la République de Djibouti.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FRÉQUENCE DES ÉCRASEMENTS DE CF-104

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Au cours de la semaine écoulée nous avons encore perdu deux appareils Star Fighter CF-104, ce qui fait quatre en tout depuis six mois, sans compter trois pilotes et maintenant les cinq malheureux civils tués en Allemagne. Est-ce que le ministère de la Défense nationale a déjà une idée de la cause des deux derniers écrasements? S'agit-il de fautes de pilotage, ou de défaillance d'un matériel vétuste?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il va sans dire que nous regrettons fort l'accident survenu en Allemagne. Au nom du gouvernement canadien, j'exprime nos plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie en Allemagne. Le gouvernement regrette au plus haut point cet accident.

En ce qui concerne l'appareil lui-même, le 104, cet appareil de chasse a une excellente performance de sécurité. Il est . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lamontagne: Bon, qu'est-ce que vous savez . . . madame le Président, qu'est-ce que ces gens-là qui ricanent connaissent à la sécurité d'un avion de guerre? Je pense que je m'y connais mieux, en fait de sécurité des avions, que la plupart de ceux qui ricanent de l'autre côté.

Des voix: Bravo!

M. Lamontagne: Madame le Président, nous avons la liste de tous les accidents qui sont survenus au 104 depuis 1961. Certaines années, comme 1972, il n'y en a pas eu. En 1965, nous en avons perdu . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lamontagne: Bon, en 1965, nous en avons perdu 12. Tout avion de guerre a des hauts et des bas.

M. Broadbent: Ils montent et ils descendent, ça c'est certain!

M. Lamontagne: Il faut qu'ils s'exercent, madame le Président, au vol à basse et à haute altitude, dans des conditions très difficiles. C'est un avion de guerre sur lequel il faut s'entraîner, et dans des conditions très difficiles. L'Allemagne a des 104, d'autres pays d'Europe en ont aussi, et nous n'avons rien à leur envier au plan de la sécurité, s'agissant d'un avion de guerre. Je ne fais pas la comparaison avec la sécurité des avions de transport civil, je parle de sécurité d'avions de guerre. Ce n'est pas du tout la même chose, madame le Président.

M. McKinnon: Madame le Président, en prétendant que le CF-104 a une bonne performance au niveau de la sécurité, le ministre vient de battre un nouveau record d'invraisemblance.

ON DEMANDE L'IMMOBILISATION DES AUTRES APPAREILS CF-104

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, en 1979, lorsqu'un F-16 s'est écrasé, tous les F-16 ont été immobilisés jusqu'à ce que la cause de l'écrasement fût établie. Le ministre a-t-il de quelque façon envisagé d'immobiliser les appareils Starfighter, compte tenu de la fréquence des accidents les impliquant, fréquence qui est déjà excessivement élevée selon nombre d'entre nous? Pendant qu'il y est, pourrait-il nous dire si le CF-18A, le nouveau chasseur, remplacera d'abord le Starfighter ou si la priorité ira au remplacement du Voodoo CF-101, qui est encore plus ancien que le Starfighter?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, si nos avions présentaient un risque déraisonnable pour nos pilotes, je les immobiliserais immédiatement. Nous nous assurons du mieux possible que nos appareils ont un bon dossier sécuritaire, qu'ils peuvent voler en toute sécurité et être utiles à nos alliés en toutes circonstances.

Il existe de nombreuses raisons pouvant justifier l'écrasement d'un avion, madame le Président. Nous savons pourquoi chacun de ces 104 s'est écrasé. Les raisons sont diverses: erreur de pilotage, défectuosité de l'appareil, nature spéciale de l'environnement, défaut de fonctionnement, tort causé par un corps étranger, ou raison indéterminée. Tous les accidents ont donné lieu à une enquête et nous en connaissons la cause dans 95 p. 100 des cas. Dans d'autres cas, nous n'avons malheureusement pas pu établir la cause exacte de l'accident. Mais nous suivons les choses de près et je crois que le dernier accident est l'un des plus malheureux et nous le regrettons énormément, mais cela ne justifie pas que nous immobilisions nos 104 plus que l'Allemagne ou plusieurs autres pays ne le font.

Questions orales

• (1440)

L'INDUSTRIE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR PÉTROCHIMIQUE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le communiqué dans lequel le ministre annonce qu'on accordera une aide à Petromond et des garanties de prêt à Petrosar a été fort bien accueilli par l'industrie pétrochimique, et encore plus par les actionnaires de ces compagnies. Néanmoins, dans la deuxième partie de son communiqué, le ministre mentionne l'établissement d'un groupe de travail dirigé par deux coprésidents. Je me demande si ce groupe de travail entrera en fonction bientôt ou si ses coprésidents ont déjà été choisis. Dans l'affirmative, je voudrais connaître leurs noms et savoir quand le groupe de travail se mettra à l'œuvre.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je voudrais d'abord présenter mes excuses aux députés. J'ai tardé davantage que je ne le voulais à mettre sur pied ce groupe de travail. Néanmoins, les coprésidents ont été désignés et ils rencontreront cette semaine les représentants de notre ministère. Je leur ai demandé de suggérer le nom de personnalités qui pourraient représenter l'industrie. Je crois préférable de ne pas citer de noms tant que tout le groupe de travail n'aura pas été constitué.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE D'INTERDIRE L'UTILISATION DES CF-104 DANS LES SPECTACLES AÉRIENS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais revenir sur le carnage absolument injustifié provoqué par l'écrasement de nombreux avions de type CF-104 Starfighter. Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Si le ministre et le gouvernement ne sont pas disposés à mettre fin au carnage, accepteraient-ils au moins de modifier le rôle opérationnel de cet appareil et d'en interdire l'utilisation dans les spectacles aériens, de même que dans tout aéroport civil où il doit effectuer des approches ou des décollages au dessus de régions fortement peuplées comme les aéroports de Vancouver et de Winnipeg? Le ministre est-il disposé à apporter des modifications au rôle opérationnel de cet appareil, afin de limiter le danger qu'il représente?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je crois que certains voudraient faire une tragédie de cet accident, ce qui est évidemment regrettable. Les pilotes canadiens volaient au dessus de l'Allemagne, de concert avec des avions allemands, dans le cadre de certains exercices. Il est arrivé un accident regrettable. Cela ne signifie pas que l'appareil est dangereux et qu'il faut le retirer du service. C'est un appareil fort utile dans le cadre de certaines missions aériennes. Nous l'employons dans une foule de circonstances, notamment pour l'entraînement.

Je reconnais que l'accident qui s'est produit est tragique, et je le déplore profondément. Les Allemands nous avaient demandé de les accompagner dans un exercice de vol en rase-mottes. Évidemment, les Allemands pilotaient des appareils identiques aux nôtres, et il est donc évident qu'il s'agit strictement d'un accident. Si, par exemple, le député conduisait une voiture de la même marque que la mienne et qu'il avait un accident et pas moi, faudrait-il conclure que sa voiture n'est pas bonne? Un accident peut être attribuable à de nombreuses causes. Pourquoi le député n'attend-il pas les résultats de l'enquête effectuée par le gouvernement allemand et par nos militaires stationnés en Allemagne? Il connaîtra alors les causes réelles, et il pourra cesser d'en faire un drame.

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Madame le Président, quand 600 avions s'écrasent sur un total de 1,900 appareils du même type, il n'y a absolument aucune excuse pour une réponse comme celle que vient de donner le ministre. Le gouvernement n'a aucune excuse pour continuer de tolérer un taux d'accidents pareil.

ON DEMANDE LA DOCUMENTATION DES ACCIDENTS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale est-il disposé à fournir à la Chambre la documentation sur les autres accidents canadiens depuis la mise en service de cet appareil, afin que le public puisse interroger d'autres experts de l'aviation civile, en vue de tenter de découvrir un dénominateur commun entre tous les accidents qui se sont produits? Le ministre est-il disposé à déposer à la Chambre le résultat des enquêtes sur les autres accidents, au lieu de tenir ces documents secrets?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il n'est pas question de tenir secret quoi que ce soit. Naturellement, l'enquête se fait sous le sceau du secret, car nous demandons parfois une opinion en garantissant la confidentialité. Cependant, les causes de tous les accidents qui sont arrivés depuis 1962 sont bien connues. Je serai en mesure de fournir au député les motifs précis de cet accident.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE LA MISE SUR PIED D'UN GROUPE D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE SUR LE CHÔMAGE PARMI LES JEUNES

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et fait suite à celles posées tout à l'heure par mon collègue de Saint-Jean-Est au sujet du chômage parmi les jeunes qui a atteint des proportions quasi catastrophiques. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait temps de mettre sur pied un groupe d'étude parlementaire sur le chômage parmi les jeunes et les problèmes de la jeunesse?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais rappeler au député que nous avons présenté une série de propositions très précises en matière de stratégie d'emploi pour les jeunes lors du débat budgétaire. Le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a été chargé d'étudier le document les contenant. Entre-temps, nous avons présenté un autre train de propositions. La nouvelle formule des subventions salariales pour les programmes d'acquisition d'une expérience professionnelle devrait permettre aux jeunes d'obtenir un premier emploi. Nous avions déjà le programme de la campagnie des jeunes travailleurs. Nous avons proposé d'accroître considérablement le nombre des participants au programme Katimavik dans le cadre du programme administré par le ministère de le Défense nationale. Ces programmes sont en place en plus des programmes de formation. Je préfère prendre des mesures concrètes plutôt que d'entreprendre une étude supplémentaire.

ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER L'ÉTUDE

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, le ministre sait pertinemment que l'on n'a même pas encore défini les modalités d'application des programmes dont le besoin se fait si cruellement sentir comme le programme de stages pour les jeunes. Les étudiants cherchent déjà un emploi. D'autres vont entrer sur le marché du travail au cours du mois et le mois prochain. Or, il est fort probable que les modalités d'application du programme ne seront probablement pas arrêtées avant l'automne au plus tôt. Le gouvernement ne pourrait-il pas étudier ce problème extrêmement grave qui crée des difficultés immédiates, mais qui va aussi en créer durant les années à venir? Un groupe d'étude parlementaire ne pourrait-il pas étudier le problème?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je le répète: nous devons définir avec soin les modalités d'application des programmes que nous avons annoncés. Il faut notamment que nous en discutions de manière approfondie avec les chefs d'entreprise, car ce sont surtout eux qui vont assurer le financement du programme de subventions salariales et qui vont s'en servir. Nous ne voulons pas prendre une décision à la hâte qui n'aurait pas été suffisamment discutée. C'est pour cette raison que nous procédons actuellement à des consultations avec le secteur privé.

Pour ce qui est des répercussions à long terme du problème, nous avons présenté, comme je l'ai dit, un document en janvier dernier qui définissait la portée du problème et nous avons chargé le groupe provincial de l'étudier. Je le répète: nous sommes disposés à en discuter avec les députés au sein du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration qui a d'ailleurs été saisi du document en question. C'est pourquoi je ne vois pas pourquoi nous devrions recommencer ce qui a déjà été fait, comme le député le suggère.

Questions orales

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ABOLITION DE LA COMMISSION

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Depuis environ quatre ans, les conservateurs répètent que nous devrions abolir la Commission du système métrique et suivre l'exemple du Royaume-Uni et des États-Unis qui ont aboli leurs commissions et laissé les gens libres d'adopter le système métrique. Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre que la Commission du système métrique a été avisée de son abolition imminente?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je suis étonné d'entendre l'honorable député dire à la Chambre que la Commission du système métrique devrait être abolie depuis plus de quatre ans, et ce sont les paroles même du député progressiste conservateur. Or, le parti progressiste conservateur a formé le gouvernement pendant quelque 10 mois et, non seulement il n'a pas aboli la Commission du système métrique, mais il a même adopté un arrêté en conseil mettant en vigueur une partie du programme obligatoire du système métrique. C'est un conseil des ministres progressiste conservateur qui a approuvé cet arrêté en conseil ce qui va certainement à l'encontre des vues du député de Peterborough. Quant à la durée de cette commission, elle fait son travail, et malgré l'opposition systématique du député progressiste conservateur, elle est sur le point de terminer son travail, et aussitôt qu'il le sera, elle sera, bien sûr, démantelée tel que prévu.

[*Traduction*]

M. Domm: Je devrais signaler que c'est le gouvernement conservateur qui, en 1979, a annulé le décret du conseil en vertu duquel on avait imposé le système métrique au secteur de la vente au détail des aliments. C'est le gouvernement libéral qui, encore au pouvoir en mars 1979, a publié dans la *Gazette du Canada* le décret du conseil qui a imposé la décimalisation aux commerçants de revêtements de sol.

L'UTILISATION DU SYSTÈME IMPÉRIAL DANS LES PARCS À BESTIAUX

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre confirmerait-il à la Chambre que, cédant aux instances des gouvernements provinciaux, des associations et des organismes agricoles ainsi que des consommateurs, le gouvernement fédéral a décidé que la viande de bœuf importée ou exportée sera désormais pesée en mesures impériales et que tous les parcs à bestiaux de Montréal à Prince-Rupert qui se sont déjà convertis au système métrique reviendront au système impérial?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Ce que je sais, madame le Président, c'est qu'environ 85 p. 100 du secteur agricole a maintenant adopté le système métrique. Le gouvernement précédent a retardé quelque peu la conversion du secteur de la viande de bœuf au système métrique. Il y a un retard dans ce domaine. Je crois que la disposition dont le député parle a été prise.

Questions orales

• (1450)

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE AU SOMMET DE WILLIAMSBURG

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dernièrement, dans les réponses qu'il m'a données à la Chambre le 18 mai et lors de l'entrevue qu'il a accordée au *Star* de Toronto, le premier ministre semble s'être attribué le rôle de courtier ou de médiateur honnête entre les États-Unis et l'Union soviétique. A-t-il l'intention de continuer à jouer ce rôle lors du prochain sommet de Williamsburg, dans l'espoir de convaincre les États-Unis de sa compétence en la matière, malgré les remarques qu'il a faites en public au sujet des tendances belliqueuses du président Reagan?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

L'INVITATION FAITE AU PREMIER MINISTRE DE SE RENDRE À MOSCOU

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre doit reconnaître qu'il y a une différence entre les remarques qu'il a pu faire en privé avec M. Gorbachev, lors de la récente visite de ce dernier dans notre pays, et la critique qu'il a adressée ouvertement au président des États-Unis. Peut-il nous dire si la position qu'il a prise dans le privé, lors de son entretien avec M. Gorbachev, est à l'origine de l'invitation qu'il a reçue de se rendre à Moscou et, en même temps, peut-il nous dire s'il a l'intention de l'accepter?

Par la même occasion, peut-il nous dire s'il a une idée de la réaction qu'a provoquée à Washington sa déclaration concernant les tendances belliqueuses du président Reagan?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question porte sur différents points et je ne sais pas si je pourrai répondre à tous. Pour ce qui est de l'invitation à me rendre à Moscou, l'honorable chef de l'opposition sera heureux d'apprendre que la plupart des chefs d'État ou des hauts fonctionnaires qui viennent au Canada m'invitent à visiter leur pays, sachant que l'opposition sera ravie de ne pas me voir à la Chambre pendant quelques temps. Il n'y a donc là rien de nouveau.

Pour ce qui est de l'Union soviétique, nous avons reçu des visites officielles depuis au moins cinq ou six ans en partant du principe que les derniers échanges bilatéraux avec ce pays au niveau des chefs d'État remontaient à la visite du premier ministre Kossyguine. C'était il y a près de dix ans, si ma mémoire est bonne. C'est donc normalement le tour du Canada de se rendre en Union soviétique, si l'on tient compte des événements passés. Cela ne m'aurait pas étonné de voir le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), à l'époque où il était premier ministre, être également invité avec la même urgence à se rendre en Union soviétique.

L'autre partie de la question portait sur mes remarques. Je tiens simplement à signaler que je suis heureux de voir qu'elles amusent l'honorable chef de l'opposition.

LES INTENTIONS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, pour revenir sur les observations du premier ministre au sujet de la réaction de l'opposition, sa visite prochaine à Moscou et sa remarque selon laquelle nous serions ravis de le voir partir de temps à autre, sa réponse sous-entend-elle qu'il nous menace de revenir ou qu'il nous promet de rester là-bas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question est assez étrange de la part d'un homme qui, nous le savons, ne sera plus en fonction d'ici trois semaines environ.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'OFFRE D'ACHETER UN CHEMIN DE FER AUX ÉTATS-UNIS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les deux sociétés de chemin de fer canadiennes tiennent les producteurs de céréales et les contribuables canadiens en otage, en refusant d'améliorer leur réseau ferré à moins qu'on ne leur donne plus d'argent. Même si elles reçoivent cinq ou six fois le tarif du Nid-de-Corbeau, les deux compagnies ont dit qu'elles n'achèteraient pas davantage de wagons-trémies et qu'elles s'attendaient que ceux-ci seraient achetés par les contribuables.

Par contre, le Canadien National offre d'acheter, pour 300 millions de dollars, 3,100 milles de voies de la société en faillite Milwaukee Railroad aux États-Unis et de prendre à sa charge les 180 millions de dollars de dettes de la société envers le gouvernement des États-Unis. Pourquoi le ministre demande-t-il aux agriculteurs et aux contribuables de donner au CN et au CP plus d'argent pour reconstruire leurs voies au Canada alors que ces compagnies ont suffisamment de ressources pour renflouer des investisseurs américains et le trésor des États-Unis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en ce qui concerne la première partie de la question, à savoir si la compensation versée aux sociétés de chemin de fer est suffisante, je pensais que c'était l'un des éléments de la réforme du tarif du Nid-de-Corbeau généralement accepté dans l'Ouest. En particulier, je me souviens d'une étude effectuée par le Syndicat du blé de la Saskatchewan sur la compensation où le chiffre obtenu n'était pas tellement différent de celui recommandé par M. Gilson. Sur ce point, l'accord est général.

Quant à l'achat de la Milwaukee Railroad par le CN, cette possibilité existe toujours. L'acquisition n'a toujours pas été approuvée ni par le CN ni par le gouvernement canadien. Nous en parlerons en temps et lieu.

M. Benjamin: Le ministère de la Justice des États-Unis a déjà donné son approbation. On n'attend plus que celle de l'Interstate Commerce Commission.

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'INVESTISSEMENT DANS DES CHEMINS DE FER AUX ÉTATS-UNIS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, ma question concerne les dépenses de 150 millions de dollars du CP et de 300 millions de dollars du CN. Le ministre pourrait-il répondre à la question? Comment les chemins de fer du Canada peuvent-ils insister pour arracher de l'argent aux producteurs de céréales et aux contribuables pour construire des voies ferrées ici, alors qu'ils peuvent se permettre d'investir 600 millions de dollars canadiens dans plus de 4,000 milles de voies aux États-Unis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà répondu à la question l'autre jour, lorsque j'ai avancé l'opinion que la présence de sociétés ferroviaires canadiennes aux États-Unis était utile aux exportations canadiennes. Ce sont des services rendus par des compagnies et, par conséquent, c'est une forme d'exportation très bénéfique pour l'ensemble du Canada. Le député préfère-t-il que des sociétés ferroviaires américaines travaillent au Canada?

M. Benjamin: Non.

M. Pepin: Par conséquent, le Canada a intérêt à exploiter ces voies aux États-Unis, parce que cela fait partie de services canadiens et des exportations canadiennes aux États-Unis.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y a environ deux ans, le ministre a annoncé que le gouvernement affectait 345 millions de dollars, sauf erreur, à divers programmes destinés aux Indiens de tout le Canada. Le ministre n'a pas encore annoncé le moindre versement puisé dans cette caisse.

Il y a quelques semaines, il a dit qu'un comité serait chargé d'aider à distribuer cet argent. Si je me rappelle bien, ce comité devait être composé de membres du caucus libéral. Là encore, aucun paiement n'a été fait jusqu'à présent. Il y a notamment un comité, le comité agricole des autochtones de l'Ontario, qui attend des nouvelles à ce sujet. Cela fait presque deux ans que je fais des démarches auprès du ministre et de ses adjoints. Quand s'occupera-t-on de distribuer ces 345 millions de dollars qui ont été promis aux autochtones il y a si longtemps?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, c'est mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui s'occupe des 345 millions de dollars en question, pour la bonne raison que cet argent est destiné aux Métis, aux Inuits et à tous les autochtones, et pas simplement aux Indiens de plein droit qui relèvent de moi. Les Métis sont particulièrement touchés par cette question. Voilà pourquoi elle ne préoccupe pas uniquement les Indiens, mais tous ceux à qui le député s'intéresse. Je lui conseille donc de poser sa question à mon collègue, le ministre chargé des Petites entreprises.

• (1500)

L'ATTRIBUTION DES FONDS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'interrogerais tous les ministres, si j'en avais le temps. De toute évidence, pour me faire cette réponse, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dû s'informer auprès du premier ministre. Comme c'est un problème agricole, j'ai recouru non pas aux petits moyens mais aux grands moyens du ministre de l'Agriculture, mais comme je n'ai toujours pas touché d'argent, le ministre de l'Industrie et du Commerce ou le ministre chargé des Petites entreprises me diraient-ils quand cette somme sera dépensée, si elle doit l'être, c'est-à-dire les 345 millions de dollars que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a promis de verser?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, on me dit que mon collègue, le ministre chargé des Petites entreprises, n'est pas à la Chambre. Je garantis au député que malgré les retards indéniables qu'on a mis à annoncer les subventions provenant de cette caisse, le ministre responsable des Petites entreprises doit arriver à la Chambre d'un moment à l'autre. J'assure au député que nous allons nous occuper de cette question et annoncer du nouveau avant trop longtemps.

* * *

PÉTITIONS

M. SKELLY—LE VOTE PAR PROCURATION POUR LES ÉLECTEURS ABSENTS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Comox-Powell River (M. Skelly) le vendredi 20 mai 1983, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition signée par un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest qui voudraient porter à l'attention des députés les difficultés auxquelles tous les agriculteurs de leur région devront faire face si les changements proposés au tarif-marchandises du Nid-de-Corbeau entrent effectivement en vigueur. Ils font humblement remarquer que les agriculteurs de l'Ouest qui, en vertu du tarif actuel, paient en ce moment quelque 131 millions de dollars pour exporter leur grain, devront débourser des sommes beaucoup plus fortes avec le nouveau tarif.

Les soussignés demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et ils ne cesseront de prier.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par les habitants de Langham, en Saskatchewan. Cette pétition s'adresse à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, c'est-à-dire le tarif du Nid-de-Corbeau. La pétition est signée par 36 citoyens de la Saskatchewan.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'ai en main une pétition signée par des habitants de la Saskatchewan exprimant leur désaccord avec le projet du gouvernement visant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Dans leur pétition, ces agriculteurs de l'ouest du Canada qui ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982 affirment qu'ils ont contribué plus de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétionnaires ne cesseront de prier.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION PORTANT QUE LA CHAMBRE PASSE À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je propose, appuyé par le ministre des Transports (M. Pepin):

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Mme le Président: Cette motion est, bien sûr, recevable, aux termes de l'article 50 du Règlement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Convoquez les députés.

[*Et la sonnerie s'étant arrêtée à 18 heures*]

[*Français*]

Mme le Président: La sonnerie se fait entendre pour convoquer les députés à voter sur une motion qui consiste à procéder à l'Ordre du jour.

Comme il est maintenant 18 heures, et que de toute façon la Chambre doit s'ajourner normalement à cette heure-ci, la motion naturellement devient nulle. Par conséquent, en vertu de l'article 8(1) du Règlement, je quitte le fauteuil en conformité de l'article 2(1) du Règlement pour le reprendre demain à 14 heures.

(A 18 h 02, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 mai 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES PROBLÈMES AU QUÉBEC—LA POSITION DES PARTIS DE L'OPPOSITION

M. Gaston Gourde (Lévis): Le monde de l'agro-alimentaire québécois a accueilli avec joie les modifications que le ministre des Transports (M. Pepin) a apportées au projet d'amélioration du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'opposition, tant progressiste conservatrice que néo-démocrate, mène chacune à son tour un filibuster dans le but d'empêcher l'adoption du projet de loi C-155, soit en refusant de se présenter à la Chambre pour la tenue d'un vote, tel que cela a été fait hier par nos amis progressistes conservateurs, soit en présentant des pétitions en quantité industrielle, 92, comme l'ont fait nos amis néo-démocrates.

Ces deux partis font la cour aux électeurs québécois depuis plusieurs années sans jamais s'impliquer, en faisant ou en promettant n'importe quoi. Je mets donc au défi le parti progressiste conservateur et le Nouveau parti démocratique d'expliquer à la Chambre la position de leur formation politique au sujet du transport des grains en fonction du domaine agro-alimentaire québécois.

Ce sera le temps d'entendre publiquement devant les caméras de télévision ce que nos députés d'en face ont à dire aux agriculteurs du Québec.

C'est au moment des grands dossiers déchirants qu'on fait la différence entre les hommes et les enfants.

Je demande donc aux députés du Nouveau parti démocratique et aux progressistes conservateurs de se lever une fois pour parler franchement aux Canadiens de la province de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'ÉLECTION DU CANDIDAT PROGRESSISTE CONSERVATEUR LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE DANS BRANDON-SOURIS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, un événement d'une importance nationale s'est produit hier, le 24 mai, dans la circonscription fédérale de Brandon-Souris. La victoire écrasante du candidat progressiste conservateur, M. Lee Clark, qui a obtenu 62.1 p. 100 des voix, a confirmé l'appui accordé au parti progressiste conservateur et le désir de milliers d'électeurs de dire ce qu'ils pensent du gouvernement actuel lorsqu'ils en ont l'occasion.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Le résultat de cette élection est un hommage à feu l'honorable Walter Dinsdale, qui a représenté consciencieusement la circonscription de Brandon-Souris pendant 31 ans, et souligne l'excellence du candidat conservateur, M. Lee Clark. Des milliers de citoyens ont tenu à participer à cette élection et à en profiter pour faire comprendre quelque chose au gouvernement. Les libéraux avaient pourtant chargé des membres du cabinet, le président du parti et des partisans d'offrir des emplois, des travaux d'agrandissement à l'aéroport et une voix au gouvernement si leur candidat était élu. Il n'empêche que le parti libéral n'a obtenu que 17 p. 100 des voix. Tous les Manitobains espèrent maintenant que le parti libéral fera quelque chose qui ne lui ressemble guère et qu'il tiendra ses promesses électorales.

Le NPD ne devrait pas être satisfait des résultats lui non plus. Il a essayé de conserver ses appuis dans la ville de Brandon et surtout dans la circonscription provinciale de Brandon-Est. Les électeurs ont estimé que le NPD, ayant appuyé la politique du gouvernement sur des questions importantes, ne représente pas le point de vue des agriculteurs de l'Ouest. Comme le NPD ne saurait remplacer le gouvernement actuel, les électeurs l'ont rejeté catégoriquement.

Enfin, l'élection partielle de Brandon-Souris a permis aux électeurs de dire clairement . . .

Mme le Président: A l'ordre.

Des voix: Continuez!

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

VOTE DE CONFIANCE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, le Canada est reconnu dans le monde entier pour l'excellence et la fiabilité de ses systèmes comme de ses appareils en aérospatiale. Les ventes dans ce secteur nous rapportent 3 milliards de dollars par an, malgré la vive concurrence que nous livrent nos concurrents internationaux. Afin de soutenir notre réputation mondiale et de permettre à notre industrie aéronautique d'exploiter toutes ses possibilités dans les années 1980 et 1990, il nous faut susciter la confiance des acheteurs éventuels. Cela dit, je m'inquiète énormément des critiques qui ont été formulées dernièrement à l'endroit de l'un des plus beaux fleurons de la technologie de pointe canadienne, l'avion d'affaires *Challenger*, de Canadair. C'est l'un des meilleurs appareils de sa catégorie. Il suffirait d'un peu de patience pour venir à bout de certains problèmes de mise au point.

Article 21 du Règlement

Étant donné que le gouvernement subventionne l'industrie aéronautique, celle-ci sera toujours remise en question par le public. Le Canada ne diffère pas en cela des autres pays. Mais pour que notre marché prenne de l'expansion, il faut encourager les possibilités de commercialisation de nos produits aérospatiaux au lieu de les compromettre par des critiques désobligeantes. Le rédacteur en chef de la revue *Aviation Week and Space Technology* affirmait dans un éditorial que notre industrie aérospatiale a mieux servi les intérêts du Canada que ses détracteurs veulent bien l'admettre. Nous devrions examiner les deux aspects de la question au lieu de prendre l'habitude de dénigrer l'aérospatiale, ce qui nous priverait des avantages économiques et techniques que ce secteur nous a procurés.

* * *

LES PORTS

LES EXPÉDITIONS DE GRAIN PAR LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je voudrais faire une déclaration au nom du Nouveau parti démocratique, le seul parti à la Chambre qui ne cesse de soutenir le port de Churchill. Le sénateur Argue a récemment offert de lui donner 50 millions de dollars si le Conseil consultatif de la Commission canadienne du blé s'engageait à expédier par le port de Churchill 700,000 tonnes de grain vers les marchés d'exportation. Cependant, le gouvernement libéral a pris un certain nombre de mesures qui font du tort à ce port.

Il a cessé ses ventes de grain à la Pologne, l'un de nos principaux clients desservis par le port de Churchill, en invoquant des arguments pour le moins douteux. Il fait d'abord valoir que la Pologne est peu solvable, alors que nous continuons à faire affaire avec des pays plus lourdement endettés. Deuxièmement, la Pologne aurait violé les droits de la personne, mais cela ne nous empêche pas de continuer à vendre du grain au Chili et au Brésil. Troisièmement, nous voulons punir l'URSS, alors que les États-Unis, qui ont poussé notre gouvernement à décréter un embargo sur les exportations vers la Pologne, ont vendu récemment 22,000 tonnes de blé à ce pays.

Le gouvernement a également omis de rénover le chemin de fer et les installations portuaires du port de Churchill. Le gouvernement libéral a également refusé d'y envoyer des brise-glaces de façon à rallonger la saison de navigation.

Néanmoins, ce qui inquiète le plus les habitants de l'Ouest, ce sont les changements que l'on propose d'apporter au tarif du Nid-de-Corbeau et qui sonneront le glas du port de Churchill. Une fois les taux variables en vigueur, ce port ne verra plus passer le moindre boisseau de grain. Comment le sénateur Argue peut-il demander . . .

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

L'AGRICULTURE

L'ACCROISSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, le Canada est un des rares pays qui exportent des denrées et la production alimentaire doit donc doubler sur les terres arables disponibles afin de pouvoir nourrir une population mondiale qui devrait s'élever à environ sept milliards en l'an 2000. Nous avons les connaissances technologiques voulues pour doubler notre production alimentaire en réduisant les jachères d'été et en appliquant des engrais et des pesticides. Toutefois, pour y parvenir, les agriculteurs devront utiliser trois fois plus d'énergie. Comme le prix du pétrole et du gaz ne cesse d'augmenter, les frais engagés dans l'exploitation agricole s'accroissent en conséquence.

Les récentes majorations du prix des produits pétroliers coûteront à nos agriculteurs plus de 70 millions de dollars par an. La hausse du prix du gaz naturel en février dernier fera monter directement le prix des engrais dans les Prairies d'environ 12 millions par an. Le prix des pesticides et d'autres produits chimiques à base de gaz naturel est également à la hausse.

La taxe fédérale sur le carburant utilisé à la ferme représente 44 p. 100 du prix du carburant que les agriculteurs doivent acquitter. Le parti progressiste-conservateur a souligné la nécessité d'éliminer les taxes sur le carburant utilisé dans la production alimentaire. Toutefois, le gouvernement continue à se montrer insensible au sort des agriculteurs déjà durement frappés par le faible prix de vente de leurs denrées et les taux d'intérêt élevés.

• (1410)

Si le gouvernement s'entête à appliquer sa politique irréfléchie au sujet du coût de l'énergie dans le domaine agricole, nos générations futures devront peut-être affronter une grave famine.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA RÉACTION D'UN CANDIDAT À LA DIRECTION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR À UNE NOUVELLE DIFFUSÉE PAR RADIO-CANADA

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, il est intéressant de remarquer la réaction de M. Brian Mulroney à une nouvelle diffusée par Radio-Canada et selon laquelle son organisation s'efforcerait de rallier les non-partisans de M. Clark. Cette information aurait tellement irrité M. Mulroney qu'il songerait à poursuivre aussi bien Radio-Canada que Michael Duffy, le correspondant parlementaire très respecté du réseau anglais de Radio-Canada.

Pareille hypersensibilité de la part de M. Mulroney ne peut s'expliquer que par son manque d'expérience politique. Si M. Mulroney avait été un candidat heureux en 1979, en 1980 ou à l'une ou l'autre des élections partielles qui ont eu lieu depuis les dernières élections générales, il serait depuis longtemps immunisé contre ces petites flèches dont nous, qui avons effectivement fait le plongeon, sommes régulièrement la cible.

Si c'est ainsi que M. Mulroney réagit aux observations innocentes et impartiales de Mike Duffy, j'ai bien peur qu'il ait des attaques d'apoplexie lorsque les Allan Fotheringham s'en prendront à lui. Ceux qui, de ce côté-ci de la Chambre, aimeraient le voir participer à des élections le prient de rester calme et de persévérer dans sa campagne préparatoire au congrès afin que cette crise de médiaphobie ne s'avère pas la grande erreur de 1983.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOMBARDEMENT EXÉCUTÉ PAR L'AVIATION SUD-AFRICAINE AU MOZAMBIQUE—ON DEMANDE DE CONDAMNER L'ACTE DE GUERRE

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, dans leur déclaration d'aujourd'hui relative au bombardement du Mozambique, le premier ministre (M. Trudeau) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) font preuve d'une faiblesse inadmissible. L'Afrique du Sud reconnaît avoir bombardé une ville d'un État voisin; elle prétend avoir tué des guérilleros, ce qui est contesté; et tout cela sous le prétexte d'un bombardement de Pretoria dont la preuve n'a jamais été rapportée contre le Mozambique, et que ce dernier pays n'a jamais reconnu. La déclaration du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures semble partager entre toutes les parties la responsabilité de la violence qui s'exerce là-bas.

Or, la source de cette violence, celle des terroristes, que nous condamnons, et celle exercée par le gouvernement sud-africain contre un État voisin, la source de toute cette violence, c'est la violence du régime imposé par l'Afrique du Sud à la majorité de ses habitants: régime de meurtres, de famine et d'esclavage. Donc, le gouvernement du Canada devrait condamner non seulement l'apartheid pratiqué par l'Afrique du Sud, mais l'acte de guerre qu'elle a commis contre un État voisin et le meurtre de ses propres noirs qu'elle continue de perpétrer.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE RÉSULTAT D'UN SONDAGE SUR L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, à Brandon-Souris hier, Lee Clark, professeur d'université, a remporté la victoire dans tous les bureaux de scrutin, sauf huit, sur le candidat du NPD, président d'entreprise. Il semble qu'un candidat libéral briguait également les suffrages.

Je voudrais faire une brève mise au point. Dans certains milieux, le parti libéral passe toujours pour favoriser la libre entreprise. La semaine dernière, on a publié les résultats d'un sondage Gallup très intéressant portant sur la question: «A votre avis, le Canada devrait-il à l'avenir se fonder davantage sur l'entreprise privée, sur le secteur public ou conserver le même partage qu'aujourd'hui entre le secteur privé et le secteur public?»

Dans tout le Canada, seulement 10 p. 100 des répondants étaient en faveur d'un accroissement de l'intervention gouvernementale, alors que 40 p. 100 préféraient le statu quo. Dans les Prairies et en Colombie-Britannique, 56 p. 100 et 57 p. 100 des répondants respectivement souhaitaient laisser plus de place à l'entreprise privée. Dans tout le pays, 61 p. 100 des partisans conservateurs, 41 p. 100 des partisans néo-démocrates et seulement 30 p. 100 du parti libéral voulaient qu'on donne un rôle plus grand à la libre entreprise.

Il semble donc, madame le Président, que les partisans libéraux soient davantage opposés à l'entreprise privée qu'à la fois le NPD et l'ensemble des Canadiens.

Mme le Président: A l'ordre!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Depuis une semaine maintenant, nous connaissons l'orientation fondamentale du rapport du groupe de travail sur l'automobile constitué par cette industrie. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait des déclarations qui ne donnent guère confiance aux chômeurs. Pourtant, le ministre responsable du Commerce international a été notoirement absent du débat sur cette question cruciale qui touche son portefeuille.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et à l'industrie si, en tant que ministre chargé du Commerce international, et non comme membre du cabinet, il appuie le principe des recommandations contenues dans ce rapport? Dans l'affirmative, qu'a-t-il l'intention de faire?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je peux déclarer au député que si j'ai été notoirement absent, c'est que, à l'époque où ce rapport a été publié, j'étais à l'étranger, dans le cadre d'une mission commerciale couronnée de succès dans les pays asiatiques.

Je suis d'avis que le groupe de travail était hautement qualifié. Le rapport qu'il a présenté à mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, sera étudié très soigneusement par le gouvernement, qui tentera de voir si la méthode proposée est la meilleure façon d'amener notre industrie à être concurrentielle et à fournir les emplois nécessaires aux Canadiens. C'est le but que nous poursuivons tous.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je voudrais simplement connaître la position du ministre à l'égard de ce problème très important.

Sans tenir compte du rapport du groupe de travail, le ministre peut-il nous dire s'il approuve en principe la position que je défends, pour ma part, depuis deux ans, et qui repose sur deux principes fondamentaux: tout d'abord, offrir des stimulants aux exportateurs étrangers pour qu'ils investissent au Canada et, donc, créent des emplois dans notre pays, et deuxièmement, imposer des règles relatives au contenu à tous les importateurs étrangers, comme nous le faisons avec les Américains, ce qui aura également pour effet de créer des emplois dans notre pays? En laissant complètement de côté le rapport du groupe de travail, le ministre approuve-t-il ces deux principes fondamentaux, ou s'y oppose-t-il catégoriquement?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il serait surprenant que je sois d'accord avec les opinions généralement réactionnaires et d'extrême droite du député. En l'occurrence, j'approuve sans nul doute le principe d'offrir des stimulants aux producteurs étrangers pour qu'ils investissent et produisent au Canada, si cela sert les intérêts de notre pays. C'est une position que le gouvernement défend depuis longtemps.

Quant le député prétend que nous devrions limiter le contenu étranger de diverses catégories de produits . . .

M. Jelinek: Les automobiles.

M. Regan: . . . et insister pour que la production se fasse au Canada, nous risquerions ce faisant, de détruire complètement le régime d'échanges multilatéraux. Comme plus de 30 p. 100 de notre PNB dépend de nos exportations, nous serions les plus gros perdants. Le député ne doit pas oublier que, lorsque nous vendons à l'étranger des locomotives ou des chaudières destinées à des centrales électriques ou autres, cela crée tout autant d'emploi au Canada que s'il s'agit de biens vendus sur le marché intérieur. En effet, les exportations représentent un secteur important de notre économie.

Nous devons trouver des solutions en vue de protéger les emplois actuels, ceux qui découlent des ventes au Canada et ceux qui découlent des exportations, et ne pas sacrifier un secteur dans l'intérêt de l'autre. Si nous dressons des barrières protectionnistes, nous devons nous attendre à des représailles de la part des pays en cause.

M. Jelinek: Si j'ai bien compris le long discours que le ministre vient de faire en réponse à ma question, il s'oppose catégoriquement à réglementer le contenu des importations d'automobiles. Ainsi, donc, il s'oppose à l'orientation générale du rapport du groupe de travail qui a étudié l'industrie automobile.

LES RESTRICTIONS VOLONTAIRES SUR LES IMPORTATIONS DE VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON

M. Otto Jelinek (Halton): Dans le même ordre d'idées, madame le Président, le ministre sait que l'accord de l'an dernier, qui expirera dans un peu plus d'un mois, soit le 30 juin, mettra fin aux restrictions volontaires sur les importations de véhicules automobiles. Encore une fois, les compagnies ne sont pas mises au courant des faits dans ce domaine.

Le ministre pourrait-il nous donner des éclaircissements à ce sujet et dissiper les craintes des nombreux travailleurs de l'automobile qui sont en chômage ainsi que celles de leurs familles, qu'ils habitent ma circonscription ou n'importe où ailleurs au Canada?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): D'abord, madame le Président, je tiens à dire au député que je ne rejette aucune des recommandations du groupe de travail. Je pense qu'il faut les examiner soigneusement. Le député n'a qu'à relire le passage où j'ai dit que nous ne pouvons pas avoir un système général de ce genre-là. Toutefois, en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, il est admis que, de temps à autre, des conditions provisoires sont acceptables afin de protéger une industrie nationale vitale.

• (1420)

C'est une question sur laquelle nous nous sommes entendus avec les États-Unis dans l'accord concernant les produits de l'industrie automobile. Nous pouvons signer un accord avec les Japonais. Il existe des domaines intéressants à explorer et je pense que le rapport mérite que nous nous y arrêtions.

Quant aux négociations, nous cherchons encore à conclure une entente qui reste en vigueur après le 1er juillet, mais rien n'a encore été signé. D'ici au 1er juillet, nous espérons nous entendre sur les importations afin qu'il n'y ait pas d'interruption. Si c'est impossible, je recommanderai au gouvernement les mesures appropriées.

LE CONTENU CANADIEN EXIGÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'espère obtenir des réponses plus succinctes et plus brèves. Je voudrais d'abord féliciter le ministre et les auteurs du rapport du groupe d'étude. Il est une chose qui préoccupe de nombreux travailleurs de l'automobile, et c'est le contenu actuel prévu aux termes du pacte de l'automobile canado-américain qui est d'environ 74 p. 100. Le ministre réussira-t-il à soustraire les autres fabricants étrangers aux dispositions de l'accord sur l'automobile auxquelles sont assujettis les fabricants nord-américains, qui devront maintenir le contenu de 74 p. 100, pendant que les fabricants étrangers qui s'établiront au Canada ne seront tenus qu'à une proportion de 60 p. 100?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je suis certain que les membres du groupe d'étude sauront apprécier les hommages du député. Cependant, tout reste à négocier. L'accord sur la production automobile a été négocié par les États-Unis et le Canada. La réponse à la deuxième partie de la question du député dépendra de ce qui sera négocié avec un autre pays.

L'ENCOURAGEMENT DES FABRICANTS DE PIÈCES

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, sera-t-il possible de maintenir intact l'accord de 1965 et de nous entendre avec chacun des autres pays concernés? Ces nouvelles ententes ne seront pas aussi avantageuses pour le Canada que l'entente conclue en 1965.

De nombreux pays ont mis au point toutes sortes de programmes d'aide aux sous-traitants de l'industrie automobile en leur offrant des subventions, des avantages fiscaux et des moyens de s'ajuster à la technologie avancée. Le ministre a-t-il songé à encourager ces entreprises qui sont les sous-traitants des grands fabricants d'automobiles?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en ce qui concerne la première partie de la question du député, parce qu'il s'agira d'une entente négociée, tout dépendra de ce que les deux pays pourront négocier. En second lieu, j'espère que le député était présent le 19 avril dernier quand mon collègue le ministre des Finances a annoncé un certain nombre de programmes d'investissement destinés à élargir et à moderniser les entreprises canadiennes. Dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre le ministre a prévu 25 millions de dollars pour la fabrication des pièces d'automobiles. Le député sait que l'on a demandé à élargir le programme. Le nouveau programme de développement industriel régional annoncé au moment du budget accroîtra l'incitation financière à l'ensemble des entreprises de fabrication pour leur permettre de s'agrandir et de se moderniser et dans certains cas servira à créer de nouvelles industries.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT AUX ENTREPRISES ET DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION DE TRINIDAD ET TOBAGO

Mme le Président: Je désire vous signaler la présence à notre tribune de MM. Ronald Jay Williams, ministre d'État aux Entreprises et Desmond Hugh Cartey, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Consommation de Trinidad et Tobago.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES IMPORTATIONS DE CAMIONS JAPONAIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État (Commerce international). L'indécision du gouvernement en ce qui a trait au principe énoncé dans le rapport du groupe de travail sur l'industrie automobile a donné, c'est évident, un avantage marqué aux Japonais dans le cadre des négociations entreprises.

Le ministre pourrait-il confirmer que les importations de camions japonais cette année sont plus de 50 p. 100 supérieures à celles de l'année dernière? Puisqu'il y est, reconnaîtra-t-il que le gouvernement pourrait améliorer grandement sa position dans le cadre des négociations avec les Japonais en s'engageant de façon non équivoque à accepter le principe énoncé dans le rapport?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je ne sais que répondre au préambule de cette question. Selon moi, de tous les députés, le réprésentant est celui qui s'inquiète le moins des emplois des Canadiens travaillant dans des usines tributaires des exportations. Il ne se donne jamais la peine de se demander si tous les autres pays se contenteraient d'acheter nos produits quel que soit le traitement que nous faisons subir aux leurs. Je lui demande de prendre la peine de se renseigner un peu plus sur le commerce multilatéral, commerce qui revêt tellement d'importance pour les travailleurs canadiens.

• (1425)

Ma réponse à sa seconde question est non. Selon moi, nos négociations avec les Japonais au sujet des importations d'automobiles se déroulent très bien. Nous parviendrons, j'en suis persuadé, à conclure une entente. En ce qui a trait à sa troisième question, celle qui portait sur les importations de camions, le député n'est pas sans savoir qu'il nous faut attendre la fin de l'année pour juger du nombre d'automobiles importées, car dans la première partie de l'année, on assiste souvent à une vague d'importations.

M. Broadbent: C'est la politique de laissez-faire adoptée par le gouvernement depuis dix ans qui explique la perte de quelque 35,000 emplois dans le secteur automobile.

ON COMPARE LA SITUATION DU CANADA AVEC CELLES DE L'AUSTRALIE ET DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que nous, néo-démocrates, tenons à ce que le Canada demeure un pays exportateur des ressources naturelles mais aussi un pays producteur de biens manufacturés, le ministre pourrait-il nous dire comment il se fait que les Australiens peuvent encore vendre des ressources naturelles aux Japonais et obtenir de ces derniers qu'ils installent des usines d'automobiles chez eux? Pourrait-il nous dire comment les Américains ont pu obtenir que les trois plus grands fabricants d'automobiles s'engagent à implanter des usines aux États-Unis alors qu'ils continuent à vendre au Japon des ressources naturelles? Comment se fait-il que tous les autres pays industrialisés dotés d'un secteur de l'automobile et de ressources naturelles enregistrent des succès dans un domaine comme dans l'autre tandis que le gouvernement actuel échoue dans les deux?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député n'a manifestement jamais fait l'expérience ni assumé la responsabilité du pouvoir et n'a toujours connu que la tranquillité de l'opposition, et je crains bien qu'il n'ait jamais l'occasion de diriger le pays. S'il le devait, l'expérience se révélerait très vite dégrisante pour lui.

La différence entre les États-Unis et le Canada, c'est que nous vendons beaucoup plus aux Japonais que nous ne leur achetons tandis que c'est le contraire pour les Américains. Ces derniers sont donc dans une position bien différente pour négocier. C'est la même chose pour les relations commerciales entre l'Europe et le Japon.

Cela dit, nous vendons beaucoup plus aux Japonais que nous ne leur achetons. Nous avons été saisis du rapport d'un groupe d'étude institué par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Le rapport n'a été rendu public que depuis très peu de temps, mais les Japonais sont au courant de son existence. Ils savent très bien que nous réclamons une plus grande participation du Canada. Le député a tort de dire que notre gouvernement n'agit pas de manière à protéger le plus possible non seulement les emplois dans le secteur de l'automobile mais tous les emplois canadiens.

Questions orales

LA POSITION DU CANADA EN CE QUI CONCERNE LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Pour poursuivre ce numéro à la Laurel et Hardy, madame le Président, j'adresserai ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. En tant que ministre qui devrait se soucier de préserver les emplois dans ce secteur-clé, estime-t-il que son collègue amateur serait dans une meilleure position pour négocier avec les Japonais si la Chambre était saisie d'un projet de loi visant à obliger tous les fabricants étrangers qui vendent des automobiles au Canada à réinvestir leurs bénéfices pour créer des emplois dans notre pays?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme je l'ai fait remarquer au chef du NPD lorsque mon collègue, le ministre d'État chargé du Commerce international, était à l'étranger, je suis persuadé qu'il aura beaucoup de succès dans ses négociations avec les Japonais, comme il en a eu tout au long de sa brillante carrière.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

ON PROPOSE DE CONSTITUER UN COMITÉ SUR LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, je me suis entretenu brièvement avec le ministre au sujet de la création d'un groupe chargé d'étudier les questions touchant les jeunes. Il devrait savoir maintenant que son collègue, le secrétaire d'État, a révélé qu'il se proposait d'instituer un comité parlementaire chargé d'étudier ces questions. Le ministre dira-t-il quand il consultera son collègue en vue de décider si un comité de ce genre sera établi?

• (1430)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, mon collègue, le secrétaire d'État veut se pencher sur une gamme étendue de questions relatives aux jeunes. Comme l'emploi est une question d'intérêt permanent, je présume que ce sera une des questions dont sera saisi ce comité parlementaire. J'attends ces délibérations avec impatience. Étant donné que le secrétaire d'État assume la responsabilité générale des questions relatives aux jeunes au sein du gouvernement, de toute évidence, nous continuerons à nous préoccuper de leurs perspectives d'emploi.

ON DEMANDE DE CONSTITUER LE COMITÉ AU PLUS TÔT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, le ministre dit-il que nous pouvons nous attendre à la mise sur pied de ce comité sous peu, qu'il appuiera cette initiative et que nous pourrons commencer à nous en occuper d'ici quelques mois?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je crois que le député devrait poser cette question au secrétaire d'État.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA MENACE DE GRÈVE DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet du conflit qui oppose à l'heure actuelle les manutentionnaires de céréales et les compagnies d'élévateurs à grain, et qui pourrait déboucher sur une grève ou un lock-out dès cette semaine, bloquant ainsi les céréales dans les ports de l'Ouest. Quelles mesures le ministre prend-il pour qu'un tel arrêt de travail n'ait pas lieu? Autrement dit, peut-il donner aux producteurs canadiens l'assurance que les céréales continueront d'être régulièrement acheminées via les ports de la côte ouest?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en l'absence du ministre du Travail, qui représente à l'heure actuelle le Canada à des réunions de l'OIT, j'agis en tant que ministre suppléant du Travail. Je puis dire au député que le ministère du Travail est resté constamment en communication avec les deux parties au conflit. Nous avons reçu jusqu'à maintenant une certaine proposition de médiation, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, car cela risquerait de faire prolonger la grève au lieu de favoriser le règlement même que nous souhaitons tous.

LA NOMINATION ÉVENTUELLE D'UN CONCILIATEUR

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre suppléant. Étant donné que le conflit porte sur le programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100 et sur la question de la parité salariale avec les débardeurs, le ministre a-t-il consulté son collègue, le ministre du Travail, et celui-ci s'est-il activement mêlé de cette affaire? En outre, envisage-t-il de nommer un conciliateur afin de s'assurer que ce problème sera convenablement résolu, compte tenu du fait que deux questions de politique gouvernementale semblent directement liées à cette affaire?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le ministre du Travail serait mieux en mesure de répondre à cette question à son retour. D'après les comptes rendus que nous avons reçus, il y a eu communication très étroite avec les deux parties. Il a été question de l'opportunité de nommer un commissaire conciliateur. On a estimé que cela retarderait pour le moment le règlement du problème. Les faits sont bien connus. Ils sont certes tous clairement établis. La position du gouvernement est d'obtenir que le conflit soit résolu le plus tôt possible et non d'intervenir maintenant au risque d'aggraver la situation.

LE CONFLIT À LA COMPAGNIE EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—ON DEMANDE DE VÉRIFIER SI LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SONT RESPECTÉES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet de la grève des pilotes de ligne de la compagnie aérienne Eastern Provincial. Le ministre sait que les questions en litige ont été portées devant la Commission canadienne des relations de travail, mais dans l'intervalle, la société EPA continue à tourner à 70 p. 100 de sa capacité avec des cadres et des nouveaux pilotes. Ma question porte sur la sécurité aérienne.

Selon des rumeurs, certains incidents se sont produits qui auraient pu entraîner des accidents, les équipages effectuent de longues heures de vol et les pilotes sont surmenés. Le ministère des Transports a-t-il vérifié si les règles de sécurité de la société EPA sont respectées? Dans la négative, le ministre peut-il faire le nécessaire pour que cette vérification ait lieu? D'autre part, peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement va surveiller de près la situation, et que la Eastern Provincial ne sera pas autorisée à déroger aux normes de sécurité pendant la grève?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je vous avoue bien franchement, madame le Président, que le ministre du Travail m'a signalé que les problèmes de relations ouvrières sont de son ressort et que je ne dois pas m'en occuper. Je suis donc son conseil. Je suis sûr qu'il s'occupe du problème à l'heure actuelle. La question de la sécurité, par contre, est de mon ressort. Mon ministère m'a assuré à maintes reprises que l'on prend toutes les précautions possibles pour empêcher la compagnie aérienne de relâcher ses mesures de sécurité.

M. Crosby: Madame le Président, le ministre ne nous a pas dit si, à sa connaissance, la compagnie Eastern Provincial a enfreint les règles de sécurité au cours de la grève. Il sait que cette grève pose de sérieux problèmes sur ce plan.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ANNONCE D'UN SERVICE COMMUN PAR LES COMPAGNIES EPA ET CP AIR

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je tiens à poser au ministre une autre question au sujet de la compagnie Eastern Provincial. Celle-ci concerne bien le ministère des Transports. Les compagnies EPA et CP Air ont proposé d'offrir un service commun dans la région de l'Atlantique et elles ont présenté une demande à cet effet à la Commission canadienne des transports. Comment EPA peut-elle annoncer la mise en place de ce service avant d'avoir obtenu l'approbation de la CCT? Peut-il se renseigner à ce sujet et nous dire comment la Eastern Provincial peut promouvoir ce service, en pleine grève et sans l'approbation préalable de la Commission canadienne des transports? Va-t-il vérifier et informer la Chambre de ce qui se passe?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Comme je l'ai déjà dit, madame le Président, et certains se sont moqués de moi, il m'est très difficile de savoir quand la CCT annonce des décisions ou même quand elle les rend. En effet, j'en ai été informé aujourd'hui même. Pour le moment, tout ce que je puis dire, c'est que Eastern Provincial a de bonnes chances d'être autorisée à exploiter un service entre Montréal et Halifax.

* * *

L'EMPLOI

LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE PARTAGE DU TRAVAIL

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame le Président, le programme gouvernemental de partage du travail vient à expiration le 27 mai. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il nous dire s'il a des projets d'avenir pour ce programme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'espère pouvoir en parler au comité, dans le courant de la journée. Mais puisque le député est si désireux que ce programme très utile se poursuive, je puis dire à la Chambre qu'il pourrait être prolongé encore d'une année, pour garantir les quelque 13,000 accords signés jusqu'ici. Je puis également dire que nous allons amorcer une série de projets pilotes ayant pour but d'aider, par le partage du travail, les entreprises atteintes par le chômage technique à recycler leur personnel, et aussi à éviter les licenciements permanents. Nous allons apporter au programme d'autres modifications qui vont se révéler très bénéfiques, je pense, pour les travailleurs canadiens.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST—LA NOMINATION D'UN CONCILIATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la possibilité d'un arrêt ou d'un lock-out des ports céréaliers de la côte ouest, dès minuit ce soir, de l'importance de nos exportations céréalières qui se chiffrent par cinq milliards, et de ce que, malgré l'intervention d'un conciliateur, les pourparlers ont échoué il y a environ une semaine ou dix jours. J'aimerais demander au premier ministre justement s'il ne veut pas désigner un commissaire ou une commission de conciliation, solution à laquelle les deux parties avaient, je pense, donné leur accord. Si les deux parties sont d'accord pour la nomination d'un commissaire conciliateur, pourquoi le premier ministre ne l'est-il pas?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dirai au député ce que j'ai déjà répondu à une question antérieure. Le ministre du Travail suit de très près la situation à Vancouver. Il y a bien eu un vote de grève, mais les syndiqués n'ont pas donné l'autorisation définitive. Suivant ce qu'on estime pour l'instant, il serait préférable que les parties se mettent d'accord par la voie de la négociation collective, sans faire intervenir d'élément nouveau qui ne pourrait que risquer de prolonger le désaccord et compliquer de ce fait le problème. Le ministre du Travail estime que, pour le moment, le mieux est que le gouvernement surveille de près la situation, sans intervenir directement.

Questions orales

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, il y a possibilité de lock-out. Étant donné que les deux parties ont fait appel au gouvernement et qu'elles sont d'accord pour la désignation d'un commissaire conciliateur, pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas d'obtenir des deux parties qu'elles continuent de fonctionner pendant que le commissaire ou la commission feraient leur travail, ce qui assurerait pendant ce temps l'ouverture des ports? Ainsi, l'exportation de grain pourrait continuer, en attendant que l'affaire, espérons-le, trouve une issue heureuse. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas suivre cette procédure qui convient aux deux parties?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il y a dans le système de la négociation collective un principe tout à fait fondamental. Il faut que chaque partie à un différend s'acquitte de ses responsabilités publiques. Ce n'est pas au gouvernement qu'il appartient d'intervenir constamment. Nous espérons que les deux parties sauront s'acquitter de leurs responsabilités envers le public, qu'elles s'entendront sans nuire en quoi que ce soit à l'intérêt général.

* * *

● (1440)

LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR LE REFUS DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY D'ACCORDER UNE LICENCE À SASKATOON

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations que je m'adresse. Hier, la société Ralston-Purina, à qui le club de hockey les Blues de Saint-Louis appartient, a intenté des poursuites devant les tribunaux en invoquant la loi antimonopole des États-Unis. La Ligue nationale de hockey est en quelque sorte un monopole public, madame le Président. Les Canadiens ont accordé maints avantages à la Ligue, y compris le repêchage d'amateurs, des privilèges presque exclusifs, des stades payés à l'aide de fonds publics, ainsi que des droits de télédiffusion. Qui plus est, le hockey figure au premier rang parmi nos traditions.

Étant donné que le ministre s'est engagé à effectuer une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et étant donné que des poursuites sont déjà intentées aux États-Unis, le ministre pourrait-il nous dire quand il espère avoir terminé son étude et son enquête?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je crois savoir que le directeur des enquêtes et des recherches est saisi de ce dossier. Il a déjà communiqué avec un certain nombre de gouverneurs de la LNH. Je crois savoir également qu'il a communiqué avec les directeurs de la société Ralston-Purina et qu'il étudie le dossier. Le directeur des enquêtes et des recherches n'a pas encore fait savoir si la LNH avait bel et bien enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais dès qu'il aura examiné tous les faits, je transmettrai ses conclusions à la Chambre.

ON DEMANDE QUE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS SOIT MODIFIÉE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je sais, tout comme le ministre d'ailleurs, que le facteur temps est très important dans cette affaire, car on s'est demandé sérieusement si la requête de la Saskatchewan avait bien fait l'objet d'un examen équitable. D'après tous les comptes rendus, l'audience n'a été qu'une mascarade. Il y aurait certainement lieu d'appliquer à l'examen de ce genre de demandes des principes de justice naturelle.

En vertu des dispositions actuelles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la question du transfert et de l'exploitation des franchises de sports professionnels a été précisément exclue de l'application de l'article 32 qui traite de la liberté des échanges. Le ministre ou son gouvernement ont-ils envisagé de modifier cette disposition en vue d'en étendre l'application au transfert des franchises dans la Ligue nationale de hockey?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il est sans doute un peu trop tôt pour aborder cet aspect de la loi à ce moment-ci. J'espère pouvoir présenter bientôt à la Chambre une série de modifications que je me propose de faire apporter à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. J'espère bien que le député appuiera mes initiatives.

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENTATION D'UNE LOI

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-elle me dire quand nous serons saisis de la loi sur les soins de santé au Canada? Pourrait-elle me dire aussi si cette loi concentrera davantage les pouvoirs dans ce domaine ou si elle assurera de meilleurs soins médicaux aux Canadiens?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, nous allons être saisis le plus tôt possible de ce projet de loi qui aura naturellement pour but de perfectionner encore les meilleurs programmes sociaux que les Canadiens aient jamais eus au cours de leur histoire.

Des voix: Bravo!

LES RÉUNIONS DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la santé et le bien-être social relèvent des provinces. Je me demande si le ministre pourrait nous dire à quand remonte la dernière réunion qu'elle a eue avec ses homologues provinciaux pour préparer ce projet de loi.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, pour ce qui est des négociations, je réponds non car je trouve que ce n'est pas de bonne guerre de dévoiler ses batteries d'avance, mais je vais personnellement m'entretenir avec M. Russell, de l'Alberta, demain.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

LA RÉINSTALLATION DU «BRAS D'OR»

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre voudra bien m'excuser de ne pas avoir pu lui donner préavis de ma question, mais il sait que je m'intéresse au sort qui va être réservé au *Bras d'Or*. Le ministre pourrait-il me dire si le gouvernement fédéral a prévu des crédits pour le transport du *Bras d'Or* de Halifax ou du musée Alexander Graham Bell au bord des lacs Bras d'Or, où il devrait logiquement être installé, ainsi que pour sa réinstallation et son entretien?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le ministre n'est pas sans savoir que nous avons annoncé dernièrement que le *Bras d'Or* serait transporté au terrain d'exposition de L'Islet-sur-mer situé sur la rive du Saint-Laurent en aval de Québec. Si j'avais reçu préavis de la question, j'aurais pu fournir davantage de détails financiers sur le transport du *Bras d'Or*. Je suis obligé pour l'instant de prendre note de la question. Je fournirai ultérieurement de plus amples renseignements au député.

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DU BÂTIMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, le gouvernement avait clairement fait savoir qu'il ne fournirait pas d'argent à quiconque voudrait trouver un site définitif pour le *Bras d'Or*. Le ministre pourrait-il vérifier s'il y a eu oui ou non participation financière du gouvernement fédéral. Dans l'affirmative le ministre ne pourrait pas ne pas savoir que plusieurs organismes étaient disposés à accueillir le bâtiment, y compris le musée Bell sur les rives des lacs Bras d'Or où il devrait normalement se trouver. Le ministre pourrait-il s'engager à faire savoir à la Chambre et aux Canadiens, tout particulièrement aux membres des forces armées canadiennes qui ont eu le privilège de servir sur le *Bras d'Or*, quelles dispositions ont été prises au sujet de ce bâtiment et quelles sont les organismes, qui ont officiellement ou officieusement fait savoir qu'ils étaient intéressés à acquérir le *Bras d'Or* comme pièce de musée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je tiens à signaler au député que l'on a fait appel à mon ministère pour assurer le transport du navire à son emplacement définitif, à savoir le musée que mon collègue a mentionné. Aucune décision n'a encore été prise. Il y a déjà eu apparemment des cas semblables où l'on a fait appel à la garde côtière.

L'EMPLOI

L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME DE PARTAGE DU TRAVAIL— L'INCIDENCE SUR LA FORMATION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, à 13 heures, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'a fait parvenir une déclaration sur le partage du travail, disant que ce texte était soumis à un embargo jusqu'à ce qu'il ait rencontré les journalistes à 15 heures. De toute évidence, l'embargo ne s'applique qu'aux députés conservateurs. Maintenant que nous savons exactement ce que vaut la parole du ministre, je voudrais lui poser des questions que je ne pouvais lui poser parce que j'avais donné ma parole de n'en rien faire.

Maintenant que le ministre a l'intention d'élargir le programme de partage du travail, quelle sera la portée des modifications en ce qui concerne la formation, et quelles seront les incidences de ces modifications et de l'élargissement du programme pour ceux qui sont déjà engagés dans ce programme par contrat?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais tout d'abord expliquer qu'il n'était pas question de soumettre cette déclaration à un embargo. J'ai précisé que nous donnerions de plus amples détails à ce sujet à la séance du comité, à 15 heures, et c'est ce que nous comptons faire, mais nous n'avions certainement pas l'intention de limiter le droit du député de poser des questions. Je me ferai d'ailleurs un plaisir de répondre à ses questions. J'espère que le député ne sera pas gravement offusqué de ce malentendu. Je crois que nous lui avons simplement donné préavis des déclarations que nous comptons faire cet après-midi au comité.

En ce qui a trait à la question sur la formation, comme je l'ai dit, nous voulons lancer un certain nombre de projets pilotes permettant de recourir au programme de partage du travail pour offrir des cours de formation aux firmes qui pourraient avoir à subir des changements technologiques. Au lieu de s'absenter du travail tout simplement, les travailleurs de ces firmes profiteraient de leur absence pour se recycler. Les services consultatifs de la main-d'œuvre mettraient au point les modalités de cette formation, pour chaque entreprise intéressée à offrir cette solution de rechange à ses employés. Le député a déjà abordé cette question à plusieurs reprises. Il voulait savoir comment nous entendions nous attaquer aux problèmes de l'évolution technologique. Je lui signale que ce programme représente une solution qui pourrait se révéler très efficace, mais nous tenons à la mettre à l'essai d'abord pour vérifier qu'elle est pleinement réalisable.

M. McGrath: Madame le Président, je tiens à dire au ministre que j'ai téléphoné à son bureau et que l'un de ses principaux adjoints m'a dit que le texte de la déclaration devait rester confidentiel jusqu'à 15 heures et que je ne devais pas poser de questions à la Chambre. C'est tout ce que je puis dire, madame le Président, mais je suis ravi de constater que le ministre est au moins disposé à répondre aux questions à la Chambre.

Questions orales

LES EFFETS SUR LES PARTICIPANTS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre voudra peut-être répondre à la dernière partie de ma question. Quels effets les changements apportés au programme et l'élargissement de ce dernier auront-ils sur ceux qui ont déjà signé des contrats? Vont-ils pouvoir profiter des changements apportés? Puisque le ministre doit s'adresser à la presse à 15 heures, voudrait-il dire à la Chambre quel montant le gouvernement songe à dépenser en plus de ce qui a déjà été prévu et quelle proportion sera consacrée à la formation?

• (1450)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en ce qui concerne les ressources consacrées à la formation, les contrats déjà signés seront maintenus. L'élargissement du programme constitue en fait un projet expérimental. Voilà pourquoi les modalités des contrats actuels seront maintenues mais la mise au point de différentes méthodes de formation feront l'objet des négociations dont j'ai déjà parlé. Elles auront lieu entre une entreprise et les services consultatifs de la main-d'œuvre qui sont déjà en place. Le budget global du programme de travail partagé a été porté à 250 millions pour la durée de l'entente de l'an prochain. Nous n'avons pas fixé d'objectif précis pour l'aspect formation du programme mais pour éviter les mises à pied permanentes, nous avons prévu 15 millions pour les contrats qui seront signés.

* * *

LES BANQUES

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES SUR LA RENÉGOCIATION D'HYPOTHÈQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui n'est pas sans savoir que des milliers de Canadiens, lorsqu'ils essaient de renégocier leur hypothèque, se voient imposer par les établissements de prêt des pénalités bien plus lourdes que les trois mois généralement exigés. Le ministre lui-même a dit, il y a deux mois, qu'il discuterait de ces cas avec les établissements financiers, soit par l'intermédiaire de l'inspecteur général des banques soit par celui d'un organisme compétent. Il s'agissait d'examiner soigneusement la situation pour empêcher que les établissements financiers ne fassent preuve d'injustice vis-à-vis de certains clients. Il n'y a pas de doute, madame le Président, que les pénalités excessives que l'on impose à ces gens sont injustes, quelle que soit la définition qu'on donne de l'injustice. Le ministre des Finances a-t-il donné suite à sa promesse?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le député parle de milliers de Canadiens. Je lui rappellerai que des millions aimeraient que cette Chambre étudie le tarif du Nid-de-Corbeau, afin que l'on entreprenne la modernisation du transport ferroviaire. La Chambre ne peut pas travailler à cause du Nouveau parti démocratique. En fait, il empêche le Parlement de travailler et il empêche les Canadiens de faire entendre leurs points de vue au Parlement.

Pour en revenir à la question du député, les cas qui m'ont été soumis ont été portés à l'attention des dirigeants des sociétés en cause, pour que chacun soit examiné et que les intéressés puissent faire valoir leur point de vue et obtenir un réexamen équitable de leur situation.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, la plupart d'entre nous, j'en suis certain, avons envoyé au ministre des Finances, ces deux derniers mois, des douzaines et des douzaines de lettres. Je serais bien surpris si l'un quelconque d'entre nous avait eu une réponse du cabinet du ministre ou, à plus forte raison, d'un établissement financier. En d'autres termes, si le ministre pense que les établissements financiers examinent chaque cas et s'assurent de faire justice, il est mal informé.

Je prierais le ministre des Finances de ne pas nous faire la morale au sujet du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau et des délibérations de la Chambre.

Est-il prêt, maintenant, à intervenir personnellement auprès des établissements financiers pour mettre un terme à ces pratiques usuraires qui consistent à exiger des pénalités dépassant largement les trois mois généralement exigés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je ne parlais pas du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Ce que je conteste, ce sont les tactiques du Nouveau parti démocratique qui empêche la Chambre de débattre du tarif du Nid-de-Corbeau et met des bâtons dans les roues.

En ce qui concerne cette question du député, je peux lui dire qu'il ne lit probablement pas sa correspondance, car les députés qui m'ont écrit ont reçu des réponses raisonnablement vite. S'il n'en a pas reçu, je suis parfaitement disposé à vérifier avec lui. Je voudrais faire remarquer également que j'ai envoyé à tous les députés qui m'ont écrit la liste des agents responsables des sociétés visées et, si le député a les intérêts de ses électeurs à cœur, il fera son travail et donnera suite lui-même à la question en s'adressant à l'agent de l'établissement concerné.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE BUT DE LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION SOVIÉTIQUE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous expliquer en quoi la présence sur notre sol d'une délégation soviétique dirigée par M. Gorbachev qui se donne le titre de comité de la paix, dont la visite est apparemment organisée par l'Association Canada-U.R.S.S. et qui semble avoir pour principal objectif de convaincre les Canadiens du libéralisme de la société soviétique et des intentions pacifiques de l'U.R.S.S. contribue à servir les intérêts de la politique du gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député me demande quelle est l'utilité de cette délégation. De prime abord, elle ne sert aucun objectif visé par le gouvernement. La seule chose que l'on puisse dire, c'est que les Canadiens se sentent libres d'inviter des ressortissants d'autres pays qui ont des vues divergentes dans le cadre d'un débat sur le désarmement, question à laquelle la population attache une grande importance. Notre pays n'a pas pour tradition, surtout pas le gouvernement libéral, de refuser aux Canadiens d'entendre des points de vue différents s'ils y tiennent.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il me dire si le gouvernement a pour politique d'encourager la diffusion par des Soviétiques d'une telle propagande au Canada? Si tel est le cas, le gouvernement compte-t-il réclamer la même politesse en retour des Soviétiques afin que des organismes pacifiques canadiens puissent eux aussi faire connaître les intentions pacifiques de notre pays et le libéralisme de notre société aux habitants de l'U.R.S.S.?

M. Hnatyshyn: Comme disent les Ukrainiens, «donnant donnant».

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député me demande si le gouvernement fédéral encourage ce genre d'initiative. Autant que je sache—je viens justement d'en parler avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—notre pays n'a rien fait pour l'encourager ou le prévenir. Les Canadiens sont libres d'inviter des ressortissants d'autres pays, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas de visées subversives ou illégales. Ils sont libres d'inviter n'importe qui et d'adopter le point de vue qui leur plaît. Notre gouvernement n'a pas l'intention de s'y opposer.

LA POSSIBILITÉ DE VISITES RÉCIPROQUES

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre n'a pas répondu au deuxième volet de ma question. Il n'a pas dit si le gouvernement canadien comptait demander à l'U.R.S.S. de lui rendre la politesse afin que des groupes canadiens puissent sillonner l'U.R.S.S. dans le même but?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député parle de réciprocité là où il n'y en a pas. Autant que je sache, l'U.R.S.S. n'a pas invité de groupes canadiens pour exposer leurs idées pacifistes. Ce n'est pas à l'honneur du gouvernement soviétique, mais ce n'est pas le problème du gouvernement canadien.

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'UN PROFESSEUR POLONAIS DEVANT ENSEIGNER À L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait à la nomination de M. Jerzy Wiatr, pour donner un cours d'initiation aux sciences politiques cet été à l'Université de la Colombie-Britannique. Selon certains, M. Wiatr ne devrait pas être admis au Canada, car il est conseiller du gouvernement polonais et directeur de l'institut marxiste-léniniste du parti communiste polonais. Le ministre examinera-t-il le cas de M. Wiatr à la lumière de ses activités en Pologne et des allégations selon lesquelles on lui aurait refusé l'entrée aux États-Unis, d'autant plus que nombre d'autres professeurs compétents sont en mesure de donner ce cours?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si le député veut bien me transmettre l'information qu'il possède, je me ferai un plaisir d'étudier le cas.

* * *

LA NAVIGATION

PROTESTATION CONTRE L'AFFRÈTEMENT DE NAVIRES ÉTRANGERS LE LONG DES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur l'utilisation de matériel et de navires canadiens pour l'exploitation des ressources sous-marines au large des côtes de l'Atlantique. Le ministre sait probablement que Ferguson Industries Ltd. de Pictou, en Nouvelle-Écosse, a officiellement porté plainte, car elle a investi des sommes considérables pour concevoir un navire de secours et de sauvetage alors que le ministère permet à des navires étrangers, comme le *Rescue Kim*, un chasseur de baleines fabriqué en Norvège en 1957 et qui n'a rien de canadien, de mouiller dans les eaux canadiennes et d'obtenir des contrats d'affrètement, peut-être même au détriment du navire construit par Ferguson Industries Ltd. Le ministre se prévaudra-t-il des pouvoirs que lui accorde l'article 22 de la loi sur la marine marchande du Canada pour protéger certains des intérêts de la marine canadienne dans l'Atlantique contre les incursions de ces navires étrangers?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les navires canadiens sont protégés en ce qui concerne le cabotage. Les navires étrangers ne peuvent entrer dans la zone canadienne et obtenir des contrats que lorsqu'aucun navire canadien n'est disponible, et la CCT doit d'abord donner son approbation. Toutefois, je vais examiner ce cas pour m'assurer que la procédure normale a été respectée, quoique le contraire m'étonnerait.

• (1500)

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 24 mai 1983 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'UTILISATION DU SYSTÈME IMPÉRIAL DANS LES PARCS À BESTIAUX

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, lorsque le député de Peterborough (M. Domm) m'a posé hier une question, je lui ai donné une réponse erronée. Voici la question qu'il m'avait posée, comme en fait foi le hansard à la page 25683:

> . . . cédant aux instances des gouvernements provinciaux, des associations et des organismes agricoles ainsi que des consommateurs, le gouvernement fédéral a décidé que la viande de bœuf importée ou exportée sera désormais pesée en mesures impériales et que tous les parcs à bestiaux de Montréal à Prince-Rupert qui se sont déjà convertis au système métrique reviendront au système impérial?

J'ai déclaré:

> Je crois que la disposition dont le député parle a été prise.

Elle ne l'a pas été, madame le Président. Les consultations se poursuivent. Tous les abattoirs utilisent à l'heure actuelle le système métrique au Canada, et ils encouragent les exploitants de parcs à bestiaux et les négociants à adopter eux aussi le système métrique.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je tiens à remercier le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) d'avoir apporté cette correction, mais je ferai remarquer que le député de Peterborough (M. Domm) est absent et qu'il voudra peut-être y revenir ultérieurement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—L'APPLICATION DES ARTICLES 50 ET 28 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais faire deux rappels au Règlement à la suite des délibérations d'hier. Je les présenterai, pas nécessairement par ordre d'importance, mais de façon à simplifier les choses.

Hier après-midi, au cours de la période normalement réservée aux affaires courantes et plus précisément aux pétitions, l'échange suivant a eu lieu, comme en témoigne la page 25686 du hansard sous le titre «Les travaux de la Chambre»:

> L'HON. YVON PINARD (président du Conseil privé): Madame le Président, je propose, appuyé par le ministre des Transports (M. Pepin):
>
> Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.
>
> MME LE PRÉSIDENT: Cette motion est, bien sûr, recevable, aux termes de l'article 50 du Règlement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Je me suis alors levé, madame le Président, mais je n'ai pas obtenu la parole. Le problème n'est pas là. Si j'invoque le Règlement, c'est parce que cette motion n'était pas recevable.

Mme le Président: Si le député s'est levé pour invoquer le Règlement, je tiens à lui dire qu'à mon grand regret, je ne l'ai pas vu, sans doute parce que j'attendais qu'on m'apporte la feuille de papier. J'en suis désolée.

M. Deans: Madame le Président, je comprends que vous ne m'ayez pas vu. Je n'ai jamais laissé entendre que vous l'aviez fait à dessein. J'ai seulement dit que j'ai essayé alors d'invoquer le Règlement. J'ai également tenté d'obtenir la parole au moment de l'ajournement, comme vous vous en souviendrez peut-être, pour soulever la question que je vais aborder maintenant.

Mme le Président: J'ai, en effet, vu le député se lever après 18 heures hier, mais comme je venais d'ajourner la Chambre, je ne pouvais pas entendre ses objections.

M. Deans: Très bien; je ne le conteste pas non plus.

M. Hnatyshyn: Voilà deux choses sur lesquelles vous êtes d'accord, Ian.

M. Deans: Maintenant que nous sommes d'accord sur quelque chose, venons-en au sujet de désaccord.

Voici ce que prévoit l'article 50 du Règlement en vertu duquel le ministre a proposé sa motion:

> Lorsqu'une question fait l'objet d'un débat, aucune motion n'est reçue, si ce n'est en vue de l'amender, de la renvoyer à une date déterminée, de poser la question préalable, de faire lire l'Ordre du jour, de procéder à une autre affaire inscrite au *Feuilleton*, d'ajourner le débat, de continuer à siéger ou de prolonger la séance de la Chambre, ou d'ajourner la Chambre.

Voici la phrase clé:

> Lorsqu'une question fait l'objet d'un débat, aucune motion n'est reçue . . .

Si ce n'est en vue de faire l'une des choses énumérées. Il existe une abondante jurisprudence, à laquelle vous avez vous-même contribué, madame le Président, interdisant tout débat pendant la présentation des pétitions. Vous n'êtes pas la première à avoir rendu semblable décision; il y en a eu bien d'autres qui remontent à l'époque où l'on a commencé à présenter les pétitions. Par conséquent, il est clair que l'article 50 du Règlement n'est pas applicable, dans la mesure où il ne peut y avoir de débat au moment de la présentation d'une pétition.

Il est bien entendu, depuis de nombreuses années, madame le Président, et cela a été clairement formulé sous diverses formes, qu'il ne peut y avoir de débat à ce moment-là. Je ne voudrais pas ennuyer les députés en donnant toutes les définitions, mais il importe d'établir clairement le déroulement du débat. Voici le commentaire 295 de Beauchesne, cinquième édition:

> Ce qui se passe entre le moment où un député se lève pour proposer une motion et celui où le président de séance s'assure de la décision de la Chambre constitue un débat . . .

Aucune motion n'avait été proposée au début de la période réservée aux pétitions et il n'y avait pas non plus de débat en cours. Beauchesne poursuit:

L'intervalle entre la proposition et la mise aux voix, habituellement consacré à la discussion, fournit l'occasion d'autres délibérations, par exemple, la proposition d'un amendement . . .

Et j'ajoute: ou la proposition d'une motion. Sous la rubrique «débat», le *Petit Robert* donne: «Action de débattre une question, de la discuter; discussion organisée et dirigée; discussion des assemblées politiques; combat intérieur, psychologique, d'arguments qui s'opposent». Voilà donc ce qui constitue un débat. Rien de cela ne se passait ni ne peut se passer au moment où les pétitions sont présentées.

Dans la dix-neuvième édition d'Erskine May, chapitre 18, p. 358, on trouve la même observation:

Ce qui se passe entre le moment où un député se lève pour proposer une motion et celui où la présidence s'assure de la décision de la Chambre constitue un débat . . .

A en juger par vos décisions et celles de vos prédécesseurs, madame le Président, il ne peut y avoir de débat pendant la présentation des pétitions. Je pourrais présenter bien d'autres arguments, mais ceux que j'ai fait valoir suffisent à démontrer que l'article 50 du Règlement ne peut absolument pas être invoqué au cours de la période réservée aux pétitions. Je le répète, il est clair, à la lecture de cet article, que lorsqu'une question fait l'objet d'un débat, les motions de ce genre sont admises. Il ressort tout aussi clairement de toutes les décisions de la présidence que j'ai pu consulter, qu'aucune question ne peut faire l'objet d'un débat au moment où les pétitions sont présentées. Par conséquent, si le leader parlementaire du gouvernement invoque l'article 50 pour proposer une motion, comme il a voulu le faire, il enfreint le Règlement. Sa motion n'était pas recevable à cette étape.

Si toutefois madame le Président a pu croire que le mauvais article du Règlement a été invoqué et que la motion pouvait être proposée aux termes d'un autre article, je renvoie la présidence à l'article 28 du Règlement, qui dit:

Une motion tendant à la lecture des Ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.

Donc, en vertu des dispositions relatives à la présentation des pétitions, de toute évidence, la Chambre n'était pas saisie d'une motion. L'article 29, qui a trait aux motions d'ajournement, dit qu'une motion d'ajournement peut être proposée en tout temps, ce qui n'est pas le cas de l'article 28. Si l'article 28 disait qu'une motion tendant à passer à l'ordre du jour peut être faite en tout temps, on pourrait, bien entendu, proposer une telle motion au moment de la présentation des pétitions, mais il n'en est rien. Cet article dit simplement: « . . . a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.»

• (1510)

Comme d'habitude hier, aucune motion n'était à l'étude au moment de la présentation des pétitions pendant les affaires courantes. Selon moi, on ne peut donc pas proposer une motion pour passer à l'ordre du jour à ce moment-là, ni en vertu de l'article 50, ni aux termes de l'article 28 du Règlement.

En outre, madame le Président, puisqu'une motion tendant à passer à l'ordre du jour est une motion privilégiée, elle fait partie d'une catégorie dont bien d'autres Présidents de la Chambre ont déjà parlé, mais pas nécessairement dans le même contexte. Je n'ai trouvé aucun précédent qui concorde exactement avec la façon dont les choses se sont passées hier, mais la présidence pourra peut-être en trouver un et me le signaler. De toute façon, certains Présidents de la Chambre ont déjà déclaré qu'on ne pouvait pas proposer certaines motions privilégiées, et une motion d'ajournement en est une, dans certaines circonstances, même si le Règlement dit très clairement qu'elles peuvent être faites en tout temps.

Bon nombre de Présidents de la Chambre, y compris le prédécesseur du Président actuel, ont bel et bien décidé à plusieurs reprises que même une motion d'ajournement de la Chambre, qui peut être considérée comme une motion privilégiée, n'est pas recevable pendant la période des questions. La présidence a déjà décidé que de telles motions étaient inacceptables à ce moment-là.

J'affirme que cette interprétation découle d'une décision rendue il y a bien des années et selon laquelle le Président a le droit, même s'il s'agit d'une motion privilégiée qui peut sembler réglementaire, de rejeter cette motion. La présidence a la prérogative de rejeter une motion même si elle semble recevable selon le Règlement.

Je tenais à vous faire part de tout cela, madame le Président, parce que vous pouvez vous imaginer les conséquences si les événements d'hier devaient créer un précédent. Vous pouvez vous imaginer ce qui risquerait d'arriver à ce moment-là. Un ministériel pourrait demander la parole à 14 heures n'importe quel jour et proposer que la Chambre passe aux ordres inscrits au nom du gouvernement immédiatement et laisse tomber toutes les autres affaires courantes, y compris la période des questions, la présentation de motions d'initiative parlementaire, la présentation de projets de loi, la présentation de motions par des ministériels ou d'autres députés et toutes les autres rubriques qui font ordinairement partie des affaires courantes.

A mon avis, si l'on créait un tel précédent, on priverait les députés de leur droit, qui remonte bien avant le début de la législature actuelle, de participer aux délibérations et de bien représenter leurs électeurs. Les députés ont le droit de se lever à leur place pour présenter des pétitions à la Chambre au nom de leurs électeurs. Ce droit remonte à une époque où les parlements n'existaient même pas. Il découle du droit des citoyens de présenter leurs pétitions à la Couronne, et ce droit a par la suite été reconnu par le Parlement. A l'origine, ce droit n'était même pas confirmé par écrit. Il s'agissait au départ d'un droit reconnu et, à cet égard, je suis d'accord avec l'opinion exprimée par Philip Laundy dans son ouvrage à propos des questions de ce genre. Voici ce qu'il dit:

Le droit de présenter des pétitions à la Couronne et au Parlement pour obtenir réparation d'un tort est reconnu comme étant un principe fondamental de la Constitution. En remontant à l'origine des pétitions, il ne faut pas oublier que la loi découle d'une coutume tacite et qu'en tant que telle, elle ne peut pas être modifiée.

Mon argumentation sera brève, madame le Président. Aux termes de l'article 50 du Règlement, il était impossible pour le ministre de prendre la parole, sinon pour présenter une pétition. A ce moment-là, toute intervention n'ayant pas trait à une pétition était irrecevable. Quand le ministre a demandé la parole au moment où la Chambre en était aux affaires courantes et plus précisément aux pétitions, il a obtenu la parole aux fins de la présentation d'une pétition, ou, si ce n'était pas dans le but de présenter une pétition, alors il aurait dû informer la présidence à l'avance qu'il voulait aborder une question différente. Je ne crois pas que c'était le cas. S'il n'avait pas l'intention de présenter une pétition, il lui aurait fallu donner préavis qu'il voulait aborder tout autre chose. Or, s'il voulait aborder

une question autre que les pétitions, alors il enfreignait le Règlement. S'il avait l'intention de prendre la parole aux termes de l'article 50 du Règlement, il contrevenait au Règlement pour les raisons que je viens d'indiquer. S'il voulait invoquer l'article 28 du Règlement, il contrevenait également au Règlement pour les motifs que j'ai énoncés.

Je vous demande, madame le Président, dans l'intérêt de la sauvegarde de l'intégrité du Parlement, et dans le but de protéger l'opposition contre un gouvernement qui foulerait aux pieds des droits acquis de longue date, de rendre une décision par laquelle vous affirmerez que ces interventions étaient tout à fait irrecevables et qu'elles ne constituent pas un précédent auquel on pourrait se référer ultérieurement.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je pense que l'interprétation qui est donnée par le député aux articles 50 et 28 du Règlement ne correspond pas à la juste interprétation qu'il faille leur donner. Je pense que cette interprétation restrictive que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) veut donner au moment auquel on doit proposer la motion que j'ai présentée hier pour permettre le débat sur la question à l'ordre du jour n'est pas justifiée, et qu'elle ne peut pas s'appuyer sur le texte des articles 50 et 28 du Règlement en raison de la pratique parlementaire et de la nature même de la motion qui a été présentée. Je pense, premièrement, que le titre même de la motion décrit bien sa nature, et qu'on peut conclure à ce moment-là qu'elle ne peut être présentée qu'à un certain moment de la journée. C'est une motion qui invitait la Chambre à passer à l'ordre du jour. Donc, en toute logique, si on avait atteint l'ordre du jour, on n'aurait pas pu la présenter, mais en tout temps avant que nous ayons atteint l'ordre du jour, cette motion qui est prévue par les articles 28 et 50 du Règlement et qui vise à inviter la Chambre à passer à l'ordre du jour m'apparaît être conforme au Règlement. Cela me semble être absolument logique. Ainsi, l'article 50 stipule, et je cite:

> 50. Lorsqu'une question fait l'objet d'un débat, aucune motion n'est reçue . . .

A l'exception de telle ou telle motion. Cependant, cela ne ferme pas la porte à une motion invitant la Chambre à passer à l'ordre du jour avant que nous ayons atteint l'ordre du jour. Pas plus que l'article 28 qui stipule, et je cite:

> 28. Une motion tendant à la lecture des Ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.

Cela ne veut pas dire que si la Chambre n'est pas saisie d'une motion proprement dite, nous n'ayons pas le droit de présenter une motion pour inviter la Chambre à passer à l'ordre du jour. Au contraire, *a fortiori*, s'il est vrai comme le veut l'article 28 du Règlement qu'une motion qui tend à la lecture des ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie, à plus forte raison cela devrait avoir priorité, alors que nous sommes à discuter les affaires courantes ordinaires, sur tout autre sujet alors en discussion. C'est tellement vrai, et l'article 28 va tellement loin, que nous concluons que nous pouvons présenter la motion pour passer aux affaires à l'ordre du jour, même lorsque la Chambre ne discute pas une motion, à proprement dire, beaucoup plus importante que n'importe quelle autre procédure des affaires courantes ordinaires.

Maintenant pour justifer et appuyer cette interprétation du Règlement, je crois qu'il importe d'examiner ce que les auteurs disent et de prendre en considération la nature de la motion en cause. Il s'agissait hier essentiellement d'une motion dite dilatoire, non pas dans le sens péjoratif pour empêcher le débat, mais pour nous permettre justement d'atteindre l'ordre du jour afin de débattre la question principale, dilatoire pour mettre de côté d'autres choses qui se passaient avant l'appel de l'ordre du jour. Et si on se réfère au recueil intitulé en anglais:

[*Traduction*]

> «Dubroy, Bourinot, Rules of Order»:
>
> Le terme «dilatoire» est employé par la plupart des auteurs qui ont écrit des ouvrages sur le droit parlementaire pour désigner de façon commode une catégorie de motions qui tendent à remettre à plus tard l'étude d'une question. Par exemple, les motions tendant à faire lire l'ordre du jour, à procéder à une autre affaire, à ajourner la Chambre ou le débat, ont pour résultat de retarder l'étude d'une question ou de la remplacer par une autre. De telles motions doivent être mises aux voix immédiatement, sans débat ni amendement.

[*Français*]

C'est Bourinot qui dit que la motion en cause, visant à inviter la Chambre à passer à l'ordre du jour, est en soi une motion dilatoire et qu'elle a préséance sur toute question, non seulement sur des motions, mais sur toute question à l'étude à la Chambre avant, bien sûr, l'appel de l'ordre du jour, et que cette motion doit être mise aux voix sur-le-champ, sans amendement ni débat.

Il m'apparaît donc clair, madame le Président, que la motion que j'ai présentée hier et qui visait à permettre à l'opposition de débattre un projet de loi important, ce qui a été dédaigné par celle-ci, était évidemment conforme au Règlement. Vous avez effectivement permis la tenue d'un vote sur cette motion. Vous avez également permis que les députés soient convoqués. Malheureusement, le vote n'a pu avoir lieu pour les raisons que l'on connaît.

En dernier lieu, un argument subsidiaire: Je voudrais référer la présidence au *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne, 5e édition, au commentaire 282 où on stipule sous la rubrique, et je cite:

> Motions invitant la Chambre à passer à l'Ordre du jour
>
> 282. Au moment où la Chambre délibère d'un des articles de l'Ordre du jour, il ne saurait être question de recevoir une motion l'invitant «à passer à l'Ordre du jour», cette étape des travaux étant d'ores et déjà atteinte . . .

La conclusion que je tire de ce commentaire, à la lumière de tout ce que j'ai dit tantôt, c'est qu'en conséquence, si une motion semblable ne peut être appelée une fois que nous sommes rendus à l'ordre du jour, on doit en conclure qu'en tout autre temps la motion est acceptable de par sa nature même. Voilà pourquoi je conclus, madame le Président, en disant que l'objectif formulée par mon savant collègue du Nouveau parti démocratique n'est pas fondée en droit. Il n'a absolument aucune raison de se plaindre du fait que nous ayons proposé que son parti ait l'occasion de débattre le projet de loi C-155. Il avait le privilège de se prononcer sur cette motion. Il avait également le privilège de débattre le projet de loi. Ils ont préféré faire de l'obstruction, empêcher le Parlement de débattre une question importante. Cela représente un choix qu'ils ont exercé, mais cela ne donne pas plus de valeur à sa cause en droit parce que la motion était présentée au bon moment, c'est-à-dire justement avant que nous ayons atteint les ordres du jour.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'ai écouté très attentivement les observations que mon collègue du Nouveau parti démocratique a formulées relativement à l'article 50 du Règlement. J'ai hâte d'entendre ce que la présidence en pense.

Je tiens à signaler que si le Règlement autorisait le stratagème auquel l'opposition a eu recours hier, le gouvernement aurait fort bien pu s'en servir lui aussi lors du débat constitutionnel, alors que l'opposition ne se privait pas de soulever la question de privilège, d'invoquer le Règlement et d'utiliser tous les moyens à sa disposition. J'ai hâte de savoir si la présidence établira une distinction entre la situation qui prévalait à ce moment-là et la situation d'hier.

J'aimerais que les députés qui participeront à la discussion sur la décision tiennent compte notamment de la définition des «motions dilatoires»que donne le commentaire 417*ii*) à la page 153. C'est à propos de la motion «Que la Chambre passe à l'affaire suivante». D'après la définition, les motions dilatoires . . .

. . . visent à écarter la question primitive de façon provisoire ou permanente.

J'aimerais également que la présidence en tienne compte. Je trouve qu'il faudrait définir «Affaires courantes». S'il fallait trancher ces questions, j'aimerais savoir comment en l'occurrence la présidence appliquerait exactement le commentaire 417*ii*).

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, j'aimerais apporter ma modeste contribution à la discussion. Hier, j'étais prêt à présenter une pétition de mes électeurs. D'habitude, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Pinard) se comporte en homme raisonnable, et lorsqu'il commet une erreur à la Chambre, je l'ai constaté, il n'hésite pas à la corriger. Je soutiens que le leader du gouvernement a commis en l'occurrence une erreur grave et qu'il a ainsi porté atteinte à mes privilèges de député.

Je soutiens en outre que la présentation de pétitions figure parmi les privilèges des députés. Le commentaire 666 de Beauchesne précise en effet ceci:

Le droit de «pétitionner» auprès de la Couronne ou du Parlement en vue du redressement d'un grief est un principe fondamental de la constitution et on l'exerce sans interruption depuis 1867.

En outre, pour ce qui est des modalités de présentation, le commentaire 692 dispose très clairement que:

1) Un député peut, s'il le désire, présenter une pétition de sa place à la Chambre pendant les opérations courantes ordinaires et avant le dépôt des bills . . .

Et c'est ce membre de phrase qui m'intéresse. Je m'étais levé de ma place pour présenter une pétition pendant l'heure réservée à l'étude des affaires courantes. Cette période a pour objet de permettre aux députés de présenter les doléances de leurs électeurs.

A mon avis, en déposant sa motion, le leader parlementaire a porté atteinte à mon privilège de présenter une pétition. C'est seulement pendant cette période que je peux présenter des pétitions. J'en avais d'ailleurs une à présenter au nom de mes électeurs, mais surtout au nom de ceux de Swan River.

Je le répète, le leader parlementaire a commis une grave erreur qui porte préjudice à mes privilèges de député qui représente ses mandants. Je m'en remets à vous, madame le Président, et j'ose espérer qu'à l'avenir, le leader parlementaire et d'autres ministériels n'enfreindront pas les privilèges qu'ont les députés de présenter des pétitions au nom de leurs électeurs.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, je répondrai au président du Conseil privé (M. Pinard) qui a cité le commentaire 282 du Beauchesne. En voici le texte:

Au moment où la Chambre délibère d'un des articles de l'Ordre du jour, il ne saurait être question de recevoir une motion l'invitant «à passer à l'Ordre du jour» . . .

Et ainsi de suite. Ce commentaire dispose qu'il ne saurait être question de recevoir une motion nous invitant à passer à l'Ordre du jour, et je rappelle à la présidence que nous n'en étions pas hier à la période réservée à l'étude des mesures inscrites à l'Ordre du jour, mais bien aux pétitions. J'estime qu'il importe de retenir ce détail. Je ne pense pas que le leader parlementaire puisse se reporter à l'article 282 du Beauchesne qui décrit ce qu'il peut faire lorsqu'on a atteint l'étape de l'Ordre du jour.

Il a ensuite soulevé le cas où l'on débat de l'Ordre du jour. Selon moi, il existe un certain nombre de précédents créés par vos prédécesseurs et vous-même qui montrent que le débat n'était pas engagé à ce moment-là. Je me reporte à une décision que vous avez prise le 24 octobre 1980, décision dans laquelle vous avez déclaré, comme en témoigne la page 4069 du hansard, ce qui suit:

A l'ordre. Je dois m'occuper de plusieurs pétitions aujourd'hui. Je tiens à rappeler aux députés qu'ils sont autorisés à présenter leurs pétitions, mais non pas à entamer un débat. Leur exposé doit être très bref, et quand je dis très bref, je veux dire qu'il doit généralement durer moins d'une minute.

En d'autres mots, aucun débat n'est possible durant la présentation de pétitions. Je suis persuadé que vous faites allusion à l'article 71(3) du Règlement.

Il est clair, à mon avis, madame le Président, que nous n'avions pas atteint l'étape de l'ordre du jour. La Chambre n'avait été saisie d'aucune question et n'avait entamé aucun débat.

Le dernier point porte sur l'article 50 du Règlement. Il est très clair, selon moi. Il se lit comme suit:

Lorsqu'une question fait l'objet d'un débat, aucune motion n'est reçue, si ce n'est en vue de l'amender . . .

Je vous fais grâce du reste. Je vous rappelle que nous ne débattions pas une question, hier. Selon moi, il est très clair que nous discutions de pétitions et que la Chambre n'était saisie d'aucune question. Dans ce cas-là, le député ne peut, sauf erreur, présenter une motion.

Comme le leader parlementaire de mon parti, le député d'Hamilton-Mountain (M. Deans) l'a déjà signalé, aucun débat n'avait lieu à ce moment-là. J'ai déjà fait allusion à votre décision du mois d'octobre 1980, lorsque vous avez approuvé cette position. Ainsi, je prétends que la motion présentée par le leader parlementaire, hier, était antiréglementaire. En fait, dans le cas contraire, le chaos pourrait s'installer, selon moi, ici même, puisque les députés pourraient intervenir pratiquement en tout temps pour présenter une motion visant à ce que nous passions à l'ordre du jour ou proposant autre chose.

• (1530)

Mme le Président: Je dois rétablir les faits immédiatement car lorsque le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a présenté ses arguments, il a parlé d'un rappel à l'ordre—je ne crois pas que c'était une décision—que j'avais fait lorsque les députés présentaient leur pétition. Je les ai avertis qu'ils ne devaient pas se lancer dans un débat lorsqu'ils présentaient une pétition. Je ne faisais que rappeler à l'ordre ceux qui passaient trop de temps à décrire leur pétition, somme toute à en discuter, alors que le Règlement ne leur permet que d'en donner le titre et d'en décrire brièvement la teneur. Je regrette donc l'argument qui m'a été présenté car je ne crois pas qu'il ait quelque chose à voir avec le problème qui nous concerne actuellement.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. S'il fallait que ce qui s'est passé hier se répète encore, je trouverais que mon collègue de Hamilton Mountain (M. Deans) avait raison de dire qu'un ministériel pourrait supprimer la période des questions, les réponses aux questions au *Feuilleton*, les mesures d'initiative parlementaire, les mesures émanant du gouvernement et même les motions.

M. Pinard: La Chambre a le droit de le faire.

M. Benjamin: Madame le Président, les affaires courantes sont par définition les affaires dont la Chambre est saisie tous les jours. Elles sont immuables sauf si les députés en décident autrement à l'unanimité et cela vaut pour toute question dont la Chambre est saisie.

Or, si ce qui s'est passé hier devient la règle, il faut que le gouvernement ou toute autre personne habilitée à le faire déclare que le Parlement ne saurait exister si on empêche un député, de quelque parti qu'il soit, d'exercer un droit qui a été consacré par la pratique et par l'histoire comme l'a si bien dit mon collègue de Hamilton Mountain. Il n'y aurait que les ministériels qui devraient se présenter à la Chambre si ce qui s'est passé hier devenait la règle. Tous les autres députés des deux côtés de la Chambre feraient tout aussi bien de regagner leur circonscription respective et d'y rester.

Le leader du gouvernement à la Chambre a utilisé l'épithète «dilatoire». Comment une pétition en bonne et due forme, portant la signature authentique de citoyens qui exercent leur droit de s'adresser à leur Parlement et à leur souverain par l'entremise dudit Parlement pourrait-elle être dilatoire?

Mme le Président: A l'ordre. Je dois interrompre le député, car je tiens à trancher la question en m'appuyant sur les arguments présentés. Je ne permettrai pas aux députés de s'écarter de la question. Quand le président du Conseil privé (M. Pinard) a parlé de méthodes dilatoires, il n'a pas dit que les pétitions étaient dilatoires. Il a dit que la motion invitant la Chambre à passer à l'affaire suivante était dilatoire ou bien visait au contraire à faire avancer les travaux de la Chambre.

M. Pinard: C'est bien ce que j'ai dit.

Mme le Président: Je ne pense pas que le leader du gouvernement à la Chambre ait qualifié les pétitions de dilatoires.

M. Lewis: Vous avez raison.

Mme le Président: Les députés, nous le savons tous, ont le droit de présenter des pétitions.

M. Benjamin: Ce que vous venez de dire, madame le Président, m'a beaucoup aidé à comprendre .Que la présentation de pétitions ait été dilatoire, ou que le ministre lui-même ait cherché à conduire nos affaires courantes d'une manière dilatoire, je trouve que le ministre fait beaucoup de bruit pour rien. Par votre entremise, madame le Président, je tiens à rappeler aux députés d'en face que le jour viendra sûrement—je n'ai pas dit peut-être—où ils prendront place du côté de l'opposition, peu importe si c'est à la suite des prochaines élections ou d'ici dix élections; ils regretteront alors amèrement les événements d'hier, car n'importe quel député ministériel peut empêcher n'importe quoi de se produire au moment des affaires courantes. Si affaires courantes ne signifiaient pas affaires courantes, pourquoi diable figureraient-elles tous les jours au *Feuilleton*?

Une voix: Pourquoi ne pas rentrer chacun chez soi?

M. Benjamin: Où cela s'arrête-t-il, madame le Président? Si d'aventure les 280 députés de la Chambre—c'est intentionnellement que j'omets madame le Président et le premier ministre—s'avisaient un jour de vouloir tous présenter une pétition les uns à la suite des autres, ils y passeraient le reste du temps ce jour-là, puis le lendemain, et enfin le surlendemain. Est-ce que le leader parlementaire se lèverait pour proposer que l'on passe à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour, interrompant ainsi la présentation des pétitions de nos concitoyens par leurs députés? Assurément, madame le Président, l'incident d'hier qui se produisait pour la première fois—et à mon avis, le geste est illégal—a bien surpris les députés, sauf le leader parlementaire, et les a scandalisés; nous ne saurions donc tolérer pareille situation, à moins de vouloir enlever tout pouvoir au Parlement et y semer la confusion la plus totale.

Les arguments présentés par mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), et par le leader parlementaire du parti progressiste conservateur, sont fondés, d'après moi. Je demande donc au nom des députés de tous les partis que l'on interdise la présentation de pareil type de motion. Le fait même de sa présentation signifie que l'on souhaite engager un débat à un moment où celui-ci n'est pas permis et où il est complètement antiréglementaire. La présentation de cette motion constitue déjà un débat, et ce n'est pas permis pendant la présentation de pétitions.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je m'étais levé moi aussi hier lorsque le leader parlementaire du gouvernement a présenté sa motion que Votre Honneur a acceptée, en conformité de l'article 50 du Règlement, comme vous l'avez fait remarquer alors. Je suis certainement d'accord avec le leader parlementaire de mon parti et d'autres intervenants qui ont fait valoir que nous discutons d'une motion qui modifie la nature même du Parlement et porte atteinte à la démocratie parlementaire proprement dite.

Trois articles du Règlement sont pertinents à cette affaire. Le plus important est l'article 50 auquel la présidence elle-même a fait allusion. Cet article du Règlement traite de questions faisant l'objet d'un débat et de la série de motions qui peuvent être recevables au moment opportun. L'une de ces motions peut proposer de faire lire l'ordre du jour. Pourtant une autre motion peut aussi proposer de passer à une autre affaire inscrite au *Feuilleton*, et notamment à l'ordre du jour.

Je voudrais soulever une question qui ne l'a pas encore été jusqu'ici, mais que j'estime fort importante dans le contexte des affirmations du leader parlementaire du gouvernement. Le leader du gouvernement à la Chambre a cité l'article 28 du Règlement. Or, cet article a trait à une motion tendant à la lecture des Ordres du jour, laquelle a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie. Toutefois, telle n'était pas celle dont la Chambre était saisie hier. Je ne comprends pas que le leader du gouvernement se reporte à l'article 28 du Règlement qui a trait à une motion tendant à la lecture des Ordres du jour pour ensuite rappeler un commentaire de Beauchesne qui concerne également les motions proposant la lecture des Ordres du jour; sauf votre respect, tout cela me paraît n'avoir aucun rapport avec la question.

La motion dont nous étions saisis demandait que la Chambre passe à l'ordre du jour, non pas que l'on lise les Ordres du jour. Je ne comprends pas que le leader du gouvernement puisse soutenir qu'une motion proposant la lecture des Ordres du jour ait quelque rapport avec une motion complètement différente telle que prévue à l'article 50 du Règlement portant que la Chambre passe à l'ordre du jour, alors qu'il s'agit de deux motions distinctes et différentes. Je soutiens, madame le Président, qu'absolument rien ne permet de prétendre que cette motion ait quelque chose à voir avec l'article 28 du Règlement.

Le dernier point a trait, encore une fois, à l'article 50 du Règlement. Cet article, comme l'ont fait remarquer un certain nombre de mes collègues, commence par les mots suivants: «Lorsqu'une question fait l'objet d'un débat». M^me^ le Président est intervenue à un moment donné pour faire remarquer en réponse à une affirmation de mon collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que la question du débat ne posait vraiment pas de difficulté compte tenu d'une décision antérieure de la présidence; elle a tout simplement fait remarquer qu'il ne devrait pas y avoir de débat. Je suis désolé, mais le problème n'est pas aussi simple. Le paragraphe 71(3) du Règlement ne laisse aucun choix, puisqu'il dit très clairement ceci:

• (1540)

Lors de la présentation d'une pétition, aucun débat n'est permis à son sujet.

Comment peut-on invoquer l'article 50 du Règlement qui porte sur une question à l'étude, puisque le paragraphe 71(3) dispose qu'aucun débat n'est permis? J'estime donc que l'article 28 ne s'applique pas, étant donné qu'aucune motion n'avait été présentée. L'article 50 ne s'applique pas lui non plus, puisqu'il n'y avait pas de débat en cours. Nous en étions à la présentation des pétitions qui, d'après le Règlement, ne peuvent faire l'objet d'un débat.

C'est pourquoi, madame le Président, je vous invite instamment à reconnaître que la tentative d'hier visait à saper les fondements du système parlementaire et qu'elle ne doit pas se reproduire.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Madame le Président, j'aimerais bien, lorsque tantôt vous rendrez votre décision, que vous fassiez comme vous l'avez fait à plusieurs occasions dans le passé, c'est-à-dire que vous rendiez votre décision, non seulement en vous fiant à la lettre du Règlement, mais aussi en tenant compte du contexte dans lequel les événements se sont produits.

A écouter certains de mes préopinants de l'opposition, un citoyen dans les tribunes pourrait en venir à la conclusion que quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre tente de remettre en question le droit de tout député de présenter une pétition. Ce qui évidemment n'est pas la situation.

Comme l'a dit le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), le privilège de présenter une pétition en est un qui me revient autant qu'à lui, et qui revient à tous les députés de cette Chambre.

Cependant, ce à quoi peuvent s'opposer certains députés, et ce à quoi, je pense, Votre Honneur doit s'opposer, c'est l'abus de ce privilège. Et en plus du nombre de personnes qui ont pris la parole hier pour présenter des pétitions, nous en avons quelques-uns qui prennent la parole aujourd'hui pour pleurnicher et mentionner le fait que, malheureusement, ils ont été privés de ce privilège. Désirant tout simplement démontrer mon point . . .

M. Deans: Soyez honnête!

M. Guilbault: Ah, cela fait mal . . . Je me rends compte que cela fait mal, vu qu'on évite de me laisser parler.

Aussi, je dois signaler le fait que lorsqu'on prêtait tantôt des intentions au gouvernement, lorsque le député de l'opposition disait que le gouvernement tentait d'éliminer les «Affaires courantes», on faisait de la chasse aux sorcières! Celui qui commet le péché est en train de le voir de l'autre côté de la Chambre, ce qui est absolument amusant! On prête des intentions au gouvernement, alors que déjà hier, on essayait de retarder manifestement les travaux de la Chambre.

Ce que je vous demande, madame le Président, et je suis persuadé que vous êtes capable et que c'est d'ailleurs votre devoir d'agir ainsi, c'est qu'en interprétant le Règlement, non pas que vous teniez compte des propos qui ont été énoncés tantôt dans leur forme la plus pure au sujet du Règlement, en faisant abstraction du contexte, mais qu'au contraire, vous teniez compte aussi des événements qui se sont produits alors que cette situation s'est présentée, et que vous jugiez en fonction du contexte et en remarquant que même ce qui se produit aujourd'hui pourrait être jugé par des députés, et j'en suis, comme étant une mesure qui nous fait encore ralentir nos débats et qui nous empêche d'en arriver à l'ordre du jour. Certains députés sont intéressés à discuter, à passer aux ordres du jour du gouvernement.

M. Deans: Je vais m'opposer à votre projet de loi, mais pas de cette façon.

M. Guilbault: Alors, je vois quand même que certains des propos que je tiens doivent avoir un fond de vérité, puisque certains députés de l'opposition tentent de m'empêcher de les prononcer.

Je peux dire que les droits et privilèges de cette Chambre seront toujours mieux respectés lorsque chaque député aura le privilège de prendre la parole sans que d'autres députés tentent de prendre des mesures pour l'empêcher d'en arriver à discuter des véritables problèmes de fond pour lesquels nous avons été élus.

[*Traduction*]

Mme le Président: Je suppose que le député veut intervenir sur le même rappel au Règlement, car il sait que nous ne pouvons soulever un nouveau rappel au Règlement tant que celui à l'étude n'a pas été réglé.

M. Kilgour: Je veux effectivement intervenir sur le même rappel au Règlement, madame le Président.

Mme le Président: J'autorise le député à faire une brève intervention, car je pense pouvoir rendre ma décision dans cette affaire.

[*Français*]

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, je serai très bref. Vous avez déjà pris une décision, vous avez rendu votre jugement aujourd'hui même, il y a presque 45 minutes. Aujourd'hui est une journée réservée aux affaires inscrites aux noms des députés pour leur permettre de présenter des projets de loi privés. L'annexe gauche du parti libéral est en train d'empêcher les droits des députés qui veulent présenter leur projet de loi d'être respectés. Je vous en prie, est-ce que nous pouvons continuer sans plus de délai?

Une voix: Vous n'avez pas de leçon à donner!

[*Traduction*]

Mme le Président: J'ai écouté très attentivement tous les points de vue qui ont été présentés. Je remercie le député de Hamilton Mountain (M. Deans) d'avoir soulevé cette objection qui lui semblait justifiée. Il est bon que certains d'entre nous examinent la signification des différents articles du Règlement, car cela peut toujours nous être utile.

J'ai écouté très attentivement les arguments invoqués et je dois dire que le député de Hamilton Mountain a, dans une certaine mesure, raison de dire que l'article 50 ne s'applique pas. C'est vrai dans un certain sens, car, de toute évidence, il n'y avait pas de débat au moment où l'on a proposé que la Chambre passe à l'ordre du jour. Néanmoins, il est très difficile de dire aux termes de quel article du Règlement on aurait pu proposer une motion pareille, car il n'en est fait mention nulle part ailleurs dans le Règlement. On ne peut pas en conclure pour autant qu'il n'est pas possible d'en proposer, étant donné que cela s'est fait un nombre incalculable de fois. Nous savons qu'il est possible de proposer ce genre de motion.

Le député de Hamilton Mountain a mentionné l'article 28 du Règlement où il est dit que:

> Une motion tendant à la lecture des ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.

Il est précisé dans quelles circonstances on peut proposer une motion tendant à passer à l'ordre du jour, mais cela ne nous éclaire pas tout à fait sur la question soulevée par le député. Nulle part dans le Règlement il n'est précisé que ce genre de motion peut être proposée uniquement lorsqu'il y a un débat. L'article 50 dit: «Lorsqu'une question fait l'objet d'un débat» et cite notamment les motions proposant de passer à l'ordre du jour. Le Règlement n'indique nulle part que ce genre de motion ne peut pas être proposée à un autre moment.

Le député a également signalé que les motions proposant de passer à l'ordre du jour ne sont pas toujours recevables, contrairement aux motions d'ajournement. Le député de Hamilton Mountain se rendra sans doute au raisonnement du président du Conseil privé (M. Pinard). On ne peut pas dire que ce genre de motion est toujours recevable, car lorsque nous en sommes à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas proposer de passer à l'ordre du jour. La logique de ce raisonnement me porte à croire que la motion en question était parfaitement recevable. Selon les arguments du président du Conseil privé, il faut proposer cette motion avant d'en arriver à l'ordre du jour, c'est-à-dire avant d'entamer le débat.

• (1550)

Je dois en conclure que l'article 50 se contente d'indiquer que l'on peut proposer ce genre de motion, mais sans expliquer . . .

M. Deans: Sous certaines conditions. Il le précise assez clairement.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Non, il n'est pas dit, selon moi, qu'il faut nécessairement qu'une question fasse l'objet d'un débat pour qu'on puisse proposer tous les genres de motions énumérées à l'article 50. Cette condition s'applique à certaines des motions décrites dans cet article, mais pas à toutes.

En fait, il s'agit de savoir si l'on peut proposer de passer à l'ordre du jour avant d'en être arrivé là. Dans le cas qui nous intéresse, si on peut le faire quand un député présente une pétition. Je dois dire au député qu'il existe un précédent qui confirme ce que je viens d'expliquer.

Une motion tendant à passer à l'ordre du jour a été proposée au cours de la période des questions, après quoi mon prédécesseur, avec l'accord de tous les leaders parlementaires, a décidé que la période des questions ne serait interrompue par aucune motion dilatoire et même que la question de privilège ne serait soulevée qu'après la période des questions. Auparavant, une motion tendant à passer à l'ordre du jour avait été proposée pendant la période des questions. Cela se passait le 13 novembre 1970 et c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui avait proposé cette motion que la présidence a acceptée.

En me fondant sur ce précédent et sur mon interprétation de la situation, je déclare que la motion du président du Conseil privé était recevable.

Quand le député de Burnaby (M. Robinson), notamment, invoque le droit sacré qu'ont les députés de présenter une pétition, je réponds qu'il n'est pas question de léser ce droit par une motion dilatoire ni, en l'occurrence, par une mesure pour faire avancer les travaux de la Chambre. Ce droit n'a pas été lésé car, en vertu de l'article 71(1) du Règlement, tout député peut présenter une pétition à la Chambre pendant une séance de la Chambre, «en la déposant entre les mains du Greffier». C'est la seule façon de présenter une pétition. Je n'ai pas l'impression qu'il y a eu atteinte au droit des députés de présenter une pétition, si ce n'est pas des moyens permis à la Chambre. Chacun sait que les motions dilatoires sont admissibles en vertu de certaines dispositions auxquelles nous nous reportons le cas échéant. Dans le cas qui nous intéresse, je déclare donc que la motion que le président du Conseil privé à présentée hier était conforme au Règlement.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je vous ai écoutée très attentivement rendre votre décision, car il m'avait semblé que notre leader parlementaire venait d'invoquer des arguments d'une logique irrésistible à l'encontre d'une décision déplorable que vous avez rendue hier. Vous avez présenté, madame le Président, deux arguments.

Mme le Président: A l'ordre. Malheureusement, je n'ai pas pu accorder la parole au député de Hamilton Mountain pour invoquer le Règlement hier, parce que je n'ai pas rendu de décision hier. J'ai fait certaines autres choses à 18 heures. J'ai ajourné la Chambre, étant donné certaines circonstances, mais je ne peux pas permettre aux députés de discuter ma décision. Je tenais simplement à en avertir le député.

M. Broadbent: Madame le Président, je ne veux pas ergoter là-dessus. La question est extrêmement délicate. Je veux parler de la décision qui a été prise hier d'accepter une certaine motion et de la décision que vous avez peut-être déjà rendue ou que vous êtes sur le point de prendre. Si j'ai bien compris, vous avez dit que s'il n'y a pas de règle qui interdit quelque chose, cela est permis, ce qui est pour le moins douteux. Deuxièmement, vous avez invoqué un seul précédent pour étayer votre décision . . .

Mme le Président: A l'ordre. En effet, j'ai dit que, parfois, si rien n'interdit quelque chose, on peut considérer que cette chose est permise. Elle est permise à cause des usages de la Chambre. Des motions du même genre ont été proposées dans des circonstances à peu près semblables. J'ai cité un précédent qui a été établi en 1970, alors qu'une motion avait été proposée par un des collègues du député qui connaît très bien la procédure parlementaire. A mon grand regret, je n'admettrai plus d'autres commentaires à propos de cette décision.

M. Deans: Madame le Président, je déplore votre décision. Je me demande si je puis poser une question.

Mme le Président: A l'ordre. Si le député déplore cette décision, il sait ce qu'il peut faire. Il existe une procédure qui permet à un député de déplorer une décision de la présidence. Le Parlement ne pourra plus fonctionner si les députés font toutes sortes d'insinuations à propos du bien-fondé des décisions du Président. Je demande aux députés d'être bien prudents. Ce n'est pas moi personnellement que cela touche, mais plutôt le poste que j'occupe et le rôle que je joue à la Chambre.

M. DEANS—L'OBLIGATION DE METTRE UNE MOTION AUX VOIX

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet d'une question différente. Hier soir, à 18 heures, la présidence a décidé, à la suite de consultations, je suppose—bien que je n'y ai pas participé, je dois bien l'avouer—d'ajourner la Chambre. C'est la deuxième fois que cela se produit, la première étant la semaine dernière, au cours d'une motion d'ajournement. La cloche sonnait et la présidence a décidé, à 18 heures, d'ajourner effectivement la Chambre puisque notre Règlement le prévoit.

Hier soir, la motion à l'étude était tout à fait différente. Il ne s'agissait pas d'une motion d'ajournement, mais d'une motion devant être mise aux voix à la Chambre des communes.

Il n'est pas normal que madame le Président décide d'ajourner la Chambre tandis que la cloche sonne, en attendant le vote sur une motion s'il ne s'agit pas d'une motion d'ajournement. La présidence a toute latitude pour suspendre la séance, si celui ou celle qui occupe ce fauteuil à ce moment-là le désire, et jusqu'à ce qu'il ou elle soit convaincue que la Chambre est prête à se prononcer, chose que la présidence est parfaitement en droit de faire.

Soit dit en toute déférence, je peux prouver que la présidence n'est pas autorisée à décider de l'issue d'un vote qui n'a rien à voir avec une motion d'ajournement de la Chambre. Les seules personnes qui sont en mesure de le faire sont les députés eux-mêmes. La présidence n'a pas ce pouvoir. Il est possible qu'en poussant la logique à l'extrême—et je dois avouer cet après-midi que je me pose quelques questions sur la logique de la Chambre—la présidence peut décider que le vote constituerait une perte de temps pure et simple et n'apporterait aucun élément nouveau. Toutefois, ce n'est pas à la présidence d'en décider, car elle n'a pas cette prérogative. La prérogative de la présidence est de veiller à ce que le vote ait lieu, une fois la procédure déclenchée. Ce sont les députés eux-mêmes qui déterminent si un vote nominal doit avoir lieu ou qui doivent avoir la possibilité de le faire.

Je demande à la présidence, sans exiger qu'elle rende une décision particulière pour le moment, d'examiner les répercussions de ce geste. Cela veut dire que la présidence sera désormais en mesure de décider de l'importance de toute motion devant faire l'objet d'un vote. Elle devra déterminer à chaque fois, à 18 heures, si une motion est ou non suffisamment importante, non pas aux yeux des députés, mais aux yeux de la présidence, pour justifier d'attendre le retour des députés pour la mettre aux voix.

• (1600)

Cette décision n'appartient pas à la présidence, qui n'est pas habilitée à juger de la valeur d'une motion dont la Chambre est saisie. La motion d'hier était irrecevable, à mon avis, et l'appel était injustifié de toute façon, mais cela ne change rien à l'affaire. Cependant, quelle que soit l'importance que la présidence accorde à une motion, si celle-ci est proposée en bonne et due forme, seuls les députés de la Chambre des communes sont en mesure d'en disposer, au moyen d'un vote nominal, à moins qu'un article précis du Règlement ne prévoie le contraire.

Je demande donc à la présidence, pour nous assurer que la Chambre fonctionne avec un minimum de justice et de bon sens, de bien vouloir s'abstenir de porter des jugements sur la valeur relative des motions dont la Chambre est saisie, en attendant que les députés da la Chambre des communes se soient prononcés à son sujet.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la question est très simple. Le député vient de soutenir, à tort, que vous, madame le Président, ne pouvez arrêter la sonnerie comme vous l'avez fait hier soir à 18 heures, puisqu'aucun article du Règlement ne vous y autorise. Je prétends, respectueusement, que c'est faux. Le premier article du Règlement est très clair:

1. Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement ni par des ordres de session ou autres, la Chambre suit, en tant qu'ils lui sont applicables, les usages et coutumes de la Chambre des communes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, alors en vigueur.

Il n'y a pas d'article du Règlement, madame le Président, qui vous donne le droit d'arrêter la sonnerie à 18 heures. L'absence d'un tel article ne signifie pas que vous n'ayez pas l'autorité de le faire, puisque l'article 1 renvoie aux coutumes suivies au Royaume-Uni. L'autre jour, vous avez cité, très justement, la 19e édition de l'ouvrage d'Erskine May, qui dit, à la page 295:

Les motions dilatoires, par exemple les motions proposant l'ajournement de la Chambre ou du débat ou proposant que le président fasse rapport de l'état de la question ou quitte le fauteuil, qui n'ont pas été tranchées quand sonne l'heure normale de l'ajournement, deviennent sans objet sans qu'il y ait eu vote.

Étant donné que notre Règlement ne parle pas de cette question, le passage que je viens de lire s'applique en raison du premier article, qui renvoie aux coutumes du Royaume-Uni, où s'est produit le cas en question.

Il importe maintenant de savoir ce qu'est une motion dilatoire, et c'est pourquoi je dis que la question est simple. Si la motion que j'ai proposée hier était dilatoire au sens que lui donne May, alors la question est résolue.

Laissez-moi citer la quatrième édition de Bourinot, page 322:

Il y a une catégorie de motions, communes à toutes les assemblées parlementaires, qui ont pour objet d'accorder la priorité à l'étude d'une question ou d'en déférer l'étude. Ainsi, les motions tendant à l'ajournement de la Chambre ou de la discussion, à la lecture de l'ordre du jour et à poser la question préalable, sont toutes de cette nature.

Par conséquent, madame le Président, il est clair que la motion demandant que l'on passe à l'ordre du jour est une motion dilatoire au sens que May et Bourinot donnent à ce terme. C'était une motion dilatoire demandant de passer à quelque chose d'autre, c'est-à-dire à l'objet principal de nos travaux, à un projet très important que nous voulons débattre et que le NPD refuse d'aborder.

Ce que je dis, c'est que la motion présentée hier était une motion dilatoire en ce sens. On peut donc appliquer le précédent du Royaume-Uni que vous avez cité, madame le Président, et dont il est fait mention à la 19e édition de May, à la page 295. Il me semble évident que la logique est importante, mais que la compréhension et la connaissance des règles et des pratiques de la Chambre sont tout aussi importantes si l'on veut porter un jugement sur une situation quelconque.

Des voix: Bravo!

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je veux aborder deux points. J'ai écouté avec grand intérêt l'argumentation du député de Hamilton Mountain sur la question du vote. Vous avez fait madame le Président, la déclaration suivante qui est consignée à la page 25686 du hansard:

Cette motion est, bien sûr, recevable, aux termes de l'article 50 du Règlement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Madame le Président, à ce moment-là l'étape du débat est terminée et, en vertu de l'article 12 du Règlement, les députés sont alors appelés à se prononcer sur la motion proposant qu'on passe à l'ordre du jour.

Peut-être l'a-t-on oublié dans la discussion la semaine dernière, mais lors du vote verbal sur la motion d'ajournement c'est l'opposition qui l'avait emporté, comme la présidence l'avait déclaré. Nous sommes convaincus que le gouvernement estimait important qu'on procède à un vote inscrit sur cette question. Il n'en a pas eu l'occasion, mais il y a lieu de se demander si, au moment où les députés sont appelés à se prononcer verbalement pour ou contre la motion, la Chambre ne passe du débat au vote en vertu de l'article 12 du Règlement. Voilà pour le premier point que je voulais aborder.

L'autre point que je veux soulever, madame le Président, c'est que le leader parlementaire du gouvernement a fait référence à l'article 1 du Règlement selon lequel si la Chambre croit qu'un cas n'est pas prévu par le Règlement, elle peut suivre le Règlement du Royaume-Uni. Les articles 1 et 27 du Règlement du Royaume-Uni portent sur ce qui peut être débattu et ce qui ne le peut pas. Je ne me considère aucunement expert en la matière, et je ne crois pas que quiconque à la Chambre sache ce que prévoit le Règlement du Royaume-Uni dans le cas d'un débat sur ce type de motion. Toutefois, il semblerait qu'en vertu de ce Règlement, la Chambre puisse débattre une question proposant l'ajournement. En fait, conformément à l'article 27 du Règlement du Royaume-Uni, le débat devrait porter uniquement sur l'objet d'une telle motion.

Ainsi, madame le Président, d'après moi, les motions d'ajournement de la Chambre au Canada et au Royaume-Uni doivent être traitées différemment. Je voudrais attirer l'attention de la présidence sur ce point.

Si le leader parlementaire du gouvernement veut se référer à certains articles du Règlement du Royaume-Uni, il serait bon que la présidence prenne sa décision en se fondant sur l'ensemble du Règlement. Je suis sûr que la présidence n'invoquerait pas certains articles particuliers du Règlement du Royaume-Uni afin de soutenir les propos du leader parlementaire.

Mme le Président: Je remercie les députés de leurs interventions et je puis assurer au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) que j'étudierai ces questions, mais l'autre jour, lorsque j'ai pris une décision au sujet de ces motions, à 18 heures, je ne me suis pas reportée à l'article 1 du Règlement qui prévoit que dans tous les cas non prévus par le présent Règlement, on peut se fonder sur le règlement en vigueur en Grande-Bretagne. Selon moi, il faut agir avec circonspection, car ce règlement peut, dans certains cas, aller à l'encontre de notre propre Règlement, et il ne devrait donc être utilisé que s'il n'y a aucune autre façon d'interpréter une situation en particulier.

Je me suis reporté à l'article 8(1) du Règlement lorsque j'ai levé la séance l'autre jour et j'ai expliqué alors qu'après 18 heures, heure à laquelle la Chambre doit de toute façon s'ajourner normalement, une motion d'ajournement devient sans objet et est frappée de nullité. Elle est en effet inutile puisque la Chambre doit s'ajourner normalement à cette heure-là.

Ainsi, si l'on accepte cette logique, et je sais que le député d'Hamilton-Mountain (M. Deans) l'a fait, on doit la suivre également dans le cas d'une motion visant à passer à l'ordre du jour. Après 18 heures, il est impossible de passer à l'ordre du jour et cette motion devient alors sans objet, elle est frappée de nullité et elle n'a aucun sens. On ne peut y donner suite, car la période que les députés peuvent consacrer à l'étude des points à l'ordre du jour est expirée.

• (1610)

Le député a mentionné en passant qu'il n'avait pas pris part aux consultations qui ont eu lieu, avant que j'intervienne pour régler la situation à la Chambre hier. Je tiens à lui rappeler qu'ici même, je lui en ai parlé et lui ai demandé si les députés néo-démocrates avaient l'intention de venir voter, et je me souviens de lui avoir dit qu'il allait se passer quelque chose à 18 heures, en guise d'avertissement. Le député a fait quelques observations, tout comme moi. Toutefois, nous avons bel et bien discuté brièvement ici même, juste devant ces marches.

Je tiens également à lui signaler qu'il n'y a pas eu de consultations avec les autres partis, à l'exception d'un appel téléphonique que j'ai fait, comme cela m'arrive, pour tenter de joindre, mais sans succès, le whip du parti conservateur; je n'ai pas pu joindre non plus son adjoint, mais j'ai joint immédiatement le chef de l'opposition (M. Nielsen) et lui ai demandé tout simplement si les députés de son parti étaient disposés à venir voter. Il n'y a pas eu d'autres consultations. Évidemment, le Président de la Chambre ne consulte pas avant de rendre une décision, sauf s'il a besoin de précisions.

Le député de Hamilton Mountain a tout à fait raison de dire que le Président ne doit pas juger de la valeur d'une motion. Je crois m'être entièrement conformée à cette règle. En une autre occasion, je n'ai pas jugé non plus de la valeur d'une motion. Lorsque les députés ont refusé de venir se prononcer sur une motion en vue de présenter un projet de loi, je n'ai pas suspendu les travaux de la Chambre, mais j'ai suspendu seulement la séance, pour la bonne raison qu'il appartient à la Chambre de résoudre ces questions. Ce n'est pas la présidence qui a adopté la motion d'ajournement ou une motion proposant de passer à l'ordre du jour, mais ces questions ont été réglées en vertu même des dispositions du Règlement, notamment celles de l'article 8(1), ce qui est une tout autre affaire. L'interprétation du Règlement relève du Président qui doit aussi veiller à ce qu'une certaine logique préside aux travaux de la Chambre, en conformité du Règlement. C'est ce que j'ai fait dans ces deux cas-là. Cependant, lorsqu'il s'est agi de porter un jugement de valeur sur une motion, la présidence a préféré s'en abstenir et suspendre simplement la séance.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque également le Règlement. Vos prédécesseurs et vous-même vous êtes souvent prononcés contre tout débat au cours de la présentation des pétitions. Puis-je demander à la présidence si le fait de proposer une motion au cours de la présentation du débat revient à lancer un débat? Je voudrais connaître votre avis à ce sujet, madame le Président.

Mme le Président: Le député discute d'une décision que j'ai rendue il y a près d'une heure.

M. Benjamin: Non, madame le Président.

Mme le Président: Le député n'est pas autorisé à le faire. Je crois qu'il connaît le Règlement.

M. Benjamin: Je n'ai rien fait de tel.

Mme le Président: Avant de rendre ma décision, j'ai même rejeté l'argument qu'il reprend à nouveau. Je n'ai pas dit, car je n'avais pas à le faire, s'il était possible ou non d'entamer un débat au cours de la présentation d'une pétition. Le Règlement est fort clair. Aucun débat ne peut avoir lieu pendant qu'on présente une pétition. On a seulement le droit de lire le titre et de résumer l'essentiel de la pétition. J'ai d'ailleurs souvent reproché aux députés de présenter trop longuement leur motion et parfois même d'en discuter. J'ai souvent rappelé aux députés qu'ils ne pouvaient pas discuter de leurs pétitions. Par conséquent, le député soulève une question sans aucun rapport avec le sujet qui nous intéresse. J'ai déjà rejeté cet argument et il ne doit pas revenir à la charge.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais quelques éclaircissements, non pas pour contester la décision rendue par la présidence, mais pour savoir à quoi m'en tenir au sujet du précédent de 1970 concernant le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La présidence a dit, je crois, que tous les leaders parlementaires avaient été consultés et qu'ils avaient donné leur accord avant que cet incident se produise. Le Président pourrait peut-être nous dire si tel est bien le cas, car, dans l'affirmative . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a pas bien entendu ce que j'ai dit. Je ne vais pas commencer à fournir des explications au sujet des décisions que j'ai rendues; néanmoins, le député n'a pas très bien compris. J'ai dit que ce précédent s'était produit en 1970. C'était avant que mon prédécesseur, le Président Jerome, établisse, après avoir consulté tous les leaders parlementaires, qu'aucune autre délibération ne pouvait avoir lieu pendant la période des questions. On tenait à ce que la période des questions ne puisse être interrompue. C'était un peu illogique, en un certain sens, étant donné, par exemple, qu'un député a le droit de soulever la question de privilège. La question de privilège a toujours priorité, car en principe, la Chambre ne peut pas fonctionner lorsqu'il y a eu atteinte à ses privilèges. Le Président avait, cependant, décidé à ce moment-là que même la question de privilège serait reportée à la fin de la période des questions. C'est tout ce que j'ai dit.

M. Benjamin: Madame le Président, je ne suis pas vraiment prêt à accepter votre décision, mais je ne veux pas la contester ni la débattre, du moins pas à la Chambre. Je voudrais vous demander, madame le Président, si proposer une motion constitue un débat de quelque sorte, selon le Règlement. Le fait de proposer une motion constitue-t-il un débat?

Mme le Président: Le député veut-il dire proposer une motion ou bien présenter une pétition?

M. Benjamin: Proposer une motion. Est-ce que cela constitue un débat?

Mme le Président: Le rôle du Président n'est pas de répondre aux questions des députés. S'ils veulent une leçon de procédure, je peux leur indiquer bien des endroits où ils pourraient en recevoir. Ce n'est pas à moi de répondre aux questions sur la procédure.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ANGUISH—LE DROIT DE PRÉSENTER DES PÉTITIONS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Si vous décidez que ma question de privilège est recevable, je voudrais qu'elle soit renvoyée au comité voulu, c'est-à-dire au comité des privilèges et élections, car j'estime que les droits des députés ont été lésés. Je me reporte au commentaire 275(1) de la 5e édition de Beauchesne, qui dit:

> Une règle fondamentale veut que, sauf pour certaines questions examinées au titre des affaires courantes, aucune question ne puisse être étudiée par la Chambre à moins qu'elle n'ait préalablement fait l'objet d'un avis de motion ou d'un ordre régulier de la Chambre. Le document appelé *Feuilleton et Avis* est le programme officiel que le greffier est chargé de faire imprimer. Tous les travaux de la Chambre sont inscrits, en résumé, dans ce document. Ajouter ou retrancher quoi que ce soit à quelque proposition faisant l'objet d'un ordre de la Chambre constituerait une atteinte grave aux privilèges de la Chambre des communes. Si l'on y constate quelque erreur grave, seule la Chambre, en séance publique présidée par le Président, peut la rectifier.

Fin de la citation.

Mme le Président: A l'ordre. Je connais ce commentaire de Beauchesne. Il est fort long. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le député en donne lecture. Je voudrais simplement savoir sur quoi porte sa question de privilège.

M. Anguish: Madame le Président, je m'excuse, mais j'ai dit que j'avais terminé cette citation, que j'ai . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je voudrais savoir sur quoi porte la question de privilège afin de comprendre pourquoi le député a cité ce commentaire de Beauchesne. Puisque le Président doit rendre une décision immédiatement après que la question a été soulevée, le député devrait dire au Président de quoi il s'agit. Si je perds deux ou trois minutes à écouter des citations, cela veut dire que je ne peux pas pendant ce temps-là réfléchir au grief du député. Si les députés voulaient bien dire immédiatement à la présidence de quoi ils se plaignent, je pourrais alors y réfléchir.

M. Anguish: J'irai droit au but, madame le Président. Un grand nombre de mes électeurs en Saskatchewan m'ont présenté un certain nombre de pétitions et j'avais tout lieu de penser que je pourrais les présenter à la Chambre des communes. J'ai de bonnes raisons de croire qu'à cause du droit séculaire et historique qu'ont les gens de présenter des pétitions . . .

Mme le Président: A l'ordre! A l'ordre! Le député aura l'occasion de le faire pendant les affaires courantes. Sinon, et je me reporte à l'article 71(1), je pense, si pour une raison ou une autre, la Chambre ne se rend pas à la période réservée à cette fin pendant les affaires courantes, le député peut remettre sa pétition au greffier. J'imagine que cela répond à la question du député.

• (1620)

M. Anguish: Madame le Président, permettez-moi, s'il vous plaît, d'en terminer avec ma question de privilège.

M. Cousineau: Asseyez-vous!

M. Anguish: Madame le Président, ma question de privilège concerne le fait que jusqu'à hier j'avais toutes les raisons de supposer que je pouvais présenter hier ces pétitions au nom de leurs signataires à la Chambre. On avait dit à des pétitionnaires que leur pétition serait présentée hier à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Anguish: J'ai parfaitement le droit d'être en mesure de leur dire . . .

Mme le Président: A l'ordre. Si le député estimait qu'il était absolument nécessaire de présenter ces pétitions hier, il aurait pu les enregistrer auprès du greffier de la Chambre. Je comprends la difficile situation du député. Il préférerait les lire à haute voix à la Chambre afin de faire une certaine réclame aux problèmes que ses électeurs voudraient voir régler. Mais il existe deux façons de faire cela et le député aurait pu y recourir hier. Le député aura l'occasion de présenter ces pétitions un autre jour. Son droit de le faire demeure intact.

M. Anguish: Madame le Président, si je ne m'abuse, un débat est intervenu au cours de cette période hier, de sorte que je n'ai pas eu l'occasion de présenter ces pétitions à la Chambre comme je l'avais promis à mes électeurs.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'occasion ne s'est pas présentée parce que les travaux de la Chambre ont pris une autre tournure que celle à laquelle le député s'attendait.

M. Nystrom: C'est exact.

Mme le Président: Eh bien! oui, mais c'est là un contretemps que nous subissons tous un jour ou l'autre à la Chambre. La présidence n'a pas d'avis à donner au sujet de ces circonstances particulières, mais elle a une opinion à formuler quant à l'argument précis que soulève le député. Celui-ci aurait pu présenter ces pétitions hier en les déposant. S'il tient absolument à lire ces pétitions à la Chambre, il en aura l'occasion une autre fois.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, madame le Président. Comme d'après l'article 71 du Règlement, il ne peut y avoir de débat, mes collègues n'ont pas pu présenter des pétitions hier . . .

M. Kilgour: Le même argument.

M. Benjamin: . . . parce qu'un débat est intervenu.

Mme le Président: Présentation des rapports émanant des comités permanents et spéciaux.

M. Anguish: Vous êtes une bande de corrompus.

Mme le Président: Dépôt de documents.

M. Cousineau: Répétez cela!

M. Anguish: Vous voulez vos pétitions . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Anguish: On ne respecte nullement la démocratie ici et je ne crains pas de le répéter à la Chambre.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Anguish: Vous faites honte à notre régime et aux Canadiens. Vous tous, y compris la moitié là-bas.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Anguish: Quand vous êtes acculés au pied du mur, vous modifiez le Règlement pour sauver votre peau.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois rappeler au député que durant les délibérations portant sur une mise aux voix et durant les affaires courantes, il est inconvenant d'interrompre le Président, comme le fait le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national) demande la permission de déposer le projet de loi C-158, intitulé «Loi concernant la Corporation de développement du Canada, la Corporation de développement des investissements du Canada et certaines autres sociétés et corporations».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-159, concernant la Cour canadienne de l'impôt et tendant à modifier la loi sur la cour fédérale, la loi sur les juges et la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PROJETS DE LOI PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

ADOPTION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose que le 12e rapport du Comité permanent des projets de loi privés en

général et du Règlement, présenté à la Chambre le vendredi 13 mai 1983, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4404, 4415, 4774 et 4850.

[*Texte*]

LE DÉCRET SUR LA PLANIFICATION D'URGENCE

Question no 4404—**M. Mitges:**

1. Le cabinet a-t-il ordonné à tous les ministères d'appliquer tout ou partie du décret sur la planification d'urgence adopté dans le décret du conseil C.P. 1981-1305 et, le cas échéant, dans quelle mesure *a*) les ministères (i) du solliciteur général (ii) de l'Agriculture (iii) de la Défense nationale (iv) de l'Emploi et de l'Immigration (v) des Communications (vi) de l'Énergie, des Mines et des Ressources (vii) de l'Industrie et du Commerce (viii) des Transports, *b*) le Bureau du premier ministre ont-ils mis en oeuvre les dispositions du décret?

2. Le gouvernement envisage-t-il de présenter une mesure législative pour appliquer le décret et, le cas échéant, quand?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des avis de juristes du ministère de la Justice ou de l'extérieur selon lesquels la mise en oeuvre du décret, sans l'adoption préalable de la mesure législative habilitante par le Parlement, pourrait être «extra légale» ou illégale?

4. Le gouvernement a-t-il demandé conseil à des juristes pour savoir si le décret contrevient de quelque façon que ce soit à la Charte des droits et libertés qui vient d'être proclamée et, le cas échéant, quel conseil a-t-il reçu?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Planification d'urgence Canada et les ministères dont les noms suivent m'informent comme suit:

1. Le décret C.P. 1981-1305 ordonne aux ministres d'élaborer des plans d'urgence en prévision de tous les types d'urgence susceptibles de survenir, en temps de paix ou de guerre, dans leur sphère de responsabilité. Le décret est uniquement un instrument administratif qui attribue aux ministères la responsabilité de dresser les plans. Il n'autorise aucunement la mise en œuvre des mesures prévues dans ces plans.

a)(i) Le ministère du solliciteur général a examiné tous ses plans d'urgence actuels, et il a constitué un comité permanent interministériel et un groupe de travail chargés, de concert avec les autres ministères et organismes intéressés, de modifier, de mettre à jour ou d'élaborer, si nécessaire, des plans d'intervention en prévision de tout genre possible d'urgence du ressort du ministère ou directement lié à son domaine de responsabilité.

(ii) Au ministère de l'Agriculture, l'effectif limité participe aux travaux de planification internationale et nationale dans le cadre des nouvelles responsabilités du ministère.

(iii) Au ministère de la Défence nationale, on vient de terminer un projet de mise à jour des directives d'allocation des ressources, qui sera revu par la haute direction, afin de garantir l'allocation rapide et efficiente des fonds en période d'urgence ou de tension internationale accrue.

Le ministère a aussi aidé certains autres ministères fédéraux à dresser leurs plans respectifs qui, en cas d'urgence, pourraient entraîner l'établissement de Régies nationales d'urgence.

En outre, le MDN continue de participer à la vérification des exercices, en vue de déterminer, entre autres, la suffisance de ses plans de défense en cas d'urgence; il veille à assurer au gouvernement les logements et installations d'urgence dont il a la responsabilité, à appuyer le Système civil de défense radiologique (RADEF), et à assurer le fonctionnement et l'entretien du Système d'alerte et de signalisation des Forces canadiennes, et à appuyer, notamment, cette partie du système qui avertit le public d'une attaque imminente, en attendant que le ministère des Communications élabore un autre système public d'alerte.

(iv) Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, de nouvelles lignes directrices en matière de planification d'urgence ont été rédigées et distribuées dans l'ensemble du ministère au cours du mois de novembre 1982. Elles donnent les indications et les conseils voulus sur la planification d'urgence au niveau local.

(v) Le ministère des Communications a mis en place un certain nombre de programmes de réaction en cas d'urgence touchant son secteur de responsabilité. Ces programmes ont été pour la plupart élaborés suite à la prise du décret C.P. 1965-1041, mais sont conformes aux exigences du décret C.P. 1981-1305. L'état d'avancement des programmes oscille de 10 p. 100 à 80 p. 100.

La documentation développant la partie I du décret sur la planification d'urgence concernant les pouvoirs, les fonctions et la structure de la Régie nationale d'urgence pour les télécommunications a été rédigée en forme finale. La publication prochaine de ce document sera suivie d'activités accrues de planification d'urgence et de coordination dans ce ministère.

Certains procédés, politiques et règlements applicables en vertu de la Régie nationale d'urgence pour les télécommunications ont été élaborés et rédigés en forme finale, et d'autres sont en voie de l'être.

Le ministère a réalisé des études et présenté des recommandations en vue de la mise sur pied d'un Système d'alerte national qui a reçu l'aval du Comité interministériel des mesures d'urgence.

La préparation de plans en vue de la censure des télécommunications est assujettie à l'adoption d'une politique globale en la matière.

(vi) Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a élaboré et approuvé un programme de trois ans en vue d'élaborer des plans d'établissement et de fonctionnement de la Régie nationale d'urgence pour l'énergie. La Régie ne serait en activité qu'en cas de situation d'urgence reconnue. En outre, les plans prévoient les modalités nécessaires pour permettre à la Régie nationale d'urgence pour l'énergie d'être opérationnelle dans les 30 jours du préavis. Ce programme évolue selon les prévisions.

(vii) Au ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, un agent de planification d'urgence a été recruté en vue de s'acquitter dans la mesure du possible des responsabilités de planification nationale et internationale confiées au ministre.

(viii) Au ministère des Transports, on considère que le décret est une réaffirmation de l'intérêt que porte le gouvernement à la planification d'urgence. Les activités dans ce domaine se poursuivent donc comme par le passé.

b) Le cabinet du premier ministre n'est aucunement responsable des activités de planification énumérées dans le décret.

2. Non, voir 1 ci-dessus et 3 ci-après.

3. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du Parlement pour assigner les responsabilités définies dans le décret en matière de planification. En cas d'urgence reconnue, la mise en œuvre de mesures extraordinaires non prévues par la loi serait subordonnée à l'approbation du Parlement.

4. Voir le *précis de procédures parlementaires de Beauchesne*, 4e édition, citation 171 (gg).

LE POINT SUR LES CAMPS D'INTERNEMENT

Question nº 4415—**M. Gilchrist:**

1. Où en sont les camps de détention dont la construction a été approuvée par le décret du conseil de mai 1981?

2. A-t-on construit des camps et, *a*) le cas échéant, combien, *b*) sinon, combien d'emplacements ont été choisis et où?

3. Dans combien de prisons, et lesquelles, les criminels doivent-ils être remplacés par des détenus politiques?

4. Les forces militaires ou policières en assureront-elles la garde?

5. A-t-on préparé et publié des manuels de procédure et d'instructions sur la détention des prisonniers?

6. Que prévoit la loi pour définir les droits des citoyens dont la détention a été ordonnée et devant quels tribunaux ou organes judiciaires un détenu pourra-t-il interjeter appel pour être relâché?

7. A-t-on mis au point un manuel *a*) de surveillance de la censure et de procédure, *b*) de rationnement du carburant, *c*) de production agricole, *d*) de rationnement alimentaire, *e*) sur l'inscription, le déplacement et la répartition de la main-d'oeuvre civile, *f*) de gestion et de surveillance de services nationaux d'information (propagande et censure)?

8. Les manuels susmentionnés peuvent-ils être inspectés et sinon, quand ces énoncés de procédure seront-ils prêts et disponibles?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Planification d'urgence Canada et le ministère du solliciteur général m'informent comme suit:

1. Le décret sur la planification d'urgence C.P. 1981-1305 du 21 mai 1981, assigne aux ministres fédéraux uniquement des responsabilités de planification en ce qui concerne les situations d'urgence en temps de paix ou de guerre. Le décret n'approuve pas la construction de camps de détention. Cette partie de la question est donc sans objet.

2. Sans objet. Voir 1 ci-dessus.

3. Aucune. Voir 1 ci-dessus.

4. Sans objet. Voir 1 ci-dessus.

5. Non.

6. Comme il est clairement indiqué dans le décret, les responsabilités de planification relatives aux camps de détention de civils ont trait uniquement à leur utilisation en cas de guerre. Advenant l'entrée en guerre du Canada et l'établissement de camps de détention de civils, conformément aux dispositions de la loi sur les mesures de guerre, tout détenu dans ces établissements aurait le droit de faire établir la validité de sa détention en vertu de l'article 10 de la Charte canadienne des droits et libertés.

7. L'annexe du décret sur la planification assigne à 19 ministres fédéraux la responsabilité de planifier certaines activités de réaction à envisager en période d'urgence nationale. En ce qui concerne l'élaboration de manuels concernant les activités de réaction énumérées dans la question, on m'informe que la situation est la suivante:

a) Censure: Surveillance et procédure: aucun manuel n'a été élaboré. *b*) Rationnement du carburant: le règlement relatif au rationnement du carburant a été publié en novembre 1980. *c*) Production agricole: aucun manuel n'a été élaboré. *d*) Rationnement alimentaire: aucun manuel n'a été élaboré. *e*) Inscription, déplacement et répartition de la main-d'œuvre civile: aucun manuel n'a été élaboré. *f*) Gestion et surveillance de services nationaux d'information: aucun manuel n'a été élaboré.

8. *a*) Censure: voir 7 *a*) ci-dessus. Il n'est pas possible de prévoir à quel moment un tel manuel sera publié. *b*) Rationnement du carburant: voir la Gazette du Canada, partie I, le 8 novembre 1980. *c*) Production agricole: voir *d*) ci-dessous. *d*) Rationnement alimentaire: voir 7 *d*) ci-dessus. Il n'est pas possible de prévoir à quel moment un aperçu des procédures pourra être disponible. *e*) Main-d'œuvre civile: voir 7 *e*) ci-dessus. Il n'est pas possible de prévoir à quel moment une telle publication sera disponible. *f*) Services nationaux d'information: voir 7 *f*) ci-dessus. Il n'est pas possible de prévoir à quel moment un tel manuel pourra être disponible.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE NOMBRE DE LITS DISPONIBLES AU CENTRE DE SANTÉ VICTORIA

Question nº 4774—**M. Howie:**

Au cours des années financières *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983, le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il songé à acquérir d'autres lits pour augmenter le nombre de lits disponibles au Centre de santé Victoria de Fredericton (N.-B.)?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): (a) 1980-1981, oui, (b) 1981-1982, oui, (c) 1982-1983, oui. Des listes d'attente pour l'admission de clients sont constamment contrôlées et puisque les besoins des anciens combattants sont de plus en plus reliés à leur âge, nous concentrons nos efforts afin de fournir des lits plus près des centres peuplés d'anciens combattants là où aucun n'existait auparavant.

L'AIDE À L'ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE SECONDE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 4850—**M. Howie:**

Au cours des années financières *a*) 1980-1981, *b*) 1981-1982, *c*) 1982-1983, combien a-t-on versé au Nouveau-Brunswick, au titre de l'aide à l'enseignement d'une langue seconde?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): En vertu des accords fédéraux-provinciaux portant sur les langues officielles dans l'enseignement, les contributions versées au Nouveau-Brunswick au cours des années financières 1980-1981, 1981-1982 et 1982-1983 pour l'enseignement du français, langue seconde s'élèvent à:

Projets de loi privés

Année financière	Montant
1980-1981	$1,317,605
1981-1982	$1,261,066
1982-1983	$1,541,979

Remarque: Les chiffres indiqués comprennent des paiements d'un total de $225,750 en 1980-1981, $227,552 en 1981-1982, et $228,000 en 1982-1983 qui s'appliquent tant à l'enseignement dans la langue de la minorité qu'à l'enseignement de la langue seconde. Il s'agit du seul état détaillé que nous ayons.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUANT EN SOCIÉTÉ L'ÉPARQUE DE L'ÉPARCHIE DES SAINTS CYRILLE ET MÉTHODE DES SLOVAQUES DE RITE BYZANTIN AU CANADA

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High-Park) propose: Que le projet de loi S-35, tendant à constituer en société l'éparque de l'éparchie des Saints Cyrille et Méthode des Slovaques de rite byzantin au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement.

—Monsieur le Président, avec l'accord de l'opposition officielle, du Nouveau parti démocratique et du député indépendant d'Edmonton-Est (M. Yurko), et comme le projet de loi a déjà été étudié au Sénat et par le comité permanent des projets de loi privés en général et du Règlement, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki), le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) et le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre franchisse sans débat cet après-midi toutes les étapes du S-35.

Je pense que les trois parties sont disposées à voter en une seule fois les trois étapes du projet de loi.

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, nous ne demandons pas à débattre ce projet de loi. Il était attendu depuis longtemps et nous espérons qu'il sera adopté rapidement.

Le président suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

● (1630)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que tous les projets de loi publics d'initiative parlementaire qui précèdent l'article nº 396 restent au *Feuilleton*?

M. Smith: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Terrebonne (M. Comtois) avait pris ses dispositions pour rester à la Chambre un peu plus d'une heure, mais à cause du débat de procédure que nous avons eu, il a dû nous quitter pour assister à la séance du comité fondateur du nouveau comité de la réforme du Sénat. Il a demandé qu'on reporte son projet de loi dans l'ordre où il figurait au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la proposition de l'honorable secrétaire parlementaire. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): Y a-t-il accord unanime pour que les articles qui précèdent le nº 482 sous la rubrique des projets de loi publics d'initiative parlementaire restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona) propose: Que le projet de loi C-682, tendant à modifier le Code criminel (victimes d'infractions), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux de parler d'un projet de loi dont l'Association nationale des victimes d'actes criminels a dit qu'elle était la première mesure qui ait jamais été présentée à la Chambre pour remédier à la situation déplorable dans laquelle se retrouvent les victimes d'actes criminels au Canada. Il est grand temps qu'on fasse quelque chose pour ces infortunés et cela pour bien des raisons.

D'une part, la plupart des dispositions du Code criminel ont été adoptées avant 1960, alors que la criminalité était un problème beaucoup moins grave qu'aujourd'hui. Les victimes n'étaient que de simples témoins dans l'ensemble de la procédure judiciaire. Notre régime de droit pénal ne leur reconnaissait aucun statut ni aucun véritable droit institutionalisé. Les juges, les procureurs, les agents aux libérations conditionnelles et tous ceux qui ont déjà comparu devant un tribunal pénal conviendraient qu'ils étaient les oubliés du système.

Deuxièmement, il est regrettable de constater que le pays compte de nombreuses victimes de crimes. Selon les données les plus récentes que possède Statistique Canada sur les infractions signalées, en 1980, plus de 160,000 Canadiens ont été victimes d'une infraction criminelle. Sur ce nombre, 632 ont été victimes d'un homicide, 836 d'une tentative d'assassinat, 124,000 d'une agression non sexuelle, 25,000 d'un cambriolage et 12,787 d'une agression sexuelle. A ce rythme annuel, le nombre des victimes de crimes par décennie dépasse 1.6 million et malheureusement, leur nombre ne cesse d'augmenter. Quantité de crimes ne sont pas signalés, en particulier les agressions de nature sexuelle. Cela tient en partie, selon moi, au fait que les victimes savent le sort cruel que leur réserve la procédure criminelle en vigueur. Selon un sondage Gallup datant de janvier 1982, un adulte canadien sur quatre avait été victime d'une infraction criminelle au cours des 12 mois précédents. Si ce chiffre est exact, cela signifie qu'il y avait eu plus de 160,000 victimes en 1980 ou en 1982.

Troisièmement, les chiffres bruts ne reflètent pas toute la réalité. Laissez-moi vous donner quelques exemples plus concrets. La victime d'un viol est normalement confrontée avec les amis de son agresseur. On m'a dit que dans six cas sur dix, le père d'un enfant assassiné se met à boire, sans nécessairement qu'il devienne alcoolique. Dans près de six cas sur dix, les familles dont l'un des membres a été victime d'une agression sexuelle, se disloquent.

Dans une ville du nord de l'Alberta, la mère d'une jeune fille qui avait été violée et assassinée avait dû écouter les mensonges de l'accusé, mais personne, avoua-t-elle, ne lui aurait donné ne serait-ce qu'un mouchoir en papier. On s'intéresse seulement à l'accusé qui a le droit de mentir autant qu'il veut. On vous oblige à écouter pendant que l'on fait de votre fille une coureuse sans que vous puissiez dire quoi que ce soit. Cette femme en était malade et dégoûtée et après la façon dont le procès s'est déroulé, elle n'avait plus aucune confiance dans le système judiciaire qui n'a aucun égard pour la victime.

Don Sullivan, président de l'Association nationale des victimes d'actes criminels a connu une expérience similaire lors du procès de l'homme accusé d'avoir violé et assassiné sa fille. Il avouait ceci: «Lorsque le procès se termine et que le jury a rendu sa décision, vous vous rendez compte tout d'un coup, après 14 mois de procédure, que l'assassin a eu le droit de parler, les avocats ont eu le droit de parler, tout le monde a pu parler sauf vous.»

Pour avoir moi-même été avocat de la défense et procureur de la Couronne pendant dix ans, je pense que les problèmes des victimes sont essentiellement au nombre de trois.

Tout d'abord, ils devraient avoir voix au chapitre en ce qui concerne la sentence. Cette pratique n'est pas illégale, mais dans la réalité, on n'y a pratiquement jamais recours dans les procès au civil au Canada. A mon avis, la victime ou les parents d'une victime devraient avoir leur mot à dire au niveau de la sentence.

Deuxièmement, nous devrions davantage protéger les victimes contre toute tentative d'intimidation par les accusés. On devrait au moins faire attendre les victimes ou les membres de leur famille dans une pièce séparée avant qu'ils ne témoignent.

• (1640)

Troisièmement, je crois que nous devrions donner la chance aux victimes d'un acte criminel de présenter une demande pour obtenir une indemnisation à la suite de lésions psychiques ou physiques imputables à un acte criminel.

En somme, cette mesure établit une procédure qui permet au juge d'accorder des dommages-intérêts à la victime d'un acte criminel. Le juge peut différer la question des dommages-intérêts, mais il peut entendre les témoignages, peut-être celui d'un médecin, et accorder ces dommages-intérêts. D'aucuns prétendront que cela pourrait retarder les tribunaux. La solution est très claire, il suffi' que les tribunaux siègent plus de six heures par jour, ce qu'ils font actuellement. La question peut être renvoyée à un autre jour ou être jugée en référé.

Chose certaine, cette méthode utilisée pour accorder des dommages-intérêts est efficace. On me dit qu'elle est très efficace en Suisse. Par exemple, elle épargne à la victime de voies de faits d'avoir à retenir les services d'un avocat et d'attendre deux ans avant qu'une action au civil ne soit entendue devant les tribunaux.

Il ne fait aucun doute pour moi que la dernière chose dont se soucie un agresseur, c'est bien d'être poursuivi par sa victime. Si ce projet de loi est adopté, la question des dommages-intérêts sera réglée en cour criminelle en même temps que l'affaire sera jugée. J'estime que cela ferait économiser un temps considérable, car la même preuve n'aurait pas à être entendue deux fois.

Je m'empresse de signaler que ce projet de loi s'inspire largement d'une mesure qui a été adoptée par le Congrès américain il y a environ deux ans, soit l'American Victim-Witness Protection Act. Mon projet de loi prévoit tout simplement le renvoi de toutes ces questions au procureur général du Canada et au solliciteur général de même qu'à leurs homologues provinciaux afin qu'ils étudient ces problèmes et proposent un programme complet d'aide aux victimes d'actes criminels endedans de 270 jours.

Je crois que ces responsables fédéraux et provinciaux chargés d'appliquer la loi arriveraient à établir en étroite collaboration un excellent programme d'aide aux victimes d'actes criminels.

Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a eu l'obligeance de m'envoyer une lettre que j'ai reçue tout à l'heure. Je me permets d'anticiper sur ce que l'on pourra dire de l'autre côté, quoique je ne voie personne demander la parole. L'une des dispositions de mon projet de loi auxquelles s'oppose le ministre est celle qui autoriserait les tribunaux à prévoir une compensation des peines et des souffrances infligées. Il croit en effet que cela déborde le cadre du code criminel, selon la Constitution. Je répondrai que cela pourrait se faire grâce aux pouvoirs auxiliaires dont dispose le Parlement en matière criminelle.

Son second argument est qu'un groupe de travail composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux est déjà en train d'examiner ces questions et va présenter un rapport en juin. J'ai bien peur que si ce groupe de travail suit l'exemple d'autres organismes du genre, il se peut fort bien qu'il ne présente pas son rapport en juin. Je voudrais que la loi prévoie un délai précis, neuf mois, pour la présentation d'un tel rapport. J'espère que le ministre a raison lorsqu'il dit que le groupe de travail présentera son rapport d'ici à quelques semaines, mais je crains qu'il n'en soit pas ainsi.

J'ai hâte d'entendre ce que d'autres députés auront à dire là-dessus et j'espère que ceux qui sont ici présents jugeront bon de renvoyer ce projet de loi, urgent à mon avis, au comité de la justice afin qu'il soit examiné en détail.

[*Français*]

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'insiste sur le fait que la question que soulève le projet de loi présenté par l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est très complexe. La reconnaissance des droits des victimes, non seulement formellement mais aussi dans les faits, est un sujet qui me préoccupe beaucoup et auquel j'attache une grande priorité. Malheureusement, c'est aussi une question qui ne se prête pas à des solutions simples et faciles. Cette question a fait l'objet de débats et de réformes institutionnelles un peu partout dans le monde occidental au cours des 20 dernières années.

Cette préoccupation nouvelle vis-à-vis du sort des victimes d'actes criminels a plusieurs origines. D'une part, le sort malheureux des victimes fait directement appel à notre sens humanitaire, et c'est souvent avec beaucoup de surprise que des personnes apprennent que le système de justice pénale ne se reconnaît traditionnellement qu'une responsabilité très indirecte en ce qui concerne l'aide aux victimes.

D'autre part, plusieurs prétendent que l'État a une responsabilité morale directe vis-à-vis de la victime et de ses besoins parce que les institutions pénales n'ont pas réussi à protéger ces individus contre le crime.

Finalement, d'un point de vue strictement utilitaire, force nous est de reconnaître que nos institutions pénales elles-mêmes dépendent pour leur fonctionnement de la collaboration étroite de la victime et des victimes potentielles. Même si ce n'est pas toujours là notre principale raison de nous préoccuper du sort que notre société réserve aux victimes d'actes criminels, nous ne pouvons ignorer les faits que la recherche empirique nous révèle. Ces recherches indiquent clairement que les victimes d'actes criminels sont de plus en plus hésitantes à rapporter leurs «victimisations» aux autorités judiciaires et à collaborer avec ces autorités pour appréhender, condamner et punir le criminel.

Ce refus de collaborer de la part des victimes est bien souvent relié à une expérience antérieure, à un contrat précédent avec l'appareil de la justice pénale. Trop souvent, le contact que la victime peut avoir avec le système de justice ne fait qu'ajouter au fardeau qu'elle porte déjà suite à la «victimisation». Confrontée à un système fondamentalement conçu pour exclure sa participation, la victime ne peut faire autrement que se sentir profondément aliénée. Celle-ci est peu ou pas informée de ses droits et de ses obligations face à la loi. Les décisions qui sont prises dans le cas qui la concerne sont non seulement prises le plus souvent sans la consulter, mais elles ne lui sont que très rarement communiquées.

Dans les cas où le système pénal s'est avéré efficace et que le délinquant a été appréhendé et condamné, la sentence imposée à ce dernier ne tient pas souvent compte des préoccupations de la victime et de son désir bien légitime d'être indemnisée d'une façon quelconque pour le préjudice subi.

Comment alors se surprendre de l'attitude d'un groupe de plus en plus nombreux de victimes qui refusent de porter les incidents dont elles sont l'objet à l'attention de la police?

Cette perte de confiance en la justice pénale n'est heureusement pas encore généralisée, il est encore temps de l'enrayer. Cependant, cela demeure un problème très grave et très urgent, car c'est la capacité même de nos institutions à maintenir l'ordre et la paix dans notre société qui peut éventuellement être mise en cause. Cette perte de confiance adopte plusieurs formes: Lorsque les citoyens perdent confiance dans les institutions pénales, ils sont tentés de prendre en main le règlement des conflits avec lesquels ils sont aux prises. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que nous assistons ajourd'hui à la multiplication des groupes de vigilance et à la croissance de l'industrie privée de la sécurité.

Lorsqu'une société néglige de protéger efficacement ses membres contre les activités criminelles, il en résulte non seulement du désordre, mais également de la souffrance. Or, il est évident que nous ne pouvons rester indifférents à l'une ou l'autre de ces conséquences sociales du crime.

Au cours des deux dernières années, le ministère de la Justice a accentué ses activités de recherche dans le domaine de l'aide aux victimes d'actes criminels. Bien qu'il soit évident que la meilleure manière de venir en aide aux victimes d'actes criminels demeure la prévention du crime, c'est-à-dire faire tout ce qui est possible pour prévenir la «victimisation», il demeure important de répondre aux besoins exprimés par les individus dont la «victimisation» n'a pu être prévenue.

Pour mieux connaître les besoins exprimés par la victime elle-même, nous nous sommes mis à l'écoute des victimes et de leurs préoccupations. Ces recherches auprès des victimes nous ont permis d'identifier trois grands types de besoins exprimés par les victimes elles-mêmes.

• (1650)

Premièrement, le besoin d'être mieux informé. Trop souvent les victimes d'actes criminels se sentent aliénées face au processus de la justice pénale. Elles ne connaissent pas leurs droits et leurs obligations devant la loi. Elles ignorent souvent tous les recours légaux à leur disposition. Elles se plaignent très souvent d'être peu ou mal informées des décisions qui sont prises et qui les concernent.

Deuxièmement, le besoin d'aide et de soutien. Les victimes expriment souvent des besoins concrets d'aide et de soutien que les services déjà existants ne sont pas toujours en mesure de fournir. Lorsque de tels services existent déjà, les mécanismes nécessaires pour les rendre disponibles et facilement accessibles ne sont pas toujours adéquats. Les victimes, surtout lorsqu'elles se trouvent encore sous l'effet du choc qu'elles ont subi, ne parviennent pas toujours à obtenir les services qu'elles recherchent.

Troisièmement, les victimes réclament de plus en plus le droit de participer au processus pénal et d'être consultées lorsque des décisions qui les concernent sont prises par des responsables du système. Elles comprennent mal les raisons que l'on invoque pour les exclure du processus pénal et pour ne pas tenir compte de leurs revendications.

De nombreuses consultations ont été proposées pour répondre aux besoins exprimés par les victimes d'actes criminels. Plusieurs laissent entendre que des ressources nouvelles soient consacrées à l'établissement de service adéquat pour la victime. D'autres proposent des solutions, savoir, que les divers intervenants et responsables du domaine de la justice acceptent de réviser consciencieusement leur propre pratique et leur attitude face aux victimes. D'autres proposent une reconnaissance formelle des droits des victimes. Plusieurs de ces solutions proposées sont intéressantes, toutefois, comment les départager, comment s'assurer que les efforts et les ressources que nous investirons dans ce domaine porteront fruit et offriront le maximum d'appui aux victimes? La question n'est pas simple et nous ne pouvons pas nous contenter d'agir à l'aveuglette, au hasard des suggestions qui sont proposées et des pressions qui sont exercées sur le système pénal. Depuis plusieurs années, les programmes provinciaux d'indemnisation des victimes d'actes criminels existent, et le gouvernement fédéral participe financièrement.

Par ailleurs, grâce particulièrement aux initiatives de groupes féministes, les services spécialisés ont été développés pour venir en aide aux victimes de violence domestique et d'assaut sexuel. De plus, au fur et à mesure de notre prise de conscience de l'étendue et de l'importance du problème des enfants victimes de mauvais traitements, des programmes d'aide pour enfants maltraités ont été développés. Plus récemment encore, diverses expériences pilotes ont été mises sur pied pour répondre aux besoins d'autres groupes de victimes, tout cela s'ajoutant aux services plus généraux que les réseaux d'aide sociale étaient déjà en mesure d'offrir aux victimes comme aux autres citoyens. Toutefois, un examen des services qui sont présentement disponibles pour les victimes d'actes criminels indique clairement l'absence de concertation entre ces services d'une part et entre ces services et le système de justice pénal, d'autre part. Plusieurs de ces services ont été développés un peu au hasard sans concertation et surtout sans une politique globale et concrète d'intervention dans ce domaine. L'absence d'une telle politique globale comporte des conséquences importantes aussi bien pour les victimes elles-mêmes que pour le système pénal. Trop d'efforts et de ressources sont dépensés par des personnes généreuses en pure perte faute d'une coordination efficace entre les diverses tentatives. Les services dont la valeur et la nécessité ne sont plus à démontrer sont trop souvent placés dans des situations financières tellement précaires qu'ils s'en trouvent paralysés. L'élaboration d'une politique globale dans ce domaine est donc une priorité. C'est là un fait qui a été reconnu par l'ensemble des ministres canadiens responsables de la justice. Ceux-ci ont fait remettre sur pied un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier l'ensemble de la question. Or ce groupe de travail doit nous présenter son rapport au début de l'été. Il m'apparaît très important de chercher à tirer profit de l'information acquise et des suggestions qui en résulteront. Donc, nous suggérons d'attendre ce rapport avant de procéder à l'étude de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je veux marquer mon appui au projet de loi C-682.

Des voix: Bravo!

Mme McDonald: Il est très important que cette question soit discutée. Il y a divers points qui pourraient être approuvés, mais l'orientation générale du texte est bonne. Il est certain que notre système pénal ne tient pas compte des victimes, comme nous l'apprennent chaque année de simples citoyens et toutes sortes de groupes. Le caractère frustrant des rapports entre les victimes et le système pénal a été mis en évidence. Il y a même des sondages qui montrent que les victimes ne sont pas bien traitées. Elles en sortent désemparées, et s'estiment à bon droit lésées dans leurs besoins. Il est donc important d'examiner la question.

J'ai des questions à poser sur quelques points. Tout d'abord, permettez-moi de parler d'indemnisation. Il est certain que cela pose des dificultés si l'auteur du délit est en prison. Ce ne sont certainement pas les maigres sommes que le prisonnier peut gagner derrière les barreaux qui suffiraient à indemniser sa victime. Il y a également le cas de l'auteur du délit qui n'est pas en situation de payer. La perte d'une maison, par exemple: le jugement qui serait prononcé contre l'auteur risquerait de léser la femme et les enfants. En quoi cela serait-il juste envers la femme et les enfants, qui sont innocents selon toute vraisemblance, puisqu'ils n'ont rien eu à voir avec le délit? Et, d'ailleurs, ils peuvent fort bien être même victimes d'autres délits. Il n'est pas du tout dans l'ordre de s'en prendre à des innocents. Donc, sur ce point, il faut agir avec beaucoup de prudence.

Quant à la question générale d'intervenir dans le prononcé de la sentence, elle est fort complexe. Je rappellerai à la Chambre qu'il arrive très souvent qu'avec de bonnes intentions on arrive à des résultats tout à fait inattendus, et même contraires à ce que l'on cherchait. Je citerai à titre d'exemple les projets de délestage. Nous avons dans ma province toutes sortes de projets de délestage ayant pour but d'éviter que nos prisons déjà surencombrées ne le soient encore plus, en délestant la justice pénale et surtout nos établissements de diverses personnes, qu'on dirige vers d'autres sortes de traitements communautaires par des ordonnances de service communautaire. En d'autres termes, on cherche d'autres peines ayant pour but essentiel de redresser le tort fait aux victimes et d'une façon qui convienne à ces dernières. C'est là un but très valable qui va tout à fait dans le même sens que l'objet général du projet de loi à l'étude. Mais il arrive très souvent que ces tentatives de délestage ont pour résultat d'intégrer dans la justice pénale une nouvelle tranche de personnes. Il y a le même nombre de personnes qui vont en prison, et même encore plus en certains

endroits. Mais, par-dessus le marché, il y a cette nouvelle tranche de contrevenants qu'on ajoute au système et dont on s'occupe communautairement. Le délestage n'empêche pas les gens d'entrer dans le système pénal; il ne fait qu'ajouter une nouvelle tranche de contrevenants de moindre gravité, dont on s'occupe de façon moins sévère que l'incarcération, mais en intervenant quand même tout à fait sérieusement dans leur vie.

Il importe donc de tenir compte de ces considérations si nous ne voulons pas créer une nouvelle tranche de contrevenants. Il nous faudrait de meilleurs procédés pour nous occuper des contrevenants et pour les réintégrer. Il faudrait nous assurer que les besoins des victimes sont respectés et, dans la mesure du possible, satisfaits.

• (1700)

Passons maintenant à la question compétence. Nous savons tous que le Code criminel est de compétence fédérale, et le droit civil de compétence provinciale. Donc, c'est par le contentieux civil que les victimes doivent demander restitution, c'est vers les tribunaux civils qu'elles sont tenues de se tourner. C'est là un inconvénient certain pour elles, et le projet de loi a certainement pour but de leur éviter de s'adresser à deux juridictions: une seule s'occuperait des deux matières en même temps. Cela serait beaucoup plus commode, malheureusement il s'agit là d'une question de compétence provinciale. Il faut éviter de faire intervenir la puissance fédérale dans un domaine provincial. Voilà donc une chose à examiner très attentivement, et avec le concours des procureurs généraux des provinces. Il faudrait s'entendre avec eux tous sur un quelconque accommodement. Il y a donc là une question à examiner, mais il ne faut surtout pas agir de façon autoritaire en nous emparant encore une fois d'un domaine de compétence.

Les alinéas 3*d*) et *e*) prévoient la consultation des victimes à diverses étapes. Je souscris sans ambages au principe voulant que la victime soit consultée et entendue au sujet des poursuites criminelles à entamer devant les tribunaux et de la sentence à infliger. Je ne tiens pas à donner de précision sur la façon dont devrait se dérouler cette consultation. Des agents de probation pourraient s'en charger, ou encore les victimes pourraient donner leur avis à l'étape des rapports présentenciels, par exemple. Toutefois, les dispositions du projet de loi actuel sont plutôt embarrassantes. Leur application nous reviendrait extrêmement cher et elle nécessiterait une énorme quantité de paperasserie administrative, notamment l'envoi de divers formulaires à maintes personnes aux diverses étapes de la procédure. Ces dispositions me paraissent exagérées, bien que je sois d'accord avec le principe de la consultation. Nous souhaitons cependant déterminer avec précision comment on devrait procéder. Il conviendrait de simplifier les choses et d'éviter d'accroître le fardeau bureaucratique des victimes de crimes. La bureaucratie se crée des problèmes. Je tiens à simplifier les choses, plutôt que de mettre en œuvre une nouvelle procédure qui se révélera coûteuse et encombrante.

Je souscris à ce projet de loi qui devrait d'ailleurs être renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Son principe est valable, mais il reste encore des éléments à préciser. Le comité a tout lieu de se pencher sur cette question très importante. Il devrait entendre des spécialistes qui sauront le conseiller sur les moyens de perfectionner cette mesure.

La deuxième option, que le gouvernement pourrait contester, est d'aborder l'étude du projet de loi de concert avec le grand projet relatif au prononcé de la sentence dont nous serons saisis au plus tôt l'automne prochain, et je suis optimiste en disant cela. Je préférerais que nous entamions cette étude bientôt, plutôt que de la remettre à une date ultérieure. Le bien-fondé de ce projet de loi a été déjà suffisamment prouvé, pour ne pas devoir attendre l'examen général du prononcé de la sentence. Nous devrions commencer sans tarder à nous intéresser de plus près à la question complexe du bien-être des victimes de crimes.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ce projet de loi traite d'une question qui me tient à cœur. J'y travaille depuis environ trois ans. C'est un de mes électeurs, M. Don Sullivan, dont la fille a été assassinée, et dont le député de Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) a parlé, qui a attiré mon attention sur ce sujet. Ce père de famille a vécu un véritable drame quand sa fille a été tuée par un homme qui avait été relâché sous surveillance obligatoire. A cause de ses nombreux déboires avec les services juridiques de sa région, il a décidé de communiquer avec moi. Le conseil que je lui ai alors donné et qu'il a d'ailleurs suivi a été de garder son sang froid et de ne pas chercher à se mettre les autorités à dos car ce qu'il avait à dire était vraiment important. Il s'est fort bien tiré d'affaires. Il a réussi à faire valoir son point de vue un peu partout dans le pays.

J'ai déjà interrogé à la Chambre les ministres de la Justice (M. MacGuigan) et du Revenu national (M. Bussières). Je tenais vraiment à ce que le ministre du Revenu national attribue un numéro à l'association des victimes de la violence à titre d'organisme de charité. Personnellement, je ne crois pas aux subventions—et j'ai découvert que le ministre de la Justice en accordait; or je suis persuadé qu'il est préférable d'aider les gens à se prendre eux-mêmes en main. Il a refusé en disant que pour obtenir un numéro, l'association devait changer d'attitude. Celle-ci est prête à collaborer tant que le ministre en discute avec moi.

Le député d'Edmonton-Strathcona et le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) ont apporté un appui considérable à cette association. Grâce aux relations de Don Sullivan, celle-ci a réussi à organiser des groupes à Vancouver, à Edmonton et ailleurs au Canada. L'association des victimes de la violence remplit un rôle très utile. En effet, elle offre une oreille attentive aux familles qui demeurent traumatisées pendant au moins deux ans.

Un autre citoyen de ma circonscription a été brutalement assassiné. Sa femme m'a appelé à plusieurs reprises. Je l'ai invitée à communiquer avec Don Sullivan, car il serait parfaitement en mesure de la comprendre et de l'aider. Elle était profondément bouleversée. C'est qu'elle-même et sa famille venaient de vivre une expérience terrible. Quand enfin elle a communiqué avec l'association des victimes de la violence, elle a trouvé des gens qui, comme elle, avaient été victimes d'un crime et qui étaient prêts à l'écouter. Les victimes commencent par éprouver une violente colère contre la société. Elles éprouvent également un sentiment profond de frustration, parce qu'elles ne peuvent rien faire. Elles voudraient exprimer leurs sentiments, mais elles ne trouvent personne qui accepte de les écouter.

Créer un organisme gouvernemental à cette fin ne servirait à rien, car les travailleurs sociaux, les psychiatres et les sociologues ne savent pas vraiment ce que c'est de perdre un être cher dans des circonstances analogues puisqu'ils n'ont pas vécu l'expérience. Le projet de loi répond à ce besoin. La constitution et la Charte des droits et libertés ne s'occupent guère du pauvre type qui souffre vraiment. Par contre, elles protègent entièrement les criminels qui obtiennent ce que la loi leur accorde. Ce projet de loi s'intéresse par contre à leurs victimes.

Le député d'Edmonton-Strathcona, le député de Surrey-White Roch-Delta-Nord et moi avons reçu des lettres de personnes qui font état du bien-être qu'elles éprouvent à écouter Don Sullivan à la radio et à communiquer avec les représentants de son association. L'une d'elles termine sa lettre en disant: «Lâche pas, Scott; nous t'appuyons sans réserve». Cela en valait la peine.

Comme je l'ai dit tantôt, si je tenais vraiment à traiter de ce projet de loi, c'est parce que j'éprouve beaucoup de sympathie pour ces gens-là. J'ai une femme, trois fils et deux filles. J'ai de la chance, car il ne leur est jamais rien arrivé. Je sais ce que je ressentirais si un membre de ma famille était victime d'un crime, et je comprends ce que ces gens-là peuvent ressentir.

Immédiatement après le procès, Don Sullivan m'a écrit une lettre dans laquelle il dit:

> Je me suis rendu au procès hanté par l'idée de la vengeance pour ma fille et ma famille, et je comptais sur le tribunal pour me venger. Mais, au cours du déroulement du procès, mon attitude a changé; je voulais que justice soit faite, ce qui est très différent. Puis, à mon grand désarroi, j'ai entendu dire que ma fille était morte inutilement et qu'en fait, elle était morte à cause du système.

Ce passage va au fond des choses. Il est difficile de comprendre cette situation tant que l'on n'a pas connu les souffrances de ces victimes.

Depuis que je siège à la Chambre des communes, il y a eu quatre cas semblables dans ma circonscription. J'habite une collectivité très paisible, très sûre, où pareilles choses ne sont pas courantes. Je ne vis pas au centre ville de Toronto. J'habite dans la lointaine banlieue, une collectivité rurale, une cité dortoir. Voilà le traumatisme vécu par ces gens. J'ai rencontré toutes les personnes en cause.

• (1710)

La première affaire de ce genre a été un choc très rude pour moi. Pendant ma deuxième campagne électorale, un homme m'a abordé dans la rue et m'a demandé carrément: «M. Fennell, êtes-vous pour ou contre la peine capitale?». Nous en avons discuté. Peu de temps après, j'étais à ses funérailles. J'ai vu sa femme et ses enfants. Il était dur de constater qu'ils était seuls, qu'ils n'avaient personne d'autre que les membres de leur famille pour en parler. Personne de leur connaissance n'avait vécu pareille expérience.

C'est pour cette raison que je voudrais que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Ce bill n'est pas parfait, et je crois d'ailleurs qu'aucun bill présenté par le gouvernement actuel n'est parfait. Toutefois, on devrait le renvoyer au comité. J'en appelle aux ministériels pour qu'ils le permettent. C'est un premier pas, et c'est un pas très important. Nous ne sommes nullement pressés de voir ce bill adopté, mais nous voulons faire quelque chose pour ceux qui souffrent à la suite de la perte d'un être cher.

Il y a un autre point que je voudrais aborder. Le ministre de la Justice nous a écrit pour nous dire qu'il était personnellement intéressé au plus haut point. Le problème, c'est qu'il veut créer un groupe de travail. Malheureusement, les victimes d'actes de violence seront exclues de toutes les audiences que le Sénat tiendra sur le bill à l'étude actuellement. Qu'est-ce qui nous dit que ces personnes seront entendues? L'étude de cette question sera-t-elle réservée aux bureaucrates, à la police et aux avocats?

Malheureusement, je n'ai pas confiance. Je veux avoir la garantie que ces personnes seront entendues. Le seul moyen d'en être sûr, c'est de renvoyer cette affaire au comité pour y être étudiée et discutée de manière approfondie. Les témoignages de ces personnes permettront aux députés de partager les sentiments exprimés par ces personnes éprouvées.

J'apprécie l'appui de nos amis néo-démocrates, particulièrement de la part du député de Burnaby (M. Robinson). Une poignée de gens seulement ont appuyé cette initiative. J'apprécie grandement cet appui, tout comme Don Sullivan est reconnaissant de la sympathie que l'on porte à sa cause. Je suis certain que tous les députés tiennent à souscrire publiquement aux sentiments que nous avons exprimés à la Chambre.

J'implore l'opposition, je veux dire le gouvernement, qui me paraît jouer le rôle d'opposition en l'occurrence. J'implore donc l'opposition, qui se trouve être le gouvernement aujourd'hui, de ne pas torpiller le projet de loi, mais de permettre son renvoi au comité, car il s'agit d'une mesure valable. Elle viendrait en aide à bien des gens en difficultés, dont le nombre s'est accru depuis 1978, de 300 p. 100.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de parler du projet de loi. Il s'agit d'une mesure très importante pour les Canadiens. Elle est importante pour chaque famille canadienne, car n'importe qui pourrait être victime d'infraction. J'implore encore une fois le gouvernement de permettre de renvoyer le projet de loi au comité.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le projet de loi présenté par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), le C-682, propose de modifier le Code criminel en vue d'assurer une assistance généralisée aux victimes d'infractions au droit pénal. Je remarque avec intérêt que plusieurs de ses dispositions sont presque identiques à la loi de 1982 sur la protection des victimes-témoins, promulguée aux États-Unis.

Je sais que le ministre de la Justice (M. MacGuigan) désire autant que le député venir en aide aux victimes d'infractions criminelles. En effet, le ministre a fait part de son intérêt au député d'Edmonton-Strathcona le 26 avril dernier lorsqu'il a comparu devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Bien des gens pensent que la victime est souvent laissée pour compte, lors des procédures judiciaires au criminel. Elle est souvent soumise à de multiples exigences, surtout lorsqu'elle doit comparaître comme témoin au cours d'un procès. Cependant, on n'accorde pas suffisamment d'attention, semble-t-il, aux problèmes émotionnels, physiques et financiers de la victime-témoin. Celle-ci peut notamment être privée de salaire pendant un certain temps, avoir des problèmes de transport, n'être pas suffisamment informée au sujet de l'enquête ou du procès, ni des services à sa disposition. Qu'y a-t-il d'étonnant à

ce que la victime ait l'impression que la justice criminelle cherche avant tout à punir le coupable et ne se préoccupe pas suffisamment des besoins de l'innocente victime.

Tous les députés conviendront, je pense, que nous devons remédier à cette situation. En fait, en juillet 1981, le ministère du solliciteur général et le ministère de la Justice ont entrepris une étude générale en vue d'évaluer les besoins des victimes et de déceler les lacunes dans les services offerts à celles-ci, en vue de promouvoir l'amélioration des services aux victimes d'infractions criminelles et de trouver des moyens de leur communiquer l'information. En outre, en complément de cette étude entreprise en décembre cette année-là, un groupe de travail fédéral-provincial a été chargé d'assurer la coordination des services d'aide aux victimes entre les diverses autorités compétentes, sans oublier que l'application de la justice incombe en premier lieu aux provinces pour ce qui est des services aux victimes. Sauf erreur, le groupe de travail doit remettre son rapport aux ministres responsables de la justice d'ici quelques semaines.

Je crois savoir que ce groupe de travail examine en fait une bonne partie des dispositions du projet de loi C-682. Il examine les besoins des victimes et leur expérience dans le domaine de la justice criminelle. Il consulte les juristes compétents en vue de mieux répondre aux besoins des victimes d'infractions criminelles. Le groupe de travail examine également les conséquences financières d'une amélioration des services offerts aux victimes, tant pour le gouvernement fédéral que pour les provinces.

Et, ce qui est peut-être le plus important du point de vue du gouvernement fédéral, le groupe de travail examine également le partage des responsabilités entre les autorités fédérales et provinciales, et il en tiendra compte au moment de formuler ses recommandations.

Ce groupe de travail répond, semble-t-il, aux besoins exprimés à l'article 2 du projet de loi du député, selon lequel les ministres responsables de la justice doivent «consulter leurs homologues provinciaux». En effet, étant donné son vaste mandat et la durée de l'étude que le groupe de travail a entreprise à ce sujet, il serait peu judicieux de formuler une mesure législative qui ne tienne pas compte de ses recommandations.

Je tiens à donner l'assurance au député et à la Chambre, que, d'après mes renseignements, c'est justement ce que le ministre de la Justice a l'intention de faire. Il va étudier en détail les recommandations du groupe de travail et les solutions proposées pour leur mise en vigueur seront évaluées à la lumière des recherches approfondies que le ministère de la Justice mène depuis plus de 18 mois.

Bien que les efforts du député soient louables, il ne tient pas compte, dans son projet de loi, des nombreuses questions que le ministère de la Justice et le groupe de travail étudient. Le ministre de la Justice et son collègue, le solliciteur général (M. Kaplan), ainsi que leurs homologues provinciaux ont l'intention d'examiner la possibilité d'assurer aux victimes d'infractions une assistance généralisée lorsqu'ils se rencontreront au début de juillet pour étudier le rapport du groupe de travail.

Voyons maintenant le contenu du projet de loi C-682. Le premier article porte sur le versement d'une indemnité aux victimes d'infractions. Il est proposé que l'article 655.1 soit inséré dans le Code criminel. Selon cet article, un tribunal qui a déclaré une personne coupable d'une infraction peut, avant la condamnation, ordonner à l'accusé de payer une indemnité à la victime ayant subi des lésions corporelles ou mentales. En vertu de la disposition actuelle, l'article 653, un tribunal qui condamne une personne pour un acte criminel, peut, au moment d'imposer la sentence, ordonner à l'accusé de payer un dédommagement pour perte de biens ou dommage à des biens.

L'amendement proposé élargira la portée de l'article 653 en y incluant les condamnations sommaires et permettra à un tribunal d'ordonner un dédommagement avant que le jugement ne soit rendu et non plus uniquement comme partie intégrante de la sentence. De plus, il faudra verser une indemnité pour lésions corporelles et mentales, en d'autres termes, dans le cas de douleur et de souffrances. Il est plus que probable que les tribunaux déclarent ces dispositions inconstitutionnelles. La Cour suprême du Canada a conclu que l'article 653 du Code criminel relevait du Parlement fédéral, car il faisait partie du processus de jugement, rattaché, selon la Constitution, aux attributions en matière de droit pénal. La Cour suprême a de plus signalé que la disposition exigeant un dédommagement ne valait que pour des pertes de biens ou des dommages vérifiables. Cela s'explique en partie par le fait que les tribunaux criminels ne fixent jamais le quantum des dommages-intérêts, et que la présentation d'expertise médicale au cours d'un procès criminel ferait confondre la procédure civile régissant la présentation d'expertise avec la procédure criminelle.

• (1720)

La seconde partie de l'article 1 prévoit la production et l'exécution d'une ordonnance pour dédommagement comme jugement civil. L'article 653 du Code criminel contient déjà cette disposition. En fait, l'exécution d'ordonnances civiles pour dommages et, plus particulièrement, d'ordonnances criminelles produites comme jugements civils pose des problèmes aux victimes et ces ordonnances ne sont d'aucun secours lorsque l'accusé n'a pas d'argent ou purge une peine d'emprisonnement.

J'ai déjà parlé de l'article 2 du projet de loi qui dit que le ministre de la Justice et le solliciteur général doivent consulter leurs homologues provinciaux pour mettre au point des directives à l'intention des victimes qui ont besoin d'aide. En fait, on est déjà passablement avancé sur ce chapitre.

L'article 3 énumère les objectifs dont il faut tenir compte avant d'établir ces directives. Ces deux articles semblent s'inspirer de la loi américaine qui exigeait du procureur général des États-Unis qu'il émette des directives pour que les victimes d'actes criminels soient équitablement traitées.

J'ai déjà dit que le groupe de travail fédéral-provincial avait rédigé des mesures qui permettent d'atteindre pratiquement tous les objectifs visés dans les articles 2 et 3. Bon nombre des problèmes dont le projet de loi du député fait état ne relèvent pas du Code criminel. Il vaudrait mieux qu'ils fassent l'objet de directives uniformes que le procureur général d'une province pourrait établir à l'intention des agents de police et des magistrats, y compris le procureur de la Couronne.

Les propositions dont il est fait état à l'article 3 ne font que démontrer davantage qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent dans ce domaine. Permettez-moi de m'expliquer. A l'alinéa *a*), on donne la liste des services que le personnel chargé de l'application de la loi devrait rendre aux victimes pour s'assurer qu'elles aient l'aide sociale et médicale dont elles ont besoin, ainsi que les renseignements nécessaires sur certains sujets. Or, ces directives

s'appliqueraient à la police qui ne pourrait s'y conformer que si de tels services existent dans une localité donnée. Il faudrait donc que les procureurs généraux des provinces étudient de telles directives.

A l'alinéa *b*), on dit qu'une victime devrait automatiquement être mise au courant des mesures que la police peut prendre pour la protéger de toute tentative d'intimidation. Nous savons bien que l'intimidation des victimes est un problème grave aux États-Unis, mais rien ne prouve qu'il en soit ainsi au Canada. On n'a qu'à dire à la victime de signaler à la police toute menace ou mesure d'intimidation dont elle a été victime. Il faudrait aussi, dans ce cas-là, que les procureurs provinciaux se penchent sur cette question.

Les deux paragraphes suivants prévoient que l'on doit notifier toutes les victimes et tous les témoins de tous changements chronologiques touchant leurs comparutions et des dates des diverses étapes de la procédure criminelle, à partir de l'arrestation jusqu'au moment où une sentence est prononcée. Ces questions font partie de l'administration de la justice et sont de compétence provinciale. Ce sont donc les procureurs généraux provinciaux qui devront les étudier.

Le paragraphe *e*) porte sur les consultations entre la victime et le procureur général de la Couronne. Je suppose que le député voulait simplement parler de procureur, puisque ce sont les procureurs généraux provinciaux qui s'occupent des infractions criminelles. En vertu de ce paragraphe, le procureur doit obtenir le point de vue de la victime ou de sa famille quant à la suite à donner aux poursuites criminelles intentées, notamment son point de vue sur la fin de non-recevoir, le rejet ou l'acquittement, la mise en liberté sous caution, si elle est accordée, les négociations au sujet du type de plaidoirie, etc. Sauf erreur, dans le cas de crimes graves, les avocats de la Couronne consultent la victime sur certaines de ces questions. Bien entendu, il faut encourager cette pratique.

Selon moi, monsieur le Président, une façon plus efficace de connaître le point de vue de la victime à ce sujet consisterait à inclure dans le rapport présenté au juge chargé de prononcer la sentence une déclaration de la victime. Cette déclaration serait l'un des nombreux facteurs pris en considération par le juge appelé à se prononcer. La victime aurait alors la possibilité de dire au juge à quel point elle a souffert des actes posés par l'accusé. Elle pourrait également donner son point de vue sur ce qu'elle juge être une sentence appropriée. Elle aurait ainsi plus le sentiment de jouer un rôle actif dans la procédure, un rôle qui jusqu'à maintenant, était pratiquement ignoré, semble-t-il?

D'autres propositions portant sur la mise à la disposition des victimes et des témoins à charge de salles d'attente séparées, sur la formation des policiers en matière d'assistance aux victimes et sur la prestation de certains services sont, là encore, du ressort des procureurs généraux provinciaux dans le cadre de l'administration de la justice dans les provinces.

Enfin, au Canada, on n'a pas jugé qu'il incombait à la victime ou au témoin à charge d'aviser son employeur ou ses créanciers des difficultés qui risquent de l'affliger. Le ministre de la Justice envisage d'inclure, dans le document qu'il entend présenter à la Chambre après avoir étudié les recommandations du groupe de travail sur cette question, des lignes directrices qui proposent que l'on restitue rapidement aux victimes leurs biens.

Le dernier article du projet de loi d'initiative parlementaire prévoit qu'aucune disposition ne doit s'interpréter comme créant une cause d'action contre la Couronne. Il s'agit là d'un autre article que l'on a emprunté à la loi américaine, mais il ne peut s'appliquer chez nous, car les lignes directrices proposées dépassent les limites du pouvoir du gouvernement fédéral en matière de droit criminel.

En conclusion, monsieur le Président, la question de l'aide aux victimes est une question de la plus haute importance pour le ministre de la Justice, et je suis persuadé qu'il croit, tout comme moi, qu'il faut étudier cette question en ne faisant pas preuve de sectarisme. J'applaudis à l'initiative du député et je l'approuve.

Le ministre de la Justice présentera cet automne une réforme des sentences qui comprendra certains amendements au Code criminel visant à mettre beaucoup plus l'accent sur le dédommagement des victimes et la restitution de leurs biens. Ce n'est qu'en traitant de cette question en profondeur que nous pourrons offrir aux victimes l'aide dont elles ont besoin.

Je remercie le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) de nous avoir exposé le véritable problème auquel les victimes font face. Pendant trop longtemps, la société s'est constamment préoccupée des criminels oubliant souvent de s'occuper du sort de l'innocente victime. Monsieur le Président, nous attendons le rapport du groupe d'étude ainsi que les propositions du ministre de la Justice.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Je voudrais participer au débat du projet de loi proposé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), le C-682, et donner mon appui non seulement aux dispositions qui y figurent mais aussi à l'esprit de ces dispositions. Les Canadiens subissent les conséquences d'un régime pénal bicéphale selon lequel le Parlement du Canada vote des lois criminelles que les autorités provinciales sont chargées d'appliquer. Il s'ensuit que notre système pénal manque d'uniformité au point de créer des situations comme celles auxquelles le projet de loi veut remédier à savoir le cas des victimes d'infractions.

Le secrétaire parlementaire du ministre du revenu national (M. Bloomfield) nous a démontré que ce système à deux têtes empêchait l'un ou l'autre niveau de gouvernement de prendre les mesures qui s'imposaient. Je pense que le projet présenté par le député d'Edmonton-Strathcona va droit au fond du problème. Il propose des choses très importantes, monsieur le Président. Par exemple qu'une victime d'une action criminelle dont les tribunaux auront été saisis et pour laquelle une personne aura été condamnée, pourra toucher une indemnisation donnée sur la recommandation du tribunal. J'ai peine à croire qu'il y ait un seul député qui s'oppose à ce genre de disposition.

En outre, le projet de loi exige que les administrateurs fédéraux et provinciaux se concertent pour mettre au point une méthode ou un mécanisme d'aide aux victimes d'un acte criminel, en faisant appel à la procédure. La meilleure façon de prévenir la criminalité, monsieur le Président, c'est de concevoir un système qui veille à ce que les criminels soient appréhendés et poursuivis devant un tribunal et jugés selon les lois en vigueur. Autrement dit, les criminels ne doivent pas s'en tirer avec impunité.

Les innocentes victimes de telles infractions ont un rôle important à jouer dans le domaine de la détection et de la prévention. Combien de fois, monsieur le Président, n'a-t-on pas vu une personne dont la maison avait été cambriolée ou la propriété endommagée refuser tout simplement de se laisser entraîner dans un procès au criminel, sous prétexte que cela risque de lui demander du temps et des efforts et de l'exposer à des embarras et même à la colère du délinquant? Dans sa substance, le projet de loi s'attaque à ce problème d'une façon bien compréhensive, et je félicite le député d'Edmonton-Strathcona de sa perspicacité en la matière. Cette mesure assure en effet aux Canadiens ainsi victimes d'infraction qu'ils pourront recevoir une aide immédiate des autorités policières et qu'ils recevront sur-le-champ secours et assistance en s'engageant dans cette procédure judiciaire que tant de Canadiens trouvent désagréable.

Je ne peux m'empêcher, monsieur le Président, de me rappeler un incident qui m'est arrivé très récemment dans ma ville de Halifax. Ma voiture avait en effet été gravement endommagée par un vandale. Je me suis adressé à la police, car j'étais disposé à m'engager dans une procédure judiciaire et à me présenter, au besoin, devant le tribunal pour témoigner. J'étais prêt à y consacrer du temps, afin qu'un délit aussi gratuit, même mineur, ne reste pas impuni. Une fois déclaré l'incident à un agent de la force policière de Halifax, on m'a donné ce conseil: appelez votre assureur et laissez tomber; vous serez remboursé et tout s'arrêtera là. Il ne devrait pas en être ainsi, monsieur le Président, parce que la seule façon pour les Canadiens de se protéger contre ce type d'acte illégal, c'est de faire en sorte que le coupable soit arrêté et poursuivi. Si nous n'avons pas un système judiciaire et des forces policières qui comprennent et reconnaissent ce besoin, puis agissent en conséquence, alors, nous n'avons aucun espoir d'améliorer le système actuel.

Je suis heureux que nous ayons l'occasion de voter sur ce projet de loi, de sorte qu'il aille au comité de la justice et des questions juridiques pour étude. Puis-je me permettre à nouveau de soutenir la position que le député a prise en présentant les dispositions de ce projet de loi, destiné tout d'abord à indemniser les victimes et, deuxièmement, à s'assurer que la question sera examinée par les autorités fédérales et provinciales. Nous pourrons ainsi obtenir une amélioration réelle de notre système, pour le plus grand bien de tous les Canadiens, puisque ce projet garantira que les délinquants seront arrêtés, poursuivis et jugés.

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) pour son travail à propos de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme tous les députés le savent, la question est entre les mains du groupe de travail fédéral qui devrait déposer son rapport prochainement, ce qui donnera une occasion aux procureurs généraux des provinces et à leurs collaborateurs d'étudier la question. Comme nous le savons, l'administration de la justice relève principalement des procureurs généraux des provinces.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. En vertu de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

[*Français*]

Comme il n'y a pas d'autre sujet à l'ordre des travaux de la journée, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 35, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 mai 1983, de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le président suppléant (M. Blaker): Puisque personne n'a la parole, je vais la donner au député de Peace River.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir à propos de ce projet de loi demandant l'autorisation d'emprunter. En effet, c'est un sujet que la Chambre se doit d'examiner avec soin. Il gagne de plus en plus d'importance aux yeux des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, car ce que le gouvernement fait de son argent, sa manière de l'obtenir et de le dépenser a des conséquences de plus en plus dramatiques pour chacun de nous, que nous soyons agriculteurs, hommes d'affaires, ménagères, en somme pour tous les Canadiens. Ces répercussions nous touchent maintenant de façon très significative. J'ai pu le constater de nouveau hier soir en rentrant de Toronto. Je parlais d'impôts avec mon chauffeur de taxi qui me disait combien son mode de vie et son travail, entre autres, s'en ressentent.

Voici donc la septième mesure d'emprunt au cours de cette longue session qui nous paraît interminable au point de ne plus savoir si elle va prendre fin. Le gouvernement a maintenant le pouvoir d'emprunter en tout 77 milliards de dollars, ou 77.3 milliards, plus exactement. C'est une somme exorbitante. On avait peine, déjà, à imaginer un milliard de dollars, et pourtant, aujourd'hui, ce chiffre est courant. Le gouvernement a actuellement l'autorisation d'emprunter 16 milliards de dollars environ, compte tenu des sommes qui ont été reportées. A vrai dire, le gouvernement aurait besoin pour l'instant d'emprunter 10 milliards. Cependant, c'est 14 milliards qu'il nous demande. Par conséquent, il pourra compter sur un excédent de 2 milliards de dollars cette année ou l'année prochaine. Nous devons donc nous demander la raison de cet excédent et chercher pourquoi ces demandes sont étalées. S'agit-il ni plus ni moins d'une façon de cacher des dépenses ou de les reporter?

• (1110)

Compte tenu des sommes que le gouvernement prévoit devoir emprunter à moyen terme, d'ici à 1987, il aura besoin d'environ 93 milliards de dollars. C'est renversant. Voilà sans doute pourquoi il préfère pour l'intant anticiper sur ses besoins. Est-ce pour éviter d'abasourdir les Canadiens avec des sommes astronomiques que le gouvernement les étale petit à petit et provoque une espèce d'insouciance lorsqu'il est question de un milliard de dollars? Il réussira peut-être la prochaine fois à faire en sorte de se contenter de moins. Autrement dit, il anticipe maintenant pour mieux espacer ses emprunts.

De toute évidence, nous tenons, ainsi que tous les Canadiens, à avertir le gouvernement que le déficit nous inquiète. Je voudrais vous citer un article paru récemment dans l'*Ottawa Letter*, Vol XVI, nº 20, page 156, qui décrit fort justement la situation.

> Selon un sondage Gallup publié le 12 mai, 85 p. 100 des Canadiens pensent que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures économiques pour réduire son énorme déficit. Quel que soit le parti qu'elles soutiennent, la majorité des personnes interrogées partagent le même point de vue. Quatre-vingt-neuf p. 100 des partisans conservateurs estiment que c'est en économisant qu'on pourra le mieux réduire le déficit, de même que 84 p. 100 des partisans néo-démocrates et 82 p. 100 des partisans libéraux. Seulement 3 p. 100 des personnes interrogées lors du sondage de mars dernier préconisaient des impôts plus élevés pour combattre le déficit . . .

Je pense que nous sommes tous du même avis.

> . . . et 5 p. 100 d'entre elles proposaient d'emprunter à l'étranger.

En fait, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus du déficit gouvernemental, car ils se rendent compte que cela a pour eux des conséquences catastrophiques. Ce récent sondage d'opinion le montre bien. Seulement 3 p. 100 des Canadiens désirent qu'on augmente les impôts pour réduire le déficit. C'est une réaction naturelle. Quand les gens se rendent compte du rapport entre le déficit et leur impôt, ils veulent évidemment qu'on diminue le déficit. Telle est la situation aujourd'hui et voilà pourquoi l'opposition profite de l'étude de cette mesure d'emprunt pour mettre en garde le gouvernement contre les dangers que nous courons en laissant le déficit s'alourdir.

Le déficit exerce des pressions inflationnistes sur l'économie. Tout le monde reconnaît, je pense, qu'il tend à stimuler l'inflation.

Nous constatons également que le gouvernement prévoit un déficit de plus de 25 milliards pour les quatre prochaines années. Nous pouvons commencer à constater et à prévoir ses conséquences pour notre économie. Je crois que la dette non échue du gouvernement est actuellement d'environ 115 milliards. Cette dette n'est pas encore arrivée à échéance, mais cela ne tardera pas. Elle alourdit énormément notre déficit. A l'heure actuelle, le tiers des recettes publiques est consacré au service de la dette. Le tiers de l'argent qui rentre dans les coffres de l'État servira à combler le déficit actuel. Nous devons la moitié du déficit actuel au service de la dette accumulée depuis quelques années. C'est d'autant plus grave qu'au cours des quatre prochaines années, on prévoit un déficit budgétaire de plus de 25 milliards par an. Les dépenses publiques représentent actuellement 26 p. 100 du produit national brut, ce qui aura d'énormes conséquences pour notre économie et pour tous

les Canadiens. Quatre-vingt-quatre p. 100 des économies que nous avons déposées dans un compte d'épargne pour un certain temps devront servir à répondre aux besoins du gouvernement.

• (1115)

Par conséquent, ce dernier sera obligé de faire main basse sur une grosse partie des fonds qui, normalement, auraient servi à stimuler l'économie, à créer des emplois et à offrir aux Canadiens les possibilités auxquelles ils aspirent tous. Je songe surtout, en tant que porte-parole de mon parti sur la jeunesse, aux jeunes qui ont désespérément besoin d'un emploi. Le taux de chômage chez les jeunes se situe aux alentours de 23 à 25 p. 100. Selon les prévisions du Conference Board, la situation ne s'améliore pas avant le milieu des années 90. C'est une situation très grave, qui augure mal de l'avenir de notre pays et de notre économie.

A propos de l'avenir, c'est là une des choses qui nous inquiètent le plus dans cette mesure d'emprunt. En fait, le gouvernement hypothèque l'avenir de notre pays. Nos jeunes doivent se rendre compte que l'on met en gage leur avenir afin de financer les dépenses actuelles, ce qui aura de graves répercussions. Cela sape la confiance des investisseurs, ce qui empêche la création d'emplois. Les chômeurs sont obligés de toucher leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui accroît les dépenses publiques. C'est le cercle vicieux.

Si plus personne n'a confiance dans l'avenir du pays et que le gouvernement commence à emprunter, les taux d'intérêt sont soumis à des pressions. Pourtant, les taux d'intérêt sont un élément très important de toute reprise économique. Ils comptent beaucoup pour les petites entreprises à trois, cinq, six ou huit employés, qui périclitent. Les taux d'intérêt constituent l'une des dépenses les plus importantes pour ceux qui tâchent d'exploiter une petite entreprise et de la maintenir à flot. Les taux d'intérêt élevés et les pressions qu'ils exercent menacent les emplois. C'est donc encore une fois le même cercle vicieux qui recommence.

Ensuite, il y a les pressions exercées sur le dollar. Cela touche tout particulièrement les Canadiens car nous avons tendance à importer bon nombre d'articles d'usage courant. Je songe notamment aux produits alimentaires l'hiver et aux vêtements. Cela exerce aussi des pressions sur l'économie du Canada.

Au lieu de réduire ses dépenses, le gouvernement continue à se comporter à peu près comme il l'a toujours fait. L'assiette au beurre existe toujours. Nous l'avons constaté récemment dans l'affaire Gillespie. Nous avons vu le premier ministre (M. Trudeau) donner du travail à ses amis, par exemple, l'architecte de l'ambassade du Canada aux États-Unis. Nous avons eu des preuves d'incurie dans certaines sociétés de la Couronne. La pire, qui a fait les manchettes de tous les journaux récemment, a été l'affaire de Canadair. Canadair nous préoccupe beaucoup et nous avons l'intention d'en discuter à la Chambre. Il faut soulever les questions de ce genre et essayer de voir si l'argent des contribuables est dépensé à bon escient et s'il est bien investi.

Un autre chef des dépenses publiques que je trouve très troublant est ce que nous avons qualifié de publicité tendancieuse. Nous en avons eu deux exemples flagrants récemment, le premier pendant le débat de la Constitution. Nous avons vu une magnifique volée d'oies survolant une étendue d'eau. Ce sont les contribuables canadiens qui ont payé pour cela. Cette publicité représentait un point de vue qui n'était pas encore celui des Canadiens ni du Parlement, mais simplement celui du gouvernement et du parti libéral. Nous en avons eu un autre exemple tout récemment, ces dernières semaines, à propos du tarif du Corbeau. Nous savons tous ce que fait le gouvernement à ce sujet. Il essaie de faire valoir son point de vue sur le tarif du Corbeau aux dépens des contribuables. Il nous faut examiner très soigneusement certains de ces secteurs où le gouvernement pourrait réduire ses dépenses.

• (1120)

Bien entendu, nous voudrions encourager les Canadiens entreprenants à faire prospérer le pays, ce qui accroîtrait du même coup les recettes gouvernementales en créant des possibilités et des emplois. Au lieu de cela, le gouvernement étouffe l'esprit d'entreprise des Canadiens en continuant à appliquer certaines de ses politiques, notamment le Programme énergétique national, qui m'intéresse tout particulièrement. Dans ma circonscription, le taux de chômage a quadruplé à cause de ce programme. Un certain nombre de petites sociétés canadiennes, qui travaillaient d'arrache-pied dans l'industrie pétrolière depuis dix ou 15 ans et qui employaient une quinzaine ou une vingtaine de travailleurs alors qu'elles n'en avaient que deux ou trois au départ, s'occupaient de fournir des matériaux de soudage, des automobiles, des camions, du pétrole, du gaz, et ainsi de suite, aux derricks de la région. Quand le Programme énergétique national a été instauré, toutes activités ont été suspendues. A la fin du compte, le taux de chômage dans ma région a quadruplé à cause d'un programme qui, d'après le gouvernement, visait au départ à augmenter les recettes, mais qui a au contraire fait baisser les recettes fiscales et monter le taux de chômage.

Nous nous préoccupons aussi des petits exploitants. Nous pourrions contribuer pour beaucoup à leur fournir des occasions de prospérer. Ils m'écrivent constamment pour se plaindre de toutes les formules qu'ils doivent remplir. Cela devient tellement compliqué et technique de gérer une petite entreprise que les hommes d'affaires doivent maintenant dépenser une bonne partie de leur argent pour retenir à grand frais les services de comptables et de conseillers, alors qu'ils pourraient utiliser cet argent pour rentabiliser leur entreprise et créer plus d'emplois.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Pour terminer, je tiens à souligner que les méthodes d'emprunt et de dépense du gouvernement constituent un très grave problème. Tous les Canadiens commencent à s'en rendre compte et se sentent visés personnellement. Je me reporte encore une fois au même sondage Gallup. Les Canadiens considèrent maintenant cette question comme importante et se croient personnellement touchés. Ils comprennent que si l'on ne fait rien pour réduire le déficit, le gouvernement devra très bientôt augmenter les impôts et qu'à ce moment-là, tous les Canadiens en feront les frais.

Je veux signaler en terminant que la question est d'importance. Le gouvernement devra examiner ses dépenses et encourager le secteur privé car c'est ainsi seulement que nous pourrons toucher des recettes au Canada et atténuer les pressions qui s'exercent sur le déficit.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Peace River (M. Cooper). Il a parlé de l'appui, de l'encouragement et de l'aide à fournir au secteur privé afin de maximiser les profits. Compte tenu des conseils que les évêques catholiques ont donnés aux Canadiens dans le document intitulé: «Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle» où ils réclament la mise en œuvre de politiques économiques permettant de répondre aux besoins des pauvres plutôt qu'à ceux des riches et affirment que les droits des ouvriers sont plus importants que l'accumulation des profits, le député est-il convaincu que son programme visant à aider le secteur privé à accroître ses profits procureront des avantages financiers dont les pauvres eux aussi pourront jouir? Ne trouve-t-il pas quelque utilité au pouvoir d'emprunt à l'étude aujourd'hui, mesure qui aidera le gouvernement à appliquer ses politiques pour venir en aide aux chômeurs, notamment aux autochtones?

• (1125)

M. Cooper: Monsieur le Président, la déclaration des évêques m'a vivement intéressé et je l'ai lue attentivement. Je trouve fort intéressante la question que le ministre a soulevée. Elle donne matière à réflexion. Plus j'approfondis ce rapport, plus je me rend compte qu'une des choses que soulignent les évêques est que les Canadiens doivent être en mesure de susciter des occasions favorables pour s'entraider. Je veux parler de l'exemple que les évêques ont cité, soit l'encouragement à accorder aux coopératives et aux placements concertés au sein des collectivités. Nous constatons cela dans le domaine de l'habitation et de l'emploi.

Dans ma région, la collectivité agricole a mis sur pied un magasin d'alimentation. Un groupe d'agriculteurs s'est formé et ainsi un nombre appréciable d'emplois ont été créés. Cette entreprise fournit un bon produit à un prix raisonnable. Elle fonctionne efficacement.

Le ministre a parlé des «profits que réalisent ces compagnies.» Je ne crois pas que ce soit forcément important. Le gouvernement s'intéressera plutôt au bien-être de la société, ce qui procurera aux employés une certaine sécurité d'importance primordiale. Les évêques l'ont très bien compris. Si le ministre poursuit la lecture de cette déclaration, il y trouvera le passage en question.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, le député approuve-t-il donc le crédit accru que le gouvernement affecte au logement coopératif dont le coût global atteint maintenant les 500 millions de dollars par an? Je formulerai ma question autrement. Je déduis que le député approuve cette initiative du gouvernement en faveur du logement coopératif et convient que tous les Canadiens devront désormais partager ces frais.

M. Cooper: Monsieur le Président, le ministre tente effectivement de me retourner mon argument. J'ai parlé des dépenses superflues du gouvernement, de la nécessité de les réduire et de contrôler de très près son gaspillage. Certains programmes sont légitimes, valables et importants. Personne ne le conteste. Cela ne réfute pas mon principal argument à savoir qu'il faudrait réduire les dépenses superflues dans les budgets du gouvernement. Je veux donner quelques exemples. Nous voudrions examiner de près la situation de Canadair. Nous aimerions que le Parlement en soit saisi. En outre, examinons l'affaire Coalgate. Prenons par exemple l'architecte choisi pour faire un travail aux États-Unis. Ce sont des dépenses superflues du gouvernement. Il est inutile de comparer un programme légitime de l'État avec un programme superflu et de prétendre que quand on accepte l'un il faut accepter l'autre. Il n'en est rien et le ministre devrait le reconnaître.

M. Cosgrove: Je vous dirai respectueusement, monsieur le Président, que le député ne peut jouer sur les deux tableaux. S'il dit croire la déclaration des évêques quant à ce que le gouvernement peut faire, il ne peut nier ce que disent les évêques, à savoir:

> A notre avis, il importe de faire plus d'efforts et d'adopter des mesures plus efficaces pour améliorer le degré d'autosuffisance de l'économie canadienne, . . .

C'est ce que fait le gouvernement dans le cas de Canadair. L'aide qu'il fournit au secteur technologique de cette société est l'un des appuis les plus importants que le gouvernement accorde à l'industrie privée pour qu'elle soit à la fine pointe du progrès. Comment le député peut-il se plaindre de ce que le gouvernement fasse exactement ce que les évêques lui ont demandé de faire?

M. Cooper: Monsieur le Président, je viens d'entendre dire que la société Canadair était loin d'être avant-gardiste et que les innovations chez elle étaient assez insignifiantes. Si le ministre veut parler de la déclaration des évêques, il devrait lire le discours que j'ai fait à cet égard. Je crois que cette déclaration était très importante. J'y ai beaucoup réfléchi et j'ai prononcé un discours officiel à la Chambre, déclarant que je la trouvais très importante.

Je ne conteste pas certaines des solutions que proposent les évêques. Je ne dis pas pour autant que cela excuse le gouvernement d'aller de l'avant sans s'inquiéter du gaspillage que favorisent ses budgets. Le ministre doit admettre qu'il se fait un certain gaspillage.

Il existe des programmes qui sont valables. Le programme de l'assurance-chômage en est un très important à l'heure actuelle. Tous et chacun d'entre nous connaissons au moins un Canadien qui touche de l'assurance-chômage et qui bénéficie par conséquent de ce programme. C'est un programme valable, un programme qui coûte de l'argent. Je ne dis pas qu'il est mauvais pour autant, mais ce que j'essaie de faire comprendre au ministre et aux députés d'en face, c'est que nous devons faire attention au gaspillage. Il se fait du gaspillage. Le ministre n'aurait pas à chercher bien loin, j'en suis sûr, et cela même dans son ministère pour découvrir des exemples de gaspillage. Nous voulons mettre fin au gaspillage parce que c'est ainsi que nous arriverons finalement à réduire le déficit.

Pouvoir d'emprunt

• (1130)

Le président suppléant (M. Blaker): Y a-t-il des questions ou des observations? Reprenons le débat.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le projet de loi C-151 portant pouvoir d'emprunt prouve que le gouvernement n'a plus la moindre honte. Il manque de sagesse, de pudeur, de respect envers les citoyens ordinaires, de compassion pour les chômeurs, les personnes âgées, et surtout les Canadiennes âgées, qui ont consacré leur vie à élever des enfants et qui se retrouvent à la retraite privées d'une pension raisonnable. Le gouvernement ne sait même plus rougir.

L'idée du projet de loi portant pouvoir d'emprunt repose sur le grand mensonge selon lequel il vaut mieux emprunter une somme faramineuse que d'étaler son incompétence économique petit à petit en empruntant milliard après milliard. Le gouvernement a même admis ne pas avoir besoin immédiatement de tout cet argent. Il prétend en avoir besoin pour ce qu'il dit être des dépenses imprévues, de sorte qu'il n'ait pas à soulever le problème délicat de la situation économique à la veille des élections et qu'il dispose d'argent pour financer les projets que les ministres libéraux annonceront alors. Cela permettra au gouvernement de faire étalage de sa générosité, de faire plein de discours politiques et de recourir à la traditionnelle assiette au beurre pré-électorale des libéraux.

L'autorisation d'emprunt, c'est le complément logique du budget qui annonçait une série de projets. Ces projets sont de dimension modeste, mais ils donnent aux ministres une occasion en or de se faire voir en public, de se donner l'apparence de faire des choses pour l'économie. L'apparence, mais non la réalité.

Qu'est-ce qu'emprunter a de reprochable, monsieur le Président? Eh bien, tout dépend de ce qu'on fait de l'argent emprunté. Nous pourrions comprendre qu'on emprunte dans le cadre d'un plan de relance économique à long terme, si le gouvernement faisait mine de tenir compte de nos graves problèmes économiques et structurels, s'il faisait mine de vouloir les résoudre, si le produit des emprunts devait servir à des programmes de création d'emplois véritables, solides, bien conçus. Nous admettrions qu'on emprunte si cela devait permettre aux gens de se remettre à travailler et à payer des impôts au lieu de toucher l'assurance-chômage, à créer ainsi la demande d'autres biens et services, pour redonner du travail à d'autres gens. Nous admettrions qu'on emprunte si c'était pour assurer la reprise économique, car cela réduirait l'hémorragie à long terme des dividendes, des intérêts et des frais de gestion qui vont à l'étranger.

Si c'était pour éviter à la génération de nos enfants et de nos petits-enfants d'avoir à payer les frais eux aussi de notre myopie intellectuelle, nous admettrions qu'on emprunte. Et même si c'était pour augmenter les pensions, par exemple, ou les services sociaux, si c'était pour répondre à l'impératif d'assurer l'équité et un niveau de vie raisonnable, ce n'est pas cela bien sûr qui édifierait une économie à long terme, mais cela aurait du moins des conséquences économiques en partie favorables, parce que les marginaux dépenseraient le complément de revenus touché surtout à l'acquisition de biens et de services d'origine nationale. Ce faisant ils créeraient des emplois pour des Canadiens en chômage et, effectivement, c'est le chômage qui est actuellement notre principal problème. C'est du chômage qu'il faut nous occuper.

Nous pourrions admettre qu'on emprunte si c'était pour aider la recherche et le développement—je veux dire des efforts sérieux de recherche et de développement et non pas les mesures improvisées qui étaient annoncées au budget—en conjonction avec les autres changements institutionnels qui s'imposent. Dans notre économie de succursales, nous n'aurons jamais assez de recherche et de développement parce que les usines succursalistes ne sont pas équipées pour mettre au point des produits nouveaux qui concurrenceraient ceux de la maison mère. Il faut consacrer plus à la recherche et au développement si nous voulons avoir une économie efficace et productive, et si nous voulons en retirer des avantages économiques.

[*Français*]

Malheureusement, ces projets mentionnés, la recherche et le développement, les services sociaux, la relance économique et la création d'emplois ne sont pas le but du programme des dépenses du gouvernement, pas selon le budget récemment présenté aux Communes par le ministre des Finances (M. Lalonde).

Quels sont les buts de ce budget? Les cadeaux aux grandes sociétés privées? Les petites et moyennes entreprises ne sont pas si favorisées même si, comme employeurs, elles sont très importantes dans notre économie. Mais le gouvernement démontre encore son manque d'égard et son mépris même pour les petites et moyennes entreprises. Autrement, c'est un budget pré-électoral, aux dépenses choisies pour leur valeur publicitaire. Le budget donne aux ministres libéraux les occasions d'annoncer des projets, de couper des rubans, d'ouvrir, de mettre en marche des institutions, des centres de recherche, des améliorations aux ports, et le reste. Il faut naturellement payer ces projets par l'intermédiaire des impôts, des taxes et des emprunts qu'il faudra rembourser plus tard. A ce point, le budget devient encore moins attirant, car ce sont les gens à revenus faible et moyen qui paieront. Le même budget annonce les augmentations d'impôts pour les Canadiens à revenus faible et moyen, déguisées en plafond de déductions, les taxes de ventes retardées. En ce qui a trait aux sociétés privées, le budget accorde des réductions d'impôts, alors on continue à exiger de plus en plus des individus au Canada et de moins en moins des sociétés. Au cours des années cinquante les sociétés ont payé la moitié des impôts, les individus, l'autre moitié. Maintenant, les individus paient 80 p. 100 des impôts et les sociétés, que 20 p. 100.

Le fardeau imposé aux individus a été lourdement augmenté par ce gouvernement, ce qui n'est pas du tout juste ou acceptable. A notre avis, du Nouveau parti démocratique, il faut partager les responsabilités d'appui aux programmes gouvernementaux équitablement entre les sociétés privées et les individus.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais signaler certaines anomalies qu'il y a dans les priorités des dépenses gouvernementales. Comme ces anomalies sont très nombreuses, je me bornerai à quelques exemples. Il y a tout d'abord celui de la Commission de la Fonction publique. Celle-ci n'a pas assez d'argent pour la promotion de la femme. Les femmes devront donc patienter encore, parce que le temps n'est pas à l'action positive. Elles devront donc rester dans les emplois subalternes, dans les emplois sans avenir, en dépit de ce que le nombre des personnes gagnant plus de $60,000 par année, et qui sont presque tous des hommes, a triplé l'année dernière.

Le gouvernement n'a pas d'argent pour augmenter la pension de sécurité de la vieillesse. Il l'a même réduite avec la désindexation partielle du programme des 6 et 5 p. 100. Il n'a pas assez d'argent pour augmenter suffisamment le supplément de revenu garanti, même au profit des personnes seules, pour l'amener au niveau du seuil de la pauvreté défini par Statistique Canada. Pourtant, le gouvernement réduit les impôts sur le revenu des classes favorisées.

Le gouvernement n'a pas assez d'argent pour faire de la véritable création d'emplois; il se borne à la création d'emplois de propagande comme on en a déjà vu au budget. Mais il continue d'augmenter les dépenses militaires. Je ne prétendrai pas qu'au plan des dépenses militaires nous ayons des problèmes du même ordre de grandeur que les États-Unis ou l'Union soviétique, où les gigantesques budgets de matériel militaire surchargent l'économie. Nos erreurs à nous sont plus modestes, mais en conjonction avec nos problèmes structurels elles ont déjà suffisamment de gravité.

Il est de fait que les dépenses militaires nuisent à l'économie et attisent l'inflation. L'argent qui va à la recherche militaire, c'est de l'argent soustrait à la recherche et au développement industriels. Les fortes dépenses militaires conduisent à une basse productivité industrielle. Au Canada, il faut investir plus dans la recherche et le développement industriels, et toute dérogation à cette règle ne doit se faire qu'après beaucoup, beaucoup de réflexion.

En terminant, monsieur le Président, je dirai que le projet de loi est mal conçu, qu'il est injustifiable, qu'il mérite d'être repoussé. Il ne vise qu'à reculer l'échéance. A permettre au gouvernement d'éluder ses responsabilités, dans l'espoir que l'opinion s'y laissera prendre, qu'elle n'aura pas suffisamment de mémoire pour s'en souvenir aux prochaines élections. Que lorsque celles-ci viendront, l'électeur n'aura plus en mémoire que les projets originaux et les bruits d'orchestre, qu'il ne songera pas à reprocher au gouvernement son incapacité à s'occuper des problèmes à long terme. En tout cas, mon parti fera de son mieux pour que cela n'arrive pas, en démasquant l'incompétence du plan gouvernemental et aussi l'ineptie de ce que les conservateurs présentent comme solution de rechange. Monsieur le Président, nous devons nous attaquer à de graves problèmes et des projets de loi irresponsables comme celui dont nous sommes saisis n'aideront certainement pas à les résoudre.

Pouvoir d'emprunt

• (1140)

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que j'ai écouté avec attention l'intervention du député à propos de ce bill et qu'elle m'a vivement impressionné. Il me semble qu'elle s'exprime toujours clairement et défend avec ardeur les intérêts du simple citoyen. Je tiens à la féliciter. Je ne suis pas d'accord avec toutes les priorités dont elle a fait mention, car, selon moi, notre façon de procéder est meilleure que celle qu'elle propose. Toutefois, il vaut la peine de tenir compte de ses propos, ce qui n'est pas le cas pour bien des interventions d'autres députés, afin de ne passer outre à aucune solution de rechange raisonnable.

Je suis en désaccord avec le député sur un point précis, un point quelque peu technique peut-être, et je voudrais qu'elle fasse des commentaires à cet égard.

Le député a dit, au début de son intervention, qu'il n'était pas acceptable d'exiger un pouvoir d'emprunt pour parer aux éventualités. Je dois signaler que le gouvernement a toujours procédé de cette façon dans le cas des projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Il ne s'agit donc pas d'une innovation. Nous espérons qu'elle nous premettra de réduire le nombre des demandes adressées au Parlement. Ce n'est qu'une mesure administrative de la part du gouvernement qui essaie de circonvenir les lenteurs des travaux parlementaires pour les projets de loi portant pouvoir d'emprunt.

Nous espérons ainsi améliorer notre gestion financière. Cette disposition donne au gouvernement une marge de manœuvre plus grande pour réaliser son programme d'emprunt et lui permet de profiter de meilleurs taux d'intérêt. Il est ainsi possible d'avoir recours à des effets différents selon les circonstances et de profiter des baisses des taux d'intérêt alors qu'en mars dernier, au moment où les conservateurs ont fait de l'obstruction à propos de ce bill, nous avons dû nous rabattre sur des effets coûteux.

C'est ce que je voulais faire remarquer au député et même si elle s'inquiète à propos du pouvoir d'emprunt exigé pour parer aux éventualités, nous, de ce côté-ci, croyons être responsables envers le Parlement à cet égard. Nous avons également des comptes à rendre aux Canadiens et, en ce sens, nous devons établir les meilleurs programmes d'emprunt possibles afin que nous arrivions à gérer leur argent de la façon la moins coûteuse.

Mme McDonald: Monsieur le Président, il faut, j'en conviens, gérer l'économie de façon que les emprunts coûtent le moins cher possible. C'est un objectif louable. Toutefois, mon parti et moi-même nous inquiétons du montant des emprunts qui ne cesse d'augmenter. J'ai passé le plus clair de mon intervention à souligner ce que le gouvernement ne fait pas plutôt que ce qu'il fait de mal. Ce que je reproche au budget c'est qu'il néglige les problèmes à long terme. Ce qui est inquiétant, ce n'est pas que nous empruntions cette somme considérable maintenant, mais que nous allons continuer à emprunter, car notre économie est en chute libre et la main-mise étrangère s'accroît sans cesse. Notre économie nous échappe sans que nous fassions quoi que ce soit pour résoudre ces problèmes.

Ce serait différent s'il s'agissait d'un effort isolé, si nous commencions réellement à nous attaquer aux problèmes fondamentaux.

Pour ce qui est de l'étude du projet par le Parlement, je dois préciser qu'il y a une autre façon de composer avec les partis de l'opposition qui font de l'obstruction, c'est de travailler sérieusement avec eux. Toute obstruction est généralement motivée. Il y a bien des moyens de discuter des difficultés et de les résoudre. Notre système est évidemment axé sur la confrontation et le débat peut s'envenimer et se compliquer si on fait preuve de mauvaise volonté. Ce genre de choses ne se produirait pas s'il y avait plus de consultations. L'opposition ne s'élève pas toujours contre les objectifs du gouvernement, mais parfois contre les moyens qu'il prend pour les atteindre.

Le gouvernement ferait bien d'accorder un peu plus de jugement aux députés de ce côté-ci de la Chambre ou, du moins, à ceux de ce petit coin de la Chambre.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, je tiens également à féliciter l'honorable représentante de participer à ce débat, contrairement à d'autres membres de son caucus qui craignent de se présenter à la Chambre pour débattre de certaines questions, comme le projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Cette mesure prévoit des investissements de 15 milliards de dollars dans la création d'emplois.

La dernière réponse qu'a donnée le député, lorsqu'elle a déclaré que le gouvernement va continuer à emprunter, m'intéresse particulièrement. Je voudrais savoir ce qu'elle pense de la taxe spéciale de relance prévue dans le budget, laquelle vise à récupérer les dépenses effectuées au cours des deux prochaines années au titre du programme spécial de relance. Par exemple, est-elle d'avis, comme les autres députés de son parti, que nous aurions dû attendre l'an prochain pour imposer cette taxe en vue de combler ce déficit? Nous avons déjà prévu un délai de 12 à 15 mois. Selon elle, aurions-nous dû prolonger ce délai, comme on l'a fait en Ontario et, outre les stimulants que nous accordons, aurait-il fallu imposer des taxes sélectives immédiatement, en vue de rentrer dans nos frais?

Mme McDonald: Monsieur le Président, il est difficile d'examiner une question hors de son contexte. Les objections formulées par mon parti, et que je partage sans réserve, concernent l'injustice flagrante de notre régime fiscal. Je veux parler du partage du fardeau fiscal entre les particuliers et les sociétés. En effet, les premiers payent de plus en plus d'impôt sur le revenu, à savoir 80 p. 100 à l'heure actuelle, alors que dans les années 50, le partage entre particuliers et sociétés était équitable. Le changement s'est fait essentiellement sous des gouvernements libéraux, mais c'est un gouvernement conservateur qui a amorcé le processus, de sorte que tout le monde est un peu coupable. Cet aspect est extrêmement important, à mon avis. Il y a également, bien entendu, le montant d'impôt à payer par les particuliers.

Les taxes de vente sont régressives et très injustes. Moins on en paye, mieux cela vaut. Manifestement, tous les consommateurs ne sont pas dans la même situation. Qui assume la plus grosse part du fardeau? A notre avis, le partage du fardeau fiscal est très injuste à l'heure actuelle.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, j'en déduis, à entendre l'honorable représentante, que nous n'aurions pas dû adopter la taxe spéciale de relance en vue de réduire notre déficit d'ici un an et demi. Si c'est bien ce qu'elle veut dire, je lui demande comment elle peut concilier ce genre de remarque avec celle qu'elle a fait plus tôt, en disant qu'elle s'opposait au maintien d'un déficit permanent par le gouvernement?

Mme McDonald: Monsieur le Président, il y a d'autres façons de percevoir des impôts. Ce que je veux dire, c'est qu'il faudrait les répartir de façon équitable entre tous les Canadiens. Il est extrêmement injuste d'alléger la part des sociétés au détriment des particuliers. Il est extrêmement injuste de diminuer l'impôt des personnes à revenu élevé et d'augmenter celui des moins bien nantis. Il y a quelque temps, notre parti a proposé d'imposer une surtaxe aux personnes à revenu élevé, parce qu'elles sont mieux en mesure de la payer.

Notre proposition est raisonnable. Nous ne nous sommes pas contentés de dire que l'argent tombe du ciel. Il faut manifestement l'obtenir quelque part, mais nous réclamons un système plus juste.

M. Fisher: Monsieur le Président, je voudrais m'inscrire en faux contre la dernière déclaration de l'honorable représentante. J'espère qu'elle reconnaît que si nous percevons trop d'impôt auprès des sociétés, nous leur ôtons la possibilité de créer des emplois.

Des organismes comme l'Association des manufacturiers canadiens et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes nous ont indiqué clairement, avant le budget, que le principe des impôts indirects, comme les charges sociales, qui aident les économiquement faibles à payer leurs primes d'assurance-maladie et d'assurance-chômage, est peut-être bon en soi mais que le moment est mal choisi pour l'appliquer. Ils nous ont signalé que le fardeau supplémentaire que ce genre d'impôt représente pour les sociétés les empêchera de mener à bien leurs activités de création d'emplois. Il faut faire la part des choses à ce sujet et je suis sûr que nous y arriverons. Pour le moment, toutefois, les sociétés nous ont déclaré clair et net qu'il faut choisir entre les impôts et les emplois.

Étant donné notre situation économique, nous ne pouvons faire autrement qu'accepter ce témoignage des chefs d'entreprises. En effet, en quoi cela aidera-t-il un travailleur, si l'on accroît les charges sociales d'une société pour qu'elle paye ses primes d'assurance-hospitalisation mais, si en même temps, on supprime son emploi?

Mme McDonald: Monsieur le Président, les sociétés et les associations d'entreprises prétendent toujours que le moment n'est pas choisi pour prélever des impôts. Elles disent toujours la même chose. prenons, par exemple, le cas des banques. Des emplois disparaissent dans les banques et ce, non pas à cause des impôts, puisqu'elles en paient de moins en moins, mais bien de l'automatisation. Il n'y a selon moi aucun rapport évident entre la fiscalité et la capacité des entreprises de créer des emplois. On a transféré l'impôt sur le revenu des sociétés aux particuliers. Si la logique du secrétaire parlementaire est juste, monsieur le Président, le nombre d'emplois aurait dû augmenter au fur et à mesure que l'impôt des sociétés diminuait, au détriment des particuliers.

• (1150)

M. Cosgrove: Mais c'est le cas!

Mme McDonald: Le taux de chômage est plus élevé que jamais, à l'heure actuelle.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je viens d'une circonscription d'agriculture et d'élevage. Parmi tous les agriculteurs et éleveurs, je doute qu'il y en ait 10 p. 100 qui n'ont jamais emprunté d'argent. Pratiquement tous empruntent. Lorsqu'ils ont des difficultés économiques, ils

continuent d'avoir le respect de leurs voisins, car ceux-ci savent qu'ils ont emprunté pour acheter un autre tracteur, des terres ou pour réaliser quelque projet afin d'augmenter leur capacité de production. Par contre, ils considèrent d'un ridicule sans nom que des personnes au bord de la faillite empruntent pour acheter un piano, un nouveau téléviseur ou une nouvelle décapotable.

Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui un gouvernement qui emprunte à tour de bras et sans orientation économique aucune. Il achète des pianos, des téléviseurs, des Alastair Gillespie, des sociétés pétrolières et des aéroports de Mirabel. La liste des gaspillages et des folles dépenses s'allonge au point que le tiers des recettes fiscales est engouffré par les seuls intérêts sur la dette nationale. Quelle insulte pour les Canadiens! Un tiers de leurs impôts sert à payer les intérêts sur la dette nationale.

En une seule session, monsieur le Président, le gouvernement a demandé sept fois au Parlement l'autorisation d'emprunter de l'argent.

M. Fisher: Écoutez ça. Et il a l'audace de parler de responsabilité parlementaire.

M. Malone: Sept fois, le gouvernement est venu nous prier de lui accorder plus d'argent.

M. Fisher: Ce sont eux qui nous y ont forcés.

M. Malone: Nous avons eu le projet de loi C-30, puis les C-59, C-111, C-125 et C-143. Maintenant, c'est le projet de loi C-151. Pourtant, il y a un libéral qui ose déclarer à un néodémocrate que tout cela, c'est parce qu'ils ont un grand sens de leurs responsabilités vis-à-vis du peuple canadien et qu'ils devraient être en mesure, par conséquent, d'emprunter sans rendre de comptes. Il soutient, monsieur le Président, que c'est la raison pour laquelle le gouvernement peut emprunter deux milliards de plus qu'il n'a besoin ou qu'il n'a prévu d'utiliser. Monsieur le Président, pour en revenir aux agriculteurs et aux éleveurs de ma circonscription, ils ne vont pas à la banque demander deux milliards de plus que ce qu'il leur faut. Le directeur de la banque leur demanderait ce qu'ils en feront. L'agriculteur dirait qu'il n'en sait rien, que c'est en cas d'urgence ou pour avoir une réserve. Je viens d'une région conservatrice, monsieur le Président, et les agriculteurs ne savent pas d'instinct qu'il va y avoir une urgence. Le gouvernement par contre vient d'une région libérale et les députés de l'autre côté peuvent prévoir une urgence au budget, sachant qu'aussi longtemps qu'ils seront au pouvoir, il y aura urgence. Par conséquent, ils auront besoin de deux milliards. Lorsqu'ils empruntent, ils doivent gonfler les emprunts, car le député qui m'interpelle sait qu'aussi longtemps qu'ils seront en fonction, il y aura un problème. Les libéraux achètent des sociétés pétrolières et des aéroports ou soutiennent leurs amis, ce qui ne peut tout simplement pas se justifier du point de vue économique.

Je rappellerai à la Chambre que le Mexique, qui a sept fois la population du Canada, se trouve au bord de la faillite en raison d'une dette de 80 milliards de dollars. Pourtant ce gouvernement, en une seule session, a emprunté 81.5 milliards, et nous n'avons qu'un septième de la population du Mexique. Comment un grand pays riche comme le Canada peut-il se maintenir? Nous avons des terres agricoles, des forêts, des minéraux et un dixième de l'eau douce du monde. Nous avons toutes ces richesses et ces ressources naturelles, ainsi qu'une population capable de les exploiter, mais ce gouvernement emprunte au point d'hypothéquer l'avenir.

Monsieur le Président, nous avons le plus grand pays du monde, celui qui a le plus grand potentiel. Et il ne s'agit pas là d'une vaine déclaration politique. C'est un heureux hasard géographique. Notre pays a ce qu'il faut, à long terme, pour devenir plus riche que les États-Unis d'Amérique. En comparaison, le Japon, ce rocher avec 110 millions d'habitants et, pour toutes richesses naturelles, un peu d'étain et de poisson, a une économie florissante, la deuxième du monde. Ici, nous sommes 20 millions, nous ne manquons d'aucune ressource, nous sommes riches pratiquement en tout, mais nous avons une dette nationale accumulée comprise entre 160 et 165 milliards et un gouvernement qui, sept fois en une session, a demandé l'autorisation d'emprunter. Et le député libéral qui m'interpelle trouve cela parfaitement normal. C'est tout simplement une honte et tous les Canadiens devraient se lever pour exiger que ce groupe de bandits soit jeté dehors pour incompétence crasse. Ils ne sont tout simplement pas capables de gérer ce grand pays. Parmi les principales nations industrielles du monde, nous sommes en quarantième position derrière des pays comme la Belgique. C'est une honte, monsieur le Président, pour un pays qui a les moyens économiques du Canada.

D'après les prévisions contenues dans le dernier budget de ce gouvernement, nous connaîtrons une augmentation constante de la dette au cours des cinq prochaines années. Les agriculteurs et les propriétaires de ranchs de ma circonscription ne partagent pas ce point de vue. Ils peuvent bien s'acheter un tracteur neuf, mais ils ont hâte de voir arriver le jour où il sera payé et où ils ne seront plus criblés de dettes. C'est d'ailleurs le but de tout homme d'affaires, mais voilà un gouvernement qui est tombé dans une ornière—soit dit en passant, une ornière, c'est un peu comme un cercueil sans extrémités—et qui croit que nous serons prospères un bon jour si nous continuons à emprunter pour payer l'épicier. C'est impossible. Tôt ou tard, le Canada sera dans une situation telle que le Fonds monétaire international nous préviendra que nous avons déjà trop de dettes; nous serons alors acculés à la faillite, comme le Mexique, le Venezuela et l'Argentine.

• (1200)

Il importe donc de rappeler le principe fondamental: notre pays ne peut pas continuer à emprunter. Le gouvernement doit être plus efficace, éliminer les programmes superflus et cesser de s'immiscer un peu partout. J'ai d'ailleurs une remarque additionnelle à faire à ce sujet: lorsque le gouvernement continue d'emprunter sur le marché privé comme il l'a fait, 81 milliards au cours d'une session, il est clair que le secteur privé ne peut plus prêter ces 81 milliards à d'autres.

Que constatons-nous dans une société fondée sur l'entreprise? La majorité des économistes s'accordent à dire que c'est le secteur privé qui crée la richesse. Au mieux, le secteur public ne fait que la distribuer. Le gouvernement a une idée fixe: il faut répartir davantage la richesse. En vérité, le secteur privé doit être concurrentiel sur le marché des emprunts, et il lui est de plus en plus difficile d'emprunter pour créer de la richesse. Le gouvernement tente maintenant de répartir plus de richesses que le secteur privé n'en peut créer.

Si nous acceptons le principe que le secteur privé crée la richesse et le secteur public, au mieux, la répartit, nous constatons que, chaque fois que le gouvernement emprunte un peu plus de la moitié du produit national brut, il ne fait qu'essayer de distribuer plus de richesses que nous sommes capables d'en créer. Pris collectivement, les trois niveaux de gouvernement dépensent actuellement la moitié de la richesse nationale, et ils se contentent de redistribuer l'argent. Les Canadiens n'ont pas les moyens de laisser leurs gouvernements dépenser à ce rythme s'ils veulent encourager les entrepreneurs à créer de nouvelles richesses.

Les députés qui ont posé des questions et qui ont pris la parole aujourd'hui ont été forcés de conclure que le gouvernement doit nécessairement piocher plus généreusement dans l'assiette au beurre s'il veut soulager les pauvres que nous avons autour de nous. A mon avis, la portion du gouvernement devrait être la même, mais il devrait avoir assez d'ingéniosité pour stimuler l'économie de façon qu'il y ait plus de beurre dans l'assiette. Nous devons créer plus de richesses, ce qui permettra au secteur privé de faire sa part et au gouvernement d'avoir une portion plus généreuse. Malheureusement, de la façon dont le gouvernement s'attaque au problème, il nous place dans une situation de banqueroute perpétuelle. Nous survivons actuellement à même les ressources des générations futures. Comme planification économique, c'est de la folie furieuse, avec le résultat que les Canadiens ne savent plus ce que l'avenir leur réserve.

Comme mon collègue le député de Peace River (M. Cooper) l'a signalé dans son excellent discours à la Chambre aujourd'hui, la réalité c'est que les Canadiens savent qu'un pays ne peut pas être administré à la façon du gouvernement—et les sondages Gallup le prouvent. On ne peut continuer à emprunter indéfiniment des milliards et des milliards, des montants dont le public ne peut soupçonner l'ampleur.

Chaque fois que le gouvernement emprunte des milliards, les gens ont de la difficulté à s'imaginer ce que cela représente. Peut-être que je peux leur rendre service en leur démontrant concrètement ce que représente un milliard. Quel que soit le lieu où ils résident que les Canadiens songent à une autre localité ou à un endroit quelconque distant de 80 milles. Eh bien, il serait possible de joindre ces deux endroits distants de 80 milles en disposant bout à bout un million de billets de $1. Mais un milliard est bien autre chose: car il serait possible de relier Vancouver à Halifax deux fois et demie si on disposait ainsi un milliard de billets de $1. Or, au cours d'une seule session du Parlement, le gouvernement en empruntant 81.5 milliards veut tapisser tout le Canada avec des billets de $1. Telle est l'ampleur de ces emprunts. Il ne cesse d'emprunter.

Quand nous payons nos impôts, un tiers de cet argent ne sert à rien. Il ne sert pas à améliorer la santé ni à construire des aéroports, ni à acheter du matériel militaire ni à faire des recherches en agriculture. Il sert tout simplement à payer l'intérêt sur la dette nationale. En somme, un tiers de nos impôts sert uniquement à des fins d'intérêt parce que le gouvernement a dépensé sans compter comme un amateur en gestion économique. Dans une perspective économique, le gouvernement mérite simplement d'être condamné pour incompétence totale.

La somme que le gouvernement se dispose à emprunter représente $3,252 pour chaque chômeur canadien. Nos chômeurs d'aujourd'hui qui connaissent l'ampleur des emprunts du gouvernement, qui savent ne pas pouvoir trouver des emplois, savent également que si notre pays est dans une telle situation, c'est que le gouvernement est incapable de stimuler les secteurs de croissance.

Je viens d'une province dont les habitants sont littéralement furieux contre le gouvernement. Naguère, en 1978, notre industrie pétrolière était le moteur de l'économie du Canada. Après les élections de 1980, le gouvernement a proposé un nouveau programme énergétique. Aujourd'hui, sur près de 400 tours de forage dans ma province, 32 seulement sont en activité. Les autres sont inactives. Cependant, pour chaque derrick qui cesse de fonctionner, disparaît également toute une industrie de service. Dans certains endroits de l'Alberta, un député libéral ne pourrait se rendre aux toilettes d'un bar. Il serait littéralement écorché vif car les gens le tiendraient carrément responsable du chômage.

Entre autres raisons, le gouvernement a pensé qu'il pouvait s'en prendre à l'Alberta parce qu'aucun Libéral n'y a été élu. De même qu'il a cru pouvoir léser l'Alberta, la Saskatchewan ou toute autre région des Prairies en modifiant le taux du Nid-de-Corbeau. Mais quand le gouvernement s'en prend aux pétroliers de l'Ouest, il ne s'en prend pas uniquement à l'Alberta. C'est l'ensemble du Canada qui en souffre. L'Alberta n'est qu'un départ car pour chaque gisement bitumineux d'une durée prévue de 25 ans, 108 milliards de dépenses directes vont en Ontario et au Québec, 800 millions en transport, 700 millions en développement technique et en transformation de fer et d'acier.

Quels ont été les résultats de la politique libérale? Elle a ruiné une industrie pour obliger les Canadiens à faire bénéficier l'étranger chaque fois qu'ils achètent de l'essence, ce qui ne peut contribuer à produire un seul litre de pétrole au Canada, mais nous amène plutôt à importer des centaines de milliers de baril de l'étranger créant ainsi des emplois ailleurs mais non au Canada.

L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà affirmé que les Albertains s'enrichiraient au-delà de leurs plus folles espérances. Eh bien, monsieur le Président, qui a-t-il de mal à ce qu'un Albertain s'enrichisse? Imaginons qu'un Albertain s'enrichisse. Il s'achètera un nouveau réfrigérateur, une nouvelle voiture et de nouveaux meubles qui sont fabriqués dans le centre du Canada. Je vois que le député de l'Île-du-Prince-Édouard est parmi nous. Cet Albertain achèterait sans doute plus de croustilles de pommes de terre. Quand une partie du Canada s'enrichit, c'est tout le pays qui en profite.

• (1210)

Il revient certes au gouvernement de s'assurer que la richesse soit bien répartie. Je n'ai rien contre. Mais je trouve inacceptable qu'on mette un frein au développement d'une partie du pays pour importer de l'étranger afin que des gens d'autres pays profitent des emplois que créent ces importations, nous empêchant ainsi de nous développer. Nous ne pouvons pas souscrire à pareille politique. Notre dette par habitant est presque trois fois plus élevée qu'aux États-Unis.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je m'efforçais d'attirer l'attention du député pour lui rappeler que son temps de parole était écoulé. Il peut, bien sûr, poursuivre si la Chambre est d'accord à l'unanimité. Je lui rappelle aussi qu'il y a une période de questions et de réponses de dix minutes après chaque discours.

M. Malone: Monsieur le Président, je ne tiens pas à parler plus longtemps car je n'aurais pas assez de deux ans pour démontrer à quel point le gouvernement est incompétent.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, commentaires et réponses.

[*Français*]

M. Roy: Monsieur le Président, j'ai toujours écouté les interventions du député de Crowfoot (M. Malone) et je l'ai toujours considéré comme étant plutôt optimiste que pessimiste. J'ai bien aimé son exposé bien imagé concernant l'histoire du banquier, mais je crois que ce qu'il n'a pas mentionné, et ce sur quoi il pourrait peut-être préciser sa pensée, c'est que si je me présente devant un directeur de banque pour emprunter de l'argent et que je lui dis, en employant les termes du député de Crowfoot: Je vais utiliser cet argent pour tapisser des murs de dollars, et je n'ai absolument aucun programme précis de planification . . . De l'autre côté on voit le parti libéral qui dit à son directeur de banque: J'ai besoin d'argent et voici mon programme et l'usage que je vais en faire. Je veux créer de l'emploi, je veux recycler de la main-d'œuvre, je vais développer l'industrie de pointe, je veux investir 700 millions de dollars dans le programme de développement technologique pour le recyclage de la main-d'œuvre, je veux stimuler l'encouragement à l'accès à la propriété, et voici certains points de mon programme et les raisons pour lesquelles j'emprunte de l'argent. Je désire demander au député s'il accepte le fait que, lorsqu'on emprunte de l'argent, il s'agit de faire une différence entre un emprunt destiné à payer des dépenses d'épicerie et un emprunt d'argent destiné à stimuler et investir et rentabiliser ces investissements-là. Voilà la différence d'approche entre la philosophie libérale et celle des progressistes conservateurs, lesquels ont une approche pessimiste, dire qu'on va utiliser l'argent et tapisser ses murs. Je désire donc demander à l'honorable député s'il est conscient qu'au Canada l'épargne est deux fois plus élevée qu'aux États-Unis. Accepte-t-il ce pourcentage? Je pense que j'aimerais connaître ces deux aspects entre l'emprunteur libéral et l'emprunteur progressiste conservateur devant le banquier.

[*Traduction*]

M. Malone: Monsieur le Président, je crois que le député a demandé, dans sa question, s'il ne valait pas la peine d'emprunter pour investir dans le développement de notre pays. Je crois avoir démontré, dans mon exemple, que c'était là la seule raison qui justifiait un emprunt. Or, dans la mesure que nous étudions aujourd'hui, le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter 2 milliards de dollars sans présenter de budget et sans avoir de comptes à rendre à personne. Personne n'accepterait de prêter pareille somme sans qu'il y ait un programme de dépenses établi. Le gouvernement demande 14.5 milliards de dollars dont 2 milliards pour lesquels il n'a pas de comptes à rendre. C'est carrément inacceptable. Mon collègue dit qu'il s'agit de 4.7 milliards de dollars. Si c'est le cas, c'est deux fois pire encore.

Quant aux épargnes qui sont deux fois plus élevées au Canada qu'aux États-Unis, le député aurait mieux fait de ne pas en parler. Cela ne fait que démontrer combien les Canadiens ont une piètre confiance dans notre économie. Cela démontre que les Canadiens ont un peu d'argent, mais qu'ils n'osent le placer car ils savent très bien comment le gouvernement administre le pays. Ils ont connu la flambée des taux d'intérêt qui a dévalué leur argent et plutôt que de l'investir dans des entreprises à risques, ils préfèrent le mettre à la banque. Au lieu d'investir, les Canadiens ont préféré plutôt acheter des billets de loterie.

Je crois très sincèrement que les Canadiens commenceront à investir leur argent lorsqu'ils auront de bonnes raisons de croire que le pays est bien administré. Qui pourrait leur reprocher de manquer de confiance dans notre économie? Une fois qu'ils seront rassurés, notre taux d'épargne va diminuer de beaucoup.

M. Cosgrove: Monsieur le Président, le député de Crowfoot (M. Malone) a commencé par critiquer le gouvernement pour avoir présenté à la Chambre sept mesures d'emprunt. Il s'est plaint que le gouvernement avait demandé trop souvent ce genre d'autorisation à la Chambre. Pourtant, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), son voisin de banquette, a présenté à la Chambre une motion demandant que le gouvernement fasse exactement le contraire de ce que recommandait le député. En effet, le député de Mississauga-Sud propose que soit scindé le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis, qu'on en fasse deux mesures différentes et qu'on en ressaisisse alors la Chambre. De la sorte, on augmente le nombre de fois que le gouvernement aura à se présenter devant la Chambre pour lui demander l'autorisation d'emprunter.

J'ai lu des propos qu'on a attribués à l'un des huit candidats à la direction du parti conservateur, affirmant que ce parti est le seul à savoir ce qu'il veut. Le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) a déclaré en effet que le parti conservateur savait très bien ce qu'il voulait.

Le député de Crowfoot peut-il me dire quelle est la position du parti conservateur à ce sujet? Devrions-nous scinder le projet de loi et augmenter le nombre de fois que le gouvernement doit faire appel à la Chambre? Accordera-t-il son appui à la motion du critique des finances de l'opposition officielle, le député de Mississauga-Sud? Quelle est au juste la position du parti progressiste conservateur?

Pouvoir d'emprunt

M. Malone: Monsieur le Président, comme nous savons ce que nous voulons, je soutiens la proposition de mon collègue. J'ai souligné le nombre de fois que le gouvernement a dû se présenter devant la Chambre pour lui réclamer l'autorisation de contracter des emprunts et prouver ainsi sa grande incurie. Pourtant, je ne souscrirai jamais au principe de l'endettement sans explication aucune ou encore sans objet ou budget précis. Le gouvernement devrait emprunter seulement la somme dont il a besoin, et non pas 2 milliards de dollars de plus dont il ne sait pas trop ce qu'il fera. En obligeant le gouvernement à se présenter une fois de plus devant la Chambre, nous l'amenons à prouver son incompétence. Il devrait donc demander une nouvelle autorisation à la Chambre.

Nous sommes d'accord à ces deux égards, mon collègue et moi, car nous avons tous deux raison. J'estime que les Canadiens n'y verront aucune objection. Et nous montrerons ainsi que les libéraux empruntent constamment beaucoup trop d'argent.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Crowfoot (M. Malone). Il a imputé le brusque déclin du secteur pétrolier de l'Alberta au Programme énergétique national mis de l'avant par le gouvernement. Aux États-Unis, par exemple, dont le président actuel est par rapport à ses prédécesseurs depuis près d'un demi-siècle, l'un des plus favorables au milieu des affaires, la situation est la même. Des revues américaines comme le *Time* et d'autres révèlent que la majorité des derricks pétroliers en pleine activité il y a deux ou trois ans ont été abandonnés. D'après les comptes rendus de la presse américaine, cet abandon s'explique du fait que les travaux de prospection pétrolière et de forage de puits avaient été entrepris il y a quelques années en prévision d'une augmentation annuelle de 10 à 15 p. 100 du cours mondial du pétrole. Le nouveau pétrole obtenu par du forage ou extrait soit des schistes bitumineux du Colorado, soit des sables bitumineux, serait trop dispendieux et n'arriverait pas à concurrencer le pétrole classique pendant les deux ou trois prochaines années.

• (1220)

Si c'est la situation qui prévaut aux États-Unis et dans d'autres pays—je ne cherche pas en l'occurrence à défendre tous les aspects de la politique pétrolière de ce gouvernement libéral—pourquoi diable le député persiste-t-il ainsi à blâmer le gouvernement pour la paralysie d'une grande partie du secteur pétrolier de l'Alberta? Je trouve que la conjoncture en Alberta et ailleurs au Canada est la même que dans les autres pays du monde, étant donné que le prix mondial du pétrole non seulement n'augmente pas, mais qu'il devrait encore baisser d'ici un an ou deux.

M. Malone: A l'instar des autres pays du monde, monsieur le Président, le Canada se ressent manifestement de la conjoncture mondiale. Mais la différence, et elle est importante, c'est que contrairement au Canada, les États-Unis ont augmenté leur production de pétrole. Aussi, les Américains progressent-ils beaucoup plus que nous dans la voie de l'autarcie énergétique.

M. Blais: C'est de la foutaise, tout cela, et vous le savez.

M. Malone: C'est la réalité absolue. Nous, par contre, nous continuons d'importer d'énormes quantités de pétrole. Nous devrions réduire nos importations, de façon à favoriser chez nous la création d'emplois et à bien engager le Canada dans la voie de l'autarcie énergétique. Le programme que le gouvernement a mis en œuvre ne risque certes pas de l'engager dans cette voie. Il vise simplement à spolier l'entreprise privée au profit du gouvernement et à forcer les Canadiens à payer davantage chaque fois qu'ils font le plein. Il n'ajoute rien aux réserves de pétrole et oblige les Canadiens à payer fort cher au gouvernement le privilège de pouvoir dire: «Ça nous appartient». Par conséquent, ce n'est pas aux Canadiens que le pétrole appartient, mais au gouvernement. C'est un objectif qui est tout à fait étranger à la nécessité d'accroître la production pétrolière, de créer la richesse chez nous et de multiplier les emplois. En fait, le Canada est en perte de vitesse sur ces trois plans.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant que la Présidence n'autorise le prochain député, en l'occurrence le député de Végréville (M. Mazankowski), à prendre la parole, je tiens à rappeler à la Chambre que la période de huit heures prévue pour le débat va prendre fin à 12 h 27. Selon moi, le député qui aura la parole à ce moment-là pourra continuer de parler jusqu'à ce que ses vingt minutes soient écoulées, après quoi il y aura une période de questions et réponses de dix minutes. Par la suite, les députés qui participeront au débat n'auront plus droit qu'à dix minutes chacun.

M. Blais: Monsieur le Président, j'ai écouté le député qui vient de parler avec beaucoup d'intérêt. J'ai une question à lui poser.

Le président suppléant (M. Blaker): Pour ce faire, le député devrait au préalable obtenir le consentement unanime de la Chambre, car la période de dix minutes consacrées aux questions et aux réponses est terminée. Le député demande-t-il le consentement unanime de la Chambre?

M. Blais: Je ne l'obtiendrai sûrement pas, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): Je vais tout de même poser la question à la Chambre en son nom. Y a-t-il consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Le ministre n'a pas obtenu le consentement unanime. C'est donc le député de Végréville qui a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, selon moi, l'échange qui vient tout juste d'avoir lieu entre le député de Crowfoot (M. Malone) et le ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) montre sans l'ombre d'un doute que c'est le gouvernement libéral qui a perdu la tête. A preuve, les résultats de l'élection partielle de Brandon-Souris, mardi dernier. Les habitants de cette circonscription savent que le gouvernement libéral a perdu la tête. Seulement 17 p. 100 d'entre eux ont décidé de voter pour les libéraux. Cela devrait leur montrer qu'ils ne sont maintenant plus que le troisième parti en importance dans l'ouest du pays. Les habitants de l'Ouest et un nombre croissant de Canadiens se rendent compte que le gouvernement est coupé de la réalité, incompétent, corrompu et plein d'éléments inutiles et que la seule chose honorable qui lui reste à faire est de déclencher des élections, afin d'assainir l'atmosphère.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le Nouveau parti démocratique ne peut, lui non plus, tirer grand réconfort de cette élection partielle dans Brandon-Souris. Les députés néo-démocrates parcourent le pays et interviennent ici même en prétendant qu'ils parlent au nom des agriculteurs de l'Ouest.

M. Huntington: Ils ne sont même pas présents à la Chambre.

M. Mazankowski: Selon mes sources, le Nouveau parti démocratique n'a enlevé aucun bureau de vote rural dans la circonscription de Brandon-Souris. Cela montre, je le suppose, ce que les habitants de Brandon et des environs pensent de sa politique.

Le défi lancé par le ministre d'État (Finances) au député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) dans la réponse qu'il lui a adressée, m'a beaucoup intéressé. Il a prétendu que si nous adoptions le projet de loi C-155, cela entraînerait immédiatement un investissement de 15 milliards de dollars pour la création d'emplois. C'est quelque peu exagéré, monsieur le Président, quand on songe aux résultats obtenus par le gouvernement dans le passé et plus particulièrement aux promesses qu'il a faites durant les dernières élections, notamment par l'entremise du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), et dans le discours du trône prononcé au début de cette session du Parlement.

Les habitants de l'Ouest attendent toujours ce fonds de développement de l'Ouest de 4 milliards de dollars dont il est soi-disant toujours question. Cependant, il a littéralement disparu. On prétend maintenant qu'une partie de ce fonds pourrait servir à financer les initiatives contenues dans le projet de loi sur le transport ferroviaire. Cependant, il s'agira là de dédommager les habitants de l'Alberta, qui ont conclu une entente énergétique très généreuse avec le gouvernement fédéral, en leur redonnant une partie de cet argent, pour stimuler le développement industriel qui leur fait défaut. Quoi qu'il en soit, ce fonds a disparu.

Je tiens également à inviter le ministre à signaler, peut-être, à son collègue, le ministre des Transports (M. Pepin) non seulement les incohérences de ce projet de loi et les désaccords qu'il fait naître, mais également ses lacunes. Cette mesure est un cauchemar bureaucratique; elle est incomplète et elle engendre la division. Strictement personne dans l'ouest du pays ne l'approuve. Si le gouvernement présentait un projet de loi qu'un minimum de gens de l'Ouest approuverait, ce projet de loi pourrait alors être étudié de façon normale. Ce n'est, cependant, pas le cas.

Il s'agit là d'une mesure dans laquelle le gouvernement demande 14.7 milliards de dollars de plus pour aider à éponger son déficit de 31.3 milliards. Comme d'autres députés qui m'ont précédé l'ont signalé, surtout le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), le gouvernement a besoin, en fait, de 26.7 milliards. Or, il a déjà un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars. Ses besoins réels sont donc de 10.7 milliards, mais il nous demande 14.7 milliards, soit 4 milliards de plus.

Pourquoi? A quoi lui servira cet argent? La première chose qui nous vient à l'esprit, c'est que le gouvernement établit un autre fonds lui permettant d'acheter des voix. Il distribuera cet argent à ses députés, afin qu'ils puissent parcourir le pays et annoncer des projets grandioses, tout cela au nom de la relance, mais surtout afin d'augmenter les chances, qui sont bien minces, des libéraux lors des prochaines élections.

Nous venons tout juste d'étudier le budget qui renferme prétendument un programme spécial de relance. Pourtant, ce budget ne s'attaque pas aux problèmes dans ce que je considère être les trois plus importants secteurs de l'économie canadienne, ceux grâce auxquels notre pays pourra connaître une nouvelle croissance et s'enrichir, les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la petite entreprise.

J'aborderai ces questions dans un instant, mais pour commencer, je trouve juste de dire que le budget présenté le mois dernier ne s'attaque pas à certains problèmes à long terme, par exemple aux difficultés d'ordre structurel avec lesquelles nous sommes aux prises. Une étude effectuée récemment par le C. D. Howe Institute a fait ressortir que le chômage était dû pour 40 p. 100 à la récession et pour 60 p. 100 aux problèmes structurels qui affligent l'économie canadienne et qui font près d'un million de chômeurs. Il faut remédier à ces problèmes structurels. Pourtant, le budget n'en parle pas et il semble bien que le gouvernement ne s'y attaque pas dans le cadre de sa politique économique globale.

• (1230)

Il faut également s'occuper de la question de la productivité, car c'est d'elle que dépend notre position sur les marchés internationaux. Nous connaissons tous l'importance des exportations et le rôle essentiel qu'elles jouent par rapport à la richesse globale de l'économie canadienne. Plus de 30 p. 100 de notre activité économique repose sur les exportations. Pour augmenter nos débouchés sur les marchés internationaux, il nous faut être compétitifs. Notre productivité a encore baissé en 1982. Selon Statistique Canada, la production industrielle pour chaque heure de travail a fléchi de 0.6 p. 100 durant cette année-là, les coûts de main-d'œuvre par unité de production ont augmenté de 11.4 p. 100, et la rémunération de la main-d'œuvre a grimpé de 4.5 p. 100. Tous ces facteurs ne font que détériorer davantage notre compétitivité et réduisent encore plus notre productivité. Nous venons au dernier rang parmi les principaux pays industrialisés du monde au chapitre de la productivité.

Dans le budget, le gouvernement ne s'attaque pas non plus au problème de la formation et du recyclage des travailleurs. Il a négligé de veiller à adapter plus rigoureusement les débouchés professionnels à l'offre en travailleurs qualifiés et vice versa. C'est là le genre de problèmes à long terme auxquels il faut nous attaquer et dont le gouvernement n'a dit mot dans le budget.

Comme l'a expliqué tout à l'heure le député de Crowfoot (M. Malone), il nous faut aborder les problèmes économiques dans une double perspective. Nous devons maximiser l'efficacité des dépenses gouvernementales en taillant dans le superflu et en nous débarrassant des programmes inutiles. Il nous faut en même temps motiver et rajeunir le secteur privé et les entreprises génératrices de richesse au Canada. J'ai signalé les trois secteurs où cela pourrait se faire, soit ceux de l'énergie, de l'agriculture et de la petite entreprise. Bien que le ministre des Finances (M. Lalonde) en ait beaucoup parlé et ait tenu des propos très justes sur la nécessité de motiver le secteur privé et d'en faire le moteur principal de la croissance économique,

nous constatons après une lecture plus attentive qu'il ne s'agissait là que de paroles ronflantes qu'aucune politique réaliste ne venait étayer.

Nous le savons, le secteur de la petite entreprise est la principale source de nouveaux emplois. On a dit à maintes et maintes reprises à la Chambre que, sur le continent nord-américain, deux tiers de tous les nouveaux emplois étaient créés par des entreprises comptant moins de 50 employés. C'est sans contredit un domaine où nous pourrions réveiller l'esprit dynamique, créateur et inventif des Canadiens et des entreprises canadiennes. Le budget, à mon avis, n'encourage guère la croissance des petites entreprises. Cela saute aux yeux, quand on songe à ce que le gouvernement aurait pu faire et qu'il n'a pas fait.

Je voudrais me reporter à l'analyse que la firme Drache et Goldstein a publiée sur les crédits d'impôt à l'investissement et la proposition concernant l'émission d'actions ordinaires. Ce document signale que ces mesures sont intéressantes en théorie, mais la petite entreprise n'a jamais recouru massivement aux crédits d'impôt à l'investissement à cause des restrictions qui sont imposées quant à la nature des biens à acquérir. Il fait aussi remarquer que, dans l'ensemble, les avantages destinés à la petite entreprise semblent s'être greffés sur les projets de stimulation de la grosse entreprise après coup et qu'ils ne s'attaquent pas aux véritables problèmes de la petite entreprise. Il n'est question nulle part de supprimer la taxe de 12.5 p. 100 à la distribution, de mettre fin à la réduction de l'amortissement du coût en capital, de rétablir éventuellement l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, de trouver des moyens de libérer une partie des épargnes-retraite pour qu'elles soient réinvesties dans les petites entreprises, ni d'instituer des crédits d'impôt pour favoriser l'emploi dans ce secteur.

Je pourrais proposer une exemption fiscale sur les premiers $100,000 de bénéfices parce que les chefs de petites entreprises, comme les cultivateurs, sont les derniers à se payer un traitement. Ils réinvestissent leurs bénéfices dans l'entreprise pour créer des emplois et stabiliser les conditions économiques dans toutes les régions. La foule de suggestions et de recommandations qui ont été offertes par les divers groupes travaillant étroitement avec les petites entreprises n'ont pas été retenues.

Il y a également le domaine énergétique dont le député de Crowfoot a parlé. Je suis d'accord avec lui. Ce qu'il a dit de l'industrie pétrolière dynamique de l'ouest du Canada, surtout dans la province d'Alberta, était on ne peut plus juste. Il a dit qu'elle était surtout constituée de petites entreprises canadiennes, notamment dans les secteurs du forage, des services et des approvisionnements. Un grand nombre de ces entreprises qui étaient en activité depuis une dizaine ou quinzaine d'années ont dû déposer leur bilan. C'est tragique.

On avait laissé entendre que le budget viendrait en aide au secteur énergétique. Selon le *Journal* d'Edmonton du 21 avril, M. Hans Maciej, un économiste à l'Association pétrolière du Canada, aurait déclaré ce qui suit:

> Le budget fédéral ne va pas tellement aider ou nuire à l'industrie pétrolière . . .
>
> Il n'a aucun effet sur l'activité, dans l'immédiat . . .

Cette réflexion, envisagée dans le contexte du désastreux Programme énergétique national de 1980, nous fait voir que le gouvernement n'a pas encore réparé les dégâts qu'il a causés à l'industrie. Je répète que le Programme énergétique national de 1980 a fait perdre à l'industrie environ 20,000 emplois. Il a forcé l'annulation de nombreux mégaprojets. Mon collègue en a décrit les effets non seulement pour l'Ouest mais pour l'ensemble du Canada. Je rappelle à la Chambre que chaque emploi créé dans l'industrie pétrolière en fait naître deux autres ailleurs au Canada. Nous connaissons les difficultés de l'industrie pétrochimique. Le fait est que le Canada a été un jour l'un des principaux producteurs du monde dans ce domaine mais à cause des lourds impôts à la production, l'industrie pétrochimique canadienne n'est plus en mesure de soutenir la concurrence internationale.

Des réalisations sont encore possibles dans le secteur énergétique, notamment l'usine de raffinage de l'huile lourde dans la région de Lloydminster-Wainwright. Elle nécessiterait un investissement d'environ 3.5 millions de dollars pour entraîner quelque 93,000 années-hommes de travail. A l'heure actuelle, Petro-Canada fait de la prospection pétrolière en Chine pour aider ce pays à suffire à ses besoins dans ce domaine, mais nous ne satisfaisons pas plus à nos besoins pétroliers que lorsque le Programme énergétique national a été établi. Nous n'avons pas su profiter de la possibilité que nous avons de convertir en avantage économique notre richesse en ressources énergétiques.

• (1240)

Ce faisant, je le répète, nous avons détruit un secteur producteur de services et de matériel extrêmement dynamique. Le député de Crowfoot a tout a fait raison: dans l'Ouest, sur près de 400 plates-formes moins de cinquante sont actuellement en activité. Il a cité le chiffre de 32. Je sais en tout cas qu'il y en a moins de cinquante. En dépit des mesures prises par le gouvernement de l'Alberta, nous pourrons nous estimer heureux si sur les 400 plates-formes, cent sont utilisées. C'est une catastrophe! Quel revirement de situation! C'est autant de débouchés pour nos jeunes qui sont perdus. Quantité de gens dans l'Ouest travaillent pour le secteur énergétique. Au lieu de tirer parti de ce potentiel, le gouvernement libéral a suivi une politique qui a eu pour effet d'empêcher de profiter de cette chance et de ce potentiel.

Le secteur agricole est un autre secteur qui offre d'énormes possibilités, mais dont le budget s'est totalement désintéressé. Chacun est au courant des difficultés que connaissent les agriculteurs, surtout depuis 1980. Plus de 400 exploitations agricoles ont fait faillite. Mais ce n'est là qu'un aspect du problème, car ce chiffre ne tient pas compte des agriculteurs qui ont liquidé leur ferme ou quitté la terre. La situation est tellement catastrophique dans l'Ouest que le nombre des faillites a progressé de 200 p. 100. Les banques ne font rien pour aider les agriculteurs, pas plus que le ministre des Finances d'ailleurs, qui a promis d'enquêter sur les banques qui exploitent les agriculteurs en leur réclamant de lourdes pénalités en cas de remboursement anticipé de leurs hypothèques et d'intervenir auprès d'elles.

Je connais un cas dans ma circonscription où une banque a décidé de suspendre un prêt de fonctionnement à un de ses clients. Celui-ci a donc été obligé d'obtenir un prêt auprès d'une autre banque. La somme à rembourser s'élevait à $378,000. Comme l'emprunt a été remboursé par anticipation, la banque a réclamé le versement d'une pénalité de $42,561, soit, selon une autre banque, trois fois plus que la pénalité normale de trois mois d'intérêts prévue en cas de remboursement anticipé d'un prêt hypothécaire.

Il y a deux mois, le ministre a annoncé qu'il allait s'attaquer au problème et qu'il allait mettre les banques en demeure de normaliser la situation, sous peine de s'exposer à des sanctions. Je mets le ministre au défi de tenir sa promesse et de mettre fin à cette forme d'abus par les banques.

Nous essayons à la Chambre et en comité de l'Agriculture de faire adopter une mesure législative qui aiderait les agriculteurs confrontés à cette situation. Pendant ce temps, le ministre néglige les véritables problèmes. J'ai écrit au ministre, mais il ne m'a même pas envoyé un accusé de réception. Je le mets au défi de s'attaquer au problème. Non seulement l'intégrité du système bancaire tout entier est remis en cause, mais les agriculteurs ne peuvent même pas avoir la certitude qu'un traitant avec une banque, ils ne vont pas se faire exploiter.

Notre parti a proposé un programme agricole en dix points qui offrirait une solution partielle au problème. Certes, tout ne serait pas réglé pour autant. Nos recommandations et nos propositions sont les suivantes. Il faut pouvoir aider les agriculteurs à supporter les taux d'intérêt élevés. A cet effet, nous recommandons la création des agri-obligations.

Il faudrait supprimer la taxe de vente sur le carburant et le gaz naturel qui sont consommés pour la production des denrées agricoles. Le prix de base des céréales devrait rester le même que l'an dernier. Il faudrait doubler le montant des avances en liquide pour les céréales entreposées dans les fermes. Il faudrait modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Nous recommandons un programme national de stabilisation volontaire des revenus pour le secteur de production de viande rouge. Nous préconisons de changer l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu de manière à ce que les agriculteurs qui doivent travailler à l'extérieur pour augmenter leur revenu soient traités de manière équitable.

Ce sont là quelques-unes de nos propositions. Il va de soi qu'elles ne vont pas régler tous les problèmes du secteur agricole, mais le gouvernement devrait les examiner. A défaut de les étudier au cours des semaines à venir, il pourrait au moins le faire dans le cadre de la préparation du discours du trône qui doit ouvrir, prochainement nous l'espérons, une nouvelle session.

M. Fisher: Monsieur le Président, nous avons eu droit une nouvelle fois à un discours intéressant de la part du député de Végréville (M. Mazankowski). Il a parlé de trois secteurs: celui de la petite entreprise, le secteur énergétique et le secteur agricole. Le député a dit que le budget était catastrophique pour les petites entreprises, qu'il ne les aidait pas suffisamment et qu'il n'allait pas assez loin.

J'ai reçu dans le courrier aujourd'hui le numéro de mai-juin d'Impact de la Chambre de commerce du Canada. On peut y lire notamment: «Le budget fédéral va renforcer la reprise économique, d'après la Chambre de commerce». «Réaction favorable de la Chambre de commerce du Canada au récent budget fédéral». Ce ne sont là que les gros titres. «Les entreprises sont les plus favorisées» et «Bilan: La Chambre de commerce du Canada et le budget fédéral du 19 avril». Sous cette rubrique, la Chambre de commerce énumère trente points et dit que seize représentent un gain, huit un gain partiel et six une perte. J'étais un peu inquiet de voir qu'il était question de pertes, mais j'ai constaté qu'il s'agissait de points relativement secondaires.

Parmi les trente points mentionnés, il y a les questions soulevées par le député de Végréville.

Au début de son discours, le député a dit que le budget ne stimulait pas suffisamment la productivité. Il a dit en troisième lieu que la Chambre recommandait ... des hausses sensibles de productivité. Le budget du 19 avril a répondu à cette attente de façon tangible. La Chambre de commerce recommandait «qu'on prenne des mesures pour augmenter la confiance des entreprises et des consommateurs». Le budget du 19 avril a tenu compte de cet objectif. Les mesures qu'il propose à cet égard sont jugées favorables. Cette brochure contient des déclarations très positives. On relève notamment ceci à la fin:

> Selon la Chambre, si le Canada réussit à favoriser la croissance économique, cela dépendra en grande partie de la santé des petites entreprises, car elles emploient un grand nombre de Canadiens et créent une forte proportion des nouveaux emplois au Canada. Dans cette optique, elle félicite le ministre d'avoir reconnu le rôle important des petites entreprises et proposé un certain nombre de mesures spéciales fiscales et autres qui pourraient aider à atténuer certains des problèmes financiers avec lesquels elles sont aux prises.

La Chambre de commerce, qui représente des milliers de petites entreprises, appuie donc le budget, de même que la Fédération des entreprises indépendantes. Ces associations considèrent le budget comme favorable. A entendre le député, nous ne faisons rien pour aider les petites entreprises. Je me demande s'il a lu son courrier.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député a exagéré mes paroles. Je n'ai pas dit que le budget était catastrophique pour les petites entreprises. Il essaie de me faire dire des choses que je n'ai pas dites. J'ai dit simplement qu'il ne faisait pas assez pour aider le secteur de la petite entreprise.

Quant à la Chambre de commerce, je pense qu'elle tient compte des deux budgets précédents. Par rapport à ces deux budgets, le dernier est favorable parce que les deux autres étaient tout à fait catastrophiques.

Peu importe que la Chambre de commerce appuie le budget, comme le dit le député. Je me préoccupe plutôt de savoir si les Canadiens soutiennent les programmes de ce gouvernement. La réaction des électeurs de Brandon a été éloquente cette semaine. Seulement 17 p. 100 des gens de Brandon ont approuvé les réalisations du gouvernement, son budget, sa façon de mener les affaires économiques et politiques du Canada. Monsieur le Président, il ne saurait y avoir de meilleur critère. Même les sondages Gallup nous révèlent, malgré le soutien considérable que le parti libéral continue d'obtenir dans la province de Québec, que la cote de popularité du gouvernement est d'à peine 27 ou peut-être 29 p. 100 dans l'ensemble du Canada.

• (1250)

C'est très révélateur et cela confirme la conclusion que d'autres ont déjà tirée, par exemple dans le rapport de Drache, Goldstein and Company:

> En somme, les «avantages» pour les petites entreprises ont l'air d'appendices à des programmes pour stimuler les grosses entreprises; ce sont des mesures ajoutées après coup, sans qu'on se soit préoccupé des véritables problèmes des petites entreprises.

M. Fisher: Monsieur le Président, pour faire suite à ce que le député vient de dire, je pense qu'Arthur Drache, c'est cet avocat qui fréquentait les couloirs conservateurs pendant le débat de la loi de l'impôt sur le revenu et qui soufflait des questions aux députés conservateurs. Il ne faut pas compter qu'un type qui a fait cela se mette du jour au lendemain à

applaudir à tout ce que fait le gouvernement libéral. Pas du tout. Mais, par contre ce n'est pas à des propos imbus de parti pris qu'il faut s'attendre de la part de la Chambre de Commerce. Voilà pourquoi, contrairement à l'autre député, je m'en reporte à un organisme impartial pour savoir ce qu'il pense du sujet, plutôt qu'à un type qui s'est fait grassement payer par le parti conservateur pendant le débat fiscal.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, ce que disait le 20 avril Norman Godfrey, de l'ACHDU, d'après le *Globe and Mail*: «Ce budget favorable aux entreprises va faire naître la confiance et créer des emplois».

Le soir du budget, John Bullock a dit que ce dernier était politiquement et économiquement intelligent, et que les entreprises lui seraient favorables de façon générale.

Il s'agit là de personnes impartiales, contrairement au type qui hantait les couloirs conservateurs et qui soufflait les mots aux conservateurs, incapables de trouver eux-mêmes des questions à poser.

Je dirai au député que lorsqu'on parcourt le budget, il y a effectivement un très court passage consacré aux petites entreprises. Mais tout le reste du budget est avantageux pour les petites entreprises. L'épargne-logement va stimuler les affaires des fabricants et des vendeurs de meubles. Elle va également favoriser les activités des petites entreprises de construction et de promotion immobilière. Les incitations fiscales, les incitations à l'investissement, les incitations à la fabrication de matériel de construction vont également favoriser les petites entreprises. Je pourrais poursuivre ainsi toute la journée. Ces incitations ne sont pas classées au chapitre des petites entreprises, mais elles ne les aideront pas moins pour autant.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour répondre brièvement au baratin du secrétaire parlementaire, je dois signaler les excellents états de service de M. Drache à titre de fonctionnaire au ministère des Finances et je présume qu'il a lui-même pondu quelques budgets. Quant aux autres phrases creuses du secrétaire parlementaire, les Canadiens savent fort bien que ce budget offre des gains à court terme pour compenser des privations à long terme.

Les niveaux de chômage ne seront pas modifiés sensiblement. Il y aura au moins 10 p. 100 de chômage durant les deux ou trois prochaines années et 12.4 p. 100 pour le reste de l'année en cours. Ce chiffre, espérons-nous, aidera à réduire le niveau à 10 p. 100. A mon avis, un niveau de chômage de 10 p. 100 est inacceptable dans n'importe quel pays industrialisé et surtout au Canada avec le potentiel et les possibilités que nous avons.

M. Blackburn: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Végréville (M. Mazankowski): A l'instar de ses collègues, il parle constamment de l'exode des sociétés pétrolières et des plate-formes de forage, plus particulièrement du nombre élevé de derricks qui quittent l'Alberta pour les États-Unis. Telle était la situation en 1980 et en 1981. Je me demande si le député attribue cet exode à la dégringolade des prix du pétrole de l'OPEP dans le monde entier, à l'excédent de pétrole et au fait que nous avons trouvé d'autres sources de pétrole ou de produits pétroliers? Comment peut-il expliquer que sans trop de publicité, notamment dans l'Ouest, la plupart des sociétés de forage ramènent leurs derricks et prétendent qu'elles reviennent au Canada parce qu'elles n'ont pas de travail ou ne peuvent soutenir la concurrence, qu'il n'y a pas de demande ou que leur initiative a échoué aux États-Unis? L'industrie pétrolière aux États-Unis se trouve entièrement dans les mains du secteur privé. Il n'existe pas de politique nationale énergétique aux États-Unis. Pourquoi ces derricks reviennent-ils au Canada? C'est qu'ils sont menacés de faillite aux États-Unis.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député qui a posé cette question, mais je ne crois pas qu'il soit tout à fait au courant de la situation en Alberta. De fait, en 1980 et en 1981, quand nous avons vu l'exode des derricks aux États-Unis, il n'y avait pas de crise de l'OPEP. Chose certaine, l'industrie pétrolière et le secteur tertiaire étaient vraiment prospères dans l'ouest du Canada. Toute l'industrie était bourdonnante d'activité. Nous avons été témoins d'un exode non seulement du matériel de forage, de la main-d'œuvre et des capitaux, mais aussi des connaissances techniques.

Je parle en connaissance de cause, monsieur le Président, car j'ai deux fils qui travaillent dans le secteur du forage et qui sont, eux aussi, partis provisoirement dans le Sud. Oui, ils reviennent à la maison parce qu'il y a une relance économique en Saskatchewan. Il y a dans cette province un nouveau gouvernement qui connaît les affaires, un gouvernement qui est progressiste-conservateur. En Alberta, on a annoncé récemment un programme de stimulation des activités de forage, et un autre programme du même genre a déjà été mis en œuvre il y a un an. Mais ce sont là des programmes provinciaux qui sont nécessaires pour compenser l'effet catastrophique du Programme énergétique fédéral.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Monsieur le Président, étant donné que l'heure est très avancée, puis-je dire qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Blaker): Je me permets de rappeler aux députés que la période de huit heures est maintenant écoulée et que les allocutions et interventions seront désormais chacune d'une durée de dix minutes. Il serait certes difficile au député d'entamer maintenant son allocution, car il ne disposerait probablement que de six minutes avant que nous revenions à l'ordre du jour. En conséquence, la Chambre consent-elle unanimement à ce que nous disions qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE LOGEMENT

LA SUBVENTION DE $3,000—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, en vertu du programme canadien d'encouragement à la propriété, une subvention de $3,000 était versée par le gouvernement fédéral à tous les Canadiens désireux d'acheter une propriété. Ce programme qui a connu une grande popularité a contribué à relancer la construction au Canada, et malheureusement a dû être abandonné le 4 mai dernier pour diverses raisons, dont la modification du taux d'intérêt, qui a connu une baisse assez considérable. Depuis cette annonce, le caucus des députés libéraux de la région Laval-Laurentides, qui a l'honneur de vous compter parmi ses membres, madame le Président, a rencontré le 12 mai l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec qui a présenté une résolution officielle à l'occasion de cette réunion, résolution qui a été acheminée au caucus national des libéraux et qui a été appuyée à l'unanimité par ses membres, qui ont incité le gouvernement à reconnaître les engagements des acheteurs qui ont signé leur offre d'achat. Nous attendons donc avec impatience la décision du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant cet important secteur de l'économie.

* * *

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LA FERMETURE DE BUREAUX RÉGIONAUX

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je tiens à protester énergiquement contre la récente décision de l'Office national du film de fermer huit de ses bureaux régionaux, y compris celui de ma circonscription, Kingston et les Îles.

Cette mesure ne permettra de réaliser que des économies insignifiantes à côté de l'importance que ces bureaux revêtent pour les collectivités intéressées. Par exemple, les commissions scolaires locales font constamment appel aux ressources de la cinémathèque de l'Office national du film, de Kingston, pour compléter leur programme d'études canadiennes. Des groupes ethniques font une grande utilisation de films sur la vie et l'histoire du Canada et de leurs ancêtres qui ont émigré avant eux. Des groupes de personnes âgées de la région projettent régulièrement des films pour distraire leurs membres. La fermeture du bureau local mettrait un terme à toutes ces activités.

Le bureau de Kingston de l'Office national du film se classe cinquième sur trente pour ce qui est de l'efficacité de l'ensemble des bureaux, si bien qu'il est difficile de comprendre les raisons de sa fermeture.

J'exhorte donc le ministre des Communications (M. Fox) à agir rapidement en vue de rescinder la décision que l'Office national du film a prise un peu trop à la légère en ce qui concerne la fermeture d'un grand nombre de ses cinémathèques régionales.

Article 21 du Règlement

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ—LA SITUATION CRITIQUE DES FAMILLES QUI ONT ACHETÉ LEUR MAISON IL Y A PLUSIEURS ANNÉES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je veux aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre et, je l'espère, du gouvernement sur la situation critique des familles qui ont eu recours au programme d'aide pour l'accession à la propriété il y a plusieurs années et qui, depuis, s'efforcent de mener leur projet à bien et de respecter leurs engagements. Ces familles se trouvent maintenant punies par le gouvernement parce qu'elles ont pris leurs responsabilités au sérieux. Les gens qui n'ont pas voulu ou n'ont pas pu rembourser leurs emprunts ou qui ont simplement quitté leur maison achetée en vertu de PAAP après avoir omis de faire leurs versements pendant un certain temps s'en sont souvent tirés beaucoup mieux que ceux qui sont demeurés chez eux et qui voient maintenant leurs placements perdre de la valeur parce que la SCHL reprend en main d'autres maisons semblables à la leur dans leur voisinage.

Si le gouvernement a les moyens d'offrir $3,000 pour l'achat d'une maison neuve, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas, à ce moment-ci, récompenser la persévérance et le sérieux des bénéficiaires du PAAP en renonçant au solde impayé de leur prêt ou en leur remettant la somme déjà versée pour liquider leur prêt. C'est bien le moins que le gouvernement puisse faire pour ces gens qui sont plongés dans de graves difficultés.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LES IMPORTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, le mercredi 13 avril, j'ai eu l'occasion de faire une déclaration en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement se rapportant à la situation relative à l'importation de vêtements, et j'ai mentionné que le Cabinet devait étudier la question des importations et prendre une décision en conséquence.

Je lisais hier dans les journaux, à la suite d'une conférence de presse tenue par l'Institut des manufacturiers et par les syndicats concernant la situation de l'industrie du textile et du vêtement, que ceux-ci ont demandé au gouvernement canadien de prendre des décisions concernant les importations.

Madame le Président, après avoir écouté les reportages et lu les journaux concernant cette situation, je ne suis pas tout à fait d'accord sur l'ensemble des déclarations faites par les syndicats et les employeurs, sauf que je partage certains points de vue sur la situation des importations, et je puis leur affirmer que les députés fédéraux concernés par la situation du textile et du vêtement s'occupent activement de cette situation avec les ministres responsables, et ont demandé instamment au Cabinet de prendre une décision relativement aux importations. C'est la raison pour laquelle, quand on parle de convaincre les députés fédéraux au sujet de cette situation, je pense que les députés concernés par ces problèmes sont déjà énormément avancés avec les ministres pour travailler sur cette situation, et je puis dire aux travailleurs du textile et du vêtement que les députés concernés dans les différentes circonscriptions s'occupent âprement de ce dossier, et nous espérons que le gouvernement pourra, dans les jours prochains, prendre une

Article 21 du Règlement

décision favorable aux travailleurs, aux employeurs et aux syndicats.

* * *

[*Traduction*]

LE GRAIN

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ—L'INOBSERVATION PAR LE GOUVERNEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre que le gouvernement enfreint la loi depuis novembre 1978, se comportant comme si la loi sur le double prix du blé avait été abrogée cette année-là. Cette loi a été adoptée afin de protéger le consommateur et le producteur contre les fluctuations du marché mondial, mais, depuis novembre 1978, le gouvernement fait comme si la loi sur le double prix du blé n'existait pas. A l'époque, parce que le gouvernement ne respectait pas la loi, les meuniers canadiens ont payé la farine plus cher, ce qui a entraîné une augmentation du prix du pain.

Si n'importe quel autre groupe de Canadiens ou un particulier avait été traité de cette façon, le gouvernement se serait retrouvé devant les tribunaux. Malheureusement, tous les consommateurs canadiens ont été lésés, car ils n'ont pris aucune mesure—par des poursuites collectives ou autrement—pour entamer des poursuites contre le gouvernement ou lui demander de se justifier.

A mon sens, le gouvernement devrait se montrer plus respectueux de l'ordre établi et commencer par obéir à ses propres lois en accordant la priorité au projet de loi S-6, dont le comité est saisi et qui vise à abroger la loi sur le double prix du blé, ou il devrait s'en tenir aux dispositions de cette loi.

* * *

[*Français*]

L'AÉRONAUTIQUE

LES DOSSIERS QUEBECAIR ET RÉGIONAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, vous connaissez sans doute l'étendue du territoire de Manicouagan de même que les difficultés qui touchent à l'aéronautique. Alors, j'aimerais demander au ministre des Transports (M. Pepin) de bien vouloir, à ce stade-ci, faire la lumière sur le dossier Quebecair, puisque tous les gens de la région de la Côte-Nord, comme ceux de la région de l'Est du Canada, demandent qu'au niveau de Quebecair, de même qu'à celui d'Air Canada, on puisse en arriver à une entente le plus rapidement possible, et cela dans le but de venir en aide aux personnes qui utilisent les services de la Quebecair et de s'assurer que le personnel de la Quebecair puisse être rapidement intégré dans la négociation pour que la sécurité au niveau des emplois puisse être véritablement confirmée.

Je crois, madame le Président, que ce dossier est très important et que la Chambre se doit d'être mise au courant de tout l'ensemble du dossier Quebecair et à ce chapitre-là, j'insiste pour que le dossier Régionair soit aussi vraiment impliqué dans la négociation, puisque tout ce dossier couvre la partie de Sept-Îles à Blanc-Sablon, de même que de Sept-Îles aux Îles-de-la-Madeleine.

Alors, j'espère que le ministre des Transports du Canada pourra prendre avis de cette proposition afin que, dans la région de Québec ou de Montréal, on puisse très rapidement faire le point sur ce dossier qui est capital dans les villes nordiques et partout sur la Côte-Nord et dans l'Est du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

ON RÉCLAME LE RETRAIT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, en 1973, à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, à Calgary, le premier ministre (M. Trudeau) terminait ainsi son discours: « . . . ce que veut l'Ouest, c'est une juste part des choses: l'élargissement des choix et des perspectives sur son territoire même et la chance de bâtir son avenir au sein d'un Canada plus fort et plus prospère».

Rien de plus juste, monsieur le premier ministre! Mais pourquoi alors ne pas nous laisser faire ce que vous avez dit? Pourquoi essayez-vous, vous et votre gouvernement, d'entraver les progrès de l'agriculture de l'Ouest par le projet de loi C-155? Comment se fait-il que vos actes ne soient pas conformes à vos propos? Votre programme énergétique national n'a réussi qu'à détruire notre industrie pétrolière et gazière—votre projet de loi C-155, s'il est adopté tel qu'il est, forcera chaque agriculteur à livrer lui-même ses céréales aux élévateurs. Il perdra sa liberté de choix.

• (1410)

Sous le gouvernement de ce premier ministre, nous avons vu notre production de bétail passer à l'Est, nos abattoirs fermer, les forages pétroliers et gaziers cesser. Les recommandations de Gilson nous avaient donné un peu d'espoir. «Les 50 p. 100 de Gilson» que proposait le ministre l'avaient quelque peu assombri, et le projet de loi C-155, imposé par le premier ministre (M. Trudeau) et le caucus libéral du Québec, a anéanti tout espoir.

Le premier ministre, si sa déclaration de Calgary n'était pas que vaines paroles, doit retirer le projet de loi C-155, revenir aux recommandations de Gilson, ou mieux encore, à la solution proposée par le député de Végréville (M. Mazankowski). Nous devons avoir la liberté de choix. Il ne faut pas nous faire le boniment pour ensuite nous lier les mains.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MODIFICATION DES RÈGLES CONCERNANT LES MOTIONS ET LES RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le 13 novembre 1970, madame le Président, des députés de l'opposition se sont plaints au cours de la période des questions de ce que bien peu de ministres se trouvaient à la Chambre pour répondre aux questions. Après force discussions, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a invoqué le Règlement et proposé que la Chambre passe à l'ordre du jour. En vertu du Règlement en vigueur en 1970, les députés pouvaient proposer des motions et invoquer le Règlement au cours de la période des questions. Ils n'ont plus été autorisés à le faire à compter de 1971. Comme ils ne sont plus autorisés à le faire, j'estime que cette façon d'agir ne saurait passer pour un précédent.

Mme le Président: Je me demandais où le député voulait en venir avec cette déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement. Cependant, je doute que le moment soit bien choisi pour discuter de procédure.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SITUATION DU DISSIDENT SOVIÉTIQUE, ANATOLE CHTCHARANSKI

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, il y a 15 minutes, j'ai reçu un appel de New-York, de la femme d'un prisonnier de conscience, M. Anatole Chtcharanski. Aucun membre de sa famille ne l'a vu depuis 17 mois et pendant ce temps, il a fait une grève de la faim dont il a été largement question dans la presse internationale. On a fini par mettre fin à cette grève, mais de l'avis général, il est dans un piètre état physique. Dans une lettre que sa mère vient de recevoir il y a à peine quelques jours, il décrit avec force détails les symptômes qu'il ressent et tout semblerait indiquer qu'il aurait fait une crise cardiaque. Pourtant, il n'a reçu aucun traitement médical.

Cette affaire me bouleverse, madame le Président. Il avait été prévu qu'il rendrait visite à sa famille en juin, mais cette visite a été reportée à juillet. Je trouve qu'il est important qu'on profite de la visite de M. Gorbachev parmi nous pour rappeler que ces cas flagrants de violation des droits des gens comme M. Chtcharanski et d'autres ne passeront pas inaperçus. Je lui demande donc instamment d'intervenir dès son retour à Moscou pour que M. Chtcharanski soit remis en liberté et qu'il puisse rejoindre sa femme qu'il n'a pas revue depuis le jour de leur mariage en Israël.

Des voix: Bravo!

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LA COEXISTENCE DES NATIONS FONDATRICES

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, depuis la confédération, la question nationale qu'on voudrait bien régler une fois pour toutes au Canada est de savoir comment on fera pour répondre aux besoins de la francophonie dans notre pays. Trois grandes solutions possibles ont fini par surgir au fil des ans, du fait des diverses organisations sociales

qui se sont formées dans le pays, des échanges d'ordre technologique qui s'y sont effectués peu à peu, et de l'interdépendance économique qui a relié nos diverses régions. Ces solutions sont la séparation, l'assimilation et la coexistence.

Divers organismes et partis politiques canadiens, et même des députés fédéraux, ont directement, ou par mégarde, favorisé et encouragé, l'option de la séparation.

D'autres organismes canadiens, certaines personnalités occupant de hautes fonctions dans des bureaux ou organismes politiques et même certains députés fédéraux, sont réputés favoriser et même promouvoir l'option de l'assimilation.

Des hommes d'État, des Canadiens éclairés qui ont contribué à l'édification de la nation ont préconisé l'option de la coexistence et ils se sont employés à la faire mettre en œuvre. Cette solution est la seule qui soit acceptable aux yeux de la plupart de nos concitoyens, je m'inclus d'ailleurs dans ce nombre, surtout depuis le drame récent qui a entouré le rapatriement de la constitution. Depuis plusieurs décennies, le Canada a fait des pas de géant en faveur de cette option pratique de la coexistence des deux nations fondatrices, ces deux solitudes, ces deux entités linguistiques et culturelles. Il y a tout lieu de féliciter le Manitoba et de le tenir dans notre plus haute estime pour sa dernière initiative d'envergure historique. La nation entière attend que l'Ontario prenne une initiative semblable.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

L'APPROBATION DES ACQUISITIONS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui a présenté, hier, l'un des projets de loi les plus dangereux dont le Parlement ait été saisi depuis dix ans, le projet de loi sur la Corporation de développement des investissements du Canada. Cette société sera la plus importante société de portefeuille du Canada et elle pourra intervenir massivement sur le marché. Elle aura certains privilèges que ses concurrents du secteur privé n'ont pas.

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre que, en fait, la Corporation, lorsqu'elle décidera d'acheter ou de vendre une société, n'aura besoin que de l'accord du Cabinet et pas de celui du Parlement? Peut-il nous dire pourquoi, selon lui, celle-ci ne devrait pas avoir à solliciter l'accord du Parlement du Canada avant de pouvoir acheter d'autres sociétés?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je vois mal comment le député a pu lire dans le projet de loi qui a été déposé à la Chambre hier que ce projet de loi était l'élément le plus dangereux qu'il ait vu depuis longtemps. En fait, au contraire, il s'agit d'un document extrêmement positif qui répond à une préoccupation que le gouvernement avait, préoccupation que le président du Conseil du Trésor du gouvernement précédent avait également, mais lui, il n'a pas eu l'imagination de trouver une solution à ce genre de problèmes. C'est donc d'assurer d'abord une gestion plus rigoureuse de certaines sociétés qui sont possédées à 100 p. 100 par le gouvernement, ensuite, d'assurer la remise à

l'entreprise privée de certaines actions que détenait le gouvernement dans la Corporation de développement du Canada et de servir également de sources importantes de conseils pour le gouvernement dans la gestion de certains avoirs du gouvernement.

Avant que cette nouvelle Corporation ne puisse faire quelque acquisition que ce soit, elle devra s'en référer au Cabinet qui autorisera ou non la Corporation à faire une telle transaction. De plus, j'aimerais indiquer au député qu'il a dû remarquer que le projet de loi qui a été déposé obligera la Corporation à déposer ses programmes d'investissements et que ces documents auront l'occasion d'être examinés de façon attentive et rigoureuse par un comité permanent de cette Chambre.

[*Traduction*]

LES POUVOIRS DE LA CORPORATION—L'IMMUNITÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, maintenant que le ministre s'est défoulé grâce à cette intervention, répondra-t-il à la question? Pourra-t-il confirmer que, dans les faits, la Corporation peut se passer de l'accord du Parlement pour l'achat de n'importe quelle société pourvu qu'elle utilise ses fonds propres? Pourrait-il également nous dire s'il est vrai que la Corporation, à titre de mandataire de Sa Majesté, ne sera pas tenue de respecter les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la législation fédérale relative à la publicité trompeuse et mensongère?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que le député, au lieu de qualifier le genre de réponse qui lui est donnée, devrait plutôt porter toute son attention à bien écouter et à relier la réponse aux questions que lui-même a posées. Je vais lui indiquer en réponse à la question qu'il me renouvelle, au sujet de l'autorité de la nouvelle Corporation pour faire des acquisitions, il peut le lire dans le projet de loi, qu'avant d'utiliser des fonds pour faire quelque acquisition que ce soit, cela devra être soumis au Cabinet. De plus, la Corporation devra déposer des plans opérationnels, des projets d'investissements d'immobilisations, et ces projets devront être examinés par des comités de la Chambre, ce qui permettra justement aux parlementaires de faire un examen attentif et rigoureux si, bien entendu, les députés qui sont membres du comité sont rigoureux eux-mêmes, contrairement au député qui pose les questions, et on pourra ainsi avoir un examen attentif des projets de la Corporation.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL VÉRIFIE LES LIVRES DE LA CORPORATION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ce sont des sottises. Le ministre ne se rend-il pas compte que le projet de loi qu'il a présenté prévoit que le plan d'investissement prend effet sitôt l'accord du Cabinet obtenu? On n'a fixé aucun délai quant à la présentation au Parlement. A titre de mandataire de Sa Majesté, la société n'est pas tenue d'obtenir l'accord du Parlement.

Le ministre pourrait-il maintenant répondre en toute honnêteté et en toute franchise à l'une des deux questions que je lui ai posées? Pourrait-il également dire à la Chambre pourquoi il n'est absolument pas prévu que le vérificateur général puisse avoir accès aux livres comptables de la Corporation? Peut-il confirmer à la Chambre et aux Canadiens que le vérificateur général aura ce droit et pourra effectuer des vérifications complètes des activités de la Corporation, la plus importante et la plus dangereuse société de portefeuille du Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, hier le ministre responsable de la Corporation de développement des investissements du Canada a indiqué lors d'une conférence de presse qu'il étudiait encore la question de l'examen de la vérification des livres de la Corporation par le vérificateur général du Canada. J'aimerais cependant lui indiquer que déjà des sociétés de vérificateurs privées font l'examen des sociétés dont le nouvel actionnaire est la Corporation de développement des investissements du Canada, que la question de l'examen par le vérificateur général du Canada est toujours à l'étude par le ministre responsable et que nous aurons probablement l'occasion, lorsque nous serons à l'étape de l'examen de ce projet de loi article par article en comité, d'examiner plus à fond cette question avec le ministre responsable. Maintenant j'aimerais indiquer également au député que pour la première fois les comités permanents de la Chambre auront l'occasion de faire l'examen en profondeur des états financiers des diverses sociétés qui seront contrôlées par la nouvelle Corporation.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LE DÉPÔT DU BILAN FINANCIER

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, mes questions s'adressent au président du Conseil du Trésor qui sait bien à quel point le gouvernement méprise la loi relative aux sociétés de la Couronne. Il sait pertinemment que le 13 avril dernier, il avait promis à la Chambre de déposer un rapport sur la situation de Canadair. Le 19 mai, son secrétaire parlementaire a fait la même promesse. Le président du Conseil du Trésor sait-il qu'en vertu de l'article 75 de la loi sur l'administration financière, toute société de la Couronne est tenue de déposer un bilan financier trois mois après la fin de son exercice? Sait-il aussi que le même article exige que le bilan soit déposé au Parlement 15 jours après avoir été soumis au Cabinet?

Des voix: La question.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Blenkarn: Où sont les rapports?

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. Le député a-t-il une question à poser? Il s'est contenté d'énumérer bien des choses.

M. Blenkarn: Oui, bien sûr. J'y arrive.

Mme le Président: Alors écoutons la question.

M. Blenkarn: Madame le Président, nous en arrivons à ma question. Où sont les rapports? Pourquoi n'ont-ils pas été déposés? Pourquoi le gouvernement du Canada laisse-t-il Canadair passer outre à la loi?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne peux accepter ce qu'a dit le député au début de sa question. Je me trompe peut-être mais je ne pense pas que la fin de l'année soit arrivée pour Canadair. Je vais me renseigner. Comme mon collègue, je tiens à ce que la loi sur l'administration financière soit respectée.

M. Blenkarn: Il est étonnant que le président du Conseil du Trésor ignore à quelle date prennent fin les exercices des sociétés dont il a eu la responsabilité.

L'APPROBATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor sait également qu'aux termes de l'article 70 de la loi sur l'administration financière, le budget des dépenses d'immobilisation d'une société de la Couronne doit être approuvé par le gouvernement et déposé à la Chambre. Comment le ministre peut-il se présenter à la Chambre en réclamant 240 millions pour Canadair . . .

M. Nielsen: A genoux.

M. Blenkarn: Sans même déposer le budget des dépenses d'immobilisation, tout en affirmant que cet argent servira à accroître le capital de la société?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, cette demande de crédit supplémentaire sera étudiée par les comités compétents de la Chambre. Les comités concernés voudront sûrement s'assurer qu'ils ont toutes les données financières dont ils ont besoin. D'ailleurs je communiquerai avec le ministre responsable pour l'aider à fournir toutes les données acquises.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et a trait au projet de loi concernant la Corporation de développement des investissements du Canada. Je dois dire au ministre que nous, du Nouveau parti démocratique, estimons que les sociétés de la Couronne doivent rendre des comptes, être exemptes de favoritisme et qu'elles doivent agir ouvertement si l'on veut qu'elles continuent d'exister.

Si le ministre se donnait la peine d'examiner le projet de loi, ne s'accorderait-il pas à dire avec moi que les personnes associées à la CDIC se recrutent dans la même vieille bande, les Strong, Bell, Austin et Cohen, soit le vieux clan du PEN, le retour des Jedi si vous préférez, qui ont la réputation d'être élitistes et indépendants, peu disposés à rendre des comptes au Parlement? Comment le ministre peut-il dire que la CDIC est responsable et rendra des comptes au Parlement alors qu'en fait elle sera presque complètement régie à coup de décrets du conseil?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je suis un peu étonné de la question du député, parce que j'ai été agréablement surpris quant à moi de lire en manchette dans un quotidien aujourd'hui justement que la nouvelle Corporation permettrait aux parlementaire, et au public en général d'abord, d'obtenir plus d'information sur ce qui se passe au sein de ces sociétés, et également aux parlementaires d'interroger les responsables de la gestion de ces sociétés et de rendre des comptes au Parlement. Des dispositions du projet de loi obligeront la société mère à déposer régulièrement des plans financiers des sociétés affiliées, ce qui permettra aux parlementaires de poser des questions, d'obtenir une meilleure information sur la gestion, et de rendre des comptes de façon beaucoup plus détaillée aux autres parlementaires et au public en général sur la gestion et le fonctionnement de ces sociétés.

[*Traduction*]

M. Waddell: Il faudrait que le ministre ait essayé de contester un décret du conseil, comme je l'ai fait à propos du pipeline. Il m'a fallu trois ans pour obtenir l'audience d'un tribunal.

M. Lalonde: Vous n'avez pas eu gain de cause.

LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire de portée plus générale. Si le ministre se donne la peine de lire le projet de loi, il verra qu'il comporte des objectifs contradictoires. Il s'agit tout d'abord de privatiser. Deuxièmement, de disposer d'un droit de regard sur l'industrie, afin d'obtenir des renseignements sur les sociétés. Enfin, il y est question d'un plan, ce qui fait davantage penser à la planification économique moderne et socio-démocrate. Le ministre pourrait-il nous dire lequel de ces trois objectifs est le véritable?

M. Hnatyshyn: Souriez, Svend.

M. Waddell: Je sais que les conservateurs ne sont pas d'accord. Ils veulent la liquider.

M. Beatty: Qui l'achèterait?

M. Waddell: Le gouvernement se propose-t-il en fait—car cet objectif demeure ambigu—de commencer à faire de la planification économique moderne pour résoudre la crise du chômage qui sévit au Canada, en recourant en partie à des sociétés de la Couronne ou cherche-t-il tout simplement à fournir à la vieille bande des Austin et Cie un instrument, un outil qui leur permette de se livrer à des jeux de puissance et de laisser dans le vague les intentions du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, dans un premier temps, j'aimerais rappeler au député les quatre grands objectifs de la Corporation. D'abord il sait que le gouvernement et tous les contribuables canadiens étaient préoccupés de la façon dont fonctionnaient certaines sociétés. Je n'ai pas à donner d'exemple. Je suis convaincu que tous les parlementaires ici en ont à l'esprit. Il était donc nécessaire de prendre des mesures draconiennes afin d'assurer une gestion rigoureuse de ces sociétés et d'apporter une réponse de nature commerciale à des problèmes commerciaux auxquels ces sociétés avaient à faire face. Le premier objectif qu'a à remplir cette corporation c'est donc d'apporter plus de rigueur dans la gestion de ces sociétés.

Le deuxième objectif est le suivant. On sait que le gouvernement détient des actions de plusieurs sociétés qui pourraient facilement retourner à l'entreprise privée lorsque les conditions du marché permettront aux contribuables canadiens de réaliser un bon profit sur la vente de ces actions. Voilà le deuxième objectif qu'aura à atteindre la Corporation.

Le troisième objectif . . .

Mme le Président: A l'ordre! La réponse de l'honorable ministre est un peu longue.

[*Traduction*]

LES OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que le nouvel organisme de chapeautage sera autre chose que la plus récente manifestation du capitalisme d'État bureaucratique auquel nous avons eu droit de la part des libéraux au fil des ans?

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Vous voulez rire!

M. Hnatyshyn: L'auteur?

M. Blaikie: Le premier ministre entend-il veiller à ce que, à l'avenir, les sociétés de la Couronne deviennent un instrument dans la poursuite d'une autre forme de développement économique authentique, qu'elles soient tenues de répondre de leur activité en fonction autant des indicateurs de productivité sociaux et environnementaux que des critères traditionnels de rentabilité . . .

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: . . . qu'il s'agira d'une sorte de planification économique . . .

Des voix: Plus fort!

M. Blaikie: Entend-il veiller à ce qu'il s'agisse d'une sorte de planification économique dont les Canadiens auront véritablement le contrôle . . .

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Ou bien . . .

Mme le Président: A l'ordre. Cette énumération et ce long préambule dépassent un peu les bornes comme entrée en matière à une troisième question sur un même sujet. Je demande au député de bien vouloir en venir sans plus de détours à sa question.

• (1430)

M. Blaikie: Allons-nous voir les sociétés de la Couronne continuer d'être simplement les copies conformes de leurs homologues du secteur privé?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, j'invite seulement le député à lire attentivement l'importante déclaration qui a été faite par le ministre responsable hier, laquelle indique les grands objectifs de la Corporation, et comment cet outil que le gouvernement se donne servira à régler certains problèmes actuels et ceux qui pourraient éventuellement se poser au gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU MEXIQUE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire du Mexique dirigée par le sénateur Celso Humberto Delgado Ramirez.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DE L'OPPOSITION À MALTE

Mme le Président: Je tiens également à signaler à la Chambre la présence à notre tribune du chef de l'opposition à Malte, M. Eddie Fenech Adami.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LE CONFLIT FRONTALIER DU BANC GEORGES—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La Cour internationale à La Haye est saisie à l'heure actuelle du conflit frontalier du Banc Georges qui oppose les États-Unis et le Canada. Le premier ministre est-il au courant de la récente proclamation présidentielle selon laquelle, en cas de conflit, la ligne de démarcation de la zone économique exclusive sera établie par les États-Unis et les autres États en cause selon des principes d'équité? Dans l'affirmative, va-t-il aborder la question avec le président des États-Unis à Williamsburg pour s'assurer que les États-Unis ne feront rien avant que la Cour internationale à La Haye ait rendu sa décision sur la ligne de démarcation du Banc Georges?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens tout d'abord à signaler au député et à la Chambre que la conférence de Williamsburg a été organisée non pas pour nous permettre d'avoir des discussions bilatérales avec le président des États-Unis, mais plutôt pour que les participants discutent des questions à l'ordre du jour du Sommet économique, et plus particulièrement de l'importance d'une reprise économique durable tant dans les pays industrialisés que dans les pays du tiers monde. Je n'ai donc pas l'intention d'avoir d'entretiens bilatéraux avec le président Reagan sur des questions précises.

Si j'ai bien compris la nature de la proclamation, et je dois dire que je n'en avais pas entendu parler auparavant, il semble n'y avoir rien de mal à ce que le président dise que toute solution s'inspirera de principes d'équité. Je pense que c'est à cela que nous pouvons nous attendre maintenant que cette question a été renvoyée à la Cour internationale. Nous espérons que celle-ci basera sa décision sur des principes d'équité et de droit international. C'est là dessus que nous comptons, et rien n'a changé à ce sujet.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE S'ENTRETENIR DE LA QUESTION AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse. Je reconnais que c'est une question épineuse à débattre à la réunion de Williamsburg.

Néanmoins, puisque le Canada prétend que la ligne de démarcation sur le Banc Georges devrait être à égale distance du Canada et des États-Unis, alors que les Américains réclament l'entière propriété de ce banc, le premier ministre veut-il s'engager à s'entretenir avec le président des États-Unis, en temps opportun, pour lui faire comprendre que la décision des États-Unis de fixer une zone économique à 200 milles marins des côtes complique encore davantage le litige qui oppose nos deux pays à propos des limites territoriales et qu'elle risque de créer un précédent qui nuira au règlement d'autres conflits frontaliers internationaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, la décision des États-Unis de fixer à 200 milles leur zone économique ne diffère pas de celle que nous avons prise il y a quelques années et que la Conférence sur le droit de la mer a acceptée. Là n'est pas la question. Le député me semble en retard de quelques années. Cette situation est déjà réglée. Évidemment, la ligne de démarcation suscite des divergences d'opinions, quant à savoir si elle doit être tirée dans le sillon ou correspondre à une ligne équidistante.

Toute cette affaire a été résolue au cours des négociations bilatérales avec les États-Unis. Comme le Sénat américain a rejeté la solution, nous avons fait appel à un tribunal d'arbitrage international. Notre cause n'a pas encore été entendue. Aucun des deux pays n'a cherché à la soustraire à la compétence de ce tribunal auquel nous avons mutuellement consenti de nous adresser.

L'ADMINISTRATION

LES MEMBRES DU COMITÉ DU CABINET QUI S'OCCUPE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Peut-il dire à la Chambre s'il a été nommé récemment membre de l'important comité du cabinet qui s'occupe du développement économique?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Je m'excuse, madame le Président, mais je n'ai pas entendu le début de la question du député.

[*Traduction*]

M. Lewis: Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est actuellement membre du comité stratégique du cabinet qui s'occupe du développement économique?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je crois que ces questions doivent être adressées au leader du gouvernement à la Chambre des communes, et non à chaque ministre individuellement.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE PARTIE DU COMITÉ

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au président du Conseil privé. Étant donné l'importance de la Corporation de développement des investissements du Canada, comme cette société semble rendre compte de son activité par l'intermédiaire d'un sénateur et que le ministre du Revenu national a longuement exposé l'importance stratégique de cette société dans notre économie, le premier ministre ou le gouvernement n'estiment-ils pas que le ministre qui présente tous ces compte rendus ne devrait pas faire partie du comité du cabinet qui s'occupe du développement économique?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la liste des membres des divers comités du Cabinet est déposée régulièrement à la Chambre des communes, et j'invite mon savant collègue à en prendre connaissance. Il pourra constater s'il y a des changements. Évidemment nous les ferons connaître en temps utile, mais nous avons pris l'habitude depuis les dernières élections de déposer régulièrement la liste indiquant la composition des divers comités du Cabinet.

* * *

LE LOGEMENT

LA SUBVENTION DE $3,000—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement, je sensibilisais mes collègues de la Chambre des communes au fait que le gouvernement canadien semblait avoir abandonné le 4 mai dernier son programme des $3,000 visant à encourager l'accès de la propriété, lequel a soulevé plusieurs questions. Je remarque la présence du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je lui adresserai maintenant cette question: Suite à plusieurs représentations de milliers de Canadiens, des locataires qui voulaient en profiter et devenir propriétaires en vertu du programme fédéral d'encouragement

de l'accès à la propriété, est-ce que le ministre, suite à plusieurs rencontres de députés de ce côté-ci qui ont fait part des demandes de milliers de résidents canadiens, a l'intention de prolonger le programme et d'accepter les demandes des personnes qui sont déjà enregistrées aux divers bureaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à travers le Canada?

Il s'agit de personnes qui ont déjà indiqué leur intention d'acheter des maisons, mais les intempéries que l'on a connues au cours des derniers mois ont sûrement retardé le début des constructions. Alors je demande au ministre responsable s'il désire annoncer les intentions du gouvernement suite aux demandes de ces milliers de Canadiens qui ont été formulées par le caucus.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie l'honorable député de poser cette question très importante. Je m'étonne d'ailleurs que le porte-parole de l'opposition à qui j'avais dit que je serais prêt à répondre dans les 48 heures ne l'ait pas fait. Je suis, en effet, très heureux de dire à la Chambre qu'à la suite de consultations avec le Conseil des ministres, et en particulier avec le ministre des Finances, le gouvernement est disposé à accepter toutes les demandes valables qui ont été déposées au bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement jusqu'au 5 mai, c'est-à-dire la date où nous avons cessé d'accepter des demandes.

Je voudrais également dire à la Chambre que dans le cas des régions isolées, les régions rurales où on ne pouvait pas commencer les travaux, nous continuerons à recevoir des demandes jusqu'au 15 juin pour accommoder ces personnes qui vivent dans des secteurs du pays où il est plus difficile de construire.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS AVEC LA POLOGNE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme les alliés occidentaux vont se réunir à Williamsburg au cours de la fin de semaine qui vient pour s'occuper des problèmes de dettes étrangères de beaucoup de pays, est-ce que le premier ministre va aborder le cas de la Pologne, débiteur international de moindre importance que le Brésil et le Mexique? Nos échanges avec la Pologne ont souffert de ce que nous avons suivi la ligne Reagan. Est-ce que le premier ministre va adopter à Williamsburg une position canadienne qui nous permette de rétablir nos relations commerciales avec la Pologne? Plus particulièrement, quelles mesures le premier ministre va-t-il prendre, avec ou sans ses partenaires du sommet, pour renouer les échanges avec la Pologne?

• (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il faudrait que la réponse à cette question particulière soit donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne puis affirmer qu'il y ait des mesures précises d'envisagées, au-delà de celles que nous avons déjà prises et que nous poursuivons.

Sur la question générale de l'endettement des pays du tiers monde ou des pays faibles, c'est là un sujet de préoccupation qui ne manquera certainement pas d'être examiné à Williamsburg, et à défaut de mes collègues j'ai quant à moi l'intention de l'aborder. Il est certain qu'il faut songer non seulement aux gros débiteurs, mais aux douzaines d'autres de moindre importance, qui tous risquent de voir leur économie et leur régime menacés si l'on ne s'occupe pas de leur dette.

L'OUVERTURE DE CRÉDITS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'aimerais traiter de cette question un peu plus en profondeur. La Pologne est notre troisième client en importance pour le grain, et elle a l'habitude de mieux régler ses achats que le Mexique et le Brésil à qui nous avons également fait crédit. Est-ce que le gouvernement canadien va ouvrir des crédits à la Pologne pour l'achat de grain canadien, pour nous permettre de vendre une partie des deux millions de tonnes métriques de blé gelé et avarié que nous avons sur les bras et que les Polonais veulent acheter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la Chambre sait que nous avons ouvert des crédits à la Pologne pour l'achat de blé.

M. Benjamin: Pas récemment.

M. Trudeau: Si le député demande d'autres mesures en ce sens, je me verrai contraint encore une fois de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de répondre.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE AU SOMMET DE WILLIAMSBURG

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais revenir avec le premier ministre sur le sommet de Williamsburg et parler à nouveau des remarques, pas si amusantes que cela, du premier ministre concernant l'attitude belliqueuse du président des États-Unis.

Depuis qu'il a fait ces remarques, le premier ministre a-t-il eu des entretiens personnels avec le président Reagan à ce sujet et, pour jouer son rôle de médiateur honnête essayant de maintenir l'impartialité du Canada à l'égard de l'Union soviétique et des États-Unis, le premier ministre a-t-il l'intention de soulever, au sommet de Williamsburg, la question des accords de détente que les États-Unis ont laissé tomber après l'invasion de l'Afghanistan?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, une fois de plus le chef de l'opposition a réussi, dans sa question, à déformer mes propos. Il a parlé à quatre ou cinq reprises au moins, dans cette Chambre, de mes déclarations sur l'attitude belliqueuse du président des États-Unis. Ou bien le chef de l'opposition est bien crédule et il ne lit que les titres, puisque je reconnais que c'est ce qui figurait dans le titre, ou il est décidé à ne pas reconnaître le sens véritable de ce que j'ai dit. Je voudrais citer les propos que j'ai tenus lors de cette entrevue avec un représentant du *Toronto Star* pour qu'ils figurent au compte rendu. Je parlais des pacifistes et voici ce que j'ai dit:

Ils . . .

C'est-à-dire les pacifistes.

. . . manifestent contre ce qu'ils . . .

Ce sont toujours les pacifistes.

. . . voient comme la politique d'un président américain qui, à tort ou à raison, est considéré comme belliqueux, . . .

Dans cette phrase, ce n'est pas moi qui dis que le président des États-Unis est belliqueux. J'explique qu'il est considéré, à tort ou à raison, comme belliqueux par les pacifistes. Le député voudrait peut-être reformuler sa question, il voudrait peut-être même revoir entièrement sa façon de penser . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . de manière à essayer de poser des questions qui soient basées sur la vérité et non sur de pures inventions de la presse.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Madame le Président, la prochaine fois qu'il prendra la parole, le premier ministre pourra me donner une réponse, car elle a dû se perdre dans toutes ses explications, qui ne mentionnent d'ailleurs pas ses observations ultérieures sur ce qui peut justifier cette opinion au sujet du bellicisme du président des États-Unis.

LA POSITION DU CANADA RELATIVEMENT À LA DÉTENTE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, après avoir répondu à la question que je viens de lui poser et à laquelle j'attends encore une réponse, le premier ministre peut-il nous dire si, étant donné que les accords de détente que les États-Unis ont laissé tomber après l'invasion de l'Afghanistan et étant donné la menace que représentent pour la détente les gouvernements prosoviétiques qui ont pris le pouvoir en Angola, en Éthiopie, au Sud-Yémen et en Afghanistan, ainsi que la détérioration des relations qui en résulte, il estime que cela vaut la peine, pour le Canada, de continuer à se faire le champion de la détente, compte tenu de ces circonstances et du fait que les États-Unis ont laissé tomber ces accords? Le premier ministre a-t-il l'intention d'aborder ces questions à Williamsburg?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, sans aucun doute.

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre a oublié de répondre à un aspect important de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Cousineau: C'est absurde!

M. Nielsen: Depuis qu'il a fait ces déclarations, le premier ministre s'est-il entretenu avec le président Reagan au sujet de ces questions?

M. Lalonde: Quelles questions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai eu bon nombre d'entretiens avec le président Reagan au cours des ans, parfois lors de visites en personne, d'autres fois au téléphone, et ainsi de suite. Dernièrement, je me suis entretenu à deux reprises avec lui, une fois à Washington, à la Maison-Blanche, il y a à peu près deux semaines et demie, et la fois suivante, au téléphone, il y a une dizaine de jours. C'est non pas dimanche dernier, mais celui d'avant que le président m'a téléphoné de Camp David, juste au moment où je partais pour ma ville préférée, Edmonton.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Les habitants de cette ville vous aiment également, Pierre.

M. Trudeau: Et à nouveau, nous avons poursuivi notre conversation commencée à Washington, au sujet du désarmement.

M. Nielsen: Au sujet de ces déclarations?

M. Trudeau: Madame le Président, tout ce que je puis dire, c'est que je ne suis pas certain que le président Reagan ait été au courant de ces déclarations. S'il l'était, je puis donner l'assurance au député qu'il en connaissait le contenu exact, et non des propos déformés comme ceux que le député a cités et qui ont paru dans les journaux.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Avant ou après votre entretien?

* * *

LES PÊCHES

LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE DE LA CÔTE EST—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme il le sait, la Georgetown Seafoods Ltd. de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres sociétés de traitement du poisson dans la région de l'Atlantique attendent désespérément que le gouvernement donne suite aux rapports Kirby qui recommandent d'allouer des millions de dollars à la restructuration. Étant donné que le gouvernement a eu plusieurs mois pour négocier cette restructuration avec les sociétés intéressées, les banques, les pêcheurs et les ouvriers des usines de traitement, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et, indirectement, aux parties en cause quelles mesures le gouvernement entend prendre pour s'attaquer à ce problème urgent?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, mon collègue fait allusion à l'énorme problème qui se pose pour plus de 60 usines de la région de l'Atlantique, y compris le Québec, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Des avoirs de plus de 500 millions de dollars, des milliers de travailleurs et 60 usines sont en cause et, comme le député le sait, les industries dans les diverses provinces relèvent des gouvernements provinciaux.

• (1450)

Étant donné qu'il s'agit là d'une industrie clé, le gouvernement fédéral a décidé de tout faire pour la protéger contre des faillites majeures. Nous négocions actuellement intensivement avec tous nos partenaires. Il y a deux jours, par exemple, nous avons eu le plaisir de recevoir le premier ministre Peckford ici à Ottawa. La réunion a été présidée par mon collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique, et le ministre qui représentait la province de Terre-Neuve. J'espère que nos efforts des derniers mois se traduiront très bientôt par la réouverture du plus grand nombre possible d'usines. Je ne peux pas promettre au député que toutes les usines vont rouvrir leurs portes. J'essaie de trouver la formule idéale . . .

Mme le Président: A l'ordre.

LES CRÉDITS FÉDÉRAUX PROMIS

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Hier soir, Radio-Canada nous apprenait que le gouvernement fédéral avait déjà décidé d'injecter 100 millions de dollars dans sa politique de réorganisation dont j'ai parlé tout à l'heure. Le ministre pourrait-il confirmer cette nouvelle? Pourrait-il nous dire au moins quand on fera une annonce officielle? En ce qui concerne cette réorganisation, pourrait-il nous assurer également que la Georgetown Seafood, dans l'Île-du-Prince-Édouard, pourra poursuivre ses activités comme une entreprise à part entière, disons dans le contexte d'une politique globale, et qu'elle ne deviendra pas l'arrière-court de quelque grande entreprise qui va l'étouffer en l'empêchant de devenir une compagnie rentable et prospère?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je sais bien à quoi pense le député, mais il ne voudrait certes pas que je lui dise à combien s'élèvera l'aide du gouvernement fédéral car cette question est au cœur même des négociations qui ont lieu actuellement avec les créanciers. Le député s'attend sûrement à ce que les provinces assument leur part de cette aide. Les banques et les institutions financières devront, elles aussi, avancer des crédits. Il ne faut pas oublier que nous représentons tous les contribuables canadiens. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités, mais il serait maladroit de ma part de dévoiler nos batteries au début des négociations. Quant à l'usine en question, ce n'est pas ainsi que nous envisageons son avenir pour l'instant. Nous tâchons d'insuffler une nouvelle vie à des compagnies qui sont, à toutes fins utiles, en faillite et plus tard nous nous occuperons des différentes usines chacune en particulier.

[*Français*]

LES PÊCHES

LES CONFLITS AVEC LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et elle concerne les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. Il existe une querelle entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral a le contrôle des permis de pêche et le gouvernement provincial exerce celui des compagnies de pêche. Est-ce que le ministre est prêt à résoudre ces problèmes avec le gouvernement provincial afin que les pêcheurs puissent continuer de faire leur travail?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Ce dernier serait sans doute intéressé de savoir que les représentants de Pêcheurs-Unis, dont Madelipêche est l'une des filiales, sont venus voir le gouvernement canadien pour demander son aide. Aujourd'hui je suis heureux de dire que la plupart des usines de Pêcheurs-Unis sont rouvertes grâce à la seule contribution financière du gouvernement canadien. Nous avons déjà versé plus d'un million de dollars en deux semaines. Les premières factures qu'on a payées pour rouvrir ces usines sont les comptes du gouvernement du Québec, mais nous sommes prêts à aller jusqu'à cette limite. La seule usine qui n'a pas ouvert ses portes, c'est la seule usine des Pêcheurs-Unis dont le gouvernement du Québec voudrait avoir les permis. Si c'est une question d'argent, nous sommes prêts à aider, si c'est une question d'administrateurs, nous sommes aussi prêts à aider, mais si c'est une question de permis, c'est une façon, à mon avis, inacceptable pour avoir accès aux ressources.

L'URGENCE DE RÉGLER LES PROBLÈMES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, c'est une question de coopération fédérale-provinciale et je veux savoir si le ministre est conscient du fait que les bureaux fédéraux aux Îles-de-la-Madeleine sont occupés à cause de cette querelle fédérale-provinciale, et il est vraiment très urgent de résoudre ces problèmes pour tout faire afin de permettre aux pêcheurs de gagner leur vie.

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je dois dire à l'honorable député qu'avant que le gouvernement du Québec saisisse les bateaux, il m'a demandé si on pouvait lui transférer les permis. J'ai répondu par la négative. Depuis ce temps-là, il a saisi les bateaux, et aujourd'hui ce n'est pas comme l'honorable député le dit, une question de relation fédérale-provinciale, c'est une question de chantage et pis encore. Je comprends fort bien que pour les gens des Îles, leurs responsabilités se limitent à leur usine. Mais je dis à l'honorable député: Si je permets à un créancier, fût-il le gouvernement d'une des provinces, de saisir, il y a 60 autres usines où les créanciers peuvent aussi passer à l'action et saisir pour se protéger. Et à ce moment-là, on constate des faillites en cascades dans toutes les Maritimes, et ma responsabilité, c'est de penser au bien de l'ensemble.

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT—LE RETRAIT DES SOMMES VERSÉES AU RÉGIME

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement que je m'adresse. Je tiens en premier lieu à le remercier d'avoir répondu favorablement aux instances des requérants et des députés de ce côté-ci. Étant donné que les gens n'arrivent toujours pas à comprendre tous les aspects du Régime enregistré d'épargne-logement et qu'ils ne peuvent vraisemblablement pas en retirer les sommes versées sans certaines directives, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il entend publier ces directives ou présenter un projet de loi pertinent, de façon que les gens puissent se prévaloir du programme annoncé dans le cadre du budget?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je prie le député de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir lui donner une réponse complète. Il sait que ce n'est pas moi qui gère ce programme. Bien que nous nous soyons efforcés, de concert avec le ministère des Finances et le ministère du Revenu national, de fournir le plus de renseignements possible aux bureaux de la SCHL, j'ai ouï-dire que certains établissements distribuaient de l'argent. Il s'agissait selon moi de tirer certains détails au clair, et c'est maintenant chose faite. Cependant, pour obtenir des précisions, je vais communiquer avec mes collègues qui sont plus compétents que moi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Êtes-vous en train de nous dire que vous êtes incompétent?

L'APPLICATION DU PROGRAMME AUX LOCATAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, peut-être le ministre des Finances pourrait-il m'éclairer sur un aspect particulier. Étant donné que ce programme semble traiter injustement les gens qui louent des appartements ou des maisons, et puisqu'il est censé stimuler le secteur de l'ameublement, le ministre pourrait-il envisager d'offrir à ces gens-là des avantages analogues à ceux qu'il offre déjà aux propriétaires?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, la disposition dans le Budget concerne l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne-logement et ce sont ceux qui sont admissibles aux régimes enregistrés d'épargne-logement qui pourront utiliser cette disposition.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONDS POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—LE DÉBLOCAGE DES SOMMES PRÉVUES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je vais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Celle-ci concerne le fantomatique fonds 345 pour le progrès économique des autochtones. Quand le ministre aura rejoint sa place, pourrait-il nous dire si le Cabinet a autorisé le déblocage des sommes prévues au titre de ce fonds et si la décision du cabinet va dans le sens des recommandations du mémoire qui lui a été soumis le 29 avril 1983?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le cabinet étudie actuellement la question. Une déclaration devrait être faite sous peu.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LA VÉRIFICATION INTÉGRÉE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport du Vérificateur général du Canada sur le suivi de la vérification intégrée en 1980 sur la Chambre des communes.

* * *

• (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine et pour la plus grande partie possible de la semaine prochaine.

M. Pinard: Madame le Président, demain vendredi, quatre points sont à l'ordre du jour. Tout d'abord, 45 minutes sont prévues pour lancer le débat sur les oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la province de l'Alberta qui portent les numéros 5 et 6 dans le *Feuilleton*. J'ai consulté mes homologues et nous avons décidé que si l'on a fait le tour du problème en 45 minutes, ce qui me semble un laps de temps suffisant, nous n'aurons plus à y revenir. Dans le cas contraire, nous en reprendrons l'étude à une date ultérieure.

Ensuite, nous franchirons toutes les étapes de l'étude du projet de loi qui sera déposé tout à l'heure et qui vise à modifier les dispositions de la loi sur les traitements relatives aux lieutenants-gouverneurs. Nous nous sommes entendus pour qu'un député par parti prenne la parole.

En troisième lieu, nous étudierons deux résolutions en vue de la nomination de MM. Inger Hansen, C.P. et John W. Grace respectivement aux postes de Commissaire à l'information et de Commissaire à la protection de la vie privée. Nous nous sommes entendus pour que deux députés par parti interviennent.

Quatrièmement, nous étudierons le projet de loi C-152, concernant l'organisation du gouvernement. Tel est l'ordre du jour pour demain.

[*Français*]

Je désigne lundi comme journée de l'opposition. Mardi, nous allons continuer, si nous ne l'avons pas terminée aujourd'hui, l'étude du projet de loi C-151 qui autorise le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent. Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture, et il est urgent que ce projet de loi soit adopté. Mercredi sera réservé aux affaires inscrites aux noms des députés. Et pour jeudi prochain, nous avons conclu une entente entre les partis pour que le projet de loi C-156, Loi nº 3 modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et les amendements relatifs à cette loi, puisse être adopté à toutes les étapes avant 18 heures, ou à 18 heures au plus tard.

Voilà donc l'ordre des travaux pour la semaine prochaine.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—L'APPLICATION DE LA RÈGLE DES HUIT HEURES DE DÉBAT—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je voudrais statuer sur la question soulevée quant à l'inclusion du temps consacré aux rappels au Règlement dans la durée des discours et le temps global alloué pour un débat. Après avoir étudié très attentivement les arguments invoqués, voici ce que j'ai à dire au sujet de la question de fond qui m'a été soumise jeudi dernier.

Je tiens d'abord à signaler que je n'ai pas l'habitude d'examiner les objections relatives à des décisions rendues par le vice-président ou les présidents suppléants. Nous savons tous que les décisions rendues par le Président, conformément à notre Règlement et à nos usages, sont sans appel. Si j'ai bien voulu entendre les arguments du député, c'est parce qu'il a précisé que le président suppléant l'avait invité à le faire le 16 mai, mais je tiens à dire que les décisions d'un président suppléant sont sans appel, au même titre que celles du Président.

Deuxièmement, le président suppléant a statué sur le fond du problème. Sa décision est parfaitement justifiée et conforme à notre Règlement et à nos usages, en ce sens qu'on ne soustrait jamais le temps consacré aux rappels au Règlement du temps global attribué à l'étude d'une question. C'est la règle générale. Néanmoins, comme l'a dit le député de Hamilton Mountain (M. Deans), la présidence est libre de prolonger le temps de parole d'un député si elle estime qu'il a été indûment interrompu par des rappels au Règlement. C'est au Président d'établir s'il y a lieu de prolonger le temps total alloué pour le débat.

L'habitude d'inclure le temps consacré aux rappels au Règlement dans la durée totale du débat ne date pas d'hier. Nous le faisions déjà avant d'adopter le nouveau Règlement, c'est-à-dire avant septembre 1982, et je ne vois aucune raison pour changer cela.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je voudrais des éclaircissements au sujet de votre décision concernant les rappels au Règlement. Vous avez dit, je crois, que les décisions des présidents suppléants étaient sans appel, au même titre que celles du Président. Puis-je demander quand le vice-président et les deux présidents des comités pléniers jouent le rôle de président suppléant, car la décision en question avait été rendue par le vice-président. Le Règlement prévoit clairement qu'on peut faire appel d'une décision rendue par le vice-président. Il existe une procédure à cet effet. Par conséquent, la situation est différente selon qu'il s'agit du Président ou du vice-président. Quand le vice-président et le président d'un comité plénier agissent-ils en tant que présidents suppléants? Il n'y a qu'un seul Président à la Chambre.

Mme le Président: Le député n'ignore pas que ce que je viens de dire s'applique chaque fois que le Président ou qu'un président suppléant ou vice-président occupe le fauteuil. Je pense que le député confond avec les fois où un président préside le comité plénier. Il est alors possible, je crois, d'en appeler de sa décision.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai écouté attentivement votre décision, mais je dois avouer n'avoir pas très bien compris. Peut-être pourriez-vous m'éclairer. En ce qui concerne le débat sur le projet de loi C-155 tendant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau, avez-vous décidé que le temps, c'est-à-dire environ une heure, consacré aux objections relatives à l'interprétation du Règlement, devait être soustrait des huit heures allouées pour les discours de vingt minutes ou bien estimez-vous que ce temps doit être inclus dans les huit heures?

Mme le Président: Les députés ont l'habitude de demander qu'on leur explique les décisions. Ils savent pourtant qu'ils peuvent les lire dans le hansard. S'ils ont besoin d'explications, ils peuvent s'adresser aux services du greffier. Le député a peut-être eu un moment d'inattention. Je viens de dire que c'était, dans une certaine mesure, au Président d'en juger.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MENACE DE GRÈVE DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais invoquer brièvement le Règlement à propos d'une réponse que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a donnée hier à une question qui lui a été posée à titre de ministre suppléant du Travail, comme on peut le lire à la page 25693 du hansard. Je crois que, probablement par inadvertance, le ministre a induit la Chambre en erreur lorsqu'il a dit au sujet du conflit de travail chez les manutentionnaires de la côte ouest qu'un vote de grève avait été pris. Le président du syndicat des manutentionnaires de céréales m'a informé ce matin qu'aucun vote de grève n'avait eu lieu et que . . .

Mme le Président: Ce n'est pas là invoquer le Règlement mais plutôt engager un débat. En outre, le député ne peut corriger une déclaration faite par un autre député. Si ce dernier veut corriger ce qu'il a dit, c'est à lui de le faire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INFORMATIQUE

DÉPÔT DE DEUX DOCUMENTS

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 46 du Règlement, je veux déposer deux documents à la Chambre, un premier rédigé en anglais et intitulé «Information Technology: A Call for National Dialogue on the Emerging Information Society» et un second rédigé en français et intitulé «A l'heure de la société informatisée: Invitation au dialogue».

* * *

[*Français*]

LA DISCRIMINATION RACIALE—LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

DÉPÔT DE RAPPORTS

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, j'ai le grand plaisir, conformément à l'article 46(2) du Règlement, de déposer dans les deux langues officielles du Canada le sixième rapport du Canada sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; et le premier rapport du Canada sur les articles 10 à 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. WENMAN—LES SANCTIONS APPLICABLES AUX CONDUCTEURS EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter aujourd'hui une pétition

au nom du groupement Mothers Against Drunk Drivers. Madame le Président, la pétition que j'ai à appuyer vient en fait de 7,000 Canadiens qui sympathisent avec les mères dont le fils ou la fille ont été tués par un conducteur de voiture en état d'ébriété. Cette association est de plus en plus connue dans tout le pays sous le sigle de MADD, et la présente pétition a non seulement l'appui des 7,000 personnes qui l'ont signée, mais aussi de l'Association médicale canadienne, de l'Association canadienne des chefs de police, de nombreux procureurs généraux provinciaux, de même que du ministre de la Justice (M. MacGuigan) qui a effectivement manifesté une certaine sympathie et un certain intérêt pour ce genre de groupe de pression.

Cette pétition vise trois buts: d'abord, que le conducteur reconnu coupable pour la troisième fois de conduite en état d'ivresse soit obligatoirement condamné à six mois d'emprisonnement et perde son permis de conduire pour une période de dix ans. Ensuite . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a pas à lire tout cela. Nous avons entendu le titre de la pétition et nous savons quel en est l'objet; cela devrait suffire, je crois, pour le moment.

M. Wenman: Madame le Président, les signataires espèrent que vous trouverez leur pétition acceptable et conforme au Règlement et que vous renverrez cette question au comité approprié. Ils espèrent, madame le Président, que, grâce à votre sens aigu de l'équité et de la justice, vous userez de tous les pouvoirs que vous confère votre poste pour obtenir le renvoi qui s'impose et qui, selon les précédents, semble être de votre ressort. Cette pétition est du genre à promouvoir la justice et la démocratie et je vous prie de l'appuyer, madame le Président, dans la mesure où votre poste le permet, en reconnaissant . . .

Mme le Président: Je vais faire montre de toute la mesure de mes pouvoirs au député en l'interrompant dès maintenant.

M. OGLE—LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DU CENTRE PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL DE SASKATOON

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de 160 citoyens de ma circonscription de Saskatoon-Est. Le Centre psychiatrique régional qu'on y retrouve relève de l'autorité du Solliciteur général (M. Kaplan). Cette pétition fait suite à une proposition récente de réduire le personnel.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés, citoyens de la ville de Saskatoon dans la province de Saskatchewan, qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et indubitable de présenter un grief commun, étant convaincus que l'honorable Chambre y trouvera une solution, déclare humblement que des réductions de personnel ont été effectuées au Centre psychiatrique régional de Saskatoon, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de doter suffisamment ledit Centre psychiatrique régional pour assurer la sécurité et du personnel et du grand public, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Pétitions

M. HOVDEBO—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de 158 citoyens du Canada.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents des provinces de Saskatchewan et d'Ontario qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief, déclare humblement que la suppression de l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau entraînera de nouveaux tarifs qui vont quintupler les frais de transport selon le tarif actuel, que ces augmentations surviendront au moment même où les prix payés aux céréaliers atteignent les niveaux de 1974, que selon des calculs détaillés, un tarif égalant 5.1 fois le taux du Nid-de-Corbeau coûtera à la collectivité d'Hudson Bay $789,700 chaque année en factures de transport du grain, montant qu'elle n'aurait pas à verser si on s'en tient aux livraisons reçues en 1980-1981, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir à perpétuité, comme le prescrit la loi, le tarif du Nid-de-Corbeau, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de 37 citoyens du Canada, dont 34 sont membres du Saskatoon Wheat Pool, tous citoyens de Melville, Invermay, Precceville et Spy Hill, par laquelle ils déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'aimerais déposer une pétition.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Que, étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et que, étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales du Nid-de-Corbeau.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Je vous remercie, madame le Président, de me donner l'occasion de vous présenter, ainsi qu'à la Chambre, la pétition suivante. Elle est signée par 35 citoyens canadiens provenant en majeure partie de localités comme Cut Knife, North Battleford, Adams, Grand Forks, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires, qui veulent s'adresser à vous ainsi qu'à la Chambre, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada. Les soussignés sont pour la majorité des agriculteurs et ils croient que cela représente un apport équitable à l'économie canadienne. Ils veulent continuer à payer ce tarif pour le transport de leurs céréales, convaincus que cette mesure législative leur imposera un fardeau qui obligera nombre d'entre eux à abandonner leur exploitation. C'est pourquoi il vous présente cette pétition, madame le Président, et je vous remercie, de même que les pétionnaires, d'en avoir permis la présentation.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition à propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, pétition signée principalement par les habitants de Dawson Creek, de Pouce Coupe, de Grand Prairie et d'autres localités de cette région.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents des provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que le remplacement du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau entraînera des coûts de transport cinq fois plus élevés que le tarif actuel et encore davantage d'ici 1990, que ces augmentations sont imposées au moment où les prix de vente des céréales sont au niveau de 1974 et que, selon des calculs détaillés, un tarif cinq fois plus élevé que celui du Nid-de-Corbeau obligera la localité de Dawson Creek à verser des paiements pour le transport des céréales de l'ordre de $4,658,800, selon les données de la campagne agricole 1980-1981, somme qui, autrement, resterait dans l'économie locale. A ces causes, vos pétionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau à perpétuité comme le garantit actuellement la loi et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'aimerais proposer une pétition au nom de plusieurs résidents de la Saskatchewan, de Landis, Wilkie, Unity et Luseland.

La pétition des pétitionnaires déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Que, étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et que, étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales, c'est-à-dire le Nid-de-Corbeau.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des habitants de Asquith, en Saskatchewan, ville qu'on a ainsi nommée d'après le regretté premier ministre libéral qui avait toujours refusé d'imposer quoi que ce soit par la force à ses concitoyens.

Les pétitionnaires déclarent que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, qu'ils croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que ces derniers n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, ces pétitionnaires, au nombre de 36, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport de céréales, c'est-à-dire le tarif du Nid-de-Corbeau, et ils ne cesseront de prier.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Madame le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition au nom de la plupart de mes électeurs de la région de Swan River, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun; cette pétition déclare humblement que, une fois supprimé le tarif du Nid-de-Corbeau, il sera remplacé par des tarifs-marchandises qui, d'ici 1990, lui seront cinq fois supérieurs; elle déclare en outre que ces augmentations surviennent à un moment où les prix des céréales sont au niveau de 1974 et que, d'après certains calculs précis des tarifs de 5.1 fois supérieurs au tarif du Nid-de-Corbeau coûteront à la collectivité de Swan River environ $1,187,000 au titre du transport de céréales qui seraient restés dans l'économie locale, si l'on s'en tient au nombre de livraisons effectuées au cours de la campagne agricole de 1980-1981. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir en permanence le tarif du Nid-de-Corbeau tel que le garantit la loi actuelle.

* * *

LA LOI SUR LES TRAITEMENTS

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE TRAITEMENT DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

L'hon. Jim Flemming demande à présenter, au nom du premier ministre, le projet de loi C-160, tendant à modifier la loi sur les traitements.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA PARTICIPATION DES MINORITÉS VISIBLES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

24 mai 1983—Le ministre d'État (Multiculturalisme):

Qu'un comité spécial, constitué de sept membres à être nommés plus tard qui agiront comme groupe de travail parlementaire sur la participation des minorités visibles à la société canadienne, soit institué pour examiner le sujet décrit dans son titre et plus particulièrement pour

(1) chercher à découvrir des idées et des modèles positifs et constructifs dans le but explicite d'améliorer les relations au Canada entre les minorités visibles et les autres Canadiens;

(2) identifier et examiner des exemples et modèles positifs de la promotion de relations harmonieuses entre les minorités visibles du Canada et les autres Canadiens, particulièrement dans les secteurs institutionnels, et pour trouver des façons d'améliorer ces relations;

(3) réunir les vues qui contribuent de façon positive et constructive à la promotion de la tolérance raciale, de la compréhension et de l'harmonie entre les groupes et organismes bénévoles, communautaires et minoritaires intéressés et les particuliers ainsi qu'entre les associations d'affaires, professionnelles et commerciales, les syndicats, les institutions publiques et privées et les spécialistes pertinents;

(4) étudier, dans le cadre d'une revue générale, les politiques et programmes du gouvernement fédéral dans le domaine des relations entre les races;

(5) recommander la création des programmes positifs que le comité jugera nécessaires pour promouvoir la compréhension, la tolérance et l'harmonie entre les races dans la société canadienne; et pour

(6) encourager la poursuite du dialogue qui sera amorcé dans un climat ouvert et constructif.

Que le comité fasse rapport au plus tard six mois après que ses membres auront été nommés;

Que le comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents par l'article 69(8) du Règlement;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts, de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que les dispositions des paragraphe (4) et (9) de l'article 69 du Règlement soient suspendues, à moins que le comité n'y consente autrement.

Mme le Président: En conformité de l'article 25(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

Questions au Feuilleton

L'INFORMATION

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

24 mai 1983—Le ministre de la Justice:

Que, conformément à l'article 54 de l'Annexe I de la loi édictant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la présente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de M^me^ Inger Hansen, C.R., à titre de Commissaire à l'information.

Mme le Président: En conformité de l'article 25(2) du Règlement, la motion du ministre de la Justice (M. MacGuigan) est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

24 mai 1983—Le ministre de la Justice:

Que, conformément à l'article 53 de l'Annexe II de la loi édictant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la pésente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de M. John W. Grace, à titre de Commissaire à la protection de la vie privée.

Mme le Président: En conformité de l'article 25(2) du Règlement, la motion du ministre de la Justice (M. MacGuigan) est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

M. Lewis: Madame le Président, je fais appel au Règlement. Je ne sais pas exactement quelles motions vous avez portées à l'ordre du jour. C'est la difficulté que l'avais.

Mme le Président: Puis-je rappeler au député que la première était proposée par le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming) et les deux autres par le ministre de la Justice (M. MacGuigan).

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4518 et 4798.

[*Texte*]

LE DRAGAGE DU PORT DE WOOD, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 4518—**M. Crouse:**

1. Combien a-t-on prévu pour le dragage du port de Wood, comté de Shelburne (N.-É.), en 1982?

2. Quand prévoit-on procéder aux travaux de dragage?

3. Quelle est la superficie à draguer?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): 1. Alors qu'aucun projet concernant le dragage du port de Wood (Fall's Point) n'a été approuvé pour 1982, les travaux de dragage seront effectués pendant la prochaine année fiscale.

2. Les travaux de dragage débuteront en 1983-1984.

3. Au total, 60,000 mètres cubes de matériaux de catégorie C et une quantité indéterminée de roches de catégorie A seront retirés de l'eau. La dragage sera effectué à 4,3 mètres sous le niveau des basses mers de vive eau.

L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE—LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 4798—**M. Howie:**

Le 1^er^ avril *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, combien de personnes touchaient des prestations d'assurance-chômage (i) au Nouveau-Brunswick (ii) dans le secteur desservi par le CEC de King's Place à Fredericton (N.-B.)?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les statistiques demandées sont gardées par semaines de référence d'enquêtes sur la population active. Les renseignements les plus récents sont:

a) Avril 1981	(i)	53,787	(ii)	4,464
b) Avril 1982	(i)	64,607	(ii)	5,337
c) Janvier 1983	(i)	69,061	(ii)	5,806

Les statistiques en date du 1^er^ avril 1983 ne sont pas encore disponibles.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N° 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, le projet de loi C-151 dont la Chambre est maintenant saisie vise à donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards. Cet argent est nécessaire car, comme c'est toujours le cas depuis que le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir, il y a 15 ans, les dépenses incontrôlées du gouvernement sont nettement supérieures à ses revenus. En fait, c'est la septième fois au cours de la présente session que le gouvernement demande au Parlement de lui accorder un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Ces énormes emprunts du gouvernement fédéral ont des conséquences fâcheuses et d'une portés considérable pour l'économie canadienne. Pour les provinces atlantiques, le principal problème réside dans le fait que dans les années à venir, le gouvernement, qui devra verser des sommes exorbitantes pour rembourser l'intérêt sur la dette nationale, aura très peu de moyens pour prendre des mesures permettant de stimuler l'économie de la région qui est en bien mauvais point.

Je me demande en particulier où le gouvernement trouvera les 500 millions de dollars nécessaires, selon le rapport Kirby, pour une restructuration complète du secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique. La situation dans ce secteur est certainement le problème le plus urgent auquel les quatre provinces atlantiques aient eu à faire face depuis la Seconde Guerre mondiale. Si on ne peut remédier à cette situation, les quatre provinces de l'Atlantique continueront d'être les pupilles du gouvernement fédéral et d'en être réduites à dépendre des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et aux particuliers.

Dans toute la région de l'Atlantique, la main-d'œuvre potentielle du secteur de la pêche s'élève à environ 100,000 personnes, dont la moitié travaillant dans les usines de transformation du poisson et l'autre moitié étant constituée de pêcheurs. On est cependant loin d'atteindre ce niveau potentiel, car ce secteur est dans une situation des plus précaires. La saison de pêche est arrivée et ceux qui essaient de gagner maigrement leur vie dans ce secteur autrefois florissant sont rongés par l'incertitude.

Le défi à court terme qui doit être relevé consiste bien sûr à rationaliser la poignée d'usines importantes qui emploient le gros des 50,000 ouvriers du secteur de la transformation du poisson. Ainsi, la société H.B. Nickerson and Sons Ltd. dont l'usine de Georgetown est vitale pour l'Île-du-Prince-Édouard, employait, à un moment donné, quelque 10,000 personnes. Or, dans cette ville seulement, quelque 300 employés à temps plein ont été jetés sur le pavé lorsque l'usine a fermé ses portes à l'automne de 1982. Si l'on tient compte des ouvriers à temps partiel, 570 emplois ont été perdus au total.

J'ai exhorté le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) et le gouvernement à favoriser la réouverture de cette usine. Mais ces appels n'ont pas eu beaucoup d'écho.

• (1530)

Or, monsieur le Président, je serai le premier à admettre que l'on ne peut s'attaquer aux problèmes de l'usine, les résoudre ni tenter de le faire, hors du cadre d'une stratégie globale pour les pêches de l'Atlantique. En cherchant une solution plus générale, on ne devrait pas ignorer pour autant totalement les difficultés de l'usine. En fait, le principal obstacle à la réouverture de la Georgetown Seafoods réside dans l'insuffisance de l'approvisionnement en poisson de haute qualité susceptible d'assurer sa rentabilité. C'est uniquement parce que le gouvernement fédéral—qui a pouvoir en la matière—ne lui a pas accordé un quota de poisson plus généreux que la Georgetown Seafoods ne peut jouer encore une fois un rôle important dans l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Devant les instances pressantes que mon collègue, le député de Malpèque (M. Gass), le gouvernement de la province et moi-même avons présentées pour que les intéressés puissent pêcher davantage de poisson dans le golfe du Saint-Laurent, le ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. De Bané) a obstinément refusé ne serait-ce que d'examiner la proposition, en soutenant que cela bouleverserait les approvisionnements dans les autres parties de la région de l'Atlantique, particulièrement en Nouvelle-Écosse. Le souci du ministre est grossièrement déplacé, monsieur le Président. Le fait d'assurer un quota de poisson quel qu'il soit à la Georgetown Seafoods, même au prix d'un transfert de permis de la Nickerson à un autre exploitant, ne mettrait pas nécessairement en danger les approvisionnements de poisson ailleurs dans la région.

La pêche dans l'Atlantique est au bord de la ruine. Les usines de transformation du poisson ferment dans toute la région. Il en résulte donc une pléthore de poisson à transformer. Le gouvernement a le rapport Kirby entre les mains depuis maintenant plusieurs mois, depuis trop longtemps pour pouvoir justifier ses tergiversations et atermoiements. Le rapport a été rendu public le 17 février. Le vice-premier ministre m'a dit à la Chambre le 29 avril pendant la période des questions que le gouvernement avait accepté pratiquement toutes les recommandations de M. Kirby et notamment, on le présume, celles qui ont trait à la restructuration des usines de transformation du poisson. Si tel est le cas, pourquoi met-on tant de temps à prendre les mesures nécessaires? On a sûrement eu amplement l'occasion de consulter tous les gens concernés, dont les entreprises elles-mêmes, les banques, les gouvernements provinciaux respectifs et les travailleurs.

Si les zones de pêche étaient situées en Ontario et au Québec plutôt, c'est-à-dire dans le centre du Canada, il y a longtemps que le gouvernement serait intervenu. Il a vaguement laissé entendre qu'il ne pourrait pas présenter de plan directeur pour les pêches pendant l'année financière en cours, mais il lui a fallu moins d'une journée pour dénicher 200 millions de dollars afin de sauver le peu de réputation qui restait au ministre des Finances (M. Lalonde) et que la célèbre fuite sur le budget avait sérieusement compromise il y a quelques semaines. Pourquoi ne pas avoir consacré cet argent aux pêches de l'Atlantique, au lieu de cela? Certes, le budget affecte certains crédits aux pêches en général, notamment dans le cadre des projets spéciaux de relance. Mais comme l'a si bien dit M. Kirby, ce n'est pas quelques dollars par-ci par-là, pour un quai ou un navire qu'il nous faut, mais bien une stratégie globale en vue de remanier de fond en comble le secteur des pêches. J'exhorte le gouvernement à constater ce besoin et à se mettre à la tâche.

En terminant, monsieur le Président, j'ajoute que ce sera une tâche onéreuse. Par contre, l'inaction nous coûterait encore plus cher, en raison du manque à gagner en ce qui concerne la production, les salaires et l'impôts sur le revenu. Si le gouvernement persiste dans son refus d'intervenir, qu'il laisse à

d'autres le soin d'agir. Les provinces de l'Atlantique ne manqueront certainement pas, monsieur le Président, de le faire comprendre à Ottawa lors des prochaines élections fédérales.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat cet après-midi, ne serait-ce que dix minutes, sur le projet de loi C-151, loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire. Dans ce projet de loi, le gouvernement réclame une somme globale de 14.7 milliards. Nous avions l'habitude d'entendre ici: «Ma foi, qu'est-ce qu'un million?» Maintenant c'est: «Qu'est-ce qu'un milliard?» Nous savons tous que ce qu'il en coûte pour faire fonctionner un gouvernement et les frais d'administration du Canada ont augmenté sensiblement, mais les députés de ce côté-ci de la Chambre se demandent constamment si tout cet argent est dépensé sagement.

Je voudrais parler très brièvement cet après-midi d'un volet en particulier des dépenses gouvernementales, soit celles qui sont consacrées à la défense nationale, et plus précisément la défense de nos régions septentrionales, le grand Nord. Si j'ai choisi de parler de ce volet précis des dépenses gouvernementales, lesquelles sont tout à fait insuffisantes pour la défense du grand Nord, c'est que je suis revenu récemment d'un périple de 13,000 kilomètres dans le grand Nord en compagnie d'autres députés fédéraux, de députés européens et d'autres députés qui sont membres de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Je suis sidéré de l'insuffisance flagrante de nos moyens de défense dans le grand Nord comparativement à ceux de l'Union soviétique, qui couvre toute la partie est et l'extrême nord de l'Arctique. Je ne vais pas me livrer à un bref discours belliqueux. Je me contenterai de vous faire part de quelques faits et de statistiques, dont certains, à n'en pas douter, ont stupéfié nos amis européens encore davantage que nous.

D'abord, le gouvernement négocie actuellement l'achat de plusieurs centaines de chasseurs à réaction F-18A. J'ignore pourquoi le pays s'est engagé dans l'achat de ces chasseurs. Le temps où l'on se défendait ou passait à l'offensive avec ces appareils, en cas de guerre, est révolu. Ils ne sont plus utilisables, et encore fort peu, qu'en Europe dans le cadre de l'OTAN. En Amérique du Nord, nous en sommes à l'ère des ICBM et les Soviétiques seraient fous d'envoyer des bombardiers avec équipage au-dessus de la calotte glaciaire de l'Arctique pour bombarder l'Amérique du Nord. Je vois que certains de mes amis libéraux montrent des signes de nervosité. Ils se croient encore dans les années 50. Ces chasseurs à réaction vont nous coûter au moins 5.5 milliards de dollars, mais ils seront tout à fait inutiles pour les services de patrouille dans l'Arctique. Ils ne peuvent voler sur une longue distance, que ce soit dans l'Arctique ou en Europe. Dans l'Arctique, ils n'ont même pas la place d'atterrir. Il y a seulement trois aérodromes dans tout le grand Nord et je parle des régions situées bien au-delà du 60e parallèle. Donc, monsieur le Président, nous dépenserons 5.5 milliards de dollars pour des avions à réaction inutiles, qui ne peuvent pas servir à défendre notre pays. Je ne parle ni de l'OTAN ni du théâtre d'opérations européen.

Qu'ont les Soviétiques de leur côté? Ils ont six divisions, 400 navires de guerre et 600 avions, surtout destinés à la reconnaissance et à la surveillance. En contrepartie, monsieur le Président, nous n'avons qu'un général de brigade. Nous avons en tout et pour tout 75 personnes employées par la Défense nationale dans l'Arctique, dont 42 sont des civils et les autres des soldats de carrière. En outre, nous avons plusieurs centaines d'éclaireurs indiens et inuit employés à temps partiel. Ils nous rendent des services précieux pour les activités de recherche et de sauvetage mais, en réalité, en tant qu'unité de combat, soit dit en toute déférence, on ne peut pas les considérer comme des soldats de métier. Notre force aérienne dans le grand Nord se compose de deux avions, deux Twin Otter, dont l'un nous a été prêté par la GRC. Je le répète, de l'autre côté de la calotte polaire se trouvent six divisions soviétiques, 400 navires de guerre et 600 chasseurs.

• (1540)

L'autre aspect de la défense tout à fait inexistante dans l'Arctique est bien entendu en rapport avec les États-Unis. Personne ne s'attend à une invasion des États-Unis, c'est évident. Cependant, d'un point de vue économique et en vue d'affirmer notre souveraineté, ce n'est qu'en 1969 que nous avons essayé de prouver aux États-Unis que nous avions la haute main sur nos régions arctiques jusqu'au Pôle Nord et à la calotte glacière. La situation est si mauvaise, d'après ce que nous ont dit nos conseillers militaires de Yellowknife, que les Américains envoient leurs sous-marins nucléaires dans nos eaux territoriales, sous la calotte glacière, et ce n'est qu'à leur retour aux bases américaines, que nous leur donnons l'autorisation d'effectuer les voyages qu'ils viennent de terminer. Autrement dit, les Américains ne respectent pas la ligne longitudinale qui sépare le Yukon de l'Alaska jusqu'à la calotte glacière du Pôle.

Si les Américains refusent d'accepter cette ligne et, de ce fait, de reconnaître notre souveraineté sur l'Arctique, c'est que le bassin pétrolier de Prudhoe Bay s'étend vers le sud-est et non vers le nord-ouest. Les Américains savent qu'une bonne partie du pétrole pourrait très bien se trouver en territoire canadien. Par conséquent, militairement pour l'instant, les Américains refusent de reconnaître le prolongement de la frontière entre le Yukon et l'Alaska jusqu'au pôle nord. Du point de vue économique, ce sera bien entendu extrêmement important pour le Canada si nous trouvons du pétrole dans la mer de Beaufort.

Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 14.7 milliards de dollars de plus sur le marché libre, pour l'essentiel je présume, et se propose de dépenser au moins 5.5 milliards de dollars pour acheter des avions de combat F-18A qui n'ont pratiquement aucun rôle tactique en Amérique du Nord, étant donné que les Américains ont déjà une énorme force d'interception chez eux et que les Soviétiques, s'ils attaquent le Canada et les États-Unis, ne le feront pas avec des bombardiers pilotés, à la mode de 1955, mais plutôt avec des missiles intercontinentaux.

Par conséquent, je doute de l'utilité d'emprunter ces 5.5 milliards. En fait, d'ici que nous recevions ces avions, dont les possibilités et même la sécurité sont plus que douteuses actuellement, les chiffres pourraient bien être de 7 ou 8 milliards de dollars, soit la moitié des 14.7 milliards que le gouvernement réclame par le projet de loi C-151. Au cours des trois ou quatre prochaines années, la moitié de ce montant pourrait donc servir à payer des avions de combat dont nous n'avons pas besoin, du point de vue tactique au moins, et qui ne sont pas nécessaires dans cette partie du monde. Nous savons tous très bien que le gouvernement devrait consacrer de l'argent aux missions de reconnaissance et de surveillance, c'est-à-dire aux avions et

aux sous-marins de reconnaissance et de surveillance. Voilà notre rôle dans le cadre du NORAD et de notre propre défense. Ce n'est pas de dépenser 5 à 8 milliards de dollars pour des avions de combat alors que nous n'avons actuellement, que 75 militaires dans le Nord, deux avions Twin-Otter, dont un nous est prêté par la GRC, et quelques Inuit et Indiens qui essaient de faire de la reconnaissance pour nous, principalement dans le domaine de la recherche et du sauvetage.

Par conséquent, d'un côté, dans le domaine des moyens classiques de surveillance et de reconnaissance nous avons des lacunes béantes dans le Nord, d'un autre côté, le gouvernement se propose de gaspiller 5 à 8 milliards de dollars pour acheter des avions de combat tactiques dont nous n'avons pas besoin et qui ne peuvent pas être déployés dans l'Arctique.

Je remarque, monsieur le Président, que le temps qui m'est alloué est expiré et je vous remercie de m'avoir permis cette intervention.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je suis affligé, à l'instar, j'en suis persuadé, de nombreux Canadiens de voir que le gouvernement vient de nouveau nous demander un pouvoir d'emprunt, cette fois-ci par le biais du projet de loi C-151, sans se soucier vraiment du fait que cet argent doit venir du contribuable canadien dont le fardeau est déjà énorme. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a, au cours de cette session, demandé à sept reprises, ce qui constitue un record, au Parlement de lui accorder des pouvoirs d'emprunt supplémentaires. Au cours de l'année financière 1982-1983 seulement, le gouvernement a réclamé quatre pouvoirs d'emprunt supplémentaires. A l'heure actuelle, le gouvernement a déjà obtenu un pouvoir d'emprunt de 16 milliards pour l'année financière en cours, 1983-1984.

Le projet de loi C-143 prévoyait un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars pour l'année financière 1983-1984 et 2 autres milliards que l'on pouvait reporter à cette année. En tout, quelque 16 milliards de dollars étaient déjà réservés pour l'année financière en cours. Ainsi, en fonction de ses besoins financiers de 26.7 milliards et du pouvoir d'emprunt de 16 milliards dont je viens de parler, le gouvernement a besoin d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 10.7 milliards pour cette année. Toutefois, dans le projet de loi que nous sommes priés d'adopter, on réclame 14.7 milliards en nouveaux dollars, 4 milliards de plus que prévu pour les besoins du pays établis à 26.7 milliards. De cette somme, l'on a calculé que 2 milliards n'ont pas à être utilisés cette année et peuvent donc être reportés. Ce qui revient à dire que le gouvernement s'est non seulement donné une marge de manœuvre importante pour cette année, mais qu'il a en outre prévu une réserve de 2 milliards dont il se servira quand bon lui semblera.

Je tiens également à faire valoir que l'adoption de ce projet de loi n'est pas vraiment urgente, car le gouvernement dispose déjà d'un pouvoir d'emprunt de 16 milliards, comme je l'ai déjà rappelé, somme qui devrait être largement suffisante pour plusieurs mois.

Tout gouvernement, ou toute personne, qui dépense les deniers publics sans tenir compte des priorités nationales, fait preuve d'un manque flagrant du sens des responsabilités et trahit notre confiance; nous ne devrions jamais sanctionner pareille attitude. En outre, le gouvernement ne se conforme même pas à ses propres directives sur les six et cinq pour cent, car rien que cette année, ses dépenses s'élèveront à quelque 12 p. 100. Ce qui est encore plus désastreux, c'est que les dépenses du gouvernement équivalent à 26 p. 100 du produit national brut, alors qu'elles n'équivalaient qu'à 21 p. 100 il y a quatre ans. Quand on fait la somme de toutes ces dépenses, y compris celles de tous les gouvernements provinciaux et de tous les gouvernements municipaux du Canada, ou constate qu'elles atteignent presque 50 p. 100 du produit national brut. Quand on sait que les dépenses des gouvernements des États-Unis équivalent à quelque 35 ou 36 p. 100 du produit national brut, on se rend compte que les dépenses publiques chez nous sont tout à fait disproportionnées et qu'elles nuisent à l'entreprise privée du fait qu'en la privant de ses ressources, elles l'empêchent de créer des emplois et d'accroître sa production.

Qui plus est, les emprunts que le gouvernement fédéral a contractés en 1982 représentent 51 p. 100 de toutes les valeurs négociées au Canada. Ces emprunts énormes influent énormément sur le marché financier et sur les taux d'intérêts, encore une fois au détriment de l'entreprise privée. Ce qui n'arrange pas les choses, le budget ne contribuera guère à réduire le déficit au cours des quatre prochaines années. Si ça continue, le déficit risque fort de dépasser les 25 milliards de dollars par année au cours des quatre prochaines années.

La dette brute du gouvernement, qui atteignait 134 milliards de dollars le 31 mars 1982, se situait entre 160 et 165 milliards de dollars le 31 mars de cette année. Cependant, cela ne comprend pas la dette des 306 sociétés de la Couronne et ce que les gouvernements doivent aux différents fonds de pension. En tout et partout, quand on a vraiment bien tout calculé, on constate que le gouvernement doit l'épouvantable somme de 262 ou 265 milliards de dollars, c'est-à-dire quelque $11,000 pour chaque homme, femme et enfant du Canada.

Je vous le demande, monsieur le Président, qu'est-il advenu du bon sens? Les poches des contribuables ne sont pas des gouffres insondables. Il faut que le gouvernement cesse de traiter aussi injustement les Canadiens. Qu'est-il advenu du sens des responsabilités gouvernementales au Canada et de l'obligation de ne dépenser que de façon responsable? Tous les gouvernements vont devoir redescendre sur terre et faire face aux réalités du pays.

• (1550)

Ottawa est un bien mauvais exemple de ce qu'est vraiment le Canada. Il faudrait que tous les décisionnaires descendent de leur tour d'ivoire et quittent Ottawa pour aller voir ailleurs comment vivent les 2 millions de chômeurs, comment les autres Canadiens s'y prennent pour affronter des taux d'intérêt encore trop élevés, comment se débrouillent ceux qui doivent compter malgré eux sur le bien-être social, alors que les prestations sont souvent inférieures aux indemnités de certains bureaucrates qui ne se gênent pas pour faire payer la note de leurs sorties par le gouvernement.

Voilà des réalités canadiennes qu'on ignore souvent quand on vit à Ottawa et dont on se moque parfois royalement. Pourtant, le gouvernement ne veut pas en tenir compte et cherche à soustraire encore plus d'argent aux contribuables à des fins de plus en plus contestables.

Je ne m'en prends absolument pas aux dépenses productives et nécessaires qu'exigent la sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et divers autres programmes aussi valables. Je suis entièrement d'accord sur ces dépenses-là, mais il y en a d'autres qui sont contestables. Les quelques exemples que je vais donner illustrent l'ampleur du problème et révèlent le caractère discutable de certaines dépenses du gouvernement. Je les ai puisés à plusieurs sources, dont les rapports annuels du vérificateur général du Canada, les questions inscrites au *Feuilleton*, des articles de journaux et le budget des dépenses.

Nous connaissons la réputation de gratte-papier des bureaucrates. En 1981, le ministère des Approvisionnements et Services a acheté, pour 17 millions de dollars, 12,600 tonnes métriques de papeterie. Cela donne à peu près 90 livres de papier par fonctionnaire. Du 1er mars 1980 au 31 mai 1981, le gouvernement a payé pour 3 millions et demi de dollars en frais de taxi. De tous les ministères, la plus grosse facture venait, comme de juste, de Transports Canada; elle s'élevait à $422,000. Au tarif actuel d'environ $1.20 du mille pour les taxis à Ottawa, cette somme permettrait de faire le tour du monde une centaine de fois.

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, 11 ministères ont dépensé au total 10.4 millions en frais de réception, ce qui inclut la nourriture, la boisson et les distractions. Cela équivaut à 700,000 bouteilles de boissons alcoolisées. Ce n'est que la pointe de l'iceberg, car cela comprend également les réceptions dont l'organisation a été confiée à des traiteurs et pour lesquelles la facture d'un certain ministère a dépassé $25,000.

Entre le 1er avril 1980 et le 30 juin 1981, le gouvernement fédéral a dépensé $674,972 pour fournir des porte-documents aux fonctionnaires. Les employés du gouvernement sont suffisamment bien payés pour pouvoir s'en acheter eux-mêmes.

Avec la bénédiction de son président, la SCHL a payé $15,000 pour défrayer le voyage d'employés qui ont participé à un tournoi de hockey, à Toronto.

En février 1981, le CN a dépensé $64,244 pour publier une annonce dans laquelle il souhaitait un joyeux anniversaire au CP, son principal concurrent.

En 1978-1979, les expéditions d'aliments avariés ont coûté à l'ACDI 1.5 million de dollars. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral a consacré plus de 65 millions de dollars au programme de conversion au système métrique. Rien que l'année dernière, la Commission du système métrique a dépensé 12.4 millions de dollars.

Au cours de la grève postale de 1981, la Commission du système métrique a dépensé $12 pour envoyer par avion, à une femme de Winnipeg, un livre de cuisine en mesures métriques, de 14 pages. En 1981, deux chefs cuisiniers de télévision, Bruno Gerussi et Madame Benoît, ont obtenu un contrat de six semaines d'une valeur de $110,000 pour promouvoir la cuisine «métrique». Je pourrais vous citer toute une liste d'exemples de ce genre.

Le jour où les Postes sont devenues une société de la Couronne, le gouvernement a aidé les employés à fêter l'événement en leur payant du café, des beignets et des enveloppes souvenirs, pour la modique somme de $300,000.

En juillet 1981, les Postes ont dépensé $200,000 pour annoncer, dans 39 quotidiens et publications, que le service postal allait s'améliorer. Pourtant, les Canadiens auraient pu constater eux-mêmes si le service allait s'améliorer ou non.

Janet Smith, une sous-secrétaire du cabinet, a été envoyée à Nice, dans le sud de la France, pendant quatre mois, pour apprendre le français. Ses études sur la Riviera ont coûté aux contribuables $12,000, plus son salaire qui est de l'ordre de $60,000 à $70,000 par an. Je pourrais vous citer bien d'autres exemples.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur le Président, cela semble bien lointain mais jadis le Canada a connu une certaine croissance économique et réalisé des progrès. Il me semble maintenant que nous nous trouvons plus fréquemment dans une drôle de situation, au Parlement d'un pays où la seule activité réelle est le chômage et ses retombées. Il est devenu en quelque sorte une industrie en pleine croissance.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui s'intitule: «Loi nº 2 de 1984-1984 sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire.» C'est approprié car il y a à peine quelques semaines, nous débattions le projet de loi C-143 tendant à autoriser l'emprunt d'une somme considérable. Mais ce n'est pas tout.

Les Canadiens devraient savoir que le gouvernement s'est adressé sept fois au Parlement durant la présente session pour réclamer des pouvoirs d'emprunt supplémentaires. Durant la seule année financière 1982-1983, le gouvernement s'est adressé humblement quatre fois au Parlement pour obtenir un pouvoir d'emprunt.

Comme d'autres députés l'ont signalé, il importe que nous financions les programmes fédéraux qui assurent des services sociaux et d'autres services indispensables au Canada. Il devient également évident que nous ne pouvons pas continuer à nous saigner à blanc à cause des gaspillages que d'autres députés ont signalés.

Je voudrais parler d'un autre domaine où le gouvernement a fait des dépenses excessives et dont ni le député de Brant (M. Blackburn) ni le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) n'ont parlé. Dans les prévisions budgétaires courantes, on prévoit d'affecter la somme de 2.5 milliards à des services professionnels et spéciaux c'est-à-dire à des services experts-conseils dans la plupart des cas. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'il y a dix ans le chiffre pour les services professionnels et spéciaux s'élevait à 700 millions de dollars. C'était un chiffre que nombre d'entre nous, notamment de la région de l'Atlantique, trouvions excessif à l'époque. Ce chiffre a maintenant plus que triplé pour atteindre 2.5 milliards de dollars.

L'effectif de la Fonction publique a considérablement augmenté. Je demande aux députés ministériels pourquoi nous avons besoin des deux. N'avons-nous pas de très nombreux fonctionnaires qui sont compétents? Si tel est le cas, pourquoi devons-nous dépenser plus de 2.5 milliards pour les seconder avec les services d'experts-conseils? Est-ce une autre façon d'utiliser l'assiette au beurre?

Le ministre chargé de la SCHL—mon ancien poste que j'ai occupé pendant quelques mois—m'a avoué récemment dans une lettre que les services de 25 consultants avaient été utilisés pour tenter d'établir un régime de gestion pour les hypothèques et le ministre reconnaît maintenant que cela a coûté 24 millions de dollars. Je prétends encore que ce chiffre est beaucoup plus élevé.

J'ai ici la liste de ces experts-conseils. Je voudrais bien la lire à haute voix, mais cela prendrait trop de temps. Que l'on sache tout simplement que les vingt-cinq figurent tous dans cette liste. Je répète que, d'après moi, on a dû consulter plus de vingt-cinq experts-conseils si j'en juge par l'ampleur de cette affaire.

Nous sommes aussi choqués de voir comment on gaspille l'argent, même sous prétexte d'exécuter des programmes valables. Je peux parler de ce qui se passe dans ma propre région, celle des provinces de l'Atlantique, monsieur le Président. On a remplacé le vieux traversier *Abegwait*, que vous avez probablement déjà emprunté pour aller de Borden (Î.-P.-É.) à Tormentine (N.-B.) au coût de 100 millions de dollars. Il ne fait absolument aucun doute que la société CN Marine a inutilement dépensé là quelque 100 millions de dollars. Le vieux navire était parfaitement en état de naviguer et valait beaucoup mieux à bien des égards que celui du même nom qui l'a remplacé. Il aurait suffi de dépenser de deux à trois millions de dollars pour le rafistoler et il aurait très bien tenu la mer pendant dix autres années. Imaginez ce que nous aurions pu faire avec cet argent dans la région de l'Atlantique.

Évidemment, je pourrais citer beaucoup d'autres horreurs. A propos, permettez-moi de revenir sur une autre affaire à laquelle on a fait allusion aujourd'hui. On a dépensé 125 millions de dollars pour un projet que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) connaît fort bien puisqu'il a beaucoup contribué à le promouvoir, à savoir le fameux renflouement de la maison Consolidated Computer. On a gaspillé dans cette affaire 125 millions de dollars de l'argent des contribuables.

Même si cela n'a rien de particulièrement brillant, je voudrais montrer comment notre image internationale s'est ternie au fur et à mesure que nos possibilités économiques ont décliné. Un intéressant article d'un récent numéro de la revue *Time* décrivait comment notre influence à l'ONU se résume désormais à peu de chose. Le rôle du Canada en est maintenant un de figurant alors qu'il a déjà eu une influence disproportionnée compte tenu de sa population relativement peu nombreuse, disproportionnée parce que nous avions les moyens et la capacité de faire de grandes choses sur la scène mondiale et que nous étions respectés. Que nous est-il arrivé depuis 1968? Nous n'avons fait que reculer au classement mondial. Il suffit d'examiner les statistiques de l'OCDE—je ne demande pas qu'on me croie sur parole pour voir qu'en ce moment, le Canada vient au dernier rang des pays industrialisés occidentaux. Et pourquoi? Je pense que c'est surtout à cause d'une piètre gestion économique. Nous en voyons aujourd'hui les résultats. Le gouvernement en veut davantage, alors il lui faut se présenter au Parlement pour emprunter de l'argent, dont l'orateur qui m'a précédé a dit qu'il n'a pas vraiment besoin. Si ce projet de loi est adopté, le gouvernement aura deux milliards de plus avec lesquels jongler. C'est presque autant que ce qu'il va dépenser cette année en services professionnels et spécialisés. C'est très mauvais pour le développement économique. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement continue de violer les priorités qui avaient fait la grandeur de notre pays.

• (1600)

Le député de Brant a fait voir dans le discours précédent la situation ridicule qui existe dans le grand Nord, qui est un des plus grands réservoirs de richesse et de fierté qu'un pays puisse avoir. Mais nous ne pouvons même pas le patrouiller. Nous en sommes réduits à demander à nos autochtones, qui ont des dons pour le repérage, d'assurer les services que les autres pays demandent à l'armée: la surveillance électronique et le reste. En plein XX^{e} siècle, nous en sommes réduits, pour patrouiller notre propre territoire septentrional, à des méthodes de l'époque de Daniel Boone ou de Davy Crockett. Nous n'avons pas l'argent qu'il faut pour améliorer la situation. Même le pays le plus riche du monde, les États-Unis qui ont un si grand marché intérieur, a dû faire des choix difficiles. A l'opposé, des pays comme le nôtre, qui s'en remettent au déficit budgétaire illimité et aux politiques socialistes, ont des problèmes énormes. Pas la peine de chercher très loin pour voir les résultats.

Il n'y a pas longtemps, ce grand pays qu'est la France a élu un gouvernement socialiste. Son président, François Mitterrand, récolte maintenant les fruits de ses politiques socialistes bien à lui, mais qui ont une ressemblance frappante avec les politiques que notre gouvernement prescrit pour notre pays. François Mitterrand a été élu en promettant que la France atteindrait la prospérité par la dépense. Qu'est-ce que la France a maintenant? Le contrôle de la monnaie et des changes, une étroite limitation du droit des Français à prendre des vacances. Il y a des combats dans les rues et certains des éléments les plus radicaux assiègeraient l'Assemblée nationale.

Tournons-nous maintenant vers Michael Foote, le leader de l'opposition au Royaume-Uni qui a adopté toutes sortes de politiques socialistes. Le gouvernement libéral, prétendant demander à l'entreprise privée de susciter la reprise économique, joue le même petit jeu ici au Canada. Que s'est-il passé en Grande-Bretagne? Le premier ministre, M^{me} Thatcher, a imposé la ligne dure au Royaume-Uni. Elle a réduit l'inflation et ravivé la fierté nationale. Elle a remis de l'ordre dans les priorités. Tous les sondages d'opinion la donnent gagnante à la veille des élections britanniques. L'opposition socialiste est une fois de plus en difficulté et mordra la poussière.

Pourquoi le Canada ne tire-t-il pas une leçon de l'expérience de ses voisins? Je me le demande bien. Il est banal, je le sais, d'exhumer des citations du passé, bien que je demeure convaincu que ce soit utile, monsieur le Président, car si elles n'avaient pas de valeur intrinsèque elles ne seraient pas parvenues jusqu'à nous.

Je voudrais rappeler les mots d'un grand président américain, Abraham Lincoln, qui s'est fait remarquer pour ses étranges mots de sagesse. Il disait, au sujet de l'édification nationale:

> Il est impossible d'atteindre la prospérité en décourageant l'économie, d'aider l'employé en rabaissant l'employeur, d'assurer sa sécurité à même des emprunts, de se tirer du pétrin en dépensant plus qu'on ne gagne.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est épuisé. C'est dommage, car j'aurais bien voulu donner un meilleur aperçu de la pensée d'Abraham Lincoln. Mes amis d'en face auraient sans aucun doute avantage à le lire.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole immédiatement après le député de Central Nova (M. MacKay). Bon nombre des problèmes qui touchent sa circonscription touchent aussi la mienne. Nous sommes voisins et nous nous efforçons toujours de collaborer pour aider les électeurs du nord de la Nouvelle-Écosse. Je m'oppose de toute façon à cette mesure tendant à accorder un nouveau pouvoir d'emprunt au gouvernement, mais ce qui me déplaît le plus, c'est qu'elle retirera des

montants énormes de la circulation sur les marchés financiers. Cela aura deux résultats. D'abord, l'argent que la libre entreprise aurait pu utiliser pour stimuler l'économie et créer les emplois dont nous avons besoin ne sera plus disponible. Deuxièmement, nous risquons vraiment de voir les taux d'intérêt, qui ont baissé lentement jusqu'ici, se remettre à monter à cause de l'intervention excessive du gouvernement national sur les marchés financiers. Cela retirera de la circulation l'argent qu'on aura pu offrir à des taux d'intérêt plus raisonnables aux petites et moyennes entreprises, qui sont les vrais pivots de l'économie du Canada. Ce sont les propriétaires de ces entreprises qui créent les emplois dont nous avons besoin pour venir à bout du chômage au Canada.

A l'heure actuelle, un nombre record de Canadiens ont demandé une subvention pour se construire une maison, du fait que les taux d'intérêt ont baissé et que les gens ont réévalué la situation et repris confiance dans l'économie. Au lieu de mettre de côté des montants supplémentaires pour aider ces nouveaux propriétaires à construire des maisons et à créer des emplois que fait le gouvernement? Soit dit en passant, c'est l'industrie du bâtiment qui nous fournit le meilleur indice du taux de croissance économique que nous pouvons espérer. A cause de son intransigeance et de son indifférence envers les Canadiens moyens, le gouvernement refuse de consacrer plus d'argent à ce secteur. De fait, pendant un certain temps, le gouvernement a même dit qu'il cesserait d'accorder des subventions avant le délai fixé au départ. La meilleure façon de stimuler l'économie pour sortir le Canada de la récession serait d'aider les nouveaux propriétaires et l'industrie du bâtiment. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

Dans la région atlantique, dans les Maritimes et dans de nombreuses parties du Québec, la récession sévit encore. Depuis que je suis député, j'ai constaté au moins une chose, c'est que lorsque notre pays sort d'une récession, nous, dans la région atlantique, sommes les derniers à en sentir les effets. En général, il nous faut d'autres stimulants pour rattraper le reste du pays qui commence à profiter de cette prospérité nouvelle au sortir de la récession.

Ce qui est regrettable, en raison de l'indifférence du gouvernement pour notre région, c'est qu'aucun projet d'immobilisations important n'y est mis en œuvre. Le ministre qui représente la Nouvelle-Écosse, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Regan) est venu à Halifax. Au lieu d'essayer de créer une infrastructure industrielle dans cette ville pour stimuler l'implantation de nouvelles industries, que fait-il? Il annonce qu'il va construire un autre immeuble de bureaux pour faire concurrence au secteur privé. S'il faut construire d'autres bureaux à Halifax, le secteur privé peut le faire.

M. MacKay: C'est exact.

M. Coates: Mais que nous dit le ministre? Il nous dit que nous allons construire un nouvel immeuble de bureaux, sur un terrain que le gouvernement fédéral ne possède pas encore. Autrement dit, le gouvernement essaye de prendre au gouvernement provincial un terrain qui pourrait servir à des fins industrielles, pour y construire un immeuble de bureaux qui fera concurrence aux promoteurs du secteur privé qui ne demanderont pas mieux que de construire des nouveaux bureaux, si le besoin s'en fait sentir. Voilà l'indifférence du gouvernement pour notre région et les problèmes auxquels nous nous heurtons.

• (1610)

Le gouvernement veut emprunter sur le marché et accroître son déficit de plus de 6 et 5 p. 100, limites qu'il impose aux fonctionnaires pendant deux ans sur leurs augmentations de traitement. Les nouvelles prévisions de dépenses pour cette année sont de l'ordre de 11 p. 100 pour un an, ce qui correspond à l'augmentation que le gouvernement demande aux fonctionnaires d'accepter pour deux ans. Les députés de la Chambre des communes ne sont pas en mesure d'accorder à leur personnel de soutien une augmentation, même de 1 p. 100, à cause du projet de loi adopté par le Parlement, en vertu duquel le programme des 6 et 5 p. 100 est entré en vigueur. Certains se demandent pourquoi le moral est bas sur la Colline. L'indifférence du gouvernement à la situation des employés du Parlement en est la meilleure explication.

On entend parler des projets que le gouvernement envisage pour nos régions. En même temps, on diminue les subventions de transport offertes aux hommes d'affaires sur lesquels le gouvernement comptait pour acheminer ses produits vers la région du Centre. Que va faire le gouvernement de cette subvention? Il va la diminuer de 10 p. 100. Il va s'efforcer de la supprimer entièrement et nous replacer dans la même situation qu'après la Première Guerre mondiale, où nous n'étions que le marché captif du centre du Canada.

J'invite les députés de l'Ouest qui songeraient à laisser le gouvernement toucher au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau a étudier l'exemple des Maritimes; ils verront alors ce qui se passe lorsqu'on renonce à un patrimoine, comme les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Que s'est-il passé? Le gouvernement nous a fait gober une proposition et, juste au bon moment, il nous a fait tomber dans le panneau. Je dis aux députés de l'Ouest que le tarif du Nid-de-Corbeau fait partie du patrimoine des habitants de l'Ouest du Canada. Les Canadiens ont donné des avantages considérables aux chemins de fer de ce pays, ce qui a permis au CP de devenir l'une des multinationales les plus importantes du monde. Je prétends que nous devrions laisser les chemins de fer s'accommoder du tarif du Nid-de-Corbeau jusqu'à la fin des temps. Les Canadiens de l'Ouest ne devraient jamais remettre ce qu'ils ont à des bureaucrates, notamment des députés du gouvernement, qui leur diront une chose aujourd'hui et une autre le lendemain.

Le tarif du Nid-de-Corbeau doit être protégé. Tout député, d'où qu'il vienne, devrait demander aux chemins de fer de trouver un arrangement. Les chemins de fer estiment qu'ils ont à souffrir du tarif du Nid-de-Corbeau, ils devraient concevoir un système pour présenter aux Canadiens des preuves qu'ils ne reçoivent pas la différence entre le tarif du Nid-de-Corbeau et le coût réel. De plus, je prétends que nous devrions payer à partir des recettes générales du Canada, mais que le tarif du Nid-de-Corbeau devrait rester inchangé pour toujours. C'est un arrangement spécial qui a été accordé aux Canadiens de l'Ouest. Il était destiné à les inciter à coloniser l'Ouest, à se lancer dans l'agriculture et à cultiver du blé et d'autres céréales. C'est cela qui fait la grandeur de notre pays aujourd'hui. Je demande aux députés de l'Ouest de résister, et de combattre toute tentative de modifications de ce tarif. S'ils ne le font pas, ils s'exposent au sort que les Maritimes ont subi à cause de la

loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Demain, ils s'apercevront qu'ils ne sont pas en mesure de vendre leur blé, parce que le gouvernement fédéral a fait monter les prix, de sorte qu'ils ne peuvent plus concurrencer les autres grands producteurs de blé du monde.

Voilà certaines de mes préoccupations au sujet de ce projet de loi d'emprunt et de mesures à prendre pour aider les Canadiens, notamment ceux des provinces atlantiques.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—La navigation—Protestation contre l'affrètement de navires étrangers le long des côtes de l'Atlantique; le député d'Athabasca (M. Shields)—La loi sur le transport du grain de l'Ouest—Les articles sur des déclarations du premier ministre. *b*) La position du premier ministre; le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell)—L'impôt sur le revenu—Les déductions pour frais de garde d'enfants. *b*) On demande de remplacer la déduction par un crédit d'impôt.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N^o^ 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire publiquement ce que je pense de cet autre projet d'emprunt du gouvernement. La plupart des députés savent déjà que les ministériels de l'autre côté ont recours à des tactiques plutôt bizarres et un tant soit peu immorales quand ils veulent emprunter. Il n'y a même pas un an, les libéraux ont présenté le projet de loi C-111 pour emprunter 6.6 milliards. En juillet dernier, encore 7 milliards avec le projet de loi C-125, puis 4 milliards avec le C-128 en novembre et 19 milliards avec le C-143 il y a à peine un mois. Ils demandent aujourd'hui à la Chambre d'approuver un autre emprunt de 14.7 milliards. Au total, 51.3 milliards en seulement 11 mois. A mon avis, la Chambre devrait examiner la question très soigneusement cette fois-ci, car le gouvernement est déjà autorisé à emprunter 16 milliards.

D'après le budget que le gouvernement a présenté il y a quelques semaines, le déficit sera de 26.7 milliards. Le montant qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui, ajouté au pouvoir d'emprunt dont dispose encore le gouvernement, fera gonfler le déficit prévu dans le budget d'une somme additionnelle de 4 milliards. Quand le gouvernement emprunte d'avance des montants aussi énormes et que les bureaucrates du ministère des Finances disent publiquement qu'il ne s'agit là que d'un fonds de prévoyance, nous devons expliquer aux Canadiens ce qui se passe et nous demander sérieusement ce que le gouvernement veut faire au juste. D'aucuns disent que le gouvernement pratiquera le favoritisme, d'autres, que cet argent sera versé à une caisse noire, d'autres encore, que ce sera l'assiette au beurre. En réalité, le gouvernement a prouvé amplement qu'il est incapable de dépenser les deniers publics avec sagesse.

J'aimerais en donner quelques exemples. Dernièrement, il a gaspillé 100 millions de dollars dans le cas de la Consolidated Computer, mais il n'a pas voulu que le Parlement fasse enquête, il n'a jamais révélé quel membre de la direction était responsable, et il s'est bien gardé de faire les congédiements nécessaires. Et puis, le Candu. Je suis ravi de constater la présence à la Chambre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien). Nous savons bien que le programme Candu continue de battre de l'aile. Il engouffre actuellement $100 millions de dollars par année rien que pour la production d'eau lourde. Notre dernier client était, bien sûr, l'Argentine. Le chef d'État de ce pays aurait dit publiquement qu'il comptait se servir du programme Candu pour fabriquer des armements atomiques qu'il utilisera peut-être un jour contre la Grande-Bretagne ou le Canada, qui sait? Qui pourrait dire si nous ne pourrions pas un jour être mêlés au conflit des Falklands?

Le Cruise est un autre exemple de la façon dont le gouvernement place ses pions. La majorité des Canadiens sont contre ce projet, mais pour passer de la pommade à la Maison blanche et au Pentagone, le gouvernement lorgne de ce côté-là. Le député qui a parlé avant moi a dit que maintenant qu'il a proposé de modifier le tarif du Corbeau, le gouvernement essaie, par la bouche du ministre des Transports (M. Pepin), de faire passer le Nouveau parti démocratique pour un parti réactionnaire. Nous voulons certes savoir à quelle enseigne logent les Conservateurs. Il y a des Conservateurs qui sont contre cette mesure, il y en a d'autres qui sont pour. Et pourtant, ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre des Transports proposent ne va certes pas aider les agriculteurs des Prairies. Le ministre de l'Agriculture n'ignore pas qu'en 1990, il aura soutiré au moins 1 milliard de dollars aux localités agricoles des Prairies. De l'argent qui ne sera pas investi dans ces localités, qui ne servira pas à acheter de nouvelles machines ou du matériel neuf. C'est de l'argent qui n'ira pas dans les coffres des municipalités pour améliorer les routes, ce qui permettrait d'économiser sur les pneus. Pourtant les ministériels, les rares qui sont appelés à se rendre à l'Ouest de l'Ontario, ne se gênent pas pour prétendre que le NPD est réactionnaire, que s'il fallait l'écouter, on ne pourrait plus transporter toutes sortes de marchandises.

La vérité, c'est que nous avons proposé la seule mesure logique qui permette d'améliorer les lignes ferroviaires, à savoir de payer la différence entre le tarif du Corbeau et ce qu'il en coûte vraiment aux sociétés ferroviaires pour transporter le grain et d'autres produits jusqu'à leur sortie du Canada et de nous servir des deniers publics pour améliorer nos lignes ferroviaires. Mais il est ridicule de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. C'est cela le coup fourré dans cette mesure, la même tactique que dans l'affaire des terres charbonnières du Dominion.

• (1620)

Je ne consacrerai pas davantage de temps aux réalisations des libéraux car leurs heures sont comptées. Je crains que les Conservateurs ne prennent le pouvoir et que nous ayions du mal à les mettre au pas. Il se peut que les Canadiens reprennent leurs esprits en élisant les néo-démocrates lors des prochaines élections, peut-être après avoir entendu ce que je vais dire. Nous n'arrivons pas à faire parler les libéraux à la Chambre. Ils comptent sur leurs publicistes pour présenter leurs marchandises dans un bel emballage pour qu'elles se vendent mieux. Mais le navire libéral est en train de couler inexorablement et les publicistes se cherchent des cieux plus cléments car ils sentent le vent tourner.

Le député de Central Nova (M. MacKay) a fait d'intéressants commentaires. Il a dit que le gouvernement français était en grandes difficultés parce que c'est un gouvernement socialiste. Il a cherché à attirer l'attention sur les contrôles des changes qui s'adressent surtout aux gens qui passent leurs congés à l'étranger. Le député ferait bien de se rappeler, lui qui aime tant citer les Américains, que ses prédécesseurs idéologiques, Richard Nixon et Lyndon Johnson, ont imposé des contrôles des changes aux États-Unis, un souvenir passablement embarrassant pour les Conservateurs.

J'aimerais bien aussi lui remettre sous le nez son argument concernant la popularité de Margaret Thatcher dont les sondages ont fait état. C'est peut-être parce qu'elle réduit des enfants à la famine qu'elle est si populaire. Mais il se trouve des gens dans ce bas monde qui savent bien qu'en pratiquant ce genre de politique réactionnaire, on supprime dans les écoles la distribution de lait à des enfants dont les parents n'ont pas les moyens de leur en acheter. Voilà le gros des économies que M^me^ Thatcher et son parti ont réalisées en sabrant dans des programmes sociaux de ce genre. Je compte bien que les Britanniques vont ouvrir les yeux aux prochaines élections et qu'ils ne réélliront pas la dame de fer qui s'en est prise à la classe ouvrière de ce pays.

Voyons ce qui cloche le plus dans la politique des libéraux et des conservateurs. Les libéraux gaspillent plus que les conservateurs, encore que nous n'ayons pas pu, en plus de vingt ans voir ces derniers à la direction du pays. Les libéraux ont plutôt tendance à verser de l'argent ici et là plutôt qu'à établir un plan industriel ou un plan qui engage les travailleurs et les petites entreprises. Les conservateurs ne cessent de répéter que si on donne une seule chance à l'entreprise privée, elle se ressaisira. Je peux vous citer un exemple d'un échec de la libre entreprise et c'est l'industrie forestière de ma région en Colombie-Britannique. Prince-Rupert a été fermé. Les chantiers de Terrace l'ont été également de même que ceux de The Nass, Kitwanga et dans les Hazeltons où Rim Products est toujours fermé.

Que propose le gouvernement? Pour leur part, les conservateurs disent de ne pas s'en occuper, qu'ils vont finir par récupérer, qu'importe si ces collectivités se meurent. Voilà à quoi aboutit la libre entreprise, un tas de villages fantômes. Et que font les libéraux? Ils ont mis en place une nouvelle série de programmes RELAIS, PFPM, PFEP, des programmes qui devraient sauver ces collectivités. Ce sont naturellement des programmes à court terme. Ils font ainsi tout un remue-ménage. Ces programmes sanctionnent le droit au travail. Cependant, à toutes fins pratiques, cela fait baisser les salaires. Et cela remet en question la notion de la négociation collective ou tout au moins cela la met à l'épreuve dans nombre de ces collectivités où des milliers de travailleurs sont sans travail à cause de la soi-disant libre entreprise.

Encore une fois, le gouvernement ose encore demander à emprunter alors qu'il n'a pas besoin d'argent. Il lui reste encore 16 milliards. Mais il veut en profiter de sorte que si des élections anticipées avaient lieu à l'automne, il serait en mesure de distribuer des bonbons électoraux.

Il serait temps d'adopter une attitude un peu plus rationnelle à l'égard de nos dépenses. On devrait prévoir certaines dépenses statutaires pour des fins sociales et tous les partis devraient collaborer à maintenir en place ces mesures de précaution et ces programmes sociaux. L'essentiel des fonds devra servir à encourager les coopératives, et les petites industries. Nous avons vu quelles difficultés éprouvaient les entreprises privées, par exemple l'industrie du bois en Colombie-Britannique, quand elle ne parvient pas à trouver de débouchés. Cette industrie devrait se diversifier en fabricant des panneaux, des contre-plaqués, du papier, des meubles et d'autres articles en bois. Cependant il faudrait que les collectivités locales reçoivent une aide technique, une aide financière, fassent des recherches pour ré-équiper et refinancer ces industries qui leur appartiendraient.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, le fait que nous soyons en train d'étudier le C-151 me rappelle le programme électoral des Libéraux aux élections de 1980. Ils faisaient alors des promesses mirifiques. Les ont-ils tenues? Ils demandaient aux électeurs de leur faire confiance, qu'ils les conduiraient vers la terre promise, et faisaient d'autres promesses du genre. Quel contraste! le marasme s'est accentué et le gouvernement ne cesse d'emprunter.

On aurait parlé d'un budget électoral s'il avait été présenté au moment où les sondages auraient été favorables aux Libéraux. Comme l'a signalé le député de Skeena (M. Fulton), ce nouvel emprunt supplémentaire servira de munitions pour financer les prochaines élections le moment voulu. Mais je sais une chose: les électeurs ne se feront pas prendre aussi facilement cette fois-ci.

Je voudrais parler du programme d'emploi d'été pour les étudiants parce qu'il a une importance particulière dans ma circonscription. Aux 170 millions déjà prévus, on a ajouté des nouveaux crédits de 70 millions pour tenter d'atténuer le chômage qui sévit chez les étudiants partout au Canada. C'est ainsi que l'an dernier la circonscription de Victoria-Haliburton a reçu $151,876. Cette année, la formule de répartition des fonds est basée sur les résultats d'une enquête sur le taux excédentaire d'étudiants dans chaque circonscription. Cette enquête réalisée l'été dernier indiquait que seulement 358 étudiants étaient sans travail dans ma circonscription. J'ignore qui a fait cette enquête, mais je peux assurer aux députés que les données sont complètement farfelues. D'ailleurs, la méthode utilisée variait d'une circonscription à l'autre.

La discordance a été très forte dans les régions rurales. Ma circonscription mesure 150 milles d'est en ouest et presque autant du nord au sud. Il existe un bureau du programme Extension à Haliburton, un centre de main-d'œuvre à Peterborough, un à Lindsay, un à Oshawa et un à Newmarket. Les étudiants des campagnes de l'Ontario n'ont ni l'argent ni les moyens de se rendre à ces centres de main-d'œuvre. De toute façon, ils savent fort bien qu'il n'y a pas d'emploi pour eux. Pourquoi devraient-ils parcourir 100 milles ou davantage pour se faire dire ceci: «Donnez-nous votre nom et si quelque chose se présente, vous serez prévenu». Ce n'est pas un bon moyen pour dénombrer le nombre d'étudiants sans travail dans une circonscription aussi vaste que la mienne.

J'ai eu beau ne solliciter du ministre que $4,194 de crédits supplémentaires, je n'ai toujours pas obtenu de réponse. C'est incroyable, mais des circonscriptions avoisinantes ont obtenu des milliers de dollars de crédits supplémentaires. Pour quelle raison? Elles sont situées à proximité d'un bureau de main-d'œuvre. Les étudiants de ces circonscriptions n'éprouvent aucune difficulté à s'inscrire. Ceux de ma circonscription éprouvent au contraire bien du mal à le faire.

Si ce relevé est maintenu, ma circonscription n'aura pas droit à des crédits supplémentaires; or, nous avons cette année pour bien plus de $500,000 de demandes, alors que les crédits disponibles n'atteignent que $156,100. Compte tenu de ces chiffres, les $4,000 de crédits supplémentaires sont évidemment les bienvenus et répondent à un besoin, mais ils sont tout bonnement insuffisants. Les 100 millions de dollars que le gouvernement a alloués à la Société du crédit agricole ne pourront aider que quelques agriculteurs qui éprouvent vraiment d'énormes difficultés. Quand on sait jusqu'à quel point les agriculteurs sont endettés, on comprend qu'on n'ira pas loin à l'heure actuelle avec 100 millions de dollars. La modification apportée à la règle régissant le report des pertes aidera sûrement l'agriculteur qui se défend du mieux qu'il peut, mais elle n'aura guère d'utilité pour l'agriculteur qui est aux prises avec d'énormes difficultés et qui n'obtiendra pas un traître cent de ces 100 millions. Qui sait si grâce à son rôle plus étendu, la Banque fédérale de développement sera utile aux agriculteurs. Le budget ne fournit guère de précisions sur le nouveau rôle de la Banque fédérale de développement.

• (1630)

Je tiens à dire un mot des institutions gouvernementales et de la façon dont les fonctionnaires traitent les agriculteurs. Je puis dire que j'ai pu m'en faire une excellente idée lorsque j'ai dû communiquer avec certains fonctionnaires de la Banque fédérale de développement au nom de mes électeurs. Le moins que je puisse dire, monsieur le Président, c'est que ces fonctionnaires, qui sont pourtant là pour servir les Canadiens, se montrent fort peu enclins à collaborer. Ils pourraient adopter une attitude un peu moins rébarbative, et je dois dire que j'ai été vivement déçu de celle d'un certain gérant auquel je me suis adressé au nom d'une entreprise très sérieuse et très honnête du secteur agricole. Je me suis alors fait plus ou moins répondre que je me mêlais de ce qui ne me regardait pas, mais l'homme d'affaires en question a fini par obtenir le prêt souhaité. Je ne tiens pas à expliquer en détail comment il a reçu cet argent, mais il l'a néanmoins reçu de la Banque fédérale de développement. Son dossier avait probablement été confié à d'autres employés. Or pareilles choses ne devraient pas se produire. Ce cas n'est pas exceptionnel, et le ministre chargé de ces questions devrait se pencher sur ce problème. Il est tout simplement inadmissible de traiter de la sorte les citoyens qui s'adressent à un bureau du gouvernement.

L'intention du gouvernement de maintenir le prélèvement spécial de canadianisation exigé des entreprises était évidente dès le début. Je ne crois pas que l'on se soit vraiment attendu à ce qu'il supprime cette taxe, même après que l'on eut fini de payer l'acquisition de Petrofina et Dome. Il s'agit toutefois d'une taxe supplémentaire qui devait être prélevée durant un certain temps seulement. Pourtant une nouvelle taxe de 6 p. 100 y a été ajoutée, probablement dans le but de payer la télédistribution et la télévision à péage.

A propos de Dome et de Petrofina, examinons d'un peu plus près la taxe sur l'essence. Il y a environ une semaine, nous avons été témoins en Ontario d'une guerre des prix de l'essence. Ce produit se vendait alors 25.6 cents le litre. Son prix a même baissé jusqu'à 24.6 ou 24.5 cents le litre, mais aujourd'hui cette essence se vend aux mêmes stations-service à 45.6 cents le litre. On en a des exemples ici même à Ottawa, et partout ailleurs dans la province. L'écart dans le prix du litre d'essence est de 20 cents.

Quel est l'effet du prix de l'essence sur l'inflation dans notre économie? A notre époque, le prix de l'essence est probablement l'une des principales causes d'inflation du coût de la productivité; en outre, il nuit au secteur du tourisme et sans doute à tous les autres secteurs d'activités de l'économie. Comment expliquer pareil écart dans le prix de l'essence, un écart qui s'établit à 20 cents le litre? J'ai déjà posé la question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), à la Chambre des communes même. Il ne m'a jamais vraiment répondu, préférant se défiler. Le tourisme est de nos jours un gros secteur d'activité au Canada, et il est particulièrement important dans ma région; or, l'un des facteurs à décourager le plus le tourisme au Canada est la différence qui existe entre le prix du litre ou du gallon d'essence chez nous et aux États-Unis.

La taxe fédérale sur les boissons alcooliques est un autre facteur qui défavorise le secteur touristique. Je ne suis pas ici pour défendre ou condamner le rôle que jouent ces boissons dans ce secteur. C'est un fait auquel nous ne pouvons rien changer et cet aspect du tourisme dans notre pays contribue sans doute à y attirer les voyageurs en grand nombre.

Examinons aussi le secteur de l'hôtellerie. Ce sont là des services que frappent durement les diverses taxes gouvernementales. Avec votre permission, monsieur le Président, je termine dans un instant. Le gouvernement a souvent tendance à prélever des taxes à gauche et à droite pour recueillir des fonds qu'il dépense à mauvais escient. Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président.

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que j'interviens dans ce débat au sujet d'un autre projet de loi d'emprunt. Il n'y a pas si longtemps que le gouvernement nous en a présenté un. Avec le projet de loi C-151, il demande à la Chambre l'équivalent de 14.7 milliards. Il s'agit, monsieur le Président, d'un montant presque incroyable quand on sait que le gouvernement a présenté au cours de la présente session du Parlement sept demandes du même genre. Les libéraux ont requis des pouvoirs d'emprunt de 12 milliards de dollars, de 14 milliards, de 6.6 milliards, de 7 milliards, de 4 milliards et de 19 milliards de dollars en vertu, respectivement, des projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128 et C-143 et ils nous demandent maintenant un autre pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards. Cela fait un total de 61.6 milliards au cours de la même session, ce qui constitue un montant vraiment incroyable.

Le gouvernement prévoit que cette année le déficit s'établira à 31.3 milliards environ, mais pouvons-nous croire à ce chiffre compte tenu des changements qui sont effectués depuis un an? Nous nous souvenons tous, j'en suis persuadé, des 200 millions de dollars qui ont été ajoutés au budget, pour tirer d'affaire le ministre des Finances (M. Lalonde) accusé d'avoir divulgué certaines dispositions du budget. En outre, monsieur le Président, le gouvernement a déclaré que ses besoins financiers s'établissaient à 26.7 milliards, et, le 1er avril de cette année, il avait encore un pouvoir d'emprunt de 16 milliards non utilisé, ce qui signifie que ses besoins réels sont de 10.7 milliards. Pourtant, le ministre nous a dit qu'il avait besoin d'une marge de 2 milliards cette année en cas d'imprévus. Il ne nous dit pas vraiment quels sont ces imprévus. Il veut en outre un excédent de 2 milliards de dollars pour l'année prochaine au cas où cette somme serait nécessaire, et nous ignorons au juste à quelles fins il entend utiliser cet argent. Certains indices laissent cependant présager qu'on assistera à une vente massive de devises canadiennes. Cela n'augure rien de bon pour nous. Si le gouvernement doit emprunter de l'argent au cas où cette menace se matérialiserait, cela signifie que notre situation sera précaire l'année prochaine.

Je crois que l'on peut dire sans exagérer, monsieur le Président, que le gouvernement n'a plus aucune maîtrise sur ses dépenses. Selon moi, il ignore quel sera au juste son déficit cette année. En outre, je doute qu'il ait planifié un véritable plan de dépenses; il se contente d'espérer que la relance économique aux États-Unis sera assez forte pour entraîner une reprise chez nous.

Les dépenses gouvernementales dépassent l'entendement, monsieur le Président. On nous dit que le gouvernement a dépensé 12 millions de dollars pour l'achat de deux bombardiers à eau pour le Yukon et, dans cette région, la majorité des incendies se produisent lorsque la plupart des lacs sont encore gelés. Nous aimerions savoir à quoi ces bombardiers à eau serviront. Peut-être des ministres libéraux s'en serviront-ils pour des excursions de pêche au Yukon. A l'approche des élections, les libéraux profiteront de ces petits avantages au cas où ils ne seraient pas réélus.

On a parlé récemment, en comité, monsieur le Président, de certaines des dépenses inutiles de l'Agence canadienne de développement international. L'année dernière, le gouvernement de l'un des pays en voie de développement a demandé une avance de $20,000 sur un prêt qu'il devait recevoir du gouvernement canadien. Le gouvernement canadien a-t-il avancé les $20,000 à ce pays? Bien sûr que non. Il lui a avancé $250,000, sans que personne sache pourquoi. Le sous-ministre suppléant dit qu'il n'y a pas d'explication. Plus de 8 millions de dollars ont été affectés ainsi l'an dernier. La liste s'allonge indéfiniment. Petro-Canada, ce droit de regard sur l'industrie pétrolière dont les capitaux d'investissement tournent autour de 7 milliards de dollars, a eu l'an dernier des recettes de 10 millions. C'est incroyable. Cette société pétrolière qui est censée appartenir au secteur privé baigne dans la bureaucratie. Ce ne sont peut-être que des conjectures, monsieur le Président, mais je ne serais pas étonné de voir éclater d'ici cinq à six ans, le plus grand scandale de notre histoire à cause de la façon dont le gouvernement aura dirigé Petro-Canada.

• (1640)

Comment en sommes-nous venus à ce gaspillage et à cette dilapidation d'argent par le gouvernement dont la main droite ignore ce que fait la main gauche? A cause de plusieurs facteurs. Il y a d'abord le Programme énergétique national. Personne ne croit vraiment que le Programme ait été utile. On le sait non seulement à lire les journaux, mais à parler avec les banquiers et les investisseurs de nombreuses parties du monde. Je suis allé en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis au cours des trois derniers mois et partout les gens répètent la même chose. Ils ont exprimé leur opinion au gouvernement qui n'a pas voulu en informer la Chambre. Ils lui ont dit de se débarrasser du Programme énergétique et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger s'il voulait attirer des capitaux d'investissement. Le gouvernement sait cela.

M. Whelan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le directeur de la Banque de Cologne d'Allemagne de l'Ouest était récemment de passage dans ma ville. Il a dit que le Canada était le pays où il était le plus facile et le plus avantageux d'investir.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Il s'agit peut-être d'un argument qui est apporté dans le débat mais il ne concerne guère le Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Les libéraux ne sont pas intervenus dans le débat de la journée. S'ils ont des idées à défendre, pourquoi ne prononcent-ils pas de discours au lieu d'invoquer le Règlement pour des raisons futiles?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie.

M. Wright: Monsieur le Président, sans trop d'imagination, on sait ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) excelle à lancer.

M. Whelan: Au moins ça ferait pousser quelque chose, mais vous ne pouvez pas en dire autant.

M. Wright: Ce qu'il dit à propos du président de la Banque de Cologne c'est de la bouillie pour les chats.

M. Whelan: Je n'essaierais pas de donner de votre bouillie à mes chats.

M. Wright: Il sait qu'aucun ambassadeur du Canada en Europe, aux États-Unis ou dans n'importe quel pays occidental ne serait d'accord avec ce qu'il vient de dire. Il sait ou devrait savoir que les rapports, sous forme écrite ou orale, que nous recevons de nos ambassadeurs ont signalé le problème, car les financiers étrangers ne sont pas disposés à investir leur argent chez nous.

Le ministre de l'Agriculture s'intéresse aux chiffres. Il devrait savoir que les Allemands ont investi 6.8 milliards de dollars aux États-Unis l'an dernier. Si le ministre est si brillant et s'il est au courant de ce qui se passe, il devrait pouvoir nous dire combien de capitaux sont entrés au Canada. Pas beaucoup, je peux le lui affirmer. Il peut bien nous dire que certaines personnes lui ont affirmé que nous vivons dans un pays formidable, mais ce n'est pas vrai. Il ne peut prouver ce qu'il avance.

Tant que nous ne nous serons pas débarrassés de la Politique énergétique nationale et de l'AEIE, nous ne réussirons pas à attirer les investisseurs étrangers.

M. le vice-président: Sauf erreur, il me semble que le temps de parole du député est écoulé.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Calgary-Nord (M. Wright) a été interrompu par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). On ne fera sûrement pas entrer cette interruption dans son temps de parole.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, il a pu vous sembler, de votre position avantageuse, que les députés siégeant à votre droite étaient prêts à se prononcer avant même que ne commence le débat. C'est le côté de la Chambre où siègent les moutons. On leur a dit d'être présents aujourd'hui mais non d'intervenir dans le débat puisqu'il ne s'agit après tout que d'un projet de loi tout mince. Je l'ai à la main. Il est malheureux que les caméras automatiques ne puissent pas balayer la Chambre. Les Canadiens qui suivent le débat à la télévision seront sans doute intéressés d'apprendre que nous discutons du projet de loi C-151 tendant à donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter en notre nom «les sommes nécessaires, jusqu'à concurrence de quatorze milliards sept cents millions de dollars, à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses». Nous permettons au gouvernement de dépenser ce montant en notre nom et de signer au nom des contribuables canadiens les effets négociables qui seront lancés sur les marchés du monde entier et que les contribuables canadiens devront rembourser à un moment donné.

Si les caméras pouvaient balayer la Chambre, elles montreraient cinq libéraux, dont aucun n'est intervenu dans le débat pour expliquer pourquoi . . .

M. Whelan: Oh, oh!

M. Oberle: Si le ministre de l'Agriculture m'interrompt . . .

M. Whelan: Qu'est-ce que vous allez faire?

M. Oberle: Il va sûrement éviter de le faire, car il est un de mes meilleurs amis. Sa voix fait penser à une corne de brume, dont il ne se sert que quand il a des maux d'estomac, qui sont en général déclenchés par l'intervention d'un autre député.

Les Canadiens apprécieront sûrement la situation dans laquelle nous nous trouvons, car ils connaissent trop bien les abus fiscaux. Ils savent qu'en général, les promesses d'aujourd'hui se transforment en impôts par la suite. Les contribuables, qu'ils soient ou non chefs d'une petite ou d'une moyenne entreprise savent qu'il va falloir combler le déficit à coups d'impôts. Les Canadiens sont habitués à voir le gouvernement fédéral réviser ses prévisions économiques presque tous les trois mois.

En l'espace de deux ans, le déficit qui avait été établi à 11 milliards a atteint 19.8 milliards. Il a presque doublé. Et ce n'était qu'une simple erreur de calcul, monsieur le Président.

Pour ceux qui ne sauraient pas ce que représente un milliard de dollars, monsieur le Président, je leur signale que cela correspond à 1,000 millions. Un milliard en coupures de un dollar, cela représente une pile de 85 milles de hauteur. Un député a lancé un jour: «Qu'est-ce qu'un million?» C'était beaucoup d'argent quand le gouvernement a pris le pouvoir. Je dis bien «pris le pouvoir» parce que les Canadiens et le Parlement n'ont plus aucun pouvoir. Le gouvernement les en a complètement privés. Quand il a pris le pouvoir le montant du budget total des dépenses qu'il soumettait à la Chambre représentait un tiers du montant actuel du seul déficit. De $11 milliards, le déficit est passé à 19 milliards puis à 24 milliards et on s'attend maintenant à ce qu'il atteigne 31 milliards. On pourrait se dire que ce n'est pas important, puisque nous connaissons des difficultés économiques. Nous avons pris toutes sortes d'engagements sur le plan social que nous ne pouvons renier. Les paiements au titre de l'assurance-chômage s'élèvent à 12 milliards cette année, sans parler des engagements financiers légaux du gouvernement fédéral envers les provinces qu'il ne peut renégocier. C'est pour cette raison que le déficit augmente.

• (1650)

Il y a un autre moyen de rembourser les emprunts que d'augmenter les impôts par la suite. Il suffit de profiter de l'inflation. Tous les gouvernements de l'acabit du nôtre sont tout à fait habitués à user de ce stratagème. Il suffit de dépenser pour ensuite laisser le dollar se dévaluer pour rembourser nos dettes avec une monnaie dévaluée. Malheureusement, non seulement les gouvernements se font des illusions, mais ils escroquent les bénéficiaires de la pension de vieillesse et les personnes à revenu fixe qui dépendent du gouvernement pour leur subsistance. On leur donne des dollars dévalués. Avec un taux d'inflation de 10 p. 100, les retraités qui imaginent qu'ils touchent chaque mois une pension de $480 reçoivent en réalité une pension dévaluée de 10 p. 100. Le contrat social est respecté, mais le gouvernement les escroque d'une somme importante. C'est encore pire pour les fonctionnaires par exemple qui

ont contribué en toute bonne foi à un régime de pension toute leur vie et qui découvrent que le montant de leur pension est beaucoup moins élevé qu'ils se l'imaginaient. Voilà comment le gouvernement escroque les gens et comment on peut rembourser un déficit de $31.8 milliards.

Je voudrais attirer votre attention sur un autre aspect du projet de loi, monsieur le Président, qui m'inquiète encore davantage. Écoutez bien, vous allez être scandalisé. Le paragraphe 3 de l'article 2 dit ceci:

> Il demeure entendu que les emprunts autorisés en vertu du présent article peuvent s'effectuer en devises étrangères et être remboursés dans ces devises.

Cela signifie, monsieur le Président, qu'il n'y a plus, dans ce pays, de prêteurs auxquels le gouvernement peut s'adresser pour avoir de l'argent.

M. Fisher: C'est faux.

M. Oberle: Nos caisse de retraite sont à sec.

M. Fisher: C'est faux.

M. Oberle: Leurs engagements sont déjà trop lourds. Nos banques sont dans une situation tellement précaire qu'elles attendent maintenant du secours du gouvernement. Pourquoi? A cause de décisions stupides prises dans le domaine des prêts et du financement de certaines sociétés canadiennes, au niveau international, avec la bénédiction du gouvernement fédéral. Si elles sollicitent l'aide du gouvernement, elles n'ont pas ces 14 milliards de dollars à lui prêter. Où le gouvernement va-t-il aller alors? Il va aller à New York et en Suisse . . .

M. Fisher: C'est faux.

M. Oberle: . . . et je suppose qu'il empruntera auprès des pays arabes, partout où il pourra trouver de l'argent. C'est particulièrement important, car le ministre des Finances (M. Lalonde) prend régulièrement la parole à la Chambre, comme le fait le premier ministre (M. Trudeau), pour comparer notre situation à celle des États-Unis. C'est un peu comme si le second du Titanic avait dit «ma situation n'est pas pire que celle du capitaine», alors qu'ils coulaient tous les deux.

Le fait est que le déficit par habitant des États-Unis est d'environ la moitié du nôtre. Mais le problème, c'est que lorsque nous empruntons à l'étranger, l'intérêt est versé à des prêteurs étrangers. Il n'est pas réinjecté dans le pays. Aux États-Unis, le gouvernement emprunte à l'intérieur et l'intérêt versé reste dans le pays et il est recyclé. Il est à la disposition des petites entreprises sous forme de capital-risque et pour soutenir l'indispensable relance de l'économie. Dans notre cas, l'intérêt que nous verserons sur ces 14.7 milliards de dollars partira à l'étranger.

M. Fisher: C'est faux.

M. Oberle: Dès le départ, les recettes fiscales seront amputées du quart, c'est-à-dire de ce qu'il faudra verser aux prêteurs étrangers, à des banques américaines ou suisses. Autant d'argent dont notre économie sera privée. C'est pourquoi il faudra beaucoup plus de temps pour que se concrétise la relance, nécessaire pour créer des emplois et construire un meilleur avenir à nos enfants.

Je vois que vous vous levez, monsieur le Président. Je pense avoir bien dit ce que j'avais à dire.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, si j'ai bonne mémoire, vous êtes arrivé à la Chambre en même temps que moi, en 1972. Qu'on me corrige s'il y a lieu, mais vous devez vous rappeler qu'en 1972, nous avions un gouvernement minoritaire. Les choses ont commencé à se gâter à cette époque, car en 1970, il me semble, le gouvernement fédéral accusait un excédent budgétaire d'environ 700 millions de dollars. Pour se maintenir au pouvoir aussi longtemps qu'il l'a fait, c'est-à-dire deux ans, ce gouvernement minoritaire a dû se conformer aux vœux et se plier aux fantaisies des néo-démocrates. C'est là que tout a commencé à se gâter. L'escalade s'est ensuite poursuivie jusqu'à ce que le vérificateur général déclare, vers 1978, qu'en fait, les dépenses du gouvernement échappaient à toute forme de contrôle.

Il avait raison, monsieur le Président. Même aujourd'hui, le gouvernement n'a pas repris en main les dépenses publiques. De fait, quelqu'un me disait il n'y a pas longtemps que le gouvernement n'a malheureusement pas conscience de ne pas manier lui-même les cordons de la bourse. Voilà qui devient dangereux. Si nous ne réagissons pas au plus vite, nous courons au désastre financier. Pensons à notre dette globale, y compris la dette des provinces. Elle a augmenté d'environ 35 milliards de dollars l'an dernier. C'est inadmissible, monsieur le Président. La dette globale du tiers monde avoisine les 700 milliards de dollars, alors que celle du Canada atteint à peu près le tiers de cette somme. Nous sommes assurément au bord de la catastrophe.

• (1700)

Le plus grave dans tout cela, c'est que le gouvernement compte accroître ce montant cette année, peut-être jusqu'à 35 milliards de dollars, et qu'il en fera sans doute autant l'année prochaine. Combien de temps pouvons-nous le tolérer? Les ministériels ont certainement une connaissance suffisante des affaires pour savoir que le gouvernement ne peut pas continuer ainsi. Ils doivent certainement se rendre compte que le gouvernement est l'entreprise la plus importante du Canada à l'heure actuelle et qu'il doit respecter les mêmes lignes directrices que n'importe quelle entreprise prospère du pays. Il n'en fait rien et c'est ce qui m'inquiète. Par exemple, je le répète, cela nous coûtera cette année 18 milliards de dollars uniquement en frais d'intérêt. Il suffit de faire un petit calcul pour constater que cela représente $2 par jour pour chaque homme, femme et enfant du Canada. Tous les Canadiens devraient se rendre compte lorsqu'ils se lèvent le matin que les deux premiers dollars gagnés par chacun d'eux serviront à payer ces intérêts.

Une très grande partie de nos dépenses ne nous rapporte rien. Il y a, par exemple, les frais d'intérêt. Cela ne nous rapporte aucun gain financier. C'est une dépense improductive. Année après année, le gouvernement alourdit la charge du public, des contribuables et des hommes d'affaires. Il est en train de tuer la poule aux œufs d'or et ne semble toujours pas s'en rendre compte. Si cela ne change pas bientôt, une part bien trop importante de la productivité de notre pays ira simplement au service de la dette nationale. Aucun des députés d'en face ne semble vouloir y mettre le holà.

Il y a quelques années, j'ai été renversé de voir comment le ministre qui était alors chargé de la Commission canadienne du blé, l'honorable Otto Lang, concevait le programme de stabilisation des prix pour les céréaliers de l'Ouest. Au départ, ce programme prévoyait que le gouvernement verse $2 dans la caisse pour chaque dollar versé par l'agriculteur. Le système me paraissait juste, honnête et bien simple. Mais que s'est-il passé peu après? Comme Votre Honneur s'en souviendra, M. Lang a présenté un autre projet de loi selon lequel le gouvernement n'avait pas à verser ces $2. Cela resterait un jeu d'écritures. Le gouvernement paierait de l'intérêt sur cette somme. Néanmoins, il faut qu'un jour ou l'autre on finisse par payer. Autrement, le programme ne remplirait pas son but. Alors qu'arrivera-t-il? Selon nos prévisions, l'année prochaine, et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne pourra sans doute pas s'y soustraire, il faudra verser une coquette somme aux céréaliers de l'Ouest, car les prix sont actuellement à leur plus bas. Voilà l'ironie de la situation.

En 1970, nous avions un excédent budgétaire. Ces douze ou treize années ont été de bonnes années pour nous, sauf peut-être les deux ou trois dernières. Le gouvernement aurait dû en profiter pour accumuler des réserves en banque. Mais qu'a-t-il fait? D'année en année, il a alourdi sa dette. Que va-t-il se passer maintenant? Supposez qu'en 1984 ou 1985, il y ait un renversement de la situation économique. On dit que ce phénomène se produit tous les cinquante ou soixante ans. Comme les députés d'en face s'en souviendront peut-être, il s'est écoulé exactement cinquante ans depuis les années 30. Nous suivons maintenant une courbe descendante et nous devons rembourser l'énorme dette accumulée. Cela imposera un fardeau considérable à nos enfants et à nos petits-enfants. Néanmoins, le gouvernement ne semble guère s'en préoccuper. Personnellement, je m'en inquiète.

Comment le gouvernement peut-il dépasser ainsi son budget pendant les années de vaches grasses? C'est absolument incroyable. Par exemple, son budget de l'année dernière devait dépasser à peine les 10 milliards, mais en fin de compte, il atteignait 25 ou 26 milliards. Nous n'avons pas les chiffres définitifs. Néanmoins, c'est de cet ordre-là. Par conséquent, comme l'a dit le ministre, nous aurons évidemment l'année prochaine un déficit de 31 milliards. Faut-il de nouveau s'attendre à un dépassement de 16 milliards? Cela nous amènerait à 47 milliards.

Comme l'a mentionné mon collègue, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) ainsi que le député de Calgary-Nord (M. Wright), le Programme énergétique national y est certainement pour quelque chose. Il est vrai que le gouvernement a vu là la possibilité de s'enrichir et qu'il a voulu faire main basse sur cet argent. Il a prélevé quelque centaines de millions de dollars. Mais que s'est-il passé? Cela lui est retombé sur le nez, car on prévoit que, cette année, il devra payer 6 milliards rien qu'en remboursements d'impôts, simplement parce qu'il a ruiné l'industrie pétrolière.

Je pourrais vous citer d'autres chiffres et vous montrer en quoi le gouvernement a tort, mais j'espère que certains députés d'en face sauront voir le mal que le gouvernement fait à notre pays.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir aujourd'hui sur le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, car cela me permet de faire état de mes inquiétudes au sujet de la politique économique et fiscale du gouvernement. Quand nous étudions le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, nous ne devons pas nous borner à examiner les chiffres. Certes, les chiffres qui se trouvent dans le projet de loi sont de nature à impressionner n'importe qui. Le nombre de fois que le gouvernement s'est présenté à la Chambre pour emprunter est lui-même impressionnant. Toutefois, nous devons nous intéresser à la véritable question que voici: pourquoi tous ces emprunts? Quelles politiques ont donné lieu à la situation actuelle? Quelles sont les valeurs et les priorités fondamentales du gouvernement quand il s'agit d'emprunter?

Je serais plus favorable, je crois, à cette demande d'emprunt si je croyais qu'elle puisse répondre aux besoins de la population et créer des emplois pour les Canadiens. Toutefois, quand on songe à la situation actuelle au Canada et que nous examinons brièvement le budget que le gouvernement a présenté et que la Chambre a adopté récemment, nous constatons que le Canada est aux prises avec un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. Nous voyons que d'après le budget, le chômage atteindra 12.4 p. 100 cette année et 11.4 p. 100 l'an prochain. Le budget prédit même qu'après la relance dans un certain nombre d'années, nous pouvons nous attendre au mieux à un chômage réduit à 7 ou 8 p. 100.

Dans ce contexte, nous ne pouvons guère accepter l'idée que cet emprunt permettra de créer des emplois, car il est clair que les politiques économiques et ouvrières du gouvernement n'ont pas réussi à redonner du travail aux Canadiens. Le gouvernement a effectivement accepté un niveau de chômage au Canada qui était sans précédent jusqu'ici. Il est inouï qu'un gouvernement accepte un pareil niveau de chômage sans vraiment affronter le problème et promettre d'essayer de le résoudre. Nous ne pouvons donc justifier cet emprunt sous prétexte que le gouvernement s'efforce de créer des emplois.

• (1710)

J'approuverais peut-être cet emprunt si je croyais qu'il améliorerait l'égalité des chances au Canada. Par exemple, si les fonds étaient utilisés pour équilibrer davantage les chances entre hommes et femmes au sein de la Fonction publique, je serais en faveur d'une telle dépense. Nous savons d'après un rapport publié et déposé récemment que l'écart entre les traitements des hommes et des femmes dans la Fonction publique s'est accru d'environ 12 p. 100 depuis l'an dernier. La chose est directement attribuable à une mesure législative que le gouvernement a présentée à la Chambre. Les politiques gouvernementales favorisent une inégalité accrue des chances, du moins dans la Fonction publique. Je ne peux donc pas justifier ce projet de loi sous prétexte que le gouvernement emprunte à des fins qui amélioreront le sort des Canadiens et qui favoriseront l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le milieu du travail.

Si je voyais dans ce projet de loi la promesse de politiques économiques rationnelles pour le pays, je pourrais peut-être l'approuver. Mais quand on songe au budget qui a récemment franchi la Chambre, les mots qui en restent sont ceux que le ministre des Finances (M. Lalonde) a utilisés pour dire qu'il laissait au secteur privé le rôle d'entraînement en matière économique. Le gouvernement se désintéresse des instruments qui pourraient lui permettre justement de donner de l'emploi à tous, de réaliser une véritable reprise économique. Il n'a pas tenu compte de la possibilité qui se présentait à lui de relancer dans une certaine mesure l'activité économique. Si je dis cela, c'est que lorsqu'on songe à un pays comme le Japon, on voit qu'il a appris il y a longtemps la leçon de la planification économique, c'est-à-dire qu'on ne peut pas laisser au secteur privé l'orientation de l'économie tout entière. Il y a actuellement au Japon un taux de chômage voisin de 3 p. 100, alors qu'ici il dépasse largement les 12 p. 100. Il serait temps que nous tirions profit de l'expérience acquise par nos voisins de la planète.

Il faudrait comprendre que nous sommes responsables de ce qui se passe dans notre collectivité et dans notre pays. Il faut se fixer des objectifs et des buts; il faut nous attacher à l'importance d'un emploi pour chaque Canadien, afin que chacun puisse se développer en accomplissant un travail utile.

Si ce pouvoir d'emprunt que demandent les députés d'en face devait servir utilement et sainement, je l'approuverais. Mais aussi longtemps que le gouvernement se désintéressera des questions économiques, en disant qu'il ne se reconnaît plus la responsabilité de diriger le navire de l'État et de donner un emploi à chaque Canadien, nous aurons le devoir de condamner son activité financière. Il importe de condamner les quantités d'argent que le gouvernement ne cesse de nous demander l'autorisation d'emprunter.

Le gouvernement aurait raison de nous demander cet argent s'il se présentait à nous la conscience nette, pour emprunter au profit des Canadiens, afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins individuels, pour trouver de l'emploi à ceux qui sont aujourd'hui en chômage. Cette demande d'autorisation aurait un sens si elle avait pour but de réaliser une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, entre les handicapés et les autres Canadiens, entre les autochtones et le reste de la population. Mais emprunter sans raison c'est irrationnel et cela ne mérite qu'une condamnation.

J'en appelle au gouvernement pour qu'il réfléchisse à ses devoirs. Plutôt que de chercher à redéfinir en hausse la notion du plein emploi, ce qu'il fait ces derniers temps c'est de parler de taux de participation, du caractère régional du pays, de la difficulté de pénétrer les marchés étrangers. En faisant cela, il ne cherche qu'à convaincre les Canadiens de considérer comme normaux les chiffres de chômage que nous avons aujourd'hui. Voilà une chose que notre parti ne saurait admettre, pas plus que la majorité des Canadiens.

Avant que le gouvernement vienne nous demander des autorisations d'emprunt, il faudrait d'abord qu'il se demande ce qu'il veut, qu'il adopte comme premier objectif de fournir un emploi à tous les Canadiens et de mieux réaliser l'égalité au sein de nos populations.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Red Deer (M. Towers), s'est plaint de ce que le gouvernement ne se rendait même pas compte de la gravité pourtant flagrante des nombreux problèmes qui assaillent aujourd'hui le Canada.

Dimanche, comme d'habitude, je suis allé à l'église. J'ai entendu le pasteur dire qu'il était parfois nécessaire de recourir à des méthodes plutôt spectaculaires pour amener les gens à écouter ce que l'on a à dire. Il a cité l'exemple d'un homme qui avait attelé un âne à une charrette. Quoi qu'il lui dît, l'âne ne voulait pas avancer. Il continua à lui crier après jusqu'à ce que, en désespoir de cause, il assommât l'âne avec un marteau. Un passant lui demanda: «Pour l'amour du ciel, pourquoi avez-vous fait cela? Pourquoi avoir assommé votre âne?» L'homme répondit: «Je devais le faire pour attirer son attention».

Je crois que nous nous retrouvons un peu dans le même genre de situation aujourd'hui. Il semble nécessaire de recourir à des moyens plutôt spectaculaires pour amener le gouvernement à prendre conscience de la gravité de la situation et à agir en conséquence.

Je ne veux pas dire par là que le ministre des Finances ou qui que ce soit d'autre est un âne. J'ignore si le Règlement me le permettrait. Je ne prétends pas que le ministre des Finances est un âne, mais il semble faire preuve de l'obstination proverbiale de cet animal.

On a déjà fait remarquer que c'était ici la septième fois que le gouvernement présentait un projet de loi portant pouvoir d'emprunt afin de pouvoir financer ses activités. C'est donc la septième fois que nous tentons d'utiliser le marteau de la raison pour convaincre le gouvernement que la direction qu'il a choisi de prendre ne nous mènera pas à bon port.

Le gouvernement nous mène plutôt dans le sens opposé. Loin de résoudre les problèmes et les difficultés qui sont présentement les nôtres, il nous met encore plus dans le pétrin et ne fait qu'aggraver la situation.

Le gouvernement n'a pas su reconnaître et relever les défis qui se sont posés à lui, ni tenir compte des avertissements que lui ont servis les vérificateurs généraux successifs, le contrôleur général, les contribuables canadiens et les députés des Communes. Nous sommes convaincus que des dépenses excessives permanentes des déficits toujours croissant et des emprunts exorbitants risquent de provoquer la chute de notre économie.

• (1720)

Certains ont déjà fait consigner au compte rendu les montants pour lesquels le gouvernement a demandé des autorisations d'emprunter, à savoir 12 milliards, 14 milliards, 6.6 milliards, 11 milliards, 4 milliards, 19 milliards et 14.7 milliards de dollars. Cela prouve bien que la demande à l'étude ne vise pas à répondre à une situation d'urgence, mais qu'elle correspond à la propension du gouvernement à dépenser de manière excessive, pour ensuite, avec une arrogance éhontée et inconvenante, mettre les contribuables au pied du mur en leur demandant de payer ou d'en subir les conséquences. Chacun sait que le pays a traversé une période difficile et bien que certains signes laissent entrevoir quelque espoir d'amélioration, rien ne me permet, pour ma part, de croire que nous sommes sur le point de célébrer l'aube d'une ère nouvelle. En effet, j'ai suivi à la télévision les entrevues de trois économistes, il y a quelque temps, selon l'un d'entre eux, la situation s'améliore, un autre a dit exactement le contraire, et le troisième était d'un avis mitigé. Il a déclaré que même parmi les économistes, et comme d'habitude peut-être, il y a de telles divergences d'opinions qu'ils n'en savent pas plus que les autres au sujet de la situation.

Si l'on passe en revue le bilan du gouvernement, on constate que rien ne justifie la demande qu'il présente aux Canadiens en vue d'augmenter les emprunts et d'obtenir plus d'argent. Nous devons tenir compte non seulement du fait que notre produit national brut connaît une baisse brutale, que les investissements vont à nouveau diminuer, que le secteur de la fabrication ne tourne qu'à 63 p. 100 de sa capacité, que les entreprises continuent davantage à faire faillite, que nous connaissons un taux de chômage record, que les bénéfices des sociétés diminuent, que la fabrication et les ventes de marchandises diminuent en même temps que l'inflation—voilà notre bilan, mais on doit tenir compte des prédictions pour l'avenir. Dans son article sur le monde des affaires d'avril 1983, Woods Gordon s'inquiète à l'idée que les pénuries de stocks n'entraînent une hausse des prix. Voici ce qu'on peut lire dans ce document:

> Notamment, les stocks de nombreuses matières premières, semblent être exceptionnellement bas et il est impossible de les renouveler rapidement. La relance des affaires risque de provoquer un encouragement brutal et une flambée des prix, ce qui, en retour, pourrait laisser présager une nouvelle montée de l'inflation, un resserrement des restrictions monétaires et une hausse des taux d'intérêt.

Ce bilan est déplorable, les prévisions sont décourageantes et pourtant, le gouvernement continue dans la même voie, c'est-à-dire qu'au lieu d'améliorer les conditions économiques dans notre pays, il menace même de les aggraver.

En parlant de déficit, un journal a publié un article de M. Ronald Anderson, intitulé: «Il faut restreindre le déficit le plus rapidement possible». L'auteur signale un aspect très important:

> . . . l'augmentation prévue des dépenses fédérales, cette année et l'an prochain, ainsi que l'absence de toute mesure de contrôle des dépenses pour les années suivantes, vont entraîner une augmentation de la part du produit national brut qui revient au gouvernement fédéral. En 1980, avant la récession, Ottawa absorbait 22 p. 100 du PNB; selon les prévisions du budget de novembre 1981, la part fédérale devait passer à 22 p. 100. Ce pourcentage va vraisemblablement augmenter à nouveau pour l'année financière 1983-1984, passant à 26 p. 100.

Je voudrais citer cet article plus longuement, mais le temps ne me le permet pas. Voici, cependant, ce que déclare l'Institut C. D. Howe:

> . . . la dette publique fédérale va atteindre 46 p. 100 du PNB en 1987, comparativement à 29 p. 100 en 1982 et 15 p. 100 en 1975.

Cette déclaration se termine par ces mots:

> . . . l'engagement pris par le gouvernement, dans le budget, de réduire le déficit n'est pas convaincant. Si le déficit persiste, il n'y aura plus de place pour les mesures de stimulation qui pourraient s'imposer dans les années à venir.

Le gouvernement oriente son action d'une manière qui finalement aggrave la situation au lieu de l'améliorer. J'implore le gouvernement sans m'acharner contre lui, je le supplie de bien réfléchir avant de s'engager dans la voie qu'il a choisie et de changer de direction pour le plus grand bien du grand pays auquel nous appartenons.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai presque l'impression que c'est hier que j'ai parlé la dernière fois de ce problème du pouvoir d'emprunt. J'ai parlé au cours du débat budgétaire de ce que seraient les besoins financiers et de ceux que le ministre des Finances (M. Lalonde) prévoyait pour l'année qui vient. Il a été annoncé à ce moment-là que ce bill nous serait présenté au cours de l'année. Nous ne sommes pas encore en juin que le gouvernement s'abat sur nous avec le projet de loi C-151.

M. Fisher: Dans quatre jours.

M. Lambert: Le projet de loi C-143 demandait le pouvoir d'emprunter 19 milliards. Entre les projets de loi C-143 et C-151, seulement huit mesures ont été présentées. Revoyons tout ce qui s'est produit depuis le début de la session qui a commencé, on le sait, en avril 1980 et qui a bien entamé sa quatrième année. Nous avons eu une Kyrielle—je devrais dire une litanie de numéros de bills: C-30, C-59, C-111, C-125, C-143 et C-150. Ils forment une série.

L'an dernier, le gouvernement a présenté quatre projets d'emprunt au Parlement. Je suppose qu'il a dit que cela ne se reproduirait plus jamais, mais jusqu'ici il nous en a présenté deux et il exige toujours davantage. C'est probablement ce que le gouvernement fera à l'avenir s'il conserve le pouvoir pour une autre année. De source bien informée, le ministre des Finances, nous avons appris que les déficits prévus ou les besoins du gouvernement seront de quelque 93 milliards de dollars en 1985-1986. On comprend facilement qu'il faudra mettre les bouchées doubles chaque année. Le gouvernement est peut-être en train d'endormir les Canadiens et de les habituer à avaler des pilules de plus en plus fortes.

• (1730)

A quoi nous mènera ce projet de loi? Plusieurs de mes collègues ont décrit ce qui se passera. A l'heure actuelle, le report de 1982-1983 est de 2 milliards, et celui de cette année est d'au moins 5 milliards. En vertu du projet de loi C-143, le report de 1983-1984 devait être de 2 milliards. La mesure que nous étudions prévoit également un report de 2 milliards en 1984-1985. Que fait le gouvernement avec tout cet argent? Est-ce absolument nécessaire? Les Canadiens nous disent que c'est assez. Je ne sais pas si les ministériels se sont bouché les oreilles, car ils n'arrêtent pas de dépenser. Malheureusement, ce sont des

dépenses temporaires sans effets durables. Elles n'ont aucun effet multiplicateur, sauf peut-être la subvention de $3,000 à l'acheteur d'une maison neuve. Ce programme a pris fin. Le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) a beau se vanter du rythme accéléré des nouvelles mises en chantier, le fait est que, quand le programme sera terminé, le nombre de nouvelles constructions va dégringoler rapidement. Les Canadiens ne se fient pas assez au gouvernement ni à la relance économique pour vouloir prendre des risques sous prétexte que leur emploi est assuré. Les mises à pied sont encore très nombreuses et les cadres en sont souvent victimes. Dès que les cadres subalternes sont mis à pied, les employés aux niveaux inférieurs qui sont encore au travail se rendent bien compte que leurs propres emplois disparaîtront peut-être le lendemain.

Nous traversons une époque très instable. Je n'ai aucune idée de l'impact qu'auront ces emprunts massifs sur les épargnes des Canadiens. Il se peut fort bien qu'il englobent beaucoup de fonds placés dans des régimes de retraite et d'autres qui ordinairement ne sont pas investis dans le secteur industriel. Le gouvernement peut se compter chanceux, car la demande de fonds d'investissement dans l'industrie n'est pas très forte à l'heure actuelle du fait que l'industrie ne fonctionne pas à pleine capacité et que les investisseurs ne savent pas ce que l'avenir leur réserve. Le gouvernement a presque les coudées franches pour vendre ses obligations. Il est difficile de prédire comment les provinces vont réagir dans de telles circonstances. Étant donné que le gouvernement n'avait besoin que d'environ 10.7 milliards de dollars pour équilibrer son budget, pourquoi cette réserve additionnelle de 2 milliards?

Nous parlons de 2 milliards de dollars, non pas de menues dépenses de fin de semaine. Pour la majorité des députés et des Canadiens, 2 milliards, c'est une somme énorme. Il est difficile d'approuver un report de 2 milliards de dollars, mais, quant à moi, je pense que le gouvernement n'a aucune raison d'emprunter autant d'argent à l'heure actuelle. Le gouvernement devra rendre des comptes un de ces jours, c'est pourquoi je suis contre ce projet de loi.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler, pendant quelques minutes, du projet de loi C-151 que le gouvernement a présenté pour demander l'autorisation d'emprunter 14.7 milliards de dollars. C'est une somme tellement grosse qu'on a du mal à s'en faire une idée quand on la compare avec l'argent qu'on a soi-même à sa disposition. J'ai pensé qu'il serait intéressant de voir en quoi elle touche le citoyen ordinaire de ma circonscription.

Pour pouvoir contracter cet emprunt, le gouvernement va dépenser cette année l'équivalent de $10,000 par contribuable. C'est une somme considérable, surtout que le gouvernement dépensait $1,700 par contribuable le jour où le premier ministre actuel (M. Trudeau) a pris la direction du pays en 1967-1968. Le gouvernement dépense actuellement $4,000 par habitant contre $500 en 1967-1968. Un dollar sur trois sert à payer les dettes du gouvernement alors que cette proportion était de un dollar sur neuf il y a dix ans.

Les électeurs de ma circonscription s'inquiètent beaucoup de voir que notre déficit est de 31 milliards de dollars par année, de voir que le gouvernement dépense sans compter. Quand je vais dans ma circonscription, ils me demandent comment le gouvernement fait pour dépenser tant d'argent et à quoi il le dépense. Je leur parle de l'assiette au beurre qui semble pratiquement inépuisable pour le gouvernement. Je leur dis que parmi ceux qui se servent abondamment, il y a Maislin Transport qui avait besoin de 31 à 34 millions de dollars parce qu'elle avait fait de mauvaises affaires et que les libéraux, le gouvernement autrement dit, ont décidé de la sortir du trou. Ils n'en reviennent pas. Je leur parle de Dome Petroleum qui s'est trouvé dans une mauvaise passe . . .

M. Fisher: Combien avons-nous investi dans Dome Petroleum?

M. Lewis: . . . à cause du Programme énergétique national.

M. Fisher: Pas un cent.

M. Lewis: Je leur parle de la grande ville de Windsor et du Programme d'adaptation de la main-d'œuvre. Je leur parle de cette ville qui compte trois ministériels pour la représenter et du Toronto métropolitain que représente mon bruyant collègue d'en face qui a 30 sièges et cinq ministres seulement dont aucun n'a l'ombre des pouvoirs de ceux qui représentent Windsor. Il y a de quoi faire réfléchir quelqu'un qui représenterait Mississauga-Nord. Il serait gênant d'expliquer à ses électeurs que Windsor qui compte trois sièges a trois ministres alors que Toronto qui en a 30 n'en n'a que cinq pour la représenter. Voilà une chose que mon collègue aurait du mal à expliquer aux gens de Mississauga-Nord s'il avait le courage de s'y rendre de temps à autre.

• (1740)

Le Programme d'adaptation de la main-d'œuvre pour lequel le gouvernement a dépensé de l'argent, aurait pourtant été bien accueilli dans Simcoe-Nord, surtout dans les régions de Penetanguishene et de Midland qui comptent 33 p. 100 de chômeurs sous le gouvernement libéral. La circonscription a fait une demande de subventions aux termes du Programme d'adaptation de la main-d'œuvre. J'ai participé à la rédaction d'un mémoire. J'ai assisté à la première réunion du comité. J'ai travaillé dur pour que le mémoire donne une vue globale de la situation, une situation que nous devons à la vision économique des libéraux. On m'a envoyé ici en février.

Nous avons eu un adepte de la dernière heure en la personne de M. Allan Martin, un ex-député de la ville non représentée de Toronto. Il a emprunté un sentier battu. Il ne s'est pas privé de nous dire qu'il allait obtenir une subvention dans le cadre de ce programme, que cet argent serait dépensé à Penetanguishene grâce à ses services. Le soir du budget, le ministre des Finances (M. Lalonde) a trouvé que la marge de manœuvre prévue pour le programme d'adaptation de la main-d'œuvre était passablement étroite. Il n'a pu débloquer de crédits que pour neuf ou dix circonscriptions libérales, une circonscription conservatrice et une autre néo-démocrate. Il voulait étirer l'assiette au beurre. Fini le Programme d'adaptation de la main-d'œuvre.

M. Martin avait une autre excuse. Il était occupé à autre chose. Nous avons maintenant ce qu'on appelle le fonds spécial de relance, c'est-à-dire l'assiette au beurre érigée en système. Le ministre dépensera l'argent en fonction d'un indice de développement. Très bien. Depuis des années le gouvernement détermine le taux de chômage à partir de 60 régions économiques du Canada. Désormais, il y en aura 260. On procèdera par recensement. C'est la première composante de l'indice de développement. Il y a aussi le revenu moyen et la capacité qu'a

la province de payer. C'est ainsi que l'argent sera dépensé. Et nous, parlementaires très sérieux, on nous demande d'approuver ce genre d'attrape-nigaud.

Aujourd'hui, nous avons entendu parler à la Chambre des dépenses insensées du g ouvernement, soit les fonds consacrés à la Corporation de développement des investissements du Canada. C'est une belle petite société, déjà en place depuis six mois, conçue pour permettre au gouvernement d'investir l'argent des contribuables dans des entreprises rentables, type Canadair. C'est une nouvelle occasion d'alimenter les circonscriptions libérales, une occasion pour le gouvernement du Canada de remettre une société de la Couronne entre les mains d'un éminent membre de l'autre endroit. Il faudrait avertir la société de ne pas émettre des actions à la bourse de Vancouver, qui n'est pas gérée par l'éminent membre de l'autre endroit.

Le ministre du Revenu national (M. Bussières) nous a longuement entretenus. C'est lui l'intermédiaire entre nous et cette nouvelle société qui dépensera notre argent. C'est lui le maillon qui relie la société à la Chambre des communes. Malheureusement, ce maillon ne fait pas partie de la chaîne. Le ministre n'est pas un maillon de la chaîne parce que le comité du cabinet qui veille au développement économique inclut le sénateur Olson mais non le ministre responsable. Ce ministre nous tient un discours éloquent, mais il n'a aucune idée de ce qui se passera parce qu'il n'est pas membre du comité. Et c'est ainsi que le gouvernement dépense notre argent. Quand je rentre dans Simcoe-Nord, mes électeurs me demandent ce que fait le gouvernement. Et je me dois de justifier les dépenses folles du gouvernement. Car c'est ainsi qu'on le perçoit dans les circonscriptions. Mais les ministériels n'ont pas le même point de vue. Ils s'imaginent qu'ils aident à dépenser l'argent. Cependant, ce sont les contribuables de Simcoe-Nord qui paient la note.

Et nous nous opposons au projet de loi. Nous nous opposons à ce que le gouvernement emprunte plus de 4 milliards, plus qu'il n'en a besoin selon le dernier budget. C'est la septième fois que le gouvernement se présente devant la Chambre pour demander l'autorisation d'emprunter et que nous nous y opposons. Il lui reste encore 16 milliards à dépenser. Le gouvernement a dit qu'il n'avait besoin que de 26.7 milliards. D'après mes calculs, il lui reste 10.7 milliards et non 14.7. En l'espace de 24 heures, le ministre des Finances a réussi à dépenser 200 millions, ce qui prouve que les calculs du gouvernement sont bien mauvais.

Pour terminer, nous nous opposons aux dépenses folles de l'État comme nous nous sommes toujours opposés à ses tactiques brutales. Nous prenons la défense non seulement des contribuables de Simcoe-Nord mais de tous les contribuables canadiens. Comme il est évident que les partisans du gouvernement n'ont aucun intérêt à défendre leurs électeurs, nous sommes heureux de faire le travail à leur place.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais bien dire que je suis heureux de participer au débat entourant ce projet de loi, mais ce n'est pas le cas, hélas. Je représente des électeurs qui sont fort inquiets. En effet, les agriculteurs, les hommes d'affaires et bien d'autres contribuables sont tout aussi préoccupés que les députés par ce pouvoir d'emprunt supplémentaire de 14 milliards de dollars.

Il convient de noter que, lorsque j'ai été élu député, il y a quatre ans de cela, le total de la dette du gouvernement du Canada s'établissait alors à 78 milliards. Aujourd'hui, ce chiffre a grimpé à près de 160 milliards. La dette accrue pour chaque homme, femme et enfant dépasse les $800, et pour chaque contribuable, elle est supérieure à $1,700. Ces chiffres sont fort inquiétants.

Mais il ne suffit pas d'exposer le problème. Il faut lui trouver une solution. Nous, les députés de ce côté-ci, avons des solutions très positives à proposer pour corriger la tournure qu'ont prise les événements dans notre pays. L'une de nos plus grandes lacunes à la Chambre des communes est qu'on y comprend fort mal la doctrine de l'accroissement de l'offre. Nous devons à tout prix encourager le secteur privé à créer des richesses dans le pays. Nous ne pouvons pas continuer à consacrer des fonds à la création d'emplois, ou à tout autre projet qui ne serve pas à consolider l'économie nationale.

Le Canada est aux prises avec un problème très grave. Les divers gouvernements dilapident les deniers publics. Je représente une circonscription agricole, on accorde une grande importance à la question de la productivité. Or les dépenses irréfléchies du gouvernement l'ont considérablement grugée. Nos champs pétrolifères et nos exploitations agricoles nous en donnent la preuve. Les contribuables ne sont plus très incités à travailler et à produire, du fait essentiellement des impôts qui sont très élevés. Quand un travailleur fait du surtemps, le ministère de l'Impôt taxe jusqu'au dernier sou son revenu supplémentaire. Rien donc ne l'encourage à produire plus. Voilà pourquoi notre balance des paiements a chuté à un niveau qui, à bien des égards, ne nous permet pas de concurrencer les produits vendus sur les marchés mondiaux.

• (1750)

J'estime que nous devons envisager la production et la fiscalité chez nous d'une façon toute nouvelle. Toute la fiscalité du gouvernement est néfaste à maints secteurs de notre société et notamment à la Chambre.

S'il est une dépense dont le gouvernement ne semble pas se préoccuper outre mesure, c'est bien le fait que l'appareil bureaucratique prend de l'ampleur d'une année à l'autre—que dis-je—d'un jour à l'autre, à la Chambre des communes. Il y a lieu de signaler que depuis que le gouvernement a mis en œuvre son programme des six et cinq pour cent, de nombreux Canadiens—surtout des agriculteurs—constatent que les coûts de production ne cessent d'augmenter alors que le prix mondial du blé ou du bœuf, ou de n'importe quelle autre denrée, ne cesse de baisser, de sorte que le programme des six et cinq pour cent dans leur cas demeure lettre morte. Mais les bureaucrates, eux, sont assurés d'une hausse de six et de cinq pour cent, et dans le cas de ceux qui gagnent $70,000, une hausse de 6 p. 100 représente pas mal d'argent, monsieur le Président. Ils touchent leur augmentation chaque année, et c'est toujours le contribuable qui paie.

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre le gouvernement rende des comptes aux contribuables et, en tant que député, je trouve que le gouvernement et tous les députés fédéraux ont commis d'énormes fautes. En tant que députés, bien souvent nous n'avons pas—et quand je dis nous, j'entends le gouvernement—tenu compte des gens productifs qui éprouvent du mal à payer les impôts considérables que leur réclame le gouvernement. J'exhorte le gouvernement à tenir compte davantage des contribuables et à mettre en œuvre un programme visant à

stimuler la production, de façon à alléger le lourd fardeau fiscal qu'il impose aux Canadiens.

Je devrais peut-être considérer bien d'autres domaines où le gouvernement dépense trop. J'en ai déjà mentionné deux ou trois, comme le lourd appareil bureaucratique dont le gouvernement s'est doté et la circulation de fonds. Ces dernières années, les différents vérificateurs généraux ont déclaré sans ambages que le ministre des Finances n'arrivait plus à contrôler les dépenses du gouvernement; malgré cela, les déficits augmentent et les budgets aussi, même si le gouvernement tarde toujours de plus en plus à les présenter.

Quand j'ai été élu député pour la première fois il y a quatre ans, le déficit, sauf erreur, atteignait 13 millions de dollars. Il atteint aujourd'hui 31 milliards de dollars. Le gouvernement dépense sans compter, monsieur le Président. J'exhorte la Chambre à y mettre le holà. J'exhorte en outre le ministre des Finances (M. Lalonde), ses collègues du cabinet, ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) a tenir compte des contribuables envers qui, en tant que député, nous avons des responsabilités.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au sujet du projet de loi C-151, loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, alors que nous reprenons le débat sur la motion du ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) proposant que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité compétent.

Cet après-midi, monsieur le Président, je voudrais faire état de certaines des craintes que j'ai en tant que député représentant une circonscription de l'ouest du pays, plus particulièrement du nord du Manitoba, et je voudrais donner les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à cette mesure. Vous avez, sans aucun doute, monsieur le Président, entendu de nombreuses interventions de députés de ce côté-ci de la Chambre au sujet, par exemple, du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La gabegie du gouvernement nous inquiète énormément, car dans le cas du débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, par exemple, le gouvernement a déployé d'énormes efforts pour essayer de défendre sa position. Je me reporte plus particulièrement à la publicité qu'il a faite dans tout le pays. Le gouvernement a dépensé d'énormes sommes à ce titre. Cependant, lorsque le projet de loi a été enfin présenté à la Chambre par le ministre des Transports (M. Pepin), nous nous sommes aperçus qu'il était incomplet et que quelles que soient les modifications qui y seraient apportées, cette publicité serait dépassée. Je vous demande, monsieur le Président, si ce genre de dépenses gouvernementales ne constitue pas un gaspillage de l'argent du contribuable.

M. Fisher: Vous nous faites penser aux bons vieux conservateurs.

M. Lewycky: Je le répète, cette publicité est dépassée. Selon moi, il est important de tenir compte de ce genre de chose.

M. Fisher: Les néo-démocrates nous rabâchent les mêmes choses depuis le début de la journée.

M. Lewycky: Mon vis-à-vis crie, pour couvrir ma voix et ne pas entendre les craintes que nous désirons formuler à cet égard. Sauf erreur, l'un de mes collègues a également signalé que le Canadien National a acheté des compagnies de chemins de fer en faillite de l'ouest du Canada. Que fait-on de l'argent qui devrait être consacré à la réfection du réseau ferroviaire et plus particulièrement de certaines lignes secondaires dans des circonscriptions comme la mienne? On s'aperçoit que cet argent a été versé à des compagnies de chemins de fer qui n'ont pas suffisamment de comptes à rendre. Pour ma part, je n'ai jamais pu obtenir des chemins de fer une explication raisonnable au sujet de la formule utilisée pour calculer les montants qui leur sont versés et des dépenses qu'ils réclament au titre de l'amortissement du matériel, et nous sommes extrêmement inquiets de voir que le gouvernement fasse constamment généreusement à des organisations ou à des sociétés comme le Canadien National, des dons à des quêteux en Cadillac, et ce, sans que diverses circonscriptions dont la mienne en profitent.

On n'a établi aucun plan en ce qui a trait à certaines des dépenses que le gouvernement a présentées, et c'est ce qui inquiète énormément de nombreux jeunes de ma circonscription, un groupe de citoyens chez qui le taux de chômage est très élevé. Je sais que l'on a signalé ici même que le taux de chômage au sein de cette catégorie de la population dépassait largement les 20 p. 100, mais je tiens à signaler à nos vis-à-vis qu'il y a de nombreuses réserves d'Indiens dans ma région. En fait, il y en a sept et les députés seraient atterrés d'apprendre que, dans l'une comme dans l'autre, le taux de chômage chez les jeunes s'établit à 100 p. 100, monsieur le Président.

J'ai bien peur que ce pouvoir d'emprunt ne serve pas à financer les mesures dont on a vraiment besoin pour remédier à la situation que les députés vivent jour après jour. Nos électeurs viennent à nos bureaux nous présenter leurs doléances. En outre, une grande partie des femmes, surtout dans les régions rurales, sont au chômage. Il existe en théorie un programme de promotion sociale qui vise à s'attaquer au problème de chômage dans cette région et pourtant le gouvernement ne fait, en réalité, aucun geste concret pour remédier à la situation.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA NAVIGATION—PROTESTATION CONTRE L'AFFRÈTEMENT DE NAVIRES ÉTRANGERS LE LONG DES CÔTES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur le Président, hier le ministre des Transports (M. Pepin) n'a apparemment pas vraiment compris ma question, ou a cherché délibérément à l'éluder, à propos de navires étrangers ou immatriculés à l'étranger qu'on autorise à mouiller dans les eaux canadiennes. La loi sur la marine marchande du Canada donne au ministre des Transports le pouvoir de faire quelque chose à propos des navires étrangers de qualité et de conception douteuses dont on permet l'exploitation à des fins de sauvetage ou d'approvisionnement pour les plates-formes de forage.

Je tiens à faire consigner au compte rendu l'article 22 de la Partie I de cette importante loi, sur lequel j'appuierai mon argumentation. Le voici:

Nonobstant toute disposition de la présente Partie, un navire construit hors du Canada ne doit pas, sans le consentement du Ministre, être immatriculé au Canada.

Le ministre sait que les chantiers maritimes constituent un secteur d'activité important au Canada. Il doit également savoir que l'Association des chantiers maritimes canadiens a fait des recommandations très judicieuses afin de protéger les intérêts canadiens. Henry Walsh a signalé avec assiduité certains points au gouvernement.

Le 2 septembre 1980, l'Association a fait un certain nombre de propositions pour obtenir des mesures d'appui, non des subventions, en faveur des chantiers maritimes. Les propositions nos 9 et 10 recommandent d'interdire l'importation de vieux navires; la proposition no 9 se lit comme suit:

«On devrait interdire l'importation au Canada de navires de pêche de plus de cinq ans».

La proposition no 10 précise ceci:

On devrait interdire l'importation au Canada de tous les autres types de navires de plus de dix ans».

Or, un vieux baleinier désuet a été acheté à la Norvège par la Karlsen Shipping Company Ltd. et amené à Halifax où on le soumet à des essais en mer. Comme je l'ai fait remarquer hier au ministre, la société Ferguson Industries Ltd. de Pictou, en Nouvelle-Écosse, cherche en même temps à obtenir l'affrètement d'un navire qu'elle a considérablement modifié pour l'adapter au service des installations d'exploration pétrolière et gazière au large des côtes et le rendre conforme à la réglementation en vigueur. On s'attendrait à ce que le gouvernement et le ministre volent au secours d'un tel secteur dans une région qui connaît un taux de chômage élevé. Ce n'est pas le cas apparemment.

Le 6 janvier, dans le but d'encourager le secteur de la construction navale, le gouvernement fédéral a annoncé un train de mesures qui prévoyait notamment l'application de la législation sur les douanes et l'accise au matériel servant à la prospection et à l'exploration des gisements sous-marins non plus seulement dans la limite des 12 milles, mais jusqu'à l'extrémité du plateau continental canadien, la suppression des échappatoires de la législation sur les douanes, mesure qui a eu pour effet d'amener la perception d'un droit de 25 p. 100 sur tous les navires et d'un droit de 20 p. 100 sur les plates-formes de forage et le maintien de la subvention de 3 p. 100 à l'accroissement du rendement, et l'extension de la subvention de 9 p. 100 au titre du programme d'aide aux constructeurs de navires aux bâtiments livrés avant le 30 juin 1985.

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir pris ces mesures constructives qui ont une certaine valeur, mais je voudrais savoir pourquoi met-il tant de temps à prendre les mesures qui seraient nécessaires pour protéger le cabotage et les petits chantiers navals? En toute franchise, j'ai beau aimer le ministre des Transports, j'en ai ras-le-bol de ses réponses polies, mais beaucoup trop évasives et inexactes sur des sujets importants. Je suis aussi très inquiet au sujet de la discrimination évidente dont sont victimes certaines petites entreprises dans ma province, la Nouvelle-Écosse.

Dernièrement, j'ai signalé la façon injuste dont on traitait l'un des plus gros employeurs de la Nouvelle-Écosse, la société Hawker Siddeley Canada, Ltd. de Trenton. Dans ma propre circonscription, nous avons maintenant une autre entreprise vitale, Ferguson Industries, Ltd, qui est victime des incohérences voire même de la négligence pure et simple du ministère des Transports qui refuse de s'intéresser en priorité à la marine canadienne.

Le bon sens voudrait que l'on suive l'exemple d'autres pays et que l'on interdise aux navires de pêche de plus de cinq ans et aux vieux bâtiments de dix ans et plus d'être utilisés dans nos eaux territoriales. Tant que nous ne prendrons pas de mesures d'interdiction, ces bâtiments pourront, en vertu des règlements et les conventions internationales, continuer à croiser dans nos eaux.

Notre flotte prend de l'âge et nous devons la moderniser. Nous avons des chantiers navals qui sont capables d'entreprendre cette tâche. Une fois encore, à cause de l'indifférence du ministère des Transports et de la négligence du ministre, ils en sont empêchés. J'invite encore une fois le ministre et ses collaborateurs à lire les propositions très sensées qui viennent de l'Association des chantiers maritimes du Canada et, cela fait, à prendre des mesures positives.

• (1805)

Pour sa part, le ministère de l'Immigration devrait lui aussi s'intéresser de près aux pratiques selon lesquelles les marins étrangers viennent s'emparer des emplois de matelots canadiens. Pour donner avis de postes à combler, certaines sociétés emploient des énoncés de fonctions très compliqués qui ne reflètent pas véritablement les tâches à accomplir, ce qui leur permet d'embaucher des marins étrangers, souvent des ressortissants du Royaume-Uni, pour faire un travail que nos matelots canadiens pourraient faire tout aussi bien, sinon mieux.

J'espère que le gouvernement va pouvoir remédier à la situation, parce qu'il est ironique de penser, quand il est question d'emprunter des milliards de dollars, qu'en apportant un peu d'aide à quelques-unes de nos industries nationales, nous pourrions contribuer à nous enrichir et à enrayer l'hémorragie financière qui oblige le Parlement à voir défiler des mesures d'emprunt à tout bout de champ.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais soumettre les instances du député à l'examen du ministre et de ses adjoints.

Comme le député le sait, le gouvernement a pour politique de faire en sorte que les expéditeurs et les armateurs puissent prendre leurs décisions d'affaires librement, avec le minimum d'intervention gouvernementale. Il me semble que le député devrait appuyer une telle politique. Cela permet aux armateurs, par exemple, d'acheter des navires au meilleur prix possible. Cette politique reflète la position prise par le Canada sur la scène internationale sur le libre-échange. Par ailleurs, cette politique d'intervention minimale n'empêche pas le gouvernement canadien de prendre certaines mesures pour protéger les expéditeurs et armateurs canadiens.

Le 6 janvier 1983, le gouvernement a annoncé certaines décisions qui visent à étendre et à modifier le régime de cabotage pour donner plus d'occasions aux navires battant pavillon canadien et créer plus d'emplois pour les Canadiens. Il a en même temps annoncé l'extension du régime de douane et d'accise au commerce avec l'étranger, ce qui favorisera la construction d'un plus grand nombre de navires au Canada. J'ai été heureux de voir que le député reconnaît le bien-fondé de cette décision qui renforcera la nouvelle politique de construction maritime prolongeant l'application du programme d'aide à la construction maritime jusqu'au 1er juillet 1985 et établissant des tarifs douaniers de 20 à 25 p. 100 de la juste valeur marchande pour les caboteurs canadiens.

Pour ce qui est du *Rescue Kim,* je signale au député que ceux qui veulent faire immatriculer un navire au Canada doivent procéder de la façon normale. Ordinairement, on ne refuse pas d'immatriculer les navires qui satisfont aux critères fixés pour la propriété du navire et les normes de sécurité canadiennes, qui sont parmi les plus strictes du monde. Le *Rescue Kim* a présenté sa demande de la façon normale et s'est conformé aux exigences de la garde côtière.

Le gouvernement se préoccupe des expéditeurs et des armateurs canadiens et, tant qu'une nouvelle mesure n'aura pas été présentée à la Chambre, toutes les demandes de navires étrangers qui veulent naviguer dans les eaux canadiennes, soit temporairement, soit de façon permanente, seront examinées très attentivement. Par ailleurs, nous n'avons pas l'intention de nous prévaloir des pouvoirs accordés au ministre en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada ou autrement pour imposer des restrictions à l'importation qui pourraient aller à l'encontre des obligations internationales du Canada dans le cadre du GATT.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST—LES ARTICLES SUR DES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE. B) LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir commenter la réponse que j'ai reçue du premier ministre (M. Trudeau) au cours de la période des questions, le 20 mai. Ma réaction traduit les sentiments que j'éprouve en tant que député représentant chaque homme, femme ou enfant de ma circonscription, qu'il soit conservateur, libéral, néo-démocrate, communiste ou rhinocéros. C'est là un des principes fondamentaux du système parlementaire.

Quand on déclenche des élections, chacun se range derrière son candidat favori et fait des pieds et des mains pour convaincre le maximum d'électeurs de faire comme lui. Néanmoins, si celui-ci est élu, il devient député d'une circonscription, et c'est ainsi que je suis le député d'Athabasca. Quand le premier ministre de mon pays, qui occupe les plus hautes fonctions au gouvernement, parcourt le Canada d'un bout à l'autre en déclarant certaines choses aux producteurs de l'Ouest qui contestent les changements au tarif du Nid-de-Corbeau parce qu'ils vont leur faire énormément de tort, cela m'ennuie énormément.

• (1810)

M. Mills représente les éleveurs de bovins de l'Alberta. Voici ce que nous pouvons lire dans l'*Edmonton Journal* du 17 mai:

> Selon M. Mills, Trudeau a déclaré aux syndicats du blé des Prairies et aux représentants des agriculteurs et éleveurs de bovins qu'à son avis, ce n'était ni la meilleure solution . . . ni la plus économique.

Le premier ministre (M. Trudeau) a admis que le Nid-de-Corbeau était une mauvaise chose.

Je voudrais également vous citer un extrait de l'*Edmonton Journal* du 19 mai où nous pouvons lire ceci:

> Au cours du dîner où il a récemment discuté du tarif-marchandises, à Jasper, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a déclaré aux représentants des agriculteurs qu'on ne modifierait pas la loi remplaçant le Nid-de-Corbeau pour leur faire plaisir, car l'Ouest n'élisait pas de libéraux au Parlement.

On peut se scandaliser facilement de ce que le premier ministre reproche aux producteurs de l'Ouest d'avoir voté pour les néo-démocrates ou les conservateurs. Oh, cela semble bien amuser deux députés d'en face.

M. Fisher: Non, non, nous ne faisons que vous regarder, Jack.

M. Shields: Venez dans ma circonscription et parlez aux producteurs qui font faillite. Ils sont troublés à cause du débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et du fait que l'on veut modifier le tarif statutaire de transport des céréales de telle sorte que leurs frais à ce titre grimperont de 500 p. 100 en trois ans. Imaginez donc, 500 p. 100! Et, pourtant, des gens ont traversé le Canada pour venir manifester à la Chambre des communes contre les taux d'intérêt hypothécaire qui, au renouvellement de leur contrat, se trouvaient à augmenter de 100 p. 100. Dans certains cas, les versements hypothécaires se trouvaient à doubler. Ces gens sont venus manifester à la Chambre, ils sont venus dire ce qu'ils pensaient de cela, et une mesure législative a été présentée pour les aider. Ils ont obtenu l'aide des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

Les agriculteurs de l'Ouest—que dis-je, du Canada tout entier—sont aux prises avec des dépenses quatre ou cinq fois plus considérables qu'il y a deux ans. Ils éprouvent beaucoup de mal avec les frais énergétiques.

Si quelqu'un s'imagine que c'est seulement au chapitre de l'essence et du gasoil, il se trompe. L'achat des engrais qu'ils utilisent au printemps, au moment des semailles représente une de leurs plus grosses dépenses. D'où viennent ces engrais? Ce sont des sous-produits du pétrole. Or, le pétrole est taxé. Les agriculteurs achètent leur engrais chez Petrosar ou quelque autre fabricant qui à la tête du puits doit payer l'indemnité pétrolière. Cette taxe et toutes les autres taxes entrent dans le prix des engrais, qui sont essentiels.

Les agriculteurs consomment du gasoil quand ils utilisent leurs machines aratoires. D'où vient le gasoil? Ils doivent payer sur le gasoil la même taxe que les camionneurs ou les automobilistes qui en achètent. Ils consomment également de l'essence. Le gouvernement fait mal à l'agriculteur avec toutes ces taxes, sans se soucier que celui-ci ne produit que des ressources renouvelables et—sans cesse renouvelées—et qu'il

contribue pour quelque 8 milliards de dollars à l'équilibre de notre balance des paiements.

Or, le premier ministre ose dire aux Canadiens de l'Ouest: «Je sais que ce n'est pas la solution au problème», haussant ensuite les épaules. «Je sais qu'il ne s'agit pas de la meilleure solution économique pour les producteurs de l'Ouest du Canada, mais nous ne pouvons obtenir vos votes. Vous ne votez pas pour le parti libéral». Voilà qui explique l'attitude qu'on retrouve à la Chambre.

Je m'en faisais une toute autre idée avant de venir à Ottawa. Je croyais que je pourrais travailler de concert avec nombre de collègues d'en face et, même, de nombreux collègues du NPD. Nous l'avons fait en comité. Toutefois, à la Chambre, sous l'impulsion du premier ministre et d'un cabinet complètement fini, le gouvernement adopte une attitude tout à fait différente.

• (1815)

Le gouvernement présente maintenant un projet de loi portant pouvoir d'emprunt de sommes de l'ordre de 4 ou 5 milliards de dollars qui seront gardées en réserve au cas où il faudrait acheter des votes. Je savais que cela se faisait, mais j'ai été étonné que ce soit fait d'une façon aussi flagrante.

Le premier ministre agit d'une façon immorale et injustifiable en tenant ces propos aux producteurs de l'Ouest qui craignent de perdre leur gagne-pain et leur exploitation agricole. Ils ont peur de ne pas pouvoir léguer leur ferme familiale à leurs enfants, car la modification du tarif statutaire que le gouvernement veut faire adopter en imposant la clôture risque de les acculer à la faillite. Il a le culot de dire à ces gens; «Vous ne votez pas pour nous; le projet de loi sera donc adopté».

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est évident, comme le dit mon honorable vis-à-vis, que lorsqu'un député arrive à la Chambre, il représente chaque Canadien de sa circonscription. Et l'on peut ainsi dire que le premier ministre et cette Chambre représentent tous les citoyens du Canada.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas tenu les propos que lui attribue le député. S'il avait été un peu plus souvent présent à la Chambre—car je ne l'ai pas vu depuis un certain temps et je suis heureux de le voir ici pendant le débat d'ajournement—il n'aurait pas attribué ces paroles au premier ministre, comme il le fait ce soir par opportunisme politique. Je trouve qu'il est vraiment honteux que l'honorable député attribue ainsi ces paroles au premier ministre.

Il est évident que la question du Nid-de-Corbeau suscite un débat très passionné. Je pense que le problème se ramène à deux questions fondamentales. Il s'agit de savoir tout d'abord si on devrait modifier le tarif. Je pense que la plupart des organismes d'un bout à l'autre du pays estiment que oui. Même les organismes qui ne le souhaitent pas énumèrent cinq ou six points qu'ils aimeraient voir modifiés dans le projet de loi. Ils se disent prêts à accepter cette mesure pourvu qu'on y apporte ces amendements. Je soutiens que nous avons beaucoup fait pour accepter ces amendements que les Canadiens, particulièrement ceux de l'Ouest, ont réclamés. Il est donc indiscutable qu'il faut apporter des modifications au tarif.

Deuxièmement, il s'agit de savoir quelle sorte de modification apporter, quelles sont les modifications souhaitables. Sur ce point, il est clair que les avis sont partagés dans l'Ouest et partout au Canada.

Le premier ministre et le ministre des Transports (M. Pepin) ont admis avec franchise que le projet initial était peut-être meilleur. C'est ce qu'a affirmé le premier ministre dans l'Ouest, mais le projet de loi actuel, C-155, est quand même bien préférable à l'inaction, comme le souhaitent le député et le NPD. Ce n'est pourtant pas l'avis de son parti. Son porte-parole officiel en la matière et les députés de son parti qui sont intervenus ont demandé à saisir le comité du projet de loi, mais avec des amendements. Je ne sais pas où était le député durant toutes ces semaines, car il semble ne pas savoir ce que son propre parti a demandé. Son parti ne rejette pas complètement le projet de loi. Il demande d'en saisir le comité, mais en le modifiant.

Je presse l'opposition de comprendre à quel point il est nécessaire de modifier le tarif du Nid-de-Corbeau afin de permettre la modernisation du chemin de fer dans l'Ouest. Il est important pour tous les Canadiens qu'on adopte ce projet de loi.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES DÉDUCTIONS POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS. B) ON DEMANDE DE REMPLACER LA DÉDUCTION PAR UN CRÉDIT D'IMPÔT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de reprendre la question que j'ai posée le 2 mai dernier au ministre des Finances (M. Lalonde).

La déduction pour les frais de garde d'enfants est conçue pour aider à payer les frais occasionnés aux parents qui occupent un emploi, pour faire garder leurs enfants de moins de 14 ans. Cependant, le régime conçu pour ainsi venir en aide aux parents par une déduction fiscale est à la fois insuffisant, injuste et discriminatoire. Et les réponses du ministre ont également été insuffisantes.

Le changement proposé dans le budget d'avril dernier à la déduction pour les frais de garde d'enfants qui supprime un aspect discriminatoire en crée un nouveau encore plus sournois, aux dépens des chômeurs. Avant le budget d'avril, toute mère occupant un emploi pouvait réclamer la déduction sans tenir compte de la présence ou de l'absence du mari, de ses activités, peu importe qu'il fût travailleur, étudiant ou chômeur. Cependant, un homme ne pouvait réclamer la déduction que si sa femme n'était pas présente pour prendre soin des enfants, par exemple si le couple était séparé. En outre, le mari devait répondre à certaines exigences, en fournissant par exemple une preuve de la séparation. Bien que personne n'oserait nier que ce sont surtout les femmes qui s'occupent essentiellement du soin des enfants, la loi tend à renforcer la tradition qui veut que ce soient les femmes qui assument cette tâche, tout en créant certaines injustices pour des pères de famille.

• (1820)

Le budget propose de supprimer de la loi de l'impôt sur le revenu toute distinction quant au sexe, faisant en sorte que la déduction pour les frais de garde d'enfants soit également accordée aux hommes et aux femmes. Quand le changement proposé entrera en vigueur, le conjoint ayant le plus faible revenu devra réclamer la déduction. Dans le cas d'un couple, les deux époux devront travailler pour avoir droit à la déduction à moins que l'un d'eux ne soit infirme, pensionnaire d'un

établissement ou étudiant à plein temps. Avant ces changements, une mère de famille pouvait se prévaloir de ce dégrèvement si son époux était licencié ou en chômage. Quand la loi sera modifiée, ni la mère, ni le père ne pourront s'en prévaloir, si l'un des deux est chômeur. C'est ce que j'essayais de faire valoir au ministre.

Compte tenu du nombre record des chômeurs, cette injustice nuira à de nombreuses familles canadiennes qui ont besoin d'aide au titre des frais de garde de leurs enfants. Beaucoup de gens, je l'ai d'ailleurs déjà fait remarquer, sont en chômage depuis plus d'un an. L'impossibilité de placer les enfants dans une garderie constitue souvent un obstacle de taille pour les femmes désireuses de se trouver du travail. Les frais de garde sont encore plus exorbitants pour les familles dont les revenus sont insuffisants ou pour celles qui, habituées à vivre avec deux chèques de paye, se retrouvent soudainement avec une seule source de revenu.

Le nouveau budget est favorable surtout aux mères nanties. Les dégrèvements d'impôt bénéficient systématiquement bien plus aux familles dont les revenus sont élevés, qu'aux familles aux revenus modestes. Bien que les Canadiens démunis à se prévaloir de cette déduction soient nombreux, leurs compatriotes aux revenus supérieurs reçoivent des déductions plus avantageuses.

Dans sa rubrique intitulée «Dollars and Sense» qui est parue dans le *Star* de Toronto du 2 mai dernier, M. George Brett nous donne un exemple de cette injustice. Il y est question de deux Ontariennes; l'une est secrétaire et l'autre est avocate; chacune a deux enfants à la garderie. La secrétaire qui est mal payée recevra comme remboursement d'impôt en 1983 la somme de $1,124, tandis que l'avocate aux revenus plus intéressants recevra $1,776. En doublant les déductions, on ne fait qu'aggraver cette injustice et accentuer le caractère régressif de cette tradition. Par ailleurs, aucune de ces deux femmes ne reçoit de remboursement qui se rapproche effectivement des frais de garde réels, calculés à $12 par jour, soit $3,200 par an.

Outre son caractère régressif, la déduction des frais de garde suscite d'autres difficultés. Beaucoup de gens ne peuvent pas s'en prévaloir pour la bonne raison que l'on exige d'eux des reçus ainsi que le numéro d'assurance sociale des exploitants de ces garderies. Ils sont nombreux les parents aux revenus modestes à ne pas pouvoir se prévaloir de cette déduction, car ils ne réussissent pas à obtenir les reçus exigés. Certes, il est facile de produire les reçus en question pour les garderies de jour et les bonnes d'enfants, mais il demeure que ce type de service est le plus coûteux et par conséquent, seules les familles nanties s'en servent. Les familles à revenus moyens et inférieurs ont tendance à recourir à des garde-bébés non diplômées, qui coûtent moins cher mais qui ne donnent pas de reçus. Il y aura au cours de l'année qui vient un plus grand nombre de familles qui constateront qu'elles n'ont pas droit à des déductions pour frais de garde d'enfants lorsqu'un des deux parents est en chômage.

Nous croyons que le gouvernement aurait pu choisir d'autres dispositifs pour assurer un emploi plus équitable des sommes prévues pour la garde des enfants. Au cours de l'année d'imposition 1980, c'est 54 millions que cela a coûté à l'État fédéral en fait de recettes perdues. Cet argent devrait être dépensé de la façon la plus équitable possible.

Le NPD estime que toutes les familles doivent avoir accès, à des prix abordables, à une garde d'enfants de qualité, sans égard à leur revenu. Notre but, à long terme, c'est l'accès universel à un système de garde d'enfants entièrement financé. Entre-temps, un crédit d'impôt pour dépenses de garde d'enfants serait le système le plus équitable. Telle était la conclusion de la Commission royale sur le statut de la femme en 1970, du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, des National Action Committee et de beaucoup d'autres groupes au pays. Le Conseil national du bien-être et le Conseil canadien de développement social réclament depuis longtemps une restructuration du système des avantages accordés au titre des enfants. Le gouvernement devrait cesser de tourner le dos aux bons conseils, et entreprendre de créer un meilleur système de participation aux frais de garde des enfants.

Je suis persuadée, monsieur le Président, puisque je m'intéresse de très près moi-même aux services de soins des enfants, que vous serez d'accord là-dessus.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a soulevé quatre points sur lesquels je voudrais revenir brièvement. Tout d'abord, elle a prétendu que les nouvelles mesures lésaient les chômeurs. Je voudrais de nouveau lui faire comprendre que ce n'est pas le cas. La situation professionnelle des contribuables n'est pas prise en considération; c'est seulement leur revenu qui est important. Au titre de la déduction, les contribuables ne peuvent déduire plus des deux tiers de leur revenu. Pour qu'un contribuable ayant deux enfants à charge puisse prétendre aux $4,000 de déduction, il faut qu'il déclare $6,000 de revenu. Peu importe la provenance de son revenu, qu'il s'agisse de prestations d'assurance-chômage, de revenus personnels ou du revenu d'un emploi. Il faut simplement que le montant de la déduction ne dépasse pas deux tiers du revenu. C'est la seule condition.

Le député a dit ensuite que nous lésions les pères de famille. C'est exact, mais nous avons remédié à cet état de choses grâce au budget.

Troisièmement, elle a dit que le budget favorisait les riches au détriment des pauvres. Je voudrais qu'elle examine les autres mesures du budget reliées directement à cette question. Si l'on prend la déduction relative aux frais d'emploi, on constate que ce sont les petits salariés, ceux qui gagnent moins de $16,000, qui en profitent le plus. Les salariés qui gagnent davantage ne peuvent tirer autant parti de la déduction. Le crédit d'impôt amélioré pour enfants est maintenu et reste pleinement indexé, car nous nous soucions des travailleurs à bas revenu.

Le député a dit enfin que les contribuables à bas revenu ne pouvaient obtenir de reçus pour les frais de garderie. Elle doit reconnaître que si les personnes responsables de garderies ne fournissent pas de reçus, c'est parce qu'elles ne veulent pas payer d'impôts sur le revenu. Le député nous demande d'accepter et de perpétuer ce genre d'échappatoire. Il n'en est pas question.

Je voudrais dire en terminant que je suis d'accord avec le député pour reconnaître qu'il faudrait un système de garderies depuis la naissance jusqu'à la fin des études secondaires. Je l'invite à se joindre à tous ceux qui, au sein du gouvernement et ailleurs réclament de certains gouvernements provinciaux

qu'ils assument leurs responsabilités. Nous leur versons de l'argent en partie au titre du financement de programmes comme le Régime d'assistance publique du Canada, en partie par le biais du partage des coûts et il est temps que des gens comme le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, assument pleinement leurs responsabilités à ce titre et prennent leurs instances en considération.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA RESPONSABILITÉ DEVANT LE PARLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, la semaine dernière, le cabinet libéral a encore casqué 250 millions de dollars à Canadair pour l'encourager dans son fiasco financier. Il n'a pas jugé bon de demander l'autorisation du Parlement. Voilà qui prouve de nouveau le peu de cas que le gouvernement fait du Parlement et de la démocratie. Les sociétés de la Couronne échappent déjà depuis trop longtemps au contrôle du public et du Parlement.

Pour y remédier, les libéraux ont présenté le projet de loi C-153, mesure tout à fait anodine. En effet, elle ne prévoit pas de vérifications intégrées et ne réussira pas à rendre les sociétés de la Couronne plus responsables devant le Parlement.

Il faut pourtant obliger les sociétés de la Couronne à rendre des comptes au Parlement. Le bourgeonnement de cette forme de gouvernement parallèle doit être enrayé. Tout d'abord, il faut confier toutes les vérifications comptables au vérificateur général plutôt qu'à quelque cabinet de vérificateurs de l'extérieur. Ensuite, les fonds publics ne doivent pas servir à accroître la compétitivité des sociétés de la Couronne. Tous les crédits consentis à ces sociétés doivent figurer en détail dans le budget, puis être soumis à l'examen rigoureux d'un comité parlementaire.

Il ne faut pas que les sociétés de la Couronne soient comptables uniquement au cabinet. Elles doivent être tenues de rendre des comptes aux Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement.

* * *

LA DÉRIVATION GARRISON

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS D'ÉCHELONNER LES TRAVAUX

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, au début de la semaine, accompagné de deux autres députés fédéraux et de deux députés de l'Assemblée législative du Manitoba, je me suis rendu à Washington pour m'entretenir avec des membres des deux Chambres du Congrès américain et leur exposer les inquiétudes du Manitoba au sujet du projet de dérivation Garrison. Des rencontres de ce genre sont excellentes et vont permettre de protéger les cours d'eau du Manitoba contre les effets nuisibles du projet de dérivation Garrison dans sa conception actuelle.

En somme, madame le Président, la conception du projet doit être modifiée pour éviter tout transfert des eaux de part et d'autre de la frontière.

Une nouvelle difficulté a surgi depuis que le ministère de l'Intérieur des États-Unis a proposé un programme échelonné. Il maintient que durant la première phase, les travaux de construction ne seront nullement préjudiciables au Manitoba, mais cette première phase comprend la construction du réservoir Lonetree, de la ligne de partage des eaux du continent qui va se trouver du même côté que la baie d'Hudson.

Chose encore plus inquiétante, le ministère de l'Intérieur propose maintenant de ne pas installer comme prévu les garde-poissons dans le canal McClusky, ce qui permettra à la faune étrangère de franchir la ligne de partage des eaux. Je voudrais signaler que la Commission mixte internationale a constaté que des garde-poissons constituent une protection incertaine contre le déplacement de la faune. Si on n'envisage maintenant aucune protection, ce serait particulièrement inquiétant. Le ministère de l'Intérieur espère peut-être que cette menace nous incitera à accepter ces garde-poissons malgré leurs lacunes. Je le répète, le Manitoba exige au minimum que la conception du projet Garrison soit modifiée pour éviter absolument tout transfert de la faune.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

LES BANQUES

LE RETRAIT DES SOMMES INVESTIES DANS UN REEL

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, dans l'exposé budgétaire d'avril, le ministre des Finances (M. Lalonde) a proposé un stimulant économique: les particuliers pourront retirer, en franchise d'impôt, une partie ou la totalité des sommes investies dans un REEL pour l'achat d'ameublement et d'appareils électro-ménagers. Cet encouragement spécial à court terme a pour but d'inciter les consommateurs à acheter les meubles et les appareils électro-ménagers dont ils avaient remis l'acquisition à plus tard à cause des incertitudes entraînées par la récession. Selon les documents du budget, cette proposition devait entrer en vigueur le 19 avril. Toutefois, plusieurs de mes électeurs m'ont dit qu'ils avaient voulu retirer des sommes investies dans un REEL auprès de leur banque ou société de fiducie pour procéder à l'achat de meubles ou d'appareils électro-ménagers et que leur demande avait été refusée.

Ce refus a une incidence non seulement sur les consommateurs qui désirent se procurer ces biens, mais aussi sur les fabricants comme Camco Limited, entreprise de ma circonscription, celle de Hamilton-Ouest. J'exhorte donc le ministre des Finances à tirer les choses au clair avec les banques et les sociétés de fiducie et demande instamment à l'opposition de mettre fin à ses tactiques d'obstruction, afin que les mesures

Article 21 du Règlement

budgétaires, ainsi que toutes les autres lois nécessaires, puissent être adoptées avant l'ajournement d'été.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES PERSONNES PRÉSENTES À L'ANNONCE D'UN PROJET À PORT DOVER

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Ce mois-ci, madame le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a donné une conférence de presse devant—d'après les journalistes—une cinquantaine d'échevins et de sommités de Port Dover Basin, auxquels il a annoncé que 2 millions de dollars seront alloués à un projet de centre récréatif et de pêche.

Fait à noter, ni le président régional ni moi n'avions été invités à cette assemblée même si nous avions collaboré avec bien des gens pour lancer ce projet. J'espère que le fait que nous sommes conservateurs n'a rien à voir avec cette omission. Quoi qu'il en soit, je veux bien croire le ministre quand il dit qu'il incombait au maire d'inviter les dignitaires, mais je ne saurais douter de la parole du maire quand il déclare avoir été convaincu que c'est le ministre qui devait se charger des invitations.

• (1110)

De toute façon, madame le Président, une chose est certaine: je ne m'oppose pas à la visite du ministre dans ma circonscription, encore moins à ce qu'il annonce un projet financé à même l'assiette au beurre. Qui plus est, le ministre est bienvenu dans ma circonscription en tout temps pour annoncer le financement des projets que nous voulons lancer. Et ce n'est pas tout: si le ministre veut bien demander à un de ses adjoints de communiquer avec mon bureau, je m'arrangerai pour lui donner une liste des projets que nous aimerions faire financer à même l'assiette au beurre du gouvernement libéral dans Haldimand-Norfolk. S'il y tient, je vais même lui promettre de m'absenter quand il viendra annoncer ce genre de financement.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DE PERMETTRE AUX POMPIERS VOLONTAIRES ET AUX CONSEILLERS NON PAYÉS DE DÉDUIRE UNE PARTIE DE LEURS DÉPENSES GÉNÉRALES

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, il est grand temps que le gouvernement du Canada reconnaisse l'apport des bénévoles, qu'il s'agisse par exemple des pompiers ou des conseillers qui travaillent sans se faire payer. A l'heure actuelle, la loi de l'impôt sur le revenu autorise ces conseillers à déduire le tiers de leurs dépenses générales. Les pompiers qui travaillent sans salaire, eux, n'ont droit à aucune exonération, même s'ils œuvrent pour le bien de la collectivité.

A mon avis, il faudrait modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon que ces pompiers qui abîment leurs vêtements et qui donnent de leur temps pour combattre les incendies puissent obtenir une exonération équivalente à l'exonération moyenne à laquelle ont droit les pompiers qui touchent un salaire. Il faudrait également que les maires et les conseillers touchent, au lieu d'un salaire, une indemnité pour les dépenses qu'ils doivent faire pour assister aux assemblées, se déplacer et vérifier par exemple les bornes-fontaines, les édifices, l'objet des plaintes et les chiens errants, indemnité dont le conseil fixerait et accepterait le montant. Étant donné que la loi de l'impôt sur le revenu accorde à tous les députés fédéraux et provinciaux une indemnité de dépenses exonérée d'impôt, je trouve que les Canadiens qui se dépensent sans compter et sans salaire méritent une certaine considération.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE DE DIVISER LE PROJET DE LOI EN TROIS PARTIES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, d'après les nouvelles d'hier soir, les conservateurs et les libéraux se seraient alliés une fois de plus dans le but de découvrir ensemble le moyen de se débarrasser du tarif du Nid-de-Corbeau. Le Parlement et les Canadiens n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe; nous ne savons pas quelles questions sont désormais négociables et quels changements on envisage d'apporter à la politique du gouvernement. Le seul élément constant dans toute cette affaire est la détermination apparente des deux vieux partis à se défaire du tarif du Nid-de-Corbeau.

La Chambre a été invitée à adopter le projet de loi C-155 qui n'a pas encore été achevé. D'après les déclarations du ministre, nous devons nous attendre à de nouvelles mesures. Il prétend avoir des amendements important à apporter au projet de loi, pourtant on nous demande en fait d'acheter chat en poche. On nous invite à entendre les avis des témoins à l'étape du comité, avant la présentation des amendements, car les amendements sont présentés après l'audience des témoins. Or, cette façon de procéder est totalement inacceptable.

J'exhorte le parti conservateur à reconsidérer cette alliance pratique qu'il entretient et tient à maintenir avec les libéraux à ce sujet, afin que toutes les propositions figurent dans la mesure dont nous sommes saisis. Mais à cette fin, il importe au plus haut point que l'actuel projet de loi C-155 soit retiré et scindé en trois mesures distinctes que nous pourrons étudier à fond et publiquement.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX TRAPPEURS PAR LE MINISTÈRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le trappeur n'a pas la vie facile ces temps-ci. Revenu Canada lui tend des pièges et des filets à tous les tournants. Alors qu'auparavant on appliquait la loi de l'impôt sur le revenu avec indulgence et bon sens dans le cas des trappeurs, ces derniers sont maintenant soumis à toutes les rigueurs de ses dispositions.

S'il et impossible de retourner aux jours d'antan, une formule spéciale simplifiée pourrait être instaurée à l'intention des trappeurs pour qu'ils puissent au moins comprendre ce qu'on attend d'eux.

Ce problème s'estompe cependant jusqu'à devenir insignifiant quand surgit la question de l'opposition étrangère au piège à palette canadien. Il incombe au gouvernement du Canada de prendre la défense des trappeurs canadiens comme il a pris celle des chasseurs de phoques de Terre-Neuve quand l'opposition de groupes étrangers a mis l'avenir de notre secteur de la pelleterie en danger.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE SOMMET DE WILLIAMSBURG—LES CONSÉQUENCES DE LA PROPOSITION DU MINISTRE POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a annoncé dans les journaux de cette semaine son intention de promouvoir le libre-échange au sommet de Williamsburg. Au cours de cette même semaine, chacun de nous a pu lire et examiner le rapport du groupe de travail sur l'industrie automobile. Il a d'autant plus d'importance qu'il a été rédigé par les employeurs d'un grand nombre de travailleurs du pays et des dirigeants syndicaux représentant un vaste groupe. Le ministre pourrait-il nous expliquer quelles conséquences le libre-échange qu'il compte promouvoir à Williamsburg pourrait avoir pour l'industrie automobile?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je dois expliquer au député qu'à la réunion ministérielle du GATT en novembre dernier, tous les ministres présents se sont engagés à s'opposer à de nouvelles mesures protectionnistes. Tous les membres du GATT ont pris cet engagement. Tout récemment, les ministres réunis lors d'une assemblée de l'OCDE ont non seulement convenu de ne pas prendre de nouvelles mesures protectionnistes, mais également d'abolir les mesures actuelles au fur et à mesure que s'accentue la reprise économique. Ces engagements ont déjà été pris par les pays membres. Malheureusement, il y a une marge de la théorie à la pratique.

Si nous voulons que le sommet de Williamsburg ait la moindre crédibilité, c'est dans un climat propice qu'il faudra s'engager à abolir les mesures protectionnistes. Voilà pourquoi j'ai exploré avec mes collègues la possibilité de permettre aux participants d'étudier la voie à suivre en fonction des engagements déjà pris, qui seront certainement réitérés à Williamsburg. Je n'ai pas pris de nouveaux engagements, je n'ai fait que les reformuler d'une façon qui paraîtra plus crédible aux yeux du public.

LA PART CANADIENNE DU MARCHÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, l'attitude du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est tout à son honneur, mais il sait aussi bien que quiconque que certains autres pays ne sont peut-être pas aussi justes que le Canada. Il sait que certains obstacles tarifaires ou autres qui s'appliquent à l'industrie automobile portent préjudice à l'industrie canadienne.

Nous nous préoccupons des emplois. Si nous instaurons le libre-échange, les fabricants automobiles des États-Unis risquent de dire qu'il en coûterait moins cher d'avoir une seule grande usine à Detroit plutôt que d'en avoir une à Detroit et une autre à Oshawa. Je voudrais être certain qu'au lieu d'insister sur le libre-échange, le secrétaire d'État essayera de préconiser un commerce loyal, afin que nous obtenions au moins notre juste part des emplois dans le commerce international.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne pense pas avoir utilisé l'expression «libre-échange» lors de ma conférence de presse hier ni dans mes déclarations. J'ai parlé des risques du protectionnisme et du danger qu'il pourrait présenter pour la reprise et les emplois à l'échelle mondiale s'il est maintenu. Le député comprendra certainement que des marchés accessibles dans tous les pays sont essentiels à la reprise et à la création de nouveaux emplois. Je n'ai certes pas laissé entendre que nous devions faire plus que nous opposer à de nouvelles mesures protectionnistes.

Le député a parlé de l'industrie automobile. Je n'ai qu'une chose à dire à ce sujet. A l'entendre, le rapport de l'équipe spéciale dénote une tendance protectionniste. Je n'ai pas encore tiré pareille conclusion.

• (1120)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ce rapport n'est pas protectionniste, mais il établit au moins certains critères en matière d'équité. En réalité, c'est tout ce qu'il fait. Ce qui m'inquiète, c'est que le Canada accuse du retard dans le domaine de la nouvelle technologie. Nous aurions dû commencer à innover cinq ans plus tôt que nous ne l'avons fait. Je reconnais qu'à l'heure actuelle, le gouvernment s'efforce de rattraper très rapidement le temps perdu, mais nous accusons tout de même du retard. Si le ministre est trop pressé d'instaurer le libre-échange, nous risquons de perdre bon nombre d'emplois, non seulement dans les industries automobiles, du textile et de la chaussure, mais aussi dans toutes les petites entreprises du Canada. Le ministre adoptera-t-il une attitude un peu plus souple au lieu d'insister pour orienter le Canada vers le libre-échange et la perte d'emplois?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député tire encore une fois des conclusions injustifiées. Ce que j'ai dit, c'est que nous devions éviter de prendre de nouvelles mesures protectionnistes à l'heure actuelle. Ce n'est pas du tout la même chose que de préconiser la suppression des mesures protectionnistes qui existent déjà. De fait, c'était là l'engagement pris lors de la réunion de l'OCDE.

Mon objectif pour le sommet économique est un peu plus modeste, car si nous nous engageons à rejeter de nouvelles mesures protectionnistes pour l'instant, il faudrait que notre engagement paraisse crédible aux yeux du public. C'est précisément ce que je veux dire. C'est pour cela que j'ai déclaré que si nous prenions certains engagements, il faudrait les faire avec la ferme intention de les respecter. Sinon, les habitants des pays industrialisés ne se soucieront plus guère de ces conférences au sommet.

Questions orales

L'APPLICATION DU SYSTÈME DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS DE TEXTILES ET DE VÊTEMENTS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Je ne souscris pas nécessairement à tous les arguments qu'il fait valoir au sujet du protectionnisme et de ce qui découle des négociations du GATT.

Cela m'inquiète qu'il dise que nous ne voulons renforcer aucune mesure protectionniste. Je voudrais qu'il soit un peu plus précis. Par exemple, le ministre sait très bien que nous sommes contingentés pour ce qui est de l'importation de textiles. C'est là une mesure de protection que nous avons offerte à l'industrie canadienne des textiles. A son avis, est-ce que le maintien ou l'expansion de l'un ou l'autre de ces quotas ou d'autres seraient contraires à l'esprit des négociations du GATT? Autrement dit, lorsqu'il dit que nous ne voulons pas renforcer nos mesures protectionnistes, veut-il dire que le système du contingentement pour des produits importés tels que les textiles contrevient au principe de ces négociations?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député se rend compte, je crois, que même dans le cadre des négociations du GATT, qui ont été finalement ratifiées par le gouvernement dont le député a fait partie, les textiles jouissent certes d'un statut particulier, et que les pays industrialisés, y compris le Canada, les États-Unis et les pays de la Communauté européenne, ont dû prendre des mesures pour protéger leurs industries contre la très forte concurrence que leur font surtout les pays en voie de développement.

Dans ma réponse au député qui a posé la première question aujourd'hui, j'ai établi une distinction entre l'établissement de mesures protectionnistes additionnelles et l'abolition des mesures existantes. C'est à la première de ces deux options que je songeais surtout pour ce qui concerne le sommet de Williamsburg.

ON DEMANDE DE PROTÉGER LE SECTEUR DE LA FABRICATION

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je ne sais pas si le ministre a bien répondu à ma question, mais passons. Si nous décidons, ou bien de démanteler ou bien de ne pas multiplier les mesures protectionnistes, nous risquons, dans certaines industries, surtout dans le cas des biens de consommation—j'ai déjà parlé des textiles, et il me vient tout de suite à l'esprit les meubles, et sans doute le collègue du ministre, chargé de l'Énergie, doit être parfaitement au courant, étant donné sa circonscription—de mettre en danger un grand nombre de travailleurs canadiens.

Je serais beaucoup moins inquiet au sujet de Williamsburg si je savais qu'au gouvernement auquel le ministre appartient, il y avait une stratégie de protection ou de création d'emplois de remplacement pour l'important groupe de Canadiens des divers secteurs secondaires, particulièrement au centre du Canada. Mais je n'en vois pas de signe. Alors est-ce que le gouvernement s'en va à Williamsburg, comme le ministre l'a dit, dans un esprit d'antiprotectionnisme et d'adhésion aux accords du GATT, sans aucune stratégie de remplacement à long terme pour parer à la situation qui pourrait fort bien en résulter, comme le ministre le reconnaîtra sûrement, celle de groupes potentiellement importants de travailleurs déplacés dans les divers secteurs secondaires du Canada central?

• (1125)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président, je ne suis pas du tout d'accord pour dire que ce qui est proposé conduit au déplacement de tranches nombreuses d'emplois industriels. Je pense qu'il est tout à fait injustifié de tirer cette conclusion de mes propos. Ce que je dis, c'est qu'il s'agit d'une idée très simple. Si nous voulons alimenter la reprise qui s'amorce, un des moyens les plus efficaces de le faire pour le Canada et pour les autres pays sera de veiller à ce que les marchés restent ouverts, pour que nos exportateurs canadiens aient la possibilité de vendre à l'étranger. Tel est l'intérêt du pays, vu notre dépendance à l'égard des débouchés étrangers, vu le pourcentage élevé de notre produit national brut qui repose sur l'exportation. Notre intérêt exige que ces marchés restent le plus possible ouverts.

Il me semble que ce serait une lourde faute pour les pays industrialisés, maintenant qu'ils ont traversé le pire de la récession et qu'ils ont, je pense, résisté en grande partie à la tentation protectionniste, d'y céder maintenant que la reprise s'amorce. J'estime que cela freinerait la reprise et ralentirait la croissance de l'emploi au Canada et ailleurs. Voilà ce que je dirai à Williamsburg, à l'instar du premier ministre et du ministre des Finances.

* * *

LES BANQUES

L'ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT ACCORDÉS ET EXIGÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'avais l'intention de poser ma question au premier ministre, mais, en son absence, je vais la poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisque ce sont ses propos que l'on a rapportés ce matin. Selon lui, outre les questions commerciales dont il vient de parler, le gouvernement l'intention d'aborder le problème des taux d'intérêt lorsque les ministres rencontreront les chefs d'États des principaux pays du monde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire comment il explique qu'actuellement, au Canada, le taux d'inflation est de 6 p. 100 mais que les banques à charte peuvent imposer des taux d'intérêt de 21 p. 100 sur les cartes de crédit, de 13 à 14 p. 100 sur les prêts aux consommateurs, de 11 à 13 p. 100 sur les hypothèques, tout en accordant seulement 6¾ à 8 p. 100 sur les dépôts?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai dit en effet que nous avions l'intention d'aborder la question des taux d'intérêt élevés au sommet de Williamsburg. Tout le monde s'entend à dire que la maintien de taux d'intérêt réels très élevés n'est pas un obstacle à la relance économique, mais qu'elle la retarde sans aucune doute, tout en imposant un lourd fardeau aux pays débiteurs. Nous avons intérêt, en tant que pays, à ce que les taux réels du loyer de l'argent baissent.

Je l'ai déjà dit souvent, mais, je le répète, je suis convaincu qu'il existe un rapport étroit entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis. Ils ont fortement diminué depuis le sommet de Versailles, par exemple, et ils devraient baisser encore. La meilleure façon d'y parvenir, à mon avis, c'est de faire en sorte que le déficit financier des États-Unis diminue, de façon à permettre une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE L'ÉCART

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, il est clair que le gouvernement des États-Unis poursuivra la politique qu'il estime servir le mieux ses intérêts.

• (1130)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il expliquer pourquoi les banques à charte du Canada sont autorisées à demander entre 80 p. 100 et 200 p. 100 de plus pour leurs prêts qu'elles ne paient pour les dépôts qui leur sont confiés?

Comment le gouvernement peut-il s'adresser aux dirigeants d'autres pays et leur demander de prendre des mesures, lorsqu'il n'en prend aucune pour protéger les Canadiens contre ces pratiques usuraires?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député ne tient pas compte de l'histoire récente du Canada. Le fait est que nous avons réussi à réduire l'inflation assez notablement. Le député a parlé d'un taux d'inflation de 6.6 p. 100. Il n'y a pas si longtemps, il était de 13 p. 100 ou presque. En raison de la baisse du taux d'inflation au Canada et aux États-Unis, les taux d'intérêt ont beaucoup diminué.

A mon avis, ce dont parle le député, c'est de l'écart qui existe entre le taux de rendement des dépôts et l'intérêt exigé sur les prêts. Le député aurait dû assister aux réunions du comité permanent de la Chambre qui a étudié les bénéfices des banques pour déterminer s'il y avait un écart indû ou injustifié et si les banques profitaient de la situation. Le NPD a boycotté les audiences de ce comité, mais s'il avait été là, il aurait conclu, comme les autres députés de ce côté de la Chambre et de l'Opposition officielle, que les banques ne demandaient rien d'injustifié et qu'il n'y avait pas de profits indus exigeant une intervention du Parlement du Canada. Le député peut consulter le rapport de l'enquête parlementaire, lequel le renseignera sur cette importante question.

M. Waddell: Madame le Président, après la période des questions, j'enverrai au ministre un exemplaire de notre rapport minoritaire et certaines lettres de mes électeurs au sujet des taux d'intérêt bancaires.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE SOMMET DE WILLIAMSBURG—LE TRISTE SORT DES CHÔMEURS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le vice-premier ministre admet-il qu'il s'est institué un nouvel ordre économique où des travailleurs sont remplacés, où d'anciennes industries se transforment et où même de nouvelles industries suivent le mouvement rapide des capitaux? C'est ainsi, par exemple, qu'Atari va s'établir dans le sud-est asiatique où les salaires sont bas. Hier, Robert Long de l'Association canadienne de technologie avancée, disait à un comité des communes que même notre société Mitel pourrait un jour se transférer aux États-Unis.

Je prie le vice-premier ministre de nous dire quelle sera la position de notre gouvernement et quel discours il tiendra aux autres chefs de gouvernement réunis à Williamsburg au nom des travailleurs canadiens, dont beaucoup craignent de perdre leur emploi s'il ne l'ont déjà perdu. Que dira le ministre au sujet de la reprise que de nombreux travailleurs canadiens considèrent comme une reprise de bénéfices et non comme une reprise qui amènera une baisse des taux d'intérêt ou procurera un emploi aux chômeurs qui sont depuis longtemps sans travail?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je crois que le député a parfaitement raison d'attirer notre attention sur le chômage qui reste très élevé. Très élevé en Amérique du Nord et aussi en Europe. Cette situation ne pourra rester dans l'ombre au sommet de Williamsburg. Le député veut savoir ce que nous allons dire au sujet des emplois et du chômage, ce que nous allons dire au nom des travailleurs canadiens. Je pense que nous ne pouvons faire autrement que de prendre toutes les mesures possibles pour que l'amorce de reprise qui se manifeste, se confirme effectivement et ne soit pas enrayée ou mise en péril par les erreurs commises par les pays industrialisés.

Voilà pourquoi j'estime que l'on ne pourra passer sous silence les questions de commerce, de taux d'intérêt, d'énergie et aussi de l'endettement des pays en voie de développement. Toutes ces questions, à moins qu'elles ne soient traitées avec l'attention voulue, pourraient mettre en péril la reprise et surtout les emplois qui seront bientôt disponibles grâce à cette reprise.

Questions orales

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU TEXTILE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et suit la ligne de pensée adoptée par notre parti. Le ministre parle d'exportations et d'importations accrues, de libre échange et de concurrence loyale. Ira-t-il à Williamsburg avec l'intention de protéger l'industrie canadienne du textile?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député sait parfaitement que nous avons fréquemment pris des mesures en vue de préserver les emplois dans l'industrie du textile. Nous avons en outre tâché de mettre en œuvre des programmes d'adaptation destinés à accroître la rentabilité et la compétitivité de cette industrie. Le député n'a pas à craindre que nous oublions, une fois à Williamsburg, l'intérêt et l'appui que nous avons déjà accordés à l'industrie canadienne du textile.

M. Bradley: Madame le Président, nous nous inquiétons lorsque nous entendons les députés d'en face dire qu'ils vont assurer la disparition graduelle de cette industrie au Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE GARANTIR LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Je vais répéter ma question, madame le Président. Le ministre et moi savons que cette industrie fournit beaucoup d'emplois et qu'on se préoccupe, au sein du secteur, de la sauvegarde de ces emplois. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ira-t-il à Williamsburg avec l'intention de protéger l'industrie canadienne du textile grâce à des mesures protectionnistes permanentes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la réponse que j'ai déjà donnée vaut pour cette question comme pour la première.

* * *

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE L'ALASKA—L'ACHÈVEMENT ÉVENTUEL DES TRAVAUX

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du gazoduc de l'Alaska. La semaine dernière, le General Accounting Office qui, aux États-Unis, sert de chien de garde au Congrès, a publié un rapport concluant que ce projet, au point mort depuis si longtemps, pose tellement de problèmes en matière de financement et de commercialisation aux États-Unis et au Canada qu'il est douteux que l'on puisse le mener à bien, même d'ici la fin de 1989. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il reprendre à son compte les garanties absolues que son prédécesseur nous avons données au sujet de la construction de ce gazoduc?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons dit vouloir construire ce gazoduc et, en fait, nous en avons construit une bonne partie dans le sud du Canada. Bien sûr, si les Américains ne sont pas désireux d'acheminer leur propre gaz en provenance de l'Alaska vers leur marché, nous n'y pouvons pas grand-chose. C'est aussi simple que cela.

En ce qui a trait à l'engagement du gouvernement canadien de construire ce gazoduc, nous avons adopté la loi voulue, remédié aux obstacles et nous sommes prêts à mener à bien le projet. Bien sûr, si les Américains ne désirent pas utiliser leur propre gaz, car ils ont des excédents . . .

M. Waddell: Ils se serviront du nôtre, comme de notre pétrole.

M. Chrétien: Vous venez de vous réveiller, Waddell! Au cours des six derniers mois, on ne vous a pas entendu dire grand-chose à ce sujet. D'ailleurs, votre travail a été si inefficace que votre parti vous a retiré le poste de critique pour cette question.

Le gouvernement canadien a, comme d'habitude, pris les mesures nécessaires, mais le Congrès et le gouvernement américains font traîner les choses.

LA POSSIBILITÉ QUE LES AMÉRICAINS NE RESPECTENT PAS LEURS ENGAGEMENTS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je comprends parfaitement les difficultés dans lesquelles le ministre se trouve à l'heure actuelle, mais s'il se souvient bien, l'entente conclue avec les Américains différait quelque peu de celle qu'il nous a décrite. En effet, nous devions donner aux Américains le droit d'utiliser notre gaz pendant quelque temps à la condition qu'ils construisent un gazoduc permettant de ne plus avoir à utiliser notre gaz et nous donnant la possibilité d'employer ce dernier. A cette époque-là, toutes sortes de documents, notamment la correspondance échangée entre le président Jimmy Carter et le premier ministre et les décisions prises par le Congrès ont été présentées à la Chambre.

Les Américains ont, semble-t-il, l'intention de ne pas respecter leurs engagements et les Canadiens veulent savoir ce que le ministre entend faire pour les forcer à les honorer?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il est amusant d'entendre un conservateur faire une déclaration anti-américaine, mais j'en prends bonne note. Puisque les Conservateurs se plaignent de la vente de gaz canadien aux Américains, je les invite à consulter le premier ministre Lougheed à ce sujet. Tous les jours, il m'appelle, ou son ministre se met en rapport avec moi, pour s'assurer que nous vendions encore plus de gaz aux Américains qu'à l'heure actuelle. J'ai déclaré être prêt à vendre du gaz canadien aux Américains, et je n'ai pas à en rougir. Je vois que certains de nos vis-à-vis sont d'accord avec moi là-dessus. Selon moi, les députés de l'opposition devraient se consulter, car certains d'entre eux me reprochent de vendre trop de gaz aux Américains.

• (1140)

Une voix: Donnez-nous la réponse.

M. Chrétien: Nous voulons vendre du gaz aux Américains, c'est là la réponse, et je suis heureux de voir que certains

Conservateurs s'y opposent, car je me ferai un plaisir de leur remettre sur le nez.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE CE QUE LA DOMINION TEXTILE FERA DES 30 MILLIONS DE DOLLARS REÇUS DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lumley) n'est pas ici.

Le gouvernement a récemment déclaré que l'Office canadien pour le renouveau industriel va accorder 30 millions de dollars à la Dominion Textile pour réaménager son organisation et consolider les effectifs de sa main-d'œuvre, de ses 9,000 employés.

Étant donné que cette société a déjà fermé les portes de l'usine de Saint-Hyacinthe et de celle située près de Brantford, et qu'elle projette de fermer l'usine de Sherbrooke, et qu'elle est aussi en train d'ouvrir de nouvelles usines aux États-Unis, je voudrais demander au premier ministre de dire à la Chambre des communes ce que la Dominion Textile fera des 30 millions de dollars que le gouvernement a perçus des ouvrières et des ouvriers du Canada.

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, effectivement la Dominion Textile est toujours en rapport avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. De plus, au sujet des autres demandes concernant des industries qui seraient aussi en difficulté au niveau du textile, il n'y a aucun problème. Nous avons des spécialistes qui analysent le dossier au fur et à mesure que la situation évolue, et déjà actuellement, au niveau de l'OCRI, des mesures efficaces ont été prises et nous avons la satisfaction de voir que, dans cette entreprise-là, énormément de choses ont été faites, et l'Association canadienne du vêtement a félicité le gouvernement pour les mesures qui avaient été prises depuis déjà un an.

LES MISES À PIED DE LA DOMINION TEXTILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, parce qu'on ne m'a rien dit, j'ai une question supplémentaire à lui poser.

Le gouvernement sait aussi que l'usine Galt de la Dominion Textile à Valleyfield va fermer ses portes le mois prochain. Au printemps de 1982, il y avait plus de 300 ouvrières et ouvriers à cette usine; maintenant il en reste peut-être 75 et après le 23 juin, il n'y en aura plus un seul.

Ma question est la suivante: Étant donné que le gouvernement a donné 30 millions de dollars à la Dominion Textile, qu'est-ce qu'il fera pour aider les employés qui y travaillent encore et pour ceux qui ont été mis à pied?

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député aurait pu signaler aussi les autres millions de dollars qui ont été dépensés pour aider d'autres compagnies dans le domaine des textiles. Je voudrais lui dire simplement que je lui ferai un rapport complet par écrit concernant les autres mesures qui ont été prises relativement à la Dominion Textile, et déjà le ministère est en rapport avec la Dominion Textile pour examiner ce qui peut être fait non seulement au niveau de la compagnie, mais déjà, une série de programmes ont été mis de l'avant, lesquels ont permis à des centaines d'employés de continuer à travailler.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA FLUCTUATION DES PRIX EN ONTARIO

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quelques jours avant le dernier week-end, l'essence se vendait dans bien des stations-service de l'Ontario pour 24 ou 25 cents le litre. Juste avant le week-end, les prix ont grimpé à 45 à 49 cents le litre, selon la station et la compagnie. Quelle explication le ministre et son ministère peuvent-ils donner à cette augmentation de plus d'un dollar le gallon?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous n'avons aucun contrôle sur le prix de l'essence au détail. Le marché accuse à l'heure actuelle d'importantes fluctuations parce que les diverses compagnies pétrolières se livrent une guerre pour conserver leur part du marché. Si le député a des raisons de penser qu'il y avait collusion entre les compagnies pour augmenter les prix avant le long week-end, il pourrait adresser sa question au ministre de la Consommation et des Corporations qui est habilité à enquêter sur ces questions. Nous contrôlons non pas les prix de vente au détail, mais le prix à la tête du puits. Je suis satisfait de constater que le député ne veut pas laisser les forces du marché décider du prix de l'essence, et qu'il préfère que le gouvernement contrôle ce prix. Malheureusement, cependant, mon ministère ne peut intervenir quand il s'agit des prix de vente au détail.

LA RÉPERCUSSION DES TAXES SUR LES PRIX

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, je m'inquiète du fait que le gouvernement contrôle de trop près le prix de l'essence et intervient beaucoup trop sur le marché. Voilà pourquoi le prix de l'essence nous cause tant de difficulté. Comment les Américains, qui achètent notre essence, peuvent-ils la vendre tellement moins cher que les stations-service du Canada? Voilà le résultat de l'intervention du gouvernement, qui prélève quelque 60 cents d'impôt fédéral sur chaque gallon d'essence.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'hypothèse du député est erronée. Je voudrais lui dire que lorsque nous avons conclu l'accord sur le pétrole avec les provinces productrices, nous avons décidé d'établir un prix canadien. A ce moment, il n'y avait pas la taxe *ad valorem* imposée par le gouvernement de l'Ontario.

En fait, ce dernier perçoit plus d'argent sur la vente d'un litre d'essence que le gouvernement fédéral ou celui de l'Alberta. Le Programme énergétique national n'avait pas pour but de gonfler à ce point les Trésors du Québec et de l'Ontario, mais ces deux provinces ont rajouté leur taxe *ad valorem* au prix de l'essence. Voilà pourquoi les prix sont plus élevés en Ontario que dans l'État de New York. Toutefois, là où il n'y a pas de taxe provinciale, comme en Alberta, l'essence se vend moins cher qu'aux États-Unis. Or le gouvernement fédéral perçoit exactement la même taxe en Alberta qu'en Ontario.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR LA POSITION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Apparemment, lors de sa conversation téléphonique avec le président des États-Unis, où il s'est efforcé de présenter sous un jour différent son entrevue avec le *Star* de Toronto, le premier ministre a déclaré que ses remarques avaient été citées hors contexte et il nous a effectivement lu un passage du *Star* hier. Au risque de vivre un peu dangeureusement en supposant que tout ce qui émane du cabinet du premier ministre est vrai, je voudrais citer un extrait du communiqué officiel publié par son cabinet au sujet de cette entrevue. On y retrouve exactement, à la page 8, les remarques que le premier ministre a fait consigner au compte rendu hier, et je cite:

> Fondamentalement, encore une fois, ils manifestent contre ce qu'ils voient comme la politique d'un président américain qui, à tort ou à raison, est considéré comme belliqueux, ou si hostile à l'Union soviétique que l'on ne peut croire qu'il souhaite véritablement la paix.

Cependant, dans le même paragraphe, puisque le premier ministre a fait allusion au texte de l'entrevue, se trouve cette autre phrase, et je cite:

> Je le répète, le président Reagan et certaines personnes de son entourage ont malheureusement donné aux gens des raisons d'éprouver ces craintes.

Le premier ministre veut-il dire que cette dernière phrase a été citée hors contexte?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

L'ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question découle de la précédente. Le premier ministre s'en tient-il à cette déclaration, selon laquelle le président Reagan et certaines personnes de son entourage ont malheureusement donné aux gens des raisons d'éprouver ces craintes, c'est-à-dire des craintes concernant sont attitude belliqueuse ou, au cours de sa conversation téléphonique avec le président Reagan, s'est-il excusé d'avoir fait une telle remarque?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour la dernière partie de la question, c'est non, madame le Président, je n'avais aucune raison de m'excuser. Le président Reagan sait très bien ce que j'en pense. Je lui ai dit ouvertement quelle était ma position lors de mon voyage à Washington. J'ai parlé au vice-président Bush et au président Reagan en leur disant qu'ils ne donnaient pas l'impression de souhaiter véritablement que ces négociations aboutissent. Je leur ai dit en gros ce que j'ai déclaré au *Star* de Toronto. Les preuves sont là. Je souhaite simplement que les Américains portent le même intérêt à mes propos que l'honorable chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

L'OPINION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Bien entendu, madame le Président, je porte toujours un grand intérêt à tout ce que dit le premier ministre. Peut-il avoir l'obligeance, pour la gouverne des députés présents aujourd'hui, de nous dire quelles paroles ou quels gestes de la part du président Reagan l'ont poussé à faire cette remarque à son sujet, à savoir que les craintes éprouvées par certains étaient justifiées? Qu'a dit ou fait le président pour susciter les craintes qui, selon le premier ministre, sont justifiées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député pourra se reporter au reste de la transcription. S'il vérifie les pages 9 et 10, par exemple, et les pages suivantes, il y trouvera la réponse à sa question.

* * *

• (1150)

LES AÉROPORTS

STEINBACH (MANITOBA)—LA DEMANDE DE FONDS AUX TERMES DU PROGRAMME DE MODERNISATION

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. L'année dernière, le ministre a annoncé la mise sur pied d'un programme de modernisation des aéroports secondaires, en disant que cela leur permettrait de faire partie de l'infrastructure aéroportuaire du Canada. Des aéroports ont présenté des demandes. Encore récemment, le gouvernement déclarait que ces projets iraient de l'avant, qu'ils seraient mis sur une «voie express», expression que le ministre comprend sans doute, et qu'on réduirait les formalités administratives.

Le ministre a sur son bureau, depuis des mois et des mois, une demande émanant de l'aéroport de Steinbach, au Manitoba, et pourtant, on ne semble pas avoir mis ce projet sur une voie express ni réduit les formalités administratives. Le ministre peut-il nous dire si ce programme est toujours en vigueur et si une décision a été prise?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai du mal à comprendre de quel programme il est question. Il en existe un certain nombre. Le député de Provencher veut peut-être parler du programme des petits aéroports, c'est-à-dire du budget annuel de 5 millions que j'ai à ma disposition pour l'expansion des aéroports. Si c'est bien le cas, je peux lui dire exactement quel usage nous avons fait de cet argent l'année dernière. Si Steinbach a présenté une demande sans obtenir de réponse, je vais également verifier ce qu'il en est.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVOIR LA DEMANDE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre des Transports. S'il a une pléthore de programmes à l'intention des petits aéroports, je lui demande de reconsidérer les engagements qu'il a pris envers un certain nombre d'exploitants, afin de voir s'il n'y a pas moyen de recourir aux programmes en question pour leur donner satisfaction. Malgré tous leurs efforts, ces derniers n'ont pas reçu la moindre réponse du ministre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, je vais étudier la question. Néanmoins, le député a contribué à semer la confusion dans mon esprit, car dans la deuxième partie de sa question, il a parlé du programme de projets de relance découlant du budget, ce qui est tout à fait différent. Par conséquent, si je n'ai pas très bien compris ce que voulait dire le député, ce n'est pas entièrement de ma faute.

M. Hnatyshyn: Aidez simplement Steinbach. C'est tout ce que nous demandons.

* * *

LES PROJETS D'IMMOBILISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE

L'ADAPTATION DE LA CHAUSSÉE DU PORT DE PICTOU À LA CIRCULATION FERROVIAIRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre des Transports à propos d'un autre programme d'infrastructure de son ministère que le gouvernement pourrait peut-être subventionner dans le cadre du Programme spécial de relance. Un spécialiste des chemins de fer comme le ministre sait qu'il y aurait moyen d'améliorer sensiblement la rentabilité de l'embranchement du CN entre Oxford et Stellarton, en Nouvelle-Écosse, qui est non seulement un élément important du réseau ferroviaire, mais constitue une voie de déviation en cas d'urgence, si seulement la chaussée du port de Pictou était modifié de façon à supporter la voie ferrée. Au cours des ans, le CN a négligé à dessein de réparer un pont important, ce qui explique en grande partie pourquoi il a demandé au Comité des transports par chemin de fer de la CCT la permission de supprimer cette importante ligne secondaire.

J'ai déjà communiqué avec les fonctionnaires du ministre à ce sujet. Le ministre voudrait-il songer à affecter une partie des fonds du programme auquel il a fait allusion à ces grands travaux de réaménagement qui profiteraient beaucoup au réseau ferroviaire de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on ne peut pas demander au pauvre ministre des Transports de connaître les moindres problèmes qui se posent dans ce domaine au Canada.

Des voix: Il s'en balance.

M. Pepin: C'est matériellement impossible. C'est avec moi que le député devrait communiquer et non avec mes fonctionnaires, avant de me poser de telles questions. Toutefois, avec ma bonne grâce habituelle je vais certainement examiner attentivement la situation qu'il vient d'exposer.

M. MacKay: Madame le Président, maintenant que je sais à qui m'adresser, je n'y manquerai pas. Je pensais qu'il préférait qu'on déblaie d'abord le terrain. J'aurais cru que ses fonctionnaires l'auraient informé, ce qui nous aurait épargné du temps à tous les deux.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LTÉE

LES PROJETS D'INSTALLATION DE RÉACTEURS DANS LE NORD

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui n'est pas sans savoir, j'en suis convaincu, que nombre de Canadiens, particulièrement dans le Nord, s'inquiètent de l'augmentation des exportations de gaz et de pétrole vers le Chili, le Japon et les États-Unis à des prix bien inférieurs aux prix pratiqués dans le Nord. Toutefois, on sait maintenant que le ministre, de concert avec Énergie atomique Canada Ltée, envisage de construire des réacteurs Slowpoke III dans le nord du Canada. Dans quelles localités ces réacteurs Slowpoke III devraient-il normalement être installés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette question. Je vais me renseigner. Il n'y a rien . . .

M. Epp: Le nom de ces réacteurs conviendrait bien au gouvernement.

M. Chrétien: Je vais me renseigner et informer ensuite le député.

M. Fulton: Madame le Président, j'ai toujours cru que l'EACL relevait du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et les plans sont certainement déjà bien avancés.

Questions orales

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question s'adresse au premier ministre. En raison de l'énorme quantité de déchets radioactifs que produisent les réacteurs Slowpoke III, le premier ministre entend-il tenir une enquête publique sur l'élimination des déchets des réacteurs si le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et l'EACL donnaient suite à leur projet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je me demande si le député est en faveur ou non de l'installation de ces réacteurs dans le nord du Canada. Pour ce qui est de l'élimination des déchets de radium, nous tenons actuellement des consultations avec le gouvernement provincial et différents organismes afin de trouver une méthode rapide et sûre. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de tenir une enquête publique.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

L'OUVERTURE DU COURRIER—LA MESURE ENVISAGÉE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Le ministre du Revenu national étant absent, madame le Président, c'est au leader du gouvernement à la Chambre que je m'adresse. Sans doute se souvient-il que j'ai demandé la semaine dernière au ministre du Revenu national si le gouvernement entendait insérer dans la nouvelle loi sur les douanes, loi qui, selon le ministre, serait déjà prête, des dispositions autorisant l'ouverture du courrier de première classe aux fins de découvrir de la contrebande, des narcotiques ou autre chose. Le ministre n'a pas répondu à cette partie de ma question. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire si des dispositions de ce genre figureront dans la nouvelle loi sur les douanes?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le président, j'étais là lorsque le député a posé sa question à mon collègue le ministre du Revenu national et j'ai entendu ce que celui-ci lui a répondu. Je pense qu'il lui a répondu avec beaucoup de sagesse. Il a dit en effet qu'il tiendrait compte de l'idée du député et que sa tâche serait grandement simplifiée s'il obtenait l'assurance que la Chambre adoptera ce projet de loi d'ici la fin du mois de juin. Je trouve que l'idée du député mérite qu'on s'y arrête.

Nous envisagerions sûrement d'insérer ces dispositions dans le projet de loi si nous pouvions compter sur l'appui du député et des autres membres de son parti. Le député, je le sais, a été ministre du revenu national. Il a ces dispositions à cœur. S'il collabore avec nous et si la Chambre réussit à adopter le projet de loi en question d'ici la fin de juin, les chances sont bonnes pour que les dispositions en question y figurent.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je n'ai aucun pouvoir pour ce qui est de faire adopter le projet de loi avant la fin du mois de juin, mais je suis bien entendu fort inquiet à propos de ses dispositions, tout comme beaucoup d'autres Canadiens d'ailleurs, non seulement en ce qui a trait à l'ouverture du courrier, mais aussi en ce qui a trait à toute une série de changements. Tout le milieu des affaires du Canada s'intéresse de très près à ces révisions qu'on attend depuis longtemps, comme son collègue le lui confirmera.

Est-ce que le ministre pourrait s'engager devant la Chambre à nous présenter ce projet de loi au moins en première lecture, de sorte que, si la mesure est adoptée avant la fin de juin ou plus tard au cours de la session, selon le cas, les circonscriptions visées auront la possibilité de l'étudier? Il s'agit d'un projet de loi volumineux, de moins me l'a-t-on laissé entendre, et il renferme des modifications assez audacieuses.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Certainement, madame le Président, je suis entièrement disposé à discuter de cette proposition avec le ministre du Revenu national. Mais là encore, le député nous serait d'une aide précieuse si, de son côté, il s'employait à convaincre son leader parlementaire de faciliter l'adoption de la mesure dans les plus brefs délais possibles, puisque celle-ci est si importante et si urgente.

* * *

LES ROUTES

LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DE YELLOWHEAD—DEMANDE DE PRISE EN CONSIDÉRATION

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je sais qu'il se rend compte de l'importance et de la valeur de la route Yellowhead dans l'ouest du Canada. Je sais qu'il est au courant des nombreuses instances formulées par les promoteurs de la route de Yellowhead à son ministère afin d'obtenir des fonds pour la reconstruction de cette deuxième route transcanadienne très importante.

Compte tenu du budget et du fonds de projets spéciaux de relance, le ministre des Transports pourrait-il nous dire s'il a demandé à son collègue, ministre d'État au Développement économique, s'il serait possible d'inclure la reconstruction de la route de Yellowhead dans ce programme?

M. Hnatyshyn: Via Saskatoon.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): En ce qui a trait à la première partie de la question, madame le Président, en effet, je me rends compte de l'importance de la route. Il y a quelques années, on jugeait qu'il n'était pas essentiel que le gouvernement fédéral participe a ce projet parce que les provinces de l'Ouest étaient riches et que ce projet ne faisait pas partie du principal réseau routier transcanadien.

La réponse à la deuxième partie de la question est non, ce projet n'a pas été considéré comme une des possibilités aux termes du programme de relance.

M. Hnatyshyn: D'abord vous nous avez enlevé nos trains, aujourd'hui vous prenez nos routes. Que nous enlèverez-vous la prochaine fois?

M. Trudeau: Vous!

ON DEMANDE AU MINISTRE D'APPUYER LE PROJET

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, si ce mégaprojet se réalise, 47 p. 100 des installations seront situées tout près de la route. Étant donné que cette route est aussi achalandée que la transcanadienne, et compte tenu du fait qu'il pourrait aussi créer nombre d'emplois, le ministre voudrait-il essayer de convaincre son collègue d'inclure ce projet au nombre de ces projets spéciaux de relance?

• (1200)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis heureux que mon collègue admette qu'un grand nombre d'autres projets dans l'Ouest peuvent être intégrés au programme de relance.

En ce qui concerne le choix des projets en matière de transport, il a fallu faire des choix dans les différentes régions du Canada. Autrement dit, le gouvernement fédéral ne fait pas la même chose dans toutes les régions. Nous avons choisi les projets qui nous ont paru prioritaires dans chaque région. Et naturellement les priorités varient sensiblement d'une région à l'autre. Pour ce qui est de l'Ouest, on a constaté qu'un grand nombre d'aéroports réclamaient toutes sortes d'investissements. Et nous avons examiné les aéroports de Fort McMurray, de Regina et d'autres. Dans le cadre de ce programme, les aéroports de l'Ouest vont bénéficier de toutes sortes d'améliorations.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par des honorables députés le jeudi 26 mai 1983 sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE

Mme le Président: J'ai le devoir, conformément à l'article 19 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts revisés du Canada, 1970, de déposer sur le Bureau une copie authentique du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS CONCERNANT LES ATTENTATS À LA PUDEUR

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-685, tendant à modifier le Code criminel (motifs raisonnables).

—Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi modifiant deux dispositions du Code criminel qui concernent les attentats à la pudeur.

Une première modification élimine le plaidoyer fondé sur une conviction sincère mais déraisonnable acceptée par la Cour suprême du Canada à Regina dans l'affaire de *La Reine c. Pappajohn* et prévoit que le plaidoyer doit être fondé sur des motifs raisonnables seulement.

La seconde modification importante que comporte le projet de loi interdit tout témoignage concernant les rapports sexuels antérieurs du plaignant avec une autre personne que l'accusé et déclare nettement qu'un refus est toujours un refus.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque).

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3541 et 4807.

[*Texte*]

L'ACHAT D'UN RÉCEPTEUR PARABOLIQUE DE COMMUNICATIONS PAR SATELLITE POUR L'ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MINIMALE D'ELBOW LAKE

Question no 3541—**M. Friesen:**

1. Le gouvernement a-t-il acheté le récepteur parabolique de communications par satellite pour l'établissement à sécurité minimale d'Elbow Lake et, le cas échéant, *a*) à quel prix, *b*) combien en coûtera l'installation, *c*) quand sera-t-il livré?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe d'acheter de tels récepteurs pour d'autres pénitenciers fédéraux et, le cas échéant, qu'est-ce qui justifie cette dépense?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. Oui. *a*) $21,000 pour le matériel (somme qui a été recouvrée de l'entrepreneur). *b*) Sans objet. *c*) La livraison n'a jamais été faite.

2. Non, le gouvernement n'a pas pour principe général d'acheter, pour tous les établissements, des récepteurs paraboliques de communications par satellite servant à des émissions de télévision et de radio. Toutefois, l'Ordonnance du CRTC relative à la licence pour chantier d'exploitation s'applique manifestement aux camps forestiers comme celui d'Elbow Lake.

Limites des circonscriptions électorales

LA BFC DE GAGETOWN—L'ABATTAGE D'ARBRES

Question nº 4807—**M. Howie:**

1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, combien de permis ont été émis pour l'abattage d'arbres à la BFC de Gagetown?

2. Pour chacune de ces années, *a*) quel a été le revenu total tiré de l'opération, *b*) a-t-il fallu reboiser dans certains cas, *c*) a-t-on mis en pratique les techniques de gestion des boisés ou a-t-on choisi les «meilleures coupes» dans certains cas?

3. A-t-on procédé à un appel d'offres public dans chaque cas et sinon, pourquoi?

4. *a*) Qui a attribué les secteurs d'abattage aux détenteurs de permis, *b*) en fonction de quels critères a-t-on choisi les détenteurs de permis qui pourraient exploiter les meilleurs secteurs et y abattre le bois d'œuvre le plus rentable?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): 1. *a*) 1981—732; *b*) 1982—539; *c*) 1983—800.

2. *a*) 1981—$457,939; 1982—$337,414; 1983—$395,040. *b*) Non. *c*) Oui. Ils ont pratiqué les techniques de gestion des boisés mais ils ont aussi quelquefois pratiqué la coupe des meilleurs arbres résineux à cause de la baisse des marchés du bois feuillu.

3. Non. Aucun appel d'offres ne fut lancé parce qu'avec les ans, les exploitants ont créé un réseau de chemins dans les régions désignées et ont récolté le bois situé dans ces sections de base.

4. *a*) Le garde forestier de district. *b*) La méthode la plus pratique utilisée fut que les exploitants qui travaillent généralement dans ces régions obtiennent des permis.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITIONS AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA PROVINCE DE L'ALBERTA

La Chambre passe à l'étude des oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, j'aimerais tout d'abord souligner, et je crois bien que c'est l'opinion générale de mes collègues, députés de la province de l'Alberta, l'excellence des travaux de la Commission. Je crois bien que cette fois, nous sommes généralement satisfaits des propositions des commissaires, et c'est certainement le meilleur de tous les rapports que nous ayons eus au sujet du redécoupage de la carte électorale pour la province de l'Alberta.

[*Traduction*]

Je connais les commissaires. Je dois dire qu'ils ont fait preuve du sens politique que nous espérons voir chez tous les commissaires. L'une des grandes difficultés a toujours été que ceux qui connaissent le mieux leur circonscription, c'est-à-dire les députés, étaient les moins écoutés à propos de facteurs tels que la facilité de communication, la représentation générale, la cohésion et l'intérêt de la collectivité. Ce sont autant de facteurs que la majorité des députés, comme moi-même, estime beaucoup plus importante que le simple nombre d'électeurs, établi d'après des rapports de recensement souvent périmés au moment où les recommandations entrent en vigueur.

Un peu plus tard, certains de mes collègues soulèveront quelques incidents. J'espère qu'on ne se contentera pas de renvoyer l'étude du rapport aux calendes grecques, autrement dit à six ou huit mois d'ici. Je soupçonne, étant donné que le gouvernement semble avoir intérêt à atermoyer, que cette étude sera retardée, rendant la représentation encore moins fidèle, au fur et à mesure que le temps passe.

Comme je l'ai dit, un certain nombre de points seront soulevés à propos d'une ou deux circonscriptions, mais je ne tiens pas à en parler. Quant à ma circonscription, je suis plus que satisfait du découpage, car les commissaires de l'Alberta ont finalement prêté attention aux recommandations présentées par moi-même et beaucoup d'autres. Un ex-commissaire m'a dit: «Vous avez eu trois essais», mais il n'en a pas tenu compte. Les collectivités urbaines sont des limites choisies qui coïncident avec des rues bien connues, de sorte que les gens puissent facilement savoir dans quelle circonscription ils se trouvent. Trop souvent, les limites zigzaguent d'une rue à l'autre, sans raisons réelles d'ordre politique.

Cette fois-ci, je pense que les commissaires ont agi avec un grand sens pratique. Je remarque également qu'ils ont motivé leurs changements. Je me suis battu longtemps pour que les décisions soient motivées. En fait, il y a un projet de loi qui figure au *Feuilleton* et que j'ai déposé en avril 1980. Il va même plus loin, puisqu'il recommande le rejet du rapport si le commissaire ne répond pas aux instances qui ont été présentées et ne donne pas les raisons des changements effectués.

J'espère que j'aurai l'occasion de présenter ce projet de loi et qu'il sera accepté. Il n'impose aucune charge additionnelle aux commissaires. Lors des deux premiers redécoupages que j'ai connus, je dois dire que les rapports des commissaires n'étaient qu'un tissu de déclarations brutales sur les changements. Aucune explication. Il incombait aux députés de soulever des objections. Et les commissaires n'étaient aucunement obligés d'étudier les recommandations de quiconque. En toute franchise, c'est un fouillis indescriptible dans beaucoup de provinces. La situation était si mauvaise dans un cas en particulier, après le remaniement de 1971, les propositions étaient uniformément médiocres et comme un de mes collègues qui ne siège plus ici le faisait remarquer, le remaniement a fait l'objet d'un truquage électoral par ignorance et incompétence. Tel n'est pas le cas cette fois-ci. Je crois qu'on est mieux renseigné. Je voudrais donc parler d'un autre aspect de la question durant le peu de temps qui me reste. Sauf erreur, les trois que nous sommes avons 45 minutes à notre disposition; je prendrai donc 15 minutes.

• (1210)

Mon collègue le député de Red Deer (M. Towers) est tout à fait d'accord avec moi pour ce qui est des remarques que je me propose de faire. Ce remaniement donnera un nombre global de 310 sièges à la Chambre. Bien que le remaniement soit effectué avec compétence, des tâches inappropriées ont été confiées aux commissaires. Le nombre de sièges à la Chambre ne devrait pas être porté à 310.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: C'est tout à fait absurde. En toute déférence, monsieur le Président, il n'y a rien de plus idiot que d'avoir inséré une telle formule dans ce projet de loi, après la première tentative avortée de remaniement au début des années 70. Pour calmer, dirons-nous, un certain amour-propre qui se manifestait dans quelques milieux, on a décidé de ne pas réduire le nombre de sièges dans certaines provinces, mais de relever le nombre de ceux du Québec pour apaiser le caucus en dépit d'une baisse démographique sensible. Le Québec obtient 79 sièges à la suite de ce remaniement, soit quatre sièges supplémentaires en dépit d'une baisse démographique. J'entends des députés de l'arrière-ban en face dire que c'est ce que la population souhaite et qu'ils seront alors plus nombreux. Toutefois, cela signifie qu'il y aura quatre mangeurs de grenouilles de plus—ce n'est pas le terme exact, je veux dire de têtards.

M. Ouellet: Qui a dit cela?

M. Lambert: Je l'ai dit, mais je le regrette. Ce n'est pas le rapprochement que je voulais faire.

[*Français*]

Eh bien, écoutez, si on le désire, je vais le dire tout simplement. Ce sont quatre petits poissons qui ont été ajoutés dans un étang plus grand. Alors ils sont perdus. J'aimerais que l'on écoute mes propos, car je crois que l'honorable député est chatouilleux. Ce n'est pas une expression dont je me sers avec un sentiment péjoratif.

Alors je dois mentionner tout simplement à l'honorable député de Gatineau (M. Cousineau) que je me rappelle bien, lorsque mon collègue de Red Deer (M. Towers) en parlait, afin de conserver le même nombre de députés à la Chambre, quoique nous trouvons que même cela dépasse les normes raisonnables pour la Chambre, de même que son efficacité, qu'il a dit: Eh bien, écoutez, le Québec en gagne quatre, on ne peut pas parler contre cela. Ils n'en regagnent qu'un septième parce que la Chambre va être enrichie de 28. Alors eux en prennent un septième, un beau quota! Ils sont noyés, 24 sur 4. Et puis on essaie de vendre à la «populace» le fait qu'elle a plus d'influence à la Chambre parce qu'elle a quatre députés de plus. Ah oui! Mais c'est la raison. Actuellement, il n'y a aucune raison valable pour augmenter le nombre de députés à la Chambre. Étant donné l'avance prise en technique des communications, il faut étudier le dernier rapport de madame le Président dans ce domaine. Nous avons en main un programme de dépenses de 4 millions de dollars pour le système OASIS en électronique et en informatique. Le député pourra dans deux ou trois ans, quand le programme sera en marche, revoir tous les hansards simplement en appuyant sur un petit bouton. Il pourra être en contact avec son bureau de circonscription, transmettre des lettres directement par informatique à son bureau de circonscription. Alors pourquoi allons-nous augmenter le nombre de députés à la chambre?

Monsieur le Président, je vous le demande: Pourriez-vous me dire si on va se servir de la tribune dite des dames pour placer nos députés? Nous allons peut-être supprimer le mur en avant et la Présidence devra alors avoir des jumelles. Nous allons peut-être construire un autre balcon ou bien descendre les députés d'un étage du plafond? Ou bien est-ce que nous allons placer à la mezzanine le fauteuil du Président en haut, sous le plafond? Et puis ensuite, à la période des questions orales, 28 autres députés demanderont le droit de parole. Pendant les débats, nous allons avoir encore 28 députés cherchant à prendre la parole. Peut-être que les «Whips» peuvent s'adresser cette question? Ont-ils des plans dans l'édifice Wellington ou est-ce que le gouvernement a des plans pour construire un édifice sur le site de l'ancien Club Rideau et l'ambassade américaine afin de loger les 28 députés? De plus, on prévoit 10 ans plus tard qu'il y aura une autre majoration du nombre de députés à la Chambre moyennant que les Canadiens oublient comment élever des enfants, et que la population diminue.

Eh bien, je dirai tout de suite qu'il s'impose que nous baissions le rideau sur toute cette affaire, et que nous repensions notre situation. Déjà nous dépensons au-delà de 140 millions de dollars pour l'administration de cet endroit, en tenant compte des salaires et du reste. Sait-on combien il en coûte environ pour un autre bureau de député? Eh bien voilà une enveloppe de salaire dépassant les $85,000 maintenant. Le salaire de député, le coût du bureau de circonscription, toutes les dépenses, les voyages, et le reste. Et on veut ajouter cela aux dépenses. Est-ce que le résultat sera meilleur pour le peuple canadien? Je dis non. Actuellement, tenant compte de l'étape scientifique que nous traversons, de nos moyens de communication, que ce soit dans le domaine du personnel, du téléphone, de l'informatique ou de l'avion, qu'y peut-on? Si le député trouve qu'il a besoin d'un aide supplémentaire, c'est bien facile, qu'il engage un autre fonctionnaire, une autre secrétaire qualifiée. Cela coûte «saprement» moins cher et franchement, c'est beaucoup plus efficace que d'élire un autre député avec tout ce que cela comporte.

Alors, monsieur le Président, puisque les autres députés veulent prendre la parole, je dis tout simplement ceci: «J'implore le gouvernment, mon chef de parti ainsi que le chef du Nouveau parti démocratique de se mettre d'accord en vue de mettre fin à ce redécoupage, non pas parce que les travaux de la commission font défaut, mais plutôt parce que c'est la raison ultime, la raison de base. Nous n'avons pas besoin de redécoupage à ce moment-ci, sauf peut-être en vue de réduire le nombre de députés à la Chambre. Nos travaux seraient beaucoup plus efficaces. Je constate que le whip du gouvernement, lui, sait qu'on a changé le système en ce qui a trait aux comités, on a réduit le nombre de députés siégeant aux comités. On sait également que l'année dernière, sous l'ancien régime relatif au Règlement de la Chambre, les travaux des comités étaient effectués par 65 à 80 députés, plus ou moins.

Maintenant, je dirai ceci: Je pense que l'honorable whip sera d'accord avec moi sur la tâche des comités, sauf les comités spéciaux, les *Task Forces*, car à peine 45 députés y participent. Qu'est-ce qu'il faut ajouter? Une autre trentaine de députés à la Chambre! Cela n'a ni rime, ni bon sens, et de plus, cela va

coûter les yeux de la tête et va causer un désarroi administratif sur les lieux, et ensuite, que ferons-nous de cette enceinte qui a sa dignité, monsieur le Président? Allons-nous la changer en tribune? Bon! Et j'espère bien alors, sur ces mots-là, que nous allons continuer ce débat.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis enchanté de participer aujourd'hui à la discussion des limites électorales et de leurs effets en Alberta. Comme l'a déjà dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), les commissaires ont fait un excellent travail. Beaucoup de députés vont traiter du sujet. Ils auront des questions à poser et des observations à présenter sur les changements qu'ils aimeraient voir apporter, mais l'impression générale est favorable.

Je représente ici une circonscription rurale très vaste qui compte actuellement 113 localités, villages et hameaux. Elle va s'accroître d'environ 15 p. 100. Malgré cela, je suis heureux de recevoir ces nouveaux habitants. Je me sens honoré de représenter une circonscription rurale plutôt qu'urbaine. Cela convient bien à ma façon de connaître les gens.

Toutefois, je profite de l'occasion pour exprimer les mêmes préoccupations à peu près que le député d'Edmonton-Ouest. Je pense que le moment optimal est passé depuis longtemps de nous poser la question qui s'impose: jusqu'à quel point grossir la représentation? Il ne faut certainement pas s'habituer à l'idée d'augmenter tous les dix ans le nombre des députés. Voilà une voie à éviter, celle de la fuite en avant qui nous empêcherait de nous demander à quel point du grossissement nous arrêter.

La Commission des limites électorales s'est bien acquittée de sa tâche. Elle relevait du Parlement. On lui a dit combien de sièges il fallait répartir sur le territoire. Il faut se poser la question fondamentale suivante: y a-t-il une raison ou une signification à avoir 282 députés à la Chambre des communes? S'il y a une personne au fauteuil et une en train de parler, il en reste 280 pour écouter. Est-ce que le Canada s'en porte mieux? Je dirai même qu'à supposer que le Président écoute lui aussi, il y a une personne qui parle et 281 qui écoutent. Est-ce que les Canadiens se porteront mieux quand la Chambre comptera 310 députés, un qui parle et 309 qui écoutent? Comment pourrons-nous convaincre les Canadiens qu'il y a un avantage à cela?

Il faut reconnaître que le système actuel remonte à l'époque où les députés des Prairies, de la Colombie-Britannique et des confins de la région de l'Atlantique venaient à Ottawa par train, et où les campagnes électorales se faisaient en voiture à cheval. Il faut aussi reconnaître que nous vivons aujourd'hui à l'ère de l'électronique. Je suis entré dans le bureau d'un sénateur américain. Celui-ci peut taper une lettre et appuyer sur une clef de sa machine à écrire pour que cette lettre soit transmise à Portland, en Oregon, où une machine y appose sa signature. Ainsi, la personne qui lui a écrit pour se plaindre du service postal a reçu deux jours plus tard sa réponse sur le genre de service qu'il tentait d'établir. Grâce à toutes ces techniques, il est possible de répondre à un courrier très volumineux et d'exploiter davantage les ressources téléphoniques. Il serait ainsi possible d'atteindre n'importe quel endroit du Canada ou presque en moins d'une journée, et les grands centres en quatre ou cinq heures. Pour la plupart des endroits du centre du Canada, ce serait une affaire de 80 ou 90 minutes. L'idée d'augmenter continuellement le nombre des représentants à la Chambre des communes n'a assurément rien de valable.

Je tiens ici à souligner que plus les députés seront nombreux, moins le Parlement sera démocratique. En effet, plus nous serons nombreux, moins chacun d'entre nous aura de temps pour parler au nom de sa circonscription et pour poser des questions. Les députés néo-démocrates ne pourront plus présenter autant de pétitions, car il n'y aura toujours que 24 heures dans une journée et sept jours dans une semaine.

M. Blaikie: Nous continuerons quand même à en présenter.

M. Malone: Eh bien, la seule façon de résoudre le problème serait d'adopter une semaine métrique de dix jours de cent heures chacun. Si nous accroissons le nombre de députés, il s'en suivra qu'à cause même de la bureaucratie parlementaire la Chambre des communes sera dirigée par le conseil exécutif ou le cabinet. Mais nous voulons un système parlementaire qui permette aux circonscriptions de Crowfoot, de Bow River et autres de se faire entendre à la Chambre des communes. Nous ne voulons pas nous retrouver dans la même situation que le Parlement de Westminster, sur le modèle duquel le nôtre a été créé, qui compte maintenant six cents députés dont certains arrivent à peine à prendre la parole une fois par mois. C'est là un système inacceptable.

• (1230)

En outre, les groupes qui prennent des décisions ne devraient être ni trop gros ni trop petits. Si le nombre de députés à la Chambre des communes dépasse 200 ou 300, la situation est loin d'être idéale pour prendre une décision. Puisque c'est l'ensemble de la Chambre qui doit prendre les décisions, le nombre de députés doit être compatible avec le processus décisionnel. Nous ne devrions pas augmenter le nombre de députés après chaque recensement sans nous poser certaines questions fondamentales quant au nombre de députés le mieux approprié pour bien servir les Canadiens.

Je signale au leader du gouvernement à la Chambre qu'avant d'augmenter encore une fois le nombre de députés, nous devrions faire une étude pour déterminer combien il devrait y en avoir. Il faudrait adopter un nouveau principe directeur fondamental pour faciliter le remaniement de la carte électorale. Présumer d'emblée que le nombre de députés va augmenter indéfiniment sans que nous nous demandions jamais si les Canadiens seront mieux servis s'il y a plus de députés montre bien que nous, parlementaires, n'avons pas la compétence voulue pour aller au cœur des problèmes à résoudre.

Si le nombre de députés augmente, chacun d'eux aura moins de temps pour s'exprimer. Le Parlement sera dirigé par un conseil exécutif. Les députés de l'arrière-ban se contenteront d'approuver automatiquement les décisions prises par d'autres.

Nous devons examiner cette question sous divers aspects. Les députés qui représentent des circonscription populeuses pourraient peut-être avoir un personnel plus important. Ceux qui représentent de très vastes circonscriptions rurales pourraient recevoir plus d'argent afin d'avoir plus d'un bureau de circonscription. Les électeurs seraient alors mieux en mesure de communiquer avec leur député. A notre époque de haute technologie, ce n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de députés simplement parce que la population du pays augmente.

Nous aurions tort de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne. Si tous les députés à Westminster voulaient siéger à la Chambre des communes en même temps, ils ne pourraient pas le faire. Nous nous rappelons ce qui est arrivé, par exemple, lorsque Ronald Reagan, président des États-Unis, a visité le Canada ou encore, pendant le débat constitutionnel, quand on savait que le premier ministre (M. Trudeau) prendrait la parole et répondrait aux questions du public et des députés de l'opposition. Ces discours ont suscité un très vif intérêt à cause de l'importance que le pays y attachait. Les deux fois, il n'y avait pas un siège de vide aux Communes. Comment des députés dûment élus peuvent-ils se résigner tranquillement à la perspective de ne pas trouver de place libre aux Communes, s'ils arrivent en retard pour entendre un discours important? Ce serait inadmissible.

La taille optimale pour la prise de décisions est une question encore plus importante. Il y a aussi la crainte que plus nous serons nombreux, plus la direction du pays tombera entre les mains du pouvoir exécutif. Les députés de l'arrière-ban perdront de plus en plus d'importance. Les députés auront de moins en moins de temps pour poser des questions et faire des discours. Le pouvoir de l'exécutif augmentera au point de tout englober. Le Parlement en sera pratiquement détruit.

Comme mon collègue de Peace River (M. Cooper) qui représente lui aussi une circonscription rurale aurait également des réflexions à formuler, je ne vais pas prendre beaucoup plus de temps. Je souhaite que, sous l'impulsion des ministériels, la Chambre des communes en vienne à poser des questions fondamentales. Premièrement, quelle devrait être la taille des Communes? Ma circonscription comprend 113 villages et hameaux. Je démolis une voiture en deux ans—pas au sens littéral du terme. Je parcours 150,000 kilomètres. Nous devons donc nous demander quels services pourraient faciliter la tâche du représentant d'une grande circonscription rurale et combien d'employés de plus sont nécessaires dans les circonscriptions urbaines.

M. Keeper: Vous auriez dû exprimer cette distance en milles.

M. Malone: Les néo-démocrates veulent que je parle en milles. Je peux leur dire que ma circonscription s'étend sur des milles et des milles de long. Nous devons nous demander de quels services les députés ont besoin et quelle est la taille optimale des circonscriptions. La question fondamentale est de savoir de quelle façon les Canadiens seront le mieux représentés. C'est là ce qui compte par-dessus tout. Comment pouvons-nous assurer aux Canadiens la meilleure représentation possible? A vouloir donner précipitamment à la Chambre des dimensions colossales, on va simplement dépenser de l'argent et réduire les services à la population. Cette voie est franchement inacceptable.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir ainsi l'occasion de pouvoir livrer aujourd'hui quelques réflexions. Je commencerai par dire que je suis heureux que l'on n'ait pas touché aux limites de ma circonscription. Voilà qui commnence bien. Je suis satisfait de son territoire et je souhaite qu'il reste inchangé.

Quand on considère la partie du pays que je représente, on comprend qu'il est important que la circonscription demeure telle qu'elle est, car elle est unique. C'est un territoire qui se suffit à lui-même, une entité géographique qu'il ne faut pas démembrer. Si l'on en retranchait une localité, on l'arracherait du véritable giron protecteur que constitue ma belle circonscription pour l'intégrer à une autre où elle ne serait pas à l'aise. Je songe à plusieurs localités comme Fort Vermilion et La Crète. Si on les retire de ma circonscription, la seule autre susceptible de les accueillir serait celle voisine d'Athabasca. Or, on ne pourrait atteindre ces bourgades que par avion ou après un périple de quelque 600 milles depuis la ville d'Athabasca. Telle était la situation il y a bien des années lorsque la circonscription d'Athabasca, à laquelle cette partie de ma circonscription était rattachée, était représentée par le Dr Yewchuk. Les modes traditionnels de communication devaient lui rendre la tâche très difficile, à lui et aux gens qu'il représentait.

Nous avons également le cas d'une réserve indienne de ma circonscription qui appartient à un groupe de bandes indiennes que je représente. Le siège social de la bande est situé dans ma circonscription, mais cette bande est représentée par le député d'Athabasca (M. Shields). Je sais qu'il défend les intérêts des autochtones très bien et qu'il est heureux de le faire, mais je sais aussi que de temps en temps, je vais m'entretenir avec les membres de cette bande. J'ai eu dernièrement avec le chef Johnson une discussion des plus intéressante, car je m'occupe déjà de nombreux problèmes touchant cette bande, dans la mesure où ils affligent également les autres bandes de ma circonscription. On peut voir là un lien naturel.

• (1240)

Dans la partie sud de ma circonscription se trouve la région de Valleyview et McLennan. IL s'agit là d'une zone bien distincte qui doit faire partie du district de Peace River.

Les deux députés qui sont intervenus aujourd'hui au sujet de ce projet de loi ont parlé des intérêts des deux côtés de la Chambre et des craintes qu'ils ont au sujet du nombre de députés vers lequel nous semblons nous diriger. Pour ma part, j'en ai également certaines, mais, aujourd'hui, je veux aborder les répercussions que cette révision des limites des circonscriptions électorales aurait sur le nord de l'Alberta.

Le découpage de la carte électorale doit tenir compte de plusieurs facteurs. Le premier est, bien entendu, la situation géographique, et j'ai déjà abordé cette question. Les routes, par exemple, sont un élément très important, car ce sont les voies de communication, les voies que les gens tendent à emprunter. D'autres choses comme les rivières et les lacs et,

bien entendu, les montagnes, deviennent des barrières naturelles dont il faut tenir compte pour s'assurer que les diverses circonscriptions sont bien homogènes.

Il faut également se soucier des facteurs sociaux. Cela englobe une grande variété de choses, notamment le commerce. Dans le Nord, il existe des voies commerciales bien définies et les habitants de nombreuses localités vont acheter dans d'autres localités. Toutes ces localités sont liées très étroitement. Il faut, selon moi, en tenir compte lorsqu'on délimite de nouvelles circonscriptions. Un autre aspect qu'il ne faut pas oublier, même s'il ne revêt pas une grande importance dans certaines régions du pays—ce qui n'est certainement pas le cas dans le nord de l'Alberta—est celui des sports. Nous avons tendance à avoir certaines limites naturelles à l'intérieur desquelles nous nous livrons une certaine concurrence, que ce soit au hockey, au baseball, ou dans d'autres sports comme le curling ou le golf. Il faut également prendre en considération ce facteur lors de la délimitation des circonscriptions.

L'industrie constitue un autre facteur à considérer. Dans une grande région agricole où les commerces sont concentrés dans un certain secteur, il est clair qu'il faut relier toutes les localités qui y font affaire.

Il faut également tenir compte d'un troisième facteur, les communications. Les journaux et les stations de radio et de télévision sont importants dans une circonscription parce qu'ils servent de lien de communication entre les habitants d'une même région, comme on le constate dans ma circonscription. Certains journaux y sont distribués, et s'il fallait que ma circonscription soit morcelée, le député et ses électeurs auraient de la difficulté à communiquer de façon régulière.

Quatrièmement, il faut aussi prendre en considération l'aspect historique. Je veux dire par là les liens entre les agriculteurs, les relations d'affaires et de famille, les voies traditionnelles de communication et ainsi de suite. Les communautés ethniques ont aussi leur importance. Il y a des régions où se rassemblent les membres d'un même groupe ethnique qui tiennent à faire partie de la même circonscription afin d'être mieux représentés à la Chambre des communes.

Un dernier facteur dont il faut tenir compte, je pense, c'est l'avenir de la région. C'est un facteur qui me paraît vraiment important pour le remaniement de la carte électorale dans le nord de l'Alberta, car les habitants de notre région travaillent ensemble et partagent les mêmes aspirations, si bien que nous avons une propension naturelle à tendre vers le même but. Nous voulons que les limites électorales soient établies en tenant compte de la croissance et du développement futurs de la région.

Nous redoutons vivement que les nouvelles limites électorales fragmentent la région aux alentours d'Edmonton au lieu de créer des circonscriptions vraiment septentrionales. Nous voulons évidemment que nos circonscriptions forment un tout géographique. Nous ne voulons pas qu'on enlève un petit morceau du Nord pour l'ajouter au Sud, histoire de mieux équilibrer la population, car nous voulons pouvoir continuer à être représentés à peu près de la même façon.

Ma circonscription ressemble beaucoup à celle de mon collègue le député d'Athabasca. Nous éprouvons les mêmes préoccupations, les mêmes inquiétudes et les mêmes problèmes, simplement parce que nous vivons dans des conditions et des circonstances semblables. Je parle particulièrement des possibilités de croissance qui existent dans le nord de l'Alberta. Le secteur agricole tente encore de mettre en culture de nouvelles terres. J'ai signalé au ministre des Transports (M. Pepin) nos inquiétudes au sujet des services ferroviaires qu'il faut pour acheminer les céréales de certaines exploitations agricoles vers les élévateurs centraux, qui sont dans bien des cas situés à 120 milles des fermes. Le ministre a promis des fonds. Je suppose qu'il tiendra parole. C'est une de nos inquiétudes à tous deux que nous partageons avec la population du nord de l'Alberta.

Un autre question qui nous intéresse est le pétrole et le gaz, car il y a des gisements de pétrole et de gaz dans ma région et il s'ensuit qu'un fort nombre de mes commettants partagent ces préoccupations qui ne sont peut-être pas analogues à celles des citoyens des régions plus au sud.

En troisième lieu, il existe également des forêts dans le nord de l'Alberta. Une fois encore, elles suscitent un intérêt commun dans cette région. Il y a également d'autres ressources, notamment les sables bitumineux qui, nous espérons tous, seront bientôt exploités. Les choses allaient bon train avant la mise en œuvre du Programme énergétique national mais, bien sûr, à l'heure actuelle, tout a un peu ralenti et on s'en inquiète. Il y a également des sables de verrerie dans ma circonscription. Ils vont être mis en valeur d'ici quelque temps, en bordure de la rivière de la Paix. Il commence à se passer des choses du côté de ces sables.

Vous voyez, monsieur le Président, que toutes ces ressources naturelles sont particulières au nord de l'Alberta, ce qui fait que les sujets d'intérêt des Albertains du Nord sont bien particuliers. Nos relations et nos communications sont particulières. Cela fait que nous voulons nous assurer que lorsqu'il y aura une autre circonscription dans le nord, elle soit représentative de ces préoccupations bien particulières. Nous ne voulons pas que la population du nord de l'Alberta se partage en groupuscules.

Il y a beaucoup de localités du nord de l'Alberta qui illustrent ce que j'essaie de démontrer. Il y a, par exemple, Edson, qui est, bien sûr, représentée par les député de Yellowhead (M. Clark), Valleyview, Whitecourt, toutes des localités qui sont plutôt axées sur les ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'agriculture, du pétrole ou du gaz. Il existe une sorte de camaraderie entre ces localités qui, malgré leur relative proximité d'Edmonton, ont un excellent rapport avec une localité comme High Level qui est très voisine de la frontière du territoire, dans la partie septentrionale de la circonscription de Peace River. Elles ont toutes quelque chose en commun, même avec des localités comme Fort McMurray et Boyle dans l'Athabasca.

A mon avis, il est absolument essentiel qu'on tienne compte de ces facteurs en établissant les nouvelles limites des circonscriptions électorales. Je le répète je suis ravi que les limites de ma circonscription de Peace River restent les mêmes, car cela nous laisse un peu de flexibilité pour nous assurer que les limites reflètent fidèlement le caractère unique de cette circonscription.

Je prend la parole aujourd'hui parce que la motion proposée a trait à la circonscription d'Athabasca. Je voudrais que tout le monde connaisse les inquiétudes déjà exprimées, en particulier celles dont le quatrième paragraphe de la motion fait état. Le voici:

4. En établissant les limites de la circonscription électorale d'Athabasca, la Commission n'a pas accordé suffisamment d'attention aux facteurs démographiques et a modifié les limites entre les circonscriptions d'Athabasca et de Lakeland de façon à ramener la population d'Athabasca bien au-dessous de la moyenne provinciale et à porter celle de la circonscription de Lakeland bien au-dessus de la moyenne provinciale.

C'est justement ce à quoi je veux en venir, monsieur le Président.

Vous me faites signe que mon temps est terminé. Je voudrais vous remercier, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole. J'anticipe déjà les modifications qui seront apportées et mon principal souci cet après-midi a été de vous démontrer combien nous souhaitons que ces nouvelles circonscriptions du Nord reflètent fidèlement le caractère exceptionnel de la partie septentrionale de l'Alberta.

M. le vice-président: On vient de m'informer qu'après entente entre les partis, le débat sera limité à 45 minutes. Les députés sont-ils d'accord?

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais obtenir un mot d'explication au sujet de cet accord et savoir qui a accepté effectivement que le débat soit limité à 45 minutes. Je suis le député de l'Alberta, et je ne me souviens pas que quelqu'un m'ait demandé mon avis pour restreindre à 45 minutes le débat sur la délimitation en Alberta. Monsieur le Président, je voudrais que l'on me dise comment on est arrivé à cette entente.

• (1250)

M. Pinard: Monsieur le Président, aux termes de la loi, il faut que ce genre de débat ait lieu dans les 15 jours de séance qui suivent le dépôt du rapport. Et c'est le 15e jour aujourd'hui. La durée du débat n'est pas précisée dans le Règlement. Et j'en conclus comme le veut le Règlement, qu'il appartient au gouvernement d'établir l'horaire des travaux de la Chambre. La Chambre n'est saisie d'aucune motion. La dernière fois que nous avons examiné les rapports d'autres commissions concernant d'autres provinces, à titre de leader parlementaire du gouvernement, j'avais d'abord prévu que le débat dure une heure. Après une heure de débat, pour ne priver aucun député de son droit de participer, nous avons ajourné le débat à une date ultérieure qui serait fixée par le leader parlementaire conformément au Règlement.

J'ai eu des entretiens avec les autres leaders parlementaires et ensemble nous avons organisé les travaux pour toute la journée. Nous allons ouvrir le débat, mais il n'est pas nécessaire que nous terminions aujourd'hui. Étant donné qu'il vient de l'Alberta, j'imagine que le député voudrait prendre la parole, mais il n'a pas à le faire aujourd'hui. Dans le cadre des travaux de la Chambre pour aujourd'hui, nous avons réservé 45 minutes qui sont maintenant expirées.

Je sais bien que le débat n'est pas terminé et que le député a le droit de prendre la parole. Je vais donc tâcher de trouver un autre jour pour qu'il se poursuive. Mais je crois que maintenant nous devrions l'ajourner à un autre jour.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que le débat soit ajourné maintenant et pour que nous passions aux autres articles à l'ordre du jour?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, pour éclairer ma lanterne, le leader à la Chambre du gouvernement pourrait-il me dire quand cette période de 45 minutes qu'on a réservée pour ouvrir le débat va se terminer? Doit-elle durer une heure ou trois heures? A-t-elle été prévue pour que les députés de cette province puissent exprimer leur point de vue sur la répartition des sièges?

M. Taylor: Monsieur le Président, allons pour une limite de 45 minutes mais je tiens à mon droit de parole. Je trouve que nous sommes en train de perdre notre temps, et de faire perdre de l'argent à l'État.

M. Pinard: Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons eu ce genre de problème, les leaders à la Chambre avaient convenu de prévoir cinq minutes pour ouvrir le débat et de reporter à plus tard tout le débat sur tous les rapports des commissions. Cette année, pour des raisons dont je m'abstiendrai de parler, les leaders à la Chambre ont été incapables de s'entendre. Je n'apprends rien à personne. Je le leur ai dit de vive voix la dernière fois qu'ils étaient à la Chambre.

Après en avoir discuté, nous avons décidé cette fois d'ouvrir le débat sur chaque rapport s'il y avait opposition et de permettre qu'il se poursuive plus tard. Il nous faut certes le commencer avant les 15 premiers jours. C'est pour cette raison qu'il valait mieux prévoir au départ 45 minutes au lieu de cinq minutes seulement. Le débat ne se termine pas aujourd'hui. Il se poursuivra plus tard, à une date ultérieure, et j'en informerai la Chambre en conséquence.

M. Yurko: Monsieur le Président, je suis fondamentalement d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre pour qu'on réserve 45 minutes pour débattre cette question. Ce qui me tracasse, c'est qu'on ait choisi trois députés sur les 21 que compte l'Alberta pour remplir toutes ces 45 minutes.

M. le vice-président: Avec tout le respect que je dois au député de Edmonton-Est (M. Yurko), je lui rappelle que j'ai donné la parole aux députés qui se sont levés. Et à chaque occasion, il n'y avait qu'un seul député debout qui cherchait à attirer l'attention de la Présidence.

M. Yurko: Monsieur le Président, c'était convenu entre les députés de l'Alberta. Je déplore qu'il n'y ait eu que trois députés de choisis pour parler pendant toutes ces 45 minutes.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour que nous ajournions maintenant le débat?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le débat est ajourné.

* * *

LA LOI SUR LES TRAITEMENTS

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE TRAITEMENT DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi C-160, tendant à modifier la loi sur les traitements, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Comme je l'ai dit hier, monsieur le Président, nous nous sommes entendus pour faire franchir toutes les étapes dès aujourd'hui à ce projet de loi. Par conséquent, la motion devrait tendre à saisir le comité plénier de ce projet de loi.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à modifier la motion de façon à renvoyer le projet de loi au comité plénier?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, le leader de notre parti m'informe que nous nous sommes effectivement entendus là-dessus. Au nom de notre parti, je tiens à dire que nous sommes d'accord.

M. le vice-président: Par conséquent, la Chambre consent à l'unanimité à ce que le bill soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Pinard: Monsieur le Président, c'est volontiers que je propose, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-160, tendant à modifier la loi sur les traitements en ce qui concerne les lieutenants-gouverneurs des provinces.

De tous nos fonctionnaires constitutionnels, les lieutenants-gouverneurs sont vraisemblablement ceux que nous comprenons le moins. Le fait qu'ils soient nommés par le gouverneur en conseil en vertu d'un document portant le grand sceau du Canada et qu'ils touchent leur traitement par l'entremise du Parlement crée l'impression qu'ils sont fonctionnaires fédéraux. Ils sont en réalité les représentants de notre souverain du droit des provinces, et ils agissent en tant que représentants de Sa Majesté à toutes les fins des gouvernements provinciaux, tout comme le gouverneur général lui-même le fait aux fins du gouvernement du dominion.

A ce titre, ces fonctionnaires font partie intégrante de la structure de leur province respective. Bien que l'ampleur de l'aide financière et autre qu'ils obtiennent varie considérablement d'une province à l'autre, celle-ci doit veiller à ce que le représentant de Sa Majesté auprès d'elle ait les moyens de remplir son rôle avec dignité.

Notre constitution confie au Parlement la responsabilité de déterminer et de verser les traitements des lieutenants-gouverneurs. La mesure modificative déposée aujourd'hui garantira à ces éminents fonctionnaires une augmentation de traitement de 6 p. 100 à compter du 1er janvier 1982, et une de 5 p. 100 à compter du 1er janvier 1983. En outre, elle prévoit le rajustement annuel de leur traitement à compter de 1984 selon la formule dont on se sert pour calculer les augmentations annuelles des juges nommés par le gouvernement fédéral.

L'historique du traitement versé aux lieutenants-gouverneurs fait ressortir l'utilité de ce rajustement automatique. Depuis la confédération, ce traitement n'a été rajusté officiellement que trois fois, soit en 1873, 1965 et 1975. Dans le passé, lorsque le taux d'inflation était faible, il n'était pas nécessaire de rajuster régulièrement ce traitement, et cette tendance à attendre de longues périodes avant de l'augmenter apparaît nettement dans les traitements fixés par la voie législative au niveau fédéral, notamment dans le cas des députés, des sénateurs et des juges. Depuis quelques années, la Chambre a pris l'initiative de prévoir des rajustements automatiques de ces autres traitements, laissant cependant pour compte les lieutenants-gouverneurs.

D'aucuns soutiendront que nous aurions dû proposer aujourd'hui des augmentations plus fortes que celles prévues dans le projet de loi, pour tenir compte de la période écoulée depuis la dernière augmentation. Toutefois, si l'on fait entrer en ligne de compte les sacrifices que doivent accepter tous les Canadiens, tandis que le pays entier conjugue ses efforts en vue de la relance économique, ainsi que les allocations et l'aide accordées par les gouvernements, tant au niveau fédéral que provincial, au titre des frais de représentation, je sais que ces éminents Canadiens seront d'accord avec l'augmentation proposée par notre gouvernement et qu'ils approuveront cet effort et la ferme volonté de leurs gouvernements provinciaux respectifs de favoriser la croissance économique.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. On me dit que personne n'avait la parole quand la séance a été suspendue à 13 heures, mais que la présidence devrait maintenant l'accorder au député de Nepean-Carleton (M. Baker).

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce que j'aime appeler nos délibérations «œcuméniques» du vendredi. Très souvent, le vendredi après-midi, il nous arrive de discuter à la Chambre de certaines questions d'une façon très raisonnable et civilisée et même de parvenir à nous entendre. Cela n'a pas été toujours le cas ces dernières semaines, mais je pense qu'aujourd'hui sera vraiment une journée «œcuménique».

En reprenant le débat entamé par mon ami le leader du gouvernement à la Chambre, sur la mesure tendant à modifier la loi sur les traitements des lieutenants-gouverneurs du Canada, je rappelle d'abord à la Chambre d'où les lieutenants-gouverneurs tirent leurs pouvoirs. Voici ce qu'on peut lire à la page 17 des Actes de l'Amérique du Nord britanniques de 1867 à 1975:

Il y aura, pour chaque province, un officier appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur général en conseil par instrument sous le grand sceau du Canada.

On dit ensuite que le lieutenant-gouverneur assumera ses fonctions durant le bon plaisir du gouverneur général, en précisant ce qui suit:

. . . mais tout lieutenant-gouverneur nommé après le commencement de la première session du parlement du Canada, ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause . . .

Autrement dit, quand un lieutenant-gouverneur est nommé, il assume une charge spéciale et unique dans la hiérarchie du gouvernement. Selon moi, le leader du gouvernement à la Chambre avait raison de dire que certains Canadiens ne comprennent pas l'importance du rôle des lieutenants-gouverneurs. Il importe, selon moi, que la Chambre et les Canadiens sachent bien qu'il ne s'agit pas d'un poste honorifique. C'est un poste dont les titulaires détiennent des pouvoirs particuliers par rapport à leurs concitoyens.

Je signale d'emblée qu'à mon avis, tous les gouvernements, libéraux ou conservateurs, se sont toujours efforcés de garantir que les titulaires du poste de lieutenant-gouverneur, et j'espère pouvoir en donner des exemples tout à l'heure, sont bien vus de leurs concitoyens, non pas seulement sur le plan social ou économique, mais aussi à cause de leur apport à la société. Traditionnellement, la plupart des lieutenants-gouverneurs au Canada sont nommés à ces fonctions au terme d'une longue carrière dans un certain domaine où ils ont défendu une cause, et une fois en poste, ils continuent, du fait de leurs antécédents, à agir de même.

Cela dit, voyons en quoi consiste cette charge. Elle allie les principes monarchiques et fédéraux au sein du gouvernement des provinces canadiennes. En sa qualité de premier dignitaire dans chacune des provinces, le lieutenant-gouverneur a remplacé le gouverneur colonial d'avant 1867 et assumé ses fonctions, et à ce titre, il est le représentant de la Couronne dans la province et aux fins du gouvernement provincial.

La qualité de représentant de la Couronne a des dimensions constitutionnelles importantes et intéressantes. Il est bon, lorsque nous discutons des traitements des lieutenants-gouverneurs du Canada, de comprendre quelle est l'étendue de leurs prérogatives.

Le lieutenant-gouverneur possède les pouvoirs officiels nécessaires quant au fonctionnement du cabinet ou du gouvernement parlementaire. Le lieutenant-gouverneur a en outre des pouvoirs discrétionnaires étendus qu'il peut exercer à l'occasion et dont certains ont eu l'occasion de se prévaloir. Lui seul a le devoir, quelles que soient les circonstances, de trouver un ministre capable de former un gouvernement. Il doit être consulté au sujet de la convocation et de la prorogation de l'Assemblée législative de chacune des provinces. Il doit approuver la dissolution de l'Assemblée législative et la date des élections. Il peut mettre en doute la politique gouvernementale. Il a le pouvoir de démettre un gouvernement qui a enfreint la loi ou la constitution. Bref, il peut refuser les conseils de ses ministres s'il estime que l'intérêt public le lui commande. Ces pouvoirs ne peuvent pas se définir et bien qu'ils soient rarement exercés, comme cela se doit, leur existence est le gage ultime que la constitution sera protégée.

Par le passé, des lieutenants-gouverneurs ont jugé bon de refuser d'approuver la dissolution d'une assemblée, de faire des nominations et à cinq occasions, de démettre leur gouvernement. Le lieutenant-gouverneur est également un agent du gouvernement du Canada. Il est nommé et payé par le gouvernement fédéral. Il doit obéir aux instructions du gouvernement fédéral qui peut le congédier. Deux lieutenants-gouverneurs, l'un au Québec en 1879 et l'autre en Colombie-Britannique en 1900, ont été démis de leurs fonctions. La personne qui est nommée lieutenant-gouverneur occupe ce poste «à loisir», mais la durée normale d'un mandat est d'environ cinq ans. Toutes les dépenses rattachées à ce poste, à l'exception du traitement et des frais divers, sont payées par le gouvernement provincial.

Au cas où certains se demanderaient pourquoi nous révisons les traitements des lieutenants-gouverneurs en ce moment, j'ai cru bon de rappeler à la Chambre des communes que cette fonction n'existe pas uniquement pour la forme. Les obligations et les pouvoirs constitutionnels qui s'y rattachent sont d'une grande portée. Je répète ce que je disais au début de mon discours: les gouvernements choisissent avec le plus grand soin les personnes qu'ils nomment à ce poste. La Chambre doit comprendre que la femme et les hommes qui sont actuellement lieutenants-gouverneurs au Canada sont des personnes très compétentes. Elles ont été attirées, non pas par le traitement, mais plutôt par le prestige et l'honneur d'occuper cette charge publique. Je pense que c'est vrai pour chacun des lieutenants-gouverneurs.

• (1410)

Je voudrais d'abord parler du lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable John B. Aird, avocat de renom, qui a déjà été sénateur. Il collectionne les grades honorifiques. Il a toujours excellé et il met maintenant sa compétence au service du public. Il s'est distingué dans l'armée, il a été chancelier d'une université, un des dirigeants de son église et il s'est toujours intéressé aux affaires publiques. Il a pris la succession de l'honorable Pauline McGibbon, la première femme à occuper le poste de lieutenant-gouverneur. Aucun de nous ne niera, je pense, que Pauline McGibbon s'est toujours montrée à la hauteur de sa tâche. Elle a trouvé un excellent successeur en la personne de l'honorable John B. Aird qui remplit, avec beaucoup d'enthousiasme, les devoirs de sa charge, lesquels pourraient sembler très exigeants à certains d'entre nous. Je l'ai déjà rencontré et j'ai également eu l'occasion de suivre ses faits et gestes. J'estime que sa nomination a été une heureuse initiative. Il remplit ses fonctions avec le même brio que toutes les tâches qu'il avait entreprises jusque-là. J'ai dit que le lieutenant-gouverneur représentait quelque chose, et c'est certainement vrai dans le cas de John Aird. Je félicite le gouvernement de son choix. Il n'aurait pu choisir de meilleur candidat.

Nous avons ensuite l'honorable Henry Pybus Bell-Irving, de Vancouver, qui s'est distingué dans le monde des affaires, au service du scoutisme canadien, par son travail à l'hôpital des enfants de sa ville et dans les Forces armées. C'est une personne très compétente. Il a pris la suite d'une autre personnalité éminente, l'honorable George Pearkes, décoré de la Croix Victoria. L'honorable Henry Bell-Irving vit dans un manoir ravissant en Colombie-Britannique, et nous devrions d'ailleurs loger notre lieutenant-gouverneur de l'Ontario dans une semblable demeure. Je voulais seulement le signaler en passant, au cas où le ministre des Services gouvernementaux de l'Ontario lirait le hansard d'aujourd'hui. Je pense qu'il serait bon de faire quelque chose pour rénover la résidence du lieutenant-

gouverneur de l'Ontario. Quoi qu'il en soit, l'honorable Henry Bell-Irving sait faire honneur à sa charge.

L'honorable Jean-Pierre Côté, membre du Conseil privé de Sa Majesté, ancien député et ministre fédéral travaille dans des circonstances très difficiles au Québec.

M. Pepin: Il a compris.

M. Baker (Nepean-Carleton): Signalons qu'étant donné le contexte politique actuel de cette province, ce n'est pas le lieutenant-gouverneur qui lit le discours du trône. C'est le titulaire du trône, le premier ministre, qui donne lecture du discours. Le poste s'en trouve en quelque sorte rabaissé. C'est dommage. Il serait important de le rehausser. Même ceux d'entre nous qui ne partageaient pas les idées politiques de M. Côté lorsqu'il siégeait à la Chambre des communes trouvent qu'il s'acquitte bien de sa tâche dans des conditions assez difficiles. J'ai cru bon de le mentionner, en ce vendredi après-midi œcuménique. Il a été fonctionnaire. Quand il est devenu ministre de la Couronne, il s'est acquitté de son mieux de ses fonctions. L'histoire nous dira s'il aurait pu faire encore davantage.

Le distingué titulaire de ce poste à l'Île-du-Prince-Édouard est l'honorable Joseph Aubin Doirion, un dentiste qui a œuvré à la Chambre de commerce, au Fonds du patrimoine de cette province et au sein du Conseil canadien des arts populaires; il a été également commissaire d'école et a occupé des postes d'autorité et de responsabilité dans sa paroisse. D'un bout à l'autre de l'Île-du-Prince-Édouard, il paraît qu'on vante les mérites de cet homme plein de droiture, entièrement voué aux intérêts des admirables habitants de sa province.

En Alberta, le titulaire de cette charge en ce moment, c'est l'honorable Frank Lynch-Staunton, qui a été propriétaire de ranch dans la partie sud et ouest de l'Alberta, adossée aux contreforts des Rocheuses. Je me demande souvent, en songeant à certains qui viennent ici de l'Alberta, comment quelqu'un peut quitter cette splendide partie du Canada qui baigne dans la magnificence des montagnes Rocheuses. Alors qu'en ouvrant les yeux chaque matin il pouvait lever les regards vers ces Rocheuses, il a pu s'arracher au confort de son ranch, à ce cadre enchanteur pour s'acquitter d'un travail aussi maigrement rémunéré. C'est, d'autre part, un Canadien distingué qui, pour servir l'intérêt public et s'acquitter de ce qu'il considère comme une responsabilité, a bien voulu répondre à l'appel qui lui était fait. Il s'en acquitte avec beaucoup de distinction. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) dit que c'est un homme de qualité. Venant de sa bouche, c'est là un compliment dont il y a lieu d'être fier.

En Saskatchewan, le titulaire de la charge est l'honorable Cameron Irwin McIntosh, dont ce n'est pas là l'unique titre de gloire. Avant d'entrer en fonction, il s'était distingué dans le journalisme comme rédacteur en chef et éditeur, fonctions qui lui ont permis de veiller sur la liberté de la presse, qu'il avait en quelque sorte incarnée. C'est un Canadien distingué et je félicite le gouvernement de l'avoir nommé.

Deux ou trois fois je suis entré en rapport avec le titulaire de cette charge à Terre-Neuve, l'honorable William Anthony Paddon. Je voudrais en dire un mot aux députés. Il était chirurgien pendant la guerre. Il a accompagné la mission Grenfell au Labrador, où il était né et où, pour exercer sa profession, il a dû consentir des sacrifices comme très peu de médecins ont à le faire n'importe où. Il a exercé sa profession de la façon dont il l'entendait. Il a reçu de nombreuses distinctions pour son action humanitaire. Il attachait tellement de considération à sa charge et à l'importance qu'il y avait pour lui d'être présent à Saint-Jean de Terre-Neuve pour la réunion du groupe interparlementaire Canada-Europe, groupe auquel j'ai eu l'honneur d'adhérer il y a quelques semaines, qu'il a abrégé les vacances bien méritées qu'il prenait en Angleterre. Il est revenu deux ou trois jours avant sa femme pour pouvoir recevoir la délégation à la Résidence du gouverneur, où il nous accueillis avec une généreuse gentillesse. J'avais déjà fait sa connaissance et j'avais lu des articles à son sujet, mais je me suis rendu compte que s'il y a de petites choses qui grandissent encore un homme, c'est ce genre de sacrifice qu'on accomplit dans l'exécution de sa charge. Nous aurions compris qu'il ne fût pas là, mais il y était. Cela en dit long sur la personnalité de celui qui habite la Résidence du gouverneur à Terre-Neuve. Et cela témoigne de la valeur de ses collègues du reste du pays.

• (1420)

Il suffit de rendre visite à la résidence du lieutenant-gouverneur à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pour se rendre compte qu'on a choisi une éminente personnalité pour occuper cette charge en la personne de l'honorable John Elvin Shaffner. C'est un homme d'affaires compétent qui s'est élevé au sommet de sa profession. Il s'est intéressé aux affaires de l'Université Acadia et il a fait de l'excellent travail. Il a toujours défendu ce qu'il y avait de bien et de beau dans la société de cette province.

L'honorable George Francis Gillman Stanley est le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. C'est un auteur distingué et un historien qui a fait honneur à toutes les institutions au sein desquelles il a œuvré. C'est un militaire à la retraite, décoré pour service rendu à la patrie, qui a écrit un certain nombre d'ouvrages qui intéresseraient sans aucun doute les députés. Son œuvre comprend des livres comme *The Birth of Western Canada*, 1936; *Canada's Soldiers*, 1954; *In Search of the Magnetic North*, 1955; *In the Face of Danger*, 1960; *For Want of a Horse*, 1961; *Louis Riel*, 1963; *The Story of Canada's Flag*, 1965; *New France—The Last Phase, 1744-1760*; *A Short History of the Canadian Constitution*, 1969; *Mapping the Frontier*, 1970; *Canada Invaded 1975-1976*; *L'invasion du Canada 1775-1776*; *The Military and Hospitaller Order of Saint Lazarus, a Short History of the Canadian Grand Priory*, et bien d'autres. Nul ne peut douter de sa grande valeur. Personne n'est plus digne d'assumer ces fonctions que lui. Les députés conviendront sûrement avec moi que ce lieutenant-gouverneur rehausse le prestige de ses fonctions.

Enfin, je veux parler du lieutenant-gouverneur du Manitoba, Pearl McGonigal. Dans toute l'histoire du Canada, elle est la deuxième femme à assumer les fonctions de lieutenant-gouverneur. La première femme, Pauline McGibbon, avait fait honneur, dans l'exercice de ses fonctions, à la fois à sa province et à son sexe.

Je suis convaincu que non seulement l'honorable Pearl McGonigal, depuis qu'elle est entrée en fonction, prouve qu'elle marche sur les traces de l'honorable Pauline MacGibbon, mais lorsque son mandat sera terminé, on pourra dire exactement la même chose à son égard. Son grand mérite est d'avoir commencé par faire de la politique au niveau municipal et de s'être lancée dans les affaires publiques en partant de la base. Certains d'entre nous ne devraient pas oublier la base. Elle a assumé les fonctions de son poste et continuera à le faire avec beaucoup de mérite. Ses fonctions sont très exigeantes, à en juger d'après son emploi du temps.

J'ai cru bon de le signaler parce que lorsqu'on parlera du traitement de ces personnes, les députés seront choqués, comme je l'ai été en ouvrant ce projet de loi, d'apprendre le montant du traitement actuel des personnes qui occupent ce poste et assument ces fonctions officielles et constitutionnelles, qui demandent une attention de tous les instants, 7 jours par semaine, 12 mois par an. J'espère que la Chambre estime également que l'augmentation minime proposée, qui relèvera leur traitement à environ $38,000, se faisait attendre depuis longtemps, mais qu'elle est très modérée et inattaquable.

Par conséquent, je voudrais informer la Chambre de notre intention d'appuyer ce projet de loi et de faire en sorte qu'il franchisse toutes les étapes, car il n'a que trop tardé. Je comprends pourquoi il n'a pas été présenté en même temps que le projet de loi sur le traitement des juges, mais il aurait été aussi bien d'étudier cette mesure à ce moment-là qu'aujourd'hui. En fait, il y a longtemps qu'elle aurait dû être étudiée.

Quels sont les devoirs du Parlement? Les juges constituent une catégorie particulière de Canadiens. Personne ne parle en leur nom, sauf en privé. S'ils parlent publiquement, que cela concerne leur traitement ou autre chose, ils se font admonester et j'estime que c'est normal puisqu'ils occupent une position spéciale à laquelle sont attachées des responsabilités particulières. Les lieutenants-gouverneurs sont dans une situation différente en ce qui concerne la possibilité de s'exprimer sur des questions publiques. Le fait que les personnes visées par ce projet de loi ne puissent exprimer leur point de vue, légalement et par tradition, impose à la Chambre le devoir de parler en leur nom. Nous avons le devoir de les protéger et de juger les propositions qui nous sont présentées à l'égard des augmentations de traitement, par exemple.

Quels critères un gouvernement devrait-il appliquer? Certes, le traitement accompagnant les fonctions de juge ou de lieutenant-gouverneur ne devrait pas être le facteur motivant des hommes et des femmes à accepter de tels postes. Je puis vous assurer que la rémunération d'un lieutenant-gouverneur n'est pas de nature à attirer des candidats à ce poste. Le traitement ne devrait toutefois pas non plus être si modeste qu'il empêche quelqu'un d'accepter pareil poste. Une fois que le gouvernement a établi tous les critères d'une nomination, il ne devrait pas avoir à se soucier d'un tel facteur.

Si le gouvernement actuel estime que c'est suffisant, je ne prétendrai pas le contraire. Je ne tiens pas en principe à débattre ce point. Je crois que cela satisfait aux critères que j'ai avancés et qui s'appliquent à ceux qui ne peuvent parler pour eux-mêmes.

Je tiens à dire au président du Conseil privé (M. Pinard) que nous nous proposons d'appuyer cette mesure législative. Je la crois juste, raisonnable et depuis longtemps nécessaire.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous appuyons également le projet de loi. Cet après-midi, je n'ai pas l'intention de nommer ici les lieutenants-gouverneurs que j'ai connus. Comme vous le savez, j'ai été député à l'Assemblée législative de l'Ontario durant le mandat de trois lieutenants-gouverneurs: Earl Row, Ross McDonald et Pauline McGibbon. Je veux dire que je n'ai jamais eu à traiter avec de meilleures gens durant les années où j'ai été leader parlementaire.

J'ai eu des rapports très agréables avec Ross McDonald. Il s'acquittait de ses fonctions avec une grande dignité et travaillait avec acharnement. Il était très âgé à la fin de son mandat, mais il n'hésitait pas à travailler de longues heures.

Pauline McGibbon a également consacré beaucoup de temps au service de la population et continue à le faire. Je la rencontre de temps à autre au hasard de mes vols qui m'amènent à Toronto. Elle se consacre constamment aux arts et s'efforce particulièrement d'améliorer la qualité de la vie et de donner à de nombreux Canadiens l'accasion de l'améliorer.

Cette majoration de traitement n'est pas considérable, quoi qu'on dise. Le traitement lui-même est loin d'être élevé. J'ignorais combien gagnent les lieutenants-gouverneurs et je dois avouer que je ne trouve pas la somme tellement généreuse étant donné la charge qu'ils détiennent. Je crois savoir après une conversation antérieure que ce traitement n'a pas été rajusté depuis bien des années. Il est opportun de le faire.

• (1430)

Le programme des 6 et 5 p. 100 que le gouvernement a adopté il y a quelque temps restreint certes la majoration et nous appuierons donc le projet de loi à l'étude.

Je m'intéresse à une disposition du projet de loi, soit le paragraphe (2) de l'article 2. Je ne parlerai probablement pas à l'étape de l'étude en comité, car je présume que le projet de loi sera adopté rapidement. Toutefois, la disposition contenue dans le paragraphe (2) de l'article 2 qui s'applique à la rétroactivité, notamment pour les défunts, constitue une position intéressante que j'aimerais voir insérer dans un autre projet de loi portant sur d'autres personnes dont la présence publique n'est pas aussi marquante que celle des lieutenants-gouverneurs. Je trouve injuste que des personnes qui ont travaillé longtemps pour une raison ou pour une autre ne puissent jouir d'aucune majoration de traitement, même si cette majoration est rétroactive.

Commissaire à la protection de la vie privée

Nous allons appuyer le projet de loi. Comme le temps est limité et que nous avons à peu près épuisé le sujet, je recommande que cette mesure soit adoptée sur-le-champ. Nous pouvons l'adopter et passer à l'autre importante mesure législative dont nous devons être saisis cet après-midi.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Blaker).

Sur l'article 1—*Traitements des lieutenants-gouverneurs pour 1982*

M. Nickerson: Monsieur le président, le leader parlementaire du gouvernement et président du Conseil privé sait sans doute que jusqu'en 1905 il y avait un lieutenant-gouverneur pour les Territoires du Nord-Ouest. C'est à cette époque que le poste de fonctionnaire exécutif en chef des Territoires a été déclassé. Le titulaire de ce poste n'est désormais plus nommé par le gouverneur général du Canada, mais bien par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et antérieurement par le ministre de l'Intérieur.

Le président du Conseil privé n'a-t-il jamais envisagé de nous redonner un lieutenant-gouverneur?

M. Pinard: Monsieur le président, je me ferai un plaisir de porter cette question à l'attention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même qu'à mes autres collègues du cabinet. Je comprends mon collègue de vouloir que nous profitions du fait que nous discutons d'une hausse de traitement pour les lieutenants-gouverneurs. Je communiquerai les préoccupations de sa région à mes collègues.

(L'article 1 est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

[*Français*]

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice) propose:

Que, conformément à l'article 53 de l'Annexe II de la Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la présente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de monsieur John W. Grace, à titre de Commissaire à la protection de la vie privée.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, est-ce que vous pourriez plutôt faire l'appel de la motion concernant la nomination de madame Inger Hansen comme Commissaire à l'information en premier lieu, et nous pourrons débattre celle concernant le Commissaire à la protection de la vie privée subséquemment?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la proposition que vient de soumettre le président du Conseil privé. Si elle y consent, je vais retirer la motion qui se rapporte à l'article 53 de l'Annexe II.

(La motion est retirée.)

* * *

L'INFORMATION

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice) propose:

26 mai 1983—Que, conformément à l'article 54 de l'Annexe I de la loi édictant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la présente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de Mme Inger Hansen, C.R., à titre de Commissaire à l'information.

—Monsieur le Président, avant de parler de la motion à l'étude aujourd'hui, je voudrais dire combien je suis heureux que nous ayons trouvé le temps de débattre cette résolution, car la proclamation de la loi sur l'accès à l'information ne peut se faire avant que le commissaire à l'information soit nommé. Si la motion dont nous sommes saisis était approuvée aujourd'hui, comme je le souhaite, et qu'elle l'était ensuite par l'autre endroit, la loi sur l'accès à l'information pourrait être proclamée dans les trente jours suivant la nomination. C'est le temps minimum dont le commissaire à l'information a besoin pour se préparer à appliquer la loi.

[*Français*]

Monsieur le Président, ainsi que les députés le savent déjà, l'article 54 de la Loi sur l'accès à l'information, adoptée par le Parlement en juillet dernier, prévoit la nomination d'un commissaire à l'information par le Gouverneur en conseil, et je cite:

. . . après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Commissaire à l'information remplit ses fonctions à titre inamovible durant un mandat de sept ans, sauf révocation par le Gouverneur en conseil sur l'adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Cette motion a pour but de satisfaire aux prescriptions de la loi sur l'accès à l'information en demandant l'agrément de la Chambre à ce que Mme Inger Hansen soit désignée à ce poste sous le grand sceau du Canada. Personne ici aujourd'hui n'ignore, j'imagine, le travail déjà accompli par Mme Hansen, de façon efficace et infatigable, à son poste actuel de commissaire à la vie privée au titre de la Partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne. Mais pour l'étude de cette motion, quelques détails biographiques ne seront peut-être pas de trop.

Née au Danemark, Inger Hansen est diplômée de la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique. Inscrite au barreau de la Colombie-Britannique, elle consacre huit ans à la pratique générale du droit à Vancouver. Elle vient à Ottawa en 1969 comme avocate au ministère de la Justice, attachée au ministère du solliciteur général. Une des principales missions dont elle a été chargée a été l'analyse de la loi sur les jeunes délinquants et l'élaboration d'un projet destiné à la remplacer. Certains députés n'auront pas oublié ses dépositions au comité permanent de la justice et des questions juridiques dans cette affaire.

En 1973, le ministère de la Justice perd une bonne avocate et les pensionnaires des pénitenciers un ombudsman efficace et déterminé, quand Mlle Hansen devient premier enquêteur correctionnel du Canada. Et à ce titre, Mme Hansen a fait ses premières armes dans l'art d'être ombudsman, un art qu'elle maîtrise si bien. Riche de cette expérience, Mme Hansen a été nommée commissaire de la Commission canadienne des droits de la personne et premier commissaire à la protection de la vie privée aux termes de la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne.

• (1440)

Aujourd'hui, après dix ans de pratique, Mme Hansen a le droit de se faire appeler médiateur en chef du Canada. En outre, elle s'est bâtie une solide réputation internationale qui fait honneur à elle-même et au Canada dans le domaine de la protection du citoyen et de l'accès aux renseignements personnels. Depuis quelques années, elle fait partie du comité de la planification de l'Association internationale des ombudsman. Elle participe également très activement à l'Association internationale des commissaires aux renseignements personnels. C'est elle qui a présidé les deux dernières réunions annuelles: en 1980, quand la réunion a eu lieu à Ottawa et de nouveau en vertu d'une requête spéciale de la conférence, à Londres. Bref, Inger Hansen peut affirmer avec raison s'être fait un grand nombre d'amis et de collaborateurs à l'échelle nationale et internationale.

J'ai eu personnellement l'occasion d'apprécier le travail de Mme Hansen. Je l'ai rencontrée pour la première fois quand j'étais membre du comité permanent de la justice et des questions juridiques au moment où elle commençait à travailler à Ottawa. Par la suite, en qualité de président du comité et de président du sous-comité sur les pénitenciers, au cours des derniers mois, j'ai été à même d'observer de près ses efforts. Et en qualité de ministre chargé de la Commission canadienne des droits de la personne, j'ai également eu de nombreux entretiens avec elle. Non seulement elle est d'une courtoisie indéfectible, mais elle fait preuve d'une très grande efficacité dans ses fonctions. Et j'ajouterai qu'au cours des 15 dernières années que j'ai passées à Ottawa, elle compte parmi les membres de la Fonction publique du Canada que j'ai appris à admirer le plus.

[*Français*]

Grâce à cette expérience, Inger Hansen est la personne toute désignée pour relever le défi et établir un autre précédent comme premier commissaire à l'information au Canada. Le rôle du Commissaire à l'information est, il va sans dire, celui d'un protecteur du citoyen et est étroitement lié au rôle du commissaire à la protection de la vie privée. La loi sur l'accès à l'information prévoit que tout Canadien qui se voit refuser la communication d'un document qu'il a demandé en vertu de la loi actuelle ou qui ne reçoit pas un document demandé dans le délai prescrit ou qui considère comme excessifs les droits exigés, pourra porter plainte auprès du Commissaire à l'information.

Le Commissaire aura de larges pouvoirs d'enquête qui lui permettront d'aller au fond du problème et de tenter de trouver une solution. Je crois que c'est ce qui se produira dans la plupart des cas, et que le fait de ne plus avoir à porter plainte devant les tribunaux constituera une économie de temps et d'argent pour les Canadiens. Il y aura toujours la possibilité d'interjeter appel devant la Cour fédérale dans les cas où le problème n'aura pas été résolu.

[*Traduction*]

Bien entendu, la Commissaire à l'information relève directement du Parlement. Complètement indépendante du conseil exécutif, elle est libre de recommander la publication de renseignements du gouvernement, de critiquer les mesures prises par le conseil exécutif aux termes de la loi, de faire ses recommandations au Parlement et de poursuivre elle-même en justice les institutions fédérales afin d'obtenir la publication de renseignements.

Le Commissariat à l'information, en tant que partie d'un système d'examen à deux paliers dans le cadre d'un plan d'accès à l'information, a un caractère exclusivement canadien et, de l'avis du gouvernement, il donnera à la population un accès maximal à l'information moyennant un coût modique. Au nom du gouvernement, je suis heureux de parler de la motion tendant à proposer Mme Inger Hansen à ce poste. A mon sens, c'est la personne idéale pour nous garantir que cette charge sera assurée de mieux afin de donner les meilleurs résultats possibles. C'est pourquoi je recommande à la Chambre d'adopter la résolution en vertu de laquelle Mme Inger Hansen sera nommée Commissaire à l'information.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir aujourd'hui d'avoir été invité au nom de la loyale opposition de Sa Majesté à parler de cette nomination, et comme le veut la tradition et si le Règlement me le permet, je dirai que j'approuve la nomination de Mme Inger Hansen, C.R., au poste de Commissaire à l'information. Je félicite le gouvernement de son choix. Il importe que la nouvelle protectrice des citoyens, ou Commissaire à l'information, assume ses nouvelles fonctions forte de l'appui non seulement du gouvernement, mais également de tous les partis à la Chambre à qui elle doit faire rapport de temps à autre au cours de son mandat.

Nous avons mis beaucoup de temps à reconnaître le droit à l'information au Canada. Pendant nombre d'années, M. Barry Mather, député néo-démocrate, et M. Ged Baldwin, député conservateur, se sont faits les champions d'un gouvernement ouvert. C'est avec quelque hésitation que le gouvernement actuel s'est laissé entraîné, du moins politiquement puisqu'il n'en épousait pas l'idée, à donner accès à l'information ou à reconnaître le droit à l'information.

Nous avons consacré beaucoup de temps au débat et aux audiences du comité sur le projet de loi C-43. Ce dernier différait légèrement du projet de loi C-15 que j'ai eu l'honneur de présenter lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Il s'agissait du premier projet de loi d'initiative ministérielle sur l'accès à l'information, du moins au niveau fédéral. Quoi qu'il en soit, l'inscription au *Feuilleton* de la Chambre des communes de cette mesure a été bien accueillie et je suis heureux d'apprendre que ce projet de loi sera promulgué le 1er juillet ou aux alentours de cette date, soit dans 30 jours environ. Il s'agit d'une date importante dans l'histoire législative du Canada et dans l'évolution du mode de fonctionnement du gouvernement fédéral.

Je voudrais parler brièvement de l'importance du rôle du commissaire à l'information, étant donné les changements que ce projet de loi annonce dans le travail, le rôle et les attributions du gouvernement et de la Fonction publique. Le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a parlé tout à l'heure, avec justesse, du rôle de protecteur des citoyens attaché à ce poste. A ce titre, le commissaire à l'information devra souvent exhorter des ministères ou des chefs de ministères peu disposés à le faire à se plier à une demande, intervenir et guider certains d'entre eux. Il devra de temps en temps répondre à l'intéressé qu'il n'a pas le droit d'obtenir cette information, qu'il s'agit d'une exception. Il devra en outre parfois intenter des poursuites ou prendre d'autres mesures administratives, notamment faire rapport au Parlement au sujet des personnes qui, au Parlement, ne respectent pas les dispositions de la loi.

On ne peut prédire ce qu'il adviendra de cette mesure. Mon parti s'est engagé à étudier le projet de loi C-43, afin de voir si la présente loi sur l'accès à l'information n'est pas conforme à celle que nous avons présentée en 1979 et d'apporter les amendements nécessaires. Il serait bon que la Chambre étudie le projet de loi C-15 et le projet de loi C-43.

• (1450)

Ged Baldwin disait qu'une fois qu'on s'engage dans une voie, il n'est plus possible de revenir en arrière. Je regrette vivement que le commissaire à l'information, et, au besoin, les tribunaux n'aient pas accès, en raison des restrictions du projet de loi, aux questions confidentielles du Conseil privé de la Reine pour vérifier si elles sont bel et bien confidentielles. Le commissaire aura maintenant la responsabilité, d'après mon interprétation de la loi, d'examiner ces informations déclarées confidentielles, du moins par le passé, afin de voir si elles n'ont pas soudainement été classées ainsi parce que c'était bien commode pour éviter de les divulguer.

Si je tiens ces propos, c'est, bien que je sois d'avis que nous vivons à une époque extraordinaire pour ce qui est de l'accès à l'information gouvernementale, le commissaire, même si elle est bien préparée à exercer ses fonctions par ses études, ses antécédents, sa formation et ses connaissances, n'aura pas la tâche facile. Certains voudront qu'elle ait un préjugé favorable au public, qu'elle fasse preuve d'un grand dynamisme pour représenter le public et dans les activités que la loi lui confie. Je ne saurais dire quel est le rôle qui convient. Je ne pourrais éclairer personne à cet égard. Mlle Hansen devra elle-même en décider, comme elle l'a fait à maintes reprises avec brio. Il importe qu'elle soit là pour organiser son bureau. Au début, un certain nombre d'organisations et de groupements chercheront sans tarder à voir ce que permet cette liberté d'information. Nul ne peut savoir si les demandes resteront aussi nombreuses ou si elles diminueront.

J'ai abordé plus tôt la question des relations avec les fonctionnaires, des rajustements qui devront être faits au sein de la Fonction publique. C'est un travail de longue haleine. Le gouvernement s'est déjà mis à la tâche, nommant ou se préparant à nommer des agents à l'information dans tous les ministères. Le Conseil privé a fait un travail d'organisation admirable. On dispose déjà de banques de données, qu'elles fassent l'objet d'exceptions ou non, et on en prévoit d'autres. On aura recours aux moyens techniques les plus perfectionnés pour traiter l'information dont on dispose. Toutes ces bases sont jetées.

Ce qu'il faut, c'est que nous passions naturellement d'une Fonction publique qui veut tout tenir secret, dans la tradition britannique, à une Fonction publique plus transparente, dans la nouvelle tradition canadienne inaugurée par ce projet de loi et cette nomination. Pour les fonctionnaires les plus âgés, l'ajustement sera assez difficile. Graduellement, avec le temps, si le commissaire à l'information remplit sa tâche et si les agents à l'information se mettent au travail, j'ai bon espoir que la Fonction publique s'adaptera. Il ne faut pas imaginer que la transition sera simple. En fait, avec cette nomination, et certainement cette loi, nous entrons en terrain vierge.

Comme d'autres députés de la Chambre des communes, je crains qu'il ne coûte trop cher d'obtenir de l'information. Mais tout n'est pas dit à cet égard. Mon ami de Colombie-Britannique y a fait allusion à la Chambre. Il serait agréable qu'on dépose à la Chambre, aujourd'hui, une liste des frais, de sorte que nous sachions combien il en coûtera et que nous puissions voir si ces frais se justifient. Mais cet espoir est vain.

J'espère sincèrement que les frais mentionnés par le député de Burnaby (M. Robinson) ne seront pas les frais réels et que cette fuite aura le même effet que celle relative au budget. Du moins celle-là a permis de débloquer plus d'argent pour certains programmes. Il se peut que la fuite dont mon ami de Burnaby a eu vent ait les mêmes effets sur les frais. Il est important qu'on ne cherche pas à récupérer intégralement les coûts, car beaucoup de Canadiens ne pourraient avoir accès à l'information à laquelle ils ont droit.

Nous aurons probablement certaines expressions de regret ou d'approbation lorsque nous verrons la liste définitive des frais. Je demande au gouvernement de respecter la plus grande transparence, dans l'esprit même de la loi, particulièrement au début, de sorte que les Canadiens puissent s'y habituer et ne soient pas gênés par des coûts excessifs.

Les rapports à soumettre au Parlement sont importants. Le commissaire devient un serviteur du Parlement, mais également un élément très important pour l'examen que le Parlement fera dans quelques années sur l'application de cette loi.

J'ai dit, au début, que je pensais beaucoup de bien de cette nomination. Au nom de tous mes collègues de ce parti, je souhaite la bienvenue au nouveau commissaire. J'espère et je suis convaincu, que cette personne fera preuve dans ses fonctions du même dévouement et du même sens du devoir dont elle a témoigné dans les postes administratifs qu'elle a occupés. Je la félicite chaleureusement et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens pour appuyer la motion à l'étude, prouvant ainsi que les députés de tous les partis de la Chambre sont unanimes à dire que Inger Hansen, qui vient d'être nommée commissaire à l'information, pourra compter sur l'appui de tout le Parlement et pas simplement du gouvernement actuel.

Je suis heureux de voir que ce projet de loi va enfin être proclamé. Comme les députés le savent, on nous avait promis pendant quelque temps qu'il le serait le 1er avril. D'après mes renseignements, la loi doit être proclamée vers le 1er juillet.

J'ajoute également, au sujet de l'orateur qui m'a précédé, que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est effectivement pour beaucoup dans le fait que la Chambre est saisie aujourd'hui de cette mesure législative. C'est lui qui, lorsqu'il était leader parlementaire du gouvernement et président du Conseil privé, a proposé en 1979, le projet de loi C-115 au comité de la justice, dont je faisais partie. Je suis convaincu que, sans cette initiative de la part de ce député et de son gouvernement, le gouvernement libéral ne proposerait pas aujourd'hui au Parlement un projet de loi concernant la liberté d'information. Tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens doivent en être reconnaissants au député de Nepean-Carleton.

Nous devons également être reconnaissants à Ged Baldwin, qui a joué un rôle crucial pour soumettre cette question au comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, ainsi qu'à l'un de mes prédécesseurs à la Chambre, Barry Mather, qui, pendant quelques années, à partir du milieu des années 60, a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire en exhortant le gouvernement à prendre des initiatives dans ce domaine très important. Je constate que, bien que le projet de loi doive être proclamé le 1er juillet, ses dispositions prévoient malheureusement un certain délai. Le projet de loi prévoit en effet une période de transition, ce qui signifiera dans certains cas que les renseignements dont dispose le gouvernement ne seront rendus publics que le 1er juillet 1986, soit trois ans après la date de proclamation.

Le député de Nepean-Carleton a fait allusion au problème des obstacles bureaucratiques, qui risquent de fausser l'esprit de la loi sur la liberté d'information. A mon avis, il faut absolument éviter que des retards injustifiés pour rendre certains renseignements publics, ou encore des frais excessifs n'entravent l'application de la loi. Il y a quelque temps, j'ai publié un document, un projet de règlement qui, à mon avis, prouvait que les frais prévus pour l'accès à l'information étaient tout à fait injustifiés et excessifs.

• (1500)

Ce droit fondamental à l'accès à l'information dans une société démocratique aurait été transformé en un privilège pour ceux qui en ont les moyens. Le projet de réglementation l'aurait limité considérablement. Il y aurait d'abord eu un droit de $10 à payer au moment de la demande d'information, des frais de photocopie de 25c. la page et enfin des frais pour le temps d'ordinateur à raison de $2.50 le quart d'heure, alors que les dossiers sont de plus en plus informatisés.

J'espère que le gouvernement saura déceler l'opposition à ce projet qui aurait transformé la loi sur l'accès à l'information en un instrument rapportant de l'argent au gouvernement au lieu d'être un outil l'obligeant à rendre des comptes en fournissant de l'information.

Voici ce que disait Ralph Nader, un des pionniers de la législation sur l'accès à l'information aux États-Unis:

> Le clef de voûte de la démocratie, ce sont des citoyens informés . . . un régime démocratique ne peut fonctionner de façon satisfaisante si l'on ne dispose pas des renseignements voulus sur les activités du Parlement. Le citoyen devrait pouvoir consulter raisonnablement toute l'information publique en possession des gouvernements . . .

Je pourrais faire remarquer également que l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont appuyé un amendement à la Charte des droits, c'est-à-dire la déclaration fondamentale des principes et des valeurs au Canada, en vertu duquel l'accès à l'information et la liberté de l'information devraient faire partie de ces droits fondamentaux dans une société libre et démocratique.

Le ministre de la Justice et le porte-parole de l'opposition officielle ont tous deux parlé de la carrière remarquable d'Inger Hansen. Je n'ai pas besoin d'ajouter grand-chose à leurs propos. Je pourrais dire que j'ai été particulièrement impressionné par le franc-parler et l'esprit d'indépendance avec lesquels elle s'est acquitté du mandat de premier enquêteur correctionnel au Canada. Elle a exercé plus récemment les fonctions de Commissaire à la protection de la vie privée aux termes de la Partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Certains ont déploré qu'elle ait assumé son mandat de façon trop discrète et que l'on n'ait pas informé suffisamment les Canadiens du rôle qu'elle jouait ou encore des droits que leur conférait cette loi. Je comprends parfaitement ceux qui ont affirmé qu'il fallait bien faire connaître l'existence de ce poste. C'est une chose d'avoir certains droits en vertu des lois, mais c'en est une autre d'être au courant de ces prérogatives et de chercher à les faire respecter.

Commissaire à l'information

J'espère donc que Mlle Inger Hansen essaiera, dans le cadre de ses nouvelles responsabilités à titre de Commissaire à l'information, de faire bien connaître à la population son nouveau rôle et les pouvoirs de son commissariat, ainsi que les responsabilités qui lui incombent. J'appuierai fortement toute demande qu'elle présentera au comité de la justice ou à tout autre comité contrôlant l'application de ce projet de loi, afin d'obtenir un budget suffisant pour lui permettre de faire bien connaître à la population ses droits en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Selon moi, on devrait organiser une campagne de publicité pour faire connaître le nouveau rôle que Mlle Hansen assume, contrairement à ce qui se passait lorsqu'elle était commissaire à la protection de la vie privée.

Maintenant que Mlle Hansen a eu la possibilité d'étudier avec soin le projet de loi, et je sais qu'elle a suivi assidûment les progrès de cette mesure en comité, elle reconnaîtra que beaucoup de travail reste encore à faire. Je sais que lors de son témoignage devant ce comité, elle n'a formulé aucune critique au sujet du fond de ce projet de loi, même si la plupart des autres témoins ont exprimé des craintes relativement à certains aspects du projet. Je suis persuadé cependant que Mlle Hansen reconnaîtra que les lacunes de cette mesure peuvent être corrigées. Il est heureux qu'elle renferme une disposition prévoyant des examens réguliers ainsi qu'un rapport au Parlement après trois ans, afin que l'on puisse procéder à une étude globale de la loi et présenter des recommandations visant à l'améliorer.

Selon moi, Mlle Inger Hansen a un rôle très important à jouer dans le processus d'examen. Elle ne doit pas hésiter à faire entendre sa voix des plus respectées, et devant faire rapport au Parlement et non au gouvernement, elle en aura certainement plus l'occasion.

J'ai signalé les points faibles de la loi. Je voudrais porter à l'attention du Parlement trois des grands sujets de préoccupation dont Mlle Hansen elle-même est consciente. L'un d'eux est le caractère général des exceptions qui sont prévues dans la loi, qu'il s'agisse des affaires fédérales-provinciales ou des activités hostiles ou subversives. Un autre sujet d'inquiétude est le caractère inférieur de la révision par les tribunaux que prévoit la loi alors qu'elle devrait autoriser une révision complète et nouvelle sur le fond. Là encore, j'ai bon espoir que le comité qui étudie cette loi va confirmer qu'à cet égard, les propositions originales du bill C-15 auraient dû être adoptées.

Le dernier sujet d'inquiétude est la disposition très étendue qui a été introduite à la fin des délibérations en comité et qui permet, essentiellement, au gouvernement de classer n'importe quoi comme document confidentiel du Conseil privé de la reine, sans ménager aucun moyen de vérifier que le cabinet n'abuse pas de ce pouvoir discrétionnaire.

Je signale ces sujets de préoccupation parce que, de toute évidence, la mesure a certaines faiblesses, mais le processus de révision est heureusement prévu. Je suis persuadé que Inger Hansen s'acquittera de ses nouvelles et importantes fonctions de commissaire à l'information avec distinction, avec le même franc-parler et la même indépendance d'esprit dont elle a fait preuve dans son rôle d'enquêteur correctionnel. Je la félicite de sa nomination et je suis impatient de travailler en étroite collaboration avec elle au processus de révision de la loi. Je sais que tous les députés se joignent à moi pour louer la façon dont elle a servi les Canadiens et lui offrir nos meilleurs vœux de succès.

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. MacGuigan est adoptée.)

* * *

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice) propose:

Que, conformément à l'article 53 de l'Annexe II de la loi édictant la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la loi sur la preuve au Canada et la loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la présente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de M. John W. Grace, à titre de Commissaire à la protection de la vie privée.

—Comme dans le cas de la motion tendant à faire approuver la nomination du Commissaire à l'information, motion que nous avons discutée plus tôt cet après-midi et que nous venons tout juste d'adopter, monsieur le Président, je me réjouis de traiter aujourd'hui de cette motion-ci. Pour être proclamée, la loi sur la protection des renseignements personnels, loi qui devrait beaucoup étendre les droits des particuliers en ce qui concerne la protection des renseignements que le gouvernement du Canada possède à leur sujet, n'attend plus que la nomination du Commissaire à la protection de la vie privée. Si la Chambre approuve aujourd'hui la motion dont nous sommes saisis, et si l'autre endroit l'approuve sous peu, la loi sur la protection des renseignements personnels pourra être proclamée dans les 30 jours qui suivront cette nomination, tout comme dans le cas de la loi sur l'accès à l'information.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme les députés le savent déjà, l'article 53 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, adoptée par le Parlement en juillet dernier, prévoit la nomination d'un commissaire à la protection de la vie privée par le Gouverneur en Conseil et je cite:

. . . après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Commissaire à la protection de la vie privée remplit ses fonctions à titre inamovible durant un mandat de sept ans, sauf révocation par le Gouverneur en Conseil sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Cette motion vise donc à répondre aux exigences de la loi sur la protection des renseignements personnels et à demander à la Chambre d'approuver la nomination de M. Grace en vertu du grand sceau du Canada.

• (1510)

Bien que tous ceux qui sont ici présents aujourd'hui connaissent sans doute M. Grace, surtout du fait de son travail comme rédacteur, et plus tard comme rédacteur en chef du *Journal* d'Ottawa, je tiens à faire consigner quelques données biographiques le concernant, qui nous seront utiles dans l'étude de cette motion.

M. John Grace est originaire de la vallée de l'Outaouais. Il est né à Ottawa en 1927 et c'est dans cette ville qu'il a fait ses premières études. Après avoir obtenu son baccalauréat au collège St. Patrick en 1949, il a poursuivi des études de deuxième cycle en littérature anglaise aux États-Unis. Une fois achevé son doctorat à l'Université du Michigan, à Ann Arbor, il a été engagé à la faculté des lettres anglaises de cette même université. M. Grace était en fait le premier diplômé de l'Université du Michigan à être embauché par son alma mater en 17 ans. Ce qui prouve la haute estime dans laquelle on le tenait déjà.

Le Canada a eu beaucoup de chance en 1959, année où M. John Grace a décidé de rentrer à Ottawa pour se joindre à l'équipe de la rédaction et du conseil d'administration du *Journal*. C'est donc à cette époque qu'a commencé sa longue collaboration à ce quotidien. Il a été nommé rédacteur-adjoint en 1962 et, à compter de 1972, il était responsable de l'éditorial du *Journal*. De juin 1978 à août 1980, date de la fermeture de ce journal, il a occupé le poste de vice-président et de rédacteur en chef à *The Journal*.

La plupart des députés n'ignorent pas que M. Grace était considéré comme un journaliste d'esprit indépendant qui ne mâchait pas ses mots. On pouvait ne pas être d'accord avec ses prises de position sur certains sujets, mais personne n'aurait mis en doute sa sincérité qui faisait la qualité de ses éditoriaux.

Ses pairs n'ont certes pas manqué de consacrer son talent. Ses éditoriaux ont remporté le prix du journalisme en 1975 et en 1977, et il a été cité à l'ordre du mérite en 1974. Il s'agit des récompenses les plus prestigieuses dans le monde du journalisme au Canada. Aujourd'hui il est membre du jury qui décerne ces récompenses, ce qui montre combien on continue de le tenir en haute estime au sein de cette profession.

Lorsqu'il était au *The Journal* d'Ottawa, M. Grace était aussi chargé de cours à la faculté des études supérieures de l'Université d'Ottawa. Il a été commentateur à la radio et à la télévision dans le domaine des affaires publiques et a siégé au Conseil des arts du Canada pendant six ans. M. John Grace est membre du Conseil de la radio et de la télévision canadienne depuis octobre 1980.

L'indépendance d'esprit dont il a fait preuve lorsqu'il était au CRTC augure fort bien pour son nouveau poste de Commissaire à la protection de la vie privée. Tout comme le Commissaire à l'information, le Commissaire à la protection de la vie privée est une sorte de protecteur du peuple. Ses principales fonctions consistent à faire enquête sur les plaintes dont il est saisi par des personnes à qui on a refusé de communiquer des renseignements personnels. A ce titre, c'est lui qui fait les démarches auprès des institutions publiques pour s'assurer que les personnes qui en font la demande ont tous les renseignements sur leur dossier qu'elles sont en droit d'obtenir.

[*Français*]

Cependant, le Commissaire à la protection de la vie privée ne fait pas que s'occuper des plaintes. Il est le chien de garde du gouvernement en ce qui a trait à la collecte, à la conservation, à l'utilisation, à la communication et au retrait des renseignements personnels par les institutions fédérales. Il est chargé expressément de surveiller l'application de l'ensemble des règles prévues en matière de renseignements par la loi sur la protection des renseignements personnels afin de s'assurer que les institutions fédérales s'y conforment. Le Commissaire à la protection de la vie privée fera rapport aux institutions fédérales lorsqu'il sera convaincu que ces pratiques ne sont pas observées, et il peut en faire rapport au Parlement.

[*Traduction*]

Le Commissaire à la protection de la vie privée est chargé également de surveiller l'utilisation des fichiers inconsultables. S'il constate que des renseignements personnels ont été versés par erreur à un fichier inconsultable, il peut saisir la Cour fédérale de cette cause. Si la Cour partage son avis, elle peut ordonner que ces renseignements soient supprimés du fichier.

Le Commissaire à la protection de la vie privée joue donc un rôle extrêmement important. Par lui, les Canadiens pourront s'assurer que les renseignements que le gouvernement du Canada détient sur leur personne sont protégés conformément aux dispositions de la loi.

Au nom du gouvernement, je suis heureux de recommander la nomination de monsieur Grace à ce poste et de parler en mon nom personnel de ses mérites. C'est un homme intègre qui a prouvé sa volonté de défendre ses principes et ses croyances. De plus, sa longue et distinguée carrière journalistique ainsi que son dévouement dans les services communautaires prouvent bien qu'il a un profond respect pour les droits individuels.

Je suis donc ravi de proposer que la nomination de monsieur John Grace à la charge de Commissaire à la protection de la vie privée soit approuvée.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis très heureux de pouvoir me joindre au ministre de la Justice (M. MacGuigan) pour ce qui est de cette résolution. En fait, si la présidence souhaitait me consulter par la suite au sujet des formalités auxquelles il est nécessaire de se soumettre à la Chambre des communes, je serais ravi d'appuyer la nomination de M. Grace au poste de commissaire à la protection de la vie privée, notre nouveau protecteur du citoyen.

M. Grace n'est pas du nombre de mes électeurs, mais nous serions tous honorés de le représenter à la Chambre des communes. Le ministre a rappelé que ce monsieur est natif de la vallée de l'Outaouais. Cet éminent personnage a su tirer de ce riche héritage certaines grandes qualités, notamment l'indépendance, le jugement, la bonne humeur, la bonne volonté et la capacité de mettre tout son cœur à la tâche, et de travailler soigneusement et convenablement.

Je souscris d'emblée à tout ce que le ministre de la Justice a pu dire à son sujet. A l'époque où M. Grace était membre du CRTC, il s'est acquis la réputation de toujours contester ouvertement les décisions qui ne lui convenaient pas. Il est le Oliver Wendell Holmes du CRTC. Il n'est pas facile de se dissocier ainsi de ses collègues, mais il a prouvé qu'il a suffisamment d'indépendance intellectuelle et de caractère pour pouvoir le faire. C'est un rôle qui ne cesse de prendre de l'importance. Grâce aux progrès de la technologie, il est de plus en plus facile de divulguer des renseignements, surtout des renseignements de caractère confidentiel, qui ne devraient pas tomber entre de mauvaises mains.

Commissaire à la protection de la vie privée

Je suppose que le gouvernement a examiné les diverses candidatures possibles et qu'il en est venu à la conclusion, qui aurait été la mienne d'ailleurs si j'avais été à la place du ministre de la Justice, que personne d'autre n'est plus compétent, mieux qualifié que M. Grace, sur le plan du tempérament, de l'instruction et de l'attitude, pour occuper le poste de commissaire à la protection de la vie privée. C'est là un véritable rôle de pionnier que nous lui demandons de jouer en vertu de cette nouvelle mesure législative.

Le gouvernement a agi avec sagacité et il a fait un choix judicieux. Je recommande fortement cette nomination à la Chambre et je l'exhorte à l'accepter aujourd'hui même.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je me réjouis à nouveau d'appuyer, de concert avec le ministre de la Justice (M. MacGuigan) et le député de Nepean-Carleton (M. Baker), la résolution dont la Chambre est saisie et qui désigne M. John Grace au poste de commissaire à la protection de la vie privée et lui confère des pouvoirs accrus en vertu de la loi sur la protection de la vie privée que le Parlement a adoptée il y a quelque temps.

Je n'ai pas eu l'honneur de connaître personnellement M. Grace, mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir quelques fois avec lui. Suite à ces conservations et pour avoir examiné ses états de service, je ne doute pas qu'il saura faire preuve de l'indépendance d'esprit et de l'intégrité intellectuelle qu'exige un tel poste.

Je sais qu'il a fait figure de dissident au CRTC. Je dois dire que je désapprouvais vivement en substance la plupart de ses objections, mais le fait qu'il ne craigne pas de se trouver en désaccord avec ses collègues augure bien du point de vue de l'autonomie dont il devra faire preuve en tant que commissaire à la protection de la vie privée, rôle essentiel à bien des égards. A l'instar de l'Association canadienne des libertés civiles et de divers commentateurs, je suis d'avis que la loi du gouvernement sur la protection des renseignements personnels constitue à bien des égards un trompe-l'œil. J'ai moi-même fait au comité qui étudiait le projet de loi la proposition, que des intéressés avaient aussi formulée, de retrancher la loi sur la protection des renseignements personnels des autres dispositions du projet de loi, car loin de protéger davantage la vie privée des Canadiens, cette mesure porte atteinte de bien des manières à leur vie personnelle. Elle attribue de vastes pouvoirs, qu'ils n'avaient pas, aux dirigeants d'institutions gouvernementales, à la GRC et au nouveau Service de sécurité, qui vont leur permettre de s'ingérer dans les affaires les plus personnelles et confidentielles des Canadiens. A bien des égards, cette mesure augmente encore les pouvoirs de ces organismes.

• (1520)

Elle m'apparaît donc en quelque sorte un trompe-l'œil et nous pouvons, à ce propos, nous en remettre à la meilleure autorité en la matière, soit à la Commission McDonald, qui a examiné le projet de loi dont la Chambre a été saisie pendant que cette dernière étudiait les modifications à apporter en matière de sécurité. Les commissaires ont jugé d'un œil sévère le projet de loi sur la protection des renseignements personnels, comme le démontre ce passage:

> Ce changement législatif va trop loin en ce qu'il donne à des organismes d'enquête comme la GRC encore plus d'accès à des renseignements confidentiels . . . Le Service de sécurité de la GRC et le service des enquêtes criminelles de la Gendarmerie n'avaient à peu près pas accès jusqu'ici aux renseignements personnels que possèdent les autres institutions gouvernementales. (J'entends, un accès légitime.)

Chacun est au courant des intrusions clandestines perpétrées par le Service de sécurité, surtout dans les années 1970. Je reprends les observations de la Commission McDonald:

> Il est question de «référence dangereusement ambiguë» à la définition d'«activités hostiles ou subversives» qui figure dans les deux chapitres du projet de loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Voici ce qu'en disent les commissaires:

> . . . le projet de loi sur la protection des renseignements personnels n'établit ni ne définit assez bien quels sont les besoins en matière de sécurité nationale qui puissent justifier l'accès aux renseignements personnels contenus dans les dossiers du gouvernement . . . c'est une erreur, à notre avis, que de donner en des termes aussi vagues des directives dans la loi sur l'obtention de renseignements qui concernent la sécurité.

La Commission McDonald avait absolument raison, monsieur le Président. Tel qu'il est libellé, ce projet de loi, qui doit bientôt être promulgué, s'attaque à la vie privée des Canadiens au lieu de mieux la protéger. A bien des égards, on a fait là de la fausse représentation.

Le nouveau Commissaire à la protection de la vie privée est certainement tout désigné pour occuper ce poste, et je suis certain que John Grace saura bien s'acquitter de son mandat. Signalons, comme pour le Commissaire à l'information, qu'il relève non pas du gouvernement au pouvoir, mais du Parlement. C'est pour cette raison que cette résolution est présentée au Parlement.

Les dispositions prévoyant une révision permanente sont particulièrement importantes dans le cas de la loi sur la protection de la vie privée. Je suis sûr que John Grace aura tôt fait de constater lui-même la plupart des lacunes les plus flagrantes de cette mesure et qu'il les fera combler.

J'ai mentionné certaines critiques formulées par la Commission McDonald. Je signale également que la loi contient d'autres faiblesses auxquelles M. Grace va remédier, je l'espère. Elle ne prévoit pas, par exemple, la divulgation du salaire des dirigeants des sociétés d'État, qu'il s'agisse du commissaire du pipe-line du Nord, Mitchell Sharp, du chef de la Société canadienne des postes, Michael Warren, ou de bien d'autres. Ces renseignements sont cachés au public.

D'autre part, la loi est totalement inadéquate en ce qui concerne la diffusion de données d'un pays à l'autre. Nous constatons que de plus en plus de données confidentielles, informatisées ou autres, sur la vie privée des Canadiens, traversent la frontière. Une fois qu'elles sont entrées dans les banques de données des États-Unis, par exemple, rien ne garantit dans ce projet de loi qu'on ne les utilisera pas à mauvais escient. La loi sur la protection de la vie privée ne faisait pas allusion aux numéros d'assurance sociale et j'espère, une fois de plus, que le nouveau Commissaire à la protection de la vie privée, M. Grace, se penchera sur le problème.

A propos du Commissaire à l'information, j'ai précisé combien il était important que le public connaisse ses droits. Comme de nombreux observateurs et l'Association canadienne des libertés civiles, je crains qu'en fait, cette mesure ne constitue une menace pour la vie privée des Canadiens, compte tenu surtout de la nouvelle loi omnibus déposée par le solliciteur général (M. Kaplan) en vue de créer un service de sécurité civile, probablement en 1984. Il est indispensable qu'une personne intègre, expérimentée et indépendante comme John Grace fasse tout en son pouvoir pour influencer le gouvernement et travaille en collaboration étroite avec le comité de révision pour veiller à ce que cette mesure, qui laisse beaucoup à désirer, soit nettement améliorée. J'espère que John Grace n'hésitera pas à élever la voix devant les faiblesses de cette mesure, qui ne tarderont pas à apparaître.

J'espère également qu'il disposera d'un budget suffisant pour pouvoir renseigner les Canadiens sur son rôle et leur faire connaître les droits, ainsi que les garanties, que leur accorde cette nouvelle loi.

Encore une fois, monsieur le Président, j'ai le plaisir de me joindre à mes collègues pour appuyer cette résolution et souhaiter à John Grace beaucoup de succès dans son importante mission ainsi que dans l'interprétation et l'application de la nouvelle loi sur la protection de la vie privée.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion de M. MacGuigan est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI ORGANIQUE DE 1983

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) propose: Que le projet de loi C-152, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur le Président, je suis heureux de constater que nous sommes revenus aux vendredis d'antan, et j'apprécie la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre et, en particulier, je me réjouis du rôle important que joue dans cette évolution rapide des travaux de la Chambre, il est bienvenu, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) avec qui il a toujours fait bon travailler et avec qui il fait bon de continuer à travailler. J'espère que ces compliments n'empêcheront pas le projet de loi d'être adopté avant 17 heures, même si nous n'avons pas d'entente ferme à ce sujet.

Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui propose essentiellement trois choses: une nouvelle structure gouvernementale dans les secteurs du développement économique régional, de l'expansion industrielle régionale et des affaires extérieures, y compris le commerce international, et il comporte également certaines dispositions relatives aux secrétaires parlementaires et enfin, il traite des dispositions transitoires résultant des changements proposés.

Le Canada tire sa richesse économique et culturelle nationale de la diversité, en même temps que de la complémentarité de ses régions. Cette diversité dans la complémentarité est tributaire à la fois de notre histoire, de la géographie du pays, de nos institutions politiques, de nos racines culturelles ainsi que de notre volonté de vivre ensemble dans le respect de nos différences. C'est grâce à cette immense richesse humaine et matérielle que nous nous sommes développés aussi rapidement, et que nous sommes en mesure d'aborder avec confiance la relance économique.

Le développement économique national dans le respect des particularités régionales de notre pays a toujours été au cœur des préoccupations du gouvernement actuel. Au début des années soixante-dix, nous avons doté l'appareil gouvernemental de l'époque d'un ministère voué expressément à l'expansion économique régionale. De plus, les ministres qui ont été titulaires de ce portefeuille ont tous travaillé d'arrache-pied afin d'offrir aux Canadiens des régions moins développées l'occasion de mettre en valeur le potentiel de leur coin de pays et de contribuer ainsi à la prospérité de l'ensemble du Canada.

• (1530)

Après plus de 10 ans, monsieur le Président, le développement économique régional a pris une telle importance que les activités d'un seul ministère ne pouvaient plus répondre aux normes et aux objectifs que s'est fixé le gouvernement. Nous avons donc réexaminé avec soin l'ensemble des structures vouées au développement économique et au commerce international et tiré trois conclusions principales.

Premièrement, le développement économique régional ne pouvait plus être considéré comme une activité spécialisée, confiée à la compétence limitée d'un seul ministère, mais il devait désormais imprégner toutes les activités économiques du gouvernement. Chaque ministère sectoriel devait, en quelque sorte, être transformé en ministère de l'Expansion économique régionale pour son propre secteur. Grâce au MEER et aux efforts déployés par le gouvernement, le développement économique régional avait désormais atteint un niveau de maturité tel qu'il devait déborder le cadre d'un seul ministère et s'intégrer aux activités de tous les ministères à vocation économique.

Deuxièmement, cette redistribution des responsabilités régionales exigeait toutefois une coordination de l'ensemble des efforts du gouvernement dans ce domaine. Il était donc nécessaire d'accorder une juste place aux considérations économiques régionales dans le processus central de prise de décisions du gouvernement.

Troisièmement, le lien étroit entre la croissance économique au pays et nos activités commerciales internationales, la complexité de l'environnement international moderne et la nécessité d'assurer une utilisation maximale des ressources gouvernementales affectées aux relations internationales exigeaient un renforcement des structures gouvernementales de ce secteur. Il devenait donc nécessaire de regrouper nos ressources vouées au commerce international et d'intégrer leurs activités dans le cadre général de nos politiques internationales, tout en modernisant l'ensemble des institutions responsables de nos relations internationales.

Ces trois conclusions, monsieur le Président, ne laissaient place à aucun doute, et le gouvernement devait se doter rapidement des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Une revue en profondeur des diverses structures en cause fut donc entreprise et elle a permis au gouvernement d'annoncer, en janvier 1982, son intention de modifier sensiblement certaines structures gouvernementales et de présenter, en conséquence, à la Chambre le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La Partie I du projet de loi dote le ministère des Affaires extérieures d'une nouvelle loi constitutive et souligne à plusieurs égards l'évolution de ce dernier depuis l'adoption de la loi sur le ministère des Affaires extérieures, en 1909.

Le projet de loi rassemble les fonctions touchant au commerce international et aux activités traditionnelles du ministère au chapitre des relations extérieures. Tout en regroupant les fonctions liées au commerce international au sein d'une entité distincte, on y reconnaît la nécessité d'accentuer leur présence dans l'ensemble de nos relations internationales. Ce projet de loi reflète l'évolution et la maturité de nos institutions diplomatiques. Depuis sa consécration à titre de nation indépendante par le Statut de Westminster, en 1931, le Canada s'est distingué sur la scène internationale à la fois comme partenaire commercial, agent de stabilité du système international, pays d'accueil pour les immigrants et réfugiés, et dispensateur d'aide au développement international. L'interdépendance de ces divers rôles internationaux et la complexité de l'environnement international moderne ont transformé la diplomatie traditionnelle. Les institutions proposées dans ce projet de loi traduisent la conjonction des diverses activités internationales nécessaires à la représentation cohérente et efficace des divers intérêts canadiens. Les députés noteront également que le projet de loi confère aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le rôle et la surveillance de l'Agence canadienne de développement international.

La Partie II du projet de loi crée le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale. Celui-ci vient remplacer une partie des ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale et assure le regroupement sous un même toit de tous les programmes industriels. J'invite donc tous les députés à lire attentivement cette partie du projet de loi et à constater l'importance qu'on accorde au développement régional. La régionalisation de ce nouveau ministère constituera un modèle à suivre pour tous les autres ministères sectoriels. On augmentera ainsi l'impact régional de tous les modes d'intervention du gouvernement, et on fera en sorte que les considérations sectorielles et régionales entrent véritablement dans l'élaboration de ses politiques et la mise en œuvre de ses programmes.

La Partie III concerne les zones spéciales et elle vise à retirer de la loi constitutive du ministère de l'Expansion industrielle régionale les dispositions relatives aux zones spéciales actuellement inscrites dans la loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale. Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régional (M. Lumley), présentera sous peu à la Chambre un projet de loi portant sur le nouveau programe de développement industriel régional. Ce projet est nécessaire à l'accomplissement de son nouveau mandat, et il viendra s'ajouter aux outils dont il dispose déjà.

Enfin la Partie IV apporte certains amendements à la loi sur les secrétaires parlementaires. Elle permet d'inclure les ministres responsables de départements d'État dans le calcul du nombre maximal de députés ou de sénateurs qui peuvent être nommés à titre de secrétaires parlementaires.

La cinquième et dernière partie du projet de loi comporte un certain nombre de dispositions transitoires et des amendements à la proclamation qui concerne le département d'État au développement économique. La proclamation clarifie les nouvelles responsabilités régionales du ministre et propose une nouvelle nomenclature afin de souligner l'importance accordée à son rôle de coordination des politiques de développement économique régional. L'ensemble des dispositions transitoires prévues dans cette partie du projet de loi permettra en effet au ministre d'État au développement économique et régionale de coordonner l'ensemble de la politique de développement économique régional du gouvernement et conférera temporairement aux divers ministres sectoriels l'autorité nécessaire à la prise en charge de leurs responsabilités régionales dans leurs domaines respectifs. En vertu de ces dispositions, ces ministres pourront, d'ici à ce que la Chambre approuve les amendements nécessaires aux diverses lois en cause, signer, par exemple, des ententes sectorielles avec les provinces dans le cadre des nouveaux accords généraux relatifs au développement économique qui seront négociés par le ministre d'État au nom du gouvernement.

Les divers ministres dont les portefeuilles sont touchés par ces changements organisationnels apporteront des précisions sur la façon dont ils ont été préparés et sur les améliorations qui en résulteront.

Ces changements assureront en gros une meilleure gestion du développement économique régional et des bénéfices accrus pour tous les Canadiens, peu importe où ils habitent. De plus, ils rehaussent l'importance du commerce international dans le cadre global de nos relations extérieures. Nous ferons, bien sûr, bon accueil à toute proposition susceptible d'améliorer le projet de loi actuel, mais j'espère que les députés des deux côtés de la Chambre reconnaîtront que l'acheminement de ce projet de loi devrait se faire sans délai. C'est dans cet esprit et pour éviter toute perte de temps que je viens de résumer aussi brièvement le contenu du projet de loi C-152. J'espère que les interventions de mes collègues seront animées du même esprit de sobriété et d'efficacité, et que nous pourrons adopter aujourd'hui, à toutes les étapes, ce projet de loi qui permettra de consacrer la réalité des changements que nous avons connus relativement à l'organisation du gouvernement au cours des derniers mois.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, je me dois de détromper immédiatement le leader parlementaire du gouvernement qui s'imagine que le projet de loi sera adopté sans difficulté par la Chambre des communes, car ce ne sera pas le cas. Ce n'est pas que je veuille effacer une fois pour toutes le caractère œcuménique des vendredis après-midi, mais l'œcuménisme exige de tous les participants non seulement de l'amitié, mais aussi de la franchise.

Je dois dire à mes amis d'en face, ce groupe important qui siège en face de moi, que nous n'avons pas l'intention de faciliter l'adoption du projet de loi parce que j'estime qu'il est fondamentalement défectueux. A mon avis, c'est pousser l'organisation et la réorganisation à l'extrême. L'instigateur de ce projet a quitté la Fonction publique et siège désormais à l'autre endroit. Les députés savent de qui je veux parler, mais pour être précis, je rappelle qu'il s'agit de Michael Pitfield.

• (1540)

J'étais à la Bibliothèque du Parlement en train de lire un ouvrage sur l'organisation du gouvernement. Je suis tombé sur un exposé d'Edmund Burke, rédigé en 1791, et chacun d'entre nous devrait le garder à l'esprit en examinant cette dernière trouvaille d'un gouvernement qui est devenu un maniaque de la réorganisation. Voici ce qu'a déclaré Edmund Burke:

> Un homme ignorant, qui n'est pas assez fou pour tripoter son réveil, a suffisamment confiance en lui toutefois pour croire qu'il peut sans problème démonter et remonter à son gré une machine bien différente et autrement importante et complexe, une machine composée de bien autre chose que des rouages, des ressorts, des balanciers et des forces qui s'opposent ou se conjuguent. Les hommes ne pensent guère à l'immoralité de leurs actes lorsqu'ils se mêlent sans réfléchir de choses qui leur échappent.

C'est le cas du projet de loi à l'étude. Le gouvernement veut absolument s'ingérer dans des domaines dont les ministères et les organismes fédéraux s'acquittaient déjà très bien. Le ministère des Affaires extérieures et l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce n'approuvent pas l'objet du projet de loi.

Un peu plus loin dans ce document, on peut lire ceci:

> Le désir ardent de réorganiser les fonctions, les pouvoirs et les rapports est évidemment l'un des instincts les plus fondamentaux des hauts fonctionnaires. Si l'on considère les organigrammes comme des manipulations des os, nous connaissons une pléthore de chiropracteurs radicaux qui sont convaincus que ce qu'ils font entraînera d'une façon ou d'une autre la disparition des maladies organiques.

C'est à quoi me fait penser cette mesure, qui n'est qu'une manipulation. L'auteur ajoute également ceci:

> Après ce désir urgent de réorganisation vient celui d'accroître sans cesse le nombre de gestionnaires, soit dans les organismes centraux, soit au sein des ministères. Si les gestionnaires sont jugés incompétents, on se contente d'en envoyer d'autres en renfort jusqu'à ce qu'à force de patauger et de s'embourber, ils soient tellement enlisés qu'ils ne puissent plus prendre les décisions qui s'imposent.

Puis, il fait une requête:

> Il faut en revenir à la simplicité, à la clarté et à la rapidité de décision dans l'organisation des fonctions et le partage des pouvoirs, et être prêt à renoncer aux raffinements purement décoratifs qui ont donné une apparence rococo à tous nos plans d'organisation.

Voilà qui s'applique parfaitement ici. Les deux ministères visés marchaient bien. Ils avaient été mis sur pied à une fin précise, et chacun savait à quoi s'en tenir, non seulement au Canada, mais également à l'étranger.

Je voudrais citer un passage d'un article de Jim Robb paru dans le *Citizen* d'Ottawa. Il était écrit, sous le nom de l'auteur:

> Ed Lumley le reconnaît.
>
> Le vénérable ministère de l'Industrie et du Commerce, maintenant remplacé par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, a baissé de plusieurs crans dans l'ordre hiérarchique gouvernemental.

C'est bien ce qui s'est passé, le ministre le dit. L'article se poursuit:

> «Le ministère de l'Industrie et du Commerce était orienté vers le centre du Canada et les entreprises de fabrication. C'est pourquoi il a perdu de son influence au sein du cabinet», de dire M. Lumley.

Toutefois, étant donné le taux de chômage élevé au Canada, et la nécessité d'améliorer notre secteur manufacturier pour les ouvriers, le pays, le monde même, je ne crois pas qu'un ministre de la Couronne doive dire que ce ministère a perdu son influence. Si c'est le cas, comme on le dit, il ne faut pas blâmer les gens du ministère, mais commencer à le réorganiser. Selon moi, il y aurait avantage à le renforcer.

J'ai parlé à des fonctionnaires d'Industrie et Commerce qui m'ont raconté ce qui s'est passé. Il semble que cette loi visait non pas à renforcer le ministère ou à en augmenter les pouvoirs et la portée, mais plutôt à le mutiler, à le rabaisser et à le rendre inefficace. En effet, le ministère a toujours servi de point de contact entre les entreprises et le gouvernement. Les cadres de tous les niveaux à l'intérieur de ce ministère avaient compris leur rôle. Ce ministère devait permettre à l'entreprise de communiquer avec le gouvernement et à celui-ci d'observer le milieu des affaires.

Le rôle a été minimisé et mis en veilleuse. Ce n'est pas la bonne décision en période de reconstruction. C'est également malvenu, car Industrie et Commerce s'occupait de relations extérieures. De plus, il n'est pas juste que les employés de ce ministère soient rabaissés et doivent se joindre à ceux qui ont un rôle diplomatique et politique à jouer dans le monde, à une époque où nous devons pousser notre commerce international au maximum.

Je voudrais dire tout de suite qu'il n'y a aucune raison logique pour que nous laissions adopter ce projet de loi facilement. Le gouvernement a une majorité et je sais que ce projet sera finalement adopté si le gouvernement persiste, mais je préférais qu'il se ravise. Je préférais qu'il retire ce projet de loi et qu'il le réétudie. Il sera peut-être difficile au ministre d'État d'en produire une nouvelle version, mais ce ne serait pas la fin du monde.

Je ne pense pas que cette réorganisation soit souhaitable pour le ministère des Affaires extérieures, pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, ni pour ceux qui travaillent dans ces deux ministères. C'est pourquoi il y a une résistance qui a causé des difficultés et entravé la réorganisation, qui a été catastrophique. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Le deuxième aspect de ce projet de loi dont je veux parler concerne les secrétaires parlementaires. Je voudrais que tout les députés sachent que l'intention du gouvernement est d'autoriser la nomination de sénateurs comme secrétaires parlementaires. Je voudrais surtout que cela soit bien compris des députés gouvernementaux qui souhaitent ardemment entrer au cabinet dans les derniers jours de ce gouvernement. N'est-il pas merveilleux que les sénateurs puissent devenir secrétaires parlementaires?

En dehors du fait que cette position ne soit guère défendable, quoi que certains en pensent, elle a pour effet de rabaisser et de négliger les compétences inutilisées de l'arrière-ban libéral. Ces députés sous-employés continueront à dormir là pendant encore un an et demi jusqu'à ce qu'ils dorment de ce côté-ci.

Pour l'heure, le gouvernement a décidé qu'il nommerait des sénateurs comme secrétaires parlementaires. De plus, il va augmenter le nombre de secrétaires de quatre. Avons-nous réellement besoin de plus de secrétaires parlementaires? Y a-t-il un député qui pense que le gouvernement ne peut s'exprimer parce qu'il n'a pas suffisamment de secrétaires parlementaires et que les ministères sont incapables de fonctionner parce qu'il en manque quatre? Je prétends que non.

Je voudrais bien savoir qui a eu cette idée-là pour en discuter avec lui. Vous montrez quelqu'un, monsieur le Président, mais je ne sais pas qui. Si vous avez des renseignements secrets à cet égard, vous pourriez peut-être me le dire après, car cela m'intéresserait beaucoup.

De toute façon, mettre des secrétaires parlementaires au Sénat, c'est rabaisser non seulement mes collègues de l'autre côté de la Chambre, mais aussi le Parlement. Ce n'est pas la peine d'accorder trop d'attention aux secrétaires parlementaires. Nous devons augmenter les pouvoirs de ce Parlement et c'est pour cette raison qu'au lieu de se concentrer sur la nomination de secrétaires parlementaires, je préférerais que le gouvernement rehausse le prestige des députés qui président des comités parlementaires. J'estime que c'est là qu'il faut agir.

• (1550)

Je recommande le sixième rapport du comité spécial du Règlement et de la procédure. Dans ce rapport, nous avons parlé non seulement de rehausser le rôle du président de comité, mais aussi de permettre aux députés des deux côtés de la Chambre d'assumer cette fonction. Nous sommes en faveur de la neutralité des présidents de comité. Pour être plus juste, je dirai que nous voulons que les présidents des comités parlementaires soient choisis non pas parce qu'ils servent la cause du gouvernement ou qu'ils assurent le bon fonctionnement des rouages de l'État, mais parce qu'ils peuvent faire en sorte que le gouvernement ait davantage de comptes à rendre au Parlement. Je trouve que c'est une excellente idée.

Mais ce n'est pas ce que pense le gouvernement, du moins dans le projet de loi qu'il nous a présenté. Nous aurons davantage de secrétaires parlemetaires. Nous en aurons à ne plus savoir qu'en faire. J'aimerais bien un jour en entendre quelques-uns nous dire comment ils font pour faire avancer la cause de leur ministre. Vous savez sans aucun doute, monsieur le Président, que dans une large mesure, c'est le ministre qui décide de ce que fera le secrétaire parlementaire et il lui confiera du travail et lui déléguera son autorité s'il a confiance en lui. Je crois qu'au lieu d'augmenter le nombre de secrétaires parlementaires, voire de nommer des sénateurs secrétaires parlementaires—imaginons cela; des sénateurs secrétaires parlementaires!

M. Fennell: Ils siégeront à la tribune.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . Je crois qu'il vaudrait mieux leur donner un plus grand rôle à la Chambre. Je crois que ce serait la meilleure façon de dépenser les deniers publics. Je dois admettre que je ne comprends pas la raison d'être de cette mesure. Je n'ai jamais compris pourquoi nous avions besoin d'autant de secrétaires parlementaires; aussi, je m'explique mal qu'on en rajoute quatre qui viennent du Sénat.

C'est le troisième aspect que je voudrais commenter. D'autres orateurs en parleront. Il s'agit du sort réservé par le gouvernement au ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère était une façon de démontrer aux régions que le gouvernement du Canada se préoccupait des inégalités entre les différentes régions. Certes il y a eu des variations dans l'intensité et dans la répartition, mais bien avant la confédération, au moment de celle-ci et aujourd'hui encore, le Canada est un lieu d'inégalités régionales. Le ministère de l'Expansion économique régionale était une sorte de phare qui indiquait aux citoyens et aux habitants des différentes régions qu'on se préoccupait quelque part des disparités régionales. Mais ce ministère a disparu.

Si vous croyez que je parle d'un point de vue partisan, monsieur le Président, ce n'est nullement le cas. Dans son rapport sur la dissolution du MEER, le Sénat du Canada a tenu des propos très pertinents sur la disparition d'un bon service. Permettez-moi de vous citer un extrait du rapport.

Pour résumer la réorganisation de 1982 . . .

Le projet à l'étude résulte de cette réorganisation.

. . . les principaux moyens adoptés depuis dix ans pour aider les régions les moins prospères à se développer ont été abandonnés, et on ne sait pas exactement comment ils seront remplacés.

Le Sénat affirme que par cette réorganisation, le gouvernement est revenu sur ses pas. Après avoir suffisamment accordé d'attention aux inégalités au point d'en charger un ministre du Canada, la cause a été abandonnée. Qui plus est, le projet n'a pas été abandonné en vue d'une autre action plus décisive, mais abandonné sans que l'on sache trop comment ce ministère sera remplacé. Ce n'est pas une condamnation conservatrice; c'est plutôt ce qu'on dit dans un rapport du Sénat du Canada. La majorité des membres du comité en question sont membres du Parti libéral. Permettez-moi de vous lire un autre extrait qui figure à la page 70 du rapport.

En ce qui concerne la nouvelle méthode de collaboration avec les provinces, implicite dans la déclaration de janvier 1982, nous nous posons toutes sortes de questions.

Ce rapport est à la portée de tous monsieur le Président. Pour économiser du temps, je m'abstiendrai d'en lire de larges extraits. Mais je vous rappelle ce que dit ce rapport du Sénat: «Nous nous posons toutes sortes de questions». Cependant, en proposant au Parlement d'adopter ce projet de loi, le ministre ainsi que le président du Conseil privé (M. Pinard), se sont bien gardés de répondre à aucune de ces questions. J'estime que le ministre a le devoir d'expliquer pourquoi le projet de loi est une bonne mesure et pourquoi les Communes devraient l'approuver, s'il réussit à nous persuader de lui donner notre appui. Peut-être n'existe-il aucune bonne raison de l'approuver, sauf cette manie de la réorganisation qui infecte le gouvernement comme la peste.

Et on ajoute dans le rapport:

> Selon l'ancienne structure, les régions les moins développées pouvaient compter sur un défenseur au sein du gouvernement fédéral—le ministre de l'Expansion économique régionale.
>
> Aujourd'hui que ce ministère a disparu, que le mandat a été confié au ministre d'État chargé du Développement économique régional et la réalisation de ses programmes au MEIR, qui défendra au sein du cabinet la cause des régions les moins développées?

Qui sera l'avocat des régions les moins développées du Canada? Qui sera le champion de cette cause? Le ministre affirme que tous les ministères s'y intéressent. Mais comment? Qui sera le nouveau phare? Qui se fera le champion de la lutte contre les disparités régionales? Ce n'est pas précisé dans le projet de loi et le ministre ne l'a pas dit. Pas plus que le premier ministre dans sa déclaration le 12 janvier 1982, où il a parlé de réorganisation. En fait, le premier ministre a été plutôt vague. C'est ce que j'ai dit au début, je ne pense pas que l'on ait soigneusement et méthodiquement réfléchi à cette question, du moins en ce qui concerne les rôles et les responsabilités.

A la page 72 du rapport, les sénateurs, en grande majorité libéraux, écrivent ce qui suit:

> Nous nous inquiétons de ce que le mot «régional» n'ait jamais été utilisé pour désigner les régions les moins développées de chacune des provinces. Nous nous en inquiétons d'autant plus que pas une fois nous n'avons rencontré le mot «disparités» dans le texte de l'annonce concernant la réorganisation du gouvernement.

Pas une fois, monsieur le Président. Le député de York-Sunbury (M. Howie) et d'autres membres de notre caucus qui font partie du comité du développement régional traiteront de cet aspect à une étape ultérieure du débat.

Mais je trouve que ce programme est déficient en soi. Il y a trop de régions désignées. Les gouvernements craignent de prendre des risques, car les nouveaux ministères qui s'occupent des régions riches et des régions pauvres obtiennent beaucoup de publicité. Or, les gouvernements trouvent beaucoup plus avantageux sur le plan politique de développer les régions riches. Je crains qu'en l'occurrence ce ne soit le cas. Dans l'année qui reste encore au gouvernement à exercer le pouvoir, le ministre compétent va se soucier bien davantage de gains politiques que d'éliminer les disparités.

Lorsque j'ai traité pour la première fois de ce projet de loi, j'en ai examiné les trois principaux articles. Je trouve que le gouvernement mérite que nous lui permettions de retirer son projet de loi. Donnons-lui cette possibilité maintenant. Je demande au gouvernement de retirer ce projet de loi. Je prie le gouvernement de retirer cette horreur de son programme législatif. Il est d'ailleurs préoccupé par d'autres mesures législatives. Sauf erreur, il a des priorités à respecter d'ici le 30 juin. Qu'on nous épargne donc la nécessité d'avoir à étudier ce projet de loi, mais qu'on ne se contente surtout pas de le retirer pour ne rien faire ensuite. Le gouvernement devrait revoir ses initiatives relatives aux remaniements d'ordre organisationnel qui ont été effectués.

• (1600)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est un véritable labyrinthe.

M. Baker (Nepean-Carleton): Comme le fait remarquer le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), c'est effectivement un véritable labyrinthe, dont personne ne réussit à sortir ou auquel on ne comprend goutte. Beaucoup de cadres supérieurs et moyens de la Fonction publique auraient souhaité que cette mesure n'ait jamais vu le jour. Ils auraient préféré qu'elle soit présentée au Sénat et enterrée avec M. Michael Pitfield et qu'elle ne soit pas examinée ici. Le gouvernement a amalgamé les rôles traditionnels et clairement définis de ses ministères d'une façon qui va les rendre inefficaces, si ce n'est déjà chose faite. Du moins, le gouvernement a essayé de les amalgamer. Cela paraît bien sur papier de dire que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur ne font plus qu'un seul et même service, mais il faudrait que le projet soit fonctionnel. Ce ne sera pas le cas.

J'exhorte le gouvernement à profiter de l'occasion que je lui fournis cet après-midi. Je consentirai à ce que nous ajournions plus tôt aujourd'hui si le ministre voulait bien retirer son projet de loi et se donner le temps d'y réfléchir. La mesure est mal conçue et elle ne servira pas convenablement les intérêts du pays. Si le gouvernement nous faisait des propositions plus précises, nous souscririons volontiers à ce projet de loi, mais nous ne sommes pas obligés d'accepter cette piètre excuse pour son échec. Telle est la position de mon parti.

Le président suppléant (M. Blaker): Je vois que le député de Rosemont (M. Lachance) voudrait poser une question. Je tien à lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que le Règlement ne prévoit pas de période de dix minutes pour les questions et les réponses après l'intervention des trois premiers députés dans le débat sur un projet de loi. Toutefois, si la Chambre y consent, j'accepterai qu'ait lieu cet échange.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de pouvoir intervenir au sujet de ce projet de loi, et je serai bref. En gros, nous concrétisons dans la loi ce qui se fait déjà en pratique. Je veux parler de cet aspect de la question et aborder, en outre, le fond de ce projet de loi. Dans la plupart des cas, il n'est pas bon de devancer l'entrée en vigueur de la loi, et, selon moi, cela s'applique dans ce cas-là. Je m'oppose à l'application ou à la mise en œuvre de dispositions d'une loi qui n'a pas encore été adoptée par le Parlement. Selon moi, le gouvernement devrait agir avec beaucoup de circonspection.

J'ai soulevé cette objection à un certain nombre de reprises lorsque le gouvernement a décidé de créer un précédent en appliquant et en levant certains impôts en tenant pour acquis que la loi voulue serait adoptée à une date ultérieure. Du même coup, le gouvernement a pu—et, c'est vrai dans ce cas-ci, même si c'est de façon indirecte—prendre au contribuable de l'argent dont il avait pourtant grand besoin. Dans le cas de ce projet de loi, on a assisté à une situation semblable. Je tiens à signaler ma vive opposition à cette pratique.

J'espère qu'on y mettra fin, que nous n'aurons plus à étudier des mois et, dans certains cas des années après coup, des mesures que le gouvernement a jugé bon de prendre mais qu'il n'a pas jugé bon de débattre ou de soumettre à l'approbation de la Chambre des communes.

En ce qui a trait au fond de ce projet de loi, j'ai de grandes réserves sur ce que le gouvernement a fait. Je suis extrêmement inquiet des effets du rassemblement de deux portefeuilles qui diffèrent grandement. Selon moi, les Affaires extérieures et le Commerce international ne vont pas toujours de pair. En fait, les efforts de l'un peuvent fréquemment aller à l'encontre des efforts de l'autre. En outre, selon moi, les deux portefeuilles sont extrêmement importants et devraient être séparés au sein du gouvernement. Chacun d'eux a une place prioritaire dans les affaires d'une nation, surtout dans un pays comme le nôtre qui joue un rôle de médiateur dans les affaires internationales en cherchant à trouver des compromis pour mettre fin à un conflit important et en essayant de changer le cours des événements, non pas en tant que grande puissance, mais à titre de puissance moyenne.

Dans notre pays, les affaires internationales sont primordiales. Je suis toujours inquiet lorsque je vois que nous faisons face à des questions de première importance sur le plan international et que le gouvernement hésite à adopter une position ferme à l'égard d'un autre pays sur le double plan des relations commerciales et diplomatiques. Je suis toujours inquiet de voir le gouvernement reculer à cause des conséquences que pourrait avoir la décision sur nos accords commerciaux.

Même en dissociant les deux fonctions on ne peut pas supprimer totalement ce problème, mais on l'aggrave certainement en les réunissant. Il arrive des moments où les relations internationales ou entre pays sont tendues pour une raison ou une autre, mais les relations comerciales établies depuis longtemps se maintiennent. En réunissant les deux fonctions d'une extrême importance sous une même administration, il deviendra très difficile de les exercer sans qu'il y ait un très grave chevauchement d'activités. J'ai examiné le projet de loi et j'en suis arrivé à penser que quelles que soient les raisons—que j'ai tenté de découvrir—pour lesquelles le gouvernement a décidé de proposer cette solution, elles ne peuvent pas être aussi contraignantes que les raisons de ne pas le faire.

Par exemple, nous avons eu récemment des relations tendues avec la Pologne à propos de l'imposition de la loi martiale et de l'échec du gouvernement communiste à traiter d'une façon qui nous semblerait juste avec ses ressortissants qui réclament le droit à la négociation collective libre et à la liberté d'association. Nous avons jugé devoir faire savoir à ce régime que nous désapprouvions ce qu'il faisait, que nous en étions mécontents et que son action ne nous paraissait judicieuse.

Or, la Pologne est par ailleurs l'un de nos principaux partenaires commerciaux, notamment pour les céréales de l'Ouest. A cause de ce différend, nous avons perdus des débouchés. Il faut se demander à cet égard qui en souffre. Avons-nous nui au gouvernement polonais? Pas beaucoup, car les pays du Marché commun européen ont eu tôt fait de lui fournir les céréales dont il avait besoin. Les Polonais en ont-ils souffert? Pas beaucoup car, comme je l'ai dit, les pays du Marché commun européen sont vite arrivés à la rescousse. Eh bien qui en a souffert? Ce sont les agriculteurs de l'ouest du pays. Nous avons réduit nos débouchés potentiels.

• (1610)

Ce faisant, bien que certains puissent convenir qu'il est approprié d'agir ainsi, je prédis que le temps viendra où nous renouerons des relations normales avec la Pologne sur le plan international et diplomatique. Toutefois, nos chances de rétablir le marché pour les céréales de l'Ouest auront été sérieusement compromises, sinon totalement détruites. J'utilise cet exemple pour signaler le conflit. D'une part, nous avons un conflit diplomatique à propos d'initiatives prises par un autre gouvernement, initiatives qui nous font horreur et que nous voudrions voir cesser et, d'autre part, nous maintenons des relations au niveau commercial. Nous constatons qu'en définitive notre ligne de conduite nous a été préjudiciable.

Ce n'est pas le seul exemple de cette nature. Il y en a eu de nombreux au fil des années. Je ne réclame aucun changement. Je dis que ces questions doivent être examinées séparément. Elles ne peuvent être considérées en bloc. Je m'inquiète parce que le commerce avec l'étranger étant relié aux Affaires extérieures, les décisions au sujet de nos arrangements commerciaux s'appuieront sur notre attitude vis-à-vis de la situation internationale compte tenu de ce que nous jugeons être l'opportunité des mesures à court ou long terme, qui sait, prises par tel ou tel gouvernement.

Nous allons nous empêcher de produire ce dont nous avons besoin, nous ne pourrons plus permettre à ceux qui travaillent au Canada d'améliorer leur sort et nous ne fournirons pas d'emplois aux autres. Nous nous serons fait du tort parce que nous aurons fondu en un seul deux domaines d'une importance capitale.

Nous savons que l'emploi au Canada dépendra de notre croissance économique, de la libre circulation des capitaux et de nos possibilités commerciales. Nous sommes un pays à vocation commerciale et il est important que nous ayons un ministre du Commerce à part entière qui représente le Canada et qui puisse, avec le soutien de son ministère, améliorer de sa propre initiative les relations commerciales que le Canada devra avoir avec l'étranger.

Je ne dis pas que le gouvernement n'ait pas le droit à l'occasion de rompre toutes relations avec un pays qui prend des mesures qu'il juge condamnables. Cela peut arriver, bien sûr. Le gouvernement prendrait alors une décision politique. Cette décision politique, le gouvernement la communiquera à la Chambre des communes qui la rendra publique et finalement le monde entier saura qu'un différend nous oppose à un pays, un différend assez grave pour que nous songions à imposer un embargo sur les marchandises ou à rompre toutes relations avec ce pays.

J'estime qu'en temps normal, il est peu probable qu'un pareil différend surgisse. Nous espérons tous bâtir un pays qui pourra subvenir aux besoins des générations futures. Nous devons donc avoir un ministère distinct chargé uniquement du commerce international si nous voulons exploiter pleinement les ressources de notre pays, si nous voulons assurer la stabilité des emplois dans le secteur manufacturier, si nous voulons que l'agriculture qui se pratique surtout dans l'Ouest mais aussi ailleurs au Canada, l'agriculture qui est la pierre angulaire de notre commerce international, continue de prospérer et si nous prétendons encourager nos agriculteurs au moyen d'un organisme gouvernemental, voire un ministère qui montre aux autres pays que le Canada peut leur fournir des biens et des services à des prix concurrentiels grâce à notre savoir-faire et à notre compétence. Il nous faut un ministre responsable d'un ministère qui soit uniquement orienté vers la vente des produits canadiens et les échanges avec l'étranger.

A mon avis, nous avons pris la mauvaise direction. S'il s'agissait d'une tentative de rationalisation, si le gouvernement s'efforçait de réduire ses coûts, d'accroître son efficacité, de se montrer plus dynamique dans la recherche de débouchés tout en élaborant une politique étrangère indépendante, je ne sais pas comment cela se ferait, mais on pourrait me persuader que cela est possible. Mais tel n'est pas l'objectif du projet de loi. Comme l'a souligné le député de Nepean-Carleton (M. Baker), nous ne faisons qu'accroître la bureaucratie gouvernementale en intégrant deux fonctions fondamentales.

J'ai de sérieuses réserves quant à la validité de l'orientation prise par le gouvernement à cet égard. Je vous prédis que d'ici dix ans, ce super ministère sera scindé en deux. Le gouvernement se rendra compte qu'il est trop lourd, trop difficile à administrer, que les conflits sont trop nombreux, que les décisions prises par le ministre responsable sont trop contradictoires pour être utiles, de sorte que d'ici dix ans nous reviendrons à deux fonctions distinctes, l'une pour les Affaires extérieures et l'autre pour le Commerce.

Mais je ne dis pas qu'à ce moment-là nous reviendrons immanquablement au ministère de l'Industrie et du Commerce. En fait ce ministère est trop complexe, doit s'occuper d'intérêts trop divergents. On s'est rendu compte que dans un pays comme le nôtre, l'industrie et le commerce, du point de vue intérieur, doivent être deux choses séparées et distinctes de nos efforts commerciaux à travers le monde. Bien sûr qu'il y a des points de jonction, que dans certains cas les activités et préoccupations se chevauchent. Il faut cependant se préoccuper de ce qu'il faut faire pour construire une infrastructure au Canada capable de répondre à nos propres besoins, des besoins que nous devons combler nous-mêmes, et aussi pour nos échanges internationaux qui sont une bonne source de revenus et qui profitent aussi à bien d'autres pays.

• (1620)

Pour y arriver, à mon avis, il faut absolument que le gouvernement fasse bien comprendre aux Canadiens qu'il est nécessaire de promouvoir le développement économique à l'échelle mondiale, développement économique qui tiendra compte des trois frontières commerciales qui nous sont ouvertes, soit celles des pays riverains du Pacifique, des États-Unis et de l'Europe. Voilà l'occasion toute désirée de nous implanter dans ces pays-là à mesure qu'ils deviennent un peu plus vulnérables, et de reconnaître l'existence de tout l'hémisphère sud. Au cours des prochaines années, nous devrons établir de bonnes relations avec l'hémisphère sud, tant dans le domaine de nos opérations extérieures au niveau diplomatique que dans celui de nos accords commerciaux, car ce sera à notre avantage et à celui des pays émergents.

Je le répète, monsieur le Président, je doute que nous puissions accomplir tout cela en confiant la tâche à un seul ministre. Je ne pense pas qu'un seul ministre soit à la hauteur de la situation. Je ne prétends pas un instant que les ministres ne sont pas compétents, même si j'ai des doutes sur quelques-uns. Je ne dirai pas de qui il s'agit parce qu'il n'est pas à la Chambre. Quoi qu'il en soit, je dirais la même chose de n'importe qui et ce, même si mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), qui serait un excellent ministre et le sera sûrement quand nous formerons le gouvernement après les prochaines élections, était celui sur qui retombait cette obligation. Même lui, dont nous connaissons tous les capacités illimitées, que probablement personne n'égale à la Chambre, ne pourrait assumer autant de responsabilité et s'en acquitter admirablement.

Cela dit, monsieur le Président, vous avez pu constater que je ne montre guère d'enthousiasme à approuver le bill. Je ne suis pas tellement empressé à donner force de loi à des dispositions qui ne sont pas satisfaisantes et qui font fausse route. La mesure ne serait pas à rejeter si toute la question était soumise à l'examen honnête du comité, et j'insiste sur le terme honnête. Il faut, je crois, que les députés s'écoutent mutuellement au moment où nous tentons d'expliquer ce qui nous déplaît dans le bill. Ce n'est pas une question d'antagonisme entre les libéraux, les conservateurs ou les néo-démocrates ou, comme c'est normalement le cas, entre les libéraux et les conservateurs ligués contre les néo-démocrates. Il ne s'agit pas de cela du tout. Nous nous inquiétons de l'avenir de notre pays, de ses meilleurs intérêts. L'idée n'est pas libérale, elle n'est pas conservatrice, elle est mauvaise. Les trois vont souvent ensemble, mais en l'occurrence, c'est une idée répréhensible que nous devons franchement essayer de contrecarrer.

Si l'occasion se présentait, je recommanderais fortement que nous examinions de très près le sujet du bill.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Quel sujet?

M. Deans: Je traitais principalement de la réorganisation de deux ministères. Je sais que ce bill comporte d'autres questions, mais je m'attachais à cela surtout. Le sujet devrait être renvoyé au comité pour y être soumis à l'étude la plus impartiale possible. Il doit être examiné en fonction du service dont bénéficieront les diverses régions canadiennes, des conflits qui surviendront entre les deux différents organismes, de la façon dont l'un fonctionnera quand un conflit l'opposera à l'autre, de la possibilité d'harmoniser les relations quand un grave conflit diplomatique nous opposera à un autre pays avec qui nous souhaiterions, par ailleurs, maintenir des relations commerciales. Comment arriverions-nous à résoudre ces problèmes au sein d'un même ministère? Comment nous assurer que les deux points de vue sont suffisamment représentés au cabinet par des gens de même rang? Comment faire passer ces préoccupations au cabinet pour que celui-ci soit en mesure de les étudier convenablement comme différentes peut-être, mais d'égale importance?

Par conséquent, et comme je l'ai dit au début, monsieur le Président, j'aurais souhaité que nous puissions pu débattre de ce projet de loi avant qu'il ne devienne un fait accompli, car je suis persuadé qu'il sera finalement modifié de toute façon. Ne l'adoptons donc pas à la hâte pour nous apercevoir ensuite qu'il nous faut reprendre le texte et de nouveau débattre la loi; il est bien possible en effet qu'à la première occasion, les conservateurs changent leur fusil d'épaule. Qui sait? Ne nous y prenons pas de cette façon.

Voyons si le président du Conseil privé (M. Pinard) peut envisager de renvoyer au moins la partie du projet de loi qui me préoccupe à l'un ou l'autre des comités permanents ou même de charger un comité spécial de voir si les conflits que je prévois sont réels ou imaginaires. Je me conformerai comme il se doit à la décision finale du comité, et de bon gré encore. Mais accordons à la question l'attention qu'elle mérite et essayons de faire ce qui nous paraît le mieux en dernière analyse. Sinon, nous risquons, comme cela s'est si souvent produit dans le passé, d'avoir à revenir sur le sujet et à modifier telle ou telle disposition que tout le monde savait être inacceptable dès le début.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), que j'ai écouté avec intérêt, a exprimé de sérieuses préoccupations qui sont fort justifiées. Ses louanges à l'endroit du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) m'ont plutôt amusé. J'en déduis que c'est là son premier geste à l'appui d'un des candidats à la direction du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique. Cela me dépasse que le député de Vancouver-Kingsway veuille devenir le capitaine de ce petit *Titanic*, mais il semble y tenir et ses partisans sont déjà à l'œuvre.

Le projet de loi C-152 commence comme suit:

Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes—

Je pense que cette partie est bien rédigée. Les questions connexes peuvent englober tous les points de vue et toutes les modifications possibles. Je suis parfaitement d'accord avec le député de Hamilton Mountain lorsqu'il dit que le moment est mal choisi de présenter ce projet de loi. Il survient au beau milieu d'un processus qui aurait probablement dû se poursuivre quelque temps ou n'avoir jamais commencé. Mais le fusionnement des deux ministères a débuté en 1982, et la confusion est maintenant telle que l'on compte apparemment sur un projet de loi pour sanctionner le fouillis créé jusqu'ici.

Je crois que le gouvernement aurait mieux fait d'agir il y a un an ou deux, de présenter un Livre blanc ou un Livre vert pour dire qu'il se proposait de réorganiser ces deux ministères en les fusionnant, et de renvoyer ensuite la question à un comité pour que des gens à l'esprit pratique puissent exprimer des réserves et présenter peut-être des propositions. Rien qu'à lire le projet de loi, on se rend compte qu'il ne découle pas de considérations d'ordre pratique. Il ressemble fort au produit des rêveries philosophiques d'un homme de la Renaissance. Je suis certes d'accord avec mon distingué collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), pour dire que l'homme de la Renaissance, sans doute dépourvu de tout sens pratique, a décidé que ces deux ministères distincts devraient n'en former qu'un.

• (1630)

Aucun de nos grands partenaires commerciaux n'a jusqu'ici fusionné ses ministères du commerce international et des affaires étrangères. Aucun pays n'oserait imaginer que cela puisse fonctionner. La dernière fois qu'on nous a présenté quelque chose de ce genre, c'est il y a 15 ans, quand on a décidé non pas d'intégrer, mais d'unifier les Forces armées. Je prévois que dans deux ans, on reviendra là où les choses en étaient quand cette expérience malheureuse a démarré. Je pense que si nous donnons réalité à ce texte irréfléchi, nous allons avoir à faire la même chose avec les Affaires étrangères et l'Industrie et Commerce.

Tout le monde sait que ces ministères doivent travailler de concert et que leurs activités doivent être dans une certaine mesure intégrées. Il serait absurde que le ministère de l'Industrie et du Commerce envoie une mission commerciale à Moscou pour essayer de vendre 10,000 réfrigérateurs ou autre chose du genre, si le ministère des Affaires extérieures avait décidé de rompre les relations commerciales avec Moscou. C'est un exemple un peu extrême, mais qui n'en démontre pas moins le genre d'intégration qui s'impose.

Lorsque le gouvernement a pris connaissance de ce besoin, il a eu l'idée de mettre tout ce beau monde ensemble pour voir ce que cela donnerait. Apparemment, les résultats ne sont convaincants pour personne.

Au ministère des Affaires extérieures, on a imposé la création de nouveaux postes à l'intérieur d'un cadre rigide fonctionnant assez bien. Je dois dire que j'ai toujours admiré le personnel du ministère des Affaires extérieures. Toute une série de personnes incompétentes se sont succédées au poste de ministre, à l'exception d'un seul, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald). Ce dernier cas mis à part, il a malheureusement toujours fallu nommer des ministres de second ordre à ce poste, car le premier ministre (M. Trudeau) voulait lui-même mener la barque. Il est plus commode que le titulaire n'ait pas une personnalité trop forte.

Ces gens ont été réunis par décret en 1982, et, du jour au lendemain, il a fallu loger 200 personnes de plus dans l'immeuble Pearson. Depuis lors, il semble que l'on laisse à chacun le soin de se trouver un endroit qu'il aime et des tâches qu'il pourrait être en mesure d'accomplir ou qu'il voudrait accomplir. En d'autres termes, on se rencontre entre copains et on décide où, dans quelle direction, quelle section, quelle division ou quel service on veut travailler. Ensuite, on essaie d'établir une description de poste conforme à ses désirs. Voilà ce qui se passe depuis qu'on essaie d'appliquer cette mauvaise idée.

Il semble qu'il faille mettre un peu d'ordre dans toute cette confusion, et c'est à cette fin que le projet de loi a été proposé. Je suis tout à fait convaincu que le gouvernement ne sait pas vraiment à quoi ressemblera le ministère dans un an.

Selon ces changements, il y a maintenant trois ministres au ministère des Affaires extérieures. Je présume que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), ce ministre si perspicace, en assumera la direction. Lorsqu'il a financé le projet d'Alastair Gillespie dans sa circonscription, il ne savait même pas qui était cet homme, bien qu'ils aient fait partie du même cabinet pendant des années.

L'autre sera le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Regan), je suppose, bien que l'on puisse se poser des questions sur ce qu'il est censé faire, à moins qu'il ne doive servir d'ordonnance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Puis, il y a le ministre d'État chargé des Relations extérieures (M. Lapointe), dont les fonctions sont tout aussi douteuses. Je ne sais pas pourquoi il nous faut un ministre d'État aux Relations extérieures en plus d'un secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De cette façon, ils pourront peut-être poursuivre leurs voyages continuellement; l'un d'entre eux sera absent et l'autre sera dans le pays, se remplaçant sans cesse comme des lutteurs, mais sur la scène diplomatique. Tout ce remaniement me fait penser au jeu des chaises musicales. Il manquait une chaise et quelqu'un serait resté pour compte si on ne lui avait pas créé un emploi à sa mesure. C'est fait.

Le tableau nº 1, du côté gauche, comporte le même nombre de cases qu'avant la mesure, avec des ministres dans chacune: après la mesure, le nombre de cases est le même, à savoir six, et un ministre dans chacune.

A l'Annexe I du projet de loi, on peut voir quelque chose d'intéressant si des modifications corrélatives doivent être apportées. La colonne 1 indique la loi concernée, en l'occurrence la loi sur les traitements de 1980, 1981 et 1982, et indique que l'article 4 sera modifié par la suppression de «le ministre de l'Industrie et du Commerce . . . $30,800» et «le ministre de l'Expansion économique régionale . . . $30,800». Il n'y a pas lieu de s'en réjouir, parce que nous n'allons pas économiser ces $61,600. Vient ensuite une autre modification visant à ajouter ce qui suit. «Le ministre de l'Expansion industrielle régionale . . . $30,800, le ministre du Commerce extérieur . . . $30,800 et le ministre des Relations extérieures . . . $30,800». Autrement dit, $30,800 de plus que ce que l'on a supprimé!

L'un des ministériels aura peut-être l'obligeance de nous expliquer, d'ici quelques jours ou quelques semaines, si nous allons dépenser ces $30,800 supplémentaires à l'égard d'un autre ministre, ainsi que les quatre autres secrétaires parlementaires dont a parlé le député de Nepean-Carleton (M. Baker) il y a quelques instants. J'appuie ce qu'il a dit. Il me semble ridicule de vouloir nommer un secrétaire parlementaire auprès d'un sénateur. On ne peut même pas s'adresser aux ministres qui siègent au Sénat, mais il faut écouter une quelconque doublure à la Chambre, lorsqu'on a une question à poser qui est du ressort d'un ministre sénateur. Il est difficile de croire que la présence d'un secrétaire parlementaire pourra les aider à être disponibles.

Le ministre d'État chargé des relations extérieures, ce qui est inhabituel, est responsable de la francophonie, ainsi que des affaires culturelles et humanitaires. Il est difficile de savoir quelle est sa place au juste. Parmi tous les gens qui vendent quelque chose, il a une description d'emploi très étroite.

En plus de tous ces ministres, il y a une pléthore de sous-ministres. Il y en a un que j'approuve entièrement, c'est le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le sous-chef du ministère. Nous savons tous que M. Massé est un excellent administrateur. Je le plains sincèrement d'avoir à démêler tout ce fatras.

Il y aura trois sous-secrétaires d'État associés aux Affaires extérieures ayant rang de sous-chef de ministère. Le projet de loi C-152 prévoit que l'un pourra être nommé sous-ministre du Commerce extérieur, un autre sous-ministre de la Politique étrangère. A quoi servira l'autre?

Pendant ce temps, au ministère de l'Expansion économique régionale et au ministère de l'Industrie et du Commerce il y a d'autres problèmes. Certains éléments de ces ministères seront fusionnés et constitueront le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Selon les descriptions d'emploi, un ministre sera chargé des industries manufacturières ainsi que du secteur des services, du développement industriel régional, du tourisme, des petites entreprises et du commerce intérieur. Je ne sais pas si cela signifie la disparition du ministre des petites entreprises et du tourisme. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey), qui est actuellement ministre des petites entreprises et du tourisme, semble en quête d'un petit rôle, et il n'est pas sûr qu'il le trouve. Il est difficile de s'y retrouver dans ce projet.

Parmi les hommes d'affaires, on craint que la nouvelle organisation ne soit la fin des délégués commerciaux et du service qui relevait directement du ministre d'État chargé du Commerce international au ministère de l'Industrie et du Commerce. Les chefs d'entreprises canadiennes ont peur que les attachés commerciaux du ministère des Affaires extérieures soient incapables de maintenir les contacts étroits qu'ils avaient au sein de l'industrie lorsque c'était le ministère de l'Industrie et du Commerce qui s'occupait de cette question. Quelles compétences commerciales nos agents des services extérieurs devront-ils avoir? Il s'agit d'une question cruciale étant donné que ces changements ont été apportés pour accorder beaucoup plus d'importance aux questions commerciales. La réponse à cette question ne touchera pas seulement la façon dont les agents des services extérieurs s'acquitteront de leur tâche, mais également leur avancement. Tous ces changements auront, bien entendu, des effets importants sur la politique du Canada. Malheureusement, personne ne semble savoir quels seront au juste ces effets.

● (1640)

Au mois de février dernier, dans un article publié dans le *Financial Post*, un jeune journaliste brillant nommé James Bagnall a résumé ces changements de cette façon:

Sur papier, tous ces changements avaient des raisons d'être. Cependant, ils ont rapidement entraîné des luttes bureaucratiques internes au sujet des bureaux et des responsabilités et des mandats de chacun. En outre, ils ont nui considérablement au moral au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, entraîné un certain ressentiment au sein du service des attachés commerciaux, qui se vantait de son indépendance et laissé au moins 300 employés de divers ministères dans l'incertitude quant à leur carrière et ils élimineront plus de 400 emplois à temps plein en fin de compte.

Il ajoute ceci:

Les attachés commerciaux ont peur de perdre une partie de leur influence sur la politique étrangère en vertu de ce nouvel arrangement—en effet, au Canada, ils sont pratiquement trois fois moins nombreux que les agents des services extérieurs et à l'étranger, pratiquement deux fois moins nombreux.

Ce qui est malheureux dans tout ceci, c'est que l'on n'a fait aucun cas du rapport McDougall qui, comme vous le savez, est l'œuvre d'une commission royale d'enquête sur les Affaires extérieures. Ce rapport a été commandé par le premier ministre (M. Trudeau) lui-même qui a déclaré, à l'époque, qu'il convenait, selon lui, de réorganiser le ministère des Affaires extérieures, afin que ses membres comprennent mieux leur rôle au sein du ministère. Dans les six semaines qui ont suivi la présentation de ce rapport, le gouvernement a procédé à la réorganisation, sans tenir compte apparemment des conclusions du rapport de la commission royale d'enquête qu'avait élaboré M^lle^ McDougall, fonctionnaire tenue en haute estime pendant plusieurs années au ministère des Affaires extérieures. Ce qui lui a nui, hélas! c'est une certaine indépendance d'esprit qui a empêché son rapport de correspondre aux aspirations et aux désirs secrets du gouvernement. C'était tout bonnement un rapport sensé.

Je conviens avec mon collègue que nous reconnaissons là la façon de procéder du sénateur Pitfield, l'artisan du Programme énergétique national; s'étant entouré de conseillers qui ignoraient tout de la question énergétique, il a élaboré un programme pour stimuler ce pauvre secteur qui jusque-là s'en tirait très, très bien. Il se mêle maintenant de réorganiser ce ministère qu'il ne connaît guère davantage. Plus je me renseigne au sujet de cette réorganisation, et plus je ressens une vague impression de déjà-vu. Où donc ai-je bien pu lire quelque chose d'analogue, sinon dans les «Voyages de Gulliver», écrits au 18^e^ siècle. Lors de son troisième voyage, Gulliver aborde l'île de Laputa. C'est une île du ciel où les gens élaborent des systèmes plus farfelus les uns que les autres. La «Grande académie», qui se trouve à Lagado, la capitale, est chargée de rassembler toutes les idées farfelues et de les mettre en application.

J'aimerais vous lire un passage que M. Pitfield aurait fort bien pu écrire lui-même. Un penseur de la «Grande académie» chargé de la chose agricole décide qu'il faut trouver le moyen d'utiliser des cochons pour labourer les champs, ce qui permettrait d'épargner les socs, les bœufs et les laboureurs. Voici la méthode qu'il recommande:

. . . sur un arpent de terre vous enfoncez à six pouces d'écart et à huit de profondeur, une quantité de glands, dattes, marrons et autres fruits secs, dont ces animaux sont particulièrement friands. Ensuite, vous amenez six cents cochons dans ce champ et en quelques jours ils vous retournent la terre et la préparent pour les semailles; a l'expérience, néanmoins, ce procédé se révélait coûteux et difficile et la moisson insignifiante ou nulle. Mais il est bien évident que cette invention était sujette à de grandes améliorations.

Cette expérience les avait donc passablement satisfaits et ils avaient ainsi continué des années durant à ensemencer les terres qu'ils avaient labouré de cette manière.

Mais on avait eu une autre idée à la Grande Académie, qui aurait fort bien convenu à M. Michael Pitfield. Il m'arrive parfois de me demander si cet homme n'aurait pas vécu à l'époque de Jonathan Swift et s'il ne se serait pas réincarné de nos jours dans le personnage que nous connaissons si bien. A cette Grande Académie, tout le monde savait combien était laborieuse la méthode qui permettait d'avoir accès aux arts et aux sciences. On y avait donc réussi par une invention à faire en sorte que le plus ignorant, pour un prix raisonnable, et avec un petit effort musculaire, puisse écrire des livres de philosophie, de poésie, de politique, de législation, de mathématiques, de théologie, sans ombre de génie ou d'étude. Beaucoup de Canadiens souhaitent pouvoir accomplir de grandes choses, mais ils ne sont pas si disposés que cela à reprendre leurs études, et ils n'ont pas plus le moindre génie. Alors un des professeurs à cette Grande Académie conduisit Gulliver près d'un tableau qu'il avait lui-même construit et devant lequel ses élèves étaient rangés; et je cite:

Placé dans le milieu de la pièce, ce tableau mesurait vingt pieds de côté. La surface était composée de plusieurs morceaux de bois ayant à peu près la grosseur d'un dé, mais plus larges les uns que les autres. Ils étaient tous rattachés par de minces fils de fer. Chacun de ces morceaux de bois était couvert de papiers sur lesquels étaient écrits tous les mots de leur langue dans leurs différents modes, temps et déclinaisons, mais sans aucun ordre. Le professeur me pria alors de bien observer, car il allait mettre sa machine en marche. A son commandement, chaque élève saisit une poignée de fer (il y en avait quarante autour du tableau) et, en la faisant tourner brusquement, ils changèrent complètement la disposition des mots. Alors, il ordonna à trente-six élèves de lire doucement chaque ligne telle qu'elle était formée sur le tableau, et chaque fois qu'ils trouvaient trois ou quatre mots successifs qui pouvaient faire partie d'une phrase, ils la dictaient aux quatre élèves de reste qui servaient de scribes. Cette opération fut répétée trois ou quatre fois et, à chaque tour, la machine était ainsi conçue que les mots prenaient d'autres places à mesure que les morceaux de bois se renversaient.

Six heures par jour, les jeunes étudiants s'employaient à ce travail. Et le professeur me montra plusieurs gros volumes composés de phrases inachevées qu'il avait l'intention de rassembler afin de tirer de cette riche matière un ouvrage complet sur les arts et les sciences . . .

Bien entendu, cette méthode ne donnait pas les résultats escomptés. Le professeur n'était pas un homme pratique. C'était le Pitfield de son époque. Si l'on mêle tout, il en sortira peut-être quelque chose de logique. C'est comme le type qui écrivait un dictionnaire à mesure que les mots lui venaient à l'esprit. Son dictionnaire était le seul à ne pas être dans l'ordre alphabétique. C'était un excellent dictionnaire, mais pas très utile.

Voilà à quoi me fait penser le projet de loi à l'étude, monsieur le Président. Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Les employés s'activent dans l'immeuble Pearson et le gouvernement semble espérer qu'il en sortira quelque chose de bon, ce qui serait un tout aussi grand hasard que de trouver le mot qu'on cherche dans un dictionnaire qui n'est pas dans l'ordre alphabétique.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, commentaires? Débat.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, vers la fin de son discours, le député de Victoria (M. McKinnon) a parlé du rapport de M^lle^ McDougall. Je pense qu'il faut se reporter à ce document pour comprendre la raison d'être de cette mesure ou d'une partie de cettte mesure et pourquoi certaines choses n'y figurent pas.

Le 15 décembre 1981, la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur publiait son rapport. L'une des observations les plus importantes à cet égard figure dans le deuxième paragraphe du communiqué qui accompagnait le rapport. Je trouve cette observation extrêmement importante car, ayant passé 25 ans aux Affaires extérieures, je suis au courant des problèmes qu'on avait chargé M^lle^ McDougall d'examiner au cours de son enquête. Voici ce que disait le communiqué:

• (1650)

M^lle^ McDougall a déclaré que les problèmes dans chacun de ces secteurs étaient suffisamment vastes et complexes pour faire douter de la capacité du service extérieur de continuer à fonctionner efficacement. Ce sont les effets cumulatifs de ces problèmes sur les fonctionnaires qui sapent le moral, la résolution et la confiance . . .

Cette observation décrit très fidèlement la situation qui existait au ministère des Affaires extérieures pendant les années 70 et au début des années 80. Je n'en suis pas certain, mais je présume que c'est un peu pour cela que le premier ministre (M. Trudeau) a demandé à M^lle^ McDougall de diriger la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur. Pour ma part, j'ai l'impression qu'en réalité, le premier ministre ne s'en préoccupait pas vraiment, même s'il a chargé une commission royale d'entreprendre une telle étude.

Je voudrais citer un autre passage de son étude pour ensuite revenir à certaines de ses recommandations, car elles ont avec le projet de loi un rapport que j'examinerai dans quelques instants. Voici ce qu'elle déclarait à la page 22 de son rapport rendu public le 15 décembre 1981:

Il existe effectivement au sein du service extérieur un malaise profond qui, s'il n'est pas jugulé par une action prompte et décisive, peut compromettre l'existence du service permutant de carrière tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le rapport a été rendu public en décembre 1981, et voilà que nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi dont la première lecture a eu lieu le 5 mai de cette année, soit à peu près 18 mois plus tard, et qui se propose, pourrait-on dire, de remédier à ce malaise.

Avant d'aller plus loin, je puis assurer Votre Honneur qu'il n'en fera rien. Il va plutôt l'aggraver, cela ne fait aucun doute pour moi. Le rapport a décrit en termes très prudents les problèmes auxquels le ministère des Affaires extérieures fait face tant ici qu'à l'étranger. M^lle^ McDougall a fait deux observations encore plus succintes au sujet du malaise, dont l'une réside dans la recommandation n° 24 que voici:

Des mesures concrètes doivent venir corriger l'impression répandue que les décisionnaires considèrent les activités et les prestations du service extérieur comme étant sans grande incidence sur les objectifs du gouvernement fédéral et du Canada.

Ce sentiment remonte à l'arrivée de l'actuel premier ministre au pouvoir, car il a décidé qu'il devrait diriger le service extérieur sans égard au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je le répète, ces problèmes ont été rendus publics le 15 décembre 1981. En moins d'un mois, presque quatre semaines plus tard exactement, le premier ministre a annoncé une importante réorganisation du ministère des Affaires extérieures en des termes que nous trouvons maintemant plus ou moins incorporés dans le projet de loi, dans un langage vaguement juridique, je ne suis guère porté à employer ce qualificatif pour le décrire, mais je reviendrai sur cet aspect en temps opportun.

La déclaration du premier ministre en janvier de 1982 allait tout à fait à l'encontre des recommandations que M^lle^ McDougall avait faites dans son rapport. De ce fait, tous les espoirs que ce rapport avait pu faire naître étaient anéantis. A bien y penser, c'est désolant, après qu'une commission eut été chargée d'étudier le rôle des agents du service extérieur et les problèmes découlant de leurs fonctions, de voir, en moins d'un mois, le premier ministre proposer une organisation entièrement différente. Ce revirement me semble perpétuer la série de chambardements auxquels le ministère des Affaires extérieures a été soumis depuis 1968.

Je voudrais énumérer quelques-unes seulement des modifications apportées au ministère des Affaires extérieures depuis quinze ans. Il m'est impossible de les donner dans l'ordre chronologique, mais il faut savoir que dès l'instant où une modification commençait à s'implanter, à peine avait-elle été assimilée, puisqu'il faut un peu de temps au personnel pour se faire à tant de changements, qu'une nouvelle modification venait s'y ajouter.

Je me souviens en particulier, du temps où j'étais moi-même fonctionnaire dans ce ministère, d'un réaménagement survenu à la suite d'une étude sur l'organisation faite par une société de gestion appelée Ulrich, Currie. Le rapport que cette société a publié a eu pour principale conséquence de permettre à ceux qui avaient réalisé l'enquête pour le compte de Ulrich, Currie de se dénicher des postes au ministère même et de s'appliquer à lui donner de l'expansion. Bien entendu, c'était des gestionnaires, mais leur intervention a suffi à déstabiliser certains fonctionnaires du service extérieur.

Ensuite est venue la budgétisation par programme. Je l'ai dit, on commençait à peine à s'habituer à un changement qu'un autre arrivait. La budgétisation par programme consistait en cours de gestion donnés par quelques bonzes de la gestion au ministère des Affaires extérieures, qui parcouraient le Canada d'un bout à l'autre pour ensuite tenter de réorganiser le ministère conformément à ses programmes. Il y a eu un grand remaniement au sein du ministère à ce moment-là. On était sur le point de comprendre le fonctionnement du programme quand on a décidé d'établir des comités de gestion. On a formé au sein des divers programmes des comités chargés d'administrer le ministère.

Le programme de bilinguisme est venu évidemment couronner le tout. Quand on appelait un collègue, on constatait souvent qu'il était absent, qu'il n'avait pas été remplacé parce qu'il était allé suivre un cours d'anglais ou de français. Cela a certainement créé une certaine instabilité et beaucoup ébranlé les personnes d'un certain âge qui avaient réussi à se tailler une place.

Un des principaux reproches que l'on puisse adresser au programme de bilinguisme, c'est qu'il oblige des personnes expérimentées à entreprendre des études dans un domaine où elles ne se sentent pas capables de satisfaire aux mêmes normes professionnelles que lorsqu'elles étaient plus jeunes. Il est absurde d'imposer cela à des adultes d'un certain âge qui sont, de toute façon, des experts dans leur domaine et qui font de leur mieux dans les circonstances. Ce programme les a également obligés de s'absenter de leur travail, ce qui a évidemment suscité de sérieuses critiques.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur le Président? J'aurais bien d'autres choses à dire au sujet de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 17 heures, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi matin. Je vous souhaite un bon week-end.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada et de son indifférence face au danger que constituent pour les forêts et l'industrie forestière du Canada les insectes, les incendies, la pollution et la concurrence étrangère, et qu'elle exhorte le gouvernement à stimuler la recherche nécessaire pour promouvoir une croissance supérieure et diversifier les produits d'exportation et à reconnaître qu'il doit protéger l'environnement du Canada et les millions de Canadiens qui gagnent leur vie grâce aux ressources forestières du Canada.

• (1110)

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mes collègues de ce côté-ci de la Chambre de leur sagesse et de l'intérêt qu'ils portent à nos forêts, comme en témoigne notre décision de consacrer cette journée parlementaire à ce sujet, malgré toutes les questions d'importance qui retiennent notre attention dans l'immédiat.

La motion que j'ai proposée peut paraître excessivement sévère à ceux qui ont entendu le ministre chargé des forêts dans le gouvernement. Je sais qu'il est sincère et je reconnais l'authenticité de son engagement à l'égard de ce deuxième volet de ses attributions ministérielles. Je sais également qu'il partage ma conviction que, dans un pays comme le Canada, dont le bien-être économique et social dépend dans une si grande mesure de ses ressources forestières, il est essentiel qu'un ministre s'occupe uniquement de veiller sur ces ressources et de les exploiter. Cette opinion, tous les secteurs forestiers la partagent et y souscrivent d'emblée.

Malgré toutes les bonnes intentions du ministre, les limites de son mandat et la concurrence que lui livrent au cabinet ses collègues avides de pouvoir et de moyens financiers qui se font rares l'empêchent de répondre à l'attente que ses discours ont pu faire naître. Nous allons rappeler aujourd'hui au ministre et au gouvernement leur négligence à l'égard de nos forêts et de toutes sortes de questions importantes d'ordre économique et social qui sont liées à cette richesse naturelle ancestrale des plus précieuses.

Voici ce que disait sir John A. Macdonald en 1871:

Quand je vois passer sous ma fenêtre tous les matins ces montagnes de bois coupé, je me dis qu'il faut absolument que nous préparions l'avenir de cet important commerce. Nous détruisons nos forêts canadiennes à la légère, alors qu'il n'est guère possible de les reboiser.

Il ajoutait:

Il me semble que nous devrions nous attaquer à cette question et tenter de préserver nos forêts.

J'ignore évidemment de quel poste d'observation sir John A. Macdonald parlait ainsi, mais je garantis aux députés que ce spectacle ne pourrait plus le troubler dans la vallée de l'Outaouais. Il n'y a plus de bois à couper depuis longtemps. Cet important commerce dont parlait le premier ministre du Canada a pris de l'expansion, en se déplaçant vers d'autres régions du Canada au fur et à mesure que nos forêts s'épuisaient sans que quiconque se soucie, il y a dix ans encore, de cet avertissement à propros de la destruction irréfléchie de cette richesse naturelle. La crise qui semblait menacer l'Outaouais il y a une centaine d'années s'étend maintenant à tout le Canada. La vallée de l'Outaouais n'a pas tellement souffert, à vrai dire. Comme toujours, nous nous sommes tout simplement adaptés à une autre économie, moins tributaire des richesses naturelles.

Il nous est possible peut-être de remplacer notre infrastructure par des robots et des ordinateurs. Je suis persuadé que les Canadiens sont capables de concurrencer les économies étrangères les plus solides dans ce nouveau monde de l'informatique. Mais en tant que pays industrialisé, nous continuerons toujours à tirer notre véritable puissance de nos richesses naturelles renouvelables, notamment de nos forêts.

A l'avenir, le monde comptera pour sa survie sur quatre principaux systèmes biologiques. Les arbres en sont un. Le Canada possède 10 p. 100 des forêts du globe. Notre industrie de transformation du bois satisfait à 22 p. 100 de la demande mondiale de produits forestiers traités et 30 p. 100 de ses produits de pâte et papier sont écoulés à l'étranger. Ces ventes produisent chaque année des gains nets en devises étrangères de 12 milliards de dollars, soit plus que les ventes de toutes les autres industries primaires importantes, par exemple celles qui exportent du poisson, des céréales ou des hydrocarbures. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la demande mondiale de bois résineux industriel augmentera de 2.1 p. 100 par an au cours des 20 prochaines années.

Pour nous contenter de conserver notre part du marché, nous devrons augmenter notre production de 50 p. 100 d'ici à l'an 2,000. Seul le gouvernement fédéral ne se rend pas compte que notre politique actuelle ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif. Nous devrions pour cela produire 210 millions de mètres cubes de bois avant la fin du siècle et, pour maintenir de pareils taux d'exploitation, il faudrait insister énormément sur une recherche scientifique poussée et une nouvelle organisation des coupes axée sur la protection des forêts et une productivité accrue des exploitations actuelles grâce à l'éclaircissement, à la fertilisation et, bien entendu, au reboisement des secteurs déjà exploités.

• (1115)

Il en coûterait cher d'entreprendre de tels programmes, du fait que ce secteur est négligé depuis bien longtemps, mais le coût serait largement compensé par les avantages économiques de notre récolte forestière. L'industrie permet chaque année au gouvernement de réaliser des recettes fiscales et autres d'environ 2 milliards de dollars. Ces recettes sont partagées à peu près également entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette seule raison devrait pousser le gouvernement fédéral à assumer une plus grande part des frais nécessaires pour garder le secteur primaire solide. Nous sommes d'ailleurs convaincus que la part des frais nécessaires pour maintenir les ressources doit être fonction des avantages qu'on en retire.

Voyons donc ce que le gouvernement est prêt à faire à cet égard. L'année dernière, le ministre a publié un énoncé de principes intitulé «Plan d'action pour le renouvellement des forêts». Les auteurs de ce document reconnaissent, à l'instar du comité des ministres provinciaux des ressources, qu'il faudrait augmenter les dépenses publiques dans les secteurs relevant du gouvernement d'au moins 10 p. 100 par année. On calcule qu'en 1982, les dépenses pour le réaménagement forestier s'élevaient à environ 300 millions de dollars. Là-dessus, la part du gouvernement fédéral était de 110 millions de dollars, soit 37 p. 100 du total. Si nous voulons atteindre même nos objectifs les plus faibles, nous devrons avoir dépensé 650 millions de dollars en dollars de 1982 d'ici à 1987. Là-dessus, le gouvernement fédéral compte dépenser 130 millions de dollars en cinq ans ou 20 p. 100 du montant global, ce qui est loin de présenter une hausse importante. Les provinces devront donc assumer 80 p. 100 des frais. On ne peut pas vraiment dire que cela corresponde aux avantages obtenus.

J'ai parlé tout à l'heure du mandat limité du ministre dans le secteur forestier et de la concurrence qu'il doit affronter au cabinet. Je songe notamment au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) qui a annoncé tout récemment la création d'une équipe spéciale devant conseiller sur l'aide dont l'industrie forestière a besoin pour soutenir la concurrence de l'étranger et augmenter sa productivité.

C'est tout à l'honneur du ministre de l'Industrie et du Commerce d'avoir reconnu les possibilités d'expansion et de création d'emplois du secteur forestier et de s'être rendu compte que le ministre chargé des forêts ne disposait pas des pouvoirs et des ressources nécessaires pour satisfaire aux besoins de l'industrie. Par ailleurs, c'est justement parce que nous avons eu l'habitude jusqu'ici de dissocier le facteur industrie du facteur gestion que nos forêts ont été tellement négligées.

Tout cela devait changer quand le ministre a annoncé la création d'un nouveau comité de planification du secteur forestier en 1981. Ce comité tripartite, composé de représentants de l'industrie, des provinces et du gouvernement fédéral, devait s'atteler à la tâche pour essayer de rectifier certaines erreurs du passé. Cet objectif semble déjà avoir été oublié. Si incroyable que cela puisse sembler, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré la semaine dernière au comité que son équipe spéciale composée de toutes sortes d'experts se servira des ressources mises à sa disposition uniquement pour examiner l'expansion de nos industries et la création de nouveaux débouchés. Le ministre compte laisser son collègue, le ministre de l'Environnement (M. Roberts), s'occuper de toutes les questions relatives à la gestion des forêts. N'est-ce pas justement d'un tel partage des attributions que découlent les problèmes actuels?

Pendant quelque temps, nous avons cru que certains des nouveaux venus au Service canadien des forêts et les experts déjà en place, qui comprenaient bien les problèmes et connaissaient les solutions, réussissaient à se faire comprendre. Quand le ministère de l'Expansion économique régionale a été réorganisé, le Service canadien des forêts devait normalement obtenir la place qui lui revenait, du moins c'est ce que nous pensions. De nouvelles ententes fédérales-provinciales signées avec la Nouvelle-Écosse devaient inclure des plans d'aménagement forestier à long terme, d'une durée d'au moins 20 ans. Le gouvernement fédéral devait donner de l'argent pour aider l'industrie et les provinces à améliorer leurs boisés et à planter de nouvelles forêts sur des terres ne pouvant être utilisées à d'autres fins.

Cependant, le ministère de l'Industrie et du Commerce semble maintenant vouloir imposer ses propres priorités. J'ai énormément de mal à comprendre la nouvelle façon de penser de la génération actuelle de chefs d'industrie. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai joué moi-même un rôle fort modeste dans ce secteur avant de venir ici. De mon temps, tout ce que nous demandions au gouvernement, c'était un régime d'imposition et de redevances comparable à celui de nos concurrents étrangers. Nous demandions au gouvernement de nous aider uniquement sur le plan du transport, des communications, et des infrastructures requises pour exploiter de nouvelles régions et acheminer nos produits vers les marchés, le plus économiquement et le plus efficacement possible. Pour ce qui est de l'environnement et d'autres questions, nous n'avons cessé de réclamer au gouvernement des règles et des normes rigoureuses et équitablement appliquées, sans conflit de juridiction entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou entre les différents ministères.

• (1120)

La nouvelle génération de gestionnaires semble attendre davantage des pouvoirs publics. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré au comité que des centaines d'entreprises forestières, petites et grosses, lui envoyaient chaque jour des demandes de subventions pour rénover ou agrandir leurs usines ou en construire de nouvelles. Elles demandent au gouvernement et au contribuable d'assumer la majeure partie des risques. Comme chacun sait, le gouvernement s'est montré extrêmement accommodant, car cette nouvelle approche lui fournit un bon prétexte pour s'ingérer encore plus dans le secteur privé, tendance pour le moins inquiétante.

A mon humble avis, l'industrie forestière a besoin d'un approvisionnement en bois à la fois stable, rentable et accessible. Comme vous le savez, 95 p. 100 de nos forêts appartiennent à l'État, si bien que nous avons la responsabilité collective de conserver nos forêts en bonne santé et d'assurer un approvisionnement suffisant. C'est dans l'intérêt public.

La quantité de bois détruite chaque année par les insectes, les maladies et les incendies est supérieure des deux tiers à celle que nous récoltons. Nous devons donc déployer beaucoup plus d'efforts pour protéger nos forêts contre ces prédateurs. Nous devons apprendre à mieux les exploiter. Nos concurrents Scandinaves et Américains consacrent beaucoup plus d'argent et de ressources humaines que nous à la gestion forestière. Par exemple, au Canada, nous avons un ingénieur forestier pour 380,000 hectares de forêts. En Suède, il y en a un pour 15,000 hectares.

Sur le plan de la recherche et du développement, les résultats ne valent guère mieux. Une grosse compagnie américaine consacre chaque année à la recherche sur les produits forestiers davantage que nos gouvernements et industries réunis. Pour produire le bois dont l'industrie a besoin pour conserver sa place sur le marché mondial, nous devrons au moins doubler la recherche scientifique au cours des dix prochaines années. Nous aurons besoin pour cela de 150 nouveaux diplômés en génie forestier au cours de la prochaine décennie. Depuis 1978, seulement 55 maîtrises et 11 doctorats ont été décernés chaque année dans nos écoles. Près de la moitié des étudiants en question étaient des étrangers qui sont repartis dans leur pays. Nos écoles forestières ont besoin de subventions beaucoup plus importantes pour pouvoir relever le défi.

Le gouvernement fédéral doit jouer le rôle de chef de file dans la recherche en biotechnologie, en ingénierie génétique, en chimie des sols, et ainsi de suite. De concert avec l'industrie, nous devons investir davantage dans la recherche des produits forestiers afin de mettre au point de nouvelles techniques de récolte, de nouveaux produits répondant aux besoins d'un marché mondial en constante évolution et de nouvelles techniques de reboisement et de gestion. En 1978, nous avons confié au secteur privé nos laboratoires de recherche sur les produits forestiers, mais cela n'a pas donné les résultats escomptés, même si l'industrie doit certainement faire sa part dans ce domaine.

Nous proposons que les exploitants acquittent un droit soit à la coupe soit au marquage de la qualité afin qu'ils contribuent pour une juste part aux efforts accrus dans le domaine de la recherche et de la mise en valeur des produits forestiers. Nous recommandons également que des fonds fédéraux au titre de la recherche et du développement, du reboisement et de la protection forestière y soient affectés selon un pourcentage fixe de la moyenne des ventes annuelles brutes de produits forestiers établie sur une période de cinq ans. Comme on peut facilement le constater, cela pourrait stabiliser davantage et faciliter la planification à long terme des initiatives de recherche afin de veiller à ce qu'elles soient menées à bonne fin.

En outre, le gouvernement pourrait certes de temps à autre mettre en œuvre certains programmes visant à réduire périodiquement les excédents de main-d'œuvre. J'ai accueilli avec satisfaction les récentes initiatives du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) destinées à inciter les chômeurs à travailler dans nos forêts, mais une fois encore, des efforts spéciaux de ce genre donneront les meilleurs résultats dans la mesure où des personnes compétentes les auront planifiés, gérés et coordonnés convenablement avec les programmes sylvicoles en vigueur. Tous les fonds que le gouvernement engagera pour des besoins particuliers de ce genre doivent être distribués par l'intermédiaire du Service canadien des forêts.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, devenu un super ministère depuis qu'il a fusionné avec le ministère des Affaires extérieures, aura même un rôle à remplir. Notre industrie a besoin d'aide pour se trouver de nouveaux débouchés et les exploiter en fonction de nos produits. Toutefois, il serait peu avantageux pour le Canada d'avoir les installations d'abattage les plus modernes au monde sans un approvisionnement stable et suffisant de matières premières ou sans les débouchés où écouler les produits.

● (1125)

Le Conseil des sciences du Canada a publié récemment un mémoire qu'il est opportun d'examiner. Il souligne les avantages qu'on pourrait retirer de toute amélioration des politiques de gestion forestière. Si nous réussissons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous augmenterons nos ventes de 22 milliards de dollars, dont 12 milliards à l'exportation. Nous pourrions créer de 75,000 à 100,000 nouveaux emplois et produire des recettes fiscales supplémentaires dépassant les trois milliards. Telle est l'ampleur de cet important secteur économique.

Le rapport signale également ce qu'il nous en coûtera si nous refusons d'agir. Les scieries fermeront, le chômage augmentera et toutes les régions du pays dont la subsistance est tributaire de l'exploitation forestière connaîtront une instabilité économique. Une baisse de notre industrie forestière aurait un effet marquant, affirme le rapport, sur l'économie entière et sur notre balance commerciale. Une industrie forestière prospère est essentielle à la prospérité du Canada.

Comme le recommandait John A. Macdonald, prenons le taureau par les cornes. L'industrie ne peut plus exploiter de nouvelles régions vierges. Les ressources forestières de notre pays, si vaste soit-il, ne sont pas illimitées.

Nous devons pour l'instant nous satisfaire de ce que nous avons et le gérer avec prudence. Comme le disait le grand philosophe Goltz il y a un siècle: « . . . parmi tous les lieux, ce sont dans les forêts que la Nature enfouit tous ses secrets et tous ses agréments.» Nos forêts constituent vraiment notre ressource la plus précieuse et la plus riche. Ne l'oublions pas et agissons en conséquence.

M. le vice-président: Des députés veulent-ils interroger les députés qui viennent de parler. Sinon, la présidence cédera la parole au ministre de l'Environnement (M. Roberts).

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux que le parrain de la motion ait loué la sincérité des efforts que j'ai faits pour régler les problèmes forestiers du Canada, et qu'il ait aussi eu de bons mots pour mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lumley). A mon tour, je tiens à dire au député que je reconnais son vif intérêt pour ce secteur extraordinairement important au Canada et le travail qu'il a accompli en ce sens en tant que député d'opposition. J'admire l'attitude très constructive dont il a habituellement fait preuve à la Chambre et presque toujours au comité au sujet de ces questions.

La motion, qui comporte d'absurdes accusations de négligence, induit manifestement en erreur. Je doute même que le parrain de la motion croie qu'il y ait eu une telle négligence. Je comprends évidemment qu'il puisse difficilement prendre la parole un jour d'opposition pour présenter une motion destinée

à louer, vanter et appuyer les efforts que nous avons déployés. Je crois que sa motion révèle un désir de débattre à la Chambre et devant le peuple canadien notre plus importante industrie, de même que les défis qu'elle doit relever maintenant et qu'elle devra relever à l'avenir. Je souscris à ses affirmations d'ordre général sur l'importance de l'industrie et sur la nécessité pour celle-ci de collaborer avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral aux fins de résoudre les problèmes qui l'assaillent.

Lorsque j'ai prononcé ma première allocution en tant que ministre de l'Environnement, en mars 1980, j'ai parlé des problèmes forestiers avec lesquels le Canada se trouve aux prises. Je ne lirai pas toute mon allocution aux députés, mais je leur recommande de le faire, car nos espoirs et nos aspirations en matière de foresterie y sont exposés. Elle se termine ainsi:

J'ai la ferme intention de renforcer la participation fédérale à l'industrie de l'exploitation forestière. De concert avec les gouvernements provinciaux, nous allons sans aucun doute créer un climat qui sera de nature à encourager l'industrie forestière canadienne à rester au premier rang dans un monde de plus en plus compétitif.

Je profite de l'occasion que m'offre la motion du député pour présenter un rapport provisoire de ce que nous avons pu accomplir au cours des trois dernières années pour relever le défi dont j'ai parlé il y a trois ans lorsque m'a été confié ce portefeuille.

Je crois qu'il importe avant tout de souligner, comme j'en ai exprimé le désir, que nous avons renforcé la position du Service canadien des forêts. Comme sous-ministre adjoint chargé de ce service, nous sommes allés chercher M. Les Reed, du secteur privé. Cette nomination a reçu l'approbation de tous les députés de la Chambre, qui ont cru qu'un homme d'une telle expérience et d'une telle compétence saurait diriger efficacement le Service canadien des forêts. Deux ans ont passé et nous pouvons constater que les espoirs et les attentes que nous nourrissions à son sujet n'ont absolument pas été déçus.

• (1130)

Nous avons hérité de la gestion des sous-accords forestiers, qui était antérieurement de la compétence du ministre de l'Expansion économique régionale. Le financement et le nombre d'années-personnes du Service canadien des forêts ont connu une croissance remarquable. Il est passé de 10,029 employés en 1980-1981 à 11,047 en 1983-1984. On a donc répondu au besoin que nous avions cerné d'accroître les ressources humaines du Service canadien des forêts. Le budget de ce dernier est passé d'un peu plus de 48 millions de dollars en 1980-1981 à un peu plus de 60 millions de dollars en 1983-1984, ce qui représente une hausse de près de douze millions de dollars de ses dépenses budgétaires. Donc, il y a eu un renforcement des effectifs et des moyens financiers.

Nous avons créé le Comité canadien de stratégie forestière, sous l'égide du Service canadien des forêts. Il s'agit là d'un organisme de coordination qui oriente l'action fédérale en matière forestière. Il me semble que l'auteur de la motion ne saisit pas vraiment le rôle de ce comité, non plus que celui du ministre de l'Expansion économique régionale, ni celui du ministre de l'Environnement à cet égard. Peut-être s'est-il véritablement mépris. Je voudrais donc prendre quelques instants pour faire voir comment cela fonctionne.

La politique forestière, que nous avons énoncée comme étant celle que nous avions l'intention de suivre il y a trois ans et que nous suivons effectivement, repose sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux. Nous reconnaissons qu'ils ont la propriété des ressources, nous comprenons que l'activité provinciale et l'activité fédérale ne doivent ni diverger ni se contrecarrer, mais qu'il nous faut travailler ensemble et de concert avec l'industrie. En conséquence, la politique fédérale qui s'exerce au Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement est une politique de collaboration avec les gouvernements provinciaux.

C'est en concertation avec les gouvernements provinciaux et avec l'industrie que nous avons présenté en octobre 1981 notre document de stratégie forestière. C'est ce document que visait l'auteur de la motion. Il présente l'analyse des problèmes du secteur forestier canadien à laquelle nous avons procédé de concert avec les provinces, et expose les grands axes que doit suivre notre action vis-à-vis des défis qui se posent au secteur forestier canadien.

Cette stratégie forestière, monsieur le Président, dégage plusieurs niveaux de problèmes. Les principaux sont la nécessité d'améliorer la statistique forestière canadienne, la nécessité d'une stratégie commerciale plus musclée pour la mise en valeur à l'étranger des produits forestiers canadiens, et la nécessité de nous occuper des problèmes de développement des ressources humaines, pour donner à l'industrie les spécialistes et les forestiers qualifiés dont elle aura besoin. On s'y préoccupe de l'insuffisance de la recherche et du développement, on y manifeste le désir de s'attaquer aux problèmes de la protection et de la reconstitution des forêts. Tels sont les grands sujets de préoccupation qui retenaient l'attention du document de stratégie forestière présenté par le gouvernement à l'automne de 1981, après consultation avec les gouvernements des provinces.

Je voudrais faire voir rapidement comment nous nous sommes occupés de ces défis qui étaient énoncés dans ce document. Il suffirait, j'imagine, d'énumérer simplement les initiatives prises par le gouvernement pour réfuter les accusations de négligence portées d'une façon aussi catégorique qu'artificielle par mon collègue d'en face. Le premier problème était celui des lacunes de notre statistique forestière.

En octobre 1981, lors de la publication du document de stratégie, le cabinet a augmenté de $500,000 les crédits afférents à la statistique forestière. A l'époque, l'établissement de la statistique forestière était doté d'un peu moins d'un million. L'effort en ce sens a continué d'augmenter, de telle sorte que l'augmentation par rapport aux crédits initiaux de un million a été portée à plus de 1.5 million en 1983-1984, les effectifs affectés à ce travail étant augmentés de 15 années-personnes au Service canadien des forêts. En ce qui concerne le problème signalé, qui était de renforcer notre soutien à la recherche statistique forestière, l'effort correspondant a donc été consenti.

Le deuxième sujet de préoccupation était celui de la stratégie commerciale. Il est bien évident que le député ne semble pas comprendre très bien que la commercialisation relève en grande partie du ministre de l'Expansion économique régionale, mon collègue de la région de Cornwall. Il n'y a pas là, au cabinet, comme le député semble le croire, une espèce de conflit, pour employer l'expression qu'il a utilisée, je pense, en matière d'attributions forestières. Il n'y a pas de conflit. Cela, je peux le lui dire honnêtement et franchement. S'il pense qu'il y a une sorte de tension ou de déchirement interne, une sorte de bataille d'attributions entre mes collègues et moi-même, je lui dis tout à fait honnêtement que cela n'existe que dans son imagination. Il n'y a aucune tension ou bataille de ce genre.

Il est clair que mon collègue, le ministre, a des responsabilités sur le plan du développement commercial. Il a créé un comité, constitué principalement de personnes du secteur privé, pour le conseiller sur l'amélioration de la commercialisation des produits forestiers canadiens. Ce faisant, il n'a pas contrarié mes désirs. Il a eu au contraire tout mon appui. J'estime qu'il a pris là une mesure extrêmement importante et utile et qui entre tout à fait dans ses attributions.

J'ai également mis sur pied un conseil chargé de me conseiller sur les questions de foresterie. Les travaux de ce conseil et du comité établi par mon collègue se recoupent quelque peu, sans toutefois que leurs objectifs se confondent ou s'opposent. A l'intérieur d'un cabinet, tous les ministres ont des responsabilités propres, mais ils se concertent entre eux pour les exercer. C'est le comité fédéral de la stratégie forestière qui réunit les différents ministères s'occupant de foresterie. Ce comité est présidé par le chef du Service canadien des forêts. Il s'agit d'une structure rationnelle et assez simple selon laquelle les tâches sont confiées aux ministres compétents de façon qu'il y ait collaboration et coordination au niveau fédéral. Donc, rien de mystérieux ou de complexe, et aucun affrontement. C'est un moyen efficace d'assurer la coordination des responsabilités du gouvernement fédéral. Si, comme semble le préconiser le député, je devais assumer moi-même toutes ces responsabilités, il serait le premier à exiger que nous tenions compte des activités des autres ministères dans le domaine de la foresterie dans le cadre d'une stratégie forestière globale. Nous avons donc établi un dispositif efficace favorisant la coopération et la recherche.

Je le répète, mon collègue a mis ces nouvelles structures sur pied afin de permettre l'élaboration et l'amélioration d'une stratégie de commercialisation des produits forestiers canadiens. Je signale au passage qu'il a, de même que mon collègue, le ministre chargé du commerce international, particulièrement réussi à aider le secteur privé et l'industrie ces derniers mois à protéger les marchés des produits forestiers canadiens aux États-Unis, marchés qui, étaient menacés, comme vous le savez, monsieur le Président, par des mesures de compensation. L'industrie a présenté des instances à Washington, donnant une bonne explication de la situation aux autorités américaines, explication qui a servi à protéger les intérêts légitimes du Canada. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de mes collègues et de moi-même, a, selon moi, joué un rôle important dans cette entreprise en donnant son appui aux représentants du secteur privé en cause.

Selon la stratégie forestière de 1981, il faut améliorer la formation des ressources humaines dans le domaine. Nous avons pris des mesures à cet égard. Nous avons augmenté les fonds consacrés à la formation de plus de 15 millions de dollars par rapport aux chiffres annoncés au printemps 1982.

Nous avons accru le montant des subventions offertes aux écoles de foresterie du pays, qui était de $300,000, en accordant un million de dollars de plus pour l'année 1982-1983 aux facultés de foresterie du pays, à l'Université du Nouveau-Brunswick, à l'Université Laval, à l'Université de Toronto, à l'Université Lakehead, à l'Université d'Edmonton et à l'Université de la Colombie-Britannique. Nous avons ajouté 3.5 millions de dollars pour des contrats de recherche et de développement avec les facultés de foresterie et pour l'emploi de 300 étudiants pendant l'été 1983-1984. L'aide au perfectionnement des ressources humaines passera à 6 millions de dollars en 1985-1986. Comme je l'ai déjà dit, il y aura pour cette période, une augmentation de financement de plus de 15 millions de dollars au titre du perfectionnement des ressources humaines.

• (1140)

De façon à améliorer nos moyens de recherche, autre aspect abordé dans l'étude de la stratégie forestière, nous avons présenté des propositions visant à intensifier notre effort à ce chapitre. Nous avons signé des accords de recherche avec plus de la moitié des provinces, de façon qu'il n'y ait aucun recoupement ni aucune lacune dans nos activités mutuelles de recherche. D'ici la fin de cette année, nous espérons avoir signé de tels accords avec les dix provinces. Nous avons augmenté nos dépenses, dans le domaine de la recherche et du développement, au Service canadien des forêts lui-même, de 5.5 millions de dollars pour l'année 1983-1984, ce qui permettra d'augmenter et d'améliorer la recherche sur la production et l'utilisation accrue de nos produits forestiers. De nouveau, dans ce domaine qui a été décrit comme l'un des principaux en 1981, nous avons réellement répondu aux attentes.

La principale façon dont nous avons relevé le défi forestier est peut-être en nous engageant en septembre 1982 à conclure des accords avec chacune des provinces pour mettre sur pied des programmes d'aide au reboisement, indispensable à l'industrie canadienne. Au cours des deux ou trois prochaines années, nous avons l'intention de signer avec chaque province un accord de renouvellement des forêts. Pour l'instant, nous n'avons signé qu'avec la Nouvelle-Écosse, mais un accord avec l'Île-du-Prince-Édouard n'attend plus que la signature. Nous aiderons les provinces et le secteur privé à collaborer aux travaux de reboisement qui s'imposent.

Il est vrai, comme le disait le député, que l'une des caractéristiques les plus souhaitables de la stratégie de renouvellement des forêts est l'inclusion, dans les accords signés avec les provinces, d'un plan de renouvellement à long terme comportant des objectifs de production de bois d'œuvre, de renouvellement et de protection des forêts, ainsi que de meilleure utilisation et de productivité accrue dans les scieries et papeteries. C'est là une des préconditions essentielles de la signature de nos accords, et ce, à juste titre. De cette façon, nous nous assurons que les besoins en reboisement, plutôt négligés par le passé, recevront davantage d'attention.

En parlant de nos activités dans ce domaine, le député a, par inadvertance sans doute, oublié de décrire à la Chambre en quoi consistait au juste notre engagement et ce qu'il a de nouveau pour nous. Il a mentionné, très justement, l'urgente nécessité de renouveler les forêts canadiennes. D'ici le milieu de la décennie, nous devons dépenser entre 600 et 650 millions de dollars pour le renouvellement des forêts. Cela doublera presque le montant dépensé actuellement par l'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral. Jusqu'à maintenant, ce dernier ne s'était pas beaucoup intéressé au reboisement. Il avait toujours estimé que, la propriété et les responsabilités de gestion de cette ressource étant du ressort provincial, le gouvernement fédéral n'avait pas à participer à l'effort financier dans ce domaine.

Notre gouvernement a adopté un tout autre point de vue. Nous avons réservé à cette fin un minimum, et ce pourrait être beaucoup plus, de 130 millions de dollars d'ici 1985-1986. Je ne peux pas dire exactement à combien se monteront les dépenses, puisqu'elles dépendront du résultat de nos négociations avec les provinces. Bien entendu, je ne peux pas prévoir avec exactitude les propositions qui nous seront faites et la façon dont nous y répondrons.

Le député d'en face semble prétendre que ce n'est pas une augmentation conséquente par rapport à ce que nous faisons actuellement. Mais, en réalité, nous proposons 130 millions alors que ce financement était presque nul jusque là. Il est vrai que nous avons dépensé quelque chose comme 50 millions de dollars par année pour des questions forestières en vertu d'ententes auxiliaires du MEER. Mais ces ententes ne visaient pas spécifiquement le reboisement. Il est également vrai que nous avons débloqué des crédits, en vertu du programme de création d'emplois de l'assurance-chômage, pour offrir des emplois à court terme dans le secteur forestier. Mais c'est, et ce fut toujours là notre intention, un programme ponctuel destiné à stimuler l'emploi dans le secteur forestier. Par conséquent, si nous comparions les 130 millions de dollars que nous nous sommes engagés à dépenser en 1985-1986 au niveau actuel de dépenses faites au titre de programmes gouvernementaux différents, ce serait un peu comparer des pommes et des oranges.

Le fait est que, pour la première fois, le gouvernement fédéral contribue très généreusement au reboisement du Canada. J'espère sincèrement que cette initiative aura pour résultat de convaincre le public que nous sommes disposés à dépenser des sommes considérables pour le reboisement, et d'encourager le secteur privé ainsi que les provinces à suivre notre exemple afin que nous atteignions l'objectif tant souhaité de 650 millions de dollars. Nous avons posé un jalon extrêmement important.

J'ai parlé tout à l'heure de la création d'emplois. Voici un autre exemple de l'apport du gouvernement dans ce domaine: en vertu du programme de création d'emplois de l'assurance-chômage, seulement pour 1982-1983, nous avons ajouté environ 35 millions pour les dépenses d'immobilisations afin de créer des emplois dans l'industrie forestière. Même s'il s'agit là d'emplois temporaires, les conséquences à long terme sont prometteuses puisque cela améliorera nos réserves forestières. Il va sans dire que ces 35 millions s'ajoutent aux 170 millions de la Caisse d'assurance-chômage dont la Commission d'assurance-chômage est gestionnaire. Si j'ai bonne mémoire, ce programme a créé jusqu'ici de 11,000 à 12,000 emplois dans l'industrie forestière.

Je vois que vous êtes sur le point de m'interrompre, monsieur le Président. C'est dommage, car je n'ai pas eu le temps de décrire nos plus récentes initiatives. Une trentaine de secondes additionnelles me suffirait.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Roberts: Merci, monsieur le Président, à vous et à mes collègues. Je n'abuserai pas indûment de leur patience.

J'aimerais mentionner brièvement les annonces faites au cours des dernières semaines au cas où mes collègues ne les auraient pas toutes entendues. Il s'agit d'abord de l'appui financier que nous allons donner aux installations de recherche ainsi qu'aux travaux de l'institut de recherche sur les pâtes et papiers, tant à Montréal qu'à Vancouver. Nous avons annoncé dernièrement que le gouvernement fédéral verserait environ 17 millions de plus.

J'espère que les députés savent que nous avons annoncé dernièrement que des fonds beaucoup plus considérables seront disponibles en vertu d'un programme d'investissements dans nos institutions de recherche d'un bout à l'autre du Canada. Nous nous sommes engagés à construire le centre de recherche forestière au complexe forestier des provinces maritimes, au Nouveau-Brunswick, et à agrandir sensiblement nos laboratoires de recherche à Sainte-Foy, à Sault-Sainte-Marie et dans la circonscription de Victoria, celle du député qui partage la banquette du motionnaire. Nous avons annoncé d'importantes améliorations à nos installations de recherche.

Manifestement, la recherche et le reboisement sont des objectifs louables, mais nous devons également protéger nos ressources forestières. Je pourrais en dire long sur les activités du centre de contrôle des incendies que nous avons construit à Winnipeg en collaboration avec les provinces. J'aurais aimé avoir beaucoup plus de temps pour signaler que le gouvernement fédéral s'est engagé à aider toutes les provinces à acheter des flottes additionnelles d'avions-citernes afin de mieux protéger la forêt canadienne. Nous avons pris cette initiative à la requête des gouvernements provinciaux.

• (1150)

Toutes ces choses qui ont été faites l'ont été tout récemment. Qu'un député s'applique, en toute honnêteté, à simplement repasser la liste des grands problèmes que nous avions identifiés il y a trois ans, et il devra en conclure qu'un effort vigoureux a été fait pour régler ces grandes questions et que nous avons eu un succès considérable. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. Dans l'industrie forestière qui se trouve présentement dans une période de transition, il reste encore du terrain à déblayer avant d'en arriver à d'heureux résultats. D'une simple richesse naturelle exploitable, nous passons à la notion d'une ressource permanente et renouvelable.

Nos réalisations au cours des trois dernières années sont vraiment impressionnantes si l'on tient compte de l'engagement pris par le gouvernement et la façon dont nous avons démontré que nous étions capables de travailler avec les provinces et les entreprises concernées pour répondre aux besoins de l'industrie forestière canadienne.

M. Oberle: Monsieur le Président, je sais que le ministre prend très au sérieux les conseils du comité de stratégie du secteur forestier et du Conseil des ministres des richesses naturelles. Je ne conteste aucun des documents ni le projet de stratégie qui ont été publiés. Pas plus que je ne dénonce les discours que le ministre a prononcés après sa nomination puisqu'à toute fin pratique, ce n'était que des reprises de discours faits par mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser) au moment où il était lui-même ministre.

Le ministre peut-il nous dire quel type de conseils il attend du nouveau groupe de travail établi par son collègue, le ministre du MEIR? En premier lieu, sait-il que les différents sous-comités créés par ce groupe ne serviront pas à étudier l'avenir des exportations ou les autres besoins industriels, mais plutôt les techniques de gestion des ressources? Ces techniques qui porteront sur le renouvellement de nos forêts et les besoins de main-d'œuvre, seront essentiellement les mêmes que celles qu'on lui préconise déjà.

Ses collaborateurs ont-ils été invités à participer aux discussions de ce nouveau groupe et connaît-il le genre d'information qu'il a entrepris de recueillir? Il se pourrait qu'il n'y ait pas de dissension au sein du cabinet, mais le ministre doit savoir que les bureaucrates se chamaillent entre eux. Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'en mêle encore, usurpant le rôle qui reviendrait, espérions-nous, au Service canadien des forêts.

M. Roberts: Monsieur le Président, le député vient de poser plusieurs questions et j'essaierai d'y répondre d'une façon générale. Je suis assez bien au courant du travail accompli par le comité. Je sais aussi qu'il a formé différents sous-comités. En compagnie de mon collègue, je me suis entretenu avec leurs membres et jusqu'à présent nos deux courts entretiens ont porté sur des questions générales.

Que ces sous-comités abordent toute une gamme de questions, je ne m'en inquiète nullement. Dans des situations données il se pourrait que quelqu'un reçoive trop de conseils, mais je ne pense pas que ce soit un risque ici. En fin de compte, ces sous-comités seront en contact permanent avec mon collègue qui examinera leurs recommandations et fera des propositions, lesquelles seront discutées au comité de stratégie forestière chapeauté par mon ministère. Si nous décidons de présenter des propositions au cabinet à la suite de ces différentes consultations et après examen par le comité de stratégie forestière, c'est de cette manière que nous allons procéder.

Personnellement, à ce que je sache, on ne s'inquiète pas de la création de ce comité et de ses activités et mes collaborateurs ne m'ont exprimé aucune crainte à ce sujet. En fait, depuis bien longtemps, nous pressions le ministère de mon collègue d'insister davantage sur les questions touchant la commercialisation ainsi que la gestion commerciale et industrielle. Nous sommes heureux de voir qu'il s'y intéresse et nous allons appuyer leurs efforts.

A l'exception du député, je ne connais personne qui partage de semblables préoccupations. Il se peut que le député voie quelques dangers mais je ne comprends pas encore de quelle nature ils peuvent être et quels seraient les risques de notre démarche. Je ne partage sûrement pas son point de vue. J'appuie les décisions qui ont été prises et je ne vois pas comment elles pourraient être désavantageuses. Nous pourrons compter sur d'utiles conseils et je suis convaincu que mon collègue et moi-même pourrons collaborer ensemble d'une façon rationnelle et positive.

M. le vice-président: Comme différents députés veulent poser des questions, j'essaye de donner satisfaction à tous dans les limites du temps prévu.

M. Oberle: Une brève question, monsieur le Président. J'ai déjà rendu aux deux ministres tous les hommages que je leur devais. Son collègue ignorait l'existence de ces sous-comités qui s'occupent d'affaires lesquelles sont normalement du ressort du Service canadien des forêts. Je suppose qu'il va renseigner le ministre.

Le ministre sait sans doute que les effectifs de son ministère ont diminué de 50 p. 100 depuis 12 ou 15 ans. Puisqu'il a perdu 50 p. 100 de ses effectifs, qui s'occupe de nos forêts qui sont laissées à l'abandon? Bien que, selon le ministre, ses effectifs aient augmenté, ils n'ont pas augmenté au point d'atteindre leur niveau d'il y a 12 ans. Qui est chargé de la tâche que ces gens-là accomplissaient il y a 12 ans?

M. Roberts: Monsieur le Président, je désire simplement reprendre certains des aspects que le député a signalés en posant sa question, question à laquelle il a répondu lui-même, d'une certaine manière.

Le nombre des années-personnes avait beaucoup diminué à la fin des années 1970, situation que nous jugeons tous les deux regrettable. Quant à moi, je le déplore. Nous avons renversé la vapeur au cours des trois dernières années et nous avons réussi à accroître de plus de 10 p. 100 les effectifs du Service canadien des forêts.

Le gouvernement confie maintenant une partie de la tâche qu'il assumait naguère à des entreprises de l'extérieur. Ainsi, comme le député le sait, il a confié à des entreprises indépendantes du gouvernement une partie des travaux qu'il effectuait auparavant pour ce qui est de la mise en application des résultats de la recherche. C'est le Service canadien des forêts qui s'occupe de rassembler tous les éléments de sa propre stratégie lors des négociations qu'il poursuit avec la province, ce qui ne signifie pas pour autant qu'aucun fonctionnaire du ministère de l'Expansion industrielle régionale ne s'occupe des forêts, surtout du point de vue commercial, et ne joue un rôle utile. Ce sont toutefois le Service canadien des forêts et le ministre de l'Environnement, de qui celui-ci relève, qui s'occupe surtout de

la recherche, du reboisement et des ressources humaines. Ce sont eux qui doivent assumer cette charge.

M. Jarvis: Monsieur le Président, le ministre ne se soucie-t-il pas du chevauchement complet ou partiel des services des deux paliers de gouvernement? Le cas échéant, quels mécanismes ou quelles stratégies peut-il mettre en œuvre pour éviter précisément ce chevauchement, de façon que les services des deux paliers de gouvernement bénéficient le plus possible aux clients auxquels ils sont destinés?

M. Roberts: Non seulement je me préoccupe de ce chevauchement, monsieur le Président, mais je m'inquiète au sujet des services que n'offrent ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux.

Selon moi, la réponse brève présente un double volet. Pour ce qui est de la recherche, nous avons négocié des accords avec les provinces. Nous en avons déjà signé avec cinq ou six provinces et nous nous entendons à en signer avec les autres d'ici la fin de l'année. Ces accords portent précisément sur ce qui intéresse le député. Ils visent à éviter que les gouvernements fédéral et provinciaux effectuent les mêmes travaux de recherche. Ils visent en outre à éviter autant que possible que les deux paliers laissent de côté des travaux nécessaires.

A propos du reboisement des forêts, les accords que nous signons à ce sujet avec chacune des provinces constituent le mécanisme qui nous permet de coordonner nos efforts dans ce domaine. Dans ces accords, il est fait état des mesures que nous prenons au niveau fédéral et des dépenses qu'il nous faut effectuer pour le reboisement, et l'on y expose en même temps les programmes que les gouvernements provinciaux entreprendront à leurs propres frais. En outre, on y décrit les programmes ponctuels qui seront mis en œuvre et financés par les deux niveaux de gouvernement en collaboration étroite.

Nous veillons à éviter le chevauchement des services ou les lacunes lors des négociations relatives à ces accords et la répartition des responsabilités, selon que celles-ci auront été arrêtées dans l'entente finale concernant le reboisement de nos forêts.

• (1200)

M. Fulton: Monsieur le Président, la question que je voudrais poser au ministre est brève. Tous les députés savent pertinemment que le montant des recettes fiscales que le gouvernement réinvestit dans ce secteur est infime. En fait, il ne dépense qu'environ 5 cents par dollar qu'il reçoit à ce titre. En 1980, par exemple, 43 p. 100 des 3 milliards qu'ont rapporté les impôts et l'exploitation des ressources nationales, ont été versés dans les coffres du gouvernement fédéral, et 57 p. 100 dans ceux des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral n'a toutefois dépensé que 5 p. 100 des sommes ainsi encaissées.

Je note que le ministre a fait allusion à son énoncé de politique sur le reboisement forestier. A la page 5 de ce document, le ministre constate que, pour cette année, entre le MEER, l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et les subventions du ministère de l'Environnement, environ 37 p. 100 . . .

M. le vice-président: Sauf le respect du député, je tiens à faire remarquer que le temps dont nous disposons est très court et il faut donc en laisser au ministre pour qu'il puisse répondre; en outre, le député aura plus tard la possibilité d'intervenir s'il veut bien s'en tenir à de brèves observations.

M. Fulton: Le ministre prévoit que cette aide tombera à 20 p. 100 d'ici à 1987. Peut-il nous dire à combien, d'après lui, s'élèvera cette aide accordée en vertu de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et celle accordée par le ministère de l'Environnement d'ici 1987?

M. Roberts: Monsieur le Président, le député n'était sans doute pas présent quand, en réponse à certaines observations prononcées par l'auteur de la motion, j'ai déclaré tout à l'heure qu'il fallait faire la distinction entre deux choses: les programmes à court terme, les programmes dits ponctuels, axés sur la création d'emplois dans le cadre de notre grand programme de création d'emplois au Canada, et les fonds que nous continuons d'injecter dans l'économie nationale et que nous avons intégrés aux dépenses annuelles du gouvernement.

Je ne suis pas en mesure de prévoir à combien s'établiront les dépenses au titre de l'assurance-chômage dans deux, trois ou quatre ans dans le contexte de ce programme. Tout ce que je puis dire, c'est que compte tenu du niveau de base qui est pratiquement à zéro, nous avons affirmé que nous dépenserions au moins 130 millions de dollars pour le reboisement d'ici 1985-1986. Ce sont là des dépenses d'une tout autre nature, car les crédits que nous consacrons au reboisement le sont sur une base permanente et ils font partie de nos dépenses courantes.

Les deux points que le député a comparés dans sa question n'ont absolument rien à voir l'un avec l'autre. J'ai bien expliqué un de ces points en répondant aux observations du parrain de la motion. S'il n'a pas bien entendu mes observations, peut-être voudra-t-il en prendre connaissance demain en lisant le hansard?

M. Kristiansen: Le débat, monsieur le Président?

M. le vice-président: La période de questions et de répliques est expirée, à moins que l'on ne consente à l'unanimité à prolonger. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je donne alors la parole au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre au sujet de la nomination d'un sous-ministre adjoint dont il s'est attribué tout le mérite. J'espère qu'en toute justice et honnêteté, il va reconnaître que les dispositions en vue de l'expansion du service des forêts du ministère avaient été prises sous l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), et que la nomination pour combler ce poste a été faite par le ministre titulaire actuel, mais que tout le travail préparatoire avait été effectué avant.

M. Roberts: Oui et non, monsieur le Président. Mon prédécesseur tenait profondément au développement forestier, ce dont je le félicite et lui suis reconnaissant. Il est cependant faux de dire que nous n'avons rien fait d'autre qu'exécuter les plans en voie de préparation. Un grand nombre des programmes que j'ai décrits n'étaient pas prévus avant que j'entre en fonction et l'initiative de nommer le chef du Service canadien des forêts était de moi. Nous ne nous sommes pas contenté d'officialiser une entente déjà conclue.

M. le vice-président: Je donne maintenant la parole au député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) pour qu'il intervienne dans le débat.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur le secteur forestier. Il s'agit de l'un de ceux qui, bien qu'ils soient extrêmement importants pour l'édifice de notre société et pour la réalisation de nos possibilités et de nos espoirs en matière de croissance économique, ne reçoivent que très peu d'attention du Parlement fédéral, du fait, surtout qu'ils sont principalement de compétence provinciale.

Je devrais peut-être commencer par faire lecture de la motion, d'opposition afin que l'on voie de façon claire et précise ce qu'elle dit et ce qu'elle ne dit pas. Elle se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada et de son indifférence face au danger que constituent pour les forêts et l'industrie forestière du Canada les insectes, les incendies, la pollution et la concurrence étrangère, et qu'elle exhorte le gouvernement à stimuler la recherche nécessaire pour promouvoir une croissance supérieure et diversifier les produits d'exportation et à reconnaître qu'il doit protéger l'environnement du Canada et les millions de Canadiens qui gagnent leur vie grâce aux ressources forestières du Canada.

Alors que je traite de la motion dont nous sommes saisis, en gardant à l'esprit la citation de notre premier premier ministre, en 1871, citation à laquelle a fait allusion le premier intervenant dans ce débat et dans laquelle Sir John A. Macdonald reconnaissait les dangers que présentait l'attitude des pionniers qui défrichaient sans soucier des conséquences, je ne peux que me rappeler cette citation tirée de la Bible: «Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre». Dans ce cas-ci, personne ne pourrait jeter cette pierre, ni les gouvernements fédéraux qui se sont succédés, ni également pratiquement tous les gouvernements provinciaux qui ont été au pouvoir depuis la Confédération. En outre, le secteur privé a certainement sa part de responsabilité car, depuis des temps immémoriaux, il a été l'un de ceux qui a le moins bien assumé son rôle consistant à protéger les possibilités qu'offrait la plus grande ressource de notre nation.

Depuis quelque temps, le patronat, les syndicats et le gouvernement semblent être arrivés à un accord général, et on a signalé cette entente de façon plus éloquente et plus voyante en portant à l'attention de la population cette question lors du Canadian Forest Congress de Toronto, en septembre 1980. Toutefois, en dépit de cet accord pratiquement général, nous n'avons pas encore vu, du moins dans ces domaines de notre économie et dans les principaux domaines de compétence du gouvernement fédéral historiquement, constitutionnellement et pratiquement de très nombreux signes tendant à prouver le respect de cet engagement élargi dans le secteur forestier.

Je tiens à dire que les députés des deux côtés de la Chambre ont semblé vouloir faire preuve d'une assez bonne volonté à cet égard. Le gouvernement, depuis février 1980, et, sauf erreur, l'ancien ministre de l'Environnement chargé du secteur forestier, de 1979 à février 1980, ont commencé à adopter des mesures pour respecter les engagements qui avaient été pris lors de ce congrès. Cependant, dans les provinces, et plus particulièrement dans la mienne, la Colombie-Britannique, ces engagements ne sont restés que de vaines paroles.

Étant donné que la gestion des forêts, leur croissance, les programmes de reboisement et la gestion de ce secteur sont principalement du ressort des provinces, je trouve très regrettable, à l'instar, sauf erreur, de la plupart des gens qui s'intéressent à cette question dans tout le pays, que ce secteur et les provinces fassent machine arrière au moment même où le gouvernement fédéral actuel et celui qui l'a précédé ont commencé à accepter d'assumer leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral dit vouloir respecter certains de ses engagements croissants en ce qui a trait aux principales ressources du pays et j'espère alors que le secteur privé et les provinces ne décideront pas de jouer un rôle toujours moindre en tenant pour acquis que le gouvernement fédéral continuera d'assumer une plus large partie des responsabilités et de combler les vides.

• (1210)

Il est étrange, selon moi, que l'opposition officielle semble avoir oublié en présentant cette motion que, bien que le gouvernement conservateur ait accordé une plus grande importance au secteur forestier par ses engagements et ses orientations dans son budget de 1979, il n'a pas augmenté de façon appréciable les engagements financiers du gouvernement fédéral. Je le répète: «Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre».

Quand on voit le venin que renferment les premières phrases de la motion dont nous sommes saisis, on peut juger l'attitude de l'opposition non pas tant hypocrite que vraiment étrange. Il est également intéressant de noter que ce sont des alliés politiques de l'opposition officielle, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique ou les gouvernements conservateurs de l'Ontario et des Maritimes qui accordent une attention de moins en moins grande à ce secteur vital au moment même ou le gouvernement fédéral, aussi peu disposé et aussi lent soit-il à agir, commence à prendre les engagements voulus. L'opposition officielle et ces gouvernements ne communiquent peut-être pas assez entre eux, et ils devraient commencer à le faire.

Souvent, on pense que savoir diriger, c'est voir quelles sont les inclinations des gens et se précipiter pour devancer tout le monde et apparaître alors comme un chef de file, mais lorsqu'il s'agit d'une ressource qui peut prendre de 80 à 90 ans à parvenir à maturité, comme dans le cas de nos principales espèces en Colombie-Britannique, cela ne marche plus.

Mon parti n'est pas au-dessus de tout soupçon à cet égard dans certaines provinces où il a exercé le pouvoir. La tâche nous incombe à tous. Sans égard aux considérations politiques, nous nous en remettons dans une certaine mesure à l'opinion publique pour nous pousser à adopter une priorité plutôt qu'une autre. Au Canada, les citoyens ont parfois du mal à se rendre compte de l'importance de l'industrie forestière parce qu'elle est établie partout et semble donc n'exister nulle part. Elle est présente dans quelque 300 localités dispersées sur tout le territoire national. Elle ne peut donc susciter l'intérêt politique que peut présenter un secteur d'activité dont les problèmes peuvent toucher 10,000 personnes dans une même localité. Il n'en est pas ainsi, aussi le public a-t-il peu conscience des problèmes de l'industrie à part l'intérêt qui est suscité à l'intérieur du secteur ou par ceux qui y ont un intérêt direct, et qui amènent les gouvernements à se sentir obligés d'agir. La pression publique habituelle fait souvent défaut.

Je demande au gouvernement—et cette question qui a déjà été signalée à de nombreuses occasions a peut-être déjà été soulevée par mon collègue—de reprendre en considération la recommandation des membres du comité permanent des pêches et de la forêt préconisant la création d'un groupe d'étude forestier qui sillonnerait le pays non seulement pour faire enquête sur les faits concernant l'industrie mais aussi pour susciter et entretenir dans le public l'intérêt qui est si important pour nous pousser tous, aux paliers fédéral et provincial, ainsi que le secteur lui-même, à prendre les mesures que nous estimons indispensables.

J'aimerais parler brièvement de la demande qu'a exprimée très récemment le Conseil des sciences du Canada. Les représentants des deux partis de l'opposition ont à maintes reprises demandé au gouvernement de songer plus activement à instituer immédiatement, au sein du gouvernement fédéral, un ministère responsable du dossier de l'industrie forestière. Vingt-trois ministères et directions se partagent présentement cette compétence au niveau fédéral. Comme on l'a déjà dit, nous observons une intensification de la lutte pour le pouvoir avec la constitution du nouveau comité consultatif au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce. Cette instance tendra peut-être à détourner l'attention—et l'attention fédérale également—du secteur où le gouvernement est le premier responsable, c'est-à-dire la conservation des ressources forestières elles-mêmes.

Cette ignorance de nos ressources est le plus grand crime perpétré depuis la Confédération contre cette industrie et les localités qui en dépendent.

Il appartient en grande partie au secteur privé—car telle est la nature de notre économie—de moderniser ses installations et de réinvestir une partie de ses bénéfices. Il y va également du devoir et de l'obligation première des gouvernements, surtout au palier provincial. Après des années d'inaction, le gouvernement fédéral prend maintenant des initiatives pour combler une partie du vide; il a également une certaine responsabilité à cet égard. Mais il y va surtout de la responsabilité des entreprises engagées dans la production forestière d'assurer la modernisation de leur usine afin de pouvoir demeurer compétitives.

Plusieurs de mes collègues et moi-même avons été consternés d'apprendre il y a deux ou trois ans que le gouvernement fédéral allait consacrer plusieurs centaines de millions de dollars à un nouveau programme de modernisation de l'industrie forestière. Ce sont essentiellement les provinces centrales et maritimes qui en ont bénéficié. Je ne voudrais absolument pas minimiser les besoins de l'industrie forestière dans ces provinces, mais je tiens à faire remarquer que dans l'Ouest également, les équipements de certaines entreprises sont vétustes ou dépassés. Nous estimons que les priorités fixées au gouvernement fédéral ou aux provinces dans le cadre du programme du MEER sont inadéquates. On savait que le nombre des chômeurs allait augmenter, surtout dans l'industrie forestière. Or, les capitaux, les primes d'encouragement et les subventions que le gouvernement a accordés en faveur de la modernisation des usines ont contribué à une réduction notable de l'emploi et à un accroissement significatif des licenciements.

Nous sommes conscients qu'il faut moderniser les entreprises pour qu'elles puissent affronter la concurrence, mais étant donné que c'est d'abord au secteur privé de moderniser les entreprises et de maintenir leur capacité de production, les fonds alloués ont été on ne peut plus mal utilisés, surtout en raison du retard croissant, notamment en matière de la gestion des forêts, que ce soit au niveau du reboisement ou des coupes. Les fonds ont été très mal employés. J'ai bien peur—et je ne suis pas le seul à partager ce sentiment—qu'avec le libellé du mandat du nouveau groupe de travail sur l'industrie forestière, on va encore utiliser plus mal les fonds et les ressources et ne pas fixer les priorités qui s'imposent, compte tenu des orientations que va naturellement prendre le groupe, au moment même où il est urgent de multiplier les efforts en vue de ménager une ressource naturelle génératrice de bénéfices.

Le retard accumulé dans le reboisement est pour le moins inquiétant. Les compagnies forestières canadiennes coupent approximativement 8,000 km^2 par an et replantent ou réensemencent à peu près le quart de cette superficie. Par ailleurs, on laisse à peu près 2,000 à 3,000 km^2 de forêt pousser librement dans des conditions relativement bonnes. Par contre, 3,000 à 4,000 km^2 sont laissés en jachère et produisent des broussailles ou des arbres inutilisables. En Colombie-Britannique, non seulement nous n'arrivons pas à replanter autant d'arbres que nous en abattons, mais l'écart ne cesse de se creuser. Les forêts dévastées ne cessent de gagner du terrain.

Au début de mon intervention, j'ai indiqué quels risques nous courions si nous n'obligions par les gouvernements provinciaux à assumer leurs responsabilités. C'est en décembre dernier je crois que le ministre fédéral a annoncé l'affectation de 60 millions au programme. Si je me trompe sur le chiffre, ce qui est possible, on voudra bien rectifier. En contrepartie, on s'attendait à ce que les provinces respectent au moins leurs engagements en matière de reboisement.

• (1220)

Aucune n'a nié ses responsabilités dans le domaine. Nous en avons déduit que les provinces s'engageaient à assumer leur rôle et leurs responsabilités traditionnels en contrepartie d'un engagement financier accru du gouvernement fédéral dont on ne peut pas dire qu'il roule sur l'or lui non plus.

Que s'est-il passé depuis? On nous a fait une autre proposition. Donnez-leur la main, ils vous prennent le bras. J'ignore s'il s'agissait d'une proposition officielle, mais les organes de presse de la Colombie-Britannique n'ont pas manqué d'en parler. L'idée était que si le gouvernement fédéral acceptait de combler le retard en matière de reboisement en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial se chargerait de maintenir le statu quo en veillant à ce que l'on ne reboise chaque année qu'en proportion égale des coupes.

Les gouvernements provinciaux et l'opposition officielle veulent que l'on diversifie l'industrie et accorde davantage de pouvoirs aux provinces. Comment peut-on leur faire confiance, quand ils exigent toujours davantage. C'est du vrai syndicalisme à la Sam Gompers. Les provinces réclament toujours plus d'argent du gouvernement fédéral, mais elles refusent d'assumer leurs responsabilités ou alors de lui en déléguer une partie puisqu'il est prêt à fournir plus d'argent.

Certains députés auraient intérêt à parler à leurs collègues provinciaux et aux représentants de l'industrie forestière. Selon le sous-ministre adjoint qui a comparu devant le comité il y a quelques semaines, ce n'est pas simplement au niveau de la formation mais aussi au niveau du reboisement que les entreprises et les provinces ont accumulé du retard ces deux ou trois dernières années. Elles prétendent éprouver des difficultés financières passagères. Or, autant que je sache, le gouvernement fédéral ne roule pas sur l'or ces temps-ci.

Il y a un principe qui veut que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre. Si on devait le suivre à la lettre dans le cas qui nous intéresse, un grand silence règnerait. Il faut reconnaître que le secteur privé, les provinces et le gouvernement fédéral ont mis longtemps—surtout quand on sait que le parti libéral est au pouvoir depuis 19 ans—pour prendre conscience de la gravité de la situation. Quel que soit le partage traditionnel des responsabilités, le gouvernement fédéral se doit d'intervenir, d'autant plus que l'industrie forestière est celle qui contribue le plus à l'équilibre de notre balance des paiements.

Le gouvernement fédéral, les provinces, le patronat, les cadres et les travailleurs doivent se concerter, comme nous avons su si bien le faire en oubliant nos allégeances politiques et nos intérêts particuliers en nous dressant contre certaines entreprises américaines qui réclamaient injustement des droits de douane supplémentaires. Nous aurions aimé éviter ce genre de situation et de confrontation, mais le fait que nous ayons pu œuvrer efficacement de concert nous fournit un certain nombre de précédents et nous permet d'être optimistes.

En collaborant de la sorte et en assumant nos responsabilités, nous pourrons assurer le maintien d'une ressource naturelle vitale pour le pays, non seulement pour l'économie dans son ensemble, mais aussi pour toutes les localités canadiennes qui sont l'expression même de la réalité nationale.

M. le vice-président: Les députés qui se lèvent veulent-ils poser des questions au député qui vient d'intervenir? Autrement, la parole est au député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, la chose qui me frappe au sujet du présent débat est que le Parlement est lentement en train de revenir à sa fonction primordiale qui est de débattre de questions n'ayant rien à voir avec la politicaillerie. Le Canada, assurément depuis 1905 au niveau fédéral, ne s'intéresse guère aux secteurs des ressources naturelles. Cette tradition qui s'est propagée dans l'administration influe sur tous les députés. Étant donné que les ressources naturelles appartiennent aux provinces, on est porté à croire que nous n'avons rien à faire à ce sujet.

De temps à autre, le Parlement canadien prend quelques initiatives à l'égard des ressources. En 1953, se rendant compte de la situation, un excellent ami à moi, le très honorable Louis St-Laurent établissait le ministère des Ressources nationales. Il faisait alors une déclaration remarquable qu'il serait opportun de citer durant le débat en cours à l'instar des remarques du très honorable John A. Macdonald. Il déclarait qu'au Canada nous ne nous préoccupions absolument pas des ressources et cela l'avait incité à créer le ministère.

C'était un pas en avant. Malheureusement pour lui, il édifia son ministère en réunissant seulement des services existants de l'administration, le ministère de l'Intérieur et ainsi de suite. Il rassembla diverses sections dont les opinions n'avaient pas évolué. Par conséquent, la situation n'allait pas changer très rapidement. Quand des difficultés surgissent, les fonctionnaires proposent simplement une réorganisation. Aucun ministère n'a plus souffert de cet état de choses que celui des Forêts.

J'ai eu l'honneur de proposer au cabinet en 1959 de détacher les forêts de mon ministère pour leur donner toute l'importance dont elles avaient besoin et en faire un ministère distinct relevant d'un ministre. Il est vrai que nous avions insisté sur le fait que le ministère des Forêts devait compter sur la collaboration et l'appui du ministère de l'Agriculture. Cela était devenu évident d'après la demande dont l'ONU avait fait état par l'entremise de l'OAA.

Depuis 1949, cet organisme des Nations Unies avertissait le monde de la pénurie croissante de bois et d'autres genres de fibres. Pour ces raisons, le Canada a établi un ministère des Ressources en 1953. Nous sommes allés encore plus loin en constituant un ministère des Forêts distinct et nous avions obtenu à l'époque que le ministère de l'Agriculture lui accorde son entier appui.

Je tiens à dire que nous avons fait des progrès. Nous avons reçu l'accord de tous les gouvernements provinciaux, y compris celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons présenté la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole en 1961 avec l'appui de tous les gouvernements provinciaux. Nous avons alors statué que les gouvernements provinciaux étaient propriétaires des ressources et qu'ils en avaient l'entière responsabilité, et que nous étions propriétaires des ressources des terres du Canada, qui sont beaucoup plus importantes que les leurs. Nous avons dit que nous les exploiterions en toute collaboration. C'est pourquoi nous avons commencé en 1957 à préparer la Conférence sur «les ressources et notre avenir», qui devait porter sur le renouvellement des ressources. Tout ministre se doit de lire les quatre tomes des mémoires présentés à cette conférence.

Pendant que j'y suis, je tiens à dire que la Conférence sur «les ressources et notre avenir» a recommandé que les onze gouvernements collaborent sur un pied d'égalité. Nous avons créé le Conseil canadien des ministres des ressources. Je regrette que Walter Dinsdale ne soit pas ici, car c'est lui qui a eu l'honneur d'instituer ce comité. Le premier président a été choisi parmi les représentants provinciaux. Qui croyez-vous que c'était? C'était un homme qui était venu à la conférence absolument persuadé que le gouvernement fédéral n'avait rien à voir dans l'exploitation des ressources de sa province. Cet homme était alors un libéral. Il est maintenant le premier ministre du Québec. J'ai nommé l'honorable René Lévesque. Lorsque nous nous sommes réunis, non seulement à la Conférence sur «les ressources et l'avenir», mais aussi au Conseil

canadien des ministres des ressources, il a accepté la présidence. Il a dit que la seule façon de fonctionner pour le système fédéral était que les gouvernements provinciaux et fédéral collaborent dans l'intérêt des ressources, oubliant les questions politiques jusqu'à ce que l'on ait décidé ce qui est bon pour les ressources, et laissant chaque partie accomplir le travail dont elle est chargée.

C'était là un point important de la motion avancée à l'époque. Très franchement, les vingt dernières années ont été perdues en grande partie. De bien belles phrases ont été écrites par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), par le ministre actuel et par ses prédécesseurs, mais le seul qui ait vraiment essayé d'agir à ce sujet depuis 1963 est l'honorable Maurice Sauvé. Il s'est heurté à la politique pratiquée au Québec et on l'a mis sur une voie de garage. Il dirige maintenant une compagnie de pâtes et papiers.

• (1230)

A propos de la décision que le cabinet avait prise en 1980, le ministre a dit qu'il y avait donné suite et que c'est à lui qu'en revenait le mérite. Mais le cabinet avait pris cette décision en 1980 en fonction de débouchés et de nouvelles utilisations pour les produits forestiers. C'est de ce sujet que je voudrais parler dans les dix prochaines minutes.

Il est beaucoup question de recherche et de développement. Dans le cas des forêts, on pourrait parler de croisement sélectif. On a fait un merveilleux travail dans ce domaine à Petawawa et dans les provinces. C'est à Petawawa que le Service canadien des forêts effectue ses travaux de recherche. Mais on n'a pas encore réussi à trouver de nouvelles utilisations pour le bois et on ne répond pas encore tout à fait à la demande des marchés. C'est surtout de ces aspects du problème que j'aimerais parler.

On se sert depuis longtemps de la génétique pour faire du reboisement en Europe. Le ministère fédéral a effectué des expériences sur deux ou trois essences, mais les applications pratiques de ces essais ont été exécutées surtout en Ontario et en Colombie-Britannique. L'Ontario s'est inspiré de l'expérience fédérale pour effectuer des croisements avec plusieurs essences. Le gouvernement de cette province a fait profiter les autres provinces des résultats de son expérience. Le gouvernement de l'Ontario a saisi l'occasion de démontrer que si on faisait de tels croisements dans le cadre d'un programme de dix ans, on pourrait produire avec le fruit de ce croisement de cinq à sept tonnes de bois l'acre.

La Colombie-Britannique a repris l'expérience, mais cette fois avec l'aune, qui est presque considéré comme du chiendent dans cette province et qui produit de 15 à 20 tonnes de bois l'acre par année. Or, pareille production représente de l'argent. Je me rappelle m'être déjà drôlement débattu pour prouver que les forêts cultivées pourraient rapporter $30 l'acre à tous les agriculteurs de la vallée de l'Outaouais et les régions moins importantes de l'est du Canada. Le Conseil du Trésor a retenu cette proposition et il a débloqué 2 milliards de dollars pour ce projet. J'occupais le portefeuille de l'Agriculture à l'époque.

On a confié aux agriculteurs le soin de reboiser leurs terres à bois non pas avec n'importe quelle essence, mais avec celles qui étaient en demande sur les marchés. C'est ici qu'intervient la question du coût. On avait l'intention de récupérer tout l'argent investi en imposant ces agriculteurs à 15 p. 100 une fois qu'ils auraient commencé à réaliser des bénéfices qui se sont révélés de l'ordre de $30 l'acre par année. On a utilisé la même méthode en Malaisie.

Je vous parle de ces mesures, monsieur le Président, parce qu'elles sont toujours d'actualité. Il existe de nouveaux programmes qui permettraient de reboiser toutes les forêts de l'est du Canada, surtout les forêts boréales. Or, rien vraiment positif n'a été effectué jusqu'ici. Je sais qu'il s'est fait un certain travail à ce chapitre dans la péninsule de la Gaspésie au Québec sous le gouvernement Godbout dans les années 30. Les riches régions de la vallée de l'Outaouais, toutes celles qui bordent la baie Georgienne et la ceinture de terres argileuses qui traverse le Québec jusqu'au cœur des Maritimes pourraient être les plus riches régions agricoles et sylvicoles du monde.

Grâce au député de Prince George-Peace River (M. Oberle), nous sommes maintenant sensibles à la nécessité d'échanger nos points de vue sans parti pris. Aucun parti ne doit faire preuve de sectarisme quand il est question du secteur primaire, qu'il s'agisse de l'agriculture, des forêts ou des mines, entre autres, parce que l'industrie extractive est l'âme même du Canada. C'est maintenant qu'il faut saisir l'occasion d'accroître nos débouchés.

L'industrie forestière de l'ouest du Canada a trop longtemps compté sur des ententes à long terme avec les États-Unis pour la vente de papier. L'industrie du bois de construction porte plus à controverse et elle est plus compétitive. Nous nous sommes intéressés pendant un certain temps au marché japonais pour le bois de coupe, mais à mon retour de Chine en 1964, j'ai signalé à l'industrie forestière quels débouchés extraordinaires ce pays représentait pour nous. La Chine est un pays montagneux à 80 p. 100, dont les terrains de couverture facilitent la poussé des arbres. Pendant la guerre, les Japonais avaient mis le feu aux versants pour empêcher les Chinois de prendre le maquis. Mais tous les Chinois des villes et des villages s'empressaient pendant la nuit de reboiser ces coteaux.

En Chine, il y a des usines avec de longues chaînes de production. Quand un travailleur veut régler sa machine, il doit se rendre à l'autre bout de la chaîne de production, ce qui représente deux fois la longueur de la Chambre, pour étudier les plans. Il doit ensuite rebrousser chemin à toute vitesse pour aller régler sa machine. Il est parfois obligé de retourner consulter le plan à plusieurs reprises. Que ferait-il s'il avait du papier sous la main? Même les écoliers ne reçoivent chaque jour que quatre ou cinq petits morceaux de papier de deux pouces sur trois. Nous aurions là d'énormes débouchés pour notre papier.

Je vous répète la même chose aujourd'hui que ce que j'ai dit aux délégués chinois qui étaient ici il y a trois semaines. Je leur ai dit que ce que je leur avais recommandé en 1964 tenait toujours. C'est en nous servant de nos connaissances et de notre savoir-faire pour protéger les collines chinoises de l'érosion et pour développer en Chine, d'ici les 50 ou 60 prochaines années, l'industrie forestière dont le monde entier aura besoin, que nous pourrons aider le plus les Chinois. Je leur ai dit qu'ils auraient à acheter des approvisionnements considérables et à faire appel à notre savoir-faire. Je leur ai dit également qu'ils devraient unir leurs efforts aux nôtres afin que nous puissions échanger nos connaissances et préparer un avenir extrêmement prometteur pour nos deux pays dans le secteur forestier.

En 1964, j'avais proposé à l'industrie forestière du Canada de réserver 10 p. 100 de sa production au marché chinois et de former une coalition pour l'exportation puisque la loi l'y autorise, mais elle refusait d'abandonner ses profitables débouchés aux États-Unis. Ce refus nous coûte maintenant très cher.

Je n'essaie pas de blâmer qui que ce soit. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il n'est pas trop tard pour bien faire. Une délégation de Chine est venue au Canada il y a trois semaines. Les Chinois savent que ma proposition de 1964 aurait dû être adoptée il y a longtemps et ils veulent pousser l'affaire. Quand le ministre parlait, je me suis demandé s'il était au courant de la visite de cette délégation et du grand désir des Chinois d'organiser des échanges avec l'industrie canadienne pendant 20, 30 ou 40 ans pour leur permettre de développer leur propre industrie forestière. Je me suis demandé si le ministre savait à quel point les Chinois ont besoin de bois. Si vous aviez jamais habité une maison de béton, monsieur le Président, où les murs et les planchers sont en béton, et si vous saviez à quel point les Chinois sont propres, vous comprendriez combien ils aimeraient avoir des cadres de bois aux fenêtres et des planchers de bois. On ne saurait s'imaginer combien les Chinois ont besoin de papier, même pour les usages les plus élémentaires. C'est aussi le cas de tous les pays du Pacifique et encore plus des pays d'Afrique.

Somme toute, mes idées sont les mêmes qu'en 1964. Les députés peuvent lire ce que j'ai dit à ce sujet à l'automne de cette année-là, il y a près de 20 ans, pour expliquer ce que je proposais. J'ai notamment préconisé des accords de participation, des ententes internationales sur l'échange de denrées, l'établissement de coalitions légales reconnues par le gouvernement aux fins de l'exportation et de la recherche dans le secteur privé, la création d'organismes de vente internationale pour vendre aux pays comme la Chine et les échanges directs si ces pays n'ont pas assez d'argent, ce qui nous permettrait de vendre leurs produits nous-mêmes. J'avais proposé aussi bien d'autres choses, mais je pense que ces exemples donnent une bonne idée de ce que je veux dire.

Pour terminer, je rappelle aux députés que la déclaration ministérielle faite par le cabinet en 1980 parlait notamment d'autres utilisations de nos produits forestiers. Nous savons que les forêts sont les plus grandes sources de rebuts au monde, rebuts qui constituent un actif beaucoup plus important que le produit lui-même. Le budget Crosbie dont il a été question tantôt, favorisait quelque peu l'utilisation de ces rebuts en autorisant les contribuables à posséder des alambics, par exemple. Parmi les produits importants provenant de la forêt, mentionnons le fourrage, le contre-plaqué, le bois d'œuvre, la pâte et, en fin de compte, l'énergie.

• (1240)

Il y a 25 ans, la production agricole moyenne dans la vallée de l'Outaouais était de $7 l'acre. J'ai réussi à convaincre le Conseil du Trésor qu'une production de $30 l'acre par an justifierait une dépense de deux milliards de dollars étalée sur 20 ans. Je sais qu'avec des usages de ce genre actuellement, nous pouvons obtenir $200 à $300 l'acre par an de terres dites incultes et ainsi l'Ontario pourrait redevenir une excellente région forestière et agricole.

Une proportion de 60 p. 100 des terres défrichées en Ontario sont retombées en friche. Plantons-y des arbres appropriés et nous réaliserons des profits. Tout en faisant des profits, nous aiderons une foule de gens dans le monde entier. Qu'une ménagère ait un plancher en bois à balayer au lieu d'un plancher en ciment, qu'un écolier ait du papier pour écrire à l'école ou que le travailleur ait ses bleus devant lui au lieu d'avoir à parcourir un quart de mille chaque fois qu'il veut régler une machine, cela suffit pour nous réjouir. Non seulement nous réalisons ainsi des profits, mais nous venons en aide à nos semblables.

M. Roberts: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de son discours. J'ai commencé à m'intéresser aux questions forestières quand j'étais adjoint de l'honorable Maurice Sauvé. J'ai tenté de certaines façons de poursuivre le travail qu'il avait accompli à l'époque dont le député a parlé.

Le député a signalé l'importance des relations avec la Chine dans le domaine forestier. Je me demande s'il savait que je me suis rendu en Chine discuter de questions forestières avec le gouvernement chinois. Dans environ un mois, je recevrai la visite du ministre des Forêts de la Chine et nous pourrons poursuivre ces discussions.

M. Hamilton (Qu'appelle-Moose Mountain): Oui.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la Chambre n'a jamais connu de jour si important pour les forêts. On croirait presque que c'est le gouvernement qui a soufflé au député de Prince George-Peace River (M. Oberle) l'idée de cette journée des forêts, puisqu'elle nous fournit l'occasion rêvée d'énumérer les réalisations du ministre de l'Environnement (M. Roberts). Il laissera le nom, je puis vous l'assurer, du meilleur défenseur des forêts que la Chambre ait jamais connu.

J'ai l'agréable devoir de vous parler de la pierre angulaire de la stratégie forestière gouvernementale, qui est la reconstitution des forêts, puis de vous faire voir la façon dont elle est réalisée d'un océan à l'autre. Mais je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre que le gouvernement a dépensé plus de un milliard de dollars pour les forêts canadiennes au cours des deux dernières années. Ce n'est pas là de la négligence, monsieur le Président. Bien au contraire. Ce milliard, c'est un effort majeur pour la reconstitution des forêts, pour l'utilisation rationnelle et l'économie de nos forêts qui sont le principal atout naturel du Canada.

Permettez-moi de vous rappeler tout d'abord que la question la plus importante qui se pose au secteur forestier, c'est l'approvisionnement de bois sur pied. Des pénuries locales de bois compétitif se sont manifestées dans toutes les provinces. Autrefois, la coutume était de sabrer dans la forêt vierge en laissant à la nature le soin du reboisement. En réalité nous avons abattu nos forêts vierges sans penser suffisamment au reboisement pour l'avenir. L'exploitation forestière a abordé une étape critique de transition, la spoliation devant céder la place à une exploitation systématique suivie de reboisement.

En maints endroits, on voit maintenant venir la fin des billes de conifères de première qualité, et les stocks de grosses grumes de feuillus de qualité supérieure sont en grande partie épuisés. Des pénuries de bois de pâte commencent à se manifester d'un bout à l'autre du pays. Il n'y a qu'une fraction de nos forêts qui est exploitée en vue d'un rendement constant, même aujourd'hui. Dans la plupart des cas, la ressource bois n'est renouvelable, rapidement et en quantité suffisante, que si on intervient immédiatement après la coupe ou le désastre naturel.

Même en Colombie-Britannique on prévoit des pénuries. Elles ne pourront être évitées que par une amélioration considérable de la reconstitution forestière.

D'après les renseignements les plus sûrs, il n'y a que quatre provinces qui ont des réserves de conifères non engagées, et ces réserves sont en grande partie inexploitables économiquement en raison des coûts élevés qui résultent de leur éloignement, de leur faible densité à l'hectare, etc. Deux provinces semblent être à peu près en équilibre. Les quatre autres sont en déficit.

Un autre aspect important de la question des approvisionnements de bois d'œuvre c'est que les moyennes établies pour telle ou telle grande région tendent souvent à masquer de graves problèmes locaux. Par exemple, un excédent de sapin à pâte de qualité inférieure n'est d'aucune utilité dans une scierie conçue pour débiter de grosses grumes de pin et d'épinette. Et acheminer du bois d'œuvre d'une région excédentaire vers une région déficitaire peut s'avérer trop coûteux, même si les normes sont exactement les mêmes.

La situation pour ce qui est des bois durs contraste vivement avec celle des bois tendres que l'on vient de décrire. Il y a un excédent important de bois durs, un quart seulement de la coupe permise étant faite à l'heure actuelle. Mais le potentiel d'expansion des bois durs se limite presque exclusivement aux bois du genre peuplier et tremble.

Les essences les plus précieuses de bois durs, soit l'érable, le frêne, le merisier et le noyer ont été malencontreusement surexploitées. Le Canada importe maintenant des billes, du sciage et du contre-plaqué de bois dur pour l'industrie de l'ébénisterie entre autres. Ces essences précieuses de bois dur couvrent en majorité des terres privées des Maritimes et du sud du Québec et de l'Ontario. Encore aujourd'hui, il ne se fait pratiquement pas de reboisement sérieux dans la plupart des forêts de bois durs, sur les terres tant publiques que privées. La gestion des ressources de bois durs accuse un retard d'au moins une décennie sur celle des bois tendres.

D'aucuns taxeront d'exagération cette description des réserves de bois du Canada, mais elle est bien conforme à la réalité, selon les recherches effectuées récemment dans différentes provinces. D'autres y verront une note de pessimisme et de désespoir que je n'ai cependant pas voulu y mettre.

Il est possible de stabiliser l'industrie et, bien sûr, de la remettre sur la voie de l'expansion, pourvu que l'on comprenne et qu'on veuille relever le défi de la foresterie. Il faut maintenant mettre nos experts à l'œuvre et engager les ressources financières nécessaires.

Avant de décrire les travaux en cours, je voudrais vous rappeler ce que nous entendons par «renouvellement de la forêt». Il s'agit d'abord de reconstituer promptement la forêt après la coupe ou les pertes naturelles causées par le feu ou les insectes. Ensuite, il faut améliorer les peuplements de bois d'œuvre, à la suite du reboisement, par l'espacement, l'éclaircissement avant exploitation, l'enlèvement des broussailles et de toute autre végétation nuisible et la fertilisation.

Comment le renouvellement de la forêt s'insère-t-il à l'intérieur de la gestion intensive de la forêt? L'exploitation intensive englobe tous les travaux mentionnés de même que des inventaires, la coupe, la protection contre le feu, les insectes et les maladies, la planification, les voies d'accès et l'administration.

Grâce au renouvellement de la forêt, on peut produire du bois de meilleure qualité en moins de temps. De plus, les coûts de coupe et de manutention peuvent être réduits dans la mesure où les méthodes d'exploitation intensive sont appliqués dans des forêts situées près des usines de transformation et sur des terrains peu accidentés. A long terme, le renouvellement présente de nombreux avantages dont des volumes plus élevés par hectare, des arbres de dimension plus uniforme à maturité, moins de dépérissement, de gaspillage et de destruction. Ainsi, les coûts du bois livré baisseront et nos prix seront plus concurrentiels sur les marchés d'exportation.

Il est souvent possible d'augmenter la production de bois en accélérant la gestion. On peut même obtenir certains résultats avant que les nouveaux arbres parviennent à maturité. S'il reste un nombre suffisant d'arbres à maturité dans une zone d'exploitation les méthodes intensives permettent «l'effet de la coupe permise». Cela signifie simplement que plus on fait pousser d'arbres, plus on peut en couper. Malheureusement, il arrive que les arbres à maturité soient si rares dans une zone donnée qu'il est impossible d'augmenter la coupe annuelle pendant deux ou trois décennies. Dans ces cas, le renouvellement de la forêt est axé sur la survivance plutôt que sur l'expansion de l'industrie.

En règle générale, toutefois, le renouvellement de la forêt réserve des gains importants. D'après des expériences effectuées au Canada et dans d'autres pays septentrionaux, le volume des arbres de coupe peut augmenter d'au moins 50 p. 100. De plus, l'exploitation de ressources situées tout près ou de peuplements éloignés peut apporter d'autres avantages comme la réduction du coût du bois et une meilleure qualité.

• (1250)

Avant que l'on ne décide de reculer les limites de la zone forestière exploitée, il serait sage d'en considérer les coûts, publics et privés, puis de voir quelles dépenses exigerait une gestion plus intensive des terres situées à proximité des scieries et des papeteries. Le coût élevé de l'énergie et du transport exige que nous fassions cet examen des coûts et avantages.

Les dépenses actuelles des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie pour le renouvellement des forêts sont estimées à environ 300 millions de dollars par année. Des renseignements récents des provinces montrent qu'il faudra dépenser 100 millions de plus simplement pour maintenir le niveau actuel des récoltes. Si nous voulons l'augmenter, pour suivre la progression de la demande et saisir les occasions de développement économique, on estime que toutes les parties en cause devront dépenser un total de 650 millions par année. Ce chiffre tient compte d'un programme régulier de reboisement de 200,000 à 500,000 hectares de forêts, exploitées, avec des plans supérieurs du point de vue génétique, et d'une augmentation des travaux sylvicoles, tels que la destruction des espèces concurrentes, l'éclaircie et la fertilisation de 100,000 à 400,000 hectares par année.

De plus, il faudra un programme spécial pour les terres forestières actuellement incultes. On a mentionné ce programme comme un projet à moyen terme où l'initiative fédérale serait bien accueillie par les provinces et l'industrie. La restauration de quelque 100,000 hectares par année, pendant une décennie, remettrait en production une bonne partie de ces

terres négligées qui sont adjacentes à des scieries ou des papeteries. Le coût de reboisement des terres exploitées chaque année et des terres actuellement négligées est estimé à 650 millions de dollars par année, en dollars de 1982.

Bien entendu, une meilleure gestion forestière coûtera davantage. Par contre, les avantages que l'on peut tirer d'une augmentation de la production de bois d'œuvre, du fait de l'augmentation prévue du revenu réel et de la valeur ajoutée, pourraient produire les dividendes suivants pour l'économie canadienne. Les possibilités d'emplois seraient de 75,000 à 100,000 personnes par année pour l'exploitation et le renouvellement des forêts et la transformation des produits; les ventes passeraient à 22 milliards de dollars, soit le double de la valeur actuelle; les exportations à 12 milliards de dollars, le double également de la valeur actuelle; il y aurait des avantages proportionnels dans le secteur des services et du matériel forestiers. Il ne faut pas oublier non plus des augmentations des recettes fiscales de l'ordre de 1 milliard de dollars.

La question des recettes nettes mérite qu'on s'y attarde. Une industrie florissante et riche en ressources créerait pour les niveaux supérieurs de gouvernement des recettes additionnelles beaucoup plus considérables que les dépenses engagées dans le secteur forestier. En revanche, si nous laissons péricliter la foresterie, il en résultera rapidement un chaos économique généralisé et nous aurons à payer les pots cassés. L'impact régional de la stratégie se ferait sentir partout, car c'est un secteur très important. Dans les provinces maritimes, la première conséquence serait la stabilisation de l'approvisionnement de bois de l'industrie actuelle. Avec le temps, le rendement plus élevé se traduirait par la production accrue des usines. Il serait possible d'augmenter la production beaucoup plus tôt dans certaines régions du Québec et du nord de l'Ontario, surtout à la tête des Lacs où la plupart des terres fortières productives n'ont pas été réensemencées. Le développement de la technologie de l'utilisation du peuplier serait un atout pour les provinces des Prairies. Cependant, la Colombie-Britannique, qui produit actuellement la moitié du bois d'œuvre canadien, y gagnerait probablement le plus à longue échéance.

Se fondant sur les dispositions de la loi constitutionnelle de 1867, certaines personnes pourraient soutenir que le gouvernement fédéral n'a rien à voir avec le reboisement. N'empêche qu'une étude historique des activités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier témoigne d'un engagement de longue date envers les ressources forestières et le secteur manufacturier qui en dépend. Les retombées découlent manifestement des responsabilités et des priorités fédérales, entre autres la croissance stable de l'emploi, les gains de devises étrangères, le développement économique régional et la qualité de l'environnement.

L'ampleur du financement varie d'une province à l'autre. Traditionnellement, les services forestiers des provinces ont concentré leurs efforts sur la sylviculture et la protection des forêts, tandis que le gouvernement fédéral s'est occupé de la sylviculture, au moyen d'ententes sur le partage des coûts, et de la recherche forestière. Le secteur privé s'est intéressé surtout aux domaines liés à la production du bois d'œuvre comme les approvisionnements, les épures et les routes, et il s'est moins soucié de la regénération et de la protection forestières.

A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux engagent la majorité des dépenses pour reboiser leurs terres de la Couronne, soit en payant directement aux industriels les travaux qu'ils leur font exécuter aux termes d'accords sur le mode d'occupation, ou en les payant indirectement en vertu d'un régime compensateur de droits de coupe. Depuis dix ans les droits de coupe augmentent sensiblement. C'est ainsi que dernièrement, le Québec a annoncé une augmentation annuelle de 130 p. 100 de ses droits de coupe. D'autres provinces les ont également relevés ou s'apprêtent à le faire. Ces décisions s'expliquent par la recherche de rentrées accrues ou encore par la nécessité de financer de nouveaux programmes de reboisement.

Si l'on en juge par ce qui s'est passé dernièrement dans plusieurs provinces, on prévoit qu'au cours des dix prochaines années, l'entreprise privée participera activement aux programmes de reboisement. A Terre-Neuve, par exemple, deux grandes sociétés assument maintenant près de la moitié des frais. Elles dépenseront chaque année 4 millions sur les terres de la Couronne, alors qu'elles en dépensaient moins de un demi-million il y a deux ans. Le Nouveau-Brunswick a voté une mesure qui impose des exigences rigoureuses aux propriétaires fonciers en ce qui concerne la mise en valeur intensive du terrain. Pour sa part la Saskatchewan cherche des moyens d'accroître les responsabilités et des entreprises privées et des sociétés de la Couronne quant au reboisement. Le Québec s'apprête à imposer aux entreprises la moitié des frais de reboisement.

Selon un des principes définis dans l'étude intitulée «Forestry Imperatives for Canada», principe auquel souscrit le gouvernement fédéral, les charges financières nécessaires à la gestion des richesses naturelles devraient être proportionnelles aux bénéfices. Le Conseil canadien des ministres des richesses naturelles qui représente le point de vue des provinces et du gouvernement fédéral, est également en faveur de ce principe.

Un autre principe fondamental est également en cause. La participation fédérale est absolument essentielle à l'utilisation et à la conservation prudentes des richesses naturelles. Dans une très large mesure, depuis 1945, la gestion des forêts a été le fait de programmes conjoints. Beaucoup se rappellent sans doute que l'ancienne loi canadienne sur les forêts assurait une aide financière fédérale aux provinces. C'était avant l'époque des ententes cadres de développement et des ententes auxiliaires relatives aux forêts parrainées par le MEER. Les nouveaux accords relatifs au reboisement comme l'illustre l'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse au cours de l'été de 1982, seront également fondés sur la participation fédérale. Un nouvel accord sera mis en œuvre sous peu dans l'Île du Prince-Édouard et des négociations se poursuivent dans toutes les autres provinces. L'objectif du gouvernement est de conclure des accords avec les dix provinces dans le courant de l'année.

En somme, la tâche à accomplir est immense. Le gouvernement fédéral, les provinces ainsi que l'entreprise privée comprenent parfaitement la nature et l'envergure de la tâche. Il reste maintenant à pourvoir le Service canadien des forêts des ressources nécessaires pour lui permettre d'être le chef de file dans le domaine forestier.

Article 21 du Règlement

L'industrie forestière traverse une période de transition passant d'une période d'exploitation à une autre de gestion rationnelle. Cependant, pour nous assurer que cette industrie soit en mesure de répondre aux besoins et aux exigences de l'activité économique il faut insister sur la gestion forestière. Par exemple, tout indique que l'activité présente dans le domaine du reboisement, l'aspect le plus important de la gestion forestière, n'est pas suffisante pour assurer nos besoins futurs.

Enfin, le climat de collaboration n'a jamais été aussi propice. J'espère que tous les partis représentés à la Chambre s'associeront au gouvernement pour défendre la cause du renouvellement des forêts.

M. le vice-président: La parole est au député d'Esquimalt-Saanich.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Puis-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE CONSERVER LA TERRE ARABLE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, nous ne pouvons nous permettre d'épuiser nos ressources naturelles si essentielles parce qu'il y a interdépendance inéluctable entre production énergétique et ressources agricoles dans le monde et au Canada. Comme il y a de moins en moins de terres arables, il faut absolument faire quelque chose immédiatement pour freiner cette tendance. Seulement 13 p. 100 de toutes nos terres sont cultivables, mais la superficie de ces terres ne cesse de diminuer à cause de l'érosion. Du fait de la dégradation des sols, il faut constamment les fertiliser au moyen d'engrais fossiles ou d'autres afin de rétablir leur rendement.

Selon des spécialistes américains dans le domaine de l'érosion des sols, il faut environ cinq gallons en équivalent de combustible pour compenser l'effet de l'érosion sur la productivité des terres cultivées. On estime qu'il y a 281 millions d'acres de terres cultivées au Canada, ce qui représente 1.4 milliard de gallons d'équivalent en combustible d'utilisés chaque année pour compenser les pertes subies l'année précédente. Cela représente 40 millions de barils de pétrole par année ou environ 30 p. 100 de nos importations de pétrole. L'érosion coûte environ 368 millions de dollars au Canada par an. Dans l'ensemble les pertes subies à cause de l'érosion équivalent à une baisse de plus de 71,000 tonnes de la production annuelle de blé. Voilà qui montre combien ce problème est grave et quelles en sont les conséquences pour l'avenir sur le plan de notre production et de nos réserves énergétiques.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FONDS POUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES—CONDAMNATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, nous n'avons rien appris de nouveau au sujet du Fonds pour le progrès économique des autochtones, ce stratagème par lequel le gouvernement espère transformer les autochtones en libéraux bon poil, depuis qu'un document du cabinet a été rendu public à la Chambre la semaine dernière. Ce document, vous le savez, renfermait une mise en garde: l'argent du fonds n'était pas destiné aux personnes qui en ont besoin et ne devait pas alimenter des services sociaux comme le logement. Il précisait en outre que les administrateurs dudit fonds devaient compter des autochtones d'allégeance libérale, et non pas des représentants d'associations autochtones présentant un caractère politique. Il proposait enfin de créer une nouvelle catégorie d'autochtones, soit celle des entrepreneurs urbains d'allégeance libérale.

Lorsqu'il a été question de ce document pour la première fois, le premier ministre (M. Trudeau) a prétendu qu'il s'agissait vraisemblablement d'un faux, mais lorsque nous avons voulu le déposer à la Chambre, les députés libéraux s'y sont opposés. Nous aimerions penser que ledit fonds existe. Dieu sait jusqu'à quel point les autochtones ont besoin et méritent que le gouvernement fédéral s'intéresse à eux, mais ils ne pensaient sûrement pas à ce stratagème sournois que le gouvernement a mis en œuvre pour les convaincre d'adhérer à la doctrine libérale.

Au lieu de dresser la liste des circonscriptions où le poids des votes autochtones pourrait être déterminant, pourquoi le gouvernement ne dresse-t-il pas celle des programmes utiles et humanitaires qu'il pourrait mettre en œuvre au moyen de ce fonds? Nous avons besoin d'un nouveau programme spécial de relance pour remettre nos relations avec les autochtones du Canada dans la bonne voie de la justice et de l'honneur.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EMPLOI

L'OBLIGATION POUR LE GOUVERNEMENT D'ADOPTER DES POLITIQUES ADÉQUATES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, samedi plus de 15,000 manifestants ont défilé dans les rues de Montréal afin de sensibiliser les gouvernements au problème du chômage, et il y avait une manifestation ici aujourd'hui. Ces manifestants revendiquaient le droit à un travail stable, des politiques visant à non seulement maintenir les emplois déjà existants, mais favorisant également le plein emploi tel que stipulé dans la Charte des droits des Nations Unies. De plus, le gouvernement fédéral doit adopter des politiques qui stimulent l'économie, qui répondent aux besoins de la population, qui assurent une plus grande indépendance économique, qui entraîneront une réforme de la fiscalité visant à taxer les plus riches et les grandes sociétés, et qui élaboreront enfin une stratégie industrielle visant à reconnaître le droit au travail. Il nous faut aussi combattre par des mesures concrètes les inégalités sociales qui n'ont cessé de s'accroître au cours des derniers 20 ans. Ces demandes précises et concrètes provenant des Canadiens, partout au Canada, de Montréal, de Regina, de Toronto, le Saskatoon, s'adressent au gouvernement fédéral. C'est à ce dernier d'agir.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ADJUDICATION DES CONTRATS D'ARCHITECTURE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, les architectes, les ingénieurs et les avocats qui ont achevé leurs études et se sont conformés aux règlements de leurs organismes spéciaux de réglementation, méritent une certaine considération du fait qu'ils exercent leur profession dans leur localité d'origine, et ils sont en droit de bénéficier de l'aide des divers paliers de gouvernement. Deux éminents architectes de ma circonscription, qui disposent d'excellentes qualifications et d'une vaste expérience, estiment être victimes d'une certaine discrimination du fait qu'aux divers niveaux de gouvernement, on adjuge les contrats aux grandes sociétés d'architectes de préférence aux sociétés établies dans les petites localités.

La procédure employée au gouvernement fédéral veut que lorsqu'on décide de mettre en chantier un projet quelconque, un appel d'offres soit lancé en vue de choisir l'architecte auquel on confiera les travaux. Il en va de même au niveau des administrations provinciales et municipales. Cette espèce de concours est fondé sur un certain nombre de facteurs, notamment sur le type de plan qui est soumis, le nombre de projets exécutés précédemment, les moyens financiers dont disposent les architectes, ainsi que l'expérience de la société d'ingénieurs et d'architectes à laquelle ils sont rattachés. Il semblerait qu'un petit nombre de sociétés, généralement établies dans les grands centres, se sont constituées de grandes équipes qui réussissent à obtenir la majorité des contrats.

Cette pratique est injuste pour bon nombre de professionnels hautement qualifiés, mais établis dans de petites localités, et qui sont tout aussi compétents que leurs collègues travaillant pour les grosses boîtes. On devrait donc adjuger un plus grand nombre de contrats aux petites sociétés d'ingénieurs et d'architectes. De la sorte, le gouvernement injecterait des sommes plus importantes dans les petites localités où travaillent ces architectes et . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES VERSEMENTS AUX CHEMINS DE FER

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le projet de loi C-155 a ravivé le séparatisme en Alberta. Des centaines de loyaux Albertains se demandent maintenant si Ottawa traitera jamais leur province avec justice.

Le ministre des Transports (M. Pepin) a semé l'étonnement et la joie chez les Albertains quand il a annoncé que, conformément aux recommandations Gilson, il paierait la différence entre le tarif-marchandises et le tarif du Nid-de-Corbeau aux producteurs. L'espoir a rejailli dans tous les coins de la province. Les éleveurs de porcs et de bovins allaient enfin pouvoir établir leur industrie et chercher de nouveaux marchés. Mais les réjouissances ont été de courte durée. Le même ministre, honteux même d'affronter la Chambre, a annoncé des édifices du Parlement de l'autre côté de la rue qu'il avait changé d'idée, que la différence ne serait finalement pas versée aux producteurs, mais aux sociétés ferroviaires, ce qui condamnait alors les Albertains au rang de «porteurs d'eau» à l'avantage du Québec.

Selon la rumeur, le ministre voulait favoriser l'Ouest, mais le caucus des libéraux du Québec et le premier ministre (M. Trudeau), secondé par les ministres du Québec, l'ont forcé à se raviser. S'il en est bien ainsi, le ministre devrait démissionner plutôt que de demeurer la chose d'une province. Cette action a prouvé à l'ouest du Canada et au monde que les intérêts du Québec passent avant tout et que le reste du Canada doit se contenter des restes. M. Trudeau ne dirige pas le gouvernement du Canada; il est le chef d'un gouvernement du Québec et pour le Québec. Si le gouvernement libéral actuel est résolu à diviser le Canada, il prend le bon moyen pour arriver à ses fins. Je le préviens que les Albertains ne se laisseront pas traiter ainsi encore bien longtemps.

* * *

LES PÊCHES

LE SORT DES PÊCHEURS DES ÎLES DE LA MADELEINE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, non content de voir de nombreux pêcheurs de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick en chômage, le gouvernement libéral s'en prend maintenant aux Îles de la Madeleine.

Le conflit entre les gouvernements du Québec et du Canada sur l'octroi de permis à six navires de pêche appartenant à la société Madelipêche Incorporée ruine le gagne-pain de 500 familles dans les Îles de la Madeleine. Le ministre a déclaré à la Chambre la semaine dernière qu'il se préoccupait surtout de ne pas créer de précédent. Bien que cela puisse avoir quelque mérite à long terme, il s'agit dans l'immédiat de redonner du travail à ces pêcheurs et aux travailleurs à quai. Ils ont déjà

perdu le tiers de leur saison de pêche. Une telle perte est désastreuse dans une région aux prises avec de graves difficultés économiques.

• (1410)

Le ministre et son homologue québécois peuvent poursuivre leurs négociations à long terme, mais il est impératif qu'ils commencent par conclure un accord provisoire afin de permettre aux pêcheurs de reprendre leurs activités et à l'usine de rouvrir. Ce conflit oppose les deux gouvernements et devrait se régler dans les bureaux gouvernementaux, non au détriment des pêcheurs et de leur localité.

* * *

LES FINANCES

L'AMPLEUR DU DÉFICIT—ÉNUMÉRATION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Lalonde) ont le culot de prétendre que ce sont le déficit et les taux d'intérêt élevés de notre allié, les États-Unis, qui sont la cause de nos problèmes économiques, alors que notre déficit n'a jamais été aussi élevé et qu'il ne constitue rien d'autre qu'un impôt reporté que devront payer nos enfants.

Il faut réduire ce déficit. On peut facilement le faire si le gouvernement met fin à sa gabegie. Je veux parler, entre autres, des 245 millions de dollars qu'il gaspille pour annoncer ses services, des 350 millions de dollars versés au caucus libéral, des 4 milliards de dollars que nous doivent encore certains pays étrangers au titre de prêts qui sont en fait des subventions, des 454 millions qu'il dépense officiellement au titre du bilinguisme plus les montants que la Commission canadienne du lait a perdus au cours du premier trimestre de cette année, sans oublier les 2 milliards de dollars engloutis dans la CDIC, ce cadeau de roi du gouvernement à M. Maurice Strong et les 2.3 milliards gaspillés dans Canadair.

Il y a également les 700 millions de dollars consacrés à l'éléphant blanc qu'est l'aéroport de Mirabel, somme qui constitue à elle seule l'équivalent du prix de 800,000 billets aller-retour Saint-Jean, Terre-Neuve, Vancouver, Colombie-Britannique.

Ce n'est là que la pointe de l'iceberg et les Canadiens le sentent quand même passer. Ce n'est pas le gouvernement américain qui est coupable, mais bien notre gouvernement. Au lieu de critiquer les États-Unis, le ministre des Finances et le premier ministre pourraient s'inspirer de l'exemple de l'entreprise privée qui s'est occupée des préparatifs de la réunion au sommet de Williamsburg en Virginie, réunion qui a coûté dix fois moins que le sommet tenu au Canada, en 1982.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES VERSEMENTS TRIMESTRIELS FAITS PAR LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a quelques semaines, j'ai évoqué avec lui l'obligation pour les personnes âgées d'effectuer des versements trimestriels d'impôt. Le ministre avait alors laissé entendre qu'il pourrait adoucir cette politique afin de ne pas causer trop de tort aux personnes âgées dont le revenu, s'il est imposable, est tellement modique qu'il ne vaut pas la peine de les obliger à faire des paiements trimestriels.

Le ministre voudrait-il nous informer des mesures qu'il a prises à son ministère pour que ces vieillards, qui n'ont que très peu d'impôts à payer, ne soient plus forcés de le faire tous les trois mois à cause de la nouvelle politique ministérielle?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je pense que le député a des dispositions particulières pour deviner le contenu des discussions qui ont lieu au sein du ministère, puisque ce matin, justement, je posais de nouveau la question au sous-ministre de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national. Le député comprend très bien qu'il est extrêmement difficile de ne pas tenir compte de la loi telle qu'elle existe et des dispositions qu'elle prévoit. Ce que j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère, c'est d'examiner ces dispositions, ainsi que le nombre de personnes âgées qui se voient dans l'obligation d'effectuer des paiements trimestriels à cause des dispositions de la loi de l'impôt d'une part, et d'autre part, à cause de la forme de leurs revenus également. Nous sommes encore en train d'analyser et de recueillir ces données. A la lumière de cette étude, nous serons en mesure de prendre des décisions.

[*Traduction*]

LE PAIEMENT ANTICIPÉ DE L'IMPÔT SUR LE REVENU TIRÉ DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je connais les dispositions de la loi. Je n'incite pas le ministre à inviter les personnes âgées à enfreindre la loi. Je m'inquiète de son application injuste dans des circonstances qui ne le justifient tout simplement pas.

Si le ministre et ses fonctionnaires ont remis la question à l'étude, voudraient-ils s'intéresser à une situation qui est assez fréquente, celle des personnes âgées qui n'ont pour tout revenu, à part la sécurité de la vieillesse, que les intérêts des obligations d'épargne du Canada qui sont versées annuellement le 1er novembre? On demande à un grand nombre de personnes âgées qui touchent ce mince revenu supplémentaire de faire trois versements d'impôt trimestriels avant d'avoir pu toucher ces intérêts. Il n'y a pas de meilleurs patriotes que ces Canadiens. Le ministre veut-il s'engager à étudier attentivement cette situation lors de son examen ministériel?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je ne peux définitivement prendre des engagements formels qu'à l'égard du cas que vient de signaler le député, savoir une personne âgée qui touche des revenus, par exemple des obligations d'épargne du Canada qu'elle détient et lesquelles sont probablement ses revenus mis de côté pendant toute sa vie de travail. Nous porterons une attention particulière à ce genre de situations afin justement de ne pas imposer un fardeau injustement lourd aux personnes âgées qui ne touchent qu'une seule sorte de revenus, comme l'exemple que donne le député, personnes que l'on obligerait avant même qu'elles aient touché leurs revenus à payer leur impôt sous forme de versements trimestriels. Voilà le genre de situations

L'EMPLOI

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT PRENDRA D'AUTRES MESURES VISANT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre a sans doute lu les manchettes des journaux ce matin relatant les événements se rapportant à la grande marche de l'emploi. De plus, il a sûrement remarqué la manifestation de chômeurs à l'entrée de l'édifice parlementaire.

Plus de 20,000 personnes se sont réunies à Montréal au cours du week-end et des centaines d'autres, à Regina, Saskatoon et Toronto, et quelques centaines se présentent actuellement à l'entrée du parlement. Ces personnes, madame le Président, représentent le cri du cœur de plus de 1,500,000 chômeurs enregistrés et d'autant d'assistés sociaux qui vivent grâce à la maigre pitance provenant des programmes d'aide des gouvernements.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quand lui et son gouvernement vont finalement comprendre que l'heure est arrivée de s'occuper pleinement de ces trois millions de personnes, dont la majorité veut grandement participer activement à l'économie du Canada, et ce en travaillant, non en vivant aux frais de leurs copains, les travailleurs et travailleuses toujours employés?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, c'est une situation très grave et notre gouvernement a établi plusieurs programmes. Lors de la présentation du Budget, nous avons établi le Programme RELAIS représentant 750 millions de dollars pour les groupes qui ont épuisé les bénéfices provenant de l'assurance-chômage. Mon secrétaire parlementaire rencontrera les groupes de chômeurs cet après-midi en vue de continuer les discussions.

ON DEMANDE CE QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND FAIRE POUR LES JEUNES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Tout le monde sait que les programmes d'emplois mis sur pied par le gouvernement sont des programmes temporaires de création d'emplois temporaires, et qu'au bout du compte, très peu d'emplois permanents sont effectivement créés. Que le ministre mentionne le Programme RELAIS ou le programme d'emploi pour les étudiants, il sait pertinemment que ces programmes prendront fin un jour, dès la fin de l'été, par exemple. Il est aberrant et inacceptable que nous, Canadiens, investissions des milliards de dollars en ce qui a trait à l'éducation de nos jeunes pour constater que plus de 600,000 d'entre eux aujourd'hui sont en chômage et qu'il en existe autant qui bénéficient du bien-être social.

Le ministre peut-il dire ce que son gouvernement fera pour que ces jeunes Canadiens, pleins de dynamisme, aient plus de confiance en l'avenir, lequel semble, en ce moment, plutôt noir, nuageux et sans beaucoup d'espoir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, c'est étrange! Mes compatriotes, les députés, ainsi que le chef du parti progressiste conservateur rejettent tous les programmes relatifs à la création d'emploi. Évidemment, c'est le gouvernement qui les a établis.

Quant à nous, nous établissons des programmes de formation selon la loi nationale sur la formation professionnelle en consacrant des milliards de dollars pour la formation de la jeunesse au Canada.

LA POSSIBILITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ DE CRÉER DES EMPLOIS PERMANENTS ET PRODUCTIFS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre peut-il nous préciser s'il a autre chose dans ses poches que des programmes de création de petites «jobettes» qui ne durent que quelques semaines, autrement dit n'a-t-il pas l'imagination de faire en sorte, en collaboration avec son collègue du ministère des Finances, que le secteur privé puisse, lui, créer des emplois permanents et productifs qui permettront aux travailleurs et travailleuses sans emploi aujourd'hui de gagner leur vie demain avec dignité?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, malheureusement le député ne connaît pas les programmes nouveaux qu'on a annoncés dans le Budget. Par exemple, le Programme ACCÈS pour la jeunesse qui, en collaboration avec le secteur privé, créera du travail grâce à une subvention du gouvernement fédéral pour la jeunesse et pour le premier emploi obtenu une fois les cours formels terminés.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

LES SOINS MÉDICAUX

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER UNE NOUVELLE LOI SUR LA SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui vient de rencontrer son homologue albertain.

Le ministre se trouve maintenant dans l'obligation d'accepter les mesures unilatérales prises par le gouvernement de l'Alberta ou alors de priver complètement cette province de l'aide financière du gouvernement fédéral à compter du 1er octobre, ce qui risque d'entraîner une interruption des services et de créer un conflit fédéral-provincial, comportant lui aussi de gros risques. Néanmoins, elle a une troisième solution, plus positive que l'éloquence passive à laquelle nous avons eu droit jusqu'ici ou qu'une guerre totale contre l'Alberta, la seule option que lui offre la loi actuelle. Je lui propose de déposer à la Chambre une loi canadienne sur la santé qui permettra au gouvernement fédéral d'adopter une attitude plus souple à l'égard des provinces réfractaires, qui précisera et confirmera les cinq principes fondamentaux de l'assurance-maladie et qui constituera une option politique vraiment acceptable et plus positive à laquelle pourront se rallier tous les Canadiens en faveur de l'assurance-maladie. Quand va-t-elle déposer ce genre de loi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Dès que nous serons prêts, madame le Président, et je compte sur le député pour amener M. Larry Desjardin, ministre de la Santé du Manitoba à approuver officiellement une loi renforçant l'assurance-maladie. Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu de nombreux ministres provinciaux se prononcer contre le ticket modérateur et les autres frais

supplémentaires. A ma connaissance, ils n'ont pas exprimé clairement leur avis là-dessus. Les Canadiens attendent.

Ce qui s'est passé en Alberta nous a fait comprendre que même le ticket modérateur que les provinces imposent aux malades a des conséquences néfastes et, contrairement à ce qu'en pensent les ministres provinciaux, les gouvernements ne peuvent pas l'imposer pour la simple raison qu'ils ne fournissent pas à leurs citoyens les renseignements qui s'imposent. C'est ce que j'examine actuellement en ce qui concerne la future loi canadienne sur la santé, car je tiens à prévoir tout ce qui pourrait porter atteinte à l'assurance-maladie.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, combien de temps les Canadiens qui tiennent à préserver l'assurance-maladie vont-ils devoir attendre encore cette loi canadienne sur la santé? Le ministre attend toujours que quelqu'un d'autre fasse le premier pas. Elle attend que quelqu'un d'autre dise quelque chose. Nous en avons assez de ses vœux pieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Nous voulons qu'elle agisse, car la survie de l'assurance-maladie dépendra de ce qu'elle fera d'ici le 1er octobre. Par conséquent, je demande au ministre quand nous verrons enfin cette loi canadienne sur la santé? J'ai déjà posé la question le mois dernier, il y a deux mois ainsi qu'il y a trois mois, mais nous attendons toujours une réponse. Quand aurons-nous cette loi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Dès qu'elle sera prête, madame le Président. Le député a grand tort de penser que je suis la seule à pouvoir agir. Tous les Canadiens qui croient à l'assurance-maladie, et j'ai fait appel à eux, doivent collaborer avec moi et avec lui, s'il croit lui aussi à l'assurance-maladie, pour la sauver. Nous la sauverons. Nous conserverons ainsi le meilleur programme social de ces 25 dernières années. Nous le ferons, j'en suis certaine.

M. Blaikie: Agissez au lieu de parler.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'UTILISATION DE MUNITIONS CANADIENNES PAR LES GUÉRILLEROS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services. Nous avons appris en fin de semaine que des munitions de fabrication canadienne ont été livrées à des guérilleros de droite qui tentent de déséquilibrer et de renverser le gouvernement du Nicaragua. Ces munitions étaient destinées aux troupes de l'OTAN en Europe. Ce n'est pas la première fois que des armes canadiennes sont livrées à des forces auxquelles le gouvernement refuse une aide militaire.

Le ministre dira-t-il à la Chambre comment ces guérilleros ont obtenu ces munitions? Fera-t-il une déclaration pour souligner que cette situation va à l'encontre de la politique officielle? Fera-t-il un examen approfondi des garanties du gouvernement pour s'assurer que des armes canadiennes ne sont pas livrées à des groupes qui luttent pour supprimer les droits et les libertés démocratiques?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, la politique canadienne et la loi en ce qui concerne les exportations d'équipement militaire sont très bien connues. Aucune exportation d'équipement militaire ne peut être effectuée sans un permis spécial d'exportation émis par le gouvernement. Tout cela est étudié cas par cas. Pour chaque cas d'exportation un permis d'exportation doit avoir été émis. A la suite de l'article publié dans le journal *The New York Times* concernant la possibilité de l'existence de cartouches canadiennes au Nicaragua, nous avons fait une enquête au sein du ministère émettant les permis d'exportation. Aucun permis d'exportation d'armement ou d'équipement militaire n'a été émis à destination du Nicaragua, et de toute façon la loi l'interdirait, parce qu'on ne peut exporter des armements dans un pays où il existe un conflit. Depuis les 15 dernières années, nous avons vérifié: aucun permis d'exportation n'a été émis à destination du Nicaragua pour cet équipement-là. Nous avons vérifié le matériel décrit dans l'article du journal *The New York Times*, nous avons vérifié où il avait été exporté au cours des dix dernières années, et nous sommes en contact avec les gouvernements où nous avons exporté ce matériel militaire pour savoir s'il y aurait eu revente ou réexpédition de l'équipement. A l'heure actuelle je n'ai pas d'autres renseignements à fournir.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LE MANQUE D'EMPLOIS POUR LES DIPLÔMÉS EN TECHNOLOGIE TELIDON

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. A ma connaissance, le Loyalist College of Applied Arts and Technology, qui est situé en bordure de ma circonscription, est le seul établissement en Amérique du Nord à offrir un cours spécial de technologie Telidon. Le problème, c'est que ceux qui ont suivi ce cours n'arrivent pas à trouver de travail. Il n'y a pas d'emplois dans ce domaine. Nous essayons depuis mars dernier de convaincre le ministre de nous suggérer un moyen pratique de trouver du travail à ces jeunes qui se spécialisent dans un domaine technologique tout à fait nouveau où les emplois sont très rares.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député a bien raison de dire qu'il s'agit d'une nouvelle technologie. C'est d'ailleurs un secteur que nous avons maintenant confié à l'entreprise privée. Bien entendu, comme le gouvernement a aussi affecté 22 millions de dollars de fonds supplémentaires à ce programme cette année, nous comptons que le secteur privé va créer plus d'emplois dans ce domaine.

J'ajoute que les entreprises qui ont adopté la technologie Telidon ont déjà créé bon nombre d'emplois, pour la bonne raison que le gouvernement a confié cette technologie à l'entreprise privée. Il y a notamment des sociétés qui fournissent des services d'information, comme Informart, et plusieurs sociétés qui fabriquent les machines, par exemple AEL Microtel dans la région du Pacifique et Norpak ici même. En outre, la semaine dernière encore, Informart a réussi à obtenir un contrat avec le *Washington Post*. Elle a aussi conclu un marché récemment avec Mitsui et il semble qu'elle pourra obtenir des débouchés sur le marché japonais. Je pense donc qu'il y aura de plus en plus de possibilités d'emploi dans ce secteur à l'avenir.

LA NATURE DES EMPLOIS OFFERTS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre. S'il possède déjà tous ces renseignements, je lui saurais gré de nous les communiquer par écrit, car nous les avons demandés à son cabinet il y a déjà quelque temps. Le ministre peut-il me dire aussi si les emplois en question ont trait à la mise au point de la technologie elle-même ou à la préparation des pages et à l'application de la technologie, puisque le cours offert porte plutôt là-dessus?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, je serai ravi de donner plus de détails au député. Je lui signale cependant que les renseignements que je viens de lui fournir figurent déjà dans divers communiqués publiés par mon cabinet et remis à tous les députés.

M. Ellis: Personne ne les lit.

* * *

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE LA ROUTE DE L'ALASKA—LA DATE DE LA FIN DES TRAVAUX

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Celui-ci croit-il toujours que la date cible de 1989 est réaliste en ce qui a trait au gazoduc de l'Alaska, et peut-il nous donner l'assurance que la construction commencera en 1984?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question vendredi. Je crois que nous avons respecté notre part de l'engagement. Nous avons adopté la loi nécessaire et nous avons construit un important tronçon du gazoduc en territoire canadien.

• (1430)

Évidemment, les Américains n'ont pas encore réussi à résoudre les problèmes que posent la commercialisation de leur gaz d'Alaska ou le financement de l'entreprise. Tant qu'ils n'auront pas mis la dernière main à leur partie du projet, je ne peux rien faire pour les forcer à entreprendre quoi que ce soit. Nous avons fait ce que nous avions à faire; nous avons très vite abattu notre propre besogne. C'est maintenant aux Américains de faire leur part.

M. Malone: Le ministre sait qu'il n'a pas répondu à cette question vendredi. Il s'agissait d'une question bien différente sur le même sujet.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, comment diable le ministre peut-il se permettre de dire que la date cible de 1989 sera respectée, alors que, en fait, il faudra cinq ans pour construire l'usine de traitement sur le versant septentrional? Si nous ne commençons pas l'an prochain, on n'atteindra pas cet objectif. Compte tenu de cela, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi M. Mitchell Sharp et la Commission du pipeline du Nord se sont vu attribuer un budget de plus de cinq millions de dollars, alors qu'il ne reste aucun espoir que le gouvernement mette jamais le projet à exécution? Au moment même où il y a tant de chômeurs au Canada, à quoi sert cette étude coûteuse entreprise pour accommoder cette quarantaine de personnes là-bas en face de la Colline?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, pour ce qui concerne le président de l'Administration du pipe-line je tiens à informer le député qu'il ne travaille plus qu'à temps partiel. Quant au principal problème, j'ai déjà dit ce que j'en pensais. Si je venais de l'Alberta, où se trouvent d'énormes excédents de gaz, je n'aurais peut-être aucun intérêt à veiller à ce que le gazoduc soit très vite construit. En effet, le jour où le gaz américain de l'Alaska atteindra le marché américain, le gaz albertain en deviendra d'autant moins compétitif.

* * *

L'INDUSTRIE

LE CONTRAT DE LA GENERAL ELECTRIC DU CANADA AVEC UNE FIRME DE PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le 12 mai 1983, le chef de l'opposition a posé la question suivante au ministre de l'Industrie et du Commerce:

Le gouvernement a-t-il approuvé un contrat de TED de cinq ans avec la firme General Electric de Peterborough pour un montant de 12.5 millions de dollars qui permettrait de créer 2,000 emplois nouveaux? Ces 2,000 emplois sont-ils répartis sur la période de cinq ans ou s'agit-il de 2,000 emplois pendant chaque année de contrat approuvé?

Le secrétaire parlementaire a tout de suite répondu ce qui suit:

Alors dès demain, on pourra donner une réponse officielle au leader de l'opposition sur ce sujet.

Cela c'était il y a 17 ou 18 jours, et je me demande si le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait répondre aujourd'hui.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai lu le communiqué que le député a diffusé dans sa circonscription à la suite de la question posée par le chef de l'opposition au secrétaire parlementaire. Les renseignements contenus dans ce communiqué du député étaient inexacts.

M. Domm: Ces renseignements provenaient du document publié par le ministre lui-même le 11 mai, et qui disait:

Nouveaux groupes alternateurs; 12.5 millions de TED pour de nouveaux groupes d'alternateurs. Sur les cinq ans de durée de ce marché, le projet devrait créer environ 2,000 emplois.

L'APPROBATION DU CONTRAT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Il est également déclaré dans son propre document ministériel que ce projet est approuvé. Est-ce qu'il l'est, oui ou non? Pourquoi y est-il dit également qu'il est nécessaire que le projet associé de Montréal démarre pour que celui de Peterborough soit annoncé, puisque d'après le document du ministre lui-même, ce dernier est déjà approuvé? Affirmez-vous que ce document n'est pas de vous?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme je n'ai pas l'habitude de piller les documents des autres, je tiens à dire au député que ce document n'est pas de moi. Il a été établi par quelqu'un de mon ministère. Quand mon nom figurera sur le document, le député sera le dernier à être mis au courant.

* * *

L'AGRICULTURE

LES OFFICES NATIONAUX DE COMMERCIALISATION—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans un discours qu'il a prononcé la semaine dernière devant les représentants de divers offices nationaux de commercialisation, le ministre a fait savoir qu'il envisageait de dissoudre certains d'entre eux à moins qu'il n'obtienne une meilleure collaboration des provinces ou des offices eux-mêmes. De toute évidence, cette déclaration a soulevé une vive inquiétude chez les agriculteurs qui écoulent leurs produits par l'intermédiaire de ces offices. J'aimerais que le ministre nous dise s'il faut le prendre au sérieux ou s'il bluffait.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député peut l'entendre comme il le veut, mais j'étais tout à fait sérieux.

M. Epp: Le ministre apprendra que je ne tiens pas à l'entendre plus qu'il ne faut.

L'INTENTION DU MINISTRE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, il est clair que de telles déclarations inquiètent beaucoup les agriculteurs qui ont fait des investissements en se fondant sur les directives et les conditions de commercialisation de leurs produits. Puis-je déduire de la dernière réponse du ministre qu'il n'a pas sérieusement l'intention de modifier notablement la façon dont ces produits sont commercialisés?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme le député le sait, les offices de commercialisation sont constitués des offices provinciaux qui acceptent de se regrouper en organisation nationale pour distribuer leurs produits. En tant que ministre responsable, devant le Parlement et le Canada, du fonctionnement de ces offices nationaux, je m'inquiète beaucoup de ce qui se passe dans certains d'entre eux. Ils semblent décidés à n'en faire qu'à leur guise. Il y a des querelles incessantes entre les différents membres d'un océan à l'autre. S'ils sont réellement fidèles aux intentions de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, il n'y aura aucun problème, ils se conformeront aux directives du Conseil de commercialisation des produits de ferme, l'organisme de supervision qui relève de moi. Si le député lit les comptes rendus de certaines réunions publiques, il constatera ce qu'ont dit certains des ministres provinciaux. Une plus grande collaboration, une volonté plus ferme de travailler en commun sont indispensables. Ils en sont parfaitement conscients eux-mêmes.

Je leur ai demandé depuis deux ans d'améliorer la situation. S'ils ne le font pas, je n'ai qu'une solution, c'est de faire proclamer un décret en conseil leur donnant avis que leur office sera fermé dans les 90 jours. En ce qui me concerne, il leur appartient d'agir. Je les ai suppliés de faire de façon convenable certaines choses—pas si difficiles après tout—que nous voulons et que le député souhaite certainement lui aussi.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES DE PATROUILLE—LA RÉPARTITION DES TRAVAUX ENTRE LES RÉGIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je pose ma question au ministre des Approvisionnements et Services. Je crois savoir que l'on rendra bientôt public le nom du soumissionnaire retenu dans le cadre du Programme de la frégate canadienne de patrouille. Il importe au plus haut point de choisir la meilleure frégate et de répartir aussi les retombées le mieux possible. Il semble que la répartition idéale soit la suivante: deux frégates dans la région de l'Atlantique, deux dans le centre du Canada et deux dans l'Ouest. Le ministre est-il prêt à promettre à la Chambre qu'il veillera à ce qu'il y ait une répartition régionale, quelle que soit la frégate choisie?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, la question de la répartition régionale est évidemment importante. Mais celle des fonds qui sont prévus pour ce contrat est primordiale. Nous allons choisir le meilleur navire qui se conformera le mieux aux critères objectifs dont j'ai déjà informé le député, mais nous sommes limités par l'enveloppe économique à l'intérieur de laquelle l'analyse et le choix éventuel doivent se faire.

M. Skelly: Cette réponse est totalement inacceptable pour les milliers d'employés des chantiers maritimes canadiens qui sont en chômage.

LA RÉPARTITION DES RETOMBÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, la répartition de deux frégates à chacun des trois chantiers assurerait 24 p. 100 des retombées à la région de l'Atlantique, 39 p. 100 au Québec, 24 p. 100 à l'Ontario et 13 p. 100 à la Colombie-Britannique. Le coût est l'un des facteurs à considérer dans l'ensemble des avantages pour les Canadiens. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si les chiffres sur la répartition des retombées sont exacts, s'il accepterait de réunir les entrepreneurs pour étudier une meilleure répartition régionale et si le gouvernement et lui promettent d'appuyer pareille répartition au lieu de faire construire toutes les frégates au même endroit, comme cela semble bien probable à l'heure actuelle?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, à cause de la nature de l'analyse et de la compétition serrée, d'ici à ce qu'une décision définitive soit prise, je ne serai pas en mesure de communiquer des informations comme celles que le député me demande. J'ai cependant entendu ses instances et ses arguments. Ce sont les mêmes que d'autres députés ont présentés. J'en prends bonne note.

* * *

• (1440)

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LES SONDAGES EFFECTUÉS AUPRÈS DES EMPLOYÉS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a quelques semaines le ministre de la Justice nous a informés au comité, mine de rien, que le gouvernement ne gouvernait pas à coup de sondages. Tout dernièrement, le ministère du Solliciteur général a commandé un sondage auprès des employés du Service correctionnel pour savoir s'ils étaient satisfaits de leur milieu de travail et de leurs conditions de travail. Pourrait-il me dire ce qui peut bien se passer au sein du service correctionnel qui oblige le gouvernement à déroger à sa politique qui n'est justement pas de gouverner à coup de sondages?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le gouvernement ne gouverne pas à coup de sondages. Je crois que mon collègue a eu tout à fait raison de dire que les sondages n'étaient pas le seul facteur dont il faille tenir compte lorsqu'on doit prendre des décisions. Le Service correctionnel du Canada est un organisme fort important puisqu'il emploie 10,000 personnes. Je tiens à ce que le député sache que je ne suis pas indifférent à leurs problèmes et à ce qu'ils pensent. Je tiens à ce que les dirigeants du service correctionnel n'interviennent pas dans le domaine des relations de travail sans prendre en considération notamment l'opinion des employés et celle aussi des contribuables.

LE RÔLE DE LA DIRECTION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire si les groupes de fonctionnaires qui s'occupent du service correctionnel ici à Ottawa ou dans les bureaux régionaux sont tellement éloignés des lieux de travail et des employés qu'ils sont incapables d'analyser les problèmes qui existent dans les milieux correctionnels?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, il existe beaucoup de personnes dans le service correctionnel qui ne sauraient effectuer une bonne analyse de ces problèmes sans enquête car il faut bien faire enquête pour savoir ce qui préoccupe 10,000 personnes. J'espère bien que le député voudra connaître les résultats de cette enquête, car le gouvernement, conformément à sa nouvelle politique, ne manquera pas d'en publier et les questions et les réponses une fois qu'elle sera terminée.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—LES VENTES PRÉVUES—LA POSITION D'UN CADRE DE LA SOCIÉTÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, qui doit répondre d'une foule d'entreprises dans le cadre du développement social. M. D. Hurley, principal vice-président de Canadair, qui a signalé au comité des finances que, selon une analyse de régression sur les ventes, 902 avions à réaction Challenger seraient vendus, travaille-t-il encore pour cette société? Si c'est le cas, pourquoi en est-il ainsi puisque le ministre, tout comme M. Hurley et tout le monde à société, savait qu'il était absolument impossible de vendre autant d'avions à réaction, d'autant plus que le ministre et certains de ses collègues ont pu consulter un document à ce propos présenté au cabinet au début d'octobre 1982?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, comme l'a indiqué le ministre responsable de la nouvelle corporation qui détient des actions de la Canadair, les fonctionnaires de la Corporation comparaîtront très bientôt devant un comité permanent de la Chambre, et je crois que ce sera l'occasion de poser ces questions pertinentes lors de l'étude en comité permanent des crédits de la Corporation de développement des investissements du Canada. Ce sera donc une excellente occasion pour le député d'interroger les fonctionnaires de la Corporation afin justement d'obtenir le genre de détails qu'il désire.

[*Traduction*]

LES ÉCHELLES DE TRAITEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre confirmera-t-il qu'au moins 11 employés de Canadair gagnent plus de $95,000 par année et que les 20 employés les plus importants de la société reçoivent un traitement annuel dépassant celui d'un ministre et même, en moyenne, celui du premier ministre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je n'ai malheureusement pas en main les statistiques sur le nombre d'employés par catégorie de salaires, et je ne crois pas que cela soit pertinent aux activités de la Société. La société Canadair, comme n'importe quelle autre société, paie ses employés suivant les compétences qu'elle doit obtenir et les exigences de ces compétences. Je crois que si le député a des préoccupations particulières quant aux taux des salaires payés par la Canadair, il aura justement l'occasion de poser des questions sur la politique salariale de la Société, lors des séances des comités qui auront lieu dès le début de juin.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LES REDEVANCES DE STATIONNEMENT POUR PETITS AVIONS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet des redevances de stationnement des avions à l'aéroport international de Vancouver. Je lui en ai déjà parlé. Ces redevances sont maintenant huit fois plus élevées qu'elles ne l'étaient il y a six ans, et une autre majoration est prévue ce mois-ci. Quelle est la politique du gouvernement au sujet du stationnement des petits avions à l'aéoport de Vancouver? Si elle vise à leur en interdire l'accès, pourquoi le gouvernement ne l'admet-il pas au lieu d'essayer de décourager les propriétaires en exigeant des redevances exorbitantes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, notre politique est d'essayer de rentrer dans nos frais, c'est évident. Mon collègue sera peut-être surpris d'apprendre que le rendement moyen du gouvernement dans le secteur de l'aviation générale varie de 5 à 10 p. 100, donc il faut faire quelque chose. La majoration des redevances au eu lieu soit avant, soit après l'imposition des limites des 6 et 5 p. 100; dans ce dernier cas, elles étaient conformes aux règles.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): A long terme, madame le Président, le gouvernement a-t-il l'intention d'interdire progressivement les petits avions à l'aéroport international de Vancouver?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président. Mon collègue de Vancouver sait que nous aménagerons des aéroports satellites autour des aéroports principaux afin d'y éliminer le surcroît de traffic. Simultanément, nous construirons ces aéroports satellites et nous majorerons les redevances de stationnement aux principaux aéroports, tout en essayant d'établir un juste équilibre.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA SOCIÉTÉ OTIS ELEVATOR—LE SUPPRESSION PROGRESSIVE DE CERTAINES ENTREPRISES PAR LA SOCIÉTÉ UNITED TECHNOLOGIES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, c'est au ministre de l'Industrie et du Commerce que je m'adresse. En 1979, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a autorisé la société United Technologies à se porter acquéreur de la société Otis Elevator, après que la première société eut pris maints engagements quant à l'avenir de la seconde. Or, depuis ce temps, la société United Technologies a complètement supprimé ou supprime progressivement sept entreprises différentes de la société Otis Elevator. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a-t-elle commencé à étudier les engagements que la société United Technologies avait pris? Le cas échéant, a-t-elle vérifié si la société United Technologies a bien maintenu les activités de la société Otis Elevator comme elle s'était engagée à le faire en 1979?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je n'étais pas au courant des détails que le député désire. Je vais les obtenir, après quoi je communiquerai avec lui. La direction générale de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui est chargée de la mise en application des accords procède continuellement à des vérifications pour s'assurer que les sociétés étrangères remplissent fidèlement leurs engagements. A cause de la récession qui sévit depuis deux ou trois ans, bien des sociétés n'ont pas pu assumer une bonne partie de leurs engagements. Une fois que je me serai renseigné, je communiquerai de nouveau avec le député.

LA NOTE DE SERVICE ENVOYÉE PAR LA SOCIÉTÉ—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Depuis un an, madame le Président, la société Otis Elevator a prévenu plus de 300 de ses employés qu'elle allait les mettre en disponibilité pour une période indéfinie, ce qui signifie en clair qu'elle ne les reprendra pas. Le ministre estime-t-il que c'est là une façon convenable de traiter des Canadiens? Qui plus est, j'aimerais lui lire en partie une note de service que ladite société a envoyée à ses distributeurs et à ses vendeurs:

> Nous insistons tout particulièrement pour qu'au moment de traiter avec vos clients des modalités de livraison, vous ne mentionniez jamais que la marchandise vient des États-Unis et ne parliez pas de l'usine de Bloomington. Dans l'esprit de nos clients, nous devons continuer de commander le matériel à notre fabrique de Hamilton, en Ontario.

Le ministre pourrait-il vérifier si cette société américaine cherche à mettre un terme aux engagements qu'elle a pris de fournir des emplois à nos travailleurs et de favoriser la croissance de la société Otis Elevator au lieu de la faire disparaître tout bonnement, ainsi qu'elle semble en voie de le faire?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Comme je l'ai dit au député, madame le Président, je vais vérifier ses allégations, après quoi je communiquerai avec lui.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RETARD DANS LA RATIFICATION DE L'ACCORD CONCLU AVEC L'ALLEMAGNE SUR LES PENSIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, avec votre permission, je voudrais soulever une question qui fait suite à celle que j'ai posée au ministre d'État chargé des Finances la semaine dernière au sujet de l'accord bilatéral que nous avons signé avec la République fédérale d'Allemagne en matière de la double imposition des pensions et au sujet d'autres questions. Le ministre s'était engagé à demander à ses services de déterrer les documents portant sur cet accord. Puisque la République fédérale d'Allemagne a ratifié cet accord il y a plus d'un an et demi, et que le Sénat a déjà adopté un projet de loi à ce sujet, qu'est-ce qui empêche cette mesure d'être déposée aux Communes?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je sais gré au député de sa question, car il me fournit ainsi la possibilité de lui annoncer que je lui ai répondu par écrit. Il devrait d'ailleurs déjà avoir en main le texte de cette réponse.

Le Sénat a effectivement apporté quelques modifications aux mesures législatives qui régissent cet accord. Ces modifications ont été sanctionnées par les légistes de la Couronne et il faudra les étudier à la Chambre des communes avant de pouvoir donner suite à l'accord dont a parlé le député. C'est ce que je lui explique d'ailleurs dans ma réponse. En acceptant que ces modifications soient examinées à la Chambre, les députés accéléreront la réalisation de l'objectif visé par notre collègue.

• (1450)

LA RÉTROACTIVITÉ DES MESURES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, puis-je demander au ministre s'il a consulté le président du Conseil du Trésor pour voir si ce dernier ne pourrait pas prendre l'initiative de présenter ce projet de loi à la Chambre? Je voudrais également savoir si, tel que prévu dans l'accord de 1981, les prestations devant être versées à ces milliers de Canadiens qui ont acquis des droits à une pension tandis qu'ils vivaient à l'étranger, seront rétroactives à 1978 et si ces paiements seront effectués au cours de cet exercice financier.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'ai communiqué copie de cette correspondence au président du Conseil privé qui est chargé du programme des travaux de la Chambre. Quant à la deuxième question, je ne suis pas en mesure pour le moment de donner de réponse définitive au député.

LE NORD CANADIEN

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Celui-ci sait très certainement que le député du Cochrane-Supérieur (M. Penner), député libéral et défenseur bien connu des politiques du gouvernement qui est aussi président du sous-comité parlementaire sur la Commission d'énergie du Nord canadien a accusé le gouvernement de faire preuve de mauvaise volonté ou de manque d'intérêt pour ne pas avoir fait connaître sa position sur les recommandations du rapport. Je donne ici l'occasion au ministre de se racheter et de nous dire quand il va réagir aux recommandations du rapport du sous-comité.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je le répète, nous verrons ce que nous pouvons faire en matière d'accroissement des subventions en faveur du Nord canadien lorsque le groupe de travail sur l'énergie auquel participent des représentants des gouvernements des territoires du Nord-Ouest et du Yukon aura terminé ses travaux et lorsque nous aurons analysé le rapport Penner pour voir quelles subventions nous pourrions accorder en plus de toutes celles qui sont déjà accordées pour réduire les dépenses en matière d'énergie dans le grand Nord, programme qui a été annoncé il y a six semaines, je le signale au député.

Le député semble sous-entendre que nous ne nous intéressons pas suffisamment au grand Nord. On me permettra de lui faire remarquer que le gouvernement fédéral a annoncé toute une série de programmes de plusieurs millions de dollars visant les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Le député n'est peut-être pas au courant, mais les habitants du grand Nord le sont certainement, madame le Président.

M. Nickerson: Madame le Président, nous sommes au courant de toutes les mesures annoncées comme ces 12 millions pour un bombardier à eau de Canadair dont personne ne veut. La dernière fois, quand j'ai posé ma question, on m'a répondu que je n'avais qu'à attendre jusqu'à janvier. La réponse du gouvernement se fait toujours attendre et je me demande même si nous pouvons espérer connaître sa réaction avant cinq mois.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ FOURNIE À PINE POINT MINES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur le prix de l'électricité à Pine Point Mines et s'adresse encore au ministre des Affaires indiennes. Dans un effort pour relancer l'exploitation de la mine, de nombreux organismes dont le CN, le syndicat et la fonderie ont apporté leur contribution, mais pas la Commission d'énergie du Nord canadien apparemment. Va-t-on accepter la demande en vue de ramener le prix de l'électricité au prix de revient réel et cesser de prélever la surtaxe de 20 p. 100, ou bien la mine va-t-elle être obligée de continuer à payer 20 p. 100 de plus que le coût réel de revient de la production d'électricité?

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, si le député avait commencé par me poser cette question, je lui aurais répondu tout de suite. La réponse est oui. Nous avons demandé à la Commission de procéder à certains aménagements pour la mine de Pine Point. Nous espérons que notre intervention sera aussi utile qu'à Cyprus Anvil, affaire dont le chef intérimaire de l'opposition est peut-être au courant.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRATIQUES D'EMBAUCHE DE CHERCHEURS SCIENTIFIQUES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Sait-il que les pratiques actuelles d'embauche du gouvernement fédéral pour les chercheurs scientifiques sont restrictives? En effet, alors que le gouvernement fédéral exige des universités qu'elles fassent de la publicité, ses services en revanche ne sont pas tenus d'annoncer les postes vacants de chercheurs scientifiques. Le ministre est-il au courant de cela et a-t-il songé à une solution pour y remédier?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette pratique dont parle le député de Bruce-Grey, mais je serai très heureux d'examiner le problème. J'aimerais avoir de plus amples renseignements. Peut-être le député serait-il en mesure de m'en fournir sur la publicité qu'il a vue. Cela me serait utile pour donner suite à sa question.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE BIOLOGIE DU CANADA

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le problème réside en fait dans le manque de publicité. Le gouvernement fédéral n'annonce pas ses postes vacants de chercheurs scientifiques. Je renverrai le ministre aux recommandations très précises et aux préoccupations que le Conseil de biologie du Canada a exprimées dans sa publication la plus récente. Le ministre en conclura sans doute qu'il faudrait effectivement cesser de faire deux poids deux mesures si l'on veut assurer les meilleures possibilités de recrutement aux organismes de recherche du gouvernement fédéral et les meilleurs débouchés aux scientifiques canadiens.

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je le répète, madame le Président, j'examinerai le problème. L'embauche des scientifiques par le gouvernement canadien se fait bien sûr par le truchement de la Commission de la Fonction publique, et j'examinerai donc le problème pour tâcher de découvrir si l'information que nous a donnée le député est juste.

L'ENVIRONNEMENT

L'ENTRETIEN DU PREMIER MINISTRE AVEC LE CHEF DE L'AGENCE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES ÉTATS-UNIS

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre revient tout juste des États-Unis où il s'est entretenu avec le nouveau chef de l'Agence de protection de l'environnement. Le ministre peut-il nous dire s'il a profité de ses entretiens pour aborder la question de l'infiltration dans le Niagara de résidus provenant de dépotoirs de produits toxiques?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Oui, madame le Président, j'ai été reçu vendredi matin par M. Ruckelshaus, le nouveau directeur de l'Agence de protection de l'environnement. L'objet de nos entretiens était de faire plus ample connaissance et de passer en revue les grandes préoccupations environnementales que partagent nos deux pays. Nous avons surtout discuté de pluies acides, de l'infiltration de produits toxiques dans les eaux du Niagara ainsi que des mesures que les deux pays pourraient prendre pour y remédier. Nos entretiens n'ont pas débouché sur des conclusions précises pas plus que nous n'avons établi d'échéancier. Nous avons surtout examiné d'une façon générale les moyens de résoudre ces problèmes et celui-là même qui fait l'objet de la question du député a été l'un des principaux que nous avons abordés.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LA PRÉSENTATION D'AMENDEMENTS

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quand il entend déposer les amendements relatifs au tarif du Nid-de-Corbeau.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Demain, madame le Président. Je ne pense pas cependant que les amendements soient effectivement déposés, ils seront plutôt communiqués au leader parlementaire de chaque parti.

* * *

L'INDUSTRIE

LES ALLOCATIONS ET LES SUBVENTIONS—ON DEMANDE DE RÉPONDRE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et fait suite à la question que lui a posée mon collègue de Peterborough au sujet du mystère qui entoure ce document dérobé que l'on a trouvé gentiment placé dans une enveloppe brune. Le ministre a certainement pris connaissance de la question nº 4918 inscrite au *Feuilleton* le 16 mai, et qui énumère . . .

Une voix: A quelle page?

M. Nielsen: A la page 193 du *Feuilleton* de cette année. Dans le cadre de cette question, je nomme près de 200 projets ainsi que le montant des sommes prévues pour chacun d'entre eux par le gouvernement fédéral. Cela prendrait à peine dix minutes à un adjoint du ministre pour vérifier que la liste des projets en question et les sommes indiquées émanent du document dérobé. Je voudrais demander au ministre de faire procéder à cette vérification afin que l'on réponde à la question demain ou après-demain au plus tard, étant donné que cette vérification n'est pas bien compliquée.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, mon ministère identifie des projets auxquels le gouvernement fédéral va peut-être participer de façon permanente, mais mon expérience dans le secteur privé ainsi que dans l'administration municipale et fédérale, m'a appris que plus on est discret à propos des investissements de cette nature, plus les projets ont de chances d'aboutir. En général, toute indiscrétion de la sorte peut compromettre l'avenir de projets que pourrait entreprendre le secteur privé.

L'INFORMATION DES DÉPUTÉS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Il est manifeste que les projets ont été autorisés, car le montant prévu pour chacun d'eux est extrêmement précis. Il s'avère par ailleurs que j'avais raison il y a deux semaines lorsque j'ai signalé que le gouvernement canadien participerait à la fabrication du A-320, comme on l'a annoncé lors du Salon de l'aviation de Paris, et comme l'a confirmé le président Reagan. Face à cette situation, le ministre ne pense-t-il pas que la Chambre devrait être d'abord informée par les ministres au lieu de l'être par le président des États-Unis ou à l'occasion du Salon de l'aviation de Paris?

• (1500)

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je vais répéter ce que je viens de dire. On révise constamment les documents relatifs à l'éventuelle participation fédérale à tel ou tel projet. Dans le cas du document dont parle le député, nous avons des addenda au sujet de projets industriels que je me ferai un plaisir de lui faire parvenir.

Le député ne rend service à aucun de ses collègues en parlant de projets pour lesquels aucune décision définitive n'a encore été prise.

Dépôt de rapports

[*Français*]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

Mme le Président: J'ai le devoir, conformément à l'article 19 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada, 1970, de déposer sur le Bureau une copie authentique du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

En conformité des dispositions de l'article 46.(4) du Règlement, ce rapport est réputé déféré en permanence au Comité permanent des privilèges et élections.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MENACE DE GRÈVE DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST—RECTIFICATION D'UNE RÉPONSE PAR M. AXWORTHY

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'aurais un rappel au Règlement à faire. Jeudi dernier, le député de Végréville (M. Mazankowski) est intervenu pour signaler que j'avais peut-être fait par inadvertance une affirmation erronée le 25 mai. J'ai vérifié au compte rendu dès mon retour de la côte ouest, et j'ai constaté qu'il disait vrai.

Si on veut bien me le permettre, je voudrais rectifier la déclaration que j'ai faite le 25 mai, comme en fait foi le hansard à la page 25693. J'ai en effet dit, à propos d'un conflit de travail sur la côte ouest, qu'on avait procédé à un vote de grève mais que les syndiqués n'avaient pas donné leur autorisation définitive. Ce devrait être le contraire: les syndiqués ont donné leur autorisation mais il n'y a pas eu vote de grève.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DES 19E ET 20E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer les 19e et 20e rapports du comité permanent des comptes publics auxquels, conformément à l'article 69(13) du Règlement, le comité demande une réponse globale.

Questions au Feuilleton

COMMUNICATIONS

RENVOI DE L'ÉNONCÉ DE PRINCIPES SUR UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION AU COMITÉ PERMANENT

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, après avoir consulté les représentants de l'opposition et obtenu le consentement unanime, je suis heureux de proposer, au nom du gouvernement, que l'énoncé de principes intitulé «Vers une nouvelle politique nationale de la radiotélédiffusion», déposé à la Chambre le 1er mars de cette année, soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 4825, 4826 et 4827.

[*Texte*]

LE FINANCEMENT ACCORDÉ À LA FONDATION CONTRE LA FAIM

Question no 4825—**M. Fretz:**

1. Quel financement l'Agence canadienne de développement international accorde-t-elle à la Fondation canadienne contre la faim?

2. La Fondation est-elle un organisme non gouvernemental?

3. La Fondation fait-elle l'objet de vérifications comptables périodiques?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Pour l'exercice 1982-1983, le montant du financement accordé par l'ACDI à la Fondation canadienne contre la faim (FCCF) s'est élevé à $1,153,562.

2. Oui, la FCCF est une organisation non gouvernementale.

3. Oui, il est procédé chaque année à une vérification des comptes de la FCCF, et ses états financiers vérifiés sont transmis à l'ACDI.

LA DÉFINITION D'UN ORGANISME NON GOUVERNEMENTAL

Question no 4826—**M. Fretz:**

1. Existe-t-il une définition écrite d'un organisme non gouvernemental?

2. A quel niveau de financement gouvernemental un organisme cesse-t-il d'être un organisme non gouvernemental?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui, il existe une définition écrite de l'organisation non gouvernementale pour les besoins de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), à savoir toute organisation, association ou institution non gouvernementale, à but non lucratif et canadienne.

2. Une organisation ne cesse pas d'être non gouvernementale parce que les fonds qu'elle reçoit du gouvernement atteignent tel ou tel niveau.

LA VÉRIFICATION OBLIGATOIRE

Question no 4827—**M. Fretz:**

Une vérification comptable périodique s'impose-t-elle à un certain niveau de financement gouvernemental et, le cas échéant, à quel niveau?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. A l'heure actuelle, il n'y a aucune vérification obligatoire selon le volume de financement accordé par l'ACDI.

[*Traduction*]

M. Burghardt: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Oberle:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada et de son indifférence face au danger que constituent pour les forêts et l'industrie forestière du Canada les insectes, les incendies, la pollution et la concurrence étrangère, et qu'elle exhorte le gouvernement à stimuler la recherche nécessaire pour promouvoir une croissance supérieure et diversifier les produits d'exportation et à reconnaître qu'il doit protéger l'environnement du Canada et les millions de Canadiens qui gagnent leur vie grâce aux ressources forestières du Canada.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, nous avons une dette envers le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) qui nous fournit l'occasion de soulever une question de la plus haute importance pour le Canada. Je voudrais mettre le ministre de l'Environnement (M. Roberts) à l'aise, car il s'est inquiété du libellé de la motion. Il n'y a pas lieu de le modifier. Il commence ainsi:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada et de son indifférence face au danger que constituent . . .

Je tiens à signaler au ministre que ce débat vise à lui donner plus de poids auprès de ses collègues du cabinet, afin que nous n'ayons plus à reprocher au gouvernement sa négligence à l'égard de nos forêts.

Depuis des temps immémoriaux, nos forêts sont attaquées sans relâche par des incendies causés par la foudre, par des insectes et des maladies. Heureusement, les ravages causés par ces deux fléaux sont intermittents et les forêts ont, tant que bien que mal, réussi à survivre. Néanmoins, un troisième fléau a commencé à s'y attaquer. Nos forêts commencent à montrer des signes de fatigue. De nombreux ingénieurs forestiers vous diront que cette nouvelle menace produit des ravages.

D'où vient-elle? De l'homme et de son appétit insatiable de produits forestiers dont il se sert pour se protéger contre les éléments, le vent et le froid ou, quand ce n'est pas suffisant, pour se moucher le nez quand il a un rhume, ou encore pour coucher sur le papier des pensées parfois bonnes, parfois moins bonnes. L'homme moderne pourrait être le plus grand ennemi des forêts; si l'homme veut que la forêt lui rende service, il doit l'aider lui aussi au lieu de se contenter de la détruire.

Pourtant, l'homme d'aujourd'hui possède en lui le pouvoir de réparer les dommages qu'il a causés et de préserver ce précieux patrimoine pour les générations futures. Il lui suffit de s'en servir rapidement. Un avertissement nous a déjà été donné il y a une centaine d'années, mais nous n'en avons pas encore tenu compte. John A. Macdonald déclarait en 1871:

> Nous ne cessons de détruire nos forêts. Les possibilités de les remplacer sont minces. Nous devrions prendre conscience du problème et faire des efforts pour les préserver.

Ces propos lui auraient été inspirés en voyant le massacre du pin blanc en Ontario. On sait que pendant l'hiver de 1866-1867, environ 400 hommes ont abattu près de 30,000 pins blancs énormes. En moins d'un siècle, les forêts de pins blancs qui recouvraient une grande partie de l'est du Canada sont presque devenues un souvenir du passé. Seuls demeurent quelques géants solitaires que les bûcherons ont oubliés.

A propos de géants solitaires—et j'espère qu'ils ne sont pas trop solitaires—j'aimerais signaler à la Chambre qu'en Colombie-Britannique, la société MacMillan Bloedel a transformé un petit parc en une plantation appelée Cathédrale, où l'on peut admirer des sapins de Douglas majestueux et des thuyas géants. Nous croisons cette plantation sur la route qui traverse l'île de Vancouver, à l'ouest de Parksville, en direction du parc Pacific Rim. Cela vaut le détour. En ce lieu si bien nommé «Cathédrale», on doit se pencher vers l'arrière pour voir s'élever ces arbres de 250 à 300 pieds de haut et à 30 ou 40 pieds de circonférence. Ils mesuraient déjà une vingtaine de pieds quand le roi Jean sans Terre fut contraint de signer la Grande Charte sur l'île de Runnymede en 1215, c'est-à-dire il y a plus de sept siècles. Voilà pour la longévité d'une forêt.

Notre souci de protéger nos forêts a peut-être besoin d'être stimulé. Espérons que ce débat servira de stimulant, qu'il agira comme catalyseur et que sais-je encore, pourvu qu'il suscite des réactions positives et entraîne une activité soutenue en faveur du reboisement de nos forêts. Je redis au ministre qu'il peut compter sur nous pour appuyer son action auprès du cabinet.

Surtout n'oublions pas qu'il faut agir; bien des forestiers diraient que nous sommes à la croisée des chemins et que le moment est venu de choisir notre orientation. Nous pouvons soit veiller à ne pas dévaster nos forêts, soit dire aux générations à venir: «Tant pis pour vous; nous avons utilisé vos forêts, mais nous n'avons jamais pensé à les reboiser pour que vous puissiez vous en servir à votre tour.»

• (1510)

Sommes-nous prêts à faire en sorte aujourd'hui que nos petits-enfants nous remercient à l'avenir ou voulons-nous plutôt qu'ils nous reprochent notre gaspillage? La devise de ma première alma mater, monsieur le Président, était *Tuum est*, c'est-à-dire cela dépend de toi. Je pense que notre devise devrait être *Nostrum est*, c'est-à-dire cela dépend de nous. Cela dépend de nous, en effet. Nous avons le choix. Nous pouvons préserver nos forêts et mériter la gratitude des générations à venir ou nous pouvons les détruire et nous attirer les reproches de nos descendants.

Quelle est l'importance de la conservation? Si le bois abattu est précieux, les arbres le sont aussi. Notre climat dépend des arbres ou, et il importe de le retenir, monsieur le Président, de leur absence. Aurons-nous des forêts pluviales ou des déserts? Ce sont les deux extrêmes. Nous avons donc le choix, monsieur le Président, renouveler nos forêts et nos prairies ou accepter de vivre dans un désert. Que préférons-nous?

Le débat d'aujourd'hui vise, du moins pour moi, à pousser le public, les deux échelons gouvernementaux et l'industrie à faire quelque chose. C'est une exhortation à l'action. Je suis donc extrêmement reconnaissant au député de Prince George-Peace River (M. Oberle) d'avoir soulevé cette question. C'est le mieux que nous puissions faire de ce côté-ci de la Chambre. Je rappelle cependant à tous ceux qui m'écoutent que, même s'il n'est resté au pouvoir que neuf ou dix mois, le gouvernement progressiste conservateur a contribué pour beaucoup à redonner de l'importance au Service canadien des forêts en nommant au poste de sous-ministre adjoint aux forêts un forestier compétent et enthousiaste qui sait se faire comprendre des ministres et du public. Nous lui sommes reconnaissants et je suis heureux de signaler sa présence parmi nous aujourd'hui.

Il reste encore énormément de travail à faire. D'une façon ou d'une autre, nous devons sensibiliser, inspirer, encourager, convaincre, inciter, pousser et peut-être même avoir recours à la cajolerie. Chez les Grecs, le mot *ecphorein* signifiait supprimer les obstacles. C'est ce que nous devons faire, monsieur le Président. Nous devons supprimer les obstacles, qu'ils tiennent à l'ignorance, à la léthargie ou à la paperasserie administrative.

Comment y parvenir? Peut-être le traitement de choc conviendrait-il, alors je vais débiter quelques chocs, à mon avis, du moins. Car pour moi ce fut un choc d'apprendre ces choses. Examinons par exemple les recettes totales du pays et celles qu'il tire de l'activité forestière, et d'autre part ses dépenses pour l'ensemble du pays et celles pour le secteur forestier. Il est tout à fait intéressant d'apprendre que les recettes tirées des forêts représentent en gros 1 p. 100 des recettes prévues par le gouvernement cette année, alors que ses dépenses forestières sont de 0.1 p. 100. C'est honteux! J'espère que cela vous choque, monsieur le Président. Voilà, 1 p. 100 des recettes fédérales, contre 0.1 p. 100 de dépenses forestières.

L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture annonçait récemment que les surfaces forestières mondiales disparaissaient à la cadence de 50 acres à la minute. Cela pour le monde entier; il ne s'agit pas d'un problème uniquement canadien, monsieur le Président, je le concède. Cependant, rien ne nous oblige à prendre du retard. C'est le gagne-pain de beaucoup de Canadiens. C'est le fondement de nos exportations. Les terres forestières mondiales disparaissent à la cadence de 50 acres à la minute. Exposé autrement, cela fait environ 72,000 acres par jour, soit environ 112 milles carrés par jour, ou 41,000 milles carrés par année, ce qui fait presque la superficie de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick réunis. Voilà ce que le monde perd chaque année en forêts.

Il y a un autre chiffre qui est tout aussi renversant: c'est que pour imprimer un numéro du *Toronto Sun* il faut raser sept acres de bois, ce qui fait 2,400 acres par année. Donc, quatre

milles carrés par année pour un seul journal. Un seul journal d'une seule zone métropolitaine du Canada. Et que dire du *New York Times*? Combien d'acres ou de milles carrés lui faut-il pour son édition du dimanche?

Il y a une chose que nous semblons oublier, monsieur le Président, c'est que les arbres mettent longtemps à pousser, mais que si on leur assure les conditions voulues, ils poussent et ils deviennent grands. Mais une fois qu'ils sont abattus, ou brûlés, ou rongés par les parasites, il faut des années pour les remplacer. L'actuel ministre de l'Environnement (M. Roberts)—je suis heureux de voir qu'il est encore à la Chambre—disait dans un texte que j'ai lu récemment que c'est le désastre qui attend notre patrimoine forestier si nous laissons faire la nature. Il parlait des incendies de forêt et des infestations. Moi je dis que le désastre va être encore bien plus grand si nous laissons faire l'homme, si nous ne lui donnons pas des incitations quelconques à replanter ce qu'il abat.

Voyons ce que nous perdrons si notre industrie forestière disparaît. La valeur totale de la production de nos forêts est d'environ 13 milliards de dollars, dont quelque 9 milliards en revenus d'exportation. Les recettes totales provenant des forêts pour les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, sont d'environ 2 milliards. Les produits forestiers représentent 18 p. 100, soit près d'un cinquième, des exportations totales du Canada. Ils constituent, de très loin, l'élément le plus important des exportations canadiennes. On a déjà mentionné, monsieur le Président, mais il est bon de le répéter, que la foresterie contribue beaucoup plus à notre balance commerciale que les produits de l'agriculture, de la pêche, des mines et du pétrole combinés. L'exploitation forestière produit davantage que ces quatre secteurs. Directement ou indirectement, elle emploie un Canadien sur dix. C'est dire toute son importance.

Dans certains domaines, nos efforts sont trop timides. A quel rythme reboisons-nous ou restaurons-nous le terrain que nous exploitons? La Suède, qui n'est pas plus grande que l'Alberta, plante 400 millions d'arbres par année. Voilà un pays qui ne représente guère qu'un dixième du Canada au sud du 60^{e} parallèle. Qui plante ces arbres? C'est l'industrie elle-même. Le Canada plante d'un océan à l'autre, environ 350 millions d'arbres. Nous devrions en planter trois fois plus, monsieur le Président, et même là, nous ne rattraperions pas encore la Suède. Nous ne plantons qu'un acre pour chaque acre exploité et nous laissons la nature s'occuper d'un autre. Par conséquent, il nous reste deux acres non plantés et non utilisés. C'est une situation absolument honteuse, et c'est pourquoi nous devons et nous pouvons faire mieux. Non pas pour nous-mêmes, mais pour ceux qui nous succéderont.

• (1520)

Attardons-nous un peu sur certaines des données les plus déroutantes. Le gouvernement fédéral reçoit environ 1 milliard de dollars annuellement des entreprises forestières, mais le budget forestier du fédéral ne représente guère que 66 millions de dollars, soit environ 6.5 p. 100 du revenu produit par ce secteur. Les autres chiffres, je les ai déjà mentionnés. Les gouvernements provinciaux récoltent environ le même montant et ils ne font pas beaucoup mieux. Globalement, il n'y a pas plus de 20 p. 100 des revenus de la forêt qui y retourne. A une industrie qui représente 12 ou 13 milliards de dollars de produits et 9 milliards de revenus d'exportation, nous ne consacrons, dans tout le pays, que 400 millions de dollars.

C'est l'ère des slogans, monsieur le Président, et les slogans que j'aimerais voir répétés par tous sont «aménagement forestier» et «rendement soutenable». Ce sont les objectifs importants qui doivent être formulés et que nous devons tenter constamment d'atteindre année après année. Nous devons mettre en œuvre un programme échelonné sur 20, 30 ou 40 ans. Nous devons cultiver nos forêts de façon appropriée et j'utilise le mot «cultiver» à dessein. Nous devons ensemencer, comme le fait l'agriculteur si nous voulons récolter plus tard. J'ai entendu dire, par exemple, qu'on songeait à insérer des semences dans de petites pastilles qui seraient répandues d'un avion survolant un terrain déboisé. Elles ne germeraient pas toutes, mais beaucoup le feraient et s'enracineraient.

Nous devons également éclaircir nos forêts pour nous assurer que les arbres les plus résistants survivront et donneront les meilleures récoltes. Nous devons planter aujourd'hui à un rythme qui nous permettra d'effectuer les coupes dont nous aurons besoin dans 20 ou 30 ans. Nous devons élaguer et éclaircir et même engraisser à certains endroits. Je crois savoir que les Suédois engraissent leurs arbres ce qui est une pratique intéressante et réalisable. Cela demandera des soins minutieux et des connaissances techniques.

Dans nos forêts, à l'heure actuelle, nous ne nous comportons guère mieux que nos aïeux qui ont si bien réussi à faire disparaître le pin blanc en si peu de temps, comme le faisait remarquer sir John A. il y a plus d'un siècle.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai fort goûté l'exposé du député. Il a soulevé beaucoup de points importants. Toutefois, il y a une omission flagrante et je me demande si je pourrais prendre un instant pour faire quelques remarques. Il s'agit peut-être simplement d'un oubli involontaire.

Au Canada, notamment dans les régions que le député et moi-même représentons, il y a des milliers et des milliers d'autochtones. L'économie de la plupart des localités s'appuie sur l'assurance-chômage et l'assistance sociale. Les autochtones n'ont aucun accès à l'industrie forestière. Le député pourrait-il dire pourquoi les autochtones ne figurent pas dans la résolution et pourquoi le gouvernement fédéral n'offre aucune assistance pour leur permettre d'avoir accès à l'exploitation des ressources forestières? Les terres que les autochtones réclament constituent la clef qui pourrait leur permettre de profiter de cette ressource et renforcer ainsi l'économie des collectivités indigènes. La revendication territoriale est l'un des rares mécanismes par lesquels les autochtones peuvent compter avoir accès aux ressources forestières de façon juste et équitable.

Le député a signalé que le principal moteur de l'économie canadienne était l'industrie forestière; dans ce cas, pourquoi son parti a-t-il omis d'inclure dans la résolution dont il a saisi la Chambre des communes un énoncé concernant l'accès des autochtones aux ressources forestières?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Comox-Powell River (M. Skelly) d'avoir attiré mon attention sur cette omission. Je ne disposais que de vingt minutes. J'avais espéré pouvoir dire quelque chose en ce sens, car il faut se rappeler que le gouvernement fédéral a tendance à dire que tout est de la faute des gouvernements provinciaux qui devraient, selon lui, protéger davantage les ressources forestières qui leur appartiennent, et à oublier qu'une région située au sud du 60e parallèle et d'une superficie à peu près égale à celle de la Nouvelle-Écosse est territoire de la Couronne. Une bonne partie de ce territoire est occupé par des réserves où les Indiens seraient heureux d'exploiter les ressources forestières pour alimenter les scieries existantes ou celles qu'ils voudraient construire eux-mêmes. Ils pourraient gagner leur vie de cette façon. Cela figurait dans beaucoup de documents que j'ai lus pour me préparer au présent débat, mais la règle des vingt minutes m'a empêché d'en dire davantage là-dessus. J'espère vivement que le député le fera.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je me réjouis de l'attitude très positive des députés de Prince George-Peace River (M. Oberle) et d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Je suis tout à fait d'accord avec ce dernier, sauf lorsqu'il prétend que le gouvernement a mal accueilli les instances du ministre de l'Environnement (M. Roberts), qui est responsable du Service canadien des forêts.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On ne les a pas assez bien accueillies.

M. Blais: En fait, la politique forestière préconisée par le ministre a rallié de nombreux appuis. Assurément, le député doit convenir que le gouvernement fédéral a accompli beaucoup plus depuis trois ans dans le secteur forestier que jamais auparavant. Le gouvernement a joué le rôle de chef de file à l'échelle nationale dont, à mon avis, il aurait dû se charger avant maintenant. Mais pour avoir pris cette initiative, le ministre de l'Environnement a droit à nos félicitations.

Je comprends que le député d'Esquimalt-Saanich et le député de Prince George-Peace River soient si attachés à la forêt. J'ai eu l'occasion l'été dernier d'amener ma famille dans l'arrière-pays de la Colombie-Britannique et j'ai insisté pour rouler pendant deux jours sur les chemins de coupe du bois, dans les montagnes, pour mieux contempler la forêt.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Votre voiture a résisté?

M. Blais: Parfaitement. C'était une voiture de location. Je vous assure, monsieur le Président, que ces forêts sont aussi splendides et extraordinaires qu'on le dit. Je suis aussi un homme de la forêt, puisque je viens du nord de l'Ontario. Je vous signale que nous célébrons cette année le centième anniversaire de l'arrivée de mon arrière-grand-père dans cette région où il a travaillé, pour E.B. Eddy, à débiter des traverses pour le Canadien Pacifique qui commençait alors son long trajet à travers le Canada vers la région que mon collègue représente. Je tiens à lui dire que ma famille, qui a beaucoup grossi et prospéré depuis ce temps, s'est implantée dans diverses régions du nord de l'Ontario et que j'ai beaucoup de parents qui travaillent dans l'industrie forestière. C'est pourquoi j'étais ému en admirant les paysages dont le député a parlé.

J'ai été également très sensible à ses propos sur le pin blanc, ce roi de la forêt, qui est maintenant disparu des forêts du nord de l'Ontario. C'est une calamité et une tragédie à laquelle nous espérons pouvoir remédier.

• (1530)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Cela ne doit pas se reproduire.

M. Blais: Non seulement cela ne doit pas se reproduire, mais le gouvernement de l'Ontario, une province où il y a ce genre d'arbres, doit faire davantage d'efforts pour créer des pépinières et cultiver des semis qui permettront de reboiser les forêts du nord de l'Ontario, non seulement de pins gris, de pins rouges et d'épinettes, mais également de pins blancs. Il faut plus d'une centaine d'années pour que cet arbre parvienne à pleine maturité. Le gouvernement doit faire preuve de prévoyance et reconnaître que, même s'il faut 125 ans pour faire pousser un arbre jusqu'à pleine maturité dans le nord de l'Ontario, nous avons le devoir de le faire maintenant pour les générations futures de Canadiens.

Je conviens avec le député qu'il faut commencer à cultiver dès aujourd'hui cette ressource essentielle à mes yeux.

L'humanité a toujours exploité les forêts et dénudé les terres boisées. Ce phénomène s'est produit au Moyen-Orient, comme en témoignent les Saintes Écritures, aussi bien l'Ancien que le Nouveau Testament. Il y avait dans cette région non pas de vastes forêts, mais des forêts quand même. Le fait est qu'elles ont maintenant disparu de l'Afrique du Nord, que j'ai eu le plaisir de visiter. A l'époque biblique, la région possédait un grand nombre de cèdres de l'Atlas. Il n'y en a plus du tout. Ils ont disparu à tel point que cet arbre est pratiquement devenu un objet de culte dans la région musulmane et qu'il y a sa place dans tous ses rites. Le bois est en effet un matériau très proche de l'homme. C'est le premier matériau dur que nos ancêtres ont pu utiliser. En fait, nous l'utilisons encore davantage que par le passé.

Comme je suis originaire du nord de l'Ontario, je suis encore plus conscient de son importance. Dans ma région, 55 p. 100 de tous les emplois du secteur de la fabrication sont dans l'industrie forestière. Cela représente 31,000 emplois. D'autre part, 58 p. 100 des salaires de ce même secteur, ce qui donne un chiffre annuel de 560 millions de dollars, proviennent de cette industrie. Nous devons également au secteur forestier 57 p. 100 de la valeur de la production manufacturière, soit 2.2 milliards de dollars. Nous lui devons également 54 p. 100 de la valeur ajoutée aux produits du nord de l'Ontario.

D'après les chiffres que je viens de citer, il est évident que l'industrie forestière représente plus de la moitié de l'activité économique dans le nord de la province. Néanmoins, nos forêts ne sont pas en très bon état. Je veux parler de ma circonscription où j'ai déclaré dans un discours au sujet de l'industrie forestière, il y a sept ans, qu'il nous restait du bois commercialisable pour 15 ans. On n'a pas fait grand-chose depuis. En Ontario, nous avons actuellement 3.8 millions d'hectares complètement déboisés. Il faudrait reboiser une superficie de 37,650 kilomètres carrés. C'est toute cette superficie qu'il faudrait reboiser et remettre en production dans le nord de l'Ontario.

On coupe chaque année 160,000 hectares de forêts en Ontario, mais on n'en reboise que la moitié, soit 80,000 hectares. Outre les plus de 37,000 kilomètres carrés qui devraient être reboisés dans la province, on ne remplace que la moitié des arbres coupés chaque année. En Ontario, on abat deux fois plus d'arbres qu'on en plante, ce qui est tout à fait inacceptable.

En réalité, l'aménagement forestier laisse à désirer depuis très longtemps en Ontario. C'est facile à comprendre puisque toutes les décisions qui ont trait à l'industrie forestière sont prises à Toronto. Je n'ai rien contre la ville reine, mais il n'empêche qu'elle est bien loin des régions d'exploitation forestière.

J'ai déjà dit que ma famille était établie dans le nord de l'Ontario depuis un siècle. Nous avons essayé à plusieurs reprises de favoriser une meilleure gestion forestière, mais en vain. Les entreprises forestières du nord de l'Ontario savent très bien qu'il faudrait reboiser. Malheureusement, elles doivent aussi tenir compte des exigences du marché. Leurs marges bénéficiaires sont très faibles et l'on ne peut pas demander à une entreprise, qui a tendance à songer avant tout aux profits qu'elle aura réalisés à la fin d'un exercice financier, de tenir compte de ce qui se passera dans 125 ans. On ne peut pas lui demander de dépenser de l'argent pour que l'industrie en profite dans 125 ans ou même dans 50 ans. Seul le secteur public peut être aussi prévoyant. Dans le passé, le gouvernement de l'Ontario voulait que ce soit le secteur privé qui finance l'aménagement et le reboisement des forêts. Bien sûr, il ne l'a pas fait.

Le secteur privé s'intéresse d'abord à l'exploitation immédiate et ne songe pas à la préservation à long terme des forêts. Voilà d'où vient le problème. Le gouvernement fédéral a enfin convaincu l'Ontario de signer des ententes d'aménagement des forêts avec les producteurs de la province. Treize producteurs ont ainsi conclu des accords qui leur permettront d'obtenir du gouvernement un montant équivalant à celui qu'ils investissent eux-mêmes ou qui tiendront compte du montant qu'ils ont investi. Tous les fournisseurs n'ont peut-être pas signé une entente de ce genre, mais c'est un début.

Essentiellement, l'accord signé par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada prévoyait des investissements de 82 millions de dollars en cinq ans. Cette entente prendra fin en mars 1984 et on est en train d'en négocier une nouvelle. Celle-ci permettra de prendre des mesures importantes pour reboiser les terres privées et industrielles et regarnir les forêts sur les terres de la Couronne où le reboisement accuse tellement de retard. L'entente visera aussi à accroître la capacité des pépinières, qui laisse à désirer pour l'instant. Les pépinières de la province ne produisent même pas le tiers de ce qu'il faudrait. En outre, le nouvel accord favorisera une recherche industrielle plus poussée pour satisfaire aux besoins particuliers de l'Ontario. Il tiendra compte en même temps de l'aménagement forestier sur les réserves indiennes. Le député du Nouveau parti démocratique a dit, à propos des terres indiennes, que dans bon nombre de régions, les forêts étaient la seule ressource que les Indiens pouvaient exploiter. C'est justement le cas dans ma région. Une bande possède 50,000 acres de forêts, mais elle n'a jamais été poussée à exploiter cette ressource. J'ai obtenu des fonds à leur intention, pour leur permettre d'exploiter ces ressources à l'avenir.

En outre, nous allons réaliser des transferts de technologie et sensibiliser davantage le public, ce qui est indispensable. Ceci m'amène à la question des incendies de forêts et à la menace qu'ils représentent. En 1980, ils ont fait disparaître l'équivalent d'une bande forestière de six kilomètres de large allant d'un océan à l'autre au Canada. Le manque à gagner a été de 350 millions de dollars. A la suite de cette perte de 1980, je n'ai rien épargné pour obtenir le type de matériel qui est nécessaire pour la lutte contre l'incendie au Canada.

• (1540)

[*Français*]

Et c'est pour cela que je suis allé chercher les CL-215, des avions-citernes, qui sont fabriqués par la Canadair. De tous les instruments qui sont disponibles, celui-là est le plus efficace, et la raison est bien simple, c'est que l'incendie peut être éteint plus facilement à ses débuts. Il est provoqué par des éclairs ou des tempêtes d'éclairs dans des régions inaccessibles par route. Il faut donc pouvoir rejoindre ces endroits-là par voie des airs, et il n'y a rien de mieux dans de telles situations que l'utilisation d'un avion, et le CL-215 a été dessiné, préparé, conceptualisé particulièrement pour pouvoir combattre des incendies de forêt. Et c'est un avion de conception complètement canadienne, capable de transporter plus de sept tonnes d'eau à chaque voyage qu'il entreprend, et d'effectuer 10 voyages à l'heure.

[*Traduction*]

Cela veut dire sept tonnes métriques par voyage, dix voyages à l'heure, 70 tonnes métriques d'eau qu'on peut larguer partout où l'avion peut la prendre. La seule condition nécessaire, c'est d'avoir un plan d'eau de 1,200 mètres de long, ce qui fait un peu plus de un kilomètre. L'appareil descend, s'emplit d'eau et décolle avec sept tonnes d'eau.

Nous avons pu exporter cet appareil. Il y en a 15 en vol en France, 17 en Espagne, 12 en Grèce, quatre en Yougoslavie, deux au Venezuela, deux en Thaïlande et deux en Italie. Avec les commandes que nous avons placées conjointement avec les gouvernements des provinces, nous allons pouvoir stimuler considérablement l'effort commercial de Canadair sur les marchés étrangers. C'est un appareil qui est nécessaire. C'est un appareil qui non seulement nous protège contre les incendies de forêt, mais qui nous donne un nombre considérable d'emplois dans ce secteur très sensible de l'activité industrielle canadienne qu'est l'industrie aérospatiale.

Il est reconnu que l'avenir du Canada dépend de l'industrie des produits forestiers. C'est un secteur que nous avons négligé par le passé. Pourtant, c'est un secteur qui nous assurera des marchés non seulement au Canada mais également à l'étranger pour longtemps pourvu que nous ayons la sagesse d'aménager les ressources et de réinjecter dans ce domaine autant que nous en retirons. Nous ne l'avons pas fait par le passé et si nous avons pu survivre, c'est que le Canada regorgeait de ces richesses.

Ma région, Sturgeon Falls, a d'abord été exploitée en 1861. J. R. Booth a remonté l'Outaouais, la Mattawa et il a trouvé les plus beaux pins blancs qui soient. Il les étêtaient, gardait le tronçon de 16 pieds de la meilleure qualité et abandonnait le reste dans le bois. Ainsi, de nos jours encore, une personne qui se promène dans les bois dans le nord de l'Ontario trébuche sur des souches.

Une voix: C'était probablement un libéral écervelé.

M. Blais: Non, en fait, il était un bon partisan du parti conservateur.

Une voix: Un bon partisan?

M. Blais: Oui.

Une voix: Quelle est donc la différence?

M. Blais: Si, à cette époque, le NPD avait existé et s'était révélé aussi réactionnaire qu'au cours du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau, il aurait probablement voté pour lui.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous en êtes encore là?

M. Blais: Non, nous nous occuperons du Nid-de-Corbeau pendant quelque temps encore puisque nous sommes un parti progressiste à cet égard. Nous n'avons pas à traiter avec des réactionnaires comme ceux du NPD. Il est incroyable d'entendre tant d'opinions réactionnaires et vieux jeu de la part de gens aussi jeunes. Je remarque qu'un grand nombre de députés néo-démocrates sont présents. Un des leurs doit être sur le point de prendre la parole. Je souhaite que son intervention soit aussi constructive que celle du député de Prince George-Peace River (M. Oberle) ou celle du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

En terminant, je félicite mon collègue avec qui je partage une banquette, le ministre de l'Environnement (M. Roberts), car il a traité de tous les points soulevés dans la motion. Le motionnaire blâme le gouvernement de sa négligence, mais le ministre a répondu à toutes les accusations formulées dans la motion. En réalité, le Service canadien des forêts s'est attaqué résolument au problème des insectes, mais sa tâche n'est pas finie. J'ai parlé du contrôle des incendies et de l'argent que nous investissons dans les avions-citernes. Quant à la pollution, le problème des pluies acides n'est pas encore réglé. En ce qui a trait à la concurrence étrangère, j'ai dit que nous étions capables de vendre sur le marché américain et de dissuader nos voisins du Sud d'avoir recours à des mesures protectionnistes.

J'ai un dernier point à soulever. En janvier dernier, tout le caucus du nord de l'Ontario s'est réuni à Thunder Bay pour discuter de l'industrie forestière et de ses produits. Tous les députés du nord de l'Ontario y avaient été invités, y compris un député de la loyale opposition. Six ministres étaient présents, tous directement ou indirectement intéressés à l'industrie des produits forestiers. Nous avions invité des représentants du secteur privé—pâtes et papiers, scieries, rabotage et séchage—pour étudier leurs problèmes et les mesures que le gouvernement pourrait prendre afin de promouvoir cette industrie. Presque toutes les recommandations formulées à l'issue de cette conférence sont mises en application, y compris celle que nous avaient faite les représentants de cette industrie au sujet des avions-citernes. Les autres sont à l'étude au Service canadien des forêts qui est chargé d'y donner suite.

Je pense que le gouvernement a fait des progrès énormes. La tâche est loin d'être finie, mais le gouvernement s'est chargé surtout de prendre l'initiative dans le domaine de la protection et de l'exploitation forestières, car cela relève vraiment de sa compétence.

M. le vice-président: Des députés veulent-ils poser des questions?

M. Oberle: Monsieur le Président, en écoutant les propos constructifs du député qui cherchait à répondre à la motion inscrite en mon nom, je n'ai pu m'empêcher de songer que si seulement il pouvait utiliser toute l'énergie dépensée à parler de la crise, celle-ci serait bientôt résolue. Il ne fait aucun doute que les libéraux ont parlé, beaucoup parlé et j'espère maintenant que tôt ou tard, ils finiront par passer aux actes.

Le député a abordé une question qui me tient à cœur, et c'est l'aménagement des boisés privés et la nécessité d'élaborer des programmes, des régimes gouvernementaux qui encourageraient et inciteraient les propriétaires de terres agricoles marginales à les reboiser ou encore les propriétaires de boisés à mieux les aménager. Comme le ministre le disait, tout cela prendra de 25 à 100 ans de sorte que personne n'est vraiment pressé de se lancer dans un tel projet. Le ministre a reproché aux provinces de ne pas prendre de mesures innovatrices. Pourrait-il nous dire de quelles initiatives le gouvernement fédéral a eu le mérite? La loi de l'impôt sur le revenu est une loi fédérale. Le gouvernement a-t-il conçu un régime fiscal propre à encourager et à inciter les propriétaires de boisés, les entreprises et les provinces à se faire l'écho de ses initiatives dans ce domaine?

M. Blais: Monsieur le Président, évidemment, l'aménagement des boisés doit se faire dans le cadre d'ententes négociées entre le gouvernement fédéral et les provinces.

• (1550)

Ce n'est pas moi qui vais encourager le gouvernement fédéral à s'opposer aux provinces dans un domaine aussi important que l'exploitation forestière. Et je crains que si le gouvernement du Canada se décide à proposer unilatéralement à des entreprises privées des accords d'aménagement de boisés privés, surtout que les provinces administrent d'immenses étendues boisées, nous pourrions nous attendre à certains affrontements. Cependant dans certains cas, j'admets que ce serait la seule façon de procéder. Je sais que dans la province du Québec, l'aménagement des boisés privés financé par le gouvernement fédéral, est l'une des options envisagée par le gouvernement.

Dans ma région, le gouvernement provincial administre la plupart des terres publiques à l'exception des terres réservées aux Indiens. C'est pourquoi il est en mesure d'élaborer ses propres programmes vis-à-vis des terres publiques, et les propriétaires de boisés profitent en général des mesures adoptées par la province. Cela dit, la meilleure façon de traiter chaque cas particulier dans chacune des provinces est de négocier des ententes privées dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales.

M. Skelly: Monsieur le Président, l'orateur précédent se paie de mots, mais l'argent est le nerf de l'action. Je me demande où il a mis la priorité dans son intervention de vingt minutes. Le ministre voudrait-il dire quel appui il donnerait aux autochtones du Canada entier pour les faire participer à l'industrie forestière? Je voudrais mentionner seulement deux ou trois mesures à prendre. La première leur donnerait accès aux ressources. Il est urgent de régler la question des revendications territoriales à cette fin. Est-il en faveur de cette idée? La deuxième serait la création d'une société autochtone d'aménagement forestier pour le financement et pour le développement des forêts, le reboisement et la production. Le troisième projet consisterait en un fonds de développement des forêts, conçu tout spécialement pour que les autochtones y participent. Le quatrième serait un programme de promotion sociale où les sociétés seraient aidées financièrement par le gouvernement fédéral. Qu'il s'agisse de la Crown Zellerbach ou de la MacMillan-Bloedel. Le gouvernement entreprendrait-il un programme de promotion sociale en vertu duquel les jeunes autochtones pourraient avoir des occasions d'emploi dans le domaine forestier? Le cinquième projet comprendrait des programmes de formation spécialisée à l'intention des jeunes pour qu'ils s'engagent directement dans cette industrie. Le sixième viserait à assurer une forme de coopération entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour mettre sur pied un programme efficace de foresterie à l'intention des autochtones. Le ministre voudrait-il saisir ses collègues du caucus de ces questions et les défendre personnellement, comme membre du conseil des ministres?

M. Blais: Oui, monsieur le Président.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) qui, dans son discours, a vanté les mérites de l'excellente initiative que le gouvernement a prise concernant les bombardiers à eau. Je tiens à lui dire que je suis d'accord avec lui en partie, que c'était en fait une importante réalisation qui profitera à de nombreuses provinces. Toutefois, c'est en Colombie-Britannique et dans le territoire voisin, du Yukon, que l'industrie forestière est la plus importante. L'avion que le gouvernement fédéral veut faire adopter prend beaucoup de temps pour l'atterrissage, les manœuvres de remplissage d'eau et le décollage. Quand le gouvernement a pris sa décision, a-t-il oublié que la Colombie-Britannique ne possède pas de vastes vallées ni d'accès facile à l'eau? Plus précisément, le gouvernement a-t-il songé que dans une grande partie de la Colombie-Britannique et du Yukon, la lutte contre les incendies de forêts se fait quand les lacs sont gelés, surtout à ce temps-ci de l'année et pendant encore de longues semaines? Où le gouvernement croit-il que cet avion ira chercher l'eau pour combattre les incendies de forêts quand les lacs sont pris par la glace?

M. Blais: Pour commencer, le député dit que l'avion prend beaucoup de temps à se poser pour se remplir d'eau. Le fait est qu'il ne se pose pas. Il lui faut six secondes pour ramasser l'eau. Il n'a pas besoin que d'un peu plus d'un kilomètre au-dessus de la terre ou de l'eau pour plonger, se charger d'environ sept tonnes d'eau et remonter.

M. Riis: Avez-vous dit 50 pieds?

M. Blais: Oui, et il lui faut à peine plus de 1,000 ou 1,200 mètres pour amerrir à 50 pieds du sol . . .

M. Riis: En Colombie-Britannique, il lui faudrait plus de 50 pieds.

M. Blais: C'est tout l'espace dont cet avion a besoin. J'ai posé moi-même cette question à mes collaborateurs qui m'ont dit que cet appareil serait plus utile en Colombie-Britannique que les bombardiers qu'on utilise actuellement pour combattre les incendies de forêt.

Mais en Colombie-Britannique, il existe un certain nombre de compagnies qui utilisent de vieux appareils comme le DC-6 et de petits avions pour déverser des produits chimiques qui ralentissent la progression du feu. Je crois que ces entrepreneurs exercent des pressions sur le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'utilisation des bombardiers à eau.

A propos du Territoire du Yukon, je rappelle que dans ma région, les lacs sont gelés une partie de l'année et quand les lacs sont gelés, le sous-bois est naturellement couvert de neige et il existe donc peu de risques qu'il prenne feu. C'est aussi le cas du Yukon que je sache. Le relevé dont nous parlons indiquait qu'il y avait bien quelques feux de forêt au début de l'été, mais c'est quand les lacs sont ouverts au public que les risques sont les plus grands et qu'on peut donc se servir de ces avions qui ramassent l'eau en passant et la déversent sur les feux de forêt.

Nous avons en outre calculé le nombre de lacs à proximité des terres à bois productives. Nous nous sommes assurés qu'il y en avait suffisamment pour qu'on puisse utiliser le bombardier à eau pour combattre efficacement les feux de forêt le cas échéant.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur le Président, je trouve fort intéressant ce qu'ont dit les députés, surtout le ministre des Approvisionnements et Services. Je viens tout comme lui d'une famille qui aime beaucoup la forêt. Nous avons été chassés d'Écosse un peu avant que sa propre famille vienne au pays, car les Anglais à l'époque préféraient élever du mouton en Écosse et nous avons atterri en Nouvelle-Écosse. Nous sommes toujours restés près de la nature depuis lors. Mon grand-père à commencé à planter des arbres il y a 60 ans de cela. Mon père et moi-même avons conservé cette tradition. Je trouve amusant d'entendre le ministre nous dire qu'il n'y a que le secteur public qui s'intéresse à la conservation de nos forêts. C'est une question qui relève à la fois du secteur public et du secteur privé. Je trouve que le ministre est tout à fait dépassé quand je songe aux mesures de courte vue mises en oeuvre dans le secteur public comparativement à ce que des industriels comme K. C. Irving ont fait pour conserver de vastes domaines forestiers.

A une certaine époque, le Canada possédait son propre ministère fédéral des forêts. C'est l'honorable Hugh John Fleming, cet ancien premier ministre éminent du Nouveau-Brunswick qui avait été pendant de longues années à la Chambre un député extraordinaire, qui a été le premier à le diriger. A l'heure actuelle, le ministère des forêts est englobé, voire noyé dans le ministère de l'Environnement. C'est inacceptable, car en raison de leur importance, les forêts mériteraient d'être traitées sur le même pied que l'agriculture et les pêches. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), à qui je tiens à rendre hommage parce qu'il fait ce que notre parti avait préconisé et qu'il avait entrepris quand il exerçait le pouvoir, soit replacer l'ARAP au sein du ministère où elle aurait dû être et offrir ses services à toutes les régions du Canada, serait sûrement le premier à reconnaître que les forêts méritent d'être traitées sur le même pied que l'agriculture. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) reconnaîtrait lui aussi, j'en suis sûr, qu'elles méritent d'être traitées sur le même pied que les pêches. Il est malheureux que cela ne puisse se faire.

A l'instar d'autres députés, je tiens moi aussi à faire savoir à la Chambre que le secteur forestier mérite d'être traité comme les autres, car il fournit du travail directement ou indirectement à un Canadien sur dix. Il fournit du travail à 13 p. 100 de tous les employés du secteur de la fabrication et procure aux provinces plus d'un milliard de dollars de recettes fiscales. Comme l'a signalé le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), les produits forestiers que nous exportons rapportent des milliards de dollars à notre pays et représentent environ 18 p. 100 de tous nos produits d'exportation. Comme il l'a signalé également, même si le secteur des forêts apporte beaucoup plus que ceux de l'agriculture, des mines, des pêches et du pétrole réunis à notre balance des paiements, il semble avoir perdu du prestige avec les années, vraisemblablement parce qu'il a été peu exigeant ou qu'il n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite.

• (1600)

Les forêts, pour les gens, c'est tout ou rien. Certains, à l'instar de Joyce Kilmer, ce poète américain tué au cours de la Première Guerre mondiale, en parlent avec éloquence. Nous pouvons ne pas prendre ce poète au sérieux lorsqu'il proclame que si n'importe quel crétin peut faire des vers, Dieu seul sait faire pousser les arbres.

Par contre, il y a tous ces pragmatiques qui exploitent de vastes usines de pâte ou qui œuvrent dans d'autres secteurs de l'industrie, et qui ne voient dans le bois des forêts que de la matière première pour fabriquer de la cellulose ou une certaine quantité de bois. Il importe, à mon avis, de jeter sur cet important secteur un regard neuf qui tienne compte à la fois de considérations esthétiques et pratiques, de façon à gérer et à exploiter ces importantes ressources renouvelables, sinon avec idéalisme, du moins avec une idée bien nette de ce qu'elles peuvent faire, ainsi que de ce qu'elles ont représenté et représentent encore pour le Canada.

C'est avec lenteur que le gouvernement fédéral s'est mis à essayer de régler les problèmes du secteur forestier, lesquels avaient été causés par sa négligence passée. Les représentants du gouvernement ont fait valoir que l'intérêt de leur gouvernement pour ce domaine allait croissant, et ils ont cité à l'appui de ce qu'ils avançaient le lancement récent d'un programme à frais partagés de modernisation du secteur des produits forestiers. L'augmentation tangible de la participation fédérale à la gestion des forêts par le biais d'ententes auxiliaires conclues par le MEER avec les provinces est une autre initiative qui s'est révélée utile. Il y a eu aussi la décision d'élever le Service canadien des forêts au rang d'organisme distinct dirigé par un sous-ministre adjoint, suivie de celle de constituer un comité fédéral sur la stratégie du secteur forestier pour coordonner et évaluer les initiatives fédérales dans ce domaine. D'autres efforts s'imposent. Tant les autorités provinciales que fédérales ont assurément tout lieu d'accroître leur participation à cet égard, si nous voulons effectivement mettre un terme à la négligence et à la discrimination dont cet important secteur de notre activité économique a fait les frais.

D'aucuns soutiendront peut-être que nous pouvons nous passer des services d'un ministre fédéral des forêts, car une bonne partie des responsabilités dans ce domaine sont assumées par les provinces. Mais ce n'est pas le cas. Exclusion faite des vastes territoires canadiens, c'est-à-dire le Yukon et les T.N.-O., il reste de grandes étendues de terres dans les provinces qui relèvent encore des autorités fédérales et qui couvrent dans l'ensemble une superficie plus grande que celle de la Nouvelle-Écosse.

De toute évidence, il faut cesser de refuser de doter un secteur de cette importance d'un ministère distinct qui veillerait à ses besoins. Les différentes régions du Canada ont leurs propres traditions. Il est fascinant de constater à quel point l'histoire du secteur forestier est étroitement mêlée à celle du pays. Chaque région dispose de sa propre méthode, que ce soit pour les forêts denses de la Colombie-Britannique ou les forêts de l'Acadie, dans l'est du pays. Les événements historiques et les modes de vie qui se sont développés sont différents d'une région à l'autre.

A l'école, nous avons appris avec intérêt comment les bûcherons du Nouveau-Brunswick et du Maine avaient failli provoquer une guerre entre les États-Unis et nous, «la guerre des fèves au lard», car ils avaient commencé à prendre ombrage de certaines choses qui se passaient dans les forêts de leur province et de leur état respectif.

La capitale nationale a déjà été un centre d'exploitation forestière. Cette ville existait précisément parce qu'on y exploitait les forêts environnantes à l'époque où la Reine Victoria avait décidé que la région pouvait devenir la capitale du

Canada. Certaines personnes cyniques soutiendront que l'apport de cette ville était plus intéressant à l'époque où on y exploitait le bois, que maintenant, comme centre politique. Ce sujet se prêterait bien à un autre discours.

A titre de député de la Nouvelle-Écosse, je suis fier de dire qu'aucune autre province du pays n'a eu une conception plus originale de la propriété foncière et de l'exploitation forestière. Au fil de l'histoire de notre pays, elle a pris un caractère remarquablement cosmopolite. Je m'écarterai un instant de l'industrie forestière à proprement parler pour faire remarquer que la province a été le théâtre de bien des événements qui ont opposé la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis. Elle a été la porte d'entrée des explorateurs français. Elle a servi de terrain de manœuvres militaires aux Britanniques et est devenue, comme l'a dit le grand auteur Thomas H. Riddell en parlant du port de Halifax, «la vigie du Nord» en montant la garde durant bien des années sur le vaste intérieur du pays. Notre province a servi de front durant la Guerre d'indépendance et a été au centre de la lutte fratricide qui a déchiré la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Depuis la Guerre d'indépendance jusqu'à la Guerre civile aux États-Unis, des Irlandais, des Écossais, des Allemands et des loyalistes de l'Empire Uni, des gens du Québec et de la France sont venus, tous pour leurs propres bonnes raisons, s'établir en Nouvelle-Écosse et contribuer à y implanter un régime foncier unique. La propriété foncière a toujours eu beaucoup d'importance pour les gens de la Nouvelle-Écosse, et aucune autre province du pays n'a eu, à ma connaissance, une proportion aussi forte de propriétés foncières privées, libres de toute servitude.

La Nouvelle-Écosse a connu une grande prospérité grâce au commerce de grumes et à l'utilisation de l'épinette et du pin de haute qualité non seulement pour la construction de navires et la fourniture de mâts pour la marine britannique, mais aussi parce que les blocus de Napoléon en Europe avaient obligé à trouver de nouvelles sources de bois d'œuvre. C'est ainsi que les poutres et les boiseries de nombreux grands et imposants édifices en Grande-Bretagne, qu'il s'agisse de résidences privées ou d'édifices publics, proviennent des forêts de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, comme l'a fait remarquer le ministre des Approvisionnements et des Services, cette exploitation de bois de haute qualité a contribué au déboisement sauvage du territoire et nui à l'état général de nos forêts. Depuis que cette industrie a atteint son sommet à la fin des années 1800, on n'a jamais jusqu'à présent entrepris d'une manière adéquate de campagne de reboisement ni pris de mesures pour restaurer la qualité et la superficie de nos forêts.

Un autre changement spectaculaire est intervenu: le bois qui était travaillé dans les scieries aboutit maintenant dans les usines de pâte à papier. Ce n'est qu'au cours des 25 dernières années qu'on a entrepris des travaux importants de reboisement. Bien que cela se soit passé dans la province du Nouveau-Brunswick, je tiens à rendre encore hommage à K. C. Irving pour ce qu'il a fait dans cette province et à dire que certaines des grandes entreprises forestières de la Nouvelle-Écosse ont fini par comprendre tardivement qu'il leur fallait participer au reboisement et s'assurer que les essences qui sont plantées soient de bonne qualité.

A l'heure actuelle, comme d'autres députés l'ont signalé, bien des efforts doivent être déployés pour améliorer la situation du secteur forestier. Je veux m'attarder principalement sur l'est du Canada. Diverses maladies touchant les arbres à bois dur et tendre ont entraîné des pertes importantes pour la Nouvelle-Écosse. Le hêtre et le bouleau ont été les premières victimes et c'est maintenant le tour de l'orme. Depuis quelques années, les méthodes d'expoitation forestière sont abominables. On a utilisé de l'équipement lourd et ce sont les forêts qui en ont souffert. On a détruit les jeunes pousses ce qui a entraîné de l'érosion et d'autres conséquences désastreuses sur l'environnement. De petits ruisseaux sont obstrués par des broussailles et du limon. Il y a de quoi choquer tous ceux qui se préoccupent de la survie de nos forêts et de la protection de notre environnement.

Selon moi, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral devraient, entre autres, encourager les propriétaires privés à conserver et à étendre leurs petits boisés car, comme je l'ai mentionné précédemment, ce mode de propriété a toujours eu cours dans notre province. On peut prendre bien des mesures pour l'encourager. On peut faciliter une meilleure gestion des forêts et ouvrir certains débouchés aux petits propriétaires non pas en intervenant directement ou en versant des subventions, mais en donnant plutôt aux petits producteurs la formation voulue et l'aide dont ils ont besoin pour commercialiser leurs produits.

Les sociétés de pâtes et papier et les grosses usines de transformation n'ont aucune objection à exporter leur production. Pour une raison quelconque, et je suppose que c'est tout à fait naturel, elles voudraient avoir une maîtrise totale sur leur source d'approvisionnement. Elles voient d'un très mauvais œil la participation de petits producteurs à l'exportation du bois de construction, voire des pâtes et papiers, vers d'autres pays. Il faut s'occuper de notre balance des paiements et des pratiques commerciales générales ayant des répercussions sur les intérêts du pays. Le gouvernement fédéral devrait, de concert avec le gouvernement provincial, se pencher sur certains des monopoles d'achat qui existent sur quelques marchés de l'est du Canada. Le gouvernement fédéral peut non seulement participer à des projets à frais partagés et fournir les compétences voulues, mais également, comme l'a signalé mon collègue, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) dans une question qu'il a adressée au ministre, adopter une politique fiscale originale pour favoriser le développement à long terme des ressources forestières appartenant à des particuliers.

• (1610)

En ce qui a trait aux règlements forestiers, il est dans l'intérêt du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'autres provinces, j'en suis persuadé, de ne pas permettre aux municipalités d'adopter des règlements ayant des répercussions sur l'utilisation judicieuse et la planification à long terme des terres agricoles et forestières. Ce sont les gouvernements eux-mêmes qui sont responsables des problèmes qui se posent, car de grandes étendues de terrains ont été gaspillées pour la construction de routes et de couloirs énergétiques et on n'a pas procédé à une exploitation forestière rationnelle sur de grandes étendues de terres de la Couronne.

Lorsque, en Nouvelle-Écosse, les subventions de la Couronne étaient la règle, les propriétaires de terrains n'étaient

soumis à aucune limite importante et, pour la plupart, ils utilisaient leurs terrains de façon judicieuse. Les restrictions de plus en plus sévères sur l'utilisation des forêts, que ce soit pour des raisons bureaucratiques ou pour servir au mieux les intérêts des gouvernements, qui n'ont cessé d'accroître leur intervention, ont réduit les droits des propriétaires à tel point qu'on ne peut plus dire qu'il s'agit là de propriété foncière libre. Le propriétaire ne sera bientôt qu'un locataire soumis à l'ingérence arbitraire des municipalités ou des provinces.

Je répète que la meilleure façon de stimuler l'exploitation et d'utiliser les terres boisées de la Nouvelle-Écosse serait de favoriser l'achat de parcelles de terres de la Couronne par les Néo-Écossais ou, bien sûr, par des Canadiens ou des étrangers qui désirent avoir la satisfaction de posséder une partie de notre province et de s'en occuper, en ayant recours à des méthodes de sylviculture ou d'aménagement forestier efficaces. Quiconque désire vraiment posséder quelques acres de forêt en prendra grand soin.

J'ai toujours désapprouvé que les gouvernements, ces dernières années, s'approprient de vastes étendues de terrains. Puis, comme on ne s'y attendrait vraiment pas, ils rendent l'accès à ces terrains difficile à leurs administrés qui veulent louer quelques acres pour la récolte du bois de chauffage ou pour construire un chalet près d'un lac ou d'un ruisseau. Je me demande pourquoi le gouvernement ne tire aucun enseignement du passé, sachant très bien que les gens qui tiennent à s'occuper de la forêt ne risquent pas de s'amuser avec des allumettes et d'abattre tous leurs arbres. En fait, l'histoire a démontré que les gens qui possèdent leur propre terre y font bien plus attention et en prennent un plus grand soin que les gens qui obtiennent à bail des droits de coupe du gouvernement et qui laissent le terrain en question dévasté, rasé. Souvent, il vaudrait mieux mettre le feu au terrain plutôt que de laisser ces gens l'exploiter.

On dit que les gens qui plantent des arbres ne pensent pas à eux-mêmes. On n'insistera jamais trop sur le fait que l'exploitation forestière est une entreprise à long terme. Les peuplements initiaux de bois de grande qualité, d'épinettes noires, de pins blancs, de chênes et de frênes et d'autres espèces qui poussaient autrefois dans les forêts de la Nouvelle-Écosse doivent être replantés. Je pense même que la tordeuse des bourgeons de l'épinette a peut-être été pour la nature le moyen de faire disparaître des éléments indésirables et de qualité inférieure qui ne se sont implantés que par un hasard de l'histoire.

Votre Honneur ne sait probablement pas qu'au début du siècle, il y avait plus de 60,000 fermes en Nouvelle-Écosse. Lorsque l'expansion industrielle aux États-Unis a commencé à s'accélérer, les descendants de ceux qui avaient laborieusement défriché les terres, parfois à la main, ont décidé que leur sort serait meilleur s'ils s'en allaient travailler à Chicago, Boston ou Los Angeles. De ce fait, une fois qu'ils furent partis, la nature a rapidement repris possession de ces terres si péniblement défrichés. Toutefois, ce qui a poussé là n'était pas la forêt originale, mais généralement un mélange de bosquets d'aulnes ou d'épinettes rabougries, de merisiers ou d'autres arbres sans valeur.

C'est donc là un autre domaine possible de recherche qui aiderait beaucoup des régions comme la Nouvelle-Écosse où une partie des terres n'est, de toute façon, guère favorable à l'agriculture, mais ont un potentiel prouvé pour la sylviculture. Dans certains cas, des sols de ce type, plutôt que d'être plantées en essences indigènes, pourraient être plantées d'arbres à croissance rapide, comme des trembles, qui fourniraient une source de méthanol ou d'éthanol. D'autres pays ont commencé de tels programmes, par exemple, le Brésil. Il n'y a aucune raison pour que, avec un peu d'imagination, une partie des terres de l'est du Canada ne puisse pas, en fait, redevenir rurales grâce à la culture de certains types d'arbres à croissance rapide qui permettraient rapidement de produire de l'éthanol. Il est certain que ce serait là une bien meilleure utilisation des terres que de les laisser à l'abandon, comme cela est parfois le cas actuellement.

Une autre chose que je souhaiterais, monsieur le Président, c'est que les gouvernements fédéral et provinciaux voient à ce que le bois d'œuvre soit réservé à ses utilisations les plus nobles. Je constate que mon temps est pratiquement écoulé, monsieur le Président. Trop souvent, j'ai vu quelques-uns des rares arbres de qualité qui restent en Nouvelle-Écosse, utilisés pour faire de la pâte au lieu d'être transformés en bois d'œuvre, ce qui représenterait une utilisation beaucoup plus rationnelle.

De toute façon, il est clair qu'étant donné nos traditions et notre respect pour la propriété foncière, notre connaissance de ce que les forêts signifiaient pour nous au début de notre province, et même avant, au temps de la colonie, nous devrions être conscients de l'aide que le gouvernement fédéral peut nous apporter. Dans le cadre d'un projet conjoint, nous devrions travailler ensemble, de sorte que les deux gouvernements puissent faire leur part, non pas en donnant des subventions, non pas en s'immisçant dans les affaires des gens, mais en fournissant les compétences dans le domaine de la recherche, du développement scientifique et de la commercialisation nécessaires à cette industrie.

M. Skelly: Monsieur le Président, je désire adresser une brève question au député à nouveau sur le thème que j'ai abordé tout à l'heure. Dans la province du député et, bien sûr, dans la province voisine, le Nouveau-Brunswick, se trouvent de nombreux autochtones pour lesquels cette ressource est, bien entendu, très importante. Dans ma propre région, sont établies des bandes importantes comme les Nimpkish d'Alert Bay, les Helltsuk de Bella Bella, les Kitasoo de Klemtu, les Nuxalli de Bella Coola, les Mowachacht de Gold River et Sechelt, les Sliammon de Powell River et chacune de ces bandes a accès à de grandes réserves de bois. Pourtant, il n'existe à l'heure actuelle aucun programme gouvernemental prévoyant une aide assez importante pour permettre à ces gens de développer ces ressources et d'équilibrer, affermir et diversifier, du même coup, leur économie.

Sauf erreur, les mêmes limites existent dans la région dont le député a parlé quand il a abordé la question du développement du secteur forestier. Je me demande pourquoi il n'a pas choisi de souligner cet aspect très important, bien que marginal, du développement forestier et quelles mesures il serait prêt à prendre pour amener rapidement le gouvernement à s'assurer que les autochtones puissent jouer un rôle important dans le secteur forestier.

M. MacKay: Monsieur le Président, cette question est excellente. Je suis heureux de pouvoir dire à mon collègue que je ne vois aucune raison pour laquelle, en Nouvelle-Écosse, certaines des terres de la Couronne qui appartiennent à la province ne

pourraient pas être mises à la disposition de certains autochtones qui, comme il le sait, sont pour la plupart des Micmac. Dans ma circonscription, on trouve une petite bande qui a absolument besoin d'avoir accès à certains bois. Il s'agit selon moi d'une excellente initiative.

Si le lancement d'un programme de promotion sociale s'est déjà imposé, c'est bien dans ce cas-là. On permettrait ainsi aux autochtones de participer au secteur forestier, et l'on sait qu'ils sont en communion avec la forêt et la nature, et on leur donnerait accès aux terres de la Couronne. Il est difficile de mettre en œuvre un programme d'égalité des chances et un programme de promotion sociale en même temps et je suis très sceptique quant aux résultats de certains d'entre eux, mais il s'agit là d'un programme de promotion sociale que j'appuie. J'ai abordé cette question avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à plusieurs reprises.

M. Skelly: Monsieur le Président, selon moi, les députés ont réalisé là certains progrès des plus intéressants. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) et plusieurs oppositionnels ont pris la parole à ce sujet. Je connais la position de notre parti mais je me demande si celui qui m'a précédé, et dont les sentiments semblent aussi nets que les miens, serait prêt à se joindre à notre parti et à insister pour que le Ministre des Approvisionnements et Services et le ministre de l'Environnement (M. Roberts) ainsi que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), élaborent rapidement, avant que la Chambre n'ajourne, un programme propre à aider les autochtones à exploiter et à développer leurs ressources forestières.

• (1620)

Je me demande également si les trois partis représentés à la Chambre seraient disposés à régler cette question. Le député serait-il prêt à tenter l'expérience avant l'ajournement de juin?

M. MacKay: Certainement, monsieur le Président. Je me rends compte de la sincérité du député mais il ne devrait pas chercher à donner l'impression que seuls son parti et lui préconisent une telle initiative. Car je suis tout disposé à les soutenir.

[*Français*]

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai la tentation de prononcer une partie de mon allocution en français pour démontrer aux francophones que quelques Terre-Neuviens reconnaissent que le français au Canada est plus important que le chinois.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Monsieur le Président, il existe aussi une autre raison importante, c'est-à-dire que lorsque mon compatriote, mon cher ami, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) deviendra le nouveau chef progressiste conservateur, il aura besoin d'une personne qui pourra comprendre le français, le traduire en anglais et après cela, traduire l'anglais en terre-neuvien!

[*Traduction*]

D'abord je ne voudrais pas déranger mon collègue le député de Capilano (M. Huntington). Pour la gouverne du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), j'ai dit simplement que j'appuyais sans réserve la candidature de mon compatriote et ami le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Mais il aura bien du pain sur la planche quand il deviendra, à coup sûr, le chef conservateur.

Je me dois d'abord de féliciter l'opposition pour avoir décidé d'aborder aujourd'hui le domaine de la forêt. Au moment même ou j'allais perdre toute confiance dans l'opposition officielle, elle propose quelque chose de sensé. Je suppose qu'il ne fallait pas s'attendre à autre chose de la part de quelqu'un d'aussi futé que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle).

Dans ma province la forêt représente une industrie importante. J'ai grandi à l'ombre d'une usine de pâtes et à une douzaine de milles d'une papeterie géante, celle de Grand Falls. Aujourd'hui celle-ci appartient à la compagnie Abitibi mais aux beaux jours de l'impéralisme britannique elle appartenait à l'Anglo Newfoundland Development Company. Et avant que les scies mécaniques fassent leur apparition, j'ai travaillé comme bûcheron pour l'AND pendant deux semaines. Je dois admettre que ma carrière fut assez brève. Comme j'étais logé dans un camp on déduisait de mon salaire les frais de logement et de pension. Ayant constaté à la fin de la première période de paye que je devais de l'argent à la compagnie, j'en ai déduit très rapidement que je n'avais pas d'avenir dans l'industrie forestière.

Une voix: Vous auriez dû travailler plus fort.

Une voix: C'est la libre entreprise.

M. Simmons: Les députés de l'opposition semblent en grande forme aujourd'hui, monsieur le Président. C'est le signe d'une fin de semaine de tout repos. S'ils prenaient le temps de visiter plus souvent leur circonscription, ils en profiteraient pour se reposer ici.

La circonscription électorale de Burin-Saint-Georges . . .

M. McDermid: Oh, oh!

M. Simmons: Je dois dire à mon collègue de Brampton-Georgetown qu'elle est située sur la côte sud de Terre-Neuve. Il arrive parfois que le député refuse de parler; en d'autres occasions il est intarissable.

Dans la circonscription de Burin-Saint-Georges que je représente, la forêt est une industrie très importante dans deux parties de la circonscription: Saint-George dans la partie ouest et Baie d'Espoir dans la partie centrale.

Je m'intéresse vivement à la motion présentée par le député de Prince George-Peace River, et le prie de réfléchir à la façon dont elle est rédigée surtout à la lumière des remarques faites à la Chambre aujourd'hui par ses collègues, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). A mon avis, ils se sont bien gardés d'approuver ouvertement la motion et ils ont été bien avisés de dire qu'il s'agit là d'une condamnation un peu trop catégorique. Ces deux députés et leur collègue de Central Nova (M. MacKay) m'ont réconforté en reconnaissant que les initiatives du gouvernement dans l'industrie forestière ne sont pas toutes mauvaises. Ces trois députés ont formulé des opinions fort courantes dans le secteur forestier.

L'apport du gouvernement fédéral à notre industrie forestière florissante a été impressionnant et il l'est encore. Inspirés par le ministre de l'Environnement et le sous-ministre adjoint au Service canadien des forêts, M. Les Reed, nous avons fait des progrès énormes depuis quelques années pour essayer de venir en aide à l'industrie forestière.

J'ai écouté attentivement le député d'Esquimalt-Saanich. Il me laisse toujours un peu perplexe, non pas qu'il soit brillant—il l'est, sans doute, et je suis certain qu'il est compétent—mais parce qu'il manque de suite dans les idées. D'habitude, il se lamente du fait que, d'après lui, le gouvernement intervient trop directement dans le secteur privé. Aujourd'hui, cependant, il a très bien défendu le point de vue opposé, surtout en ce qui concerne le reboisement. Avec passion, il prétend que le gouvernement devrait s'immiscer davantage dans ce domaine, ce qui contraste avec ses autres opinons sur le rôle du gouvernement. Je suis ravi qu'il admette que, dans ce secteur, le gouvernement doit continuer à jouer un rôle prépondérant si nous voulons garantir la conservation et la régénération de nos forêts.

Je voudrais signaler à la Chambre quelques-unes des initiatives majeures prises par le gouvernement. Celle qui nous frappe le plus est peut-être la série d'ententes forestières entre le gouvernement du Canada et plusieurs provinces. Ces ententes sont en vigueur et la plupart d'entre elles seront renégociables dans un avenir rapproché. Je suis absolument persuadé que le gouvernement va respecter ses engagements dans ce domaine. Il va débloquer 750 millions de dollars aux termes de ces ententes sur une période de cinq ans.

Le ministre des Approvisionnements et Services a parlé des bombardiers à eau, les CL-215, qui représentent une autre subvention de 150 millions de dollars. Je pourrais aussi parler de quelque 200 millions de dollars pour la création d'emplois, de l'école de sciences forestières qui va coûter 15 millions, des 5.5 millions qui seront consacrés à la recherche et au développement, sans compter une autre mesure qu'on a prise pour la péninsule de la Gaspésie qui va coûter 20 millions de dollars. J'ai énuméré en tout des mesures qui représentent environ 1.25 milliard de dollars en investissements publics. Il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral assume certaines responsabilités sur ce plan.

• (1630)

Et il ne faudrait pas oublier non plus que le gouvernement fédéral doit s'assurer de la plus entière collaboration des provinces pour toute mesure qu'il pourrait prendre concernant les forêts. Cela étant dit, j'ajouterai que le gouvernement fédéral n'en demeure pas moins investi d'importantes responsabilités dans le domaine du développement régional, de la création d'emplois de longue durée, ainsi qu'au chapitre des exportations qui influent sur notre balance des paiements. Le gouvernement doit donc donner le ton sur tout ce qui touche à la recherche et au développement dans le domaine forestier.

Pour donner une idée plus succinte de ses responsabilités à ce chapitre, on pourrait dire qu'il doit s'occuper de l'utilisation et de la conservation des ressources renouvelables que sont nos forêts. Il me semble, monsieur le Président, que la meilleure façon pour le Canada de mieux soutenir la concurrence dans ce secteur, c'est de pouvoir compter sur d'abondantes réserves de bois bon marché. C'est pour cela que le gouvernement pratique une politique de reboisement qui finira à la longue par porter ses fruits en réduisant le coût de revient des produits forestiers.

Monsieur le Président, le secteur forestier ne s'occupe pas simplement de planter des arbres et de les regarder croître en attendant de les couper. Le gouvernement a mis en œuvre un programme de formation des ressources humaines qui fournit déjà une main-d'œuvre compétente. Ce programme de formation des ressources humaines offre notamment des emplois d'été pour 300 étudiants en sciences forestières, des bourses d'étude pour 50 diplômés en sciences forestières, des subventions pour les écoles qui accueillent des spécialistes étrangers ou qui s'engagent par contrat à poursuivre des travaux de recherche, un programme de perfectionnement destiné aux scientifiques du Service canadien des forêts qui font de la recherche et du développement. Le gouvernement s'est engagé à affecter à ce programme plus de 16 millions de dollars de crédits sur une période de quatre années.

Voyons un peu l'expansion du programme de recherche et de développement du Service canadien des forêts. Le gouvernement s'est engagé à consacrer à ce programme 5.5 millions de dollars au cours de l'année financière 1983-1984. En outre, il entend le doter d'édifices nouveaux ou faire faire des travaux d'agrandissement à Victoria, en Colombie-Britannique, à Sault-Sainte-Marie, en Ontario, à Québec, et à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Si nous insistons tant sur la nécessité de se doter d'une main-d'œuvre compétente et d'installations de recherche très modernes, c'est afin de posséder les ressources humaines et matérielles dont nous avons besoin dans le secteur forestier et d'utiliser le mieux possible les crédits peu élevés dont nous disposons pour reboiser en s'attachant d'emblée à ces priorités.

J'aimerais dire un mot sur un autre aspect qui revêt beaucoup d'importance chaque fois qu'il est question de nos forêts et de notre secteur forestier, soit sur les droits que les États-Unis menacent de percevoir sur notre bois d'œuvre et sur le fait que le gouvernement canadien est parvenu jusqu'à maintenant à éloigner cette menace. Monsieur le Président, ces mesures de rétorsion sont les pires menaces que les États-Unis aient fait peser sur nos exportations de bois d'œuvre depuis vingt ans. Le gouvernement est heureusement parvenu à les éloigner, de sorte que nous pouvons les oublier pour un moment.

On a prétendu que le gouvernement du Canada n'avait pas fait sa part pour résister aux pressions du secteur forestier américain. Si ces pressions ont augmenté, c'est à cause du sérieux marasme qui paralyse le commerce mondial du bois d'œuvre, et surtout de l'arrêt de la construction domiciliaire aux États-Unis à cause de la hausse des taux d'intérêt. D'habitude, nos clients américains nous pressent de les alimenter, car ils n'arrivent pas à satisfaire à plus de 60 ou 70 p. 100 de la demande de bois d'œuvre de leur marché normal. Les producteurs canadiens ont fort heureusement obtenu l'appui de la National Association of Homebuilders, de la North American Wholesale Lumber Dealers' Association, de la International Woodworkers of America et de nombreuses autres associations. Sans vouloir vous ennuyer avec les détails de notre réponse à ces représailles, monsieur le Président, j'estime qu'il est tout aussi important de noter que nous avons eu gain de cause dans cette affaire car tous les intéressés ont reconnu

notre sagesse et le ridicule dans lequel s'était placée l'entreprise privée américaine concernée.

Je voudrais répondre rapidement aux critiques qui ont été adressées au gouvernement fédéral lorsqu'il a refusé d'assumer une partie des frais. Tout d'abord, dans les poursuites qu'ils ont entamées, les Américains n'ont pas mêlé les autorités de leur pays, mais plutôt une petite portion du secteur du bois d'œuvre des États-Unis. Il est de coutume que le secteur visé assume le principal fardeau de la défense, qu'il s'agisse d'acier, de pommes de terre ou d'un tout autre produit; dans le cas qui nous occupe, il s'agissait de produits forestiers. En deuxième lieu, le comité canadien du bois résineux avait suffisamment de spécialistes à sa disposition pour assurer sa propre défense, chose qu'il a d'ailleurs faite avec la collaboration des diverses autorités impliquées, c'est-à-dire le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux qui avaient été directement visés par ces mesures de rétorsion.

Autrement, monsieur le Président, en dépit des représailles plutôt graves dont j'ai brièvement parlé, les relations entre les secteurs forestiers du Canada et des États-Unis ont été passablement favorables et les deux pays s'entraident mutuellement depuis de nombreuses années. Je pourrais citer nombre d'exemples. Mais le premier qui me vient à l'esprit est l'accord canado-américain en matière de foresterie, lequel porte plus précisément sur la collaboration au chapitre de la recherche sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce programme a donné des résultats fort positifs et il a fait économiser de l'argent à notre pays, ainsi qu'aux États-Unis sans aucun doute. Je pourrais également rappeler l'effort de collaboration déployé par nos deux pays au chapitre de la prévention des incendies de forêts. L'accord a été ratifié l'année dernière par le ministre de l'Environnement (M. Roberts) et son homologue américain M. Black.

Durant de nombreuses années, nos deux pays se sont échangés des bombardiers à eau. La plupart de ces arrangements ont été conclus dans des conditions plutôt embarrassantes et hâtivement. Ils sont toutefois officiels et nous y avons donné suite pour faciliter et accélérer la lutte contre les incendies de forêts, surtout dans les régions frontalières.

Je pourrais parler également de la collaboration canado-américaine dans ce domaine, le groupe de travail sur l'offre et la demande. Les services forestiers de nos deux pays sont à présent en train de constituer des groupes de travail sur l'offre de bois d'œuvre et la demande de produits forestiers. Au chapitre des capitaux d'investissement une certaine volonté de collaboration se manifeste de part et d'autre. Les fonds d'investissement dans l'industrie forestière circulent assez librement entre le Canada et les États-Unis. Fait intéressant, la part des usines des produits forestiers qui appartient à des étrangers a fléchi, au cours des dix à quinze dernières années, de 35 p. 100 à moins de 25 p. 100. Ce changement s'est produit sans aucune controverse publique.

La publicité sur les produits du bois est un autre domaine de la coopération qui existe entre les deux pays et leur est mutuellement avantageuse. Les producteurs de bois d'œuvre canadiens et américains ont travaillé en étroite collaboration depuis plus de quinze ans à des activités conjointes de publicité commerciale. Ce sont les producteurs de bois de construction du Canada qui fournissent à la National Forest Products Association de Washington le quart de son budget publicitaire annuel. L'American Wood Council obtient 10 p. 100 du sien du Canada. Ainsi, nos deux pays conjuguent leurs efforts pour écarter la menace des matériaux concurrents et améliorer les normes de conception. Les rapports du domaine forestier que j'ai brièvement décrits prouvent bien que nos deux pays travaillent de concert au niveau officiel pour le bien de tous ceux qui sont concernés.

Il y aurait bien d'autres questions à aborder, monsieur le Président, mais je vois que mon temps est écoulé.

M. le vice-président: Des députés veulent-ils poser des questions?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Les ressources nationales—La transformation de l'uranium—L'exportation de concentré; l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Les finances—*a*) Le régime de placements en titres indexés. *b*) La capacité des petites entreprises de créer des emplois; l'honorable député de Churchill (M. Murphy)—Les mines—*a*) La fermeture de la mine Sherritt Gordon, à Lynn Lake (Man.). *b*) On demande la modification des dispositions relatives aux dégrèvements d'impôt.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Oberle:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada et de son indifférence face au danger que constituent pour les forêts et l'industrie forestière du Canada les insectes, les incendies, la pollution et la concurrence étrangère, et qu'elle exhorte le gouvernement à stimuler la recherche nécessaire pour promouvoir une croissance supérieure et diversifier les produits d'exportation et à reconnaître qu'il doit protéger l'environnement du Canada et les millions de Canadiens qui gagnent leur vie grâce aux ressources forestières du Canada.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député ministériel qui, sauf erreur, a déjà été le secrétaire parlementaire du ministre de qui relève cette question. Étant donné qu'il n'a pas parlé des autochtones ni de leur accès à l'industrie forestière, bien qu'il ait débité à toute allure un certain nombre de chiffres relatifs aux débouchés professionnels, peut-il dire à la Chambre combien on comptait d'autochtones parmi les personnes embauchées grâce aux initiatives dont il a parlé? Combien d'installations de recherche orienteront-elles leurs travaux en vue de participer au développement économique des réserves indiennes? Combien

d'emplois le gouvernement s'est-il promis de fournir aux autochtones dans l'industrie forestière?

• (1640)

Comme un certain nombre de députés à la Chambre se sont dit aujourd'hui en faveur de mesures immédiates visant à assurer aux autochtones un accès aux ressources forestières, le représentant serait-il disposé à favoriser de concert avec d'autres députés de ce côté-ci et de son parti, l'accès des autochtones aux ressources forestières par la création d'une entreprise autochtone d'exploitation forestière? Ou serait-il prêt à se prononcer en faveur de mesures de promotion sociale de sorte que des entreprises bénéficiant de subventions du gouvernement fédéral, comme la Crown Zellerbach, la MacMillan-Bloedel et d'autres, embauchent à ce titre des autochtones? Ou est-il favorable à ce qu'on établisse des programmes de formation à l'intention des jeunes autochtones pour leur permettre d'entrer dans l'industrie, que ce soit par le truchement du Service canadien des forêts, des entreprises privées ou de programmes parrainés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration?

Le député peut-il nous dire s'il est disposé à essayer de travailler avec certains de ses collègues pour encourager la coopération entre le ministère de l'Environnement et celui des Affaires indiennes afin de mettre au point et d'appliquer des programmes efficaces qui assureront véritablement la participation des autochtones à l'industrie forestière canadienne?

M. Simmons: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de Comox-Powell River (M. Skelly) de sa question. Je puis appuyer toute initiative au niveau du gouvernement fédéral qui donnerait aux autochtones un juste accès à l'industrie. J'approuve une bonne partie de l'esprit dans lequel le député a posé sa question. Ma circonscription compte une importante localité autochtone, celle de Conne River, sur la côte sud de Terre-Neuve.

M. Oberle: S'agit-il d'Indiens?

M. Simmons: Pour la gouverne de mon collègue et ami le député de Prince George-Peace River il y a effectivement des Indiens micmacs.

M. Oberle: Dites-le à votre ministre.

M. Simmons: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) sait fort bien qu'il y a des Micmacs. Il a passé beaucoup de temps à faire en sorte que la subvention de 1 million du gouvernement fédéral parvienne aux habitants de Conne River en dépit des retards délibérés et prolongés occassionnés par le gouvernement de Terre-Neuve, conservateur lui aussi, qui pendant 22 mois a empêché l'argent de parvenir aux habitants de la localité, causant toutes sortes de problèmes aux autochtones de Conne River. Je me réjouis qu'il ait fait allusion à mon ami le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, car la présence de ce dernier à la tête de ce ministère me garantit que le gouvernement va continuer à défendre le principe d'une participation équitable des autochtones aux différents programmes.

Avant que le député ne m'interrompe, je disais, monsieur le Président, que je souscris totalement à l'esprit de la question du député de Comox-Powell River. Je m'étonne un peu toutefois qu'il ait jugé nécessaire de poser sa question, car s'il veut bien examiner la politique du gouvernement, que ce soit au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Emploi et de l'Immigration ou d'autres ministères, il constatera que sa préoccupation est la préoccupation constante du gouvernement en matière d'allocation des fonds et d'emploi.

M. Skelly: Monsieur le Président, si j'ai posé ma question aujourd'hui, c'est précisément parce que malheureusement, et pour une raison que j'ignore, plusieurs députés n'en ont pas parlé. Cette question ne fait pas partie des priorités et des plans du gouvernement. Ce que j'ai laissé entendre et que d'autres députés ont signalé eux aussi, c'est que nous sommes prêts avant l'ajournement de la Chambre, à soumettre des propositions concrètes au gouvernement. J'ai présenté cinq solutions qui devraient marcher à mon avis. J'ai demandé au député s'il accepterait de collaborer avec d'autres députés dans un esprit non partisan en vue de faciliter la participation des autochtones dans le secteur forestier. Depuis le début du siècle, les autochtones ont connu un taux de chômage atteignant parfois 90 p. 100. Dans ma région, ils dépendent d'une seule ressource naturelle, le poisson. Sans vouloir chercher un coupable ou jeter la pierre à qui que ce soit ou même faire un retour en arrière, je voudrais que la Chambre se tourne vers l'avenir et demander au député s'il accepterait d'offrir ses services dans un esprit non partisan en vue d'atteindre cet objectif avant l'ajournement?

M. Simmons: Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à la question tout à l'heure. J'ai dit que j'étais prêt à offrir mon appui à toute initiative qui assurerait un accès équitable des autochtones aux emplois et aux programmes subventionnés par le trésor public. Cela sous-entend naturellement œuvrer dans un esprit non partisan, ce que je fais en tout temps avec mon collègue de Comox-Powell River et mes amis du parti conservateur . . .

M. Malone: Nommez-en un seul.

M. Simmons: . . . tout comme mes amis du parti néo-démocrate. Je pourrais, monsieur le Président, en citer beaucoup, mais je m'en voudrais de favoriser ou de léser qui que ce soit dans le cadre de la course à la direction du parti conservateur.

M. MacKay: Monsieur le Président, j'aurais voulu interroger le ministre, mais puisque mon collègue d'en face est le porte-parole du gouvernement, je vais lui demander ce qu'il pense personnellement du bombardier à eau de Canadair. Je lui reconnais une certaine utilité selon les régions, mais comme le député vient de Terre-Neuve où les lacs appropriés ne sont pas légion, ne pense-t-il pas que les hélicoptères sont aussi de très bons appareils pour combattre les incendies de forêt, et même meilleurs que ces bombardiers à eau qu'on dit désuets? Appuierait-il des instances faites auprès de son collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), en vue de confier aux forces armées un rôle en matière de lutte contre les incendies de forêt, dans le cadre de l'entraînement des aviateurs?

M. Simmons: Tout d'abord, contrairement à ce que vient d'affirmer le député de Central Nova, je ne suis pas un porte-parole du gouvernement. Je soutiens le gouvernement avec plaisir parce que je trouve ses programmes excellents, mais je n'en suis pas le porte-parole.

Quant à mon opinion personnelle, ce sera vite fait, parce que je ne m'y connais pas beaucoup sur le plan technique pour ce qui est des deux appareils. Seulement, à Terre-Neuve, nous avons été satisfaits des bombardiers à eau. Il nous ont permis d'éviter des situations qui auraient pu dégénérer en catastrophes. Le député sait que Terre-Neuve les emploie depuis nombre d'années. En quoi leurs qualités se comparent aux hélicoptères, je n'en sais rien, parce que je ne suis pas au courant des détails techniques.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre part à ce débat, mais avant d'aborder les questions d'ordre technique qu'on nous propose, je voudrais saluer la personne qui a probablement accompli davantage dans le domaine des forêts au Canada ces dernières années que n'importe quel député qui siège à la Chambre; je veux parler du sous-ministre, M. Les Reed, qui assiste à notre débat aujourd'hui, de la tribune. IL est certainement tout oreilles.

En ce qui concerne particulièrement la motion que mon ami le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a proposée, je tiens à en souligner certaines parties qui ont évidemment leur raison d'être et qui me préoccupent. Il veut que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada. Le député n'ignore certainement pas que le gouvernement du Canada n'a la haute main que sur 1 p. 100 de nos forêts; le reste des étendues boisées relève à 92 p. 100 de la compétence provinciale et 7 p. 100 environ appartient à l'entreprise privée.

• (1650)

Je fais aussi certaines réserves à propos d'un autre point que le député a fait valoir, mais il pourra probablement préciser sa pensée à ce sujet pendant la période de questions. Il s'agit d'un aspect constitutionnel dont il est question vers la fin de la motion où l'on dit:

. . . reconnaître qu'il doit protéger l'environnement du Canada . . .

Je sais que le gouvernement fédéral a certaines obligations à cet égard, mais j'ai toujours cru que l'environnement relevait de la compétence des provinces. De son côté, le gouvernement fédéral peut s'occuper de l'environnement en contrôlant les pluies acides et ainsi de suite. Je suis certain que c'est de cela que le député voulait parler.

Par ailleurs, je suis bien d'accord avec la partie de la motion qui exhorte le gouvernement à stimuler activement la recherche. Nous en avons bien besoin et, comme nous l'avons vu au comité et dans l'excellent travail de M. Reed, le Canada accuse beaucoup de retard dans ce domaine. Nous devons y remédier de toute urgence.

Je suis bien d'accord sur le fond de la motion, mais je suis allé à la bibliothèque du Parlement consulter un exemplaire du budget de 1979 présenté par le député et son parti, et je dois dire que j'éprouve quelques doutes. Les seules propositions contenues dans ce budget qui se rapprochent le moindrement de l'industrie forestière ont trait aux vins pétillants et aux cornichons. L'expression «industrie forestière» ne figure même pas dans le budget conservateur de 1979. Il me semble donc que les conservateurs ont accordé plus d'importance aux cornichons et aux vins pétillants qu'aux forêts ces derniers temps.

Je voudrais parler un instant de la Colombie-Britannique, car cette province me tient autant à cœur qu'au député de Prince George-Peace River. Je me préoccupe de ce qui se passe à l'échelon provincial. Il y a quelques années, la province avait établi une caisse pour la sylviculture et le reboisement. Si je ne m'abuse, cette caisse contenait environ 230 millions de dollars fournis par les entreprises forestières. Malheureusement, tout cet argent a été dépensé pour construire B.C. Place, le grand centre de congrès à Vancouver, et exploiter le charbon du nord-est de la province. Malheureusement pour nous, pour les Canadiens des générations à venir et pour les habitants de la Colombie-Britannique, ces centaines de millions de dollars qui auraient dû servir aux forêts de l'avenir ont été engloutis dans d'autres programmes prioritaires du parti de M. Bennett, dont la philosophie se rapproche du parti de mon collègue de Prince George-Peace River.

Une autre question me préoccupe et je suis sûr que les conservateurs en parleront. Il s'agit des exportations de bois d'œuvre. Depuis quelques années, ce phénomène a pris d'énormes proportions en Colombie-Britannique. Nous pouvons voir des compagnies comme Macblo, Canadian Overseas et Crown Zellerbach annoncer des pages entières de billes à vendre, notamment du bois vert, de la pruche, du sapin baumier, de l'épinette, du cyprès et d'autres espèces. Elles essaient toutes de vendre notre futur patrimoine.

La section de la Colombie-Britannique du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a publié un excellent document sur le sujet. Il porte sur le nombre d'emplois qui seront perdus d'ici à l'an 2000 à cause de l'ampleur des exportations. Nous risquons de perdre environ 30,000 emplois d'ici à l'an 2000 pour cette simple raison.

Je vais vous citer un article récemment publié dans le *Sun* de Vancouver. Voici:

La pénurie de bois asiatique a également créé une forte demande pour le bois nord-américain en Extrême-Orient, mais les compagnies doivent prouver que les billes sont excédentaires pour être autorisées à les exporter. Au cours des huit premiers mois de 1982, la quantité de billes de la Colombie-Britannique non débitées et exportées est passée à 724,000 mètres cubes, ce qui représente plus de 2 p. 100 des coupes provinciales, alors qu'à la même période, l'année dernière, la quantité exportée n'était que de 591,000 mètres cubes, soit environ 1.5 p. 100 des coupes.

Je n'ai entendu aucun député ministériel, conservateur ou créditiste traiter de cette question. Il s'agit d'un problème bien réel. Même si notre système de libre entreprise permet de vendre ces billes, elles iront au Japon ou en Indonésie, et c'est là qu'on créera les emplois plutôt qu'au Canada. A mon avis, notre pays et la Colombie-Britannique doivent rapidement interdire l'exportation du bois d'œuvre, car nous devons conserver ces emplois pour nous-mêmes et les générations futures.

Je voudrais aborder une question sur laquelle mon collègue de Comox-Powell River (M. Skelly) est revenu constamment au cours du débat d'aujourd'hui. C'est au sujet des autochtones qui ne jouent pratiquement aucun rôle dans le secteur forestier, non seulement en Colombie-Britannique mais dans l'ensemble du pays. J'espérais que cette motion y aurait fait allusion, mais je pense qu'à la suite des demandes, des questions et des réactions positives de l'opposition officielle et du gouvernement, nous verrons bientôt de nouveaux prorammes à cet égard. Peut-être le prochain discours du trône contiendra-t-il des mesures importantes pour permettre aux autochtones d'avoir accès à l'industrie forestière sur le plan de la recherche et du développement, des emplois, de l'exploitation forestière, de la formation, de la promotion sociale dans les entreprises existantes et du développement industriel direct de nombreuses petites localités rurales. Nombre de ces localités sont semblables à celles que se partagent mon collègue, le député de Comox-Powell River, et d'autres députés de la Colombie-Britannique.

Permettez-moi de parler de l'énoncé de politique sur le reboisement forestier qu'a publié Environnement Canada. Cet excellent document a été rédigé l'automne dernier à Ottawa. Je crois qu'il nous donne une idée de la façon dont le gouvernement fédéral perçoit l'avenir et les problèmes de l'exploitation forestière. On peut y lire:

> La valeur totale des expéditions a excédé 23 milliards de dollars en 1981. Les produits forestiers comptent pour un septième de tous les produits manufacturés au Canada. Cette proportion atteint 30 p. 100 au Nouveau-Brunswick et 50 p. 100 en Colombie-Britannique. Les exportations de l'industrie forestière ont atteint 13 milliards de dollars en 1981, soit 16 p. 100 de la valeur totale des exportations. En 1979, l'industrie et ses travailleurs ont versé plus de trois milliards de dollars en impôts et en recettes tirées de l'exploitation des ressources, dont 43 p. 100 au fédéral et 57 p. 100 au provincial.

Je reviendrai à ces deux chiffres dans un moment, lorsque je passerai au tableau que renferme ce document.

Selon ce document, l'exploitation forestière crée directement et indirectement un million d'emplois au Canada:

> En tant que génératrice d'emplois dans le secteur primaire des ressources, l'exploitation forestière se classe au premier ou au second rang dans dix des seize régions économiques de la région de l'Atlantique, dans huit des dix régions économiques du Québec et dans les six régions économiques de l'Ontario. En Colombie-Britannique, l'exploitation forestière vient au premier rang dans huit régions et au second dans deux régions seulement, où l'industrie minière et l'industrie métallurgique dominent.

Cela nous donne une idée, je crois, de l'extrême importance du présent débat. J'ai remarqué avec intérêt, en revoyant le compte rendu des débats des dix ou quinze dernières années à la Chambre des communes, que les questions forestières sont très rarement soulevées à la Chambre des communes, même si c'est là la plus importante industrie canadienne. Du point de vue de la balance commerciale et de la création réelle d'emplois, celle-ci dépasse le secteur pétrolier et le secteur agricole réunis. Ces deux derniers secteurs sont fréquemment évoqués à la Chambre, alors qu'il n'y est presque jamais question de l'exploitation forestière ni des mesures dont a besoin cette industrie, mesures qui devraient être prises en particulier par le gouvernement actuel ou par les prochains gouvernements car, comme je l'ai fait remarquer, il n'est nulle part question de forêt ou d'exploitation forestière dans le budget du présent gouvernement.

Permettez-moi de continuer à lire un passage tiré du même document:

> Ce secteur a le potentiel voulu pour procurer des emplois supplémentaires à quelque cent mille travailleurs dont le quart dans le reboisement. On pourrait également doubler nos devises étrangères, accroître nos ventes de bois et nos recettes fiscales et contribuer à l'épanouissement des aspirations régionales.

De toute évidence, l'industrie voudrait doubler ses recettes à un moment où en Colombie-Britannique, par exemple, le service forestier a signalé que très bientôt nous connaîtrons une pénurie qui durera 20 ans. Si nous continuons à abattre nos arbres à la cadence actuelle sans pratiquer de fortes éclaircies ni utiliser des méthodes sylvicoles et recourir au reboisement, nous n'aurons plus d'arbres et nous serons obligés dans un peu plus d'une décennie de réduire nos coupes au lieu de les augmenter.

Ce document présente des faits intéressants au sujet des approvisionnements de bois d'œuvre. En voici un passage:

> En effet, nous avons dégarni les forêts vierges sans trop songer aux coupes futures. La foresterie se trouve actuellement dans une phase provisoire critique où le reboisement et la coupe méthodique doivent l'emporter sur l'exploitation.

Je suis d'accord là-dessus. Je connais l'auteur de ces remarques. Je les trouve très justes et j'estime que la Chambre doit en tenir compte. Il ajoute ce qui suit:

> La demande mondiale des pâtes et papiers est censée augmenter de 3 p. 100 par an durant les deux prochaines décennies tandis que la demande de bois de sciage et d'autres produits forestiers devrait augmenter d'environ 1 p. 100 par an. Toutefois, les possibilités de vente n'ont guère d'importance si les approvisionnements de bois d'œuvre ne peuvent augmenter.
>
> On prévoit que les sciages de feuillus de première qualité seront en quantité restreinte . . .

Nous nous en rendons compte, mais la Colombie-Britannique exporte encore trois quarts de million de cunit de nos grumes nº 1. Elle le fait sachant très bien qu'une étude exacte et incontestée effectuée par les travailleurs de la province signale que cela représente une perte de 30,000 emplois. Néanmoins, on ne fait rien en Colombie-Britannique. Je ne sache pas que des députés fédéraux conservateurs de Colombie-Britannique disent en public qu'il faille arrêter cela.

Le document poursuit:

> . . . en beaucoup d'endroits, et les stocks de grosses grumes de feuillus de haute qualité sont en grande partie épuisés. Des pénuries de bois à pâte se manifestent d'un bout à l'autre du pays. Il n'y a qu'une fraction de nos forêts qui soit gérée en fonction d'une production constante, même aujourd'hui. Dans la plupart des cas, la ressource bois n'est renouvelable de façon rapide et suffisante que si l'on intervient immédiatement après la coupe ou le sinistre.

Cela veut dire que la zone dévastée par un incendie doit être reboisée immédiatement. Si elle a été coupée à blanc estoc, il ne faut pas perdre de temps. Comme nous le savons, il y a littéralement des centaines de milliers de kilomètres carrés qui ont été coupés depuis le début du siècle, qui restent inutilisés et qui ne reviennent pas au type de résineux ou de feuillu que les sociétés forestières et divers spécialistes forestiers escomptaient. Au début de 1980, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, le CCMRE, s'est donné un objectif. Cet objectif était le niveau de 210 millions de mètres cubes d'ici à l'an 2000, soit 40 p. 100 de plus environ que la coupe de 1981. Ce dont il faut tenir compte, c'est que dans le mode actuel d'exploitation pratiqué au Canada, et à la cadence de coupe actuelle, nous ne pourrons jamais obtenir les niveaux qui ont déjà été sanctionnés par les ministres de l'Environnement et des Ressources.

Les subsides

● (1700)

Le rapport aborde ensuite trois aspects. Il y a d'abord la reconstitution des forêts. Voilà une chose que la Chambre doit discuter à fond. Il y a ensuite une utilisation plus serrée de la forêt existante du point de vue du stock de fibres, du recyclage et de tout le reste. Cela doit se faire très bientôt. Il doit y avoir également une meilleure protection contre l'incendie, les insectes et les maladies. Je pense que tous les députés savent que la maladie et le feu font beaucoup plus de ravages dans la forêt que l'exploitation proprement dite.

Quoique du côté gouvernemental on soit intervenu ici et là avec quelques bombardiers à eau et quelques techniques, il faut qu'il y ait un changement vraiment en profondeur de la politique forestière, non seulement en termes de type de matériel à fournir, mais par un retour à la forêt diversifiée plutôt qu'au maintien de l'actuelle monoculture forestière. Cela est important à cause de l'effet de couronne à longue distance de certains types d'incendie et des mouvements massifs de certains types de parasites. Il y a des problèmes que la pulvérisation de produits chimiques n'a même pas atténués. Il faut se lancer très rapidement dans une approche intégrée de l'action contre les parasites, en commençant par une étude plus intensive du côté biologique de la lutte contre les parasites. C'est là, je le sais, une chose que le Service canadien des forêts envisage. Cependant, comme il a subi des compressions massives de personnel depuis 15 ans, ce sera long ainsi que l'a donné à entendre le ministre de l'Environnement (M. Roberts). Depuis trois ans, le problème s'est amplifié d'environ 10 p. 100. Il faut une augmentation massive des effectifs de haute technicité, qui devront s'occuper des questions soulevées par le retour à une forêt diversifiée, par les problèmes sylvicoles et par la lutte contre les parasites.

Encore selon le rapport, le gouvernement fédéral et les provinces et l'industrie dépenseraient quelque 300 millions de dollars par année pour le renouvellement forestier, mais il faudrait que chaque partie affecte au moins 650 millions par année pour résoudre les problèmes actuels. La question comporte deux volets. Il faut d'abord augmenter la plantation d'environ deux fois et demi, et passer de 200,000 à 500,000 hectares, et utiliser des plants génétiquement supérieurs. Du côté de la sylviculture, il y a lieu d'accroître de 400 p. 100 le désherbage, l'éclaircie et la fertilisation, soit de 100,000 à 400,000 hectares annuellement. Ces travaux coûteraient 300 millions de dollars.

Une question abordée dans le rapport m'inquiète particulièrement, et je suis sûr qu'elle préoccupe également mon ami, le député de Prince George-Peace River. En effet, on se propose d'affecter 50 millions de dollars par année pour les forêts inexploitées. Cette somme ne permettrait de s'occuper que de 100,000 hectares par année. Comme d'immenses zones sont encore inexploitées, je crois que le Parlement devrait agir avec détermination et prévoir des fonds dans notre budget national pour tenter de résoudre ce problème.

Certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, ont utilisé leurs fonds de reboisement et de sylviculture à d'autres fins. Avant que le gouvernement ne leur accorde une somme comparable pour le reboisement, il faudrait les encourager de quelque façon que ce soit à s'assurer que leurs propres programmes sont en ordre. Il faudrait appliquer des plans d'une durée de 20 ans, comme il a été recommandé dans le rapport.

Si nous tenons ce débat aujourd'hui, c'est je crois en raison du tableau de la page 5, selon lequel la participation fédérale dans le domaine de la foresterie, qui a été nulle pendant de nombreuses années, est passée à 50 millions de dollars l'an dernier, en raison d'une réaffectation des crédits du MEER, et n'atteindra que 130 millions d'ici 1987 pour tous les programmes d'exploitation forestière, sur un budget total de 650 millions. La participation fédérale, qui s'élevait à 37 p. 100 l'an dernier, ne sera plus que de 20 p. 100 d'ici 1987, ce qui représente une baisse réelle de 50 p. 100. Toutefois, il ne faut pas tirer ces chiffres hors de leur contexte. En 1980, par exemple, les gouvernement fédéral et provinciaux ont prélevé environ 3 milliards de dollars en impôts directs sur les recettes provenant des ressources, dont 43 p. 100 ont été au gouvernement fédéral et 57 p. 100 aux gouvernements provinciaux.

Une myriade d'études ont été faites, et il en ressort que 5c. seulement de chaque dollar d'impôt que le gouvernement fédéral reçoit du secteur forestier, soit directement en taxes, soit indirectement en impôts sur le revenu, y sont réinjectés. C'est inconcevable, car d'autres études nous ont appris que nous filions vers la catastrophe vu que nos approvisionnements en bois se raréfient. Plus tôt, aujourd'hui, j'ai parlé de cette question avec le ministre de l'Environnement, mais je ne pense pas que sa réponse ait été exactement à propos. Il a essayé d'éluder la question, disant que l'aide de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et celle du ministère de l'Environnement ne sont pas incluses dans les prévisions de 1987, car tous les accords ne sont pas encore négociés.

Le gouvernement devrait envisager de demander à la Chambre des crédits considérables pour assurer un financement de base, un financement permanent et perpétuel. Plutôt que d'en rester à une situation où l'on ne réinvestit dans le secteur forestier que 5c. de chaque dollar, assurons-nous que 50 p. 100 au moins y retourne, pour la recherche et le développement, le reboisement et la sylviculture et une approche intégrée au recyclage, la participation de nos autochtones à cette industrie, etc.

Je remarque qu'il ne me reste plus guère de temps, mais je voudrais mentionner une ou deux autres choses à propos du recyclage, question que la motion laisse de côté. Toutefois, la Chambre doit l'envisager si nous voulons parler de façon cohérente des problèmes du secteur forestier, non seulement pour avoir une étude complète, mais pour considérer le problème des décharges où l'on enfouit de grandes quantités de fibres de bois sous diverses formes: sacs en papier, cartons, planches ou autres. Après une évaluation complète et soigneuse, nous devrions examiner la faisabilité, les avantages et les bénéfices d'une utilisation des fibres recyclées, non seulement dans l'industrie de la pâte, mais aussi dans la production d'énergie de biomasse pour la production d'électricité ou de chaleur, par exemple.

Il y a un moment, je mentionnais combien il était nécessaire de modifier nos idées et de passer d'une monoculture à une forêt plus diversifiée, plus mélangée, non seulement pour diminuer les attaques d'insectes et les incendies, mais aussi pour une meilleure utilisation de nos sols et de nos terrains boisés.

Il y a maints renseignements dont j'aimerais faire état, mais je terminerai en parlant de ce que j'ai trouvé dernièrement dans une brochure sur les forêts. On fait remarquer qu'on exploite actuellement 800,000 hectares de terre à bois par année, dont à peine le quart a déjà été reboisé ou ensemencé. Sur cette surperficie, un autre quart va se régénérer raisonnablement bien tout seul. Il est donc consternant de penser que l'autre moitié sera probablement perdue chaque année. Et sans compter le terrible tribut qu'ont prélevé les feux de forêts en 1980, la pire année en 50 ans. Le feu a détruit une superficie cinq fois plus grande que celle qui a été exploitée cette année-là.

Je trouve donc que le Parlement a du pain sur la planche, que c'est un problème qui dépasse l'esprit de parti et qu'il faudrait faire beaucoup mieux que ce qui avait été prévu dans le budget conservateur de 1979 dont il ne vaut même pas la peine de parler ou des miettes qu'on a débloquées au cours de la présente législature.

M. Huntington: J'aurais préféré que le député de Skeena (M. Fulton) s'en tienne à ce qu'il disait au départ que c'est une question tellement importante qu'elle se situe au delà de l'esprit de parti, au lieu de commencer et de finir son discours en insinuant qu'il y avait rien de prévu pour nos forêts dans le budget conservateur. J'en parlerai à la Chambre dès que j'en aurai l'occasion.

J'étais fort intéressé d'entendre le député condamner les exportations de grumes entières vers le Japon. Je m'en voudrais d'être injuste à son endroit. Mais ne sait-il pas qu'il existe au moins quatre catégories de travailleurs forestiers, à savoir les abatteurs, les tronçonneurs, les ouvriers de scieries, les camionneurs et les débardeurs et que lorsque le marché s'est effondré faute de bois dans les scieries, non seulement les ouvriers qu'elles employaient n'avaient plus d'emploi, mais aussi les abatteurs et les tronçonneurs, les camionneurs et les débardeurs et que bien du bois était abattu qu'on n'aurait pas pu acheminer jusqu'au marché si on ne l'avait pas vendu comme bois d'œuvre? Est-il contre ce genre d'exportation? Est-il contre un marché qui permet aux abatteurs, aux tronçonneurs, aux camionneurs et aux débardeurs de conserver leur emploi?

M. Fulton: Je suis fort content de pouvoir répondre à ces deux questions. J'espère que le député de Capilano (M. Huntington) a un exemplaire du budget de 1979 en main. Je l'ai lu en entier et je voudrais bien qu'on me dise où il est question de forêts. Quant au deuxième point, l'exportation de grumes, je répète que toutes sortes d'études ont été entreprises. Comme la Colombie-Britannique exporte de plus en plus de grumes, cela entraînera la perte de quelque 30,000 emplois, tant chez les abatteurs, les tronçonneurs, les haleurs, les chargeurs et expéditeurs que chez les travailleurs des scieries. On exporte des grumes de première catégorie.

• (1710)

M. Huntington: Monsieur le Président, le député signale que l'exportation de grumes entraînera la perte de 30,000 emplois. Pour ma part je ne pense pas que l'exportation de grumes entraîne la perte de 30,000 emplois. Car ces grumes ne se vendaient pas, étant donné qu'elles étaient restées sur place après avoir été abattues. Le député de Skeena (M. Fulton) devrait savoir qu'il vaut mieux que les trois autres catégories de travailleurs restent au travail et que les grumes soient expédiées au lieu de les laisser pourrir sur place.

M. Fulton: Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait certain que le député de Capilano soit bien au fait de la situation. S'il jette un coup d'œil à quelques numéros récents du journal *The Sun* de Vancouver, il constatera qu'une bonne partie des billes qui seront exportées, sont encore sur pied.

Une voix: Ce serait un bon sujet de recherche.

M. Fulton: J'entends un député affirmer que ce serait un bon sujet de recherche. C'est le seul journal qui publie les offres de vente. Ce sont des arbres sur pied. Ils sont encore debout. Ils n'ont pas encore été abattus. Si le bois était transformé, soit réduit en pâtes ou en bois d'œuvre, nous aurions des milliers d'emplois en fin de transformation et non seulement au début.

M. Oberle: Monsieur le Président, j'aurais quelques questions à poser au député de Skeena (M. Fulton). Il faut regretter parfois que nous ne puissions invoquer la présence de personnes dans les tribunes. Par exemple celle de Les Reed qui vient tout juste de quitter—ainsi cela ne l'embêtera pas . Si M. Reed avait eu l'occasion de participer au débat, il aurait probablement rappelé que mes collègues et moi-même avons eu de sérieux entretiens avec le ministre et les fonctionnaires du ministère pour réaliser justement ce que le député du Nouveau parti démocratique propose. Tous les Indiens ont le droit de profiter de la richesse produite par la forêt. Ceux qui vivent dans les réserves et dans les terres publiques devraient être les premiers à être encouragés à développer leur économie et à refaire leur existence à partir de la forêt.

Je veux revenir sur les statistiques que le député a citées. Il a dit que le gouvernement fédéral n'est propriétaire que de 1 p. 100 du territoire forestier du Canada. Je lui pardonne son ignorance, car il a sans doute pris ses chiffres au ministère des Forêts ou dans le *Sun*; ce qui peut s'expliquer. En fait, les terres fédérales comprennent aussi les terres indiennes. La superficie des terres fédérales au sud du 60^{e} parallèle dépasse celle de la Nouvelle-Écosse, la plupart des terres indiennes sont très boisées, certaines renfermant des espèces commerciales. Les terres fédérales incluent aussi les parcs. Il n'y a pas d'exploitation forestière dans les parcs, et leurs forêts constituent un patrimoine collectif considérable et naturellement leur entretien requiert les soins très attentifs de nul autre que le gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les Territoires, le député est totalement dans l'erreur, parce que les Territoires et le Yukon renferment toutes sortes d'espèces commerciales. Naturellement ce n'est pas facile, car si nous pensons des années à l'avance, on se rendra compte qu'il existe toutes sortes de terres impropres à l'agriculture que l'on pourrait reboiser aujourd'hui avec un peu de prévoyance et de planification.

Je sais que ce n'est pas vraiment une question, mais, à l'occasion, le député a besoin d'être renseigné, comme tous ses collègues néo-démocrates d'ailleurs, et j'ai pensé en profiter pour lui donner ce petit renseignement.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis toujours heureux de répondre à des questions profondes et pénétrantes comme celle-là. J'ai toujours eu l'impression que, au fond, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest s'administrent eux-mêmes, même s'ils relèvent du gouvernement fédéral, je l'admets. Quoi qu'il en soit, j'étais en train de citer un passage d'un excellent article—que le député devrait lire—de M. Roy MacGregor, ex-rédacteur à Ottawa de la revue *Today*. Le voici:

> Mais pas au Canada, où personne n'a jamais su au juste qui en a la responsabilité générale. Le gouvernement fédéral a déjà prétendu que les forêts relevaient de sa compétence, mais, dès 1930, presque tout le contrôle était passé aux mains des provinces qui, aujourd'hui, en sont propriétaires à 92 p. 100, contre 7 p. 100 pour le secteur privé et à peine 1 p. 100 pour le gouvernement fédéral.

Je suis d'accord avec ce que le député a dit tout à l'heure. J'aimerais vraiment que les autochtones soient plus actifs dans cette industrie. J'ai été ravi d'apprendre que d'autres députés partagent cet avis, car le chômage chez les autochtones, qui atteint environ 90 p. 100, est une tragédie. Une telle situation ne doit pas nous laisser indifférents.

M. Oberle: Monsieur le Président, j'ai une autre brève question à poser. Le député de Skeena s'engagerait-il—ou devrais-je m'en charger—à renseigner l'auteur de l'article qu'il a cité, car ni l'un ni l'autre ne sont au courant?

M. Fulton: Oui, monsieur le Président.

M. Nickerson: Avec raison, monsieur le Président, le député de Skeena (M. Fulton) a dit que les insectes et des maladies causent beaucoup plus de dommages aux arbres que les incendies de forêts. Quand nous avons débattu une mesure législative sur les pesticides il y a plusieurs mois, beaucoup de députés néo-démocrates ont dit que nous devrions interdire l'emploi des pesticides, surtout ceux qu'on épand du haut des airs. Si les néo-démocrates pensent que nous devrions interdire les pesticides, que suggèrent-ils pour contrôler les maladies et les insectes dans les forêts canadiennes?

M. Fulton: Je suggère au député de lire les études sur le programme de pulvérisation chimique dans les provinces maritimes. De toute évidence, presque toute cette pulvérisation n'a absolument rien donné. Elle n'a pas mis fin aux ravages des différentes espèces d'insectes, car ils deviennent assez rapidement immunisés contre la pulvérisation. Le Service canadien des forêts a lancé un programme très intéressant que j'approuve. Malheureusement, les gens comme le député qui a posé la question ne se soucient guère de se renseigner au sujet des moyens naturels de combattre les insectes et les plantes nuisibles. On effectue des expériences très intéressantes à l'heure actuelle sur un insecte naturel qu'on lâche dans la nature et qu'on laisse se multiplier au détriment des parasites de nos forêts.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi poser une question au député de Skeena (M. Fulton). A-t-il déjà entendu une définition de la viabilité économique du bois d'œuvre, qui ne tienne compte ni de la distance à parcourir pour atteindre le marché ni des frais de transport? J'ai été absolument renversé d'entendre tantôt la question du député de Prince George-Peace River (M. Oberle), d'autant plus qu'il a déclaré que la région arctique regorgeait de bois d'œuvre parfaitement viable du point de vue économique, sauf que les marchés où le vendre sont trop éloignés. Le député a-t-il jamais entendu pareille définition de la viabilité économique? J'en demeure tout abasourdi.

M. Fulton: Non, jamais; j'espère seulement que le député de Prince George-Peace River ne participera pas à l'élaboration de la politique forestière du parti conservateur.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis que la Chambre soit saisie de cette motion aujourd'hui. Je ne suis certes pas d'accord avec les aspects négatifs de la motion du député de Prince George-Peace River (M. Oberle), mais je trouve que la Chambre devait aborder cette question, ne serait-ce qu'en raison de l'importance du secteur forestier au Canada. Non seulement il revêt de l'importance pour tout le Canada, mais il revêt une importance particulière pour le Nord de l'Ontario, région que j'ai l'honneur de représenter. En fait, il fournit du travail à 70 p. 100 de la main-d'œuvre manufacturière de tout le Nord de l'Ontario. Il fournit par ailleurs, directement ou indirectement, 160,000 emplois à l'ensemble de l'Ontario. Pour tout dire, en 1980, le secteur a fourni 17 p. 100 de l'ensemble de nos produits d'exportation et il a enrichi le Canada de 14.8 milliards de dollars. Il fournit enfin directement ou indirectement, 310,000 emplois à l'ensemble du Canada. Il paraît qu'environ 300 localités comptaient uniquement sur ce secteur. Inutile de chercher midi à quatorze heures pour comprendre à quel point ce secteur est important pour notre pays. En fait, les nouveaux capitaux produits par ce secteur et les dépenses de réparation qu'il a effectuées en 1981 ont été évalués à 4 milliards et demi de dollars, ce qui représente plus de 20 p. 100 des nouveaux investissements dans la fabrication. Par conséquent, ce secteur a une très grande importance pour tous les Canadiens, du premier au dernier. Il importe de noter que de nombreuses entreprises se sont engagées à créer des emplois. On m'affirme que, compte tenu des possibilités de cette industrie, si nous entreprenons de reboiser nos forêts, mettons sur pied des services de recherche et favorisons l'expansion et le développement du secteur, nous pouvons créer plus de 100,000 nouveaux emplois.

• (1720)

Au cours de la première fin de semaine de février, le caucus du nord de l'Ontario a organisé à Thunder Bay une conférence sur le secteur forestier. Ce sont les députés de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) et de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) qui ont présidé cette conférence. Six ministres du cabinet et des députés du nord de l'Ontario assis des deux côtés de la Chambre y ont assisté. Nous y avons entrepris une étude approfondie de l'ensemble du secteur forestier. Le marasme économique qui sévit en Amérique du Nord nous a beaucoup nui l'année dernière. Nous voulions toutefois examiner les problèmes urgents de ce secteur et étudier les possibilités qu'offrait la recherche, entre autres choses.

Il y avait des représentants du Great Lakes Forest Research Laboratory de Sault-Sainte-Marie. Nous voulions examiner l'infrastructure de ce secteur et ses besoins futurs. Nous avons consacré beaucoup de temps à la question du reboisement forestier. J'ai d'ailleurs présidé le sous-comité chargé de cette question. Nous avons eu une discussion très intéressante à ce sujet. Je voudrais vous en parler plus longuement cet après-midi.

Il a été aussi question de commerce, de transport et d'autres aspects du secteur forestier. Le gouvernement sera saisi de nombre de recommandations et d'instances importantes à la suite de cette conférence. Les entretiens que nous avons eus à cette occasion sur le reboisement étaient particulièrement importants. J'en suis très conscient car depuis sept ou huit ans nous avons implanté un peu partout au Canada de nombreuses usines de pâtes et papier ainsi que de nombreuses scieries.

Dans ma circonscription d'Algoma, nous avons toujours compté à Blind River la plus grosse usine de transformation des pins blancs à l'est de la rivière Mississippi. Lors des années 30 et 40, et au début des années 50, cette scierie pouvait produire quelque 28 millions de pieds-planches par an. Ce chiffre a été dépassé à quelques reprises, mais c'était la production moyenne de l'entreprise. De 700 à 800 personnes y travaillaient, à la fabrique même ou sur les chantiers. Cette scierie était la plus importante de l'est du Canada.

La loi sur les subventions au développement régional mise en vigueur en 1969 et l'entente sur les pâtes et papier intervenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux offraient certains encouragements au secteur des pâtes et papier. A Espanola, dans ma circonscription, est établie une scierie dont la capacité est de près de 100 millions de pieds planches par année. On me dit que lorsqu'elle aura atteint son plein développement, sa capacité se montera à près de 128 millions de pieds-planches par année soit environ 100 millions de plus que la scierie de Blind River qui était auparavant la plus importante. En outre, l'usine de pâtes et papier de Espanola verra sa capacité passer de 500 à 600 tonnes par jour à 900 ou 1,000 tonnes par jour.

Ces changements se produisent dans une petite région du nord de l'Ontario. Ces ententes sont appliquées à l'échelle nationale. Il est clair que la demande de fibres de bois a augmenté. Dans l'exemple que j'ai donné, elle a quintuplé. Ces économies d'échelle qui sont élaborées sont bonnes. Nous pourrons ainsi être compétitifs sur le marché mondial.

Le problème réside dans la mise au point de meilleures essences. Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de présenter des instances au nom d'un petit propriétaire de scierie au sous-ministre des Ressources naturelles du gouvernement ontarien. Lorsque je lui ai dit que la personne en question voulait être moins limitée dans l'exploitation de sa scierie, il m'a répondu qu'on ne pouvait aller plus loin. Cela est vrai de tout le secteur forestier. Il n'y a plus de nouvelles régions à exploiter. Nous devons faire pousser de nouvelles essences. Nous devons cesser d'exploiter nos forêts comme des mines et commencer à les exploiter comme des terres agricoles. Les ententes sur la gestion des forêts adoptées par de nombreux gouvernements provinciaux sont une façon d'y parvenir.

L'Ontario a mis en place un programme de ce genre. Depuis 1979, six sociétés ne se contentent plus d'exploiter la forêt, mais procèdent à du reboisement, ce qui est tout à fait sensé. La population, c'est évident, veut que l'on agisse ainsi. Cependant, les sociétés qui dans bien des cas ont investi des centaines de millions de dollars dans des scieries et des usines de pâtes et papier attachent beaucoup d'importance à cette question. Puisque ces ententes sur la gestion des forêts sont mises en vigueur, il est dans leur intérêt de faire pousser les essences qui seront en demande dans les années à venir. L'entente ontarienne prévoit qu'elles procèderont au traitement des forêts, à la construction de routes, au maintien et à l'application des quotas en matière de coupe. Il s'agit d'une entente de 20 ans renouvelable tous les cinq ans.

Six sociétés possédant 131,000 acres de terrains ont signé ces ententes. L'une d'entre elles est la Eddy Forest Products d'Espanola. En 1981, elle a planté 300,000 arbres, en 1982, 1.6 million et en 1983, elle en plantera 2 millions. D'ici 1986, elle prévoit planter 8 millions d'arbres. Elle est bien à l'avance sur le calendrier fixé. Ce type d'entente est très important.

Depuis cinq ans, le gouvernement fédéral a conclu une entente forestière importante avec les provinces au sujet de l'exploitation sélective, de l'amélioration de la gestion des forêts, de l'accélération du reboisement et de la création de débouchés professionnels. Ce programme de 82 millions de dollars prévoyait la construction de routes donnant accès aux forêts. La construction d'une route permet non seulement l'exploitation de la forêt, mais également sa gestion, sa fertilisation, sa fertilisation comme moyen de protection contre les incendies, le contrôle des insectes et, en fin de compte, cette route peut être utilisée pour les loisirs, etc. L'entente sur la gestion des forêts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prévoit un programme d'expansion des pépinières et 11.5 millions de dollars pour des scions. En outre, 4.7 millions sont consacrés à la recherche et à l'évaluation, 2.4 millions à des camps de sylviculture et 1.1 million aux études pédologiques. Cette entente prendra fin dans un an. Il est essentiel que les deux niveaux de gouvernement mettent en place une nouvelle entente sur la gestion des forêts, afin d'atteindre l'objectif que le ministre a établi dans sa déclaration de l'automne dernier. C'était pour accroître de 40 p. 100 la production de fibre de bois au cours de la prochaine décennie ou à peu près, et cela devra se faire principalement par le reboisement.

• (1730)

Je tiens à parler de la question de l'emploi des autochtones dont se préoccupe le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Ma circonscription vient au second rang en Ontario pour l'importance de sa population autochtone. On y a mis cette année en œuvre un très vaste programme qui a permis de dépenser 1.121 million de dollars en vertu de la Rubrique 38 du Programme de création d'emploi dans six réserves et fournira 2,702 semaines-hommes de travail. Six réserves de ma circonscription possèdent des scieries, et on en compte un certain nombre d'autres dans les environs.

Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'offrir de meilleurs débouchés professionnels aux autochtones. On est bien sûr là encore en butte au problème de la pénurie de fibre. Bon nombre de bandes indiennes ont coupé en excédent de leur quota actuel de fibre, aussi cette Rubrique 38 du Programme forestier permettra non seulement d'améliorer ces boisés mais fournira de même l'occasion de mettre de jeunes plants en

terre cette année. Ce programme représente un effort de coopération entre le Service canadien des forêts et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

L'un des arrangements les plus progressistes dont j'aie entendu parler à l'occasion de la Conférence sur les forêts tenue à Thunder Bay a été celui qui a permis à l'une des bandes indiennes d'avoir sa propre entente de gestion avec le gouvernement ontarien et de produire de la fibre de bois dont elle approvisionnait les scieries de la région. Il me semble que cela devrait pouvoir se faire dans d'autres régions où les bandes indiennes ne possèdent pas de fibre satisfaisante sur le territoire de leur propre réserve. Ces bandes devraient avoir la possibilité de contracter de ces ententes de gestion de la forêt qui leur permettraient d'exploiter leur permis et d'approvisionner l'usine de pâte et papier ou la scierie de leur région à moins bien sûr qu'elles ne possèdent leur propre scierie ou usine de pâte à papier. Il me semble qu'il y a là un débouché bien réel.

Le projet d'accroître de 100,000 le nombre des emplois dans cette industrie, dont la plupart dans le reboisement, offre bien sûr un débouché bien réel. Cela ne veut pas dire que de nombreux autochtones ne travaillent pas déjà dans des usines de pâte à papier ou dans des scieries dans bien des régions du nord de l'Ontario, mais comme l'a dit le député, le taux de chômage dans beaucoup des réserves est bien plus élevé qu'ailleurs. Nous avons là une occasion dont nous devons tirer parti. Dans ma circonscription, dans plusieurs réserves, j'ai constaté que le problème tient au fait que l'on a dépassé les quotas. Il faut reboiser davantage à long terme.

Il va falloir, monsieur le Président, que les accords de gestion sylvicole prévoient un certain nombre de dispositions nous permettant de répondre aux besoins à long terme accrus de l'industrie de transformation des produits forestiers en matière d'essences améliorées. La proposition visant à la nomination d'un ministre du Développement des ressources forestières prévoit que le gouvernement et le secteur privé vont devoir consacrer non plus 300 millions, mais 650 millions par année d'ici 1987 au reboisement. Par ailleurs, les ententes à long terme devront prévoir la signature par le secteur privé et les gouvernements provinciaux concernés d'ententes à long terme sur la gestion des forêts. De plus, il faudra assurer les échanges technologiques, une exploitation intensive des forêts, une contribution accrue des gouvernements provinciaux et du secteur privé et une meilleure exploitation des forêts privées.

J'ai été content d'entendre l'annonce des projets spéciaux de relance. J'ai déjà fait remarquer l'importance du Great Lakes Forest Research Laboratory de Sault-Sainte-Marie. La nouvelle a été annoncée il y a deux semaines. Il est prévu de consacrer 13 millions à l'agrandissement et à la modernisation du laboratoire de recherche en question qui desservira l'Ontario. Il est bon de noter que par ailleurs, 22.5 millions ont été prévus pour la construction d'un laboratoire à Fredericton, 14 millions pour l'extension et la rénovation du centre de recherche Pacific Forest de Victoria, 10 millions pour l'agrandissement et la modernisation du centre de recherche sur la forêt des Laurentides au Québec, ainsi que 10.5 millions pour la construction d'une école de gardes forestiers sur les terrains du Maritimes Forest Research Complex de Fredericton. Ces 100 millions représentent une somme importante que le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer à ces installations de recherche sylvicole. Le gouvernement fédéral, naturellement, a des responsabilités toutes particulières dans le domaine de la recherche.

On a parlé de l'achat des bombardiers à eau CL-215. Il s'agit là d'une commande importante, non seulement pour assurer la rentabilité de Canadair, mais aussi pour des provinces comme l'Ontario et en particulier le nord de cette province. Les avions sont basés à Sault-Sainte-Marie et leur présence va contribuer notablement à la conservation de nos forêts.

Le contrat relatif au bombardier à eau Canadair prévoit non seulement que le gouvernement fédéral doit acheter une vingtaine d'appareils, mais que les provinces elles aussi doivent en acheter seize si je ne m'abuse. Chaque fois que le gouvernement fédéral achètera des bombardiers à eau, les provinces devront s'en procurer elles aussi. Par ailleurs, la production des bombardiers à eau va devenir plus rentable, car l'entente prévoit la possibilité de construire des bombardiers en vue de leur vente à l'étranger. Si je me souviens bien, on parlait de 20 appareils supplémentaires aux fins d'exportation. Cela représente un projet considérable pour le pays et j'y accorde un intérêt tout particulier, car auparavant, l'entreprise chargée de peindre les appareils se trouvait dans ma circonscription d'Algoma dans le nord de l'Ontario. Bien que le marché soit allé à la société Canadair à Montréal, d'autres régions du Canada vont en retirer des avantages secondaires, comme cette entreprise aérospatiale du nord de l'Ontario qui a obtenu un marché de sous-traitance en peinture.

Je voudrais revoir rapidement le rôle que joue le gouvernement dans la création du réseau national de repérage et d'information en matière d'incendies de forêt, qui va permettre aux organismes de lutte contre ces incendies de mettre en commun leurs bombardiers à eau et d'élaborer des programmes de gestion, ce qui va décupler l'efficacité des activités provinciales de lutte contre les incendies de forêt. Il s'agit d'un programme commun auquel le gouvernement fédéral contribue et dont le centre sera à Winnipeg. C'est un exemple de la manière dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités nationales; il le fait dans tous les secteurs de l'industrie forestière, en recherche sylvicole aussi bien qu'en prévention des incendies de forêt et ailleurs. Le gouvernement affronte ce défi tourné vers l'avenir en raison de l'importance énorme de cette industrie pour tous les Canadiens, surtout pour ceux d'entre nous qui faisons de la production primaire.

• (1740)

Le président suppléant (M. Blaker): Les députés ont-ils des questions ou des observations? La parole est au député de Capilano (M. Huntington).

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je pense qu'il me reste juste assez de temps pour ce que j'ai à dire. Le problème dont nous discutons aujourd'hui n'est pas nouveau. Je félicite mon collègue, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), de nous avoir rappelé grâce à sa motion combien il importe que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces.

C. D. Howe parlait lui aussi du même problème en 1925 quand il disait à l'Institut royal du Canada:

Dans l'ensemble du dominion, la situation de l'industrie forestière me fait penser à ce que Mark Twain disait à propos du mauvais temps: «Tout le monde en parle, mais personne n'y fait quoi que ce soit.»

Je pense que c'est pour cela que nous discutons aujourd'hui de cette motion de l'opposition. Les forêts canadiennes ne sont qu'une façade. Elles ont l'air touffues et fournies vues d'un avion, mais nous risquons de les perdre très rapidement si nous n'intervenons pas dès maintenant.

Je répète que c'est en 1925 que C. D. Howe parlait de ce même problème. Comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) nous le rappelle constamment, plus longtemps il reste à la Chambre, plus c'est la même chose. Le gouvernement est au pouvoir depuis bien longtemps, mais il ne s'est pas vraiment penché sur cette très importante ressource nationale et il n'a pas collaboré non plus avec les provinces pour garantir que les ressources fiscales du Canada seront utilisées judicieusement pour permettre à nos forêts de survivre après avoir été surexploitées et mal reboisées.

Certains se demandent peut-être pourquoi l'industrie forestière revêt tellement d'importance pour le Canada. Pourtant, elle fournit directement ou indirectement un emploi sur dix au Canada; elle fournit des emplois à 13 p. 100 de tous les travailleurs de l'industrie manufacturière; elle produit plus de un milliard de dollars de recettes fiscales pour le gouvernement fédéral; elle donne un milliard de dollars de recettes fiscales aux gouvernements provinciaux; le Canada exporte au total pour 9 milliards de dollars de produits forestiers, ce qui représente 18 p. 100 de toutes les exportations canadiennes. Cette seule industrie contribue davantage à l'économie fédérale que la pêche, les mines, les hydrocarbures et l'agriculture réunis.

Trois cents localités du Canada comptent sur une industrie forestière saine et prospère. A l'échelle internationale, le Canada se classe au premier rang pour les exportations de produits forestiers, au deuxième pour la superficie de ses forêts et au troisième pour le volume de sa production forestière. Les arbres couvrent 44 p. 100 du sol canadien; 4.4 millions de kilomètres carrés sont de la forêt et la moitié est destiné à être exploité. C'est un aspect très grave du secteur du bois aujourd'hui. J'abonde dans le sens des prévisionnistes qui estiment qu'au cours des 20 prochaines années, plus de 100,000 emplois dépendront des initiatives que nous prenons aujourd'hui. Le nouveau sous-ministre adjoint du service canadien des forêts affirme qu'en mettant sur pied immédiatement un programme massif et suivi de reboisement, on pourrait éviter la crise qui menace de façon imminente nos forêts. Je voudrais bien que les députés de tous les partis représentés à la Chambre lui prêtent main forte et l'aident à exercer les pressions politiques nécessaires pour atteindre cet objectif.

M. Ted Fellows, expert-conseil dans le domaine forestier, affirme qu'au cours des 20 prochaines années au moins, nous ne serons pas en mesure de développer notre secteur du bois d'œuvre aussi rapidement que nous l'aurions pu si nous avions accordé l'importance voulue aux forêts il y a 20 ans ou si nous avions écouté C. D. Howe en 1925. Il nous faut nous mettre à l'œuvre sur-le-champ en exploitant le meilleur stock génétique prouvé dont nous disposons. Il reste beaucoup de conjectures, même si les responsables du secteur abordent cette question à beaucoup plus long-terme.

Il est intéressant de noter que nous avons exploité 800,000 hectares, que nous n'en avons reboisé que 200,000 et que nous n'avons procédé à aucune activité de reboisement sélectif sur 400,000 autres. La Colombie-Britannique assure un tiers des exportations de bois tendre dans le monde. Il y a pénurie à l'échelle mondiale d'essences produisant ce genre de bois. Il ne faut pas l'oublier et j'espère pouvoir y revenir avant la fin de mon intervention. Environ la moitié du chiffre d'affaires de la Colombie-Britannique vient du secteur forestier lequel produit 42 p. 100 de l'ensemble des biens manufacturés expédiés par la province.

Je vais prendre un risque en disant que je compte parmi mes meilleurs amis des travailleurs forestiers. J'ai voyagé le long de la côte et je dois dire que je l'aime beaucoup. J'aime aussi les montagnes et les régions isolées, et j'ai vu des choses vraiment incroyablement stupides s'y produire. J'ai vu des équipes d'étudiants d'université aller nettoyer des cours d'eau avec une débusqueuse afin de permettre au poisson de remonter les cours d'eau jusqu'aux lieux où il va frayer. Je les ai vus opérer au milieu d'un cours d'eau, puis laisser leur appareil en plan à l'arrivée d'un camion. Ce projet a été abandonné et les billes sont toujours dans l'eau, car il n'y a plus d'argent. Le même phénomène se produit partout.

J'ai pris un verre avec des inspecteurs des pêches qui patrouillent les eaux du nord de la Colombie-Britannique. Ils m'ont dit qu'il était complètement stupide d'interdire l'utilisation d'une tronçonneuse mécanique pour couper un arbre tombé dans un fleuve et qui entrave la migration des poissons. C'est dans ces domaines que nous semblons avoir des œillères. Nous réduisons des budgets dans des secteurs extrêmement importants pour les cours d'eau, pour la faune, et pourtant, nous gaspillons énormément d'argent en propagande et en frais d'administration. Nous devons planifier, reboiser, ouvrir les cours d'eau, là où il y a du travail à faire.

Ceux qui participent à ces travaux pendant l'été trouvent l'expérience très enrichissante, car ils sont sensibles à la grandeur et à la majesté de la nature. Les étudiants ont le sentiment d'avoir gagné de quoi payer leurs études en faisant œuvre utile. Je voudrais que la Commission d'assurance-chômage et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dirigent beaucoup plus d'argent vers les pêches et forêts, afin de créer des emplois vraiment utiles. Je suis tellement déçu de ce que nous faisons sur ce plan, monsieur le Président.

Je voudrais maintenant en venir à la question soulevée par le député de Skeena (M. Fulton) qui reproche à notre parti de n'avoir rien fait alors qu'il a gouverné pendant neuf mois en 1979. Comme il ne pourra jamais faire cette expérience, je tiens à lui dire ce qu'il en est. Il y a toute une bureaucratie qui n'arrête pas de faire des plans. Cette planification comporte 42 étapes. Il faut suivre toute la filière. Quand vous lancez une idée nouvelle, il faut qu'elle suive la filière jusqu'au bout avant que vous ne puissiez la mettre en œuvre. Vous commencez votre planification, mais tout finit par bloquer quelque part.

En 1978-1979, le gouvernement a consacré 196.1 millions de dollars au secteur forestier, dont seulement 41 millions sont allés au service des forêts, tandis que les autres ministères ont dépensé 154.9 millions. Cela donne une idée des priorités du gouvernement libéral avant 1979.

En 1979-1980, pendant la brève période où le gouvernement a changé de main, les objectifs du ministère énoncés dans le

budget étaient de promouvoir une gestion et une exploitation efficaces de nos ressources forestières. Il s'agissait d'améliorer la gestion forestière et d'exploiter nos forêts de façon plus rentable.

A la suite de la planification et des travaux entamés au cours de cette brève période, et dont le gouvernement suivant s'est attribué tout le mérite comme c'est souvent le cas, les objectifs ont été modifiés, directement à la suite du travail effectué par notre gouvernement. Après le changement de gouvernement, voici quels ont été les objectifs énoncés en 1980-1981, jusqu'en 1983-1984:

• (1750)

Les activités du Service canadien des forêts consistent à promouvoir la préservation, la mise en valeur et la bonne utilisation des ressources forestières et du territoire, à des fins économiques et sociales, et à prodiguer des conseils à ces égards; à fournir des renseignements en vue de l'élaboration de politiques et de programmes et de la coordination des activités fédérales ayant trait aux forêts; à effectuer des recherches ayant pour but de résoudre des problèmes et de tirer profit des possibilités qui s'offrent dans tous les aspects de la foresterie, depuis l'aménagement, la protection et l'exploitation jusqu'à l'utilisation; à participer à l'évaluation des incidences environnementales de pratiques forestières, de polluants atmosphériques et de grands travaux sur les ressources forestières; à évaluer la possibilité d'utiliser les forêts et les arbres, pour la production d'énergie, de produits chimiques et de nouveaux produits; à assurer des services et à prodiguer des conseils en matière de foresterie à d'autres organismes fédéraux et à mieux faire connaître au public l'importance des forêts canadiennes, pour l'économie, l'environnement et la société.

Le gouvernement, qui a été au pouvoir durant neuf mois en 1979, s'était fixé une nouvelle série d'objectifs et donné une toute nouvelle orientation. En outre, je crois qu'on peut attribuer à ce gouvernement le mérite d'avoir créé le poste de sous-ministre adjoint des Forêts et, sauf erreur, d'avoir choisi ou tout au moins d'avoir recommandé le titulaire actuel, un homme qui à mon sens mérite l'appui de tous les députés. Je n'accepte point les moqueries du député de Skeena (M. Fulton) qui prétend que nous n'avons rien fait durant ces neuf mois en 1979. Nous avons établi de solides fondements et mis en place une structure afin que cette œuvre puisse se poursuivre, sauf qu'à l'heure actuelle tout semble être paralysé à cause de la pénurie de ressources.

Je m'inquiète également, monsieur le Président, parce que le centre de recherches forestières du Pacifique n'a obtenu cette année que $775,000 de crédits. Je le répète, la province produit 33 p. 100 de tout le bois tendre exporté dans le monde entier. Il y a quelque chose qui cloche là-dedans. A cause de l'esprit d'initiative qu'on y manifeste, cette province n'a peut-être pas besoin de tous les fonds que le gouvernement verse dans d'autres secteurs au Canada. Je ne vais pas prier le gouvernement de nous envoyer plus d'argent. Il se peut que nous n'en ayons pas besoin, car je pense qu'il y a beaucoup de petites choses qui prouvent que l'initiative et l'innovation du particulier sont beaucoup plus efficaces que celles des grandes bureaucraties qui gaspillent à la pelle l'énergie et les ressources des contribuables.

Dans le Budget des dépenses, nous avons une prévision de 94 millions de dollars pour l'industrie forestière en 1982-1983. Pourtant, dans le budget de 1983-1984, ce montant a diminué de 20 millions. N'est-ce pas curieux? Je constate que les contributions aux organismes provinciaux et aux particuliers en ce qui a trait aux initiatives de développement en vertu des ententes-cadres sur le développement et des ententes auxiliaires aux fins de rajustement économique et socio-économique sont tombées de 75 millions à 63 millions de dollars. Cela ne nous aide pas beaucoup en Colombie-Britannique, mais de ces 94 millions, nous recevons $50,000 pour le Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique. Ce Conseil est une organisation extrêmement utile, en ce sens qu'il coordonne les activités de l'industrie en Colombie-Britannique et communique assez bien et assez efficacement avec le gouvernement fédéral—je dirais même «trop bien» avec le gouvernement fédéral, parce qu'il faisait partie du groupe d'industriels qui se sont présentés ici la semaine dernière pour essayer d'influencer l'opposition, pour qu'elle soutienne le projet de loi C-155, celui qui traite du tarif du Nid-de-Corbeau. C'est la rançon que paient les associations comme le Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique lorsqu'elles acceptent de l'argent des gouvernements pour subvenir à leurs besoins. Elles feraient beaucoup mieux de conserver leur indépendance et leur honnêteté politique. D'ailleurs, $50,000 représentent peu de chose pour les membres du Conseil. Je prétends qu'ils n'ont pas besoin de se joindre à ce genre de délégation qui essaie de nous forcer à accepter une proposition totalement inacceptable en principe, avant que le débat ne soit terminé.

Les subventions du gouvernement fédéral peuvent influencer les organismes de la base. Je les avertis tous d'être prudents avant d'accepter des subventions de cette nature, car ils risquent alors d'être victimes de ce type de pression qui, selon moi, détruit l'influence et le potentiel véritable dont ils disposent en tant qu'associations responsables.

Le Service canadien des forêts, d'après les prévisions de 1982-1983, reçoit 92.5 millions de dollars. Voyons comment cela est réparti. Il y a 63.8 millions pour l'administration du Service. Je viens d'entendre le député d'Algoma (M. Foster) qui vient de quitter la présidence, parler de toutes les constructions que le ministère de l'Environnement allait réaliser, mais il y a une dépense de 5 millions en immobilisations et de 23.7 millions en subventions et contributions. L'administration représente deux fois les dépenses sur le terrain où se trouvent les arbres et le poisson. Il est inconcevable que l'on puisse écraser notre industrie forestière sous une administration aussi lourde. Je remarque aussi que sur les 346.8 millions de dollars de subventions et de contributions, la Colombie-Britannique reçoit 14 p. 100. C'est la combinaison des contributions provinciales et fédérales.

Je suis fier de participer à ce débat, car je viens de Colombie-Britannique, une province où nous avons bien réussi. Toutefois, je vais maintenant critiquer notre province, car elle a exagéré dans l'émission de permis d'aménagement forestier. Elle a fixé son inventaire beaucoup trop haut. Elle y a fait figurer les stocks des altitudes élevées en montagne, qui sont difficiles d'accès, qui causent des problèmes d'inondation et d'eau. De façon générale, cela a conduit à des coupes excessives dont nous faisons maintenant les frais. Cependant, il y a des choses intéressantes qui se passent en Colombie-Britannique. Il faut reconnaître, monsieur le Président, que le monde manque de fibres, qu'il manque de fibres de résineux, et si nous parvenons à accorder nos violons, à refuser de penser que le fédéralisme coopératif est mort comme le premier ministre (M. Trudeau) voulait nous le faire croire, si nous en revenons à la concertation, si le ministère fédéral de l'Environnement travaille en coordination et en collaboration avec les gouvernements des provinces, nous pourrons nous remettre à reboiser, à

donner aux générations de demain une partie de la force que nous lui enlevons aujourd'hui par nos dépenses excessives.

Nous avons une occasion en or de servir les générations futures en utilisant le ministère fédéral de l'Environnement, en l'envoyant collaborer sur le terrain avec les gouvernements des provinces de façon à pouvoir nous attaquer aux vrais problèmes de recherche sur les essences. Le marché lui-même change, monsieur le Président. En Colombie-Britannique il y a de grosses scieries qui ferment leurs portes. Leur époque est révolue. L'ensemble du marché est tel actuellement qu'à mesure que nous nous éloignons des ports de mer, nous nous orientons vers des scieries plus petites et plus efficaces. Une des principales choses qui manquent actuellement à notre industrie en Colombie-Britannique c'est un nouveau type de scie. En plus, nous pouvons faire une part plus grande à la transformation dans l'arrière-pays, et réduire ainsi les frais d'acheminement au marché. Ce qui se passe dans la vallée de l'Okanagan et dans les petites régions forestières en ce moment, c'est que nous aboutons par assemblage de petits arbres à sciage et cela nous ouvre une perspective tout à fait nouvelle.

Je suis pressé par le temps, monsieur le Président, et j'aimerais tant expliquer ce qui se passe dans le monde de la sylviculture. Des équipes s'en vont maintenant ébrancher les arbres sur trois mètres de hauteur afin que plus tard, dans 60 ans, on ait de grands arbres sans nœuds, que le marché pourra utiliser au maximum. J'ai personnellement participé aux recherches qui ont conduit à la percée de la culture du peuplier du Canada sur les deltas de nos rivières de là-bas en Colombie-Britannique. C'était il y a 25 ou 30 ans. Maintenant on commence à couper de ces peupliers. C'est en passe de devenir un des secteurs les plus importants pour les fabricants de produits de fibre comme Scott Paper. L'entreprise étend maintenant ce que nous avons lancé sur une très petite échelle. Elle l'étend aux deltas des fleuves tout le long de la côte de la Colombie-Britannique. Nous n'avons pas fait cela dans l'attente de grosses éclusées d'argent d'Ottawa. Au départ, toute la recherche est venue du secteur privé, qui a engagé des types comme moi pour travailler à ces projets sur le terrain et à les rendre possibles. Cela n'est pas sorti de ces monuments de maçonnerie que nous construisons ici à coups de millions. Il faut injecter l'argent, donner des incitations et des encouragements sur le terrain. Il faut permettre au ministère des Forêts et au nouvel ADM de se mettre à collaborer avec l'industrie, par le biais des gouvernements provinciaux, et de voir si nous ne pouvons pas obtenir un brin de bien-être et de croissance pour cette partie très importante de notre vie.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATIONALES—LA TRANSFORMATION DE L'URANIUM—L'EXPORTATION DE CONCENTRÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 20 mai dernier, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien):

L'ajournement

Pourrait-il nous donner des précisions sur la politique du gouvernement en matière de transformation de l'uranium au Canada? L'État dépense en effet à l'heure actuelle quelque 200 millions de dollars pour construire des installations de raffinage d'uranium à Port Hope et à Blind River. Pourtant, il a permis l'été dernier la vente d'une forte quantité d'uranium concentré brut . . .

Si j'ai posé cette question au ministre, c'est que, l'été dernier, le bureau gouvernemental de révision de l'uranium a permis la vente de 1.8 million de kilogrammes d'oxide d'uranium brut. Cette décision a causé la perte de quelque dix millions de dollars en devises étrangères et de quelque 150 années-personnes de travail pour le Canada. Et cela, au moment même où un million et demi de Canadiens sont en chômage.

Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est que l'on est en train de construire à Blind River, dans ma circonscription, une raffinerie de trioxide d'uranium au coût de 130 millions de dollars. En même temps, on construit une usine de valorisation de l'hexachloride d'uranium à Port Hope. Pendant longtemps, nous avons tenté de transformer nos ressources naturelles ici même, au Canada. Et, pourtant, cette énorme quantité d'uranium de la Saskatchewan a été vendue aux États-Unis à l'état brut.

Je crois comprendre que cela s'est fait surtout parce que la Société de développement des ressources minières de la Saskatchewan a exercé des pressions sur le gouvernement, prétendant qu'elle perdrait cette vente si on l'obligeait à faire transformer l'uranium au Canada. C'est difficile à croire, monsieur le Président. Je crois savoir que cet uranium s'est vendu à $17 la livre environ. Et, pourtant, l'uranium australien ne se vend pas à moins de $35 la livre. Il est donc bien difficile à croire que si le gouvernement avait exigé que cet uranium fût transformé au Canada, cette vente aurait été perdue.

Même si l'on perdait une vente par ci par là, il me semble que nous devrions insister pour continuer de transformer au Canada l'uranium canadien. Nous dépensons beaucoup d'énergie et d'argent pour construire au Canada des installations de transformation de l'uranium et nous ne devrions pas céder aux pressions des gouvernements provinciaux. Je crois comprendre qu'elles exercent non seulement des pressions sur le gouvernement fédéral mais qu'elles essaient également de montrer à d'autres producteurs la façon d'éviter de valoriser l'uranium chez nous.

• (1805)

On peut voir facilement à quel point la Saskatchewan Mining Development Corporation désire transformer nos ressources naturelles ici même. J'espère que le gouvernement ne permettra pas d'autres ventes d'uranium à des pays étrangers sans que la valorisation et la transformation du produit soient effectuées au Canada. Il est clair que nous ne voulons plus être des coupeurs de bois et des puiseurs d'eau. Nous désirons profiter de la valeur ajoutée à nos ressources naturelles. Nous souhaitons créer des emplois chez nous.

J'espère que le député répondant à mes instances d'aujourd'hui déclarera sans réserve que l'uranium exporté vers d'autres pays devra être valorisé ici même. Nous avons en effet les installations voulues. Il n'est pas plus coûteux de le faire ici qu'ailleurs. Le gouvernement devrait réaffirmer qu'il a pour politique de faire procéder à la valorisation et au raffinage de notre uranium chez nous.

L'ajournement

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je tiens à dire au départ que le député d'Algoma (M. Foster) a soulevé cette question à d'autres reprises en comité et à la Chambre. En fait, il l'a déjà soulevée lors de ses entretiens avec le ministre et moi-même. Ses craintes sont légitimes.

Nous connaissons tous les problèmes qui se posent dans le secteur de l'uranium et dans le secteur nucléaire. Ces problèmes ont un élément commun, notre tendance à tenter d'atteindre des objectifs contradictoires. Dans le cas de l'uranium, d'une part nous faisons prendre de l'expansion au secteur de l'extraction de l'uranium et d'autre part nous fixons une certaine limite quant aux exportations qui encouragent le développement de nos entreprises de raffinage et de transformation de l'uranium. Le secteur de la transformation présuppose l'existence de contrats d'exportation de l'uranium. En insistant trop sur la transformation, nous risquons de perdre des ventes d'uranium brut et d'uranium transformé.

Le gouvernement canadien a toujours été sensible au problème de l'industrie de l'uranium. Le titulaire de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'époque, a parlé au début de 1974 du traitement en ces termes:

> L'uranium devra être exporté du Canada sous la forme la plus élaborée possible à moins d'une exception précise par les organismes de surveillance.

Cette position a été confirmée en septembre 1974 dans une déclaration sur la politique canadienne sur l'uranium.

La forme la plus élaborée possible, actuellement, pour pratiquement toutes les exportations d'uranium, est l'hexafluorure, UF*in6, et il en sera probablement ainsi pendant quelques années. L'autre problème fondamental que pose le traitement, c'est le degré auquel le Canada doit tenir à convertir l'uranium en UF*in6 avant de l'exporter. S'il l'exige, il risque de perdre des ventes. Sinon, il risque de perdre l'argent qu'il a investi dans les nouvelles installations de raffinage et de conversion d'Eldorado. Cela pourrait aussi compromettre sa politique de développement industriel axée sur les ressources naturelles.

Il se pourrait que l'exemption n'affecte pas une très forte proportion des exportations d'uranium au point de menacer la politique de la transformation. Cependant, il faudrait considérer l'octroi de ces exemptions à partir de chaque cas en particulier.

De 1973 à 1979, parce que l'on redoutait une pénurie d'uranium, le Canada n'avait pas de difficulté à exiger de ses clients qu'ils acceptent sa politique de transformation. Mais la situation actuelle est très différente. Les excédents sont considérables et certains consommateurs d'uranium ont déjà signé des contrats pour des services de conversion.

Les producteurs canadiens se rendent compte de l'instabilité du marché puisque les perspectives de vente sont faibles et la concurrence vive. Certains clients estiment onéreux que la transformation doive être effectuée au Canada en dépit du fait que les services doivent exister et qu'ils soient concurrentiels. Les clients souhaitent plutôt avoir la liberté de retenir les services qui leur plaisent dans un marché favorable à l'acheteur.

Cependant, le gouvernement canadien reconnaît l'importance d'exploiter son propre uranium ainsi que ses moyens de conversion et c'est pourquoi il y songe à deux fois avant d'accorder des exemptions à sa politique de transformation. Jusqu'à présent le ministre n'a accordé d'exemptions qu'après avoir minutieusement examiné les conditions de la vente.

• (1810)

Pour terminer, je voudrais réitérer ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) a déclaré à la Chambre le 20 mai dernier, à savoir que le gouvernement du Canada favorise le plus possible la transformation au Canada mais sans compromettre cependant nos exportations d'uranium.

LES FINANCES—LE RÉGIME DE PLACEMENTS EN TITRES INDEXÉS. B) LA CAPACITÉ DES PETITES ENTREPRISES DE CRÉER DES EMPLOIS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le 27 avril dernier, je posais au ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) une question sur le régime de placements en titres indexés proposé au moment du budget. Je voudrais d'abord dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes assez satisfaits de ce régime. Nous n'y voyons rien de dangereux. En fait, il nous semble acceptable d'offrir à ceux qui font des placements en titres indexés un abri contre les effets de l'inflation, qui gonfle les gains en capital. De fait, nous voudrions qu'en gros, l'impôt sur les gains en capital soit aboli pour tous les placements d'affaires. Toutefois, la portée de ce régime est très limitée.

Si je soulève cette question, c'est que ce régime vient en aide aux grandes entreprises qui trouvent leur financement sur le marché des valeurs mais n'est d'aucun secours pour les petites et les moyennes entreprises, ainsi que pour les entreprises appartenant à une famille ou à un petit groupe. La plupart des entreprises canadiennes, même les grandes, ne sont pas cotées en bourse et ne peuvent l'être. Ce n'est pas possible, car on tient à garder une bonne emprise sur son entreprise. Les familles et les particuliers peuvent difficilement accepter de transformer leur entreprise en société publique. Et ce sont ces entreprises qui sont dynamiques, qui prennent de l'expansion et qui créent le plus d'emplois dans ce pays.

Le budget présenté le 19 avril devait s'attaquer au problème du chômage. Quantité de Canadiens sont sans emploi. Le ministre et le gouvernement veulent supposément que le secteur privé soit le moteur de la reprise qu'il crée des emplois. A vrai dire, l'impôt sur les gains en capital décourage plutôt l'investissement et la création de nouveaux débouchés, enlève de son attrait à la recherche du profit, brise l'élan de la reprise.

M. Fisher: Ce sont des billevesées.

M. Blenkarn: Des billevesées, dit mon collègue. Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que nous devons encourager tous les particuliers à investir. Nous ne devons pas nous contenter d'un régime dont seules bénéficient les grandes sociétés riches inscrites à la Bourse, même si elles font face à des tas de chinoiseries administratives. Si le gouvernement avait vraiment voulu créer des emplois et promouvoir l'investissement dans l'entreprise afin de garantir la croissance dont il parle, il aurait présenté un programme beaucoup plus vaste et beaucoup plus exhaustif pour attirer les investisseurs et les protéger contre les ravages de l'inflation. Ce n'est pas ce qu'il a fait.

Ces questions ont été adressées au ministre d'État (Finances). Le gouvernement devrait présenter des excuses à la Chambre, car ce ministre-là ne comprend rien au budget, ni au Régime de placements en titres indexés. Ses réponses qui figurent à la page 24897 du hansard le prouvent. Il a mentionné la taxe spéciale de relance et les 4.8 milliards de dollars qui, d'une façon ou d'une autre, sont censés stimuler l'économie. Mais les questions portaient directement sur ce régime d'investissement. Il est déplorable que le ministre d'État (finances) (M. Cosgrove) ne soit pas plus compétent. J'espère que nous aurons une réponse du secrétaire parlementaire qui est certes plus compétent que son ministre dans le domaine des finances.

• (1815)

Cela étant, il est important que le gouvernement nous dise ce qu'il compte faire pour encourager les entreprises à investir, c'est-à-dire plus qu'il n'a prévu dans ce plan qui ne concerne que ceux qui achètent et vendent des actions rapidement à la bourse. C'était ce qu'avait proposé le président de l'Institut canadien des comptables agréés. Il faudrait que nous ayons un régime qui n'oblige pas ceux qui achètent des actions à une entreprise à payer des impôts sur les gains considérés comme inflationnistes, mais de déduire aussi les pertes de l'impôt si les gains sont imposables.

Les mesures fiscales actuellement en vigueur en ce qui concerne l'impôt sur les gains en capital sont pratiquement une taxe sur l'inflation. Les recettes fiscales que le gouvernement a encaissées à ce chapitre ont été réalisées à cause de l'inflation. Il est tout a fait inapproprié d'imposer ce genre de bénéfices; par rapport aux investissements dans les entreprises, sur le plan des emplois et de la croissance économique, il vaudrait beaucoup mieux s'abstenir totalement de les imposer.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il faut placer le régime du revenu de placements dans son contexte. L'analyse que le magazine *Maclean* a faite du budget a démontré que les petites entreprises étaient les plus favorisées. Et après le *Maclean*, voici ce que la Chambre de commerce du Canada a dit dans son bulletin de mai:

> La Chambre de commerce fait bon accueil au dernier budget fédéral.

Voici ce qu'elle dit ensuite:

> Elle félicite donc le ministre de s'être rendu compte à quel point la petite entreprise jouait un rôle important au sein de notre économie, et d'avoir décrété des abattements fiscaux spéciaux et d'autres mesures qui pourraient l'aider à régler certains problèmes financiers qu'elle éprouve à l'heure actuelle.

On déclare donc d'emblée que les petites entreprises dont les actions ne sont pas vendues à la bourse ont bien accueilli le budget dans l'ensemble. En fait, la Chambre de commerce nous a dit que sur les 30 propositions qu'elle nous avait faites, 24 ont été acceptées en partie ou en totalité. La Chambre a montré qu'elle approuvait le budget et qu'elle le percevait comme une victoire au nom de la petite entreprise. Elle a montré en outre qu'il favoriserait les investissements, encouragerait l'expansion des entreprises et créerait des emplois.

Outre le Régime de placements en titres indexés que le député a mentionné, le budget comporte trois importantes mesures fiscales. D'abord, il y a le crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions, qui injectera vraisemblablement 240 millions de dollars dans les affaires. Ensuite, il y a le crédit d'impôt à l'investissement, dont les nouvelles dispositions favorisent grandement les petites entreprises par rapport aux grandes. Enfin, il y a le report des pertes qui va permettre aux contribuables de compenser leurs pertes en obtenant un remboursement sur les impôts qu'ils ont versés au cours des trois dernières années ou qu'ils verseront au cours des sept prochaines. Ces mesures assureront le financement par actions des petites entreprises; elles permettront aux petites entreprises de payer leurs dettes et de disposer des liquidités voulues.

Au moment d'élaborer le Régime de placement en titres indexés, nous avons tenu compte des recommandations de la commission Lortie et des résultats de nos consultations prébudgétaires. Il s'agit en quelque sorte d'une percée en matière de consultations pré-budgétaires. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle je puis terminer mes observations en rapportant les propos d'un représentant de l'Investment Dealers' Association pour qui le budget constituait «un programme soigneusement élaboré pour favoriser la relance du secteur privé». C'est dans cette perspective que nous devons envisager le Régime de placement en titres indexés, et je trouve que les mesures qui concernent les petites entreprises sont les points forts du budget.

• (1820)

LES MINES—LA FERMETURE DE LA MINE SHERRITT GORDON, À LYNN LAKE (MAN.) B) ON DEMANDE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler à nouveau du projet de la société Sherritt Gordon Mines Limited de fermer sa mine de Fox Lake, dans la région de Lynn Lake, au Manitoba. A ce moment-là, je me suis adressé notamment au premier ministre (M. Trudeau). Je lui ai dit que les exonérations fiscales accordées par le gouvernement aux sociétés qui se livrent à des travaux d'exploration entravaient bel et bien ces travaux dans la région de Lynn Lake. Je lui ai ensuite posé une question supplémentaire à laquelle le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a répondu. J'ai parlé enfin du programme RELAIS et de la demande que la société en question avait formulée.

Je tiens à ajouter que si les résidents de Lynn Lake sont en difficulté, c'est simplement parce que ladite société entend fermer sa mine actuelle en 1985 ou 1986. Elle a dû adresser au gouvernement une nouvelle demande dans le cadre du programme RELAIS le 11 mai 1983, la demande qu'elle lui avait adressée tout d'abord n'étant pas conforme aux normes. Dans sa demande, la compagnie a réclamé une aide d'environ 2.6 millions de dollars dont la Sherritt paiera $1,138,625. L'aide demandée au gouvernement fédéral s'élève à $1,011,575, tandis qu'on réclame $547,200 au gouvernement provincial. Le gouvernement du Manitoba a déclaré qu'il acceptait la deuxième demande en vertu du programme RELAIS. C'est déjà un bon signe. J'encourage le gouvernement fédéral à examiner cette demande d'un œil favorable lui aussi. Les habitants de cette localité reconnaissent que la première demande ne satisfaisait pas aux critères du programme. Je suis heureux que, après certaines consultations, la compagnie ait présenté une demande qui me paraît recevable.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais traiter d'une autre question que j'ai signalée au premier ministre. Je reconnais que dans certaines circonstances, mais pas dans toutes, les dispositions qui permettent à une entrperise de déduire de ses bénéfices passés ou futurs certains frais de prospection ne favorisent pas nécessairement ces activités de prospection. Je vais citer en exemple les mines Sherritt Gordon de la région de Lynn Lake.

Dans ce cas, la Sherritt Gordon ne dispose pas à l'heure actuelle des fonds nécessaires à la prospection. Il ne lui a donc pas été possible d'y faire beaucoup de prospection depuis quelques années. Voilà pourquoi elle n'a pas pu trouver de nouveaux filons de minerai pour son usine de cuivre et de zinc de la région. Le gouvernement provincial a proposé de s'associer à la Sherritt, à la condition d'avoir des actions en échange de travaux de prospection dans la région. Il s'agit d'un contrat à négocier selon les modalités qui seraient appliquées si la Sherritt traitait avec n'importe quelle autre entreprise privée.

Les raisons que la compagnie a invoquées pour refuser l'offre du gouvernement provincial, une offre qui pourrait sauvegarder les emplois et des entreprises de la localité de Lynn Lake, sont que les dégrèvements d'impôt accordés par le gouvernement fédéral sont tellement intéressants pour l'entreprise privée, qu'il lui serait possible dans le futur de conclure une entente plus avantageuse si elle s'associe avec une autre entreprise privée.

A l'heure actuelle, le gouvernement provincial propose de faire la prospection sur les propriétés confiées à la Sherritt Gordon, puisque de toutes façons il entreprend la majorité des travaux de prospection qui ne relèvent pas directement de la compagnie dans la région de Lynn Lake. La société ne se sert pas de ses excellents baux, mais ce n'est pas de sa faute, monsieur le Président. C'est parce qu'à l'heure actuelle, elle n'a pas les moyens de procéder à des travaux de prospection et que par ailleurs, les abattements fiscaux, les exonérations, les déductions pour amortissement et autres avantages fiscaux ne l'incitent pas à s'en défaire.

• (1825)

Je propose deux solutions au gouvernement fédéral. Soit qu'il permette à la province de bénéficier d'un crédit d'investissement semblable dont elle puisse se servir dans la région afin d'encourager les travaux de prospection qu'elle est disposée à entreprendre comme je l'ai dit tout à l'heure, car c'est seulement si l'on procède à ces travaux que les emplois vont être conservés à Lynn Lake. Soit, si le gouvernement trouve cette solution inacceptable, qu'il révise sa politique en matière d'exonérations fiscales pour les travaux de prospection, sachant que dans le cas qui nous intéresse, cette politique nuit à la réalisation des travaux et qu'elle risque d'entraîner la mort de la localité, la fermeture des entreprises et la perte de leur maison par les habitants.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques du député, en particulier la toute fin de son intervention où il réclame la modification de certaines dispositions en matière d'exonérations fiscales. Je dispose de certains renseignements, monsieur le Président, dont je voudrais faire part au député. Je pourrais peut-être verser ces renseignements en question au procès-verbal et si le député les juge inexacts, nous pourrons en discuter.

Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont demandé à un cadre supérieur de la société Sherritt Gordon Mines Limited pourquoi la société refusait l'argent du Manitoba à cause du régime d'exonérations fiscales prévu par le gouvernement fédéral. Celui-ci a signalé que le gouvernement manitobain n'avait pas offert d'argent à la société. Il a indiqué par ailleurs que les gouvernements manitobain et fédéral examinaient une demande de subvention que la Sherritt Gordon a présentée au titre du programme RELAIS en vue de procéder à des travaux supplémentaires de prospection dans un dépôt aurifère près de Lynn Lake, mais qu'il n'a été question à aucun moment du régime fiscal du gouvernement fédéral.

A mon avis, monsieur le Président, la loi de l'impôt sur le revenu a toujours contenu des dispositions stimulant considérablement la prospection minière. De plus, la plupart des provinces suivent l'exemple du gouvernement fédéral à cet égard. Ainsi, depuis plusieurs années, les dépenses de prospection sont déductibles de tout revenu réalisé, jusqu'à concurrence de ce revenu. Et, depuis fin 1978, les dépenses d'aménagement qui précèdent le démarrage de la production peuvent être assimilées à des dépenses d'exploration.

Le budget du 19 avril dernier contenait une autre mesure d'encouragement de la prospection minière. Comme on le sait sans doute, les sociétés qui font de l'exploration peuvent réclamer une déduction pour épuisement égale à un tiers de leurs dépenses. Avant le budget, cette déduction ne pouvait servir qu'à réduire le revenu provenant de l'exploitation de ressources, ce qui pouvait interdire la déduction à certains intérêts participant à des opérations de prospection, notamment les particuliers et les entreprises ne faisant pas partie du secteur des ressources. Grâce au dernier budget, la déduction pour épuisement acquise après le 19 avril peut maintenant servir à réduire tout revenu réalisé, du moins en ce qui concerne l'impôt fédéral. Comme la plupart des provinces l'adopteront probablement, cette mesure réduira sensiblement le coût après impôt de l'exploration minière pour les investisseurs.

Vu que le gouvernement s'est récemment engagé à encourager davantage encore l'exploration minière, je trouve invraisemblable que les stimulants fiscaux puissent nuire à la demande présentée par la société Sherritt Gordon dans le cadre du programme RELAIS, comme le mentionne le député.

Je voudrais conclure, monsieur le Président, en précisant que la plupart des faits que j'avance sont tirés de la loi de l'impôt sur le revenu et particulièrement des articles contenant les définitions. Si le député a besoin de plus amples renseignements, je me ferai un plaisir de les lui fournir.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 mai 1983, de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, je regrette qu'il n'y ait pas de représentants de notre parti socialiste à la Chambre ce matin pour la reprise du débat sur cet important projet de loi. Bien que le parti libéral soit le principal responsable de nos déficits systématiques et, partant, de l'obligation d'emprunter de fortes sommes, tous les députés sont certes d'accord pour accuser le parti socialiste d'avoir poussé de mois en mois et d'année en année le gouvernement à dépenser de façon de plus en plus irréfléchie, accumulant ainsi d'importants déficits qui nous forcent à emprunter.

Le pire résultat de cet état de choses est de faire perdre aux Canadiens le sens des proportions. Non seulement un million de dollars ne leur disent plus rien, mais encore un déficit ou des dépenses de un milliard, voire de 30 milliards de dollars n'ont plus aucun sens pour eux. Tout est si confus et embrouillé à l'heure actuelle que le gouvernement n'hésite même pas à venir nous dire, comme il l'a fait dans son dernier exposé budgétaire, qu'entre les années financières 1983-1984 et 1986-1987, le Canada prévoit emprunter au total 93 milliards de dollars.

Je répète ce chiffre de 93 milliards, qui représente ce que le gouvernement compte devoir emprunter pendant l'année financière actuelle ou d'ici à 1986-1987. N'est-il pas étrange que notre premier ministre (M. Trudeau), que certains qualifient à juste titre d'empereur, ait eu le culot d'aller dire à divers pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon, lors de la conférence de Williamsburg, qu'ils feraient mieux de contenir leur déficit et de réduire leurs dépenses?

• (1110)

Tel était le message du premier ministre du Canada qui nous a dit, il y a quelques semaines à peine, par l'intermédiaire de son ministre des Finances (M. Lalonde), que notre propre déficit ferait grimper nos emprunts d'ici à 1987 à 93 milliards de dollars. Par habitant et selon le produit national brut, c'est une somme beaucoup plus considérable que le déficit actuel ou prévu des États-Unis. Ainsi, notre déficit pour l'année financière 1983-1984 s'élèvera à 31.3 milliards de dollars, soit plus que les dépenses globales du gouvernement fédéral pendant l'année financière 1974-1975. Ce déficit à lui seul est trois fois plus élevé que l'ensemble des dépenses de l'État en 1967-1968, alors que l'empereur a pris le pouvoir.

Si je reviens en arrière, c'est pour démontrer que nos amis socialistes à notre gauche, qui ont tellement contribué à faire augmenter nos dépenses, ont non seulement permis au gouvernement d'accroître le déficit national mais l'y ont aussi poussé. Il m'arrive encore d'entendre quelque socialiste dire qu'il faut dépenser, que le gouvernement se doit d'emprunter, car quoiqu'il arrive, les déficits systématiques sont inévitables à l'avenir. C'est archifaux.

Nous avons amplement la preuve que la crise actuelle causée par des dépenses excessives, de maigres recettes et de lourds déficits nuit à notre croissance économique au lieu de la favoriser. Certains prétendront que, selon les principes keynésiens, l'État devrait dépenser afin de régulariser l'économie et de financer le déficit. J'invite ceux qui attribuent ce genre de théorie à Keynes de lire ce que ce dernier a dit vraiment au sujet des déficits systématiques que nous connaissons actuellement. Il aurait été révolté d'entendre les socialistes comme ceux qui siègent à notre droite, ou les chers socialistes d'en face qui forment le gouvernement, prétendre que leur attitude irresponsable à l'égard de la théorie du déficit systématique leur a été inspirée par son enseignement.

En réalité, Keynes a laissé entendre qu'en période de marasme, l'État pouvait dépenser et s'endetter en attendant l'excédent que lui apporteraient des temps meilleurs. Il peut alors rembourser la dette accumulée pendant le ralentissement économique. Là où le gouvernement a eu tort, c'est qu'il n'a retenu que la première partie de l'équation.

Au début des années 70, sur l'ordre du Nouveau parti démocratique, le gouvernement a instauré d'énormes programmes de dépenses. Quand nous étions au pouvoir, nous avons appris qu'il n'avait même pas eu la bonne idée de s'enquérir des besoins de trésorerie prévus pour ces programmes au cours des années.

M. Kristiansen: Et le personnel des bureaux des députés?

M. Stevens: Nous y revoilà, un député qui gagne plus de $60,000 par an se permet de faire une réflexion sur le personnel des députés. Un autre socialiste qui essaie de . . .

M. Kristiansen: C'est un service aux électeurs.

M. Stevens: Permettez-moi de dire à ce député que le meilleur service qu'il puisse rendre à ses électeurs, c'est de réduire certaines dépenses fédérales engagées, en grande partie, pour faire plaisir au NPD.

• (1115)

M. Kristiansen: Pourquoi le député ne met-il pas tout le monde à la porte s'il ne veut pas faire de dépenses?

M. Stevens: Je voudrais en revenir au sujet qui m'intéresse, monsieur le Président, mais, de toute évidence, les fomenteurs de trouble commencent à semer la pagaille. Les socialistes forment le groupe le plus intolérant à la Chambre. Ils détestent se faire dire publiquement leurs quatre vérités au sujet des conséquences de leurs programmes.

Avant d'adopter une seule mesure d'emprunt, nous devons insister pour que le gouvernement nous présente un programme plus sérieux en vue de réduire le déficit permanent qu'il prévoit. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi nous imposerions aux générations futures une hypothèque de l'ordre de 93 milliards d'ici à 1987.

Si je pouvais parler plus longuement, monsieur le Président, je vous dirais comment notre parti, s'il était au pouvoir, comblerait le déficit en favorisant la productivité industrielle et les exportations agricoles. Ces simples mesures suffiraient à réduire le chômage, le déficit et l'inflation, et nous pourrions accroître notre croissance réelle de plus de 5 p. 100 par an, en moyenne. En fait, nous rétablirions la prospérité au Canada, une prospérité conservatrice reposant sur une politique financière sensée et un déficit nettement inférieur à celui que cette conspiration socialiste libérale impose à notre pays depuis trop longtemps.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, cela m'étonne toujours de voir que lorsqu'un modéré comme mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens), fait profiter la Chambre de son expérience et de ses connaissances pour inciter le gouvernement à restreindre ses dépenses, cela incite les socialistes à sa gauche et les socialistes d'en face du côté ministériel à chahuter et à s'énerver. Cela les rend fous furieux d'entendre cet homme qui parle pourtant très sensément.

A titre de député qui essaie de représenter une circonscription de l'Ouest, je voudrais continuer à parler d'une façon éclairée comme mon collègue et tenter de donner une idée un peu objective du programme de dépenses du gouvernement. Pour plusieurs raisons tout à fait légitimes, ce programme de dépenses préoccupe énormément les Canadiens que je représente.

Le député de York-Peel a parlé de la conférence des dirigeants des sept plus grands pays industrialisés du monde à Williamsburg, en Virginie. Il a signalé avec raison que le premier ministre (M. Trudeau) avait fait une intervention plutôt inusitée et presque incroyable pendant ces entretiens. Les médias ont fait grand état du fait que le premier ministre se soit joint à d'autres chefs d'État pour critiquer l'ampleur du déficit des États-Unis. Pourtant, personne n'est dupe.

C'est la septième fois depuis le début de la session que le gouvernement présente une mesure d'emprunt à la Chambre pour obtenir encore plus d'argent que ce qu'il avait projeté de dépenser, et ce, malgré un déficit qui grossit à vue d'œil. Chaque fois que le gouvernement demande un nouveau pouvoir d'emprunt à la Chambre, nous constatons que la situation économique n'a fait que se détériorer depuis la dernière fois. Le gouvernement se lamente en disant à l'opposition qu'il éprouve de graves ennuis financiers et qu'il a bien besoin de fonds supplémentaires. La septième fois que cela se produit, on est forcé de conclure que le gouvernement est incapable de gérer l'économie du Canada. Cela saute aux yeux. Sinon, pourquoi compterait-il de plus en plus sur des mesures d'emprunt pur s'occuper de ses affaires courantes?

• (1120)

Le communiqué final émis à Williamsburg m'a bien intéressé parce qu'il portait sur la dette. Après avoir discuté de la question, les sept chefs d'État se sont déclarés inquiets de la situation financière internationale et surtout de la dette que doivent assumer bon nombre de pays en voie de développement. Au lieu de se faire du souci pour la dette de ces pays, ils devraient se préoccuper plutôt de celle des pays industrialisés du monde occidental. Cette question inquiète beaucoup bon nombre de Canadiens.

Les habitants de l'Ouest sont inquiets et sceptiques devant le déficit systématique et la dette accablante du Canada. Le premier ministre a fait passer les dépenses de 12.6 milliards de dollars en 1968 à environ 100 milliards en 1983-1984. Notre déficit va dépasser 25 milliards de dollars par an pendant les quatre prochaines années au moins. Pourtant, le gouvernement demande pour la septième fois l'autorisation d'emprunter davantage. Ses obligations financières s'élèvent à 26.7 milliards dollars, mais il possède déjà un pouvoir d'emprunt de 16 milliards. Il demande maintenant à emprunter 4 milliards de plus que les 10.7 milliards qu'il lui faut pour satisfaire à ses besoins.

Il faut donc se demander pourquoi le gouvernement demande ce montant supplémentaire puisque, de toute évidence, il n'en a pas besoin pour l'instant. Je ne suis qu'un gars de la campagne, de l'ouest du Canada, mais je ne peux m'empêcher de conclure que c'est à cause des élections qui seront déclenchées tôt ou tard. Le gouvernement veut faire en sorte d'avoir une caisse noire à sa disposition si des élections sont déclenchées d'ici quelques mois. Les députés d'en face peuvent-ils me dire pourquoi le gouvernement demande 4 milliards de dollars de plus qu'il ne lui en faut? Il n'y a qu'une réponse à cette question, monsieur le Président: il a besoin de cet argent pour essayer de se faire réélire encore une fois.

Ce chiffre de 4 milliards est bien intéressant, monsieur le Président. Les habitants de l'Ouest se rendent compte que cela équivaut exactement au montant mis de côté pour le Fonds de développement de l'Ouest. Les ministériels semblent déconcertés quand on mentionne ce fonds, parce qu'ils l'ont déjà oublié, mais, on l'avait promis aux habitants de l'ouest du Canada . . .

M. Pepin: Et vous vous y étiez opposés.

M. Hnatyshyn: On leur avait promis ce fonds avec beaucoup de cérémonie dans le discours du trône. On leur avait dit que ce montant leur serait offert en retour des recettes que produiraient les impôts sur les richesses naturelles de l'Ouest et les prix de l'énergie. La caisse fantôme du développement de l'Ouest est disparue, monsieur le Président. Elle est partie, finie, elle n'existe plus!

Est-il étonnant que la population de la Saskatchewan et de l'Ouest canadien se montre sceptique au sujet de la proposition du Nid-de-Corbeau? Je suis heureux de constater que le ministre des Transports (M. Pepin) assiste au présent débat. Le discours du trône de 1980 est le seul que nous ayons eu durant la présente législature. A ce moment-là, le premier ministre avait déclaré que le gouvernement n'avait aucune représentation dans l'Ouest et il demandait aux députés de l'Ouest d'intervenir pour exposer les questions concernant l'Ouest. Je me propose de le faire, monsieur le Président, même si le ministre des Transports et le premier ministre n'écoutent pas. Ce dernier m'a demandé de le faire dans le discours du trône.

Il n'est pas étonnant que la population de l'Ouest s'inquiète au sujet des propositions du Nid-de-Corbeau. Elle se méfie d'un gouvernement qui s'était engagé à lui consacrer quatre milliards de dollars, mais qui a ensuite manqué à son engagement. Comment peut-elle être impressionnée quand on lui promet que la subvention du Pas du Nid-de-Corbeau sera inscrite dans une loi? C'est précisément la question de confiance qui influence tout le débat. Les gens de l'Ouest, éleveurs et céréaliculteurs, constatent à quel point le gouvernement gère médiocrement ses affaires et, comme ils sont prudents, ils se disent: «Nous ne sommes pas prêts à échanger ce que nous avons actuellement pour ce qu'on qualifie là-bas de chat en poche.»

• (1125)

Nous avons vu comment le gouvernement fonctionne et comment il manque à ses engagements. Il avait promis quatre milliards de dollars pour consolider la base industrielle et manufacturière de l'Ouest mais, à ma connaissance, il n'a encore rien fait de tangible pour atteindre à cet objectif. Pourquoi devrions-nous compter sur un gouvernement à propos d'une question qui n'est pas prête d'être consacrée dans la Constitution. J'attends avec impatience les modifications au projet de loi que le ministre des Transports (M. Pepin) nous a promises aujourd'hui pour savoir précisément ce qu'il en est. Toutefois, le gouvernement fédéral, pour ce qui est de la proposition actuelle, conserve tous les atouts. Il n'y a que deux éléments de protection statutaire dans les propositions actuelles: l'un s'adresse aux chemins de fer. Ceux-ci se portent bien. Les pauvres! Nous devrions presque organiser une collecte pour les chemins de fer; ils sont dans le besoin, d'après le ministre des Transports. Il tient alors compte de leurs besoins dans son projet de loi.

Bien entendu, l'autre protection statutaire s'adresse au gouvernement fédéral. Dieu sait s'il a besoin de directives écrites pour lui dire ce qu'il est censé faire. Toutefois, monsieur le Président, cela n'est pas satisfaisant. L'agriculteur est aux prises avec un taux indexé. La protection accordée à l'apport du gouvernement est beaucoup plus précise et globale.

Je constate, monsieur le Président, qu'il me reste bien peu de temps. Je compte avoir la chance de participer à nouveau au débat. J'ai simplement donné quelques exemples des sentiments que ressentent les Canadiens. La façon d'agir du gouvernement a semé la consternation et a desabusé les Canadiens. Le fait qu'il demanderait quatre milliards de plus que ce dont il a effectivement besoin est offensant et déplorable. Cette confusion dans les idées que manifeste le gouvernement ne signifie, d'après moi, qu'une seule chose, c'est que des élections seront déclenchées plus tôt que prévu. J'attends avec impatience l'occasion qui sera offerte aux Canadiens de se prononcer sur la performance du gouvernement.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai remarqué avec intérêt que, lorsque le débat a commencé, il y a vingt minutes, pas un député néo-démocrate n'était présent à la Chambre. Ils y entrent depuis les uns après les autres. De tous les députés à la Chambre, ce sont eux qui favorisent particulièrement les emprunts, de toute façon, et ils devraient s'intéresser tout de suite au débat, au lieu de le faire de manière rétroactive, comme d'habitude. Ils veulent toujours que le gouvernement emprunte et ils poussent le gouvernement à emprunter davantage mais, lorsque nous sommes saisis d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, ils s'y opposent, habituellement parce que les priorités établies ne sont pas tout à fait les leurs.

M. Fisher: Et alors? Vous faites la même chose.

M. Friesen: Je me demande s'il ne conviendrait pas, monsieur le Président, dans ce cas-ci . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député vient de dire que les députés néo-démocrates avaient seulement pris leur place à la Chambre quelques instants après que la séance eut débuté, à 11 heures précises. Je rappellerai au député qu'il s'en trouve parmi nous qui prennent leurs responsabilités à l'égard des comités très au sérieux et que nous revenions en toute hâte de réunions de comités.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. A l'ordre.

M. Friesen: Je rappellerai au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), monsieur le Président, que j'arrive d'une réunion de comité. A en croire le député de Kamloops-Shuswap, son parti serait seul garant du système des comités; personne d'autre à la Chambre ne s'intéresse vraiment aux comités.

Pouvoir d'emprunt

• (1130)

Le gouvernement semble se complaire dans une politique de deux poids deux mesures, monsieur le Président. Une banque ou une société comme la Household Finance est tenue par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de dire à l'emprunteur éventuel combien lui coûtera exactement le prêt qu'il sollicite avant que celui-ci ne signe le contrat. Maintenant, ne serait-ce pas extraordinaire si le gouvernement était tenu de dire à tous les contribuables canadiens combien leur coûteront exactement les emprunts qu'il fait? Ne serait-ce pas extraordinaire si chaque contribuable pouvait dire au gouvernement: je ne vous prêterai cet argent que lorsque vous m'aurez expliqué combien cela me coûtera?

Le coût pour le contribuable, monsieur le Président, sera astronomique. Comme l'a déjà fait remarquer le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), nous avons emprunté, cette année seulement, 31 milliards de dollars, dont une bonne partie n'était probablement pas nécessaire dans l'immédiat. A ce rythme, la dette nationale va doubler en quatre ans. Déjà, le quart de nos impôts va au service de la dette nationale. Imaginez ce que pourra représenter pour le pauvre contribuable la tendance qui se dessine au Canada en matière d'emprunts. Il ne serait que juste et équitable que le contribuable puisse obtenir du gouvernement une espèce de déclaration sur ce que cela va lui coûter exactement.

Comme je l'ai déjà dit maintes fois à la Chambre, monsieur le Président, ce n'est pas nous qui allons payer cette dette. Pas un des députés actuellement à la Chambre ne contribuera à payer la note, ni nos enfants d'ailleurs. Ce sont nos petits-enfants qui commenceront à rembourser cette dette. Ou plutôt l'intérêt de cette dette; je me demande si jamais ils arriveront à rembourser le capital.

Dans le monde des affaires, un emprunt doit être garanti par des biens. Le gouvernement, lui, emprunte sur du provisoire. Il fait comme certains pêcheurs de ma circonscription, qui empruntent pour payer l'essence et les vivres dont ils ont besoin pour aller à la pêche. Ils brûlent le carburant et consomment les vivres, de sorte qu'il ne reste rien pour garantir la dette. Ils ne peuvent engager ni leur bateau, ni leur poisson, ni quoi que ce soit. Malgré toute cette dépense, il n'y rien qui puisse être engagé. Il me semble que nous sommes dans de réelles difficultés, monsieur le Président.

Mes amis à ma gauche, qui sont toujours si pressés d'emprunter, devraient comprendre que suivant un adage fondamental qui a cours dans le monde du crédit, celui qui s'endette est plus ou moins le prisonnier de son créancier. Mes amis à ma gauche ne cessent de clamer la nécessité pour le Canada d'affirmer son indépendance économique. Puisque c'est la quatrième fois au cours de l'année budgétaire que le gouvernement nous demande des autorisations d'emprunt, il faut se demander combien est dû à des citoyens et à des établissements canadiens, et combien le gouvernement doit à des établissements étrangers. Je me demande si le critique financier du NPD, le député de Kamloops-Shuswap, a une idée de ce que nous devons aux banquiers de Wall Street.

M. Riis: Et vous?

M. Friesen: Combien avons-nous emprunté au nom de Petro-Canada? Il crève les yeux à mon avis que lorsque nous commençons à nous endetter, nous sommes plus ou moins les prisonniers de celui qui nous fait crédit. Comment les députés NPD peuvent-ils prétendre vouloir l'indépendance économique, comme je la voudrais également, quand ils prétendent que nous avons besoin d'emprunter encore plus? Ils savent pertinemment que le gouvernement va devoir emprunter à des Canadiens et peut-être à des établissements étrangers, à qui il devra donner en gage notre indépendance. Comment parler d'indépendance quand on s'endette? Ce sont là deux choses inconciliables.

M. Kristiansen: Vous préféreriez devoir à tout le monde en permanence? C'est bien cela?

M. Friesen: Bon, voilà le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), qui nous interpelle. C'est un grand spécialiste des finances, après avoir été chef syndical dans ces régions, et qui est passé maître dans le système du déficit budgétaire.

M. Kristiansen: Nous n'avons jamais eu de déficit.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Friesen: Merci, monsieur le Président. Un peu d'ordre s'impose en effet, mais chaque fois que le député de Kootenay-Ouest prend la parole c'est le désordre complet ici.

M. Kristiansen: C'est parce que vous êtes si rigolard.

M. Friesen: Cela, je le veux bien.

Le député de Saskatoon-Ouest a soulevé un point excellent: comment se fait-il que le gouvernement nous demande d'emprunter quatre milliards de plus qu'il n'a besoin? Cela n'est certainement pas conforme à une saine gestion. Selon le député, la raison probable c'est que vraisemblablement nous aurons des élections dans un an, et qu'avec quatre milliards d'excédent en poche il y aura une sorte de caisse de manœuvre pour les petits cadeaux que les libéraux veulent distribuer.

Il y a une autre raison possible, quoique moins probable parce qu'elle supposerait que le gouvernement sache vraiment ce qu'il fait: ce serait que si le gouvernement est autorisé à emprunter quatre milliards de plus qu'il ne lui en faut vraiment, les libéraux pourraient dire à la population: «Voyez, nous n'avons pas besoin de ces quatre milliards. Par une gestion minutieuse de nos ressources, par une analyse très poussée des coûts et par des compressions dans tous les programmes gouvernementaux—mais pas, bien sûr, dans les programmes publicitaires—nous avons réussi à économiser quatre milliards au contribuable canadien. Est-ce que nous ne sommes pas formidables?»

C'est peut-être pour jouer ce petit jeu auprès des Canadiens dans un an que le ministre des Finances (M. Lalonde) nous demande l'autorisation d'emprunter quatre milliards de plus qu'il ne lui en faut vraiment. Moi je dis que ce n'est pas jouer franc jeu avec les Canadiens. C'est peut-être astucieux, mais ce n'est pas très malin. C'est peut-être amusant, mais ce n'est pas honnête. Le ministre des Finances devrait jouer cartes sur table avec les Canadiens, nous dire exactement pour quelle raison il demande à emprunter quatre milliards de plus qu'il ne lui en faut.

Je répète que c'est la quatrième fois au cours de l'année financière en cours qu'on nous demande de donner de l'argent au gouvernement, et même une tranche dont il n'a pas vraiment besoin. Il faut savoir empêcher cela. Il faut savoir dire au gouvernement qu'il a des comptes à rendre aux Canadiens. Peut-être, comme je le disais au début, faudra-t-il lui demander d'appliquer la règle qu'il impose aux établissements de crédit, de donner aux Canadiens une comptabilité rigoureuse de ce que l'emprunt de ces sommes d'argent va leur coûter.

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, le dernier député a signalé, non sans un certain pharisaïsme qu'aucun membre de mon parti n'était présent à la Chambre à 11 heures. Je dois informer le député que nous savions que trois députés du parti conservateur seraient les premiers à prendre la parole ce matin. Laissez-moi dire à la Chambre que cela suffirait à empêcher tous sauf les plus fous de venir les écouter.

• (1140)

M. Kempling: Touché?

M. Sargeant: Je suis heureux d'avoir la chance de participer, cette fois-ci encore, à un débat sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Ce projet de loi, qui donnera au gouvernement l'autorisation d'emprunter 14.7 milliards de dollars de plus, suit de très près une autre demande, de 19 milliards celle-là, présentée au Parlement il y a un peu plus de trois mois. A ce moment-là, on demandait aux députés de donner à la clique d'en face la permission d'emprunter 14 milliards de dollars pour l'année financière en cours sans préciser à quoi serviraient ces fonds. En conséquence, lorsque le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) a affirmé, en présentant le projet de loi, que cette fois on donnerait ces renseignements aux députés, je n'ai pas très bien compris pourquoi il affichait un air si suffisant. Bien sûr, le gouvernement a cette fois-ci précisé à quoi il réservait ces fonds, mais c'est ce qu'il devrait toujours faire. Le ministre n'a donc pas raison de se rengorger.

Si nous additionnons les 14.7 milliards de dollars que le gouvernement veut emprunter en vertu de ce bill, les 14 milliards empruntés pour l'année financière en cours conformément au projet de loi précédent et les 2 milliards qui lui restent du pouvoir d'emprunt de l'an dernier, nous constatons que le gouvernement prévoit emprunter la jolie somme de 30 milliards de dollars. J'accorderais de bon cœur cette permission au gouvernement si j'étais convaincu que ces fonds seraient investis sagement pour favoriser la reprise économique, pour abaisser le taux de chômage et ainsi augmenter les recettes fiscales du gouvernement, par suite de la réduction des paiements d'assurance-chômage et d'aide sociale. Mais je n'en suis absolument pas convaincu.

Malgré les grandes déclarations sur la reprise économique et la création d'emplois faites lors de l'exposé budgétaire d'avril, il demeure que le gouvernement attend que la récession prenne fin, espérant qu'on lui attribue le mérite de la reprise économique. Toutefois, lorsque les affaires auront commencé à reprendre, le gouvernement ne sera certainement pas en mesure de s'en glorifier.

L'un dans l'autre, les faits montrent que les politiques monétaires et fiscales restrictives du gouvernement ont aggravé la récession, réduit des travailleurs au chômage et acculé à la faillite des petites entreprises, des agriculteurs, des pêcheurs, et bien d'autres Canadiens. Le plus paradoxal, c'est que le gouvernement, obéissant à l'obsession conservatrice de réduire le déficit, n'a fait qu'accentuer les besoins qui lui font réclamer aujourd'hui un pouvoir d'emprunt incroyable. Au lieu d'investir son déficit il y a quelques années, le gouvernement a essayé de réduire ses dépenses en même temps qu'il tentait de ralentir l'économie avec des taux d'intérêt élevés. Nous savons tous où cela nous a conduits, à la récession, récession qui a, en fait, accru les besoins d'emprunt du gouvernement puisqu'il s'est retrouvé avec deux millions de chômeurs vivant soit de l'assistance sociale soit de l'assurance-chômage.

Lorsque j'ai parlé du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, il y a quelques mois, j'avais un léger espoir que le nouveau budget différerait quelque peu de l'horrible mélange de plans économiques conservateurs que nous avions dû supporter pendant cinq ou six ans. Mon espoir était léger, mais néanmoins réel.

A cette époque, le ministre des Finances (M. Lalonde) semblait tâter le terrain, pour voir jusqu'où il pourrait pousser la stimulation économique dans son nouveau budget. Toutefois, lorsqu'il l'a présenté, le 19 avril, il n'y avait ni la stimulation économique ni la création d'emplois annoncées depuis longtemps. Non, ce que nous avons reçu, c'est la promesse de près de 1.5 million de chômeurs pour le reste de l'année et même pas l'ombre d'un espoir de ramener, d'ici 1987, le nombre des chômeurs à moins d'un million. Ce qu'on nous a présenté, ce sont de grandes déclarations sur le programme de relance qui attribuait 2.4 milliards de dollars au secteur privé au cours des quatre prochaines années et autorisait des dépenses supplémentaires, pour des projets d'immobilisations, de 560 millions seulement cette année, 760 millions l'année prochaine, mais seulement 390 millions l'année suivante. Ce genre de dépenses ne fera pas grand-chose dans la relance économique et la création d'emplois.

Ce que nous a apporté le budget d'avril, c'est la réaffirmation que le secteur privé doit être le moteur de la relance économique. Le gouvernement abdique sa responsabilité, qui est de développer et de planifier l'économie canadienne, et s'en remet au contraire aux compagnies comme le Canadien Pacifique, Imperial Oil et le secteur minier. Je ne dis pas que le gouvernement doit mettre la main sur toute l'économie canadienne. Ce que je dis, par contre, c'est qu'il lui incombe de définir l'orientation à long terme du développement de l'économie canadienne, pour le bien des Canadiens, et non pour le bien des investisseurs au sud de la frontière.

Par conséquent, en jetant 2.4 milliards de dollars à la grande entreprise au cours des quatre prochaines années, le gouvernement espère faciliter l'investissement et la relance économique. Toutefois, je voudrais rappeler au gouvernement que l'industrie canadienne ne fonctionne actuellement qu'à 60 p. 100 de sa capacité. S'il n'y a pas reprise de la consommation, il n'y a aucune raison pour que les entrepreneurs investissent, en dépit des dégrèvements fiscaux accordés par le gouvernement. Le budget d'avril n'a absolument rien fait pour laisser plus d'argent au consommateur canadien moyen.

M. Riis: Il leur en enlève.

M. Sargeant: En fait, il retire 3.5 milliards de dollars des poches des consommateurs, en raison d'impôts plus élevés au cours des quatre prochaines années, tout en réduisant les impôts sur les sociétés.

Étant donné que c'est la seule source que mes amis conservateurs, à ma droite, prennent au sérieux, je voudrais citer à la Chambre des déclarations d'un ou deux porte-parole du monde des affaires à ce sujet. Tom D'Aquino, président du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national disait:

> Dans le budget, Lalonde déclarait que le secteur privé était le moteur de la croissance économique . . . mais qu'arrive-t-il si le secteur privé ne remplit pas sa tâche parce qu'il ne le peut pas, parce que la demande n'existe pas?

Tom Van Zuiden, vice-président principal des finances chez Defasco, disait:

> Les sociétés ne vont pas prendre de l'expansion simplement pour profiter de dégrèvements fiscaux. Elles ont besoin de nouveaux marchés et la conjoncture actuelle ne justifie pas vraiment une nouvelle expansion de notre industrie.

Tout cela me montre que le gouvernement va dans la mauvaise direction, que lorsqu'il construit un programme de relance autour d'encouragements à l'investissement des sociétés en même temps qu'il enlève de l'argent aux consommateurs, il fait fausse route. Il est honteux, de la part du gouvernement, de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter, encore 14.7 milliards de dollars, alors que manifestement, aucun des programmes économiques qu'il met en vigueur ne provoquera une reprise ni, à long terme, une diminution de ses besoins d'emprunt.

Enfin, je tiens à signaler que les politiques économiques du gouvernement vont à la dérive. Au lieu d'essayer de prendre des initiatives concrètes pour sortir de la récession, le gouvernement a fait de belles promesses aux Canadiens, mais il n'a rien fait de concret pour favoriser la relance. Le budget d'avril est peut-être intéressant pour les grosses entreprises, mais il ne laisse pas beaucoup d'espoir aux autres qui attendent impatiemment une véritable relance économique. Sur le plan économique, le dernier budget préconise l'attente et fixe tous nos espoirs sur la relance de l'économie américaine. C'est exactement le genre d'orientation économique timide que nous offrira un gouvernement progressiste-conservateur, du moins à ce que l'on nous a répété à maintes reprises. Je suis convaincu que les Canadiens méritent mieux que cela.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, il y a quelques instants, la tribune du public était remplie de jeunes gens, d'adolescents qui suivaient nos délibérations. En les regardant, je me demandais quel legs le gouvernement va leur laisser. Va-t-il leur léguer un monde riche de possibilités diverses ou un de faillites, de dettes et d'impôts élevés?

• (1150)

Le débat actuel est véritablement regrettable. Dans le projet de loi à l'étude, le gouvernement demande au Parlement d'approuver l'emprunt de 14.7 milliards de dollars. C'est la septième fois, au cours de la session actuelle, que le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter, et il a demandé en tout près de 81.5 milliards de dollars.

Bien des gens ne comprennent pas ce que représente un milliard. Si on exprime ces 81 milliards et demi en millions de dollars, monsieur le Président, on en arrive à 81,000 millions de dollars. Voilà ce que le gouvernement a demandé l'autorisation d'emprunter au cours de la session actuelle, commencée en 1980.

Il est intéressant de revenir en arrière sur les années Trudeau et de voir ce qui s'est passé en notre grand pays. Car c'est un grand pays. C'est un pays riche en ressources naturelles, matérielles et humaines, et qui a le plus gros potentiel de tous les pays du monde. Malheureusement, notre gouvernement n'a pas exploité ce potentiel. Au contraire, il a fait son possible pour tout paralyser. Pour ma part, je crois que cela s'explique par la doctrine du premier ministre (M. Trudeau) et du gouvernement actuel, doctrine qui englobe des théories socialistes et marxistes et repose sur la centralisation et sur le contrôle de l'État. Ce paternalisme nous a obligés à restreindre notre productivité et a provoqué dans notre pays le taux de chômage le plus fort jamais enregistré, des taux d'intérêt élevés et un dollar qui ne vaut plus que 80c. Toutefois, le gouvernement et le premier ministre prétendent qu'ils ne peuvent rien. Il s'agit, selon eux, d'un problème mondial et dont les Américains sont les premiers à blâmer. Si les Américains réussissent à sortir de leurs problèmes, le Canada suivra la même voie.

Il est intéressant de voir ce qui c'est produit depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années, soit pendant ce que j'appelle «les années Trudeau». Si l'on examine les statistiques, on constate que, d'après les comptes nationaux, les dépenses s'élevaient à 12.6 milliards de dollars en 1968-1969. En 1983-1984, elles seront de 100 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 693 p. 100. Si l'on se reporte aux comptes publics, ce qui se fait plus couramment, on constate que les dépenses, en 1968-1969, s'élevaient à 12.3 milliards de dollars. En 1983-1984, elles seront de 89.8 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 554 p. 100.

Je voudrais dire quelques mots également de la dette publique. Lorsque l'actuel premier ministre est arrivé au pouvoir, notre dette publique brute s'élevait à 31 milliards de dollars. A la fin de 1981-1982, soit les données les plus récentes que nous ayons pu obtenir, elle était de 134 milliards. Selon les estimations, la dette publique s'élèvera à près de 165 milliards de dollars en 1982-1983. Toujours selon les estimations, d'ici le 31 mars 1987, notre dette nette, c'est-à-dire déduction faite de notre actif, s'élèvera à près de 232 milliards de dollars.

Et l'intérêt sur cette dette? Tous les contribuables canadiens sont tenus d'en éponger une partie. En 1983-1984, l'intérêt sur la dette nationale sera de l'ordre de 17.6 milliards de dollars, soit environ $700 par homme, femme et enfant canadien, ou près de $1,700 par contribuable. Voyons un peu ce qu'il en était en 1968-1969. Le budget des dépenses, soit la totalité des fonds nécessaires à la gestion de notre pays s'élevait à près de 12 milliards de dollars en 1968-1969, ce qui comprenait tous les frais du gouvernement, toutes les programmes de défense et, en fait, toutes les dépenses du gouvernement. On nous demande maintenant l'autorisation d'emprunter 17.5 milliards de dollars rien que pour payer les intérêts. Nous n'en avons pratiquement pas les moyens.

Je compare toujours le gouvernement à un agriculteur, un travailleur ou un petit commerçant qui administre ses affaires lui-même. Or, quand on dépense plus qu'on ne gagne, on court au-devant des problèmes financiers. C'est ce que le gouvernement a fait et continue à faire. Il dépense plus qu'il n'encaisse et il emprunte plus qu'il n'en n'a les moyens pour compenser l'argent qu'il ne peut pas encaisser. Bref, il est au bord de la faillite.

J'ai déjà dit à des groupes de vieillards qu'ils étaient fort probablement les gens les plus chanceux du Canada car ils bénéficient, à l'heure actuelle, des prestations de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada, du supplément du revenu garanti et du programme Horizons nouveaux. Mais je ne manque pas de leur rappeler, monsieur le Président, que leurs enfants et leurs petits-enfants ne seront pas aussi chanceux car il ne restera plus assez d'argent pour continuer à financer ces programmes. Avec des budgets qui ne cessent de grossir, une dette nationale à la hausse et une population vieillissante, il y aura de moins en moins de contribuables pour payer la note.

Je répète donc ma question: Qu'allons-nous laisser à nos enfants et à nos petits-enfants en héritage? Allons-nous leur léguer un pays plein de promesses ou un pays en faillite ou criblé de dettes? A moins que nous prenions des mesures pour restreindre nos dépenses et à moins que nous ne prenions des décisions qui tiennent davantage de raisons économiques que politiques, je crains fort que nous ne laissions effectivement à nos enfants un pays en faillite, criblé de dettes et d'impôts.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Dernièrement, monsieur le Président, un député chevronné m'a dit qu'un de ses collègues avait un seul discours qui se prêtait à toutes les occasions: peu importe le sujet du débat, il suffisait de lui apporter des corrections mineures appropriées et le tour était joué. Il fallait à peine cinq minutes pour remplir les blancs.

Ce genre de style serait extrêmement utile aux députés qui sont aux prises avec les finesses législatives du gouvernement depuis quelques années, surtout au cours des derniers mois. Aiguillonné par le premier ministre, et dernièrement par toute une succession de ministres des Finances, le gouvernement a fait passer ses dépenses de 12.3 à 89.8 milliards de dollars en 15 ans. Gaspilleur et tout à fait indifférent aux principes économiques fondamentaux que même un enfant respecterait, le gouvernement a complètement sapé la capacité productrice des Canadiens, mais il rejette le blâme sur les autres sans jamais en accepter la responsabilité ni l'attribuer à qui de droit.

• (1200)

Les dépenses excessives et l'effritement de l'assiette fiscale d'où proviennent les recettes ont eu un résultat inévitable: nos déficits annuels augmentent sans cesse. Il y a quelques années, les Canadiens tremblaient à la perspective d'une hausse de 4 milliards de leur dette nationale; aujourd'hui, ils sont presque blasés quand le ministre des Finances (M. Lalonde) annonce un déficit supérieur à 30 milliards de dollars, ajoutant du même souffle que la dette nationale a doublé depuis cinq ans et qu'elle doublera encore d'ici cinq ans.

Les Canadiens ne se rendent vraiment pas compte des conséquences des données du ministre des Finances, c'est-à-dire que le tiers des recettes du Canada—surtout des impôts que les Canadiens payent directement ou indirectement au Trésor—sert tout simplement à acquitter l'intérêt sur la dette nationale, ou que 20 p. 100 des dépenses publiques n'ont aucune fin productrice. Si on laisse le ministre et le gouvernement libres d'agir comme bon leur semble, c'est à se demander à quelles données seront confrontées la Chambre et la nation dans cinq ans lorsque la dette nationale sera passée de 120 à 240 milliards de dollars.

C'est une source de vive inquiétude pour un nombre croissant de Canadiens, comme en fait état un article du *Citizen* d'Ottawa aujourd'hui intitulé «La lourde dette fédérale entraînera la hausse des taux d'intérêt». Je reviendrai à cet article plus tard si j'en ai le temps.

Compte tenu de ces dépenses excessives, une seule chose est certaine: le gouvernement—par la bouche de son ministre des Finances—continuera de dire qu'il a le droit d'emprunter de plus en plus pour maintenir son train de vie très onéreux.

C'est pourquoi le concept original d'un discours standard serait tout à fait approprié à la Chambre. Combien de fois aurions-nous pu l'utiliser au cours des derniers mois? Un discours standardisé sur un projet de loi d'emprunt aurait servi à sept reprises depuis le début de la session en cours.

Le gouvernement est obsédé par le besoin de dépenser, à preuve les projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et le projet de loi C-151 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Au cours de l'exercice 1982-1983, le gouvernement s'est présenté devant la Chambre à quatre reprises pour demander l'autorisation d'emprunter au total 22.6 milliards afin de pouvoir continuer à dépenser sans compter. Et où en sommes-nous aujourd'hui? Dans son budget d'avril, le gouvernement a dit qu'il aurait besoin de 26.7 milliards pour l'année courante afin de redresser son déficit. A l'heure actuelle, le gouvernement est déjà autorisé à emprunter quelque 16 milliards. Si le ministre des Finances prévoit qu'il lui manquera 26.7 milliards et qu'il est déjà autorisé à emprunter 16 milliards, la nouvelle demande d'emprunt devrait être de 10.7 milliards.

Dans ce cas, pourquoi réclamer près de 15 milliards? A mon avis, c'est que le gouvernement ne croit même pas dans ses propres données ou plus précisément, c'est qu'il doute de pouvoir réduire son appétit de dépenser. Les ministériels nous tiennent ce langage: Accordez-nous des ressources sans limite afin que nous puissions agir comme nous l'avons toujours fait—combler de faveur nos amis, puiser dans le trésor public à des fins politiques chaque fois que cela nous plaît et chaque fois que cela semble être avantageux pour nous.

Il faudrait comparer cette attitude avec celle du nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique qui a fait campagne en prêchant l'austérité et le réalisme. Les électeurs de la Colombie-Britannique ont parfaitement compris le message puisqu'ils ont repoussé sans équivoque le NPD qui invitait à dépenser à l'exemple du gouvernement d'Ottawa. Le NPD et le parti libéral feraient bien de prendre note du message clair et explicite que leur ont transmis les électeurs de la Colombie-Britannique. Les Canadiens veulent que les trésors publics soient gérés d'une façon rationnelle et raisonnable—le type d'austérité promis et appliqué par le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique.

Je voudrais maintenant citer un article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui intitulé: «Des réductions de dépenses s'imposent, affirme Bennett. Voici ce qu'on y dit:

Selon le premier ministre William Bennett, à moins de limiter les dépenses, les déficits cumulatifs de la Colombie-Britannique atteindront 12 milliards au cours des quatre prochaines années.

M. Bennett a déclaré aux journalistes que non seulement le gouvernement provincial, mais tous les organismes publics et les municipalités seront appelés à faire preuve d'une plus grande prudence . . .

«Chaque programme gouvernemental, chaque organisme, chaque société de la Couronne, chaque bureau, chaque commission fera l'objet d'un examen attentif d'ici quelques jours, ou d'ici quelques semaines».

M. Bennett a affirmé que la récession faisait des ravages dans les rentrées gouvernementales et qu'il s'attendait à une forte diminution des recettes fiscales surtout dans l'impôt sur les sociétés.

Le gouvernement du Canada a-t-il déjà démontré une attitude semblable à l'égard de l'austérité? Naturellement il ne faut pas s'attendre à une attitude semblable aussi longtemps que ce régime sera au pouvoir.

Tout à l'heure j'ai parlé de l'article du *Citizen* signé de Seymour Friedland. À propos de cet article, je pense que nous devons nous demander ce qui arrivera d'ici cinq ans quand la dette nationale du Canada aura doublé, parce que nous aurons laissé le gouvernement continuer à dépenser sans compter. L'article en question intitulé: «Les taux d'intérêt vont monter à cause de l'endettement fédéral», citait les propos d'un certain Earl Bederman du Canada Permanent Trust Company. Monsieur le Président me fait signe que mon temps de parole est terminé, mais l'article disait ceci:

M. Bederman fonde en partie ses prévisions pessimistes sur le dernier budget Lalonde. Bien que ce budget ait été assez bien reçu, M. Bederman soutient pour sa part qu'il renforcera le marasme économique au cours des quatre prochaines années.

J'invite mes collègues d'en face à lire l'article en question.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie.

• (1210)

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, la Chambre avait-elle consenti à l'unanimité à ce que le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) termine son exposé? Puis-je demander en son nom si elle y consent?

Le président suppléant (M. Corbin): Si la présidence a donné la parole au député d'Edmonton-Strathcona, c'est pour qu'il participe au débat. Seul le député qui avait la parole avant lui pouvait demander à poursuivre en sollicitant le consentement unanime de la Chambre. J'en conclus, il n'a pas l'intention de demander à poursuivre.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je ne désire parler que pendant dix minutes. Ce projet de loi témoigne de la honteuse impéritie avec laquelle le gouvernement gère notre économie. L'année dernière, le Canada s'est classé bon dernier parmi les 24 pays membres de l'OCDE. Selon la revue «Euromoney», il s'est classé au 55 e rang parmi un groupe de 81 pays pour ce qui est de la réussite économique. Certains députés de ce côté-ci estiment que c'est à dessin, pour lutter contre l'inflation, que les libéraux ont laissé l'économie s'enliser. Nous devons nous demander combien de nos électeurs ont été réduits au chômage par suite de la politique des taux d'intérêt élevés que le gouvernement appliquait il y a environ un an.

Ce projet de loi, ainsi que l'ont signalé d'autres députés, va autoriser le gouvernement à contracter un emprunt supplémentaire de 14.7 milliards de dollars. Ce pouvoir d'emprunt fait suite à sept autres pouvoirs d'emprunt analogues que le gouvernement a déjà demandés au Parlement. Lors de son récent exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Lalonde) a fait savoir que le déficit pour l'année financière en cours serait de 31 milliards de dollars, et qu'il serait respectivement de 28.8 milliards, de 26.7 milliards et de 25.6 milliards de dollars au cours des années financières 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987. Autrement dit, un déficit global de 114 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années financières. A cela nous devons ajouter les quelque 70 milliards de dollars que les maniaques fiscaux d'en-face ont empruntés dans les années 1980. Le gouvernement aura donc emprunté plus de 200 milliards de dollars avant d'être défait aux prochaines élections.

J'aimerais vous donner un aperçu de l'idée que ce gouvernement soi-disant sérieux se fait du financement et de ses conséquences pour notre pays. Premièrement, les 100 milliards de dollars que le gouvernement entend dépenser en tout l'année prochaine suffiraient à doter chaque famille de l'Alberta d'une maison de $100,000.

Deuxièmement, le service de la dette coûte plus que tout l'impôt sur le revenu que le gouvernement touche des contribuables qui gagnent moins de $50,000 par année.

Troisièmement, la dette brute du gouvernement équivaut à $6,400 par habitant ou à $16,000 par contribuable. C'est une honte.

Quatrièmement, une entreprise du secteur privé dont les revenus n'atteindraient en tout que 70 p. 100 de ses dépenses et dont la dette brute équivaudrait à quatre fois la valeur nette de tout son actif serait contrainte à la faillite. Auprès de quelle institution les députés d'en-face vont-ils déposer leur bilan au nom de leurs compatriotes?

Cinquièmement, le gouvernement libéral actuel aura dépensé en tout, entre 1980-1981 et 1983-1984, 49 milliards de dollars de plus que n'avait envisagé de le faire le gouvernement conservateur lorsqu'il était au pouvoir. Cette différence équivaut à $4,900 par contribuable.

Sixièmement, le gouvernement fédéral dépense l'argent au rythme de 274 millions de dollars par jour, de 11 millions de dollars l'heure et de $190,000 la minute, ce qui fait que l'exposé budgétaire du ministre a couté au pays 19 millions.

Septièmement, l'aéroport de Mirabel, exemple de la prodigalité des députés d'en-face, a coûté jusqu'à maintenant aux contribuables, y compris les déficits d'exploitation et les dépenses d'immobilisation, plus de 700 millions de dollars. Une telle somme suffirait à offrir à 800,000 Canadiens un billet aller-retour pour voyager en avion entre Saint-Jean, Terre-Neuve, et Vancouver, Colombie-Britannique.

Huitièmement, le gouvernement fédéral dispose d'un budget publicitaire de 245 millions de dollars par année, qui est le plus considérable au Canada. Cette somme est 18 fois plus élevée que celle de toutes dépenses que le gouvernement a engagées au cours de la première année de la confédération.

Neuvièmement, en 1981, le gouvernement fédéral a dépensé 13.1 millions de dollars en frais de réception. Je me demande quelle proportion de cette somme d'argent a profité à des amis qui n'étaient pas libéraux. Ce montant représente plus d'un million de bouteilles d'alcool.

Enfin, le déficit pour cette année s'établira à 31.3 milliards. Si cette somme exorbitante était séparée en billets de $1 mis bout à bout, on réussirait à couvrir une distance d'un peu moins de 3 millions de milles. Cela reviendrait à circuler 304 fois aller et retour sur la transcanadienne. On pourrait aussi se rendre six fois sur la lune et en revenir.

Que dire d'autre du gouvernement, sinon qu'il n'est absolument pas digne de confiance? Il fait de son mieux pour acculer le pays à la faillite, et ce avec l'aide et le soutien de ses partisans néo-démocrates. Il m'arrive parfois de me demander qui appuie qui au juste. Cette question, je me la pose compte tenu des résultats du sondage Gallup, qui ont été publiés la semaine dernière. D'après ce sondage, 30 p. 100 des partisans des libéraux souhaitent que l'on donne un rôle plus important au secteur privé, par rapport à 41 p. 100 des partisans des néo-démocrates, le parti du manifeste de Regina, et par rapport à 61 p. 100 des partisans de notre parti.

J'essaie en fait de montrer que les partisans du parti néo-démocrate sont plus favorables à l'entreprise privée que les adeptes du parti gouvernant. Les temps changent, et je n'arrive pas à m'expliquer la situation actuelle. Mais peut-être que les néo-démocrates ou les libéraux pourront éclairer ma lanterne là-dessus. Quelqu'un qui observerait notre pays de la planète Mars croirait que notre pays est dirigé par une bande de fous.

M. Riis: Et que dire du député qui a la parole en ce moment?

M. Kilgour: J'ai réussi au moins à capter leur attention. C'est au fond ce que j'espérais, car rien n'est vraiment plus ennuyeux que de prononcer un discours auquel personne ne prête une oreille attentive et durant lequel on interrompt l'intervenant pour lui manifester son désaccord.

M. Riis: A force de dire des sottises, on se fait écouter.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je termine plus tôt que prévu. J'ai d'ailleurs tout dit. J'espère maintenant que tous les députés vont voter contre ce projet de loi.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens de nouveau dans le cadre du débat sur le projet de loi d'emprunt par lequel le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter jusqu'à 14.7 milliards. Or sur cette somme, près de 4 milliards n'ont aucune affectation précise. Beaucoup craignent que cet argent n'aille servir à alimenter une caisse noire qui permettrait de verser des pots-de-vin au rythme de 10 millions par jour. C'est extrêmement grave. Avant d'autoriser le gouvernement à emprunter de l'argent au nom des contribuables, la Chambre devrait disposer de renseignements précis et détaillés. Lorsque le gouvernement veut emprunter de l'argent, il faut que cet argent serve à des projets précis qui répondent aux besoins de telle ou telle localité, qui permettent de créer des emplois ou d'assurer l'expansion économique. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement libéral à l'heure actuelle.

Je voudrais aujourd'hui montrer de quelle façon on pourrait utiliser ces 4 milliards au lieu de s'en servir pour alimenter une caisse noire. Cela tombe bien que le ministre des Transports (M. Pepin) soit ici. Je lui rappelle que Bella Bella en Colombie-Britannique a besoin d'un aéroport. Cette localité de près de 1,000 habitants sollicite depuis des années l'aide du gouvernement fédéral sous forme d'un projet de loi d'emprunt ou une quelconque contribution, pour en financer la construction. C'est un excellent projet de réalisation qui vaut la peine d'être étudié. Bella Bella est un village d'autochtones dont beaucoup sont en chômage, qui compte un hôpital par où transitent les patients gravement malades qui doivent être évacués. Il y a également une caserne de la GRC ainsi que plusieurs établissements scolaires.

• (1220)

Bella Bella a absolument besoin d'un aérodrome. Les habitants ont construit littéralement à la sueur de leur front une amorce de piste, mais pour une somme modique, on pourrait y construire une piste de 3,500 pieds qui permettrait de répondre aux besoins de Bella Bella ainsi que des localités côtières du centre de la province. Il semble, monsieur le Président, que le ministre des Transports et les hauts fonctionnaires de son ministère aient abandonné cette idée et préfèrent financer la construction d'un aéroport sur une autre île.

M. Pepin: C'est le gouvernement de la Colombie-Britannique qui doit décider.

M. Skelly: Au lieu de rejeter la faute sur le gouvernement de la Colombie-Britannique, le ministre ferait mieux de veiller à ce que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités envers les autochtones et utilise l'argent que le projet de loi va permettre au gouvernement d'emprunter pour aider les Indiens de Bella Bella.

Le gouvernement n'a absolument aucune raison de refuser à cette localité qui en a tant besoin, un aérodrome qu'il va construire sur une île qui compte simplement 60 habitants. J'ose espérer que mon vieil ami le ministre des Transports saura être assez généreux pour venir en aide à Bella Bella. Ce faisant, il contribue à l'essor de la région côtière du centre de la province. Ce projet, monsieur le Président, revêt la plus haute importance. Ce serait un excellent moyen d'utiliser les fonds que le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter, mais qui n'ont pas encore été affectés.

Le pouvoir d'emprunt est un excellent moyen de ventiler les fonds. Je ferais remarquer que les ministres se plaignent souvent de ne pas avoir d'argent. Or, sur le montant du pouvoir d'emprunt, 4 milliards ne semblent pas avoir d'affectation précise. Or le gouvernement voudrait bien que la Chambre approuve le projet de loi d'emprunt.

Je voudrais signaler au ministre des Transports un autre moyen d'aider le village de Bella Bella, ce qui va me permettre de mieux me faire comprendre. Si le ministre des Transports ou le gouvernement cherche comment utiliser l'argent, je leur signale que Bella Bella a le plus grand besoin d'installations d'accueil pour les navires à roulage direct. Le coût de la vie est tellement élevé à Bella Bella qu'il empêche tout essor économique dont pourraient profiter les 1,000 habitants de cette localité. Le prix de la nourriture est absolument exorbitant. A

Ottawa, nous sommes privilégiés, qu'il s'agisse du prix des aliments ou des équipements. La situation pourrait changer à Bella Bella si le gouvernement acceptait de financer la construction d'installations d'accueil pour les transbordeurs à manutention horizontale. Cela représenterait peu de chose en comparaison des avantages considérables pour la localité.

J'ose espérer que lorsque le gouvernement va décider comment il va utiliser les 4 milliards qu'il nous demande de l'autoriser à emprunter, le ministre des Transports va recommander l'établissement d'un service de traversiers à Bella Bella. Il serait bon que le ministre des Transports étudie le projet attentivement et qu'il en fasse un projet qui sera financé en priorité à l'aide des 4 milliards.

On pourrait utiliser encore une partie des 4 milliards d'une façon extrêmement utile à Powell River. L'économie de cette localité est fondée sur une seule grosse entreprise, comme c'est le cas dans de nombreuses autres localités canadiennes. Cette situation crée des problèmes pour ces localités. Ainsi, l'usine des pâtes et papiers de Powell River a réduit la production et renvoyé 500 personnes. La mise à pied de 500 personnes est catastrophique dans une petite localité comme celle-là. Impossible d'aller ailleurs, parce que le marché immobilier est morose. Il n'y a pas d'autre employeur que l'usine de pâtes et papiers qui ne pourra pratiquement pas rembaucher une grande partie de ceux qu'elle a licenciés. Le gouvernement fédéral pourrait appuyer cette localité dans des programmes de travail partagé. Les apprentis qui ont été congédiés pourraient même être rengagés pour terminer leur formation. Les 4 milliards de dollars qui n'ont pas encore été utilisés pourraient servir à Powell River.

En outre, certaines formes de développement économique seraient réalisables dans un centre comme Powell River, mais elles nécessitent un appui pour le démarrage. Cette aide initiale contribuerait à diversifier et raffermir l'économie d'un centre d'une seule industrie qui ne serait plus ballotté entre des périodes de prospérité et de marasme. Mais cette aide ne vient pas. Je souhaite que le ministre des Transports et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) songent à Powell River quand ils chercheront où dépenser les 4 milliards supplémentaires. J'espère qu'ils vont envisager sérieusement de créer des occasions d'emploi et, comme mesure provisoire, des programmes de travail partagé, et qu'ils vont songer enfin à aider une agglomération n'ayant qu'une industrie comme Powell River à diversifier son économie afin de la stabiliser et d'assurer à ses habitants une certaine sécurité d'emploi.

A ce propos, pendant que j'ai l'oreille des ministres présents, j'en profite pour attirer leur attention sur trois localités de la vallée de Comox: Courtenay, Cumberland et Comox. Les responsables de la base aérienne de Comox se proposent de muter environ 500 personnes dans une autre région du pays pour réduire la taille des opérations. Ces 500 employés et leur famille vont quitter cette vallée. Leur départ produira sur l'économie de la localité, un effet terrible. La localité est déjà fortement ébranlée par la récession et le ralentissement des industries forestières, et c'est le cadeau que leur offre le gouvernement fédéral. Je comprends pourquoi on le fait, mais lorsque d'un trait de plume on prive une localité de 500 sources de revenu, l'économie de cette localité ne peut que s'en ressentir.

Il serait possible, avec cette caisse mystérieuse de 4 milliards, de venir en aide aux agglomérations de la vallée de Comox. Le gouvernement pourrait compenser par divers projets dont un certain nombre sont possibles. Il est à espérer que le gouvernement sera assez compatissant pour doter la collectivité, par exemple, d'un autre service des Forces armées canadiennes qui pourrait se servir de ces installations. Ces installations se prêteraient admirablement bien à la formation des pilotes d'hélicoptère Sea King. Il y a de nombreux autres projets que le gouvernement pourrait offrir pour compenser et réparer le tort considérable qu'il a causé en privant Comox de 500 emplois.

J'ai bon espoir que le gouvernement, monsieur le Président, grâce à cette caisse noire de 4 milliards, pourra commencer à corriger les graves problèmes auxquels ces populations se heurtent.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, je représente 87,980 personnes habitant la circonscription de North Vancouver-Burnaby. Tous ces ménages ont un budget. Ils gagnent tant et doivent dépenser tant pour leur loyer, leur nourriture et d'autres dépenses. Si leurs dépenses sont supérieures à leurs revenus, la première chose qu'ils feront c'est de chercher des moyens de dépenser moins, afin de remédier à cette situation. Cela peut signifier dans les faits qu'ils devront manger des spaghettis au lieu de la viande hachée. C'est logique, mais le gouvernement est incapable de faire preuve d'un bon sens aussi élémentaire.

Tout chef d'entreprise base son exploitation sur un état annuel de l'évolution de l'encaisse qui lui permet de savoir quels sont ses revenus et ses dépenses. Avec un peu de chance, il peut lui rester un petit bénéfice. S'il s'aperçoit en revanche que sa situation financière est précaire, il doit, c'est évident, réduire ses dépenses ou augmenter ses revenus. Là encore, c'est du simple bon sens. Mais le gouvernement semble tout à fait incompétent et incapable de comprendre la logique la plus élémentaire.

Cela intéresserait peut-être mes 87,980 électeurs de savoir qu'ils doivent chacun $1,600 et que chaque contribuable de ma circonscription a une dette de $16,000 à cause de l'administration du gouvernement libéral. Je me souviens du cas de l'un de mes électeurs dont la femme venait tout juste d'accoucher. Il s'est précipité à l'hôpital Lion's Gate, il a regardé son enfant par la vitre de la pouponnière et il l'a félicité d'avoir maintenant une dette de $1,600. Il a ajouté que dans quelques années lorsqu'il deviendrait contribuable, la dette passerait d'office à $16,000 à moins que d'ici là un gouvernement conservateur soit élu et que l'on mette fin, ainsi, à cette gabegie.

● (1230)

Comment procède le gouvernement, monsieur le Président? Qu'est-ce qu'un budget supplémentaire? Il s'agit d'un constat d'échec. Au cours de cette session, le gouvernement a saisi le Parlement de sept budgets de ce genre qui sont autant de constats d'échec. A sept reprises il a admis qu'il ne savait pas au juste comment il dépensait l'argent du contribuable.

Nous pourrions parler des 12 ou 14 milliards qui lui ont été accordés précédemment mais reportons-nous seulement aux 11 derniers mois. Si vous n'y voyez pas là la preuve de l'incompétence du gouvernement, je ne sais pas ce qu'il vous faut. Il y a 11 mois, neuf mois, six mois et deux mois respectivement, le gouvernement a obtenu des pouvoirs d'emprunt de 6.6 milliards, 11 milliards, 4 milliards et 19 milliards, et aujourd'hui il nous en demande un de 14.7 milliards. Il a reçu 77.3 milliards en trois ans, soit près de 25 milliards par année.

Cela intéresserait peut-être mes électeurs de savoir que leur gouvernement libéral emprunte au rythme de 2 milliards de dollars par mois et ce, depuis des années, au détriment du pays. Il est devenu fou. Je tiens à signaler à mes électeurs que les sommes empruntées par le gouvernement ne sont alors plus disponibles sur le marché des capitaux pour eux. Cela a des répercussions sur les taux d'intérêt et sur la confiance du monde dans le Canada. Lorsque le gouvernement dépense sans compter, les investisseurs, c'est évident, n'ont pas une très grande confiance en lui. Ainsi, depuis un an seulement 10 milliards de dollars ont quitté le pays. Nous ne saurons jamais combien d'emplois auraient pu être créés chez nous avec cet argent. Nous savons par contre pourquoi certaines personnes ont décidé d'aller investir ailleurs; c'est parce que le gouvernement libéral a imposé, l'un dans l'autre, à la population des emprunts mensuels de 2 milliards de dollars.

Les emprunts du gouvernement ne s'arrêtent cependant pas là, monsieur le Président; il ne s'agit là que des sommes que nous connaissons. Quelles sont les dettes que les sociétés de la Couronne ont contractées sous forme de prêts ou de lettres de crédit? Combien de choses négligeables inscrivent-elles sous leur actif dans leurs livres comptables, alors qu'on devrait les radier et les considérer comme des pertes? L'opposition ne peut obtenir les informations voulues du gouvernement et je peux comprendre pourquoi on doit garder le secret le plus absolu sur toute cette question. Le gouvernement doit être constamment embarrassé de penser que l'on puisse même soupçonner des choses aussi terribles.

Les vérificateurs généraux qui se sont succédé nous ont dit que le gouvernement n'avait plus du tout la maîtrise de ses dépenses. Il ne faut pas être extrêmement intelligent pour le savoir, monsieur le Président. Le gouvernement a le pouvoir de dépenser, mais il n'assume pas ses responsabilités.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, j'ai siégé au comité des comptes publics jusqu'à ce que j'abandonne, dégoûté. Je me souviens avoir posé à un représentant du Conseil du Trésor une question que je jugeais très importante. Je voulais savoir ce qui se passe lorsqu'un bureaucrate commet une erreur énorme comme dans le cas des dépenses exagérées pour l'aéroport de Calgary ou celui des architectes concevant des immeubles qui s'enfoncent dans le sol ou celui des autres scandales qui ont marqué les années de pouvoir de ce gouvernement. Je voulais savoir quelles sanctions encourrait une personne ne sachant pas ce qu'elle fait—les sanctions imposées à un agent du gouvernement gaspillant l'argent du contribuable. Il m'a alors répondu qu'il n'y en avait aucune. Comme mon collègue le dit, il y a de fortes chances pour que cet agent soit promu, car on se mettrait dans une situation embarrassante en le laissant au même poste. Cependant, aucun bureaucrate n'a peur de perdre son emploi ou est prêt à assumer ses responsabilités lorsqu'il utilise son pouvoir de dépenser.

Je pourrais vous donner mille exemples et il me faudrait alors la journée, monsieur le Président, mais je voudrais simplement vous en signaler deux ou trois. Cette année, la Société Radio Canada désire 820 millions de dollars. Je me demande si les Canadiens sont prêts à donner à cette Société 820 millions de dollars en plus de ses recettes. De même, on demande 45 millions de dollars pour appliquer la loi sur les langues officielles, et la Commission du système métrique veut quant à elle 32 millions. Cet organisme illustre bien ce que j'appelle la montée des bureaucrates. En 1974, son budget total se chiffrait à $44,000 mais il a réussi à le faire grimper à 32 millions. La paie de son personnel totalise aujourd'hui 3.2 millions de dollars. L'aventure de la Consolidated Paper a fait gaspiller 125 millions. On aurait dû pendre haut et court certains des bureaucrates responsables de ce désastre.

J'aimerais bien avoir affaire à un budget tout à fait complet et expliqué en termes simples, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter des crédits supplémentaires et de prévoir des emprunts. Si les gestionnaires n'en sont pas capables qu'on les congédie. Si le cabinet n'y arrive pas, qu'on le fasse savoir tous azimuts au Canada.

Les habitants de 12 États américains avec la sagacité naturelle qui leur permet de survivre, ont fait adopter des lois exigeant de leurs gouvernants qu'ils présentent un budget équilibré. Il se peut que nous voyons une telle chose ici. Notre pays ne connaîtra pas de responsabilité financière tant que cet équipage de marins ivres et de paniers percés qui nous gouvernent n'aura pas été chassé du pouvoir. Le plus tôt sera le mieux. Je ne suis pas partisan d'un programme d'austérité gouvernementale qui s'exerce au détriment des pauvres. Ce que je veux c'est qu'on exige des comptes des bureaucrates gaspilleurs qui ne pensent qu'à dépenser sans égard pour vous et moi, les contribuables accablés d'impôts.

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a encore besoin de l'autorisation du Parlement pour faire de nouveaux emprunts. Avant l'hiver dernier, le gouvernement n'avait jamais eu à recourir à ses pouvoirs d'emprunt d'urgence. Au cours de la présente session, le gouvernement est revenu jusqu'ici sept fois à la charge pour pouvoir emprunter davantage. Il suffit de rappeler les projets de loi C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et maintenant C-151. Rien qu'au cours de l'année financière 1982-1983, le gouvernement s'est adressé quatre fois au Parlement à cette fin.

Le gouvernement dispose d'un pouvoir d'emprunt de 16 milliards pour l'année financière 1983-1984. Le projet de loi C-143 lui avait permis de reporter à l'année fiscale 1983-1984 jusqu'à 2 des 5 milliards du pouvoir d'emprunt qui lui était accordé pour l'année 1982-1983 s'il était inutilisé. Le projet de loi C-143 lui accordait également un pouvoir d'emprunt de 14 milliards pour l'année financière 1983-1984.

Compte tenu de ses besoins financiers de 26.7 milliards et de son pouvoir d'emprunt actuel de 16 milliards, il faut au

gouvernement cette année un pouvoir d'emprunt additionnel de 10.7 milliards. Or, le projet de loi C-151 prévoit un nouveau pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards, soit 4 milliards de plus que nécessaire. De ce montant, 2 milliards n'auront pas à être utilisés cette année et pourront être reportés à plus tard. Le gouvernement se ménage donc une marge de 2 milliards pour cette année et une autre de 2 milliards qu'il pourra utiliser n'importe quand plus tard. Il n'est pas nécessaire d'employer, l'année prochaine, le montant reporté en vertu du projet de loi à l'étude et il pourrait donc être reporté indéfiniment. Le gouvernement dispose déjà d'un pouvoir d'emprunt de 16 milliards pour cette année, soit plus qu'il n'en faut pour tenir jusqu'à l'été. Les antécédents du gouvernement fédéral actuel prouvent clairement qu'il a mal administré les finances du pays et doit emprunter encore pour joindre les deux bouts.

C'est en examinant les dépenses et le déficit du gouvernement fédéral qu'on découvrira à quel point il a mal géré l'économie du pays. Les dépenses gouvernementales ont augmenté à un rythme sans précédent au cours des 15 dernières années. D'après les Comptes nationaux, les dépenses sont passées de 12.6 milliards en 1968-1969 à un montant évalué à 100.2 milliards en 1983-1984, soit une hausse de 693 p. 100. Les dépenses sont passées de 12.3 milliards en 1968-1969 à 89.8 milliards, soit une hausse de 554 p. 100. Par rapport à l'année fiscale 1979-1980, les dépenses ont augmenté de 78 p. 100 d'après les Comptes publics ou de 84 p. 100 d'après les Comptes nationaux. D'après cette dernière source, le gouvernement prévoit dépenser en 1983-1984 20 milliards de plus que le gouvernement progressiste conservateur n'avait prévu dépenser, et il empruntera 22 milliards de plus que le gouvernement progressiste conservateur n'avait prévu emprunter.

● (1240)

Chaque fois qu'il dépense $3, le gouvernement doit emprunter $1. On ne peut pas financer un déficit en se contentant de faire marcher la planche à billets ou d'emprunter. En 1982, les emprunts du gouvernement fédéral équivalaient à 51 p. 100 de la valeur nette de l'ensemble des nouveaux titres émis et écoulés au Canada. Des emprunts aussi importants exercent nécessairement une influence sur l'offre et la demande d'argent et par conséquent sur les taux d'intérêt que le secteur privé doit payer. D'après le budget, le déficit dépassera 25 milliards de dollars par an pendant quatre ans.

A la fin de l'année financière 1981-1982, la dette brute s'élevait à 134 milliards de dollars. La dette brute atteignait probablement de 160 à 165 milliards de dollars le 31 mars 1983, alors qu'elle n'était que de 31 milliards lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. La dette nette était de 120.1 milliards le 31 mars 1983 alors qu'elle était de 16.2 milliards en mars 1968. La dette nette a pratiquement doublé depuis que le gouvernement a repris le pouvoir, puisqu'elle n'était que de 68.6 milliards le 31 mars 1980. Cette année, un dollar sur trois des recettes publiques et un dollar sur cinq des dépenses serviront à payer les intérêts sur la dette.

Le paiement des intérêts représente un fardeau de plus en plus lourd. Les intérêts sur la dette ont coûté, estime-t-on, 17.6 milliards de dollars, soit l'équivalent de $700 pour chaque homme, femme et enfant ou de $1,700 par contribuable. En 1983-1984, les intérêts sur la dette seront équivalents à 4.6 p. 100 du produit national brut du Canada. Ils étaient équivalents à 2.0 p. 100 du PNB quand M. Trudeau a pris le pouvoir.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je dois demander au député de parler de ses collègues en donnant leur titre ou le nom de leur circonscription et d'éviter de les nommer.

M. Gass: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. La troisième conséquence onéreuse, c'est que le secteur privé a des difficultés à obtenir des emprunts à des fins productives et que les taux d'intérêt montent. Pendant l'année civile 1982, les emprunts du gouvernement fédéral équivalaient à 51 p. 100 de la valeur nette de l'ensemble des nouveaux titres émis et écoulés au Canada. Si le gouvernement fédéral empruntait moins d'argent, la demande serait moins forte et les taux d'intérêts seraient plus bas. Pendant les élections de 1980, le taux d'escompte de la Banque du Canada était de 14 p. 100, le taux moyen des prêts hypothécaires était de 13.5 p. 100 et le taux préférentiel des banques à charte, de 15 p. 100. En août 1981, le taux d'escompte a atteint le chiffre record de 21.24 p. 100, le taux préférentiel des banques à charte était de 22.75 p. 100 et certains prêteurs demandaient plus de 22 p. 100 d'intérêts sur les premières hypothèques.

Les taux d'intérêts ont baissé considérablement depuis quelques mois, mais pour d'autres raisons que l'assainissement de la gestion de l'économie. Premièrement, la récession a provoqué une pénurie de demande de nouveaux prêts et une forte augmentation du montant des dépôts. Le taux d'épargne a atteint des sommets. Les citoyens craignent pour l'avenir et ils hésitent à faire des dépenses; ils ont raison, compte tenu des agissements du gouvernement. Le jeu de l'offre et de la demande est par conséquent en partie responsable de la diminution des taux d'intérêt. La reprise économique mettra un terme à la tendance à la baisse due à ce facteur.

Deuxièmement, les taux d'intérêts ont chuté aux États-Unis. S'ils augmentent, les taux d'intérêts augmenteront de nouveau au Canada.

Troisièmement, du fait que la récession économique actuelle nous a touchés plus durement que nos partenaires commerciaux, notre demande de biens importés a beaucoup diminué alors que nos exportations sont demeurées relativement stables, ce qui a atténué les pressions exercées sur notre devise qui a été soutenue par les taux d'intérêts élevés. La reprise économique mettra un terme à ce phénomène temporaire.

Le gouvernement prétend qu'il faut attribuer la chute des taux d'intérêt à la baisse de l'inflation. En fait, les facteurs que j'ai mentionnés ont eu beaucoup plus d'importance. A vrai dire, si les taux d'inflation ont baissé, c'est en bonne partie à cause de la récession qui ne dénote pas tellement une saine gestion de l'économie. Cette année, les besoins de trésorerie du gouvernement équivaudront à 84 p. 100 des intentions d'épargne des particuliers.

Le quatrième prix à payer concerne la confiance, et c'est peut-être le plus onéreux. Le milieu financier n'a pas confiance en un gouvernement qui continue à vivre tellement au-dessus de ses moyens. Il n'a que faire d'une monnaie qui s'avilit constamment à cause des emprunts excessifs du gouvernement. Par conséquent, le dollar baisse et le coût de la vie augmente au Canada. Les taux d'intérêt demeurent élevés à cause des efforts du gouvernement pour soutenir le dollar. Les immobilisations axées sur la création d'emplois se font ailleurs. Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement va devoir

emprunter 93.2 milliards de dollars. Les projets de loi C-143 et C-151 ne sont que la pointe de l'iceberg.

La crédibilité du gouvernement est certainement atteinte en ce qui concerne le chômage. Le taux de chômage atteignait 12.5 p. 100 en février, ce qui signifie que 1,585,000 Canadiens n'ont pas de travail. Environ 409,000 Canadiens occupaient un emploi à temps partiel à défaut de pouvoir travailler à plein temps. Ces chiffres ne comprennent pas les 149,000 chômeurs découragés qui ont cessé de chercher parce que les emplois sont trop rares. En février, le taux de chômage chez les jeunes était de 20.7 p. 100 et, en août 1982, 183,000 étudiants de moins avaient un emploi d'été qu'en août 1981. Comment le Parlement pourrait-il accepter de donner plus d'argent à un gouvernement qui tolère deux millions de chômeurs et presque autant d'assistés sociaux? La caisse d'assurance-chômage est presque à sec et le gouvernement ne propose rien de concret pour s'attaquer à ce grave problème. En 1982, il a versé au total 8.6 milliards de dollars de prestations d'assurance-chômage. C'est en partie à cause du chômage très élevé que les besoins financiers du gouvernement dépassent les besoins prévus en octobre 1982. S'il autorise le gouvernement du Canada à emprunter encore 19 milliards de dollars pour financer son déficit croissant, qui s'élève maintenant à plus de 26 milliards de dollars, le Parlement fera passer la dette nationale à 160 milliards de dollars.

Je pense qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur le Président. J'ai encore une chose à dire: je suis tout à fait convaincu qu'il y a du vrai dans le vieil adage qui dit qu'éventuellement, quelqu'un doit toujours payer et, à mon avis, le moment fatidique se rapproche dangereusement et que ceux qui écoperont seront les jeunes Canadiens.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, c'est la septième fois depuis le début de la session que le gouvernement présente au Parlement une mesure demandant l'autorisation de faire d'énormes emprunts. D'autres députés l'ont déjà dit, mais je tiens à le souligner. Le projet de loi C-151, qui demande encore un pouvoir d'emprunt, cherche à obtenir 14.7 milliards de dollars de plus.

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises des conséquences pratiques des énormes emprunts gouvernementaux pour les Canadiens. Je tiens à souligner qu'à l'heure actuelle, la plus grande partie de l'argent emprunté par le gouvernement sert à combler les déficits du compte courant et non pas à exécuter des travaux publics ni à lancer des entreprises durables. Les emprunts annuels pour combler le déficit du compte courant touchent doublement les Canadiens, surtout les contribuables. D'abord, ils augmentent de façon spectaculaire la dette qui doivent assumer tous les Canadiens en contribuant davantage aux recettes gouvernementales. Deuxièmement, le gouvernement dispute aux entreprises et aux particuliers les capitaux d'investissement disponibles.

● (1250)

C'est ce qui fait grimper les taux d'intérêt sur toutes les formes de prêts, des prêts à la consommation accordés pour l'achat d'une automobile, aux prêts destinés à l'expansion industrielle. A l'heure actuelle, le taux d'intérêt est bas, non pas à cause de la politique du gouvernement, mais parce que l'activité industrielle et les dépenses des consommateurs ont énormément ralenti. Nous devons être certains qu'avec la reprise de l'activité économique, les taux d'intérêt ne rejoindront pas leur niveau record de 1982, sans quoi nous assisterons à une nouvelle flambée des prix.

Encore une fois, monsieur le Président, pour résumer les conséquences des emprunts fédéraux, plus de 25 p. 100 des recettes annuelles servent à payer l'intérêt. En plus, nous imposons à chacun des onze millions de contribuables canadiens une dette de plus de $2,500 pour cette année, ce qui représente une dette totale de plus de $20,000. Il faut ajouter à cela la dette provinciale dont les contribuables doivent payer leur part en tant que résidents d'une province. Les contribuables canadiens devront acquitter toutes ces dettes du gouvernement ou laisser ce soin aux générations futures. C'est un bien piètre patrimoine à léguer à nos enfants et petits-enfants!

Quand nous examinons la situation financière actuelle du gouvernement, nous nous rendons compte de la nécessité de brider les dépenses de l'État. Mais c'est de vraies réductions de dépenses qu'il nous faut plutôt que de programmes, comme celui des 6 et 5 p. 100 du gouvernement, qui sont là pour créer des impressions au lieu de comporter des mesures concrètes. Le gouvernement prétend épargner en réduisant les prestations aux citoyens âgés, aux jeunes, aux fonctionnaires retraités, mais il prodigue des fonds à des sociétés de la Couronne, notamment la société des Postes, les Chemins de fer Nationaux et des projets comme l'aéroport de Mirabel et le transbordeur Gulfspan. Pour citer simplement un exemple qui fait actuellement les manchettes en Nouvelle-Écosse, le gouvernement a subi une perte de 62 millions après avoir investi de l'argent dans la société de navigation CAST. Chaque fois que je vais prendre la parole à la Chambre, je rappelle au ministre des Transports (M. Pepin) ce gaspillage de fonds. Il avait été averti, mais il n'a rien fait pour l'éviter.

Compte tenu du climat d'austérité, monsieur le Président, permettez-moi de considérer certaines questions qui préoccupent la Nouvelle-Écosse, en fait toute la région de l'Atlantique, question qui touchent à la situation financière du gouvernement. Nous savons tous qu'il faut opérer des compressions, mais nous savons également qu'il faut procéder soigneusement, prudemment, dans l'espoir et l'attente de pouvoir redonner la prospérité à l'économie canadienne au cours des années qui viennent. Compte tenu de ce que nous allons avoir un changement de gouvernement et un changement d'orientation des politiques, je pense que nous pouvons compter vraiment voir le jour où l'on redonnera à l'économie canadienne sa prospérité d'antan.

Permettez-moi d'examiner certains des domaines qui présentent un intérêt particulier. Par exemple l'éducation. Avec ce qu'il appelle ses compressions, le gouvernement a réduit de plus de un milliard ses versements aux universités et autres établissements postsecondaires à une époque où il faut former et préparer les Canadiens. Donc, en retirant ce montant à nos jeunes qui veulent s'instruire, il accroît la charge de ces 500,000 étudiants puisqu'il force les universités à relever les frais de scolarité dans l'année en cours et les années qui suivront.

Les Canadiens sont fiers de posséder un régime éducatif qui permet aux jeunes Canadiens de poursuivre des études universitaires à condition d'obtenir les notes suffisantes. Or, nous allons compromettre ce secteur. C'est une mesure négative pour deux raisons. Premièrement, elle détruit l'esprit d'initiative des jeunes Canadiens qui n'auront plus accès à l'enseigne-

ment supérieur. Deuxièmement, elle n'assure pas au Canada les compétences dont il a besoin pour tirer parti des retombées économiques de la nouvelle technologie. C'est le genre de compression qui ne débouche sur rien de productif. En fait, elle est très nuisible et nous n'allons pas tarder à nous en rendre compte au cours des prochaines années.

Il était question dans le budget d'avril d'un programme spécial de relance qui allait permettre de débloquer plus de 4 milliards de dollars. Une partie de cet argent était destiné à des projets spéciaux dont plus de 100 allaient être mis en œuvre partout au Canada. L'un des plus importants pour les régions de l'Atlantique était une subvention au transport maritime, plus précisément un programme de construction de navires. Dans son budget du mois d'avril, le ministre des Finances (M. Lalonde) avait prévu de débloquer 630 millions de dollars à cet effet. Mais quand on lit plus attentivement le budget, on s'aperçoit qu'une grosse partie de cet argent ne devait servir qu'à construire des navires pour notre garde côtière et qu'on le débloquait pour accélérer la réalisation d'un programme déjà en vigueur.

La hausse des dépenses à ce chapitre est bien moindre que les 300 millions de dollars qu'on avait annoncés au départ. Nous, qui venons de l'Est du Canada, nous nous inquiétons énormément de la situation actuelle, non seulement dans nos propres chantiers navals, mais dans tous ceux du pays. Nous sommes convaincus que le gouvernement doit accélérer le lancement de ses programmes de construction navale, destinés à la garde côtière et au ministère des Transports, et surtout ceux qui sont prévus pour le ministère de la Défense nationale. Il faut mettre en œuvre le plus tôt possible le programme de construction de frégates de patrouille, un programme de 1 milliard de dollars, pour équiper notre marine de six vaisseaux modernes, mais il n'en n'est pas question dans le budget. Je me demande donc si le gouvernement parle sérieusement lorsqu'il dit qu'il faut relancer notre industrie navale.

Nous nous sommes engagés à honorer nos engagements auprès de l'OTAN en rééquipant nos Forces armées d'un matériel militaire plus important. Le budget n'en parle pas et dans ce domaine encore, nous pratiquons des compressions improductives. En achetant du nouveau matériel pour nos Forces armées, nous relançons non seulement l'emploi et l'activité économique, mais nous créons des actifs durables qui nous permettraient d'économiser si nous allions de l'avant maintenant. Je demande instamment au gouvernement de faire le point sur nos dépenses militaires et de prendre des mesures en conséquence pour remplacer le matériel de nos Forces armées, et surtout pour améliorer l'état de notre marine grâce au programme de construction de frégates de patrouille.

Je voudrais aborder une question d'intérêt local, qui est aussi une source de grande préoccupation; on a récemment annoncé l'adjudication du contrat relatif à la remise en état du H.M.C.S. *Nipigon* à la Davie Shipbuilding à Lauzon, dans le Québec. Ce contrat de plusieurs millions de dollars aurait changé enormément les perspectives d'emploi des ouvriers des chantiers navals de Halifax. La perte de ce contrat va laisser ces chantiers inactifs et le député libéral de Halifax devra répondre de cet état de choses. Il est au courant des difficultés qu'on a éprouvées dans cette région.

Je veux parler brièvement du secteur de la pêche, car, en limitant ses dépenses, le gouvernement a vraisemblablement négligé ses obligations à l'égard de ce secteur dans la région de l'Atlantique. La préparation du rapport du groupe de travail nécessiterait un débours de 300 millions de dollars en sus des sommes qu'il faudrait consacrer à l'amélioration des installations dans les ports pour petites embarcations; or rien n'a été prévu à cet effet.

Nous devons disposer d'un certain contrôle sur l'exploitation des ressources pétrolières au large de nos côtes. J'ai appris dans les journaux que la Huskie-Bow Valley comptait étendre son activité dans son projet, pourtant elle a l'intention de se servir d'une plate-forme de forage importée de la Norvège. Comment peut-on de la sorte créer des emplois pour les Canadiens?

Je termine là-dessus, monsieur le Président. Cependant, nous comprenons fort bien que le gouvernement doive restreindre ses dépenses, et même si nous nous opposons à ce qu'il accroisse sa dette, nous voulons néanmoins qu'il fasse preuve de lucidité dans l'administration des programmes prévus dans le budget.

M. Orlikow: Monsieur le Président, puis-je dire qu'il est 13 heures?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'HABITATION

LE SUCCÈS REMPORTÉ DANS LA BEAUCE PAR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Normand Lapointe (Beauce): Madame le Président, je tiens à signaler à la Chambre l'annonce faite par le ministre des Travaux publics (M. LeBlanc), le 25 mai dernier, selon laquelle le gouvernement fédéral accepte toutes les demandes valables présentées le ou avant le 5 mai 1983 dans le cadre du Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété. Plusieurs commettants de la Beauce pourront se prévaloir du Programme jusqu'au 15 juin. Quant à moi, j'ai reçu un grand nombre d'appels téléphoniques d'entrepreneurs et de futurs propriétaires de ma circonscription, lesquels tenaient à féliciter le gouvernement fédéral relativement à cette heureuse initiative. Je peux donc assurer la Chambre que ce programme a connu un immense succès et qu'il a produit d'excellents effets en ce qui a trait à l'industrie de la construction dans la région de la Beauce. En effet, au 30 avril 1983, 612 subventions au montant de $3,000 avaient été accordées à la Beauce, ce qui représentait une somme de $1,836,000. Je suis donc heureux de l'annonce du 25 mai dernier, laquelle correspond au vœu exprimé par la plus grande partie de la population.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LA COMPÉTENCE EN CE QUI CONCERNE LE FOND DE L'OCÉAN ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, il est grand temps que le gouvernement canadien énonce clairement ses prétentions de souveraineté sur le fond de l'océan Arctique.

Prétend-il exercer un droit exclusif sur tous les fonds marins s'étendant entre le Canada sur toute sa longueur et le pôle nord, ou se contente-t-il de moins?

Lors du débat de la loi sur les ressources pétrolières et gazières du Canada, le gouvernement a été délibérément vague à ce sujet. Toutefois, des cartes publiées par le gouvernement donnent à penser que celui-ci est disposé à s'accommoder des revendications américaines sur les ressources sous-marines de ce qui a toujours été considéré comme étant des eaux territoriales canadiennes. Et voici que les médias semblent mettre en doute la compétence canadienne sur la crête Alpha, dans l'océan Arctique.

Le gouvernement canadien a été trop longtemps vague à propos de cette importante question, et doit s'affirmer avant que les États-Unis et l'URSS ne s'approprient nos ressources arctiques.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, la deuxième rencontre annuelle des ministres de la condition féminine au niveau fédéral, dans les provinces et les territoires a débuté ce matin, et on en attend beaucoup. Je félicite le ministre fédéral d'avoir convoqué cette importante conférence. Nous espérons sincèrement que les délibérations de cette année donneront des résultats concrets.

La condition des femmes s'est considérablement dégradée depuis un an. Les perspectives d'emploi sont très sombres. On nous a assez bercés de belles paroles. Les gouvernements doivent maintenant passer à l'action en engageant les fonds nécessaires.

Ce matin, le gouvernement fédéral n'a malheureusement pas pu faire le rapport de la mise en application des programmes de promotion sociale, dont les provinces pourraient s'inspirer. Les représentants provinciaux ont demandé au fédéral d'affecter davantage de fonds à la formation et au perfectionnement professionnel, tout particulièrement dans les domaines de la technologie de pointe et des emplois non traditionnels. Il faut aussi que, de toute urgence, les gouvernements se concertent pour apporter une solution notamment aux problèmes de l'insuffisance de la rémunération, et de la protection des femmes travaillant à temps partiel et de la pénurie de services de garderie à prix raisonnables.

Bien que les provinces soient plus conscientes des inégalités, elles ont encore bien du chemin à faire avant que des ministères chargés de la condition féminine forts et autonomes soient établis. Je regrette que la Colombie-Britannique n'ait pas délégué un ministre ou un sous-ministre à cette importante rencontre. Plusieurs provinces, notamment le Québec, Terre-Neuve et le Manitoba, ont fait part de programmes dynamiques, exemples à suivre pour les autres provinces. Toutefois, comme l'a dit le ministre du Québec, la route vers l'autonomie et l'égalité des femmes est longue. Nous nous y sommes au moins engagés.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

LES MÉDICAMENTS

LE COÛT DES BREVETS POUR DE NOUVEAUX PRODUITS

M. Hal Herbert (Vaudreuil): La fin de semaine passée, madame le Président, un député du Nouveau parti démocratique a déclaré que le consommateur ferait les frais de la protection des brevets des nouveaux remèdes. Il avait raison, c'est toujours le consommateur qui paye. Il a oublié de dire que toute majoration de prix ne s'appliquerait qu'aux nouveaux remèdes mis au point par des chercheurs canadiens. Il a également oublié de dire que les sociétés de produits non brevetés—elles ont pratiquement volé leur permis de fabrication, le droit qu'elles paient n'étant qu'un minable 4 p. 100—ont exporté à l'extérieur du Canada la presque totalité de leurs profits mal acquis.

L'obtention obligatoire de permis, qui n'est plus exigée par d'autres pays industrialisés, a coûté au Canada plus de 1.2 milliard en investissements, sans parler de milliers d'emplois. Le consommateur a payé moins cher un calmant bien connu, mais les 2c. qu'il a économisés ont fait perdre leur emploi à des milliers de consommateurs. Voilà ce que cela a vraiment coûté.

* * *

LES FINANCES

LES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES PLANS DE DÉPENSES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, la dernière hausse du taux d'intérêt de la Banque du Canada qui atteint maintenant 9.5 p. 100, la deuxième augmentation sensible en l'espace de deux semaines, indique que les besoins du gouvernement pour financer son déficit influent sur les besoins des entreprises et commencent déjà à faire monter les taux d'intérêt.

Le gouvernement doit entreprendre immédiatement de modifier son programme fiscal, de réduire ses projets d'emprunt et d'indiquer clairement aux marchés financiers qu'il va surseoir aux emprunts prévus dans le budget et surtout qu'il va réexaminer son déficit et ses plans de dépenses. A moins que le gouvernement ne modifie immédiatement ses projets d'emprunt, il est fort probable que les taux d'intérêt vont se mettre à remonter rapidement et que tout espoir de reprise va s'évanouir.

Le gouvernement doit agir très rapidement avant que la montée des taux d'intérêt ne prenne une certaine ampleur. Le gouvernement pourrait réduire facilement ses dépenses de 5 p. 100. Ce faisant, il réduirait ses emprunts de 5 milliards, relâchant ainsi sensiblement les pressions qu'ils vont exercer sur les marchés financiers. En outre, ce serait une façon d'indiquer que le gouvernement a décidé de se montrer très prudent dans la gestion de sa dette. Nous ne pouvons nous permettre une nouvelle flamblée des taux d'intérêt.

M. Rossi: Ce sont vos propres données.

Article 21 du Règlement

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PROGRAMME DU CONSEIL EN VUE DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, c'est une dure réalité, mais les traumatismes résultant d'accidents de la route font perdre plus d'années de travail que le cancer ou les maladies cardiovasculaires. Cette principale cause de décès ou d'invalidité chez les Canadiens de moins de 35 ans devrait être un sujet de profonde préoccupation pour tous les députés.

Des programmes dynamiques d'action communautaire s'imposent partout au Canada pour aider à prévenir les accidents de la route. Nous en avons un excellent modèle dans le Council on Road Trauma de Hamilton-Wentworth, la seule organisation du genre, qui exerce son activité depuis 1981. Ce conseil local bénéficie de la collaboration de l'Académie de médecine, du service de police régional, du club automobile de Hamilton et du ministère des Transports. Son programme d'action porte sur les moyens de retenir et d'attacher les enfants en bas âge dans les véhicules, la recherche de dispositifs de sécurité dans les autobus scolaires, l'organisation de cours de premiers soins, l'éducation des élèves du secondaire sur les dangers de la conduite en état d'ébriété, la sensibilisation des cyclistes et automobilistes aux dangers du cyclisme et la coopération avec les services de police pour déterminer les causes des accidents de la route.

Je me demande pourquoi les collectivités de tout le pays n'utilisent pas encore cette organisation populaire pour promouvoir la sécurité et la prévention routière.

* * *

LES MINES

LES GISEMENTS ALLUVIAUX DU YUKON—ON RECOMMANDE LE REPORT DES AUDIENCES

M. Stan Schellenberger (Westaskiwin): Depuis 1886, madame le Président, le Yukon encourage dans une certaine mesure l'exploitation des gisements alluviaux et a permis aux petites entreprises et aux prospecteurs de livrer sur le marché pour plus de 365 milliards de dollars d'or. Une très faible partie du territoire du Yukon, soit environ 01 p. 100 passe pour propice à ce genre d'exploitation.

A l'heure actuelle, depuis surtout que l'exploitation des filons aurifères importants a cessé, celle des gisements alluviaux prend une importance considérable pour l'économie et les Canadiens; pourtant, le gouvernement fédéral prend tous les moyens pour punir, démoraliser et forcer ces mineurs à abandonner leur exploitation, certains écologistes ayant prétendu que ces mineurs mettent en péril la survie des poissons dans les quelques cours d'eau, où ils vaquent à leur activité. Deux rapports, dont l'un est quelque peu surfait, ont fait naître le doute dans l'esprit des mineurs quant à l'ordre de priorité du gouvernement et à son intention de s'attaquer de façon réaliste au problème et ce, après 90 ans d'activité minière.

L'ennui, c'est que les audiences publiques qui revêtent une importance extrême pour l'exploitation des gisements alluviaux ont lieu au moment de l'année où les mineurs entreprennent leurs activités. Ces mineurs ont besoin d'assister à ces audiences pour y présenter leur point de vue, qui leur semble incontestable. La situation risque de s'envenimer; aussi la Chambre devrait-elle recommander d'annuler ces audiences jusqu'à la fin de l'automne.

* * *

● (1410)

LES SOINS MÉDICAUX

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE—LES CONSÉQUENCES DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, l'Association des infirmières canadiennes a apporté une contribution importante au débat sur l'avenir de l'assurance-maladie au Canada en demandant aux Canadiens de réfléchir sur les carences de l'actuel régime des soins, dominé par les médecins, et sur la hausse des coûts qu'il entraîne. Elle demande d'augmenter le nombre de points d'accès aux soins, en assurant les services fournis par d'autres spécialistes de la santé et en insistant davantage sur la promotion de l'hygiène et la prévention des maladies. Elle nous rappelle ainsi qu'une grande partie des difficultés financières de l'assurance-maladie ne résultent pas des principes de cette assurance, mais plutôt du modèle de soins actuel, modèle que ne changent pas, mais renforcent, des pratiques telles que le dépassement d'honoraires et le ticket modérateur.

A cet égard, l'application étroite du programme des 6 et 5 p. 100 au financement gouvernemental de la recherche médicale est particulièrement tragique. Ce plafonnement supprime non seulement des possibilités d'emploi pour les nombreuses personnes qui aimeraient travailler dans ce domaine vital et nuit à la viabilité à long terme de la recherche médicale au Canada, mais il empêche aussi toute expansion de la recherche dans le domaine de l'efficacité des divers modèles de prestation des soins, recherche qui doit être faite de toute urgence si nous voulons trouver un moyen d'éviter les énormes dépenses qu'exige notre régime actuel.

Le gouvernement devrait repenser ses économies de bouts de chandelles et combler le déficit du financement comme le réclament des chercheurs éminents.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LA CONFORMITÉ AUX TRAITÉS INTERNATIONAUX

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, l'association canadienne des commissions des droits statutaires de la personne se réunit à Saskatoon cette semaine. Au cours de cette conférence, on essayera notamment de voir si les différentes lois fédérales et provinciales, y compris la Charte des droits et libertés, sont conformes aux dispositions des traités internationaux qui ont été signés par le Canada, notamment à celles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Ainsi, le gouvernement fédéral refuse de présenter un projet de loi qui mettrait un terme à la discrimination à l'égard des femmes autochtones sanctionnée par la loi sur les Indiens. Le Canada a promis d'y apporter des modifications après que les femmes autochtones eurent porté plainte devant les Nations Unies, mais tout ce que la Chambre et les autochtones ont eu, ce sont des promesses.

La façon dont s'est déroulée dernièrement l'affaire Donald Marshall est une preuve supplémentaire que le gouvernement refuse d'honorer les obligations qu'il a contractées en signant certains traités. D'après l'article 14(6) du Pacte international, le pays signataire doit indemniser les personnes qui ont été condamnées ou à qui l'on a imposé une peine à tort pour un délit si leur innocence a été prouvée ultérieurement. Les agissements du gouvernement vont à l'encontre de ses paroles.

J'exhorte le gouvernement à honorer dès que possible ces obligations et bien d'autres obligations qu'il a contractées en signant certains traités. Le Canada devrait être le premier à consacrer et à respecter les droits et libertés de ses citoyens. Sans quoi notre pays sera couvert de honte et nous n'arriverons pas à instaurer une société libre et démocratique pour tous les Canadiens.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA PRÉSERVATION DE LA TRADITION EN CE QUI CONCERNE LA MARINE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, plus de 15 ans se sont écoulés depuis que le gouvernement fédéral a décidé ce qui avait alors soulevé une énorme controverse de regrouper notre marine, notre armée et notre aviation dans un seul service appelé les Forces armées canadiennes. Que cette unification soit une bonne chose ou non, il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle les Forces armées sont quand même divisées en trois éléments distincts, le commandement maritime, le commandement de la Force mobile et le commandement aérien.

Malgré la nomenclature officielle, le commandement maritime demeure toujours la marine canadienne. Le maintien de cette tradition, tant d'années après l'unification, doit être encouragé et non découragé. On peut souligner de façon efficace la présence d'une force navale distincte au Canada en retournant à l'ancien uniforme bleu marine. On devrait également permettre le port d'insigne spéciaux et l'utilisation des grades consacrés dans la marine, mais le monde entier reconnaîtra l'uniforme bleu marine porté, je l'espère, par les forces navales canadiennes.

Je presse le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) d'aider à préserver la tradition navale au Canada en permettant au commandement maritime de s'identifier à la marine canadienne en portant un uniforme bleu marine. Il en coûtera peu pour changer les couleurs militaires si l'on considère les effets que cela aura sur le moral des intéressés.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME RELAIS

ON VEUT OBTENIR L'ASSURANCE QUE LE GOUVERNEMENT Y METTRA FIN

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, lorsque le programme RELAIS a été adopté en octobre 1982, il était censé donner aux Canadiens dont les prestations venaient à échéance la chance de travailler pendant une brève période, de façon à avoir à nouveau droit à l'assurance-chômage. Il n'a jamais été stipulé qu'au lieu de créer de nouveaux emplois, ce programme aurait pour effet de faire perdre le leur à d'autres travailleurs, pour qu'on les remplace par des participants au programme RELAIS qui accepteraient de travailler pour beaucoup moins, parfois même pour la moitié du salaire de départ.

Dernièrement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a reconnu qu'il y avait eu quelques cafouillages dans ce domaine et il a promis de s'entretenir avec le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), en vue d'insister notamment pour que les travailleurs engagés dans le cadre du programme RELAIS ne prennent pas la place d'autres personnes.

Compte tenu de la situation, les députés de notre parti veulent obtenir du gouvernement l'assurance catégorique qu'il va mettre un terme à ce système, qui consiste à renvoyer continuellement des travailleurs à l'assurance-chômage, et créer de véritables emplois.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE SOMMET DE WILLIAMSBURG—L'ENGAGEMENT À RÉDUIRE LE DÉFICIT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, du vice-premier ministre et du ministre des Finances . . .

M. Cousineau: Votre liste est encore longue?

Mlle Carney: . . . ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. A la conférence de Williamsburg, sept pays ont émis un communiqué commun dont je tire ce passage:

> Nous devons tous nous efforcer d'abaisser les taux d'intérêt qui atteignent actuellement un niveau trop élevé.
>
> Nous renouvelons notre engagement de réduire la taille de nos déficits budgétaires structurels, notamment en freinant la croissance des dépenses.

Le ministre peut-il raccorder cet engagement—réduire les déficits budgétaires et freiner les dépenses gouvernementales—au fait que le gouvernement a grossi le déficit de moitié cette année et a augmenté ses dépenses de 12 p. 100, soit le double du taux d'inflation?

M. Nielsen: Dites simplement «oui» ou «non».

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, en l'absence de l'ancien critique financier, le député d'Etobicoke-Centre et en l'absence de l'ancien chef de l'opposition . . .

M. Nielsen: Me voici.

M. Cosgrove: . . . et, tout compte fait, en l'absence de tous les candidats à la direction du parti conservateur qui s'y connaissent un peu en finances, je vais tenter avec plaisir de répondre à la question de la représentante.

Évidemment, elle a passé sous silence deux articles du dernier exposé budgétaire du ministre des Finances. Tout d'abord, le gouvernement se propose de récupérer les sommes versées dans le Fonds spécial de relance en prélevant une taxe spéciale de relance. Celle-ci ne sera imposée que dans 12 ou 15 mois, de manière à ne pas nuire au démarrage de la reprise. Le deuxième se trouve dans la deuxième partie du discours, où le ministre des Finances s'engage à aligner la croissance des dépenses publiques sur le taux général de croissance de l'économie. Par ailleurs, le gouvernement s'est comporté depuis cinq ans de façon à respecter cet engagement.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE SES EMPRUNTS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État aux Finances. Je signale que le chef de l'opposition et le critique financier sont là. Nous attendons le jour où les députés d'en face deviendront d'anciens ministres.

Des voix: Bravo!

M. Cousineau: Parlez pour vous.

Mlle Carney: Le ministre des Finances a déclaré aux États-Unis qu'ils devaient réduire leur déficit budgétaire d'environ 200 milliards afin de faire baisser les taux d'intérêt.

Des voix: La question!

Mlle Carney: Le ministre des Finances a fait valoir que le maintien de taux d'intérêt élevés pourrait étouffer la reprise économique. C'est précisément l'argument que nous invoquons mes collègues conservateurs et moi-même à propos du déficit budgétaire de 31 milliards que prévoit le gouvernement et qui est, toutes proportions gardées, moitié plus élevé que celui des États-Unis. Si le gouvernement pense que des emprunts massifs feront augmenter les taux d'intérêt, qu'ils acculeront les entreprises à la faillite et priveront les travailleurs de leur emploi, pourquoi n'adopte-t-il pas le remède qu'il préconise? Pourquoi ne met-il pas ses belles théories en pratique?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, il est très difficile de savoir quelle est la position . . .

M. Nielsen: Du gouvernement.

M. Cosgrove: . . . de l'opposition officielle quand les candidats à la direction du parti progressiste conservateur proposent au moins huit façons différentes de combler le déficit.

M. Epp: Et vous, que faites-vous?

M. Cosgrove: Il serait intéressant de connaître l'opinion du député. Ce sera la neuvième. Je parierais que les députés d'en face ont sans doute bien d'autres opinions différentes là-dessus.

Pour en revenir à la question, madame le Président, j'ai dit dans ma première réponse que le gouvernement s'inquiétait du déficit. En fait, le député a reproché au ministre des Finances d'avoir prévu dans le budget la taxe spéciale de relance visant à récupérer les sommes dépensées pour stimuler l'économie, c'est-à-dire pour les projets spéciaux de relance. Le député ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Un jour elle se plaint que le gouvernement instaure une taxe pour réduire le déficit et le lendemain elle lui reproche d'accroître le déficit. Quelle est réellement sa position à ce sujet?

• (1420)

LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma troisième question supplémentaire s'adresse au ministre d'État aux Finances. Je suis heureuse que, malgré toutes ses railleries, il reconnaisse en moi le critique financier de mon parti.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Le ministre des Finances, semble-t-il, a déclaré que le Canada ne modifiera pas sa politique économique par suite de la conférence au sommet, parce que le ministre a maintenant atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés pour l'année à venir. Ces objectifs comprennent-ils un taux de chômage de 12.5 p. 100, qui représente deux millions de Canadiens sans travail, 3,700 faillites commerciales pendant les quatre premiers mois de l'année en cours . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. L'honorable représentante exagère. Elle ne pose pas vraiment de questions; elle se contente d'énumérer toutes sortes de chiffres.

Mlle Carney: Madame le Président, j'étais en train de poser ma question . . .

Mme le Président: L'honorable représentante ne doit pas discuter avec la présidence. Je viens de lui dire qu'elle doit poser sa question immédiatement.

Mlle Carney: Les objectifs que le ministre dit avoir atteints comprennent-ils un taux de chômage de 12.5 p. 100, qui équivaut à deux millions de Canadiens sans travail, 3,700 faillites commerciales et une économie vacillante?

Des voix: Règlement!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, quelles que soient les fonctions dont l'honorable représentante a été chargée provisoirement, je préfère de beaucoup répondre à une conservatrice qui, d'après la façon dont elle est vêtue, penche plutôt du côté des rouges qu'à certains des candidats à la direction du parti conservateur, qui sont très intransigeants à propos du déficit. C'est très difficile de savoir ce que le parti conservateur pense vraiment du déficit.

Quant au chômage, le ministre des Finances a déclaré qu'un taux de 12 p. 100 était inacceptable. Le budget prévoyait la création d'une caisse pour des projets spéciaux de relance destinée à créer des emplois dans l'immédiat. Le gouvernement a aussi établi une caisse spéciale de relance de 2.4 milliards de dollars pour inciter le secteur privé à collaborer avec le gouvernement pour créer des emplois grâce aux montants affectés à cette fin dans le budget. Nous avons dit que le taux de chômage actuel était inacceptable. Le budget prévoit des mesures destinées à le faire baisser.

LE COMMUNIQUÉ DE WILLIAMSBURG SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le ministre ne devrait pas lancer des pierres . . .

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Je me souviens quand il était ministre en titre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Blenkarn: Je demande au ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre. La présidence se demande si le député a l'intention de poser une question quand il commence par faire une remontrance.

M. Nielsen: Regardez à votre droite.

Mme le Président: La chose est de mise dans un discours, mais pas dans une question.

M. Blenkarn: Comme le communiqué de Williamsburg affirme que «nous devrions restreindre les dépenses au lieu d'augmenter les impôts» le gouvernement nous dira-t-il s'il se propose de ne pas majorer la taxe de vente en 1984 comme seule façon de réduire le déficit?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je remercie le député de sa question. De toute évidence, c'est bien la dixième opinion que nous obtenons du parti conservateur sur la façon de combler les déficits. Je souhaite qu'un jour le député détienne un poste au sein de son parti pour qu'il cesse de me critiquer parce que je suis ministre d'État.

Je crois avoir répondu à cette question la première fois. Le gouvernement a pris des dispositions pour réduire le déficit en prélevant une taxe spéciale de relance qui entrera en vigueur dans environ 12 mois quand la relance aura renforcé l'économie et nous permettra de prélever cette taxe. En deuxième lieu, le gouvernement a signalé qu'il veillera encore à équilibrer les dépenses gouvernementales avec le taux général de l'économie, c'est-à-dire la croissance du PNB.

M. Blenkarn: Nous savons que le gouvernement s'était engagé à réduire les dépenses qui ont augmenté en réalité de 18.9 p. 100 depuis un an.

LE MONTANT DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, parlons de l'avenir du marché. Le ministre sait peut-être qu'une étude effectuée par la Banque canadienne impériale de commerce prévoit que les gouvernements, au Canada, emprunteront cette année 82 p. 100 des épargnes nationales. Quels efforts le gouvernement entend-il faire pour réduire sa demande de fonds sur le marché, afin que le secteur privé puisse croître et être en mesure de créer des emplois? Quand le gouvernement réduira-t-il ses déficits comme il a été préconisé au sommet de Winnipeg . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: . . . de Williamsburg? Quelle mesure songe à prendre le gouvernement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je dois me répéter puisque le député n'a manifestement pas prêté attention à mes deux autres tentatives pour signaler que le budget prévoit un programme conçu pour réduire le déficit, soit pour imposer pendant douze à quinze mois environ une taxe appelée taxe spéciale de relance. Le gouvernement s'engage par le biais de ce programme à réduire le déficit et à rembourser les fonds maintenant nécessaires à la relance économique.

Quant à la possibilité que le gouvernement monopolise le marché du crédit, qui est implicite, je crois, dans la question du député, je doute qu'un seul économiste sérieux au Canada prétendrait aujourd'hui que le secteur privé est ou sera la victime d'un tel monopole.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU GAZ NATUREL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après une déclaration qui a été prononcée dernièrement en Colombie-Britannique, il semblerait que le gouvernement de cette province a l'intention d'augmenter considérablement le prix à la consommation du gaz naturel vendu au Canada. Par ailleurs, le gouvernement fédéral aurait promis aux consommateurs dans son Programme énergétique national que si ces derniers optaient pour le chauffage au gaz naturel de préférence au pétrole, il veillerait à maintenir un écart de 65 p. 100 entre les prix de ces deux produits.

Le ministre peut-il informer la Chambre de ce qu'il compte faire pour s'assurer que les habitants de cette province ne seront pas dépouillés par un gouvernement accablé de dettes et qu'un rapport de 65 p. 100 sera effectivement maintenu pour respecter l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des consommateurs qui auront décidé désormais de chauffer leur maison au gaz naturel?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, dans tous les cas, nous avons une entente avec les provinces. Par exemple, en janvier dernier, nous avons réduit la taxe spéciale sur le gaz et les gaz liquéfiés pour tenir compte de l'augmentation des prix en Alberta. Sauf erreur, cette réduction valait pour la Colombie-Britannique, mais le gouvernement de cette province n'avait pas augmenté le prix de son gaz, à l'époque, contrairement au gouvernement de l'Alberta. Je ne connais cependant pas les projets actuels du gouvernement de la Colombie-Britannique. Bien sûr, lorsque nous avons conclu notre entente avec les provinces, nous avons promis de réduire la taxe spéciale sur le gaz. Et c'est ce que nous avons fait en janvier, mais, sous peu, les revenus que nous rapporte cette taxe risquent d'être pratiquement nuls, car nous l'avons déjà réduite à quelques reprises ces derniers temps.

LES TAXES PROVINCIALES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question supplémentaire comporte deux volets. Tout d'abord, je voudrais que le ministre m'explique ce qu'il a dit, car en ce qui concerne la hausse des prix, il est certain que la Colombie-Britannique va lever une taxe sur le gaz naturel afin d'accroître ses recettes. Cela va avoir pour effet d'entraîner une augmentation du prix du gaz naturel au cours des trois années à venir, ce qui, par voie de conséquence, va contribuer à réduire l'écart entre le prix du gaz naturel et du mazout utilisés comme combustibles. Il semble par ailleurs que les Japonais veillent faire baisser de force le cours du pétrole mondial, ce qui ne ferait qu'aggraver la situation.

Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures pour protéger non seulement les consommateurs de la Colombie-Britannique, mais aussi ceux des autres provinces en cas de réaction en chaîne si les autres gouvernements provinciaux décidaient d'accroître leurs recettes provenant de la taxe sur le gaz naturel?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si le député avait écouté attentivement ma réponse, il aurait appris que nous avons déjà abaissé le montant de la taxe fédérale sur le gaz en janvier. Les consommateurs de la Colombie-Britannique ont profité de cette mesure. Nous parlons uniquement des taxes fédérales. Les propriétaires du gaz peuvent augmenter leurs prix. L'Alberta a augmenté le prix du gaz en mars et je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique songe actuellement à prendre une mesure similaire. Le député est peut-être en désaccord avec le gouvernement de cette province. Il aurait pu se faire entendre il y a quelque temps, mais maintenant la décision a été prise par les siens.

• (1430)

L'ÉCART ENTRE LE PRIX DU PÉTROLE ET CELUI DU GAZ NATUREL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais que le ministre me dise enfin s'il compte respecter la promesse qu'il a faite en vue de maintenir un écart garanti entre le prix du pétrole et celui du gaz ou s'il s'agissait simplement d'une fausse promesse simplement pour amener les consommateurs à se chauffer désormais au gaz naturel?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je conseille au député de lire le texte de l'entente. Nous nous sommes engagés à maintenir cette marge aussi longtemps que le gouvernement fédéral pourrait continuer à prélever des taxes. Seulement, nous n'avons aucun contrôle sur les prix à la production. Ce sont les provinces qui ont la compétence sur les gisements. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de la Colombie-Britannique, dont le gouvernement a été reporté au pouvoir il y a quelques semaines.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MOOSE FACTORY—LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SÉCURITÉ

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Madame le ministre peut-elle dire si un contrat d'entretien et de sécurité a été signé pour le l'hôpital général de Moose Factory? On avait passé un contrat provisoire de deux mois. Un nouveau contrat a-t-il été attribué?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je regrette, madame le Président, mais je n'ai pas pu obtenir la réponse. On ne m'a pas informée, et j'ignore si un nouveau contrat a été attribué.

ON DEMANDE LA PROLONGATION DU CONTRAT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame le Président, le contrat prend fin à minuit aujourd'hui, le 31 mai. Sera-t-il prolongé? Si c'est le cas, pourquoi permet-on à une autre entreprise de réaliser des gains de $5,000 par mois pendant deux mois, réduisant au chômage 16 travailleurs qu'on aurait pu embaucher pour ces deux mois? Madame le ministre peut-elle m'expliquer cela?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, madame le Président, je ne le peux malheureusement pas. J'aurais aimé être avisée de ce problème. Il s'agit d'un très petit contrat parmi un très grand nombre de contrats passés avec les universités et d'autres institutions pour assurer des services de santé aux Indiens. Si le député veut insinuer que les services seront interrompus, je peux immédiatement le détromper. Dès que j'aurai obtenu les détails voulus, j'en ferai part au député.

* * *

LES AÉROPORTS

LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE PISTE À CHARLOTTETOWN

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle porte sur l'aéroport de Charlottetown, qui va être fermé pendant huit semaines à partir du 15 août pour la réfection du revêtement de piste. Je comprends que l'exécution de ce travail soit d'une grande importance, et qu'il soit nécessaire de procéder par beau temps pour étaler le bitume. Cependant, est-ce que le ministre a fait tout ce qu'il pouvait pour que cela nuise le moins possible à l'industrie touristique? A-t-il envisagé la possibilité de fermer le terrain ultérieurement, peut-être en septembre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois vous avouer que je ne suis pas personnellement au courant du dossier du revêtement de piste de Charlottetown. Je me renseigne immédiatement, pour savoir si tout a été fait pour causer le moins de désagréments et de contretemps possible aux voyageurs.

ON DEMANDE UN RAPPORT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Il a sûrement voulu dire que dès qu'il aurait la réponse, il communiquerait avec moi.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député lit à livre ouvert dans mes pensées.

* * *

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE LA ROUTE DE L'ALASKA—LA JUSTIFICATION DE L'EXISTENCE CONTINUE DE LA COMMISSION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis quelques jours, nous l'avons interrogé sur l'avenir du gazoduc de la route de l'Alaska. Le ministre a toujours répondu que le projet dépendait des Américains, que le gouvernement attendait que ceux-ci s'engagent d'une façon ou d'une autre à construire le gazoduc. En ce qui concerne la commission du gazoduc sise de l'autre côté de la rue et qui a valu 5.3 millions à l'ami du premier ministre, comment le ministre justifie-t-il l'existence de cet organisme s'il est incapable de dire au public canadien que le gazoduc sera effectivement construit dans un avenir prévisible? Comment peut-on continuer de dépenser 3.3 millions pour maintenir la commission en activité?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas dit si nous pouvions ou ne pouvions pas. Que nous le voulions ou non nous devons compter sur les Américains. Nous avons respecté la partie du contrat ou de l'entente qui nous concernait. Les Américains n'ont pas pu respecter leur part du marché. Comme nous n'avons pas encore abandonné le projet, nous sommes obligés de maintenir une certaine bureaucratie.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ce n'est pas une question d'espoir, il faut plutôt justifier des dépenses de 5.3 millions. Comme l'argent est effectivement dépensé il faut pouvoir rendre des comptes. Nous espérons tous que le gazoduc sera construit et que des emplois seront créés.

Comment le ministre peut-il expliquer que l'ancien ministre touche un demi-traitement, sa pension de fonctionnaire, sa pension d'ancien ministre et celle d'ancien député, de même que sa pension de vieillesse? Comment peut-il toucher la moitié de son traitement en qualité de directeur de la commission? Est-ce que cela profite aux Canadiens? Quand saurons-nous que le gazoduc sera construit? Si le ministre est incapable d'y répondre pourquoi pas, dans l'intervalle, suspendre l'existence de la commission?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je peux dire au député que nous sommes très chanceux que ce soit M. Sharp qui dirige cette commission. Car s'il existe un Canadien qui entretient de bonnes relations aux États-Unis et connaît tout un chacun dans l'industrie du pétrole et du gaz, c'est bien lui. Le député devrait me féliciter d'avoir convaincu M. Sharp de rester au service du gouvernement alors qu'il pouvait jouir de sa retraite en toute quiétude. C'est une bien bonne chance que nous avons.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LE PROJET DU QUÉBEC RELATIF À LA RETRAITE ANTICIPÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans un article du journal *Le Devoir* d'aujourd'hui, le ministre québécois responsable des relations avec les citoyens déclare ceci, et je cite:

Retraite anticipée: Madame Bégin n'a pas compris le projet québécois

J'aimerais savoir si ce projet se rapportant aux Québécois va véritablement les aider, quelle catégorie de personnes sera touchée, si, effectivement, le fameux document intitulé *Perspectives 2030*, l'avenir des régimes de retraite, permet un assouplissement de la politique en matière de régime de retraite, et si le gouvernement canadien a envisagé ou envisagera quelque chose à ce sujet.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, la première partie de la question peut obtenir une réponse très facile qui est celle-ci: Le projet du Dr Lazure qui permet à des gens de prendre leur retraite dès 60 ans ne favorisera malheureusement, pour autant que nous pouvons en juger, parce que nous n'avons pas du tout été consultés, que les riches, que les personnes bien nanties qui touchent déjà de très bons fonds de pension privés, ce qui représente quand même la plus petite partie de la population. Alors on ne peut pas dire que c'est mauvais. Tout le monde rêve de prendre sa retraite à 60 ans. Mais comment les gens pourront-ils vivre de $125 par mois, parce qu'au lieu de toucher le maximum de $345 que permet la Régie des rentes en ce moment, ils ne toucheraient approximativement que $125 par mois? Moi je dis que cela n'aidera malheureusement que ceux qui ont le moins besoin d'être aidés, c'est-à-dire ceux qui touchent des fonds de pension privés élevés. C'est pour corriger cette anomalie que nous avons lancé depuis longtemps, et nous avons été les premiers à le faire, le Livre vert sur les pensions, et la consultation nationale. Je regrette que le Québec ait fait cela sans nous consulter d'aucune façon, mais cela va peut-être faire, si j'ose dire, «dérailler» le dossier, créer de nouvelles expectatives auxquelles personne ne sera capable de satisfaire. C'est un type de politique que je trouve malheureusement très regrettable.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA LENTEUR DU SERVICE OFFERT AUX CLIENTS VENUS ENCAISSER LEUR CHÈQUE DE PENSION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Ces derniers jours, des centaines de

milliers de Canadiens ont reçu leur chèque de pension de la vieillesse, de pension du Canada ou de pension d'ancien combattant. Tout comme moi, ils se sont probablement rendus à leur banque, hier, et ont dû faire la queue entre 30 et 45 minutes parce qu'il n'y avait que deux guichets d'ouverts. Il me semble que les banques qui font des centaines de millions de dollars de bénéfices et qui jouissent d'une situation privilégiée dans l'économie pourraient donner un meilleur service aux Canadiens. Le ministre soulèvera-t-il cette question avec les banques?

● (1440)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il me fera plaisir de transmettre les doléances du député à mon collègue le ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Madame le Président, j'aurais aimé adresser cette question au ministre des Finances, mais il n'est pas ici. Toutes les autres entreprises au Canada, que ce soit des supermarchés ou des grands magasins, embauchent du personnel supplémentaire lorsqu'elles savent qu'il y aura affluence. Il me semble que les banques pourraient faire la même chose. Les Canadiens ont certainement droit à un meilleur service que celui qu'ils obtiennent actuellement. J'insiste auprès du ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À LA EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—L'INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL COMMISE PAR LA COMPAGNIE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question porte sur le règlement de la grève des pilotes de la Eastern Provincial Airways et s'adresse au ministre responsable du Conseil canadien des relations de travail, puisque le ministre du Travail est absent. Je pourrais également la poser au ministre de la Justice, car elle revêt un aspect juridique. Le Conseil a décidé que la direction de la Eastern Provincial Airways avait enfreint le Code du travail du Canada et refusé de négocier de bonne foi, et il a prévu le retour rapide au travail des pilotes de la compagnie. Je voudrais savoir si le ministre responsable du Conseil canadien des relations de travail peut nous donner l'assurance que le gouvernement va soutenir la décision du Conseil et veiller à ce qu'on la mette en application. Je me dois de préciser au ministre compétent que le président de la compagnie Eastern Provincial Airways a déclaré publiquement qu'il ne se conformerait pas à cette décision.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en l'absence du ministre du Travail, j'informe le député que, dans sa décision, le Conseil du travail a signalé que la EPA devait réviser sa convention collective. Il a demandé aux parties de proposer une nouvelle convention. D'après nos renseignements, la jurisprudence prouve que l'on ne peut retarder d'aucune façon la mise en vigueur de ces décisions du Conseil des relations de travail, même si le président de la EPA interjette appel. Nous nous attendons que cette décision sera appliquée conformément aux précédents. Je vous demande l'autorisation de faire d'autres vérifications pour la gouverne du député.

M. Crosby: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse parce qu'elle prouve que le litige sera réglé au plus vite et que les pilotes de la Eastern Provincial Airways vont retourner au travail, ce qui est avantageux pour la région de l'Atlantique.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, comme le ministre des Transports est au courant également des problèmes de la compagnie Eastern Provincial Airways, a-t-il eu l'occasion de vérifier si la compagnie aérienne a respecté les règles de sécurité? A-t-il décidé de demander la tenue d'une enquête de sécurité sur l'utilisation des avions au cours de la grève? Peut-il calmer nos inquiétudes concernant la sécurité aérienne et la participation de la Commission canadienne des transports à l'exploitation de la EPA?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président, j'ai vérifié à nouveau. Je le fais presque toutes les deux semaines pour accéder aux demandes de mon honorable ami. J'ai vérifié à nouveau et j'ai obtenu encore une fois l'assurance que le ministère surveille la situation de près, pour s'assurer que la sécurité des passagers qui voyagent par EPA n'est pas menacée.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES QUOTAS D'IMPORTATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

J'imagine que le ministre a reçu plusieurs instances de la part des représentants de l'industrie du vêtement depuis quelques mois, visant à réduire les quotas d'importation dans le but de faciliter, si l'on veut, la création d'emploi, ou tout au moins sauver les emplois déjà existants. Est-ce qu'il serait en mesure de nous dire si, à la suite des instances qui ont été faites par les représentants de l'industrie du vêtement, le gouvernement envisage de répondre par l'affirmative aux demandes faites par cette association?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je signalerai à l'honorable député que la question de l'importation des vêtements est la responsabilité de mon collègue le ministre d'État (Commerce international).

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président, au ministre d'État (Relations extérieures) qui, je crois, a déjà compris ma première question. Je m'en excuse, mais j'aurais souhaité, bien sûr, lui poser ma première question. Je lui demande donc tout simplement si le gouvernement étudie la possibilité de répondre par l'affirmative aux arguments proposés par l'Association des employés du vêtement, et quand il pourra donner cette réponse, étant donné que l'urgence est de plus en plus grande.

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, mon collègue le ministre d'État (Commerce international) de même que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures ont rencontré à plusieurs reprises des représentants de l'industrie du textile et du vêtement, de même que des représentants des importateurs, afin d'étudier toute cette question.

Un phénomène assez inquiétant se produit cette année sur le marché: pour les trois premiers mois de l'année, il y a eu une entrée fort volumineuse de vêtements sur le marché canadien, surtout en provenance des pays de l'Asie du Sud-Est, et plus particulièrement de cinq pays. Mon collègue le ministre d'État (Commerce international) devrait présenter à ses collègues du Cabinet, au cours des deux prochaines semaines, un document concernant toute cette question.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LE CENTRE DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE SASKATOON

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On m'a signalé que les services du solliciteur général avaient l'intention de fermer graduellement le Centre régional de soins psychiatriques dans l'ouest du Canada. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi son ministère prend une telle décision puisque les détenus ont tellement besoin de cet établissement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, si le député veut parler du Centre de soins psychiatriques de Saskatoon, je puis lui assurer que nous n'avons nullement l'intention de le fermer graduellement; en fait, on s'emploie actuellement à trouver le moyen d'en améliorer les services; c'est dire que nous n'avons pas l'intention de le fermer.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné l'urgence du problème des pluies acides, le ministre sait-il si le premier ministre a profité du sommet de Williamsburg pour discuter de cette question de façon officieuse avec le président américain et sait-il si le premier ministre a abordé des questions bilatérales avec le président américain à cette occasion? Dans l'affirmative, et si ce n'est pas la question des pluies acides, de quoi a-t-on parlé?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, j'ignore quelles sont au juste les questions bilatérales qui ont été abordées. Je ne sais si le problème des pluies acides a été soulevé de façon officieuse. Nous n'avions pas l'intention formelle de le faire car, comme le premier ministre le savait, je m'étais entretenu avec le directeur de l'Environmental Protection Agency des États-Unis le vendredi précédant immédiatement le sommet de Williamsburg. Une série de mécanismes officiels ont déjà été prévus pour la discussion de ces questions entre moi-même et mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et le secrétaire d'État américain et M. Ruckelshaus, de l'EPA, afin de nous aider à faire aboutir ces pourparlers. Il n'était donc pas nécessaire de discuter de façon officielle de ces questions lors du sommet de Williamsburg.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Environnement. Ne croit-il pas que le sommet de Williamsburg constituait l'occasion idéale pour le premier ministre de discuter de cette question écologique très grave avec le président américain, ne serait-ce que de façon officieuse si ce n'est dans le cadre officiel des travaux de la conférence? Ne croit-il pas que la campagne du Canada sur les pluies acides serait grandement facilitée s'il obtenait un plus grand appui de la part de ses collègues du cabinet et surtout du premier ministre qui s'est désintéressé complètement de ce problème des plus graves?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, ces deux questions sont absurdes. La réponse à la première question absurde est non; les discussions bilatérales sur les pluies acides entre le Canada et les États-Unis peuvent être mieux menées lors d'un sommet bilatéral que lors d'un sommet multilatéral. En réponse à la seconde absurdité, dans le cas de la question des pluies acides, je reçois un énorme appui de la part de tous mes collègues, notamment le premier ministre qui a abordé à plusieurs reprises cette question avec le président des États-Unis. Je n'ai aucune raison de me plaindre de l'excellent appui qu'ils m'ont apporté et le député n'en a aucune non plus.

Questions orales

Mme le Président: Le député de Saskatoon-Ouest.

Des voix: Chantez-nous une complainte.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, la seule complainte qu'on entendra viendra du côté des libéraux après les prochaines élections.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LA PRÉSENTATION ET LA PORTÉE DES AMENDEMENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voulais poser une question au ministre chargé de la planification d'urgence, mais, comme il est absent, je vais poser une autre question au ministre des Transports qui déposera aujourd'hui les amendements proposés au projet de loi sur le Nid-de-Corbeau. Comme il donnera une conférence de presse après 15 heures dans la pièce 130S, je me demande s'il pourrait dévoiler aux députés, qui représentent les Canadiens, la portée de ces amendements.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président, j'annoncerai ces amendements d'ici quelques minutes. Cependant, on m'a dit que, du point de vue de la procédure, je ne peux pas présenter un amendement à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, et je m'en tiens à cet avis. On ne devrait donc pas m'accuser de lèse-majesté parce que je n'ai pas fourni la documentation. L'opposition l'aura dans quelques minutes. Je dévoilerai la portée de ces amendements plus tard cet après-midi, comme je l'ai promis. Ils ont trait au filet de sécurité et à l'addition des récoltes spéciales au tarif statutaire.

• (1450)

M. Hnatyshyn: Madame le Président, l'un des pires problèmes qui se posent pour les députés découle du fait que les ministres insistent toujours pour faire à l'extérieur de la Chambre des déclarations qui touchent directement beaucoup de Canadiens.

ON DEMANDE QUE LES MODIFICATIONS SOIENT PRÉSENTÉES À LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais demander au ministre quand il va cesser de tenir des débats à l'extérieur de la Chambre pour éviter de rendre des comptes aux Communes? Quand va-t-il expliquer ces affaires-là à la Chambre—et non pas à la tribune des journalistes—afin que nous puissions lui poser des questions?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'efforce vraiment d'agir comme mon collègue le suggère. On m'a dit que, du point de vue de la procédure, je ne pouvais pas le faire. Voilà pourquoi je procède différemment. On m'a assuré que l'opposition officielle n'y verrait aucune objection.

LA SANTÉ

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES—L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos des inquiétudes que suscite dans les milieux scientifiques l'application de la règle des 6 et 5 p. 100 au programme de subvention du Conseil de recherches médicales. Les députés ont été saisis de cette question par huit ex-présidents de la Fédération canadienne des sociétés de biologie qui s'inquiète de la situation paradoxale dans laquelle le gouvernement place les milieux scientifiques. D'une part, il sabre dans les subventions à la recherche médicale, et d'autre part, il essaie de mettre sur pied un programme de longue durée. Les députés se sont demandé dans quelle mesure la recherche médicale pourrait avoir un avenir au Canada si on comprimait les subventions accordées au Conseil de recherches médicales.

Le ministre a-t-elle pris connaissance des déclarations de ces représentants éminents du monde scientifique? Va-t-elle débloquer les 20 millions de dollars qu'ils ont demandés pour compenser le manque de subvention dont ils ont parlé? Dans la négative, pourrait-elle nous dire pourquoi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je sais bien qu'il faudrait consacrer plus d'argent à la recherche médicale. Personne ne le nie. On n'a pas fait de compressions dans le sens où le député l'entend sauf que le programme des 6 et 5 p. 100, à l'exception du régime de soins médicaux, s'applique effectivement aux sociétés et organismes de la Couronne et forcément, bien sûr, au Conseil de recherches médicales. Mais toute cette question que représente l'augmentation des subventions au Conseil de recherches médicales est actuellement à l'étude au cabinet.

LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, il n'y a pas lieu de faire une étude. Nous avons appris de sources dignes de foi qu'on a refusé de nouvelles subventions au très petit nombre qui en avait fait la demande. Il ne s'agit pas d'une question à l'étude, mais de faits concrets. Nous voulons que le ministre prenne des mesures pour rétablir les subventions nécessaires pour que tout projet à long terme actuellement à l'étude ait un caractère d'authenticité. Le ministre pourrait-elle prendre de telles mesures en attendant que ce projet soit adopté?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je déteste parler d'un ton tranchant, mais quand je dis au député que cette question est à l'étude, c'est qu'elle l'est effectivement. Il s'agit d'un plan quinquennal. C'est tellement évident que j'avais du mal à imaginer que le député ne comprenne pas qu'il faudrait des subventions pour donner suite à un tel projet.

LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. J'aimerais savoir quand le gouvernement entend présenter un projet de loi pour faire suite au communiqué émis à l'issue de la conférence constitutionnelle qui vient tout juste de se terminer. Le présentera-t-il d'ici les vacances d'été?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Je l'espère, madame le Président. Sauf erreur, le député veut parler de l'amendement constitutionnel résultant de la conférence sur les autochtones qui s'est tenue en mars dernier. J'espère que le gouvernement pourra présenter sous peu ce projet de loi, et maintenant que nous avons obtenu l'adhésion des quatre associations d'autochtones, j'espère que nous pourrons procéder rapidement, et nous procéderons en fait rapidement puisque nous pouvons compter sur la collaboration des partis d'opposition.

LES PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Une fois que le gouvernement aura présenté le projet de loi, voire même avant, madame le Président, entend-il également organiser des réunions entre les groupes d'autochtones afin de les préparer suffisamment en vue de la prochaine conférence qui doit se tenir d'ici un an? Des mois se sont déjà écoulés, et aucun progrès ne semble avoir été réalisé depuis la dernière conférence.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, la présentation et l'adoption par la Chambre et les provinces de l'amendement constitutionnel, et les entretiens en vue de la prochaine conférence sont deux choses distinctes. Je puis donner à mon collègue l'assurance que nous allons entreprendre sans perdre de temps les entretiens en vue de la prochaine conférence. Nous envisageons, sauf erreur, d'organiser une réunion au niveau officiel au cours du mois prochain. Les autochtones nous ont demandé de leur accorder un délai avant d'aborder la deuxième étape, mais je pense que toutes les parties sont prêtes à entreprendre les démarches préalables aux négociations.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES CRITÈRES APPLICABLES AUX COMPTES DE DÉPENSES DES MINISTRES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais poser une question à l'aimable président du Conseil du Trésor sur des sujets pour lesquels il a souvent manifesté de l'intérêt: les méthodes spéciales d'analyse coûts-rendement, l'optimisation des ressources et l'obligation redditionnelle. A ce propos, j'attire son attention sur un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui et où l'un des reporters vedettes du journal exprime une certaine inquiétude sur le manque de «spécificité», pour employer une autre expression célèbre, dans les comptes de dépenses des ministres. Je me demande si le président du Conseil du Trésor va enquêter sur cette situation lamentable et prendre des mesures pour y remédier.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je vais le faire avec plaisir. Je crois savoir que le bureau du Conseil privé donne aux ministres actuels les mêmes instructions qu'aux ministres du gouvernement précédent.

M. MacKay: Madame le Président, il crève les yeux que les ministres ne s'y conforment pas avec la même application que les ministres du gouvernement précédent, car nous avons été témoins d'autres cas.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE FAIRE UNE ÉTUDE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais demander au ministre encore une fois si la situation l'inquiète et s'il examinera sérieusement la question.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis tout disposé à m'en occuper. Il n'est pas évident que le manuel de la politique administrative en question doive s'appliquer aux ministres indépendamment des instructions reçues du bureau du Conseil privé auxquelles, autant que je sache, les ministres se conforment. Ce sont exactement les mêmes qui avaient été transmises aux ministres du gouvernement précédent.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA—L'INSTALLATION DE RADARS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Je suis certain que le ministre a vu la publication «Foreign Trade» si je ne m'abuse. On y trouve un article très intéressant sur l'installation à la Barbade du radar le plus perfectionné du monde, par une société canadienne, la société Raytheon. Je me demande quand le ministre va faire installer des radars dans les aéroports internationaux du Canada, notamment à l'aéroport international de Victoria.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le système de sélection pour les radars est en cours. Deux sociétés ont été retenues et le choix sera fait d'ici quelques semaines. La production commencera et les radars seront installés en temps et lieu. L'aéroport de Victoria est toujours en tête de liste.

LA DATE DE L'INSTALLATION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je crois que tous les Canadiens qui ont l'occasion d'aller à la Barbade seront heureux d'apprendre qu'il y a là-bas un radar canadien. Par ailleurs, je pense que ceux qui ont l'occasion d'aller à Victoria seraient heureux de savoir quand on installera un radar à l'aéroport international de cette ville. Je voudrais savoir si le ministre s'est fixé une échéance.

Travaux de la Chambre

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la société Raytheon est une des deux sociétés qui ont été retenues pour la production de ce radar. Si j'ai bonne mémoire, les premiers radars seront installés d'ici 1986, d'après le projet actuel. Je le répète, l'aéroport de Victoria devrait être le premier à être doté d'un radar; par conséquent, mon honorable collègue peut promettre le radar pour cette année-là.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'ACCROISSEMENT DES FONDS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture responsable de la Société du crédit agricole. En moins de deux semaines après le débat de la nouvelle année financière, les 100 millions de dollars affectés en vertu du budget à des prêts agricoles spéciaux aux agriculteurs en détresse financière ont été épuisés. Beaucoup d'autres agriculteurs voudraient obtenir un prêt, mais c'est impossible puisque la caisse est vide. Comme le ministre des Travaux publics a récemment trouvé 75 millions de dollars pour les acheteurs d'une maison neuve, le ministre de l'Agriculture songe-t-il à accroître très bientôt le financement de la SCA aux fins de ce très important programme? Songe-t-il également à abandonner la disposition qui impose une amende aux agriculteurs en détresse financière désireux de renégocier les conditions auxquelles ils ont souscrit un emprunt à la Société du crédit agricole?

● (1500)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, madame le Président, le député devrait comprendre que le ministre très compétent des Travaux publics a trouvé ces 75 millions au sein de son budget pour l'année. J'aimerais pouvoir trouver des fonds à même le budget de la Société du crédit agricole, mais la demande de prêts fut si forte qu'il ne reste plus d'argent. Nous sommes en pourparlers à l'heure actuelle afin de tâcher d'obtenir des fonds additionnels. Nous discutons des taux d'intérêt hypothécaires, dont a parlé le député, et qui étaient plus élevés l'année dernière. Toutefois, madame le Président, le député le sait aussi bien que moi, bien que ces taux aient été plus élevés que nous l'aurions souhaité, ils étaient quand même inférieurs de 5 p. 100 au taux auquel pouvait emprunter quiconque appartenant à n'importe quel autre secteur de l'économie. Nous réexaminons cette question, mais je ne peux promettre quel sera le résultat auquel nous parviendrons.

Mme le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a la parole au sujet des travaux d'initiative gouvernementale.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Madame le Président, je voudrais poser une question aujourd'hui au leader parlementaire du gouvernement afin qu'il y réfléchisse en prévision de notre réunion habituelle de demain.

Je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention de présenter des projets de loi qui ne sont pas encore inscrits au *Feuilleton* qui devront être étudiés et adoptés d'ici à la fin juin. Le gouvernement a-t-il notamment l'intention de proposer des modifications à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants qui devront être adoptées d'ici à la fin juin?

M. Pinard: Madame le Président, si le député est d'accord pour que nous adoptions cette mesure tout de suite, nous y sommes disposés, sans même en débattre.

M. Deans: Madame le Président, le problème n'est pas de savoir si nous sommes d'accord pour adopter cette mesure tout de suite. Ne serait-il pas possible aux députés de prendre connaissance des mesures législatives que le gouvernement espère faire adopter d'ici à la fin juin afin que nous puissions déterminer, comme c'est la règle, combien de temps nous devons consacrer à leur examen?

M. Pinard: Madame le Président, j'ai écrit une lettre aux leaders parlementaires dès le retour des vacances de Pâques précisant les principaux projets de loi que nous souhaitions étudier. Chaque fois que nous décidons de présenter un projet de loi qui ne figure pas sur cette liste, que j'ai même fait parvenir aux leaders parlementaires après les vacances de Noël, je les rencontre en général pour en discuter avec eux. Si le cas se présente au cours des jours à venir, je préviendrai le député et je me ferai un plaisir naturellement d'en discuter avec lui. Nous n'avons pas l'intention de déposer de projets de loi qui ne seraient pas assurés d'être adoptés d'ici à la fin juin.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 14e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 14e rapport du comité permanent des transports.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DANS LE SERVICE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, j'aimerais déposer la réponse du gouvernement du Canada en ce qui a trait au rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur, et cela dans les deux langues officielles du Canada.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SKELLY—LA STRATÉGIE DE L'INDUSTRIE NAVALE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux travailleurs de chantiers navals canadiens, dont certains sont en chômage. Ils réclament que le gouvernement fédéral mette en œuvre une stratégie de l'industrie navale satisfaisante et qu'il étudie en particulier la répartition du programme de la frégate canadienne de patrouille réalisé en tranches de deux.

M. SKELLY—LE SYSTÈME DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): J'ai une deuxième pétition à présenter, madame le Président. Celle-ci émane des habitants de Sointula en Colombie-Britannique qui réclament instamment que le gouvernement fasse en sorte que la loi électorale du Canada prévoie un système de vote par correspondance en prévision des prochaines élections fédérales.

M. BENJAMIN—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Ne serait-ce que pour nous rappeler au bon souvenir du ministre des Transports (M. Pepin), madame le Président, j'ai bien l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de 37 Canadiens qui habitent à Kenora, à Saltcoats, à Ebenezer et à Verigin, dont 34 font partie du Syndicat du blé de la Saskatchewan, pétition par laquelle ils prient humblement le gouvernement de maintenir le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau, ajoutant qu'ils tiennent à continuer à ne payer qu'une fois ce tarif pour le transport de leurs céréales, et que les 131 millions de dollars qu'ils ont versés l'année dernière constituent leur juste contribution aux frais d'acheminement des grains en vertu du tarif réglementaire.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4838, 4903 et 4916.

[*Texte*]

LE DEUXIÈME GÉNÉRATEUR NUCLÉAIRE À POINTE LEPREAU (N.-B.)

Question no 4838—**M. Howie:**

1. Le gouvernement a-t-il entrepris des pourparlers avec le coût de construction d'un deuxième générateur nucléaire à Pointe Lepreau (N.-B.) et, le cas échéant, quand et à quel niveau?

2. Le gouvernement s'est-il engagé à y partager les coûts de construction et, le cas échéant, quand devrait-on procéder à un appel d'offres?

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de la société Énergie Atomique du Canada, Limitée:

Pouvoir d'emprunt

1. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'ont, jusqu'à maintenant, étudié aucune proposition précise quant au partage des coûts de construction d'un deuxième générateur nucléaire à Pointe Lepreau.

2. Le seul engagement de nature financière que le gouvernement fédéral ait pris à l'égard d'un deuxième générateur à Pointe Lepreau consiste à avoir autorisé l'É.A.C.L. à dépenser jusqu'à 10 millions de dollars pour entreprendre des études préliminaires destinées à évaluer la viabilité économique du projet. Aucune date d'appel d'offres n'a été fixée.

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

Question no 4903—**M. Anguish:**

Au cours des deux dernières années, combien de *a*) lettres, *b*) télégrammes, *c*) noms ou signatures figurant sur des pétitions le ministre des Transports a-t-il reçus à l'appui du maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Du 1er mars 1982 au 12 mai 1983, le ministre a reçu les items suivants à l'appui du maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau: *a* et *b*) 2,213 (approx.), *c*) 36,500 (approx.)

Question no 4916—**M. Hovdebo:**

Combien *a*) de lettres (individuelles ou collectives), *b*) de pétitions, *c*) de télégrammes, *d*) d'autres communications le ministre des Transports a-t-il reçus au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau depuis la création, le 8 février 1982, de la commission d'enquête dirigée par M. Clay Gilson et combien de signataires (i) étaient en faveur du maintien du tarif (ii) ont demandé qu'on le modifie?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Du 1er mars 1982 au 16 mai 1983, le ministre a reçu les items suivants concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau: *a* et *c*) 2,282 (approx.), *b* et *d*) 36,500 (approx.), (i) 38,713 (approx.), (ii) 69 (approx.).

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI No 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Pouvoir d'emprunt

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, le gouvernement nous demande encore une fois de lui accorder le pouvoir d'emprunter plusieurs milliards de dollars afin de défrayer le coût des programmes gouvernementaux l'année prochaine. Nous sommes contre ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Nous voterons contre le bill. Non pas que nous soyons contre le fait d'emprunter. Nous ne sommes pas contre le financement par le déficit budgétaire. Mais nous sommes contre ce bill parce que nous ne discernons aucune intention de la part du gouvernement de s'attaquer aux graves problèmes qui se posent au Canada. Nous sommes en présence d'un gouvernement qui semble tout disposé, d'après les documents budgétaires, à s'accommoder pendant un nombre d'années indéterminé d'un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. C'est inacceptable. Le gouvernement ne semble avoir aucun plan d'ensemble mûrement réfléchi en vue de s'attaquer aux principaux problèmes du Canada.

Je voudrais traiter brièvement de certains arguments avancés ce matin par un certain nombre de députés conservateurs. En les écoutant attaquer le gouvernement et dénoncer l'ampleur du déficit, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils s'imaginent, ou qu'ils veulent donner l'impression que le gouvernement du Canada est le seul gouvernement qui est déficitaire, et que ces déficits pourraient être évités d'une manière ou d'une autre.

Il est intéressant d'examiner à ce sujet le dossier des gouvernements provinciaux. Or, force est de constater que tous les gouvernements provinciaux subiront un déficit cette année. Je vais citer quelques chiffres tirés du numéro du 24 janvier 1983 du journal *Globe and Mail*. Le gouvernement de l'Alberta, la province la plus riche du Canada, subira cette année un déficit de 2.3 milliards de dollars. Comment les Albertains régleront-ils leurs problèmes? En faisant payer ceux qui peuvent le moins se le permettre, les malades qui doivent être hospitalisés.

La province de Colombie-Britannique, qui est dirigée par un gouvernement qui se réclame du Crédit social, mais qui, comme nous le savons tous, est en réalité une coalition libéralo-conservatrice, subira un déficit de un milliard de dollars.

Le Nouveau-Brunswick prévoit un déficit de 250 millions de dollars.

La Nouvelle-Écosse subira un déficit de 170 millions.

L'Ontario aura un déficit de 2.2 milliards.

La Saskatchewan, qui est dirigée par un nouveau gouvernement conservateur, subira un déficit de 220 millions, chiffre probablement supérieur aux déficits enregistrés durant tout le règne du gouvernement néo-démocrate dirigé par M. Blakeney.

Je pose la question suivante aux députés: quel serait le déficit de ces gouvernements provinciaux si le coût de nombreux programmes, comme l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation, l'enseignement postssecondaire, le régime d'assistance publique du Canada, et ainsi de suite, n'était pas partagé avec le gouvernement fédéral? Toutes les provinces subiraient un déficit plus important si le gouvernement fédéral ne participait pas au financement de ces programmes. Les déficits ne sont pas causés par le gaspillage gouvernemental, même s'il y a évidemment du gaspillage dans tout gouvernement, comme d'ailleurs dans toute grande institution, qu'elle soit publique ou privée.

• (1510)

Les déficits sont la conséquence de cette récession majeure. Le seul moyen de les éliminer serait de sabrer dans les programmes sociaux, comme le président Reagan l'a fait aux États-Unis. Je signale à mes amis conservateurs que pendant son mandat de quatre ans, M. Reagan aura probablement augmenté le déficit américain de un ou deux milliards de dollars. Et pourtant, le président était fermement opposé à la théorie du déficit systématique. Je constate qu'aucun candidat à la direction du parti conservateur ne propose de réduction majeure dans le financement de nos programmes sociaux.

Cependant, je tiens à expliquer rapidement pourquoi je ne voterai pas en faveur de ce projet de loi. Je trouve que le gouvernement donne une couleur politique à ses dépenses et qu'il gaspille son argent. Je prends pour exemple la ville que je représente, Winnipeg, dont le centre-ville périclite depuis longtemps. Il a perdu le tiers de sa population. Les commerces, aussi bien les grands magasins comme Eaton et La Baie que les petits détaillants, sont mal en point. Un grand nombre sont au bord de la faillite. Le cœur de Winnipeg ne pourra pas renaître à moins d'un solide plan directeur.

Les trois niveaux de gouvernement se sont engagés à dépenser 32 millions de dollars pour revitaliser le centre-ville. Bien entendu, en vertu de nombreux autres programmes du MEER, du ministère des Transports et du ministère de l'Emploi, le gouvernement dispose pour Winnipeg de dizaine de millions de dollars qui pourraient servir à revitaliser le centre-ville. On sait depuis des années qu'on n'y parviendra pas sans un plan de réaménagement du centre-ville et sans construire un grand nombre de logements près de l'ancien quartier des affaires jadis florissant à Winnipeg. Le centre-ville attire encore beaucoup de monde durant le jour. Dès 8 heures du matin et jusqu'à 17 h 30, il s'y trouve beaucoup d'employés qui ont une heure ou une heure et demie pour le déjeuner—ce n'est pas assez pour donner la vie au secteur.

Il faut un plan de réaménagement bien conçu prévoyant un grand nombre de logements, mais les autorités municipales se voient proposer, sous la pression du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui semble avoir la haute main sur tout l'argent fédéral destiné à Winnipeg, uniquement des projets absurdes et farfelus. On nous a proposé un centre sportif, mais Winnipeg en possède déjà un; nous n'en avons pas besoin d'un autre. En même temps que ce centre sportif, on construirait un garage pour 2,000 automobiles au coût de 50 millions de dollars. Nous n'en avons pas besoin. On nous propose un hôtel, alors que les hôtels de Winnipeg ne sont jamais pleins. On est en train de construire un immeuble pour Air Canada sans tenir compte des immeubles qui existent déjà. Le nouvel immeuble ne cadre pas avec les autres. Il n'y aura ni magasins ni restaurants au rez-de-chaussée comme dans d'autres édifices privés et publics ailleurs. Nous allons avoir un immeuble du Conseil national de recherches où se feront certains travaux de recherche, ce qui incitera, à ce qu'on prétend, des entreprises du secteur privé à fabriquer sur place les nouveaux produits mis au point par le Conseil. Ces entreprises n'auront pas d'endroit où s'installer, tout comme dans des endroits comme Boston ou Silicon-Valley, en Californie. Nous devons aussi avoir un immeuble de Radio-Canada qui n'ajoutera rien au centre-ville de Winnipeg.

Ce qu'il faut à Winnipeg, ce n'est pas un immeuble ou deux, comme le ministre l'a proposé à grand renfort de publicité en première page des journaux. Ce qu'il nous faut, c'est un plan d'ensemble pour attirer du monde dans le centre-ville. Nous avons besoin de logements et nous devons être sûrs que les nouveaux immeubles ne jureront pas avec les anciens et qu'il y aura des passages pour piétons et des arcades pour protéger les gens de la chaleur, l'été, et de la neige et du vent, l'hiver. Nous avons besoin d'un réseau de transport rapide qui pourra utiliser l'emprise des chemins de fer pour transporter des gens de l'Université du Manitoba jusqu'au centre-ville.

Voilà ce qu'il nous faut. C'est ce que les gens qui s'intéressent depuis des années au réaménagement de Winnipeg avaient espéré obtenir. Nous avions espéré que les trois échelons gouvernementaux collaboreraient à ce réaménagement, mais le ministre de l'Emploi s'est comporté comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Il a obtenu de l'argent et il a essayé de faire accepter ses projets fantaisistes par la ville de Winnipeg.

Je ne peux pas appuyer cette nouvelle mesure d'emprunt, monsieur le Président, parce que je ne suis pas convaincu que le gouvernement soit prêt à dresser les plans nécessaires pour créer les emplois et fournir les services dont les Canadiens ordinaires ont besoin.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat, mais j'avoue que c'est assez déprimant. En fait, je trouve très décourageant de me retrouver ici pour la quatrième, la cinquième ou la sixième fois depuis le début de cette interminable session pour discuter d'un projet de loi autorisant ces bandits d'en face à emprunter, encore une fois, la somme faramineuse de 19 milliards. Cela dépasse l'entendement. Nous ignorons ce que représentent 19 milliards, c'est très difficile à imaginer. Nous savons néanmoins qu'il faudra les rembourser un jour. C'est cela qui est le plus décourageant.

Nous faisons nos petits discours en sachant très bien qu'au moment de voter, les libéraux de l'arrière-ban, qui suivent toujours comme des moutons, acquiesceront aux demandes du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Finances (M. Lalonde). Personne ne réfléchira à ce que représentent ces 19 milliards ni pensera que les générations futures devront les rembourser, que ceux qui viendront derrière nous devront financer les programmes sociaux dont le député néo-démocrate a parlé.

Les allocations familiales ne vont pas disparaître; les pensions de vieillesse non plus; l'assurance-maladie pas davantage. La prochaine génération devra payer pour tous ces programmes. Elle devra nous prendre en charge quand nous serons vieux. Les jeunes voudront certainement avoir de l'argent pour eux-mêmes, pour éduquer leurs enfants et avoir un niveau de vie satisfaisant. Mais ils devront rembourser cette dette faramineuse que nous allons leur léguer.

Nous léguons à nos descendants un bien piètre héritage par rapport à celui que nous ont laissé nos parents. Le pays bâti par nos prédécesseurs et dont ce gouvernement a hérité, était beaucoup plus fort, en bien meilleure posture que celui que l'équipe au pouvoir léguera à nos successeurs. C'est ce que je trouve le plus décourageant. Nous participons au débat, nous exprimons nos inquiétudes en sachant très bien qu'on fait la sourde oreille à nos avertissements. Ça ne fera aucune différence. Une fois le projet de loi adopté, la bureaucratie passera aux actes, elle empruntera l'argent et le dépensera comme si de rien n'était. Pour les bureaucrates, cela ne représente rien. Ils ne perdront pas une minute de sommeil. Ils ne s'inquiéteront pas un instant de ce que la facture devra être payée par les générations futures. C'est vraiment décourageant.

• (1520)

Ce qu'il y a encore de déprimant dans ce débat, c'est de constater que notre institution n'est pas dans la course, que nous qui sommes les élus des Canadiens sommes étrangers aux décisions de budget, de dépenses, d'imposition, etc. Il ne fait pas de doute que nous avons au Canada le système le plus ridicule qu'on puisse imaginer. Il n'est sûrement pas démocratique. Loin de là. Pensez-y, à la fin de février, chaque année, et cette année ne fait pas exception, le président du Conseil du Trésor présente solennellement à la Chambre l'estimation au mieux des dépenses de l'année budgétaire devant débuter le 1er avril. C'est un énorme bouquin. Les députés, qui ont la charge de surveiller les cordons de la bourse, de scruter les dépenses, doivent en principe surveiller et examiner les propositions, les prévisions budgétaires du gouvernement, refuser les sommes demandées pour des dépenses inappropriées, tout contrôler quoi.

Mais que se passe-t-il en réalité? C'est que rien ne se produit, parce qu'en fait la Chambre ne fait rien. A la fin de juin, les projets gouvernementaux sont adoptés intégralement de toute façon. Si nous essayons de faire quoi que ce soit, les automates des banquettes ministérielles nous en empêchent. Il n'y en a pas de ce côté-là qui ait le courage de tenir tête au ministre ou aux projets du gouvernement. Donc, en fait, tout cela est en pure perte.

Peut-être est-il possible de fermer les yeux. Mais j'estime que c'est impossible quand on a le respect de la démocratie. Quand même, on pourrait peut-être comprendre cela en partie si au moins les chiffres étaient justes, si on savait qu'ils correspondent vraiment à ce que le gouvernement va dépenser. Mais nous savons que ces chiffres n'ont qu'un vague rapport avec la réalité. En effet, six mois après que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) nous eut solennellement présenté ses prévisions de dépenses pour l'année, le ministre des Finances nous a fourni un autre chiffre qui créait un écart de 600 millions environ. En théorie, nous avons toujours la responsabilité de surveiller les prévisions de dépenses de cette année. Mais six semaines à peine après la présentation de ces prévisions, nous savions qu'elles étaient déjà inexactes. Est-ce que le président du Conseil du Trésor nous a dit: «Je regrette, mes prévisions étaient inexactes»? A-t-il rectifié les chiffres qu'il avait présentés dans un communiqué? A-t-il dit; «J'avais d'abord prévu une augmentation de dépenses de 9.6 p. 100 pour cette année, mais ce chiffre n'est plus bon parce que le ministre des Finances a augmenté les dépenses»? Bien sûr, que non.

Du côté des impôts, du côté des recettes, quel rôle la Chambre a-t-elle à jouer? Le nouveau régime fiscal a force de loi en fait depuis le 19 avril, jour où le ministre des Finances a présenté son budget. Bien sûr, il faudra bien un jour que nous votions certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Mais ce sera rétroactivement au 19 avril, ce qui fait qu'on n'y peut rien changer en réalité. Donc, du côté des dépenses, il n'y a pas de contrôle parlementaire. Le gouvernement ne nous renseigne pas correctement parce qu'il peut tout changer du jour au lendemain, comme il l'a déjà fait.

Du côté des impôts, nous étions dans la situation ridicule de ne pas avoir un mot à dire dans ce qui était proposé. Donc cela en fait a force de loi. Quand il n'y a pas correspondance, on présente un projet de loi réclamant un pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars. On pourrait dire à juste titre: «Lorsqu'on dépense plus que ce qu'on perçoit, on doit emprunter et, par conséquent, le pouvoir d'emprunt devrait combler l'écart. «N'est-ce pas, monsieur le Président? Non, il n'en est rien. Le pouvoir d'emprunt ne représente pas l'écart entre les recettes et les dépenses. Nous savons que le pouvoir d'emprunt est de quatre ou cinq milliards de dollars plus élevé. Cette façon de procéder est tout à fait absurde.

Si nous voulions être honnêtes ici, nous ne devrions pas percevoir frauduleusement des indemnités des contribuables canadiens . . .

M. Cosgrove: Parlez pour votre propre compte.

M. Andre: . . . à titre de député.

M. Cosgrove: Vous n'êtes jamais ici. Vous devez être à la Chambre pour pouvoir faire des remontrances.

M. Andre: Voilà le porte-parole du gouvernement, le ministre en second des Finances qui dit: «Parlez pour votre propre compte».

M. Cosgrove: Vous devez être à la Chambre pour pouvoir faire des remontrances. Vous êtes toujours absent.

M. Andre: Le ministre en second des Finances n'a encore fait aucun apport. S'il faisait au moins quelques remarques sérieuses à la Chambre de temps à autre il justifierait peut-être une fraction de ce qu'il reçoit des contribuables.

M. Cosgrove: Au moins je suis ici.

M. Andre: Il dit qu'au moins il est ici. C'est un chien savant qui dit: «Au moins, je suis ici. Que voulez-vous de moi, monsieur? Oui, oui, monsieur». On pourrait le remplacer par un nounours avec un bras mécanique. C'est tout ce dont on a besoin. Un nounours avec un bras mécanique pourrait faire ce qu'il fait. Ce n'est pas pour cela que nous sommes élus. Ce n'est pas ce que la population attend de nous.

M. Cosgrove: Elle s'attend à ce que nous soyons présents à la Chambre.

M. Andre: C'est pourquoi nous, plus particulièrement les députés ministériels, affirmons à tort à nos électeurs que nous les représentons ici. C'est absurde. Nous ne le faisons pas parce que nous n'avons aucun pouvoir pour agir. Nous sommes des impuissants.

Nous ne pouvons rien faire à la Chambre pour le compte de nos électeurs. N'importe quel député honnête, en face, le reconnaîtra. Nous ne faisons que regarder tranquillement passer devant nos yeux des sommes énormes: des dépenses de 89 milliards de dollars, des impôts de 70 milliards de dollars, des emprunts de 19 milliards de dollars. Les zéros ne cessent de s'additionner, et nous ne nous en préoccupons pas le moins du monde. Ce seront donc les prochaines générations qui en feront les frais. «Et après? Nous ne serons plus ici. Nos successeurs s'occuperont de cela. Qu'est-ce que cela peut bien nous faire? Nous serons alors sénateurs ou présidents du CN, d'Air Canada et d'autres importants organismes publics pour avoir su être les loyales marionnettes du pouvoir et avoir su dire «oui, monsieur» au bon moment». Le gouvernement ne s'inquiète que de cela et c'est bien ce qui est tellement frauduleux.

Si nous nous préoccupons vraiment du trésor public, les projets de dépenses, d'imposition et d'emprunt seraient présentés en même temps et n'auraient force de loi qu'une fois que la Chambre en aurait jugé. C'est comme cela que les choses vont aux États-Unis, en Australie et dans les pays où règne encore la démocratie. Il y a longtemps que nous aurions dû revenir à ce système.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, à l'instar de tout le monde de ce côté-ci de la Chambre, je prends la parole au sujet du projet de loi C-151, projet de loi qui ne comporte qu'une page de huit pouces sur dix pouces, ou huit sur onze, et qui autorise, au total, l'emprunt de 14 milliards de dollars plus, en sus des cinq milliards de dollars reportés d'un emprunt déjà autorisé, un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars. En outre, une disposition du projet de loi prévoit que le 31 mars 1984 tout pouvoir d'emprunt non utilisé et excédant 2 milliards de dollars—une petite addition au fonds servant à des pots-de-vin, un petit extra pour s'amuser—sera annulé, car, après tout, deux milliards de dollars, ce n'est pas beaucoup.

C'est la septième fois cette session que le gouvernement demande à la Chambre des communes d'approuver un pouvoir d'emprunt compte tenu du fait qu'il dépense plus vite qu'il ne perçoit de recettes. Ce serait acceptable si les dépenses gouvernementales et l'énorme déficit accumulé avaient contribué au bien-être des Canadiens qui, en fait, ont la responsabilité de rembourser la dette.

En 1982-1983, le gouvernement a présenté à la Chambre quatre projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Le projet C-143 était le plus important qu'un gouvernement n'ait jamais présenté dans toute l'histoire du Parlement. Le fédéral a usé et abusé de cette autorité, que tous les gouvernements doivent avoir, et il a encore 16 milliards de disponibles en vertu de ce dernier projet de loi, le C-145. Il reste encore 16 milliards du projet de loi C-143. Les prévisions du gouvernement pour l'année financière en cours sont de 26.7 milliards. Par conséquent, compte tenu de ces 16 milliards, il n'a besoin que de 10.7 milliards. Comme le député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney) le faisait remarquer, si l'on prend en considération le solde de trésorerie du gouvernement, celui-ci pourrait se contenter d'emprunter 7.7 milliards de dollars. Il ne lui faut pas plus.

• (1530)

Mais on demande aux députés d'approuver les yeux bandés un pouvoir d'emprunt pour un gouvernement qui, et j'espère le démontrer plus tard, ne s'est pas révélé financièrement responsable vis-à-vis du peuple canadien. Les gens imaginent que le gouvernement rend des comptes aux députés, au Parlement du Canada, et que nous sommes responsables devant la population. Mais le ministre des Finances (M. Lalonde), lorsqu'il a présenté son budget, a ajouté d'un coup de plume 200 millions de dollars pour sauver sa peau, pour sauver la face. D'un trait de plume, le ministre ajoutait 200 millions de dollars pour modifier le budget qu'il avait divulgué par son comportement stupide devant les caméras.

Je ne comprends pas pourquoi l'on est aussi pressé de voir ce projet de loi adopté, mais je présume que si on en précipite l'adoption, comme le gouvernement semble le désirer, il n'aura plus l'occasion, pendant le reste de l'année financière, d'examiner les dépenses publiques. Ce gouvernement et les membres du NPD qui le soutiennent ont plus ou moins la même politique. Le chef du NPD déclarait, en mars 1983, selon *Grainews:*

Ce que nous ferons, c'est exprimer avec émotion la nécessité d'agir, plutôt que de nous préoccuper des détails des mesures à prendre.

C'est ce que nous voyons. La politique, c'est de ne pas se préoccuper des questions d'argent. Procurons-nous-le, dépensons-le et espérons qu'à long terme il y aura quelques bons résultats. C'est une politique d'absence de planification, d'absence de priorités et de refus de ramener le taux de chômage qui ravage ce pays, au-dessous de 10 p. 100. C'est une politique en vertu de laquelle on continuera à emprunter de l'argent et à le jeter par les fenêtres, dans l'espoir qu'une partie tombera en terrain favorable et que les Canadiens en profiteront.

Ce sont les contribuables qui assument le coût de ce projet de loi. Ils devront débourser 5.7 milliards de dollars de plus en impôts au cours des quatre prochaines années. Le prochain gouvernement et la prochaine génération hériteront de ce fardeau, de ces dettes, que le gouvernement nous a imposés.

Le gouvernement parle d'accélérer la réalisation de certains projets. En tout cas, il accélère les dépenses. Ces 15 dernières années, les dépenses gouvernementales ont augmenté de presque 700 p. 100. Depuis la réélection du gouvernement, en 1980, les dépenses, d'après les comptes nationaux, se sont accrues de 84 p. 100. Les dépenses publiques représentent maintenant 26 p. 100 du produit national brut du Canada. Plus du quart de notre production va directement au gouvernement, qui le dépense. Quels ont été les résultats, monsieur le Président?

En 1970-1971, le déficit atteignait 370 millions de dollars et le taux de chômage s'élevait à 5.7 p. 100. En 1975-1976, on avait un déficit de 5.4 milliards et un taux de chômage de 7 p. 100. Nous prévoyons maintenant que le déficit dépassera 31 milliards dette année, tandis que le taux de chômage atteint un sommet, 12 p. 100. Que l'on prévoie des déficits de l'ordre de 25 milliards de dollars par année pour les quatre prochaines années et un taux de chômage bien supérieur à 10 p. 100 pendant cette même période démontre que le gouvernement, en dépensant son argent comme il l'a fait et en abusant du pouvoir, n'a pas réduit le chômage. Il n'a pas aidé les gens en quête d'un emploi.

Pouvoir d'emprunt

Un déficit de 30 milliards équivaut à environ $1,200 par homme, femme et enfant. Le gouvernement endette chaque famille moyenne de quatre personnes de près de $5,000, car c'est à ce montant que s'établissent, par famille moyenne, les emprunts du gouvernement. Ces gens devront rembourser cette dette en acquittant des impôts plus lourds.

Où le gouvernement aurait-il pu épargner de l'argent? Dans quels cas aurait-il pu se dispenser de gaspiller l'argent que les contribuables gagnent à la sueur de leur front et qu'ils auraient voulu mettre de côté pour les jours plus sombres ou leurs vacances? Le gouvernement n'était pas obligé d'affecter $350,000 à une campagne publicitaire trompeuse au Québec sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement n'avait pas besoin de dépenser $300,000 de plus dans l'ouest du Canada pour publier un bulletin de quatre pages, lequel renferme divers renseignements qui contredisent ceux d'une petite brochure qu'il a envoyée auparavant à tous les détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé, et dont la publication a coûté $350,000. Il a consacré plus de 1 million de dollars à la publicité concernant la modification du tarif statutaire du grain. Le gouvernement aurait pu aborder la question à la Chambre des communes, qui en aurait saisi un comité, où nous aurions pu en discuter. Certains auraient pu présenter des instances à l'étape du comité. Cette façon de procéder n'aurait rien coûté aux contribuables. Mais ce n'est pas tout.

Voyons un peu les dépenses effectuées par le comité permanent des transports. Je suppose qu'en raison des changements apportées à son budget ce comité aura, pour l'année financière 1983-1984 des frais de déplacements pour des personnes autres que son personnel, notamment les experts dont il va retenir les services. Ce poste est de $145,000, et il n'était pas prévu l'an dernier. Voyons un peu combien ce comité compte dépenser pour ses procès-verbaux et ses délibérations. L'an dernier, le comité permanent des transports a prévu $57,000 dans son budget. Ce montant est passé aujourd'hui à $98,000. Pour l'année prochaine, l'ensemble des dépenses à ce titre s'élèvera sans doute à $110,000. Voyons un peu les dépenses de ce comité au chapitre de la publicité. Elles s'élèvent à $50,000. Et les services d'experts? Le montant prévu est de $300,000. Nous en venons maintenant à la question des locations. Si les audiences du comité ont lieu à Ottawa, il n'y a pas de locaux à louer. Le poste prévu est de $25,000. Quant au montant des frais divers, il est de $115,860. Les frais divers, un tout petit poste.

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre courtoisie. Permettez-moi de répéter que je déplore vivement les dépenses du gouvernement actuel.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, c'est la troisième fois en quatre mois que je prends la parole sur un projet de loi d'emprunt. La première fois, sauf erreur, j'ai essayé de faire comprendre à la Chambre que le Canada devait réduire les taux d'intérêt. La deuxième fois, j'ai suggéré une ou deux façons de faire baisser les taux d'intérêt et, cette fois-ci, je vais tout simplement recourir à une technique qui, je pense, est mentionnée dans le projet de loi.

Essentiellement, nous sommes au terme d'une période d'environ huit ans au cours de laquelle tous les gouvernements ont dépensé excessivement pour créer la prospérité et s'assurer l'appui de l'électorat. Nous devons maintenant régler la note.

En 1974, le Parlement a approuvé deux budgets. Ces budgets doublaient l'imposition des industries extractives, première étape de ces emprunts massifs. On espérait alors que l'inflation nous permettrait de rembourser ces emprunts avec des dollars dévalués. Cette tendance ne s'est pas démentie. En 1975—l'année où cela a commencé, je pense—nous avons adopté une sorte de politique monétaire en vertu de laquelle nous avons essayé de tout contrôler en augmentant les taux d'intérêt. Bien entendu, ce fut notre erreur la plus monumentale. Les taux d'intérêt, c'était l'inflation. Des gens honnêtes et sincères dans les différentes banques centrales du monde étaient convaincus que l'inflation serait contrôlée s'ils faisaient grimper les taux d'intérêt. Malheureusement, l'intérêt est aujourd'hui ce qui coûte le plus cher aux entreprises, grandes et petites. Les pressions inflationnistes, que les taux d'intérêt élevés ont exercées, ont ruiné non seulement de simples citoyens, qu'ils soient agriculteurs ou petits hommes d'affaires, mais aussi de grandes sociétés internationales. On nous a dit il y a plusieurs mois que le gouvernement voulait emprunter ces milliards de dollars à une époque où le pays luttait désespérément pour sortir d'une quasi-dépression alors que bien des entreprises faisaient faillite et que nos liquidités diminuaient. Quand le gouvernement a annoncé qu'il allait emprunter des sommes aussi considérables, il a semé la terreur dans les milieux d'affaires. Quand les hommes d'affaires ont constaté combien les déficits étaient élevés au Canada et à l'étranger, ils se sont dit qu'il ne leur resterait plus d'argent pour se remettre à flots.

• (1540)

J'ai toujours donné le même avertissement au gouvernement: n'y a-t-il pas d'autres moyens de remédier à cette situation? J'ai tâché de lui proposer des solutions constructives. Le 28 mars notamment, je lui ai proposé de faire comme les Américains, en puisant dans les réserves de la Banque du Canada. Or, les statistiques démontrent que depuis juillet l'an dernier, l'argent puisé dans les réserves américaines et mis en circulation avec beaucoup de prudence avait augmenté de plus de 10 p. 100. Si nous considérons les données pour le Canada, la masse monétaire a fluctué mais elle est à peu près la même qu'il y a un an si on la mesure par le chiffre M-1. Ainsi j'ai voulu faire ressortir qu'étant donné que les Américains avaient recours à leur banque centrale pour accroître lentement et prudemment la quantité d'argent en circulation, sans trop le dire, l'inflation a fini par ralentir. Selon la théorie, quand on accroît la masse monétaire en circulation il faut s'attendre à une montée de l'inflation. Mais le contraire s'est produit parce que les Américains ayant accru prudemment la masse monétaire en circulation, les taux d'intérêt se sont mis à décroître. De sorte que la véritable inflation n'était constituée que par le taux d'inflation. Et c'est ce qui explique pourquoi le taux d'inflation a chuté aux États-Unis et naturellement le nôtre lui emboîte le pas.

Nous sommes à un point très critique. Influencés par le taux de la Banque du Canada et le taux préférentiel, nos taux d'intérêt ont fléchi quelque peu, s'établissant à près de 10 p. 100. Mais il faut qu'ils baissent encore de 2 ou 3 p. 100. Si nous faisons appel au crédit dans nos transactions commerciales il faut que ce soit à un prix raisonnable, pas du tout inflationniste. Notre pays commence à reprendre pied et le taux d'inflation recule. Si nous voulons enrayer ce mécanisme délicat il nous suffit de lancer des emprunts considérables hors du marché canadien et sur le marché américain. Nous verrons alors l'inflation rappliquer de plus belle.

Encore une fois je crois que nous devrions être très prudents en ayant recours à la Banque du Canada. La loi nous autorise à y faire appel. Des gouvernements précédents l'ont déjà fait avec beaucoup de prudence pour ne pas être obligés d'emprunter davantage. Emprunter sans intérêt comme l'autorise la loi sur la Banque du Canada.

La deuxième suggestion que je répète sans cesse depuis deux ans est la suivante: Les différents organismes publics qui ont le pouvoir de prêter devraient en profiter pour accepter de l'argent de n'importe quelle source sous le contrôle de la Société du crédit agricole. Ils ne sont pas obligés d'emprunter au gouvernement fédéral, ils pourraient alors prêter cet argent à des taux réduits de moitié. Pour en arriver là, ils pourraient supprimer les droits fiscaux des emprunteurs et ne pas imposer les prêteurs. Nous pourrions utiliser la même méthode pour le logement, les exportations et pour la Société du crédit agricole ce qui représente une bonne proportion de nos besoins. Nous pourrions avoir recours à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, aux rentes à versements invariables et aux Canadiens eux-mêmes pour avoir tout l'argent que requièrent les organismes autres que le gouvernement, ce qui nous permettrait d'obtenir les capitaux dont nous avons besoin à de faibles taux d'intérêt.

Le projet de loi C-151 contient une disposition que l'on retrouve dans d'autres mesures semblables. Il s'agit du paragraphe 2(3) que je vais vous lire:

> Il demeure entendu que les emprunts autorisés en vertu du présent article peuvent s'effectuer en devises étrangères . . .

Une voix: Il est toujours là.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): C'est vrai, mais il n'a pas été utilisé comme il aurait dû l'être. On y a fait appel à une ou deux occasions mais les taux étaient élevés. Je rappelle simplement au gouvernement que les banques mondiales débordent d'argent, qu'il pourrait s'adresser à n'importe quel groupe de banques allemandes ou suisses—et nous savons d'où provient l'argent—pour emprunter à 6 p. 100 du moment que le prêt serait remboursé dans les mêmes devises. Le gouvernement pourrait emprunter tant qu'il voudrait, que ce soit 14 ou 20 milliards. Et s'il veut s'assurer du taux des changes, les banques ont mis sur pied un système spécial d'assurance pour lequel le gouvernement n'aurait à verser qu'une très faible prime pour se protéger contre toute variation de la valeur de la devise en question.

Pourquoi le gouvernement devrait-il envahir les marchés nationaux et écarter le danger qui menace les banques—celles-ci ont effectivement trop d'argent—en empruntant à des taux de 10, 11 et 12 p. 100? Pareils taux sont usuraires, compte tenu du fait que partout ailleurs l'on offre aux gouvernements des taux d'intérêt de 6 p. 100.

Je sais que les entreprises privées l'ont découvert. En effet, elles ne sont pas en mesure de contracter des emprunts à des taux aussi intéressants que 6 p. 100, mais elles ont découvert qu'elles peuvent s'adresser à ces sources extérieures et obtenir des sommes faramineuses franches d'intérêt. En échange, elles consentent une tranche de leurs bénéfices sous forme d'actions ou d'intérêt dans ces bénéfices. Bien que le gouvernement ne puisse recourir à cette technique, c'est-à-dire consentir une part de ses bénéfices, car il est rare qu'un gouvernement réalise des bénéfices, ses divers organismes peuvent s'en servir pour alléger les pressions qui s'exercent sur la trésorerie. Mais le gouvernement ne devrait surtout pas s'adresser aux États-Unis où les taux d'intérêt sont trop élevés. Tous les gouvernements de l'Occident exhortent le gouvernement américain à surveiller de près sa masse monétaire qui s'accroît depuis près d'un an maintenant. Les Américains ont probablement été trop loin, mais tous les indices portent à croire que leur situation est en voie de se stabiliser. Nous devons persister dans nos efforts en vue de réduire nos taux d'intérêt, car si nous réussissons à faire baisser ces taux ainsi que l'inflation et les prix, nous avons de bonnes chances de nous relever et de continuer d'aller de l'avant.

Si je fais cette proposition, ce n'est pas dans le but d'embarrasser le gouvernement, mais bien parce que je sais qu'il dispose des pouvoirs législatifs qui lui permettront d'y donner suite. Les ministres se disent entièrement d'accord avec mon idée, mais ils ne la mettent jamais à exécution. Tous les autres ministères ont fait savoir qu'ils agiraient en ce sens s'ils avaient l'assentiment du ministère des Finances. J'invite donc les ministériels à user de l'influence qu'ils devraient avoir pour amener le ministère des Finances à accepter d'obtenir des fonds à meilleur marché et à continuer à exercer des pressions sur nos marchés financiers pour faire baisser encore plus les taux d'intérêt. Ce projet est faisable, à mon avis. Il ne manque au gouvernement que la volonté de renoncer à des tendances suicidaires qui l'incitent à emprunter tant et plus à n'importe quel taux d'intérêt, ce qui risque de nous faire retomber dans le marasme dont nous sortons à peine. Il y a déjà huit ans que cela dure, et nous en avons assez.

• (1550)

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-151, dans la même veine que les interventions de mes collègues aujourd'hui.

Certains Canadiens commencent à entrevoir la reprise économique que nous souhaitons tous et dont nous avons tous besoin, mais plus de 1.5 million de personnes demeureront en chômage dans un avenir immédiat. La vérité, c'est que le nombre de personnes qui arrivent sur le marché du travail dépasse le nombre d'emplois disponibles. Les arguments selon lesquels nous aurions créé plus d'emplois que l'année dernière ou l'année d'avant n'ont pas grande valeur. Ce qu'il faut, ce sont des emplois durables, permanents, en plus grand nombre. Cela doit être notre priorité absolue.

Il faut éviter à tout prix de mettre en péril la reprise qui se dessine à l'heure actuelle. En laissant l'inflation reprendre de plus belle, nous trahirions ceux qui ont sacrifié leur emploi, leur entreprise, leur maison ou leur avenir à la lutte contre l'inflation. Ils vivent dans l'espoir que des temps meilleurs leur permettront de récupérer leurs pertes et de recommencer à partir de zéro, sur des fondations qu'ils espèrent plus solides.

Ils ont appris à leurs dépens que l'on ne peut pas se débarrasser de l'inflation en dépensant sans compter. Ils espèrent que le gouvernement l'a compris. Ils cherchent des indices qui montreraient que cet espoir est fondé, mais il n'y en a pas. Le déficit, exprimé en pourcentage du produit national brut, a doublé et même triplé en dix ans. L'endettement dépasse notre capacité de payer. Ceux qui ont été les grands perdants de la récession s'inquiètent de cet endettement, car ils savent qu'il aura des répercussions sur les taux d'inflation et d'intérêt au cours des prochaines années.

D'après les prévisions du gouvernement, notre dette nationale va doubler et même quadrupler d'ici quatre ans. Plusieurs de mes collègues ont rappelé que c'est la septième fois au cours de la session actuelle que l'on nous présente un bill sur le pouvoir d'emprunt. Par le projet de loi à l'étude, le gouvernement réclame 4 milliards de dollars de plus que ce qui est nécessaire à l'heure actuelle, d'après le budget. Pour la période allant de 1983-1984 à 1986-1987, on prévoit des besoins de trésorerie de 93 milliards de dollars. Cela prouve que le gouvernement actuel s'obstinera à emprunter pour tenter de se sortir de ses difficultés financières.

Notre produit national brut réel a baissé de 4.8 p. 100 en 1982. Il a accusé une baisse de 7.5 p. 100 depuis le deuxième trimestre de 1981. On prévoit que la reprise entraînera une croissance du PNB d'environ 2 p. 100 en 1983. Cette croissance ne sera pas suffisante pour empêcher le taux de chômage d'augmenter. Voilà le dilemme qui se pose aux Canadiens.

Le gouvernement a dit que le moteur de l'économie, à savoir le secteur privé, allait nous faire sortir de la récession, provoquer la reprise et faire baisser le chômage. Voyons ce qu'il en est. L'industrie manufacturière n'utilise que 63 p. 100 de sa capacité. D'après Statistique Canada, les investissements diminueront de 2.4 milliards de dollars en 1983. Si l'on ajoute à ce chiffre une baisse de 4.5 milliards déjà enregistrée en 1982, on obtient une baisse totale des capitaux d'investissement de 6.9 milliards de dollars en deux ans.

Ce n'est pas la meilleure formule pour assurer la reprise. Dans les milieux des affaires, on craint que la reprise qui s'amorce ne soit qu'un phénomène temporaire, provoqué par l'écoulement des stocks accumulés. Quand on craint une flambée des taux d'intérêt, on n'investit qu'à court terme. C'est une autre facette du dilemme dans lequel nous sommes enfermés.

Nous avons besoin d'investissements à long terme. Les crédits d'impôt qui peuvent être annulés l'année suivante n'attireront pas vraiment le secteur privé. Il est nécessaire que le climat économique et financier qui sera le nôtre dans l'immédiat s'améliore énormément si nous voulons que les entreprises cessent de réduire leurs dépenses d'investissement au point où elles le font à l'heure actuelle. Tant que nous n'aurons pas établi un lien entre les dépenses d'investissement et les emplois et créé un climat fiscal attirant les investissements à long terme, nous ne pourrons commencer à réduire le chômage croissant que nous connaissons à l'heure actuelle.

Ce climat fiscal dépend, en partie, de la façon dont on jugule les dépenses. Après tout, l'inflation est une forme d'imposition qui ne profite à personne.

Une partie du dilemme qui se pose de nos jours réside dans le fait que certaines entreprises ont pris de l'expansion alors que le taux d'inflation était très élevé et elles doivent maintenant rembourser. Selon moi, nous devrions nous pencher sur tout le régime fiscal et sur la façon dont nous évaluons les inventaires et nous amortissons nos biens et commencer à rebâtir notre économie autour d'un régime fiscal bien défini sur lequel on peut se baser pour élaborer des plans financiers à long terme. Nous devrions agir plutôt que de nous contenter de belles paroles à la Chambre et d'après moi, nous en sommes capables.

La réforme consisterait en partie à s'engager à mettre en œuvre de meilleurs instruments de contrôle des dépenses et à réduire les emprunts. Il suffit de lire la presse quotidienne et le rapport annuel du Vérificateur général pour constater la gabégie, et il suffit d'examiner le gâchis en matière de contrôle des sociétés de la Couronne pour comprendre la difficulté à laquelle nous faisons face. Les emprunts massifs de ces dernières qui échappent dans la plupart des cas à l'examen du Parlement et à celui du gouvernement, représentent l'un de nos plus graves problèmes. La dette contingente du gouvernement augmente de façon spectaculaire parce qu'on ne peut pas exercer de droit de regard sur les dépenses en immobilisation et les dépenses d'exploitation des sociétés de la Couronne.

Tous ces emprunts contribuent à réduire le montant des capitaux qui pourraient servir au secteur privé à financer les dépenses en immobilisations nécessaires à la création d'emplois à long terme. Il y a, je le sais, des économistes qui diront que ces emprunts n'ont pas de répercussions aussi considérables. Il y a cependant un obstacle mental que nous devons surmonter, car il exerce un effet sur les gens du secteur privé lesquels surveillent de près les taux d'intérêt et le taux d'inflation. La demande incessante de capitaux de la part du gouvernement qui ne s'efforce pas suffisamment de réduire et de limiter ses dépenses va sûrement faire grimper les taux d'intérêt et faire réapparaître l'inflation.

Voici ce que faisait remarquer le C.D. Howe Research Institute en commentant récemment le budget:

> Il et question dans le budget de réduire le déficit; cet engagement n'est pas bien convaincant.

Les Canadiens sont persuadés que le gouvernement fédéral est tout à fait velléitaire lorsqu'il parle de réduire le déficit. Tant qu'ils ne seront pas convaincus du sérieux de cet engagement, on ne verra pas augmenter beaucoup les investissements de capitaux qui nous font tant défaut actuellement.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je livre aujourd'hui quelques réflexions sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire que le gouvernement sollicite dans le projet de loi C-151. De l'exercice judicieux du pouvoir d'autorisation dépend la survie du Parlement. Mais par quelle autorité, selon les traditions de notre pays et celles des autres démocraties représentatives du monde libre, les dépenses doivent-elles être approuvées et les lois adoptées? Est-ce au moyen de décrets adoptés par le cabinet dans sa tour d'ivoire? Non, monsieur le Président. Il faut que les représentants élus par les citoyens en discutent ici, aux Communes, où les décisions se prennent en vue de protéger les intérêts bien compris des Canadiens. Ces décisions ne doivent absolument pas se prendre dans l'intérêt étroit du parti au pouvoir.

• (1600)

Combien d'exemples flagrants de manœuvres politiques n'avons-nous pas eus à la Chambre alors qu'il eût fallu négocier directement sur ces questions importantes de pouvoir d'emprunt et d'approbation des dépenses. Je me demande si un directeur de banque qui se respecte prêterait de l'argent sans avoir une bonne idée de ce à quoi il servira et de la façon dont il sera remboursé? Bien sûr que non. Pourtant, le ministre des Finances (M. Lalonde) refuse de révéler pourquoi un milliard et demi de son déficit prévu est inexplicable. Pour quelles éventualités demande-t-il 14.7 milliards alors que les besoins réels sont de 10.7 milliards? Est-il raisonnable de mettre subrepticement de côté quatre milliards pour des besoins qui ne sont pas encore établis? Et les responsabilités à l'égard du Parlement? Et les responsabilités à l'égard des Canadiens? Je crois que c'est se moquer des traditions parlementaires.

Certains ministres du cabinet qui refusent de commenter les allégations de scandale dans les grandes sociétés de la Couronne invoquent les traditions. Pourtant, leur collègue, le ministre des Finances, a continuellement enfreint les traditions de la Chambre. Il a notamment fait fi des traditions en refusant de démissionner à la suite de la fuite budgétaire et maintenant en publiant des chiffres budgétaires qui ne font pas le compte exact et des estimations beaucoup trop élevées quant au montant des emprunts.

Monsieur le Président, je crois que les Canadiens sont fatigués de cette comédie. Le navire de l'État va à la dérive parce qu'il y a trop longtemps que le gouvernement fait tout à rebours. Pourquoi ne pas procéder dans l'ordre et nous dire exactement comment cet argent sera dépensé avant de demander des capitaux par mesure de précaution dans la gestion des finances du ménage, comme l'a si bien déclaré un jour le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove). Toutes les ménagères canadiennes vous diront qu'elles n'arriveraient jamais à joindre les deux bouts si elles géraient leurs finances d'une façon analogue.

Il y a deux mois, le gouvernement est venu demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire d'environ 19 milliards de dollars par le biais du projet de loi C-143. Nous nous souvenons de certaines vagues observations sur les pressions exercées actuellement sur le Trésor public par le remboursement des impôts sur le revenu versés et par d'autres besoins inattendus, paraît-il. Nous sommes saisis d'un projet de loi analogue et nous, les députés de l'opposition, nous nous demandons toujours comment l'argent demandé sera dépensé. Je dois admettre que le budget nous a donné quelques indices sur la façon dont l'argent des contribuables sera dépensé durant les prochaines années. Nous n'avons aucun doute sur l'affectation d'une certaine somme de 200 millions de dollars. On pourrait en fait considérer cette affectation comme une mesure de relance visant à maintenir les niveaux d'emploi dans les postes importants du gouvernement. Nous savons que cette affectation a beaucoup aidé le ministre des Finances à conserver son emploi.

Le vrai thème du budget, ce n'est pas la relance; ce sont plutôt les dépenses. Étant passé maître dans l'art de dépenser l'argent des contribuables, le ministre ajoute tout simplement

des capitaux à bien des programmes existants ou il les modifie légèrement. Il imite les techniques des fabricants d'automobiles qui modifient légèrement la ligne des voitures pour faire croire aux acheteurs qu'ils ont un nouveau véhicule, complètement redessiné. Les modalités d'application du programme du REEL ont été modifiées, mais ces changements sont tout à fait mineurs. Il aurait été bien plus utile par exemple de porter le plafond des contributions à $20,000, car que représentent $10,000 quand on achète une maison?

Le ministre des Finances pensait que les fonds alloués au programme d'encouragement à l'accession à la propriété suffiraient jusqu'à la fin mai. Les Canadiens aussi. Or, pour on ne sait trop quelle raison, il n'y a plus d'argent. Le gouvernement a perdu toute crédibilité et il voudrait que nous lui accordions automatiquement ce pouvoir d'emprunt. Il n'en est nullement question, surtout quand on sait à quel point le gouvernement peut induire les Canadiens en erreur.

Peut-on vraiment parler de relance sans parler d'une utilisation judicieuse des fonds publics et des restrictions? La logique nous en défend. Mais il ne s'agit plus du tout de la même logique surtout quand le ministre des Finances prend la parole à la Chambre. On va dépenser des milliards, mais personne ne parle de diminuer les coûts ou les dépenses publiques. Le ministre est visiblement satisfait de la façon dont le gouvernement gère les fonds publics. Il est bien le seul. Il doit s'accommoder des sommes énormes englouties pour renflouer les sociétés de la Couronne et avec ses pouvoirs d'emprunt, sans parler du manque de responsabilité financière vis-à-vis du Parlement qui est de règle quand les libéraux sont au pouvoir.

Le ministre des Finances sait pourtant que les Canadiens sont insatisfaits, et pas seulement à cause de cet état de choses. C'est pour cette raison qu'il est apparu le mois dernier sur le réseau de télévision national avec sa hotte pleine de cadeaux et son sourire de Père Noël pour annoncer des cadeaux électoraux dont les 100 millions supplémentaires pour la Société du crédit agricole et cette mesure permettant aux agriculteurs d'étaler leurs pertes sur une période de dix ans. Soyons sérieux: cette mesure peut-elle vraiment aider les agriculteurs qui sont menacés de faillite en ce moment?

On parle de dépenses certes, mais on ne dit pratiquement rien sur la façon dont le ministre va financer son programme. On va récupérer quelques sommes minimes grâce au crédit d'impôt et à l'augmentation de la taxe sur l'alcool, le tabac et les matériaux de construction. Quant au reste, ce sont les générations futures qui vont devoir payer la note. Lorsqu'il va falloir rembourser les sommes dépensées pour ces programmes somptueux, les responsables de ces dépenses ne seront plus au pouvoir. Le ministre doit bien se rendre compte qu'il n'aura probablement pas à régler les contrecoups désastreux à long terme des mesures qu'il a prises.

Le gouvernement ne saurait fonctionner indéfiniment avec un déficit d'une telle envergure. Où tout cela nous mènera-t-il? Le gouvernement distribue bien trop de cadeaux et il fait des dons par trop généreux. Tant qu'il n'aura pas enrayé cette tendance, le déficit continuera à prendre de l'ampleur jusqu'au jour où l'on prélèvera au contribuable son dernier centime, où le pays fera faillite et où notre devise perdra toute sa valeur, comme le deutschemark à une certaine époque, quand même une brouette pleine de cette devise ne permettait d'acheter qu'une seule miche de pain.

Au début du printemps, on nous a annoncé, pour excuser, je suppose, la prodigalité du gouvernement, que les comités du cabinet se chargeraient désormais de la gestion des débours gouvernementaux en conformité des directives établies dans le rapport de la commission Lambert. On nous avait tenu force beaux discours à propos des freins et contrepoids qu'il fallait appliquer aux dépenses du gouvernement. Si les freins et contrepoids en question ont été effectivement appliqués et qu'ils se sont révélés efficaces, pourquoi alors le vérificateur général se plaint-il tant dans son dernier rapport? Comme les députés s'en souviennent certainement, il y a déploré de nombreux gaspillages. Le projet de loi C-155, dans lequel on a exagéré les besoins financiers du gouvernement, est un excellent exemple du peu de cas qu'on a fait des vaillants efforts de M. Kenneth Dye.

Depuis quelques semaines, les ministériels nous servent de nombreux et éloquents discours pour justifier le pouvoir d'emprunt supplémentaire sous prétexte qu'il est inévitable de dépenser, que le gouvernement a d'ailleurs fait de son mieux et que nous devrions accepter la situation sans mot dire. Or, ce n'est tout simplement pas une excuse valable. Les données sont nombreuses qui confirment que les dépenses du gouvernement se sont accrues à un rythme beaucoup plus rapide que l'indice des prix à la consommation ou le produit national brut. Cela, on ne saurait le contester. Tâchons de ne pas transformer notre pays en une autre Suède où la libre entreprise est à toutes fins pratiques inexistante et où le fardeau fiscal est insupportable. Pourtant, c'est vers cela que nous nous dirigeons du fait d'un gouvernement qui contracte des emprunts toujours plus importants et qui réclame carte blanche pour ce faire.

En conclusion, le gouvernement se doit de faire preuve d'une plus grande sagesse en ce qui concerne la gestion des affaires financières de la nation. L'un des moyens pour y parvenir serait de décider dès à présent qu'il s'efforcera de réduire la taille de son déficit en mettant de l'ordre dans ses affaires et en se conformant aux recommandations du vérificateur général. Un autre moyen serait d'encourager la participation accrue du Parlement à la gestion des affaires financières du pays. C'est là une tradition que tous les députés souhaitent sauvegarder et qui bénéficierait à tous les Canadiens.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Le Service correctionnel du Canada—Les sondages effectués auprès des employés—Le rôle de la direction; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Les relations ouvrières—Le conflit à l'Eastern Provincial Airways—L'observation des règlements sur la sécurité aérienne; le député de Winnipeg-Birds Hills (M. Blaikie)—Les soins médicaux—On demande au ministre de présenter une nouvelle loi sur la santé—La date de la présentation.

Pouvoir d'emprunt

● (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. George Hees (Northumberland): En premier lieu, monsieur le Président, voyons un peu ce que vise le projet de loi C-151. Il donne au gouvernement l'autorisation de contracter au nom des contribuables de notre pays un emprunt supplémentaire de 14.7 milliards de dollars. C'est en sus de l'autorisation de contracter un emprunt supplémentaire de 16 milliards de dollars que le gouvernement a déjà obtenue au moyen du projet de loi C-143, de sorte qu'il peut maintenant emprunter en tout au moins 30.7 milliards de dollars. Pourtant, il n'aura besoin cette année que de 26.7 milliards de dollars. Ainsi, le gouvernement demande à emprunter 4 milliards de plus que ce dont il prétend avoir besoin. A quoi serviront ces 4 milliards supplémentaires? Le ministre des Finances (M. Lalonde) n'est jamais venu à la Chambre pour nous l'expliquer. Le gouvernement en a-t-il besoin pour sa caisse noire électorale? S'agit-il en l'occurrence du filet de protection le plus dispendieux au monde? De quoi s'agit-il exactement? Le ministre des Finances ne l'a jamais dit.

En plus, il y a deux milliards dans l'autorisation prévue par ce projet de loi et deux autres milliards dans l'autorisation accordée par le projet de loi C-143 qui n'ont pas à être utilisés cette année. Ils resteront en cours tant qu'ils n'auront pas été utilisés. On demande au Parlement d'autoriser aujourd'hui des sommes qui pourraient ne pas être employées avant l'an 2000. Réfléchissez-y bien, monsieur le Président. C'est là un horizon très lointain. Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de nous demander ce surplus d'argent qu'il n'utilisera peut-être pas avant très, très longtemps?

Le déficit de cette année, il a fallu 15 ans pour l'atteindre. Il est attribuable en partie à la faiblesse de la croissance économique, et en partie à une politique budgétaire irréfléchie. Le déficit est passé de 491 millions en 1968-1969 à 31.3 milliards cette année. Les dépenses sont passées de 12.6 milliards en 1968-1969 à 100.2 milliards, en termes de comptabilité nationale, cette année. Pourtant, en août 1969 le premier ministre (M. Trudeau) nous annonçait que nous courions au désastre financier si rien n'était fait pour maîtriser les dépenses.

Qu'est-ce que le premier ministre a fait pour maîtriser les dépenses? Rien du tout. Les ministériels dépensent comme s'ils n'avaient rien d'autre à faire: Dépensons toujours, semblent-ils se dire, le contribuable ne manquera pas de payer.

Qu'est-ce qu'elles coûtent, ces folles dépenses? La charge croissante des intérêts est de $1,800 par contribuable, ou de $700 par habitant et par année.

Pensez dans quelle mesure cela réduit la marge de manœuvre budgétaire. Sur trois dollars actuellement perçus il y en a un qui va au service de la dette, alors que c'était un sur neuf il y a 15 ans. Chaque fois que le gouvernement dépense trois dollars, il faut qu'il en emprunte un. S'il n'y avait pas eu de déficit depuis 1968, le service de la dette représenterait cette année deux milliards, au lieu de 18. C'est effarant, monsieur le Président. Cela fait voir toute inconscience financière du gouvernement.

Il en résulte que pour ses dépenses, le secteur privé est de plus en plus évincé par l'action du gouvernement. Cette année, les besoins de financement de l'État vont prendre 84 p. 100 des économies privées attendues. Les taux d'intérêt risquent d'augmenter à l'automne si le secteur privé se met à emprunter à cause de la reprise. Quant à la confiance, les investisseurs se méfient d'un gouvernement qui continue de vivre d'une façon aussi prodigue. Voilà une des raisons pour lesquelles l'économie a tant de mal à se rétablir et à créer les emplois dont notre population a tant besoin.

Envisageons maintenant l'avenir. Jusqu'ici le gouvernement s'est adressé sept fois au Parlement durant la présente session pour demander des pouvoirs d'emprunt supplémentaires dans les projets de loi suivants: C-30, C-59, C-111, C-125, C-128, C-143 et C-151. Durant l'année financière 1982-1983 seulement, le gouvernement est venu quatre fois quémander du Parlement un pouvoir d'emprunt.

Les prévisions budgétaires déposées avec le budget du 19 avril nous portent à croire que le Parlement sera constamment saisi de projets de loi demandant des pouvoirs d'emprunt durant les quelques prochaines années. Les besoins financiers du gouvernement fédéral durant les quatre prochaines années atteindront 93.2 milliards, de sorte que les projets de loi C-143 et C-151 ne sont que la pointe de l'iceberg.

Durant la période de quatre ans s'étendant de 1983-1984 à 1986-1987, le gouvernement prévoit de dépenser la somme globale de 438.1 milliards en fonction des comptes nationaux, ou 390.5 milliards de dollars en fonction des comptes publics. Le déficit atteindra 112.3 milliards.

La mauvaise gestion du gouvernement est fort préjudiciable au monde des affaires. Les taux d'intérêt sont trop élevés à cause des énormes emprunts du gouvernement. Ce dernier a tenté de se procurer des recettes en adoptant des mesures qui nuisent au monde des affaires. La «clause de demi-année» grèvera les liquidités des entreprises. L'impôt de 12½ p. 100 sur les dividendes distribués des petites entreprises punira les petites entreprises qui auront osé être assez prospères pour en verser.

L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise est devenue une espèce de «caution» qui conduit à un véritable cercle vicieux—vous ne pouvez faire une demande que si vous êtes en difficultés, et si vous êtes en difficultés, la banque ne vous prêtera pas d'argent. N'est-ce pas scandaleux, monsieur le Président?

Les petites entreprises ne peuvent plus participer aux nouveaux programmes de partage différé des profits. Une plus forte imposition des avantages offerts aux travailleurs fera que les employeurs seront assaillis de revendications salariales et qu'ils auront du mal à recruter du personnel dans les régions éloignées. Il faut que le gouvernement mette un frein à la paperasserie et aux chinoiseries administratives.

Le budget d'avril 1983 ne répare pas suffisamment les torts causés par le budget de 1981, surtout pour ce qui concerne les petites entreprises. Le crédit d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt à l'achat partagé sont, d'après le président de

la FCEI, M. John Bullock «beaucoup trop restrictifs . . . 90 p. 100 des nouvelles entreprises dans les secteurs à forte concentration de main-d'œuvre, tels la vente au détail, les services et la distribution, ne sont pas pris en compte».

Le régime de placements en titres indexés contribuera à apporter des placements sous forme de participation aux grandes entreprises, mais aucune mesure équivalente n'est prévue pour les petites entreprises. Le Programme énergétique national des libéraux a pratiquement détruit l'industrie pétrolière et gazière. A cause de lui, les placements ont cessé d'affluer dans le secteur énergétique et l'on a sabordé des mégaprojets qui auraient contribué à créer des milliers d'emplois dans tout le Canada. Les projets spéciaux de relance ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer comparés aux mégaprojets perdus.

• (1620)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je ne suis pas particulièrement heureux de prendre part cet après-midi au débat sur un projet de loi qui constitue selon moi un bilan abominable pour le gouvernement d'en face. Nous en sommes à la deuxième lecture du projet de loi C-151 par lequel le gouvernement nous demande l'autorisation d'emprunter 14.7 milliards de dollars afin de pouvoir continuer à faire tourner—ou plutôt stagner—les affaires du Canada. Ce montant s'ajoute aux 16 milliards qu'il a toujours le pouvoir d'emprunter en vertu du projet de loi C-143 que le Parlement a adopté en février dernier.

L'abomination tient au fait, monsieur le Président, que depuis juin 1982, le gouvernement s'est adressé à cinq reprises, y compris celle-ci, au Parlement canadien pour faire autoriser des emprunts supplémentaires. Au moyen du projet de loi C-111 présenté en juin 1982, le gouvernement demandait 6.6 milliards. Il est revenu à la charge avec le projet de loi C-125 pour demander 7 milliards. Nous avons eu ensuite le projet de loi C-128, demandant à emprunter 4 milliards. Avec le projet de loi C-143, il demandait 19 milliards. Et voici maintenant, avec le projet de loi C-151, qu'il a besoin d'emprunter 14.7 milliards. Monsieur le Président, 51.3 milliards de dollars se sont ainsi accumulés depuis juin 1982, il y a un an. En moyenne, c'est une somme de 4 milliards par mois que le gouvernement veut emprunter pour soutenir ses activités générales dont il est le maître d'œuvre. Quant à moi, le problème tient en partie à l'incurie du gouvernement. Il ne fait certainement pas de planification à longue ou à moyenne échéance. Il réussit tout au plus à faire des prévisions à court terme qu'il applique à ses programmes.

Le gouvernement prétend travailler dans l'intérêt des Canadiens, mais il ne s'esquinte pas, compte tenu du montant exorbitant de notre dette nationale qui s'est accumulée au fil des ans en raison des déficits budgétaires de ce gouvernement libéral. Nous sommes obligés de consacrer de plus en plus de nos recettes générales pour payer les intérêts sur notre dette nationale. Nous en sommes au point où les contribuables sont incapables de soutenir un gouvernement aussi dépensier qu'un matelot en goguette. A moins de nous mettre à faire des prévisions à long terme, nous allons nous trouver dans l'impossibilité de maintenir certaines normes raisonnables au sein du gouvernement fédéral.

Si nous regardons un peu en arrière, après les élections de février 1980, on s'aperçoit qu'on nous avait promis 4 milliards pour le Fonds de développement de l'Ouest. Je voudrais bien savoir ce qu'il est advenu de ce projet, monsieur le Président, car il ne s'est jamais matérialisé. C'est comme pour tous les autres programmes promis à l'Est et qui n'ont jamais vu le jour. Le gouvernement a fait des promesses en l'air. Cela m'exaspère, et c'est pour cette raison que je ne participe guère avec beaucoup de plaisir au débat d'aujourd'hui sur cette mesure d'emprunt. Quand nous avons posé des questions sur le Fonds de développement de l'Ouest, on nous a répondu qu'il en était encore au stade de la planification. Quand nous avons demandé où se trouvait l'argent, le gouvernement nous a dit qu'il n'avait pas encore été affecté. Quand nous avons demandé quel était le ministre chargé de ce fonds, on n'a pas pu nous répondre. Quand nous avons demandé quels programmes relèveraient du Fonds de développement de l'Ouest, on n'a pas pu nous le dire non plus. Monsieur le Président, je suis persuadé que ce Fonds de développement de l'Ouest n'a jamais existé. Le discours du trône prononcé au début de la session parlementaire, au printemps de 1980, s'est contenté de nous faire des promesses en l'air.

Ce Fonds de développement de l'Ouest dont on a tellement parlé a été inventé, histoire de permettre au gouvernement libéral de faire la manchette des journaux. Certains ont cru que cela visait à favoriser certaines régions du pays, mais ce n'était même pas cela. En fait, ce fonds n'a jamais existé. Aucun crédit n'y a été affecté. Au contraire, le gouvernement a tout fait pour ralentir l'économie de l'Ouest. Il lui a fait beaucoup de tort, surtout à l'agriculture.

Dans le secteur agricole, nous constatons que le nombre de faillites a augmenté de 130 p. 100 par rapport à l'année dernière. Par-dessus le marché, l'abolition du tarif du Nid-de-Corbeau impose un fardeau supplémentaire aux agriculteurs, au producteurs. Qu'est-ce que cela veut dire? Prenons simplement deux terminus, monsieur le Président, celui de The Battlefords, par exemple. D'ici à 1990, les agriculteurs devront débourser 1.15 million de plus par an pour acheminer leurs produits jusque-là. En ce qui concerne Meadow Lake, localité de seulement 4,000 habitants ou un peu moins, les agriculteurs devront débourser 1.43 million de plus par an pour y acheminer leurs denrées. Selon certains économistes agricoles, cela a un effet quatre à sept fois plus important. Par conséquent, rien que dans la région de Meadow Lake, cette mesure coûtera près de 10 millions par an aux agriculteurs qui envoient leur production aux élévateurs de Meadow Lake. A The Battlefords, ce sera pratiquement la même chose. Par conséquent, alors que le gouvernement prétend nous aider au moyen de ces magnifiques programmes, en fait il sape l'économie de notre pays. Je crois que cela aura de graves répercussions sociales que les libéraux regretteront amèrement au cours des années à venir.

Le gouvernement fait également du tort à l'industrie de la pêche avec son Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Alors que la pêche devrait être une industrie prospère sur la côte est ou ouest, nous constatons que les pêcheurs doivent trouver de l'emploi dans d'autres secteurs, des emplois qui n'existent pas, simplement parce que le gouvernement a également fait beaucoup de tort à cette industrie. Dans le nord de ma circonscription, plus personne ne pêche dans le lac Athabasca, qui relève de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. C'est le plus grand lac de la province. Les pêcheurs paient plus cher en transport vers l'usine Strathcona de Winnipeg que ce que leur prise leur rapporte.

Je pense donc, monsieur le Président, que les choses vont très mal. Il y a des entreprises qui sombrent, dans l'agriculture, la pêche et l'industrie. Les intéressés, surtout les pêcheurs et les agriculteurs, se cherchent des emplois ailleurs: soit qu'ils abandonnent tout à fait, soit qu'ils aient besoin d'un complément ou d'un appoint de revenus. Mais ces emplois, il n'y en a pas ailleurs non plus, monsieur le Président. Cela en dit long sur la performance du gouvernement libéral actuel.

• (1630)

Je reçois beaucoup de lettres et, comme vous le savez monsieur le Président, des pétitions qui me parviennent chaque semaine de ma circonscription, pour demander que le gouvernement fasse un peu de planification à long terme afin que les gens puissent planifier leur avenir. Le Canada devrait avoir une économie très dynamique. Nous avons des ressources naturelles en abondance et une population très peu nombreuse. Si ce gouvernement libéral est incapable de s'organiser de manière à ce que nos richesses puissent être réparties plus équitablement entre nos citoyens, alors il faudrait qu'il se présente devant le peuple, pour entendre son vrai verdict.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). De son côté de la Chambre, c'est sans doute lui qui est venu le plus près d'adopter une attitude conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Fennell: Les députés d'en face commencent enfin à être plus avisés. Remarquez, monsieur le Président, le monde entier prend un virage à droite. Ayant décidé que ses programmes socialistes étaient inefficaces, le premier ministre (M. Trudeau) essaie maintenant de se convertir à la philosophie conservatrice. Mais il est trop tard, selon moi, et j'espère que nous, de l'opposition officielle, réussirons à rallier plus de gens à notre point de vue et à former le prochain gouvernement. Je pense que nous y parviendrons parce que nous avons été conséquents, ce qui n'est pas le cas des libéraux; ils ne sont jamais du même avis deux jours de suite. Je félicite donc le député qui vient de se rasseoir d'avoir soulevé certaines questions très importantes.

Il a mentionné la pêche et l'agriculture. Ces questions préoccupent mes électeurs, mais pas autant que d'autres, car ma circonscription est surtout industrielle et urbaine. Les habitants de l'Ontario éprouvent cependant les mêmes problèmes que les gens de l'Ouest. Il n'y a pas de différence entre ce qui se passe dans notre province et ce qui se passe dans celle du député. Les choses vont peut-être un peu mieux dans sa province à cause de la politique dynamique adoptée dans cette région, mais le gouvernement fédéral ne fait rien pour résoudre le grave problème que pose le manque de planification à long terme. La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre, et je suis revenu si souvent sur cette question . . .

M. Fisher: C'est bien vrai.

M. Fennell: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sait combien de fois j'ai dû prendre la parole pour m'opposer à des emprunts supplémentaires. Je l'ai fait cinq fois en un an, y compris quatre fois en l'espace d'environ quatre mois, je pense.

M. Fisher: Nous rendons des comptes au Parlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce qu'il vous faut, c'est un bon comptable.

M. Fennell: Le gouvernement ne sait-il pas qu'il devrait avoir un programme capable de s'appliquer pendant au moins un exercice financier?

M. Fisher: Dites-le à votre critique financier.

M. Fennell: Le gouvernement a présenté son budget et il continue maintenant à nous demander des pouvoirs d'emprunt supplémentaires. Jusqu'où ira-t-il? Ce n'est que de la poudre aux yeux. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a prévu que le déficit atteindrait 31 milliards de dollars cette année. Il dit maintenant qu'il ne pense pas qu'il soit aussi élevé que prévu. Le jeu du gouvernement est très simple. Il avait prévu un déficit de 31 milliards de dollars, mais il a tellement bien réussi à relancer l'économie que le déficit ne sera que de 25 milliards. Eh bien, monsieur le Président, qu'il soit de 25 milliards, de 30 milliards ou de 50 milliards, c'est encore trop et le Canada ne peut le supporter.

Ce déficit aura des conséquences nocives pour les générations à venir. Le gouvernement ne percevra pas plus d'impôt de la génération actuelle parce que l'argent qu'il emprunte servira simplement à payer la moitié des frais d'intérêt sur sa dette. En 1968-1969, quand le premier ministre est arrivé au pouvoir, les dépenses publiques atteignaient environ 12 milliards de dollars par année. Je ne me rappelle plus les chiffres exacts, mais il semble que la dette n'atteignait pas 10 p. 100 de ce qu'elle est aujourd'hui. Monsieur le Président, je crois que le secrétaire parlementaire, en face devrait, puisque le ministre des Finances n'est pas en mesure de le faire, établir un tableau indiquant nos dettes, leur date d'échéance et nos créanciers.

M. Fisher: Il suffit de lire le budget.

M. Fennell: Je m'inquiète du déficit, monsieur le Président, parce que j'ai cinq enfants. J'ignore combien de centaines de milliers d'enfants de ma circonscription devront assumer cette dette. Le gouvernement ne cesse d'emprunter, sans planification globale. J'ai comparé le pouvoir d'emprunt à un simple expédient, mais il s'agit plutôt d'un fatras.

Selon moi, des élections auront bientôt lieu, monsieur le Président, car le gouvernement met sur pied des projets de création d'emploi à court terme dans tout le Canada, sans toutefois s'attaquer au véritable problème. Le ministre des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) a admis que le chômage posait un problème. On ne le résoudra pas par de petits programmes à court terme. Nous distribuons 5 milliards par-ci et 5 milliards par-là. Bien peu de gens, à mon avis, arrivent à saisir ce que représente un milliard, à plus forte raison 30 milliards. Il s'agit de trente mille millions, avec neuf zéros. C'est une somme considérable et personne ne peut vraiment se faire une idée de ce que c'est. Si la dette s'élève à 135 milliards

de dollars, elle représente, divisée entre 24 millions de personnes, quelque $8,000 par homme, femme et enfant.

Il faut mettre un terme à ces dépenses. Il est fort probable qu'un nouveau projet de loi portant pouvoir d'emprunt sera présenté en septembre à la reprise de la session ou cet été si nous siégeons. Quand s'arrêtera-t-on? Nous ne savons même pas pourquoi on a besoin de cet argent maintenant. Le gouvernement remplace-t-il les emprunts qu'il a faits à des taux élevés? Si c'est le cas, tant mieux! Mais je ne crois pas qu'il doive demander la permission à la Chambre à cette fin. Le député de Capilano (M. Huntington), qui est intervenu juste avant moi, a établi, de concert avec un de ses collègues, un excellent programme qui nous aiderait réellement à gérer l'ensemble des dépenses. Cette formule serait très avantageuse, mais il ne réussit pas à la faire accepter par le comité dont il fait partie. C'est regrettable, à mon avis, parce que nous devons examiner les prévisions de dépenses, nous devons les obtenir bien avant la présentation du budget et nous devons savoir comment chaque ministère va fonctionner, où va l'argent et ce, bien à l'avance. Malheureusement, tout ce que nous obtenons du gouvernement, ce sont des communiqués émis tous les jours et dans lesquels il est question des fonds alloués aux différentes régions du pays. Il est très difficile au député de se retrouver dans tous ces chiffres. J'ai un dossier sur tout cela et je m'en servirai lors des prochaines élections, parce qu'il me permettra de montrer aux électeurs où va l'argent.

Ce qui m'inquiète vivement, monsieur le Président, c'est que le secteur privé a eu très peu de temps pour se financer par l'émission d'actions. Si nous allons sur le marché et que nous livrons concurrence au secteur privé, nous lui ôterons toute possibilité de trouver les fonds nécessaires. Encore une fois, par notre faute, le coût de l'intérêt pour les entreprises privées va augmenter de plus en plus. Plus il augmente, plus leurs frais d'intérêts sont lourds et moins elles sont productives. C'est une chose à laquelle je m'oppose vivement parce que je suis sûr qu'à la suite de cette mesure d'emprunt, nos taux d'intérêt vont augmenter. Cela s'est déjà produit sur tout le marché américain, où sévit le même problème qu'ici, mais nous ne faisons que suivre son exemple. Nous aurions pu faire mieux, mais nous ne l'avons pas fait. Nos taux d'intérêt vont augmenter et le pays sera dans le même marasme qu'il y a un peu moins d'un an.

• (1640)

Si je ne m'abuse, le temps qui m'était imparti est presque écoulé. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de m'adresser à la Chambre à ce sujet. Je regrette qu'étant donné notre nombre restreint, nous ne soyons pas en mesure d'empêcher cette mesure d'emprunt d'être adoptée; autrement, nous le ferions, car je m'y oppose. Je veux plus d'explications et d'autres raisons pour justifier les fonds demandés.

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, il me semble que c'était hier que je parlais d'un projet de loi par lequel le gouvernement demandait le droit d'emprunter 19 milliards de dollars, c'était le plus gros pouvoir d'emprunt jamais demandé au Parlement. A peine quelques semaines plus tard, voici que je participe à nouveau à un débat sur un pouvoir d'emprunt. Le gouvernement demande 14.7 milliards de plus. Il s'est écoulé si peu de temps depuis le dernier projet de loi que je me souviens clairement des inquiétudes que j'exprimais alors. A ce moment-là, le gouvernement demandait 19 milliards. Il semble qu'on n'ait pas entendu ce que j'avais dit. Je m'inquiétais du gaspillage dont ce gouvernement se rend coupable depuis 15 ans. L'argent des contribuables a été dépensé à des campagnes de publicité partisane de 17 millions, par exemple, pour nous convaincre, entre autres choses, des avantages du programme des 6 et 5 p. 100 et de l'efficacité du gouvernement. Des milliards ont servi à renflouer Dome Petroleum et Canadair. Je m'inquiétais aussi des effets d'un déficit accumulé de 134 milliards de dollars sur les jeunes d'aujourd'hui et sur tous les contribuables qui devront supporter ce fardeau pendant des années.

Il n'y a que quelques semaines que je suis intervenue à la Chambre, et rien n'a été fait qui puisse dissiper les inquiétudes que j'ai exprimées. Elles demeurent, aujourd'hui, mais elles sont encore plus vives, car les chiffres ont évolué. Pour la septième fois, nous débattons d'un pouvoir d'emprunt. Nous avons maintenant un déficit accumulé de près de 150 milliards de dollars et un déficit pour cette année financière de 31.3 milliards. Nous ne pouvons pas espérer beaucoup de changement au cours des quatre prochaines années, puisque le déficit prévu est de 25 milliards de dollars par année, en moyenne.

Depuis l'an dernier, le gouvernement a reçu l'autorisation d'emprunter 41 milliards de dollars pour financer divers programmes sociaux, dont les coûts ont augmenté de façon vertigineuse en raison de la récession. Tous les trois ou quatre mois, le gouvernement a demandé à la Chambre d'adopter un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Une tendance alarmante s'est ainsi installée et on ne peut tout simplement pas permettre que l'on poursuive dans cette voie. Le gouvernement ne peut continuer à compter obtenir chaque fois qu'il en a envie un nouveau pouvoir d'emprunt.

Comme on l'a constaté dans le projet de loi précédent, et comme on le voit pour 4 milliards du projet de loi à l'étude, le gouvernement ne justifie pas sa demande. Depuis 1980, la Chambre a approuvé 61.6 milliards de dollars de pouvoir d'emprunt. On nous demande maintenant d'en autoriser 14.7 milliards. Le gouvernement estime qu'il doit être en mesure de dépenser toujours plus, sans aucune contrôle. Je suis convaincue que le gouvernement a perdu tout sens des responsabilités financières. Il semble désormais incapable de préparer des budgets exacts et ne peut pas respecter les limites financières qu'il s'est imposées. Je suis stupéfaite, mais en même temps effrayée, de cette attitude de laisser-faire, de la part d'un gouvernement qui gère avec pareille insouciance des milliards de dollars. Ces milliards s'additionnent plus vite que l'on ne peut imaginer. Pourtant, le gouvernement continue à en demander toujours plus et à les ajouter à notre déficit croissant. On ne voit pas le bout.

Pouvoir d'emprunt

Voyons un peu l'objet de cette dernière demande de pouvoir d'emprunt. Le ministre nous a fait savoir que l'argent serait utilisé pour couvrir les dépenses proposées dans le récent budget. Le ministre des Finances (M. Lalonde) nous a dit alors qu'il aurait besoin de 26.7 milliards de dollars pour ses dépenses courantes. De cette somme globale, le gouvernement avait déjà été autorisé à emprunter 16 milliards aux termes du projet d'emprunt précédent, le C-143. Il manquait donc une somme additionnelle de 10.7 milliards pour les autres dépenses engagées pour les projets spéciaux de relance, le financement du Programme Été Canada et d'autres programmes d'emploi, ainsi que les Programmes d'encouragement à l'accession à la propriété et de rénovation des maisons. Nous pouvons, certes, approuver l'engagement de fonds pour ces projets, à condition qu'ils atteignent leur but. Cependant, les événements récents nous ont appris que ces programmes ne sont que des écrans de fumée et qu'ils ne créeront pas immédiatement le nombre d'emplois promis par le ministre, encore moins les emplois permanents dont nous avons tant besoin. Ma collègue, représentante de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney), a déjà décrit toutes ces lacunes dans l'excellent discours qu'elle a prononcé il y a quatre semaines en réponse à l'exposé budgétaire du ministre. Je n'ai donc pas l'intention de m'y attarder davantage. Je vais plutôt parler du pouvoir d'emprunt de 4 milliards que je n'ai pas mentionné jusqu'ici.

Au dire du gouvernement, cette somme additionnelle constituera un fonds de prévoyance, juste en cas. En cas de quoi, exactement? Le gouvernement est-il incapable de prévoir ses dépenses six mois d'avance? Ne sait-il pas combien ses programmes actuels coûteront? S'il n'a pas les réponses à ces questions, peut-être devrait-il confier les rênes à quelqu'un d'autre.

Il semble bien que, comme législateurs, nous recevons constamment des demandes d'emprunts additionnels sans jamais savoir s'ils sont justifiés ou fondés. En réalité, nous ne savons même pas si le gouvernement a vraiment besoin de cet argent, ni pourquoi. Si le gouvernement ne peut pas dire pourquoi il a besoin de plus d'argent, il ne devrait pas forcer le contribuable à supporter un déficit davantage alourdi par des intérêts additionnels sur des emprunts dont il n'a même pas besoin au départ. A titre de législateurs, nous devrions veiller à ce que les deniers publics soient dépensés sagement et exiger que le gouvernement rende des comptes au Parlement pour chaque dollar d'impôt qu'il dépense. Nous devons nous assurer que nous contrôlons effectivement les deniers publics. Je crains que nous ne soyons bien prêts de perdre ce contrôle.

Les ministères dépensent comme si nos ressources étaient inépuisables. Ils n'ont aucune raison particulière de réduire leurs prévisions de dépenses d'une année à l'autre et de réduire ainsi leur budget. Évidemment, chaque année un ministère évalue ses dépenses probables. Au lieu de retourner les fonds qu'ils n'auraient pas dépensés, on invente plutôt des projets ou des programmes non essentiels. Comme on a l'argent on tient à le dépenser. Voilà pourquoi j'estimais que le gouvernement doit demander l'autorisation d'emprunter uniquement pour les dépenses nécessaires et justifiables. Il devrait s'abstenir de demander de l'argent pour ses besoins probables. C'est là une grande différence. En attendant que le gouvernement retrouve le sens des responsabilités et justifie ses requêtes au Parlement, nous allons nous endetter davantage, hypothéquant l'avenir du Canada.

Ce fut pour moi un plaisir que de participer à ce débat.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ce fut un réel plaisir que d'écouter le député de Leeds-Grenville (M^me^ Cossitt) à l'occasion de ce débat qui a une certaine importance. Je suis heureux que le ministre du Revenu national (M. Bussières) soit présent, car dans mes commentaires je tiendrai compte de ce qu'on a dit aujourd'hui au sujet des recettes gouvernementales. Je tiens à ce que le ministre entende ce que j'ai à dire.

Je me souviens très bien du jour où le chef de l'opposition ou moi-même avons eu le privilège d'accompagner à la Chambre la représentante de Leeds-Grenville et de la présenter à monsieur le Président. Ce fut une très heureuse occasion. Depuis qu'elle est ici, madame le député n'a jamais déçu ceux d'entre nous qui l'ont aidée. Elle a fait preuve de beaucoup de compassion pour les personnes du troisième âge, les jeunes, les chômeurs et pour ceux que j'appellerai les laissés pour compte de la société.

• (1650)

Je voudrais aussi souligner le discours prononcé par mon collègue le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Bien sûr, lui et moi ne partageons pas les mêmes convictions politiques. Mais j'ai cru m'entendre parler quand le député a dénoncé l'ampleur du déficit. Je veux le féliciter de sa conversion, une conversion de dernière heure peut-être, mais conversion quand même qui réchauffe nos cœurs puisqu'elle se produit au moment même où la Chambre examine une nouvelle demande d'emprunt de 14.7 milliards.

Je me demande comment le gouvernement a calculé ce chiffre. Il a dit 14.7 milliards et quelques cents. Ce qui revient au même. C'est un montant gigantesque. Nous sommes tellement habitués à penser en milliards que nous pourrions facilement reprendre le «Qu'est-ce qu'un million?» de C. D. Howe sous la forme «Qu'est-ce qu'un milliard?». Car c'est là où en est rendu le gouvernement dans ses dépenses. Pourquoi, monsieur le Président? C'est que le gouvernement a oublié l'exhortation biblique dont devraient tenir compte tous les gouvernements, et qui nous recommande d'amasser pendant les bonnes années en prévision des mauvaises. Qu'est-il advenu de ce gouvernement prodigue qui a vu défiler un bataillon de ministres des Finances, de John Turner au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources actuel (M. Chrétien) en passant par M. Macdonald? Quel était son prénom au juste?

M. Fennell: Donald.

M. Baker (Nepean-Carleton): De Donald Macdonald, un baron de Bay Street maintenant, qui s'occupe de l'avenir de notre pays à la tête d'une commission royale d'enquête au ministre actuel des Finances (M. Lalonde) qui a remplacé son collègue maintenant de retour à sa sinécure habituelle aux Affaires extérieures. Qu'ont-ils fait à part dépenser à qui mieux mieux? Ils n'ont pris aucune décision ferme. Ils n'ont fait aucun choix. Ils ne se sont donné aucun ordre de priorités au point où aujourd'hui le ministre des Finances actuel débloque des miettes pour des programmes importants qui figuraient déjà dans le dernier budget et reporte des impôts et des paiements que le gouvernement que nous allons former devra assumer plus tard.

Dans l'intervalle, comme le député de Battlefords-Meadow Lake l'a si bien dit, avec cette dernière mesure, il a brisé tous les records pour les emprunts contractés par habitant, soit 51.83 milliards de dollars depuis juin 1982. C'est 4 milliards de dollars par mois. Ce n'est pas si mal. Pourquoi, me dira-t-on, est-ce que je cite ce chiffre? Pourquoi est-ce que je parle de cette rage d'emprunter, de cette façon d'hypothéquer notre avenir? Pourquoi est-ce que je cite ces chiffres en parlant du ministre du Revenu national? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Je le fais pour attirer l'attention de la Chambre sur le cas d'une petite entreprise qui a été prise à partie par le ministère du Revenu national pour la somme de $60,000. C'est la somme qu'elle doit payer parce qu'elle a omis de rembourser les retenues fiscales sur les salaires. Elle a reconnu avoir mal fait. C'était pour elle une question de priorité. Le ministère est passé à l'action. Cette triste histoire est parue dans les journaux d'aujourd'hui. Il s'agit de la Kitcraft Enterprises Ltée. Elle est située dans la circonscription du ministre des Transports (M. Pepin). Où était-il quand on s'est attaqué à cette compagnie, je vous le demande? Le fisc est intervenu et s'est efforcé de percevoir $60,000. Il a agi ainsi alors même qu'il savait pertinemment que les dirigeants de l'entreprise, forts de l'appui de la banque, négociaient un nouvel emprunt auprès de la Société de développement de l'Est de l'Ontario. Où en sont les choses à l'heure actuelle? Si l'entreprise fait faillite à cause de l'intervention du ministre du Revenu national, le gouvernement perdra les $60,000. En l'occurrence, les 20 employés actuels et les autres n'obtiendront pas la sécurité d'emploi. Ce n'est pas ainsi qu'on vient en aide à une petite entreprise qui s'efforce de se tirer elle-même d'un mauvais pas. Je vous dirai tout net qu'un gouvernement qui se comporte ainsi et qui sans sourciller me demande de l'autoriser bon gré mal gré à emprunter 14 milliards de dollars ferait mieux de réorganiser sérieusement ses priorités. Ces 14 milliards que le gouvernement veut emprunter et qui viendront s'ajouter à son déficit ne sont pas propices à un climat où les déficits ne seraient plus pour les petites et les grandes entreprises un obstacle aux investissements et aux agrandissements.

J'ai écouté attentivement l'exposé budgétaire du ministre des Finances. J'ai essayé d'y trouver des mesures qu'il aurait dû prendre, pour éponger le déficit non pas en une semaine, un mois, un an ou même deux, mais du moins s'y essayer, comme l'a fait mon compagnon de banquette, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui, à sa façon, a entrepris en 1979 de s'attaquer au déficit. Mais la différence entre 1979 et 1983, c'est que ces années sont à jamais perdues. Cela, les ministériels le savent. Je me ronge les freins à lire dans la presse comment le gouvernement saigne à blanc le contribuable, accule à la faillite des entreprises pour aussi peu que $60,000, geste qui ne lui rapportera strictement rien. En effet, il ne percevra pas un sou pour cela. Mais en même temps, le gouvernement a le culot de demander à la Chambre d'approuver à la légère un emprunt usuraire qui sera utilisé à des fins condamnables, car il ne servira en rien à réduire l'ampleur du déficit. Le gouvernement n'a effectivement pris aucune initiative pour éponger ce déficit. J'ai ensuite lu le budget en question qui, sur le plan de nos ressources humaines . . . .

M. Lang: Et la création d'emplois?

M. Baker (Nepean-Carleton): Le secrétaire parlementaire parle de la création d'emplois. Si le secrétaire parlementaire avait lu le budget du ministre des Finances, il aurait appris que le ministre des Finances ne prévoit pas de variation sensible du taux de chômage au cours de la période visée par le budget et que les parlementaires vont voir défiler dans leur bureau continuellement des Canadiens dont le gouvernement a oublié d'assurer l'avenir. Je veux parler des jeunes, ceux de 14 à 25 ans dont tous les statisticiens vous diront qu'ils n'ont aucun espoir de voir leur sort s'améliorer. Je suis d'un naturel optimiste. J'ai écouté la présentation du budget, j'ai entendu les acclamations et les applaudissements, mais j'ai aussi pris connaissance de certains chiffres sur le chômage. J'ai notamment lu dans le *Star* de Toronto un article de Jack McArthur où l'on disait ceci:

> Il est vrai que le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans atteint des proportions catastrophiques.

Après quoi M. McArthur ajoutait ceci:

> Mais il n'a pas augmenté plus rapidement . . .

Voilà une bien maigre consolation. M. McArthur ne nous dit pas que le taux de chômage va baisser. Il dit au contraire qu'il va augmenter et qu'il va se maintenir. Nous nous sommes habitués à ces taux élevés, à ce qui est une situation inacceptable. Ces chiffres et cette situation ne nous touchent plus. Pour ma part, ils continuent de me toucher. J'estime que c'est une honte. Avant de venir réclamer des parlementaires qu'ils l'autorisent à emprunter tout cet argent, le gouvernement ferait mieux de prendre des mesures en faveur de tous ces chômeurs, en faveur de la petite entreprise dont j'ai parlé et de tous les Canadiens et chefs d'entreprises qui se retrouvent lésés après toutes ces années de gouvernement libéral.

• (1700)

M. Stan Schellenberger (Wataskiwin): Monsieur le Président, je me félicite de l'intervention du député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui, selon moi, a très bien présenté les choses au ministre. En tant qu'agriculteur, j'ai dû m'adresser à la banque très souvent depuis quelque temps, afin d'essayer de sauvegarder mon entreprise. Le banquier est de plus en plus réticent à dire oui. En fait, la prochaine fois il pourrait très bien m'opposer un refus. Nous savons tous que chaque particulier ne peut emprunter plus qu'un certain montant, pourtant le gouvernement, au cours de cette session du Parlement, n'a cessé de demander aux députés de lui accorder de plus en plus d'argent pour des programmes. Sauf erreur, il nous a demandé des pouvoirs d'emprunt supplémentaires à sept reprises.

J'ai écouté mon grand-père et mon père parler de la récession et de la dépression des années 30 et comment ils ont grandi en sachant se contenter de peu. Ils devaient dépenser avec parcimonie et bien planifier leurs entreprises, afin qu'il leur reste quelque chose si les temps devenaient durs. Cette génération de l'épargne s'est préparée à des temps difficiles. Il se peut que le premier ministre de l'Alberta ait eu une certaine expérience à cet égard. Il a créé le Heritage Trust Fund au début des années 70, alors que les choses allaient très bien. Jusqu'en 1980, des revenus supplémentaires venaient chaque jour grossir les coffres de l'Alberta. On a alors décidé que la période de vaches grasses ne pourrait peut-être pas durer toujours et qu'il fallait mettre de côté, pour les temps difficiles, de l'argent qui n'était pas nécessaire à l'époque et risquait d'emballer l'économie. Maintenant, l'Alberta tire profit de cette décision et elle utilise ce fonds pour aider sa population. En ce qui a trait au chômage, l'Alberta souffre autant que les

autres provinces. Son taux de chômage a doublé depuis un an, mais au moins elle peut compter sur cet argent.

Comme on l'a souligné précédemment, le gouvernement fédéral n'a rien mis de côté au cours de cette période de prospérité. En fait, les ministres des Finances ont prévu des déficits dans leurs budgets et lancé de très nombreux programmes, peut-être pour gagner d'autres élections ou pour quelque autre raison. Ils ont jugé qu'il ne serait pas difficile de demander au Parlement des pouvoirs d'emprunt. Ma génération a connu les mêmes problèmes. Nous étions plutôt gâtés. Tout allait assez bien au début des années 50. Il nous était facile d'emprunter et de prospérer. Tout à coup beaucoup d'entre nous ont perdu leur entreprise et leur maison, car ils sont allés trop loin. Le gouvernement devrait s'en rendre compte.

Au cours de cette même période, les jeunes gens conduisaient des automobiles et ne s'inquiétaient pas de l'avenir lorsqu'ils quittaient leur emploi. Cela ne posait aucun problème, car les emplois étaient nombreux. Par contre, la génération actuelle s'aperçoit, à la sortie de l'école, que le pays n'a rien à lui offrir. Alors que les jeunes se tournent à regret vers le gouvernement pour obtenir de l'aide, le taux de chômage est très élevé. Ils s'aperçoivent que l'on fait bien peu pour eux et qu'ils ne peuvent compter sur le gouvernement pour régler leurs problèmes. En fait, dans bien des cas ce sont les gouvernements qui en sont la cause.

Lorsque je demande à certains de mes jeunes électeurs pourquoi ils sont désespérés, ils répondent qu'ils entrevoyaient leur avenir dans le secteur pétrolier et que le gouvernement a fait disparaître leurs espoirs avec son Programme énergétique national. Des dizaines de milliers d'emplois qui auraient pu profiter aux gens de ma circonscription ont maintenant été perdus à cause de la politique gouvernementale. Leur avenir est sombre. Selon moi, ils grandiront un peu comme certains de nos ancêtres, peu enclins à investir et à aider notre pays à sortir des difficultés qu'il connaît à cause d'un gouvernement qui n'adopte pas la meilleure politique économique possible depuis dix ou 15 ans.

Le gouvernement ne se contente pas de demander au Parlement le pouvoir d'emprunt qui lui permettra de traverser les prochains mois. Non, ça ne lui suffit pas. Il sollicite l'autorisation d'emprunter un montant bien supérieur à ce dont il a véritablement besoin. S'il voulait montrer l'exemple aux Canadiens en se contentant d'emprunter ce dont il a besoin ce mois-ci et en tâchant de réduire ses dépenses de manière à ne pas avoir à redemander encore de l'argent le mois prochain, je suppose que les Canadiens diraient au Parlement d'adopter le projet de loi. Mais ce n'est pas ce que fait le gouvernement, ce n'est pas l'exemple qu'il donne. Nous avons adopté un projet de loi portant pouvoir d'emprunt il y a quelques mois, et le gouvernement dispose encore d'un pouvoir d'emprunt suffisant et, en fait, d'un report de 2 milliards de dollars. Or, il s'adresse au Parlement avant les vacances d'été pour solliciter un autre montant énorme d'argent, quelque 14.7 milliards, sans fournir beaucoup de justification sur la façon dont il le dépensera ni expliquer s'il se montrera bien frugal dans ses dépenses.

Nous avons réussi dans une certaine mesure à convaincre le gouvernement qu'il avait tort de s'y prendre ainsi. Nous lui avons suggéré à maintes et maintes reprises de soumettre au Parlement des demandes raisonnables que nous serions heureux d'approuver rapidement. Nous lui avons dit que s'il lui fallait pour cela se présenter plus souvent devant le Parlement, nous n'y trouverions pas à redire à condition qu'il justifie ses demandes d'argent et qu'il puisse démontrer qu'il s'efforce de réduire les dépenses extraordinaires. Mais lorsque le gouvernement vient nous demander beaucoup plus d'argent qu'il n'en a besoin pour les prochains mois, il m'est bien difficile à titre de député, à moi et à bien d'autres députés à la Chambre, de dire oui.

Il nous faut montrer aux Canadiens que nous sommes capables de fonctionner sans accumuler des déficits toujours croissants, sans emprunter constamment et dépenser au-delà de nos moyens. Sinon, nous ne donnons pas le bon exemple aux jeunes Canadiens, aux entreprises et aux autres pour les encourager à collaborer. Il existe encore au Canada des groupes de gens qui demandent beaucoup plus qu'ils n'ont besoin. Lorsqu'un groupe réussit à obtenir ce qu'il demande, les autres exigent la même chose alors que le chômage est élevé, les faillites nombreuses et ainsi de suite.

Si nous ne réussissons pas à reprendre les dépenses en main, ce sont les programmes sociaux qui seront les premiers à en souffrir. Beaucoup de gens prétendent maintenant que nous n'en avons pas les moyens. Je m'accorde à dire qu'il en est certain que nous n'avons pas les moyens de nous offrir, mais il en est beaucoup d'autres qui sont absolument nécessaires en temps de récession. Je suis convaincu que ce sont ceux auxquels le gouvernement et les gens s'en prendront bientôt.

Le gouvernement ne devrait pas dépenser des milliards de dollars à instituer de nouvelles sociétés de la Couronne, même une société qui ne dépense pas beaucoup mais n'en demeure pas moins superflue, comme Canagrex, car il lui faut ensuite emprunter plus d'argent. Au lieu de reculer et d'offrir des stimulants au secteur privé qui peut fournir des emplois et nous aider à sortir de la récession, le gouvernement nous propose des budgets qui prévoient des déficits plus considérables et des emprunts encore accrus pour financer les dépenses du gouvernement fédéral.

Je constate que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président; il passe si vite.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici, mais je ne suis pas particulièrement heureux de parler à nouveau d'un projet de loi d'emprunt, le C-151, portant pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars, dont 4 milliards sans explication aucune du gouvernement. Ce pouvoir d'emprunt porte le montant des emprunts du gouvernement à plus de 1 milliard par semaine au cours de l'année dernière. C'est un record inouï pour le gouvernement du Canada, et probablement un record parmi bien des pays du monde. Nos collègues d'en face nous mettent souvent au défi de préciser dans quels secteurs nous, les néo-démocrates ou les conservateurs, ferions des économies si nous avions le pouvoir. On pourrait facilement dresser une liste car le vérificateur général nous a cité des milliers de cas de dépenses inutiles du gouvernement.

• (1710)

Que doit faire le gouvernement? Depuis quelques semaines, c'est-à-dire depuis que nous étudions ce projet de loi, nous entendons bien des propositions pratiques pour réduire le déficit. Les ministériels doivent se demander s'ils doivent continuer à défendre les lacunes que l'on relève dans les activités du gouvernement car les déficits ne se produisent pas tout seuls. Ils sont planifiés ou accidentels; ils sont dus à l'incurie ou à la planification. Bien souvent, on relève des exemples de mauvaise gestion et de mauvaise planification en étudiant les dépenses du gouvernement.

Mes électeurs me demandent pourquoi c'est arrivé, comment le gouvernement a bien pu se mettre dans un tel pétrin. Ils se demandent si le financement du déficit et ces emprunts apportent quelque chose au pays et si c'était nécessaire de s'endetter pendant une longue période.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements canadiens parvenaient à équilibrer leur budget. Le premier gouvernement qui a dépensé beaucoup d'argent est celui de M. Diefenbaker. Chaque année, le gouvernement Diefenbaker accusait un déficit relativement important. Quand on le compare au déficit actuel, ce déficit paraît peu important. C'est le premier gouvernement prodigue. Le gouvernement Pearson qui a suivi a équilibré deux budgets. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le premier ministre (M. Trudeau) est le deuxième a faire preuve de prodigalité.

Le gouvernement est bien secondé dans ses dépenses par les sociétés de la Couronne qui d'après lui sont indépendantes. Les libéraux et les conservateurs nous reprochent souvent d'être dissipateurs. Par contre, les réalisations du gouvernement de la Saskatchewan prouvent que même si nous offrons de bons programmes et des dépenses aux citoyens de cette province, nous n'avons pas prévu des déficits aussi importants que le gouvernement actuel.

En 1944, date à laquelle le premier gouvernement CCF a été élu, la Saskatchewan était la province la plus endettée. Cinquante ans plus tard, elle était la moins endettée, à l'exception de l'Alberta. Au cours de cette période, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place et payé des programmes sociaux parmi les meilleurs au Canada, sinon au monde. Cela illustre mon propos, quand je dis que ce qui compte, c'est la planification des dépenses.

L'année dernière, le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a subi un déficit qui était le plus élevé depuis 77 ans. Et on prévoit cette année un déficit encore plus élevé. Si ce gouvernement continue dans cette voie, il rattrapera bientôt le gouvernement fédéral.

Avant d'approuver une mesure comme le projet de loi à l'étude, le bill C-151, il est de notre devoir de nous assurer que le gouvernement fédéral administre sainement les deniers publics. Il est de notre devoir de nous assurer que le gouvernement dépense à bon escient. Par exemple, si un gouvernement a prouvé dans le passé qu'il était un bon administrateur et qu'il dépensait à bon escient, il pourra peut-être alors compter sur nous pour accéder à sa demande quand il réclame davantage d'argent.

Examinons le dossier du gouvernement actuel à cet égard. Voyons ce que dit le dernier rapport annuel du vérificateur général. Je pourrais ouvrir n'importe lequel des rapports annuels du vérificateur général et citer des milliers d'exemples flagrants de mauvaises dépenses. Le rapport de 1982 est particulièrement intéressant. Je vais le paraphraser au lieu de le citer textuellement. Le vérificateur général déclare que les exemples qu'il a choisis pour son rapport ne sont ni les meilleurs, ni les pires. Si ce ne sont pas les pires exemples, je voudrais bien les connaître, car ceux qu'il donne illustrent clairement la faiblesse gouvernementale en ce qui concerne le contrôle des dépenses.

Je vais énumérer quelques exemples. Un certain nombre de personnes qui ont témoigné devant le comité affirmaient que le gouvernement pourrait mettre un frein aux dépenses extravagantes dénoncées par le vérificateur général. On trouve dans le rapport un bon nombre d'exemples flagrants. Les dépenses statutaires, sur lesquelles le Parlement n'a aucun droit de regard, sont très souvent supérieures aux prévisions et, dans bien des cas, elles sont indexées. On a fixé une somme il y a quinze ans, et on l'a indexée régulièrement depuis, sans que cela réponde à un besoin et sans que l'on ait fait aucun effort pour justifier l'augmentation. On se contente d'augmenter automatiquement. Nous n'avons aucun droit de regard sur les dépenses des sociétés de la Couronne. Nous n'avons aucun moyen de contrôler l'argent avancé par le gouvernement sous forme de lettres d'accord. Le Parlement n'a aucun contrôle sur les crédits d'impôt qui sont instaurés au fil des années et qui ne sont jamais remis en question. Voyons certains détails. Tout cela a entraîné un déficit de 250 milliards de dollars, dont 180 au chapitre des comptes publics et le reste dans les secteurs qui échappent totalement au contrôle du Parlement. Il est grand temps que nous ayons notre mot à dire au sujet de ces dépenses.

• (1720)

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur le Président, si j'ai déçu quelques députés, croyez bien que je le regrette. J'ai l'intention de prendre part au débat cet après-midi. Au lieu de répéter ce qui s'est dit maintes fois, il conviendrait de parler d'agriculture puisque c'est un domaine que je connais et qu'il serait à propos de débattre maintenant.

Je vais parler des emprunts dans le secteur agricole, et plus précisément du remboursement des emprunts. Le remboursement des emprunts a provoqué une crise très grave en agriculture d'un bout à l'autre du Canada, qui s'est surtout manifestée ces derniers mois.

Que le gouvernement vienne demander au Parlement le pouvoir d'emprunter 26.7 milliards de dollars est une chose, mais c'en est une tout autre que d'expliquer consciencieusement de quelle façon il pourra jamais rembourser cet argent. Quand un agriculteur achète une ferme ou des terres, la question du remboursement est un facteur pas mal important. S'il avait le malheur d'en faire abstraction, il en serait pénalisé au départ. Bien sûr, les agriculteurs ne peuvent pas se payer le luxe de laisser s'accumuler indéfiniment leurs dettes sans s'en soucier, comme ils nous voient faire au Parlement en ce qui a trait à notre dette nationale, surtout lorsque nous débattons une mesure d'emprunt.

Le projet de loi C-653, mesure d'initiative parlementaire que le sous-comité de l'agriculture est en train d'étudier, constitue justement une tentative pour régler le problème des emprunts agricoles et des remboursements qui en découlent. Diverses personnes qui ont témoigné devant le sous-comité ont fait ressortir certains faits dont il faudrait discuter. D'après les témoignages, les agriculteurs les plus gravement touchés sont surtout les jeunes qui, bien entendu, n'ont pas beaucoup d'expérience. Bon nombre sont dans la trentaine, donc assez jeunes pour qui va passer sa vie à la ferme.

Parmi les agriculteurs qui éprouvent des difficultés, un plus grand nombre s'adonnent, comme moi, à l'élevage des bovins de boucherie, ce qui s'explique puisque ce secteur a toujours constitué une activité agricole à long terme. Il faut compter un grand nombre d'années avant qu'une exploitation de cette nature soit bien établie et qu'elle atteigne un chiffre d'affaires intéressant. Dans tous les secteurs de cette industrie, qu'il s'agisse d'élevage bovin, d'engraissement ou d'entreprises de naissage, vous n'avez que des entreprises à long terme. C'est sans doute facile à comprendre, car j'ai toujours pensé qu'il fallait au moins quatre ou cinq ans pour compléter, avec succès ou non, le cycle d'élevage des bovins. Cela alourdit considérablement les frais financiers de n'importe quel genre d'exploitation.

L'année 1982 est sans doute la pire que nous ayons eue depuis longtemps, et pour de nombreux agriculteurs, ce fut une année désastreuse. Nous n'en avons pas encore dressé le bilan définitif, mais les audiences du sous-comité permettent de constater l'ampleur des dégâts. L'explication qui vient aussitôt à l'esprit, c'est la hausse exorbitante des frais d'exploitation. Cette hausse des frais est notamment attribuable aux taux d'intérêt qui ont dépassé les 20 p. 100, au prix très élevé du carburant et des engrais, au prix record des terres agricoles, du moins jusqu'à la fin de 1981, et à la baisse importante du prix des denrées telles que les céréales, dont le prix est parfois tombé bien en-dessous de $1 le boisseau au cours des deux dernières années-récolte. Le prix des bovins est également demeuré très bas pendant cette période. Le prix des machines et du matériel a également battu tous les records, de même que les frais de réparation de cet équipement. Tous ces facteurs ont placé de nombreux agriculteurs dans une situation impossible. Leurs difficultés sont surtout dues au fait qu'ils ont dû emprunter et rembourser leurs emprunts.

Très souvent, au cours des audiences du sous-comité, j'ai reçu des témoignages et des lettres d'agriculteurs me faisant part de leurs ennuis. En fait, leurs déclarations, se résument à peu près à ceci: «Une série de désastres auxquels nous ne pouvions rien a entraîné la ruine de mon entreprise.» Les agriculteurs insistent sur le fait qu'ils n'y pouvaient rien. Dans bien des cas, ils faisaient sans doute allusion aux risques habituels tels que la sécheresse, surtout dans l'Ouest, ou encore aux gelées, notamment pendant l'été, ainsi qu'aux infestations et aux maladies. C'est la même chose pour les éleveurs de bétail.

Ce sont là les risques habituels auxquels tout agriculteur doit s'attendre. Si un agriculteur veut sérieusement se consacrer toute sa vie à l'agriculture, il doit prévoir ces risques. L'agriculteur ne peut évidemment pas empêcher la sécheresse ou les gelées de détruire ses récoltes, mais tous les exploitants agricoles, surtout ceux qui réussissent le mieux, sont parfaitement conscients de ce risque et doivent se préparer à l'accepter. Cela fait partie des aléas du métier. Nous devons apprendre à cultiver la terre malgré ce danger, sans chercher à en rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre.

Un des facteurs qui est venu compliquer le financement agricole, c'est la hausse subite du prix des terres agricoles. Entre 1971 et la fin de 1981, soit une période d'environ 11 ans, la valeur des terres agricoles de l'Ouest, les seules dont je puisse parler en toute connaissance de cause, a quintuplé ou sextuplé. Cela s'est produit dans les trois provinces des Prairies et nous en avons largement la preuve. Depuis la fin de 1981 jusqu'à la fin de 1982, la valeur de ces mêmes terres a énormément baissé. Il est difficile de dire de combien, car les ventes de terres agricoles ont également beaucoup diminué, et il y a maintenant beaucoup moins de fermes en vente et moins de capitaux disponibles pour les acheter. Il est assez difficile d'établir de combien la valeur des terres agricoles a baissé.

Si la valeur des terres agricoles se stabilise à un niveau qui à mon avis, sera plus faible, elle reflétera peut-être davantage le taux réel de productivité des terres. Dans ce cas, les agriculteurs pourront obtenir des emprunts à des taux plus réalistes et plus acceptables. Tant les emprunteurs que les prêteurs peuvent faire des erreurs et auraient dû tirer une leçon de l'histoire. Je veux parler surtout de ce qui s'est passé à l'époque de la sécheresse et pendant la dépression des années 30.

Même si nous avons connu une période de prospérité de près de douze ans entre 1971 et 1981, bien trop de gens ont été malavisés, à la vérité, tant les jeunes agriculteurs qui étaient trop pressés d'investir que les établissements de crédit qui se sont montrés trop zélés et agressifs, et je songe surtout aux banques, mais aussi à la Société du crédit agricole et à d'autres institutions de prêt.

Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président.

• (1730)

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, les électeurs canadiens et les contribuables de Kitchener-Waterloo que je représente voudront certainement que je profite du débat du projet de loi C-151 et de la demande du gouvernement en vue d'obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour répéter que le gouvernement a déjà demandé toute une série de pouvoirs d'emprunt à la Chambre au cours des derniers mois. Cette mesure prévoyant l'emprunt de 14.5 milliards de dollars fera passer le pouvoir d'emprunt global à 73.3 milliards de dollars, ce qui montre bien que le gouvernement n'a pas réussi à faire ce que chaque contribuable a dû faire, c'est-à-dire dépenser selon ses moyens.

Cette demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt nous rappelle que depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre (M. Trudeau) il y a une quinzaine d'années, les dépenses publiques ont augmenté de plus de 800 p. 100. Les prévisions budgétaires déposées par le gouvernement il y a quelques mois reflètent une tradition d'incurie économique qui remonte à 1968. Le gouvernement nous demande d'approuver cette mesure et nous essayons, pour notre part, d'expliquer pourquoi nous refusons de le faire, mais nous n'avons pas oublié que le budget fédéral était bien équilibré quand le premier ministre Trudeau et ses adjoints ont pris les rênes du gouvernement dans les années 60. Au cours des années suivantes, le déficit n'a fait qu'augmenter.

Les dépenses publiques sont passées de 10.7 milliards de dollars pour l'année financière 1968-1969 à au moins 88.9 milliards pour 1983-1984. Là-dessus, 2 milliards ne seront pas nécessairement utilisés cette année et pourront servir plus tard. Le gouvernement a donc une marge de manœuvre de 2 milliards de dollars pour cette année et une autre de 2 milliards de dollars qu'il pourra utiliser n'importe quand. Cela lui donne beaucoup plus de latitude que le Parlement ne devrait laisser à un gouvernement, quel qu'il soit, surtout le gouvernement actuel qui a été tellement dépensier jusqu'ici.

Le pouvoir d'emprunt accordé par cette mesure n'est qu'une partie du problème. Bon nombre de sociétés de la Couronne n'ont pas besoin d'une autorisation spéciale du Parlement pour contracter des emprunts sur les marchés monétaires, et elles ne sont pas obligées non plus de dire au Parlement quels seront leurs besoins financiers. Selon moi, il n'y a rien d'urgent à adopter le projet de loi à l'étude et, à titre de députés, nous avons le droit d'exprimer les préoccupations des Canadiens à propos de la façon d'agir du gouvernement actuel.

L'étude entreprise par la Chambre de commerce de Kitchener sur les dépenses publiques reflète en partie ces préoccupations. La Chambre de commerce a décidé d'analyser le rapport du vérificateur général déposé récemment et de présenter des exemplaires de ses conclusions à ceux qui occupent les banquettes ministérielles et aux députés de la région. Alors que ces documents laissent croire que le gouvernement semble donner suite de quelque façon aux recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général de 1982, l'étude comporte le passage suivant:

> Malgré les méthodes améliorées de contrôle gouvernemental susmentionnées, nous ne cessons de nous inquiéter, à l'instar du vérificateur général, d'ailleurs, de l'inefficacité et du gaspillage importants qui ont cours dans l'administration fédérale. En particulier, nous nous préoccupons fort de l'usage manifeste que l'on fait des sociétés de la Couronne à des fins politiques pour éviter l'examen public de la politique et de l'incompétence du gouvernement.

Le document critique le fait que les sociétés de la Couronne constituent une sous-administration et signale l'incidence de la mauvaise gestion gouvernementale et le climat néfaste pour les sociétés en difficultés, dont beaucoup se retrouvent dans la région de Waterloo. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans le rapport:

> M. Donald Johnston aurait récemment dit que la récession actuelle avait contribué à éliminer un certain nombre de sociétés canadiennes de peu d'importance, et que nous devrions changer d'optique et aider les secteurs industriels qui sont opportuns et viables dans le climat économique d'aujourd'hui. Nous croyons que cette politique devrait s'appliquer aussi aux sociétés privées auxquelles participent le gouvernement par le biais de sociétés de la Couronne.

L'étude compare le style de gestion propre au gouvernement et celui que le gouvernement a imposé à de nombreuses petites entreprises. Voici ce que les auteurs du rapport ont à dire:

> En 1981-1982, le tiers des fonctionnaires fédéraux a reçu en tout 219 millions de dollars en paiement d'heures supplémentaires et a bénéficié en outre de congés compensatoires d'une valeur approximative de 25 millions de dollars. Certains fonctionnaires ont gagné plus cher en heures supplémentaires qu'en traitement régulier.

Et cela, au moment même où les investissements et la productivité étaient à peu près au point mort, monsieur le Président. Le rapport ajoute:

> Nous croyons, comme le vérificateur général, qu'il faudrait mieux planifier le temps supplémentaire . . . freiner l'absentéisme et mieux répartir le temps supplémentaire.

En m'insurgeant contre le projet de loi C-151 portant pouvoir d'emprunt, j'estime que les contribuables canadiens ont leur mot à dire non seulement pour ce qui concerne la gestion des ressources nationales, mais aussi pour ce qui concerne la rentabilité des dépenses éventuelles. Pendant qu'il nous réclame des sommes énormes à dépenser, le gouvernement est en train de sabrer dans des programmes qui pourraient être à la fois bénéfiques et efficaces, pour nos prisons par exemple.

Pendant qu'il vient nous demander de nouveaux fonds, il y a la déclaration aberrante du solliciteur général (M. Kaplan) qui nous dit qu'il est trop coûteux de poursuivre les programmes éducatifs offerts aux prisonniers, alors même qu'il est démontré que grâce à ces programmes il y a moins de récidive chez les ex-détenus.

Les députés et le public se pencheront avec intérêt sur le cas de Larry Cybulski. Voici ce qu'en dit le *Kitchener-Waterloo Record* dans son numéro du 2 mai 1983:

> Larry Cybulski a dû interrompre ses études universitaires au printemps, alors qu'il ne lui manquait que quelques crédits pour obtenir son diplôme.
>
> Jusque-là, l'étude avait fait de ce jeune révolté un type «comprenant qu'il y a autre chose dans la vie» suivant Elliot Avedon, un de ses professeurs . . .
>
> Ce type de 34 ans purge une peine d'emprisonnement à vie dans la prison à sécurité maximale de Prince-Albert, en Saskatchewan. En janvier, le solliciteur général fédéral, Robert Kaplan, a supprimé les crédits nécessaires à ses études par correspondance à l'U. de W., disant que dorénavant les prisonniers devraient payer eux-mêmes leurs études.
>
> Cybulski est un des 232 détenus des prisons fédérales sur 10,000 qui cherchent à s'élever en suivant des cours par correspondance et des cours carcéraux. Il est la preuve vivante que l'étude est un des moyens de réinsertion sociale les plus efficaces et les plus économiques dont disposent les prisons . . .

Voilà pourquoi des administrateurs d'universités, des membres de la société John Howard, des membres d'associations éducatives pour adultes et d'autres ont condamné cette décision à courte vue. C'est pourquoi également, en l'absence de plans véritables pour d'autres autorisations d'emprunt et du mauvais emploi qui est fait des fonds disponibles, je m'unirai aux députés de mon parti pour voter contre cette autorisation demandée par le gouvernement.

● (1740)

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, aujourd'hui encore le gouvernement vient demander aux Canadiens de lui procurer plus d'argent. Il demande au contribuable canadien par voie d'une mesure législative de l'autoriser à emprunter encore davantage pour compenser ses dilapidations notoires. Le sommet économique des pays industrialisés qui s'est tenu à Williamsburg, en Virginie, vient de se terminer et on note avec intérêt dans le communiqué de portée économique les deux grands principes qu'énoncent les chefs des sept pays. Le premier est que ces pays s'engagent à réduire leur déficit

national. Ils prennent cet engagement parce qu'ils reconnaissent l'incidence des déficits sur l'inflation à l'échelon international et, bien entendu, sur l'inflation dans les pays en cause. Un déficit, comme celui dont il est question aujourd'hui, oblige un gouvernement à s'adresser aux marchés financiers pour obtenir des prêts et, ce faisant, il fait jouer les taux d'intérêt que porteront ces prêts. De toute évidence, cette situation se reflète sur les affaires, sur les hypothèques et sur tout prêt qu'un simple citoyen veut obtenir pour étendre son entreprise ou pour des fins personnelles. On craint que ces déficits n'augmentent et si les gouvernements continuent à emprunter de fortes sommes sur les marchés financiers, les taux d'intérêt augmenteront et feront obstacle à la relance que nous attendons tous.

Par conséquent, le premier principe mentionné dans le communiqué économique est la réduction des déficits nationaux. Le second principe contenu dans le communiqué est que ces pays se sont engagés à réduire leurs dépenses toujours croissantes. Ce deuxième principe découle, bien entendu, du premier, car les déficits toujours croissants ne sont le reflet que de dépenses gouvernementales toujours croissantes. Il semblerait, monsieur le Président, d'après les conférences de presse qu'ont accordées le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Lalonde), que le Canada a insisté sur ces deux points à Williamsburg soulignant que les gouvernements devraient absolument s'engager à réduire leurs déficits et leurs dépenses toujours croissantes. Si au moins c'était le cas au Canada. Si au moins le premier ministre et le ministre des Finances mettaient en pratique les conseils qu'ils donnent aux autres. Ce qu'ils font au Canada est le démenti flagrant de ce qu'ils prêchent lors des conférences internationales. Nous en avons la preuve devant nous aujourd'hui dans ce nouveau projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui démontre que le gouvernement n'a fait aucun effort sérieux pour réduire le déficit national ou freiner la croissance des dépenses gouvernementales.

M. Fisher: Vous oubliez le programme des 6 et 5 p. 100.

M. Epp: J'y arrive.

M. Fisher: Vous avez voté contre cette mesure.

M. Epp: Monsieur le Président, je parlerai du programme des 6 et 5 p. 100 si le député veut bien cesser de m'interrompre et s'asseoir.

Une voix: Pourquoi ne faites-vous pas un discours vous-mêmes?

M. Fisher: Il le fera.

M. Epp: Monsieur le Président, j'ai entendu un de mes collègues dire que le député prendra la parole. Je dois informer mes collègues, au cas où ils l'ignoreraient, que les ministériels n'ont pas le droit de présenter de discours à propos de ce projet de loi.

Ce qui se passe au Canada, monsieur le Président, c'est que le déficit ne cesse d'augmenter. Pourtant, le premier ministre prétend que le déficit prévu aux États-Unis est trop élevé. Le président et d'autres membres du gouvernement américain le reconnaissent, et ils essaient de le réduire. Toutefois, en comparant leur déficit à celui du Canada en fonction du nombre d'habitants et du PNB relatif, on se rend compte que, dans les deux cas, le déficit du Canada est supérieur. Nous voulons que les Américains mettent de l'ordre dans leurs affaires. Le gouvernement tente de convaincre les Canadiens que la situation est plus rose au Canada qu'aux États-Unis.

Pourtant, il entend porter le déficit à 31 milliards de dollars. C'est du moins ce qu'il prévoit dans le budget. Comme l'économie américaine est dix fois plus importante que la nôtre, le déficit correspondant, aux États-Unis serait de 300 milliards à 310 milliards de dollars pour la prochaine année, mais il ne s'élèvera vraisemblablement qu'à quelque 175 milliards. Comment le gouvernement peut-il essayer de faire croire aux Canadiens que nous nos affaires sont en règle, mais pas celles de notre voisin?

Et les dépenses? On dit qu'elles ne devraient pas augmenter comme elles le font. Je ne suis pas membre du comité des comptes publics, monsieur le Président, mais le compte rendu des délibérations de ce comité est rempli de témoignages relatifs à des programmes valables qui ont été remis en question à cause de la mauvaise gestion financière du gouvernement. Entre 1968 et aujourd'hui, d'après les comptes publics, les dépenses, sous ce gouvernement, ont augmenté d'environ 550 p. 100, soit cinq fois et demie. Et pourtant, nos dirigeants se rendent dans le monde entier en demandant à leurs alliés industriels de mettre leurs affaires en ordre. Commençons donc par mettre de l'ordre dans les nôtres! On peut même prendre un point de comparaison plus récent. Depuis la réélection du gouvernement, en 1980, ses dépenses ont augmenté de 78 p. 100, au cours de la présente Législature. Et pourtant, le gouvernement s'efforce de convaincre les Canadiens qu'il contrôle ses dépenses. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) nous parle du programme des 6 et 5 p. 100.

M. Fisher: Vous vous êtes opposés à ce programme.

M. Epp: Si vous attendez un instant, je vais vous donner des détails. Soyez patient.

M. Fisher: Vous ne pouvez pas le nier: vous avez voté contre ce programme. C'est officiel.

M. Epp: Calmez-vous. Le gouvernement impose un programme de 6 et 5 p. 100, monsieur le Président, et l'inflation est stabilisée à environ 6.6 p. 100 pour l'année. C'est fantastique, mais les entreprises, bien avant que le gouvernement ait seulement pensé à leur donner une orientation, avaient déjà pris des décisions, pour réagir aux difficultés économiques. Si le gouvernement veut imposer ces 6 et 5 p. 100, pourquoi ses propres dépenses augmentent-elles deux fois plus?

Une voix: Pourquoi?

Une voix: Pourquoi? Tâchez de répondre à cette question.

M. Fisher: Cet argument est bien faible.

M. Epp: Si c'est le cas, pourquoi le gouvernement ne limite-t-il pas l'augmentation de ses dépenses à 6 p. 100? S'il veut restreindre les augmentations salariales des Canadiens à 6 p. 100, s'il veut que tous les services soient limités à 6 p. 100, pourquoi le gouvernement du Canada se sent-il en droit d'augmenter deux fois plus ses dépenses, soit de 12 p. 100? S'il veut que ce programme donne des résultats et s'il souhaite véritablement diminuer le taux d'inflation, pourquoi augmente-t-il ses dépenses de 12 p. 100?

M. Fisher: Vous pouvez certainement faire preuve d'un peu plus de logique.

M. Epp: C'est tout à fait logique et vous le savez.

Une voix: «Six p. 100 pour tout le monde sauf nous».

M. Fisher: Vous auriez pu faire quelques recherches personnelles et vous ne l'avez pas fait. C'est honteux!

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Epp: Ce qui est intéressant, monsieur le Président . . .

Une voix: Vous ne savez pas la différence entre 19 milliards et 126 milliards de dollars que vous atteindrez d'ici un an.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Provencher (M. Epp) a la parole.

M. Epp: Ce qui est intéressant, monsieur le Président, c'est que lorsqu'on commence à reprocher aux députés d'en face de dire aux autres «Ne faites pas ce que nous faisons, mais faites ce que nous disons», on a l'impression de toucher une corde sensible. Le fait est, monsieur le Président, que le gouvernement exige de chaque Canadien de respecter un plafond de 6 p. 100, mais qu'il s'accorde lui-même 12 p. 100 et qu'il impose tous les Canadiens à ce niveau.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Les députés d'en face ne peuvent pas échapper à cette réalité. Cela étant, monsieur le Président, le gouvernement doit s'attaquer à son déficit et restreindre la montée en flèche de ses dépenses. Sur ces points, il y a un monde entre ce que disent les députés d'en face à la Chambre, les propos qu'on tient aux Canadiens et les déclarations qu'on fait dans des conférences internationales. Tant qu'ils ne pourront joindre le geste à la parole, nous nous opposerons au projet de loi à l'étude.

• (1750)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de parler de ce projet de loi, mais après avoir écouté les deux derniers députés conservateurs, il est souhaitable que j'ajoute un grain de bon sens à ce débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: L'avant-dernier député à parler a exposé avec force détails les difficultés que connaissent les agriculteurs. Tout d'abord, je voudrais reconnaître qu'il est aussi bien renseigné que quiconque à la Chambre à ce sujet. Il a parlé avec lucidité et intelligence de ces difficultés. Il est certain que la majorité des agriculteurs comprendront très bien la logique de ce qu'a dit le député. Je ne relève qu'un petit problème. Je vous le dis, monsieur le Président, puisqu'il en est question, il n'y a aucun doute que la politique économique du gouvernement actuel a violement perturbé tous les secteurs de l'économie, et en particulier l'agriculture. L'impossibilité pour les agriculteurs, dans beaucoup de régions, de tirer de leurs ventes des revenus suffisants a fait que nombre d'entre eux, en retard dans le remboursement de leurs dettes, ont été contraints de faire faillite. Nous avons vu fréquemment des agriculteurs, certains d'entre eux plus très jeunes, se faire saisir leur matériel que l'on vendait aux enchères. Il y a quelques semaines, nous avons débattu d'un projet de loi d'initiative parlementaire traitant de cette question. Il a été soutenu par un nombre important d'agriculteurs de toutes les régions de ce pays. Si je me souviens bien, c'était le projet de loi C-653 qui aurait créé un mécanisme, assez imparfait, pour résoudre le problème des saisies immobilières par les banques. C'était une mesure précédant la saisie qui aurait permis la consultation et le rééchelonnement de la dette sur une plus longue période. Mais les conservateurs ont bloqué le projet au comité, et il ne sera jamais adopté. Voilà qui est révélateur. Lorsque les agriculteurs sont sur le front, ils sont au coude à coude avec eux, jusqu'au moment où ils peuvent les poignarder dans le dos.

Nous avons vu tant d'autres problèmes surgir au cours des dernières années. A cet égard, le gouvernement n'a de pire ennemi que lui-même. Il y a eu l'escalade des taux d'intérêt au cours des quelques 24 mois qui ont précédé les trois ou quatre derniers, autrement dit, de 1980 jusqu'à la fin de 1982. Non seulement le gouvernement a permis cette augmentation rapide des taux d'intérêt, mais il l'a encouragée. S'il n'en avait pas été ainsi, le coût des emprunts que le gouvernement fait si fréquemment n'aurait pas été si élevé. Si l'on avait limité les taux d'intérêt, le montant que le gouvernement sollicite aurait été bien inférieur.

On ne peut donc pas s'empêcher de penser que, d'un côté, nous avons les bêlements des conservateurs qui nous disent combien ils déplorent l'évolution de la situation, mais qui refusent d'agir lorsqu'il faut passer aux actes et, de l'autre, nous avons un gouvernement qui est à l'origine d'un tel déficit en raison de son incapacité ou de son refus de s'attaquer aux taux d'intérêt usuraires qu'il a laissé imposer aux agriculteurs, aux entreprises, petites et grandes, aux particuliers et aux consommateurs qui essaient de renouveler leur hypothèque et, bien entendu, au gouvernement lui-même.

Pouvoir d'emprunt

Je me souviens que les députés de notre parti avaient protesté contre les taux d'intérêt élevés et les difficultés quasi insurmontables qu'ils créaient aux Canadiens dépossédés de leurs maisons, de leurs entreprises et de leurs fermes. Nous avons cherché à nous allier au parti conservateur pour essayer de forcer le gouvernement à passer une loi visant à contrôler la Banque du Canada et à ramener les taux d'intérêt à des niveaux moins élevés. Je me souviens que le député d'Etobicoke-Centre—alors critique financier de son parti, aujourd'hui cinquième dans la course à la direction des conservateurs—avait déclaré à Montréal que le gouvernement faisait exactement ce qu'il fallait faire. Je me souviens même que, parlant du problème des taux d'intérêt élevés, le 4 mai 1982, l'ex-chef, député de Yellowhead (M. Clark), avait dit que son parti cherchait une solution différente de celle du gouvernement libéral, mais sans succès.

Monsieur le Président, nous nous opposons à la politique économique du gouvernement et nous le blâmons d'avoir sapé les fondements de notre économie. Nous reprochons au gouvernement d'avoir fait preuve de suffisance quand il a laissé la Banque du Canada fixer les taux d'intérêt qui ont mis tant de braves Canadiens sur la paille. Nous condamnons le gouvernement, de même que ses concubins du parti conservateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: . . . d'avoir conçu et élaboré des mesures qui ont mal servi les intérêts de la nation. Il me reste une minute, monsieur le Président, et je m'empresse de vous dire que je suis tout à fait convaincu d'une chose: les tories s'apprêtent à essayer de réduire un peu le pouvoir d'emprunt. Ils seront probablement disposés à accepter des changements mineurs avant d'adopter le projet de loi sans plus tarder. Je ne serais pas étonné que les tories ne s'opposent plus à cette mesure si le gouvernement accepte d'emprunter un peu moins. Eh bien, monsieur le Président, nous ne voulons pas que le gouvernement emprunte par les temps qui courent. Si les tories veulent capituler, tant pis. S'ils veulent se joindre à leurs amis libéraux et approuver un emprunt moindre dans un esprit d'opportunisme libre à eux, monsieur le Président, mais nous ne serons pas leurs complices. Cet emprunt est injustifiable, car les Canadiens n'en ont pas les moyens. Le gouvernement s'est lui-même placé dans ce pétrin et je n'ai qu'une chose à lui dire: s'il veut que l'économie remonte, il n'a qu'à démissionner.

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur le Président, je n'ai pas grand temps. Les députés néo-démocrates passent tellement de temps à courtiser les libéraux que nous ne pouvons plus placer un mot. Ils ont toujours la parole en bouche pour ne pas rater une occasion de leur plaire.

Puis-je déclarer qu'il est 18 heures, monsieur le Président?

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA—LES SONDAGES EFFECTUÉS AUPRÈS DES EMPLOYÉS—LE RÔLE DE LA DIRECTION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, hier, j'ai posé une question au solliciteur général concernant l'administration de notre système carcéral. Nous sommes tous au courant des problèmes qui existent dans nos prisons. On s'est surtout intéressé aux détenus jusqu'ici, à juste titre, je crois. Mais en concentrant toute notre attention sur la population carcérale en nous demandant s'il faudrait incarcérer certaines personnes, comment il faudrait les traiter et ainsi de suite, nous avons, règle générale, oublié de parler du système lui-même.

Hier, j'ai demandé au solliciteur général pourquoi il avait commandé un sondage Gallup auprès du Service correctionnel pour connaître l'opinion des employés sur leur milieu de travail. J'ai posé cette question parce que j'avais reçu par la poste le document de l'enquête que le solliciteur général avait commandée. Voici un passage du document en question:

> Le Service correctionnel du Canada songe à mener une enquête sur l'attitude des employés vis-à-vis de leur emploi et leur plan de travail.
>
> Nous avons demandé à la maison canadienne de sondage Gallup d'entreprendre cette enquête qui consistera à faire quelques centaines d'interviews par téléphone. L'enquête portera sur vos attitudes et vos opinions en général mais n'abordera pas de questions personnelles.

Cela ressemble beaucoup à une étude interne réalisée par Corrections Canada, une étude sur le programme de bien-être qui a coûté aux contribuables quelque $250,000 sans compter les services fournis par les employés. Cette étude pour laquelle le contribuable a versé un quart de million a présenté des recommandations que la haute direction a acceptées intégralement mais les choses en sont restées là à cause du programme national d'austérité.

La question qui se pose est la suivante: Pourquoi faut-il financer une étude si le programme des 6 et 5 p. 100 empêche Corrections Canada de donner suite aux recommandations? Après avoir dépensé un quart de million de dollars, le gouvernement demande une autre étude à la maison Gallup, une étude qui coûtera sans aucun doute quelques milliers de dollars. Qu'arrivera-t-il par la suite si encore une fois, les conclusions sont assujetties au programme des 6 et 5 p. 100?

Si j'ai posé cette question hier c'est que j'estime qu'étant donné l'augmentation des cadres à Corrections Canada, l'organisme devrait être en mesure de mener lui-même une telle enquête. D'ailleurs, il l'a déjà fait. Par conséquent, il doit posséder certaines données sur l'attitude des employés.

A la suite d'une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*, la question nº 3505, j'ai reçu une pléthore de renseignements.

Le ministre m'a dit hier que Corrections Canada comptait 10,000 employés. J'estime que c'est probablement exact puisqu'il y a à peu près 10,000 détenus dans le système correctionnel fédéral et nous savons que le rapport est d'à peu près un employé pour chaque détenu. Cela ne veut pas dire que l'on compte un cadre pour chaque détenu. Selon la réponse que j'ai obtenue il y a quelques mois, environ la moitié des employés de Corrections Canada sont dans la catégorie de gestion. Environ 50 p. 100, peut-être 40 p. 100, peut-être aussi 60 p. 100, des employés sont occupés à la gestion et les autres sont des cadres. Il ne faut pas s'étonner que les employés de la catégorie CX s'inquiètent de la réduction de leur programme, car vous pouvez être certain, monsieur le Président, que les coupures ne toucheront pas la haute direction. Les réductions sont toujours effectuées au niveau des cadres, la catégorie CX. Voilà pourquoi les employés se demandent si l'enquête va continuer.

• (1805)

C'est ainsi par exemple, que pour la prison de Joyceville on compte 156 agents CX et 145 autres employés. A Millhaven, 224 CX et 164 autres employés. Au Centre de réception régional, 155 CX et 121 autres employés. Et à Drumheller on compte 162 agents CX et 134 autres employés, et ainsi de suite.

Étant donné qu'il peut compter sur tous ces cadres, le Service correctionnel ne dispose-t-il donc pas des connaissances et de l'expérience voulues pour effectuer un relevé comme celui-là? Faut-il dépenser encore de l'argent des contribuables pour effectuer un autre relevé? C'est bien assez pénible de dépenser l'argent des contribuables; cependant, ce n'est pas tant de cela que je me préoccupe que du fait que les cadres sont tellement coupés des exécutants qu'ils n'arrivent pas à dénouer le nœud du problème. Cela devient davantage un problème de gestion du personnel qu'un problème de gestion des détenus. Si les cadres et les exécutants ont si peu confiance les uns aux autres qu'ils n'arrivent pas à identifier les problèmes, c'est donc que les problèmes de la direction sont pires que ceux des détenus.

[*Français*]

M. Alain Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a demandé au solliciteur général (M. Kaplan), lors de la période des questions orales d'hier, pourquoi le Service correctionnel du Canada effectuait un sondage auprès de ses employés. Le Service correctionnel du Canada, qui emploie environ 10,000 personnes, a de fait envoyé à ses employés un avis les encourageant à participer à une enquête dont le but vise à mieux comprendre les attitudes envers leur condition et les relations de travail. Tous sont libres d'y participer ou de ne pas y participer.

L'organisme canadien du sondage Gallup a été chargé d'entreprendre ce projet qui comportera plusieurs centaines d'entrevues téléphoniques. Cette enquête portera sur les attitudes et opinions en général des employés et ne touchera pas aux sujets personnels à caractère privé. Tous les renseignements recueillis seront tenus strictement confidentiels et analysés dans un rapport statistique où seront par la suite compilées les réponses des participants.

Monsieur le Président, le solliciteur général a de plus indiqué qu'il n'est pas indifférent aux problèmes et aux opinions des employés du Service correctionnel du Canada. Les résultats seront de fait utilisés à bon escient dans les relations de travail. J'espère que le député voudra connaître les résultats de cette enquête. Comme l'a dit le solliciteur général, nous ne manquerons pas de publier les questions et les réponses, une fois l'enquête complétée.

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES—LE CONFLIT À L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—L'OBSERVATION DES RÈGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'entends traiter encore une fois du conflit de travail à la société Eastern Provincial Airways. Cependant, avant d'entrer dans le vif de la question, j'aimerais la situer dans son contexte.

Le 27 janvier 1983, ayant négocié collectivement et n'étant pas parvenus à s'entendre avec leur employeur, les pilotes de la société Eastern Provincial Airways ont exercé le droit de faire la grève que leur reconnaît le Code canadien du travail. Au cours des semaines et des mois qui ont suivi, les pilotes ont démontré qu'ils étaient prêts à accepter des conditions de travail plus rigoureuses pour retourner au travail, pourvu qu'ils continuent de profiter des privilèges de l'ancienneté qu'accordent toutes les sociétés aériennes de notre pays.

Or, la direction de la société Eastern Provincial Airways a fait savoir à ses pilotes que tout protocole de retour au travail devait prévoir le maintien en poste des pilotes promus ou embauchés au cours de la grève. D'où l'impasse actuelle qui empêche les pilotes d'accepter les conditions de retour au travail. Qu'on soit d'accord ou pas avec le principe des grèves, tous les Canadiens doivent admettre que les lois fédérales que le parlement du Canada a adoptées reconnaît le droit de grève. Par conséquent, le refus du droit de faire la grève dans des conditions légales, ou encore le fait d'entraver les droits des grévistes, ne sauraient être justifiés.

• (1810)

Devant cet état de choses, j'ai cherché à deux reprises, soit le 29 avril et le 25 mai derniers, à soulever la question à la Chambre des communes. Je voulais m'assurer que le Conseil canadien des relations de travail examinerait attentivement et rapidement toutes les questions faisant l'objet de litiges, afin d'en arriver à une entente dans les plus brefs délais. La seconde question, d'une nature autrement importante, visait la sécurité du public et sa protection par les agents du ministère des Transports, qui doivent surveiller de près l'application des règles de sécurité existantes. Il est aisé de négliger les mesures de sécurité lorsqu'une compagnie aérienne poursuit son activité en cours de grève avec du personnel qui ne connaît peut-être pas bien le matériel mis à sa disposition, ou qui est surmené.

Le Conseil canadien des relations de travail a tranché les questions en litige entre les politiques et la direction de l'EPA. Sa décision est désormais du domaine public, mais, essentiellement, le Conseil a jugé que la direction de la Eastern Provincial Airways a enfreint le Code canadien du travail et il a ordonné que les pilotes reprennent rapidement leur travail et que soient rétablis leurs privilèges d'ancienneté.

Sachez que je ne suis pas le seul ici qui soit désireux de voir régler le conflit à la société Eastern Provincial Airways. Mes collègues de l'opposition officielle, en particulier le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) ont exposé la situation et offert leur aide. Plusieurs députés de la majorité, dont celui de Gander-Twillingate (M. Baker) et de Restigouche (M. Harquail) ont fait savoir publiquement que la question les préoccupait et ont essayé de trouver une solution satisfaisante. Mais le Conseil canadien des relations de travail a rendu sa décision. Je crois sincèrement que tous les députés des provinces maritimes souhaitent que l'on aboutisse à un règlement du conflit et que l'on rétablisse tous les services de transport de passagers.

Plusieurs d'entre nous s'inquiètent du fait que la direction de EPA ait fait savoir qu'elle ne respecterait pas la décision du Conseil canadien des relations de travail. Le président de la compagnie a même déclaré publiquement qu'il allait interjeter appel. Or, l'article 122 du Code canadien du travail dispose que la décision du Conseil est finale et qu'elle ne peut faire l'objet d'un réexamen ou d'un appel devant les tribunaux. La Cour fédérale du Canada peut certes intervenir, mais ce recours est limité aux erreurs techniques et ne porte pas sur le fond de l'affaire.

Aujourd'hui, ici même le ministre suppléant du Travail nous a assuré que le gouvernement s'attendait à ce que la décision du Conseil canadien des relations de travail soit respectée, nonobstant tout appel devant la Cour fédérale. Il a même déclaré que—je cite—«l'on ne peut retarder d'aucune façon la mise en vigueur de ces décisions du Conseil des relations de travail, même si le président de EPA interjette appel.» Ce sont les termes mêmes qu'a employés le ministre suppléant. C'est une promesse qu'il nous a faite. J'espère que le gouvernement va prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que la décision du Conseil soit pleinement appliquée afin que tous les services offerts par EPA soit rétablis.

Au cours de ce conflit de travail, un ou deux problèmes ont retenu mon attention ainsi que celle de plusieurs députés. La première chose, c'est que la Commission canadienne des transports, au beau milieu de la grève, a autorisé une fusion entre EPA et CP Air. Non seulement elle a approuvé cette fusion, mais il semble même qu'elle ne se soit pas offusquée du fait que EPA ait annoncé la nouvelle 24 heures, sauf erreur de ma part, avant la date effective de l'autorisation. La désinvolture avec laquelle la CCT traite les droits des employés touchés par une décision aussi importante et qui n'ont pratiquement pas été consultés va à l'encontre d'une juste interprétation de son mandat. Une telle attitude ne pouvait que prolonger le conflit de travail et encourager la direction à s'opposer à tout règlement du conflit. Je pense que la Commission canadienne des transports doit des explications au Parlement et aux Canadiens.

Dans les provinces maritimes la société Eastern Provincial Airways est reconnue comme une entreprise locale qui joue un rôle appréciable dans l'économie de notre région. La société emploie plus de 900 employés dans la région d'Halifax que je représente. Chaque année, la société EPA injecte une dizaine de millions de dollars dans l'économie locale. Il est de notre intérêt à tous de voir cette entreprise continuer de prospérer.

• (1815)

Je ne peux que répéter que nous supplions la direction d'Eastern Provincial Airways de reconnaître que le règlement du conflit ne peut plus attendre. Je peux presque affirmer, sur la foi des conversations que j'ai eues avec les pilotes concernés dans cette grève, qu'ils sont plus que disposés à reprendre le travail et à accepter toutes les demandes raisonnables de la direction.

Une considération qui doit compter pour la direction et les pilotes, c'est que la ligne aérienne ne pourra pas continuer de fonctionner avec succès à l'avenir si elle perd la confiance du public. Émettre des doutes sur la sécurité ne peut que miner la confiance des consommateurs et des usagers. Je préviens honnêtement la direction de EPA que si elle ne reprend pas les pourparlers avec les pilotes et ne règle pas immédiatement le conflit dans le sens des recommandations du Conseil canadien des relations du travail, la viabilité et le succès de la ligne aérienne pourraient en souffrir dans les années à venir.

Les temps sont difficiles pour toutes les entreprises canadiennes. Je comprends qu'une société se fasse du souci au sujet des conventions collectives, mais les personnes en cause m'assurent qu'il y va de la viabilité de l'entreprise et de la constance de l'intérêt que prennent les employés à sa réussite commerciale. La direction de EPA n'a pas grand-chose à craindre de l'ensemble des employés, des pilotes en particulier, si elle aborde les négociations de bonne foi comme le Conseil des relations du travail le lui a recommandé et si elle arrive à une entente pour régler cette question une fois pour toutes et reprendre toutes ses activités.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds au nom du ministre du Travail (M. Caccia) et de son secrétaire parlementaire. J'en profite pour remercier le député de Gander-Twillingate (M. Baker) qui m'a donné certains conseils. Je sais que ce dernier a particulièrement à cœur de défendre les intérêts des pilotes et de la société dans le règlement de cette question.

Le Conseil canadien des relations du travail a jugé que la société EPA avait violé les dispositions du Code canadien du travail premièrement en ne négociant pas de bonne foi et en ne faisant pas tout en son pouvoir pour signer une convention collective; deuxièmement, en intervenant illégalement dans les affaires internes du syndicat et troisièmement, en amenant une impasse dans les négociations en voulant un protocole de retour au travail discriminatoire en ce qui a trait à la réintégration des pilotes en grève.

Le Conseil a ordonné à la société EPA de cesser de négocier de mauvaise foi et d'intervenir dans les affaires internes du syndicat. La société doit également arrêter de considérer comme des employés permanents les pilotes engagés durant la grève et ne plus faire preuve de discrimination quant à la réintégration des pilotes en grève.

La société doit, en outre, faire disparaître de la convention collective proposée un article prévoyant que celle-ci s'applique pendant trois ans alors que les parties s'étaient entendues sur une période de deux ans. Le Conseil a demandé au syndicat de soumettre la convention collective proposée à l'approbation de ses membres. Si elle est ratifiée, le syndicat devra signaler au Conseil s'il est prêt à la signer. En cas de ratification de cette convention collective, le Conseil a ordonné que cette dernière soit considérée comme étant en vigueur. Les parties doivent en outre se réunir dans les cinq jours ouvrables suivant l'ordonnance du 27 mai 1983 du Conseil et négocier un protocole de retour au travail.

Le Conseil a demandé à chaque pilote en grève qui travaillait pour le compte de la société le 27 janvier et qui désire réintégrer son poste, de confirmer par écrit son intention à la société et d'en envoyer une copie au Conseil dans les 24 heures suivant la fin de la grève. Les pilotes en grève, en vertu d'un protocole modifié de retour au travail, doivent être réintégrés dans leurs fonctions antérieures ou dans des fonctions pratiquement équivalentes. Le Conseil aura compétence pour régler les problèmes découlant de la mise en œuvre de son ordonnance.

Si l'on en croit les journaux, la société EPA entend en appeler de la décision du Conseil devant une cour d'appel. Même s'il ne s'agit pas d'une question relevant de la compétence du ministre, je tiens à attirer votre attention, monsieur le Président, sur l'article 122 du Code canadien du travail qui prévoit ceci:

> . . . toute ordonnance ou décision du Conseil est définitive et ne peut être remise en question devant un tribunal ni revisée par un tribunal, si ce n'est conformément à l'alinéa 28(1)*a*) de la Loi sur la Cour fédérale.

Cette dernière disposition donne le pouvoir à la Cour fédérale d'entendre un appel et de rendre une décision au sujet d'une ordonnance d'un conseil fédéral, lorsqu'il est prétendu que ce dernier n'a pas appliqué une justice naturelle ou a outrepassé ses pouvoirs ou refusé de les exercer. Je remercie de nouveau le député de Gander-Twillingate de ses conseils précieux et de l'appui qu'il m'a apporté dans le règlement de cette question.

• (1820)

LES SOINS MÉDICAUX—ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER UNE NOUVELLE LOI SUR LA SANTÉ—LA DATE DE LA PRÉSENTATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre aujourd'hui une question que j'ai posée hier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) pour savoir où en était le projet de loi canadienne sur la santé. Je souhaiterais démontrer plus longuement pourquoi il me paraît tellement important que l'on nous saisisse d'un véritable projet de loi canadienne sur la santé dans un avenir très rapproché.

Étant donné les événements survenus notamment en Alberta où l'on se propose d'imposer un ticket modérateur à compter du 1^er^ octobre, il incombe à mon avis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'agir, et cela très bientôt, pour contenir la dégradation de l'assurance-maladie qu'amorce la décision prise par l'Alberta et qui, je le prédis, fera boule de neige si l'on ne fait rien pour contrer ce phénomène. J'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de nous présenter une loi canadienne sur la santé, et les réponses qu'elle m'a données ont jusqu'ici été insatisfaisantes. Elle prétend disposer de pouvoirs en vertu de la loi actuelle pour réagir à ce qui se passe en Alberta et se plaît donc à me demander pourquoi je réclame une nouvelle loi, ou encore elle affirme que nous serons saisis de la loi canadienne sur la santé dès qu'elle sera prête, mais on ne nous a jamais dit quand elle pourra l'être.

Monsieur le Président, la loi actuelle met le ministre dans une position où elle n'a aucune option politique satisfaisante. Elle ne peut que continuer à sermonner le gouvernement albertain jusqu'au 1^er^ octobre; si, à ce moment-là, elle n'a pas réussi à le persuader et si ce dernier met en vigueur le ticket modérateur, elle n'aura d'autre choix, à part se contenter de critiquer cette décision, que de priver entièrement l'Alberta de l'aide fédérale en matière de santé. Cela risquerait à mon avis non seulement de perturber les services hospitaliers mais d'entraîner un grand nombre de risques connus et inconnus et de faire éclater, j'en suis convaincu, une profonde crise politique fédérale-provinciale.

Si le ministre présentait une loi canadienne sur la santé qui clarifie et renforce les cinq principes fondamentaux de l'assurance-maladie et qui permette également au gouvernement fédéral d'adopter une attitude plus souple à l'égard des gouvernements provinciaux qui pourraient se montrer réfractaires aux principes de l'assurance-santé, je l'assure qu'elle accomplirait deux choses. Elle dira au ministre de la Santé de l'Alberta et à tout ministre de n'importe quelle autre province qui envisage de telles initiatives qu'elle pense sérieusement être en mesure de résoudre le problème. Elle offrira par ailleurs aux Canadiens qui sont en faveur du maintien du régime d'assurance-maladie une solution politique plus réelle et plus viable à laquelle se rallier et donner son appui, précisant que la loi fasse ce dont j'ai parlé.

Pour le moment, elle n'a que la solution négative qui consiste à chasser l'Alberta du régime d'assurance-maladie et je ne crois pas qu'une telle solution lui permettrait de rallier les Canadiens qui sont en faveur de ce régime. Elle pourrait par contre rallier les Canadiens autour d'une loi sur la santé, car ce serait une initiative constructive. C'est pourquoi je lui dis cela, et je voulais profiter de l'occasion pour expliquer dans le détail pourquoi il était extrêmement important d'avoir ici la fin de juin un étendard autour duquel les partisans du régime d'assurance-maladie puissent se rallier. Autrement, si le ministre ne manifeste pas l'intention de sortir de l'impasse dans laquelle le gouvernement fédéral s'est mis en 1977 en adoptant le système du financement en bloc, alors le ministre de la Santé de l'Alberta et tous les autres qui érodent le programme d'assurance-maladie sauront que le gouvernement fédéral et le ministre ne sont pas déterminés à régler le problème. Le gouvernement fédéral n'aura pas réussi à démontrer sa volonté de se donner les outils qui lui permettraient de résoudre la crise. La loi actuelle ne lui permet pas de réagir efficacement.

Je crois qu'il faudrait donner suite aux recommandations du groupe de travail parlementaire spécial sur les accords financiers fédéraux-provinciaux. Ces recommandations proposent que toute nouvelle entente concernant le financement—et l'on suppose que c'est précisément ce que proposerait une loi canadienne sur la santé—accorde au gouvernement fédéral le pouvoir de refuser graduellement le financement accordé aux provinces qui enfreignent les principes du programme d'assurance-maladie.

Si nous avions une loi canadienne sur la santé qui accordait au gouvernement fédéral un tel pouvoir, une telle marge de manœuvre, qui permettait un amenuisement graduel de la source de financement, une loi qui interdisait la facturation supplémentaire, le ticket modérateur, les hôpitaux à but lucratif et autres menaces à l'assurance-maladie qui sont de plus en plus fréquentes, alors le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) pourrait assumer pleinement ses responsabilités.

Si nous n'adoptons pas une telle loi très bientôt, je crains que le ministre ne s'expose dangereusement à l'accusation d'être restée les bras croisés devant la catastrophe, comme un certain empereur qui chantait pendant que Rome brûlait, de s'être contentée de parler pendant que le régime d'assurance-maladie se désagrégeait sous nos yeux.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) d'avoir énoncé clairement le danger qui menace le régime d'assurance-maladie du Canada. Il a fait ressortir toute l'importance d'une étude approfondie avant la présentation d'une loi.

Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) l'a déclaré à plusieurs reprises, et comme elle l'a réitéré encore hier, la préparation de la nouvelle loi canadienne sur la santé progresse aussi rapidement que possible, et en temps opportun, le ministre rencontrera ses homologues provinciaux pour compléter le processus de consultation avant de présenter un projet de loi au Parlement. Il s'agit d'un programme très important pour les Canadiens, et des sommes énormes sont en cause, et il est donc essentiel de prendre tout le temps voulu pour rédiger soigneusement la loi.

Le ministre a reçu un abondant courrier en faveur du maintien et de l'amélioration de notre régime universel d'assurance-maladie, qui est le meilleur au monde, et à l'appui de ses efforts pour mettre au point une nouvelle loi. Elle apprécie ces manifestations d'appui. Nous souhaitons que tous les députés à la Chambre exercent des pressions semblables sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils prêtent également leur appui à ces efforts.

M. le vice-président: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain après-midi.

(A 18 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME XXII